



**HAL**  
open science

## Les dynamiques du Bassin parisien (1975-1990)

Philippe Thiard

► **To cite this version:**

Philippe Thiard. Les dynamiques du Bassin parisien (1975-1990) : Un système spatial entre mutations du système productif et impact des politiques publiques. Géographie. Université Paris I, 2001. Français. NNT: . tel-01324833

**HAL Id: tel-01324833**

**<https://hal.science/tel-01324833>**

Submitted on 2 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Décembre 2001

# LES DYNAMIQUES DU BASSIN PARISIEN (1975-1990)

- Un système spatial entre mutations du système productif et impact des politiques publiques

## Thèse

pour le Doctorat de l'Université Paris I en géographie  
présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2001 par

**Philippe THIARD**

préparée sous la direction du Professeur Jacques MALÉZIEUX

### Jury :

**Monsieur Marcel BAZIN** : Professeur de géographie et d'aménagement à l'Université de Reims, Directeur de l'Institut d'aménagement du territoire et d'environnement de l'Université de Reims (I.A.T.E.U.R)

**Monsieur Gérard DOREL** : Inspecteur Général de l'Education Nationale en géographie

**Monsieur Bernard GUESNIER** : Professeur d'économie à l'Université de Poitiers

**Monsieur Jean-Paul LACAZE** : Ingénieur Général honoraire des Ponts et Chaussées, Professeur visitant à l'E.S.S.E.C

**Monsieur Jacques MALÉZIEUX** : Professeur de géographie à l'Université de Paris I

**Monsieur Martin VANIER** : Professeur de géographie à l'Université de Grenoble Joseph Fourier.

Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de cette thèse et plus particulièrement mes parents et Laurent Cabrillac pour leur soutien moral et matériel de tous les instants.

Dans le Bassin parisien ou ailleurs, je remercie également : Jean-Louis Guigou, Marie-Catherine Lecocq, François Wellhoff, Nelly Bobtcheff, Alette Delamarre (DATAR), Alain Léry, Christophe Terrier (INSEE/DATAR), Bernard Aubry, à l'origine de la base de données SAPHIR (INSEE), Vincent Ham (IGN, DATAR), Jean Peyronnie, Pascale Rohaut, Jean-Michel Duval (DREIF), Bernard Robert, Françoise Adam, Thomas Remond, (Mission interrégionale du Bassin Parisien), Pierre Beckouche, Martine Berger, Félix Damette, Jacques Malézieux (Université Paris I).

# SOMMAIRE

	<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
<b>I</b>	<b>PREMIÈRE PARTIE. LE BASSIN PARISIEN : LE MOT ET LA CHOSE.....</b>	<b>11</b>
	Chapitre 1 Le Bassin parisien : histoire d'une représentation. ....	11
	Chapitre 2 Le Bassin parisien : un espace difficile à délimiter. ....	70
	Chapitre 3 Le Bassin parisien est un système spatialisé .....	137
<b>II</b>	<b>DEUXIEME PARTIE. LES MUTATIONS DU SYSTEME BASSIN PARISIEN .....</b>	<b>185</b>
	Chapitre 1 Les mutations du système productif et de l'activité économique.....	186
	Chapitre 2 De la dynamique du système productif à la dynamique globale .....	284
<b>III</b>	<b>TROISIEME PARTIE. UNE ÉVOLUTION COMPLEXE : LES FACTEURS DE MUTATION DU SYSTÈME .....</b>	<b>353</b>
	Chapitre 1 Le système productif n'explique pas tout...mais reste le principal déterminant des dynamiques .....	354
	Chapitre 2 L'Etat régulateur ou perturbateur ? .....	472
	Chapitre 3 la faiblesse relative des autres acteurs publics et des sociétés locales.....	555
<b>IV</b>	<b>QUATRIEME PARTIE. LA RECOMPOSITION SPATIALE DU BASSIN PARISIEN .....</b>	<b>619</b>
	Chapitre 1 De la continuité dans le temps des dynamiques spatiales à la transformation de la structure géographique du "système" Bassin parisien.....	620
	Chapitre 2 Les grands types de trajectoire de la dynamique post-fordienne : du modèle centre-périphérie à l'examen de quelques lieux-modèles.....	702
	<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>753</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>757</b>
	<b>TABLES.....</b>	<b>787</b>

## INTRODUCTION GENERALE.

Le Bassin parisien s'impose depuis au moins un siècle comme une catégorie pertinente pour la description du territoire français. Ce vaste espace, dont les contours ont d'abord été empruntés à la géologie, est apparu au cours des cinquante dernières années comme le périmètre le mieux adapté pour désigner l'aire géographique sur laquelle Paris exerce son influence. Ainsi confondu avec la région fonctionnelle de la capitale, il est devenu, dès les années 1960, un espace de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et de planification des sols (PADOG, SDAURP, Directives nationales d'aménagement du territoire, décentralisation industrielle et tertiaire...).

L'influence la plus structurante que la capitale française a sur le Bassin parisien s'est manifestée dans le domaine économique, avec la mise en place d'un système de production original, très dépendant des centres de décision implantés dans l'agglomération parisienne. En effet, des années 1950 au milieu des années 1970, au cours de cette période qu'on a appelée les Trente Glorieuses, la décentralisation industrielle a fortement marqué le Bassin parisien. Alors que dans la première moitié du vingtième siècle, l'appareil national de production était resté largement concentré sur quelques sites privilégiés – bassins de matières premières, complexes portuaires, grandes régions urbaines –, on a assisté en peu de temps à une diffusion géographique sans précédent des activités du secteur secondaire. Ce mouvement a été le fait d'entreprises issues pour une bonne part de région parisienne. Celles-ci, à l'étroit dans un espace urbain saturé du fait du manque de main-d'œuvre et de terrains constructibles, ont choisi de développer leur activité en province, soit en y délocalisant leurs établissements de fabrication, soit en y construisant de nouvelles unités de fabrication. Les régions du Bassin parisien ont été les plus touchées par ce desserrement, même si celui-ci s'est largement étendu en direction de l'ouest et du sud-ouest de l'espace national. Cette dynamique industrielle, sans précédent dans l'histoire économique française, a été rendue possible par la conjonction de plusieurs facteurs, tels que l'existence d'une croissance soutenue qui a favorisé la demande de biens manufacturés et la mise en œuvre de gains de productivité, grâce à l'adoption généralisée de l'organisation scientifique du travail (fordisme-taylorisme). L'interdépendance entre l'Ile-de-France et les régions qui l'entourent s'est ainsi renforcée, une complémentarité fonctionnelle de nature hiérarchique s'installant entre ces deux territoires (division spatiale et fonctionnelle du travail). Elle a eu pour conséquence la spécialisation croissante de la région parisienne dans le commandement du système productif (conception, administration, gestion, marketing, services économiques et financiers), tandis que l'aire d'influence de la capitale s'orientait davantage vers les fonctions concrètes (fabrication matérielle, stockage, maintenance), comme l'ont montré notamment les travaux de Félix Damette et Jacques Scheibling (laboratoire STRATES<sup>1</sup>). Sur le plan social, on a observé également, au cours de cette période, une concentration croissante en Ile-de-France des emplois de cadres et d'ingénieurs, pendant que le reste du Bassin parisien voyait s'accroître rapidement la part des ouvriers spécialisés dans la population active.

La crise industrielle qui s'est ouverte au milieu des années 1970 a en grande partie remis en cause cet équilibre et ces complémentarités. Comme l'ont montré les travaux de Pierre Veltz<sup>2</sup>, le fordisme-taylorisme hérité de la décentralisation industrielle est entré en mutation un peu partout dans le monde développé, sous l'effet de la globalisation des entreprises. Il s'en est suivi une rétraction rapide de la sphère de la production matérielle, au détriment du Bassin parisien, tandis que le domaine péri-productif, composé pour l'essentiel des fonctions abstraites et de commandement du système de production, se renforçait considérablement en Ile-de-France. La production matérielle a ainsi été atteinte en relation avec plusieurs phénomènes :

- délocalisation de la production vers des pays à moindres coûts de salaires ;

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *le Bassin parisien, système productif et organisation urbaine*, Paris, DATAR, La Documentation française, 1992, 103 p.

<sup>2</sup> Michel Savy, Pierre Veltz (Dir.), *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, DATAR, Editions de l'aube, 1993, 195 p. ; Michel Savy, Pierre Veltz (Dir.), *Economie globale et réinvention du local*, Paris, DATAR, Editions de l'aube, 1995, 189 p.

- modernisation des processus de fabrication par développement de l'automatisation ;
- concurrence rude des nouveaux pays industrialisés entraînant, coté français, la multiplication des faillites.

Au contraire, le domaine péri-productif s'est renforcé en région parisienne, sous l'impact de certaines évolutions :

- externalisation des fonctions abstraites (activités de conseil, de publicité, de gestion immobilière...), au profit du puissant secteur des services aux entreprises ;
- financiarisation de l'activité de production, due elle-même à la croissance des revenus financiers des firmes et à l'extension de l'actionnariat international, au bénéfice de l'ensemble du secteur des services financiers ;
- adaptation à un environnement plus concurrentiel par le développement au sein des entreprises de la conception, du commercial et du marketing.

Le jeu conjugué de ces évolutions semble donc avoir entraîné depuis le milieu des années 1970 un divorce dynamique croissant entre Paris et le reste du Bassin parisien, divorce en totale contradiction avec la solidarité fonctionnelle qui avait pu se nouer pendant les Trente Glorieuses.

Mais qu'en est-il vraiment ? Si des travaux récents ont proposé un éclairage intéressant de ces mutations, aucune recherche n'a eu pour objet jusqu'à présent d'étudier en détail la disjonction dynamique entre Paris et son aire d'influence immédiate. Certaines publications se sont attachées essentiellement à décrire les évolutions du système productif national en général, les impacts territoriaux se limitant à l'identification des grandes tendances régionales et à quelques études locales<sup>1</sup>. D'autres ont opéré une lecture diachronique de la spécialisation fonctionnelle des villes françaises et du Bassin parisien, mais sur une durée courte – une partie des années 1980 –, et dans l'optique plus spécifique de réactualiser les connaissances sur l'organisation générale de la trame urbaine française<sup>2</sup>.

L'exploration des mutations récentes du système productif du Bassin parisien et de leur impact sur les territoires est donc de ce fait une démarche justifiée. Son intérêt est d'offrir un éclairage complet sur les dynamiques spatiales qu'a connues cette grande région depuis le début de la crise industrielle. Mais si les transformations du système productif, entendu comme l'ensemble des activités économiques concourant à la fabrication matérielle, sont bien le premier facteur d'évolution des territoires du Bassin parisien, les dynamiques spatiales qui s'y inscrivent sont-elles exclusivement marquées par cette influence ? N'y a-t-il pas d'autres déterminations d'ordre politique (impact des stratégies de l'Etat et des collectivités territoriales) ou d'ordre géographique (effet des transformations endogènes propres aux territoires locaux) ? Certaines activités aux marges du système productif, comme l'agriculture ou la sphère de plus en plus considérable des services non marchands, n'ont-elles pas connu des variations qui se surimposent voire contredisent celles du système productif industriel ?

Ces questions sont fondamentales et conditionnent tout à la fois les axes de recherche et les hypothèses de travail susceptibles d'être adoptés dans la conduite d'une telle démarche.

---

<sup>1</sup> Parmi d'autres, Christel Alvergne, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*, Paris, L'Harmattan, 1997, 207 p. ; Véronique Thireau, *Les nouvelles dynamiques spatiales. A la redécouverte des territoires*, Paris, L'Harmattan, 1993, 342 p. ; Robert Salais, Michael Storper, *Les mondes de production. Enquête sur l'identité de la France économique*, Paris, EHESS, 1993, 467 p. ; Alain Lipietz, Georges Benko, *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 1992, 424 p., Georges Benko, *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Paris, Edition de l'espace européen, 1990, 396 p.

<sup>2</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992 ; Félix Damette, *La France en villes*, Paris, DATAR, La Documentation française, 1994, 271 p.

*Les dynamiques spatiales du Bassin parisien : des axes de recherche et des hypothèses de travail qui découlent des mutations récentes du système productif.*

S'attacher à comprendre les dynamiques spatiales actuelles du Bassin parisien est une entreprise ardue qui pose de nombreux problèmes.

Elle bute tout d'abord sur des questions "d'échelle" : échelle temporelle d'une part, échelle géographique d'autre part. Parce que les années 1980 auxquelles font référence la plupart des travaux existants nous semblent trompeuses – à cause du cycle exceptionnel de croissance de 1985 à 1990 –, il nous a paru préférable de retenir un intervalle de temps beaucoup plus long, afin d'échapper au bruissement perturbateur des conjonctures économiques. Le choc pétrolier de 1973 qui marque la fin des Trente Glorieuses et le début de la récession industrielle pour les pays développés constitue le point de départ le plus pertinent. Celui-ci, ramené aux dates de réalisation des recensements de population en France, justifie de faire débuter l'analyse en 1975. Quant au terme de la période, le choix repose davantage encore sur des considérations d'ordre méthodologique. Les résultats détaillés du recensement de population de 1999 pour l'activité économique n'ayant pas encore été publiés, il n'a pas été possible d'envisager d'aller jusqu'à la fin du siècle. L'utilisation par substitution d'autres types de données a bien sûr été envisagée (ESE<sup>1</sup>, UNEDIC). Mais nous avons craint, à juste titre, une discontinuité trop importante dans les différentes séries statistiques ainsi juxtaposées – dont le champ diffère –, et par-là même, une hétérogénéité de l'information qui aurait pu nuire à la rigueur de la démonstration. C'est pourquoi, en fixant le terme de notre recherche au début des années 1990, nous avons fait le choix de l'homogénéité statistique en ne recourant, pour les traitements principaux, qu'aux sources émanant du recensement de population. Le second problème d'échelle porte sur le ou les territoires de référence, supports de l'analyse. Ainsi, nous verrons que la question de la délimitation du Bassin parisien est déjà en soi un véritable sujet de questionnement. Où s'arrête l'influence de Paris – qui permet d'esquisser une région fonctionnelle – et comment la mesure-t-on, afin de déterminer une aire géographique dans laquelle l'examen des dynamiques spatiales ait toute sa pertinence ? C'est là un premier écueil. Mais l'échelle à laquelle doivent être effectuées les principales mesures en représente un autre, guère plus facile à éviter. A quel niveau géographique s'opère la différenciation des dynamiques économiques et de leur corollaire qu'est le changement démographique et humain ? A l'échelle des régions, des départements, des villes, des communes... ? Il y a là beaucoup d'options possibles que seule une réflexion précise sur les modes de fonctionnement des systèmes économiques territorialisés et sur les mailles géographiques dans lesquelles ils s'incarnent permettra de départager.

Mais connaître et porter à connaissance les dynamiques spatiales du Bassin parisien nécessite surtout de cerner précisément quel contenu on donne à un tel projet. Parce que les recherches déjà citées de l'équipe STRATES et de Pierre Veltz ont montré, parmi d'autres, le rôle essentiel des mutations du système de production dans le développement spatial, nous nous attacherons à faire de celui-ci le point d'ancrage de l'analyse, mais sans exclusive particulière.

Ce faisant, l'objectif de l'étude des dynamiques spatiales du Bassin parisien nous paraît pouvoir se cristalliser autour de quatre axes complémentaires :

- Quelles trajectoires économiques ont connu les économies locales du Bassin parisien depuis le milieu des années 1970, en quoi se distinguent-elles des évolutions nationales et globales et comment peut-on en dresser une typologie ?
- Quels impacts ces mutations ont-elles eu sur les composantes démographiques et la structure sociale des espaces qui forment le Bassin parisien ?

---

<sup>1</sup> Enquête structure des emplois.

- Les facteurs qui expliquent la diversité dynamique renvoient-ils tous à des déterminations d'ordre économique (évolutions propres à chaque secteur d'activité, transformation de l'organisation du travail et de la production) ou bien d'autres phénomènes entrent-ils en ligne de compte (rôle des politiques publiques, inversion de la chaîne causale entre les bouleversements démographiques et les transformations économiques, notamment au sein des territoires limitrophes de l'Ile-de-France qui ont été influencés par une nouvelle demande résidentielle) ?
- Quelle est la logique géographique des changements analysés (logique de gradients, logique centre-périphérie) et quels impacts ceux-ci ont-ils sur la structure spatiale du Bassin parisien ?

Si ces axes conditionnent l'orientation de la recherche, ils doivent néanmoins être encadrés par certaines hypothèses dont la vérification sous-tendra la démonstration à venir. Le point de départ le plus judicieux pour les formuler renvoie, à notre avis, au champ thématique défini par les travaux de Félix Damette et de Jacques Scheibling. Le Bassin parisien est ainsi, de toute évidence, un espace qui a connu, entre 1945 et le milieu des années 1970, une certaine homogénéisation économique, sociale et fonctionnelle due à une spécialisation croissante de l'aire d'influence de la capitale dans la fabrication industrielle. Avec la crise des années 1970, le lien fonctionnel entre Paris et son aire d'influence a été mis à mal, voire remis en cause. Les restructurations industrielles ont entraîné de sérieuses difficultés, tandis que la logique de métropolisation a permis à la croissance parisienne de s'autonomiser par rapport à celle de son aire d'influence, grâce au contexte favorable de la globalisation qui privilégie les échelles continentale et mondiale, avec lesquelles la capitale, du fait de son statut, est en interaction constante. C'est donc dans le champ de ces évolutions que nos hypothèses doivent être posées et vérifiées.

On essaiera ainsi de montrer dans un premier temps, qu'au lieu de s'atténuer, les différences de profil fonctionnel entre Paris et le reste du Bassin parisien se sont en grande partie renforcées, en relation avec la "sortie" du fordisme-taylorisme, et qu'en conséquence le couplage dynamique entre ces deux espaces s'est considérablement affaibli. Dans un deuxième temps, nous chercherons à établir que l'ampleur des dynamiques, ainsi que leur configuration spatiale, dépendent étroitement de la position relative des espaces du Bassin parisien par rapport à la région-capitale (distance, situation de continuité par rapport aux quadrants géographiques d'Ile-de-France spécialisés dans certains domaines de production, intensité et fréquence des relations physiques). Enfin, nous tâcherons de prouver, parce que les évolutions contemporaines s'inscrivent dans une histoire plus longue, que les dynamiques en cours sont influencées par trois séries d'héritages :

- Les héritages de la décentralisation industrielle, car il nous semble possible de démontrer qu'entre 1975 et 1990 les espaces les plus dynamiques se sont situés à l'ouest, c'est-à-dire là où les industries les plus modernes avaient été déconcentrées et là où se dessine une continuité avec le nouveau centre des affaires de la capitale ;
- Les héritages des politiques publiques des quarante dernières années : certaines dynamiques spécifiques se forment là où l'Etat a orienté ses investissements et fait le choix d'un développement prioritaire ;
- Les héritages de l'économie pré-fordienne : les crises les plus sensibles et les déclinés les plus marqués concernent des territoires où les caractéristiques du système productif sont antérieures à la décentralisation industrielle.

Cet ensemble de propositions peut être résumé dans le principe suivant qui servira d'hypothèse générale à notre démonstration : la sortie du fordisme-taylorisme – mode de production qui a prévalu pendant la période de décentralisation industrielle – a conduit au resserrement de l'intégration spatiale et fonctionnelle du Bassin parisien sur une aire de plus en plus étroite, ce qui entraîne nous semble-t-il, une remise en cause de la cohésion territoriale de cet ensemble géographique, alors qu'il pouvait être envisagé jusqu'à présent comme la première grande région fonctionnelle française.



### *Questions de méthode...*

Cette posture de démonstration bute naturellement sur des difficultés méthodologiques dont il convient d'évoquer succinctement les enjeux. En premier lieu, on soulignera quelques problèmes de vocabulaire. Si le Bassin parisien désigne communément l'Ile-de-France et les régions limitrophes sur lesquelles elle exerce son influence, un brouillage sémantique assez fréquent ne réserve qu'à ces dernières l'utilisation de ce terme. Parce que la région parisienne se distingue effectivement avec force des autres territoires du Bassin parisien, nous désignerons ces derniers de la même manière que Félix Damette et Jacques Scheibling qui parlent à leur propos d'aire régionale du Bassin parisien. Mais une autre appellation sera également mobilisée : celle de couronne du Bassin parisien, à la notoriété déjà bien établie. En conséquence, la partie centrale de notre zone d'étude, où se situe l'agglomération de Paris, sera désignée alternativement comme aire métropolitaine centrale et comme région-capitale, appellations sans ambiguïté.

Tributaire des usages lexicaux, notre analyse le sera aussi des sources. La priorité a été donnée à l'exploitation diachronique des recensements de population. Pour des variables générales telles que la population, l'emploi, la population active, le chômage, le solde naturel, le solde migratoire, les navettes etc., nous avons pu bénéficier de l'historique des recensements qui remonte jusqu'à 1962 (base de données SAPHIR de l'INSEE). S'agissant de l'analyse économique détaillée, nous nous sommes appuyés d'une part sur les statistiques de l'emploi au lieu de travail (sondage au quart des recensements), aux niveaux 100 et 600 de la NAP – qui ont fait parfois l'objet d'agrégations afin de synthétiser et globaliser certaines évolutions. D'autre part, nous avons utilisé les résultats du recodage de ces recensements par le laboratoire STRATES, résultats qui éclairent la dimension fonctionnelle de l'activité économique et notamment le clivage entre fonctions concrètes et fonctions abstraites. Ensuite, grâce à la nomenclature PCS<sup>1</sup>, nous avons pu reconstituer le profil socioprofessionnel des territoires du Bassin parisien et sa transformation depuis 1975. Ces trois sources ont donc permis de mesurer la diversité sectorielle, fonctionnelle et sociale de notre zone d'étude, y compris dans sa dimension diachronique. Enfin, pour nourrir la réflexion sur la nature, l'ampleur et la portée de l'influence parisienne sur le Bassin parisien, nous avons utilisé des données de flux qui mesurent le degré d'interdépendance et d'interaction entre territoires : échanges interdépartementaux de marchandises issus de la base SITRAM du Ministère des transports pour 1994 ; migrations d'étudiants à destination des universités du Bassin parisien en 1992-1993, provenant des statistiques du Ministère de l'éducation nationale (DEP) ; migrations résidentielles et migrations pendulaires entre zones d'emploi pour chaque recensement de population de 1975 à 1990.

Le traitement de cette information quantitative n'a pas été envisagé sous un angle exclusivement analytique. L'appréhension des dynamiques, qu'elles soient démographiques, économiques ou sociales, aurait pu donner lieu à la réalisation de séries de cartes portant sur les taux de variation de chaque variable. Cette démarche, trop proche de l'inventaire, nous a paru ne pas convenir à la mise en valeur synthétique des mutations, pas plus qu'à la découverte des facteurs explicatifs et des rétroactions systémiques existant entre les premières et les seconds. C'est pourquoi, nous avons privilégié les traitements multivariés et plus particulièrement les classifications ascendantes hiérarchiques qui autorisent, pour chaque problème et chaque niveau d'observation, de construire des typologies, par définition synthétiques<sup>2</sup>. De la même manière, dans le traitement des évolutions et des modalités par lesquelles elles se traduisent, nous avons choisi de ne jamais représenter les taux de variation des différentes variables isolément, mais de les pondérer par les données de stock que sont par exemple l'emploi et la population. Dans la plupart des cas, les évolutions quantitatives partielles (solde migratoire, solde naturel, bilan du

---

<sup>1</sup> Professions et catégories socioprofessionnelles

<sup>2</sup> Ces typologies s'appuient toutes sur une méthode de classification ascendante hiérarchique qui privilégie la minimisation de la variance intra-classes des types dégagés.

chômage, variation de l'emploi par secteur, par fonctions économiques et par catégories socioprofessionnelles ...) ont été rapportées à la variable englobante – emploi, population, population active –, ce qui permet de mesurer en quoi chacune d'entre elles contribue précisément au changement des territoires. L'ensemble des traitements a été réalisé avec des logiciels adaptés. Les analyses multivariées ont nécessité le recours au logiciel *statlab* dont les résultats ont été cartographiés avec le programme *Cabra*<sup>1</sup>. Les régressions linéaires ont pour leur part été conduites grâce au tableur *Excel*, la représentation des résidus requérant à nouveau *Cabra*<sup>2</sup>.

Les informations statistiques ont été complétées par les sources bibliographiques les plus diversifiées possibles. Tant pour le Bassin parisien que pour les territoires qui le composent, nous avons concentré nos recherches dans trois directions : les publications scientifiques (ouvrages, articles de périodiques), les publications émanant de la littérature "grise" (rapports officiels, études commanditées), et enfin les publications de la presse spécialisée (de l'immobilier, de l'industrie, des collectivités territoriales etc.). Cette démarche, destinée à éclairer les traitements quantitatifs et cartographiques, s'est substituée le plus souvent à l'enquête directe que l'étendue de la zone d'étude ne permettait pas d'envisager.

### *Une démonstration en quatre étapes...*

Aussi, cette recherche sur les dynamiques spatiales du Bassin parisien, que celles-ci soient dues ou non aux mutations générales du système productif, nous paraît-elle pouvoir donner lieu à une démarche en quatre temps.

En premier lieu, il est nécessaire de légitimer et de fonder l'objet lui-même. Si le Bassin parisien peut servir d'espace de référence, ce n'est pas parce qu'il constitue un cadre formel commode, mais parce qu'il est une échelle géographique à laquelle les évolutions économiques font sens. Cette affirmation mérite toutefois démonstration. C'est ce que propose la première partie qui dégagera trois niveaux de lecture du Bassin parisien : comme mythe – produit d'une élaboration historique –, comme espace fonctionnel – sous l'impact conjugué des transformations issues de la décentralisation industrielle et du jeu des polarisations urbaines –, comme système spatialisé dont la décomposition permet d'isoler les territoires locaux sur lesquels se focalisera l'observation.

Une fois justifiée l'échelle géographique, il sera alors possible, dans un deuxième temps, d'engager l'étude des dynamiques spatiales du système productif. Les analyses multivariées déboucheront sur le dégagement de grands types de mutations économiques, tant sur le plan sectoriel, fonctionnel que social, dont l'impact sur les autres composantes des territoires formant le Bassin parisien sera également envisagé.

La troisième étape aura une portée plus explicative et se chargera de répertorier les facteurs de la dynamique spatiale, facteurs qui se situent au carrefour de deux influences : celle des héritages économiques (décentralisation industrielle, phases antérieures d'industrialisation) que la globalisation (métropolisation, transformation organisationnelle de la production, course à

---

<sup>1</sup> Les cartes produites ont utilisé les ressources propres à ce logiciel. Pour les classifications, les cartes sont qualitatives, c'est-à-dire qu'à chaque type est associée une couleur. La cartographie étant contrainte par des palettes graphiques préétablies, il n'a pas toujours été possible de transposer les enseignements de l'arborescence de la classification, certains types apparentés étant représentés par des couleurs finalement assez éloignées. En matière de discrétisation, c'est celle de Jenks qui a été privilégiée, car elle permet de minimiser la variance interne de chacune des classes retenues. Là non plus le choix de la palette graphique n'a pas toujours été possible : aussi peut-il arriver que les couleurs choisies soient en décalage sémiologique avec les valeurs représentées – mêmes gammes pour les valeurs positives et négatives, couleurs froides pour quelques valeurs positives, chaudes pour quelques valeurs négatives.

<sup>2</sup> Pour faciliter la lecture et l'interprétation des cartes, trois planches hors-texte ont été insérées : les deux premières reprennent le découpage des zones d'emploi en indiquant les principales villes et les axes majeurs de communication ; la troisième reproduit uniquement, à des fins de localisation, les limites et le nom de chaque zone d'emploi du Bassin parisien.

la productivité et à la compétitivité ) a pu récemment remettre en cause ; celle du jeu de l'action publique, locale ou nationale.

A l'issue de cette troisième partie du développement, une ultime démarche consistera à examiner le "produit" géographique des dynamiques répertoriées. Nous chercherons tout d'abord à déterminer si les mutations post-fordiennes constituent une rupture radicale par rapport aux évolutions antérieures. Puis nous verrons si elles ont ou non oblitéré la structure spatiale héritée du Bassin parisien. Enfin, nous essaierons de mesurer si elles actualisent la logique centre-périphérie qui, depuis des décennies, marque l'organisation et l'évolution du Bassin parisien, avant de proposer la présentation de quelques trajectoires locales qui constitueront, parmi d'autres, des lieux-modèles.

# I PREMIERE PARTIE. LE BASSIN PARISIEN : LE MOT ET LA CHOSE.

Rechercher et comprendre les dynamiques spatiales du Bassin parisien et particulièrement celles qui reposent sur les dynamiques du système productif suppose au préalable de définir le Bassin parisien, son étendue, sa structure, son fonctionnement et la pertinence de cette échelle pour l'analyse des mutations économiques récentes. Comme le rappelle Roger Brunet : « le Bassin parisien est une des régions françaises les plus classiques, les plus couramment citées ; il n'est pas un manuel de géographie qui l'ignore. Et pourtant, il n'est pas de notion plus ambiguë : qu'est-ce qu'en réalité le Bassin parisien ? »<sup>1</sup> Cette question, presque étonnante sous la plume d'un géographe, renvoie en fait aux nombreuses transformations sémantiques qu'a connues la notion de Bassin parisien depuis son identification par l'abbé Guettard, au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle<sup>2</sup>, et sa description cent ans plus tard par Elie de Beaumont<sup>3</sup>. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous nous attacherons à faire l'histoire du Bassin parisien, tant comme région que comme représentation spatiale (Chapitre I). Les ambiguïtés et les glissements de sens qui en résultent serviront à poser la question des contours de cet espace. Fluctuants, ils feront l'objet d'une discussion puis d'un choix à partir duquel se cristallisera l'analyse et la réflexion sur la validité de l'échelle. Enfin, en recourant à une lecture du Bassin parisien comme système spatialisé – statut que lui confère le pouvoir organisateur de la capitale –, nous en analyserons la structure et la cinématique, ce qui permettra d'établir le cadre définitif du déchiffrement des dynamiques du système productif qui sont à la base des transformations les plus significatives du territoire (Chapitre III).

## CHAPITRE 1 LE BASSIN PARISIEN : HISTOIRE D'UNE REPRESENTATION.

Avant d'être une "région classique", comme le rappelle Roger Brunet ou même une région "tout court", le Bassin parisien est une représentation, c'est-à-dire « un acte de création »<sup>4</sup> En effet, à travers l'histoire, le Bassin parisien a revêtu des définitions changeantes qui prouvent son réinvestissement constant par des écoles de pensée très différentes les uns des autres. La science (géologie, géographie régionale et urbaine...), les politiques publiques (aménagement du territoire) et même l'imaginaire collectif ont conféré au Bassin parisien cette ambiguïté ou cette polysémie créatrice d'ambivalence. Plusieurs étapes jalonnent ces transformations notionnelles. Le Bassin parisien est né au 19<sup>ème</sup> siècle avec la géographie moderne. Longtemps cantonné au rôle de "cuvette" que l'école vidalienne lui a d'abord conféré, il est devenu une région fonctionnelle après les travaux des années 1960 sur l'armature urbaine de la France. Promu cadre d'action par la politique d'aménagement du territoire de l'après-guerre, il forme également une région économique transformée par la taylorisation de l'espace industriel français au temps de la décentralisation industrielle.

Le Bassin parisien est donc bien "une chose". Mais c'est aussi un mot, rabâché, ressassé, comme au temps où il faisait les beaux jours de la géographie scolaire. C'est pourquoi nous pensons que ce référent incontournable de la géographie régionale de l'espace français et des

---

<sup>1</sup> Roger Brunet, "Le Bassin parisien : berceau de la France", *Découvrir la France*, 1972, n°23, p.1.

<sup>2</sup> Guettard, *Mémoire et carte minéralogique sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre*, Paris, 1746.

<sup>3</sup> Dufrénoy et Elie de Beaumont, *Explication de la carte géologique de la France*, Paris, t.1, 1841 ; t.2, 1848 ; t.3, 1873.

<sup>4</sup> Antoine Bailly, "Les représentations en géographie" in Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (Dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, 1992, 1132 p., p. 372.

politiques d'aménagement du territoire conduites depuis les années 60 n'est peut être que le produit d'une contamination de nos représentations par ce mythe ancien, véhiculé par l'école de la République, celui de la "cuvette sédimentaire". Cette métaphore qui synthétise au mieux la topographie et la structure géologique d'un quart du territoire national est également symbolique d'une certaine dynamique, comme le rappelait en 1966 Edgar Pisani, alors Ministre de l'équipement, au moment où la DATAR formait le premier projet d'aménagement du Bassin parisien : « Nous avons tous appris à l'école que le Bassin parisien, riante cuvette contrastant avec les vieux et sombres massifs hercyniens qui l'entourent, arrosé des plus belles rivières courant dans les plus attrayantes vallées, était symbole d'ordre et d'harmonie. [...] Les temps modernes auraient-ils bouleversé le bel équilibre que la géographie – et l'histoire – avaient établi dans cette région privilégiée ? La réponse est oui, à n'en pas douter. Le fond de la cuvette – surface infime par rapport à l'ensemble du bassin – n'a pas cessé, depuis des dizaines d'années, d'aspirer les forces vives disponibles aux alentours et au centre d'un territoire représentant en superficie le quart du pays ... »<sup>1</sup>. Cette connotation d'harmonie attachée au Bassin parisien a une origine connue : la division de l'espace français à partir de la nature des sols, telle que l'a portée Vidal de la Blache et d'autres avant lui. Elle a une autre provenance, plus dissimulée et plus mythique : l'idée que le Bassin parisien est le lieu de naissance de la nation française puisque la monarchie capétienne y a trouvé le cadre de sa première expansion : « Ces avantages ont valu au Bassin parisien de jouer un rôle prépondérant dans la formation de l'unité française. C'est là que s'est fondée la capitale de la France, et c'est en s'appuyant sur l'Île-de-France que les rois de France ont peu à peu rassemblé les éléments essentiels au royaume de France »<sup>2</sup>. Aussi, pour bien comprendre pourquoi le Bassin parisien est un espace qui fait sens, il convient de revenir brièvement à ses origines...

## **Section 1. La première naissance : le bassin sédimentaire**

### **1) A l'origine, la géographie vidalienne ?**

Jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, comme l'ont analysé Daniel Nordman et Jacques Revel<sup>3</sup>, la distinction voire l'opposition entre les divisions naturelles et les divisions politiques de l'espace géographique – dont sont conscients les hommes de l'époque –, ne s'applique guère à justifier des découpages à l'intérieur des Etats. Ce n'est qu'à partir de Philippe Buache, premier géographe du roi Louis XV, qu'une théorie de division naturelle de l'espace terrestre est proposée, basée sur le dessin des grands bassins fluviaux<sup>4</sup>. Elle débouche sur la reconnaissance de trois types de bassins, emboîtés les uns dans les autres en fonction de leur dimension, et sur une première cartographie des bassins hydrographiques français.

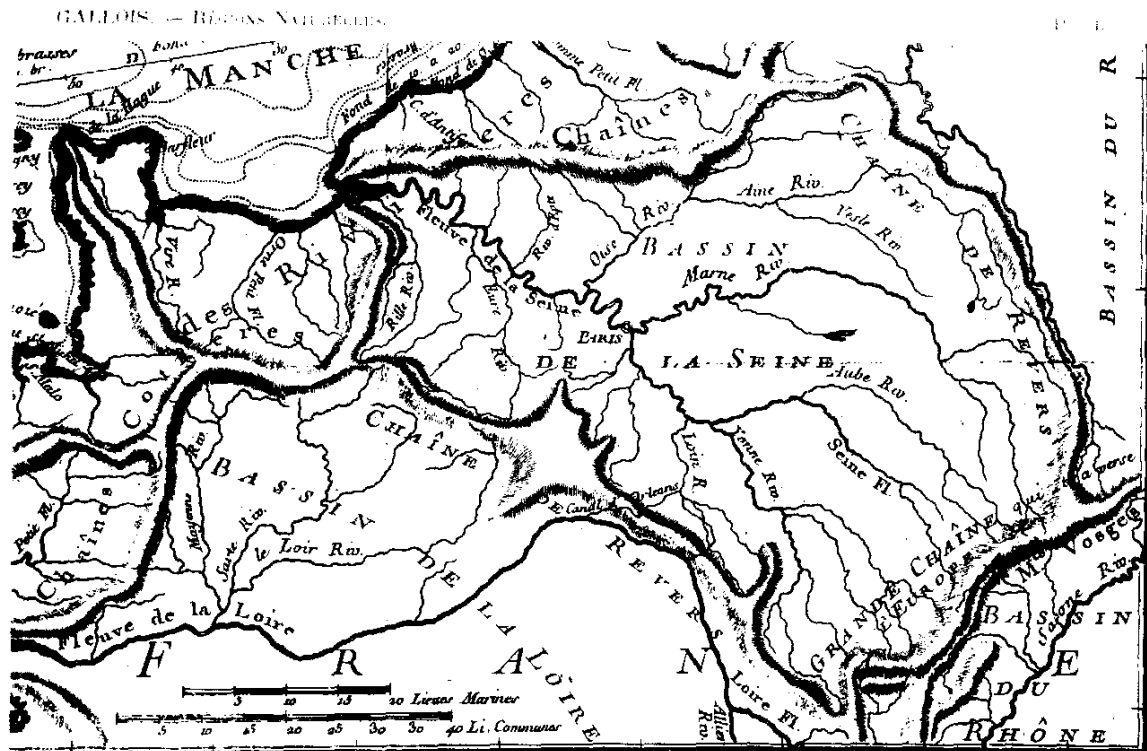
---

<sup>1</sup> Edgar Pisani, "un espace à la mesure de l'urbanisme moderne le Bassin parisien", *Urbanisme*, 1966, n°96-97, p. 8.

<sup>2</sup> Joseph Fèvre, Henri Hauser, *Régions et pays de France*, Paris, Alcan éditeur, 1909, 516 p., p. 81.

<sup>3</sup> Daniel Nordman, Jacques Revel, "La formation de l'espace français", in *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, 672 p., p.117.

<sup>4</sup> Philippe Buache, *essai de géographie physique, où l'on propose des vues générales sur l'espèce de la Charpente du Globe, composée des chaînes de montagnes qui traversent les mers comme les terres...*(*Histoire de l'académie royale des sciences*, 1752. *Mémoires de mathématiques et de physique*, p. 399-416). Cité par Lucien Gallois, *régions naturelles et noms de pays*, Paris, Armand Colin, 1908, 356 p., p.30



Le bassin de la Seine, d'après la carte qui accompagne le Mémoire de Buache (1752). Réduction de 1/5.

**Figure 1 : Le bassin de la Seine d'après Philippe Buache (1752).** (Source Lucien Gallois, *op.cit.*, 1908).

De ce fait, le Bassin de la Seine est l'ancêtre du Bassin parisien, même si son nom définitif n'est pas encore acquis et si les limites du bassin hydrographique sont naturellement très éloignées de son homologue sédimentaire. Ce mode de reconnaissance des régions naturelles basé sur les cours d'eau est demeuré très en vogue jusqu'à la fin du Premier Empire et a inspiré, de manière détournée, comme le rappelle Paul Claval<sup>1</sup>, le découpage de la France en départements, dont la plupart tirent leur nom d'un fleuve ou d'une rivière. Mais très rapidement la critique s'est élevée contre cette méthode. Lucien Gallois rapporte précisément les étapes du renouvellement de la pensée géographique qui conduisent à lui préférer un autre type de division, s'appuyant sur la nature géologique du sous-sol<sup>2</sup>. Deux raisons principales conduisent à cette évolution. Tout d'abord le découpage en bassins hydrographiques ne permet pas de révéler des unités géographiques à grande échelle et conduit à une appréhension assez grossière du territoire. Or l'objectif recherché est de parvenir à une description précise des facteurs de variété de l'étendue terrestre, dans la lignée de l'entreprise taxonomique de la science de l'époque. D'autre part, et plus sérieusement, les bassins fluviaux ne rendent pas compte de l'hétérogénéité des paysages et des milieux traversés par les cours d'eau, comme le rappellent Elie de Beaumont et Dufrenoy, premiers concepteurs de la carte géologique de France : « les vallées des rivières ne sont que des sillons isolés, tandis que le modelage général du relief de la terre se rattache aux lignes géologiques »<sup>3</sup>.

La carte géologique va donc fournir les critères à la délimitation des régions naturelles de la France et remplacer progressivement l'approche par les bassins hydrographiques. Les premiers

<sup>1</sup> Paul Claval, *Régions Nations, grands espaces*, Paris, M-Th. Guénil, 1968, 837 p., p.287.

<sup>2</sup> Lucien Gallois, *op. cit.*, 1908, pp. 7-35.

<sup>3</sup> Dufrenoy et Elie de Beaumont, *op. cit.* Cité par Lucien Gallois, *op. cit.*, 1908, p.34

travaux sont ceux de l'abbé Guettard<sup>1</sup>, déjà cité, qui en pionnier identifie le Bassin de Paris comme formé de trois "bandes" concentriques, respectivement sablonneuse, marneuse et schisteuse – ou métallique – qui traversent la Manche et recourent le sud de l'Angleterre<sup>2</sup>. D'autres suivront, à partir de la Révolution, avec la création sous la Convention d'un Comité des mines et d'un *Journal des Mines*. Cette publication, dirigée par Charles Coquebert de Montbret jusqu'en 1815, entreprit de faire publier des notices sur les richesses minérales de la France et constitue ainsi les prémices d'une description géologique du territoire national. C'est d'ailleurs un des disciples de Coquebert, Omalius d'Halloy, qui esquissa une première carte géologique de la France en 1823. Celle-ci réactualise la carte minéralogique de Guettard<sup>3</sup> en proposant pour la première fois une classification selon l'âge des terrains. Sur cette base, Omalius d'Halloy a pu, quelques années plus tard, proposer un découpage de la France en sept régions principales (Plateau central, Bassin de Paris, Ouest, Sud-Ouest, Pays entre le Rhône et les Alpes, Pays entre les Alpes et l'Ardenne, Pays entre le Rhin et le Pas-de-Calais)<sup>4</sup>. Celles-ci ont par la suite servi à une nouvelle subdivision de l'espace en régions géographiques (par exemple le Hurepoix, le Valois... pour le Bassin de Paris), subdivision qui repose sur l'adéquation entre un découpage géologique, la nature des reliefs, les activités humaines et l'identification populaire. A l'issue de ces évolutions, les fondements de la géographie vidalienne étaient donc posés et le Bassin parisien devenait une des catégories pertinentes d'analyse de l'espace géographique français.

Dans le même temps, Brochant de Villiers, professeur de géologie à l'École des Mines, reprenait le projet d'une carte géologique en six feuilles au 1/500000<sup>ème</sup>, avec l'assistance de Dufrénoy et d'Elie de Beaumont. La parution en fut achevée en 1840 et la publication de la notice s'échelonna de 1841 à 1873<sup>5</sup>. Pleinement identifié, le Bassin parisien faisait son entrée définitive comme cadre de division de l'espace français au même titre que le Massif central – à l'époque identifié comme plateau central. La pertinence de ce découpage de la France en deux structures spatiales fondamentales ne s'arrêtait d'ailleurs pas à la seule analyse géologique : avec beaucoup d'intuition Elie de Beaumont et Dufrénoy ont perçu la signification que ce cadre géologique pouvait prendre, dans une France où l'exode rural commençait à redistribuer les populations : « en comparant le bassin de Paris et les hautes terres du Limousin, de la Marche et de l'Auvergne, Elie de Beaumont et Dufrénoy ont pu dire justement que la première de ces deux régions est le pôle positif et la seconde le pôle négatif de la France, de toutes parts les hommes affluent vers le centre d'attraction tandis qu'un mouvement inverse se traduit sur le pourtour des terres comparées au pôle de répulsion »<sup>6</sup>. A peine découvert et inventorié, le Bassin parisien se trouvait donc d'emblée chargé – comme le Massif Central – d'un contenu sémantique dépassant le seul champ de la géographie physique. Il révélait ainsi une perméabilité à l'analyse d'autres réalités, dans le domaine de la géographie humaine notamment. Mais il n'avait pas encore acquis le statut de mythe géographique que des travaux ultérieurs allaient progressivement lui conférer.

Paradoxalement c'est la reconnaissance et "l'exploration" du Massif central qui a conduit le Bassin parisien, par effet de symétrie, à devenir une des représentations majeures de la structure de l'espace français. Daniel Nordman et Jacques Revel ont rappelé les grandes étapes de cette invention géographique<sup>7</sup>. Si, au 19<sup>ème</sup> siècle, les départements deviennent le cadre incontesté de l'action administrative, les provinces demeurent, compte tenu de leur épaisseur historique, les référents identitaires les plus classiques, de même que les pays, ces petites régions naturelles auxquelles la culture populaire reste attachée. Le constat renouvelé de la diversité du territoire conduit les savants de l'époque à la recherche d'unité. La forme hexagonale de la France appelle un centre géographique et géométrique. Alfred Leroux, historien et archiviste de la fin du 19<sup>ème</sup>

<sup>1</sup> Jean-Etienne Guettard, *op. cit.*, 1746.

<sup>2</sup> Daniel Nordman et Jacques Revel, *op. cit.*, 1989 p.118.

<sup>3</sup> Omalius d'Halloy, *Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, Paris, 1823.

<sup>4</sup> Omalius d'Halloy, "Note sur les divisions géographiques", *Bulletin de l'académie royale des sciences et Belles-lettres de Bruxelles*, t. XI, deuxième partie, 1844, p.197-213.

<sup>5</sup> Dufrénoy et Elie de Beaumont, *op.cit.*, t.1, 1841 ; t.2, 1848 ; t.3, 1873.

<sup>6</sup> Elisée Reclus, *Géographie universelle*, tome II, *la France*, Paris, 1852, p.12.

<sup>7</sup> Sur ces développements cf. Daniel Nordman, Jacques Revel, *op. cit.*, pp.152-155.

siècle, reprend à son compte la notion de "plateau central" identifié par les géologues Dufrénoy et Elie de Beaumont. Il en fait la base de la conceptualisation d'une "France intérieure" abritée, car éloignée des frontières, d'une "France du Centre", au sens géométrique du terme, et d'une "France du milieu" qui, en englobant également l'Ile-de-France, représente le cœur du pays. Cette France du milieu est un des mythes géographiques fondateurs de la nation française, à la fois lieu d'origine de la résistance gauloise, lieu de naissance de la monarchie qui a unifié le territoire et lieu de provenance des populations émigrant depuis toujours vers les régions périphériques. C'est Vidal de la Blache et l'école géographique française qui fixeront définitivement sa dénomination – Massif Central – et ses caractères. Le Massif Central devient le symbole de l'unité française puisque, mieux qu'aucune autre région, il marie l'unité à la diversité. Valorisé par les études savantes, investi symboliquement d'une fonction de relais entre la France du Nord et la France du Sud, l'école géographique française en fait un des creusets de l'unité et de la réussite nationales : « Foyer d'habitants tenaces, ambitieux de fonctions publiques, émigrant facilement, cette contrée était apte à exercer de l'influence autour d'elle. Cela n'a pas manqué. Si, par l'Eglise, par les habitudes administratives ou juridiques, ou autrement, le Midi de la France a exercé une grande action sur nos destinées générales, c'est surtout aux populations du Massif Central qu'il le doit. Sans elles, cette action n'aurait été ni persévérante ni si énergique. Les influences méridionales se sont consolidées dans ce Midi robuste et montagnard. Les habitudes traditionnelles dont le Midi avait plus directement hérité que le Nord ont disposé d'un levier grâce auquel elles ont pesé d'un plus grand poids. On se trouve donc en présence d'un ensemble qui mérite autant l'attention de l'historien que celle des géologues »<sup>1</sup>. L'invention de la France, dans les années qui précèdent la Première guerre mondiale, s'accompagne bien de la production de mythes géographiques extrêmement puissants. Le Massif central est le premier, essentiellement en vertu de sa position "géométrique", du contraste vigoureux entre son unité et sa diversité et des logiques centrifuges qui l'affectent. Le Bassin parisien est le second, par symétrie inverse, en raison de ses capacités d'agrégation et de son fonctionnement centripète : « Le Massif [central] s'est partagé ainsi entre des influences divergentes. Jamais, [...] il n'a réussi à se constituer en un tout. La force centrifuge l'emporte décidément [...]. Son action, pourtant, n'a pas été indifférente, nous l'avons dit, sur l'histoire générale. Mais ce n'est pas par sa grande masse, à la façon du Bassin parisien, pesant de tout son poids sur nos destinées ; c'est par voie d'impulsions individuelles, partielles, d'ailleurs infiniment répétées, qu'il a agi autour de lui »<sup>2</sup>. Car le Bassin parisien « que distinguent entre toutes la convergence des rivières, l'abaissement des seuils intermédiaires, la variété des terrains, remplit ainsi les conditions les meilleures pour rapprocher les populations et leur inspirer, par la communauté des intérêts, des invasions, des dangers, *un sentiment de solidarité réciproque*. Ce fait géologique est par-là un grand fait historique »<sup>3</sup>.

Le Bassin parisien comme espace de solidarité apparaît donc comme un des symboles puissants de la géographie nationale : ce n'est probablement pas un hasard si sa réappropriation récente par l'aménagement du territoire le décrit dans les mêmes termes, à l'instar de la présentation du Livre blanc de 1992 : « L'enjeu de la démarche proposée sur ce territoire était de passer d'une aire d'influence à une zone de solidarité »<sup>4</sup> ou bien encore dans la charte du Bassin parisien de 1994, l'idée que « la solidarité et la coopération doivent se renforcer »<sup>5</sup> entre tous les territoires qui composent cet espace. Avec ce lexique, nous nous trouvons en présence d'une catégorie puissante de l'imaginaire collectif que la géographie scolaire aura contribué à populariser et qui continue à occuper aujourd'hui encore une place importante dans les représentations.

Le Bassin parisien, invention des géologues français du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècles, s'est donc bien chargé, avec la géographie vidalienne, de connotations symboliques qui accompagnent ce que Nordman et Revel ont appelé l'invention de la France. Vidal de la Blache n'est pas à

<sup>1</sup> Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, 1903, Paris, La Table Ronde, 1994, réédition, 562 p., pp.397-398.

<sup>2</sup> Paul Vidal de la Blache, *op.cit.*, p. 408.

<sup>3</sup> Paul Vidal de la Blache, *op. cit.*, 1994, p. 133.

<sup>4</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, Paris, La Documentation française, 1992, 135 p., p. 7.

<sup>5</sup> *Charte du Bassin parisien*, Paris, 1994, 36 p.



proprement parler à l'origine du concept, comme nous venons de le voir. Mais la vulgarisation qu'il en a faite a fixé pour longtemps le mode d'appréhension du Bassin parisien par la tradition géographique française.

## **2) Les grandes caractéristiques du "modèle" Bassin parisien : la dialectique de l'unité et de la diversité.**

Pourtant, à peine découvert, le Bassin parisien s'échappe en tant que tel du champ d'analyse de la géographie. Comment expliquer cette mutation ? Une partie de la réponse se trouve dans les citations mêmes de Vidal de la Blache que nous avons rapportées. Tant le Massif central que le Bassin parisien constituent des faits géologiques et historiques. Ces désignations ne sont pas indifférentes : il ne s'agit pas à proprement parler, pour l'école vidalienne, de faits géographiques. Car la géographie est ailleurs, dans les petites régions naturelles que la discipline va retenir comme terrain privilégié d'étude : « le point de départ d'une division naturelle de la France est dans la distinction des "pays", dont les noms, familiers aux habitants, ont victorieusement persisté à côté des déterminations administratives anciennes ou récentes »<sup>1</sup>. La distinction de ces pays repose sur la valeur agricole du sol qui « n'est que le reflet de la nature géologique du sous-sol, qui détermine elle-même, combinée avec le climat, le caractère des eaux courantes, les modes d'habitation, les occupations des habitants. En dernière analyse, c'est sur la carte géologique et aussi sur la carte météorologique, que se marquent les limites de pays »<sup>2</sup>. Très systématique et forcément simplificateur – mais à dessein – de la pensée vidalienne, ce résumé de l'objectivation en géographie et des méthodes sur lesquelles elle repose, cerne parfaitement ce que veut la discipline à cette époque : un inventaire et une analyse des petites régions naturelles. C'est à cette échelle que les paradigmes de l'unité et de l'homogénéité se signalent avec le plus de force. Mais le caractère limitatif de cette définition est néanmoins perçu : certains, comme Lucien Gallois, reconnaissent l'existence d'autres problématiques qui ne seront prises en considération que plus tardivement<sup>3</sup> : « j'ai montré que le cadre des régions naturelles ne s'appliquait nécessairement ni à la géographie économique, ni à la géographie politique. Cela revient à dire que parmi les conditions imposées par la nature à l'activité humaine, il en est d'autres que le relief, le sol ou le climat, qu'il faut encore tenir compte de la position, de la facilité des communications, de tout un ensemble de causes qui, à chaque époque, peuvent assurer l'avantage à une contrée, à un site particulier »<sup>4</sup>. Vidal de la Blache lui-même, comme le rappelle Paul Claval<sup>5</sup>, ne s'en tient pas à la seule théorie de la région naturelle, avant tout présente dans ses travaux pédagogiques. Ailleurs, il s'attache moins à la délimitation des compartiments "donnés" par la nature qu'aux relations que les régions entretiennent entre elles. De plus, à partir de 1917, il développe le principe de nodalité pour signifier l'existence, à côté des régions naturelles et interférant avec elles, des aires d'influence des villes<sup>6</sup>. Dès cette époque, la région naturelle n'est donc pas toute la géographie : mais pendant un demi-siècle, elle y occupera beaucoup de place.

Dans ce contexte, le Bassin parisien comme objet d'étude se trouve marginalisé. Une fois effectué le cadrage géologique qu'il suggère, l'analyse géographique, se recentre sur l'étude des régions naturelles. Pendant toute cette époque, le Bassin parisien n'a de sens ou d'intérêt que comme unité de la diversité : «... C'est la constitution géologique qui crée la région. Ainsi c'est elle qui permet de réunir en un grand ensemble appelé Bassin parisien, les "pays" si divers compris entre la plaine du Nord, l'Ardenne, le Plateau lorrain, le Massif central et le Massif

---

<sup>1</sup> Joseph Fèvre, Henri Hauser, *op. cit.*, 1909, p.6.

<sup>2</sup> Joseph Fèvre, Henri Hauser, *op. cit.*, 1909, p.7

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, Paul Claval, *op. cit.*, 1968, p. 292, qui rappelle que l'ouvrage de Gallois, s'il a inspiré de nombreuses études « n'a pas abouti à une remise en question aussi large que l'on aurait pu le croire ».

<sup>4</sup> Lucien Gallois, *op. cit.*, 1908, p.233.

<sup>5</sup> Paul Claval, *op. cit.*, 1968, p.290.

<sup>6</sup> Paul Vidal de la Blache, "les régions françaises", 1917.

armoricain »<sup>1</sup>. Le Bassin parisien n'est donc qu'un cadre au même titre que les neuf autres grandes "régions naturelles" identifiées dans le *Tableau géographique de la France*. A l'intérieur de ce cadre, Vidal de la Blache dessine celui des anciennes provinces qui, de la même manière, mais à une plus grande échelle, permettent de mener la classification des espaces avant que la focalisation ne se fasse sur les plus petites unités naturelles, où l'analyse atteint son plus grand niveau de détail et son principal intérêt. De cet emboîtement d'échelles, il ressort que la plus grande est toujours la meilleure. Trop hétérogène, trop varié, trop diversifié, le Bassin parisien ne parvient pas à être un objet d'étude à part entière : la discipline a ses « monades » qui, dans la lignée de l'Ecole française de géographie, se confondent alors avec les petites régions naturelles, les "pays"

De temps à autres pourtant, une formalisation plus précise de la diversité de Bassin parisien a été tentée, le plus souvent à partir de catégories dichotomiques qui, si elles intègrent les faits humains, reposent toujours largement sur les problématiques de la géologie ou de ses dérivés. C'est ce que révèlent de nombreux écrits sur le Bassin parisien, et notamment les enseignements universitaires de l'époque, ou les manuels de géographie régionale. Par exemple dans un cours de 1963 à la Faculté de lettres et de sciences humaines de Nancy, Xavier de Planhol suggère une forme de modélisation de la variété du Bassin parisien autour de l'opposition entre milieux attractifs et milieux répulsifs qui permet d'instrumentaliser un certain usage de la géographie physique. Ce modèle, développé à l'échelle du Bassin, amène à définir des complémentarités géographiques qu'on retrouvera à l'échelle des régions historiques<sup>2</sup>, l'homogénéité ne se concrétisant qu'au niveau des petites régions naturelles : « En fait, c'est essentiellement dans les conditions de sols qu'il faut chercher les différences fondamentales et c'est dans ces conditions qu'on peut trouver l'explication entre des milieux attractifs et des milieux répulsifs »<sup>3</sup>. Un découpage du Bassin parisien peut alors être proposé, en "bons" et "mauvais pays". A l'échelle régionale donc, l'opposition devient complémentarité : « ces vastes régions historiques médiévales comportent [...] des associations de régions naturelles complémentaires ou du moins diversifiées. La région historique suppose dans le Bassin de Paris, une association de cellules élémentaires de vocations différentes et le nom de région synthétise cette association »<sup>4</sup>. Quant aux petites unités naturelles : « au contraire, les cellules primitives élémentaires, s'appliquent à des entités beaucoup plus homogènes, correspondant aux paysages naturels » ; et « entre ces vastes régions historiques, naturelles, subsistent encore au Moyen-Age, les "marches séparantes" »<sup>5</sup>. La dialectique de l'unité et de la diversité formalisée de cette façon permet néanmoins de pousser assez loin l'analyse : sur le plan humain, la distinction première entre milieux attractifs et milieux répulsifs peut conduire jusqu'à suggérer le mode de répartition de l'habitat : habitat groupé dans le premier cas ; habitat dispersé dans le second. Si ce système de pensée paraît aujourd'hui dépassé – la révolution agricole des années 60 a pour le moins démonétisé ce clivage – il offrait néanmoins à l'époque la possibilité d'intégrer dans un raisonnement logique les analyses physiques et humaines. En aménageant à la marge la pensée du complexe, il n'empêchait pas pourtant de revenir au classique emboîtement des échelles (Bassin, régions historiques, régions naturelles), les "pays" demeurant au cœur du raisonnement, l'objet premier de la pensée géographique.

Mais ce paradigme de l'unité de la diversité, mythique voire téléologique quand il conduit à rechercher, à interpréter ou à magnifier les origines de la France, parfois fécond lorsqu'il s'agit de comprendre une géographie historique du peuplement, gêne au moment de construire une démarche cognitive. En effet, en l'absence d'une problématique claire, il implique de recourir inévitablement à l'inventaire. Ce problème est encore sensible au milieu des années 60 lorsque Jean Bastié écrit : « du point de vue physique le Bassin parisien est donc une région hétérogène et

<sup>1</sup> Joseph Fèvre, Henri Hauser, *op. cit.*, p.11.

<sup>2</sup> Voir aussi à ce sujet, Maurice Le Lannou, Brigitte Prost, *Les régions géographiques de la France*, tome 1, Paris, SEDES, 1974, 4<sup>ème</sup> édition refondue, 197 p., p. 37.

<sup>3</sup> Xavier de Planhol, *Le Bassin parisien, étude humaine*, Nancy, Groupement lorrain d'études géographiques, 1963, 152 p., p.3.

<sup>4</sup> Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1963, p. 7

<sup>5</sup> Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1963, p.7

de transition, un carrefour avec à la fois des éléments d'unité et de diversité. Facteur d'unité, essentiellement le relief. Les surfaces sub-horizontales prédominent, les altitudes sont faibles, rarement supérieures à 450 mètres et le plus souvent inférieures à 200. [...] Mais les facteurs de diversité sont plus nombreux encore. Outre le climat déjà mentionné, [...] les sols, [...] les paysages »<sup>1</sup>. Au point de vue humain, Jean Bastié constate également que la variété l'emporte. D'où le scepticisme nuancé que laisse percevoir le titre de son article. Face aux obstacles que représente l'excès de variété, la seule démarche possible réside dans la "géométrie variable", ce qui amène Jean Bastié à définir plusieurs "Bassins parisiens" aux limites changeantes : limites géologiques, limites hydrographiques, limites climatiques, limites démographiques etc. A défaut d'une concentration sémantique, la difficulté de "penser" le Bassin parisien inspire la dilution géographique.

### 3) Un objet progressivement "déviant"

Dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle pourtant, les tenants de l'école vidalienne vont faire du Bassin parisien un authentique objet d'étude. Les monographies s'accumulent sur les reliefs, la géologie et la géomorphologie du Bassin qui sont de mieux en mieux connus. Le Bassin parisien devient donc quasi exclusivement un objet de la géographie physique. La *géographie universelle*<sup>2</sup> de Lucien Gallois et Paul Vidal de la Blache consacre ce cantonnement comme un aboutissement du "Yalta" de la discipline, entre géographie humaine et géographie physique. Albert Demangeon et Emmanuel de Martonne, auteurs des trois volumes sur la France, s'occupent respectivement, l'un de la première, l'autre de la seconde<sup>3</sup>. Fait révélateur, le Bassin parisien disparaît en tant que tel des deux tomes consacrés à la géographie humaine. Le plan thématique qui évoque la structuration de l'espace par l'agriculture, les communications, l'industrie, les villes débouche, lorsque cela est nécessaire, sur un découpage *ad hoc* (régions agricoles, régions industrielles...). Pour l'essentiel, le cadrage y repose sur les quatre points cardinaux ce qui exclut le Bassin parisien. Par contre, le volume rédigé par Emmanuel de Martonne se donne pour seul objectif de synthétiser les connaissances sur la géographie physique du bassin sédimentaire : « les études locales se sont multipliées au point d'être presque une gêne pour les vues d'ensemble. [...] Ainsi, par son étendue, par la variété de ses aspects, par la place qu'il a tenue dans les préoccupations des savants intéressés à la structure et aux problèmes généraux qu'elle pose, autant que par le rôle qu'il a joué dans les destinées de la France, le Bassin parisien mérite de retenir assez longtemps notre attention. Nous croyons utile de préciser autant que possible, ses limites. [...] Les origines du Bassin pourront ensuite être envisagées ; puis les grands contrastes dus à la structure, enfin la formation du réseau hydrographique et les étapes du modelé. On conclura en esquissant les principaux types régionaux »<sup>4</sup>. La géomorphologie, alors triomphante, donne au Bassin parisien sa définition ultime et qui restera immuable jusqu'au début des années 70 : « il est donc juste de parler, sinon d'une cuvette parfaite, au moins d'un bassin géologique et topographique. C'est la plus grande des dépressions structurales de la zone hercynienne de l'Europe, car elle mesure 500 kilomètres de l'Est à l'Ouest, et 400 du Nord au Sud »<sup>5</sup>. Les contours géologiques ne sont donc plus les seuls repères : l'analyse du relief y insère la dimension géomorphologique que synthétise la notion courante de cuvette ou d'amphithéâtre<sup>6</sup> et que le nom de "bassin" va étendre aux autres exemples comparables du continent européen (Bassins de Londres et de Moscou notamment) : « Un bassin est un espace déprimé, entouré de

<sup>1</sup> Jean Bastié, "Le Bassin parisien existe-t-il ?", *Urbanisme*, 1966, n°96-97, pp. 54-55

<sup>2</sup> Lucien Gallois, Paul Vidal de la Blache (Dir.), *Géographie universelle*, Paris, 10 vol. 1925-1948.

<sup>3</sup> Albert Demangeon, *La France économique et humaine*, 2 vol., Paris, Armand Colin, 1946-1949, 899 p.

Emmanuel de Martonne, *La France physique*, Paris, Armand Colin, 1942.

<sup>4</sup> Emmanuel de Martonne, *op. cit.*, 1942, p. 28.

<sup>5</sup> Emmanuel de Martonne, *idem.*, p.28

<sup>6</sup> Expression proposée par André Cholley, "Problèmes du Bassin parisien", in *Information Géographique*, 1942, n°3, Paris, pp. 23-32.

hauteurs ; celles-ci sont constituées par des affleurements résistants de couches plus anciennes tandis que le centre coïncide avec des formations géologiques plus récentes ; de la couronne périphérique, le réseau hydrographique se rassemble plus ou moins vers le creux central »<sup>1</sup>.

Progressivement accaparé par la géographie physique, le Bassin parisien devient le laboratoire des géomorphologues travaillant sur les bassins sédimentaires. Les synthèses ponctuelles des connaissances sur la région excluent de fait le champ de la géographie humaine, difficilement intégrable, dont les développements – comme le révèle le cours de Xavier de Planhol cité plus haut – demeurent en comparaison d'une plus grande pauvreté. En 1942, dans un article<sup>2</sup> important qu'il consacre au sujet, André Cholley indique qu'« il est possible de ramener à trois, les divers problèmes que peut évoquer le Bassin parisien : *le problème tectonique* évoqué par la marche et la nature de la sédimentation et par les conditions de la structure ; *le problème hydrographique* qui surgit à propos du dispositif du système d'érosion employé pour l'attaque; *le problème morphologique* enfin, qui s'attache à l'étude des formes du relief et à l'explication de leur agencement. Comment se posent ces différents problèmes et jusqu'à quel point peut-on les résoudre ? Essayer de répondre à cette double question, c'est peut-être la meilleure façon de comprendre le Bassin parisien »<sup>3</sup>. Cette assertion révèle le degré de spécialisation disciplinaire qu'a atteint la recherche sur le Bassin de Paris. La présence de la géomorphologie s'y trouve confirmée : le problème morphologique « est le problème central du Bassin parisien. Il répond au besoin de comprendre les formes de relief que nous y voyons développées et cette compréhension ne peut être complète que si nous arrivons à retracer leur genèse, c'est-à-dire à montrer comment elles résultent de l'action de l'érosion sur une structure déterminée par la tectonique »<sup>4</sup>. La géomorphologie présente pour les géographes de l'époque trois intérêts principaux : elle prétend intégrer dans une théorie explicative la chaîne causale qui permet de rendre compte de la spécificité du relief de la région ; elle est le principe d'intégration des analyses géologique, tectonique, climatique et hydrographique<sup>5</sup> dont Emmanuel de Martonne a été le consécuteur ; elle ouvre la voie à la compréhension des modes de morphogenèse existant en bassin sédimentaire : « c'est seulement quand tous ces problèmes auront reçu une solution que nous aurons du Bassin parisien une connaissance rationnelle et que nous pourrons dégager le type qu'il représente dans la nombreuse famille des bassins sédimentaires qui parsèment la surface du globe »<sup>6</sup>.

Support d'inventaires pour la géographie humaine qui ne s'en est pas encore véritablement emparée, le Bassin parisien ne parvient au statut d'objet d'étude qu'à travers la géomorphologie qui, en une vingtaine d'années, a poussé très avant son investigation. De plus en plus précis dans sa définition mais également de plus en plus enfermé dans une problématique géomorphologique, le Bassin parisien ne peut donc que servir de cadre formel aux autres démarches cognitives qui s'intéressent à cette partie de l'espace français, de la géographie humaine à l'anthropologie, en passant par la sociologie ou l'économie.

---

<sup>1</sup> Jacqueline Beaujeu-Garnier, "Bassin de Londres, Bassin de Moscou, Bassin de Paris", *Urbanisme*, 1966, n° 96-97, p.44.

<sup>2</sup> André Cholley, *art. cit.*, 1942.

<sup>3</sup> André Cholley, *art. cit.*, 1942, p. 23.

<sup>4</sup> André Cholley, *art. cit.*, 1942, p.27.

<sup>5</sup> André Cholley, *art. cit.*, 1942.

<sup>6</sup> André Cholley, *art. cit.*, 1942, p. 32.

#### 4) L'induration du modèle spatial : la logique du cadre formel.

Pendant une cinquantaine d'années, les ouvrages de géographie régionale publiés sur la France vont s'attacher à décrire le Bassin parisien, une fois présentés les grands problèmes de la géographie physique, comme un cadre propice aux activités humaines : « Le bassin de Paris était donc accueillant pour l'homme ; ses plaines, ses collines basses étaient faciles à parcourir ; les vallées offraient de larges couloirs et les rivières étaient complaisantes ; les sols étaient souvent recouverts de dépôts fertiles que les vents et les eaux avaient étalés ; le climat ignorait les sécheresses torrides des étés méditerranéens et si les hivers étaient parfois rudes, ils étaient doux au regard de l'Europe centrale. C'est au néolithique que l'homme a vraiment pris possession du Bassin parisien... »<sup>1</sup>. Encombré de façon récurrente par cette sorte de théorie de la prédestination, le Bassin, toujours pensé comme cadre, est ensuite rapidement évacué du travail scientifique. Il laisse immédiatement la place à l'analyse régionale qui mobilise le plus souvent les antiques découpages régionaux<sup>2</sup> ou qui adopte parfois, de façon plus novatrice, le contour de territoires calés eux-mêmes sur les zones d'influence urbaine<sup>3</sup>

Cette forme d'instrumentalisation du Bassin parisien n'est pas restée limitée à la géographie. Deux exemples pris dans le domaine de l'histoire et de la sociologie / anthropologie le confirment. Fernand Braudel, dans *l'identité de la France*, consacre un certain nombre de développements à cette partie de du territoire national. Rappelant que « l'espace français n'est qu'un morceau de la géographie de l'Europe »<sup>4</sup> il renvoie le Bassin à cette catégorie que sont les cuvettes sédimentaires à partir desquelles, sur le continent, se sont constituées les premières formes d'accumulation de populations et de richesses, bases des unités nationales. Evoquant le surpeuplement auquel le Bassin parisien serait parvenu au début du millénaire, il avance l'hypothèse que « ce n'est pas l'Islam qui aurait provisoirement chassé de la Méditerranée les puissances de l'Occident ; celles-ci auraient basculé d'elles-mêmes, vers le nord, à la recherche des sols plus profonds et les plus riches de l'Europe occidentale »<sup>5</sup>. Recentrée sur le Bassin parisien, la France aurait ainsi poursuivi son organisation à partir de son cœur sédimentaire, progressivement étendu à ses marges. Mais Braudel, comme les géographes de sa génération, n'ignore pas les diversités régionales qui parcourent la France et par conséquent le Bassin parisien. Il revient, une fois le cadrage effectué, à la question centrale de la diversité : « Chacune [des provinces] a obtenu le maintien de ses privilèges, de ses traditions, de ses libertés (autant que de ses moyens de défense), de ses incohérences aussi, héritées de son propre passé. [...] Les provinces sont donc hérissées de contre-pouvoirs »<sup>6</sup>. Cadre d'appréhension d'une réalité historique complexe, le Bassin parisien comme concept interprétatif, permet certes une formalisation commode du processus d'unification nationale. Mais à aucun moment, là non plus, il n'est l'objet d'une définition qui en préciserait les contours et le contenu.

Dans le domaine de l'anthropologie, le même raisonnement peut être conduit. Dans *l'invention de l'Europe*, Emmanuel Todd accorde au Bassin parisien une place toute particulière au cours de son évocation sur l'impact des différents systèmes familiaux sur la structuration de l'Europe politique. A partir de la reconnaissance de quatre structures familiales qui couvrent l'ensemble du continent européen (famille nucléaire absolue, famille nucléaire égalitaire, famille souche, famille communautaire), il démontre l'influence de celles-ci sur les principaux faits de l'histoire politique, économique et sociale de l'Europe : alphabétisation, comportement religieux, industrialisation, comportement politique. Identifié comme l'un des bastions de la famille nucléaire égalitaire – caractérisée par une décohabitation précoce des enfants et par des pratiques

<sup>1</sup> Georges Chabot, *Géographie régionale de la France*, Paris, Masson, 1966, 433p., p.272.

<sup>2</sup> Georges Chabot, *op. cit.*, 1966.

Maurice Le Lannou, *op. cit.*, 1974.

<sup>3</sup> Pierre Estienne, *La France*, tome 2, *De l'Atlantique aux Vosges*, Paris, Masson, 1978, 216 p.

<sup>4</sup> Fernand Braudel, *L'identité de la France*, tome 1, Paris, Aubier-Flammarion, 1986, p. 48

<sup>5</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, p. 275.

<sup>6</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, p. 67.

successorales équitables entre les héritiers – (Figure 2), Todd rend compte, grâce à ce caractère anthropologique, de la perméabilité du Bassin au salariat agricole, de sa résistance à la Réforme, de sa déchristianisation et de sa dénatalité précoces, de son implication forte dans la révolution française et des variations de son comportement électoral (de la droite vers la gauche) au cours des cinquante dernières années. Au même titre que l'exemple précédent, l'analyse brillante d'Emmanuel Todd nous confirme que le Bassin parisien est un cadre de référence pertinent, une représentation de l'espace fructueuse et porteuse de sens. Mais il manque encore une mise en perspective qui permette de rendre compte de la spécificité même de cet espace : à ce titre, l'évocation des facteurs qui expliquent les caractères de l'identité anthropologique du Bassin parisien (famille nucléaire égalitaire) est assez parlante : « il est donc difficile de ne pas considérer ce type familial comme l'un des héritages possibles de Rome et de la latinité »<sup>1</sup>. Le rôle de Paris n'est ici même pas suggéré. En ce sens, l'analyse d'Emmanuel Todd mérite bien d'être complétée par celle d'Hervé le Bras dans les *Trois France*, cet auteur faisant des structures anthropologiques dominantes du Bassin parisien – et des impacts qu'elles peuvent avoir – une des conséquences directes de l'influence de la capitale.

---

<sup>1</sup> Emmanuel Todd, *L'invention de l'Europe*, Paris, Points Seuil, 1996, 687 p., p. 57.

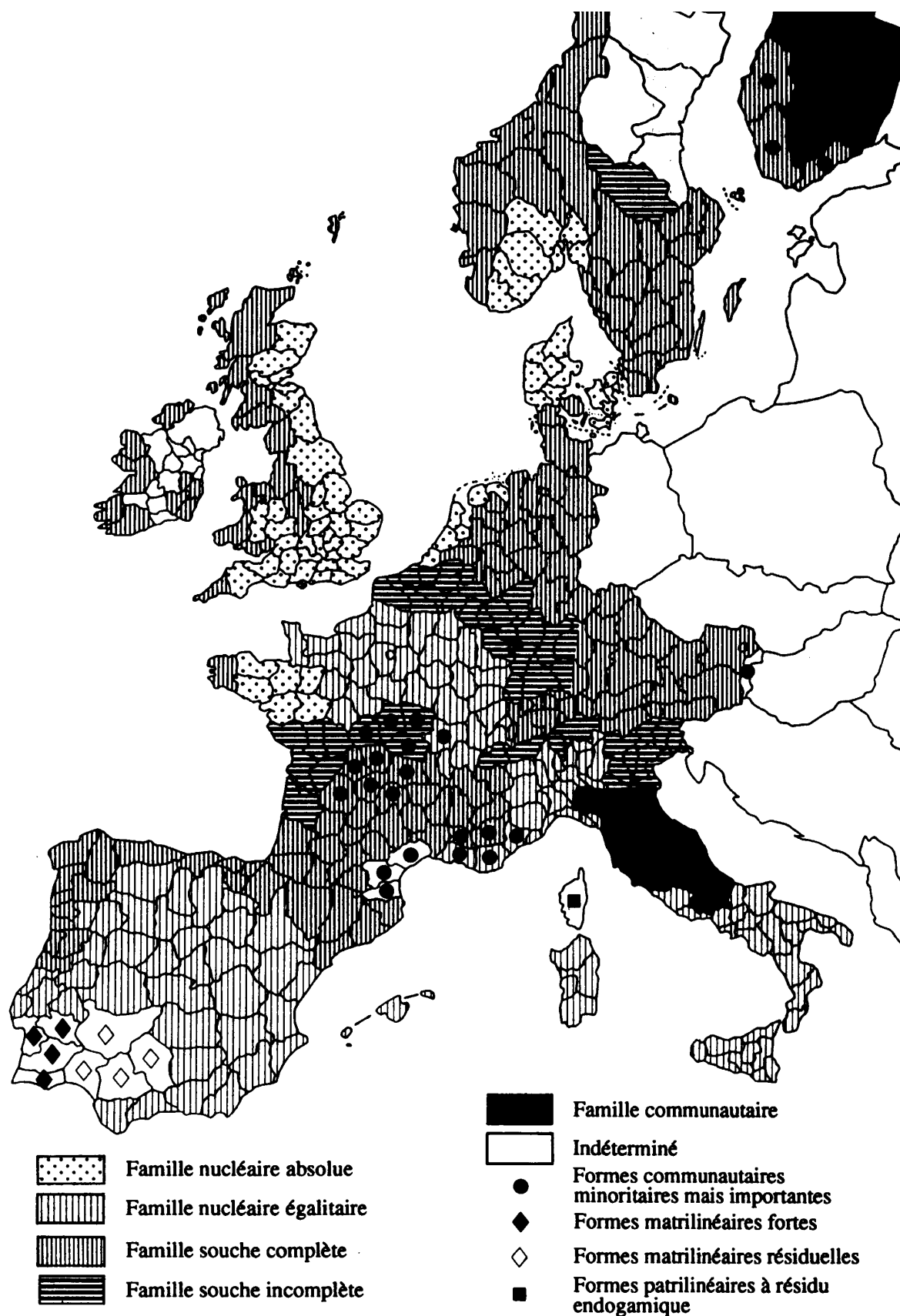


Figure 2 : Les types familiaux en Europe. (Source : Emmanuel Todd, *op. cit.*, 1996, p. 74)

L'instrumentalisation du Bassin parisien comme cadre d'intelligibilité du réel s'effectue donc selon des modalités comparables dans différentes disciplines : cadre de description de la

diversité géographique en géographie régionale, cadre interprétatif du processus de construction nationale en histoire et aire de localisation d'un des phénomènes anthropologiques majeurs du continent européen, il n'existe pas en tant qu'objet propre d'analyse, en dehors des productions de la géographie physique. C'est qu'il manque au raisonnement un volet qui placerait au cœur de la réflexion le rôle organisateur que joue Paris dans cet ensemble géographique. Ce rôle, pourtant ancien, sera mieux perçu au fur et à mesure du perfectionnement pendant le 20<sup>ième</sup> siècle de l'appareil statistique, du renouvellement méthodologique de la géographie et également parce qu'à partir de la décentralisation industrielle des années 1960, les relations entre Paris et les régions qui l'entourent seront profondément modifiées. C'est probablement Roger Brunet qui a le mieux formulé ce glissement conceptuel, cette migration sémantique, de la problématique géomorphologique à celle de l'influence de la capitale : « Dans un sens, communément adopté, il [le Bassin parisien] se définit d'abord comme une unité physique, et même géologique. [...] C'est tout autrement qu'il faut définir le Bassin parisien, dont personne ne nierait qu'il existe. C'est par Paris. [...] Qu'est-ce donc finalement que le Bassin parisien ? On dirait volontiers que c'est une synthèse définie par l'ensemble des relations humaines marquées, jusqu'à une certaine distance, par le pouvoir de transformation qu'exerce la proximité de Paris »<sup>1</sup>.

### **Conclusion de la première section.**

Le Bassin parisien est donc bien une des catégories les plus anciennes de la représentation de l'espace français. Identifié par les géologues du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle, il est un des mythes fondateurs de l'unité du territoire national, tant par les événements historiques dont il a été le cadre, que par la synthèse qu'il a autorisée dans l'appréhension de la diversité géographique du territoire national. Marginalisé en tant qu'objet d'étude par cette fonction symbolique et par la cristallisation de la discipline sur d'autres échelles, il a subi l'accaparement par la géographie physique comme un enfermement sémantique qui a gêné ou retardé son appropriation par d'autres problématiques de la géographie. Grâce aux progrès méthodologiques de la géographie humaine dans les années 50-60 – recherches sur l'interaction spatiale –, et à sa consécration comme concept d'aménagement, il a pu accéder à l'ultime définition par laquelle on le désigne aujourd'hui. En même temps, comme nous le verrons plus loin, ses limites géographiques s'en sont trouvées profondément modifiées.

### **Section 2. Le Bassin parisien : une production de la géographie volontaire**

*« Le rapport à l'espace de la société politique française demeure marqué par un certain nombre de mythes qui entrent dans la composition de l'imaginaire national et, à ce titre, sont plus faciles à mobiliser qu'à mettre en discussion »<sup>2</sup>.*

Le Bassin parisien est probablement une des manifestations les plus achevées de la tentative des savants des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles d'identifier les grandes divisions naturelles de la France. Ce projet, au-delà de sa rationalité scientifique, est une forme de réaction positiviste aux incohérences véhiculées par les découpages administratifs de l'Ancien régime et par les compromis consentis aux contingences politiques, au moment du maillage du territoire en départements, ainsi que l'ont montré Daniel Nordman et Jacques Revel dans "la formation de l'espace français"<sup>3</sup>. A de nombreuses époques, depuis deux siècles, les spécialistes de la science régionale ont espéré inspirer le remodelage des découpages administratifs, fondé sur des critères

---

<sup>1</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1972, pp. 2 et 18.

<sup>2</sup> Jacques Lévy, "Quelle urbanité pour la région de Paris ?", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n°97-98, pp. 11-29, p. 12.

<sup>3</sup> Daniel Nordman, Jacques Revel, *op. cit.*, 1989, pp.117-140.



précis et rigoureux. Cette démarche souvent vaine d'un point de vue pratique a cependant permis l'émergence, depuis une vingtaine d'années, de l'échelle du Bassin parisien comme cadre pertinent de l'action publique. Selon quelles modalités ?

### 1) La "logique" des découpages administratifs et politiques hérités

Au cours des siècles, les pouvoirs politiques ont été à l'origine de maillages administratifs permettant la gestion et le contrôle rapproché du territoire national.

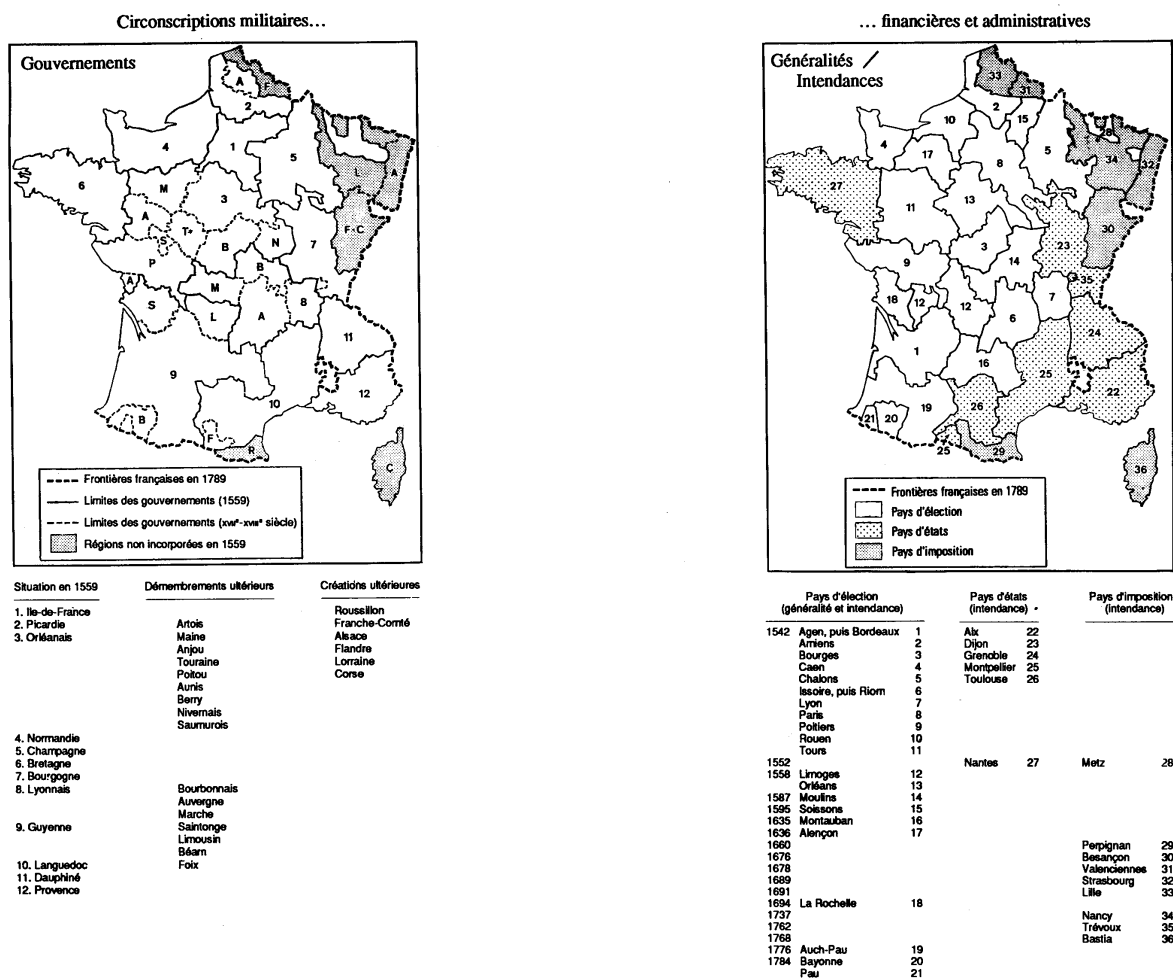
La Monarchie les a multipliés, selon un principe immuable : « l'Ancien Régime crée de nouveaux découpages, il n'en supprime pas »<sup>1</sup>. De la multitude qui en découle ressortent : les diocèses pour les affaires ecclésiastiques, les généralités et intendances pour les affaires administratives et financières – décomposées progressivement en subdélégations par les intendants du Roi eux-mêmes –, les gouvernements pour les affaires militaires, les bailliages ou sénéchaussées pour les affaires judiciaires.

Si ce maillage complexe ne présente pas d'intérêt particulier pour la compréhension de ce qu'est l'actuel Bassin parisien, plusieurs faits méritent cependant d'être soulignés. Les gouvernements et dans une moindre mesure les intendances révèlent la survivance des provinces historiques du Moyen-âge. Ces provinces, abolies par la Révolution, resteront toutefois des cadres de référence pendant tout le 19<sup>ème</sup> siècle, en compétition avec les départements en tant que cadre savant, du fait de leur cohérence historique et de leur spécificité culturelle<sup>2</sup>. Espaces identitaires, elles reprendront corps avec la réforme régionale des années 50, malgré de nombreuses entorses à la tradition – la région Centre notamment rassemble trois provinces historiques : Berry, Orléanais, Touraine. Mais le clivage le plus intéressant de ce point de vue est probablement la distinction entre Pays d'Etats et Pays d'élection. Les premiers situés, sur les marges du royaume ou comprenant des provinces tardivement intégrées, disposaient sous la Monarchie d'une relative autonomie, grâce aux Etats provinciaux qui pouvaient influencer sur la répartition de l'impôt royal. Les seconds, au contraire, placés directement sous la tutelle du Roi, subissaient directement les décisions royales en matière fiscale. Le Bassin parisien, composé des provinces les plus anciennement intégrées au royaume, est le noyau dur de ces Pays d'élection qui couvraient également l'ensemble du Sud-ouest, récupéré notamment sur les Plantagenêts.

---

<sup>1</sup> Daniel Nordman, Jacques Revel, *op. cit.*, 1989, p. 122.

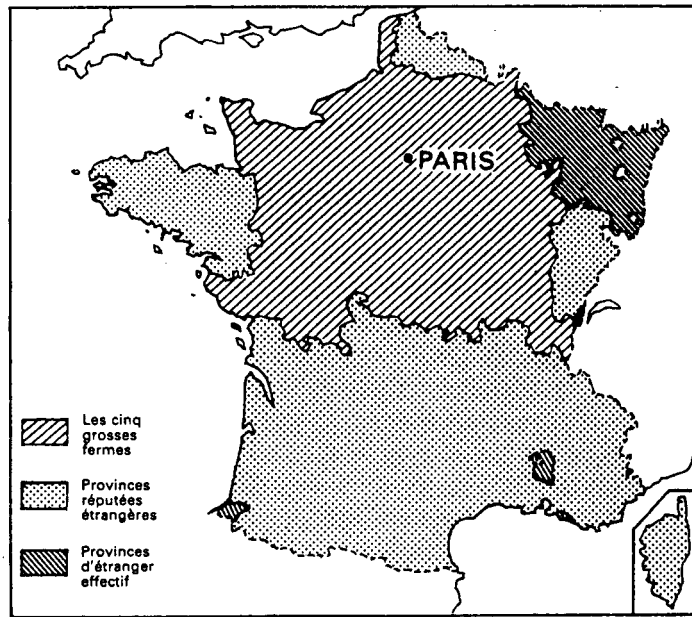
<sup>2</sup> Daniel Nordman, Jacques Revel, *op. cit.*, 1989, pp. 152-153



**Figure 3 : Les gouvernements, les intendances et les généralités sous l'Ancien Régime**  
(source : Nordman, Revel, *op. cit.*, pp. 124-125)

Mais c'est autour de quelques maillages fonctionnels que l'échelle du Bassin parisien apparaît le plus nettement, malgré des contours un peu flous. Félix Damette<sup>1</sup> en a récemment rappelé les principaux. Le ressort du Parlement de Paris, tout d'abord, révèle un Bassin parisien élargi au Lyonnais, au Massif central et à l'Ouest de la France, qui permet de confirmer l'accaparement des principales affaires de justice (juridiction d'appel) par les magistrats parisiens. Le dessin des cinq grosses fermes qui correspondent aux pays de grande gabelle – maximum de l'imposition indirecte – reproduit ensuite l'essentiel des contours du Bassin parisien et montre l'emprise fiscale du pouvoir royal sur cette partie du territoire français, dans les deux derniers siècles de l'Ancien régime. Ces circonscriptions, si elles témoignent de la domination qu'exercent Paris et le pouvoir monarchique sur les régions entourant la capitale, ne sont toutefois pas perçues comme des échelles ordinaires de l'action publique. Celle-ci se noue principalement à d'autres échelles, au niveau des généralités et des intendances, puis, à partir de 1789, des départements.

<sup>1</sup> Félix Damette, *La France en villes*, Paris, La Documentation française, 1994, 272 p., pp.203-221.



**Figure 4 : Les cinq grosses fermes ou pays de grande gabelle.** (source Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, 1986, p. 61).

Les départements, qui constituent l'une des premières réalisations importantes de l'Assemblée Constituante, révèlent, à l'instar des bailliages et des subdélégations, la capacité des territoires locaux à cristalliser les réflexes identitaires et à reproduire des héritages institutionnels, vécus le plus souvent comme des avantages acquis et immuables. De ce point de vue, les villes et leur corps social ont joué un grand rôle dans l'invention des départements, comme l'a bien montré Bernard Lepetit<sup>1</sup>. Une fois acquis le principe de créer entre 75 et 85 départements (11 novembre 1789), basé lui-même sur un optimum de superficie valorisant l'accessibilité au centre de la nouvelle circonscription administrative, le comité de division, chargé de réaliser la carte définitive, s'est trouvé confronté à une multitude de députations, de pétitions, principalement d'origine urbaine, pour réclamer un statut de chef lieu – de département, d'arrondissement ou de district. Plus de 200 villes sont entrées en compétition pour l'échelon départemental. A cet égard les cités du Bassin parisien se sont montrées les plus dynamiques, à l'exemple de Laon qui, profitant du désintérêt de Saint-Quentin pour le nouveau maillage administratif, est parvenu à faire créer en sa faveur le département de l'Aisne ou de Beauvais qui, dans l'Oise, a réussi à s'imposer de longue lutte face à ses rivales. Reflet du dynamisme local, la mobilisation des villes a montré que c'est au niveau des espaces de la quotidienneté que se cristallisent les processus d'identification territoriale. Une fois le découpage adopté, « une sensibilité et un patriotisme départementaux »<sup>2</sup> se sont peu à peu constitués. En concurrence des sociétés savantes provinciales, des associations départementales se sont même formées et ont multiplié les études érudites pour illustrer et explorer chacune leurs départements respectifs.

Ces derniers sont donc devenus progressivement des lieux d'identification sociale, renforcés dans ce sens par l'octroi de la personnalité juridique en 1838 et par les réformes de la Troisième République qui leur ont conféré le rang de collectivités locales. Ils ont pourtant été, au cours des 150 dernières années, âprement critiqués : par les monarchistes et les décentralisateurs qui leur ont reproché d'être les instruments du nationalisme centralisateur et leur ont constamment opposé les anciennes provinces (Charles Maurras) ou de nouvelles régions moins nombreuses et plus vastes (Frédéric Le Play) ; par les tenants d'une gestion administrative plus efficace qui plaidaient pour leur disparition en arguant que l'armée, la justice et l'éducation avaient

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Albin Michel, Paris, 490 p.

<sup>2</sup> Daniel Nordman, Jacques Revel, *op. cit.*, 1989, p.142

dû recourir à des échelons supra-départementaux pour coordonner les actions de leurs services. Les débats qui en ont découlé, relayés par la *Fédération régionaliste française* créée en 1900, ne rencontrèrent guère d'écho auprès de la population française si ce n'est dans le Sud et dans l'Ouest, plus enclins au régionalisme, ou dans certaines publications élitistes comme *La Revue des Deux Mondes*<sup>1</sup>. La région, contrairement au département consacré sous la 3<sup>ème</sup> République par le "sacre des notables", n'a pas déchaîné les passions collectives. Les nombreux projets publiés à la charnière des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles – une quarantaine – pour une régionalisation du territoire français n'ont de fait jamais débouché. Il a fallu attendre la Première Guerre mondiale pour que la mobilisation économique de la Nation conduise enfin à la création de 17 circonscriptions régionales. Les régions Clémentel, – du nom du Ministre de l'intérieur de l'époque –, étaient conçues comme des regroupements de chambres consulaires, coiffées par un conseil régional, et assistées par un comité consultatif d'action économique. Elles pouvaient émettre des propositions quant au développement des grandes villes, à l'organisation des transports, au développement de l'activité économique. Elaborées pour tenir compte de l'émergence de capitales économiques rayonnant sur plusieurs départements et délimitées sur la base d'une logique d'affaires (rayons bancaires, spécialisations industrielles, hinterlands des ports), elles furent dotées en 1938 de la personnalité juridique (statut d'établissement public) et reçurent la compétence de former des ententes interrégionales<sup>2</sup>. Peu remarquées dans le paysage administratif français, complétées en 1918 par des conseils interdépartementaux de préfecture – 23 au total – et par des syndicats interdépartementaux, elles ouvraient la voie à la régionalisation du territoire tout en produisant des découpages qui évoquaient à la fois les provinces d'Ancien régime et les futures régions de programme des années 1950. Contrairement aux départements qui, du fait de leur échelle et de leurs responsabilités devinrent facilement des lieux d'identification et d'affirmation collective, les régions naissantes sont demeurées discrètes voire confidentielles.

Leur configuration géographique, à plus large maille, (voir figure 5) restait cependant encore très éloignée de l'échelle de référence à laquelle renvoie le Bassin parisien. Il faudra en fait attendre la reconstruction qui fait suite à la Deuxième guerre mondiale et les années 60 pour que le Bassin parisien devienne enfin, et à part entière, une aire d'intervention de l'action publique et administrative.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, Marion Unal, *Organisation du territoire : état des lieux des pratiques interrégionales observables, Rapport n°1 Regards sur l'histoire (1190-1995)*, Paris, DATAR, 1998, non paginé.

<sup>2</sup> Marion Unal, *op. cit.*, "pensées et projets régionalistes au 19<sup>ème</sup> siècle", 1998.



Figure 5 : Les régions Clémentel (1917) (Source : Nordman, Revel, *op. cit.*, p. 147)

## 2) La découverte des grandes régions : l'impact de la planification à la Française.

Après la Deuxième guerre mondiale, le Gouvernement Provisoire de la République Française installe ses nouveaux préfets, les commissaires de la République – 19 en tout –, dans des préfectures régionales qui reprennent dans les grandes lignes les régions mises en place par Vichy en 1941. Ce découpage, qui remplace les traditionnelles préfectures de département, ne survit pas au départ du Général de Gaulle. La mise en place du Plan et les impératifs de la reconstruction relancent toutefois la discussion sur la régionalisation du pays<sup>1</sup>. Si le Premier Plan n'est pas directement régionalisé, Marion Unal a néanmoins montré qu'il comprenait une réflexion à ce sujet comportant au moins deux intérêts : certaines présentations du document s'appuient sur sept régions naturelles – qui excluent cependant le Bassin parisien en tant que tel<sup>2</sup>. On trouve également dans un projet de rapport de 1949 réalisé par Louis Bou – futur rapporteur général des commissions préparatoires au Deuxième Plan – une argumentation en faveur d'une "décongestion" industrielle de la région parisienne au profit des villes "satellites" situées dans un rayon de 100 km, à l'instar de la politique anglaise conduite dans la région de Londres, ce qui préfigure les contours futurs du Bassin parisien. Cette évocation, encore très laconique, montre l'intérêt que le livre de Jean-François Gravier a commencé à soulever dans la technocratie française et annonce de fait la politique de décentralisation industrielle à venir. Mais la réflexion demeure incomplète. Elle se poursuit sous le Deuxième Plan selon deux modalités : en premier

<sup>1</sup> Voir Marion Unal, *op. cit.*, "La France des régions techniques et politiques, 1946-1995", 1998.

<sup>2</sup> Il s'agit de : la région Nord, le Nord-Est, le bassin rhodanien et Sud-est, le Sud-ouest, le massif central, l'Ouest et la Normandie, la région parisienne.

lieu onze ensembles régionaux – construits sur la base de critères naturels<sup>1</sup> mais excluant toujours le Bassin parisien – servent de cadre à la description au sein des rapports d'exécution ; en second lieu, un groupe de travail des économies régionales détermine des espaces sous-développés ou dépeuplés dans lesquels les investissements et les équipements doivent être prioritaires. Mais, malgré ces efforts qui tendent à dépasser l'échelle départementale, rien, dans toutes ces réflexions, ne dépasse encore le stade de l'épure.

C'est l'élaboration des circonscriptions d'action régionale qui va bouleverser et précipiter le travail déjà accompli. Etablies en moins d'un an, dans la pure confidentialité administrative, par un groupe de synthèse dépendant du Commissariat Général au Plan et faisant suite aux décrets du 30 juin 1955 sur l'élaboration de programmes d'action régionale, celles qui deviendront les 22 régions françaises sont rendues publiques le 28 novembre 1956. Trop nombreuses pour ne pas rappeler les provinces d'Ancien Régime, elles servent de base à la préparation du Troisième Plan mais s'illustrent surtout très rapidement comme cadre de transgression – ce qui témoigne assurément du rejet du nouveau découpage régional par une partie de la technocratie. Le Troisième Plan lui-même est à l'origine de cette transgression<sup>2</sup>. Dans son document de présentation, il retient sept grandes régions<sup>3</sup> parmi lesquelles apparaît pour la première fois le Bassin parisien. Deux explications plausibles peuvent justifier cette résurgence : l'aménagement de la région parisienne, comme nous le verrons plus loin, a redonné à cet ensemble géographique une certaine actualité ; la décentralisation industrielle alors en cours, et d'ailleurs évoquée dans le document lui-même, impose à l'observation cette nouvelle zone de dynamisme géographique auparavant marquée par une relative atonie. Les mutations spatiales de l'économie conduisent donc à mettre en exergue l'ancien cadre de référence de la géographie académique. C'est là le début d'une longue postérité puisque les Quatrième et Cinquième plans maintiendront ce découpage. Le Sixième Plan va même plus loin en introduisant une nouvelle transformation du cadre d'étude qui rend le Bassin parisien encore plus visible. En effet, issues d'un groupe de travail commun à l'INSEE et au Commissariat général au Plan, les ZEAT (zones d'études et d'aménagement du territoire) font leur apparition. Au nombre de huit<sup>4</sup>, elles formalisent définitivement l'existence d'un Bassin parisien séparé toutefois de son cœur, l'Ile-de-France, dans le but de rendre compte de l'évolution des "déséquilibres" territoriaux.

Absent des réflexions sur la réforme régionale de la France et des découpages administratifs survenus depuis la Révolution, le Bassin parisien apparaît donc incidemment, au fil de temps, dans les documents techniques de la planification économique. Confidential, confiné à la sphère de la haute administration, il profite néanmoins de l'exercice administratif conduit à l'époque dans le cadre du Plan pour resurgir. Mais plus que de la planification économique, c'est de l'aménagement qu'il va tirer les principaux caractères de sa définition renouvelée.

### 3) Le Bassin parisien : un concept d'aménagement

#### *Au commencement, le PADOG.*

Avec la reconstruction, la question de l'aménagement de la région parisienne et de sa place dans l'espace national resurgit. En 1947, le livre de Jean François Gravier, *Paris et le désert français*, a été publié et inspire alors en premier lieu les fonctionnaires du Plan. Mais c'est au sein du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme que les idées d'une politique d'aménagement à l'échelle du Bassin parisien vont prendre corps. Au lendemain de la guerre, le Plan Prost – ou

<sup>1</sup> Région du Nord, Région de l'Est, Bourgogne et Franche-Comté, Région du Rhône et des Alpes, Région méditerranéenne, Région du Midi et des Pyrénées, Région du Sud-ouest et du Centre-ouest, Centre et Massif central, Région de l'Ouest, Normandie, Région parisienne.

<sup>2</sup> Voir Marion Unal, *op. cit.*, "les apports de la réflexion prospective dans l'adaptation des échelles territoriales", 1998.

<sup>3</sup> Paris et le Bassin parisien, les régions du Nord et de l'Est, les régions de l'Ouest, le Massif central, le Midi aquitain et pyrénéen, le Massif central, le Midi méditerranéen, l'axe Rhône-Rhin et la région alpine.

<sup>4</sup> ZEAT : Nord, Est, Bassin parisien, Ouest, Sud-ouest, Centre-Est, Méditerranée, Région parisienne.

PARP : plan d'aménagement de la région parisienne – , approuvé en 1939 et qui précisait les grandes règles de planification urbaine dans un rayon de 35 km autour de Notre-Dame, est mis en révision sur un nouveau périmètre qui inclut désormais l'ensemble des futurs départements franciliens et cinq cantons du Sud de l'Oise. Cette entreprise est lancée parallèlement à la réforme régionale et au renforcement des pouvoirs économiques du gouvernement (1954-1956). Elle s'intègre dans l'œuvre de ceux que Jean-François Gravier appelle « les trois Pierre »<sup>1</sup> – Pierre Mendès-France, Président du Conseil, Pierre Pflimlin, Ministre de l'économie et des finances, Pierre Sudreau, Ministre de la Construction du Général de Gaulle en 1958. Les éléments de la doctrine de ce que sera le PADOG – Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne – sont élaborés à partir de 1955 par Pierre Sudreau, alors Commissaire à la construction et à l'urbanisme auprès du Préfet de la Seine qui assure également la tutelle sur le Service d'aménagement de la région parisienne du Ministère de la reconstruction. La prescription du PADOG est décrétée le 31 décembre 1956 et son élaboration se déroule rapidement puisque le document d'urbanisme est adopté le 6 août 1960. De courte postérité, il traduit cependant très bien les idées dominantes à l'époque en matière d'aménagement du territoire, idées que Pierre Sudreau, à l'instar de Jean-François Gravier, porte avec conviction. Le PADOG repose en effet sur une idée-force : freiner dans des proportions significatives la croissance parisienne. Aussi les projections démographiques qui cadrent le document sont-elles modestes : on ne prévoit qu'un million d'habitants supplémentaires entre 1960 et 1970 en vue d'atteindre une population maximale de 9 millions à la fin de la décennie<sup>2</sup>. En terme d'aménagement, le PADOG s'appuie également sur deux principes clairs. Tout d'abord Pierre Sudreau refuse l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation en dehors des sites libres contigus de la zone dense (Défense, plaines de Montesson et de Créteil) et des villes de la région situées à 40-50 km de la capitale (Montereau, Mantes, Melun, Meaux, voire Etampes). Ce choix écarte donc la création de toute ville nouvelle ou la promotion de toute urbanisation satellite. Pierre Sudreau, qui s'est déjà exprimé à ce sujet devant le Conseil économique et social en 1956, estime en effet « que les architectes et les urbanistes [ont] beaucoup de prétention à vouloir créer une ville. [...] Cette tâche demande du temps »<sup>3</sup>. La conséquence de ce malthusianisme démographique et du refus de la ville nouvelle conditionne le second principe d'aménagement : le choix du Bassin parisien comme aire de desserrement de la croissance parisienne – afin d'atteindre les objectifs de progression démographique modérée en Ile-de-France –, mais en retenant pour seule cible les villes de la grande couronne de Paris situées à 120-km : « Une stabilisation de la région parisienne est recherchée par une politique d'aménagement du territoire. [...] Les développements importants d'agglomérations ne pourront être admis que nettement au-delà des limites de la Région parisienne, à 100 km au moins et au plus près dans les villes à deux heures de Paris, comme Rouen, Amiens, Reims, Troyes, Orléans, Le Mans »<sup>4</sup>. Cette option, qui s'appuie notamment sur la promotion de la décentralisation industrielle à partir de 1955, s'inscrit donc dans le processus des années 1950 amenant à la redécouverte progressive du Bassin parisien, redécouverte il est vrai facilitée par le fait que Pierre Sudreau est alors maire de Blois.

Ainsi le PADOG amorce le mouvement qui aboutira à une meilleure prise en compte du Bassin parisien dans les politiques d'aménagement du territoire. Mais ce document n'aura pas une grande postérité. Miné par la création, le 4 février 1959, du District de Paris, premier jalon vers le nouveau schéma directeur que portera Paul Delouvrier, dévalorisé par le malthusianisme de ses prévisions qui contraignent les pouvoirs publics à un urbanisme dérogatoire permanent, il « ne résistera pas mieux que les autres barrières de papier qui l'avaient précédé »<sup>5</sup>. Il laisse pourtant

---

<sup>1</sup> Jean-François Gravier, "Paris et le désert français : quarante ans après", *Cahiers du CREPIF*, mars 1991, n°34, pp.15-23.

<sup>2</sup> *Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne*, 1960, 151 p., p.102. La région parisienne dépassera 9,2 millions d'habitants en 1968, preuve de l'étroitesse des prévisions.

<sup>3</sup> Michel Brisacier, "du PADOG au schéma directeur", *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, Déc. 1990, n° 17, p. 58.

<sup>4</sup> *PADOG*, p. 38.

<sup>5</sup> Jean-Paul Lacaze, *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, 1994, 369 p., p. 82.

derrière lui des réalisations encore visibles à défaut d'être toujours réussies : les grands ensembles (Sarcelles, Stains, Massy...), La Défense, les ZUP de Montereau et de Mantes-la-Jolie, l'urbanisation de Créteil, le RER, ainsi que des représentations porteuses et notamment le Bassin parisien qui, petit à petit, va s'imposer comme un espace lié fonctionnellement à la région-capitale. Les années 1960 finiront de l'exhumer définitivement. Mais auparavant, l'armature urbaine aura été explorée et la DATAR créée.

### *Les travaux des années 60 sur l'armature urbaine.*

L'apparition de la DATAR en 1963 accompagne le lancement de programmes d'études sur les villes, visant à établir les éventuels déséquilibres de la hiérarchie urbaine française. Déjà le Plan national d'aménagement du territoire élaboré par Philippe Lamour, Président du Conseil supérieur de la construction en 1962, a présenté un certain nombre d'orientations sur l'armature urbaine préparées notamment par Jean Hautreux du Ministère de la construction. Approfondies par lui-même et Michel Rochefort dans le cadre de recherches<sup>1</sup> conduites à la demande de la Commission nationale d'aménagement du territoire – dont le secrétariat est assuré par le Commissariat général au Plan –, elles débouchent sur un diagnostic fin, quoique orienté, du réseau urbain national. Quarante-deux centres régionaux y sont répertoriés en dehors de Paris : huit métropoles qui deviendront sous le Cinquième Plan les "métropoles d'équilibre", dix centres régionaux de plein exercice et vingt-quatre villes à fonction régionale incomplète. La méthode utilisée – cotation des villes à partir de critères valorisant dans de nombreux domaines les équipements rares – a été beaucoup critiquée depuis, y compris par ses auteurs : « En s'appuyant sur une vue peut-être un peu superficielle de la réalité allemande, on a conçu une organisation optimale des territoires nationaux où les métropoles régionales, capables de délimiter des régions par l'influence de leur tertiaire de haut niveau, assureraient une autonomie de celles-ci, la capitale nationale n'ayant plus qu'un rôle supérieur de cohésion de ces unités fonctionnelles. Ce schéma a constitué une arrière-pensée constante dans les tentatives d'aménagement de l'armature urbaine française et le montage du programme des métropoles d'équilibre »<sup>2</sup>. Le fantasme de la hiérarchie parfaite, à la fois présumé théorique de l'étude et avatar raffiné du mythe récurrent de l'équilibre en aménagement du territoire, n'est pas le seul à être critiqué. L'instrument de mesure qui valorisait excessivement le secteur tertiaire – et notamment les services les plus "introuvables" –, au détriment de la base productive, a naturellement exagéré les contrastes : « on a affiné la notion de tertiaire rare pour classer les villes d'un échantillon préalable très vaste, comprenant plus de deux cents centres... On est allé jusqu'à définir 27 commerces très rares, dont la présence ou l'absence ont servi d'indicateur de hiérarchie. On a retenu finalement 42 villes. [...] A peine a-t-on tenté de faire une corrélation avec l'importance relative des activités industrielles dans ces différents centres. Toutes ces villes replacées dans le territoire national ont fait apparaître un "poids écrasant" de Paris et un "désordre" assez comparable du découpage régional issu des zones d'influence des 42 centres identifiés »<sup>3</sup>.

Quoique connoté, ce diagnostic s'est avéré finalement fécond dans la réorientation des politiques publiques des années 1960. On lui doit bien sûr les "métropoles d'équilibre" qui sont les huit centres supérieurs en dehors de Paris destinés à être confortés. On lui doit également la reconnaissance spécifique du Bassin parisien comme zone de "sous-polarisation" relative : « dans le reste du pays, par suite de la proximité de la capitale dans le Bassin parisien et sa bordure maritime, de la faiblesse des activités économiques dans le Massif central, la Bourgogne et le Jura,

<sup>1</sup> J. Hautreux, R. Lecourt, M. Rochefort, *le niveau supérieur de l'armature urbaine française*, Ministère de la Construction, mars 1963.

Jean Hautreux, Michel Rochefort, *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*, Ministère de la Construction, avril 1964.

<sup>2</sup> Michel Rochefort, "des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui", *Métropoles en déséquilibre ?*, Actes du colloque organisé à Lyon les 22-23 novembre 1990, Paris, Economica, 1993, pp. 3-8.

<sup>3</sup> Michel Rochefort, *art. cit.*, 1993, p. 4.



le territoire, sous l'obédience dominante de Paris, s'émiette en de nombreuses petites régions soumises soit à l'attraction des villes du deuxième niveau qui ont été identifiées, soit à celle de cités encore moindres »<sup>1</sup>. Reconnu, le Bassin parisien n'est cependant pas encore totalement individualisé : on le range provisoirement dans une catégorie plus vaste qui s'apparente au ventre mou du territoire et dans lequel on classe également les quelques centres régionaux de plein exercice, placés en dehors de l'aire d'influence d'une métropole (Dijon, Limoges, Clermont).

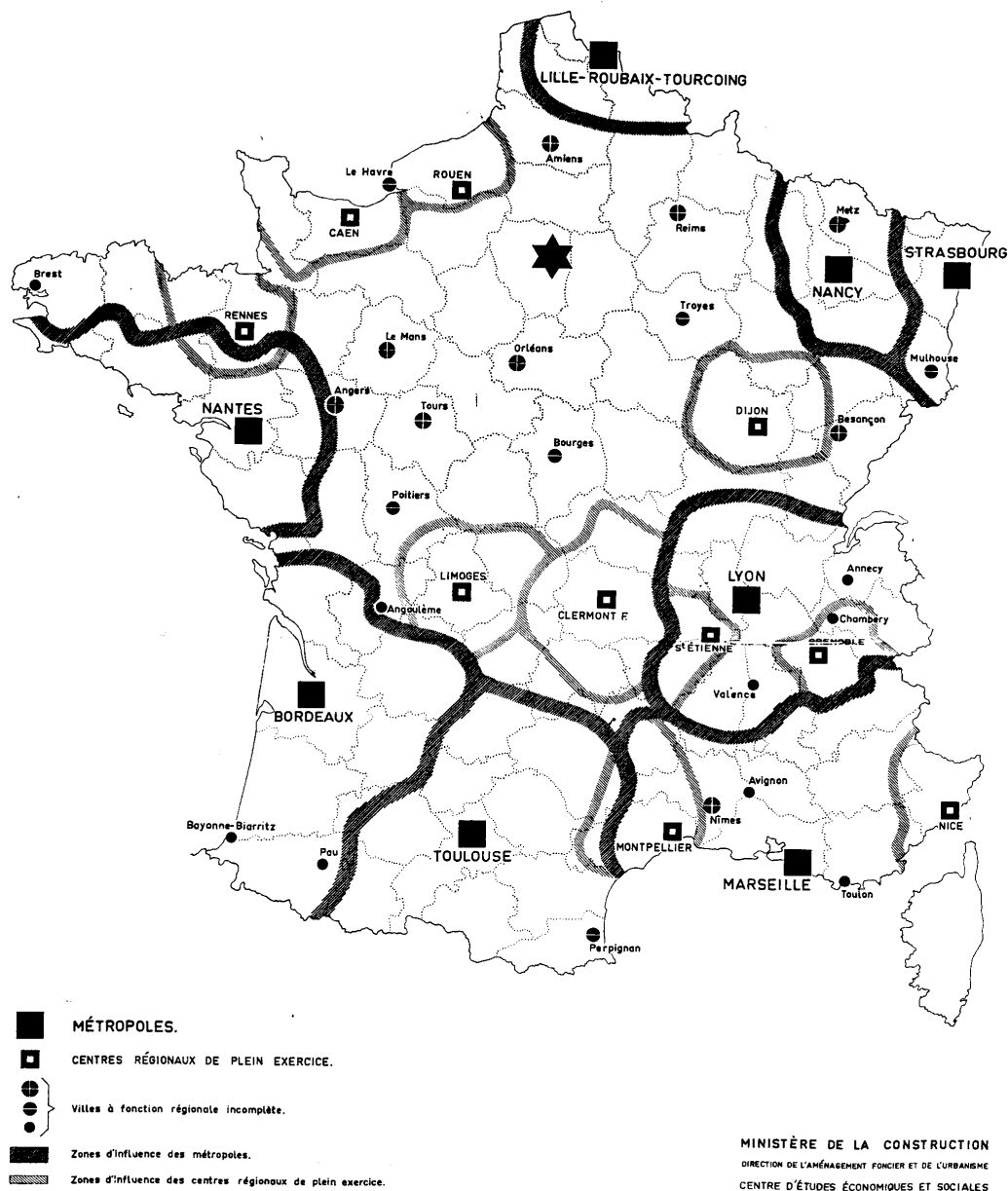


Fig. 1. — La fonction régionale dans l'armature urbaine française.

Panorama de la situation actuelle.

**Figure 6 : Le niveau supérieur de l'armature urbaine française (1963)** (Source : Hautreux, Rochefort, "Physionomie générale de l'armature urbaine française", *Annales de géographie*, n° 406, nov.-déc. 1965, pp. 660-677)

Ce lien entre les travaux sur l'armature urbaine et l'émergence d'une politique d'aménagement du Bassin parisien est d'ailleurs reconnu à l'époque par la DATAR : « Dans une étude menée en

<sup>1</sup> J. Hautreux, R. Lecourt, M. Rochefort, *op. cit.*, 1963, p. 33.

1964 pour la Commission nationale d'aménagement du territoire et consacrée à l'analyse de l'armature urbaine française, MM. Hautreux et Rochefort dressent pour la première fois une hiérarchie des villes qui ne soit pas fondée sur les seuls critères administratifs ou démographiques. [...] Il y a dix ans encore, l'analyse de l'espace n'avait pas été poussée dans l'administration au point de montrer clairement que l'organisation régionale avait un fondement et une finalité urbains. [...] L'image du désert français que l'on se complaisait à dépeindre dans les années 50 n'est nulle part plus apparente que dans ce Bassin parisien. [...] Les centres régionaux constituent généralement des oasis de vie urbaine parmi des espaces voués aux grandes cultures ou aux grands massifs forestiers »<sup>1</sup>. Le caractère extrêmement fécond de ces travaux est donc évident : à défaut de remettre en cause le découpage régional de la France<sup>2</sup>, ils ont servi par la suite à guider les travaux préparatoires du Plan jusqu'à l'émergence des ZEAT et à élaborer deux des premières politiques de la DATAR : celle des métropoles d'équilibre et celle du Bassin parisien.

### *Du SDAURP au premier Livre blanc du Bassin parisien.*

Le Bassin parisien n'aurait pas connu une médiatisation aussi rapide si la mise en place du District de la région de Paris, sous la houlette de Paul Delouvrier, n'avait débouché aussi rapidement sur un document à forte portée opérationnelle, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP). Rappelons les faits : le 4 février 1959, le District est créé et sur demande du Général de Gaulle, Paul Delouvrier en devient, en septembre 1961, le premier Délégué général chargé de réfléchir à la réforme administrative de la région parisienne et de mettre en application le PADOG. S'appuyant pour ce faire sur l'IAURP (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne) créé par Sudreau et dont il obtient le renforcement en personnel (17 millions de francs de coût total pour un budget du District s'équilibrant à 170 millions), Delouvrier s'aperçoit assez rapidement que les objectifs et les moyens prévus par le PADOG sont intenables<sup>3</sup> : la décision est prise de proposer un nouveau schéma directeur pour réviser ce dernier. L'année 1962 voit alors l'élaboration d'un Livre blanc sur l'agglomération parisienne – *Paris en question* – publié en février 1963, qui connaît un grand retentissement<sup>4</sup>. Un projet de schéma directeur est ensuite élaboré, que Paul Delouvrier présente, en juin 1964, au Général de Gaulle et qui fait l'objet d'une approbation de principe en conseil des ministres restreint, le 26 novembre 1964. Le décret de mise en révision du PADOG est alors pris, le 23 septembre 1965. Mais en quoi cette démarche intéresse-t-elle l'ensemble du Bassin parisien ?

A l'instar du PADOG, le schéma directeur propose ce dernier comme cadre de référence afin que les départements limitrophes de l'Île-de-France, en accueillant une croissance démographique supérieure à celle la région parisienne, permettent d'atteindre un objectif de 14 millions d'habitants en l'an 2000 : « Il faut regarder ensuite avec soin les villes du Bassin parisien, hors région de Paris. De même en effet que les indications précédentes ont inséré le développement parisien dans le contexte national, de même faut-il l'examiner dans l'environnement du Bassin parisien, afin de déterminer dans quelle mesure ces villes peuvent

---

<sup>1</sup> Gérard Weill, "Les centres régionaux du Bassin parisien. Perspectives de développement des activités tertiaires", *Urbanisme*, 1966, n°96-97, pp. 121-130. Gérard Weill est alors chargé de mission à la DATAR.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet Pierre Randet, *L'aménagement du territoire, genèse et étapes d'un grand dessein*, Paris, La Documentation française, 1994, 147 p., pp.81-82 : « La délimitation régionale consacrée par le décret de 1956, qui épousait le dessin des "régions de programme", a été remise en question au début de la Cinquième République. Une commission interministérielle présidée par Jean Mairey, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, a été appelée à en délibérer. Porte-parole du Ministère de la Construction chargé de l'aménagement du territoire, j'ai plaidé que le découpage de 1956 [...] ne pouvait être retenu [...]. Il m'a été répondu que le département était trop ancien et trop ancré dans les habitudes du public pour se prêter au changement, la région trop jeune et trop fragile pour en supporter le choc. C'est ainsi que le découpage de circonstance de 1956 a été perpétué ».

<sup>3</sup> Paul Delouvrier, "Un chef d'équipe", *Cahier de l'Institut d'histoire du temps présent*, Déc. 1990, n° 17, pp. 87-105.

<sup>4</sup> Michel Brisacier, *art. cit.*, p. 60.

décharger l'agglomération de Paris d'une partie du surplus de l'avenir »<sup>1</sup>. Mais contrairement au PADOG, le SDAURP ne s'arrête pas à ce cadrage général : des perspectives de croissance sont suggérées (2,5 % par an) et mieux encore pour notre propos, un découpage du Bassin parisien est avancé : « Dix-sept départements peuvent être considérés à cet égard comme constituant le Bassin parisien (à l'extérieur de la région de Paris) : les quinze départements qui forment les régions de Champagne, Picardie, Haute-Normandie et Centre auxquels il convient d'ajouter, en raison de leur proximité de Paris, les départements de l'Yonne et du Calvados »<sup>2</sup>. On est très loin des limites fixées par la géographie physique. Toutefois, malgré une mette avancée, la problématique du Bassin parisien ne franchit pas le seuil de la mise en œuvre opérationnelle. L'objet des propos liminaires du Schéma est de "rassurer la province". De manière très évocatrice, on trouve, à côté de cet encouragement aux villes du Bassin parisien, un couplet similaire à propos des toutes récentes métropoles d'équilibre. La question de l'élargissement du périmètre d'aménagement prévu au schéma directeur a bien certes été posée mais sans succès : « Un point, cependant, fait naître des divergences au sein de cette équipe [du district] : il s'agit de savoir si la région parisienne doit se situer hors ou dans le Bassin parisien. Une partie de l'équipe est convaincue que l'aménagement de l'Île-de-France ne peut être pensé hors de l'aménagement du Bassin parisien. Les autres pensent, au contraire, qu'il est possible de réaménager cette région sans déborder sur les régions ou les départements limitrophes. [...] Paul Delouvrier, pour sa part, ne souhaitait pas que l'on change les limites administratives, pensant que les problèmes étaient suffisamment complexes et les oppositions potentielles suffisamment fortes, pour ne pas donner prise à d'autres »<sup>3</sup>. En réalité c'est principalement la perte de la tutelle administrative du projet, qu'aurait provoqué la sortie des limites du district, et par conséquent le risque de voir s'échapper le pouvoir de décision, qui a motivé le choix de Delouvrier : « le délégué général du District aurait perdu beaucoup de ses pouvoirs face à la DATAR si le schéma directeur s'était inscrit dans une perspective géographiquement plus large »<sup>4</sup>.

C'est pourquoi, l'officialisation du SDAURP précipite l'élaboration par la DATAR d'une politique d'aménagement du Bassin parisien. En complément de la promotion des métropoles d'équilibre, la stratégie affichée est d'empêcher que les plans d'urbanisme de la région parisienne ne conduisent à une reprise de la polarisation de l'espace français et à un accaparement des moyens publics par la région-capitale : « Alors qu'en 1965, la région parisienne a été dotée d'un schéma directeur, les régions qui l'entourent et dont l'évolution est dominée par le développement de la capitale, n'avaient jamais fait l'objet d'un plan d'aménagement général : il devenait indispensable de situer la croissance parisienne dans son contexte géographique naturel, et dans son véritable cadre économique, le Bassin parisien »<sup>5</sup>. Aussi en 1964, la Commission nationale d'aménagement du territoire forme-t-elle un groupe de travail dont le mandat est de reconnaître et d'évaluer les problèmes communs aux régions du Bassin parisien. A son tour, l'adoption du Cinquième Plan par le Parlement le 30 novembre 1965 est l'occasion d'affirmer la « définition d'une politique visant à aménager le développement économique du Bassin parisien »<sup>6</sup>. Enfin, le 22 juillet 1966, le CIAT – Comité interministériel d'aménagement du territoire – décide de créer un Groupement interministériel d'aménagement du Bassin parisien – GIABP –, officialisant ainsi le groupe de travail de la CNAT et chargé de coordonner les études, d'organiser les consultations nécessaires et de présenter au CIAT les mesures administratives propres à assurer l'aménagement du Bassin parisien. Un périmètre est également fixé à « la couronne des quinze départements les plus voisins de la région parisienne : Oise, Aisne, Somme, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Sarthe, Orne, Calvados, Eure, Seine-Maritime »<sup>7</sup>. Si les motivations de ce découpage, en léger décalage par rapport à la

<sup>1</sup> *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne*, 1966, 247 p., p.17.

<sup>2</sup> SDAURP, p. 17.

<sup>3</sup> Laurent Zylberberg, "La constitution d'une équipe de décideurs", *Cahiers de l'IHTP*, déc. 1990, n° 17, pp.63-71.

<sup>4</sup> Laurent Zylberberg, *art. cit.*, p. 70.

<sup>5</sup> GIABP, *Documents relatifs à l'aménagement du Bassin parisien*, Paris, DATAR, oct. 1968, 56p., p.4.

<sup>6</sup> DATAR, *Livre Blanc du Bassin parisien*, Paris, 1966, 116 p., p.9

<sup>7</sup> DATAR, *op. cit.*, 1966, p. 10.

définition proposée dans le SDAURP sont assez difficiles à cerner, les déclarations du Délégué à l'aménagement du territoire de l'époque, Olivier Guichard, permettent toutefois d'en établir les principaux fondements. Plusieurs critères ont permis de stabiliser le périmètre : la présence d'une ville de plus de 100 000 habitants identifiée dans les analyses sur l'armature urbaine comme dépendant directement du ressort d'influence de la capitale – centre à fonction régionale incomplète – ; l'appartenance à un rayon de 200 km autour de Paris, assimilé à l'aire privilégiée de desserrement des industries parisiennes et à la zone de plus forte intensité des flux à orientation radiale. Avec force, l'identification au Bassin parisien académique issu des analyses de la géographie physique est refusée : « Le Bassin parisien, s'il n'était qu'une unité physique remarquable, faite de plateaux calcaires sillonnés par deux systèmes hydrologiques, la Seine et la Loire, s'il n'était qu'un espace géographique vierge offrant à l'implantation humaine le minimum d'aspérités, à l'agriculture un climat uniformément favorable, ne serait pas immédiatement justiciable d'une organisation d'ensemble. Bien sûr, sa configuration naturelle en a fait, au regard de l'histoire, un foyer d'unité politique : encore ne faut-il pas exagérer ces symptômes unitaires que certains croient voir partout [...] Jamais, au cours de l'histoire, cette "unité géographique" n'a constitué une entité politique ou administrative. Mais à notre époque, ce qui compte le plus pour le Bassin parisien, c'est Paris, son centre et la base de son unité. Le Bassin parisien constitue à nos yeux l'espace régional de la capitale. [...] Quelle est la limite de ce bassin réel par opposition au bassin légal ? Quelle est cette distance raisonnable qui marque le terme du rayonnement immédiat de Paris sur son environnement ? Elle est variable dans l'espace mais plus constante dans le temps et je ne crois pas impensable de donner à cette question une réponse précise : l'existence d'une autoroute, de liaisons ferrées correctement organisées, la présence d'un jalon urbain important repoussent ici les limites du Bassin. Ailleurs, un relatif isolement géographique laisse subsister des enclaves, des sous-ensembles régionaux très à l'écart de l'influence parisienne. Demain une modification du régime de la SNCF, la réalisation d'autoroutes [...] ne manqueront pas de modifier cette carte »<sup>1</sup>.

Cette déclaration du Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale est tout à fait intéressante pour ne pas dire édifiante. Elle témoigne de l'évolution que la notion même de Bassin parisien a effectuée dans les esprits et se situe en démarquage profond avec les définitions acquises depuis deux siècles. De ce point de vue, Olivier Guichard en dit plus que bien des géographes des années 1960. En effet, se trouvent tour à tour balayés le principe de l'unité, qualifié de mythique, et le postulat des limites fixes, remises en cause par les dynamiques de l'économie moderne. Le critère de définition change également de manière radicale, abandonnant le domaine de la géographie physique, pour se fixer sur le paradigme de l'interaction spatiale dont l'intérêt est de borner le périmètre du Bassin parisien à l'aire d'influence de la capitale. Ce faisant, la question des limites devient extrêmement relative puisque la contingence et le caractère changeant des vecteurs de l'influence parisienne peuvent amener à de fréquents remaniements. Mais derrière cette migration du sens et des frontières, on ne trouve pas la main de la géographie académique, restée absente des débats. C'est bien l'élaboration des politiques publiques d'aménagement qui a forgé ce nouveau concept que l'Université finira par récupérer et à partir duquel elle revisitera la géographie régionale de la France<sup>2</sup>.

La reconnaissance du Bassin parisien ne s'arrête pas toutefois à la définition des limites géographiques : une formalisation de son originalité est également proposée : « le Bassin parisien apparaît de manière spécifique : le développement spontané de l'industrialisation parisienne, la carte de la localisation de la recherche scientifique, voire le plan des autoroutes, font apparaître un Bassin parisien caractérisé par l'absence de physionomie propre, simple transition entre l'univers parisien et le monde en voie d'organisation de la province »<sup>3</sup>. Cette définition "par le vide" qui

<sup>1</sup> Olivier Guichard, "le Bassin parisien, un espace sans frontières", *Urbanisme*, n°96-97, 1966, pp. 6-7.

<sup>2</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1972.

<sup>3</sup> GIABP, *Documents relatifs à l'aménagement du Bassin parisien*, Paris, DATAR, oct. 1968, 56p., p. 15. Voir également Jérôme Monod, "Région parisienne, Bassin parisien et aménagement du territoire", *Revue juridique et économique du Sud-ouest*, 1970, n°3, pp. 609-622 : « il existe un espace géographique disposé en couronne autour de la région parisienne, et dont le trait premier est que sur un rayon de 200 km, il est humainement, socialement, économiquement et

s'impose dans un premier temps, est progressivement complétée. Au milieu des années 70 les milieux techniques de l'aménagement savent de mieux en mieux définir le Bassin parisien, comme le montre l'extrait ci-après : « Le Bassin parisien se caractérise par les quatre points suivants :

1. Il appartient à la zone d'influence directe de Paris : en effet, au-delà des limites administratives de la région parisienne, et en raison de la faiblesse de l'armature urbaine du Bassin parisien, Paris assume directement un certain nombre de fonctions urbaines.
2. C'est une région qui présente un certain nombre de faiblesses : une densité de population plus basse que la moyenne française, une qualification médiocre des emplois, etc.
3. C'est une région dépourvue d'unité profonde : elle ne se définit que par référence à Paris.
4. Entre 1954 et 1974, le Bassin parisien a accueilli environ 40 % des opérations de décentralisations industrielles »<sup>1</sup>.

Ces quatre caractères fixent durablement, à partir de cette époque, la représentation courante que l'administration se fait du Bassin parisien. Pourtant, celle-ci ne concerne guère que les milieux fermés de l'aménagement et de la technostructure. L'opinion reste étrangère à ces catégories comme le souligne le Livre blanc lui-même : « ni les problèmes que pose la proximité de la capitale, ni les échanges qui fondent des solidarités partielles entre certaines régions contiguës n'ont jusqu'ici suffi à constituer une mentalité "Bassin parisien" »<sup>2</sup>.

Cette absence d'appropriation populaire explique d'ailleurs le maintien d'une certaine ambiguïté quant aux limites géographiques exactes sur lesquelles s'appuie le Bassin parisien. La mise en place de cette politique globale d'aménagement dans les régions qui entourent la capitale concourt même à un brouillage sémantique banal : progressivement le Bassin parisien vient se confondre avec le seul contour des territoires limitrophes de l'Île-de-France, que pourtant la DATAR s'est toujours employée à désigner sous l'appellation complexe de « couronne du Bassin parisien »<sup>3</sup>. L'actualisation des données démographiques publiée en 1975<sup>4</sup> atteste bien de cette dissolution rapide des repères établis quelques années auparavant, et confirme, par ailleurs, que faute d'une application concrète, les directives de 1970 ont été perdues de vue, puisque le Bassin parisien perd les cinq départements ajoutés alors<sup>5</sup> : « on appelle "Bassin parisien", la couronne formée par ces quinze départements autour de la région parisienne, alors que l'ensemble de la région parisienne (8 départements), plus le Bassin parisien (15 départements) a été désigné par le terme Bassin-région parisien (sic.) ».

Mais, malgré un renouvellement profond de son acception, le Bassin parisien n'est pas entièrement assimilé à une échelle d'aménagement car il demeure trop vaste. Il ne peut être que le cadre de mesures d'équipement ciblées comme le reconnaît le Livre Blanc : « Ainsi la couronne du Bassin parisien, prise dans son ensemble, ne peut constituer une unité d'aménagement et ce n'est qu'au niveau de zones géographiques plus restreintes qu'il convient de se placer pour agir »<sup>6</sup>.

Décidément très fluctuant dans ses contours, mais néanmoins renouvelé dans ces définitions courantes, le Bassin parisien, après un oubli de 15 ans, va connaître une renaissance, à

---

culturellement dominé par l'influence de la capitale : c'est vrai de la qualité banale des emplois qui s'y sont développés ; c'est vrai de son armature urbaine affaiblie, parce qu'en relation presque exclusive avec la capitale. Point d'autonomie, point d'épanouissement pour des villes qui dépendent dans les fonctions de commandement, de services rares d'enseignement supérieur à ce point de la capitale », p. 612.

<sup>1</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *Le Bassin Parisien : évolution récente et perspectives de développement*, Paris, DATAR, IAURIF, octobre 1975, 2<sup>ème</sup> ed., 87 p., p. 1.

<sup>2</sup> DATAR, *op. cit.*, 1966, p. 24.

<sup>3</sup> DATAR, *op. cit.*, 1966, p. 12.

<sup>4</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *op. cit.*, 1975, p. 3.

<sup>5</sup> Suite à la consultation des collectivités locales, les directives nationales d'aménagement adoptées en 1970 par le gouvernement pour le Bassin parisien décident d'élargir le périmètre de 15 départements à 21 en ajoutant les Ardennes, la Haute-Marne, la Nièvre, la Manche, le Cher et l'Indre.

<sup>6</sup> DATAR, *op. cit.*, 1966, p. 24.

partir des années 90, qui mobilisera à nouveau une bonne partie des avatars que la notion a rencontrés depuis ses origines.

***Les mêmes causes entraînent-elles les mêmes effets ?  
Le deuxième Livre blanc du Bassin parisien.***

Le milieu des années 80 voit la relance de la réflexion sur l'aménagement de l'Ile-de-France : « La reprise économique des années 1985/1986, met en lumière les contraintes qui pèsent sur le développement de l'urbanisation de l'Ile-de-France. La croissance de la demande en matière de construction de logements se heurte rapidement à une offre foncière insuffisante »<sup>1</sup>. La prise de conscience de cette situation amène la région Ile-de-France à adopter une réflexion prospective, *Ile-de-France 2000*, qui sert de base au *Projet régional d'aménagement*, adopté le 14 février 1989, tandis que la Préfecture de région présente de son côté des *Réflexions préalables à la révision du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France*. Afin de rapprocher les deux analyses, le Premier Ministre prescrit en juillet 1989 l'élaboration d'un Livre Blanc qui sera publié en janvier 1990. Comme dans la précédente version de 1964, le Bassin parisien est retenu à nouveau comme espace de cadrage, mais les propositions opérationnelles s'arrêtent aux limites de la région. Le renforcement de la position internationale de l'Ile-de-France doit s'accompagner d'un développement des complémentarités avec les autres régions françaises. Il est ainsi proposé de « donner aux villes du Bassin parisien un rôle économique plus important, en organisant la concertation, voire en contractant des accords entre l'Ile-de-France, les régions et les départements voisins, dans le domaine de l'université, des transports, des activités »<sup>2</sup>. Si cette orientation rencontre un écho favorable dans les territoires concernés, les projections de population, d'emplois et de logements à l'horizon 2015 suscitent des inquiétudes<sup>3</sup> – 1,2 million d'habitants et 400 000 emplois supplémentaires en hypothèse maximale, 100 à 150 000 nouveaux étudiants à répartir dans 7 à 10 universités nouvelles... La réaction ne se fait pas attendre mais vient d'un niveau d'administration jusqu'alors plutôt discret : les villes du Bassin parisien. Le 27 septembre 1990, sur l'initiative de Reims est créée « l'association des villes à une heure de Paris », regroupant 23 agglomérations d'un Bassin Parisien élargi puisque incluant des unités urbaines desservies par le TGV comme Le Creusot. La réaction au SDAURIF est alors la motivation principale à la formation de ce groupement tandis que l'objectif principal est de constituer un lobbying territorial en faveur de Bassin parisien<sup>4</sup>.

Dans le même temps, le nouveau Ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, Jacques Chérèque, engage en mai 1990 un débat à l'Assemblée Nationale sur l'aménagement du territoire qui débouche sur l'idée d'une relance de cette politique dans le cadre de "sept chantiers", larges périmètres regroupant plusieurs régions, et parmi lesquels on compte naturellement le Bassin parisien. De ce débat sortent deux initiatives : l'élaboration par la DATAR d'une première brochure *Aménager le Bassin parisien* en septembre 1990 ; et dans la foulée, la constitution en octobre 1990 d'une Conférence permanente des présidents des Conseils Régionaux du Bassin parisien qui publiera en octobre 1991 un programme, *Le Grand Bassin parisien en actions*. Par rapport aux premières réflexions d'aménagement sur le Bassin parisien

---

<sup>1</sup> René Bréchet, "Plans et schémas directeurs régionaux en Ile-de-France", *Cahiers de l'IAURIF*, décembre 1994, n°108, pp.49-61.

<sup>2</sup> DREIF, APUR, IAURIF, *Le Livre Blanc de l'Ile-de-France*, 1990, 96 p., p.57.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, Anna Geppert-Hébrard, "1990-1998 : la genèse d'un Bassin parisien politique ?", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n°97-98, pp. 121-131.

<sup>4</sup> « "Il ne faudrait pas nous refaire le coup de Marne-la-Vallée". Jean Louis Schneiter, premier maire adjoint de Reims et président du district, garde un trop mauvais souvenir du premier SDAU de l'Ile-de-France pour ne pas nourrir quelques craintes à l'égard du second. Il faut dire que le démarrage de la ville nouvelle [...] avait marqué un coup d'arrêt brutal au développement de l'agglomération rémoise. "Du jour au lendemain, un grand nombre d'opérations de décentralisation tertiaire bien engagées se sont bloquées" » dans Gilles Davoine et François Delaunay, "Un grand bassin pour un ticket européen", *Murs Murs*, octobre 1990, n°23, pp.44-47.

conduites dans les années 60, la nouveauté réside dans la mobilisation d'un plus grand nombre d'acteurs. Le débat n'est plus monopolisé par l'Etat et au sein même de l'Etat, la réinvention du Bassin parisien semble une réaction à la marginalisation de la DATAR et de son ministère de tutelle dans le débat en cours sur l'Ile-de-France: « Quand Jacques Chérèque, le 29 mai dernier à l'Assemblée nationale, conclut le débat sur l'aménagement du territoire, tous les députés se doutaient bien qu'il avait une idée derrière la tête. Mais ils n'étaient pas nombreux à miser sur les chances du ministre délégué à ouvrir rapidement le premier de ses sept chantiers : l'aménagement du Bassin parisien. Au contraire, le ton était à la compassion à l'égard de ce ministre que Michel Rocard avait dépossédé, neuf mois plus tôt, du dossier de l'Ile-de-France »<sup>1</sup>. En changeant d'échelle, le Ministre chargé de l'aménagement du territoire se donne ainsi une marge de manœuvre nouvelle pour influencer sur l'élaboration du SDAURIF. Et afin de peser d'un plus grand poids dans la discussion, il décide de s'appuyer sur les collectivités territoriales qui viennent de se prononcer : la brochure *Aménager le Bassin parisien* est adressée aux Présidents de Conseils Régionaux et aux Maires des villes concernées ; par ailleurs le ministre se déplace lui-même à l'assemblée générale de création de *l'Association des villes à une heure de Paris* et leur propose d'élaborer conjointement un Livre blanc du Bassin parisien, proposition qui demeurera toutefois sans suite.

Ainsi, à l'instar du débat des années 1960, celui qui prend corps au début des années 1990 procède à nouveau de l'engagement de l'Etat à réviser le schéma directeur de la région Ile-de-France. Mais un fait nouveau accélère la résurgence du Bassin parisien : il s'agit de la prise en compte des premiers résultats du recensement de la population de 1990. Quelques formules servent de catalyseur : « "Ce ne sont pas 10,8 millions d'habitants que l'Ile-de-France devra accueillir en 2015 mais près de 13 millions !" prévient François Wellhof, chargé du dossier à la DATAR »<sup>2</sup>. Par ce moyen, l'organisme interministériel et le Ministère de l'aménagement du territoire et des reconversions indiquent que les perspectives du Livre Blanc de l'Ile-de-France sont à revoir entièrement et que le schéma directeur de l'Ile-de-France doit impérativement s'inscrire dans un cadre géographique élargi qui leur permettra d'en contrôler certaines prescriptions. A partir de ce moment, la mécanique conduisant à la redéfinition d'une stratégie d'aménagement pour le Bassin parisien est amorcée : en avril 1992, le Livre Blanc du Bassin parisien élaboré avec l'aide des ministères techniques est publié par la DATAR – contrairement à ce qui avait été annoncé les régions et les villes ne sont pas parties prenantes – ; en réponse, la Conférence permanente des présidents de régions rédige à son tour un projet qui prend le nom de *Scénario des huit*<sup>3</sup>. Ce texte conduit ensuite à l'élaboration d'une *charte du Bassin parisien*, signée en avril 1994 par les différentes parties prenantes – les huit présidents de Conseil régionaux et l'Etat – et complétée par le premier contrat de Plan interrégional du Bassin parisien qui sera approuvé à l'occasion du CIAT de Troyes, le 20 septembre 1994. Quel impact l'enchaînement de ces exercices politiques a-t-il pu avoir sur la définition du Bassin parisien ?

Tout d'abord, le périmètre, en léger décalage par rapport à celui de 1970 – la Nièvre a disparu du champ de l'analyse –, ne fait l'objet d'aucune justification et même d'aucune discussion. Figé dès la parution de la brochure de 1990, il ne sera pas remis en cause dans les années qui suivront. Les contours du Bassin parisien restent les mêmes qu'au temps d'Olivier Guichard : il s'agit de l'aire d'influence de la capitale, sans précisions supplémentaires en dehors de la reconnaissance de ces faits nouveaux que constituent le débordement de l'urbanisation de l'Ile-de-France sur les départements immédiatement limitrophes et la croissance des migrations alternantes entre la région parisienne et le reste du Bassin parisien. Les réflexions inédites viennent plutôt de l'analyse de la structure interne du Bassin et de la prospective qu'on peut en faire. En effet, le Livre blanc, après un diagnostic plus ou moins thématique<sup>4</sup> (comparaisons

---

<sup>1</sup> François Delaunay, "Jacques Chérèque voit plus large", *Murs Murs*, octobre 1990, n°23, pp. 58-59.

<sup>2</sup> François Delaunay, *art. cit.*, 1990, p.58.

<sup>3</sup> Conférence Permanente des Présidents de Région du Grand Bassin Parisien, *Scénario des huit - le scénario de l'équilibre*, Amiens, juin 1993, 38 p. + cartes.

<sup>4</sup> *Livre Blanc du Bassin parisien*, 1992, pp. 11-39.

européennes, agriculture, industrie et tertiaire, population, transport, enseignement supérieur - recherche, environnement, contrastes régionaux) propose de définir un cadre opérationnel à partir de trois scénarios établis à l'horizon 2015 : un scénario tendanciel – la métropole concentrée –, un scénario de la répartition – la métropole multipolaire centralisée –, le scénario de la dynamisation – le réseau métropolitain maillé<sup>1</sup>. Ce dernier scénario, qualifié de très volontariste dans *Aménager le Bassin parisien*, retient alors toute l'attention. Adopté à la quasi-unanimité par les collectivités locales consultées sur le Livre Blanc et approuvé par l'*association des villes à une heure de Paris* en décembre 1993, ce scénario de la dynamisation va cristalliser par la suite l'essentiel de la réflexion. Il : « propose de remplacer l'organisation du territoire français en toile d'araignée, centrée sur Paris, par une organisation maillée correspondant à un système de constellations »<sup>2</sup>. Au-delà de ses vertus métaphoriques, il suggère, parce que « des agglomérations de la périphérie parisienne, aucune ne remplit actuellement les conditions de départ adéquates pour devenir un pôle européen de développement endogène », de créer des « "territoires métropolitains" associant dans des entités sociales et économiques les potentiels de plusieurs agglomérations existantes recouvrant un bassin d'emploi de l'ordre d'un million d'habitants »<sup>3</sup>. Ces entités sont en fait les réseaux de villes – soutenus depuis peu par la DATAR, suite à l'émergence d'Aire 198 en Poitou-Charentes – de Caen-Rouen-Le Havre, Châlons-Reims-Troyes, Orléans-Blois-Tours. En d'autres termes, parce que l'union fait la force et qu'aucune métropole digne de ce nom n'existe dans le Bassin parisien en dehors de Paris, le livre blanc suggère d'abolir les distances qui, au bout du compte, gênent l'aménagement du territoire. Bien que bricolé, le concept fait mouche et devient une représentation formelle autour de laquelle se cristallisent les documents ultérieurs : *du scénario des huit au contrat de Plan interrégional* – avec d'autant plus de force qu'il reproduit finalement avec fidélité les zones d'appui identifiées par le Livre blanc de 1966 –, le concept d'espace métropolitain devient le principal point d'ancrage de la réflexion sur la structure du Bassin parisien. Dès lors, les orientations opérationnelles d'aménagement consistent à décliner les politiques publiques sectorielles qui permettront d'atteindre au mieux les objectifs du scénario du réseau métropolitain maillé : c'est ce à quoi procède le Livre blanc de 1992 dans une partie suivante<sup>4</sup>. Plus que jamais, l'aménagement du Bassin parisien semble bien être une captation – au moins virtuelle – des politiques publiques par des mythes ou des représentations simplificatrices de l'espace.

Sur un plan différent, l'*Association des villes à une heure de Paris*, restée à l'écart des discussions qui mobilisent l'Etat et les régions, est elle aussi amenée à produire un discours valorisant les représentations égalisatrices. L'une de ses principales affirmations consiste à faire remarquer que l'ensemble des villes du Bassin parisien ont le même poids démographique que Paris, ce qui les rend naturellement équivalentes à la capitale. Là encore les distances sont abolies et l'on procède à l'égalisation par agrégation voire par amalgame : « Globalement notre conviction est la suivante : l'ensemble des 25 "villes à une heure de Paris" correspond, en poids de population, à la ville de Paris ; l'ensemble des territoires commandés par les "villes à une heure" pèse du même poids que l'agglomération parisienne. Il serait donc absurde, pour l'équilibre du territoire national, de ne pas exploiter ce potentiel et de poursuivre, et encourager, la croissance de la seule région Ile-de-France »<sup>5</sup>. De la même façon que la DATAR élabore son "scénario métropolitain maillé", l'association échafaude un "schéma interpôle" qui propose une alliance entre les villes - cathédrales et les villes nouvelles de l'Ile-de-France (Reims/ Marne-la-Vallée ; Troyes / Sénart, Rouen / Cergy...), sans qu'il soit véritablement tenu compte de l'ampleur des flux déjà existants ni des possibles terrains de collaboration et de complémentarité. Ces représentations de l'espace du Bassin parisien, malgré leur nature abstraite, qu'elles viennent de

<sup>1</sup> *Livre Blanc du bassin parisien*, 1992, pp. 49-62.

<sup>2</sup> *Livre Blanc du bassin parisien*, 1992, p. 58.

<sup>3</sup> *Livre Blanc du bassin parisien*, 1992, *ibid.*

<sup>4</sup> *Livre Blanc du bassin parisien*, 1992, pp. 63-98.

<sup>5</sup> Groupe Ten, *Villes à une heure de Paris : un premier état des lieux*, mars 1991, 52 p. + annexes.



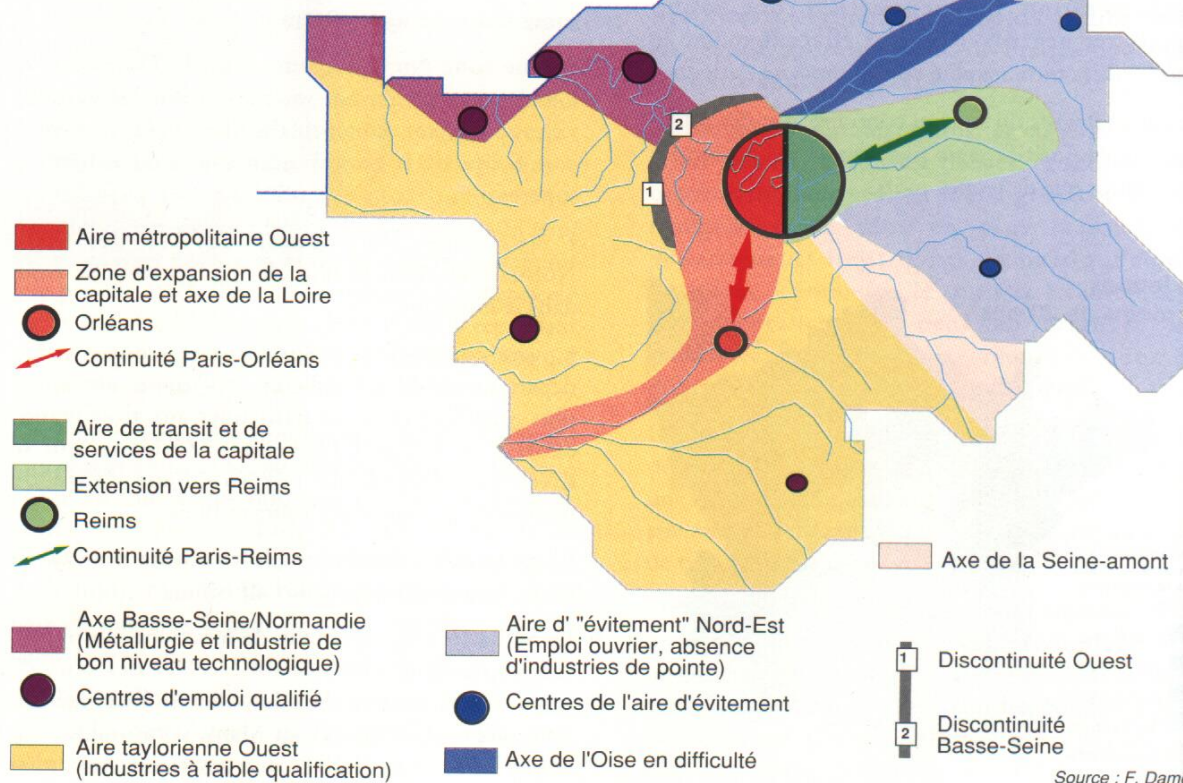
l'Etat ou des collectivités locales, confirment en tout cas la place essentielle que joue la configuration urbaine dans l'élaboration des stratégies d'aménagement.

Pourtant, d'autres cadres d'analyse auraient aisément pu être retenus. En effet, au moment où s'élabore, au niveau de l'Etat central, le Livre Blanc du Bassin parisien, la DATAR lance une étude sur le système productif, confiée en 1991 à Félix Damette et Jacques Scheibling<sup>1</sup>. Celle-ci, en réintroduisant la géographie universitaire dans l'analyse d'un territoire accaparé par les aménageurs et les politiques depuis vingt ans, débouche sur une "image" totalement différente de la région, qui souligne les dissymétries de cet espace – situées elles-mêmes dans le prolongement de la région-capitale –, l'influence sélective de Paris et les héritages différenciés de la décentralisation industrielle. En jouant sur le paradigme de la diversité et du contraste, cette étude réfléchie et argumentée se situe aux antipodes du discours égalisateur des responsables publics. Ses conclusions, qui permettent de montrer que les dynamiques propres au système productif sont probablement largement aussi déterminantes des disparités de croissance enregistrées dans le Bassin parisien que la reprise de la polarisation sur l'Ile-de-France, auraient probablement pu inspirer un cadre opérationnel plus solide pour les politiques d'aménagement prévues à cette échelle. Cela n'a pas été le cas.

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *Le Bassin parisien. Système productif et organisation urbaine*, Paris, La Documentation française, 1992, 103 p.

## Continuités et discontinuités du système de production



**Figure 7 : Continuités et discontinuités du système de production.** (Source : *Livre Blanc du Bassin parisien*, 1992, p. 24).

Comment peut-on alors expliquer que le consensus politique se soit établi sur l'objet "Bassin parisien" et son harmonie projetée et désirée, plutôt que sur les problèmes que pose sa structure ? La réponse est probablement que le débat, et partant les négociations, se sont déplacées du Bassin parisien, conçu comme territoire pertinent de l'action publique, vers les modalités techniques, financières, administratives – et plus rarement spatiales – de son aménagement. Plus précisément : l'enjeu n'a pas tant été d'aménager le Bassin parisien en lui-même, ou de déterminer la meilleure stratégie pour l'aménager, que d'obtenir, par cette opération, un certain nombre de gains politiques permettant à chacune des parties prenantes de bénéficier, en terme de pouvoir, des retombées de l'opération. C'est pourquoi le débat sur la nature du Bassin parisien et sur les enjeux spatiaux et économiques qu'il représente, a occupé si peu de temps, débouchant rapidement sur un accord, et se limitant à des catégories ou des orientations assez simples et vagues, que révèle la Charte du Bassin parisien dans son préambule et son chapitre deux : « passer d'une zone d'influence à une zone de solidarité, [...] affirmer la place du Bassin parisien en Europe, [...] assurer la solidarité entre les territoires, [...] former les hommes et développer l'emploi dans tous les territoires [...], gérer les ressources environnementales, [...] satisfaire les exigences de mobilité »<sup>1</sup>. Parmi tous ces termes, c'est bien sûr celui de "solidarité" qui est le plus significatif : il estompe la portée des objectifs de "rééquilibrage", de "maîtrise de la croissance de l'Île-de-France" et de "renforcement du rayonnement international de la capitale" qui sous-tendaient, jusqu'au paradoxe, l'exposé des motifs du Livre blanc<sup>2</sup>. Au terme du processus politique d'élaboration d'une stratégie d'aménagement du Bassin parisien, c'est bien cette notion

<sup>1</sup> *Charte du Bassin parisien*, 1994, pp. 3-8.

<sup>2</sup> *Livre Blanc du bassin parisien*, 1992, pp. 63-98.

de solidarité qui devient le principal référent, sorte de mythe unificateur, recoupant en cela la terminologie vidalienne, même si ce que nous savons de la métropolisation en dément de plus en plus la pertinence<sup>1</sup> : « En définitive, la démarche interrégionale "Bassin parisien" est une réponse au niveau national à l'émergence mondiale des grands bassins de solidarité métropolitains d'une vingtaine de millions d'habitants, que ce soient les grandes métropoles américaines de l'Est comme New-York, Boston, Philadelphie, ou de l'Ouest autour de Los Angeles, que ce soient le grand Tokyo ou le bassin du Sud-est anglais où vont émerger, non plus les "villes tentaculaires" sur des "campagnes hallucinées" que craignait Verhaeren, mais de vastes zones où les fonctions centrales ne sont plus prédominantes, [et] qui s'organisent en réseau avec une très grande variété de paysages allant, dans le Bassin parisien, de la ville-centre très dense comme Paris, à la ville-cathédrale comme Reims et au-delà, au village de 200 habitants »<sup>2</sup>. En même temps qu'elle revendique avec force la *solidarité*, cette forme de représentation véhicule en fait une idéologie ruraliste, confirmée par le *Scénario des huit* qui place la promotion d'une armature verte au rang des premières priorités ou par les documents de *l'Association des villes à une heure de Paris* qui, pour leur part, continuent à perpétuer le cliché d'un Bassin parisien bucolique : « Nulle part en Europe ne s'offrira pareille opportunité : un vaste espace mêlant villes-cathédrales et paysages jardinés [ quand on sait ce qu'est la grande culture des plaines de la région ! ], relié par des dessertes rapides et de qualité à une capitale mondiale »<sup>3</sup>. Le Bassin parisien, comme mythe politique fondateur, est donc bien créateur d' « illusions d'optique », pour reprendre l'expression que l'économiste Laurent Davezies a employée à son sujet<sup>4</sup>.

Quels sont alors les vrais enjeux de cette nouvelle version de l'aménagement du Bassin parisien ? La comparaison du Livre blanc, du *Scénario des huit* et de la *Charte du Bassin parisien* permet d'esquisser une réponse. Dès le départ, les régions ont cherché à se démarquer de l'Etat : en créant la Conférence permanente des présidents de conseils régionaux – dont la présidence a été confiée à Charles Baur – et en publiant le *Scénario des huit* qui prétend se distinguer du Livre blanc. A ce titre, les déclarations de ce *Scénario des huit* sont significatives d'une certaine distanciation : « Le Livre Blanc présente en effet une vision figée de la richesse et fait s'inscrire le développement du Bassin parisien dans une logique de répartition de type Ile-de-France pour les 7 autres. Le scénario des huit au contraire privilégie une approche dynamique de la croissance, dans une optique de création mutuelle de richesses mises à profit par chacun. Le scénario fait ainsi le choix du partenariat, qui conduit à remplacer l'antagonisme Ile-de-France / autres régions par la coopération. Croissance partagée, complémentarité, interrelation et refus des antagonismes [...], autant de thèmes majeurs à l'intérieur desquels se décline la stratégie du scénario, rééquilibrage et développement des complémentarités reposant sur les interrelations »<sup>5</sup>. Si ce texte montre clairement l'existence d'une divergence entre l'Etat et les régions, celle-ci n'est que de principe. Elle vise tout d'abord à affirmer la collégialité de la démarche de coopération entre les régions, l'Ile-de-France n'acceptant pas d'être dépouillée au profit de ses voisines. A cet égard la rhétorique du rééquilibrage par la décentralisation propre aux années 1970 semble bel et bien révolue. Le partage doit désormais se fonder sur une démarche volontaire et librement acceptée de toutes les parties prenantes. D'où l'insistance récurrente sur un nouveau lexique, dans lequel les termes de solidarité, de partenariat et de coopération ont naturellement une place de choix. Ensuite, les divergences revendiquées apparaissent comme une posture d'énonciation qui facilite l'énumération, dans un deuxième temps, de revendications destinées à l'Etat, principal financeur des équipements structurants dans le cadre des contrats de plan : travaux routiers et ferroviaires qui sont même précisément chiffrés – on retrouve là un des points d'achoppement récurrent des contrats de plan –, délocalisations d'emplois publics et privés, construction de nouvelles

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, Saskia Sassen, *La ville globale, New-York, Londres, Tokyo*, Descartes et Cie, Paris, 1996, 534 p., voir notamment chapitre 9: "La restructuration économique : une bipolarisation sociale et géographique".

<sup>2</sup> Commissariat général du Plan, *Le contrat de plan grand Bassin parisien, une approche interrégionale*, Infoplan, mercredi 14 juin 1995, Reims, pagination multiple.

<sup>3</sup> Bernard Préel, *Les villes à une heure de Paris dans le grand Bassin parisien*, BIPE - Conseil, mars 1992, 207 p., p. 11.

<sup>4</sup> Laurent Davezies, "les illusions d'optique du grand Bassin parisien", *Pouvoirs locaux*, n°32, 1997, pp. 53-58.

<sup>5</sup> Conférence permanente des Présidents de Régions du grand Bassin parisien, *Scénario des huit*, 1993, p.5

infrastructures (3<sup>ème</sup> aéroport, liaison Seine / Nord), octroi de la compétence réglementaire pour établir des directives territoriales d'aménagement sont ainsi réclamés pour souligner à la fois que du point de vue des régions, l'Etat ne remplit pas ses engagements, et que l'effort financier nécessaire doit reposer en priorité sur la collectivité nationale et non sur les collectivités locales. Enfin, ce démarquage des régions est également le signe de leur faiblesse politique qui se traduit notamment par leur dépendance vis-à-vis d'acteurs pouvant faire ou défaire les majorités régionales (courants politiques, collectivités infra-régionales). En plaçant l'armature verte au premier rang des priorités – avant le "réseau métropolitain maillé" – les régions souhaitent flatter un courant écologiste qui n'est pas indifférent dans le vote des conseils régionaux, notamment en Ile-de-France ; en réintroduisant la notion d'espaces trait-d'union, elles cherchent à ménager des possibilités de développement économique, au détriment d'une ceinture verte exclusive, dans des zones nécessaires à leur équilibre politique puisque des villes relativement importantes s'y trouvent situées (Mantes, Meaux, Rambouillet, Melun...) ; en développant à côté du concept d' "espace métropolitain" – auquel elles ajoutent deux entités géographiques supplémentaires –, ceux d' "espaces de projets" (100 à 500 000 habitants) et d' "espaces de développement local" (autour des villes de 10000 habitants), elles visent, au moins par effet d'annonce, un saupoudrage de toute l'aire du Bassin parisien qui leur permette d'éviter les récriminations éventuelles des départements<sup>1</sup> et de certaines agglomérations.

Dans ce contexte et compte tenu de la nature des propositions régionales, il est surprenant que la DATAR ait si facilement cédé, en reportant dans la charte du Bassin parisien la plupart des revendications des régions. Deux explications peuvent en rendre compte. Tenue par les déclarations faites en 1990 devant l'Assemblée nationale par le Ministre de l'aménagement du territoire et par un intense travail de quatre années, la DATAR avait besoin de faire aboutir rapidement sa démarche, d'autant que la majorité parlementaire ayant changé, la tutelle ministérielle était passée de Jacques Chérèque à Charles Pasqua, alors engagé dans d'autres projets tels que la mise au point d'une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Tenue financièrement par le fait que les régions apportaient les deux tiers du financement du contrat de plan interrégional (un tiers pour l'Ile-de-France), alors que le FIAT ne contribuait qu'à hauteur de l'enveloppe restante, elle était également obligée, en l'absence d'autres sources de crédit – venant notamment des ministères –, d'accéder à un certain nombre d'exigences régionales.

Au bilan, la relance de l'aménagement du Bassin parisien débouche donc sur l'équation suivante qui en fait un jeu à somme positive : la DATAR a réussi un "coup" en concrétisant l'un de ses sept chantiers d'aménagement du territoire et en promouvant un "espace décalé" sur lequel aucun autre acteur public n'a de compétence spécifique ; l'Ile-de-France, en finançant un tiers du Contrat de plan interrégional, "montre" qu'elle sait faire preuve de solidarité en redistribuant la croissance – aucune des opérations d'aménagement ne sera réalisée sur son territoire – ; les autres régions gagnent 3 F en apportant 1 F "au pot commun", ce qui est somme toute un bénéfice non négligeable, malgré un montant total d'investissement encore assez limité – un milliard de francs.

Dans ce contexte, le Bassin parisien a manifestement servi de prétexte à la formalisation et à la concrétisation des rapports de forces existants entre certains acteurs publics : sa définition, sa connaissance et son exploration, tant en termes d'économie, de géographie que d'aménagement, n'ont pas progressé autrement que de façon marginale. L'invention de ces nouveaux concepts que sont les "espaces métropolitains" a même contribué à brouiller les perspectives en idéalisant les possibilités d'une "solidarité" que l'analyse sérieuse des dynamiques contemporaines de l'économie aurait démenties. Enfin, en se déconnectant de sa motivation première – intégrer l'aménagement de l'Ile-de-France à un cadre plus large –, l'entreprise n'a pas pleinement réussi à recoller les deux échelles et à leur faire former un système efficace de décision publique, ce sur quoi nous aurons l'occasion de revenir.

---

<sup>1</sup> Ce point est très important puisqu'en première lecture le Contrat de plan interrégional sera repoussé en Champagne-Ardenne en raison de l'absence de financement pour des projets situés dans les Ardennes et en Haute-Marne. Le vote ne sera finalement arraché que grâce à l'octroi de compensations aux départements concernés.

Cependant, parce qu'en régression sur la période créatrice des années 60, la politique d'aménagement du Bassin parisien des années 90 a confirmé que celui-ci constitue bien une représentation féconde pour appréhender l'espace géographique national, même si cela comporte un risque de production excessive de mythes et d'idéologie.

### **Conclusion de la deuxième section.**

Alors que la géographie académique est parvenue assez rapidement, grâce aux apports de la géologie, à définir le Bassin parisien comme une cuvette sédimentaire et à en dresser, de ce point de vue, les grandes caractéristiques, l'histoire des découpages administratifs de la France nous révèle une plus lente et plus douloureuse maturation. Parce que la gestion et l'administration du territoire ne s'effectuent, dans un Etat centralisé comme la France, qu'à grande échelle et que l'invention du découpage régional s'est faite dans la prudence et la confidentialité, un aussi vaste ensemble que le Bassin parisien n'a pu être que tardivement mis en avant. Confondu – et d'ailleurs imparfaitement identifié – avec des découpages fonctionnels qui marquaient des situations de dépendance sous l'Ancien Régime (Ferme générale, Parlement de Paris, pays d'élection), il n'émerge vraiment qu'après la Seconde guerre mondiale, à la fois comme espace de cadrage de la planification et comme zone d'aménagement du territoire. Trois moments forts ont présidé à son approfondissement sémantique : l'analyse de l'armature urbaine de la France dans les années 60, l'appréhension de l'extension géographique du phénomène de la décentralisation industrielle, le diagnostic des risques que faisait courir la remise à plat de l'aménagement interne de la région parisienne. Ces trois étapes ont conduit, comme on l'a vu, à une prise en compte prioritaire du Bassin parisien dans les politiques d'aménagement du territoire de la fin des années 60. Ce faisant, la définition qu'on en a faite s'est trouvée profondément modifiée, amenant à un bouleversement de ses contours et de la perception de sa nature. Pourtant, après la fécondité de la période créatrice qui fut particulièrement riche en analyses, les développements ultérieurs des années 90 sont apparus plus décevants. Servant finalement de prétexte au positionnement politique de différents acteurs de l'aménagement du territoire et du développement économique, le Bassin parisien est devenu, malgré la pertinence du diagnostic effectué sur la plupart de ses dynamiques spatiales, une représentation forte de l'espace français, un mythe géographique – une mythologie dirait Roland Barthes –, relais formel de concepts, d'idéaux ou d'objectifs que les politiques publiques se sont données pour objectif d'atteindre tels que la solidarité, l'équilibre, l'égalisation, voire l'homogénéisation. D'où le caractère extrêmement trompeur des images qui ont été produites et qui révèlent l'existence de réseaux, de complémentarités, de pôles là où finalement n'existent, comme nous le verrons plus loin, que de maigres flux, des masses sous-critiques et des échanges inégaux.

Toujours est-il que le Bassin parisien, en devenant une catégorie formelle de l'aménagement, a accédé à une identité assez conforme à sa nature réelle : celle d'être, avant toute chose, la région de Paris.

### **Section 3. Un nouveau géo - type : la région-capitale.**

Les analyses qui suivent ont pour but de passer du mot à la chose, de la représentation au territoire. Jusqu'à présent, nous avons appréhendé le Bassin parisien à travers les définitions dont il a été prétexte à production. Ici, sans nous attacher à le décrire, nous chercherons à le présenter comme région de la capitale française et ce faisant à le comparer, dans sa structure, aux autres modèles étrangers identifiables : bassin de Londres, bassin de Moscou, ou aux autres aires métropolitaines existantes. A ce titre, la comparaison avec le Sud-est anglais est probablement la plus féconde.

## 1) Les leçons de l'histoire : les jalons de la capture parisienne.

Les relations entre la capitale française et le reste du Bassin parisien sont marquées par l'ancienneté. Grâce à un recours ciblé à l'histoire, il est possible de préciser les principales dates qui ont accompagné la formation de ce vaste ensemble régional et de préciser les modalités de construction de l'influence parisienne. Celle-ci est indissociable de l'unification et de la centralisation politique de la France. Comme le rappelle Fernand Braudel : « de ce destin, l'Etat a été l'artisan attentif, la fée bienfaitrice qui hâte, autorise tout. A Paris, ville exceptionnelle, privilégiée, l'argent afflue, s'accumule, se réemploie comme il veut. »<sup>1</sup>. Rien pourtant ne semblait joué au départ. Si l'affirmation de Paris comme capitale de la France remonte symboliquement à Clovis qui en fait le centre politique de son royaume, sa confirmation dans ce rôle ne sera acquise que sous les capétiens et après quelques péripéties. En effet, d'Hugues Capet à Philippe-Auguste, le pouvoir royal se partage entre Noyon, foyer de la dynastie, Senlis, Paris et Orléans – ville qui facilite la surveillance du Comte de Blois. C'est la constitution de la puissance anglo-normande des Plantagenêts qui fixe la capitale à Paris, au cœur du domaine royal, tandis que la construction du Louvre et la fortification de Paris par Philippe-Auguste répondent à l'érection de la forteresse anglo-normande de Gisors. Comme le constate Xavier de Planhol : « c'est en somme, en grande partie un hasard politique qui a assuré la suprématie finale de Paris au dépens d'Orléans »<sup>2</sup>. Dès lors en moins de deux siècles, la suprématie parisienne s'installe : concentration progressive de l'administration royale et des clercs, développement de l'activité marchande en relation avec les investissements de la monarchie et l'affirmation de la monnaie royale, essor d'un rayonnement culturel européen autour de l'Université et du Quartier Latin....

La concentration parisienne n'est cependant pas encore exclusive comme le confirme l'histoire des Foires de Champagne aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles. Troyes, Provins, Bar-sur-Aube, Lagny, deviennent, sur l'initiative des comtes de la région, les principaux centres marchands de l'Europe médiévale, à mi-chemin, sur l'isthme français, entre l'Italie du Nord, importatrice des produits du Levant et les villes riveraines de la Mer du Nord, productrices de textile. Mais cette localisation légèrement excentrée par rapport à Paris ne doit rien au hasard : « Comment serait-il sans importance [...] que le cœur de la nouvelle économie-monde se trouve à peu de distance de Paris, autre cœur monstrueux ? »<sup>3</sup> Paris compte en effet en 1300 au moins 200 000 habitants et constitue de ce fait la plus grande ville et l'un des principaux centres d'écoulement des biens précieux de l'époque. L'effacement des autres cités du Bassin parisien en dehors de la capitale ne deviendra effectif qu'après le règne de Philippe le Bel qui marque notamment le rattachement de la Champagne au domaine royal et le détournement des flux commerciaux au bénéfice de la voie maritime par Gibraltar, à la faveur des inventions maritimes des villes d'Italie du Nord. C'est la fin de l'isthme européen de Champagne de même que s'atténuent les relations qu'Amiens avait pu nouer avec Londres et dix-sept cités de la Hanse. Les villes du Bassin parisien tournent alors leur commerce, plus exclusivement encore, vers la capitale.

Le règne de Philippe le Bel parachève ainsi le premier mouvement de centralisation politique opéré par la monarchie française. Au 14<sup>ème</sup> siècle, la présence royale s'affirme nettement dans le Bassin parisien : les impôts et contributions dus au roi supplantent progressivement les prélèvements locaux ; le parler d'Ile-de-France s'implante et détrône les parlers locaux ; le roi impose l'entretien de murailles défensives et la présence des soldats royaux en cas de siège ou de guerre ; les chartes communales sont progressivement rognées ; la concentration démographique sur Paris s'accélère à la faveur des mesures restrictives prises par les villes du Bassin parisien à l'égard des mendiants et des pauvres qui trouvent dans la capitale un lieu plus accueillant<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Fernand Braudel, *L'identité de la France*, tome 1, p.227.

<sup>2</sup> Xavier de Planhol, *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1988, 635 p., p. 292.

<sup>3</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 2, p. 135.

<sup>4</sup> Paul Oudart, *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris*, thèse d'Etat, Paris I, atelier national de reproduction des thèses de Lille, 1984, 684 p.

Du milieu du 14<sup>ème</sup> siècle à la Renaissance, le Bassin parisien souffre comme le reste de la France des guerres et des épidémies : mais la reprise semble plus rapide à Paris qu'ailleurs, sans que l'écart entre la capitale et le reste du Bassin ne se creuse sensiblement. Au cours de cette période assez troublée, le Bassin parisien est le pôle de résistance de la monarchie française face aux menaces extérieures – qu'elles soient anglaises ou bourguignonnes – et aux troubles intérieurs, symbolisés notamment par la lutte entre catholiques et protestants. En effet, la fidélité des populations du Bassin parisien au Roi n'est jamais démentie, hormis du côté de Reims où l'influence des Guise de Lorraine, qui tiennent l'archevêché, se fait un temps sentir<sup>1</sup>. Plus tard, pendant les guerres de religion, alors que la population de Paris décline et que celle des autres villes du Bassin parisien stagne, la Ligue rencontre ici un succès réel<sup>2</sup>. Dépendance et solidarité politiques sont totalement acquises.

Mais cette stabilité instaurée dès le début du règne des Capétiens repose en grande partie sur une interdépendance économique qui ira en s'intensifiant jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le Bassin parisien comme région économique se met progressivement en place : « La domination économique de Paris, dans un rayon de 40 à 50 km, qui représente une journée à cheval, est déjà chose faite dans le siècle qui précède la guerre de Cent Ans »<sup>3</sup>. Fernand Braudel, schématise déjà l'organisation de la zone d'influence de Paris en trois couronnes : une première couronne nourricière consacrée au maraîchage – qui correspond au rayon de 40 - 50 km évoqué précédemment – est acquise dès le règne des premiers capétiens ; une seconde couronne comprend des villes comme Dreux, Melun, Nemours, Provins, Sens, etc. : « sur cette ligne, à plus ou moins juste titre, chaque ville occupe sa place dans la mesure où elle achemine vers Paris ou le bois, ou le foin, ou les bestiaux sur pied, ou le charbon de bois, ou l'avoine, ou les hommes et avant tout le blé »<sup>4</sup> ; une troisième couronne marquée par la présence des plus grandes villes du Bassin parisien comme Orléans, Reims, Rouen, Troyes semble plus indépendante mais joue néanmoins un rôle dans l'approvisionnement de la capitale. C'est le cas de Vitry-le-François – à partir de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle – qui sert de centre de rassemblement des blés venus du Barrois et de Lorraine et que l'on achemine vers Paris par la Marne. C'est le cas également de Troyes qui sert de relais pour l'immigration lorraine, bourguignonne et champenoise sur le chemin de la capitale<sup>5</sup>. On pourrait ajouter à ces trois auréoles une quatrième, celle des marges ou des marches qui jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle servent de séparation défensive entre le domaine royal et le reste du pays avec leurs principautés ou provinces-tampons, leurs forteresses et leurs massifs forestiers (Bourbonnais, Argonne, Marche)<sup>6</sup>.

Mais l'influence économique de la capitale ne se limite pas à la captation des flux de matières premières ou de population. Progressivement le marché de consommation parisien induit une transformation lente et profonde des économies locales du Bassin parisien. Dans le domaine agricole tout d'abord, l'interdiction faite aux vins produits dans un rayon de 20 lieues de la capitale d'approvisionner les cabarets permet le développement de différents vignobles dans un rayon de 200 km autour de Paris : les vins de la Loire bénéficient ainsi d'un appel d'air que facilite la construction des canaux de Briare (1642) et d'Orléans (1692) ; le Beaujolais et les vins de l'Yonne se tournent vers des produits de consommation courante dès le 19<sup>ème</sup> siècle contrairement au Chablis qui reste inaccessible à la batellerie marchande<sup>7</sup>. De même, la Normandie abandonne progressivement au 18<sup>ème</sup> siècle les beurres salés pour se tourner vers les beurres doux qui trouvent sur le marché de la capitale un débouché important rendu accessible par l'amélioration des transports (établissement des routes royales). En ce qui concerne les autres produits laitiers : « l'influence parisienne a modelé la carte des types de production fromagère. Les fromages à pâte molle, de conservation limitée (Brie, fromages de Normandie), etc. se sont

<sup>1</sup> Roger Brunet, *Atlas et géographie de Champagne, Pays de Meuse et Basse Bourgogne*, Flammarion, Paris, 1981, 426 p., p.50.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Emmanuel Todd, *op. cit.*, 1996, 687 p., pp. 113-159.

<sup>3</sup> Citation de Guy Fourquin, in Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, 1986, p.230.

<sup>4</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, 1986, p. 230.

<sup>5</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, tome 1, 1986, p. 233.

<sup>6</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1981, pp. 54-55

<sup>7</sup> Exemple cité par Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1988.

développés essentiellement dans l'orbite commerciale de la capitale : Bassin de Paris, pays de la Loire »<sup>1</sup>. Enfin l'absentéisme des propriétaires terriens, l'apparition de la propriété bourgeoise, le renforcement de l'affermage et le développement des premières plantes sarclées donnent naissance, dans les régions proches de Paris, à ce qui sera la grande culture céréalière : l'openfield-mosaïque émerge. La capitale, si elle ne joue pas dans cette transformation agraire un rôle exclusif, – les propriétaires locaux ont une responsabilité prépondérante – accélère le phénomène en raison de ses besoins d'approvisionnement et de la recherche d'une meilleure rentabilité foncière pour les capitaux de sa bourgeoisie.

Sur le plan industriel, les règnes d'Henri IV, puis de Louis XIV, voient le développement des manufactures royales. D'abord localisées autour de Paris, en Ile-de-France et sur les rives de la Loire, elles s'éloignent davantage de la capitale sur l'initiative de Colbert. Si, du fait de leur taille encore assez réduite, elles ne transforment pas radicalement l'économie des villes dans lesquelles elles sont implantées – elles sont d'ailleurs plutôt localisées dans de petits centres urbains ou ruraux comme Saint-Gobain – elles constituent des modèles pour la première industrialisation du Bassin parisien. Celle-ci repose principalement sur le textile puisque toutes les villes du bassin parisien ont été plus ou moins, depuis le Moyen-Age, des villes drapantes : Amiens, Beauvais, Reims, Rouen, Troyes, Tours. Or, à partir du 18<sup>ème</sup> siècle, « les manufactures de drap de la France septentrionale utilisent le commerce parisien comme redistributeur et intermédiaire dans une grande partie de la France »<sup>2</sup> et le textile qui, dans le Bassin parisien, représente le premier secteur industriel de l'Ancien Régime, entame une spécialisation répondant à la diversification de la demande, elle-même amorcée, dans certains cas, aux 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> siècles<sup>3</sup>. Amiens abandonne progressivement la sayetterie pour le tissage du velours ; Saint-Quentin, après avoir expérimenté le tissage du lin, se spécialise dans l'industrie cotonnière, la dentelle et la broderie ; Troyes dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle développe sa spécialisation dans la bonneterie qui a fait progressivement la fortune de la ville ; seule Reims reste la ville du drap en évoluant vers des tissus plus nobles, comme la flanelle. Jusqu'au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, l'industrie du Bassin parisien est avant tout textile. Toutefois, à des échelles plus fines, certaines micro-régions, toujours sous l'influence du marché parisien, développent des spécialisations originales. L'un des exemples les plus connus est celui du Vimeu, au nord de la Picardie. Au 18<sup>ème</sup> siècle, à partir d'importation de minerai de fer et de charbon venus d'Angleterre par la vallée de la Bresle, la métallurgie locale se spécialise dans la robinetterie et la serrurerie. Le dynamisme de la construction en Ile-de-France a soutenu cette orientation économique et explique, qu'aujourd'hui encore, le Vimeu représente 70% et 75% de la production française dans ces deux secteurs d'activités<sup>4</sup>.

Ainsi, alors que la domination politique exercée par Paris sous l'Ancien Régime conduit à une relative homogénéisation du Bassin parisien dont nous reparlerons plus loin, la mobilisation économique de cet espace débouche sur un début de différenciation régionale. Pourtant cette domination ne s'accompagne pas d'un appauvrissement humain, bien au contraire. Certes, alors que Paris retrouve au milieu du 16<sup>ème</sup> siècle le niveau de population atteint au dénombrement de 1328, qu'au 17<sup>ème</sup> siècle l'essor de la capitale se ralentit du fait de la concurrence de Versailles, la reprise rapide de la croissance au 18<sup>ème</sup> siècle l'amène à compter 650 000 habitants à la veille de la Révolution. Mais face à un tel dynamisme, l'essor démographique des autres villes du Bassin parisien, quoiqu'un peu plus lent, n'est pas en reste : à la même époque, Amiens compte 44 000 habitants, Reims 32 000, Troyes 31 000, Rouen est la deuxième ville du royaume. De plus, la prospérité de l'industrie textile assure des densités rurales qui ne seront plus jamais égalées car les campagnes sont alors étroitement associées aux villes dans la mise en œuvre des nouvelles productions. La typologie effectuée par Bernard Lepetit sur la hiérarchie fonctionnelle des villes

---

<sup>1</sup> Xavier de Planhol, *op. cit.* 1988, p. 305.

<sup>2</sup> Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1988, p. 218.

<sup>3</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984.

<sup>4</sup> G. Baron, "le Vimeu industriel : une étude de pays", *Hommes et terres du Nord*, 1985, n°4, pp. 335-342.



françaises à la fin de l'Ancien Régime confirme largement cette bonne santé des villes du Bassin parisien et au-delà, le dynamisme de cet espace<sup>1</sup>.

A partir d'une série d'équipements représentatifs des fonctions économiques, sociales et politiques des villes au 18<sup>ème</sup> siècle, Bernard Lepetit a tenté une classification ascendante hiérarchique permettant de dégager une hiérarchie fonctionnelle des villes françaises. Au sommet de l'armature urbaine se trouvent les "capitales territoriales" qui peuvent être soit des villes de robe, soit des villes de grand négoce, sans qu'il soit possible d'opérer une séparation nette dans la typologie : « il semble bien que le modèle maritime et le modèle continental, dont la configuration des variables confirme l'existence, ne peuvent être séparés dans l'espace français »<sup>2</sup>. Ces villes, qui ne sont pas forcément en tête du classement démographique, sont présentes dans le Bassin parisien : il s'agit d'abord de Paris, puis de Rouen et Caen – qui disposent d'une autonomie juridique ou culturelle relative –, d'Orléans et Tours, villes de négoce, et enfin de Bourges – à la promotion plus difficile à comprendre. Mais le type le plus représentatif du Bassin parisien est celui des "villes d'Ancien Régime" (voir figure 8) qui sont avant tout des lieux de concentration de la fonction administrative et d'encadrement de la population. Leur concentration y atteint en effet un niveau remarquable, inégalé ailleurs : « deux zones d'inégale densité s'opposent de part et d'autre d'une ligne Bordeaux - Metz. D'abord autour de la capitale, en un croissant ouvert sur la Manche dont les pointes se trouveraient à Chartres, à Beauvais ou à Amiens et qui traverserait l'Auxerrois, la Champagne et le Soissonnais, se rassemblent la moitié des villes disposant des meilleurs scores fonctionnels. [...] La politique routière de la Monarchie a bien permis au Bassin parisien de disposer de relations postales et routières nombreuses et les greniers à sel en sont par ailleurs une institution assez spécifique... »<sup>3</sup>. Par ailleurs ces villes, bien dotées en équipement et formant un semis régulier, sont réputées pour leur relative opulence qu'elles tirent du négoce, de l'administration ou même de l'activité industrielle. Elles tiennent ce rang depuis près de trois siècles puisque, comme le souligne Bernard Lepetit, on retrouve là la géographie des "bonnes villes de France" au début du 16<sup>ème</sup> siècle<sup>4</sup> : « ce que la carte fait apparaître en relief, c'est le cœur ancien du royaume, depuis longtemps administré au plus près de la monarchie ; c'est, à quelques écarts près, le vieux domaine des Capétiens après les annexions de Philippe Auguste. Là, les villes relais du pouvoir d'Etat accumulent les équipements qui assurent leur prééminence. Ailleurs, l'histoire de la conquête, les étapes de la mise en place de l'administration royale, le respect des particularismes aboutissent à une densité plus faible et à une dispersion plus grande des équipements du pouvoir »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1820)*, Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.

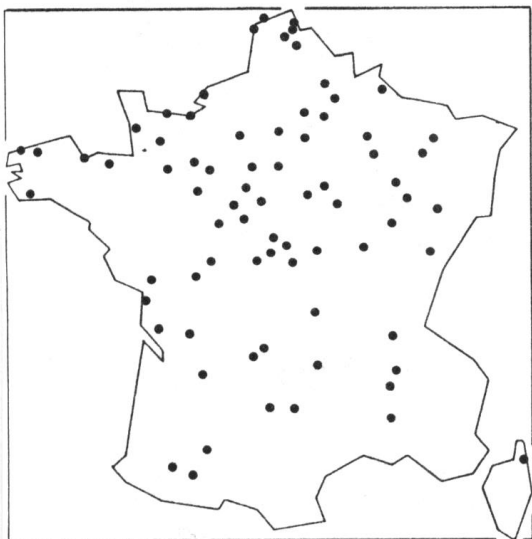
<sup>2</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, p. 152.

<sup>3</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, p. 160

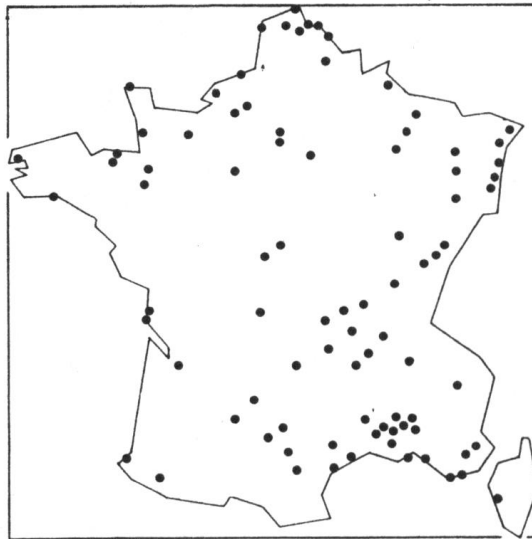
<sup>4</sup> B. Chevalier, *les bonnes villes de France du 14<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1982.

<sup>5</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, p. 160.

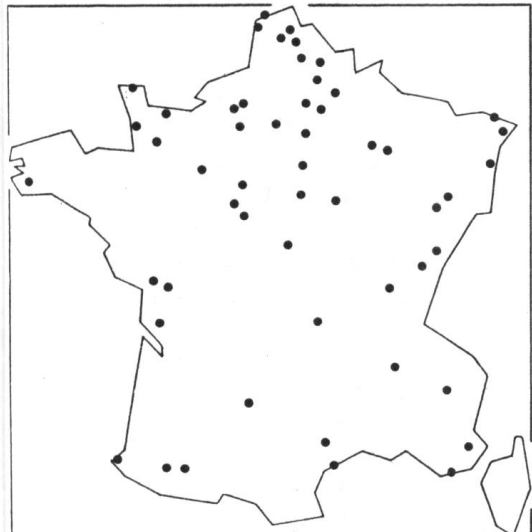
A. « Villes d'Ancien Régime »



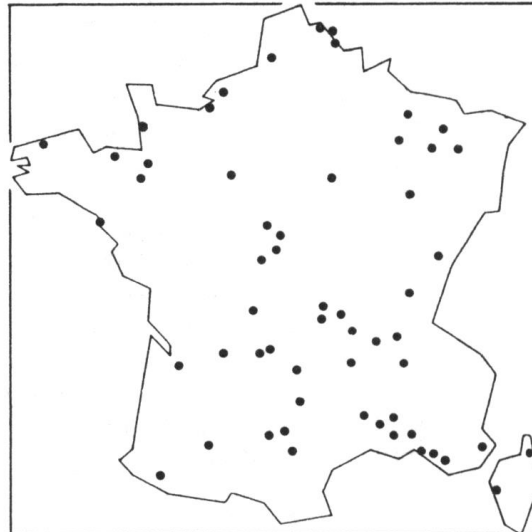
B. Villes dotées de fonctions spécialisées



C. Villes riches



D. Villes populeuses



Les villes sont dites « d'Ancien Régime » si leur rang fonctionnel est meilleur que leur rang économique et/ou démographique. Elles sont dites « dotées de fonctions spécialisées » dans le cas contraire. Les villes sont dites « riches » si leur classement économique est meilleur que leur classement démographique, et « populeuses » dans le cas contraire.

**Figure 8 : Types de villes à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle** (source : Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988.)

Espace homogène, dynamique et bien équipé, le Bassin parisien dans son ensemble cumule les indicateurs favorables. C'est la Révolution et l'Empire qui vont marquer le début de son déclin relatif.

En premier lieu, dans l'ordre démographique, les troubles de la période révolutionnaire ralentissent et inversent la dynamique parisienne du fait de l'augmentation de la mortalité, de la levée d'hommes pour la guerre et du solde migratoire négatif. Mais ces troubles, de courte durée, touchent également les principales villes de province et dès le Consulat, la stabilisation politique permet un renforcement de la fonction métropolitaine de Paris qui attire à nouveau, et durablement, fonctionnaires, soldats, négociants et ouvriers. Ce phénomène s'accompagne du

tassement dans la hiérarchie urbaine de certaines "villes d'Ancien Régime", notamment du Bassin parisien, comme Caen, Orléans, Reims, Amiens...<sup>1</sup> Plusieurs explications peuvent être relevées.

Tout d'abord, au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, le bassin migratoire de Paris, s'élargit et se marque, dans l'aire du Bassin parisien, par des prélèvements plus massifs (voir figure 9). La construction du réseau de chemins de fer, centré sur Paris à partir de 1842, et l'industrialisation rapide de la capitale et des foyers lorrains et nordistes à partir du Second Empire généralisent et intensifient le mouvement. Le Bassin parisien est alors le principal contributeur migratoire, non que les villes s'y dépeuplent mais l'exode rural naissant, surtout après 1851, leur échappe largement : « les villes de la couronne du Bassin parisien se sont trouvées, durant près d'un siècle, dans des régions connaissant de faibles excédents démographiques. Jusque vers 1850, l'excédent démographique a été absorbé par les campagnes. Quand les villes de la couronne ont pu en bénéficier, le solde disponible s'est effondré, tandis que les candidats migrants étaient logiquement attirés vers le nord, la Lorraine et la Région parisienne »<sup>2</sup>.

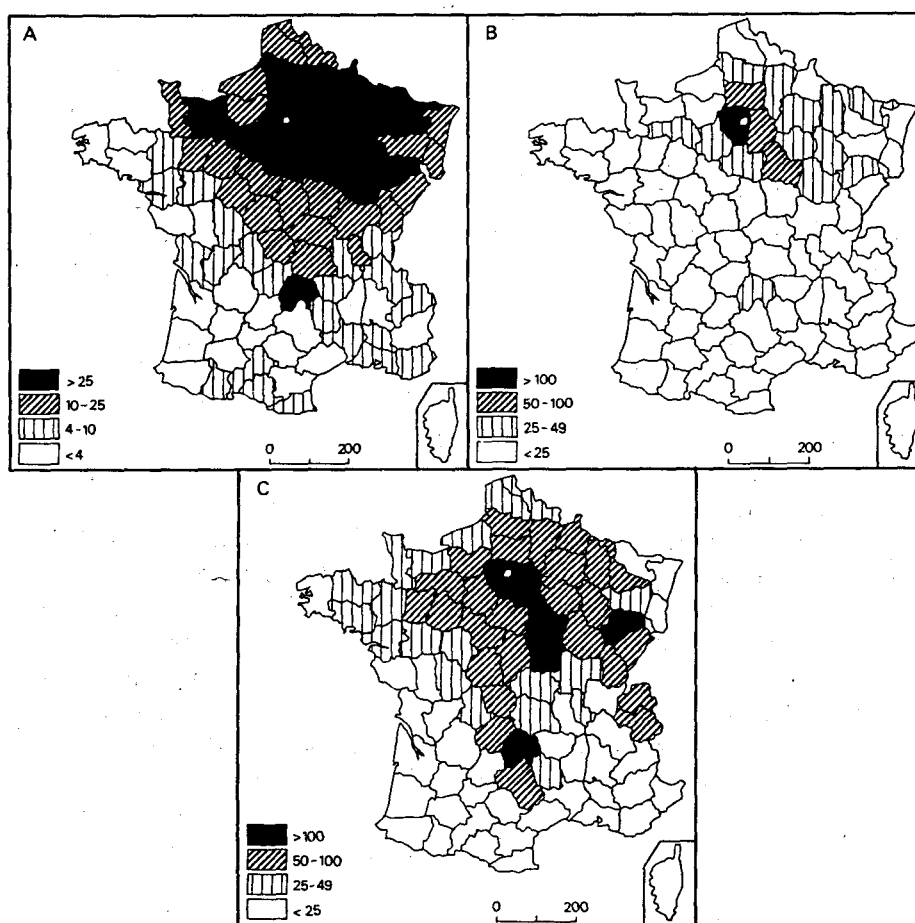


Figure 50. L'origine de la population parisienne (fin du XVIII<sup>e</sup>-fin du XIX<sup>e</sup> siècle).  
A. Parisiens par 1000 habitants de chaque département en 1791, d'après les données de Bergeron et al., et la carte de Le Bras, 1986, p. 82 (d). B et C. Lieu de naissance des étrangers au département de la Seine morts à Paris en 1833 (B) et 1891 (C), d'après L. Chevalier, 1950.

Figure 9 : L'origine de la population parisienne (fin du 18<sup>ème</sup> - fin du 19<sup>ème</sup> siècle) (source : Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1988, p. 296)

Ensuite, un regain de croissance semble caractériser, dans toute la France, les villes de 10000 à 30000 habitants, en relation avec les transformations, établies à cette époque, de

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, p.194.

<sup>2</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984.

l'organisation territoriale de l'administration. Si comme le souligne Bernard Lepetit, à propos de la création des chefs-lieux de département, « la prime est apparemment donnée à l'exercice d'une fonction administrative d'Ancien Régime » et si « la nouvelle carte administrative trouve son origine dans la précédente »<sup>1</sup>, les promotions fonctionnelles de certaines villes vont entraîner leur ascension rapide, quoiqu'avec un certain décalage, dans la hiérarchie démographique : « la Révolution a pour les armatures administratives, dans l'ordre hiérarchique comme dans l'ordre géographique, un effet niveleur. [...] En outre, elle constitue, pour la hiérarchie démographique du pays, un moment de rupture entre des situations structurelles de longue durée, au profit des villes de plus petite taille »<sup>2</sup>.

En second lieu, la capitale poursuit son enrichissement fonctionnel. Dans le domaine culturel et social, la formation et la promotion des élites passent de plus en plus par Paris, au détriment des villes de province et plus encore des cités du Bassin parisien. Bien sûr, dès l'Ancien Régime, l'élitisme est déjà en grande partie parisien : l'Université de Paris est créée au 13<sup>ème</sup> par le rethelois Robert de Sorbon, tandis que d'autres notables de province finançaient, dans la première ville du royaume, des collèges destinés à l'éducation de leurs enfants<sup>3</sup> ; aux 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles sont créés dans la capitale les différentes académies et les premiers journaux français qui marquent le déclin durable des autres foyers culturels nationaux ; enfin l'exemple de Colbert montre que pour la bourgeoisie des villes du Bassin parisien, la promotion sociale passait incontestablement par la capitale. Mais la Révolution française, en révélant un personnel politique largement formé dans les collèges du Bassin parisien – à l'instar de Danton ou de Saint-Just –, permet d'établir, qu'à la fin de l'Ancien Régime, le dynamisme social et culturel des villes du Bassin est encore très fort, ce que confirme d'ailleurs la carte des taux d'alphabétisation de l'époque. C'est à partir de l'Empire que la situation va durablement se renverser : tout d'abord toutes les villes du Bassin parisien perdent les unes après les autres – sauf Caen – leur université ou leurs collèges universitaires. Ensuite les sièges d'académie y sont supprimés, les départements concernés se trouvant rattachés soit à Paris, soit à Dijon, soit à Lille, soit à Nancy. Enfin, la création des grandes écoles conduit à l'exclusivité parisienne en matière de formation des élites et les fils de notables de province, du Bassin parisien ou d'ailleurs, sont les premiers à être happés par ce nouvel avatar du centralisme culturel qui annihile la plupart des chances de promotion sociale sur le plan local et contraint au passage par Paris<sup>4</sup>.

Sur le plan économique, Paris devient dans le même temps le premier foyer industriel du pays : de ce point de vue et jusqu'au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, les villes du Bassin parisien, en dehors de la capitale, stagnent à quelques exceptions près : Troyes devient le premier centre français de la bonneterie – sans que la croissance démographique y soit spectaculaire – ; dans la vallée de l'Oise, en relation avec les foyers du Nord et de la région parisienne, l'agglomération de Creil-Montataire devient un pôle important d'industrie lourde (chimie et métallurgie) ; dans la vallée de la Seine, l'industrie cotonnière autour de Rouen s'enrichit progressivement, tout comme le Havre, des bases de l'industrie lourde qui accompagnent l'activité portuaire (raffinage, chantiers navals, huileries...) ; Le Mans, enfin, annonce dans les années 30 la future décentralisation industrielle avec l'installation des usines Renault. Mais dans l'ensemble, cette première vague d'industrialisation de la France échappe en grande partie aux villes du Bassin parisien, ce qui induit la poursuite de leur déclassement relatif.

Il faut en fait attendre les lendemains de la Seconde guerre mondiale pour voir s'inverser les tendances à la stagnation ou au déclin enregistrées depuis la Révolution et qui accompagnent le renforcement de la mise sous tutelle des différentes régions du Bassin parisien. La reconstruction et la modernisation de la France amorcent, en relation avec l'émergence des

---

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, pp. 206 et 213.

<sup>2</sup> Bernard Lepetit, *op. cit.*, 1988, p. 223.

<sup>3</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1981, p. 50.

<sup>4</sup> Hervé le Bras, *Les trois France*, Paris, O. Jacob, 1995, 464 p. 173.

premières politiques d'aménagement du territoire, un mouvement d'industrialisation qu'on a qualifié de décentralisation industrielle, mouvement sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. D'ores et déjà, on peut retenir l'idée qu'il a permis de générer 450 000 emplois de production dans l'aire régionale du Bassin parisien par création de nouveaux établissements ou transferts. Ce phénomène a toutefois davantage profité aux villes les plus proches de la capitale comme Chartres, Dreux, Evreux, alors faiblement industrialisées, et, dans une moindre mesure à des agglomérations à la recherche d'une conversion ou d'une diversification comme Reims et Amiens : « Pour Paris, le phénomène est différent [ des autres grandes villes ], les villes les plus proches ont profité de la croissance de la capitale et ce sont des villes plus éloignées qui en ont souffert, telles, Reims, Troyes, Orléans, Rouen et Amiens »<sup>1</sup>. La croissance urbaine est alors spectaculaire comme l'ont montré les travaux de Denise Pumain et de France Guérin-Pace.<sup>2</sup>

Les travaux de ce dernier auteur permettent d'ailleurs de synthétiser la trajectoire des villes du Bassin parisien aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. A partir d'une analyse des données des recensements depuis 1831, France Guérin-Pace a proposé une typologie des villes tenant compte de leur croissance relative depuis cette date. Au sein de cette typologie, elle dégage deux groupes d'unités urbaines : le premier est composé de celles qui ont connu, au cours de la période, à un moment ou à un autre, une croissance relative plus importante que la moyenne des autres villes ; le second comprend des agglomérations qui ont perdu de leur importance relative depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Les villes du Bassin parisien appartiennent pour la plupart au premier groupe puisque les unités urbaines de ce type « se concentrent essentiellement dans deux régions, le couloir rhodanien et une couronne de villes de taille moyenne autour de Paris, avec des prolongements vers le sud-ouest du Bassin parisien. Toutes ont eu une croissance très moyenne ou parfois un déclin relatif de leur population tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, suivi d'une reprise de croissance depuis les quarante dernières années. Toulouse et Lille sont des métropoles régionales qui ont connu une évolution semblable, ainsi que Toulon, Montpellier, Clermont-Ferrand, Dijon, Orléans et Tours »<sup>3</sup>. Les autres villes du Bassin parisien, de plus petite taille, appartiennent au deuxième groupe et se situent en 1982 dans la catégorie des agglomérations de moins de 20000 habitants qui déclinent sur toute la période et dont la répartition sur le territoire national est assez aléatoire.

La reprise enregistrée pendant les Trente Glorieuses ne permet donc pas aux plus grandes villes du Bassin parisien de restaurer leur position relative dans la hiérarchie urbaine française ce dont témoigne leur déclasserment – hormis Tours et Le Mans – entre 1831 et 1982 (voir figure 10). La proximité de Paris représente l'explication la plus sérieuse : « les villes dont les variations de rang sont négatives, sont pour la plupart des villes proches d'un grand centre urbain, et dont la croissance est inhibée par la présence de celui-ci »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> France Guérin-Pace, *Deux siècles de croissance urbaine, la population des villes françaises de 1831 à 1990*, Anthropos, Paris, 1993, 205 p., p. 144.

<sup>2</sup> Denise Pumain, *La dynamique des villes*, Economica, Paris, 1982, 290 p. ; France Guérin-Pace, *Deux siècles de croissance urbaine, la population des villes françaises de 1831 à 1990*, Anthropos, Paris, 1993, 205 p.

<sup>3</sup> France Guérin-Pace, Denise Pumain, "150 ans de croissance urbaine", *Economie et statistique*, n°230, mars 1990, pp. 5-16.

<sup>4</sup> France Guérin-Pace, *op. cit.*, 1993, p. 141.

Variations du rang entre 1831 et 1982,  
des cent premières villes en 1831

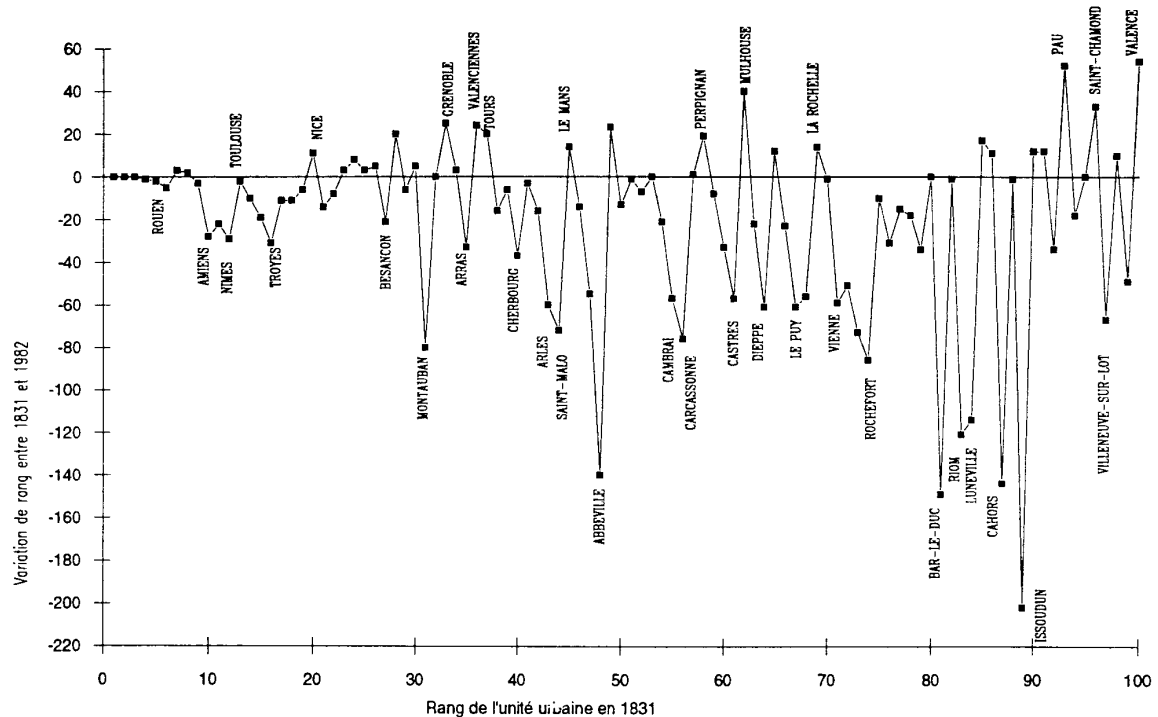


Figure 10 : Variation du rang entre 1831 et 1982 des cent premières villes en 1831.  
(source : France Guérin-Pace, *op. cit.*, 1993, p. 140)

En résumé, le Bassin parisien se présente bien comme un espace placé depuis longtemps sous l'influence Paris. On peut ramener les étapes de la capture, opérée par la capitale, des territoires qui la jouxtent au nombre de quatre :

- De l'avènement des Capétiens, jusqu'au règne de Philippe le Bel, les régions du Bassin parisien connaissent l'action homogénéisante que représente l'intégration progressive au domaine royal, sans pour autant abandonner une autonomie relative qui se traduit notamment sur le plan économique par un relatif dynamisme marchand.
- Du 14<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle, les villes et les campagnes du Bassin parisien sont progressivement amenées à servir, de façon de plus en plus exclusive, le marché de consommation parisien qui se met en place, tout en constituant le réservoir démographique dans lequel Paris puise son dynamisme, grâce aux migrations de population. Ce faisant les économies locales sont prospères et permettent un enrichissement des villes, une rapide diffusion des innovations (alphabétisation, contraception), un équipement rapide (construction de routes). Le maillage administratif du Bassin est alors très dense même si l'autonomie politique est d'ores et déjà et depuis longtemps réduite à portion congrue.
- Au lendemain de la Révolution et jusqu'à la Seconde guerre mondiale, la situation favorable du Bassin parisien par rapport à Paris s'inverse. La croissance démographique déjà forte de la capitale et des grandes villes périphériques du pays s'accélère, provoquant, avec l'apparition des urbanisations spécifiques liées à la première révolution industrielle et au développement de l'économie touristique – sur le littoral de la Côte d'Azur –, un déclin relatif des principales villes du Bassin parisien (Rouen, Orléans, Troyes, Amiens...). L'exode des campagnes y est détourné vers Paris et les nouvelles régions industrielles. L'appauvrissement culturel et social

s'intensifie par la captation des élites, désormais contraintes au passage par Paris pour obtenir une promotion sociale.

- De 1946 à 1990, la période des "Trente Glorieuses", bientôt suivie par la récession économique de l'après-choc pétrolier, permet une industrialisation rapide du Bassin parisien et réamorce une forte croissance urbaine. L'appauvrissement relatif du siècle précédent n'est toutefois pas annulé. Les nouvelles usines, contrôlées en grande majorité par des sièges localisés dans la capitale, parachèvent la mise sous tutelle du Bassin parisien.

L'analyse historique des liens nombreux et complexes qui se tissent au cours de la longue durée entre la capitale de la France et l'aire d'influence sur laquelle elle rayonne n'éclaire pas une situation spécifique ou unique. Dans de nombreux pays, la construction des territoires nationaux s'est accompagnée de trajectoires comparables des espaces entourant les capitales politiques dites primatiales. C'est pourquoi la région-capitale que représente le Bassin parisien mérite d'être qualifiée par ce néologisme de géo - type dont on peut explorer les caractéristiques grâce à une analyse comparative.

## 2) Les modèles étrangers : comparaison avec d'autres régions - capitales

La comparaison de Paris avec d'autres capitales et métropoles économiques est un exercice devenu courant. Il s'effectue généralement à deux échelles privilégiées : celle des agglomérations ou aires urbaines d'une part et celle des aires d'influence régionale d'autre part. Il répond à trois objectifs : comparer les caractéristiques économiques et sociales respectives<sup>1</sup>, mesurer les performances économiques<sup>2</sup> et appréhender les différenciations de la structure spatiale dues notamment aux politiques d'aménagement et aux héritages géo-historiques<sup>3</sup>. On peut ajouter depuis peu un quatrième objectif : la mesure de l'impact de la globalisation qui caractérise la plupart des travaux consacrés à la métropolisation<sup>4</sup>.

Les développements qui suivent ne chercheront pas à présenter tous ces travaux mais à comprendre en quoi le Bassin parisien, en tant que région-capitale se rapproche et se distingue d'autres cas comparables connus à travers le monde et comment, d'un point de vue sémantique, cette notion de région-capitale, au lieu de se clarifier, a connu un brouillage relatif.

---

<sup>1</sup> IAURIF, *Les régions métropolitaines de l'Europe du Nord-Ouest, limites géographiques et structures économiques*, Paris, 1996, 124 p. ; François Jeger, *Paris - Londres*, Paris, INSEE, 1991, 41 p. ; INSEE, « Paris, Londres, New York, Buenos Aires, Tokyo, Moscou », *Cahiers d'Aspect*, n°13, Direction régionale d'Ile-de-France, non - daté.

<sup>2</sup> Raymond-François Le Bris, "La région-capitale, atout maître français dans le jeu européen", *Cahiers de l'IAURIF*, 1992, n°100, pp. 39-48 ; "La position concurrentielle de l'Ile-de-France en Europe", *ibid.*, pp. 9-30 ; Marie-Paule Rousseau, *La productivité des grandes villes*, Paris, Anthropos, 1998, 206 p ; Marie-Paule Rousseau, "structure spatiale et efficacité économique", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 69-81.

<sup>3</sup> "Paris-Londres, l'aménagement à l'heure de la compétition", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, 159 p.; Paul Oudart, *op. cit.*, 1984 ; Jacqueline Beaujeu-Garnier, "Bassin de Londres, Bassin de Moscou, Bassin de Paris", *Urbanisme*, 1966, n° 96-97, pp. 44-53 ; Claude Chalaine, "Le grand Sud-est anglais", *Livre Blanc du Bassin parisien*, Paris, DATAR, 1992, pp. 122-124 ; Claude Chalaine, "Bassin parisien et sud-est anglais : le devenir des formes métropolitaines", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 59-68 ; Frédérique Boucher, "les modèles étrangers", *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, déc. 1990, n° 17, pp. 23-37 ; Peter Hall, "Planifier les bassins métropolitains", in "Bassin parisien 2015", *Metropolis*, n°104-105, 1995, pp. 6-8 ; Jean-Pierre Palisse, "Franges franciliennes... franges londoniennes", in "Bassin parisien 2015", *Metropolis*, n°104-105, 1995, pp. 100-104.

<sup>4</sup> Saskia Sassen, *La ville globale, New-York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie, 1996, 534 p. ; Saskia Sassen, "La ville globale, éléments pour une lecture de Paris", *Le Débat*, 1994, n°81, pp. 147-163. ; Saskia Sassen, "Le complexe urbain et la mondialisation de l'économie", *Revue internationale des sciences sociales*, 1994, n° 139, UNESCO, Toulouse, pp. 55-78.

### *La comparaison passe par la notion de "bassin"...*

L'intuition de départ, quant à la pertinence de la comparaison, repose sur les similitudes d'organisation de l'espace que fonde en particulier la notion de «bassin»<sup>1</sup>. Celle-ci, d'après Jacqueline Beaujeu-Garnier, se traduit par un certain nombre d'occurrences qu'on retrouve d'une région à l'autre et que cet auteur décline pour les exemples de Londres, Paris et Moscou. Ainsi, elle implique le plus souvent une organisation physique en cuvette, une convergence hydrographique plus ou moins affirmée, des conditions historiques de développement fondées sur la facilité des communications et déterminant une capacité d'organisation politique, un fort potentiel de polarisation de la croissance nationale, une importante emprise régionale – apparente dans un rayon de 150 km et qui se marque notamment par une configuration "en couronnes" du réseau urbain<sup>2</sup> – et des problèmes de planification spatiale de l'agglomération centrale posant la question de l'articulation du développement de la capitale avec celui des villes situées dans son aire régionale d'influence. A côté des particularismes physiographiques qui marquent une partie des différenciations de ces "bassins", ce sont les politiques d'urbanisme et les stratégies d'aménagement du territoire qui sont à l'origine des dissemblances les plus fortes entre les cas analysés, ce que nous verrons un peu plus loin.

La présentation de ces dernières, d'un point de vue géographique, se cale le plus souvent sur le schéma concentrique que toutes les analyses, depuis Jean Bastié, ont validé. Les régions - capitales qui forment des bassins juxtaposent donc un cœur urbain central – ou cœur historique –, une zone suburbaine, une zone périurbaine plus ou moins large – à laquelle la littérature récente donne parfois le nom de "franges" –, et finalement une aire d'influence – au-delà de 100 km – où se trouvent les villes-relais de la métropole.

### *L'archétype de la comparaison : les structures spatiales des bassins de Paris, de Londres et de Moscou.*

L'analyse peut être appliquée assez rigoureusement à la France et à l'Angleterre pour lesquelles des sources récentes et nombreuses existent de même qu'une tradition ancienne de comparaison<sup>3</sup>. Cependant, les unités administratives pour lesquelles les statistiques sont établies ne coïncident qu'imparfaitement. Le *Central London*, au cœur historique de la capitale londonienne, est quatre fois plus petit que la Ville de Paris, alors que « ces deux ensembles ont pourtant en commun le même niveau de fonctions »<sup>4</sup>. Mais l'*Inner London* qui correspond à l'aire d'extension de Londres à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle est, dans les grandes lignes, le pendant aux 20 arrondissements dessinés par le Baron Haussmann sous le Second Empire. Ce dernier périmètre autorise donc une forme de comparaison. Au-delà, dès qu'on aborde les espaces suburbains et périurbains, il faut choisir des méthodes *ad hoc* de délimitation, ce qu'ont esquissé récemment l'INSEE et l'IAURIF<sup>5</sup>. En se référant à cette dernière étude, on peut établir que dans le Bassin parisien, l'agglomération centrale est une des plus denses du continent européen et connaît, à l'échelle de l'aire urbaine, des gradients de densité décroissante particulièrement marqués.

---

<sup>1</sup> Jacqueline Beaujeu-Garnier, *art. cit.*, p. 44

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Paul Oudart, *op. cit.*, 1984.

<sup>3</sup> Jean Robert, "Quel cadre géographique, quelle dynamique spatiale ? : Comparer Paris et Londres : un exercice délicat.", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, pp. 17-29.

<sup>4</sup> John Sheperd, "Paris et Londres : deux dynamiques spatiales", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, pp.31-43.

<sup>5</sup> INSEE, "Paris, Londres, New York, Buenos Aires, Tokyo, Moscou", *Cahiers d'Aspect*, n°13, Direction régionale d'Ile-de-France, non - daté.

IAURIF, *Les régions métropolitaines de l'Europe du Nord-Ouest, limites géographiques et structures économiques*, Paris, 1996, 124 p



	Paris (1990)			Londres (1991)		
	Centre	Zone suburbaine	Zone périurbaine	Centre	Zone suburbaine	Zone périurbaine
Superficie (km <sup>2</sup> )	105	1914	17644	321	1730	8339
Population (milliers)	2152	6945	2321	2504	5157	3732
Densité (h/km <sup>2</sup> )	20495	3629	132	7800	2981	448

**Tableau 1 : Structure spatiale et démographique de Londres et Paris (source, IAURIF , *op. cit.*, 1996)**

L'agglomération morphologique, au sens traditionnel de continuité du bâti, regroupe le centre ancien et la zone suburbaine. Elle est définie comme l'ensemble des communes limitrophes ayant une densité de 7h/ha et comptant au moins 60 000 habitants. La zone périurbaine est désignée dans les travaux de l'IAURIF comme la région urbaine fonctionnelle et regroupe toutes les communes qui, autour de l'agglomération, envoient plus de 10 % de leur population active travailler dans l'agglomération économique principale<sup>1</sup>.

Si la similitude avec Londres est tout à fait évidente quant à la forme et à la superficie de l'agglomération morphologique, on remarque de nombreuses différences. A Paris, la zone centrale se distingue par une densité plus de deux fois et demi supérieure. A l'échelle suburbaine, la "surdensité" parisienne est confirmée mais l'écart se réduit considérablement. Enfin, une inversion se produit au-delà de l'agglomération morphologique puisque Londres a une zone périurbaine moins étendue et ce faisant près de quatre fois plus dense que celle de Paris. C'est à ce niveau du schéma concentrique que les différences sont les plus marquées. L'étroitesse et la densité de la couronne périurbaine de Londres s'expliquent par la présence de nombreuses agglomérations secondaires relativement peuplées – souvent supérieures à 100 000 habitants – qui polarisent une bonne partie des migrations de travail – Blackwater Valley, Guilford, Crawley, Rochester, Basildon, Chelmsford, Harlow, Welwyn Garden City, St-Albans, Hemel-Hempstead, Wycombe, Slough – et qui limitent de ce fait le bassin d'emploi direct de la capitale britannique en captant une bonne part des déplacements professionnels<sup>2</sup>. Dans le cas parisien au contraire, les mêmes agglomérations secondaires sont quasiment inexistantes et de petite taille – Mantes-la-Jolie, Creil, Meaux, Melun (voir figure 11). L'aire métropolitaine de Paris est donc plus polarisée, plus étendue et plus compacte – dans sa partie urbaine centrale – que celle de Londres dont la structure est plus éclatée voire multipolaire.

<sup>1</sup> Les agglomérations économiques sont définies comme un ensemble de communes dotées d'au moins 7 emplois par hectare et dont le poids total atteint au moins 20000 emplois. Elles sont dites secondaires lorsqu'elles sont englobées dans la région urbaine fonctionnelle.

<sup>2</sup> Alors que le pourcentage d'actifs travaillant en Ile-de-France atteint 49 % à Creil, 12 % à Beauvais et 18 % à Chartres, dans le Sud-est anglais, les navettes vers Londres ne concernent que 2,4 % de la population active à Cambridge, 0,3 % à Norwich, avec une pointe de 7 % à Crawley. Exemples cités dans Claude Chalaine, *art. cit.*, 1998, p. 67.

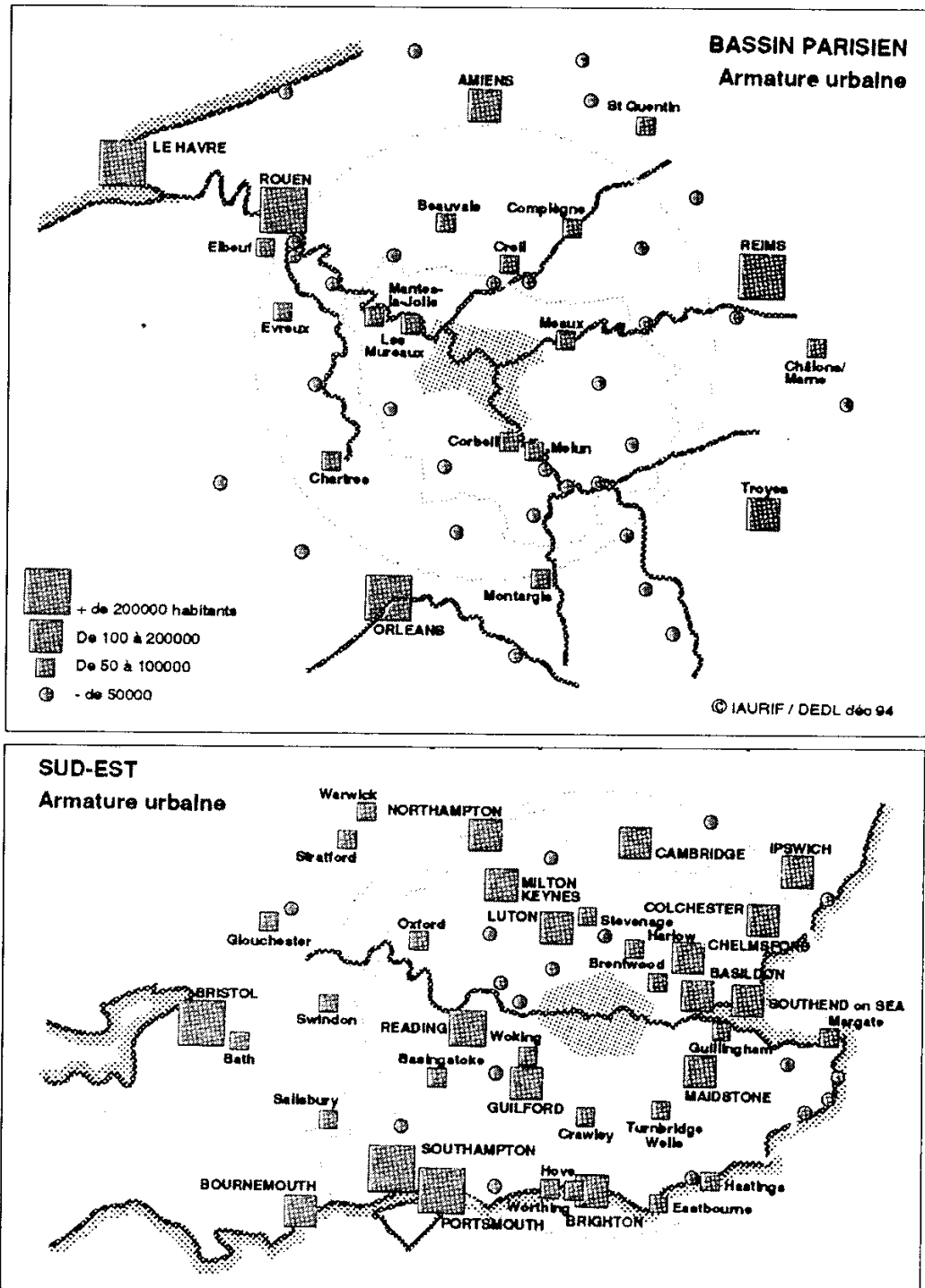


Figure 11 : Armatures urbaines comparées du Sud-est anglais et du Bassin parisien  
(source : *Métropolis*, n°104 - 105, 1995, p. 101)

Au-delà, commencent les aires régionales des deux capitales dans lesquelles se confirme l'inversion des structures spatiales. Dans le cas français, jusqu'au seuil des 100 km, la configuration d'ensemble n'est pas très différente de celle de la zone périurbaine de la région métropolitaine. Des agglomérations de taille modeste – inférieures à 100 000 habitants – constituent des pôles-relais et des centres économiques secondaires : Chartres, Evreux, Beauvais, Compiègne, Sens, Montargis. En Angleterre par contre, une couronne dense de villes, situées au-delà de la ceinture verte, se développe, formée d'unités urbaines importantes, pour la plupart de plus de 100 000 habitants et en situation de proximité par rapport aux centres secondaires de la

région urbaine fonctionnelle : Reading, Basingstoke, Oxford, Luton, Milton Keynes, Northampton, Cambridge, Stevenhage, Colchester, Southend on Sea, Maidstone, Brighton... Après cette limite des cent kilomètres, deux structures spatiales s'opposent à nouveau. Dans le Bassin parisien se dessine une couronne de villes relativement importantes, à distance constante de la capitale, et dont le plus grand nombre dépasse les 200 000 habitants : Rouen, Le Havre, Amiens, Reims, Troyes, Orléans, Tours, Le Mans. Dans le bassin de Londres au contraire, ce semis de grandes villes est beaucoup moins dense et contraste de ce fait avec la structure de l'aire métropolitaine : Southampton, Portsmouth, Ipswich. Les agglomérations les plus importantes sont d'ailleurs situées aux limites de l'aire régionale londonienne, à l'extérieur : Bristol, Birmingham, Norwich. Au bilan, autant l'aire régionale du Bassin parisien est régulièrement organisée, marquée par un relatif géométrisme concentrique de la structure, autant celle de Londres est multipolaire, sans régularité apparente du semis urbain.

Plusieurs éléments d'explication rendent compte de ces divergences de l'arrangement spatial des deux bassins et renvoient aux stratégies d'aménagement dont Jacqueline Beaujeu-Garnier soulignait l'importance. Sans entrer dans le détail, on peut en rappeler les grands traits.

La structure actuelle du bassin de Londres trouve son origine dans les deux vagues successives d'aménagement qu'elle a connues au cours du 20<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. La première phase est assez discrète mais influence, sur le plan conceptuel, la suivante. Il s'agit de la construction des cités-jardins à l'instigation d'Ebenezer Howard, créateur du concept et fondateur de la *Garden Cities Association*. Ces cités-jardins, unités urbaines indépendantes – car réalisant un équilibre relatif entre résidence et emploi – de taille modeste et assez éloignées des métropoles – environ 50 km – sont, autour de Londres, au nombre de deux : Letchworth et Welwyn Garden City, créées respectivement en 1903 et 1920. Relativement discrètes, elles ont néanmoins influencé les conceptions élaborées dans la deuxième phase, après la publication en janvier 1940 du rapport de la commission Barlow sur « la répartition géographique de la population industrielle ». Ce rapport proposait la création de villes nouvelles pour résoudre les problèmes britanniques de congestion des métropoles. Patrick Abercrombie en a décliné l'application à la région urbaine londonienne à travers les deux plans fondamentaux que sont le *County of London Plan* de 1943 et le *Greater London Plan* de 1944. Ce dernier mettait en avant la nécessité de préserver la "ceinture verte" autour du Grand Londres et de développer l'urbanisation au-delà, dans des villes nouvelles et des *expanded towns*. Il déclinait de manière très directive les propositions de décentralisation de la population et de l'emploi faites par Barlow : sur les 1,2 million de personnes à distraire de la capitale britannique, 125 000 étaient à "déplacer" dans les banlieues de la périphérie, 260 000 dans des villes situées immédiatement après la "ceinture verte", 270 000 dans des villes éloignées de 65 à 80 km du centre, 500 000 dans 10 villes nouvelles à créer, les 100 000 restant devant se déployer sur toute la Grande-Bretagne. A partir de 1945 et de 1946, avec le *New Towns Comitee* et le *New Towns Act*, les plans d'Abercrombie voyaient un début de mise en œuvre. Jusque dans les années 70, le bassin londonien a connu trois générations d'urbanisation, conformes à ce schéma. Huit villes nouvelles ont été construites de 1947 à 1950 à proximité de Londres et dotées d'une population maximale de 60 000 habitants<sup>2</sup>, d'ailleurs souvent dépassée. Entre 1961 et 1966, une deuxième génération a été mise en chantier, à partir du tissu urbain existant – *expanded towns* – dans des zones peu actives avec un objectif de 100000 habitants chacune, mais ne concerne guère le bassin londonien : Skelmersdale, Runcorn, Washington. Enfin, la troisième génération (1967-1970), plus éloignée des métropoles, structurée autour de plus grandes unités et conçue à partir de sites urbains existants, a vu le développement, autour de Milton Keynes, Peterborough et Northampton. Ces aménagements successifs ont reporté l'urbanisation londonienne sur une aire périurbaine assez large, tout en complexifiant le système de relations où la configuration radio-concentrique a été oblitérée par une structure polycentrique désormais très visible.

Dans le Bassin parisien au contraire, les plans d'aménagement sont plus tardifs. Il faut attendre la publication du SDAURP en 1965 pour que l'urbanisation parisienne soit envisagée à

---

<sup>1</sup> Frédérique Boucher, "les modèles étrangers", *Cahiers de l'IHTP*, décembre 1990, n° 17, pp. 23-34.

<sup>2</sup> Basildon, Bracknell, Crawley, Harlow, Hatfield, Hemel Hempstead, Stevenhage, Welwyn Garden City

une échelle plus petite que celle de l'agglomération existante<sup>1</sup>. Néanmoins et comme nous l'avons vu auparavant, alors que la PADOG prévoyait l'orientation de la croissance vers les grandes villes du Bassin parisien situées à plus de 100 km, le dessin des limites administratives du District de la région de Paris a conduit Paul Delouvrier à placer les nouveaux sites d'urbanisation à proximité de la capitale : ce sont les huit villes nouvelles de 500 000 habitants chacune, prévues par le SDAURP, et retombées par la suite au nombre de cinq : Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Evry, Sénart, Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le même temps une politique de développement des grandes villes du Bassin parisien était lancée par la DATAR, sans que toutefois les moyens opérationnels consentis ne permettent un essor significatif des agglomérations concernées, comme nous le verrons plus loin. Le caractère tardif des plans d'urbanisation de la région-capitale, leur orientation en faveur de l'urbanisation continue expliquent en grande partie que le Bassin parisien ait conservé sa structure spatiale héritée de la longue durée : radio-concentrique et polarisée.

D'autres exemples confirmeraient l'impact prépondérant des politiques d'aménagement dans la formation de l'arrangement spatial des régions-capitales : Jacqueline Beaujeu-Garnier dans l'article déjà cité<sup>2</sup> rappelle les grandes phases de structuration du bassin de Moscou. Alors que l'éloignement – environ 250 km – a permis aux villes de Iaroslav et Ivanovo, au Nord-est, de conserver une certaine autonomie et de connaître une industrialisation ancienne autour du textile – que le régime soviétique a intensifié et diversifié –, les villes situées plus près de la capitale – comme Vladimir, Riazan, Toula, Kalouga Smolensk ou Kalinine –, ont été marquées, comme dans le Bassin parisien, par une certaine stagnation, l'approvisionnement de Moscou en blé, lin, bois et main-d'œuvre constituant la principale base économique. A partir de 1935, avec l'interdiction de créer des industries nouvelles dans la capitale et dans un rayon de 50 km autour d'elle, ces villes ont été touchées par une croissance très rapide : l'apparition d'industries chimiques, mécaniques et alimentaires a permis à certaines d'entre elles de dépasser 300 000 habitants, à l'instar de Kalinine. L'essor le plus important s'est néanmoins produit dans les agglomérations situées le long des voies ferrées au départ de la capitale, en particulier le long de celle qui relie Moscou à Saint-Petersbourg, ce qui confère au bassin moscovite une structure plus nettement radio-concentrique que celui de Paris. A l'échelle de la région urbaine, les choix s'apparentent davantage au cas londonien. Après avoir tenté de limiter la population de la capitale à 5 millions d'habitants en instaurant une ceinture verte de 10 kilomètres de large – toutefois peuplée de plus d'un million d'habitants – et de reporter l'urbanisation vers les centres urbains situés au-delà, les pouvoirs publics ont opté en 1960 pour la création de villes - satellites de 60000 à 100 000 habitants, situées dans un rayon de 50 kilomètres, essentiellement le long des voies ferrées. C'est vers ces cités-satellites qu'ont été redéployées certaines activités de la capitale (fonderies, matériaux de construction, établissements scientifiques). Ainsi, après avoir fait le choix d'une planification spatiale régionale assez vaste en superficie – comme le préconisait le PADOG pour le Bassin parisien – les Soviétiques ont choisi un parti d'aménagement qui s'apparente plutôt à celui des autorités britanniques. Dans ce cas, même si les informations sont moins précises que dans les exemples précédents, il semble bien à nouveau que la structure spatiale ait été directement influencée par les politiques d'aménagement.

Cette analyse comparative confirme donc que la structure géographique des régions-capitales est largement influencée par les politiques de planification spatiale qui ont été conduites. En retour, ces politiques influencent aujourd'hui la configuration des dynamiques métropolitaines.

---

<sup>1</sup> Le PADOG de 1960 prévoyait en effet que les constructions seraient faites prioritairement en continuité du tissu urbain existant : secteur de la Défense jusqu'à la plaine de Montesson, plaine de Créteil, Saint-Denis, Sarcelles. L'urbanisation n'était pas non plus envisagée dans les villes - satellites de L'Ile-de-France, à l'exception de quelques opérations ponctuelles sur Mantes, Montereau, Meaux, Melun, Etampes, Creil, dans la limite d'un doublement de leur population, tandis que la poursuite de la décentralisation industrielle limitait de fait toute création industrielle dans la région parisienne.

<sup>2</sup> Jacqueline Beaujeu-Garnier, *art. cit.*, p. 44

*La dynamique spatiale des régions - capitales : les  
leçons d'une nouvelle comparaison Paris - Londres.*

La reprise de la croissance démographique en Ile-de-France dans les années 1980 a relancé le débat Paris - province et une réflexion sur les modalités d'inflexion de cette tendance socio-économique. Le modèle londonien, une fois encore original au regard de celui de Paris, a suscité des interrogations qui ont en partie confirmé le rôle que peuvent jouer les politiques publiques dans l'évolution spécifique des régions - capitales.

Au cours des années 80, la répartition de la croissance démographique dans les bassins de Londres et de Paris révèle une asymétrie parfaite des deux régions (voir figure 12). En Angleterre, comme en France, la population de la métropole centrale décline mais à Londres, le repli affecte de nombreuses zones de l'agglomération et s'étend largement en direction du sud et de la Tamise, sur la zone périurbaine qui, dans l'ensemble, est plutôt stagnante. Ce sont les franges les plus éloignées de l'espace périurbain qui croissent le plus vite, les gains les plus sensibles en valeur relative touchant désormais l'East Anglia ou le South West, ce qui confirme l'idée, aujourd'hui admise, de diffusion en "onde" de la croissance : « distante de Londres de 35 à 50 km dans les années 50, la zone d'immigration et de croissance démographique s'élargit de plus en plus pour arriver, dans les années 80, à déborder sur les limites de la Région Sud-est, abordant ainsi certains comtés des régions avoisinantes : Dorset and Wiltshire dans le Sud-ouest, Northamptonshire dans l'East Midlands, Cambridgeshire and Suffolk dans l'East Anglia, tous à des distances de 100 à 180 km du centre de Londres »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Peter Hall, "Planifier les bassins métropolitains", *Metropolis*, 1995, n° 104 - 105, p. 7.

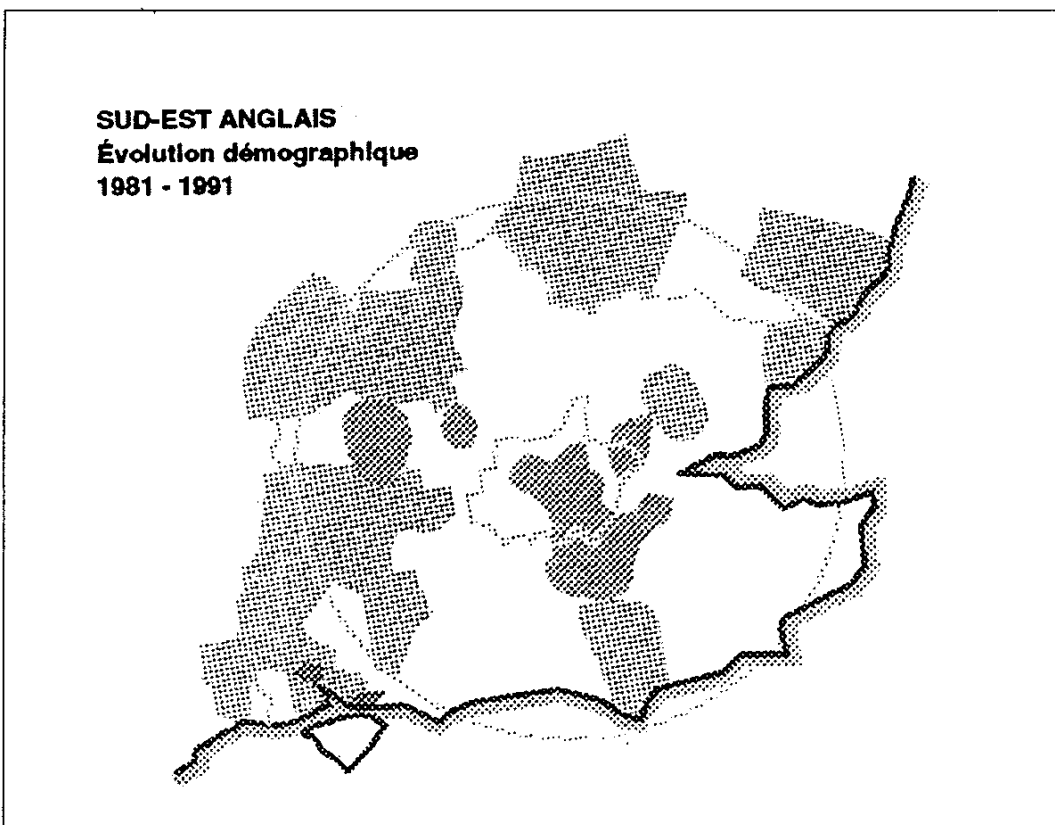
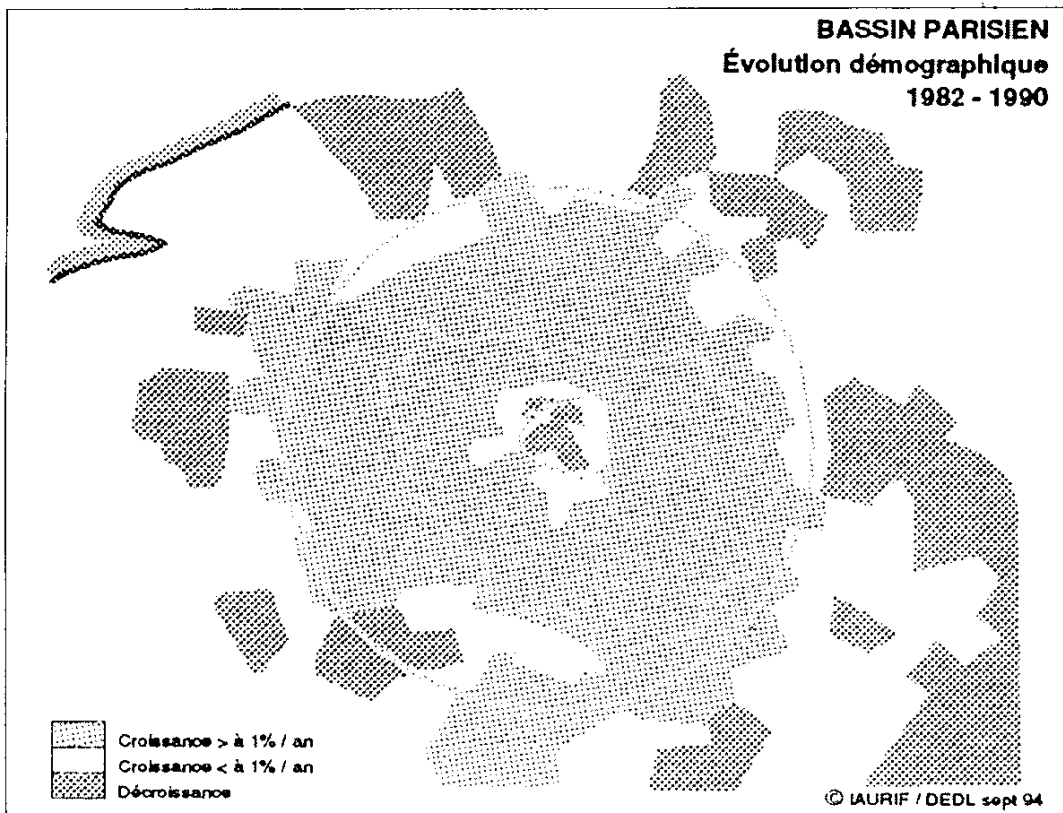


Figure 12 : Evolution démographique dans le Bassin parisien et dans le Sud-est anglais (source *Metropolis*, n°104-105, pp. 102 - 103). (Le cercle représenté a un rayon de 100 km).

Cette diffusion démographique se double d'une diffusion économique. Alors qu' « entre 1982 et 1990, l'agglomération parisienne concentrait 80 % des 400 000 emplois créés sur l'Île-de-France et ses franges », « entre 1981 et 1991, le Grand Londres perdait 80 000 emplois tandis que le reste du Sud-est anglais en gagnait près de 450 000 »<sup>1</sup>. Les taux de croissance de l'emploi sont même désormais plus élevés dans l'East Anglia et le South West<sup>2</sup> ce qui confirme le desserrement lointain de l'activité et donne aux villes secondaires du bassin de Londres une relative autonomie sur le plan économique. Ce mouvement répond aux objectifs des plans d'Abercrombie qui prévoyaient l'équilibre entre l'habitat et l'emploi dans les sites d'urbanisation nouvelle. Si les activités développées étaient au départ majoritairement productives, dès les années 1970, le tertiaire est devenu le vecteur principal des créations d'activité : assurances, finance, services aux entreprises, informatique, "back-office". Les industries de haute technologie jouent également un rôle important depuis quelques années, notamment le long du corridor M 4 au départ d'Heathrow. Des multinationales comme « IBM, Digital Equipment, Marconi, Canon [...] ont choisi d'implanter la totalité de leurs activités dans des villes comme Chelmsford ou Basingstoke ». La diffusion est telle que la place du Grand Londres dans l'économie britannique décline : alors que « Paris, Tokyo, Madrid et Osaka voient [...] leur poids augmenter de 5 à 7 % sur des périodes à peu près équivalentes. Au Royaume-Uni, la tendance est à un net déclin du poids économique du Grand Londres au profit de celui de la Région du Sud-est »<sup>3</sup>. Dans le Bassin parisien, il n'existe donc pas de desserrement identique, les fonctions concrètes comme le stockage et la fabrication demeurant l'essentiel des activités diffusées. Dans cette diffusion économique plus marquée en Grande-Bretagne que dans le cas français, les politiques d'aménagement ont joué naturellement un rôle important par la limitation volontaire des disponibilités foncières qu'elles ont imposé dans la zone métropolitaine centrale et par l'offre alternative abondante qu'elles ont suscitée dans des sites de plus en plus éloignés (les villes nouvelles). Mais d'autres mécanismes peuvent également être invoqués.

Parmi ceux-ci, Claude Chaline<sup>4</sup> relève tout d'abord l'impact prépondérant des forces du marché, c'est-à-dire de la maîtrise des coûts : « coûts fonciers et de gestion, accès aux nouvelles technologies, accès aux aéroports régionaux, notamment Stansted et Gatwick ». Les prix fonciers ont ainsi atteint dans l'agglomération centrale de Londres des niveaux dissuasifs et ont même progressé plus rapidement en 10 ans que dans la région parisienne. La cherté immobilière du Grand Londres, comparable à celle de Francfort, explique certainement une bonne partie du desserrement de la capitale britannique sur une aire de plus en plus large.

Certaines originalités de la gouvernance des territoires<sup>5</sup> peuvent également entrer en ligne de compte, mais elles caractérisent surtout la dynamique parisienne actuelle. En Grande-Bretagne, l'instauration du *London County Council* en 1899, remplacé en 1964 par le *Greater London Council (GLC)*, a ouvert la voie à une gestion planifiée de la capitale britannique à l'échelle de l'agglomération morphologique, tandis que le *New Town Comitee* assurait la prise en compte de l'échelle régionale et même nationale, afin de répondre aux objectifs initiaux du rapport Barlow. La suppression du GLC en 1983 par le gouvernement Thatcher a toutefois marqué le terme de cette planification à l'échelle métropolitaine, le niveau local, avec les *boroughs*, redevenant l'échelon privilégié d'intervention, tandis que les missions transversales revenaient au niveau central par l'intermédiaire de la création d'agences. En France, après la création du District de la Région de Paris en 1959, la planification spatiale conçue au niveau central s'est appliquée sans failles jusqu'au milieu des années 1970, ce qui explique probablement la réussite des principaux objectifs du schéma directeur. A partir de cette date et plus encore après 1982, l'émergence de la région comme collectivité territoriale et le transfert de la compétence d'urbanisme aux communes ont

<sup>1</sup> Jean Pierre Palisse, *art. cit.*, 1995, p. 100.

<sup>2</sup> Sebastian Loew, "Le Sud-est anglais - La politique d'aménagement dans la région capitale", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, pp. 103 - 120.

<sup>3</sup> Marie-Paule Rousseau, *La productivité des grandes villes*, Paris, Anthropos, "collection villes", 1998, p. 172.

<sup>4</sup> Claude Chaline, *art. cit.*, 1998, p. 65

<sup>5</sup> Claude Chaline, "Etat et collectivités locales : une relation ambivalente. Le cas de Londres et de Paris", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, pp. 126-135.

démultiplié les potentialités de développement au niveau local, puisque les municipalités se sont lancées individuellement dans un processus d'urbanisation dont les résultats sont l'explosion du marché de l'immobilier d'entreprise dans les années 1980 et une recrudescence sans précédent de l'urbanisme opérationnel (zones d'aménagement concerté). Ces évolutions ont été à l'origine d'une dynamisation de l'offre foncière et immobilière en région parisienne qui, a contrario, ne s'est pas produite dans le Bassin parisien où la demande, compte tenu du contexte, n'avait guère de raisons de s'orienter<sup>1</sup>.

Ainsi, tout comme pour la structure spatiale, la dynamique des régions - capitales, appréhendée à travers cette illustration partielle que constitue la comparaison de Paris et de Londres, nous montre que les choix d'aménagement de la puissance publique et la constance de leur application dans le temps sont des déterminants forts des mutations géographiques enregistrés à l'échelle des bassins régionaux des métropoles. Mais, depuis l'appréhension du phénomène de la globalisation, la géographie et l'aménagement ne sont plus les clés privilégiées pour un déchiffrement des régions-capitales et des aires métropolitaines. Les apports de l'économie ont amené de nouvelles méthodes qui ont transformé leur compréhension et leur interprétation.

### *Le Bassin parisien et la ville globale.*

La catégorie des villes globales, à laquelle appartiennent Paris, Londres, New York ou Tokyo, a été récemment formalisée par l'économiste américaine Saskia Sassen<sup>2</sup>. Cet auteur a produit une théorie des mutations spatiales contemporaines, pertinente tant à l'échelle mondiale que nationale, régionale ou métropolitaine. Le point de départ de son analyse se situe dans l'internationalisation croissante de l'économie, elle-même multiforme. La déréglementation des marchés financiers avec l'émergence d'autres acteurs que les banques d'affaires<sup>3</sup>, la décentralisation et la dispersion continues des appareils de production industriels à l'échelle du globe, la transnationalisation croissante des entreprises favorisée par la multiplication des fusions-acquisitions ont renforcé le besoin de concentration des fonctions centrales et de commandement au niveau des principales métropoles économiques : « en progressant fortement, la décentralisation de l'activité économique opérée à l'échelle nationale et mondiale par les grandes sociétés, des pays développés surtout, a rendu nécessaire une expansion de la direction et de la gestion centrales pour assurer cette dispersion dans le cadre d'une concentration économique ininterrompue »<sup>4</sup>. En d'autres termes, « plus l'économie s'internationalise, plus les fonctions centrales se concentrent : telle est la dynamique essentielle de la ville "globale" »<sup>5</sup>. Cette évolution a plusieurs conséquences sur l'activité des métropoles concernées : la désindustrialisation rapide de l'économie métropolitaine, la croissance forte des services aux entreprises, en particulier dans le secteur financier, les progrès de l'électronique et des télécommunications nécessaires à l'exercice du contrôle "global". Ce faisant, le profil fonctionnel des métropoles mondiales présente de remarquables constantes. D'une part, la proportion de l'emploi industriel dans l'emploi total y atteint des niveaux très faibles généralement proches de 15 %<sup>6</sup>. D'autre part, le pourcentage des services aux entreprises dans l'emploi total des villes globales est également le double de ce qu'il peut être dans le reste du pays comme le montre le tableau suivant :

---

<sup>1</sup> Pierre Beckouche, Félix Damette, "Bassin parisien / bassin londonien, deux dynamiques spatiales opposées", *Prospectives et territoires*, Paris, DATAR, 1992, classeur non paginé.

<sup>2</sup> Saskia Sassen, *op. cit.*, 1996.

<sup>3</sup> Sociétés boursières, sociétés de services financiers...

<sup>4</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Revue internationale des sciences sociales*, 1994, n° 139, UNESCO, Toulouse, pp. 55-78

<sup>5</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, 1994, n°81, pp. 147-163.

<sup>6</sup> Tokyo reste au-dessus de 20 %



	France a)		Etats-Unis		Grande-Bretagne	
	Ile-de-France	France	New York	Etats-Unis	Londres	Grande-Bretagne
Industrie	14,1 % e)	–	15,4 % b)	–	16 % b)	–
Services aux entreprises	23,6 %	14,63 %	35,1 % b)	18,3 % c)	32,8 % d)	16,6 % b)

a) 1990

b) 1984

c) 1985

d) 1981

e) Catégorie établie à partir de la grille fonctionnelle du laboratoire STRATES regroupant la fabrication industrielle et le commandement de l'industrie

**Tableau 2 : Part de l'emploi dans l'industrie et les services aux entreprises à Paris, New York, Londres, en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne<sup>1</sup>**

Ce tableau confirme l'appartenance de l'agglomération parisienne à la catégorie des villes globales à deux nuances près. Tout d'abord, la désindustrialisation semble y avoir été plus forte, quoique la spécificité fonctionnelle de la capitale française – présence de nombreux équipements culturels nationaux et des administrations centrales – fausse peut-être quelque peu la perception. Ensuite la globalisation y est semble-t-il moins avancée, ce que confirment les travaux de Saskia Sassen, puisque le poids des services aux entreprises comparés à la moyenne nationale révèle des écarts moins importants que dans les autres exemples cités : « si Paris ne peut, en aucun cas, éviter d'être le site des fonctions d'une ville "globale", elle ne peut pas non plus prétendre au niveau de concentration des grands marchés financiers, d'échange de services, d'investissements étrangers et d'agglomération de quartiers généraux d'entreprises »<sup>2</sup>.

Cette lecture économique de la mutation des métropoles et des régions-capitales a une autre portée et présente également un grand intérêt quant à l'organisation de l'espace qui peut en découler à différentes échelles. D'après Saskia Sassen, « la transnationalisation de l'activité économique a tellement multiplié l'intensité et le volume des transactions entre les grandes métropoles mondiales que l'on peut se demander si elle n'a pas fait d'elles un vaste et unique système urbain. [...] Les villes s'enracinaient jusque-là dans l'économie de leur région et en ont toujours reflété les caractéristiques. Cette relation reste évidemment présente, mais les villes stratégiques de l'économie mondiale tendent désormais à se dissocier de leur région. Cette situation nouvelle contredit les conceptions traditionnelles du système urbain ; à savoir leur rôle intégrateur des économies régionales et nationales. Outre les nouvelles hiérarchies urbaines transnationales et nationales, la mondialisation de l'économie crée aussi des territoires de plus en plus périphériques et les exclut des processus de croissance »<sup>3</sup>. Appliquée à la fonction de Paris dans le système économique, cette constatation permet à Saskia Sassen de dire que « ce rôle est, dans une certaine mesure, indépendant du "projet économique national" de la France »<sup>4</sup>. En d'autres termes, la mondialisation se traduirait par une déconnexion croissante entre la dynamique économique de la métropole parisienne et celle de son aire d'influence, voire du reste de l'espace français. La région-capitale, entendue comme espace économiquement homogène, intégré et

<sup>1</sup> Tableau établi à partir de Saskia Sassen, *op. cit.*, 1996, pp. 207, 283 et de Pierre Beckouche, "Paris est-elle une ville globale ?", *Le Débat*, 1994, n°81, pp. 165-168.

<sup>2</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, 1994, n°81, p. 155.

<sup>3</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, 1994, n°81, p. 160.

<sup>4</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, 1994, n°81, p. 155.

affecté par cette dynamique, ne serait plus alors le Bassin parisien dans son ensemble mais l'aire métropolitaine stricte qui correspond au bassin d'emploi élargi, identifié lui-même comme "région fonctionnelle" par les travaux de l'IAURIF cités plus haut. Mais Saskia Sassen ne pousse pas jusqu'à son terme ce type de raisonnement. Elle ne le conduit d'ailleurs pas pour les principaux exemples qu'elle a choisis – New York, Londres, Tokyo –, préférant explorer l'impact de la globalisation sur la segmentation économique et sociale de l'espace urbain métropolitain, ce qui renvoie à une autre problématique.

Cependant, dès lors que la montée en puissance de l'économie transnationale induit à l'échelle urbaine la formation d'un espace intégré fonctionnellement, la tentation est grande, sur le plan heuristique, de le retenir comme champ privilégié d'analyse. C'est ce qui explique, en raison du gigantisme démographique de ces villes et de la complexité des interactions intra-urbaines, le choix privilégié de l'aire métropolitaine comme espace de référence pour l'analyse spatiale de ces processus. Dans le cas de Paris, les travaux récents conduits sous la houlette de la Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France par Félix Damette, Pierre Beckouche et Emmanuel Vire sont tout à fait révélateurs<sup>1</sup>. Certes une synthèse de nombreux indicateurs statistiques (navettes, flux téléphoniques, desserrement périurbain, solde migratoire) y est conduite pour déterminer les limites de l'influence de la région parisienne et ainsi dépasser le cadre de la seule "région fonctionnelle" telle que l'IAURIF la définit. Mais dans le même temps les principaux développements de l'étude sont consacrés à l'aire métropolitaine de la capitale qui correspond à « l'extension du marché du travail parisien »<sup>2</sup>, c'est-à-dire à l'Ile-de-France à laquelle on ajoute le Sud de l'Oise. Un autre glissement d'échelle du même type se retrouve dans le diagnostic sur l'Ile-de-France et le Bassin parisien commandé en 1998 par la DATAR à Pierre Beckouche, en vue de la préparation des contrats de plan Etat-Région : « l'aménagement du territoire est confronté à des problèmes qui sont de moins en moins interrégionaux et de plus en plus intra-régionaux et notamment urbains. Dans le cas francilien, et si l'on s'en tient à l'aspect spatial des choses qui nous intéresse ici, ces problèmes relèvent davantage de l'espace social que de l'espace économique, même si les deux aspects sont évidemment liés »<sup>3</sup>. On peut voir dans cet exemple – comme d'ailleurs dans le précédent – une des conséquences de la déclinaison géographique de la thèse de Saskia Sassen. C'est pourquoi, les suggestions d'axes d'intervention, qui découlent de ce diagnostic, s'appliquent à l'aire métropolitaine, devenue le principal enjeu, alors que les échelles régionale – le Bassin parisien – et nationale font l'objet de propositions convenues ou sont balayées par la revendication de politiques spécifiques et isolées : « l'existence d'une aire métropolitaine majeure à l'échelle de l'Europe et du globe, particulièrement productive, est désormais perçue comme un atout ; la faiblesse de l'hexagone n'est pas la "surconcentration parisienne" ; elle est au contraire de ne pas compter d'alternatives métropolitaines à Paris, c'est-à-dire d'autres villes de dimension vraiment internationale »<sup>4</sup> ; « la polarisation et la densité urbaine doivent être valorisées avec les principaux "espaces métropolitains" identifiés dans la Charte du Bassin parisien. Il faut les promouvoir afin de constituer autant de points d'appui et de relais à la région-capitale, dans un souci de complémentarité et de coopération »<sup>5</sup>.

La problématique de la globalisation, révélatrice de la dynamique de métropolisation a donc conduit, ces dernières années, à faire passer le concept de région-capitale, appliqué à Paris, de l'échelle du "bassin" conçu comme aire d'influence, à celle de l'aire métropolitaine – beaucoup plus étroite –, où les processus d'intégration reposent sur le fonctionnement du marché de

---

<sup>1</sup> Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France, *Géographie économique de la région parisienne*, Préfecture d'Ile-de-France, Paris, 1997, 139 p. ; Emmanuel Vire, "la polarisation au sein de la région parisienne", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 83-94. ; Pierre Beckouche, Emmanuel Vire, "la recomposition du centre économique parisien", *Données urbaines 2*, Denise Pumain et Godard Francis (Dir.), Paris, Armand Colin, 1998, pp. 287-296.

<sup>2</sup> DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 10.

<sup>3</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *Pour une métropolisation raisonnée*, Paris, La Documentation française, 1999, 140 p., p. 7.

<sup>4</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 13.

<sup>5</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 33.

l'emploi et sur les externalités propres aux logiques d'organisation d'une économie de plus en plus mondialisée – et désintégrée verticalement. Ce glissement sémantique, qui n'est cependant pas systématique ou exclusif, joint à l'apport méthodologique que représente le recours à l'économie, présente une autre piste de réflexion adoptée également pour le déchiffrement des régions-capitales et des aires métropolitaines. Il s'agit de la mesure de la compétitivité et des performances, dont il existe plusieurs versants, et qui parachève le changement d'échelle intervenu ces dernières années dans le cadre d'analyse de ce type d'espaces.

### ***La mesure de la performance des régions - capitales et des aires métropolitaines.***

Dans l'exploration des régions-capitales et des aires métropolitaines, la mesure des performances est devenue un exercice banal. Le plus courant consiste à passer en revue les principales composantes du fonctionnement des villes et à effectuer des classements pour obtenir une hiérarchie des agglomérations les plus importantes. La portée normative d'un tel exercice est plus apparente que sa valeur scientifique. L'un des principaux objectifs est en effet d'appeler les pouvoirs publics à remédier à d'éventuels handicaps qui gêneraient la compétitivité ou, au minimum, à ne pas freiner la dynamique métropolitaine. Comme le demandait en 1991 le Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Raymond-François Le Bris : « la région-capitale reste l'atout maître de la France : révélant un formidable potentiel, à l'échelle de l'Europe de demain, l'Ile-de-France mérite que son effort quotidien de valorisation soit poursuivi et soutenu à l'avenir »<sup>1</sup>. Et d'énumérer alors la liste de ces atouts : potentiel touristique et culturel, surface couverte la plus importante en Europe pour les expositions (555000 m<sup>2</sup>), plus grand nombre de Congrès et deuxième rang aéroportuaire sur le continent etc. Et ce faisant d'évoquer les améliorations souhaitables et les allègements réglementaires prétendument indispensables : révision de l'agrément, de la fiscalité spécifique à l'Ile-de-France (redevance et taxe sur les bureaux), développement d'une zone de télécommunication avancée, d'un guichet unique pour l'accueil des investissements étrangers, aide au PME - PMI par une mutualisation des coûts fonciers, construction de nouvelles autoroutes urbaines, etc. Mais pour utile que puissent être de telles invocations, elles ne sont pas de nature à remettre en cause les hiérarchies existantes : « l'idée de faire de Paris un lieu plus hospitalier pour les firmes et le capital transnational ne peut déboucher, selon nous, que sur des résultats de faible amplitude. Paris ne risque pas de déchoir de sa place parmi les quatre ou cinq principales places d'affaires internationales dans les prochaines décennies, mais il est aussi peu probable qu'elle soit propulsée au rang des trois premières par l'hospitalité »<sup>2</sup>. Pourtant ce type de raisonnement conduit assez souvent à la production de discours volontiers alarmistes : dans le même article de Raymond-François le Bris, le besoin de renforcement de la fonction internationale de Paris est justifié par le fait que « la capitale n'accueille que fort peu de sièges sociaux des grandes entreprises internationales ». Pourtant les travaux de Céline Rozenblat<sup>3</sup> ont montré que Paris et Londres contrôlaient à elles deux un tiers des sièges sociaux des plus grandes entreprises européennes – Paris arrivant au deuxième rang –, même si les villes allemandes et néerlandaises ont nettement renforcé leur poids entre 1990 et 1996, grâce à la promotion rapide de leurs entreprises dont la capitalisation a fortement progressé.

Le besoin de comparer, de soupeser et de hiérarchiser peut cependant avoir une portée plus éclairante. A l'échelle européenne, l'étude la plus achevée est celle conduite par le GIP-RECLUS et Roger Brunet en 1989<sup>4</sup>. A partir de 16 critères<sup>1</sup>, les villes européennes ont reçu une

<sup>1</sup> Raymond-François Le Bris, "La région-capitale, atout maître français dans le jeu européen", *Cahiers de l'IAURIF*, 1992, n°100, p. 40.

<sup>2</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, n°81, 1994, p. 155.

<sup>3</sup> Céline Rozenblat, "La mise en réseau des villes européennes par les entreprises multinationales (1990-1996)", *Données urbaines 2*, Denise Pumain et Godard Francis (Dir.), Armand Colin, Paris, 1998, pp. 345-352.

<sup>4</sup> DATAR, GIP-RECLUS, *Les villes européennes*, Paris, La Documentation française, 1989.

notation qui permet de les classer par ordre d'importance. Londres et Paris y arrivent naturellement en tête, sur les 165 villes étudiées, avec respectivement 83 et 81 points.

D'autres analyses plus récentes ont permis d'aller plus loin dans cet exercice comparatif en recherchant les facteurs de la compétitivité à travers une mesure de la productivité des métropoles les plus importantes<sup>2</sup>. Si l'écart de production par habitant des grandes villes par rapport au niveau national est constaté partout, il prend des valeurs tout à fait significatives dans certains cas : + 53 % pour Paris qui détient là un record, + 37 % pour New York, + 30 % pour Tokyo. Plus encore, la comparaison de la productivité du travail dans les secteurs des services et de l'industrie permet de cerner des profils métropolitains très différenciés. Ainsi, alors que New York, Los Angeles, Tokyo, Madrid et Osaka ont, à des degrés divers, une surproductivité relative du travail plus marquée dans les services que dans l'industrie, Paris et Londres – mais aussi Milan – connaissent une surproductivité plus importante du secteur secondaire. Ces différences tiennent bien sûr à la "désindustrialisation" plus marquée – desserrement des sièges sociaux – des villes américaines, à leur implication plus grande – comme les villes japonaises – dans la globalisation, mais aussi au fait que « Paris et Londres gardent, plus que New York, une activité de contrôle de l'économie nationale et des niveaux de productivité apparente du travail dans le secteur dit industriel plus grand que dans le reste du pays »<sup>3</sup>. Sur ce dernier point, la similitude entre Paris et Londres ne doit cependant pas être systématisée : à côté des sièges sociaux des firmes industrielles, la spécificité londonienne s'explique par d'importantes suppressions d'emplois dans l'industrie, tandis que celle de Paris repose sur le maintien, dans l'agglomération, d'industries de biens d'équipement à haute valeur ajoutée, du complexe militaro-industriel en particulier.

Toutes ces analyses qui complètent les travaux existants et déjà évoqués sur la globalisation constituent, à un deuxième niveau de lecture que celui auquel on les évoque, une forme de validation supplémentaire de l'échelle des aires métropolitaines comme cadre d'intelligibilité privilégié des régions-capitales et des métropoles. La question de l'échelle n'est d'ailleurs pas indifférente quant à la mesure de la productivité et de la compétitivité. Les dernières études de l'CEIL<sup>4</sup> ont apporté dans ce sens ces informations fécondes. Elles montrent que la structure spatiale des aires métropolitaines a une influence importante sur le niveau de surproductivité constaté. En effet, alors que le Grand Londres et l'Ile-de-France – qui ne sont pas cependant totalement assimilables – ont des surproductivités relatives du même ordre, une fois éliminé l'effet de la structure d'activité – respectivement + 21 % et + 20 % –, il apparaît que « Londres n'atteint un niveau de productivité comparable à Paris que sur l'espace restreint du Grand Londres, l'équivalent de la Petite Couronne parisienne »<sup>5</sup>. Si autour de Londres, on trace un périmètre de nature à englober 5 millions d'emplois – taille du marché d'emploi francilien –, la performance diminue considérablement puisque la surproductivité hors effet de structure de tout le Sud-est s'établit seulement à 11 %. Cette situation tient à la configuration géographique très différenciée des deux marchés du travail : ainsi, alors que dans le périmètre de l'isochrone de 45 minutes, près de 2 millions d'emplois sont accessibles en Ile-de-France, autour de Londres, on tombe à 1,7 million. Le contraste entre les deux aires métropolitaines résulte donc moins au final de l'efficacité du système de transport que de « la distance relative des emplois et des logements »<sup>6</sup>. Le raisonnement permet de conclure que plus une ville est compacte, plus son marché du travail accessible aux salariés est grand, plus le potentiel de surproductivité est élevé :

---

<sup>1</sup> Parmi lesquels : la présence de multinationales, d'établissements de technologie avancée, la proportion de cadres, d'ingénieurs et techniciens dans la population active, les centres de recherche, les universités, les bourses, le trafic des aéroports, les foires, salons, congrès etc.

<sup>2</sup> Marie-Paule Rousseau, *op. cit.*, 1998.

<sup>3</sup> Marie-Paule Rousseau, *op. cit.*, 1998, p. 182.

<sup>4</sup> Marie-Paule Rousseau, "Une comparaison de la productivité de Paris et de Londres", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1997 ; Marie-Paule Rousseau, "structure spatiale et efficacité économique : une comparaison de la région parisienne et de la région londonienne", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 69-81.

<sup>5</sup> Marie-Paule Rousseau, *art. cit.*, 1998, p. 73.

<sup>6</sup> Marie-Paule Rousseau, *art. cit.*, 1998, p. 79.

« une augmentation de la taille du marché d'emploi de 10 % augmente la productivité des villes d'environ 2 % », « une augmentation de la distance moyenne des emplois aux logements de 10 % diminue la taille du marché de l'emploi dans une fourchette de 11 à 13 % »<sup>1</sup>, ce qui provoque par conséquent un fléchissement de la productivité urbaine.

L'ensemble de ces travaux sur la performance et la compétitivité des aires métropolitaines nous livrent donc de précieuses informations sur la hiérarchie apparente du système urbain, sur l'importance de la globalisation selon les villes et sur leur efficacité économique rapportée à leur structure spatiale. Ce faisant l'échelle géographique la mieux adaptée à ce type d'analyse s'éloigne de plus en plus de celles de l'aire d'influence dessinée par le rayonnement économique, politique et social de la métropole, ce qui confère à la région-capitale une acception différente de celle que portait la notion de "bassin". Est-il par conséquent légitime de retenir l'ensemble du Bassin parisien comme cadre d'analyse des dynamiques spatiales du système productif ? C'est à la résolution de ce problème qu'il faut s'attacher maintenant.

### **Conclusion de la troisième section**

La notion de bassin sédimentaire, formalisée par la géographie physique a donc donné naissance à des développements systématiques concernant l'organisation de l'espace par les métropoles et les capitales situées dans certains de ces espaces géographiques. A partir d'une mise en place qui s'est inscrite dans la longue durée – comme nous l'avons vu pour l'exemple parisien et partiellement pour Londres et Moscou –, l'influence exercée par ces villes s'est construite et étendue progressivement : d'abord politique, elle s'est déplacée au fil du temps sur le terrain économique avant que ne s'amorce une homogénéisation d'ensemble et un appauvrissement fonctionnel et démographique des espaces périphériques, que les mécanismes de polarisation sur la zone centrale ont amplifié et que la nature du commandement exercé par la grande ville a généralisé. Toutefois, malgré des configurations géographiques assimilables, des origines et des trajectoires souvent parallèles – d'autant plus nettes qu'elles concernent des Etats fortement centralisés –, les régions - capitales formées dans ces bassins présentent des structures et des dynamiques spatiales spécifiques, fortement déterminées par les décisions publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Mais, si cette notion de bassin a pu accompagner le développement de la réflexion sur les régions-capitales, celle-ci s'est enrichie des acquis d'autres travaux. Ainsi l'analyse des mécanismes de la globalisation au niveau des grandes métropoles mondiales et la mesure de leur performance économique ont conduit à resserrer la focalisation sur les aires métropolitaines et les régions fonctionnelles que forment leurs marchés du travail, produisant en conséquence un relatif brouillage du sens et de l'échelle. En fonction du point de vue adopté, les régions-capitales et les régions-métropoles peuvent donc tour à tour s'incarner dans l'aire métropolitaine que constitue leur bassin d'emploi et dans l'aire d'influence que déterminent le fonctionnement de leur appareil industriel et leur offre de services.

Néanmoins, à partir de ce balayage assez général de ce qu'est la région-capitale, il est possible de cerner un peu mieux la nature du Bassin parisien. Il s'agit bien d'un espace d'un rayon de 150 km, dans lequel Paris, au-delà des caractères uniformisateurs de la géographie physique, a construit son influence tant dans le domaine politique qu'économique et social. La métropolisation qui accompagne depuis une vingtaine d'année la mutation de l'économie productive a cependant remanié la nature et les formes de cette influence, induisant un nouveau cadre de pertinence de l'analyse spatiale à une échelle plus grande. Ce faisant, la région-capitale française peut désormais être déchiffrée à deux niveaux : celui de l'aire régionale traditionnelle qui correspond bien à l'échelle du Bassin parisien et celui de l'aire métropolitaine dans laquelle les vecteurs de l'intégration fonctionnelle reposent sur le fonctionnement du marché de l'emploi.

---

<sup>1</sup> Marie-Paule Rousseau, *art. cit.*, 1998, p. 80

## **Conclusion du premier chapitre**

Le Bassin parisien s'est donc imposé au fil de la construction de la pensée géographique nationale comme une représentation dominante de l'espace français. D'abord structuré autour du paradigme de la géographie physique, il s'est imposé grâce à l'élaboration des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme et de planification comme une catégorie pertinente, tant en termes de description que d'intervention collective. Les développements de l'analyse spatiale, tout en lui conservant ce statut de représentation dominante, lui ont attribué un contenu réel qui confirme la validité d'une réflexion géographique à cette échelle. Cependant, alors que l'influence de Paris constitue désormais le principal argument de légitimation d'une démarche cognitive à son échelle, les différentes formes que celle-ci peut prendre imposent de justifier le plus précisément possible les limites territoriales dans lesquelles s'inscrit le Bassin parisien, sans oublier que celles-ci varieront nécessairement en fonction des domaines de référence et des critères de mesure.

Toutefois, même validée rigoureusement, l'échelle d'analyse ne doit pas nous faire oublier le statut originel du Bassin parisien qui demeure avant tout une représentation collective féconde et mobilisatrice, convoquée régulièrement et par conséquent mythifiée, tant par certains projets de connaissance que par certains projets d'action. Le Bassin parisien est donc bien à la fois un mot et une chose.

## CHAPITRE 2 LE BASSIN PARISIEN : UN ESPACE DIFFICILE A DELIMITER.

Il ressort des analyses précédentes que les bornes du Bassin parisien ne sont pas faciles à déterminer : l'aire du bassin sédimentaire n'est pas celle de l'aire d'influence régionale de la capitale qui n'est pas davantage celle du bassin d'emploi parisien, pas plus que l'espace correspondant au fonctionnement du système productif. Ce chapitre a donc pour but d'établir les limites géographiques qui fixeront le domaine de l'étude. Relatif aux justifications que nous apporterons à son découpage, ce dernier n'en demeurera pas moins, malgré une démarche que nous souhaitons rigoureuse, une certaine forme de représentation du territoire.

### Section 1. La délimitation par les flux.

L'influence construite par Paris sur le Bassin parisien se traduit bien évidemment par des échanges plus ou moins exclusifs, tant sur le plan matériel qu'immatériel, qui sont au fondement de sa définition : « Le Bassin parisien pour nous, c'est la zone dans laquelle les échanges de biens, d'hommes et de services se pratiquent à une cadence quotidienne ou pluri-hebdomadaire. En ce sens, Paris non plus seulement capitale de la France, mais métropole régionale impulsant la vie de cette région »<sup>1</sup>. L'appareil statistique français, issu notamment du recensement de population, permet d'appréhender une part essentielle de ces échanges, de même que l'ensemble des données plus spécialisées sur les flux de transport, de télécommunication et sur les migrations étudiantes...

#### 1) Les migrations alternantes.

Ce premier type de mesure n'est pas a priori le plus évident, du fait de l'échelle envisagée, car les navettes s'effectuent principalement sur de courtes distances. Pourtant, « l'approche de la SNCF définit le Bassin parisien comme « la zone d'attractivité de Paris et de ses environs, située au-delà de l'Ile-de-France et à partir de laquelle s'effectuent des migrations quotidiennes »<sup>2</sup>, ce qui le limite à dix départements<sup>3</sup>. D'autre part, si les bassins d'emploi se structurent majoritairement à grande échelle, les travaux de Félix Damette ont montré que « le cas parisien est différent. Paris recrute à grande distance, au sud de l'Oise, dans l'Eure et l'Eure-et-Loir ; mais il y a aussi un apport des capitales régionales plus éloignées, Amiens, Orléans et Le Mans »<sup>4</sup>. Enfin les migrations alternantes sont un des moyens utilisés par l'INSEE pour délimiter le Bassin parisien. Deux des études<sup>5</sup> de l'Institut national de statistique permettent plus particulièrement d'exposer les résultats mais aussi les inconvénients de l'utilisation de ce critère.

Dans *l'Atlas des Franciliens*, le Bassin parisien est défini comme l'ensemble des départements envoyant plus de 1,2 % de leurs actifs travailler en Ile-de-France (voir figure 13), ce qui correspond grossièrement à l'aire proposée par la SNCF, à laquelle on ajoute la Sarthe, l'Indre-et-Loire, le Cher, l'Indre, la Nièvre, le Calvados. Cependant, ce seuil n'a aucun fondement scientifique *a priori*. Il apparaît même d'une faiblesse flagrante si l'on considère par ailleurs le

---

<sup>1</sup> Jean Labasse dans "La répartition et les formes d'un habitat adapté aux conditions spécifiques du Bassin parisien", *Urbanisme*, 1966, n° 96-97, p. 32.

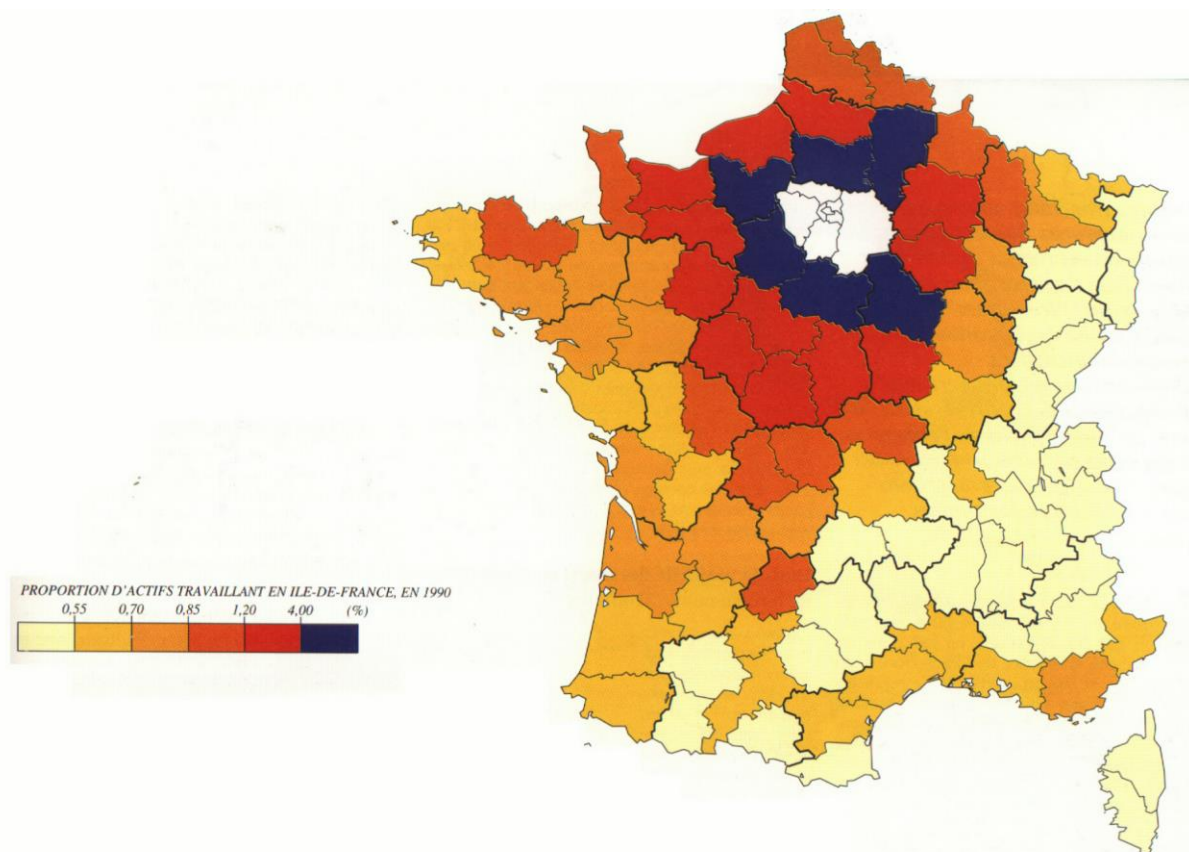
<sup>2</sup> Michel Chlastacz, "le casse-tête des banlieues lointaines", *La vie du rail*, 1992, n°2344, pp. 9-15.

<sup>3</sup> Eure, Seine-Maritime, Oise, Somme, Aisne, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir.

<sup>4</sup> Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 124.

<sup>5</sup> INSEE, IAURIF, *Atlas des Franciliens*, tomes 1 et 2, Paris, 1992, 80 et 160 p. ; DATAR, INSEE, IAURIF, *Bassin parisien : une approche par bassin d'emploi*, 1996, 58 p.

niveau atteint par les navettes entre certains départements et le taux de population active résident et travaillant, en moyenne, dans un même département.



**Figure 13 : Proportion d'actifs des départements travaillant en Ile-de-France (1990).**  
(Source, IAURIF, INSEE, *op. cit.*, t. 2, 1992, p. 147)

Dans *Bassin parisien : une approche par bassin d'emploi*, une méthode comparable, quoique plus élaborée, a été mise en œuvre à partir de l'application du logiciel MIRABELLE de l'INSEE. Les communes françaises ont ainsi été agrégées en fonction de l'intensité – exprimée en pourcentage de la population active exerçant une activité – des navettes les mettant en relation. Des zones homogènes d'au moins 8000 actifs ont été définies – certaines d'entre elles procédant d'un regroupement décidé au sein de groupes de travail régionaux. C'est sur cette base, qu'à partir d'une "enveloppe" initiale de 34 départements entourant l'Ile-de-France, la définition du périmètre du Bassin parisien a été envisagée. Pour chacune des zones élémentaires d'au moins 8000 actifs, on a ensuite examiné le pourcentage de la population active migrant quotidiennement vers l'Ile-de-France. Alors que la moyenne nationale s'établit à près de 1,5 %, le seuil d'agrégation a été ramené à 1,3 % car sinon « des zones incluant des grandes villes telles Reims, Tours, Caen auraient alors été éliminées »<sup>1</sup>. Il a même été abaissé à 1 % pour deux types de zones : celles qui, dans la classification MIRABELLE, se rattachent directement à l'Ile-de-France et celles qui sont placées dans la zone d'influence de pôles appartenant au Bassin parisien. Le découpage ainsi obtenu diffère de celui que la DATAR a proposé en 1992 : Ardennes, Manche, Cher, Nièvre, Indre en sont totalement ou en partie exclus. Il n'en est pas pour autant entièrement satisfaisant. La méthode retenue qui mêle analyse quantitative, empirisme et arbitraire des seuils révèle un travers inhérent à ce type d'exercice : la représentation a priori du périmètre a fixé les critères les mieux à mêmes de produire les contours recherchés.

<sup>1</sup> DATAR, INSEE, IAURIF, *op. cit.*, 1996, p. 42.



Cette démarche répond pourtant à deux justifications tout à fait légitimes. La première est que les migrations de travail ont servi à définir, depuis une quinzaine d'années, des espaces fonctionnels. Ceux-ci constituent les structures élémentaires de l'espace français dans lesquelles le principe d'intégration n'est autre que le facteur travail, lui-même à la source de la définition de l'espace vécu. C'est ainsi qu'ont été découpées, en 1983, les zones d'emploi et plus récemment les aires urbaines (1996) qui associent aux agglomérations leur couronne périurbaine. Valable à grande échelle, la méthode perd cependant de sa pertinence à des échelles plus petites où l'intégration spatiale repose sur des facteurs de nature différente : commandement économique, échanges de biens et services.

La seconde justification est une réponse au constat de la croissance des migrations pendulaires, en particulier entre 1982 et 1990, augmentation qui atteint plus de 40% dans certains départements comme la Somme, l'Oise, l'Aisne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret et l'Yonne. Cette observation a pu accréditer la thèse que finalement le Bassin parisien se structure sur la base de cette seule variable<sup>1</sup>. Toutefois, d'un point de vue statistique, c'est le seuil de 20 % de la population active travaillant en Ile-de-France qui semble, pour les migrations pendulaires, le plus pertinent puisqu'il correspond à une rupture assez nette lorsqu'on discrétise la variable<sup>2</sup>. Ce seuil a justement été retenu par Pierre Beckouche, Félix Damette et Emmanuel Vire dans leur étude déjà citée<sup>3</sup>. L'aire ainsi définie n'associe à l'Ile-de-France que quelques franges : Gisors, Méru, Creil, Senlis, Vernon... Mais d'après ces auteurs, cette méthode n'autorise que la définition de la limite externe de la région parisienne, le Bassin parisien demeurant l'entité englobante. La définition par les migrations alternantes n'est donc pas la meilleure.

## 2) Les migrations résidentielles

L'attraction résidentielle constitue une des bases les plus anciennes de la polarisation spatiale exercée par la capitale sur le Bassin parisien. Elle a été clairement appréhendée depuis l'apparition des recensements qui ont montré, dans les décennies passées, l'importance de Paris dans les échanges de population ayant affecté les départements du Bassin parisien. L'analyse du ressort géographique contemporain de cette attraction peut servir de base à la délimitation du Bassin. La justification fondamentale de cette hypothèse est qu'« un modèle de gravité [...] explique plus de 90 % de la variance des flux [interurbains] observés »<sup>4</sup>. En d'autres termes, la probabilité que l'intensité des échanges migratoires entre l'Ile-de-France et les espaces qui l'entourent soit supérieure à ceux effectués avec les régions plus lointaines devrait, en toute logique, être élevée. En effet, dans les modèles de gravité, l'importance des flux entre deux lieux est proportionnelle à leur poids démographique et inversement proportionnelle à la distance qui les sépare. Les simulations effectuées à différentes périodes intercensitaires sont toutefois assez décevante pour notre objet d'étude<sup>5</sup>. L'intensité des migrations – mesurées en termes de courants préférentiels – que l'Ile-de-France entretient avec les autres régions du pays fait apparaître une sur-représentation de l'Ouest et du Sud au détriment du Nord, de l'Est et du Bassin parisien, même si, entre 1954-1962 et 1975-1982, l'orientation générale des flux s'est globalement inversée (voir figure 14). On notera cependant la place privilégiée de la Basse-Normandie et des pays de la Loire dans l'attraction de l'Ile-de-France entre 1954 et 1962 et celle de la Picardie et de Centre comme régions d'accueil des migrants franciliens entre 1975 et 1982. La mesure des effets de barrière, évaluation quantitative de la différence négative entre le flux réel et le flux théorique –

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, Direction régionale de l'équipement du Centre, *Migrations alternantes dans le Bassin parisien et en région Centre*, 2 vol., Orléans, 1992, 63 p. + cartes et tableaux.

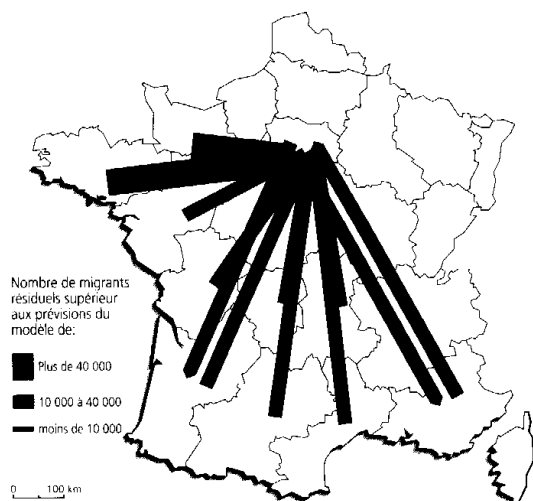
<sup>2</sup> DATAR, INSEE, IAURIF, *op. cit.*, 1996, p. 8

<sup>3</sup> DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 42.

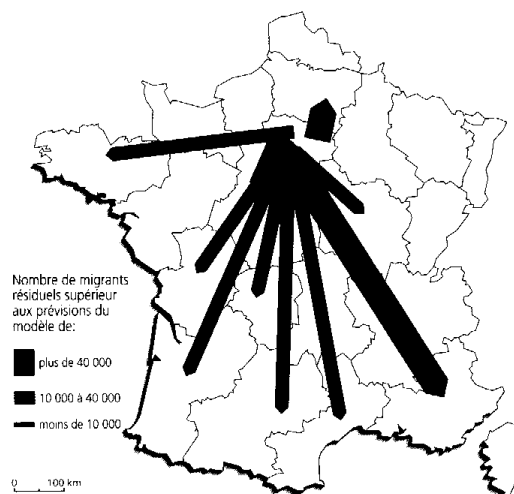
<sup>4</sup> Denise Pumain, Thérèse Saint-Julien, "Migration et changement urbain en France 1975-1982", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989, n° 3, pp. 509-530, p. 511.

<sup>5</sup> Denise Pumain, "les migrations interrégionales de 1954 à 1982 : directions préférentielles et effets de barrière", *Population*, n° 2, 1986, pp. 378-389.

calculée par le modèle de gravité – fait également ressortir des informations du même ordre (voir figure 15): entre 1954 et 1962 on constate une sous-représentation de la Champagne, de la Haute-Normandie et des Pays de la Loire pour les migrations Ile-de-France - Province ; dans la période 1975-1982, celle-ci ne subsiste plus que pour Pays de la Loire, mais en sens inverse, car l'effet de barrière s'est reporté vers les régions du Nord et de l'Est, les plus touchées par la crise industrielle. Il ne semble donc pas y avoir de relations préférentielles entre la région parisienne et les autres régions du bassin parisien sur la base des migrations résidentielles et pour la période 1954-1982.

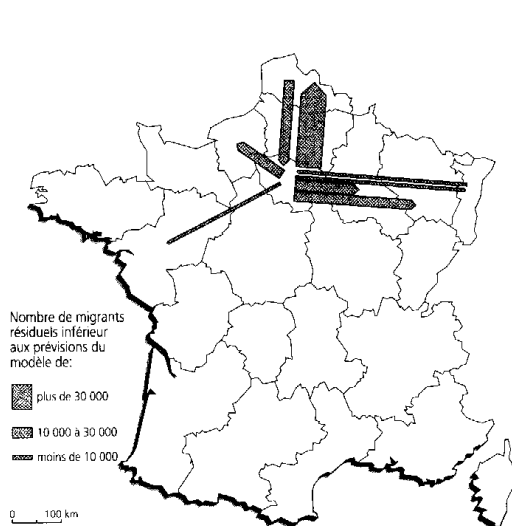


**2.10.13. Courants préférentiels de 1954 à 1962**  
Des échanges équilibrés, mais l'Ouest alimente encore Paris.

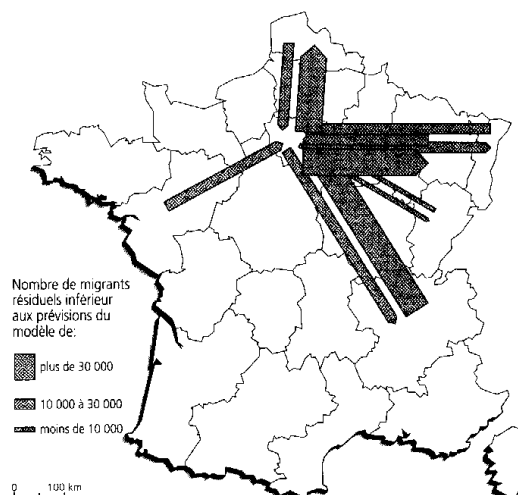


**2.10.15. Courants préférentiels de 1975 à 1982**  
Paris alimente surtout les régions proches et les Midis.

**Figure 14 :** Les courants préférentiels des échanges migratoires de l'Ile-de-France avec la Province de 1954 à 1962 et de 1975 à 1982. (Source : Roger Brunet, Franck Auriac, (Dir.), *Atlas de France*, vol. 2, *Population*, p. 112)



**2.10.14. Effets de barrière de 1954 à 1962**  
Faibles échanges entre Paris et le Nord, voire le Nord-Est.



**2.10.16. Effets de barrière de 1975 à 1982**  
Les déficits d'échanges se sont renforcés dans les deux sens.

**Figure 15 :** Les effets de barrière dans les échanges migratoires de l'Ile-de-France avec la Province de 1954 à 1962 et de 1975 à 1982. (Source : Roger Brunet, Franck Auriac, (Dir.), *Atlas de France*, vol. 2, *Population*, p. 112)

Notre période de référence correspondant aux années de crise du fordisme-taylorisme (1975-1990), nous avons choisi de réaliser un traitement spécifique pour cette période. La propension à migrer varie fortement avec l'âge. Elle atteint un premier pic entre 25 et 35 ans, qui correspond à l'âge de la formation professionnelle et à la première insertion sur le marché du travail ; elle diminue fortement par la suite, entre 35 et 60 ans, âge à partir duquel on enregistre une légère reprise de la mobilité correspondant aux migrations de retraite qui s'effectuent, soit vers les régions de naissance, soit vers les régions à fort avantage climatique du Sud de la France. Quoique ces flux de personnes plus âgées ne modifient pas la configuration des préférences migratoires établies par les modèles gravitaires<sup>1</sup>, l'implication du Bassin parisien dans ce type de dynamique est a priori assez faible, ce qui justifie que nous privilégions les migrations d'actifs. D'autre part, la migration s'effectuant surtout avant 33 ans<sup>2</sup>, nous avons choisi d'isoler le comportement des jeunes actifs de moins de 35 ans pour observer la spécificité de leur mobilité, étant entendu que Paris, lors des périodes de référence, continue de fonctionner comme « pompe aspirante des jeunes actifs et refulante d'actifs plus mûrs »<sup>3</sup>. Plusieurs indicateurs, à différentes échelles, ont ainsi été réalisés. A la place du solde migratoire, on a retenu le *taux de rotation* – somme des entrées et sorties d'un territoire rapportée à deux fois la population de référence<sup>4</sup> de la première date de recensement –, ainsi que *les taux d'entrée et de sortie* qui rapportent les flux dans chacun des deux sens à la même population de référence. Cette dernière a été évaluée sur la base du résultat de la migration en 1982<sup>5</sup>, par ajout à la population stable de chaque zone étudiée de l'ensemble des personnes de la catégorie qui l'ont quittée entre 1975 et 1982. Cette méthode introduit une distorsion par rapport à l'utilisation des chiffres de population active de 1975, puisqu'un certain nombre de migrants entre 1975 et 1982 n'appartenaient pas lors du recensement de 1975 à la catégorie étudiée – notamment les jeunes. Le biais ne produit pas cependant de fortes distorsions puisque les écarts interrégionaux de la propension à migrer pour les actifs ne sont pas très élevés et que la même méthode est utilisée partout. Les classes des cartes utilisent une discrétisation selon la méthode de Jenks qui permet de minimiser la variance intra-classes.

---

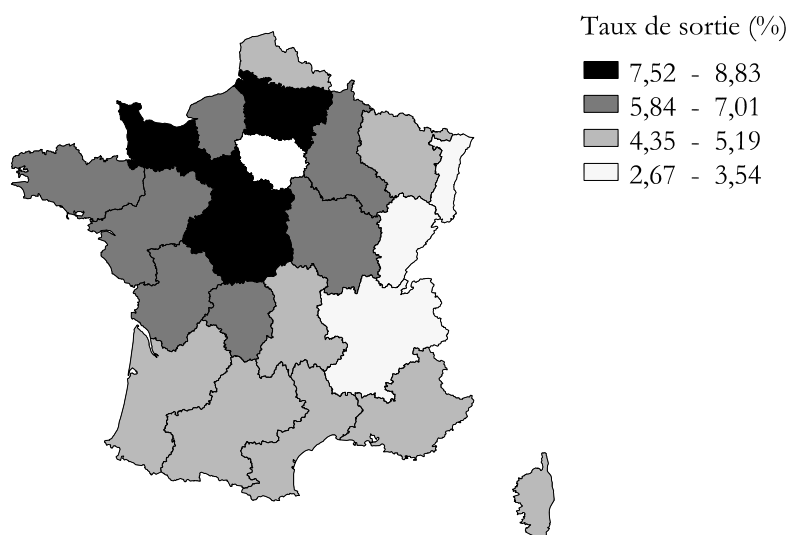
<sup>1</sup> Thomas Le Jeannic, "Géographie des migrations Ile-de-France - Province", *Espace, population, sociétés*, 1993, n°2, pp. 205-214, p. 213.

<sup>2</sup> Philippe Julien, "Migrations interurbaines et âge des actifs", *Données urbaines 1*, Denise Pumain et Francis Godard (Dir.), Paris, Armand Colin, 1996, pp. 311-318., p. 317.

<sup>3</sup> Philippe Julien, *art. cit.*, 1996, p. 313.

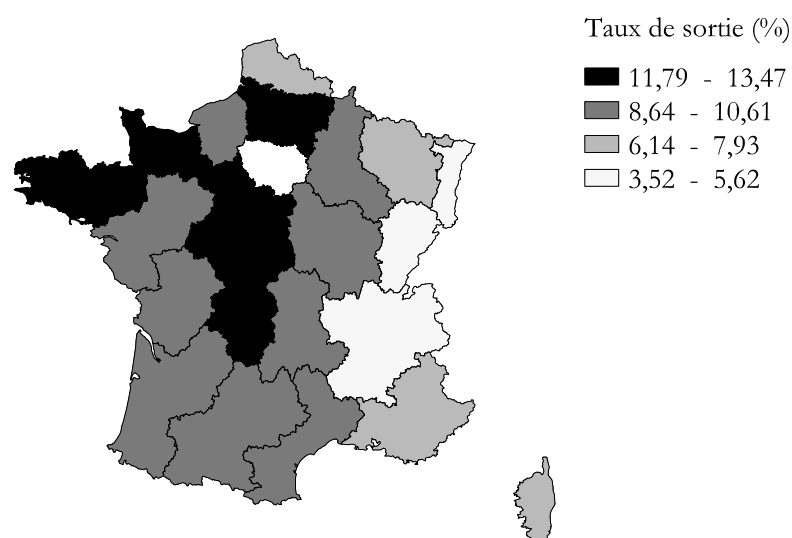
<sup>4</sup> Soit dans un cas l'ensemble de la population active et dans l'autre la population des actifs de moins de 35 ans à la date de 1975.

<sup>5</sup> Car nous ne disposons pas du stock d'actifs par tranches d'âge en 1975.



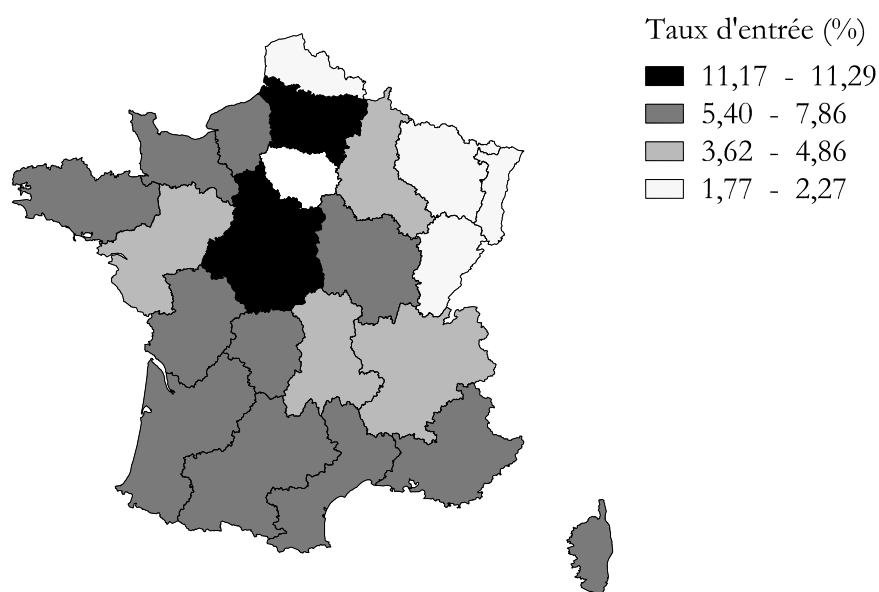
**Carte 1 : Nombre de sorties des actifs vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des régions de départ.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

La représentation des taux de sortie vers l'Ile-de-France (carte 1) pour l'ensemble des actifs, entre 1975 et 1990, est celle qui offre les résultats les plus intéressants. A côté d'une aire de forte attraction qui regroupe la Picardie, le Centre et à un moindre degré la Basse-Normandie, aire à laquelle s'ajoutent les régions qui font classiquement partie du Bassin parisien (Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Bourgogne), on en trouve quelques autres moins fortement polarisées, situées à l'ouest et au sud-ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin...). Au sein de cet ensemble, la Haute-Normandie entretient d'ailleurs des relations moins intenses avec l'Ile-de-France que la Bretagne et la Bourgogne – 6,2 % de la population active partant vers la région parisienne contre respectivement 7,01 % et 6,35 %. De même, une région limitrophe comme la Champagne-Ardenne envoie en proportion moins de migrants vers la capitale que le Poitou-Charentes et le Limousin – 6,01 % contre 6,08 et 6,05 %.



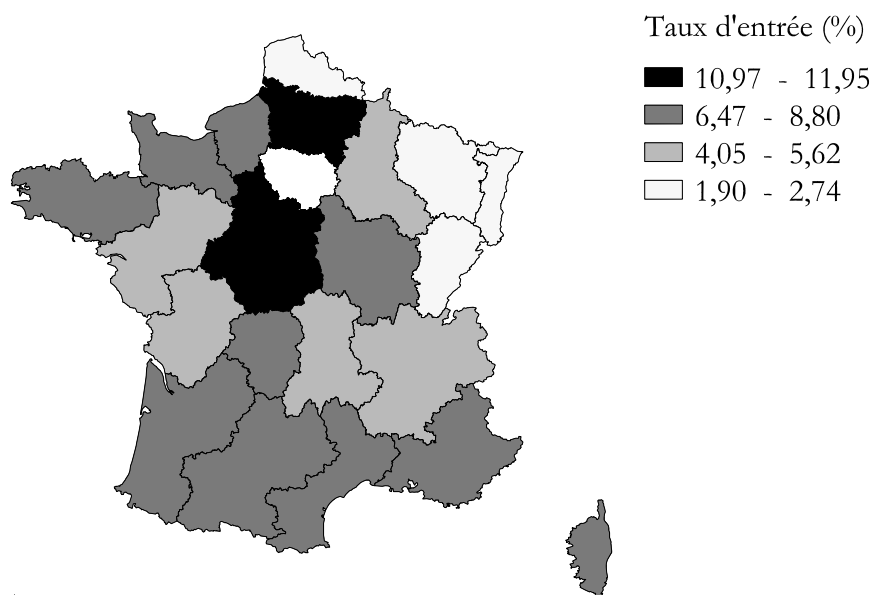
**Carte 2 : Nombre de sorties des actifs de moins de 35 ans vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active du même âge des régions de départ.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

Limitée au moins de 35 ans (carte 2), la déformation de l'aire d'attraction parisienne s'accroît encore vers le sud puisque le Languedoc-Roussillon passe devant la Champagne-Ardenne en envoyant 9,16 % des actifs de la tranche d'âge vers l'Ile-de-France (contre 9,11 % pour la Champagne). La Haute-Normandie rétrograde davantage que dans la carte précédente puisque avec 8,83 % de la population active de moins de 35 ans s'installant à Paris entre les deux recensements, elle se trouve dépassée par l'Aquitaine (9,03 %) et le Midi-Pyrénées (8,93 %). Les deux régions limitrophes de l'Ile-de-France citées précédemment ont ainsi des liens moins étroits avec la capitale que la Bourgogne, la Basse-Normandie et les Pays de la Loire, pourtant plus éloignées. Enfin la Bretagne s'insère en deuxième position entre le Centre et la Picardie avec 12,48 % de la population active de moins de 35 ans se dirigeant vers la région parisienne.



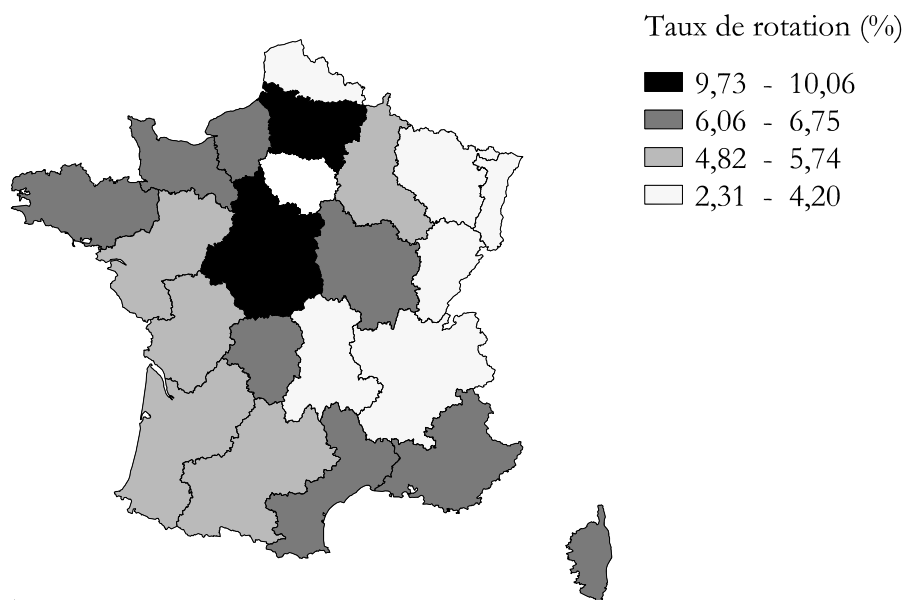
**Carte 3 : Nombre d'entrées des actifs venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des régions d'accueil.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

Les entrées d'actifs venant d'Ile-de-France (carte 3) confirment et accentuent ces distorsions du champ migratoire francilien en révélant le tropisme des "Suds". A côté des territoires où la périurbanisation de l'aire métropolitaine de Paris s'effectue en priorité – Centre et Picardie –, on trouve les trois régions du Bassin méditerranéen – Corse (7,86 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,58 %) et Languedoc Roussillon (7,57 %) –, suivies par la Haute-Normandie (6,71 %) et la Bourgogne (6,41 %), vers lesquelles s'étend désormais le marché d'emploi de la capitale, puis par les régions du Sud-ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées (entre 6,08 et 6,05 %). La Champagne-Ardenne pour sa part semble complètement évitée par les Franciliens avec des arrivées qui ne représentent que 3,62 % de la population active.



**Carte 4 : Nombre d'entrées des actifs de moins de 35 ans venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active du même âge des régions d'accueil.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

Pour les moins de 35 ans (carte 4), certaines régions qui comprennent des franges franciliennes descendent encore dans la hiérarchie : la Haute-Normandie (7,03 %) est cette fois dépassée à la fois par les régions du bassin méditerranéen et par celles du Sud-ouest (Limousin et Midi-Pyrénées – respectivement 7,38 et 7,11 %), tandis que la Bourgogne (6,65 %) arrive derrière l'Aquitaine (6,98 %) et la Bretagne (6,94 %). La Champagne-Ardenne continue de fermer la marche avec 4,05 % de ses actifs venant d'Ile-de-France entre 1975 et 1990.

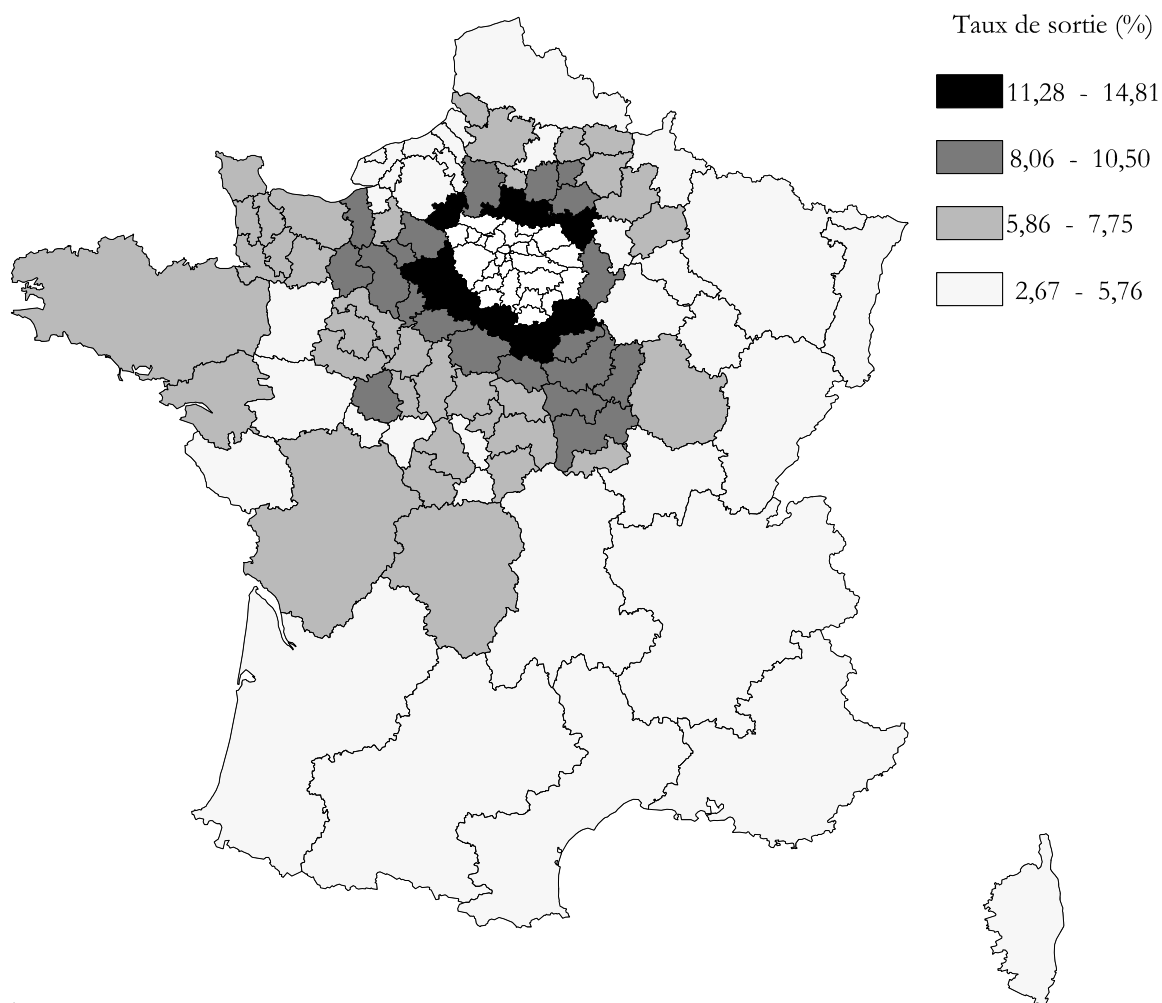


**Carte 5 : Taux de rotation des actifs entre l'Ile-de-France et les autres régions de 1975 à 1990.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

Si l'on cherche à synthétiser ces informations à travers une représentation des taux de rotation (carte 5) qui intègrent les flux dans les deux sens, les contours du Bassin parisien

semblent très difficiles à cerner. De fait, le champ migratoire de l'Ile-de-France dessine un espace continu, déformé vers l'ouest, qui englobe la Bretagne et le Limousin mais exclut nettement la Champagne-Ardenne. Dans cette géographie des migrations résidentielles, la logique de quadrant prévaut, la différenciation des échanges paraissant calquée sur la rose des vents au détriment du Nord et de l'Est. Si la crise industrielle peut expliquer le caractère répulsif de ces deux derniers points cardinaux, d'une manière générale la faiblesse des échanges entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin parisien surprend. Une représentation à une échelle plus fine permettra peut-être d'apporter quelques précisions.

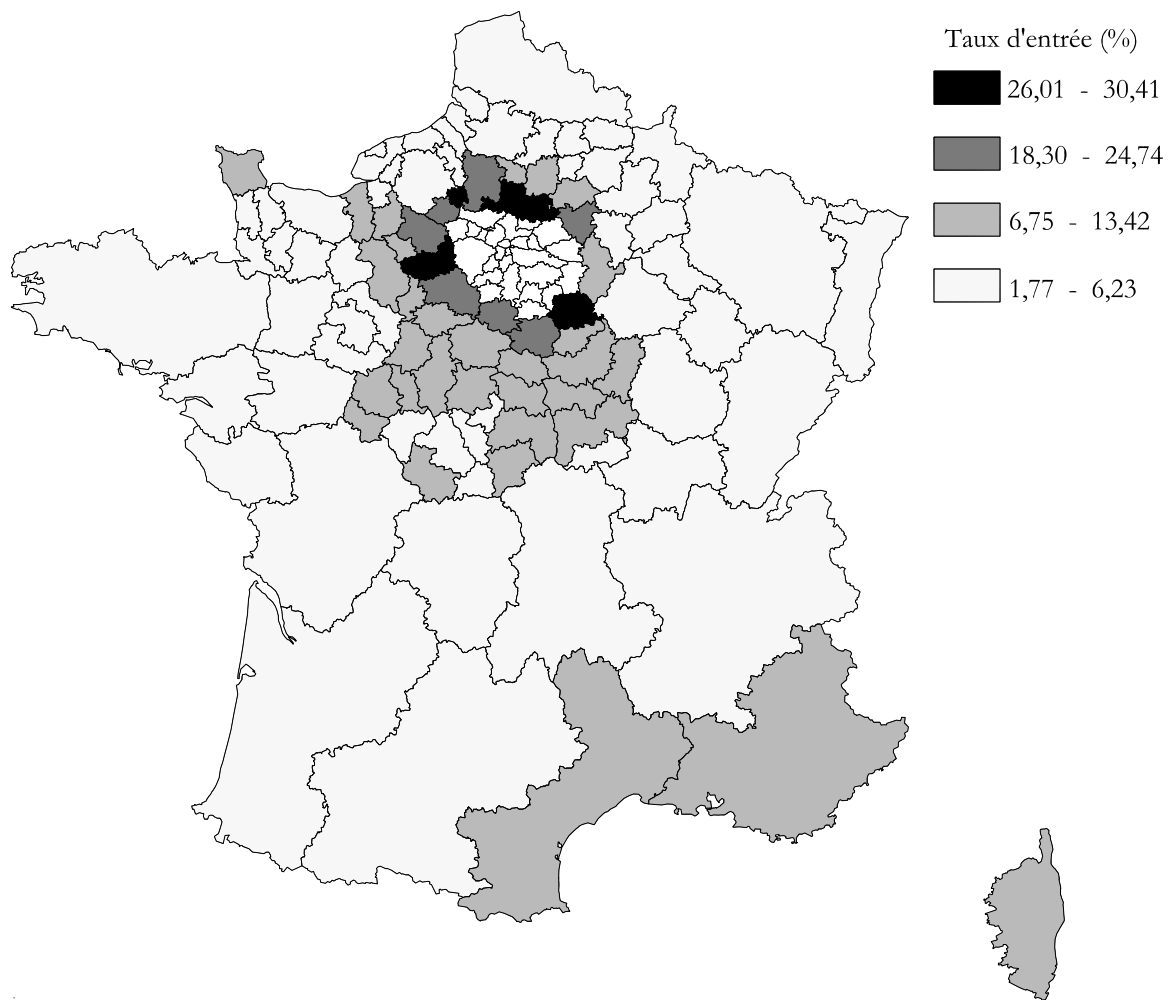
Celle-ci n'a pu être réalisée pour l'ensemble du territoire national. Les données transmises par l'INSEE ont été établies à l'échelle de la zone d'emploi pour les régions du Bassin parisien – tel que celui-ci a été défini par la DATAR en 1992 – auxquelles on a cependant ajouté la Nièvre. Pour les parties restantes de la ZEAT Bassin parisien, l'échelle retenue est celle des départements. Enfin, pour le reste de la France, les statistiques disponibles ont été délivrées au niveau régional. Cette hétérogénéité scalaire nous a amené à concevoir un fonds de carte spécifique permettant de visualiser en une seule fois les résultats obtenus. Celui-ci n'introduit pas, nous semble-t-il, de biais particulier, dans la mesure où les mouvements migratoires sont toujours rapportés à la population active des zones d'accueil et de départ. Par ailleurs, l'éloignement important fait ici disparaître les logiques de gradient. Les indicateurs calculés sont les mêmes que précédemment afin de pouvoir les comparer avec les résultats des cartes déjà réalisées. L'information pour les actifs de moins de 35 ans n'a toutefois pas été reprise car nous avons vu que cette catégorie de population n'introduit pas de déformations particulières dans le champ migratoire francilien.



**Carte 6 : Nombre de sorties d'actifs vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des zones de départ – régions, départements, zones d'emploi.** (Discrétisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

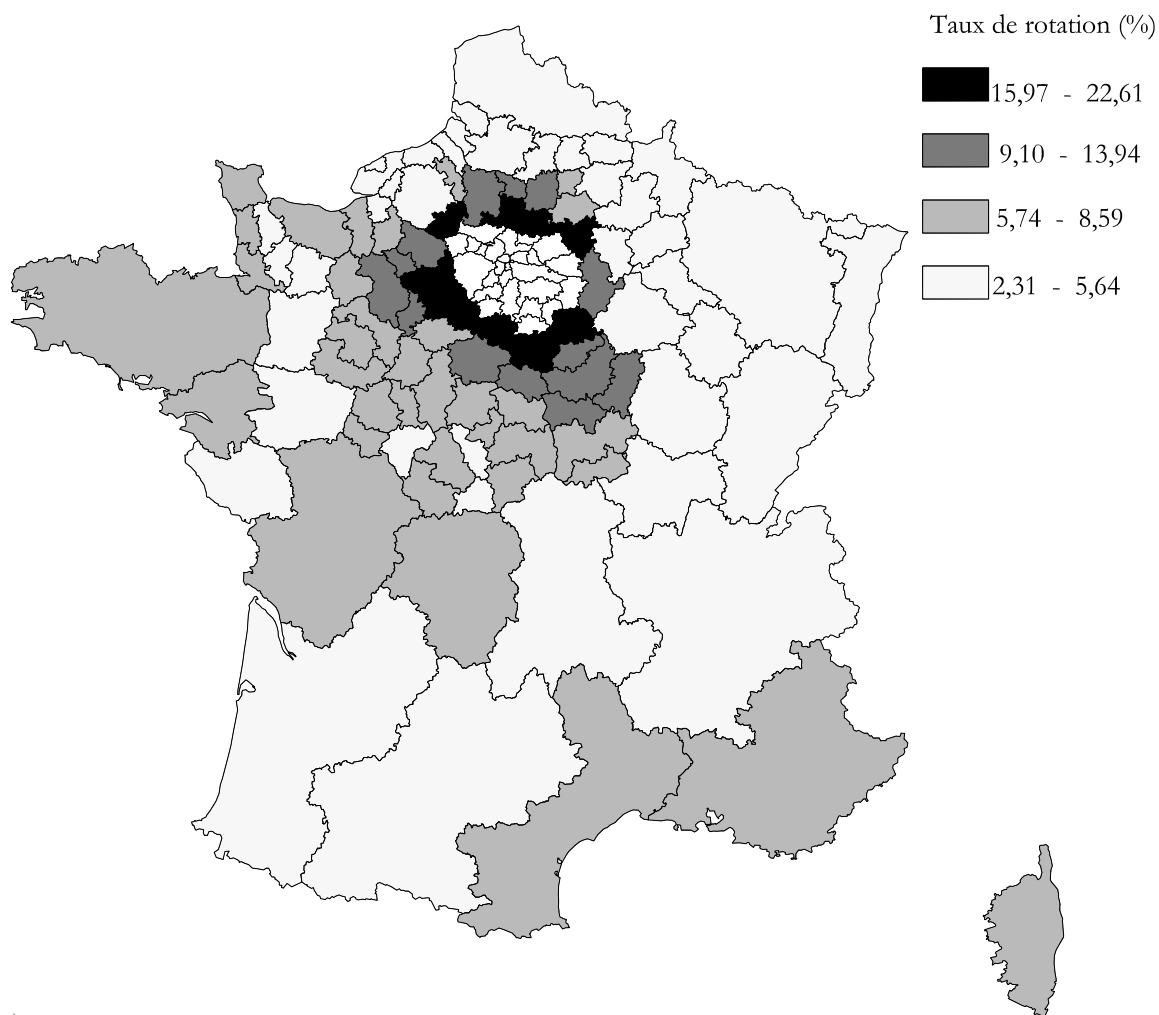
Pour les sorties d'actifs vers l'Ile-de-France (carte 6), on constate d'importantes déformations de l'espace relationnel dépendant de la région-capitale. La dissymétrie Nord-est / Sud-ouest demeure d'actualité, mais dans le détail des contours, on s'aperçoit que certaines des parties les plus industrialisées de la Haute-Normandie et de la Champagne-Ardenne envoient relativement peu d'actifs vers la région parisienne. C'est là la traduction de la faible mobilité des ouvriers. La Mayenne, le Maine-et-Loire et la Vendée, de même que quelques zones d'emploi du Sud de la région Centre, introduisent une discontinuité entre l'aire d'influence immédiate de la capitale et les autres régions de l'Ouest et du Sud-ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Limousin) qui envoient un nombre relativement important d'actifs vers la région parisienne – compris entre 6,02 et 7,01 %.





**Carte 7 : Nombre d'entrées d'actifs venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des zones d'accueil – régions, départements, zones d'emploi.** (Discrétisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

Pour les actifs venus d'Ile-de-France (carte 7), le schéma est approximativement le même dans la périphérie de la région parisienne, avec une dissymétrie Nord-est / Sud-ouest encore plus marquée que précédemment. Les relations privilégiées avec l'Ouest français disparaissent au profit du Sud du Bassin parisien, tandis que des échanges très importants se nouent avec les régions du pourtour méditerranéen.



**Carte 8 : Taux de rotation des actifs entre l'Ile-de-France et le reste de l'espace français de 1975 à 1990.** (Discretisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)

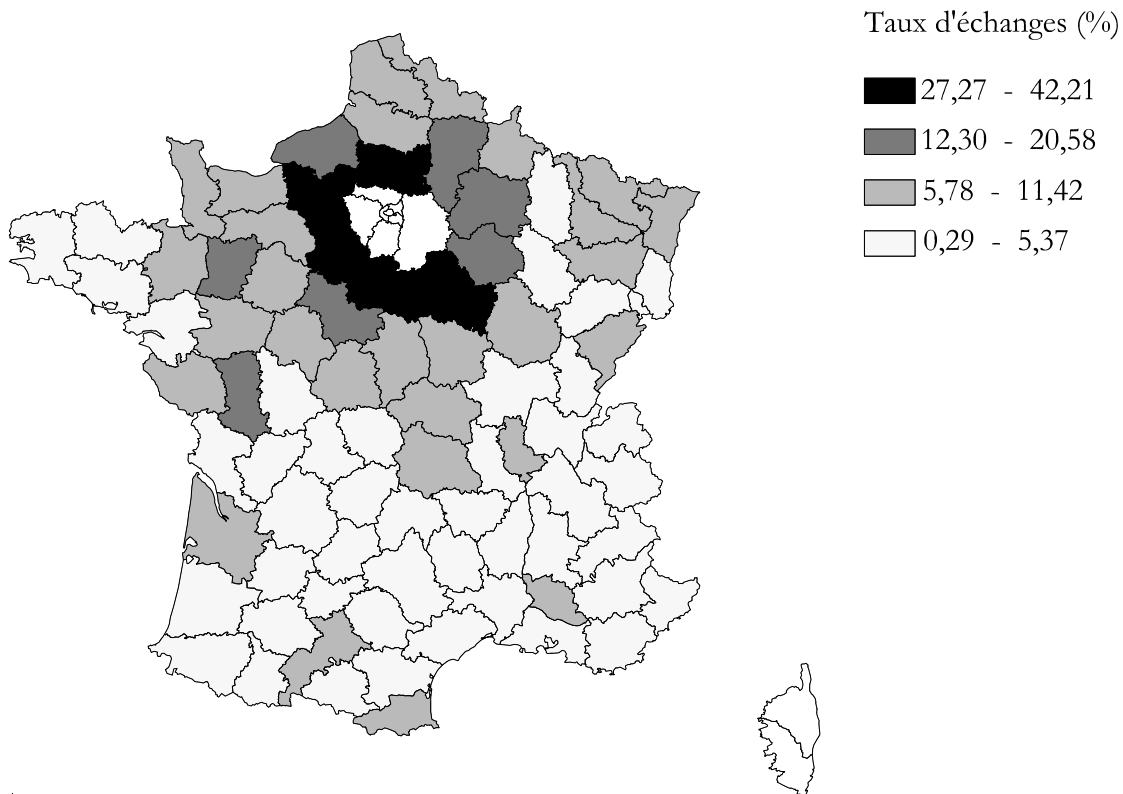
La carte des taux de rotation (carte 8) complète ces informations en révélant un bassin migratoire de la capitale fortement excentré vers l'ouest et le sud-ouest dans lequel se dessinent des lignes de rupture à l'ouest, du Cotentin à la Vendée, et au sud, au niveau du Berry. Les espaces situés au nord et à l'est de la capitale confirment par contre leur faible niveau de mise en relation avec la région Ile-de-France.

Les migrations résidentielles ne permettent donc qu'imparfaitement de délimiter les contours du Bassin parisien pour les raisons suivantes : en dehors des zones d'emploi limitrophes, l'évitement du Nord et de l'Est révèle une nette dissymétrie du champ migratoire de la région-capitale ; les régions du Bassin méditerranéen, de l'Ouest (Bretagne) et du Sud-ouest entretiennent avec la capitale des relations plus étroites que bon nombre de celles du Bassin parisien, d'où la nécessité de mobiliser d'autres critères.

### 3) Les flux de transport et de télécommunications.

#### *Les échanges de marchandises dans l'espace français*

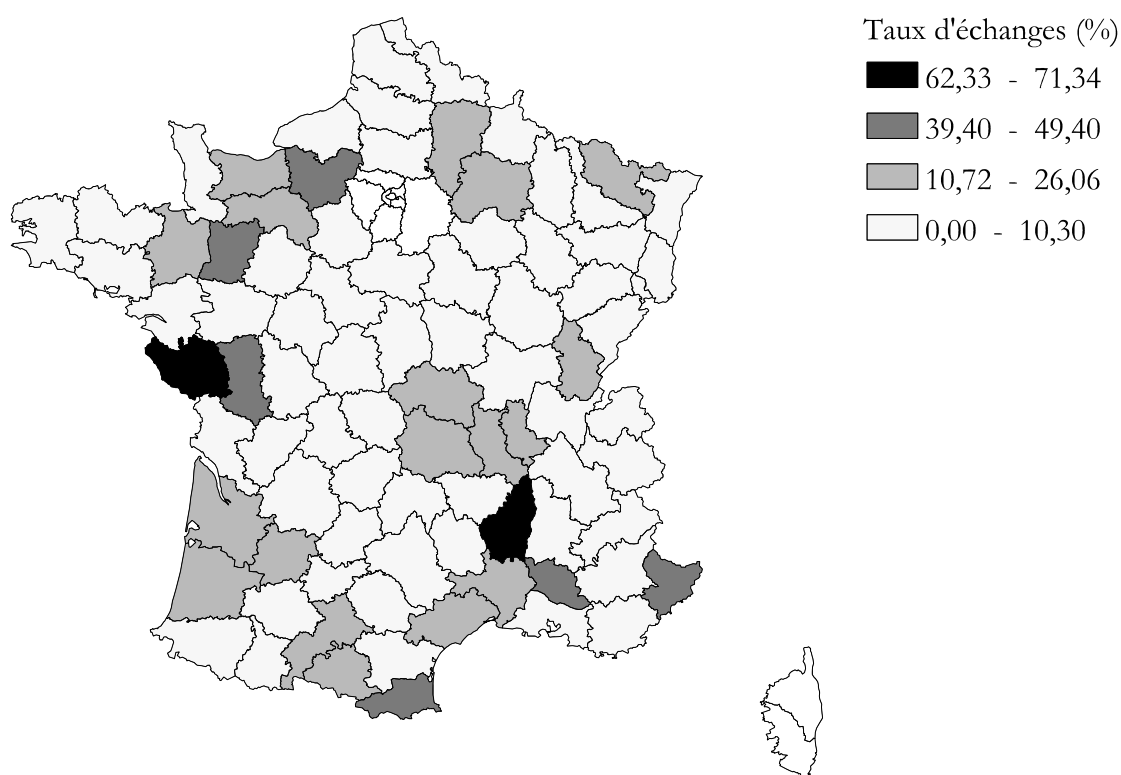
Ce type de variable présente un grand intérêt puisqu'il reflète les échanges économiques existant entre différents territoires et en particulier entre l'Ile-de-France et les autres parties de l'espace français. La base de données SITRAM du Ministère des transports permet de localiser chaque année le tonnage des marchandises échangées par mode, entre les départements. Si l'unité de mesure utilisée conduit fatalement à une surreprésentation du trafic de pondéreux, au détriment de la valeur économique des échanges, la possibilité de distinguer le conditionnement – conteneurisation – et, pour la route, le type d'acheminement – compte propre ou compte d'autrui, – permet de sérier la spécificité de certaines relations et de relativiser la part des trafics lourds. Les traitements réalisés pour cette analyse reposent sur la même méthodologie que pour les migrations résidentielles. On a mesuré et cartographié le pourcentage que représente l'Ile-de-France dans les entrées et sorties de marchandises de chaque département, abstraction faite du trafic interne propre à chacun d'eux. Un taux d'échanges a également été calculé rapportant le total du trafic avec l'Ile-de-France dans les deux sens à l'ensemble des entrées et des sorties, ce qui permet de tenir compte du fait que les flux à destination de la région parisienne sont supérieurs à ceux en émanant – 104,6 millions de tonnes contre 88,7.



**Carte 9 : Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par fer, route et voie navigable (en pourcentage du tonnage).** (Discretisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)

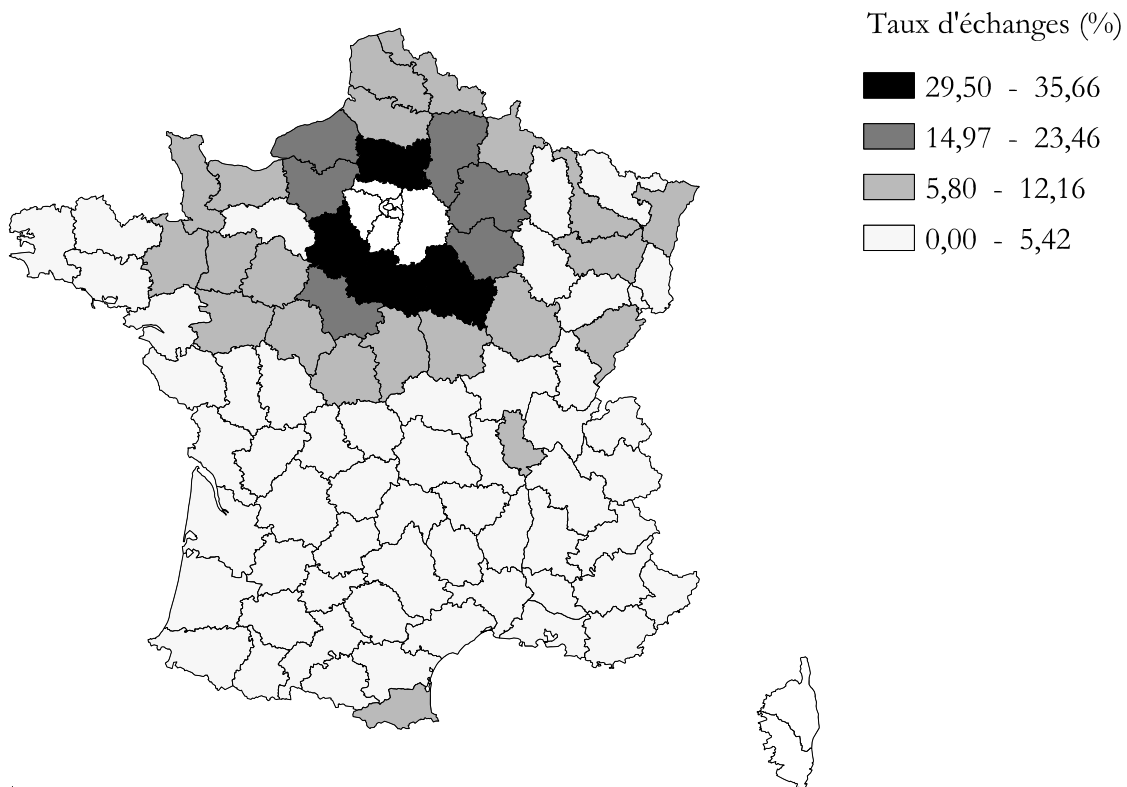
On peut considérer pour commencer l'ensemble des trafics ce qui permet d'effectuer un cadrage général de l'échange de marchandises au sein de l'espace français. La carte 9 représente le taux d'échanges des départements français avec l'Ile-de-France pour l'année 1994. Les

départements limitrophes de l'Oise à l'Yonne en passant par l'Ouest sont ceux qui trafiquent le plus avec la capitale : de 42,21 % pour l'Eure – 7,23 millions de tonnes – à 27,27 % pour le Loiret – 3,85 millions de tonnes. Au-delà, les taux décroissent assez rapidement avec une rupture à l'est au niveau de la Meuse et de la Haute-Marne. Vers l'ouest et le sud, l'aire dessinée par les flux de marchandises se dilate plus largement jusqu'à l'Ille-et-Vilaine, au Puy-de-Dôme et à la Vendée, avec toutefois des taux assez faibles, compris entre 6,25 et 7,66 %. Trois phénomènes méritent également d'être soulignés : au-delà du Bassin parisien, les zones qui échangent le plus avec l'Île-de-France correspondent aux départements des principales métropoles – Moselle (10,23 %), Nord (9,64 %), Bas-Rhin (7,21 %), Meurthe-et-Moselle (6,88 %), Rhône (6,54 %) Haute-Garonne (6,48 %), Gironde (6,14 %) –, et aux départements maraîchers où existent des marchés d'intérêt national – Vaucluse (10,18 %), Pyrénées-Orientales (10,59 %) ; dans les régions proches de Paris, on remarque que certaines zones échangent faiblement avec la capitale : la Somme (8,09 %) et l'Orne (6,31 %) en particulier ; la Mayenne, et les Deux-Sèvres, en dehors du périmètre étroit que dessine le seuil des 12,3 %, entretiennent des relations privilégiées avec Paris, en raison de l'importance qu'y prend le transport routier pour compte d'autrui.



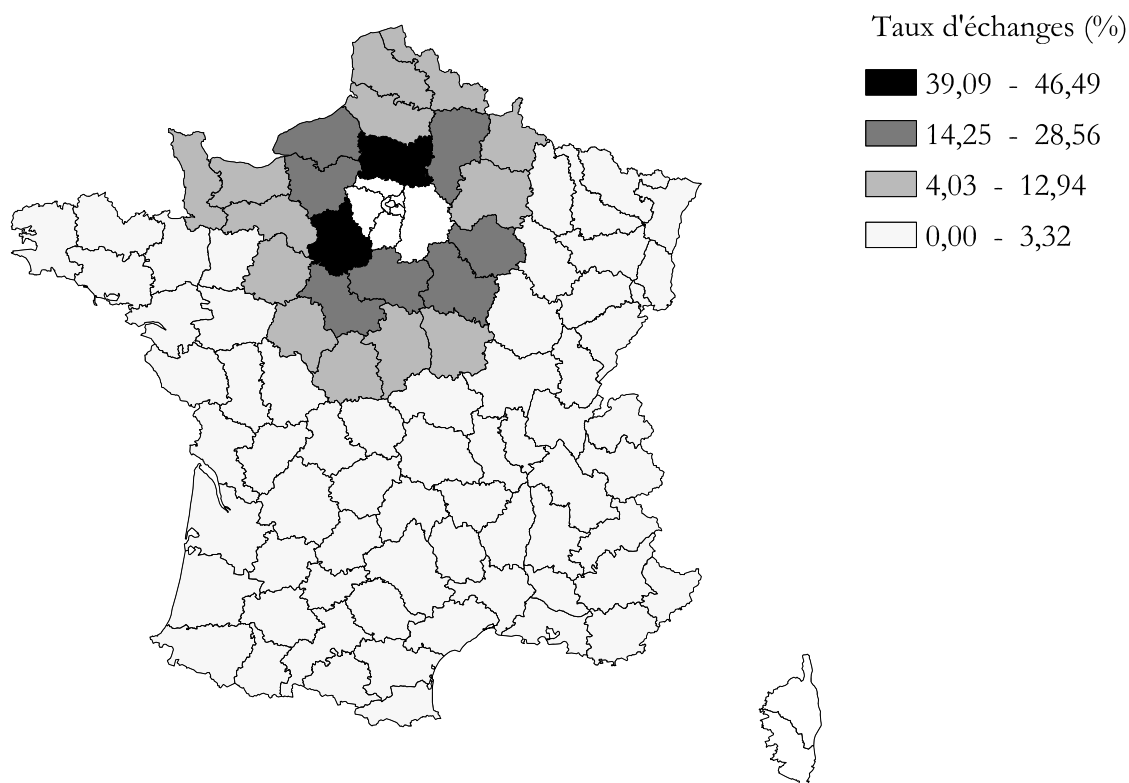
**Carte 10 : Taux d'échanges entre l'Île-de-France et les départements français en 1994 par fer (en tonnes).** (Discretisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)

Du fait de la spécificité du transport ferré qui s'effectue sur de plus grandes distances et concerne plutôt, comme la voie fluviale, certaines marchandises pondéreuses (carte 10) – céréales pour la Marne et l'Aisne, houille pour la Moselle, bois pour la Gironde et les Landes– on a choisi de retenir, pour affiner l'analyse, le seul transport routier dont la portée est plus limitée. De même, le transport par conteneurs a été éliminé, dans la mesure où il représente un faible volume (8,7 millions de tonnes de trafic interdépartemental) ainsi que le transport fluvial (18,4 millions de tonnes).



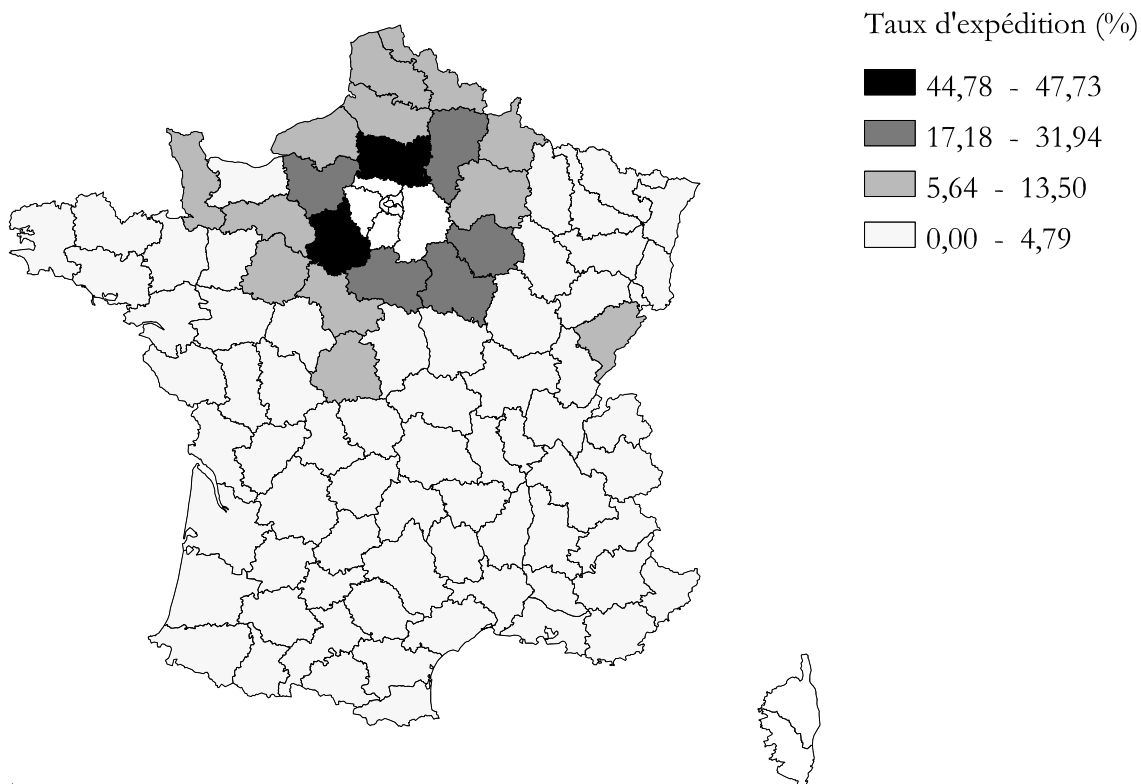
**Carte 11 : Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par route (en tonnes).** (Discrétisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)

Sur l'ensemble des flux routiers de marchandises non conteneurisés (carte 11), la cartographie des taux d'échanges dessine les contours d'un espace relationnel francilien assez proche de celui révélé par l'observation du trafic tous modes confondus. Seuls les départements des principales métropoles françaises disparaissent de l'aire des échanges privilégiés, à l'exception de Lyon, Nancy, Metz et Strasbourg.

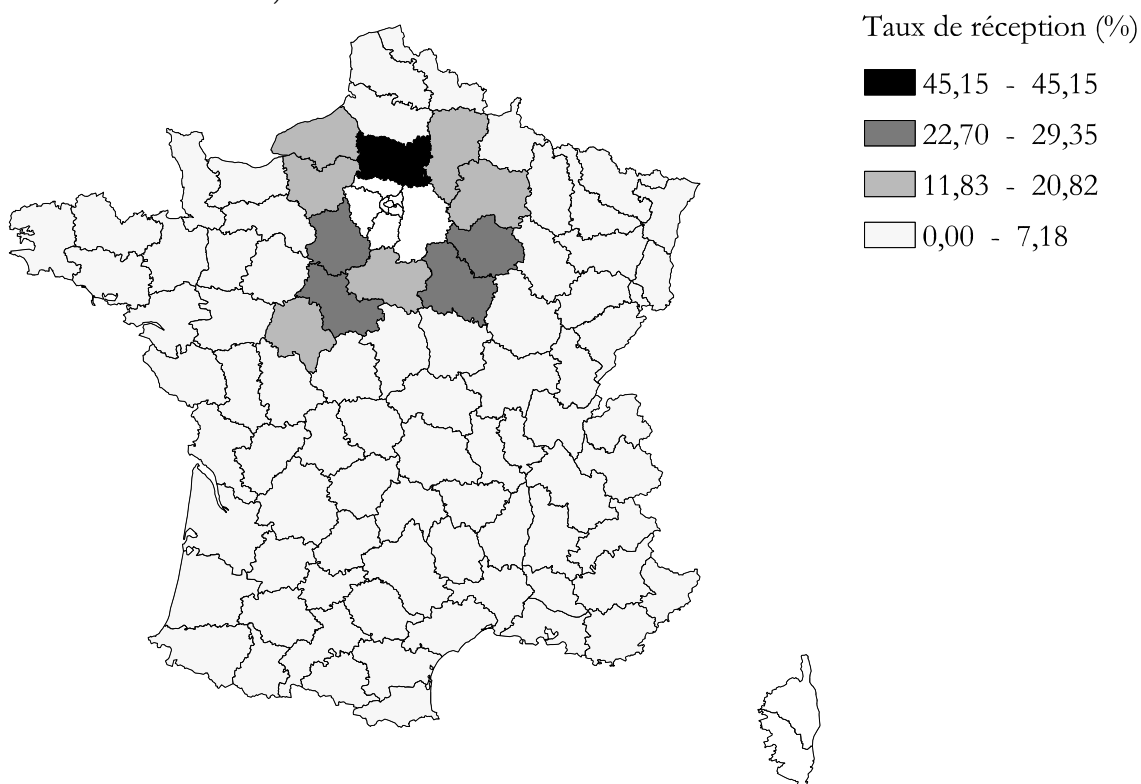


**Carte 12 : Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé.** (Discrétisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)

Il est possible de dégager une image affinée en retenant uniquement le transport par route en compte propre. Il s'agit là en effet des échanges assumés directement par les entreprises pour le compte de leurs clients ou pour approvisionner d'autres établissements qui dépendent d'elles. Ce type de flux est donc un assez bon révélateur de l'intégration économique générée par la région Ile-de-France. Il porte sur un échange de marchandises dont le total national s'établit à 162 millions de tonnes, ce qui est assez significatif. Le seuil des 4,03 % permet de définir un Bassin parisien élargi puisqu'il comprend les départements du Nord-Pas-de-Calais. Ce taux est tout à fait significatif puisque au-delà de la limite géographique qu'il dessine, les échanges avec l'Ile-de-France faiblissent brutalement. L'intégration la plus forte à la région parisienne se rencontre dans les départements limitrophes : Oise (46,5 % des trafics se font avec l'Ile-de-France) ; Eure-et-Loir (39%) ; entre 24 et 30 % pour la plupart des autres (Aube, Yonne, Loiret, Eure). Elle décline assez rapidement pour atteindre 5 - 6 % dans les départements périphériques, à l'exception de la Sarthe et de l'Indre-et-Loire dont les taux restent situés entre 8 et 10 %. A l'est, l'espace relationnel parisien est beaucoup moins marqué qu'à l'ouest, où l'on remarque cependant l'enclave constituée par l'Orne (4,03 %). Au nord, le département du Pas-de-Calais (4,58 %) introduit également une rupture dans le gradient décroissant des taux d'échanges, puisqu'on peut observer un ensellement entre la Somme (8,36 %) et le Nord (5,99 %). La part de l'Ile-de-France dans les expéditions (carte 13) confirme la carte des taux d'échanges et en particulier la part des départements limitrophes. Cette même part, en ce qui concerne les réceptions (carte 14), montre un Bassin parisien plus étriqué, associant étroitement à l'Ile-de-France l'axe ligérien, avec des périphéries méridionales (Nièvre, Cher, Indre) et occidentales (ensemble de la Basse-Normandie) beaucoup bien moins intégrées.



**Carte 13 : Taux d'expédition des marchandises vers l'Ile-de-France en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé.** (Discrétisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)



**Carte 14 : Taux de réception des marchandises d'Ile-de-France en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé.** (Discrétisation de Jenks). (Source OEST – SITRAM)

Le fonctionnement économique de la région Ile-de-France permet donc bien d'appréhender un espace d'échanges privilégiés qu'on peut assimiler sans peine au Bassin parisien. Il est toutefois impossible de dire, pour définir la zone ainsi constituée, s'il s'agit d'espaces intégrés ou d'espaces complémentaires, selon la distinction que propose Michel Savy<sup>1</sup>. Une désagrégation des échanges par type de produits serait de ce point de vue tout à fait nécessaire.

### *Les flux de voyageurs et de télécommunications.*

Les travaux de Félix Damette<sup>2</sup> sur le trafic voyageur de la SNCF et sur les flux de télécommunication entre les villes françaises livrent également des informations intéressantes sur le rôle de la capitale dans l'organisation de la vie de relation ainsi que sur le découpage régional qui en découle. Ces indicateurs sont des révélateurs de la dimension spatiale – en réseau – du fonctionnement économique des villes, les échanges téléphoniques et les déplacements de personnes répondant pour beaucoup à des motivations professionnelles.

Pour le trafic ferroviaire de voyageurs, dans un rayon de 200 à 250 km autour de Paris (figure 16), il apparaît que le pourcentage de voyages avec les gares parisiennes dépasse la plupart du temps 60 %. C'est en particulier le cas de toutes les villes des départements limitrophes, atteintes par l'extension du marché du travail francilien. Mais c'est également vrai pour des agglomérations plus éloignées, à l'ouest et au sud : Poitiers, Angoulême, Limoges, Rennes et Brest. On remarque, comme pour le champ migratoire dessiné par les migrations résidentielles, que l'aire d'influence francilienne est largement déportée vers l'ouest et vers le centre, alors qu'à l'est, elle s'interrompt plus brutalement. Si on rapporte le nombre de voyages vers Paris à la population des ZPIU concernées (figure 17), on obtient alors une image sensiblement différente. La pénétration vers l'ouest et le Centre s'estompe ou devient discontinue, tandis que l'articulation avec des métropoles régionales comme Lyon ou Nantes s'accroît, de la même manière que l'axe PLM se marque plus sensiblement. L'exclusivité de la relation avec les franges de l'Ile-de-France se renforce et s'étend jusqu'à Amiens dont l'indice de trafic relatif avec Paris est comparable à celui de Chartres ou de Creil.

---

<sup>1</sup> « L'intégration dessine des zones qui échangent des produits entre elles, dans les deux sens, plus intensément qu'avec d'autres zones. [...] Les échanges entre régions sont intra-sectoriels. [...] En revanche pour d'autres familles de produits, la distinction est nette entre régions émettrices et régions réceptrices : les deux cartes sont presque complémentaires. La division du travail est tranchée, la relation interrégionale est de l'ordre de la complémentarité et non de l'intégration. Les échanges interrégionaux sont alors intersectoriels ». Michel Savy, "Logistique et territoire", *Réseaux et territoires*, Montpellier, Reclus, 1993, 159 p., p. 152 - 153. Sur la base de cette distinction, il semblerait ainsi que l'Ile-de-France et les départements qui l'entourent soient davantage complémentaires qu'intégrés.

<sup>2</sup> Félix Damette, *La France en villes*, Paris, La Documentation française, 1994, 271 p.



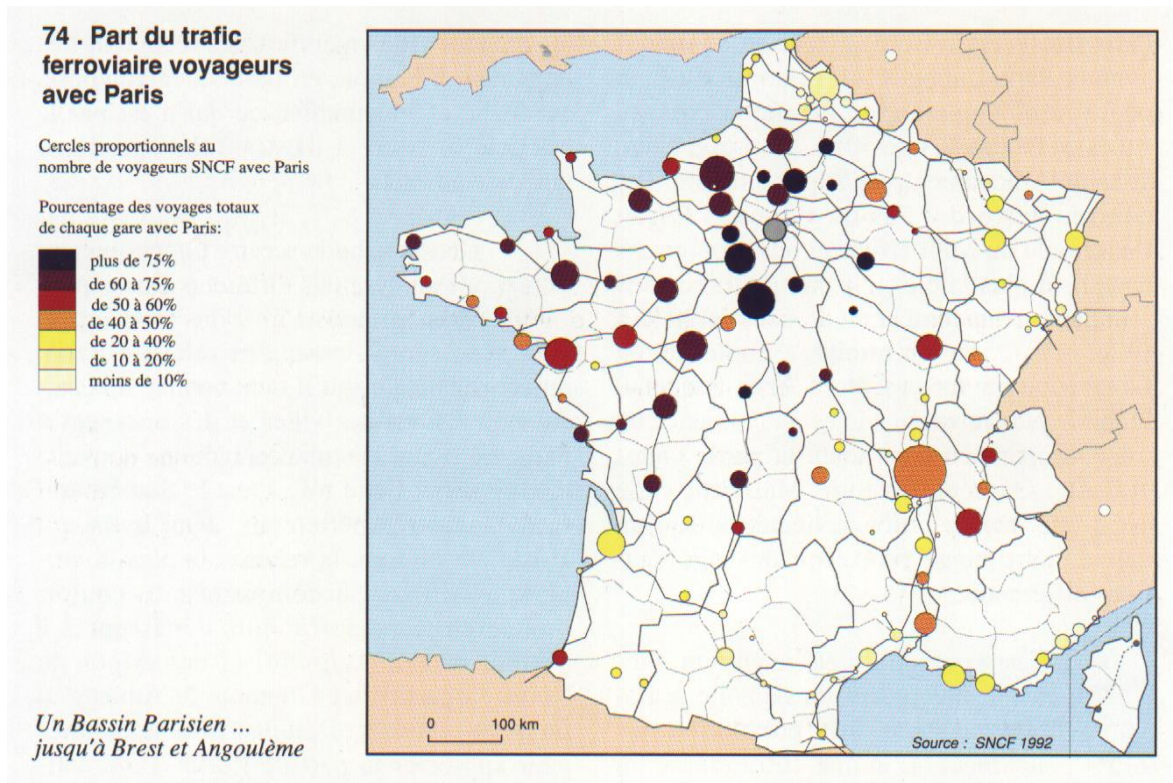


Figure 16 : Part du trafic ferroviaire voyageurs avec Paris (source : Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 107)

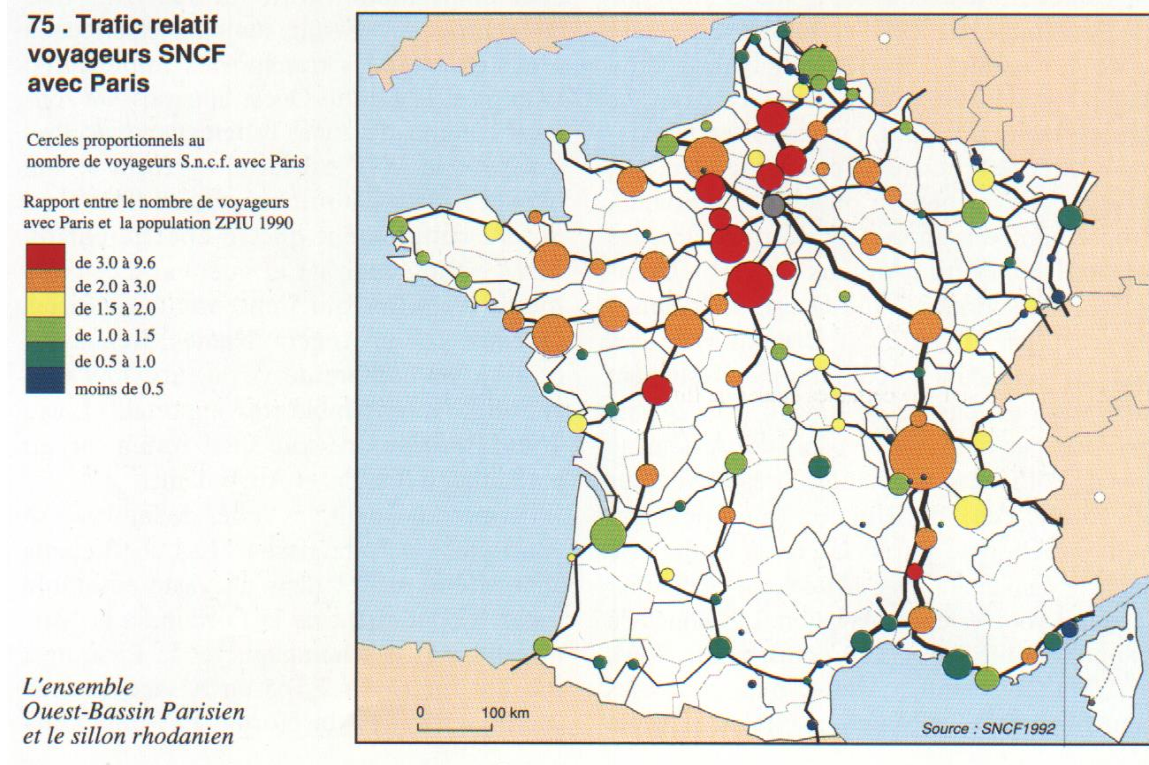
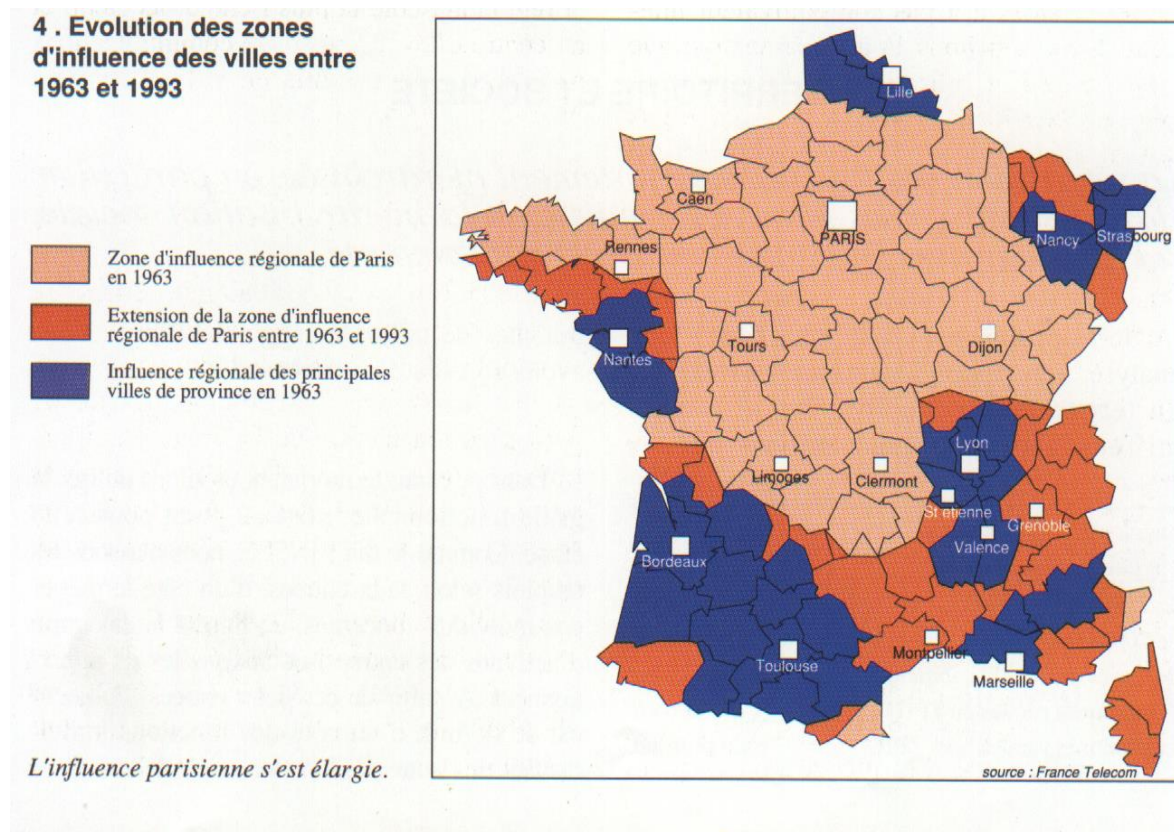


Figure 17 : Trafic relatif voyageurs SNCF avec Paris. (source : Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 107)

En ce qui concerne les relations téléphoniques, plus étroitement encore sous la dépendance de l'activité des entreprises, les mesures effectuées montrent une extension très importante de l'aire d'influence parisienne par rapport aux analyses menées dans les années 60 par Jean Hautreux et Michel Rochefort. La représentation (figure 18) qui en découle pourrait conduire toutefois à étendre le Bassin parisien, défini par ce critère, à la quasi-totalité du territoire national.



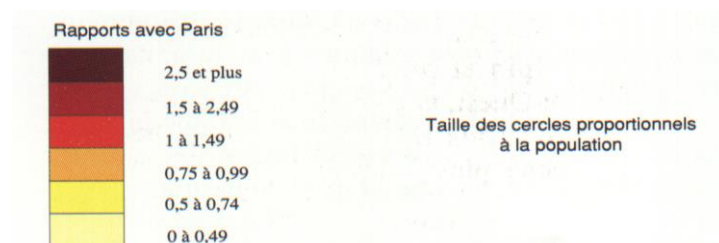
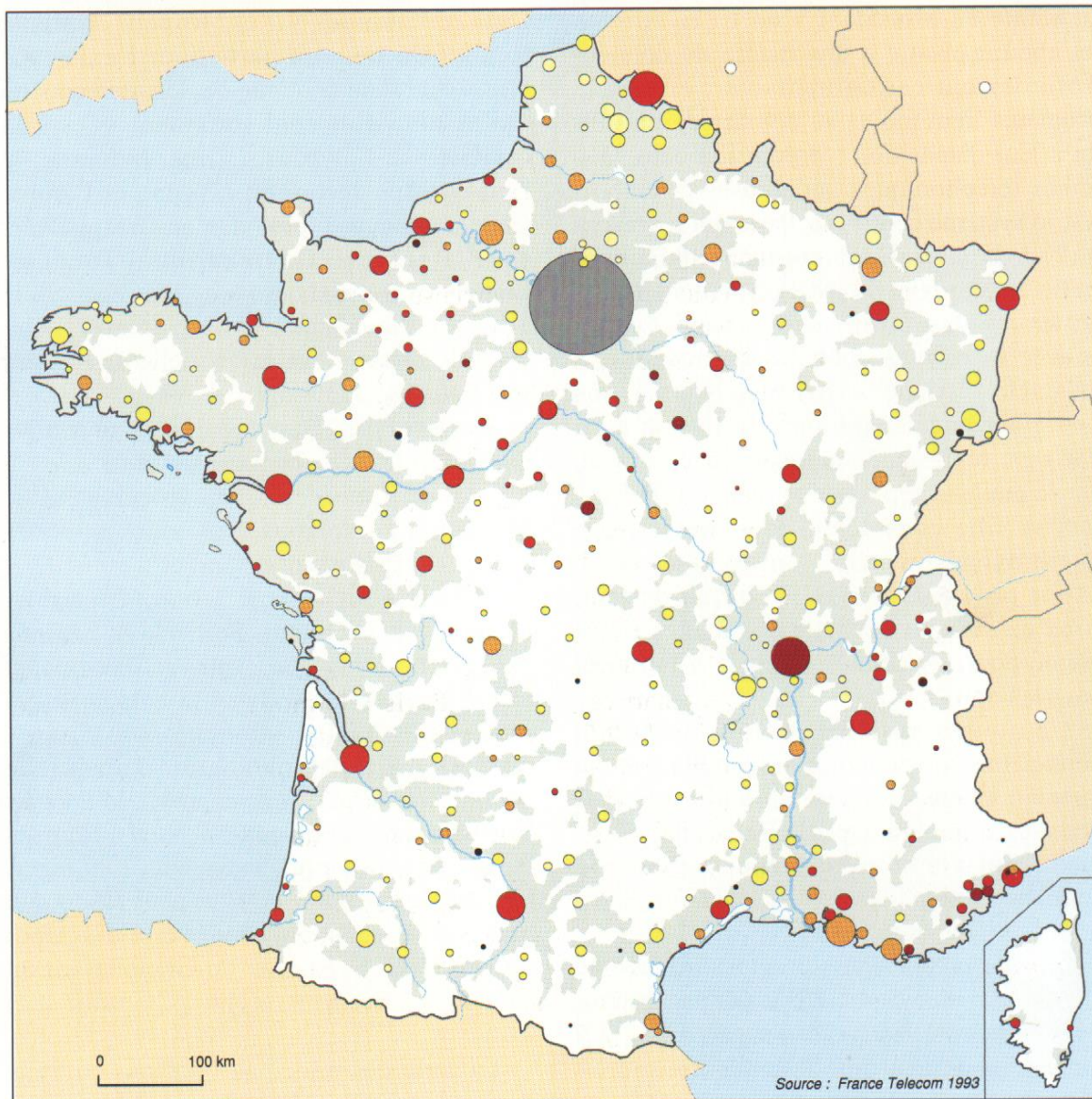
**Figure 18 : Evolution des zones d'influence des villes mesurées par les flux de télécommunication, entre 1963 et 1993. (source : Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 21)**

Ce constat a amené Félix Damette à construire un indicateur<sup>1</sup> sensiblement différent qui permet de tenir compte du facteur distance et des discontinuités qu'introduisent les circonscriptions tarifaires de France Télécom. Le résultat obtenu (figure 19) révèle que « le Bassin parisien fonctionne sur une opposition Nord-Sud : indices forts et parfois très forts à l'ouest et au sud (Bourges - Auxerre) indices faibles au Nord, y compris dans les grandes villes, Rouen, Amiens, Reims. On note en particulier l'existence d'une couronne continue de départements où toutes les villes sont fortement liées à la capitale : le Calvados, l'Orne, la Sarthe, le Loiret, l'Yonne, l'Aube. Cette couronne se prolonge au centre-ouest avec Bourges, Châteauroux, Tours et Poitiers ; vers le centre-est, elle se raccorde à Dijon. Elle coïncide assez bien avec l'aire de la décentralisation industrielle des années soixante et soixante-dix »<sup>2</sup>. La méthode utilisée ne permet

<sup>1</sup> Cet indicateur est appelé indice ajusté. Il consiste à calculer tout d'abord un ratio de trafic qui est le rapport du trafic réel sur le trafic théorique. Le trafic théorique est le produit de la population des deux villes dont on mesure les échanges téléphoniques, pondéré par un coefficient d'ajustement résultant de la moyenne nationale des trafics. L'indice ajusté est le rapport du ratio de trafic sur le même ratio pour l'ensemble des liaisons de même longueur. Cet indicateur permet ainsi de pondérer les relations observées pour éliminer les effets de la distance

<sup>2</sup> Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 135.

pas toutefois de dégager une image claire du Bassin parisien et livre plutôt une représentation de sa différenciation spatiale, comme c'était déjà le cas pour les migrations résidentielles.



**Figure 19 : Indice ajusté des liaisons téléphoniques à Paris.** (source : Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 136)

Pour compenser cette représentation contrastée, Félix Damette a proposé une synthèse de l'organisation urbaine du territoire reposant sur l'utilisation d'informations plus variées : niveau relationnel des villes (indicateur flux/km pour les télécommunications), taux

d'encadrement des emplois de la base économique, degré de hiérarchisation du réseau urbain déterminé à partir de l'examen de la configuration géométrique des flux téléphoniques. Le résultat de l'analyse est de dégager « un grand bassin parisien correspondant approximativement aux deux ZEAT, Ile-de-France et Bassin parisien, moins la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire, plus le Poitou et la Sarthe ; et comme la Mayenne relève d'abord de l'influence du Mans, on peut également la rattacher »<sup>1</sup>. Le Bassin parisien n'est donc pas ici le produit d'une délimitation effectuée à partir des seules relations téléphoniques qu'entretiennent les villes françaises avec la capitale. Il apparaît plutôt en négatif, une fois appliqués à titre subsidiaire, d'autres critères qui permettent de révéler, en parallèle, la hiérarchie de l'armature urbaine (niveau d'encadrement et niveau relationnel).

L'utilisation des flux de transport et de télécommunications apporte donc des informations utiles à la compréhension des limites géographiques du Bassin parisien. Mais, la portée de l'analyse varie en fonction des méthodes de représentation des flux et des pondérations qu'on peut y introduire. Il faudra tenir compte de cette variété de résultats inhérente aux modes de traitement des données au moment où il s'agira d'établir une synthèse définitive.

#### **4) Les flux d'étudiants.**

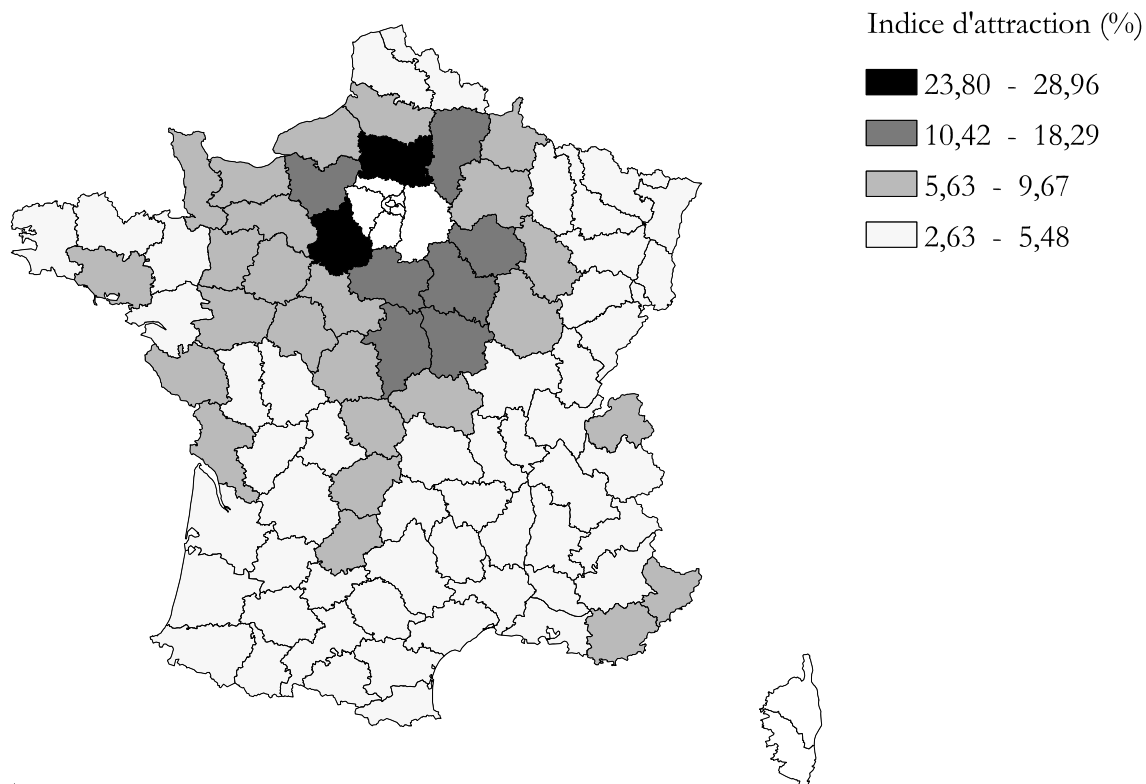
Cette variable introduit une nouvelle dimension. Si les migrations alternantes et résidentielles ainsi que les flux de transport et de télécommunications sont de bons indicateurs de la hiérarchisation du territoire français, ils sont avant tout le reflet du fonctionnement du système productif et de sa dynamique – impact de la variation de l'activité sur les migrations de population par exemple. Pour leur part, les flux d'étudiants sont surtout les révélateurs des interactions spatiales qui émanent du fonctionnement des services des grandes villes de niveau supérieur. De ce point de vue, la relative rareté de l'infrastructure universitaire, en particulier des formations les plus diplômantes, et leur forte concentration dans l'espace sont un moyen de cerner l'aire d'influence des principales agglomérations. Avec un quart des étudiants français – contre un tiers au début des années 80<sup>2</sup> – le potentiel de polarisation de la région parisienne est évidemment très important. Les analyses qui suivent permettent d'apprécier les migrations étudiantes vers l'Ile-de-France, à la fois pour l'ensemble des formations et pour certaines disciplines. On a ainsi déterminé, en fonction de l'adresse familiale de l'étudiant, les déplacements effectués vers la région parisienne pour motif d'études. Dans chaque département, ces déplacements ont ensuite été rapportés au nombre d'étudiants originaires de ce département et inscrits dans une université française à la même date de référence, quel que soit le lieu de cette inscription. Cette méthode permet de déterminer un indice d'attraction de la région parisienne et de préciser certains aspects des contours du Bassin parisien. Nous l'avons développé dans le cadre d'autres travaux et en reprenons ici les principaux résultats, complétés et actualisés pour les besoins de cette thèse<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 176.

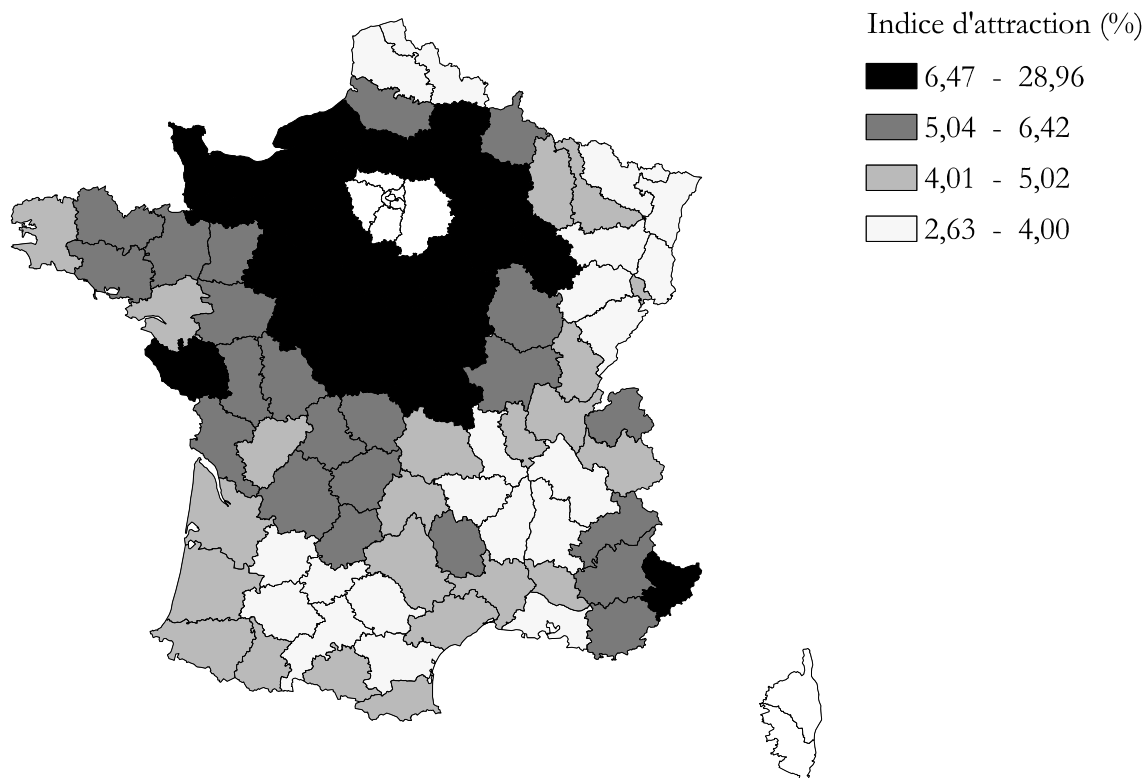
<sup>2</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 13.

<sup>3</sup> Philippe Thiard, *Développer et mieux répartir l'enseignement supérieur et la recherche dans le Bassin parisien*, rapport à la DATAR et au MESR, 1994, 195 p + annexes. ; Philippe Thiard, "Enseignement supérieur et recherche, état des lieux", *Metropolis*, 1995, n° 104 - 105, pp. 49-52.



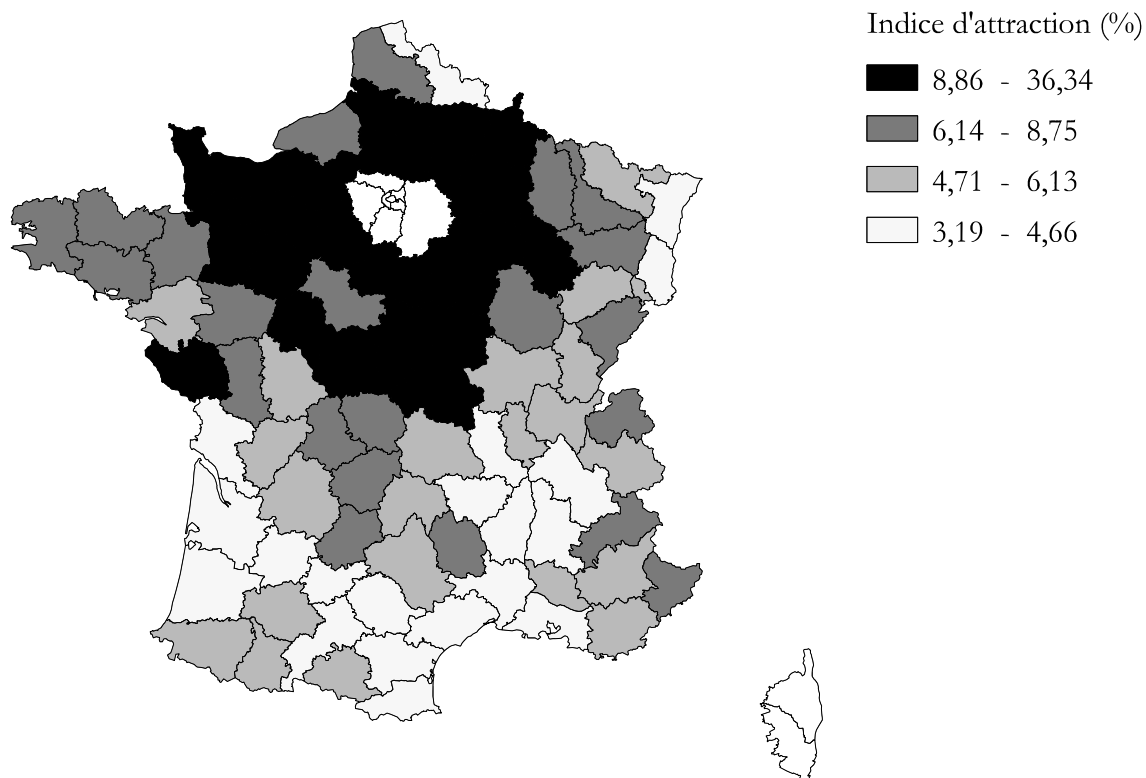
**Carte 15 : Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993.** (Discrétisation Jenks). (Source : Ministère de l'éducation nationale – DEP)

Pour l'année universitaire 1992-93, il ressort que les universités d'Ile-de-France attiraient 24,35 % des étudiants français inscrits à l'université, soit 5 points de plus que le poids démographique de la région parisienne. La représentation de cette attraction (carte 15), toujours effectuée selon une discrétisation de Jenks, révèle cependant que la portée de l'influence francilienne est assez limitée. Si l'Oise et l'Eure-et-Loir, du fait de leur proximité, envoient respectivement 28,96 % et 23,8 % de leurs étudiants dans les universités de la capitale au détriment de leurs académies de rattachement, le seuil de 10,42 %, qui marque l'attraction la plus forte, n'englobe que les départements limitrophes et des zones plus éloignées, non dotées d'établissements universitaires, – en particulier au sud : Nièvre (11,71 %), Cher (10,42 %). Grâce à la présence, depuis les années 60, d'universités complètes, certains départements comme la Marne, la Seine-Maritime, l'Indre-et-Loire et le Calvados échappent en partie au tropisme parisien. On notera cependant que l'aire d'attraction francilienne n'est guère géométrique : au sud la pénétration est assez marquée dans le Massif Central (Creuse, Corrèze) tandis que certains départements de l'Ouest (Morbihan, Vendée, Deux-Sèvres) et du Sud-est (Alpes-Maritimes, Var), sans solution de continuité avec le Bassin parisien, envoient à Paris un nombre significatif d'étudiants. A l'est, par contre, comme pour les migrations résidentielles ou certains flux de marchandises, la polarisation parisienne s'arrête vite (Haute-Marne – 6,47 %), tout comme au Nord (Somme – 5,93 %), ce qui est cette fois plus inédit mais résulte du bon rayonnement lillois en la matière.



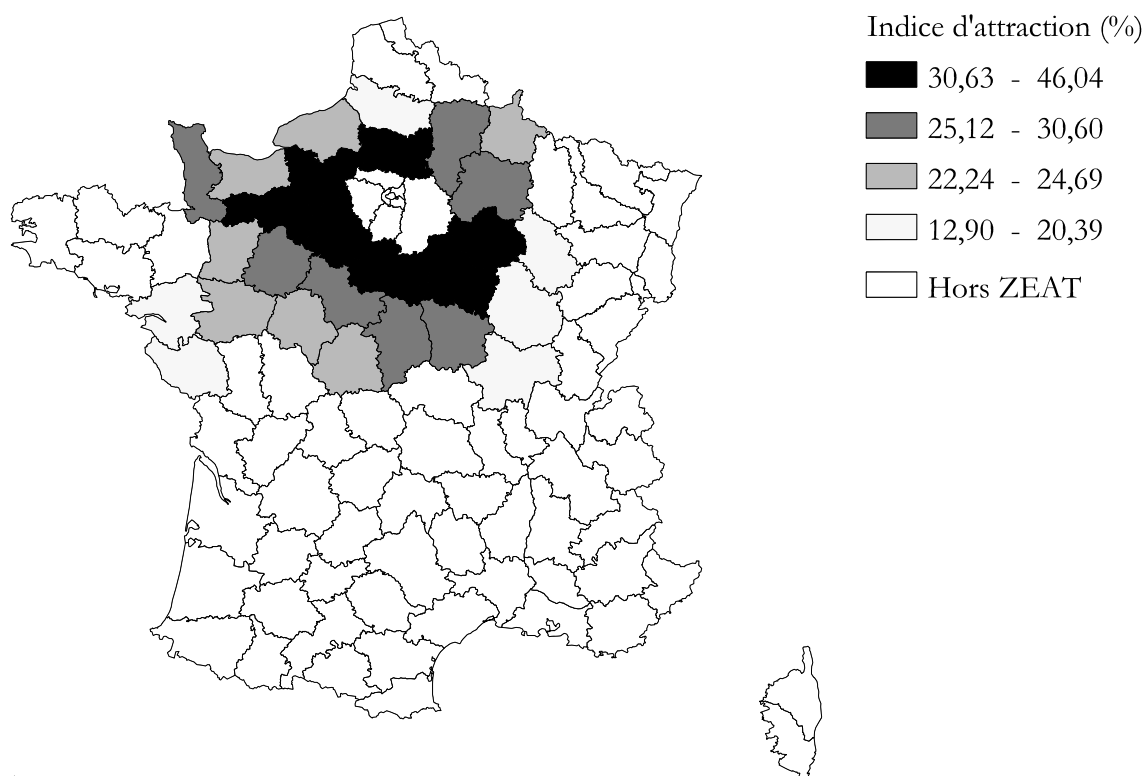
**Carte 16 : Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993.** (Classes à effectifs égaux). (Source : Ministère de l'éducation nationale – DEP)

Si l'on modifie le mode de discrétisation en retenant la méthode des quantiles (carte 16) qui permet d'ordonner les unités spatiales en quatre classes de taille équivalente, on constate cependant que l'aire d'influence francilienne la plus forte compte 22 départements, dont 20 dessinent – en continuité avec la région parisienne – une zone représentative, dans les grandes lignes, de la partie non francilienne du Bassin parisien. Au nord, cette aire exclut toutefois la Somme et les Ardennes ; au sud, elle s'étend jusqu'à l'Allier. L'amplitude de la classe qui lui correspond est cependant considérable – de 6,47 à 28,96 % – mais la moyenne nationale s'établissant à 6,20 %, elle est un assez bon révélateur des contours du Bassin parisien.



**Carte 17 : Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993 pour le droit.**  
(Classes à effectifs égaux). (Source : Ministère de l'éducation nationale – DEP)

L'examen de certaines disciplines, pour lesquelles le rayonnement parisien au niveau national est assez élevé – médecine, droit, lettres, sciences économiques – et se traduit par des taux d'attraction compris entre 26,56 % et 27,97 %, n'apporte pas de déformations importantes aux cartes précédentes. Dans certains cas, quelques départements périphériques comme l'Indre, l'Indre-et-Loire, la Manche ou les Ardennes sortent de la zone d'attraction maximale de la capitale, tandis que dans d'autres comme la Somme et la Haute-Marne s'y trouvent réintégrés. On a reproduit ici, à titre d'exemple, la carte de l'attraction des universités parisiennes pour les disciplines juridiques (carte 17).

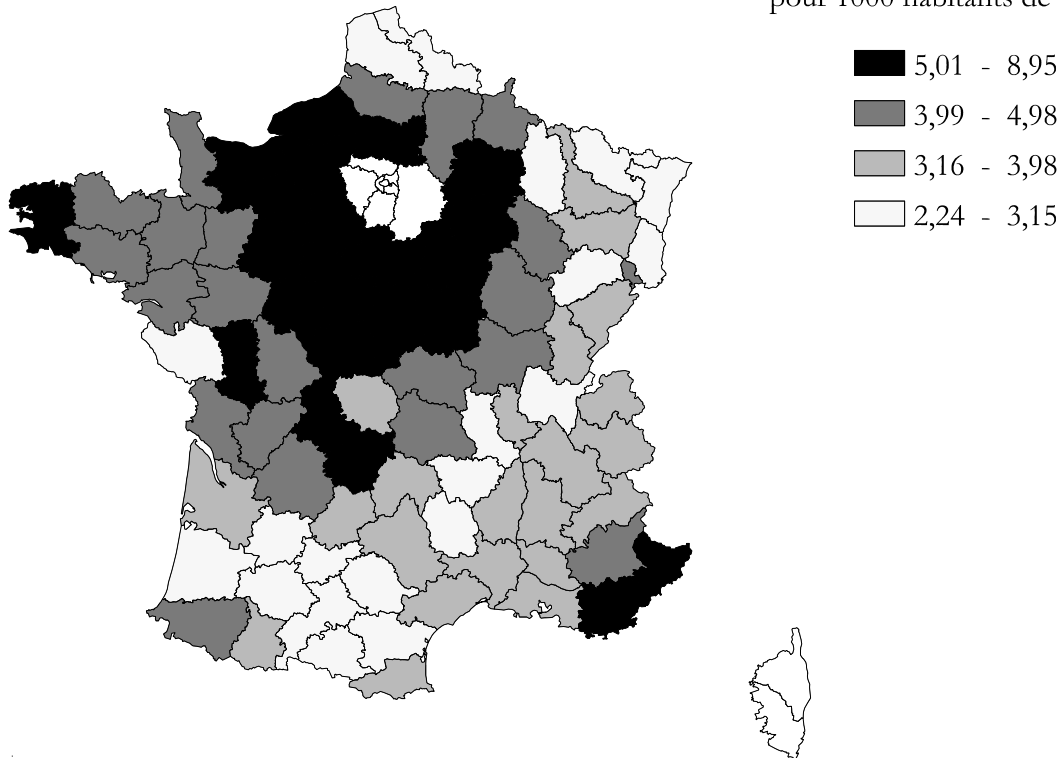


**Carte 18 : Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993 pour les troisièmes cycles dans les départements de la ZEAT Bassin parisien. (Discretisation Jenks). (Source : Ministère de l'éducation nationale – DEP)**

Une analyse pour les formations supérieures les plus rares et les plus discriminantes d'un point de vue géographique – en l'occurrence les troisièmes cycles – nous révélerait peut-être des différences dans la configuration de l'influence parisienne à ce niveau de service. Toutefois, nous n'avons pas pu disposer, pour l'ensemble des départements français, des statistiques concernant ce niveau de formation, données qui nous auraient pourtant permis de calculer le même indice d'attraction que précédemment : l'information n'était malheureusement disponible que pour les départements de la ZEAT Bassin parisien. La cartographie produite sur cette base (carte 18) ne signale pas néanmoins de profondes modifications des contours géographiques de l'attraction parisienne. Seule la part relative des étudiants migrant vers l'Ile-de-France est beaucoup plus importante que dans les cartes précédentes. En tête, on trouve toujours l'Oise et l'Eure-et-Loir (44,27 % et 46,04 %), puis les autres départements limitrophes de l'Ile-de-France (sauf la Marne et l'Aisne), et plus loin encore, ceux de la Nièvre et du Cher. Une dernière catégorie de départements se situe dans la moyenne (26,4 %) et s'étend au-delà, en particulier vers l'ouest où le tropisme parisien est particulièrement développé (Maine-et-Loire, Mayenne). La Somme (17,24%) et la Haute-Marne (20,39 %) confirment qu'elles échappent largement à l'influence des universités de la région-capitale.



Nombre d'étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle pour 1000 habitants de 19 à 24 ans.



**Carte 19 : Etudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle en Ile-de-France en 1992-1993 rapporté à la population départementale des 19-24 ans.** (Classes à effectifs égaux). (Source : Ministère de l'éducation nationale – DEP ; INSEE RGP 1990)

Afin de dépasser l'image partielle que nous révèle ce traitement effectué dans le cadre exclusif de la ZEAT du Bassin parisien, nous avons calculé un autre indicateur qui rapporte le nombre d'étudiants de troisième cycle inscrits en région parisienne à la population départementale des 19-24 ans en 1990, ce qui correspond assez bien à la tranche d'âge concernée par l'enseignement supérieur (carte 19). La discrétisation de Jenks ne révélant pas de discontinuités importantes dans la série, nous avons choisi d'utiliser la méthode des quantiles. Le premier quantile, situé au-dessus de la moyenne (4,38‰) est un assez bon descripteur de l'aire d'attraction privilégiée de la capitale pour les troisièmes cycles. Le Bassin parisien se confond avec la zone dans laquelle cette influence est continue. En dehors de ces limites, on trouve cependant des départements fortement polarisés : au sud-est (Var, Alpes-Maritimes), à l'ouest (Finistère) et au centre (Creuse, Corrèze). Cette délimitation exclut néanmoins la Manche et la Haute-Marne mais également la Somme, les Ardennes et l'Aisne. Pour ces trois derniers départements, le niveau modéré de l'attraction tient plutôt à la faible propension des jeunes de la tranche d'âge à poursuivre des études supérieures, en particulier des formations longues. Le résultat ainsi obtenu est donc relatif car il ne tient pas compte des différences structurelles existant entre les régions françaises en matière de poursuite d'études – âge d'insertion dans la vie active plus précoce dans le Nord de la France.

En conclusion, la cartographie des migrations d'étudiants à destination de l'Ile-de-France permet d'établir une délimitation relativement pertinente du Bassin parisien. En dehors de la région-capitale, celui-ci comprendrait en tout ou partie la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne, le Centre. En Bourgogne, la Nièvre et l'Yonne sont incontestablement dans le Bassin parisien. En Pays de la Loire, c'est le cas de la Sarthe. Par contre certains départements périphériques posent problèmes : la Somme, mal polarisée d'après tous les

indicateurs utilisés ; les Ardennes assez faiblement attirées par la capitale et principalement tournées vers Reims ; la Mayenne et le Maine-et-Loire qui, pour le pourcentage d'étudiants de troisième cycle en Ile-de-France, pourraient être inclus dans le Bassin parisien ; l'Allier, la Haute-Vienne et la Corrèze qui dans certains cas semblent appartenir à l'aire d'influence des établissements d'enseignement supérieur de la capitale.

Cependant, il n'est pas possible de trancher cette discussion sur la base de l'utilisation d'un seul critère, d'autant que les autres variables de flux nous ont révélé d'autres configurations géographiques possibles. Une fois précisée la nature du système productif du Bassin parisien, nous chercherons à effectuer une synthèse dans laquelle la pondération des différentes informations mobilisées nous permettra sans doute d'arrêter les limites définitives de notre zone d'étude.

### **Conclusion de la première section**

La délimitation du Bassin parisien par les flux offre donc des perspectives assez intéressantes. D'un indicateur à l'autre, on remarque souvent les mêmes phénomènes : forte extension de l'influence parisienne au sud et à l'ouest, au détriment du Nord et de l'Est ; dissymétrie Nord-est / Sud-ouest révélée par le différentiel d'attraction entre ces deux secteurs géographiques ; assez grande stabilité des limites observées. Cependant, à bien regarder les taux d'échange et les indicateurs d'attraction, on s'aperçoit que l'influence de Paris n'est pas si intense : les relations et les déplacements induits par la capitale ne sont vraiment élevés que pour les départements limitrophes et surtout pour certains d'entre eux (Oise, Eure-et-Loir, voire Yonne, Loiret, Eure). Au-delà, existe une rupture dans le gradient décroissant de l'influence francilienne, souvent plus marquée là encore au nord et à l'est. Enfin, une fois franchies les bornes du Bassin parisien sédimentaire et en discontinuité géographique par rapport à lui, existent des zones d'échanges privilégiées qui se situent dans l'ouest – Bretagne –, au sud-est – vers Nice – et dans le Massif Central, traduisant des particularismes régionaux souvent hérités de la longue durée. L'organisation de la vie de relations n'est donc probablement pas le mode exclusif de détermination du Bassin parisien et il convient d'évoquer la spécificité de son système productif pour en approcher un peu mieux les contours.

### **Section 2. Le Bassin parisien, un espace au système productif spécifique.**

Depuis l'invention du Bassin parisien comme catégorie pertinente de l'aménagement du territoire, la spécificité de son système productif a été présentée comme une composante de sa définition, au même titre que la polarisation de certains échanges sur la capitale : « le Bassin parisien constitue à nos yeux l'espace régional de la capitale et ce fait est constaté à bien des indices : les industriels que nous incitons à décentraliser leurs entreprises connaissent intuitivement la réalité de l'espace régional de la capitale. La tentation est forte pour chacun d'eux d'installer leurs établissements à une distance raisonnable de Paris, qui leur permette d'être tout à la fois “ de Paris et de la province ” »<sup>1</sup>. Pour cette raison, le Bassin parisien est souvent confondu avec l'espace de la décentralisation industrielle qui lui confère de nombreux traits originaux. Ceux-ci ont été analysés de façon particulièrement détaillée par Félix Damette et Jacques Scheibling<sup>2</sup>. Aussi la recherche des limites du Bassin parisien peut également s'appuyer sur la géographie de la décentralisation industrielle dont la traduction sociale – taylorisation de la force de travail – et économique – commandement parisien – influe sur le fonctionnement de la région.

---

<sup>1</sup> Olivier Guichard, *art. cit.*, 1966, p. 6.

<sup>2</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *Le Bassin parisien, système productif et organisation urbaine*, Paris, la Documentation française, 1992, 103 p.

## 1) L'espace de la décentralisation industrielle

La décentralisation industrielle qui s'est déroulée pendant les Trente Glorieuses est un phénomène particulièrement bien étudié, tant sur le plan de ses mécanismes que sur celui de sa traduction spatiale et fonctionnelle. Le Bassin parisien est la région qu'elle a le plus affectée, mais de manière hétérogène, ce qui introduit des variations importantes dans les perceptions que l'on peut avoir de ce point de vue des contours de l'aire d'influence de la capitale.

### *Rappels généraux sur la décentralisation industrielle*

La décentralisation industrielle est une des phases – qui sont au nombre de quatre – de l'histoire moderne de l'industrie : l'ère de la dispersion, de la deuxième moitié du 18<sup>ème</sup> siècle aux environs de 1850 ; l'ère de la polarisation, de 1850 à 1945, où l'emportent les facteurs wébériens de localisation des activités fondés sur les coûts de transport ; l'ère de la division spatiale du travail qui correspond à la décentralisation industrielle, de 1945 à 1975 ; enfin l'ère plus récente et inachevée de la "technopolisation"<sup>1</sup>.

La division spatiale du travail a été analysée assez précisément dans les travaux de Philippe Aydalot<sup>2</sup>. Elle réside dans la généralisation de l'organisation scientifique du travail inventée par Taylor – technique elle-même complétée par la mise en place du travail à la chaîne élaborée par Henry Ford – et se marque par le passage « de la décomposition du travail de l'ouvrier [...] à la décomposition de l'entreprise en fonctions élémentaires : production, stockage, vente, direction - finances, traitement de l'information, recherche et développement »<sup>3</sup>. Chacune de ces fonctions se dirige vers un type de localisation adapté, exploitant l'hétérogénéité sociale de l'espace : recherche, direction, gestion, se maintiennent dans les grandes villes ; fabrication et stockage se tournent vers les réservoirs de main-d'œuvre bon marché rendus disponibles par l'exode rural ou par la disparition des industries traditionnelles. Mais Philippe Aydalot a également montré que le degré de division spatiale du travail est en relation avec le cycle du produit dont la théorie a été élaborée par Vernon<sup>4</sup> : à un produit naissant, nécessitant une technologie avancée, correspond le plus souvent une localisation centrale dont le coût est compensé par un taux de marge élevé ; au contraire, lorsque le produit industriel arrive dans une phase de maturité et débouche sur une production de masse, le lien avec la recherche et l'innovation technologique s'estompe, la fabrication se standardise et les établissements de production s'installent dans des régions à main-d'œuvre banale où le coût du travail est inférieur à celui des régions centrales. La division spatiale du travail peut donc être appréhendée à la fois comme le produit d'une adaptation des firmes au degré de maturité de leurs fabrications et comme le résultat de la mise en œuvre de l'organisation fordienne du travail. En France, la décentralisation industrielle, qui s'est traduite par une migration vers la province des fonctions de production matérielle du secteur secondaire, en est la principale illustration.

Ce schéma général, particulièrement valable pour la période de 1955 à 1975, appelle cependant quelques nuances. Patrick Pelata, au cours de sa thèse sur la décentralisation industrielle dans la région de Caen, a apporté sur ce point de nombreux éclairages<sup>5</sup>. A propos de Renault qu'on avait incité en 1945 à une délocalisation en province, Patrick Pelata montre que la régie nationale a d'abord repoussé cette éventualité tant pour des raisons sociales – opposition

<sup>1</sup> Alain Salles, "les nouveaux territoires de l'entreprise", in Pierre-Henri Derycke (Dir.), *Espace et dynamiques territoriales*, Paris, Economica, 1992, pp. 217-241.

<sup>2</sup> Philippe Aydalot, *Dynamique spatiale et développement inégal*, Paris, Economica, 1976, 336 p.

<sup>3</sup> Alain Salles, *art. cit.*, 1992, p. 229.

<sup>4</sup> Philippe Aydalot, *op. cit.*, 1976, p. 314 et s.

<sup>5</sup> Patrick Pelata, *L'industrie fordienne et l'espace français, le cas de la région de Caen (1950 - 1980)*, 525 p., Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, EHESS, Paris, 1982.

syndicale – que pour des raisons techniques – standardisation insuffisante de la production rendant impossible ou aléatoire l'utilisation d'une main-d'œuvre provinciale non qualifiée. Les difficultés de recrutement de certaines entreprises décentralisées pour raisons stratégiques dans les années 1930 étaient alors largement responsables de ces réticences. Quelques années après la fin de la guerre, cette équation se modifie. Les grèves qui se produisent en 1947 résonnent comme un écho des mouvements sociaux de 1936 et inquiètent le patronat français quant à la pression syndicale sur les salaires qu'elles préfigurent. *Renault*, qui fait figure de précurseur dans le lancement de la décentralisation industrielle en France, décide alors d'ouvrir la même année un nouvel établissement à Flins et en 1951 à Cléon. Comment expliquer ce revirement ? La problématique sociale est évidente comme le démontre Patrick Péлата lorsqu'il évoque a contrario la stratégie de FIAT qui a préféré briser les mouvements syndicaux, tout en engageant une active politique de recrutement de travailleurs venus du Mezzogiorno afin de maintenir l'essentiel de ses installations dans le Nord de l'Italie. Mais elle n'est pas la seule. Pour Renault, 1947 est aussi la date du lancement de la 4 CV, première voiture de la régie à nécessiter une standardisation importante de la fabrication. Les méthodes américaines véhiculées par le Commissariat général au Plan qui organise, dès la fin de la guerre, des missions de productivité outre-Atlantique – voyages d'études aux Etats-Unis destinés au patronat – commencent également à susciter l'intérêt de la classe entrepreneuriale française. La perspective d'une pénurie de main-d'œuvre à Paris – corollaire de la pression syndicale – est également une forte motivation, explicitement diagnostiquée dès 1954, car elle entretient une surenchère sur les salaires en Région parisienne. Une solution "à l'italienne" ne pouvant être de mise, en raison du succès grandissant des thèses de Jean-François Gravier, l'option française consiste alors à déplacer les industries et non les ouvriers : « la grande différence avec les époques qui ont précédé est que la distribution géographique de la main-d'œuvre a infléchi la distribution spatiale de l'industrie »<sup>1</sup>. De là découle la mise en place de l'agrément en région parisienne en 1955 et des premières primes de développement régional qui vont accompagner toute la décentralisation industrielle.

Les enquêtes réalisées auprès des entreprises ont confirmé ces caractéristiques françaises de la division spatiale du travail comme le montre le travail de Michel Chesnais qui voit dans le processus « un phénomène plus politique qu'industriel »<sup>2</sup>. Mais d'autres éléments relevés par cet auteur révèlent d'autres caractères originaux. En effet, si le souci de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse – ou au moins en effectifs suffisants – est une constante parmi les motifs d'implantation, d'autres facteurs sont mis en avant par les entreprises : les relations avec le milieu d'origine et en particulier avec le siège social ; les conditions de desserte ; la recherche d'un milieu connaissant déjà des formes d'industrialisation. A ce titre, l'exemple de *Jaeger* donné par Patrick Péлата, firme dont l'implantation à Caen remonte à 1963 est tout à fait démonstratif de l'importance accordée à la proximité du lieu d'origine. Cette entreprise cherchait au départ à s'installer au plus près de Paris, dans un rayon de 100 kilomètres : « parce que [...] nos expéditions devaient être dirigées surtout vers Paris et parce que tous les services avec lesquels nous étions appelés à avoir des liaisons fréquentes se trouvaient à Paris : bureaux d'études des constructeurs automobiles, nos propres services commerciaux et nos propres services techniques »<sup>3</sup>. Cependant la saturation des marchés du travail à proximité de la capitale a très vite amené *Jaeger* à faire le choix du Calvados où elle pouvait compter sur la disponibilité d'une abondante main-d'œuvre féminine.

Abondance de la main-d'œuvre, proximité du siège, qualité de la desserte, tradition de travail industriel sont donc bien les facteurs prépondérants de la décentralisation industrielle qu'accompagne, sur le plan politique, l'action ferme et décidée de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Thérèse Saint-Julien, *Croissance industrielle et système urbain*, Paris, Economica, 1982, 280 p., p. 21.

<sup>2</sup> Michel Chesnais, "la localisation des opérations de décentralisation industrielle en France (1954-1974)", *Analyse de l'espace*, n°4, 1979, pp. 2-43.

<sup>3</sup> "Conférence de M. Luxey, directeur de l'établissement *Jaeger* à Caen, le 7 mai 1963, au colloque du BUS à Caen", in Patrick Péлата, *op. cit.*, 1982, p. 194.

Au contraire, la présence d'une main-d'œuvre peu exigeante en matière de salaires ou se trouvant dans un milieu social peu revendicatif, n'est pas le critère le plus déterminant. Toujours à travers les enquêtes de Michel Chesnais, nombre de chefs d'entreprise ont même reconnu que les conditions salariales et sociales s'étaient détériorées par rapport à leur estimation initiale. Cependant, les charges de rémunération ne sont pas devenues aussi contraignantes qu'elles l'auraient été si les entreprises s'étaient maintenues en région parisienne où la concentration du facteur travail aurait de toute façon nui, à court terme, à la profitabilité de l'activité. L'originalité de la division spatiale du travail à la française, où les facteurs sociaux, au final, méritent d'être minorés, amène Michel Chesnais à réintroduire la place des politiques publiques – notamment l'aménagement du territoire – et à reformuler ainsi le comportement général des entreprises : « le phénomène de décentralisation consacre deux attitudes. L'une est conforme à une mentalité industrielle fortement imprégnée du conservatisme des structures anciennes. Un bienveillant laissez-faire des pouvoirs publics conduisant à la "domestication" de régions entières par les transfuges de la société industrielle parisienne. L'autre répondant à des offres séduisantes des pouvoirs publics, de l'abondante main-d'œuvre industrielle du Nord ou de la Lorraine, aux horizons nouveaux du Midi, accompagnée d'aides »<sup>1</sup>. En d'autres termes, il existerait en France deux formes de division spatiale du travail : l'une, presque spontanée, concernant principalement les régions proches de la capitale – et par conséquent le Bassin parisien – ; l'autre, plus politique ou plus dirigée, accompagnant le dessein de l'aménagement du territoire.

Cet état de fait, qui relativise le rôle de la compétitivité par les salaires et réintroduit par-là même d'autres facteurs – les politiques publiques notamment –, a été confirmé par des analyses sur la politique salariale des entreprises décentralisées. Celle-ci obéirait à des règles plus complexes que ne le laisse supposer une hiérarchisation du territoire par le jeu des rémunérations différentielles. Philippe Aydalot a pu ainsi prouver que, dans bien des cas, les établissements nouvellement installés ne pratiquaient pas les salaires les plus bas mais adaptaient leurs stratégies salariales à leur politique de main-d'œuvre, c'est-à-dire finalement à la structure de qualification de l'établissement et à la politique sociale générale de l'entreprise, les spécificités locales en matière de rétribution des travailleurs n'intervenant que marginalement : « si les grandes entreprises parisiennes décentralisées ne versent pas nécessairement les salaires les plus élevés, ni a fortiori les mêmes salaires qu'à Paris, elles se trouvent toujours dans le peloton de tête et offrent des salaires nettement supérieurs au SMIC. [...] Elles tiennent compte des salaires locaux, se situant généralement à un niveau de l'ordre de 20 % supérieur aux salaires les plus faibles »<sup>2</sup>.

La division spatiale du travail qu'a connue la France au cours des Trente Glorieuses correspond bien à un redéploiement du capital à des fins de modernisation de l'appareil de production et à la recherche d'une main-d'œuvre abondante : « on note [...] dans les principaux secteurs industriels décentralisés une nette prépondérance des industries d'assemblage, gourmandes à la fois en capital et en main-d'œuvre, et nécessitant fréquemment une technologie avancée »<sup>3</sup>. En effet, en dehors des industries diverses (11 % des effectifs décentralisés en 1982), plus traditionnelles (bois, carton, caoutchouc), les secteurs les plus avancés de l'économie ont fourni les gros bataillons de la décentralisation industrielle : automobile (25 % des effectifs), industries électriques et électroniques (23,2 %), constructions mécaniques (14,6 %)

La décentralisation industrielle comme mise application de la division spatiale du travail appelle donc, dans le cas français, un certain nombre de précisions. Celles-ci valent également pour la définition des opérations qualifiées sous cette appellation, les entreprises impliquées, la durée et l'ampleur du phénomène, les espaces géographiques concernés. Elles permettent, croisées à une approche géographique, de comprendre un peu mieux la nature du système économique actuel du Bassin parisien.

---

<sup>1</sup> Michel Chesnais, *art. cit.*, 1979, p. 42.

<sup>2</sup> Philippe Aydalot, "Politiques de localisation des entreprises et marchés du travail", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1981, n° 1, pp. 109-127, p. 122.

<sup>3</sup> Christian Verlaque, "Trente ans de décentralisation industrielle", *Cahiers du CREPIF*, n° 7, 1984, pp. 6-182., p. 89.

### *La décentralisation industrielle et le Bassin parisien.*

Christian Verlaque a synthétisé une enquête importante réalisée par un réseau de chercheurs dont le travail a consisté à réaliser un fichier quasiment des opérations de décentralisation<sup>1</sup>. Cette enquête est une source abondante d'informations<sup>2</sup>.

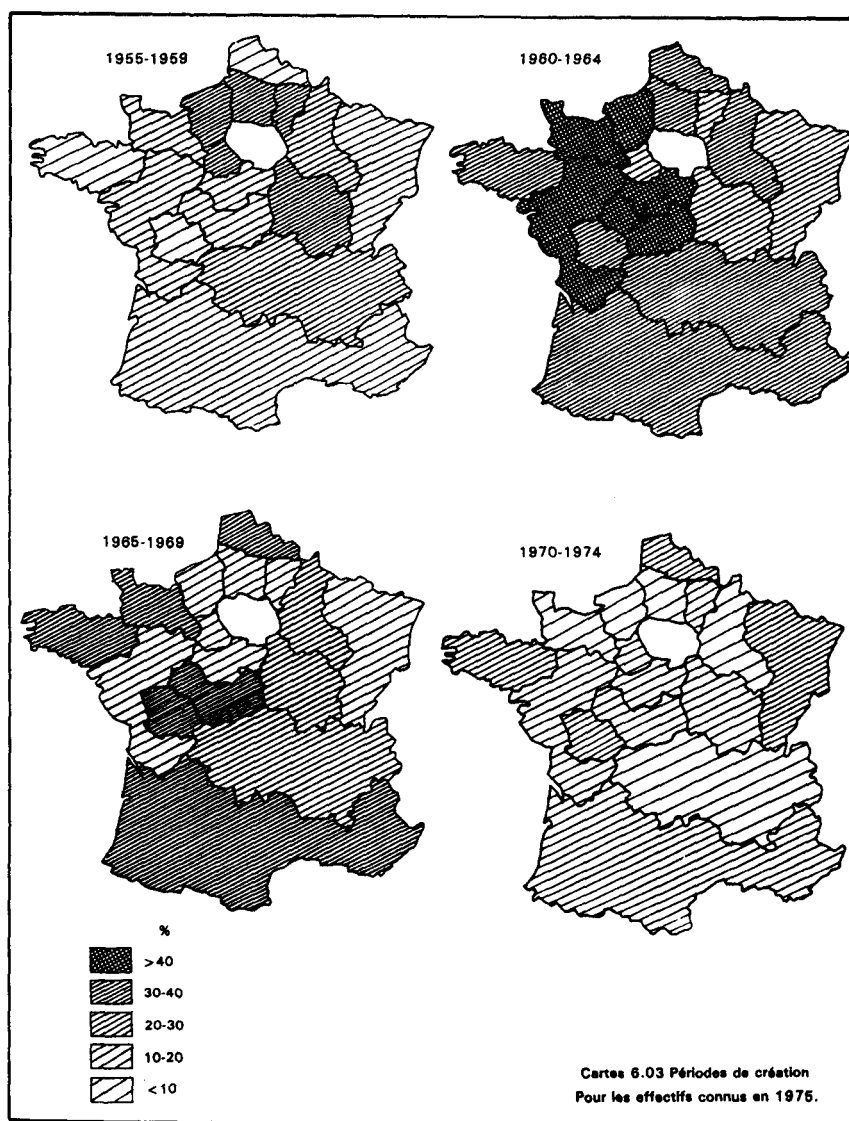
Si la décentralisation industrielle a commencé dès avant la Seconde guerre mondiale avec le repli des industries stratégiques vers le sud et le sud-ouest, le phénomène a véritablement décollé après 1955, avec la mise en place de l'agrément à l'installation en région parisienne et de son corollaire, la prime spéciale d'équipement. Ce régime d'aides, d'abord réservé aux zones dites critiques, fut étendu en 1964 aux zones à développer (prime de développement industriel). Grâce à ces incitations financières, trois périodes se partagent l'essentiel du mouvement de décentralisation industrielle en termes d'effectifs : 1955-1959 (17,3 %), 1960-1964 (33,4 %) et 1965-1969 (22,3 %)<sup>3</sup>. Dans les régions du Bassin parisien, qui pour la plupart ne bénéficiaient pas de primes en question, les créations d'activité sont un peu décalées dans le temps et ont commencé aux toutes premières phases du processus. Elles ont donc été en première ligne d'un mouvement qui s'est répandu, à des degrés divers, dans toute la France (voir figure 20). En effet, la décentralisation industrielle y a été précoce – l'essentiel des créations s'étale de 1955 à 1964 –, la période suivante – jusqu'en 1969 – ne demeurant active que dans les périphéries occidentales du Bassin.

---

<sup>1</sup> 4172 opérations comptabilisées concernant 595 881 emplois en 1975.

<sup>2</sup> Christian Verlaque, *art. cit.*, 1984, p. 6-182.

<sup>3</sup> Ces données sont établies par rapport aux effectifs comptabilisés en 1982. Voir Christian Verlaque, *art. cit.*, 1984, p. 54.



**Figure 20 : Périodes de création d’emplois par la décentralisation industrielle au regard des effectifs connus en 1975.** (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 61)

La complexité prise par la division spatiale du travail amène Christian Verlaque à distinguer plusieurs types d’opérations qu’on peut ramener au nombre de trois : les mouvements de décentralisation au sens strict – quand le siège social part en province, accompagné ou non par la fabrication – ; les mouvements de déconcentration – décentralisation totale ou partielle d’établissements de fabrication – ; les mouvements de décentralisation au sens large et de compensation spatiale qui comprennent l’extension décentralisée, l’essaimage, la substitution, la création décentralisée. Si on cherche à caractériser la répartition géographique par type d’opération, on peut dégager l’originalité des régions assimilables au Bassin parisien. Dans le pourtour de l’Ile-de-France, au regard des effectifs comptabilisés en 1982, les décentralisations totales d’établissements sans transfert du siège social sont en effet de 20 à 60 % supérieures à la moyenne nationale (figure 21). Au contraire, les extensions décentralisées (ouverture de nouveaux établissements par une entreprise francilienne) sont notablement sous-représentées, à l’exception de la Haute-Normandie – rôle de l’industrie automobile –, à l’opposé de régions plus éloignées comme la Bretagne, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais ou la Franche-Comté (figure 22). Les décentralisations totales avec transfert du siège social et les décentralisation partielles

d'établissement se situent à un niveau moyen, tout en révélant une hétérogénéité assez marquée des régions périphériques de l'Ile-de-France (figures 23 et 24).

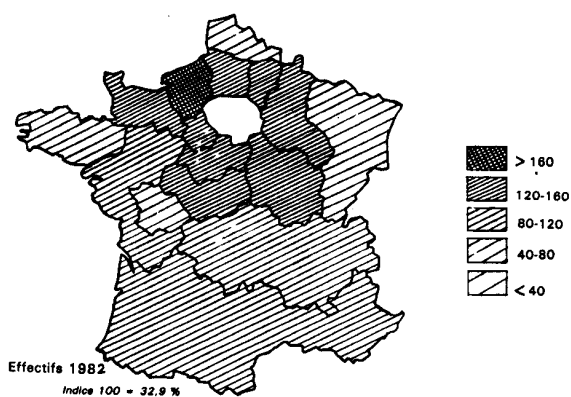


Figure 21 : Indice de présence des décentralisations totales d'établissements au regard des effectifs connus en 1982. (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 46)

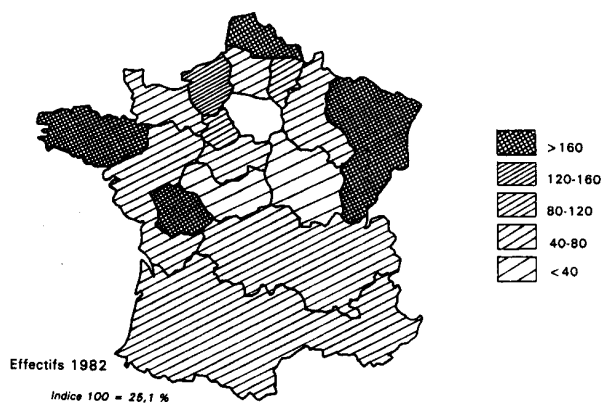


Figure 22 : Indice de présence des extensions décentralisées au regard des effectifs connus en 1982. (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 48)

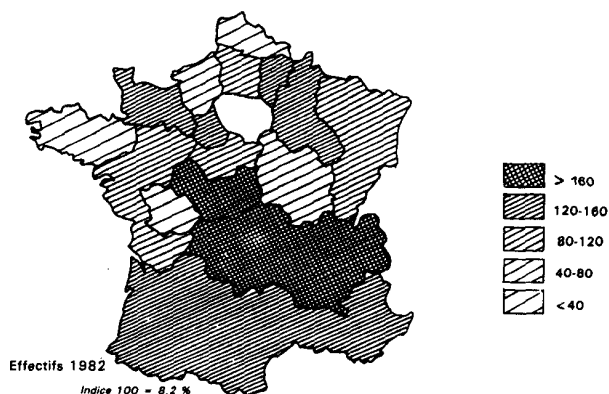
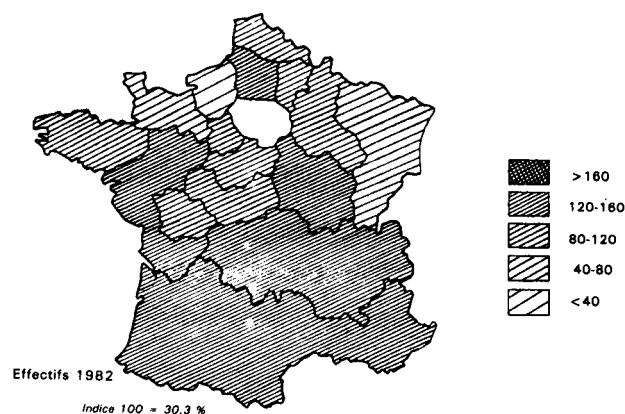


Figure 23 : Indice de présence des décentralisations avec transfert des sièges sociaux au regard des effectifs connus en 1982. (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 45)





**Figure 24 : Indice de présence des décentralisations partielles d'un établissement au regard des effectifs connus en 1982.** (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 47)

Le Bassin parisien serait donc, avant tout, l'aire privilégiée de développement de la décentralisation complète d'établissements sans transfert du siège, ce qui correspond bien à l'avantage relatif que crée la proximité.

En ce qui concerne la taille des établissements, on aperçoit, avec un peu moins de netteté que précédemment, l'originalité des régions du Bassin parisien (figure 25). D'une manière générale, les gros établissements (500 salariés et plus) sont mal représentés à l'exception de la Haute-Normandie – impact du secteur automobile. Par contre, les établissements moyens (100 à 499 salariés) sont assez caractéristiques des régions périphériques de l'Île-de-France, de même que les petits établissements (11-49 salariés) plus spécifiques toutefois du flanc ouest et sud-ouest du Bassin parisien.

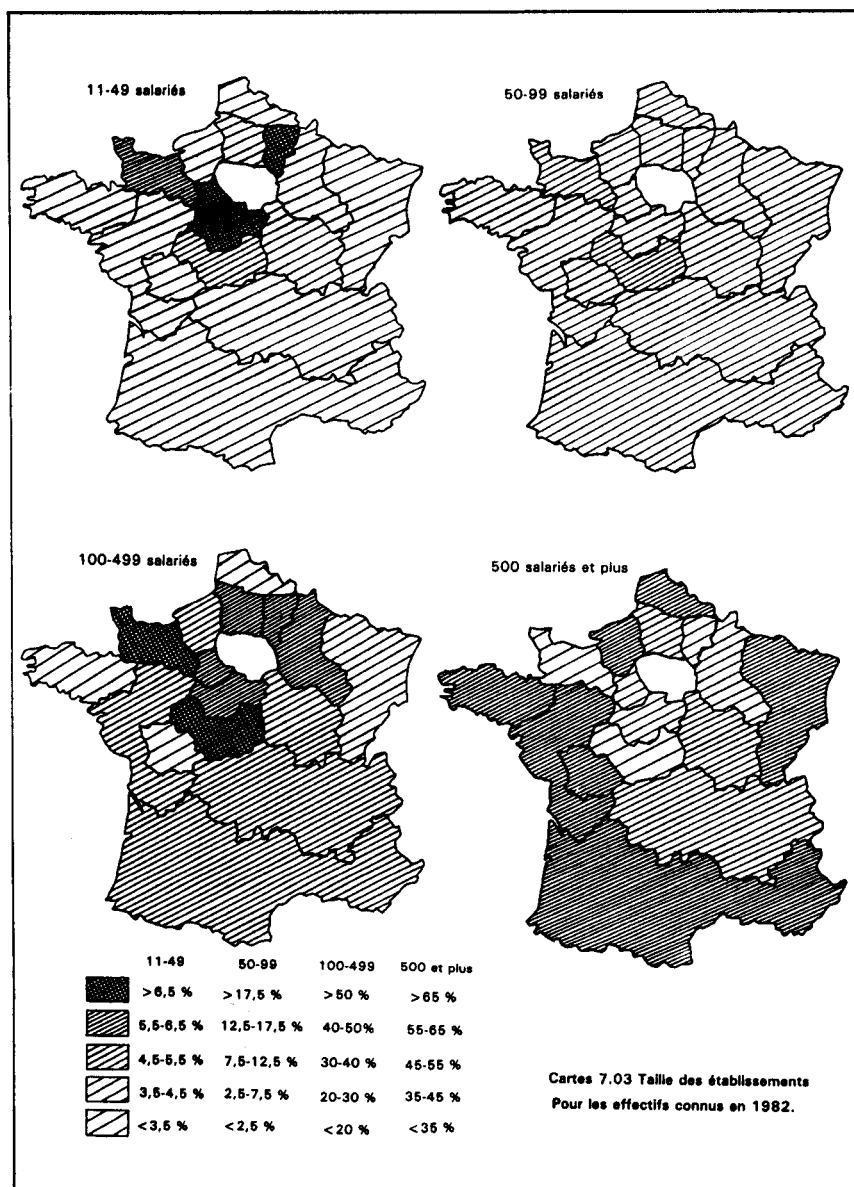
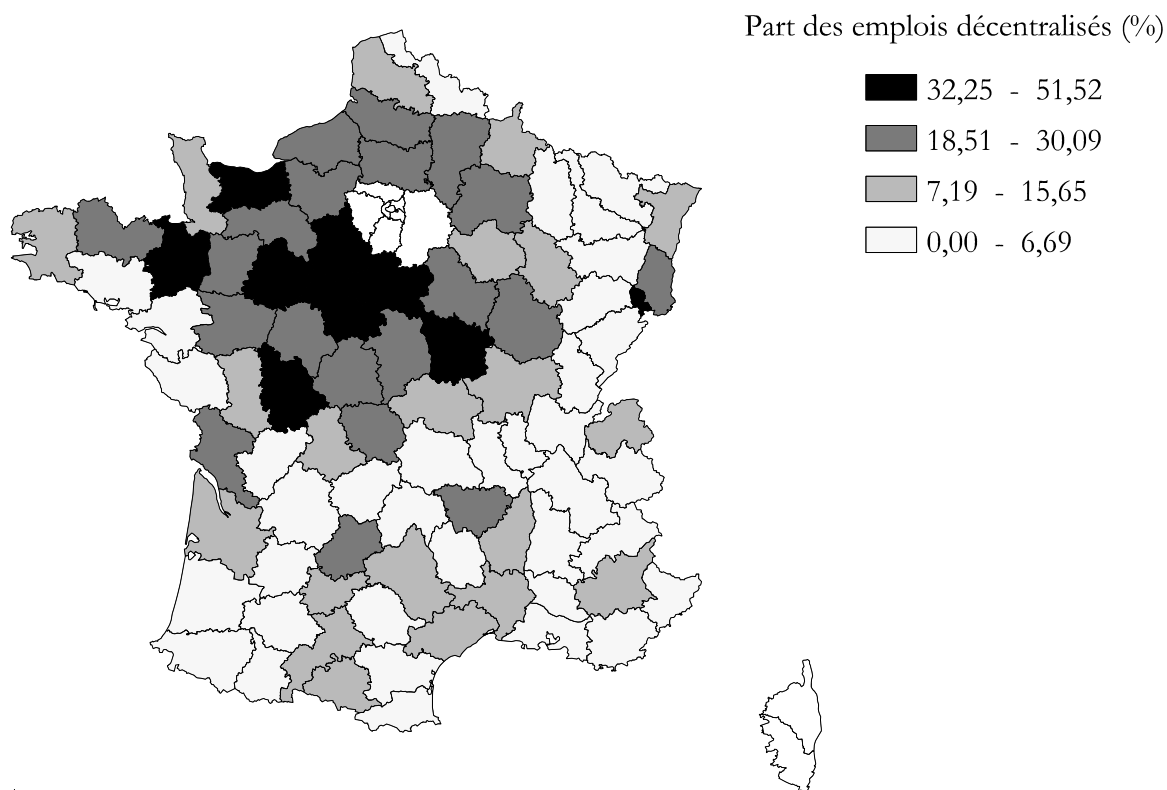


Figure 25 : Pourcentage des effectifs employés en 1982 dans le total des effectifs décentralisés par tranche de taille des établissements. (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 47)



**Carte 20 : Part des emplois décentralisés en 1975 dans la population active industrielle de 1975.** (Discrétisation de Jenks). (source : Verlaque, *art. cit.*, 1984 ; INSEE RGP 1975)

Mais il n'est pas possible d'appréhender les contours du Bassin parisien sur la base des modalités régionales de la division spatiale du travail sans mesurer l'impact de cette dynamique sur la création d'activité. C'est pourquoi, nous avons ramené le nombre d'emplois recensés en 1975 par l'enquête dirigée par Christian Verlaque à la population active départementale employée dans l'industrie à la même date (carte 20). Si cette source introduit un biais par rapport aux statistiques de l'emploi, celui-ci est toutefois moins important que si nous avons utilisé les chiffres de l'UNEDIC qui minorent les petits établissements.

Si en moyenne, le taux d'emplois industriels décentralisés par département s'établit à 13,45 %, un seuil significatif du fort développement du phénomène est visible à 18,52 %. Il correspond à une aire fortement dissymétrique, plus développée à l'ouest et au sud-ouest, qu'au nord et au nord-est du pays. Il conduit ainsi à englober dans l'aire théorique du Bassin parisien des départements aussi éloignés que les Côtes-d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Vienne et la Creuse, tandis qu'à l'est, l'Aube, les Ardennes et la Haute-Marne semblent en être exclus. Cette zone d'industrialisation récente se cale assez rigoureusement sur la France de l'exode rural des années 50 et 60, la France déjà industrialisée restant partiellement à l'écart de la mise en place de la division spatiale du travail.

L'aire d'extension de la décentralisation industrielle apporte donc une aide précieuse à la définition du Bassin parisien : d'une manière générale et sans entrer dans le détail, elle apparaît comme une zone dissymétrique de déploiement d'établissements petits et moyens, créés principalement dans les premières phases de la dynamique et laissant une place privilégiée aux délocalisations d'établissements de fabrication précédemment installés en région parisienne, au détriment des extensions décentralisées et des transferts partiels.

Mais les manifestations de la décentralisation industrielle ne sont pas partout homogènes. La diversité des situations mérite autant l'attention que les facteurs d'unité et nous verrons plus loin qu'elle a son importance dans la compréhension des dynamiques spatiales les plus récentes.

### ***La décentralisation industrielle et la différenciation du Bassin parisien.***

Cet argument de la différenciation s'impose avec évidence dès lors que l'on considère la carte précédente (carte 20). La dissymétrie de l'aire de décentralisation industrielle se double d'une différenciation importante de la place de l'emploi décentralisé, de part et d'autre d'un axe nord-ouest / sud-est passant par Paris. Ainsi, au nord de cet axe, la décentralisation industrielle a beaucoup moins transformé la structure d'activité qu'au sud. Le pourcentage de l'emploi industriel concerné s'élève rarement au-dessus de 23,5 %, à l'exception de la Marne (30 %). Par contre, en région Centre, Bourgogne, Haute-Normandie – Eure –, voire Pays de la Loire, les taux sont régulièrement supérieurs à 32,25 %, et rarement inférieurs à 20 %, à l'exception de la Manche, de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Vendée et de la Loire-Atlantique, déjà plus éloignés de la région parisienne. Cette dissymétrie dans l'ampleur du phénomène est la matérialisation de ce que Félix Damette et Jacques Scheibling ont appelé l'aire d'évitement du Bassin parisien : « à l'est, en Champagne-Ardenne, en Picardie et pour une part, en Haute-Normandie, se dégage un espace qu'on peut appeler l'aire d' " évitement ". Sur un fond ancien d'activités tournées vers le textile et la métallurgie, sont venues se greffer des industries tayloriennes à forte utilisation de main-d'œuvre déqualifiée »<sup>1</sup>.

Au niveau des secteurs d'activités décentralisés, on peut retrouver certains signes de cette dissymétrie mais il faut les considérer avec beaucoup de prudence. Sur la figure 26, on voit que la Picardie – à l'exception de l'Aisne – et la Champagne-Ardenne ont reçu moins d'industries modernes, représentées notamment par les industries électriques et électroniques. Au contraire, les industries diverses, plus traditionnelles, se sont nettement dirigées vers l'espace champenois, très peu en région Centre – à l'exception du Sud – et dans des proportions assez importantes dans les parties les plus périphériques de ce qu'on peut assimiler au Bassin parisien. Les industries mécaniques se sont implantées partout mais, alors que le flanc nord-est du Bassin est assez homogène, le sud-ouest présente une situation plus hétérogène<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op.cit.*, 1992, p. 68.

<sup>2</sup> Dans la typologie effectuée par Christian Verlaque, les industries électriques et électroniques comprennent : matériel informatique, matériel électrique, matériel électronique, équipement ménager ; les industries diverses sont le regroupement des industries du bois et de l'ameublement, du papier-carton, du caoutchouc et des matières plastiques ; les industries mécaniques recourent la fonderie, le travail des métaux, les machines agricoles et machines-outils, l'équipement industriel, le matériel de manutention, l'armement ; le matériel de transport rassemble automobile, constructions navale et aéronautique, matériel de précision.

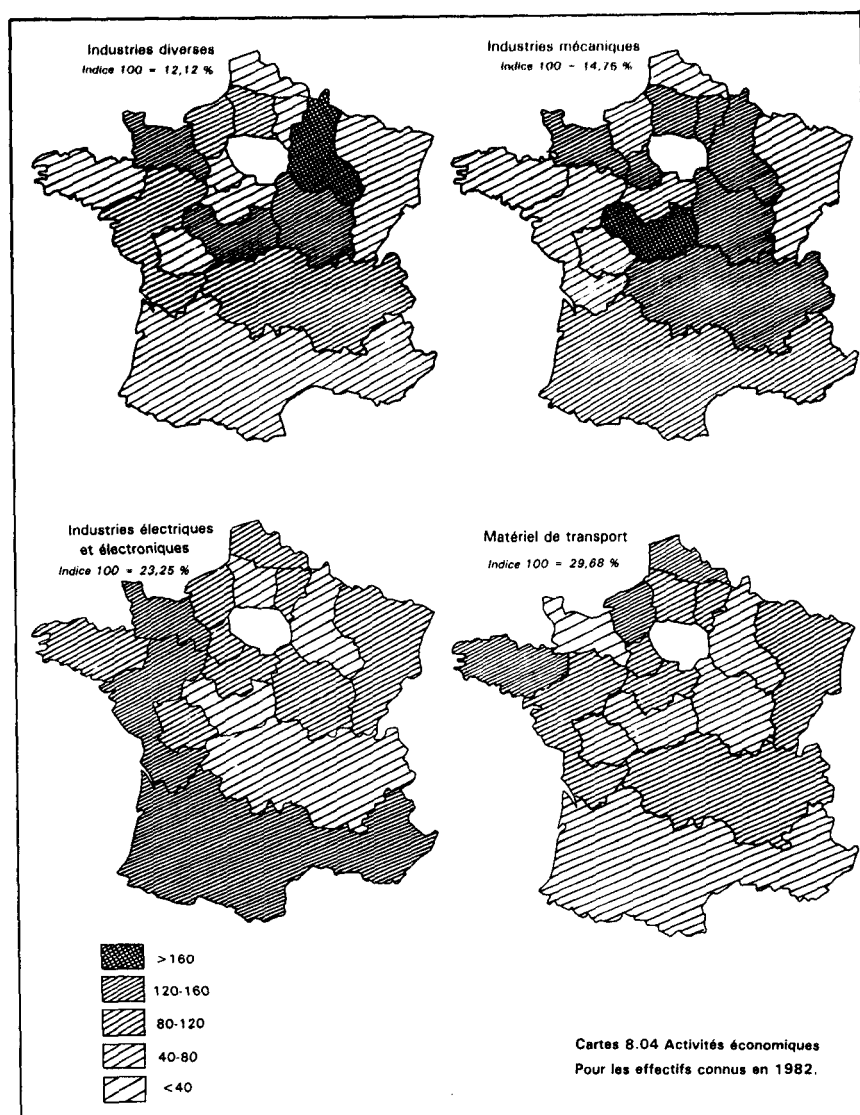


Figure 26 : Indice de présence des différents secteurs d'activité au regard des effectifs décentralisés connus en 1982. (Christian Verlaque, *art. cit.*, p. 103)

En fait, l'examen des secteurs d'activité et des caractéristiques des établissements révèle une variété de localisations qui rend une lecture à petite échelle assez aléatoire. Une observation plus détaillée est mieux adaptée<sup>1</sup>. Ainsi, la région Centre qui regroupe près du quart des établissements décentralisés a vu le développement privilégié des industries électroniques (*Radiotechnique* à Dreux, Chartres, Tours et Nogent-le-Rotrou, *IBM* et *CIT-Alcatel* à Orléans et dans sa région, *Oceanic radio* à Chartres, *Sprague-France* et la *SILEC* à Tours), de la parachimie (*Christian Dior* à Orléans, *Roger Bellon* à Château-Renault) de l'automobile – principalement des équipementiers à Blois (*Équipement auto diesel*), St-Jean-de-Ruelle (*Renault*), Romorantin et Salbris (*Matra*), Dreux (*Renault*), Jargeau (*ETS Cadoux*), Sully-sur-Loire (*SERMA*). Au sein de la région, le Sud semble s'être davantage spécialisé dans les industries mécaniques liées en particulier à l'armement (*SNLAS* et *Creusot-Loire* à Bourges, *Pompes Guinard* à Châteauroux, *Aubry SA* à St-Florent-sur-Cher). En Basse-Normandie (5,6 % des établissements), la décentralisation a surtout profité au Calvados. Les industries électriques et électroniques ont une place prépondérante en raison de l'implantation de *Radiotechnique* – repris par *Blaupunkt* – à Caen, de *Philips* à Flers, de

<sup>1</sup> Les développements qui suivent s'inspirent de Christian Verlaque, *art. cit.*, 1984, et de *Analyse de l'espace*, n° 4, 1981, pp. 1-36.

*Wonder* à Lisieux, de *Moulinex* à Falaise et Argentan... L'industrie automobile est le deuxième secteur fort de la décentralisation bas-normande, du fait de l'implantation de *Renault Véhicules industriels* à Blainville (6000 salariés) et de *Citroën* à Cormelles-le-Royal. En Haute-Normandie, la décentralisation industrielle s'est faite principalement dans les villes de Seine-Maritime alors que les communes rurales ont été très attractives dans l'Eure. Le matériel de transport – assemblage automobile et aéronautique – ainsi que les industries électriques se partagent l'essentiel des créations : *Renault* à Sandouville, Grand-Couronne et Cléon ; *PSA* à Vernon ; *SNMP Hispano-Suiza* à Gonfreville l'Orcher ; *SUCAM*, *Klaxon* et *Frankani* – équipementiers – à Evreux ; *Compagnie électro-mécanique* au Havre ; *Ericsson* à Eu ; *Philips-Portenseigne* à Louviers ; *Radiotechnique* à Evreux ; *Télémechanique électrique* au Vaudreuil ; *SAPLEC* – matériel électrique – près de Rouen. La Picardie est plus représentative des régions proches de Paris situées au nord et à l'est, avec une dispersion plus grande des secteurs accueillis, une part non négligeable des industries traditionnelles et une implantation forte dans l'espace rural en particulier dans l'Oise (32,2 % des établissements), et surtout dans l'Aisne (42,3 %). Chimie et parachimie sont assez bien représentées : *Colgate-Palmolive* et *Roussel-UCLAF* à Compiègne, *l'Oréal* à St-Quentin, *Procter et Gamble* à Amiens, *PUK* dans l'agglomération de Creil. Le matériel de transport est aussi un secteur porteur avec la présence de nombreux équipementiers et des entreprises situées sur des segments spécifiques : *Motobécane* à Saint-Quentin, *Massey-Ferguson* et *D.B.A.* (freins pour automobile) à Beauvais, *Société nouvelle auto-équipement* à Amiens, *Huret* (matériel automobile) dans le Vimeu, *SEIMA* (accessoires et fournitures pour l'automobile à Hirson), *Allinquant SA* (matériel automobile) à Mouy près de Clermont-sur-Oise. Mais en Picardie, des industries plus traditionnelles se sont également décentralisées : le travail des métaux – *SITRACO* (Société industrielle de transformation et de construction) à Pinon entre Laon et Soissons, *Société Carnaud* (emballages métalliques) à Laon, *la Fermeture ailée* entre Abbeville et Amiens – est le principal pourvoyeur de ce type d'activités. Les industries électriques et électroniques, plus modernes, sont relativement absentes, à l'exception d'*Alstom-Atlantique (UNELEC)* à Saint-Quentin. En Champagne-Ardenne, le schéma est sensiblement comparable mais la décentralisation industrielle s'est ici essentiellement concentrée dans la Marne et, dans une moindre mesure dans l'Aube. D'autre part les communes rurales ont été faiblement touchées sauf dans les deux départements cités où toutefois ne se sont pas installés d'établissements de plus de 500 salariés. En dehors de Reims, la part des activités les plus modernes est pour ainsi dire inexistante : compteurs *Schlumberger*, Laboratoires *Boehringer-Ingelheim*, *ICI Pharma*, *Arthur-Martin* se sont installés dans la capitale économique de la région, tandis que *CABLETEL* (matériel électrique) choisissait Fumay. Au contraire, les industries traditionnelles ont joué un rôle fondamental, essentiellement le travail des métaux et le textile : tréfilerie de la *Société des hauts-fourneaux de la Chiers* à Charleville-Mézières, *Tréfilunion* à Saint-Dizier, *USINOR* à Sedan, *Société générale de fonderie* à Reims, usine de tubes reprise par *Vallourec* à Vitry-le-François ; *Ventex*, *le Coq sportif*, *FRAFOR* (textile) à Troyes et Romilly, *Timwear* du même secteur d'activité à Reims. D'autres industries traditionnelles appartenant à des branches diverses se sont également délocalisées dans la région : *EROP SA* à Epernay (ameublement), *PROCAL* (travail du caoutchouc) à Langres. Pour le reste, les établissements décentralisés se partagent entre les industries mécaniques et le secteur automobile (constructeurs et équipementiers). Dans le premier cas on trouve des entreprises de matériel de manutention comme *Fenwick SA* à Troyes et *Richier SA* à Charleville. Dans le second, le tissu industriel est plus étoffé avec *Citroën* à Charleville et à Reims, *Chausson* également à Reims, *Jaeger SA* à Châlons-sur-Marne, *Kleber-Colombes* et *Michelin* à Troyes, *Finition du siège* à Bar-sur-Aube, *Bertrand Faure* à Nogent-sur-Seine... Dans les Pays de la Loire et la Bourgogne, dont certaines parties sont déjà très éloignées de la région parisienne et sortent de son influence, on peut faire les observations suivantes. La première de ces deux régions a connu une intense décentralisation industrielle. Mais celle-ci a été très inégale : la Sarthe et le Maine-et-Loire ont été les principaux bénéficiaires tandis que la Vendée est restée à l'écart, les autres départements se situant en position intermédiaire. Le profil des établissements décentralisés rapproche les Pays de la Loire de la région Centre et de la Basse-Normandie. En effet, les industries électroniques de pointe

sont extrêmement présentes : *Schneider Radio-Télévision* au Mans, *Thomson, Bull, Motorola* à Angers. Les industries automobiles, qui rappellent les caractéristiques de la Basse-Normandie, sont présentes au Mans avec l'implantation d'une usine *Renault* qui a pu compter jusqu'à 10000 salariés. En Bourgogne, les deux principaux départements de décentralisation industrielle sont la Nièvre<sup>1</sup> et l'Yonne. Ce dernier, limitrophe de l'Île-de-France a un profil proche du Loiret et de l'Eure-et-Loir pour les secteurs accueillis. La construction électrique et électronique y représente 36 % des effectifs décentralisés, à égalité avec les industries mécaniques et métallurgiques. La Nièvre, quant à elle, anciennement spécialisée dans les industries traditionnelles a, comme les Ardennes et la Haute-Marne, accueilli des activités plutôt conformes à ce domaine d'activité : métallurgie et constructions mécaniques à Imphy (*Imphy SA*), Fourchambault (*Société des engrenages Durand*) ; matériel de transport à Decize (*UNIC-FLAT SA*), à Nevers (*Cycles Peugeot, Société d'exploitation des brevets Neimann*) ; industrie des pneumatiques à Nevers et Decize (*Kléber-Colombes*). La part des industries électriques et électroniques y est relativement faible (19 % des effectifs décentralisés).

Si la décentralisation industrielle a affecté de manière générale les régions périphériques de l'Île-de-France qui forment le Bassin parisien, elle n'a pas revêtu partout les mêmes aspects : si les régions de l'Ouest et du Sud – à l'exception dans ce quadrant du département de la Nièvre – ont bénéficié le plus de cet apport et reçu les établissements les plus modernes – constructions électriques et électroniques, chimie et parachimie, construction automobile... –, celles du Nord et de l'Est ont accueilli davantage des industries traditionnelles ou diverses ainsi que de petits établissements et des entreprises sous-traitantes de petite taille. Nous verrons plus loin que cette différenciation n'a pas été sans impact sur la géographie sociale du Bassin parisien. Dans ce schéma général, la Haute-Normandie se distingue : elle a reçu en effet les plus grosses entreprises de tout le Bassin parisien – *Renault* en particulier. Cet héritage n'est pas sans répercussions sur la dynamique actuelle de la région.

### *Des causes de cette différenciation*

La différenciation spatiale de l'impact de la décentralisation industrielle peut donc se déchiffrer à deux échelles : à l'échelle du Bassin parisien où se marquent les grands contrastes territoriaux ; à l'échelle locale, en relation avec la diversité des mécanismes de diffusion de l'industrie dans l'armature urbaine, comme l'ont bien montré les travaux de Thérèse Saint-Julien<sup>2</sup>. Sur la base des analyses existantes, il est donc possible de présenter de manière synthétique l'ensemble des facteurs qui, dans les grandes lignes, rendent compte de cette différenciation spatiale. Leur compréhension est particulièrement importante lorsqu'on cherche à rendre compte des dynamiques en cours du système productif au sein des régions concernées.

A petite échelle, trois séries de facteurs semblent être à l'origine des dissymétries constatées au sein du Bassin parisien dans le phénomène de décentralisation industrielle. Au premier rang de ceux-ci, on trouve le sous-emploi féminin qui se combine avec le surpeuplement et la vitalité démographique des campagnes : « l'intersection des zones où ces facteurs sont dominants désigne la partie ouest du Bassin parisien et l'Ouest de la France, du Poitou à la Bretagne... »<sup>3</sup>. Deux cartes, reproduites par Thérèse Saint-Julien<sup>4</sup> permettent d'en donner un premier aperçu significatif : celle de l'indice de surpeuplement agricole calculé par Jean-Claude Bontron en 1966 et celle du besoin d'emplois supplémentaires établie par l'INSEE en 1979 (Figure 27). Dans les deux cas, on aperçoit un assez bon niveau de corrélation avec le taux

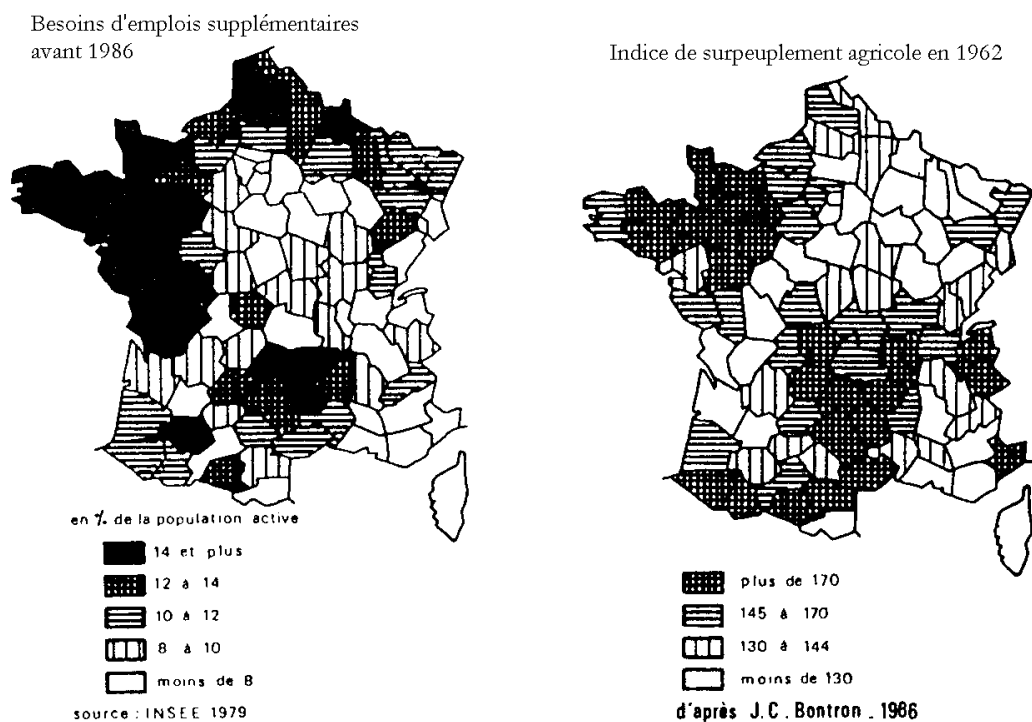
<sup>1</sup> Les statistiques établies par les membres du GIS-CNRS 120/014 qui ont publié les résultats de leur enquête dans différents numéros d'*Analyse de l'espace* diffèrent toutefois dans leur appréciation de la décentralisation industrielle pour ce département : la Nièvre y apparaît comme le dernier département bourguignon avec 2300 salariés dus à cette dynamique sur un total de 28000 emplois induits en Bourgogne en 1980.

<sup>2</sup> Thérèse Saint-Julien, *op. cit.*, 1982.

<sup>3</sup> Jacotte Bobroff, *L'industrialisation dans une région rurale : l'exemple d'Argentan*, Paris, 1982, 310 p., p. 14.

<sup>4</sup> Thérèse Saint-Julien, *op. cit.*, 1982., p. 47 et 49.

d'emplois industriels décentralisés, tel qu'il apparaît dans la carte 20, à cette réserve près que les régions proches de Paris sont moins perceptibles dans les deux cartes citées car la logique de décentralisation renvoie ici à d'autres facteurs.



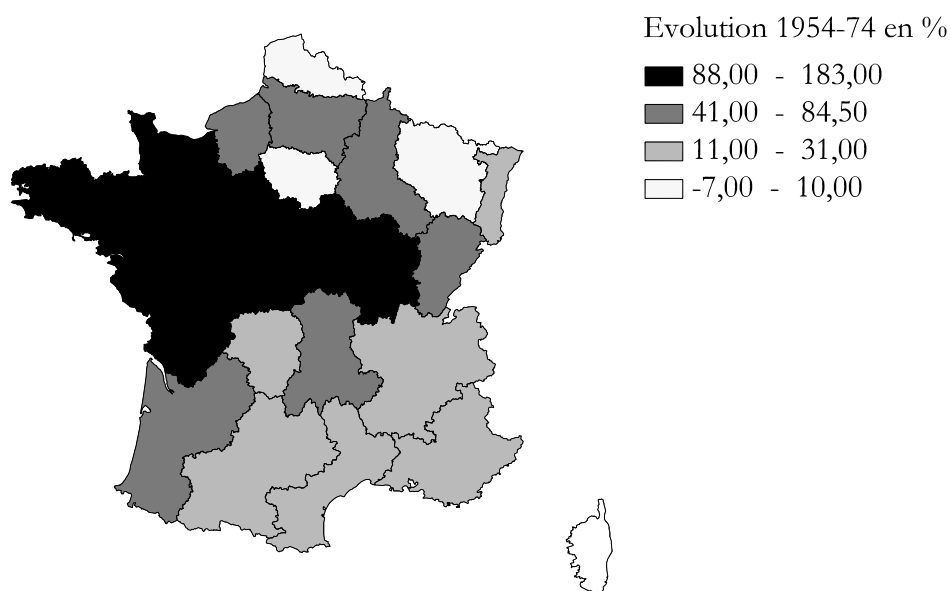
**Figure 27 : Besoins d'emplois supplémentaires avant 1986 par département et indice de surpeuplement agricole en 1962.** (source : Thérèse Saint-Julien, *op. cit.*, 1982, pp. 47-49)

Patrick Pélata a confirmé cette importance du sous-emploi féminin et de la disponibilité de main-d'œuvre rurale en rappelant tout d'abord que les mesures en faveur du travail des femmes ont coïncidé avec le premier pic de la décentralisation industrielle (1958-1961). En effet, « envisagée par le 1<sup>er</sup> Plan en 1946, cette solution à la pénurie de main-d'œuvre [ la mobilisation des femmes dans l'industrie] est reprise comme une priorité par le 3<sup>ème</sup> Plan signé par De Gaulle en mars 1959 : plusieurs mesures sont adoptées dans ce sens (crèches, baisse de l'allocation de salaire unique, travail à temps partiel etc.). Mais surtout, concernant plus particulièrement l'industrie, " dans les régions où les taux d'activité des femmes sont faibles, l'implantation d'activités nouvelles créant des débouchés sur le plan local, permettrait l'utilisation d'une main d'œuvre féminine potentielle dont les récentes décentralisations ont montré l'importance" »<sup>1</sup>. Ainsi, alors que les taux d'activité féminins dans l'industrie se stabilisent en 1974 autour de 30 % à l'exception des régions du Sud (Provence et Languedoc – 21,3 et 25,3 %) et de la Lorraine (21,3 %) pour des raisons particulières, « les régions de l'Ouest et d'un grand Bassin parisien (hors région parisienne) qui comptaient 26 % des femmes dans l'industrie en 1954 ont fourni les trois-quarts des nouveaux emplois féminins dans l'industrie »<sup>2</sup>. C'est à l'ouest et au sud de la région parisienne que la progression de l'activité féminine a été la plus forte comme le montre la carte 21. Dans ces régions se trouvaient à la fois les plus fortes réserves rurales de main-d'œuvre féminine et le sous-emploi féminin le plus caractérisé.

<sup>1</sup> Patrick Pélata, *op. cit.*, 1982, p. 34 et 3<sup>ème</sup> plan de modernisation et d'équipement, Paris, 1959, p. 87.

<sup>2</sup> Patrick Pélata, *op. cit.*, 1982, p. 35.





**Carte 21 : Evolution en valeur relative du nombre de femmes salariées dans l'industrie par région (1954-1974).** (Classes à effectifs égaux). (Source : INSEE - RGP ; calculs de Patrick Péлата)

En conséquence, c'est bien la question clé de la main-d'œuvre féminine qui explique l'essentiel de la dissymétrie constatée au sein du Bassin parisien : là où la possibilité de mobiliser les femmes dans l'industrie était la plus élevée, c'est-à-dire là où la réserve qu'elles représentaient en milieu rural était la plus importante, les industries décentralisées se sont développées en grand nombre, en particulier celles qui recherchaient avant tout des ouvrières spécialisées faiblement qualifiées et peu exigeantes en matière de rémunération. L'industrie électrique et électronique, l'industrie automobile, la parachimie et l'industrie pharmaceutique où, comme l'a montré Paul Bachelard, les femmes jouent un rôle-clé dans le conditionnement des produits<sup>1</sup>, sont dans ce cas. La modernisation agricole des petites exploitations de l'Ouest de la France, en recentrant l'activité sur le chef d'exploitation au détriment des aides familiaux, a particulièrement facilité cette mobilisation des femmes.

Au contraire, au nord et à l'est du Bassin parisien, l'exode rural plus précoce, la modernisation plus ancienne de l'agriculture davantage basée sur des spécialisations céréalières, avaient déjà tari en grande partie le potentiel représenté par la main-d'œuvre féminine et le salariat agricole : « en Champagne, en Picardie, ou dans la Beauce, la révolution agricole avait déjà fait le vide dans les campagnes et les réserves de main-d'œuvre s'avéraient assez faibles »<sup>2</sup>.

Dans les faits toutefois, la dynamique a été plus complexe : la variable féminine a certes été un facteur important mais elle n'est pas numériquement prépondérante dans l'employabilité qui découle de l'exode rural : à l'échelle nationale, « l'exode agricole [...] concerne plus de 900 000 hommes et presque 600 000 femmes de 1960 à 1975, c'est-à-dire un flux annuel total de 100 000 par an en moyenne, plutôt plus fort dans les années 60 qu'après. [...] Les différentes enquêtes qui existent [...] montrent qu'environ les 2/3 des hommes et 1/3 des femmes qui ont "muté" sont allés dans le BTP ou l'industrie ». Car en effet, la main-d'œuvre féminine a été également captée par le tertiaire qui reste le secteur dont le développement a été le plus intense au cours de cette période. Néanmoins, malgré ces réserves, la valeur marginale que représente la disponibilité féminine dans certaines régions a bien constitué une des clés de la différenciation spatiale de la décentralisation industrielle.

<sup>1</sup> Paul Bachelard, *L'industrialisation de la région Centre*, Thèse d'Etat, Orléans, 1979, p. 255.

<sup>2</sup> Patrick Péлата, *op. cit.*, 1982, p. 75.

Le second facteur de différenciation tient au positionnement géographique par rapport à la région parisienne et peut se résumer ainsi : au plus près de la région parisienne et à l'ouest, la décentralisation industrielle a été plus intense. Paul Bachelard, pour la région Centre résume, de cette manière la problématique : « le choix du Loiret et de l'Eure-et-Loir, où les salaires sont plus élevés qu'au sud de la Loire, prouve d'ailleurs que la proximité du marché parisien constitue un élément plus important »<sup>1</sup>. L'exemple de *Jaeger*, cité plus haut, installé à Caen en 1963 après avoir cherché une implantation à moins de 100 km de la capitale, nous en donne une seconde illustration. Mais les déclarations du directeur de l'établissement bas-normand évoquent également et explicitement l'importance du tropisme géographique : « nous avons voulu suivre la mode en n'allant pas dans le Nord ni dans l'Est. Nous n'avons rien contre le Nord et l'Est, mais nous avons pensé à nos cadres, à nos techniciens et nous avons constaté que, lorsque ces gens là se décident à aller en province, ils préfèrent aller dans la direction qui est celle qu'ils prennent habituellement quand ils partent en vacances ! C'est un fait, nous n'y pouvons rien. Le Sud-est, le Sud-ouest sont admis. L'Est et le Nord sont exclus. Ou bien il faut s'adresser à des gens originaires de ces régions-là » (sic.)<sup>2</sup>. En région Centre, Paul Bachelard a relevé les mêmes préférences, souvent corrélées à des habitudes de loisirs du personnel de direction : « dans toute la Sologne, où de petites villes ou des villages ont reçu des entreprises, l'argument de la chasse revient souvent dans les interviews »<sup>3</sup> ; « *Matra* a installé à Salbris [Loir-et-Cher] un établissement qui a démarré en 1955. Décentralisée à partir de l'usine de Boulogne trop étroite, cette dernière usine montre bien l'ambiguïté de certaines implantations. Travaillant pour l'Etat *Matra* était sensible aux pressions qui lui conseillaient d'aller s'installer dans une zone en difficultés. Mais l'un des directeurs aimait passionnément la chasse, d'où les recherches faites en Sologne. La présence de *Hotchkiss-Brandt* fabriquant des roquettes quand *Matra* faisait des lance-roquettes constituait une justification »<sup>4</sup>. Cette influence déterminante du tropisme géographique avait d'ailleurs été repérée et systématisée précocement par les promoteurs de la décentralisation industrielle : l'étude du CREDOC-SEDIC commandée en 1966 par la Commission nationale d'aménagement du territoire sur les perspectives d'aménagement du Bassin parisien avait déjà montré que les entreprises recherchent de préférence une région de décentralisation dans la direction géographique définie par la situation de leur siège en Ile-de-France<sup>5</sup>. C'est ainsi que s'explique le développement de *Renault* en Normandie, ainsi que l'installation de la *Radiotechnique* en Eure-et-Loir puis à Caen. Si le tropisme géographique a joué un rôle jusqu'à saturation des marchés d'emploi, la même rigueur de développement n'a pas joué en ce qui concerne les implantations à proximité de la capitale. D'une part les décentralisations ont pu s'y accompagner d'une émigration parisienne importante comme le remarque Paul Bachelard pour la région Centre à propos de l'industrie pharmaceutique : « moins de la moitié du personnel [...] est né dans le département de résidence actuelle. Les Parisiens sont assez nombreux car chaque décentralisation a entraîné la venue des cadres et d'une partie du personnel »<sup>6</sup>. Ce constat est un peu moins vrai pour l'industrie électronique même si « à Boigny-sur-Bionne (IBM) où l'on fabrique des cartes perforées et diverses fournitures ainsi qu'au centre administratif de Saint-Jean-de-Braye, plus de la moitié du personnel vient de la région parisienne »<sup>7</sup>. En effet, « le personnel décentralisé représente un faible pourcentage de l'ensemble des salariés (souvent 2 à 4 % et rarement plus de 8 %). D'autre part, la saturation du marché de l'emploi a pu être combattue par le recours à la main-d'œuvre immigrée, facile à mobiliser dans les années 1960 : c'est ce qui s'est produit à Dreux, à l'instigation

---

<sup>1</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 261.

<sup>2</sup> "Conférence de M. Luxey, directeur de l'établissement *Jaeger* à Caen, le 7 mai 1963, au colloque du BUS à Caen", in Patrick Pélat, *op. cit.*, 1982, p. 194.

<sup>3</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 222.

<sup>4</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 264.

<sup>5</sup> "Schéma d'aménagement de la Basse-Seine", in *Schéma général d'aménagement de la France*, février 1971, 259 p., p. 19.

<sup>6</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 258.

<sup>7</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 260.

de la *Radiotechnique*, où par ce moyen les salaires ont pu être maintenus à un niveau modeste et les conditions de travail rester relativement pénibles<sup>1</sup>.

L'existence d'une tradition de travail industriel plus ou moins ancienne est également révélatrice de certains aspects de la dissymétrie constatée et constitue le troisième facteur de différenciation spatiale de la décentralisation industrielle. Patrick Pélata en a fort bien montré l'importance en Basse-Normandie puisque les usines décentralisées ont d'abord recruté des ouvriers qualifiés issus des industries déjà présentes avant-guerre, des ateliers artisanaux de mécanique et des centres de formation et d'apprentissage assez nombreux dans la région (école de la Cartoucherie, école de la SNCF, école de la *Société métallurgique normande*, *Institut Lemonnier*...) : « il est certain que si une structure minimum de formation professionnelle, ainsi que quelques usines à main-d'œuvre qualifiée n'avaient pas subsisté à Caen [*SMN*, *Tréfinmétaux*, chantiers navals, cartoucherie], ces grandes décentralisations ne seraient peut-être pas venues ou bien auraient dû s'organiser autrement »<sup>2</sup>. En région Centre, la décentralisation des industries de la défense nationale dans sa partie berrichonne relève du même processus, plus étalé dans le temps toutefois et donc cumulatif : la tradition métallurgique y a en effet favorisé l'implantation d'usines d'armement dans les années 1930 ; après la Deuxième Guerre mondiale celles-ci ont attiré à leur tour d'autres implantations entre Bourges et la Sologne, tandis qu'une branche aéronautique se développait entre Bourges et Châteauroux<sup>3</sup>. Dans la Nièvre un schéma approchant peut-être dégagé : c'est en effet à des reprises d'entreprises locales existantes que l'on doit l'essentiel du mouvement de décentralisation industrielle dans ce département : les *Etablissements Puzenat*, premier producteur français de machines agricoles avant la guerre à Bourbon-Lancy ont ainsi été repris par *Chrysler* et par *FLAT* – également repreneur des établissements *Vespa* de Fourchambault – qui ont profité de la formation locale de la main-d'œuvre pour reconverter l'outil de production au service de la fabrication automobile. Pour le reste, la crise, la fermeture et la conversion de la main-d'œuvre d'industries traditionnelles comme les *Forges de la Marine nationale* de Guérigny ou l'exploitation houillère de La Machine ont permis l'implantation d'établissements décentralisés à base relativement qualifiée comme *Saint-Gobain-Pont-à-Mousson* à La Machine, *PUK* à Nevers, *Peugeot* à Cercy-la-Tour<sup>4</sup>...

La disponibilité de main-d'œuvre d'origine rurale, en particulier féminine, l'existence d'un tropisme géographique des entreprises candidates à la décentralisation en faveur de l'Ouest et du Sud – quadrants de leurs localisations en région parisienne –, l'importance de la proximité de la capitale, l'existence de traditions industrielles locales, sont donc les principales explications de la différenciation spatiale du processus de la décentralisation industrielle au bénéfice de la partie ouest et sud-ouest du Bassin parisien. Mais d'autres facteurs, plus ponctuels, permettent par contre de comprendre la diversité locale prise par ce processus. Ils renvoient principalement à deux catégories d'explication : l'économique et le politique.

Si la décentralisation industrielle a pu être qualifiée à la fois de phénomène économique et de phénomène politique, c'est parce que sont intervenus, à de nombreux niveaux, plusieurs acteurs publics qui ont accompagné les entrepreneurs dans leur décision. Les élus locaux, malgré la relative concentration de la décision politique jusqu'en 1982, ont eu de ce fait un rôle particulièrement important. A propos de l'industrialisation d'Argentan, Jacotte Bobroff a relevé de nombreux exemples d'intervention municipale<sup>5</sup>. Celle-ci a reposé sur l'action particulière du Docteur Couinaud, Maire de la ville, Sous-secrétaire d'Etat à la santé puis député et sénateur, élu pour la première fois en 1956 avec le slogan : "la décentralisation industrielle, avenir de la ville". Les succès obtenus ( implantation de 22 usines et de 2200 emplois entre 1955 et 1970 ) reposent

<sup>1</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 261.

<sup>2</sup> Patrick Pélata, *op. cit.*, 1982, p. 253

<sup>3</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 263.

<sup>4</sup> Marie-France Gribet, "De la multinationale à l'usine éclatée. Des villes désarticulées dans la France profonde", *Hérodote*, 1<sup>er</sup> trimestre 1980, n°17, pp. 61-88.

<sup>5</sup> Jacotte Bobroff, *op. cit.*, Paris, 1982.

sur une maîtrise complète du processus d'implantation : annonces promotionnelles dans la presse nationale, contacts personnels du Maire – pour l'installation de *Motta* par exemple –, cession de terrains aménagés pour le franc symbolique (*MIC*, *COGETEX*, *UCANOR*...), livraison de bâtiments clés en main, recyclage des locaux des entreprises défilantes (*SUFREN*, *Tardivaud*...), location-vente des bâtiments, construction rapide de logements (1400 construits entre 1954 et 1964 dans une ville de 8300 habitants en début de période). A Reims également, qui constitue la principale destination des entreprises décentralisées dans la région Champagne-Ardenne, l'intervention publique locale a reposé sur la maîtrise complète des différents problèmes posés par l'installation de nouvelles activités : démarchage par le Comité d'études pour l'aménagement de Reims et de sa région – CEARR, plus ancien comité d'expansion de France –, aménagement de zones d'activités et de locaux par la chambre de commerce et d'industrie et par la ville, construction de logements – dont le nombre constitue un record national d'après Marcel Bazin<sup>1</sup> – par les trois grands bailleurs sociaux de la ville (*l'effort rémois*, le *Foyer rémois*, l'Office municipal HLM). La réussite de la décentralisation industrielle à Reims a été précisément analysée par Paul Oudart dans sa thèse<sup>2</sup>. Face au débauchage dans l'industrie lainière, qui reprend dès 1945, un certain nombre de patrons membres du CEARR ont proposé de préparer la ville à des implantations nouvelles susceptibles de réemployer la main-d'œuvre libérée. La municipalité et la CCI se sont emparées du projet et ont décidé alors la création d'un Comité paritaire du logement avec l'accord des syndicats ouvriers, le COPLORR, qui a donné naissance à *l'Effort rémois* ; la construction de zones d'activités dont la première résulte de l'aménagement du terminal fluvial de Port Colbert a également été au cœur de cette politique. Au début, seuls les locaux désaffectés par l'industrie lainière ont trouvé preneurs mais progressivement, au cours des années 1960, les zones industrielles se sont remplies et étendues. Dans d'autres cas, l'arrimage de la décentralisation industrielle a plutôt reposé sur des interventions ponctuelles : simples aménagements de zones ou cession de locaux et terrains vacants. C'est le cas à Amiens où René Dumoulin, Président de la CCI, a imposé « dans l'indifférence, voire dans l'hostilité générale »<sup>3</sup>, une zone industrielle modèle, implantée en 1954 et qui a pu accueillir progressivement jusqu'à 10000 emplois.

Ces actions ont été relayées, amplifiées ou déclenchées par l'intervention de l'Etat dont le rôle n'a pas été négligeable au cours de cette période. Certes, si l'on reprend la distinction précédente de Michel Chesnais qui repère dans la décentralisation industrielle d'une part un mouvement plutôt spontané dont l'impact a été fort dans le Bassin parisien et, d'autre part, un phénomène beaucoup plus encadré par des aides et incitations publiques, l'action de l'Etat, dans l'espace qui nous intéresse, devrait avoir tenu une place marginale. Pourtant, quelques exemples du rôle joué par la DATAR au cours des années 1960 et 1970 ont été relevés. Ainsi Paul Bachelard remarque : « la partie aidée du Loir-et-Cher a un taux de 44,4 ‰ [rapport du nombre d'emplois décentralisés en 1971 à la population de 1968] contre 25,6 ‰ pour la zone blanche [non-aidée]. L'écart peut être mis à l'actif du système d'aides car les facteurs distance, taille des villes et liaisons sont peu différents »<sup>4</sup>. Mais l'action de l'Etat a pu aussi être indirecte, comme l'a souligné Martin Vanier dans une comparaison entre Reims et Troyes en matière de promotion d'équipements et d'infrastructures publics : « l'élaboration décentralisée du 5<sup>ème</sup> plan (1961-1965) prévoit 66 hectares industriels nouveaux dans l'Aube et 320, cinq fois plus, dans la Marne ; [...] Reims a réalisé cinq fois plus d'HLM que Troyes cette année-là [1967]. [...] Rien d'étonnant dans ces conditions, que la Marne ait polarisé le tiers des établissements décentralisés en Champagne-Ardenne et probablement la moitié des effectifs »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Marcel Bazin, "Reims, de la croissance industrielle des années 60 aux perspectives européennes", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1990, n°77-78, pp. 77-95.

<sup>2</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984.

<sup>3</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986, pp. 237-350, p. 267.

<sup>4</sup> Paul Bachelard, *op. cit.*, 1979, p. 227.

<sup>5</sup> Martin Vanier, *Troyes capitale de la maille une ville industrielle en crise*, 372 p., Thèse d'université, Paris I, 1988, p. 170.

Mais le jeu de l'action publique demeure relatif et ne peut s'interpréter, dans son succès apparent, qu'au regard d'autres critères de différenciation que sont notamment la position géographique – vue précédemment – et la situation économique locale. Il apparaît ainsi que les espaces les plus dynamiques à l'époque n'ont pas accueilli un nombre important de décentralisations industrielles. A propos d'Argentan, Jacotte Bobroff remarque, en comparant cette ville à Flers, sa voisine, que « les nouveaux arrivants n'eurent pas à affronter une société locale malthusienne comme ce fut le cas à Flers où la bourgeoisie du textile tenta de freiner les implantations pour se protéger des hausses de salaires (*Moulinex* qui choisit Argentan avait auparavant fait une vaine tentative à Flers) »<sup>1</sup>. De même à Saint-Quentin, la bonne santé du textile limite le recours à des implantations nouvelles, dont *Motobécane* est la plus importante<sup>2</sup>. Mais l'exemple le plus achevé de freinage de la décentralisation industrielle en raison du dynamisme économique local est probablement celui de Troyes, développé par Martin Vanier<sup>3</sup>. Contrairement à Flers et en dehors de quelques patrons de PME isolés, le milieu bonnetier n'était pourtant pas hostile à la décentralisation industrielle dans l'Aube. Moins enthousiaste toutefois que les dirigeants issus d'autres milieux professionnels, il a pris « la tête du mouvement pour mieux le contrôler et empêcher d'emblée l'arrivée d'unités très importantes »<sup>4</sup>. Mais les raisons véritables du maigre bilan aubois en matière de décentralisation industrielle – entre 7000 et 7500 emplois – sont ailleurs : « si l'Aube a peu bénéficié des implantations nouvelles dans l'ensemble de la couronne parisienne (3% des opérations selon le CEIPA<sup>5</sup>), c'est d'abord parce que ce département est connu comme une des rares bases industrielles puissantes et anciennes de cette couronne ; or les nouveaux entrepreneurs préfèrent visiblement les bassins d'emploi vierges au sein desquels ils pourront façonner à leur guise des marchés de l'emploi ». D'autre part, dans l'Aube « toutes les années soixante sont placées sous le signe de la pénurie de main-d'œuvre »<sup>6</sup>. A contrario, le succès de la décentralisation industrielle à Reims, et par conséquent l'efficacité de la stratégie des acteurs locaux, a résidé en grande partie dans la crise précoce de l'industrie lainière qui a offert aux nouveaux arrivants à la fois des locaux vacants et une main-d'œuvre disponible, c'est-à-dire finalement les meilleures conditions souhaitables pour une implantation.

A grande échelle, la différenciation spatiale de la décentralisation industrielle repose donc sur deux facteurs essentiels : le rôle des acteurs publics, en particulier locaux, qui ne revêt une certaine importance qu'en fonction du deuxième facteur, à savoir la situation économique locale – dynamisme des activités productives déjà présentes déterminant ou non une disponibilité de main-d'œuvre et éventuellement de bâtiments. Cependant la modulation géographique de la division spatiale du travail qui a affecté le Bassin parisien ne change pas la nature et l'ampleur du processus à petite échelle et détermine même l'originalité de cet espace au sein de l'Europe communautaire.

### ***La décentralisation industrielle, le Bassin parisien et l'Europe***

Les structures économiques régionales de l'Europe ont été étudiées à la fin des années 1980 par une équipe de géographes et d'économistes sous la direction de Christian Vandermotten<sup>7</sup>. A partir de l'analyse quantitative de la structure des produits économiques régionaux en Europe, ils ont déterminé un certain nombre de types d'espaces, dont l'organisation

<sup>1</sup> Jacotte Bobroff, *op. cit.*, Paris, 1982

<sup>2</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986, pp. 237-350, p. 280

<sup>3</sup> Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, pp. 143-184.

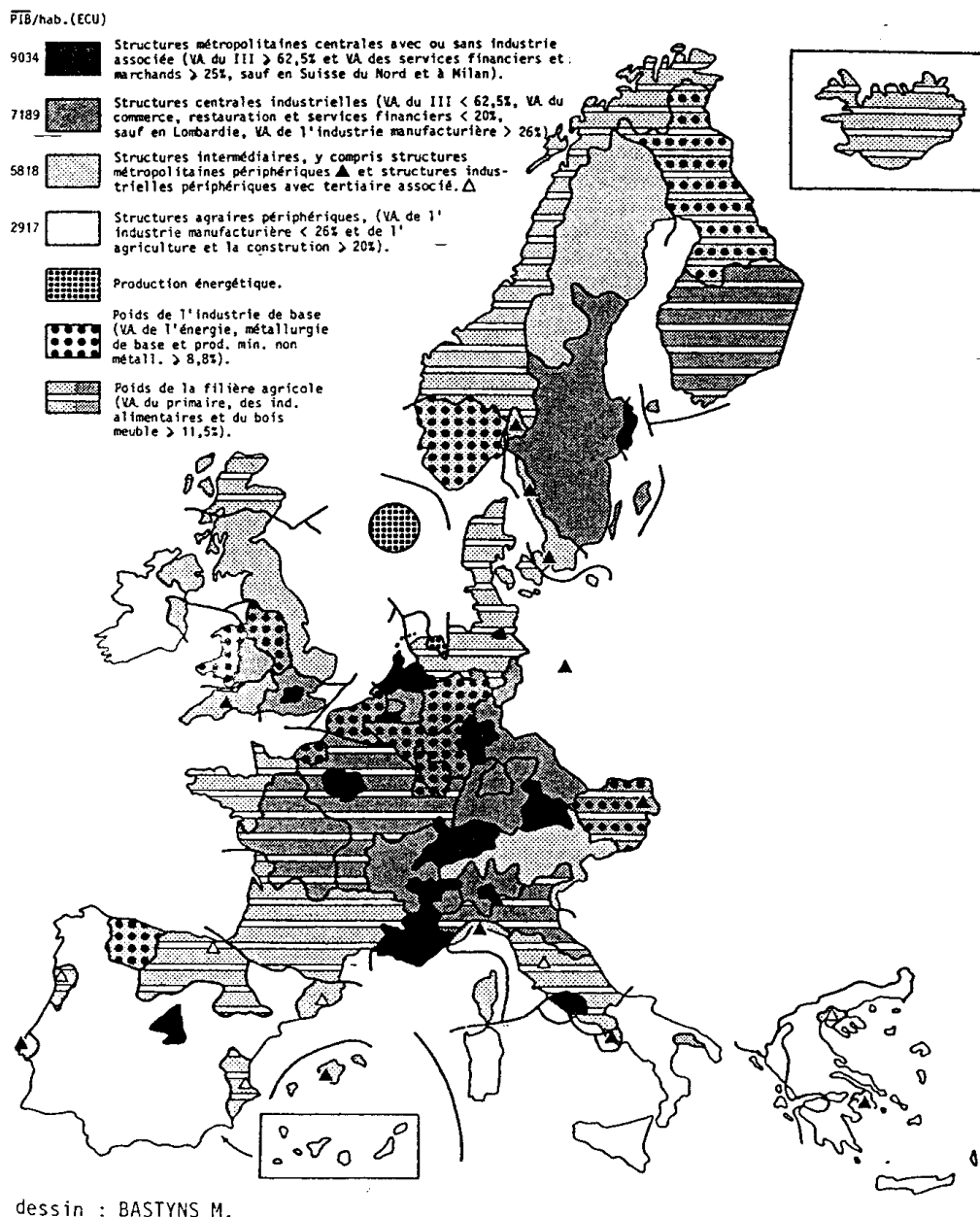
<sup>4</sup> Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, p. 158.

<sup>5</sup> Comité d'expansion du département de l'Aube

<sup>6</sup> Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, p. 169.

<sup>7</sup> Christian Vandermotten (Dir.), *l'Europe et ses régions. Diagnostic interrégional*, Charleroi – Bruxelles, Centre interuniversitaire de formation permanente, Société royale de géographie, Editions du DULBEA, 1990, 223 p.

découle de l'application du paradigme centre - périphérie au continent européen. A partir d'une classification ascendante hiérarchique, les 516 régions européennes, discriminées en fonction du revenu de 21 secteurs d'activités, ont été regroupées en zones plus vastes jusqu'à arriver à la formation de 70 « districts » économiques de base. Ceux-ci ont ensuite fait l'objet d'une nouvelle classification pour arriver à la mise en évidence de huit structures économiques fondamentales<sup>1</sup> (voir figure 28).



**Figure 28 : Les grands types structurels régionaux en Europe** (source : Christian Vandermotten (Dir.), *op. cit.*, 1990, p.39)

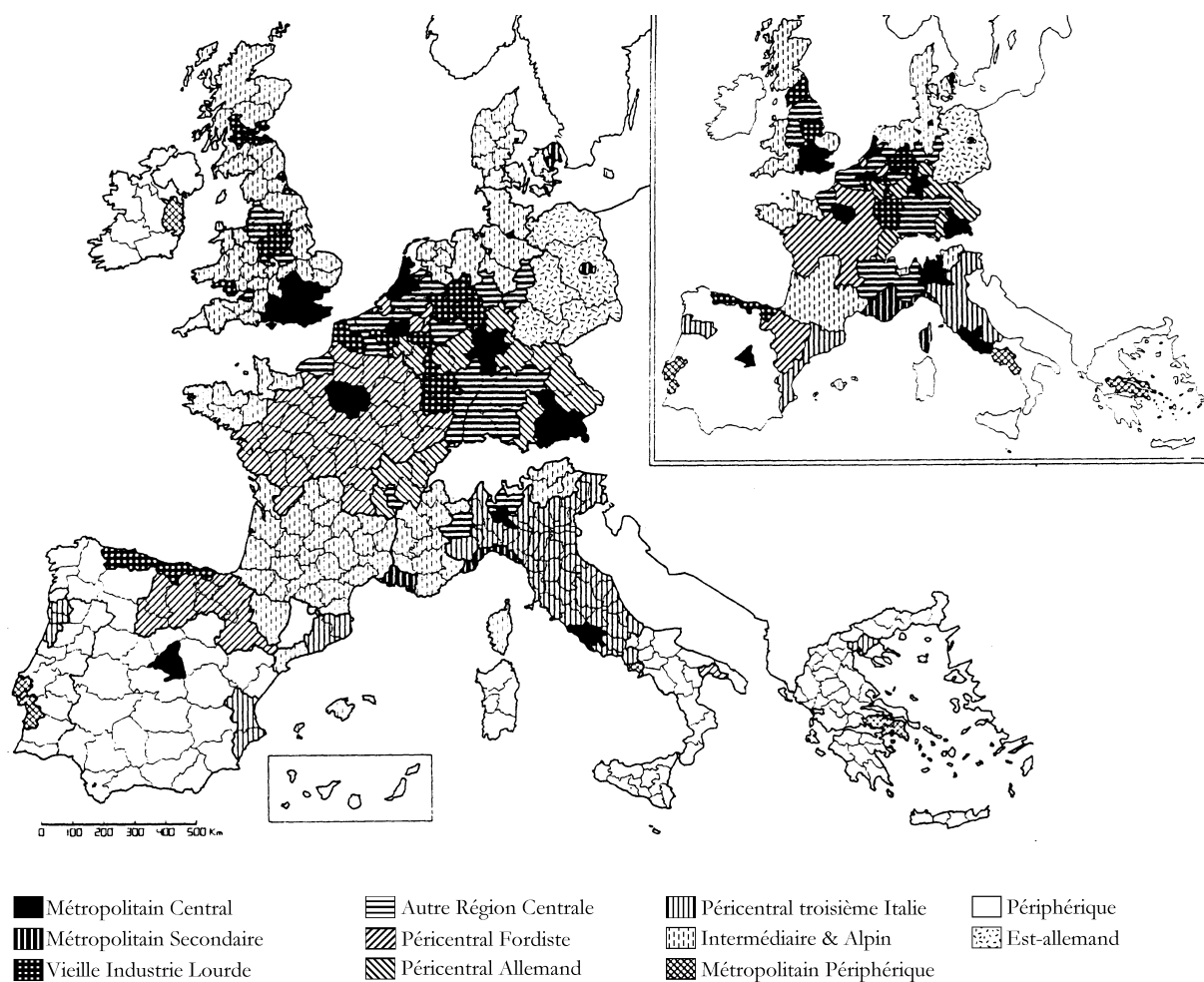
<sup>1</sup> Les huit structures sont : les régions métropolitaines avec tertiaire de commandement, les régions métropolitaines tertiarisées périphériques, les régions industrielles avec tertiaire de commandement métropolitain, les régions fortement industrialisées, avec une bonne représentation des secteurs modernes et puissants spécialisés dans les fabrications métalliques, les régions industrielles, les régions intermédiaires avec des structures peu tranchées, les régions de grande périphérie, avec surreprésentation relative de l'agriculture et de la construction, les bases exclusivement énergétiques.

En raison de variantes sensibles au sein de chacun des types dégagés – poids de l'industrie de base, du textile, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, du tertiaire public et du tertiaire marchand–, les auteurs ont choisi de procéder à quelques désagrégations, jusqu'à arriver à la distinction, au niveau communautaire, de 11 types régionaux (figure 29). Les régions du Bassin parisien, en dehors de l'Ile-de-France, s'identifient à l'un de ceux-ci. Il s'agit du type péricentral fordiste, dont on ne retrouve un autre exemplaire en Europe que dans le Nord de l'Espagne, aire d'industrialisation récente basée sur l'automobile. Il appartient à l'ensemble du groupe péricentral qui, formé du Bassin parisien, de la Catalogne, du Levant de Valence et de l'Italie Centre-Nord, représente, « du point de vue structurel, la transition entre l'espace central européen et les zones intermédiaires qui les frangent »<sup>1</sup>. Ce groupe se décompose donc en trois sous-ensembles déterminés en fonction des critères suivants :

- Le rôle de la déconcentration industrielle. Celle-ci s'est opérée dans des zones rurales, faiblement peuplées, où subsistaient des réserves de main-d'œuvre banalisée. Les nouvelles unités de production y sont relativement dispersées et l'agriculture ainsi que l'agro-alimentaire y ont encore un poids économique considérable (7,9 et 5.2 % du produit économique contre 4,3 et 3,5 % en moyenne dans l'espace communautaire) : c'est le type péricentral fordiste ;
- Le rôle du développement endogène de la métallurgie et des constructions métalliques. Celui-ci a été fondamental dans les zones les moins peuplées de l'espace rhénan central qui a pu également accueillir de nombreuses implantations de firmes transnationales : c'est le type médio-européen ou allemand ;
- Le rôle des PME, en particulier dans le secteur des industries légères (textile, cuir, ameublement). Ces activités ont pu bénéficier pour se développer de façon endogène d'une main-d'œuvre abondante, du travail informel et de la mise en place de réseaux locaux de sous-traitance : c'est le type Troisième Italie.

---

<sup>1</sup> Christian Vandermotten (Dir.), *op. cit.*, 1990, p.68.



**Figure 29 :** Typologie structurelle des régions européennes à deux niveaux de désagrégation spatiale. (source : Christian Vandermotten, "les régions de la Communauté européenne : convergence, divergence ou recomposition des disparités ?", *Hommes et terres du Nord*, n°1, 1993, pp. 3-14, p. 5.)

Ainsi, en raison de la dynamique qui lui a été propre dans les années 1960 et 1970 – décentralisation industrielle – et des héritages liés à certaines structures démographiques – faible densité – et économiques – spécialisation agricole –, le Bassin parisien apparaît bien, dans sa partie périphérique hors Ile-de-France, comme une structure originale de l'espace économique européen. Certes, les contours obtenus diffèrent de ceux que nous avons pu mettre en évidence précédemment : le type péricentral fordiste s'étend largement vers le sud (Auvergne), le sud-ouest (Poitou-Charentes), et même le sud-est (Franche-Comté). De même à l'ouest, le poids de l'économie agricole renvoie la majeure partie de la Basse-Normandie au type intermédiaire. Mais, malgré ces réserves, le Bassin parisien, touché pendant une vingtaine d'années par la décentralisation industrielle, apparaît bien comme un espace géographique original.

La spécificité du système productif du Bassin parisien hors Ile-de-France est donc, au même titre que la géographie des flux examinée précédemment, un critère pertinent de définition de ses bornes géographiques. Le Bassin est en effet le territoire où la décentralisation industrielle a été la plus intense et la plus ancienne – en raison de la proximité de la capitale – et où, de ce fait, la dynamique ainsi formée a été largement spontanée – aides marginales de l'Etat. Le Bassin parisien n'est pourtant pas homogène au regard de ce critère. Différencié à petite échelle – dissymétrie nord-est / sud-ouest et gradient centre-périphérie – et à grande échelle, il constitue



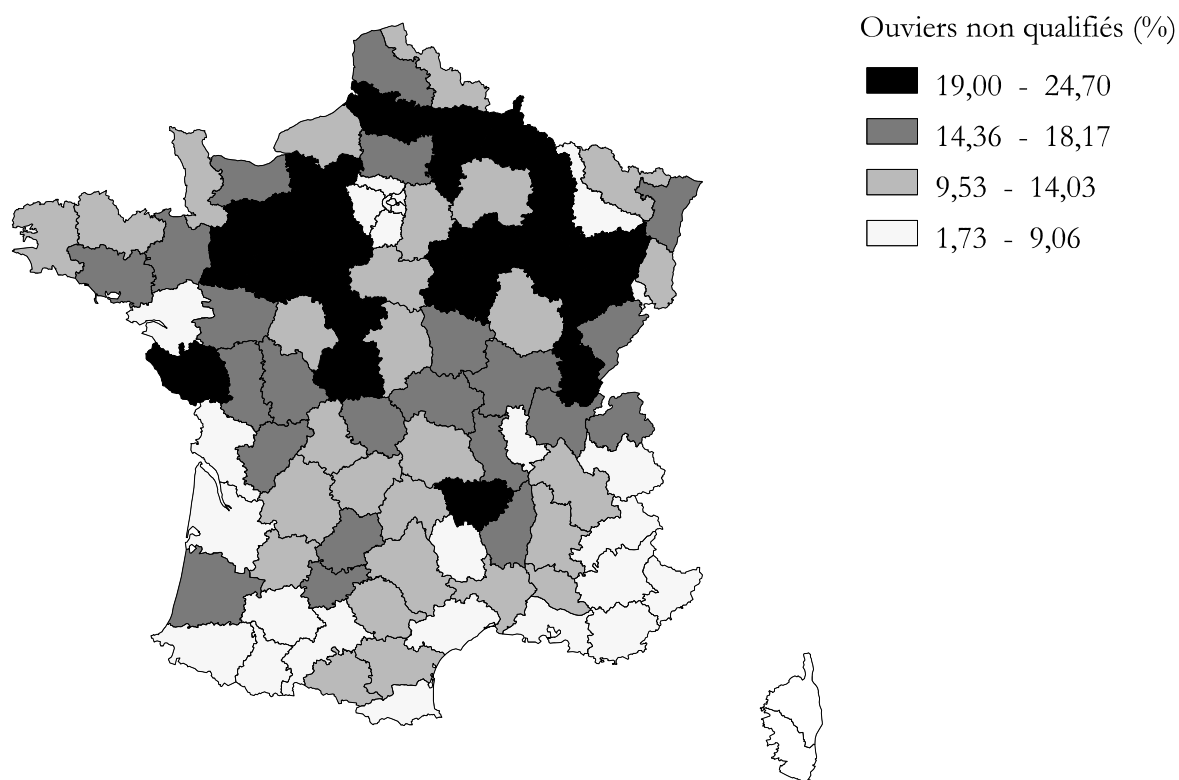
un espace diversifié où, de ce fait, les dynamiques économiques contemporaines auront, comme nous le verrons plus loin, un impact modulé.

Mais, la formation au sein du Bassin parisien pendant trente ans d'un système productif original lui confère, en particulier sur le plan social, une homogénéité d'ensemble que nous allons maintenant analyser à travers le prisme de ses structures socioprofessionnelles et de sa dépendance à Paris.

## 2) Un espace taylorisé

La décentralisation industrielle a transformé les villes touchées, selon l'expression de Patrick Pelata, « en entonnoirs à main-d'œuvre »<sup>1</sup>. La plupart des établissements nouvellement créés ont recruté un personnel non qualifié et souvent féminin – à près de 60 % – qui représentait souvent plus de 80 % du profil de qualification de l'entreprise. A partir d'une enquête comparant 147 établissements décentralisés, situés principalement dans le Bassin parisien, à 100 autres plus anciens, Philippe Aydalot a montré que 41% des premiers comptaient plus de 80% d'OS contre 26 % pour les seconds : « ainsi, les établissements d'origine locale ou implantés de longue date ont une structure d'emploi comparable à la moyenne nationale alors que les établissements décentralisés apparaissent nettement "déqualifiés" »<sup>2</sup>.

Cette corrélation étroite entre la décentralisation d'établissements de production et la mobilisation d'emplois peu qualifiés explique qu'aujourd'hui encore le Bassin parisien apparaît comme la zone d'extension privilégiée des faibles qualifications industrielles, ainsi que le montre la carte 22.



**Carte 22 : Pourcentage des ouvriers non qualifiés de l'industrie dans l'emploi départemental en 1990. Discretisation de Jenks. (source : INSEE - ESE)**

<sup>1</sup> Patrick Pélatà, *op. cit.*, 1982, p. 510

<sup>2</sup> Philippe Aydalot, "Politiques de localisation des entreprises et marchés du travail", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1981, n°1, pp. 107-127, p. 109.

Cette déqualification est d'ailleurs très marquée à l'ouest – terre d'élection de la décentralisation industrielle – ainsi qu'en Champagne et Picardie, où le desserrement s'est surimposé à un tissu d'activités traditionnelles à faible contenu technique. Elle déborde largement vers l'est : en Lorraine où industries textile et métallurgique sont très présentes et en Franche-Comté – industries du bois et des plastiques du Jura, établissements du secteur automobile. Les enclaves de meilleure qualification correspondent à des situations toutes relatives : présence des grandes villes où le tertiaire public contribue fortement à la structure de l'activité – Loiret (Orléans), Marne (Reims), Indre-et-Loire (Tours), Seine-Maritime (Rouen), Calvados (Caen) – ; ruralité encore forte (Manche).

Mais un examen plus détaillé de la structure de l'emploi a pu révéler un certain nombre de variations de la "taylorisation de l'espace" qui correspondent à des logiques de branches dont nous avons vu qu'elles sous-tendent l'essentiel des dissymétries actuelles du système productif du Bassin parisien. Félix Damette et Jacques Scheibling ont ainsi opéré une classification des secteurs industriels en fonction de leur structure de qualification<sup>1</sup>. Ils distinguent :

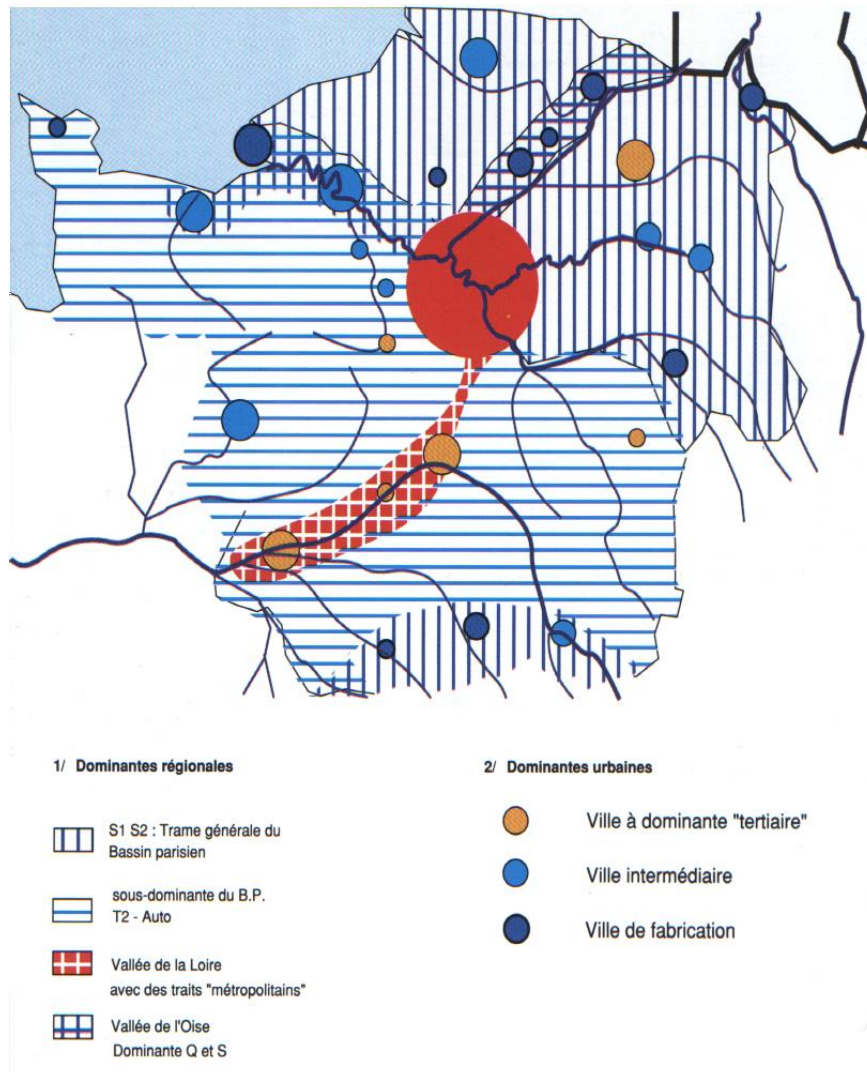
- des branches techniciennes T1 (30 % d'ingénieurs, cadres et techniciens – ICT), où l'on trouve en particulier l'aéronautique, la pharmacie, l'informatique, et l'électronique professionnelle, et T2 (15 à 30 % d'ICT) représentées par les matériels de manutention, l'armement, l'industrie électrique ;
- des branches qualifiées Q1 avec 10 à 15 % d'ICT et de nombreux ouvriers professionnels (construction navale, matériel ferroviaire, poids lourds, machinisme agricole) et Q2 avec de 5 à 12 % d'ICT et une prépondérance d'ouvriers qualifiés (mines de fer, charbon, minerais non ferreux, matériaux de construction...)
- des branches spécialisées S1 avec 10 à 12 % d'ICT, une forte composante d'ouvriers spécialisés et cependant 40 % d'ouvriers qualifiés (verre, caoutchouc, meuble...) et S2 avec très peu d'ICT et une majorité écrasante d'OS (électroménager, textile, chaussure, matières plastiques et IAA) ;
- l'automobile classée à part car comprenant une forte part d'ICT (12 à 15 %) mêlés à de nombreux OS.

Appliquée au Bassin parisien, cette grille fonctionnelle confirme, sur le plan social, la dissymétrie révélée par la décentralisation industrielle : au nord et à l'est, on trouve les industries les moins qualifiées et les plus taylorisées ; au sud et à l'ouest une sous-dominante plus technicienne se surimpose aux industries spécialisées grâce à la présence de l'automobile ou de secteurs comme l'armement, l'aéronautique, l'électronique professionnelle (voir figure 30). Si bien qu'« en termes d'organisation socioprofessionnelle de l'aire régionale de Paris, on peut distinguer trois zones : une zone nord-est (englobant les deux régions de Picardie et Champagne-Ardenne) très sous-qualifiée où l'on rencontre les pourcentages les plus bas d'emplois qualifiés et surtout de cadres et de techniciens ; [...] une zone nord-ouest (comprenant les deux Normandie) dont les taux de qualification se situent dans la moyenne ; [...] une zone sud (correspondant à la région Centre, à la Sarthe et à l'Yonne) caractérisée par des taux de qualification plus élevés que la moyenne »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992.

<sup>2</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992, p. 53.



**Figure 30 : Villes et système productif dans le Bassin parisien.** (source : Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992, p. 58)

Le découpage ainsi obtenu ne reflète pourtant pas totalement les stratégies que les entreprises adoptent à l'égard des profils de qualification des bassins d'emploi auxquels elles s'adaptent et qu'elles structurent aussi en grande partie. Cet état de fait est en particulier révélé par l'échelle des rémunérations adoptée. Philippe Aydalot a en effet montré, qu'à structure de qualification équivalente, le niveau des rémunérations est extrêmement variable : pour l'OS1, l'écart d'une ville à l'autre peut varier de 1 à 1,4 ou 1,5 et, « dans un même bassin d'emploi, l'écart entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés, d'une entreprise à l'autre (pour une même qualification) varie, selon les villes, entre 20% et 65% »<sup>1</sup>. L'espace "taylorisé" n'est donc pas homogène mais reproduit les comportements géographiques des différents secteurs d'activité industrielle : « le modèle spatial des branches est ainsi déterminé par les caractères des villes où elles sont susceptibles de s'implanter. Les branches déclinantes privilégiant plus que d'autres la recherche de bas salaires se voient exclues des villes proches de la région parisienne ; les entreprises petites et moyennes peuvent valoriser la proximité de Paris plus que les bas salaires. Seules les grandes entreprises capables de scinder leurs activités au maximum et de s'affranchir

<sup>1</sup> Philippe Aydalot, *art. cit.*, 1981, pp. 122-123.

des contraintes de la distance sauront se disséminer dans les zones périphériques, les petites villes, voire les espaces ruraux »<sup>1</sup>.

La modulation de la décentralisation industrielle dans les régions proches de la capitale s'accompagne donc bien d'une différenciation concomitante de l'espace social qui est, du fait de la forte présence d'OS et de la place réduite des emplois de conception et de direction restés majoritairement en région parisienne, un espace taylorisé. Cette réalité permet également de souligner la dépendance des régions périphériques de l'Ile-de-France vis-à-vis de la capitale, comme le montre la géographie des sièges sociaux qui commandent aux établissements industriels implantés dans le Bassin parisien.

### 3) Un espace commandé depuis... Paris

La concentration du commandement économique du système productif sur la région Ile-de-France – présence de sièges sociaux de grandes entreprises à établissements multiples et nombre d'emplois contrôlés par eux en province – est une évidence que de nombreuses sources confirment régulièrement : « pour leur premier lien<sup>2</sup> », 80 % des zones d'emplois "dépendent" des zones de l'Ile-de-France. Ce lien a tendance à être d'autant plus fort que la zone d'emploi "dépendante" concentre un grand nombre de salariés de l'industrie »<sup>3</sup>.

Certes, cette notion de commandement a été justement critiquée par de nombreux auteurs et en particulier par Jean Labasse qui doute de la valeur que l'on peut accorder à la localisation des sièges sociaux et de la réalité du contrôle que ceux-ci opèrent sur leurs établissements : « le siège social est, dans une certaine mesure, un tabou qui ne doit pas faire abusivement illusion. L'apport de la grande entreprise à la puissance urbaine ne lui est qu'imparfaitement lié et doit être subordonné à sa seule capacité transactionnelle »<sup>4</sup>. Toutefois ce n'est pas le concept de commandement qui nous intéresse ici, mais plutôt la configuration géographique qui l'accompagne et dont la traduction fonctionnelle est le contrôle, par des maisons-mères situées en région parisienne, d'emplois et d'établissements implantés en province.

Les principales données susceptibles d'être utilisées sont celles que publie régulièrement le SESSI dans *les chiffres-clés de l'industrie dans les régions*<sup>5</sup>. A l'échelle régionale elles fournissent une première série d'indications (carte 23).

---

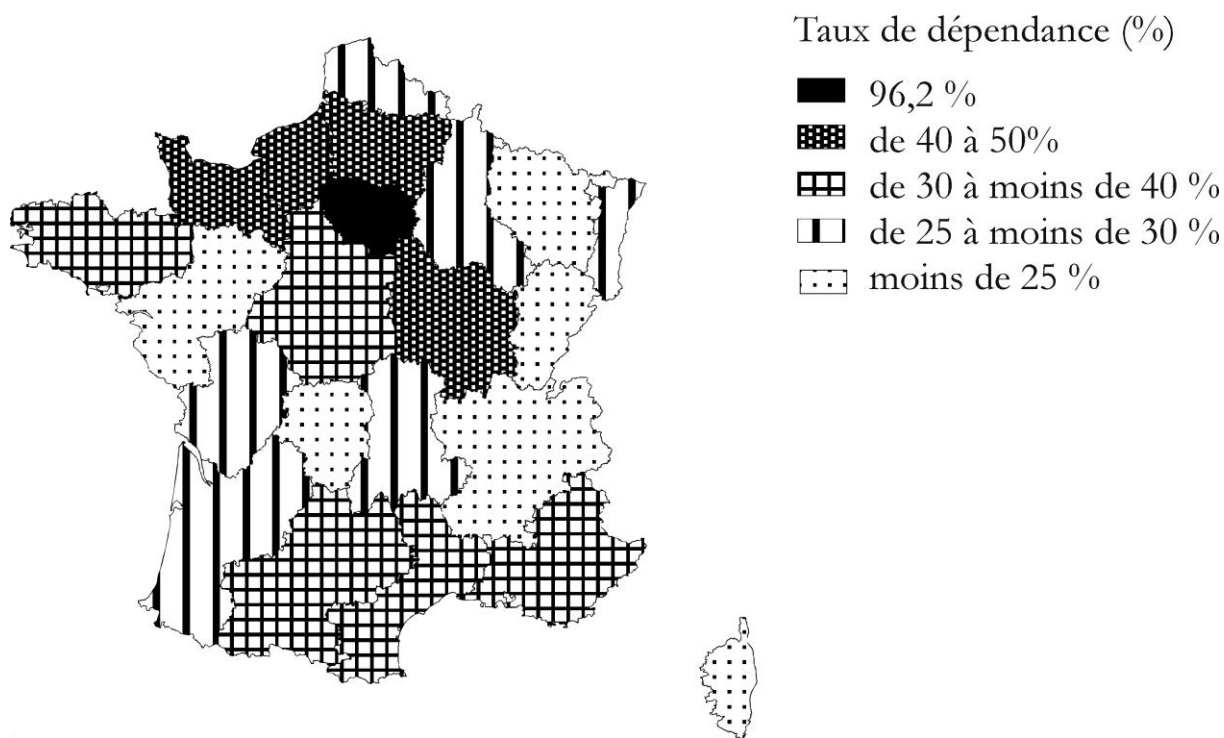
<sup>1</sup> Philippe Aydalot, *art. cit.*, 1981, p. 126.

<sup>2</sup> Lien de dépendance extérieure mesuré par le nombre de salariés des établissements de chaque zone d'emploi dépendant d'un siège social situé dans une autre zone.

<sup>3</sup> Céline Rozenblat, "Commandement et dépendance", in Thérèse Saint-Julien (Dir.), *Atlas de France*, volume 9, *Industries*, Montpellier, Paris, Reclus, la Documentation française, 1998, 128 p., p. 75.

<sup>4</sup> Jean Labasse, "sièges sociaux et villes dominantes", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1980, n°43-44, pp. 3-14., p. 12.

<sup>5</sup> Ministère de l'industrie des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, *Les chiffres clés, l'industrie dans les régions*, Paris, Dunod, 1994, 461 p.

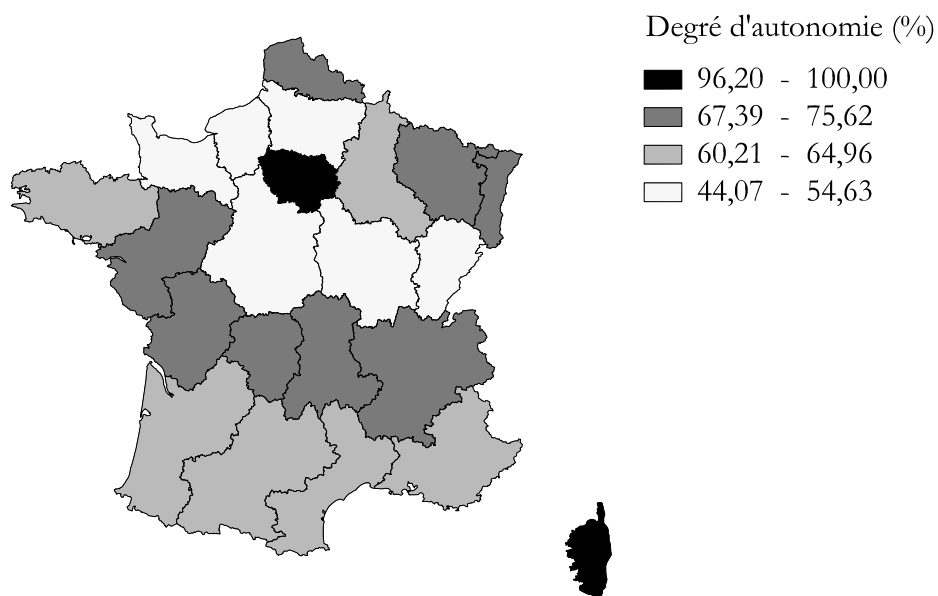


**Carte 23 : Pourcentage des effectifs dépendant d'un siège social situé en Ile-de-France en 1992.** (source : SESSI - EAE)

La part d'emploi dépendant d'un siège social francilien est la plus élevée dans les régions limitrophes de la capitale : la Picardie, la Haute-Normandie, la Bourgogne, la Basse-Normandie et dans une moindre mesure la région Centre. Des niveaux de forte dépendance se retrouvent également ailleurs, mais en discontinuité, sur la façade méditerranéenne. La relative autonomie de Champagne-Ardenne tient quant à elle au statut de l'industrie textile auboise : la quasi-totalité des grands groupes bonnetiers est en effet restée dans l'agglomération troyenne – *Devanlay, Petit Bateau, Absorba-Poron* – tandis que Reims conservait aussi de son côté une base industrielle locale non négligeable, mais de nettement moindre importance, comme l'a confirmé Paul Oudart : « Reims a résisté à la domination des activités nouvelles grâce au champagne et aux industries qui en sont nées (verre, cartonnerie etc.). [...] La résistance troyenne est liée à la réussite de l'industrie locale de la maille. Il en résulte que la part des firmes ayant gardé soit une structure familiale, soit une assise bancaire locale, restent majoritaires à Troyes (les 2/3), mais n'excèdent guère le tiers à Reims (une partie du champagne, le verre, les cartonnages sont détenus par des firmes extérieures financièrement au milieu local) »<sup>1</sup>.

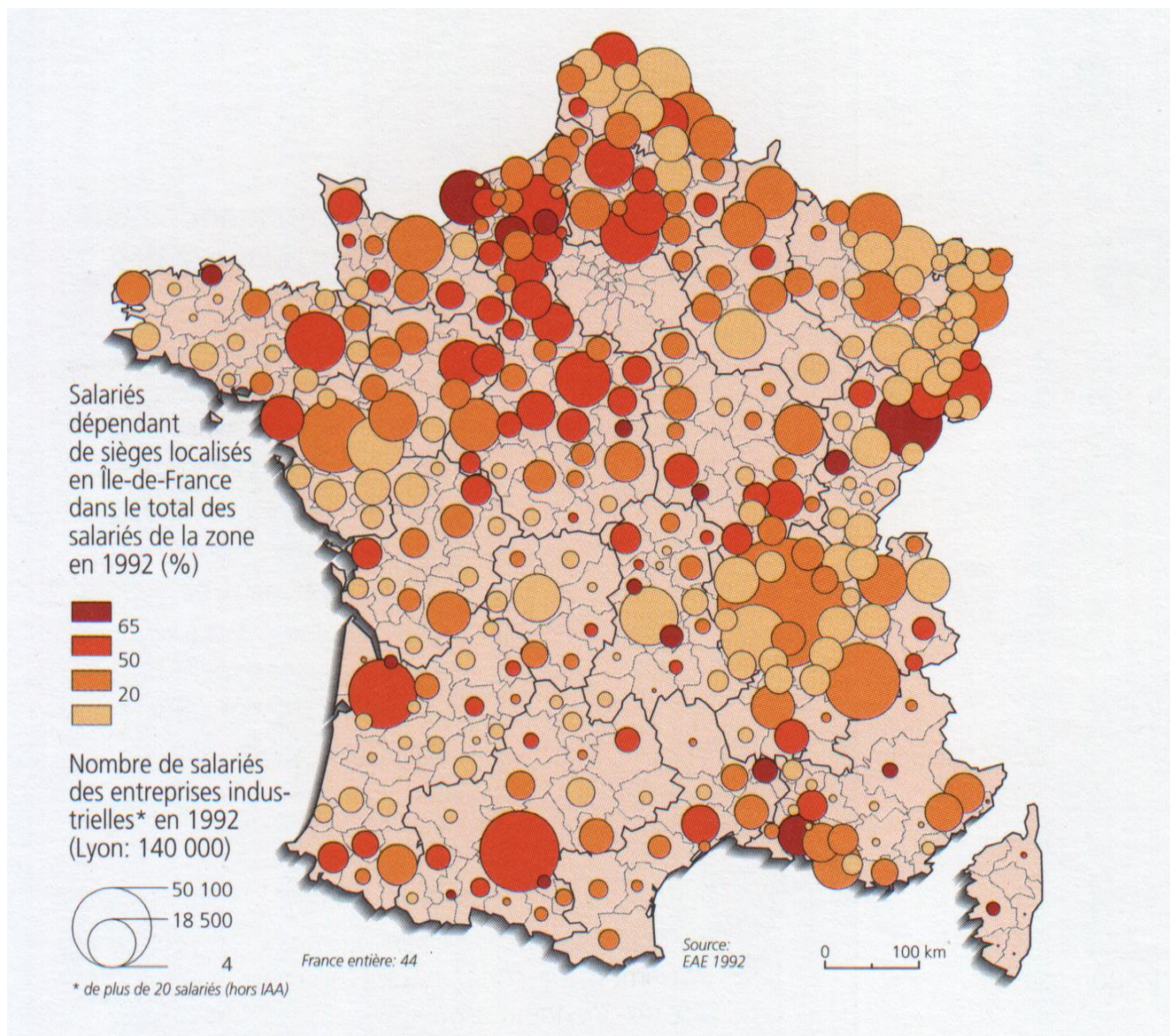
Cette carte est confirmée a contrario par celle de la part d'emplois dépendant de sièges sociaux régionaux (carte 24). Les niveaux d'autonomie les plus faibles sont atteints dans les régions limitrophes d'Ile-de-France – entre 44,07 % et 54, 63% à l'exception de la Champagne-Ardenne. La région la plus dépendante est la Haute-Normandie, en raison notamment des décentralisations opérées dans le secteur automobile (*Renault*). La Champagne-Ardenne par contre, se distingue bien par une plus grande indépendance, pour les raisons évoquées ci-dessus. La discrétisation de Jenks choisie pour la représentation des données confère à chacune des classes une grande lisibilité et permet de distinguer, dans la première d'entre elle, les contours de ce qu'on peut assimiler à l'aire régionale du Bassin parisien. Le faible niveau d'autonomie des régions qui s'y trouvent a une double explication : la division spatiale du travail n'a pas seulement été le fait des entreprises parisiennes mais aussi celui de groupes étrangers ou installés dans d'autres régions, comme *Michelin* par exemple.

<sup>1</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984, p. 185.



**Carte 24 : Pourcentage des effectifs industriels dépendant d'un siège social situé dans la région en 1992.** (Discrétisation de Jenks). (Source : EAE - SESSI).

La modulation dans l'espace du phénomène de dépendance et en particulier de la dépendance à la région parisienne n'est pas très facile à appréhender, en raison du peu de données disponibles à une échelle fine. On reproduira cependant dans un premier temps la carte de l'Atlas de France sur le commandement opéré, à l'échelle des zones d'emploi, par les entreprises industrielles franciliennes (figure 31).



**Figure 31 : Part et nombre des salariés dépendant de sièges localisés en Ile-de-France en 1992.** (source : Thérèse Saint-Julien (Dir.), *Atlas de France*, volume 9, 1998, p. 77.)

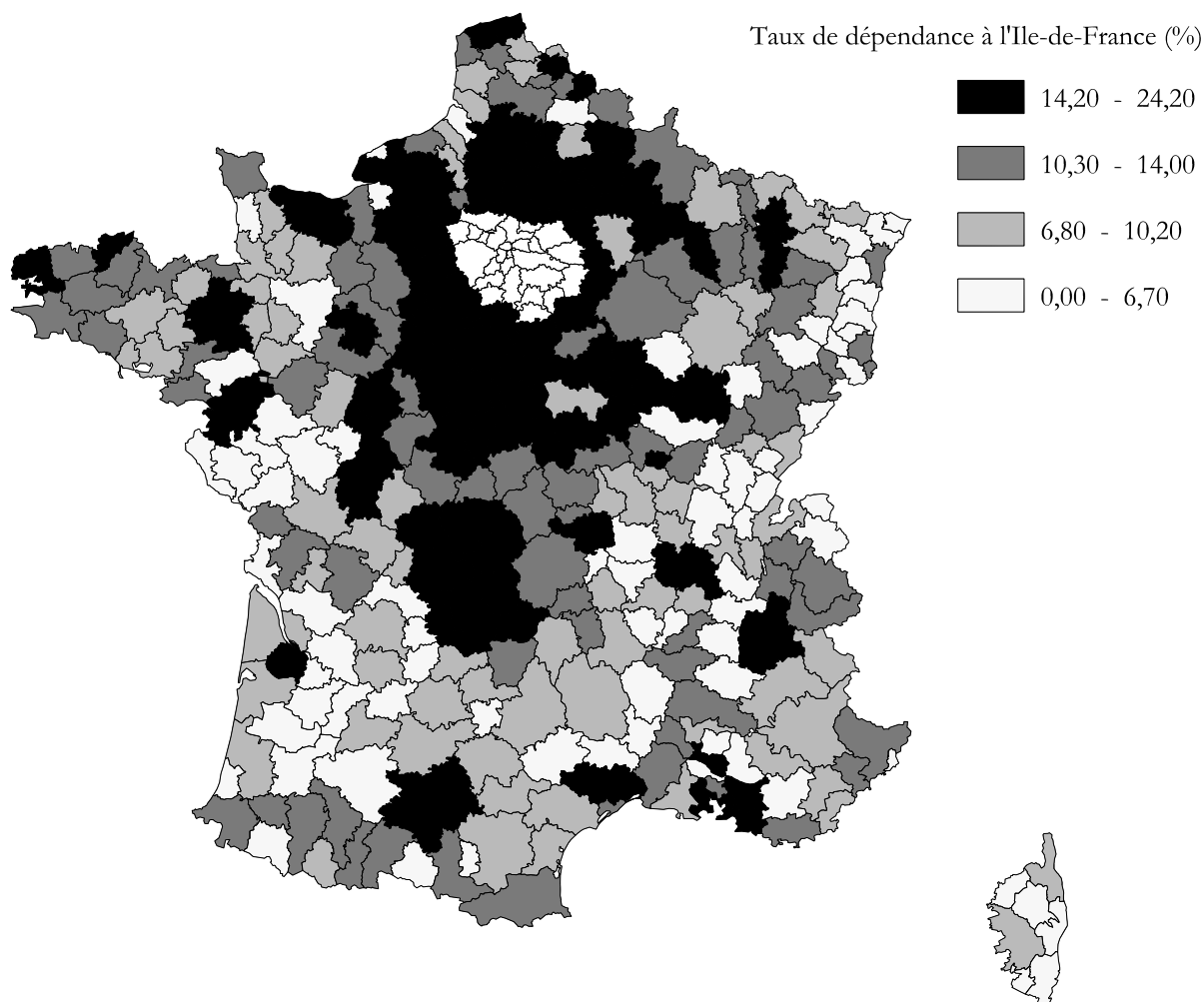
A cette échelle, comme le remarque Céline Rozenblat, « le degré de dépendance des salariés demeure largement fonction de la taille des zones d'emplois et de la distance qui les sépare de Paris »<sup>1</sup>. On retrouve là les modalités géographiques de diffusion de la décentralisation industrielle, particulièrement bien étudiées par Thérèse Saint-Julien qui a notamment montré que le desserrement des branches les plus modernes avait correspondu à une diffusion hiérarchique, depuis le haut vers la base de l'armature urbaine<sup>2</sup>. La différenciation des quadrants géographiques est également remarquable puisque, « quelle que soit la taille de la zone d'emploi, dans le Sud-ouest, les régions méditerranéennes et les régions du Bassin parisien, ces niveaux [de dépendance] sont systématiquement plus élevés que dans les régions orientales »<sup>3</sup>.

La représentation de l'information, non plus sur la base du pourcentage de l'emploi contrôlé, mais des établissements – incluant toutefois ici le secteur tertiaire – permet de donner quelques éclairages supplémentaires (carte 25).

<sup>1</sup> Céline Rozenblat, *art. cit.*, 1998, p. 77.

<sup>2</sup> Thérèse Saint-Julien, *op. cit.*, 1982.

<sup>3</sup> Céline Rozenblat, *art. cit.*, 1998, p. 77.



**Carte 25 : Part des établissements des zones d'emploi contrôlés par des sièges sociaux situés en Ile-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 1997 (%).** (Classes à effectifs égaux). (Source : INSEE - SIRENE).

Au niveau des établissements, les zones d'emploi les plus dépendantes sont bien à la périphérie de l'Ile-de-France, en particulier en région Centre et Picardie. En Champagne, la partie la plus dépendante à l'Ile-de-France correspond à la vallée de la Marne. En Basse-Normandie, située au-delà de la bande limitrophe où le commandement francilien est le plus marqué, seule la zone d'emploi de Caen a un taux très élevé. Les périphéries rurales de la région ont été moins touchées de même que celles de Haute-Normandie (pays de Bray), de Picardie (Vimeu) et de la Sarthe (bocage manceau). Le Limousin, en discontinuité par rapport aux zones de forte dépendance de la région Centre, apparaît également comme un espace fortement commandé par Paris, ce qui ne se retrouve pas toutefois sur la carte des emplois et différencie donc la région du Bassin parisien.

La décentralisation industrielle a donc bien produit, autour de l'Ile-de-France, un espace original en termes de commandement du système productif. Les établissements et les emplois sont en effet placés sous la dépendance prépondérante de sièges sociaux situés en Ile-de-France, en particulier dans cinq régions : Centre, Picardie, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Bourgogne qui correspondent bien au périmètre de ce qu'on assimile volontiers à l'aire régionale du Bassin parisien.



## **Conclusion de la deuxième section**

A côté de la délimitation par les flux, assez fluctuante en fonction du type d'échanges retenu, la délimitation par la spécificité du système productif offre des pistes intéressantes et complémentaires. En effet, le Bassin parisien dans sa partie hors région parisienne est l'aire privilégiée de redéploiement de l'appareil industriel de la capitale pendant les Trente Glorieuses. Cette décentralisation industrielle a particulièrement touché les cinq régions limitrophes de l'Ile-de-France ainsi que la Basse-Normandie. Elle a été en effet plus précoce, plus intense et plus spontanée que dans la plupart des autres régions françaises. Certes, nous avons pu observer l'existence de fortes modulations géographiques du phénomène : en fonction de la distance à Paris, des quadrants géographiques, de la taille des villes – diffusion hiérarchique. Mais celles-ci ne remettent pas en cause la globalité ni l'ampleur du processus qui, sur le plan social, a complètement transformé la géographie des régions proches de Paris en assurant la promotion d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle, celle des ouvriers spécialisés.

Complémentaire de l'approche par les flux, la délimitation du Bassin parisien par la décentralisation industrielle l'est en raison de l'intégration spatiale qui en a résulté : les établissements industriels des régions périphériques de l'Ile-de-France sont en effet désormais majoritairement placés sous le commandement de sièges parisiens avec lesquels les échanges de toute nature – surtout immatériels – sont particulièrement importants.

Cependant, il est encore difficile de proposer une image claire et synthétique des contours du Bassin parisien. Ce sera l'objet des développements suivants qui nous permettront, en établissant des bornes définitives, de fixer le domaine d'étude dont nous analyserons les dynamiques spatiales récentes.

### **Section 3. Bassin parisien : bouclage du périmètre.**

Des indicateurs déjà examinés et éclairant différents aspects des interactions qui existent entre l'Ile-de-France et les régions qui l'entourent, certains ne méritent pas d'être retenus avec le même degré d'importance que les autres. Toujours est-il que l'échelle départementale utilisée jusqu'à présent semble a priori la mieux adaptée à la mise en œuvre de cette démarche synthétique : la maille régionale laisse en effet échapper les discontinuités, les lignes de seuils et les gradients que des échelles plus fines parviennent à mieux révéler ; quant à la zone d'emploi – sans parler du canton ou de la commune –, elle laisse filtrer trop de "bruit" et maximise, comme le ferait l'arrondissement, les impacts spatiaux de la hiérarchisation du territoire par l'armature urbaine. Le département, en situation intermédiaire, est une maille médiane qui offre, vis-à-vis du but recherché – définir le Bassin parisien comme système d'intégration spatiale et fonctionnelle autour de la capitale et donc comme espace polarisé –, les potentialités les plus intéressantes.

#### **1) Le Bassin parisien selon la DATAR**

Pour commencer toutefois, nous rappellerons les choix faits par la DATAR pour délimiter le Bassin parisien. En 1966, les départements retenus étaient, en dehors de l'Ile-de-France, au nombre de quinze : Oise, Aisne, Somme, Seine-Maritime, Eure, Orne, Calvados, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire, Yonne, Aube, Marne et Sarthe. Il s'agissait, comme nous l'avons vu plus haut, de ne conserver du bassin sédimentaire que les départements inscrits dans un rayon de 200 km autour de Paris et dans lesquels se faisait particulièrement sentir l'influence de la capitale : création d'emplois industriels par décentralisation, flux financiers et de marchandises, dépendance des relais urbains vis-à-vis de l'agglomération parisienne pour un certain nombre de services supérieurs. A l'issue de la procédure de consultation sur les

propositions du premier *Livre Blanc* qui fut conduite dans un cadre régional – les sept CODER concernées –, certains départements non inclus dans le périmètre ont été réintroduits. C'est le cas de six d'entre eux : la Nièvre, la Manche, l'Indre, le Cher, la Haute-Marne et les Ardennes. La revendication identitaire a pesé plus lourd dans cette décision que l'obéissance à des critères précis, scientifiques ou opérationnels, comme le montrent les déclarations de certains départements et de certaines régions, volontiers incantatoires ou, de façon plus pragmatique, inquiètes des risques politiques de marginalisation et de scission qu'aurait fait courir le périmètre initial<sup>1</sup>.

Comme on l'a déjà indiqué, la politique d'aménagement du Bassin parisien élaborée au début des années 1990 n'offre pas le même niveau de justification sur le choix du périmètre que celle qui l'a précédée puisque aucun critère de délimitation, au-delà de la notion subjective de "solidarité", n'a été spécifié. On retrouve cependant dans les grandes lignes le Bassin parisien défini en 1970, le département de la Nièvre en moins. Le découpage retenu remonte au CIAT du 6 novembre 1990, à l'origine des « sept grands chantiers d'aménagement du territoire » conçus pour répondre à la problématique que posait alors à la France son insertion croissante dans l'Europe communautaire. Ces « chantiers » ont été établis comme devant en priorité s'appuyer sur les limites géographiques des régions françaises. C'est pourquoi chacun d'eux se compose d'une zone prioritaire et d'une zone secondaire, la première seulement servant de base à la définition ultime. Pour le Bassin parisien, il n'était pas possible de retenir l'intégralité de la région Pays de la Loire, car le chantier Façade atlantique aurait alors été scindé en deux parties. De même en Bourgogne n'a-t-on sélectionné que le département de l'Yonne, limitrophe de l'Ile-de-France, afin de ne pas limiter le chantier Saône-Rhône à la seule région Rhône-Alpes.

Les choix de 1990 ne reposent donc pas sur le recours à des critères quantitatifs pas plus que ceux de 1970. La logique politique qui consistait alors à promouvoir des espaces pluri-régionaux l'a emporté sur celle de la justification des périmètres, la production d'espaces "décalés" permettant à la DATAR et à l'Etat d'asseoir une légitimité nouvelle, à la fois conceptuelle et opérationnelle, dans le domaine de l'action régionale. Le référent européen a d'ailleurs conféré un fondement supplémentaire à cette approche, devant le constat d'affirmation de régions puissantes et de plus en plus impliquées dans l'administration territoriale du continent (cas de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie).

---

<sup>1</sup> On peut rapporter, à titre d'exemple, les citations suivantes :

CODER de Champagne-Ardenne (13/10/69) : « On saisit mal comment la Champagne-Ardenne serait en mesure, conformément à ces directives, de définir et appliquer une politique régionale d'ensemble si était maintenu son partage en deux ou plusieurs aires d'aménagement : il ne pourrait en effet être tenu compte ni de l'ouverture européenne que doivent lui assurer les Ardennes grâce aux liaisons à prévoir entre ce Département et les réseaux de communication de Belgique et de Rhénanie, ni du débouché vers l'axe rhodanien que détient la Haute-Marne » ;

CODER du Centre : (20/10/69) : « La CODER du Centre craignant que la délimitation envisagée du Bassin parisien provoque une rupture à l'intérieur d'une Région qui, malgré certaines difficultés initiales, a pris effectivement conscience de sa solidarité, regrette que les départements du Cher et de l'Indre ne soient pas actuellement inclus dans le Bassin parisien. Dans ces conditions, l'objectif à atteindre doit bien consister à aménager les "Régions du Bassin parisien" et pas seulement le Bassin parisien lui-même ».

CODER de Basse-Normandie (8/10/69) : « Il convient de tout mettre en œuvre pour éviter que, face à l'aménagement du Bassin parisien et à celui de la Basse-Seine, la région de Basse-Normandie ne soit en définitive qu'un réservoir de main-d'œuvre au bénéfice de concentrations urbaines ou industrielles projetées à l'extérieur de son territoire. Dans cette optique, et dans le souci de l'unité régionale, elle regrette que le département de la Manche n'ait pas été inclus dans l'aire d'études du Bassin parisien ».

Département de la Nièvre : « Vœu : Considérant que la vallée de la Loire Nivernaise fait partie – sur le plan géographique – des pays de la Loire Moyenne, considérant la facilité et la rapidité des communications entre Paris et cette région qui peut être considérée comme faisant partie de la couronne du Bassin parisien, considérant que l'évolution de l'agriculture accentuera vraisemblablement [...] le départ des habitants de nos campagnes, émet le vœu que la vallée de la Loire Nivernaise soit incorporée à la "zone d'appui" de la Loire Moyenne qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du Bassin parisien (la limite du Loiret et de la Nièvre étant totalement artificielle)... ». Cités dans DATAR, *Livre Blanc du Bassin parisien. Directives d'aménagement, résultats de la consultation*, 1970, 277 p.

## 2) Les critères à retenir, le découpage obtenu.

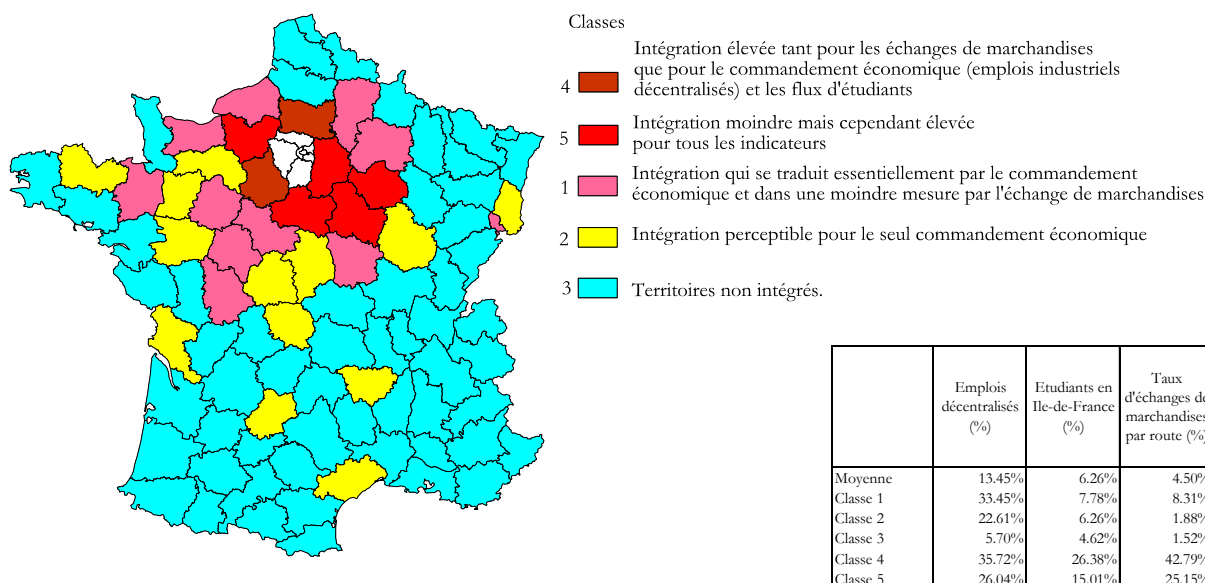
Le Bassin parisien, c'est entendu, est un espace polarisé. La question se pose toutefois de déterminer le seuil quantitatif qui traduit le mieux dans l'espace français le caractère prépondérant de l'influence de la région-capitale.

Des analyses précédentes, nous retiendrons trois variables susceptibles d'être représentées à l'échelle du département : la part en 1975 de l'emploi décentralisé dans l'emploi industriel départemental – donc commandé depuis Paris puisque les sièges sociaux sont le plus souvent restés en région parisienne – (carte 20) ; le pourcentage d'étudiants de chaque département inscrits dans une université francilienne (cartes 15 et 16) ; le taux d'échanges de marchandises entre la région parisienne et les départements français pour le trafic routier en compte propre non conteneurisé (carte 12). Le premier indicateur est un bon révélateur du commandement économique exercé par la capitale. Le second souligne le degré de dépendance de certains territoires vis-à-vis l'Île-de-France pour un service représentatif de l'attractivité métropolitaine. Le troisième insiste sur les niveaux d'intégration ou, à tout le moins, de complémentarité existant entre le potentiel économique de la région parisienne et celui des autres régions françaises. Les trois variables retenues sont donc bien représentatives, à notre avis, de la vie de relation induite par la capitale. Celle-ci demeure le fondement le plus commun d'une définition socio-économique du Bassin parisien : « le Bassin parisien pour nous, c'est la zone dans laquelle les échanges de biens, d'hommes et de services se pratiquent à une cadence quotidienne ou pluri-hebdomadaire »<sup>1</sup>. Nous avons préféré ne pas retenir d'informations quantitatives sur les migrations pendulaires car celles-ci reflètent plutôt le fonctionnement de l'Île-de-France comme aire métropolitaine au bassin d'emploi étendu, ce qui n'est pas compatible avec la définition du Bassin parisien comme zone d'influence régionale de la capitale. De même les migrations résidentielles qui traduisent des tropismes géographiques très variables dans le temps – avec de fréquentes inversions – ne nous semblent pas de nature non plus à souligner les permanences de l'organisation de l'espace français.

A partir de ces trois variables, une classification ascendante hiérarchique assez simple a été opérée après centrage des données afin de tenir compte de l'hétérogénéité des modes de calcul de chacune d'elles. Elles n'ont pas par contre été réduites car elles sont exprimées dans la même unité de valeur. Les résultats obtenus ont été reproduits sur la carte suivante (carte 26) et permettent de dégager cinq types dont la variance intra-classes s'établit au niveau tout à fait satisfaisant de 14,5 %.

---

<sup>1</sup> Jean Labasse, "la répartition et les formes d'un habitat adapté aux conditions spécifiques du Bassin parisien", *Urbanisme*, 1966, n°96-97, p. 32.



**Carte 26 : Mesure de l'attraction francilienne à travers les emplois industriels décentralisés, les flux d'étudiants, le trafic de marchandises non conteneurisé en compte propre par route.** (sources : INSEE, Verlaque, DEP, SITRAM)

Les classes 4, 5 et 1 correspondent aux départements dont le niveau d'interaction avec l'Ile-de-France est le plus élevé et ce, selon les types, pour la plupart des variables. Elles sont ainsi représentatives des contours que l'on peut donner au Bassin parisien. La classe 3, par contre, comprend les départements situés hors de l'influence francilienne, les scores étant médiocres pour chacun des indicateurs. La classe 2 est plus problématique puisque la dépendance à la région-capitale n'y découle que de la part des emplois décentralisés. On peut donc d'ores et déjà admettre que le Bassin parisien comprendra d'abord les départements des trois premières classes citées, à condition d'être situés en continuité territoriale avec la zone d'influence de la capitale, ce qui exclut le Territoire de Belfort, atypique du fait de la part écrasante des emplois décentralisés. Les données utilisées sur ce point sont en effet tirées des travaux de Christian Verlaque sur la décentralisation industrielle. Or l'appréciation quantitative de celle-ci s'est faite en incluant des opérations qui ne provenaient pas nécessairement de région parisienne et qui pouvaient être de simples extensions décentralisées – cas justement du Territoire de Belfort. Aussi faut-il relativiser le poids de cette variable par rapport aux deux autres, alors même qu'elle est la plus discriminante au sein de la classification.

Pour certains départements, un examen plus attentif des profils peut s'avérer utile :

- Dans les classes 1 et 2, on examinera plus particulièrement ceux dont les résultats sont médiocres pour l'attraction étudiante et l'échange de marchandises : on ne retiendra alors, pour la première variable, que les départements qui dépassent 6,5 % et pour la seconde, ceux qui sont situés au-dessus de 5 % de taux d'échanges ;
- Dans la classe 3, on détaillera le cas des départements inclus dans des régions situées en majorité dans le Bassin parisien : Somme, Haute-Marne, Ardennes et Manche ; comme dans la situation précédente on appliquera les seuils de 6,5 et 5% (voir tableau 3)

	Emplois décentralisés (%)	Etudiants en Ile-de-France (%)	Taux d'échanges de marchandises par route (%)	Classe
Ile-et-Vilaine	34.14%	5.07%	2.70%	1
Indre-et-Loire	28.50%	7.29%	8.12%	1
Nièvre	50.42%	11.71%	4.55%	1
Vienne	32.59%	5.04%	0.89%	1
Terr. De Belfort	42.22%	4.37%	1.17%	1
Charente-Maritime	18.51%	5.65%	0.96%	2
Cher	23.72%	10.42%	4.16%	2
Côte d'Or	19.75%	6.08%	3.07%	2
Côtes d'Armor	28.42%	5.45%	1.13%	2
Creuse	26.05%	6.41%	0.19%	2
Indre	24.61%	8.77%	5.38%	2
Maine-et-Loire	23.12%	6.36%	1.34%	2
Mayenne	28.67%	6.36%	1.78%	2
Orne	20.75%	9.37%	4.03%	2
Ardennes	10.97%	6.42%	6.77%	3
Manche	12.46%	7.15%	5.69%	3
Haute-Marne	13.21%	6.47%	2.33%	3
Somme	19.84%	5.93%	8.36%	3

**Tableau 3 : Mesure de l'attraction francilienne pour certains départements des classes 1, 2 et 3.** (sources : INSEE, Verlaque, DEP, SITRAM)

C'est ainsi que l'Ile-et-Vilaine, la Mayenne, les Cotes d'Armor, le Maine-et-Loire, la Vienne, la Creuse et la Côte-d'Or nous semblent ne pas devoir être retenus, malgré des résultats conséquents pour l'emploi industriel décentralisé. Au contraire, l'Orne, l'Indre, le Cher, tout comme la Nièvre et l'Indre-et-Loire, peuvent être assimilés à des départements du Bassin parisien, compte tenu de leurs résultats pour deux voire trois des variables. Quant à la Somme, malgré un profil plutôt moyen, les indicateurs sont suffisamment bons pour les marchandises et proches de la moyenne pour les étudiants, pour décider d'inclure ce département, de même que les Ardennes qui ne présentent un profil vraiment médiocre que pour l'emploi décentralisé. Seule la Haute-Marne, au sein de cette classe 3, semble devoir être exclue, car la moyenne n'est même pas atteinte pour l'emploi décentralisé et les seuils définis précédemment ne le sont pas davantage pour les deux autres variables.

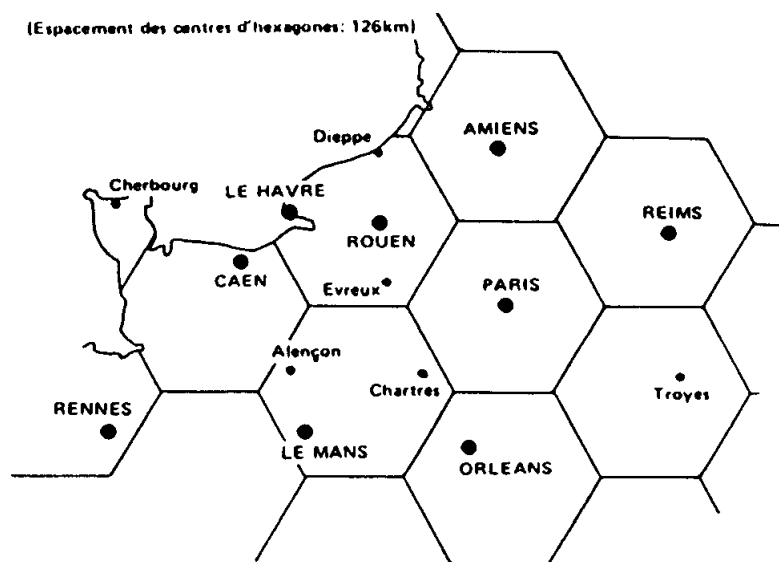
On parvient donc à la définition d'un Bassin parisien comprenant, en dehors de l'Ile-de-France, les régions Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Champagne-Ardenne – sans la Haute-Marne –, ainsi que les départements de la Sarthe, de l'Yonne et de la Nièvre, ce qui à deux unités près, reprend les contours du Bassin parisien délimité par la DATAR.

### 3) Dernières discussions autour du périmètre.

L'objet de ce dernier développement est de rapporter le périmètre ainsi obtenu à des informations qualitatives ou à d'autres sources, non mobilisables dans l'analyse quantitative précédente, afin de voir si nos choix peuvent être confirmés ou infirmés.

Tout d'abord, on peut voir que la polarisation de l'espace par la capitale a produit, dans le Bassin parisien et dans la longue durée, un agencement cristallin de l'espace géographique. Dans sa thèse sur les villes de la couronne du Bassin parisien – Amiens, Saint-Quentin, Reims, Troyes –, Paul Oudart a ainsi calculé l'équation de l'orbite de ces villes dans un repère orthonormé passant par Paris. De son côté Yves Guermond a montré que « la trame urbaine théorique du Bassin parisien » était « construite à partir d'un espacement moyen des centres de

126 kilomètres »<sup>1</sup>. Il en a déduit une construction hexagonale centrée sur les principales villes du Bassin parisien – Paris et les neuf autres unités urbaines de plus de 100 000 habitants – à partir desquelles se dessine l'organisation de l'espace (figure 32). Ainsi, si les six hexagones périphériques de la région parisienne appartiennent bien à son aire d'influence, ceux qui sont plus éloignés – cas de la Basse-Normandie –, participent d'autres logiques géographiques – l'Ouest français pour l'hexagone caennais. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'au-delà des six hexagones, l'appartenance à l'aire d'influence parisienne devient plus problématique, ce que montrent bien les gradients de dépendance ou d'interaction figurés par les différentes classes de la typologie précédente.



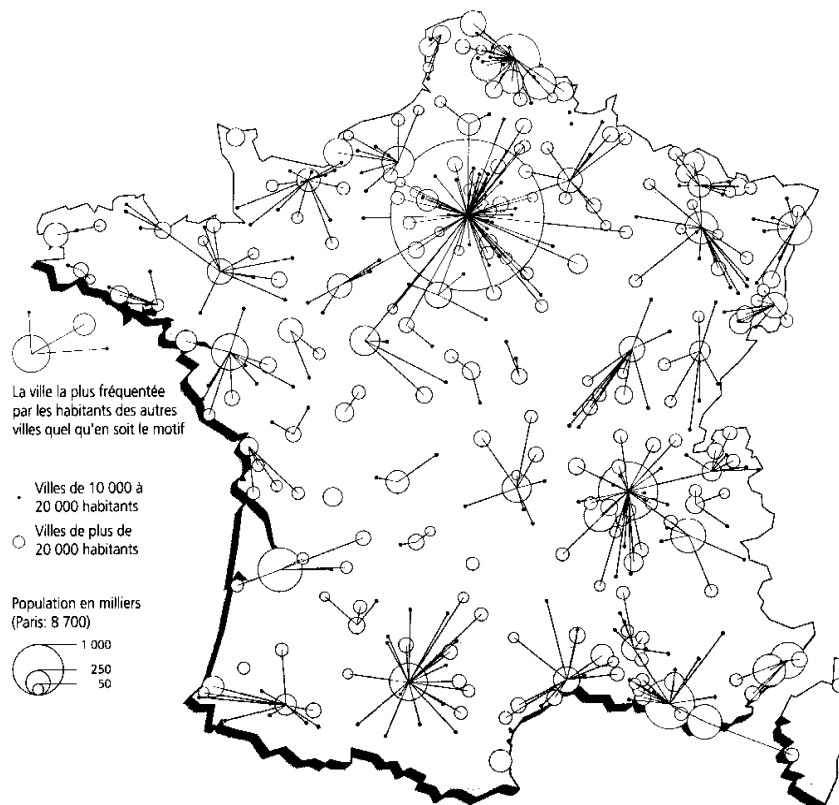
**Figure 32 :** La construction hexagonale du Bassin parisien. (Source : Yves Guermond (Dir.), *op. cit.*, 1993, p. 193)

Cependant si le schéma cristallin conserve autant d'importance dans le Bassin parisien – au point qu'il en légitime en grande partie les contours – il ne faut pas en borner les apports à la mesure de l'attraction des services les plus banals. C'est pourquoi l'attraction de l'université nous a paru être un critère important – même si celle-ci est très variable dans le temps en relation avec la diffusion rapide des équipements au cours de ces dernières années. D'autre part, pour tenir compte de toute la richesse que peut apporter cette problématique, il convient de tester les limites du Bassin parisien telles que nous les avons arrêtées, en les rapportant aux enseignements livrés par la hiérarchie du réseau urbain dans cette partie de l'espace français.

Deux sources peuvent alors être mobilisées. La première est l'inventaire communal qui, parce qu'il indique pour chaque commune la ville principale de fréquentation pour les services dont elle ne dispose pas, est un indicateur des relations interurbaines et de la hiérarchie qui en découle. A partir de la carte établie lors de l'inventaire communal de 1988 (figure 33), on constate que de nombreuses grandes villes du Bassin parisien animent un réseau urbain régional et se rattachent directement à la capitale : Tours, Orléans, Reims, Amiens – qui de ce fait est bien une ville du Bassin parisien – sont dans ce cas. D'autres au contraire – Rouen, Caen – paraissent plus indépendantes, mais l'hétérogénéité de l'information collectée par l'inventaire – établi sur la base d'une déclaration municipale – explique sans doute cette diversité de situations. Certaines marges toutefois sont intéressantes : Châteauroux et Issoudun se rattachent à Tours, confirmant ainsi la position de l'Indre dans le Bassin parisien ; Nevers et Bourges paraissent par contre isolées, mais

<sup>1</sup> Yves Guermond (dir.), *la Haute-Normandie sur deux horizons*, Paris, Montpellier, GIP Reclus, La Documentation Française, 1993, 208 p., p.193.

on ne saurait en tirer davantage d'enseignements ; toutes les villes des Ardennes dépendent de Reims, ce qui appuie le choix que nous avons fait d'inclure ce département dans le Bassin parisien ; la Haute-Marne conserve une position ambiguë, partagée entre l'influence directe de Paris pour Saint-Dizier, l'attraction nancéienne pour Chaumont et celle de Dijon pour Langres. Le rattachement à Paris de la première ville de ce département devrait toutefois nous inciter à l'inclure dans le périmètre d'études.

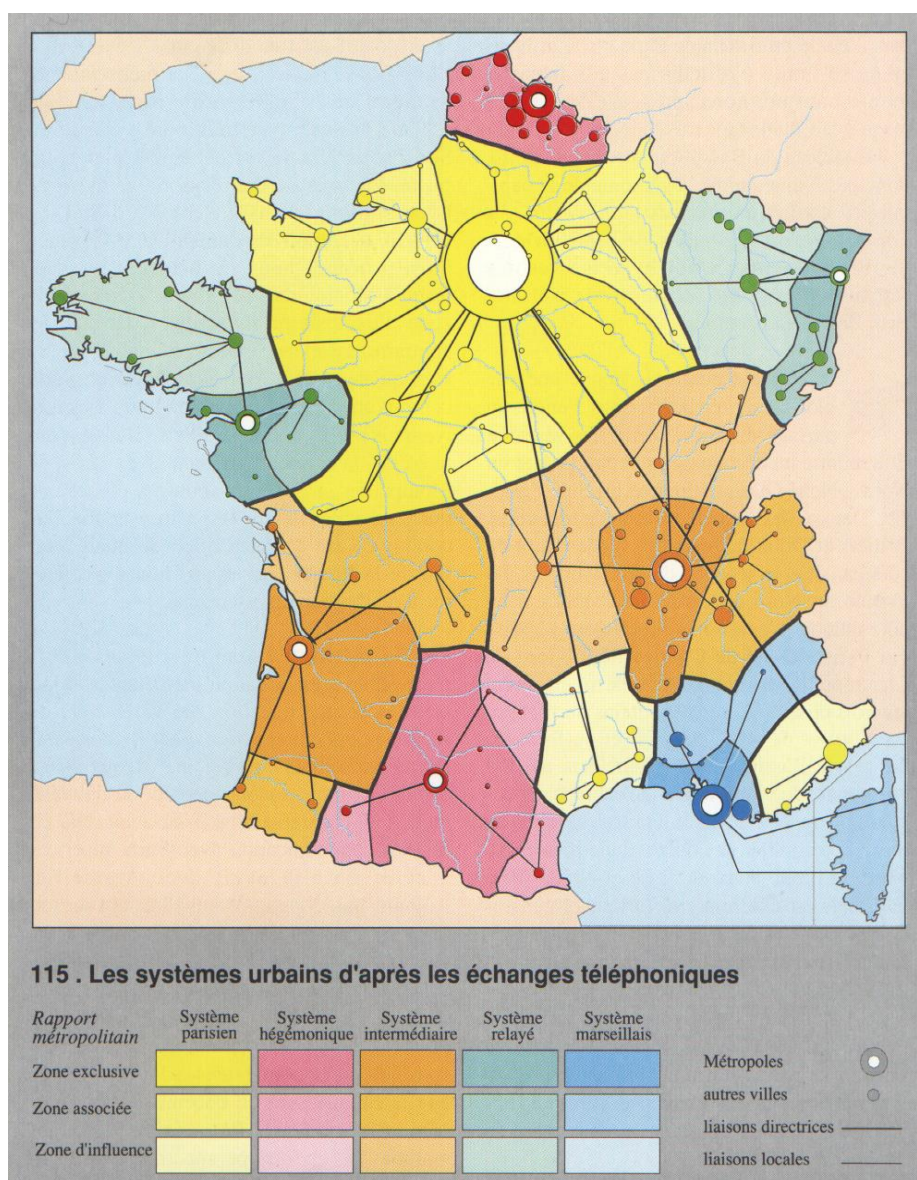


**Figure 33 : Centralité et flux dans l'espace français.** (Sources : INSEE, Inventaire communal, Denise Pumain, Thérèse Saint-Julien, *Atlas des villes de France*, 1990).

La deuxième source mobilisable provient des analyses effectuées par Félix Damette sur les flux téléphoniques et de voyageurs entre les villes françaises. Nous avons déjà évoqué comment, à partir du croisement de variables de relation – indicateur flux/km (somme des trafics multipliée par la distance moyenne) pour les télécommunications – et d'indicateurs de commandement – nombre de cadres de la base socio-économique –, cet auteur parvenait à préciser l'organisation urbaine du territoire autour de huit têtes de réseaux que sont les principales métropoles françaises – Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lille, Nantes, Strasbourg. Les échanges téléphoniques avec la capitale ne sont toutefois pas le critère le plus discriminant puisqu'ils représentent la relation principale pour la quasi-totalité des villes françaises. C'est l'articulation de ces échanges avec les autres indicateurs cités et leur structure hiérarchique<sup>1</sup> qui permettent à Félix Damette de proposer une synthèse sur l'armature urbaine nationale. Le résultat cartographique de son analyse est rapporté ci-après (figure 34). Par rapport à notre propre démarche, les résultats présentent les différences suivantes : Poitiers – tout comme Niort son satellite – est rattachée au Bassin parisien car ses relations téléphoniques avec la capitale sont plus de quatre fois supérieures aux trafics qu'elle a avec Bordeaux – métropole régionale avec laquelle elle échange le plus – ; c'est également le cas de la Mayenne car Laval se raccorde directement au Mans par un flux compris entre le quart et la moitié de celui qui la relie à Paris ; la

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Félix Damette, *op. cit.*, 1994, pp. 176-177.

Haute-Marne fait également partie du Bassin parisien car Saint-Dizier se rattache à Reims et Chaumont directement à Troyes.



**Figure 34 : Les systèmes urbains d'après les échanges téléphoniques.** (Source : Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 201)

Ces divergences dans le résultat des analyses, toutes relatives d'ailleurs puisque la Vienne et la Mayenne apparaissaient dans notre classification comme deux départements susceptibles d'être rattachés au Bassin parisien, ne sont que la traduction de l'application de méthodes reposant sur des critères différents. Ces deux départements ne nous paraissent pas cependant devoir être retenus dans le périmètre du Bassin parisien. Le premier, en dehors de l'emploi industriel décentralisé et des relations téléphoniques privilégiées avec Paris, présente un profil d'échanges avec la capitale beaucoup trop décevant. Le second pêche surtout par l'alternance de ses attractions – vers Paris et le Mans d'une part, vers Rennes d'autre part. Quant à la Haute-Marne, la contradiction des informations nous semble plutôt devoir être tranchée en faveur de l'appartenance au Bassin parisien : l'indication sur les échanges téléphoniques est complétée par ce que révèle l'inventaire communal sur Saint-Dizier, à savoir un rattachement direct à Paris. C'est pourquoi nous inscrivons ce département dans le périmètre du Bassin parisien.



### **Conclusion de la troisième section.**

Des analyses précédentes, il ressort que le Bassin parisien, dont les limites actuelles ont été proposées au début des années 1970 par les aménageurs, est bien la traduction de la vie de relations induite par la capitale ainsi que l'aire géographique où la décentralisation industrielle a été la plus intense. C'est pourquoi, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie, la Picardie, la Champagne-Ardenne, le Centre, la Sarthe, l'Yonne et la Nièvre, avec l'Ile-de-France, cœur du Bassin parisien, nous semblent devoir être retenus comme les territoires constitutifs de cette grande région. L'inclusion et le rejet de certains départements sont parfois discutables. Nous avons vu pour quels motifs. Mais il convient d'arrêter un périmètre, un cadre d'analyse des dynamiques spatiales des vingt dernières années, qui, tout en restant relatif, n'en est pas moins valide.

### **Conclusion du chapitre deux.**

Le Bassin parisien n'est donc pas seulement un mot, une représentation, forgée au cours de la lente maturation des paradigmes de la géographie moderne et de l'invention des politiques publiques. Il est aussi une chose, un espace dont les caractéristiques sont clairement établies. Si l'ampleur et l'ancienneté des relations avec la capitale font des régions limitrophes de l'Ile-de-France et de quelques autres, les parties intégrantes d'un Bassin parisien marqué par les relations radiales polarisées, la logique de ce mode relationnel paraît assez changeante au cours de l'histoire et semble se renouveler régulièrement. C'est pourquoi il nous est apparu que le Bassin parisien pouvait tirer sa définition même de l'observation orientée des différents flux qui affectent l'espace national. Parmi ceux-ci, certains sont plus pertinents que d'autres : migrations étudiantes – révélatrices de la fréquentation d'un service discriminant, spécifiquement parisien, l'université –, échanges de marchandises, flux téléphoniques. Au contraire, le bilan migratoire n'est plus très adapté à la géographie actuelle du Bassin parisien, contrairement à ce qui se passait au 19<sup>ème</sup> siècle. De même, les relations quotidiennes de travail ne fonctionnent pas vraiment à cette échelle, ce qui, dépassée une certaine distance géographique, rend artificiel le recours à ce critère d'analyse. Mais il faut aussi tenir compte des héritages de l'histoire économique récente et en particulier de la période de la décentralisation industrielle qui a plus particulièrement affecté les régions limitrophes de l'Ile-de-France. C'est au croisement de la géographie des flux et de celle du commandement du système productif que se trouve la clé de la définition la plus pertinente du Bassin parisien. Celui-ci apparaît bien comme l'aire où les échanges de marchandises, de biens et de personnes avec la capitale sont les plus intenses au sein de l'espace français. Mais c'est aussi, du point de vue de l'économie productive, l'espace commandé directement par Paris et donc, le moins autonome, ce que nous a montré la géographie des sièges sociaux franciliens et des emplois que ceux-ci contrôlent directement.

La déclinaison quantitative de ce croisement permet d'arriver à un contour précis du Bassin parisien. Bien sûr, celui-ci demeure relatif, mais il offre la possibilité de poursuivre l'analyse, sur les dynamiques spatiales contemporaines cette fois, dans un cadre qui respecte ce balancement notionnel. De même, la rapidité de décroissance du gradient dû à l'influence de la capitale dans de nombreux domaines – hormis les liaisons téléphoniques – souligne la fragilité de la construction géographique qu'est le Bassin parisien. Nous verrons plus loin qu'à une plus grande échelle, la proximité demeure largement aussi structurante de la vie économique et sociale, même si, en termes de dynamiques, ses effets paraissent moins significatifs.

Mais un dernier détour théorique s'impose. Si le cadre est fixé la structure ne l'est pas. A quelle échelle doit-on lire les dynamiques spatiales actuelles et dans quel domaine en particulier – celui de l'économie productive, de l'économie domestique, de l'urbanisation ? Les réponses à ces questions peuvent sans doute être trouvées en recourant à un autre paradigme formel, celui de l'analyse systémique.

## CHAPITRE 3 LE BASSIN PARISIEN EST UN SYSTEME SPATIALISE

L'approche systémique s'est répandue en géographie, essentiellement depuis le milieu des années 70<sup>1</sup>, et a nourri un certain nombre de travaux universitaires<sup>2</sup>. Comme le rappelle Joël de Rosnay, « elle est née, au cours des trente dernières années, de la fécondation de plusieurs disciplines dont la biologie, la théorie de l'information, la cybernétique et la théorie des systèmes »<sup>3</sup> et a peu à peu recouvert l'ensemble des champs du savoir en favorisant l'émergence d'une vision transdisciplinaire qui, sans constituer authentiquement une théorie, représente aujourd'hui un paradigme d'analyse et d'interprétation utile à de nombreuses démarches cognitives.

Il ne s'agira pas ici de présenter toutes ses caractéristiques, qu'elles soient appréhendées dans leur dimension générale ou dans leur application à la géographie, mais au contraire de mesurer sa pertinence pratique par rapport à notre objectif d'analyser les dynamiques spatiales du Bassin parisien. Car, « plutôt que de nous laisser continuer à "déchiffrer notre objet pas à pas de façon analytique", elle nous invite à commencer par le concevoir et donc à le représenter comme objet signifiant et comme organisme fonctionnant »<sup>4</sup>.

Or à ce stade de la réflexion nous pouvons admettre deux résultats acquis : Le Bassin parisien est une représentation, mais aussi un espace fonctionnel identifié comme le produit de l'influence complexe de Paris sur son environnement géographique, ce qui permet d'envisager une analogie avec la dimension organiciste qui précisément sous-tend l'approche systémique. Mais dans quel but ? Tout d'abord pour mieux préciser la nature et la portée des relations entre Paris et son aire d'influence : celles-ci conditionnent l'organisation spatiale du Bassin parisien et par conséquent sa dynamique<sup>5</sup>. Ensuite pour parvenir à une échelle de désagrégation du Bassin parisien qui fasse sens et rende intelligible les mutations intervenues au sein de cet espace depuis quelques années. C'est pourquoi une rapide évocation de la portée de l'approche systémique en géographie est nécessaire dans un premier temps, avant d'envisager son application à notre objet d'étude, le Bassin parisien.

### Section 1. Petit rappel de systémique utile à l'étude des dynamiques spatiales du Bassin parisien

« D'après la définition la plus courante, "un système est un ensemble d'éléments en interaction" », comme le rappelle Joël de Rosnay<sup>6</sup>. Si cette définition ne soulève pas de difficultés a priori, elle en comporte néanmoins, dès lors qu'il s'agit d'opérer un transfert sémantique vers la géographie où la notion d'élément peut s'avérer ambiguë, selon qu'on lui attribue une dimension géographique – elle devient alors synonyme de ville, de région, de "pays", de territoire –, une dimension au contraire "a-spatiale" – population, main-d'œuvre, entreprises, exploitations agricoles... – ou que l'on croise ces deux dimensions – population de la ville X, entreprises de la région Y etc. Elle

<sup>1</sup> "Séance thématique. Les systèmes en géographie", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n°465, pp. 354-356.

<sup>2</sup> Parmi les plus importants, signalons : Franck Auriac, *Système économique et espace : le vignoble languedocien*, Paris, Economica, 211 p. ; Jean-Paul Charvet, *Les greniers du monde*, Paris, Economica, 1985, 368 p.

<sup>3</sup> Joël de Rosnay, *Le macroscopie. Vers une vision globale*, Paris, Points Seuil Essais, 1975, 351 p., p. 91.

<sup>4</sup> Jean-Bernard Racine et al., *Problématiques de la géographie*, Paris, PUF, 1981, 262 p., pp. 134-135.

<sup>5</sup> Par dynamique spatiale nous entendrons l'ensemble des transformations qui s'opère dans le temps au sein d'un espace géographique : modifications de ses composantes démographiques, économiques et sociales et des caractères physiques de son organisation en relation avec ces transformations comme nous y invitent les définitions communément admises par les géographes : « le terme de dynamique a un double-sens ; la dynamique est d'abord l'étude des forces d'un champ spatial. En outre, on emploie souvent le terme dynamique pour les théories qui intègrent l'évolution temporelle. Nous regroupons sous ce qualificatif les théories qui prennent en compte le déroulement du temps ». In André Dauphiné, *Espace, région, système*, Paris, Economica, 1979, p. 19.

<sup>6</sup> Joël de Rosnay, *op. cit.*, p.92.

implique donc de considérer avec précision ce qu'on peut attendre de l'approche systémique en géographie car le système dans notre discipline est bel et bien bi-dimensionnel « par ses relations verticales (entre économie, société, nature et culture ; mode de production et rapports de production ; espace produit et espace vécu, etc.), et par ses relations horizontales internes, entre lieux, qui confortent sa cohérence »<sup>1</sup>.

### 1) La notion de système en géographie et ses implications scalaires.

En géographie comme dans d'autres approches scientifiques, le système présente deux aspects. Le premier d'entre eux est structural : « il s'agit de l'organisation dans l'espace des composants ou éléments d'un système »<sup>2</sup>. Ainsi, de ce point de vue, un système se caractérise par une *limite* – bornage dans l'espace, frontières, maillage –, des *éléments* ou composants répertoriés en catégories – habitants d'une ville, employés d'une entreprise –, des *réservoirs* pour le "stockage" de l'information, de l'énergie, des capitaux, des populations et qui, en géographie, se confondent principalement avec les établissements humains dotés de caractéristiques propres – villes, villages, entreprise, système bancaire, potentiel de recherche et d'innovation –, un *réseau de communication* qui permet l'échange entre les réservoirs. Le second aspect du système est fonctionnel : il consiste en « des *flux* d'énergie, d'information ou d'éléments circulant entre les réservoirs »<sup>3</sup> – migrations de population, transfert d'activités, investissements directs productifs – en des *vannes* qui contrôlent le débit des flux – taux de solde migratoire, taux d'investissement annuel – et dont l'ajustement dépend en partie de la décision consciente ou inconsciente des acteurs du système, en des *délais* – rythme de croissance, d'adaptation, temps d'acheminement – et en des boucles d'information appelées aussi *boucles de rétroaction* (feedback), largement commandées par les centres de décisions qui regroupent les différents éléments du système – ménages, direction des entreprises, décideurs politiques – ; ces boucles peuvent être *positives* et tendre vers la croissance ou le déclin du système – effets multiplicateurs d'une croissance économique ou démographique, cumulatifs d'une récession, incitations publiques au développement – ou bien *négatives* – saturation de l'espace, planification restrictive des sols ... – et tendre ainsi vers la stabilisation du système.

Roger Brunet s'est attaché à proposer la synthèse entre ces deux aspects, structural et fonctionnel.

Le premier a donné naissance au géon : « appelons donc un géon un espace structuré dont on peut définir le système [...]. A tout géon correspond un système d'énergie qui s'y déploie et le reproduit »<sup>4</sup>. Ce géon se définit avant toute chose par son arrangement spatial (figure 35), c'est-à-dire par sa structure, faite de mailles, de chemins, d'équipements, de lieux habités, de densités, d'espacements, de discontinuités... Il est en relation avec un système d'énergie (E) qui retranscrit en géographie l'aspect fonctionnel du système. Mais il n'est pas seulement déterminé ou produit par lui car l'arrangement spatial (A) propre à tout géon est sous l'influence d'autres facteurs de détermination qui influencent le mode opératoire du système d'énergie dans sa traduction spatiale : les héritages de l'histoire (H), c'est-à-dire des systèmes d'énergie aujourd'hui disparus – anciens modes de production –, les lois de la nature (N) – atouts et contraintes liés au milieu physique –, les lois universelles de l'espace géographique (U) – telles que la gravitation qui optimise les interactions entre les lieux par des espacements plus ou moins importants. L'étude de l'arrangement spatial consiste donc à repérer dans tout espace géographique ce qui relève des

---

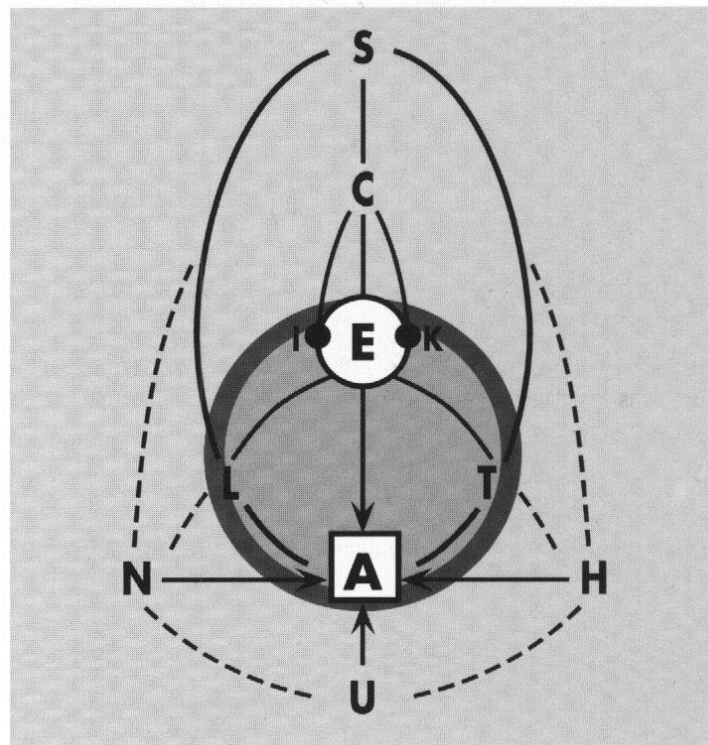
<sup>1</sup> Roger Brunet, "systèmes et approche systémique en géographie", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n°465, pp. 399-407., p. 402.

<sup>2</sup> Joël de Rosnay, *op. cit.*, p.106.

<sup>3</sup> Joël de Rosnay, *op. cit.*, p.107

<sup>4</sup> Roger Brunet, *Géographie universelle. Mondes nouveaux*, Paris, Hachette Reclus, 1990, 551 p., p. 154.

formes héritées – le territoire (T) –, des formes vives – produites par le système d'énergie actuel –, et des formes "naturelles" incarnées en grande partie dans le paysage (L).

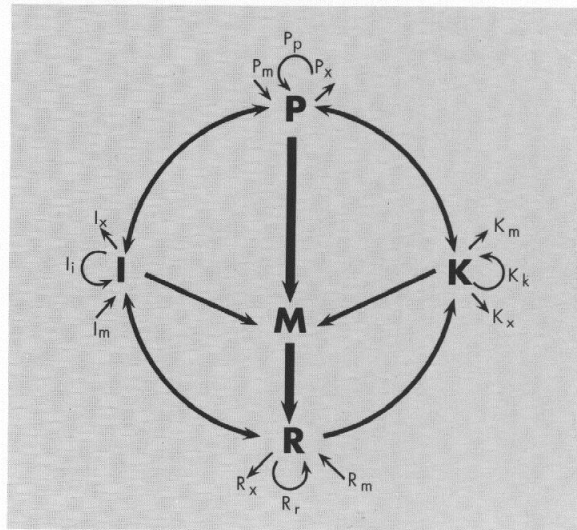


#### 11.1 - Modèle général de la production de l'espace, ou « l'œuf de Colomb » de la géographie

*Un espace géographique (A) est façonné par un système d'énergie (E). Celui-ci est fonction de la société (S) locale et globale, et il a un «gouvernement» (C). La production d'espace fournit aussi du paysage (L) et du territoire (T), qui sont des constructions mentales et des représentations sociales et individuelles, entrant dans les définitions de l'espace, fortement dépendantes des formes sociales, et présentes dans les actions sur l'espace. Lesdites actions composent avec ces «mémoires» ou «entrées» que sont N, H et U: ce qui vient de la Nature (N) et tel que la société l'interprète, ce qui est Héritage de l'Histoire (H, un autre produit social), ce qui vient des lois générales de l'espace universel (U). U et S se rejoignent par-delà le modèle en réglant les lois de l'espace: espacement, distance, gravitation, frictions et relais, etc.; les liaisons entre U et N ou H sont la source de plus d'une conjecture, qu'analysent physiques et métaphysiques...*

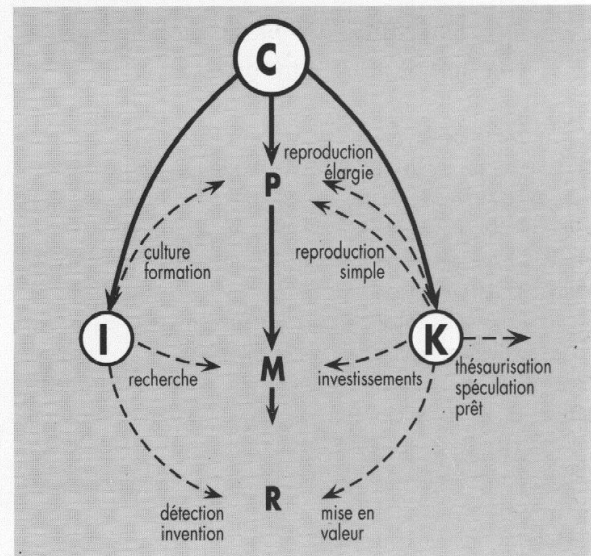
*Le centre du travail du géographe est en A, et son domaine de prédilection correspond au cercle teinté. Ses intérêts propres peuvent l'entraîner à pousser des pointes vers les autres pôles, et à privilégier l'une ou l'autre des «régions» du modèle: LN pour les «physiciens», TH pour les «historiens», ES pour les «sociaux» ou «radicaux», etc.*

**Figure 35 :** Modèle général de la production de l'espace ou « l'œuf de Colomb » de la géographie. (Roger Brunet, *op. cit.*, 1990, p. 155)



### 9.1 - Système général d'énergie dans le fonctionnement des territoires

Un système circulaire met en relation les populations (P), que l'on peut voir comme forces de travail; l'information (I); les ressources (R) détectées et créées par celle-ci; le capital (K) à la fois produit et source d'énergie. Les moyens de production (M), parmi lesquels l'organisation de l'espace, servent de relais et de leviers. Chacun de ces éléments est en relation avec les autres, et avec l'extérieur: on en importe ( $m$ ) et l'on en exporte ( $x$ ). Chacun a une capacité d'auto-développement ( $K_k$ ,  $R_r$  etc.).



### 10.1 - Cybernétique du système

La position du «gouvernement» (C) dans le système d'énergie, et les affectations du capital (K) et de l'information (I) par lesquelles il commande. C agit directement sur les affectations de K (reproduction simple des forces de travail, et ses «surplus» de consommation; investissement; mise en valeur de ressources nouvelles; autres usages (épargne, prêt, emprunt, spéculation etc.). C agit aussi directement sur I (politiques de formation et de recherche, savoirs, culture, détection, renseignement...). C agit plus modérément en voie directe sur P (politiques démographiques, gestion des migrations de population), sur M (aménagement du territoire) et sur R (gestion des ressources), qui sont surtout régis par l'intermédiaire de K et I (équipements, infrastructures, technologies...). Le modèle ne s'applique pas seulement à l'État et à son «gouvernement» (au sens large), mais également aux systèmes locaux, où G inclut pour une part (en général modérée) l'action des pouvoirs locaux, et pour l'essentiel l'ensemble pondéré et auto-régulé des décisions des familles. Il est transposable à l'entreprise.

**Figure 36 :** Système général d'énergie des territoires et cybernétique du système. (Roger Brunet, *op. cit.*, 1990, pp. 130 et 142)

Le second aspect, l'aspect fonctionnel, a donné naissance au système d'énergie que Roger Brunet a proposé de formaliser autour de quatre constituants fondamentaux : les travailleurs (P), les ressources (R), le capital (K) et l'information (I)<sup>1</sup> (figure 36). Ils déterminent par leurs interactions conjointes des moyens de production (M) qui offriront la possibilité au système d'énergie et donc à l'espace qu'il produit de durer, voire de se développer et de croître en substance et en diversité. Les travailleurs sont issus de la population et en représentent le potentiel productif. Ils se reproduisent naturellement à la fois par le jeu du solde naturel (Pp) et de la formation initiale qui met en œuvre le potentiel d'information et d'apprentissage (I) présent sur place, s'accroissent de populations nouvelles apportées par solde migratoire (Pm) et voient parfois leur nombre diminuer suite aux départs liés à un mouvement inverse (Px). Les ressources peuvent être naturelles (matières premières, énergie) et transformées sur place par les moyens de production, qu'elles soient extraites localement (Rr) ou importées (Rm). Mais elles peuvent être aussi bien exportées (Rx), sans transformation, après avoir été exploitées. Ces ressources sont également dérivées et elles proviennent alors d'une transformation par le système productif pour

<sup>1</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1990, p.111.

sa propre consommation ou pour commercialisation vers d'autres espaces, ce qui permet de dégager les revenus nécessaires (K) à la reproduction des populations (salaires) ainsi que les moyens de créer d'autres outils de production (investissements sur épargne). Le capital, indispensable à la reproduction sociale et à la constitution des moyens de production, connaît les mêmes niveaux de fluidité : accumulé localement (Kk), il peut s'investir ailleurs (Kx) mais aussi provenir d'investisseurs extérieurs (Km). L'information enfin résulte de l'accumulation des savoir-faire des populations (Ir), permet leur reproduction et la modernisation des moyens productifs par la recherche-développement mais provient aussi de centres d'émission extérieurs (transferts de technologie)

Capital, travail, information, ressources sont donc les sous-systèmes constitutifs de tout système d'énergie, à l'origine de la structure spatiale de tout territoire et, par leur interaction, facteurs déterminants de la *cinématique* du système. Or cette dernière n'est pas aléatoire mais orientée, ce qui suppose l'existence d'un cinquième sous-système, transversal à l'ensemble : la "*commande*" ou *gouvernance* du système d'énergie, répartie entre tous les éléments du système et responsable de sa *cybernétique* : « pour trouver un quasi-équilibre et durer un peu, un système suppose quelque part un sous-système cybernétique C qui gouverne, régule et guide ainsi sa reproduction »<sup>1</sup>. Ce sous-système ne s'incarne pas de manière simple car il résulte du jeu et de la stratégie de tous les acteurs publics ou privés "localisés" qui mettent en œuvre ressources, capital, information et forces de travail au sein d'un espace géographique donné. D'autre part, la cinématique ne saurait s'interpréter exclusivement comme une donnée synchronique, un état stationnaire, car comme nous l'avons dit précédemment, l'interaction entre *éléments* et *réservoirs* demande certains délais, ce qui implique que toute cinématique a une dimension dynamique dont la portée – transformation ou maintien du système, modification ou pérennisation de sa structure spatiale – dépend de la nature des rétroactions mises en œuvre – positives ou négatives. Enfin, force est de constater que le système d'énergie d'un espace géographique a vocation à être ouvert sur son environnement comme le montrent les flux entrants et sortants de capital, de travail, de ressources et d'information, ce qui nécessite de rapporter tout territoire à son échelle englobante. En conséquence, un système en géographie est bien un ensemble d'éléments en interaction. Mais « ces interactions sont de quatre types ; les premières, entre les attributs, constituent la structure fonctionnelle. La structure spatiale est l'ensemble des interactions entre les éléments spatiaux. Les interactions entre la structure fonctionnelle et la structure spatiale créent un troisième type de structure. Enfin, il faut ajouter les interactions entre le système et son environnement, défini comme l'ensemble des systèmes extérieurs ayant une action sur le système retenu »<sup>2</sup>.

A partir de cette présentation générale, il apparaît que l'approche systémique appliquée à la géographie débouche sur deux implications méthodologiques ou axiomes :

- Tout espace géographique ou géon, à quelque échelle que ce soit, peut être décomposé en un système d'énergie et en un arrangement spatial singulier, produit par ce système d'énergie. Cependant, comme tout espace peut être à la fois traité comme une aire et comme un lieu<sup>3</sup>, l'analyse de systèmes – cherchant à révéler d'une part la structure fonctionnelle et d'autre part la structure spatiale –, pourra être reproduite autant de fois qu'il existe d'échelles incluses dans celle de départ, c'est-à-dire jusqu'à épuisement des géons qui composent la structure spatiale. Cette mise en abîme qui révèle le caractère fractal de l'espace géographique et, ce faisant, de la démarche systémique applicable à notre discipline, a néanmoins une limite : elle n'a pas d'intérêt à être développée dès lors que le changement d'échelle met en évidence des modes d'interaction au sein du système d'énergie totalement différents d'un niveau géographique à l'autre. Cela signifie pour le Bassin parisien que la compréhension de sa dynamique ne passe pas par l'addition d'analyses de systèmes qui seraient menées sur chacun des lieux qui le composent.

---

<sup>1</sup> Roger Brunet, op. cit., 1990, p.146

<sup>2</sup> André Dauphiné, *Les modèles de simulation en géographie*, Paris, Economica, 1987, 17 p., p. 44.

<sup>3</sup> Distinction proposée par Jacques Lévy, *Europe, une géographie*, Paris, Hachette Supérieur, 1997, 288 p.

- La décomposition du système d'énergie en cinq sous-systèmes (capital, travail, ressources, information, commande) ne se suffit pas à elle-même dans la mesure où ceux-ci ne sont pas spatialisés et ne permettent pas d'utiliser certains concepts opératoires de l'analyse systémique comme ceux du réservoir et du centre de décision. Deux démarches pratiques possibles en découlent : désagréger la structure spatiale en autant de structures géographiques élémentaires et donc en autant de systèmes d'énergie constitutifs qu'il existe de lieux identifiables – et l'on revient alors au problème précédent – ; déterminer une traduction géographique de chacun des sous-systèmes qui caractérisent le système d'énergie en vue de les faire coïncider avec des centres de décision cohérents, tant du point de vue de la stratégie qu'ils développent que des lieux où ils se localisent.

On peut tirer de cette dernière alternative un certain nombre de questionnements applicables au Bassin parisien dont l'exposition argumentée permettra de fixer précisément les échelles privilégiées à retenir pour comprendre les dynamiques spatiales de cet espace, ainsi que les variables, principalement quantitatives, qui rendront compte avec le plus de précision possible des interactions qui opèrent au sein du système d'énergie.

## 2) Le Bassin parisien est-il un système ?

L'analyse des relations entre Paris et les autres espaces du Bassin parisien nous a conduit à admettre que c'est l'existence même de ces relations qui est désormais constitutive de la définition du Bassin parisien conçu comme un espace fonctionnel. Or il apparaît que ces relations, marquées par des flux, renvoient bien à des échanges de capitaux – flux d'investissement résultant de la décentralisation industrielle et que traduit en sens inverse la relation de dépendance révélée par la part d'établissements et d'emplois contrôlés par les sièges sociaux franciliens –, d'information – entre ces sièges et leurs établissements situés dans le reste du Bassin parisien, migrations étudiantes –, de ressources – convergence des flux de marchandises –, de travailleurs – migrations résidentielles. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que le Bassin parisien soit à partir de ce seul constat facilement assimilable à un système.

En effet, en appliquant le cadre méthodologique proposé par Roger Brunet pour définir le système d'énergie du Bassin parisien, on bute sur un certain nombre de problèmes pratiques. Tout d'abord chacun des cinq sous-systèmes fondamentaux ne peut être considéré comme un élément de base homogène compte tenu de la superficie du Bassin parisien. On peut alors envisager de décomposer travail, ressources, capital, information, commande en autant d'unités fondamentales qu'il existe de centres d'émission de flux matériels et immatériels concourant à l'intégration du système. Mais à quel niveau de désagrégation se situera-t-on alors ? Faut-il considérer chaque entité économique (exploitation agricole, établissement industriel ou tertiaire) voire chaque unité d'habitation, comme pôle d'émission de flux dont la combinaison fait système ? Cette suggestion amènerait à privilégier les « boîtes noires » qui « sont les plus petites parties du système [...] dont on ne cherche pas à analyser le contenu »<sup>1</sup>. Mais elle serait de toute évidence irréaliste car elle conduirait à considérer que les 961 431<sup>2</sup> établissements de production de biens ou de services, les quelque 200 000 exploitations agricoles et les 7 846 038<sup>3</sup> ménages du Bassin parisien sont des points de départ possibles pour la conduite de l'observation. Ce n'est évidemment pas le cas car, outre le fait qu'il n'existe aucunes données de flux disponibles à un niveau aussi fin de désagrégation, la matrice produite ne ferait de toute façon ressortir aucune relation structurellement forte et se diluerait dans le chaos d'une représentation primaire où un effort minimum de hiérarchisation n'a pas été conduit. Comme le rappelle Gabriel Dupuy : « une

<sup>1</sup> Gabriel Dupuy, *Systèmes, réseaux et territoires : principes de réseautique territoriale*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1986, 168 p. p. 14.

<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Source INSEE

<sup>3</sup> Source RGP INSEE 1990

représentation complète et désagrégée des éléments régionaux et de leurs relations, en admettant qu'elle soit possible, serait extrêmement complexe et finalement peu éclairante. C'est pourquoi beaucoup d'études de régions géographiques restent sous formes de descriptions touffues...»<sup>1</sup>. De plus, le résultat d'une décomposition aussi fine pourrait-il renvoyer réellement aux éléments constitutifs qui sont à la base du système ? Pour fonctionner et changer, celui-ci doit s'inscrire dans la durée. Or, partir des agents économiques pour en restituer l'intégration systémique signifie que l'on ne propose pas d'autre horizon temporel que le court terme, car au-delà de quelques années, leur nombre et leurs caractéristiques se sont totalement transformés. Par exemple dans le Bassin parisien 93 000 établissements industriels ou tertiaires en moyenne se créent chaque année (soit un taux de création légèrement inférieur à 10 % mais avec un taux de survie à 5 ans qui dépasse rarement 50%)<sup>2</sup>, ce qui permet de se rendre compte de la volatilité du système envisagé à ce niveau. C'est pourquoi on risquerait ainsi, par une telle méthode, de s'écarter du champ d'analyse de la géographie pour privilégier l'approche plus spécifique de l'économie spatiale dont le but est moins de révéler la structure géographique produite que de mettre en évidence les relations, principalement économiques, entre les éléments du système. La notion d'éléments est d'ailleurs ici au comble de son ambiguïté : bien sûr établissements productifs, exploitations agricoles, ménages peuvent être assimilés aux *réservoirs* qui jouent un rôle majeur dans la distribution et la régulation des flux au sein du système, mais envisagés individuellement et isolément, ils semblent trop instables pour faire structure. D'autre part, si l'on modifie la focalisation scalaire, ils ne sont plus des réservoirs mais deviennent les éléments constitutifs de ceux-ci appréhendés à une échelle plus petite et sont alors plus stables. Ils prennent de fait une appellation plus générique comme : filière industrielle X, population de la ville Y, spécialisation agricole Z de la région naturelle A. Sur la base de ces constats, on peut donc envisager une méthode qui tienne compte de plusieurs exigences :

- Celles de la géographie, en ce sens que les objets d'analyse doivent être avant tout géographiques ; ce sont des espaces, des lieux et non des agents économiques spatialisés.
- Celles de l'analyse des systèmes qui implique, pour que la durée soit prise en compte, pour que la dialectique entre changement et permanence ait un sens, et pour que la structure des relations soit fondée et crée de la spatialité, de retenir des objets suffisamment stables, adaptés à un temps d'observation d'au moins une décennie.

En d'autres termes, la désagrégation du système d'énergie du Bassin parisien ne peut que se situer au niveau des lieux géographiques fondamentaux qui le constituent. Une telle nécessité présente de nombreux avantages :

- données d'état et données de flux sont plus facilement disponibles à cette échelle ce qui permet à la démarche de dépasser le stade théorique ;
- on retrouve, au cœur de l'analyse, les territoires ;
- le bruit inhérent à la multiplication des points d'observation s'atténue et peut laisser apparaître une structure et donc une organisation.

Mais un nouveau problème se pose alors. Quels seront les espaces géographiques à privilégier : villes – aires urbaines, agglomérations –, départements, régions... ? Rien ne permet de trancher une telle discussion si on ne revient pas à la fois sur la nature du Bassin parisien et sur la conception du système d'énergie propre à tout espace. La question qui se pose alors est la suivante : à quelle échelle géographique le système d'énergie proposé par Roger Brunet se situe-t-il à un optimum d'intégration ? C'est ce à quoi nous essaierons de répondre dans un premier temps.

D'autre part, du fait de l'hétérogénéité évidente du système d'énergie du Bassin parisien, hétérogénéité inhérente à l'échelle même de cet espace, la question se pose de la pertinence d'un cadre géographique aussi vaste au regard des principes de cohérence et d'intégration qui doivent s'appliquer à la définition de tout système. C'est ce qui nous intéressera dans un deuxième temps.

<sup>1</sup> Gabriel Dupuy, *op. cit.*, 1986, p. 52.

<sup>2</sup> Données de l'INSEE sur la période 1996-1997.



### *Le bassin d'emploi, niveau pertinent de désagrégation du système spatial*

Le premier aspect du problème peut être résolu en reprenant terme à terme chacun des sous-ensembles du système d'énergie afin de déterminer à quelle échelle géographique s'opère l'intégration spatiale optimale. Pour le capital, cette recherche est de toute évidence inutile. Le mouvement de globalisation qui affecte depuis une vingtaine d'années les entreprises industrielles et tertiaires ne permet plus de territorialiser le capital des firmes à un niveau singulier de l'espace géographique. Le phénomène des fusions-acquisitions, le développement des investissements directs à l'étranger (IDE) émanant de sociétés multinationales et qui affecte tout particulièrement les régions du Bassin parisien, ainsi que l'essor des participations croisées entre les entreprises font des échanges de capitaux une des variables de flux les plus "trans-territoriales". Les échelles nationales et continentales sont même de plus en plus disqualifiées au profit d'une dimension planétaire que confirme quotidiennement la chronique de la bourse. Tenter de repérer une configuration géographique spécifique liée à la mobilisation du capital par les entreprises et propre au Bassin parisien ou aux espaces qui le compose n'aurait donc guère de sens. L'examen rapide de l'exemple de la bonneterie troyenne, une des filières industrielles les plus ancrées géographiquement du Bassin parisien, suffira à le prouver. Dans sa thèse, Martin Vanier a en effet montré le passage de cette branche textile d'un contrôle exclusivement local à celui de groupes extérieurs à la région<sup>1</sup>. Trois des quatre principales firmes de l'agglomération troyenne ont en effet été rachetées au cours des années 80 : *Vitos* est passé sous le contrôle de la *Lainière de Roubaix* (groupe *Prouvost*) en 1982 – et est devenue ensuite, avec la scission de *Prouvost*, un groupe de PME, *VEV* (*Vitos établissements Vitoux*) –, tandis que *Petit Bateau* (Valton) devenait une filiale du groupe *Yves Rocher* en février 1988. Plus récemment, *Absorba Poron* a été racheté par le groupe *Zannier* (1990), tandis que le départ de Léon Cligmann – gendre de l'industriel troyen Pierre Lévy – du groupe *Devanlay* provoquait en 1998 le rachat de l'entreprise par *Maus*, n°1 de la distribution en Suisse<sup>2</sup>. Cette fluidité du capital est bien une nouveauté au regard de la période dite de la décentralisation industrielle au cours de laquelle des entreprises nationales, au siège social majoritairement parisien, redéployaient leur activité dans les régions du Bassin parisien. En effet, depuis cette époque, la plupart d'entre elles ont connu une mutation de leur actionnariat si profonde qu'il est devenu impossible de déterminer une quelconque adéquation entre la structure du capital productif et l'échelle du Bassin parisien. De la même façon, ce raisonnement est applicable au capital bancaire et aux circuits de l'épargne.

Si le principe d'intégration du système spatial ne peut être validé en ce qui concerne le capital, il ne l'est pas davantage pour les flux d'information. Cette manifestation la plus immatérielle de l'échange est même, du fait de l'essor des télécommunications et de la rapide diffusion des innovations, probablement aussi désincarnée que la précédente. Certes, le potentiel de formation, consolidé par la création de nombreuses universités depuis la fin des années 1950 (Reims, Rouen, Amiens, Le Havre, Orléans, Tours, le Mans et le Havre), s'est peu à peu structuré sur des bases régionales, mais en aucun cas on ne peut affirmer que ces filières sont constitutives d'une véritable intégration spatiale. Les étudiants formés sont ensuite "happés" par un marché de l'emploi largement interrégional comme le confirment régulièrement les études du CEREQ : « à la sortie des études supérieures (des niveaux III à I), 36 % des diplômés, soit plus d'un diplômé de l'enseignement supérieur sur trois, accèdent à un emploi situé dans une région autre que celle où des études ont été suivies »<sup>3</sup>. Ce chiffre est même plus élevé pour les étudiants de province (43

---

<sup>1</sup> Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, p. 108 et s.

<sup>2</sup> *Usine Nouvelle*, n°2634, 26 mars 1998.

<sup>3</sup> Alain Charlot, Luc Chevalier, François Pottier, "Diplômés de l'enseignement supérieur. Migrations interrégionales et mobilité géographique", in Jean-Paul de Gaudemar (Dir.), *Formation et développement régional en Europe*, DATAR, Paris, La Documentation française, 1991, pp. 110-126, p. 111.

%) tandis que « le marché du travail des diplômés d'écoles d'ingénieur est national, puisque 63 % d'entre eux accèdent à l'emploi dans une autre région que celle de leur école »<sup>1</sup>. Seules les formations de niveaux III (BTS et IUT) alimentent vraiment un marché régional – de 57 à 80 % selon les diplômes et les filières. Le transfert de technologie, autre forme de l'échange d'information, ne produit pas non plus de formes tangibles d'intégration spatiale, à une échelle autre que nationale, ce que nous verrons notamment à travers l'exemple des conventions CIFRE. Alain Mailfert<sup>2</sup> a procédé à l'analyse sommaire du dispositif territorial de ces conventions. Celles-ci, mises en place en 1981, se traduisent par un accord entre un laboratoire –universitaire ou privé – et une entreprise qui recrute pour une durée déterminée un ou plusieurs étudiants en vue de résoudre un problème particulier de recherche appliquée. En fonction de la localisation de l'un et de l'autre, il est ainsi possible de déterminer certaines orientations géographiques du transfert de technologie (voir figure 37).

---

<sup>1</sup> Alain Charlot et al., *art. cit.*, 1991, p. 111.

<sup>2</sup> Alain Mailfert, *Recherche et Territoire*, DATAR, Ministère de la recherche et de la technologie, Paris, La Documentation française, 1991, 158 p.

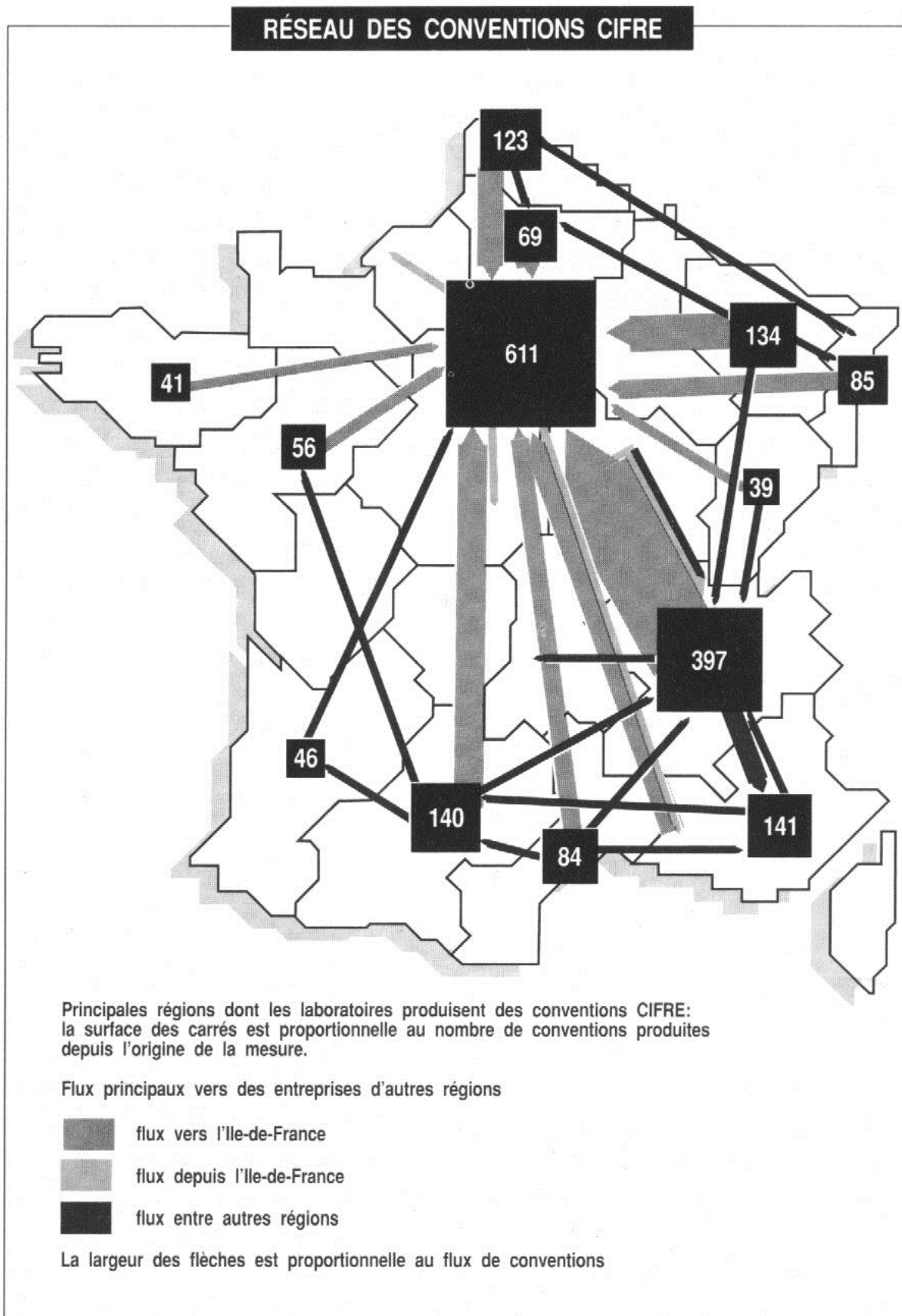


Figure 37 : Réseau des conventions CIFRE. (Source : Alain Mailfert, *op. cit.*, 1991, p. 106.)

Si 53 % de ces conventions se concrétisent sur des bases régionales (46 % toutefois si on exclut l'Ile-de-France), le réseau de relations mis en évidence est particulièrement conséquent, à la mesure de l'ampleur des échanges interrégionaux. Le système qui se révèle reproduit dans une large mesure la hiérarchie urbaine française puisque les principaux pôles émetteurs ou récepteurs correspondent aux régions des plus grandes villes du pays, tandis que les entreprises d'Ile-de-France "importent" du reste de la France – à l'exception de la partie provinciale du Bassin parisien et des régions de l'espace intérieur dont le potentiel de recherche est fragile – l'essentiel des services technologiques produits par ces conventions, en l'occurrence 20 % du total (431 sur les 2145 conventions signées entre 1981 et 1988). Cela confère à ce réseau d'échanges une configuration largement nationale et confirme donc les difficultés à envisager une échelle privilégiée d'intégration spatiale pour la composante informationnelle du système d'énergie.

La gouvernance ou commande des systèmes offre-t-elle des pistes plus sérieuses d'intégration spatiale ? Oui en apparence, car le ressort territorial des différents niveaux d'administration publique est sans ambiguïté. Le droit public français confère en effet des compétences bien définies aux communes et à leurs groupements, aux départements et aux régions, compétences qui s'exercent dans un cadre territorial précis. Mais réduire la gouvernance des territoires à leur gouvernement serait une erreur : les décisions essentielles qui influent sur la dynamique spatiale proviennent également et même davantage des entreprises et des individus qui, en fonction de leurs stratégies, concourent à la valorisation ou à la dépréciation relative des territoires. Or ces stratégies ne sauraient là non plus se résumer à des niveaux prédéfinis d'intégration spatiale. Les firmes notamment redéplient depuis longtemps leur activité à des échelles variées qui correspondent le plus souvent, pour les plus importantes d'entre elles, à la mise en exploitation, en fonction des exigences des différents segments du processus de production, des avantages comparatifs des territoires. Ce constat, malgré la montée en puissance de la sous-traitance, le développement de la désintégration verticale dans des secteurs comme le textile et l'automobile et l'émergence des districts industriels qui sont à l'origine de zones localisées de co-production, rend illusoire toute recherche d'une territorialisation singulière, stable et définitive du gouvernement de l'entreprise. Ce n'est donc pas non plus au niveau de la cybernétique du système d'énergie que se rencontre le domaine le plus pertinent de l'intégration spatiale.

La mobilisation des ressources renvoie au même type de raisonnement. Si les facteurs wébériens de localisation jouent encore un rôle dans certaines activités (industrie lourde, agro-alimentaire...), la complexification des processus productifs les marginalise de plus en plus et n'en fait plus qu'une composante limitée de l'organisation et de l'intégration des territoires.

En conséquence, c'est bien plutôt du côté du sous-système fonctionnel que représente la force de travail qu'il semble opportun de rechercher les pistes les plus fécondes d'une intégration spatiale des systèmes en géographie, en recourant au concept de bassin d'emploi. « On appelle en général bassin de main-d'œuvre d'un établissement, l'aire dans laquelle ledit établissement recrute son personnel. Plus généralement, un bassin d'emploi est un espace, le plus petit possible, au sein duquel tend à régner un équilibre quantitatif et qualitatif entre actifs résidents et emplois, c'est-à-dire entre demande et offre d'emplois. Il correspond souvent au "bassin de main-d'œuvre" d'une ville d'une certaine importance »<sup>1</sup>. Le bassin d'emploi est ainsi une aire d'intégration spatiale correspondant à une optimisation géographique des déplacements domicile-travail au sein d'un espace donné. C'est l'ANPE qui a procédé, dans les années 1970, au découpage du territoire national en bassins d'emploi en fonction du réseau de ses agences locales. Si le maillage effectué respecte totalement les limites administratives départementales et régionales et demeure de ce fait en partie artificiel, il recoupe néanmoins en grande partie le zonage obtenu par les mesures que l'INSEE a mises au point à la même époque. Deux statisticiens, Loëiz Laurent et Christophe Terrier ont en effet proposé une reconstitution des bassins de main-d'œuvre par agrégation des communes autour des pôles d'emploi de chaque région. Le premier a reconstitué les zones d'échanges domicile-travail en mettant en application les principes suivants :

---

<sup>1</sup> OREAC, INSEE, *Les bassins d'emploi de la région Centre*, Orléans, 1979, pag. mult.

- « Une commune appartient à une zone si et seulement si la majorité de ses sorties se dirige vers d'autres communes d'une même zone.
- On cherche à minimiser le nombre de zones.
- Et à minimiser les échanges entre les zones »<sup>1</sup>.

L'agrégation des communes se déroule en plusieurs phases afin d'obtenir le maillage le plus continu possible. Le second auteur mesure « l'attraction exercée par une commune sur une autre par la proportion des actifs résidant dans la première qui vont travailler dans la seconde »<sup>2</sup> puis, en fonction du résultat obtenu :

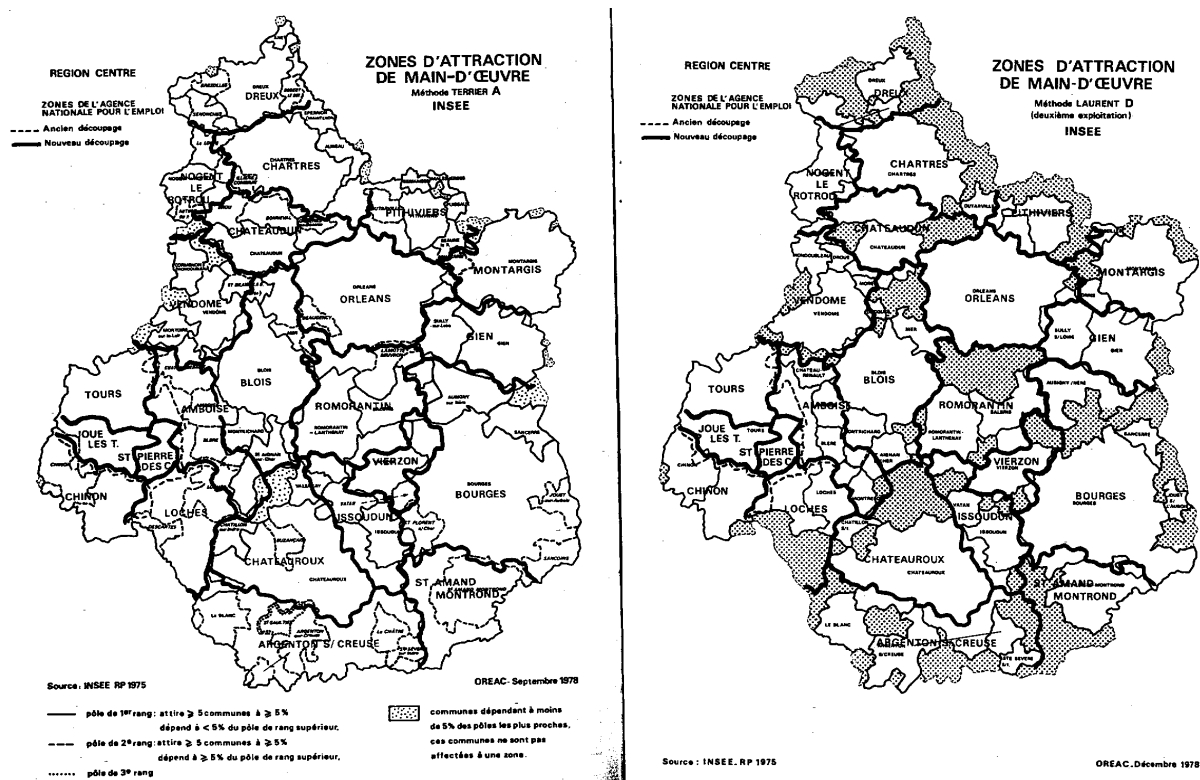
- il recherche les deux communes les plus liées et les agrège ;
- il recalcule le lien entre le groupement ainsi créé et chacune des autres communes ;
- il recherche ensuite les deux communes ou groupements qui sont à nouveau les plus liés et les agrège ;
- il recommence l'opération jusqu'à reconstituer l'ensemble du territoire régional ;
- enfin, en brisant l'arborescence obtenue par un seuil d'attraction situé à 5 ou à 10 % il obtient un maillage plus ou moins continu de bassins d'emploi qui révèle également la hiérarchisation du marché du travail régional en pôles principaux et pôles secondaires.

L'intérêt de ces deux démarches est de confirmer la pertinence du découpage national en zones d'emploi tel que celui-ci a été défini pour chaque région française en 1983, avec quelques corrections apportées en 1993 en Aquitaine, Auvergne, Alsace, Corse, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France. Effectivement, quand on compare en région Centre (figure 38) les bassins de l'ANPE – qui ont largement été repris dans le découpage des zones d'emploi de 1983 (à l'exception de ceux de Joué-les-Tours et de St-Pierre-des-Corps rattachés à la préfecture d'Indre-et-Loire ou de celui d'Argenton-sur-Creuse scindé en deux avec Argenton d'un côté et la Châtre de l'autre) – et les résultats des méthodes Laurent et Terrier, on constate un excellent niveau de recoupement entre les deux types de zonage. Orléans, Montargis, Châteauroux en sont une bonne illustration. La seule différence importante réside dans la disparition des plus petits bassins de main-d'œuvre qui ont été regroupés ou inclus dans d'autres, plus grands, afin de respecter l'exigence de la circulaire ministérielle du 23 septembre 1982 qui stipulait que les zones d'emploi devaient réunir au moins 25 000 actifs.

---

<sup>1</sup> OREAC, INSEE, *op. cit.*, 1979.

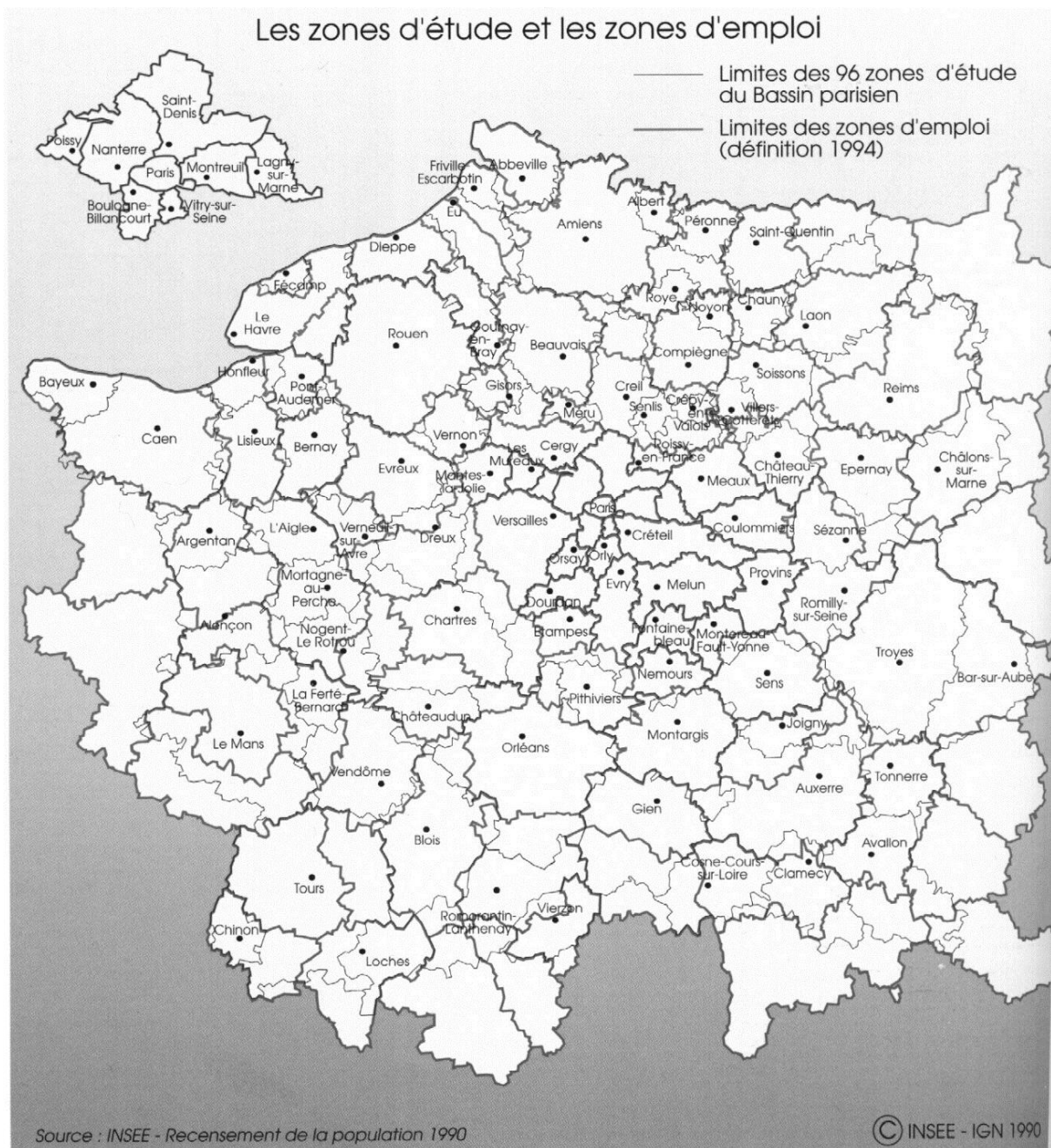
<sup>2</sup> OREAC, INSEE, *op. cit.*, 1979.



**Figure 38 : Zones d'attraction de main-d'œuvre en région Centre. Méthodes Terrier et Laurent.** (Source : OREAC, INSEE, *op. cit.*, 1979)

La plus récente tentative de redécouper le Bassin parisien<sup>1</sup> en bassins d'emploi apporte une seconde confirmation à la pertinence du maillage des zones d'emploi. La méthode retenue est, à l'exception de l'Ile-de-France, celle mise au point par Christophe Terrier (Logiciel Mirabelle) avec un seuil d'attraction établi à 1,3 % des actifs et une masse minimale fixée pour chaque bassin à 8000 actifs occupés. Le résultat obtenu (voir figure 39) montre bien que les zones d'emploi correspondent à un niveau d'intégration spatiale des relations domicile-travail tout à fait pertinent puisque les zones d'études élaborées se calent largement sur le contour des premières. Les cas d'Amiens, Rouen, Le Havre, Dieppe, Reims, Orléans, Gien, Montargis, Sens, Evreux, sont de ce point de vue tout à fait évocateurs même si, à certains endroits, existent quelques distorsions sensibles : Tours, Chartres, Saint-Quentin, Loches.... La seule différence importante est finalement dans les masses démographiques en présence puisque les plus petits bassins de main-d'œuvre, peu peuplés, n'ont pas été retenus pour le découpage des zones d'emploi.

<sup>1</sup> DATAR, INSEE, IAURIF, *op. cit.*, 1996.



**Figure 39 : Les zones d'étude du Bassin parisien définies par l'INSEE et les zones d'emploi.** (Source : DATAR, INSEE, IAURIF, *op. cit.*, 1996., p. 46.)

Ce raisonnement d'ensemble nous permet ainsi d'affirmer que le fonctionnement du marché du travail est un des principes essentiels sur lequel repose l'intégration spatiale. C'est donc en recourant aux découpages géographiques que celui-ci induit – bassin d'emploi, zone d'emploi – qu'il convient d'envisager la décomposition du Bassin parisien à une échelle suffisamment grande pour en autoriser l'analyse spatiale. Les zones d'emploi, qui sont des aires au sein desquelles se mettent en place les relations domicile-travail, constituent donc à notre avis la base géographique la plus pertinente de territorialisation des systèmes spatiaux même si, comme le rappelle Pascal Troufleau : « les zones d'emploi privilégient les grands pôles d'activité aux dépens des plus petits

qui, eux aussi, drainent de la main-d'œuvre mais dans des aires emboîtées et non nécessairement ajustées aux limites des ZE »<sup>1</sup>.

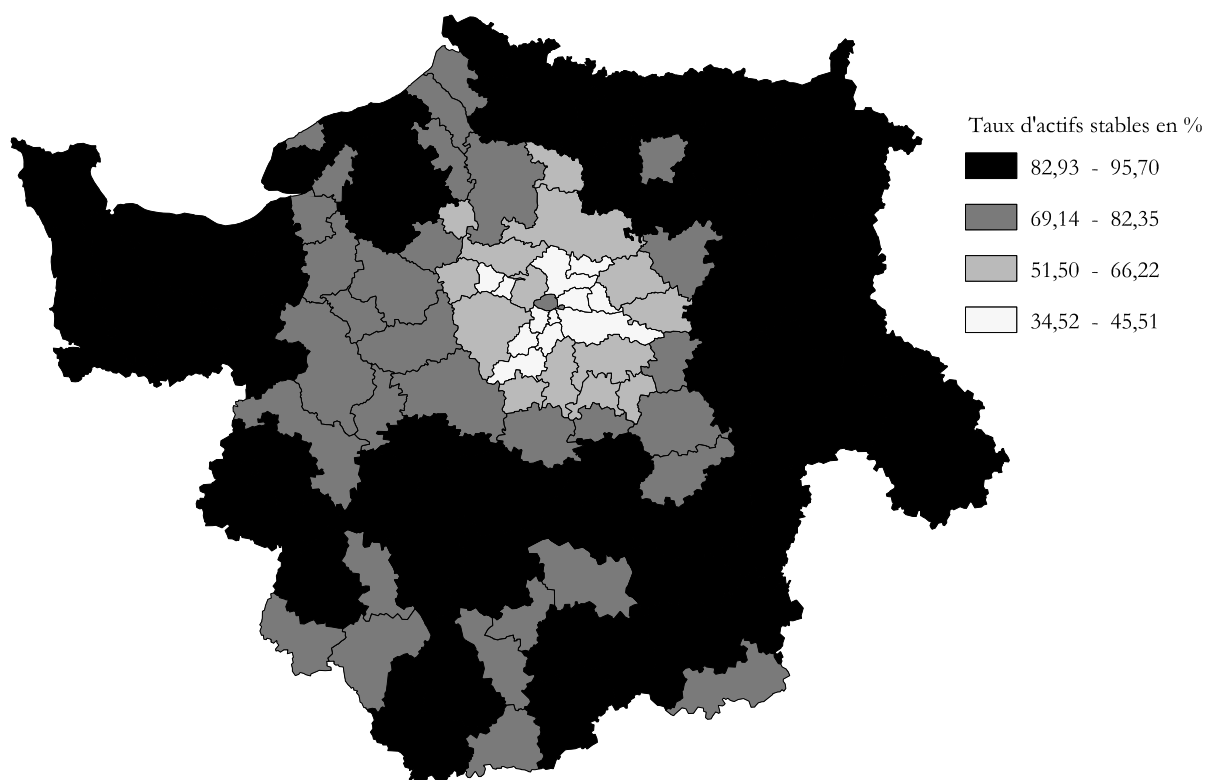
Mais le recours à ce maillage a aussi d'autres justifications. Dans l'analyse d'un processus dynamique, les zones d'emploi présentent également un véritable intérêt. Si on part du principe que la mutation démographique d'un territoire, à la fois quantitative – évolution du nombre d'habitants – et qualitative – transformation des structures par âge, par fonction et par catégorie sociale –, est le marqueur le plus perceptible d'une dynamique, il faut alors reconnaître que cette mutation découle en grande partie de celle de l'activité – pertes d'emploi, croissance endogène ou exogène, diversification, exploitation de nouvelles ressources. Cette seconde dynamique rend le territoire attractif ou répulsif en lui conférant ou non la possibilité de se renouveler. Or, le phénomène d'intégration spatiale dû aux relations domicile-travail et signe d'une individualisation forte des territoires fait de l'échelle des bassins d'emploi le niveau le mieux adapté pour apprécier les répercussions des mutations d'activités sur les autres attributs d'un système géographique (population, ressources, richesses...).

C'est pourquoi les zones d'emploi serviront de référence privilégiée à notre étude des mutations spatiales du Bassin parisien. Toutefois, à ce stade une précision s'impose : si le niveau d'intégration des zones d'emploi provinciales est relativement élevé, comme le montre la carte suivante – plus de 69 % des personnes résident et travaillent dans la même zone, à l'exception de Sud-Oise, Santerre et Gisors –, on ne peut pas en dire autant des zones franciliennes qui manquent d'autonomie, en raison de l'intensité des relations domicile-travail au sein de la région-capitale et à sa périphérie immédiate. Pour cette raison, peut-on placer sur le même plan d'analyse les premières et les secondes ? Pour résoudre ce problème, il est possible de procéder à une agrégation des zones d'emploi d'Ile-de-France sur la base d'un principe simple : peuvent être regroupées toutes les zones de la région et des espaces limitrophes qui, sur la base d'une classification ascendante hiérarchique, semblent former un ensemble cohérent. Les éléments classifiés sont les zones d'emploi ; les éléments classifiants de même mais ils sont appréhendés en termes de pourcentage de la population active de la zone classifiée se rendant vers la zone classifiante, ce qui permet de révéler l'existence de certaines dépendances.

---

<sup>1</sup> "Spécificités de l'organisation spatiale des bassins de main-d'œuvre et d'emploi des petites villes", *Annales de géographie*, 1994, n°578, pp. 379-395., p. 380.





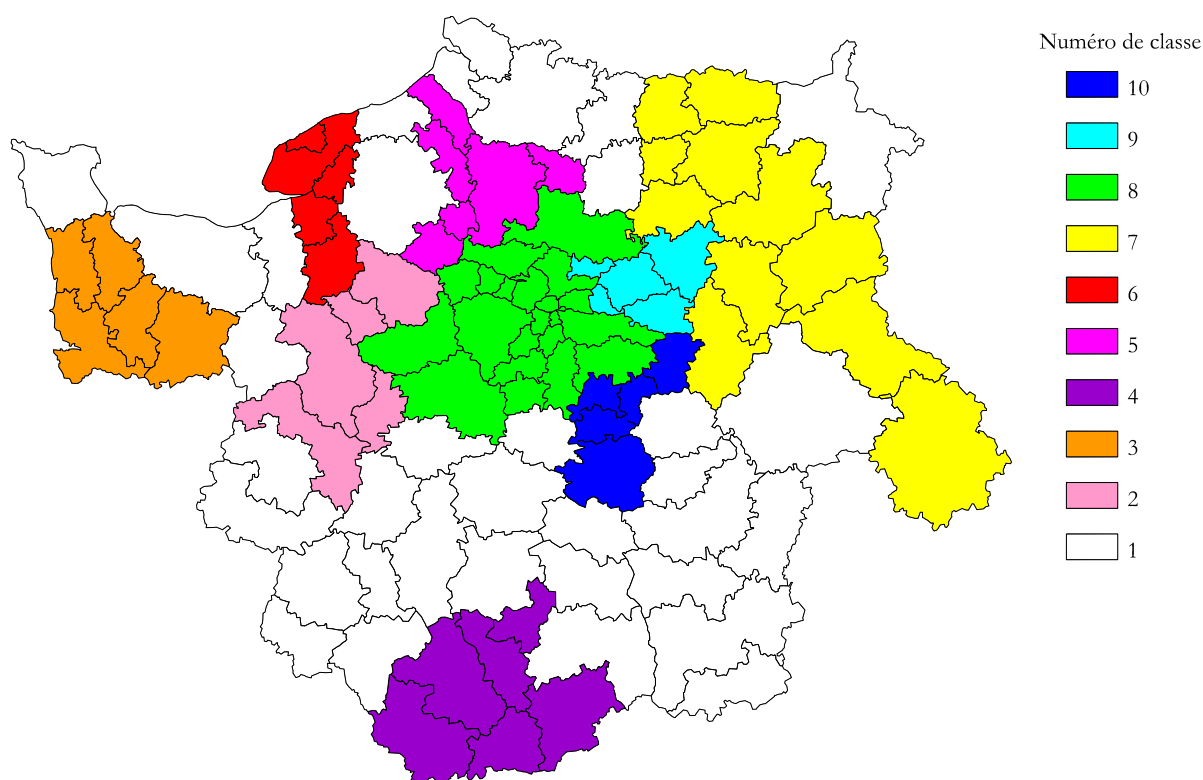
**Carte 27 : Pourcentage des actifs qui résident dans la zone d'emploi et y travaillent.**  
(Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP. 1990)

Le résultat obtenu débouche sur une cartographie assez originale et néanmoins intéressante en dix classes distinctes (voir carte 28). En raison de la multiplicité des relations potentielles (104X104), la variance intra-classes est élevée (74,1 %), mais un nombre plus important de regroupements n'aurait pas permis de l'améliorer sensiblement. Les neuf dernières classes révèlent l'existence de migrations significatives qui s'effectuent soit de proche en proche, soit à destination d'un pôle principal – cas de la classe 8 avec Paris –, ce type de configuration justifiant l'agrégation des zones d'emploi par la classification. Les unités spatiales de la première classe présentent au contraire la caractéristique d'être relativement autonomes par rapport à leurs voisins.

L'intérêt principal de cette approche réside dans la configuration particulière de la classe 8. Autour de Paris s'agrègent en effet une vingtaine de zones d'emploi dont la caractéristique commune est d'envoyer plus de 5 % de leur population active vers Paris intra-muros – plus de 25 % pour les zones limitrophes –, et d'être également polarisées par des zones relais situées sur les radiales et les rocades : Versailles pour Chartres et Dreux (6,89 et 7,32 %) sur deux lignes SNCF au départ de Montparnasse, Boulogne pour les zones de Versailles, Orsay, Orly et Vitry (de 7,8 à 17 %) sur la N 118 et l'A 86, Nanterre La Défense enfin pour Cergy, Poissy, les Mureaux (de 12 à 26 %) sur la ligne de RER A. Au contraire, les parties nord-est (classe 9) et sud-est de l'Île-de-France (classe 10) s'individualisent. Dans le premier cas, l'attraction de Paris-centre reste forte : de 7 % (Château-Thierry) à 23 % (Lagny) mais le bon niveau d'intégration locale entraîne l'individualisation de cette classe. Meaux polarise ainsi ses voisines Coulommiers et Château-Thierry (5,71 et 3,19 %) ; Montreuil ensuite qui, si elle perd 35 % de ses actifs au bénéfice de Paris, reçoit en retour 20 % des actifs de Lagny, 6 % des actifs de Coulommiers, 6,57 % des actifs de Meaux et 4,5 % de ceux de Roissy grâce aux nombreuses infrastructures qui la desservent (RER A, A 4, Francilienne). Dans le second cas (classe 10), l'influence de Paris se fait beaucoup moins sentir (moins de 10 % partout sauf à Fontainebleau qui atteint 11 %), mais l'originalité du secteur découle surtout d'une part de l'existence d'un pôle

relais, celui de Melun, qui attire de 4 à 11 % des actifs de Fontainebleau, Montereau, Provins et Nemours et d'autre part de la formation de relations de proximité comme par exemple entre Nemours et Montargis – échanges croisés de l'ordre de 2 % – et entre Fontainebleau et Nemours.

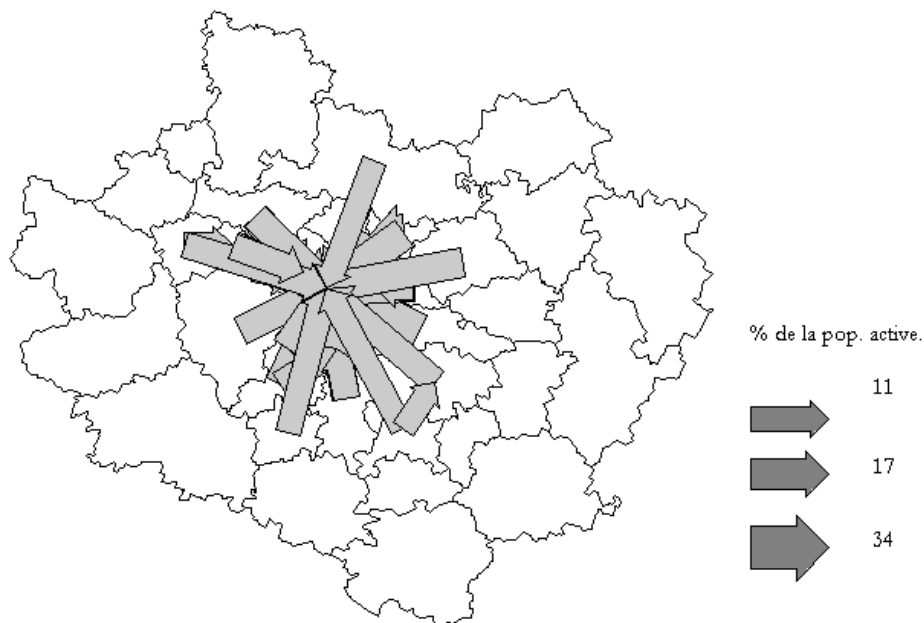
Cette analyse confirme bien le rôle de Paris-centre comme pôle principal d'intégration du bassin d'emploi francilien mais elle révèle également celui des pôles de banlieue (Versailles Saint-Quentin, Nanterre-la Défense, Melun-Sénart, Marne-la-Vallée) qui sont devenus des relais attractifs grâce à leur bonne desserte en infrastructures et au desserrement des emplois de la zone dense dont ils ont bénéficié. De cette configuration découle une dissymétrie de l'Ile-de-France (est/ouest) qu'ont déjà mentionnée Félix Damette, Pierre Beckouche et Emmanuel Vire dans leur étude des navettes franciliennes à l'échelle communale. Leur analyse a permis de révéler que les bassins d'emploi sont interconnectés voire hiérarchisés à l'ouest de la région parisienne, tandis qu'ils demeurent isolés et concurrents les uns des autres dans la partie est<sup>1</sup>.



**Carte 28 : Résultats de la classification ascendante hiérarchique sur les relations domicile - travail entre zones d'emploi du Bassin parisien.** (Source : INSEE - RGP, 1990, fichier SAPHIR)

Mais faut-il pour autant exclure du bassin d'emploi francilien les secteurs nord-est et sud-est de la région et inclure certaines zones limitrophes de la région-capitale sous prétexte que, dans le premier cas, l'attraction de Paris et des pôles de banlieue semble plus faible, alors que dans le second, la polarisation atteint des niveaux élevés ? Cette question peut être résolue par la mobilisation d'un indicateur supplémentaire : en cartographiant les flux internes aux classes 8,9 et 10, supérieurs à 10 % des actifs de la zone de départ, on peut obtenir une représentation assez fiable des contours du bassin d'emploi parisien (voir carte 29).

<sup>1</sup> Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France, *Géographie économique de la région parisienne*, Paris, Préfecture d'Ile-de-France, 1997, 139 p, p. 118.



**Carte 29 : Les relations domicile - travail supérieures à 10 % des actifs de la zone d'emploi de départ (taille des flèches proportionnelle au pourcentage d'actifs).** (Source : INSEE - RGP 1990, fichier SAPHIR).

Cette carte permet d'exclure du bassin d'emploi de la capitale les zones les plus rurales du Sud-est de la Seine-et-Marne : Nemours, Montereau, Provins et Coulommiers – classe 10 –, dont l'intensité des échanges avec les autres zones d'emploi est finalement très faible – inférieure à 10%. De même, on peut considérer que Chartres et Dreux qui, malgré la polarisation francilienne restent des zones relativement autonomes, n'en font pas davantage partie. Par contre Sud-Oise –bassin de Creil –, avec plus de 11 % de migrants alternants vers Paris-centre, appartient de toute évidence à l'aire privilégiée de recrutement de main d'œuvre de la capitale. C'est donc sur la base de ce découpage en zones d'emploi – avec agrégation dans la partie centrale de celles qui ont avec leurs voisins proches ou lointains des relations dépassant 10 % de leur population active – que l'on peut envisager l'analyse du Bassin parisien en tant que système spatialisé.

#### *Pourquoi le Bassin parisien est-il un système... ?*

Si on considère que les zones d'emploi sont, après les quelques modifications opérées, l'un des meilleurs fondements pour appliquer l'analyse de système à l'aire géographique du Bassin parisien, la question se pose alors de savoir si celui-ci peut effectivement être assimilé, du fait de cette désagrégation, à un système spatial. Il ne fait pas de doute que le bassin de main-d'œuvre, en tant que territoire privilégié d'intégration du facteur travail, en est un. Mais si la zone d'emploi fait système, il n'est pas interdit de penser la même chose du Bassin parisien. Celui-ci serait alors un système de systèmes, c'est-à-dire un méta-système.

Nous pouvons revenir pour le démontrer à certaines propriétés du système : d'une part « un système est dit quasi-décomposable s'il peut être décomposé en sous-systèmes isolés  $S_i$  reliés entre eux et avec l'environnement » et, d'autre part, « chacun des sous-systèmes d'un système peut généralement à son tour être décomposé en sous-systèmes selon un ordre d'emboîtement traduisant des échelles différentes d'appréhension des phénomènes »<sup>1</sup>. Or l'analyse précédente a bien montré que le Bassin parisien est décomposable et que les zones d'emploi sont le résultat de

<sup>1</sup> Bernard Walliser, *Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse des systèmes : essai*, Paris, Seuil, 1977, 247 p, pp. 39 et 43.

cette décomposition. Ces dernières ne forment pas les éléments ultimes de la désagrégation (les boîtes noires) mais sont des systèmes de second niveau, reliés par des interactions, comme l'a révélé l'analyse des flux présentée au chapitre 2. Elles sont elles-mêmes également décomposables en sous-systèmes fondamentaux qui donnent au Bassin parisien une structure hiérarchisée en couches multiples. Par ailleurs du fait de la diversité de leurs caractéristiques économiques, géographiques et sociales, elles font du Bassin parisien un système spatial hétérogène. En effet, si « on peut distinguer deux types de propriétés d'un système quasi-décomposable : les propriétés *microscopiques* qui sont spécifiques de chacun des sous-systèmes ; les propriétés *macroscopiques* qui ne sont définies qu'au niveau global du système » et que « pour un découpage donné du système, on pose généralement un *principe d'intégration*, postulant que les propriétés macroscopiques du système résultent de la conjonction des propriétés microscopiques des sous-systèmes et des caractéristiques des réseaux d'interaction entre sous-systèmes »<sup>1</sup>, il existe alors au moins trois types de sous-systèmes spatiaux, du niveau de la zone d'emploi, qui confèrent au Bassin parisien son hétérogénéité :

- Le premier est constitué des sous-systèmes dans lesquels l'intégration par le facteur travail se surimpose à l'intégration générée par les mécanismes de reproduction sociale simple des populations : on a alors concordance relative entre bassin d'emploi et bassin de vie, ce qui permet d'établir une bonne adéquation entre l'attraction des villes pour les services banals et la polarisation qu'elles exercent sur les migrations pendulaires. Cette concordance s'accompagne d'une relation de dépendance à d'autres sous-systèmes pour les services rares à la population et la fourniture des prestations techniques et intellectuelles nécessaires à l'entretien et au renouvellement de la base productive. Cette situation concerne principalement les zones d'emploi dominées par des petites villes ou des villes moyennes.
- Le second type de sous-systèmes est formé de ceux qui, outre la production et la reproduction simple, propriétés présentes dans toutes les zones d'emploi, assurent une fonction de reproduction élargie (formation supérieure des populations, soins rares, services culturels...), tout en proposant aux entreprises des services plus étoffés. On trouve ici les sous-systèmes dominés par les grandes villes (Reims, Orléans, Rouen, Tours...)
- Enfin, le troisième type de sous-système est celui de Paris qui, à toutes les propriétés précédentes, ajoute celle de l'encadrement du système productif par les fonctions bancaires et financières, les sièges sociaux et les services aux entreprises les plus rares.

Cette présentation générale de l'hétérogénéité fonctionnelle des sous-systèmes du Bassin parisien peut être appuyée par une cartographie synthétique des services de reproduction simple et élargie, des activités financières et de services aux entreprises, ainsi que des fonctions de fabrication industrielle et de commandement, en vue d'appuyer la typologie précédente. D'un point de vue méthodologique, les variables retenues correspondent à des agrégats construits à partir de la grille fonctionnelle STRATES, élaborée par Félix Damette, Pierre Beckouche et la Direction régionale de L'INSEE de Lyon – recodage des recensements de population de 1982 et 1990. Deux catégories de fonctions ont ainsi été identifiées : les fonctions collectives et les fonctions individuelles. Les premières reposent sur une recomposition de l'emploi utilisant la nomenclature d'activités et de produits. Deux grandes sphères y sont délimitées : celle de la production et celle de la reproduction sociale. Dans le domaine productif on trouve la production des biens matériels répartie entre le secteur agricole – qui comprend aussi l'agro-alimentaire –, le secteur manufacturier – y compris les industries de base –, le secteur du bâtiment et du génie civil et agricole. Y sont associées les activités d'intermédiation économique qui regroupent l'ensemble des services concourant à la production : services financiers, services économiques (aux entreprises, commerce de gros, promotion immobilière...), services de communication et d'approvisionnement (transports, télécommunications, distribution d'énergie...). Dans celui de la

<sup>1</sup> Bernard Walliser, *op. cit.*, 1977, pp. 46-47.

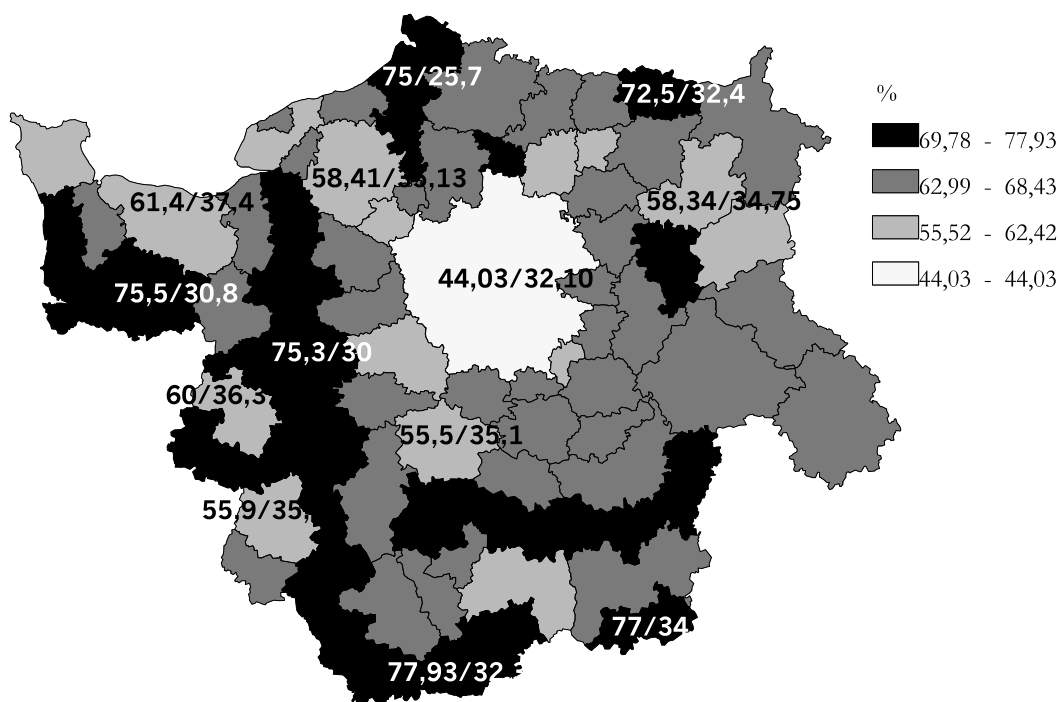
reproduction sociale ont été isolées la reproduction simple, composée de l'ensemble des services banals à la population (commerces, services aux particuliers, médecine, formation, culture, loisirs, services de l'Etat et des collectivités locales, services de police), et la reproduction élargie qui regroupe les services plus rares (enseignement supérieur, services hospitaliers, création artistique, recherche publique, grands établissements culturels, radio et télédiffusion) ainsi que les fonctions régaliennes de l'Etat (administration centrale, justice, pouvoirs publics).

La deuxième catégorie de fonctions, celle des fonctions individuelles, procède d'une recombinaison des statistiques issues de la nomenclature PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de l'INSEE. Elle répertorie les différents métiers sur la base de la finalité sociale de l'activité des individus. Cinq groupes sont ainsi identifiés :

- Les fonctions d'autorité qui comprennent les fonctionnaires des administrations publiques, de la police et de la justice, de niveau cadre, profession intermédiaire et employé
- Les fonctions de reproduction humaine qui correspondent aux métiers de la formation, de la santé, du social et de la culture
- Les fonctions abstraites de production qui associent les activités de recherche de gestion et de commercial-marketing
- Les fonctions concrètes de production : la fabrication, la logistique, le stockage, le transport, les métiers de services
- Les fonctions aval de production : la distribution, l'entretien et la maintenance, le nettoyage et la récupération.

Au sein de ces deux catégories définies par la grille STRATES nous avons choisi les variables suivantes :

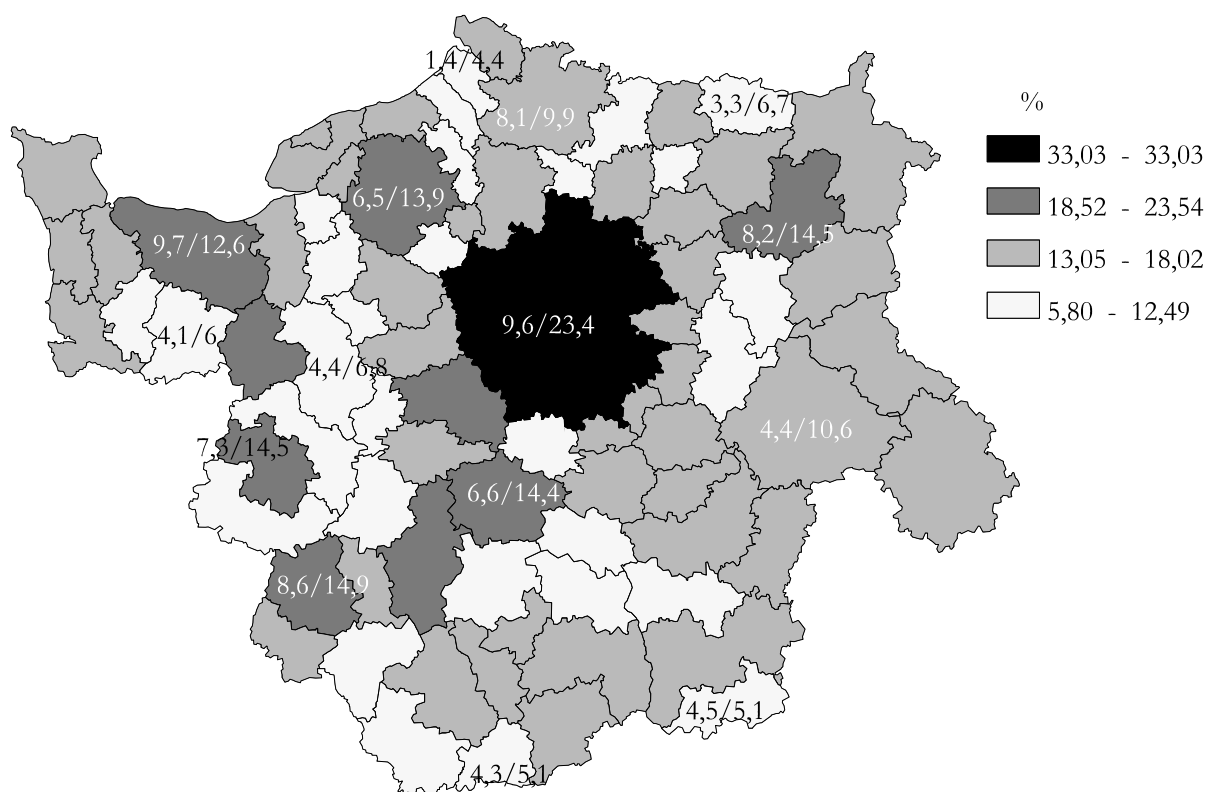
- Un indicateur composite formé de la reproduction sociale simple à laquelle ont été ajoutés les emplois de fabrication des activités de production des biens matériels ; il est exprimé en pourcentage de l'emploi total et permet ainsi de définir le premier niveau fonctionnel présenté dans la typologie précédente.
- Un autre indicateur qui additionne les emplois des services économiques et financiers à ceux de la reproduction sociale élargie. Il correspond bien au second niveau fonctionnel des sous-systèmes spatiaux.
- Un dernier indicateur qui retient les emplois de gestion de la sphère productive, à savoir les métiers administratifs, juridiques – sauf pour les services aux entreprises où cette donnée pourrait correspondre aux cabinets d'avocats – , comptables et financiers des entreprises industrielles, des services aux entreprises, des services financiers ainsi que des services de communication et d'approvisionnement. Cet indicateur est une source d'information sur le commandement économique et peut renseigner sur le rôle particulier du sous-système francilien.



Les chiffres en surimpression correspondent pour le premier au pourcentage total de reproduction simple et de fabrication matérielle et pour le second à la seule reproduction simple

**Carte 30 : Pourcentage des emplois de reproduction simple et de fabrication des secteurs de production des biens matériels dans le total des emplois.** (Discrétisation de Jenks).  
(Source : INSEE - RGP 1990 - Laboratoire STRATES)

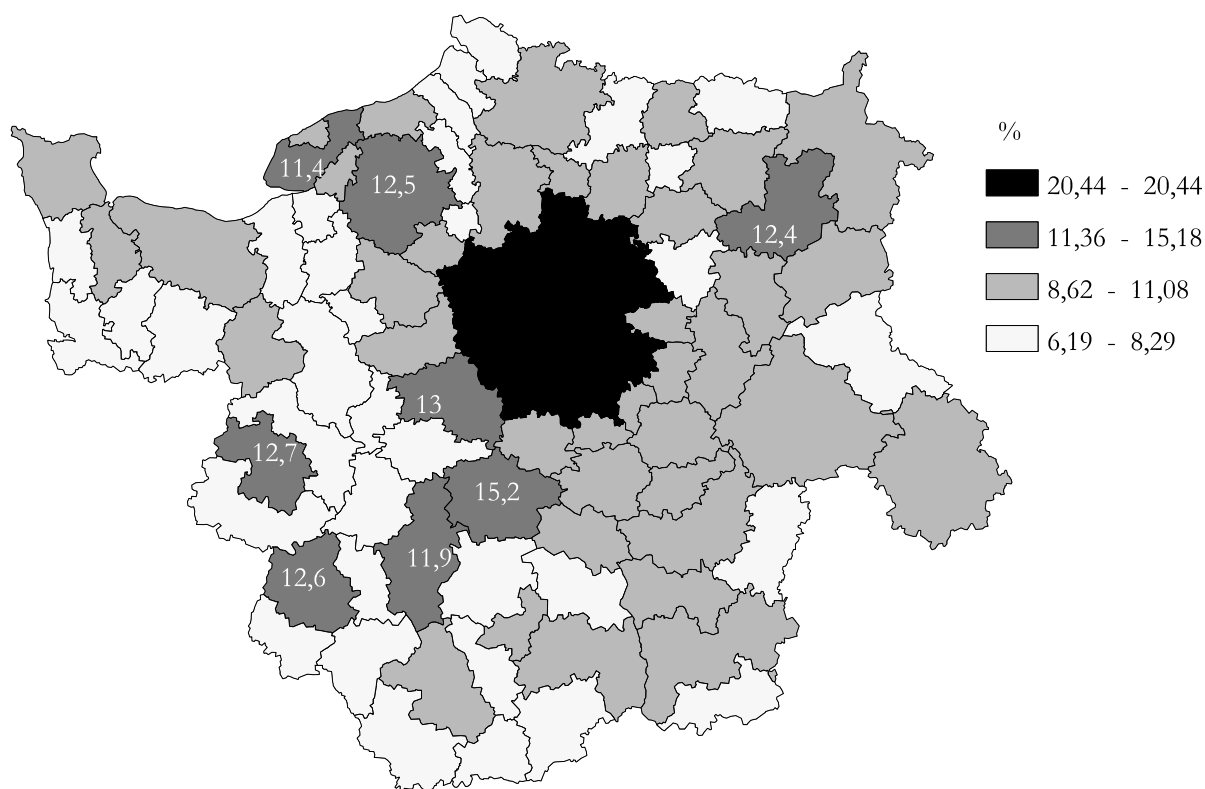
Cette carte permet de confirmer que la première finalité fonctionnelle des sous-systèmes du Bassin parisien, à l'exception de celui d'Ile-de-France, est à la fois la reproduction sociale simple et la fabrication. En moyenne ces deux activités regroupent chacune 33 % de l'emploi. Il existe certes des disparités, mais celles-ci esquissent la hiérarchisation implicite du Bassin parisien qui nourrit, par le jeu des complémentarités fonctionnelles, les interactions existant entre les territoires. Les valeurs en surimpression suggèrent que la différenciation ne repose pas vraiment sur la reproduction simple qui descend rarement en dessous de 30 % de l'emploi, sauf par exemple pour la petite zone d'emploi du Vimeu. Par contre la fabrication dépasse fréquemment 40 à 45 % de l'activité dans les zones les plus petites, à dominante rurale et animées par des villes de petite taille : Clamecy, La Châtre, Flers, Thiérache. Dans les zones d'emploi où l'on trouve les plus grandes villes du Bassin parisien, la fabrication atteint ses niveaux les plus faibles : 23 à 25 % à Reims, Rouen, Caen, Le Mans, 20 % à Orléans et Tours, sans parler du sous-système francilien où l'on tombe à moins de 12 %. Cette carte est donc une première indication sur l'existence de trois niveaux fonctionnels dans la hiérarchie des sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien, en particulier pour les bassins d'emploi les moins urbanisés et les plus petits où fabrication et reproduction sociale simple forment les  $\frac{3}{4}$  de l'activité.



Les chiffres en surimpression correspondent pour le premier à la reproduction élargie et pour le second aux services économiques et financiers

**Carte 31 : Pourcentage des emplois de reproduction élargie, des services économiques et des services financiers dans le total des emplois.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP 1990 - Laboratoire STRATES)

Cette carte fournit d'importants compléments d'information par rapport à la précédente. Si la part de la fabrication est plus faible en Ile-de-France et dans les grandes villes du Bassin parisien c'est parce que la spécialisation relative dans la reproduction élargie, les services économiques et les services financiers y est plus forte qu'ailleurs. Toutefois on notera la différence significative de niveau entre la première et les secondes. Ce contraste ne résulte pas de la reproduction sociale élargie proche de 8 à 10 % de l'emploi partout sauf à Rouen et Orléans, mais plutôt des services productifs qui représentent 12 à 15 % de l'activité dans les grandes agglomérations de la couronne du Bassin parisien contre 23,4 % à Paris. Le sous-système francilien confirme ici son rôle de commandement du système productif à la fois à l'échelle nationale et à celle du Bassin parisien, commandement également renforcé par la place de plus en plus importante de la capitale dans l'économie globale. Au contraire, les autres zones d'emploi sont nettement en retrait, à la fois parce que la reproduction élargie peut atteindre un niveau très faible comme dans le Vimeu (1,3 %) et à Troyes (4,4 %) – ville pourtant de plus de 100 000 habitants – et parce que les services économiques sont de 3 à 4 points en dessous du score des principales villes de la couronne. Toutefois à ce stade, c'est essentiellement le seuil quantitatif entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin parisien qui frappe puisque le niveau de spécialisation du bassin d'emploi francilien dans ce domaine est 1,4 fois supérieur à celui de la zone d'emploi suivante (Tours). On notera néanmoins quelques anomalies : la bonne position d'Alençon-Argentan s'explique par la présence de services publics due au statut de préfecture de la principale ville de la zone ; celle du Mans est la traduction d'une spécialisation de la ville dans l'assurance, tandis que Chartres se distingue apparemment comme espace de desserrement des services économiques de l'Ouest de l'Ile-de-France.



**Carte 32 : Pourcentage des emplois d'administration-gestion de la sphère productive dans le total des emplois. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP 1990 - Laboratoire STRATES)**

La carte 32 est assez proche de la précédente : la dichotomie entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin parisien y est tout aussi prononcée puisque l'indice de spécialisation de la région parisienne est 1,3 fois supérieur à celui d'Orléans qui arrive au deuxième rang. Les grandes villes de la couronne se distinguent également par des taux d'activité partout supérieurs à 10 %, mais une analyse plus fine montrerait que ces résultats découlent essentiellement des services économiques et financiers plus que de l'administration-gestion des entreprises de production. En effet ce dernier domaine fonctionnel représente en moyenne 3,5 % de l'activité des zones d'emplois du Bassin avec 4,83 % pour l'Ile-de-France – ce qui est peu – et des résultats particulièrement médiocres dans de nombreuses grandes villes du Bassin parisien : 3,4 % de l'emploi à Reims, 2,7% à Amiens, 2,6% à Caen, 2,8 % au Mans ainsi qu'à Tours. Les scores les plus élevées se rencontrent en fait dans de petites zones d'emploi comme celle de Pithiviers (5,5%), du Vimeu (5%) de Dreux (4,6 %)... C'est que l'ensemble de l'administration-gestion des entreprises industrielles n'est pas la variable la plus discriminante : il faudrait en fait pouvoir utiliser les statistiques sur l'encadrement qui nous confirmeraient alors la prééminence parisienne mais aussi la position intermédiaire des grandes villes du Bassin parisien. A ce sujet, Félix Damette a en effet noté qu' « alors que l'Ile-de-France ne représente que 16 % de l'emploi [national] dans la production matérielle, elle intervient pour plus de 40 % dans l'encadrement ; c'est là que le contraste est le plus fort et que la concentration parisienne de l'encadrement est relativement la plus élevée »<sup>1</sup>. La distinction relative de l'Ile-de-France et des grandes villes du Bassin parisien ne procède donc, pour l'indicateur retenu ici, que de l'emploi d'administration-gestion des entreprises de services économiques et financiers à la localisation plus discriminante car métropolitaine. C'est elle qui fournit le principe le plus actif de la hiérarchisation fonctionnelle et spatiale du Bassin parisien.

<sup>1</sup> Félix Damette, *op. cit.*, 1994, p. 59.



Les cartes précédentes confirment donc l'existence de trois types de finalité fonctionnelle des sous-systèmes qui composent le Bassin parisien, finalité à laquelle on peut associer trois niveaux hiérarchiques de territoires : la fabrication et la reproduction sociale pour le premier ; ces mêmes activités, la reproduction élargie et les services économiques et financiers pour le second ; la reproduction simple, la reproduction élargie, les services économiques et l'encadrement du système productif (administration-gestion des entreprises) pour le troisième qui correspond à l'aire métropolitaine parisienne.

A ces trois types de sous-systèmes s'appliquent ainsi trois combinaisons fondamentales de propriétés qui induisent, dans leur traduction spatiale, une déformation des aires d'influence urbaines – urbaines effectivement, puisque les différentes fonctions économiques et sociales étudiées ici sont localisées dans les villes des zones d'emploi. De ce fait, on peut considérer qu'il existe bien, à côté de l'intégration spatiale produite par le recrutement localisé de la main-d'œuvre, d'autres formes d'intégration pour la reproduction sociale et l'encadrement de la production. Toutefois, c'est bien la première qui permet d'opérer le maillage fonctionnel le plus élémentaire de l'espace géographique et qui offre ainsi les perspectives les plus fécondes d'une lecture systémique des territoires. En ce qui concerne le Bassin parisien, nous pouvons donc postuler que le champ d'interactions défini par le jeu, au sein de cet espace, des différentes catégories de propriétés microscopiques, détermine la propriété macroscopique du système englobant, à savoir l'existence d'une complémentarité fonctionnelle de forte à exclusive entre les deux premiers types de sous-systèmes et le troisième. C'est bien cette possibilité de passer de l'échelle des sous-systèmes à celle du système global qu'est le Bassin parisien qui fait de ce grand ensemble géographique un système spatial, susceptible ainsi d'un déchiffrement systémique.

### **Conclusion de la première section**

L'analyse systémique est donc bien un paradigme formel fécond pour approcher la question des dynamiques spatiales du Bassin parisien. Elle permet, dans son application concrète, de déterminer un domaine fonctionnel de désagrégation élémentaire du territoire, à l'échelle des zones d'emploi qui sont ainsi le niveau géographique où se réalise, par le recrutement de la force de travail, l'intégration spatiale la plus forte du système d'énergie propre à tout système spatial. L'observation de ce découpage révèle par ailleurs une hétérogénéité fonctionnelle qui, sans remettre en cause le choix des éléments de décomposition du Bassin parisien, suggère l'existence des principales propriétés économiques et sociales des sous-systèmes – reproduction sociale, production concrète et encadrement de la production – dont le jeu est responsable du réseau d'interactions propre au Bassin parisien. Et c'est précisément l'examen de ce dernier qui va permettre maintenant de mieux comprendre la nature et la composition de la structure spatiale de ce vaste ensemble géographique.

## **Section 2. Les modalités spatiales d'organisation du système Bassin parisien**

Les sous-systèmes spatiaux qui forment le Bassin parisien et pour lesquels nous avons retenu l'échelle privilégiée de la zone d'emploi révèlent par les interrelations qui les fédèrent une certaine forme d'organisation dont les modalités déterminent la structure spatiale du système.

### **1) Un système à structure centrée et arborescente**

Les trois types de sous-systèmes du Bassin parisien que nous avons présentés précédemment sont au cœur d'un réseau de relations assez complexe que l'on peut résumer de la manière suivante :

- Les sous-systèmes de base sont en relation privilégiée avec Paris mais également avec les grandes villes de la couronne du Bassin parisien à proximité desquelles ils sont situés ;
- Les sous-systèmes des principales agglomérations ont quant à eux des liens directs avec Paris ;
- Le sous-système parisien enfin, en connexion avec tous les territoires du Bassin parisien, entretient avec eux des relations asymétriques tout en échangeant – parfois à des niveaux plus significatifs, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 – avec des lieux situés aux périphéries de l'espace français ou des zones non contiguës au Bassin parisien.

La particularité de ce mode de relations permet de définir une structure spatiale double, à la fois centrée et arborescente. La première correspond « à l'existence d'un sous-système principal autour duquel s'articulent les sous-systèmes satellites »<sup>1</sup> : cette définition reflète bien la nature des liens entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin parisien. La seconde correspond « à une pyramide des sous-systèmes »<sup>2</sup> que résume l'enchaînement hiérarchique d'interactions entre les trois types de sous-systèmes du Bassin parisien évoqués précédemment.

Un certain nombre d'exemples peuvent conforter cette affirmation. Tout d'abord dans le domaine de la reproduction sociale élargie, il est possible de reprendre, sous une forme différente que dans le chapitre 2, les migrations étudiantes entre les villes du Bassin parisien puisque l'accès à la formation supérieure, qui est un service de reproduction sociale, entraîne des déplacements de personnes que les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale permettent d'appréhender.

---

<sup>1</sup> Bernard Walliser, *op. cit.*, 1977, p. 52.

<sup>2</sup> Bernard Walliser, *op. cit.*, 1977, p. 52.

L'accès au second cycle révèle ainsi (figure 40) – de manière plus nette que pour le DEUG, devenu, avec l'ouverture des antennes universitaires, un service de proximité –, une double polarisation, à la fois sur les villes universitaires du Bassin parisien – Caen, Rouen, Reims, Le Mans, Amiens, Tours –, et sur les sites universitaires d'Ile-de-France. Ces migrations sont d'autant plus significatives que seuls ont été retenus les flux dépassant 15 % du nombre total d'étudiants du département d'origine. Le réseau de relations internes au Bassin parisien témoigne bien ici, pour l'accès à ce service de reproduction élargie, d'une structure à la fois centrée – sur l'Ile-de-France – et arborescente – sur les grandes villes du Bassin.

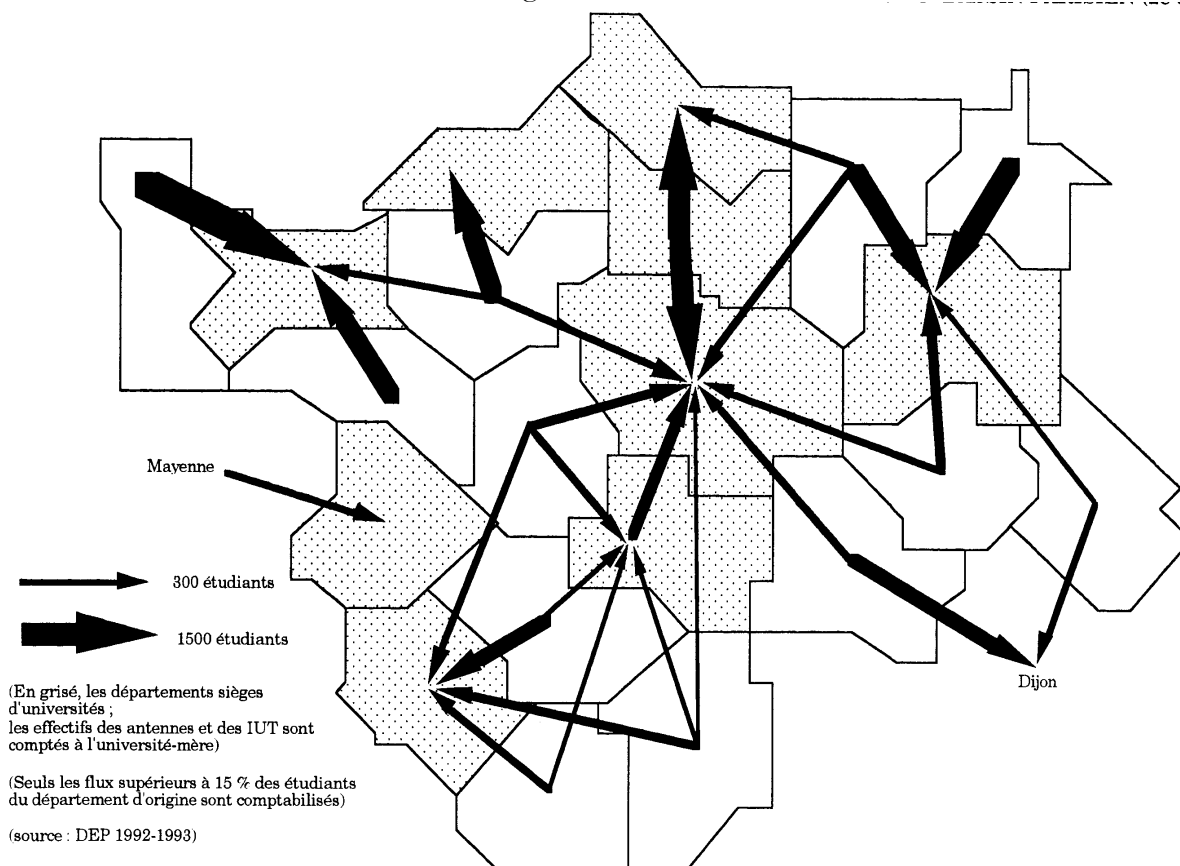


Figure 40 : Flux d'étudiants entre les départements du Bassin parisien pour le deuxième cycle d'études universitaires (1992-1993)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Philippe Thiard, *op. cit.*, 1994, p. 76.

Pour le troisième cycle par contre, plus discriminant, et où les universités du centre de Paris développent une offre au rayonnement national, la structure arborescente s'estompe, tandis que le centrage du système devient la principale caractéristique spatiale (figure 41). Seules Caen et Reims demeurent, en dehors de la capitale, des points significatifs de la polarisation de l'espace du Bassin parisien.

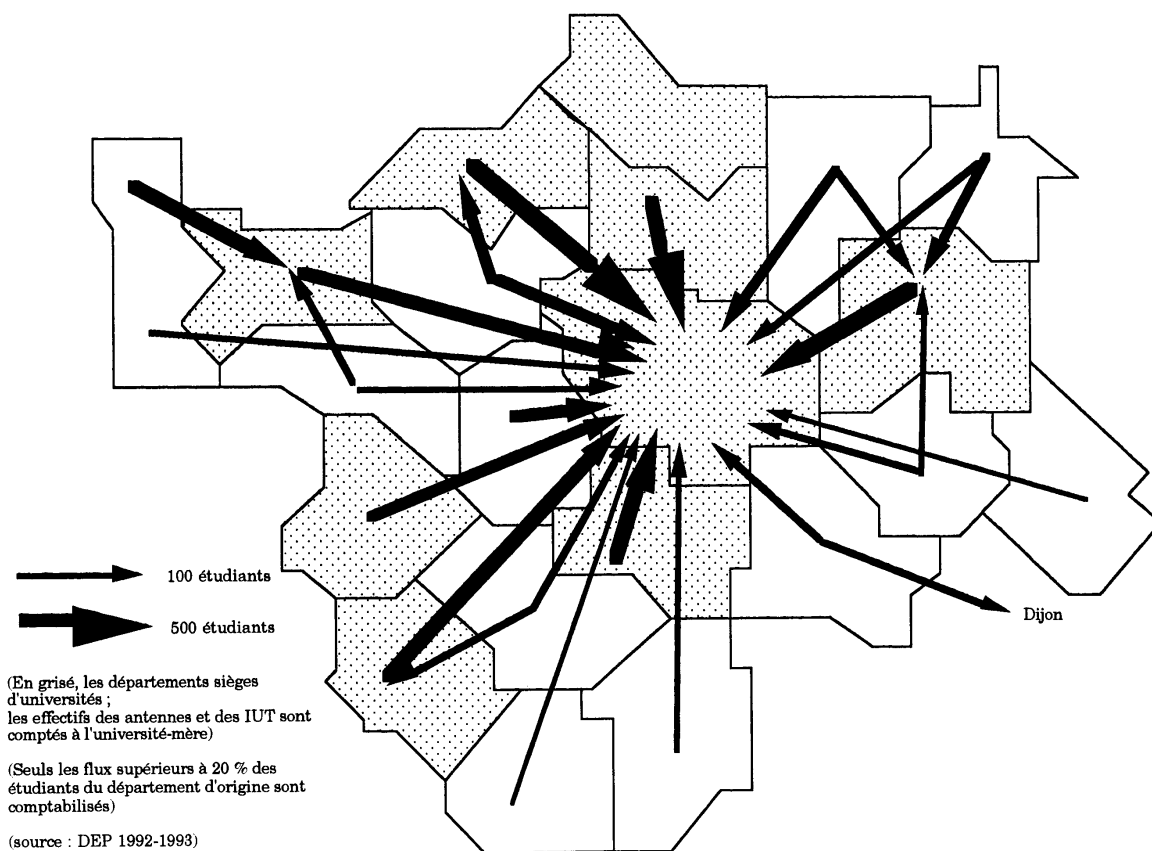


Figure 41 : Flux d'étudiants entre les départements du Bassin parisien pour le troisième cycle d'études universitaires (1992-1993)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Philippe Thiard, *op. cit.*, 1994, p. 78.

Dans le domaine de l'intermédiation économique, les mêmes modalités d'interaction spatiale peuvent être constatées. Nous avons retenu, à titre d'exemple, les flux de services entre les entreprises de Saint-Quentin, dans l'Aisne, et les villes où sont situés les prestataires auxquels ces sociétés ont recours (figure 42). Le poids de Paris est écrasant puisque la capitale fournit quatre fois plus de services aux entreprises de la ville que les agglomérations placées en deuxième position – Reims, Amiens, Lille, Laon – qui ne font face chacune qu'à une dizaine de demandes. La configuration spatiale ainsi dégagée est là aussi le résultat d'une structure à la fois centrée et arborescente.

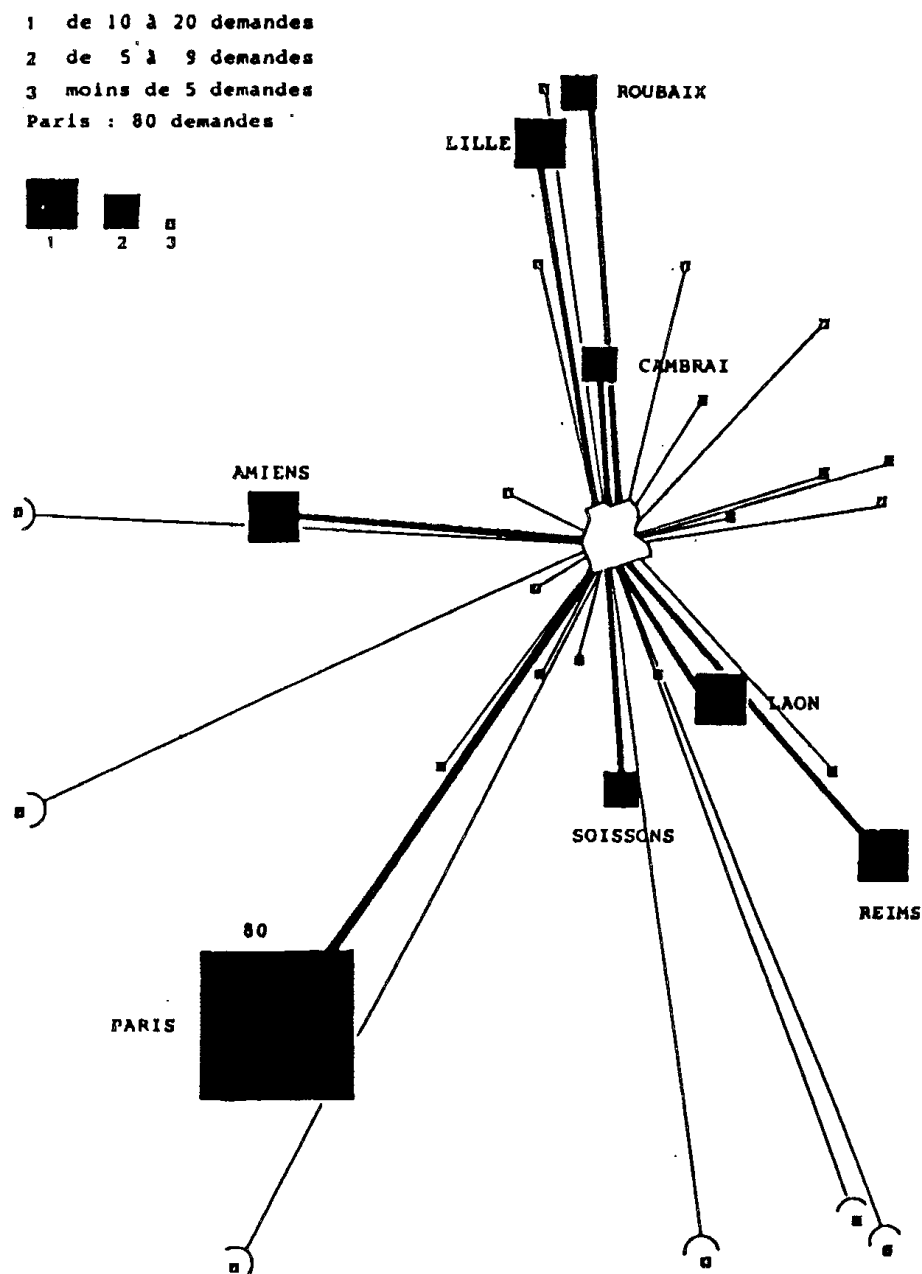


Figure 42 : Demande de services des entreprises de Saint-Quentin. (cité dans : Préfecture de la Région Picardie, *Préparation du Livre blanc du Bassin parisien. Problèmes et perspectives de développement de la Picardie*, Amiens, OREAP/SESGAR, 1991, 124 p., p. 16.)

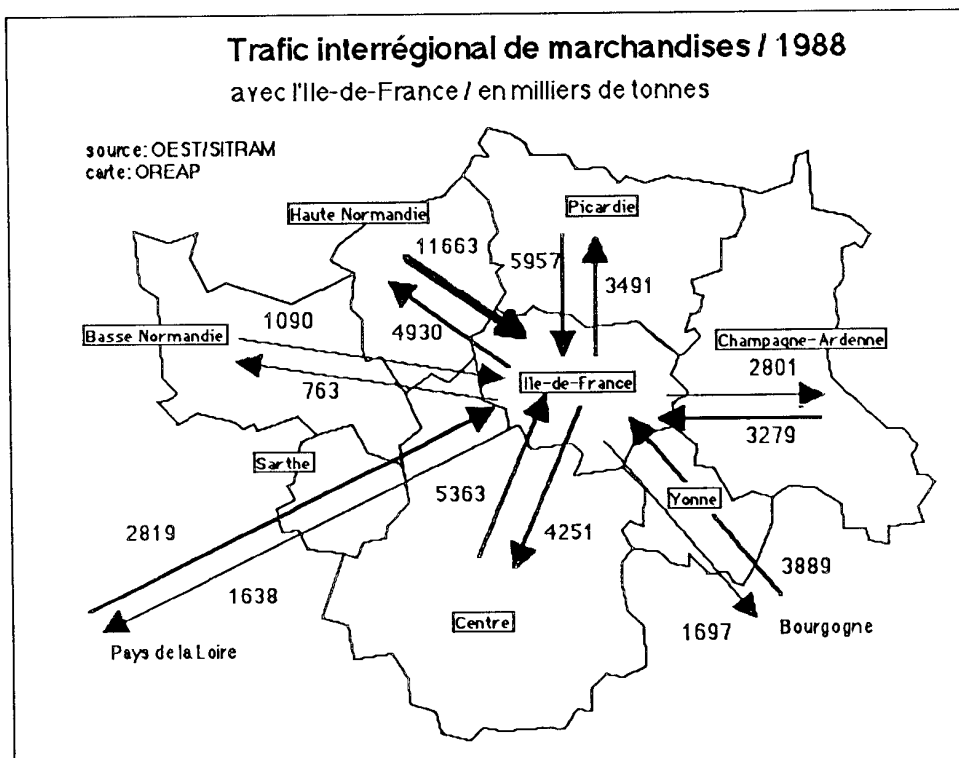
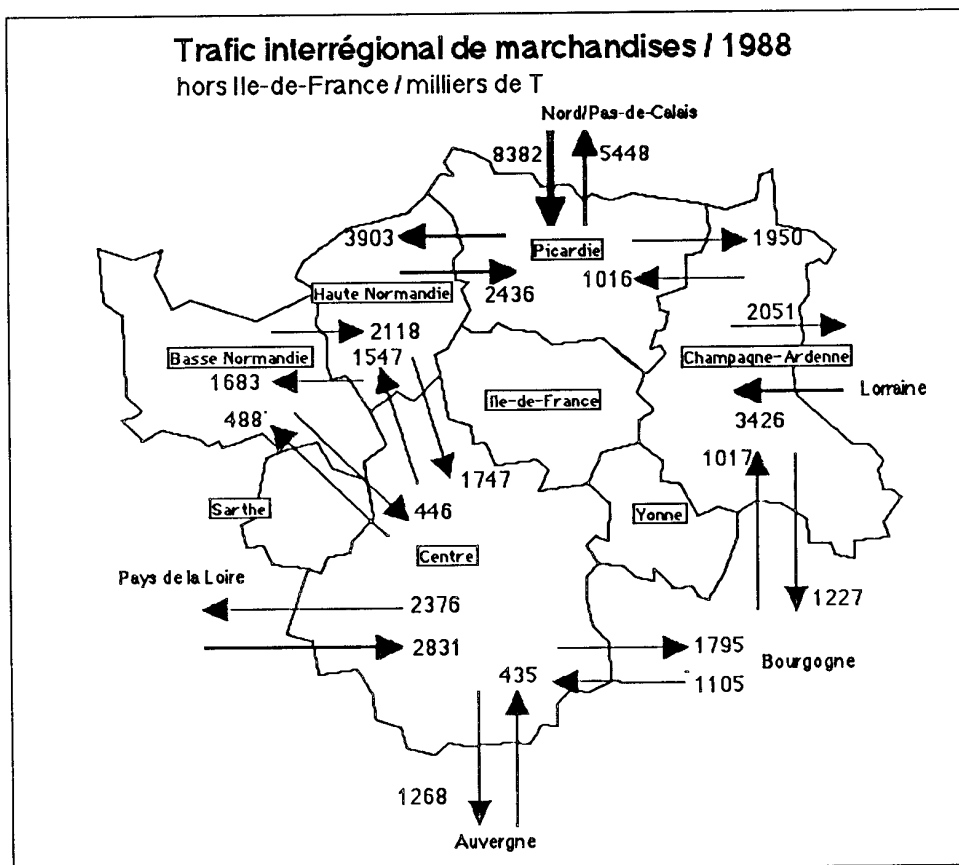
Ces deux exemples portent témoignage de l'orientation dominante, au bénéfice de Paris et de l'Ile-de-France, du système de relation propre à la structure spatiale du Bassin parisien.

Comme l'ont noté plusieurs auteurs : « du fait de l'organisation en radiales des moyens de communication, les villes de la couronne bénéficient d'une bonne liaison avec Paris, alors que les liaisons entre elles sont souvent mal commodes : d'où la faiblesse des échanges intra-Bassin parisien »<sup>1</sup>. De même, à propos d'Orléans : « au pays à fonctionnement transversal embryonnaire, avec quelles autres villes Orléans est-elle fonctionnellement en réseau ? Seule la relation avec Paris fait système. Mais celle avec les autres villes-centres de la région Centre, et même celles du Val de Loire ne le font pas encore »<sup>2</sup>. La configuration radiale est parfaitement illustrée par l'organisation des transports. Lorsque l'on considère les échanges de marchandises (figure 43) dans le Bassin parisien, on constate d'abord que les liaisons transversales sont de proximité, tandis que les flux vers l'Ile-de-France représentent toujours la principale liaison sortante des régions, à l'exception de la Basse-Normandie, attirée en premier lieu par la vallée de la Seine.

---

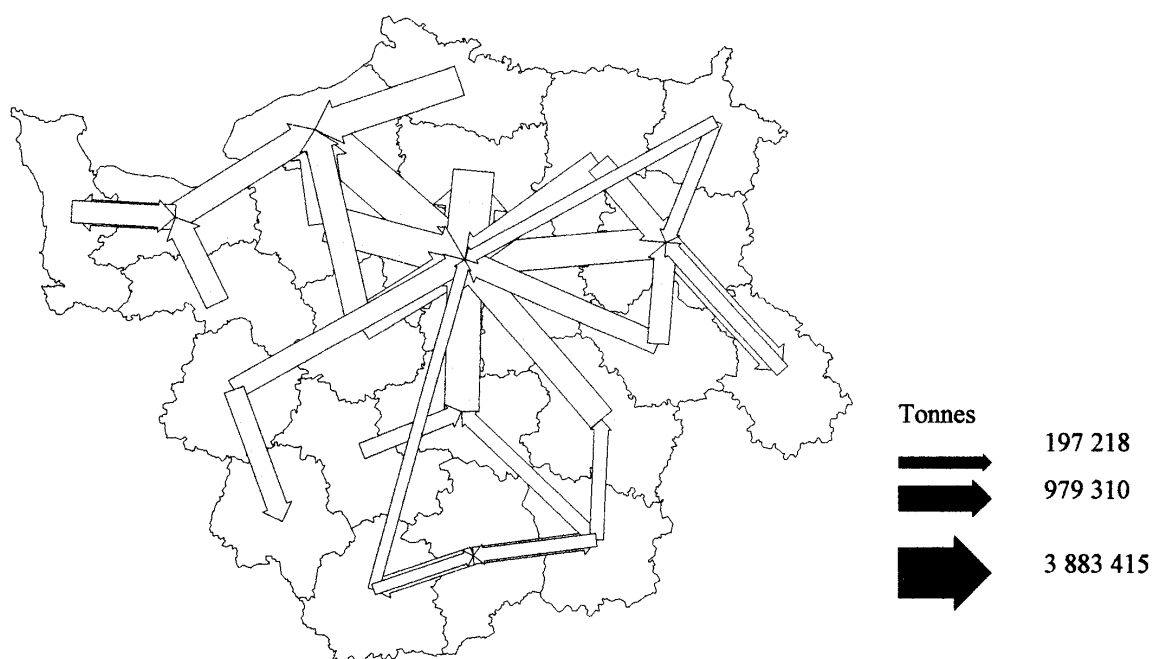
<sup>1</sup> Jean-Paul Lacaze, Marion Unal, "L'aménagement du Bassin parisien depuis vingt-cinq ans", *Actions et recherches sociales* décembre 1991, n°4, et janvier 1992, n°1, pp. 115-126, p. 116.

<sup>2</sup> Michel Grésillon, *Orléans*, Anthropos, Paris, 1995, 160 p., pp. 64-65.



**Figure 43 :** Trafic interrégional de marchandises dans le Bassin parisien en 1988. (in. *Territoires en projet*, n°83, mars 1991, "la Picardie – et le Bassin parisien– face au développement de l'Ile-de-France. Diagnostics et propositions", Amiens, OREAP/SESGAR, p. 31).

La décomposition des données à l'échelle départementale permet d'apporter des précisions importantes puisqu'elle fait mieux ressortir, par la plus grande finesse du découpage, les logiques de réseaux. Nous avons ainsi repris les données de l'OEST du Ministère des transports – base de données SITRAM – et choisi de cartographier les flux de marchandises qui représentent plus de 20 % des flux sortants de chaque département du Bassin parisien. Afin d'obtenir la base de référence la plus complète possible, nous avons retenu l'ensemble du trafic routier et ferroviaire. Par contre, la voie navigable n'a pas été comptabilisée car elle ne joue qu'un rôle limité dans un grand nombre de départements et son trafic essentiellement pondéreux aurait probablement déformé le réseau de relations au profit des axes fluviaux. De même, le trafic interne aux départements n'a pas été inclus car, pour la route en particulier, les échanges locaux étant prépondérants, les relations à plus petite échelle s'en seraient trouvées minorées. Enfin, les données relatives aux départements d'Ile-de-France ont été agrégées afin d'éliminer les flux internes à la région parisienne qui correspondent à une autre logique.



**Carte 33 : Trafic interdépartemental de marchandises interne au Bassin parisien par route et par fer en 1994.** (Seuls les flux supérieurs à 20 % des flux sortants sont représentés). (Source : OEST/SITRAM 1994)

Par rapport aux illustrations précédentes, cette carte est globalement plus contrastée. Les relations radiales sont bien sûr là encore les plus importantes et elles sont toutes orientées, quand elles existent, vers l'Ile-de-France – à l'exclusion du flux sortant vers l'Oise qui arrive en tête des échanges, ce qui confirme que ce département est fortement intégré à la région parisienne. Si les principales relations centripètes concernent les départements limitrophes de l'Ile-de-France – ce qui s'explique par le poids du trafic routier qui compte pour 86,5 % du total et qui demeure un transport de distances courtes<sup>1</sup> –, un certain nombre de radiales à plus longue portée peuvent être remarqués : elles relient les Ardennes, le Cher et la Sarthe à la région parisienne. Ce sont d'ailleurs les liens dont la longueur est la plus élevée de tout le Bassin parisien. Cependant, certaines nuances s'imposent par rapport aux exemples précédents et relativisent l'apparent centrage de la structure spatiale du système. Les échanges de marchandises, moins discriminants d'un point de

<sup>1</sup> 78 km en moyenne en 1990, d'après Maurice Bernadet, "L'évolution de la répartition modale en transports terrestres de marchandises", classeur *Prospective et territoires*, DATAR, 1992, pag. mult.



vue fonctionnel que les flux transactionnels dus aux services aux entreprises et que les migrations étudiantes, révèlent également d'autres configurations spatiales :

- les relations de proximité ont une place plus importante comme, par exemple entre les départements bas-normands et entre ceux du Sud du Bassin parisien (Berry/Nièvre) ;
- quelques nœuds en grande couronne forment les points d'ancrage d'une arborescence secondaire : la Seine-Maritime particulièrement polarisante grâce aux équipements portuaires de la vallée de la Basse-Seine qui drainent notamment les céréales produites en Picardie et en Beauce ; le Calvados autour de Caen ; le Loiret où Orléans confirme une vocation ancienne de carrefour intérieur ; la Marne autour du dipôle Reims-Châlons ;
- certaines relations transversales de contournement de l'Ile-de-France s'esquissent comme par exemple le réseau Aisne, Marne, Haute-Marne qui correspond essentiellement à la voie ferrée Tergnier-Culmont par la vallée de la Marne, particulièrement chargée en trafic de marchandises.

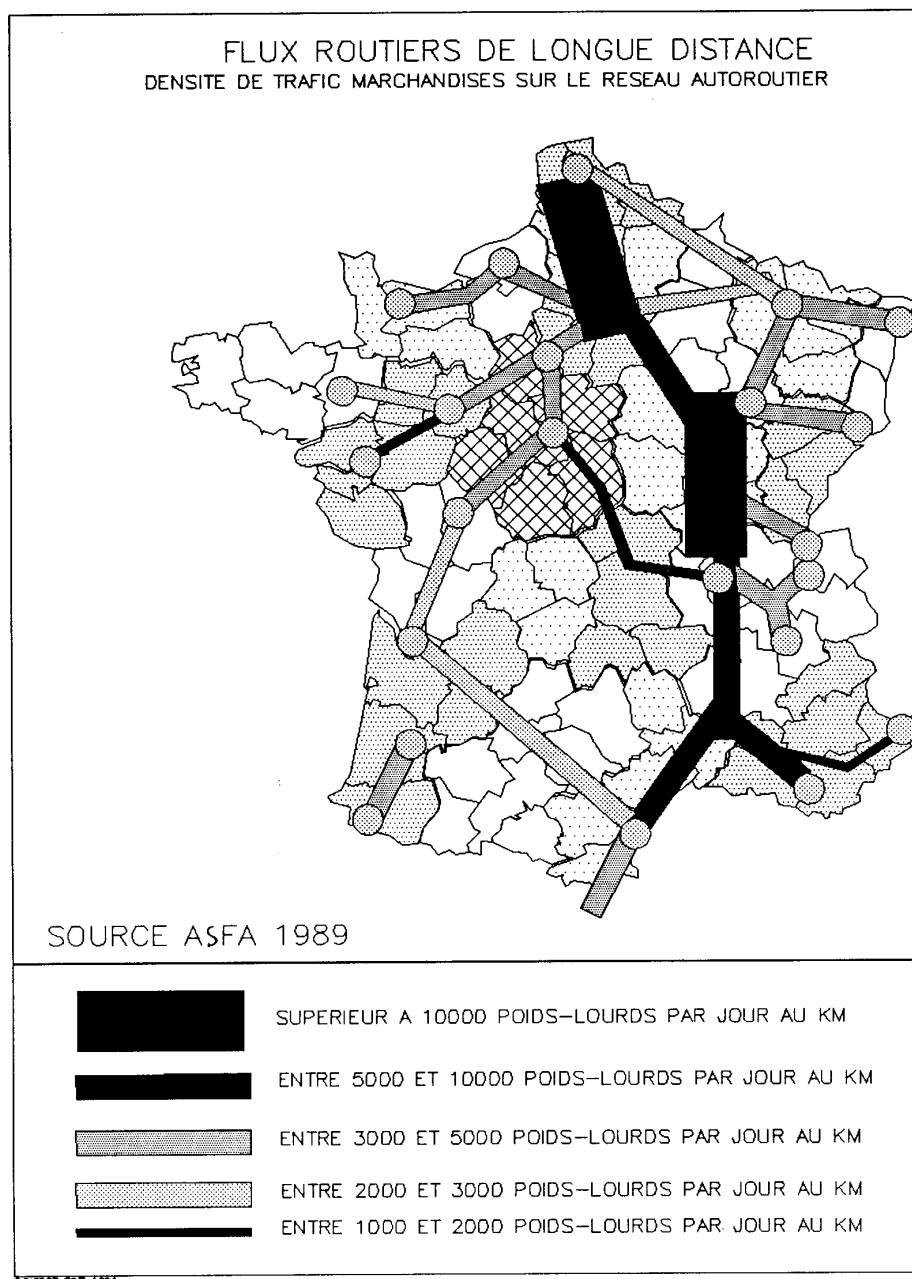
Malgré ces nuances, les échanges de fret sont bien eux aussi marqués par une suprématie des liaisons radiales avec quelques polarisations secondaires qui attestent une nouvelle fois que la structure spatiale du système "Bassin parisien" est à la fois centrée et arborescente. Mais en ne retenant que les échanges internes, l'approche adoptée ne tient pas compte d'une possible extraversion de certains éléments de la structure. En effet, et particulièrement en ce qui concerne les flux de transport, l'intensité des relations existant entre Paris et le reste de la France conduit à reconnaître l'existence de liaisons radiales qui traversent les régions du Bassin parisien à destination des régions périphériques de l'espace français. Ce système relationnel propre au Bassin parisien a été analysé par Jean-Jacques Bavoux dans sa thèse sur les transports en Bourgogne<sup>1</sup>. Il lui a permis de dégager la notion d'espace intermédiaire qui « serait défini, à l'image de la Bourgogne, par une situation triplement déséquilibrée : sur-puissance des activités de transports dans l'économie, sur-puissance des transits dans les trafics, sur-puissance d'un axe dans la carte des circulations »<sup>2</sup>. Cette situation, la Bourgogne la partage avec trois autres régions du Bassin parisien : « presque symétriquement, le Centre, Champagne-Ardenne et la Picardie constituent le trio de tête (et souvent nettement détaché), avec un profil très proche de celui de la Bourgogne. Or dans les quatre cas, outre la suractivité dans les transports et l'emprise du transit, on constate la puissance des radiales parisiennes et la faiblesse du réseau transversal. Ce dernier, inexistant dans la Picardie handicapée par son impasse maritime à l'ouest, l'est tout autant dans le Centre qui court, comme la Bourgogne, après une armature urbaine cohérente. La Champagne est un peu plus favorisée : deux transversales méridiennes secondaires par Reims et Troyes y limitent quelque peu les déséquilibres, sans compter l'autoroute diagonale A 26 »<sup>3</sup>. Le trafic poids-lourds des marchandises reflète assez bien cette logique d'espace intermédiaire comme le montre la figure 44. C'est la présence des infrastructures autoroutières de l'axe Lille-Paris-Lyon-Marseille qui, en particulier, l'explique puisque les trafics qu'elles supportent sont deux à trois fois plus élevés que ceux des autres axes de communication.

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Bavoux, *Le carrefour bourguignon : analyse d'un espace de circulation*, Paris, CNRS Editions, Mémoires et documents de géographie, 1994, 179 p.

<sup>2</sup> Jean-Jacques Bavoux, "La Bourgogne, un archétype d'espace intermédiaire ?", *Annales de géographie*, 1993, n°570, pp. 162-174, p. 165.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Bavoux, *art. cit.*, p. 173.

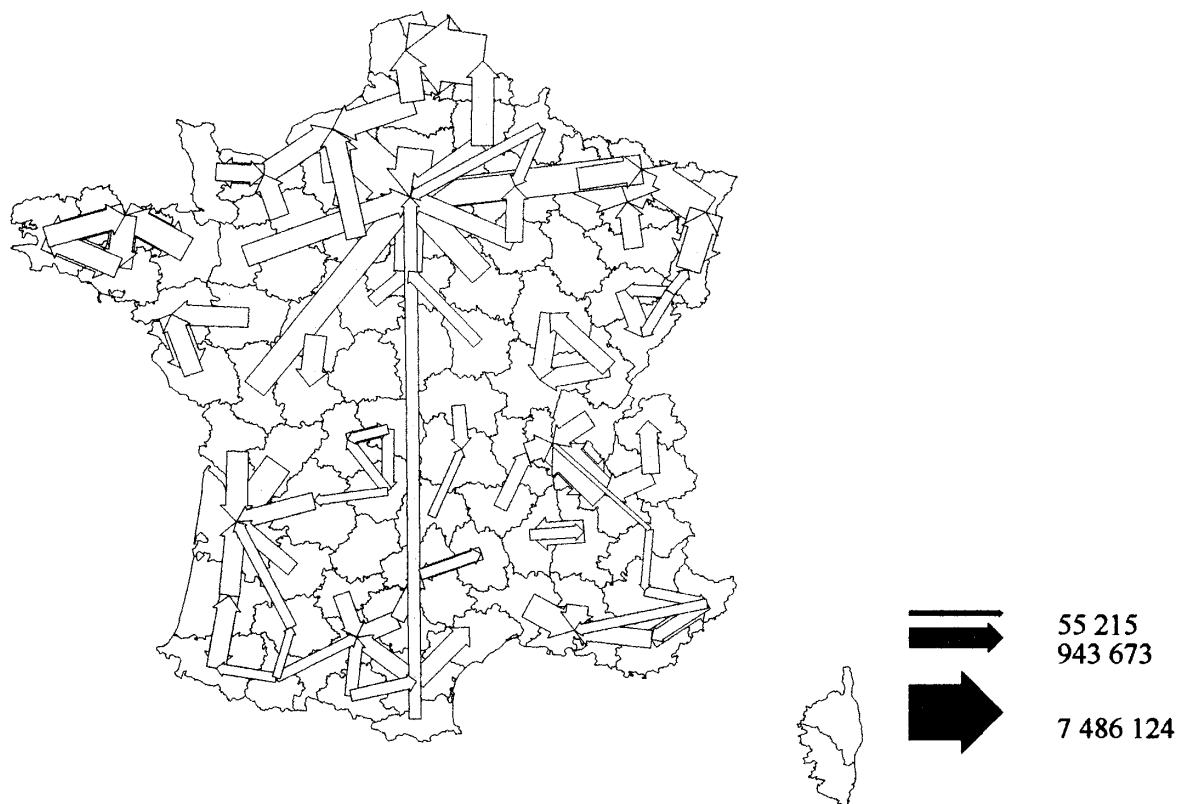


**Figure 44 : Flux routiers de longue distance en 1989.** (Source : Chambre régionale de commerce et d'industrie Centre, *Le développement économique de la région Centre à long terme : quelle stratégie ?*, CRIC, Orléans, 1991, 191 p., p. 46.)

Région de transit, la couronne du Bassin parisien est donc ainsi un espace ouvert, traversé, l'organisation logistique des flux s'opérant largement en Ile-de-France ou dans les grandes villes du pays vers lesquelles ce trafic se dirige, comme le confirme Michel Grésillon pour le carrefour orléanais : « Orléans n'est plus ce que c'était. La gare des Aubrais, qui autrefois répartissait le trafic du grand Sud-ouest, de La Rochelle à Béziers, n'est plus une gare de triage depuis la fin des années 80. Devenue simplement "gare principale fret" en langage SNCF, elle n'assure plus, d'un côté, qu'une petite desserte régionale, réduite à son hinterland très proche, et de l'autre, elle est rivée à la direction de Paris-Villeneuve-St-Georges, aux ordres de qui elle est rattachée »<sup>1</sup>. Afin de tenir compte de cette ouverture et de la double échelle de polarisation qui s'opère à partir de la région parisienne – celle du Bassin parisien et celle du pays tout entier – on

<sup>1</sup> Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 53.

peut proposer une représentation synthétique des flux de marchandises, reposant sur la même méthode que précédemment – échanges supérieurs à un seuil défini –, mais en retenant l'ensemble des départements français ainsi que le trafic par voie fluviale, pour tenir compte cette fois de tous les échanges. Le seuil a également été ramené à 15 % des flux sortants car le nombre de relations potentielles est beaucoup plus important.



**Carte 34 : Trafic interdépartemental de marchandises par route, fer et voie navigable pour l'ensemble de la France en 1994. (En tonnes).** (Seuls les flux supérieurs à 15 % des flux sortants sont représentés). (Source : OEST/SITRAM 1994)

La carte obtenue diffère peu de celle des seuls échanges internes au Bassin parisien. La structure demeure à la fois centrée et arborescente comme dans la représentation précédente. Une polarisation spécifique de l'Ile-de-France s'opère sur certains départements périphériques : la Moselle – bien reliée à Paris par l'A 4 –, la Mayenne, les Deux-Sèvres ainsi que le Roussillon dont les fruits et légumes sont principalement destinés au marché de Rungis. Des polarités périphériques émergent autour des ports et des grandes villes de province : Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Toulouse... ainsi que des formes régionales d'intégration comme en Limousin, en Bretagne ou en Franche-Comté. Dans le Bassin parisien, la Somme semble échapper à l'influence parisienne, mais il s'agit d'un cas particulier. Cette représentation ne remet pas en cause la logique d'espace intermédiaire évoquée par Jean-Jacques Bavoux pour un certain nombre de régions du Bassin parisien. Privilégiant les relations inter-territoriales et les logiques de polarisation qu'elles sous-tendent, elle offre une visualisation des flux qui s'affranchit de la structuration de l'espace par les infrastructures de communication. Elle est donc plus abstraite que la figure 44 mais permet, dans le champ paradigmatique que nous privilégions ici, à savoir celui de l'analyse systémique, de ne focaliser que sur la dimension binaire des échanges et donc sur les modes de couplage entre sous-systèmes.

En conclusion, il est donc clair que la principale structure spatiale du Bassin parisien est marquée par le centrage du système sur Paris et par une arborescence de second rang due à l'influence sélective des principales villes du Bassin parisien sur leur environnement immédiat.

Faut-il pour autant en déduire l'absence d'autres modes de couplage des sous-systèmes sur lequel pourraient reposer des formes différentes d'intégration spatiale ? C'est ce que nous allons voir maintenant en abordant les couplages cycliques susceptibles d'exister.

## 2) Une structure cyclique formelle...

En analyse de systèmes, une structure cyclique correspond « à un enchaînement bouclé des sous-systèmes »<sup>1</sup>. Dans le Bassin parisien, cette définition renvoie essentiellement à la notion de couronne qui accompagne la caractérisation géographique de cet espace, du moins depuis que celui-ci est perçu comme un espace fonctionnel. Daniel Noin, dans son ouvrage de référence, *l'espace français*, distingue au moins trois couronnes : « une *petite couronne* qu'on peut qualifier de périurbaine, à faible distance de l'agglomération parisienne : Creil Chantilly, Meaux, Fontainebleau, Etampes, Rambouillet et Mantes en font partie. Ces villes, situées à 40-50 km du cœur de Paris, font figure de petits centres même lorsque leur population [...] est devenue importante : elles sont trop proches de Paris pour être bien équipées. [...] Une *couronne intermédiaire*, un peu plus éloignée, avec des villes plus importantes et mieux équipées comme Compiègne, Soissons, Château-Thierry, Sens, Montargis, Orléans, Chartres, Dreux et Beauvais. Ces villes, situées entre 70 et 110 km de Paris à vol d'oiseau, sont généralement dynamiques. Parmi elles, Orléans bénéficie d'une situation de carrefour depuis longtemps mise à profit. [...] Enfin, une *grande couronne*, encore plus distante, avec des agglomérations déjà importantes, assez bien équipées et ayant des zones d'influence pouvant dépasser la taille d'un département : Amiens, Reims, Troyes, Bourges, Tours, Le Mans, Caen, Le Havre et Rouen. [...] Ces villes, situées entre 140 et 200 km de Paris, sont déjà plus autonomes : leur rôle directionnel est faible ou nul, mais elles fournissent à la population presque tout ce dont elle a besoin en biens de consommation ou en services »<sup>2</sup>. Mais cette notion de couronne qui évoque le lien potentiel entre les villes situées à une même distance de Paris a-t-elle une signification fonctionnelle ? Déjà, au début des années 1970, les travaux de la DATAR émettaient quelques doutes à ce propos : « La couronne du Bassin parisien ne possède pas une unité économique ou géographique réelle, si du moins l'on entend par unité économique l'ensemble constitué par un groupe de partenaires entre lesquels s'établissent des échanges économiques et culturels constants et réciproques : les mouvements migratoires, les flux de marchandises, les échanges de services sont pratiquement inexistant, sauf entre certaines régions contiguës »<sup>3</sup>. Les réflexions plus récentes sur le Bassin parisien que nous rapportions précédemment à travers les observations de Jean-Paul Lacaze et de Marion Unal – chargés au début des années 1990 de la prospective sur cette grande région – arrivent aux mêmes conclusions. De fait, la notion de "couronne" a moins de signification en termes de relations transversales qu'en termes de relations radiales, comme le remarque à juste titre Michel Michel, puisque c'est la situation par rapport à la capitale qui permet de définir chacune des couronnes: « en matière *d'organisation spatiale*, ces logiques [ qui transforment la périphérie en réceptacle des activités banales ] ont comme principale conséquence de faire de la distance au centre le principe majeur de différenciation interne au Bassin parisien, de produire une *structuration en couronnes* et de privilégier les processus de diffusion par contagion de proximité »<sup>4</sup>. De la même façon, Paul Oudart qui a consacré sa thèse aux villes de la couronne urbaine de Paris, souligne le caractère éminemment fictif ou surfait de cette notion, du moins en ce qui concerne l'existence de relations importantes entre les villes du Bassin parisien situées sur une même orbite : « le concentrisme semble, quant à lui, plus suggéré par l'auréole physique que par les liaisons entre les villes de la couronne ou par leur complémentarité. La similitude des situations présentes ou passées de leur économie et de la société urbaine, n'implique pas que les

<sup>1</sup> Bernard Walliser, *op. cit.*, 1977, p. 52.

<sup>2</sup> Daniel Noin, *L'espace français*, Paris, Armand Colin, U2, 1992,

<sup>3</sup> Groupement interministériel aménagement du Bassin parisien, DATAR, *Livre Blanc du Bassin parisien*, Paris, 1970, 116 p., p. 23

<sup>4</sup> Michel Michel, *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*, Paris, Masson, 1994, 235 p., p. 109.

villes de la couronne soient solidaires. La grande couronne urbaine de Paris est d'abord une figure, celle d'un chapelet qu'on aurait fixé par hasard au sommet d'un éventail : les grains du premier ne correspondent pas forcément aux nervures du second »<sup>1</sup>. Et Roger Brunet à son tour indique que c'est la nature centripète des flux internes au Bassin parisien qui est à l'origine du faible niveau des relations transversales, les couronnes apparaissant comme les scories de la fonction de relais que remplissent les villes de cette grande région : « les orbites ne sont pas nécessairement matérialisées sur le terrain par des voies de liaison entre villes de même niveau : la puissance du centre organisateur peut s'opposer à ces relations directes, le modèle radioconcentrique qu'elles dessineraient n'est pas de toutes les sociétés. Le Bassin parisien est une épure presque parfaite du phénomène, en tout cas dans sa moitié orientale : il admet une orbite principale à cent cinquante kilomètres, distance suffisant à l'émergence de centres régionaux ; une orbite secondaire à mi-distance, avec deux orbites tertiaires dans l'intervalle ; la succession se poursuit vers l'extérieur, jusqu'à la grande orbite des métropoles provinciales à environ trois cents kilomètres. Preuve qu'ici le poids de Paris est extraordinairement fort, et que la *loi des relais* l'emporte sans doute sur la loi de la gravitation proprement dite, puisque les orbites sont pratiquement équidistantes »<sup>2</sup>.

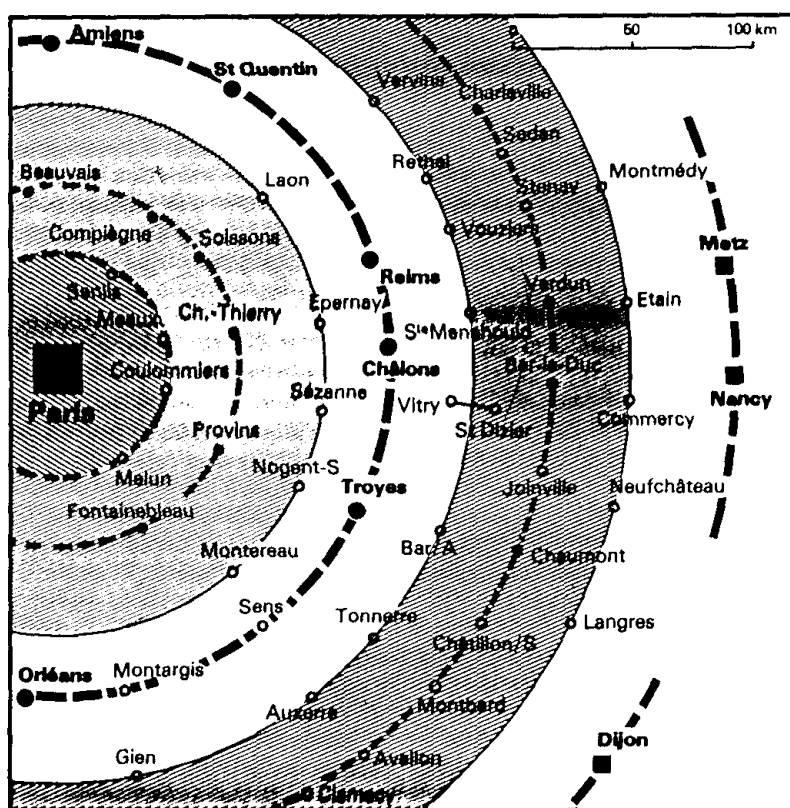


Fig. 7. Les auréoles et la distance à Paris  
Les trois grandes auréoles sont en bordeaux, blanc et gris. A leur contact, sont des lieux de petites villes. En leur sein, sont les orbites des « grandes » villes (centres régionaux et locaux). Distances et emplacements des villes sont presque exacts, sauf au sud-ouest.

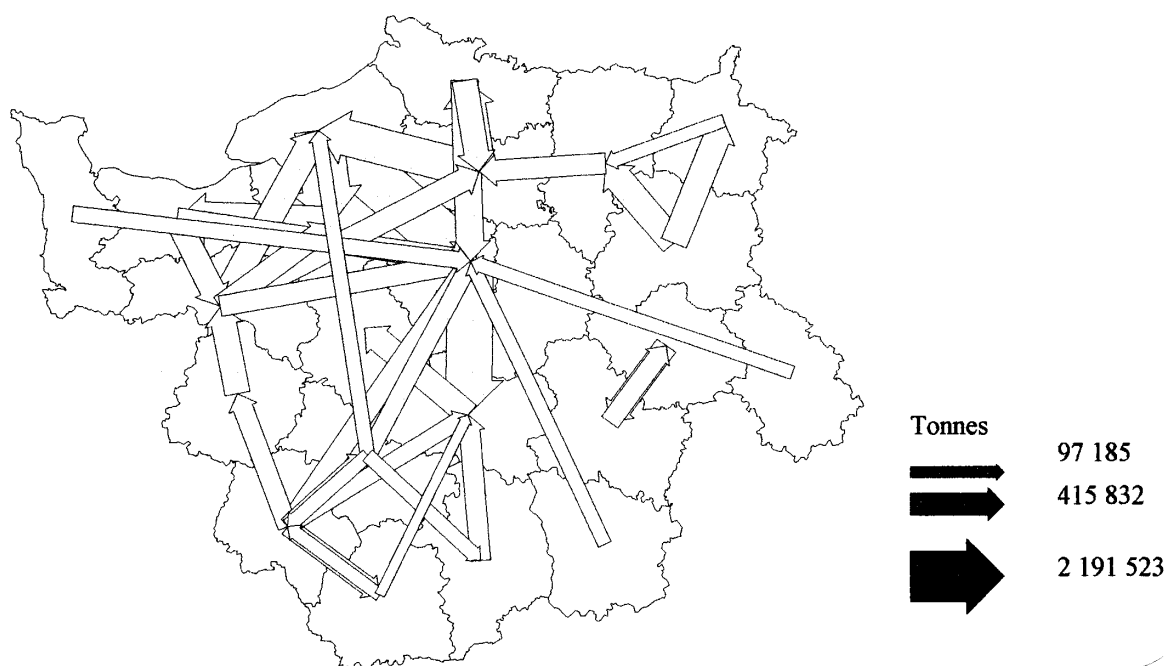
Figure 45 : Auréoles et orbites péri-parisiennes. (Source : Roger Brunet, *op. cit.*, 1979, p. 96)

Le caractère formel de la structure cyclique ou concentrique du système Bassin parisien peut être confirmé par l'examen rapide de quelques formes d'échanges. Si nous reprenons les flux de marchandises précédemment mobilisés pour caractériser le centrage et l'arborescence du

<sup>1</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984, p. 147.

<sup>2</sup> Roger Brunet, *op. cit.*, 1990, p. 110.

système, en utilisant cette fois d'autres seuils de représentation, nous pouvons faire apparaître ce troisième niveau de la structure spatiale (carte 35).



**Carte 35 : Trafic interdépartemental de marchandises interne au Bassin parisien par route et par fer en 1994.** (Seuls les flux compris entre 10 et 20 % des flux sortants sont représentés). (Source : OEST/SITRAM 1994)

Force est pourtant de constater que la structure cyclique ne se dessine pas clairement. Les échanges les plus importants s'opèrent à destination des pôles secondaires qui définissent l'arborescence du système, la Seine-Maritime – Rouen, Le Havre – et le Loiret – Orléans –, même si les flux les plus importants en volume proviennent de la région parisienne et équilibrent la polarisation sur l'Ile-de-France relevée par la carte 33. Les trafics qui vont des départements les plus périphériques du Bassin parisien – Indre-et-Loire, Manche, Calvados, Nièvre, Haute-Marne – vers la région parisienne se distinguent ensuite à un deuxième niveau, ce qui rappelle une fois encore que le système est avant tout centré. Les relations transversales n'apparaissent qu'en dernier lieu, avec des volumes d'échanges très variables d'un quadrant à l'autre du Bassin parisien. Plus présentes à l'ouest et au nord qu'à l'est et au sud, elles ne révèlent pas de configurations spatiales simples et bien tranchées. Une bonne partie d'entre elles découlent de la polarisation du trafic sur la Basse-Seine, c'est-à-dire sur les principaux sites portuaires du Bassin parisien : il en est ainsi des flux qui vont du Loir-et-Cher, de l'Oise et de l'Orne à la Seine-Maritime. Cependant quelques axes transversaux s'esquissent malgré tout :

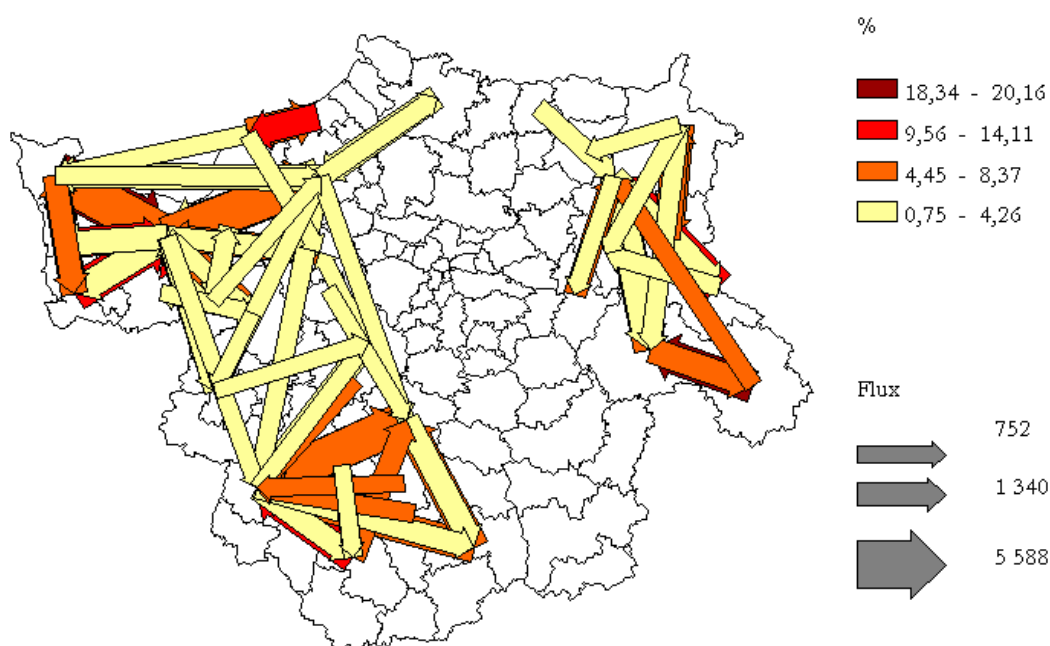
- Tours - Le Mans - Alençon - Rouen dont l'équipement autoroutier est en cours ;
- Reims - Soissons - Compiègne - Beauvais - Rouen : une des routes du blé retenue dans le contrat de plan interrégional du Bassin parisien (N 31) ;
- Orléans - Blois- Tours qui constitue l'axe ligérien mais dont la consistance est moins forte que le flux radial qui l'emprunte puisque, comme le soulignait déjà l'étude préparatoire à la construction de l'A 10, l'essentiel du trafic présent sur cet axe va vers Paris ou en provient<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> En 1965, sur la RN. 152, entre Orléans, Blois et Tours, en nombre de véhicules comptabilisés, 40 % des flux étaient dus à un trafic longue distance vers Paris, 35 % à un trafic longue distance dans d'autres directions et 25 % au trafic local entre ces trois villes. Tiré de OREALM (Organisation d'études d'aménagement de la Loire moyenne), *Eléments pour un Livre blanc*, Orléans, juillet 1970, 88 p., p. 43.

- Orléans - Chartres - Rouen qui se dégage encore plus nettement lorsque l'on combine cette carte à la carte 33 : cet axe n'est autre la seconde route du blé inscrite au contrat de plan interrégional (N 154) ;
- Nevers - Bourges - Châteauroux, seul flux significatif sur la couronne la plus externe du Bassin parisien, telle que celle-ci est définie par Roger Brunet dans la figure 45 reproduite ci-dessus.

Ces axes transversaux sont cependant loin d'être continus et ne sont pas le support de relations symétriques. Les échanges les plus importants se font toujours entre départements limitrophes et le plus souvent à sens unique.

Il est possible de pondérer cet exemple par l'analyse de flux moins tributaires de la proximité, celle-ci ayant un rôle d'autant plus marqué que le transport de marchandises s'effectue essentiellement par route. Nous ne retiendrons pas les migrations étudiantes qui, comme nous l'avons vu, s'effectuent exclusivement dans le cadre d'une structure centrée et arborescente. Nous choisirons plutôt les migrations résidentielles où la distance joue un rôle moins déterminant. Dans un premier temps nous avons opéré, sur la base de la même méthode que pour le trafic de marchandises, une analyse des échanges migratoires, sur la période 1975-1990, entre les zones d'emploi du Bassin parisien, à l'exception de la zone centrale d'Ile-de-France, ceci afin de faire ressortir les relations transversales. Seuls ont été retenus les flux supérieurs à 750 migrants, franchissant plus de 75 kilomètres, de manière à ce que les liaisons de proximité, forcément importantes du fait de la logique gravitaire des migrations résidentielles, ne soient pas reportées sur la carte. Chaque flux a également été quantifié en fonction du pourcentage qu'il représente dans le total des migrations sortantes de la zone d'emploi concernée.

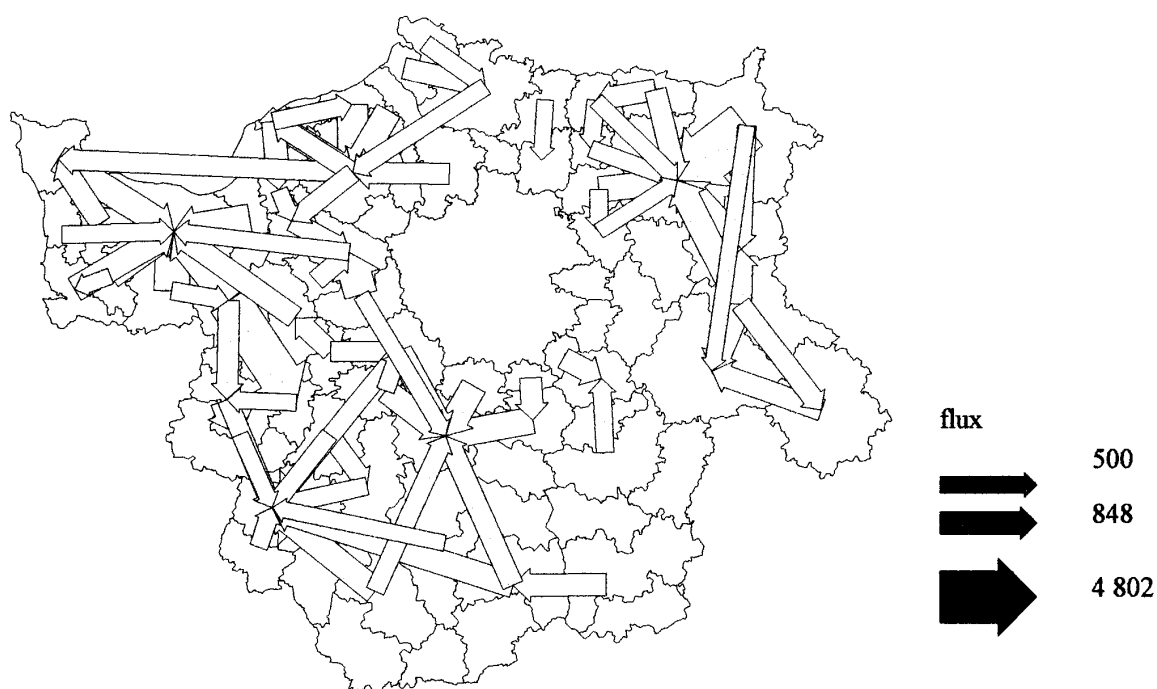


**Carte 36 : Migrations résidentielles entre 1975 et 1990 au sein du Bassin parisien entre les zones d'emploi distantes de plus de 75 km hors Ile-de-France.** (En nombre de migrants supérieurs à 750 et en pourcentage du nombre total de migrations sortantes – discrétisation de Jenks). (Source INSEE - RGP 1975 et 1990 - Fichier SAPHIR)

Le résultat obtenu permet de distinguer plusieurs phénomènes. Tout d'abord, deux espaces se distinguent par la faiblesse des relations transversales qui les affectent : au nord, la Picardie ; au sud, la Bourgogne. Par contre, les flux sont très intenses et croisés à l'ouest et au sud-ouest du Bassin parisien, sans qu'apparaissent pour autant des axes prépondérants. A l'est, la

Champagne, à laquelle s'ajoute l'Aisne, connaît le même type de configuration relationnelle. On remarque ensuite qu'au sein de ces espaces à fort potentiel migratoire, des formes de polarisation s'opèrent sur les principales villes : Caen et dans une moindre mesure Rouen en Normandie ; Tours, Orléans, et dans une moindre proportion Bourges et Châteauroux en région Centre, Reims en Champagne. C'est en effet à destination de ces villes que les flux entrants représentent la part la plus importante – supérieure à 4,45 % – des flux sortants des zones d'emploi attirés. Ils sont loin toutefois des niveaux enregistrés pour les migrations à destination de l'Ile-de-France qui, quelles que soient les zones d'emploi, atteignent dans 90 % des cas, des seuils supérieurs à 15 %. Il est donc clair, à l'examen de cette carte, que les relations transversales sont faibles et mal dessinées dans le Bassin parisien, ce que confirme par ailleurs l'examen des soldes migratoires sur la même période.

La carte suivante ne s'appuie en effet que sur le bilan des migrations par zones d'emploi. Seuls les soldes positifs, supérieurs à 500 personnes, sans condition de distance mais en excluant les flux impliquant la zone centrale de l'Ile-de-France, ont été rapportés.



**Carte 37 : Solde migratoire de 1975 à 1990 entre les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France.** (en nombre de migrants supérieurs à 500). (Source INSEE - RGP 1975 et 1990. Fichier SAPHIR)

Le constat de faiblesse dans la structuration cyclique des échanges entre sous-systèmes du Bassin parisien est toujours aussi net. Les migrations transversales sont peu nombreuses et correspondent à des situations particulières :

- Mouvement depuis les zones en crise relative vers des zones plus prospères – Charleville/Troyes, St-Dizier/Troyes, Dreux/Evreux
- Flux liés à certains grands chantiers : ainsi entre Rouen et Cherbourg où, au cours de la période, les constructions de la Hague et de Flamanville ont attiré une main-d'œuvre nombreuse.
- Relations de proximité liées à l'extension périurbaine de certaines villes comme entre Alençon et le Nord de la Sarthe.
- Déplacements dus vraisemblablement à des migrations d'étudiants ou de jeunes actifs : Beauvais/Rouen, Amiens/Rouen.



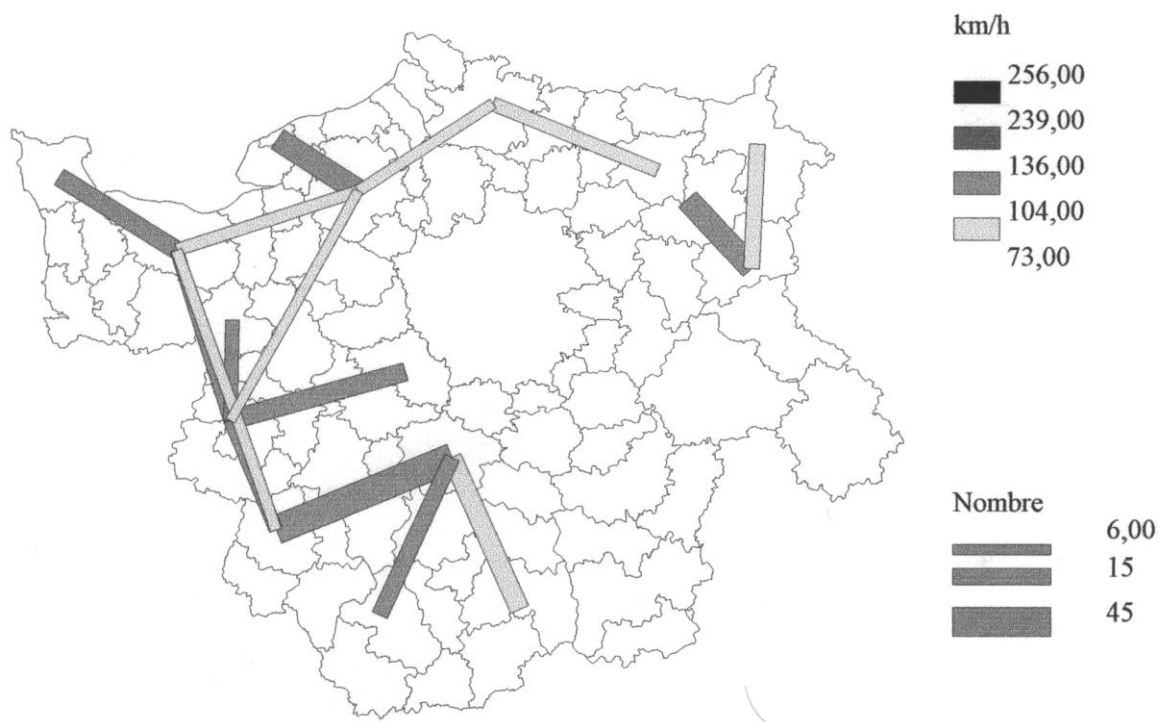
Ce faisant, la polarisation des flux sur les principaux centres urbains du Bassin parisien reste une fois encore déterminante : Caen, Reims, Tours, Orléans, Rouen et dans une moindre mesure Le Mans et Amiens sont les points d'aboutissement des migrations les plus intenses et profitent largement des échanges migratoires avec leur aire d'influence régionale. Cela correspond bien à la structure arborescente du système évoquée plus haut. La prégnance des échanges de type gravitaire, assez caractéristique des migrations résidentielles<sup>1</sup>, explique largement ce phénomène.

C'est pourquoi, afin d'éliminer définitivement l'impact de la distance dans la structuration des flux, on peut essayer d'examiner en dernier lieu un indice moins dépendant de ce facteur. Le nombre de relations ferroviaires quotidiennes entre villes du Bassin parisien ainsi que la vitesse moyenne atteinte par les convois de voyageurs peuvent constituer, de ce point de vue, un apport intéressant. Pour établir la juste place des relations transversales par rapport aux radiales, nous reproduisons d'une part les liaisons ferrées entre Paris et les villes du Bassin parisien sur lesquelles circulent dans les deux sens plus de 20 trains par jour (carte 38), et d'autre part, les lignes entre villes de l'aire régionale sans condition de trafic (carte 39), avec la même discrétisation des vitesses dans les deux cas.



**Carte 38 : Nombre de trains circulant par jour entre Paris et les villes du Bassin parisien en 1995 (plus de 20 trains par jour) et vitesse d'exploitation maximale atteinte. (discrétisation de Jenks). (Source : SNCF. *Indicateur horaire*.)**

<sup>1</sup> Comme l'ont montré en particulier H. Le Bras, M. Poulain et D. Pumain notamment dans H. Le Bras, "Migrations et distances spatiales : les flux interurbains en France, 1962-1968". *Migrations internes*. Paris, Ed. du CNRS, 1975, pp. 251-261 ; M. Poulain, "Contribution à l'analyse spatiale d'une matrice de migration interne", Louvain la Neuve, Cabay, *Recherches démographiques*, n°3, 1981, 225p. ; M. Poulain, D. Pumain, "Une famille de modèles spatiaux et leur application à la matrice des migrants interdépartementaux français pour la période 1968-1975", *Espace, population, société*, 1985, n°1, pp. 33-42.



**Carte 39 : Nombre de trains circulant par jour entre les villes du Bassin parisien hors Paris en 1995 et vitesse d'exploitation maximale atteinte.** (même discrétisation que la carte 38). (Source : SNCF. *Indicateur horaire.*)

Les relations avec Paris correspondent d'une part aux lignes les mieux desservies : 53 trains par jour entre Paris et Orléans, 49 entre Paris et Chartres, 46 entre Paris et Le Mans, 44 entre Paris et Rouen, 43 entre Paris et Tours, 36 entre Paris et Dreux, 35 entre Paris et Sens... Cette bonne desserte résulte soit de la proximité de la capitale, ce qui induit des mouvements pendulaires importants auxquels la fréquence des trains est une réponse – cas de Chartres, Dreux, Sens –, soit d'un positionnement sur une radiale active, de dimension nationale et internationale, qui permet aux villes concernées "d'arrêter" de nombreux trains : c'est le cas d'Orléans au carrefour entre les deux principales lignes du Sud-ouest vers Toulouse et Bordeaux, du Mans sur la ligne TGV Atlantique Nord, de Tours sur la branche atlantique Sud, de Saint-Quentin sur l'ancienne ligne internationale vers Bruxelles. D'autre part, les vitesses commerciales sont très élevées car deux lignes seulement sont exploitées à moins de 100 km/h (Paris-Laon et Paris-Dieppe<sup>1</sup>), tandis que près de la moitié des lignes a des trains dont la vitesse dépasse 136 km/h. Au contraire, le trafic des transversales est en comparaison relativement médiocre. Les trains les plus nombreux et les plus rapides circulent la plupart du temps sur des barreaux qui sont des éléments de radiales comme Orléans-Tours, Rouen-Le Havre, Caen-Cherbourg, Châteauroux-Orléans. Et encore les vitesses atteintes ne dépassent-elles jamais 136 km/h, en raison de la fréquence des arrêts. Des embryons de desserte cadencée sont néanmoins en formation entre villes proches d'un même système régional : ainsi dans le Val de Loire ou entre Reims et Châlons, sous l'impulsion des élus régionaux. Quant aux transversales longues : Tours-Caen, Caen-Rouen, Amiens-Rouen, Tours-Rouen, Amiens-Laon, elles sont mal desservies et empruntées par des trains particulièrement lents dont certains ne dépassent pas 73 km/h (Amiens - Laon), car ces lignes sont dédiées principalement au trafic fret.

Le système Bassin parisien a donc une structure spatiale cyclique que l'on peut qualifier de formelle. Le couplage transversal entre sous-systèmes est modeste, incomplet et n'atteint quelque

<sup>1</sup> D'autres lignes moins fréquentées sont cependant dans le même cas : Paris - Beauvais, Paris - Le Tréport, Paris - Granville, Paris - Châteaudun...

importance que dans des situations où les villes impliquées bénéficient des avantages de la proximité. La notion de couronne que symbolise cette structure cyclique est de ce fait essentiellement une représentation et non la traduction fonctionnelle de certains modes de couplage entre sous-systèmes. Cette régularité géométrique découle en grande partie des localisations héritées des villes du Bassin parisien qui ont valorisé, dès leur premier développement à l'époque gallo-romaine, soit des sites de contact entre auréoles géologiques distinctes – Reims, Laon et Sens au pied de la côte d'Ile-de-France par exemple – soit des sites de franchissement de fleuves – Orléans sur la Loire, Amiens sur la Somme, Rouen sur la Seine... Le remaniement du réseau urbain, au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, selon des logiques christallériennes a ultérieurement contribué à renforcer la structure concentrique du système, en opérant progressivement une hiérarchisation des places qui tenait compte des distances interurbaines, généralement supérieures à 100 km entre les grandes villes du Bassin parisien et avec Paris – à l'exclusion toutefois du Havre, dont les fonctions sont spécifiques et non centrales. Ces logiques christallériennes sont toujours à l'œuvre comme le montre la configuration de certains flux, qu'il s'agisse des migrations étudiantes ou des migrations résidentielles. Pour cette raison rien ne permet de dire que la structure spatiale du Bassin parisien puisse se définir autrement que par le centrage et l'arborescence, la logique cyclique s'étant avérée particulièrement décevante. Mais on ne peut pas dire non plus que le système de relation est homogène au sein du Bassin parisien. Il existe bien des disparités dans le mode de couplage entre les sous-systèmes qui constituent un des derniers aspects importants de la structure spatiale.

### **3) Un mode de couplage entre sous-systèmes qui conduit à des gradients, à des dissymétries et à des inflexions anisotropes...**

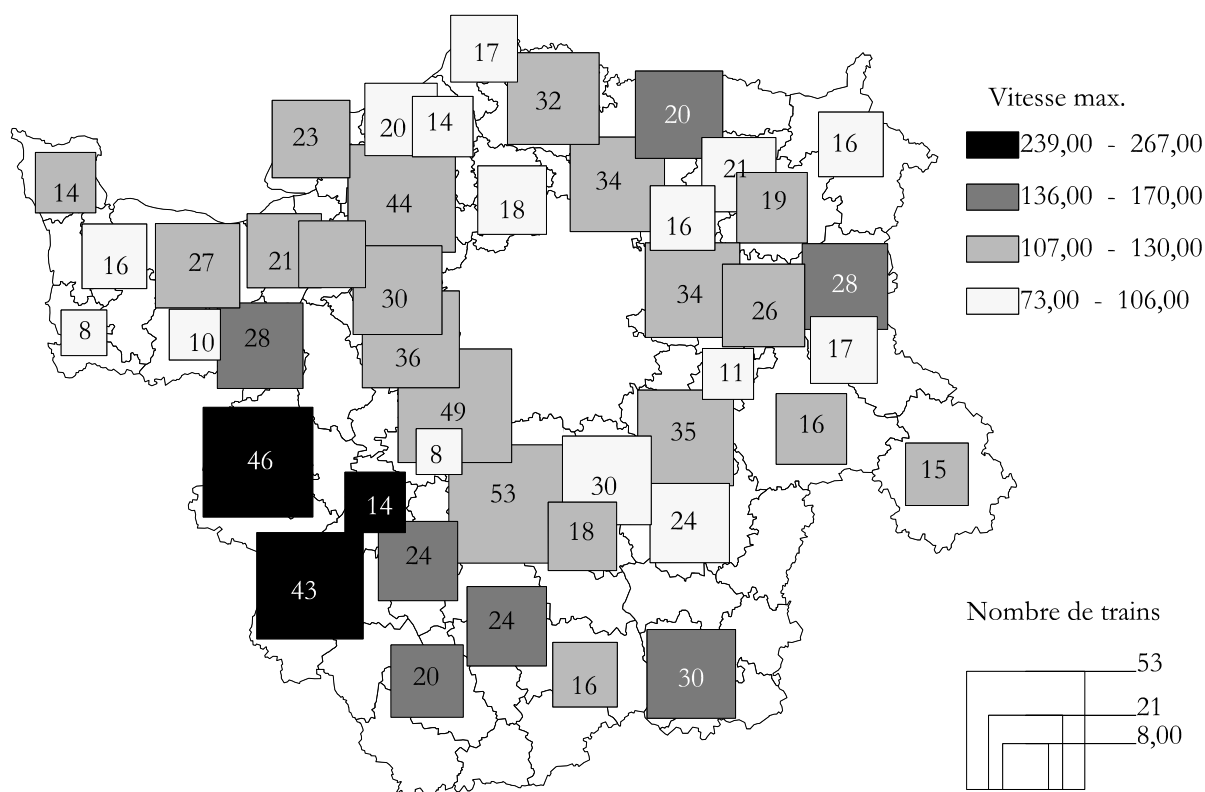
Si nous revenons aux trois types de sous-systèmes qui composent le Bassin parisien et dont la définition repose sur les "propriétés microscopiques" du système – production, reproduction simple, reproduction élargie, services économiques et financiers, commandement du système productif –, il ressort que le Bassin parisien est un système spatial hiérarchisé en ce sens « que l'on peut classer les sous-systèmes en niveaux tels que chaque sous-système d'un niveau est dans un double ensemble de relations : il entretient des relations quelconques avec les sous-systèmes de même niveau ; il entretient des relations asymétriques avec les sous-systèmes du niveau supérieur et inférieur »<sup>1</sup>. L'analyse de différentes formes de flux : migrations résidentielles, migrations d'étudiants, voire flux de marchandises nous a confirmé largement cette asymétrie qui accompagne le centrage et l'arborescence du système. Mais cette hiérarchisation fondée sur les modes de couplage et sur la caractérisation fonctionnelle des sous-systèmes n'est pas homogène ou équivalente pour chacun des espaces constitutifs de chaque niveau. Il existe des degrés d'interaction, largement fonction des quadrants du Bassin parisien et des niveaux de desserte – logique d'anisotropie – et de la distance à la capitale – logique gravitaire ou de gradient. Ces deux logiques sont les deux facteurs influençant, outre le principe de hiérarchie, la structure spatiale du système Bassin parisien.

Déjà, à travers les migrations étudiantes, les migrations résidentielles et les échanges de marchandises, nous avons pu mesurer d'une part que l'attraction francilienne – ou l'interaction avec l'Ile-de-France – est plus forte dans les départements limitrophes et que, d'autre part, elle est plus intense dans ceux de la deuxième couronne situés au sud et à l'ouest. Cette dissymétrie résulte en grande partie des niveaux de connexion avec la région parisienne qui sont meilleurs dans ces deux directions que dans les autres.

On peut revenir, pour étayer ce point, aux disparités de desserte ferroviaire dont nous avons déjà présenté quelques aspects.

---

<sup>1</sup> Bernard Walliser, *op. cit.*, 1977, p. 54.

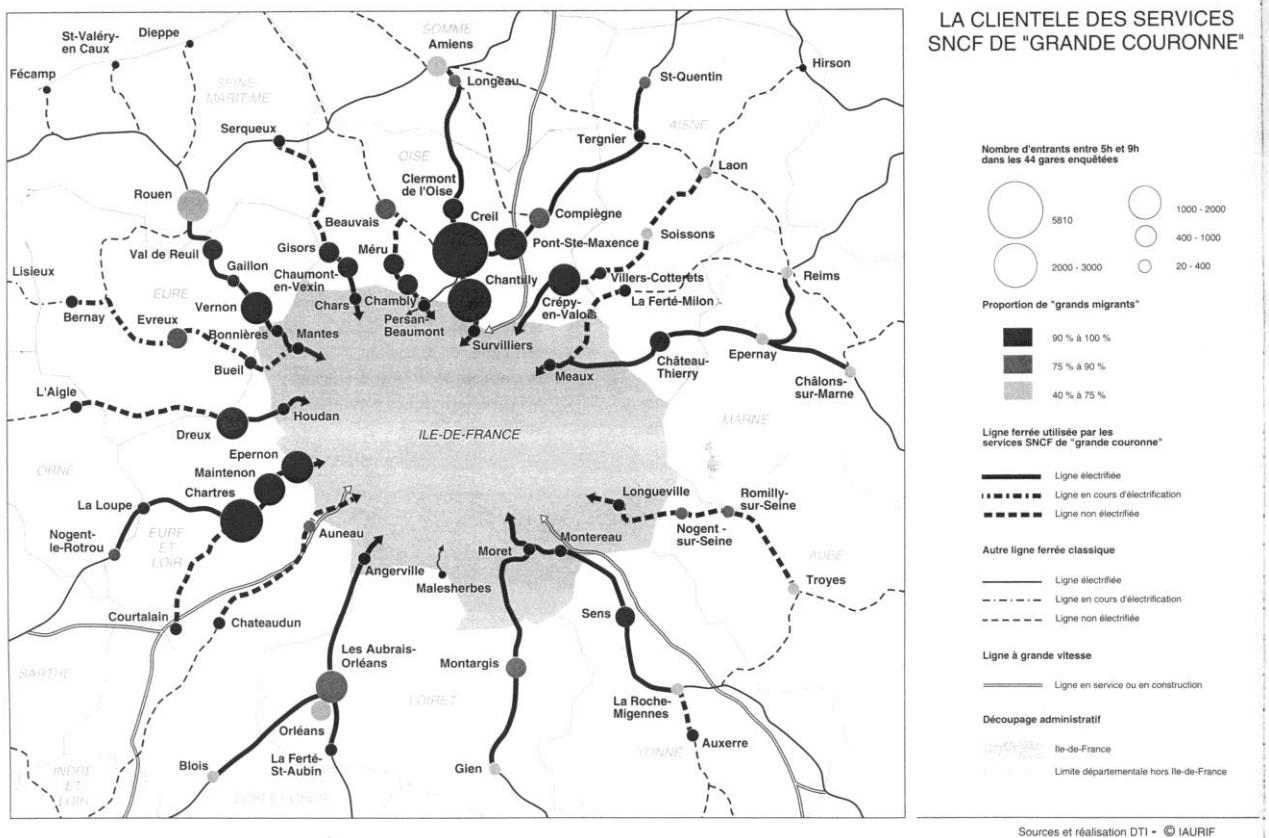


**Carte 40 : Nombre de trains de voyageurs par jour entre Paris et les villes du Bassin, quel que soit le sens de circulation, et vitesse maximale atteinte (1995).** (Source : SNCF, *Indicateur horaire*).

La zone la mieux desservie correspond à la Haute-Normandie, le long de la vallée de la Seine, à la région Centre dans son intégralité, à la Sarthe, à l'Yonne mais aussi à l'est de la Basse Normandie. Non seulement le nombre de trains est plus élevé – de 30 à 53 pour les villes situées dans un rayon de 100-120 km de la capitale et plus de 20 pour les autres (sauf Vendôme) –, mais de surcroît, la vitesse des convois est beaucoup plus importante, notamment en ce qui concerne les villes desservies par le TGV – Tours et le Mans bénéficient d'une position privilégiée sur ces radiales à fort trafic. Au contraire la Champagne et la Picardie sont plus médiocrement desservies. Pour la première, seules les villes situées sur la radiale Paris-Strasbourg – Epernay, Châlons, auxquelles on peut ajouter Château Thierry en Picardie – disposent de plus de 20 liaisons quotidiennes avec des vitesses d'exploitation relativement élevées, mais on reste loin des niveaux de desserte des villes situées entre Seine et Loire. Reims et Troyes sont les deux seules villes de plus de 100 000 habitants du Bassin parisien à compter moins de 20 trains par jour avec la capitale. La Picardie semble un peu plus favorisée car Amiens, Compiègne, Château-Thierry reçoivent plus de 30 trains par jour et Saint-Quentin est desservie par des trains très rapides. Toutefois deux angles morts se dessinent. Le premier concerne les plateaux entre Picardie et Normandie : vallées de la Bresle et du Thérain sont en fait particulièrement mal équipées. Le second correspond à la ligne Paris-Hirson – à voie unique – dont la vitesse d'exploitation commerciale est une des plus faibles de la région. En schématisant, on peut donc dire que l'arc nord-est est beaucoup moins bien relié à la capitale que le flanc Sud-ouest du Bassin parisien, tant en nombre de trains journaliers qu'en vitesse d'exploitation. D'autre part, on remarque que les meilleurs niveaux de desserte sont atteints pour les zones d'emploi limitrophes à l'Ile-de-France ainsi que pour les villes situées sur les grandes radiales ferroviaires : Paris-Rennes, Paris-Nantes et Paris-Bordeaux pour les lignes TGV ; Paris-Toulouse, Paris-Strasbourg, Paris-Bruxelles et Paris-Le Havre pour les autres grandes lignes. Ce dispositif souligne l'importance des grandes vallées fluviales du Bassin parisien qui sont des lieux privilégiés d'optimisation de l'interaction spatiale :

vallée de l'Oise, vallée de la Marne, vallée de la Loire et vallée de la Seine – dans sa partie aval. Les faisceaux de transport qui s'y forment sont à l'origine d'une modulation des types de couplage entre les sous-systèmes de l'aire régionale du Bassin parisien et celui de la zone centrale d'Ile-de-France, ce qui entraîne une esquisse d'anisotropie.

Cette dissymétrie des dessertes a été analysée dans ses conséquences par l'IAURIF et le Conseil économique et social d'Ile-de-France<sup>1</sup>. Il en ressort que tous les départements limitrophes de la région parisienne, à l'exclusion de la Marne et de l'Aube, ont des trafics importants avec la capitale comme le montrent la figure 46 et le tableau 4 suivants. De même si on élargit le champ de vision en revenant à la figure 16 citée plus haut et dont la carte est issue des travaux de Félix Damette sur l'armature urbaine française, on s'aperçoit que toutes les villes du Bassin parisien de la Picardie à la région Centre en passant par la Normandie ont avec la capitale un trafic soutenu, tant en valeur absolue – plus de 2000 voyageurs/jour pour les villes de plus de 100 000 habitants et quelques autres comme St-Quentin, Evreux, Chartres, – qu'en pourcentage du total des voyages de chaque gare. Tout se passe donc comme si la Champagne échappait en partie à l'intégration opérée par l'Ile-de-France, soit à cause des plus faibles densités qui nuisent à la qualité des dessertes, soit parce que la Seine-et-Marne, dont la partie orientale plus rurale fait écran, constitue une sorte de barrière qui n'existe ni au nord, où la Picardie bénéficie de la proximité parisienne – sensible surtout dans l'Oise et un peu moins dans l'Aisne ou la Somme –, ni à l'ouest et au sud, où se situent de nombreux pôles d'emplois secondaires de la région-capitale.



**Figure 46 : La clientèle des services SNCF de "grande couronne".** (Source : J. Berthet, *op. cit.*, 1993)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jean-François Benon, *Rapport sur le développement des transports et l'ouverture de l'Ile-de-France vers le grand Bassin parisien*, Paris, CESRIDF, 1992, 80 p. ; J. Berthet, *Les déplacements au sein du Bassin parisien : propositions pour l'amélioration des liaisons ferrées avec l'Ile-de-France*, Paris, IAURIF, juillet 1993, 156 p., annexes non paginées.

<sup>2</sup> "Les grands migrants" correspondent aux personnes entrant dans les gares entre 5h et 9h le matin et dont la destination est l'Ile-de-France dans le cadre d'un déplacement domicile-travail.

	Population active ayant un emploi	Migrants tous modes	"Grands migrants" SNCF	"Grands migrants automobile"
Yonne	5.20%	4.60%	3.30%	4.77%
Eure-et-Loir	6.98%	17%	20.70%	17.11%
Loir-et-Cher	5.23%	1.40%	0.25%	-
Loiret	10.23%	8.60%	7.70%	8.00%
Aube	4.96%	1.60%	0.90%	1.97%
Marne	9.51%	2.30%	1.45%	0.03%
Eure	8.93%	11.80%	12.30%	11.19%
Seine-Maritime	19.67%	5.10%	3.80%	2.82%
Aisne	8.29%	5.80%	3.90%	4.15%
Oise	12.53%	39%	42.90%	48.42%
Somme	8.46%	2.80%	2.70%	1.54%
Total	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

**Tableau 4 : Pourcentage de quelques départements du Bassin parisien dans le total des déplacements vers l'Ile-de-France qui en proviennent. "** (Source : J. Berthet, *op. cit.*, 1993)<sup>1</sup>

Ces différences d'intégration sont confirmées par l'analyse que la géographe Anna Hebrard-Geppert a conduite pour l'association des villes à une heure de Paris, sur la base des migrations alternantes issues ou à destination de la zone d'emploi de Reims : « ainsi Reims, malgré sa taille et sa proximité, s'inscrit dans l'Est du Bassin parisien d'intégration lente, tandis que la partie occidentale du Bassin parisien, du Nord au Sud, est travaillée en partie du moins par l'influence grandissante de la capitale, dessinant une dissymétrie qui tend à se creuser entre des espaces denses, situés sur des axes majeurs d'expansion de la région capitale et les espaces peu denses et oubliés du "désert périfrancilien" »<sup>2</sup>.

En bref, même si la structure fondamentale du Bassin parisien est à la fois centrée et arborescente, avec quelques formes cycliques d'interaction, le mode d'intégration découlant de cette structure n'est pas homogène. En fonction des niveaux de desserte entre Paris et l'aire régionale du Bassin parisien, on voit se dessiner des dissymétries – Nord-est / Sud-ouest en particulier – mais aussi des axes privilégiés qui correspondent aux grandes radiales de l'espace français et qui esquissent ainsi des formes d'anisotropie au sein d'une aire géographique fortement polarisée. Certes, il semble difficile de dégager la portée systémique d'une telle hétérogénéité de la structure. Les disparités ainsi générées sont loin des contrastes qui existent dans les grands espaces anisotropes que représentent notamment les corridors urbains<sup>3</sup> des mégapoles mondiales. Mais il est fortement probable que certaines localisations héritées, tout comme les dynamiques en cours, dépendent en partie de ces irrégularités de la structure. Ce fait constitue une piste qui méritera d'être explorée lorsqu'il s'agira de comprendre certains fondements des dynamiques spatiales actuelles. Toujours est-il que se trouve ainsi confirmée l'idée que le Bassin parisien est un système complexe. Le géométrisme apparent et la hiérarchie fonctionnelle entre sous-système ne doivent pas occulter que l'intégration systémique connaît de nombreuses modulations qui ne peuvent qu'influer sur la dynamique globale du système.

<sup>1</sup> Les analyses sur le trafic automobile proviennent d'une enquête de circulation réalisée en 1991 ; le pourcentage de population active est donné à des fins de comparaison de l'intensité des trafics.

<sup>2</sup> Anna Hébrard-Geppert, *Reims, ville à une heure de Paris*, Association des villes à une de Paris, Reims, 1993, 49 p., p. 39.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : Paul Claval, *La logique des villes.*, Paris, Litec, 1981, 633 p.

### **Conclusion de la deuxième section.**

La structure spatiale du système Bassin parisien est donc, du fait de son organisation hiérarchisée et polarisée, une structure à la fois centrée et arborescente. La répartition des tâches entre la capitale, les grandes villes du Bassin parisien et les territoires de base dédiés principalement à la production et à la reproduction sociale simple, induit un mode de couplage entre chacun de ces niveaux hiérarchiques qui contribue à l'affirmation d'une telle structure. Certes, le réseau de communication et certains types de flux indiquent l'existence de modes d'interaction qui peuvent être cycliques, mais ceux-ci sont loin d'être aussi prégnants dans l'organisation de l'espace que les relations qui découlent de l'organisation radiale des trafics et des échanges. Par ailleurs, compte tenu des contrastes qui existent dans les niveaux d'échanges et qui dépendent des disparités de mise en relation des sous-systèmes ainsi que du rôle de la gravitation dans l'organisation de l'espace géographique, il est possible de distinguer certaines irrégularités qui révèlent, dans le Bassin parisien, l'existence de gradients et de dissymétries, marqueurs d'un espace anisotrope.

Il est indispensable de conserver à l'esprit cette diversité des configurations spatiales. Lorsqu'il s'agira de comprendre le fondement des dynamiques spatiales, elles constitueront un champ référentiel susceptible de fournir des réponses quant aux causes probables des mutations en cours.

### **Conclusion du troisième chapitre.**

Le Bassin parisien n'est donc pas qu'une représentation – issue de la construction de la pensée géographique française et des politiques publiques liées à l'aménagement du territoire – dont la délimitation implique une part non négligeable d'arbitraire, comme l'ont montré les deux précédents chapitres. C'est aussi, du fait de sa définition la plus récente comme région fonctionnelle de Paris et comme espace de desserrement de l'appareil industriel de la capitale, une aire d'intégration du système productif et des échanges matériels et informels liés à la reproduction sociale des populations. Pour cette raison, le Bassin parisien peut être assimilé à un système spatial. L'approche systémique permet à la fois de penser le Bassin parisien comme une totalité et d'en proposer un découpage opératoire à l'échelle des zones d'emploi, celles-ci étant conçues comme mailles fondamentales de l'intégration fonctionnelle du système d'énergie, en raison du degré d'optimisation qu'elles révèlent dans les processus d'allocation de la force de travail. D'autre part, parce que l'échelle géographique de désagrégation du système ne suffit pas à rendre compte de toute la complexité du fonctionnement économique et social propre à cet espace, elle ouvre la voie à une hiérarchisation des territoires qui commande au final la structure spatiale du système. De ce fait, le Bassin parisien apparaît comme un espace à la structure à la fois centrée et arborescente qui n'empêche pas, lorsqu'on recourt à une analyse fine des interactions, l'existence de dissymétries et d'interactions différenciées qui fondent certains gradients et certaines dissymétries.

Le recours à l'analyse systémique ne doit donc pas être interprété comme la formulation d'un nouveau mode de représentation, plus techniciste, du Bassin parisien. Il représente simplement une suggestion de fondement théorique par lequel on peut justifier le recours à une échelle privilégiée, celle des zones d'emploi, pour entreprendre le décryptage systématique des dynamiques spatiales du Bassin parisien liées notamment aux mutations du système productif.

### **Conclusion de la première partie.**

Cette première partie du développement constitue un détour méthodologique indispensable à la mise en œuvre d'une investigation approfondie sur les dynamiques spatiales du Bassin parisien. Si elle n'est pas au centre de la problématique, elle représente néanmoins une

étape qui évite d'assimiler notre territoire d'étude à un simple cadre formel, une donnée géographique tellement évidente qu'elle n'appellerait aucun questionnement ou aucune critique.

En effet, le Bassin parisien conçu comme découpage fondamental de l'espace français n'est pas exempt d'arbitraire. Il est, à la lettre, comme nous avons pu le rappeler, une construction ou mieux, une représentation. D'abord réduit à la notion de bassin sédimentaire lorsque l'objectif de la géographie se résumait à une exploration de la différenciation spatiale due aux facteurs naturels, il s'est peu à peu chargé de contenu sémantique au fur et à mesure que la discipline se diversifiait dans ses objets d'étude. Il est ainsi devenu l'espace-cœur de la construction du territoire national avant d'être instrumentalisé par les planificateurs des années 1950 qui en donnèrent la définition la plus moderne, celle de l'espace sur lequel la capitale exerce son influence.

Ce faisant, les contours du Bassin parisien ont changé. Couvrant à l'origine plus du tiers du territoire national puisque son extension le portait de la Lorraine au Massif armoricain et de l'Artois au Massif central, il a vu son étendue se réduire pour tenir compte du système de flux dominants en provenance ou à destination de Paris. La décentralisation industrielle des Trente Glorieuses a renforcé la cohérence fonctionnelle d'un espace de plus en plus intégré par les activités directionnelles de la capitale. Le Bassin parisien est ainsi devenu l'archétype des espaces taylorisés, y compris à l'échelle européenne, lorsque la division spatiale du travail s'opérait encore dans des cadres nationaux que la globalisation a depuis progressivement remis en cause.

A partir de cette double entrée conceptuelle qui fait à la fois du Bassin parisien la région de Paris et l'aire privilégiée du déploiement géographique de son appareil de production matérielle – tandis que la capitale concentre plutôt les fonctions abstraites –, il est possible de dégager un espace géographique cohérent que délimitent les flux et le ressort d'influence dessiné par la localisation privilégiée des emplois industriels décentralisés entre 1960 et 1975. C'est sur cette base que l'on peut dire que le Bassin parisien est un système spatial dont la structure géographique est à la fois centrée et arborescente. En conséquence, il apparaît susceptible de désagrégation, son analyse et sa compréhension pouvant être clarifiées par le recours aux zones d'emploi qui constituent la maille fondamentale de l'intégration fonctionnelle et spatiale et ce faisant le niveau à partir duquel s'affirme le mieux, tant sous un angle diachronique que synchronique, la différenciation spatiale.

Le Bassin parisien est donc bien un objet complexe : une représentation et un système, même si en tant que tel il reste une construction, un territoire de deuxième degré, c'est-à-dire un système de systèmes. Néanmoins le paradigme de la diversité dans l'unité qui en découle peut constituer un fil d'Ariane et même un guide méthodologique susceptible de faciliter la compréhension des dynamiques spatiales. C'est en effet à l'échelle des zones d'emploi qu'il faut envisager la lecture la plus adaptée des mutations du système productif ayant affecté le Bassin parisien depuis 1975.



## II DEUXIEME PARTIE. LES MUTATIONS DU SYSTEME BASSIN PARISIEN

La première partie de notre développement nous a permis d'apprécier la pertinence du Bassin parisien à la fois comme représentation, comme cadre d'analyse de l'espace français et comme système spatialisé dont les sous-systèmes – les zones d'emplois – sont liées par des interactions fortes qui fondent la cohésion de ce territoire. Les activités économiques marchandes et plus particulièrement les activités de production sont, de ce point de vue, l'un des principaux vecteurs de l'articulation fonctionnelle existant entre Paris et son aire d'influence. La décentralisation industrielle des années 1950-1960 est en effet à l'origine de la spécialisation respective de chacun de ces deux espaces. Cette dynamique passée a laissé en héritage une disjonction spatiale des fonctions particulièrement marquée : Paris s'est orienté vers le commandement et l'encadrement du système productif (sièges sociaux, services aux entreprises, emplois d'administration-gestion des firmes...), tandis que l'aire régionale du Bassin parisien renforçait son potentiel de fabrication matérielle en accueillant des établissements de production décentralisés. Cette disjonction, qui implique des relations asymétriques, est un des fondements de l'intégration systémique du Bassin parisien, même si cette dernière repose davantage sur la complémentarité que sur l'intégration (symétrie des échanges), à proprement parler.

Mais ce mode de couplage dont le développement a culminé pendant les Trente Glorieuses est susceptible d'avoir été remis en cause par des évolutions plus récentes. En effet, alors que pendant la décentralisation industrielle la montée en puissance du mode de production fordiste-tayloriste faisait du Bassin parisien une des régions les plus dynamiques en France, la mutation industrielle qui s'est ouverte après les chocs pétroliers a conduit à des reclassements, voire à un retournement durable de la conjoncture pour la plupart des territoires de l'aire régionale. C'est ce retournement que nous chercherons à présenter dans cette deuxième partie. Il s'agira d'en préciser la chronologie, les implications sectorielles, fonctionnelles et sociales puis la dimension spatiale en privilégiant les sous-systèmes géographiques que sont les zones d'emplois (chapitre I). Enfin viendra le questionnement le plus ardu, au fondement même de cette recherche : dans quelle mesure et selon quelles modalités peut-on dire que la mutation du système productif du Bassin parisien a entraîné une transformation relative des caractéristiques de cette région et des sous-systèmes qui la composent ? En d'autres termes, en quoi l'évolution de l'appareil productif est-il à l'origine de modifications profondes dans les structures sociales, démographiques et économiques des territoires du Bassin parisien et quels sont, de ce point de vue, les grands types d'évolution qu'on peut identifier (Chapitre II) ?

## CHAPITRE 1 LES MUTATIONS DU SYSTEME PRODUCTIF ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

« Le système productif [...] est défini comme l'ensemble des activités induisant la production d'un bien commercialisable<sup>1</sup> » rappelle Christel Alvergne, dans sa thèse sur l'évolution de l'industrie française depuis 25 ans, reprenant ainsi la définition déjà proposée par l'économiste Michael Storper. Cette notion apparaît, dans sa formulation même, particulièrement extensive. Elle ne se limite pas à l'industrie mais comprend l'ensemble des secteurs économiques qui concourent à la production : services aux entreprises, services de transport et de fourniture d'énergie en particulier. De même, elle englobe l'ensemble des activités qui accompagnent la production agricole dans la mesure où il s'agit là aussi de biens commercialisables. Certaines catégories de services - innovation logicielle, téléphonie, création artistique et audiovisuelle - peuvent également être visées car elles produisent tout autant des biens commercialisables, mais de nature immatérielle. Enfin, dans la mesure où ils contribuent à la reproduction de la force de travail et à la mise en place des infrastructures nécessaires à la production, les services aux particuliers et les services non marchands peuvent être inclus dans cette définition élargie du système productif. Cette représentation, particulièrement étendue, a naturellement, une conséquence importante du point de vue méthodologique : c'est bien l'ensemble de l'activité des personnes qui peut être considéré, dans son évolution, comme le marqueur des mutations du système de production.

Or comment, de la manière la plus globale possible, peut-on précisément appréhender cette évolution ? C'est la géographie de l'emploi qui représente la piste la plus féconde, comme le rappellent Patrice Caro et Thérèse Saint-Julien : « en de nombreuses circonstances, les géographes recourent à l'usage de l'emploi comme indicateur de la différenciation géographique. [...] C'est [...] la transversalité de cette notion qui la rend féconde. [...] Flux et reflux de l'emploi façonnent espaces et milieux géographiques bien au-delà de leur manifestation immédiate, inscrivant durablement leur marque dans le "paysage" local ou régional. Ces processus, aux temporalités diverses et décalées, fabriquent en permanence des territoires différenciés qui modifient en retour comportements et représentations, réseaux d'interaction, capacités d'action et de réaction collectives, mettant durablement l'espace au cœur de la question de l'emploi »<sup>2</sup>.

La variation de l'activité est donc ainsi un des fondements de la dynamique spatiale dans sa dimension systémique. Certes, elle ne saurait résumer à elle seule la mutation du système productif : variation de la productivité, bouleversement des modes d'organisation des entreprises, évolution des niveaux de valeur ajoutée sont également des variables quantitatives et qualitatives fondamentales pour comprendre les transformations contemporaines de l'économie dans leur impact sur les territoires. Mais celles-ci appartiennent déjà au champ de l'explicatif tandis que l'emploi reste l'indicateur le plus synthétique dans une approche descriptive. C'est donc bien à l'évolution de l'emploi, premier révélateur de la dynamique spatiale, que ce chapitre sera consacré. Cette évolution sera appréhendée dans toutes ses dimensions et aux différentes échelles pertinentes de désagrégation de ce vaste objet d'étude qu'est le Bassin parisien.

---

<sup>1</sup> Christel Alvergne, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*, Paris, L'Harmattan, 1997, 207 p., p. 23.

<sup>2</sup> Thérèse Saint-Julien (dir.), *Atlas de France, vol. 3, Emplois et entreprises*, RECLUS, Paris, Montpellier, La Documentation française, 1997, 128 p., p. 8.

## Section 1. Perspectives à petite échelle.

Comme le Bassin parisien fait système, nous l'aborderons, dans ce premier temps de la démonstration, comme un tout, à travers une comparaison de ce territoire à l'ensemble de la France métropolitaine et sur la base d'une décomposition spatiale rudimentaire qui se fonde sur le principe de la disjonction spatiale des fonctions : l'Ile-de-France d'un côté, l'aire régionale de l'autre. Quatre aspects seront ainsi envisagés successivement : le phasage, la dimension sectorielle, la dimension fonctionnelle et enfin la dimension sociale. Ils permettront d'éclairer les principales manifestations des changements économiques que résume bien Christel Alvergne dans sa thèse : « les mutations du système productif se traduisent par une évolution des structures de travail, autour de deux tendances principales : une tertiarisation des effectifs, et une élévation des qualifications. La croissance des branches de service et des fonctions tertiaires des entreprises industrielles ne résulte pas d'une désindustrialisation, mais plutôt d'une interpénétration des secteurs secondaire et tertiaire, traduisant l'importance de la composante immatérielle dans la production des biens »<sup>1</sup>.

### 1) Les phases historiques.

Depuis le milieu des années 1970, le système productif français est en mutation. Cette transformation, un temps réduite à la conséquence conjoncturelle des chocs pétroliers, est en fait le dernier avatar d'une mondialisation de l'économie dont les prémices remontent à 1945 et qui, depuis une vingtaine d'années, se confond avec le processus dit de la globalisation. Elle ne s'est pas effectuée, bien sûr, selon une logique linéaire, mais dans le cadre de flux et de reflux, pour reprendre l'expression de Patrice Caro et de Thérèse Saint-Julien citée plus haut. Les données de l'UNEDIC, établies depuis décembre 1977, permettent de suivre les fluctuations annuelles de l'emploi privé. C'est ainsi que cinq phases dynamiques peuvent être dégagées, conformément aux indications comprises dans le graphique ci-dessous.

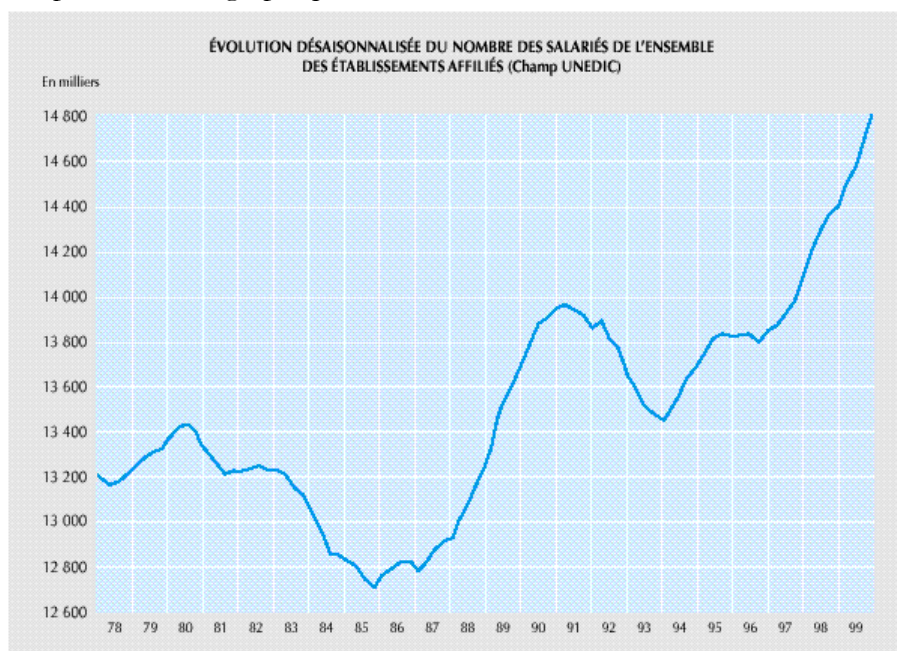


Figure 47 : Evolution désaisonnalisée du nombre de salariés de l'ensemble des établissements affiliés à l'UNEDIC (1977-1999). (Source : UNEDIC, *Bulletin de liaison*, n°155, 2000, 21p., p. 18)

<sup>1</sup> Christel Alvergne, *op. cit.*, 1997, p. 51.

La première va de décembre 1977 au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 1980 : elle se traduit par une augmentation absolue de 200 000 emplois ; la seconde s'étend jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre de 1985 : récessive, elle s'accompagne de la perte de 700 000 emplois ; la troisième période est de nouveau fortement créatrice d'activité : jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre de 1991, 1,3 million d'emplois nouveaux ont été créés, date à laquelle, la conjoncture, en relation notamment avec la Guerre du Golfe, s'inverse à nouveau ; la quatrième phase est récessive mais courte : jusqu'en décembre 1993 500000 emplois disparaissent ; enfin, de cette date à décembre 1999, l'embellie économique mondiale s'accompagne de la création d'1,4 million d'emploi, ce qui correspond à peu près à l'évolution enregistrée entre 1985 et 1990.

Ces différentes phases valent aussi pour le Bassin parisien mais avec quelques distorsions, notamment en terme d'intensité de variation. A des fins de comparaison, nous avons retenu les dates de 1976, 1981, 1986, 1990, 1994 et 1998 au 31 décembre. Celles-ci présentent de légers décalages par rapport aux phases précédemment définies. Ces décalages résultent essentiellement de la disponibilité des informations auprès de l'UNEDIC mais ils ne sauraient remettre en cause l'intérêt de la comparaison. D'autre part, il faut rappeler que les données de cet organisme présentent quelques limites qui justifieront ultérieurement un recours privilégié aux statistiques issues des recensements de population. En effet, l'UNEDIC ne comptabilise les effectifs salariés que pour les établissements du domaine privé hors agriculture qui en comptent plus de 10. De surcroît, les fonctionnaires titulaires ne sont pas non plus inclus dans la base puisqu'ils ne sont pas concernés par le régime de l'assurance chômage.

	76-81	81-86	86-90	90-94	94-98	76-98
France	0.09%	-0.72%	2.13%	-0.43%	1.34%	0.41%
Aire régionale du Bassin parisien	-0.12%	-1.19%	1.96%	-0.45%	0.99%	0.16%
Ile-de-France	-0.61%	-0.33%	1.90%	-0.78%	0.64%	0.11%
Ensemble du Bassin parisien	-0.43%	-0.66%	1.92%	-0.65%	0.77%	0.12%

**Tableau 5 : Variation moyenne annuelle de l'emploi salarié par période entre 1976 et 1998 (Source : UNEDIC)**

Au cours de la période 1976-1998, l'évolution globale de l'emploi a été assez modérée, de l'ordre de 0,4 % par an pour l'ensemble de la France mais seulement de 0,12 % par an pour le Bassin parisien. Pour chacune des phases considérées, les performances du Bassin parisien sont toujours en deçà de celles enregistrées au niveau national, à l'exception de la récession qui va de 1981 à 1986. On remarque également que le différentiel de croissance entre l'Ile-de-France et son aire d'influence est souvent sensible : entre 1976 et 1981, la région parisienne connaît un repli sévère de l'emploi tandis que celui-ci est plus amorti pour la couronne du Bassin parisien ; entre 1981 et 1986 c'est l'inverse : cette période de restructuration industrielle a été plus sévère pour l'aire régionale que pour l'Ile-de-France ; de 1986 à 1990 la reprise est nette et comparable dans chacun des deux cas mais il est vrai que les pertes d'emplois agricoles, très défavorables à la couronne du Bassin parisien, ne sont pas comptabilisées ici ; la récession du début des années 1990 est à nouveau plus dure – de l'ordre de 50 % – pour la capitale que pour le reste du Bassin, tandis que la croissance la plus récente a mieux profité pour une fois à l'aire régionale qu'à l'Ile-de-France (0,99 % par an contre 0,64 %).

Cette différenciation spatiale des dynamiques depuis 20 ans contraste fortement avec les évolutions antérieures (voir tableau 6).

	62-68	68-75	75-82	82-90	62-90
France	0.88%	0.62%	0.38%	0.41%	0.55%
Aire régionale du Bassin parisien	1.13%	0.72%	0.22%	0.01%	0.48%
Ile-de-France	1.30%	1.18%	0.09%	0.95%	0.87%
Bassin parisien	1.23%	0.98%	0.15%	0.55%	0.70%

**Tableau 6 : Variation moyenne annuelle de l'emploi entre 1962 et 1990 par période intercensitaire d'après les recensements de population. (Source : RGP - fichier SAPHIR)**

C'est ce que permettent de constater les statistiques issues des recensements de population dont l'avantage est d'englober l'emploi non salarié, l'activité agricole et l'emploi public. Ainsi, entre 1962 et 1975, pendant la période la plus intense de la décentralisation industrielle, les taux de croissance du Bassin parisien ont été largement supérieurs à la moyenne nationale – de 1 à 1,25 % par an pour celui-ci contre une fourchette comprise entre 0,6 et 0,9 % par an pour la France métropolitaine. A cette époque, seules les régions riveraines de la Méditerranée connaissent des niveaux supérieurs de progression.

En 1975, une rupture se produit toutefois. Certes, pour l'ensemble de la France, le taux moyen annuel de variation chute de 38 %, mais le repli est plus spectaculaire encore pour le Bassin parisien – diminution de 85 % –, la croissance se stabilisant à un niveau assez faible : 0,15 % par an. Quant à l'amélioration ultérieure qui permet au Bassin parisien de s'élever à nouveau au-dessus des performances nationales, elle ne concerne vraiment que l'Ile-de-France, l'aire régionale entrant au contraire dans une période de stagnation.

Le milieu des années 1970, parce qu'il marque la fin de la décentralisation industrielle et l'entrée dans une période de crise ou d'évolution heurtée – c'est une phase de cycles courts, contrastant avec la stabilité des Trente Glorieuses comme le signale Pierre Beckouche<sup>1</sup> –, est donc bien la date charnière qui inaugure un nouveau cycle dynamique. Celui-ci s'accompagne d'une disjonction grandissante entre les taux de variation de la région parisienne et ceux de son aire d'influence. Alors que précédemment, les écarts, toujours au bénéfice de la capitale malgré la création d'emplois productifs décentralisés, étaient relativement faibles, ils commencent à se creuser. En phase de récession, comme c'est notamment le cas à la fin des années 1970, la stagnation de l'emploi est plus nette en Ile-de-France que dans le reste du Bassin parisien : c'est ce que confirment les données de l'UNEDIC pour la même période et c'est également ce qui semble se produire à nouveau pendant la récession du début des années 1990. Au contraire, en phase de reprise économique – 1982-1990 –, le bénéfice semble bien plus marqué pour la région métropolitaine de Paris que pour l'aire régionale. Cette période n'est toutefois pas homogène comme l'ont montré les statistiques de l'UNEDIC puisque dans la première moitié des années 80, la crise de la décennie précédente s'est poursuivie. Cependant, alors que précédemment l'Ile-de-France en essuyait davantage les contrecoups, elle semble cette fois mieux résister que l'aire régionale du Bassin parisien qui sombre dans la dépression. La deuxième moitié des années 1980 est à l'opposé une période de reprise vigoureuse : les taux de croissance de la région capitale et de son aire d'influence sont alors convergents.

Comment peut-on interpréter ces disparités des rythmes dynamiques, survenues après les deux chocs pétroliers, entre d'une part l'Ile-de-France et d'autre part l'aire régionale du Bassin parisien ? Pierre Beckouche a proposé une explication de ce phénomène dans lequel il voit la conséquence d'une spécialisation de la région parisienne dans l'économie d'expertise qui résulte elle-même de la globalisation : « En contrepartie, cela se traduit par une dépendance accrue de l'activité parisienne à l'égard des cycles conjoncturels internationaux »<sup>2</sup>. En d'autres termes,

<sup>1</sup> Pierre Beckouche, "Le yoyo et la locomotive. Evolution récente de la place de l'Ile-de-France dans l'économie nationale", *Annales de géographie*, 1995, n°583, pp. 256-279.

<sup>2</sup> Pierre Beckouche, *art. cit.*, 1995, p. 256.

l'entrée de la métropole francilienne dans la globalisation la rendrait plus sensible aux cycles courts de l'économie mondiale : en période de récession, l'emploi parisien se tasse et décline plus rapidement ou plus intensément ; en phase de croissance au contraire, Paris, à l'instar des autres villes globales, profite davantage de la reprise avec des taux de variation positive qui atteignent des niveaux plus élevés qu'ailleurs. D'où, pour figurer cette sensibilité conjoncturelle, la métaphore du "yoyo et de la locomotive" évoquée par cet auteur. Ce point de vue est partagé par les économistes de l'IAURIF : « progressivement, avec le développement de la globalisation de l'économie d'Ile-de-France, le système productif régional se met en phase avec l'évolution des grandes agglomérations européennes et mondiales. [...] De ce fait, le rythme de croissance de l'Ile-de-France ne procède pas d'un mécanisme linéaire, mais il est soumis à des fluctuations de conjoncture de plus en plus marquées. Cette internationalisation croissante de l'économie [...] l'expose également à des risques brutaux de retournement de conjoncture économique comme à des fluctuations plus fortes du marché immobilier »<sup>1</sup>.

En grande partie, les évolutions chiffrées précédentes confirment ce diagnostic. L'entrée dans la crise, après 1973, semble bien se faire, en premier lieu et à l'exclusion des vieilles régions industrielles que nous n'avons pas analysées ici, au détriment de l'Ile-de-France, tandis que l'aire régionale du Bassin parisien, encore marquée par l'inertie positive des Trente Glorieuses, résiste plutôt bien. Au tournant des années 1980, c'est la fin du répit : alors qu'en région parisienne la situation se redresse, la couronne du Bassin entre dans la crise, en différé. Au lendemain de 1985, le changement de conjoncture profite d'abord à l'Ile-de-France, dont les taux de croissance, surtout sur la base du recensement de population, montent à des niveaux très élevés. Et comme précédemment, lorsque la tendance s'inverse à nouveau en 1990, c'est encore l'Ile-de-France qui en pâtit en premier et dans des proportions bien supérieures à la moyenne nationale et au reste du Bassin parisien. Cependant, passé 1994, le raisonnement commence à perdre de sa validité : la croissance mondiale est de nouveau au rendez-vous mais l'Ile-de-France ne semble pas embrayer sur ce retour de la croissance. Les performances de la capitale sont assez médiocres rapportées à la moyenne nationale et, une fois n'est pas coutume, l'aire régionale du Bassin parisien fait mieux – dans de faibles proportions toutefois.

Quelles conclusions peut-on en tirer ? Cette exception au modèle suggéré par Pierre Beckouche signifie-t-elle que le cadre d'interprétation proposé n'est pas valable ? Ou bien est-ce le signe de l'entrée dans une phase dynamique nouvelle, un peu moins favorable aux villes globales ? Il n'est pas possible de trancher ce débat dans l'état actuel des connaissances : sans indications sur la composante sectorielle de l'évolution, toute affirmation conclusive n'a guère de sens.

On peut en fait, malgré ces quelques réserves, s'en tenir au phasage donné par Pierre Beckouche<sup>2</sup>, qui élargit le champ de vision à l'ensemble du siècle et propose, à l'instar de Jean-Jacques Ronsac, de retenir des intervalles de mesure de l'évolution économique suffisamment larges pour ne pas subir les effets perturbateurs des cycles conjoncturels courts : « Jusqu'aux années 1960 s'est constitué un système productif complet, associant des branches industrielles urbaines classiques (meubles, textile, imprimerie...), des grandes branches manufacturières, des branches "high tech" (liées en bonne partie à la défense nationale), des PME fournisseurs et sous-traitantes, des services aux entreprises. [...] La capitale est alors la première usine de France »<sup>3</sup>. Au contraire, dans l'aire régionale du Bassin parisien, la croissance est alors très ponctuelle et se limite à quelques bassins d'emploi dans des secteurs ciblés comme le textile (Troyes, Reims, Amiens, Saint-Quentin, Rouen...) et la métallurgie (Ardennes, Nièvre, Haute-Marne, Berry...). « A partir des années soixante, commence le grand déploiement taylorien des firmes parisiennes sur l'ensemble du territoire national. Ce processus, bien connu et bien analysé, réserve à la région

---

<sup>1</sup> "Enjeux économiques pour l'Ile-de-France. Du régional au local. Contribution aux états généraux pour l'emploi", *Les cahiers de l'IAURIF*, 1999, n°124, 112 p., p. 15.

<sup>2</sup> Voir aussi, pour le même type d'approche, Michel Savy, "Quarante ans de géographie économique française", in Alain Salles, Pierre Veltz, *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube, 1993, 195 p., pp. 11-46.

<sup>3</sup> Pierre Beckouche, *art. cit.*, 1995, p. 270.

parisienne le statut de quartier général d'une "France Inc.", une firme déployée à l'échelle nationale dont Paris serait le siège social et le bureau d'études »<sup>1</sup>. Au cours de cette période, la croissance de la région parisienne reste forte mais elle s'opère essentiellement dans les fonctions de commandement de l'économie, corollaire inévitable de la décentralisation industrielle, ce qui entretient d'ailleurs des taux d'évolution sensiblement plus favorables que ceux du reste du Bassin parisien. Ce dernier enregistre de surcroît, à la même époque, les effets de l'exode agricole qui freine considérablement la croissance. « Mais dès la fin des années soixante-dix, sous l'effet de l'internationalisation, le système productif national entre dans une phase d'ajustement structurel qui commence en Ile-de-France. Le passage à une économie dite "post-industrielle" [...] s'organise dans et à partir de l'Ile-de-France. Dans les années quatre-vingts, la désindustrialisation parisienne s'accélère en s'étendant aux branches de haute technologie, du fait de la rétraction des marchés militaires mondiaux. L'essor des services aux entreprises et des fonctions d'intermédiation aux marchés, essor lié à la globalisation, se fait préférentiellement dans la région-capitale. [...] Le contenu de l'économie parisienne est de plus en plus éloigné de celui de la province [...] »<sup>2</sup>. C'est de cette époque que date la mise en place d'une disjonction dynamique entre la région parisienne et le reste du Bassin parisien : désindustrialisation plus précoce, mutation plus intense vers l'économie des services en Ile-de-France semblent être les fondements de ce décrochage, tandis que des deux tendances, l'aire régionale ignore presque totalement la seconde.

Ainsi les variations de l'emploi dans le Bassin parisien, premiers révélateurs des mutations du système de production, semblent nous indiquer qu'à la période dite de décentralisation industrielle, marquée par le couplage dynamique entre Paris et son aire d'influence – avec il est vrai de fortes divergences fonctionnelles dans l'évolution, dues à la mise en place d'une division spatiale du travail spécifiquement taylorienne – a succédé une période plus confuse, au cours de laquelle l'Ile-de-France, par l'évolution de la structure de ses emplois, s'est abstraite de la dynamique nationale et plus encore de celle du reste du Bassin parisien.

Bien sûr, il ne s'agit là encore que d'hypothèses, puisque nous n'avons procédé qu'à l'examen de l'évolution globale de l'emploi, réservant pour plus tard celui des secteurs et des fonctions. Mais elles ont pour mérite de préciser le contexte dans lequel s'inscrit notre démarche de recherche :

- En effet, elles fondent tout d'abord la validité de la période 1975-1990 pendant laquelle la globalisation entraîne cette disjonction entre l'Ile-de-France et son aire d'influence;
- Elles soulignent l'importance relative de certains cycles longs de 20 à 30 ans qui permettent de s'élever au-dessus du "bruit" des conjonctures;
- Elles indiquent que la "solidarité" entre Paris et le reste du Bassin parisien est une sorte de parenthèse dans l'histoire économique, pertinente pour la période de la décentralisation industrielle, mais mal corroborée par les références à d'autres périodes.

Or ce dernier point a d'ores et déjà été confirmé par d'autres chercheurs. En effet, d'après Yannick Lung, la plupart des départements de l'aire régionale du Bassin parisien – à l'exclusion des plus anciennement industrialisés que sont la Manche, la Seine-Maritime, la Somme, l'Aisne, l'Aube, la Haute-Marne, la Nièvre, le Cher et l'Indre – ont bénéficié largement des effets positifs de la décentralisation industrielle, après un recul relatif ou absolu de leur part dans l'emploi productif national entre 1896 et 1931. Mais, parce que cette dynamique n'est plus à l'œuvre depuis le milieu des années 1970 ou bien parce qu'elle opère selon de nouvelles modalités, on peut dire qu'elle a bien constitué une exception à l'échelle de l'histoire industrielle du Bassin parisien<sup>3</sup>.

Nous pensons donc qu'à partir du milieu des années 1970 s'ouvre une nouvelle phase dans la mutation du système productif qui accompagne l'entrée de l'économie française dans la globalisation. Pour le Bassin parisien, elle se traduit par un relatif décrochage de la dynamique de

---

<sup>1</sup> Pierre Beckouche, *art. cit.*, 1995, p. 271.

<sup>2</sup> Pierre Beckouche, *art. cit.*, 1995, p. 271.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet : Yannick Lung, "Changements structurels et périodisation de la dynamique spatiale. L'évolution de la répartition départementale de l'emploi industriel en France 1896-1985", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989, n°3, pp. 447-469.

l'emploi dans l'aire régionale par rapport à celle de l'Ile-de-France – même si pendant la période de la décentralisation industrielle les évolutions relatives étaient déjà plus favorables à la seconde qu'à la première –, tandis que l'insertion privilégiée de la région parisienne dans l'économie mondiale lui permet tout à la fois de bénéficier d'une métropolisation intense en période de croissance et de souffrir de mouvements récessifs plus amples, lorsque la conjoncture se retourne. Mais ces intuitions de départ ont des limites : d'une part, elles ne s'appuient pas sur une analyse sectorielle et fonctionnelle de la dynamique qui reste à conduire ; d'autre part elles ne résolvent pas certaines anomalies comme la modération de la reprise de l'emploi en Ile-de-France depuis 1994 qui nécessiterait une investigation plus poussée.

## 2) Les évolutions sectorielles.

Comme nous l'avons vu au cours du paragraphe précédent, Pierre Beckouche suggère, ainsi que d'autres auteurs comme Jean-Jacques Ronsac<sup>1</sup>, de considérer les deux périodes intercensitaires qui couvrent les 15 années de 1975 à 1990 – malgré l'existence de cycles conjoncturels plus courts – comme les manifestations de la même phase de transformation du système productif. C'est pourquoi nous proposerons d'inclure nos analyses dans ce pas de temps relativement large qui nous semble également propice à la dissipation des brouillages inhérents aux fluctuations de court terme. Par ailleurs, l'imbrication croissante des activités secondaires et tertiaires, tout comme celle de la fabrication matérielle avec ce qui concourt à créer un environnement productif favorable, nous incite à ne pas limiter l'exploration au seul secteur industriel et aux activités qui lui sont directement liées, option d'autant plus évidente que nous chercherons ensuite à rapporter ces évolutions à la transformation des caractéristiques démographiques et sociales des sous-systèmes du Bassin parisien. C'est ainsi qu'à la sphère de la production nous ajouterons celle de la reproduction sociale qui influe de plus en plus, par l'environnement qu'elle génère, sur les choix de localisation des activités industrielles et péri-productives.

### *Des contrastes sectoriels qui se maintiennent voire se renforcent...*

Nous partirons d'une approche assez grossière, tant d'un point de vue sectoriel que d'un point de vue spatial, avant de détailler plus finement les agrégats proposés à l'analyse. S'il fallait résumer en quelques mots l'évolution nationale de 1975 à 1990, on pourrait dire que « l'agriculture demeure le secteur qui supprime le plus d'emplois : près de 500 000 de 1982 à 1990 après 350 000 au cours de la période précédente. [...] L'industrie réduit ses effectifs en quinze ans avec régularité. [...] Les activités où l'emploi a été le plus dynamique appartiennent toutes au secteur tertiaire »<sup>2</sup>. Cette mutation est donc une phase de tertiarisation et de désindustrialisation accrues, tandis que la poursuite de la modernisation de l'agriculture s'accompagne de l'élimination progressive des exploitations surnuméraires, généralement tenues par des agriculteurs âgés, et par la diminution du salariat agricole et de l'activité féminine dans ce secteur.

Les évolutions propres au Bassin parisien ne sont pas très éloignées de celles enregistrées au niveau national, même si comparativement, les résultats de l'Ile-de-France sont bien meilleurs que ceux de son aire d'influence. On proposera pour s'en rendre compte deux tableaux

---

<sup>1</sup> Jean-Jacques Ronsac, "Portrait de la région d'Ile-de-France", *L'Ile-de-France à la page*, février 1994.

<sup>2</sup> MM Dumartin et Tomasini, "Déclin de l'emploi industriel et tertiarisation accrue. L'emploi par secteur d'activité entre 1982 et 1990", *Economie et statistique*, 1993, n°261, pp. 33-44.



complémentaires : l'un sur l'évolution relative de l'emploi au niveau de chaque grand secteur<sup>1</sup> ; l'autre sur le taux de variation de l'emploi total due à chacun des secteurs.

	Agriculture	Industrie	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécommunications	Bâtiment	Assurance, finance, immobilier	Ensemble
Ile-de-France	-47.21%	-24.74%	25.63%	93.81%	14.64%	10.26%	-11.86%	13.25%	8.59%
Aire régionale du Bassin parisien	-40.32%	-15.04%	30.06%	80.86%	24.07%	8.78%	-12.49%	23.58%	1.56%
Bassin parisien	-40.87%	-20.18%	27.38%	90.87%	18.29%	9.75%	-12.14%	15.64%	5.53%
France	-39.82%	-18.48%	33.74%	96.15%	24.57%	11.41%	-14.42%	25.23%	5.86%

**Tableau 7 : Evolution relative de l'emploi par grand secteur d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.** (Source : INSEE - RGP, sondage au 1/5 et au 1/4).

	Agriculture	Industrie	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécommunications	Bâtiment	Assurance, finance, immobilier	Ensemble
Ile-de-France	-0.42%	-6.96%	6.26%	6.47%	2.69%	0.83%	-0.96%	0.68%	8.59%
Aire régionale du Bassin parisien	-5.41%	-4.88%	6.21%	2.13%	3.61%	0.48%	-1.05%	0.47%	1.56%
Bassin parisien	-2.59%	-6.05%	6.24%	4.58%	3.09%	0.68%	-1.00%	0.59%	5.53%
France	-4.03%	-5.43%	7.61%	3.63%	4.01%	0.69%	-1.31%	0.68%	5.86%

**Tableau 8 : Taux de variation de l'emploi total due à chaque grand secteur d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.** (Source : INSEE - RGP, sondage au 1/5 et au 1/4)<sup>2</sup>.

L'agriculture entre 1975 et 1990 perd ainsi près de la moitié de ses emplois mais ses pertes sont moins marquées dans l'aire régionale qu'en Ile-de-France. De même, l'industrie perd 1/4 de ses emplois en Ile-de-France contre 1/5 au niveau national et seulement 1/6 dans l'aire régionale du Bassin parisien. Quant au bâtiment, il est le troisième secteur en déclin, avec un peu plus de 10% de diminution, sans grands contrastes internes au Bassin parisien et avec une meilleure résistance qu'au niveau national. Dans le secteur tertiaire, ce sont les services aux entreprises qui ont l'évolution la plus impressionnante puisqu'on observe un quasi doublement du secteur au niveau national comme en Ile-de-France – les performances sont plus modérées dans l'aire régionale du Bassin. Puis viennent les services marchands aux particuliers, spatialement peu contrastés et dont l'augmentation relative se fixe dans une fourchette comprise entre 1/4 et 1/3, suivis par la finance, l'assurance et l'immobilier, dont l'évolution est comparable aux précédents, avec là aussi une tendance au rattrapage, valable à la fois pour l'ensemble de la province et pour l'aire régionale du Bassin parisien. Les services non marchands ont une dynamique comparable tandis que dans les transports et les télécommunications, la croissance est bien plus faible et même très modérée dans l'aire régionale.

En rapportant ces variations quantitatives à l'emploi total en 1975, on peut ainsi apprécier la contribution relative et respective de chaque grand secteur d'activités à la transformation de

<sup>1</sup> Le découpage sectoriel suivant est issu d'une synthèse des données de la NAP au niveau 15 et au niveau 40 : l'ensemble services aux particuliers regroupe ainsi la totalité du commerce y compris le commerce de gros, la réparation et le commerce automobile, hôtels, restaurants, cafés et l'ensemble de la branche T 34 qui comptabilise, parmi les services marchands, ceux qui sont rendus aux particuliers. Les services aux entreprises ne comprennent que la branche T 33. Assurance, immobilier, finance regroupent les secteurs U 12, U 13, U 14.

<sup>2</sup> Cette méthode consiste à rapporter la variation de l'emploi de chaque secteur au total de l'emploi de chaque ensemble géographique en 1975 afin d'apprécier une contribution relative

l'emploi (tableau 8). Il ressort ainsi que la période 1975-1990 a été fortement profitable à l'Ile-de-France – près de 9 % d'évolution positive de l'emploi malgré une désindustrialisation très brutale entre 1975 et 1982 –, dans une moindre mesure à l'ensemble de la France métropolitaine – près de 6 % –, tandis qu'elle se révélait très médiocre pour l'aire régionale du bassin parisien avec une évolution située autour d'1,5 % – soit une stagnation ou un déclin relatif. Plusieurs caractéristiques sectorielles expliquent ces différences. Alors que dans l'aire régionale, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, agriculture et industrie s'additionnent pour contribuer à des pertes élevées d'emplois – aux alentours de 10 % de l'emploi total –, la faible spécialisation agricole de l'Ile-de-France lui permet de limiter cette décrue au seul secteur industriel et ainsi d'amortir les effets récessifs de l'évolution de ces deux activités. A ce stade, on remarquera toutefois, ce qui est une confirmation du tableau précédent, que l'industrie a mieux résisté dans l'aire régionale du Bassin parisien, tandis que l'agriculture a été le principal secteur à contribuer à la réduction de l'activité. Si agriculture et industrie sont "deux handicaps" de la province au cours de cette période de transformation de l'économie nationale, en raison des pertes qu'elles ont enregistré, au contraire, les services de tous types sont des avantages de spécialisation qui "tirent vers le haut" les performances de l'Ile-de-France. Les services aux entreprises compensent ainsi presque totalement les pertes industrielles de la région parisienne et sont, en raison du différentiel enregistré avec la province, le secteur responsable du dynamisme relatif de l'économie de la capitale. En effet, en comparaison, la contribution des services aux entreprises à l'évolution totale de l'emploi ne représente en France et dans l'aire régionale qu'un tiers à la moitié du niveau atteint dans la région parisienne – 3,63 % et 2,13 % contre 6,47 %. Les services aux particuliers et les services non marchands jouent le même rôle mais le rattrapage relatif de la province lui permet d'atteindre voire de dépasser les performances de l'Ile-de-France. Par contre pour l'assurance-immobilier-finances et pour les transports et télécommunications qui sont deux secteurs dynamisés par la métropolisation, c'est encore une fois l'Ile-de-France qui a tiré le meilleur parti de leur évolution, soit en raison d'une spécialisation plus grande – c'est le cas du premier – soit parce que la variation relative a été plus soutenue – c'est le cas du second.

La période de 1975 à 1990 est donc marquée par une tertiarisation et une désindustrialisation qui s'inscrivent dans le déclin des fonctions productives. Au sein du Bassin parisien, cette dynamique facilite le découplage relatif de la région parisienne et de son aire d'influence. En effet, en raison d'une spécialisation fonctionnelle originelle qui laisse à l'Ile-de-France une part essentielle dans les emplois de conception et de commandement du système productif – qui sont par définition des emplois de services – et à l'aire régionale une place dominante dans les emplois de fabrication – industriels ou agricoles –, les évolutions économiques postérieures à 1975, plus favorables aux premiers qu'aux seconds, sont donc responsables d'une accélération de la différenciation spatiale de la croissance à l'intérieur du Bassin parisien. En conséquence, cette phase de transformation du système productif est bien à l'origine d'un renforcement des caractéristiques économiques respectives de la région parisienne et de son aire d'influence, comme le montre le tableau suivant. Si les spécialisations relatives de l'Ile-de-France dans l'ensemble des domaines du secteur tertiaire s'atténuent, c'est moins par un rattrapage – faible dans tous les domaines et inexistant pour les services aux entreprises – de l'aire régionale du Bassin parisien, que par une montée en puissance du reste de la province pour ces activités. A contrario, la spécialisation de l'aire régionale du Bassin parisien dans l'agriculture et dans l'industrie sort nettement renforcée. Mais cette tendance au renforcement des contrastes est-elle encore perceptible pour les évolutions plus récentes des années 1990 ?

	Agriculture		Industrie		Services aux particuliers		Services aux entreprises		Services non marchands		Transports et télécommunications		Bâtiment		Assurance, finance, immobilier	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
Ile-de-France	9	8	96	86	108	99	183	176	112	101	133	129	89	89	191	169
Aire régionale du Bassin parisien	133	137	110	120	92	93	70	67	92	95	89	91	92	98	75	77
Bassin parisien	63	62	102	100	101	96	134	130	103	99	114	113	90	93	140	130
France	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**Tableau 9 :** Spécialisation relative en 1975 et 1990 de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien par grand secteur d'activités. (Base 100 = France). (Source : INSEE - RGP, sondage au 1/5 et au 1/4).

En l'absence des données du recensement de 1999, il est possible, pour répondre à cette question, de recourir à celles de l'UNEDIC, au niveau 60 de la NAF – nomenclature d'activités française – sur la base de laquelle cet organisme a opéré une rétopolation qui permet d'obtenir une continuité avec la NAP – nomenclature d'activités et de produits – utilisée depuis 1973. Afin de rendre les informations comparables et de repérer d'éventuelles distorsions entre chacune des sources, de l'INSEE et de l'UNEDIC, nous avons ramené les 60 postes de la NAF à 7 secteurs d'activités et opéré un traitement similaire à celui réalisé sur les données du recensement, pour la période 1976 - 1990 qui correspond aux intervalles intercensitaires.

	Agriculture	Industrie	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécommunications	Bâtiment	Assurance, finance, immobilier	Ensemble
Ile-de-France	-4.17%	-1.88%	1.53%	4.51%	0.92%	0.65%	-0.84%	0.83%	0.55%
Aire régionale du Bassin parisien	-3.38%	-1.08%	1.77%	4.03%	1.45%	0.56%	-0.89%	1.42%	0.10%
Bassin parisien	-3.44%	-1.49%	1.63%	4.40%	1.13%	0.62%	-0.86%	0.97%	0.36%
France	-3.33%	-1.35%	1.96%	4.59%	1.48%	0.72%	-1.03%	1.51%	0.38%

**Tableau 10 :** Taux moyen annuel de variation de l'emploi par grand secteur d'activités de la NAP entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale. (Source : INSEE - RGP, sondage au 1/5 et au 1/4).

	Non déterminé	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce et services aux particuliers	Services non marchands	Services aux entreprises	Transports et communications	Total
Ile-de-France	-10.99%	-10.01%	-2.34%	-1.67%	1.17%	1.18%	2.75%	1.12%	0.15%
Aire régionale du Bassin parisien	-5.01%	-4.31%	-1.54%	-1.49%	0.85%	3.53%	3.99%	1.95%	0.08%
Bassin parisien	-10.80%	-7.26%	-1.95%	-1.60%	1.06%	1.98%	3.00%	1.44%	0.12%
France	-10.95%	-4.46%	-1.67%	-1.62%	1.27%	2.95%	3.70%	1.79%	0.36%

**Tableau 11 :** Taux moyen annuel de variation de l'emploi par grand secteur d'activités de la NAF entre 1976 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale. (Source UNEDIC - établissements de plus de 10 salariés).

En ce qui concerne la variation totale de l'emploi, les deux sources se recoupent assez bien sauf pour l'Ile-de-France, dont les performances sont largement sous-estimées par les données UNEDIC. Il faut probablement y voir la conséquence d'une non-concordance des champs statistiques puisque le tableau 11 ne retient, par définition, que les emplois des établissements de plus de 10 salariés. Or en Ile-de-France, l'importance des créations dans le

secteur des services aux entreprises, assez mal couvert par l'UNEDIC, concerne souvent des établissements qui n'atteignent pas ce seuil et qui par conséquent n'ont pu être pris en compte que par les données de l'INSEE. Enfin les dates d'évaluation ne se recoupent pas : en décembre 1990, la récession avait déjà fait sentir ses effets en Ile-de-France, ce qui n'est pas le cas ailleurs. On retiendra cependant de cette comparaison nécessaire les points suivants :

- La hiérarchie et le niveau des dynamiques sont dans l'ensemble concordants : pour l'industrie, les services aux entreprises et l'emploi total – sauf en ce qui concerne l'Ile-de-France –, et pour les services aux particuliers ;
- La spécificité de la source UNEDIC sous-estime donc apparemment les variations enregistrées en Ile-de-France ;
- L'aire régionale du Bassin parisien, malgré la quasi-absence de l'agriculture – responsable des mauvais résultats de la région – dans les données de l'UNEDIC, confirme la relative faiblesse de son dynamisme économique.

C'est sur la base de ces observations qu'on peut en conséquence poursuivre l'analyse relative à l'évolution enregistrée au cours des années 90.

	Agriculture	Industrie	Services aux particuliers	Services aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécommunications	Bâtiment	Assurance, finance, immobilier	Ensemble
Ile-de-France	-0.03%	-0.46%	0.42%	0.43%	0.18%	0.06%	-0.06%	0.05%	0.57%
Aire régionale du Bassin parisien	-0.36%	-0.33%	0.41%	0.14%	0.24%	0.03%	-0.07%	0.03%	0.10%
Bassin parisien	-0.17%	-0.40%	0.42%	0.31%	0.21%	0.05%	-0.07%	0.04%	0.37%
France	-0.27%	-0.36%	0.51%	0.24%	0.27%	0.05%	-0.09%	0.05%	0.39%

**Tableau 12 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à chacun des secteurs d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.** (Source : INSEE - RGP, sondage au 1/5 et au 1/4).

	Non déterminé	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce et services aux particuliers	Services non marchands	Services aux entreprises	Transports et communications	Total
Ile-de-France	-0.02%	0.00%	-0.84%	-0.32%	-0.03%	0.26%	0.83%	0.05%	-0.07%
Aire régionale du Bassin parisien	0.00%	0.00%	-0.62%	-0.15%	0.08%	0.38%	0.46%	0.11%	0.27%
Bassin parisien	-0.01%	0.00%	-0.76%	-0.26%	0.01%	0.30%	0.69%	0.07%	0.06%
France	0.00%	0.00%	-0.54%	-0.20%	0.12%	0.38%	0.60%	0.11%	0.46%

**Tableau 13 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à chacun des secteurs d'activités entre 1990 et 1998 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.** (Source : UNEDIC)

Les tableaux 12 et 13 signalent que les années 1990 ont été marquées par une inflexion spatiale nette de la dynamique de l'emploi. En l'Ile-de-France, même en tenant compte de l'imperfection de la source UNEDIC pour l'analyse cette région, la forte reprise économique de la deuxième moitié des années 1990, perceptible partout, ne parvient pas à annuler les pertes enregistrées précédemment. La métropolisation semble marquer le pas mais ce n'est qu'un effet d'optique qu'infirmes la prise en considération de la ventilation sectorielle des variations. En effet, les services aux entreprises – auxquels s'ajoutent ici les assurances, les services financiers et immobiliers – restent le principal poste de création d'emploi – malgré des pertes conséquentes dans le secteur financier – avec des niveaux de contribution relative à la dynamique globale du

double de ceux du reste du Bassin parisien. La région parisienne maintient donc sa prééminence dans ce secteur. Au contraire la désindustrialisation se poursuit et même s'accélère, l'industrie étant le principal responsable de l'atonie de l'emploi dans la région. Fait nouveau, la construction est également en récession grave : c'est une des conséquences directes de la crise de l'immobilier du début de la décennie. Quant aux services aux particuliers, ils marquent également le pas, signalant une probable saturation du développement que renforce le tassement démographique de la région-capitale en relation avec l'accélération de l'exode migratoire pendant la décennie. Ainsi, alors que pendant quinze ans – entre 1975 et 1990 – la croissance francilienne a été portée par toutes les composantes du secteur tertiaire et plus particulièrement par les services aux entreprises, les années 1990 connaissent un affaiblissement du potentiel de développement dû au rétrécissement du champ des secteurs dynamiques au seul domaine des services aux entreprises et à l'accélération du déclin dans le secteur productif – en particulier dans le domaine de l'armement, en pleine restructuration. Ce constat est confirmé par de récentes études économiques<sup>1</sup> sur la région.

Pour le reste du Bassin parisien, l'inflexion de la dimension spatiale de la dynamique économique est également perceptible, mais dans une moindre proportion. Par rapport à la période précédente et malgré les effets récessifs du retournement de 1990, l'emploi se porte mieux et, comme entre 1975 et 1982, davantage d'activités se créent dans l'aire régionale qu'en Ile-de-France. Ce bilan optimiste mériterait toutefois d'être relativisé par l'évolution de l'emploi agricole, non pris en compte par les statistiques de l'UNEDIC. Or on sait par ailleurs que pour l'ensemble de la province le déclin de l'agriculture se poursuit : après avoir perdu 18 % d'emplois entre 1985 et 1990, cette activité primaire semble enregistrer depuis et jusqu'en 1996 une nouvelle perte de 19,5 %<sup>2</sup>. Les performances de l'aire régionale du Bassin parisien présentées dans le tableau 13 sont donc vraisemblablement largement surévaluées. La désindustrialisation s'accélère également – elle double par rapport à la période précédente – et dépasse pour la première fois la moyenne nationale. Par contre, dans les services aux entreprises et dans les transports et communications, les résultats relatifs s'améliorent. Mais les premiers continuent d'évoluer à un niveau inférieur à celui d'Ile-de-France et de la France entière : la métropolisation ne diffuse pas vraiment dans l'ensemble du Bassin parisien. Quant aux services aux particuliers, ils sont pour la première fois stagnants, ce qu'on peut mettre en relation avec une dynamique démographique assez faible de l'aire régionale du Bassin parisien.

Les années 1990, malgré quelques inflexions que surdéterminent la non-concordance des bases statistiques de l'INSEE et de l'UNEDIC, sont donc apparemment dans la continuité des années 1970 et 1980 :

- Le découplage entre l'Ile-de-France et son aire d'influence semble confirmée ;
- La métropolisation – croissance des services aux entreprises – se poursuit et s'accélère dans la région parisienne et s'accompagne de la disparition progressive des bases industrielles ;
- La dynamique de l'aire régionale du Bassin parisien reste faible sous l'effet d'une désindustrialisation qui tend à s'intensifier et d'une progression par trop médiocre des activités tertiaires ;
- En conséquence les spécialisations sectorielles des espaces du Bassin parisien se maintiennent ou se renforcent : pour l'Ile-de-France, dans les services aux entreprises, malgré un tassement davantage en relation avec un rattrapage national qu'avec une diffusion dans le reste du Bassin parisien ; pour l'aire régionale dans l'industrie, l'agriculture et la construction.

---

<sup>1</sup> "Enjeux économiques pour l'Ile-de-France. Du régional au local. Contribution aux états généraux pour l'emploi", *Les cahiers de l'LAUFIF*, 1999, n°124, 112 p. Voir en particulier pp. 21-22.

<sup>2</sup> Voir DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 47.

	Non déterminé			Agriculture			Industrie			Construction			Commerce et services aux particuliers			Services non marchands			Services aux entreprises			Transports et communications		
	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998	1976	1990	1998
Ile-de-France	295	302	253	97	43	32	81	76	66	88	90	79	100	101	101	111	90	89	174	157	160	99	93	88
Aire régionale du Bassin parisien	10	25	15	100	107	126	120	127	130	94	100	106	91	90	90	81	91	94	66	72	74	97	103	105
Bassin parisien	187	198	162	98	67	68	96	95	91	90	93	89	97	97	97	100	90	91	133	125	127	98	97	95
France	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**Tableau 14 : Spécialisation relative en 1976, 1990 et 1998 de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien par grand secteur d'activités agrégées de la NAF. (Base 100 = France). (Source : UNEDIC).**

Appréciées au niveau des grands secteurs d'activités, les dynamiques économiques du Bassin parisien depuis 1975 révèle donc un découplage croissant de l'Ile-de-France et de son aire d'influence qui se marque :

- par le rôle du repli de l'emploi agricole et la modération de la création d'emplois tertiaires, en particulier dans le domaine des services aux entreprises, facteurs explicatifs de l'atonie de la croissance de l'aire régionale du Bassin parisien
- par la désindustrialisation et la tertiarisation rapides de l'économie francilienne qui accentue ainsi la disjonction fonctionnelle avec l'aire régionale du Bassin parisien ;
- par un rattrapage modéré de la couronne du Bassin parisien dans le secteur des services non marchands et des services aux particuliers, rattrapage qui demeure toutefois inférieur aux dynamiques nationales constatées sur la même période.

Ainsi les caractéristiques socio-économiques de l'aire régionale du Bassin parisien souvent définies par une sur-représentation des activités agricoles et industrielles et par un relatif sous-développement des fonctions tertiaires demeurent-elles fondées et c'est d'ailleurs le dynamisme modéré de ces dernières qui explique la croissance modeste de l'emploi depuis 1975. En effet, le tiers secteur ne compense qu'à peine les pertes rencontrées dans les autres domaines d'activités. Toutefois, afin d'affiner l'analyse, on proposera maintenant une investigation à des niveaux plus fins de la nomenclature d'activités qui nous permettront de préciser certains aspects du divorce dynamique entre la région-capitale et son aire d'influence.

***Activités en croissance, activités en déclin dans le Bassin parisien...***

On s'appuiera directement, pour les analyses suivantes, sur les niveaux les plus fins de désagrégation de l'activité auxquels nous avons pu avoir accès, à savoir le niveau 100 de la NAP et le niveau 60 de la NAF – source UNEDIC. Dans le premier cas, la démarche consistera à comparer pour l'Ile-de-France, l'aire régionale du Bassin parisien et l'ensemble de la France métropolitaine, les 20 branches qui contribuent le plus à la variation positive de l'emploi total et les 20 autres qui, au contraire, sont responsables d'une évolution négative. Dans le second cas, le traitement ne portera que sur les 15 premiers secteurs d'activité.

(i) De 1975 à 1990

NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle	NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle
Agriculture	-4,00%	-3,46%	Activ. d'études de conseil et d'assistance	2,61%	4,93%
Bâtiment et génie civil et agricole	-1,31%	-1,03%	Santé (services marchands)	2,23%	2,70%
Comm. de détail alim. de proximité ou spéc.	-1,15%	-3,68%	Action sociale (services marchands)	1,82%	14,68%
Industrie textile	-0,85%	-4,23%	Administration générale	1,80%	1,62%
Services domestiques	-0,69%	-3,38%	Commerce de détail d'alim. gén. grande surf.	1,75%	57,42%
Industrie de l'habillement	-0,60%	-3,37%	Enseignement (services non marchands)	1,68%	1,83%
Construction automobile et autres mat. transp.	-0,54%	-1,70%	Hôtels, cafés, restaurants	0,83%	1,81%
Sidérurgie	-0,48%	-6,64%	Action sociale (services non marchands)	0,73%	9,22%
Transports ferroviaires	-0,42%	-2,22%	Services divers marchands	0,61%	2,50%
Commerce de détail non alim. non spéc.	-0,36%	-4,79%	Transp. rout. ou urb. ; par conduite	0,56%	2,08%
Prod. mat. de const., céramique	-0,32%	-2,58%	Commerce de gros interindustriel	0,54%	2,26%
Fonderie	-0,31%	-5,24%	Commerce de gros non alimentaire	0,42%	2,45%
Prod. combust. Min. sol. Cok.	-0,29%	-8,09%	Promoteurs et sociétés immobilières	0,40%	4,07%
Construction navale	-0,26%	-5,22%	Organismes financiers	0,40%	1,35%
Industrie chimique de base	-0,24%	-2,27%	Télécomm. et postes.	0,39%	1,25%
Production d'équipement industriel	-0,23%	-1,28%	Serv. récr., sport., cult. non marchands	0,34%	7,75%
Industrie de la chaussure	-0,21%	-4,42%	Serv. récr., sport., cult. marchands	0,34%	3,12%
Fabrication de machines outils	-0,19%	-4,11%	Commerce détail non alimentaire spéc.	0,33%	0,54%
Travail des métaux	-0,18%	-0,60%	Enseignement (services marchands)	0,32%	9,33%
Fabrication d'équip. ménager	-0,18%	-4,27%	Réparation et commerce auto.	0,25%	0,90%
<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>-12,82%</b>	<b>-</b>	<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>18,35%</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>5,86%</b>	<b>0,38%</b>	<b>Total</b>	<b>5,86%</b>	<b>0,38%</b>

Tableau 15 : Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour la France entre 1975 et 1990. (Source RGP 1975 et 1990, sondage au 1/5 et au 1/4).

NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle	NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle
Construction automobile et autres mat. transp.	-1,79%	-4,55%	Activ. d'études de conseil et d'assistance	4,55%	4,50%
Services domestiques	-1,48%	-5,85%	Santé (services marchands)	1,75%	2,23%
Comm. de détail alim. de proximité ou spéc.	-1,10%	-4,06%	Administration générale	1,47%	1,21%
Bâtiment et génie civil et agricole	-0,96%	-0,84%	Enseignement (services non marchands)	1,39%	1,76%
Travail des métaux	-0,64%	-2,62%	Commerce de détail d'alim. gén. grande surf.	1,23%	52,26%
Production d'équipement industriel	-0,59%	-3,51%	Action sociale (services marchands)	1,05%	12,72%
Commerce de détail non alim. non spéc.	-0,53%	-4,89%	Commerce de gros non alimentaire	0,97%	3,59%
Agriculture	-0,43%	-4,42%	Hôtels, cafés, restaurants	0,96%	1,77%
Fabrication de mat. électronique ménager et prof.	-0,40%	-1,16%	Promoteurs et sociétés immobilières	0,79%	4,08%
Fabrication de matériel électrique	-0,36%	-2,12%	Commerce de gros interindustriel	0,67%	2,20%
Industrie de l'habillement	-0,33%	-1,78%	Services divers marchands	0,59%	1,96%
Fabrication de machines outils	-0,33%	-6,58%	Serv. récr., sport., cult. marchands	0,58%	2,76%
Industrie chimique de base	-0,33%	-3,50%	Action sociale (services non marchands)	0,56%	6,83%
Transports ferroviaires	-0,29%	-1,43%	Organismes financiers	0,52%	0,96%
Industrie du caoutchouc	-0,27%	-7,49%	Enseignement (services marchands)	0,44%	10,56%
Industrie du papier et du carton	-0,25%	-3,89%	Serv. récr., sport., cult. non marchands	0,43%	5,57%
Prod. mat. de const., céramique	-0,23%	-3,20%	Transp. rout. ou urb. ; par conduite	0,36%	1,04%
Fonderie	-0,22%	-8,89%	Transports aériens	0,33%	2,51%
Fabrication d'instruments et de matériels de précision	-0,20%	-2,52%	Auxil. de transp., ag. de voyages	0,28%	1,95%
Industries diverses	-0,19%	-1,96%	Auxiliaires financ. et d'ass.	0,26%	2,97%
<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>-10,92%</b>	<b>-</b>	<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>19,16%</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>8,59%</b>	<b>0,55%</b>	<b>Total de l'emploi</b>	<b>8,59%</b>	<b>0,55%</b>

**Tableau 16 : Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour l'Ile-de-France entre 1975 et 1990. (Source RGP 1975 et 1990, sondage au 1/5 et au 1/4).**



NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle	NAP 100	Contribution relative à la variation de l'emploi	Taux moyen de variation annuelle
Agriculture	-5,40%	-3,50%	Action sociale (services marchands)	2,01%	16,45%
Comm. de détail alim. de proximité ou spéc.	-1,24%	-3,74%	Santé (services marchands)	1,89%	2,52%
Bâtiment et génie civil et agricole	-1,05%	-0,89%	Enseignement (services non marchands)	1,77%	2,01%
Industrie textile	-0,93%	-4,23%	Commerce de détail d'alim. gén. grande surf.	1,76%	61,03%
Services domestiques	-0,63%	-2,64%	Activ. d'études de conseil et d'assistance	1,57%	4,51%
Industrie de l'habillement	-0,56%	-3,04%	Administration générale	1,56%	1,58%
Transports ferroviaires	-0,54%	-2,67%	Transp. rout. ou urb. ; par conduite	0,73%	3,11%
Construction automobile et autres mat. transp.	-0,47%	-1,08%	Services divers marchands	0,56%	2,71%
Prod. mat. de const., céramique	-0,35%	-2,93%	Action sociale (services non marchands)	0,55%	6,43%
Commerce de détail non alim. non spéc.	-0,34%	-5,89%	Hôtels, cafés, restaurants	0,38%	0,99%
Sidérurgie	-0,34%	-7,60%	Télécomm. et postes.	0,34%	1,27%
Fonderie	-0,34%	-3,29%	Parachimie	0,30%	3,43%
Fabrication de machines agricoles	-0,33%	-4,88%	Serv. récr., sport., cult. non marchands	0,29%	10,13%
Fabrication d'équip. Ménager	-0,32%	-3,42%	Commerce de gros interindustriel	0,28%	1,28%
Industrie chimique de base	-0,23%	-2,09%	Commerce de gros non alimentaire	0,25%	2,06%
Industries diverses	-0,21%	-2,77%	Organismes financiers	0,25%	1,26%
Industrie du caoutchouc	-0,20%	-1,41%	Prod. de pétrole et gaz	0,24%	2,65%
Fabrication de mat. électronique ménager et prof.	-0,19%	-1,05%	Enseignement (services marchands)	0,24%	8,14%
Fab. de matériels de manut. (mines, sid., génie civ.)	-0,18%	-2,91%	Transformation des matières plastiques	0,20%	1,56%
Fabrication de machines outils	-0,18%	-3,65%	Réparation et commerce auto.	0,20%	0,74%
<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>-14,02%</b>		<b>Ensemble des 20 branches</b>	<b>15,38%</b>	-
<b>Total de l'emploi</b>	<b>1,56%</b>	<b>0,10%</b>	<b>Total de l'emploi</b>	<b>1,56%</b>	<b>0,10%</b>

**Tableau 17 :** Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour l'aire régionale du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Source RGP 1975 et 1990, sondage au 1/5 et au 1/4).

Pour l'évolution entre 1975 et 1990, plusieurs observations synthétiques peuvent être tirées des tableaux précédents.

Tout d'abord le solde des contributions des 20 premiers et des 20 derniers secteurs explique largement dans les trois cas – France, Ile-de-France, aire régionale – la variation de l'emploi entre 1975 et 1990. C'est ainsi que la médiocre performance des régions de la couronne du Bassin parisien repose essentiellement sur des pertes plus importantes dans les 20 branches en déclin et sur des créations d'emplois plus faibles dans les 20 activités les plus dynamiques. Plus précisément, pour les secteurs en déclin, ce sont uniquement les pertes plus soutenues de l'agriculture qui spécifient les caractères dynamiques de l'aire régionale puisque, *a contrario*, les 19 autres branches offrent une meilleure résistance qu'en Ile-de-France et dans l'ensemble de la France. Pour les secteurs d'activités créateurs d'emplois, le profil est moins net : par rapport à l'ensemble du territoire français, les 20 premières branches de l'aire régionale ont systématiquement, à rang égal, des scores inférieurs et cela contribue évidemment à expliquer la faiblesse relative du dynamisme de l'emploi dans les régions périphériques du Bassin parisien ; par rapport à l'Ile-de-France, le différentiel est dû à la fois au résultat plus faible du secteur le plus dynamique – action sociale marchande dans un cas contre activité d'études, de conseil et d'assistance dans l'autre – et aux performances plus modérées des branches situées entre le 7<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> rang.

Ensuite, les évolutions constatées à ces trois niveaux géographiques reflètent autant la transformation du système productif – déclin des activités industrielles et agricoles, progression forte des activités péri-productives et d'intermédiation (conseil et assistance aux entreprises, commerce de gros, activités financières et immobilières, transports et télécommunications) – que la mutation de la société française au cours de cette période – transfert de l'activité commerciale du petit commerce vers les grandes surfaces, quasi-disparition des emplois domestiques, montée en puissance de la formation initiale marchande et non marchande liée à l'allongement de la durée des études et à la hausse des taux de scolarisation, explosion des emplois dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (services à la petite enfance et aux personnes âgées), émergence d'une civilisation des loisirs (services récréatifs, secteurs de l'hôtellerie et de la restauration...), renforcement du niveau d'administration en relation avec la décentralisation administrative. En d'autres termes, on peut à ce stade d'ores et déjà conclure que les activités directement productives, quel que soit l'espace de référence – France métropolitaine, Ile-de-France, aire régionale du Bassin parisien – n'occupent finalement qu'une place très relative dans la dynamique de l'emploi et de l'économie.

Enfin, d'un ensemble géographique à l'autre, les distorsions observables dans les branches d'activités présentes et dans la hiérarchie que révèle leur taux d'évolution sont riches d'enseignements. Pour les secteurs en déclin, l'aire régionale du Bassin parisien présente un profil assez proche du profil national, en particulier dans les secteurs primaire et tertiaire. Dans le domaine industriel, c'est d'abord l'industrie textile et de l'habillement, puis la construction automobile et l'industrie lourde (matériaux de construction, sidérurgie, fonderie, chimie de base) et enfin l'industrie des biens d'équipement (machine outils) qui contribuent le plus aux pertes d'emplois, dans des proportions assez comparables à chacune des deux échelles. On remarquera toutefois dans ce bilan la présence de certaines industries spécifiques au Bassin parisien (machines agricoles, caoutchouc, matériel électronique, matériel de manutention) et l'absence de celles qui n'y sont que peu implantées (construction navale, production de combustible, industrie de la chaussure). L'Ile-de-France par contre présente des caractères plus originaux : son fort niveau d'urbanisation explique la faible contribution relative du déclin de l'agriculture ; le recul de la domesticité y est plus marqué qu'ailleurs ; dans le domaine industriel, ce sont les points forts de l'activité productive francilienne, hérités des deux premières révolutions industrielles, qui connaissent le repli le plus important : les industries de base (chimie, fonderie, travail des métaux, industrie du papier) mais aussi les industries d'équipement qui furent longtemps des fleurons de l'activité productive de la région-capitale (matériel électronique, matériel électrique, machines-outils, instruments de précision, industrie du caoutchouc), dont certaines sont d'ailleurs liées au

complexe militaro-industriel, très puissant en région parisienne. Pour les secteurs en croissance les distorsions sont plus importantes encore. Dans l'aire régionale du Bassin parisien, ce sont quatre activités banales de reproduction sociale qui arrivent en tête du classement : action sociale marchande, santé marchande, enseignement non marchand et commerces alimentaires en grandes surfaces, ce qui signale en fait un rattrapage dans des domaines de service à la population, jusqu'alors assez mal représentés. Les services aux entreprises ne se placent par contre qu'en 5<sup>ème</sup> position, ce qui n'est le cas ni au niveau national ni en Ile-de-France où ils constituent un puissant moteur de la croissance. La comparaison au niveau 600 de la NAP des dynamiques de chacune des activités qui composent ce secteur est d'ailleurs tout à fait édifiante (tableau 18).

	Contribution relative à la variation de l'emploi total		Taux moyen de variation annuelle 1975-1990 (%)	
	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien
Cabinets d'études techniques	0.13%	0.12%	0.67%	2.47%
Cabinets d'études économiques et sociologiques	0.11%	0.01%	3.06%	1.65%
Cabinets d'études informatiques et d'organisation	1.58%	0.15%	19.66%	15.97%
Cabinets de conseil en information et documentation	0.25%	0.03%	12.26%	11.39%
Créateurs et intermédiaires en publicité	0.34%	0.07%	3.90%	5.68%
Prestation temporaire de personnel	0.27%	0.36%	2.36%	8.88%
Autres activités d'études de conseil et d'assistance	1.86%	0.83%	4.21%	3.66%
<b>Ensemble des activités d'études de conseil et d'assistance</b>	<b>4.55%</b>	<b>1.57%</b>	<b>4.50%</b>	<b>4.51%</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>8.59%</b>	<b>1.56%</b>	<b>0.55%</b>	<b>0.10%</b>

**Tableau 18 : Taux moyen annuel de variation des activités d'études, de conseil et d'assistance en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités entre 1975 et 1990.** (Source RGP 1975 et 1990, sondage au 1/5 et au 1/4).

En Ile-de-France toutes les activités de la branche contribuent à la croissance de l'emploi et plus particulièrement celles qui impliquent des prestations techniques ou intellectuelles supérieures – conseil en informatique et organisation, publicité, conseil en information... Dans le reste du Bassin parisien par contre, l'évolution repose sur des activités plus banales<sup>1</sup> et sur les sociétés de travail temporaire dont le développement particulier est la conséquence d'une progression de la flexibilité dans les entreprises industrielles. Les activités les plus stratégiques y connaissent donc une progression très modérée, ce qui indique une participation très faible aux logiques de métropolisation.

Les autres secteurs du domaine péri-productif et de l'intermédiation économique – organismes financiers, commerce de gros – à l'exclusion toutefois des transports et télécommunications –, sont également mal classés dans l'aire régionale, avec des performances

<sup>1</sup> Celles-ci comprennent : les travaux à façon informatiques, les cabinets d'architectes, les cabinets de métresseurs et de géomètres, les cabinets juridiques et offices publics et ministériels, les cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière, les régies publicitaires, les travaux à façon divers, les services divers rendus principalement aux entreprises, les ordres et syndicats professionnels.

plus médiocres qu'en Ile-de-France et que dans l'ensemble du territoire national. Pour les services aux particuliers autres que l'action sociale, la santé et l'enseignement, on remarque de la même manière un moindre développement des activités de loisirs – hôtels et restaurants, services récréatifs sportifs et culturels –, à mettre en relation avec un niveau de vie, une densité de peuplement et un niveau d'urbanisation moindre qu'en Ile-de-France et à l'échelle nationale. Enfin, l'aire régionale du Bassin est la seule à compter, dans le groupe des 20 premières branches, des secteurs industriels qui contribuent à la croissance totale de l'emploi : il s'agit soit d'industries en expansion à fort contenu de main-d'œuvre – parachimie, transformation des matières plastiques –, soit de filières qui correspondent à une spécialisation forte du bassin parisien – raffinage pétrolier très présent dans la vallée de la Basse-Seine.

En Ile-de-France, outre la contribution exceptionnelle à la croissance des activités de conseils que nous avons déjà signalée, on remarquera enfin le rôle particulier de certaines branches spécifiques de la nouvelle économie francilienne : les transports aériens et les auxiliaires de transport, en relation avec une fonction logistique croissante et la constitution du *hub* de Roissy ; la promotion immobilière dynamisée par la bulle spéculative de la deuxième moitié des années 1980 et par la structuration d'une importante filière d'immobilier d'entreprise<sup>1</sup>.

Ainsi, les quinze années qui suivent la sortie des Trente Glorieuses sont-elles marquées, aux trois échelles de l'Ile-de-France, de l'aire régionale du Bassin parisien et de la France métropolitaine, par des évolutions sectorielles qui tiennent à la fois aux mutations du système productif – modernisation agricole, déclin de l'emploi industriel, croissance des activités péri-productives – et à la transformation de l'encadrement social de la société – montée en force de la formation, des loisirs et des services sociaux. Cependant, alors que les évolutions en Ile-de-France sont liées à l'accélération d'un processus de métropolisation que révèlent à la fois les secteurs en croissance et ceux en déclin, celles de l'aire régionale du Bassin parisien confirment une certaine lenteur des processus de changement, marqués par trois caractéristiques : la poursuite de la croissance de certaines fonctions de production industrielle ; une évolution modérée vers le péri-productif ; l'émergence encore modeste de certaines activités d'encadrement social des populations.

Les années 1990 ont-elles bouleversé ce profil d'évolution ?

(ii) *De 1990 à 1998.*

Malgré la non prise en compte de l'activité agricole, des établissements de moins de 10 salariés et des emplois de titulaires de la fonction publique, pour lesquels les collectivités territoriales et l'Etat n'adhèrent pas aux ASSEDIC, les résultats de la décennie écoulée se situent largement dans la continuité de la période précédente.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : Jacques Malézieux, "L'immobilier d'entreprise : dynamique spatiale", in Alain Sallez, Pierre Veltz, *op. cit.*, 1993, pp. 123-133.

	Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %		Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %
Construction	-1.60%	-2.23%	Services fournis principalement aux entreprises	3.39%	3.68%
Industrie habillement et fourrures	-0.55%	-6.16%	Santé et action sociale	1.69%	3.14%
Travail des métaux	-0.48%	-1.73%	Activités immobilières	0.88%	6.35%
Commerce de gros et interméd. comm.	-0.36%	-0.65%	Hôtels et restaurants	0.81%	2.27%
Industrie textile	-0.35%	-3.93%	Activités récréatives, cult. et sport.	0.74%	7.04%
Métallurgie	-0.27%	-3.26%	Comm de détail et rép. d'art. domestiques	0.63%	0.81%
Industrie chimique	-0.27%	-1.58%	Activités informatiques	0.58%	5.68%
Industrie automobile	-0.26%	-1.51%	Transports terrestres	0.51%	2.28%
Fabrication de machines et équipements	-0.26%	-1.36%	Activités associatives	0.31%	2.18%
Fabrication de meubles	-0.24%	-2.54%	Services auxiliaires des transports	0.26%	2.32%
Intermédiation financière	-0.23%	-1.15%	Education	0.25%	1.91%
Services domestiques	-0.22%	-18.06%	Postes et télécomm.	0.18%	14.35%
Fab. d'autres prod. min. non métall.	-0.22%	-2.36%	Assainiss., voirie et gest. des déchets	0.12%	5.93%
Industrie du cuir et de la chaussure	-0.18%	-5.07%	Comm. et répar. auto.	0.08%	0.34%
Fab. autres mat. transp. terr.	-0.17%	-2.15%	Location sans opérateur	0.07%	2.29%
Fabrication d'inst. médicaux	-0.17%	-1.92%	-	-	-
<b>Ensemble des 15 premiers secteurs</b>	<b>-5.64%</b>	<b>-</b>	<b>Ensemble des 15 secteurs</b>	<b>10.47%</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>3.65%</b>	<b>0.45%</b>	<b>Total de l'emploi</b>	<b>3.65%</b>	<b>0.45%</b>

**Tableau 19 : Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour la France entre 1990 et 1998. (Source : UNEDIC).**

	Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %		Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %
Construction	-2.57%	-4.27%	Services fournis principalement aux entreprises	3.51%	2.64%
Travail des métaux	-0.79%	-5.56%	Activités immobilières	2.31%	12.57%
Industrie chimique	-0.56%	-2.89%	Activités informatiques	1.46%	6.82%
Fab. d'équip. radio, télé et comm.	-0.52%	-5.01%	Activités récréatives, cult. et sport.	1.26%	8.96%
Intermédiation financière	-0.49%	-1.47%	Santé et action sociale	0.58%	1.63%
Industrie automobile	-0.49%	-3.32%	Postes et télécomm.	0.47%	17.17%
Edition, imprimerie, reproduction	-0.46%	-2.34%	Hôtels et restaurants	0.44%	1.03%
Commerce de gros et interméd. comm.	-0.45%	-0.66%	Activités associatives	0.20%	1.32%
Fabrication d'inst. médicaux	-0.41%	-3.61%	Transports terrestres	0.19%	1.54%
Industries alimentaires	-0.39%	-2.81%	Education	0.12%	0.95%
Fab. de mach. de bureau et de mat. informat.	-0.39%	-8.74%	Services auxiliaires des transports	0.10%	0.82%
Fab. autres mat. transp. terr.	-0.37%	-4.33%	Location sans opérateur	0.06%	1.31%
Fabrication de machines et équipements	-0.36%	-3.28%	Assainiss., voirie et gest. des déchets	0.04%	1.88%
Transports aériens	-0.32%	-8.64%	Industrie du tabac	0.02%	134.07%
Industrie habillement et fourrures	-0.29%	-3.68%	Production et dist. d'élect, de gaz et de chaleur	0.02%	4.04%
Fabrication de meubles	-0.29%	-5.63%			
<b>Ensemble des 15 premiers secteurs</b>	<b>-8.83%</b>	<b>-</b>	<b>Ensemble des 15 premiers secteurs</b>	<b>10.78%</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>-0.56%</b>	<b>-0.07%</b>	<b>Total de l'emploi</b>	<b>-0.56%</b>	<b>-0.07%</b>

Tableau 20 : Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour l'Ile-de-France entre 1990 et 1998. (Source : UNEDIC).

	Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %		Contribution relative à la variation de l'emploi total (90-98) %	Taux moyen de variation annuelle (90-98) %
Construction	-1.18%	-1.61%	Services fournis principalement aux entreprises	3.40%	4.66%
Industrie habillement et fourrures	-0.82%	-7.38%	Santé et action sociale	1.92%	3.57%
Travail des métaux	-0.58%	-1.43%	Comm de détail et rép. d'art. domestiques	0.64%	0.84%
Fabrication de machines et équipements	-0.54%	-1.87%	Hôtels et restaurants	0.56%	2.10%
Industrie automobile	-0.52%	-2.08%	Transports terrestres	0.55%	2.18%
Commerce de gros et interméd. comm.	-0.44%	-1.00%	Activités récréatives, cult. et sport.	0.46%	6.11%
Industrie textile	-0.32%	-3.69%	Services auxiliaires des transports	0.35%	3.04%
Industries alimentaires	-0.29%	-0.81%	Education	0.29%	2.83%
Fabrication de meubles	-0.25%	-2.12%	Activités immobilières	0.27%	2.95%
Fab. d'équip. radio, télé et comm.	-0.21%	-2.09%	Activités associatives	0.16%	1.27%
Métallurgie	-0.19%	-1.60%	Assainiss., voirie et gest. des déchets	0.13%	6.71%
Fab. d'autres prod. min. non métall.	-0.19%	-1.56%	Activités informatiques	0.11%	2.70%
Travail du bois et fab. art. en bois	-0.17%	-2.79%	Comm. et répar. auto.	0.05%	0.23%
Industrie chimique	-0.16%	-0.72%	Services personnels	0.05%	0.53%
Intermédiation financière	-0.16%	-1.31%	Production et dist. d'élect, de gaz et de chaleur	0.05%	11.87%
<b>Ensemble des 15 premiers secteurs</b>	<b>-6.03%</b>	<b>-</b>	<b>Ensemble des 15 premiers secteurs</b>	<b>8.98%</b>	<b>-</b>
<b>Total de l'emploi</b>	<b>2.17%</b>	<b>0.27%</b>	<b>Total de l'emploi</b>	<b>2.17%</b>	<b>0.27%</b>

**Tableau 21 : Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour l'aire régionale du Bassin parisien entre 1990 et 1998. (Source : UNEDIC).**

Comme entre 1982 et 1990 et sauf pour l'Ile-de-France, le solde des principaux secteurs en déclin et des principaux secteurs en croissance détermine la variation totale de l'emploi au cours de la période. On retrouve le plus souvent, tant en positif qu'en négatif, les mêmes activités. Le bâtiment a ainsi remplacé, aux échelles qui nous intéressent, l'agriculture en tête des branches récessives : le ralentissement de la construction au début de la décennie – d'ailleurs plus fort en Ile-de-France que dans le reste du pays – a accéléré la suppression de main-d'œuvre, voire la disparition d'entreprises ayant déjà subi de nombreuses réductions d'effectifs.

Au niveau industriel, on retrouve en France comme dans l'aire régionale du Bassin parisien, les mêmes secteurs en déclin : l'industrie de l'habillement, le travail des métaux et la métallurgie, l'industrie textile, l'industrie chimique, l'industrie automobile, la machine-outil, la fabrication d'équipements électroniques ménagers. Mais de nouvelles industries apparaissent également dans ce champ : le travail du bois et la fabrication de meubles en particulier, auparavant exclus du classement. Il s'agit toujours, dans ces cas de figure, de filières qui

correspondent à quelques configurations économiques assez simples : soit elles continuent à poursuivre une course à la productivité du travail qui passe par la réduction de main-d'œuvre et par l'automatisation (automobile en particulier) ; soit elles subissent une division internationale du travail de plus en plus marquée par la concurrence des nouveaux pays industriels (textile, équipement électrique et électronique...) ; soit elles s'inscrivent dans des marchés stagnants ou saturés (travail du bois, industries lourdes, métallurgiques et chimiques). Si là encore le profil de l'aire régionale est assez proche du profil national, l'Ile-de-France présente à nouveau quelques originalités : certaines de ses activités productives, jusqu'alors préservées, sont à leur tour en repli – industries alimentaires et édition-imprimerie – parachevant ainsi un processus de désindustrialisation qui indique que la compétitivité par les coûts est en région parisienne de plus en plus compromise.

Mais la grande nouveauté de la décennie est probablement l'entrée, dans ce panel de secteurs en déclin, d'activités tertiaires auparavant florissantes : ainsi de l'intermédiation financière – secteur bancaire en particulier – et du commerce de gros. Pour la première, plusieurs phénomènes marquent les années 1990 : l'informatisation, dans un contexte de concurrence accrue entre banques, a entraîné une course à la productivité, inédite dans le secteur tertiaire, mais dont la masse salariale a fait les frais ; la crise immobilière qui a miné les bilans de nombreux organismes bancaires ainsi que quelques autres créances douteuses, ont probablement renforcé ce processus de réduction d'effectifs ; enfin, la logique de désintermédiation qui préside depuis 15 ans à la globalisation financière a, à son tour, touché le secteur français de la finance. Le jeu concomitant de ces trois facteurs explique d'ailleurs que l'Ile-de-France, capitale économique du pays, a dans ce domaine essuyé des pertes bien plus importantes que le reste du pays ou du Bassin parisien. Pour le commerce de gros, la progression de la grande distribution – avec concentration des centrales d'achat – et la réduction des stocks des entreprises – inhérente aux stratégies de flux tendus – ont entraîné une réduction d'effectifs remettant en cause les créations d'emplois de la période précédente.

Enfin, on notera pour l'Ile-de-France, un début de repli dans le secteur des transports aériens qui contraste également avec la dynamique enregistrée entre 1975 et 1990. La restructuration d'*Air France* au cours des années 1990 n'est certainement pas étrangère à ce retournement.

Dans le domaine des activités en croissance, le même constat de continuité s'impose. Les services fournis aux entreprises arrivent en tête des créations d'emplois, ce que confirme la progression ininterrompue des activités péri-productives. C'est en Ile-de-France que leur contribution est la plus importante, signe que la métropolisation se poursuit. Il faut d'ailleurs ajouter à ce secteur les activités informatiques qui arrivent en troisième position en région parisienne, avec un taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à cette branche près de 3 fois supérieur au niveau national – 15 fois si la comparaison est effectuée avec le reste du Bassin parisien. Dans l'aire régionale, les services aux entreprises arrivent pour la première fois en tête des activités en croissance, preuve d'un rattrapage par rapport aux évolutions modestes de la période précédente.

Les autres branches en progression dans l'aire régionale du Bassin parisien sont néanmoins les mêmes qu'antérieurement : santé et action sociale, commerce de détail – englobant ici les grandes surfaces – hôtels, restaurants et activités récréatives constituent le deuxième pôle de création d'emplois. Comme entre 1975 et 1990, dans cette sphère des services à la personne, les performances des activités de loisirs sont modestes ce qui n'est le cas ni en dans l'ensemble du pays, ni en Ile-de-France où l'effet Disney propulse les activités récréatives au quatrième rang des créations d'emplois.

Dans le domaine de l'intermédiation économique, on remarquera la poursuite du développement fort de trois secteurs : l'immobilier, les transports terrestres et les postes et télécommunications. Dans le premier et troisième cas, l'Ile-de-France apparaît particulièrement en pointe : malgré la crise de la construction, les agences immobilières continuent de fleurir,



signalant l'existence d'un marché qui demeure porteur ; quant aux télécommunications, elles y poursuivent un processus de concentration dont attestent les taux moyens de variation, alors qu'elles ne figurent pas parmi les secteurs-clés dans le reste du Bassin parisien. Dans le second cas – les transports terrestres –, c'est l'aire régionale qui confirme la progression de la fonction logistique et renforce ainsi sa vocation d'espace intermédiaire, pour reprendre l'expression de Jean-Jacques Bavoux.

Enfin, au cours des années 1990, les services urbains ont connu une croissance significative dont témoignent les activités d'assainissement, de voirie, de gestion des déchets et de production-distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Leur contribution relative à la croissance de l'emploi est toutefois dans l'ensemble assez modeste.

En conclusion, au cours de la dernière décennie et pour chacun des espaces de référence considérés, ce sont bien les mêmes évolutions sectorielles que pendant les quinze années précédentes qui ont prévalu :

- En Ile-de-France, la métropolisation a entraîné une réduction très importante des effectifs industriels qui a touché successivement la quasi-totalité de toutes les branches solidement implantées dans la région. Elle s'est accompagnée d'une forte progression des activités d'intermédiation économique (services aux entreprises, activités immobilières et financières).
- Dans l'aire régionale, le moindre repli de l'industrie dû à l'existence de quelques secteurs encore en progression jusqu'en 1990, a laissé la place à des pertes plus importantes du secteur productif, explicables notamment par la disparition des branches créatrices d'emploi et par l'accélération des restructurations dans les autres filières. La montée des services péri-productifs, un temps ralentie, s'est accélérée tout comme celle des services à la personne.
- Dans les deux ensembles géographiques, comme au niveau national, la transformation de la société a vu l'affirmation, un peu moins marquée toutefois dans l'aire régionale, des grands services sociaux, de santé et d'éducation, ainsi que des activités de loisirs qui accompagnent naturellement l'évolution du niveau de vie.

Ainsi les Trente Glorieuses, qui furent une phase de croissance sans précédent des secteurs industriel et tertiaire, ont-elles été suivies par une période relativement homogène où la poursuite du déclin de l'activité agricole, le début de la désindustrialisation, la progression des services aux entreprises et à la personne ont induit une transformation de la géographie de l'emploi plus favorable, dans l'ensemble, à l'Ile-de-France qu'à son aire d'influence. Pour cette dernière, les mutations sectorielles ont été globalement moins radicales, moins nettes et plus feutrées, renforçant un profil de spécialisation acquis pendant la décentralisation industrielle. Mais ces évolutions sectorielles sont-elles recoupées par les transformations intervenues sur le plan fonctionnel ?

### **3) Les mutations fonctionnelles**

Au cours de la première partie, nous avons été amené à présenter l'intérêt, dans une démarche systémique, d'une interprétation fonctionnelle de la structure de l'emploi. Celle-ci a reposé sur l'exploitation de la grille STRATES (recodage des nomenclatures NAP et PCS utilisées pour les recensements de population). C'est sur ce même instrument statistique que nous fonderons les développements suivants.

La grille STRATES, rappelons-le, propose de définir deux grandes sphères fonctionnelles : les fonctions collectives d'une part, établies par agrégation des secteurs d'activités identifiés grâce à leur code APE (au niveau 100 ou 600) ; les fonctions individuelles d'autre part, créées par regroupement des PCS et qui permettent de définir précisément le domaine professionnel des personnes exerçant un emploi : formation, fabrication, administration, recherche etc... Cette distinction est en réalité largement formelle et ne fait que spécifier la

provenance de la base statistique du recodage. En effet, dans les deux cas on débouche sur une lecture de l'activité qui valorise les finalités économique et sociale de celle-ci, même si les deux approches offrent évidemment des éclairages complémentaires car elles ne sont que partiellement redondantes. Malgré ces réserves, nous reprendrons, par commodité, la terminologie des auteurs de cette grille.

Les fonctions collectives ont été appréhendées par ces derniers à trois niveaux hiérarchiques successifs :

- Trois sphères d'activité ont dans un premier temps été distinguées : la reproduction sociale, la production et l'armée. Ce découpage nous paraît trop grossier : les fonctions militaires ne sont après tout qu'une forme particulière de la reproduction sociale d'une collectivité nationale. Quant à la sphère productive qui englobe agriculture, industrie et branches du tertiaire concourant à la production, elle est trop vaste pour faire ressortir les logiques dynamiques qui nous intéressent.
- Au niveau inférieur, 5 domaines ont été identifiés : la reproduction sociale simple regroupe les services à la population que l'on retrouve dans tous les bassins de vie et dont la localisation n'est pas discriminante ; la reproduction sociale élargie retient les activités de service dont la localisation est plus sélective – enseignement supérieur, création artistique et audiovisuelle, chambres consulaires, établissements hospitaliers, pouvoirs publics, cours et tribunaux... ; l'armée reste isolée ; la sphère productive enfin est divisée d'une part en un domaine péri-productif de circulation-intermédiation où se logent toutes les activités qui concourent directement à la production agricole et industrielle (services aux entreprises, transport, banques) et d'autre part en un domaine de production des biens matériels (agriculture, industrie, bâtiment). Ce découpage, plus intéressant pour le géographe – car il hiérarchise le secteur de la reproduction sociale en fonction de la plus ou moins grande ubiquité de ses localisations –, reste encore trop grossier pour la sphère productive : les fonctions logistiques et d'échanges par exemple ne sont pas assimilables dans leurs localisations aux fonctions, plus métropolitaines, de service financier et de service aux entreprises.
- Enfin on trouve, au dernier niveau hiérarchique de la nomenclature, un découpage en 13 secteurs. La reproduction sociale simple et la reproduction élargie sont décomposées en une sphère privée, une sphère publique et une sphère "Etat et collectivités locales". Cette désagrégation n'est pas très convaincante car elle présente de nombreuses ambiguïtés dont on peut donner quelques illustrations. La santé marchande est incluse dans le domaine public car son financement est couvert en partie par les différents régimes de sécurité sociale. Pourtant, dans le même temps, les cliniques et laboratoires d'analyses sont classés dans le domaine privé alors que leurs services sont tout autant pris en charge par la collectivité. Dans les deux cas, les prestataires de ces activités sont de toute façon privés puisqu'il s'agit de professions libérales. De même, les activités de l'action sociale marchande sont comptabilisées dans la sphère publique de la reproduction simple alors qu'elles dépendent largement de l'Etat et des collectivités locales dont elles sont le plus souvent des émanations (crèches, maisons de retraite...). A ce niveau, l'armée reste toujours isolée. Quant à la circulation-intermédiation, elle est divisée en trois secteurs : services économiques, services financiers, services de flux – transports, télécommunications, distribution d'eau et d'énergie... La production de biens matériels donne enfin lieu à trois sous-groupes : 1) agriculture - pêche - sylviculture - IAA (agrégation assez logique car ces activités dépendent toutes de l'exploitation du biotope) ; 2) industrie ; 3) bâtiment, génie civil et agricole.

Aucun de ces trois niveaux de hiérarchisation, en raison des réserves que nous avons émises, ne nous semble suffisamment pertinent pour appuyer notre démonstration. C'est pourquoi nous proposons de les combiner pour obtenir une grille de lecture plus adaptée.

Pour la reproduction sociale, le niveau 2 semble le plus intéressant : du fait des ambiguïtés dans la distinction entre privé, public, Etat / collectivités locales, il est plus opératoire de ne retenir que le clivage entre reproduction simple – ubiquiste – et reproduction élargie – géographiquement sélective. Pour la production, le niveau 3 offre l'approche la plus intéressante dans l'optique qui est la nôtre de rapporter la dynamique spatiale à la mutation du système productif. L'ensemble de ces choix détermine ainsi neuf "fonctions collectives" sur lesquelles nous nous appuyerons. Toutefois, malgré ce qui nous semble être une élimination des principaux défauts de la grille STRATES, il importe de bien souligner à quel point ces options demeurent relatives aux présupposés heuristiques qui la sous-tendent, et dont certains ne sont pas exempts de critiques. Ainsi la formation, incluse dans la reproduction sociale, est aussi et largement une composante de la sphère productive dans la mesure où certaines localisations de la fonction en dépendent (formation professionnelle, enseignement technique). De même, les activités financières et d'assurance – les guichets et agences bancaires en particulier – rendent un service qui concourt aussi à la reproduction sociale – gestion de comptes à vue, assurance des biens des ménages – et ne sont donc pas exclusivement tournées vers le secteur productif.

En ce qui concerne les fonctions individuelles, la grille STRATES présente une architecture plus simple, dont le niveau le plus fin est le moins critiquable :

- A un premier stade cinq sphères ont été définies : les fonctions d'autorité – emplois liés aux attributions régaliennes et directionnelles de l'Etat et des collectivités locales–; la reproduction humaine – santé, culture, formation – ; la production abstraite – les cols blancs des entreprises et administrations– ; la production concrète – les cols bleus et travailleurs manuels – ; les fonctions aval – distribution, maintenance, nettoyage. Trop vagues, les domaines retenus font référence à des critères de classement qui ne se situent pas tous sur le même plan : logique de filière pour les fonctions aval, logique professionnelle pour l'opposition désormais datée entre abstrait et concret, logique sociale et institutionnelle pour la notion d'autorité etc.
- A un deuxième niveau, 15 fonctions sont retenues : plus homogènes, elles s'inscrivent assez précisément dans une logique de métier qui est précisément celle sur laquelle se fonde la nomenclature PCS. On trouve ainsi successivement : l'administration publique, la sécurité publique, la justice et le contentieux, la santé et le social, la culture et les loisirs, la formation, la recherche et la conception, la gestion des entreprises, le commercial-marketing, la fabrication, la logistique et le transport, les services pratiques – ex : coiffeur, cordonnier... –, la distribution, l'entretien et la réparation, le nettoyage et l'élimination des déchets.

C'est donc sur ce deuxième niveau que nous appuyerons notre réflexion, en précisant toutefois qu'au recensement de 1982, des erreurs de codage des PCS font apparaître un nombre non négligeable d'emplois non répertoriés auxquels nous serons obligés de faire référence, afin de tenir compte des éventuelles distorsions géographiques qui découleraient de cette anomalie.

### ***L'évolution des fonctions collectives correspond aux logiques sectorielles***

Pour les fonctions collectives comme pour les fonctions individuelles, l'analyse ne portera que sur une comparaison des recensements de 1982 et 1990. En effet, le passage des CSP aux PCS en 1982 a empêché la poursuite de l'application de la grille STRATES aux recensements antérieurs, en raison de la lourdeur des traitements nécessaires.

	Contribution relative à la variation totale de l'emploi (1982-1990)				Taux moyen de variation annuelle (1982-1990)			
	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien
Reproduction sociale simple	4.75%	3.12%	4.28%	3.61%	1.83%	1.29%	1.68%	1.46%
Reproduction sociale élargie	0.93%	1.50%	0.41%	1.04%	1.73%	2.14%	0.89%	1.74%
Armée	-0.12%	-0.03%	-0.07%	-0.05%	-1.46%	-0.44%	-0.85%	-0.65%
Services économiques	2.31%	4.48%	1.26%	3.13%	2.88%	3.65%	2.05%	3.23%
Services financiers	0.33%	0.51%	0.16%	0.37%	1.37%	1.22%	0.87%	1.13%
Flux (transp. comm. Énergie)	0.34%	0.32%	0.27%	0.30%	0.60%	0.45%	0.51%	0.47%
Agr. pêche. sylv. IAA	-2.22%	-0.25%	-3.24%	-1.50%	-2.83%	-1.56%	-3.07%	-2.80%
Industrie	-2.51%	-2.76%	-2.24%	-2.54%	-1.57%	-1.93%	-1.17%	-1.56%
Bâtiment, génie civil et agr.	-0.63%	0.41%	-0.78%	-0.09%	-1.03%	0.80%	-1.28%	-0.17%
Total de l'emploi	3.19%	7.31%	0.04%	4.27%	0.41%	0.95%	0.01%	0.55%

**Tableau 22 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi des fonctions collectives et taux de variation de l'emploi total due à ces fonctions entre 1982 et 1990 en France et dans le Bassin parisien. (Source : INSEE - RGP, STRATES)**

L'évolution des fonctions collectives dans la décennie 1980 ne présente pas beaucoup de différences par rapport à celle des grands secteurs d'activités définis par la NAP. Dans l'aire régionale du Bassin parisien, on retrouve :

- Des pertes supérieures à la moyenne dans le domaine agricole et agro-alimentaire ainsi que dans le bâtiment : -3,2 % et -0,8 % de l'emploi total ;
- Des pertes plus modérées dans l'industrie qui attestent d'un renforcement relatif de cette spécialisation fonctionnelle (-2,24 % contre -2,51 % au niveau national) ;
- Une croissance qui se concentre sur les activités les plus banales de la reproduction sociale – création de 4,3 % des emplois totaux –, alors qu'en Ile-de-France et dans l'ensemble du pays la reproduction élargie connaît des scores au moins deux fois plus élevés que ceux de l'aire régionale du Bassin parisien ;
- Un très faible développement des services économiques et financiers (1,26 % du total de l'emploi pour les premiers contre 4,5 % en Ile-de-France et 2,31 % en moyenne nationale).

Au contraire, l'Ile-de-France présente exactement le profil inverse avec :

- Une désindustrialisation qui se situe à un niveau très élevé (-2,8 % de l'emploi total) ;
- Une poursuite de la spécialisation relative dans la reproduction élargie (contribution à la croissance de l'emploi de 1,5 % contre 0,9 % au niveau national et 0,4 % dans le reste du Bassin parisien), les services économiques et les services financiers.
- Une évolution modérée de la reproduction simple au regard du rattrapage constaté nationalement et dans l'aire régionale (taux de variation de l'emploi de 3 % due à cette fonction).

Ce rapide tour d'horizon confirme donc le renforcement de la hiérarchie fonctionnelle au sein du Bassin parisien.

**L'évolution des fonctions individuelles : une  
segmentation spatiale renforcée**

	Contribution relative à la variation totale de l'emploi (1982-1990)				Taux moyen de variation annuelle (1982-1990)			
	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien
Administration publique	0.97%	0.79%	0.92%	0.85%	2.91%	2.06%	3.14%	2.44%
Sécurité publique	0.13%	0.29%	0.03%	0.18%	0.71%	1.42%	0.17%	0.94%
Justice, contentieux	0.03%	0.06%	0.01%	0.04%	2.30%	3.28%	1.38%	2.73%
Santé, social	1.35%	1.19%	1.13%	1.16%	3.00%	2.79%	2.79%	2.79%
Culture, loisirs	0.31%	0.80%	0.11%	0.52%	3.99%	4.88%	2.63%	4.52%
Formation	0.48%	0.56%	0.51%	0.54%	1.35%	1.85%	1.43%	1.66%
Recherche, conception technique, études techniques	0.61%	0.58%	0.60%	0.59%	2.21%	1.36%	2.94%	1.76%
Gestion	1.59%	2.57%	0.73%	1.80%	1.29%	1.39%	0.72%	1.20%
Commercial, marketing	1.04%	1.74%	0.56%	1.24%	3.52%	3.90%	2.62%	3.57%
Fabrication, contrôles	-5.76%	-2.82%	-6.88%	-4.52%	-2.36%	-2.02%	-2.28%	-2.18%
Logistique, stockage, transport	0.54%	0.68%	0.69%	0.69%	0.98%	1.33%	1.12%	1.24%
Services pratiques	1.59%	1.19%	1.26%	1.22%	2.15%	1.60%	1.70%	1.64%
Distribution	0.36%	0.10%	0.27%	0.17%	0.69%	0.23%	0.51%	0.36%
Entretien réparation	0.25%	0.22%	0.19%	0.21%	1.23%	1.40%	0.88%	1.14%
Nettoyage, élimination	0.30%	0.39%	0.27%	0.34%	2.41%	3.09%	2.04%	2.64%
Non codés	-0.61%	-1.03%	-0.35%	-0.75%	non val.	non val.	non val.	non val.
Total	3.19%	7.31%	0.04%	4.27%	0.41%	0.95%	0.01%	0.55%

**Tableau 23 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi des fonctions individuelles et taux de variation de l'emploi total due à ces fonctions entre 1982 et 1990 en France et dans le Bassin parisien. (Source : INSEE - RGP, STRATES)**

Dans le Bassin parisien comme ailleurs en France, une seule fonction contribue à la perte d'emplois : il s'agit de la fabrication et des contrôles de production présents majoritairement dans l'agriculture et l'industrie. L'aire régionale a fortement souffert de sa rétraction brutale : elle est ainsi à l'origine de la disparition de près de 7 % des emplois, malgré un taux moyen annuel d'évolution meilleur qu'au niveau national. Ce décalage est dû à une hyperspécialisation des régions limitrophes de l'Ile-de-France dans ce domaine, orientation qui elle-même découle du fort niveau de présence de l'agriculture et du développement des industries tayloriennes pendant la décentralisation industrielle. En Ile-de-France par contre, les pertes sont assez limitées pour les raisons inverses : les fonctions de fabrication s'étaient déjà fortement rétractées pendant les Trente Glorieuses, tandis que l'agriculture n'était déjà plus en 1982 qu'une activité relique.

Pour les fonctions en croissance, le profil francilien est l'inverse de celui de l'aire régionale du Bassin parisien et présente de nombreuses originalités par rapport au profil national. Il faudrait tenir compte toutefois dans cette affirmation des activités non codées de 1982 qui, éliminées lors du recensement de 1982, indiquent que les contributions positives à la variation de l'emploi sont probablement surévaluées, plus particulièrement en région parisienne où elles comptaient à cette date 1 % des emplois. Il n'est malheureusement pas possible d'en savoir davantage sur la base des seules informations disponibles.

C'est dans le domaine de l'encadrement et du commandement du système productif que se trouvent les secteurs les plus dynamiques de la région-capitale : la gestion est à l'origine de

2,6% des créations totales d'emplois (contre 1,6 % en moyenne nationale et seulement 0,7 % dans le reste du Bassin parisien) ; le commercial-marketing atteint quant à lui le niveau d'1,7 % (contre 1 % au niveau national et 0,6 % dans l'aire régionale). Se renforcent ainsi des fonctions de direction et de développement commercial des entreprises que la disjonction fonctionnelle due à la décentralisation industrielle avait déjà largement confortées. Ensuite, ce sont comme ailleurs les divers services à la personne qui portent la dynamique de l'activité : la santé et le social ainsi que les services pratiques, avec des niveaux proches de la moyenne du pays et du reste du Bassin. La culture et les loisirs se distinguent toutefois avec une évolution particulièrement positive puisqu'ils sont responsables d'une variation de près de 1 % de l'emploi total (contre 0,3 % dans tout le pays et 0,1 % dans l'aire régionale). On notera également le rôle non négligeable de la recherche (près de 0,6 % de l'évolution de l'emploi) mais à un niveau désormais comparable au résultat national ou à celui du reste du Bassin, ceci en raison de deux phénomènes : la "délocalisation" de la recherche publique et la migration de certaines fonctions de conception des entreprises – recherche appliquée – qui cherchent à se rapprocher de la fabrication.

A contrario, dans l'aire régionale du Bassin parisien, les fonctions qui concourent à la production ne jouent qu'un faible rôle dans la variation de l'emploi total, comme nous l'avons déjà indiqué. Il faut chercher dans les fonctions de reproduction sociale au sens large, la clé de la dynamique permettant de compenser les pertes enregistrées dans la fabrication, à savoir : les services pratiques (1,3 % de la variation de l'emploi), la santé et le social (1,1 %), l'administration publique (0,9 %, dans la foulée de la décentralisation administrative) voire la formation (0,5 %).

En conséquence, la fin de la décentralisation industrielle qui accompagne la sortie des Trente Glorieuses ne remet pas en cause la spécialisation fonctionnelle du Bassin parisien héritée de cette période de taylorisation accélérée des emplois. Certes, la fabrication recule dans l'aire régionale, mais sans que les emplois abstraits de la sphère productive ne progressent sensiblement. De surcroît, la récession n'y est compensée que par des activités assez banales de reproduction sociale ce qui indique un rattrapage qualitatif encore insuffisant en matière d'encadrement des populations. La capitale française reste donc également celle du Bassin parisien. Ce maintien d'une disjonction fonctionnelle puissante est confirmé par la comparaison des spécialisations dans le temps, comme le montre le tableau suivant.

	Ile-de-France		Aire régionale du Bassin parisien	
	1982	1990	1982	1990
<b>Fonctions individuelles</b>				
Administration publique	124	111	84	88
Sécurité publique	109	111	91	90
Justice, contentieux	139	143	78	75
Santé, social	99	94	88	89
Culture, loisirs	<b>215</b>	<b>220</b>	57	53
Formation	87	86	97	101
Recherche, conception technique, études techniques	<b>165</b>	<b>148</b>	69	75
Gestion	<b>156</b>	<b>150</b>	81	80
Commercial, marketing	<b>155</b>	<b>153</b>	72	69
Fabrication, contrôles	59	58	<b>120</b>	<b>124</b>
Logistique, stockage, transport	96	95	108	112
Services pratiques	107	98	98	98
Distribution	92	85	98	100
Entretien réparation	80	78	106	107
Nettoyage, élimination	103	104	103	103
<b>Fonctions collectives</b>				
Reproduction sociale simple	99	91	95	97
Reproduction sociale élargie	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>84</b>	<b>81</b>
Armée	69	72	94	102
Services économiques	155	158	<b>76</b>	<b>74</b>
Services financiers	<b>181</b>	<b>172</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
Flux (transp. comm. Énergie)	134	127	90	92
Agr. pêche. sylv. IAA	21	22	<b>131</b>	<b>133</b>
Industrie	<b>94</b>	<b>88</b>	<b>114</b>	<b>122</b>
Bâtiment, génie civil et agr.	81	89	97	98

**Tableau 24 : Spécialisation relative de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien en base 100 en 1982 et 1990 (Base 100 = France entière à chacune des dates).** (Source : INSEE - RGP / Laboratoire STRATES)

Bien sûr, dans certains de ses points forts – gestion, commercial-marketing, services financiers, reproduction élargie –, l'Ile-de-France atténue son avance, mais de façon limitée, et sans que cela se traduise par un rééquilibrage au profit du reste du Bassin parisien. Ce sont en fait les régions périphériques du territoire national, celles qui correspondent aux anciennes métropoles d'équilibre, qui effectuent les avancées les plus sensibles vers le modèle métropolitain. Répétons-le, la métropolisation francilienne ne diffuse pas dans le reste du Bassin parisien : l'aire régionale reste avant tout une zone dédiée à la production matérielle.

Cette analyse fonctionnelle sur la dernière décennie nous confirme donc et approfondit les enseignements révélés par l'analyse sectorielle sur 1975-1990. Au sein du Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire d'influence présentent des évolutions contrastées – pour ne pas dire opposées – qui se résument de la façon suivante : métropolisation d'un côté, avec désindustrialisation relative, croissance privilégiée des services aux entreprises, des services financiers, de la reproduction sociale élargie, de la culture et des loisirs ainsi que de la gestion et du commercial-marketing ; rattrapage qualitatif mais modéré de l'autre, essentiellement dans le domaine de la reproduction sociale simple (santé, formation, distribution) et dans une plus faible mesure au sein de la sphère productive (conception, gestion, commercial, services économiques) où la mutation est plus qualitative que quantitative et s'accompagne d'une rétraction forte de la production industrielle et agricole, sans atténuation toutefois de la spécialisation relative dans ces

activités. Ce faisant, la géographie sociale très différenciée du Bassin parisien n'a pas été fondamentalement bouleversée par cette évolution.

#### 4) Les mutations sociales

Les analyses les plus récentes et les plus complètes des transformations sociales induites par la mutation du système productif ont été réalisées par le GIP Reclus dans le cadre de la publication de l'Atlas de France, par le Centre d'économie régionale de l'Université d'Aix-en-Provence et, en ce qui concerne le Bassin parisien, par Pierre Beckouche, à la demande de la DATAR et de la Préfecture d'Ile-de-France<sup>1</sup>. En l'absence de données très détaillées sur les PCS, nous nous appuyons en grande partie sur leurs analyses pour préciser l'impact des évolutions sectorielles et fonctionnelles sur les structures de qualification de l'emploi au sein du Bassin parisien.

La première difficulté consiste à distinguer les évolutions enregistrées au lieu de résidence, de celles constatées au lieu de travail. Elles ne se recoupent pas totalement, surtout dans le Bassin parisien, où la périurbanisation de l'agglomération de Paris conduit à des migrations pendulaires de plus en plus importantes entre cette dernière et les espaces limitrophes situés dans l'aire régionale : « Plus de 7% des salariés à temps complet du secteur privé résidant dans le Bassin parisien hors Ile-de-France travaillent dans la région-capitale »<sup>2</sup>.

Du point de vue le plus global, on constate au niveau national qu'« une diminution très générale dans la population active des parts des agriculteurs, des artisans et commerçants, et des ouvriers » ainsi qu'« une augmentation tout aussi ubiquiste des poids relatifs des employés, des professions intermédiaires et des cadres, [...] ont marqué la décennie 1980 »<sup>3</sup>. Sur la longue durée (voir figure 48) on observe même un déclin continu, en part relative, des agriculteurs et des commerçants, une progression des cadres et des professions intermédiaires, une chute de l'emploi ouvrier – qui ne date que de la crise du milieu des années 1970– et une progression modérée des employés depuis 1975, après une hausse spectaculaire entre 1962 et cette date.

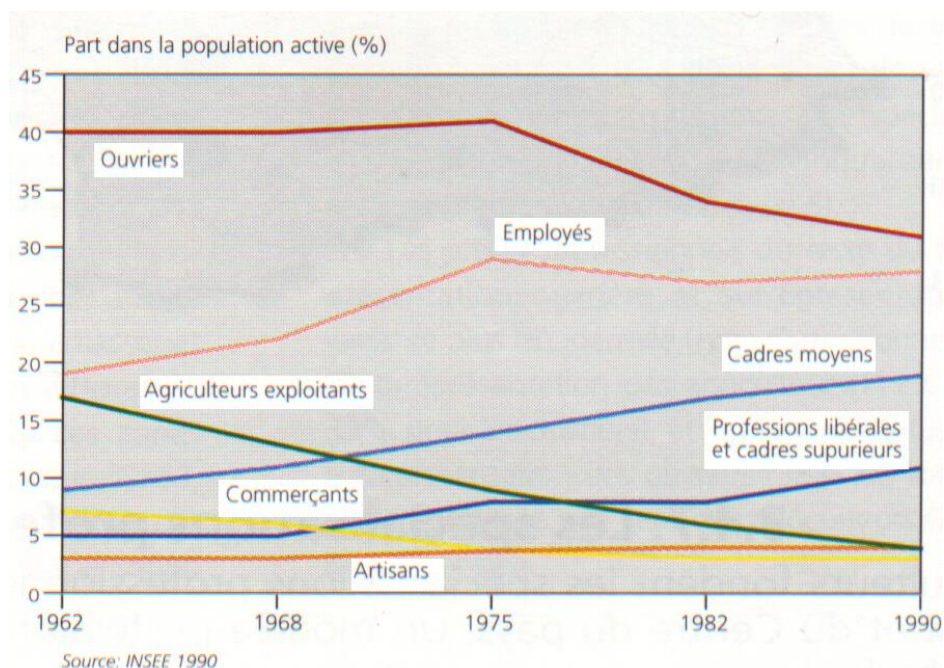
---

<sup>1</sup> Cf. Thérèse Saint-Julien (Dir.), *Atlas de France*, vol. 3, *Emplois et entreprises*, Paris, Montpellier, Reclus, La Documentation française, 1997, pp. 34-42. ; Thérèse Saint-Julien (Dir.), *Atlas de France*, vol. 9, *Industries*, Paris, Montpellier, Reclus, La Documentation française, 1998, pp. 80-88 ; Bernard Planque, "La distribution spatiale des fonctions et des qualifications", in Alain Sallez, Pierre Veltz, *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube, 1993, 195 p., pp. 81-95. ; Christel Alvergne, Yvette Lazzeri, Bernard Planque, "Evolution des structures régionales de qualification du travail (1975-1988)", in Jean-Pierre Gilly et Claude Dupuy (dir.), *Industrie et territoires en France : dix ans de décentralisation*, Paris, Les études de la Documentation française, 1993, pp. 37-55. ; Christel Alvergne, *op. cit.*, 1997 ; DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999.

<sup>2</sup> INSEE Picardie, "Le Bassin parisien, un ensemble régional en difficulté. Dynamique de la population et de l'emploi dans les années 90", in DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 119.

<sup>3</sup> Thérèse Saint-Julien (Dir.), *op. cit.*, 1997, p. 40.





**Figure 48 :** Emplois et professions au niveau national entre 1962 et 1990. (Source : Thérèse Saint-Julien (Dir.), *op. cit.*, 1997, p. 40)

Dans le Bassin parisien, cette logique d'ensemble n'est pas démentie mais les profils de l'Ile-de-France et de l'aire régionale sont une fois encore, sur la décennie 1980, diamétralement opposés.

	Contribution relative à la variation de la population active (1982-1990)				Taux moyen de variation annuelle (1982-1990)			
	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien
Agriculteurs exploitants	-1.98%	-0.11%	-2.51%	-1.20%	-4.56%	-4.38%	-4.58%	-4.56%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-0.03%	0.25%	-0.28%	0.01%	-0.05%	0.50%	-0.48%	0.02%
Cadres supérieurs, prof. lib.	3.43%	6.01%	2.15%	4.26%	4.47%	4.33%	4.14%	4.29%
Employés	2.85%	-0.38%	3.11%	1.20%	1.26%	-0.15%	1.50%	0.51%
Ouvriers	-0.75%	-1.01%	-0.76%	-0.90%	-0.28%	-0.51%	-0.25%	-0.36%
Professions intermédiaires	3.34%	3.82%	2.77%	3.35%	2.27%	2.17%	2.13%	2.15%
<b>Total de la population active</b>	<b>6.86%</b>	<b>8.58%</b>	<b>4.48%</b>	<b>6.72%</b>	<b>0.83%</b>	<b>1.03%</b>	<b>0.55%</b>	<b>0.82%</b>

**Tableau 25 :** Taux moyen annuel de variation des principales PCS et taux de variation de la population active due à celles-ci entre 1982 et 1990 en France, dans l'aire régionale du Bassin parisien et en Ile-de-France. (Source : INSEE - RGP)

Malgré une surreprésentation de l'emploi ouvrier et grâce à un taux moyen d'évolution faiblement négatif, cette catégorie sociale résiste bien dans la couronne du Bassin parisien, ce qui confirme le renforcement de la vocation industrielle de cette partie de l'espace français. Au contraire, en région parisienne, malgré une spécialisation peu poussée dans la production, la désindustrialisation fait de ce groupe d'actifs le plus récessif au sein d'une région où la population active augmente fortement. De même le nombre d'employés décline sensiblement alors que partout ailleurs il se renforce. Ce sont en fait les cadres, déjà très présents en Ile-de-France, et les professions intermédiaires qui tirent la croissance de la population active. Ces deux catégories

sociales sont, à l'échelle nationale, celles qui se développent le plus, ce qui profite en priorité à la région parisienne où elles étaient déjà fortement représentées et où elles expliquent en partie le bond quantitatif de la population active. Dans l'aire régionale, la croissance des actifs est particulièrement médiocre car, outre des pertes plus importantes qu'au niveau national dans la catégorie déclinante des agriculteurs, elle souffre d'une progression plus lente des professions à qualifications élevées, ce qui se traduit par une contribution très modérée des cadres et professions intermédiaires. L'aire régionale reste donc bien un espace taylorisé.

Pour l'emploi au lieu de travail et sur une période un peu plus longue – 1975-1990 –, mais sans les agriculteurs, les artisans, et chefs d'entreprises, cette dissymétrie est encore plus nette (tableau 26).

	Contribution relative à la variation de l'emploi total et de la population active ayant un emploi (1975-1990)				Taux moyen de variation annuelle (1975-1990)			
	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien	France	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Bassin parisien
<b>Population active au lieu de travail (emploi)</b>								
Cadres supérieurs, professions libérales	5.29%	9.64%	3.11%	6.80%	3.78%	3.98%	3.36%	3.84%
Employés	2.96%	-1.77%	2.91%	0.27%	0.74%	-0.36%	0.82%	0.06%
Ouvriers	-4.93%	-4.98%	-5.03%	-5.00%	-0.98%	-1.29%	-0.86%	-1.06%
Professions intermédiaires	5.78%	5.57%	4.79%	5.23%	2.13%	1.67%	2.06%	1.81%
Total de l'emploi	6.09%	8.59%	1.56%	5.53%	0.39%	0.55%	0.10%	0.36%
<b>Population active ayant un emploi au lieu de résidence</b>								
Cadres supérieurs, professions libérales	4.99%	8.66%	3.34%	6.33%	3.78%	3.82%	3.65%	3.78%
Employés	2.79%	-2.33%	3.42%	0.19%	0.74%	-0.51%	0.98%	0.05%
Ouvriers	-4.65%	-5.40%	-4.08%	-4.82%	-0.98%	-1.50%	-0.72%	-1.07%
Professions intermédiaires	5.45%	4.44%	5.20%	4.77%	2.13%	1.44%	2.27%	1.74%
Population active totale	5.74%	5.41%	3.94%	4.76%	0.39%	0.37%	0.27%	0.33%

**Tableau 26 : Contribution relative de quelques PCS à la variation totale de la population active ayant un emploi entre 1975 et 1990 et taux moyen de variation annuelle.** (Source : INSEE - RGP-SAPHIR)

Certes, si l'on compare ce tableau avec celui qui précède, c'est bien dans la décennie 1980 qui s'effectue l'essentiel de la progression des qualifications, la fin des années 1970 ne faisant qu'amorcer le phénomène. Toutefois, en Ile-de-France, l'évolution de l'emploi est plus importante que celle de la population active – alors que dans l'aire régionale c'est l'inverse qui se produit –, ce qui signale l'extension du bassin d'emploi de la capitale sur les franges franciliennes. Or cette divergence s'accompagne pour la région-capitale d'une contribution plus forte des catégories qualifiées – cadres, professions intermédiaires – à la croissance de l'emploi qu'à celle de la population active. Dans le reste du Bassin parisien, le constat est totalement différent : la part de ces deux catégories socioprofessionnelles dans la variation de l'emploi total est plus modeste que leur contribution relative à celle de la population active. Il en résulte que la montée des qualifications dans l'aire régionale est encore plus faible pour l'activité appréhendée au lieu de travail que pour celle mesurée au lieu de résidence. Les conséquences sociales de la mutation du système productif – montée en puissance des catégories sociales plus qualifiées, déclin des agriculteurs et des ouvriers liés aux pertes d'emploi dans l'industrie et l'agriculture – sont donc moins manifestes dans la périphérie du Bassin parisien que dans le reste de la France et dans la région urbaine de la capitale où la métropolisation fait nettement sentir ses effets.

Relativement à la qualification de l'emploi, Ile-de-France et aire régionale renforcent donc, avec le temps, leurs profils socioprofessionnels respectifs. Pour la population active résidente par

contre, seule l'aire régionale est concernée par cette tendance, le rattrapage qualitatif des qualifications dans le reste de la France permettant d'atténuer dans une certaine mesure l'avantage relatif de la région parisienne dans l'accueil des catégories sociales les plus qualifiées (tableau 27).

	1982		1990	
	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien	Ile-de-France	Aire régionale du Bassin parisien
<b>Population active au lieu de résidence</b>				
Agriculteurs exploitants	6	127	6	129
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	78	95	80	93
Cadres supérieurs, prof. lib.	182	68	177	68
Employés	122	91	107	95
Ouvriers	75	117	73	120
Professions intermédiaires	120	89	117	90
	1975		1990	
<b>Emploi</b>				
Cadres supérieurs, professions libérales	170	68	171	67
Employés	132	89	110	94
Ouvriers	78	115	73	122
Professions intermédiaires	127	86	116	89

**Tableau 27 : Indice de présence de grandes catégories sociales au lieu de travail et au lieu de résidence en 1975, 1982 et 1990 (France = 100).** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Pour les seuls cadres, ce relatif tassement de la surreprésentation francilienne ne réside pas dans la dynamique propre au système productif, mais doit plutôt être recherché, comme le montre le tableau suivant, dans une moindre progression des professions libérales et des cadres de la fonction publique – décentralisation administrative oblige –, puisque l'indice des cadres administratifs et commerciaux privés se maintient, tandis que celui des ingénieurs et cadres techniques décroît modérément, mais sur la base d'effectifs moins importants que les catégories précédentes. Toujours est-il que sur ce plan également, le profil de l'aire régionale du Bassin parisien demeure une fois encore inchangé.

	1982		1990	
	Ile de France	Aire régionale du Bassin parisien	Ile de France	Aire régionale du Bassin parisien
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	218	67	217	63
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	220	66	209	66

**Tableau 28 : Indice de présence des cadres d'entreprise dans la population active résidente en 1982 et 1990 (France = 100).** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Ces dynamiques spatiales différenciées des catégories sociales et des qualifications sont assimilables à un processus de filtrage qui peut être formalisé de la façon suivante : « Plus un

groupe d'emplois décline au niveau national, et plus il se déconcentre de la région capitale. En sens inverse, plus un métier ou un secteur est en position favorable, et moins il quitte l'Ile-de-France. Ce phénomène de filtrage transforme la situation de cette région dans l'ensemble national mais aussi international »<sup>1</sup>. De manière plus systématique et pour tenir compte des effets de symétries que nous avons analysés précédemment, on pourrait même affirmer que plus une catégorie sociale est déclinante, plus elle tendra à se concentrer dans l'aire régionale du Bassin parisien, plus elle voit sa part se renforcer dans l'emploi et la population active, plus elle tendra à l'"éviter". Cette logique explique ainsi, dans une large mesure, le décalage quantitatif des dynamiques économiques entre l'Ile-de-France et son aire d'influence, que celles-ci soient mesurées sur la base de critères sectoriels, fonctionnels, comme précédemment, ou sur la base de critères socioprofessionnels, comme c'est le cas actuellement. Elle s'intègre dans un schéma de montée en puissance des qualifications déjà amorcé pendant les Trente Glorieuses : « plus le niveau de qualification est élevé, plus la croissance est forte (ou la décroissance faible) ; plus le niveau de qualification est faible et plus la croissance est faible (ou la décroissance marquée) »<sup>2</sup>. En effet, le mécanisme ici simplifié n'est pas nouveau : il ne débute pas avec la crise industrielle des années 1970 mais était déjà à l'œuvre pendant la décentralisation industrielle, période au cours de laquelle la disjonction fonctionnelle du système productif dans l'espace français s'est mise en place. On parlait alors d'"affinage" des fonctions de la région parisienne par expulsion des emplois de fabrication et des activités banales vers la périphérie qui coïncidait alors principalement avec l'aire régionale du Bassin parisien. Ce sont ces transformations qui ont validé le dernier avatar du mythe de la solidarité, considérée comme intrinsèque au Bassin parisien, en instaurant une complémentarité dans la dissymétrie qui fut efficace en apparence, pendant l'essor des activités fordiennes et tayloriennes, mais qui depuis est plutôt signe de handicap, les grands établissements industriels déconcentrés ayant été amenés à rationaliser l'organisation de leur production.

Or c'est justement cette rationalisation qui conduit à amplifier les tendances disjonctives de la géographie sociale de la production au sein du Bassin parisien – et à rendre ainsi désuète toute référence excessive à la solidarité. Ces tendances se déclinent selon deux modalités différentes et complémentaires : d'une part, « à l'intérieur du secteur industriel, les activités informationnelles (le tertiaire industriel, assimilé ici à l'ensemble des fonctions "administration", "commerce" et "recherche-développement") voient leur part passer de 21 % à 28 % entre 1969 et 1988 »<sup>3</sup>. C'est ce qu'il nous a été permis de constater dans le paragraphe précédent, avec toutes les nuances qui s'imposent concernant les trajectoires relatives de l'Ile-de-France et de l'aire régionale. D'autre part, « la fonction de production est certainement l'activité de l'entreprise industrielle qui a subi les plus importantes transformations qualitatives. L'élévation globale du niveau des qualifications dans cette fonction peut être mesurée par le "degré de technicité" de la production [augmentation de la part des cadres, ingénieurs et techniciens de l'industrie] et par le "degré de qualification" de la main-d'œuvre ouvrière [diminution de la part des ouvriers spécialisés] »<sup>4</sup>. Ces transformations sont notamment des réponses au nouveau contexte concurrentiel de l'industrie qui impose : automatisation de la production, recherche d'une plus grande polyvalence de la main-d'œuvre, renforcement de la capacité d'innovation des entreprises<sup>5</sup>... Or force est de constater que ces tendances n'ont pas affecté le Bassin parisien de façon homogène. De toute évidence la progression des activités informationnelles s'est surtout opérée en Ile-de-France tandis que les gains de technicité n'ont pas profité en priorité à l'aire régionale du Bassin parisien, contrairement à ce que sa spécialisation dans la fabrication matérielle aurait pu laisser penser.

---

<sup>1</sup> Christel Alvergne, *op. cit.*, 1997, p. 157.

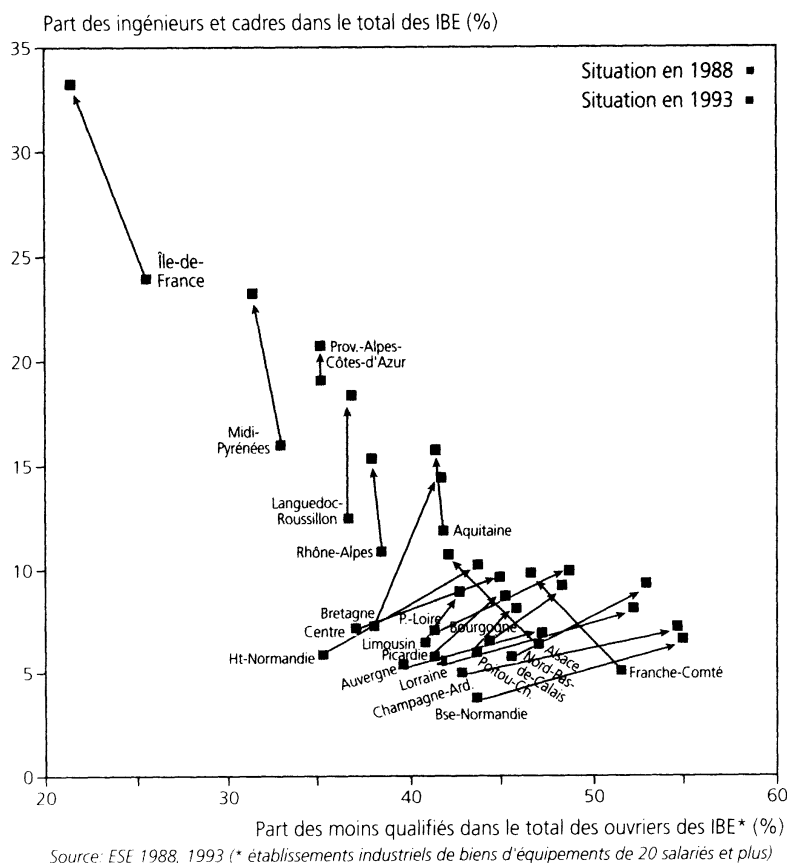
<sup>2</sup> Bernard Planque, *art. cit.*, 1993, p. 83.

<sup>3</sup> Bernard Planque, *art. cit.*, 1993, p. 83.

<sup>4</sup> Bernard Planque, *art. cit.*, 1993, p. 83-84.

<sup>5</sup> Voir Christel Alvergne, Yvette Lazzeri, Bernard Planque, *art. cit.*, 1993, pp. 41-45.

Un exemple permettra de confirmer ce raisonnement. La figure suivante reproduit, par région, l'évolution entre 1988 et 1993 des qualifications des industries de biens d'équipement, sur un graphique à double entrée indiquant en abscisse, la part des ouvriers spécialisés dans le total des ouvriers de ces industries et en ordonnée, la part des ingénieurs et cadres dans le total des emplois du secteur. Ajoutons que cette branche a été retenue car elle est celle, avec les industries de biens de consommation, où la transformation du profil social de l'emploi a été la plus forte, c'est-à-dire qu'elle reflète au mieux les deux tendances de fond que nous venons de formaliser.



**Figure 49 : Evolutions régionales de la qualification de l'emploi des industries de biens d'équipement (1988-1993).** (Source : Thérèse Saint-Julien (Dir.), *op. cit.*, 1998, p. 81)

Le constat est net : trois types de trajectoires se distinguent. Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Aquitaine se singularisent comme des espaces de métropolisation : décroissance modérée de l'emploi non qualifié et explosion de l'emploi cadre et ingénieur. En position intermédiaire, on trouve l'Alsace et la Franche-Comté : progression plus modérée de l'emploi cadre mais chute de l'emploi ouvrier non qualifié. Les régions de l'aire régionale du Bassin parisien ainsi que quelques autres – Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Limousin, Auvergne, Bretagne (dans une moindre mesure) – représentent par contre le troisième type où la part de l'emploi cadre, en légère augmentation (ingénieurs, cadres et techniciens), s'accompagne d'une progression importante de l'emploi ouvrier non qualifié. La disjonction spatiale des caractéristiques sociales héritées de la taylorisation semble donc, comme le montre cet exemple, se renforcer très nettement, ce qui corrobore nos analyses précédentes.

Ainsi la fin des Trente Glorieuses n'a pas remis en cause la configuration spatiale des structures sociales de l'emploi. Certes, "une France inverse"<sup>1</sup> s'esquisse, dans les régions de la périphérie du territoire national. Les grandes villes y connaissent une forme de métropolisation qui commence à faire contrepoids à la concentration parisienne des emplois les plus qualifiés. Dans la France du Nord par contre, et plus particulièrement dans l'aire régionale du Bassin parisien, les caractéristiques sociales héritées de la décentralisation industrielle perdurent et même se renforcent. La crise industrielle n'y a pas été le commencement, comme pour le reste de l'espace français, d'une nouvelle phase de mutations socio-spatiales, ce que résumait fort bien Christel Alvergne, Yvette Lazzeri et Bernard Planque : « Avant la crise, la carte française de la qualification pouvait se résumer de la façon suivante : concentration parisienne des emplois tertiaires qualifiés de l'industrie, en particulier les cadres et les ingénieurs, main-d'œuvre plutôt qualifiée dans la moitié sud du pays et en Alsace, travail plutôt peu qualifié dans la moitié nord et particulièrement dans le grand Bassin parisien. Aujourd'hui, ce schéma perdure : le clivage Paris-province se maintient en termes de spécificités fonctionnelles et hiérarchiques ; les vieilles régions industrielles n'arrivent pas à "décoller" ; les régions en situation favorable maintiennent voire renforcent leur position relative (Alsace, Rhône-Alpes et les régions du Sud) ; dans d'autres, les effets de la déconcentration paraissent limités. Le phénomène est d'ampleur trop faible (en terme d'emploi) pour permettre une transformation des structures socioprofessionnelles ; ces régions demeurent sous-qualifiées et sous-équipées en activités informationnelles. Ainsi la période de la crise est-elle marquée par un redéploiement spatial de l'industrie moins ségréatif que dans les années antérieures mais qui ne semble pas remettre en cause les tendances de la dynamique spatiale marquées par la prégnance du modèle de la "disjonction fonctionnelle et hiérarchique" »<sup>2</sup>.

### Conclusion de la première section

La période qui s'ouvre après 1975 est donc, pour le Bassin parisien, à la fois une phase de continuité et de changement. Le changement, tout d'abord, c'est le début du déclin de l'emploi industriel et l'accélération de la croissance des services économiques aux entreprises et de certains services à la personne – santé, social, formation, culture et loisirs. Le Bassin parisien s'y inscrit, mais alors que dans le domaine de la reproduction simple la plus banale l'aire régionale entame un rattrapage, la différenciation et la ségrégation demeurent voire s'approfondissent, entre elle et l'Île-de-France, dans le domaine productif, chacune des deux parties conservant ou renforçant ses spécialisations et caractéristiques originelles, l'une dans le commandement et la conception (région parisienne), l'autre dans l'exécution (aire régionale). La continuité ensuite, c'est la poursuite du déclin de l'emploi agricole et la montée des qualifications – en particulier dans l'industrie. De ce point de vue, la dissymétrie entre la région parisienne et son aire d'influence se maintient également, la métropolisation n'affectant pas de manière sensible les territoires de la couronne du Bassin parisien.

Les mutations du système productif et de l'activité économique conservent donc au Bassin parisien sa structure pyramidale et hiérarchisée, accentuant même certains traits de la disjonction fonctionnelle héritée de la décentralisation industrielle. C'est un premier constat, un peu systématique. Il ne tient pas compte des différenciations internes propres à un espace aussi vaste et nous savons que celles-ci sont à la fois nombreuses et structurantes du système spatial ainsi formé. C'est cette nouvelle échelle, celle des sous-systèmes – en l'occurrence les zones d'emploi – qui s'impose maintenant avec évidence. Il s'agira d'y décliner les évolutions abordées précédemment, sans oublier quelques niveaux intermédiaires d'agrégation territoriale qui serviront de transition dans cette démarche progressive d'agrandissement des échelles.

---

<sup>1</sup> René Uhrich, *La France inverse ? Les régions en mutation*, Paris, Economica, 1987, 390 p. et Christel Alvergne, *op.cit.*, 1997.

<sup>2</sup> Christel Alvergne, Yvette Lazzeri, Bernard Planque, *art. cit.*, 1993, p. 54

## Section 2. Les mutations spatiales du système productif.

La première partie nous a montré que la zone d'emploi s'imposait comme échelle de décomposition du "système Bassin parisien", à la fois parce qu'elle est un espace d'intégration du facteur travail, mais aussi parce qu'elle est le lieu privilégié de la reproduction sociale simple. Au sein du Bassin parisien, on en dénombre précisément 104 qui serviront de mailles fondamentales aux analyses suivantes. En Ile-de-France toutefois, ainsi que dans le Sud de la Picardie, la configuration des migrations pendulaires incite, comme nous l'avons vu, à regrouper 23 zones d'emploi, afin de définir un sous-système francilien cohérent et homogène au regard des critères appliqués ailleurs dans l'aire régionale. Cela porte donc le nombre des zones d'études à 82.

La dimension spatiale des mutations du système productif ne saurait cependant s'arrêter, dans l'optique d'une analyse de la diversité des trajectoires dynamiques, à ce seul cadrage géographique. En ce sens, deux pistes complémentaires peuvent être suivies. Les logiques de gradient, fortes dans le Bassin parisien, offrent une première perspective, en suggérant la possibilité de s'appuyer sur un dispositif en couronnes, dont nous rappelions au cours de la première partie la pertinence formelle. On pourra ainsi s'appuyer sur le découpage suivant :

- Au cœur, le système métropolitain francilien forme un premier ensemble cohérent ;
- Sur ses marges, les franges de l'aire métropolitaine, espace privilégié d'expansion de la capitale qui regroupe les zones d'emploi limitrophes de l'Ile-de-France, forment le deuxième ensemble ;
- Au-delà, on peut regrouper les zones d'emploi qui abritent les neuf villes de plus de 100 000 habitants de l'aire régionale du Bassin parisien : ce sont les fameux "espaces métropolitains" sur lesquels la DATAR a souhaité, en 1992, appuyer sa nouvelle stratégie d'aménagement de la région ; ils constituent le troisième ensemble ;
- Enfin, les zones d'emploi restantes forment le quatrième groupement, moins urbanisé, plus éloigné de la capitale et par conséquent spécifique.

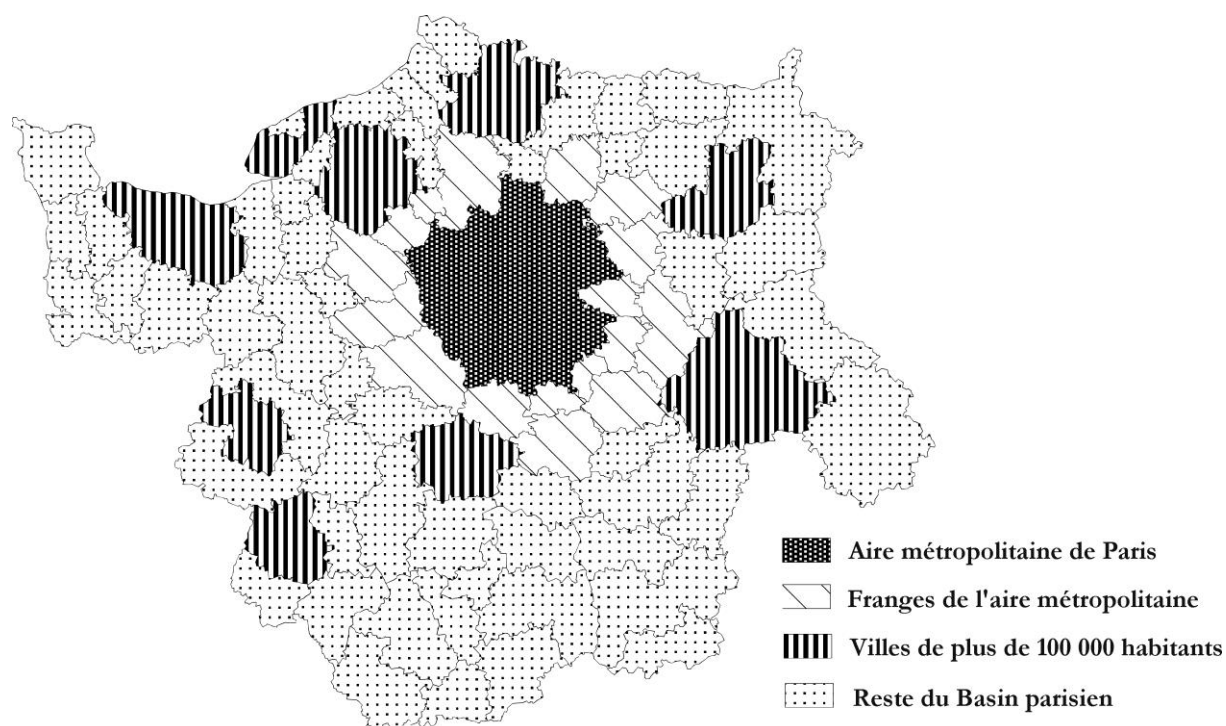
A ce découpage *a priori*, peut s'ajouter le produit d'une seconde perspective, non plus déductive mais inductive. En proposant une typologie des spécialisations économiques, fonctionnelles et sociales des zones d'emploi du Bassin parisien en début de période – 1975 ou 1982 –, on peut effectuer une analyse originale de la dynamique de chacun des types préalablement inventoriés, ce qui révélera certains aspects de la dimension spatiale de la mutation de l'activité économique. Enfin, toujours dans la même perspective, il est possible de caractériser précisément le profil d'évolution de chaque zone d'emploi en utilisant le critère des contributions relatives des secteurs d'activité, des fonctions individuelles issues de la grille STRATES et des catégories sociales à la variation totale de l'emploi. On en tirera une typologie *ad hoc* qui permettra d'achever la caractérisation géographique des transformations économiques récentes du Bassin parisien.

Ces différentes logiques d'investigation débouchent donc sur trois méthodes :

- Une méthode déductive et descriptive d'analyse de quatre ensembles géographiques du Bassin parisien définis *a priori*.
- Une méthode inductive puis descriptive pour l'analyse de la trajectoire des grands types de zones d'emploi, définis d'abord sur la base de leur spécialisation économique ou de leur profil fonctionnel et social ;
- Une méthode exclusivement inductive de classification des dynamiques individuelles de chaque zone d'emploi.

### 1) Une représentation par couronnes : approche déductive.

Dans la perspective d'une transition entre la petite échelle, valorisée dans la section précédente, et la grande échelle qui conclura le raisonnement, cette première approche propose un premier "dégrossissage". La dynamique sectorielle – établie à partir de la NAP – et fonctionnelle – fondée sur la grille STRATES – de chacun des ensembles géographiques reproduits sur la carte suivante peut ainsi être envisagée et quantifiée en termes de contribution relative à la variation de l'emploi total.



**Carte 41 : Les quatre principaux ensembles géographiques du Bassin parisien représentés sur la base des zones d'emploi.**

	Aire métropolitaine de Paris	Franges de l'aire métropolitaine	Villes de plus de 100 000 habitants	Reste du Bassin parisien	Bassin parisien	France
Agriculture, sylviculture, pêche	-0.41%	-4.13%	-2.92%	-7.84%	-2.59%	-4.03%
Industrie	-7.03%	-3.27%	-6.50%	-3.90%	-6.05%	-5.43%
Services marchands aux particuliers	6.30%	8.03%	6.27%	5.48%	6.24%	7.61%
Services aux entreprises et services financiers	7.13%	2.83%	3.44%	1.81%	5.17%	4.31%
Services non marchands	2.68%	4.21%	4.34%	2.92%	3.09%	4.01%
Transports et télécommunications	0.84%	0.87%	0.67%	0.18%	0.68%	0.69%
Bâtiment, génie civil	-0.96%	-0.12%	-1.26%	-1.19%	-1.00%	-1.31%
Emploi total	8.56%	8.43%	4.05%	-2.54%	5.53%	5.86%

**Tableau 29 : Contribution relative des principaux secteurs d'activité à la variation totale de l'emploi entre 1975-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien (Source : INSEE - RGP)**



Par rapport aux analyses effectuées à partir des tableaux 7 et 8 précédents, les données reportées ici ont été simplifiées par l'agrégation des services financiers, immobiliers et d'assurance aux services rendus principalement aux entreprises. Le premier constat est celui d'un gradient décroissant d'évolution de l'emploi autour de l'aire métropolitaine centrale. Si les franges franciliennes se distinguent par un taux de variation de l'emploi total proche de celui du bassin d'emploi francilien, les villes de plus de 100 000 habitants, situées en deuxième couronne, sont en position intermédiaire tandis que les zones d'emploi du reste de l'aire régionale, plus éloignées, ont un taux d'évolution négatif. Le deuxième constat est plus qualitatif. Ainsi, alors que les grandes villes du Bassin parisien en dehors de la capitale ont un profil dynamique proche de la moyenne nationale – malgré une relative faiblesse de la contribution des services aux entreprises, des services aux particuliers et une meilleure résistance de l'agriculture et de l'industrie –, ce sont les franges et les parties les plus périphériques de l'aire régionale qui font l'originalité des mutations de l'activité du Bassin parisien. L'industrie y provoque des pertes d'emplois moindres que dans les zones urbaines de Paris et des grandes villes de la région, tandis que l'importance des pertes agricoles enregistrées explique largement la contribution de ce secteur à la stagnation de l'emploi dans toute l'aire régionale. Si les franges ont, d'un point de vue quantitatif, une dynamique comparable à celle de l'aire métropolitaine, le profil par secteurs est très différent : les services aux entreprises y jouent un rôle négligeable, même s'il est moins insignifiant que dans la périphérie la plus éloignée de l'aire régionale ; les services marchands aux particuliers, les services non marchands et le bâtiment y sont par contre le principal accélérateur de la croissance, dynamisme démographique et desserrement urbain de la capitale obligent.

En bref, ce sont bien les franges de l'aire métropolitaine et la périphérie moins urbanisée de l'aire régionale qui sont à l'origine du renforcement de la spécialisation sectorielle de l'aire régionale du Bassin parisien, comme le montre le tableau suivant, les villes de plus de 100 000 habitants conservant un profil moyen, marqué par une relative inertie.

	Aire métropolitaine de Paris		Franges de l'aire métropolitaine		Villes de plus de 100 000 habitants		Reste du Bassin parisien		Bassin parisien	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
Agriculture, sylviculture, pêche	9	7	108	108	77	81	<b>187</b>	<b>197</b>	63	62
Industrie	97	87	<b>127</b>	<b>138</b>	107	106	<b>106</b>	<b>124</b>	102	100
Services marchands aux particuliers	108	99	88	90	100	98	85	89	101	96
Services aux entreprises et services financiers	185	173	70	67	92	89	57	55	136	130
Services non marchands	112	100	88	89	101	104	87	92	103	99
Transports et télécommunications	133	129	72	76	117	117	74	75	114	113
Bâtiment, génie civil	89	89	<b>98</b>	<b>110</b>	95	96	90	98	90	93

**Tableau 30 : Indice de présence des principaux secteurs d'activité dans les "couronnes" du Bassin parisien. (France = 100). (Source : INSEE - RGP).**

La contribution des fonctions collectives à la variation de l'emploi recoupe cette première série d'observations sur les secteurs d'activité (tableau 31).

	Aire métropolitaine de Paris	Franges de l'aire métropolitaine	Villes de plus de 100 000 habitants	Reste du Bassin parisien	Bassin parisien	France
Reproduction sociale simple	3.41%	5.14%	4.43%	3.81%	3.77%	4.91%
Reproduction sociale élargie	1.60%	0.30%	0.64%	0.28%	1.09%	0.96%
Armée	-0.05%	-0.04%	0.01%	-0.09%	-0.05%	-0.13%
Services économiques	4.82%	1.72%	1.42%	0.92%	3.27%	2.39%
Services financiers	0.55%	0.41%	0.20%	0.06%	0.38%	0.35%
Flux (transp. comm. Énergie)	0.34%	0.76%	-0.03%	0.36%	0.31%	0.35%
Agr. pêche. sylv. IAA	-0.25%	-2.59%	-1.43%	-4.97%	-1.57%	-2.29%
Industrie	-3.03%	-0.93%	-3.31%	-1.66%	-2.65%	-2.59%
Bâtiment, génie civil et agr.	0.43%	-0.17%	-0.72%	-1.03%	-0.10%	-0.65%
Total de l'emploi	7.80%	4.60%	1.21%	-2.32%	4.46%	3.29%

**Tableau 31 : Contribution relative des principales fonctions collectives à la variation totale de l'emploi entre 1982-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien** (Source : INSEE - RGP - STRATES)

On peut même dire que, sur la seule période 1982 - 1990, certains caractères géographiques de la dynamique économique observée depuis le début de la crise se renforcent. Le gradient centre - périphérie est beaucoup plus marqué car les taux de croissance de l'emploi déclinent très régulièrement de la capitale aux marges du Bassin parisien. La métropolisation diffuse sensiblement sur les franges de l'Ile-de-France, comme le montre la contribution à l'évolution de l'emploi – bien plus forte que dans les villes de plus de 100 000 habitants – des services économiques et des services financiers. Les résultats sont toutefois dans ce domaine largement moins bons que dans l'aire métropolitaine de Paris et c'est encore une fois le développement de la reproduction sociale – qui accompagne la croissance démographique – et la résistance de l'industrie qui expliquent le dynamisme des franges. Dans les principales villes du Bassin parisien en dehors de Paris, on remarquera également la faible évolution des services péri-productifs (services économiques et financiers) et de la reproduction élargie – ce qui témoigne d'une dépendance renouvelée à la capitale dans ces domaines – et une désindustrialisation très soutenue, en apparence plus destructrice d'emploi que dans l'aire métropolitaine. Dans le reste de l'aire régionale, le déclin de l'activité est très net (-2,3 %) et c'est le secteur agricole et agro-alimentaire, très récessif, qui l'explique en grande partie, l'industrie se montrant, comme sur les franges, plutôt résistante. Ainsi, l'évolution des fonctions collectives confirme-t-elle en grande partie, les arguments évoqués lors de l'analyse sectorielle.

L'évolution des fonctions individuelles et leur contribution relative à la variation de l'emploi présentent par contre quelques originalités (tableau 32).

	Aire métropolitaine de Paris	Franges de l'aire métropolitaine	Villes de plus de 100 000 habitants	Reste du Bassin parisien	Bassin parisien	France
Administration publique	0.85%	0.69%	1.08%	0.89%	0.88%	1.01%
Sécurité publique	0.29%	0.06%	0.16%	-0.04%	0.19%	0.14%
Justice, contentieux	0.07%	0.03%	0.02%	0.01%	0.04%	0.03%
Santé, social	1.27%	1.18%	1.29%	1.00%	1.21%	1.39%
Culture, loisirs	0.86%	0.13%	0.14%	0.08%	0.54%	0.32%
Formation	0.60%	0.70%	0.64%	0.34%	0.56%	0.49%
Recherche, conception technique, études techniques	0.63%	0.81%	0.70%	0.44%	0.61%	0.63%
Gestion	2.75%	1.52%	0.67%	0.52%	1.88%	1.64%
Commercial, marketing	1.88%	0.81%	0.73%	0.31%	1.30%	1.08%
Fabrication, contrôles	-3.09%	-5.00%	-6.01%	-8.14%	-4.72%	-5.95%
Logistique, stockage, transport	0.74%	1.75%	0.11%	0.80%	0.72%	0.55%
Services pratiques	1.29%	1.28%	1.17%	1.29%	1.27%	1.64%
Distribution	0.12%	0.42%	0.33%	0.15%	0.18%	0.38%
Entretien réparation	0.23%	0.28%	0.25%	0.16%	0.22%	0.26%
Nettoyage, élimination	0.41%	0.36%	0.34%	0.21%	0.35%	0.31%
Non codés	-1.09%	-0.44%	-0.39%	-0.34%	-0.78%	-0.63%
Total	7.80%	4.60%	1.21%	-2.32%	4.46%	3.29%

**Tableau 32 : Contribution relative des principales fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien (Source : INSEE - RGP - STRATES)**

La logique de gradient repose en particulier sur certaines fonctions bien précises et plus particulièrement sur celles qui définissent le système productif. Ainsi la fabrication – agricole ou industrielle – contribue à la perte du plus grand nombre d'emplois dans les marges du Bassin parisien et du moins grand nombre dans l'aire métropolitaine. Cette meilleure résistance s'explique essentiellement par la moindre spécialisation de l'Ile-de-France dans ce type de fonction. Pour les activités de gestion et de commercial-marketing, cette logique de gradient est tout aussi nette : la croissance de ces activités péri-productives, qualifiées d'abstraites par les auteurs de la grille STRATES, s'étend largement aux franges où elles atteignent des niveaux de développement inférieurs à ceux de l'aire métropolitaine et néanmoins supérieurs à ceux des principales villes du Bassin parisien. Les franges se trouvent ainsi associées, quoique à un moindre degré, à la métropolisation de l'activité économique de l'Ile-de-France, ce que confirme également l'évolution de la conception qui contribue, de façon non négligeable, à la croissance de l'activité des franges. Outre ces logiques de gradient, la dynamique des fonctions individuelles permet de repérer certaines spécificités économiques des espaces qui composent le Bassin parisien. On ne reviendra pas sur l'aire métropolitaine déjà analysée. Par contre, pour les franges, on remarquera tout d'abord le rôle privilégié de la logistique et des transports dans la croissance de l'emploi avec une contribution trois fois supérieure à la moyenne nationale. Dans les villes de plus de 100 000 habitants ensuite, ce sont les emplois de l'administration publique qui sont en forte progression, conséquence directe de la décentralisation administrative sur l'emploi des collectivités territoriales – locales, départementales, régionales – très présentes dans les zones d'emploi concernées.

	Aire métropolitaine de Paris		Franges de l'aire métropolitaine		Villes de plus de 100 000 habitants		Reste du Bassin parisien		Bassin parisien	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
<b>Fonctions individuelles</b>										
Administration publique	123	110	78	75	100	104	74	81	106	101
Sécurité publique	109	110	89	85	91	94	91	90	101	102
Justice, contentieux	138	142	73	74	87	84	73	68	112	115
Santé, social	100	94	81	81	100	100	79	82	94	92
Culture, loisirs	213	218	58	53	64	60	50	46	146	150
Formation	87	87	94	97	103	108	93	95	91	92
Recherche, conception technique, études techniques	165	148	67	76	81	88	58	63	123	118
Gestion	155	150	81	81	98	94	68	68	123	121
Commercial, marketing	154	152	72	72	87	84	61	56	119	118
Fabrication, contrôles	60	59	122	128	101	103	133	140	86	86
Logistique, stockage, transport	97	95	112	126	118	113	97	106	101	102
Services pratiques	107	98	95	91	101	98	97	100	103	98
Distribution	92	85	96	95	100	102	98	100	95	91
Entretien réparation	81	78	113	111	103	105	106	108	92	90
Nettoyage, élimination	103	104	103	104	110	112	95	95	103	103
Non codés	172	N.V.	69	N.V.	62	N.V.	53	N.V.	124	N.V.
<b>Fonctions collectives</b>										
Reproduction sociale simple	99	91	93	93	100	101	92	95	97	94
Reproduction sociale élargie	134	132	73	67	103	100	72	70	112	111

**Tableau 33 : Indice de présence des principales fonctions dans les "couronnes" du Bassin parisien. (France = 100).** (Source : INSEE - RGP - STRATES).

Récapitulées sous forme d'indice de présence (tableau 33), ces évolutions révèlent, pour certaines fonctions, tout comme les mutations sectorielles, une tendance au renforcement des spécialisations relatives. Cette tendance est à nouveau valable pour les franges et le reste de l'aire régionale. On peut citer par exemple la fabrication et la logistique qui deviennent, tant dans les franges que dans les parties les moins urbanisées de l'aire régionale, une spécialisation de plus en plus marquée. Au contraire, dans les neuf grandes villes du Bassin parisien, le profil reste proche du niveau moyen national – comme c'était le cas pour les spécialisations sectorielles. Dans l'aire métropolitaine centrale, certaines activités se tassent même, soit au profit des régions urbaines périphériques du territoire national – reproduction élargie, gestion, commercial marketing – soit au profit de certaines couronnes du Bassin parisien – fabrication, conception recherche –, la polarisation se renforçant toutefois, comme nous l'avons déjà vu, pour la culture, les loisirs et la justice. C'est donc bien le jeu croisé de ces mutations sectorielles et fonctionnelles qui fonde la divergence dynamique des espaces qui composent le Bassin parisien. Celui-ci a-t-il néanmoins une traduction sociale forte, à l'échelle géographique qui nous intéresse ?

Pour répondre à cette question, nous avons reconstitué la structure socioprofessionnelle de l'emploi en 1975 et 1990, à partir d'une matrice de flux par PCS des migrations domicile-travail. Nous pourrions ainsi apprécier la contribution relative de chaque PCS à la variation de l'emploi total au sein des quatre espaces qui constituent les couronnes du Bassin parisien et obtenir de la sorte des informations complémentaires sur la dimension sociale du changement économique en cours. Les professions et catégories sociales dont nous allons considérer la dynamique sont au nombre de 5. Nous avons éliminé de la PCS en 8 postes les catégories 7 – retraités – et 8 – autres inactifs – puisqu'il s'agit ici de focaliser sur la structure de l'emploi et sur ses modifications. Par ailleurs, pour des raisons pratiques qui tiennent à la nature des fichiers transmis par l'INSEE, agriculteurs exploitants – PCS 1 – et artisans, commerçants, chefs d'entreprise – PCS 2 – ont été regroupés pour former la catégorie des travailleurs indépendants par opposition au statut de salarié des autres PCS. Les professions rassemblées dans cet agrégat

original évoluent d'ailleurs de concert : petit commerce et artisanat constituant, conjointement à l'agriculture, les deux mamelles de la structure d'activité des zones rurales. En effet, le déclin de l'artisanat et du commerce accompagne fréquemment l'exode agricole des campagnes à l'exception des territoires où existent des dynamiques compensatoires : rurbanisation, périurbanisation, tourisme.

	Agr., art., comm., chefs d'ent.	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emploi total
Aire métropolitaine de Paris	0.15%	9.59%	5.59%	-1.74%	-5.03%	8.56%
Franges de l'aire métropolitaine	-1.77%	3.89%	5.27%	3.99%	-2.95%	8.43%
Villes de plus de 100 000 habitants	-2.04%	3.94%	5.95%	2.75%	-6.55%	4.05%
Reste du Bassin parisien	-6.83%	2.20%	3.71%	2.76%	-4.38%	-2.54%
Bassin parisien	-1.77%	6.80%	5.23%	0.27%	-5.00%	5.53%
France	-3.05%	5.29%	5.78%	2.96%	-4.89%	6.09%

**Tableau 34 : Contribution relative des principales PCS à la variation de l'emploi entre total 1975-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)**

Au premier abord, les transformations sociales au sein du Bassin parisien ne présentent pas de signes de convergence et on retrouve, à bien des égards, une logique de gradient. Ainsi pour les professions indépendantes, alors que la contribution de cette catégorie à la variation de l'emploi est positive en Ile-de-France, elle devient de plus en plus négative au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale. Dans les secteurs les plus ruraux du Bassin parisien, cela s'explique par la présence dominante de cette catégorie sociale dans la structure de l'emploi. Au contraire, en Ile-de-France et dans les franges, une moindre présence relative jointe à une dynamique démographique soutenue – qui incite à la création de commerces notamment – et le fort taux de création de petites entreprises – PME – jouent en faveur de ces territoires. Pour les cadres et les professions intermédiaires, cette logique de gradient est sensiblement atténuée, voire remplacée par une dynamique concentrique : outre l'Ile-de-France, c'est la couronne des villes de plus de 100 000 habitants qui enregistre les contributions les plus élevées, sans pour autant que les franges soient totalement distancées. Pour les catégories sociales les plus populaires – ouvriers et employés –, on remarquera par contre une tendance au renforcement de ces professions dans les franges et dans le reste de l'aire régionale hors grandes villes, ce qui, additionné aux logiques précédentes, entraîne un renforcement des segmentations sociales au sein du Bassin parisien (tableau 35).

	Agr., art., comm., chefs d'ent.		Cadres		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
Aire métropolitaine de Paris	41	50	169	170	127	116	132	109	79	73
Franges de l'aire métropolitaine	93	98	66	68	86	86	87	90	125	133
Villes de plus de 100 000 habitants	77	81	85	82	97	100	102	103	113	112
Reste du Bassin parisien	145	138	55	54	77	80	80	88	112	126
Bassin parisien	71	75	126	128	110	105	113	103	94	94

**Tableau 35 : Indice de présence des principales PCS dans les "couronnes" du Bassin parisien en 1975 et 1990. (France = 100). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).**

Exprimée par les indices de présence, cette logique de segmentation croissante est assez sensible : elle vaut pour la partie la plus périphérique de l'aire régionale où se confirment une concentration forte de l'emploi ouvrier, une atténuation à peine perceptible de la sur-représentation des indépendants et une stagnation de l'emploi cadre à un niveau faible. Elle vaut

également pour les franges qui constituent l'autre pôle au sein duquel se renforce dans le Bassin parisien l'emploi ouvrier, tandis que la présence de l'emploi cadre et des professions intermédiaires y stagne à un niveau modeste. Elle vaut ensuite pour les grandes villes du Bassin parisien hors Paris où la structure sociale assez fortement marquée par les catégories populaires se modifie peu tandis que s'aggrave la sous-représentation de l'emploi cadre. Elle vaut enfin pour l'aire métropolitaine centrale où l'emploi des catégories populaires est en chute libre – ouvriers et employés – et où le niveau d'encadrement a même tendance à se renforcer.

Au bilan, à travers les mutations sectorielles, fonctionnelles et sociales et leur contribution relative à la variation de l'emploi dans les "couronnes" du Bassin parisien, on relève bien certaines composantes spatiales récurrentes au sein de la dynamique du système productif et de l'activité économique :

- Une logique de gradient permet de mesurer à quel point la métropolisation forte en région parisienne diffuse désormais progressivement vers les franges de l'aire métropolitaine centrale qui sont devenues, davantage d'un point de vue fonctionnel que d'un point de vue social, un espace fortement associé à la capitale où la fabrication industrielle – qui *a contrario* décline fortement en Ile-de-France – se concentre de plus en plus, ainsi que l'emploi ouvrier.
- Les mutations qui suivent la fin des Trente Glorieuses confirment et renforcent l'atonie apparente des grandes villes du Bassin parisien dont le spectre fonctionnel et social reste médiocre dans les domaines du service à la production, de l'encadrement et de la reproduction sociale élargie. Ce profil, proche de la moyenne nationale, est ici d'autant plus atypique que bon nombre de ces agglomérations ont une taille déjà importante – supérieure à 200 000 habitants.
- Le reste de l'aire régionale du Bassin parisien s'affirme enfin comme un espace largement en déclin malgré le renforcement relatif – mais en négatif – des activités industrielles et agricoles, ainsi que des fonctions de fabrication et de l'emploi ouvrier.

Les dynamiques différenciées de l'aire métropolitaine centrale, des franges franciliennes, des grandes villes du Bassin parisien et des espaces périphériques de l'aire régionale révèlent donc bien des tendances divergentes dans l'évolution des caractères économiques, fonctionnels et sociaux de la structure spatiale du Bassin parisien, tendances qu'il va s'agir de préciser maintenant en passant à une échelle plus grande.

## 2) Types de comportements dynamiques : approche inductive.

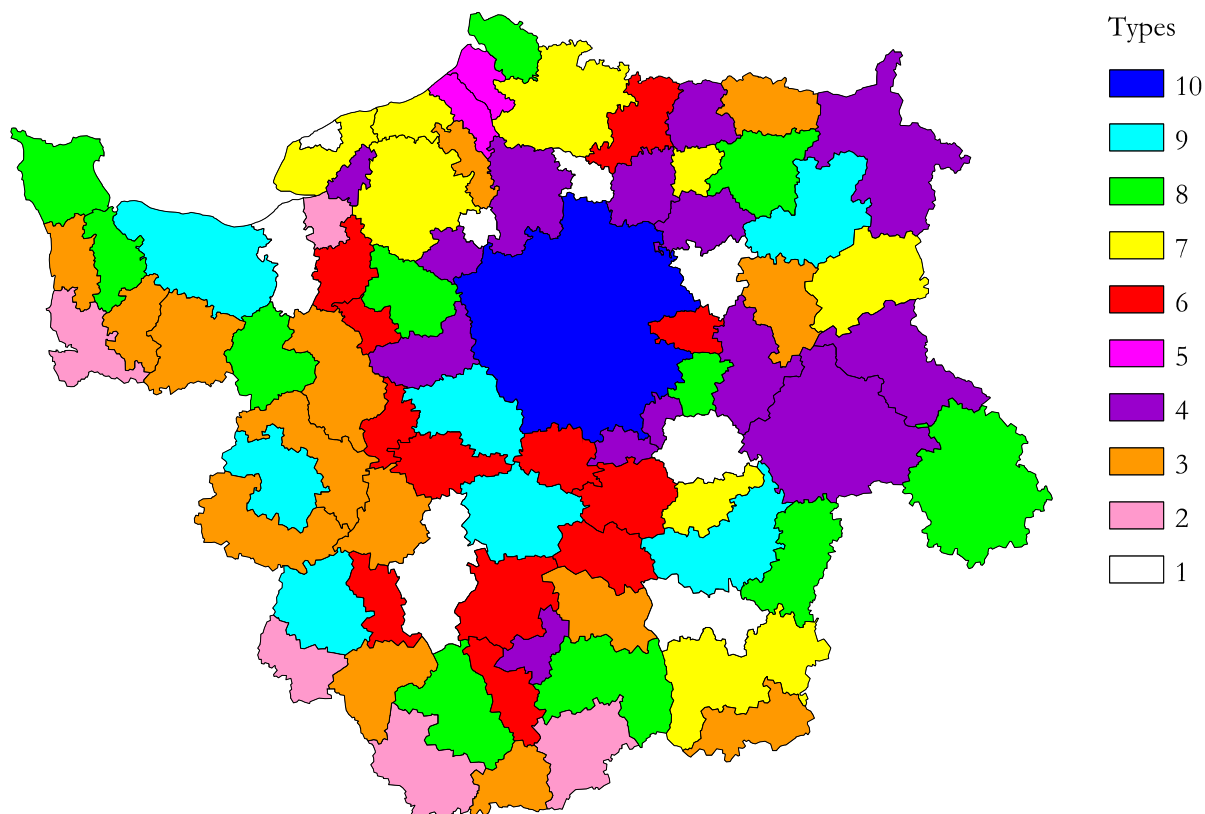
Cette première étape vers des échelles plus grandes peut être prolongée par une démarche à double détente qui consistera à définir dans un premier temps des types de spécialisation économique, fonctionnelle et socioprofessionnelle, et à observer, dans un second temps, le profil dynamique propre à chacun de ces types, sur la période 1975 - 1990 et 1982 - 1990.

### *Dynamique des types sectoriels*

Sur la base de la NAP agrégée en 7 postes<sup>1</sup>, à la date de 1975, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique des 82 zones d'étude du Bassin parisien qui forment la maille la plus fine de décomposition du système spatial. Le résultat est assez satisfaisant puisque, pour une variance intra-classes moyenne de 31 %, nous obtenons 10 types de zones d'emploi. Ce nombre nous a paru le plus pertinent dans la mesure où la dixième classe dégagée correspond à l'aire métropolitaine dont la spécificité économique au sein du Bassin parisien n'est plus à démontrer. La cartographie de ces types de spécialisation sectorielle figure sur la carte suivante.

---

<sup>1</sup> Agriculture, sylviculture, pêche ; industrie ; services marchands aux particuliers, services marchands aux entreprises, services financiers et immobiliers, services non marchands, transports et télécommunication, bâtiment.



Carte 42 : Types de spécialisation économique des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975.

Type	Intitulé	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Services marchands aux particuliers	Services marchands aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécom.	Bâtiment
1	Spécialisation dans les services march. aux part. et dans le bat.	16.42%	28.25%	<b>23.31%</b>	4.48%	13.83%	3.67%	<b>10.04%</b>
2	Spécialisation dans l'agr. et le bât. ; sous-développement de l'industrie	<b>30.37%</b>	<i>20.42%</i>	21.37%	2.71%	12.34%	2.88%	9.91%
3	Spécialisation dans l'agriculture	<b>30.37%</b>	28.45%	16.72%	2.62%	11.59%	3.11%	7.14%
4	Hyperspécialisation industrielle, faible spécialisation agricole	<i>9.22%</i>	<b>41.99%</b>	18.83%	4.01%	13.38%	4.92%	7.66%
5	Hyperspécialisation industrielle, faiblesse des serv. marchands aux part.	15.74%	<b>51.44%</b>	<i>13.77%</i>	2.01%	8.34%	1.92%	6.78%
6	Pas de spécialisation nette	18.02%	35.69%	17.95%	3.56%	12.34%	3.26%	9.18%
7	Spécialisation dans les transports et les télécommunications	7.51%	32.18%	21.83%	5.17%	16.04%	<b>9.19%</b>	8.08%
8	Spécialisation dans l'encadrement administratif (serv. non march.)	15.46%	29.15%	20.19%	4.42%	<b>17.73%</b>	4.72%	8.34%
9	Spécialisation dans l'encad. adm. et dans les serv. à la prod.	8.79%	28.37%	23.39%	<b>6.60%</b>	<b>17.72%</b>	5.78%	9.35%
10	Spécialisation "métropolitaine" (services aux entrep.)	<i>0.88%</i>	28.35%	24.42%	<b>11.94%</b>	18.28%	8.09%	8.05%
	<b>Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien</b>	<b>17.10%</b>	<b>32.32%</b>	<b>19.64%</b>	<b>3.99%</b>	<b>13.90%</b>	<b>4.58%</b>	<b>8.47%</b>
	France	10.11%	29.36%	22.56%	6.45%	16.33%	6.08%	9.10%

Tableau 36 : Profil des types de spécialisation économique des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975. (source : INSEE - RGP)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En gras, les secteurs de spécialisation, en italique les secteurs sous-représentés.

Le type 1 est proche du profil moyen, avec toutefois une surreprésentation des services marchands aux particuliers et du bâtiment. Il concerne des zones d'emploi placées dans des situations particulières : franges franciliennes (Sens, Château-Thierry, Gisors) où la dynamique démographique est un facteur explicatif potentiel, surtout pour le secteur de la construction ; littoral de la Manche (Fécamp, Lisieux) et Val de Loire (Blois, Cosne), où l'activité touristique déjà importante entraîne un bon développement des commerces et services. Les types 2 et 3 sont marqués par la surreprésentation de l'agriculture avec, dans le premier cas, sous-développement de l'industrie. Les zones concernées sont situées principalement au sud de la Seine – à l'exception d'Epernay spécialisé dans la viticulture, de la Thiérache et du Pays de Bray qui sont des pays d'élevage. Elles contribuent ainsi à la dissymétrie fonctionnelle du Bassin parisien puisque, *a contrario*, les sous-systèmes les plus industrialisés sont situés de l'autre côté de l'axe séquanien, au nord-est du Bassin parisien. L'agriculture dont il s'agit ici est principalement constituée de petites exploitations polyculturelles et herbagères, plus intensives en main-d'œuvre que la céréaliculture, ce qui explique le niveau relatif de spécialisation. Les types 4 et 5 sont orientés très nettement vers le secteur secondaire. Dans le premier cas l'industrie s'accompagne d'une sous-représentation relative de l'agriculture : soit parce que ce sont des régions céréalières, soit parce que la spécialisation industrielle y est extrêmement poussée. Il s'agit essentiellement de bassins d'emploi champenois et picards, de tradition manufacturière ancienne, à dominante textile (Troyes, Sud-Ouest champenois, Saint-Quentin), ou métallurgique (Marne moyenne, Vallée de la Meuse) mais aussi d'espaces touchés récemment par la décentralisation industrielle (Dreux, Beauvais, Compiègne). Dans le deuxième cas – type 5 –, la spécialisation manufacturière s'accompagne d'un sous-développement des services marchands aux particuliers : il s'agit des deux bassins limitrophes du Vimeu et de la Vallée de la Bresle, très peu urbanisés et maillés d'un tissu de PME-PMI dans le secteur de la robinetterie, de la serrurerie et de la verrerie qui font de cet espace un des districts industriels français. Le type 6 est proche du profil moyen et ne présente pas de spécialisation particulière avec néanmoins une place non négligeable de l'industrie. Le type 7 est marqué par la présence dominante du secteur des transports et télécommunications. On y trouve les zones portuaires (Rouen, Le Havre, Dieppe), les bassins d'emploi dotés de dépôts et d'ateliers ferroviaires (Chauny-Tergnier, Nevers, Amiens avec Longueau, Joigny avec Laroche-Migennes) ainsi que la zone de Châlons-sur-Marne où se trouve la direction régionale champenoise des Postes et des télécommunications. Les types 8 et 9 se distinguent d'abord par la présence privilégiée des services non marchands. Sont concernés des bassins d'emploi abritant préfectures de département et préfectures de région, mais aussi quelques sous-préfectures (Abbeville, Provins) dont le secteur industriel est particulièrement peu développé. Pour le type 8, les services non marchands correspondent même à une vocation tellement prépondérante que le taux d'emploi dans le secteur se rapproche de celui de l'agglomération parisienne. Les bassins d'emploi impliqués correspondent le plus souvent aux plus petites préfectures du Bassin parisien : Chaumont, Laon, Evreux, Châteauroux... Ce n'est pas le cas du type 9 où les services aux entreprises s'ajoutent à l'encadrement administratif. En effet, on retrouve là les grandes villes du Bassin parisien hors Paris mais aussi deux villes plus petites, Chartres et Auxerre, qui assurent apparemment des prestations non négligeables dans le domaine de services à la production. On remarquera toutefois ici l'absence de Troyes, inclus dans le type "spécialisation industrielle", en raison de l'industrie de la maille dont elle est le principal pôle national de production. Le type 10 enfin achève la classification : il s'agit bien sûr de l'aire métropolitaine centrale qui se distingue essentiellement par la surreprésentation relative des services aux entreprises et, en corollaire du fort taux d'urbanisation, par le très faible niveau de l'emploi agricole.

L'examen des dynamiques de ces différents types de zones spécialisées permet de se demander s'il existe ou non une relation de détermination entre l'évolution de l'emploi entre 1975 et 1990 et la nature de l'orientation économique dégagée par ces différentes classes (tableau 37).



type		Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Services marchands aux particuliers	Services marchands aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécom.	Bâtiment	Total de l'emploi
1	Spécialisation dans les services march. aux part. et dans le bat.	-6.61%	-1.76%	6.09%	2.44%	3.22%	0.75%	-1.60%	2.53%
2	Spécialisation dans l'agr. et le bât. ; sous-développement de l'industrie	<b>-14.41%</b>	0.68%	4.82%	1.25%	3.02%	0.15%	-1.87%	-6.34%
3	Spécialisation dans l'agriculture	<b>-12.54%</b>	-1.40%	4.66%	1.11%	1.78%	0.23%	-0.75%	-6.90%
4	Hyperspécialisation industrielle, faible spécialisation agricole	-2.96%	<b>-9.31%</b>	5.72%	2.34%	3.46%	0.05%	-0.48%	-1.19%
5	Hyperspécialisation industrielle, faiblesse des serv. marchands aux part.	<b>-7.35%</b>	<b>-8.30%</b>	3.53%	1.04%	2.51%	-0.04%	-2.03%	-10.64%
6	Pas de spécialisation nette	-7.76%	-2.14%	<b>6.97%</b>	1.03%	2.59%	0.58%	-1.19%	0.08%
7	Spécialisation dans les transports et les télécommunications	-2.94%	<b>-7.50%</b>	4.77%	2.75%	3.65%	<b>-0.29%</b>	-1.32%	-0.88%
8	Spécialisation dans l'encadrement administratif (serv. non march.)	-6.57%	-2.33%	<b>6.97%</b>	3.05%	<b>4.03%</b>	0.61%	-0.83%	4.92%
9	Spécialisation dans l'encad. adm. et dans les serv. à la prod.	-3.36%	-3.87%	<b>8.09%</b>	3.79%	<b>5.04%</b>	1.45%	-1.18%	9.97%
10	Spécialisation "métropolitaine" (services aux entrep.)	-0.41%	<b>-7.03%</b>	6.30%	<b>7.13%</b>	2.68%	0.84%	-0.96%	8.56%
	Bassin parisien	-2.59%	-6.05%	6.24%	5.17%	3.09%	0.68%	-1.00%	5.53%
	France	-4.03%	-5.43%	7.61%	4.31%	4.01%	0.69%	-1.31%	5.86%

**Tableau 37 : Contribution relative des principaux secteurs d'activité à la variation totale de l'emploi des principaux types de sous-systèmes spécialisés du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP)**

Les trois types de sous-systèmes les plus fragiles entre 1975 et 1990 (types 2, 3, 5) sont ceux qui étaient le plus spécialisés soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie. Le record en matière de déclin est atteint par les deux petites zones du Vimeu et de la Vallée de la Bresle (type 5) qui cumulent des pertes très élevées dans ces deux secteurs, sans connaître toutefois un développement compensatoire des services, faute d'un niveau d'urbanisation suffisant. Viennent ensuite les type 2 et 3, à dominante rurale, où l'industrie peu présente résiste relativement bien et compense parfois les pertes sèches de l'agriculture. La dynamique des services n'est cependant pas meilleure que dans le cas précédent. Le type 4 perd également des activités, mais la déroute industrielle, plus que marquée – l'industrie entraîne la disparition de près de 10 % des emplois –, est atténuée par les services aux particuliers et par les services non marchands, ce qui n'est pas le cas du type 5 où l'agriculture est également un facteur de fragilisation. Le type 7, spécialisé dans les transports, est le dernier groupe en récession, à la fois à cause de ce secteur et des activités du secondaire. La restructuration des ports à Rouen et au Havre, tout comme celle de l'activité ferroviaire dans les autres zones, explique largement ce phénomène. Compte tenu de la taille des villes présentes ici, on est surpris de la faible dynamique des services aux entreprises ce qui montre que ces espaces sont dotés d'un faible pouvoir de commandement économique. Les types 6 et 1 sont stagnants – faible croissance – sans que l'on puisse discerner des points forts ou des points faibles, hormis d'une part le bâtiment, surreprésenté dans le type 1 et en déclin, et d'autre part les services marchands aux particuliers qui progressent par contre fortement dans le type 6, probablement en relation avec le développement résidentiel (périurbanisation et augmentation des résidences secondaires). Le type 8 qui regroupe les petites villes administratives du Bassin parisien se porte plutôt bien : la fonction de préfecture ou de sous-préfecture entretient une dynamique soutenue dans les services non marchands et marchands aux particuliers, tandis que l'industrie, peu présente, entraîne une perte modérée d'emplois. Les types 9 et 10 sont enfin les seuls à connaître un progrès soutenu : pour l'aire métropolitaine centrale (type 10), les services aux entreprises compensent largement, comme nous l'avons vu, les pertes industrielles ; pour les autres grandes villes du Bassin parisien, le taux de création d'emplois sur la période atteint même près de 10 %, grâce à des pertes modérées dans l'industrie et à des niveaux de création soutenus dans toutes les catégories de services, à l'exception des services aux entreprises. De toute

évidence, le niveau des "capitales régionales" se renforce sensiblement face à Paris, sans pour autant développer des compétences importantes dans le commandement du système productif.

Il est donc clair, à l'examen de ces évolutions, que les spécialisations dans l'industrie et plus encore dans l'agriculture, créent une fragilité relative des zones d'emploi concernées qui sont toutes en déclin. Au contraire la spécialisation dans les différentes formes de services permet une meilleure résistance et même une progression de l'activité sur quinze ans, sans que pour autant soit remis en cause le clivage entre l'aire métropolitaine centrale et l'aire régionale du Bassin parisien – pas plus d'ailleurs que les spécialisations sectorielles relatives –, comme le montre le tableau suivant sur les indices de présence des différents secteurs.

	Spécialisation dans les services march. aux part. et dans le bat.		Spécialisation dans l'agr. et le bât. ; sous-développement de l'industrie		Spécialisation dans l'agriculture		Hyperspécialisation industrielle, faible spécialisation agricole		Hyperspécialisation industrielle, faiblesse des serv. marchands aux part.		Pas de spécialisation nette		Spécialisation dans les transports et les télécommunications		Spécialisation dans l'encadrement administratif (serv. non march.)		Spécialisation dans l'encad. adm. et dans les serv. à la prod.		Spécialisation "métropolitaine" (services aux entrep.)		Bassin parisien	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Agriculture, sylviculture, pêche	162	166	<b>300</b>	<b>297</b>	<b>300</b>	<b>333</b>	<i>91</i>	<i>110</i>	156	163	178	178	74	80	153	147	87	86	9	7	63	62
Industrie	96	114	<i>70</i>	<i>100</i>	97	129	<b>143</b>	<b>146</b>	<b>175</b>	<b>214</b>	122	148	110	110	99	113	97	99	97	87	102	100
Services marchands aux particuliers	<b>103</b>	<b>101</b>	95	98	74	81	83	87	<i>61</i>	<i>68</i>	80	87	97	94	89	91	104	100	108	99	101	96
Services marchands aux entreprises	69	66	42	42	41	39	62	63	31	34	55	45	80	79	69	70	<b>102</b>	<b>93</b>	<b>185</b>	<b>173</b>	136	130
Services non marchands	85	87	76	85	71	75	82	89	51	63	76	78	98	103	<b>109</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>112</b>	<b>100</b>	103	99
Transports et télécom.	60	67	47	51	51	56	81	78	32	33	54	60	<b>151</b>	<b>140</b>	78	79	95	103	133	129	114	113
Bâtiment	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>117</b>	78	93	84	99	74	72	101	109	89	93	92	97	103	101	89	89	90	93

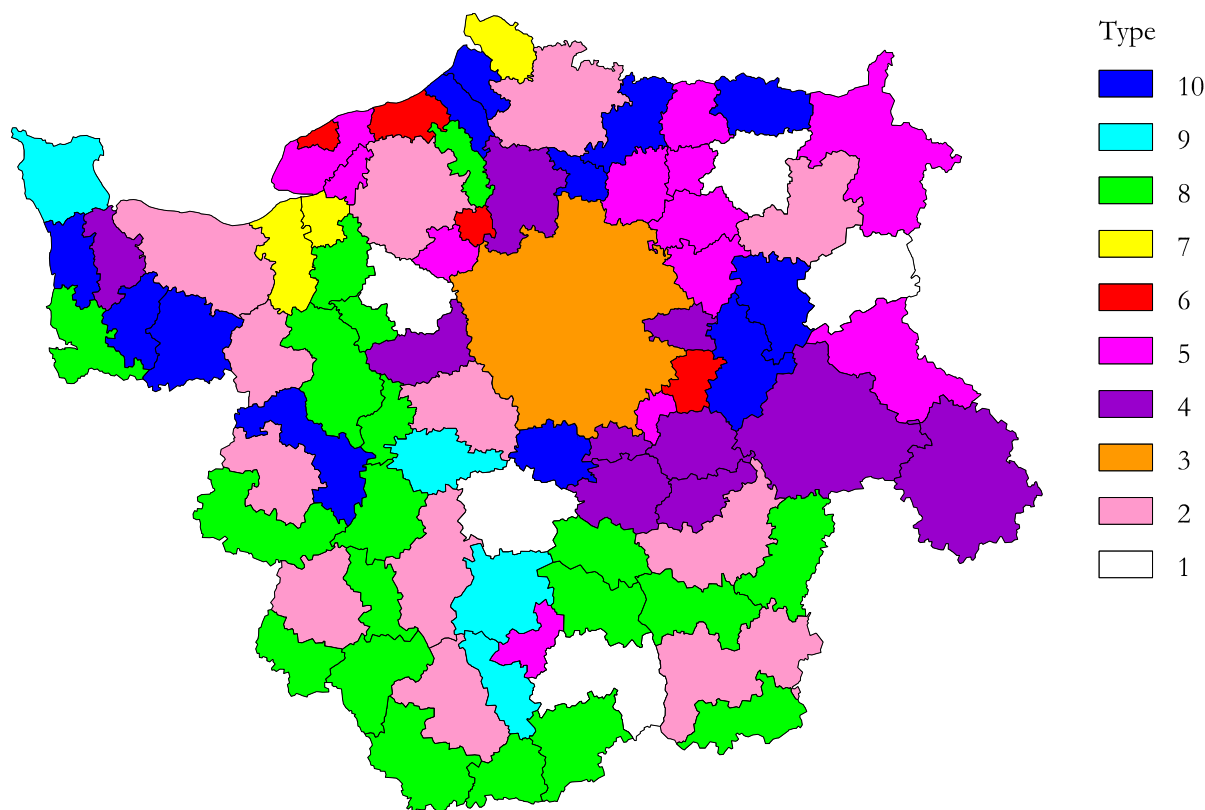
**Tableau 38 : Indices de présence des secteurs d'activité en 1975 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes spécialisés du Bassin parisien. (France = 100).**  
(Source INSEE - RGP)<sup>1</sup>

En effet, hormis pour les types 7 (transports), 9 (grandes villes) et 10 (Paris) où certains points forts de la spécialisation s'atténuent, les autres types, orientés en particulier vers les secteurs d'activité agricole et industrielle, voient leur spécialisation se renforcer. Certes, les services marchands aux particuliers et les services non marchands y connaissent un rattrapage significatif qui s'opère au détriment des zones d'emploi les plus urbanisées du Bassin parisien, mais celui-ci ne modifie pas sensiblement les profils de départ qui conservent nettement leurs caractéristiques originelles.

#### *Dynamique des types fonctionnels.*

Cette démarche classificatoire appliquée aux secteurs d'activité des sous-systèmes du Bassin parisien peut également être mise en œuvre pour les types de spécialisation fonctionnelle obtenus après traitement des données de la grille STRATES. Nous ne retiendrons pas ici les fonctions collectives qui reprennent largement les informations fournies par la NAP. Seule la distinction entre reproduction simple et reproduction élargie pourrait mériter d'être prise en compte, mais il nous semble que le clivage existant entre le type 8 (encadrement administratif) et le type 9 (encadrement administratif et services aux entreprises) de la typologie précédente matérialise déjà la nuance entre des zones plutôt spécialisées dans la première et celle qui au contraire se tournent plutôt vers la seconde. C'est pourquoi les développements qui suivent ne porteront que sur les fonctions individuelles qui apportent des informations plus originales.

<sup>1</sup> En gras, les secteurs de spécialisation, en italique les secteurs sous-représentés, d'après la classification ascendante hiérarchique.



Carte 43 : Types de spécialisation fonctionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1982. (Source : STRATES)

Type	Administration publique	Sécurité publique	Justice, contentieux	Santé, social	Culture, loisirs	Formation	Recherche études	Gestion	Commercial, marketing	Fabrication	Logistique, transport	Services pratiques	Distribution	Entretien réparation	Nettoyage
1 Spécialisation forte dans la sécurité et l'administration publiques	<b>4,81%</b>	<b>4,25%</b>	0,17%	4,79%	0,55%	4,46%	3,62%	15,63%	2,56%	33,73%	7,20%	8,40%	5,82%	2,60%	1,41%
2 Spécialisation forte dans l'administration publique et la gestion	<b>4,10%</b>	2,04%	0,15%	5,39%	0,55%	4,62%	2,48%	<b>14,59%</b>	2,88%	35,18%	7,71%	9,24%	6,81%	2,69%	1,57%
3 Spécialisations "métropolitaines" : culture, comm.-market., gestion, rech.	4,85%	2,63%	0,23%	5,26%	<b>1,88%</b>	3,84%	<b>5,54%</b>	<b>23,84%</b>	<b>5,27%</b>	20,60%	6,71%	9,56%	6,18%	2,06%	1,55%
4 Profil moyen avec légère surreprésentation de l'administration et du comm.-market.	<b>3,37%</b>	1,88%	0,13%	4,06%	0,56%	4,09%	1,98%	11,93%	<b>2,45%</b>	43,84%	7,09%	8,10%	6,38%	2,72%	1,41%
5 Spécialisation dans la logistique	2,66%	2,21%	0,10%	4,37%	0,41%	4,30%	2,51%	11,94%	2,25%	40,55%	<b>9,26%</b>	8,17%	6,66%	2,70%	1,89%
6 Spécialisation dans la logistique et les services pratiques, sous-représentation de la justice	2,56%	1,47%	<i>0,04%</i>	4,49%	0,38%	4,47%	1,49%	11,35%	2,57%	38,82%	<b>9,50%</b>	<b>10,12%</b>	8,05%	2,77%	1,92%
7 Spécialisation dans la distribution et les services pratiques	2,51%	1,00%	0,17%	4,61%	0,70%	4,29%	1,11%	10,59%	2,59%	41,35%	6,20%	<b>11,58%</b>	<b>8,67%</b>	2,91%	1,71%
8 Spécialisation dans la fabrication, sous-développement de la logistique et de la gestion	2,02%	1,37%	0,11%	3,89%	0,46%	3,52%	1,36%	<i>8,40%</i>	1,88%	<b>51,93%</b>	5,25%	9,20%	6,64%	2,80%	1,17%
9 Spécialisation très forte dans la sécurité publique (fonctions militaires)	2,83%	4,93%	0,09%	4,36%	0,51%	3,95%	2,77%	8,73%	1,61%	45,93%	5,40%	8,37%	6,40%	2,79%	1,34%
10 Hyperspécialisation dans la fabrication, sous-développement des autres fonctions	<i>1,62%</i>	<i>1,03%</i>	<i>0,10%</i>	<i>2,96%</i>	<i>0,30%</i>	<i>3,55%</i>	<i>1,27%</i>	<i>8,84%</i>	<i>1,80%</i>	<b>54,70%</b>	6,67%	7,48%	5,89%	2,49%	1,28%
Moyenne des 82 zones d'études du Bassin parisien	2,74%	2,00%	0,12%	4,14%	0,48%	4,00%	1,93%	10,94%	2,25%	44,90%	6,98%	8,72%	6,61%	2,72%	1,45%

Tableau 39 : Profil des types de spécialisation fonctionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1982. (source : STRATES)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En gras sont figurées les fonctions sur-représentées dans le type, en italique les fonctions sous-représentées.

La classification ascendante hiérarchique réalisée sur les fonctions individuelles permet de dégager 10 types fonctionnels pour une variance intra-classes, un peu moins bonne que dans la typologie précédente, de 39,6%. L'aire métropolitaine centrale se distingue à nouveau par son profil d'exception. Ce sont, dans l'ordre, la culture, le commercial-marketing, la gestion et la recherche qui contribuent le plus à son originalité. On retrouve là les attributs du commandement parisien dans les domaines les plus nobles de la reproduction sociale élargie et du système productif. Les types 1 et 2 partagent avec la capitale une forte présence de l'administration publique liée aux fonctions de préfecture des villes qui s'y trouvent situées, à l'exception toutefois de Reims qui n'est que sous-préfecture mais qui partage avec Châlons-en-Champagne de nombreux services extérieurs de l'Etat – le rectorat en particulier. A cette fonction dominante s'ajoute la sécurité publique dans le type 1, en relation avec la présence de sites militaires importants – base aérienne à Evreux, camps militaires à Châlons etc. Dans le type 2 par contre, la sous-dominante est liée aux fonctions de gestion qui peuvent être dues au service public dans les plus petites préfectures ou insérées ailleurs dans les entreprises industrielles présentes. Le type 4 a un profil moyen. Il correspond souvent à des villes dotées de fonctions administratives mais dans lesquelles les secteurs agricoles et industriels, particulièrement représentés, induisent une place importante des emplois de fabrication. Les types 5 et 6 connaissent un important développement relatif de la logistique par rapport au profil moyen des zones d'emploi du Bassin parisien. On retrouve là les villes portuaires – le Havre en particulier – mais aussi l'ensemble des zones d'emploi situées le long de l'autoroute A 1, de même que celles, très industrialisées où la fonction logistique est développée au sein des entreprises industrielles. On remarquera que le type 6 présente par rapport au type 5 la particularité d'être fortement doté en services pratiques ce qui correspond le plus souvent à la présence d'établissements commerciaux liés notamment à la fonction touristique déjà importante dans certaines zones (Dieppe, Fécamp). Le type 7 est dans la continuité du précédent puisque la distribution et les services pratiques sont les spécialisations fonctionnelles principales. La situation littorale explique ici une présence plus importante que dans le cas précédent d'activités touristiques – côtes picarde et normande. Les types 8 à 10 sont les plus orientés vers la fabrication avec des nuances qui les distinguent fortement les uns des autres. Dans le type 8, la fabrication s'accompagne d'un sous-développement de la gestion et de la logistique. Les zones d'emploi concernées sont toutes situées au sud de la Seine et correspondent à des espaces de spécialisation agricole relativement enclavés et peu urbanisés : ce sont les marges et les angles morts du Bassin parisien. Dans le type 9, c'est la sécurité publique qui, outre la fabrication, constitue le facteur discriminant : l'armée (à Cherbourg et Châteaudun par exemple) est comme dans le type 1 très présente en termes relatifs. Enfin dans le type 10, la surreprésentation de la fabrication – industrielle ou agricole – est telle que les autres fonctions en sont éclipsées. Les zones impliquées sont situées dans tout le Bassin parisien et connaissent des niveaux d'urbanisation faible, ce qui contribue à expliquer les particularités de ce profil.

Compte tenu de la dispersion des profils de spécialisation en matière de fonctions individuelles, de l'imbrication de plusieurs fonctions pour définir la spécificité de certains types et du rôle discriminant de certaines d'entre elles – malgré un poids mineur dans l'ensemble de l'activité économique (la sécurité publique par exemple) –, il est possible que le spectre fonctionnel des zones que nous venons de caractériser ait une influence moins affirmée que le profil sectoriel sur la dynamique de l'emploi (voir tableau suivant). Toutefois, nous allons voir qu'une plus ou moins grande présence des fonctions de fabrication influe sur la dynamique globale même si celle-ci reste dans l'ensemble surévaluée – notamment pour Ile-de-France – du fait de la non-prise en compte en 1982 des emplois non codés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La variation de l'emploi total entre 1982 et 1990 ainsi que la contribution relative des différentes fonctions à cette variation a été calculée sur la base de l'emploi total en 1982, moins les emplois non codés à cette date. Par contre en 1990, ces emplois non codés ayant disparu, l'emploi total de référence est bien l'emploi dans son ensemble, ce qui introduit une distorsion mineure par rapport aux chiffres réels. Ceci explique que, pour l'aire métropolitaine centrale, les taux de variation sont élevés puisque nous avons vu qu'en Ile-de-France l'information non codée en 1982 représentait un pourcentage significatif de l'emploi.

Type	Administration publique	Sécurité publique	Justice, contentieux	Santé, social	Culture, loisirs	Formation	Recherche études	Gestion	Commercial, marketing	Fabrication	Logistique, transport	Services pratiques	Distribution	Entretien réparation	Nettoyage	Emploi total
1 Spécialisation forte dans la sécurité et l'administration publiques	1,03%	0,16%	0,00%	<b>1,36%</b>	0,13%	<b>0,64%</b>	0,66%	1,28%	0,69%	-4,71%	1,13%	1,32%	<b>0,72%</b>	0,30%	0,23%	4,94%
2 Spécialisation forte dans l'administration publique et la gestion	<b>1,13%</b>	0,08%	0,03%	<b>1,27%</b>	0,14%	-0,58%	0,62%	0,81%	0,74%	-5,85%	0,40%	1,28%	0,27%	0,29%	0,38%	2,16%
3 Spécialisations "métropolitaines" : culture, comm.-market, gestion, rech.	0,86%	0,30%	0,07%	1,28%	<b>0,87%</b>	0,61%	0,63%	<b>2,78%</b>	<b>1,90%</b>	-3,13%	0,75%	1,30%	0,13%	0,23%	0,41%	8,99%
4 Profil moyen avec légère surreprésentation de l'administration et du comm.-market.	0,74%	-0,04%	0,01%	1,05%	0,11%	-0,53%	0,37%	0,77%	0,60%	<b>-6,83%</b>	<b>1,03%</b>	1,06%	0,31%	0,24%	0,21%	0,17%
5 Spécialisation dans la logistique	0,76%	0,04%	0,01%	1,02%	0,09%	<b>0,67%</b>	0,47%	0,38%	0,41%	-6,56%	0,02%	1,30%	0,20%	0,15%	0,26%	-0,80%
6 Spécialisation dans la logistique et les services pratiques, sous-représentation de la justice	<b>1,13%</b>	0,18%	0,09%	<b>1,64%</b>	0,18%	0,46%	<b>0,83%</b>	1,30%	0,41%	-3,89%	0,61%	0,77%	<b>0,57%</b>	0,61%	0,01%	4,89%
7 Spécialisation dans la distribution et les services pratiques	<b>1,16%</b>	0,04%	0,01%	1,18%	0,00%	0,26%	0,44%	0,20%	0,44%	-7,14%	0,97%	<b>2,46%</b>	-0,33%	0,33%	0,12%	0,13%
8 Spécialisation dans la fabrication, sous-développement de la logistique et de la gestion	0,73%	0,03%	0,00%	1,01%	0,12%	0,32%	0,38%	0,44%	0,17%	<b>-10,73%</b>	<b>1,02%</b>	1,21%	-0,11%	0,02%	0,21%	-5,17%
9 Spécialisation très forte dans la sécurité publique (fonctions militaires)	0,90%	-0,09%	0,01%	1,07%	0,02%	0,07%	<b>2,68%</b>	1,36%	0,47%	<b>-7,12%</b>	0,83%	1,30%	<b>0,66%</b>	0,22%	0,59%	2,97%
10 Hyperspécialisation dans la fabrication, sous-développement des autres fonctions	0,75%	0,00%	-0,01%	0,81%	0,05%	0,26%	0,34%	0,43%	0,29%	<b>-9,76%</b>	<b>1,54%</b>	1,02%	0,12%	0,03%	0,15%	-3,97%
Bassin parisien	0,89%	0,19%	0,05%	1,22%	0,54%	0,56%	0,62%	1,89%	1,31%	-4,76%	0,72%	1,28%	0,18%	0,22%	0,36%	5,28%
France	1,01%	0,14%	-0,03%	1,39%	0,32%	0,49%	0,63%	1,64%	1,08%	-5,95%	0,55%	1,64%	-0,38%	0,26%	0,31%	3,29%

**Tableau 40 : Contribution des fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 pour chaque type de spécialisation fonctionnelle des sous-systèmes du Bassin parisien. (Source : INSEE - RGP - STRATES)<sup>1</sup>**

Deux groupes se révèlent particulièrement fragiles en termes de dynamique de l'emploi entre 1982 et 1990. Il s'agit des types 8 et 10 qui sont les plus fortement spécialisés dans les fonctions de fabrication et qui sont en déclin prononcé depuis la fin des Trente Glorieuses. Or un examen plus détaillé (tableau 41) révèle que, pour ces deux classes, c'est dans le secteur agricole et alimentaire que les pertes sont les plus abondantes, au sein de la sphère de la production matérielle.

Type	Fabrication agricole	Fabrication industrielle	Fabrication bâtiment	Sous-total de la fabrication de biens matériels	Ensemble de la fabrication
1 Spécialisation forte dans la sécurité et l'administration publiques	-1.83%	<b>-2.43%</b>	-0.20%	-4.46%	-4.71%
2 Spécialisation forte dans l'administration publique et la gestion	-2.15%	<b>-3.06%</b>	-0.57%	-5.79%	-5.85%
3 Spécialisations "métropolitaines" : culture, comm.-market, gestion, rech.	-0.25%	<b>-2.67%</b>	0.34%	-2.57%	-3.13%
4 Profil moyen avec légère surreprésentation de l'administration et du comm.-market.	<b>-3.42%</b>	-2.77%	-0.43%	-6.62%	-6.83%
5 Spécialisation dans la logistique	-1.72%	<b>-4.15%</b>	-0.76%	-6.63%	-6.56%
6 Spécialisation dans la logistique et les services pratiques, sous-représentation de la justice	<b>-2.60%</b>	-1.36%	-0.52%	-4.47%	-3.89%
7 Spécialisation dans la distribution et les services pratiques	<b>-6.21%</b>	-0.47%	-0.70%	-7.38%	-7.14%
8 Spécialisation dans la fabrication, sous-développement de la logistique et de la gestion	<b>-7.37%</b>	-1.96%	-1.61%	-10.94%	-10.73%
9 Spécialisation très forte dans la sécurité publique (fonctions militaires)	<b>-5.04%</b>	-1.07%	-1.51%	-7.62%	-7.12%
10 Hyperspécialisation dans la fabrication, sous-développement des autres fonctions	<b>-6.52%</b>	-2.25%	-1.01%	-9.78%	-9.76%
Bassin parisien	-1.60%	<b>-2.71%</b>	-0.13%	-4.44%	-4.76%
France	-2.44%	<b>-2.79%</b>	-0.66%	-5.89%	-5.95%

**Tableau 41 : Détail pour le secteur de la production de biens matériels des contributions de la fonction de fabrication à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 selon les types de spécialisation fonctionnelle. (Source : INSEE - RGP - STRATES)<sup>2</sup>**

Cette évolution est assez compréhensible dans la mesure où les espaces concernés sont principalement constitués de petites zones d'emploi à dominante rurale. Le type 10 ajoute toutefois, à un fort déclin de la fabrication agricole, une contribution importante de l'industrie à la diminution de l'activité économique, que l'on peut relier à l'importance du secteur manufacturier :

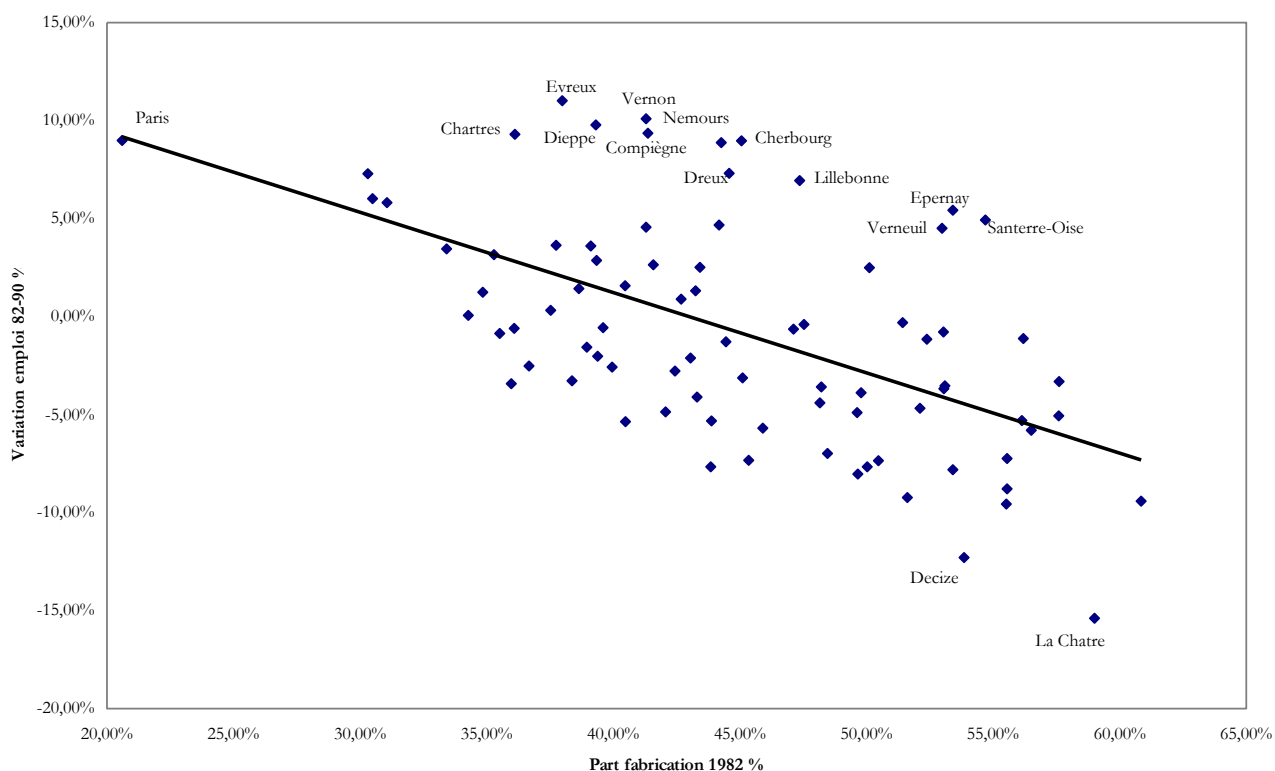
<sup>1</sup> En gras les fonctions dont les contributions relatives à la variation de l'emploi s'éloignent le plus du profil Bassin parisien

<sup>2</sup> En gras, celles des fonctions de fabrication qui contribue le plus à la diminution de l'emploi.

Vimeu, Santerre, région de Romilly-sur-Seine, bocage manceau. Le type 5 spécialisé dans la logistique, mais avec également une présence forte de la fabrication, connaît lui aussi une évolution négative de l'emploi due à la fabrication industrielle. La compensation dans la formation atténue cependant en partie le déclin qui serait sinon beaucoup plus prononcé. Parmi les autres types où la fabrication est soit une spécialisation soit une fonction bien représentée, on remarquera que, sans être négatives, les dynamiques sont faibles. Dans le type 4, la rétraction de cette fonction est partagée équitablement entre l'agriculture et l'industrie mais elle atteint des niveaux élevés qui ne sont atténués que grâce au développement supérieur à la moyenne de la logistique et de la distribution. L'essor de la première est dû au redéploiement du stockage des entreprises franciliennes ; celui de la seconde accompagne la croissance démographique qui résulte cette fois du desserrement résidentiel de la région parisienne (franges franciliennes dans les deux cas). Dans le type 7, à dominante agricole, ce sont les services pratiques liés à l'activité touristique de bord de mer qui compensent largement la baisse de l'activité. Dans le type 9, c'est la performance exceptionnelle du secteur de la recherche et des études qui annule les pertes et permet une croissance non négligeable de l'emploi. Mais il faut souligner que ce résultat s'appuie exclusivement sur la zone d'emploi de Cherbourg qui a bénéficié de l'effet d'entraînement des chantiers du nucléaire – La Hague, Flamanville –, auxquels on doit l'essor particulier de la recherche, de la distribution – dû à la croissance démographique induite –, ainsi que du nettoyage et de l'élimination, traitement des déchets nucléaires obligent.

Les autres types fonctionnels connaissent tous des évolutions plus favorables à la fois parce que la moindre spécialisation dans la fabrication y a un effet bénéfique et parce que les autres fonctions ont souvent des évolutions supérieures à la moyenne. Ainsi dans le type 2 qui regroupe la plupart des préfectures ainsi que les villes de plus de 100 000 habitants du Bassin parisien, à l'exclusion de Troyes, Le Havre et Paris, la dynamique est portée par l'administration publique – en relation avec la décentralisation administrative – et par la santé et le social, ce qui indique une amélioration du niveau des services à la population. Dans le type 6 (autre type logistique) tous les indicateurs sont bons et plus particulièrement ceux de l'administration publique, de la recherche-études, de la santé, du social et de la distribution. Pour Provins et Gisors c'est probablement un effet du desserrement francilien ; pour Dieppe et Fécamp, il s'agit d'une conséquence de la construction des deux centrales nucléaires de Penly et Paluel et peut-être aussi de l'activité touristique, quoique les services pratiques qui regroupent notamment la restauration et l'hôtellerie évoluent assez peu. Le type 1 a la croissance économique la plus forte de l'aire régionale du Bassin parisien grâce à la faible présence des emplois de fabrication et à la protection que procurent les emplois publics, mais deux des zones d'emploi concernées – Evreux et Orléans – tirent les résultats vers le haut car elles bénéficient plus particulièrement de la proximité parisienne. Enfin, les meilleures performances sont celles obtenues par l'aire métropolitaine centrale où la fabrication est une relique tandis que les fonctions abstraites, déjà surreprésentées, sont en plein essor : gestion, commercial, culture et loisirs... Cet atout structurel permet ainsi une croissance de l'emploi total de près de 9 % entre 1982 et 1990.

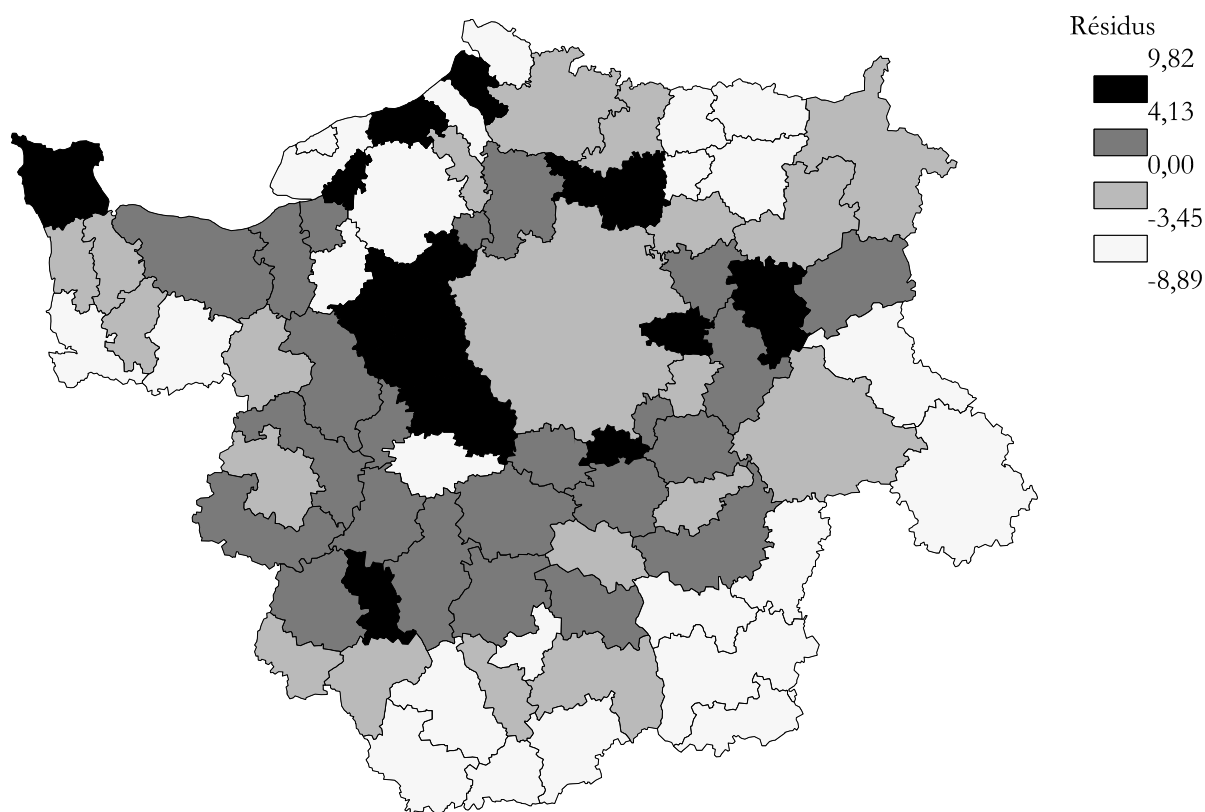
En conséquence, la dynamique des différents types fonctionnels de zone d'emploi paraît entre 1982 et 1990 très différencié. Le principal facteur de différenciation est ici le poids relatif de la fonction de fabrication en début de période, une relative surreprésentation entraînant une dynamique faible ou négative, la sous-représentation ayant l'effet inverse. Cette logique peut être confirmée par le graphique suivant qui rapporte l'évolution à la part des emplois de fabrication en 1982.



**Variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien rapportée à la part des emplois de fabrication présents en 1982.** (Source : INSEE - RGP - STRATES)

Si le nuage de points montre bien une certaine corrélation entre variation de l'emploi et part des fonctions de fabrication, quelques zones d'emploi ont néanmoins un comportement atypique. Il s'agit de celles dont les taux de croissance sont les plus élevés et qui sont pour la plupart soit des zones limitrophes de l'Ile-de-France, soit des zones dont la dynamique est liée aux chantiers du nucléaire – Cherbourg, Dieppe. Quelques autres, comme Decize ou La Châtre, se distinguent par des évolutions plus défavorables que ce que leur structure fonctionnelle laisserait supposer. Une régression linéaire conduite à ce stade – méthode des moindres carrés – révèle d'ailleurs une corrélation plutôt moyenne, avec un coefficient de détermination  $R^2$  de 0,31, ce qui signifie que 31 % de l'information est expliquée par le modèle (le régresseur, c'est-à-dire le taux d'emploi de fabrication)<sup>1</sup>. La cartographie des résidus se révèle cependant particulièrement intéressante (voir carte 44).

<sup>1</sup> Dans les régressions linéaires qui suivent on mentionnera le plus souvent le coefficient de détermination (noté  $R^2$ ). Celui-ci est le carré du coefficient de corrélation (noté R) qui peut être compris entre 0 et 1.



**Carte 44 : Résidus de la régression linéaire "taux de variation de l'emploi entre 1982 et 1990/part des fonctions de fabrication en 1982".** (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP - STRATES)

Confirmation nous est donnée que les franges d'Ile de France connaissent bien une variation de l'emploi supérieure de 4 à 10 points à celle calculée par le modèle de régression linéaire. Les zones d'emploi concernées sont principalement celles situées à l'ouest de la région parisienne, quadrant par ailleurs le plus dynamique. Elles ont connu pendant la décentralisation industrielle une création importante d'activités dans le secteur manufacturier – Dreux, Chartres, Evreux – à l'origine d'un dynamisme relatif qui se poursuit aujourd'hui. Les zones de Compiègne, Coulommiers, Nemours sont également dans ce cas, et plus surprenant, la petite région de Santerre-Oise, pourtant très spécialisée dans la fabrication. En dehors de ces espaces qui jouxtent la région parisienne, les écarts positifs au modèle correspondent à des situations très spécifiques : il s'agit des zones de Cherbourg et de Dieppe où l'on peut voir l'impact des chantiers du nucléaire ; de Lillebonne et d'Amboise qui subissent l'une le desserrement de l'activité de Rouen, l'autre celui de Tours ; d'Épernay où la spécialisation dans la fabrication n'est pas vraiment handicapante puisqu'elle repose sur l'industrie du champagne en plein essor et sur l'agriculture qui lui est associée ; du Vimeu qui perd néanmoins des emplois mais dans des proportions moindres que ce que le modèle le laisserait supposer.

Les écarts négatifs au modèle sont tout aussi évocateurs. Ils sont moins présents dans la partie sud-ouest du Bassin parisien – espace inter-séquano-ligérien pour reprendre l'expression de Michel Michel – et correspondent souvent aux marges les plus périphériques du Bassin parisien – Sud de la Normandie, confins picards et champenois, Nièvre et Morvan, Indre et Berry.

Les grandes villes du Bassin parisien ne présentent pas de distorsions importantes au modèle : les villes de l'Ouest – Orléans, Tours, Caen – ont un écart positif à l'exception du Mans ; les villes du Nord, ainsi que Paris, un écart faiblement négatif. Par contre, le Havre et Rouen ont les résultats les plus médiocres en raison probablement de la l'originalité dynamique que crée la restructuration de l'activité portuaire.



En conséquence, la part des fonctions de fabrication est bien un facteur explicatif essentiel pour comprendre la dynamique de l'activité depuis la fin de la Trente Glorieuses. Toutefois, dans le Bassin parisien, il semble bien que la distance à la capitale agisse comme un élément perturbateur de ce modèle dynamique : les zones d'emploi, quand elles sont à la fois proches de Paris et spécialisées dans cette fonction, connaissent, toutes choses égales par ailleurs, une évolution plus favorable que celles qui sont plus éloignées.

Malgré ces contrastes et le déclin prononcé des fonctions de fabrication, les mutations décrites n'ont pas entraîné une modification importante des profils fonctionnels. Une fois encore, l'évolution s'étant produite partout de manière relativement homogène, on constate plutôt un renforcement de ces profils (tableau 42), et notamment de ceux où la fabrication concrète jouait déjà un rôle important, même s'il existe parfois un très léger rattrapage qualitatif dans les fonctions abstraites, de reproduction humaine – sauf la culture – et d'autorité – administration publique<sup>1</sup>.

Type	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		Bassin parisien	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Administration publique	123	117	104	108	<i>124</i>	<i>110</i>	86	86	68	73	65	74	64	77	51	61	72	76	41	52	106	101
Sécurité publique	178	173	85	85	110	110	79	75	92	93	62	64	42	43	57	61	206	192	43	44	102	102
Justice, contentieux	104	86	91	91	<b>138</b>	<b>142</b>	75	73	59	58	21	64	104	96	68	63	53	49	63	53	112	115
Santé, social	91	91	102	102	100	94	77	80	83	85	85	91	88	90	74	81	83	82	56	61	94	92
Culture, loisirs	62	56	62	58	214	218	64	59	47	44	44	46	79	60	53	53	58	45	34	32	146	150
Formation	101	103	105	108	87	87	93	98	98	106	101	100	98	97	80	86	90	83	81	84	91	92
Recherche études	108	107	74	79	<i>166</i>	<i>148</i>	59	61	75	79	45	58	33	40	41	48	83	138	38	44	123	118
Gestion	102	99	95	92	<i>156</i>	<i>150</i>	78	78	78	76	74	74	69	66	55	57	57	60	58	59	123	121
Commercial, marketing	75	72	85	82	155	152	72	71	66	62	76	66	76	70	55	50	47	47	53	50	119	118
Fabrication	98	101	102	105	60	59	<b>128</b>	<b>135</b>	<b>118</b>	<b>125</b>	<b>113</b>	<b>122</b>	120	125	<b>151</b>	<b>159</b>	134	138	<b>159</b>	<b>171</b>	86	86
Logistique, transport	104	111	112	111	97	95	<b>103</b>	<b>113</b>	134	130	138	134	90	100	76	92	78	84	97	119	101	102
Services pratiques	94	91	104	101	107	98	91	90	92	94	114	102	130	138	103	108	94	93	84	87	103	98
Distribution	87	91	102	102	92	85	95	98	99	102	120	121	129	122	99	101	96	101	88	92	95	91
Entretien réparation	103	103	106	108	81	78	107	110	107	107	<b>109</b>	<b>120</b>	115	120	110	110	110	109	98	97	92	90
Nettoyage	94	90	105	110	104	104	94	93	127	125	<i>129</i>	<i>106</i>	115	106	79	84	90	108	86	86	103	103

**Tableau 42 : Indices de présence des fonctions individuelles en 1982 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes fonctionnels du Bassin parisien. (France = 100).**  
(Source INSEE - RGP)<sup>2</sup>

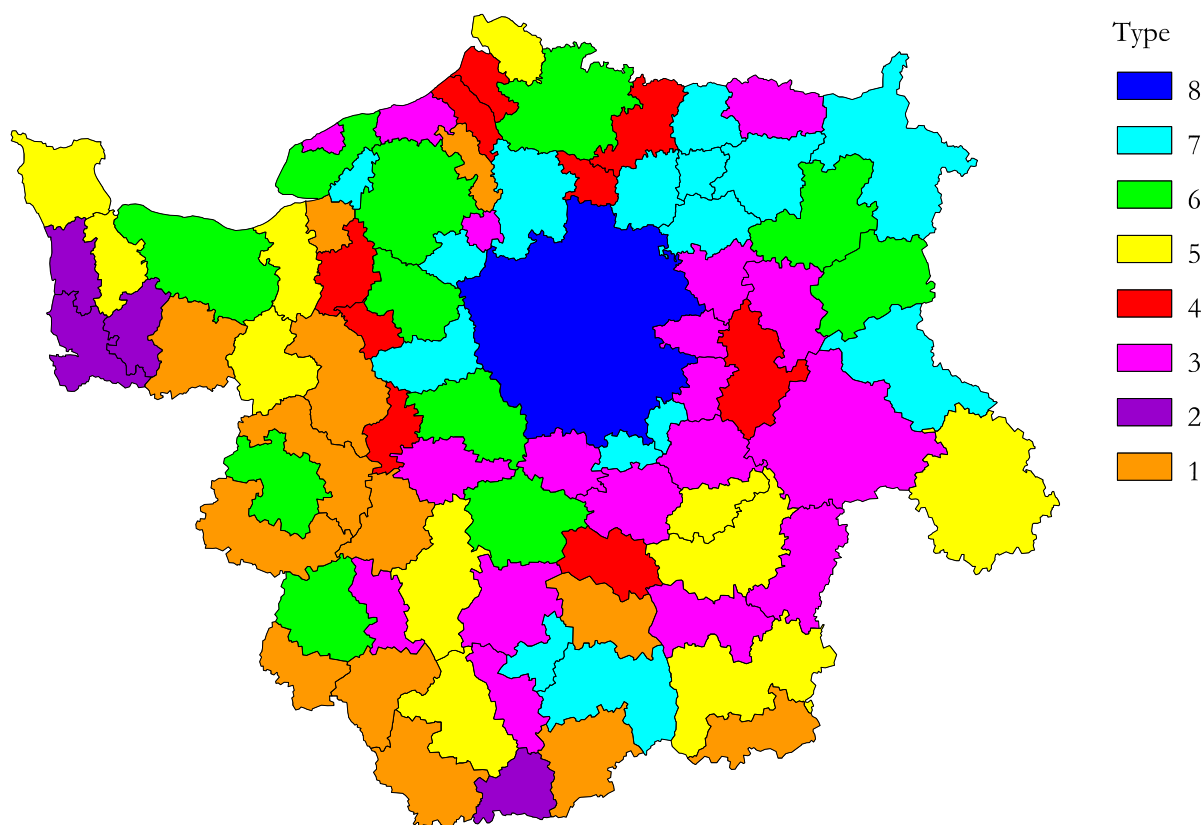
Si les évolutions économiques postérieures à 1975 n'ont pas entraîné de bouleversements importants dans les types de spécialisation sectorielle et fonctionnelle des sous-systèmes du Bassin parisien, sont-elles néanmoins responsables d'une transformation des profils socioprofessionnels des zones d'emploi du Bassin parisien ?

<sup>1</sup> D'après la grille STRATES, les fonctions abstraites sont la recherche, la gestion et le commercial marketing ; les fonctions de reproduction humaine sont la santé et le social, la culture et les loisirs, la formation. ; les fonctions d'autorité sont l'administration publique, la sécurité publique, la justice.

<sup>2</sup> En gras, les indices de présence à progression faible ; en italique les indices de présence en régression.

## *Dynamiques des types socioprofessionnels*

Pour répondre à cette question nous reviendrons à la nomenclature PCS détaillée en cinq postes sur le lieu de travail afin de déterminer, par classification ascendante hiérarchique, une typologie de l'espace social du Bassin parisien en 1975 dont nous analyserons les évolutions ultérieures. Le résultat obtenu est très satisfaisant puisqu'avec huit classes on obtient une variance interne de 13,2 % seulement, tandis que la huitième classe isole l'aire métropolitaine centrale dont les spécificités sociales sont tout aussi marquées que les caractéristiques économiques et fonctionnelles.



**Carte 45 : Types de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Type		Agr., art., comm., chefs d'ent.	Cadres	Profes- sions intermé- diaires	Employés	Ouvriers
1	Prépondérance des indépendants ; sous-représentation des cadres et prof. nterm.	<b>33.37%</b>	<b>2.74%</b>	<b>9.47%</b>	16.31%	38.11%
2	Présence écrasante des indépendants ; peu d'ouvriers	<b>46.14%</b>	2.82%	8.38%	15.02%	27.63%
3	Surreprésentation ouvrière, présence faible des prof. interm.	20.62%	3.98%	<b>11.59%</b>	20.30%	<b>43.51%</b>
4	Surreprésentation ouvrière ; présence faible des employés	21.71%	3.14%	10.23%	<b>16.31%</b>	<b>48.61%</b>
5	Présence faible des ouvriers ; surreprésentation des employés	22.16%	4.47%	13.15%	<b>23.27%</b>	<b>36.95%</b>
6	Grandes villes et villes tertiaires : surreprésentation des cadres et employés	12.38%	<b>6.13%</b>	15.23%	<b>26.09%</b>	40.17%
7	Surreprésentation ouvrière et faible présence des indépendants	<b>12.88%</b>	4.79%	14.30%	21.55%	<b>46.47%</b>
8	Aire métropolitaine centrale : surreprésentation des cadres et employés	6.61%	<b>12.05%</b>	19.75%	<b>33.24%</b>	28.35%
Moyenne des 82 zones d'études du Bassin parisien		21.84%	4.20%	12.08%	20.42%	41.46%

**Tableau 43 : Profil des types de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En gras, les catégories sociales qui contribuent à la spécificité des types.

Le premier trait marquant est la dissymétrie du Bassin parisien, particulièrement prononcée. Deux types s'excluent l'un l'autre, l'un situé au nord-est du Bassin parisien – type 7 : surreprésentation ouvrière et faible présence des indépendants (en Champagne et Picardie notamment) –, l'autre situé au sud-ouest – type 1 : prépondérance des indépendants, sous-représentation des cadres et professions intermédiaires que complète le type 2 aux caractéristiques comparables et où n'existent que très peu d'activités industrielles (Cotentin, Sud de l'Indre). On retrouve là l'opposition entre le Bassin parisien industriel où domine le salariat et le Bassin parisien plus agricole qui annonce la France de l'Ouest. Malgré cette dissymétrie fondée sur la part relative des indépendants et des ouvriers, rares sont les zones d'emploi où ces derniers ne représentent pas la première catégorie sociale : il s'agit du type 2 (Cotentin) déjà mentionné et de l'aire métropolitaine centrale – type 8 – où les employés arrivent en tête, spécialisation tertiaire oblige. Outre le type 7, les types 3 et 4 se distinguent également par la forte proportion d'ouvriers dans l'emploi total. Dans le premier (Sud-est du Bassin parisien), l'orientation vers des branches peu techniciennes explique une faible présence des professions intermédiaires. Dans le second cas, le faible niveau d'urbanisation se traduit par une sous-tertiarisation à l'origine d'une présence plutôt modeste des employés. Les zones d'emploi où les ouvriers sont en retrait par rapport à la moyenne des zones d'études du Bassin parisien, correspondent, outre les types 1, 2 et 8 déjà examinés, aux types 5 et 6. Le premier est marqué par la présence importante des employés. L'examen de la carte révèle que les zones concernées sont celles où l'on trouve de petites préfectures (Blois, Saint-Lô, Alençon, Châteauroux, Nevers, Auxerre, Chaumont) voire certaines sous-préfectures (Cherbourg, Abbeville) ou bien un embryon de spécialisation touristique qui entraîne la présence de commerces et de services marchands aux particuliers (Lisieux). Le second bénéficie à la fois d'une sur-représentation des employés et d'un pourcentage élevé de cadres dans l'emploi total, quoique celui-ci soit inférieur au niveau atteint à Paris. C'est ce groupe qui accueille les plus grandes villes du Bassin parisien hors Paris – Rouen, Le Havre, Tours, Orléans, Caen, Reims, Le Mans, Amiens –, mais aussi une des petites capitales régionales de France aux fonctions administratives surdéveloppées – Châlons-sur-Marne – ainsi que deux villes des franges franciliennes – Chartres et Evreux – qui sont à la fois préfectures et zones de diffusion de la métropolisation de la région-capitale.

L'évolution de 1975 à 1990 va permettre de tester l'impact de ces spécialisations socioprofessionnelles dans la variation de l'emploi total plus particulièrement lorsqu'ouvriers et indépendants représentent les deux catégories professionnelles dominantes (tableau 44).

Type		Agr., art., comm., chefs d'ent.	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emploi total
1	Prépondérance des indépendants ; sous-représentation des cadres et prof. nterm.	-11.38%	1.92%	2.84%	3.02%	-2.84%	-6.45%
2	Présence écrasante des indépendants ; peu d'ouvriers	-18.19%	1.46%	3.69%	3.55%	-0.04%	-9.53%
3	Surreprésentation ouvrière, présence faible des prof. interm.	-4.03%	2.40%	3.72%	2.07%	-5.20%	-1.03%
4	Surreprésentation ouvrière ; présence faible des employés	-5.84%	1.80%	3.16%	2.15%	-5.61%	-4.34%
5	Présence faible des ouvriers ; surreprésentation des employés	-6.11%	2.70%	5.23%	3.79%	-2.13%	3.48%
6	Grandes villes et villes tertiaires : surreprésentation des cadres et employés	-1.92%	4.10%	6.23%	3.18%	-5.65%	5.93%
7	Surreprésentation ouvrière et faible présence des indépendants	-1.92%	2.98%	3.63%	2.50%	-7.26%	-0.07%
8	Aire métropolitaine centrale : surreprésentation des cadres et employés	0.15%	9.59%	5.59%	-1.74%	-5.03%	8.56%
	Bassin Parisien	-1.77%	6.80%	5.23%	0.27%	-5.00%	5.53%
	France	-3.05%	5.29%	5.78%	2.96%	-4.89%	6.09%

**Tableau 44 : Contributions des PCS à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 pour chaque type de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).**

Comme prévu, ce sont bien en premier lieu dans les zones d'emploi à fort taux de présence des travailleurs indépendants que les pertes d'emploi sont les plus importantes (type 1 et 2). La modernisation des structures agricoles et le déclin démographique des campagnes sont ici l'explication principale du reflux massif des agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. En comparaison, les taux de présence les plus élevés d'ouvriers (types 3, 4 et 7), souvent supérieurs à ceux enregistrés pour les indépendants dans les types 1 et 2, ne déterminent pas un déclin de l'activité aussi prononcé. La principale raison est qu'à la surreprésentation des travailleurs indépendants dans les deux types en question s'ajoute celle des ouvriers qui surdétermine l'évolution récessive. Au contraire, plus diversifiées socialement, les zones ouvrières, résistent mieux.

En sens inverse, on peut dire que la croissance de l'activité est d'autant plus élevée que la présence des cadres tout d'abord, des professions intermédiaires et des employés ensuite, est importante. Ces catégories sociales sont effet responsables de la gradation des dynamiques depuis les préfectures jusqu'à l'aire métropolitaine centrale en passant par les grandes villes de l'aire régionales du Bassin parisien.

Ces changements sociaux très différenciés, et en même temps fortement calés sur les structures sociales héritées de la décentralisation industrielle voire antérieures, ont donc fort peu de chance d'avoir modifié en profondeur le profil socioprofessionnel des sous-systèmes du Bassin parisien. C'est ce que montre le tableau suivant sur les indices de présence en 1975 et 1990.

Type	Agr., art., comm., chefs d'ent.		Cadres		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
1 Prépondérance des indépendants ; sous-représentation des cadres et prof. nterm.	205	188	38	43	61	66	65	78	<b>106</b>	<b>129</b>
2 Présence écrasante des indépendants ; peu d'ouvriers	283	248	40	40	54	66	60	77	<b>77</b>	<b>104</b>
3 Surreprésentation ouvrière, présence faible des prof. interm.	<b>127</b>	<b>134</b>	56	55	75	77	81	85	<b>121</b>	<b>133</b>
4 Surreprésentation ouvrière ; présence faible des employés	133	133	44	44	66	70	65	73	<b>135</b>	<b>154</b>
5 Présence faible des ouvriers ; surreprésentation des employés	136	124	63	59	85	89	92	99	<b>103</b>	<b>115</b>
6 Grandes villes et villes tertiaires : surreprésentation des cadres et employés	76	79	86	83	98	101	104	104	112	112
7 Sureprésentation ouvrière et faible présence des indépendants	79	88	67	66	92	89	86	91	<b>129</b>	<b>134</b>
8 Aire métropolitaine centrale : surreprésentation des cadres et employés	41	50	169	170	127	116	132	109	79	73
Bassin Parisien	71	75	126	128	110	105	113	103	94	94

**Tableau 45 : Indices de présence des catégories sociales en 1975 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes socioprofessionnels du Bassin parisien. (France = 100).** (Source INSEE - RGP - SAPHIR)<sup>1</sup>

Certes, les zones profilées par les catégories sociales indépendantes – types 1 et 2 – connaissent une atténuation marquée de leur originalité socioprofessionnelle mais le tassement des agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise s'effectue au bénéfice des ouvriers qui renforcent leur position relative. Ce faisant, elles rejoignent progressivement les zones des types 3, 4 et 7 qui, de leur côté, sont de plus en plus ouvrières. Au contraire, l'aire métropolitaine centrale ne connaît qu'une atténuation faible de sa spécificité socioprofessionnelle, sauf pour les employés, tandis que les autres types n'améliorent pas vraiment leur structure dans les catégories sociales les plus qualifiées comme le montre l'évolution négative de l'indice de présence des cadres dans les zones d'emplois des villes de 100000 habitants du Bassin parisien (type 6).

<sup>1</sup> En gras, les catégories sociales surreprésentées qui progressent ; en italique les catégories sous-représentées qui stagnent ou déclinent.

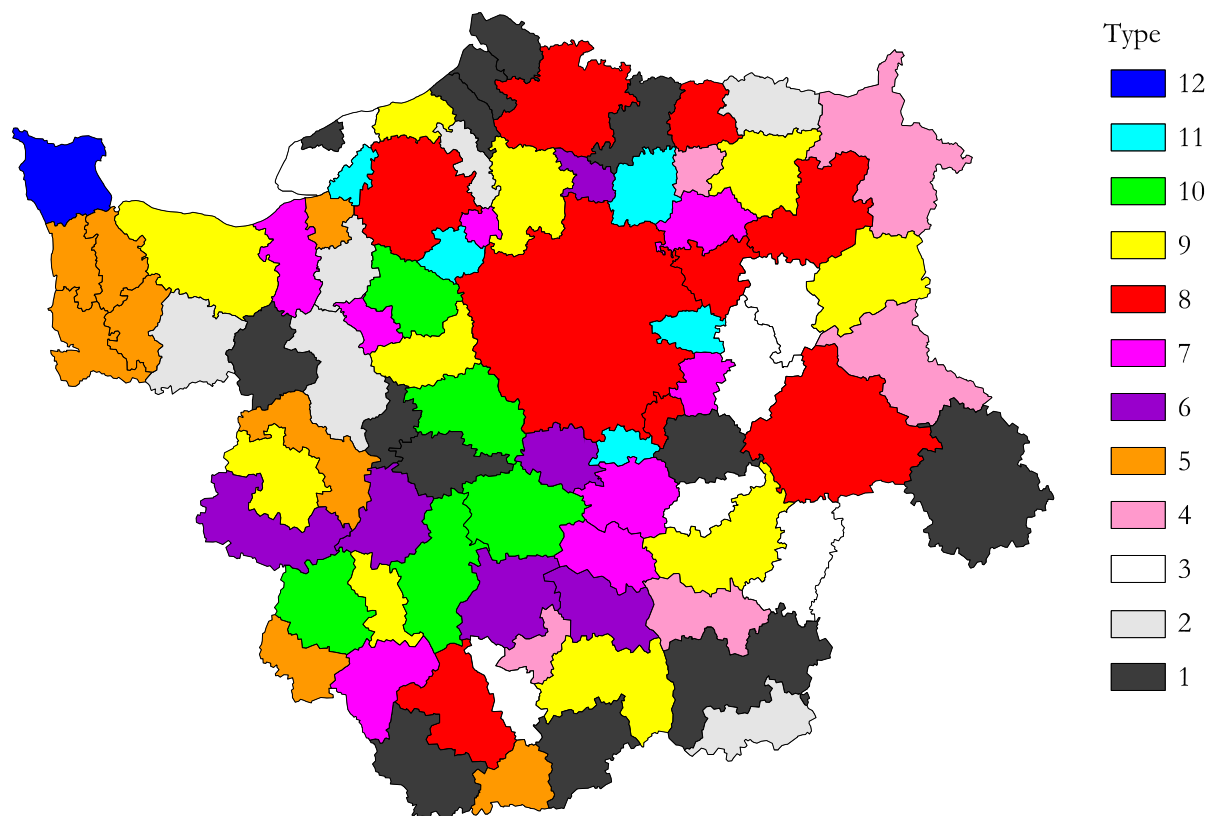
En conclusion, cette démarche sur l'évolution des types de spécialisation sectorielle, fonctionnelle et socioprofessionnelle du Bassin parisien nous confirme un certain nombre de constats déjà effectués lors de l'examen des dynamiques à plus petite échelle. L'idée selon laquelle la disjonction fonctionnelle et sectorielle se maintient voire se renforce entre les espaces du Bassin parisien – aire métropolitaine centrale / aire régionale – est bien un fait majeur comme l'ont indiqué les dynamiques des types de spécialisation. Plus précisément, il existe une corrélation sensible entre les structures héritées et les mutations actuelles. Dans les zones les plus agricoles, les plus industrielles, les plus spécialisées dans la fabrication et les plus marquées par l'emploi ouvrier et indépendant, le déclin est prononcé à la mesure du niveau de spécialisation de départ dans ces domaines ou secteurs. Au contraire, une structure économique qui privilégie les services aux entreprises, aux particuliers ainsi que les services non marchands, et dans laquelle les emplois abstraits ou d'administration publique sont très présents, est davantage protégée face aux mutations économiques et bénéficie dès lors d'un avantage qui lui permet d'amplifier sa croissance.

Cette première phase de l'approche inductive peut cependant être complétée par une série de classifications, menées directement sur les contributions des secteurs d'activité, des fonctions économiques et des catégories sociales à la variation de l'emploi total. Chaque zone d'emploi se distinguera alors par sa trajectoire propre.

### ***Types de dynamiques sectorielles et fonctionnelles et implications socioprofessionnelles.***

#### *(i) Secteurs d'activité*

On commencera par la réalisation d'une classification ascendante hiérarchique fondée sur les contributions à la variation totale de l'emploi entre 1975 et 1990 des 7 secteurs d'activité définis à partir de la nomenclature d'activité et de produits (carte 46 et tableau 46).



Carte 46 : Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives de chaque secteur de la NAP à la variation totale de l'emploi entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP).

Type	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Services marchands aux particuliers	Services marchands aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécom.	Bâtiment	Total	
En déclin	1 Marges et angles morts du Bassin parisien	-7.04%	-5.41%	<b>5.10%</b>	1.66%	2.78%	0.01%	<b>-1.90%</b>	-4.79%
	2 Rural fragile : déclin agricole, stagnation des services	<b>-12.18%</b>	-5.50%	<b>3.81%</b>	0.69%	<b>1.60%</b>	-0.08%	-0.31%	-11.97%
	3 Zones logistiques en restructuration : déclin des transports, stagnation des serv. non march.	-3.06%	-3.83%	4.05%	1.66%	<b>1.86%</b>	<b>-1.83%</b>	-2.26%	-3.42%
	4 Déclin industriel : effondrement de l'industrie, stagnation des services aux entreprises	-2.81%	<b>-12.19%</b>	4.14%	<b>0.43%</b>	2.27%	-0.95%	-1.63%	-10.75%
	5 Rural fragile : déclin agricole compensé par l'industrie	<b>-16.97%</b>	<b>1.81%</b>	5.26%	1.54%	2.87%	0.75%	-1.17%	-5.90%
Stagnant	6 Zones rurales résistantes à forte progression de l'emploi industriel	-9.76%	<b>4.78%</b>	4.47%	1.03%	2.64%	0.55%	-1.53%	2.19%
	7 Zones péri-françiliennes ou touristiques : essor des services aux particuliers	-7.38%	-4.93%	<b>8.87%</b>	1.71%	2.34%	0.72%	-0.56%	0.77%
En croissance	8 Grandes villes du Nord du Bassin : résistance de l'agr. et croissance des serv. aux entr.	<b>-0.71%</b>	-7.31%	6.10%	<b>6.58%</b>	2.78%	0.82%	-0.98%	7.29%
	9 Préfectures et villes d'Etat : croissance des services non marchands	-4.29%	-4.60%	7.60%	2.66%	<b>5.05%</b>	0.53%	-1.10%	5.86%
	10 Villes inter-sequano-ligériennes à croissance complexe	-3.73%	-0.45%	<b>8.73%</b>	<b>4.76%</b>	<b>5.68%</b>	<b>2.03%</b>	-0.96%	16.05%
	11 Zones péri-françiliennes ou péri-urbaine : forte croissance du bât. et des serv. aux part.	-3.20%	-6.13%	<b>9.18%</b>	3.49%	5.27%	0.99%	<b>1.72%</b>	11.34%
	12 Cherbourg : bastion du nucléaire	-9.20%	4.74%	8.75%	<b>7.64%</b>	5.19%	0.96%	<b>3.48%</b>	21.56%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien		-7.06%	-3.87%	6.07%	1.94%	3.18%	0.37%	-1.01%	-0.39%
France		-4.03%	-5.43%	7.61%	4.31%	4.01%	0.69%	-1.31%	5.86%

Tableau 46 : Profil des contributions des secteurs d'activité à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 46<sup>1</sup>. (Source : INSEE - RGP).

<sup>1</sup> En gras, les variables qui contribuent à l'originalité du type dans la typologie.

La typologie obtenue est assez complexe – 12 classes – pour une variance intra-classes assez satisfaisante de 31, 3%. Un nombre de types moins important n'a pas pu être envisagé car la variance propre à certaines classes aurait alors dépassé 50 %. D'autre part, il n'a pas été possible d'isoler l'aire métropolitaine centrale au sein de la classification car nous aurions alors obtenu 17 classes distinctes et la structure de l'arborescence permettait de s'arrêter avant. C'est pourquoi, afin de rendre la description plus facile, nous avons réparti les types obtenus en trois groupes : zones en déclin (évolution négative de l'emploi), zones en stagnation (évolution inférieure à la moyenne nationale), zones en croissance (évolution supérieure à la moyenne nationale). Dans le premier groupe 5 types sont en déclin relatif. Il s'agit le plus souvent de petites zones d'emploi à dominante rurale ou marquées par la présence de villes petites et moyennes. Le type 2 est le plus déclinant : il s'agit de zones peu urbanisées (Thiérache, Perche, Pays de Bray...) où les pertes importantes dans l'agriculture sont aggravées par le déclin de l'industrie et par la progression inférieure à la moyenne des services marchands aux entreprises et des services non marchands. On peut voir là l'archétype des zones rurales fragiles. Le type 4 est le seul où la débâcle de l'industrie est responsable du déclin, entraînant d'ailleurs une stagnation notable des services aux entreprises. Les zones impliquées sont réputées pour leur spécialisation dans l'industrie lourde – métallurgie en vallée de Meuse, Marne moyenne (Saint-Dizier, Vitry-le-François), à Cosne-sur-Loire, Vierzon, chimie de base et métallurgie à Chauny. Le type 5 est également représentatif des zones rurales fragiles en raison des pertes considérables dans l'agriculture, mais il diffère du type 2 par la contribution positive et assez surprenante de l'industrie à la création d'emplois. Ce sont des zones situées à l'ouest du Bassin parisien : Bocage mançais, Cotentin qui tirent cette particularité de leur faible niveau d'industrialisation. Le type 1 est proche du type 2 mais on ne saurait le considérer comme emblématique du rural fragile dans la mesure où certaines zones très industrialisées en font partie – Vimeu, Santerre-Somme. Le point commun des territoires inclus dans ce groupe réside essentiellement dans leur enclavement relatif – position de marges ou d'angles morts par rapport aux grands axes de communication, ce qui se traduit souvent par une évolution négative de la population. D'autre part certains d'entre eux (Chaumont, Nevers, Sens, Nogent-le-Rotrou, Fécamp, Abbeville) accueillent des préfectures ou sous-préfectures qui impliquent la présence non négligeable de services administratifs. Ceux-ci, par leur masse, amortissent les pertes d'emploi dues au déclin de l'agriculture tandis que la croissance de ces mêmes administrations et des services marchands aux particuliers opère en contrepartie une forme de compensation. Toutefois, la contribution relative de ces deux secteurs à la dynamique reste inférieure à la moyenne des zones d'étude du Bassin parisien en raison de la stagnation ou de la diminution de la population qui provoque également des pertes importantes dans le secteur du bâtiment. Le dernier type de zone en déclin est représenté par les zones logistiques en restructuration – type 3. Les zones concernées sont soit des régions portuaires (Le Havre) soit des zones où existent des ateliers induits par l'activité ferroviaire (Romilly, Laroche-Migennes...). En conséquence les activités de transport y sont en régression forte – diminution de près de 2 % de l'emploi du fait de ces activités.

Le groupe des zones d'emploi stagnantes comporte un nombre de types moins important. On retrouve d'une part des espaces ruraux (type 6) qui se distinguent cette fois par la forte contribution de l'industrie à la création d'emplois (+4,78 %). Contrairement au type 5, ce secteur d'activité est ici déjà très présent comme à Vendôme, Romorantin ou en Santerre-Oise (plus de 30 % de l'emploi en 1975). Cette dynamique signale en fait la présence de branches en croissance ce qu'une analyse plus approfondie pourra confirmer. D'autre part, des zones d'étude appartenant soit aux franges franciliennes (Gisors, Provins, Soissons, Verneuil) soit à des espaces touristiques littoraux (Lisieux) sont également concernées. La croissance démographique soutenue dans le premier cas et la vocation d'espace d'accueil dans le second y déterminent une croissance importante des services marchands aux particuliers.

Du type 8 au type 12 se singularisent les zones en croissance car le taux de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 y est supérieur à la moyenne nationale. Le type 9 tout d'abord connaît

des résultats globaux identiques aux résultats nationaux. Les zones d'emploi concernées abritent souvent des préfectures de taille moyenne (Auxerre, Bourges, Beauvais, Laon, Châlons) – voire plus importantes dans le cas de Caen et du Mans – ce qui les assimile à des villes d'Etat, protégées par le poids relativement important du secteur public. En effet, c'est la contribution des services non marchands qui crée la spécificité du type. Grâce à la décentralisation administrative mais aussi à la dynamique propre aux services extérieurs de l'Etat, elles ont connu une progression originale et assez soutenue qui leur permet d'apparaître comme des espaces plutôt prospères au sein du Bassin parisien. On distinguera toutefois le cas de Dreux et d'Amboise qui ne sont pas des préfectures et où la logique d'évolution des services non marchands est une réponse à la croissance démographique (dessalement résidentiel de Paris et de Tours). Le type 8 est dans la continuité du précédent mais un niveau est franchi dans l'armature urbaine puisqu'il regroupe un certain nombre de villes importantes du Bassin parisien (de l'arc nord-est essentiellement). Paris, Rouen, Amiens, Reims, Troyes en font partie ainsi que quelques zones d'emploi des franges – Château-Thierry, Montereau. Même si la variance intra-classes est conforme à la moyenne – 31,5 % – la spécificité de la dynamique parisienne nécessite, pour la rigueur de l'analyse, une décomposition du type auquel d'ailleurs l'aire métropolitaine ne s'agrége qu'en dernier lieu dans la classification.

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Services marchands aux particuliers	Services marchands aux entreprises	Services non marchands	Transports et télécom.	Bâtiment	Total
Aire métropolitaine centrale	-0.41%	-7.03%	6.30%	7.13%	2.68%	0.84%	-0.96%	8.56%
Autre zones d'emploi du type 8	-2.57%	-9.08%	4.86%	3.14%	3.41%	0.70%	-1.12%	-0.66%

**Tableau 47 : Détail des contributions relatives des secteurs d'activité à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 au sein du type 8.** (Source : INSEE - RGP).

Ainsi, si l'on peut considérer que le sous-système parisien fait bien partie des espaces en forte croissance, avec une dynamique qui repose avant tout sur les services marchands aux entreprises et sur les services aux particuliers – compensation des pertes industrielles –, ce n'est pas tout à fait le cas des autres zones d'emploi appartenant à ce type. Certes les grandes villes de l'arc nord-est du Bassin parisien partagent avec la capitale un déclin important de l'emploi industriel et, au contraire, une contribution modérée de l'agriculture à la diminution de l'activité économique. Mais elles n'ont aucun secteur dont la croissance les rapprocherait du profil parisien. Le décalage est en effet important dans le domaine des services marchands aux particuliers et plus encore des services aux entreprises dont la croissance est très inférieure à celle de l'Ile-de-France. Pour les services non marchands, les performances des villes de l'arc nord-est, tout en étant un peu meilleures que celles de la capitale où ce secteur est de toute façon déjà surreprésenté, sont moins importantes que pour les villes préfectures ou les "villes d'Etat" du type 9. Tous ces facteurs font donc du type 8 une classe double : l'aire métropolitaine centrale appartient bien au groupe des zones d'emploi en croissance forte ; par contre, les zones de l'arc Nord-est font partie des espaces en déclin même si, en leur sein, des zones d'emploi comme celle de Reims, Montereau ou Château-Thierry connaissent une variation positive de l'emploi total (au demeurant toujours inférieure à la moyenne nationale puisque le maximum est atteint à Reims avec +5,26 %). En remontant vers les croissances de plus en plus élevées, le type 11 vient après le type 8. Les zones d'emploi impliquées sont peu nombreuses : il s'agit d'espaces appartenant soit aux franges de l'aire métropolitaine – Nemours, Compiègne, Vernon – soit à des marges périurbaines comme Lillebonne, sur le front d'urbanisation de l'agglomération rouennaise. L'évolution totale de l'emploi entre 1975 et 1990 y dépasse 10 % et repose sur les services marchands aux



particuliers et le bâtiment, ce qui signale une croissance démographique soutenue. Viennent ensuite, avec des scores plus importants encore, les villes de la zone inter-séquano-ligérienne dont le profil d'évolution est original et convergent : Evreux, Chartres, Orléans, Blois, Tours. La variation de l'emploi y dépasse 16 %, ce qui est très élevé. Quatre secteurs fondent la spécificité du type avec des contributions relatives fortes. Dans l'ordre des participations à l'excentricité du groupe dans la classification, on relève transports, services marchands aux entreprises, services non marchands, services marchands aux particuliers. Dans le même temps, le secteur industriel présente une résistance remarquable malgré une spécialisation forte des zones d'emploi dans ce secteur d'activité. Enfin, à la tête des espaces en forte croissance, s'isole la zone d'emploi de Cherbourg qui constitue "un territoire à part". Le taux de variation de l'emploi y dépasse 20 % et repose notamment sur les services aux entreprises et sur le bâtiment mais aussi sur les services aux particuliers. Ce résultat est d'autant plus important que l'emploi agricole décline par ailleurs fortement. La construction de la centrale nucléaire de Flamanville et des nouvelles tranches de l'usine de retraitement nucléaire de la Hague est ici l'explication principale. Le développement des services aux sociétés doit d'ailleurs beaucoup aux entreprises d'intérimaires induites par les chantiers et à l'implantation des sous-traitants de la COGEMA qui interviennent sur le site du centre de retraitement<sup>1</sup>.

Ainsi malgré sa complexité, cette typologie révèle une grande cohérence des trajectoires dynamiques :

- Les espaces ruraux ou faiblement urbanisés (type 1, 2, 5) principalement situés en périphérie du Bassin parisien ou en position d'angles morts sont en déclin, surtout en raison des pertes du secteur agricole mais parfois aussi à cause de la récession industrielle et de la stagnation démographique qui n'autorisent pas une progression significative des différentes catégories de services ;
- Les zones dont le déclin est prononcé et ne repose que sur l'industrie ou sur la restructuration des transports (types 2 et 3) sont peu nombreuses et se situent surtout dans l'Est du Bassin parisien ;
- Les zones périurbaines, péri-franciliennes et touristiques – types 7 et 11 – tirent leur croissance essentiellement des services aux particuliers ;
- Les zones rurales qui résistent bien au déclin du secteur agricole grâce à l'industrie (type 6) sont toutes situées à l'ouest du Bassin parisien ou sont proches de l'aire métropolitaine centrale ;
- Un certain nombre de petites préfectures (type 9) sont en progression grâce à la protection relative que leur procure les services non marchands ;
- Les grandes villes du Bassin parisien (types 9, 8, 10 et 12) forment 4 groupes : les villes de l'espace inter-séquano-ligérien ont la croissance la plus importante et la plus diversifiée ; les villes de l'Ouest (Caen, le Mans, Cherbourg) progressent à l'ombre bienfaisante d'activités qui dépendent de décisions de l'Etat (services non marchands, chantiers du nucléaire) ; l'aire métropolitaine centrale a une croissance forte où la désindustrialisation est compensée par le développement soutenu des services aux entreprises et des services financiers ; les grandes villes de l'arc nord-est sont les plus fragiles à cause d'un repli industriel marqué et d'une croissance modeste des activités péri-productives.

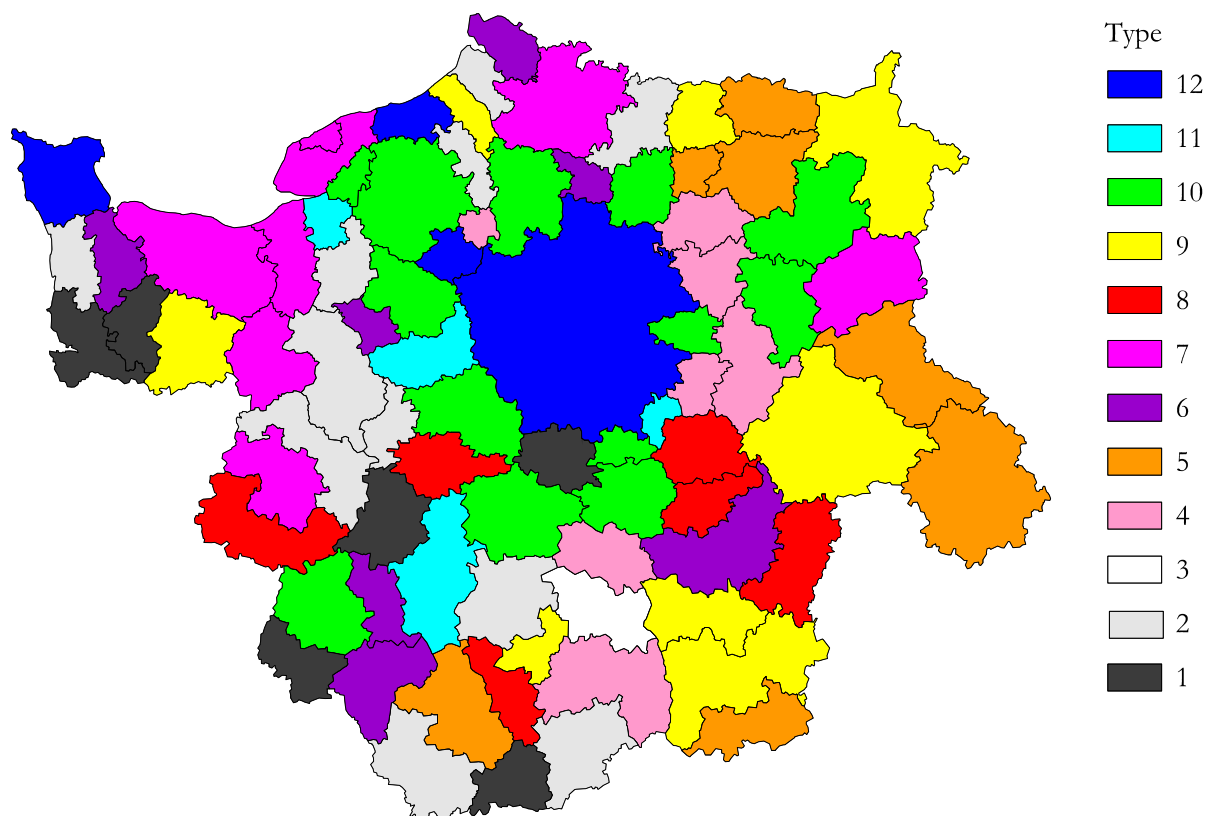
Ce faisant, les facteurs d'évolution apparaissent nombreux, ce qui incite à recouper les informations synthétiques ainsi dégagées avec une analyse basée sur les fonctions collectives et individuelles.

---

<sup>1</sup> Voir Françoise Zonabend, *La presque île du nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, 188 p.

*(ii) Fonctions collectives.*

Pour la typologie suivante qui reposera sur la même méthode que précédemment, nous sommes partis des fonctions collectives de la grille STRATES en 9 postes en opérant le regroupement des services économiques et des services financiers dont les logiques de localisation sont comparables. La reproduction sociale élargie et l'armée ont également été agrégées, dans la mesure où ces deux fonctions participent d'une finalité comparable au sein de la collectivité. Cela ramène à sept le nombre de fonctions collectives étudiées : reproduction sociale simple, reproduction sociale élargie et fonctions militaires, services économiques et financiers, services de flux (entreprises de réseaux), agriculture et agro-alimentaire, industrie, bâtiment.



Carte 47 : Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des fonctions collectives à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990. (Source : INSEE - RGP-STRATES).

Type		Reproduction sociale simple	Reproduction élargie, armée	Services économiques et financiers	Services de flux	Agriculture, IAA	Industrie	Bâtiment, génie civil	Total
En déclin	1 Zones rurales fragiles : déclin agricole et du bâtiment	2.59%	0.74%	1.17%	0.67%	<b>-10.14%</b>	0.59%	-2.08%	-6.45%
	2 Zones rurales fragiles : déclin agricole moins prononcé	2.77%	-0.37%	0.50%	0.31%	<b>-7.11%</b>	0.26%	-1.59%	-5.22%
	3 Aubigny : zones rurale fragile au déclin atténué par les services de flux	3.46%	-0.67%	0.00%	<b>5.17%</b>	-5.45%	-2.96%	-4.80%	-5.25%
	4 Déclin de la reproduction élargie, croissance des services de flux	4.90%	<b>-0.63%</b>	0.67%	<b>1.15%</b>	-2.74%	-3.48%	-0.67%	-0.80%
	5 Déclin de la reproduction élargie, stagnation des services économiques	4.04%	<b>-0.62%</b>	<b>0.25%</b>	0.02%	-3.93%	-3.53%	-0.88%	-4.64%
	6 Zones rurales résistantes : déclin agricole compensé par la reproduction simple	<b>6.55%</b>	-0.02%	0.70%	0.07%	<b>-6.43%</b>	0.10%	-1.07%	-0.12%
	8 Zones rurales fragiles : stagnation de la rep. soc. simple, déclin des serv. de flux.	<b>1.93%</b>	0.61%	1.13%	<b>-0.10%</b>	-3.94%	-0.65%	-1.77%	-2.79%
	9 Zones de fort déclin industriel	2.95%	0.59%	0.68%	0.14%	-2.53%	<b>-6.05%</b>	-0.60%	-4.84%
Stagnant	7 Villes d'Etat et zones des déclin des serv. de flux.	4.61%	<b>1.05%</b>	0.93%	<b>-0.24%</b>	-2.18%	-2.69%	-1.30%	0.18%
En croissance	10 Zones en croissance forte : grandes villes et franges	4.86%	0.34%	<b>2.46%</b>	0.38%	-1.56%	-2.23%	<b>-0.05%</b>	4.22%
	11 Zones en croissance industrielle	3.75%	0.23%	1.10%	0.56%	-4.02%	<b>2.33%</b>	<b>-0.03%</b>	3.92%
	12 Aire métropolitaine centrale et chantiers d'Etat	3.47%	<b>1.54%</b>	<b>5.34%</b>	0.36%	-0.36%	-2.91%	0.40%	7.84%
	Moyenne des zones du Bassin parisien	4.09%	0.25%	1.16%	0.42%	-4.50%	-1.70%	-0.92%	-1.20%
	France	4.91%	0.83%	2.73%	0.35%	-2.29%	-2.59%	-0.65%	3.29%

Tableau 48 : Profil des contributions des fonctions collectives à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 47<sup>1</sup>. (Source : INSEE - RGP-STRATES).

<sup>1</sup> En gras, les variables qui contribuent à l'originalité du type dans la typologie.

La première observation est que les zones d'emploi en déclin entre 1982 et 1990 sont beaucoup plus nombreuses que dans la plus longue période de 1975 à 1990. Ce résultat est compréhensible dans la mesure où la décennie 1980 a été beaucoup plus défavorable que la précédente à l'aire régionale du Bassin parisien. On retrouve beaucoup de similitudes avec la carte 46 : concentration relative des zones en déclin industriel, positionnement périphérique ou marginal des zones en déclin agricole, spécificité de la dynamique des zones où se concentrent les administrations publiques, croissance forte de l'aire métropolitaine centrale et de quelques autres sous-systèmes ayant bénéficié notamment des chantiers du nucléaire, originalité de la dynamique des villes de l'espace inter-séquano-ligérien, etc.

Les deux premiers types de zones en déclin (types 1 et 2) sont des zones rurales fragiles, où le secteur agricole et agro-alimentaire contribue respectivement à hauteur de -10% et de -7% à la variation de l'emploi total : Berry et campagnes bas-normandes y sont le plus représentés. On peut leur associer la petite zone d'Aubigny dans le Cher (type 3) qui connaît la même dynamique mais avec une originalité : la contribution forte et exceptionnelle des services de flux<sup>1</sup> à l'évolution de l'activité. Une analyse plus fouillée révèle que c'est la production d'électricité qui est responsable de cette particularité dynamique avec près de 600 emplois créés – soit 4,1 % de l'emploi total de la zone en 1982 – dans la centrale nucléaire de Belleville. Après les zones rurales fragiles, viennent les zones en fort déclin industriel (type 9) : il s'agit de la vallée de la Meuse, de Troyes, Saint-Quentin, de la vallée de la Bresle, de Vierzon, Cosne-sur-Loire, Nevers et Flers qui sont toutes spécialisées dans des branches traditionnelles – textile, métallurgie, industrie du verre – particulièrement fragilisées par la crise. Elles sont suivies de zones au niveau d'industrialisation variable (type 5) où l'évolution de la population est parfois négative (Haute-Marne, Indre, Thiérache, Chaunois, Laonnois). Leur particularité est d'enregistrer une stagnation des services aux entreprises et de la reproduction sociale élargie. Les zones du type 4 ont un profil comparable mais avec la croissance non négligeable pour certaines d'entre elles des services de flux due au renforcement des effectifs des centrales nucléaires de Nogent et Dampierre – Sud-ouest champenois et Gien –, et le développement pour d'autres des entreprises de transport routier. Pour cette raison, le déclin y est plus modéré que dans les autres types. Enfin, le type 6 clôture la liste des zones en déclin relatif : il s'agit de zones à dominante rurale plutôt résistantes où le déclin agricole est compensé par la progression très soutenue de la reproduction sociale simple (espaces de desserrement résidentiel ou de développement touristique).

Au sein de cette typologie, une seule classe (type 7) est en position intermédiaire avec une évolution positive de l'emploi inférieure toutefois à la moyenne nationale. Les zones concernées regroupent notamment la catégorie des "villes d'Etat" (Caen, Le Mans, Châlons) auxquelles s'ajoutent Amiens, Lisieux, Alençon, et Le Havre. La reproduction sociale élargie y contribue fortement à la variation positive de l'emploi ce qui indique le développement de certains services publics – fonction hospitalière (Lisieux), enseignement supérieur (Le Havre), administrations publiques liées à la présence de préfectures de région. La régression importante des services de flux est due par contre à la présence dans ce type de la zone du Havre touchée par la restructuration de l'activité portuaire.

Trois classes seulement composent le groupe des zones d'emploi en croissance. Il s'agit tout d'abord de celles qui connaissent une croissance assez significative de leur activité industrielle : Dreux, Blois, Montereau, Pont-Audemer qui forment le type 11. Puis vient la classe des zones à croissance forte (type 10) où l'on retrouve la plupart des villes de la zone inter-séquano-ligérienne (Evreux, Chartres, Orléans, Tours), d'autres grandes villes du Bassin parisien hors Paris, (Rouen, Reims), ainsi que quelques zones des franges de l'aire métropolitaine centrale (Beauvais, Compiègne, Coulommiers, Nemours...). La dynamique y repose notamment sur une progression déjà forte des services économiques et financiers sur une meilleure résistance du bâtiment, due parfois à un essor démographique soutenu. La dernière classe du groupe accueille des zones assez hétérogènes puisque la variance enregistrée dans la classification dépasse 61%. Il

---

<sup>1</sup> Rappelons que dans la grille STRATES cette catégorie inclut, outre les différents modes de transports et de télécommunications, la production et la distribution d'électricité ainsi que la distribution d'eau et de gaz.

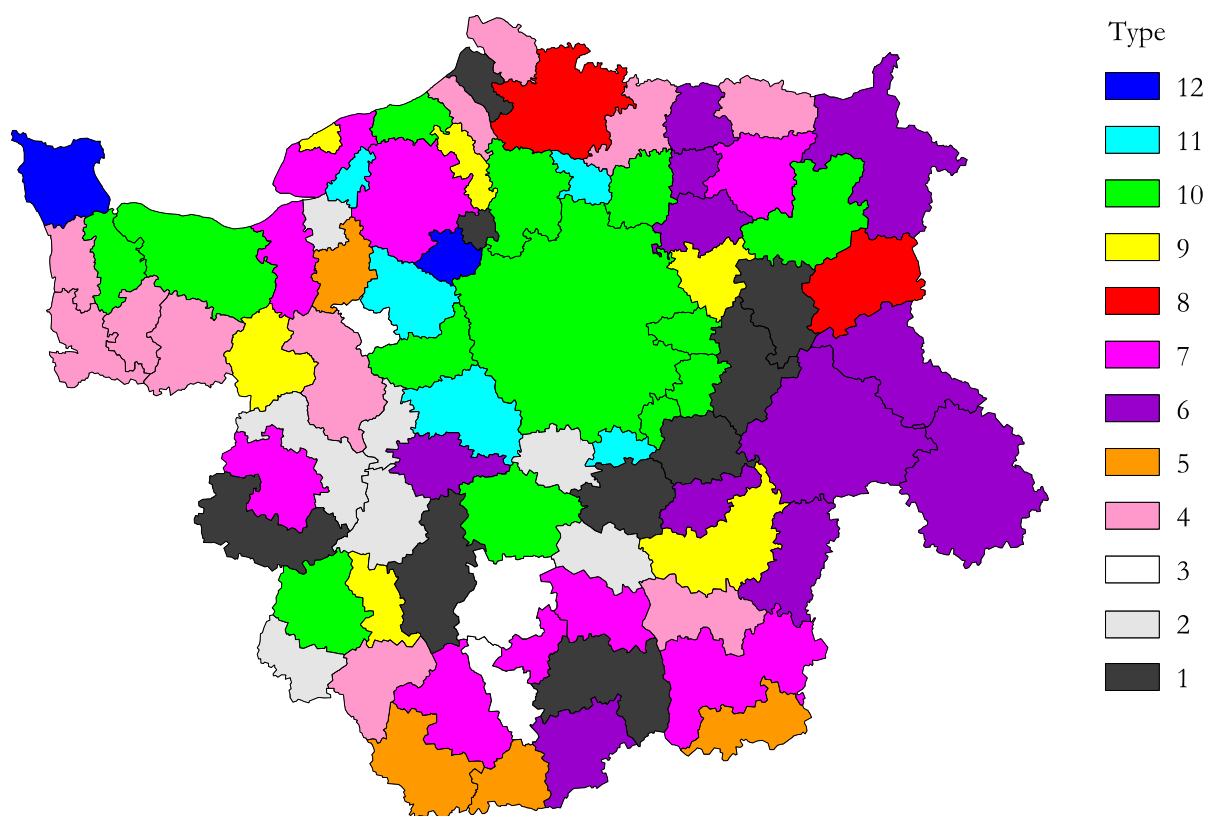
s'agit de Paris, Cherbourg, Dieppe et Vernon qui bénéficient de la croissance la plus importante de toutes les zones du Bassin parisien. Services économiques et financiers ainsi que reproduction élargie y jouent le rôle principal – surtout à Paris et Vernon, proximité francilienne oblige – tandis que Dieppe et Cherbourg doivent leur particularité aux services économiques et au bâtiment en relation avec les grands chantiers du nucléaire.

En conclusion, malgré des dates de référence dissemblables, la typologie des variations de l'emploi fondée sur les contributions relatives des grandes fonctions collectives, recoupe celle réalisée à partir des secteurs d'activité. On peut donc voir maintenant si les évolutions des fonctions individuelles, plus spécifiques, confirment les grandes tendances dynamiques dégagées jusqu'à présent.

### *(iii) Fonctions individuelles*

Les fonctions individuelles définies par la grille STRATES sont au nombre de 15. Pour cette raison la réalisation d'une classification ascendante hiérarchique risque de déboucher, soit sur un nombre de classes trop élevé, soit sur des classes peu cohérentes au regard des variables utilisées. C'est pourquoi nous avons choisi d'agréger certaines fonctions tout d'abord en reprenant le niveau le plus grossier de la grille STRATES puis en regroupant des informations qui nous semblent recouvrir le même domaine professionnel.

C'est ainsi que l'administration publique, la sécurité publique et la justice – ces deux dernières variables représentant un volume d'emplois assez faible – ont été rassemblées pour former les fonctions d'autorité comme le proposait déjà la grille STRATES. De même, santé, social, formation, culture, loisirs ont été associés pour former les fonctions de reproduction humaine. Au sein des fonctions abstraites – recherche, gestion, commercial-marketing –, on a choisi de ne regrouper que les deux dernières, la recherche ayant révélé une tendance à la diffusion dans l'aire régionale du Bassin parisien que nous souhaiterions pouvoir vérifier. La fabrication et la logistique, du fait de leur masse et de leur spécificité de localisation, resteront individualisées. Les services pratiques et la distribution ont été regroupés car ils appartiennent au domaine complexe des services marchands aux particuliers ce qui permet de former un ensemble cohérent. Enfin, pour la même raison et parce que leur masse est relativement négligeable, entretien-réparation et nettoyage-élimination ont été associés. Cette restructuration de la grille des fonctions individuelles livre donc 8 variables dont le nombre est mieux à même de permettre un traitement multivarié.



**Carte 48 :** Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990. (Source : INSEE - RGP-STRATES).

Type	Fonctions d'autorité	Reproduction humaine	Etudes, recherche	Gestion, commercial-marketing	Fabrication	Logistique	Distribution, services pratiques	Entretien, réparation, nettoyage, élim.	Total	
En déclin	5 Zones en fort déclin où régressent fabrication, services pratiques, dist.	0,77%	1,12%	0,39%	-0,32%	<b>-12,62%</b>	0,47%	<b>-0,52%</b>	0,14%	-10,57%
	4 Zones de fort déclin de la fabrication	0,91%	1,32%	0,20%	0,32%	<b>-12,55%</b>	1,16%	1,31%	0,13%	-7,20%
	6 Zones de déclin moyen de la fabrication avec stagnation des autres fonctions	0,67%	<b>1,26%</b>	0,08%	<b>0,24%</b>	-7,34%	<b>0,20%</b>	1,00%	<b>0,00%</b>	-3,90%
	2 Zones à forte croissance logistique et à stagnation de la distribution et des serv. prat.	0,64%	1,51%	0,44%	1,55%	-9,63%	<b>2,00%</b>	0,37%	0,20%	-2,90%
	7 Zones de déclin moyen de la fabrication et de déclin fort de la logistique	1,12%	1,61%	0,44%	0,87%	-6,85%	<b>-0,23%</b>	1,57%	0,55%	-0,94%
	3 Zones de déclin des fonctions d'autorité et de stagnation de la rep. hum.	<b>-0,49%</b>	<b>0,66%</b>	0,29%	0,05%	-5,34%	1,93%	1,78%	0,72%	-0,40%
Stagnant	9 Zones de forte progression de la rep. hum, de la dist., et des serv. prat.	0,68%	<b>2,55%</b>	0,36%	0,70%	-6,96%	0,55%	<b>2,78%</b>	0,38%	1,03%
	8 Capitales régionales : forte progression des fonctions d'autorité	<b>2,03%</b>	2,22%	0,45%	0,04%	-5,73%	-0,04%	1,47%	0,64%	1,08%
	1 Zones de résistance de la fabrication et de stagnation de la reproduction hum.	0,69%	<b>1,17%</b>	0,44%	1,51%	<b>-5,70%</b>	1,33%	1,56%	0,46%	1,47%
En croissance	10 Grandes villes et franges à croissance complexe	1,23%	<b>2,71%</b>	0,67%	<b>4,33%</b>	<b>-3,43%</b>	0,76%	1,45%	0,66%	8,38%
	12 Les zones qui gagnent	1,18%	2,13%	<b>4,57%</b>	<b>3,52%</b>	-6,76%	0,71%	2,85%	1,09%	9,29%
	11 Franges et zones avec croissance à dominante logistique	0,70%	2,08%	0,89%	<b>2,94%</b>	-3,53%	<b>2,72%</b>	2,57%	0,97%	9,32%
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	0,88%	1,64%	0,50%	1,10%	-7,70%	0,96%	1,42%	0,42%	-0,78%
France	1,19%	2,22%	0,64%	2,73%	-5,99%	0,56%	2,03%	0,57%	3,95%	

**Tableau 49 :** Profil des contributions des fonctions individuelles à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 48<sup>1</sup>. (Source : INSEE - RGP-STRATES).

<sup>1</sup> En gras, les variables qui contribuent à l'originalité du type dans la typologie.

Le nombre des types en déclin est moins important que dans les mesures portant sur les fonctions collectives. Cela tient aux emplois non codés, non comptabilisés en 1982 et réintroduits en 1990, ce qui entraîne une augmentation de l'emploi supérieure à la réalité. Cinq types de zones connaissent toutefois une évolution négative de leur activité entre 1982 et 1990. Ce sont tout d'abord celles où la fabrication est à l'origine de la destruction du plus grand nombre d'emplois (type 5). Situées en périphérie du Bassin parisien (Nièvre, Berry), elles perdent aussi de la population ce qui se traduit par une régression de la distribution et des services pratiques. Le type 4 est proche du précédent mais avec concentration des pertes sur la seule fonction de fabrication : on retrouve d'autres marges du Bassin parisien déjà signalées pour la gravité de la récession de l'agriculture : Thiérache, campagnes herbagères bas-normandes – du Perche au Cotentin –, côte picarde. Le type 6 n'est pas très éloigné mais la fabrication résiste mieux – évolution dans la moyenne des zones du Bassin parisien – tandis que les autres fonctions et notamment la reproduction humaine, la gestion, le commercial, la logistique et les fonctions aval sont stagnantes. On retrouve là surtout des zones de l'Est du Bassin parisien, champenoises ou picardes, en grande partie industrielles (Troyes, Vallée de la Meuse, Marne Moyenne, Saint-Quentin, Chaunois, Soissonnais), et en conséquence pénalisées par l'évolution négative de ce domaine socioprofessionnel qui bloque nettement le développement des autres fonctions. Mais dans certaines d'entre elles la logistique constitue le second facteur de repli en relation avec la restructuration de l'activité ferroviaire (Joigny, Chauny-Tergnier). Au contraire du type 6, le type 2 dont le déclin est moins prononcé, enregistre une progression soutenue de la logistique avec une stagnation de la distribution et des services pratiques ce qui signale une évolution modérée de la population ainsi qu'une dépendance relative aux grandes villes proches. Il est composé de zones peu éloignées des autoroutes de l'Ouest du Bassin parisien – A 10, A 11, A 13 – et qui connaissent du fait de cette situation une croissance des activités de transport routier et du commerce de gros. Abritant de petites villes (Nogent, Pithiviers, Vendôme, Gien) et proches de villes plus dynamiques (Rouen, Le Mans, Orléans, Chartres...), ces territoires semblent perdre, en raison de la concurrence, une partie de leur rayonnement commercial. On revient avec le type 7 à des zones d'emploi dont la spécificité repose sur le mauvais comportement des fonctions logistiques. Si cette évolution est compréhensible pour les secteurs concernés par les activités portuaires de la Basse-Seine – Le Havre, Rouen, Lisieux (Honfleur) – ou par la présence de dépôts SNCF (Nevers), elle est plus surprenante pour des zones qui ne se distinguaient pas par le fort développement du secteur des transports (Le Mans, Châteauroux, Aubigny, Laon). On peut alors formuler l'hypothèse que la restructuration s'opère au sein de la logistique des entreprises industrielles comme c'est probablement le cas pour l'industrie automobile au Mans. Le type 3 est original et peu développé. Il implique de petites zones d'emploi, sous-urbanisées (Romorantin, Verneuil, Issoudun), dans lesquelles la restructuration des activités militaires, non compensée par les autres fonctions d'autorité, entraîne une perte d'emplois.

Dans le groupe en stagnation, on trouve tout d'abord les zones d'emploi où la création d'activité repose sur les fonctions de reproduction humaine, sur la distribution et les services pratiques (type 9). Il s'agit de villes moyennes où se sont créés ces dernières années des embryons d'enseignement supérieur (IUT), à Auxerre et Alençon notamment, ainsi que de territoires touchés par la périurbanisation, tourangelle pour Amboise, parisienne pour Château-Thierry, impliquant l'essor de certains services à la personne. Le type 8 n'est composé que de deux zones d'emploi (Châlons, Amiens) qui sont les deux plus petites capitales régionales du Bassin parisien dans lesquelles la décentralisation administrative a renforcé les fonctions d'autorité et notamment les emplois d'administration publique. Enfin, le type 1 regroupe des zones de taille petite ou moyenne dans lesquelles les fonctions de fabrication ont bien résisté malgré un profil agricole ou industriel marqué (Vimeu, Sud-ouest champenois, Sarthe-Sud, Epernay) et où l'essor des fonctions de reproduction humaine accompagne soit la présence d'une ville préfecture – Bourges, Blois où se sont développées des antennes universitaires – soit la proximité de l'Ile-de-France – impact du desserrement résidentiel – comme à Sens et Montargis.

A partir du type 10, on entre dans le groupe des zones en croissance absolue. Le type 10 nous permet de retrouver toutes les grandes villes dynamiques du Bassin parisien (Reims, Orléans, Tours, Caen) et notamment celles de l'espace inter-séquano-ligérien, ainsi que certaines franges franciliennes très actives de plus en plus associées à la dynamique de la capitale (Compiègne, Beauvais, Dreux). C'est également dans ce type que se place un des "bastions" du nucléaire, Dieppe, qui doit sa progression aux apports de ce secteur d'activité. Au sein du groupe, on remarque la contribution élevée à la variation de l'emploi de nombreuses fonctions individuelles et plus particulièrement de la gestion, du commercial-marketing et de la reproduction humaine. Pour les grandes villes, cette dynamique indique une tendance à la métropolisation relative du profil fonctionnel. Ailleurs, elle signale plutôt le renforcement des fonctions abstraites au sein des entreprises et certaines tendances à la désintégration verticale qui s'accompagne d'une progression des services économiques. On remarquera toutefois qu'un sous-ensemble peut être distingué. Il isole les petites zones franciliennes qui bordent l'aire métropolitaine centrale ainsi que la zone d'emploi de Saint-Lô. La particularité de ce sous-groupe est en fait de connaître une progression plus importante de la reproduction humaine (effet de rattrapage) et au contraire une contribution modeste de la fonction recherche à la croissance de l'emploi, signe qu'il ne s'agit pas là d'une trajectoire de métropolisation. Le type 12 ensuite isole deux "zones qui gagnent", Cherbourg et Vernon, où l'on remarque le rôle particulier du secteur de la recherche dans la création d'emplois : la *COGEMA* d'une part et la *SEP* d'autre part (*Société européenne de propulsion*), qui sont deux entreprises à fort contenu technologique responsables de ce phénomène. Enfin le type 11 rassemble quelques-unes des franges de l'aire métropolitaine centrale proches du profil précédent, ainsi que la zone de Lillebonne. S'y ajoute toutefois le développement de la logistique, par glissement de cette fonction depuis la région parisienne dans le premier cas, par étalement du complexe portuaire de la Basse-Seine dans le second.

Au final, l'analyse par classification ascendante hiérarchique de la contribution des fonctions individuelles à l'évolution de l'emploi entre 1982 et 1990 confirme les informations issues des typologies précédentes. On retrouve constamment, avec quelques nuances, plusieurs familles de types dynamiques :

- Les espaces des marges et des périphéries à dominante rurale, très affectés par le déclin de l'agriculture et des fonctions qui lui sont liées ;
- Les franges franciliennes dont le profil dynamique ressemble beaucoup à celui de l'aire métropolitaine centrale avec des nuances tenant parfois au développement de certaines fonctions ou activités – logistique, industrie, services aux particuliers, bâtiment... ;
- Les grandes villes du Bassin parisien qui se partagent entre un profil proche de celui de l'aire métropolitaine et un profil plus original où les services non marchands – fonctions d'autorité, reproduction humaine – jouent un rôle très important, ce qui les assimile à la catégorie des "villes d'Etat", appellation qu'elles partagent avec quelques petites préfectures comme Auxerre ou Châlons-sur-Marne ;
- Les espaces en fort déclin industriel surtout présents dans la moitié Est du Bassin parisien – Picardie, Champagne, Berry, Nivernais ;
- Les espaces ruraux résistants qui correspondent à quelques zones d'emploi de l'Ouest et de la région Centre dans lesquelles l'industrie continue parfois à se développer ;
- L'aire métropolitaine centrale dont certaines caractéristiques dynamiques servent de modèle soit aux franges, soit aux grandes villes du bassin ;
- Les bastions du nucléaire – Dieppe, Cherbourg – et les zones concernées par les grands projets technologiques à financement public – Vernon et le programme Ariane par exemple – où se concrétisent les dynamiques les plus soutenues mais aussi les plus atypiques de la période.

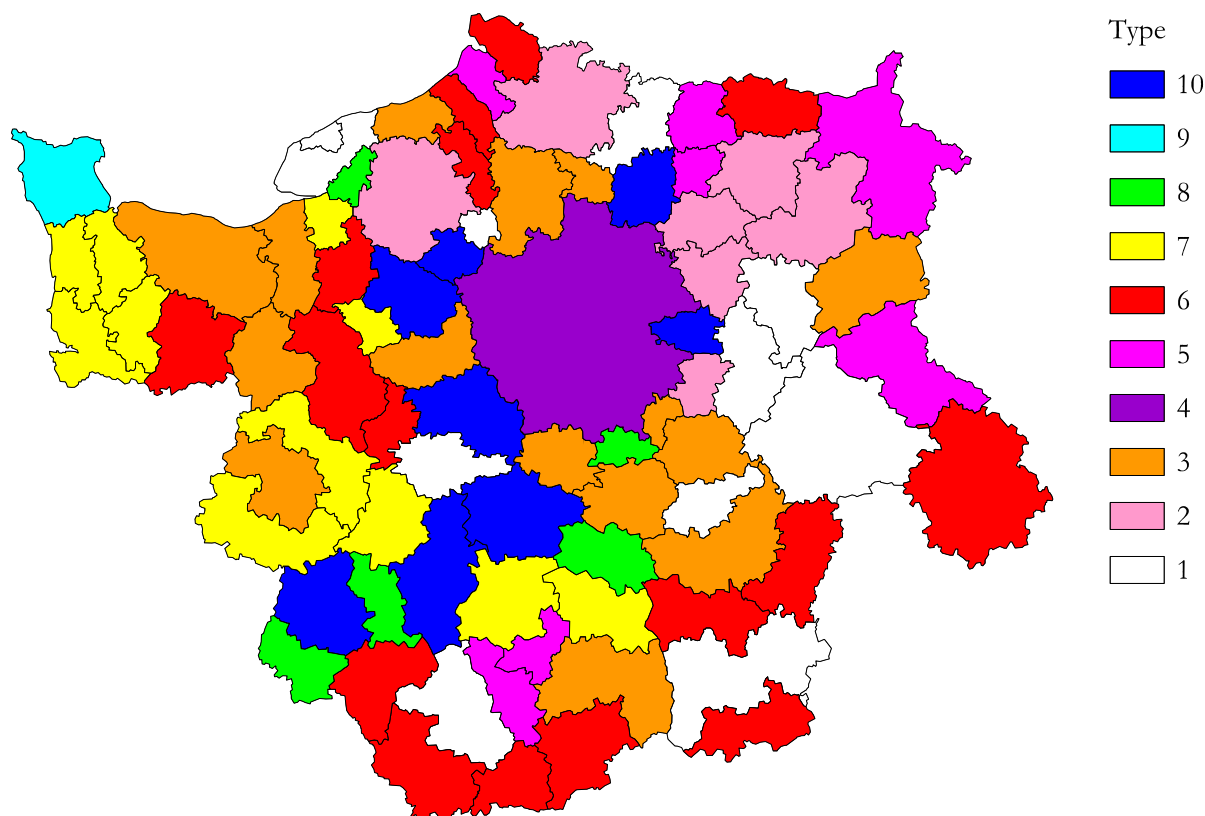
Aussi peut-on se demander si la récurrence de ces trajectoires dynamiques, quels que soient les indicateurs sélectionnés, entraîne une transformation socioprofessionnelle particulière



du territoire qui permettrait d'associer à ces mutations économiques et fonctionnelles des transformations sociales d'un type particulier.

*(iv) Dimension sociale des dynamiques fonctionnelles et sectorielles.*

Les professions que nous allons analyser correspondent aux 8 postes de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles. La démarche ne portant que sur les actifs ayant un emploi dénombrés au lieu de travail, les variables discriminantes sont au nombre de 5, comme dans l'analyse que nous avons réalisée sur la dynamique des types de spécialisation socioprofessionnelle.



**Carte 49 :** Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des professions et catégories socioprofessionnelles à la variation totale de l'emploi entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP-SAPHIR).

Type		Agr., artisans, comm., chefs d'entrep.	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Emploi total
En déclin	5 Très fort déclin de l'emploi ouvrier et déclin des employés	-3.19%	1.53%	1.32%	<b>-0.01%</b>	<b>-10.53%</b>	-10.89%
	6 Fort déclin des indépendants, essor modeste des professions intermédiaires	<b>-9.64%</b>	1.59%	<b>2.19%</b>	2.47%	-6.35%	-9.73%
	7 Très fort déclin des indépendants, essor de l'emploi ouvrier	<b>-13.31%</b>	1.87%	3.66%	3.33%	<b>1.18%</b>	-3.27%
	1 Déclin de l'emploi ouvrier, bonne résistance des indépendants et croissance faible des autres PCS	<b>-2.85%</b>	1.92%	4.07%	<b>0.80%</b>	-7.20%	-3.26%
Stagnant	2 Fort déclin de l'emploi ouvrier, très bonne résistance des indépendants	<b>-1.59%</b>	3.64%	5.32%	2.03%	<b>-8.20%</b>	1.20%
	3 Bonne résistance des indépendants, forte croissance des employés	<b>-3.19%</b>	3.32%	5.02%	<b>3.78%</b>	-4.14%	4.78%
En croissance	8 Forte progression des employés et professions intermédiaires	-6.20%	3.16%	<b>6.81%</b>	<b>5.96%</b>	-2.05%	7.67%
	4 Aire métropolitaine centrale : explosion de l'emploi cadre	0.15%	<b>9.59%</b>	5.59%	-1.74%	-5.03%	8.56%
	10 Grandes villes et franges dynamiques : la métropolisation partagée ?	-1.67%	<b>5.67%</b>	<b>7.33%</b>	5.22%	-1.19%	15.37%
	9 Cherbourg : forte croissance des professions intermédiaires, des employés, des ouvriers	-8.32%	3.93%	<b>12.84%</b>	<b>9.61%</b>	<b>3.51%</b>	21.56%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien		-5.62%	2.70%	4.10%	2.92%	-4.48%	-0.39%
France		-3.05%	5.29%	5.78%	2.96%	-4.89%	6.09%

**Tableau 50 :** Profil des contributions des professions et catégories socioprofessionnelles à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 49<sup>1</sup>. (Source : INSEE - RGP- STRATES).

<sup>1</sup> En gras, les variables qui contribuent à l'originalité du type dans la typologie.

En raison du nombre moins important de variables descriptives, 10 classes seulement ont été formées, pour une variance interne de 25,3 %, ce qui indique un très bon niveau d'information recueillie. Les types en déclin sont les mêmes que dans les typologies précédentes. Les pertes les plus graves sont enregistrées par le type 5 qui regroupe la vallée de la Meuse, le Vimeu, le chaunois, le Saint-quentinois, les régions d'Issoudun et de Vierzon. Toutes ces zones d'emploi ont connu une récession du secteur des industries traditionnelles (métallurgie, textile) qui explique une contribution élevée des ouvriers à la diminution de l'activité entre 1975 et 1990. La crise industrielle a été ici tellement prononcée qu'elle a entraîné la stagnation voire la régression des autres catégories sociales (les employés notamment). Le type 6 est proche du type 5, avec lequel il partage des pertes d'emplois importantes, mais c'est en fait la diminution des travailleurs indépendants qui est le principal responsable de la rétraction de l'activité. Les zones d'emploi concernées sont moins industrialisées et plus agricoles (Perche, Sud du Berry, Thiérache...), ce qui explique la différence de profil. Toutefois, le secteur secondaire n'est pas totalement absent, d'où un déclin encore prononcé de l'emploi ouvrier. Le type 7 est plus résistant : la spécialisation agricole y est encore plus nette que dans le type précédent, ce qui se traduit par l'implication exclusive des travailleurs indépendants dans la diminution de l'activité. En effet, soit en raison de la sous-industrialisation, soit parce que quelques secteurs industriels s'y développent – campagnes du Loir-et-Cher –, les ouvriers contribuent à la variation positive de l'emploi. On remarquera que les espaces inclus dans cette classe sont d'ailleurs tous situés dans la partie sud-ouest du Bassin parisien. Enfin, le type 1 nous ramène à un profil déjà aperçu dans le type 5, mais plus atténué dans ses aspects négatifs : le déclin ouvrier est moins fort, tout comme celui des travailleurs indépendants ; une substitution des emplois moins qualifiés par les professions intermédiaires semble s'opérer, et la catégorie des employés a une contribution modeste ce qui indique que la récession industrielle forte est compensée par un début de tertiarisation, lui-même autorisé par la présence de villes de taille déjà importante et dotées de fonctions administratives – Troyes, Châteauroux, Nevers, Le Havre.

Deux classes de zones d'emploi constituent le groupe des zones en stagnation. Le type 2 est assez hybride puisqu'on y retrouve à la fois quelques grandes villes du Bassin parisien dotées de fonctions régionales importantes (Rouen Amiens, Reims), mais aussi des zones d'emploi des franges orientales de l'aire métropolitaine centrale caractérisées par la présence de sous-préfectures ou préfectures (Soissons, Château-Thierry, Provins auxquelles on peut ajouter Laon, plus éloignée). Le profil industriel reste assez marqué, ce qui explique une contribution élevée des ouvriers à la diminution de l'emploi total. Par contre, l'existence des fonctions administratives fait que la catégorie des employés a ici une contribution positive plus significative, tandis que la taille des villes, dans les zones d'emploi les plus importantes du groupe, se traduit par un renforcement, certes encore modéré, de l'emploi cadre. Le type 3 présente des caractéristiques proches du précédent, dans la mesure où il regroupe de nombreux sous-systèmes spécialisés dans des fonctions tertiaires administratives (Châlons, Beauvais, Caen, Alençon, Auxerre, Bourges), touristiques (Lisieux), ou spécifiques (Le Mans avec le secteur des assurances). Pour cette raison, la catégorie des employés contribue plus significativement à la variation de l'emploi tandis que le moindre niveau d'industrialisation se traduit par un déclin moins prononcé de l'emploi ouvrier.

Les zones d'emploi en croissance absolue sont approximativement les mêmes que dans les classifications précédentes. Le type 8 cependant constitue un ensemble particulier, car peu développé, où professions intermédiaires et employés sont à l'origine de la dynamique. Il s'agit pour l'essentiel de zones périurbaines (Lillebonne près de Rouen, Amboise et Loches près de Tours, Nemours près de Paris) qui connaissent du fait de leur situation une dynamique de desserrement de la population des agglomérations situées à proximité, elle-même à l'origine de la croissance des catégories sociales propres aux services marchands et non marchands. Le type 4 est celui de l'aire métropolitaine centrale, totalement isolée dans cette typologie. La forte progression de l'emploi y repose presque exclusivement sur les cadres qui contribuent à une augmentation de près de 10 % de l'emploi total. Le type 10 nous permet de retrouver les villes de l'espace inter-séquano-ligérien (Tours, Orléans, Blois, Chartres, Evreux) ainsi que les franges les

plus dynamiques de l'aire métropolitaine centrale (Compiègne, Vernon). Elles sont des lieux de "partage" de la métropolisation, pour reprendre l'expression de Jacques Lévy<sup>1</sup>, puisqu'elles reproduisent, en modèle réduit et atténué, de nombreuses transformations sociales de l'Ile-de-France : forte progression des cadres et, ce qui est plus original, essor rapide des professions intermédiaires, signe de la présence vraisemblable de nombreuses branches industrielles dites techniciennes, comme l'ont déjà indiqué les travaux de Félix Damette et Jacques Scheibling<sup>2</sup>. Enfin, le type 9 termine la classification, avec la zone d'emploi de Cherbourg, une fois encore isolée et où professions intermédiaires, les employés mais aussi les ouvriers constituent les gros bataillons de la création d'emplois. L'industrie du nucléaire a renforcé la place de ces différentes professions à la fois en relation avec la construction des nouveaux sites (ouvriers du bâtiment) et avec la mise en marche des installations (emplois de techniciens et d'ouvriers qualifiés).

Sur la base des recoupements empiriques constatés au fil de ces analyses, il est possible d'envisager une synthèse qui croiserait dans une typologie qualitative et récapitulative les informations issues des quatre classifications précédentes

*(v) Typologie des dynamiques spatiales de l'activité économique et du système productif dans le Bassin parisien : essai de synthèse.*

Les quatre classifications précédentes présentent toutes le même nombre de classes, à l'exception de celle sur les PCS qui n'en comporte que 10. Pour obtenir 12 classes, il suffit de déplacer la coupure de l'arborescence sur laquelle repose la classification. Cette démarche conduit à scinder chacun des types 3 et 7 en deux nouvelles classes. Ainsi dans la classe 3 on isole cinq zones d'emplois (Sens, Lisieux, Alençon, Santerre-Oise, Montereau) où la résistance de l'emploi indépendant est moins bonne et où la croissance globale est plus faible (+0,87 %), portée surtout par les employés, tandis que les professions intermédiaires progressent peu. Les autres zones du type 3 ont par contre une croissance globale plus soutenue (+6,13 %) avec des contributions relatives des cadres et professions intermédiaires qui les rapprochent du type 10. Dans le type 7 d'autre part, on peut distinguer un petit sous-groupe de zones d'emploi bas-normandes (Vire, Avranches, Granville et Coutances) qui se caractérisent par un déclin plus important de l'emploi indépendant – pertes qui représentent près de 20 % de l'emploi total – tandis que l'emploi ouvrier, comme c'est le cas dans le type 7, progresse, mais dans des proportions supérieures (+1,5 % de la variation de l'emploi).

En retenant ainsi 12 types, il est désormais possible d'envisager une dernière classification ascendante hiérarchique dont les variables seraient les 12 classes obtenues lors des calculs précédents. De cette manière on débouche sur une typologie reposant sur des données non plus quantitatives mais qualitatives croisant les résultats des classifications précédentes.

Compte tenu des modalités de l'opération – (12 X 12 X 12 X 12 possibilités de combinaisons des types obtenus précédemment), les résultats du calcul<sup>3</sup> ne sont satisfaisants qu'à la condition de retenir un nombre élevé de classes. Avec 17 types, on obtient une variance interne assez satisfaisante de 37,5 %, tout en constatant d'ailleurs que les quatre "sous-systèmes" les plus originaux (aire métropolitaine centrale, Cherbourg, Vernon, Aubigny) font chacun classe à part.

Afin de rendre cette synthèse la plus compréhensible possible, nous avons ajouté à la carte des types obtenus une représentation en figures proportionnelles de la variation totale de l'emploi, exprimée en pourcentage, entre 1975 et 1990. Cette information permet de distinguer les types de sous-systèmes en croissance et ceux en déclin. Par ailleurs, nous avons récapitulé dans le

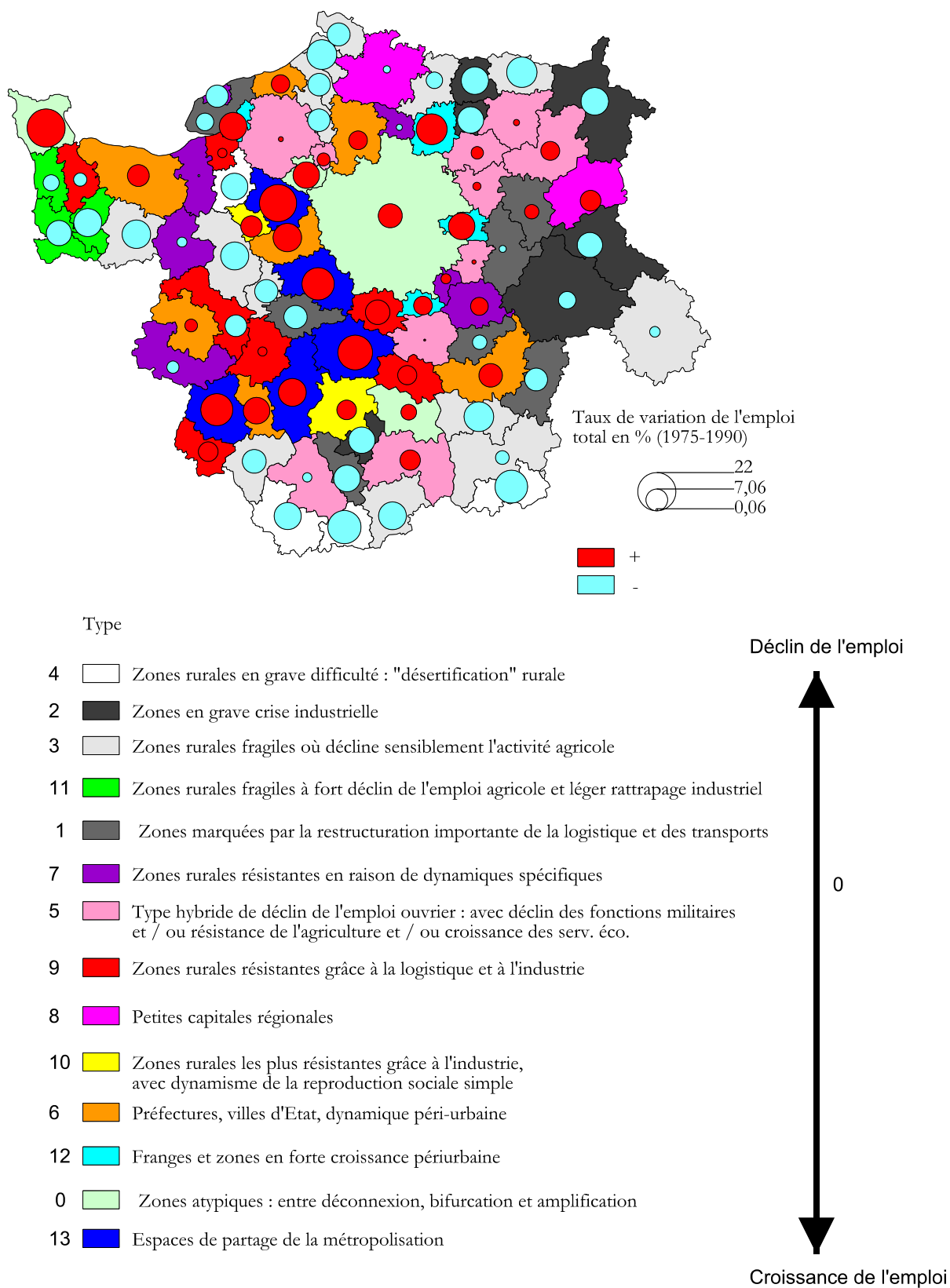
---

<sup>1</sup> Jacques Lévy, "MétroParis, quelle métropolisation ?", *Metropolis*, 1995, n°104/105, pp. 109-113.

<sup>2</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992

<sup>3</sup> Chacune des classes de chacune des classifications servant de base à cette typologie récapitulative a été traitée comme une variable qualitative de la même manière que s'il s'était agi d'un résultat d'enquête.

tableau 51, les résultats des classifications antérieures dans le but de faire apparaître les particularités qui fondent l'originalité de chaque type.



**Carte 50 : Typologie récapitulative des mutations du système productif et de l'activité économique dans le Bassin parisien entre 1975 et 1990.**

Type	Nom	Types dominant pour :				Taux de variation de l'emploi en % (1975-1990)
		Les secteurs d'activité	Les fonctions collectives	Les fonctions individuelles	Les catégories sociales	
4	Zones rurales en grave difficulté : "désertification" rurale	Rural fragile : déclin agricole, stagnation des services	Zones rurales fragiles (types 1 et 2)	<b>Zones en fort déclin où régressent fabrication, services pratiques, distribution</b>	Fort déclin des indépendants : essor modeste des professions intermédiaires	-13,42
2	Zones en grave crise industrielle	<b>Déclin industriel : effondrement de l'industrie, stagnation des services aux entreprises</b>	Zones de fort déclin industriel	Déclin moyen de la fabrication et stagnation des autres fonctions	<b>Très fort déclin de l'emploi ouvrier et déclin des employés</b>	-9,48
3	Zones rurales fragiles où décline sensiblement l'activité agricole	<b>Marges et angles morts du Bassin parisien (type 1)+ rural fragile : déclin agricole, stagnation des services (type 2)</b>	Zones rurales : déclin agricole moins prononcé (type 2)	<b>Fort déclin de la fabrication</b>	<b>Fort déclin des indépendants, essor modeste des professions intermédiaires</b>	-8,76
11	Zones rurales fragiles à fort déclin de l'emploi agricole et léger rattrapage industriel	Rural fragile, déclin agricole compensé par l'industrie	Zones rurales fragiles: déclin agricole et du bâtiment	Zones de fort déclin de la fabrication	<b>Très fort déclin des indépendants avec progression modeste de l'emploi ouvrier</b>	-8,30
1	Zones marquées par la restructuration importante de la logistique et des transports	<b>Zones logistiques en restructuration</b>	<b>Zones rurales fragiles : stagnation de la reproduction sociale simple; déclin des services de flux</b>	Déclin moyen de la fabrication avec stagnation des autres fonctions	Déclin de l'emploi ouvrier, bonne résistance des indépendants, croissance faible des autres PCS	-4,51
7	Zones rurales résistantes en raison de dynamiques spécifiques	Zones rurales résistantes à forte progression de l'emploi industriel	non significatif	non significatif	<b>Bonne résistance des indépendants, forte croissance des employés</b>	-0,78
5	Type hybride de déclin de l'emploi ouvrier : avec déclin des fonctions militaires, et/ou résistance de l'agriculture, et/ou croissance des serv. éco.	Essor des services aux particuliers (type 7) ; grandes villes du Nord du B.P. : résistance de l'agr. et croiss. des serv. aux entr	<b>Déclin de la reproduction élargie, croissance des services de flux (type 4) ; zones en croissance forte : grandes villes et franges (type 10)</b>	non significatif	<b>Fort déclin de l'emploi ouvrier, très bonne résistance des indépendants</b>	1,72
9	Zones rurales résistantes grâce à la logistique et à l'industrie	<b>Rural fragile ; déclin agricole compensé par l'industrie (type 5) ; zones rurales résistantes à forte progression d'emploi industriel (type 6)</b>	Zones rurales fragiles: déclin agricole et du bâtiment	Zones à forte croissance logistique et à stagnation de la distribution et des services pratiques	<b>Déclin des indépendants mais forte progression de l'emploi ouvrier</b>	1,82
8	Petites capitales régionales	Grandes villes du Nord du bassin : résistance de l'agr. et croiss. des serv. aux entr.	Villes d'Etat et zones de déclin des services de flux	<b>Capitales régionales : forte progression des fonctions d'autorité</b>	Fort déclin de l'emploi ouvrier et très bonne résistance des indépendants	2,82
10	Zones rurales les plus résistantes grâce à l'industrie, avec dynamisme de la reproduction sociale simple	Zones rurales résistantes à forte progression de l'emploi industriel	Zones rurales résistantes : déclin agricole compensé par la reproduction simple	<b>Zones de déclin des fonctions d'autorité et de stagnation de la rep. hum.</b>	Déclin des indépendants mais forte progression de l'emploi ouvrier	6,19
6	Préfectures, villes d'Etat, dynamique péri-urbaine	<b>Préfectures et villes d'Etat : croissance des services non marchands</b>	non significatif	Forte progression de la rep. hum. des serv. prat. et de la dist. (type 9) ; grandes villes et franges à croissance complexe	<b>Bonne résistance des indépendants; forte progression des prof. inter. et des cadres.</b>	7,19
12	Franges et zones en forte croissance péri-urbaine	Zones péri-urbaines ou péri-franciliennes : forte croiss. du bât. et des serv. aux part.	<b>Zones en croissance forte : grande villes et franges</b>	Franges et zones avec croissance à dominante logistique	Forte progression des employés et des professions intermédiaires	10,14
0	Zones atypiques : entre déconnexion, bifurcation et amplification	-	-	-	-	11,02
13	Espaces de partage de la métropolisation	Villes inter-séquano-ligériennes à croissance complexe	Zones en croissance forte : grandes villes et franges	Franges et zones avec croissance à dominante logistique	<b>Grandes villes et franges dynamiques : la métropolisation partagée</b>	16,00

**Tableau 51 : Tableau récapitulatif de la classification ascendante hiérarchique croisant les résultats des typologies sur la contribution des secteurs d'acteurs d'activités, des fonctions collectives et individuelles, des catégories socioprofessionnelles à la variation de totale de l'emploi entre 1975 et 1990.**

Un premier constat se dégage de la carte et du tableau : on observe en effet que les taux de variation de l'emploi des zones d'étude sont compris, au sein de chaque type, dans une fourchette très étroite – à l'exclusion des types 5 et 7 un peu plus hétérogènes. Cette indication est un élément statistique supplémentaire qui témoigne de la pertinence de la typologie.

Les types récessifs sont au nombre de six. Quatre zones d'emploi situées dans les périphéries et les angles morts du Bassin parisien partagent l'évolution la plus défavorable : il s'agit de La Châtre, de Decize, d'Argenton-sur-Creuse et de Bernay qui sont des espaces ruraux fragiles en "désertification" où le déclin très prononcé de l'activité agricole se répercute sur tous les autres secteurs économiques (type 4). Elles sont suivies de six zones d'emploi en grave crise industrielle (type 2) – Chauny, Saint-Quentin, Vallée de la Meuse, Marne Moyenne, Vierzon, et Troyes – dont les pertes d'activité ne sont pas très éloignées quantitativement de celles du type précédent. Avec le type 3 qui vient ensuite, on retrouve, atténuées, les caractéristiques du type 4. Les zones concernées sont également en situation d'angle mort ou en périphérie, l'agriculture est la principale responsable de la récession – vraisemblablement par disparition des exploitants les plus âgés – mais le secteur industriel contribue aussi parfois aux pertes enregistrées – dans le Vimeu ou la Vallée de la Bresle par exemple –, tandis que l'existence de certaines fonctions administratives permet parfois un essor très modeste des professions intermédiaires – Haute vallée de la Marne, Nevers. Assez proche du précédent, le type 11 représente un ensemble original situé uniquement en Basse-Normandie (Coutances, Avranches-Granville, Vire). Le déclin très prononcé du secteur primaire s'y accompagne d'une création significative quoique insuffisante d'emplois industriels, en relation avec la sous-représentation flagrante de cette activité – phénomène de rattrapage. Le type 2 est la dernière classe dans laquelle le repli industriel est à l'origine d'une évolution négative de l'emploi. S'y ajoutent des pertes importantes dans le secteur de la logistique et des transports : on retrouve là les ports (Le Havre), les carrefours et ateliers ferroviaires en pleine restructuration (Joigny, Sud-ouest champenois, Epernay, Avallon). Pour Epernay toutefois, le bilan de la variation de l'emploi reste néanmoins positif car la viticulture et les industries qui lui sont liées sont en progression. Le type 7 clôt le groupe des zones d'emploi en déclin absolu. Les espaces concernés, à vocation principalement rurale, réussissent à enrayer partiellement le déclin agricole grâce à des dynamiques spécifiques : progression des emplois d'administration publique à Alençon ; essor des services marchands aux particuliers liés au tourisme à Lisieux ; croissance industrielle et logistique dans la petite zone du Santerre-Oise (Plateau picard) ; croissance ou résistance de l'industrie, en Sarthe-Sud, à Sens et à Montereau.

Parmi les zones en déclin relatif c'est-à-dire stagnantes – variation positive de l'emploi inférieure à la moyenne nationale –, on trouve d'abord le type 5 très hybride dans sa composition. Plusieurs dynamiques y sont à l'œuvre, avec comme point commun un déclin assez fort de l'emploi ouvrier et une assez bonne tenue de l'emploi agricole et des indépendants. Elles sont à l'origine de plusieurs sous-ensembles distincts : les villes importantes où les services aux entreprises et la reproduction humaine portent la croissance (Rouen et Reims) ; les petites préfectures (Laon et Châteauroux) qui connaissent une croissance de l'emploi grâce au dynamisme des services non marchands mais avec compensation négative dans la reproduction élargie ; Les villes militaires avec Bourges et Provins qui connaissent le même type de mutation, accompagné toutefois d'une réduction de la présence de l'armée ; les zones limitrophes de l'Île-de-France enfin qui, sous l'effet du desserrement francilien, créent des emplois dans les services marchands aux particuliers. Le type 9, au taux de croissance comparable, est plus homogène : il amplifie certaines performances du type 7 grâce à une compensation, en secteur rural, des pertes d'emploi agricole par un essor assez marqué de l'industrie et de la logistique (Pont-Audemer à proximité de la Basse-Seine, Pithiviers, Gien, Vendôme, Chinon). Seule la zone de Sarthe-Nord n'en profite pas vraiment en raison du repli agricole plus prononcé. Le type 8 n'est composé que d'Amiens et de Châlons : la première est en récession à cause de pertes industrielles élevées ; la seconde est protégée par la forte présence d'emplois publics et progresse donc. Cependant toutes les deux se distinguent par l'augmentation des emplois dans les fonctions d'autorité

(administration publique). Le poids relatif de ces dernières dans la dynamique s'explique à la fois par les effets de la décentralisation et par la taille plutôt modeste de ces deux villes administratives.

Avec le type 10 commence le groupe des zones en croissance absolue. Romorantin et Nogent-le-Rotrou se distinguent par un fort taux de croissance de l'emploi industriel, assez surprenant dans ces espaces à dominante rurale. Le type 6 regroupe essentiellement des villes d'Etat : préfectures et capitales régionales où le renforcement des services non marchands et des emplois publics est un facteur de dynamisation, notamment dans le domaine de la reproduction humaine (enseignement, santé, social) : Caen, Le Mans, Auxerre, Beauvais sont dans ce cas. Mais parfois des évolutions spécifiques sont à l'œuvre et se traduisent par une bonne résistance voire une progression de l'industrie, avec amélioration de l'encadrement et de l'emploi technicien – Beauvais, Dreux, Amboise, Dieppe (retombée des chantiers EDF). Le type 12 est celui des franges les plus actives de l'aire métropolitaine centrale : la croissance démographique par périurbanisation s'y accompagne d'une progression des services aux particuliers et du bâtiment mais aussi parfois d'un renforcement des fonctions péri-productives liées à l'industrie comme à Compiègne. Ce que nous avons appelé le type 0 agrège quatre types distincts de la classification dont le profil est très original. Deux sont liés au nucléaire, Cherbourg et Aubigny. Le troisième n'est autre que l'aire métropolitaine centrale où la croissance des services économiques, des emplois abstraits de la sphère productive, des activités les plus discriminantes de la reproduction sociale – enseignement supérieur, santé, – et des cadres fondent l'originalité de la trajectoire. Le quatrième est une petite zone des franges franciliennes, Vernon, sous l'influence d'une entreprise liée au programme spatial européen, la *Société européenne de propulsion*. Celle-ci est à l'origine d'une augmentation très importante de l'encadrement et des services économiques. Enfin, le type 13 regroupe les 5 villes de la zone inter-séquano-ligérienne dont les zones d'emploi ont l'évolution la plus favorable de tout le Bassin parisien. Il s'agit d'Evreux, de Chartres, d'Orléans, de Blois et de Tours. Cet ensemble partage avec l'Ile-de-France, quoique dans une moindre mesure, certains facteurs de métropolisation avec une progression soutenue des services économiques et financiers rendus aux entreprises. S'y insèrent toutefois quelques originalités : une croissance forte de la logistique, notamment à Chartres, une résistance exceptionnelle de l'emploi industriel, un dynamisme important de la reproduction sociale dû à une croissance démographique prolongée.

Cette ultime approche classificatoire permet donc de synthétiser avec une assez grande précision, pour la période 1975-1990, la diversité des dynamiques spatiales du système productif des sous-systèmes qui composent le Bassin parisien. Plusieurs familles de zones d'emploi peuvent ainsi être dégagées :

- Les zones à dominante rurale dans lesquelles la variation de l'emploi est plus ou moins sous l'influence du secteur agricole et qui sont de ce fait plus ou moins résistantes selon que le déclin de l'activité primaire est ou non compensé par d'autres fonctions ou d'autres catégories d'emplois : industrie, logistique, services aux particuliers, services non marchands (types 4, 3, 11, 7 et 9);
- Les zones où le déclin industriel presque exclusif entraîne la stagnation des autres activités (type 2) mais où parfois récession a pu être amortie par certains développements économiques originaux (services aux entreprises, services non marchands ...) (type 5)
- Les zones de restructuration des activités de transport, maritimes ou ferroviaires (type 1);
- Les zones qui s'abritent derrière un développement de l'emploi public (types 6 et 8) ;
- Les zones d'expansion périurbaine à croissance des services marchands aux particuliers situées dans les franges franciliennes (type 12) ;
- Les zones de partage de la métropolisation francilienne situées entre Seine et Loire (type 13);
- Les zones atypiques, qu'il s'agisse de l'aire métropolitaine centrale ou des espaces influencés par les grands programmes industriels publics du nucléaire ou du spatial (type 0).



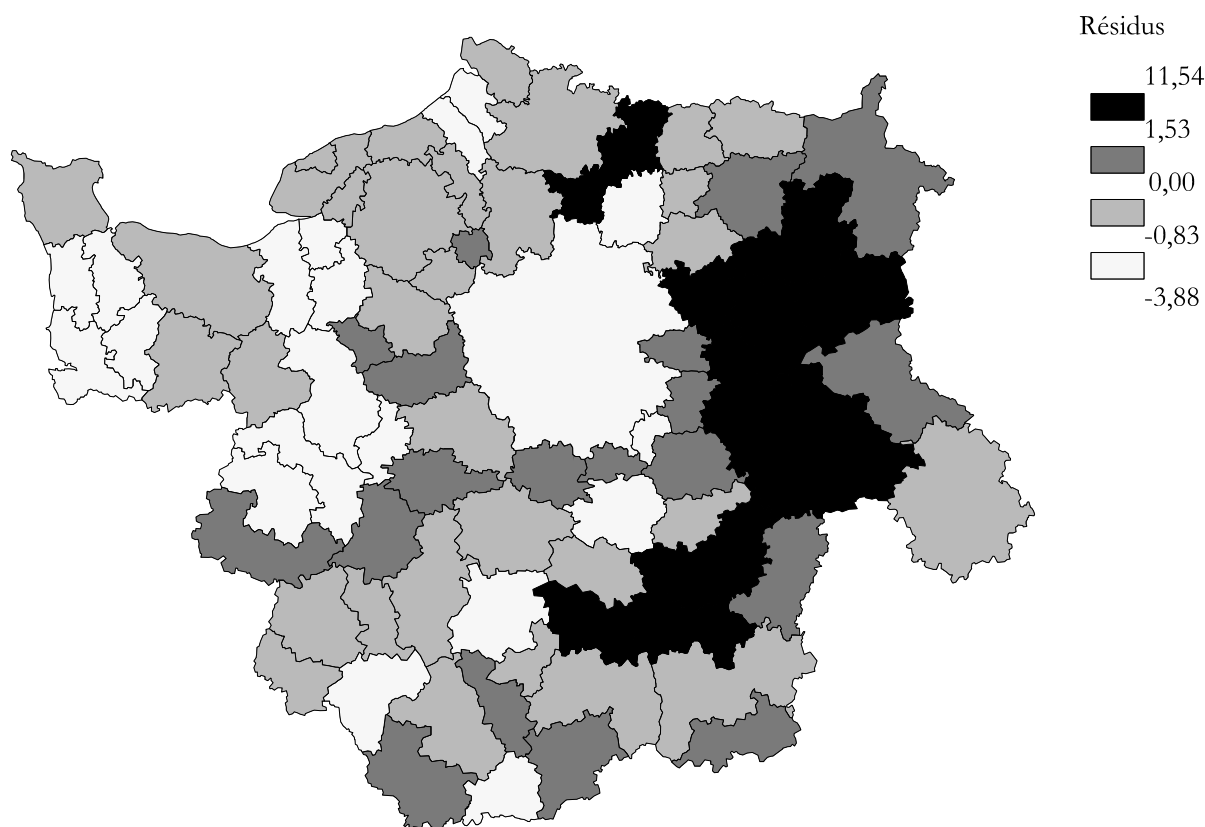
Cette synthèse permet également de donner sens à un certain nombre de facteurs qui conditionnent les évolutions : dépendance à l'industrie et à l'agriculture, proximité de la capitale qui favorise le desserrement, dépendance aux emplois publics. Nous reviendrons en troisième partie sur ces différents facteurs mais, dans un contexte où les secteurs primaire et secondaire jouent un rôle à la fois aussi déterminant et aussi différencié dans la variation de l'emploi, il est souhaitable et nécessaire de préciser maintenant quelles sont les branches industrielles et les filières agricoles qui induisent les différenciations dynamiques les plus importantes.

### **3) La spécificité des dynamiques de l'agriculture et de l'industrie.**

Malgré de fortes spécialisations dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, certains sous-systèmes se distinguent par une résistance exceptionnelle de ces activités, dans un contexte général pourtant marqué par leur récession. Il s'agit par exemple dans le premier cas de la zone d'emploi d'Epernay et dans le second de celles de Compiègne ou de Dreux. Ces anomalies, jointes à une contribution parfois positive du système productif à la variation de l'emploi dans d'autres zones, appellent des éclaircissements. En effet, considérer ces deux secteurs d'activité comme homogènes serait une erreur ou au moins une omission grave dans l'analyse. Bon nombre des originalités révélées par les typologies précédentes peuvent être élucidées par le recours à une décomposition plus fine de l'agriculture et de l'industrie.

#### ***Certaines filières agricoles semblent plus résistantes que d'autres...***

Ce postulat assez banal peut être illustré dans le Bassin parisien en recourant à une mise en corrélation entre la contribution de l'agriculture à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 et la part occupée par cette activité en 1975. Exprimée sous forme d'une régression linéaire entre les deux variables, selon la méthode des moindres carrés, celle-ci est tout à fait significative puisque le coefficient de détermination  $R^2$  s'élève à plus de 83 %. Pour une seule zone d'emploi toutefois le modèle se situe en dehors de l'intervalle de confiance : il s'agit d'Epernay qui, malgré une forte spécialisation dans ce secteur, connaît une évolution positive de son activité. L'examen des résidus de la régression confirme la pertinence globale de l'approche (carte 51).

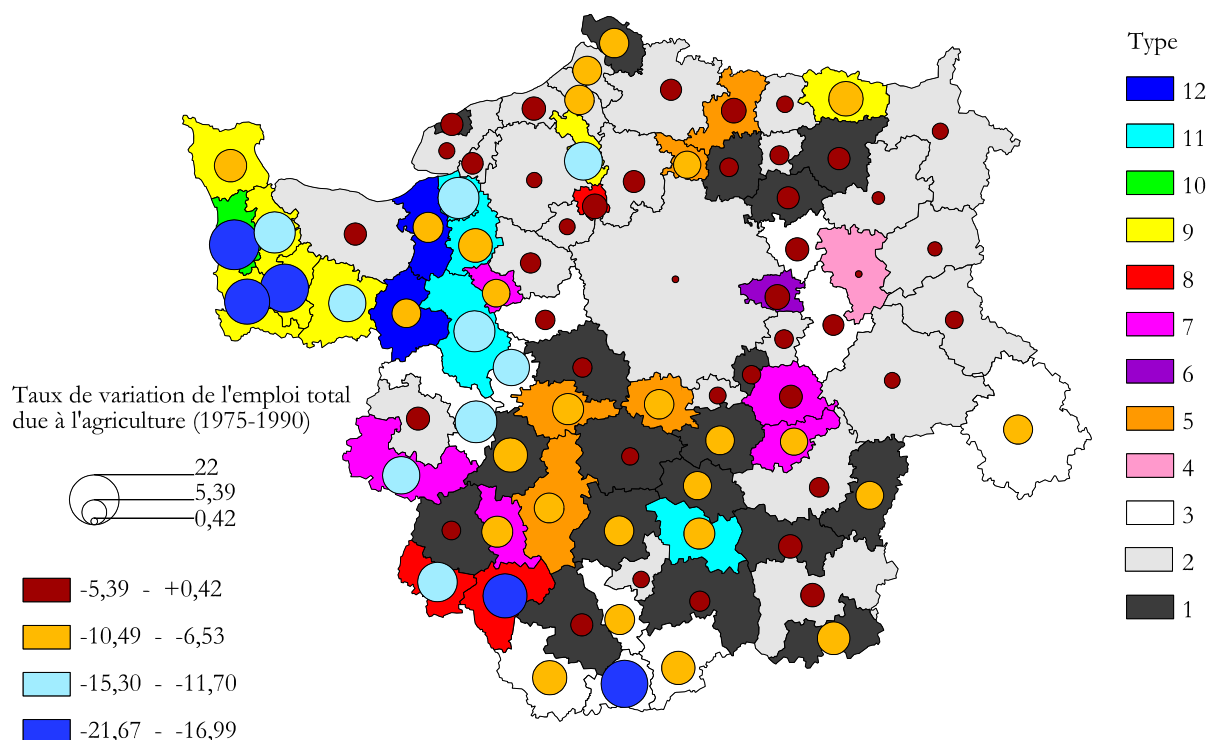


**Carte 51 : Cartographie des résidus de la régression "contribution de l'agriculture à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 / Pourcentage de l'agriculture dans l'emploi en 1975".** (Discretisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Si l'écart au modèle s'explique relativement bien pour l'aire métropolitaine centrale et quelques zones limitrophes – Compiègne, Montereau – et peut être mis en relation avec le développement de l'urbanisation, il n'en est pas de même pour les autres résidus, en positif comme en négatif. Un croisement de cette carte avec les types de spécialisation agricole des sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien peut de ce point de vue s'avérer instructive.

Nous avons dans ce but utilisé une décomposition du secteur "agriculture" au niveau 600 de la NAP en 1975. Neuf filières ont ainsi été retenues : cultures générales associées ou non à d'autres activités agricoles (0100 et 0107), production de légumes frais, de fleurs, de fruits et pépinières (0110 et 0116), viticulture et vinification (0117 et 0130), élevage de bovins associés ou non à d'autres activités agricoles (0150 et 0156), élevage d'ovins caprins et équins (0157), élevage de porcins (0160), aviculture (0163), productions agricoles diverses (0170), travaux agricoles à façon et services au profit de l'élevage (0180 et 0190). La place de chacune de ces filières n'a pas été évaluée en fonction du seul emploi agricole mais exprimé en pourcentage de l'emploi total, afin de pouvoir tenir compte de la plus ou moins grande prégnance du secteur primaire dans les zones d'étude. On a pu ainsi dégager, par classification ascendante hiérarchique, 12 types de spécialisation agricole, pour une variance interne de 29,5 % (voir tableau et carte suivante). Pour tenir compte de la grande diversité des orientations de production au sein du Bassin parisien, le profil des types a été calculé sur la base des moyennes des zones d'emploi par filières et non, comme habituellement, par agrégation des valeurs absolues des zones d'étude pour chaque type. D'autre part, on a mentionné à chaque fois la part du secteur agricole dans l'emploi en vue de dégager des niveaux de spécialisation plus ou moins forts dans le secteur primaire. La faible spécialisation correspond à un taux d'emploi agricole inférieur à la moyenne nationale ; un fort

taux d'emploi dépasse la moyenne des zones du Bassin parisien ; un taux très fort est équivalent à deux fois le niveau national...



Carte 52 : Types de spécialisation agricole dans le Bassin parisien en 1975 et contribution de l'agriculture à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).<sup>1</sup>

Type		Cultures générales associées ou non à d'autres cultures	Elevage bovin associés ou non à d'autres act. agr.	Elevage de porcins	Elevage d'ovins, caprins, équins	Aviculture	Légumes frais, fleurs, fruits, pépinières	Viticulture et vinification	Travaux agricoles à façon et services à l'élevage	Prod. agricoles diverses	Emploi agricole
2	Faible spécialisation agricole ; grande culture dominante	7.55%	0.30%	0.01%	0.03%	0.03%	0.46%	0.24%	0.28%	0.01%	8.93%
1	Spécialisation agricole moyenne ; grandes cultures dominantes	11.07%	0.18%	0.01%	0.04%	0.07%	0.82%	0.12%	0.52%	0.04%	12.92%
6	Spécialisation agricole moyenne ; associations des grandes cultures, porcs, volailles, légumes, prod. divers	10.14%	0.10%	0.07%	0.00%	0.34%	1.15%	0.00%	1.79%	0.17%	13.89%
12	Spécialisation agricole moyenne ; présence forte d'élevage équins	12.48%	2.16%	0.02%	1.12%	0.02%	0.40%	0.00%	0.31%	0.01%	16.57%
7	Forte spécialisation agricole : grandes cultures, volailles, légumes frais.	15.11%	0.40%	0.02%	0.13%	0.35%	1.37%	0.62%	0.43%	0.01%	18.47%
5	Forte spécialisation agricole ; grandes cultures, volailles et services agricoles	16.72%	0.06%	0.01%	0.05%	0.10%	0.59%	0.21%	1.38%	0.05%	19.20%
3	Très forte spécialisation agricole : grandes cultures et porcins	19.88%	0.32%	0.04%	0.07%	0.07%	0.45%	0.51%	0.47%	0.01%	21.85%
4	Très forte spécialisation agricole : vignoble champenois	6.37%	0.13%	0.01%	0.00%	0.06%	0.30%	17.88%	0.45%	0.00%	25.21%
8	Très forte spécialisation agricole ; grandes cultures, légumes, services agricoles	21.95%	0.28%	0.05%	0.09%	0.13%	1.95%	0.71%	0.89%	0.01%	26.07%
11	Très forte spécialisation agricole ; labours, chevaux et porcins	21.08%	2.70%	0.08%	0.31%	0.05%	0.51%	0.85%	0.50%	0.09%	26.25%
9	Très forte spécialisation agricole ; labours et bovins	22.13%	5.97%	0.03%	0.20%	0.04%	0.43%	0.00%	0.41%	0.01%	29.25%
10	Spécialisation agricole exceptionnelle : labours, bovins, légumes	26.85%	12.30%	0.00%	0.07%	0.11%	2.22%	0.00%	0.81%	0.00%	42.37%
	Moyenne des 82 zones d'étude du Bassin parisien	13.65%	1.05%	0.02%	0.10%	0.08%	0.68%	0.50%	0.50%	0.02%	16.65%

Tableau 52 : Profil des types de spécialisation agricole des zones d'emploi du bassin parisien en 1975. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

<sup>1</sup> En gras, les filières qui contribuent le plus à la spécificité du type dans la classification.

Rapportée à la cartographie des résidus, la représentation des types de filière agricole n'apporte que peu d'informations complémentaires significatives. Bien sûr, on observe que l'originalité de la zone d'Épernay – plus fort écart observé dans la régression –, où le secteur primaire a contribué à la création de près de 0,5 % d'emplois supplémentaires, repose exclusivement sur la spécialisation viticole à fort niveau de main-d'œuvre et en progression. C'est là le signe de la croissance rapide des ventes de vins de Champagne au cours des vingt dernières années. D'autre part, les zones appartenant au type 5 (forte spécialisation dans les grandes cultures, les volailles, et les légumes frais) présentent également un écart positif parfois important au modèle. Ce constat est particulièrement vrai pour les zones picardes dont on sait qu'elles ont développé, depuis deux décennies, une orientation vers les cultures légumières de plein champ, fortement intégrées aux industries agro-alimentaires, sur des marchés en forte expansion. Les zones d'élevage avicole associé aux cultures générales (type 8) sont également assez résistantes et ont aussi, dans un certain nombre de cas, un écart positif au modèle : Sens, Sarthe-Sud, Nogent-le-Rotrou, en relation avec des entreprises ou des labels réputés (*Bourgoin* dans l'Yonne, label de Loué dans la Sarthe). De même, bon nombre de zones de grande culture où l'emploi primaire est inférieur à la moyenne nationale – cas de la plupart des sous-systèmes du Nord-est du Bassin parisien –, soit en relation avec cette spécialisation, soit parce que le niveau d'industrialisation ou d'urbanisation est élevé, ont des écarts très positifs à la régression linéaire. Il s'agit principalement des zones de Champagne crayeuse où de grandes exploitations modernes se sont créées par défrichement des forêts de pins noirs dans les années 1960, créant ainsi les conditions d'une meilleure résistance de l'emploi agricole. Il ne faut d'ailleurs pas oublier non plus qu'aux marges du "désert" champenois, la poursuite des plantations viticoles a assuré la prospérité et le développement de petites exploitations qui ont su profiter de la vague du champagne (régions de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine). A l'opposé, bon nombre de zones d'emploi de l'Ouest du Bassin parisien – Basse-Normandie, pays de Bray – présentent de forts écarts négatifs au modèle. Il s'agit pour l'essentiel d'espaces appartenant aux types 10, 11 et 12. Leur caractéristique principale réside dans le fait que les cultures générales et les labours cèdent en partie la place aux élevages bovin et équin. Ces filières qui se développent dans le cadre de petites exploitations, comme le montrent les niveaux impressionnants d'emploi agricole, généralement extensives, constituent donc un facteur de fragilisation d'autant plus important que les quotas laitiers de 1984 ont souvent accéléré une tendance à l'accroissement de la taille des exploitations, déjà largement entamée.

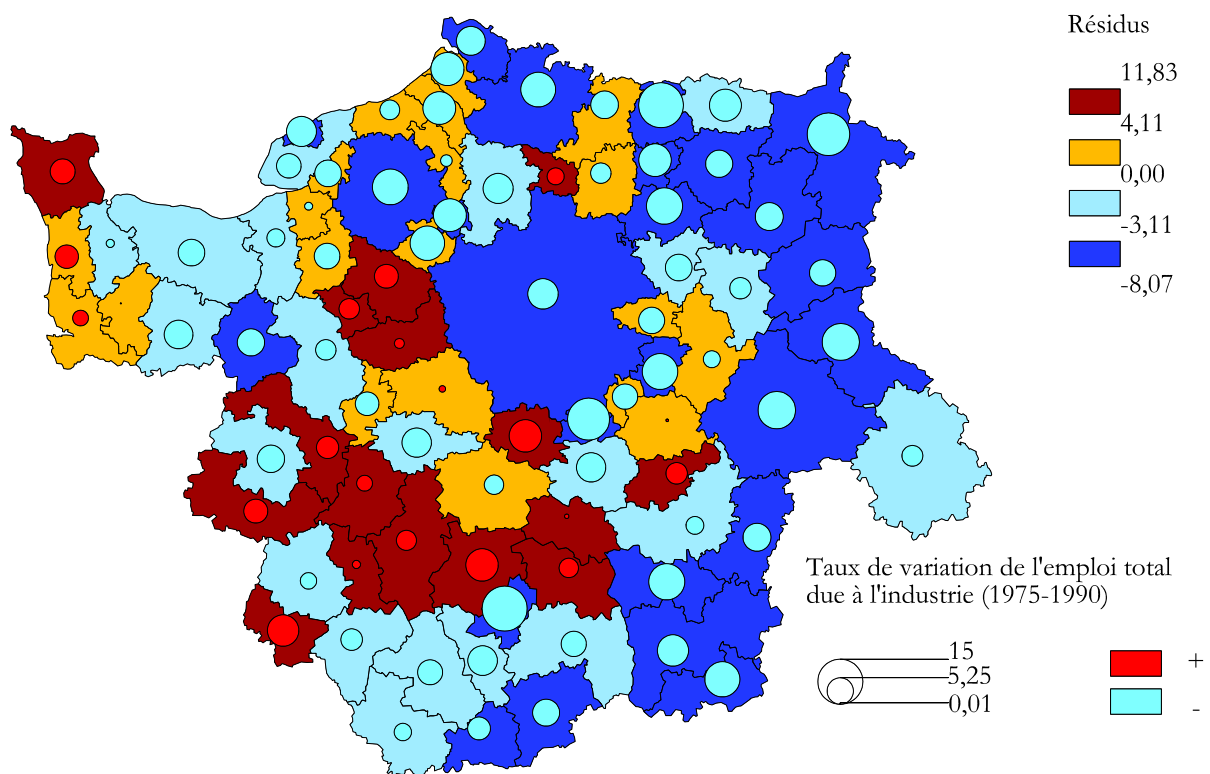
En bref, si le taux d'emploi agricole est le principal élément d'explication de la plus ou moins forte contribution de ce secteur à la variation de l'emploi entre 1975 et 1990, un certain nombre de déterminants secondaires entrent en ligne de compte. Les spécialisations viticoles, avicole, légumière – lorsqu'elles s'insèrent dans une agriculture de plein champ – et d'une façon générale la grande culture, semblent être un terrain favorable à une meilleure résistance au déclin agricole. A l'opposé, les élevages bovins et équins (Perche, pays d'Auge) sont une source de fragilisation, même quand ils s'associent à des labours ou à des cultures légumières, comme le montre l'exemple de Coutances (type 10). En effet, dans cette petite région, la culture des carottes, de réputation nationale, n'a pas empêché une diminution considérable de l'emploi due à l'agriculture.

En fait, la structure des exploitations – de taille généralement plus importante au Nord et à l'Est du Bassin parisien, plus mécanisées et moins intensives en main-d'œuvre – est au moins aussi importante que les types de spécialisation pour comprendre l'impact du secteur agricole sur la dynamique de l'emploi.

*Les branches industrielles en croissance, les branches industrielles en déclin...*

Si la nature des filières agricoles est finalement moins importante que la part de l'agriculture dans l'emploi total pour comprendre les contributions de ce secteur à l'évolution de l'activité, peut-on en dire autant des différentes branches industrielles ?

Conformément à la démarche précédente, nous avons réalisé une régression linéaire croisant la contribution du secteur industriel à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 et le pourcentage d'emploi dans l'industrie en 1975. Le résultat obtenu est ici bien moins satisfaisant puisque le coefficient de détermination s'établit à un niveau faible ( $R^2=23,11\%$ ). Deux zones d'emploi – Romorantin et Pithiviers – se situent même au-delà de l'intervalle de confiance des mesures effectuées. Cette qualité finalement assez médiocre de la régression signifie que les dynamiques industrielles sont bien moins homogènes que celles de l'agriculture et que la nature des branches influe directement sur l'évolution des emplois de production. Un premier examen de la cartographie des résidus confirme l'importance des écarts à la droite d'ajustement, tant en positif qu'en négatif.



**Carte 53 :** Cartographie des résidus de la régression "contribution de l'industrie à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 / Pourcentage de l'industrie dans l'emploi en 1975". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Les zones qui présentent l'écart positif le plus important connaissent toutes une contribution positive de l'industrie à l'évolution de l'emploi. Cela signifie que dans le contexte des restructurations intervenues dans ce secteur depuis vingt ans, cette dynamique est anormale ou atypique. Les zones concernées sont toutes situées à l'ouest ou au sud-ouest du Bassin parisien, à l'exception de la petite zone de Santerre-Oise. L'espace inter-séquano-ligérien, la vallée de la Loire elle-même, la partie la plus occidentale de la Normandie, la Sarthe et la vallée de l'Yonne sont des

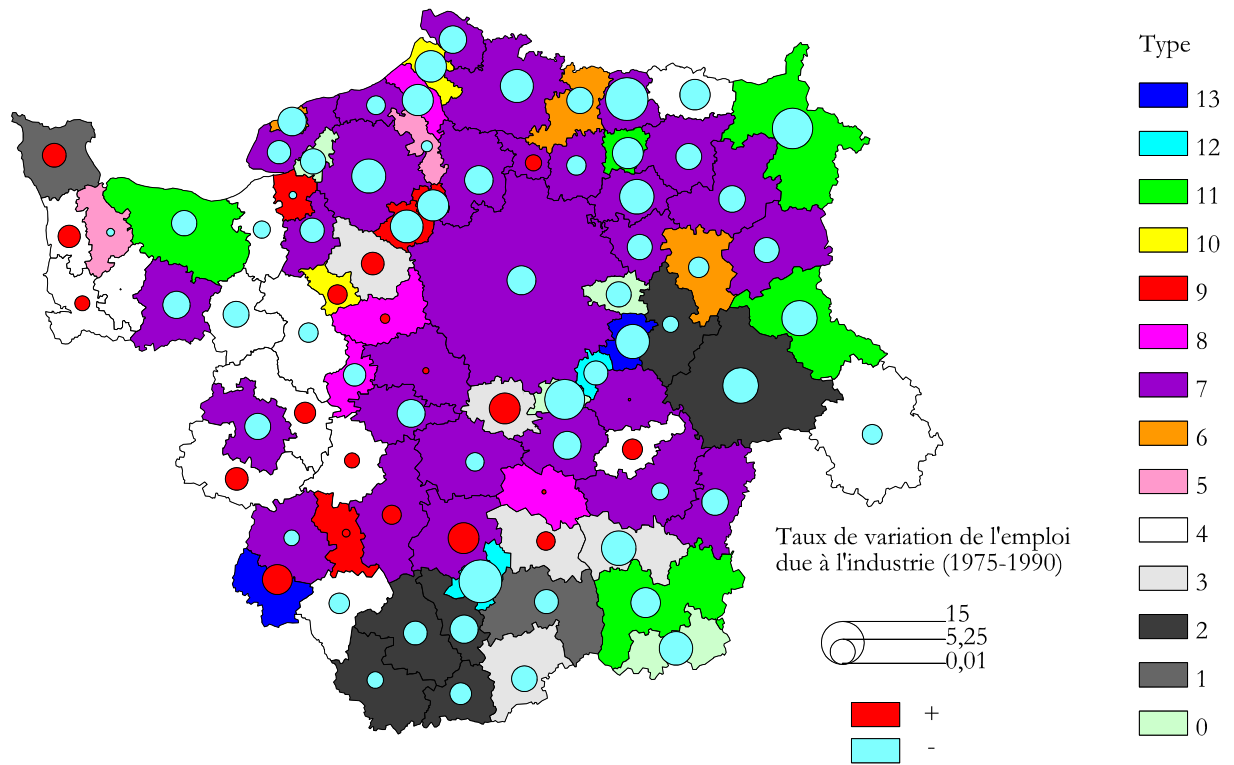
espaces particulièrement privilégiés. On se trouve là au cœur des espaces où la décentralisation industrielle a été la plus intense. Au contraire, les écarts négatifs au modèle les plus importants se situent dans l'arc nord-est du Bassin parisien, partie la plus anciennement industrialisée. La Haute-Normandie avec Rouen, la Picardie et la Champagne presque uniformément mais avec des noyaux plus touchés que d'autres (vallée de la Meuse, bassins de St-Quentin, de Chauny, de Soissons, de Troyes, de Saint-Dizier), le Sud du Bassin parisien perdent davantage d'emplois dans l'industrie que ne le laisserait supposer le modèle. Les héritages du desserrement différencié de la production pendant les Trente Glorieuses sont une piste d'interprétation que nous testerons ultérieurement. Dans la démarche actuelle, l'objectif est de mettre en relation les structures de spécialisation avec la contribution dynamique de l'industrie à la variation de l'emploi. Une typologie des zones d'étude du Bassin parisien peut ainsi être proposée, en fonction du niveau de présence des différentes branches industrielles, à l'instar de la classification déjà réalisée sur les filières agricoles. Nous utiliserons à cette fin une ventilation de l'emploi industriel en 22 branches qui correspondent à la nomenclature des activités économiques au niveau 40 de la NAP. Cette procédure présente toutefois un inconvénient : en raison du nombre élevé de variables qui serviront de critères à la classification (22), le nombre de types obtenu risque d'être lui aussi très important. Un regroupement des branches en 9 filières<sup>1</sup>, selon une méthode déjà mise en œuvre par l'INSEE<sup>2</sup>, a bien été tenté. Il produit des résultats plus synthétiques, mais aussi plus ambigus, en raison de l'hétérogénéité réelle des agrégats obtenus qui ne se situent pas vraiment dans une logique de filière<sup>3</sup>, mais procèdent davantage d'un classement des branches en fonction de la croissance positive ou négative de leur chiffre d'affaires entre 1980 et 1987.

---

<sup>1</sup> Ces neuf filières sont : l'industrie agro-alimentaire (Industrie de la viande et du lait ; autres industries agricoles et alimentaires), l'énergie (combustibles, minéraux solides et cokéfaction ; pétrole et gaz naturel ; électricité, gaz, eau), métallurgie (minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier ; minerais, métaux et demi-produits non-ferreux ; fonderie et travail des métaux ; construction mécanique), transport (automobiles et autres matériels de transport terrestre), chimie (chimie de base, fils et fibres artificiels et synthétiques ; parachimie, industrie pharmaceutique ; caoutchouc et matières plastiques), bâtiment et construction (matériaux de construction, minéraux divers ; industrie du verre) ; électronique (construction de matériels électriques et électroniques professionnels ; fabrication de biens d'équipement ménagers ; construction navale et aéronautique, armement), traditionnelle (industries textiles et de l'habillement ; industrie du cuir et de la chaussure ; bois, ameublement, industries diverses), papier (industrie du papier et du carton ; imprimerie, presse et édition).

<sup>2</sup> Voir Etienne Turpin, "l'industrie à deux vitesses", in INSEE, *Les entreprises françaises à l'épreuve des années 80, Etude du système productif français*, 1987, Paris, INSEE, 334 p., pp. 59-76.

<sup>3</sup> Par exemple dans la filière chimique, si la chimie de base et la parachimie entretiennent bien des relations étroites quoique de moins en moins significatives, l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques a davantage de cohérence avec l'industrie des transports avec laquelle elle nourrit des liens de sous-traitance assez étroits.



**Carte 54 :** Types de spécialisation industrielle des zones d'emploi du Bassin parisien et taux de variation de l'emploi dû à l'industrie entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Type	Industrialisation faible			Industrialisation moyenne				Industrialisation forte				Très forte industrialisation					France	Moyenne des 82 zones d'étude du Bassin parisien	
	5	4	13	3	1	2	7	6	0	11	9	0	8	12	0	0			10
	Fortes spécialisation dans la viande et le lait	Industries traditionnelles : viande, lait, bois, peaux	Industries traditionnelles (mat. const., bois) et prod. élec.	Indus décent. et traditionnelles : presse, const. élec. et bois	Industries d'armement	Industrie textile dominante	Profil industriel diversifié avec surreprésentation auto, plast., ind., pharma.	Spécialisation forte dans les autres IAA	Décise : vieux bassin d'ind. lourde reconverti	Bassins d'industrie métallurgique	Indus. trad (cuir, papier) et ind. pharma	Coulommiers : filière papier, mat. de const. et mét. non ferr.	Indus de la décent. ind. : mat. élec, auto, pharma.	Construction mécanique et mat. de construction	Lillebonne : pétrochimie	Nemours : industrie du verre	Métallurgie, mécanique et ind. du verre		
Industrie de la viande et du lait	<b>7.81%</b>	<b>2.54%</b>	1.04%	0.54%	1.39%	0.72%	0.71%	0.39%	0.19%	0.97%	0.43%	1.12%	0.68%	0.52%	0.05%	0.13%	0.32%	<b>0.78%</b>	<b>1.14%</b>
Autre IAA	1.55%	2.36%	3.26%	2.83%	1.40%	2.21%	2.95%	<b>12.77%</b>	1.37%	1.82%	2.53%	3.04%	1.58%	2.06%	2.14%	2.67%	2.14%	<b>2.10%</b>	<b>2.86%</b>
Combustibles minéraux solides	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	<b>0.22%</b>	0.00%	0.01%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	<b>0.41%</b>	<b>0.00%</b>
Pétrole, gaz	0.00%	0.01%	0.05%	0.02%	0.01%	0.05%	0.14%	0.00%	0.00%	0.03%	0.23%	0.00%	0.03%	0.07%	<b>9.48%</b>	0.07%	0.00%	<b>0.21%</b>	<b>0.19%</b>
Prod et dis. eau, gaz, élec.	0.37%	0.38%	<b>2.96%</b>	0.51%	0.63%	0.45%	0.63%	0.53%	0.45%	0.91%	0.32%	0.34%	0.36%	1.45%	0.31%	0.36%	0.30%	<b>0.82%</b>	<b>0.61%</b>
Minerais et métaux ferreux	0.02%	0.35%	0.56%	0.03%	0.01%	0.08%	0.23%	0.32%	0.15%	<b>4.88%</b>	0.61%	0.00%	0.01%	1.01%	0.05%	0.03%	0.81%	<b>1.08%</b>	<b>0.54%</b>
Minerais et métaux non ferreux	0.02%	0.23%	1.73%	0.32%	0.97%	0.06%	0.28%	1.22%	0.00%	1.12%	0.08%	<b>4.83%</b>	0.22%	0.07%	0.07%	0.03%	<b>3.54%</b>	<b>0.32%</b>	<b>0.50%</b>
Fonderie	0.27%	<i>4.27%</i>	1.63%	2.10%	2.90%	2.07%	3.14%	2.67%	1.48%	<b>6.40%</b>	3.57%	2.74%	4.48%	3.14%	2.24%	3.73%	<b>16.42%</b>	<b>2.67%</b>	<b>3.63%</b>
Construction mécanique	0.47%	<b>1.83%</b>	3.50%	2.98%	2.48%	2.68%	3.66%	2.05%	1.37%	4.57%	2.54%	1.22%	4.44%	<b>10.67%</b>	6.79%	0.82%	<b>9.97%</b>	<b>2.90%</b>	<b>3.40%</b>
Matériaux de construction	1.23%	0.80%	<b>3.13%</b>	1.35%	1.42%	1.55%	0.92%	0.79%	3.30%	1.28%	0.98%	<b>9.23%</b>	2.01%	<b>4.76%</b>	0.88%	2.14%	0.94%	<b>1.08%</b>	<b>1.36%</b>
Industrie du verre	0.23%	0.04%	0.09%	0.14%	0.01%	0.27%	0.43%	0.15%	0.96%	0.79%	0.76%	0.03%	3.07%	0.40%	0.02%	<b>28.03%</b>	<b>5.13%</b>	<b>0.36%</b>	<b>0.92%</b>
Chimie de base	0.06%	0.23%	0.32%	0.82%	0.05%	0.22%	0.90%	0.56%	0.04%	0.63%	2.67%	0.14%	0.42%	0.15%	<b>11.60%</b>	0.13%	0.06%	<b>0.92%</b>	<b>0.78%</b>
Parachimie pharmacie	0.42%	0.35%	0.36%	0.54%	0.07%	0.18%	<b>1.09%</b>	0.60%	0.15%	0.15%	<b>2.26%</b>	0.07%	<b>1.84%</b>	0.32%	0.21%	1.22%	0.21%	<b>0.77%</b>	<b>0.76%</b>
Industrie du caoutchouc et du plastique	0.08%	1.12%	1.70%	0.83%	2.70%	0.94%	<b>2.59%</b>	0.35%	<b>14.21%</b>	0.92%	1.96%	2.91%	1.63%	1.52%	0.26%	0.92%	0.74%	<b>1.09%</b>	<b>1.81%</b>
Construction de matériel électrique et d'équipements ménagers	1.72%	2.69%	0.74%	<i>4.03%</i>	2.77%	1.41%	3.44%	1.23%	0.52%	2.76%	3.49%	1.18%	<b>10.06%</b>	9.06%	0.48%	0.30%	1.39%	<b>2.81%</b>	<b>3.24%</b>
Const. navale, aéro., armement	0.07%	0.18%	0.05%	0.07%	<b>10.02%</b>	0.83%	0.51%	0.39%	0.04%	0.08%	0.96%	0.07%	0.05%	0.15%	3.03%	0.03%	0.04%	<b>1.14%</b>	<b>0.63%</b>
Automobile et aut. mat. de transp. terr.	2.14%	1.76%	0.10%	2.77%	0.25%	0.78%	<b>3.43%</b>	0.25%	5.75%	2.36%	1.31%	0.00%	<b>7.19%</b>	0.06%	0.07%	0.00%	1.48%	<b>2.38%</b>	<b>2.41%</b>
Bois, ameublement, ind. div.	0.58%	<b>2.72%</b>	<b>3.22%</b>	<b>2.68%</b>	1.03%	2.25%	1.78%	2.52%	2.52%	2.24%	2.03%	0.95%	1.61%	0.71%	1.64%	2.70%	1.43%	<b>1.83%</b>	<b>2.04%</b>
Textile, habillement	2.67%	2.03%	2.49%	2.67%	1.91%	<b>11.66%</b>	2.99%	4.00%	0.19%	2.53%	1.89%	1.39%	1.07%	4.92%	4.29%	0.53%	1.24%	<b>3.28%</b>	<b>3.20%</b>
Cuir, chaussures	0.89%	0.43%	0.08%	0.62%	0.07%	1.07%	0.24%	0.56%	0.15%	0.23%	<b>4.63%</b>	0.03%	0.13%	0.51%	0.00%	0.00%	0.37%	<b>0.66%</b>	<b>0.58%</b>
Papier carton	0.19%	0.82%	0.10%	1.24%	0.15%	0.62%	0.76%	1.29%	0.00%	0.10%	<b>2.71%</b>	<b>4.67%</b>	0.40%	0.30%	0.10%	1.45%	0.18%	<b>0.70%</b>	<b>0.81%</b>
Imprimerie, presse, édition	1.29%	0.64%	0.21%	<b>3.33%</b>	0.88%	1.10%	0.76%	0.47%	0.19%	0.47%	0.34%	<b>4.60%</b>	0.51%	0.44%	0.91%	0.20%	0.92%	<b>1.06%</b>	<b>0.90%</b>
Emploi industriel	22.07%	25.79%	27.31%	30.41%	31.12%	31.19%	31.60%	33.11%	33.25%	35.25%	36.30%	38.54%	41.79%	42.26%	44.62%	45.51%	47.62%	29.36%	32.32%
Taux de variation de l'emploi dû à l'industrie (1975-1990)	-0.78%	-0.50%	-1.21%	-0.04%	-0.03%	-5.12%	-4.54%	-5.38%	-9.38%	-9.05%	-4.28%	-5.25%	-2.88%	-10.11%	-5.45%	-13.30%	-2.62%	-5.43%	-3.87%

Tableau 53 : Profil des types de spécialisation industrielle des zones d'emploi du bassin parisien en 1975. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)<sup>1</sup>

Ainsi sur la base des 22 branches industrielles définies au niveau 40 de la NAP, on obtient une typologie en 17 classes pour une variance intra-classes de 36,7%. Sur la carte 54, quatre zones d'emploi isolées dans la classification ont été regroupées dans le type 0 mais distinguées, pour l'analyse, dans le tableau 53. Les classes obtenues ont également été triées en fonction du niveau moyen d'industrialisation : les espaces faiblement industrialisés correspondent à un taux moyen d'emploi industriel inférieur au niveau national ; les espaces à taux moyen d'industrialisation sont en dessous de la moyenne des zones du Bassin parisien ; les zones fortement industrialisées sont

<sup>1</sup> En gras, les branches qui contribuent le plus à l'originalité du type dans la classification ; en italique les variables significatives non prises en compte dans la classification.



au-dessus de la moyenne des zones du Bassin parisien ; les espaces où le taux d'emploi secondaire dépasse 40 % ont été considérés comme très industrialisés.

Le premier fait remarquable s'inscrit dans la continuité des résultats de la régression linéaire : les zones d'emploi les moins industrialisées subissent moins les effets de la récession industrielle – taux de variation de l'emploi dû à l'industrie compris entre -0,5 % et - 1,21 %. Au contraire les sous-systèmes à forte ou très forte spécialisation connaissent, pour certains d'entre eux, des pertes importantes qui sont d'autant plus marquées pour les zones individualisées dans le type 0 : Decize où dominent quelques restes d'industrie extractives et la fabrication de pneumatiques, Coulommiers orienté vers des branches à faible valeur ajoutée – matériaux de construction (*Villeroy et Boch*), métaux non ferreux (*Péchiney Bâtiment*) –, Lillebonne affectée par les restructurations de la pétrochimie (raffinerie *Esso, Bayer*), Nemours où l'essentiel de l'activité industrielle repose sur trois entreprises de l'industrie du verre (*Thomson Videoglass, SA Corning France, Société Quartz et Silice*) aux marchés globalement stagnants. Toutefois, à l'examen des types dégagés, il ressort bien que certaines spécialisations se sont avérées plus ou moins résistantes au cours de ces années de crise, ce qui pourrait expliquer certaines particularités de la précédente cartographie des résidus. Ainsi, malgré une dépendance moyenne au secteur industriel, les zones d'emploi tournées vers le textile (type 2) ont perdu beaucoup d'emplois manufacturiers. De même, dans les sous-systèmes plus industrialisés, la métallurgie (type 11) la construction mécanique et les matériaux de construction (type 12) et les IAA autres que la production de lait et de viande (type 6<sup>1</sup>) ont semble-t-il beaucoup contribué à la rétraction de l'activité économique. A l'inverse, certaines des branches qui ont le plus participé à la décentralisation industrielle<sup>2</sup> – type 3 (presse et constructions électriques accompagnant des activités plus traditionnelles) et type 8 (matériel électrique, automobile, pharmacie) – semblent avoir favorisé mieux qu'ailleurs une conservation de l'activité productive. Toutefois, de telles conclusions peuvent conduire à des simplifications abusives. Le type 10 où dominent des branches assez anciennes (métallurgie, mécanique et industrie du verre) a perdu très peu d'emplois à cause de l'industrie. Il est vrai qu'il n'est composé que de deux zones d'emploi et que l'une d'entre elles – Nogent-le-Rotrou – a connu une croissance exceptionnelle de l'activité manufacturière qui n'est pas imputable, de toute évidence, aux branches existantes. De même, le type 7 qui regroupe la plupart des espaces moyennement industrialisés du Bassin parisien et dans lequel on relève la plupart des grandes villes de la couronne, se caractérise par un profil très diversifié où l'on retrouve la plupart des activités emblématiques de la décentralisation industrielle : automobile, industrie pharmaceutique, matières plastiques. Englobant une part importante du territoire touché par cette dynamique contemporaine de l'époque des Trente Glorieuses, il a connu une récession industrielle peu en rapport avec les taux moyens d'industrialisation et avec la diversité du tissu. Il est vrai qu'en termes d'évolution entre 1975 et 1990, la carte 54 nous confirme la forte hétérogénéité du type, certaines zones connaissant une récession grave – Saint-Quentin par exemple – tandis que d'autres ont continué de voir les activités productives progresser – Blois, Romorantin. Enfin, le rapprochement des cartes 53 et 54 nous indique avec évidence que les écarts positifs ou négatifs les plus élevés dans le modèle de régression ne correspondent pas aux types de spécialisation industriels acquis en 1975. Les résidus importants transcendent les différents profils de spécialisation ce qui signifie que la contribution de l'industrie à la variation de l'emploi ne découle pas seulement des héritages des phases antérieures d'industrialisation, mais doit également être interprétée comme la conséquence de trajectoires industrielles singulières des zones d'emplois du Bassin parisien au cours des vingt dernières années.

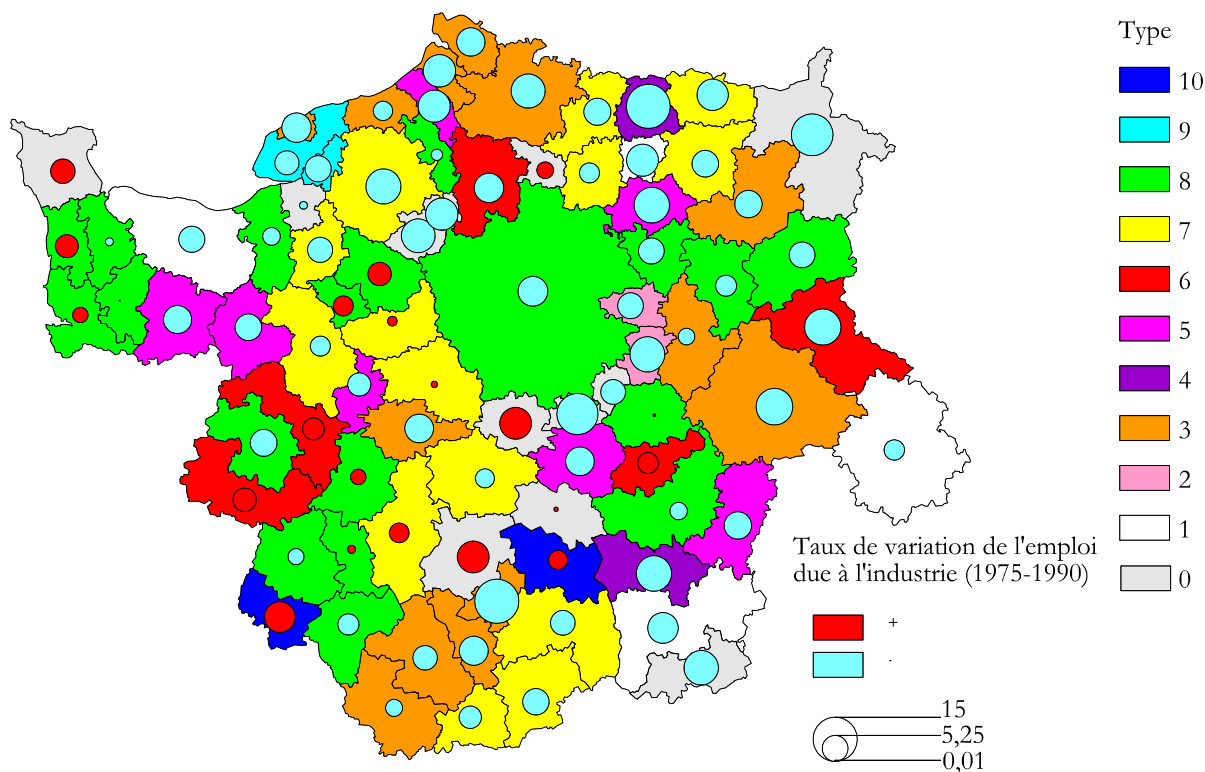
Cette conclusion provisoire nécessite, pour essayer de comprendre la grande diversité des dynamiques industrielles, de rechercher les branches ou les filières de production qui ont, en différents lieux et vraisemblablement selon des modalités variables, influencé l'évolution de l'activité économique.

---

<sup>1</sup> Maisons de champagne à Epernay, Industrie "patatière" (*Flodor*) et des légumes frais en Santerre (*Bonduelle*), conserves de poissons à Fécamp (*pêcheries de Fécamp, Servifrais, Etab. A Ledun*)

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la première partie

La réponse à une telle question pourrait passer par un examen de la contribution des 22 branches industrielles définies par la NAP 40 à la variation de l'emploi total et dont l'exploration synthétique pourrait donner lieu à une nouvelle classification ascendante hiérarchique. C'est cette démarche que nous avons tentée, malgré les risques de dispersion que représente le nombre élevé des variables de référence. La coupure de l'arborescence, pour être pertinente, nécessite de retenir 22 classes pour une variance interne satisfaisante de 32,4 %. Douze des types ainsi isolés correspondent à une seule zone d'emploi ce qui apparente leur dynamique industrielle à une bifurcation et permet, en les regroupant dans une classe 0, d'envisager une représentation cartographique. Par ailleurs, on peut formuler l'hypothèse que l'existence de ces sous-systèmes atypiques est de nature à entrer en correspondance avec la localisation des résidus les plus importants de la régression linéaire précédente. En raison de l'hétérogénéité de certains types – le type 8 en particulier dans lequel se situe l'aire métropolitaine qui par sa masse pourrait fausser la construction des indicateurs de synthèse –, nous avons choisi une nouvelle fois d'établir le tableau descriptif en se basant sur la moyenne des taux de variation de l'emploi due à chacune des branches. Les résultats figurent sur la carte 55 et dans les tableaux 54 et 55 suivants.



Carte 55 : Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction du taux de variation de l'emploi dû aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP -SAPHIR)

Type	Fort déclin industriel					Pertes moy.					Résistance de l'industrie		Essor ind.		Moyenne des 82 zones d'étude du Bassin parisien	France
	4	2	3	5	1	9	7	8	6	10						
Industrie de la viande et du lait	0,02%	-0,06%	-0,17%	0,09%	0,09%	-0,09%	-0,04%	-0,32%	2,48%	0,14%	0,05%	0,13%				
Autres IAA	0,50%	0,35%	-0,20%	-0,27%	-0,04%	0,11%	-0,42%	-0,09%	0,10%	-0,45%	-0,26%	-0,01%				
Combustibles minéraux solides	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,29%				
Pétrole, gaz	-0,01%	0,05%	0,00%	0,00%	0,02%	-1,30%	-0,02%	-0,01%	0,00%	-0,07%	-0,05%	-0,06%				
Prod et dis. eau, gaz, élec.	-0,06%	0,07%	0,45%	0,16%	-0,30%	0,68%	0,17%	0,07%	0,03%	6,40%	0,37%	0,17%				
Minerais et métaux ferreux	-0,07%	-0,11%	-0,18%	-0,07%	-2,93%	-0,18%	-0,11%	0,00%	-0,40%	0,00%	-0,25%	-0,65%				
Minerais et métaux non ferreux	0,02%	-2,80%	0,00%	-0,03%	-0,42%	-0,23%	-0,27%	-0,06%	-0,02%	-0,02%	-0,12%	-0,05%				
Fonderie	-0,37%	-1,16%	0,58%	-0,37%	0,70%	-0,34%	-1,26%	0,31%	-0,23%	0,38%	-0,07%	-0,49%				
Construction mécanique	-1,73%	-0,28%	-2,09%	-0,66%	-0,86%	-1,57%	-0,38%	-0,05%	-0,25%	1,36%	-0,59%	-0,72%				
Matériaux de construction	-0,40%	-2,63%	-0,37%	-0,29%	-0,13%	-0,32%	-0,30%	-0,33%	-0,43%	-0,55%	-0,45%	-0,34%				
Industrie du verre	0,00%	0,01%	-0,21%	0,88%	-0,56%	-0,08%	-0,16%	0,11%	0,04%	-0,02%	-0,20%	-0,08%				
Chimie de base	-1,97%	0,56%	-0,05%	-0,03%	0,41%	0,04%	-0,06%	-0,10%	-0,16%	-0,04%	-0,13%	-0,32%				
Parachimie, pharmacie	1,17%	0,20%	0,00%	-0,35%	0,08%	-0,09%	1,20%	0,18%	0,02%	-0,17%	0,31%	0,16%				
Industrie du caoutchouc et du plastique	-0,21%	-0,46%	-0,16%	-0,60%	0,67%	-0,02%	-0,01%	0,32%	0,04%	0,11%	0,08%	0,00%				
Construction de matériel électrique et d'équipements ménagers	-1,75%	0,55%	-0,60%	-3,68%	-0,55%	-0,10%	-0,46%	0,51%	-0,37%	-1,85%	-0,56%	-0,15%				
Const. navale, aéro., armement	-0,01%	-0,04%	-0,11%	-0,03%	-0,04%	-0,27%	-0,17%	0,09%	0,01%	-0,02%	0,03%	-0,23%				
Automobile et aut. mat. de transp. terr.	-4,42%	0,11%	0,19%	-0,82%	-0,64%	0,56%	-0,13%	-0,59%	-0,25%	1,35%	-0,31%	-0,54%				
Bois, ameublement, ind. div.	-0,20%	0,34%	-0,13%	-0,33%	-0,36%	-0,75%	-0,28%	-0,43%	-1,59%	-0,12%	-0,33%	-0,23%				
Textile, habillement.	-2,77%	-0,90%	-3,64%	-0,66%	-1,22%	-1,10%	-1,22%	-0,55%	-0,67%	-0,67%	-1,26%	-1,45%				
Cuir, chaussures.	-0,05%	0,04%	0,05%	-0,07%	0,04%	-0,01%	0,11%	-0,46%	-0,03%	-0,18%	-0,23%	-0,29%				
Papier, carton	-0,09%	-0,31%	-0,20%	-0,08%	-0,06%	-0,05%	-0,20%	0,06%	0,10%	-0,11%	-0,08%	-0,16%				
Imprimerie, presse, édition	-0,21%	-0,87%	0,01%	0,52%	0,03%	0,07%	0,21%	0,17%	0,05%	-0,31%	0,16%	0,18%				
Taux de variation de l'emploi dû à l'industrie (1975-1990)	-12,60%	-7,54%	-6,80%	-6,68%	-6,09%	-5,05%	-3,82%	-1,20%	-1,14%	5,15%	-3,87%	-5,43%				
24	0,37%	12,87%	1,82%	1,77%	4,16%	8,34%	4,51%	3,56%	-2,17%	-0,52%	3,48%	11,29%				
25	-12,23%	5,34%	-4,98%	-4,91%	-1,92%	3,29%	0,70%	2,35%	-3,30%	4,63%	-0,39%	5,86%				

Tableau 54 : Détail du taux de variation de l'emploi due aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990 pour chacun des types présentés dans la carte 55. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

	Fort déclin industriel						Pertes moy	Résist.	Essor industriel						Moyenne des 82 zones d'étude du Bassin parisien	France
	Ardennes : grave déclin de l'emploi du à la métal. malgré l'auto.	Nemours : effondrement des emplois du à l'ind. du verre	Decize : fin de la mine et crise de l'ind. du caoutchouc	Vernon : fortes pertes dues à l'ind. du cuir, à l'auto. et au papier, malgré l'essor de la const. aéro.	Gisors : fortes pertes dues à la chimie, au bois et au cuir, malgré la compensation de quelques autres secteurs	Montereau : juxtaposition de branches en essor (const méca, IAA) et de branches en essor (plasti, métal.)			Pont-Audemer : juxtaposition de branches en déclin (papier, cuir) et de branches en essor (pharma, plasti, mat.élec)	Gien : le nucléaire au secours de la filature	Santene : créations d'emplois dues à l'ind. du papier, du bois malgré la crise des IAA	Cherbourg : le nucléaire et l'ascensal au secours des secteurs traditionnels	Pithiviers : fortes créations d'emplois dues à l'imp., et l'ind. de la viande et du lait, malgré le déclin des autres IAA	Romorantin : très fortes créations d'emp. dues à l'aménagement et à l'auto malgré le déclin de la pharma.		
Industrie de la viande et du lait	-0,38%	-0,05%	-0,01%	-0,02%	-0,01%	0,04%	0,07%	-0,31%	-0,12%	-0,93%	1,57%	0,10%	0,05%	0,13%		
Autres IAA	0,07%	-0,22%	-0,04%	-0,12%	-0,88%	-2,12%	-0,83%	0,53%	-5,06%	0,55%	-1,77%	-0,40%	-0,26%	-0,01%		
Combustibles minéraux solides	0,00%	0,00%	-0,22%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,02%	0,00%	-0,29%		
Pétrole, gaz	-0,02%	-0,04%	0,00%	-0,85%	0,00%	-0,12%	-0,04%	0,00%	0,00%	0,01%	0,02%	-0,04%	-0,05%	-0,06%		
Prod et dis. eau, gaz, élec.	0,59%	0,27%	-0,18%	-0,05%	-0,26%	-0,94%	0,32%	6,19%	-0,22%	1,18%	-0,11%	0,18%	0,37%	0,17%		
Minerais et métaux ferreux	-4,14%	-0,03%	-0,15%	0,08%	0,03%	2,80%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	-0,03%	0,00%	-0,25%	-0,65%		
Minerais et métaux non ferreux	-0,20%	-0,03%	0,00%	-0,09%	-0,07%	-0,01%	-0,08%	0,07%	-0,11%	4,23%	-0,11%	-0,02%	-0,12%	-0,05%		
Fonderie	-6,95%	-0,88%	-0,27%	-0,49%	2,29%	0,24%	0,27%	0,70%	3,57%	0,47%	0,11%	3,42%	-0,07%	-0,49%		
Construction mécanique	-1,56%	1,10%	0,32%	0,16%	0,85%	-2,68%	0,41%	0,24%	-0,91%	0,88%	0,90%	-0,57%	-0,59%	-0,72%		
Matériaux de construction	-0,53%	-0,30%	-1,28%	-0,29%	0,65%	-2,70%	0,02%	-5,40%	0,51%	-0,34%	0,06%	0,10%	-0,45%	-0,34%		
Industrie du verre	-0,07%	-14,45%	-0,28%	-1,61%	0,00%	-0,58%	0,13%	0,08%	-0,01%	-0,01%	-0,22%	-0,02%	-0,20%	-0,08%		
Chimie de base	-0,30%	0,08%	-0,04%	0,19%	-4,26%	0,07%	-0,52%	-0,16%	-0,29%	0,02%	0,47%	-0,07%	-0,13%	-0,32%		
Parachimie, pharmacie	0,19%	0,76%	-0,15%	-0,21%	0,44%	0,26%	2,20%	1,97%	1,10%	-0,02%	1,06%	-2,50%	0,31%	0,16%		
Industrie du caoutchouc et du plastique	-0,30%	0,77%	-4,56%	0,18%	3,37%	1,23%	1,30%	1,27%	-2,50%	-0,01%	1,21%	2,96%	0,08%	0,00%		
Construction de matériel électrique et d'équipements ménagers	-1,13%	0,68%	-0,01%	1,07%	-4,20%	0,56%	1,54%	-1,16%	1,02%	-1,05%	-0,52%	-2,00%	-0,56%	-0,15%		
Const. navale, aéro., armement	0,00%	-0,03%	-0,04%	2,93%	0,00%	-0,25%	0,00%	0,02%	-0,11%	0,58%	-0,03%	2,86%	0,03%	-0,23%		
Automobile et aut. mat. de transp. terr.	2,99%	0,00%	-1,92%	-3,02%	0,16%	0,05%	0,02%	-5,35%	-0,15%	0,13%	0,72%	5,45%	-0,31%	-0,54%		
Bois, ameublement, ind. div.	-0,21%	-0,73%	-0,45%	0,01%	-1,96%	0,02%	0,50%	0,30%	2,68%	-0,09%	0,57%	-1,01%	-0,33%	-0,23%		
Textile, habillement.	-1,31%	0,00%	-0,04%	-0,59%	-0,31%	-1,18%	-0,91%	-0,59%	-0,84%	-1,02%	-0,01%	-0,27%	-1,26%	-1,45%		
Cuir, chaussures.	-0,07%	0,08%	-0,15%	-4,63%	-4,64%	0,06%	-1,94%	-0,24%	0,29%	-0,07%	0,24%	-0,16%	-0,23%	-0,29%		
Papier, carton	-0,11%	-0,32%	0,00%	-2,22%	0,30%	-0,18%	-3,20%	1,77%	3,21%	-0,02%	0,15%	0,03%	-0,08%	-0,16%		
Imprimerie, presse, édition	-0,30%	0,04%	0,08%	0,58%	0,51%	0,56%	0,23%	0,20%	0,17%	0,26%	3,64%	-0,07%	0,16%	0,18%		
Taux de variation de l'emploi dû à l'industrie (1975-1990)	-13,72%	-13,30%	-9,38%	-8,98%	-8,18%	-4,84%	-0,49%	0,15%	2,23%	4,74%	7,93%	7,95%	-3,87%	-5,43%		

Tableau 55 : Détail du taux de variation de l'emploi due aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990 pour chacune des zones d'emploi du type 0 de la carte 55. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)<sup>1</sup>

Parmi les douze zones d'étude dont l'évolution de l'emploi due à l'industrie repose sur une combinaison originale des dynamiques de branches industrielles, neuf d'entre elles<sup>2</sup> présentent des écarts très importants, positifs ou négatifs, au modèle de régression linéaire. Quatre d'entre elles, à forte spécialisation industrielle, connaissent un déclin plus important que ce que prévoit le modèle. Il s'agit d'un part de deux petites régions de la périphérie du Bassin parisien (Vallée de la Meuse et bassin de Decize) et d'autre part des zones de Nemours et de Gisors. Dans les Ardennes, la crise de la métallurgie et de la fonderie, activités héritées de la première révolution industrielle, a détruit plus de 10 % des emplois, tandis que l'automobile, implantée à des fins de conversion dans les années 1970, n'a que très maigrement compensé les pertes – taux de variation d'emploi due à ce secteur de 3 % seulement. Decize, à l'autre bout du Bassin parisien est dans le même cas de figure. La plus vieille spécialisation de la région (les mines) en a fini de disparaître tandis que la fabrication de pneumatiques implantée à des fins de conversion pendant la décentralisation industrielle est aujourd'hui en pleine récession. A Nemours, c'est une spécialisation excessive dans l'industrie du verre qui a fragilisé l'activité économique, les réductions d'effectifs de cette activité dans les trois principales entreprises de la région ayant contribué à faire disparaître près de 15 % des emplois du bassin de main-d'œuvre. Dans la petite ville normande de Gisors, les mutations industrielles n'ont que peu de liens avec les structures industrielles héritées et sont plus contrastées. Elles résultent de suppressions d'emplois dans une petite entreprise chimique fabriquant des plastiques – *Altulor* –, ainsi que dans l'industrie du bois et dans les industries diverses, tandis que la fonderie et la construction mécanique, sans liens avec les secteurs précédents, progressent.

A l'opposé, cinq zones d'emploi ont bénéficié grâce à la dynamique de leur secteur productif, d'une variation de l'emploi plus favorable que ce que leur niveau de spécialisation industrielle laissait prévoir. Elles font partie des rares à connaître un fort accroissement de leur

<sup>1</sup> En gras dans les deux tableaux, les variables qui contribuent le plus à l'originalité du type.

<sup>2</sup> Les trois zones qui ne sont pas concernées sont Montereau, Vernon et Pont-Audemer.

activité grâce au secteur secondaire, phénomène exceptionnel en France entre 1975 et 1990. Deux zones sont limitrophes de l'aire métropolitaine centrale et ont pu apparemment bénéficier d'une poursuite du desserrement de la région parisienne facilitée par les conditions d'accès (A 10 pour Pithiviers et A 1 pour Santerre-Oise). Dans la première, les pertes d'emploi chez *Gringoire Brosard* ont pu être compensées par des créations dans l'industrie de la viande et du lait ainsi que dans l'imprimerie qui est un des points forts de la région (*Maury SA*). Dans la seconde, les suppressions d'effectifs de l'agro-alimentaire ont été plus que largement annulées par l'industrie du papier-carton, par l'industrie du bois et par les industries diverses. L'apparente déconnexion des secteurs porteurs signale dans ces deux cas l'apparente origine exogène des nouveaux développements industriels. Parmi les trois zones restantes (Cherbourg, Romorantin, Gien), les nouvelles activités sont toutes en relation avec des implantations ou des créations industrielles voulues par les pouvoirs publics. Dans la pointe du Cotentin, les entreprises porteuses sont d'abord la *COGEMA* qui, avec l'usine de retraitement des déchets nucléaires de La Hague, a contribué à créer plus de 4 % d'emplois nouveaux dans la région. Vient ensuite *EDF* qui, avec l'ouverture de la centrale de Flamanville, a procuré 1,2 % d'emplois nouveaux à la zone de Cherbourg. La DCN – nous sommes avant les grandes restructurations militaires des années 1990 – a également contribué dans une moindre mesure au renforcement de l'activité économique de même que les industries agro-alimentaires autres que la production de lait ou de viande. Toutes ces branches ont compensé plus que largement les quelques pertes enregistrées dans des secteurs plus classiques comme la construction électrique (*Alcatel*) ou l'agro-alimentaire. On retrouve à Gien le même impact positif de l'industrie nucléaire : *EDF*, sur le site de la centrale de Dampierre, a annulé les pertes de l'industrie traditionnelle de la faïence. Romorantin enfin a connu le développement le plus impressionnant du secteur productif grâce à l'industrie de l'armement mais aussi grâce à l'automobile – fabrication des véhicules *Renault Espace*.

Les trois dernières zones atypiques, tout en connaissant des pertes industrielles – significatives dans le cas de Vernon – enregistrent néanmoins une évolution de leur activité due à l'industrie plus favorable que ce que leur dépendance au secteur industriel aurait pu laisser prévoir. A Montereau et à Pont-Audemer se juxtaposent des branches en croissance et des branches en déclin, ce qui indique la mise en œuvre probable de logiques de desserrement : depuis l'aire métropolitaine centrale pour Montereau ; depuis le complexe de la Basse-Seine pour Pont-Audemer, et ceci d'autant plus nettement que les nouvelles activités n'ont que peu de liens avec les spécialisations héritées. A Vernon, la fragilité des industries traditionnelles (cuir, papier, voire automobile) est compensée par le secteur de l'aéronautique marqué ici par la présence de la *Société européenne de propulsion*, liée comme nous l'avons déjà signalé au programme *Ariane*.

En complément de ces zones à l'évolution industrielle originale, certains types dégagés par la classification contribuent également à une variation de l'emploi total peu conforme à ce que pouvait laisser supposer leur niveau d'industrialisation en 1975. Cette observation vaut pour trois des zones d'emploi du type 6 : Sarthe-Nord, Sarthe-Sud et Joigny. Ici ce sont les industries de la viande et du lait qui ont été les principaux pourvoyeurs d'emplois nouveaux : le groupe *Bourgoin* (volailles) à Joigny, l'abattage de bétail (*SOCOPA*) en Sarthe-Nord et de volailles en Sarthe-Sud (*SA Lambert Dodard Chancereul*). En comparaison, les crèmes glacées *Miko* et *Findus*, respectivement à Saint-Dizier et Beauvais, n'ont pas eu le même impact dans des zones où la crise d'industries plus anciennes a détruit beaucoup d'emplois. Dans le type 10 quelques évolutions sont également atypiques. C'est le cas des zones d'emploi de Chinon et d'Aubigny où, à l'instar des grands bastions du nucléaire de Cherbourg et Gien, les centrales atomiques d'*EDF* sont à l'origine de plus de 6 % des créations d'emplois.

Dans les classes récessives, on notera que les profils de mutation des types 3 et 5 ont fait du secteur industriel un gros contributeur à la disparition d'emplois – davantage que ce que laissait supposer la régression linéaire. Dans le premier cas, six zones sur treize sont concernées. Ici, c'est le textile et la construction mécanique qui ont connu le déclin le plus prononcé, entraînant la perte de près de 6 % des emplois. On retrouve là quelques bastions du textile : Troyes, Issoudun, Amiens mais aussi des zones dans lesquelles la mécanique est une

spécialisation forte – Vierzon marquée par les difficultés de *Paulstra*, Reims, Abbeville touchée, comme le Vimeu et Fécamp, par des réductions d'effectifs dans la robinetterie... Dans le deuxième cas, les pertes plus importantes impliquent trois zones d'étude sur sept : Alençon, Avallon et Soissons. Les réductions d'effectifs ont touché ici la construction de matériel électrique, l'industrie pharmaceutique et celle du caoutchouc, fleurons de la décentralisation industrielle. A Alençon et Argentan, ce sont les restructurations chez *Moulinex* qui sont à invoquer ; à Avallon et Tonnerre la construction de matériel électrique et le rechapage de pneus ; à Soissons, la construction de matériel électrique et l'industrie pharmaceutique.

Les autres types de zones d'emploi ne s'écartent pas trop par contre de la régression linéaire. Le type 9, marqué notamment par la récession de la pétrochimie (Basse-Seine), connaît des évolutions assez conformes. Le type 8 dont les industries sont assez résistantes est trop hétérogène du point de vue des taux de variation de l'emploi due à l'industrie pour en tirer quelque conclusion convaincante, tout comme le type 7, où selon les zones d'emploi, la résistance relative provient soit du secteur pharmaceutique, soit de l'industrie du cuir, soit, ce qui est plus surprenant, de la fonderie.

Ainsi, au terme de cette analyse, il apparaît que la dynamique spécifique du secteur industriel présente un certain nombre de caractéristiques remarquables :

- Tout d'abord, le taux de variation de l'emploi due au secteur secondaire entre 1975 et 1990 s'explique pour l'essentiel par le pourcentage d'actifs dans l'industrie atteint en 1975. Les sous-systèmes les plus spécialisés dans l'industrie sont ceux où généralement la récession de cette activité a détruit le plus grand nombre d'emplois depuis le milieu des années 1970, tandis qu'au contraire, les zones les moins industrialisées ont été plus résistantes. Toutefois, l'orientation plus ou moins dominante vers le secteur secondaire apparaît moins déterminante que le niveau de spécialisation dans l'agriculture qui, nous l'avons vu, explique pour une plus large part la dynamique globale de l'activité.
- Lorsque la dynamique industrielle ne s'explique pas par le pourcentage d'emploi secondaire, on constate que la présence prépondérante de certaines filières est alors le principal facteur explicatif : ainsi l'industrie textile, l'industrie métallurgique, la construction mécanique, les matériaux de construction, les industries agro-alimentaires, la pétrochimie et même, dans une certaine mesure, l'industrie du verre (exemple de Nemours) sont assez souvent de réels facteurs de fragilisation des systèmes économiques. Ces activités sont souvent anciennes, antérieures à la décentralisation industrielle, et évoluent sur des marchés saturés où sévit la concurrence des nouveaux pays industrialisés. Au contraire, bon nombre d'industries qui ont nourri la croissance des Trente Glorieuses apparaissent, pour les zones d'emploi qui les accueillent, comme des facteurs de résistance importants : il en est ainsi de la pharmacie et de la parachimie, de la construction de matériel électrique, de l'industrie automobile – quoiqu'il ne faille pas généraliser –, de l'imprimerie, de la presse et de l'édition.
- Enfin, un certain nombre de dynamiques ne s'expliquent ni par le taux d'industrialisation ni par les spécialisations acquises et apparaissent plutôt comme une amplification des évolutions normales ou comme une bifurcation par rapport au profil industriel acquis. Ce raisonnement s'applique tout d'abord aux zones d'emploi héritières des industries lourdes de la première révolution industrielle : ainsi de la vallée de la Meuse ou du bassin de Decize. Ici le déclin de la métallurgie et de l'activité extractive a été suffisamment prononcé pour accélérer la désindustrialisation. Il s'applique également à certaines zones spécialisées dans l'agro-alimentaire : le dynamisme particulier du secteur volailler a notamment souvent autorisé une progression importante de l'activité industrielle et de l'emploi, comme c'est le cas en Bourgogne ou dans la Sarthe. Il vaut enfin pour toutes les zones où les branches qui créent des emplois diffèrent du tissu existant : c'est le cas des industries liées à des

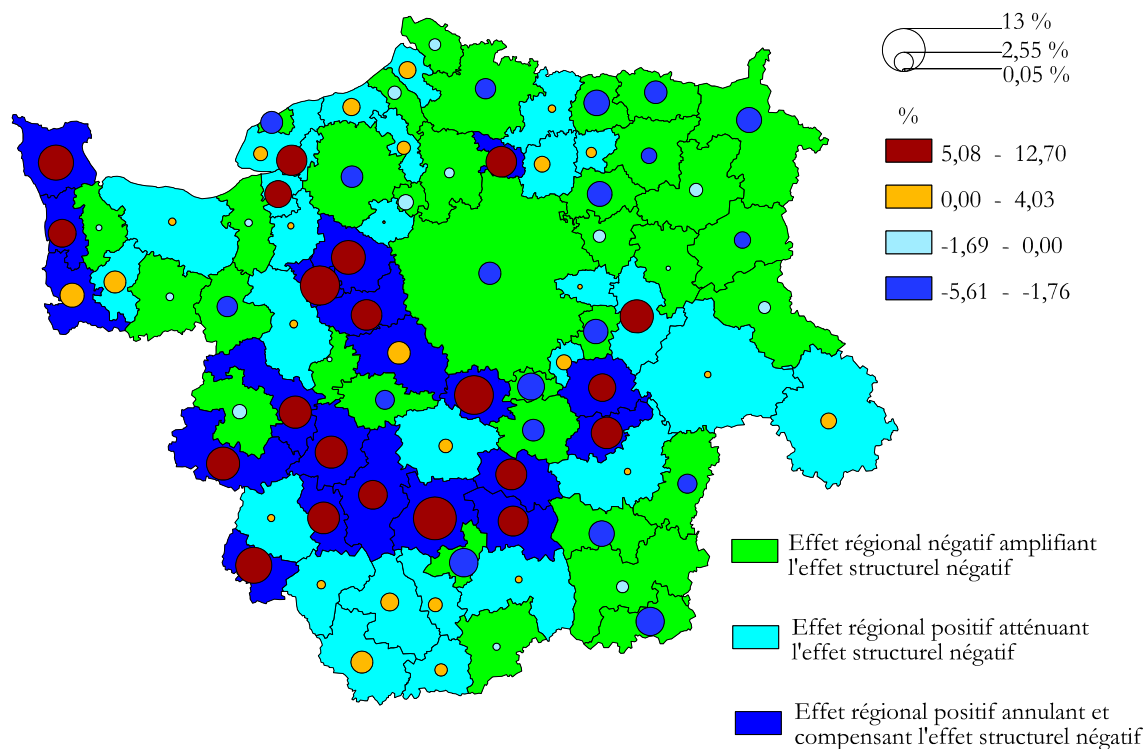
financements publics comme le nucléaire (Cherbourg, Gien, Chinon, Aubigny...) ; c'est le cas également de l'aéronautique à Vernon – programme spatial européen – et de l'armement à Cherbourg ou Romorantin. Les mutations induites s'y apparentent à des bifurcations par rapport au tissu économique existant et produisent des formes de développement qu'on peut qualifier d'enclavées lorsqu'elles sont déconnectées des autres dynamiques à l'œuvre. La logique de l'enclavement se retrouve également dans de nombreuses zones limitrophes de l'aire métropolitaine centrale. Ici se juxtaposent le plus souvent des branches en déclin, marquées par la restructuration des entreprises à localisation héritée, et des filières en essor, le plus souvent nouvelles dans le paysage de la région et de nature exogène, issues soit du desserrement de la région-capitale, soit de l'investissement de capitaux étrangers.

La contribution du secteur industriel à la dynamique spatiale du Bassin parisien depuis 1975 n'est donc pas un processus univoque ou homogène, pas plus que celle du secteur tertiaire. Les taux de variation de l'emploi due au secteur secondaire connaissent en effet de grandes disparités qui renvoient à la fois aux héritages de localisation des fonctions de production et aux mutations les plus récentes – postérieures à 1975 – du système productif. Les analyses précédentes ont approché quelques-uns des facteurs de ces disparités qu'on peut tenter de synthétiser, en guise de conclusion, dans une analyse en structure et résidus (*shift and share*)<sup>1</sup>. Cette approche permet de distinguer, dans la variation de l'activité, ce qui est dû à la structure de l'emploi et ce qui découle des spécificités locales d'évolution. Elle ne portera ici que sur les activités industrielles puisque ce sont les particularités liées aux transformations de ce secteur qu'il s'agit d'apprécier. D'autre part, pour rester cohérent avec les développements précédents, la part locale ou régionale de l'évolution de l'emploi industriel a été rapportée à l'emploi total de 1975, afin de mesurer son niveau de contribution à la mutation de l'activité économique de chaque zone d'étude.

---

<sup>1</sup> Le principe de cette méthode consiste à appliquer à chaque zone d'emploi pour chaque secteur d'activité retenu dans le champ d'analyse, le taux moyen national d'évolution, d'en déduire la variation de l'emploi induite et de la comparer à la variation de l'emploi réel. Les écarts constatés rendent compte de l'originalité locale de la dynamique. La part de l'évolution due au taux moyen national est appelée effet structurel. La part résiduelle – "évolution réelle moins évolution structurelle" représente l'effet régional.

Taux de variation de l'emploi total due à l'effet régional de variation de l'emploi industriel (1975-1990)



**Carte 56 : Modalités des composantes structurelles et régionales du taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Compte tenu des taux moyens d'évolution de chacune des 22 branches industrielles définies au niveau 40 de la NAP, l'effet structurel, est toujours négatif. Par contre l'effet régional peut être soit négatif et amplifier ainsi le déclin dû à l'effet structurel, soit positif et atténuer en partie les pertes d'emplois imputables à la structure d'activité industrielle, soit positif encore et compenser totalement le déclin lié à l'effet structurel. La carte 56 permet de localiser ces différentes modalités de l'évolution. On constate ainsi, qu'à l'exception de Santerre-Oise, toutes les zones d'emploi qui connaissent un fort effet régional positif pour la création d'emplois industriels sont situées dans la partie sud-ouest du Bassin parisien. Elles forment trois couronnes de plus en plus éloignées de la capitale : la première regroupe les zones limitrophes de l'aire métropolitaine centrale de Sens à Evreux ; la seconde, au-delà de la Beauce et du Gâtinais, rassemble les espaces ligériens de Gien à Amboise ; la troisième, plus difficile à discerner, englobe les espaces les plus périphériques de la Sarthe au Cotentin. Les branches issues de la décentralisation industrielle y sont notamment responsables d'une part importante des effets régionaux positifs : l'automobile et l'industrie de l'armement à Romorantin, l'industrie mécanique ou l'industrie pharmaceutique à Nogent-le-Rotrou et Pithiviers, l'industrie de l'automobile dans le Perche etc. D'autre part, les activités du nucléaire à Cherbourg, Nogent-sur-Seine et Gien sont la cause d'un effet régional très positif qui accélère la dynamique de croissance dans certains cas ou ralentit la récession dans d'autres. A l'opposé, la majorité des zones d'emploi qui amplifient les conséquences négatives de l'effet structurel est principalement située dans l'arc nord-est du Bassin parisien, ce qui recoupe certaines des analyses précédentes. Le textile, la fonderie, l'industrie métallurgique et la construction mécanique, fortement implantées, y renforcent souvent l'effet régional négatif (Reims, Amiens, Decize, Cosne-sur-Loire). Toutefois, l'effondrement de certaines branches traditionnelles doit être relativisé. On observe par exemple, à Troyes et Romilly (Sud-ouest champenois), des effets régionaux positifs dans le textile, qui montrent que l'industrie de la bonneterie se comporte beaucoup mieux que le filage ou le tissage dans d'autres



régions. De même la métallurgie à Saint-Dizier et la fonderie dans le Vimeu picard (robinetterie, serrurerie) connaissent des réductions d'effectifs moindres que ne devrait l'entraîner le poids de ces différentes branches. A Issoudun enfin, l'industrie du cuir est même à l'origine de la création de nouveaux emplois.

Ce faisant, par le jeu croisé de ces différentes dynamiques – résistance, apparition de nouvelles filières, bonne santé de certains secteurs décentralisés – la spécialisation relative de l'aire régionale du Bassin parisien dans l'industrie se renforce même si ce n'est pas toujours là où ce secteur était auparavant le mieux implanté.

### **Conclusion de la deuxième section.**

Les mutations spatiales du système productif dans le Bassin parisien ont donc révélé une grande diversité des processus dynamiques à l'échelle des sous-systèmes spatiaux que sont les zones d'emploi.

En premier lieu, la sortie des Trente Glorieuses semble avoir renforcé les logiques de gradient à l'œuvre dans le Bassin parisien. L'aire métropolitaine centrale est ainsi le cadre d'une croissance forte et durable de l'emploi qui repose sur les services aux entreprises, les services marchands aux particuliers les plus rares – reproduction sociale élargie – et sur une montée en qualification continue de la force de travail que reflètent notamment la progression de l'indice d'encadrement et le déclin des catégories sociales populaires. Les franges franciliennes partagent avec le cœur du système des dynamiques soutenues en termes quantitatifs. Mais la croissance y est moins univoque et moins ségrégative : certes les services à la production y progressent – surtout dans le domaine de la recherche – mais moins que la logistique, l'industrie et l'emploi ouvrier. Les franges deviennent donc de plus en plus "l'associat" industriel d'une aire métropolitaine où les emplois de production continuent de disparaître à un rythme soutenu. Au-delà, la couronne des neuf grandes villes se distingue par l'atonie relative de son profil d'évolution : la variation de l'emploi y demeure modeste malgré un niveau de taille déjà important dans l'armature urbaine nationale ; les profils fonctionnel, sectoriel et social y restent dans la moyenne sans rattrapage significatif dans la reproduction sociale élargie et l'encadrement du système productif. Le reste de l'aire régionale du Bassin parisien, enfin, fortement déprimé par l'évolution des emplois agricoles, continue de se spécialiser dans la production industrielle, dans la fabrication et plus encore dans l'emploi ouvrier.

A une échelle plus grande, il apparaît en second lieu que les types de spécialisation sectorielle, fonctionnelle et sociale hérités sont des déterminants lourds de l'évolution économique contemporaine. Ainsi, l'orientation prépondérante vers l'agriculture, l'industrie, la fabrication agricole et industrielle et la présence forte de l'emploi indépendant ou ouvrier sont en relation étroite avec le déclin de l'activité entre 1975 et 1990. Au contraire, l'administration publique, les différentes catégories de services, les fonctions abstraites de commandement du système productif, lorsqu'elles sont fortement développées, permettent à tout le moins le maintien de l'emploi et le plus souvent sa progression, comme le montrent les exemples de l'aire métropolitaine centrale et des villes de plus de 100 000 habitants les plus dynamiques – ce qui élimine pour l'instant les grandes agglomérations de l'arc nord-est du Bassin parisien à l'exception de Reims. Ce faisant, comme à l'échelle des couronnes, les spécialisations économiques fonctionnelles et sociales ont tendance à se renforcer, la structure socio-spatiale héritée ne connaissant pas de transformations profondes même si l'aire métropolitaine centrale voit ses plus forts indices de présence diminuer – services aux entreprises, recherche, gestion, commercial, fonctions de reproduction sociale humaine... – au profit surtout des grandes villes françaises hors Bassin parisien.

A un niveau plus fin d'analyse, les spécialisations acquises dans l'agriculture et l'industrie apparaissent même comme des déterminants puissants de la dynamique économique. Les taux d'emploi agricole élevés et certaines orientations comme l'élevage sont des facteurs de fragilisation de nombreuses zones d'emploi du Bassin parisien, notamment dans l'Ouest. Dans

l'industrie, si le poids de cette activité coïncide souvent avec des trajectoires de déclin, ce sont les types de spécialisation qui constituent la principale clé des évolutions, soit positives soit négatives : certaines branches comme le textile ou la métallurgie fragilisent de nombreuses zones d'emploi, d'autres comme l'industrie pharmaceutique sont au contraire des facteurs de résistance.

Mais l'examen de la ventilation sectorielle, fonctionnelle et socioprofessionnelle de la variation de l'activité indique également que toutes les dynamiques spatiales de l'activité économique ne sont pas le produit des seules structures héritées. En effet, des inflexions et des bifurcations existent, grâce à l'industrie, à la logistique et au tourisme pour certaines zones dépendantes de l'agriculture, grâce à l'activité publique pour celles où se situent des villes d'Etat – préfectures et capitales régionales –, grâce au desserrement industriel pour certaines franges franciliennes et périurbaines des grandes villes, et grâce enfin au nucléaire, à l'industrie de l'armement et à l'industrie aéronautique pour quelques zones privilégiées.

Les dynamiques spatiales du système productif et de l'emploi depuis 1975 n'oblitérent donc pas les caractéristiques économiques, fonctionnelles et sociales du Bassin parisien. Au contraire, celles-ci ont eu tendance à se renforcer, au point de surdéterminer le modèle disjonctif issu de la décentralisation industrielle, l'aire métropolitaine paraissant de plus en plus déconnectée, de par son profil, du reste du Bassin parisien.

### **Conclusion du chapitre premier**

La conclusion de ce chapitre s'inscrit dans la lignée de la conclusion de la précédente section en y réintroduisant la dimension temporelle. La période qui s'ouvre avec le premier choc pétrolier se situe, comme nous l'avons vu, à la fois en continuité et en rupture par rapport aux évolutions précédentes. L'emploi agricole poursuit son déclin, tout comme dans les années 1960, et les différentes sortes de services continuent un développement déjà largement entamé. La rupture concerne plutôt les mutations enregistrées au niveau de la composante industrielle du système productif. Le secteur secondaire entame en effet une phase de réduction d'effectifs qui n'est pas encore achevée et dont la conséquence est la diminution, dans l'emploi manufacturier, de la part des fonctions concrètes de fabrication au profit des fonctions abstraites de conception, de gestion et de commercialisation. Cette rétraction de la sphère industrielle s'accompagne de l'externalisation d'un certain nombre d'activités des entreprises de production – les différentes formes de conseil, la maintenance, le nettoyage ... – qui viennent nourrir une croissance sans précédent des services marchands rendus principalement aux entreprises et dont la concentration spatiale forme le cœur du processus de métropolisation.

La dynamique en question n'est cependant pas linéaire : elle se marque de cycles courts progressifs puis récessifs, de quatre ou cinq ans, qui ne contredisent en rien la tendance générale malgré l'ampleur parfois marquée des fluctuations. Ainsi, les années 1990, même si elles s'accompagnent d'un réel fléchissement de la croissance francilienne au sein du Bassin parisien, sont en droite ligne des années 1980 en accentuant la concentration relative du commandement du système productif sur la région-capitale.

C'est probablement d'un point de vue spatial que la dynamique des années de crise introduit la rupture la plus grande. Certes, la disjonction fonctionnelle et sociale se renforce entre l'aire métropolitaine centrale et son aire d'influence mais pour la première fois de nombreux territoires de l'aire régionale du Bassin parisien décrochent. La récession industrielle s'ajoute aux effets négatifs de la modernisation agricole pour provoquer dans de nombreux cas un reflux de l'activité qui n'empêche pas, malgré les conséquences de la mutation de ces deux secteurs, un renforcement des caractéristiques productives des espaces concernés.

Au final, seules les dissymétries structurelles qui reposaient sur les parts d'emploi agricole et industriel se sont semble-t-il atténuées entre le flanc nord-est et le flanc sud-ouest du Bassin parisien. Moins industriel, le premier est rattrapé par le second, sans qu'il faille voir là le résultat d'une quelconque politique d'aménagement du territoire. Certains espaces entrent aussi en bifurcation comme ceux des franges franciliennes touchés par le desserrement de certaines

activités ou comme ceux des grands chantiers industriels publics du nucléaire, de l'armement ou de l'aéronautique. Les dynamiques qui les animent sont cependant limitées, enclavées et ne concourent pas à la transformation globale du système Bassin parisien.

Mais on peut toutefois s'interroger sur la portée de ces transformations de la géographie de l'emploi sur le fonctionnement général des sous-systèmes spatiaux qui composent le Bassin parisien. La question qui se pose maintenant est de savoir dans quelle mesure les mutations économiques ont eu une influence sur la dynamique des sous-systèmes et du système englobant – le Bassin parisien –, en induisant notamment de nouveaux modes de répartition de la population et de nouvelles manifestations de son évolution, de sa composition et de sa mobilité.

## CHAPITRE 2 DE LA DYNAMIQUE DU SYSTEME PRODUCTIF A LA DYNAMIQUE GLOBALE

La dynamique ou le changement spatial ne saurait se limiter aux transformations économiques enregistrées entre deux dates et que résume l'évolution de la géographie de l'emploi. L'hypothèse de base qui sous-tend les analyses à venir est que les autres mutations spatiales constatées dans le Bassin parisien sont en relation directe et plus ou moins étroite avec les phénomènes de croissance, de déclin ou de stagnation de l'activité économique. Ceux-ci, à l'instar des mutations du système productif ne sont toutefois pas univoques mais différenciés. L'augmentation ou la diminution de l'emploi a toutes sortes de conséquences sur l'évolution démographique et ses composantes – solde migratoire en fonction des phénomènes attractifs ou répulsifs qu'engendre l'évolution économique, solde naturel du fait du plus ou moins grand renouvellement de la population active qui s'effectue dans la durée, âge de la population en relation avec les deux variables dynamiques précédentes... –, sur la structure de la population active – taux d'activité, niveau de chômage, de formation, qualification de la main-d'œuvre – sur le niveau de vie – évolution du revenu, etc. Ce sont ces transformations intervenues dans la structure démographique qui forment la transition entre la dynamique économique et la dynamique globale des systèmes spatiaux, selon des cheminements qui peuvent être d'une grande diversité. L'objectif de ce chapitre sera donc de formaliser et de synthétiser cette dynamique globale pour l'ensemble des sous-systèmes qui forment le Bassin parisien afin de repérer si les trajectoires induites par les mutations économiques ont une incidence sur l'ensemble des composantes du "système d'énergie" des territoires concernés.

Mais au préalable, une recherche sur la capacité d'entraînement des évolutions sectorielles, fonctionnelles et sociales de l'activité doit passer par une réflexion sur les interactions qui font sens au sein même de la sphère économique et sociale. En d'autres termes, les phénomènes constatés de modernisation agricole, de désindustrialisation, de développement des fonctions de reproduction sociale, de desserrement du tissu industriel de l'aire métropolitaine centrale et de métropolisation – avec externalisation de certaines fonctions péri-productives des entreprises industrielles et croissance généralisée des services à la production –, entretiennent-ils entre eux des interactions fortes et ont-ils une influence avérée sur les autres composantes économiques et sociales des systèmes spatiaux ? Peut-on notamment mettre en évidence des liens entre déclin agricole, désindustrialisation, métropolisation d'une part et évolution de la sphère de la reproduction sociale d'autre part ?

Ce sont toutes ces questions qui portent sur la capacité d'interaction mutuelle des différentes dynamiques de l'emploi qu'il s'agira d'élucider ici.

### **Section 1. Les dynamiques de l'emploi présentent un faible niveau d'intégration relative**

Cette démarche n'est pas d'une mise en œuvre facile et ne peut être abordée que de manière indirecte. En effet, à une échelle aussi vaste que le Bassin parisien, la résolution du problème passe par le recours à des variables quantitatives dont l'évolution respective peut présenter certains niveaux de corrélation. Or la corrélation ne signale pas obligatoirement, en analyse statistique, une interaction ou un lien de cause à effet. Elle n'est que l'indication d'une relation causale possible mais jamais définitivement établie. D'un point de vue méthodologique, elle a son instrumentation qui réside dans des outils statistiques tels que les tableaux de contingences, les analyses factorielles de correspondance (AFC) ou en composantes principales (ACP) et les régressions multiples.

C'est en puisant dans cette boîte à outils que nous nous proposons de trouver les principaux indices quant aux formes d'entraînement susceptibles d'exister entre les différentes

dimensions du changement économique et social au sein du Bassin parisien. Cette approche sera complétée, en fonction des sources disponibles et chaque fois que possible, par des analyses monographiques et des travaux d'enquêtes puisés dans la bibliographie existante.

### **1) Mesure du niveau d'intégration et des effets d'entraînement des mutations du système productif et de l'activité dans le Bassin parisien.**

Ce type d'analyse a peu de précédents dans la mesure où il suppose le recours à des bases de données suffisamment étoffées pour retranscrire la complexité des territoires. Il a cependant été tenté par Alain Sallez<sup>1</sup>, dans le cadre de recherches conduites au cours des années 1980 sur les conséquences de la décentralisation industrielle au sein des bassins d'emploi concernés du Bassin parisien. Les effets d'entraînement des industries nouvellement implantées ont été décomposés en effets directs – emplois créés dans les nouveaux établissements –, effets indirects – relations de sous-traitance, services aux entreprises... – et effets induits – impacts des créations de nouvelles activités industrielles sur les autres secteurs de la sphère économique et sociale : commerce, services, bâtiment... Les résultats obtenus ont été à l'époque assez décevants mais confirmaient certaines des caractéristiques disjonctives des implantations réalisées à cette époque : « Cette industrialisation aurait pu avoir des effets d'entraînement sur le milieu local par : une transformation totale ou partielle de l'industrie locale en sous-traitants, l'installation de sous-traitants et fournisseurs nouveaux attirés par la présence de grandes firmes. Il n'en a rien été. [...] Par contre, au niveau du BTP, des services à la population et des commerces, nous avons pu mettre en lumière des effets induits par le développement industriel ; encore sont-ils inférieurs, en moyenne, à ce que l'on a pu observer au plan national »<sup>2</sup>. Les niveaux de corrélation les plus élevés sur la période 1962-1975 ont ainsi été relevés, pour les effets indirects, entre l'augmentation des emplois industriels et celle des services aux entreprises, et pour les effets induits, entre l'augmentation de la population active et celle des actifs du bâtiment ainsi que des services à la population.

Une telle approche est-elle entièrement reproductible et donc envisageable pour la période de crise qui court de 1975 à 1990 ? Plusieurs niveaux de difficulté se présentent et constituent de véritables obstacles à une mise en relation des variations relatives des différents secteurs et fonctions.

Tout d'abord, la sphère domestique de l'économie (services aux particuliers, services non marchands) et la sphère basique (agriculture, industrie, services non liés à la population et aux entreprises locales et régionales), pour reprendre la distinction de Hoyt<sup>3</sup>, n'évoluent pas nécessairement de manière concordante au sein de territoires aussi réduits que les zones d'emploi. En effet, dans certains domaines de la reproduction sociale (formation, santé, social, culture et loisirs), des dynamiques de rattrapage et d'affirmation de nouveaux besoins, déconnectées de l'évolution des activités basiques, se sont mises en place un peu partout, dans la continuité de certaines tendances antérieures (progrès de la scolarisation, du recours aux services de santé, augmentation de la consommation de loisirs...). De surcroît, les comportements d'accès à ces infrastructures domestiques varient beaucoup d'un lieu à l'autre en fonction de la structure sociale, de la structure par âge et des caractéristiques culturelles des populations. De même, dans le secteur non marchand, le développement des emplois trouve son origine en premier lieu dans la logique institutionnelle de la décentralisation administrative, déconnectée en grande partie des mutations du secteur concurrentiel, en second lieu dans les besoins spécifiques des populations (accueil de la petite enfance, services aux personnes âgées, accès à la culture) qui sont également

---

<sup>1</sup> Alain Sallez, "Décentralisation industrielle et entraînement local de l'emploi", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1983, n°2, pp. 179-192.

<sup>2</sup> Alain Sallez, *art. cit.*, 1983, p. 190.

<sup>3</sup> H. Hoyt, A. M. Weimer, *Principles of urban real estate*, Ronalds Press, 1936.

très variables et en troisième lieu dans le développement des grands équipements publics d'intérêt général – grandes écoles, organismes publics nationaux, centres de recherche... Or pour ces derniers, la dynamique n'est pas de nature endogène mais dépend généralement d'une décision de l'Etat dont l'impact se surimpose à la croissance endogène des services non marchands, provoquant en retour une accélération des gains d'emplois. Dans ce cas, les services non marchands quittent alors la sphère domestique de l'économie pour devenir une activité basique à part entière.

A cette source de distorsion entre secteur basique et secteur domestique, s'ajoutent des facteurs perturbants liés à des problèmes d'échelle ou aux contingences de certaines localisations. Tout d'abord, tant dans le domaine des services marchands que dans celui des services non marchands, les développements ne sont pas ubiquistes ou aléatoires mais dépendent de la taille de marché de la ville d'implantation ainsi que de celle de son aire d'influence. Pour les plus grandes agglomérations, les évolutions propres à ces activités trouvent leur justification non seulement dans l'assouvissement des besoins de la population de la zone d'emploi mais aussi dans ceux des habitants des zones voisines. Services marchands aux particuliers et services non marchands se comportent alors eux aussi comme des fonctions basiques. Ensuite, pour les seules activités d'administration publique, l'évolution de l'emploi est également en relation étroite avec le statut administratif de la ville d'accueil, comme nous l'ont bien montré les exemples de Châlons-sur-Marne et d'Amiens qui doivent à leur fonction de capitale régionale une dynamique tout à fait originale. Enfin, force est de constater que certaines évolutions démographiques ne peuvent qu'encourager la déconnexion des deux sphères, basique et domestique. Ainsi, un solde migratoire positif dû soit à un mouvement de périurbanisation – c'est le cas dans les franges franciliennes – soit à l'arrivée de retraités – situation de certaines zones rurales du littoral normand ou du Val de Loire –, induit une croissance des commerces et des services sans commune mesure avec l'évolution propre de l'emploi productif au sein de la zone concernée. Dans ce cas, la fonction résidentielle "surdéveloppée" génère une surdétermination de la croissance du secteur domestique qui devient une composante à part entière de la fonction de production des espaces concernés. Ainsi, dans toutes ces situations particulières, les services marchands aux particuliers et les services non marchands, habituellement comptabilisés dans le secteur domestique peuvent se comporter en activités basiques, en brouillant davantage les repères et en gênant considérablement les possibilités de mesure des interactions entre les deux secteurs.

Enfin, les évolutions internes à la sphère productive sont elles-mêmes génératrices de complexité et d'ambiguïté. Si la croissance des activités péri-productives et le déclin des emplois de fabrication, tant dans le secteur industriel que dans la filière agro-alimentaire, constituent les principaux changements de la période récente, il n'y a évidemment pas de report d'une activité vers l'autre. Bien sûr, une part des emplois de production qui ont disparu s'est déplacée vers les services aux entreprises soit par le développement du travail intérimaire, soit par celui de l'externalisation – éviction de certaines fonctions internes à l'entreprise au profit de prestataires extérieurs dans des domaines plus ou moins stratégiques comme le conseil en organisation, le marketing, le contentieux, la gestion financière et fiscale, l'informatisation, la maintenance, le nettoyage... Mais il ne saurait y avoir de proportionnalité entre les deux mouvements pour différentes raisons. Tout d'abord, le déclin des emplois de production est fonction des gains de productivité et de l'évolution des marchés qui varient énormément, d'une branche à l'autre, d'un territoire à l'autre, voire d'une entreprise à l'autre. Ensuite, dans un contexte de sophistication des tâches de fabrication matérielle et de course à la valeur ajoutée, la part des activités péri-productives s'est considérablement accrue au sein de l'industrie et a conduit à une amplification des phénomènes de croissance, propre aux services économiques. Mais là encore, la dynamique a connu d'importantes modulations d'un lieu à l'autre selon les mêmes conditions que celles citées précédemment. Par ailleurs, la sphère des services elle-même s'est autonomisée vis-à-vis de la production jusqu'au développement de services-produits originaux. C'est le cas dans le domaine de la logistique, des télécommunications, de la finance... Enfin, toutes ces mutations ne se sont

pas manifestées de manière homogène dans l'espace géographique. La croissance des services à la production a certes profité dans certains cas aux zones d'implantation des usines et des établissements de fabrication (maintenance, nettoyage, prestation de travail temporaire) mais le plus souvent ce sont les métropoles – et plus particulièrement la région parisienne – qui en ont le plus bénéficié, en relation avec les logiques propres de localisation des services économiques. Tous ces éléments rendent donc illusoire une tentative de mesurer les types d'interaction qui peuvent exister, à l'échelle des zones d'emploi du Bassin parisien, au sein de la sphère productive elle-même.

On peut tirer de ces remarques sur l'articulation des secteurs basiques et domestiques de l'économie et sur les évolutions intrinsèques à la sphère productive plusieurs conséquences à la fois pratiques, théoriques et méthodologiques. Il ne saurait être question d'envisager les effets d'entraînement des différents secteurs et des différentes fonctions économiques à l'échelle de tout le Bassin parisien. Ce dernier, hétérogène par définition, car formé de sous-systèmes spatiaux complémentaires sur le plan fonctionnel, doit donc être décomposé en sous-ensembles cohérents au sein desquels se produiraient des interactions perceptibles et convergentes entre les différents secteurs d'activité. Ce faisant deux solutions se dégagent : on pourra soit reprendre comme cadre de mesure des interactions les classes dynamiques dégagées précédemment sur la base des contributions des secteurs d'activité et des fonctions collectives / individuelles à la variation de l'emploi total, soit optimiser des regroupements de sous-systèmes en fonction de critères (axes factoriels) dégagés par une analyse en composantes principales – dont le but est justement d'établir des niveaux de corrélation entre variables quantitatives pour un échantillon donné d'unités spatiales. C'est cette deuxième solution que nous avons privilégiée et à partir de laquelle le niveau d'interaction entre secteurs d'activité, fonctions collectives et fonctions individuelles sera mesuré. Ce choix se fonde sur deux considérations : d'une part, les typologies du chapitre précédent reposent sur le taux moyen de variation de l'emploi due à chaque secteur et fonction, ce qui ne permettrait pas de dégager d'éventuelles relations de proportionnalité entre les évolutions de chacune des variables prises séparément et nécessiterait donc de fonder les analyses sur les taux moyens de variation annuelle ; d'autre part, certaines classes des typologies précédentes comportent souvent assez peu d'individus, ce qui rend inopérant la construction de tableaux de corrélation en raison du trop faible nombre de mesures réalisées.

Nous commencerons l'application de cette démarche aux taux moyens annuels de variation des huit grands secteurs de la NAP<sup>1</sup> déjà utilisés précédemment. En partant des 82 zones d'études du Bassin parisien, la matrice corrélation rapprochant les taux d'évolution entre 1975 et 1990 des huit domaines d'activité ne présente guère de relations significatives puisqu'aucune corrélation ne s'approche vraiment de 1 ou de -1.

---

<sup>1</sup> Agriculture, sylviculture, pêche ; industrie ; commerces et services marchands aux particuliers ; services marchands aux entreprises, services non marchands ; transports et télécommunications ; bâtiment et génie civil et agricole ; assurances, finances, services immobiliers.

	Agriculture	Industrie	Serv. aux part.	Serv. aux entrep.	Serv. non marchands	Transp., télécomm.	Bâtiment	Fin., assu., immo.
Agriculture	1	-0.28	-0.08	-0.02	-0.06	-0.16	-0.05	-0.06
Industrie	-0.28	1	0.15	0.16	0.07	0.29	0.1	0.1
Serv. aux part.	-0.08	0.15	1	0.12	0.28	0.3	<b>0.52</b>	0.21
Serv. aux entrep.	-0.02	0.16	0.12	1	0.18	0.31	0.27	0.09
Serv. non marchands	-0.06	0.07	0.28	0.18	1	0.41	0.4	0.21
Transp., télécomm.	-0.16	0.29	0.3	0.31	0.41	1	0.34	0.29
Bâtiment	-0.05	0.1	<b>0.52</b>	0.27	0.4	0.34	1	0.36
Fin., assu., immo.	-0.06	0.1	0.21	0.09	0.21	0.29	0.36	1

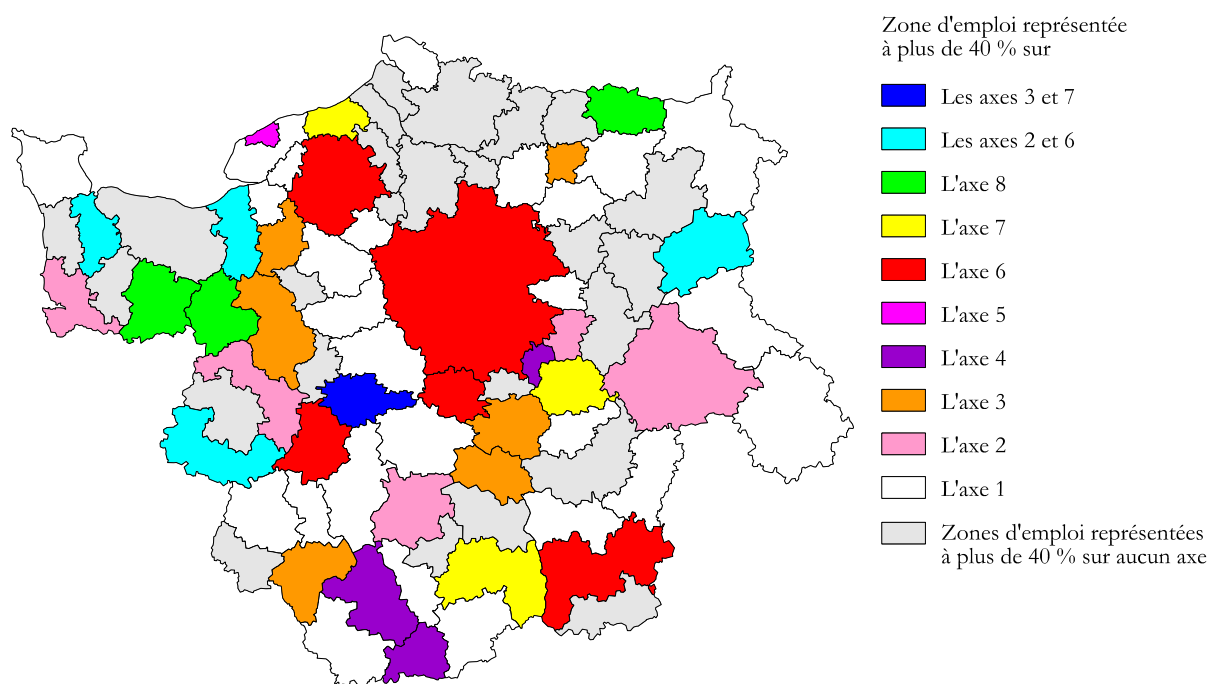
**Tableau 56 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien.**

La seule qui dépasse 50% rapproche les services aux particuliers du bâtiment, ce qui n'implique pas un effet d'entraînement entre les deux secteurs mais signifie simplement qu'ils évoluent de concert. Ils sont ainsi deux composantes à évolution parallèle de la sphère domestique de l'économie et on peut en déduire l'axiome suivant : dans les zones de croissance démographique, les gains de population s'accompagnent à la fois de l'essor du secteur de la construction et de celui des commerces et services marchands aux particuliers ; dans les zones en déclin, les deux activités régressent concomitamment.

Par contre, on n'observe pas de relations significatives entre deux des composantes majeures de la sphère basique de l'économie – agriculture et industrie – et les domaines de l'économie domestique que représentent services marchands et services non marchands. De même, au sein du système productif et plus particulièrement entre l'industrie et les services aux entreprises, rien ne reflète le mouvement d'externalisation qui devrait normalement se signaler par un fort coefficient négatif de corrélation. C'est là la conséquence des différents facteurs de distorsion des interactions dynamiques que nous avons évoqués ci-dessus.

Dans le but d'éliminer l'hétérogénéité spatiale interne au Bassin parisien et de repérer des groupements dynamiques pertinents où existeraient des effets d'entraînement entre secteurs d'activité, nous avons réalisé une ACP sur les 82 zones d'études. Sur les huit axes factoriels dégagés, huit + deux classes (carte 57) ont été retenues pour regrouper les zones d'emploi dont la qualité de représentation sur chacun des axes dépasse 40 %. Cette méthode laisse de côté une vingtaine de zones qui n'atteignent ce seuil pour aucun axe, zones parmi lesquelles figurent plusieurs grandes villes de la couronne du Bassin parisien : Reims, Amiens, Le Mans, Caen.





**Carte 57 : Qualité de représentation des zones d'emploi sur les axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des huit principaux secteurs de la NAP entre 1975 et 1990.**

L'axe 1 compte 26 zones d'emploi représentées à plus de 40%. Elles s'opposent, par ordre d'importance, pour les taux moyens d'évolution du bâtiment, des transports, des services marchands aux particuliers et des services non marchands. Certaines d'entre elles – franges franciliennes, villes du Val de Loire – connaissent une croissance élevée, et apparemment corrélée, de ces quatre secteurs. D'autres – Vallée de la Meuse, Decize, Le Havre, zones berrichonnes – se distinguent au contraire par une stagnation voire une diminution concomitante de l'emploi des activités mentionnées. L'examen de la matrice de corrélation pour les zones d'emploi concernées confirme ce résultat.

	Agriculture	Industrie	Serv. aux part.	Serv. aux entrep.	Serv. non marchands	Transp., télécomm.	Bâtiment	Fin., assu., immo.
Agriculture	1	-0.52	-0.24	-0.48	-0.27	-0.45	-0.3	-0.39
Industrie	<b>-0.52</b>	1	0.31	0.63	0.26	0.44	0.39	0.31
Serv. aux part.	-0.24	0.31	1	0.52	0.51	0.6	0.77	0.54
Serv. aux entrep.	-0.48	<b>0.63</b>	<b>0.52</b>	1	0.4	0.63	0.69	0.37
Serv. non marchands	-0.27	0.26	<b>0.51</b>	0.4	1	0.62	0.7	0.36
Transp., télécomm.	-0.45	0.44	<b>0.6</b>	<b>0.63</b>	<b>0.62</b>	1	0.67	0.55
Bâtiment	-0.3	0.39	<b>0.77</b>	<b>0.69</b>	<b>0.7</b>	<b>0.67</b>	1	0.52
Fin., assu., immo.	-0.39	0.31	<b>0.54</b>	0.37	0.36	<b>0.55</b>	<b>0.52</b>	1

**Tableau 57 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi des huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les 26 zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 1.**

Les interrelations les plus fortes sont bien entre le bâtiment d'une part et les services aux particuliers, les services non marchands, et les transports d'autre part. Elles s'accompagnent d'une corrélation forte pour ces trois dernières variables entre elles. Par ailleurs, on constate une certaine proportionnalité dans l'évolution des services aux entreprises et de l'industrie, ce qui signifie que ces deux composantes du système productif évoluent parallèlement, qu'il s'agisse

d'essor ou de déclin. Les services aux entreprises sont également corrélés aux transports et au bâtiment. Enfin, l'évolution de l'agriculture est en relation inverse avec celle de l'industrie. Faut-il pour autant déduire qu'il existe des effets significatifs d'entraînement entre ces différents secteurs ? Rien n'est moins sûr. On peut certes signaler qu'à l'échelle des 26 sous-systèmes, la résistance ou l'essor de l'industrie s'accompagne d'une progression proportionnée des services aux entreprises alors que dans les zones où l'industrie décline (vallée de la Meuse, Decize) ces derniers stagnent, progressent peu, voire régressent. Le dynamisme plus ou moins fort de l'industrie est donc bien un facteur explicatif de l'évolution des services économiques. Par contre, pour les autres variables, il n'est guère envisageable d'affirmer qu'il existe un quelconque effet d'entraînement d'un secteur sur l'autre. L'essor ou le déclin concomitant des services aux particuliers, des services non marchands et du bâtiment ne sont que le reflet du plus ou moins grand dynamisme démographique des zones concernées, tout comme celui du secteur de la finance, des assurances et de l'immobilier qui leur est fréquemment corrélé. Quant à la relation entre les transports et les trois autres variables fondamentales de l'axe, elle tient pour l'essentiel de la coïncidence. Les zones qui ont connu des difficultés dans les transports, en raison des restructurations de l'activité portuaire et ferroviaire – Le Havre, Joigny –, ont également été touchées par une moindre progression du bâtiment, des services non marchands et des services aux particuliers. Au contraire, un certain nombre de zones à forte dynamique du secteur domestique de l'économie ont connu un renforcement de leur fonction logistique – villes de la zone inter-séquano-ligérienne – sans qu'il y ait entre les deux phénomènes une relation de causalité. Le lien entre l'agriculture et l'industrie est également fortuit : quelques-unes des zones qui ont créé des emplois dans le secondaire ont également perdu beaucoup d'emplois agricoles ; celles où la récession industrielle a été la plus importante sont par contre des régions de grande culture qui ont de ce fait bénéficié d'un secteur primaire plus résistant.

Ainsi, en dehors de la relation apparente entre l'industrie et les services aux entreprises, la dynamique des zones les mieux représentées sur l'axe 1 de l'analyse factorielle ne révèle pas d'effets d'entraînement significatifs entre les différents secteurs d'activité. La variable explicative la plus pertinente pour expliquer les taux d'évolution dans le bâtiment, les services aux particuliers et les services marchands est exogène au modèle puisqu'il s'agit du dynamisme démographique.

Avec l'axe 2, l'analyse se complique puisque le nombre d'unités spatiales correctement représentées devient extrêmement faible – 9 zones. Cet axe oppose des espaces qui connaissent une forte chute de leur emploi industriel avec une bonne résistance de l'emploi agricole (Troyes, Provins) à des zones où le phénomène inverse se produit – déclin agricole, essor industriel (Romorantin, Sarthe, Basse-Normandie). Autant reconnaître d'emblée qu'il n'existe aucune relation d'entraînement possible entre les deux principales variables de cet axe factoriel. Pour les autres (tableau 58), on retrouve la relation entre services marchands aux particuliers et bâtiment, signes là encore du plus ou moins grand dynamisme démographique. Quant au lien entre bâtiment et industrie, il s'accompagne de trop forts écarts à la droite de régression entre les deux variables pour être significatif.

	Agriculture	Industrie	Serv. aux part.	Serv. aux entrep.	Serv. non marchands	Transp., télécomm.	Bâtiment	Fin., assu., immo.
Agriculture	1	-0.83	0.06	-0.02	0.49	-0.31	0.25	0.02
Industrie	<b>-0.83</b>	1	-0.43	-0.03	-0.44	0.15	-0.61	0.18
Serv. aux part.	0.06	-0.43	1	-0.35	-0.17	-0.26	0.82	-0.01
Serv. aux entrep.	-0.02	-0.03	-0.35	1	0.22	0.18	-0.37	0.12
Serv. non marchands	0.49	-0.44	-0.17	0.22	1	0.18	0.05	-0.27
Transp., télécomm.	-0.31	0.15	-0.26	0.18	0.18	1	-0.17	-0.38
Bâtiment	0.25	<b>-0.61</b>	<b>0.82</b>	-0.37	0.05	-0.17	1	-0.11
Fin., assu., immo.	0.02	0.18	-0.01	0.12	-0.27	-0.38	-0.11	1

**Tableau 58 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les neuf zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 2**

L'axe 3 oppose les zones d'emploi à fort taux de croissance des services aux entreprises à celles où ce taux est faible ou négatif. Malheureusement seules ces dernières sont correctement représentées sur l'axe à l'exclusion de Châteaudun. L'examen de la matrice de corrélation ne révèle aucune dépendance nouvelle entre variables qui soit aisément interprétable ou significative, compte tenu du nombre toujours limité d'unités spatiales convenablement corrélées. Cette remarque vaut également pour les axes 4 à 8 qui n'expliquent qu'une part mineure – moins de 10% chacun – de la variance du nuage de points de l'ACP et sur lesquels il serait donc vain de prolonger davantage l'analyse.

Il semble donc préférable de substituer à la poursuite de cette démarche une approche sur les taux de variation des fonctions collectives entre 1982 et 1990, le clivage entre reproduction sociale et sphère productive, inhérent à la grille STRATES, pouvant offrir des articulations plus fécondes entre les différentes activités économiques que les secteurs de la NAP.

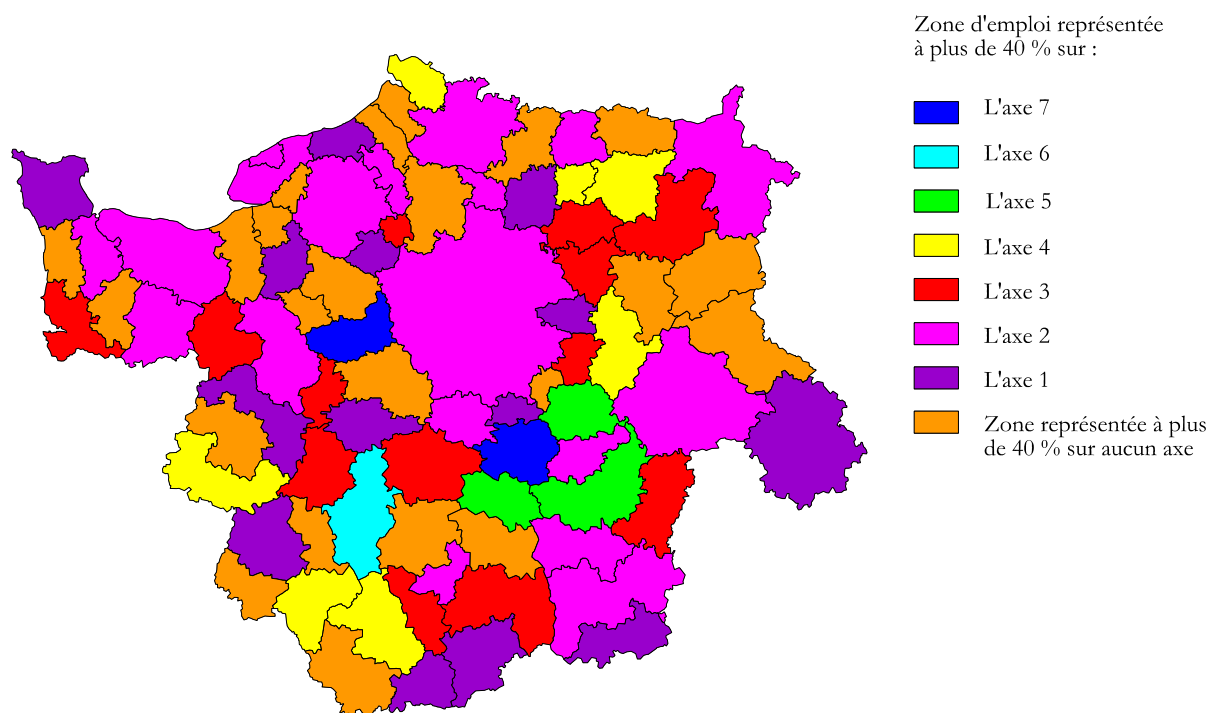
Nous avons retenu pour cette recherche une décomposition des fonctions collectives en sept classes<sup>1</sup> car l'armée n'est pas présente partout et les secteurs des services financiers ou des services aux entreprises comprennent parfois un nombre d'emplois tellement faible que leur variation relative n'aurait guère de sens. La matrice de corrélation obtenue pour les taux moyens de variation entre 1982 et 1990 n'est pas plus significatif que pour les huit principaux secteurs de la NAP. Aucun coefficient n'atteint le seuil de 40 % ce qui signifie, qu'à l'échelle des 82 zones d'étude, les évolutions fonctionnelles sont globalement indépendantes les unes des autres.

	Rep. soc. simple	Rep. élargie, armée	Serv. aux entrep., finance.	Serv. de flux	Agr., IAA	Industrie	Bâtiment
Rep. soc. simple	1	-0.18	0.16	0.11	0.02	0.15	0.26
Rep. élargie, armée	-0.18	1	0.26	-0.21	-0.05	0	0.22
Serv. aux entrep., finance.	0.16	0.26	1	0.04	0.12	0.28	0.26
Serv. de flux	0.11	-0.21	0.04	1	-0.06	0.05	-0.12
Agr., IAA	0.02	-0.05	0.12	-0.06	1	-0.34	0.11
Industrie	0.15	0	0.28	0.05	-0.34	1	-0.04
Bâtiment	0.26	0.22	0.26	-0.12	0.11	-0.04	1

**Tableau 59 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept principales fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien.**

<sup>1</sup> Reproduction sociale simple ; reproduction sociale élargie et armée ; services financiers et services aux entreprises ; services de flux ; agriculture et industrie agro-alimentaire ; industrie ; bâtiment, génie civil et agricole.

Le traitement des données par une analyse en composantes principales sur les sept variables retenues permet d'obtenir sept axes factoriels sur lesquels 59 zones d'emploi sont représentées à plus de 40 % (carte 58).



**Carte 58 : Qualité de représentation des zones d'emploi par rapport aux axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des sept principales fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990.**

L'axe 1 compte 14 zones d'emploi représentées à plus de 40 %. Il les oppose en fonction de leurs taux d'évolution dans le bâtiment et dans les services économiques et financiers. Certaines d'entre elles connaissent une croissance forte des deux activités – Cherbourg, Compiègne, Vernon, Dieppe, Tours... – alors que pour les autres ces fonctions sont en déclin – Haute vallée de la Marne, Decize, La Châtre, Saint-Amand, Sarthe-Nord. La corrélation des deux variables n'est évidemment pas directe mais dépend, là encore, du dynamisme démographique. Les zones qui connaissent la variation la plus favorable de ces deux fonctions sont aussi celles dans lesquelles la hausse de la population a été la plus forte au cours de la décennie. L'examen détaillé de la matrice de corrélation confirme l'évolution concomitante du bâtiment et de tous les secteurs en fort développement au cours de la période : reproduction simple, reproduction élargie, services économiques et financiers. Rien ne permet pourtant de conclure à un effet d'entraînement entre cette fonction et les autres : il ne s'agit là que d'un marqueur du plus ou moins grand dynamisme démographique et économique. Quant à la relation forte entre le bâtiment et la fonction agricole, elle signale simplement que dans les régions rurales en déclin, ce secteur accompagne le déclin de l'activité primaire, alors que les zones à forte croissance de cette activité sont aussi celles où l'agriculture est plus résistante – sans qu'il faille en déduire un quelconque lien de cause à effet. Une autre conclusion déjà dégagée précédemment se dessine également : on constate que les taux d'évolution de l'industrie et des services économiques et financiers évoluent concomitamment. La sphère péri-productive est donc d'autant plus dynamique que l'industrie a mieux résisté à la crise.

	Rep. soc. simple	Rep. élargie, armée	Serv. aux entrep., finance.	Serv. de flux	Agr., IAA	Industrie	Bâtiment
Rep. soc. simple	1	0.36	0.67	0.5	0.38	0.29	0.67
Rep. élargie, armée	0.36	1	0.63	0.44	0.46	0.24	0.65
Serv. aux entrep., finance.	<b>0.67</b>	0.63	1	0.29	0.54	0.55	0.69
Serv. de flux	0.5	0.44	0.29	1	0.02	0.08	0.22
Agr., IAA	0.38	0.46	<b>0.54</b>	0.02	1	0.48	0.72
Industrie	0.29	0.24	<b>0.55</b>	0.08	0.48	1	0.18
Bâtiment	<b>0.67</b>	<b>0.65</b>	<b>0.69</b>	0.22	<b>0.72</b>	0.18	1

**Tableau 60 :** Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les quatorze zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 1

L'axe 2, quant à lui, compte 19 zones d'emploi représentées à plus de 40% et oppose celles qui connaissent un fort déclin dans l'agriculture et l'agro-alimentaire compensé par la résistance de l'industrie – Saint-Lô, Perche, Pays de Bray, Pithiviers – à celles où le déclin industriel est compensé par une résistance relative de la fonction agricole – Troyes, aire métropolitaine centrale, Rouen, Caen, Saint-Quentin. Cette situation ne reflète pas non plus une quelconque interaction entre les deux activités mais résulte de la combinaison aléatoire de deux dynamiques qui se produisent chacune dans des contextes de spécialisation tout à fait différents – polyculture et élevage / grande culture céréalière.

	Rep. soc. simple	Rep. élargie, armée	Serv. aux entrep., finance.	Serv. de flux	Agr., IAA	Industrie	Bâtiment
Rep. soc. simple	1	-0.69	0.07	0.18	-0.49	0.52	-0.24
Rep. élargie, armée	<b>-0.69</b>	1	-0.25	-0.33	0.51	-0.71	-0.12
Serv. aux entrep., finance.	0.07	-0.25	1	0.06	-0.12	0.34	0.18
Serv. de flux	0.18	-0.33	0.06	1	-0.5	0.31	0.09
Agr., IAA	-0.49	<b>0.51</b>	-0.12	<b>-0.5</b>	1	-0.58	-0.01
Industrie	<b>0.52</b>	<b>-0.71</b>	0.34	0.31	<b>-0.58</b>	1	-0.18
Bâtiment	-0.24	-0.12	0.18	0.09	-0.01	-0.18	1

**Tableau 61 :** Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les dix-neuf zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 2

Parmi les autres fonctions fortement corrélées, on remarquera le coefficient négatif entre reproduction simple et élargie : Certaines zones ont ainsi un taux de variation faible pour la première fonction et un taux de variation fort pour la seconde – Cosne-sur-Loire, Nevers, Vierzou – tandis que d'autres connaissent la situation inverse – Saint-Lô, Santerre-Oise, Pays de Bray. Aucune conclusion d'ordre général ne peut évidemment en être dégagée et on ne saurait interpréter ce mouvement comme un transfert d'emplois d'une fonction vers l'autre. Les zones qui connaissent les plus forts taux de progression de la reproduction sociale élargie sont en fait marquées par une dynamique de rattrapage alors que les zones où la reproduction simple augmente le plus connaissent soit un dynamisme démographique important, soit un développement de l'activité touristique, soit un essor des résidences secondaires qui entraîne la croissance des commerces et des services. Le lien entre l'industrie et la reproduction simple est plus intéressant : il indique que là où l'industrie décline le moins, la reproduction simple est plus dynamique, alors que là où elle régresse le plus, le secteur domestique de l'économie stagne. Un effet d'entraînement semble donc se dessiner entre ces deux fonctions, même si l'analyse de

l'axe 1 ne nous a pas confirmé ce résultat. Le lien entre reproduction élargie et fonction industrielle ressortit d'une autre logique puisque la corrélation est ici négative : dans un certain nombre de cas, le développement de la reproduction élargie a pu représenter une forme de compensation à la récession industrielle en facilitant l'apparition d'un niveau de services rendu nécessaire par la fragilisation sociale de la population ou son vieillissement. Mais aucun fait concret ne nous permet vraiment d'étayer cette hypothèse. La liaison entre fonction agricole et services de flux enfin tient de l'autocorrélation spatiale et n'est d'ailleurs pas significative d'après le test de Student appliqué au coefficient de corrélation issu de la régression linéaire entre les deux variables. Les zones de restructuration de l'activité portuaire ou ferroviaire sont en effet de celles où le secteur agro-alimentaire s'est plutôt bien comporté comme l'atteste l'exemple de Joigny qui a connu à la fois des pertes d'emplois dans l'atelier de la SNCF de Laroche-Migennes et une progression de l'activité industrielle due au développement du groupe *Bourgoin* (volailles).

L'axe 2 ne révèle donc pas de nouveaux effets d'entraînement significatifs entre fonctions collectives : en dehors de la relation entre dynamisme industriel et essor du secteur domestique de l'économie (reproduction simple), les corrélations constatées sont la plupart du temps le fruit d'une combinaison aléatoire.

Nous terminerons par l'axe 3, car les autres ne regroupent pas suffisamment d'unités spatiales pour rendre représentatives les analyses de corrélation. Il oppose des zones d'emploi qui connaissent à la fois une évolution faible de la reproduction simple, une évolution assez forte de la reproduction élargie et une baisse marquée des activités agricoles et agro-alimentaires (Avranches, Romorantin, Alençon, Avallon, Nogent-le-Rotrou) à des espaces où la reproduction simple est généralement plus dynamique que la reproduction élargie et où les activités agricoles sont plutôt résistantes (Sud de l'Aisne, Reims, Orléans, Gisors...). Il n'en découle pas de corrélation forte entre les variables concernées comme le montre le tableau suivant (tableau 62).

	Rep. soc. simple	Rep. élargie, armée	Serv. aux entrep., finance.	Serv. de flux	Agr., IAA	Industrie	Bâtiment
Rep. soc. simple	1	-0.2	0.01	0.63	0.52	-0.48	0.67
Rep. élargie, armée	-0.2	1	0.86	-0.12	-0.43	0.48	0.13
Serv. aux entrep., finance.	0.01	<b>0.86</b>	1	-0.13	-0.14	0.14	0.46
Serv. de flux	<b>0.63</b>	-0.12	-0.13	1	0.4	-0.32	0.44
Agr., IAA	<b>0.52</b>	-0.43	-0.14	0.4	1	-0.63	0.64
Industrie	-0.48	0.48	0.14	-0.32	<b>-0.63</b>	1	-0.53
Bâtiment	<b>0.67</b>	0.13	0.46	0.44	<b>0.64</b>	<b>-0.53</b>	1

**Tableau 62 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les treize zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 3**

Par contre, d'autres taux de variation semblent évoluer concomitamment, mais un examen de la significativité du coefficient de corrélation en fonction du test de Student révèle que seuls les liens entre services de flux et reproduction simple, industrie et fonction agricole, et entre cette dernière et le bâtiment méritent commentaire. Le premier relève néanmoins de l'auto-corrélation spatiale, le second correspond, comme pour les axes précédents, à l'opposition entre les zones d'emploi du Nord-est du Bassin parisien – en déclin industriel et où l'agriculture résiste – et celles du Sud-ouest – où le phénomène inverse se produit. Quant au troisième, il nous permet de constater que les zones où la chute de l'emploi agricole est la plus forte sont aussi celles où régresse le bâtiment car ce sont des espaces en déclin démographique.

Les taux de variation des fonctions collectives entre 1982 et 1990 ne paraissent donc pas mieux corrélés que ceux des secteurs d'activité entre 1975 et 1990, hormis dans quelques configurations qui font de la variable exogène du dynamisme démographique le déterminant

principal. L'examen des fonctions individuelles est-il de nature à révéler des effets d'entraînement plus significatifs ?

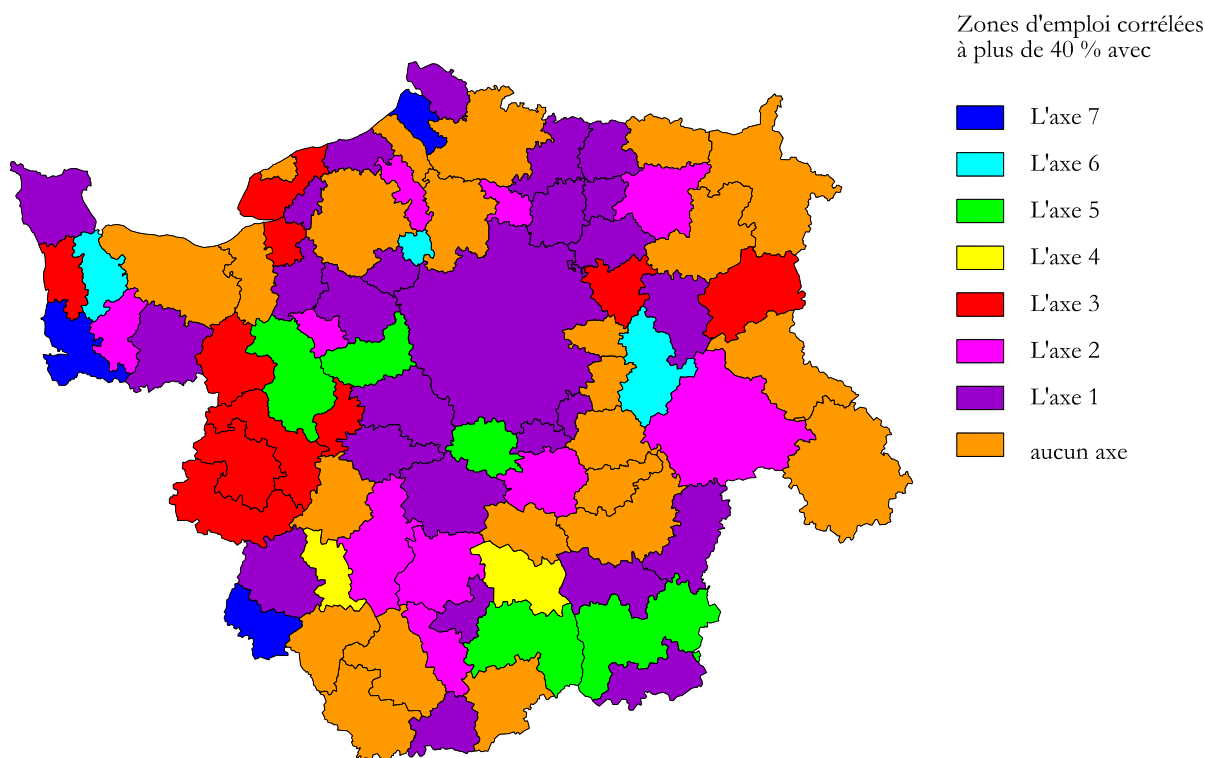
Afin de simplifier l'interprétation des tableaux de corrélation, les fonctions individuelles ont été regroupées sur la base des catégories proposées par les auteurs de la grille STRATES. L'administration, la justice et la sécurité formeront le groupe des fonctions d'autorité ; la santé et le social, la culture et les loisirs, ainsi que la formation seront rassemblés dans les fonctions de reproduction humaine ; la recherche, la gestion, et le commercial-marketing qui composent une bonne part du tertiaire industriel constitueront les fonctions abstraites ; la fabrication matérielle et la logistique resteront des catégories individualisées ; les services pratiques et la distribution seront également rassemblés – car ils sont pour beaucoup constitués de services à la personne – ; la réparation, l'entretien et le nettoyage formeront le groupe appelé maintenance.

Comme précédemment, la corrélation des taux moyens annuels de variation des sept fonctions individuelles ne paraît pas très pertinente à l'échelle des 82 zones d'études puisqu'aucune variable n'est corrélée à plus de 38 % avec une autre (tableau 63).

	Autorité	Reproduction hum.	Fonct. abstraites	Fabrication matérielle	Logistique	Dist., serv. pratiques	Entretien, réparat., nett.
Autorité	1	0.18	0.05	-0.27	-0.06	-0.08	-0.09
Reproduction hum.	0.18	1	0.32	0.12	0.06	0.26	0.12
Fonct. abstraites	0.05	0.32	1	0.34	0.35	0.28	0.35
Fabrication matérielle	-0.27	0.12	0.34	1	0.12	0.31	0.38
Logistique	-0.06	0.06	0.35	0.12	1	0.12	0.22
Dist., serv. pratiques	-0.08	0.26	0.28	0.31	0.12	1	0.29
Entretien, réparat., nett.	-0.09	0.12	0.35	0.38	0.22	0.29	1

**Tableau 63 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept principales fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien.**

L'analyse en composantes principales conduite à partir de ces taux révèle sept axes factoriels sur lesquels 59 zones d'emploi sont représentées à plus de 40 %. Seuls les axes 1, 2 et 3 présentent une certaine pertinence, car ils regroupent chacun plus de 10 unités spatiales (voir carte 59).



**Carte 59 :** Niveau de corrélation des zones d'emploi par rapport aux axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des sept principales fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990.

L'axe 1 est particulièrement intéressant puisque, outre le fait qu'il compte 26 zones d'emploi représentées à plus de 40 %, il explique près de 33 % de la variance de l'analyse. Presque toutes les variables sont correctement représentées sur cet axe et plus particulièrement les fonctions abstraites, la fabrication, l'entretien et le nettoyage, la distribution et les services pratiques. Cela signifie que l'axe 1 oppose des zones d'emploi où les taux moyens de variation de ces différentes fonctions sont positifs ou faiblement négatifs – Chartres, Evreux, Compiègne, Orléans, Tours, Dieppe – à celles où, au contraire, ces taux sont faibles, voire très négatifs – Chauny, Saint-Quentin, La Châtre, Decize, Vierzon, etc. La matrice de corrélation confirme amplement ce résultat puisque seules ces quatre variables sont correctement corrélées entre elles.

	Autorité	Reproduction hum.	Fonct. abstraites	Fabrication matérielle	Logistique	Dist., serv. pratiques	Entretien, réparat., nett.
Autorité	1	-0.12	-0.42	-0.44	-0.43	-0.39	-0.17
Reproduction hum.	-0.12	1	0.44	0.23	0.3	0.34	0.45
Fonct. abstraites	-0.42	0.44	1	0.57	0.4	0.77	0.68
Fabrication matérielle	-0.44	0.23	<b>0.57</b>	1	0.46	0.61	0.69
Logistique	-0.43	0.3	0.4	0.46	1	0.46	0.45
Dist., serv. pratiques	-0.39	0.34	<b>0.77</b>	<b>0.61</b>	0.46	1	0.62
Entretien, réparat., nett.	-0.17	0.45	<b>0.68</b>	<b>0.69</b>	0.45	<b>0.62</b>	1

**Tableau 64 :** Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les vingt-six zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 1



La distribution, les services pratiques, l'entretien et la réparation regroupant une bonne part des services aux particuliers et des services banals aux entreprises, on peut en déduire qu'ils sont assez représentatifs du secteur domestique de l'économie – reproduction sociale. Il en découle que moins l'activité de fabrication matérielle régresse – elle ne progresse nulle part –, plus le taux de création d'activité dans le secteur domestique de l'économie sera important. La fonction de fabrication matérielle n'a donc pas un véritable effet d'entraînement, mais sa plus ou moins bonne tenue facilitera ou non la croissance démographique, ce qui au final permettra un plus ou moins bon développement des activités de service. De la même manière, l'essor des fonctions péri-productives dites abstraites au sein du système de production n'est pas une fonction inverse de l'évolution de l'emploi de fabrication. Autrement dit, il n'y a pas report de la seconde vers la première. Bien au contraire, on constate là encore qu'une bonne résistance de la fabrication facilitera le développement des fonctions abstraites – recherche, gestion, commercial –, alors qu'au contraire l'effondrement de la production de biens matériels ralentira durablement l'essor du tertiaire productif. Toutefois ces deux raisonnements – l'un sur les interactions entre secteur basique et secteur domestique, l'autre sur les interrelations dynamiques entre production matérielle et activités abstraites au sein du système productif – ne valent dans le Bassin parisien que pour deux catégories de zones d'emploi : celles qui sont en forte croissance économique (franges franciliennes, bastions du nucléaire) et celles qui sont en grave récession (zones d'emploi de l'Aisne, périphéries méridionales du Bassin parisien). Ailleurs, là où les taux de variation de l'emploi total sont plus mesurés, cette logique d'intégration fonctionnelle ne s'observe guère.

Face à l'axe 1, l'axe 2 ne totalise plus que 10 zones d'emploi représentées à plus de 40 %. Il oppose des zones dans lesquelles les fonctions d'autorité et de reproduction humaine croissent fortement et qui sont toutes de petite taille : Santerre-Oise, Pays de Bray, Vire, à d'autres plus importantes où ces différentes activités ne progressent que modestement voire régressent – Laon, Troyes, Romorantin, Issoudun... Du fait de la grande diversité des espaces ici représentés, il n'apparaît pas très aisé de tirer une conclusion de ces corrélations. Disons simplement que les zones fortement spécialisées dans la fabrication – c'est le cas de Troyes, Romorantin, Issoudun – ont toujours connu un développement modeste des services tandis qu'à Laon, petite préfecture, la taille modeste de la ville limite la croissance d'activités fortement dépendantes du statut administratif – d'autant que les effectifs militaires présents ont dans le même temps été réduits – et que dans les petites zones de l'Ouest, les bonnes performances tiennent essentiellement à une logique de rattrapage dans des espaces fortement empreints de ruralité. Toujours est-il qu'il n'est pas possible, à partir des indications qui se dégagent de cette analyse multivariée, de conclure à un quelconque effet d'entraînement entre fonctions d'autorité et fonctions de reproduction humaine. Celles-ci ne font qu'évoluer de manière concomitante.

L'axe 3 est un axe qui oppose des zones d'emplois à fort déclin des activités logistiques à d'autres où cette fonction se renforce. Les dix sous-systèmes les plus concernés sont très éparés et ne regroupent que quelques-unes des zones où les taux de variation de cette activité atteignent des niveaux extrêmes, en positif ou en négatif. Dans l'Ouest du Bassin parisien – Basse-Normandie, Sarthe – se trouvent les espaces logistiques les plus dynamiques – souvent en relation avec le renforcement des fonctions industrielles. Dans la Basse-Seine, le déclin du Havre est compensé en petite partie par le redéploiement vers la rive gauche – Pont-Audemer. Dans l'Est, les mauvais résultats de la logistique accompagnent souvent le déclin de l'industrie. Néanmoins, la matrice de corrélation des variables pour les unités spatiales de l'axe 3 indique que la logistique n'est corrélée fortement qu'aux fonctions d'autorité, aux fonctions abstraites, aux services pratiques et à la distribution. Ceci n'indique pas pour autant que des effets d'entraînement existent : pour les trois premières variables concernées, la logique de rattrapage des sous-systèmes de l'Ouest explique largement la corrélation qui n'est donc qu'une coïncidence. Pour la distribution et les services pratiques, c'est ici une conséquence de l'effet-taille ou de la dynamique démographique : les zones en restructuration logistique sont aussi de celles qui jouent un rôle déjà important de centre régional – Le Havre, Châlons – ou bien connaissent une rapide croissance de leur population – Château-Thierry. Quant aux autres corrélations constatables (voir tableau

65), elles ne permettent pas d'individualiser des interprétations claires qui sont d'autant plus aléatoires que les unités spatiales de l'échantillon sont vraiment peu nombreuses.

	Autorité	Reproduction hum.	Fonct. abstraites	Fabrication matérielle	Logistique	Dist., serv. pratiques	Entretien, réparat., nett.
Autorité	1	-0.76	0.66	-0.37	0.76	-0.72	0.31
Reproduction hum.	<b>-0.76</b>	1	-0.81	0.35	-0.7	0.8	0.28
Fonct. abstraites	<b>0.66</b>	<b>-0.81</b>	1	-0.34	0.88	-0.75	-0.3
Fabrication matérielle	-0.37	0.35	-0.34	1	-0.43	0.32	0.03
Logistique	<b>0.76</b>	-0.7	<b>0.88</b>	-0.43	1	-0.7	-0.14
Dist., serv. pratiques	<b>-0.72</b>	0.8	<b>-0.75</b>	0.32	<b>-0.7</b>	1	0.22
Entretien, réparat., nett.	0.31	0.28	-0.3	0.03	-0.14	0.22	1

**Tableau 65 : Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les dix zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 3**

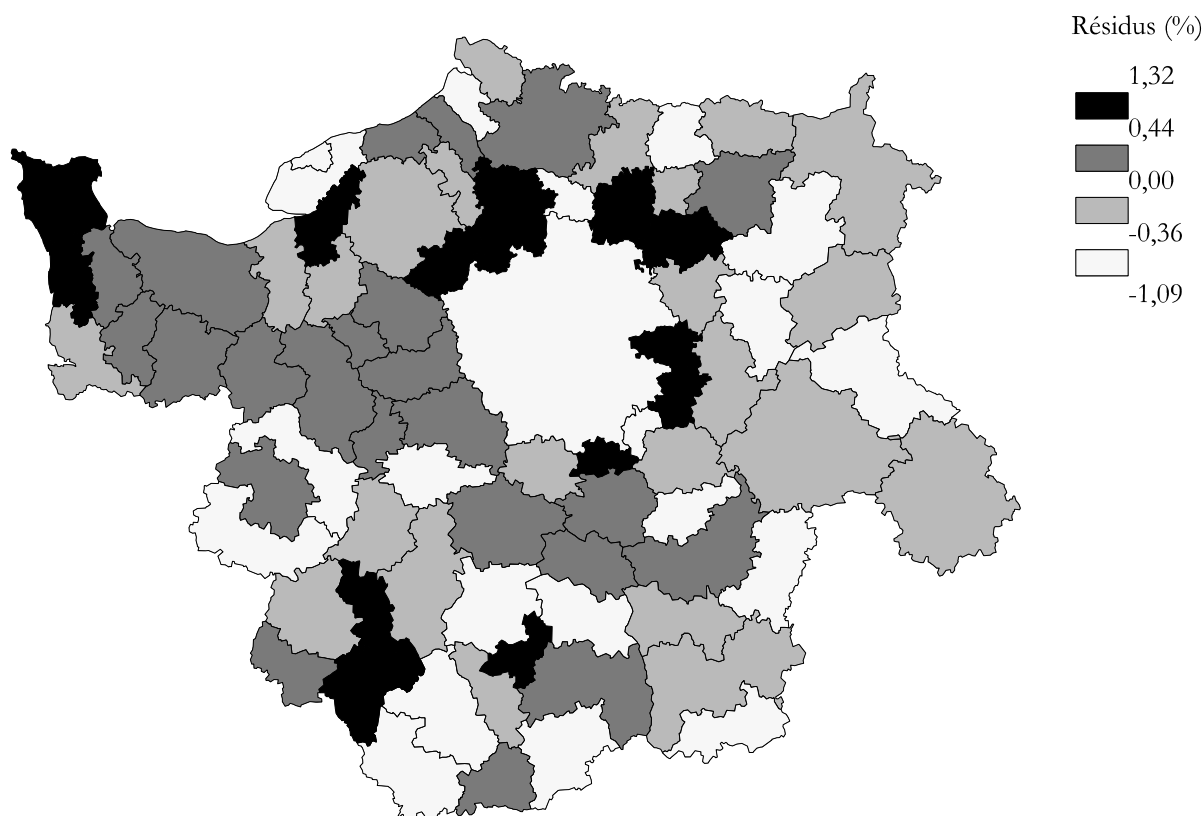
Ainsi cette analyse sur les secteurs d'activités, les fonctions collectives et les fonctions individuelles de la sphère économique et sociale ne révèle que des interrelations médiocres et partielles entre les différentes composantes qui font la dynamique de l'emploi entre 1975 et 1990. Parmi les corrélations les plus significatives dont certaines peuvent mettre sur la piste d'éventuels effets d'entraînement, on retiendra :

- La corrélation positive entre services marchands, services non marchands et bâtiment qui signale la solidarité de trois secteurs au demeurant révélateurs d'un pan essentiel de l'économie domestique. Cette corrélation est d'autant plus forte que les espaces concernés sont soit en croissance démographique forte, soit au contraire en déclin.
- La corrélation positive entre fabrication matérielle, fonctions abstraites, distribution/services pratiques et entretien, qui indique d'une part que là où la production matérielle résiste le mieux le secteur domestique de l'économie progresse le plus – et réciproquement – et d'autre part que là où le tertiaire productif s'accroît (fonctions abstraites, services aux entreprises), la production matérielle est elle-même en essor.
- Dans les zones rurales en déclin, la corrélation apparente entre fonction agricole et bâtiment révèle que ce dernier secteur se comporte comme un élément du secteur domestique de l'économie : la diminution relative de la première entraîne le repli du second.
- Enfin, dans certaines zones d'emploi touchées par la récession industrielle, on a remarqué que les emplois de reproduction sociale élargie évoluaient en fonction inverse de ceux du secteur manufacturier ce qui peut indiquer le développement d'une certaine logique de compensation par cette catégorie d'activité tertiaire.

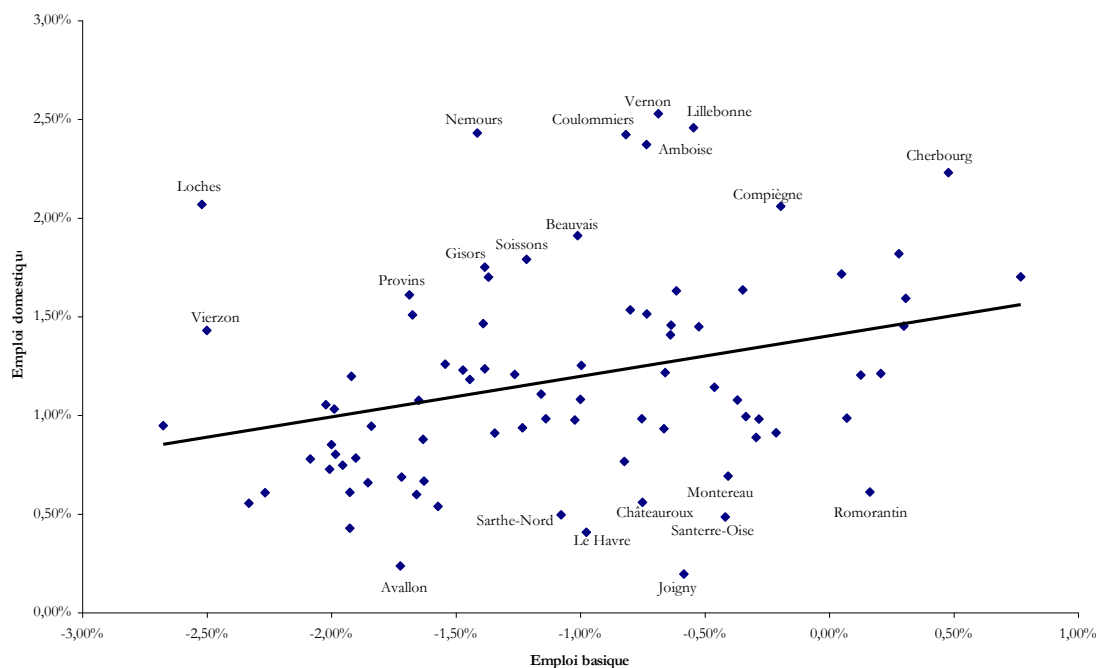
La formalisation ultime de ces effets d'entraînement demeure néanmoins aléatoire tant les corrélations sont partielles et ne concernent à chaque fois qu'une partie des zones d'emploi du Bassin parisien. On peut toutefois proposer en dernière analyse d'agréger les secteurs d'activité et les catégories de fonctions précédemment explorées en groupes consolidés de variables qui seraient tout simplement révélateurs de l'articulation entre la sphère basique et la sphère domestique de l'économie. A partir de la NAP, on pourra rassembler d'une part l'agriculture, l'industrie, les transports ainsi que les services aux entreprises – en incluant les services financiers, immobiliers et d'assurance –, qui formeront le secteur basique, tandis que services non marchands, services aux particuliers et bâtiment refléteront le domaine domestique. A ce niveau d'agrégation, un traitement similaire sur la grille STRATES est inutile car il serait de toute évidence redondant. En fonction des résultats obtenus et compte tenu des observations faites

précédemment, on pourra envisager d'affiner le modèle construit en introduisant dans la régression le taux de variation de la population qui semble être un élément de modulation important, ainsi que l'évolution du revenu des ménages qui peut également influencer sensiblement la croissance des services marchands aux particuliers.

Le résultat obtenu sur l'ensemble de la période 1975 - 1990 n'est pas extrêmement convaincant au prime abord. Le coefficient de corrélation R n'est que de 0,29, ce qui situe le coefficient de détermination  $R^2$  à moins de 10 %. L'examen de la cartographie des résidus et du diagramme de dispersion confirme cette impression (carte 60 et graphique 2)



**Carte 60 :** Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de l'emploi basique (1975-1990)". (Discretisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP)



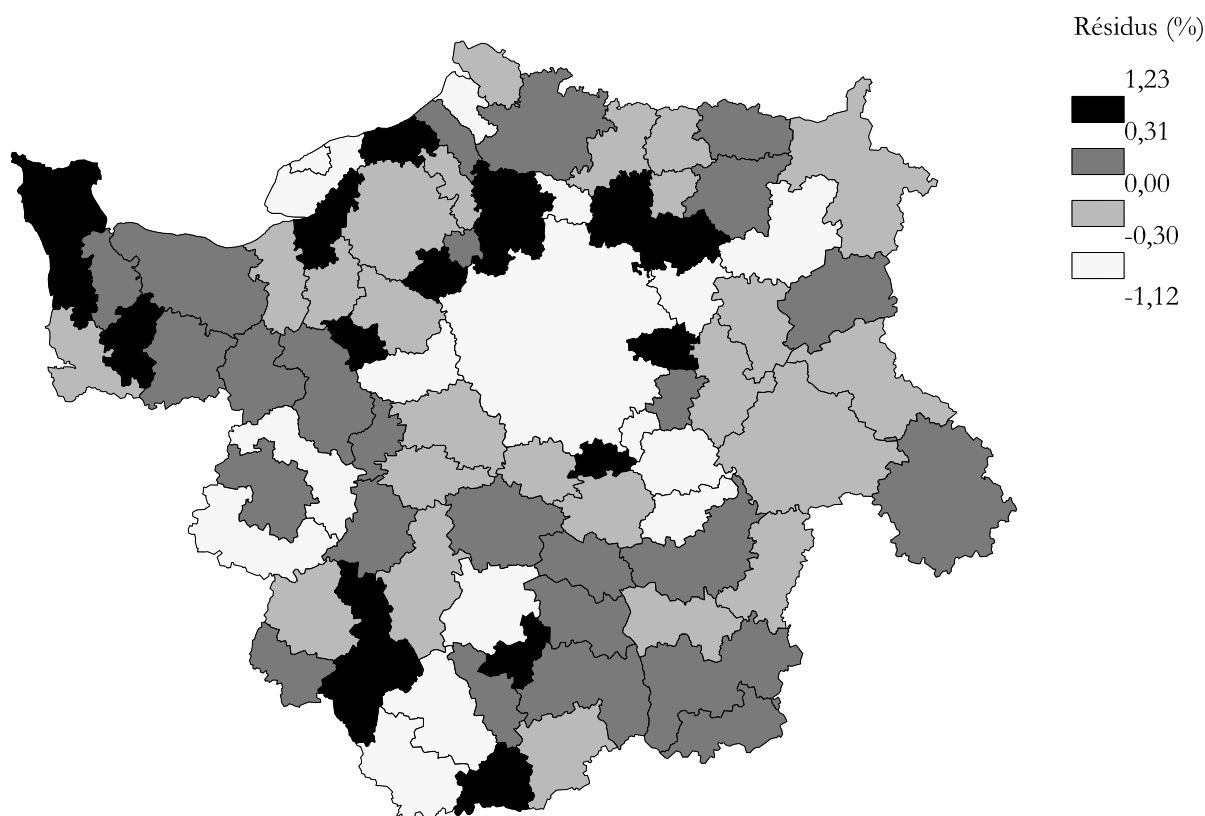
**Taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique entre 1975 et 1990 rapporté au taux moyen annuel de variation de l'emploi basique à la même période.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

D'après la carte et le graphique, les zones qui créent le plus d'emplois domestiques par rapport à ce que laisserait présager l'évolution de l'emploi basique sont les zones limitrophes de l'Île-de-France du Nord et de l'Est. Placées sous forte pression migratoire, elles connaissent également une rétraction significative de leur emploi industriel qui rend exceptionnelle la variation positive du secteur domestique placé de toute évidence sous le signe de la croissance démographique. D'autres zones sont également dans ce cas de figure : dans le Val de Loire, Loches et Chinon tirent de la fréquentation touristique des châteaux de la Loire une augmentation de l'emploi tertiaire marchand ; Cherbourg bénéficie du classement du bâtiment dans le groupe des activités domestique alors que ce secteur a été dynamisé par la mise en place des chantiers du nucléaire ; Lillebonne et Pont-Audemer sont des aires de desserrement de la région urbaine de la Basse-Seine ce qui les place dans la même posture vis-à-vis de Rouen que les franges franciliennes vis-à-vis de Paris ; à Vierzon, la crise industrielle a été vraisemblablement compensée par la création d'emplois dans le secteur non marchand sur l'initiative des collectivités locales.

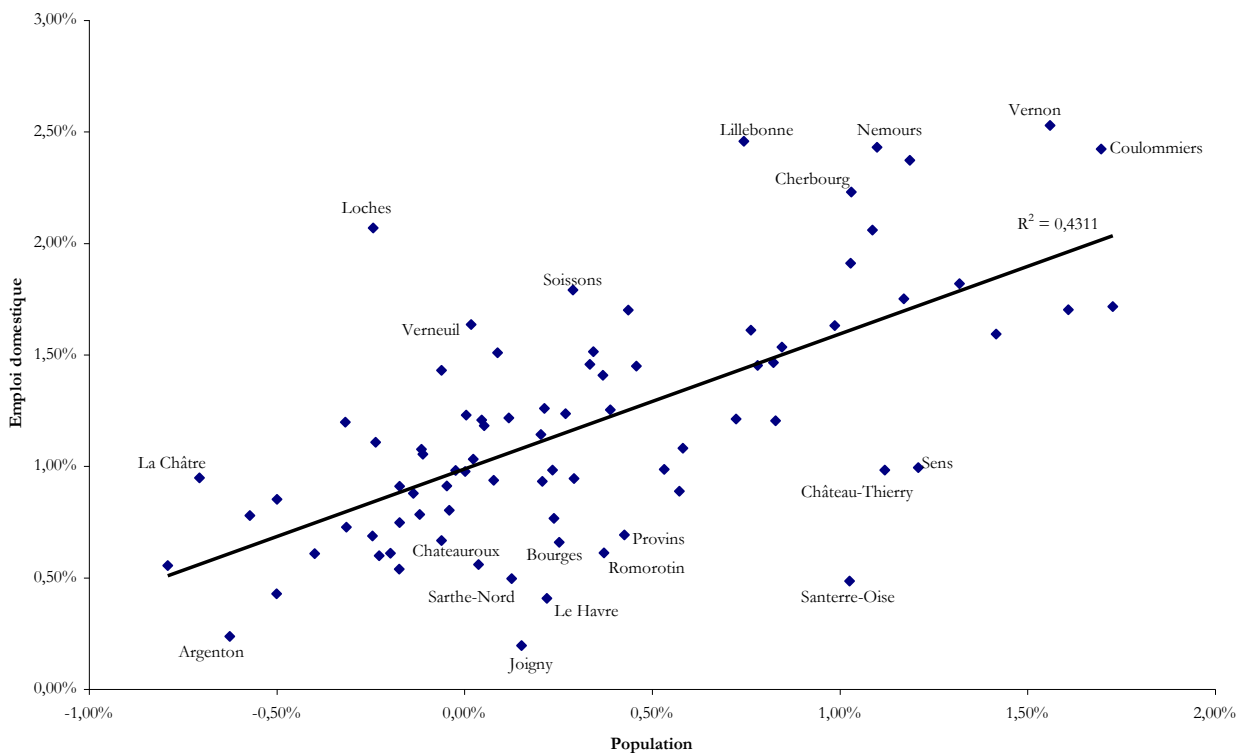
A l'opposé, nombreuses sont également les zones d'étude qui créent moins d'emplois domestiques que ce qui devrait découler normalement du taux de variation de leur emploi de base. Dans cette catégorie, on trouve de nombreux espaces vieillissants : Argenton, Châteauroux, Aubigny où l'exode agricole se poursuit mais où également la stagnation de l'emploi domestique est sans commune mesure avec la récession des secteurs moteurs de l'économie. Certaines grandes villes sont également concernées : Le Havre et Reims en particulier ce qui est d'autant plus surprenant que leur statut de grande ville devrait leur permettre de renforcer davantage des fonctions conformes à leur vocation régionale. Enfin, on relève la présence d'espaces où se sont créés des emplois de production : Joigny et Sarthe Nord dans l'agro-alimentaire, Romorantin dans l'armement et l'automobile. Ces secteurs porteurs n'ont pas eu d'impacts importants sur le reste de l'activité économique probablement parce que ces créations ne se sont pas traduites par un renforcement important de l'attractivité migratoire et donc par une hausse significative de la population.

C'est donc l'existence de ces nombreuses zones atypiques qui milite pour le choix d'un autre régresseur de la variation de l'emploi domestique que celui de l'emploi basique, d'autant que quatre zones d'étude se trouvent au-delà de l'intervalle de confiance des mesures de la régression linéaire – Nemours, Coulommiers, Vernon et Lillebonne. Cette anomalie statistique limite d'ailleurs l'impact plutôt bon de la grande majorité des espaces étudiés sur l'ajustement de la droite de régression. Il faut donc désormais se tourner vers la dynamique démographique pour essayer de comprendre les aspects les plus décisifs de l'évolution de l'emploi domestique.

Le coefficient de détermination entre le taux de variation de ce dernier et celui de la population apparaît nettement plus satisfaisant ( $R^2 = 43\%$ ). La carte 61 et le graphique 3 confirment à la fois le bon niveau de l'ajustement et le caractère original des dynamiques de certaines zones d'emploi.



**Carte 61 :** Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de la population (1975-1990)". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP)



**Taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique entre 1975 et 1990 rapporté au taux moyen annuel de variation de la population à la même date. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)**

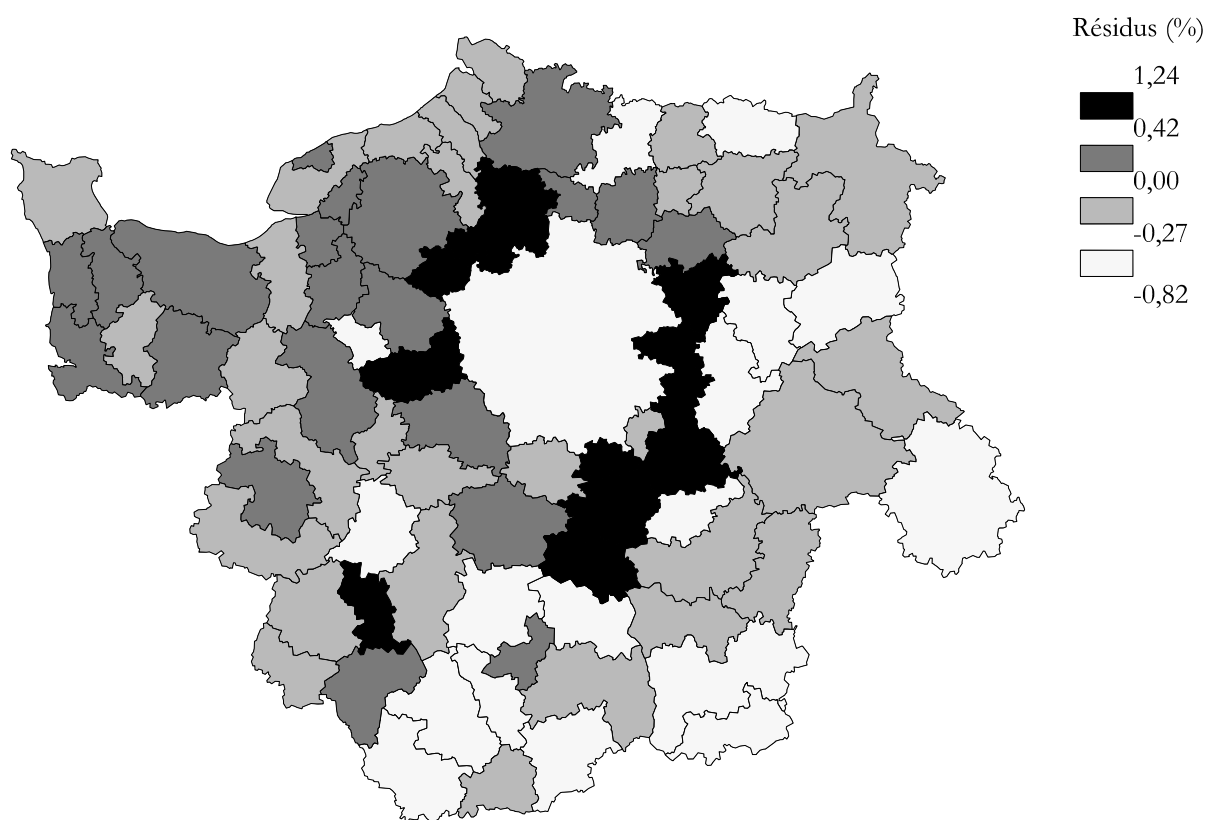
Ainsi constate-t-on que la variation de l'emploi domestique, déjà en décalage dans certaines zones des franges franciliennes par rapport à la dynamique de l'emploi basique, ne s'explique pas par la seule évolution de la population. La première apparaît bien plus importante que ce que laisse prévoir le modèle à Vernon, Beauvais, Compiègne, Soissons, et Coulommiers, ce qui suggère que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. S'agit-il d'une hausse particulière des revenus susceptible d'accentuer le dynamisme des services marchands ? Est-ce le résultat d'un rattrapage quantitatif et qualitatif par rapport à une dynamique démographique de croissance antérieure à 1975 ? Il est difficile à ce stade de donner une réponse définitive à cette question. Au contraire, certains espaces limitrophes de l'aire métropolitaine centrale se distinguent par une bien médiocre évolution de leur secteur domestique comparée à la variation de leur population (Sens, Dreux, Château-Thierry, Santerre). Ces territoires semblent avoir été plus tardivement touchés par le glissement périurbain de l'agglomération parisienne ce qui pourrait expliquer le retard apparent des répercussions sur les emplois domestiques. D'autre part, les catégories sociales accueillies sont souvent plus modestes que dans l'Ouest ou dans certaines parties septentrionales des franges, ce qui pourrait induire une dynamique du revenu et des pratiques de consommation – restreintes par l'endettement lié à l'acquisition immobilière – moins favorables au développement des activités tertiaires marchandes. Enfin le faible rayonnement des villes présentes ne facilite pas non plus l'essor des services à la population et ceci d'autant moins que les périurbains s'installent surtout à la campagne.

Certains territoires à vocation touristique et où s'effondrait l'emploi de base affichent à nouveau leur originalité : Amboise et Loches confirment que leur emploi domestique n'est ni affecté par l'évolution du secteur basique ni concerné par les impacts plus ou moins marqués d'une hausse de la population. Ici, c'est bien l'existence d'un tourisme de passage, essentiellement de week-end, qui est en relation avec la bonne santé de l'économie domestique. Ce cas de figure

est également applicable à Pont-Audemer – impact des résidences secondaires – et à Dieppe, où la bonne tenue des emplois basiques due aux chantiers du nucléaire s'accompagne, pour entraîner le secteur domestique, de l'impact positif d'une fréquentation touristique ponctuelle. A propos du nucléaire, Cherbourg montre une nouvelle fois que son économie domestique est à la fois déconnectée de la variation de population et de celle de l'emploi basique : le fait que le bâtiment soit répertorié dans la première catégorie d'emplois est donc bien la meilleure explication possible. Quant à Vierzon, ce ne sont ni la base ni la démographie qui expliquent son dynamisme domestique : la réponse réside bien dans la spécificité des réactions du milieu local à la récession industrielle et à la stagnation démographique.

A l'autre bout, on remarquera à nouveau la mauvaise tenue de certaines grandes villes : Reims, Le Havre, et Paris en particulier. Les deux premières confirment qu'elles ne parviennent pas à générer des services à la hauteur de leur rang dans la hiérarchie urbaine et ce, malgré l'évolution plutôt favorable de leur population. Il est vrai qu'elles sont toutes deux privées d'un authentique statut régional, dévolu sur le plan administratif à Châlons dans le premier cas et à Rouen dans le second. Quant à la capitale française, suréquipée depuis longtemps, au moins dans la partie centrale de l'agglomération, elle connaît une pause dans l'évolution de son secteur domestique. Enfin, certaines zones depuis longtemps vieillissantes et dépeuplées par l'exode rural – Argenton, Joigny, voire les campagnes sarthoises – montrent bien que même si le dépeuplement se ralentit, la dépression démographique acquise se solde au final par une stagnation réelle des emplois domestiques. Ce raisonnement ne s'applique toutefois pas à La Châtre probablement parce que le dépeuplement rapide de ces vingt dernières années ne s'est pas encore totalement répercuté sur les emplois de services présents sur le territoire.

En bref, la variation de l'emploi basique et plus encore celle de la population sont bien les principales responsables des dynamiques de l'emploi domestique au sein des sous-systèmes qui composent le Bassin parisien. Certes les effets d'entraînement entre les deux secteurs fondamentaux des économies locales ne sont pas en relation directe mais modulés par les "réservoirs démographiques" locaux qui répercutent avec plus ou moins de sensibilité les effets de l'expansion ou de la rétraction du secteur basique. D'ailleurs, lorsque l'on cherche à expliquer le taux de variation de la population par celui de l'emploi de base, on obtient un bon niveau de corrélation avec un coefficient de détermination ( $R^2$ ) de 43 %. En effet, le produit de la régression de la variation de population par celle de l'emploi basique révèle que les résidus sont dans l'ensemble assez peu significatifs, à l'exception des zones limitrophes de l'Ile-de-France, où la forte croissance démographique n'est évidemment pas liée au secteur basique mais au desserrement francilien (carte 62).



**Carte 62 :** Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de la population (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de l'emploi basique (1975-1990)". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP)

Ainsi, la croissance de l'emploi domestique est bien en relation avec le niveau d'évolution de la population et de l'emploi basique même si la première variable est la plus déterminante des deux. La régression multiple qui en découle dégage un coefficient de détermination  $R^2$  de 47,5 % qui confirme la validité du raisonnement.

La recherche d'autres facteurs est plus aléatoire, mais on peut supposer que la plus ou moins forte augmentation du revenu est de nature à influencer également la dynamique de l'emploi domestique. Cette analyse n'est pas possible sur la période 1975-1990 mais on peut l'envisager sur la décennie 1980 car on dispose d'indications précises, publiées par la Direction générale des impôts depuis 1984, sur le revenu fiscal déclaré par les ménages. A partir de *L'Atlas des zones d'emploi*<sup>1</sup>, on a pu calculer le taux de variation moyen annuel de ce revenu entre 1984 et 1994 et le rapprocher des taux de variation de la population, de l'emploi basique et de l'emploi domestique entre 1982 et 1990 qui sont les deux dates qui se rapprochent le plus.

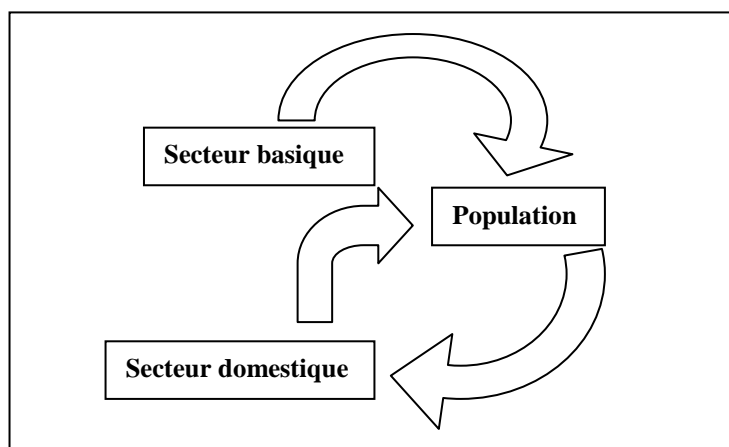
Les régressions partielles et la régression multiple donnent toutefois des résultats peu satisfaisants. Celle de l'emploi domestique par l'emploi basique donne un coefficient de détermination ( $R^2$ ) de 11 % seulement ; pour cette même variable et l'évolution de la population  $R^2$  se situe à 34% ; enfin la régression de l'évolution de l'emploi domestique par celle du revenu ne donne qu'un coefficient de détermination de 12%, néanmoins plus élevé que pour la régression par l'emploi basique. Ces quatre variables combinées dans une régression multiple ne se complètent donc qu'imparfaitement puisque le coefficient de détermination ne s'établit qu'à 36%, ce qui signifie que les spécificités géographiques véhiculées par les régresseurs sont en grande partie redondantes.

En conclusion, la recherche d'effets d'entraînement entre les différents secteurs d'activités et les différentes fonctions collectives et individuelles n'apparaît pas très fructueuse. Certes des

<sup>1</sup> *Atlas des zones d'emploi*, INSEE, Paris, 1998, CD-ROM



corrélations partielles ont pu être dégagées mais elles ne concernent jamais la totalité des zones d'emploi du Bassin parisien et s'apparentent souvent à des combinaisons aléatoires et à des phénomènes d'auto-corrélation spatiale. Agrégées en secteur basique et secteur domestique, les activités économiques définies par la NAP présentent quant à elles un meilleur niveau d'interaction. Celui-ci n'est toutefois pas absolu puisqu'il tend à s'atténuer avec le temps tandis que l'évolution démographique constitue le paramètre modulateur par lequel s'effectue l'entraînement de l'un vers l'autre secteur. En simplifiant, on peut même arriver à proposer l'axiome suivant : la variation de l'emploi basique conditionne la dynamique démographique – à la hausse ou à la baisse – qui en retour va influencer plus ou moins directement celle de l'emploi domestique. Cette règle ne vaut toutefois que pour les zones à attraction migratoire "normale", le secteur de base et le secteur domestique se trouvant largement déconnectés dans les franges franciliennes où s'effectue le desserrement de l'aire métropolitaine centrale. De même, les espaces dotés de fonctions récréatives connaissent une évolution de leur activité domestique sans commune mesure avec celle de leur base économique et de leur population. Mais cette règle ne s'arrête pas là et esquisse même une boucle de rétroaction. On peut en effet constater que la dynamique du secteur domestique influence à son tour l'évolution démographique comme l'atteste la régression multiple de la variation de population par celle des deux secteurs constitutifs de l'économie locale (basique/non basique). Le coefficient de détermination  $R^2$  atteint alors 69,8 %, confirmant ainsi que les trois variables sont intimement liées.



**Figure 50 : Boucles de rétroaction entre secteur basique, secteur domestique et population au sein des sous-systèmes du Bassin parisien**

Si donc les effets d'entraînements entre secteurs d'activité au sein du Bassin parisien se révèlent assez médiocres à l'échelle des zones d'emploi et ne s'avèrent pertinents que sur la base d'une distinction entre emploi basique et emploi domestique, on peut maintenant se demander si ce raisonnement vaut aussi pour les différentes activités industrielles, étant entendu que cette composante du système productif occupe une place essentielle dans la variation de l'emploi basique.

## **2) Des relations inter-industrielles faibles au sein des sous-systèmes du Bassin parisien**

Il ne saurait être question d'utiliser ici la même méthode que précédemment, à savoir une mise en corrélation des taux de variation des différentes branches industrielles et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, sur la base des 22 branches industrielles définies par le niveau 40 de la NAP, il semble tout à fait impossible de trouver, à l'échelle du Bassin parisien et des sous-systèmes qui le composent, des indices de corrélation aussi pertinents que ceux mis en exergue à

partir des statistiques agrégées au niveau 8 de la NAP. Or ceux-ci, nous l'avons vu, posent déjà quelques difficultés d'interprétation, si bien qu'une analyse conduite sur des données encore plus désagrégées n'a que peu de chance de donner des résultats satisfaisants. D'autre part, toutes les branches ne sont pas présentes partout dans le Bassin parisien : leur impact sur les autres activités industrielles mesuré par l'entraînement de l'emploi n'aurait donc guère de signification dès lors que les territoires sur lesquels on effectuerait les mesures seraient isolés. Enfin, il est totalement illusoire de considérer que la variation de l'emploi est un indicateur pertinent de la diffusion de l'activité par les branches industrielles motrices. Certes, toute activité productive influence les différents secteurs économiques présents dans une aire plus ou moins large autour de son lieu d'implantation : fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services bénéficient des commandes qui leur sont passées et génèrent à leur tour du développement économique. Mais la dynamique créée par ces relations inter-industrielles et ces réseaux de production ne se mesure pas en termes d'emplois induits. En fonction de la spécificité organisationnelle des entreprises et de la configuration productive de chaque branche, voire de chaque entreprise motrice, des effets d'entraînement différenciés d'un lieu à l'autre et d'un secteur à l'autre en découlent. Selon le poids des facteurs de production propres à chaque branche, firme ou établissement et des vecteurs fondamentaux de la productivité – le travail, le capital ou l'organisation –, l'impact local est extrêmement modulé, ce qui rend vain tout exercice de comparaison fondé sur des bases statistiques.

C'est pourquoi la recherche d'effets d'entraînement propres à la sphère productive ne peut que reposer sur des analyses monographiques, des enquêtes de terrain et des exemples locaux, auxquels il faut recourir pour montrer qu'à de nombreux égards les dynamiques productives – et particulièrement les dynamiques industrielles – sont en grande partie enclavées au sein des sous-systèmes du Bassin parisien.

En tant qu'espace de la décentralisation industrielle touché par la taylorisation de l'organisation du travail industriel dans les années 1960 et 1970, le Bassin parisien apparaît, de l'avis unanime des auteurs qui en ont analysé le tissu productif, comme un espace où les relations inter-entreprises sont dans l'ensemble médiocres : « la plupart des établissements sont très faiblement intégrés au tissu économique local. Tant pour leurs ventes que pour leurs achats ou les services auxquels ils font appel, la politique de choix des partenaires économiques est opérée au niveau national ou international, la distance important peu. Le rapport à Paris est déterminant »<sup>1</sup>. Ce jugement, issu d'un travail d'enquête du laboratoire STRATES auprès d'entreprises industrielles décentralisées dans le Bassin parisien, semble de toute évidence transférable du niveau micro-économique à celui des branches industrielles, même si, comme le souligne Armand Frémont pour la Basse Normandie, sa portée normative doit être cependant nuancée : « Certes, les relations inter-industrielles restent faibles, dans un tissu d'établissements juxtaposés plutôt que liés les uns aux autres. Mais la décentralisation a exercé un certain effet d'entraînement sur les petites et moyennes entreprises régionales, en créant des marchés, en offrant quelques possibilités de sous-traitance, en suscitant une ambiance d'innovation industrielle totalement absente jusqu'alors »<sup>2</sup>.

Que peut-on dire vraiment de ces logiques d'entraînement après 20 ans de restructuration industrielle, alors même que l'insertion locale des entreprises et des établissements de production en grande partie issus de la décentralisation industrielle était au départ assez problématique ? Cette question peut être abordée en plusieurs temps.

Tout d'abord, on peut considérer que l'implantation et le développement de plusieurs entreprises travaillant dans le même secteur industriel a pu créer un certain nombre de filières et déboucher sur des réseaux de production plus ou moins intégrés. L'intégration est difficile à mesurer, mais ponctuellement l'INSEE réalise des enquêtes régionales sur les liaisons industrielles qui permettent d'apprécier, quoique de façon assez désincarnée, l'existence de relations inter-

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992, p. 74.

<sup>2</sup> Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986, p. 60.

industrielles. Ainsi, à propos de la Haute-Normandie et de l'Alsace, des statisticiens de l'INSEE ont établi que « dans les deux régions plus de 80 % des débouchés et des approvisionnements industriels (hors énergie) sont réalisés auprès des autres régions ou de l'étranger »<sup>1</sup>. De même, à propos de la Basse-Normandie Bernard Préel remarque : « Il n'y a pas de "système industriel" bas normand. Toutes les entreprises qui se sont implantées là n'échangent que très peu entre elles. [...] Une analyse des entreprises industrielles de l'agglomération caennaise réunissant 23 000 salariés, permet d'avancer qu'elles sont fort heureusement loin de vivre à l'abri de l'octroi régional ; globalement, elles s'approvisionnent pour un sixième (16 %) en Basse-Normandie et fournissent la région pour un douzième (8%) »<sup>2</sup>. Cette ouverture économique des deux Normandies n'exclue pas cependant des relations internes fortes susceptibles de produire des effets d'entraînements. C'est pourquoi les auteurs de l'étude citée plus haut ont cherché à hiérarchiser les flux des consommations intermédiaires entre entreprises d'un même secteur d'activité (relations intra-sectorielles), d'un même sous-système industriel (relations intra-sous-système)<sup>3</sup>, et appartenant à des sous-systèmes différents (relations inter-sous-systèmes). Ces flux sont mesurés en pourcentage du chiffre d'affaires, qualifiés en fonction de seuils discriminants – 1 et 5 % – et caractérisés d'un point de vue géographique – liaisons internes à la région ou liaisons extra-régionales. Pour la Haute-Normandie, il apparaît ainsi que 19 relations intra-sectorielles dépassent 5 %, ainsi que 13 relations intra-sous-systèmes, tandis que les relations entre sous-systèmes différents sont extrêmement rares. Toutefois, au sein de cette matrice d'échanges, les effets d'entraînement régional les plus forts se limitent à quelques secteurs d'activité :

- l'automobile et la chimie de base en particulier qui concentrent à elles deux 56 % de ces effets intra-régionaux, essentiellement à travers les relations qui existent entre établissements d'une même entreprise ;
- les matériaux de construction (relations avec les gravières) ;
- la transformation du lait (approvisionnement auprès des coopératives de la région) ;
- l'industrie du verre, la fonderie, et la parachimie, la première confiant à la seconde la sous-traitance de la confection de ses moules et fournissant à la troisième les flacons et emballages qui lui sont nécessaires.

D'autre part, si l'effet d'entraînement régional n'est pas nul – 8,3 % de chiffre d'affaires supplémentaire généré –, il demeure inférieur à l'effet régional exporté vers d'autres régions et vers l'étranger – respectivement 30 % et 9 % de chiffre d'affaires créé en plus. De même, certains facteurs spécifiques à la région semblent nuire à l'intensification de cette diffusion de la croissance par l'industrie. D'après l'enquête, les firmes d'origine étrangère sont celles qui diffusent le moins localement. Or la Haute-Normandie se caractérise par un fort niveau de pénétration du capital étranger : 23 % des entreprises y sont sous contrôle extérieur contre une moyenne nationale de 18,5 %

Ainsi il existe bien une intégration régionale des branches industrielles capable de générer un relatif effet d'entraînement du système productif régional, mais celui-ci reste très en deçà des processus qui conduisent à une diffusion extérieure du dynamisme industriel. A tel point que certains auteurs vont, à l'instar de Pierre Beckouche, jusqu'à contester l'existence d'une intégration des filières de production sur des bases régionales, ce qui vaut pour le Bassin parisien bien sûr mais aussi pour les autres régions françaises : « La géographie du système productif national doit d'abord se lire à partir d'un petit nombre de branches qui font la haute technologie française : aéronautique, électronique, énergie. Les branches fortes de notre industrie sont des branches

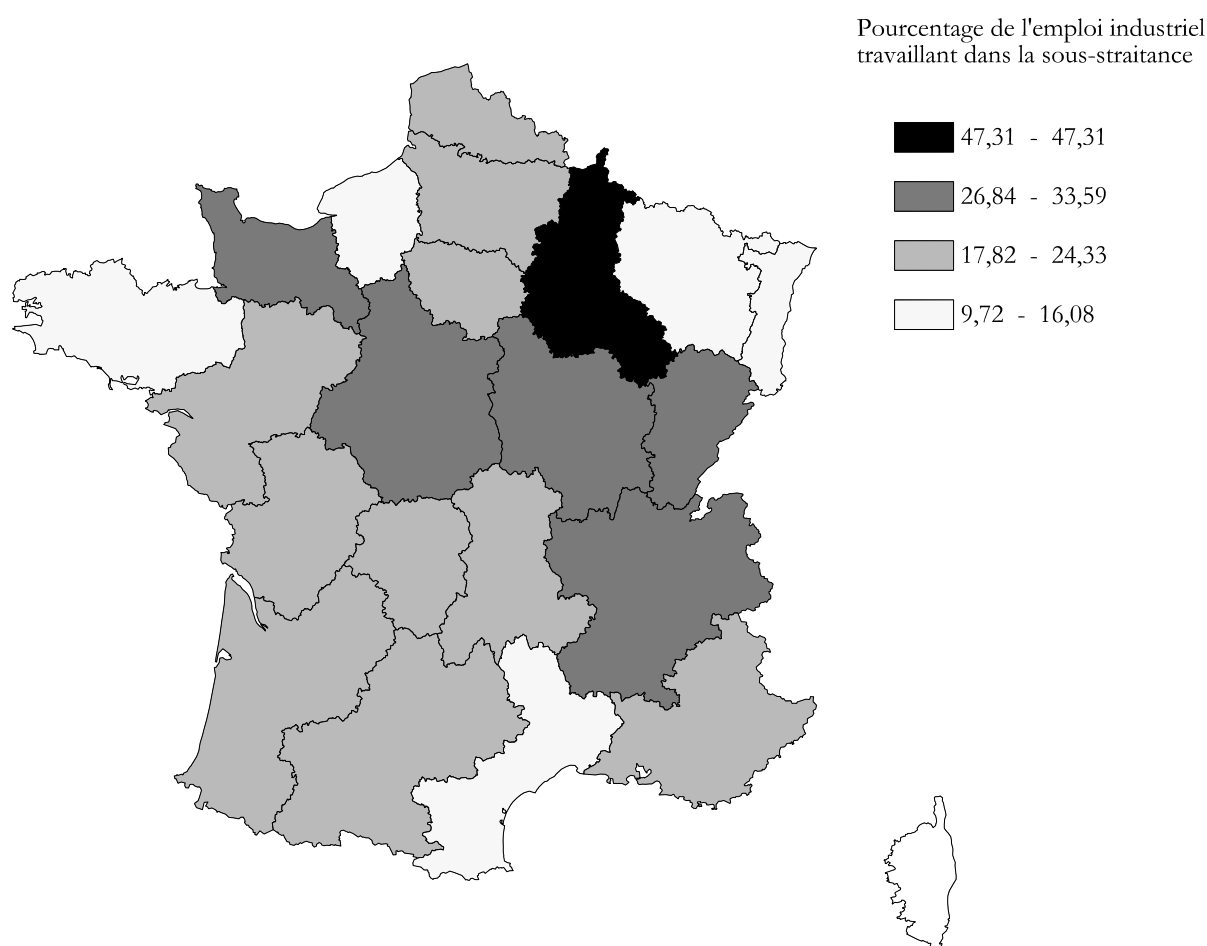
<sup>1</sup> Joël Creusat, Annick Richard, "Une approche des systèmes industriels régionaux. Le cas de l'Alsace et de la Haute-Normandie", *Economie et statistique*, mai-juin 1987, n°199-200, INSEE, pp. 65-81.

<sup>2</sup> Bernard Préel, "La dérive de la Basse-Normandie", *Espaces Prospectives*, n°2, juin 1985, DATAR, pp. 45-57.

<sup>3</sup> Les sous-systèmes industriels sont des secteurs d'activité qui entretiennent des flux importants de consommation intermédiaires. Les auteurs de cette étude distinguent cinq sous-systèmes : mécanique (métaux ferreux et non ferreux, fonderie, travail des métaux, mécanique, construction électrique et électronique, automobile, construction navale et aéronautique), chimie (matériaux de construction et minéraux divers, verre, chimie, parachimie, caoutchouc-plastiques), agro-alimentaire, habillement (textile-habillement, cuir-chaussures), bois (bois, meubles, papier-carton, imprimerie)

parisiennes ; il n'existe pratiquement pas de systèmes productifs régionaux provinciaux qui soient fondés sur d'autres branches et polarisés par leur capitale régionale »<sup>1</sup>. Cependant, malgré ce constat général et définitif, un certain nombre de phénomènes sont de nature à renforcer l'intégration régionale des systèmes productifs ainsi que leur capacité à induire un entraînement économique régional et local : la sous-traitance liée à l'externalisation de certaines fonctions et la polarisation spatiale due à l'existence d'infrastructures de recherche publique qui peuvent être à l'origine d'un processus de technopolisation.

La sous-traitance est dans le Bassin parisien – comme ailleurs – un des principaux vecteurs de diffusion du dynamisme industriel vers l'ensemble d'un système productif régional. Félix Damette et Jacques Scheibling reconnaissent d'ailleurs qu'il s'agit là du seul domaine qui échappe à la règle de faible insertion des entreprises au tissu économique local. Malgré la présence des grands établissements issus de la décentralisation industrielle qui participent peu aux partenariats interindustriels autrement que comme donneurs d'ordres, l'emploi manufacturier qui dépend de la sous-traitance dans les régions du bassin parisien est assez important – entre 12 % pour la Haute-Normandie et 47 % pour la Champagne-Ardenne, soit un taux moyen de 25 % (voir carte 63).



**Carte 63 : Pourcentage de l'emploi industriel manufacturier travaillant pour la sous-traitance en 1994.** (Discrétisation de Jenks). (Source : *Usine nouvelle* n°2524, UNEDIC 1994)

Cette carte reflète trois facteurs déterminants de la spécialisation dans la sous-traitance<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> Pierre Beckouche, "Des villes sans usines ?", in *Les villes européennes de tradition industrielle : mutations économiques et politiques urbaines*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1994, p. 83.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : "De la sous-traitance au partenariat. Une approche nouvelle des relations interindustrielles", *Le 4 pages des statistiques industrielles* n°65, mai 1996, SESSI, Paris.

- la taille moyenne des établissements : l'insertion dans des réseaux de partenariat est d'autant plus forte que les entreprises sont des PMI (cas de la Champagne-Ardenne) et d'autant moins marquée qu'elles appartiennent à des grands groupes (cas de la Haute-Normandie) ;
- la proximité de Paris : la sous-traitance confiée par les entreprises de la capitale est en effet très significative dans le Bassin parisien, ce que suggère la carte 63 ;
- l'orientation sectorielle : la métallurgie réalisant notamment 33 % de son chiffre d'affaires en sous-traitance, cette orientation explique le fort niveau de partenariat mis en place dans certaines régions – Champagne-Ardenne en particulier.

Toutefois, rien ne précise ici la dimension géographique de ces partenariats ni les effets d'entraînement que ceux-ci peuvent induire au sein des tissus économiques régionaux qui sont, par nature, assez variés. Tout d'abord les besoins spécifiques de certaines entreprises implantées peuvent dynamiser les activités productives connexes présentes sur le territoire, que ces dernières aient précédé l'installation de l'établissement donneur d'ordre ou que leur apparition et leur développement en découlent. C'est le cas dans la zone d'emploi d'Orléans où l'implantation d'IBM en 1966 et de *Dior* en 1973 – deux des principaux employeurs de la région avec respectivement 1100 et 1500 emplois – a fortement dynamisé le tissu local de sous-traitants. IBM fait ainsi travailler 200 personnes dans région au titre de la maintenance, du nettoyage, de la peinture et de l'électricité. Quant à *Dior*, il sous-traite localement l'intégralité de l'embouteillage et de l'emballage de ses parfums<sup>1</sup>. C'est le cas à Chartres également où *Phillips-Eclairage* qui est un établissement de pure fabrication sous-traite dans la région la fabrication de ses produits à faible valeur ajoutée<sup>2</sup>. Si cette dynamisation reste cependant partielle elle concerne malgré tout un nombre croissant d'établissements issus de la décentralisation industrielle, comme le montre à nouveau l'exemple de la zone d'emploi d'Orléans. *Thomson CSF*, *UNISABI*, *St-Gobain*, le *BRGM*, *FIMATEC* (équipements industriels) ont désormais en partie recours à la sous-traitance locale même si de nombreuses autres entreprises continuent à gérer leurs partenariats au niveau national ou international et n'ont pas de fournisseurs dans la région – *Michelin*, *Renault*, *Sandvik*, *Valeo*, *John Deere* ... –, reflétant ainsi la stratégie d'insertion de la plupart des entreprises implantées entre 1950 et 1970 dans le Bassin parisien.

La sous-traitance locale peut aussi se développer suite à la décision de grands donneurs d'ordre d'implanter leurs fournisseurs à proximité ou parce que des entreprises façonnères ont privilégié une localisation à faible distance de leurs commanditaires. On connaît de nombreux exemples représentatifs du premier cas. A Orléans par exemple, la sous-traitance par *Dior* de son embouteillage découle de la décision prise par le parfumeur d'implanter son fournisseur à proximité, dans la même zone d'emploi. A Vernon, en Haute-Normandie, l'installation de la *Société européenne de propulsion*, pendant la période de la décentralisation, a engendré le même type de dynamique. Cette entreprise, filiale de la *SNECMA*, fabrique les moteurs de la fusée Ariane et réalise sur le site une activité à la fois tournée vers la conception et la fabrication. Compte tenu de la haute technicité de la production, ses besoins en services et en façonnage sont très nombreux, d'autant plus que la *SEP* a choisi d'externaliser une partie du processus. C'est la raison pour laquelle elle a incité, dans les années 1970 et 1980, certaines entreprises de service à s'implanter dans la zone d'emploi de Vernon, créant ainsi une bonne centaine d'emplois dont le fort niveau de qualification explique l'originalité de la dynamique enregistrée dans cet espace des franges franciliennes<sup>3</sup>. En Haute-Normandie et dans la Basse-Seine, au milieu des années 1980, à l'époque où se mettaient en place les flux tendus et la production en juste-à-temps, Renault a incité les équipementiers qui travaillaient pour elles à s'installer près de ses usines de montage. A proximité de Sandouville où sont produites les *Laguna* et les *Safrane*, se sont localisés *Reydel* et *Plastic Omnium*

<sup>1</sup> Voir Denis Chartier, *Cohérences et disparités de l'espace économique de la zone d'emploi d'Orléans*, 205 p, Mémoire de maîtrise de géographie de l'Université d'Orléans sous la direction de Michel Grésillon, septembre 1994.

<sup>2</sup> Félix Damette et Jacques Scheibling, *Le Bassin parisien : système productif et organisation urbaine*, rapport à la DATAR, Paris, 1991, 2 tomes, 330 p. et 17 p.

<sup>3</sup> Exemple cité par Félix Damette et Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1991.

(Saint-Eustache-la-Forêt) tandis qu'une autre usine *Plastic Omnium* choisissait Saint-Romain-de-Colbosc, non loin de là. Le premier site a dû toutefois fermer ses portes après avoir perdu la plus grande part de ses marchés avec *Renault*, marchés qui sont de plus en plus ouverts à la concurrence et font l'objet de fréquents appels d'offres. Quant au deuxième établissement, son plan de charge dépend de moins en moins de la firme au losange – donc des besoins régionaux de l'usine de Sandouville – mais d'autres commanditaires implantés ailleurs en Europe – *Opel* en particulier qui représente désormais 30 % du chiffre d'affaires<sup>1</sup>. Cette précarité des réseaux de partenariat ne va pourtant pas jusqu'à remettre en cause la logique d'attraction des sous-traitants due à la présence de grandes usines de montage. En effet, à l'instar de *Ford* à Valence où de ce qu'elle a déjà mis en place dans son usine brésilienne de Curitiba, *Renault* a décidé de créer un parc de fournisseurs à Sandouville. Il s'agira d'une structure de 40 000 m<sup>2</sup>, insérée dans l'usine, et où devraient s'installer *Sommer-Allibert* et *Faurecia* qui produiront planches de bord, panneaux de porte, tapis, sièges, systèmes d'échappement, et blocs-avant. 600 emplois seront ainsi générés même si 250 d'entre eux ne sont que de simples transferts de Renault vers ses fournisseurs<sup>2</sup>.

De même, une relation inverse peut exister : certaines usines de production décident de leur localisation en fonction de l'existence d'un tissu potentiel de sous-traitance plus ou moins étoffé. Ainsi *Honda* s'est implanté pendant les années 1980 dans la zone d'emploi d'Orléans en raison de la densité du réseau local d'entreprises pouvant lui servir de fournisseurs. En Picardie, Vincent Martin indique également que la présence de nombreuses PME - PMI sous-traitantes a notamment déterminé l'implantation de certains industriels des cosmétiques, en particulier dans le département de l'Oise<sup>3</sup>.

L'effet d'entraînement régional de l'industrie par la sous-traitance de proximité est donc bien une réalité forte dans le Bassin parisien qui tend à se renforcer. Toutefois, il convient d'en nuancer la portée pour ne pas exagérer les synergies qui en découlent. Ainsi, en Haute-Normandie, d'après l'enquête sur les liaisons industrielles – même si la source à laquelle nous nous référons est un peu datée –, la sous-traitance reçue ne représente que 7 % du chiffre d'affaires, tandis que la sous-traitance confiée plafonne à 4 %. Au sein de ces échanges, la part régionale est tout à fait minime puisque le pourcentage de sous-traitance reçue de la région plafonne à 11 % – contre 75,5 % pour celle venant des autres régions – et que la sous-traitance confiée à la région est de 46 % – 52 % pour les autres régions. L'effet d'entraînement interne – surcroît de chiffre d'affaires – dû à la sous-traitance intra-régionale s'établit en conséquence à 0,7 % alors que l'ensemble des relations interindustrielles régionales sont à l'origine d'un gain de chiffre d'affaires de 8 %<sup>4</sup>. D'autre part, la sous-traitance est marquée, dans le contexte actuel de la globalisation, par une certaine précarité. Dans les Ardennes, l'activité métallurgique en tire une partie de sa fragilité : « Les entreprises y ont souvent un caractère artisanal et, face aux grands groupes qui s'adressent à elles comme sous-traitants, ces entreprises sont très dépendantes et ne maîtrisent pas la fixation des prix »<sup>5</sup>. En Picardie, la réorganisation des donneurs d'ordre – réduction du nombre de fournisseurs, amélioration des délais, de la qualité, réduction des prix – a obligé les entreprises travaillant pour la sous-traitance soit à s'adapter – sous-traitance de second niveau, certification, diversification des débouchés –, soit à disparaître comme c'est le cas du textile de la vallée de la Nièvre ou de la moyenne vallée de la Somme, de la chaudronnerie en Soissonnais et de certaines industries mécaniques du Vimeu-Ponthieu<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Juliette Ghiulamila, "Basse-Normandie et Haute-Normandie : rude remise en question pour la filière automobile", *Usine nouvelle*, 3 juillet 1997, n° 2602.

<sup>2</sup> Grégoire Biseau, "Haute-Normandie. A Sandouville, Renault crée un parc de fournisseurs", *L'Usine nouvelle*, 26 novembre 1998, n°2665.

<sup>3</sup> Vincent Martin, "La dynamique de l'espace industriel en Picardie", *Hommes et Terres du Nord*, 1993, n°3-4, pp. 132-150.

<sup>4</sup> Joël Creusat, Annick Richard, *art. cit.*, 1987, p. 80 et 81.

<sup>5</sup> Direction régionale de l'équipement de Champagne-Ardenne, CETE de l'Est, *Implantations récentes d'activités en milieu urbain de Champagne-Ardenne*, Octobre 1991, 2 vol., 149 et 86 p., vol 1., p. 35.

<sup>6</sup> Voir Vincent Martin, *art. cit.*, 1993.

La sous-traitance et la polarisation spatiale qu'elle est susceptible d'induire sont donc les principaux effets d'entraînement régional dû au système productif, en dehors des relations interindustrielles qui existent entre firmes d'une même région. Toutefois son impact reste très mesuré et dans l'ensemble fragile – en raison des réorganisations fréquentes que connaît la production des firmes donneuses d'ordre – et il ne remet pas en compte la logique d'extraversion des fonctions productives, logique qui finalement l'emporte largement sur celle de l'intégration. Mais il existe d'autres effets d'entraînement possibles liés à la présence d'un potentiel localisé d'innovation qui lui aussi peut être à l'origine de synergies porteuses d'un entraînement économique régional.

Les effets d'entraînement liés à l'innovation sont assez limités dans le Bassin parisien et il n'en existe pas d'évaluation exhaustive satisfaisante. Beaucoup de villes ont décidé de promouvoir un technopôle – Reims, Rouen, le Mans, Orléans ... – sans qu'on puisse toujours dire avec certitude s'il s'agit d'un simple parc d'activités développant une architecture moderne ou le lieu d'une authentique articulation entre recherche, innovation industrielle et production. Un site toutefois retient l'attention : celui de Compiègne où l'existence d'une Université de technologie est parvenue à faire émerger une logique de diffusion de l'innovation vers l'industrie. L'histoire de l'Université de Compiègne est celle d'un succès qui, à l'instar du Futuroscope de Poitiers, est devenu l'une des recettes préférées des collectivités locales à la recherche d'un processus de développement local – cf. la création récente d'universités technologiques à Troyes et à Belfort. Pourtant comme le démontrent la plupart des géographes qui ont travaillé sur l'impact de cet équipement d'enseignement et de recherche, l'UTC se caractérise davantage par son rayonnement national que par son insertion dans le tissu économique local<sup>1</sup>. 42 % des diplômés ont trouvé un débouché professionnel en région parisienne – les anciens sont un peu moins de 200 dans le département de l'Oise. En 1988, pour l'ensemble des stages en génie informatique, sur 29 entreprises de placement, 6 seulement se trouvaient dans le département, les autres se localisant principalement en Ile-de-France et dans les régions industrielles marquées par la présence de grands groupes. En matière d'articulation entre recherche fondamentale et recherche appliquée, les relations de l'université s'effectuent avec de grands laboratoires nationaux : *ENSEEA* de Cergy-Pontoise, *Renault*, *EDF*, *Matra*, le *CEA* etc., le département n'ayant quelque représentation que grâce au *CETIM* de Senlis – Centre technique des industries mécaniques – et par le *CERCHAR* – centre de recherche des Charbonnages de France. Enfin, s'agissant des contrats de recherche, ce sont une fois encore les grands groupes qui passent le plus grand nombre de commandes à l'association *GRADIENT* mise en place par l'Université pour gérer ses prestations de services avec l'extérieur, même si quelques PME font partie de la liste sans que leur localisation ne soit toutefois exclusivement régionale : « l'UTC a largement permis la conversion de la coutellerie de Nogent-en-Bassigny (reconception globale du design, mise au point d'une ligne de produits de qualité, diversification des productions, renouvellement de l'image, restructuration des réseaux de pré-vente et d'après vente...) ou l'adaptation de la métallurgie du Vimeu »<sup>2</sup>. Ainsi, de par son rayonnement national et la répartition géographique de ses relations extérieures, l'UTC apparaît plus comme un centre de ressources scientifiques et techniques utilisé par des entreprises de l'ensemble du Bassin parisien – et notamment d'Ile-de-France – que comme un technopôle générateur d'effets d'entraînement économique au niveau local. Les responsables régionaux revendiquent d'ailleurs cet état de fait qui ne leur semble pas un handicap dans la mesure où le foncier dans l'Oise est d'abord recherché par les entreprises comme moyen de disposer d'une implantation assez bon marché aux portes de Paris, le potentiel local d'innovation n'arrivant qu'au second plan. C'est ainsi que le parc scientifique *Alata* de Verneuil-en-Halatte a finalement été reconverti en zone d'activités traditionnelle ce qui répond mieux aux besoins des entreprises qui cherchent à se développer dans la région, notamment dans le domaine de la logistique, comme en

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : Jean-Claude Cavard, Alain Bernard, "L'université, la ville, des entreprises : un exemple d'interactions. L'université de technologie de Compiègne", *Cahiers du GDR 874*, janvier 1989, n°4, pp. 21-76.

<sup>2</sup> Jean-Claude Cavard, Alain Bernard, *art. cit.*, 1989, p. 51.

témoigne l'installation de la plate-forme pluri-modale de *Legrand* sur le site en 1998<sup>1</sup>. Toutefois, comme l'affirme Christian Deblois, chargé de projet à la direction des relations industrielles de l'université de Compiègne, « l'UTC fonctionne dans l'esprit d'un technopôle »<sup>2</sup>. En effet, depuis son ouverture en 1972 et plus encore depuis la mise en place de DIVERGENT, structure de transfert créée en 1987, l'université s'est dotée des moyens nécessaires pour valoriser les projets industriels émanant des recherches conduites en son sein. Plus récemment encore, avec l'appui du Conseil régional de Picardie, elle a complété ce dispositif par une pépinière d'entreprises, un incubateur et un fonds d'amorçage (SECANT) qui soutiendra les projets des jeunes créateurs. Grâce à ces structures, une quinzaine de sociétés industrielles ou de conseil émanant de l'UTC ont vu le jour ce qui représente environ 150 emplois<sup>3</sup>. Ces résultats semblent toutefois assez faibles rapportés aux autres emplois créés pendant la période comme le remarque Dominique Fiatte, Directeur à l'action économique à la région Picardie : « nous sommes toujours surpris que l'UTC ne fasse pas émerger plus de PMI innovantes »<sup>4</sup>. De même, la présence de l'Université de technologie semble avoir facilité l'implantation de quelques grands groupes, notamment sur la ZAC Mercières prévue pour accueillir des entreprises recherchant un lien avec l'université. *Roussel-Uclaf* et *Bourgeois-Chanel* ont choisi Compiègne notamment en raison de la présence de l'UTC, le premier y ayant même délocalisé une partie de ses activités de recherche. De la même manière, *Burmab-France* a implanté en 1987 une unité de recherche fondamentale, dans les locaux mêmes de l'établissement d'enseignement supérieur. Malgré tous ces exemples, il importe de nuancer le jugement à porter sur les effets d'entraînement ou plus exactement d'attraction dus à l'UTC. Tant les entreprises issues d'un processus d'essaimage à partir des laboratoires universitaires que les groupes implantés à Compiègne pour bénéficier de la proximité de l'université de technologie n'ont finalement créé qu'un nombre infime d'emplois nouveaux, comparés à ceux générés par d'autres facteurs de localisation – proximité de Paris et plus encore de Roissy et de l'autoroute A1, foncier bon marché, main-d'œuvre ouvrière qualifiée... Ce faisant, « l'image de "Tour d'ivoire" que l'UTC a auprès des PMI "colle" toujours à la peau de l'université »<sup>5</sup>. La dynamique qu'elle impulse est à la fois déconnectée – relations dominantes avec la région parisienne et avec le reste de la France au détriment de la Picardie – et enclavée – si on considère l'impact modéré des créations induites d'emplois.

En conclusion, il ne semble pas très opportun de chercher à mettre en évidence des effets d'entraînement régionaux discriminants au sein du système productif, soit à l'intérieur des secteurs d'activité, soit entre branches différentes, soit des donneurs d'ordres vers les sous-traitants, soit encore depuis les centres d'innovation vers les entreprises émergentes à fort contenu technologique. Certes, ces dynamiques existent, mais dans le contexte de systèmes productifs régionaux largement ouverts sur l'extérieur – et de plus en plus sur le système-monde –, les évolutions sectorielles sur le plan local et régional ont tendance à s'individualiser, à se "désintégrer", tant et si bien que sur un même territoire peuvent cohabiter des activités productives en fort déclin et d'autres dont la croissance sera forte. Autant il semble pertinent de rechercher une articulation dynamique entre secteur basique et secteur domestique de l'économie, autant cette même recherche au sein de la sphère productive paraît relever de la collecte d'anecdotes et d'aventures réussies. Cette conclusion provisoire mérite cependant d'être systématisée. C'est ce à quoi nous nous attacherons dans la dernière partie de cette section en cherchant à déterminer, de manière synthétique, les indicateurs pertinents de l'enclavement relatif des dynamiques de croissance et des dynamiques de déclin de l'activité économique au sein des sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien.

---

<sup>1</sup> Jean-Michel Meyer, "Spécial grand Nord. Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie. Comblent le retard en PMI innovantes", *Usine Nouvelle*, 22 avril 1999, n°2684.

<sup>2</sup> Jean-Michel Meyer, *art. cit.*, 1999.

<sup>3</sup> Alain Bernard, "Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carpolopolis à la Technopolis", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n°4, pp. 203-215.

<sup>4</sup> Jean-Michel Meyer, *art. cit.*, 1999.

<sup>5</sup> Jean-Claude Cavard, Alain Bernard, *art. cit.*, 1989, p. 68.

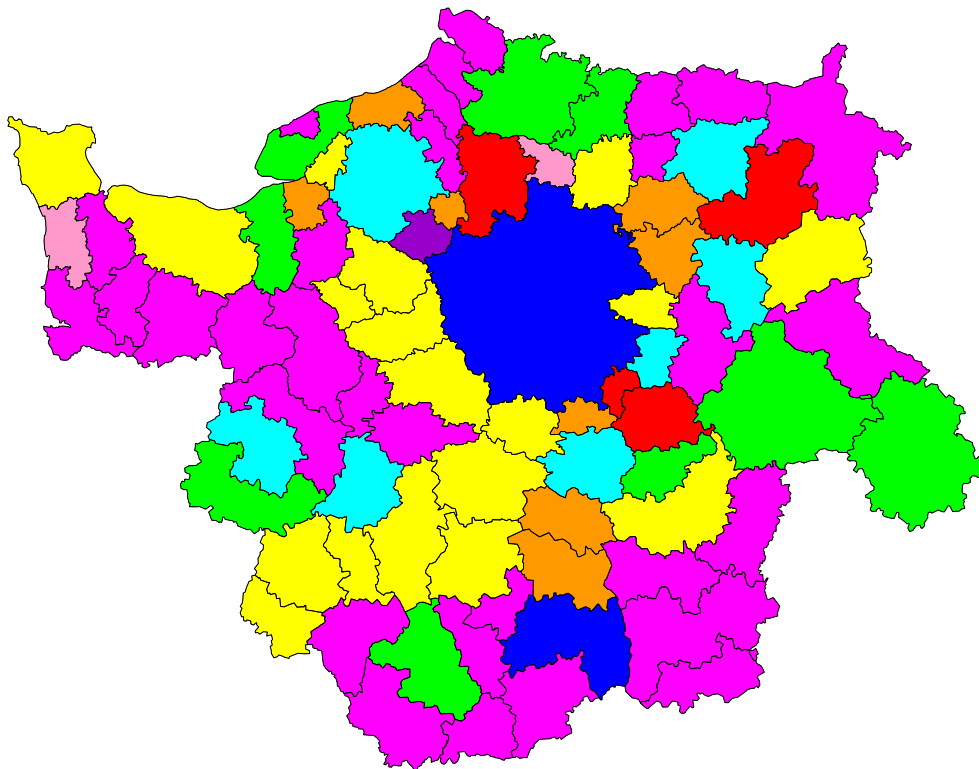


### **3) L'enclavement des dynamiques spatiales de l'activité économique : représentation d'une désarticulation.**

Les statistiques d'évolution de l'emploi utilisées jusqu'à présent et qui émanent des recensements de population de l'INSEE sont, tant au niveau global que par secteur d'activités, établies par solde des actifs au lieu de travail entre deux dates. Or cette approche ne permet pas d'appréhender les entrées / sorties, c'est-à-dire le nombre d'emplois effectivement créés et ceux qui, sur la même période, ont disparu. Une telle information, si elle était disponible, permettrait d'appréhender les niveaux de turbulence dynamique – intensité des créations et des disparitions qu'il serait alors possible de rapporter l'une à l'autre. Certes, on peut recourir aux publications annuelles de l'UNEDIC qui indiquent, tant pour les établissements que pour les salariés, le total par secteur des créations et des disparitions. Mais ces données ne font pas l'objet d'une publication synthétique et l'UNEDIC n'est pas une source exhaustive sur l'emploi. C'est pourquoi nous préférons utiliser les données de l'INSEE au lieu de travail sur lesquelles nous effectuerons quelques traitements spécifiques.

Sur la base de la NAP 100, il peut être envisagé de répartir en deux groupes et pour chaque zone d'emploi, les secteurs qui perdent des emplois et ceux qui en gagnent. La différence entre les deux définit naturellement le solde d'activité mais en fonction de celui-ci et des taux de variation de l'emploi qui résultent d'une part des secteurs en croissance et d'autre part des secteurs en déclin, on peut dresser une typologie des zones d'étude du Bassin parisien qui exprime le niveau de turbulence des dynamiques de croissance et de déclin, et le plus ou moins grand "enclavement" de celles-ci les unes par rapport aux autres.

Ainsi, il apparaît qu'entre 1975 et 1990, alors que le taux moyen d'évolution de l'emploi a atteint 5,53 % pour l'ensemble des zones d'étude du Bassin parisien, la moyenne des taux de variation due aux secteurs en croissance a été de 21,8 % (-22,2 % pour les secteurs en déclin). Ces données permettent de dégager deux critères de classement. Le premier se fonde sur l'écart de chacune des zones d'emplois à la moyenne des taux enregistrés par les secteurs en croissance et en déclin. On distinguera ainsi les espaces de fortes turbulences dans lesquelles le taux de variation de l'emploi due aux secteurs en déclin est inférieur à -22 % (chiffre de -22,2 % arrondi) tandis que pour les secteurs en croissance celui-ci est supérieur à 22% (chiffre de 21,8% arrondi). Les zones de turbulences moyennes connaissent soit un taux d'évolution de l'activité due aux secteurs en déclin supérieur à -22%, soit un taux de variation de l'emploi due aux secteurs en croissance inférieur à 22 %. Quant aux zones de faibles turbulences, elles sont à la fois caractérisées par une contribution modérée ou faible des secteurs en déclin à la baisse de l'activité (> -22%) et par un taux de variation de l'emploi résultant des secteurs en croissance inférieur à 22 %. Cette première approche permet ainsi de définir trois familles de sous-systèmes. Le second critère se base sur l'écart des zones d'emploi au taux moyen de variation de l'activité dans le Bassin parisien. Les zones en croissance absolue sont celles où ce taux est supérieur à 5,53 %. Les zones en déclin relatif sont celles où le solde des emplois est positif mais inférieur au seuil de 5,53 %. Les zones en déclin absolu perdent des emplois. Le croisement de ces deux critères permet de définir 9 types de zones d'emploi établis à la fois en fonction du niveau de turbulence des dynamiques et de l'appréciation relative du solde de l'activité sur l'ensemble de la période, comme le montre la carte suivante.



**Zones de faibles turbulences**

taux de var. de l'emp. due aux sect. nég.  $>-22\%$  et  
taux de var. de l'emp. due aux sect. pos.  $<22\%$

- en croissance absolue  
tx moy. de var. de l'emp.  $>5,53\%$
- en déclin relatif  
tx moy. de var. de l'emp.  $<5,53\%$  et  $>0$
- en déclin absolu  
tx moy. de var. de l'emp.  $<0$

**Zones de turbulences moyennes**

taux de var. de l'emp. due aux sect. nég.  $>-22\%$   
taux de var. de l'emp. due aux sect. pos.  $<22\%$  ou  
l'inverse

- en croissance absolue  
tx moy. de var. de l'emp.  $>5,53\%$
- en déclin relatif  
tx moy. de var. de l'emp.  $<5,53\%$  et  $>0$
- en déclin absolu  
tx moy. de var. de l'emp.  $<0$

**Zones de fortes turbulences**

taux de var. de l'emp. due aux sect. nég.  $<-22\%$  et  
taux de var. de l'emp. due aux sect. pos.  $>22\%$

- en croissance absolue  
tx moy. de var. de l'emp.  $>5,53\%$
- en déclin relatif  
tx moy. de var. de l'emp.  $<5,53\%$  et  $>0$
- en déclin absolu  
tx moy. de var. de l'emp.  $<0$

**Carte 64 : Niveau de turbulence de la variation de l'emploi entre 1975 et 1990 en fonction du taux de variation de l'activité due aux secteurs en croissance et aux secteurs en déclin de la NAP 100.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Les zones d'emploi qui connaissent de fortes turbulences – taux élevés de variation de l'emploi due aux secteurs en croissance et en déclin – sont dans l'ensemble peu nombreuses. Une seule – celle de Vernon – connaît une évolution de l'emploi supérieure à la moyenne du Bassin parisien. Les activités en déclin y ont entraîné la perte du quart des emplois de 1975 tandis que le taux de création a dépassé 33%. Un profil aussi contrasté est une confirmation de l'évolution autonome des branches en croissance et des branches en déclin ce qui justifie le postulat d'enclavement des dynamiques les unes par rapport aux autres. A Vernon, cette originalité se

fonde sur la juxtaposition, sans articulation perceptible, d'activités traditionnelles en récession prononcée et de branches qui au contraire connaissent une croissance vigoureuse et reflètent la participation de cet espace à la métropolisation francilienne. Sur les 28 000 emplois que compte la zone de Vernon en 1975, 1300 ont disparu à cause de la crise de l'industrie de la chaussure, 840 à cause des réductions d'effectifs dans l'industrie automobile, 617 suite aux difficultés de l'industrie du papier, 560 en relation avec les restructurations de l'industrie de l'armement. En comparaison les branches et secteurs en croissance ont compensé plus que largement les pertes. La *SEP* et l'industrie aéronautique sont à l'origine de 1400 nouveaux emplois (5 % de tous les emplois de la zone en 1975) ; les services aux entreprises en ont créé plus de 800 (stratégie de sous-traitance de la *SEP*) ; l'enseignement public – réponse à la croissance démographique – près de 800, tout comme l'administration générale ; le commerce alimentaire de grande surface – près de 700 –, ainsi que l'action sociale marchande etc. Vernon cumule ainsi les avantages liés à la constitution d'une branche industrielle de haute technologie – l'aéronautique – et ceux qui résultent d'une forte croissance démographique avivée par la proximité parisienne. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que la plupart des autres zones à fort niveau de turbulences appartiennent aux franges franciliennes : Château-Thierry, Soissons, Gisors, Nemours. Certes, l'évolution globale de l'activité y est inférieure à la moyenne du Bassin parisien, ce qui explique qu'on peut les considérer comme des zones en déclin relatif. Mais comme à Vernon, quelques branches industrielles en déclin fort cohabitent avec des secteurs à croissance soutenue, appartenant le plus souvent à la sphère domestique de l'économie. Ainsi, à Château-Thierry, trois secteurs ont perdu plus de 1000 emplois chacun : l'agriculture, l'industrie des matériels de transport et le commerce de détail alimentaire. En contrepartie, le travail des métaux a généré 439 emplois – sur les 5500 dus aux activités en croissance –, la transformation des matières plastiques 213, les services aux entreprises 341, les transports routiers 347, l'éducation non marchande et les commerces de grande surface 566 et 712. A Soissons également, trois branches ont perdu de 700 à 1500 emplois – sur une diminution de 8000 due aux activités en crise. Il s'agit de l'agriculture, de la fabrication d'équipement industriel, de la fonderie, de la fabrication de matériel électrique, de la fabrication d'équipement ménager. Les domaines qui progressent appartiennent comme à Château-Thierry à quelques branches industrielles dynamiques – ici l'industrie du verre – et surtout au commerce – grandes surfaces, commerce et réparation automobile –, aux services aux entreprises, aux transports routiers, à la santé et à l'action sociale, à l'administration générale et à l'éducation non marchande – entre 343 emplois pour les transports et 925 pour la santé. On pourrait ainsi multiplier les exemples sans déceler de distorsions importantes dans les profils dynamiques de ces espaces des franges. Ailleurs, toujours parmi les zones de forte turbulence en déclin relatif, on ne repère que quatre zones d'emploi. Trois d'entre elles ont été concernées par la construction d'une centrale nucléaire sur leur territoire : Dieppe, Gien, Aubigny. A Dieppe, outre la production d'électricité (+733 emplois), les services aux entreprises (+1000 emplois) et le secteur domestique de l'économie, certaines activités industrielles et tertiaires sont venues ajouter leur impact positif : le travail des métaux (+713), la fabrication d'équipement industriel (+266), la fabrication de matériel informatique (+304), la construction automobile (+339), le travail mécanique du bois et la transformation des matières plastiques (+200 chacun), le commerce de gros (+747), le transport maritime (+227)... Cette diversité remarquable des secteurs en croissance peut probablement être mise en relation avec les mesures d'aides à la création d'activité décidées par l'EDF dans le cadre de la procédure d'après-chantier et minimise largement l'impact négatif des pertes enregistrées dans l'agriculture, dans le textile – environ 1000 emplois dans chaque cas – et dans les autres domaines industriels. On retrouve d'ailleurs largement ce profil à Aubigny et Gien qui connaissent la même évolution favorable de certains secteurs industriels. Enfin, les dernières zones d'études dans lesquelles les turbulences ont été fortes entre 1975 et 1990 sont en déclin absolu sur la période. Au nombre de deux – Coutances et Santerre-Oise –, elles ont notamment subi un fort déclin de l'activité agricole (respectivement -4800 et -1700 emplois) ainsi que des difficultés industrielles pour la petite zone picarde (-1200 emplois dans l'industrie du verre et moins 1000 emplois dans l'industrie automobile). En contrepartie, outre les activités domestiques

dont l'essor a été plus prononcé à Coutances, certains secteurs ont été créateurs d'emplois nouveaux : le travail des métaux, la fabrication d'équipement industriel et l'industrie du papier en Santerre, le pêche, le commerce de gros alimentaire, l'industrie de la viande dans la petite zone du Cotentin.

La trajectoire de ces zones, marquées à la fois par des créations et des disparitions nombreuses, nous confirme donc que, dans le secteur de base notamment, les dynamiques sectorielles n'interagissent pas les unes sur les autres, phénomène d'autant plus manifeste que les mutations sont le plus souvent exogènes comme nous l'ont montré les exemples précédents.

En comparaison les zones de turbulences moyennes sont bien plus nombreuses. Elles se partagent essentiellement en deux groupes : les espaces en croissance absolue d'une part, les espaces en déclin absolu d'autre part. Pour les premières, c'est la modération des pertes enregistrées dans les secteurs en difficulté –  $>-22\%$  – et l'ampleur des créations d'emplois nouveaux –  $>22\%$  – qui explique la modération relative des turbulences. Elles correspondent à trois grandes familles d'espaces. Les zones comprises entre Seine et Loire tout d'abord bénéficient à la fois d'une progression soutenue des activités domestiques due soit au desserrement francilien – entre Evreux et Pithiviers – soit à la présence de grandes villes – Orléans et Tours –, soit au développement de l'accueil touristique – Val de Loire – et d'une bonne résistance de l'industrie qui peut s'accompagner dans certains cas de créations brutes d'emplois – cas de Romorantin. Les autres zones limitrophes de l'Ile-de-France – Compiègne, Coulommiers – ainsi que Lillebonne à proximité de Rouen sont à la fois des espaces de desserrement industriel et des zones de croissance des activités domestiques en raison de l'étalement résidentiel des grandes villes proches. Les zones d'emploi de Caen, Châlons, Auxerre et dans une certaine mesure de Cherbourg sont sous l'influence de l'Etat et du secteur public : dans les trois premières, ce sont surtout les emplois publics qui ont tiré la croissance, tandis que la dernière est, comme on le sait, dynamisée par la constitution d'une filière nucléaire importante. Les zones d'emploi en déclin relatif s'apparentent par leur profil aux précédentes mais le taux de croissance enregistré est inférieur à la moyenne du Bassin parisien : Beauvais, Sens, Montereau sont des espaces péri-franciliens tandis que Reims est une grande ville où les emplois domestiques sont en progression et se combinent à une assez bonne résistance de l'agriculture et de l'industrie. Les sous-systèmes de turbulences moyennes en déclin absolu sont également très nombreux. La contribution des secteurs en déclin à la variation de l'emploi y est inférieure à  $-22\%$ . On y retrouve les zones de l'Ouest et du Sud du Bassin parisien dans lesquelles les mutations de l'agriculture et le déclin démographique combinent leurs effets, ainsi que les zones de l'arc nord-est où la crise de l'industrie est le principal facteur de récession.

Les secteurs de faibles turbulences sont rares. Paris et Bourges se distinguent car elles sont les deux seules zones d'emploi de la catégorie à connaître une croissance absolue de l'activité économique. Dans l'aire métropolitaine centrale, c'est le nombre élevé d'emplois qui explique la modération des évolutions dues aux secteurs en croissance et aux secteurs en déclin. A Bourges, les emplois domestiques progressent peu car la dynamique démographique n'est pas favorable alors que l'industrie résiste bien, car la parachimie, la fabrication de matériel électrique et d'électroménager compensent les pertes dans le textile, le travail des métaux et surtout dans l'industrie du caoutchouc. Les autres zones d'emploi sont en déclin relatif ou absolu. Les premières sont le plus souvent des villes ayant connu des pertes industrielles déjà significatives mais où les activités tertiaires liées à la présence d'une préfecture ont atténué ces pertes entre 1975 et 1990 : c'est le cas de Laon, Rouen, Le Mans. Il s'agit sinon de zones aux dynamiques spécifiques : à Epernay, la résistance de l'emploi viticole favorise les faibles turbulences ; à Vendôme la création d'emplois industriels joue le même rôle tandis qu'à Montargis les emplois domestiques progressent. Les secondes sont des villes marquées par la récession dans certaines branches où la stagnation démographique n'a guère encouragé la croissance des emplois domestiques : c'est le cas de Troyes, d'Amiens et de Châteauroux avec l'industrie du textile et de l'habillement, du Havre où se restructure l'activité portuaire, de Joigny où déclinent les activités ferroviaires, de Sarthe-Sud et de Lisieux affectées par la crise de l'élevage etc. Paradoxalement,

malgré ces points faibles économiques, la récession est amortie ce qui minimise la baisse de l'emploi et empêche ces zones de faire partie du groupe des sous-systèmes à turbulences moyennes.

Cette analyse confirme donc que les différentes activités économiques, notamment dans le secteur basique, évoluent indépendamment les unes des autres et que tout repérage local d'interactions éventuelles est une entreprise un peu vaine. Toutefois, on relèvera que cette individualisation des dynamiques sectorielles est d'autant plus marquée que les contextes sont particuliers. Ainsi les zones limitrophes de l'Ile-de-France sont souvent celles où se juxtaposent les taux négatifs les plus importants dus au déclin de certains secteurs et les taux positifs les plus élevés dus aux activités émergentes. La poursuite du desserrement industriel francilien qu'accompagne l'impact d'une croissance démographique en relation avec la périurbanisation explique ce phénomène. De même, les zones d'emplois touchées par la construction d'une centrale nucléaire – dont les effets sur l'emploi ont été à la fois directs et indirects, en raison de la procédure d'après-chantier – sont également dans ce cas. Ailleurs, l'écart entre secteurs en croissance et secteurs en déclin est beaucoup moins prononcé.

### **Conclusion de la première section.**

Cette première étape dans l'étude des impacts que les évolutions de l'activité économique entre 1975 et 1990 ont pu avoir sur les sous-systèmes spatiaux qui composent le Bassin parisien nous indique que, quelle que soit l'échelle retenue, les effets d'entraînement sont difficiles à percevoir. Certes, pour certains groupes de zones d'emploi, des corrélations mutuelles existent dans les variations enregistrées par quelques secteurs – entre agriculture et bâtiment dans les zones rurales en difficulté, entre emplois productifs et sphère péri-productive dans les zones à évolution très positive et très négative de l'emploi, entre services non marchands, services marchands et bâtiment dans les zones à dynamique soutenue etc. ... Mais ces recoupements sont moins pertinents que ceux qui existent entre les sphères basique et domestique de l'économie, issues elles-mêmes d'une agrégation des différents secteurs d'activité. Il est ainsi évident que la plus ou moins bonne tenue du secteur de base dans chaque sous-système influera sur son dynamisme démographique qui, à son tour, sera responsable d'une plus ou moins grande croissance des activités domestiques. D'autre part, il ne semble pas opportun de rechercher des effets d'entraînement significatifs entre les différentes composantes du système productif et plus particulièrement entre les différentes branches industrielles. A l'échelle régionale – et donc *a fortiori* à toute échelle plus grande – le fort degré d'ouverture économique constaté ne révèle que des niveaux médiocres d'interaction entre les différentes activités de production. Certes, la sous-traitance locale existe ainsi que des effets de diffusion vers l'industrie des activités innovantes mais ils ne représentent qu'une part minime de la variation de l'emploi et du chiffre d'affaires des régions étudiées. Au contraire, l'enclavement des dynamiques sectorielles – croissantes et récessives – les unes par rapport aux autres demeure une règle générale et celui-ci est particulièrement marqué dans les zones de turbulences de l'activité économique que sont les espaces des franges franciliennes et les territoires dans lesquels des branches nouvelles ont fait leur apparition, à l'instar du nucléaire dans le Val de Loire et sur les côtes de la Manche.

Par conséquent, si les effets d'entraînement entre secteurs économiques sont faibles, que peut-on dire des impacts du niveau de variation de l'emploi sur les autres composantes des systèmes spatiaux que sont le taux de chômage, le taux d'activité, la structure par âge, la structure de qualification, l'attractivité migratoire, la participation aux migrations pendulaires ?

## **Section 2. Impacts de la dynamique du système productif et de l'activité économique sur les autres composantes du système spatial.**

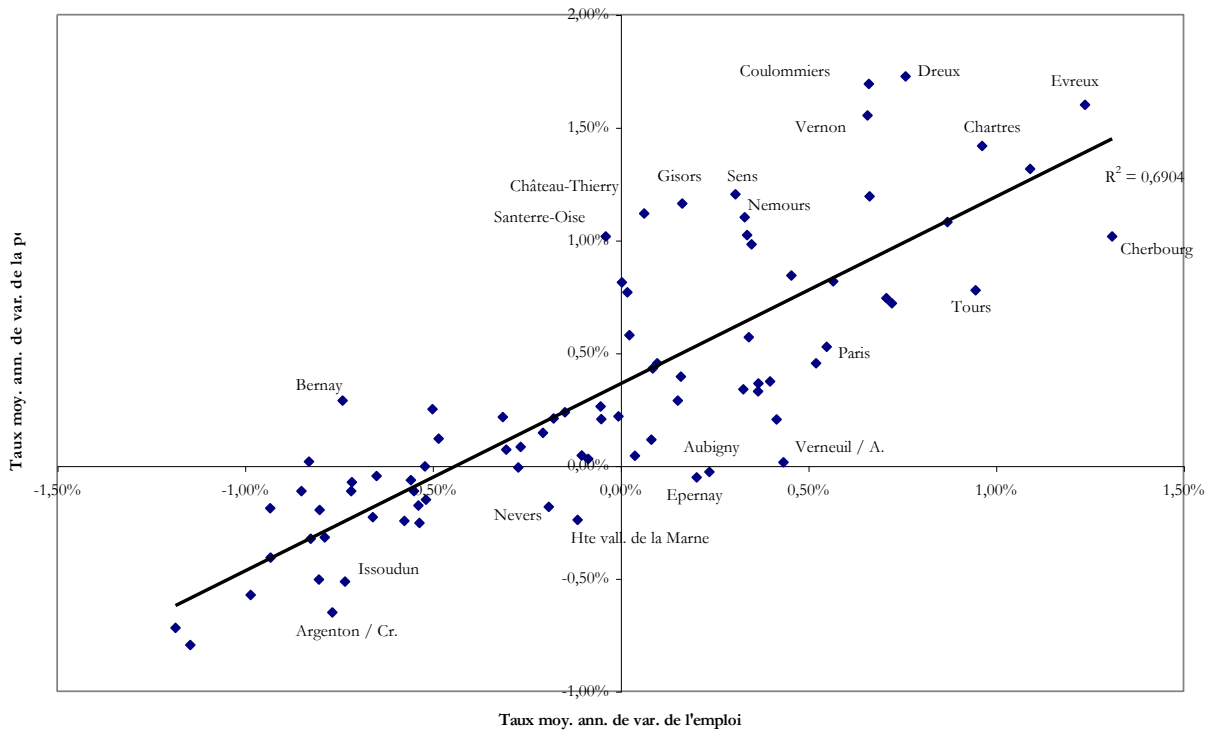
Nous formerons ici l'hypothèse que la variation de l'emploi produit un certain nombre d'effets différenciés sur la structure économique, sociale et démographique des territoires qu'elle affecte. Au cours de la première partie nous avons justifié le choix des zones d'emploi comme cadre d'analyse par le fait qu'elle représente le meilleur niveau d'intégration du facteur travail. En effet, on y observe que la plus grande part des emplois offerts sont occupés par des actifs résidents ce qui signifie, en cas de variation du niveau de l'activité économique, que la plupart des répercussions observables se produiront essentiellement à cette échelle. Cependant, l'étude de ces impacts n'est pas aisément quantifiable. Taux de chômage, taux d'activité, solde migratoire sont des indicateurs qui ne se corrélient que partiellement à la variation de l'activité économique. Ils dépendent aussi en grande partie, dans le Bassin parisien comme ailleurs, de la nature de cette activité, de la structure par âge héritée des périodes antérieures, des effets liés au desserrement résidentiel des aires métropolitaines majeures – ici de la région parisienne –, des migrations de retraités – par retour au pays ou par recherche d'un meilleur cadre de vie... La première étape de notre démonstration consistera donc à repérer ces corrélations partielles entre variation de l'emploi et changement démographique et social. Puis nous chercherons à préciser, dans leur diversité, les différents types d'impact que les mutations économiques ont pu entraîner dans le Bassin parisien, en tentant, lorsque cela est possible, de les rapprocher des activités dominantes qui ont influé sur leur mise en place.

### **1) Quelques corrélations simples**

Cette première série de développements portera sur les corrélations les plus générales entre sphère économique et structure démographique. Elle sera suivie d'une analyse plus détaillée sur les effets de l'évolution de l'emploi sur la population active.

#### ***Dynamique économique et dynamique démographique***

C'est entre croissance démographique et dynamique de l'emploi qu'un premier niveau fort de corrélation peut être constaté. La régression linéaire des taux moyens de variation annuelle des deux variables fait apparaître un coefficient de détermination  $R^2$  de près de 70 %. Ainsi, lorsque l'emploi augmente, la population varie en proportion ; de même lorsqu'il décline (graphique 4)



**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**

Se trouve ainsi confirmée l'idée d'une interaction forte entre la composante économique et la composante démographique des sous-systèmes spatiaux, que nous avait déjà suggéré, dans nos analyses précédentes, l'articulation entre secteur basique, secteur domestique et variation de la population. On constate toutefois un certain nombre d'écarts au modèle qui sont assez révélateurs des types de dynamiques présents dans le Bassin parisien. Ainsi, un certain nombre de zones d'emploi se distinguent par une évolution démographique négative aggravée par rapport aux pertes d'emploi constatées (Decize, La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Issoudun, Nevers, Haute vallée de la Marne...). A la crise des activités traditionnelles, agricoles et industrielles, qui brise la dynamique démographique, s'ajoutent ici les effets d'un vieillissement déjà ancien qui engendre un solde naturel négatif à la source du déclin de la population. D'autres sous-systèmes connaissent à la fois croissance de l'emploi et croissance démographique mais cette dernière est en retrait par rapport à la première. Il s'agit notamment de villes dont le bassin de main-d'œuvre déborde de plus en plus de leur zone d'emploi – cas de Tours et Paris – en relation avec un mouvement périurbain de grande ampleur. Mais il s'agit également de territoires aux dynamiques enclavées – Aubigny, Cherbourg –, c'est-à-dire de lieux où l'essor économique particulièrement important procède essentiellement des choix de l'Etat des vingt dernières années. Les deux exemples mentionnés se caractérisent par le développement exogène de la filière nucléaire qui, déconnectée du reste de la sphère économique et sociale, n'a pas induit un entraînement démographique aussi ample que ce que le modèle aurait pu laisser prévoir. Enfin, un très grand nombre de sous-systèmes connaissent une croissance démographique amplifiée par rapport aux effets d'entraînement susceptibles d'être attendus de l'évolution de l'emploi. La quasi-totalité de ces zones est limitrophe de l'aire métropolitaine centrale (Santerre-Oise, Château-Thierry, Gisors, Nemours, Sens, Vernon, Coulommiers, Dreux, Chartres, Evreux). Certaines enregistrent un écart important entre changement économique et changement démographique : cela signifie qu'elles se transforment progressivement en banlieues dortoirs, soit parce que des pertes locales d'emploi imposent désormais aux individus la recherche d'une activité professionnelle en région parisienne, soit parce que de nombreux ménages franciliens s'y sont installés – Sens, Dreux, Santerre.... Les

autres ont un profil plus équilibré – Chartres, Evreux, Compiègne – et confirment qu'elles sont à la fois un espace d'accueil pour les populations et pour les activités économiques.

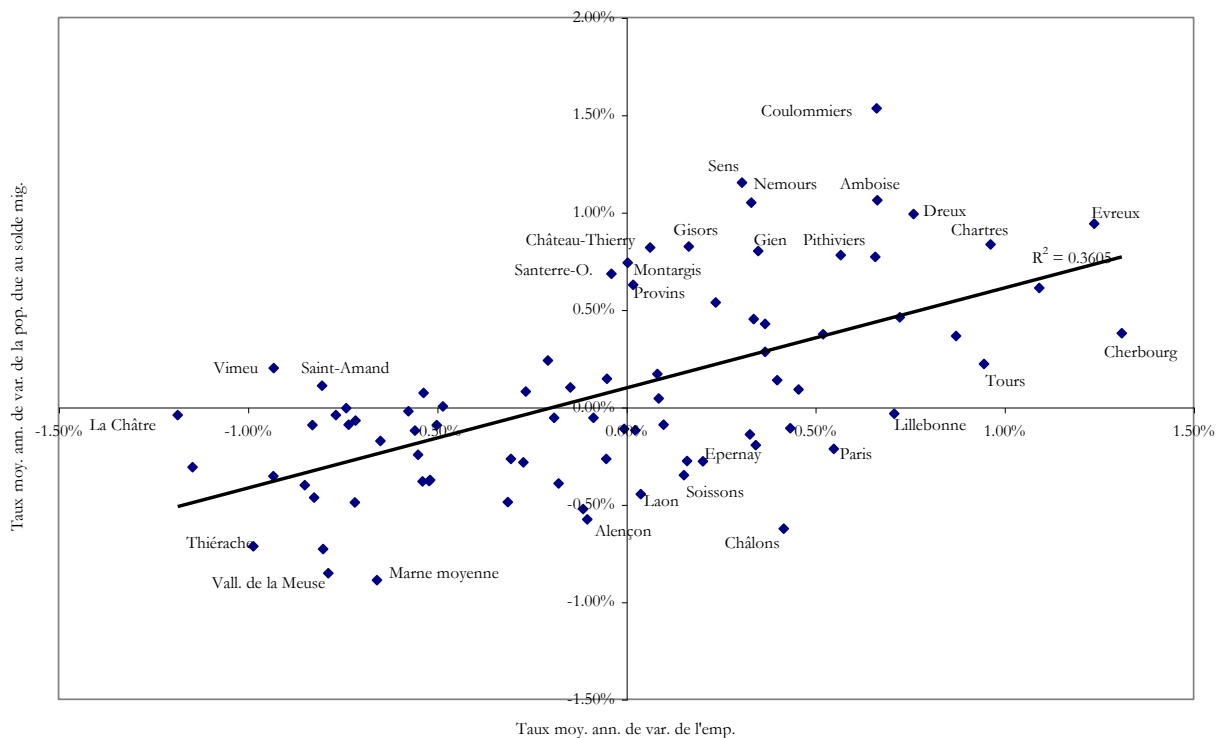
On peut toutefois tenter d'affiner ces informations par une corrélation entre évolution de l'emploi et taux de variation de la population due au solde migratoire, afin d'isoler plus spécifiquement l'impact des dynamiques économiques sur l'attractivité des territoires. Paradoxalement le niveau du coefficient de détermination  $R^2$  est un peu moins bon, tout en restant élevé, puisqu'il dépasse 36 %. Plusieurs explications peuvent rendre compte de cette distorsion. Tout d'abord la croissance économique depuis vingt ans se poursuit dans des espaces rajeunis, soit parce que la décentralisation industrielle et les phases de développement économiques antérieures y ont fixé durablement de jeunes actifs – qui ainsi autorisent un solde naturel fortement positif –, soit parce que les espaces aux comportements natalistes correspondent, par le fait du hasard, aux régions dans lesquelles la croissance de l'emploi est la plus soutenue. C'est ce que nous confirme la régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel par le taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990. En effet, le coefficient de détermination obtenu atteint cette fois près de 30%, alors qu'*a priori*, aucun mécanisme ne relie directement la variation de l'activité et la dynamique naturelle des populations ! Cette bizarrerie suggère en fait qu'évolution de l'emploi et évolution de la population entretiennent une relation circulaire (*boucle de rétroaction positive*). La croissance durable de l'activité permet la croissance démographique – et notamment celle des jeunes actifs – qui à son tour facilite le développement d'un solde naturel positif. Celui-ci, en amplifiant l'essor de la population, crée des besoins économiques nouveaux dont la traduction sera perceptible dans l'augmentation des emplois domestiques. Se trouve ainsi mis en place un processus cumulatif créateur d'un cercle vertueux de croissance démographique. C'est d'ailleurs lui qui explique que l'aire métropolitaine parisienne se trouve approximativement à +0,2 points – en taux de variation moyenne annuelle – au-dessus du modèle issu de la régression linéaire, ce qui représente un écart important malgré le desserrement des jeunes ménages franciliens dans les espaces des franges. La région-capitale qui enregistre depuis 20 ans des taux très élevés de croissance de l'emploi a pu, au fil du temps, rajeunir sa population grâce à l'apport d'une population active sans cesse renouvelée et ainsi consolider voire renforcer son solde naturel. Pour cette raison, comme l'ont indiqué récemment Pierre Beckouche et les travaux de l'Etat sur la région Ile-de-France, la région parisienne est passée de 25 % du solde naturel national en 1982 à plus de 45 % aujourd'hui<sup>1</sup>.

Toutefois, si nous revenons à la corrélation entre la variation de la population par solde migratoire et l'évolution de l'emploi qui permet de mesurer le principal effet d'entraînement de la dynamique économique sur la sphère démographique, nous relevons un certain nombre d'anomalies qui méritent commentaires car elles précisent les raisonnements précédents.

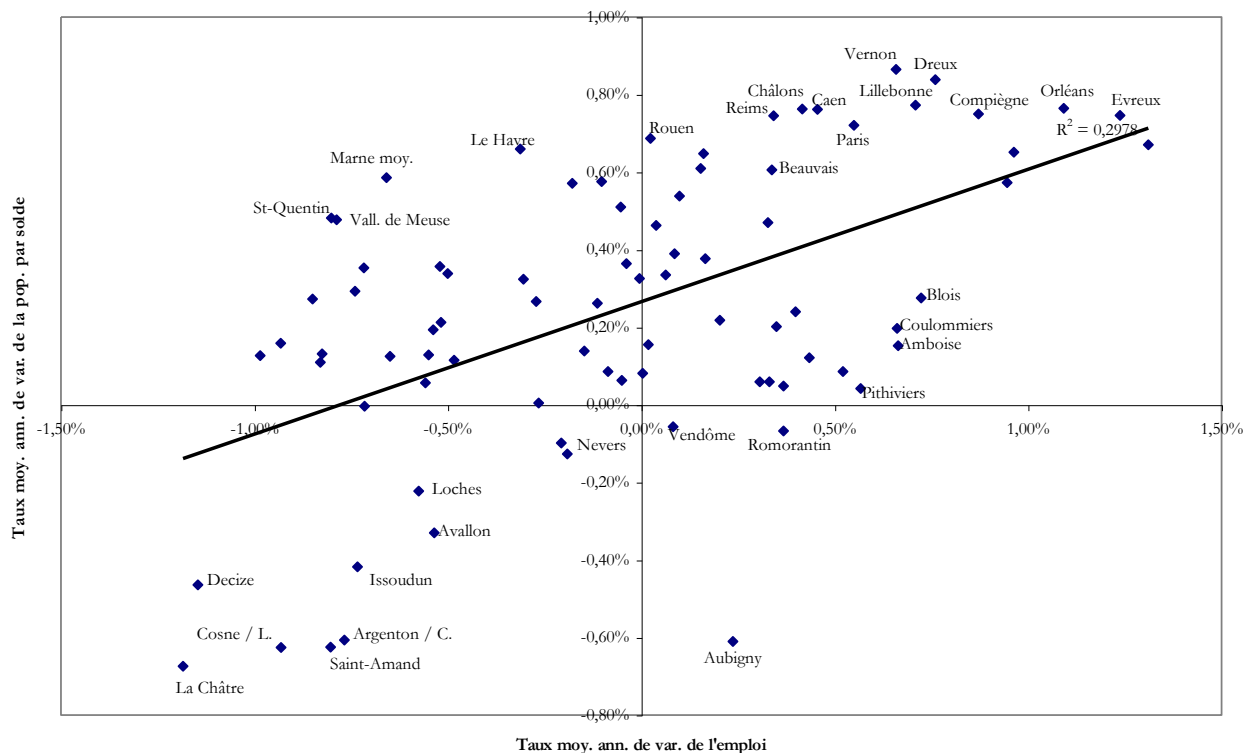
---

<sup>1</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 14





**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**

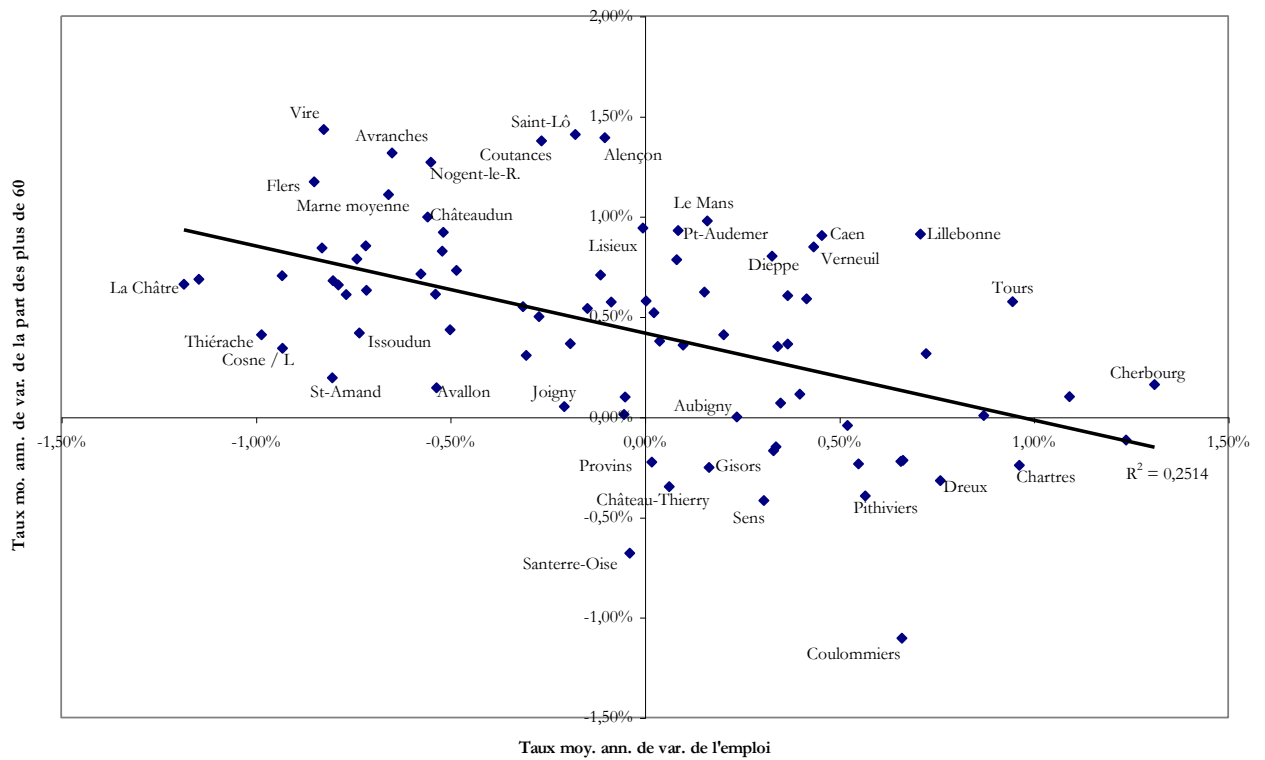


**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**

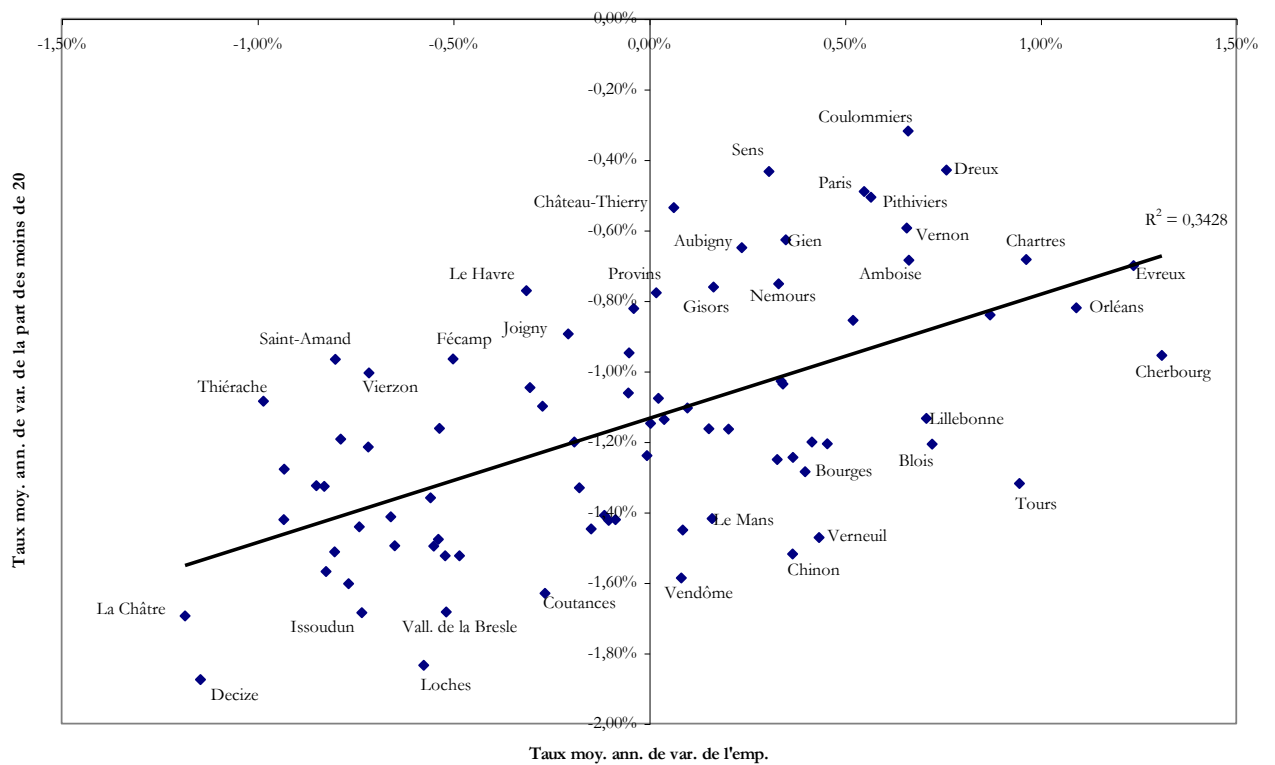
L'attractivité exceptionnelle des zones limitrophes de l'Île-de-France se trouve ainsi confirmée. Dreux, Chartres, Evreux, Montargis, Château-Thierry, Provins et plus encore Coulommiers, Sens ou Nemours connaissent un accroissement de population par solde migratoire bien supérieur à ce que l'évolution de l'emploi suffit à expliquer. Le desserrement résidentiel de l'aire métropolitaine centrale l'emporte sur le desserrement des activités économiques. A Dreux et à Evreux notamment, cette attractivité s'ajoute à l'impact positif du solde naturel, lui-même bien supérieur au taux prévisible de variation de l'emploi, ce qui signale l'héritage positif d'une structure par âge rajeunie, favorable à la croissance démographique. A Pithiviers et Coulommiers, le solde migratoire compense même un solde naturel un peu faible car ces villes n'ont pas bénéficié autant que les précédentes du rajeunissement de la population induit par la décentralisation industrielle. Dans bon nombre de zones d'emplois de l'arc nord-est qui souffrent d'un véritable exode démographique – Champagne et Picardie – la perte de population par solde migratoire est supérieure à ce qu'implique l'évolution de l'emploi. Il est vrai que ces espaces ont appartenu au "croissant fertile", c'est-à-dire au champ des fortes natalités, si bien qu'ils disposent d'une population active assez jeune que la crise économique contraint depuis vingt ans à quitter la région. Au contraire, dans le Sud vieillissant du Bassin parisien – La Châtre, Saint-Amand – retours au pays et migrations de retraités atténuent les effets de la dépopulation liée au solde naturel et favorisent une attractivité sans commune mesure avec l'évolution de l'activité économique. Enfin, certains espaces à croissance forte de l'emploi – Tours, Cherbourg ou même Châlons – ont une solde migratoire médiocre peu en rapport avec la dynamique de l'activité. Dans le Cotentin ce fait confirme l'enclavement relatif des mutations positives dues au nucléaire. A Tours, une partie de la main-d'œuvre attirée par les nouvelles activités créées se fixe dans les zones d'emploi limitrophes – Amboise en particulier – tandis que la population active locale fournit l'essentiel de la force de travail. A Châlons, la nature administrative des emplois créés n'empêche pas le départ des actifs de la région.

L'évolution de l'emploi a donc bien un impact fort sur l'évolution démographique des sous-systèmes qui composent le Bassin parisien. Mais cet impact est complexe et différencié. Certes, il se mesure d'abord en termes d'attractivité : dans l'ensemble, les espaces qui perdent des emplois sont répulsifs et ceux qui en créent sont attractifs. Mais de nombreuses distorsions existent et nécessitent de nuancer ce constat assez simpliste. La proximité de la capitale surdétermine l'attraction migratoire opérée par les zones limitrophes de l'aire métropolitaine centrale qui créent des emplois. Par contre la jeunesse de la population active des zones en déclin économique de l'arc Nord-est accentue fortement leur caractère répulsif. Mais cet impact n'est pas seulement migratoire et se repère également dans l'évolution naturelle des populations : là où se créent des activités nouvelles, une population active assez jeune peut se fixer et se stabiliser ce qui permet, même sur une quinzaine d'années, d'enclencher un processus vertueux de croissance naturelle qui débouchera en retour sur de nouvelles créations d'activités.

Aussi, ce raisonnement conduit-il de manière assez légitime d'envisager maintenant l'influence de la dynamique économique sur la structure par âge des populations. Afin de ne pas subir les variations statistiques dues aux inégalités de taille entre sous-systèmes qui nuiraient à la validité de comparaisons portant sur les taux d'évolution des valeurs absolues, nous avons choisi d'effectuer les mesures suivantes sur les parts de population que représentent les plus de 60 ans et les moins de 20 ans. Pour chacune d'elles, un taux moyen annuel d'évolution entre 1975 et 1990 a été calculé, ce qui permet de ramener les changements constatés de la structure par âge à l'intensité de la croissance économique (graphique 7 et 8).



**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la part des plus de 60 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**



**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la part des moins de 20 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**

L'examen de ces deux graphiques conduit à un résultat clair. La croissance des emplois freine le vieillissement des populations pour deux raisons : d'abord parce que le taux de progression des plus de 60 se trouve ralenti voire annulé, ensuite parce que la variation moyenne annuelle de la part des moins de 20 ans connaît une évolution négative d'autant moins forte que la croissance de l'emploi est vigoureuse. En effet, l'ajustement des droites de régression pour les deux taux est dans l'ensemble assez satisfaisant et révèle un coefficient de détermination  $R^2$  de 25% pour l'évolution moyenne annuelle de la part des moins de 60 ans et même de 34 % pour celles des moins de 20 ans. On obtient là la confirmation que la création d'emplois, en stabilisant ou en attirant la population active, permet indirectement le rajeunissement démographique, soit par accentuation du solde naturel, soit par installation de familles ayant des enfants d'âge scolaire. Au contraire, quand l'activité économique est en déclin, non seulement la part des plus de 60 ans augmente rapidement – car les actifs ont tendance à quitter la région – mais celle des moins de 20 ans décline également en raison justement du départ des jeunes ménages et de leurs enfants. Bien sûr on remarquera là encore de nombreux écarts au modèle. Les régions de l'Ouest et plus particulièrement la Basse-Normandie souffrent d'un vieillissement par augmentation de la part des plus de 60 ans plus marqué que ce qu'implique la variation de l'emploi. La principale explication est que ces espaces sont très influencés par la présence de petites exploitations familiales travaillant dans l'élevage extensif. Depuis 20 ans, et plus encore depuis la mise en place des quotas laitiers au milieu des années 1980, bon nombre de ces exploitations ont cessé leur activité et ont entraîné l'accroissement rapide de la part des agriculteurs à la retraite et par conséquent celle des plus de 60 ans. Ce mouvement a été d'autant plus fort que dans la plupart de ces zones d'étude c'est l'agriculture qui a été la principale cause des pertes d'activité enregistrées depuis le milieu des années 1970. Au contraire, et de manière assez logique, dans toutes les espaces limitrophes de l'Ile-de-France, le vieillissement a été stoppé, la part des moins de 60 ans venant même à diminuer. Ce phénomène est une accentuation de l'effet de rajeunissement lié à la croissance des activités économiques car le desserrement résidentiel de l'Ile-de-France a impliqué une croissance démographique bien supérieure à celle de l'emploi. Enfin, dans les espaces vieillissants du Sud du Bassin parisien – Berry, Nièvre, Sud de l'Yonne – qui perdent également beaucoup d'emplois, on remarquera que le vieillissement est ralenti par rapport à la dynamique des activités. Cela signifie que ce vieillissement, déjà ancien dans ces régions, a atteint un seuil élevé qui fait qu'il ne progresse plus que lentement.

En ce qui concerne la variation de la part des moins de 20 ans, les écarts au modèle impliquent le plus souvent les mêmes espaces que précédemment. Les franges franciliennes connaissent un fléchissement de leur population jeune amorti par l'attraction résidentielle ; ceux du Sud du Bassin parisien voient au contraire la part des jeunes décliner fortement, suite à l'effondrement déjà ancien du solde naturel. Par contre, quelques singularités peuvent être repérées : les zones du Nord du Bassin parisien qui perdent des emplois (Thiérache, Fécamp, Le Havre) amortissent la diminution des moins de 20 ans car elles ont appartenu au croissant fertile, ce qui leur permet de continuer à bénéficier d'une structure par âge favorable à un solde naturel conséquent. D'autre part, quelques zones situées dans des régions dont le solde naturel est traditionnellement faible se caractérisent par une bonne résistance de la part des populations les plus jeunes : il s'agit de Gien, d'Aubigny et d'Amboise. Cette dernière confirme ainsi qu'elle est un espace de desserrement de l'agglomération tourangelle. Quant aux deux petites zones d'emplois du Val de Loire à l'amont d'Orléans, elles ont comme on sait bénéficié de la construction d'une centrale nucléaire qui est probablement responsable, par arrivée de ménages d'actifs, d'un rajeunissement relatif de la population.

Attractivité migratoire et rajeunissement des populations sont donc les deux principaux effets de la croissance de l'emploi dans les sous-systèmes du Bassin parisien même si certains phénomènes, comme le desserrement résidentiel de l'Ile-de-France, viennent amplifier ces mutations dans les franges franciliennes, déjà favorisées par une croissance économique soutenue.

On peut toutefois compléter cette analyse par une tentative de rapprochement de l'évolution de la structure par âge et de l'attractivité migratoire avec le taux de variation de l'emploi due à chacun des grands secteurs d'activité entre 1975 et 1990<sup>1</sup> (voir tableau suivant).

	Taux moyen annuel de variation de la part des moins de 20 ans (1975-1990)	Taux moyen annuel de variation de la part des plus de 60 ans (1975-1990)	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire (1975-1990)
Taux de variation de l'emploi due à l'agriculture (1975-1990)	34 %	24,02 %	1,3 %
Taux de variation de l'emploi due à l'industrie (1975-1990)	0,00 %	0,00 %	13,46 %
Taux de variation de l'emploi due au tertiaire et au bâtiment (1975-1990)	17,61 %	10,38 %	25,44 %

**Tableau 66 : Niveau du coefficient de détermination R<sup>2</sup> entre certains indicateurs du changement démographique et le taux de variation de l'emploi due aux grands secteurs d'activités.** (source INSEE - RGP - SAPHIR)

Il apparaît tout d'abord que la variation de l'emploi due à l'agriculture accompagne le plus ou moins grand vieillissement des systèmes spatiaux. Ainsi là où le secteur primaire a le plus décliné, la part des moins de 20 ans a le plus diminué tandis que celle des moins de 60 a connu une augmentation vigoureuse. C'est d'ailleurs dans l'Ouest – Basse et Haute-Normandie – où de nombreuses petites exploitations ont disparu que le vieillissement par le haut a été le plus fort. A contrario, là où le secteur tertiaire a le plus contribué à une variation positive de l'emploi, un rajeunissement relatif de la population s'est produit par ralentissement du déclin de la part des moins de 20 ans et freinage de l'augmentation des plus de 60 ans. Dans les franges franciliennes, où la croissance du tertiaire a été particulièrement forte, ainsi que dans l'aire métropolitaine centrale, ce rajeunissement s'est même trouvé accentué par le développement des fonctions résidentielles et le solde naturel stabilisé à un niveau élevé depuis plusieurs années. Quant à l'industrie, l'examen des corrélations nous indique qu'elle n'a joué aucun rôle dans le rajeunissement ou le vieillissement des sous-systèmes spatiaux.

Le second niveau de forte contribution des évolutions sectorielles à la transformation démographique des territoires concerne l'attractivité migratoire. L'agriculture ne joue ici aucun rôle significatif : la perte massive d'emplois agricoles – notamment dans l'Ouest du Bassin parisien – n'a pas provoqué une détérioration significative du solde migratoire et c'est d'ailleurs ce qui explique que le déclin de cette activité a surtout eu un effet sur le vieillissement des populations. L'industrie a eu par contre un impact plus discriminant : là où les pertes d'emplois dues à ce secteur ont été les plus abondantes, le solde migratoire négatif s'en est trouvé aggravé, alors que les espaces de résistance ou de développement de cette activité sont demeurés attractifs. Mais c'est semble-t-il l'évolution du secteur tertiaire qui a la plus grande influence dans ce domaine. Certes, ce processus n'a pas joué en Ile-de-France à cause de l'expansion périurbaine, mais il semble expliquer largement une bonne part de la dynamique migratoire des franges franciliennes et des espaces inter-séquano-ligériens, tandis que dans certaines zones du Val de Loire et du Sud de la région Centre, l'arrivée de retraités a pu surdéterminer un solde migratoire que la seule évolution du secteur tertiaire ne saurait expliquer.

Mais si l'évolution de l'emploi est bien un élément déterminant du rajeunissement et de l'attractivité des territoires du Bassin parisien – y compris dans la diversité de ses dimensions sectorielles –, le principal impact des mutations récentes de l'activité a surtout porté sur la

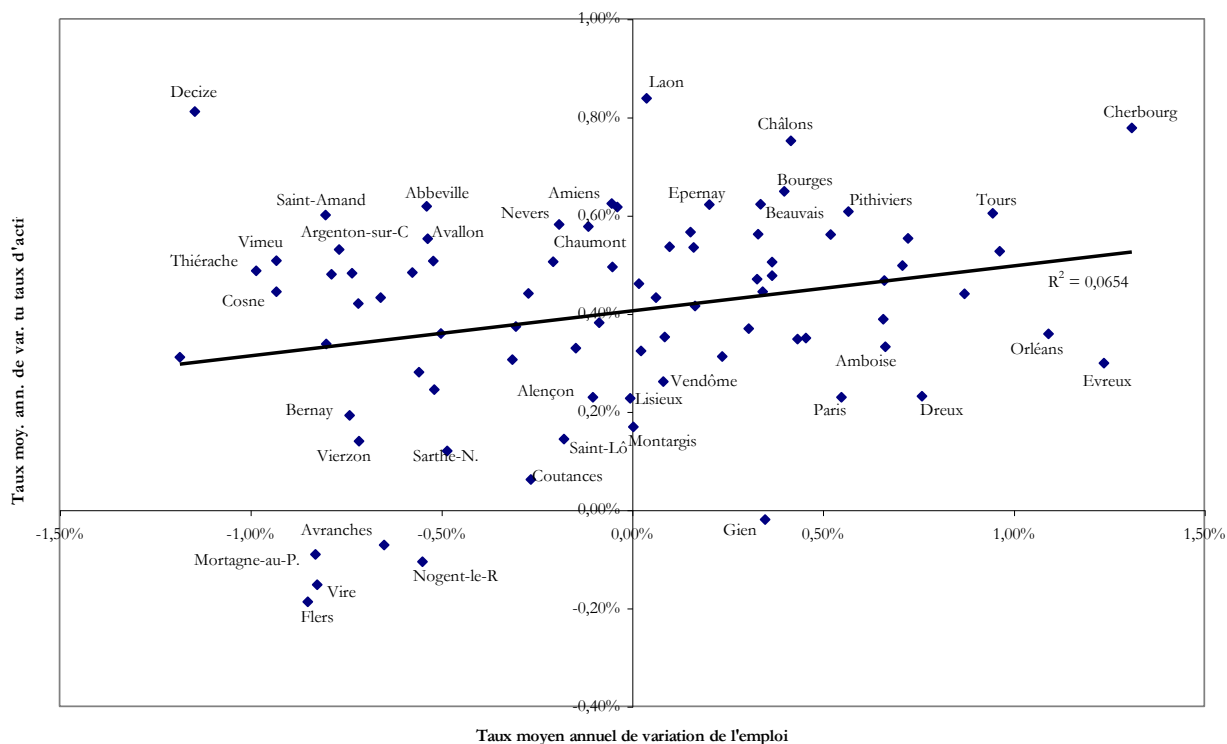
<sup>1</sup> Le secteur du bâtiment a été agrégé au secteur tertiaire dans la mesure où, nous l'avons vu, sa dynamique est corrélée à celle de l'emploi domestique.

population active dont les caractéristiques principales ont pu être bouleversées. C'est ainsi que nous examinerons, pour terminer cette exploration des corrélations simples, l'articulation de la dynamique économique avec les taux d'activité, de chômage, les niveaux d'attractivité des territoires sur les migrations domicile-travail et les migrations d'actifs, et enfin l'impact des variations de l'emploi sur les structures de qualification et de revenu des populations.

### *Dynamique économique et ajustement du marché du travail*

Rapporter le taux moyen annuel de variation de l'emploi à celui des actifs et des chômeurs n'aurait guère de sens. En effet, l'évolution de la population active ne peut être que fortement corrélée à celle de l'emploi du fait de l'intégration optimale des relations domicile-travail à l'échelle des zones d'emploi. A titre d'illustration, signalons que le coefficient de détermination entre ces deux variables atteint 73,5 % et même 79,4 % pour la population active exerçant une activité. Le chômage quant à lui, parti d'un niveau très faible en 1975, ne peut qu'avoir fortement augmenté partout, en lien avec la crise économique. Par conséquent, on ne peut déduire aucun impact particulier de la dynamique économique sur le développement du chômage. C'est pourquoi nous proposons de retenir comme référent, non l'évolution de la population active et des chômeurs, mais celle des taux d'activité et des taux de chômage. Les coefficients de détermination obtenus par régression linéaire avec comme régresseur le taux moyen annuel de variation de l'emploi sont toutefois assez modestes – 6,54 % pour le taux moyen annuel de variation du taux d'activité et 18,54 % pour le taux de moyen annuel de variation du taux de chômage.

Si la corrélation entre l'évolution de l'emploi et celle du taux d'activité est aussi décevante c'est parce que ce dernier reflète aussi largement la structure par âge de la population et se révèle ainsi très sensible à ses transformations. Pour cette raison, le nuage de points obtenus (graphique 9) ne peut être que partiellement interprété, l'augmentation ou la diminution du taux d'activité renvoyant à une multitude de logiques spécifiques qu'il s'agira de décrypter.

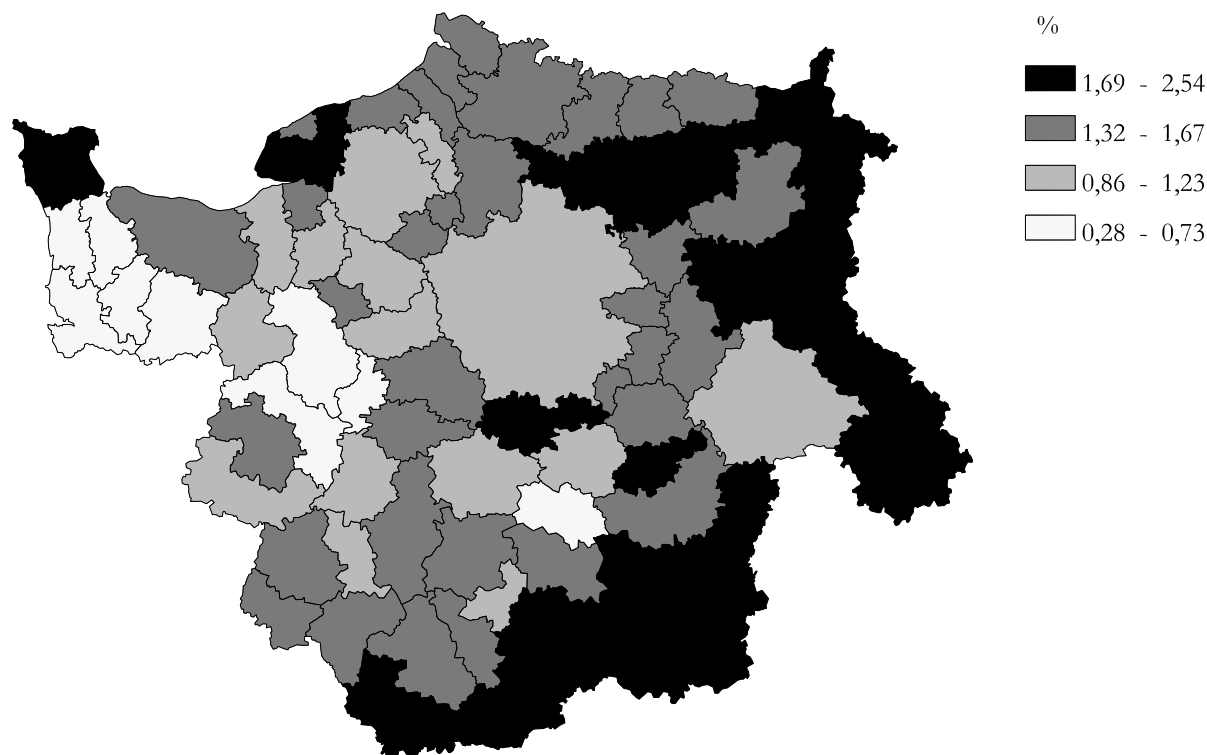


**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux d'activité entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période.**  
(Source : INSEE - RGP- SAPHIR)

On remarque tout d'abord qu'une bonne part de l'excentricité du nuage provient des zones d'emploi bas-normandes. Un certain nombre d'entre elles – ainsi que Nogent-le-Rotrou – se distinguent par le fait qu'elles sont les seules à connaître une diminution significative de leur taux d'activité. Cette caractéristique est la conséquence directe du déclin agricole qui a sorti de la population active l'ensemble des agriculteurs ayant cessé leur activité au cours des vingt dernières années. Cette baisse a concerné aussi bien la population féminine que masculine mais semble s'être concentrée sur les tranches les plus âgées de la population active agricole. Les seules zones qui échappent à cette règle sont celles de Coutances – où la part des jeunes ne cesse de s'effondrer dans la population totale ce qui entraîne une hausse mécanique du taux d'activité même si par ailleurs la population vieillit –, de Saint-Lô – où les fonctions administratives "tirent" le taux d'activité notamment par mobilisation du travail féminin – et de Cherbourg où l'implantation de la filière nucléaire a totalement bloqué la baisse des taux d'activité due à l'agriculture, tout en mobilisant un nombre croissant de femmes comme le montre la carte 65.

Parmi les autres espaces atypiques, les zones d'emploi du Sud du Bassin parisien – Decize, Saint-Amand, Argenton, Avallon, Nevers – où le vieillissement de la population devrait être un facteur de stagnation du taux d'activité, se caractérisent au contraire par une vive progression de ce dernier qui contraste avec la chute des emplois. Ici deux explications sont possibles : la diminution forte de la part des moins de 20 ans qui fait de la population totale de chaque zone une population majoritairement active ; l'augmentation du travail féminin ensuite, traditionnellement retardataire dans ces régions, et qui vient compenser, grâce à la progression des activités tertiaires, les pertes d'emplois rencontrées dans l'industrie et l'agriculture, activités à forte composante masculine. Dans le Nord du Bassin parisien également, certains sous-systèmes connaissent une évolution forte du taux d'activité qui contraste avec l'atonie de l'emploi (Vimeu, Abbeville, Thiérache). Là aussi l'augmentation de l'activité féminine est une piste d'interprétation à laquelle on peut ajouter la diminution de la part des jeunes en Vimeu, ce qui renforce le poids

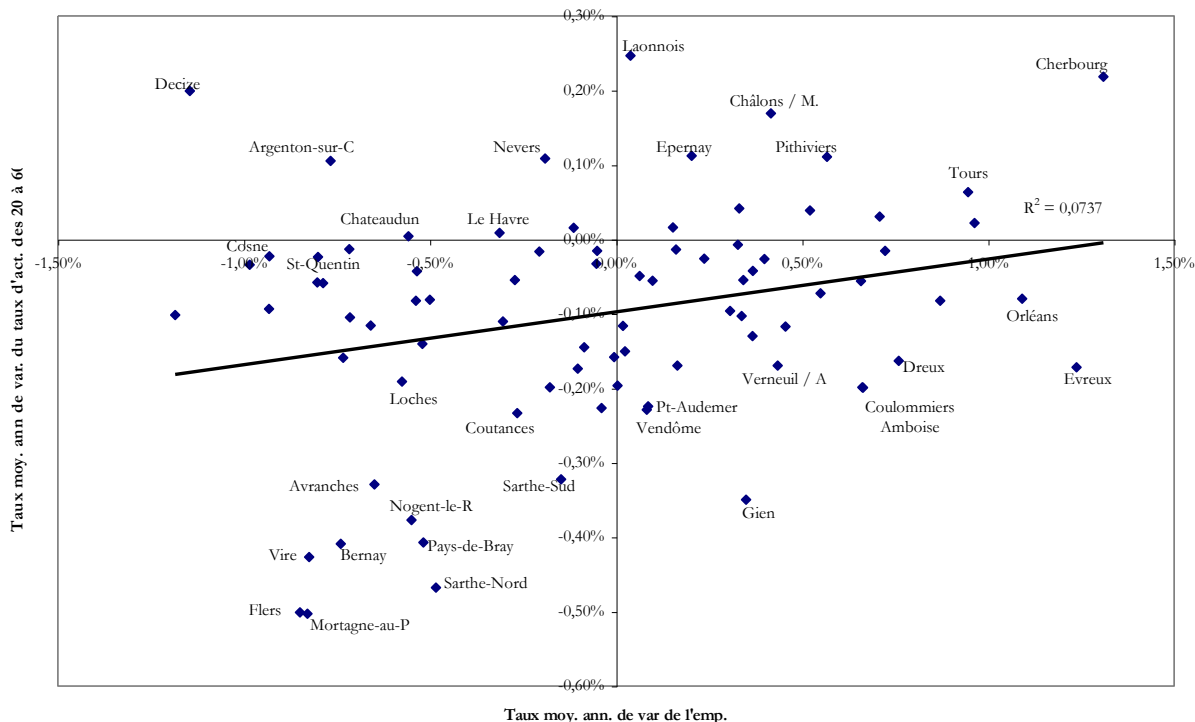
relatif de la population active. On remarquera d'ailleurs, parmi ces zones septentrionales, la position exceptionnelle de celles qui connaissent une spécialisation administrative comme Châlons et Laon où les activités tertiaires dominantes ont joué probablement un rôle essentiel dans l'augmentation du taux d'activité des femmes. Enfin la situation contrastée des espaces centraux du Bassin parisien mérite d'être soulignée. Paris connaît une progression modérée de son taux d'activité car une partie de sa population active a glissé sur les zones d'emploi limitrophes. Par contre, la plupart des franges qui sont dans la même situation la doivent à un rajeunissement de la population – qui se marque par une diminution plus modérée qu'ailleurs de la part des moins de 20 ans – dû lui-même au desserrement résidentiel de l'Ile-de-France. Seuls Pithiviers et Beauvais ne sont pas dans ce cas, probablement en raison de l'augmentation du taux d'activité féminin.



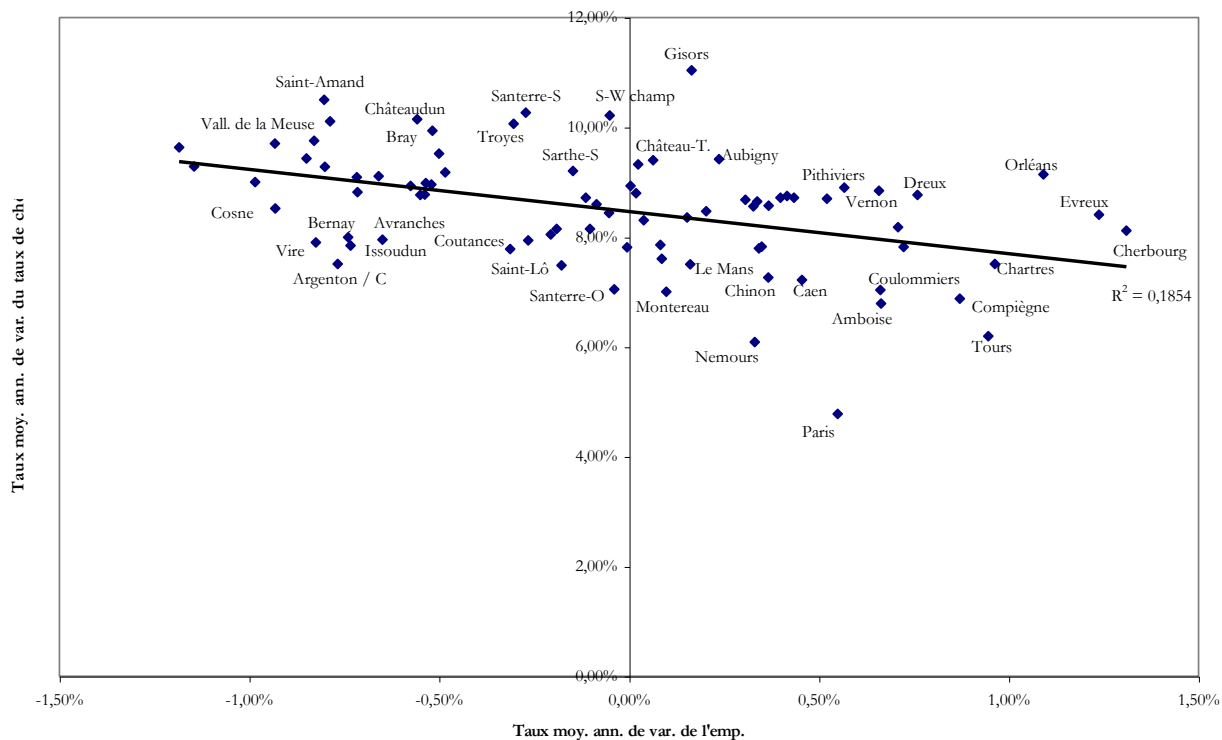
**Carte 65 :** Taux moyen annuel de variation du taux d'activité des femmes entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP)

Il n'est donc pas possible de dégager une relation claire et valable pour tout le Bassin parisien entre variation de l'emploi et évolution du taux d'activité. A bien des égards, les interprétations mobilisables sont partielles et ne valent que pour des ensembles restreints de sous-systèmes placés dans des situations particulières, mais on peut quand même dégager quelques grands types de trajectoires dynamiques. Toujours est-il que le taux d'activité des 20-60 ans a diminué à peu près partout, comme le montre le graphique suivant – raccourcissement de la vie active par le haut et par le bas – ce qui n'a pas empêché toutefois l'augmentation générale du taux d'activité en raison du développement du travail féminin et de la diminution mécanique de la part des populations les plus jeunes dont le pourcentage élevé dans la population total, avant 1975, favorisait des taux d'activité faibles.





**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux d'activité des 20 à 60 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**



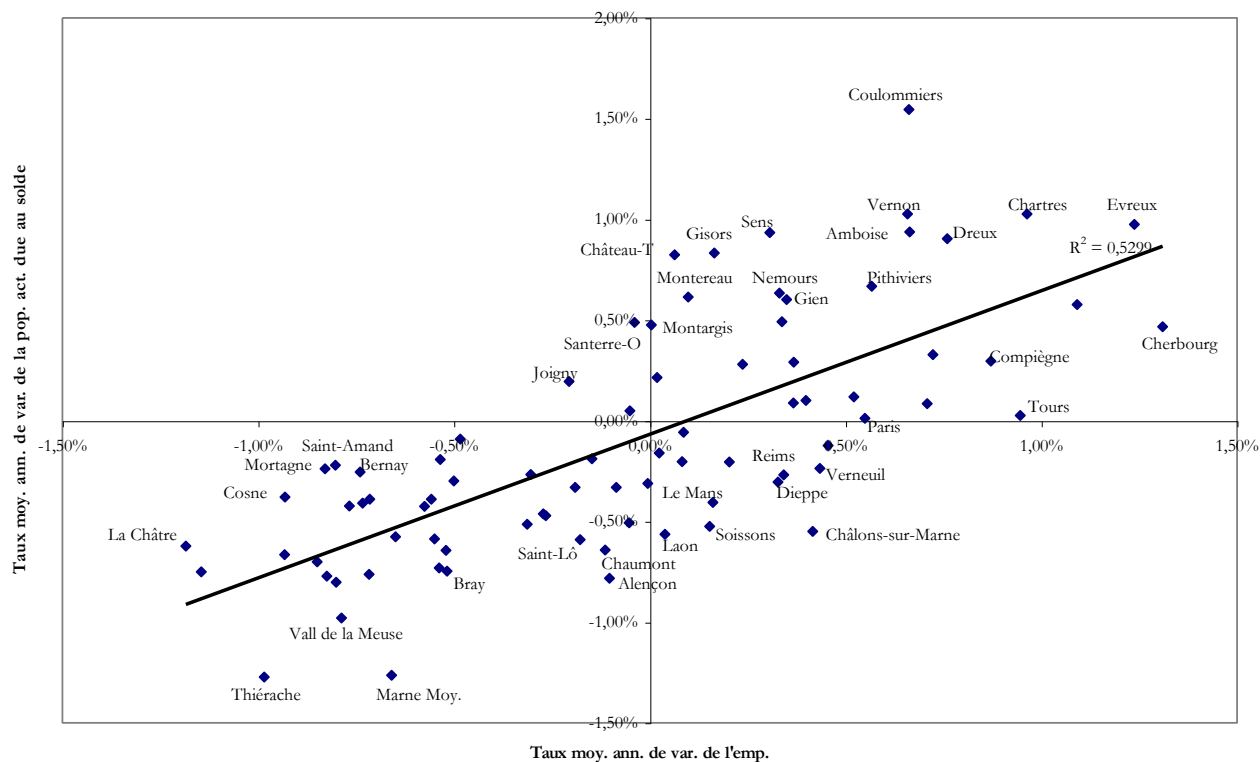
**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux de chômage entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP- SAPHIR)**

La relation entre la variation de l'emploi et celle du taux de chômage présente par contre un niveau de corrélation plus important ( $R^2=18,54\%$ ) et permet de dire que, dans un contexte généralisé de hausse du chômage depuis 1975, l'augmentation forte de l'emploi a représenté un frein important à son développement, alors que la perte d'emplois s'est traduite bien évidemment par le phénomène contraire (voir graphique 11).

Il est vrai que pour une part essentielle l'explosion du chômage enregistrée partout depuis la fin des Trente Glorieuses n'est pas seulement le résultat de la conjoncture économique et des restructurations opérées dans de nombreux secteurs. Il est aussi un mécanisme d'ajustement du marché du travail à une situation de croissance ralentie entrant en contradiction avec une hausse forte de la population active – due elle-même à l'augmentation de l'activité féminine et à l'entrée dans la vie active des générations de "baby-boomers" –, sans que l'allongement de la durée des études et la cessation plus précoce de l'activité ne dénouent sensiblement le problème. Or cet ajustement ne revêt pas partout les mêmes aspects car, comme nous le verrons plus loin, il existe bien sûr d'autres formes d'adaptation comme la migration définitive ou la migration pendulaire vers des régions proches, au marché de l'emploi plus porteur.

Le graphique 11 permet à nouveau de constater une certaine spécificité des zones d'emploi bas-normandes : Avranches, Coutances, Saint-Lô, Vire se distinguent par une hausse du taux de chômage plutôt modérée au regard du déclin de l'emploi, essentiellement parce que la sortie des agriculteurs ayant cessé de travailler de la population active a représenté un mode d'ajustement dominant, préférentiellement au chômage. Cette caractéristique se retrouve également dans quelques espaces en crise du Sud du Bassin parisien comme Cosne, Argenton-sur-Creuse, Issoudun. Ici, malgré l'augmentation constatée du taux d'activité, la population locale déjà vieillie n'a pas généré de gros bataillons de nouveaux actifs – contrairement au nord du Bassin parisien beaucoup plus jeune –, le départ définitif ayant de toute façon constitué un autre mode d'ajustement fortement répandu. Dans de nombreuses zones limitrophes de l'Ile-de-France – Montereau, Nemours, Compiègne –, la hausse du chômage n'a pas été non plus très importante : il est vrai que dans ce cas, la migration alternante vers le marché du travail parisien a été la solution la plus évidente. Cependant, toutes les franges ne présentent pas le même profil : Dreux, Vernon, Pithiviers, Evreux, Château-Thierry et Gisors ont subi une hausse particulièrement élevée du chômage. Plusieurs facteurs ont joué dans ces zones de manière défavorable : l'arrivée d'actifs résidents venant de l'aire métropolitaine centrale a pu perturber le marché du travail local même si les "immigrés" franciliens sont avant tout des pendulaires. Certains secteurs d'activité locaux ont perdu des emplois – l'électronique à Dreux, l'automobile à Château-Thierry, les industries traditionnelles à Vernon, l'industrie du cuir et de la chimie à Gisors –, compensés certes par des créations dans de nouvelles branches – services aux entreprises et autres services marchands ou non-marchands – mais sans que les salariés licenciés ne puissent vraiment occuper les nouveaux emplois, faute d'une adaptation de leur qualification. Enfin, ces zones se sont particulièrement rajeunies pendant les Trente Glorieuses, si bien qu'arrivent aujourd'hui sur le marché du travail de nombreux jeunes actifs qui viennent augmenter les statistiques du chômage. Dans de nombreuses grandes villes du Bassin parisien par contre – Paris, Caen, Le Mans, Tours – le taux de chômage a connu une évolution modérée. Dans la capitale, c'est la dynamique vigoureuse de l'emploi accompagnée d'un desserrement de la population active sur les franges qui explique ce phénomène – comme à Tours probablement. A Caen ou au Mans, la création d'activités tertiaires a pu compenser, par mobilisation d'une partie de la population active notamment féminine, la montée du chômage due à l'évolution des branches industrielles. Enfin, on remarquera que dans certains territoires en récession – Troyes, Saint-Amand, Sud-ouest champenois, Santerre-Somme –, la hausse du taux de chômage a été particulièrement accentuée. Toutes ces zones se caractérisent par des pertes importantes dans l'industrie textile et de l'habillement dont l'évolution particulière semble s'être accompagnée de ce mode privilégié de retour à l'équilibre du marché du travail.

Ainsi, alors même que la hausse du taux de chômage dans le Bassin parisien, comme ailleurs en France, repose pour beaucoup sur des éléments structurels – évolution plus rapide de la population active que de l'emploi, en relation avec les impacts démographiques du "baby-boom" –, les régions qui ont eu la dynamique économique la plus soutenue se distinguent par une évolution plus modérée de ce taux. Ce type d'ajustement du marché du travail – tout comme celui qui s'accompagne de l'évolution du taux d'activité –, n'est cependant pas le seul. La migration résidentielle, comme la migration pendulaire ont pu représenter une forme majeure d'adaptation.

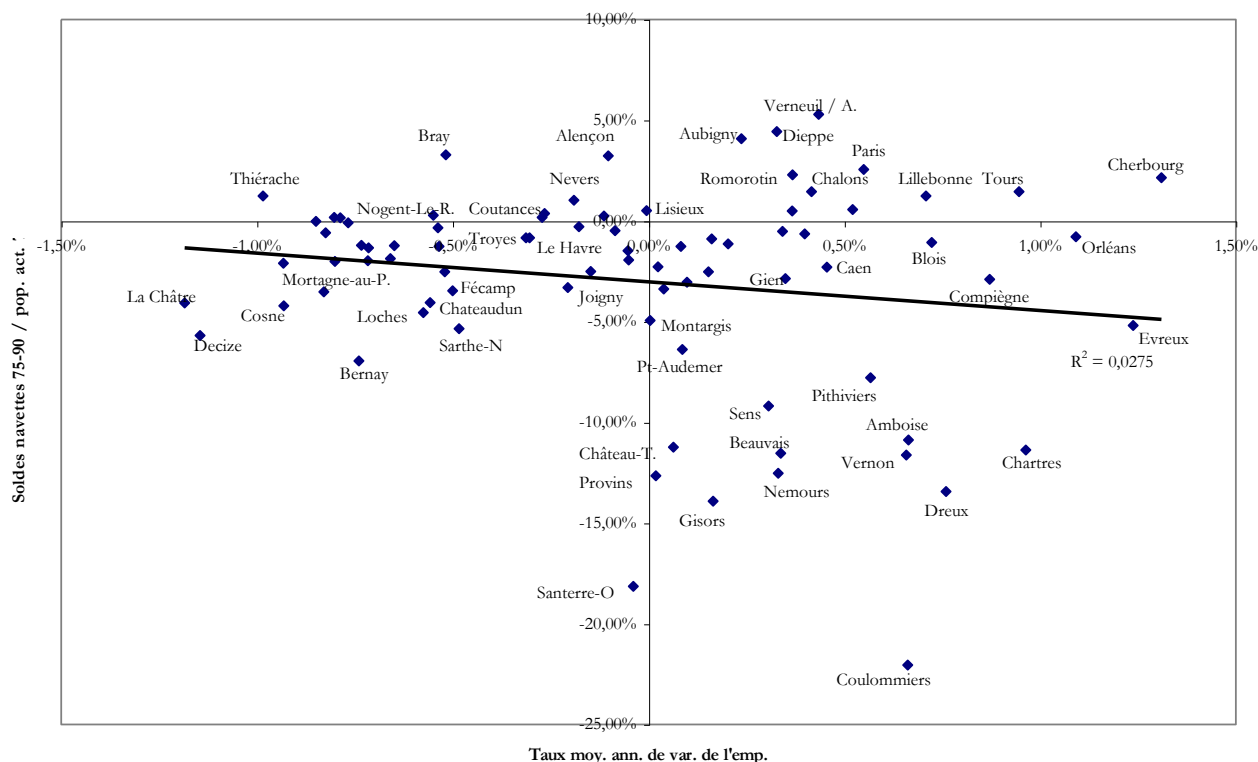


**Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population active due au solde migratoire entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)**

La variation de la population active par solde migratoire (graphique 12) est fortement corrélée à la variation de l'emploi – coefficient de détermination ( $R^2$ ) de 53 %. Les écarts à la droite de régression sont néanmoins importants et se conforment aux constatations déjà faites. Les franges franciliennes se distinguent généralement par un solde migratoire déconnecté de la dynamique économique pour cause de desserrement résidentiel de l'Île-de-France – comme Amboise par rapport à Tours. Les zones d'emploi du Nord du Bassin se caractérisent par un solde migratoire très négatif dû au déclin de l'activité industrielle et à la jeunesse de la population active qui sature le marché du travail. Les villes administratives (Châlons, Laon, Alençon, Saint-Lô en particulier) se singularisent d'ailleurs par un solde particulièrement négatif, ce qui montre que les emplois créés dans le secteur tertiaire n'ont pu qu'être partiellement occupés par la population active résidente et n'ont pas empêché le départ massif des actifs. Au contraire, dans le Sud du Bassin parisien, le vieillissement de la population a rendu moins dramatique l'exode migratoire dû aux disparitions d'emplois car la pression sur le marché du travail y a été moins forte. Enfin, on remarquera que dans les territoires marqués par des dynamiques exogènes – implantation de la filière nucléaire à Dieppe, Gien et Cherbourg – le solde migratoire a évolué en fonction de la plus ou moins grande jeunesse de la population. A Dieppe et Cherbourg, les nombreux emplois créés n'ont pas été suffisants pour amener le solde migratoire à un niveau

conforme à ce qu'aurait dû entraîner le dynamisme économique. A Gien au contraire, une population résidente déjà vieillie et dont la qualification ne correspondait pas aux activités nouvelles, n'a pu fournir un nombre suffisant de travailleurs, d'où l'évolution très positive du solde migratoire.

En ce qui concerne les navettes, l'ajustement à la variation de l'emploi peut être appréhendé par l'évolution du solde des migrations alternantes. Comme celui-ci a pu passer, en fonction des zones, d'une valeur positive à une valeur négative ou l'inverse, il n'est pas possible de calculer le taux moyen annuel d'évolution. C'est pourquoi nous avons choisi en remplacement de rapporter la variation de ce solde à la population active de 1975 afin d'obtenir un indicateur du niveau d'ajustement du marché du travail par le développement plus ou moins marqué de l'ouverture des sous-systèmes spatiaux à leurs voisins proches.



**Régression linéaire du solde des navettes – exprimé en pourcentage de la population active de 1975 – et du taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Le nuage de points obtenu n'a évidemment aucune signification statistique. Il permet cependant de mesurer l'effet perturbateur que représente le desserrement francilien sur le marché du travail des zones d'emploi limitrophes de l'aire métropolitaine centrale. En effet dans ces espaces de franges, la population active résidente n'a souvent, au moins en partie, aucun rapport avec l'activité économique présente ce que montre bien l'exemple de Coulommiers dont le solde négatif des navettes représente plus de 20 % de la population active de 1975. La croissance démographique enregistrée est ici totalement déconnectée de la dynamique locale du marché du travail. Or, si l'on fait abstraction de ces espaces perturbateurs ou plutôt perturbés – auxquels on pourrait ajouter Amboise, dans la même situation vis-à-vis de Tours que les franges le sont vis-à-vis de Paris –, on constate une amélioration de l'ajustement linéaire dont la pente s'inverse sans toutefois acquérir une inclinaison très significative<sup>1</sup>. On revient alors à une dynamique plus

<sup>1</sup> La faible inclinaison de la pente de la droite de régression est due de toute évidence à l'effet de taille des zones d'emploi. En effet, en raison de la forte intégration du marché du travail à cette échelle – c'est le fondement même de

conforme des migrations alternantes que l'on peut formaliser de la manière suivante : une forte dégradation de l'emploi provoque une nette altération du bilan des navettes ; une forte progression de l'emploi est au contraire favorable à une augmentation du solde des mouvements pendulaires. Toutefois, de nombreuses distorsions à cette règle existent, en fonction de la localisation précise de la zone considérée mais aussi en fonction de la nature précise de la dynamique. Ainsi lorsque certains espaces perdent des emplois et se trouvent à proximité d'une zone a priori plus dynamique, leur population active au chômage préférera y chercher une nouvelle activité professionnelle sans changer de domicile. C'est le cas de Decize et Cosne-sur-Loire par rapport à Nevers et de la Sarthe-Nord par rapport au Mans. Par contre, lorsque ce même type d'espace jouxte des territoires en plus grave difficulté, il aura tendance à devenir attractif. C'est le cas de la Thiérache, limitrophe de l'Avesnois, où difficultés agricoles et industrielles se surimposent. C'est le cas aussi d'Alençon, seul pôle attracteur d'un bocage normand très affecté par les pertes d'emplois dans l'agriculture et dans l'industrie – textile et électroménager –, et qui pourtant perd lui aussi des activités. D'autre part, on constate que de nombreuses zones pour lesquelles la création de certaines activités récentes s'apparente à une bifurcation par rapport au tissu économique existant – Aubigny, Dieppe et Cherbourg pour le nucléaire, Verneuil-sur-Avre pour la construction aéronautique, Romorantin pour l'industrie automobile – ont enregistré une progression importante du solde des navettes. Ce fait signifie que le marché du travail local n'a pu répondre quantitativement ou qualitativement au besoin des nouvelles entreprises, pas plus que l'immigration de nouveaux actifs. Il en découle le plus souvent que la dynamique économique a très bien pu s'accompagner d'une forte hausse du chômage comme c'est le cas à Dieppe ou Romorantin, ce qui confirme l'idée que les dynamiques économiques en rupture avec certaines tendances antérieures d'évolution se manifestent davantage par un enclavement de leur impact que par la mise en œuvre d'effets d'entraînement endogènes positifs. La seule zone d'emploi ayant connu une bifurcation dans ses activités et qui ne corresponde pas vraiment à ce schéma est celle de Gien, où la crise de la céramique a de toute façon été à l'origine d'une détérioration grave du bilan migratoire pendulaire qui efface l'effet de dynamisation lié à la construction de la centrale de Dampierre.

Les migrations pendulaires sont donc le dernier mode d'ajustement possible du comportement des actifs aux perturbations rencontrées sur le marché du travail suite à la déconnexion entre évolution de la population active et évolution de l'emploi.

On peut toutefois proposer pour terminer cette étape une représentation synthétique des modes d'ajustement entre dynamique économique et adaptation du marché du travail par un classement des sous-systèmes du Bassin parisien qui tient compte de la variable dominante dans le retour à l'équilibre – émigration, chômage, migrations pendulaires. La direction régionale bourguignonne de l'INSEE a esquissé une telle démarche pour les zones d'emploi de sa région entre 1982 et 1990<sup>1</sup>. A partir de l'estimation d'une population active fictive en 1990 – établie par projection de la population de 1982 sans migrations et sans changement du taux d'activité –, elle a calculé un niveau de déséquilibre potentiel du marché de l'emploi – différence entre la variation de l'emploi et le surcroît de population active correspondant au solde entre actifs estimés et actifs présents en 1982 – dont la résorption a été analysée en fonction des facteurs régulateurs que représentent la diminution du taux d'activité, le chômage, la migration définitive et la migration pendulaire. Nous avons choisi de reproduire la même méthode à quelques différences près. En effet, nous ne disposons pas d'éléments suffisamment détaillés pour extrapoler avec précision et exhaustivité un potentiel de population active en 1990 à partir des chiffres de 1982. L'INSEE Bourgogne, pour effectuer ses calculs, a estimé l'évolution endogène de la population par tranche d'âge – c'est-à-dire hors bilan migratoire – et a appliqué les taux d'activité – également par tranche d'âge mais aussi par sexe – aux résultats de cette projection afin d'obtenir une population active fictive. Or, pour nos propres calculs, nous ne disposons pas d'une ventilation suffisamment

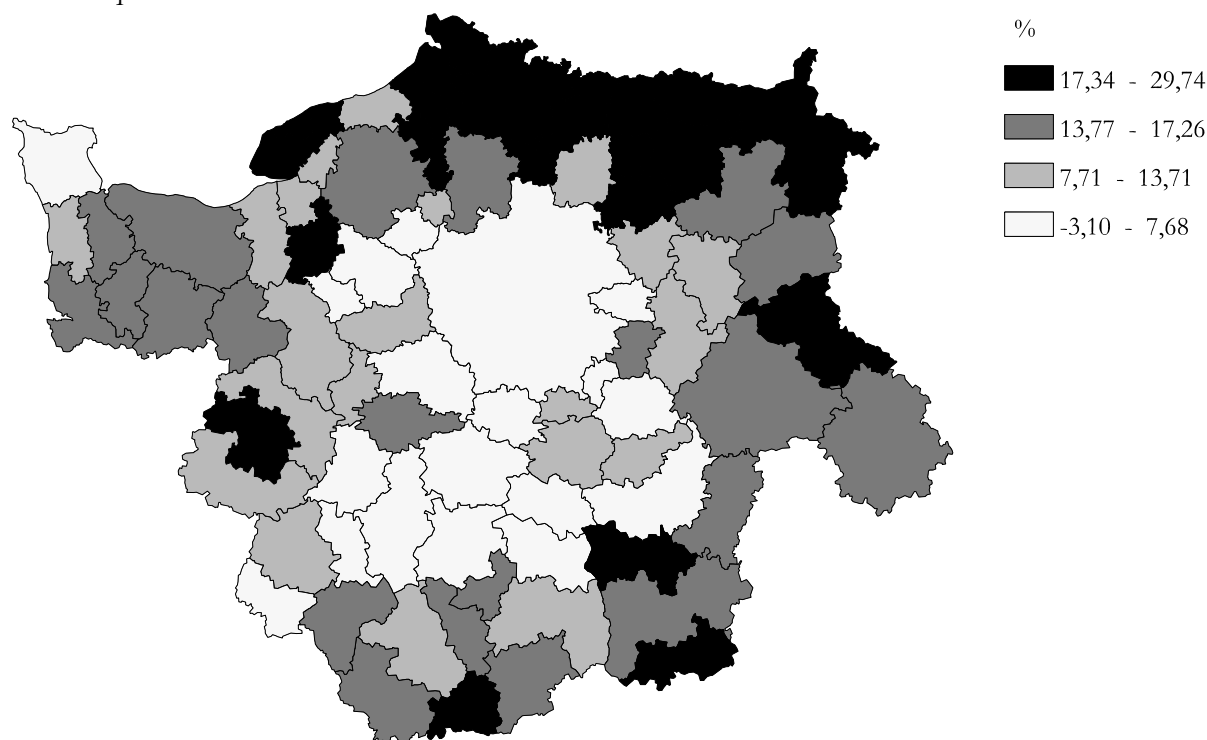
---

la définition des zones d'emploi – l'arbitrage effectué par les actifs en cas de perte d'activité s'orientera davantage vers la migration définitive que vers la migration alternante.

<sup>1</sup> "Population, actifs et emplois. 18 analyses locales", *Bourgogne dimensions*, dossier n°1, mai 1993, Dijon, INSEE, 90 p.

détaillée des populations totale et active par âge, pas plus que des migrations, si bien qu'il n'a pas été possible de caler notre démarche sur celle de l'INSEE. Aussi avons-nous choisi d'approcher l'ajustement du marché du travail en nous limitant à l'impact du chômage, des migrations définitives et des navettes, c'est-à-dire en ne tenant pas compte des éventuelles variations du taux d'activité, impossibles à évaluer précisément. La méthode de calcul consiste à établir d'abord le solde des emplois entre 1975 et 1990 puis celui constaté entre population active réelle en 1975 et population active fictive en 1990 – c'est-à-dire hors bilan migratoire. La différence de ces deux soldes nous donne alors une indication précise du niveau de déséquilibre du marché du travail entre les deux dates. Celui-ci peut être exprimé en pourcentage de la population active de 1975 (carte 66), ce qui permet une analyse des différents niveaux de fluidité des marchés du travail du Bassin parisien en 1990. Ce résultat obtenu, il suffit ensuite d'observer la part respective du chômage, des navettes et des migrations définitives dans le retour à l'équilibre, que cette part soit calculée en pourcentage de la population active de 1975 ou bien rapportée au déséquilibre lui-même. L'ajustement obtenu n'est cependant pas parfait. En effet, solde migratoire des actifs et migrations pendulaires ne tiennent pas compte, dans les sources que nous avons obtenues, des relations extra-métropolitaines – retours de travailleurs immigrés, départs d'expatriés, migrations transfrontalières – si bien qu'une petite différence subsiste entre l'ajustement réel et l'ajustement calculé, assez minime toutefois car elle reste toujours comprise entre -4% et +4% de la population active de 1975.

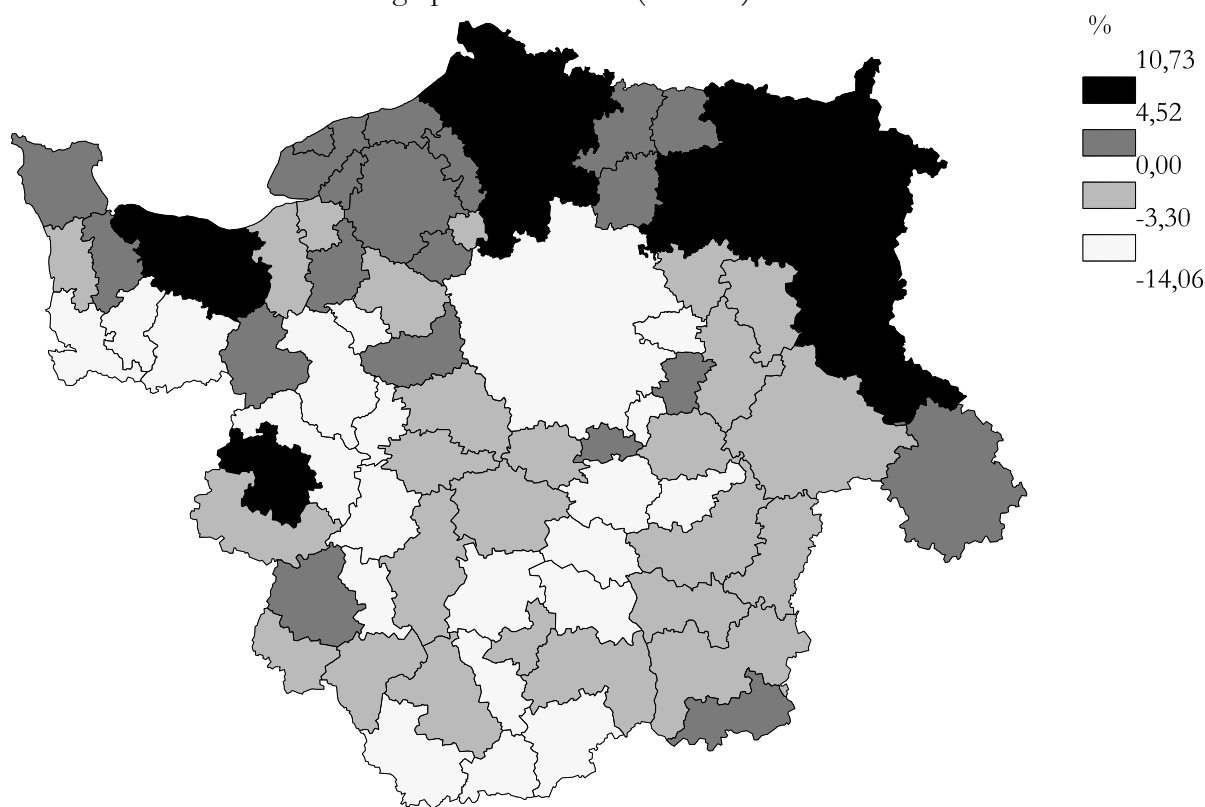
Avant d'aborder l'analyse des modes d'ajustement, on peut d'abord observer l'importance des déséquilibres.



**Carte 66 : Déséquilibre du marché du travail (manque d'emplois) entre 1975 et 1990 en pourcentage de la population active de 1975 pour les sous-systèmes du bassin parisien.** (discrétisation : méthode des quantiles). (Source : INSEE - RGP -SAPHIR)

L'arc nord-est apparaît ici comme la zone des grandes difficultés économiques puisque le déséquilibre – différence entre variation endogène de la population active et variation des emplois– y dépasse 17% des actifs de 1975. La Picardie est particulièrement touchée mais aussi le Nord de la Champagne (vallée de la Meuse et Marne moyenne). Ailleurs, le déséquilibre touche les régions rurales fragiles (Basse-Normandie et Sud du Bassin parisien), ainsi que des foyers industriels isolés touchés par la récession (le Nivernais, le Mans où l'industrie automobile a

beaucoup licencié). Sans surprise, les déséquilibres les moins prononcés sont situés dans l'aire métropolitaine centrale, sur les franges de celle-ci, le long de l'axe ligérien et là où des dynamiques économiques exceptionnelles ont permis une croissance significative de l'emploi (Cherbourg, Gien, Aubigny). En fait, le déséquilibre du marché du travail n'est que faiblement en relation avec la variation endogène de la population active – coefficient de détermination de 2,9 %. Par contre, il l'est fortement avec le taux de variation de l'emploi puisque le coefficient de détermination  $R^2$  atteint 57,5 %<sup>1</sup>. Un certain nombre de zones d'emplois s'écartent toutefois du modèle comme l'atteste la cartographie des résidus (carte 67).



**Carte 67 :** Résidus en % de la régression "déséquilibre du marché du travail / taux de variation de l'emploi entre 1975 et 1990". (Discretisation : méthode des moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP -SAPHIR)

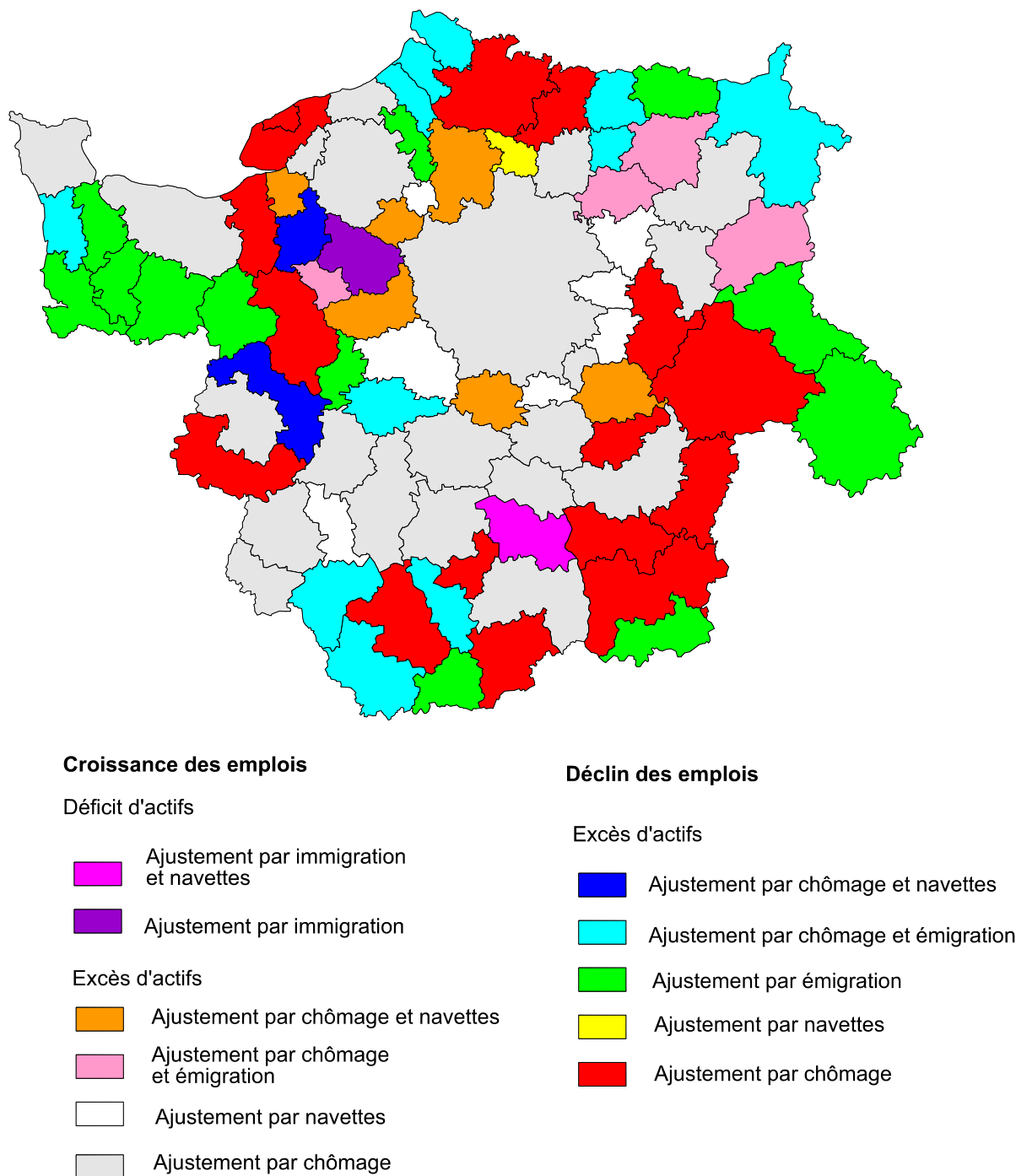
Il s'agit là encore des zones d'emploi de l'arc Nord-est auxquelles on peut ajouter Caen, et Le Mans. Leur caractéristique est d'appartenir pour la plupart au croissant fertile de la démographie française, d'avoir connu un rajeunissement de leur population pendant les Trente Glorieuses – attraction de jeunes ménages– et de pâtir de la prédominance de cycles de formation courts qui se traduisent par une entrée précoce sur le marché du travail. A contrario, les espaces vieillissants du Sud et de l'Ouest du Bassin parisien ont mieux résisté et connaissent donc un niveau moindre de déséquilibre en raison d'une croissance plus modérée de la population active que facilite la pyramide des âges. Le coefficient de détermination entre la part de la population de moins de 20 ans en 1975 et le taux de déséquilibre du marché du travail atteint d'ailleurs, de manière générale, un niveau déjà significatif de 10,5%<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, l'ajustement – retour à l'équilibre du marché du travail – revêt des aspects différenciés qui dépendent bien sûr du niveau de déséquilibre mais aussi des caractéristiques géographiques – niveau d'urbanisation, situation – de chaque zone au sein du

<sup>1</sup> Autrement dit plus l'emploi augmente plus le déséquilibre du marché du travail progresse faiblement, plus l'emploi baisse, plus la hausse du déséquilibre est importante.

<sup>2</sup> Le taux de déséquilibre croît en relation avec le niveau du taux de moins de 20 ans dans la population totale.

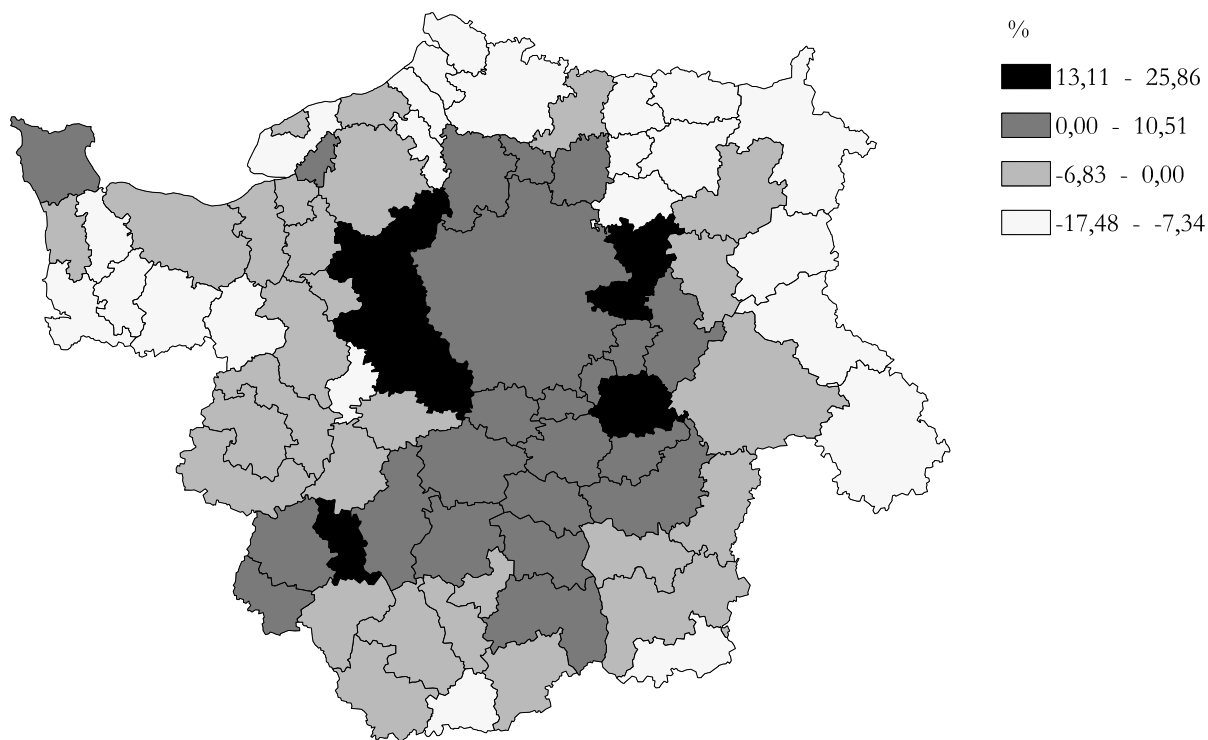
Bassin parisien, l'émigration et le chômage représentant toutefois l'aspect dominant de cet ajustement. Une première carte de synthèse peut ainsi être proposée qui tient compte à la fois du mode prépondérant du retour à l'équilibre et du taux de l'évolution de l'emploi entre 1975 et 1990.



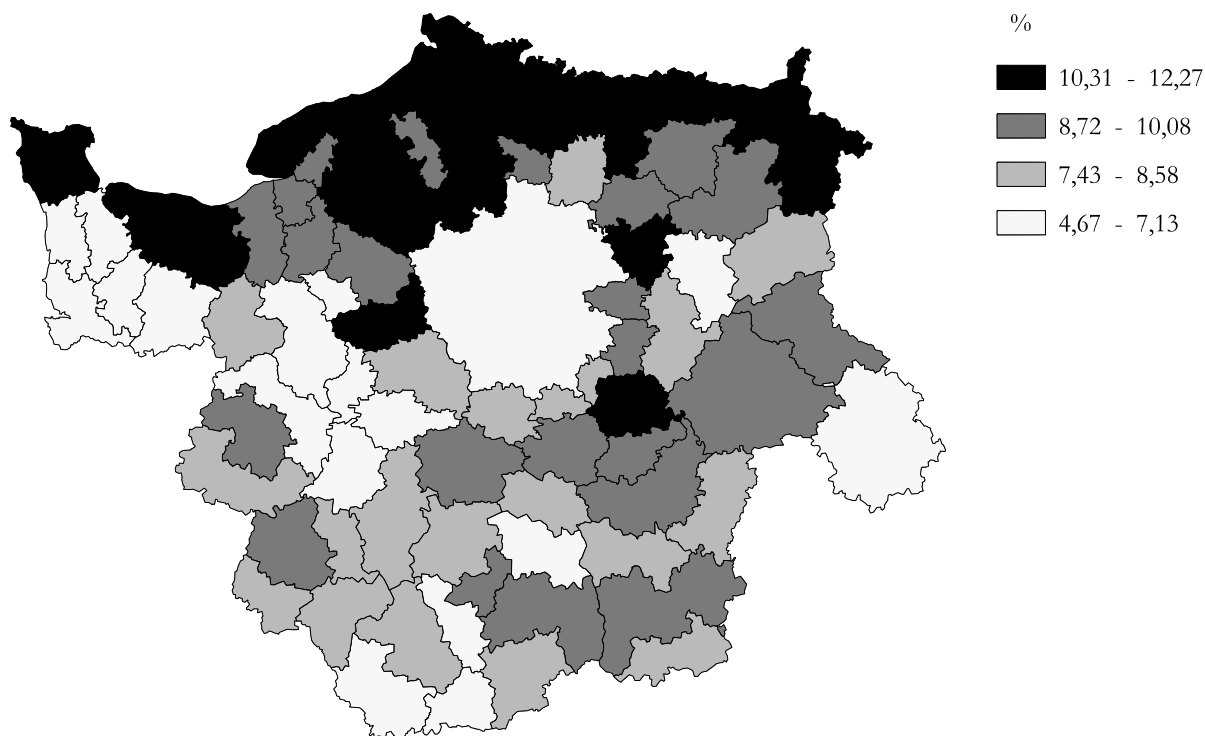
**Carte 68 : Déséquilibre du marché du travail dans les zones d'emploi du Bassin parisien et modes d'ajustement entre 1975 et 1990.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Pour préciser certains aspects du commentaire, nous ajouterons deux autres cartes : celle du taux d'évolution des actifs par migration et celle du taux d'évolution des actifs due au chômage (cartes 69 et 70).





**Carte 69 :** Taux de variation de la population active due au solde migratoire entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)



**Carte 70 :** Variation du chômage entre 1975 et 1990 rapportée à la population active de 1975. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Parmi les zones en croissance entre 1975 et 1990, on remarque que deux d'entre elles ont créé un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs issus de l'évolution endogène de la population active. Il s'agit d'Evreux et d'Aubigny. La première connaît pourtant une variation

défavorable de son bilan de migrations pendulaires : c'est la raison pour laquelle le surplus de postes de travail a été occupé essentiellement par des immigrants venus d'autres régions. La seconde, en raison du développement rapide de la centrale nucléaire de Belleville a dû avoir recours à la fois à l'immigration d'actifs et aux pendulaires, phénomène d'autant plus marqué que le site de production d'EDF est proche de la zone d'emploi de Gien. Les autres zones d'étude par contre, ont créé moins d'emplois qu'il n'y avait d'actifs disponibles. C'est la raison pour laquelle, le mode d'ajustement dominant du marché du travail a été le chômage. Celui-ci évolue toutefois de manière hétérogène puisque sa progression est plus soutenue dans la partie Nord du Bassin parisien – Cherbourg, Caen, Rouen... – que dans l'axe ligérien. Dans le même temps, l'émigration d'actifs est dans l'ensemble assez rare. Elle concerne surtout trois zones limitrophes de Reims – Châlons, Soissons et Laon – où il faut voir, outre une attraction francilienne probable, l'effet d'une stratégie résidentielle qui pousse les catégories sociales les plus qualifiées – notamment les cadres de l'industrie et de la fonction publique –, à choisir la capitale économique champenoise comme lieu de résidence. A Verneuil-sur-Avre également, la juxtaposition de secteurs en crise et de secteurs en déclin n'empêche pas un départ d'actifs au profit de grandes villes proches, essentiellement Evreux et Rouen. Le faible développement de l'émigration dans ce groupe de sous-systèmes est en relation directe avec la croissance des emplois. En effet, dans des espaces où la crise s'est moins fait sentir qu'ailleurs et où se créent régulièrement des activités nouvelles, les personnes en âge de travailler ne sont pas vraiment incitées à partir en cas de perte d'emplois ou d'échec dans la quête d'une activité, car l'espoir demeure de trouver assez rapidement un travail.

Parmi ces espaces en croissance, les franges de l'Ile-de-France ont naturellement un mode d'ajustement de leur marché du travail assez spécifique. Les plus dynamiques et les plus touchées par le desserrement résidentiel de la capitale connaissent, avant toute chose, un retour à l'équilibre par les navettes. Par contre, celles qui ont connu une industrialisation plus ancienne, où la population est assez jeune et où les établissements implantés pendant la décentralisation industrielle ont été marqués par quelques difficultés, s'ajustent par les navettes et le chômage, dans des proportions comparables.

De leur côté, les espaces en crise recourent rarement aux migrations pendulaires pour revenir à l'équilibre. C'est le cas du Santerre-Oise en raison de la proximité de la région parisienne et parce que le desserrement résidentiel de la capitale a aussi touché cette petite zone d'emploi. C'est le cas également, à parité avec le chômage, de Sarthe-Nord et de Pont-Audemer. La proximité du Mans pour la première et du complexe industriel de la Basse-Seine pour la seconde explique largement ce phénomène. Ailleurs, l'ajustement se partage entre émigration et chômage. Les zones d'exode migratoire sont toutes de petite taille, faiblement urbanisées, ont une localisation périphérique et connaissent souvent des difficultés sérieuses dans les activités d'élevage (Thiérache, Basse-Normandie, Sud de l'Indre et de la Nièvre, vallée de la Marne au Sud-est de la Champagne crayeuse). Ce sont vraiment les sous-systèmes déclinants les plus fragiles car le départ définitif apparaît comme la seule solution aux pertes d'emplois – ce qui accroît leur fragilité par réduction des forces vives – et parce que ce départ s'accompagne fréquemment d'une diminution des taux d'activité – et donc d'un vieillissement de la population comme l'a montré l'exemple de la Basse-Normandie. Les régions qui subissent à la fois des départs considérables d'actifs et une augmentation concomitante du chômage sont également d'une grande fragilité car leurs taux de solde migratoire sont aussi médiocres que dans le cas précédent, avec le chômage en plus. Ici, la crise industrielle est la principale cause des difficultés : la métallurgie en vallée de Meuse, en Vimeu, à Chauny, le textile à Saint-Quentin ou Issoudun, l'industrie extractive à Decize ont en effet entraîné la perte d'un grand nombre d'emplois. Ailleurs, c'est le chômage qui l'emporte avec des niveaux de progression parfois élevés comme à Amiens, en Santerre-Somme, au Havre, à Fécamp. Il est le signe d'une adaptation qui traduit une meilleure résistance du système spatial car le chômage n'a pas les mêmes effets négatifs, en terme systémique, que l'exode migratoire plus ou moins définitif. Il caractérise souvent des zones d'emploi de taille déjà assez importante où se trouvent des villes de plus de 50 000 habitants – Troyes, Nevers, Châteauroux,

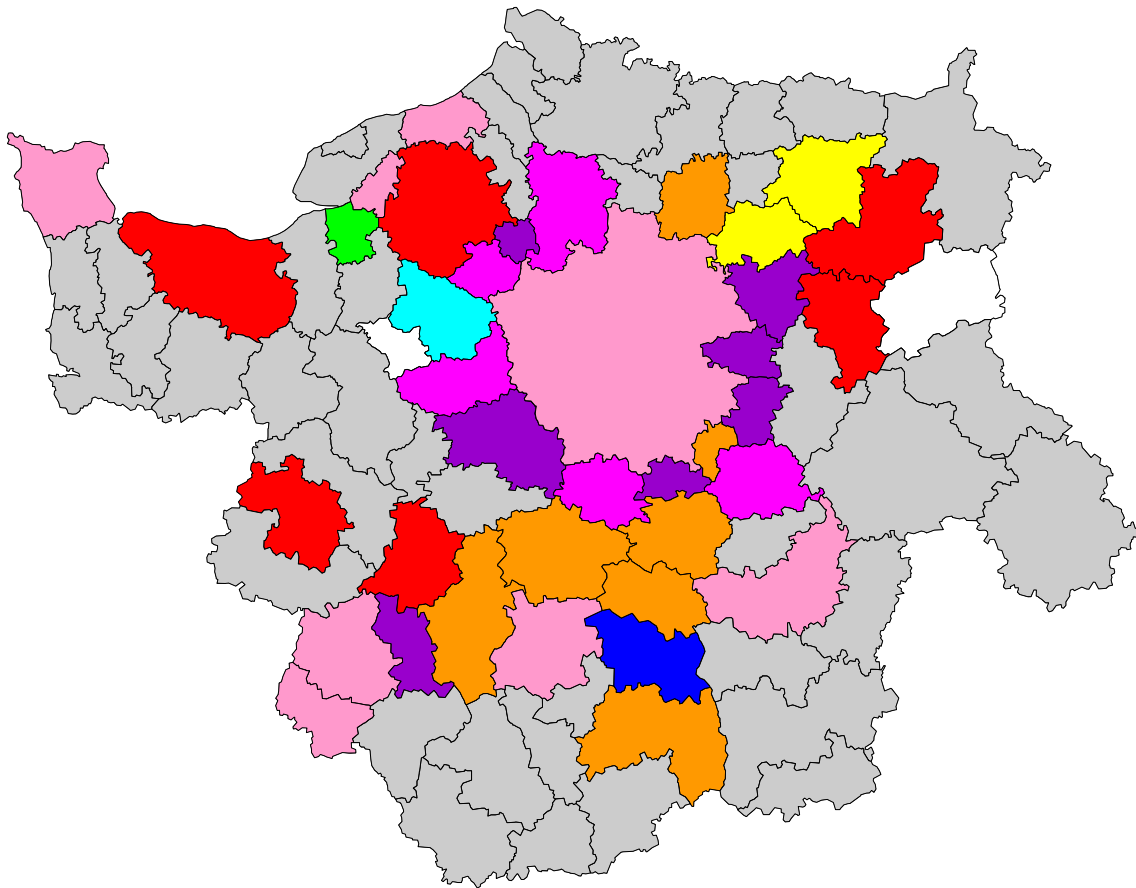
Amiens, Le Havre – ou des villes préfectorales dont le marché de l'emploi déjà diversifié offre à court ou moyen terme des perspectives d'embauche.

L'impact le plus significatif de la dynamique de l'emploi concerne donc le marché du travail. Dans la quasi-totalité des cas, on a pu observer que la création d'activités nouvelles – phénomène d'ailleurs assez concentré géographiquement – n'avait pas suffi à absorber la hausse des actifs particulièrement marquée en raison de l'arrivée sur le marché du travail des enfants du "baby-boom". Pour cette raison, l'ajustement du marché de l'emploi s'est fait principalement par le développement du chômage et l'émigration d'actifs quand les zones concernées ont perdu beaucoup d'activités. Ce faisant, plusieurs situations-types ont pu être repérées :

- L'ajustement par l'émigration – seule ou accompagnée de chômage – désigne les sous-systèmes les plus fragilisés du Bassin parisien, ceux qui ont payé le plus lourd tribut à la crise et à l'adaptation des structures de production agricole ;
- Les zones des franges franciliennes se sont adaptées grâce aux migrations pendulaires, leur marché de l'emploi se fluidifiant par une connexion privilégiée avec la capitale qui permet "l'élimination" des surplus, d'autant plus nécessaire que la région parisienne a nourri sur place une forte croissance démographique ;
- Ailleurs l'adaptation se fait le plus souvent par le chômage – que l'on soit dans des espaces en croissance ou dans des espaces en déclin – ce qui est le signe d'une bonne résistance aux effets de la crise et à l'inemployabilité temporaire ou plus structurelle de la main-d'œuvre.

Toutefois, la réalité est souvent plus complexe, l'ajustement du marché du travail n'étant pas un phénomène univoque ou homogène. Dans de nombreux cas en effet, des mouvements contradictoires viennent perturber le retour à l'équilibre. Ainsi à Evreux, le manque d'actifs compensé par le solde migratoire positif n'empêche pas la hausse sensible du taux de chômage car les arrivées dépassent largement le besoin local de main-d'œuvre, même si une bonne part d'entre elles se réorientent ensuite vers le marché du travail parisien.

On peut également repérer ailleurs des aggravations du déséquilibre entre variation des emplois et variation des actifs dues soit aux navettes, soit au solde migratoire (cartes 71 et 72). A Nevers, à Charleville-Mézières, à Chaumont ou en Thiérache, malgré un déclin de l'activité, l'existence de zones d'emploi limitrophes en plus grande difficulté induit une augmentation du solde des navettes qui vient surdéterminer le déséquilibre du marché local de l'emploi. Le retour à l'équilibre passe alors, selon les cas, par le chômage ou l'émigration. Dans les franges franciliennes, le retour à l'équilibre est évidemment contrecarré par le fort desserrement résidentiel de l'aire métropolitaine centrale, ce qui explique les taux parfois élevés de progression du chômage. Dans les zones à fort niveau de création d'emplois qui correspondent notamment à des dynamiques spécifiques – métropolisation en région parisienne, développement de la filière nucléaire à Dieppe et Cherbourg, de l'industrie automobile à Romorantin, de l'industrie chimique lourde à Lillebonne –, le développement rapide et souvent exogène de l'emploi est à l'origine d'une déstabilisation du marché du travail par immigration d'actifs et par navettes. Ce fait corrobore la déconnexion des mutations par rapport au tissu local puisque malgré la présence d'actifs nombreux, l'ouverture à des travailleurs extérieurs est rendue nécessaire, selon toute probabilité, par l'inadaptation des qualifications de la main-d'œuvre locale. Enfin, dans certaines zones comme celle de Châlons-sur-Marne, on voit apparaître un découplage entre dynamique des fonctions économiques et dynamique des fonctions résidentielles. Les emplois créés, principalement dans l'administration, ne sont pas suffisants pour empêcher l'exode migratoire et sont de toute façon occupés principalement par des actifs extérieurs à la zone – rémois pour la plupart – car la capitale administrative de la Champagne ne présente pas une attractivité résidentielle suffisante.



**Croissance de l'emploi  
Excès d'actifs aggravé par  
l'immigration de population active**

- ajustement par chômage et navettes
- ajustement par les navettes
- ajustement par le chômage

**l'immigration de population active  
et les navettes**

- ajustement par le chômage

**les navettes**

- ajustement par chômage et émigration d'actifs

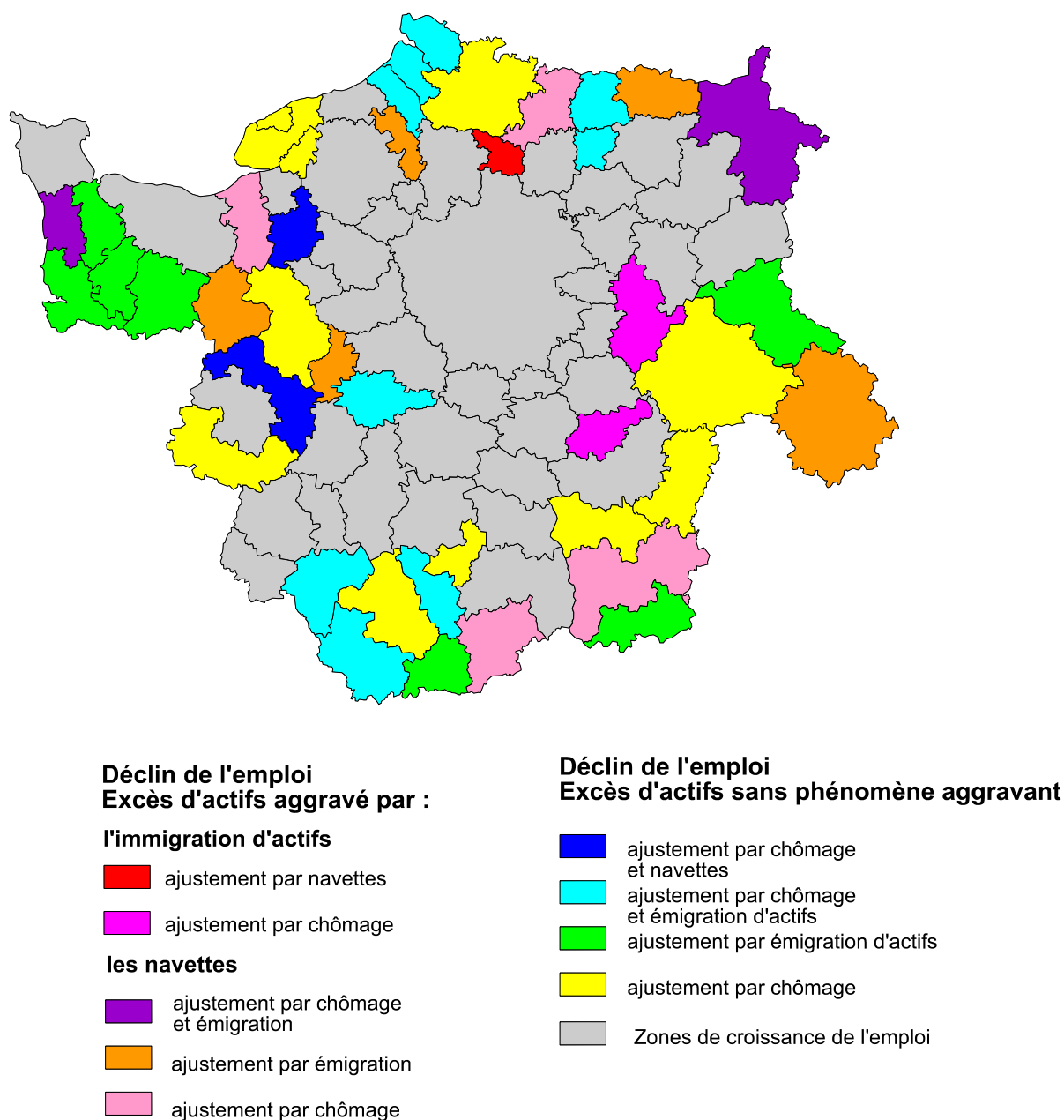
**Croissance de l'emploi  
Excès d'actifs sans aggravation**

- ajustement par chômage et navettes
- ajustement par chômage et émigration d'actifs
- ajustement par chômage

**Croissance de l'emploi  
avec déficit d'actifs**

- ajustement par immigration et navettes
- déséquilibre annulé par immigration ajustement par navettes
- Zones qui perdent des emplois

Carte 71 : Déséquilibre du marché du travail, facteurs aggravants et modes d'ajustement dans les zones d'emploi du Bassin parisien en croissance entre 1975 et 1990. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)



**Carte 72 : Déséquilibre du marché du travail, facteurs aggravants et modes d'ajustement dans les zones d'emploi du Bassin parisien en déclin entre 1975 et 1990.**  
(Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Emigration d'actifs et plus encore chômage ont donc représenté les modes d'ajustement dominants des marchés du travail déstabilisés par la crise économique depuis 1975. Cependant, en fonction de la gravité de la récession et des caractéristiques géographiques et socio-économiques de chaque zone, l'adaptation a pu balancer entre ces deux pôles, l'émigration massive affectant les sous-systèmes les plus fragiles. Dans ce contexte, l'évolution spécifique aux zones péri-francillennes apparaît largement déconnectée de la dynamique de l'emploi car le desserrement résidentiel de la capitale est ici le principal élément de déséquilibre.

En conclusion, si l'évolution démographique et l'évolution de la structure par âge sont bien indexées sur la variation de l'emploi – selon des modalités variables et en faisant abstraction des phénomènes de perturbation des dynamiques comme le desserrement résidentiel de l'aire métropolitaine centrale –, on peut en dire autant, avec des particularités propres à chaque zone, de la progression du chômage, du bilan des migrations résidentielles d'actifs et du solde des

mouvements pendulaires. Toutes ces interactions partielles font sens à des degrés divers mais avec des formes de différenciation qui attestent que le principal niveau d'intégration systémique dans le Bassin parisien est bien celui de la zone d'emploi. Certes, il existe une cohérence des dynamiques et des solidarités fonctionnelles à des échelles plus petites comme le montrent les évolutions symétriques et complémentaires des franges franciliennes et de l'aire métropolitaine parisienne ou certaines intégrations du marché du travail à l'échelle départementale dont témoignent les exemples de la Nièvre et de la Marne, autour du dipôle Reims - Châlons. Mais dans tous ces cas de figure, l'intégration s'opère selon des solutions de proximité géographique qui confirment la difficulté à dégager une vue d'ensemble, valable pour tout le Bassin parisien, de la dynamique du système productif et de ses impacts économiques et sociaux.

Ce principe de différenciation n'empêche pas cependant de considérer le Bassin parisien comme un système, du fait du rôle puissant joué par la capitale dans de nombreux domaines de l'encadrement économique et social, mais ce système doit avant toute chose être replacé dans ce qui le caractérise avant tout : une certaine forme de diversité dans l'unité.

## 2) Un Bassin parisien... Plusieurs modèles dynamiques ?

Les corrélations partielles mais imparfaites mises en évidence précédemment et les écarts aux modèles de régression linéaire qui ont pu en découler nous incitent, à ce stade, à un dernier effort de synthèse pour tenter de dégager la diversité des formes prises par l'impact différencié de l'évolution de l'emploi, entre 1975 et 1990, sur les sous-systèmes spatiaux qui composent le Bassin parisien. Cette démarche vise à mettre en exergue quelques grands modèles dynamiques et reposera donc sur un choix, parmi les variables précédemment utilisées, des indicateurs les plus discriminants<sup>1</sup> dont la combinaison peut être étudiée sous la forme d'une analyse en composantes principales.

Afin de tenir compte de la diversité des évolutions sectorielles, la variation de l'emploi a été désagrégée en fonction des quatre principaux domaines d'activité qui contribuent à la dynamique : l'agriculture, l'industrie, les services banals, les services aux entreprises. La composante rajeunissement est représentée par la part des moins de 20 ans et celle des plus de 60 ans. La dynamique démographique est prise en compte par le taux moyen annuel de variation de la population. La transformation du marché du travail est perçue sous l'angle de l'évolution des navettes, du chômage, des taux d'activité et par la prise en compte des migrations d'actifs.

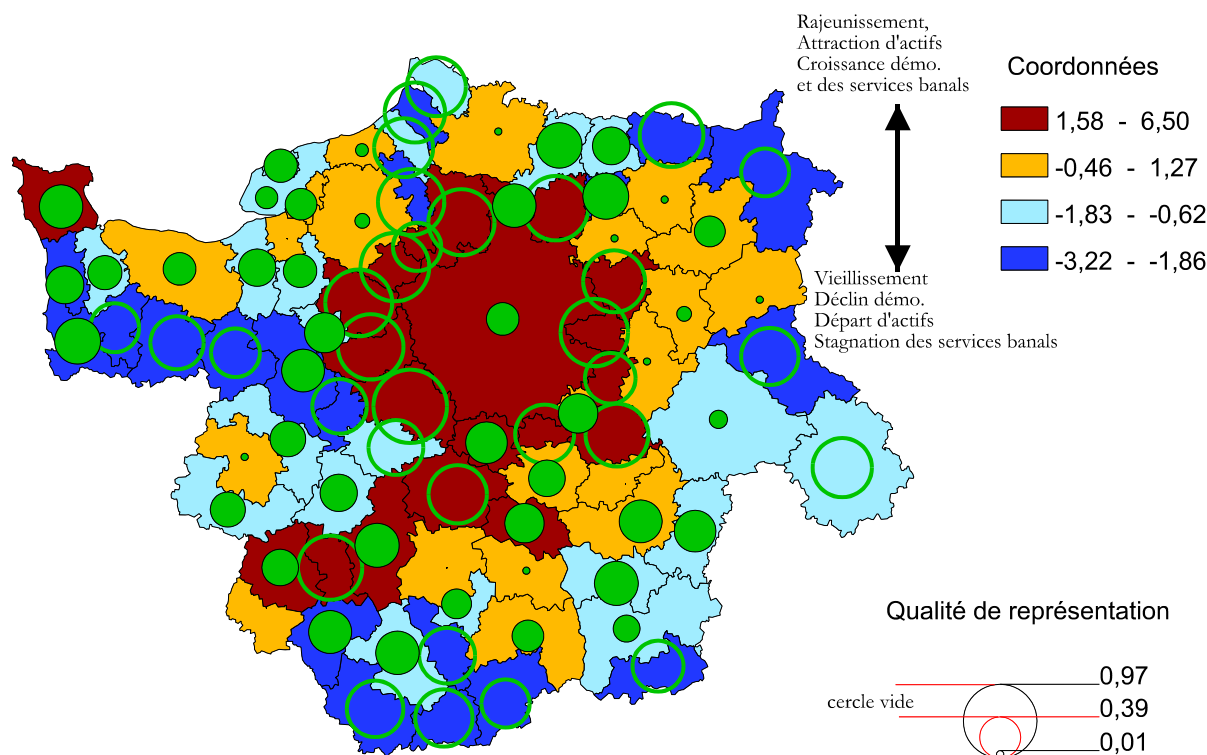
L'analyse en composantes principales réalisée à partir de ces différentes variables centrées et réduites permet de dégager 11 axes factoriels dont les six premiers expliquent 94,5 % de la variance.

Le premier axe rend compte de la plus grande part des particularités dynamiques des zones d'emploi du Bassin parisien puisqu'il représente à lui seul 45 % de la variance. La composante démographique des sous-systèmes y apparaît comme le principal facteur de différenciation puisque l'axe oppose les espaces à forte croissance de population, en rajeunissement, où le solde des actifs est positif ainsi que l'augmentation de l'emploi due aux services banals, à des territoires récessifs, vieillissants, qui perdent des actifs et où stagne le

---

<sup>1</sup> Les variables retenues pour la réalisation de cette analyse sont pour la période 1975-1990 au nombre de 11 : les taux moyens annuels de variation de l'emploi due à l'agriculture, à l'industrie, au tertiaire banal – services marchands aux particuliers, services non marchands, transport, bâtiment –, aux services aux entreprises – ce qui comprend aussi la finance, l'assurance, l'immobilier –, le bilan du solde des navettes rapporté à la population active de 1975, le taux moyen annuel de variation de la population, le taux moyen annuel de variation de la population active due au solde migratoire, le taux moyen annuel de variation du taux de chômage, le taux moyen annuel de variation du taux d'activité, le taux moyen annuel de variation de la part des moins de 20 ans, le taux moyen annuel de variation de la part des plus de 60 ans.

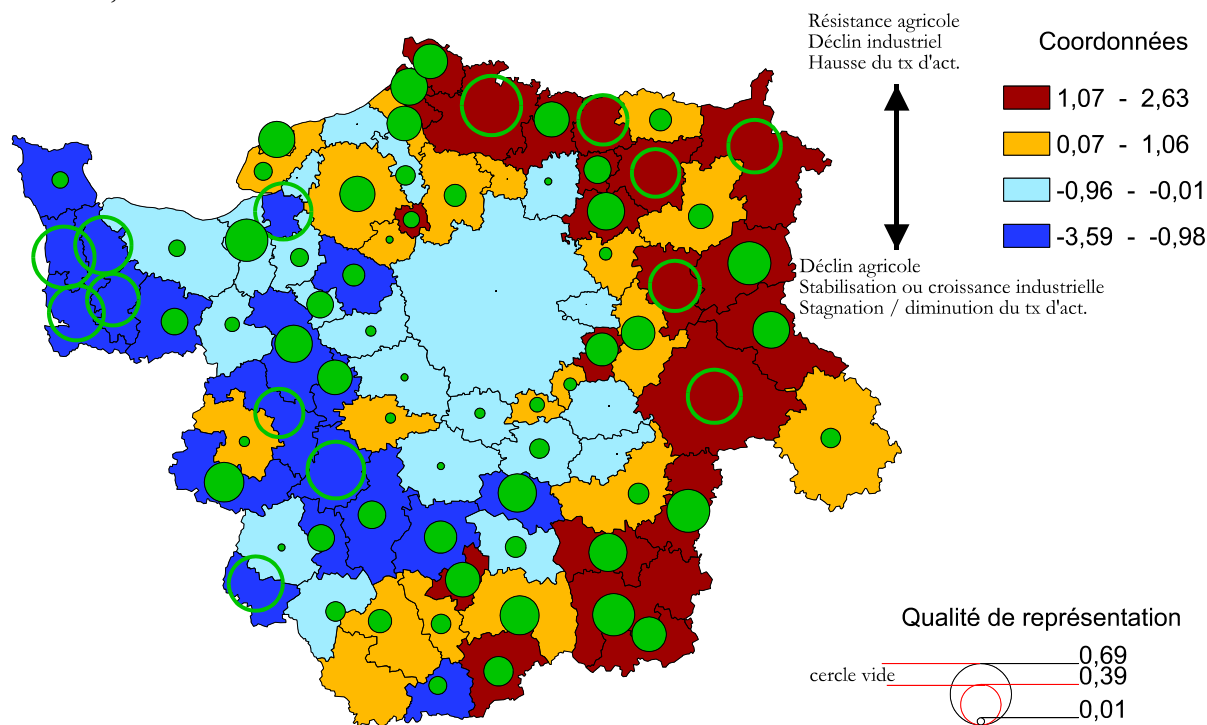
tertiaire domestique<sup>1</sup>. Les premiers sont situés dans les franges franciliennes et sur l'axe ligérien. Les seconds sont emblématiques des périphéries du Bassin parisien : Sud de la Basse-Normandie et de la région Centre, Nord de la Picardie et de la Champagne-Ardenne. Les variables relatives à l'évolution de l'activité et du marché du travail sont assez mal représentées ce qui signifie que la différenciation dynamique du Bassin parisien tient davantage aux mutations démographiques dues au desserrement résidentiel de l'Ile-de-France et à l'impact de la crise (industrielle ou agricole), qu'à la dynamique de l'emploi et à ses conséquences prises au sens large. Une trentaine de zones sont correctement représentées sur cet axe, comme le montre la carte suivante, l'interprétation des résultats n'ayant d'ailleurs de sens que pour ces zones d'étude en particulier.



**Carte 73 :** Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 1 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

<sup>1</sup> Cette distinction tient compte des six variables les mieux représentées – à plus de 50 % – sur l'axe 1 : évolution de la part des moins de 20 ans et des plus de 60 ans ; taux de variation moyen de la population ; taux de variation des actifs due au solde migratoire ; taux de variation de l'emploi due aux services banals.

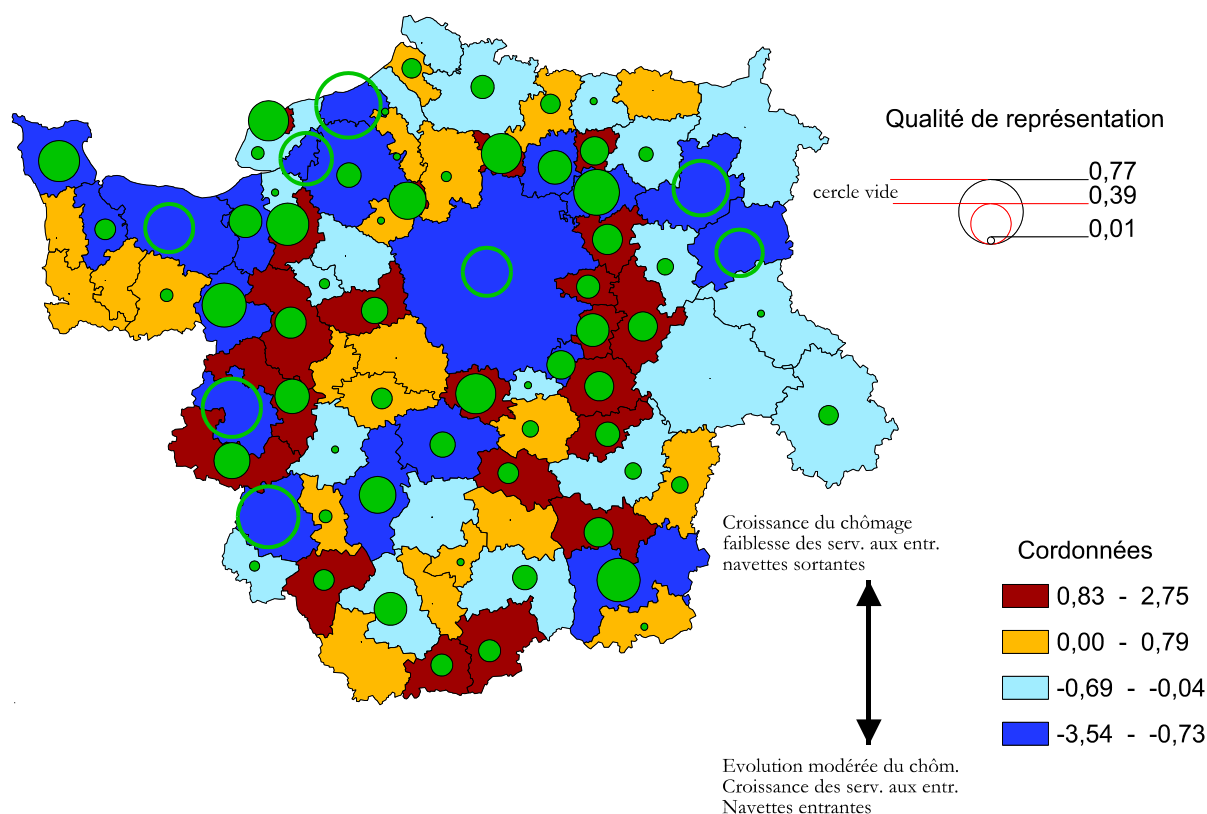
L'axe 2 est plus représentatif des dynamiques du système productif. Il oppose des régions de déclin industriel où résiste l'emploi agricole et où augmentent les taux d'activité – en raison d'une arrivée sur le marché du travail de populations jeunes et nombreuses et / ou d'une résorption du sous-emploi féminin –, situées dans l'arc nord-est du Bassin parisien, à des zones d'emploi du Sud-ouest, en fort déclin agricole, où le rattrapage industriel se poursuit et où le départ des exploitants âgés fait stagner ou diminuer les taux d'activité. La contribution de cet axe factoriel à la variance devient plus modeste – de l'ordre de 16 % –, tandis que le nombre de zones d'étude représentées à plus de 40 % atteint à peine la quinzaine. Il s'agit pour les espaces en déclin industriel d'Amiens, Charleville, Saint-Quentin, Laon, Epernay, Troyes et, pour les sous-systèmes en déclin agricole ou déploiement industriel, de Vendôme, Chinon, Sarthe-Nord, Coutances, Saint-Lô, Avranches et Vire.



**Carte 74 :** Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 2 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

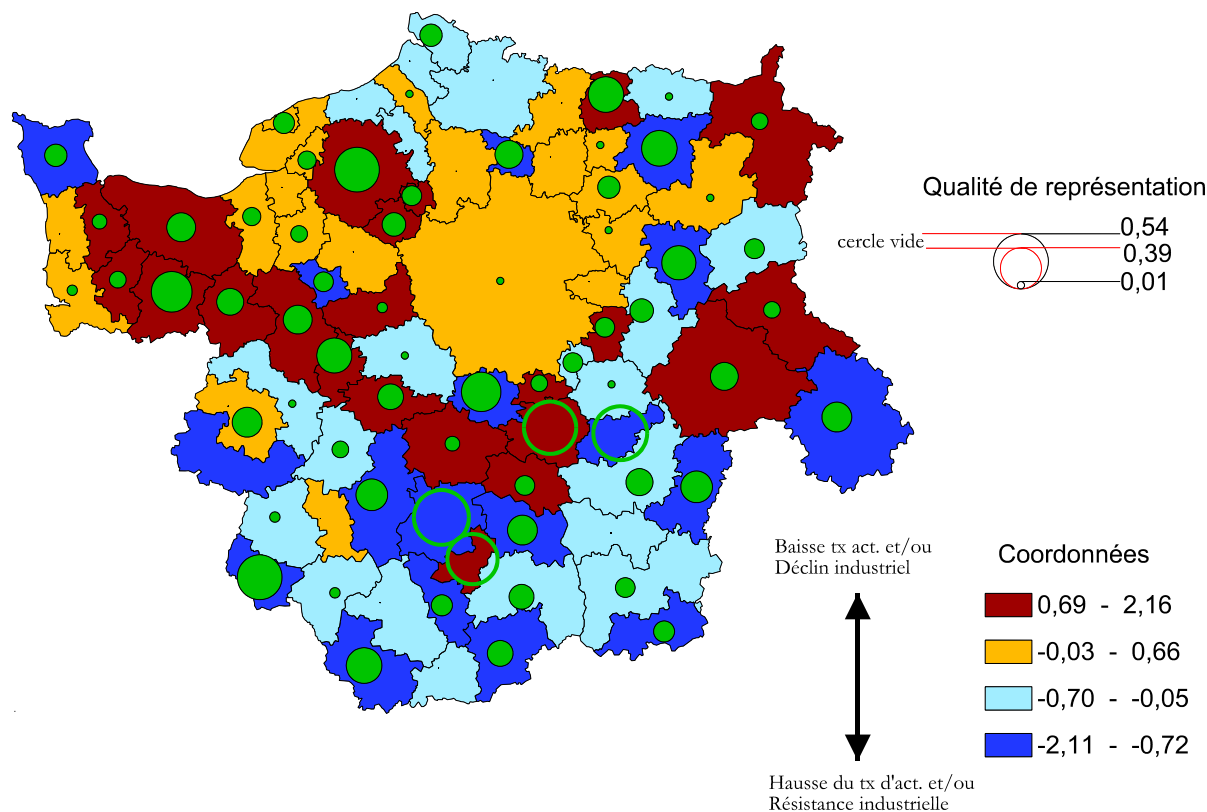


L'axe 3 (carte 75) est caractéristique de quelques grandes villes du Bassin parisien et d'espaces à forte croissance de l'emploi où l'évolution économique est responsable d'une augmentation forte du solde des navettes. Deux variables y sont représentées à plus de 40 % : la variation du solde des navettes et le taux de variation de l'emploi due aux services aux entreprises, tandis que la variation du taux de chômage contribue à une discrimination subsidiaire. Seules des zones d'emploi à coordonnées négatives sont bien prises en compte par cet axe. Il s'agit de villes qui connaissent un niveau sensible de métropolisation (Paris, Tours, Reims, Le Mans, Caen) et qui de surcroît bénéficient parfois d'un développement de leur attractivité pour les migrations pendulaires – Tours, Paris en particulier. Les autres sous-systèmes fortement corrélés se distinguent par des dynamiques aux interactions spécifiques : Châlons est présente en raison de sa faible attractivité résidentielle qui pousse bon nombre des cadres qui y travaillent à résider sur Reims, tout en conservant leur emploi dans la capitale administrative champenoise ; Dieppe doit aux chantiers du nucléaire une amélioration considérable de son solde de navettes, tout comme Lillebonne qui constitue un des pôles du complexe industriel de la Basse-Seine. Le plus souvent, ces espaces dynamiques d'un point de vue économique ont connu une évolution modérée du chômage même si de nombreuses exceptions demeurent – Reims, Dieppe ou Le Mans.



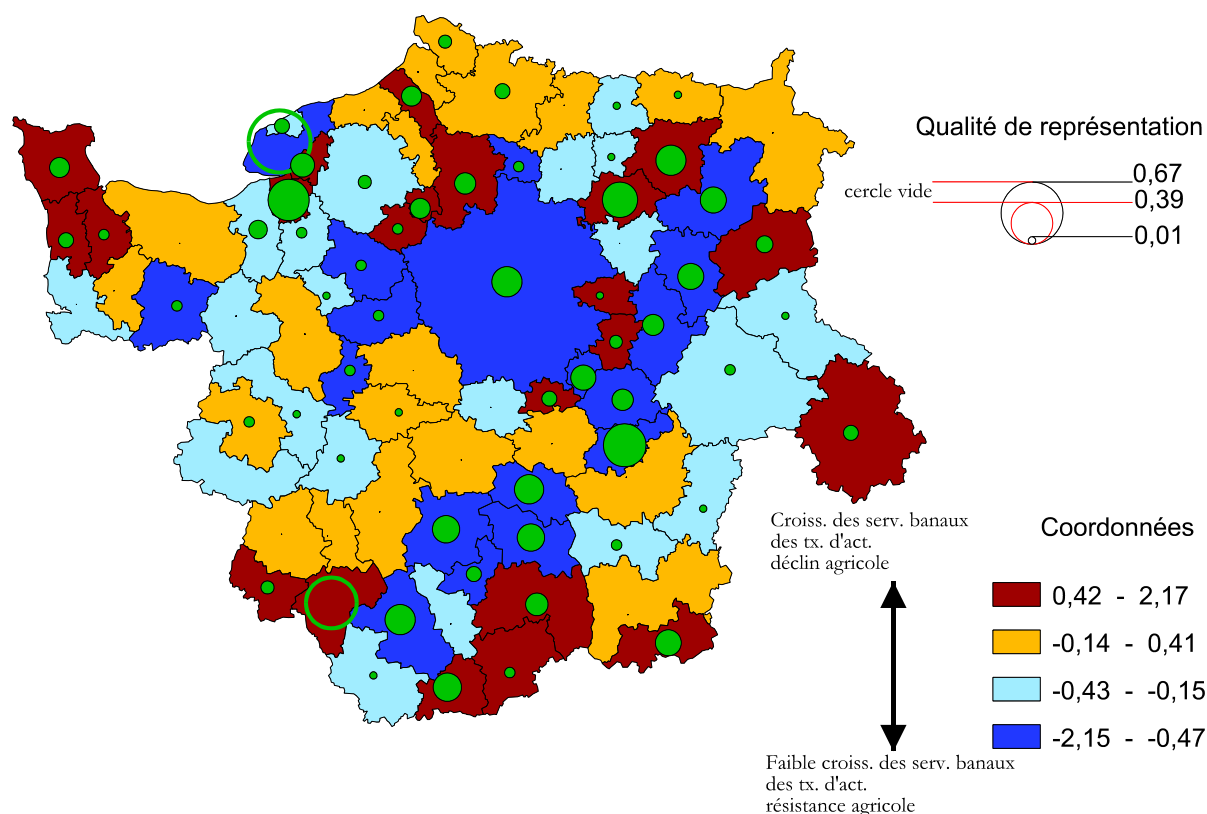
**Carte 75 : Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 3 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).**

L'axe 4 nous ramène au système productif et plus spécifiquement aux mutations industrielles en complétant certaines informations de l'axe 2. Il oppose des zones d'emploi où l'activité industrielle a eu une contribution positive à la variation de l'emploi, accompagnée d'une hausse des taux d'activité – Joigny, Romorantin –, à des espaces de déclin industriel – Montargis, Vierzon – où le taux d'activité a diminué ou stagné. Toutefois, parce qu'il ne représente que 8,5 % de la variance, cet axe est difficilement interprétable pour la majorité des zones d'étude du Bassin parisien et ne représente donc un intérêt que pour celles qui viennent d'être mentionnées.



**Carte 76 :** Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 4 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

L'axe 5 n'appelle pas de commentaires particuliers : deux zones d'emplois seulement y sont correctement prises en compte, tandis que la combinaison des variables ne revêt pas de signification très intéressante. L'axe 6 mérite juste d'être mentionné à titre anecdotique. Au-delà du seuil de représentation de 40 %, il oppose la zone d'emploi du Havre à celle de Loches avec d'un côté une faible croissance du tertiaire banal – dû ici à la restructuration de l'activité portuaire – et de l'autre une contribution assez forte de ce type d'activité à la croissance de l'emploi, en relation avec le développement de l'attractivité touristique. Ce clivage s'accompagne pour le Havre d'une relative résistance de l'emploi agricole, assez compréhensible compte tenu du fort niveau d'urbanisation de la zone d'emploi.



**Carte 77 :** Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 6 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

En conclusion, il apparaît que la dynamique du système productif et de l'activité économique n'est pas le facteur le plus transversal de différenciation de la dynamique spatiale des territoires au sein du Bassin parisien, les mutations démographiques, liées ou non aux transformations économiques, jouant ici un rôle nettement plus discriminant comme l'a révélé l'axe 1 de l'analyse en composantes principales. Cependant, il est possible, au gré d'un traitement synthétique des informations dégagées précédemment, de suggérer l'existence de quelques types dynamiques qui ne couvrent pas toutefois de manière exhaustive l'ensemble des sous-systèmes du Bassin parisien.

Le premier comprend l'ensemble des espaces à forte croissance de population touchés à des degrés plus ou moins marqués par les logiques de desserrement résidentiel : franges franciliennes limitrophes de l'aire métropolitaine centrale, agglomération orléanaise, plus éloignée mais incluse dans cette dynamique de contiguïté, aire urbaine tourangelle. La croissance démographique est ici le principal vecteur de la mutation spatiale et s'accompagne d'une arrivée massive de nouveaux actifs, d'une croissance forte du tertiaire banal – tertiaire domestique – et

d'un rajeunissement de la population. Cherbourg dans le Cotentin ainsi que Gien, en raison de l'impact de l'industrie nucléaire, s'y apparentent, tout comme les autres zones de l'axe ligérien éloignées des franges et où l'emploi industriel résiste ou progresse – Blois ou Tours. Ce premier modèle dynamique fondé principalement sur la croissance démographique et accessoirement sur le développement de nouvelles filières de production se caractérise par un mode d'intégration systémique qui privilégie les boucles de rétroaction positives, elles-mêmes à l'origine d'une pérennisation et d'un renforcement des processus de croissance sur le moyen terme.

Ce premier type a son symétrique où l'on retrouve toutes les zones d'emploi en déclin du Bassin parisien dont on peut considérer qu'elles sont aujourd'hui, pour certaines d'entre elles, en grave difficulté. Leurs points communs sont la récession démographique dont les signes les plus visibles sont la diminution de population, le vieillissement, auxquels s'ajoute, en termes d'interaction économique, une stagnation du tertiaire domestique. Plusieurs sous-ensembles se dégagent au sein de ce second type :

- Les espaces ruraux fragiles de l'Ouest normand, du Sud du Bassin parisien (la Châtre en particulier) et de la zone inter-séquano-ligérienne – ce qui comprend les campagnes du Nord de la Sarthe, le Vendômois, la région de Chinon. Les activités agricoles y contribuent à de fortes pertes d'emploi – contrairement à l'industrie, plus dynamique – qui provoquent le plus souvent un solde migratoire négatif, une baisse des taux d'activité – cas de la Basse-Normandie –, et un vieillissement démographique consécutif à la baisse de la population totale.
- Les espaces industriels de l'arc nord-est les plus touchés par la crise (du Pays de Bray à Abbeville, de la Thiérache à la vallée de la Meuse, de Saint-Dizier à Chaumont) et ceux du Sud du Bassin parisien (Indre et Sud de la Nièvre) où les symptômes sont souvent comparables – émigration d'actifs, vieillissement, baisse de population, stagnation du tertiaire domestique – mais où le secteur secondaire apparaît ici comme le principal facteur du déclin.
- Les autres espaces industriels de l'arc nord-est, spécialisés dans les activités traditionnelles – textile en particulier – comme Amiens, Saint-Quentin, Troyes – où le déclin économique n'a pas de conséquences aussi graves sur les migrations d'actifs, le vieillissement de la population et l'évolution du tertiaire domestique.

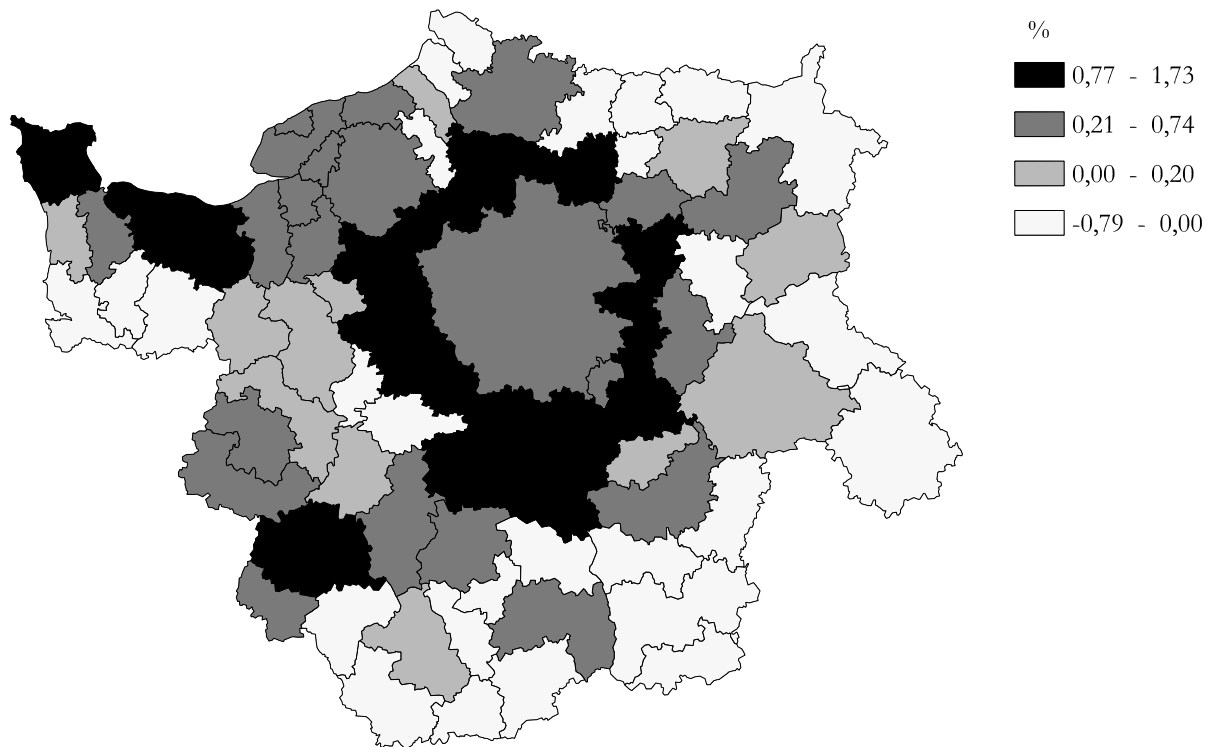
Un troisième modèle dynamique se dégage enfin de l'analyse factorielle. Il correspond aux zones d'emploi du Bassin parisien touchées par certaines formes de métropolisation – forte contribution des services aux entreprises à l'évolution de l'emploi. Les grandes villes du Bassin parisien en sont les représentants les plus emblématiques : Paris, Tours, Reims, Caen – voire Le Mans, avec la présence des assurances qui surdéterminent l'apparente dynamique métropolitaine. Elles connaissent apparemment du fait de cette mutation une moindre évolution du chômage et bénéficient souvent d'une forte croissance du solde des navettes signe de l'attractivité métropolitaine. D'un point de vue fonctionnel, Orléans s'en rapproche mais l'attraction de ses actifs par la capitale (migrations pendulaires) l'apparente à un espace des franges.

Les dynamiques spatiales du Bassin parisien sont donc plurielles et se fondent d'une part sur les mutations économiques – cas des espaces périphériques mais aussi de l'aire métropolitaine centrale et de quelques grandes villes – et d'autre part sur les phénomènes de croissance démographique liés au desserrement résidentiel de l'Ile-de-France – cas des franges en particulier. Ce faisant, il semble que ces dynamiques se structurent en grande partie selon une logique de gradient qui, sans remettre en cause la spécificité des trajectoires et des modalités d'interaction systémique propres à chaque sous-système, est le principal révélateur du fonctionnement du Bassin parisien comme système englobant pendant ces quinze années de crise. Il n'existe donc pas de dynamique homogène du Bassin parisien liée aux seules mutations des activités économiques mais plutôt une différenciation spatiale des dynamiques due elle-même à la diversité des spécialisations économiques héritées, et aux avantages / inconvénients que procurent les différents types de localisation au sein de la région.

## Conclusion de la deuxième section

La variation de l'emploi est bien le principal révélateur des mutations économiques enregistrées dans le Bassin parisien depuis 1975. Complexe dans ses causes et ses manifestations, elle sous-tend néanmoins les évolutions démographiques et sociales qui ont affecté chacun des sous-systèmes du Bassin parisien dans les années 1970 et 1980. Ainsi, il semble assez net que la dynamique des activités économiques induit, en fonction des niveaux qu'elle atteint, un grand nombre de changements démographiques : croissance ou déclin, solde migratoire, rajeunissement ou vieillissement des populations... Mais elle est aussi responsable de certains bouleversements dans les caractéristiques des populations actives résidentes – taux d'activité, taux de chômage, fréquence et amplification des migrations pendulaires – dont les manifestations se différencient essentiellement en fonction des principaux attributs des sous-systèmes spatiaux – localisation par rapport à l'Ile-de-France, niveau d'urbanisation et taille des villes présentes, structure par âge de la population, nature des mutations économiques. Ainsi, dans les espaces les plus périphériques du Bassin parisien où dominent des villes de taille petite et moyenne, la dynamique plutôt récessive de l'activité est responsable d'une dégradation forte du solde migratoire et d'une augmentation sensible du chômage qui contraste avec l'attractivité résidentielle des zones les plus proches de l'Ile-de-France, dynamisées par les possibilités de débouchés que procure la proximité du grand marché du travail francilien.

En conséquence la croissance et le déclin démographiques se révèlent bien être les meilleurs marqueurs de la dynamique spatiale des sous-systèmes du Bassin parisien dans la mesure où ils constituent la caisse de résonance des différents types d'évolution économique rencontrés dans le Bassin parisien depuis la fin des Trente Glorieuses (carte 78).



**Carte 78 :** Taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990. (Discrétisation : méthode des quantiles). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

## Conclusion du deuxième chapitre.

L'impact des mutations du système productif et de l'activité dans le bassin parisien a pu, au cours de ce chapitre, être dégagé à deux niveaux différents : celui de la sphère économique d'une part et celui de la démographie d'autre part.

Au niveau de l'activité économique elle-même, le fort degré d'ouverture des sous-systèmes spatiaux nous a montré qu'il était vain de rechercher des interactions importantes entre les différents secteurs qui composent le système productif. Certes, il existe bien des effets d'entraînement entre fabrication matérielle et fonctions péri-productives mais celles-ci sont partielles et limitées à quelques familles de zones d'emploi – généralement les plus prospères ou les plus récessives. De même, le développement de certaines pratiques de sous-traitance et la diffusion des innovations technologiques à partir des centres de recherche existants apparaissent comme des facteurs de mise en place de synergies très localisées et à l'impact réduit. Mais dans l'ensemble, seules les articulations entre le secteur basique et le secteur domestique de l'économie présentent un niveau de corrélation suffisamment important pour parler à ce stade d'interactions économiques significatives. Toutefois, celles-ci ne sont pas directes mais procèdent de l'élément régulateur que constitue la variation démographique, elle-même plus ou moins reliée au taux d'évolution de l'emploi basique. Le développement des activités de base favorise ainsi la croissance démographique – en raison du surcroît de travail fourni – qui, en retour, stimule le secteur domestique. Mais cette relation apparemment linéaire n'est pas exclusive : dans les franges franciliennes notamment, la croissance de la population apparaît déconnectée de celle des emplois basiques, à cause du desserrement résidentiel de l'Ile-de-France, tandis que la croissance des emplois domestiques n'est finalement que la seule conséquence de l'augmentation de la population.

Tant et si bien que c'est essentiellement au niveau de la démographie et de ses principales caractéristiques en structure et en dynamique que s'imprime le plus significativement *l'impact* des évolutions économiques. La variation de l'emploi apparaît ainsi directement reliée à celle de la population et à la transformation de la structure par âge. De même, en fonction de certains critères tels que la localisation, le niveau d'urbanisation ou l'âge de la population active, elle induit une mutation différenciée des marchés du travail qui, selon les cas, s'ajustent aux différents changements économiques soit par le chômage, soit par l'émigration ou l'immigration d'actifs, soit encore par l'évolution des taux d'activité ou du solde des navettes. Cette affirmation appelle toutefois quelques nuances car les transformations des caractéristiques de la population active ne sont pas toujours révélatrices des seuls bouleversements économiques. Le cas des franges franciliennes nous rappelle que le desserrement résidentiel de l'Ile-de-France a en partie isolé les marchés de l'emploi concernés de l'évolution de l'activité locale puisqu'une bonne partie des actifs résidents exercent leur profession dans l'aire métropolitaine centrale.

Cependant, malgré ces réserves, et sans courir le risque d'une simplification excessive, on peut dire que les mutations démographiques sont les révélateurs les plus immédiats et les plus incontestables des impacts de la dynamique économique mesurée à l'échelle de l'ensemble du système spatial que forme le Bassin parisien. Les zones de croissance et de déclin démographiques sont ainsi en étroite relation avec les transformations enregistrées dans la sphère productive du Bassin parisien depuis 1975 et révèlent en retour une géographie dynamique dans laquelle la logique de gradient structurée par le pôle que représente l'aire métropolitaine centrale reste particulièrement déterminante.

## Conclusion de la Deuxième partie.

Au cours de cette deuxième partie, il nous a été donné d'observer en détail les transformations enregistrées depuis 1975 au sein du Bassin parisien. Alors que pendant les Trente Glorieuses, croissance des services et développement industriel – intensifiés par le desserrement de l'Ile-de-France – contribuaient à une évolution forte de l'emploi et compensaient les effets de la modernisation agricole, la période de crise qui s'ouvre avec les chocs pétroliers voit la fin de l'industrialisation accélérée du Bassin parisien. Le secteur secondaire a entamé une restructuration profonde dont les effets ont contribué à la perte de nombreux emplois notamment dans les régions de l'arc nord-est du Bassin parisien. Dans le même temps l'externalisation de certaines fonctions des entreprises industrielles et la croissance du rôle des services à la production ont nourri le phénomène de la métropolisation dont le principal bénéficiaire a été l'agglomération parisienne. Cette phase de mutation, essentiellement appréhendée entre 1975 et 1990 ne s'arrête pourtant pas là : les années 1990, malgré une dégradation de la situation en Ile-de-France – poursuite de la désindustrialisation, restructuration dans la banque et la finance ainsi que dans l'industrie d'armement, effets de la crise immobilière... – prolongent, en termes d'évolution sectorielle, les tendances antérieures.

D'un point de vue spatial, ces années de crise sont aussi celles d'une plus grande discrimination spatiale de la dynamique. Certes, la hiérarchie ou la spécialisation fonctionnelle des sous-systèmes n'est pas remise en cause. L'Ile-de-France renforce ou du moins conserve son rôle de commandement du système productif ; les franges de l'aire métropolitaine centrale accentuent leur spécialisation relative dans la production industrielle tout en partageant avec la capitale quelques rares fonctions de services à la production ; les neuf grandes villes du Bassin parisien conservent un profil moyen marqué par une sous-représentation des services aux entreprises et de la reproduction sociale élargie, peu en rapport avec leur taille ; l'exode agricole qui se poursuit maintient le reste de l'aire régionale du Bassin parisien dans sa vocation d'exécution même si celle-ci est de moins en moins agricole et de plus en plus industrielle. Mais, dans le même temps, la différenciation spatiale plus grande que par le passé de l'évolution de l'emploi conduit à un creusement de disparités dynamiques. D'une manière générale, la logique de gradient est le fait marquant de cette géographie. Plus on s'éloigne de l'aire métropolitaine, plus les phénomènes récessifs sont marqués et s'accompagnent des symptômes incontestables du déclin : vieillissement, émigration d'actifs, chute des taux d'activité et hausse du chômage. Au contraire, les franges franciliennes combinent les avantages d'une meilleure résistance de leur appareil de production, à l'effet dynamisant, pour le secteur domestique de l'économie, d'une croissance de population due au desserrement résidentiel de l'Ile-de-France. Cette logique de gradient n'est cependant pas exclusive : le dynamisme de l'axe ligérien – qu'il faudra approfondir –, les processus de développement très localisés – à Cherbourg, Aubigny, Dieppe, Verneuil / A., Gien, Vernon, Romorantin ... – nous informent de l'existence de trajectoires socio-économiques qui s'apparentent à des bifurcations. Celles-ci se fondent largement sur des créations exogènes d'activités nouvelles qui s'enclavent dans les tissus productifs existants et reposent sur quelques secteurs d'activité : l'industrie du nucléaire, l'aéronautique voire l'automobile. Ces bifurcations n'influent pas cependant sur la dynamique globale du système et sont relativement isolées dans leur environnement géographique.

La crise des années 1970 a donc inauguré une phase plus complexe de la dynamique spatiale du Bassin parisien. Toutefois, la description que nous en avons faite, tant d'un point de vue général que sur le plan géographique nous révèle l'existence de nombreuses continuités. Il faut cependant dépasser le stade de la description et essayer de comprendre, plus en profondeur, les facteurs qui font du Bassin parisien un espace où la logique centre / périphérie continue de conserver toute sa validité.

### III TROISIEME PARTIE. UNE EVOLUTION COMPLEXE : LES FACTEURS DE MUTATION DU SYSTEME

La partie précédente a été l'occasion de faire une présentation détaillée des dynamiques spatiales du Bassin parisien qu'elles soient ou non liées aux mutations du système productif. Au-delà de la description, quelques éléments d'explication ont d'ores et déjà pu être avancés. Il apparaît ainsi que la transformation socio-économique des sous-systèmes qui forment le Bassin parisien – les zones d'emploi –, est en étroite relation avec les évolutions sectorielles de l'emploi – agriculture et industrie en particulier. Certes, sur les franges de l'Ile-de-France, les évolutions constatées sont partiellement oblitérées ou infléchies par l'existence de mécanismes spécifiques, tels que le desserrement résidentiel de l'aire métropolitaine centrale. Mais globalement, les transformations démographiques et sociales internes au Bassin parisien sont bien sous l'influence prépondérante des évolutions de l'activité économique depuis 1975.

Ces faits ne constituent pas néanmoins une théorie explicative et ne rendent pas compte des processus complexes qui sous-tendent les bifurcations rencontrées ici ou là, pas plus que les accélérations dynamiques observées ailleurs ou les processus de déclin continu parfois décrits .

Si la variation de l'emploi est bien le marqueur privilégié de la dynamique du système spatial et de ses composantes géographiques, elle renvoie nécessairement à un faisceau de facteurs explicatifs qui, dans le cas du Bassin parisien, méritent d'être plus spécifiquement explorés. A ce stade, nous formons l'hypothèse que la clé des dynamiques, dont la dimension géographique se manifeste à la fois par une logique de gradient et par l'existence de dissymétries entre le l'arc nord-est et le reste de l'aire régionale du Bassin parisien, se trouve au carrefour de trois influences déterminantes. La première d'entre elles a déjà été abordée sous l'angle descriptif : il s'agit du rôle de l'organisation productive qui, depuis 1975, a connu de nombreux bouleversements sur lesquels nous reviendrons à travers une analyse approfondie, à la portée plus théorique (chapitre 1). La seconde renvoie au statut politique du Bassin parisien. D'un point de vue historique, ce vaste territoire sur lequel Paris exerce son influence est en effet l'un des terrains privilégiés de l'action de l'Etat. Le rôle de ce dernier mérite donc d'être mieux cerné afin de comprendre certains phénomènes comme les bifurcations dynamiques, le maintien de la croissance soutenue de la région parisienne et l'atonie relative des espaces situés au-delà de l'aire métropolitaine centrale et de ses franges (chapitre 2). La troisième influence nous ramènera à la dimension sociétale du changement : les années 1980 sont marquées par la décentralisation administrative qui s'est accompagnée d'une meilleure prise en charge du développement économique par les sociétés locales. Celles-ci sont intervenues par le biais de leurs représentants, les collectivités territoriales, dont les stratégies ont pu constituer, à côté de celles de l'Etat, une des clés de la différenciation des mutations spatiales (chapitre 3).

Ces trois pistes d'explication de la dynamique globale du système Bassin parisien ne sont évidemment que des hypothèses de travail. Difficiles à argumenter de manière exhaustive et à qualifier quant à leur impact respectif, elles sont néanmoins le passage obligé qui permet de mieux appréhender l'originalité des transformations qu'a connu le territoire sur lequel Paris exerce toujours une influence décisive.



## **CHAPITRE 1 LE SYSTEME PRODUCTIF N'EXPLIQUE PAS TOUT...MAIS RESTE LE PRINCIPAL DETERMINANT DES DYNAMIQUES**

L'approfondissement de la seconde partie de notre thèse légitime ce premier développement. Comme nous l'avons vu, exode agricole, désindustrialisation et tertiarisation de l'économie sous-tendent les transformations démographiques et sociales des sous-systèmes du Bassin parisien et en conséquence ont influencé la différenciation spatiale de la dynamique du système. Mais selon quelles modalités s'est opérée cette influence ?

Cette question renvoie à deux paradigmes. Le premier est celui de la continuité historique. Parce que la décentralisation industrielle a totalement transformé le système productif du Bassin parisien en le taylorisant, il conviendra de s'interroger sur la contribution des entreprises décentralisées à la plus ou moins grande résistance des sous-systèmes spatiaux depuis le choc pétrolier de 1973. Plus récents, souvent plus modernes, les établissements issus de la décentralisation industrielle se sont-ils mieux adaptés aux difficultés conjoncturelles et aux adaptations structurelles rendues nécessaires par le nouveau contexte de l'économie mondiale ? En d'autres termes, le déclin industriel plus ou moins prononcé n'est-il pas directement corrélé, dans les espaces impliqués, à la seule présence d'activités productives héritées de phases antérieures d'industrialisation – première révolution industrielle (section 1) ?

Le second paradigme est celui de la globalisation dont les incidences sur la production matérielle ont donné naissance au concept souvent surfait de société postindustrielle<sup>1</sup>. En effet, établissements décentralisés ou pas, toutes les activités de fabrication du secteur secondaire ont connu des évolutions récessives dont les éléments déclencheurs ont été le surenchérissement de l'énergie et la montée des concurrences, elles-mêmes dues à l'émergence des nouveaux pays industrialisés. Leur adaptation s'est traduite par une course à la productivité – et donc par une recherche de rationalisation des coûts de production –, accompagnée de suppression d'emplois, soit par recours à l'automatisation, soit par développement des délocalisations dans les régions du monde bénéficiant de plus bas niveaux de salaires. D'autre part, les héritages du mode de production fordiste – l'intégration verticale et la disjonction fonctionnelle notamment – se sont trouvés progressivement remis en cause par l'amenuisement des marges, la volatilité des marchés et la nécessité d'être de plus en plus réactif à la demande. Pour cette raison, de nouvelles configurations organisationnelles de la production ont émergé, poussant parfois à un retour à la polarisation – métropolisation – ou bien à une poursuite du desserrement impliquant désormais les fonctions oubliées par la décentralisation industrielle – la logistique, la recherche-développement, voire le commercial-marketing (section 2).

Ces deux paradigmes conduisent, nous le verrons, à confirmer le rôle essentiel des mutations du système productif dans la différenciation de la dynamique spatiale du Bassin parisien. Toutefois, ils ne sauraient résumer à eux seuls, l'ensemble des transformations géographiques rencontrées au sein de cet espace depuis 1975.

### **Section 1. Au commencement, la décentralisation industrielle, ses héritages, ses suites ...**

Aussi déterminant soit-il dans l'affirmation de la spécialisation manufacturière du Bassin parisien, le tissu productif issu de la décentralisation industrielle n'est pas premier. A bien des égards, les activités nées au cours des phases antérieures d'industrialisation apparaissent au moins aussi importantes – si ce n'est plus, dans certains départements de l'arc nord-est. Néanmoins,

---

<sup>1</sup> Voir Guy Di Méo, *les démocraties industrielles, crise et mutation de l'espace*, Paris, Masson, 1988, 244 p.

parce que la période des Trente Glorieuses a porté un mouvement sans précédent de transformation de l'activité économique de l'aire régionale du Bassin parisien, il est probable qu'au début de la crise des années 1970, les établissements récents nés de la décentralisation se soient révélés plus résistants que les autres. Cette thèse a été accréditée par de nombreux auteurs et c'est sur leurs conclusions qu'il conviendra de revenir dans un premier temps. Toutefois, la décentralisation n'ayant pas été un phénomène homogène, tant d'un point de vue sectoriel que géographique<sup>1</sup>, il sera nécessaire de s'interroger sur ce qui a fondé la plus ou moins grande résistance des établissements décentralisés face à la crise. Enfin parce que l'industrialisation du Bassin parisien ne s'est pas arrêtée au milieu des années 1970 et que la dynamique récente des activités productives peut contribuer à oblitérer la géographie industrielle héritée des Trente Glorieuses, on pourra s'interroger ou non sur la poursuite du desserrement des fonctions de production dans des périodes plus récentes.

### 1) Les emplois décentralisés sont-ils plus résistants que les autres ?

Si cette thèse n'a jamais fait l'objet d'une véritable démonstration et connaît de nombreux contradicteurs, elle a néanmoins été suggérée à de nombreuses reprises par les auteurs qui ont travaillé sur les mutations de l'industrie au cours des années 1970 et 1980.

A propos de la Basse-Normandie, dont Patrick Pelata a analysé la transformation par l'industrie décentralisée, Armand Frémont remarque par exemple que la crise industrielle a été plus grave pour les activités traditionnelles, anciennement implantées, que pour celles créées dans les années 1960 et 1970 : « la crise contemporaine liquide les ultimes témoins de ce premier âge de l'industrialisation en Basse-Normandie : filatures et tissages de Flers, forges de Rondonnai par exemple »<sup>2</sup>. Cette impression est confirmée par Jacotte Bobroff qui note à propos d'Argentan que cette petite ville – particulièrement transformée par la décentralisation industrielle – « a longtemps pu maintenir des taux d'emploi supérieurs à la région » et qu'elle a « été moins touchée par les fermetures d'entreprises que Flers ou L'Aigle »<sup>3</sup>.

Toutefois, en la matière, tout est question de point de vue. Si Jacotte Bobroff observe une certaine résistance de l'emploi industriel à Argentan, elle n'en défend pas moins la thèse contraire d'une fragilisation de l'activité économique de la ville due aux établissements décentralisés. Elle note que plusieurs facteurs rendent le nouveau tissu industriel de la ville particulièrement sensible à la crise. Ces derniers tiennent à la nature des branches représentées, à la structure financière du capital et à la taille des établissements. A propos des filières décentralisées, elle remarque que « les branches présentes sont celles qui sont les plus atteintes par la crise : l'automobile et les industries électriques, par la transformation des procès de travail mais aussi par la mondialisation du marché, sont en pleine restructuration. Plusieurs stades de fabrication sont automatisés supprimant des emplois d'OS particulièrement nombreux dans la région ; un certain nombre de composants sont fabriqués à l'étranger ; enfin les fabrications qui jusque là étaient ordonnées ou sous-traitées à des fabricants extérieurs sont rapatriées et intégrées au sein même de la firme donneur d'ordres »<sup>4</sup>. A propos de la structure du capital, elle note également que bon nombre des PME qui avaient transféré jusqu'à leur siège social ont été rachetées par des grands groupes industriels, la crise accélérant le mouvement des fusions-acquisitions : « *les ateliers d'Argentan* furent ainsi absorbés par la société italienne *SAMFI* alliée à *Babcock. MIC*, au capital familial, fut cédé en 1974 à *Jungeheinrich*, n°1 de la manutention en Allemagne. [...] *Motta*, déjà italien, fut cédé par ses actionnaires à *UNILEVER* »<sup>5</sup>. Or ce phénomène, sans être spécifique aux entreprises

<sup>1</sup> Voir notamment la thèse de Thérèse Saint-Julien, *Croissance industrielle et système urbain*, Economica, Paris, 1982, 280p.

<sup>2</sup> Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986, p. 46

<sup>3</sup> Jacotte Bobroff, *L'industrialisation dans une région rurale : l'exemple d'Argentan*, Paris, 1982, 310 p. p. 180.

<sup>4</sup> Jacotte Bobroff, *op. cit.*, 1982, p. 173

<sup>5</sup> Jacotte Bobroff, *op. cit.*, 1982, p. 173

décentralisées, est perçu comme une perte réelle d'autonomie décisionnelle qui soumet le bassin d'emploi d'Argentan à des arbitrages extérieurs. Enfin, à propos de la taille des unités présentes, elle remarque qu'elle « ne permet pas à Argentan de résister aux aléas de la conjoncture. Quatorze établissements seulement ont plus de 50 salariés »<sup>1</sup>, ce qui place une bonne partie du tissu productif dans une relation de dépendance aux donneurs d'ordres, alors même que la rétraction des marchés conduit à des processus temporaires de réintégration des fabrications. Si la conséquence d'une telle fragilité potentielle réside bien dans le risque de suppression d'emplois ou dans celui de la fermeture d'établissements, Jacotte Bobroff en fait-elle néanmoins le constat à l'échelle de la ville ? Bien sûr, elle note l'arrêt des embauches chez *Moulinex*, 40 licenciements chez *MIC*, 23 aux *Ateliers d'Argentan*, 10 chez *SUFREN*, mais, dans l'ensemble – comme elle le concède d'ailleurs elle-même –, c'est davantage la stagnation que la réduction des effectifs qui l'emporte. De toute évidence, et malgré le pronostic pessimiste présenté par cet auteur, les établissements décentralisés à Argentan ont donc bien mieux résisté à la crise industrielle que les activités traditionnelles – textile, métallurgie... – qui ailleurs rentraient en récession.

Mais cet exemple n'est pas isolé : d'autres voix s'élèvent pour soutenir l'idée d'une fragilité particulière des tissus industriels issus de la décentralisation des années 1950 et 1960. C'est le cas de Martin Vanier dont les travaux ont porté sur les mutations de l'industrie de la maille dans l'agglomération troyenne. A propos des 7000 emplois industriels décentralisés dans l'Aube et dont le développement était sensé autoriser la fin de la mono-industrie – particulièrement préjudiciable en période de crise – il note que « de 1978 à 1986, alors que la crise a déjà commencé depuis au moins cinq ans, ce sont les branches d'implantation récente qui reculent le plus : la construction électrique et électronique perd plus de 50 % de ses effectifs, l'équipement automobile en perd le tiers, la construction mécanique un peu plus du quart ; seule la branche "chimie matières plastiques (caoutchouc) - verre et matériaux" se comporte différemment (-15 %) »<sup>2</sup>. Comparativement, les branches traditionnelles résistent mieux à cette période de la crise : le textile-habillement recule de 19 %, l'agro-alimentaire de 24 %... »<sup>3</sup>. Pourtant les évolutions exprimées ici en valeurs relatives sont trompeuses : avec la disparition d'un emploi sur cinq – 10000 emplois – entre 1978 et 1986, l'industrie de la maille et les activités qui lui sont liées ont davantage contribué au déclin industriel de la région que toutes les pertes enregistrées dans l'ensemble des autres secteurs, d'autant que l'industrie du caoutchouc, implantation de la fin des années 1950, a jusqu'à présent largement résisté aux restructurations. La position de Martin Vanier a une justification : cherchant à prouver que le développement de la région troyenne est lié depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle aux différentes phases d'expansion de l'industrie de la maille, il a voulu établir, qu'*a contrario*, toutes les velléités de diversification étaient loin d'avoir donné des résultats convaincants et qu'en conséquence, l'avenir de Troyes – en continuité avec son passé – ne pouvait que dépendre d'une relance de l'activité textile. Ce postulat généreux et militant en faveur d'une régulation publique plus forte de l'activité de cette branche ne pouvait malheureusement être confirmé par les faits, l'insertion du textile dans une économie plus globalisée ayant déjà largement fait sentir ses effets à l'époque même de l'étude – première génération des accords multi-fibres.

La thèse de la fragilité des activités productives issues de la décentralisation industrielle est donc largement exagérée comme viennent de le confirmer ces deux exemples et ce, d'autant plus que d'autres chercheurs ont précisément réussi à prouver le contraire.

En région Centre, Paul Bachelard a ainsi développé un certain nombre d'arguments sur le rôle des nouvelles activités productives dans l'apparition d'une résistance à la récession. Il remarquait en effet, à la fin des années 1970 qu'« alors que l'emploi industriel régresse sur le plan national, il a nettement progressé dans la région (+22 % de 1967 à 1977). Ce développement est dû pour l'essentiel à l'apport des décentralisations (près de 90000 emplois en 1977), apport

---

<sup>1</sup> Jacotte Bobroff, *op. cit.*, 1982, p. 173

<sup>2</sup> Or c'est précisément dans ce secteur que l'on trouve les deux fleurons de la décentralisation industrielle dans l'Aube : *Kléber* et *Michelin*.

<sup>3</sup> Martin Vanier, *op.cit.*, 1988, p. 178-179.

régulier même si l'on constate un fléchissement depuis 1973. La croissance a été de 10 % par an de 1966 à 1973 et de 3 % par an de 1973 à 1977. En 1967, les 46000 emplois décentralisés représentaient 19 % de l'emploi industriel et dix ans plus tard plus de 30 % »<sup>1</sup>. Au sein de cette dynamique, les créations d'emplois entre 1967 et 1977 dans les établissements nouvellement décentralisés ont porté de quelques centaines d'effectifs dans l'Indre ou l'Indre-et-Loire à près de 10 000 dans celui de l'Eure-et-Loir, au plus près de la capitale. Cette analyse ne prend certes pas en compte les évolutions ultérieures, inévitablement moins favorables, mais elle montre bien la contribution du secteur décentralisé – par la seule inertie de sa dynamique – à la résistance des activités secondaires et par conséquent son rôle dans l'accentuation de la spécialisation industrielle du Bassin parisien.

Sur une période plus longue, Thérèse Saint-Julien a conduit le même type de raisonnement pour l'industrie textile, industrie entrée précocement en récession et dont certaines entreprises se sont décentralisées dans l'Ouest de la France – ce qui comprend la région Centre mais aussi les Pays de la Loire, la Bretagne et Poitou-Charentes. L'évolution de cette branche a en fait anticipé ce qui s'est produit plus tard dans les autres domaines industriels ayant participé à la décentralisation : « entre le début des années 60 et 1976, ces activités [ textiles ] perdent dans l'ensemble de la France 22 % de leurs salariés : dans le même temps, le nombre de leurs grands établissements est dans l'Ouest multiplié par 2 et l'effectif employé augmenté de 15 %. [...] [ Ce bilan ] combine une croissance très rapide au cours d'une phase assez courte (1965-1969), suivie d'un déclin lent et continu qui ramène en 1976 le volume total des emplois à ce qu'il était en 1965 »<sup>2</sup>. De toute évidence, l'existence d'établissements récents, nés pendant la décentralisation, explique largement l'entrée différée dans la crise et la résistance de l'emploi industriel. D'une certaine façon ce modèle dynamique présenté par l'industrie textile est largement emblématique des évolutions rencontrées dans l'ensemble du secteur décentralisé dans la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980.

Cette dernière observation amène à préciser le raisonnement. En aucune manière, la décentralisation industrielle ne saurait être assimilée à une immunisation des espaces concernés contre la récession. Les évolutions ultérieures sont là pour nous le prouver. L'existence d'un grand nombre d'emplois productifs nés de la déconcentration de l'appareil industriel francilien ou tout simplement d'extensions décentralisées émanant, à l'origine, d'entreprises franciliennes n'a fait que contribuer à un déclenchement plus tardif de la crise et à son amortissement. Dans l'arc nord-est du Bassin parisien, pourtant moins concerné que la région Centre ou la Basse-Normandie, Paul Oudart remarque que « cette réindustrialisation a fait sentir ses effets bénéfiques sur l'emploi jusqu'aux environs de 1978. La couronne a ressenti plus tardivement les effets de la crise économique commencée en 1973. Mais depuis cette date, la chute est rapide, démontrant la fragilisation d'une décentralisation incomplète »<sup>3</sup>. Cette assertion suggère en fait que les deux positions faisant l'une de la décentralisation industrielle un facteur de résistance, l'autre un facteur de déclin, ne sont pas irréconciliables. La plupart des sources que nous avons citées pour soutenir le premier point de vue sont anciennes et s'appliquent bien au contexte de leur rédaction qui remonte à la fin des années 1970. La décentralisation industrielle a bien retardé les effets de la crise sur la baisse de l'emploi secondaire mais elle n'a fait qu'en différer l'impact et n'a donc pas totalement amorti les conséquences des restructurations du système productif. Jacotte Bobroff que nous citons précédemment à propos d'Argentan en est parfaitement consciente. Lorsqu'elle parle d'une fragilité relative des établissements décentralisés, elle pense aux premières manifestations de la crise qui, en Basse-Normandie, remontent véritablement à 1979 – 8000 emplois industriels perdus entre 1980 et 1981. De fait, son pronostic sur la concurrence qui touche les branches implantées, sur la recherche d'une rationalisation des coûts – par

---

<sup>1</sup> Paul Bachelard, "Décentralisations industrielles et résistances face à la crise", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n° 460, pp. 151-156.

<sup>2</sup> Thérèse Saint-Julien, "Croissance industrielle et trame urbaine", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1981, n°476, pp. 59-66.

<sup>3</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984, p. 291.

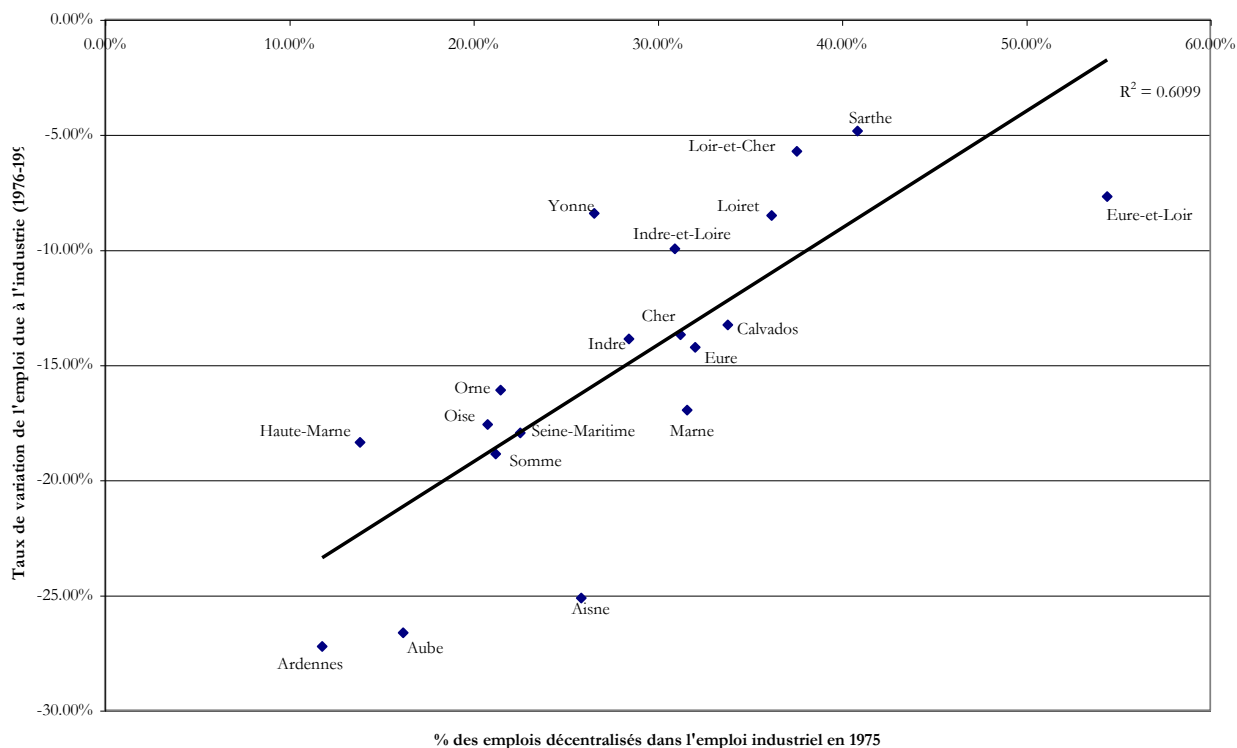
automatisation, incorporation de composants venant des pays nouvellement industrialisés – et sur les risques encourus par une population composée majoritairement d'O.S. s'applique essentiellement aux années 1980 et 1990. Il a par conséquent une dimension essentiellement prospective et annonce les grandes restructurations des deux dernières décennies. Les réductions massives d'emplois non qualifiés dans l'industrie automobile ou dans l'industrie électronique au cours des années 1980 sont là pour nous le confirmer, même si, comme nous l'avons vu précédemment à propos des industries de biens d'équipement, les régions du Bassin parisien ont de ce point de vue été moins affectées que les autres en conservant une part de main d'œuvre ouvrière peu qualifiée plus importante qu'ailleurs.

Mais le meilleur moyen de démontrer cette capacité de résistance des industries décentralisées – ou en tout cas leur entrée différée dans la crise – est de mettre en corrélation la variation de l'activité due à l'industrie entre 1976 et 1998 et la part des effectifs issus de la décentralisation dans l'emploi secondaire en début de période. Sur l'ensemble des départements français, la corrélation est nulle ce qui est assez facilement explicable du fait que la décentralisation industrielle n'a profondément affecté qu'un nombre limité de régions. Sur les seuls départements du Bassin parisien hors Ile-de-France, le coefficient de détermination obtenu est un peu meilleur et s'établit à 12,75 %. Deux départements viennent perturber l'alignement du nuage de points : la Manche qui, avec un taux d'emplois décentralisés inférieur à 20 %, a connu une variation de l'activité due à l'industrie de 3,6 % ; la Nièvre, fortement impliquée dans la décentralisation industrielle – plus de 50 % des emplois productifs en 1975 – mais à la dynamique récessive – perte d'un emploi sur cinq due à l'industrie entre 1975 et 1998. Dans le premier cas, la croissance des effectifs salariés du secondaire est la conséquence du développement de la *COGEMA* et vient perturber le modèle en renvoyant à un processus de croissance étranger au desserrement de l'appareil productif des années 1950 et 1960. Dans le second cas, la cohabitation entre des industries traditionnelles en déclin – métallurgie, charbonnages – et des activités apparues pendant les Trente Glorieuses permet d'expliquer une trajectoire atypique, tandis que la plupart des effectifs décentralisés se trouve dans des industries traditionnelles qui ont été reprises par des investisseurs extérieurs – il s'agit rarement de créations. Aussi, en retirant de l'analyse ces deux départements dont l'évolution est trop originale, on obtient alors un coefficient de détermination plus satisfaisant puisqu'il atteint 61 %<sup>1</sup> et même 66 % sans l'Eure-et-Loir<sup>2</sup> (graphique 14).

---

<sup>1</sup> 53,16 % si on substitue comme régressé le taux moyen annuel de variation de l'emploi industriel au taux moyen de variation de l'emploi total due à l'industrie, les deux indicateurs étant finalement interchangeables

<sup>2</sup> Ce département a en effet une trajectoire décevante due au niveau exceptionnellement élevé de l'emploi décentralisé qui domine largement l'ensemble de la sphère productive.



**Régression linéaire du taux moyen de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1976 et 1998 par le taux d'emplois décentralisés dans l'emploi industriel en 1976. (Source : UNEDIC et Verlaque (dir.), *op. cit.*, 1984)**

L'ensemble des départements présente une bonne qualité d'ajustement linéaire, à l'exception de ceux ayant connu une crise particulièrement marquée de leurs industries traditionnelles – l'industrie métallurgique dans les Ardennes, l'industrie textile dans l'Aube et dans l'Aisne. *A contrario*, certains d'entre eux ont eu une résistance amplifiée face au déclin. Il s'agit principalement de départements de l'Ouest et du Sud-ouest du Bassin parisien mais aussi de l'Yonne. Ce phénomène peut s'expliquer de différentes façons : la décentralisation industrielle s'est poursuivie – cas des franges franciliennes que nous approfondirons dans le troisième paragraphe de cette section – ; une dynamique endogène s'est surimposée à la croissance issue de la décentralisation industrielle – cas du Loir-et-Cher (automobile) et de la Sarthe (agro-alimentaire) ; le profil des activités en présence n'est pas le même d'un département à l'autre et présente donc des contrastes de résistance (voir deuxième paragraphe). Mais il ne s'agit là que de nuances, le fait principal étant bien la résistance marquée au déclin industriel des espaces touchés par la décentralisation.

Plusieurs interprétations de ce phénomène peuvent être mobilisées. D'une part, l'outil de production créé au cours de cette période de vingt années est récent et par conséquent moderne ce qui explique, en raison du nécessaire amortissement des investissements consentis, que les entreprises du Bassin parisien n'aient pas eu intérêt à remettre en cause leur localisation, malgré le contexte de récession. Ce raisonnement vaut particulièrement pour les plus grands établissements industriels. Pour cette raison, un certain nombre d'entreprises ont même, la crise venant, recentré leur production ou regroupé certaines fonctions sur leurs sites d'implantation du Bassin parisien, comme le constate Jacqueline Lieutaud à propos de la Picardie : « la crise des années 1975-1986 touche vivement la région picarde puisqu'elle réduit essentiellement le nombre d'ouvriers dans le secteur secondaire. Mais il y aura peu de crises ouvertes malgré quelques fermetures d'établissements. Il ne se produit guère ici de délocalisation à l'étranger. Au contraire de nombreuses installations ont été potentialisées en Picardie par l'arrivée de productions provenant

de fermetures d'unités situées dans d'autres régions françaises »<sup>1</sup>. C'est le cas par exemple de *Procter et Gamble* à Amiens. Cette firme, originaire de Cincinnati aux Etats-Unis, s'est installée en Picardie en 1954 et a décidé en 1990 de relocaliser dans la capitale picarde la production de son usine de lessive marseillaise, trop vétuste<sup>2</sup>. De la même manière *Whirlpool* qui produit des appareils électroménagers et dont l'implantation dans la région remonte à une décentralisation opérée dans les années 1960, a décidé au début des années 1990 de créer son centre logistique à Amiens, en complément de l'usine de production déjà implantée dans la ville. Ce pouvoir de polarisation des établissements décentralisés est donc un premier élément d'explication de leur résistance à la crise.

D'autre part, la nature même des emplois créés par la décentralisation industrielle a été longtemps un facteur de stabilisation. Beaucoup des usines construites l'ont été en vue de mobiliser une main-d'œuvre rurale et féminine libérée par l'exode agricole des années 1960. Ce faisant, les salaires versés sont demeurés inférieurs à la moyenne nationale et le sont parfois encore, quand bien même depuis 20 ans un rattrapage s'est produit. Cet avantage compétitif, aujourd'hui remis en cause par l'internationalisation de la concurrence, a toutefois contribué à la moindre diminution de l'emploi ouvrier dans le Bassin parisien. Si les nouveaux pays industrialisés et les périphéries du continent européen offrent aujourd'hui des coûts salariaux plus intéressants, et par conséquent provoquent des arbitrages défavorables au Bassin parisien – comme le montrent les récentes décisions de délocalisation de *Moulinex* menaçant près de 2000 emplois en Basse-Normandie –, les taux de rémunération pratiqués dans les établissements décentralisés ont, la plupart du temps et au moins pendant toutes les années 1980, facilité le maintien de la production dans l'aire régionale, ceci d'autant plus que les conditions d'accès au marché européen sont ici particulièrement excellentes.

Mais s'il est à peu près incontestable que la décentralisation industrielle a pu, par la modernisation économique apportée, retarder ou atténuer les effets de la crise industrielle dans la couronne du Bassin parisien, l'examen de cet impact positif par cycle économique de quatre ou cinq ans peut s'avérer intéressant. C'est ce que montre la régression des évolutions partielles de l'emploi dues à l'industrie par le taux d'emploi secondaire décentralisé en 1975.

	1976-1981	1981-1986	1986-1990	1990-1994	1994-1998
Coefficient de détermination R <sup>2</sup>	31 %	48,7 %	21 %	26,3 %	4,2 %

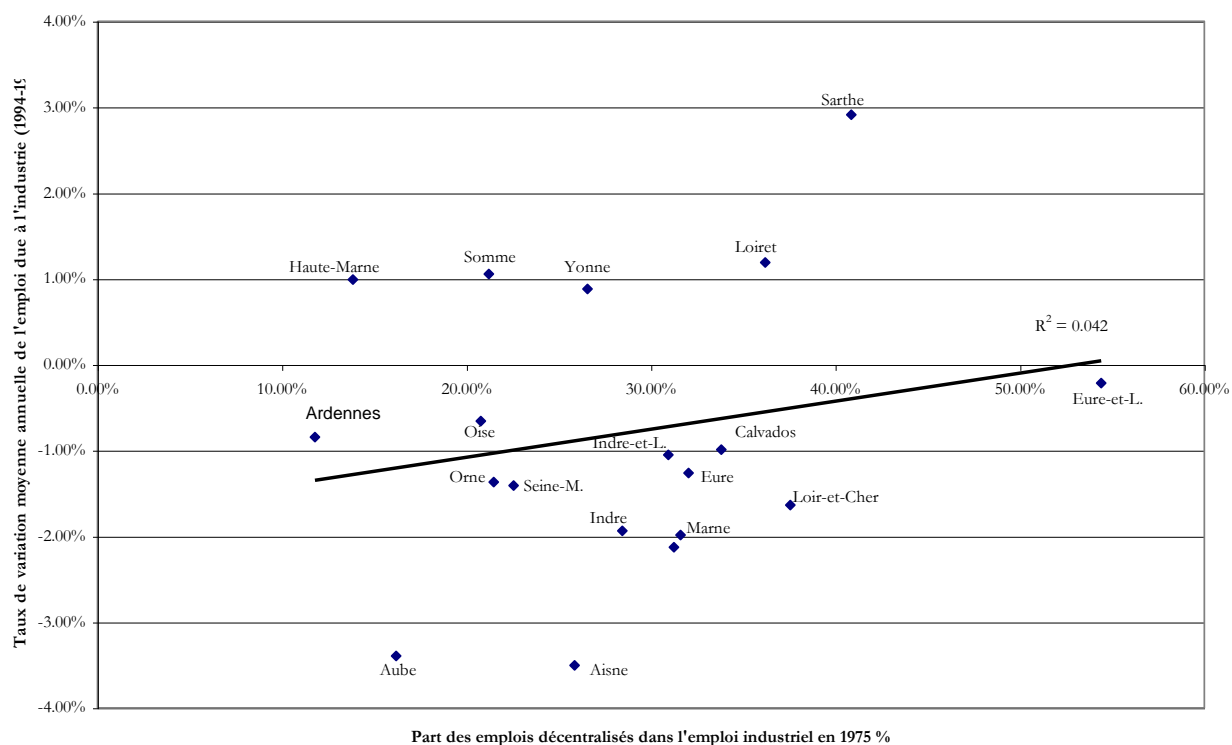
**Tableau 67 : Coefficient de détermination entre le taux de variation de l'emploi due à l'industrie et la part des emplois industrialisés dans l'emploi industriel en 1975 par période**

Le premier constat est que les niveaux de corrélation par période sont moins importants que la relation établie sur l'ensemble du cycle économique 1976-1998. Chaque département a donc connu des évolutions décalées dans le temps qui soulignent le caractère spécifique des dynamiques des sous-systèmes spatiaux. On note ensuite que les coefficients de détermination les plus importants sont atteints pendant les périodes de récession – 1981-86, 1990-1994 –, ce qui tend à accréditer la thèse d'une plus grande résistance de l'industrie des départements du Bassin parisien – et notamment celle des activités décentralisées – pendant les phases de crise. Enfin, ces mêmes coefficients de détermination diminuent de manière tendancielle. On peut en déduire que l'évolution de l'emploi industriel est de moins en moins influencée par les héritages de la décentralisation. Le graphique suivant sur la période 1994-1998 montre d'ailleurs que des départements ayant fortement bénéficié du desserrement de l'industrie connaissent des difficultés importantes malgré la conjoncture porteuse – Eure, Loir-et-Cher, Calvados. Au contraire,

<sup>1</sup> Jacqueline Lieutaud, "les transferts de l'Ile-de-France vers la Picardie", *Les transferts d'activités économiques d'Ile-de-France vers le Bassin parisien*, rapport d'étude, IAURIF, 1997, 98 p., p. 77.

<sup>2</sup> Exemple cité par Jacqueline Lieutaud, *art. cit.*, 1997, p. 80.

certaines de ceux qui ont été le moins touché par la décentralisation améliorent leur situation – Ardennes, Haute-Marne – tandis que d'autres enfin connaissent un décollage inédit et apparemment sans relation avec les évolutions antérieures – Yonne, Sarthe et Loiret notamment.



**Régression linéaire du taux moyen de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1994 et 1998 par le taux d'emplois décentralisés dans l'emploi industriel en 1975.** (Source : UNEDIC et Verlaque (dir.), *op. cit.*, 1984)

Au bilan, il apparaît bien que la décentralisation industrielle a largement contribué à favoriser la résistance des régions concernées au déclin du secteur secondaire après 1975. Certes, elle n'a fait qu'en retarder les effets, les années 1980 et le début des années 1990 ayant eu partout des implications dévastatrices pour l'emploi. D'autre part, la corrélation constatée entre cette résistance et la part des emplois décentralisés n'est valable que sur la longue durée, ce qui peut aussi accréditer la thèse que la poursuite du desserrement productif de l'aire métropolitaine contribue au moins autant à expliquer le phénomène, les départements les plus dynamiques sur le plan industriel étant à la fois proches de l'Ile-de-France – et donc impliqués dans ce desserrement – et fortement marqués par les héritages des Trente glorieuses. Mais l'influence n'a en fait été que relative, l'exemple de la Nièvre, à la fois récessive et très touchée par les déconcentrations des années 1960<sup>1</sup>, attestant que la dynamique du système productif en relation avec la décentralisation industrielle a aussi dépendu de la nature des filières délocalisées.

**2) L'évolution dépend aussi de la nature des emplois décentralisés.**

Dans la première partie, à partir des travaux de Christian Verlaque<sup>2</sup>, nous avons pu montrer que le desserrement des branches s'était modulé dans l'espace en fonction des différents quadrants géographiques de l'aire régionale du Bassin parisien. La région Centre a ainsi reçu des

<sup>1</sup> Même si les chiffres avancés varient fortement en fonction des sources comme nous l'avons vu en première partie.

<sup>2</sup> Christian Verlaque (dir.), *op. cit.*, 1984.



entreprises appartenant essentiellement à l'industrie électrique et électronique, à l'industrie des transports – Nord de la région principalement – mais aussi des industries mécaniques – Sud de la région. La Basse-Normandie a profité de son côté des implantations d'industries électriques et électroniques ainsi que de l'industrie automobile. En Haute-Normandie, le profil est à peu près comparable avec une prédominance du matériel de transport. Par contre en Picardie et Champagne-Ardenne, la nature des établissements accueillis est à la fois différente tandis que les secteurs représentés sont plus diversifiés. Dans la première, la chimie - parachimie, le matériel de transport et le travail des métaux ont constitué l'essentiel du desserrement. En Champagne, le secteur traditionnel – textile, travail des métaux – ainsi que les industries diverses ont représenté les plus gros bataillons<sup>1</sup>. En d'autres termes et pour schématiser, les filières les plus modernes ainsi que les effectifs les plus nombreux se sont implantés à l'ouest et au sud-ouest du Bassin parisien tandis que le Nord et l'Est recevaient des branches plus traditionnelles aux marchés plus concurrencés, dans le cadre d'un plus petit nombre de décentralisations. C'est pourquoi, nous pensons que la ségrégation spatiale de la dynamique industrielle récente au détriment de l'arc nord-est du Bassin parisien trouve une bonne part de ses fondements dans la modulation géographique des implantations d'entreprises au cours des Trente Glorieuses.

Pour le montrer précisément, il faudrait pouvoir disposer, depuis 1976, d'une évolution de l'emploi par secteur industriel dans les établissements décentralisés. Cette information n'est malheureusement pas disponible. Les enquêtes dirigées par Christian Verlaque donnent certes l'évolution des effectifs salariés dans les établissements décentralisés entre 1975 et 1982, mais ceux-ci ne tiennent compte ni de leur appartenance sectorielle ni de la part de variation due à l'installation tardive de nouveaux établissements déconcentrés.

C'est pourquoi, seule une démarche indirecte peut apporter des éléments d'information. Dans ce but nous sommes repartis de la ventilation de l'emploi au niveau 100 de la NAP et avons retenu l'ensemble des branches industrielles, à l'exclusion de celles du secteur de l'énergie et de l'agro-alimentaire qui n'ont quasiment pas participé à la décentralisation. Certes, au sein de l'échantillon déterminé, tous les secteurs d'activité ne présentent pas le même niveau d'implication dans cette dynamique du système productif caractéristique des Trente Glorieuses. Certaines branches ont en 1975 plus d'un emploi sur cinq localisé dans des établissements décentralisés – automobile (30,6 %), matériel électronique (30,3 %), informatique (25,4 %), parachimie (23,2 %), matériel électrique (23,2 %). Au contraire, la majorité des autres secteurs ont moins d'un emploi sur 10, en particulier dans la filière textile-habillement – maximum de 8 % pour l'industrie du cuir –, la métallurgie – maximum de 9 % pour les non-ferreux –, les niveaux de décentralisation étant également assez faibles dans les industries mécaniques – 1,42 % pour l'armement et 12 % au maximum pour les machines-outils.

Toutefois, à partir de cette base de données et en répartissant les différentes branches industrielles en filières résistantes et en filières déclinantes – tout en tenant compte, parmi celles-ci, de celles qui ont le plus participé à la décentralisation industrielle –, il est possible d'appréhender de manière incidente, la contribution des différentes activités implantées dans les années 1950 et 1960 à la plus ou moins grande résistance de l'emploi industriel depuis 1975 au sein du Bassin parisien.

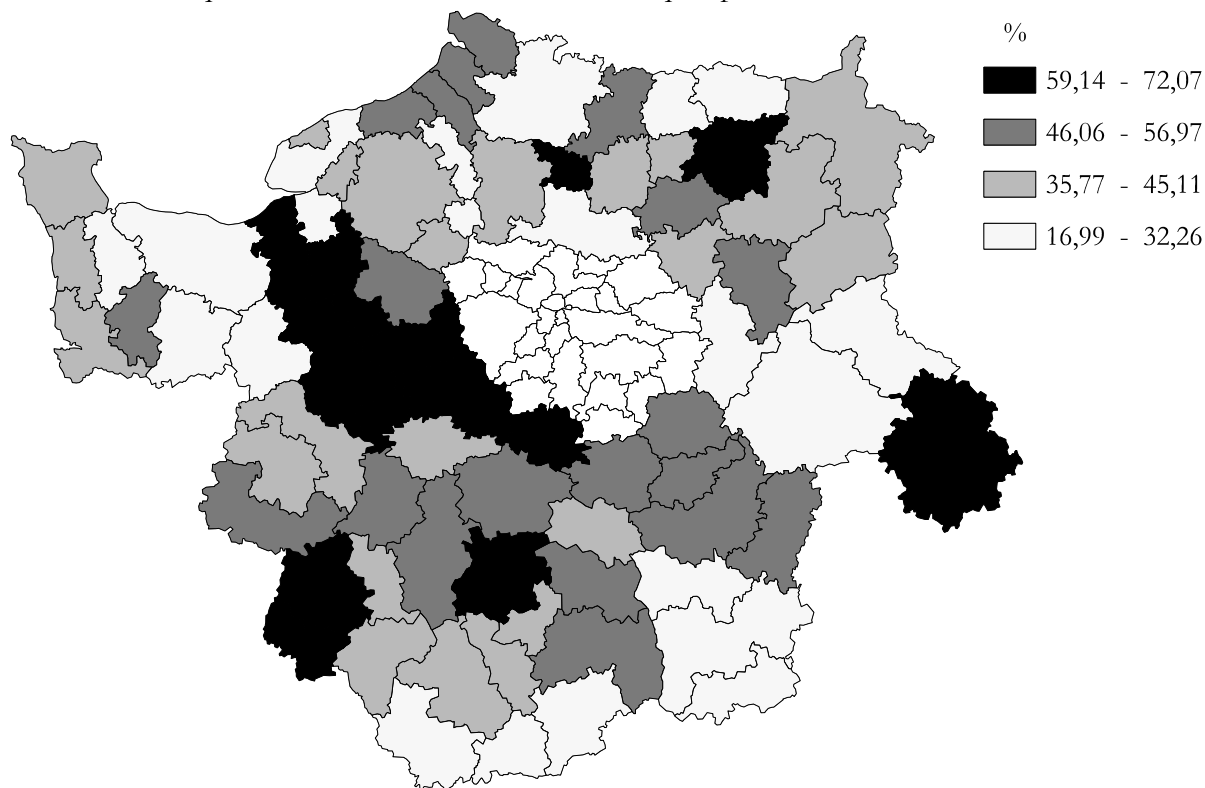
Cette répartition a été établie en fonction d'un critère quantitatif : les branches en déclin absolu sont celles qui ont connu, au niveau national, un taux moyen annuel de variation de l'emploi inférieur à celui de l'ensemble de l'emploi industriel qui se fixe à -1,38 % par an entre 1975 et 1990. Vingt-trois secteurs industriels sont ainsi en déclin absolu<sup>2</sup>. A l'opposé, les branches

---

<sup>1</sup> Ce qui regroupe le bois, l'ameublement, le papier carton, le caoutchouc, le travail des matières plastiques.

<sup>2</sup> Par ordre décroissant de variation, il s'agit : des industries diverses, de l'industrie du verre, de la construction automobile, de l'industrie du papier et du carton, de l'industrie du caoutchouc, des minéraux divers, de la chimie de base, du matériel de manutention, des matériaux de construction, de l'industrie du cuir, de l'extraction et de la préparation des minerais non ferreux, de l'industrie de l'habillement, des machines agricoles, de la transformation de l'acier, des machines-outils, de l'industrie textile, de l'équipement ménager, de l'industrie de la chaussure, de la construction navale, de la fonderie, de la sidérurgie, des fibres artificielles, de l'extraction et de la préparation du minerai de fer.

résistantes sont celles qui ont connu une évolution supérieure à la moyenne du secteur industriel, c'est-à-dire une évolution positive ou supérieure au seuil de -1,38 % par an. Quinze secteurs sont ici concernés<sup>1</sup>. En observant la part que chacun de ces deux types de filières occupait dans l'emploi industriel en 1975, on peut ainsi mesurer le degré potentiel de résistance ou de fragilité qu'offraient, au début de la crise, les différents sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien hors de l'Ile-de-France, qu'ils aient été ou non fortement marqués par la décentralisation industrielle.

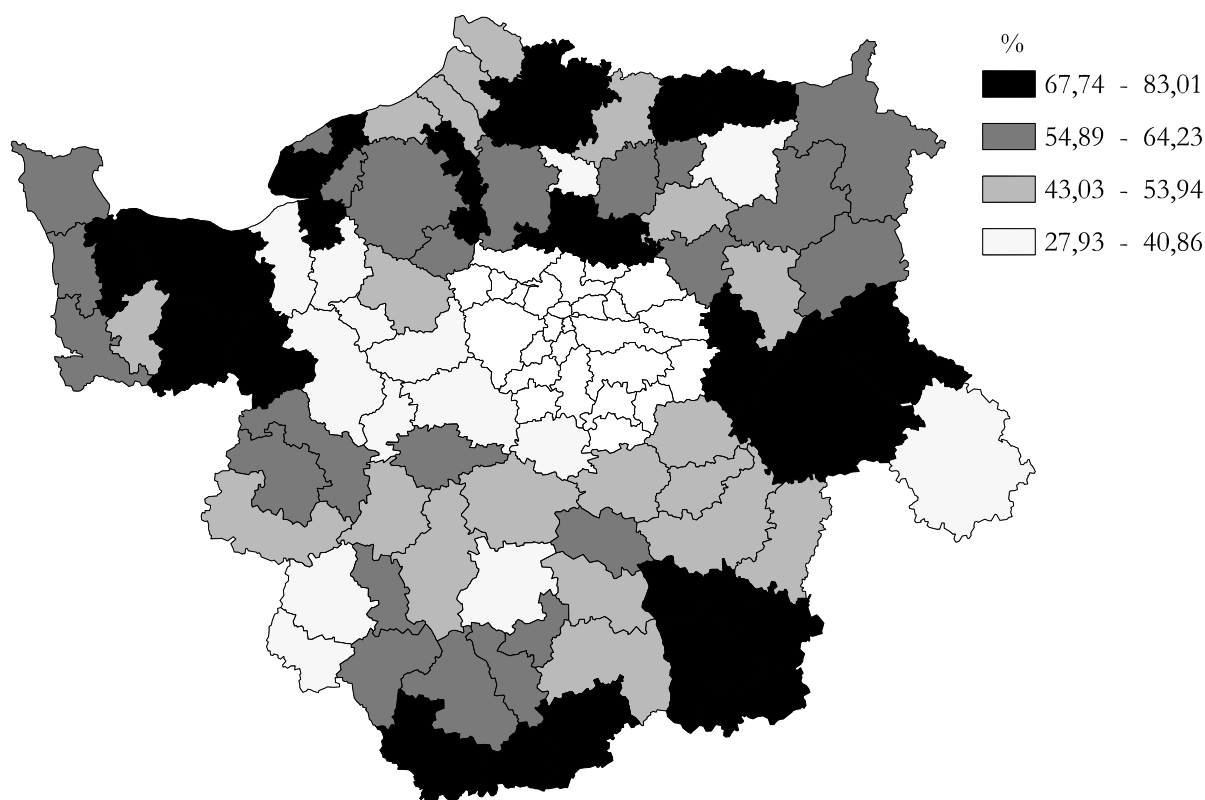


**Carte 79 : Part des branches industrielles résistantes dans l'emploi industriel des zones d'emploi hors Ile-de-France en 1975.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Les filières les plus résistantes sont localisées principalement dans la partie sud-ouest du Bassin parisien. Particulièrement bien représentées dans les zones limitrophes de l'Ile-de-France de Pithiviers à Evreux, elles s'étendent d'une part jusqu'en Basse-Normandie – avec une limite qui se fixe sur une ligne Lisieux / Alençon – et d'autre part le long de l'axe ligérien, Tours et Chinon présentant un niveau de concentration relativement important tout comme Romorantin. On retrouve là en grande partie la géographie des espaces où la décentralisation industrielle a été la plus marquée – espace inter-séquano-ligérien – ce qui confirme que la dynamique héritée de la période des Trente Glorieuses a effectivement contribué en grande partie à renouveler la base productive du quadrant occidental du Bassin parisien, en y favorisant le développement des branches les plus modernes. A l'opposé, l'arc nord-est ne présente que de faibles niveaux de concentration des industries les plus dynamiques. Santerre-Oise, Laon et haute vallée de la Marne font exception mais leurs effectifs industriels sont de toute façon plutôt faibles. Quant à la bonne tenue relative de la côte picarde, elle découle principalement de la présence du travail des métaux

<sup>1</sup> Par ordre décroissant de variation, il s'agit : du matériel informatique, de la parachimie, de la transformation des matières plastiques, de l'imprimerie-édition, de l'industrie pharmaceutique, de la construction aéronautique, de l'industrie de l'armement, de l'industrie de l'ameublement, de la construction de matériel électrique, de la construction de matériel électronique, du travail des métaux, de la construction de matériel de précision, de l'industrie du bois, de la métallurgie des non-ferreux, de l'équipement industriel.

– décolletage, serrurerie, robinetterie – qui, dans cette région, contrairement à d'autres, enregistre des difficultés importantes comme nous l'avons vu dans la deuxième partie.

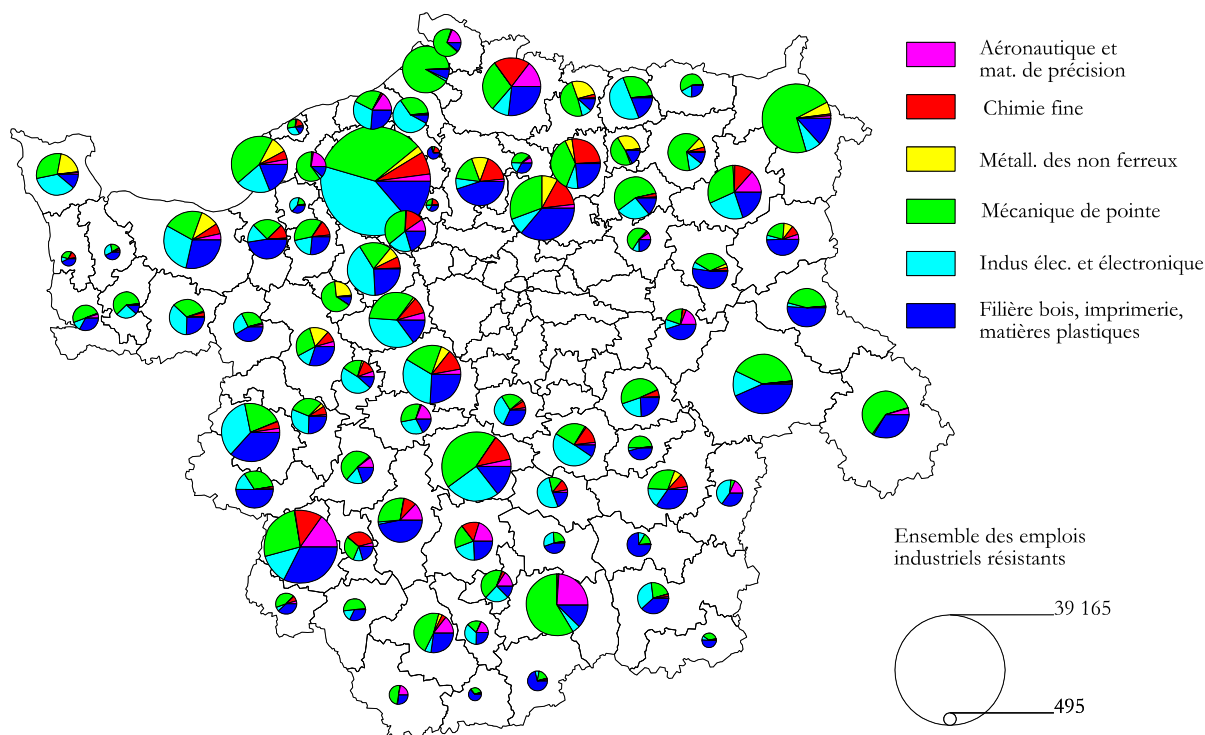


**Carte 80 : Part des branches industrielles en déclin absolu dans l'emploi industriel des zones d'emploi hors Ile-de-France en 1975. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)**

Sans surprise, les filières les plus récessives se retrouvent dans l'arc nord-est du Bassin parisien et accessoirement dans certaines périphéries déjà identifiées pour leur dynamique négative (Nivernais, sud du Berry). Amiens, Nord de l'Aisne, région troyenne, Marne moyenne, Nivernais en sont ainsi les bastions les plus importants et coïncident avec les espaces où la perte d'emplois industriels a le plus contribué au déclin de l'activité économique. À l'exception de la Nièvre – dont les chiffres sont toutefois discutables – et d'Amiens – présence d'un fort taux d'emplois décentralisés –, les zones en question comptent parmi celles qui ont le moins reçu de décentralisations industrielles, ce qui semble expliquer la présence prépondérante d'activités récessives. La Basse-Normandie centrale est ici toutefois totalement atypique. En effet, son profil économique a été totalement transformé par la décentralisation industrielle comme l'ont montré les travaux de Patrick Pélata. Seul un examen des différentes branches en présence au sein de chacun des deux grands types de branches peut permettre de comprendre ces anomalies tout en ouvrant la réflexion sur la mesure de l'impact sectoriel de la décentralisation industrielle.

C'est pourquoi, pour les industries résistantes comme pour les industries déclinantes, nous avons opéré une ventilation des secteurs issus de la NAP 100 en grandes filières de productions reprises elles-mêmes des agrégations proposées par Christian Verlaque. Pour les secteurs résistants – en essor ou déclin modéré –, on obtient six filières de production : la chimie fine (parachimie et industrie pharmaceutique), la métallurgie des non-ferreux, les industries mécaniques (armement, équipement industriel, travail des métaux), le matériel de transport (industrie aéronautique et matériel de précision), les industries électriques et électroniques, les industries diverses légères et de la filière bois (industrie du bois, ameublement, imprimerie, travail des plastiques). Pour les secteurs en déclin, sept branches ont été identifiées : construction

automobile et constructions navales, textile (ce qui inclut le secteur du cuir et de la chaussure), métallurgie, équipement ménager, industries mécaniques lourdes (fonderie, machines agricoles, machines-outils, matériels de manutention), chimie lourde et secteurs apparentés (chimie de base, matériaux de construction, industrie du verre, minéraux divers), industries diverses (caoutchouc, papier-carton, divers). En croisant cette nomenclature avec les niveaux de décentralisation atteints au sein de chacune de ces filières, on peut ainsi obtenir une représentation – certes approximative – de la dimension sectorielle du rôle de la décentralisation industrielle dans la plus ou moins grande résistance du système productif.



**Carte 81 :** Répartition par filière des différents secteurs d'activité des industries résistantes en 1975 dans les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

	Chimie fine	Filière bois, imprimerie, plastiques	Industries électriques et électroniques	Industries mécaniques de pointe	Métallurgie des non ferreux	Aéronautique et matériel de précision	Ensemble des industries résistantes
Part des emplois décentralisés	20.21%	5.66%	26.25%	7.13%	9.27%	12.33%	12.53%

**Tableau 68 :** Part des emplois décentralisés au niveau national pour chacune de ces filières résistantes en 1975. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR, Christian Verlaque (dir), *op. cit.*, 1984)

Outre le fait que les masses d'emploi industriel résistant sont principalement localisées – en dehors des grandes villes du Bassin parisien – dans les espaces limitrophes de l'Ile-de-France de la Région Centre et de la Picardie, on constate que quatre filières se partagent l'essentiel du spectre : industries électriques et électroniques, mécanique de pointe, chimie fine et industries diverses. En région Centre – Eure-et-Loir, Loiret – ainsi qu'à Evreux et Rouen, la filière électronique joue un rôle tout à fait prépondérant. Or il s'agit, comme le montre le tableau 68 d'une industrie fortement décentralisée. S'y ajoute, à des niveaux modulables mais assez conséquents, un autre fleuron de la décentralisation industrielle : la chimie fine. Cette dernière affecte d'ailleurs fortement toute la région Centre principalement le long de l'axe ligérien jusqu'à

Tours. Quant à la mécanique de pointe et aux industries diverses – principalement ici imprimerie et matières plastiques, fortement décentralisées – elles sont présentes partout dans la région avec d'ailleurs, pour la première des deux, une présence plus marquée dans le Sud – Bourges, Châteauroux, Romorantin –, où elle complète le secteur de l'aéronautique et de l'armement, spécialisation locale bien antérieure à la décentralisation industrielle. Cette région, qui fut la plus intensément marquée par la décentralisation industrielle, a donc bien vu, pendant les Trente Glorieuses, son tissu industriel gagner en résistance, grâce à l'implantation d'activités dynamiques qui compensent largement les activités en déclin – sauf dans le Sud – et qui ainsi expliquent une bonne part de la dynamique positive de l'emploi depuis le milieu des années 1970.

En Haute-Normandie mais aussi dans une moindre mesure en Basse-Normandie, le profil des industries résistantes est très largement comparable à celui de la région Centre, les quatre secteurs précédemment cités y occupant approximativement les mêmes parts relatives – à l'exclusion de la chimie fine quasiment absente de Basse-Normandie. La différence principale réside dans l'existence, au sein de la grande région normande en dehors d'Evreux, d'un groupe d'activités en déclin qui empêchent ces filières souvent issues de la décentralisation industrielle de dynamiser l'emploi local aussi fortement que dans le Centre.

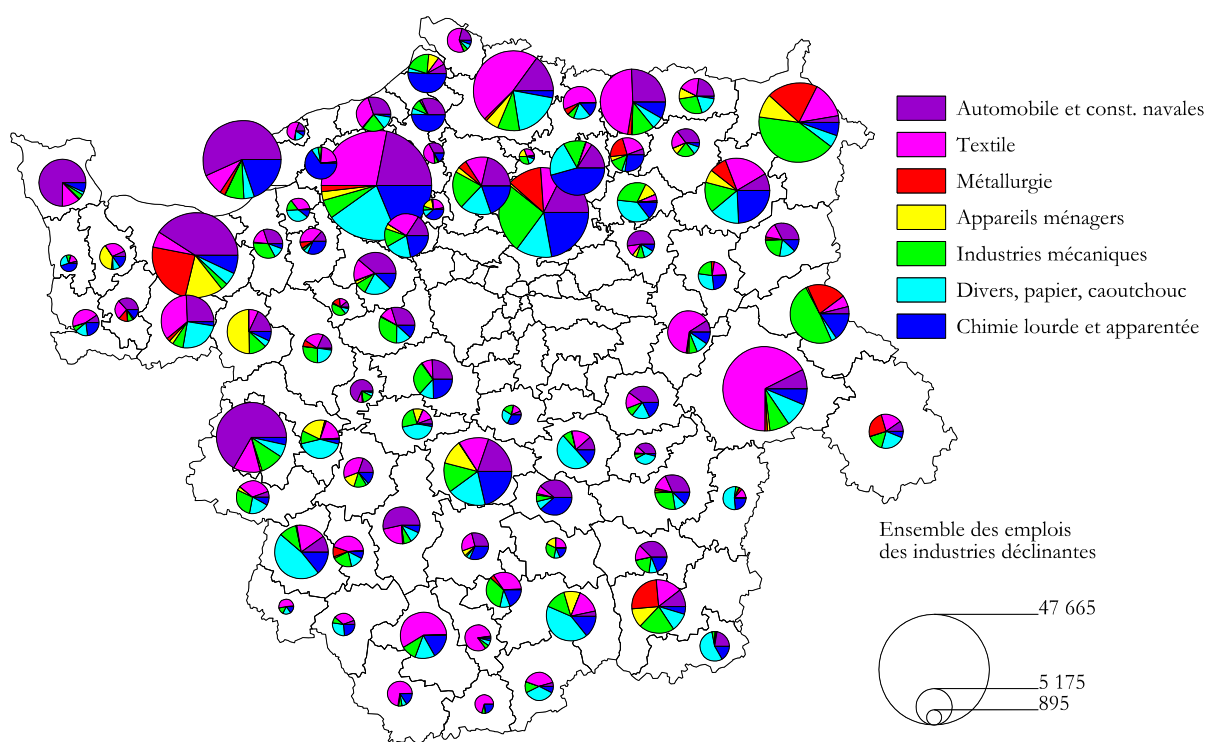
La Picardie est exactement dans la même situation et présente en outre un profil sensiblement différent. Ici, la chimie fine occupe une place plus importante à côté des industries diverses – probablement moins dynamiques –, tandis que la plus prospère des activités décentralisées – la filière électronique – est beaucoup moins bien représentée que dans les régions précédentes, sauf peut-être à Saint-Quentin – où existent par ailleurs de nombreuses branches en récession.

La Champagne prolonge le profil picard avec une industrie électrique et électronique quasiment absente en dehors de Reims et de Troyes, une chimie fine qui n'est développée qu'à Reims et Châlons, tandis que la majorité des secteurs dynamiques se situent dans la mécanique de pointe et dans les industries diverses, qui ne sont pas ici en majorité issues de la décentralisation industrielle, mais procèdent plutôt d'héritages anciens – filière bois en Haute-Marne, travail des métaux dans le Nord de la région. Ce moindre développement des secteurs les plus modernes auquel s'ajoute une part plus faible des emplois décentralisés et la présence, comme nous le verrons, de nombreux secteurs déclinants, font de la région Champagne-Ardenne un espace fortement touché par la crise.

La Bourgogne partage avec la Champagne des activités résistantes plus banales et moins technologiques qu'en région Centre ou en Normandie. Mais dans l'Yonne, l'absence de masses importantes d'activités en déclin a permis à ce département de bénéficier d'un renouvellement conséquent de son tissu productif grâce aux dessertements nombreux survenus pendant les Trente Glorieuses.

Il est donc clair que, par sa sélectivité, la décentralisation industrielle a contribué à renforcer la résistance industrielle de l'Ouest du Bassin parisien – région Centre et Normandie –, en y favorisant le développement des activités décentralisées les plus dynamiques et les plus technologiques. A contrario, la Picardie mais plus encore la Champagne-Ardenne ont probablement souffert de l'implantation des secteurs les plus banals de l'industrie – industries diverses notamment – qui ont offert un degré de résistance à la crise sensiblement moins important.

L'examen de la répartition sectorielle des filières en déclin permet de compléter ce raisonnement.



**Carte 82 : Répartition par filière des différents secteurs d'activité des industries déclinantes en 1975 dans les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France.**  
(Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

	Chimie lourde	Industries diverses	Industries mécaniques lourdes	Appareils ménagers	Métallurgie	Textile	Automobile et const. Navale	Ensemble des industries en déclin
Part des emplois décentralisés	3.87%	8.12%	8.44%	10.85%	6.15%	4.32%	25.49%	9.82%

**Tableau 69 : Part des emplois décentralisés au niveau national pour chacune de ces filières déclinantes en 1975.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR, Christian Verlaque (dir), *op. cit.*, 1984)

La carte 82 confirme l'existence d'une forte dissymétrie entre l'arc nord-est et le flanc sud-ouest du Bassin parisien. En valeur absolue des emplois, les industries déclinantes se concentrent particulièrement en Haute-Normandie, en Picardie et en Champagne-Ardenne. En dehors du secteur automobile – plus du quart des emplois – et de la fabrication d'appareils ménagers – qui compte des effectifs assez réduits –, les activités représentées ici ne sont guère emblématiques de la décentralisation industrielle et datent de phases antérieures de localisation. D'un point de vue sectoriel plusieurs points méritent d'être soulignés. Le premier facteur de fragilisation des sous-systèmes du Nord du Bassin parisien pendant les années de crise est venu de l'industrie textile. A Rouen, Reims, Beauvais, Compiègne, Charleville ... et plus encore à Amiens, Troyes, Romilly, ce secteur représentait en 1975 du quart aux trois quarts des industries fragiles. Les difficultés déjà réelles dans cette filière au cours des années 1960 n'ont cessé de s'amplifier avec le temps, en fonction des différents segments de production – crise plus tardive de l'industrie de la maille. On leur doit une bonne part des baisses d'emploi de cette partie du Bassin parisien. Le second facteur de fragilisation est l'industrie automobile, particulièrement présente en Haute-Normandie et en Picardie. Cette activité, taylorienne par excellence, et dont le niveau de participation à la décentralisation industrielle est extrêmement élevé n'est cependant pas aussi fragile. Certes, l'automatisation de segments de plus en plus nombreux de la production est responsable de la

chute importante des effectifs dans les usines de montage en particulier. Mais la diminution moyenne des emplois (-1,7 % par an constaté sur le plan national), reste très supérieure aux performances de la majorité des autres secteurs en déclin (- 3,6 % / an pour l'habillement, -4,23% pour le textile par exemple). Enfin métallurgie, industries mécaniques et chimie lourde – qui inclut ici verre et matériaux de construction – ont constitué le troisième facteur de fragilisation de l'industrie de l'arc nord-est. La métallurgie et l'industrie mécanique portent une bonne part du déclin de la vallée de la Meuse, du Soissonnais, de la Marne moyenne et du Nivernais. Ces zones ont dans l'ensemble faiblement participé à la décentralisation industrielle – sauf la Nièvre. Ces mêmes secteurs et la chimie ont joué le même rôle en Picardie – vallée de l'Oise, vallée de la Bresle – atténuant ainsi les effets positifs d'une décentralisation industrielle beaucoup plus marquée.

A l'opposé, les régions du Sud-ouest du Bassin parisien ne présentent pas des profils aussi typés de leurs industries en déclin. En Basse-Normandie, selon les zones, automobile, textile, constructions navales et équipement ménager entrent en ligne de compte. Encore faut-il souligner que pour ces deux derniers secteurs, les pertes d'emplois ont été jusqu'à présent assez modérées, les réductions d'effectifs les plus importantes survenant actuellement, en relation notamment avec la diminution des commandes militaires (restructuration de la DCN à Cherbourg) et avec les plans sociaux chez *Moulinex* – nombreux dans les années 1990. Dans le Sud de la région Centre, c'est plutôt la filière textile au sens large (incluant le cuir) qui contribue à la fragilisation, ainsi que les industries diverses – fabrication pneumatique à Bourges et à Tours. Dans l'espace inter-séquano-ligérien, tout comme dans l'Yonne, outre que les effectifs des industries déclinantes sont peu nombreux, on remarque qu'aucune filière fragile ne ressort particulièrement, ce qui divise le risque sur un nombre plus important d'activités.

En bref, l'examen de ces cartes (81 et 82) permet de proposer la synthèse suivante :

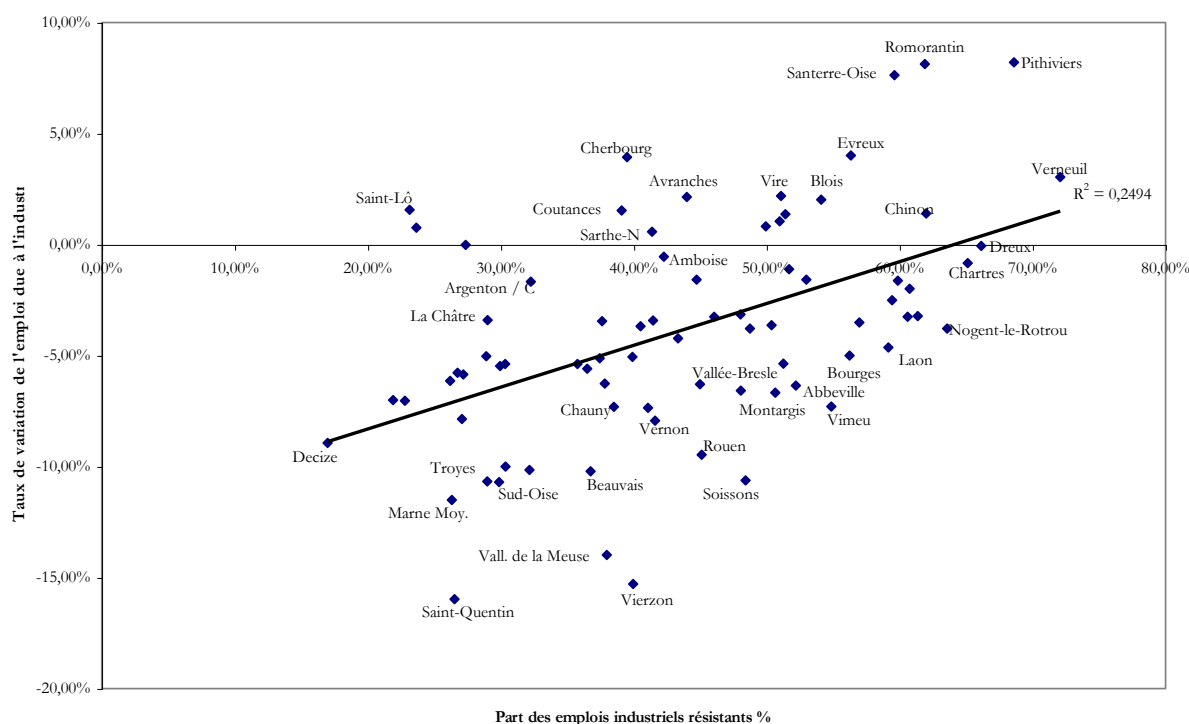
- Les industries les plus résistantes – aux technologies les plus avancées et aux marchés les plus porteurs – se sont diffusées principalement dans l'Ouest du Bassin parisien–, les effectifs les plus importants se localisant à proximité de la capitale et, dans une moindre mesure, au Nord (Picardie). Cette implantation géographique relativement ciblée contribue à expliquer dans ces régions le taux, relativement satisfaisant, de diminution de l'emploi due à l'industrie.
- Dans le Centre – espace inter-séquano-ligérien – et en Normandie entre Seine et Caen, mais aussi dans l'Yonne, des implantations d'activités résistantes se sont surimposées à un tissu industriel ancien peu développé ou en tout cas faiblement marqué par des activités récessives. Cette situation a encore amélioré la bonne tenue de ces zones du Bassin parisien face à la crise industrielle des années 1970.
- En Haute-Normandie et en Picardie, les secteurs décentralisés dans la chimie fine, la mécanique de pointe et l'industrie électrique se juxtaposent à une industrie héritée fortement déclinante, composée principalement d'entreprises textiles. Mais des activités récentes, également bien implantées comme le secteur automobile, ont eu tendance elles aussi à réduire leurs effectifs, annulant ainsi le bénéfice tiré du renouvellement de la base productive pendant les Trente Glorieuses.
- En Champagne, Nivernais et dans l'Aisne enfin, les branches issues de la décentralisation industrielle appartiennent plutôt aux industries traditionnelles – mécanique, métallurgie, industries diverses – et se sont surimposées à un tissu productif ancien et en forte récession, ce qui contribue largement à expliquer les fortes diminutions d'emploi industriel.

On peut donc dire que par sa composition sectorielle, la décentralisation industrielle a davantage profité au grand Ouest du Bassin parisien, d'abord parce que les industries aux marchés les plus porteurs s'y sont implantées mais aussi parce qu'il n'existait pas de tissu productif ancien et fragile, celui-ci ayant progressivement disparu dans la deuxième moitié du

19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup>, comme l'ont démontré Patrick Pékata et Michel Grésillon à propos de la Basse-Normandie et de l'Orléanais<sup>1</sup>.

Ce sont les modalités du développement industriel pendant les Trente Glorieuses qui permettent d'interpréter de la manière la plus pertinente cette différenciation spatio-sectorielle du phénomène de la décentralisation des activités productives, comme l'a bien montré Thérèse Saint-Julien à propos de l'Ouest français. Les branches les plus modernes au développement le plus rapide (industries électriques et électroniques, automobile, chimie fine) ont privilégié les bassins d'emploi où l'agriculture libérait une importante force de travail, notamment féminine, d'abord mobilisée dans les plus grandes villes de l'armature urbaine puis dans les villes plus petites, et enfin dans les bassins ruraux. Au contraire, les branches les plus mûres et les moins taylorisées (métallurgie, industries mécaniques), de même que les PME des industries diverses se sont orientées vers des bassins d'emploi où existait déjà une tradition industrielle avec un secteur productif en reconversion libérant une main-d'œuvre à la fois bon marché, réemployable et qualifiée. Cependant, faute d'une réserve abondante et suffisante de travailleurs agricoles, les implantations ont été ici assez vite limitées, les secteurs les plus gourmands évitant soigneusement ces espaces. De ce fait, la transformation du tissu productif a été dans ces régions, principalement situées dans l'arc nord-est, à la fois moins intense et moins profonde.

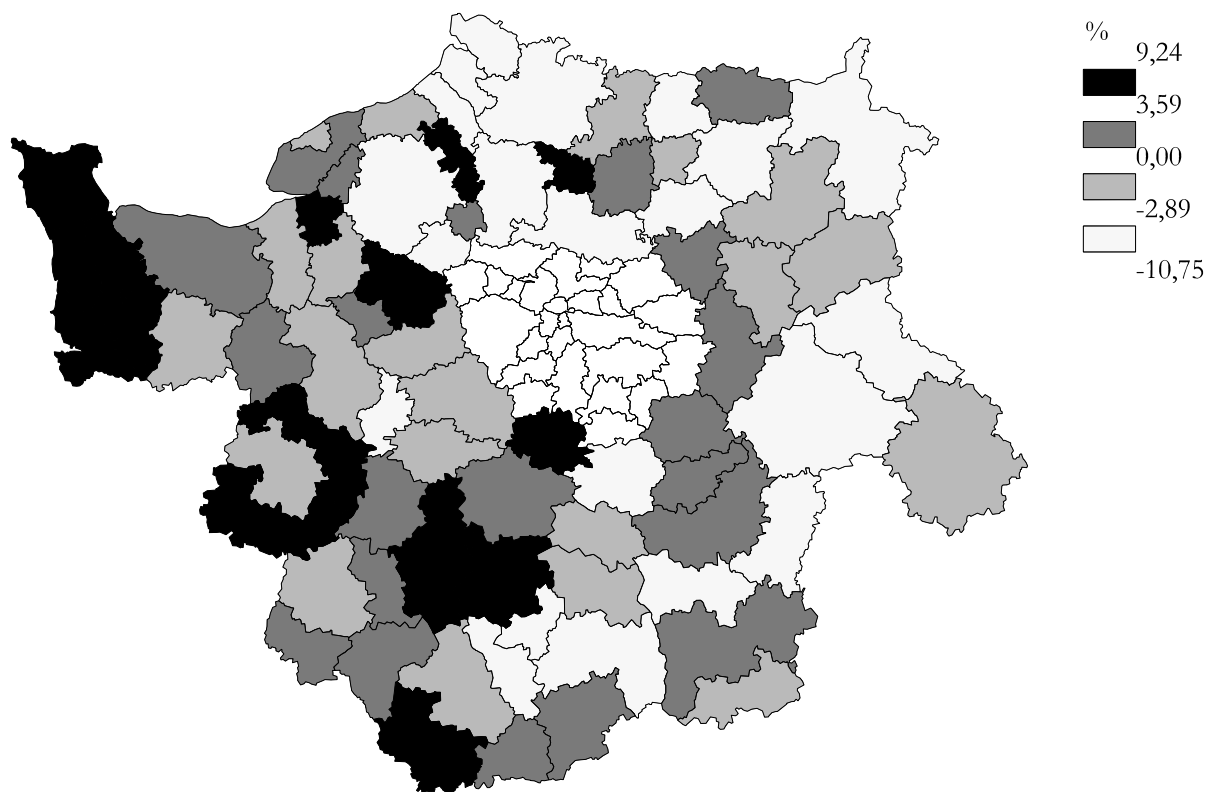
Ce rôle indirect et sélectif de la décentralisation industrielle – modulée par sa composante sectorielle – dans la dynamique actuelle de l'économie du Bassin parisien est confirmé par l'examen des niveaux de corrélation entre la part des emplois résistants dans le secteur secondaire et le taux de variation de l'emploi due à l'industrie (voir graphique 16 et carte 83).



**Régression linéaire du taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990 par la part des emplois appartenant à des branches résistantes dans l'emploi industriel en 1975.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

<sup>1</sup> Voir Patrick Pelata, *op. cit.*, 1982 et Michel Grésillon, *Orléans.*, Paris, Anthropos, 1995, 160 p.

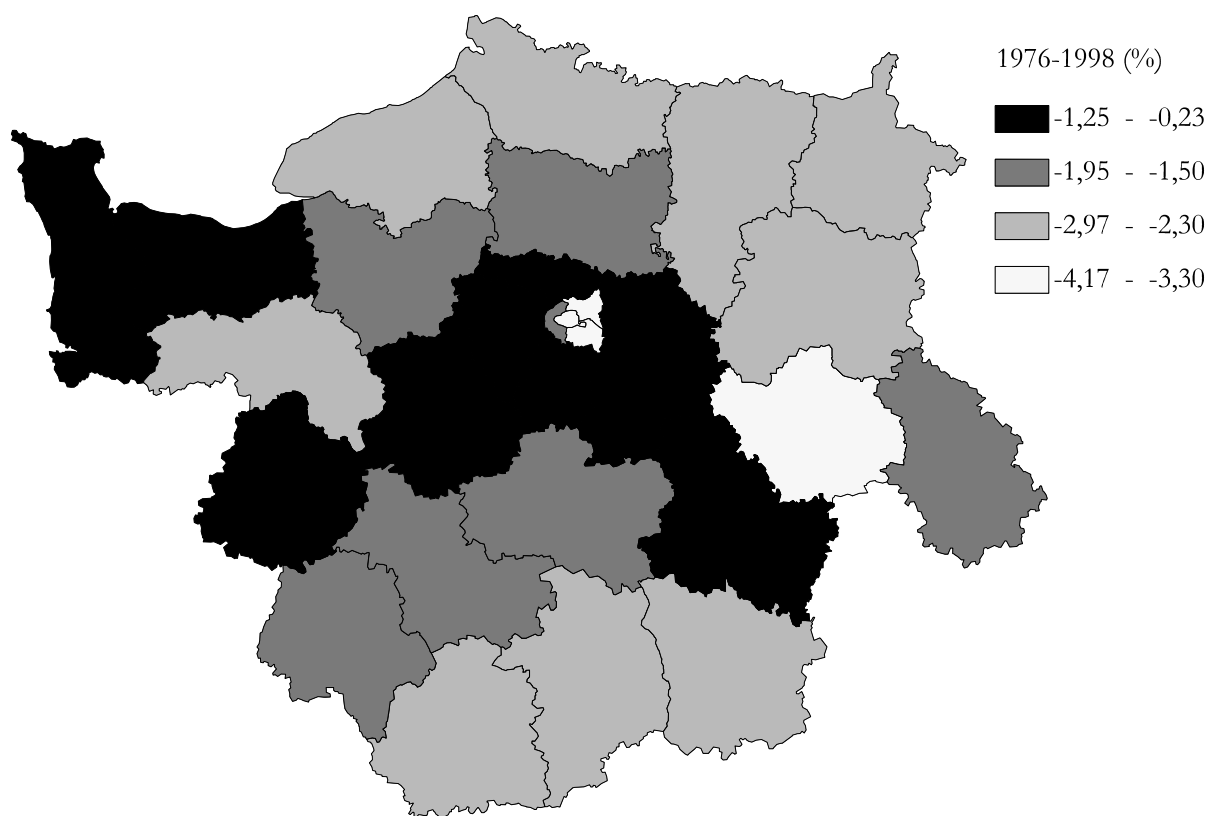




**Carte 83 :** Résidus de la régression linéaire "taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990 / part des emplois industriels résistants en 1975". (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Le niveau de corrélation atteint est assez significatif puisque le coefficient de détermination  $R^2$  se situe à près de 25 %, malgré une dispersion relativement importante du nuage de points. En d'autres termes, cette relation indique que plus l'emploi résistant était présent dans les sous-systèmes du Bassin parisien en 1975, plus l'évolution de l'activité due à l'industrie jusqu'en 1990 a été favorable voire positive. Au contraire, plus la part des branches en déclin était élevée à la même date, plus la variation de l'emploi due au système productif industriel a été négative.

Les écarts constatés par rapport à ce modèle sont également révélateurs comme le montre l'examen cartographique des résidus. La dissymétrie du Bassin parisien ressort très nettement. Axe ligérien, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Val de l'Yonne et certains espaces des franges occidentales de l'Ile-de-France – Evreux, Pithiviers – amplifient la résistance inhérente au profil dynamique de leur système productif. Plusieurs interprétations sont possibles. Les branches en déclin implantées sont parmi les moins fragiles – cas de l'automobile et des appareils ménagers. Le développement endogène s'est poursuivi un certain temps dans les établissements décentralisés grâce aux investissements productifs réalisés dans les années 1970 – cas de l'automobile et de l'armement à Romorantin par exemple – et à la faiblesse des coûts salariaux due à l'importance du travail des femmes – cas de la Basse-Normandie où l'emploi féminin dans l'industrie a particulièrement bien résisté (voir carte 84). Une dynamique exogène s'est par ailleurs surimposée au tissu productif existant, par exemple dans les franges franciliennes et le Cotentin. A l'opposé, la plupart des zones d'emploi de l'arc nord-est ont amplifié la récession due à leur spectre sectoriel plutôt défavorable. La présence de branches très concurrencées comme l'industrie textile ou la métallurgie n'est pas étrangère à ce phénomène.



**Carte 84 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi féminin industriel dans les départements du Bassin parisien entre 1976 et 1998.** (Discretisation de Jenks). (Source : UNEDIC)

Il est donc clair que la dynamique industrielle fortement déterminante de l'évolution de l'emploi et par conséquent de la dynamique démographique et sociale des sous-systèmes du Bassin parisien est en étroite relation avec les héritages de la décentralisation industrielle. Non seulement le secteur productif a d'autant mieux résisté, selon les zones, que les établissements décentralisés fournissaient un nombre important d'emplois, mais de surcroît, en opérant une modernisation géographiquement sélective du tissu productif du Bassin parisien, la décentralisation, de par sa dimension sectorielle, a contribué à rendre plus dynamique les espaces situés à l'ouest au détriment de ceux de l'arc nord-est.

Si elle s'atténue avec le temps, cette tendance évolutive semble néanmoins se perpétuer, avec d'autant plus de vigueur que le desserrement industriel de l'Ile-de-France continue, sur une aire néanmoins plus étroite, qui correspond aux espaces déjà largement bénéficiaires de la déconcentration du tissu productif de la région-capitale depuis 40 ans.

### **3) Le desserrement industriel se poursuit sur une aire plus étroite.**

Si donc la dynamique spatiale du système productif dans le Bassin parisien est bien depuis 1975 en relation avec les héritages de la décentralisation industrielle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif – dimension sectorielle du desserrement –, le départ d'entreprises de l'aire métropolitaine centrale ne s'est pas interrompu avec les années de crise. A bien des égards la décentralisation industrielle se poursuit mais dans des termes radicalement différents de ceux des années 1960.

Alors que les travaux universitaires des années 1970 permettaient de suivre précisément un phénomène qui se caractérisait encore par sa massivité, les évolutions plus contemporaines

ont largement échappé à la recherche faute de sources aisément mobilisables. Les investigations les plus complètes sur ce sujet viennent de l'INSEE – à travers une exploitation spécifique et ciblée du fichier SIRENE – et de l'IAURIF qui, au milieu des années 1990, a fait conduire des enquêtes sur des échantillons d'entreprises franciliennes récemment décentralisées dans le Bassin parisien<sup>1</sup>.

Le premier constat, quant à ces nouveaux mouvements de desserrement, est que l'on ne peut plus vraiment parler de décentralisation industrielle : « en réalité, on pourrait dire que plus qu'un transfert d'entreprises hors de l'espace économique francilien, c'est cet espace métropolitain qui lui-même a tendance à s'élargir jusqu'à un "temps de parcours" depuis le centre et les points stratégiques (notamment les aéroports) d'environ une heure et demie »<sup>2</sup>. Tant au niveau de l'intensité qu'au niveau du contenu, cette dynamique de diffusion s'est radicalement transformée puisque « le phénomène de transfert hors Ile-de-France est aujourd'hui marginal »<sup>3</sup>.

Si en moyenne 42000 établissements changent chaque année de lieu d'implantation – sur la base de mesures effectuées entre 1989 et 1992 – seuls 5300 changent de région, 630 quittant l'Ile-de-France pour le Bassin parisien et 350 effectuant le mouvement inverse. Sur le solde des 280 établissements, on n'en trouve que 22 qui dépassent les 10 salariés et 4 les 100 salariés. On est donc bien loin des mouvements des années 1950 ou 1960 qui pouvaient conduire à des transferts – accompagnés de créations –, de l'ordre de 20 000 à 25 000 salariés certaines bonnes années. Toutefois, la base actuelle d'évaluation est très probablement sous-estimée car comme il y a 20 ans, les transferts purs et intégraux ne constituent pas la majorité des desserrements mais seulement un tiers du total, les déménagements partiels demeurant prépondérants, tandis que les déplacements faisant suite à un rachat ont tendance à se développer rapidement. Pour illustrer ce dernier point, on peut d'ailleurs citer l'exemple de *Morton SA*, entreprise de chimie implantée à Igny dans l'Essonne et en Plaine Saint-Denis qui, au début des années 1990, a racheté une PME concurrente à Semoy près d'Orléans avant d'y délocaliser l'intégralité de ses fonctions logistiques.

Toutefois, même sous-estimés, les mouvements récents de transfert d'activités semblent avoir conservé la même orientation géographique. Sur l'ensemble des établissements du fichier SIRENE, Frédéric Lainé et Jean-Pierre Delisle ont remarqué que les destinations privilégiées des entreprises franciliennes étaient, comme il y a vingt ans, le Centre, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur – ici plus inédite –, la Bourgogne et la Champagne-Ardenne – donc le Bassin parisien. Plus précisément, et sur les seuls établissements de plus de 10 salariés<sup>4</sup>, le Centre et la Picardie représentent chacune 31 % du total, la Bourgogne 15 %, la Haute-Normandie et la Champagne 24 % à elles deux<sup>5</sup>. A une échelle plus fine, on constate tout naturellement que les déplacements de proximité l'emportent, l'Oise et le Loiret totalisant 34 % des déplacements d'entreprises. Plus généralement, les délocalisations sont fidèles aux axes d'extension de l'aire métropolitaine parisienne puisque « les transferts se font plutôt dans la direction du lieu de départ »<sup>6</sup>. Les entreprises du Val de Marne et des Hauts de Seine se dirigent vers le Centre tout comme celles de l'Essonne et de la Seine et Marne qui regardent aussi vers la Bourgogne ou la Champagne ; les établissements des Yvelines s'orientent vers la Normandie et ceux du Val d'Oise privilégient le Sud de la Picardie. Ce dispositif favorise par conséquent les franges franciliennes qui accueillent un tiers des entreprises transférées, tandis que les grandes villes du Bassin parisien, malgré leur poids économique, ne recueillent de leur côté qu'un tiers des

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé, "Les transferts d'établissements dans l'espace français. Relations territoriales et recompositions locales", in actes du colloque des 4 et 5 avril 1996, *L'espace en mouvement : propagation des forces et recompositions territoriales*, Amiens, 4 et 5 avril 1996, Université d'Amiens, 39 p.

IAURIF, *Les transferts d'activités économiques d'Ile-de-France vers le Bassin parisien*, rapport d'étude, Paris, Conseil régional d'Ile-de-France, Préfecture d'Ile-de-France, Direction régionale de l'équipement, 1997, 98 p.

<sup>2</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 18.

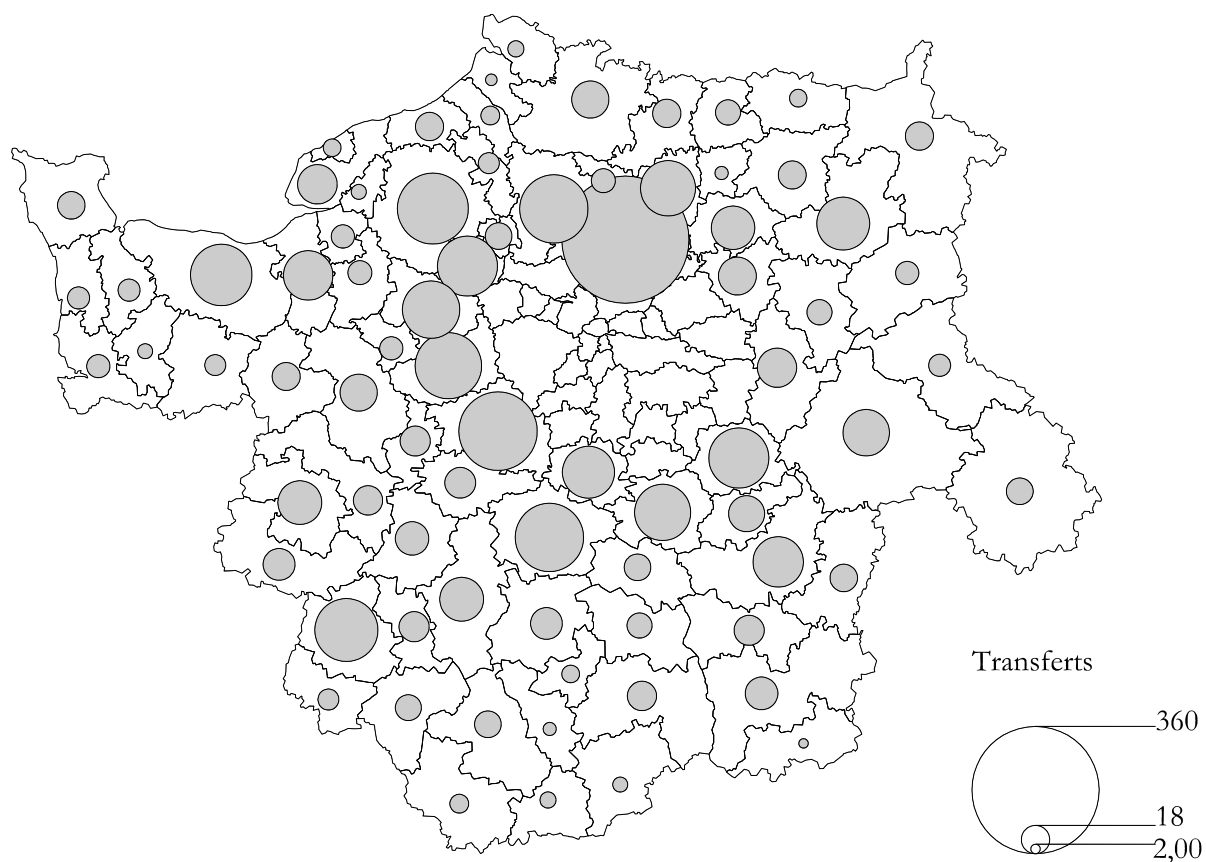
<sup>3</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 11.

<sup>4</sup> Nous repreneons ici les sources non exhaustives de l'IAURIF établies à partir d'un échantillon d'entreprises représentatives.

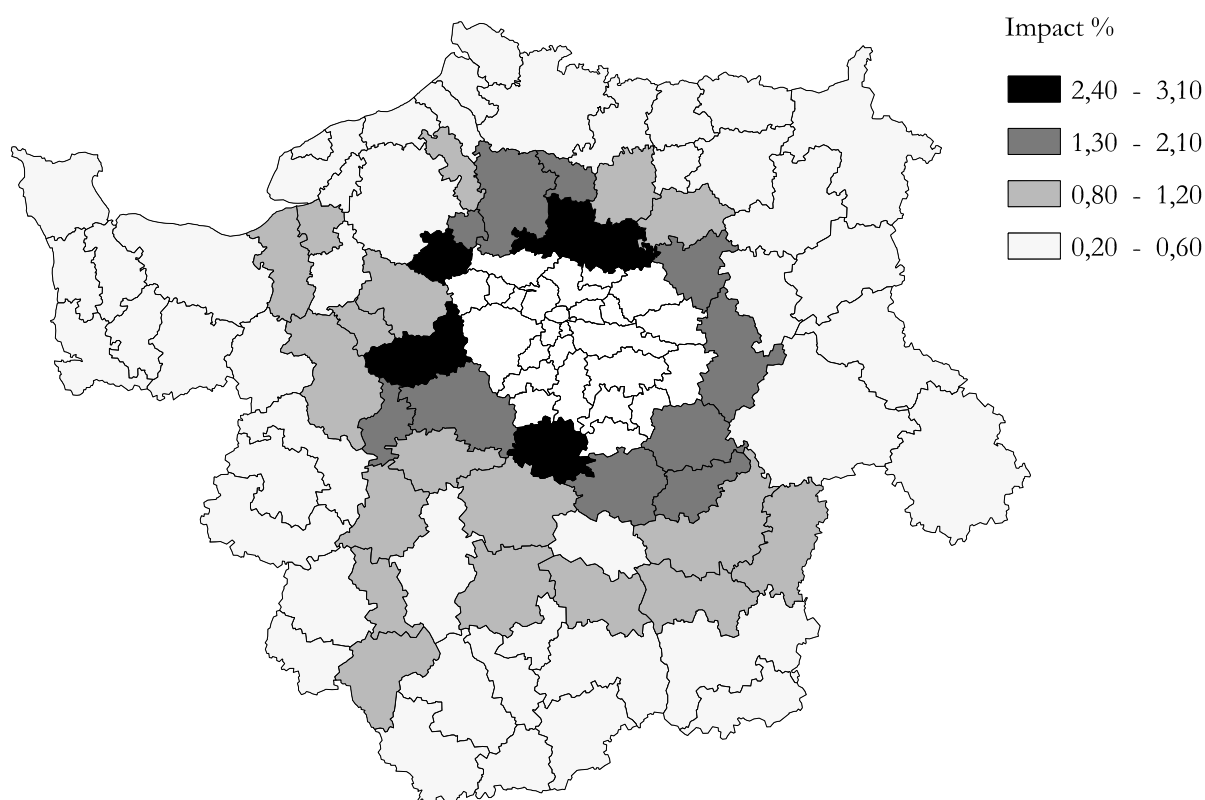
<sup>5</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 31. Le décompte exclut toutefois la Basse-Normandie.

<sup>6</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 33.

établissements déconcentrés, l'espace rural et les villes moyennes se partageant le reste. Ce fait souligne bien, en termes dynamiques, l'atonie relative des principales agglomérations urbaines autres que Paris et l'association progressive des franges franciliennes au développement de la capitale.



**Carte 85 :** Nombre d'établissements transférés depuis l'Ile-de-France vers les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1993 et 1996. (Source : INSEE, *Atlas des zones d'emploi*, 1998)



**Carte 86 :** Part des établissements transférés d'Ile-de-France entre 1993 et 1996 dans le total des établissements présents dans la zone. (Discrétisation de Jenks) (Source : INSEE, *Atlas des zones d'emploi*, 1998)

Tant en valeur absolue qu'en valeur relative, les franges de l'Ile-de-France constituent bien les principaux lieux de destination. Pourtant, ces deux cartes, établies sans condition de taille des établissements, valorisent particulièrement les petites entreprises, statistiquement les plus nombreuses et également portées à des délocalisations lointaines : « ce sont les petits établissements qui vont le plus loin ; [...] ce sont les plus de 10 salariés [...] qui se réinstallent à faible distance et présentent la dispersion la plus faible »<sup>1</sup>. Il est donc probable que la déconcentration s'illustrerait de manière plus favorable encore aux départements limitrophes de l'Ile-de-France si l'on utilisait une cartographie de l'emploi, malheureusement indisponible. La faible attractivité des grandes villes et le dynamisme des franges particulièrement à l'ouest et au sud mais aussi dans l'Oise méridionale, se trouvent ainsi confirmés. Sans surprise, on retrouve également la dissymétrie au bénéfice du Sud-ouest et de l'axe ligérien, même si elle a une traduction moins nette que le desserrement par logique de contiguïté sur les pourtours de la région-capitale.

Cette nouvelle géographie de la décentralisation industrielle est donc bien différente de celle des années 1960 : le périmètre concerné s'est réduit, rapproché de la capitale et ressemble de plus en plus à celui des migrations alternantes quotidiennes. On est donc plus proche d'une extension de l'aire métropolitaine que d'un processus de diffusion du développement industriel à partir de l'Ile-de-France, comme c'était le cas il y a 30 ans.

Mais ce n'est pas là la seule différence. Le profil économique des entreprises impliquées a également changé même s'il conserve certaines caractéristiques du passé. Si les grands groupes sont encore présents dans le processus, à travers la rationalisation de la localisation de leurs établissements et des différentes fonctions de l'entreprise, ils ne sont plus majoritaires. L'entreprise type est désormais « une entreprise dont l'activité principale est la production. Cette

<sup>1</sup> Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé, *art. cit.*, 1996, p. 3.

entreprise est une PME / PMI de taille importante, de plus de 100 salariés. Lors de l'opération de délocalisation, relativement peu de salariés ont suivi l'entreprise. [...] De façon générale, l'opération de délocalisation a intégré autant le siège social que les autres unités de la société : le transfert est par conséquent total de l'Ile-de-France vers le Bassin parisien – ou du moins tend à le devenir par étapes successives »<sup>1</sup>. Ce dernier point est évidemment une nouveauté par rapport aux années 1960. Il explique toutefois le resserrement du périmètre de décentralisation, le maintien d'une certaine proximité avec l'Ile-de-France étant essentiel pour les fonctions de direction de l'entreprise.

Les activités impliquées dans le mouvement de transfert sont extrêmement nombreuses mais elles appartiennent à plus de 90 % à l'industrie dès lors que l'établissement déconcentré dépasse 10 salariés : « parmi les activités les plus mobiles, on relève des activités en croissance dans la décennie 80 comme la construction électrique et électronique, la parachimie - pharmacie, l'industrie du caoutchouc et des matières plastiques, les services aux entreprises. Le commerce de gros non alimentaire et l'imprimerie, à la recherche d'espaces moins exigus connaissent également des déménagements d'établissements nombreux »<sup>2</sup>. En fait les secteurs concernés n'ont que peu changé : on retrouve les branches les plus dynamiques pendant les trente Glorieuses. Ont par contre disparu l'industrie automobile et les industries mécaniques au sens large, tandis que les secteurs traditionnels comme le textile, la chaussure ou l'industrie du bois, déjà en retrait il y a trente ans, sont totalement absents du fait d'un contexte concurrentiel qui pousse à des délocalisations en dehors du territoire national. Autre nouveauté, les services aux entreprises et le commerce de gros jouent un rôle plus important qu'autrefois. Mais la première de ces activités concerne peu le Bassin parisien et glisse de manière préférentielle vers les grandes villes de l'armature urbaine et notamment vers le sud, ce qui explique notamment le lien privilégié qui existe désormais entre l'Ile-de-France et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les facteurs de décentralisation ont conservé certaines caractéristiques du passé mais le phénomène, dans sa justification, s'est également fortement renouvelé. Tout d'abord la pression au départ de la région parisienne est sensiblement moins forte car la métropole francilienne offre les meilleures conditions, en termes d'environnement économique, au processus de production. L'intérêt d'une localisation francilienne s'exprime par de nombreux avantages, dont le rôle est plus déterminant qu'il y a une trentaine d'années, tels que la proximité du marché – présence de nombreux clients mais aussi de fournisseurs –, la centralité – densité des moyens de transport en particulier internationaux –, la taille du bassin de main-d'œuvre – qui regroupe toutes les qualifications disponibles et notamment les plus pointues –, l'offre en consommations intermédiaires – densité des services aux entreprises et des sous-traitants –, l'ouverture au marché international. Aussi, dans un contexte où la mise en œuvre de la production nécessite un accès privilégié aux externalités de relation, la densité des réseaux matériels et immatériels propres à l'Ile-de-France – et à toutes les métropoles économiques – constitue désormais un frein important au départ des entreprises de la région parisienne. D'autre part, la recherche de coûts salariaux plus faibles, dans le cadre d'une division spatiale du travail propre à l'organisation taylorienne de la fabrication, ne joue plus guère à l'échelle nationale, l'accroissement de la compétition entre pays et la hausse des salaires disqualifiant définitivement, en termes de compétitivité, les anciens bassins main-d'œuvre qui, pendant les années 1960, ont assuré en France le succès de la décentralisation industrielle. Toutefois, si des transferts se produisent encore, c'est qu'un autre facteur de localisation, déjà prégnant pendant les Trente Glorieuses, joue désormais le rôle principal : « pour la majorité des PME enquêtées, l'impossibilité d'un développement sur place est le premier facteur incitatif d'une décision de remise en cause de la localisation. En règle générale, l'entreprise va alors rechercher un emplacement à proximité afin de maintenir son système de relations à l'environnement notamment en termes de marché et de main-d'œuvre. [...] C'est lorsqu'un besoin d'espace supplémentaire, nécessaire à l'entreprise, ne peut être satisfait dans un environnement proche que les entreprises peuvent être conduites à

---

<sup>1</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 55.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé, *art. cit.*, 1996, p. 3

franchir le pas de l'Ile-de-France vers le Bassin parisien »<sup>1</sup>. En définitive, le choix de la délocalisation repose donc principalement sur la rareté, au sein de la région-capitale, de l'offre en immobilier industriel et cette rareté est pour une bonne part surdéterminée par la hausse importante des charges foncières, due elle-même à la tertiarisation croissante de l'activité économique parisienne depuis le milieu des années 1980. A titre d'exemple, l'entreprise *RIDORAIL* qui s'est installée en 1996 près de Troyes s'était vue proposée pour son extension un terrain à 1500 F / m<sup>2</sup> à Noisy-le-Sec. A l'opposé, les propositions de prix qui lui ont été faites dans l'aire urbaine troyenne à 150 F / m<sup>2</sup>, l'ont finalement décidée à envisager un transfert complet de son activité dans le département de l'Aube. A ces facteurs fonciers répulsifs s'ajoutent d'autres éléments défavorables à l'Ile-de-France comme le déficit de dialogue avec les autorités locales, la saturation de la circulation, l'accentuation de la pollution, les problèmes d'insécurité et d'impôts locaux. La réglementation sur la pollution a par exemple obligé *CELLOREX-WALKIFLEX*, entreprise d'une cinquantaine de salariés qui fabriquait à Fontenay-le-Fleury dans les Yvelines des films plastiques par héliogravure, à s'installer à quelques kilomètres de là, près d'Epernon dans l'Eure-et-Loir, où les contraintes locales sur les activités polluantes sont moins sévères. Les taux de taxe professionnelle sont également fréquemment cités comme trop élevés. Enfin, l'isolement des PME dans un environnement productif francilien extrêmement dense, et de ce fait opaque, est aussi retenu comme une motivation au départ : « [ les PME ] sont largement ignorées des instances politiques locales, des structures socioprofessionnelles. Certes, il existe de nombreux producteurs de ressources immatérielles (centres de recherche, universités, entreprises de formation, de conseil, centres techniques, CCI, etc...) mais leur densité et leur complexité même rendent paradoxalement leur accessibilité plus difficile qu'en province »<sup>2</sup>.

Ce dernier point indique qu'il existe a contrario une attractivité propre aux régions du Bassin parisien. Les territoires de l'aire régionale ont en effet des atouts qui permettent de finaliser la plupart des transferts. Parmi ceux-ci, outre les coûts fonciers déjà signalés, on relève des éléments déterminants comme les aides matérielles et immatérielles des collectivités locales d'accueil, l'existence d'infrastructures de communication de plus en plus performantes, la qualité du cadre de vie et l'existence d'un tissu industriel attractif. Ainsi, dans l'Yonne, dans l'Aube et en Basse-Normandie, les aides départementales et régionales ont eu un rôle incitatif de premier ordre, d'après les entreprises interrogées par l'IAURIF. Elles s'ajoutent à l'accompagnement financier du FAD (Fonds d'aide à la décentralisation) et de la prime d'aménagement du territoire, à laquelle certains secteurs géographiques du Bassin parisien sont encore éligibles – région troyenne et Basse-Normandie par exemple. L'achèvement du réseau autoroutier du Bassin parisien explique aussi de nombreuses localisations récemment effectuées : des entreprises de logistique comme *DOMAXEL* ou *Docks de France* ont choisi la Picardie en raison de l'excellent niveau d'accessibilité ; *RIDORAIL* a également privilégié la région de Troyes car, outre les coûts fonciers plus faibles et l'existence d'aides directes émanant des collectivités territoriales, cette partie de la Champagne est aussi très bien desservie par l'autoroute l'A 5 qui permet à l'entreprise de bénéficier d'une bonne connexion à la Belgique et au Jura où ses clients et fournisseurs sont majoritairement situés. Ensuite, si la main-d'œuvre n'accompagne pas toujours l'entreprise dans son déménagement – cas des personnels les plus anciens –, l'attrait d'une meilleure qualité de vie joue un certain rôle : par exemple *SLIGOS*, entreprise de fabrication de cartes bancaires et de moyens de paiement (700 emplois), dont la première installation près de Blois remonte à 1974 et a été suivie dans les années 1980 d'autres délocalisations fonctionnelles, reconnaît aujourd'hui rencontrer des difficultés à muter certains de ses cadres en région parisienne auprès des services restés en Ile-de-France. Enfin, certaines régions du Bassin parisien se révèlent attractives en raison même de leur spécialisation industrielle ou fonctionnelle : par exemple l'implantation à Tours de *Kenzo* – 150 emplois en 1991 – ne s'est pas faite par hasard. Grâce à cette localisation, l'entreprise peut commander les bassins du Choletais et de Châteauroux situés à proximité et où

---

<sup>1</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 55.

<sup>2</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 14.

se trouvent de nombreux sous-traitants<sup>1</sup>. Cette influence de la structure professionnelle des bassins d'emploi de destination souligne d'ailleurs l'existence de deux logiques propres à la nouvelle décentralisation industrielle, logiques qui correspondent chacune à deux types de facteurs d'implantation assez différents : l'une pousse les entreprises vers des zones plus spécialisées, l'autre les aiguille vers des zones qui le sont moins, comme le soulignent Frédéric Lainé et Jean-Pierre Delisle à propos de l'ensemble des déplacements nationaux d'entreprises : « Les logiques de transferts vers des zones en moyenne davantage spécialisées s'inscrivent peut-être dans la recherche d'économies externes de proximité (relations technologiques, savoir-faire de la main-d'œuvre) ou dans la recherche d'autres conditions générales qui expliquent la spécialisation plus élevée des zones d'arrivée (proximité de la clientèle, mêmes avantages en matières d'infrastructures). Quant aux mouvements de transferts vers des zones moins spécialisées, ils pourraient exprimer un désengagement de zones trop concentrées et la recherche de zones plus favorables en matière de disponibilité, de coût de la main-d'œuvre ou de terrains »<sup>2</sup>. De nombreux secteurs reflètent nettement la première logique : chimie, parachimie-pharmacie, mécanique, industrie des matières plastiques, travail des métaux, papier-carton ... Au contraire, la diversité sectorielle des activités obéissant à la seconde logique est moindre : textile-habillement et imprimerie sont les principales branches, l'industrie automobile, la construction électrique et électronique ainsi que l'industrie du cuir... se répartissant équitablement entre les deux. Ce que nous avons vu du Bassin parisien tend toutefois à accréditer la thèse qu'en dehors de la chimie fine et de quelques rares exemples signalés par l'étude de l'IAURIF – *Kenzo* et quelques établissements travaillant dans la construction électrique ou mécanique (*Paul Journée*, équipementier installé dans l'Oise, *Axiom*, mécanique de précision implantée près de Caen, *Projetec*, équipementier aéronautique installé près de Bernay non loin du constructeur *Sextant Avionique*), la délocalisation s'opère ici plutôt vers des zones moins spécialisées pour des raisons de maîtrise des coûts. Cette tendance exprime la vocation profonde du Bassin parisien déjà perceptible pendant la décentralisation industrielle des années 1960 : un vaste territoire près de Paris où les conditions de production sont, d'un point de vue financier, plus avantageuses qu'en Ile-de-France. Elle continue donc de s'exprimer depuis 1975 avec d'autant plus de force que les établissements concernés sont de petite taille et qu'en conséquence les problèmes de recrutement sont moins difficiles à résoudre que pour des entreprises plus grandes.

En conclusion, on peut donc dire que la décentralisation industrielle se poursuit dans le Bassin parisien sous une forme qui, sans être nouvelle, est néanmoins inédite : périmètre restreint qui valorise la proximité de l'Ile-de-France, prédominance des PME-PMI au détriment des grands groupes, plus grande diversité fonctionnelle des établissements délocalisés, domination presque exclusive des secteurs ou des entreprises en croissance, recherche privilégiée de locaux bon marché au lieu, comme dans les années 1960, d'une main-d'œuvre nombreuse et à faible coût... La poursuite d'un tel phénomène permet ainsi de souligner trois faits importants :

- La dynamique de création d'activités nouvelles dans le Bassin parisien reste majoritairement exogène et démontre à la fois l'ouverture et la dépendance de l'aire régionale aux pôles économiques extérieurs – la région parisienne principalement ;
- Les délocalisations récentes surdéterminent l'attractivité et la bonne santé économique des franges franciliennes qui, vis-à-vis du desserrement du système productif francilien, cumulent plusieurs avantages : avoir par le passé plus fortement bénéficié de la grande vague de décentralisation industrielle, avoir renouvelé grâce à elle l'ensemble de leur tissu industriel, continuer à accueillir, de manière privilégiée, des entreprises venues d'Ile-de-France ;
- La relation fonctionnelle entre Paris et son bassin se renforce, de manière certes inégale et sans atteindre l'ampleur du bassin londonien. Plus concrètement elle se caractérise par l'intensification des télécommunications – mise en place d'un système permanent de visioconférence avec le siège pour *Kenzo* par exemple – et des

<sup>1</sup> IAURIF, *op. cit.*, 1997, p. 66.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Delisle, Frédéric Lainé, *art. cit.*, 1996, p. 27-28.



déplacements de personnes et de marchandises – navette quotidienne entre Blois et Paris pour l'acheminement de listings chez *SLIGOS*, système de messagerie pour *Ridorail* qui expédie les tringles à rideaux produites vers Paris pour groupage avant expédition. L'intégration fonctionnelle du Bassin parisien par intensification du champ relationnel se trouve donc ainsi renforcée.

### **Conclusion de la première section.**

La décentralisation industrielle des années 1950 à 1970 est bien l'un des facteurs-clés de la dynamique spatiale du système productif du Bassin parisien depuis 1975. En renouvelant de manière sélective, d'un point de vue géographique, la base de production des sous-systèmes du Bassin parisien, elle est à l'origine d'une dynamique différenciée dont la modulation repose à la fois sur l'importance quantitative des décentralisations passées et sur la diversité sectorielle des établissements transférés – les branches implantées à l'ouest se révélant plus porteuses que celles délocalisées dans l'arc Nord-est. Mais son influence ne s'arrête pas là. En se prolongeant dans une moindre mesure au cœur des années 1980 et 1990, elle renforce la dynamique positive de certaines franges de l'Ile-de-France – de l'Oise à l'Yonne en passant par l'Ouest –, et surdétermine ainsi l'effet bénéfique de certains héritages du passé.

Tous ces arguments confirment donc que le Bassin parisien demeure, dans son évolution économique, sous l'influence de la décentralisation industrielle des années 1950 à 1970, que celle-ci s'exprime par des effets directs sur le renouvellement du tissu productif ou par des prolongements indirects plus récents qui tiennent au prolongement des évolutions antérieures.

Mais la dynamique du système productif en tant que facteur d'explication de la dynamique spatiale du Bassin parisien ne s'arrête pas là. Elle repose également sur des mutations technico-économiques propres à l'organisation de la production qui, à leur tour, peuvent rendre compte de la différenciation des mutations spatiales mesurées au sein de l'aire d'influence de la région-capitale.

### **Section 2. La crise industrielle et la recomposition technique, organisationnelle et capitaliste du système productif.**

La crise industrielle des années 1970 est le point de départ d'une série de transformations économiques qui ont affecté l'ensemble du système productif dans ses diverses composantes : technique, organisationnelle et capitaliste. Il ne s'agit pas ici d'en faire la relation détaillée mais de voir en quoi ces évolutions sous-tendent la dynamique de l'activité, dans sa dimension géographique, au sein du Bassin parisien. Course à la productivité et à la compétitivité – par les coûts ou hors-coûts –, investissements productifs – substitution du capital au travail – concentration financière, réorganisation des fonctions de l'entreprise et de leur configuration spatiale, remise en cause de l'intégration de la production, recherche de la flexibilité pour s'adapter aux marchés, recours de plus en plus fréquents aux services économiques extérieurs etc., sont autant de tendances qui se manifestent dans l'organisation de la production industrielle et qui sont observables dans le Bassin parisien comme ailleurs.

Toutefois, leur impact spatial est extrêmement variable et ne nous intéresse ici que dans quelques-unes de ses modalités. La variation quantitative et qualitative de l'emploi servant d'étalon à l'appréciation de la dynamique spatiale du système productif, il semble important de cerner en priorité les éléments d'explication qui, au sein de la sphère productive, permettent de mieux comprendre les principaux aspects géographiques de cette variation. Les constats effectués dans la partie précédente ont mis à jour plusieurs phénomènes qui doivent pouvoir s'interpréter à l'aune de ces transformations du système productif. La reprise de la polarisation économique sur l'Ile-de-France, la mise en place d'une dissymétrie entre l'Arc Nord-est et le sud-ouest du Bassin parisien, le renforcement des spécialisations fonctionnelles des différents espaces constitutifs du

Bassin parisien, l'atonie des grandes villes en dehors de Paris etc., sont autant de principes de différenciation spatiale de la dynamique économique qui méritent analyse et approfondissement. Plusieurs champs référentiels entrent ce faisant en ligne de compte et peuvent servir de fil directeur :

- Celui de la *métropolisation* tout d'abord, conséquence de la *globalisation* de l'économie et dont la traduction concrète se retrouve tant au niveau de l'organisation générale de la production – externalisation des services économiques, montée en puissance du péri-productif, croissance des activités financières, tendance à la déconcentration et à la simplification de certaines activités directionnelles, ouverture internationale du capital – qu'au niveau de sa transformation géographique par l'intensification des déterminations économiques de la mutation spatiale au détriment des facteurs politiques de régulation – renforcement du rôle des externalités, influence croissante du marché foncier et de la filière de l'immobilier d'entreprise notamment, affaiblissement de la planification spatiale ;
- Celui de *la construction de la valeur et de l'efficacité économique* qui pose plusieurs questions : rôle du capital par rapport au travail, compétitivité procurée par l'organisation des entreprises – désintégration verticale, atténuation de la disjonction fonctionnelle, organisation en réseaux de production, choix en matière de division spatiale du travail.
- Celui de *l'ancrage territorial de l'activité économique* qui peut s'interpréter ici comme la capacité locale des systèmes productifs à générer de manière endogène du développement, soit par l'exploitation de ressources matérielles localisées, soit par l'organisation concertée des moyens de production – logiques de districts ou de milieux innovateurs.

Ces trois domaines d'investigation ne sont naturellement pas exhaustifs et il ne s'agira d'ailleurs pas d'en épuiser le contenu, mais ils incluent l'essentiel des processus de recomposition du système productif susceptibles de rendre compte de certaines modalités des dynamiques spatiales propres au Bassin parisien.

## **1) La métropolisation : logique de gradient et disjonction dynamique**

### *Métropolisation rime avec polarisation...*

Des analyses descriptives conduites dans la seconde partie, il ressort que les évolutions de l'emploi entre 1975 et 1990 – et plus encore depuis 1982 – ont contribué à renforcer le clivage fonctionnel entre l'aire métropolitaine centrale parisienne et le reste du Bassin parisien. Services aux entreprises, fonctions abstraites de la sphère productive – selon la définition qui en est donnée par la grille STRATES – sont autant d'attributs économiques de l'Ile-de-France qui se sont renforcés, même si un certain glissement a pu être constaté vers la province, en dehors du Bassin parisien.

Ce mouvement constitue le cœur de la métropolisation dont la dimension économique a été particulièrement bien mise en valeur par Saskia Sassen et Pierre Veltz<sup>1</sup>. La manifestation première du phénomène est une reprise de la polarisation de l'emploi, notamment directionnel et décisionnel, sur la région parisienne, et c'est là une des principales causes du dynamisme francilien. Ce fait, avant qu'on en explicite la portée générale, peut être appréhendé par l'évolution quantitative de deux catégories d'activités : les services économiques aux entreprises et les fonctions abstraites au sein des entreprises privées de production matérielle et immatérielle.

---

<sup>1</sup> Saskia Sassen, *La ville globale, New-York, Londres, Tokyo*, Descartes et Cie, Paris, 1996, 534 p  
Pierre Veltz, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie en archipel*, Paris, PUF, 1996, 262 p.

Les services économiques sont en forte croissance depuis les années 1960<sup>1</sup> et plus encore depuis le début des années 1980<sup>2</sup>. Cet essor est en relation avec le concept de production flexible qui s'impose comme une voie de transformation du mode de production fordiste, trop rigide face aux problèmes qui se posent désormais aux entreprises : « concurrence très fortement accrue, à la fois par les coûts et par la différenciation, explosion de la variété des produits et réduction de leur cycle de vie, alors même que les investissements, de conception et de production, sont de plus en plus longs à amortir, marchés turbulents et imprévisibles »<sup>3</sup>, etc. Face à ces problèmes, le recours aux services s'impose comme une nécessité car « du fait d'une complexité grandissante des systèmes de production, les firmes doivent acquérir, stocker, analyser, distribuer de plus en plus d'informations »<sup>4</sup>. Cette substance informationnelle implique effectivement un champ de plus en plus varié de domaines et de compétences : organisation, stratégie, innovation, marketing, publicité, automatisation de process, gestion financière, problèmes juridiques, fiscaux ... La complexité qui en découle rend impossible le développement interne des capacités nécessaires à l'augmentation exponentielle de ces intrants informationnels, tant pour des raisons liées au manque de compétence que parce qu'une production interne ne permet pas de réaliser des économies d'échelle. Elle justifie donc un recours de plus en plus fréquent à des services extérieurs dont le marché est ainsi dynamisé. D'autre part, dans un contexte de concurrence accrue, les entreprises industrielles cherchent aussi, pour limiter les risques financiers, à réduire leurs frais fixes et à se recentrer sur leur métier d'origine. Tous ces paramètres sont ainsi au cœur de l'explosion des services aux entreprises qui se base elle-même sur une externalisation croissante.

Or de par leur nature et leur mode de fonctionnement, les services sont amenés à se développer prioritairement dans les aires métropolitaines et ceci pour plusieurs raisons : présence de main-d'œuvre qualifiée, fonctionnement en réseaux avec d'autres prestataires de services qui peuvent être partenaires, fournisseurs ou clients – économies externes –, potentiel de marché lié à la proximité des instances décisionnelles des entreprises clientes – sièges sociaux – car ces activités sont avant tout relationnelles et nécessitent un recours au face-à-face comme mode privilégié de communication<sup>5</sup>. La croissance des activités de service au sein de la sphère productive est également une des manifestations de la globalisation économique car elle accompagne l'intégration planétaire des entreprises industrielles et touche de ce fait les principales métropoles économiques du monde développé, comme l'a très bien montré Saskia Sassen.

Mais cette mutation qui pousse à l'externalisation n'est pas la seule. Au sein même des entreprises de production, la part des fonctions abstraites augmente dans les domaines stratégiques de la recherche-développement, de la gestion et du commercial-marketing et c'est là la deuxième catégorie d'activités qui supporte la métropolisation. Ces fonctions sont en effet en plein essor comme l'ont montré les travaux de Félix Damette à propos de la France puisque 715000 emplois y ont été créés entre 1982 et 1990, surtout dans le commercial-marketing qui a augmenté d'un tiers – contre 11 % pour la gestion et 19 % pour la conception<sup>6</sup>. La progression de l'emploi cadre dans ce domaine a même été particulièrement importante avec 400 000 nouveaux postes de travail apparus en France dont la moitié en région parisienne.

La vigueur de la métropolisation est donc tout à fait perceptible à l'échelle du Bassin parisien car la croissance des services économiques et des fonctions abstraites des entreprises fait particulièrement ressortir l'accaparement par l'Ile-de-France des ces différentes activités.

---

<sup>1</sup> Antoine Bailly, Denis Maillat, "développement régional et services aux entreprises", in G. Benko (dir.), *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, 1990.

<sup>2</sup> INSEE

<sup>3</sup> Pierre Veltz, "De l'entreprise taylorienne à l'entreprise-système : l'enjeu territorial", *Prospectives et territoires*, Paris, DATAR, 1993, non. pag.

<sup>4</sup> Antoine Bailly, William Coffey, "Activités de services et systèmes de production flexibles", *L'espace géographique*, n°4, 1990-1991, pp. 335-342., p. 337.

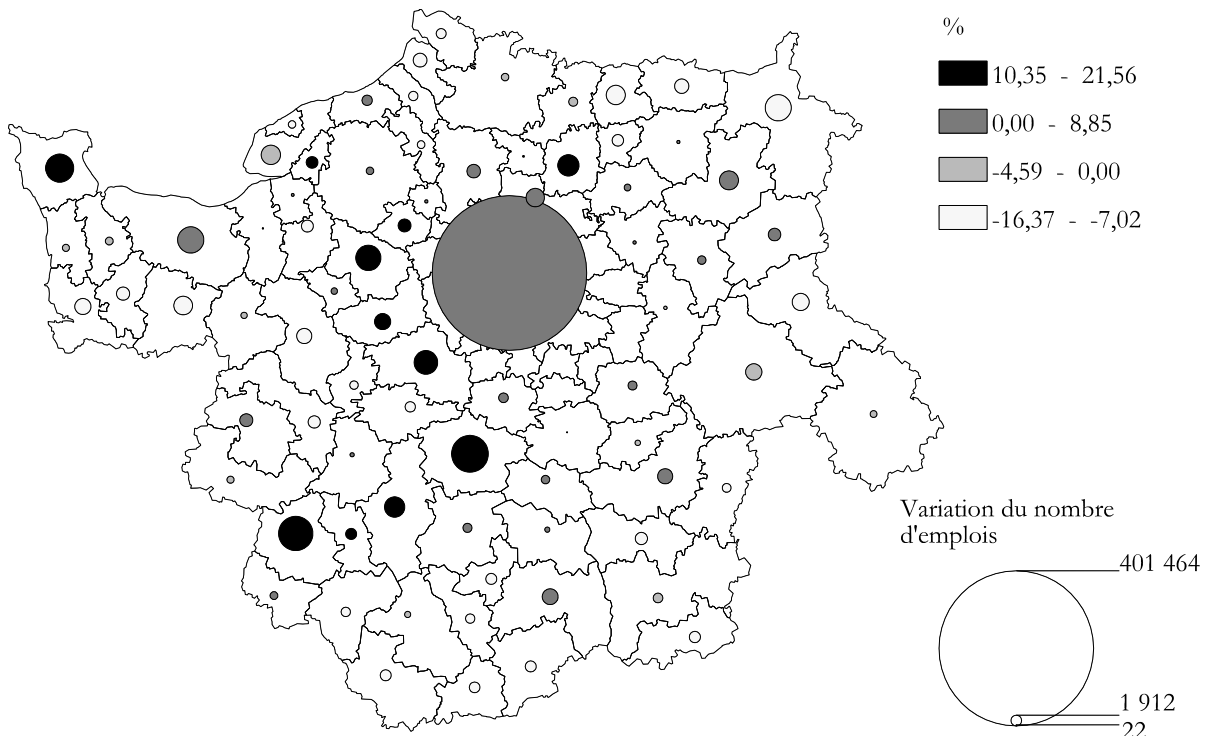
<sup>5</sup> Voir à ce sujet : Jean Philippe, Marie-Christine Monnoyer, "Gestion de l'espace et développement des services aux entreprises", *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°4, 1989, pp. 671-684.

<sup>6</sup> Félix Damette, *la France en villes*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 74.

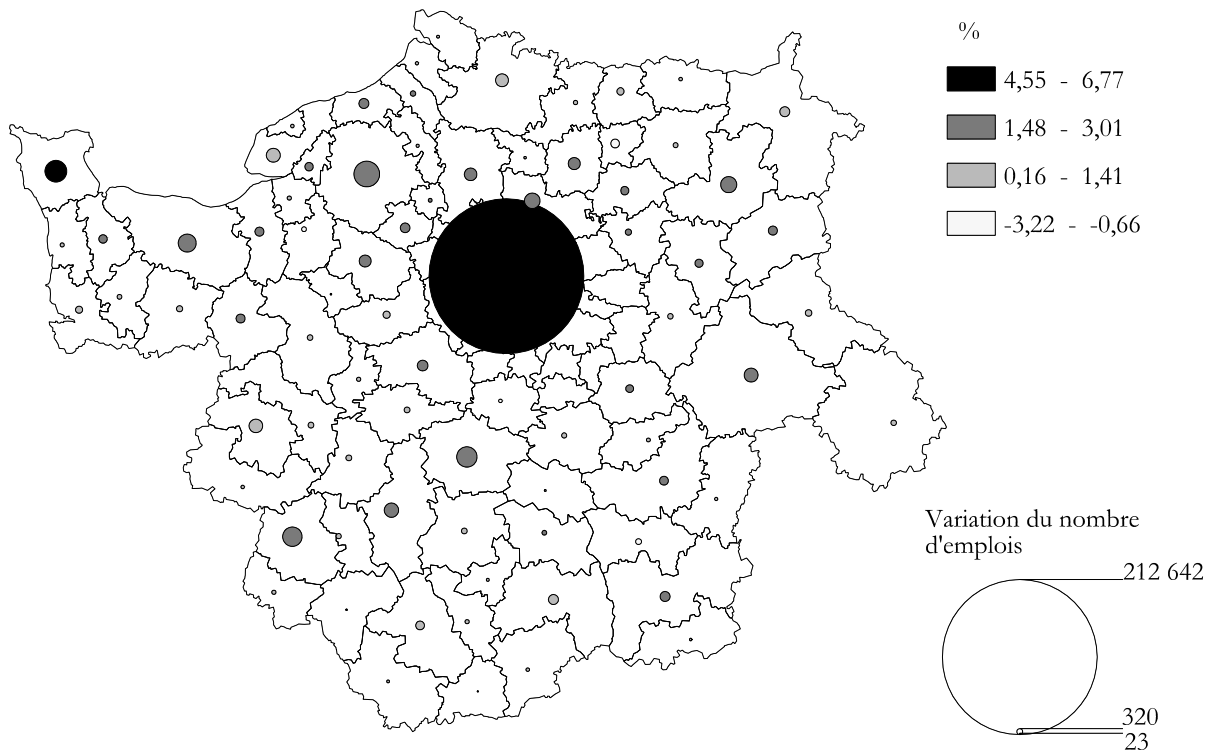
Pour les services aux entreprises – activités d'études de conseil et d'assistance –, le tableau 18<sup>1</sup> nous a permis de constater qu'ils étaient responsables d'une évolution de 4,5 % de l'emploi total en région parisienne – soit plus de la moitié des nouveaux emplois – contre 1,6 % dans l'aire régionale du Bassin parisien. Cependant, le processus de polarisation présente des caractéristiques très variables d'un secteur à l'autre de cette activité et on peut ainsi distinguer au moins deux niveaux de concentration comme le montrent les cartes suivantes. Afin de rendre les représentations graphiques comparables, nous avons choisi d'opérer des discrétisations de Jenks – optimisation de la variance intra-classes –, et retenu, pour la contribution des secteurs étudiés à la variation de l'emploi, des seuils à 0% chaque fois que logiciel CABRAL le permettait. De même nous avons calibré l'échelle graphique des figures proportionnelles sur la valeur de variation absolue atteinte en région parisienne dont les zones d'emploi ont été agrégées pour ne former qu'une seule aire géographique. Nous étudierons en effet ultérieurement et plus brièvement les mouvements internes à l'Ile-de-France.

---

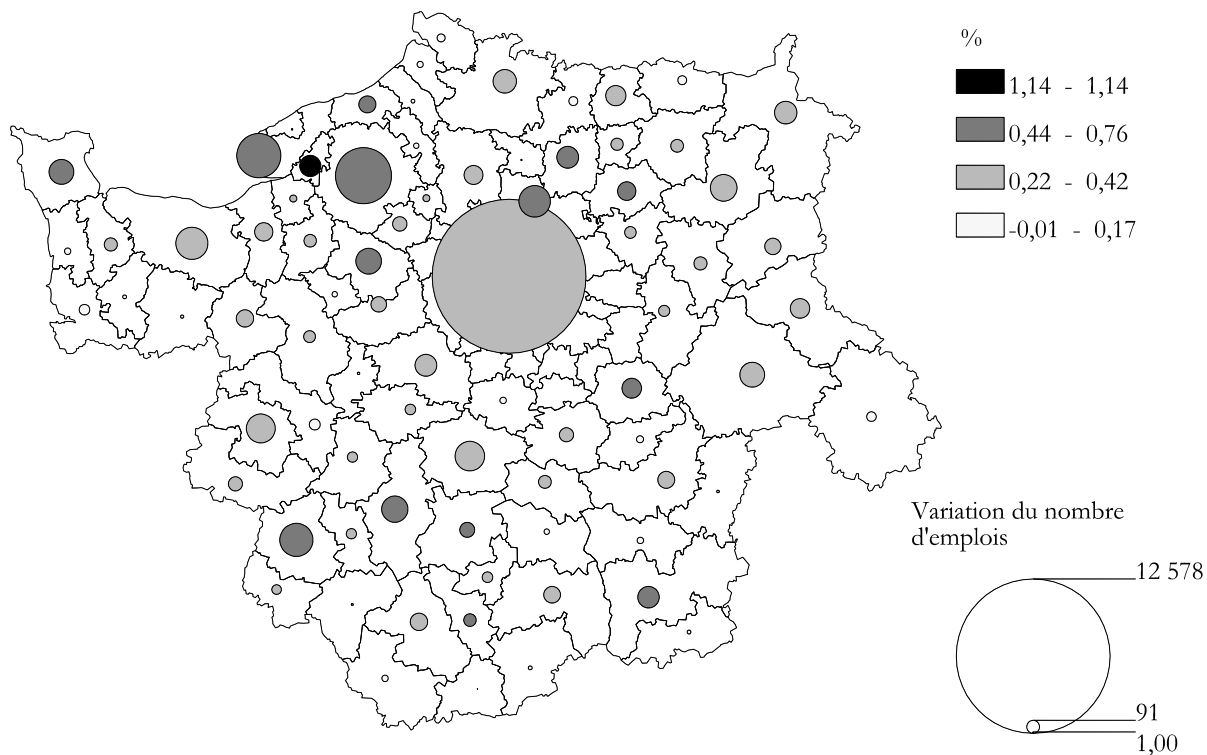
<sup>1</sup> Voir supra. p. 203.



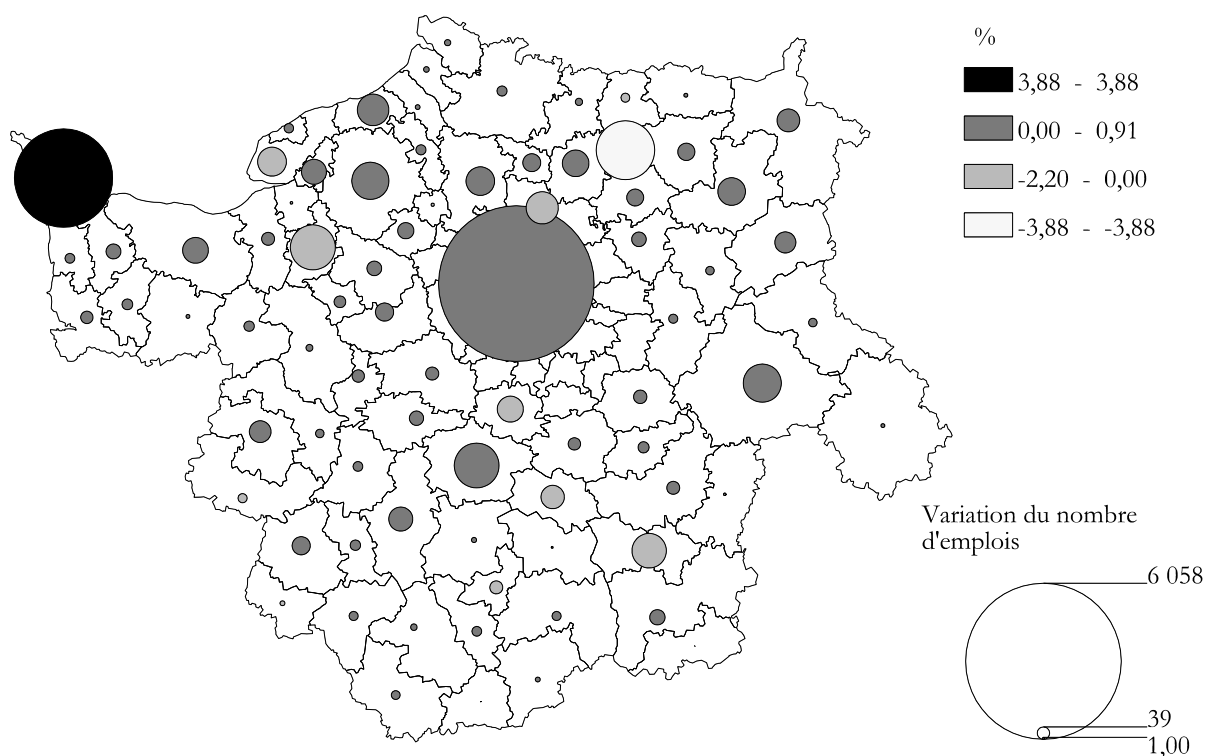
**Carte 87 :** Variation du nombre total d'emplois et taux de variation entre 1975 et 1990 par zone d'étude. (Discrétisation de Jenks). (Source INSEE - RGP - SAPHIR)



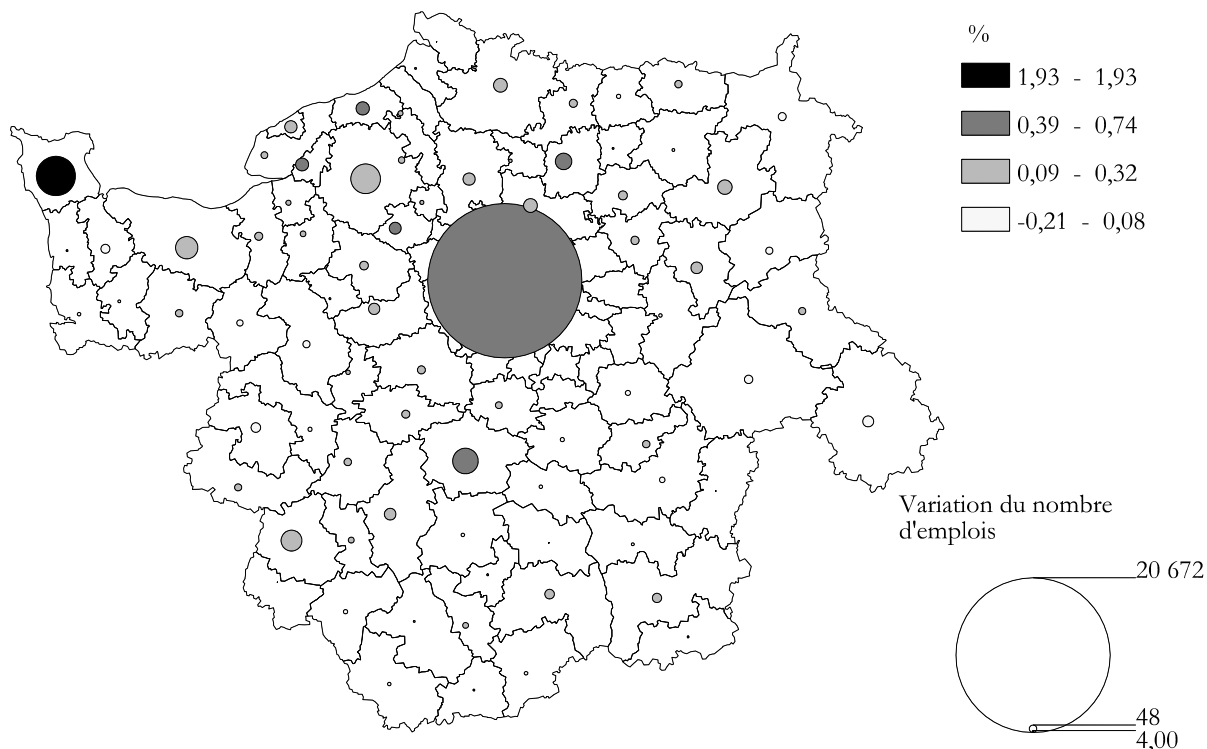
**Carte 88 :** Variation du nombre d'emplois dans les activités d'études et de conseil et taux de variation de l'emploi due à ces activités entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)



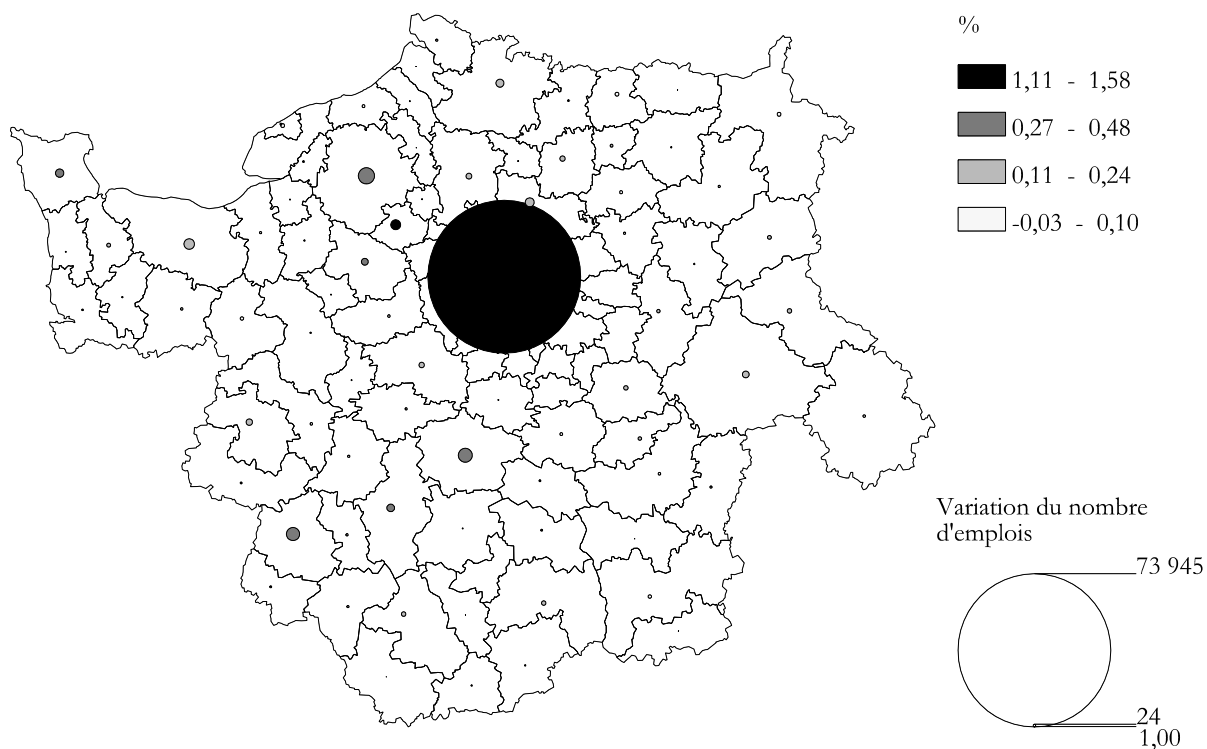
**Carte 89 :** Variation du nombre d'emplois dans la prestation temporaire de personnel et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)



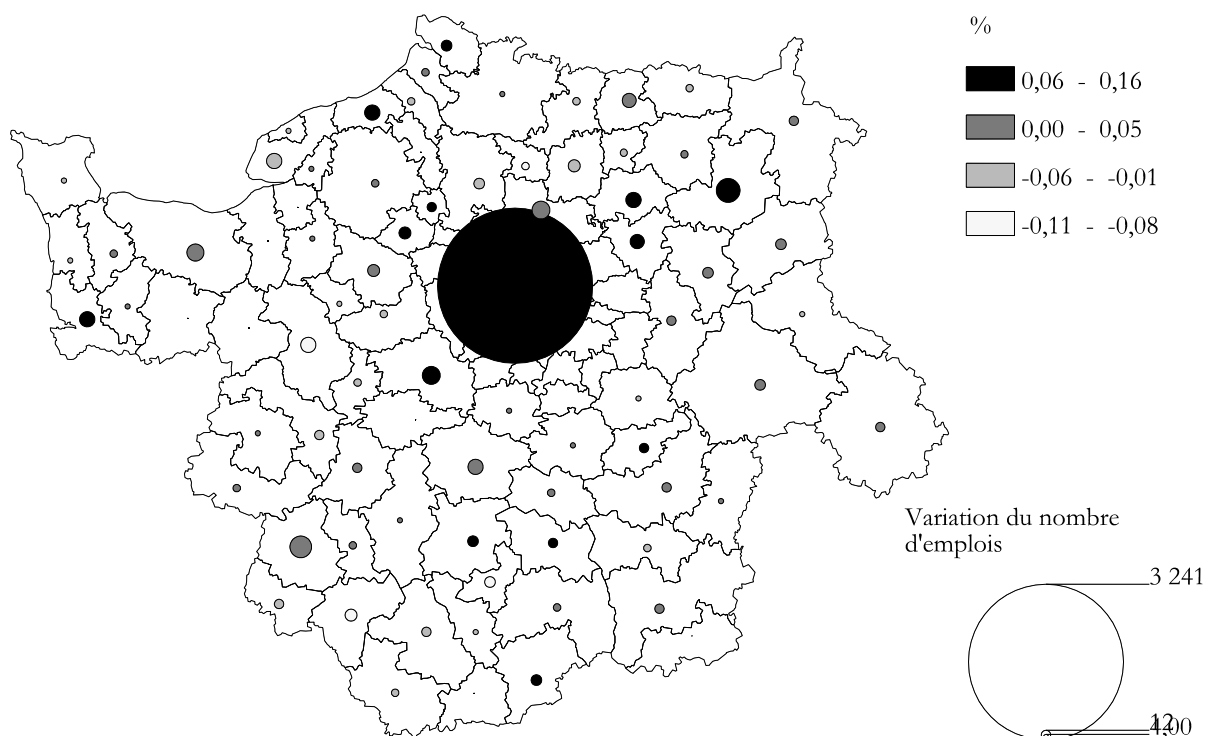
**Carte 90 :** Variation du nombre d'emplois dans les cabinets d'étude technique et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)



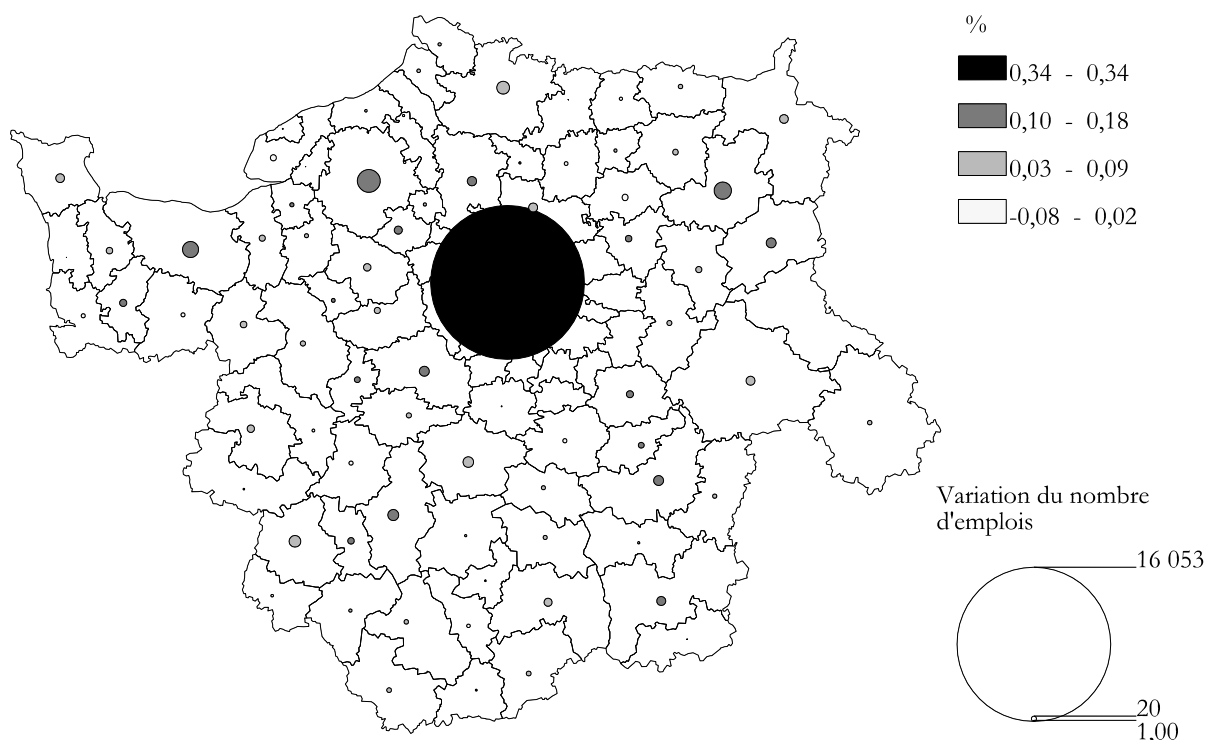
**Carte 91 :** Variation du nombre d'emplois dans la recherche marchande et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE grille STRATES)



**Carte 92 :** Variation du nombre d'emplois dans les cabinets d'étude informatique et d'organisation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

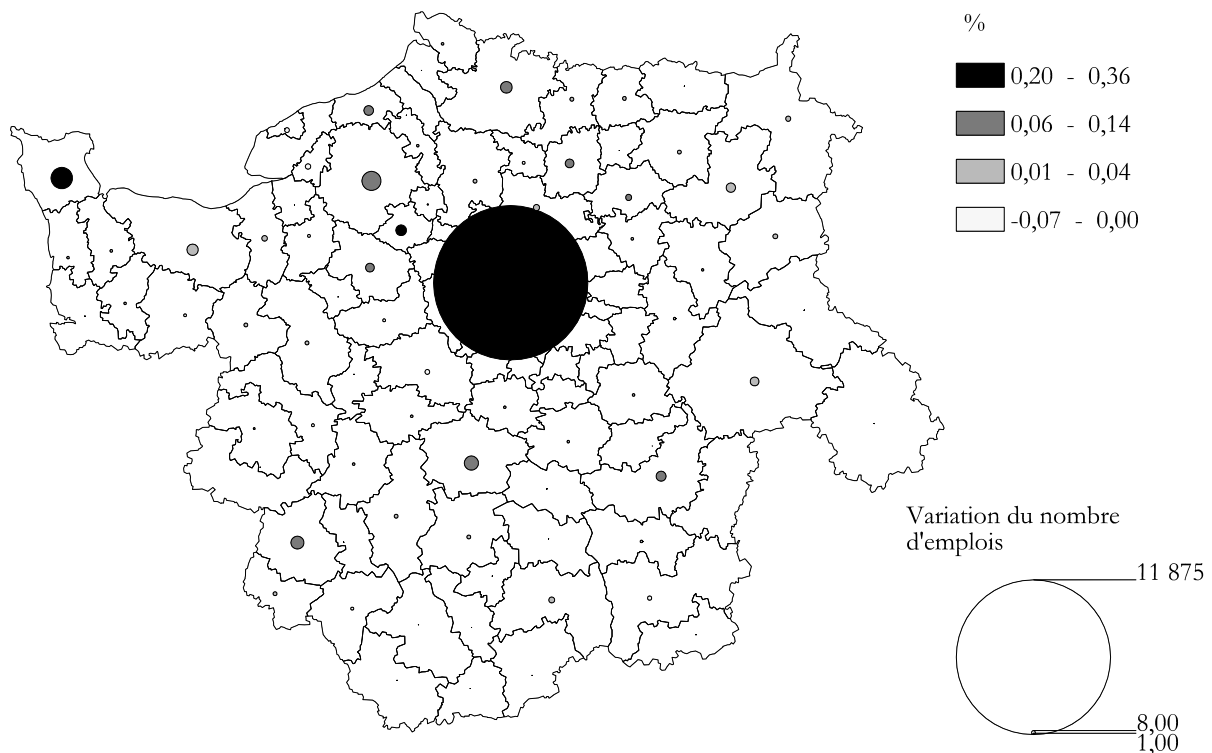


**Carte 93 :** Variation du nombre d'emplois dans les services juridiques et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).  
 (Source : INSEE grille STRATES)



**Carte 94 :** Variation du nombre d'emplois dans la création publicitaire et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).  
 (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)





**Carte 95 : Variation du nombre d'emplois dans le conseil en information et en documentation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

La carte 87 sur la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 sert d'étalon. On y constate d'ores et déjà un niveau important de polarisation de la croissance sur l'Ile-de-France mais, comme nous l'avons montré en deuxième partie, les taux d'évolution les plus élevés de l'activité se situent sur les franges franciliennes, principalement à l'ouest de Vernon à Orléans, au nord (Compiègne), ainsi que sur l'axe ligérien d'Orléans à Tours, et dans le Cotentin (Cherbourg).

Pour l'ensemble des services aux entreprises – branches 77 de la NAP –, la carte 88 montre que le dispositif géographique est beaucoup plus resserré et totalement centré sur l'Ile-de-France. Aucune zone d'emploi ne connaît un taux de variation de l'emploi due aux activités de conseil aussi élevé – à l'exception de Cherbourg où l'industrie du nucléaire a impulsé une dynamique spécifique – et le solde de plus de 200 000 postes de travail représente d'ailleurs la moitié des créations d'emplois intervenues dans l'aire métropolitaine centrale entre 1975 et 1990. Pourtant, en fonction de la nature des services aux entreprises, plusieurs configurations spatiales se dessinent.

Les cartes 89, 90 et 91 montrent ainsi que la prestation de travail temporaire – relativement banale dans le domaine des services à la production –, les cabinets d'études techniques et la recherche marchande ont une configuration beaucoup plus décentralisée. Les taux d'évolution de l'emploi générés par les entreprises d'intérimaires atteignent leur niveau le plus élevé dans l'aire régionale du Bassin parisien, avec quelques localisations privilégiées en Basse-Seine, dans le Sud de l'axe ligérien et dans certaines franges franciliennes – Compiègne, Dreux. On trouve ici la géographie de la transformation du mode fordiste de production en un modèle plus flexible qui recourt davantage que par le passé à une main-d'œuvre extérieure temporaire. Ressortent ainsi quelques spécialisations industrielles comme l'automobile en Basse-Seine par exemple.

Les cabinets d'études techniques enregistrent également une tendance forte à la diffusion spatiale. Cependant, celle-ci est assez sélective puisqu'elle atteint les niveaux les plus significatifs dans les franges franciliennes particulièrement au nord – département de l'Oise –, le long de l'axe

ligérien – Orléans en particulier – dans la vallée de la Basse-Seine élargie jusqu'à Dieppe et autour de quelques foyers isolés comme Troyes. On remarquera également la performance étonnante de Cherbourg où le développement de la *COGEMA*, tout comme celui la *DCN*, ont été des facteurs importants de dynamisation des études techniques. Les régions les plus éloignées de Paris ou les zones à dominante rurale sont par contre assez peu concernées par cette dynamique et la diffusion semble meilleure au sud-ouest qu'au nord-est du Bassin parisien. Ce dispositif géographique légèrement dissymétrique semble indiquer que les cabinets d'études techniques se sont principalement localisés là où les industries tayloriennes issues de la décentralisation industrielle étaient les plus nombreuses. On peut donc y voir le signe d'une des remises en cause du fordisme, à savoir une tendance au rapprochement de certaines fonctions de conception de la fabrication, en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité des produits et des processus de production.

La recherche marchande enfin, constitue un intermédiaire entre ce modèle diffus et un modèle plus polarisé. L'évaluation établie cette fois à partir des données STRATES – croisement de la fonction individuelle conception-recherche et de la fonction collective services économiques – montre que seuls quelques pôles se dégagent en dehors de la région parisienne : Orléans, Rouen, Caen, Tours, Compiègne. Ce phénomène coïncide probablement avec l'externalisation de certaines compétences présentes dans des grands groupes industriels décentralisés – l'informatique à Orléans avec *IBM*, la construction électrique à Caen avec le centre de recherche de Moulinex – et avec des processus locaux d'essaimage comme à Compiègne où l'université de technologie a facilité l'émergence de petites sociétés de services, nées des travaux des étudiants et des universitaires et spécialisées dans la conception.

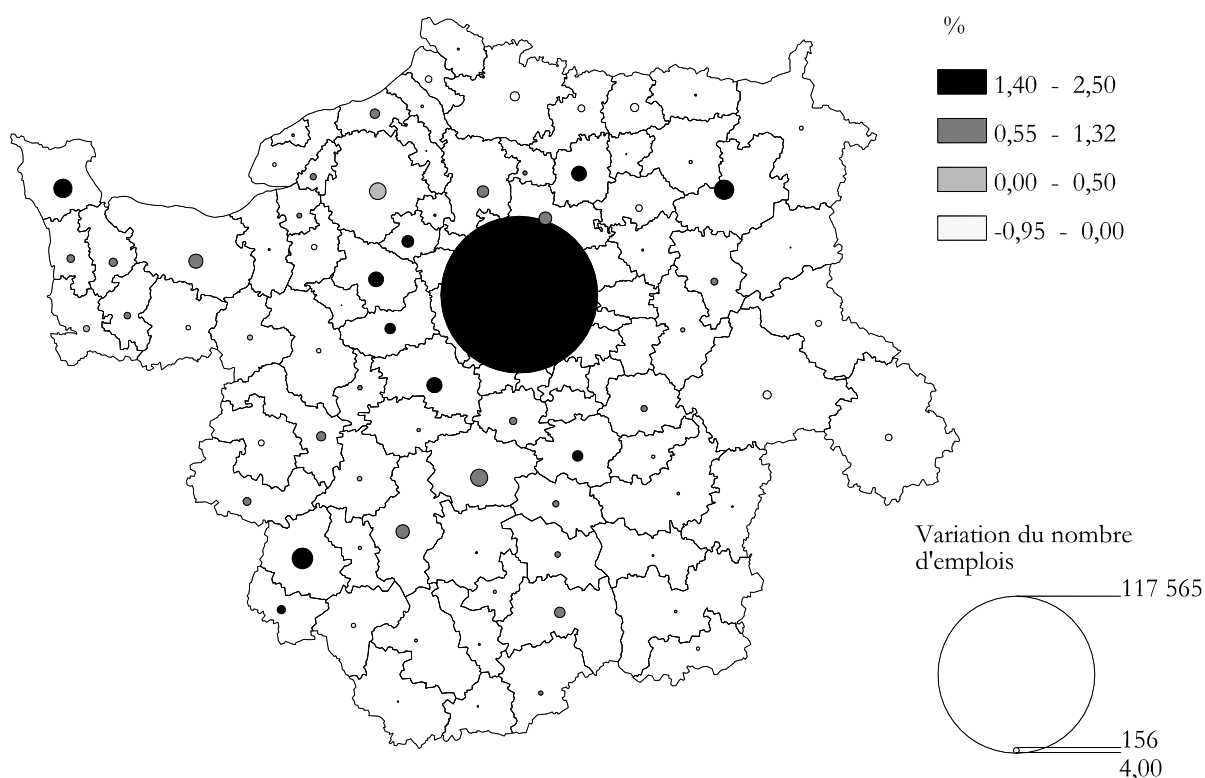
Pour le reste des services économiques, la configuration spatiale de la dynamique est beaucoup plus centralisée : très fortement pour les conseils en informatique et organisation, plus modestement pour les services juridiques, les conseils en information et documentation, la publicité (cartes 93 à 95) car on observe, en dehors du pôle francilien, quelques dynamiques secondaires de concentration qui n'atteignent toutefois jamais les niveaux constatés en région parisienne.

Les conseils en informatique et organisation sont l'archétype des services dont la croissance a été extrêmement polarisée sur la région parisienne. En dehors de Paris aucun pôle ne ressort nettement même si Vernon – grâce à la *SEP* –, Rouen, Orléans – grâce à *IBM* – et Tours se distinguent cependant. Cette activité particulièrement technicienne a principalement pour clientèle les sièges sociaux des entreprises dont la localisation parisienne pousse à la concentration.

Pour les services juridiques, le même constat l'emporte avec toutefois des phénomènes de diffusion sur les franges (Chartres, Vernon, Sud-Oise) – que l'on peut peut-être mettre en relation avec le desserrement résidentiel de certaines professions libérales – et dans quelques grandes villes – Reims et Tours. Pour la publicité, la diffusion est moindre et n'atteint jamais les taux enregistrés pour les fonctions juridiques, tandis qu'en dehors de Paris ne ressortent que deux pôles, Reims – en relation peut-être avec l'industrie du champagne – et Rouen. Les autres grandes villes, en particulier celles du Val de Loire, pourtant très actives par ailleurs, n'apparaissent ici que très faiblement. Enfin, le conseil en information présente le même type de configuration extrêmement centralisée, avec quelques polarisations secondaires et néanmoins très faibles comparées à celle de l'Ile-de-France, sur Rouen, Tours et Orléans.

L'implication croissante des services dans le processus de production et l'externalisation de certaines fonctions tertiaires de l'industrie ont donc un rôle évident dans la reprise de la polarisation de l'emploi sur l'Ile-de-France surtout depuis 1982. Mais cette dernière est également surdéterminée par l'essor des fonctions abstraites au sein même de l'entreprise. Cet essor, à l'échelle du Bassin parisien, conduit à renforcer généralement la disjonction fonctionnelle existante entre Paris et son aire d'influence. Pour le prouver et étayer certaines descriptions esquissées en deuxième partie, nous nous appuyons uniquement sur les évolutions statistiques entre 1982 et 1990 des fonctions d'administration-gestion et de commercial-marketing des

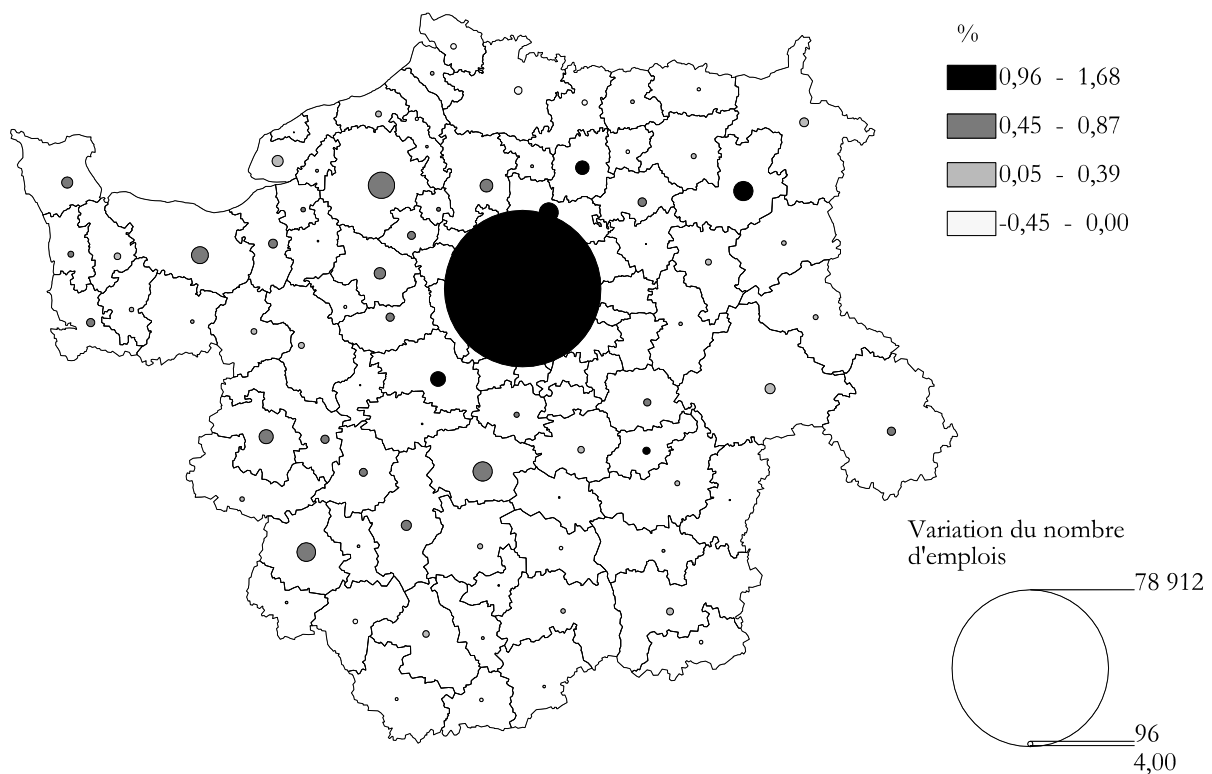
entreprises de la sphère productive, répertoriées dans la grille STRATES<sup>1</sup>. La recherche n'a pas été incluse car elle concerne essentiellement la sphère industrielle – que nous analyserons ultérieurement –, les entreprises de services sous-évaluant systématiquement la part de leur activité liée à l'innovation<sup>2</sup>.



**Carte 96 : Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE grille STRATES)**

<sup>1</sup> Ce qui comprend les services économiques – services aux entreprises, commerce de gros et interindustriel, services immobiliers –, les services financiers – banques, assurances, auxiliaires financiers, holdings –, les services de flux – transports et télécommunications, distribution d'eau de gaz et d'électricité et les activités de production matérielle – agriculture et IAA, industrie, BTP.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Annie Kahn, "le mutisme des groupes de services", *Le Monde*, n°17333, 17/10/2000.



**Carte 97 :** Variation du nombre d'emplois dans les fonctions commerciales et marketing des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE grille STRATES)

Pour chacune des deux fonctions abstraites –, administration-gestion, commercial-marketing – (cartes 96 et 97), nous constatons généralement que le phénomène de concentration dynamique est dans l'ensemble aussi marqué que pour les services aux entreprises. L'administration-gestion est pourtant une fonction interne aux entreprises dont l'essor a été stoppé<sup>1</sup> par le développement du recours à l'informatique, par l'externalisation et par une tendance marquée au transfert des emplois du *back office* vers le *front office*, comme l'a encore récemment montré Pierre Veltz<sup>2</sup>. Néanmoins, son développement atteint donc son niveau le plus élevé en valeur relative en région parisienne, ainsi que dans quelques zones des franges – Compiègne, espace compris entre Chartres et Vernon – et dans quelques grandes villes du Bassin parisien telles que Reims et Tours. Il accompagne la croissance de l'emploi privé qui a été particulièrement importante dans ses régions au cours des années 1980, sans que soit pour autant remise en cause la prééminence parisienne.

S'agissant des fonctions commerciales, la même polarisation est constatée tandis qu'un nombre moins élevé de zones d'emploi enregistre des taux d'évolution comparables à ceux de l'Ile-de-France. Parmi les franges, seules Compiègne, Chartres et Sud-Oise ressortent particulièrement et sont en continuité avec l'aire métropolitaine parisienne, tandis que parmi les grandes villes, on ne trouve plus que Reims. Toutefois, d'autres grandes agglomérations importantes se distinguent par des gains en valeur absolue qui demeurent significatifs : c'est le cas de Rouen, Caen, Tours et Orléans qui exercent, pour cette fonction de plus en plus cruciale dans la vie des entreprises, le rôle de plaques tournantes régionales grâce à l'ouverture, par des groupes nationaux et internationaux, de nombreux relais technico-commerciaux.

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'exemple de l'Ile-de-France développé par Danièle Kaysergruber, *La nouvelle organisation des grandes entreprises. Conséquences sur l'emploi et sur l'espace en Ile-de-France*, Paris, IAURIF, janvier 1996, 93 p.

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard, le Débat, 2000, 230 p.

Il est donc clair que pour la grande majorité des services aux entreprises et pour les fonctions directionnelles et stratégiques des firmes – à l'exception des études techniques et de la prestation de travail temporaire, plus diffuses –, la période comprise entre 1975 et 1990 correspond à une phase de reprise importante de la polarisation sur l'Ile-de-France. Aucun autre territoire du Bassin parisien, qu'il appartienne aux franges ou aux principales aires urbaines ne connaît des niveaux élevés de croissance pour toutes ces fonctions ou activités, l'essor de chacune d'elles s'avérant, en dehors de la région parisienne, spatialement très sélectif comme le montre le tableau de synthèse suivant.

	Travail temporaire	Etudes techniques	Recherche marchande	Informa-tique	Services juridiques	Publicité	Conseil en information	Administra-tion gestion	Commercial marketing
Franges	Dreux Sud-Oise Compiègne Sens Soissons	Dreux Beauvais Compiègne Santerre-O	Compiègne Vernon	Vernon	Vernon Chartres Château-Thierry Soissons			Vernon Deux Evreux Chartres Compiègne	Chartres Sud-Oise Compiègne
Grandes villes	Tours Le Havre Rouen	Rouen Troyes Orléans Reims	Orléans Rouen Caen Tours	Rouen Orléans Tours	Tours Reims	Caen Rouen Reims	Rouen Orléans Tours	Reims Tours	Rouen Reims Orléans Tours Caen
Paris	Faible	Fort	Fort	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort	Très fort
Cas particuliers	Blois Nevers	Dieppe Blois Lillebonne Pont-Audemer	Cherbourg		Dieppe		Cherbourg	Cherbourg	

**Tableau 70 : Zones d'emploi à forte croissance relative ou absolue pour chacune des activités et fonctions cartographiées dans les cartes 88 à 97.**

Ainsi, alors que la métropolisation est un trait général de la dynamique, le développement ailleurs dans le Bassin parisien des fonctions métropolitaines est plus aléatoire et révèle quelques tendances à la spécialisation – domaine technique à Rouen et Orléans, domaine gestionnaire, commercial et juridique à Reims par exemple. La métropolisation ne se partage donc pas.

La conséquence logique de cette nouvelle forme de polarisation réside dans l'accentuation de la disjonction dynamique entre la métropole et son arrière-pays – l'aire régionale du Bassin parisien – comme l'a remarqué Pierre Veltz à propos des impacts spatiaux de la globalisation : « Ainsi s'esquissent deux "modèles" contrastés de l'économie territoriale. Le premier est un modèle d'inégalité, celui de l'espace taylorisé des années 50-70, où centres et périphéries s'opposent, mais restent fortement couplés, liés par des mécanismes d'interdépendance qui laissent espérer un rapprochement, l'homogénéisation graduelle. Le second est un modèle de division, voire d'exclusion. Dans l'espace "globalisé" des années 80-90, les solidarités géographiques deviennent plus fragiles, la croissance des pôles semble se nourrir de la relation horizontale avec d'autres pôles plus que des relations verticales traditionnelles avec les arrière-pays »<sup>1</sup>. Ce faisant, le modèle centre-périphérie qui semblait prévaloir dans la logique d'organisation de l'espace par l'économie taylorienne semble perdre de sa pertinence dès lors que les interrelations s'atténuent entre les centres de commandement et les espaces d'exécution. On assiste ainsi à « la multiplication des situations où la "périphérie" est progressivement découplée des autres espaces – et de ce fait ne mérite plus son nom. Ce que Félix Damette appelle la "ségrégation dissociée" remplace de plus en plus la "ségrégation associée" »<sup>2</sup>. Or ce phénomène n'est pas isolé à l'échelle mondiale et concerne d'autres pays de la Triade même si, l'importante disjonction fonctionnelle propre au Bassin parisien, car héritée de la décentralisation industrielle, donne au cas français un relief particulier. Il en résulte une tendance à la formation d'un réseau des métropoles mondiales qui commencent à former une sorte d'archipel, pour reprendre

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 1996, p. 23

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 1996, p. 57.

l'expression de Pierre Veltz, à l'ancrage territorial de plus en plus ténu puisque « la transnationalisation de l'activité économique a tellement multiplié l'intensité et le volume des transactions entre les grandes métropoles mondiales que l'on peut se demander si elle n'a pas fait d'elles un vaste et unique système urbain »<sup>1</sup>.

Cette disjonction dynamique et systémique qui sous-tend la métropolisation peut en fait être vue de deux façons. On peut considérer d'une part qu'elle est la conséquence de la poursuite d'une accumulation des activités stratégiques de direction des entreprises et de prestation de services économiques dans les plus grandes villes du système urbain. C'est ce que relèvent notamment les statisticiens pour qui la polarisation des fonctions métropolitaines est un processus cumulatif dû aux externalités induites par la masse des activités tertiaires supérieures déjà présentes et anciennement implantées<sup>2</sup>. D'autre part, l'accélération de la polarisation sur les métropoles – et en l'occurrence ici sur la région parisienne – peut être appréhendée comme un processus relativement nouveau, aux manifestations et aux fondements assez complexes, qui tire son originalité du contexte économique particulier de la globalisation<sup>3</sup>. Ces deux points de vue ne sont d'ailleurs pas incompatibles puisque comme le souligne Pierre Veltz, défenseur du second, « l'écart [ de croissance entre Paris et la province ] vient du fait que les secteurs les plus fortement créateurs d'emplois – souvent d'emplois qualifiés, comme dans les services aux entreprises de niveau élaboré, mais aussi d'emplois moins qualifiés, comme dans le commerce de gros ou la logistique – sont globalement sur-représentés en Ile-de-France. C'est la concentration des activités dynamiques qui explique la métropolisation »<sup>4</sup>.

### *La métropolisation comme processus cumulatif.*

Pour cerner ce premier type d'interprétation, on peut recourir aux résultats des travaux conduits par Philippe Julien de l'INSEE sur le rôle de certains emplois stratégiques ou dynamisants dans la polarisation de l'emploi sur les métropoles françaises depuis le début des années 1980. Ces recherches ont été récemment adaptées au Bassin parisien par la direction régionale de l'INSEE en Picardie<sup>5</sup>. A partir des PCS et de la NAP, les emplois au lieu de travail dénombrés par les recensements de population ont été répartis en trois types de fonctions.

Les fonctions métropolitaines tout d'abord regroupent 24 % de l'emploi national en 1990 et incluent diverses catégories sociales supérieures – cadres et/ou professions intermédiaires – de la fonction publique administrative, de l'art, de la recherche, du commerce de gros, de l'information, les fonctions abstraites des entreprises industrielles ainsi que l'ensemble des emplois de services aux entreprises, de télécommunication, de transport, de banque et d'assurance qui définissent ce que Damette appellerait l'intermédiation économique. Les fonctions dynamisantes ensuite isolent au sein de cette sphère certaines catégories de professions, essentiellement au niveau cadre et ingénieur, dans les domaines de la recherche, de l'information, des banques, des assurances, des télécommunications, du commerce de gros, des arts, de la fonction publique, tandis que les emplois supérieurs de l'industrie sont supprimés de la base et que l'ensemble des services aux entreprises sont conservés. Ce groupe de fonctions comptabilise 11,3 % de l'emploi en 1990. Enfin, l'INSEE a isolé au sein des fonctions métropolitaines un dernier ensemble d'activités dites stratégiques qui totalisent 7,2 % des emplois et ne retiennent que les emplois cadres de toutes les catégories précédentes d'activités, tout en ajoutant les professions de cadres et d'ingénieurs de la gestion, de la recherche, du marketing et de l'informatique industrielle.

---

<sup>1</sup> Saskia Sassen, *art. cit.*, *Le Débat*, 1994, n°81, p. 160.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet les travaux de Philippe Julien de l'INSEE

<sup>3</sup> C'est dans ce sens que s'orientent notamment les travaux d'économistes comme Pierre Veltz et Saskia Sassen.

<sup>4</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 1996, p. 39.

<sup>5</sup> INSEE Picardie Dossier n°5, "Des fonctions tertiaires dynamisent l'emploi", INSEE, janvier 1995, p. 27-32.

Les analyses conduites à partir de ces différents types de fonctions ont montré qu'il existait une corrélation positive relativement forte entre leur taux de présence dans les villes et le taux de variation annuelle de l'emploi entre 1982 et 1990, ce taux de présence étant lui-même fortement corrélé à la taille des agglomérations, ce qui illustre particulièrement bien le principe de hiérarchisation fonctionnelle des systèmes urbains. Ainsi, sur l'ensemble de la France le coefficient de corrélation entre variation de l'emploi et taux de présence des grands groupes de fonctions atteint, pour les villes de plus de 30 000 emplois, 0,51 en ce qui concerne les emplois stratégiques et 0,70 dans le domaine des emplois dynamisants, la différence entre les deux s'expliquant par la non prise en compte de l'industrie dans ce dernier groupe d'activités.

Réduite au Bassin parisien, cette analyse des corrélations livre des informations et des enseignements étonnants. L'échantillon utilisé – limité aux villes de plus de 30 000 emplois à l'exception de Paris qui fausserait ici en partie les calculs compte tenu de sa taille disproportionnée par rapport aux autres agglomérations du Bassin parisien – est moins représentatif d'un point de vue statistique car il ne comprend que 23 unités urbaines. Cependant, l'estimation du niveau de corrélation entre variation de l'emploi depuis 1982 et part des emplois dynamisants n'en est pas moins significatif. Le premier constat effectué par les chercheurs de l'INSEE est que « le lien statistique entre la présence des fonctions dynamisantes et la croissance de l'emploi est moins forte dans cette zone que pour l'ensemble des agglomérations françaises de plus de 30 000 emplois. Le coefficient de corrélation  $y$  est de 0,4 contre 0,7 »<sup>1</sup>. A cela deux explications possibles : tout d'abord la proximité parisienne contribue à associer au développement métropolitain de la région-capitale certaines villes des franges de l'aire métropolitaine centrale – qui ne sont pourtant pas spécialement dotées en fonctions dynamisantes –, ce que nous ont confirmé les cartes précédentes sur la dynamique des services aux entreprises et des fonctions directionnelles. La deuxième explication s'applique aux grandes villes du Bassin parisien hors Paris. Sous l'ombre portée de la capitale en pleine croissance économique grâce à la polarisation des activités tertiaires supérieures, elles ont subi, plus fortement que les grandes aires urbaines plus éloignées, la concurrence de l'agglomération parisienne – comme c'était déjà le cas par le passé pour les fonctions de reproduction sociale élargie –, ce qui explique une progression médiocre de l'emploi et un renforcement limité des fonctions dynamisantes et stratégiques. En conséquence, cette double situation de dynamisme des petites villes des franges et de stagnation des grandes agglomérations du Bassin parisien confère un relief particulier à l'essor économique des premières : « ainsi, de petites unités urbaines proches de Paris, comme Compiègne et Beauvais, ont connu des croissances de l'emploi plus élevées que de plus grosses unités relativement éloignées comme Amiens, Caen et surtout Rouen, pourtant mieux dotées en emplois dynamisants en début de période »<sup>2</sup>. Ce faisant, dans le Bassin parisien hors Ile-de-France, la progression des fonctions dynamisantes et stratégiques apparaît très mal corrélée à la part que celles-ci occupaient dans l'emploi en 1982. Elle se révèle souvent plus importante dans des villes comme Compiègne – passée du 116<sup>ième</sup> au 70<sup>ième</sup> rang pour les emplois dynamisants –, Creil, Beauvais ou Evreux, que dans certaines grandes villes comme Troyes, Amiens ou le Mans. D'autre part, elle atteint des niveaux comparables à ceux enregistrés à Caen, Tours et Orléans, pourtant mieux dotées en début de période – progression comprise entre 2 et 2,5 points. Cette dilution de la hiérarchie urbaine n'est pas propre à la seule dynamique des franges. Certaines évolutions observées dans d'autres localités renforcent également cette tendance, comme le montre l'exemple de Cherbourg où l'industrie nucléaire a totalement bouleversé le profil fonctionnel (+ 3,7 points de la part des emplois dynamisants).

Ainsi la métropolisation est donc bien un processus cumulatif qui conduit au renforcement des fonctions directionnelles de l'économie dans les lieux déjà les mieux dotés. Paris reste ainsi, de par sa masse, le principal pôle de développement en la matière, quand bien même les taux de croissance auraient tendance à s'atténuer, signe d'une certaine saturation. Toutefois, dans le Bassin parisien, ce dynamisme francilien conduit à faire ressortir certaines

---

<sup>1</sup> INSEE Picardie dossier n°5, art. cit., 1995, p. 30.

<sup>2</sup> INSEE Picardie dossier n°5, art. cit., 1995, pp. 30-31.

spécificités géographiques qui se manifestent par une diffusion sensible des emplois dynamisants et stratégiques vers les franges, tandis que la concurrence de la capitale, particulièrement sensible en raison de la proximité géographique, inhibe fortement le même processus de croissance dans les villes de plus de 150 000 habitants de l'aire régionale.

Mais la polarisation métropolitaine n'est pas qu'un phénomène cumulatif. Elle s'appuie, dans le contexte de la mondialisation, sur la mise en place de facteurs de concentration spatiale de plus en plus complexes qui surdéterminent le dynamisme de l'économie des grandes villes globales.

### *La métropolisation est un complexe systémique...*

Si l'on considère la métropolisation - polarisation constatée dans les années 1980 et 1990 à travers le monde comme le résultat de la double influence de la globalisation de l'économie et de la transformation fonctionnelle du système productif - par croissance des services, développement des activités abstraites au détriment des emplois d'exécution, externalisation de certaines fonctions -, il s'agit maintenant, au-delà de la thèse sur les processus cumulatifs, assez limitée dans sa portée heuristique, de donner les clés qui permettront de comprendre en quoi les mutations récentes de l'organisation productive conduisent au renouvellement des formes de concentration.

Plusieurs phénomènes entrent en ligne de compte et mêlent leurs effets. Le point de départ est probablement dans l'accroissement des flux, lié à une internationalisation croissante de l'économie. Celle-ci s'accompagne d'une dispersion géographique plus marquée des lieux de production, par délocalisation et multiplication des sites de fabrication dépendant d'une même firme. Le développement des investissements directs à l'étranger qui prennent parfois la forme de fusions - acquisitions et qui placent les multinationales à la tête de réseaux de production de plus en plus étendus, est l'un des flux financiers essentiels à l'origine de cette dispersion. Or face à un système productif mondial à la fois mieux intégré, mais aussi plus éclaté géographiquement et plus dépendant de la finance internationale - par le jeu des capitalisations boursières en augmentation rapide et des nouveaux besoins de financement qu'avive la concurrence internationale -, la nécessité de contrôle par les sièges sociaux se trouve naturellement renforcée. C'est ce que montre Saskia Sassen lorsqu'elle annonce que « la dispersion territoriale de l'activité économique crée un besoin d'expansion du contrôle et de la direction centralisés »<sup>1</sup>. Et c'est précisément ce besoin de contrôle - de l'information et des échanges de toute nature mais particulièrement des échanges immatériels - qui met les grandes métropoles au cœur de la reprise de la polarisation économique. En effet, d'un point de vue fonctionnel, ces dernières apparaissent comme les lieux privilégiés du système mondial de communication, non pas tant en raison de la présence d'infrastructures de télécommunications plus efficaces qu'ailleurs - ce n'est pas nécessairement le cas -, mais parce que le potentiel de contact et d'échange d'informations y est plus élevé que dans le reste du réseau urbain. Cet avantage découle notamment de la convergence des "réseaux mixtes"<sup>2</sup> de communication rapide vers les grandes villes. Les réseaux en question sont constitués de systèmes de transport rapide comme les chemins de fer à grande vitesse, les autoroutes et surtout les lignes aériennes internationales qui forment le squelette ou les arcs d'un système urbain mondial en émergence. Pourtant, en raison du développement des moyens

---

<sup>1</sup> Saskia Sassen, *op. cit.*, 1996, p. 34.

<sup>2</sup> Expression due à Paul Claval : « A côté de réseaux qui répondent à la logique du transport pur ou à celle de la communication pure, il en est de mixtes : ceux qui permettent d'acheminer à la fois des biens et des personnes, attendu que les gens se déplacent souvent pour rencontrer des partenaires et échanger avec eux des informations. Les réseaux mixtes ressemblent aux réseaux téléphoniques dans la mesure où ils sont construits autour de commutateurs, mais ceux-ci ne se présentent pas sous la forme de standards : ce sont les quartiers centraux des villes, les quartiers d'affaires de métropoles en particulier, qui permettent à chacun de trouver sans peine ceux dont ils ont besoin, et de changer d'interlocuteurs dans le minimum de temps ». Paul Claval, "l'avenir de la métropolisation", *Annales de géographie*, n°550, 1989, pp. 692-706, p. 697.



d'échange à distance – télécommunications –, cette revalorisation économique des moyens physiques de transport peu paraître paradoxale. Elle résulte en fait de la nature même des informations véhiculées dans le cadre d'un contrôle renforcé du système productif mondial. Loin d'être routinières, celles-ci sont de plus en plus stratégiques et nécessitent un contact direct entre interlocuteurs, seul moyen d'apprécier convenablement les risques lorsque les décisions à prendre en comportent, ce qui est le cas notamment dans les situations de négociation et de transaction dont le nombre et l'importance ne peuvent qu'augmenter dans une économie à la fois plus partenariale et plus globalisée. Cette nouvelle dimension relationnelle de l'organisation économique fait donc des métropoles, compte tenu de leur équipement en moyens internationaux de communication, les points nodaux des modes de régulation économique qui se développent actuellement. Et dans le Bassin parisien, bien plus d'ailleurs qu'à l'échelle nationale, la prééminence de Paris est ici incontestable puisque aucune autre ville, en dehors de la capitale, n'est correctement reliée au système mondial de communication rapide. On pourrait certes arguer des nouvelles dessertes TGV du Mans et de Tours qu'elles ont permis, dans les années 1980, de renforcer la place de ces villes dans le réseau européen d'échange d'informations et qu'elles leur ont par conséquent ouvert la voie de la métropolisation. Leur mise en place a d'ailleurs coïncidé avec la promotion de quartiers d'affaires susceptibles d'attirer de nouvelles fonctions métropolitaines à proximité des gares. Au Mans par exemple, on sait que l'arrivée du TGV s'est accompagnée de la création d'un centre d'affaires de 35000 m<sup>2</sup> de bureaux<sup>1</sup> destinés à accueillir des activités tertiaires supérieures<sup>2</sup>. Une société importante s'y est d'ailleurs localisée : il s'agit de la *SODIAAL*, (Société de diffusion internationale agro-alimentaire), un des tous premiers groupes laitiers européens – contrôlant notamment les marques *Yoplait* et *Candia* –, et dont la création en 1989 par fusion de coopératives s'est traduite par l'installation du siège social de 2600 m<sup>2</sup> à *Novaxis*, tandis que seule la direction internationale du groupe restait à Paris. A ce jour toutefois, et malgré le choix originel d'une localisation mancelle des fonctions directionnelles, que faciliteraient notamment les possibilités d'accès par TGV, cette entreprise a finalement rapatrié son siège sur Paris, liquidant ses actifs immobiliers dans le nouveau centre d'affaires de la préfecture sarthoise. Pour le reste, les entreprises qui se sont implantées à *Novaxis* sont principalement des PME, des succursales commerciales de grandes entreprises dans le domaine de l'informatique – *Cap Gemini* par exemple – ou de l'assurance – *GAN*, *Eurofil*, *AGF* –, des entreprises de conseil, des services publics – DDE, Agence de développement économique du Mans –, et des entreprises régionales comme la *Banque Le Hénin* ou *MMA* qui a installé dans le nouveau centre d'affaires son centre de formation. Toutefois sur le site, ou à proximité, se sont malgré tout implantés récemment quelques sièges sociaux. C'est le cas de *Smith et Nephew*, dans le domaine pharmaceutique, mais cette multinationale anglaise de 32 000 salariés, à forte croissance externe, n'a localisé au Mans que sa filiale commerciale française – 125 salariés –, les activités les plus stratégiques du groupe demeurant en Allemagne, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. C'est également le cas des *Comptoirs modernes*, entreprise succursaliste originaire de la région et qui a implanté son siège au Mans près de *Novaxis* en 1989, abandonnant, grâce à l'arrivée du TGV, une localisation parisienne<sup>3</sup>. Toutefois, le rachat de cette entreprise par Carrefour en 1999 est de nature à remettre prochainement en cause la pérennité du siège mancel puisque le n°2 mondial de la distribution détient désormais 100 % de cette entreprise et a déjà commencé à remplacer les enseignes du groupe – *STOC* – par les siennes.

L'exemple du Mans et de son nouveau centre d'affaires créé dans la foulée de la mise en place du TGV confirme donc que l'amélioration de l'accès aux réseaux de communication rapide pour les villes de l'aire régionale du Bassin parisien ne s'est pas accompagnée, comme en Ile-de-France, du renforcement de la fonction directionnelle des entreprises qui signifierait l'amorce

---

<sup>1</sup> Novaxis

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, F. Bellanger, *Le TGV Atlantique au Mans, St-Pierre des Corps, Tours et Vendôme. Opportunités, acteurs, enjeux*, Université de Tours, 1991, 198 p.

J. Chevalier (Dir.), *Le Mans à l'arrivée du TGV Atlantique*, OEST, DATAR, DTT, 1990, 166 p.

<sup>3</sup> J. Chevalier (Dir.), *op. cit.*, 1990, p. 91.

d'une métropolisation significative. L'exemple de la *SODIAAL* en est particulièrement la preuve : un groupe de cette taille, à l'assise régionale pourtant solide, n'a pas pu poursuivre son développement international à partir d'une localisation aussi peu centrale et le retour à Paris était donc nécessaire. Par contre, il est vrai que les activités de siège d'entreprises plus petites ont pu être renforcées grâce au TGV – comme le montre l'implantation de *Smith et Nephew* – mais il ne s'agit pas d'un mouvement de fond aussi fort que celui constaté dans l'aire métropolitaine parisienne depuis le début des années 1980. D'autres exemples suffisent à le confirmer. Parmi les grandes villes du Bassin parisien non desservies par le TGV, on peut citer d'ailleurs le cas de Reims qui a perdu en 1987 le siège d'une de ses entreprises pharmaceutiques dont l'implantation remonte à la décentralisation industrielle : *Boehringer-Ingelheim France*. L'établissement champenois ne conserve plus qu'un siège administratif chargé des problèmes d'organisation du groupe en France tandis que le siège parisien s'occupe de toutes les décisions stratégiques élaborées en relation avec la maison mère située en Allemagne<sup>1</sup>. Certes, on pourrait citer en contre-exemple le cas de *Moulinex* qui a annoncé en 1996 sa décision d'installer son siège social en Normandie, à Caen. Mais ce choix s'est produit dans un contexte très particulier et n'est donc guère représentatif. Tout d'abord, les emplois commerciaux sont restés en région parisienne. Ensuite, l'annonce a été faite à l'occasion du premier plan de restructuration du groupe. Or, ce plan social affectant surtout les usines bas-normandes, la direction de l'entreprise a voulu faire amende honorable en délocalisant son siège dans la région la plus touchée qui est aussi le centre de gravité de son réseau de production. Si cette décision parachève un mouvement de rapprochement des fonctions abstraites et des fonctions concrètes de l'entreprise, rapprochement qui avait déjà touché la recherche quelques années auparavant lorsque fut créé à Caen l'*International center of competence of Moulinex*, elle n'est en aucun cas le signe d'un exode des sièges sociaux tel qu'il a pu s'en produire dans la région de New York au cours des années 1980.

Si donc le rôle de "commutateur social"<sup>2</sup> de dimension internationale dévolu aux grandes villes mondiales est, dans un contexte de globalisation et de complexification des réseaux de production – par croissance externe, par développement des investissements, par externalisation –, une des premières explications de la métropolisation - polarisation marquée des années 1980-1990, il n'est de toute évidence pas le seul. La métropolisation comporte également une dimension de proximité qui opère probablement autant que l'articulation des échelles locales et globales, c'est-à-dire autant que la domestication des distances : « les proximités physiques et les contacts interpersonnels [que les métropoles] permettent peuvent être un élément déterminant de la capacité d'échanges d'information et, par-là même, un facteur essentiel pour l'innovation technologique, d'autant plus qu'elle facilite simultanément les négociations »<sup>3</sup>. Cette situation place au cœur de la dynamique métropolitaine à la fois la question des économies d'échelle et celle des externalités. Dans un environnement où marché de consommation, de main-d'œuvre et de fourniture sont abondants et diversifiés, les premières prennent tout leur sens en créant un avantage économique qui pousse à la concentration, notamment dans le domaine des services qui sont désormais un des points forts de l'économie métropolitaine. Mais ces économies d'échelle ne vont pas sans les économies externes qui constituent « l'ensemble des effets indirects d'une activité (de production ou de consommation) sur une autre, créant une valeur [...] dont l'appropriation ne fait pas l'objet directement d'un marché »<sup>4</sup>. Les externalités constituent en effet tout un ensemble immatériel de compétences partagées, d'apprentissages technico-organisationnels collectifs et de réseaux sociaux qui rapprochent le fonctionnement métropolitain de celui des districts marshalliens. A ce sujet, Pierre Veltz a d'ailleurs précisé à de nombreuses reprises que dans l'espace métropolitain, les externalités semblent démultipliées, du fait de la « taille et de l'ouverture des marchés de proximité (en services, en main-d'œuvre spécialisée,

<sup>1</sup> Exemple cité par Anna Hébrard-Geppert, *Reims, ville à une heure de Paris*, Association des villes à une de Paris, Reims, 1993, p. 15.

<sup>2</sup> Pour reprendre l'expression de Paul Claval, *la Logique des villes*, Paris, Litec, 1981.

<sup>3</sup> André Fischer, "Contributions à l'étude des nouvelles relations de l'entreprise industrielle à l'espace géographique", in G-B. Benko, *La dynamique spatiale de l'entreprise contemporaine*, 1990, Paris, 291 p.

<sup>4</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 1996, p. 71.

etc.) ». Dans une économie qui tend vers plus de réactivité et de flexibilité, la diversité et le poids des externalités deviennent fondamentaux en élargissant le champ des possibilités et la mise en concurrence. Ce faisant, la diversité dans la proximité constitue bien une deuxième clé de la métropolisation. Elle explique la disqualification relative des villes plutôt moyennes de l'aire régionale du Bassin parisien, à cet égard bien moins avantagées.

L'enjeu de la flexibilité et de la réactivité renvoie en fait au troisième facteur explicatif de la métropolisation qui découle lui-même des deux précédents, mais davantage du second que du premier. En tant qu'espace de démultiplication des possibilités et des interconnexions de réseaux – matériels ou non –, les grandes villes deviennent, dans un monde économique plus ambigu et plus versatile, une assurance et une garantie contre les risques et les revirements de conjoncture : « Face à un avenir sans visage prédictible, la localisation au sein d'une grande métropole agit pour les firmes comme pour les personnes comme une véritable assurance : pour les entreprises, probabilité plus élevée, bien que non estimable, de trouver demain la main-d'œuvre et les services-soutiens nécessaires ; plus grande facilité de désengagement ; chances multipliées, pour les individus, surtout lorsqu'il s'agit de ménages bi-salariés, de trouver des emplois ; possibilités de rebondir en cas de difficultés. Bien entendu, ce mécanisme assurantiel lié à la taille des marchés est d'autant plus déterminant que les garanties (objectives et subjectives) trouvées par les acteurs dans les structures traditionnelles – tissus de coopération interfirmes, structures familiales territoriales ou groupes d'appui des personnes – sont plus fragiles »<sup>1</sup>. Ce mécanisme est, dans le contexte du Bassin parisien, particulièrement important. Toutes les études sur la décentralisation industrielle ont révélé que le tissu productif généré par les extensions décentralisées des Trente Glorieuses n'est constitué, dans la plupart des cas, que d'un agrégat d'établissements de production, indépendants les uns des autres, mal intégrés au substrat économique local et entretenant peu de relations internes horizontales. La faible interaction dynamique que nous avons relevée à l'échelle des sous-systèmes du Bassin parisien entre les différents secteurs d'activité et les différentes fonctions économiques en est une forme de preuve. D'autre part, du point de vue de la sociologie des territoires, les travaux d'Emmanuel Todd que nous avons déjà cités ont également brillamment révélé que les structures anthropologiques et familiales du Bassin parisien pouvaient constituer une source de fragilité des territoires en termes de capitalisation sociale. La famille nucléaire qui, dans cette région, est à la base du premier niveau de l'organisation collective depuis plusieurs siècles, a probablement joué en faveur d'une propension plus grande des personnes à la mobilité, Paris constituant alors le réceptacle naturel de migrations définitives. C'est ainsi que la capitale est apparue au fil du temps comme le meilleur vecteur de promotion sociale pour les enfants du Bassin parisien même si ce fut au prix de la déstructuration de nombreux réseaux sociaux très ancrés localement. La poursuite dans les années 1980 des migrations interrégionales en provenance notamment des régions de l'arc nord-est vers la région parisienne est là pour rappeler l'importance de ce "déterminisme" social, même si le flux migratoire s'est atténué depuis. Ainsi, par les possibilités de désengagement et de reclassement qu'elle offre, la grande ville a réactivé son pouvoir attractif en matière de localisation des firmes et des personnes. C'est donc l'existence de ce mécanisme assurantiel propre aux métropoles qui contribue à faire également de la métropolisation francilienne un processus de polarisation au détriment des autres villes du Bassin parisien. Celles-ci, parce qu'elles disposent d'un moins bon potentiel de contact et qu'elles n'autorisent pas le développement suffisant d'économies externes ou d'économies d'échelle, ne sont pas en mesure d'offrir les mêmes "sécurités" que la capitale.

Pour cette raison, il convient de mettre un terme aux illusions d'une métropolisation à l'œuvre dans tout le Bassin parisien, que les schémas de la DATAR ont un temps véhiculé dans les années 1990, suite à la publication du Livre Blanc de 1992, et que bien des analystes ont depuis repris à leur compte, notamment dans le domaine de l'action publique. Par exemple, le Directeur général de l'IAURIF, Jean-Pierre Dufay, affirmait, à l'occasion d'un colloque organisé en 1993, avec beaucoup d'optimisme mais en confondant les échelles et les types de dynamiques auxquels il se référait, qu'il constatait l'existence d'un « phénomène de métropolisation débordant

---

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 1996, p. 225.

des limites de l'Ile-de-France et la constitution d'une structure urbaine du Bassin parisien au travers d'un réseau de villes et d'agglomérations dont l'amélioration des infrastructures de transports est à terme un point clef (schéma autoroutier, schéma TGV...). Ce phénomène de métropolisation à l'échelle d'un bassin se ressent aussi dans d'autres grands territoires européens, tels la Randstad, Barcelone, Milan, le *South-East* londonien. Il entraîne principalement une logique de solidarité, de complémentarité et de réseaux à grande échelle en reléguant au passé l'opposition classique de la ville et de la campagne »<sup>1</sup>. Les analyses précédentes montrent bien évidemment qu'il n'en est rien.

En conséquence, devant le caractère inéluctable des mécanismes économiques qui poussent à la polarisation métropolitaine, il apparaît que la disjonction dynamique entre ce qui est métropolitain et ce qui ne l'est pas ne constitue plus véritablement un enjeu de connaissance, tant elle se trouve corroborée par de nombreux indicateurs. De ce fait, l'enjeu de la compréhension des disparités dynamiques induites par la métropolisation ne se pose plus guère à petite échelle, dans la mesure où la logique centre / périphérie s'accorde de moins en moins bien à l'économie en réseau qu'entraîne la globalisation. Il importe plus alors de passer de la petite à la grande échelle, les processus localisés de croissance et de déclin ayant finalement davantage de signification que l'analyse des décrochages de l'aire régionale du Bassin parisien. Certains chercheurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés en déplaçant leur champ d'analyse du système productif du régional au local où se déchiffrent désormais les différenciations spatiales les plus marquées. Félix Damette et l'équipe STRATES, par exemple, en passant du Bassin parisien la région parisienne – Ile-de-France et franges limitrophes<sup>2</sup> – n'ont pas fait que changer de commanditaire – la Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France à la place de la DATAR –, ils ont surtout changé de focale pour tenir compte d'une certaine fractalisation des mutations spatiales due à la métropolisation.

**... Où le processus de différenciation dynamique met  
en exergue des échelles de plus en plus grandes.**

En effet, il serait illusoire de déduire des cartes précédentes – 87 à 97 – que la polarisation sur l'Ile-de-France est un processus univoque dans lequel seul l'hypercentre, même élargi par rapport aux années 1950, est impliqué. C'est justement un des traits de la métropolisation actuelle de combiner concentration et étalement, dans le cadre de processus variés qui tiennent à la fois à l'organisation des entreprises, à la configuration des marchés de consommation et au jeu des marchés fonciers mobilisés par les différents acteurs de l'aménagement – communes, aménageurs, promoteurs, entreprises utilisatrices. Dans les cartes suivantes, nous avons repris quelques exemples de services économiques et de fonctions abstraites des entreprises (cartes 98 à 105) dont nous avons choisi de représenter la dynamique à l'échelle des seules zones d'emploi de l'Ile-de-France et des franges, en recourant toutefois à la même méthodologie que précédemment – combinaison d'une représentation en valeur absolue et d'une représentation en valeur relative exprimée en termes de contribution de chaque activité ou fonction à la variation de l'emploi total. Dans presque tous les cas, les performances des franges sont très en deçà de celles de la plupart des zones d'emploi de région parisienne, à l'exception des services juridiques à Château-Thierry ou à Chartres (en valeur relative) et du commercial-marketing des entreprises à Chartres et dans le sud de l'Oise. D'une manière générale, plusieurs configurations géographiques simples ressortent nettement :

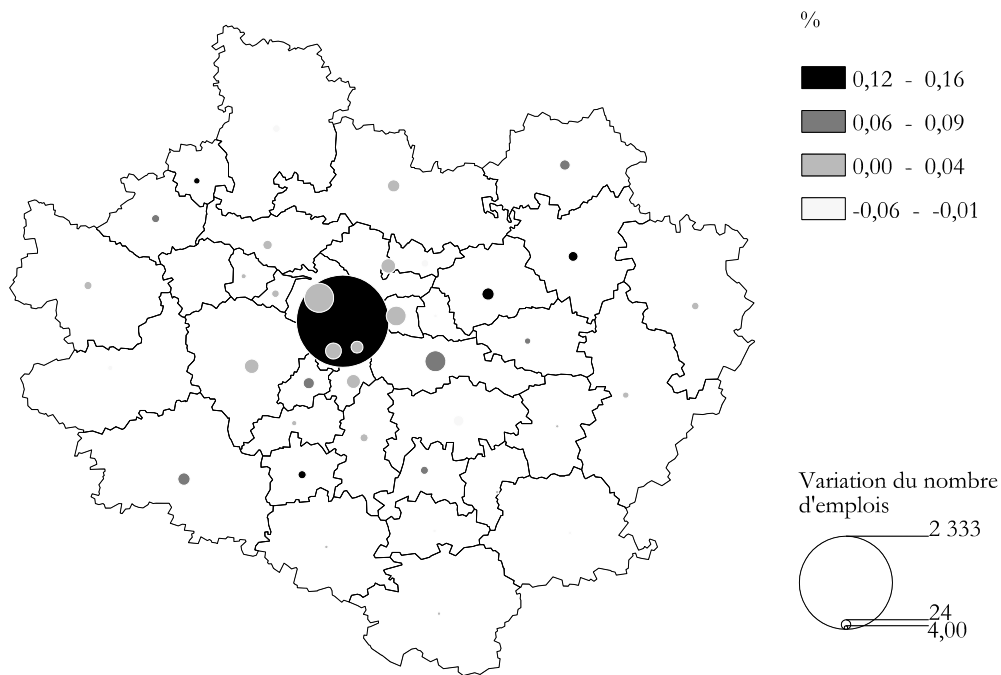
- la concentration exclusive sur Paris pour les services juridiques ;
- la concentration sur le Croissant d'Or (Paris - La Défense – Boulogne) pour la publicité, les conseils en informatique et en organisation ;

---

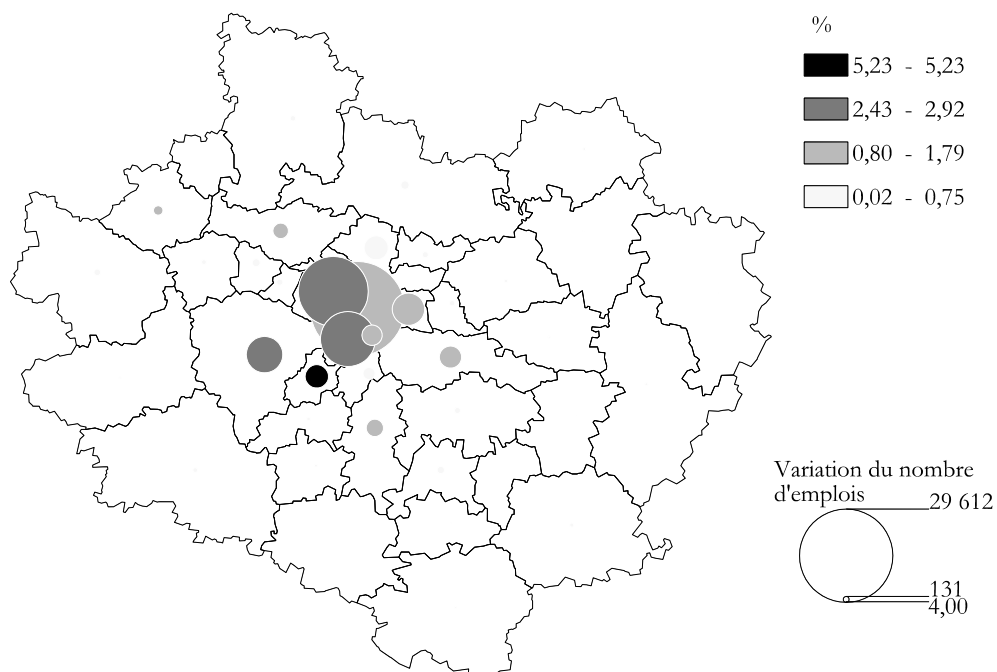
<sup>1</sup> Jean-Pierre Dufay, "De l'Ile-de-France au grand Bassin parisien", *Métropoles et aménagement du territoire, Colloque international*, Université de Paris-Dauphine, 12 et 13 mai 1993, Paris, pag. mult.

<sup>2</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992 et DREIF, *op. cit.*, 1997.

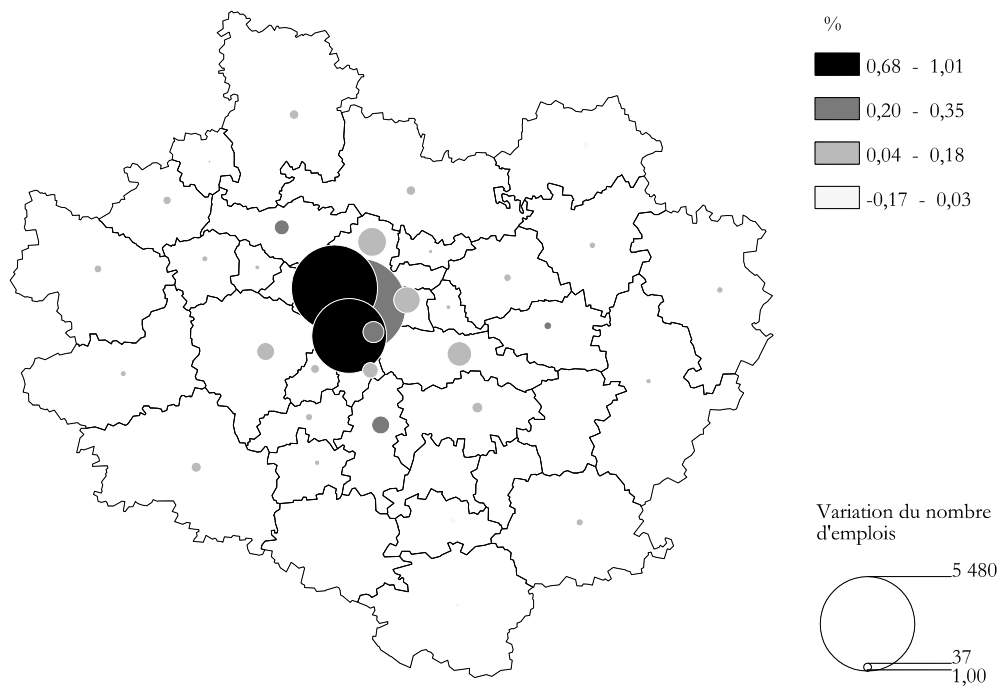
- la concentration - diffusion sur le Croissant d'Or, les villes nouvelles et quelques zones d'emploi de proche et grande couronne – essentiellement Lagny, Roissy, Orsay– pour l'ensemble des services aux entreprises, le commercial-marketing des sociétés ;
- la diffusion sur l'Ouest parisien, les villes nouvelles, Roissy, Orsay et quelques zones de proche couronne comme Lagny, au détriment du centre, pour l'administration-gestion des entreprises,
- la diffusion partout en banlieue, au détriment de Paris et parfois de l'Ouest parisien (Nanterre, La Défense), pour la recherche marchande et les études techniques.



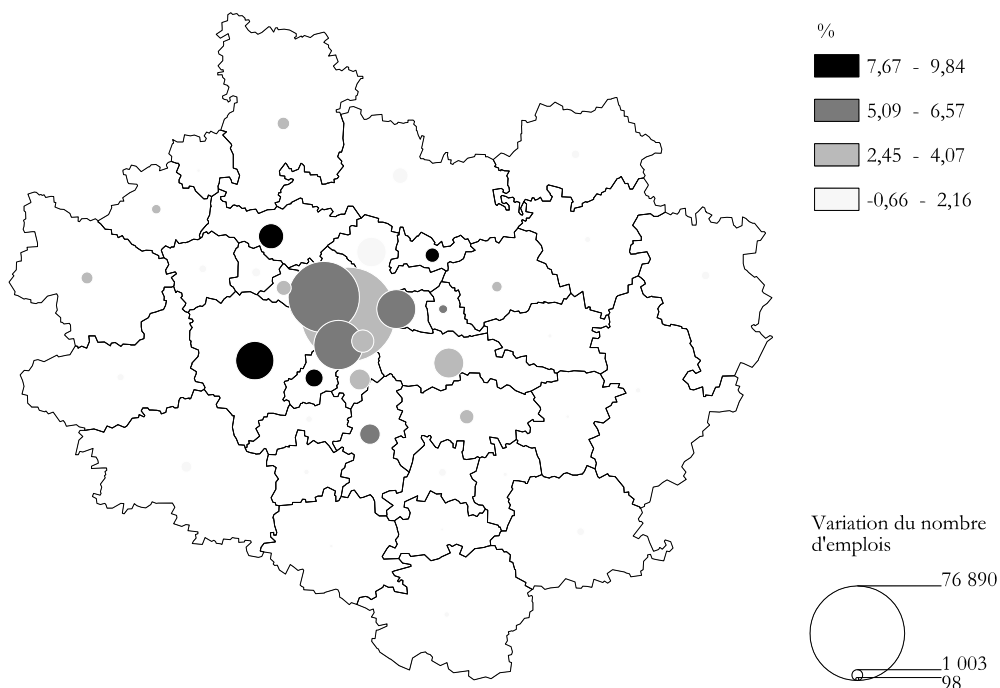
**Carte 98 :** Variation du nombre d'emplois dans les services juridiques et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE grille STRATES)



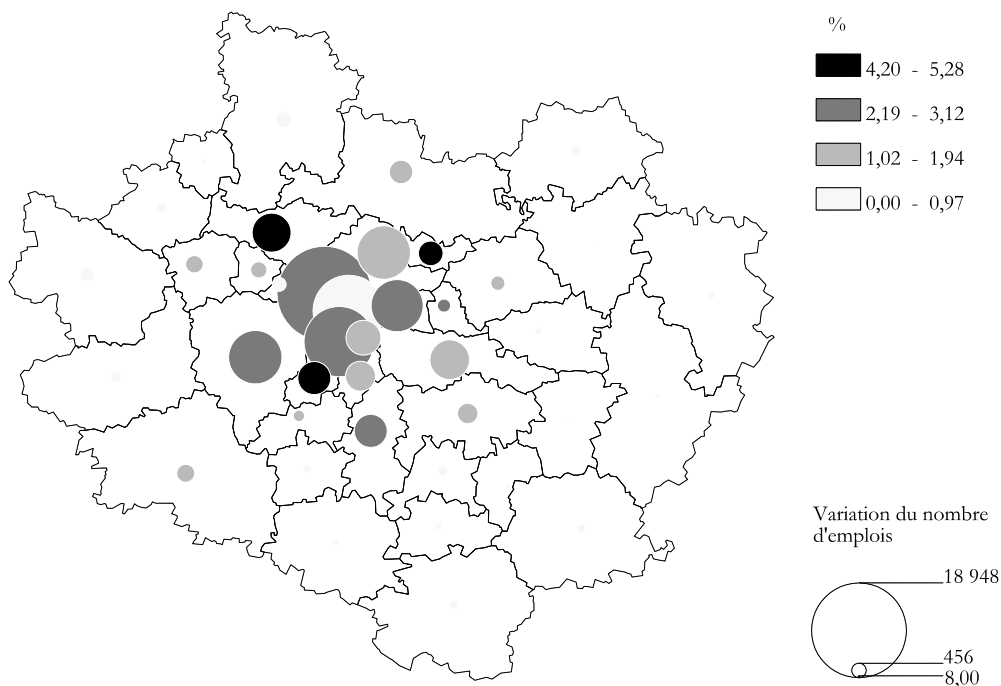
**Carte 99 :** Variation du nombre d'emplois dans le conseil en informatique et en organisation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



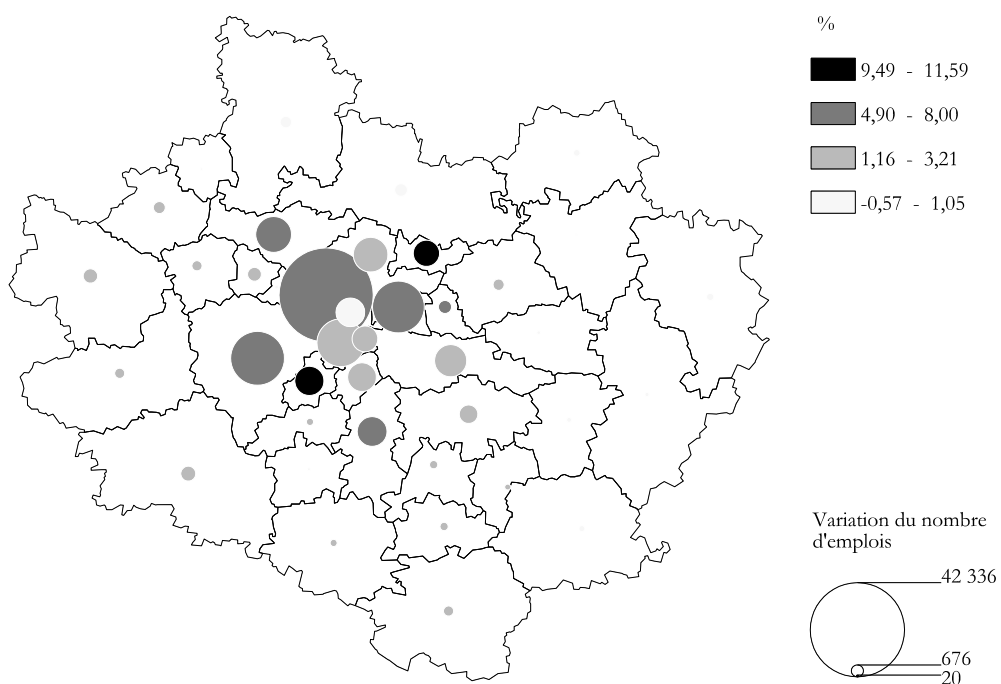
**Carte 100 :** Variation du nombre d'emplois dans la publicité et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



**Carte 101 :** Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble des activités d'études et de conseil et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)

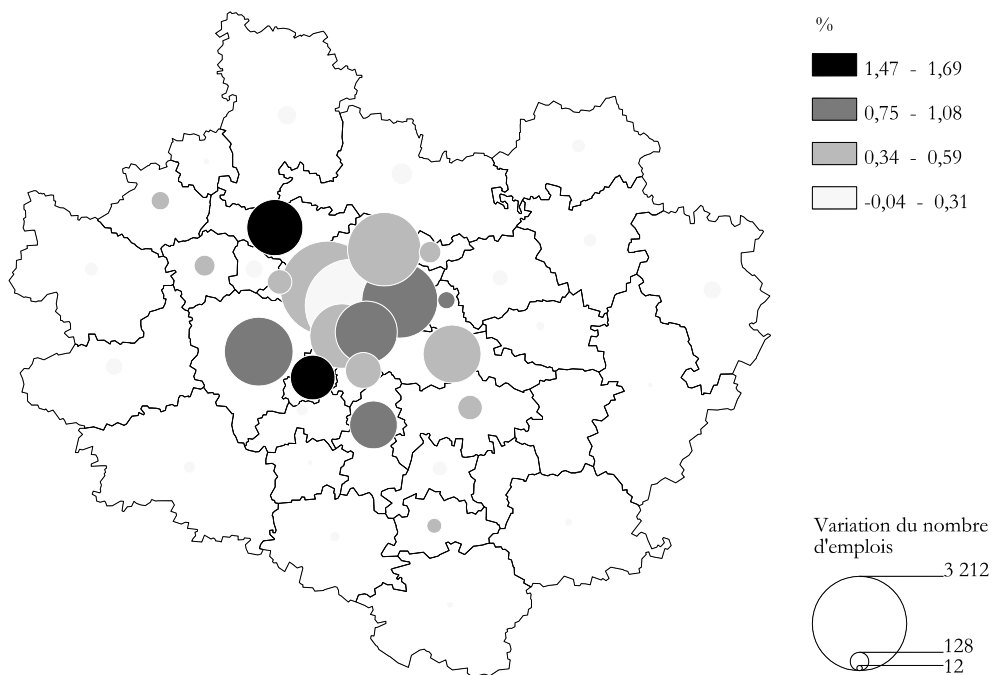


**Carte 102 :** Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble les fonctions commercial-marketing des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)

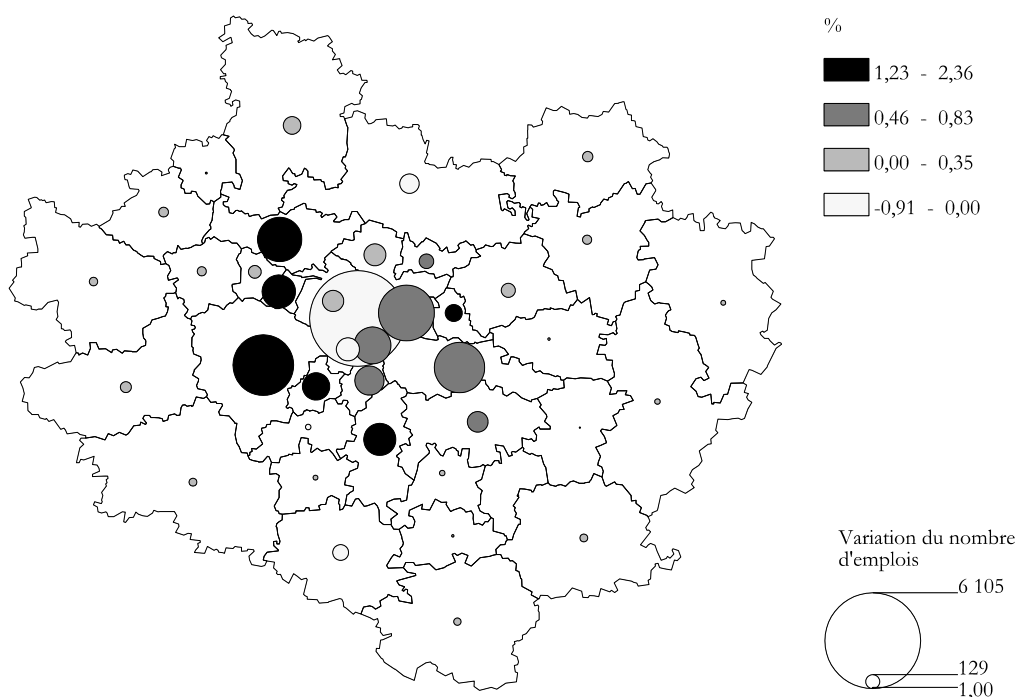


**Carte 103 :** Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble les fonctions d'administration gestion des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)





**Carte 104 :** Variation du nombre d'emplois dans la recherche marchande et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



**Carte 105 :** Variation du nombre d'emplois dans les activités d'étude technique et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)

Ces différences de localisation sont au croisement du jeu de plusieurs facteurs. Le premier principe de différenciation interne de l'Ile-de-France repose sur la dimension relationnelle de l'activité exercée : ainsi les fonctions commerciales qui valorisent autant des contacts de proximité que des contacts à plus longue distance s'installent dans les espaces les plus denses – pour leur potentiel de contact – et les mieux reliés aux réseaux : hypercentre, villes nouvelles, proche banlieue ; au contraire, la recherche marchande et les études techniques qui n'impliquent pas une fréquence élevée dans les relations extérieures et dont la rentabilité financière n'est mesurable qu'à long terme ont privilégié des implantations plus périphériques, là où l'offre foncière est meilleure marché – villes nouvelles – et là où le profil de qualification de la main-d'œuvre permet des recrutements plus faciles – d'où la prédominance de l'Ouest et de certaines zones comme Orsay où résident cadres et ingénieurs. Le second principe de différenciation tient autant aux besoins de contacts rapprochés avec les clients qu'au niveau de qualification des bassins de main-d'œuvre, sans oublier la recherche d'une image positive véhiculée par la localisation choisie. Il explique l'implantation relativement concentrée et décentrée sur l'Ouest parisien des services informatiques et de la publicité. Ces activités qui entretiennent des relations étroites et nombreuses avec les centres directionnels des entreprises ont choisi l'Ouest parisien notamment pour cette raison, l'implantation résidentielle des cadres exerçant dans ces activités surdéterminant ce choix, comme le rappelle le promoteur immobilier Jean-Claude Bourdais : les « entreprises du tertiaire – dans la publicité, la communication, le service informatique, le conseil sont [...] contraintes de regrouper leurs effectifs à Paris ou dans la proche banlieue, à la fois pour des raisons de contact avec l'extérieur et de forte interaction entre les fonctions »<sup>1</sup>. Enfin, troisième principe – et c'est là un des points les plus importants –, la différenciation dynamique interne à l'Ile-de-France s'établit également en fonction des stratégies d'offre de la filière de l'immobilier d'entreprise, en plein essor depuis le début des années 1980. L'évolution de la géographie des services et des activités abstraites des entreprises dans l'aire métropolitaine centrale est ainsi en étroite relation avec les types de locaux offerts : bureaux dans l'hypercentre et certaines parties de la petite couronne, surtout à l'ouest, à destination des fonctions péri-productives les plus stratégiques des entreprises (direction, marketing, finances...) et des services économiques (conseil en communication, informatique, organisation...); locaux d'activité et locaux mixtes – de plus en plus nombreux – dans le reste de la banlieue, ce qui explique notamment les implantations plutôt périphériques des études techniques ; locaux mixtes et bureaux en villes nouvelles ce qui rend compte du dynamisme de presque toutes les activités étudiées précédemment dans au moins quatre de ces agglomérations – Sénart demeurant en retrait.

Cette présentation sommaire résume l'essentiel de la géographie de la filière de l'immobilier d'entreprise telle qu'elle ressort des différents travaux qui lui sont consacrés et sur lesquels nous ne reviendrons pas en détail<sup>2</sup>. Il suffira en effet de souligner les facteurs contribuant à surdéterminer la concentration des bureaux sur l'hypercentre et sur la proche banlieue ouest, facteurs qui donnent au renforcement des activités métropolitaines de la capitale ses caractéristiques géographiques particulières, tout en amplifiant la disjonction dynamique entre Paris et le reste du Bassin parisien.

Le phénomène le plus important est probablement l'autonomisation progressive de la filière de production de l'immobilier d'entreprise au cours des années 1980 qui a fait passer ce secteur du statut d'accompagnateur du développement économique à celui de déterminant : « Le marché de l'immobilier d'entreprise, d'abord dirigé par la demande des entreprises utilisatrices, est

<sup>1</sup> Jean-Claude Bourdais, "Immobilier : le nouveau visage de l'entreprise", *Politique industrielle*, été 1989, n°16, pp. 71-79

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Jacques Malézieux, "Nouvel immobilier d'entreprise et division sociale de l'espace", in André Fischer et Jacques Malézieux (Dir.), *Industrie et aménagement*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1999 pp. 241-257 ; Jacques Malézieux, "L'immobilier d'entreprise : dynamique spatiale", in Pierre Veltz, Michel Savy, *op. cit.*, 1993, pp. 123-133 ; Claude Heurteux, *L'immobilier d'entreprise*, Paris, PUF, QSJ, 1993, 127 p. ; Ingrid Nappi, "Pour une approche immobilière et financière des marchés de bureaux", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1995, n°3, p 481-500.

devenu progressivement un marché orienté, puis dominé par l'offre, particulièrement là où l'investisseur s'est inséré entre le producteur et l'utilisateur final »<sup>1</sup>. Cette logique, esquissée dès les années 1960 dans la capitale avec l'apparition des premiers bureaux "en blanc" financés par les investisseurs institutionnels et par l'essor corollaire du marché locatif auparavant peu développé, s'est accentuée dans les années 1970, sous l'influence des investisseurs étrangers – d'abord britanniques puis américains<sup>2</sup>. Les années 1980 ont correspondu – surtout entre 1985 et 1990 – à une accélération des tendances antérieures avec l'arrivée d'autres investisseurs – principalement japonais, suédois, ou allemands – qui ont cherché à profiter du rendement locatif élevé que laissait entrevoir la faiblesse des charges foncières parisiennes comparées à celles de Londres, Tokyo ou New York à la même époque. Parallèlement, la logique d'externalisation de certaines fonctions par les entreprises a poussé un grand nombre d'entre elles à se dégager de la gestion directe de leur parc immobilier tout en diminuant les charges que cette dernière représentait dans le bilan des sociétés, grâce à un recours plus systématique à la location. Fort logiquement, la construction de bureaux en blanc a naturellement explosé en Ile-de-France après 1985 (+ 11 millions de m<sup>2</sup> entre 1985 et 1989<sup>3</sup> pour un stock existant de 25 millions de m<sup>2</sup> en 1985<sup>4</sup>, soit 60% de l'ensemble des bureaux construits entre 1985 et 1991<sup>5</sup>) jusqu'à représenter 41,5 % de la production nationale entre 1985 et 1989, c'est-à-dire autant qu'au moment du premier essor de l'immobilier d'affaires, avant la crise, entre 1970 et 1974<sup>6</sup>. Ce décollage extrêmement spéculatif ne s'est pas fait partout de la même manière mais il a privilégié les zones hypercentrales et occidentales de l'aire métropolitaine qui correspondent à la géographie des services économiques et des activités abstraites des entreprises, géographie que les cartes précédentes ont soulignée. L'ORIE<sup>7</sup> a ainsi montré qu'il existait approximativement quatre secteurs géographiques au sein du marché francilien qui connaissent, malgré les crises, une certaine régularité quant au renouvellement de leur offre. Le premier se situe dans le centre de Paris, étendu aux arrondissements de l'Ouest et du Sud-ouest et aux communes des Hauts-de-Seine de proche couronne, d'Issy jusqu'à la Défense. C'est la zone la plus prisée où les prix sont les plus élevés, l'offre la plus prestigieuse et constamment la plus abondante. Le marché y contribue spontanément à la dynamique de la construction et c'est sur elle que se sont repliées les opérations lancées après 1993, date d'éclatement de la bulle immobilière spéculative. A côté de ce noyau dur, un second secteur géographique se dessine, à nouveau à l'ouest, au-delà de la deuxième boucle de la Seine : c'est l'une des zones les plus attractives au cours des années 1980 car la résidence des cadres et les politiques plutôt libérales des municipalités y ont facilité la multiplication des opérations. Le troisième secteur géographique du marché de bureaux concerne la partie orientale de la zone centrale de l'agglomération : on y trouve les arrondissements de l'Est mais aussi les communes anciennement industrialisées de petite couronne de la Plaine St-Denis à la Seine-Amont. Pendant longtemps, les municipalités communistes de banlieue ont pu y décourager le développement tertiaire par une politique de constitution de réserves foncières et de planification rigide des sols – COS faibles et zonage industriel dans les POS –, car elles souhaitaient avant tout une réindustrialisation. Mais l'envol du marché et les difficultés économiques de ces communes ont peu à peu levé leurs dernières réticences et les ont amenées à participer au mouvement de construction des bureaux et donc au développement du tertiaire productif en région parisienne. La crise des années 1990 leur a cependant été très défavorable, les investisseurs préférant se replier sur les marchés les plus sûrs de la région, tandis qu'un déficit

---

<sup>1</sup> Jacques Malézieux, "L'immobilier d'entreprise : dynamique spatiale", in Pierre Veltz, Michel Savy, *op. cit.*, 1993, p. 124.

<sup>2</sup> Ingrid Nappi, "Pour une approche immobilière et financière des marchés de bureaux", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1995, n°3, p481-500.

<sup>3</sup> Michel Gleizer, D. Hengoat, *L'immobilier tertiaire dans le Bassin parisien*, Paris, IAURIF, 1991, 21 p. + annexes.

<sup>4</sup> Catherine Schmidiger, "les bureaux dans l'œil du cyclone", *Le particulier immobilier*, février 1993, n°74, pp. 24-35.

<sup>5</sup> Carole Delaporte, "Le marché des locaux d'activité en Ile-de-France", *Cahiers de l'IAURIF*, avril 1993, n°103, pp. 53-59.

<sup>6</sup> Michel Gleizer, D. Hengoat, *op. cit.*, 1991.

<sup>7</sup> DREIF, ORIE, *L'immobilier d'entreprise en Ile-de-France*, Paris, 1997, 120 p.

d'image et une fiscalité élevée contribuaient à les desservir jusqu'à une date très récente – début de reprise en 1999. Enfin, en dehors de ces trois secteurs se situe ce que l'ORIE appelle le hors-zone, à savoir un espace où, comme en province, la logique de la demande l'emporte davantage sur celle de l'offre – marché affecté plutôt que marché en blanc. Le hors-zone exclut cependant les secteurs des villes nouvelles et des sites stratégiques – Roissy notamment – dans lesquels l'existence d'une offre foncière abondante et bon marché, liée un temps au volontarisme de l'Etat – troc édicté par le comité de décentralisation se traduisant par l'échange d'agréments en zone dense contre des investissements en ville nouvelle<sup>1</sup> –, a permis la mise en place d'un marché plutôt dynamique, mais sous assistance, aux franges les plus extérieures de l'agglomération parisienne.

Cette dynamisation de l'offre en locaux d'activités, extrêmement ségréguée, spatialement a pu être intensifiée par une série de facteurs secondaires qui se sont ajoutés à la logique d'externalisation de l'immobilier et à l'arrivée massive de nouveaux investisseurs. Parmi ces facteurs, on peut signaler tout d'abord la désindustrialisation particulièrement vigoureuse de l'Ile-de-France depuis 1975 qui, en libérant des surfaces considérables dans la zone dense, a pu attiser la reprise de la construction de locaux d'activités au détriment du Bassin parisien. Comme le souligne Jean-Claude Bourdais, après 1985 « il a été possible de débloquent certaines opérations, notamment d'utiliser des friches industrielles – *Citroën* à Levallois-Perret, *Renault* à Boulogne-sur-Seine – pour construire des bureaux ». De ce fait, « des entreprises ont pu rester ou s'installer à ou à proximité de Paris, alors que sans elles, elles auraient été contraintes d'aller beaucoup plus loin de la capitale »<sup>2</sup>. Il est vrai que les politiques publiques ont largement facilité cette réaffectation des sols – et donc la tertiarisation de l'activité– suite à la suppression par l'Etat en 1985 de l'agrément constructeur pour les bureaux en blanc et grâce aussi à de plus grandes possibilités de construction accordées par certaines municipalités libérales de l'Ouest parisien. Ces dernières ont en effet considérablement œuvré à assouplir leur plan d'occupation des sols par le biais de COS bureaux plus favorables et en promouvant la création de ZAC privées – conventionnées – dont la multiplication, au cours des années 1980, dans des sites stratégiques comme les centre-villes et les "fronts d'eau", est un phénomène majeur<sup>3</sup>. Du côté de l'Etat, l'intervention n'a pas seulement été passive ou permissive, mais elle s'est accompagnée d'une stratégie délibérée de développement des fonctions directionnelles des entreprises dans la capitale, en réponse à une concurrence accrue des autres grandes villes européennes et des villes globales. Cette stratégie s'est concrétisée par la mise en place, au niveau de la DATAR, de mesures spécifiques visant à encourager l'implantation de quartiers généraux de grandes entreprises multinationales, mesures définitivement formalisées en 1995. Enfin, les pratiques des entreprises elles-mêmes ont favorisé l'accentuation du déséquilibre Est-Ouest de la tertiarisation du système productif francilien puisque, comme le souligne Jean-Claude Bourdais, « le comportement des entreprises reste empreint de grégairisme. Elles vont là où d'autres sont déjà. C'est aussi ce qui les pousse à l'ouest de Paris. Le phénomène n'est pas particulier à la France »<sup>4</sup>.

L'autonomisation de la filière de l'immobilier d'entreprise par substitution d'une logique d'offre à une logique de demande a donc particulièrement affecté le développement économique de la région-capitale au cours des années 1980 et peut être considérée comme un des principaux facteurs responsables d'une reprise de la polarisation économique sur l'Ile-de-France. Si ce phénomène a surtout concerné la production de locaux tertiaires, il a aussi entraîné dans son sillage les locaux industriels et d'entrepôt, où la part des constructions en blanc a atteint

---

<sup>1</sup> *Rapport du comité de décentralisation 1991-1992*, Paris, 1993, non paginé.

<sup>2</sup> Jean-Claude Bourdais, *art. cit.*, 1989, p. 72.

<sup>3</sup> Voir Jean Claude Boyer, "Les municipalités face à la densification", *Etudes foncières*, décembre 1990, n°49, pp. 13-15 ; et Jean-Marie Fournier, "ZAC en stock", *Etudes foncières*, septembre 1997, n°76, pp. 6-7. Si l'agglomération parisienne regroupe à elle seule 20 % des ZAC françaises – ce qui est approximativement conforme à son poids démographique – il faut noter que, d'après ce dernier article « les ZAC à vocation mixte sont moins fréquentes qu'ailleurs et celles dévolues aux bureaux et aux activités sont évidemment plus représentées ».

<sup>4</sup> Jean-Claude Bourdais, *art. cit.*, 1989, p. 75.

respectivement 37 % et 29 % des mises en chantier entre 1985 et 1991<sup>1</sup>. Or, lorsque l'on sait que, dans ce type de bâtiments, la pratique des usages mixtes se répand – adjonction à la fonction principale de surfaces de bureaux en proportion plus ou moins importante – ainsi que la modularité – possibilité de faire passer les locaux d'un usage à un autre –, on comprend que la dynamique du tertiaire productif a été d'autant plus facilitée – en particulier en banlieue (proche couronne industrielle et seconde couronne) – par l'émergence de ces nouveaux produits immobiliers.

Dans ce contexte, les évolutions enregistrées dans l'aire régionale du Bassin parisien sont restées au contraire fortement marquées par une logique de la demande que traduit l'implication modérée des investisseurs dans la construction de locaux d'activités, la maîtrise d'ouvrage directe, même déléguée par l'utilisateur final, demeurant la configuration la plus courante. Pour le seul secteur de production des bureaux en "blanc", la dynamique du Bassin parisien hors Ile-de-France est apparue très médiocre. Entre 1980 et 1989, l'aire régionale a accueilli 4 millions de m<sup>2</sup> de constructions neuves, tandis que la région parisienne en recevait plus de 14 millions. Sur la période 1985-1989, l'aire régionale a été la moins active de toutes les régions françaises : 254 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants contre 344 m<sup>2</sup> pour le reste de la province et près de 1000 m<sup>2</sup> pour l'Ile-de-France – à rapprocher d'autres espaces en cours de métropolisation comme le département du Rhône (922 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants ) ou de la Haute-Garonne (1000 m<sup>2</sup> / 1000 hab.)<sup>2</sup>. Dans le Bassin parisien hors capitale, seules trois agglomérations se sont distinguées par des niveaux de construction dépassant 100 000 m<sup>2</sup> sur les cinq dernières années de la décennie 1980 : Rouen, Orléans et Tours. Parmi celles-ci, Orléans se singularise par l'existence d'un marché en blanc significatif qui a fait son apparition dans la foulée des décentralisations tertiaires du début des années 1970 – aménagement du quartier de La Source. Avec 522 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants, elle se rapproche des niveaux de construction de certaines métropoles françaises comme Strasbourg et Marseille - Aix. Ailleurs, les opérations conduites sont moins importantes et sont le plus souvent destinées finalement à des services publics ou à des professions libérales. A Amiens par exemple, les opérations en cours en 1990 ont surtout intéressé le rectorat, la chambre régionale des comptes et l'INSEE, tandis qu'à Reims le marché alimenté par 94 000 m<sup>2</sup> de bureaux construits entre 1985 et 1989 « est capté par une demande locale mal installée dans le centre ville » si bien qu'« on assiste à des transferts de bureaux du centre vers la périphérie »<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, il est donc clair que les transformations de la filière de l'immobilier d'entreprise dans les années 1980 ont bien contribué à renforcer la disjonction dynamique entre l'Ile-de-France et son aire d'influence. Le passage d'une logique de la demande à une logique de l'offre que résume le développement du secteur locatif et la croissance du marché en blanc s'est surtout manifesté en Ile-de-France, le reste du Bassin parisien demeurant dans un système gouverné et stimulé par les utilisateurs. De ce fait, non seulement la polarisation économique des activités tertiaires du système productif sur l'Ile-de-France s'en est trouvée amplifiée, mais de surcroît, la différenciation de la dynamique est devenue plus significative au sein même de l'aire métropolitaine centrale qu'entre la région-capitale et son aire d'influence. Ce phénomène peut d'ailleurs être résumé par l'examen des types de constructions réalisées dans les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1982 et 1992 – période de la pleine croissance immobilière. Ceux-ci montrent bien d'une part la disjonction entre Paris et le reste du Bassin parisien, et d'autre part, l'importance des contrastes internes à l'Ile-de-France. Les données SICLONE du Ministère de l'équipement permettent de connaître le nombre de mètres carrés mis en chantier chaque année en fonction des affectations – industrie, bureaux, commerces, stockage. Sur la base de ces quatre catégories, dont nous avons calculé la part dans le total des constructions de locaux d'activité, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique qui, pour une variance intra-classes

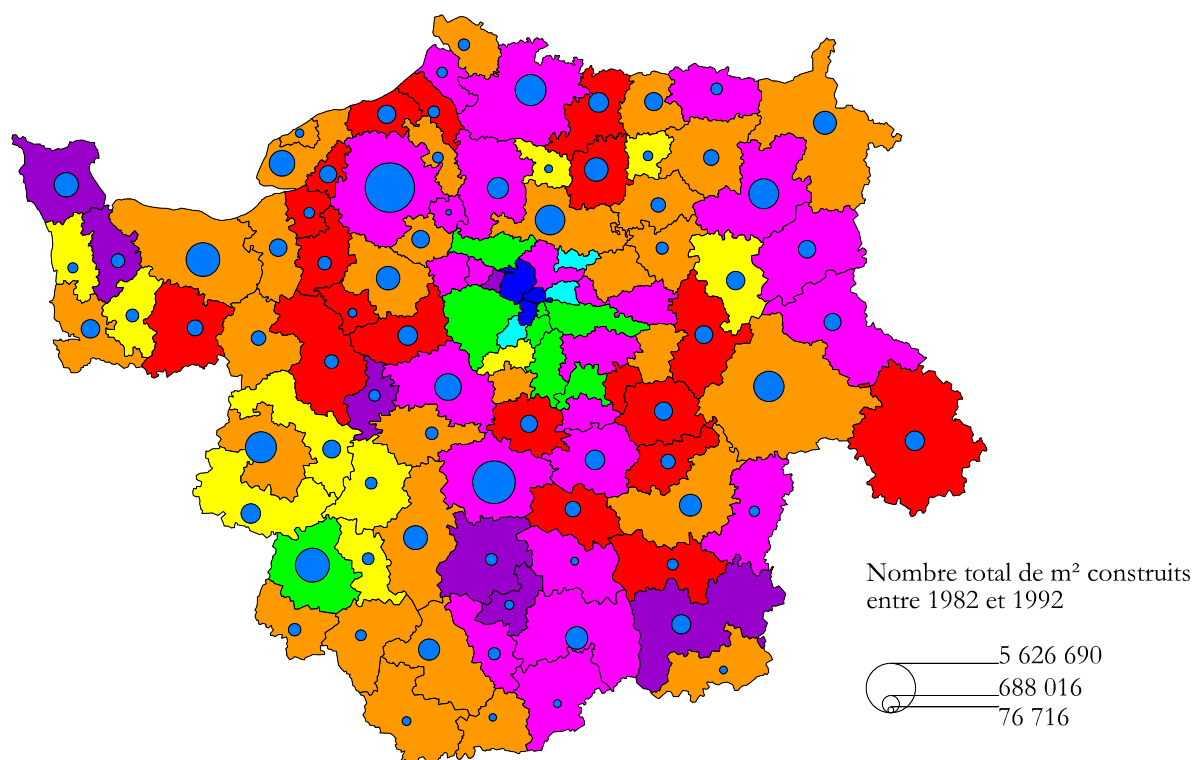
---

<sup>1</sup> Carole Delaporte, *art. cit.*, 1993, p. 55.

<sup>2</sup> Michel Gleizer, D. Hengoat, *op. cit.*, 1991, p. 6.

<sup>3</sup> Michel Gleizer, D. Hengoat, *op. cit.*, 1991, p. 16 et 19.

de 23,2 %, donne 8 types dont la représentation figure sur les cartes 106 et 107. Celles-ci indiquent également le nombre total de mètres carrés construits en figures proportionnelles<sup>1</sup>.

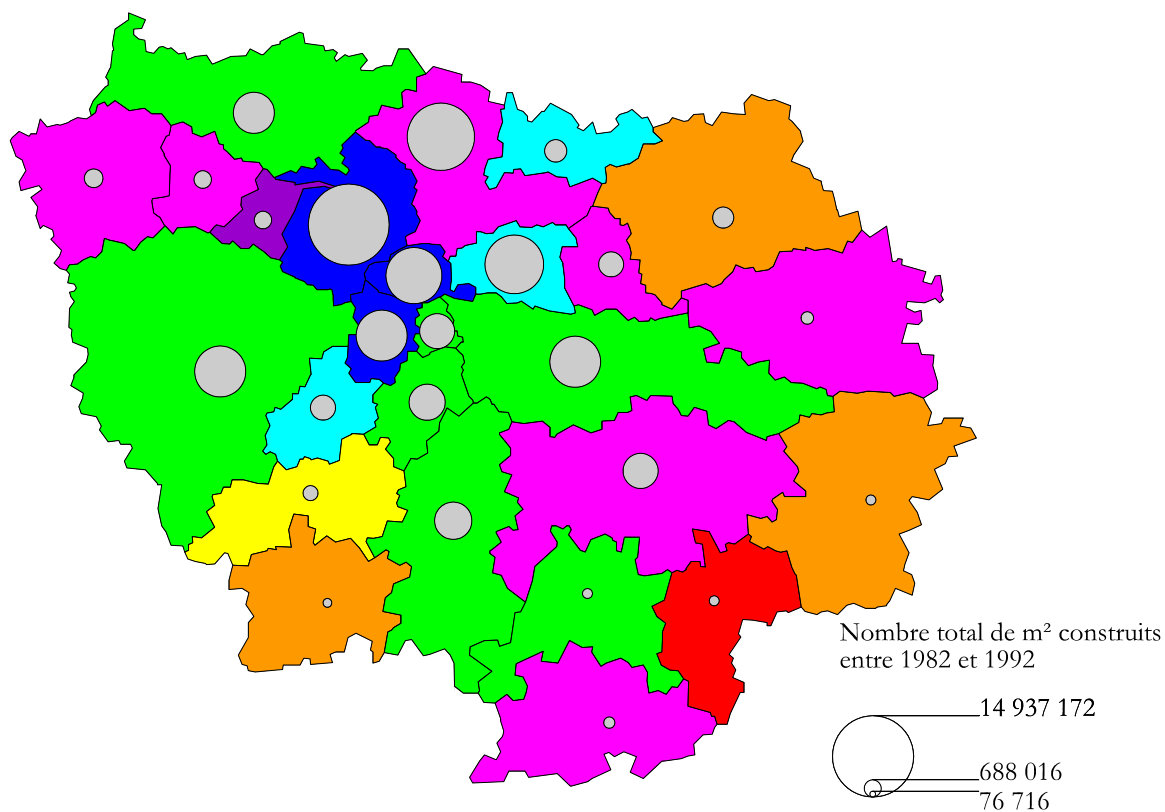


Type

- 8  Très forte surreprésentation des bureaux et très forte sous-représentation de l'industrie et du stockage
- 7  Forte surreprésentation des bureaux et forte sous-représentation des commerces
- 6  Forte sous-représentation des locaux industriels et forte surreprésentation des bureaux
- 5  Très forte surreprésentation des locaux industriels et très forte sous-représentation des bureaux
- 4  Forte sous-représentation des commerces et des bureaux, forte surreprésentation des locaux industriels
- 3  Surreprésentation du stockage, légère sous-représentation des locaux industriels
- 2  Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation du stockage
- 1  Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation des bureaux

**Carte 106 : Types d'immobilier d'entreprise construit dans les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1982 et 1992 et nombre total de m<sup>2</sup> de locaux d'activité mis en chantier entre les deux dates sauf en Ile-de-France.** (Source : SICLONE). (Légende détaillée : voir tableau)

<sup>1</sup> La même échelle graphique a été conservée pour les deux cartes car les valeurs absolues enregistrées en Ile-de-France ne pouvant être représentées sur le fonds du Bassin parisien, nous avons été obligé d'en isoler la cartographie.



Type

- 8  Très forte surreprésentation des bureaux et très forte sous-représentation de l'industrie et du stockage
- 7  Forte surreprésentation des bureaux et forte sous-représentation des commerces
- 6  Forte sous-représentation des locaux industriels et forte surreprésentation des bureaux
- 5  Très forte surreprésentation des locaux industriels et très forte sous-représentation des bureaux
- 4  Forte sous-représentation des commerces et des bureaux, forte surreprésentation des locaux industriels
- 3  Surreprésentation du stockage, légère sous-représentation des locaux industriels
- 2  Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation du stockage
- 1  Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation des bureaux

**Carte 107 :** Types d'immobilier d'entreprise construit dans les zones d'emploi d'Ile-de-France entre 1982 et 1992 et nombre total de m<sup>2</sup> de locaux d'activité mis en chantier entre les deux dates. (Source : SICLONE). (Légende détaillée : voir tableau)

Type	Industrie	Bureaux	Commerces	Stockage
1 Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation des bureaux	<b>38.47</b>	<i>11.57</i>	<b>21.44</b>	28.52
2 Surreprésentation des locaux commerciaux et industriels, sous-représentation des locaux de stockage	<b>39.38</b>	13.98	<b>27.19</b>	<i>19.46</i>
3 Surreprésentation des locaux de stockage, légère sous-représentation des locaux industriels	<i>30.25</i>	13.53	17.27	<b>38.95</b>
4 Forte sous-représentation des locaux commerciaux et des bureaux, forte surreprésentation des locaux industriels	<b>45.52</b>	<i>8.12</i>	<i>12.04</i>	34.32
5 Très forte surreprésentation des locaux industriels et très forte sous-représentation des bureaux	<b>53.97</b>	<i>8.48</i>	14.56	22.99
6 Forte sous-représentation des locaux industriels et forte surreprésentation des bureaux	<i>18.92</i>	<b>34.70</b>	19.82	26.57
7 Forte surreprésentation des bureaux et forte sous-représentation des commerces	24.40	<b>39.75</b>	<i>8.18</i>	27.68
8 Très forte surreprésentation des bureaux et très forte sous-représentation des locaux industriels et de stockage	<i>15.00</i>	<b>63.70</b>	12.61	<i>8.69</i>
<b>Moyenne du Bassin parisien</b>	<b>36.83</b>	<b>15.35</b>	<b>17.72</b>	<b>30.10</b>

**Tableau 71 : Types d'immobilier d'entreprise construit entre 1982 et 192 dans les zones d'emploi du Bassin parisien avec la part moyenne de chaque catégorie de locaux dans le total mis en chantier. (Source : SICLONE)<sup>1</sup>.**

Il ressort des documents précédents que l'offre en Ile-de-France a été particulièrement importante : 55 % des locaux d'activité construits dans le Bassin parisien l'ont été en région parisienne et même 80 % des bureaux, alors que les mises en chantier dans l'aire régionale ont surtout concerné les bâtiments industriels – près de 60 % des constructions du Bassin parisien – et les surfaces de stockage – près de 54 %. Ces chiffres confirment donc la spécialisation fonctionnelle globale des deux principaux sous-ensembles géographiques qui composent le Bassin parisien et que l'analyse de l'emploi a déjà permis d'établir.

De manière plus précise, cette typologie permet de constater que tous les types dans lesquels les bureaux sont sur-représentés sont absents de l'aire régionale, à l'exception de l'agglomération tourangelle qui appartient au type 6 (25 % de bureaux en moyenne contre 29 % de locaux industriels seulement). De par son profil, cette dernière s'apparente d'ailleurs aux villes nouvelles d'Ile-de-France (Cergy, Saint-Quentin - Versailles, Marne-la-Vallée, Evry) – qui sont les seules zones d'emploi de lointaine banlieue avec Fontainebleau à connaître une part si importante de construction de bureaux – même si, Orly et Vitry, en proche couronne, s'apparentent également à ce type. Ce phénomène ponctuel de desserrement des bureaux est dans cette partie de la région parisienne largement en relation avec les facteurs explicatifs évoqués précédemment, à savoir l'abondance de l'offre foncière à faible coût en ville nouvelle et l'incitation à l'investissement des promoteurs rendue possible par l'absence d'agrément ainsi que par la pratique du troc pour les autorisations délivrées en zone dense par le comité de décentralisation. Quant au commerce, assez bien représenté dans ce type, il doit à la croissance démographique des zones d'emploi concernées sa surreprésentation relative. Dans ce type, la spécificité de Tours est due pour l'essentiel à l'effet TGV – construction de bureaux autour des deux gares de la ville (St-Pierre-des-Corps et Tours) et au fait que la construction de locaux industriels s'est plutôt reportée, au cours des années 1980, sur la zone limitrophe d'Amboise en direction de laquelle s'étend l'unité urbaine tourangelle.

Le reste des zones d'emploi de l'aire régionale du Bassin parisien se distingue par contre par l'importance des locaux industriels et/ou de stockage selon des modalités variables. Le stockage (type 3) l'emporte largement au détriment des locaux industriels dans de nombreuses zones de l'arc nord-est du Bassin parisien mais aussi au sud le long des axes de l'A 10, A 11, A 71 et A 20 où semble opérer une sorte de rattrapage logistique. L'industrie se développe au

<sup>1</sup> Les catégories surreprésentées sont en gras, les catégories sous-représentées en italique.



détriment du commerce – types 4 et 5 – dans les zones d'emploi à dominante rurale où existe un assez bon dynamisme du secteur secondaire depuis une quinzaine d'années – agro-alimentaire dans la Sarthe et en Basse-Normandie, industrie diverses dans le Santerre-Oise ou à Dreux, de même qu'à Vendôme où l'arrivée du TGV a provoqué la mise en place d'un grand parc industriel à proximité de la gare. Enfin, l'industrie accompagne le commerce – types 1 et 2 – dans un certain nombre de zones d'emploi où existent des villes dotées de fonctions de reproduction sociale assez étoffées comme Troyes, Caen, Auxerre, Nevers, le Mans, Blois, Châteauroux mais aussi dans des zones plus petites où la faiblesse de la construction fait aléatoirement ressortir cette catégorie d'activité.

En Ile-de-France on remarquera la différenciation spatiale assez poussée des types de dynamiques. Si les bureaux sont le dénominateur commun de la dynamique immobilière, ils ne sont pas présents partout et ménagent l'existence de secteurs géographiques plus proches d'un profil provincial. Bien sûr, ils accaparent le mouvement de construction (63 % des m<sup>2</sup>) dans la zone dense qui correspond au Croissant d'or – Paris, la Défense, Boulogne –, au détriment du stockage et de l'industrie, reportés en banlieue lointaine – Montreuil, Dourdan, Etampes –, voire au-delà puisque les franges franciliennes proposent, pour ce type d'activités, de plus en plus d'opportunités foncières intéressantes. Mais les bureaux, comme on l'a déjà vu pour les villes nouvelles, ne sont bien sûr pas absents de la banlieue. Ils s'associent alors aux commerces dans les zones à forte croissance urbaine et au stockage, bien plus qu'à l'industrie, autour de Roissy, Orsay, Montreuil où se renforce une fonction logistique. Ailleurs on remarquera que l'axe industriel de la Seine tend à évoluer également vers le stockage – axe de l'A 13 et effet de conversion de l'industrie de la vallée de la Seine – de même que la plaine St-Denis, les zones de Melun-Sénart (axe de l'A 5), de Lagny et de Coulommiers – proches de l'A 4 et de la francilienne.

Ainsi, s'il est donc clair que la reprise de la polarisation économique sur l'Ile-de-France a largement profité de la métropolisation – tertiarisation rapide du système productif et mutation organisationnelle de celui-ci par une mise en valeur privilégiée des externalités comme facteurs de localisation –, il est également évident que cette dynamique a revêtu une configuration géographique assez complexe. Du fait notamment de la structuration d'une nouvelle offre en immobilier d'entreprise plus déconnectée de l'usage final – phénomène de la construction "en blanc" –, la métropolisation francilienne s'est différenciée spatialement au point de renforcer fortement les contrastes économiques internes à l'Ile-de-France qui, en termes dynamiques, apparaissent désormais largement aussi importants que l'accentuation des disparités entre la capitale et son aire d'influence du Bassin parisien.

Toutefois, on ne saurait limiter l'interprétation des mutations en cours à la seule tertiarisation de l'activité de production. Il existe, à côté de ces processus, d'autres dimensions du changement économique susceptibles de rendre compte d'évolutions plus spécifiques à l'aire régionale du Bassin parisien.

## **2) La construction de la valeur et de l'efficacité économiques.**

Les mutations du système productif ont été abordées dans les développements précédents à travers le paradigme de la métropolisation. Aussi, n'avons nous retenu de celles-ci que les éléments explicatifs d'une reprise de la polarisation sur l'Ile-de-France : externalisation du tertiaire productif, croissance de certaines fonctions stratégiques des entreprises – commercial-marketing, administration-gestion –, développement propre du tertiaire productif en relation avec les externalités métropolitaines, autonomisation de la filière d'offre en immobilier d'entreprise etc. Ces arguments ne sont naturellement pas exhaustifs des évolutions générales de l'organisation de la production qui poussent à la mise en place d'un système plus flexible.

En conséquence, certains changements et certains problèmes restent à aborder dans la mesure où ils interfèrent avec les dynamiques économiques et spatiales du Bassin parisien :

- devenir de la disjonction fonctionnelle héritée de la décentralisation industrielle et de l'organisation taylorienne de la production (division spatiale du travail) ;
- permanence ou remise en cause de la massification et de l'intégration productives, à l'origine des économies d'échelle spectaculaires enregistrées dans les années 1950 et 1960, alors même que la versatilité de la demande, dans un environnement concurrentiel accru depuis 20 ans, appelle une offre plus flexible ;
- substitution du capital au travail dans une économie libérale où cette voie semble souvent la seule possibilité d'une restauration de la compétitivité par les coûts, grâce à l'augmentation de la productivité du travail ;
- recherche de nouveaux positionnements de marché pour obtenir une meilleure compétitivité hors coût et des économies de variété de plus en plus précieuses face à des consommateurs plus exigeants ;
- accroissement de la profitabilité des entreprises, alors même que la course au gigantisme des firmes, plus marquée d'ailleurs dans les années 1990 que dans les années 1980, impose de satisfaire un actionnariat plus transnational que par le passé, en opérant des restructurations radicales dans les capacités de production.

Ces divers types de transformations économiques sont en étroite relation avec la crise du modèle de production fordiste - tayloriste qui évoluerait vers un système plus flexible en relation avec trois dynamiques englobantes : « la mutation des techniques, des régimes de production et de déploiement des savoirs industriels ; la mondialisation, la montée d'une concurrence globalisée qui modifie profondément les critères de compétitivité ; l'émergence de nouveaux acteurs financiers qui accentuent la pression du court terme sur la production »<sup>1</sup>. La première dynamique résulterait d'une convergence des technologies qui minerait progressivement le cloisonnement sectoriel des métiers issu de la précédente phase d'accumulation du capital et par conséquent les segmentations entre branches qui sont largement héritées. La seconde se traduirait par une intensification de la concurrence qui fait suite à l'ouverture des frontières (libre circulation des marchandises) et qui pousse les entreprises au gigantisme (accroissement des parts de marché) pour survivre et se développer. La troisième dynamique accompagne le processus de financiarisation des entreprises dont le capital est de plus en plus ouvert, mobile, et dans lequel les investisseurs institutionnels – fonds de pension –, comme les investisseurs privés, cherchent une rentabilité élevée à court terme. Celle-ci, pour être atteinte, nécessite désormais des efforts de rationalisation de plus en plus incompatibles avec le développement ou même le simple maintien de l'emploi industriel.

Ces trois dynamiques qui poussent à une flexibilisation du système de production ou au moins à sa transformation organisationnelle – car le concept de flexibilité reste en discussion – ne sont toutefois pas la cause première de la crise du fordisme-taylorisme. On reconnaît en effet, au-delà des facteurs conjoncturels qu'ont pu représenter les chocs pétroliers, le renchérissement des matières premières et la dérive inflationniste qui en a découlé dans les années 1970, l'existence de facteurs structurels qui ne se limitent pas à la concurrence des nouveaux pays industrialisés, volontiers réductrice. Quatre origines de la crise sont habituellement avancées<sup>2</sup> :

- *L'épuisement du système technique* dû au ralentissement de la productivité du travail en relation avec un surinvestissement productif qui conduit à une suraccumulation inefficace de capital, alors même que la demande commençait à saturer.
- *La montée des contradictions sociales* contribuant au ralentissement de la productivité car dans des configurations de production massifiée, les coûts de contrôle sont en hausse, tandis que les conditions de travail offertes sont difficiles et de plus en plus mal supportées, conduisant à des grèves et à un absentéisme accru.
- *La fin de la production de masse de produits standardisés* due à une demande de produits plus différenciés et de meilleure qualité dont la rigidité de l'organisation productive

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 91.

<sup>2</sup> Robert Boyer, "Les alternatives au fordisme", in George Benko, Alain Lipietz, *Les régions qui gagnent*, PUF économie, Paris, 1992, 424 p., pp. 189-223.

taylorienne ne permet pas la production optimale. C'est le fameux "retour au client" qui exprime « le passage des branches de marchés dominés par l'offre à des marchés dominés par la demande, en raison des surcapacités enregistrées par la concurrence globalisée »<sup>1</sup>.

- *L'éclatement du régime international de régulation* qui conduit à une mise en concurrence accrue des systèmes productifs nationaux en lien avec la déréglementation tarifaire des échanges commerciaux, l'effondrement du système monétaire international et l'incapacité à résoudre internationalement les crises de l'énergie.

C'est entre ces facteurs originels de la crise du système fordiste et les dynamiques actuelles de l'économie productive que se situent les déterminations des transformations spatiales du système productif, dans le Bassin parisien comme ailleurs, et c'est à leur explicitation, en relation avec les évolutions statistiques constatées en deuxième partie, que ces développements s'attacheront.

### ***La remise en cause de la disjonction fonctionnelle peut-elle compenser la polarisation métropolitaine ?***

Le premier point qui nous semble important consiste à interpréter le paradoxe que représente la reprise de la polarisation économique sur l'Ile-de-France dans les années 1980, alors même que la disjonction fonctionnelle héritée des Trente Glorieuses et remise en cause par la promotion d'un mode de production plus flexible, aurait dû être atténuée. Cette atténuation par un glissement de certaines fonctions, non liées à la fabrication, vers les établissements d'exécution que sont les usines - tournevis de l'aire régionale du Bassin parisien ne s'est pas produite. Par conséquent, les disparités fonctionnelles entre Paris et son aire d'influence sont demeurées intactes, comme l'ont montré les traitements quantitatifs de la deuxième partie. Toutefois, pour bien prendre la mesure de cette inertie, il convient d'effectuer une lecture plus détaillée du déplacement dans l'espace de certaines fonctions de la sphère productive.

Ce glissement spatio-fonctionnel, qui est normalement une des tendances récentes de la mutation du système productif, trouve son origine économique dans le besoin de décroïsonner les organisations verticales issues du fordisme - taylorisme que la versatilité des marchés a rendu de plus en plus inopérantes : « de fait, il est progressivement apparu que de nombreuses formes d'organisation nées de la production de masse, en particulier le cloisonnement de plus en plus étanche entre les grandes fonctions verticales des firmes, devenaient franchement contre-productives dans les nouveaux contextes concurrentiels, axés non seulement sur la réduction des coûts et la productivité-débit, mais, de plus en plus, sur des critères de performance hors coûts tels que la qualité, les délais, le niveau de service ».<sup>2</sup> Ce décroïsonnement fonctionnel s'est produit dans le Bassin parisien – ou a bel et bien commencé à se produire –, mais à une échelle beaucoup plus grande que celle de la décentralisation industrielle.

Une enquête conduite par le cabinet Bernard Brunhes auprès d'entreprises franciliennes<sup>3</sup>, à partir de catégories fonctionnelles plus fines que celles établies par la grille d'analyse du laboratoire STRATES<sup>4</sup>, a pu faire apparaître de nettes tendances centrifuges des principales fonctions abstraites des entreprises industrielles, au détriment du siège des entreprises installées en région parisienne. Toutefois, à quelle échelle s'est réellement effectuée cette diffusion et n'y a-t-il pas eu, pour certaines fonctions, une évolution inverse vers la recentralisation ? Pour

---

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 105.

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 85.

<sup>3</sup> Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996, 93 p.

<sup>4</sup> Parmi les fonctions abstraites proposées par Danielle Kaysergruber, on relèvera, s'agissant des entreprises industrielles : la fonction de direction subdivisée entre gestion – cadres de direction – et services fonctionnels – emplois de back-office, activités dites transversales (comptabilité, gestion du personnel, traitement informatique, contrôle de gestion...) – ; la fonction de recherche industrielle décomposée en recherche amont et activités de développement ; la fonction commerciale ; la fonction informatique ; la fonction logistique...

répondre à cette question, on peut envisager un examen rapide, fonction par fonction des conclusions présentées par cette étude, en tâchant de les illustrer par quelques exemples connus<sup>1</sup>.

(i) *Les fonctions où la diffusion reste problématique : l'administration-gestion et...*

S'agissant de l'administration-gestion des entreprises, il importe de distinguer entre les emplois de gestion et les services fonctionnels. Les premiers qui portent sur des effectifs restreints et mettent en jeu les activités les plus stratégiques de la firme (finance, gestion de trésorerie, service juridique, négociations sociales, approvisionnements, exportations) sont restés centralisés et stables car ils comportent un fort contenu relationnel justifiant une localisation métropolitaine privilégiée. Tout juste a-t-on constaté d'une part un glissement vers l'Ouest parisien – la Défense<sup>2</sup> –, en relation avec la promotion d'une offre nouvelle en immobilier d'entreprise, notamment locative, et d'autre part une mise en concurrence entre métropoles européennes, les activités directionnelles ayant de plus en plus une couverture mondiale ou continentale – ce qui dans un sens contribue à fragiliser Paris au profit de villes plus "centrales" en Europe, comme Francfort ou Bruxelles. Les services fonctionnels qui correspondent quant à eux aux activités de back-office liés au siège « s'en détachent aujourd'hui, soit en disparaissant purement et simplement comme dans le cas d'une partie du back-office dans les secteurs des banques et des assurances, soit en se rapprochant des opérationnels »<sup>3</sup>. Toutefois ce détachement n'a guère profité aux établissements industriels décentralisés dans le Bassin parisien pour deux raisons. Tout d'abord nombre de ces emplois ont disparu en relation avec la diffusion des progrès de l'informatique qui ont permis une augmentation significative de la productivité du travail. Ensuite, les réorganisations ou fusions d'entreprises ont provoqué d'importantes hémorragies comme c'est le cas chez *Rhône-Poulenc Chimie* où la réunion des secteurs "chimie organique" et "chimie de spécialité" a entraîné de nombreuses suppressions d'emplois sur le site de La Défense (quai Paul Doumer et immeuble *Les Miroirs*). Enfin, la séparation d'avec le siège s'est souvent faite au profit d'un site nouveau en Ile-de-France – petite ou grande couronne – contrairement à ce qu'on a pu observer dans le bassin londonien où les coûts fonciers et l'absence d'une offre immobilière suffisante ont poussé à une délocalisation assez loin dans le grand Sud-est, en direction des *New Towns* et des *Expanded Towns*. Ainsi le dégonflement des sièges dû au départ des services fonctionnels – comme celui de *Shell* à Reuil passé de 1100 à 700 personnes – n'a pas profité aux grandes villes du Bassin parisien mais à la banlieue parisienne : *Peugeot*, par exemple, a installé toute sa comptabilité à Poissy, tandis que *Rhône-Poulenc* faisait de même à Gennevilliers ; quant à *Thomson DAO*, le siège de Paris a conservé la définition de la stratégie, la gestion de trésorerie, la politique sociale et la gestion immobilière, tandis que le nouveau site de production créé à Guyancourt accueillait, outre la recherche-développement et la fonction commerciale, les activités de back-office comme la comptabilité, le contrôle de gestion et la gestion du personnel.

---

<sup>1</sup> Ces développements s'inspirent de Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996.

<sup>2</sup> A ce propos, Félix Damette, Pierre Beckouche et Emmanuel Vire, dans leur étude sur la région parisienne ont rappelé récemment les faits suivants s'agissant des déplacements de sièges sociaux : « Entre 1983 et 1992, le mouvement essentiel est le transfert Paris / Hauts-de-Seine, suivi du transfert Hauts-de-Seine / Yvelines (surtout à Saint-Quentin-en-Yvelines), ce qui illustre le tropisme occidental du desserrement des fonctions nobles. On peut aussi se référer à l'étude de la Banque de France sur les transferts de sièges sociaux depuis Paris sur la période 1988-1993. La moitié des transferts se dirigent vers la Défense - Nanterre, Boulogne, et Neuilly - Levallois ». DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 90. Ce mouvement n'exclut pas cependant des départs vers l'Est qui se traduisent le plus souvent par un rapprochement avec les sites de production comme *Roussel-Uclaf* qui a réinstallé son siège dans son usine de Romainville.

<sup>3</sup> Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996, p. 17.

(ii) ... les fonctions commerciales et informatiques.

Par certains aspects, les fonctions commerciales de terrain ont évolué selon des modalités comparables. Ce sont là aussi des logiques centrifuges qui l'ont emporté dans un contexte cette fois de hausse quantitative de l'activité. La décentralisation a progressé dans au moins deux cas de figure : par rapprochement avec les fonctions de recherche et de production ; par glissement vers les zones de marché. L'exemple de Philips illustre parfaitement la première situation. Il coïncide avec la mise en place du concept *MDP – Marketing, Development, Production* – qui est une des composantes de la remise en cause du cloisonnement fonctionnel hérité du taylorisme. Par ce moyen, l'entreprise néerlandaise de l'électronique grand public a cherché à susciter des interactions plus nombreuses entre la fabrication, la conception et le marketing, en implantant une partie de ses commerciaux sur les sites de production – à Dreux ou au Mans par exemple –, afin de rendre ses produits plus conformes aux attentes du marché. La seconde situation est plus courante et correspond à une adaptation de la force de vente aux caractéristiques démographiques et sociales des zones de chalandise couvertes, dans le cadre d'un redéploiement national ou européen – cas de *l'Oréal* ou de *Danone*. Mais paradoxalement, les évolutions centrifuges de la fonction commerciale n'ont pas totalement remis en cause la concentration francilienne, bien au contraire. Tout d'abord, la fonction marketing apparaît le plus souvent, au sein de la sphère commerciale, comme une fonction stratégique dont les effectifs sont stables et qui conserve une localisation centrale à proximité du siège. Ensuite, on note une nette tendance au développement de la "nomadisation" des équipes technico-commerciales. Ce concept né chez *IBM*, comme le rapporte Danielle Kaysergruber, se traduit par une exploitation des nouveaux moyens de communication – portables connectés au réseau – et conduit à une diminution des mètres carrés de bureaux dédiés à cette fonction – de l'ordre de 35 % chez *IBM* (Tour Descartes à La Défense) – à l'origine d'économies substantielles. Les emplois nomades restant rattachés administrativement au siège, les effectifs centraux ne dégonflent pas, bien au contraire. Enfin, le dynamisme endogène de la zone de chalandise de Paris – qui s'étend dans bien des domaines d'activités à l'ensemble du Bassin parisien, voire au-delà – conduit inévitablement au renforcement de la polarisation sur l'Ile-de-France, compensant ainsi largement les tendances potentielles à la déconcentration.

S'agissant des fonctions informatiques autres que l'application bureautique, les signes de desserrement sont encore plus pauvres et plus décevants. Tout d'abord, on assiste à une rationalisation des moyens qui conduit à un regroupement, détaché du siège – contrairement à ce qui prévalait autrefois –, sur un seul site en Europe. Toutefois, le caractère stratégique de l'activité ainsi que les besoins spécifiques d'un recrutement hautement qualifié, amènent, comme pour les services informatiques rendus aux entreprises, à une localisation métropolitaine préférentielle. *Peugeot* a ainsi installé son centre informatique à Poissy, tandis que *Rhône-Poulenc* a déplacé certaines équipes de La Défense à Gennevilliers. D'autre part, on assiste également à une externalisation croissante de cette fonction – en tout cas pour la conception – ce qui conduit naturellement à renforcer le domaine des services informatiques rendus aux entreprises dont la localisation est, nous l'avons vu, en grande partie hypercentrale.

(iii) Les fonctions plus centrifuges : la recherche et développement ...

Dans ce contexte, les seules fonctions semblant présenter des signes de déconcentration profitables sont numériquement peu importantes. Il s'agit essentiellement de la conception et de la logistique. Encore faut-il distinguer dans le premier cas entre recherche et développement dont les localisations diffèrent complètement de l'une à l'autre. En effet, la recherche amont est de plus

en plus organisée mondialement. Compte tenu de la lourdeur des investissements, il existe généralement pour les grands groupes, à l'échelle européenne, un seul site consacré à cette tâche et rattaché directement à la direction mondiale du groupe. Celui-ci peut être situé n'importe où en Europe, mais les localisations métropolitaines sont le plus souvent privilégiées. Pour les firmes qui travaillent dans un cadre plus strictement national, les fonctions de recherche fondamentale s'installent principalement en région parisienne dans le cadre de localisations le plus souvent héritées : Limeil-Brevannes pour *Philips* (300 emplois), Aulnay pour *l'Oréal* (400 emplois), Plessis-Robinson pour *Danone Produits frais*. La présence des laboratoires privés et publics en Ile-de-France ainsi que la qualification de la main-d'œuvre sont ici des facteurs déterminants, même si, le plus souvent, la proximité physique de ces infrastructures compte moins que la qualité de l'environnement due à cette seule présence, comme le remarque Danielle Kaysergruber : « les relations nombreuses de *Roussel* avec l'INSERM ou le CNRS, les relations d'*Apple* avec de nombreuses écoles (l'entreprise accueille en permanence un grand nombre de stagiaires), les nombreuses relations avec des laboratoires universitaires de *Thomson Optronique* (beaucoup de conventions CIFRE) paraissent dans les limites de l'Ile-de-France très déterritorialisées. Leur cadre naturel est la région Ile-de-France dans son ensemble, et non la commune »<sup>1</sup>. Dans ce contexte, les nouvelles implantations se font principalement dans la région parisienne et privilégient les localisations périphériques comme les villes nouvelles. L'exemple le plus significatif est celui de *Renault* qui, dans son *technocentre* de Guyancourt, a regroupé l'ensemble des fonctions de recherche, de développement, d'études et de méthodes, dans un établissement qui compte 6500 ingénieurs et techniciens travaillant à la fois dans les domaines fondamentaux et dans les domaines d'application. On peut également citer le cas de *Thomson Optronique* qui, à Guyancourt également, a regroupé ses fonctions de recherche mais aussi des services fonctionnels, comme nous l'avons vu plus haut, dans le cadre d'un site polyvalent. De ce fait, les exemples de délocalisation de la recherche amont dans le reste du Bassin parisien sont dans l'ensemble assez rares et correspondent à des configurations très particulières. On peut évoquer tout d'abord le cas de *Shell* qui a implanté un important centre de conception, de dimension internationale et indépendant de *Shell France*, à Grand Couronne, c'est-à-dire à proximité des capacités de raffinage du groupe dont la présence était nécessaire à la réalisation de l'activité. Ailleurs, c'est avant tout la présence d'un potentiel de recherche qui semble avoir été la clé du transfert. L'exemple de Compiègne est ici le seul qui soit représentatif. La ville, où se situe la première université de technologie française, a en effet reçu au milieu des années 1980 un centre de recherche de *Roussel-Uclaf* issu des sites de Romainville et Crully. C'est la présence de ce prestigieux établissement de recherche qui a justifié le déménagement, comme le rappelait en 1986 les responsables de l'entreprise : « si nous avons choisi de créer ce poste de recherche à Compiègne, c'est d'abord parce que l'usine compiègnoise va augmenter ses activités, mais il y a aussi plusieurs raisons, comme l'environnement scientifique de l'université technologique de Compiègne. C'est un petit pari compte tenu de l'extension de l'U.T.C. Royallieu 2. On se positionne car cette activité se trouvait en Normandie, un peu isolée. En transférant notre centre de recherches à Compiègne, nous misons sur la communication, l'information et les contacts scientifiques de l'UTC. Par ailleurs, situé entre Bruxelles et Roissy, ce centre de recherche sera le plus important potentiel de recherches en biologie moléculaire d'Europe »<sup>2</sup>. D'autre part, Compiègne a également reçu à la même époque une équipe de recherche de *Burmab France*, travaillant dans les locaux mêmes de l'université sur les fluides industriels, lorsque cette entreprise a décidé de restructurer ses installations du Pecq dans les Yvelines. Si ces exemples sont réellement révélateurs des capacités que peut offrir l'aire régionale du Bassin parisien en matière de localisation de recherche industrielle fondamentale, ils sont malheureusement bien peu nombreux. Il est vrai que le potentiel de recherche public est bien rare dans la grande couronne du Bassin parisien.

---

<sup>1</sup> Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996, p. 35.

<sup>2</sup> G. Gellf, *Le courrier de l'Oise*, 17 octobre 1986, cité par Alain J.M. Bernard, "Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Caropolis à la technopolis", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n°4, pp. 203-215, p. 212.

Au contraire, le mouvement inverse de relocalisation sur l'Ile-de-France semble souvent l'emporter comme le montre l'exemple des *laboratoires Servier* et *Sandoz* d'Orléans. Alors que le premier groupe pharmaceutique est une des rares firmes importantes originaires de la ville, les deux centres de recherche créés par lui l'ont été en région parisienne à Suresnes et Croissy-sur-Seine. A ce propos, comme le remarque Michel Grésillon : « en inaugurant en 1994 une deuxième unité de recherche en grande région parisienne, à Croissy-sur-Seine, après celle de Suresnes, [l'entreprise *Servier*] contribue maintenant à y concentrer un effectif plus du double de celui qui est affecté à Orléans et à Gidy dans le secteur recherche. (Gidy conservant une place centrale pour la production médicamenteuse, comme celui de Bolbec en Normandie pour la fabrication chimique). Si l'on ajoute à ces établissements ceux de la banlieue de Londres et de Tokyo, on conviendra qu'il y a une logique métropolitaine en ce qui concerne la localisation des établissements de recherche »<sup>1</sup>. Quant au second laboratoire, *Sandoz*, il a certes récemment renforcé son potentiel de recherche sur le site du campus universitaire, mais le principal centre dédié à cette activité reste en région parisienne, à Rueil-Malmaison, tandis qu'« Orléans ne localise qu'un dixième des salariés français de la firme »<sup>2</sup>. Si le dispositif géographique de la recherche fondamentale apparaît relativement concentré, il n'en est pas de même du développement dont la dynamique est beaucoup plus diffuse. Il s'agit d'une des fonctions qui, avec le commercial-marketing, participe apparemment le plus à la remise en cause de la disjonction fonctionnelle héritée du fordisme - taylorisme et intéresse particulièrement l'aire d'influence économique de la capitale, comme le rappelle Danielle Kaysergruber : « cette géographie du "développement", des ingénieurs et cadres d'études, d'essais, s'étend au "grand Bassin parisien" »<sup>3</sup>. Autant la recherche fondamentale dans ses implantations isolées se structure en fonction d'objectifs à long terme et ne concerne pas directement la production, autant la recherche appliquée relocalisée dans les usines de fabrication permet de gagner du temps dans la mise en place des processus de production et l'élaboration des produits, tout en facilitant les "retours d'expériences" émanant des chaînes de montages. Ces derniers s'accompagnent d'ailleurs de "retours de marchés" apportés par les technico-commerciaux, ce qui explique parfois le renforcement de la fonction commerciale sur les sites de fabrication. La polyvalence ainsi obtenue est au cœur du décloisonnement organisationnel des firmes et on relève, dans le Bassin parisien, de nombreux exemples qui attestent de son développement. La stratégie de *Philips* constitue un modèle particulièrement achevé de ce point de vue. A propos des fonctions commerciales, nous avons déjà fait référence au concept *MDP* qui synthétise parfaitement ces différentes tendances. Il est possible de les illustrer par l'analyse des évolutions rencontrées au sein des établissements du groupe dans le Bassin parisien. Ainsi, le site de Dreux de *Philips EGP* est devenu en 1986 un centre de production et de développement des téléviseurs qui conçoit et produit, en articulation avec les centres de recherche fondamentale de région parisienne<sup>4</sup>, l'ensemble des fabrications de ce type pour la zone Europe, tout en s'alimentant pour les composants dans les usines et les sous-traitants du groupe installés dans l'Ouest et notamment à Caen. Quant à l'usine du Mans qui fut longtemps dédiée à la fabrication de téléviseurs et de postes de radio, puis à celle de jeux vidéos, de magnétoscopes et d'ordinateurs domestiques, elle a peu à peu évolué vers la téléphonie sans fil avant d'être promue, en 1991, centre mondial du groupe néerlandais pour la téléphonie mobile. L'entreprise, auparavant dépendante pour sa production d'accords de licence passés avec *Nokia*, a choisi, au cours des années 1990, de s'imposer comme fabricant indépendant. Pour ce faire, un milliard de francs ont été investis dans la préfecture de la Sarthe, à la fois pour réaliser les équipements industriels nécessaires et pour concrétiser les projets de recherche-développement indispensables au lancement de cette nouvelle activité. 700 personnes ont été embauchées et s'ajoutent aux 1100 salariés déjà présents sur le site. Cet apport de main-d'œuvre illustre parfaitement le décloisonnement vertical entreprise

<sup>1</sup> Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 97.

<sup>2</sup> Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 97.

<sup>3</sup> Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996, p. 50.

<sup>4</sup> Suresnes pour les téléviseurs et Limeil-Brévannes pour le multi-média d'après *Usine Nouvelle*, 30 mars 2000, n°2727.

par la firme puisqu'il ne concerne pas seulement la production mais comprend également le transfert des fonctions de marketing, de développement et de logistique qui se sont installées sur le site. Dans le même temps, plus de 500 millions de francs ont été investis dans l'usine de composants de Caen qui alimentera l'usine de montage mancelle et permettra à *Philips* de bénéficier, comme *Motorola*, d'une totale maîtrise de ses productions intermédiaires<sup>1</sup>. Le développement de la téléphonie mobile au Mans s'est toutefois récemment accompagné de l'annonce de la création d'un centre de recherche fondamentale à Montrouge, en Ile-de-France, où travailleront 200 scientifiques qui s'ajouteront aux 700 chercheurs déjà présents en France dans ce secteur chez *Philips*<sup>2</sup>. Se trouve ainsi confirmée la limite "naturelle" à la remise en cause de la disjonction fonctionnelle au sein de la fonction de recherche des entreprises industrielles : si le développement et l'application ont su se faire plus diffus, la conception amont reste par excellence une activité métropolitaine. D'autre part, dès 1996, face à des difficultés pour s'installer sur le marché de la téléphonie mobile, *Philips* s'est rapproché de l'Américain *Lucent* en vue d'un développement plus rapide. Le Mans a alors perdu son rôle de leader dans la conception des nouveaux produits du groupe néerlandais pour ce secteur. Enfin, au cours de ces derniers mois, la chute brutale des ventes mondiales de téléphones portables a amené *Philips* à décider de se désengager de l'activité, ce qui devrait conduire à terme à la disparition du pôle qui s'était constitué au Mans dans ce domaine de production.

D'autres industries tayloriennes du Bassin parisien ont néanmoins connu une évolution plus heureuse. Si dans l'automobile la situation demeure encore ambivalente – *Renault* a préféré opter pour un regroupement de son développement au sein du *technocentre* de Guyancourt tandis que Peugeot semble avoir opéré une diffusion plus large (les emplois de production y ont diminué de 29,5 % entre 1984 et 1995, tandis que les études et le développement ont plus que doublé) –, ce n'est pas le cas de toutes les entreprises de fabrication de matériels de transport terrestre. Ainsi *MBK* – ex-*Motobécane*, repris par des capitaux japonais en 1986 – a déménagé son centre de recherche de Bobigny vers Saint-Quentin en Picardie où se trouve désormais sa principale usine de montage<sup>3</sup>. De même, *Carbone Lorraine*, équipementier automobile fabriquant des balais pour moteurs de voitures dont le siège est à Gennevilliers et qui s'est implanté à Amiens en 1903, a décidé de décentraliser récemment ses deux laboratoires précédemment installés en région parisienne dans la capitale régionale de Picardie. Le premier travaille en chimie sur le graphite et le second en physique, avec l'appui d'universitaires parisiens, sur les mesures des matériaux et la résistance à la haute température. Il s'agit de petites unités, à la charnière entre recherche fondamentale et recherche appliquée, mais dont la pertinence des programmes de recherche est très liée aux processus de production actuellement en cours. Dans le domaine de l'équipement automobile on peut encore citer le cas d'*Allibert* dont le laboratoire de recherche vient à son tour de s'implanter à Méru dans l'Oise, ainsi que *Hoechst*, entreprise de chimie fine qui a choisi Cuise-la-Motte, dans le même département, pour sa nouvelle unité de recherche-développement. Mais comme dans la recherche fondamentale, il existe également des mouvements centripètes qui montrent clairement que les comportements de localisation dépendent en grande partie des caractéristiques économiques et techniques des firmes : par exemple Yves Saint-Laurent qui, depuis les années 1960 produit dans l'Oise à Lassigny des cosmétiques, a décidé en 1989 d'implanter son centre de recherche et développement en région parisienne, à la Celle-Saint-Cloud<sup>4</sup>.

La déconcentration du développement dans le Bassin parisien, sur laquelle repose finalement l'essentiel de la remise en cause de la disjonction fonctionnelle et spatiale issue de la décentralisation industrielle, débouche donc sur un mode de localisation des entreprises assez original sans être néanmoins entièrement nouveau. Comme le soulignent Pierre Beckouche et

<sup>1</sup> Exemple tiré de Laurence Girard, "Télécommunications : Philips mise gros sur les terminaux GSM", *L'Usine Nouvelle*, 29 septembre 1996, n° 2538.

<sup>2</sup> *L'Usine Nouvelle*, 30 mars 2000, n° 2727.

<sup>3</sup> Exemple cité par Vincent Martin, *art. cit.*, 1993, p. 143.

<sup>4</sup> Ces derniers exemples picards sont tirés de Jacqueline Lieutaud, in *Les transferts d'activités économiques d'Ile-de-France vers le Bassin parisien*, rapport d'étude, IAURIF, 1997, p. 82.



Jeanine Cohen dans l'*Atlas de France*, le rapprochement entre recherche et production au sein des entreprises les plus taylorisées des industries de biens d'équipement apparente celles-ci aux autres firmes de la branche qui privilégient déjà, et depuis longtemps, ce mode de localisation. Ainsi les industries les plus technopolitaines – aéronautique, électronique professionnelle – ont connu dès leur origine une imbrication importante de la recherche et de la production, dans le Sud et l'Ouest de l'Ile-de-France ainsi qu'à Toulouse, Grenoble, Cannes-Antibes. De même la pétrochimie, (Basse-Seine, étang de Berre...), les industries de défense (Brest, Cherbourg, Bourges, Tarbes...) intègrent depuis de nombreuses années à leurs activités de fabrication une part de conception qui, sans être aussi importante que dans le cas précédent, n'en est pas moins significative. La dynamique qui gagne donc actuellement les entreprises les plus "fabricantes" du secteur des biens d'équipement – automobile, électronique grand public... – contribue donc à les rapprocher des schémas spatiaux précédents, avec d'autant plus de rapidité que la réactivité au marché et la réduction des délais de fabrication contraignent la production<sup>1</sup>.

Peut-on pour autant en conclure une sortie progressive de cet héritage du fordisme-taylorisme sur lequel repose l'actuelle dissymétrie socio-fonctionnelle entre Paris et l'aire régionale du Bassin parisien ? Rien n'est moins sûr, comme le montre l'exemple de l'électronique – toutes branches confondues – étudié plus spécifiquement par Pierre Beckouche<sup>2</sup>. Pour cet auteur, non seulement l'ampleur de l'éclatement géographique de la production et de la conception en une multitude de sites géographiques hérités de la décentralisation industrielle est un obstacle réel à une remise en cause de la disjonction spatio-fonctionnelle, mais de surcroît, le cloisonnement intersectoriel de l'industrie française représente une barrière importante à la mise en œuvre d'un système de production plus flexible qui s'accompagnerait de la montée en technicité des bassins d'emplois les plus taylorisés – ce qui rend la métropole parisienne toujours incontournable : « Dans la majorité des établissements de province, des centaines d'établissements spécialisés dans la phase de fabrication et peuplés en large majorité d'ouvriers font l'objet de dégraissage d'effectifs, de modifications brutales d'affectation [...], de suppressions pures et simples. Le rapprochement fonctionnel entre les phases amont, la fabrication et la distribution en est rendu délicat car, au-delà d'un certain seuil de complexité, les télécommunications sont insuffisantes, les échanges d'information requièrent la proximité physique. Certes, certaines entreprises parviennent à une refonte des principes d'organisation en regroupant plusieurs fonctions sur un seul site. Mais le groupe *Thomson* montre que les modes ont la vie dure : certaines divisions jouent le rapprochement spatial et fonctionnel quand d'autres continuent à décentraliser sélectivement les fonctions de production comme aux plus beaux jours de la phase taylorienne. Le rapprochement sectoriel constitue un enjeu au moins aussi grand. Au sein de la filière, il s'exprime par la diffusion des savoirs liés à l'électronique militaire vers les autres segments, particulièrement en région parisienne ; le "secret défense" le bloque. A l'extérieur de la filière, l'éloignement industriel et géographique de l'électronique et de la mécanique a désormais atteint le stade du divorce irrémédiable que cristallisent l'effondrement de l'industrie française de la machine-outil et l'échec d'une politique française d'offre en productique »<sup>3</sup>. Cette inégale diffusion de la recherche dans les établissements est confirmée dans l'automobile par l'exemple des équipementiers. Certains d'entre eux ont, pour améliorer la qualité et lancer de nouveaux produits, choisi de spécialiser leurs sites et d'y délocaliser une partie de la conception. D'autres au contraire sont restés dans une posture d'exécution qui les a parfois rendus plus fragiles que les précédents lorsque la perte de marchés imposait des restructurations. Ainsi, l'usine *Bertrand Faure*, en Basse-Normandie à Flers, est un site qui se développe depuis les années 1980 grâce à une spécialisation dans les mécanismes des sièges et qui incorpore une part importante de conception dans ses activités. De même pour *Rockwell* – petits moteurs électriques – à Esson dans le

<sup>1</sup> Voir Pierre Beckouche et Jeanine Cohen "Fonctions et localisation" in *Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien (Dir.), Vol. 9, *Industries*, Paris, Montpellier, La Documentation Française, Reclus, 1998, p. 70.

<sup>2</sup> Pierre Beckouche, *L'industrie électronique française. Les régions face à la transnationalisation des firmes*, 850 p., Thèse de doctorat d'université sous la dir. de Michel Rochefort, Université Paris I, 1987,

<sup>3</sup> Pierre Beckouche, "Les mutations du dispositif territorial de l'industrie électronique française", *L'Espace géographique*, 1992, n°3, p. 261.

Calvados ou *Allied Signal* à Condé-sur-Noireau dont l'usine est devenue un site pilote en Europe pour les garnitures de freins à tambours. Par contre des établissements de pure fabrication comme *Klaxon* à Evreux, *De Carbon* (fabrication d'amortisseurs) à Andé (Eure), paraissent beaucoup moins résistants en période de crise, le premier étant passé de 1000 emplois en 1970 à 200 actuellement tandis que le second diminuait ses effectifs de 350 salariés dans les années 1990 – 650 actuellement<sup>1</sup>.

Par conséquent, si le développement est bien au sein de la recherche et, plus généralement au sein des entreprises industrielles, une des fonctions qui participent le plus à un modèle de diffusion contrecarrant la polarisation métropolitaine, une nuance doit être faite parce que, comme nous l'avons vu, la recherche amont reste très concentrée et que les effectifs du développement sont loin d'être les plus nombreux à l'intérieur des firmes – moins de 4% (à égalité avec la fonction commerciale), contre 13 % pour l'administration- gestion<sup>2</sup>. Cependant, lorsque le desserrement survient, on constate alors une meilleure résistance de l'emploi des établissements industriels concernés face aux crises ou aux restructurations.

(iv) ... et la logistique.

Si l'on passe de l'amont à l'aval de la fabrication, on découvre une autre fonction dont la dynamique centrifuge de localisation se rapproche de celle du développement. Il s'agit de la logistique qui, avec l'organisation flexible de la production impliquant des flux tendus et des couvertures de marché de plus en plus étendues, a connu une croissance importante depuis 20 ans. Dans ce domaine les tendances sont cependant contradictoires<sup>3</sup>. La globalisation des marchés, la règle du juste-à-temps nécessitent souvent une implantation à proximité des réseaux de communication, d'autant plus que les productions sont à forte valeur ajoutée. Cette contrainte favorise, au moins en partie, une localisation francilienne. De même la satisfaction de la clientèle par une garantie des délais et l'effet d'attraction qu'engendrent les plus gros marchés de consommation font aussi pencher la balance du côté de la région parisienne. Enfin, l'externalisation progressive de cette fonction en direction d'opérateurs indépendants compétitifs désigne là encore les espaces métropolitains où ces entreprises sont majoritairement situées, à l'instar de l'ensemble des services économiques. Par contre, les emprises foncières nécessaires à la création d'entrepôts modernes sont de plus en plus importantes, ce qui, du fait des coûts fonciers en Ile-de-France, pousse de plus en plus nettement à une implantation en province. Ainsi, pour cette fonction comme pour les autres, n'existent-ils pas de règle d'or en matière de localisation même si le bilan semble plutôt pencher du côté de la dynamique centrifuge. Encore faut-il tenir compte également de la diversité de situations qu'introduisent les alternatives stratégiques entre internalisation / externalisation et centralisation / répartition. Ainsi, *IBM* a choisi pour la logistique du gros matériel qu'elle produit de créer sa propre filiale *Logic Line* dans laquelle *Calberson* est actionnaire – fausse externalisation –, tout en privilégiant une centralisation au profit de la capitale puisque les entrepôts sont situés près d'Orly. A l'opposé, la distribution du petit matériel est totalement externalisée et répartie géographiquement dans tout l'espace européen<sup>4</sup>.

Les opérations de création de sites logistiques ne cessent donc de se multiplier dans le Bassin parisien qu'elles soient incluses dans les sites de production, séparées d'eux, ou bien intégrées à des plates-formes regroupant plusieurs opérateurs. Deux régions se taillent la part du lion : la Picardie – département de l'Oise – et la région Centre – Loiret et Eure-et-Loir –, la proximité de l'Ile-de-France et la qualité des dessertes avec la capitale expliquant largement cette

<sup>1</sup> Juliette Ghiulamila, "Basse-Normandie et Haute-Normandie : rude remise en cause pour la filière automobile", *L'Usine Nouvelle*, 3 juin 1997, n° 2602.

<sup>2</sup> Chiffres tirés de *Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien (Dir.), Vol. 9, *Industries*, Paris, Montpellier, La Documentation Française, Reclus, 1998, p. 70 et ss.

<sup>3</sup> Voir Michel Savy, "Morphologie et géographie des réseaux logistiques", in Michel Savy et Pierre Veltz, *Economie globale et réinvention du local*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube, 1995, pp. 85-94.

<sup>4</sup> Danielle Kaysergruber, *op. cit.*, 1996.

dynamique. Depuis le début des années 1990, la logistique y constitue même, assez régulièrement, le premier poste d'investissement des entreprises.

En Picardie, si le Sud de la région reste le principal secteur de développement de la logistique, lié au desserrement de la Petite couronne nord de l'agglomération parisienne, de grosses opérations ont également été réalisées ailleurs pour valoriser une situation géographique à mi-chemin entre la région parisienne et les principales concentrations économiques d'Europe du Nord. Ce phénomène a pu s'accélérer dans les années 1990, grâce à l'amélioration de la desserte routière que représente l'ouverture des autoroutes A 16, A 28 et A 29 qui ont particulièrement valorisé le site d'Amiens. A ce propos, la décision de *Whirlpool* d'implanter l'essentiel de sa logistique européenne à Amiens en 1995 – 75 millions de francs d'investissement – représente bien une des opérations les plus importantes réalisées dans ce domaine ces dernières années. D'autres industriels ont fait le même choix en faveur de la Picardie comme *Michelin* à Soissons – 15 000 m<sup>2</sup> et 40 emplois pour les deux roues – et Allonne dans l'Oise – 30 000 m<sup>2</sup> et 90 emplois –, dans le cadre d'une diminution de ses points de stockage – plus que 7 dans toute l'Europe –, *Chantelle* (lingerie) à Villiers Bretonneux (Somme) – 4700 m<sup>2</sup> dédiés aux produits *Darjeeling* – *Legrand* à Creil ou *Clarins* de nouveau à Amiens. Ce développement de la logistique industrielle s'est accompagné fréquemment d'une externalisation comme le montre l'agrandissement des *Magasins généraux d'Amiens* de 20 000 m<sup>2</sup> pour le compte de *Procter & Gamble* ou l'implantation, toujours dans l'agglomération d'Amiens (Camon), de l'éco-sais *Christian Salvesen* – 60 emplois – qui gère la logistique des magasins *Go Sport*. Les opérateurs logistiques polyvalents, non dédiés à un seul commanditaire et par conséquent plus tributaires d'une clientèle principalement francilienne, ont préféré de leur côté un développement moins diffus en choisissant l'Oise ou le Sud de l'Aisne, à proximité de la capitale. Certes, si *FDS* a bien installé à proximité de l'A1, à Roye dans la Somme, une de ses principales plates-formes – 180 emplois –, les implantations les plus grosses et les plus nombreuses ont bien concerné avant tout le Sud de la région : *Faure & Machet* à Crépy-en-Valois (450 emplois) et à Longueil (150 emplois), *Francedocks* à Lagny-le-Sec près de Roissy – 300 emplois dédiés à la logistique du pneu et procédant en partie d'un transfert depuis la Seine-St-Denis –, *Transports frigorifiques européens* au Plessis-Belleville – 76 emplois issus en partie du centre d'Athis-Mons –, *Stockalliance* au Meux-Compiègne – 60 emplois. Les transporteurs régionaux ont d'ailleurs largement participé à ce mouvement de spécialisation logistique, à l'instar des *Etablissements Caille* de Laon – 20 emplois créés – ou des *Transports Houtch* à Fresnoy-le-Grand près de St-Quentin<sup>1</sup>.

En région Centre, si la dynamique est à peu près comparable – desserrement sur les franges et concentration dans la capitale régionale –, le rôle d'Orléans a pu sortir renforcé en relation avec une stratégie spécifique d'offre immobilière mise en place par les collectivités locales. On peut ainsi citer, parmi les exemples les plus significatifs, le cas de *Pôle 45*<sup>2</sup>. Cette zone d'activité, planifiée dès 1978 par la CCI et les communes d'Ormes et Saran au cœur de l'agglomération orléanaise, a été aménagée à la sortie d'un échangeur de l'A 10 pour recevoir prioritairement des entrepôts et des entreprises logistiques : 200 000 m<sup>2</sup> y sont occupés par les seuls transporteurs et logisticiens. Les implantations nouvelles ne cessent de s'y multiplier : ainsi les transports *Rousseau*, filiale de *FDS*, ont décidé en 1995 d'y installer 50000 m<sup>2</sup> supplémentaires – 150 emplois – pour l'entreposage de produits alimentaires destinés à la grande distribution, tandis que *Stockalliance* y a réalisé la même année un entrepôt de 22000 m<sup>2</sup> pour le compte de *Reckitt et Colman*. La capitale de la région Centre possède également, en dehors de *Pôle 45*, d'autres sites logistiques importants aménagés par les communes. Ainsi *Stockalliance* qui s'était implanté

---

<sup>1</sup> Tous les exemples concernant la Picardie sont tirés de plusieurs sources : IAURIF, *Les transferts d'activités économiques d'Ile-de-France vers le Bassin parisien*, rapport d'étude, Conseil régional d'Ile-de-France, Préfecture d'Ile-de-France, Direction régionale de l'équipement, Paris, 1997, 98 p. ; Laurence N'Kaoua, "Picardie : la logistique prend le dessus", *L'Usine nouvelle*, n° spécial "La France de l'industrie", 1<sup>er</sup> juin 1997. ; Nadège Joyaux, "Picardie : nouvelle année faste pour la logistique", *L'Usine nouvelle*, n° spécial "La France de l'industrie", 1<sup>er</sup> juin 1998 ; Laurence N'Kaoua, "Picardie : *Amylum* implante une usine d'amidon. La plate-forme multimodale de *Whirlpool* voit le jour", *L'Usine nouvelle*, n° spécial, "La France de l'industrie", 1<sup>er</sup> novembre 1995.

<sup>2</sup> François-Xavier Beuzon, "Centre : Orléans affirme sa vocation logistique", *L'Usine nouvelle*, n°2499, 20 avril 1995.

dans les années 1980 à Fleury-les-Aubrais (50 000 m<sup>2</sup> / sur les 200 000 qu'elle gère dans la région) a annoncé en 1999 le transfert de cette unité (120 emplois) dans le parc technologique d'Orléans - Charbonnière (42 000 m<sup>2</sup> + 18 000 m<sup>2</sup>) permettant à terme la création de 150 nouveaux emplois. Par ailleurs *Faure & Machet*, logisticien lorrain dont la croissance est de 25 à 30 % par an depuis 1987<sup>1</sup> et qui s'est fait une spécialité du "copacking" et du "comanufacturing"<sup>2</sup>, a également choisi en 1995 de créer une nouvelle unité logistique de 27 000 m<sup>2</sup> dans l'agglomération orléanaise – Saint-Cyr-en-Val – pour répondre aux besoins de ses clients régionaux. Ce dernier point permet d'ailleurs de constater que contrairement à la Picardie – l'Oise notamment – où les opérations logistiques sont souvent les conséquences du seul desserrement francilien, la région Centre connaît avant tout des créations liées soit à son rôle de plaque tournante pour l'approvisionnement des marchés du Centre et du Centre-Ouest de la France, soit à la demande des grandes entreprises implantées dans la région, telles que les industriels du cosmétique, de la pharmacie - parachimie, ou de l'industrie alimentaire (*UNISABI*)<sup>3</sup>. La proximité du marché parisien n'en joue pas moins un rôle important comme le montrent certaines installations : *Geodis* à St-Cyr-en-Val – entrepôt de 23000 m<sup>2</sup> pour la logistique de la CAMIF – et d'*AUDAS Distribution* à Epernon sur 10 000 m<sup>2</sup>.

On trouve bien sûr dans le Bassin parisien des opérations logistiques qui impliquent d'autres régions – comme le montraient les cartes 106 et 107 sur l'immobilier d'entreprise – mais elles sont de loin moins nombreuses et moins intensives en emplois que dans le Centre et la Picardie. Ce fait confirme nettement deux facteurs des dynamiques spatiales de diffusion liées aux mutations du système productif dans le Bassin parisien. D'une part, la croissance de l'activité est en relation étroite avec la proximité de la région parisienne qui tient lieu de pôle d'émission ou d'impulsion ; d'autre part, l'existence de besoins spécifiques liés à des activités économiques prospères, issues pour une bonne part de la décentralisation industrielle – et c'est le cas notamment de la région centre – est un facteur d'entraînement bénéfique aux régions d'accueil. Vingt après son achèvement, la décentralisation industrielle continue donc à faire sentir ses effets, même indirects.

*(v) Disjonction fonctionnelle : une tentative de bilan quantitatif*

Il ressort de cette analyse fonctionnelle des dynamiques industrielles dans le Bassin parisien une image plutôt contrastée. Si l'examen des services économiques et des fonctions directionnelles et stratégiques des entreprises a révélé une polarisation sur l'Ile-de-France au détriment de l'aire régionale du Bassin parisien, polarisation qui coïncide avec la métropolisation, la remise en cause de la disjonction fonctionnelle héritée du fordisme-taylorisme semble avoir produit des mouvements centrifuges qui, au moins en partie, ont profité à certaines régions provinciales du Bassin parisien.

Toutefois, à ce stade empirique de présentation des éléments d'information tirés de monographies économiques ou locales, il ne serait pas rigoureux de trancher entre des tendances fréquemment contradictoires. Un retour à la cartographie et à l'analyse quantitative peut constituer une solution.

En s'appuyant sur la grille STRATES – fonctions individuelles – pour les seules activités industrielles et sur certains secteurs de la NAP détaillés au niveau 600, il est possible de préciser les grandes lignes de la dynamique spatiale de l'administration-gestion, du commercial-marketing,

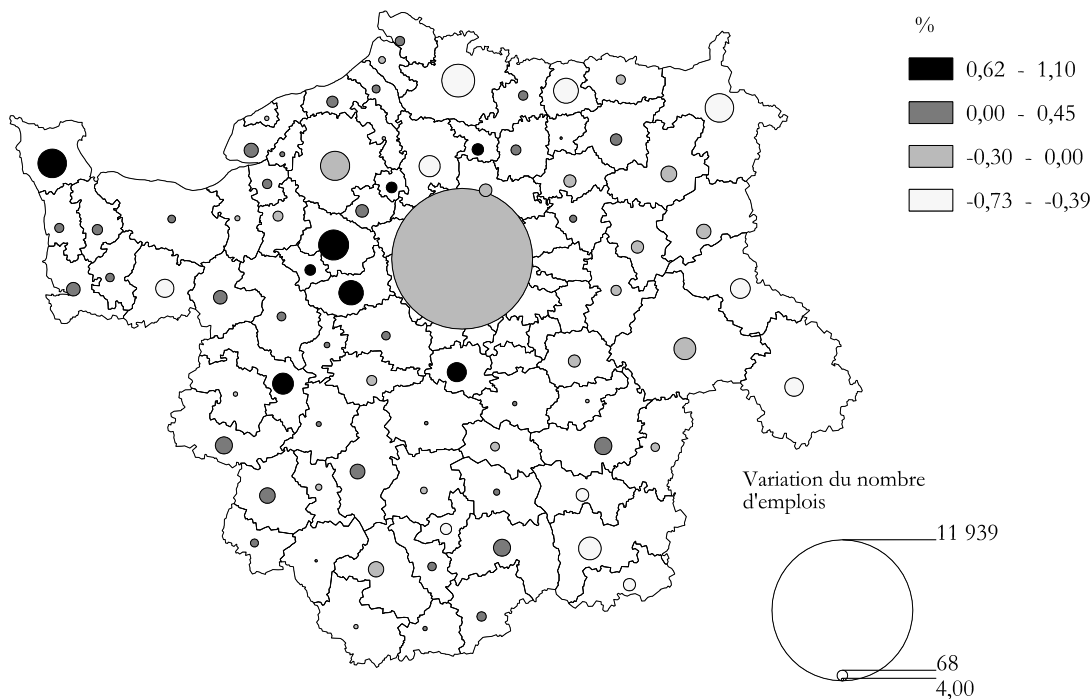
<sup>1</sup> Christian Robischon, "Transport : *Faure & Machet* de plus en plus logisticien", *L'Usine nouvelle*, n°2593, 30 avril 1997.

<sup>2</sup> Le *copacking* désigne un regroupement de lots prisés par les producteurs de biens de consommation ; le *comanufacturing* désigne le conditionnement sur un même site de produits venus de plusieurs usines, leur emballage et leur marquage au dernier moment pour expédition.

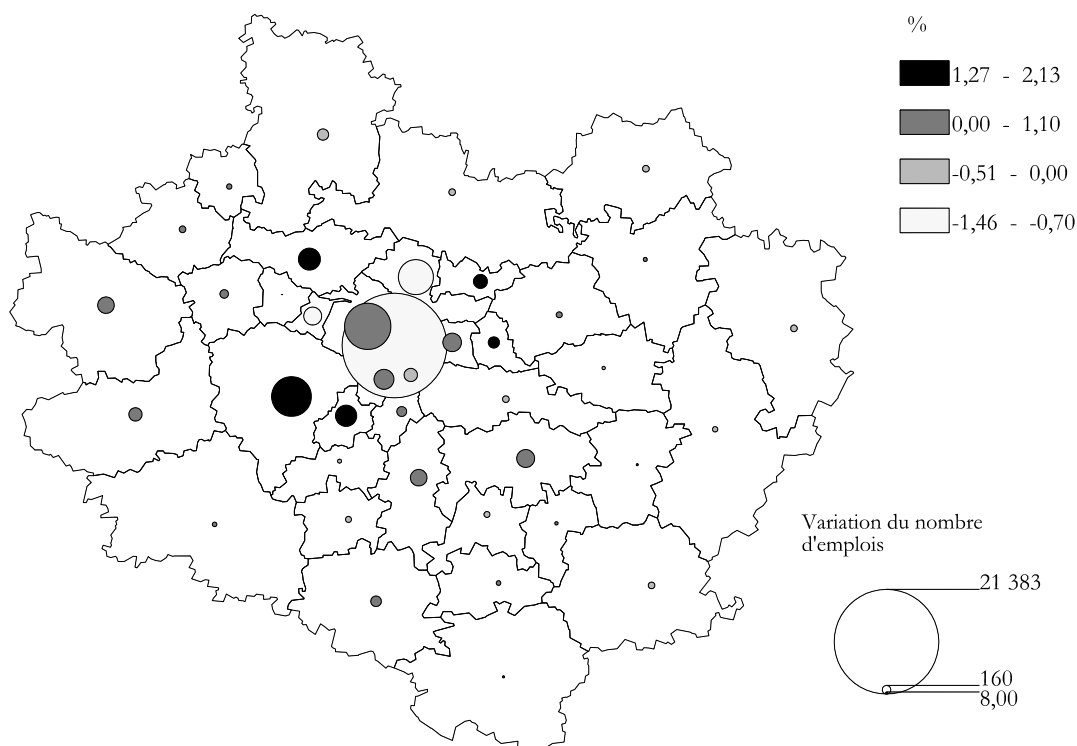
<sup>3</sup> *Unisabi*, filiale de l'américain *Mars* possède deux unités de production dans la région : à St-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret et à la Chapelle-Vendômoise dans le Loir-et-Cher.

de la recherche-développement et de la logistique pour la période 1982 à 1990 – 1975-90 pour la logistique externalisée (cartes 108 à 121) – et ainsi de donner un éclairage statistique sur la portée de la remise en cause de la disjonction fonctionnelle.

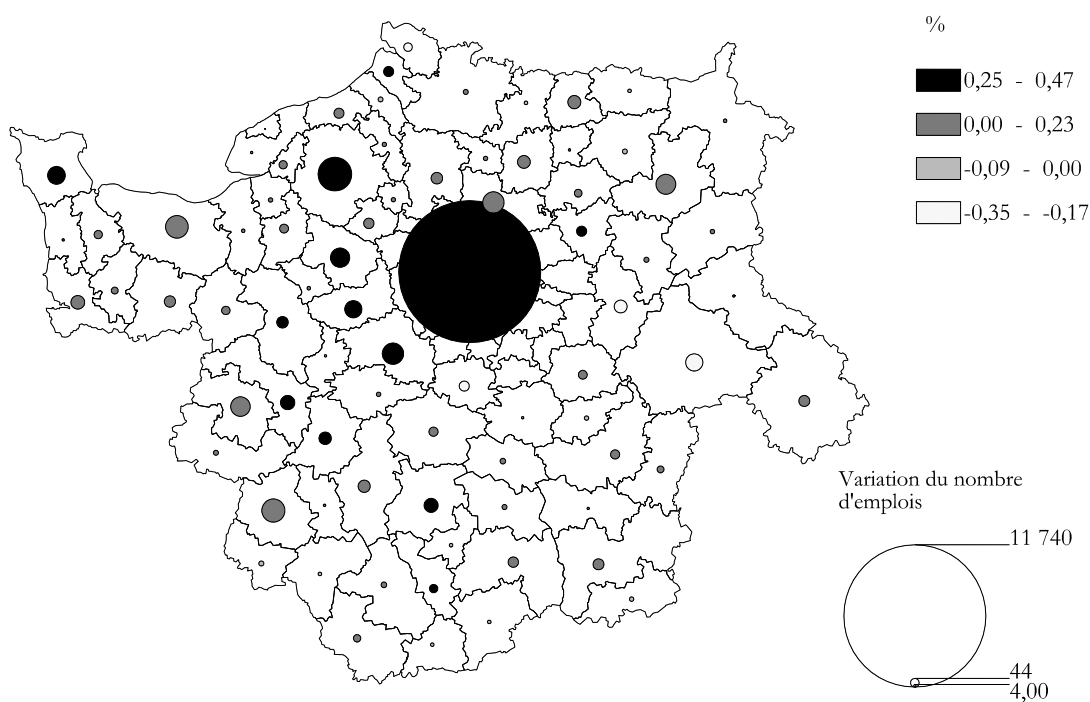
En ce qui concerne les activités annexes des transports et entrepôts, nous aurions souhaité isoler les variations de l'emploi dues au seul entreposage. Or nous ne disposions pas de l'intégralité des données au niveau 600 de la NAP. C'est pourquoi, cette fonction a été comptabilisée avec les gares routières, l'exploitation des parkings, le remorquage et le pilotage qui ne représentent pas effectifs très importants et ne faussent donc pas les grandes tendances de la représentation cartographique (cartes 114 et 115). Les résultats des variations quantitatives sont comme précédemment exprimés en valeur absolue et en valeur relative – taux de variation de l'emploi total entre les deux dates due à l'évolution de l'activité représentée. Les échelles graphiques des figures proportionnelles sont les mêmes pour chacun des deux niveaux de représentation retenus – ensemble du Bassin parisien, où l'Ile-de-France ne forme qu'une seule unité spatiale, et région parisienne étendue aux franges – afin de rendre compte, le mieux possible, des différenciations du niveau de polarisation. Une exception toutefois : pour la logistique des entreprises industrielles – carte 120 –, la surface des cercles a été divisée par deux afin de mieux prendre en considération l'extrême diffusion de cette activité, entre 1982 et 1990, au sein du Bassin parisien. Chaque fois que possible, un seuil significatif à 0 a également été introduit dans la discrétisation de Jenks ou bien une classe supplémentaire a été normalement ajoutée – sauf distribution anormale de la série.



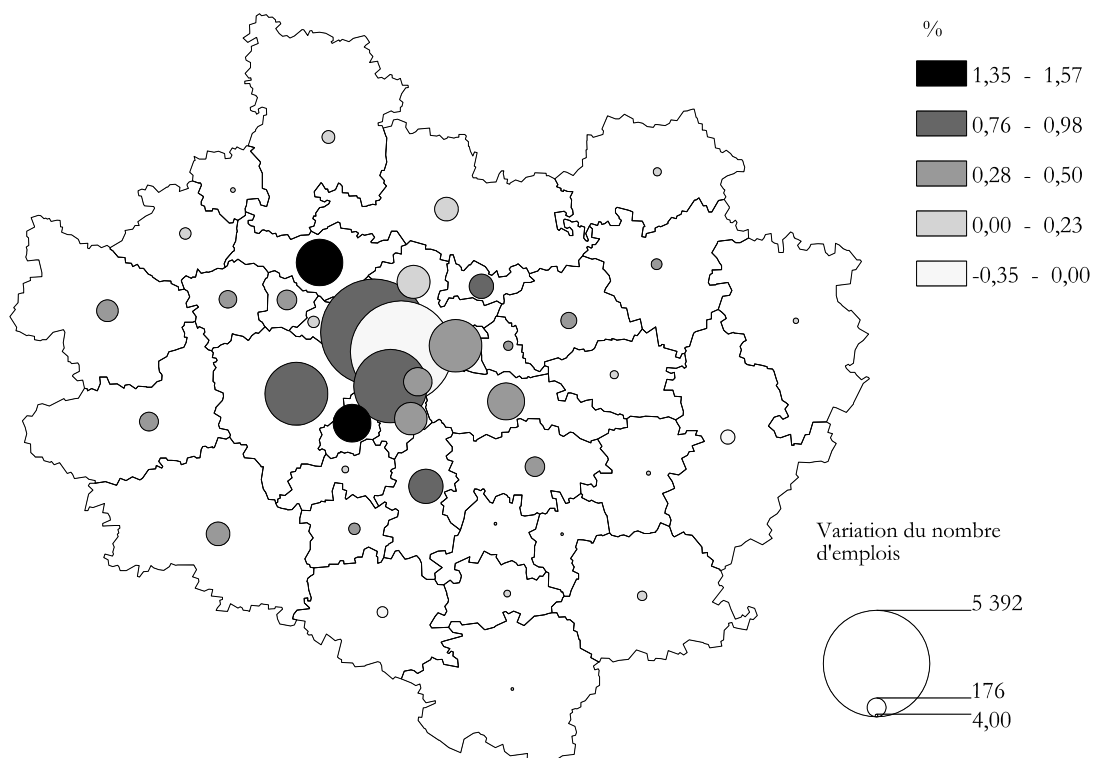
**Carte 108 : Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)**



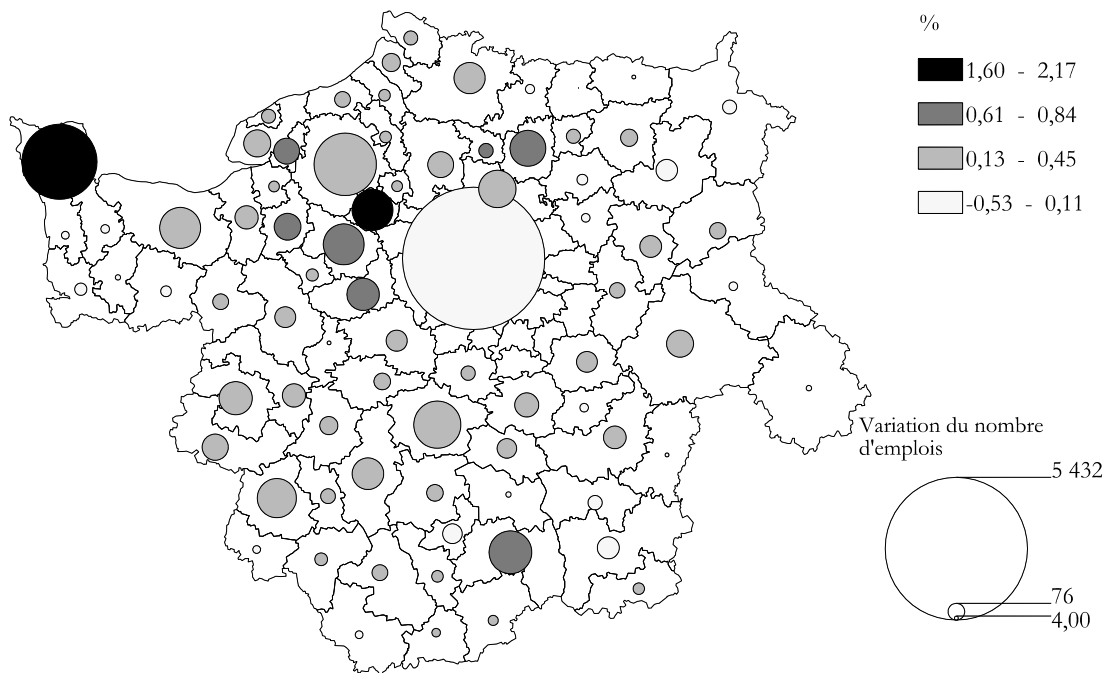
**Carte 109 : Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)**



**Carte 110 :** Variation du nombre d'emplois dans le commercial-marketing des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)



**Carte 111 :** Variation du nombre d'emplois dans le commercial-marketing des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)

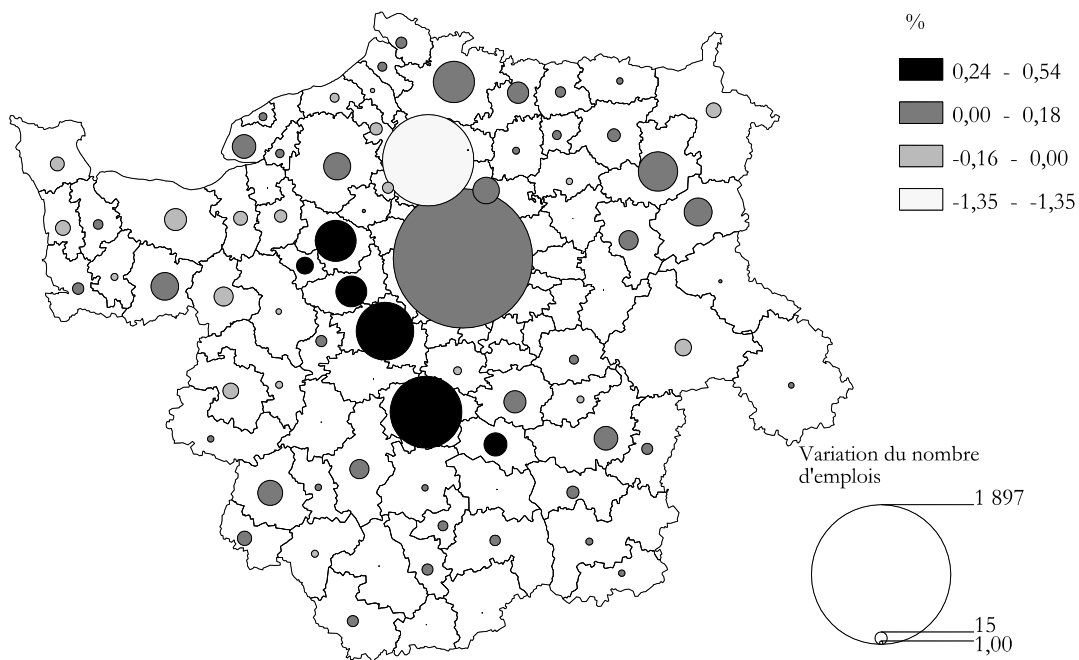


**Carte 112 :** Variation du nombre d'emplois dans la recherche et développement des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)

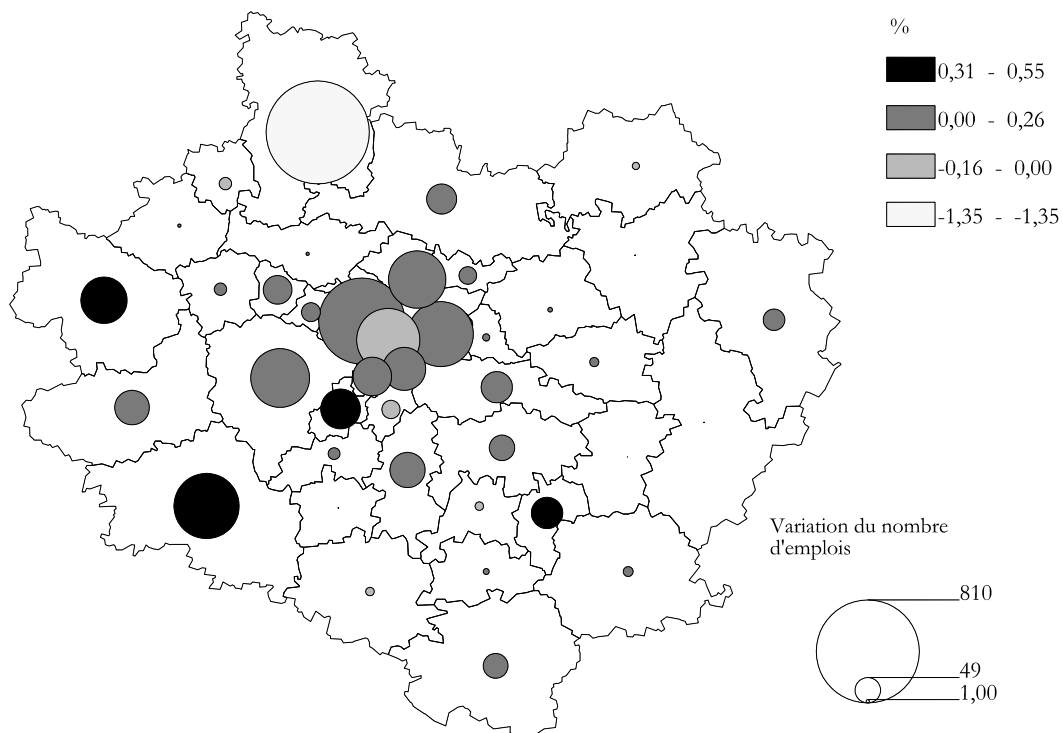


**Carte 113 :** Variation du nombre d'emplois dans la recherche et développement des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)



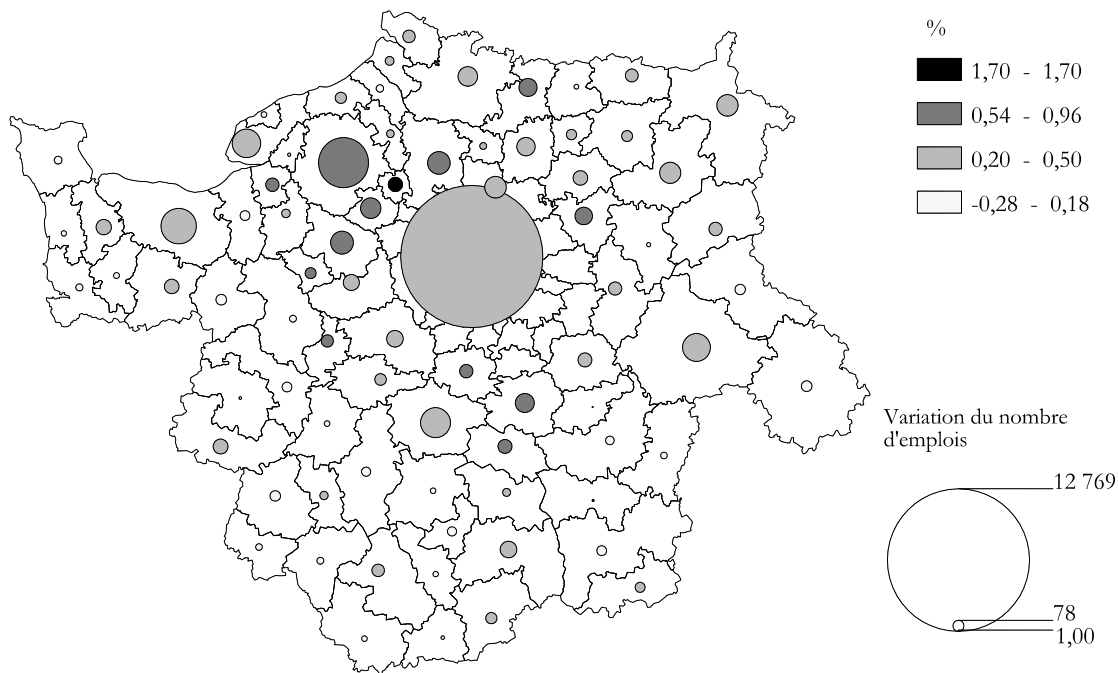


**Carte 114 :** Variation du nombre d'emplois de certaines activités annexes des transports et entrepôts<sup>1</sup> et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



**Carte 115 :** Variation du nombre d'emplois de certaines activités annexes des transports et entrepôts<sup>1</sup> et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)

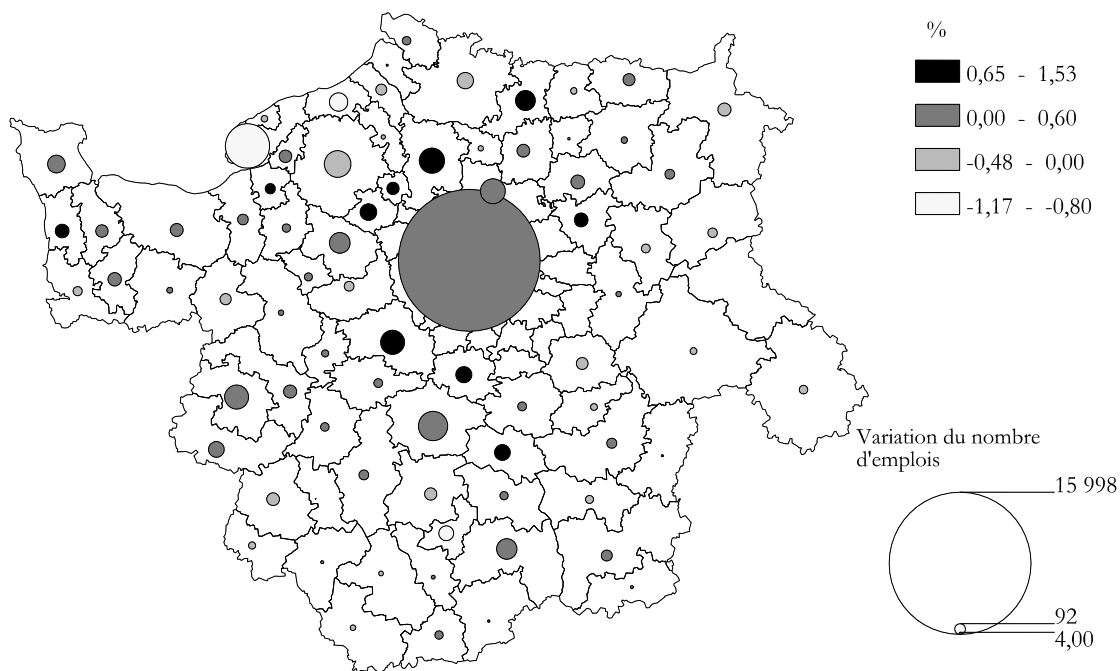
<sup>1</sup> Gares routières, entrepôts frigorifiques et autres que frigorifiques, exploitation de parkings, remorquage et pilotage.



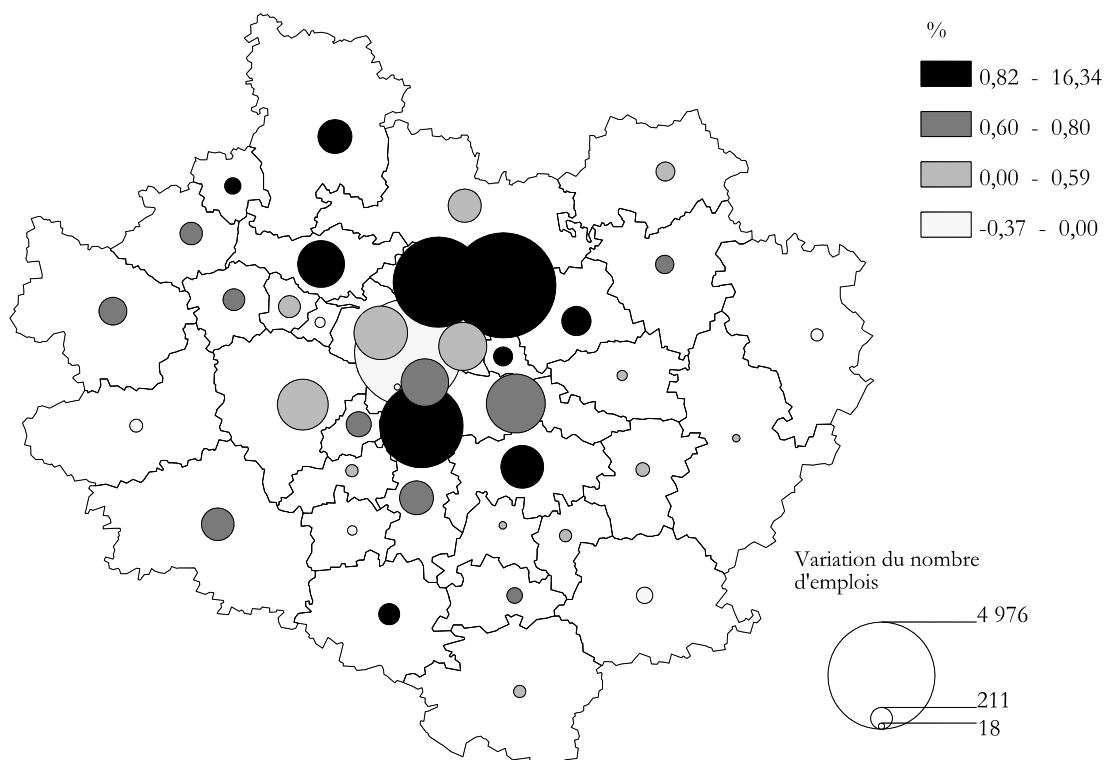
**Carte 116 :** Variation du nombre d'emplois dans le transport routier de marchandises en zone longue et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



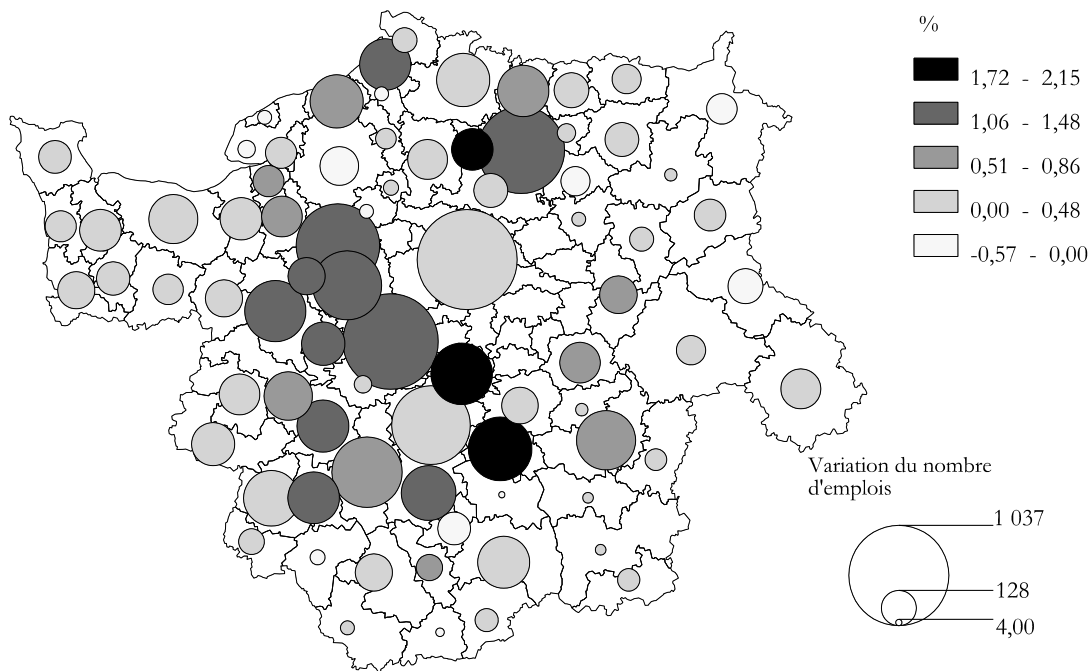
**Carte 117 :** Variation du nombre d'emplois dans le transport routier de marchandises en zone longue et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - SAPHIR)



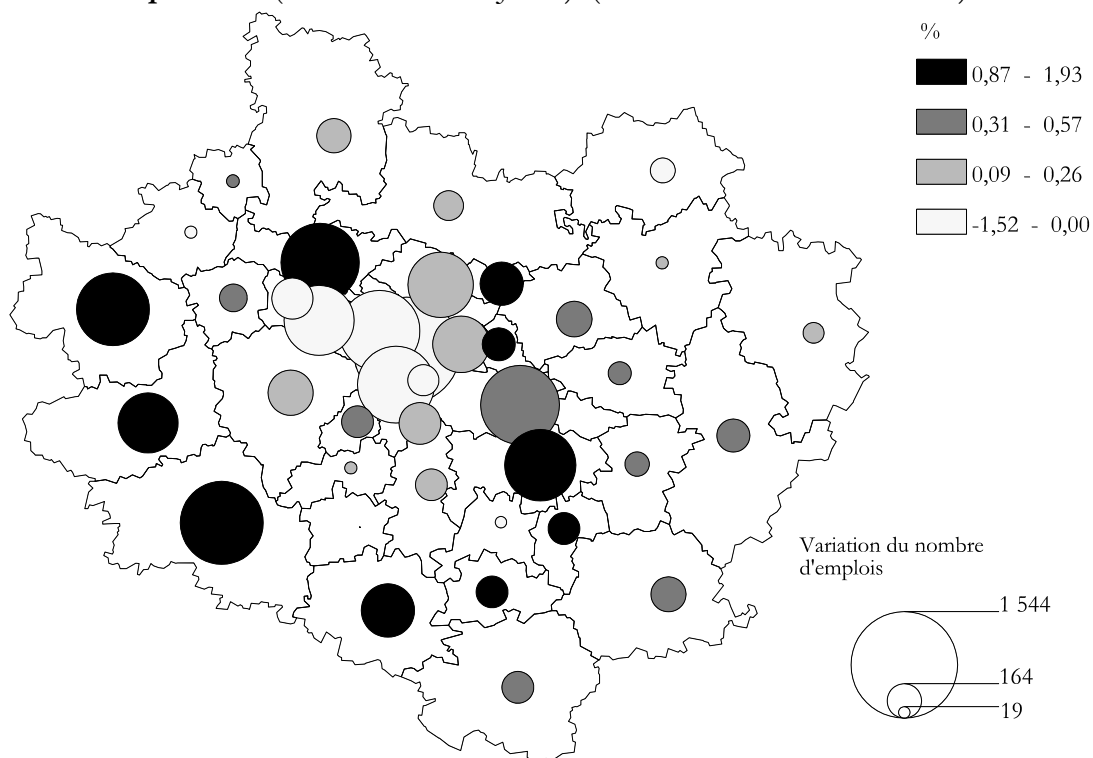
**Carte 118 :** Variation du nombre d'emplois dans la logistique des services de flux et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)



**Carte 119 :** Variation du nombre d'emplois dans la logistique des services de flux et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)



**Carte 120 :** Variation du nombre d'emplois dans la logistique des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)



**Carte 121 :** Variation du nombre d'emplois dans la logistique des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - STRATES)

Pour l'administration-gestion des entreprises industrielles, on constate tout d'abord que cette fonction est globalement en récession au cours des années 1980 (- 12000 emplois pour la seule Ile-de-France). Il faut y voir à la fois l'effet de la crise industrielle mais aussi celui de la restructuration des services fonctionnels, comme nous l'avons évoqué précédemment. Plus précisément, la dynamique spatiale de cette activité reproduit assez exactement celle de l'emploi du secteur secondaire au cours de la même période. On retrouve la dissymétrie Nord-est / Sud-ouest, les zones d'emplois qui connaissent une récession grave de leurs industries traditionnelles (Amiens, Saint-Quentin, Vallée de la Meuse, Marne Moyenne, Nièvre) étant celles où cette fonction décline le plus. Au contraire, là où le desserrement francilien se poursuit (Evreux, Dreux, Pithiviers, Santerre-Oise) et là où des développements endogènes (Sarthe Nord) et exogènes (Cherbourg) se sont produits, l'administration-gestion se développe. En fait, c'est plutôt à l'échelle de l'Ile-de-France que se produit le desserrement de cette fonction (carte 109). La petite couronne, à l'exception de Saint-Denis, gagne des emplois même si l'évolution est plutôt modérée, tant en valeur absolue que relative. C'est la zone de Nanterre qui se distingue le plus, confirmant ainsi le glissement du centre directionnel des affaires vers la Défense et les communes qui jouxtent ce quartier. Quant à la dynamique de la seconde couronne, elle met en exergue le développement des villes nouvelles de l'Ouest et de leurs marges – Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Orsay (zones d'activités des Ulis et de Courtaboeuf) – où le regroupement de certaines industries s'est accompagné de la création d'emplois directionnels. En conséquence, s'il n'existe plus de polarisation de l'administration des entreprises industrielles sur la région parisienne – encore qu'une représentation pour le seul emploi cadre de la fonction donnerait certainement une image très différente –, on ne peut pas en déduire une remise en cause de la disjonction fonctionnelle à ce niveau. En effet, les mouvements centrifuges enregistrés concernent surtout les territoires de la deuxième couronne d'Ile-de-France.

Avec le commercial-marketing (cartes 110 et 111), on revient à un schéma largement polarisé. Avec un solde de près de 12 000 emplois entre 1982 et 1990, l'Ile-de-France se taille la part du lion. Certes, en valeur relative, la progression est au moins équivalente dans quelques zones des franges – Château-Thierry, Evreux, Dreux, Chartres – tandis qu'à nouveau, les lieux de croissance endogène ou exogène se distinguent particulièrement : Cherbourg avec l'industrie du nucléaire, Sarthe-Nord avec l'agro-alimentaire, Romorantin avec l'industrie automobile, le Perche avec également ce même secteur<sup>1</sup>. Comme la gestion, le commercial-marketing semble donc refléter en partie la dynamique de l'emploi industriel, à l'exception de l'Ile-de-France toutefois. Cependant, certains processus de croissance sont assez originaux pour être remarqués. Ainsi, quelques grandes villes du Bassin parisien – Caen, Rouen, Le Mans, Tours, Reims – se distinguent comme des pôles particulièrement attractifs pour cette fonction. On peut y voir le résultat d'une double tendance : d'une part le renforcement de la base technico-commerciale de certaines entreprises industrielles qui cherchent à optimiser leur couverture du marché français, au sein d'unités urbaines au rayonnement régional important ; d'autre part, la remise en cause partielle de la disjonction fonctionnelle par rapprochement de la production et du commercial-marketing dans des villes où la décentralisation industrielle – et donc la taylorisation – a eu un impact particulièrement marqué. Cette dernière tendance est d'ailleurs vérifiable à l'échelle de villes plus modestes qui ne sont pas des places régionales et où par conséquent la progression de la fonction commerciale procède inévitablement d'une atténuation du cloisonnement organisationnel de type taylorien : Saint-Quentin – qui est pourtant une ville en crise mais où MBK après son rachat par les Japonais a remis en cause son organisation –, Compiègne, Blois, Alençon, Flers, et bien sûr Dreux, où l'impact du modèle MDP de *Philips* se fait sentir. A l'échelle de l'Ile-de-France, comme pour l'administration-gestion, les pertes parisiennes sont élevées (-5400 emplois), mais cette fois plus que compensées par les évolutions en valeur absolue de la première

---

<sup>1</sup> Implantation de *NOMEL*, entreprise originaire de région parisienne à Ferté-Fresnel dans le bassin de l'Aigle (400 emplois). Cette PME produit des pièces destinées à l'industrie automobile. Exemple cité par Jean-Pierre Diguët, "La dynamique industrielle en Basse-Normandie", *Noroi*, 1996, n°1, "La Basse-Normandie", pp. 195-208.

couronne ouest – Nanterre et Boulogne. La petite couronne est et nord est davantage en retrait, tandis que les principales augmentations en valeur relative se retrouvent à nouveau en seconde couronne, avec comme points forts les bassins d'emploi où se localisent les zones d'activités les plus récentes d'Ile-de-France : Cergy, Orsay (Ulis, Courtaboeuf), Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Marne-la-Vallée, Roissy (Paris-Nord II).

La recherche et développement des entreprises industrielles confirme sa nette tendance à la déconcentration, telle que nous l'a révélé l'analyse empirique. L'ambiguïté de ce desserrement apparaît d'ailleurs très nettement : comme pour l'administration-gestion, l'Ile-de-France perd de nombreux emplois (-5400), mais ceux-ci disparaissent de la seule zone hypercentrale (Paris et petite couronne) tandis que la deuxième couronne – et en son sein principalement les villes nouvelles (Cergy, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry, Melun - Sénart) – connaît les plus fortes variations absolues, assez loin devant les zones d'emploi des franges qui constituent la deuxième aire de diffusion. A l'échelle de tout le Bassin parisien, Cherbourg arrive en tête, tant en valeur absolue que relative, mais nous savons qu'il s'agit d'une dynamique spécifique et isolée, due au développement de la *COGEMA*. De la même manière Vernon connaît une hausse relative élevée mais celle-ci découle du développement de la *SEP* qui fabrique les moteurs d'*Ariane*. Ailleurs, certains traits de la dynamique attirent également l'attention. Pour les variations relatives, quelques sites se singularisent : Compiègne où l'UTC a facilité l'implantation de centres de recherche privés ; Dreux où Philips a renforcé ses fonctions de développement ; Evreux où la pharmacie - parachimie a joué le même rôle ; Lillebonne - Pont-Audemer dont les spécialisations en pétrochimie ont contribué à attirer les fonctions de recherche ; Bourges où l'industrie d'armement continue de dynamiser la conception et le développement, etc. Enfin, à une échelle plus petite, on remarquera la dissymétrie dynamique entre l'Est et l'Ouest du Bassin parisien – à l'exception des confins bas-normands –, la conception industrielle évitant largement le Sud de la région Centre, la Nièvre, l'Aisne et la Champagne – sauf Troyes où l'industrie de la maille intègre désormais plus de recherche (ITF maille) et Epernay (industrie du champagne). Plus systématiquement, on peut même dire que les espaces de la décentralisation industrielle apparaissent comme les principaux lieux de remise en cause de la disjonction fonctionnelle car c'est bien dans les régions les plus impliquées dans la division spatiale du travail que le dispositif de desserrement de la recherche est, avec les franges et les quelques zones d'emploi au développement industriel spécifique, le plus significatif et le plus marqué.

Quant à l'activité logistique enfin, elle est décrite par plusieurs indicateurs : entreposage et transport routier longue distance entre 1975 et 1990, services de flux et logistique des entreprises industrielles entre 1982 et 1990. Pour l'entreposage – les gares routières, les parkings et le remorquage ayant une incidence mineure dans la variable retenue –, la diffusion sur les franges comprises entre Evreux et Orléans apparaît très nettement. Cette dernière ville est même le principal pôle de développement de l'entreposage de tout le Bassin parisien – avec la région parisienne – confirmant ainsi une vocation logistique esquissée dès la fin des années 1970 et permettant à la métropole ligérienne de retrouver une fonction qui fut dominante jusqu'au développement du chemin de fer dans les années 1850. La Picardie et la Champagne se distinguent également mais à un niveau moindre d'attractivité. Ce décalage infirme d'ailleurs de nombreuses affirmations quant au desserrement prioritaire de la logistique sur l'Est du Bassin parisien<sup>1</sup>. En Picardie, trois localisations ressortent : le Sud de l'Oise qui est un espace de desserrement de la logistique francilienne, la zone d'Amiens dont nous avons vu la dynamique spécifique et celle de Santerre-Somme (Péronne), où l'A1 a un effet dynamisant, renforcé par une position géographique à mi-chemin entre Paris et l'Europe du Nord. En Champagne, c'est autour de Reims, Châlons et Epernay que l'entreposage se développe, dynamisé par le passage de l'A4 et de la N4. De manière générale les axes autoroutiers s'esquissent nettement comme l'A 6 – Auxerre est un point d'ancrage de la logistique – et l'A 10, d'Orléans à Chinon. En région parisienne, aucune localisation particulière ne se dégage, la deuxième couronne paraissant même en retrait de la dynamique des franges de la région Centre, ce qui peut paraître surprenant. La

---

<sup>1</sup> Voir Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992.

bonne tenue de Nanterre s'explique probablement par la localisation des emplois directionnels des opérateurs logistiques et par le développement de parkings urbains qui fausserait ici les résultats. La petite couronne connaît aussi de forts niveaux de croissance de Vitry à St-Denis en passant par Montreuil. Quant aux villes nouvelles, elles semblent peu affectées, à l'exception de Versailles - Saint-Quentin. D'une manière générale, même si l'Ile-de-France a créé près de 2000 emplois dans les entrepôts entre 1975 et 1990 – chiffre au demeurant modeste mais compréhensible compte tenu de la faible intensité en facteur travail de cette fonction –, on ne peut guère parler de polarisation francilienne, la diffusion dans le Bassin parisien l'emportant largement, malgré la mauvaise performance, difficile à expliquer, de la zone de Beauvais – qui, dans les années 1990, s'est cependant trouvée infléchie.

La dynamique du transport routier de marchandises longue distance ne confirme que partiellement les évolutions de l'entrepôtage. La polarisation francilienne est cette fois plus marquée même si les évolutions en valeur relative sont plus fortes dans les franges et dans certaines zones bien reliées aux axes routiers – Santerre-Somme. Les sites portuaires se distinguent également – Rouen, Le Havre, Caen – car s'y développe l'intermodalisme. Parmi les grandes villes, Orléans confirme son rôle de pôle logistique, tandis que Reims et Troyes enregistrent des progressions d'emplois assez importantes. D'une manière générale, l'arc Nord-est du Bassin parisien connaît des dynamiques plus poussées qui traduisent les avantages d'une situation géographique entre région parisienne et grands marchés européens. En Ile-de-France, un axe logistique se dessine, déjà entrevu pour la fonction d'entrepôtage, entre Orly et Saint-Denis par la petite couronne, tandis que les villes nouvelles, plus particulièrement celles de Cergy et de Sénart témoignent d'une forte progression du transport routier.

Les indicateurs sur la période 1982 - 1990 confirment quelques-unes des tendances précédentes. Pour les emplois logistiques des services de flux – ce qui inclut tous les modes de transport –, la polarisation, à l'instar de l'entrepôtage, n'est pas négligeable, même si les franges de Sud-Oise à Pithiviers en passant par l'Ouest connaissent des évolutions relatives plus soutenues. Il est vrai que les chiffres de l'Ile-de-France sont ici largement gonflés par la dynamique des aéroports d'Orly et de Roissy, ce qui surdétermine la concentration francilienne. Santerre-Somme et Orléans confirment leur vocation logistique, tandis qu'en Ile-de-France, la croissance est plus soutenue à l'est qu'à l'ouest, ainsi que dans les deux villes nouvelles de Cergy et de Sénart. Pour la logistique industrielle (carte 121), les effectifs concernés étant particulièrement faibles, l'impression de diffusion est tout à fait perceptible mais ce faisant moins significative que pour les autres indicateurs. L'espace entre Seine et Loire, où s'est faite une bonne part des opérations de décentralisation industrielle, ressort très nettement, ce qui renforce la thèse du développement privilégié de la logistique sur les sites d'implantation des usines créées pendant les Trente Glorieuses – mise en œuvre de la logique des flux tendus. Ailleurs c'est la Picardie qui se distingue, comme pour l'entrepôtage, et particulièrement la zone de Compiègne et celle de Santerre-Oise. En Ile-de-France, le desserrement interne est fort avec des pertes d'emplois en zone hypercentrale y compris dans la vallée de la Seine, à l'exception de l'Est toutefois : Créteil, Montreuil, Saint-Denis. C'est au niveau de la seconde couronne de l'agglomération parisienne que la croissance est la plus soutenue, tout particulièrement à l'est, le long de la francilienne de Melun à Roissy. Les villes nouvelles de Sénart et de Cergy confirment leur vocation logistique en rejoignant les performances des franges de l'espace inter-séquano-ligérien, ce qui confirme que cette fonction oscille entre la recherche de la proximité parisienne – effets de marché et interconnexion des réseaux – et un éloignement synonyme de moindres coûts fonciers.

Il est donc clair, à l'examen des cartes précédentes, que la disjonction fonctionnelle n'est réellement et sensiblement remise en cause que par la recherche-développement et par la fonction logistique. Pour autant, la concentration parisienne n'est pas vraiment battue en brèche puisque la recherche amont reste largement francilienne et que les opérateurs privés de transport ont opté en grande partie pour l'Est parisien et certaines villes nouvelles. Dans le domaine logistique, seuls les emplois fonctionnels intégrés à la production et la fonction d'entrepôtage sont fortement centrifuges, au profit des franges, et en particulier de la région Centre. A l'opposé,

l'administration-gestion et le commercial-marketing restent largement polarisés – quoique la première des deux fonctions ait une évolution globalement négative en Ile-de-France –, avec glissement vers l'Ouest parisien et les villes nouvelles, les dessertements constatés au-delà ne faisant que traduire la dynamique d'ensemble de la sphère productive privée à l'échelle du Bassin parisien. Toutefois, les grandes villes de l'aire régionale ont semble-t-il réussi d'un certain point de vue à renforcer leur base technico-commerciale au cours des dix dernières années de la période d'étude.

Ce constat d'une diffusion médiocre, résultant de l'atténuation de la disjonction fonctionnelle interne aux entreprises industrielles, peut largement être confirmé par l'agrégation statistique de toutes les évolutions précédemment abordées, comme le proposent les tableaux suivants.

	Ile-de-France		Aire régionale du Bassin parisien	
	Variation absolue	Taux de variation de l'emploi total due à cette activité	Variation absolue	Taux de variation de l'emploi total due à cette activité
<b>Activités ou fonctions contribuant à la métropolisation</b>				
Services juridiques	3241	0.07%	516	0.01%
Recherche marchande	20672	0.44%	6356	0.17%
Administration - gestion des entreprises de la sphère productive hors industrie	129504	2.75%	19681	0.54%
Commercial - marketing des entreprises de la sphère productive hors industrie	67175	1.43%	11784	0.32%
<b>Activités ou fonctions pouvant contribuer à une remise en cause de la disjonction fonctionnelle</b>				
<b>Recherche industrielle</b>	<b>-5432</b>	<b>-0.12%</b>	<b>10908</b>	<b>0.30%</b>
<b>Administration - gestion des entreprises industrielles</b>	<b>-11939</b>	<b>-0.25%</b>	<b>-760</b>	<b>-0.02%</b>
Commercial - marketing des entreprises industrielles	11740	0.25%	4465	0.12%
Logistique des entreprises de flux	15998	0.34%	3160	0.09%
<b>Logistique des entreprises industrielles</b>	<b>1037</b>	<b>0.02%</b>	<b>12580</b>	<b>0.34%</b>
Variation totale pour ces activités et fonctions	231993	4.93%	68690	1.88%
Variation totale de l'emploi	371230	7.89%	1573	0.04%

**Tableau 72 : Variation absolue et taux de variation de l'emploi due aux fonctions et activités contribuant à la métropolisation et à l'atténuation de la disjonction fonctionnelle en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien entre 1982 et 1990.** (Source : INSEE - RGP - STRATES)

	Ile-de-France		Aire régionale du Bassin parisien	
	Variation absolue	Taux de variation de l'emploi total due à cette activité	Variation absolue	Taux de variation de l'emploi total due à cette activité
<b>Activités ou fonctions contribuant à la métropolisation</b>				
Etudes techniques	6058	0.13%	4310	0.12%
Etudes économiques et sociologiques	5046	0.11%	221	0.01%
Etudes informatiques et d'organisation	73945	1.58%	5553	0.15%
Conseils en information et documentation	11875	0.25%	1193	0.03%
Créateurs et intermédiaires en publicité	16053	0.34%	2341	0.07%
Autres activités d'études et de conseil hors travail temporaire	87087	1.86%	29999	0.83%
<b>Activités ou fonctions pouvant contribuer à une remise en cause de la disjonction fonctionnelle</b>				
<b>Transports routiers en zone longue</b>	<b>12769</b>	<b>0.27%</b>	<b>10608</b>	<b>0.29%</b>
Activités d'entrepôt	1897	0.04%	1231	0.03%
Variation totale pour ces activités et fonctions	214730	4.59%	55456	1.54%

**Tableau 73 : Variation absolue et taux de variation de l'emploi due aux fonctions et activités contribuant à la métropolisation et à l'atténuation de la disjonction fonctionnelle en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien entre 1975 et 1990.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En gras les fonctions et activités plus diffuses que polarisées (base : le taux de variation de l'emploi due à l'activité).



Que l'on prenne les données issues de la grille STRATES (1982-1990), ou celles tirées de la NAP (1975-1990) – pour lesquelles la remise en cause de la disjonction fonctionnelle est néanmoins sous-estimée –, on obtient toujours le même ordre de grandeur dans le taux de variation de l'emploi due à ces activités, à savoir une croissance de près de 5 % pour l'Ile-de-France et de moins de 2 % pour l'aire régionale du Bassin parisien. Certes, au sein du Bassin parisien, les dynamiques spatiales qui en résultent sont fortement différenciées : l'hypercentre de l'agglomération parisienne apparaît ainsi comme une zone de déclin ; la spécialisation relative à l'ouest comme à l'est de l'unité urbaine francilienne s'accroît (fonctions directionnelles d'une part, logistique d'autre part) ; la deuxième couronne de l'Ile-de-France devient, par excellence, le réceptacle privilégié de bon nombre de fonctions, davantage du fait de l'atténuation de la disjonction fonctionnelle que de la métropolisation ; les régions où la décentralisation industrielle a été la plus intense sont de loin les plus impliquées dans ces deux phénomènes, en particulier celles des franges et celles de la zone inter-séquano-ligérienne. Mais la tendance de fond est bien à la concentration renforcée sur la région parisienne.

Ainsi, en tant que première dimension de la sortie du fordisme - taylorisme et donc en tant que nouvelle modalité organisationnelle de la production, la remise en cause de la disjonction spatiale et fonctionnelle des firmes n'a pas à ce jour entamé les caractéristiques respectives de spécialisation de l'Ile-de-France et de son aire d'influence. Elle n'a guère contribué non plus à ralentir la polarisation parisienne attisée par la globalisation. Enfin, spatialement différenciée, elle semble avoir davantage profité aux espaces les plus touchés par la décentralisation industrielle des années 1960-70 et a par conséquent accentué les déséquilibres dynamiques entre l'arc nord-est et le flanc sud-ouest du Bassin parisien.

#### *A qui profite la désintégration verticale des firmes ?*

Mais la contestation de la disjonction fonctionnelle n'est pas le seul aspect d'une tentative de rupture avec certains traits du fordisme-taylorisme, même si elle concourt à la mise en œuvre d'un mode de production plus flexible. Il faut également tenir compte du processus de désintégration de l'organisation productive dont l'externalisation des services économiques, évoquée précédemment et révélatrice de la métropolisation, est d'ailleurs un des aspects. En effet, la montée des concurrences et l'instabilité des marchés ont fait voler en éclat, dès les années 1980, le modèle de la firme verticalement intégrée assurant un *continuum*, de l'amont vers l'aval, des schémas de production. Ce mouvement de fond est le résultat de l'inadaptation croissante de l'entreprise massive, complexe, hiérarchisée et intégrée que le modèle fordiste, régulateur et normalisateur, avait fini par imposer. Cette inadaptation repose, d'après Pierre Veltz, sur trois facteurs : la "fin" des économies d'échelle, l'atténuation des impératifs d'intégration technologique, le changement de nature de la maîtrise des coûts de transaction<sup>1</sup>.

Les économies d'échelle se sont transformées : il ne s'agit plus de massifier la production en un lieu pour obtenir systématiquement une rentabilité croissante. Au contraire, la massification fait apparaître des déséconomies de complexité et de suraccumulation, tandis que les technologies de communication – tant matérielles qu'immatérielles – permettent maintenant des économies de dimension en réseau plaidant pour la désintégration.

Les impératifs d'intégration technologique sont quant à eux de moins en moins pressants, mis à part certains secteurs où le processus de production est difficilement fragmentable. En effet, la déconcentration, la répartition géographique et la segmentation de la fabrication permettent une simplification de la logistique. En couplant production en réseau et distribution, il est possible de générer des économies d'organisation grâce à une simplification des flux par rapport à une configuration où fabrication et logistique sont massifiés, intégrés et centralisés.

---

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 186 et ss.

Enfin, au sein des entreprises très hiérarchisées et de grande taille, les coûts de transaction liés notamment à l'établissement des contrats sont plus élevés que sur le marché, en raison de l'extrême complexité interne de ces firmes. Il devient alors plus profitable de remplacer la réglementation bureaucratique qui régit les transactions internes par des règles génériques sur lesquelles viendront se greffer des relations contractuelles de prestation, que celles-ci soient internes ou pas, ce qui ouvre naturellement la voie à une externalisation.

Ces différents facteurs sont essentiels dans la désintégration verticale de la production et débouchent sur un modèle d'organisation cellulaire en réseau<sup>1</sup> des entreprises. Pierre Veltz en répertorie six formes : « la grande firme intégrée classique, qui évolue généralement vers un ensemble de structures - noyaux entourées d'une nébuleuse de fournisseurs en cascades ; les réseaux de PME, organisés en chaîne de valeur ajoutée ; la firme creuse, [...] où un centre stratégique coordonne les activités de production et de vente presque exclusivement extérieures [...] ; des réseaux plus lâches et plus spécifiques d'alliances technologiques ou commerciales entre grandes firmes généralement concurrentes ; des groupements [...] entre PME souhaitant mettre en commun des moyens généraux ou des ressources financières [...] ; des mondes professionnels plus ou moins structurés, enfin, où des indépendants circulent de statut en statut en offrant des prestations aux firmes et aux réseaux d'activité »<sup>2</sup>. Mais ces formes cellulaires en réseau ne procèdent pas seulement de déterminations négatives. Elles présentent aussi des avantages : elles économisent le capital comme le montre les réseaux d'alliance technologiques pour la recherche et le développement ; elles amplifient la réactivité et permettent de combiner vitesse et innovation ; elles autorisent enfin une diffusion et une mutualisation des risques.

Parmi les six formes proposées par Pierre Veltz, celle de la grande firme intégrée en évolution semble correspondre pour une part au tissu productif du Bassin parisien hérité de la décentralisation industrielle. Pour une autre part, il s'agit d'un tissu de PME accompagnées de quelques grandes entreprises, appartenant soit à des secteurs traditionnels représentatifs de spécialisations pré-tayloriennes – métallurgie, textile, industrie du cuir, filière bois, industries diverses, céramique –, soit à des branches plus ou moins récentes, intégrées ou non à la division spatiale du travail, et déjà marquées par un recours non négligeable à la sous-traitance (de capacité ou de spécialité), –industries mécanique, électrique, électronique, automobile, plasturgie ... Or, dans ces deux cas de figure, la mutation vers un modèle cellulaire d'organisation a eu pour effet de remettre en cause certaines bases de l'emploi productif présent dans le Bassin parisien.

Le premier de ces effets consiste en un développement quantitatif important du travail à façon. La carte 63, dans la deuxième partie, nous a montré en effet que le Bassin parisien – en particulier la Champagne et l'ensemble des régions de la Bourgogne à la Basse-Normandie – était fortement intégré à des réseaux de sous-traitance. Mais le développement du façonnage n'est pas homogène ni linéaire dans le temps et n'implique pas nécessairement la croissance de la production et de l'emploi, quand bien même l'externalisation d'une part de leur fabrication par les grands groupes tendrait à s'accroître. En effet, il faut tout d'abord établir une distinction entre la sous-traitance des secteurs traditionnels – textile, métallurgie – et celle des secteurs plus modernes dont les marchés sont encore en expansion – matériels de transport, industrie électrique et électronique, pharmacie - parachimie. Pour la première, la crise des années 1970 a été douloureuse à plus d'un titre : la rétraction des marchés y a été particulièrement importante, entraînant des pertes significatives d'emplois. Ainsi, en Champagne, bon nombre des PME et PMI travaillant dans le secteur de la métallurgie étaient déjà fortement intégrées à des réseaux de sous-traitance. Dans les Ardennes par exemple, avec 50 % de la boulonnerie française et 30 % des pièces forgées et estampées, « le fort poids de la sous-traitance [ avait ] habitué les chefs d'entreprise à travailler sur des créneaux très spécialisés qui leur étaient, bien souvent, imposés »<sup>3</sup>, les conduisant, en cas de fléchissement de la demande, à une fragilisation potentiellement fatale.

---

<sup>1</sup> Cette expression est de Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 175.

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, pp. 175-176.

<sup>3</sup> Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur, *Les chiffres clés de l'industrie dans les régions 1994-1995*, Paris, Dunod, 1994, 461 p., p. 74.

Or, dès le milieu des années 1970, la crise économique a conduit nombre de grands groupes donneurs d'ordres, commanditaires des PME de la région, à rapatrier provisoirement une partie de leur production externalisée, afin d'atténuer les surcapacités productives, entraînant ainsi la faillite des sous-traitants dépossédés, comme le montre l'exemple suivant : « les établissements *Demancel - Vence* à Charleville [ fabrication de tôles ] en ont fait la triste expérience. L'achat d'une presse verticale unique en France les a placés au premier rang sur le marché ... jusqu'au moment où *Peugeot*, leur principal donneur d'ordres, a fait l'acquisition de ce même matériel »<sup>1</sup>. Même constat, à la même époque pour les équipementiers de l'automobile, ailleurs, en Basse-Normandie : « chez *Carrier* (carrosserie, sous-traitance automobile), à Alençon, un licenciement collectif va toucher 75 des 450 salariés, conséquence de la reprise par *RVI* de certains travaux confiés en sous-traitance (garnissage)<sup>2</sup> ». De surcroît, le choix, à la même époque, des constructeurs automobiles de remplacer la fonte et l'acier par le plastique et les alliages légers a constitué un second facteur de fragilisation des entreprises métallurgiques sous-traitantes des Ardennes, les obligeant soit à regagner en valeur ajoutée ce qu'elles perdaient en quantité – par l'intégration du contrôle qualité notamment –, et ce faisant à se spécialiser, soit à diversifier leurs débouchés, ce qui dans un cas comme dans l'autre n'a pas empêché faillites et pertes d'emplois. Dans l'Aube, l'industrie textile présente un schéma d'évolution comparable. Martin Vanier a bien montré le caractère dual du secteur de la maille dominé d'une part par quelques grands groupes locaux – *Devanlay, Vitos, Absorba - Poron, Petit Bateau...* – et caractérisé d'autre part par un tissu de PME sous-traitantes, notamment dans les domaines de la teinture et de la confection. Or dès les années 1970, certains des actes de sous-traitance ont fait l'objet d'une réorientation géographique, notamment dans le secteur de l'habillement, les donneurs d'ordres troyens préférant de plus en plus s'adresser pour la confection à des entreprises étrangères situées dans des régions du monde à bas coûts de salaires – Maghreb notamment –, entraînant ainsi le marasme de la sous-traitance locale<sup>3</sup>. De la même façon, le département de l'Indre, spécialisé dans la chemiserie dès le 19<sup>ème</sup> siècle et progressivement intégré aux réseaux de sous-traitance des couturiers parisiens et des grandes marques locales ou nationales – *Charvet, Royal France, Bousac* –, a dû faire face depuis une quinzaine d'années à la concurrence internationale, car les donneurs d'ordres ont eu tendance à confier, davantage que par le passé, leurs activités d'assemblage à des entreprises étrangères du Maghreb ou d'Asie.

Mais la remise en cause des commandes passées aux PME des secteurs traditionnels – par réintégration de la production, par substitution d'intrants ou par choix de prestataires étrangers – n'est pas le seul handicap auquel ces entreprises ont dû faire face. En effet, de nombreux travaux notent que dans les régions du Bassin parisien, la sous-traitance de capacité l'emporte souvent sur la sous-traitance de spécialité. En Haute-Normandie par exemple, le travail à façon s'est essentiellement développé dans la fonderie, le travail des métaux, la chaudronnerie, la construction mécanique ou bien l'emballage conditionnement (pour la pharmacie, la parachimie et l'agro-alimentaire). Or cette « sous-traitance [...] répond davantage à des insuffisances de capacités qu'à des déficits de spécialisation. Elle souffre ainsi d'un manque d'investissements technologiques comme le montre le faible de nombre de brevets ou de procédés performants qu'elle produit »<sup>4</sup>, ce qui, en cas de rétraction de la demande ou lorsque certains donneurs d'ordre font défaut, conduit inévitablement à des cessations d'activité ou à des pertes d'emplois. De même en Picardie, la sous-traitance de capacité est largement présente dans le secteur mécanique et le travail des métaux, mais elle a dû évoluer vers une sous-traitance de spécialité, à la demande des donneurs d'ordres, par le biais d'une politique de certification<sup>5</sup>. Or toutes les PMI régionales n'ont pas réussi cette démarche comme le montre l'exemple de *Chausson* en Picardie. L'établissement de Creil qui était, jusqu'à la fermeture de l'usine, le principal employeur industriel

<sup>1</sup> D. Martinaud-Deplat, *L'Usine Nouvelle*, août 1983, n°31-33, pp. 42-43.

<sup>2</sup> Daniel Lacotte et Bertrand Le Balc'h, "Le redéploiement normand", *L'Usine nouvelle*, 20 mai 1982, n°21, p. 70.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, Martin Vanier, *op. cit.*, 1988 et Martin Vanier, "Troyes, vieille ville du textile en mutation", *Annales de géographie*, 1989, n°550, pp. 658-676.

<sup>4</sup> Préfecture de la région Haute-Normandie, 2015 : *la Haute-Normandie dans le grand Bassin parisien*, Rouen, 1991, 136 p.

<sup>5</sup> Vincent Martin, *art. cit.*, 1993, p. 141.

du département de l'Oise – 4200 salariés en 1982, 2600 en 1989 –, s'est réorienté dans les années 1980 vers le montage de véhicules – 400 à 500 véhicules / jour<sup>1</sup> –, pour le compte de *Renault* et *Peugeot*, par ailleurs principaux actionnaires de l'entreprise (sous-traitance de capacité). Or, en 1996, la perte de ses clients a contraint *Chausson* à la fermeture du site de Creil dont la survie ne tenait plus qu'à la mise à disposition des capacités productives de l'usine. En l'absence d'une offre spécifique à laquelle les donneurs d'ordres auraient recouru pour pallier l'absence d'un savoir-faire interne, l'usine de Creil n'a pas réussi – à l'exception toutefois de la fabrication exclusive de la "caisse en blanc" de la fourgonnette *Renault Trafic*<sup>2</sup> – le passage optimal de la sous-traitance de capacité à celle de spécialité<sup>3</sup>. Des exemples de ce type sont nombreux en Champagne, Picardie et Haute-Normandie, régions où l'industrialisation pré-taylorienne est à l'origine d'un tissu de PME traditionnelles dont l'orientation productive dominante a été déterminée, pendant longtemps, par la sous-traitance de capacité. En choisissant la réintégration dans la deuxième moitié des années 1970, puis la substitution d'intrants et enfin la sous-traitance internationale, les donneurs d'ordres ont précipité des réductions d'emplois qui continuent encore à caractériser la récession industrielle des régions de l'arc nord-est du Bassin parisien. De fait, cette évolution a été d'autant plus défavorable que la métallurgie et la transformation des métaux constituent le noyau dur de la sous-traitance de ces régions. Ce secteur d'activité est le premier preneur d'ordres – 30 % du chiffre d'affaires, loin devant la construction navale aéronautique et ferroviaire (20 %) – alors qu'il ne sous-traite lui-même qu'à hauteur de 7 - 8 %<sup>4</sup>. Il se trouve ainsi placé dans une situation de dépendance par rapport aux autres branches industrielles, ce qui ne manque pas de créer des difficultés en cas de retournement de la conjoncture.

Pour les industries plus récentes et plus modernes, en particulier celles issues de la décentralisation industrielle, le schéma d'évolution est sensiblement différent. Ces activités – automobile, constructions électriques et électroniques, voire quelques industries mécaniques – ont, jusqu'au début de la crise, opté pour une organisation très intégrée. La volatilité des marchés et la montée des concurrences ont précipité, surtout dans les années 1980, une évolution vers une organisation plus flexible, marquée par le développement de la sous-traitance, à l'instar du modèle japonais d'organisation des entreprises ayant servi plus ou moins de référence depuis cette date. Un double mouvement s'est produit, rappelé notamment à propos de la Picardie par Vincent Martin, citant lui-même une enquête menée par *L'Usine Nouvelle* au début des années 1980. Les grands donneurs d'ordre ont privilégié à la fois une augmentation de la part de leur production achetée à l'extérieur – phénomène très net pour les industries électriques, électronique et automobile – et une réduction notable de leur nombre de prestataires (voir figure 51).

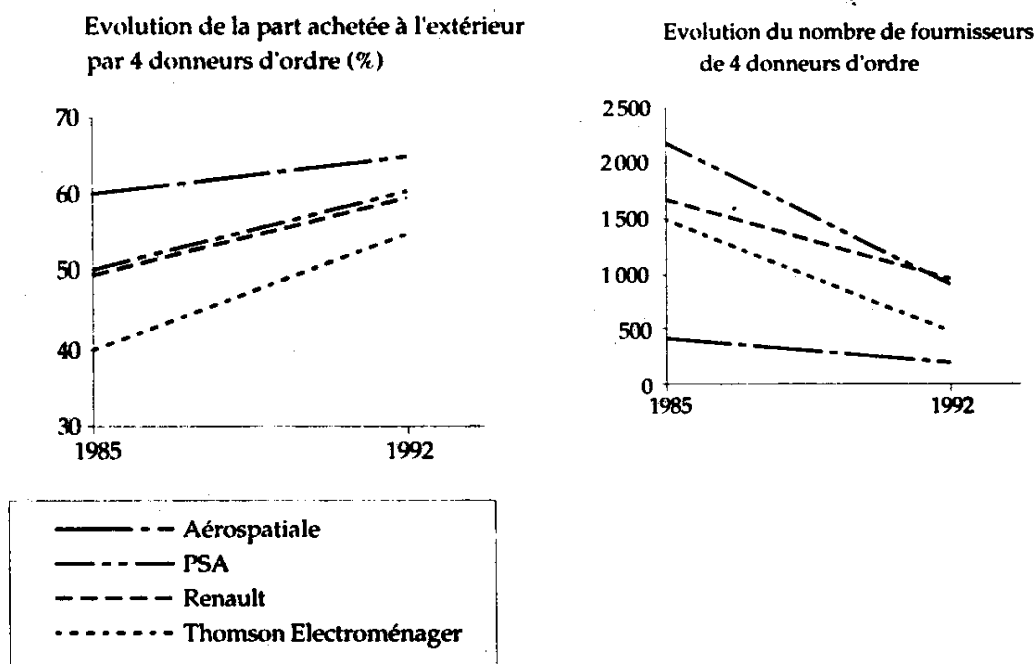
---

<sup>1</sup> Jean-Claude Cavard, "Les mutations industrielles récentes du bassin creillois et les problèmes d'aménagement régionaux", *Hommes et terres du Nord*, 1989, N° 4, p. 232 à 238.

<sup>2</sup> Daniel Coué, "Automobile : *Renault* et *PSA* appelés à leur devoir d'actionnaires chez *Chausson*", *L'Usine Nouvelle*, 23 juin 1994, n°2462.

<sup>3</sup> Ce que semble avoir par contre parfaitement réussi la *SOVAB*, la filiale de Renault installée près de Metz qui a récupéré la fabrication des *Trafic* suite à la fermeture de l'usine Chausson. Elle produira effectivement, en même temps, les anciens et nouveaux véhicules utilitaires de RVI grâce à une chaîne de montage totalement inédite, capable de gérer des types de modèles extrêmement différents. Juliette Ghiulamila, "Réorganisation : deux générations de véhicules sur une ligne", *L'Usine Nouvelle*, 23 novembre 1995.

<sup>4</sup> "La sous-traitance dans l'industrie", *Le 4 pages des statistiques industrielles*, août 1999, n° 117, SESSI, 4 p.



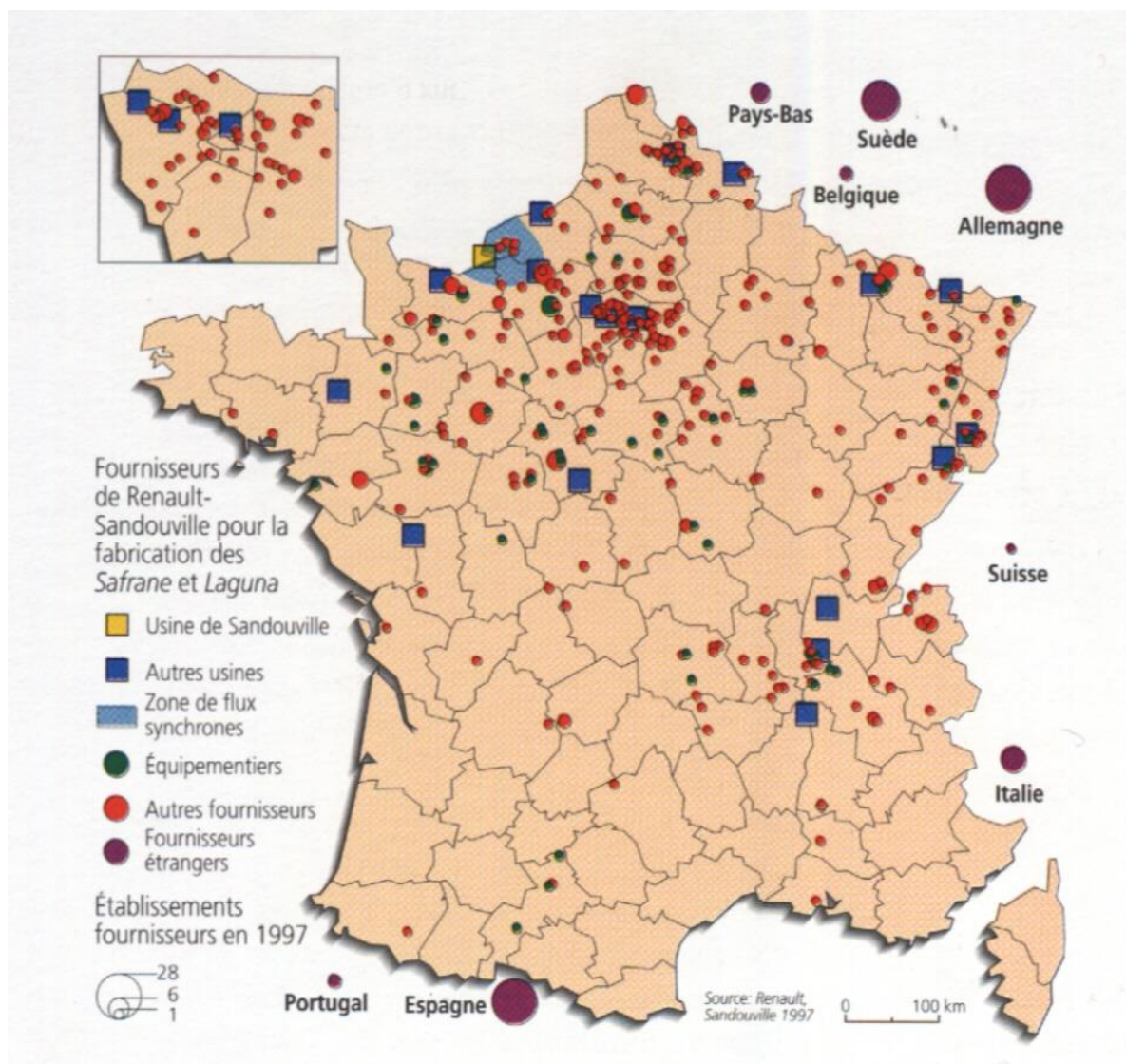
**Figure 51 : Evolution des politiques de sous-traitance de quatre donneurs d'ordres dans les années 1980.** (Sources : Vincent Martin, *art. cit.*, 1993, p. 143 et *L'Usine Nouvelle* n°2392, 7 janvier 1993)

Cette mutation a eu deux conséquences importantes : tout d'abord, les intrants fournis par les sous-traitants sont de moins en moins constitués de pièces détachées et de plus en plus par des sous-ensembles dont seul l'assemblage final est assuré par le donneur d'ordres ; d'autre part, la complexité croissante des tâches confiées à l'extérieur oblige les principaux sous-traitants à recourir à leur tour à des façonniers de deuxième niveau, ce qui conduit à une hiérarchisation croissante des systèmes de sous-traitance. D'un point de vue géographique, la configuration spatiale de ce nouveau mode d'organisation est assez ambivalente. L'externalisation plus importante de la production permet en effet aux entreprises qui y recourent d'étendre l'aire géographique de leurs approvisionnements, par le biais d'une sous-traitance internationale qui offre à la fois l'avantage d'une meilleure maîtrise des coûts – par le jeu de la concurrence, des avantages comparatifs – et d'un désengagement rapide en cas de nécessité – retournement de marché, changement de normes, évolution du produit. Mais dans le même temps, la plus grande complexité des tâches confiées à l'extérieur, la recherche d'une meilleure qualité et les impératifs des délais de livraison qu'impose une gestion en flux tendus, plaident pour un rapprochement géographique entre les usines d'assemblage et les sous-traitants, les échanges techniques et informationnels entre donneurs d'ordres et façonniers s'avérant particulièrement stratégiques. Du fait de ce paradoxe, la configuration spatiale des chaînes productives de sous-traitance est très variable d'une branche à l'autre, voire d'une entreprise à l'autre. Ainsi, dans l'électronique, la taille et le coût des composants facilitent largement la sous-traitance internationale et l'éclatement géographique du système de production. Au contraire, dans l'industrie automobile, la valeur et les volumes de production plaident davantage pour un développement des solutions de proximité<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs dans cette dernière que l'on rencontre les exemples les plus illustres et les plus significatifs, au sein du Bassin parisien, de développement de l'activité industrielle en relation avec une politique d'externalisation des grands donneurs d'ordre.

Nous avons déjà cité l'exemple de l'implantation des sous-traitants de *Renault* en Haute-Normandie, à proximité de Cléon et Sandouville où sont situées certaines usines du groupe qui

<sup>1</sup> Voir Yannick Lung, "L'industrie automobile", in *Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien (Dir.), Vol. 9, *Industries*, Paris, Montpellier, La Documentation Française, Reclus, 1998, pp. 41-45.

assurent des fonctions d'assemblage. Ainsi, dans les années 1980, Renault a facilité l'implantation de *Reydel - Plastic Omnium* à Saint-Eustache la Forêt et de *Plastic Omnium* à Saint-Romain-de-Colbosc, dans le cadre de la mise en place de flux synchrones entre les équipementiers et l'établissement de Sandouville<sup>1</sup>. Plus récemment, la dynamique de rapprochement des sous-traitants s'est précipitée avec la mise en place, au cours de l'année 1999, d'un parc de fournisseurs<sup>2</sup> sur le site même de l'usine havraise qui produit les *Safranes* et les *Lagunas*. L'impact géographique différencié de la progression de ces logiques de sous-traitance est d'ailleurs confirmé par l'implantation dans l'espace français des principaux fournisseurs de l'usine de Sandouville (figure 52).



**Figure 52 :** Les fournisseurs de Renault - Sandouville pour la fabrication des modèles *Safrane* et *Laguna*. (Source : *Atlas de France*, Thérèse Saint-Julien (Dir.), Vol. 9, *Industries*, La Documentation française, Reclus, Paris, Montpellier, 1998, p. 45).

Trois aires géographiques ressortent particulièrement : celle des flux synchrones à proximité de l'usine où s'est renforcée la présence des fournisseurs travaillant en flux tendus de

<sup>1</sup> Juliette Ghiulamila, "Basse-Normandie et Haute-Normandie : rude remise en cause pour la filière automobile", *L'Usine Nouvelle*, n° 2602, 3 juin 1997.

<sup>2</sup> *Sommer - Allibert, Faurecia, UTA, Dephbi*, soit 650 emplois. Exemple cité par Grégoire Biseau, "Haute-Normandie. A Sandouville, Renault crée un parc de fournisseurs", *L'Usine nouvelle*, n°2665, 26 novembre 1998.

proximité ; celle de la Basse-Seine et de l'Ile-de-France où la densité des sous-traitants et équipementiers est la plus grande – solution de continuité / proximité par les réseaux de communication – ; celle du Bassin parisien occidental – dans un rayon de 300 km – où l'on retrouve la plupart des autres sous-traitants de l'usine. Cette configuration géographique particulière évite presque totalement l'Est du Bassin parisien, le long d'une couronne extérieure qui va de l'Aisne à l'Indre, en passant par tous les départements les plus périphériques de l'aire régionale : ce sont les zones "d'évitement" de la décentralisation industrielle. En d'autres termes, la logique d'externalisation productive qui a touché les industries les plus modernes du Bassin parisien à partir des années 1980 semble avoir contribué à la différenciation dynamique entre l'arc nord-est et le Sud-ouest du Bassin parisien pour plusieurs raisons :

- Tant les usines de montage – grands établissements – que les principales entreprises sous-traitantes – principalement des PME – se sont développées prioritairement dans l'Ouest et le Sud-ouest du Bassin parisien – secondairement en Picardie (Oise et Amiens) – au moment de la décentralisation industrielle : il est donc compréhensible que la désintégration verticale qui correspond à la mise en place d'un mode de production plus flexible profite davantage à ces différentes parties du Bassin parisien.
- Cet héritage des Trente Glorieuses en entraînant une certaine dissymétrie dans la répartition géographique des secteurs modernes et des secteurs traditionnels a guidé la dissymétrie de la dynamique de désintégration : les principales créations d'établissements sous-traitants s'opèrent dans les régions qui ont connu le plus grand nombre d'implantations d'établissements de montage – Centre, Normandie.
- Le passage de la sous-traitance de capacité à la sous-traitance de spécialité s'est apparemment opérée plus efficacement dans les régions les plus touchées par la décentralisation industrielle où la présence de donneurs d'ordres évoluant vers davantage de flexibilité a permis la réorientation des sous-traitants. Ainsi en Picardie, des pôles de spécialisation de la sous-traitance sont apparus dans les années 1980 en relation avec cette mutation : l'hydraulique, la machine-outil, l'aéronautique autour d'Albert, la mécanique, l'électricité et l'électronique à Saint-Quentin, l'équipement automobile et ménager à Amiens, la chaudronnerie à Soissons, l'équipement automobile à Beauvais etc<sup>1</sup>. Au contraire, la métallurgie et le travail des métaux champenois ne semblent pas avoir réussi cette transition comme l'attestent les dynamiques de l'emploi particulièrement négatives et les difficultés récurrentes de ces secteurs, dans un contexte géographique il est vrai peu favorable, car la région continue de souffrir d'un réel problème d'enclavement.

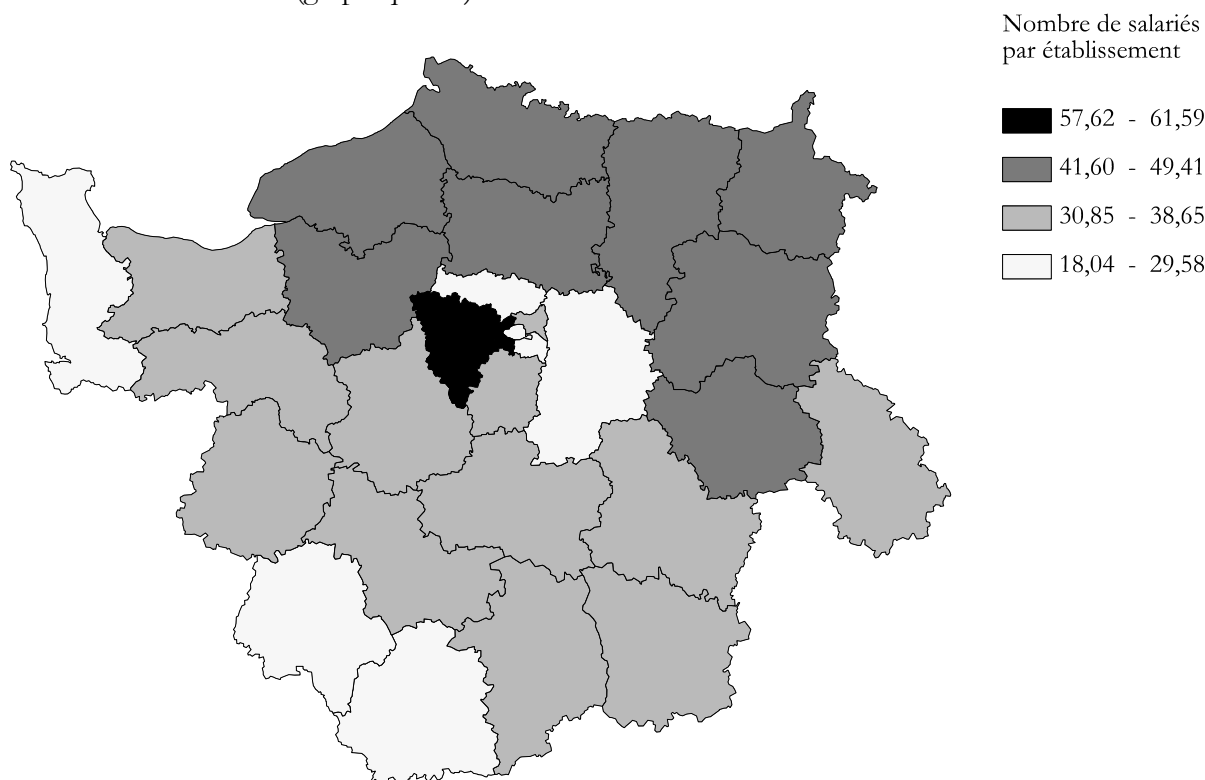
La conséquence de cette désintégration verticale différenciée spatialement se manifeste toutefois dans tous les cas par une diminution de la taille moyenne des grands établissements de production – dégraissage d'effectifs plus ou moins forts en fonction des secteurs dominants – tandis que les PME de l'industrie apparaissent comme les seuls centres micro-économiques où l'activité s'est accrue – par accroissement d'effectifs, par apparition de nouveaux établissements générés par la sous-traitance, par mise en place de nouveaux créneaux de production issus d'un essaimage des grands établissements. On peut ainsi noter en Champagne-Ardenne que « les restructurations qui sont intervenues dans [ les secteurs traditionnels ] ont fortement marqué la région et transformé son tissu industriel et son salariat (renforcement de l'importance des PME - PMI sous-traitantes et décroissance forte des grands établissements). [...] La modernisation technique [...] a été accompagnée du désengagement des grandes entreprises et de la multiplication des PME créées par des cadres licenciés ainsi que par essaimage. En définitive on est passé d'une activité structurée par la production à une activité de sous-traitance dominée et structurée par le négoce »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Vincent Martin, *art. cit.*, 1993, p. 142.

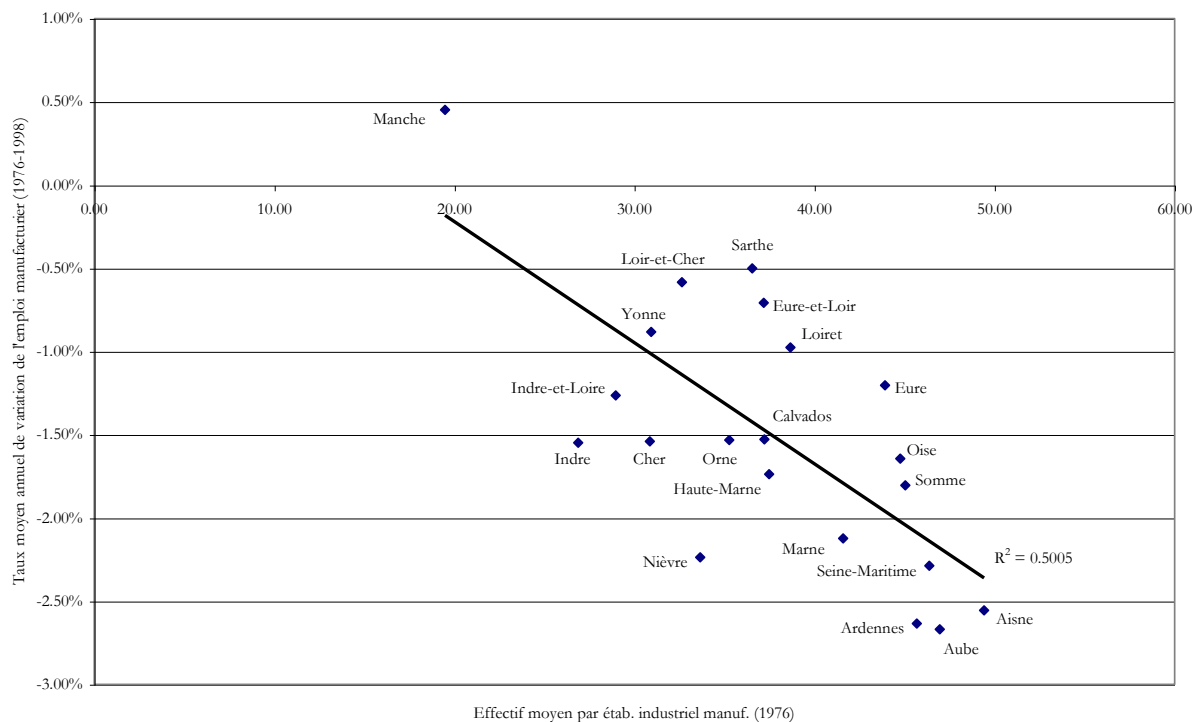
<sup>2</sup> Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, "Région Champagne-Ardenne", *Analyses et documents économiques*, n°62, décembre 1994.

Plus précisément la différenciation spatiale de ce processus d'évolution sélective en fonction de la taille des établissements a pu jouer de plusieurs façons. Dans les régions où dominaient les secteurs traditionnels – textile, travail des métaux –, les grands établissements ont perdu beaucoup d'emplois tandis que le report sur les PME sous-traitantes a été freiné par la mise en concurrence internationale et par la crise de la sous-traitance de capacité (cas de la Champagne et d'une partie de la Picardie). Dans les secteurs plus modernes – automobile, industrie mécanique, constructions électrique et électronique –, le dégraissage des grands établissements a parfois été aussi fort que dans les branches traditionnelles – dans l'automobile notamment – mais la logique d'externalisation a en partie compensé les pertes en permettant la cristallisation d'un tissu de PME sous-traitantes de plus en plus dense – Normandie, Centre, certaines zones d'emploi de Picardie aux spécialisations industrielles marquées. Ainsi la dynamique spatiale de l'industrie constatée entre 1975 et les années 1990, qui laisse la part belle à une dissymétrie entre l'arc nord-est du Bassin parisien, à forte récession, et le flanc sud-ouest, plus résistant, repose-t-elle à la fois sur la taille moyenne des établissements – les grands établissements sont plus présents au Nord-est (voir carte 122) et ont en conséquence particulièrement contribué à la perte d'emplois –, et la nature des secteurs dominants – les secteurs traditionnels, plus faiblement créateurs de sous-traitance de proximité, sont au Nord-est contrairement aux industries modernes issues de la décentralisation industrielle. C'est ce que montre en particulier la régression de l'évolution de l'emploi industriel manufacturier entre 1976 et 1998 par la taille moyenne des établissements en 1976 (graphique 17).



**Carte 122 : Taille moyenne des établissements de l'industrie manufacturière en 1976 dans le Bassin parisien.** (Source : UNEDIC).

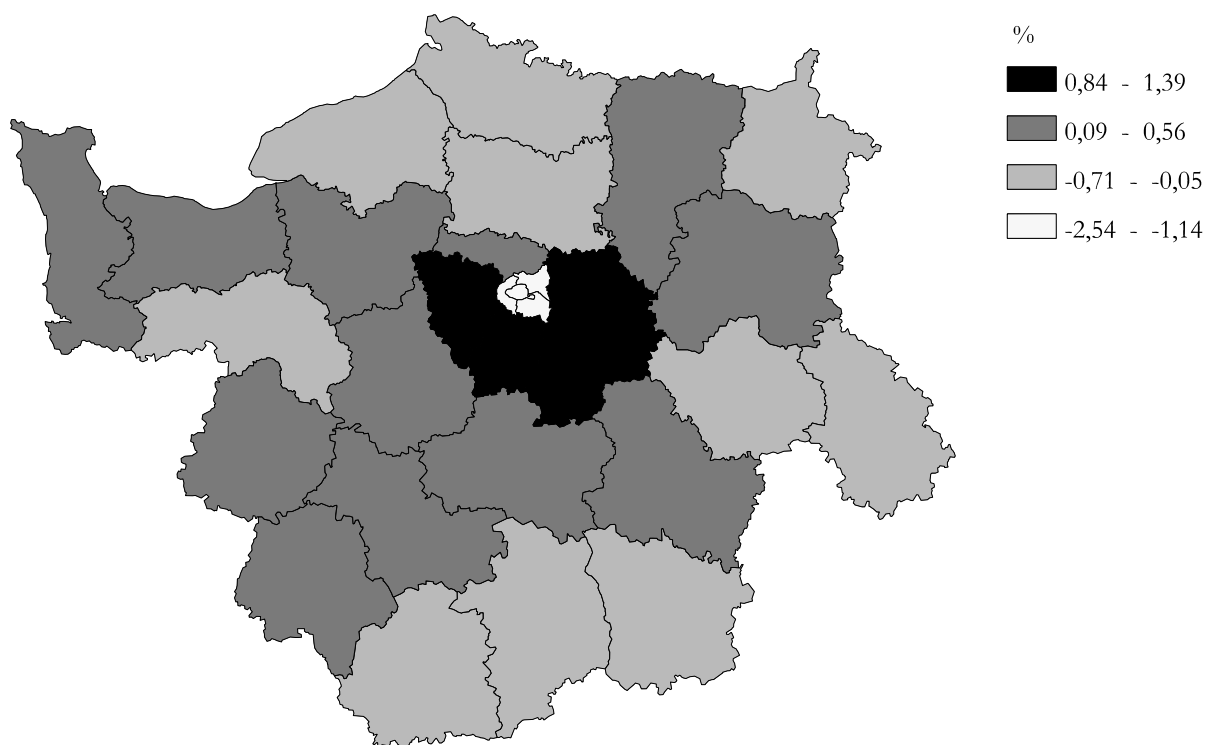




**Régression linéaire du taux de variation moyen annuel des effectifs de l'industrie manufacturière par département entre 1976 et 1998 et de l'effectif salarié par établissement industriel en 1976. (Source : UNEDIC)<sup>1</sup>**

Cette régression nous confirme en effet que le taux moyen annuel de variation de l'emploi secondaire est bien en corrélation avec la taille moyenne des établissements en début de période – coefficient de détermination  $R^2$  de plus de 50%. Quant aux écarts au modèle, ils indiquent l'impact putatif de la dimension sectorielle. La meilleure résistance de l'Oise, de la Somme, de l'Yonne et des espaces inter-séquano-ligériens tient vraisemblablement pour une bonne part à la mise en place de réseaux de sous-traitance de spécialité, commandés eux-mêmes par les industries modernes qui se sont implantées dans ces territoires pendant les Trente Glorieuses. Certes, d'autres phénomènes rentrent probablement en ligne de compte, comme la poursuite du desserrement francilien ou l'émergence d'activités nouvelles telles que l'industrie du nucléaire dans la Manche. Mais la croissance assez soutenue du nombre d'établissements dans ces régions-phares de la décentralisation industrielle (carte 123) est bien le signe d'une "PMI-sation" de l'activité productive qui a accompagné les logiques de désintégration verticale, logiques elles-mêmes à l'origine du modèle cellulaire en réseau exposé par Pierre Veltz. Le mode d'organisation, flexible et désintégré, a donc tendance à se développer dans le Bassin parisien même si les données dont nous disposons à ce sujet, en l'absence de monographies plus nombreuses et d'une analyse plus fine et plus qualitative des réseaux de sous-traitance eux-mêmes, ne débouchent que sur un état des lieux encore très lacunaire.

<sup>1</sup> Les départements d'Ile-de-France n'ont pas été inclus car, à l'évolution des effectifs due aux politiques de réductions d'emplois et aux logiques d'externalisation, s'ajoute un desserrement interne provoqué par le jeu des marchés fonciers qui surdéterminent les pertes de la partie centrale de l'agglomération et favorisent au contraire la dynamique de la deuxième couronne.



**Carte 123 : Taux moyen annuel de variation du nombre d'établissements de l'industrie manufacturière par département entre 1976 et 1998.** (Source : UNEDIC)

Mais la dissymétrie dynamique de l'emploi industriel dans le Bassin parisien, due au déclin accéléré des grands établissements et à la promotion rapide des PME – PMI, n'est pas que le reflet du développement de l'externalisation. La recherche de gains de productivité est également une dimension essentielle des évolutions de l'emploi productif qu'il faut prendre en considération.

#### *Gains de productivité et ajustement de l'emploi.*

Le déclin de l'emploi industriel depuis le milieu des années 1970, même spatialement différencié, ne résulte pas seulement de cessations d'activités dues aux nouvelles concurrences ou à la rétraction de certains marchés. Il ne découle pas non plus seulement de la mise en place de nouvelles configurations de sous-traitance. Il est aussi et probablement avant tout le reflet d'une quête permanente de gains de productivité par les entreprises, quête un moment interrompue par les deux chocs pétroliers.

Pourtant, à bien des égards, l'amélioration de la productivité depuis 1975 est ambiguë et paradoxale. Tout d'abord comme le souligne Pierre Veltz, la notion de productivité a perdu beaucoup de sa pertinence en tant que moyen de mesurer et d'appréhender performance et efficacité économiques : « La notion de "productivité" devient de plus en plus confuse et dangereuse à manier, surtout si on la rabat sur la "productivité du travail". Cela se comprend assez aisément dans l'univers des services où l'efficacité est relationnelle et ne peut plus se mesurer en volume rapporté à une unité de temps. Mais cela vaut également de plus en plus [...] dans le monde de la production automatisée »<sup>1</sup>. En effet, à propos de la productivité du travail industrielle, on peut noter que « l'efficacité ne dépend plus de l'intensité du travail programmé de chacun, mais de ce qui passe entre les individus et les groupes au travail, et qui échappe en partie à toute programmation »<sup>2</sup>. La raison d'une telle démonétisation de la productivité est que ce

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 10.

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 17.

concept est « un concept *physique* et un concept *dynamique* »<sup>1</sup>, bien adapté au monde taylorien où l'efficacité est quantifiable – par la comparaison entre volumes de production et consommation de facteurs –, mais totalement dépassé dans un univers productif où l'organisationnel, le relationnel et la capitalisation des apprentissages dessinent les nouveaux domaines de la performance. En conséquence « l'indicateur de la "productivité du travail" devient absurde et nuisible [...] dans les systèmes complexes de notre sphère B [ sphère de la fabrication matérielle et du back-office ], où les coûts [...] dépendent essentiellement du bon usage des machines (de la productivité du capital, si l'on veut), mais où ce bon usage dépend lui-même d'un processus coopératif de travail dont la mesure ne peut être réalisée par un temps »<sup>2</sup>.

Pourtant, tant la productivité du travail que la productivité du capital demeurent des mesures statistiques de la performance fréquemment utilisées par les analystes et par les agents économiques eux-mêmes. Et si entre 1975 et 1985 on a remarqué un essoufflement réel des gains de productivité – dû essentiellement à la croissance moindre de la productivité du travail (effets des chocs pétroliers, épuisement des innovations techniques) –, l'évolution positive a connu depuis une nouvelle accélération, en relation avec le contre-choc pétrolier et surtout avec le développement rapide de l'automatisation, dans l'industrie automobile en particulier<sup>3</sup>. En effet, les actions de productivité – même de plus en plus déconnectées comme nous venons de le voir de l'efficacité économique – se sont multipliées depuis 1974 et ont combiné de façon plus ou moins équilibrée la substitution capital - travail (automatisation) et la réduction d'effectifs – *downsizing*. L'exemple de la Haute-Normandie permet de suggérer un phasage en deux temps de cette tendance économique dans la mesure où « alors qu'au cours de la période 1974-1980 les gains de productivité s'expliquaient plus par une croissance de la production [ permise par les investissements productifs ], les années 80 sont marquées par une prédominance de la baisse de l'emploi industriel [downsizing] »<sup>4</sup>. Ces actions de productivité, souvent justifiées par des objectifs de rétablissement à court terme de la rentabilité pour satisfaire ou rassurer l'actionnariat, n'ont pas toujours été très efficaces sur le long terme car « bien souvent, ces substitutions se traduisent en réalité par des surcoûts non négligeables, dus au fait que l'automatisation entraîne toutes sortes de dépenses imprévues »<sup>5</sup>. Toujours est-il que, quels que soient les secteurs d'activité, cette pratique a été extrêmement courante et banale dans les grands établissements du Bassin parisien. Malgré l'essoufflement du mode d'accumulation fordiste-tayloriste, les firmes ont recherché prioritairement au cours des années 1980 – et au-delà – un accroissement de la productivité apparente du travail d'où une augmentation moyenne annuelle du capital de 4,1 % par emploi en France entre 1970 et 1991 – contre 2,9 % en Allemagne et 3,3 % aux Etats-Unis<sup>6</sup> –, faisant ainsi passer le capital fixe par poste de travail de 350 000 F en 1970, à plus d'un million de francs en 1993<sup>7</sup>.

En d'autres termes, même si la productivité du travail n'est finalement pas un révélateur pertinent de l'efficacité économique, elle est une des clés permettant de comprendre la dynamique de l'emploi industriel, en particulier dans le Bassin parisien.

Les exemples de restructurations mêlant investissements productifs – automatisation – et réduction d'effectifs – *downsizing* – en vue d'une augmentation rapide de la productivité du travail ne manquent pas, tant dans les secteurs modernes que dans les activités plus traditionnelles de l'industrie. Comme le remarquent Christel Alvergne, Yvette Lazzeri et Bernard Planque à propos de l'industrie automobile, « le robot est un "tueur" d'emplois non qualifiés : chez *Renault*, entre

---

<sup>1</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 150.

<sup>2</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 152.

<sup>3</sup> Catherine Zaidman et Bruno Crépon, "L'essoufflement des gains de productivité", in *Les entreprises à l'épreuve des années 80. Etude du système productif français*, Paris, INSEE, 1989, 334 p., pp. 93-104.

<sup>4</sup> Philippe Landre, "1971-1986 : une région face à la crise", *Aval*, janvier 1989, n°42, INSEE Haute-Normandie, pp. 24-28.

<sup>5</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 152.

<sup>6</sup> Gabriel Colletis, Jean-Louis Levet, *Quelles politiques pour l'industrie française ?*, Paris, La Documentation française, 1997, 407 p.

<sup>7</sup> Pierre Veltz, *op. cit.*, 2000, p. 131.

1974 et 1985, le nombre des ouvriers est passé de 70 000 à 54 000, alors que celui des "ETAM" (employés, techniciens et agents de maîtrise) a progressé de 23500 à 28000 »<sup>1</sup>. Mais le plus souvent, et c'est le cas notamment dans les secteurs traditionnels, la baisse d'effectifs l'a emporté sur l'investissement, l'objectif des restructurations résidant davantage dans la diminution des charges pour rétablir les marges et la trésorerie de l'entreprise, l'augmentation de la productivité n'étant alors qu'une conséquence artificielle du *downsizing*.

On peut ainsi distinguer dans le Bassin parisien trois types de restructuration : celles où l'investissement productif est important et où par conséquent le gain de productivité résulte autant de l'accumulation de capital que de la réduction de l'effectif qui en découle ; celles où au contraire la réduction d'effectifs l'emporte sur l'investissement et qui concernent avant tout les secteurs concurrencés et en rétraction de marché ; celles enfin, beaucoup plus rares, où l'investissement a permis une augmentation de la productivité, sans que celle-ci s'opère nécessairement au détriment de l'emploi dans des proportions comparables aux cas précédents.

Le premier type est assez révélateur des mutations des grands groupes industriels et des entreprises des secteurs modernes de production, issus notamment de la décentralisation industrielle – mais pas seulement –, dans lesquels l'importante automatisation des processus au détriment du facteur travail a permis d'importants gains de productivité. En Haute-Normandie, les établissements concernés appartiennent essentiellement aux secteurs dits en restructuration<sup>2</sup>. Les branches impliquées font partie des « plus gros employeurs régionaux, et notamment les grands sites de la construction automobile (*Renault* à Cléon et Sandouville) et de l'industrie du papier (les *papeteries de La Chapelle-Darblay* à Saint-Etienne-du-Rouvray et Grand-Couronne) »<sup>3</sup>. Les pertes d'emplois y ont été très brutales depuis 1982 en relation avec une automatisation et une robotisation qui s'est accompagnée par des centaines de millions de francs d'investissement et par un dégraissage massif des salariés les moins qualifiés. Mais on rencontre également quelques profils comparables dans des secteurs plus traditionnels comme l'industrie textile, historiquement très présente dans la région. Si la crise a décimé en quinze ans tant le secteur cotonnier que lainier – perte de 60 % des effectifs entre 1975 et 1990 –, la rétraction de l'activité n'a pas empêché certaines entreprises de résister. C'est le cas des *Etablissements Gresland*, filateurs de coton et teinturiers de filés de Notre-Dame de Bondeville qui, à partir de 1974, devant la baisse des ventes, ont entrepris un plan de modernisation des équipements de filature et de teinture, permettant à l'entreprise d'atteindre, au début des années 1980, une des productivités les plus élevées d'Europe. Toutefois, l'altération des capacités de financement à la suite de ces investissements a finalement conduit le groupe au dépôt de bilan en 1981 parce que les marchés continuaient à se réduire à cause de la concurrence internationale accrue. C'est également le cas des *Etablissements Desgénétais* (filature, tissage, chemiserie), filiale du groupe *Boussac* mis en règlement judiciaire en 1978 et repris par les *Frères Willot* en 1979. Cette entreprise, dirigée par J-C Boussac dès 1975, s'est lancée dans un important plan de restructuration avec l'aide des banques et du gouvernement, se traduisant par 120 millions de francs d'investissements et 4000 suppressions d'emplois. Malheureusement, ce plan conçu pour trois années, a échoué au bout de deux, la vétusté du groupe n'ayant pas permis de rattraper les retards de compétitivité<sup>4</sup>.

En Picardie, ce sont également des grands groupes qui sont généralement mentionnés par diverses études comme ayant "mixé" investissements et dégraissage pour accroître la productivité, sans qu'ils soient nécessairement révélateurs des branches modernes déployées pendant les

---

<sup>1</sup> Christel Alvergne, Yvette Lazzeri, Bernard Planque, *art. cit.*, in Jean-Pierre Gilly et Claude Dupuy (dir.), *op. cit.*, 1993, p. 42.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Gilles Lajoie, "L'industrie régionale, de la crise d'adaptation à la crise de croissance", in Yves Guermond (Dir.), *La Haute-Normandie sur deux horizons*, Paris, Montpellier, La Documentation Française, Reclus, 1993, 208 p., pp. 133-140. Cet auteur distingue les secteurs en déclin qui perdent des emplois de manière continue depuis 1975, les secteurs en restructuration – croissance jusqu'en 1982 et déclin depuis – et les secteurs dynamiques qui gagnent des emplois de manière ininterrompue depuis 1975.

<sup>3</sup> Gilles Lajoie, *art. cit.*, 1993, p. 134.

<sup>4</sup> Ces deux exemples sont cités par Jean-Claude Dumas, "Le textile et l'habillement en Seine-Maritime (1961-1983)", *Etudes Normandes*, n°4, 1986, pp. 56-69.

Trente Glorieuses. Ainsi, dans le bassin de Creil, c'est la *SOLLAC* filiale de l'entreprise sidérurgique *USINOR* (laminage à froid) qui « a "perdu" près de 400 emplois soit par préretraite, soit par reconversion au moment où, à partir de 1986, de très importants investissements furent réalisés faisant de l'unité de Montataire un des établissements les plus modernes d'Europe »<sup>1</sup>. De même Saint-Gobain, sur deux de ses sites régionaux – Chanteraine et Vauxtrot – a conduit le même type de stratégie : « A Chanteraine : réduction d'effectifs de moitié avec une production de verre plat passant de 400 tonnes par jour à 650 tonnes aujourd'hui. A Vauxtrot, même procédé : emplois réduits, tonnages doublés »<sup>2</sup>, grâce à des investissements massifs et à des dégraissages qui ont permis de multiplier par plus de deux la productivité du travail. Pourtant, les entreprises régionales issues du secteur décentralisé ont également participé à ce mouvement "automatisation / *downsizing*". C'est le cas de *MBK* – ex *Motobécane* – à Saint-Quentin : cette entreprise, délocalisée depuis Pantin en 1951, est devenue le premier employeur de la ville dans les années 1970 avec près de 4000 emplois<sup>3</sup>. Après les chocs pétroliers, les licenciements se sont multipliés sans que les investissements productifs aient été très significatifs, jusqu'à ce que l'entreprise, en grande difficulté, soit reprise par *Yamaha Motor Co.* en 1986. « Depuis 1986 [ jusqu'en 1989 ], *MBK* a investi quelque 130 millions de francs pour moderniser son outil industriel (montage, robotique) »<sup>4</sup>, faisant ainsi passer la masse salariale d'un effectif de 2000 à la fin des années 1970 à un peu moins de 1400 au début des années 1990. Il est vrai que le redressement du groupe ne s'est pas limité à une amélioration physique et comptable de la productivité. Confirmant les analyses de Pierre Veltz, la reconquête de l'efficacité économique est également passée par une meilleure "productivité" de l'organisation, calée sur les méthodes japonaises : c'est le concept du *TPM (Total Productivity Maintenance)* qui concerne à l'heure actuelle « 200 salariés dans deux activités (fonderie sous pression d'aluminium et peinture plastique) qui travaillent selon les "5 S" (cinq principes) : nettoyage, ordre, rangement, propreté et discipline. "Les salariés répartis dans onze ateliers pilotes (soudure, presse...), sont responsabilisés, impliqués. Ils fixent leurs objectifs, étudient et réalisent eux-mêmes les méthodes pour y parvenir", explique M. André Sommerfelt, directeur général industriel ».<sup>5</sup> Ici, comme dans les autres établissements de ce type, les gains de productivité ont été assurés concomitamment par une reprise des investissements et par une réduction drastique des emplois, mais aussi par une optimisation de l'organisation productive en rupture avec les méthodes rationalisantes et déresponsabilisantes du fordisme-taylorisme. En Champagne-Ardenne, ce sont également des entreprises traditionnelles – travail des métaux et textile – qui ont le plus souvent conduit les restructurations fondées sur le couple investissement / dégraissage : « en huit ans [ entre 1982 et 1990 ] près de 20000 emplois d'ouvriers non qualifiés ont disparu dans les grosses entreprises suite à l'automatisation, et la plupart se sont déplacés vers des emplois non qualifiés dans les PME et le tertiaire ». Même « les emplois qualifiés se transforment, particulièrement dans l'industrie lourde. Par exemple entre 1982 et 1990, 2000 emplois de monteuses et ouvriers très qualifiés en mécanique générale (tourneurs, fraiseurs...) ont été supprimés et dans le même temps 1700 emplois d'entretien d'équipement industriel ont été créés »<sup>6</sup>, en réponse à l'automatisation croissante des installations.

Toutefois, dans les secteurs d'activité où la concurrence internationale a été la plus vive et là où les marchés se sont considérablement rétractés depuis les années 1970, un autre type de restructuration visant à restaurer compétitivité et productivité a été mis en place. Dans ce cas, les investissements ont été volontairement négligés ou limités, l'essentiel de la reconquête de l'efficacité passant par des dégraissages massifs visant à une augmentation plus ou moins

<sup>1</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1989, p. 235.

<sup>2</sup> Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, "Région Picardie", *Analyses et documents économiques*, n°51, juin 1992.

<sup>3</sup> Pierre Flattrès, *Atlas et géographie du Nord et de la Picardie*, Paris, Flammarion, Coll. Atlas et géographie de la France moderne, 1980, 423 p., pp. 219 et 260.

<sup>4</sup> François Pargny, "Picardie, creuset industriel", *MOCI*, octobre 1990, n°940, p. 76.

<sup>5</sup> François Pargny, *art. cit.*, octobre 1990, p. 76.

<sup>6</sup> Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, "Région Champagne-Ardenne", *Analyses et documents économiques*, n°62, décembre 1994.

artificielle de la productivité globale – et particulièrement du travail – non pas à l'échelle de l'établissement mais à celle du groupe ou de la firme. Sous la contrainte de la réduction forte des marchés, les capacités de production ont été délibérément sacrifiées, afin de rétablir une certaine rentabilité financière, le plus souvent sans succès. En Haute-Normandie, c'est évidemment le textile qui illustre le mieux ce type de tentative de restauration de la compétitivité. Le groupe *Agache-Willot*, présent dans la région dès la fin des années 1950, suite à la reprise de nombreuses entreprises régionales – *Campard et Gramont* (tissage), *Etablissements Gaillard*, *Comptoir général des tissus manufacturés (COGETEMA)* – en est un bon exemple. Après 1975, les fermetures de sites de production s'accroissent et s'intensifient même après 1978, lors de la reprise de *Boussac*. De ce fait peu d'investissements nouveaux ont été consentis, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité étant assurée par la seule réduction des emplois qui a touché jusqu'à 50 % des effectifs salariés<sup>1</sup>.

En Picardie, le textile est également exemplaire de ce type de stratégie du fait de la présence de *Boussac* dans le Val de Nièvre et le Val d'Authie. Les établissements ferment les uns après les autres, entre 1979 et 1985, provoquant le passage de 5000 à 1000 emplois. Mais ce secteur n'est pas le seul : la machine-outil dans le bassin d'Albert connaît la même évolution. Un plan de restructuration, fondé exclusivement sur des réductions d'effectifs, est mis en place en 1982 et touche trois des principales entreprises régionales – *Liné*, *Titan Cazenou* et *Albert Machines-outils*<sup>2</sup>. Ailleurs dans la région, ce sont plutôt les grands groupes qui ont été responsables du désinvestissement accompagnant la fermeture de certains sites ou la réduction massive des effectifs salariés. A Chauny, la restructuration touche essentiellement la chimie avec le départ de *Rhône Poulenc* et les licenciements chez *Atochem*. Dans le bassin de Creil, c'est *CDF chimie* et *Saint-Gobain* qui sont essentiellement en cause. La première des deux entreprises a repris à Villiers-Saint-Paul, en 1983, la gestion de la plate-forme chimique de *la Colorante* propriété de *PUK* depuis 1924. Elle en poursuit la restructuration (passage de 3000 emplois en 1975 à 2000 en 1981 et 600 en 1986) sans conduire, jusqu'en 1986, d'investissements nouveaux. En 1986, le groupe se rebaptise *ORKEM* et tente une reconversion du site. Une réindustrialisation est entreprise vers la chimie fine et se traduit par la commercialisation auprès d'entreprises extérieures au groupe de surfaces aménagées pour la production, tandis qu'une nouvelle filiale est créée – *CDF chimie SP* –, spécialisée dans la recherche appliquée et l'informatique qui sont des domaines susceptibles d'offrir des services aux jeunes PME s'implantant sur le site. Si 1200 personnes travaillent encore sur le lieu de l'ancienne usine chimique, elles appartiennent principalement à des entreprises nouvelles (plus de 700 emplois), la liquidation du potentiel de production hérité étant aujourd'hui à peu près achevée<sup>3</sup>. Quant à *Saint-Gobain*, à côté des investissements importants réalisés dans le secteur verrier et cités précédemment, on lui doit la restructuration de l'usine *ISOVER* de Rantigny (laine de verre et isolation). Alors que l'entreprise rénove ailleurs son outil de production, les lignes de fabrication sont ici progressivement fermées car l'usine est vétuste comparée à son homologue, plus récente, d'Orange. Seule l'activité de recherche (150 emplois) se maintient – avec quelques pertes d'emplois toutefois –, dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, le dessin de flacons, la conception de moules etc.

En Champagne-Ardenne, comme en Haute-Normandie, ce sont également les secteurs traditionnels qui opèrent des restructurations par une diminution des investissements et par des licenciements qui vont assez souvent jusqu'à la cessation d'activité. Textile, fonderie, travail des métaux sont ici dans la ligne de mire. En effet, « dans les activités traditionnelles, les effectifs salariés comme les investissements n'ont cessé de diminuer sur la période 1974-1983. En moyenne annuelle et en francs constants, les investissements réalisés par les unités appartenant à ces secteurs ont baissé d'environ 25 % entre les périodes 1974-1978 et 1979-1983 »<sup>4</sup>. Dans le cas

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Dumas, "Le textile et l'habillement en Seine-Maritime (1961-1983)", *Etudes Normandes*, 1986, n°4, p. 63.

<sup>2</sup> "La Picardie, une région industrielle", *Etudes de Relais*, n°5, INSEE, juin 1988, p. 7.

<sup>3</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1989, p. 234.

<sup>4</sup> Jean-Claude Hautcoeur, "Dix ans de crise dans l'industrie", *Economie champenoise*, mai 1986, n° 35, INSEE, p. 6.

du textile – bonneterie –, le désinvestissement s'est même traduit par deux phénomènes majeurs : la délocalisation vers les pays à bas salaires et l'abandon des activités les plus technologiques, à l'instar de la machine à tricoter qui a totalement disparu de la région troyenne à la suite de la faillite, en 1979, des *établissements Lebocey*<sup>1</sup>, laissant ainsi le champ libre aux industriels allemands, suisses et japonais. Mais en Champagne, le fait remarquable est probablement que cette stratégie de restructuration a également affecté, dans de moindres proportions toutefois, les industries plus modernes issues de la décentralisation industrielle : « le niveau moyen des investissements par salarié dans la région est de l'ordre des deux tiers du niveau national dans l'industrie automobile et de la moitié dans les industries de la chimie et du caoutchouc »<sup>2</sup>. Et ce jugement vaut tout autant pour l'industrie électrique et électronique ainsi que pour l'industrie pharmaceutique qui ont été toutes deux en deçà des performances enregistrées au niveau national pour le renouvellement de l'appareil productif. Tant et si bien que la productivité du travail ne s'est que faiblement améliorée au cours des années 1980 même si, pour presque tous les secteurs cités, les pertes d'effectifs ont été plus importantes ici qu'ailleurs. La Champagne-Ardenne n'a donc que faiblement profité de la reprise de 1986, les pertes d'emplois se succédant à un rythme soutenu, dans le cadre d'une tentative de rattrapage des retards accumulés. Cette similitude des industries traditionnelles et des industries modernes en matière de restructuration est une originalité de la région : alors que dans le reste du Bassin parisien – à l'exclusion de la Nièvre –, les activités issues de la décentralisation ont certes licencié mais dans le même temps beaucoup investi pour améliorer la productivité, la Champagne a continué à privilégier un mode de production plus extensif, dû peut-être à la taille plus modeste des entreprises qui se sont implantées ici dans les années 1950 et 1960.

Enfin, le troisième type d'adaptation des activités de production au nouveau contexte concurrentiel est également passé, dans de rares cas, par une politique d'investissement importante, sans que pour autant les réductions d'effectifs aient atteint un niveau dramatique. C'est le cas des secteurs où la productivité du travail était déjà relativement élevée et qui connaissaient une croissance soutenue de leurs débouchés – industries pharmaceutiques et de la parachimie, dans l'Oise, l'Eure, l'Eure-et-Loir et le Loiret. Ainsi « la bonne résistance de l'industrie compiégnnoise<sup>3</sup> s'explique en partie au moins par sa forte productivité, très supérieure à la moyenne régionale et à celle des activités des bassins en crise : Sud-Oise, Amiens, Saint-Quentin, surtout, mais aussi Beauvais, Chauny ou Soissons »<sup>4</sup>. L'adaptation à la crise s'y est en effet traduite par une poursuite de la modernisation de l'équipement industriel, accompagnée d'une substitution des techniciens et des ouvriers qualifiés aux emplois d'ouvriers spécialisés qui prévalaient largement depuis la décentralisation industrielle : « *Colgate-Palmolive, D.S.M. Résines France, USIPHAR / Roussel-Uclaf* robotisent leurs chaînes de fabrication. Le plus souvent, sont supprimés les emplois d'O.S., auxquels on substitue des postes de maintenance proposés à des employés perfectibles, avec des contrats d'adaptation dans le cadre d'une formation par alternance »<sup>5</sup>. Cette "modernisation par le haut", couplant investissements capitalistiques et amélioration des qualifications, est la forme la plus efficace de sortie du fordisme-taylorisme rencontrée dans les bassins d'emploi du Bassin parisien. Elle semble avoir concerné un certain nombre de régions où se sont installées des industries modernes, en particulier dans l'espace inter-séquano-ligérien.

La différenciation spatiale des gains de productivité comporte donc quelques-unes des clés explicatives de la dissymétrie du Bassin parisien en matière de dynamique de l'emploi productif. Dans les régions de l'arc nord-est (de la Haute-Normandie à la Champagne-Ardenne),

---

<sup>1</sup> Centre confédéral d'études économiques et sociales de la CGT, "Région Champagne-Ardenne", *Analyses et documents économiques*, n°62, décembre 1994, p. 4 ; Martin Vanier, *art. cit.*, 1989, p. 666-667 ; Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, p. 84.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet et pour les développements suivants : Patrick Salvatori, "Les industries récentes : une implantation limitée", *Economie Champenoise*, mai 1986, n°35, INSEE, p. 15-17.

<sup>3</sup> Aucune perte d'emplois industriels entre 1982 et 1990 sur la base des statistiques UNEDIC hors bâtiment et génie civil.

<sup>4</sup> OREAP / SESGAR, *Préparation du livre blanc pour l'aménagement du Bassin parisien. Problèmes et perspectives de développement de la Picardie*, Amiens, Préfecture de la région Picardie, 1991, 124 p., p. 37.

<sup>5</sup> Alain J.M. Bernard, *art. cit.*, 1988, p. 207.

les réductions d'effectifs ont été, compte tenu de la présence relativement importante de secteurs traditionnels ou d'industries plus modernes qui pouvaient encore accroître la productivité du travail, le moyen de reconquérir une certaine efficacité économique. Ailleurs par contre, le panel plus diversifié d'activités principalement issues de la décentralisation industrielle – en particulier en région Centre –, a pu, grâce à un meilleur comportement des marchés, améliorer sa productivité globale en recourant davantage aux investissements productifs qu'aux licenciements. Cette hypothèse, fondée sur les quelques exemples régionaux précédents, mériterait toutefois d'être étayée par l'analyse de certains ratios, tels que la variation de la productivité du travail, l'investissement par salarié, l'évolution des résultats d'exploitation, la dynamique des effectifs, dont l'interaction est de nature à éclairer la différenciation spatiale des stratégies de reconquête de l'efficacité économique. Les données statistiques disponibles sur ce thème sont rares et reposent principalement sur l'enquête annuelle entreprise de l'INSEE dont les résultats ne sont publiés, pour un niveau fin de la NAP<sup>1</sup>, qu'à l'échelle régionale. C'est donc sur la base des séries issues de cette enquête pour la période 1977-1988 que nous avons tenté d'esquisser une synthèse des évolutions de la productivité. Pour tenir compte du clivage intrinsèque qui structure le système productif du Bassin parisien, nous avons effectué les calculs pour deux quantités agrégées : les secteurs traditionnels pour lesquels moins de 11 % des emplois de 1975 étaient issus de la décentralisation industrielle et les secteurs modernes dont plus de 11 % des effectifs provenaient du desserrement national de l'appareil productif pendant les Trente Glorieuses<sup>2</sup>. Les activités productives aux localisations très spécifiques – liées aux gisements ou ressources naturelles – comme les industries agricoles et alimentaires ainsi que la production et la distribution d'énergie n'ont pas été prises en compte.

---

<sup>1</sup> NAP 40

<sup>2</sup> Ce seuil de 11 % correspond à la part de l'emploi secondaire issu de la décentralisation industrielle en 1975 (Christian Verlaque, *op. cit.*, 1984). Les branches traditionnelles sont : les minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier ; les minerais, métaux et demi-produits non ferreux ; les matériaux de construction et minéraux divers ; l'industrie du verre ; la chimie de base et des fibres synthétiques ; la fonderie et le travail des métaux ; l'industrie du papier et du carton ; la construction mécanique ; la construction navale, aéronautique et l'armement ; l'industrie textile ; l'industrie du cuir ; le bois, l'ameublement et les industries diverses ; l'imprimerie, presse, édition. Les branches modernes sont : le caoutchouc et les matières plastiques ; la construction de matériels électriques et électroniques professionnels ; l'automobile et autres matériels de transport terrestre ; la parachimie, et l'industrie pharmaceutique.



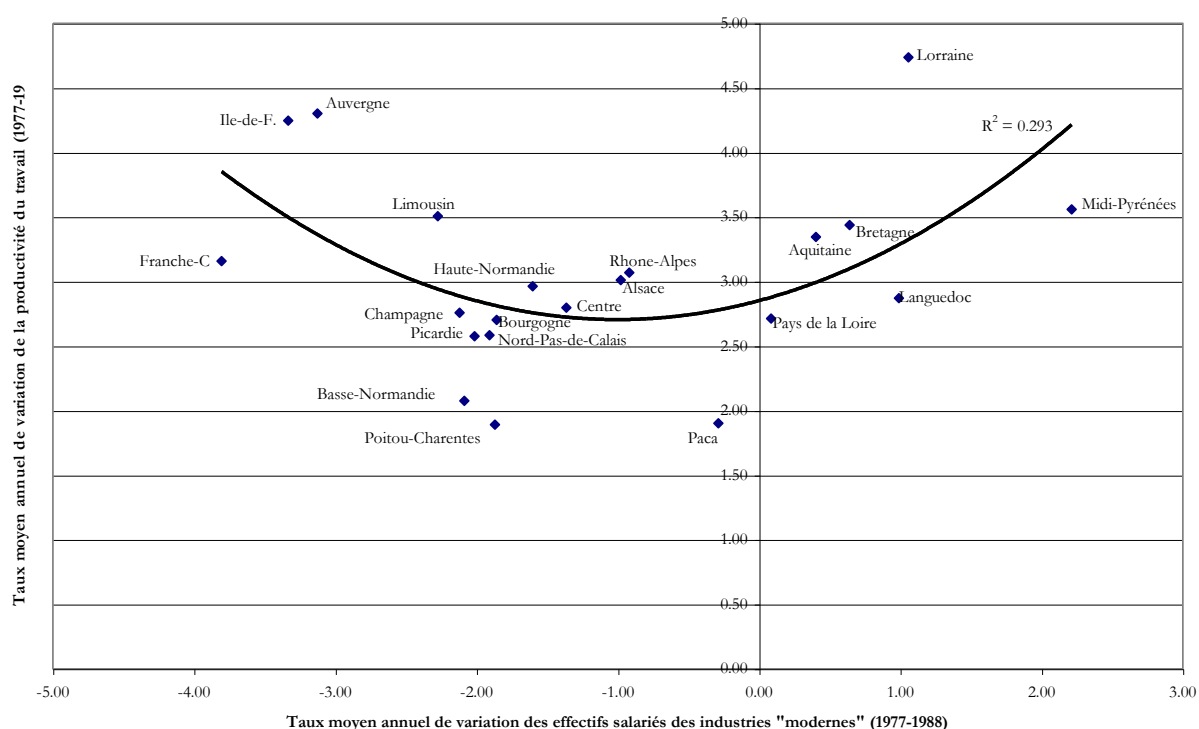
	Taux moyen annuel (%) de variation de la productivité du travail (1977-1988)			Taux moyen annuel (%) de variation des effectifs salariés(1977-1988)			Investissements réalisés entre 1977 et 1988 par emploi (F/emploi)		
	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière
Champagne-Ardenne	2.71	2.76	2.75	-3.71	-2.12	-3.37	261478	346500	278702
Picardie	<b>3.35</b>	2.58	3.1	<b>-2.79</b>	-2.01	<b>-2.54</b>	334694	347321	338920
Haute-Normandie	<b>3.67</b>	2.96	<b>3.36</b>	-3.32	<b>-1.6</b>	-2.6	<b>419061</b>	<b>460875</b>	<b>436602</b>
Basse-Normandie	2.15	2.07	2.11	<b>-1.18</b>	-2.09	<b>-1.54</b>	<b>1127835</b>	358226	<b>826152</b>
Pays de la Loire	1.65	2.71	2.05	<b>-1.67</b>	<b>0.08</b>	<b>-1.15</b>	239823	371443	279373
Centre	1.87	2.8	2.29	<b>-1.53</b>	<b>-1.36</b>	<b>-1.46</b>	253092	372244	301559
Bourgogne	3.23	2.7	2.82	<b>-2.71</b>	<b>-1.86</b>	<b>-2.42</b>	264603	410344	314519
France	3.3	3.31	3.33	-2.95	-1.89	-2.6	336143	442035	370801

**Tableau 74 : Taux moyen annuel de variation de la productivité du travail et des effectifs salariés, montant des investissements par emploi dans les industries traditionnelles et modernes des régions de l'aire régionale du Bassin parisien exprimés en francs constants (Francs 1999)<sup>1</sup>. (Source EAE - INSEE)**

Le premier fait important réside dans la faiblesse de la progression de la productivité du travail dans le Bassin parisien hors Ile-de-France au cours de cette période d'adaptation du système productif. A l'exception de la Haute-Normandie et de la Picardie pour les activités traditionnelles – adaptation des grands groupes chimiques dans le premier cas et évolution vers une sous-traitance de qualité pour les deux régions –, les variations constatées sont inférieures au niveau national, en particulier dans les régions de la décentralisation industrielle – Centre, Basse-Normandie, Pays de la Loire. De ce point de vue, l'industrie du Bassin parisien est donc restée avant tout une industrie de main-d'œuvre, c'est-à-dire une industrie taylorienne, ce qu'autorise la jeunesse des établissements de production ainsi que les niveaux de rémunération plus modestes qu'à l'échelle nationale. Cette observation est confirmée par la faiblesse des investissements rapportée aux standards nationaux. A l'exception de la Haute-Normandie – qui se distingue grâce aux modernisations effectuées dans l'industrie chimique lourde et dans l'automobile –, et de la Basse-Normandie – où le développement de la *COGEMA* (extension de l'usine de retraitement de la Hague) explique les niveaux exceptionnels de l'investissement productif –, les performances enregistrées ailleurs sont partout en deçà des moyennes nationales, ce qui indique que l'outil de production est resté faiblement capitalistique. De ce fait, l'amélioration de la productivité est d'abord passée par une stratégie de réduction d'effectifs qui l'a donc emporté sur une politique d'investissement. Les quatre régions qui ont connu l'évolution la plus importante de la productivité du travail – Bourgogne, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie – sont aussi celles qui ont le plus dégraissé (entre -2,42 % et - 3,37 % par an) si l'on se base sur les chiffres de l'ensemble de l'activité manufacturière. Pour la Haute-Normandie, on pourrait dire néanmoins que les réductions d'effectifs et les investissements productifs ont largement combiné leurs effets et expliquent une progression de la productivité du travail supérieure à la moyenne nationale. Une régression construite sur la base des 22 régions françaises confirmerait d'ailleurs largement cette thèse de la corrélation entre hausse de la productivité du travail et pratique du *downsizing*. En effet, pour l'ensemble de l'industrie manufacturière le coefficient de détermination atteint 47,6 % mais ce chiffre est porté à 62,2 % pour les seules industries traditionnelles, ce qui montre que ce mode de retour à la compétitivité a surtout concerné les activités aux marchés déclinants ou très concurrencés. Dans les branches plus modernes par contre, desquelles sont

<sup>1</sup> En gras les régions dont les performances sont supérieures aux performances nationales pour l'ensemble des indicateurs.

issues la plupart des secteurs décentralisés, aucun ajustement linéaire ne se dégage, celui-ci étant plutôt polynomial (voir graphique 18). Jusqu'à un seuil de réduction des effectifs de - 1% par an les gains de productivité sont d'autant plus élevés que le débauchage est important. Passé ce seuil, c'est l'inverse qui se produit, la productivité s'accroissant en proportion de l'amélioration du taux de variation de l'emploi. Cette dynamique complexe souligne en fait la diversité sectorielle et fonctionnelle des secteurs industriels modernes des régions françaises. Là où ces branches se sont développées au cours des années 80 – par poursuite de la décentralisation (automobile) ou par accueil d'investissements étrangers comme en Lorraine ; par développement des industries de pointe comme en Midi-Pyrénées –, l'expansion des marchés et la montée en puissance des capacités de production ont permis conjointement des augmentations d'effectifs et des gains de productivité. Ce n'est pas le cas dans l'aire régionale du Bassin parisien où ces derniers, accompagnés de pertes d'emplois, sont en position médiane entre la situation précédemment décrite et celle qui caractérise des régions où les industries dites modernes se sont fortement restructurées – automobile en Ile-de-France et Franche-Comté, industrie du pneumatique en Auvergne (*Michelin*), industrie électrique (*Legrand*) en Limousin.



**Régression du taux moyen annuel de variation de la productivité du travail dans les secteurs "modernes" de l'industrie par le taux moyen annuel de variation de l'effectif salarié de ces mêmes secteurs entre 1977 et 1988 (en francs constants 1999).** (Source : EAE - INSEE)

Il est donc très clair – malgré l'évolution originale des industries dites modernes – que la réduction des effectifs secondaires est en étroite relation avec la plus ou moins forte progression de la productivité du travail. Là où les industries traditionnelles étaient les plus présentes – c'est-à-dire en Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie et dans le Sud de la Bourgogne –, la diminution des emplois industriels a été plus rapide car les gains de productivité étaient rendus nécessaires par l'existence d'une concurrence accrue et par la rétraction des marchés. Là où, par contre, elles étaient moins bien implantées – Sud-Ouest du Bassin parisien –, le déclin industriel s'est moins fait sentir, mais dans le même temps, les gains de productivité ont été moindres, alors que de surcroît, dans le domaine des industries dites "modernes", ces mêmes gains ont été

extrêmement resserrés, en relation vraisemblablement avec de plus faibles rémunérations du travail.

Toutefois, si la plus ou moins forte réduction des effectifs industriels et par conséquent la plus ou moins grande variation de la productivité du travail dans les régions du Bassin parisien peut s'expliquer en bonne partie par la localisation différenciée des industries traditionnelles et des industries modernes, celle-ci ne saurait rendre compte à elle seule de la meilleure résistance de l'industrie dans l'Ouest et le Sud du Bassin parisien. En effet, dans les secteurs modernes, des investissements productifs plus importants en région Centre, Bourgogne ou en Pays de la Loire – tout comme en Haute-Normandie d'ailleurs – ont probablement permis d'obtenir des gains de productivité aussi importants – voire plus – qu'en Picardie ou Champagne, sans que les effectifs y soient réduits dans des proportions équivalentes. De même, dans les secteurs traditionnels, la moindre réduction des effectifs enregistrée dans ces régions et donc la moindre augmentation de la productivité posent la question du fondement de telles disparités puisque le niveau des investissements ne saurait l'expliquer à lui seul. S'agit-il du résultat d'une meilleure insertion de ces branches dans des réseaux de sous-traitance impulsés par les activités productives régionales les plus dynamiques ou faut-il y voir le jeu d'autres facteurs économiques ?

Pour répondre à cette question, la prise en compte d'autres ratios examinant la rémunération respective du capital et du travail peut s'avérer utile. En appui à cette recherche, nous ajouterons donc aux indicateurs déjà utilisés jusqu'à présent – taux moyen annuel de variation des effectifs industriels (1977-1988), taux moyen annuel de variation de la productivité du travail (1977-1988), montant des investissements par emploi entre 1977 et 1978 – les variables suivantes :

- La part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée en début de période car c'est un indicateur de la santé financière des entreprises.
- La variation en points de la part de cette première variable entre 1977 et 1988 pour vérifier s'il y a ou non dégradation de cet indicateur et s'il est en corrélation possible avec la variation de l'emploi.
- La part en 1977 de la rémunération du travail (ensemble de la masse salariale) dans la valeur ajoutée, dont le niveau plus ou moins élevé indique si l'industrie régionale est une activité capitaliste ou de main-d'œuvre.
- La variation en points de ce ratio entre 1977 et 1988 afin de voir si les mutations s'effectuent en faveur du facteur travail ou du facteur capital.

Compte tenu de la grande hétérogénéité des situations régionales et de la diversité sectorielle de ce que nous appelons les industries traditionnelles et les industries modernes, l'analyse suivante ne portera que sur les sept régions du Bassin parisien hors Ile-de-France dont le profil productif présente de nombreuses similitudes.

Le tableau 75 compare pour chacune d'elle les niveaux de rémunération du capital et du travail et leur évolution entre 1977 et 1988. Les indicateurs obtenus permettent de confirmer certains aspects de la dissymétrie dynamique du Bassin parisien. Que ce soit pour les industries traditionnelles ou pour les industries modernes, de sensibles différences opposent en effet les régions de l'arc nord-est – Haute-Normandie, Picardie, Champagne, voire Bourgogne – à celles du Sud-ouest du Bassin parisien – Basse-Normandie, Pays de la Loire, Centre.

	Part dell'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée en 1977 (%)			Variation en points de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée entre 1977 et 1988			Part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée en 1977 (%)			Variation de la rémunération du travail en points dans la valeur ajoutée entre 1977 et 1988		
	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière	Dans les industries traditionnelles	Dans les industries modernes	Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière
Champagne-Ardenne	16.03	20.24	16.94	2.33	-0.05	1.88	49.73	46.69	49.08	-8.49	-10.44	-8.55
Picardie	17.88	21.62	19.09	2	0.61	1.56	47.58	47.83	47.66	-10.67	-11.21	-9.41
Haute-Normandie	19.32	23.25	20.87	-2.4	-2.92	-2.51	48.92	46.94	48.14	-12.84	-20.24	-11.33
Basse-Normandie	27.02	27.46	27.21	3.37	-9.89	-8.5	45.6	45.76	45.67	-6.03	-21.18	-5.2
Pays de la Loire	21.95	24.61	22.73	-2.25	-4.05	-2.72	46.32	46.02	46.23	-4.73	-16	-5.59
Centre	23.48	26.87	24.94	-5.54	-3.61	-4.55	47.19	45.51	46.47	-4.8	-11.25	-6.05
Bourgogne	20.43	24.1	21.68	3.37	-3.82	0.91	47.06	46.38	46.83	-11	-16.66	-9.77
France	16.16	19.48	17.28	4.82	2.31	3.99	50.1	49.4	49.86	-11.47	-16.47	-11.19

**Tableau 75 : Part des excédents bruts d'exploitation et de la masse salariale dans la valeur ajoutée en 1977 et leur évolution en points entre 1977 et 1988 pour six régions de l'aire régionale du Bassin parisien. (Source : INSEE - EAE).**

On observe tout d'abord une moindre rémunération du capital en Picardie, Champagne, Haute-Normandie et Bourgogne, par rapport à celle des régions Centre, Pays de la Loire et Basse-Normandie. Certes, ce niveau de rémunération reste supérieur partout à la moyenne nationale, mais cette situation résulte principalement de l'influence qu'exerce sur cette moyenne la dégradation financière des entreprises de Lorraine, de Nord-Pas-de-Calais et d'Ile-de-France. Il est donc clair que les régions de l'arc Nord-est du Bassin parisien qui ont le plus licencié doivent cette évolution à la dégradation de la situation financière de leurs entreprises. Ce constat est confirmé par la variation de la rémunération du capital et du travail. Dans les régions de l'arc nord-est, à l'exception de la Haute-Normandie, les licenciements ont pu contribuer fortement au rétablissement partiel de l'excédent brut d'exploitation. Au contraire, en région Centre, Basse-Normandie, et Pays de la Loire, les positions acquises dès le début de la crise ont permis de limiter les réductions d'effectifs, ce qui explique la dégradation parfois importante de la rémunération du capital exprimée par la variation de la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée. En ce qui concerne la rémunération du travail, alors que celle-ci ne présentait pas de nombreux écarts au sein du Bassin parisien – poids toutefois plus important en Picardie, Champagne et Haute-Normandie –, les évolutions ultérieures traduisent une diminution plus marquée de sa part dans les régions de l'arc nord-est que dans celles du Sud-ouest. On remarquera toutefois que, dans les deux régions normandes, la rémunération du travail enregistrée dans les industries modernes a particulièrement reculé, ce qui est probablement le signe, moins tant d'une diminution forte des effectifs salariés – que rien ne montre –, que d'une augmentation de la valeur ajoutée obtenue par le recours massif à l'automatisation, notamment dans les industries de montage automobile, fortement implantées dans ces deux régions.

Si donc la diminution des effectifs industriels a bien été le moyen d'obtenir une augmentation rapide et significative de la productivité du travail, celle-ci repose moins sur une politique d'investissements productifs que sur une réduction importante de la masse salariale. Les contrastes régionaux observés qui opposent le Nord-est et le Sud-ouest du Bassin parisien nous indiquent par ailleurs que cette course à la productivité est en étroite relation avec la situation financière des entreprises au début de la crise. Là où la rémunération du capital se trouvait plus dégradé qu'ailleurs – Picardie, Champagne, Haute-Normandie, voire Bourgogne – les suppressions d'effectifs ont été plus importantes et par conséquent les gains de productivité plus marqués dans le but de rétablir, au moins en partie, la rentabilité financière des entreprises. En Basse-Normandie, région Centre et Pays de la Loire au contraire, les marges de manœuvre acquises du fait des investissements réalisés pendant la décentralisation, ont permis de préserver davantage la masse salariale même si, dans le même temps, la productivité du travail a moins progressé qu'ailleurs. Cette évolution différenciée est confirmée par l'examen des coefficients de

détermination entre taux moyen annuel de variation des effectifs salariés et les différentes variables analysées précédemment (tableau 76).

	Coefficient de détermination (R <sup>2</sup> ) des régressions linéaires entre taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1977 et 1988 et...		
	Pour les industries traditionnelles	Pour les industries modernes	Pour l'ensemble du secteur manufacturier
le taux moyen annuel de variation de la productivité du travail (1977-1988)	58.65%	8.37%	58.32%
le montant des investissements par emploi entre 1977 et 1988	22.37%	0.82%	7.06%
la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée en 1977	85.50%	5.80%	70.81%
la variation en points de la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée (1977-1988)	58.56%	0.64%	53.19%
la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée en 1977	83.48%	12.09%	83.94%
la variation en points de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée (1977-1988)	59.99%	0.35%	58.50%

**Tableau 76 : Coefficient de détermination entre le taux moyen annuel de variation des effectifs salariés de l'industrie entre 1977 et 1988 et différents indicateurs des entreprises industrielles traditionnelles et modernes des sept régions<sup>1</sup> de l'aire régionale du Bassin parisien.** (Source : INSEE - EAE).

Alors que les niveaux de corrélation constatés sont très médiocres pour les industries modernes dont la logique d'évolution est particulière à chaque région, ceux-ci sont très élevés pour les industries traditionnelles qui, en raison de leur importance dans l'emploi industriel, déterminent les niveaux de corrélation pour l'ensemble du secteur manufacturier. La faible articulation entre la variation de l'effectif et le montant des investissements est principalement due au profil atypique de la Basse-Normandie (développement de la COGEMA) et à la diversité des profils sectoriels régionaux, chaque branche ayant ses caractéristiques propres pour l'investissement, en fonction de ses spécificités industrielles. Par contre, on constate avec force que l'évolution de l'emploi est en relation très étroite avec les niveaux de rémunération du capital et du travail. Ainsi plus la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée était élevée en 1977, mieux l'emploi industriel a résisté. Et plus au contraire la part de la masse salariale dans cette même valeur ajoutée était importante en 1977 plus l'emploi s'est dégradé. Cette relation forte entre diminution de la masse salariale et la rentabilité des entreprises est d'ailleurs une tendance lourde des évolutions économiques depuis 15 ans et accompagne la financiarisation que connaît, depuis cette époque, le secteur industriel.

La course à la productivité n'est donc qu'un indicateur partiel des dynamiques industrielles différenciées rencontrées dans le Bassin parisien entre le milieu des années 1970 et le début des années 1990. Dans la réalité, la différenciation dynamique constatée entre le Nord-est et le Sud-ouest de la région tient autant aux contrastes de localisation des industries traditionnelles et des industries modernes, qu'à la dégradation plus prononcée de la situation financière des entreprises de l'arc nord-est. En effet, dans le premier des deux quadrants du Bassin parisien, on constate à la fois que les industries décentralisées sont beaucoup moins présentes et que les secteurs traditionnels implantés – métallurgie, textile – ont été particulièrement affectés, dès le milieu des années 1970, par la concurrence et le retournement des marchés.

<sup>1</sup> Picardie, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Centre, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

L'adaptation du système productif au nouveau contexte international n'est donc pas étrangère, dans le Bassin parisien, aux transformations globales rencontrées ailleurs en France et dans les pays industrialisés. La mise en adéquation entre efficacité économique et rentabilité financière, même obtenue artificiellement par la pratique du *downsizing*, est une des clés de l'évolution de l'industrie depuis la fin des Trente Glorieuses et renvoie au renforcement progressif de la globalisation.

### ***L'internationalisation du capital : quel impact pour le Bassin parisien ?***

La course à la productivité – et notamment à la productivité du travail – comme vecteur de la profitabilité des entreprises est une des évolutions importantes du système industriel du Bassin parisien depuis une vingtaine d'années. Elle s'est opérée dans un contexte où le capital productif de la région, déjà très internationalisé, a encore accru son ouverture internationale. On pourrait ainsi supposer que le contrôle – ou la prise de contrôle – de certaines entreprises de la région par des investisseurs étrangers a pu accélérer, dans le but d'atteindre une meilleure rentabilité financière et dans des proportions plus importantes que ne l'aurait fait un actionnariat à majorité nationale, les ajustements quantitatifs de l'emploi que nous avons relevés. Qu'en a-t-il vraiment été ?

C'est surtout à partir du début des années 1980 que l'internationalisation du capital productif des régions du Bassin parisien s'est véritablement intensifiée. Le phénomène le plus important n'est pas tellement la mise en place de nouvelles unités de production dues à des entreprises étrangères ou à leurs filiales, mais plutôt le développement des fusions et acquisitions d'entreprises par des groupes multinationaux, faisant passer des firmes d'origine nationale sous le contrôle de capitaux extérieurs. Les exemples à ce sujet ne manquent pas. En Picardie, « n°1 en France pour le volume des investissements américains dans l'industrie »<sup>1</sup>, le fait récent est le développement rapide de l'implantation japonaise par prise de participation dans des firmes déjà existantes – comme *Eurolysine* à Amiens – et par rachat d'entreprises régionales plus ou moins en difficultés – *MBK* à Saint-Quentin, *Dunlop* à Amiens et à Tergnier. En Champagne et à Reims en particulier, le même phénomène est observable : l'augmentation du stock d'investissements directs étrangers y repose essentiellement sur la prise de contrôle de sociétés locales ou d'entreprises nationales issues de la décentralisation industrielle. L'exemple le plus significatif est l'intégration de la *PUM* – fleuron du secteur métallurgique de la capitale économique champenoise – dans le groupe *Cockerill Sambre*. Ce cas n'est d'ailleurs que le révélateur d'une dynamique plus ample d'intégration de « la plupart des établissements rémois à l'origine, dans des multinationales »<sup>2</sup> : *BSN* absorbé par *Danone*, *Chausson* par *Valeo* etc. Cette logique d'intégration des établissements de production dans des structures transnationales est confirmée par les chiffres, publiés tous les ans par la DATAR, sur les investissements étrangers en France. Ainsi, à titre d'exemple, pour la seule année 1993, sur les 15000 emplois créés et découlant de décisions prises par des sociétés étrangères, seuls 6000 correspondaient à des créations brutes, le reste provenant d'acquisitions (6400) ou d'extensions (3029)<sup>3</sup>.

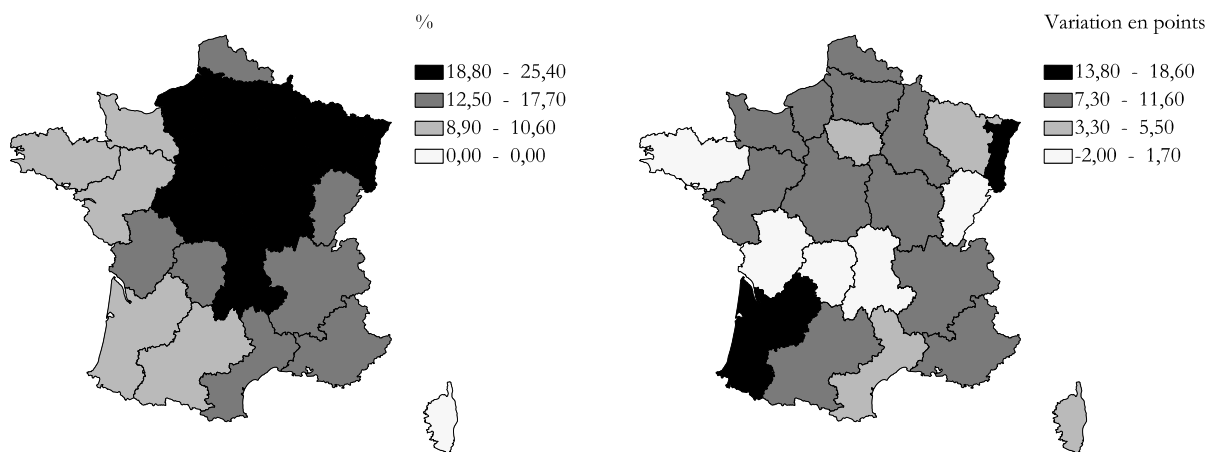
En conséquence, l'ouverture du capital des entreprises du Bassin parisien est en augmentation constante. Déjà largement entamée au milieu des années 1970 (carte 124), elle s'est encore accrue (carte 125), à un rythme assez soutenu, même si celui-ci demeure inférieur à la progression de régions auparavant moins ouvertes comme l'Aquitaine, ou de régions frontalières très influencées par les pays riverains comme l'Alsace.

---

<sup>1</sup> Vincent Martin, *art. cit.*, 1993, p. 136.

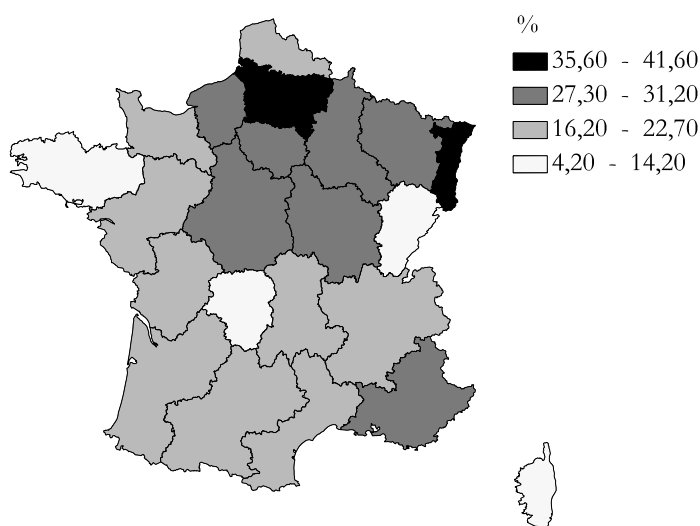
<sup>2</sup> Anna Hébrard-Geppert, *Reims, ville à une heure de Paris*, Reims, Association des villes à une de Paris, 1993, p. 15

<sup>3</sup> *La Lettre de la DATAR*, n°152, mai 1994, 4 p.



**Carte 124 :** Part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères<sup>1</sup> ou de leurs filiales en France en 1978. (Discrétisation de Jenks). (Source : SESSI)

**Carte 125 :** Variation en points de la part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales entre 1978 et 1993. (Discrétisation de Jenks). (Source : SESSI)

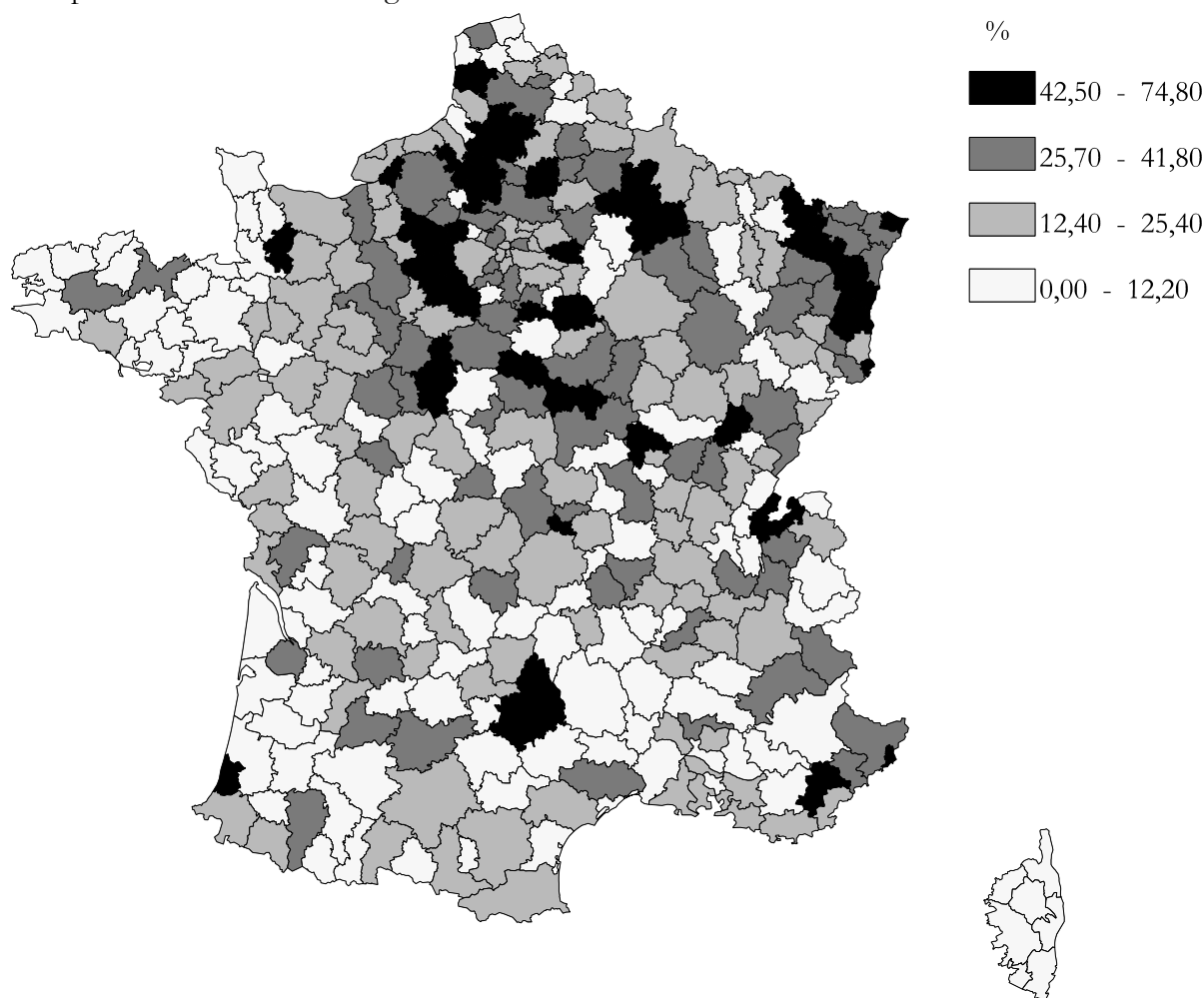


**Carte 126 :** Part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales en France en 1993. (Discrétisation de Jenks). (Source : SESSI)

Le résultat de cette évolution est que le Bassin parisien demeure, avec la Lorraine et l'Alsace – et dans une moindre mesure la Provence-Alpes-Côte-d'Azur – l'ensemble régional où la présence du capital étranger est la plus significative. La Picardie, entre région parisienne et Europe du Nord, se distingue même comme un espace privilégié de pénétration étrangère, à la fois en raison de la proximité des grands marchés de consommation européens et parce que son savoir-faire industriel, notamment en matière de sous-traitance, est désormais le facteur-clé de localisation des investisseurs internationaux. L'Ile-de-France par contre marque le pas car les prises de participation s'y effectuent désormais davantage dans le secteur des services – non pris en compte ici – alors que dans le domaine industriel, les implantations nouvelles sont peu nombreuses et portent sur les activités de siège (création de filiales nationales ou de quartiers généraux).

<sup>1</sup> Un établissement est considéré sous contrôle étranger lorsque 20 % de son capital est détenu par une entreprise étrangère ou par une de ses filiales.

A une échelle plus grande, l'extraversion relative du système productif du Bassin parisien est cependant loin d'être homogène comme le montre la carte 127.



**Carte 127 : Part des effectifs industriels sous contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales en 1991 par zone d'emploi.** (Discrétisation de Jenks). (Source : EAE - SESSI - IEF).

L'ouverture internationale se concentre sur certains espaces fortement marqués par la décentralisation industrielle, à l'exclusion toutefois des marges les plus occidentales du Bassin parisien où le desserrement du tissu productif a surtout été le fait de grandes entreprises et de PMI nationales. Sont ainsi concernées les principales villes de Picardie (Amiens, Beauvais, Compiègne), la Marne champenoise (Reims, Châlons), l'espace inter-séquano-ligérien d'Evreux à Chartres... A l'opposé, les régions d'industries traditionnelles, notamment textiles (Indre, Aube), sont restées davantage fermées aux influences extérieures, d'abord parce qu'elles ont moins participé que d'autres à l'industrialisation des Trente Glorieuses et ensuite parce que leur profil d'activités les prédisposait moins que d'autres à une intégration dans le capital mondial.

L'impact précis de ce renforcement des investissements étrangers sur l'évolution de l'emploi est dans l'ensemble assez difficile à cerner. Dans les secteurs traditionnels d'activités, le bilan ne paraît pas très positif. Le cas le plus précisément analysé est celui de l'industrie de la maille dans la région troyenne. Martin Vanier a ainsi montré<sup>1</sup> que le rachat de l'entreprise *FRAFOR* en 1972 par le géant américain *Lévi's* – 1200 salariés à l'époque – s'était accompagné d'une restructuration et d'une diminution de l'effectif salarié aboutissant à la disparition de 800 emplois jusqu'en 1988. De même *Ventex*, un des leaders régionaux de la fabrication d'articles de

<sup>1</sup> Martin Vanier, *art. cit.*, 1989, p. 667.



sport a connu, suite à son rachat par *Adidas* en 1976, une évolution extrêmement défavorable : les capacités de production ont en effet été progressivement supprimées au profit des ateliers délocalisés du groupe en Asie ou au Maghreb, tandis que la marque même de cette entreprise – *le Coq sportif* – a fini par disparaître. Mais ces bouleversements n'ont pas seulement été le résultat de la stratégie des entreprises étrangères. Ils caractérisent également celle de bon nombre des investisseurs extérieurs à la région. Ainsi, *Vitos*, un des principaux leaders de la maille troyenne, a été repris en 1982 par la *Lainière de Roubaix* qui n'a conservé du groupe que la marque et le réseau commercial.

Toutefois, ailleurs dans le Bassin parisien le bilan paraît moins défavorable : à Amiens notamment, les principaux investissements réalisés sont le fait d'établissements placés sous contrôle étranger : *Eurolysine*, *Whirlpool*, *Goodyear* pour citer les principaux. De même à Orléans, les investissements, tout comme les implantations les plus récentes, sont venus d'entreprises internationales, relayant ainsi la "manne" de la décentralisation industrielle des années antérieures : depuis 1985 plusieurs groupes multinationaux se sont installés dans la ville – *Honda*, *Hitachi Computers*, *Scott Paper* – pour profiter à la fois du bon niveau de formation de la main-d'œuvre, de la proximité de Paris et du climat social réputé ici plus paisible<sup>1</sup>.

D'une manière générale, les analyses convergent pour signaler l'apport généralement positif des investissements productifs étrangers : « les entreprises à participation étrangère ont acquis, du fait de leurs liens internationaux, une organisation et un dynamisme différents et supérieurs à ceux des entreprises nationales. [...] Ces tendances sont sensibles à travers certains comportements spécifiques : faiblesse et baisse du taux d'intégration du processus de production [ elles sont davantage donneuses d'ordres, mais pas forcément localement ], niveau élevé et croissant, en revanche, du taux d'exportation, meilleure tenue des taux de rentabilité, d'investissement et de productivité apparente du travail »<sup>2</sup>. D'autre part, « la crise affecte davantage les établissements à capitaux français : les restructurations industrielles sont plus brutales, la fréquence des suppressions d'activités beaucoup plus accentuée »<sup>3</sup>. Peut-on pour autant mettre en exergue un lien clair et évident entre origine du capital et évolutions de l'emploi ? Pas de manière significative. Si en termes de renouvellement du capital productif et d'orientation vers le marché européen, la supériorité des entreprises sous contrôle international est bien avérée, la dynamique de l'emploi dépend quant à elle de la taille du groupe qui contrôle l'établissement, de l'insertion dans la vie économique régionale et du secteur d'activité. Ainsi les filiales de grands groupes internationaux apparaissent plus fragiles que les PME à contrôle extérieur, de même que certaines industries comme le secteur du papier-carton ou la fabrication électrique. D'autre part, les filiales de grands groupes peu intégrées au tissu économique de leur lieu d'implantation – par des relations de sous-traitance notamment – suppriment plus facilement leur activité que des établissements sous contrôle national dans la même situation. Néanmoins, « ces groupes [ étrangers ] ayant pratiquement achevé leur restructuration à l'échelle mondiale, leur impact sur l'emploi régional est bien moins négatif que celui de leurs homologues français »<sup>4</sup>.

Par conséquent, on peut conclure que l'internationalisation avancée et plus rapide qu'ailleurs des établissements productifs présents dans le Bassin parisien a été un facteur, entre 1975 et le début des années 1990, d'une meilleure résistance de l'emploi industriel. Mais la grande diversité des situations locales, tant d'un point de vue sectoriel qu'en termes de prégnance des investissements extérieurs, ne permet pas de désigner précisément les régions et bassins d'emploi qui en ont le plus bénéficié. L'avantage est donc général – et explique ainsi la bonne résistance de l'industrie dans l'aire régionale du Bassin parisien – mais ne paraît pas aisément assimilable à une localisation précise.

---

<sup>1</sup> Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 74 et ss.

<sup>2</sup> SESSI, *Treize ans d'implantation étrangère dans l'industrie française. Traits fondamentaux du système industriel français*, Paris, Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, 1988, 162 p., p. 14.

<sup>3</sup> Jean-Marc Devin et Gilliane Lefebvre, "Comportements des établissements français et étrangers dans leurs régions d'implantation 1974-1982/1983", *Revue d'économie industrielle*, 3<sup>ème</sup> trimestre 1985, n°33, pp. 76-86., p. 81.

<sup>4</sup> Jean-Marc Devin et Gilliane Lefebvre, *art. cit.*, 1985, p. 85.

### *Les nouveaux positionnements des entreprises.*

La restauration de la compétitivité de l'appareil productif du Bassin parisien, dont nous avons vu qu'elle pouvait découler à la fois d'une amélioration de la productivité du travail (compétitivité par les coûts) – par ajustement de main-d'œuvre plus que par investissement – et d'une adaptation organisationnelle (compétitivité hors coûts) – par remise en cause de la disjonction fonctionnelle et désintégration verticale –, a pu également transiter par d'autres voies, comme la recherche de nouveaux positionnements de marché. Ces derniers traduisent à la fois une recherche de rationalisation des coûts de production et une amélioration de l'efficacité hors coûts. Cette stratégie particulière a été le fait de toutes les branches industrielles mais plus particulièrement des entreprises et des activités les plus concurrencées, notamment dans les secteurs traditionnels, le textile étant tout à fait représentatif de ces nouvelles attitudes.

A Troyes par exemple, Martin Vanier note plusieurs réorientations de la production bonnetière dont certaines se sont avérées dangereuses pour la filière. D'un point de vue général, au niveau de la fabrication, l'évolution s'est traduite par un recul progressif des articles confectionnés – sous-vêtements, pulls, chausants – qui présentent l'inconvénient de coûts de production non négligeables, au profit d'une progression de l'étoffe au mètre, mieux adaptée au niveau des rémunérations salariales pratiquées en France. La production des premiers a été de plus en plus envisagée dans un contexte global et s'est traduite par un recours de plus en plus fréquent à la sous-traitance internationale. La fabrication d'étoffe par contre, en impliquant davantage le recours aux machines, a été largement favorisée, l'industrie troyenne ayant à cet égard une avance à la fois en termes de technologie et de qualité. Par ailleurs, au sein de la filière, certains métiers d'amont ont été abandonnés au profit des segments d'aval, générateurs d'une valeur ajoutée plus importante. La production de métiers à tricoter – cœur technologique de la filière – a ainsi progressivement cessé, car trop complexe, les entreprises troyennes du secteur proposant une offre de moins en moins concurrentielle par rapport aux fabricants étrangers – Japon, Suisse, Allemagne notamment. De ce point de vue, l'évolution locale des métiers mécaniques de la branche reflète parfaitement la crise générale de la machine-outil française. Au contraire, une partie des activités de la bonneterie s'est redéployée en direction de la vente, par le développement d'une politique de licences – pour les produits haut de gamme comme *Lavoste* par exemple (*Devanlay*) –, par la constitution de chaînes de magasins franchisés – pour mieux contrôler le marché –, par l'invention des magasins d'usines – plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés dans le département de l'Aube – qui ont permis à la région troyenne de devenir un pôle touristique d'un genre un peu particulier. La seule activité d'amont qui semble s'être renforcée dans la région se situe dans la conception puisque tous les leaders de la filière ont cherché à intensifier leurs efforts dans le domaine de l'organisation de la production, avec l'aide de l'ITF-Maille (recherche de nouveaux *process* et de nouvelles matières), et dans celui du stylisme, grâce à un recours de plus en plus fréquent à la conception assistée par ordinateur. Enfin, pour répondre à une demande de plus en plus flexible, les professionnels de la filière ont mis sur pied un système de sous-traitance – dans le cadre du salon FATEX organisé à Troyes pendant quelques années<sup>1</sup>. Ce repositionnement en faveur de la vente, au détriment de la production, n'a pas été exempt de choix discutables, même si la réorientation était en grande partie inévitable en raison des niveaux de salaires pratiqués, non compétitifs par rapport à l'offre de certains pays en développement. En effet, des produits porteurs, pourtant inventés à Troyes comme le collant, n'ont jamais fait l'objet d'une production locale importante. A l'origine de ce remplaçant du bas traditionnel à la fin des années 1950, les entreprises troyennes ne s'y sont jamais vraiment intéressées, ne croyant pas vraiment à ses chances de réussite et voyant surtout en lui un produit de masse déqualifiant pour l'image de marque du secteur, alors même que dans le même temps, *DIM (Begy)*, devenu rapidement un des leaders français dans ce domaine, devait quitter Troyes pour Autun faute de pouvoir se développer sur place. En conséquence, en raison d'un positionnement moins orienté vers la production matérielle que par le passé, on comprend que le

---

<sup>1</sup> Déplacement à Paris par la suite.

secteur textile troyen ait été victime de nombreuses pertes d'emplois qui ne sont pas sans rappeler d'autres évolutions de la branche, ailleurs en France et dans le Bassin parisien.

Pourtant, il serait difficile voire inutile de chercher à systématiser les enseignements tirés de cet exemple. Chaque branche et plus encore chaque système productif local ont de ce point de vue leur propre trajectoire et ont conduit des stratégies qui leur sont propres. Si dans la région troyenne les nouveaux positionnements se sont accompagnés d'un désengagement de la fabrication, ailleurs on relèverait des décisions rigoureusement inverses. Ainsi en Normandie, la société *Jean Chancel* s'est imposée en quelques années comme leader national de la production de chemisier de qualité. Non seulement la fabrication n'a pas été abandonnée mais la montée en gamme, en autorisant des valeurs ajoutées plus élevées, a permis le maintien et le développement de l'emploi industriel. Par conséquent, pour mesurer précisément l'impact des modifications de positionnement, il faudrait disposer de monographies extrêmement détaillées non seulement au niveau des branches, mais aussi à celui des entreprises, ce qui, à l'échelle du Bassin parisien est une tâche difficile à accomplir.

Toujours est-il qu'en accompagnant une démarche d'amélioration des valeurs ajoutées et ce faisant des niveaux de productivité du travail, les stratégies développées en matière de nouveaux positionnements de marché ont concouru à la remise en cause du facteur travail dans l'industrie et ont joué ainsi un rôle dans la diminution des effectifs industriels.

En conclusion, l'amélioration de l'efficacité économique, technique et organisationnelle des entreprises industrielles aura porté depuis 1975 des tendances contradictoires : tendance à la diffusion de certaines fonctions avec la remise en cause de la disjonction fonctionnelle – même si celle-ci aura eu moins d'impact que la métropolisation ; tendance au renforcement des dissymétries Nord-est / Sud-ouest, en relation avec certains aspects de la désintégration verticale – plus profitable aux régions d'industries modernes qu'à celles où dominaient les secteurs traditionnels – et avec la recherche d'une meilleure productivité du travail ainsi que d'une meilleure rentabilité financière.

Mais un dernier facteur susceptible de rendre compte de contrastes à des échelles plus grandes reste à évoquer : il s'agit de l'ancrage territorial des entreprises comme vecteur du développement économique et de la croissance. Ce dernier facteur d'évolution ouvre le champ à l'exploration de systèmes de production émergents, dont l'apparition ou la renaissance a accompagné paradoxalement la mondialisation et fait désormais du local une des composantes essentielles du global.

### **3) L'ancrage territorial des dynamiques du système productif : quel bilan pour le Bassin parisien ?**

Pour décrire et expliquer les nouvelles dynamiques spatiales de l'économie contemporaine, de nombreux auteurs, tant économistes que géographes, évoquent, depuis la fin des années 1980, l'existence de facteurs de transformation endogènes propres aux espaces régionaux<sup>1</sup>. L'idée dominante est qu'« aux modèles du développement et de l'innovation venant de l'extérieur et se propageant du centre vers la périphérie par les grandes entreprises selon une logique fonctionnelle et hiérarchique se substituent des modèles pour lesquels les territoires n'apparaissent plus comme des supports passifs destinés à des entreprises mobiles (généralement des succursales des grandes entreprises) [...] mais comme des organisations territoriales actives capables de créer des ressources spécifiques »<sup>2</sup>. La logique fonctionnelle typique de la mise en place d'une division spatiale très poussée serait ainsi aujourd'hui frappée d'obsolescence et remise

---

<sup>1</sup> Philippe Aydalot, *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, 350 p. ; Georges Benko, Alain Lipietz (Dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992, 424 p..

<sup>2</sup> Denis Maillat, "Du district industriel au milieu innovateur : contribution à une analyse des organisations productives territorialisées", *Working papers*, 1996, n° 96/06, Université de Neuchâtel, 35 p.

en cause. Lui succéderait une logique territoriale, marquée notamment par l'apparition du district industriel, emblème d'un mode de production plus flexible, remplaçant et disqualifiant le mode de production de masse<sup>1</sup>. Toutefois, nous retiendrons des analyses précédemment conduites sur le Bassin parisien que, malgré de réelles tendances à la désintégration verticale des firmes et à la remise en cause de la disjonction fonctionnelle, le mode de production flexible en émergence ne disqualifie pas le mode de production de masse, pas plus qu'il ne s'accompagne d'une territorialisation, désormais incontournable, de l'activité productive. La "firme-réseau", en adaptant son organisation interne à un régime de production de plus en plus concurrentiel, ne fait de la territorialisation de ses stratégies qu'une dimension parmi d'autres de son évolution fonctionnelle vers une plus grande efficacité productive. En fait, il convient de dissocier les mutations des entreprises "fordiennes-tayloriennes", telles que nous avons pu les expliciter jusqu'à présent, de la mise en place et du renforcement des systèmes productifs localisés, tels qu'ils apparaissent à travers de nombreux exemples régionaux dont la dynamique industrielle de la *Troisième Italie* a constitué jusqu'à présent l'étalon. Les premières nous montrent effectivement que les grandes firmes nationales ou multinationales ont appris à utiliser le territoire pour produire mieux et à moindre coût – logique de sous-traitance, d'externalisation, de délocalisation – tandis que les seconds sont, depuis qu'Alfred Marshall en a théorisé le fonctionnement autour du concept de district industriel, des modes d'organisation de la production débouchant sur la formation de ressources spécifiques – savoir-faire, compétences scientifiques et techniques – et dans lesquels le territoire – ou milieu pour reprendre l'expression de Denis Maillat<sup>2</sup> – est effectivement une des composantes fondamentales de la réussite économique.

Ce paradigme de "l'effet de milieu", particulièrement valorisé au cours de ces dernières années par la recherche universitaire, doit cependant être ramené à celui plus vaste de l'ancrage territorial des systèmes productifs. En effet, si le développement d'externalités propres à des ressources spécifiques générées par un réseau d'entreprises situées à proximité les unes des autres est bien un des fondements de l'actuelle territorialisation de la production, il n'oblitére pas pour autant les logiques de concentration ou de polarisation qui découlent d'autres facteurs de localisation. En d'autres termes, si la dynamique par la territorialisation est bien une tendance de l'économie industrielle, il existe toujours d'autres déterminations du développement économique qui tiennent à l'existence de ressources non spécifiques – les ressources naturelles notamment – et dont la présence ou l'absence sont toujours discriminantes de certaines des évolutions économiques constatées, dans le Bassin parisien comme ailleurs. Cette remarque revient en fait à réactualiser, au sein de la théorie de la localisation de Weber, des facteurs comme *le point minimum des frais de transport* situé entre centres d'approvisionnement et marchés de consommation. Si la diminution des taux de fret et la diffusion des infrastructures de communications ont peu à peu démonétisé le rôle de cet élément explicatif dans la création et le développement des activités industrielles, il existe toujours des secteurs de production pour lesquels la proximité des intrants est une variable fondamentale de l'efficacité économique. Il s'agit, on l'aura compris, des filières agro-alimentaires, très présentes dans le Bassin parisien en raison de son important potentiel agricole. Leur localisation et leur développement dépendent toujours, en fonction des taux de fret et du caractère périssable des productions, de la proximité des zones géographiques qui fournissent la matière première, végétale ou animale.

Ainsi, l'ancrage territorial du système productif – face aux logiques fonctionnelles dont nous avons vu le résultat tant en termes de polarisation (métropolisation) que d'affirmation de dissymétries internes au Bassin parisien – nous paraît reposer à la fois sur l'existence de systèmes productifs localisés, porteurs d'une territorialisation de l'activité industrielle, et sur la pérennisation de facteurs de localisation plus classiques, tels que le point minimum des frais de

---

<sup>1</sup> M- Piore, C. Sabel, *Les chemins de la prospérité*, Paris, Hachette, 1989, 441 p.

<sup>2</sup> « Le concept de milieu correspond à un ensemble territorialisé, ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire sur l'environnement technologique et de marché, qui intègre et maîtrise des savoir-faire, des règles, des normes et valeurs et du capital relationnel. Il est attaché à un système de production localisé, c'est-à-dire à un collectif d'acteurs ainsi qu'à des ressources humaines et matérielles ». in, Denis Maillat, *art. cit.*, 1996, p. 14.

transport, également porteurs de développement endogène. La question est donc de savoir si, dans le Bassin parisien, l'une et l'autre de ces deux déterminations ont eu un rôle dans les dynamiques spatiales.

Nous commencerons par la logique territoriale propre aux effets des milieux innovateurs<sup>1</sup>. Ceux-ci sont composés dans le Bassin parisien de systèmes productifs localisés au sens large, c'est-à-dire qu'ils incluent à la fois des districts industriels *stricto sensu* et des districts technologiques porteurs de logiques de technopolisation. Ces derniers ne feront pas l'objet d'une analyse particulière dans la mesure où nous avons déjà montré, dans la deuxième partie, que le phénomène technopolitain est très peu présent dans l'aire régionale du Bassin parisien – cas particulier de Compiègne notamment – et qu'il ne s'accompagne pas significativement de processus assimilables à ceux des districts puisque la dynamique qui en découle est bien plus exogène – prestation de services vers l'extérieur ou attraction des fonctions de recherche de quelques grandes firmes – qu'endogène – essaimage à partir du potentiel d'innovation. Les premiers par contre seront au cœur de nos développements, dans la mesure où ils incarnent totalement la logique territoriale des dynamiques économiques – ce qui n'est pas le cas des autres types de systèmes productifs localisés où domine largement, comme nous le verrons plus loin, les logiques fonctionnelles ayant déjà fait l'objet de l'analyse du deuxième paragraphe de la présente section.

Sur le modèle italien, l'industrie française a fait l'objet d'une investigation particulière en vue de déterminer la présence ou non, sur le territoire national, de ces fameux districts qui ont fait le succès de l'économie italienne au cours des années 1980. Claude Courlet et Bernard Pecqueur ont proposé, sur la base des zones d'emploi, un inventaire national qui, à partir d'indicateurs statistiques simples, offre l'avantage d'une quasi-exhaustivité<sup>2</sup>. 44 bassins d'emplois ont été ainsi recensés dans lesquels une branche d'activité industrielle – définie au niveau 600 de la NAP – dépasse 10 % de l'emploi total du bassin, représente au moins 5 % de l'emploi national de la branche et occupe au moins 10 établissements de plus de 10 salariés – afin d'exclure les zones d'emploi dominées par une ou deux grandes entreprises. Ces 44 bassins d'emploi constituent-ils pour autant des districts industriels ? Rien n'est moins sûr car l'agglomération mise en évidence ne signifie pas obligatoirement intégration, interaction ou fonctionnement en réseau. Toujours est-il que dans le Bassin parisien, six zones d'emplois sont susceptibles d'être des districts industriels ou, à tout le moins, des systèmes productifs localisés. Il s'agit : de la Vallée de la Meuse pour la fonderie et le travail des métaux ; du Sud de l'Oise pour la fabrication de peintures et de vernis ; du Vimeu pour la robinetterie et la quincaillerie ; de Troyes et du Sud-ouest champenois (Romilly) pour la bonneterie. Ce résultat est assez modeste ce qui n'est pas pour surprendre car la décentralisation industrielle a largement contribué à intégrer le Bassin parisien à des logiques plus fonctionnelles que territoriales. D'ailleurs certains des espaces mentionnés ne peuvent guère être considérés comme des districts industriels, l'organisation productive ne révélant pas l'existence d'un tissu de petites et moyennes entreprises maîtrisant un savoir-faire original et recherchant en interne, par un jeu de la coopération-concurrence, à maîtriser un marché donné, extérieur à la région d'implantation. En effet, plusieurs critères sont nécessaires pour reconnaître un district industriel<sup>3</sup> dont la définition repose sur l'existence d'« une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnement, comme par exemple les villes

---

<sup>1</sup> La notion de milieu innovateur est mise en avant par Denis Maillat pour se substituer à la notion techno-économique de district industriel qui n'est qu'un des avatars du système de production localisé. Sa définition déborde l'acception formelle du district – ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives en interaction selon une logique de concurrence-solidarité – pour inclure à la fois une dimension territoriale – co-présence d'autres acteurs économiques et institutionnels ainsi que de ressources humaines et matérielles – et une dimension dynamique qui rend compte de l'aptitude de ces systèmes de production à se reproduire, à s'adapter et à se développer.

<sup>2</sup> Claude Courlet, Bernard Pecqueur, "Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement", in Georges Benko et Alain Lipietz (Dir.), *op. cit.*, 1992, pp. 81-102.

<sup>3</sup> Giacomo Beccatini, "Le district marshallien", in Georges Benko et Alain Lipietz (Dir.), *op. cit.*, 1992, pp. 35-55.

manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises »<sup>1</sup>. Le premier de ces critères est donc l'existence d'une communauté locale relativement homogène, partageant un système de valeurs qui la distingue de l'environnement englobant et où celles-ci sont véhiculées et incarnées par diverses institutions morales – église, famille –, politiques – collectivités locales – et professionnelles – syndicats, organisations patronales. Le second critère renvoie à l'existence d'une population d'entreprises qui ont « tendance à se spécialiser dans une seule, ou quelques-unes seulement, des phases des processus productifs spécifiques au district »<sup>2</sup>. Il apparaît donc, au sein de ce dernier, une intense division du travail réalisée localement en fonction des intérêts économiques des différents acteurs et entrepreneurs, ce qui implique à la fois l'existence d'une concurrence importante entre entreprises – conduisant à cette spécialisation –, mais aussi une coopération interne, afin que la maîtrise de la production puisse être assurée à l'échelle géographique du district. Le troisième critère réside dans la présence d'une grande variété de formes d'activité professionnelle depuis le travail à domicile jusqu'à l'entreprise individuelle, en passant par le temps partiel et le travail salarié traditionnel etc.. Ces différentes modalités permettent la mise en œuvre de métiers extrêmement diversifiés, rendant ainsi possible l'intégration locale de la production de la branche. La variété est alors un capital flexible d'une grande efficacité car il permet l'adaptation du district aux aléas conjoncturels plus facilement que ne le ferait une grande entreprise. Le quatrième critère est lié à l'existence d'un positionnement de marché original. Ce qui fait le succès d'un district réside dans l'avantage concurrentiel qu'ont acquis les entreprises en termes de production marchande, grâce à la qualité particulière de leurs fabrications ou parce qu'elles disposent d'un atout décisif au stade de la commercialisation (délais de livraison, régularité des séries). Le cinquième critère révèle la présence d'une concurrence à laquelle se mêlent la solidarité et la coopération. Ainsi, pour les relations de sous-traitance internes au district, on constate souvent que la fixation des prix, tout en restant liée au marché, peut être régulée par le jeu des ententes entre entreprises ou par l'incitation de structures de régulation – organisations professionnelles – en vue d'amortir les effets négatifs que pourraient avoir, pour les entreprises locales, des fluctuations trop importantes. Le sixième critère est celui de l'innovation fréquemment renouvelée. Cette innovation peut être le fruit de structures communes – centres techniques partagés – ou résulter de la coopération technico-productive entre firmes qui permet des améliorations de *process* ou des perfectionnements de produits. Le septième critère fait intervenir la présence d'organismes locaux de financement. Ce sont essentiellement des banques locales ou des banques extérieures, sensibilisées à la dynamique économique du district industriel. La réunion de ces critères, au demeurant un peu formels, permet de définir assez précisément si un système productif localisé peut ou non être classé dans la catégorie générique des districts.

Sur la base d'une telle définition, il apparaît que la plupart des zones d'emploi du Bassin parisien précédemment identifiées n'en font pas partie. La fonderie de la Vallée de la Meuse, constituée comme on l'a vu de nombreuses PME sous-traitantes, n'a que l'apparence d'un district. L'intégration interne est faible puisqu'il n'existe pas de chaîne de valeur fonctionnant sur des bases exclusivement locales. Les entreprises sont effectivement majoritairement insérées dans des logiques de sous-traitance, mais celles-ci sont extérieures à la région – sous-traitance de capacité plus que de spécialité – la dépendance aux grands donneurs d'ordres nationaux étant même à l'origine des difficultés du bassin d'emploi depuis plus de vingt ans. Ce faisant, il n'existe pas dans les Ardennes cette cohérence productive qu'impliqueraient l'existence d'un réseau de coopération et la maîtrise des productions pour un marché final clairement identifié. Dans le Sud de l'Oise, la fabrication de vernis et de peinture n'est pas non plus très révélatrice d'une logique de district. Le produit n'est pas suffisamment élaboré pour générer un système de production de type coopératif. De surcroît les établissements concernés appartiennent souvent à des firmes dépendant de grands groupes chimiques nationaux ou internationaux, implantés depuis de nombreuses décennies dans la vallée de l'Oise. La bonneterie auboise pourrait se rapprocher du

---

<sup>1</sup> Giacomo Beccatini, "Le district marshallien", in Georges Benko et Alain Lipietz (Dir.), *op. cit.*, 1992, pp. 36-37.

<sup>2</sup> Giacomo Beccatini, *art. cit.*, 1992, p. 39.

district industriel si les évolutions des quarante dernières années n'avaient pas totalement bouleversé la base productive. Tout d'abord, la concentration qui s'est produite depuis les années 1950 a contribué à l'apparition de quelques majors – comme les appellent Martin Vanier – qui, en devenant leaders de branche, ont progressivement remis en cause les formes de coopération qui pouvaient prévaloir entre entreprises, dans la première moitié du siècle. Ensuite, la prise de contrôle de ces firmes par des capitaux extérieurs depuis le début de la crise économique a abouti à la disparition du caractère endogène de la dynamique économique, tandis que la réorientation vers l'international de la sous-traitance a entraîné l'extinction progressive et irréversible de la cohésion interne du système productif local.

Tous ces exemples – ou plutôt ces contre-exemples – de districts industriels sont en fait à mettre en relation avec la spécificité nationale des systèmes industriels locaux telle que l'a fort bien résumée Bernard Ganne<sup>1</sup> pour qui « c'est uniquement dans quelques zones en quelque sorte exceptionnelles que semblent s'être produits en France dans la période récente des phénomènes analogues à ceux observés dans les districts industriels italiens »<sup>2</sup>. En effet pour cet auteur, les systèmes productifs localisés apparaissent essentiellement dans l'Hexagone comme des survivances des modes de régulation économique instaurés dans l'entre deux guerres. Alors que la crise économique de 1929 a lourdement désorganisé la production (problèmes de mévente et de baisse des prix), la promotion de systèmes industriels organisés sur des bases locales et régionales est largement apparue comme le résultat de l'intervention de l'Etat dans la vie des entreprises de l'époque. Pour lutter contre la crise, les pouvoirs publics ont en effet mis en place dans les années 1930 une politique de protection douanière assortie d'une reconnaissance des ententes et cartels professionnels afin que les industries nationales puissent résister au mieux à la récession. L'ensemble du dispositif reposait alors, outre le protectionnisme, sur une politique d'encadrement des prix et sur la mise en place de quotas de production particulièrement restrictifs. En freinant à la fois la concentration et le renouvellement du capital productif, ces mesures ont contribué à conserver, jusque dans les années 1950, des tissus industriels locaux et régionaux dont la structure, dominée par des PME, a pu faire croire un temps à l'existence de formes d'organisation productive proches de celle des districts. Dans les faits, ces systèmes industriels localisés ont surtout été caractérisés, non pas par une intégration horizontale qu'aurait justifiée l'existence de coopérations inter-entreprises, mais plutôt par une segmentation locale de la sphère de production, privilégiant les rapports verticaux avec les échelons centraux, l'Etat apparaissant comme le seul facteur de conservation / reproduction de ces "réseaux" d'entreprises. Pour cette raison, les logiques qui sous-tendaient ces types d'organisation économique locale sont exactement à l'opposé de celles qui prévalent aujourd'hui dans les districts. Aussi, lorsque dans les années 1950, la concentration économique a commencé à démanteler cet héritage – du fait de l'abandon du protectionnisme et de l'encouragement à l'intégration capitalistique –, la plupart des systèmes productifs régionaux anciens ont disparu. Ceux qui ont subsisté apparaissent aujourd'hui comme des reliques plus ou moins archaïsantes – auxquelles la fin des Trente Glorieuses a pu être fatale, comme c'est le cas pour la plupart de ceux du Bassin parisien (fonderie ardennaise, textile troyen) –, une petite minorité seulement ayant réussi à résister, grâce à une évolution proche de celles des districts – Choletais du textile et de la chaussure, Jura de l'optique et de la plasturgie (Morez et Oyonnax). Dans le Bassin parisien toutefois, un seul exemple de ce type peut être relevé dans le Vimeu, au nord de la Picardie.

Cette petite région rassemble toutes les caractéristiques d'un district industriel. Elle présente tout d'abord une grande résistance au déclin de l'industrie : « dans la Somme, l'arrondissement d'Amiens perd 46 % de ses emplois industriels non alimentaires depuis 1974, dont 2,3 % de 1988 à 1989. Celui d'Abbeville, qui intègre les cinq cantons du Vimeu, en perd 23,6% depuis 74 et a même une croissance positive en 89. Le Vimeu à lui seul contribue à 60 %

---

<sup>1</sup> Bernard Ganne, "Place et évolution des systèmes industriels locaux en France : économie politique d'une transformation", in Georges Benko et Alain Lipietz (Dir.), *op. cit.*, 1992, pp. 315-345.

<sup>2</sup> Bernard Ganne, *art. cit.*, 1992, p. 316.

de cette croissance »<sup>1</sup>. Elle est ensuite marquée par un profond particularisme social et culturel qui contribue à la distinguer voire à l'isoler des autres bassins d'emploi de la région. Ce particularisme et cet isolement sont renforcés par sa situation géographique. A l'écart des grandes voies de communication, en position de marche au nord de la forêt d'Eu qui sépare Normandie et Picardie, le Vimeu est un angle mort qui a forgé ses spécificités comme une réponse à l'enclavement relatif. Parmi ces particularités, on distingue sur le plan politique, depuis plus d'un siècle, la prégnance d'un socialisme rural qui vaut à cette frange de Picardie son appellation de Vimeu rouge. Sur le plan économique, on y trouve également, phénomène rare, une imbrication étroite entre travail agricole et travail industriel, permettant depuis longtemps une grande flexibilité du travail et assurant le maintien de fortes densités de population. En effet, la surpopulation déjà marquée au 17<sup>ème</sup> siècle par un fort émiettement du régime d'exploitation des terres, a rendu nécessaire, comme dans le Jura et dans le Choletais, une diversification précoce vers l'industrie qui est précisément à l'origine du district industriel. Si la formation du système productif est largement exogène (occupation des Espagnols au 15<sup>ème</sup> siècle qui introduisent la serrurerie<sup>2</sup> ; arrivée en 1636 de l'Allemand Jacques Maquennehen, horloger et serrurier qui apporte un nouveau savoir-faire à la région ; développement du marché parisien dès le 18<sup>ème</sup> siècle, sous l'impulsion des quincailliers de la capitale qui deviennent les principaux donneurs d'ordre du Vimeu), elle servira rapidement de base à la construction endogène d'un appareil productif de plus en plus diversifié et autonome. Du fait de la complexité de la fabrication serrurière – fonderie, décolletage, estampage, assemblage – le travail à façon sur produits semi-finis, tel qu'il existait aux origines, est progressivement déclassé par la mise en place d'un réseau d'entrepreneurs locaux qui assurent progressivement toutes les étapes de la production et permettent ainsi l'enrichissement et l'autonomisation de la production locale. Comme dans tout district industriel, la division du travail s'effectue horizontalement à deux niveaux : tout d'abord chaque bourg se spécialise dans un certain type de produits – Feuquières dans les coffres de serrure et les coffrets, Fresseneville dans les cadenas, Friville dans la serrurerie classique –, ensuite, au sein de chaque ensemble villageois, les petites entreprises se partagent les différents segments de la production en instaurant un système de sous-traitance interne relativement complet. A cette spécialisation originelle extrêmement poussée – 70 % du marché national – s'ajoute enfin progressivement celle de la robinetterie qui devient un débouché nouveau et supplémentaire, moins bien organisé toutefois que le système serrurier. En conséquence on peut dire que le Vimeu picard a bien fonctionné jusqu'à aujourd'hui comme un district industriel efficace. La plus grande flexibilité organisationnelle qui en découle y est même responsable de la bonne tenue des emplois de production.

Toutefois, plusieurs éléments font actuellement douter de la pérennité du dispositif, de sa capacité à se renouveler et même de son assimilation durable au modèle du district. Tout d'abord, ce mode de production entretient une sous-qualification<sup>3</sup> de l'emploi qui freine l'innovation, favorise le départ des jeunes diplômés et entretient le chômage, dans un contexte où les créations d'emploi dans les deux secteurs phares du Vimeu sont désormais révolues. Dans les années 1950 et 1960 ensuite, l'arrivée de grandes entreprises extérieures comme *Vachette* a contribué à déstructurer le district industriel en le poussant vers une logique fonctionnelle très éloignée de la logique territoriale des origines. Ce sont d'ailleurs les établissements dépendant de ces grandes entreprises qui sont responsables des principales diminutions d'effectifs, une réorientation vers le négoce se substituant à la fabrication comme chez *Bricard* dans la serrurerie et *Decopel* dans la robinetterie. En conséquence, les parts de marché pour les différentes productions se sont érodées, laissant de plus en plus prise à la concurrence étrangère notamment italienne. Enfin, les évolutions les plus récentes du Vimeu tendent à accréditer la thèse d'une atténuation forte du

---

<sup>1</sup> Guy Baron, "Industrialisation en milieu rural et système territorial. Une nouvelle approche de l'étude de l'ouest de la Picardie à la lumière de la thèse d'Alain Chauvet sur l'isolat choletais", *Hommes et terres du Nord*, 1990, n°4, p. 275-280, p. 280.

<sup>2</sup> Patrice Drouin, "Les industriels du Vimeu incités à se regrouper", *L'Usine nouvelle*, 2 décembre 1999, n°2712.

<sup>3</sup> Part de la scolarisation au-delà de seize ans extrêmement faible.



fonctionnement en district<sup>1</sup>. Les délocalisations de certains groupes se sont accélérées, en particulier sous l'influence des reprises par des entreprises extérieures, notamment étrangères. *Bricard* est ainsi passée sous contrôle italien, *Laperche* a été racheté par le groupe suédois *Assa Abloy*, leader mondial de la serrurerie ainsi que la société *Stremler* et les activités serrures pour bâtiment de *Fichet Bauche*. Cet affaiblissement tient pour beaucoup aux carences du système productif localisé du Vimeu : comme le souligne Jean-Bernard Valentin, PDG du groupe *Valentin* qui fabrique des robinets haut de gamme et des installations pour douche (250 salariés), « les districts fonctionnent bien en Italie dans la mesure où la plupart des réseaux reposent sur des liens d'amitié, voire familiaux ; rien de comparable n'existe ici »<sup>2</sup>. En d'autres termes, les logiques productives individuelles l'emporteraient sur la coopération entre entreprises. Certes, des efforts ont été faits pour remédier à cette situation : un centre de transfert de technologie a été créé ces dernières années, avec l'aide de l'Etat et de la région, pour améliorer la qualité, résoudre certains problèmes de formations et encourager l'innovation. Par ailleurs des réseaux d'entreprises sont en formation comme *Alliance industrie*<sup>3</sup> qui regroupe désormais cinq entreprises du secteur de la métallurgie. Mais dans l'ensemble, les dynamiques en cours confirment bien l'effacement de ce district industriel qui, après avoir bien résisté pendant les premières années de crise, commence à s'essouffler à cause d'une insuffisante organisation interne et d'une oblitération des logiques territoriales par les logiques fonctionnelles.

Il est donc clair que les logiques territoriales de développement économique issues de systèmes productifs localisés ou de districts industriels n'ont eu qu'un impact très limité sur la dynamique de l'emploi dans le Bassin parisien. En effet, en dehors du Vimeu, il n'existe quasiment pas de tissus industriels de ce type et l'évolution récente du petit bassin d'emploi picard nous a montré que les interactions productives entre les agents économiques de la zone présentaient de réelles lacunes au point de voir les logiques fonctionnelles se substituer aux logiques territoriales.

Si les effets de milieu liés aux systèmes productifs localisés sont marginaux dans le Bassin parisien, que peut-on dire des impacts du second mode d'ancrage territorial des entreprises ? Celui-ci résulte de l'existence de facteurs de localisation dus à des ressources non spécifiques dont la proximité est nécessaire à la minimisation des coûts de transport. Pour répondre à cette question, il ne s'agira pas de conduire une analyse exhaustive sur l'ensemble des activités agro-alimentaires présentes dans le Bassin parisien, activités qui sont, comme on l'a dit, les plus représentatives de ce type de logique dynamique. Nous limiterons notre approche à l'exemple picard, dont le potentiel agricole est un des plus importants du Bassin parisien et continue d'ailleurs à se développer grâce à une diversification des productions de grande culture. Cet exemple est en effet tout à fait emblématique des évolutions rencontrées dans le secteur et le cas champenois, ou même beauceron, nous le confirmerait largement. La Picardie est en effet une des toutes premières régions françaises pour l'industrie agro-alimentaire – 8<sup>ème</sup> rang en termes d'effectifs salariés (24 000) – et cette branche représente même plus de 13 % des salariés de l'industrie<sup>4</sup>. Cette puissance de transformation s'appuie en grande partie sur le potentiel agricole de la région, important et diversifié.

La première grande spécialité picarde est celle de la conserverie de légumes et de la confection de plats cuisinés (6500 emplois). Elle s'est développée à partir des cultures légumières de plein champ qui marquent particulièrement le Santerre, le Laonnois et le Soissonnais. Son implantation s'est faite comme le rappelle André Fiette<sup>5</sup>, en trois phases : ce sont d'abord des capitaux parisiens, guidés par les besoins du marché urbain de la capitale, qui ont fait le premier pas dans les années 1950 ; puis à la fin de cette décennie, les conserveries bretonnes ont réalisé des investissements qui ont permis l'extension de l'aire de culture, s'éloignant ainsi de leur

---

<sup>1</sup> Voir Patrice Drouin, *art. cit.*, 1999.

<sup>2</sup> Cité par Patrice Drouin, *art. cit.*, 1999.

<sup>3</sup> Patrice Rapes, "Réseaux d'influence : Picardie", *L'Usine nouvelle*, 25 mars 1999, n° 2680.

<sup>4</sup> "L'industrie agro-alimentaire en Picardie. Structure et évolution 1984-1991", *Agreste*, décembre 1993, n°5, 32 p.

<sup>5</sup> André Fiette, "L'agro-alimentaire en Picardie", *Hommes et terres du Nord*, 1985, n°4, pp. 288-300.

Bretagne originelle où la petite taille des exploitations n'autorisait guère une mécanisation très poussée des opérations culturales ; enfin dans les années 1960, le groupe *Bonduelle* venu du Nord a achevé la structuration du secteur qui permet à Picardie de fournir entre un tiers et 50 % de toutes les conserves de légumes françaises. Cet exemple d'intégration forte de la production passe par l'existence de contrats de cultures entre producteurs et transformateurs et montre la capacité importante de l'agriculture régionale à monter en gamme pour capter une valeur ajoutée de plus en plus importante. Toutefois, du fait de la liquidation ou du rachat d'une partie des coopératives régionales par des capitaux extérieurs – parisiens, nordiques, bretons –, la Picardie confirme, dans cette activité-là comme dans d'autres, qu'elle est avant tout une région dépendante. Parmi les emplois de la branche, il faut néanmoins signaler l'existence du sous-secteur de la pomme de terre – surgélation, conservation, déshydratation – qui emploie près de 1800 personnes dans les mêmes zones géographiques que la conserverie de légumes. Plus indépendante, l'industrie "patatière" – pour reprendre l'expression d'Odile Delcroix et de Pierre Limouzin<sup>1</sup> – est moins dominée par des groupes extra-régionaux puisqu'à l'exception de *Nestlé* – par l'intermédiaire de sa filiale, la *SITPA*, installée à Rosières et qui fabrique la purée Mousseline–, elle est largement dominée par la profession agricole regroupée en coopératives. Toutefois, malgré un ancrage territorial relativement fort et acquis dès les années 1960, la conserve de légumes a perdu près de 1200 salariés au cours des années 1980. Cette évolution s'est opérée, comme ailleurs dans l'industrie, dans un contexte de hausse de la production (+ 11 % sur la même période) et d'augmentation des investissements productifs (entre 26 000 et 34 000 F par an et par emploi) signalant une course effrénée à la productivité du travail. Si dans le même temps une diversification s'est opérée vers les produits surgelés, on ne peut pas dire que l'évolution constatée se soit traduite par un approfondissement ou une extension du périmètre de l'activité, les années de crise ayant été ici, comme dans d'autres secteurs, des années d'adaptation.

Le second secteur agro-alimentaire régional est celui des sucreries – associées à des distilleries et à des unités de production de pulpe de betteraves – qui emploient, grâce à 17 unités de production implantées principalement dans l'Aisne, plus de 3000 salariés. Comme l'activité légumière, la transformation des betteraves est bien développée dans la région, et ce depuis le 19<sup>ème</sup> avec de nombreux groupes d'origine régionale comme la *Générale sucrière* ou la *Société vermandoise des sucreries*. Depuis les années 1950, une importante concentration s'est produite à des fins de modernisation et les années de crise ont été très dures pour l'activité. Le camionnage a permis d'étendre les périmètres d'acheminement des betteraves et a facilité la fermeture des plus petites unités. Parallèlement, la surproduction et la concurrence de produits de substitution – du sucre de canne aux édulcorants– ont nécessité d'importantes restructurations – réduction d'effectifs, fermetures de sites – qui sont à l'origine d'une perte de 37 % des emplois entre 1984 et 1991, en particulier dans le Santerre-Oise<sup>2</sup>.

Le troisième domaine fort de l'agro-alimentaire picard est représenté par le travail du grain en relation avec la forte spécialisation céréalière. Biscuiterie - biscotterie et fabrication d'aliments pour le bétail occupent ainsi près de 3600 emplois, essentiellement dans l'Aisne pour la première et dans la Somme pour la seconde, tandis que la minoterie occupe une place mineure, le blé étant exporté sans transformation vers le port de Rouen. Contrairement aux deux précédents domaines, ce secteur est stable en termes d'emplois même si cette industrie du grain s'est renforcée dans la Somme – transformation industrielle d'amidon (*Eurolysine* à Amiens) – et dans la région de Compiègne. La rentabilité du secteur est d'ailleurs largement confirmée par la présence de nombreux groupes extérieurs, notamment étrangers – *Nabisco* à Château-Thierry, suite à la reprise de *Belin* (passé depuis dans le giron de *Danone*), *Bablsen* à Noyon, *BN* à Compiègne, absorbé depuis par l'américain *U.S. General Occidental*, etc.

Enfin le quatrième et dernier secteur agro-alimentaire très présent en Picardie est celui de la filière animale qui comprend l'industrie laitière (2200 emplois) et l'industrie de la viande (1500

---

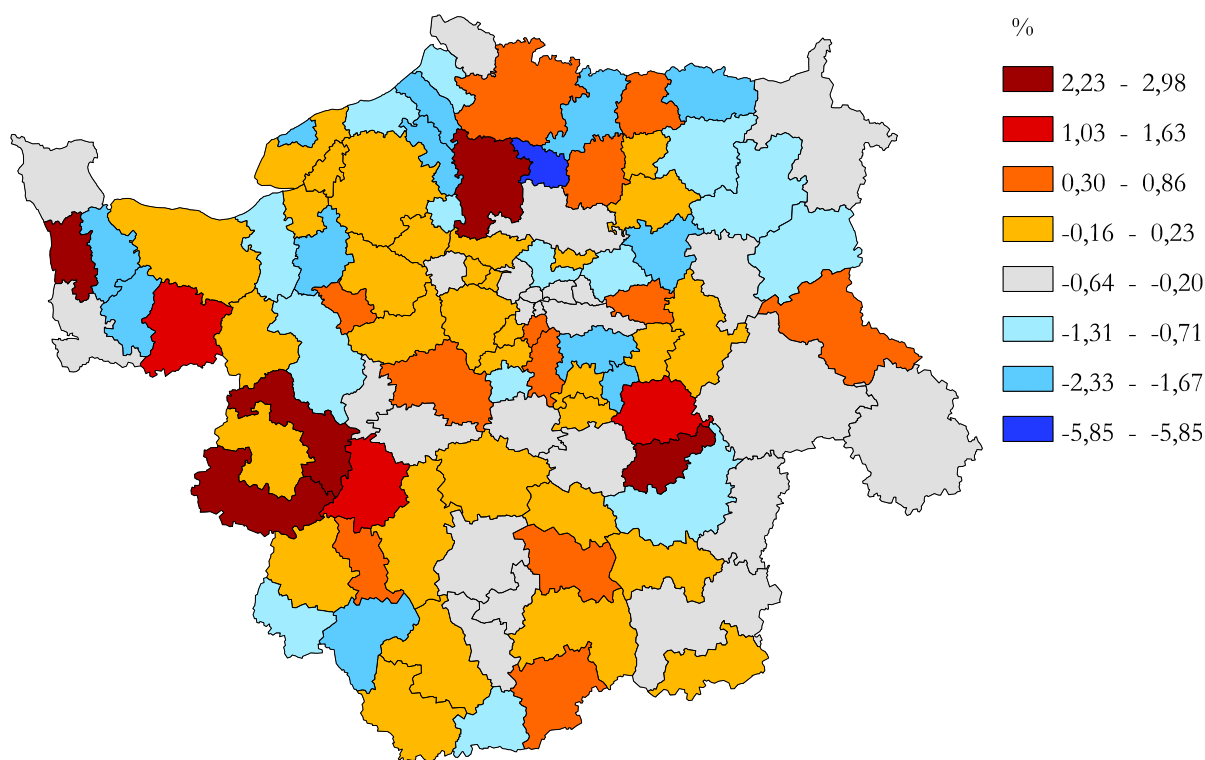
<sup>1</sup> Odile Delcroix et Pierre Limouzin, "La filière pomme de terre en Picardie", *Hommes et terres du Nord*, 1990, n°4, pp. 281-283.

<sup>2</sup> Une diminution de 4 % des emplois totaux y est due à la seule activité sucrière.

emplois) dont les bases sont essentiellement la Thiérache, l'Abbevillois-Marquenterre et secondairement l'Amiénois. Si l'industrie du lait n'est pas en récession globale, c'est essentiellement grâce au développement de quatre nouvelles unités de la *SODIALAL - Yoplait* dans la Somme et dans l'Oise et à la création d'un établissement de fabrication de crèmes glacées dépendant de *Findus (Nestlé)* à Beauvais (1800 emplois). Ce dernier résulte moins de l'existence d'un bassin de collecte – proximité du pays de Bray – que de la proximité de la région parisienne à destination de laquelle est écoulée une bonne part de la production. Ailleurs, les quotas laitiers, résultant de la surproduction de lait, ont entraîné une réduction sensible des effectifs salariés, notamment en Thiérache, le secteur ayant toutefois réussi à résister grâce à une diversification vers des produits à plus forte valeur ajoutée – yaourts en particulier. La filière viande a en partie profité du repli de l'industrie laitière dans le Nord de la Picardie, où les effectifs ont été en hausse notable entre 1975 et 1990.

Par conséquent, on peut dire que l'ancrage territorial de l'industrie agro-alimentaire picarde s'est renforcée au cours de ces années de crise. Certes, l'essentiel du complexe agro-alimentaire était déjà formé avant le début de la récession économique des années 1970. Toutefois, malgré des diminutions d'effectifs salariés dus essentiellement à une augmentation de la productivité du travail et à des restrictions de production dans certains secteurs – industrie du lait, sucreries –, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de l'agro-alimentaire ont augmenté de 20 % entre 1984 et 1991 – ce qui est moins cependant que la moyenne nationale –, confirmant ainsi les capacités d'entraînement d'une branche industrielle dont l'importance régionale découle directement des performances locales de l'agriculture.

Toutefois, lorsqu'on rapporte cette évolution à celle d'autres espaces géographiques du Bassin parisien, la Picardie ne se distingue vraiment que par les performances du Beauvaisis (développement de *Findus*). D'autres ancrages territoriaux ressortent au moins aussi nettement (carte 128), si ce n'est plus, dans l'Yonne – industrie du lait avec *Senoble* à Sens, industrie de la viande avec *Bourgoin SA* à Joigny –, dans la Sarthe – industrie volaillière – et en Basse-Normandie – industrie de la viande et du lait (Flers et Coutances). Mais dans tous ces cas, les dynamiques restent relativement isolées et on est loin des évolutions importantes réalisées de l'après-guerre au début des années 1970, évolution qui furent vraiment à l'origine du complexe agro-alimentaire moderne du Bassin parisien.



**Carte 128 : Taux de variation de l'emploi due aux industries agro-alimentaires (à l'exception des boulangeries et pâtisseries) dans les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1975 et 1990.** (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Aussi, qu'elles soient inhérentes à des "effets de milieu", tels qu'ils se manifestent dans les logiques territoriales des districts industriels, ou qu'elles soient liées à l'optimisation du transport et à la valorisation des produits agricoles, les dynamiques ancrées géographiquement à des ressources naturelles ou spécifiques sont, dans le Bassin parisien, de faible ampleur, bien moins marquées en tous cas que celles qui découlent de la métropolisation ou des mutations fonctionnelles et organisationnelles de l'ensemble du système productif.

### Conclusion de la deuxième section

Trois mutations économiques ont donc présidé à l'évolution du système productif dans le Bassin parisien depuis la fin des Trente Glorieuses : la métropolisation, la recherche d'une efficacité économique renouvelée, la territorialisation de l'activité productive. Par leur intensité, elles sous-tendent en grande partie la dynamique spatiale de cette grande région fonctionnelle, telle qu'elle ressort de l'évolution de l'emploi sur quinze ans. Pourtant, elles ne sauraient être placées sur le même plan, tant en raison de la différenciation spatiale et scalaire de leur impact, que parce qu'elles impliquent des degrés variables de transformation économique et sociale de l'espace géographique. Ainsi, la métropolisation est bien le phénomène majeur : fondée sur un développement accéléré des services à la production, internes comme externes, elle porte les bouleversements quantitatifs les plus structurants. Elle est à l'origine de cette logique de gradient qui marque les évolutions récentes du Bassin parisien. Elle débouche également sur une mise en exergue d'échelles géographiques de plus en plus grandes en relation notamment avec les caractéristiques de l'offre en immobilier d'entreprise.

Vient ensuite tout un ensemble de processus qui tiennent à la fois à l'organisation de la production et à la construction de la valeur économique : atténuation – il est vrai assez modeste – de la disjonction fonctionnelle au sein de l'espace des firmes, désintégration verticale du système

de production, amélioration de la productivité du travail, internationalisation du capital, nouveaux positionnements de marché. L'impact de ces processus n'est pas toujours évident à mesurer et l'approche empirique qui préside à leur analyse ne laisse apparaître que des conclusions partielles. La remise en cause de la disjonction fonctionnelle confirme la logique de gradient de la dynamique, tant parce que le desserrement de certaines fonctions directionnelles des entreprises est plutôt faible que parce qu'il concerne avant tout certains espaces privilégiés, le plus souvent proches de la capitale. La désintégration verticale tout comme l'augmentation de la productivité – synonyme de réduction d'effectifs – jouent un rôle dans la dissymétrie dynamique de la variation de l'emploi entre le Nord-est et le Sud-ouest du Bassin : la première parce qu'elle a surtout bénéficié aux industries les plus modernes issues de la décentralisation industrielle ; la seconde parce qu'elle a été d'autant plus forte que la rentabilité financière des entreprises était détériorée, ce qui est le cas des industries tant traditionnelles que modernes de l'arc nord-est du Bassin parisien. Quant à l'internationalisation du capital et aux nouveaux positionnements de marché, on ne peut que difficilement leur attribuer une portée clairement identifiable. L'ouverture extérieure est certes en apparence un facteur de solidité des entreprises et des établissements productifs, mais tout dépend de la nature des activités dominantes. Ainsi, dans les industries traditionnelles, la présence de capital étranger semble avoir été au contraire un facteur facilitant le désengagement et le repli de l'emploi. De la même façon, l'impact des évolutions du marketing ne permet pas de dégager des trajectoires industrielles bien nettes : tout juste constate-t-on là aussi une dynamique défavorable aux régions de vieille industrie.

Enfin, les logiques territoriales de transformation du système productif semblent les plus pauvres quant à leurs conséquences sur l'évolution de l'emploi. Les districts industriels mis en avant par les défenseurs de la thèse d'une sortie du fordisme-taylorisme au profit d'un mode de production plus flexible ne se sont pas affirmés dans le Bassin parisien, espace longtemps structuré par les seules logiques fonctionnelles. Certes, le Vimeu semble faire figure de contre-exemple, mais les témoignages à son propos sont contradictoires et les changements les plus récents au sein de ce système productif localisé attestent d'un affaiblissement inéluctable. De même, la bonneterie troyenne, qui fut pendant longtemps une branche industrielle intégrée spatialement, s'est appauvrie, sous l'influence des logiques fonctionnelles nouvelles amenées par la globalisation de l'activité économique. Quant aux dynamiques endogènes, portées par l'existence, au sein du Bassin parisien, de ressources naturelles diversifiées exploitées notamment par l'industrie agro-alimentaire, elles ont été depuis vingt ans mises à mal par le nouveau contexte concurrentiel européen qui a apporté bien des restructurations – dans les conserveries, l'industrie laitière et l'industrie sucrière. Pour l'essentiel, l'ancrage territorial des activités de production qui en découle apparaît largement comme un héritage, l'essentiel du développement endogène remontant ici aux meilleures années des Trente Glorieuses.

Au final, ce sont bien les tendances à la concentration spatiale – ou à la concentration desserrée / étalée –, sur la région parisienne et sur ses franges, qui forment le cœur des transformations géographiques dues aux mutations du système productif depuis le milieu des années 1970. Leur prédominance, et leur regain aux cours des années 1980, confirment le rôle essentiel des évolutions économiques inhérentes à la globalisation dans les dynamiques spatiales du Bassin parisien depuis cette date.

### **Conclusion du premier chapitre.**

Lorsqu'on récapitule l'ensemble des déterminations, plus ou moins clairement établies, entre les dynamiques spatiales du Bassin parisien et les changements opérés au sein du système productif depuis le début de la crise de l'industrie, plusieurs faits saillants peuvent être dégagés.

Tout d'abord, les évolutions constatées sont dans la lignée des héritages des précédentes phases d'industrialisation et de transformation économique. Ainsi, il apparaît qu'en opérant une modernisation sélective de l'appareil de production des sous-systèmes de Bassin parisien, la décentralisation industrielle fonde une bonne part des différenciations dynamiques constatées

depuis le milieu des années 1970. Parce qu'elles ont reçu davantage d'établissements nouveaux entre les années 1950 et 1975, les régions du Sud-ouest du Bassin parisien sont apparues plus résistantes que les autres, et ceci d'autant plus que les secteurs implantés pendant cette période appartenaient aux branches les plus prospères. Au contraire, parce qu'y prédominaient des activités souvent issues de phases antérieures à la décentralisation industrielle – textile, travail des métaux, industries du cuir, du bois etc. –, les sous-systèmes de l'arc nord-est ont été davantage touchés par la récession économique, alors même que le renouvellement du tissu productif n'avait pu être achevé au cours des Trente Glorieuses, les stratégies d'évitement des branches les plus modernes ayant largement contribué à cette modernisation tronquée du système productif. Par ailleurs, la poursuite récente du desserrement industriel semble avoir en partie accentué et surdéterminé la dissymétrie dynamique découlant du jeu différencié de ces héritages.

Ensuite, lorsqu'on analyse avec attention l'impact des transformations technique, fonctionnelle, organisationnelle et capitaliste du Bassin parisien, notamment dans ses composantes géographiques, on s'aperçoit de la prégnance relative de deux dynamiques spatiales. La première est celle de la polarisation en relation étroite avec la métropolisation sur l'Ile-de-France et avec la faiblesse des impacts de la remise en cause de la disjonction fonctionnelle héritée du fordisme-taylorisme. Cette dynamique, particulièrement marquée dans les années 1980, mais déjà présente auparavant – bien que masquée par les conséquences de la désindustrialisation –, est de toute évidence la plus significative et la plus forte des deux. La seconde, déjà observée comme résultat des différenciations spatiales apportées par la décentralisation industrielle, est celle de l'approfondissement des disparités d'évolution entre le Nord-est et le Sud-ouest du Bassin parisien. En effet, qu'il s'agisse de la désintégration verticale des entreprises ou des gains de productivité, les conséquences de ces transformations économiques semblent avoir été plus favorables au second qu'au premier.

Enfin, on remarquera que malgré des signes tangibles de sortie progressive et partielle du fordisme-taylorisme, les mutations économiques du Bassin parisien restent largement sous l'emprise de logiques fonctionnelles. Certes, la désintégration verticale et la remise en cause de la division spatiale du travail sont les bases d'une re-territorialisation de l'activité économique, tout comme l'existence de certains systèmes productifs localisés ou l'affirmation de filières – notamment agro-alimentaires – s'appuyant sur des ressources locales. Mais d'une manière générale, la disjonction géographique des processus de production perdure voire se renforce, ce que nous avons déjà suggéré l'analyse statistique menée au cours de la deuxième partie.

Cependant, parce que la dynamique de l'emploi à l'échelle des sous-systèmes du Bassin parisien est loin d'être le seul résultat de l'évolution des activités de production et parce qu'il existe des processus de mutation susceptibles d'être appréhendés à des échelles relativement grandes au sein de cette région, on ne peut que conclure que le système productif n'explique pas toute cette dynamique. Il faut donc désormais passer à un autre domaine de détermination : celui des acteurs publics et de leurs stratégies respectives.

## CHAPITRE 2 L'ETAT REGULATEUR OU PERTURBATEUR ?

L'examen des dynamiques de l'emploi dans le Bassin parisien au cours de la deuxième partie nous a montré le rôle non négligeable des secteurs dépendants de la dépense publique : administration générale, action sociale marchande ou non marchande, enseignement public ou privé... Ces activités sont en effet de celles qui ont le plus contribué aux créations d'emplois enregistrées entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien. Mais l'approche quantitative dissimule un débat plus polémique, et en même temps plus ambigu, sur le rôle des allocations publiques de financement dans l'émergence, le maintien ou l'infléchissement des dynamiques spatiales. Ce débat, biaisé depuis ses origines remontant aux discussions d'après-guerre sur "Paris et le désert français", est un des paradigmes récurrents de l'affrontement Paris / province que réveille de temps en autre la réflexion sur la dimension spatiale des politiques publiques. Le récent débat national sur l'aménagement du territoire de 1993 et 1994 a été notamment l'occasion d'un de ses affrontements. D'un côté, les défenseurs de la thèse d'un accaparement des ressources collectives par la région parisienne se sont appuyés sur les travaux conduits sur l'initiative du Président du comité de décentralisation, Jacques Voisard, pour montrer, à propos des dépenses d'investissement régionalisées, l'existence d'un niveau d'intervention étatique en Ile-de-France supérieur au poids démographique de la région-capitale : « en grands travaux, de 1976 à 1990, si d'une façon générale, l'Etat, sur l'ensemble de ces fonctions [ développement urbain, développement rural, santé, éducation, culture, transports et action sociale ], a dépensé moins d'argent année après année, il a toujours dépensé en Ile-de-France beaucoup plus [...] que sur le reste du territoire et je dis bien fonction par fonction »<sup>1</sup>. De l'autre côté, les partisans de la thèse inverse, selon laquelle la région parisienne contribue davantage aux dépenses publiques qu'elle ne perçoit au titre de la redistribution du revenu national, se sont référés aux conclusions de différentes études conduites par l'Observatoire des économies et des institutions locales de l'Université Paris 12 et par l'INSEE<sup>2</sup> : « ces [...] rapports concluaient tous les deux dans le même sens à savoir que l'Ile-de-France, et avec elle sept régions dont la région Centre, celles des Pays de la Loire, de la Picardie, de la Champagne-Ardenne, de la Haute-Normandie paient pour les quinze autres »<sup>3</sup>.

Ces deux points de vue n'entrent pourtant pas en contradiction. Les analyses du GERI, auxquelles fait référence Jacques Voisard et dont il est un des inspirateurs, ne portent que sur les dépenses de l'Etat conduites au titre des politiques d'investissement : ce faisant elles s'attachent essentiellement à préciser, d'un point de vue quantitatif et en termes d'équipement, l'impact des politiques sectorielles conduites en France – constitutives ou non de la politique régionale –, abstraction faite des mesures d'ordre général prises par ailleurs en faveur de la redistribution du revenu. Les analyses de l'CEIL ont au contraire une dimension plus englobante : non cantonnées au seul domaine de l'investissement, elles s'attachent à définir l'ampleur des flux inter-régionaux de redistribution de la masse monétaire, en relation avec les prélèvements et allocations de ressources transitant par le budget de l'Etat et de la sécurité sociale<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Jacques Voisard, "Concentration et cohésion sociale", *Inter-régions*, 1991, n° spécial, 38<sup>ème</sup> congrès des économies régionales, Tours, 10-11 octobre 1991, "Paris-Ile-de-France / régions : vers le scénario de l'inacceptable", p. 84.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : Laurent Davezies, *La redistribution des revenus entre Paris et la province. Etude du budget de l'Etat et du système de sécurité sociale en 1991*, Rapport au Conseil régional d'Ile-de-France, Créteil, OEIL/IUP/UPVM, 57 p.

<sup>3</sup> Pierre Pommelet, "La charte de l'Ile-de-France, une ambition qui dépasse les frontières", *Inter-régions*, 1991, n° spécial, 38<sup>ème</sup> congrès des économies régionales, Tours, 10-11 octobre 1991, "Paris-Ile-de-France / régions : vers le scénario de l'inacceptable", p. 87

<sup>4</sup> Dans les analyses de l'OEIL, sont considérés comme des prélèvements sur les économies régionales et locales, l'ensemble des contributions au budget de l'Etat (cotisations sociales, taxes, impôts). Au contraire, les restitutions ou retours sont constitués des financements émanant de ce même budget (dépenses publiques des administrations centrales et des établissements publics, en fonctionnement comme en investissement, salaires des fonctionnaires autres que territoriaux, prestations sociales, dotations aux collectivités locales etc.) Le solde de ces deux flux détermine le bénéfice ou au contraire le déficit, pour l'économie régionale, de ce système de redistribution.

Dans les deux cas, il s'agit donc de démarches privilégiant, de manière plus ou moins exhaustive, les résultats des politiques sectorielles de l'Etat qui sont conduites sans objectifs territoriaux précis ou explicites, mais dont la concrétisation a effectivement une dimension géographique incontestable. C'est pourquoi il importe, dans une recherche sur le rôle des interventions publiques dans les dynamiques spatiales du Bassin parisien, de séparer ce qui découle du jeu de ces politiques sectorielles et ce qui ressort des actions de planification spatiale dont la composante géographique prime évidemment. Cette distinction est en effet le meilleur moyen d'éclairer les différentes conséquences des politiques de l'Etat sur les mutations spatiales de notre zone d'étude.

### **Section 1. De l'impact des interventions sectorielles.**

Deux niveaux de lecture peuvent être envisagés pour essayer de mieux comprendre le rôle des politiques sectorielles de l'Etat dans les dynamiques du Bassin parisien. D'un point de vue global, on peut d'abord s'attacher à mesurer le degré de dépendance ou d'implication des territoires dans la mise en œuvre des financements publics. Cette analyse peut s'appuyer d'une part sur les principaux résultats avancés par les études de l'CEIL et d'autre part sur la mise en relation entre poids des emplois publics et dynamiques économiques récentes. A un second niveau, on peut s'attacher ensuite à préciser l'impact plus direct des interventions sectorielles "localisées" de l'Etat – politiques d'équipement et politiques de conversion notamment –, à travers l'analyse des investissements conduits dans des domaines aussi variés que les transports, l'éducation, l'enseignement supérieur, le développement économique... Ces deux approches complémentaires permettent-elles de dire que les pouvoirs publics ont eu un rôle significatif dans les dynamiques spatiales du Bassin parisien ? Ce rôle infléchit-il les transformations dues aux seules mutations du système productif ? C'est tout l'enjeu de cette réflexion.

#### **1) Vision d'ensemble : poids et rôle de la sphère publique dans les structures et les dynamiques économiques du Bassin parisien.**

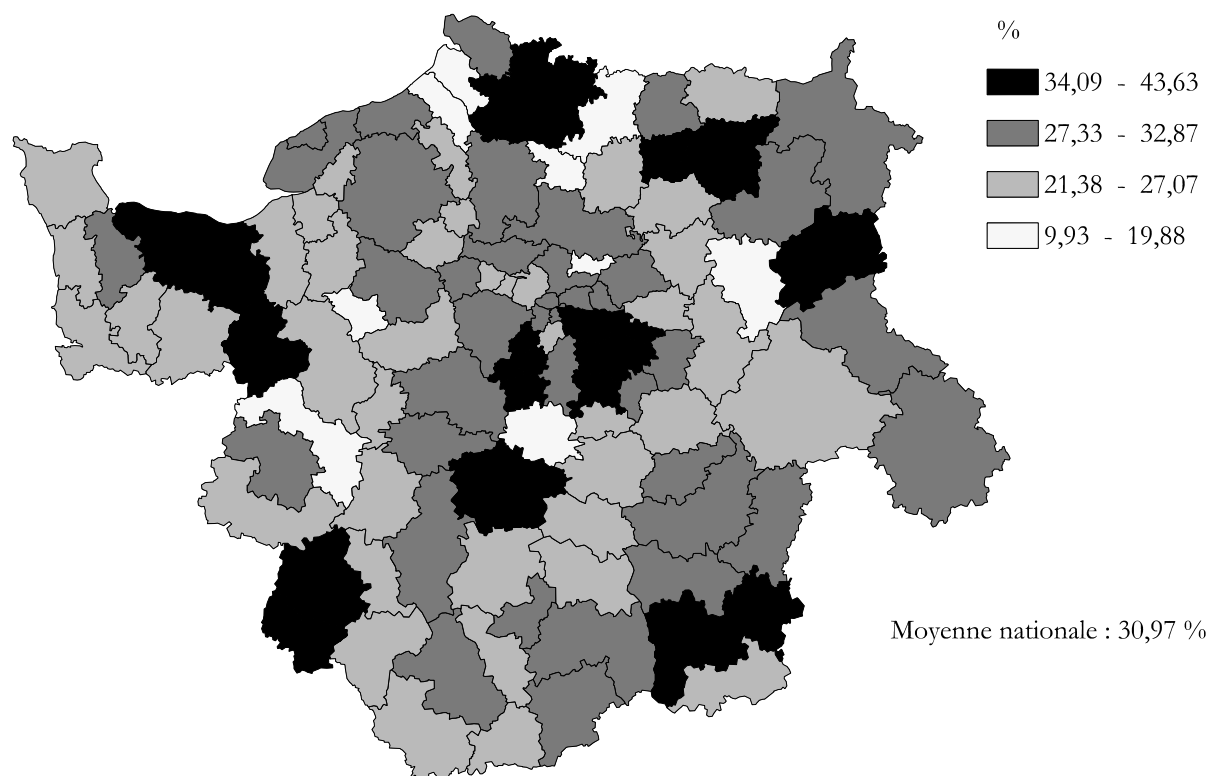
L'influence des systèmes publics sur l'économie des territoires n'est pas un phénomène très facile à appréhender en raison de nombreuses imprécisions dans la définition même de la sphère publique et des faiblesses de l'information statistique relative à ce sujet – inadaptation des nomenclatures, en particulier de la NAP. Pour la seule estimation des niveaux d'emplois, Laurent Davezies rappelle l'hétérogénéité des sources en présence : « l'emploi non marchand ne comprend pas tous les emplois des entreprises publiques (notamment dans les transports et les télécommunications), le fichier de l'emploi public local exclut l'emploi des hôpitaux et celui des chambres consulaires, le fichier des employés de l'Etat ne comprend pas les agents de toutes les grandes entreprises publiques nationales (SNCF, EDF, RATP, AdP...) »<sup>1</sup>. De fait, les évaluations de l'effectif public salarié sont très variables puisqu'elles se situent entre 4,2 millions d'emplois et 6,5 millions, soit entre 19 % et 29 % de l'ensemble des actifs. Cet écart est loin d'être négligeable, mais plaide pour la prise en compte de l'évaluation la plus haute, dans la mesure où la décision publique s'applique également et pleinement à des salariés de droit privé dépendant de politiques et de stratégies élaborées par l'Etat : personnels des entreprises publiques, employés des établissements privés d'enseignement, etc. Par ailleurs, on peut considérer que de nombreuses activités de l'action sociale marchande – professions médicales, services de la petite enfance – ressortissent tout autant de la sphère publique d'intervention – même si la plupart d'entre elles restent libérales. Elles tirent en effet une bonne partie de leurs revenus des budgets sociaux au sens large.

---

<sup>1</sup> Laurent Davezies, "Le poids des fonds publics dans le revenu des villes et des régions", in Denise Pumain et Godard Francis (Dir.), *Données urbaines 2*, Paris, Armand Colin, 1998, pp. 329-342.



C'est pourquoi, dans ce premier temps de l'analyse, nous avons réalisé une cartographie de ce que nous appellerons "l'emploi sous abri", c'est-à-dire une estimation des effectifs salariés, appréciés en pourcentage de l'emploi total, appartenant à une des catégories représentatives de la sphère publique – fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, entreprises publiques nationales, enseignement privé sous contrat. Toutefois, comme un recensement sur la base de ce découpage est difficile à obtenir à une échelle géographique homogène, constante et pertinente, nous sommes repartis de la NAP 100 pour former un agrégat qui nous s'approche le plus de cette sphère publique<sup>1</sup>. Le résultat obtenu porte sur 6,8 millions d'emplois en 1990 – ce qui est conforme aux indications données par Laurent Davezies –, dont 38,2 % sont localisés dans le Bassin parisien et 22,5 % en Ile-de-France, résultats qui rappellent assez bien les constantes démographiques de ces deux espaces.



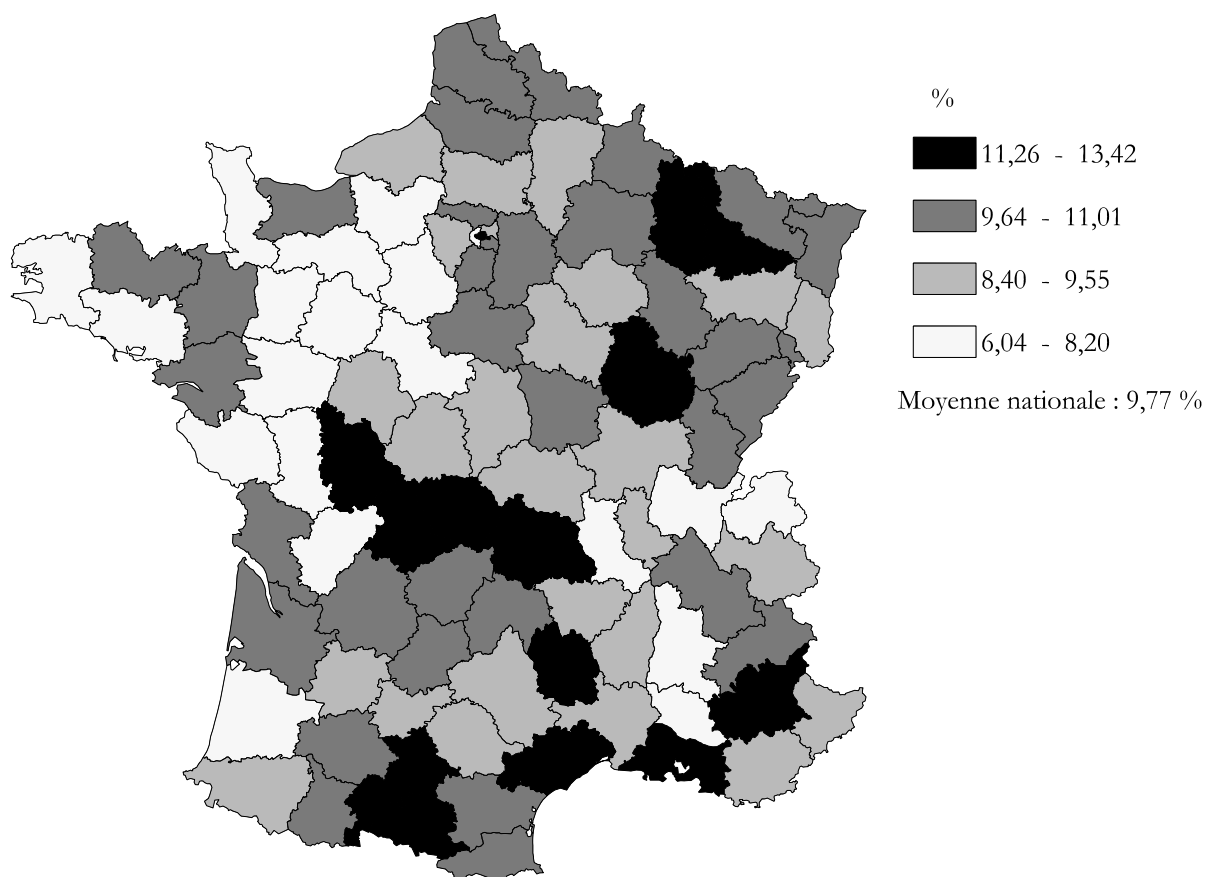
**Carte 129 : Part des emplois dans la sphère publique (emplois sous abri) dans les zones d'emploi du Bassin parisien en 1990.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Les pôles où l'emploi public est surreprésenté correspondent à des types d'espaces bien particuliers : la plupart des capitales régionales à l'exception de Rouen, quelques préfectures de département sous-dotées en emplois privés ou marquées par des fonctions spécifiques – Laon, Nevers, Alençon –, quelques pôles de forte présence des activités ferroviaires et / ou de production d'électricité – Chauny, avec la centrale de Beautor et le nœud SNCF de Tergnier, Chinon avec l'implantation dans le bassin d'emploi d'une centrale nucléaire. Au contraire, les espaces à forte activité industrielle – comme Troyes ou Dreux – laissent une place plutôt modeste à l'emploi public, de même que les parties les moins urbanisées du Bassin parisien – campagnes

<sup>1</sup> Les secteurs de la NAP qui ont été agrégés sont les suivants : production et distribution d'électricité (06) ; distribution de gaz (07) ; transports ferroviaires (68) ; télécommunications et postes (75) ; enseignement marchand (82) ; santé marchande (84) ; action sociale marchande (85) ; administration générale (90) ; prévoyance et sécurité sociale (91) ; enseignement non marchand (92) ; recherche non marchande (93) ; santé non marchande (94) ; action sociale non marchande (95) ; services récréatifs non marchands (96) ; services divers fournis à la collectivité (97) ; représentation diplomatique étrangère en France et organismes internationaux (99).

normandes et picardes, avec pour ces dernières un poids important à la fois des activités agricoles et industrielles qui explique la grande faiblesse des emplois publics. La ville de Paris, contrairement aux idées reçues, est dans la moyenne nationale, malgré la présence des administrations centrales, des organismes internationaux et des représentations diplomatiques étrangères. Enfin en banlieue parisienne, la faiblesse de l'encadrement public déploré par Paul Delouvrier dans les années 1960 n'est plus d'actualité, puisque certains pôles comme Créteil, Orsay, Melun, ou Etampes, qui sont souvent préfectures ou sous-préfectures, se distinguent par des taux relativement élevés d'activité publique.

Ainsi, pour l'ensemble des secteurs liés à des financements ou à des décisions publiques il n'apparaît pas de forts contrastes géographiques au sein du Bassin parisien. Mais ce constat n'est pas partagé s'agissant des seuls salariés de l'Etat (voir carte 130).



**Carte 130 : Part des fonctionnaires de l'Etat dans l'emploi départemental en 1990.**  
(Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE).

La plupart des départements du Bassin parisien – à l'exclusion de quelques-uns, sièges de capitales régionales comme la Marne, le Calvados, le Loiret, ou de préfectures – sont en effet en dessous de la moyenne nationale, en particulier dans l'Ouest où l'importance de l'activité agricole et de l'industrie sont à l'origine de la sous-représentation observable. Pour cette raison, le Bassin parisien en dehors de Paris n'apparaît pas comme un lieu de fort déploiement de l'activité publique, même si par ailleurs, les écarts avec le reste du pays sont dans l'ensemble plutôt modestes. Cette situation confirme que l'aire d'influence de la capitale est avant tout une zone géographique dédiée à la production.

Le financement de ces emplois publics – salaires, charges sociales – forment une partie importante des fonds redistribués par le budget de l'Etat et ils contribuent à la formation du niveau de richesse des territoires. Mais comme le signalent les travaux de l'CEIL, et plus particulièrement ceux de Laurent Davezies, une approche par la répartition géographique de

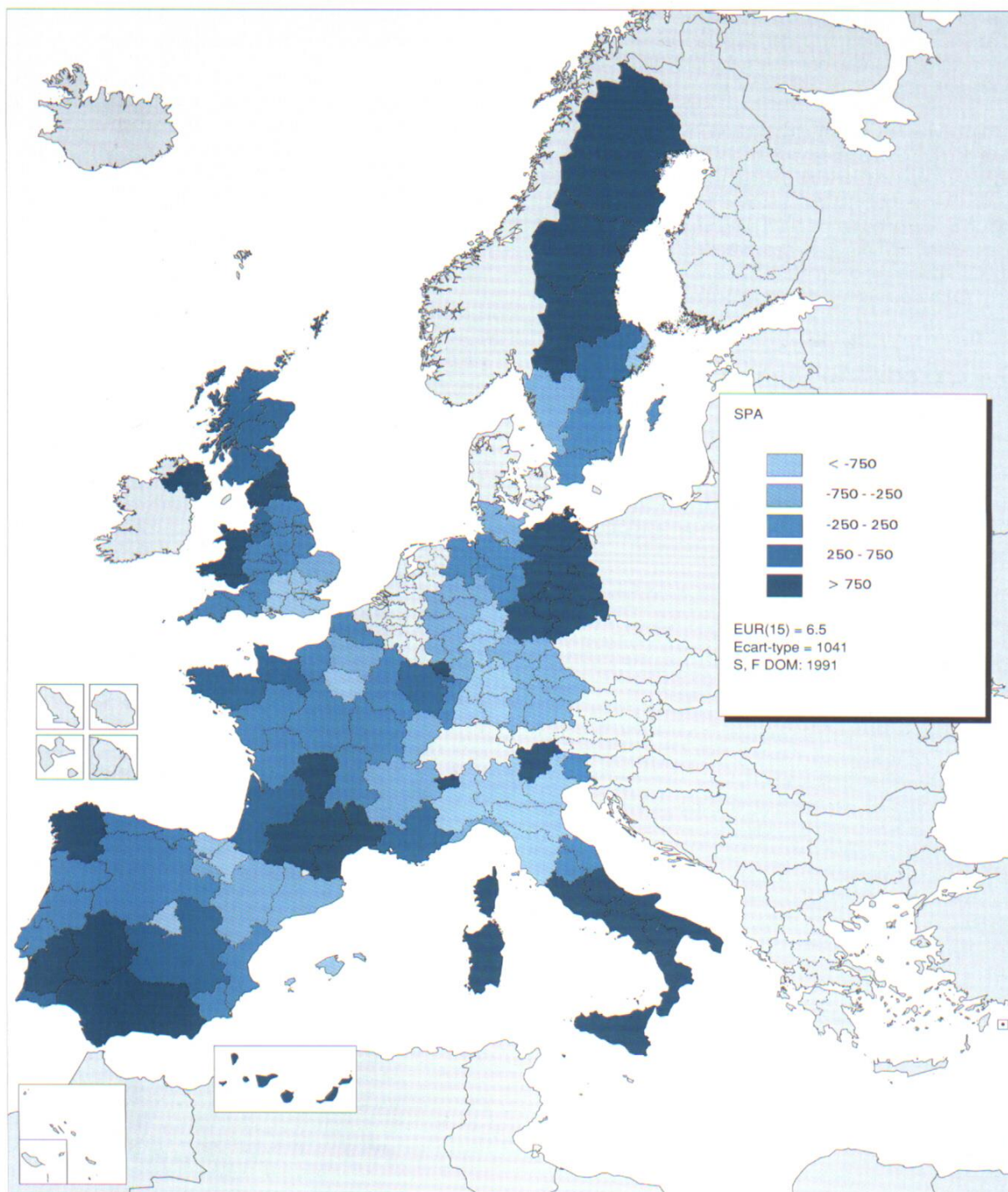
l'emploi n'est qu'un indicateur très sommaire de l'impact des fonds publics sur les économies locales. De même, les salaires nets des agents publics – ce qui inclut ici ceux des autres fonctions publiques que celle d'Etat – ne représentent sur toute la France que 13 % des 4 400 milliards du revenu disponible brut des ménages, alors qu'en comparaison, les prestations sociales contribuent à ce dernier pour près de 28 %<sup>1</sup>. La disproportion de ces flux monétaires suggère que la mesure la plus précise de la conséquence des financements publics sur les économies locales est à chercher du côté des échanges financiers qu'entraînent d'une part les mécanismes de prélèvements et, d'autre part, ceux de la redistribution, ces échanges étant liés dans les deux cas à l'exécution du budget de l'Etat. Dans une étude antérieure, les chercheurs de l'CEIL ont en effet montré, pour les seuls flux Paris-province, qu'ils provoquaient annuellement un mouvement net de 70 à 100 milliards de francs de l'Ile-de-France vers la province pour le budget de la nation et un autre flux d'ampleur comparable pour les circuits de la sécurité sociale<sup>2</sup>. C'est pourquoi, d'un strict point de vue financier, les régions de province apparaissent largement bénéficiaires de la manne provenant du moteur de l'économie française qu'est la région parisienne. Mais qu'en est-il exactement pour l'aire régionale du Bassin parisien ?

Deux approches sont possibles. La première consiste à estimer le poids des financements publics dans la richesse globale produite par chaque territoire à différentes échelles. La seconde repose plutôt sur l'examen des soldes nets liés aux mécanismes nationaux de redistribution. Dans le premier cas on appréhende le degré de dépendance des territoires aux fonds publics. Dans le second on se contente de donner corps au clivage entre espaces contributeurs et espaces bénéficiaires au jeu des systèmes nationaux de péréquation des ressources. Ce dernier mode d'appréhension a fait l'objet en 1996, à partir des travaux de l'CEIL, d'une publication officielle, à l'occasion de la réalisation par la Commission européenne du *Premier rapport sur la cohésion économique et sociale* dans l'Union européenne (voir figure 53). Il en ressort que pour le Bassin parisien les mécanismes de redistribution sont dans l'ensemble plutôt neutres. Certes, l'Ile-de-France – dans de fortes proportions (plus de 5000 F/hab en standard de pouvoir d'achat) – et la Picardie sont contributrices nettes, tandis que la Basse-Normandie est bénéficiaire. Mais les autres régions de l'aire régionale sont quant à elles assez proches de l'équilibre entre flux entrants et flux sortants. Les soldes positifs les plus importants sont en effet ailleurs, à destination des régions du Sud – Midi-Pyrénées, Limousin, Languedoc –, des régions en crise – Lorraine – et de certaines régions rurales comme la Bretagne. Les études de l'CEIL indiquent que le niveau des soldes résultent moins des transferts financiers – toujours proches des poids démographiques de chaque territoire – que des prélèvements qui sont le véritable fondement de la péréquation nationale. Le bilan qui en découle est donc celui d'un impact très modéré des financements publics sur les économies du Bassin parisien, à l'exclusion peut-être de la Basse-Normandie.

---

<sup>1</sup> Laurent Davezies, *art. cit.*, 1998, p. 334.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet : Laurent Davezies, "La redistribution des revenus entre Paris et la province. Répartition du budget de l'Etat et des systèmes de sécurité sociale en 1989", *Métropoles et aménagement du territoire, Colloque international*, Université de Paris-Dauphine, 12 et 13 mai 1993, Paris, pag. mult ; Laurent Davezies, "L'inégalité spatiale en France", in Michel Savy, Pierre Veltz, *Economie globale et réinvention du local*, Paris, DATAR, Editions de l'Aube, 1995, pp. 169-183.

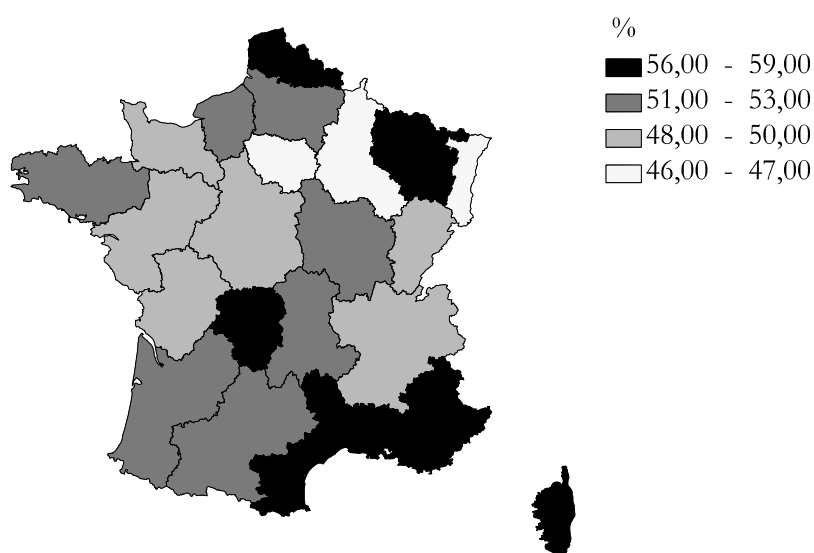


**Figure 53 :** Transferts interrégionaux nets liés aux budgets nationaux dans l'Union européenne (1993), en euros / hab. exprimés en standard de pouvoir d'achat. (Source : Commission européenne, *Premier rapport sur la cohésion économique et sociale 1996*, 1996, p. 54.)

Quant à la première approche évoquée plus haut, elle ne permet pas de délivrer des conclusions très différentes de celle que nous venons d'examiner, même si la représentation spatiale des écarts apparaît plus contrastée. Certes, la méthode d'analyse repose ici sur d'autres principes. La richesse des territoires, au lieu d'être mesurée par le traditionnel PIB, est d'abord estimée à partir du revenu disponible brut des ménages qui inclut les redistributions liées aux

budgets publics. Puis sont calculés, sur la base des sources disponibles de l'INSEE et de la DGI<sup>1</sup>, les salaires nets des agents publics, les prestations sociales et le revenu des actifs induits par ces ressources financières. Enfin, le poids de ces financements d'origine publique est rapporté au revenu disponible brut des ménages afin de mesurer les degrés différenciés de dépendance des régions aux fonds publics. Au final, les écarts interrégionaux obtenus sont plutôt faibles. La région la moins bénéficiaire est la Champagne-Ardenne – 47 % du revenu des ménages – et la plus favorisée est la Corse avec 59 % des ressources, la moyenne s'établissant à 51 %. Le Bassin parisien (voir carte 131) n'apparaît ici ni particulièrement favorisé ni particulièrement défavorisé, puisque seules l'Ile-de-France et la Champagne sont moins concernées que les autres par la manne publique, tandis qu'au contraire la part des dépenses de l'Etat dans le revenu des ménages atteint des niveaux supérieurs à la moyenne nationale – mais dans de très faibles proportions – en Bourgogne, Picardie et Haute-Normandie – 51 et 52 %. De fait, la redistribution a davantage d'impacts en dehors du Bassin parisien, dans des régions en grandes difficultés économiques – Lorraine, Nord-Pas-de-Calais – ou vieillissantes – Limousin, Provence-Alpes-Côte-d'Azur – ou à fort taux de chômage structurel – Languedoc-Roussillon.

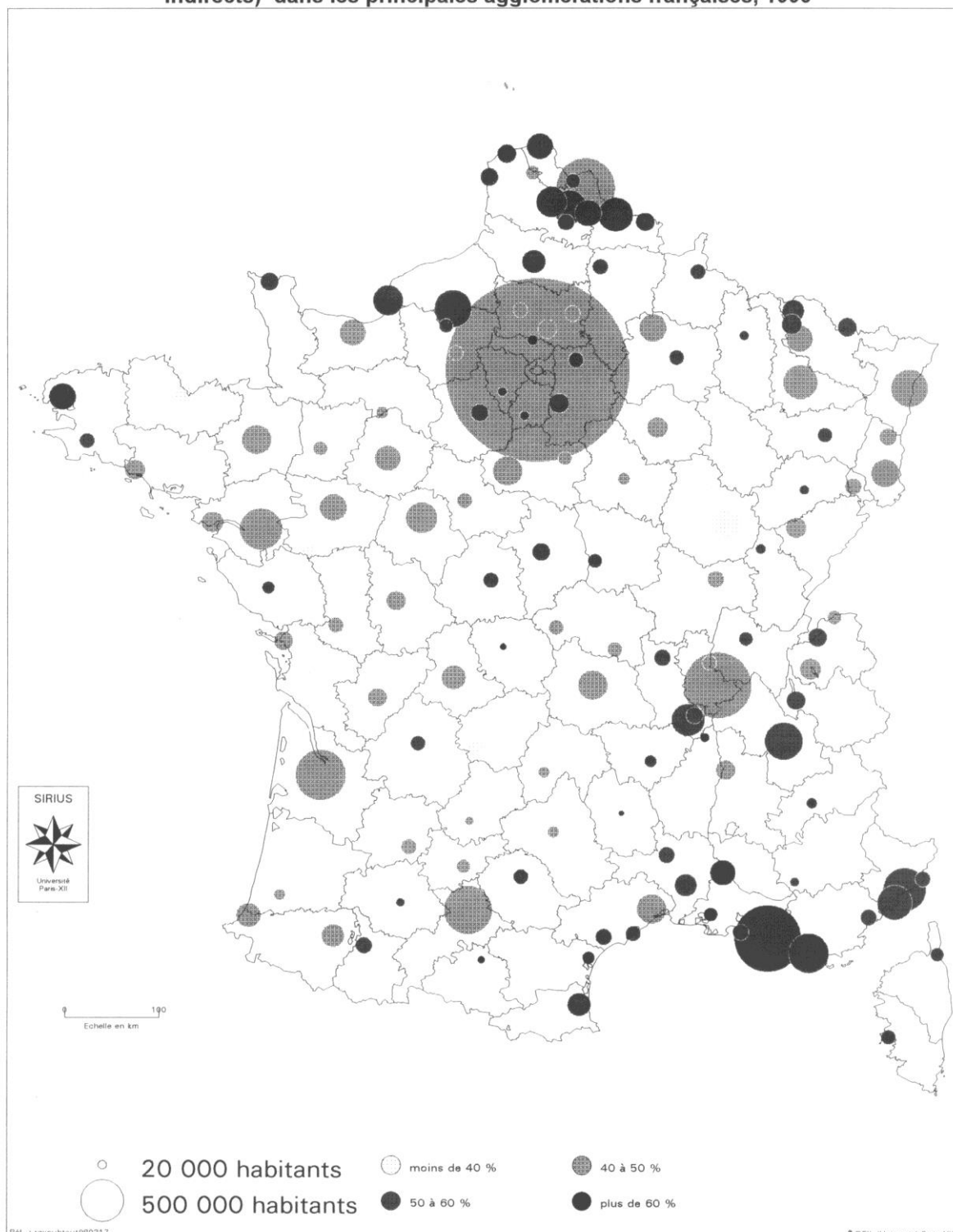
Par contre, à l'échelle des villes, les contrastes sont un peu plus marqués (voir figure 54), certaines agglomérations du Bassin parisien dépendant même assez fortement des fonds publics. C'est le cas de certaines préfectures comme Melun, Chartres, Bourges – où s'ajoute d'ailleurs, dans ce dernier cas, le poids de l'armée, de l'industrie d'armement et de la fonction publique territoriale –, mais aussi comme Châteauroux et Nevers – ces deux dernières villes connaissant par ailleurs des difficultés de leur base économique à l'instar de Charleville, de Saint-Quentin et du Havre, qui doivent leur dépendance aux conséquences de la crise industrielle, les budgets publics servant d'amortisseurs sociaux. C'est le cas également de capitales régionales comme Rouen, Amiens ou Châlons, des petites villes d'Ile-de-France évitées par la décentralisation industrielle et où par conséquent l'emploi public est fortement représenté, et de Cherbourg, seule ville-arsenal française située dans le Bassin parisien. A l'opposé, aucune ville de l'aire régionale n'est faiblement dépendante des fonds publics – moins de 40 % –, cette catégorie étant plutôt rare à l'échelle nationale – Dijon, Saint-Brieuc, Montbéliard. La dépendance est également moins concentrée que dans le Nord-Pas-de-Calais, en Lorraine ou dans le Midi méditerranéen, mais on observe toutefois une corrélation spatiale non négligeable entre les régions en difficultés économiques et les villes les plus bénéficiaires des financements publics.



**Carte 131 : Taux de dépendance des régions françaises aux fonds publics en 1989.**  
(Discrétisation de Jenks). (Source : Laurent Davezies, *art. cit.*, 1998).

<sup>1</sup> Comptes régionaux des ménages, fichier des rémunérations des agents de l'Etat, fichier du revenu fiscal des ménages par commune de la Direction générale des impôts.

**La dépendance du revenu disponible brut des ménages aux fonds publics (directs et indirects) dans les principales agglomérations françaises, 1990**



**Figure 54 : Dépendance du revenu disponible brut des ménages des agglomérations de plus de 100 000 habitants aux fonds publics en 1990. (Source : L'CEIL, SIRIUS)**

Qu'il s'agisse donc des flux croisés (contributions / transferts), dus aux mécanismes de redistribution des fonds publics – et qui nous montrent un Bassin parisien hors Ile-de-France à la fois faiblement bénéficiaire des financements de l'Etat et faiblement contributeur aux budgets publics – ou du degré de dépendance des villes et régions aux dépenses publiques, il apparaît

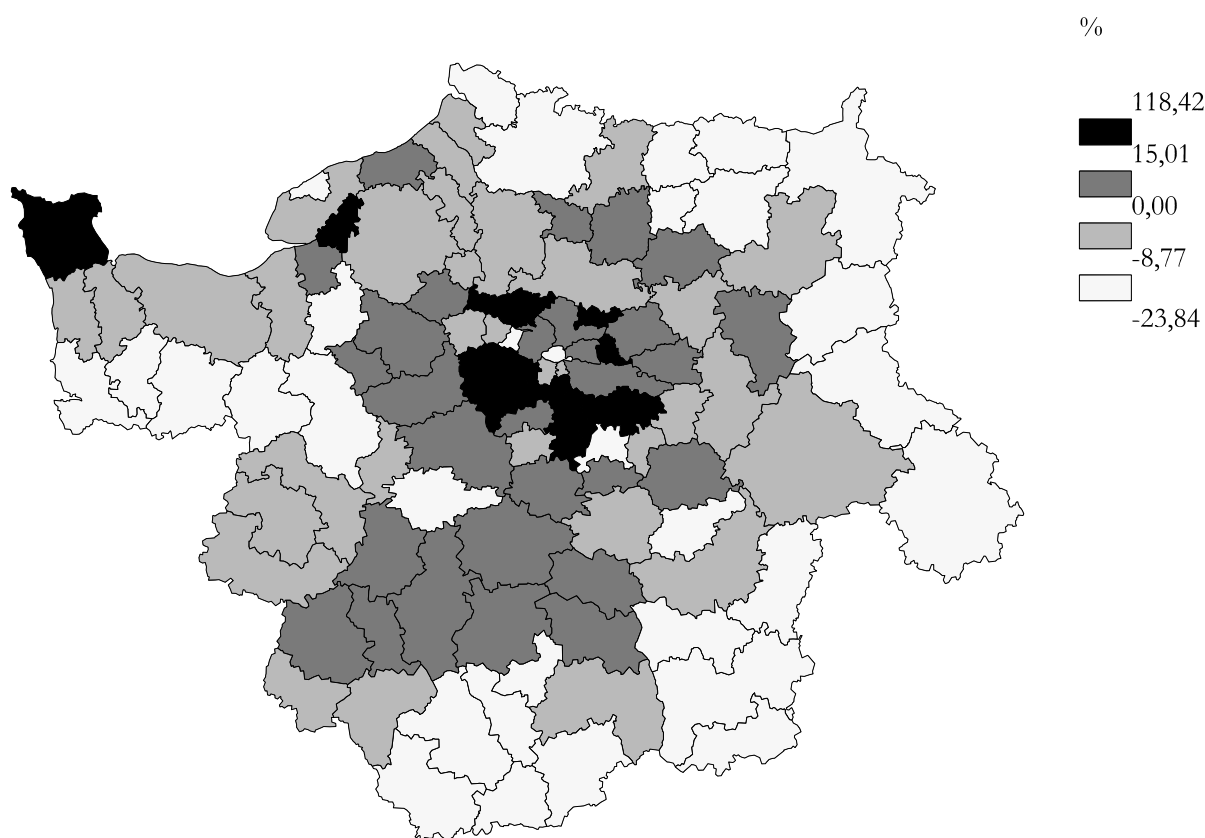
clairement que les régions qui entourent la capitale sont moins impliquées que d'autres dans le système économique influencé et financé par les pouvoirs publics, les collectivités locales et les entreprises nationales. Cette situation originale résulte de la place importante qu'occupe l'économie marchande dans les systèmes territoriaux du Bassin parisien, comme le rappelle à juste titre Jacques Lévy : « on se trouve dans une partie de la France où la diversité des activités et la dynamique des sociétés civiles ont évité dans l'ensemble une trop grande dépendance vis-à-vis de l'Etat »<sup>1</sup>.

Toutefois, même si l'impact des mécanismes publics de redistribution dans les économies locales est plutôt neutre ou modéré, une question importante mérite d'être posée : quelle conséquence peut néanmoins avoir, sur la dynamique de l'emploi du Bassin parisien, cette différenciation géographique, même faible, des flux financiers d'origine publique ? D'un point de vue prospectif, Laurent Davezies suggère qu'en rendant certains territoires plus dépendants que d'autres, les transferts publics contribuent à les rendre également plus fragiles puisque la tendance macro-économique actuelle est marquée par la fin de l'Etat-providence et donc par la rétraction des budgets publics, comme le signale déjà l'exemple des restructurations militaires en cours<sup>2</sup>. Mais, d'un point de vue rétrospectif, sur la période de référence qui nous intéresse (1975-1990), aucune conclusion évidente ne s'impose. L'idéal pour formuler une réponse serait de rapporter la dynamique récente de l'emploi à la dépendance constatée des territoires aux fonds publics. En l'absence de données à une autre échelle que régionale, cette évaluation n'a pas été possible. Nous lui avons substitué une régression linéaire de la variation de l'emploi entre les deux dates par le taux d'emploi public en 1975 pour l'ensemble des zones d'emploi du Bassin parisien. D'un point de vue statistique, le résultat obtenu est assez décevant, mais confirme bien que les décisions publiques et les financements qui leur sont liés n'ont qu'une influence dynamique marginale sur les territoires. En effet, à l'échelle des 104 zones d'emploi du Bassin parisien, le coefficient de détermination R<sup>2</sup> obtenu se situe à 11,12 %, ce qui montre une faible interaction entre les deux variables. Un examen plus attentif de la cartographie des résidus confirme cette impression (carte 132) : les régions en crise industrielle ou qui ont perdu de nombreux emplois agricoles ont un fort écart négatif à la droite d'ajustement, tandis que les zones d'emploi les plus actives – périphéries de l'Ile-de-France (villes nouvelles), franges, axe ligérien – connaissent au contraire un fort écart positif, les niveaux de résidus dépassant même, pour les deux ou trois valeurs les plus élevées, le seuil de significativité des mesures. Cette représentation confirme bien que la variation de l'emploi est d'abord sous l'influence des transformations du système économique marchand, l'impact des évolutions de la sphère publique n'ayant qu'un rôle finalement tout à fait secondaire.

---

<sup>1</sup> Jacques Lévy, " Quelle urbanité pour la région de Paris", *Travaux de l'institut de géographie de Reims*, n° 97-98, 1998, pp. 11-29, p. 16.

<sup>2</sup> Laurent Davezies, *art. cit.*, in *Données urbaines 2*, 1998.



**Carte 132 : Résidus (en %) de la régression linéaire du taux de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 et de la part des emplois publics ou para-publics dans l'emploi total en 1975.** (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

En bref le Bassin parisien est une aire géographique dont le système économique et par conséquent le marché de l'emploi dépendent peu des allocations publiques de ressources, contrairement à certaines régions périphériques ou intérieures de l'espace français. Au contraire, les mécanismes de redistribution y sont plutôt neutres par rapport aux richesses produites, à l'exclusion notable de l'Ile-de-France qui alimente l'ensemble du mécanisme national de péréquation. On ne peut donc pas mettre en évidence, de manière significative et à l'échelle de tout le Bassin parisien, depuis le début de la crise industrielle, une relation entre l'influence des activités publiques et la variation de l'emploi total.

Aussi, si à un niveau global, l'impact des interventions et du fonctionnement de l'Etat n'est pas très apparent, il en est peut-être autrement, à une échelle plus grande, en relation avec des choix précis d'implantation de certains équipements d'intérêt général ou collectif.

## 2) Les politiques publiques d'équipement et de reconversion.

Par nature, les actions conduites en matière d'investissement public sont susceptibles d'induire des transformations à la fois directes et indirectes de l'environnement productif des entreprises, et peuvent par conséquent provoquer des phénomènes localisés de croissance et de développement. De même, les choix d'implantation de certaines entreprises nationales conduisent à de véritables bifurcations dans des trajectoires économiques régionales. Il n'est pour s'en convaincre que de rappeler brièvement le cas très particulier de la presqu'île du Cotentin. Ce finistère normand, déjà dynamisé – et ce depuis longue date – par la présence concomitante d'un des principaux ports militaires français et d'un arsenal de grande importance, a connu au cours des vingt dernières années un développement économique sans équivalent dans tout le Bassin



parisien. Grâce à la construction de la centrale nucléaire de Flamanville et de la nouvelle tranche de l'usine de retraitement des déchets radioactifs de La Hague, plusieurs milliers d'emplois directs ont été créés – sans parler des emplois indirects –, entraînant une bifurcation majeure dans l'évolution d'un système économique auparavant très marqué par les spécialisations agricoles.

Toutefois cet exemple est-il significatif et peut-on identifier des impacts de portée comparable, s'agissant des autres choix d'équipement et de construction opérés par l'Etat, depuis les années 1970 ?

Un premier niveau de réponse consiste d'abord à cerner plus précisément l'ampleur des interventions publiques et les domaines privilégiés de celles-ci. A en croire les travaux du GERI déjà cités, les régions du Bassin parisien constitueraient l'un des parents pauvres de la politique d'investissement de l'Etat entre 1976 et 1989. L'étude conduite par ce groupe de recherche a porté sur les séries récapitulant les investissements de l'Etat depuis le milieu des années 1970, à savoir près de 250 milliards de francs, soit 61 % des crédits d'équipement localisables et 32 % des budgets d'investissement nationaux eux-mêmes compris entre 14 et 16 % du budget général de la Nation<sup>1</sup>. Ainsi, pour une dépense moyenne annuelle de 329 F / habitant entre 1976 et 1989, il ressort que dans le Bassin parisien, seules l'Ile-de-France (425 F) et la Haute-Normandie (moins de 340 F) ont dépassé le seuil statistique moyen, quatre régions sur les huit – Picardie, Champagne, Centre et Pays de la Loire – se situant même dans la tranche la plus basse de l'investissement national – entre 236 et 263 F par habitant. Cet évitement relatif de l'aire régionale du Bassin parisien n'est pas une chose nouvelle : il avait déjà été constaté dès le début des années 1960 à travers la ventilation régionale des crédits des 5<sup>ème</sup> (1966-1970) et 6<sup>ème</sup> (1971-1975) plans<sup>2</sup>. Il confirme également la polarisation des politiques publiques sur la capitale au détriment de son aire régionale même si, la concentration parisienne qui représente ici de l'ordre de 24 % des budgets nationaux d'investissement, n'est pas très éloignée de son poids dans l'emploi et la population active du pays.

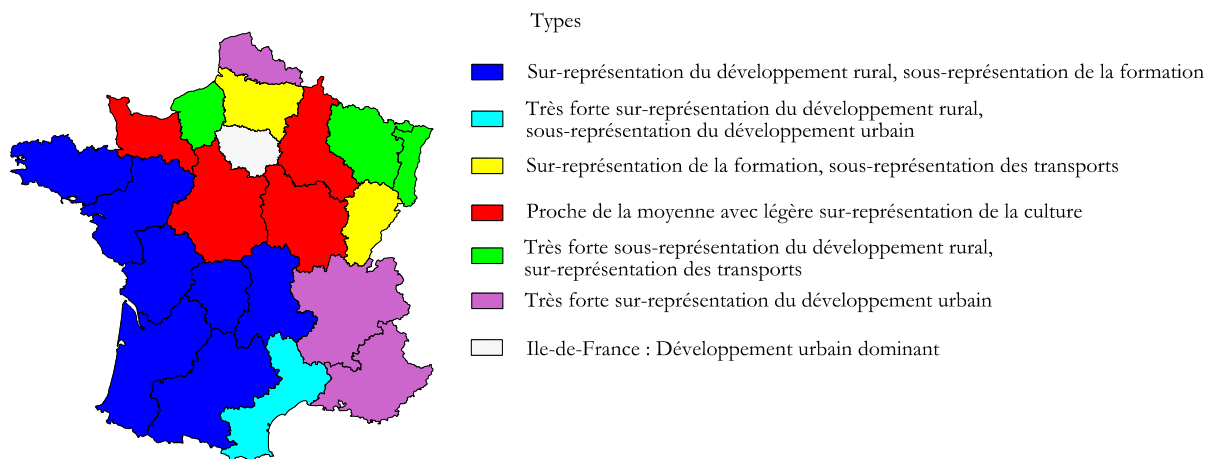
Originales du fait de la faiblesse relative des investissements étatiques depuis 15 ou 20 ans, la plupart des régions du Bassin parisien ne le sont pourtant pas, s'agissant du profil sectoriel de la dépense (voir carte 133). En effet, quatre des huit régions se caractérisent par une ventilation des crédits proche de la moyenne, avec une petite surreprésentation toutefois des dépenses de culture – signe d'un rattrapage –, tandis que la Picardie se distingue par une part plus importante des dépenses de formation – à cause d'un taux de scolarisation structurellement faible –, la Haute-Normandie par une légère surreprésentation des dépenses de transports – rôle des ports – et une sous-représentation de l'équipement rural, les pays de la Loire par des dépenses plus élevées en faveur du développement rural et l'Ile-de-France par le poids écrasant du développement urbain – ce qui inclut en particulier le poste essentiel des transports collectifs<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Groupe d'étude et de réflexion interrégional, *Dynamique de l'investissement public à travers la France. Evolution des crédits d'investissement de l'Etat*, Paris, La Documentation française, 1992, 237 p., pp. 24-25.

<sup>2</sup> Denise Pumain, Thérèse Saint-Julien, Robert Ferras, *France, Europe du Sud*, in *Géographie Universelle*, sous la direction de Roger Brunet, Paris, Hachette / Reclus, 1990, p. 113.

<sup>3</sup> Sur les dix principales fonctions de la comptabilité nationale, sept ont fait l'objet d'une analyse du GERI : les transports 36,2 % des dépenses, l'enseignement et la formation (18,7 %), le développement urbain (17,1 %), le développement rural et l'aménagement de l'espace naturel (10,4 %), la santé (9,1 %), la culture - vie sociale (7 %), les interventions sociales (1,5 %). GERI, *op. cit.*, 1992, p. 206.



**Carte 133 : Types de profils de dépenses d'investissement par région entre 1976 et 1989.** (Source : GERI, *op. cit.*, 1992, p. 214).

### *Les équipements de transport.*

Cette ventilation des postes de dépenses indique donc, qu'à l'exception de l'Ile-de-France, ce sont bien les transports qui, dans le Bassin parisien, ont été comme partout au cœur des dépenses publiques d'équipement. Les 25 dernières années ont en effet connu de nombreux changements dans le domaine des infrastructures de communication.

Tout d'abord, l'équipement autoroutier a été accéléré. Alors que les années 1960 avaient été marquées par la construction de l'A 1, de l'A 6 et de l'A 7 – "épine dorsale" de l'espace français – et les années 70 par le développement des autres radiales (A 10, A 11, A 4), contribuant à renforcer le statut d'"espace intermédiaire" de transit de l'aire régionale du Bassin parisien, les années 1980 ont vu, outre l'achèvement de ces radiales (A 71), l'essor des premières relations transversales (l' A 26, en particulier entre Lille et Reims), préfigurant un nouveau type de maillage dont la promotion s'est depuis accélérée (achèvement de l'A26, A 28, A 29, A 19, lancement de la route des cathédrales entre Reims et Rouen et entre cette dernière et Orléans...). L'impact local de ces équipements est assez difficile à appréhender et n'a pas fait l'objet de recherches spécifiques, en raison des risques d'auto-corrélation spatiale entre l'amélioration de l'offre de transport d'un côté et le développement des activités économiques de l'autre, risques susceptibles d'entacher fortement l'analyse. A grande échelle, quelques analyses sur les conséquences de ces grandes infrastructures de communication ont toutefois été proposées.

En Bourgogne, Jean-Jacques Bavoux est arrivé à propos de l'autoroute A 6 à certaines conclusions intéressantes : « Les aires entourant les échangeurs [ autoroutiers ] profitent bien d'une hausse démographique nettement supérieure à celle de leur espace environnant, durant les vingt années qui ont suivi l'installation de l'autoroute (+28 % contre + 6,7 % en Bourgogne) et bénéficient d'un solde migratoire plus favorable (+21 % contre +0,3 %). Cette progression est sans conteste plus forte que durant les deux décennies qui précèdent l'autoroute (-0,06 %), contrairement à la Bourgogne dans sa totalité (qui avait alors gagné 11 %) »<sup>1</sup>. Mais l'impact en question est moins économique que résidentiel : en effet, l'amélioration de l'accessibilité a surtout permis le développement des résidences secondaires et ce faisant celui des migrations de retraités en provenance de région parisienne, si bien que « beaucoup d'effets attribuables à l'autoroute relèvent bien davantage – et quelquefois uniquement peut-être – des phénomènes de rurbanisation »<sup>2</sup>. Pour les entreprises, les effets les plus perceptibles concernent les activités de

<sup>1</sup> Jean Jacques Bavoux, *Le carrefour bourguignon : analyse d'un espace de circulation*. Mémoires et documents de géographie, Paris, CNRS Editions, 1994, 179 p., p; 73.

<sup>2</sup> Jean Jacques Bavoux, *op. cit.*, 1994, p. 72.

communication. Ainsi dans les annexes et auxiliaires des transports, une structure en gradient autour des 14 échangeurs de la région a pu être mise en évidence. Trois auréoles successives les entourent : la première compte 47,2 actifs pour 1000 habitants dans ce secteur d'activité ; la deuxième 5,9 et la troisième 5,5. Cette structure suggère donc que le principal impact du développement des arcs autoroutiers a bien été, du point de vue économique, le développement à proximité, mais dans des proportions de faible ampleur, de la fonction logistique – encore que la maintenance et l'exploitation commerciale de l'infrastructure aient elles-mêmes généré ces emplois.

En Picardie, Raymonde Caralp est arrivée à des résultats sensiblement comparables à propos de l'autoroute A 1 : « l'autoroute n'aurait fait que renforcer les situations acquises, aucune implantation significative n'aurait eu lieu en dehors des grands pôles de chaque extrémité dont l'aire d'influence aurait été accrue » et « le rôle des échangeurs semble limité ou tout au moins sans comparaison avec celui d'une gare de chemin de fer. Dans la "commune gare", la rupture de charge entraînait des fixations obligatoires. Ici, réseau routier et autoroutier s'interpénètrent, un même véhicule peut y circuler et une certaine distance de l'échangeur n'est pas un handicap »<sup>1</sup>. En effet, pour l'ensemble des communes du plateau picard traversé par l'autoroute du Nord – trois échangeurs –, l'impact est apparu particulièrement modéré. Certes, on est passé de quelques entreprises nouvelles en 1970 à près de 40 en 1985 – soit un solde positif non négligeable d'emplois – mais toutes sont de petite taille et cinq seulement dépassent les 100 personnes. Dans les faits, l'impact de l'infrastructure a semble-t-il été plus fort dans les principales agglomérations situées à proximité – Compiègne notamment, dont le rôle logistique s'est renforcé – que sur le site même de passage de l'autoroute, à quelques exceptions près – Estrées-Saint-Denis, Roye.

Ainsi, il n'est guère possible au regard de ces exemples – certes partiels – de dégager des relations vraiment structurantes entre l'équipement en infrastructures de transport routier et certains phénomènes localisés de développement économique. Il est vrai que dans ce domaine les investissements conduits ne se sont pas limités aux autoroutes : de nombreuses relations routières ont également été améliorées comme la RN 4 vers Nancy ou la RN 13 vers Cherbourg. Mais là non plus, il n'est guère possible de dégager des impacts d'ampleur significative. Le jugement d'ensemble sur le bilan de cette période en matière d'investissements routiers peut même être très sévère si l'on reprend notamment les conclusions formulées par Jean-Paul Lacaze : « dans le domaine des investissements routiers, la stratégie de fait de l'Etat pénalise aussi le Bassin [ parisien ]. Pour expliquer ce facteur, rien n'est plus démonstratif que de placer côte à côte des cartes routières à même échelle des bassins de Londres et de Paris. [...] Dans Londres, quelques rares autoroutes pénètrent la partie externe de la tache [ zone dense de l'agglomération ] sans se relier entre elles. Une grande rocade externe relie en revanche des maillages autoroutiers à grande échelle au nord, au sud-est, et à l'ouest. Compte tenu de l'importance polarisante reconnue aux rocades, l'effet qui en résulte joue en plein en faveur du desserrement régional. [...] A Paris, il n'existe de maillage autoroutier qu'à l'intérieur de l'agglomération. La Francilienne, trop proche des limites de cette dernière, joue déjà un rôle de densification périphérique et non celui de liaison entre les villes nouvelles. Il est clair que la stratégie routière de fait qui est menée depuis la guerre pousse à l'hyperconcentration. [...] Le schéma directeur autoroutier national définit bien une rocade dans le Bassin parisien, mais cette dernière est trop éloignée de Paris pour pouvoir influencer sur les marchés immobiliers parisiens. Il s'agit en fait d'une série de liaisons interurbaines entre Orléans, Troyes, Reims, Amiens, Rouen, Le Mans et Tours. Ces autoroutes permettront d'éloigner de Paris le trafic de transit à longue distance, et seront donc plus utiles pour Paris que pour le Bassin, car voir passer des trains de camions n'a jamais suffi à susciter le développement économique »<sup>2</sup>. En bref, par bien des aspects, les réalisations routières de ces dernières années ont confirmé la vocation d'espace intermédiaire du Bassin parisien mais elles n'ont que

---

<sup>1</sup> Raymonde Caralp, "Autoroute et aménagement. Etude sur l'autoroute du Nord", in *Mélanges jubilatoires à Jacqueline Beaujeu-Garnier*, Paris, CREPIF, 1987, pp. 555-564.

<sup>2</sup> Jean-Paul Lacaze, *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, coll. Géographes, 1994, pp. 355-356.

marginale permis l'affirmation de polarisations secondaires contrebalançant celle de la région-capitale.

Ensuite, parmi les autres investissements importants consentis par l'Etat en matière de transport, la grande réalisation des années 1980 est la mise en place des liaisons ferroviaires à grande vitesse dont l'impact a fait l'objet de nombreuses spéculations, plus ou moins avérées. Si la ligne Sud-est ne concerne guère le Bassin parisien – les premières gares sont à Montbard (Côte d'Or) et au Creusot (Saône-et-Loire) –, tout comme la ligne Nord – gare de Picardie entre Amiens et Saint-Quentin (Chaulnes) –, il n'en est pas de même pour celle de l'Ouest qui voit se multiplier les arrêts – Vendôme, Tours, Le Mans. Il est vrai que, comme le rappelle François Plassard, entre la première ligne TGV et les suivantes, la philosophie de la grande vitesse a évolué : « avant d'être un réseau que les plus optimistes voient s'étendre sur plusieurs milliers de kilomètres à travers l'Europe, la grande vitesse ferroviaire n'a d'abord été qu'une solution technique à un problème spécifique, celui de la saturation de la ligne Lyon-Paris. [...] C'est devant le succès technique et commercial de la première ligne à grande vitesse que la SNCF a envisagé de renouveler l'expérience sur une autre ligne en améliorant encore le produit, et que l'Etat a demandé à cette même société d'étudier une liaison entre Paris et l'Ouest de la France pour des raisons d'aménagement du territoire »<sup>1</sup>. C'est pourquoi les logiques ont sensiblement évolué : conçu au départ comme un moyen de relier la capitale et les grandes villes françaises, le TGV est devenu progressivement un outil de desserte plus fine du territoire, surtout lorsqu'il emprunte les voies déjà existantes. De ce fait, le Bassin parisien préalablement oublié lors de la construction de la première ligne, ne l'a plus été au moment de construction de la seconde et de la troisième (TGV Nord). Il est vrai que dans ce dernier cas, la SNCF a préféré ne pas desservir Amiens, pour ne pas ralentir les relations vers Lille, alors même que la desserte de la capitale picarde se faisait déjà par des trains rapides. De même, la création d'une gare à Vendôme et la desserte de Tours sont un peu le fait du hasard. Le tracé originel devait normalement passer plus à l'est de l'actuel, obligeant ainsi à exproprier de nombreux propriétaires beaucerons. Le refus de ces derniers a amené la SNCF à passer finalement plus à l'ouest – au détriment de Blois –, permettant ainsi l'aménagement d'une gare dans la petite sous-préfecture du Loir-et-Cher et, dans la foulée, la desserte de Tours car les TGV arrivant dans la gare tourangelle en cul-de-sac ont « déjà été sacrifiés à Vendôme »<sup>2</sup>. Ainsi les liaisons ferroviaires à grande vitesse ont amélioré sensiblement les relations internes au Bassin parisien, surtout vers la capitale et essentiellement au profit des régions du Sud-ouest – Centre et Pays de la Loire –, les autres territoires étant restés par contre à l'écart. En effet, comme le souligne Jean-Paul Lacaze, « la construction des TGV pénalise le Bassin parisien, dont la desserte s'est dégradée par rapport à la situation de 1965 en durée de déplacement, en fréquence de desserte et en confort des trains. [...] L'extension de ces nouveaux réseaux a deux effets défavorables pour le Bassin : les anciens express, qui desservaient ces villes, sont devenus moins nombreux ; de plus, les axes SNCF de pénétration dans l'agglomération parisienne sont proches de la saturation ; les dessertes du Bassin parisien sont alors prises en sandwich entre les TGV prioritaires, et les dessertes de grande banlieue où le trafic croît rapidement »<sup>3</sup>. A cela peut s'ajouter le facteur défavorable que constitue l'effet-tunnel, ainsi dénommé par François Plassard, et qui se traduit, du fait de l'accélération des convois entre des pôles de plus en plus éloignés, par une détérioration de la desserte des villes intermédiaires placées à moins de 250 km de la tête de réseau – l'agglomération parisienne. Néanmoins et malgré ces réserves, là où elles existent dans le Bassin parisien, ces lignes à grande vitesse ont pu renforcer accessoirement le pouvoir régional de polarisation des villes desservies. C'est le cas du Mans devenue gare de transit pour un certain nombre de villes de l'Ouest comme Alençon, Argentan, Mamers et Sablé, la diminution du nombre de dessertes classiques à destination de ces

---

<sup>1</sup> François Plassard, "L'impact territorial des transports à grande vitesse", in Pierre-Henri Derycke (Dir.), *Espace et dynamiques territoriales*, Paris, Economica, 1992, pp. 243-262, p. 247.

<sup>2</sup> François Bellanger, *Le TGV Atlantique au Mans, St-Pierre-des-Corps, Tours et Vendôme. Opportunités, acteurs, enjeux*, Université de Tours, 1991, 198 p., p. 61.

<sup>3</sup> Jean-Paul Lacaze, *op. cit.*, 1994, p. 347.

villes ayant entraîné un rabattement des flux par navettes routières ou ferroviaires sur la préfecture de la Sarthe<sup>1</sup>.

Les autres effets de la nouvelle infrastructure, notamment en matière de développement économique, ont déjà été évoqués précédemment comme facteur de décentralisation de fonctions directionnelles puisque, comme l'évoque à juste titre François Plassard, « la grande vitesse est apparue comme une réponse aux exigences du système de production »<sup>2</sup>. On peut toutefois proposer d'approfondir ces premiers enseignements par un examen plus détaillé des différentes villes desservies. On peut dire en premier lieu que si l'effet d'entraînement a été plus sensible que pour l'arrivée d'une autoroute, le bilan général reste très relatif quant à la dynamisation des économies locales. Certes, les opérations d'urbanisme lancées préalablement ou concomitamment à l'arrivée du TGV sont importantes : parc du bois de l'Oratoire à Vendôme (111 ha), *Novaxis* au Mans (33 000 m<sup>2</sup>), Tour Saint-Pierre à St-Pierre des Corps (40 000 m<sup>2</sup> de bureaux, logements, commerces), restructuration du quartier de la gare à Tours (52 000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités auxquels s'ajoute le nouveau Palais des Congrès). Mais le résultat exprimé en termes de nouveaux emplois reste très modéré. Au Mans par exemple, la commercialisation de chacune des tranches de *Novaxis* s'est appuyée sur des entreprises locales qui ont servi à chaque fois d'amorce à l'opération : *Les Mutuelles du Mans* pour la première, *SODIAAL* pour la seconde, les arrivées extérieures – portant sur des effectifs réduits –, ne se produisant que dans un second temps. D'ailleurs, au début des années 1990, les annonces de la presse quant à la création de 700 nouveaux emplois grâce au TGV ont été critiquées à juste titre<sup>3</sup> : parmi ceux-ci, on comptabilisait par exemple la *SEPESA-SOCOMECA*, entreprise métallurgique sous-traitante de *Renault* – implanté au Mans – et de *Citroën* – présent non loin de là, à Caen –, la *SOMATEC*, entreprise de robotique délocalisée de Versailles et intéressée par les travaux menés dans ce domaine à l'Université du Maine, *2ES*, société d'ingénierie en assurances venue de Paris à la recherche d'une main-d'œuvre qualifiée – présente grâce à *MMA* –, mais moins coûteuse. En fait, aucune de ces entreprises ne soulignait alors le rôle du TGV dans son choix de localisation. A Tours, le scénario est comparable. Les bureaux de Saint-Pierre-de-Corps ont principalement été vendus ou loués à des professions libérales de l'agglomération, tout comme ceux construits à proximité du nouveau Palais des Congrès. Enfin à Vendôme, où l'opération du Bois de l'Oratoire ne pouvait pas s'appuyer sur l'existence d'un tissu économique local important pour alimenter le démarrage de la zone d'activité, le nombre d'entreprises implantées est encore à ce jour particulièrement limité. Sur les 111 ha de la zone, seules quelques parcelles ont été vendues, principalement à des petites et moyennes entreprises. Plusieurs facteurs expliquent cette performance médiocre. Tout d'abord les communes du Vendômois ont eu du mal à s'entendre – notamment sur un partage des charges et de la taxe professionnelle –, ce qui a retardé le démarrage de l'opération, un consensus n'ayant pu être trouvé qu'autour de la mise en place d'un SIVU. Ensuite, les promoteurs contactés – *Bouygues* ou la *Générale des Eaux* – ont été découragés car le nouveau "syndicat TGV" a cherché à les mettre en concurrence tout en exigeant de conserver un contrôle total du programme d'aménagement. Enfin, la CCI de Blois, principal initiateur et promoteur des zones d'activités du département du Loir-et-Cher, n'a pas réussi non plus à se faire accepter comme partenaire du projet dont le développement est resté entre les mains des seules collectivités locales<sup>4</sup>. Pour toutes ces raisons, l'attractivité du parc a été particulièrement limitée, tout comme l'impact du TGV sur le Vendômois, à l'instar de ce qui s'est produit au Creusot où l'aménagement du parc d'activités en vitrine sur la ligne TGV présente les mêmes caractéristiques. Certes quelques réussites plus ou moins récentes sont venues souligner l'avantage d'une localisation à Vendôme ou dans les environs. Ainsi les fromageries *Bel*, déjà présentes dans la ville y ont délocalisé leur service de recherche venu de région parisienne (40 emplois). Mais s'agit-il là de

---

<sup>1</sup> François Bellanger, *op. cit.*, p. 163.

<sup>2</sup> François Plassard, *art. cit.*, 1992, p. 249.

<sup>3</sup> TEN-Conseil, *Gares TGV et urbanisme. Etude sur neuf villes des impacts d'une gare TGV*, tome 2, SNCF, MELT, Paris, 1992, 344 p.

<sup>4</sup> François Bellanger, *op. cit.*, p. 64.

l'effet du TGV ou du résultat d'un rapprochement entre la production et la conception dont nous avons déjà souligné l'importance ? De la même façon *Sextant Avionique*, filiale commune de *Thomson* et de *l'Aérospatiale*, a décidé en 1994 de rapatrier 200 emplois sur le site de Vendôme, en provenance du Blanc-Mesnil – usine rachetée précédemment au groupe *Mors* – et de Conflans-Ste-Honorine (102 salariés)<sup>1</sup>. En fait, c'est moins la desserte TGV que la décision du groupe de généraliser la production en juste-à-temps qui explique ici le développement du site vendômois<sup>2</sup>. Le cycle de production, raccourci notamment à la demande d'*Airbus*, a été concentré sur cinq des principales usines du groupe, spécialisées chacune dans une gamme particulière de produits, mais soumises à cinq nouvelles divisions-marchés qui organisent la production en juste-à-temps et encouragent également une certaine mise en concurrence au sein de la firme. Vendôme est ainsi devenue l'usine de référence de *Sextant-avionique* pour la fabrication des instruments de bord des avions, d'où la délocalisation des productions assurées auparavant dans ce domaine par les établissements du Blanc Mesnil et de Conflans-Ste-Honorine, progressivement fermés. En d'autres termes, la desserte TGV n'a eu ici qu'un rôle mineur, la logique industrielle l'emportant largement sur la logique des transports pour expliquer cette restructuration de l'appareil de production. Quant au parc d'activités du Bois de l'oratoire, on y enregistre l'implantation récente d'une nouvelle entreprise francilienne – *Cosbionat*, fabricant de cosmétique – dont le siège est à Gennevilliers et qui créera à Vendôme une petite unité de production de 30 emplois. Cette nouvelle implantation n'a rien d'exceptionnel : elle correspond davantage à un desserrement de la production francilienne qui se poursuit, comme nous l'avons vu, dans tout le Bassin parisien et à une mise en valeur de la spécialisation régionale dans la parachimie. En aucun cas, la desserte TGV apparaît déterminante. De surcroît, comme le constate Arnaud Thierry, chargé de mission économique dans la nouvelle Communauté du Pays de Vendôme : « aujourd'hui, les trois quarts des projets concernent des entreprises locales »<sup>3</sup>, ce qui contribue bien à un développement plus endogène qu'exogène.

Par conséquent, si la desserte TGV de certaines villes du Bassin parisien a bien eu un impact sur leur développement économique, celui-ci, tout en étant plus apparent que pour les infrastructures routières et autoroutières, reste modéré, moins important que l'impact sur la morphologie des villes, elle-même fortement bouleversée par l'émergence d'une nouvelle polarisation dans le quartier des gares.

Enfin, pour terminer cette exploration des investissements publics en matière d'équipements de transport, il est possible d'isoler le cas particulier des infrastructures portuaires. Leur importance est susceptible d'expliquer également le poids des dépenses de transport entre 1976 et 1989 dans certaines régions du Bassin parisien, en particulier en Haute-Normandie. En fait, comme le souligne André Vigarié, l'essentiel de l'équipement avait déjà été réalisé à la fin des Trente Glorieuses, entre 1965 et 1975<sup>4</sup>. En effet, avec la loi sur l'autonomie des principaux ports français et les grands investissements réalisés au cours des 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> plans<sup>5</sup>, l'essentiel de l'infrastructure moderne des ports est achevé au début de la crise, marquant ainsi le terme d'un cycle qui avait commencé avec la reconstruction. Le Havre a été un des principaux bénéficiaires de cette période avec l'extension de son site de marge d'estuaire, passé de 3,5 à 20 km, la construction d'une écluse permettant l'accès des minéraliers de plus de 250 000 Tpl, l'aménagement de polders industriels sur 3000 ha pour recevoir des industries lourdes autour d'une nouvelle darse qui accueille également un nouveau terminal conteneur... Paradoxalement, la crise pétrolière, malgré la remise en cause des choix de l'Etat qu'elle a pu entraîner – diminution forte du trafic pétrolier en contradiction avec les choix antérieurs d'équipement qui ont fortement

---

<sup>1</sup> François-Xavier Beuzon, "Vendômois : le TGV favorise bel et bien l'emploi", *L'Usine nouvelle*, 14 juillet 1994, n°2465.

<sup>2</sup> Stéphane Farhi, "Juste-à-temps, Sextant avionique rattrape le temps perdu", *L'Usine nouvelle*, 28 avril 1994, n°2454.

<sup>3</sup> Cité dans François-Xavier Beuzon, *art. cit.*, 1994.

<sup>4</sup> André Vigarié, "Les ports de commerce français de 1965 à 1983", *Norois*, janvier-mars 1984, n° 121, pp. 15-29.

<sup>5</sup> Développement des zones industrielo-portuaires (ZIP), en particulier dans les trois principaux ports français du Havre, de Marseille et de Dunkerque ; construction des terminaux pétroliers destinés aux supertankers (Le Verdon, Antifer) et des premiers terminaux conteneurs etc.

privilegié les vracs liquides –, n'a pas été l'occasion d'un redéveloppement des infrastructures vers d'autres types de trafic. Tout juste note-t-on une accélération de l'aménagement des plates-formes multi-vracs pour faire face à la hausse du trafic de marchandises sèches qui se substitue progressivement, par compensation, aux échanges pétroliers massifiés, en baisse après 1975. Le Havre devient ainsi un des plus importants ports de vracs secs d'Europe, en obtenant de l'Etat la construction d'un second terminal pour ce type de marchandises, accessible aux navires de fort tonnage et assorti d'une nouvelle aire de stockage de 60 hectares<sup>1</sup>. Rouen connaît également un fort développement dans ce domaine, facilité à la fois par l'aménagement antérieur de son chenal d'accès pour les navires de 40 000 Tpl et par l'existence de l'hinterland du Bassin parisien – céréales, engrais, matériaux de construction. Ce développement s'est traduit notamment par l'extension du terminal céréalier – le plus grand d'Europe – qui permet à ce port d'être aujourd'hui au premier rang européen pour ce type de marchandises. Mais Rouen a aussi bénéficié de l'aménagement d'un terminal conteneurs dont l'activité a été dynamisée par la proximité de la capitale et de son port fluvial. Ailleurs, le soutien de l'Etat a été plus discret, car les infrastructures sont gérées par les chambres consulaires, à l'exclusion toutefois du port de Cherbourg. En fait, peu d'équipements nouveaux ont été construits. Les autorités de gestion se sont contentées de développer de nouveaux trafics, comme celui des voyageurs vers le Sud de la Grande-Bretagne et l'Irlande pour Cherbourg, également à l'origine d'un accroissement du trafic roulier. De même, de nouveaux flux d'importation sont apparus comme par exemple la réception de véhicules automobiles, Cherbourg ayant l'exclusivité de cette activité pour les marques *Toyota* depuis 1973 et *Hyundai* depuis 1987. Ces firmes asiatiques produisant la plus grande part de leurs véhicules destinés au marché européen dans les Iles britanniques, la capture du trafic par le port de Cherbourg a été facilitée par l'existence de relations trans-manches déjà très importantes.<sup>2</sup> Beaucoup moins marquée que dans les décennies précédentes, l'action de l'Etat n'a donc pas permis de limiter les effets de la crise industrielle sur les économies portuaires du Bassin parisien comme le montre le tableau suivant. Cette crise a toutefois été plus prononcée dans la Basse-Seine, en raison du déclin prononcé du trafic pétrolier, que dans les autres ports qui, grâce au trafic roulier notamment, ont assez bien résisté. A Rouen, c'est dans les effectifs même du port, dans la manutention portuaire mais aussi dans le transport fluvial que les pertes ont été les plus élevées, atténuant ainsi fortement la croissance de la zone d'emploi. Au Havre, c'est surtout dans les compagnies de transport que le déclin a été le plus perceptible, l'ensemble du secteur expliquant la moitié des pertes d'emploi de tout le bassin de main-d'œuvre.

Zones d'emploi	Navigation intérieure	Transports maritimes	Activités annexes des transports	Dont ports fluviaux	Et ports maritimes	Auxiliaires de transports	Ensemble de ces activités	Emploi total
Fécamp	-20	-21	8	0	2	41	8	-957
Rouen	-601	-157	-701	18	-794	-612	-2071	979
Dieppe	-10	227	-117	0	-113	-336	-236	1782
Le Havre	-290	-2340	-498	-10	-564	-155	-3283	-6268
Caen	-6	-421	-59	-5	-29	-16	-502	11443
Cherbourg	-5	159	36	-5	36	40	230	13457
France	-8279	-16461	8554	-473	-1684	25621	9435	1221605

**Tableau 77 : Variation absolue des emplois dans le secteur du transport maritime entre 1975 et 1990 pour certaines zones d'emploi du Bassin parisien.** (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

Certains auteurs vont même jusqu'à souligner que l'Etat par son action – ou par les déficits de celle-ci – porte une responsabilité non négligeable dans les difficultés des villes portuaires françaises<sup>3</sup>. Plusieurs dysfonctionnements sont ainsi montrés du doigt. Tout d'abord la

<sup>1</sup> André Vigarié, *art. cit.*, 1984, p. 25.

<sup>2</sup> André Vigarié, "La mer omniprésente : 330 km de côtes", *Etudes normandes*, 1992, n°2, pp. 73-87.

<sup>3</sup> Thierry Baudoin, "Les villes portuaires, de l'hexagone vers l'international", *Les Annales de la recherche urbaine*, 1992, n°55-56, pp. 92-70.

gestion des ports, concédée à une autorité *ad hoc* – les ports autonomes – ou aux chambres consulaires, s'effectue sans articulation avec les autorités municipales responsables de l'expansion économique. D'autre part, le domaine public maritime inaliénable dont les concessions peuvent être facilement remises en cause a dissuadé de nombreux manutentionnaires de venir s'installer dans les ports français et notamment au Havre. Enfin, le rôle essentiel de l'Etat dans le financement des infrastructures les plus lourdes a incité les organismes de gestion à négocier seuls avec l'administration centrale, afin d'obtenir les améliorations souhaitées – desserte autoroutière, aménagement ferroviaire (gabarit B+ pour les gros conteneurs), nouveaux terminaux –, au lieu de rechercher des actions complémentaires avec les ports voisins en vue d'optimiser les équipements et de ne pas les doubler. Ce faisant les relations de cabotage, très importantes en Mer du Nord et vers la Baltique, ne se sont que faiblement développées entre les ports de la Manche – et de manière générale entre tous les ports français – alors même qu'elles constituent aujourd'hui 2,5 millions de "boîtes" sur les 8 qui circulent chaque année dans la CEE<sup>1</sup>. Cette situation a même été aggravée par la massification du transport maritime des marchandises diverses – qui se fait essentiellement par conteneur – et dont la conséquence est d'avoir concentré les flux sur un nombre plus réduit de places à travers le monde, elles-mêmes à l'origine d'une redistribution par *feederings*, de plus en plus importante quantitativement. L'organisation très hiérarchique du système portuaire français placé sous la tutelle de l'Etat et qui encourage une concurrence importante entre ports autonomes, dissuade de nombreuses entreprises de s'y implanter pour ce type de trafic. Comme le souligne Thierry Baudoin : « il est encore de nos jours préférable de prendre contact avec Anvers ou Felixtowe plutôt qu'avec Le Havre, puisque toute négociation avec ce dernier ne peut être que d'ordre hiérarchique. Mieux vaut être totalement aux mains d'une place étrangère que d'avoir à se concerter entre structures d'un même ministère, d'un même corps et à Paris presque inéluctablement [...]. Les rivalités traditionnelles du champ clos français orchestrées par Paris se perpétuent pour laisser le champ libre aux hollandais, aux Anglais ou encore aux Basques qui ont parfaitement compris tout le parti à en tirer »<sup>2</sup>. En bref, l'action équipementière de l'Etat dans les années 1960 et 1970 a certes permis aux ports français de devenir compétitifs pour l'acheminement et le transit des vrac – solides et liquides –, en faisant parallèlement des zones de concentration des industries lourdes, mais elle ne les a pas autorisés à gérer habilement le déclin des trafics pondéreux et l'essor du trafic des marchandises diverses. Ce dernier, fortement amplifié par la globalisation, nécessiterait plus qu'une amélioration des équipements – certes nécessaire pour contrôler les coûts –, mais aussi une véritable stratégie de développement commercial. En d'autres termes, l'Etat français n'a pas su, depuis le début de la crise industrielle, proposer aux villes portuaires et notamment au Havre et à Rouen qui sont les deux principaux ports du Bassin parisien, la mutation institutionnelle qui leur aurait permis d'envisager, dans un cadre décentralisé, en association avec les collectivités locales et en coopération avec des ports concurrents, ce développement marchands rendu inéluctable par la mondialisation de l'économie.

### ***Les équipements de formation.***

A côté des investissements de transport particulièrement lourds dans le budget national et dont le Bassin parisien a bien bénéficié, mais dans des conditions il est vrai probablement non optimales, on relève l'importance presque aussi marquée des efforts financiers en faveur de la formation, efforts qui ont représenté pendant la période près de 20 % des dépenses d'équipement de l'Etat. La crise économique a en effet déplacé les enjeux de la croissance économique sur le terrain des qualifications de la main-d'œuvre, et ce particulièrement dans les années 1980, avec le mot d'ordre visant à conduire 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat. Cette politique s'est traduite par des investissements massifs dans l'enseignement secondaire, assumés par l'Etat

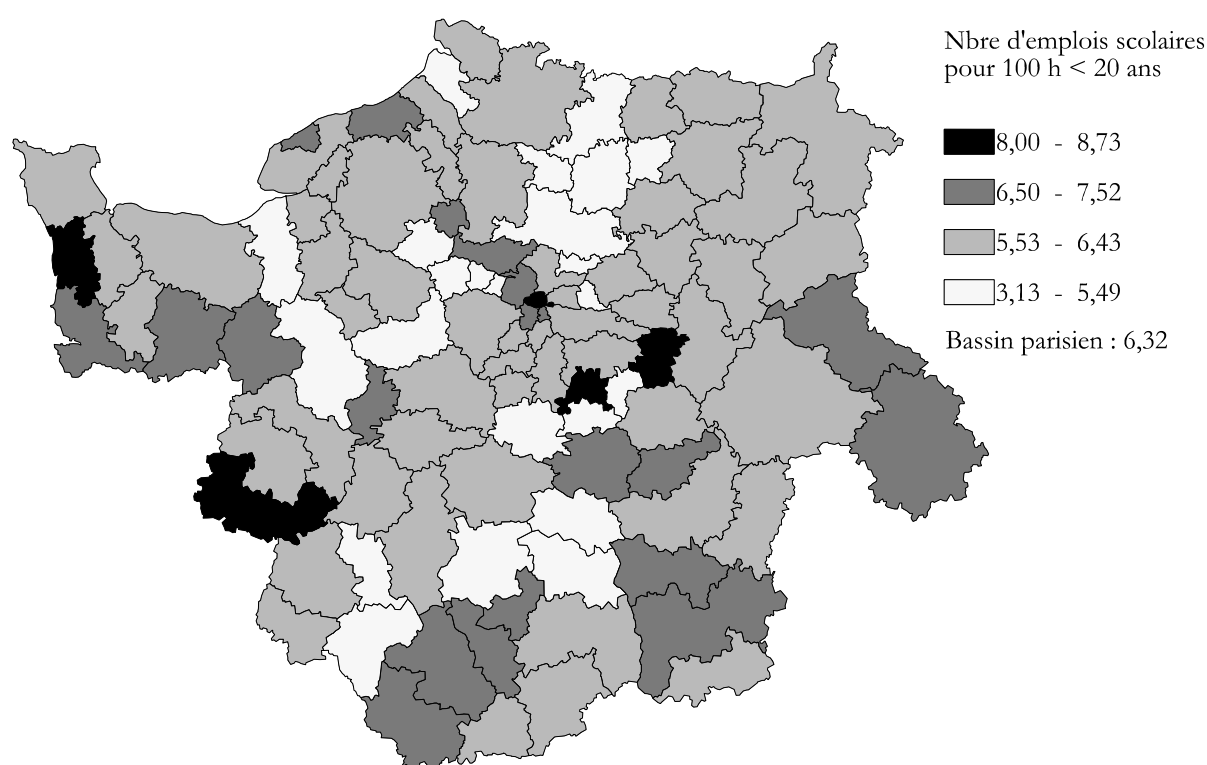
---

<sup>1</sup> Thierry Baudoin, *art. cit.*, 1992, p. 69.

<sup>2</sup> Thierry Baudoin, *art. cit.*, 1992, p. 69.



jusqu'à la mise en place des lois de décentralisation. Pour l'ensemble de cette fonction – qui comprend l'enseignement scolaire et supérieur ainsi que les services administratifs d'éducation –, l'investissement, entre 1976 et 1989, a été de 45,11 milliards de francs, soit en moyenne 180 F/habitant de la tranche des 5-24 ans<sup>1</sup>. Les régions du Bassin parisien ont reçu une enveloppe proche de cette moyenne, avec toutefois des écarts importants puisque l'Ile-de-France a bénéficié du maximum, 257 F / habitant, à mettre en relation avec sa croissance suburbaine et périurbaine. A l'opposé, la région Centre a perçu moins de 154 F par habitant. Entre les deux, la Picardie, la Basse-Normandie et la Bourgogne ont profité de dotations supérieures à la moyenne nationale – entre 187 et 232 F/h – , alors que la Champagne et la Haute-Normandie se situaient en dessous, avec des enveloppes comprises entre 168 et 177 F/habitant. Ces disparités, qui ne permettent pas de dégager de réelles cohérences géographiques dans les choix d'investissement, traduisent en fait le jeu complexe des facteurs déterminant le niveau de l'équipement scolaire. Ceux-ci se situent en effet à la charnière entre l'impact des dynamiques démographiques et le rattrapage des retards enregistrés en matière d'encadrement, retards qui peuvent être très prononcés, comme le montre la carte suivante<sup>2</sup>.



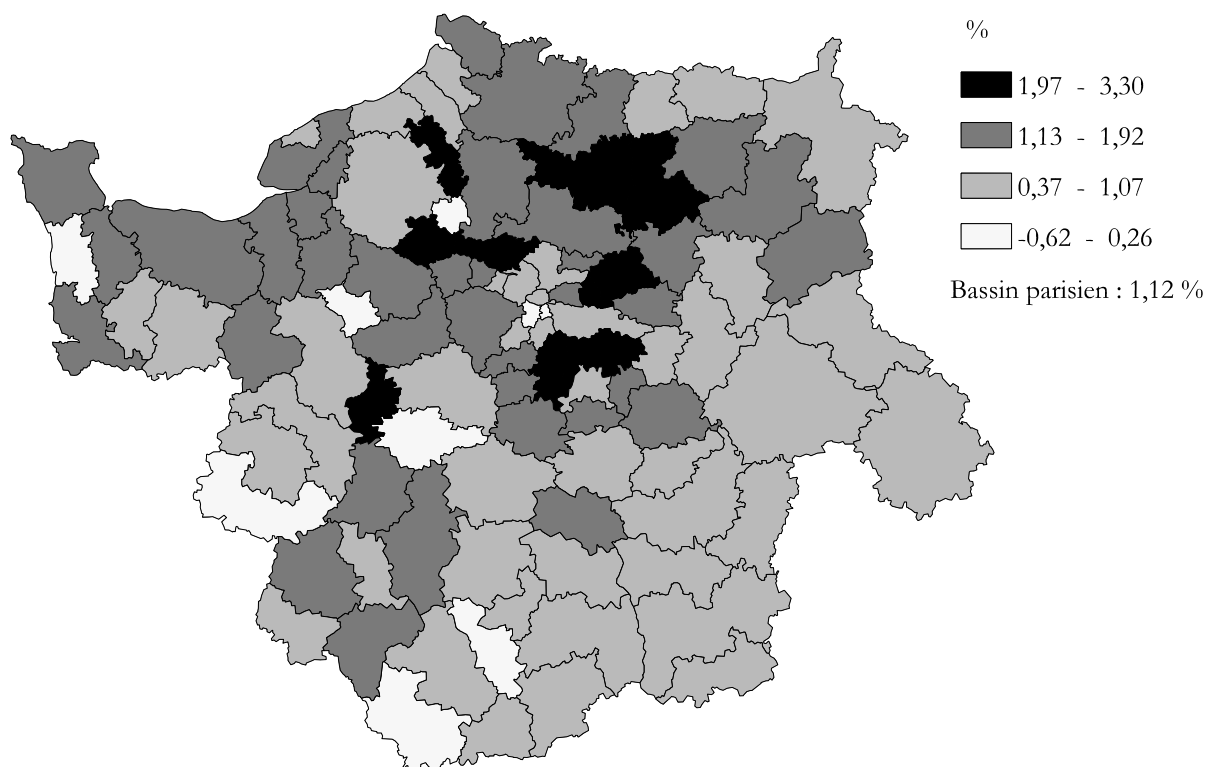
**Carte 134 : Nombre d'emplois scolaires pour 100 habitants de moins de 20 ans en 1982 dans les zones d'emploi du Bassin parisien.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Contrairement à l'enseignement supérieur qui fonctionne sur la base d'aires de recrutement régionales ou pluri-départementales, le système primaire et secondaire d'éducation repose sur une intégration spatiale à l'échelle des bassins de vie, ce qui rend les zones d'emploi particulièrement pertinentes lorsqu'il s'agit d'examiner les disparités de localisation du service

<sup>1</sup> GERI, *op. cit.*, 1992, pp. 50-51.

<sup>2</sup> L'indicateur utilisé pour élaborer cette carte procède de la somme des emplois dans l'enseignement public préscolaire (9211), dans l'enseignement public élémentaire (9212), dans l'enseignement public secondaire du premier degré (9213), dans l'enseignement public secondaire du second degré (9214) et dans l'enseignement privé primaire et secondaire (8201). Cette somme est rapportée à la population de la zone d'emploi dans la tranche des moins de 20 ans à la date du recensement.

public éducatif. On constate ainsi le sous-équipement relatif de certaines zones géographiques : Picardie, qu'il s'agisse de franges de la région parisienne (Sud-Oise, Compiègne), à fort niveau d'emploi industriel, ou de micro-régions plus rurales (Santerre) voire industrielles (Chaunois, Vimeu) ; marges rurales entre les deux Normandies (Perche, pays d'Auge) ; certaines franges de desserrement industriel et péri-urbain de l'Ile-de-France (Dreux, Vernon, Pithiviers) ; espaces ruraux interstitiels entre Val de Loire et Berry ; axe industriel et ouvrier de la Seine, en région parisienne. Au contraire, la Ville de Paris et sa banlieue ouest sont relativement surencadrées, ainsi que certains espaces vieillissants dans les campagnes Bas-normandes, le Sud de la Champagne, dans la Nièvre et le Berry, sans oublier le cas particulier du Sud de la Sarthe qui doit au Prytanée de la Flèche un encadrement scolaire aussi élevé. Toujours est-il que sous l'effet de la progression du niveau de l'encadrement scolaire – par rattrapage des retards accumulés– et de l'évolution démographique – croissance ou déclin –, l'enseignement a contribué de manière parfois très soutenue à la variation de l'emploi au cours des années 1980, comme l'indique la carte 135.



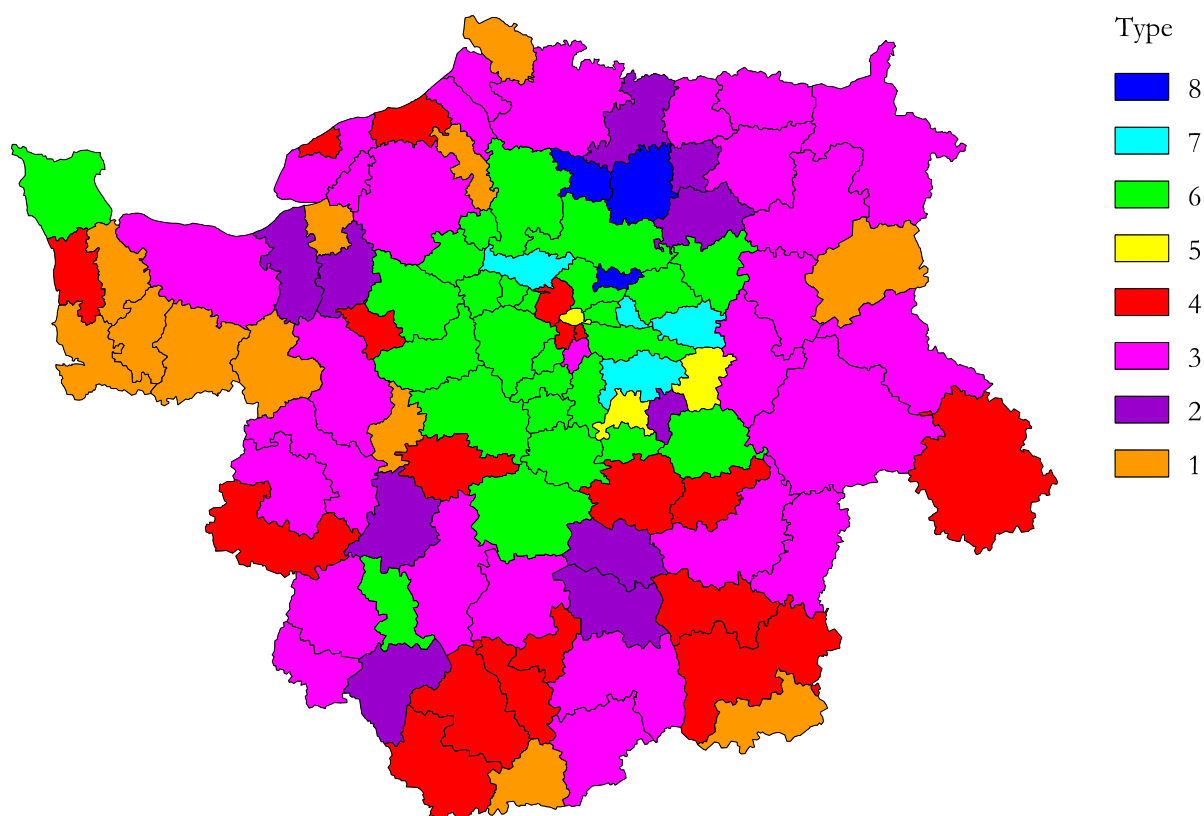
**Carte 135 : Taux de variation de l'emploi due à l'emploi scolaire entre 1982 et 1990 dans les zones d'emploi du Bassin parisien.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR).

C'est ainsi une croissance de plus de 1 % de l'emploi du Bassin parisien qui est due entre 1982 et 1990 à la progression de cette fonction, devenue au fil des années, le premier poste de dépenses de l'Etat. Les maxima de croissance sont atteints dans les zones les plus sous-encadrées de Picardie et de certaines périphéries de l'Ile-de-France – en particulier en seconde couronne et dans les villes nouvelles – où les variations dépassent régulièrement 2,5 % de l'emploi total. Au contraire, les périphéries vieillissantes de l'aire régionale ont des niveaux de progression nettement moins soutenus. Aussi, lorsqu'on cherche à dégager les principaux facteurs de cette variation, on constate par régression linéaire l'existence d'un coefficient de détermination élevé entre, d'une part, le taux de variation de l'emploi due à la fonction scolaire et, d'autre part :

- le taux moyen annuel de variation du taux d'encadrement scolaire ( $R^2=33,72\%$ ),
- le taux d'encadrement scolaire en 1982 ( $R^2=24,22\%$  avec une corrélation négative),

- le taux moyen annuel de variation de la population de moins de 20 ans ( $R^2=22,54\%$ ).

Combinés en une régression multiple, ces trois facteurs conduisent à un coefficient de détermination élevé de 89 % qui atteindrait même 99,99 % si on substituait aux taux de variation de l'emploi due à l'activité scolaire, le taux moyen annuel de variation de cette seule fonction entre 1982 et 1990. Il est donc clair que trois éléments ont joué pour expliquer la plus ou moins forte variation de l'emploi enregistrée dans le système éducatif : le niveau déjà atteint d'encadrement scolaire en 1982, la variation de celui-ci entre 1982 et 1990, l'évolution de la population scolarisable depuis le début des années 1980. Par conséquent, malgré une plus forte concentration des crédits d'équipement en région parisienne – concentration due principalement à l'enseignement supérieur –, l'aire régionale du Bassin parisien a bénéficié d'une politique de diffusion des structures éducatives particulièrement favorable aux territoires qui en avaient le plus besoin (ceux qui connaissaient une progression démographique soutenue et ceux qui subissaient un retard significatif de leur niveau d'encadrement). La distinction quant au jeu relatif de ces différents facteurs peut être résumée par une classification ascendante hiérarchique, élaborée à partir des trois variables de la régression multiple (voir carte 136).



**Carte 136 :** Types de progression de l'emploi scolaire en fonction des niveaux d'évolution des moins de 20ans, des taux d'encadrement de la population scolaire en 1982 et de leur variation entre 1982 et 1990. (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Type		Taux de variation de l'emploi due aux activités scolaires (82-90)	Taux d'encadrement scolaire en 1982 (emplois/100 h < 20 ans)	Taux de variation moyen annuel des moins de 20 ans	Taux de variation moyen annuel des taux d'encadrement scolaire
1	Très forte croissance du taux d'encadrement et forte baisse des moins de 20 ans	1.47	6.22	-1.74	5.20
2	Très forte croissance du taux d'encadrement scolaire et grande faiblesse du taux d'encadrement en 82 (rattrapage)	1.56	5.22	-1.04	5.10
3	Forte baisse des moins de 20 ans avec faible sous encadrement relatif	0.94	5.95	-1.10	3.42
4	Sur-encadrement relatif et faible progression de celui-ci	0.27	7.10	-1.25	1.90
5	Très fort sur-encadrement et très faible progression de celui-ci	0.58	8.47	0.17	1.42
6	Forte progression des moins de 20 ans mais faible progression de l'encadrement	1.37	5.75	0.65	2.43
7	Très forte progression des moins de 20 ans mais très faible progression de l'encadrement	2.24	6.12	2.94	1.33
8	Très faible encadrement mais très forte progression de celui-ci	2.14	4.00	1.05	5.59
	Moyenne Bassin parisien	1.13	6.08	-0.50	3.20

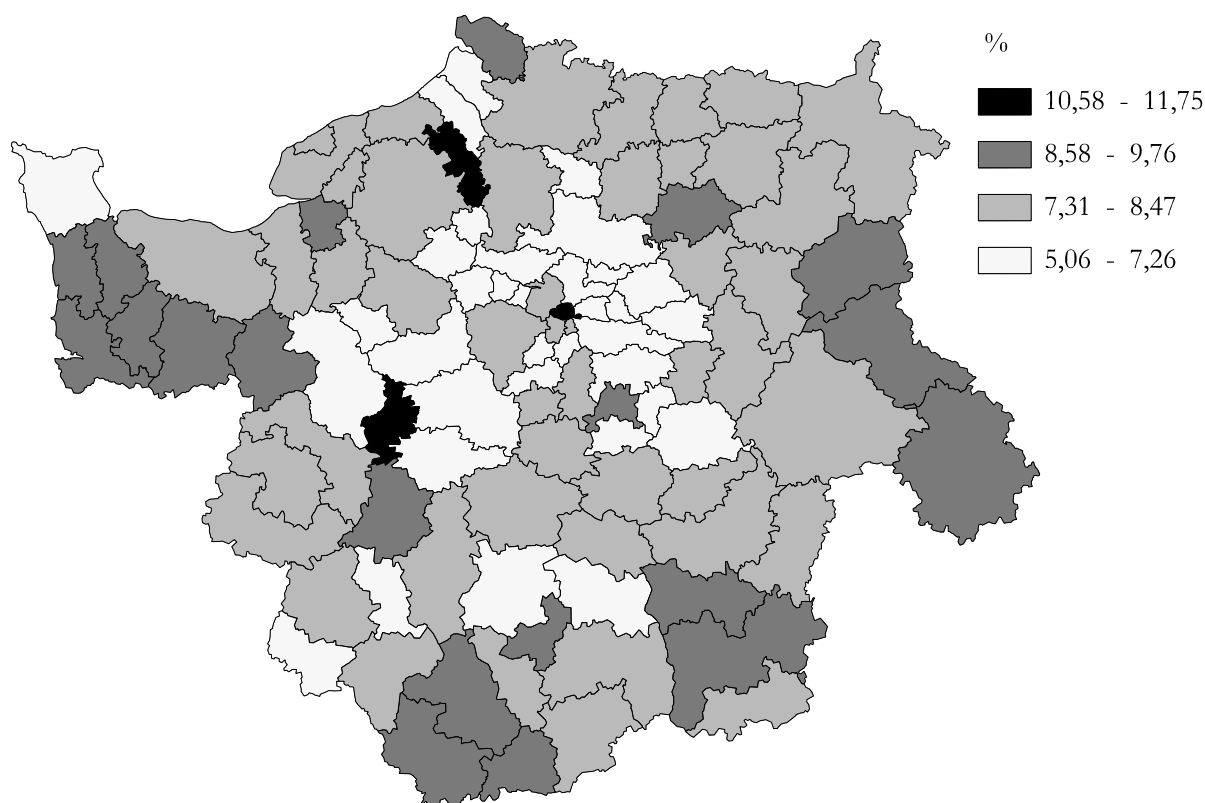
**Tableau 78 :** Tableau récapitulatif des types de progression de l'emploi scolaire entre 1982 et 1990.

On constate que les plus fortes progressions de l'emploi dues aux activités scolaires se concentrent sur certains types particuliers. Il s'agit tout d'abord de certaines parties de la seconde couronne de l'agglomération parisienne (type 7 : Cergy, Melun, Coulommiers, Lagny), parmi lesquelles on compte quelques villes nouvelles. Le trait distinctif est ici la forte augmentation des moins de vingt ans, due à l'expansion péri-urbaine de la capitale et à la dynamique naturelle de

populations jeunes, qui s'accompagne de surcroît de l'essor marqué du niveau de l'encadrement scolaire. Puis viennent les zones d'emploi du type 8 (Santerre-Oise, Compiègne, Roissy), proches des précédentes, où le faible encadrement constaté au début des années 1980 est compensé en partie par sa progression soutenue au cours de la décennie. Enfin dans la même catégorie d'espaces – franges ou périphéries de la région-capitale – viennent les zones d'emploi du type 6 où la croissance de l'emploi scolaire est la résultante de l'augmentation assez soutenue du nombre des moins de vingt ans, mais où le taux de variation de l'encadrement éducatif de la population reste très faible, inférieur en tout cas à ce que nécessiterait la dynamique migratoire.

Ailleurs, la forte croissance de l'emploi éducatif caractérise plutôt des territoires au profil essentiellement rural. Il s'agit en premier lieu (type 2) de zones en rattrapage comme celles du type 8 – Lisieux, Vendôme, Loches, Aubigny, Gien, Santerre-Somme – qui connaissent un fort déficit du taux d'encadrement scolaire en 1982 et une forte augmentation de celui-ci depuis cette date. Elles sont suivies par les zones d'emploi du type 1, également très rurales (Decize, La Châtre, Abbeville, Pays de Bray, Sud de la Basse-Normandie) où, comme nous l'avons vu, le repli de l'activité agricole est à l'origine d'un solde migratoire très négatif. Pour cette raison, le nombre des jeunes scolarisables décroît fortement – signe d'un vieillissement marqué – alors que la poursuite de la création d'emplois dans le secteur éducatif provoque une hausse, parmi les plus importantes, du niveau de l'encadrement scolaire. L'évolution est ici totalement déconnectée de la démographie. Les trois types restants connaissent contrairement aux précédents une évolution plutôt modérée de l'emploi éducatif, inférieure à la moyenne de l'ensemble du Bassin parisien. Le type 3 inclut la grande majorité des zones d'emploi de l'aire régionale. Proches du profil moyen, elles sont faiblement sous-encadrées et connaissent une diminution assez marquée de leur population jeune, ce qui explique la modération de la croissance. Au contraire, les zones du type 5 – qui comprend Paris ainsi que deux petits bassins d'emploi d'Ile-de-France (Provins et Fontainebleau, sous-préfectures bien équipées) – ont un taux d'encadrement très élevé au début des années 1980 et qui progresse très peu par la suite, expliquant ainsi la faible contribution de la fonction scolaire à la croissance générale de l'activité. Enfin, "en bas de tableau", on trouve des zones d'emploi bien équipées au début de la décennie, mais au profil rural plus marqué, et où se situent de nombreux centres administratifs (préfectures et sous-préfectures) (type 4). Le vieillissement de la population que traduit la diminution de la population d'âge scolaire n'y autorise qu'une faible progression des activités d'éducation, d'autant plus faible que le niveau d'encadrement est à l'origine particulièrement bon.

Au final, c'est bien à une large diffusion des emplois d'éducation à laquelle on assiste dans les années 1980, sous l'influence conjointe d'un rattrapage en matière d'encadrement et d'une progression géographiquement sélective des populations d'âge scolaire. Néanmoins, la dynamique démographique est moins suivie d'effets que celle du rattrapage, ce qui explique que les disparités internes au Bassin parisien restent fortes en 1990, avec une amélioration relative très faible de l'encadrement dans les zones déficitaires telles que les périphéries et les franges de l'aire métropolitaine. En d'autres termes, dans nombre de régions en déclin agricole ou industriel, l'emploi éducatif est apparu comme un compensateur à la crise, alors même que les besoins les plus forts apparaissaient dans la partie centrale du Bassin parisien qui, par conséquent, n'a qu'insuffisamment profité des créations d'emplois dans ce domaine.



**Carte 137 : Nombre d'emplois scolaires pour 100 habitants de moins de 20 ans en 1990 dans les zones d'emploi du Bassin parisien.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE - RGP - SAPHIR)

Si l'évolution a été ici plus favorable, en termes relatifs, à l'aire régionale du Bassin parisien qu'à l'Ile-de-France, il ne faut pas néanmoins en exagérer la portée. La forte croissance démographique de la région parisienne entre 1982 et 1990, en créant de nouveaux besoins, laisse entrevoir de nouvelles perspectives de rattrapage et par conséquent une poursuite à moyen terme de la croissance forte de cette activité. Par ailleurs, l'avantage retiré par les zones d'emploi les plus touchées par la dynamique du secteur est probablement moindre que celui découlant de l'amélioration des formations supérieures, domaine dans lequel les créations ont été plus soutenues en région parisienne que dans toute l'aire régionale. Certes, au cours des années 1980, en raison d'une forte augmentation des effectifs étudiants, l'enseignement universitaire a beaucoup diffusé dans le Bassin parisien, avec une progression de l'emploi dans ce service public entre 1982 et 1990 de 4,57 % par an pour l'aire régionale, contre 3,91% seulement en Ile-de-France. Cependant, en relation avec l'effet de masse particulièrement favorable à la région-capitale, le taux de variation de l'emploi due à cette activité n'a été dans le même temps que de 0,11 % dans les régions de la Couronne contre 0,28 % en Ile-de-France, signalant par-là une concentration croissante de la fonction, malgré les efforts conduits par les pouvoirs publics en faveur d'un rééquilibrage. De fait, l'aire régionale du Bassin parisien n'a pas été l'espace géographique le plus bénéficiaire des politiques publiques conduites dans le domaine de l'enseignement supérieur. Si l'on reprend la répartition des crédits d'investissement pour ce poste budgétaire, telle qu'elle est synthétisée par le GERI sur la période 1981-1989, on s'aperçoit que, rapportés à la population des 17-30 ans, les dotations ont été les plus faibles dans les régions du Nord du Bassin parisien. En effet, pour une moyenne nationale de 42 F/habitant, les financements constatés dans quatre régions appartenant à l'aire régionale du Bassin parisien (la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Picardie et la Champagne-Ardenne) se sont

échelonnés entre 17 et 23 F/hab seulement<sup>1</sup>. D'autre part, si en région Centre et Bourgogne, les résultats ont été meilleurs et se sont rapprochés de la moyenne (34 à 43 F / habitant), les écarts avec la région parisienne sont demeurés particulièrement élevés (60 F / hab. pour cette dernière). Bien sûr, le plan Université 2000 a été mis en place en 1990 pour accentuer l'effort déployé en faveur d'une plus grande démocratisation de l'enseignement supérieur, par la création d'IUT (15,4 % des crédits)<sup>2</sup>, d'antennes délocalisées (18,4 % des crédits)<sup>3</sup> et par le renforcement des capacités d'accueil dans les universités pour faire face à la montée des effectifs de premier cycle. Mais le bilan qu'on peut en tirer est assez contrasté, en particulier pour la couronne du Bassin parisien. Tout d'abord, en termes de programmation, les seules universités nouvelles créées l'ont été en Ile-de-France – si on laisse de côté l'Université de technologie de Troyes non comprise dans Université 2000 et financée par le contrat de plan interrégional Bassin parisien –, avec la mise en place de nouveaux établissements dans les villes nouvelles de Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Evry et Cergy-Pontoise. Ensuite, lorsqu'on examine la répartition géographique des crédits d'investissement, l'aire régionale ne paraît pas avoir été particulièrement favorisée par ce schéma d'aménagement. Sur la base des financements prévisionnels actés en CIAT – 30,5 milliards de francs pour la France métropolitaine –, avec une participation des collectivités locales de près de 50,3 % du montant total, il ressort que l'ensemble des sept régions de l'aire régionale a bénéficié d'une programmation globale s'élevant à 3333 F par habitant<sup>4</sup> – 3551 F pour l'ensemble de la France métropolitaine – avec des participations des différents ministères concernés à hauteur de 1442 F par habitant – 1772 F en France métropolitaine –, ce qui établit la contribution des collectivités territoriales de l'aire régionale à plus de 57 % de l'enveloppe totale. Ce décalage important découle de la position spécifique de l'Ile-de-France dont la dotation prévisionnelle (28,6 % du coût d'Université 2000) s'élevait au début des années 1990 à 4847 F par habitant, avec une prise en charge par les collectivités locales de 47 % seulement du montant estimé des travaux. En d'autres termes, la région parisienne a pu compter une fois encore sur la mise en œuvre de financements plus importants que dans les autres régions, l'effort de l'Etat s'y avérant même considérablement plus important que celui des collectivités locales. Au contraire, c'est une situation inverse qui s'est produite dans le reste du Bassin parisien dont l'enveloppe se situe à un niveau inférieur à celle d'Ile-de-France et à celle des autres régions de province.

Si l'on considère désormais le bilan d'exécution au milieu des années 1990<sup>5</sup>, qui ne tient pas compte malheureusement de l'Ile-de-France dont les données sont manquantes, cette position intermédiaire se trouve confirmée. Alors que pour l'ensemble de la province, le total des investissements s'établit à 2367 F par habitant, celui de l'aire régionale est à 3012 F avec une participation de l'Etat de 1081 F – contre 935 F par habitant sur toute la province – car la participation des collectivités locales a été ici déterminante – plus de 60 % du montant des travaux contre 54 % sur l'ensemble du pays hors Ile-de-France. Ces résultats indiquent donc que pour cette fonction essentielle qu'est l'enseignement supérieur – dont l'impact permet d'améliorer considérablement l'environnement économique des entreprises – l'engagement de l'Etat a été particulièrement modéré, même s'il paraît plus significatif que dans les autres exemples d'interventions sectorielles précédemment analysés.

Au sein même du Bassin parisien, les contrastes peuvent être très importants. Seules deux régions ont fortement bénéficié de l'effort de construction : la Haute-Normandie et la Picardie avec des dotations supérieures à 4000 F / habitant. Au contraire, la Champagne-Ardenne, la

---

<sup>1</sup> GERI, *op. cit.*, 1992, p. 74.

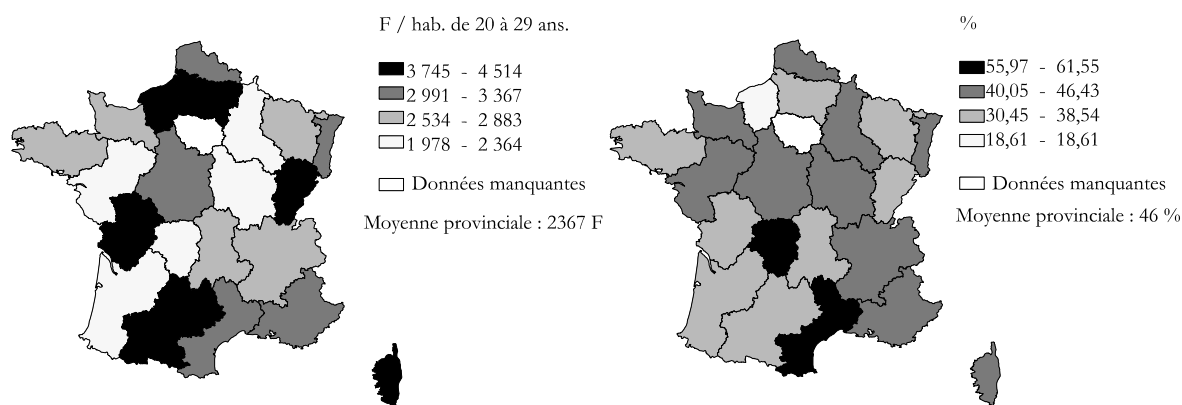
<sup>2</sup> Ces chiffres sont tirés de DATAR, *Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan Université 2000 (1990-1995)*, Paris, La Documentation française, 1998, 209 p.

<sup>3</sup> Ce pourcentage comprend également des dépenses concernant les IUT qui représentent 52 % des investissements réalisés sur les sites délocalisés.

<sup>4</sup> Ce ratio et les suivants ont été établis sur la base des enveloppes régionales prévisionnelles actées en CIAT rapportées à la population des 20-30 ans dans la région ou dans l'aire géographique de référence.

<sup>5</sup> Les chiffres utilisés sont ceux fournis par l'évaluation effectuée pour le compte de la DATAR : DATAR, *op. cit.*, 1998.

Bourgogne et les Pays de la Loire sont parmi les plus mal servies tandis que la Basse-Normandie et la région Centre ont pu compter sur des programmes un peu mieux dotés que la moyenne provinciale. Les exemples haut-normands et picards nous montrent d'ailleurs que l'avantage constaté résulte pour l'essentiel de l'investissement des collectivités locales, la participation de l'Etat atteignant ici des niveaux particulièrement faibles. Les contextes locaux expliquent dans les deux cas cette situation : à Rouen, l'éclatement de l'Université dans la ville et particulièrement l'isolement du campus de Saint-Agnan ont nécessité des travaux importants, pris en charge par la région, de restructuration de ce site avec regroupement de certaines filières<sup>1</sup> ; à Amiens, c'est la reconstruction d'une partie de l'université en centre-ville qui a mobilisé les moyens, en particulier de la ville, la reconfiguration urbanistique l'emportant sur le développement universitaire à proprement parler.



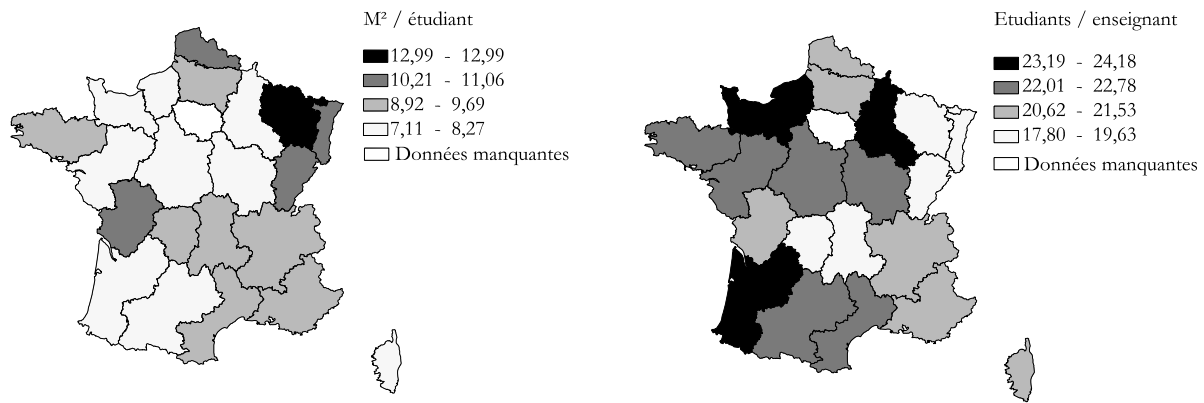
**Carte 138 : Montant des investissements réalisés dans le cadre d'Université 2000 (1990-1998) en francs par habitant de 20 à 29 ans.** (Discrétisation de Jenks). (Source : DATAR, *Op. cit.*, 1998 ; INSEE - RGP - 1990)

**Carte 139 : Part des financements de l'Etat dans l'exécution du plan Université 2000.** (Discrétisation de Jenks). (Source : DATAR, *op. cit.*, 1998)

Finalement, si l'aire régionale du Bassin parisien a bien davantage profité de ce programme d'investissement universitaire que lors des périodes antérieures, d'un point de vue quantitatif, les aménagements effectués sont demeurés en retrait par rapport à ceux réalisés en région parisienne où la construction de quatre universités nouvelles a particulièrement mobilisé les financements nationaux. Tant et si bien que les retards accumulés et encore accentués par une progression plus rapide qu'ailleurs des effectifs étudiants – phénomène de rattrapage – se sont en partie maintenus, comme l'indiquent les cartes suivantes sur le nombre de m<sup>2</sup> par étudiant en 1995 et le nombre d'étudiants par enseignant, puisque seule la Picardie affiche de meilleurs ratios que les autres régions de l'aire régionale du Bassin parisien, tandis que la Basse-Normandie figure nettement en bas de classement.

<sup>1</sup> Madeleine Brocard, "Université 2000 en Haute-Normandie", *Etudes Normandes*, 1992, n°3, pp. 9-23.





**Carte 140 :** Nombre de m<sup>2</sup> de locaux universitaires par étudiant en 1995. (Discrétisation de Jenks). (Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Annuaire des établissements d'enseignement supérieur*, Volume II, Fiches par établissement, 1995-1996, non paginé)

**Carte 141 :** Nombre d'étudiants par enseignant en 1995. (Discrétisation de Jenks). (Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Annuaire des établissements d'enseignement supérieur*, Volume II, Fiches par établissement, 1995-1996, non paginé)

Ainsi, les investissements de l'Etat en matière de formation initiale et supérieure – accompagnés dans ce domaine par ceux des collectivités locales – ont bien entraîné une relative diffusion du "service éducatif" dans l'aire régionale du Bassin parisien et contribué assez fortement dans certains cas à la variation locale de l'emploi. Cependant, le bilan géographique qui en découle n'est pas très net. On assiste certes à une amélioration notoire de l'encadrement scolaire dans la périphérie du Bassin parisien et notamment dans les zones en déclin démographique antérieurement sous-équipées, mais dans le même temps la situation relative des marges et des franges de l'Ile-de-France s'est sensiblement dégradée car les investissements n'ont pas suffi à accompagner la croissance de la population. Par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement supérieur, le maigre soutien public au développement universitaire de l'aire régionale qui avait prévalu jusqu'à la fin des années 1980 a été compensé par le Plan Université 2000, mais dans l'ensemble, seules les régions où l'investissement des collectivités locales a été massif en ont le mieux profité, tandis que les retards d'équipement des régions de l'aire d'influence se sont maintenus.

Par conséquent, comme la politique des transports, celle de la formation n'a pas induit de dynamiques spatiales fortes, susceptibles en tout cas de remettre en cause certaines des disparités existantes entre la région parisienne et le reste du Bassin parisien. C'est en fait dans d'autres directions qu'il faut chercher les signes d'un impact plus structurant des politiques publiques : celle de l'équipement nucléaire tout d'abord, puis celle de la conversion industrielle.

### *L'équipement nucléaire de la France et du Bassin parisien.*

La crise industrielle des années 1970 s'est accompagnée d'une remise en cause du "tout-pétrole" dans l'approvisionnement énergétique de la France. Parmi les ressources alternatives développées, l'électricité nucléaire est celle dont le développement a été le plus encouragé. Ce choix n'est pourtant pas un concours de circonstances. La mise en place du CEA au lendemain de la Deuxième guerre mondiale ainsi que le choix du Général de Gaulle de créer une filière nucléaire à la fois à des fins civiles et militaires avaient, dès le début de la 5<sup>ème</sup> République, ouvert

la voie à une politique publique particulièrement ambitieuse dans ce domaine. Les chocs pétroliers n'ont fait que l'intensifier, en accélérant l'équipement électro-nucléaire du pays devenu prioritaire sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

Le Bassin parisien a été particulièrement favorisé par cette stratégie énergétique, même si la concentration des usines de production est loin d'avoir atteint le niveau de la vallée du Rhône. Avec la proximité du principal foyer de consommation d'électricité du pays – la région Ile-de-France – et la présence de deux bassins hydrographiques majeurs – celui de la Seine et celui de la Loire –, il a reçu un nombre important de centrales nucléaires depuis 1975 : Nogent sur la Seine, Belleville et Dampierre sur la Loire, Chooz dans les Ardennes, Paluel, Penly et Flamanville sur le littoral de la Manche. Par ailleurs, la presqu'île du Cotentin, dotée depuis 1966 du deuxième centre français de retraitement des déchets nucléaires (La Hague) après celui de Marcoule, a bénéficié, à partir de 1977, de la décision de doubler la capacité de production de ce centre (UP2) et du lancement de la construction sur le même site d'une nouvelle usine (UP3), elle-même destinée au traitement des déchets des centrales nucléaires étrangères. Dans la conduite de cette politique, l'Etat a joué un rôle central, à travers deux de ses instruments, l'entreprise publique EDF et le Commissariat à l'énergie atomique dont la COGEMA, propriétaire de l'usine de la Hague, est une filiale à 100 %.

La Normandie est de toutes les régions du Bassin parisien celle qui a été la plus touchée<sup>1</sup> par cette politique d'équipement dont les effets se sont fait sentir pendant toutes les années 1980 puisque, outre les chantiers liés à la construction des centrales nucléaires et de l'usine de la Hague, elle a connu d'autres interventions du CEA, telles que la construction de l'accélérateur de particules GANIL et du cyclotron CYCERON à Caen. On peut y ajouter le développement de *Technicatome* à Cherbourg, filiale du CEA chargée de concevoir et fabriquer les systèmes de propulsion des sous-marins nucléaires. Au sein de la région, le Cotentin a été le plus affecté, renouant ainsi avec une longue tradition d'investissement étatique, particulièrement net à Cherbourg dont nous avons déjà souligné la forte dépendance aux fonds publics : « les grands chantiers nucléaires constituent le dernier chaînon de l'intervention de l'Etat. Ce n'est pas le premier. Depuis la création du port militaire, l'Etat est l'employeur omniprésent de l'agglomération cherbourgeoise. La ville-arsenal, et l'on touche déjà la relation entre la dynamique économique et la dynamique urbaine, est un produit direct de l'industrie d'armement, de la politique centralisée de l'Etat français et de son rôle précurseur dans la mise en place d'une activité industrielle à large échelle »<sup>2</sup>. A tel point que plus de 8 % de l'emploi cherbourgeois<sup>3</sup> dépend désormais de la filière. Dans le Cotentin, la construction de la centrale de Flamanville, celle des nouvelles usines de la Hague et le plan de charge de l'arsenal ont combiné leurs effets en « extrayant le bassin de l'évolution générale »<sup>4</sup>. Ce sont les chantiers eux-mêmes qui ont eu le plus d'impact sur l'évolution quantitative de l'emploi. Sur le site de Flamanville, 1600 personnes ont travaillé à la construction de la centrale entre 1978 et 1986, avec une pointe à 2776 en 1983 et un taux de participation de la main-d'œuvre locale situé aux alentours de 40 %. Pour La Hague, le chantier UP2 et UP3 a entraîné la mobilisation de 7000 personnes soit plus de 300 entreprises dont près de la moitié est originaire de Normandie. En tout, ce sont donc 10000 salariés qui ont été mobilisés par ces deux grands programmes de construction, avec une décreue progressive à partir de 1986, date de la mise en service de Flamanville, et de 1989 avec l'achèvement d'UP3, les travaux se poursuivant jusqu'en 1992-1993 (livraison d'UP2). Cet effet de pointe particulièrement marqué laissait présager pour les années 1990 « la fin du miracle des grands chantiers »<sup>5</sup>, dans la mesure où les emplois liés à la mise en service de ces différentes unités sont en réalité bien moins nombreux que ceux induits par la seule construction. A Flamanville, l'ouverture de la centrale s'est faite en 1986 avec 509 agents – auxquels s'ajoutent 300 salariés d'entreprises en partie

<sup>1</sup> Voir à ce sujet, "La Normandie à l'heure du nucléaire", *ENA Région*, novembre 1987, pp. 13-57.

<sup>2</sup> Pascal Buléon, Eric Denis, Sophie Lesachey, "Dynamiques urbaines et grands chantiers. Le Nord-Cotentin dans les années 80", *Géographie sociale*, 1991, n°11, pp. 209-223, p. 210.

<sup>3</sup> R Germinet, "Le nucléaire : un atout économique pour la Normandie", *ENA Région*, novembre 1987, p. 57.

<sup>4</sup> Pascal Buléon, Eric Denis, Sophie Lesachey, *art. cit.*, 1991, p. 212.

<sup>5</sup> Pascal Buléon, Eric Denis, Sophie Lesachey, *art. cit.*, 1991, p. 212.

régionales intervenant dans le cadre de la maintenance – tandis que l'usine de La Hague qui fonctionnait pendant les années 1980 avec 2700 agents nécessitait en 1995 5000 personnes – dont 2000 agents d'entreprises sous-traitantes –, ce qui ramène le solde net de ces nouvelles activités à quelque 3000 - 3500 emplois – au lieu des 10000 présents pendant le déroulement du chantier. Ce gain, même amoindri par rapport à la phase de construction, représente un apport particulièrement important dans une économie régionale fortement marquée par la déprise agricole et ceci d'autant plus qu'il implique l'arrivée d'une population nouvelle (sur le site de la nouvelle centrale nucléaire par exemple, seuls 160 salariés sont d'origine bas-normandes) venue d'autres régions françaises. A cela s'ajoutent d'autres effets plus ou moins indirects, d'ordre économique, mais aussi mesurables en termes de formation et d'amélioration de l'équipement. Pour la centrale de Flamanville, ce sont près de 1,3 milliards de marchés de travaux qui ont bénéficié à des entreprises locales. A La Hague, sur les 40 milliards de francs d'investissement réalisés, 1,5 concernait directement le bassin d'emploi sous forme de travaux d'équipement réalisés dans le cadre de la procédure de grand chantier. Grâce à ces deux opérations en effet, de nombreux travaux d'infrastructures ont été réalisés. Autour de Flamanville, près de 1200 logements ont été réalisés dont 557 directement par EDF pour l'accueil de ses employés. Plusieurs équipements sportifs nouveaux ont également été construits, tandis que sur le plan scolaire on a ouvert 25 nouvelles classes primaires et 18 de maternelle dont les trois quarts ont continué à fonctionner après le chantier. Pour La Hague, ce sont 1200 logements locatifs sociaux qui ont été construits, auxquels s'ajoutent pendant la durée des travaux 1000 "unités de vie" pour travailleurs isolés, 470 mobil-home, 500 caravanes, un collège et 51 classes d'école primaire. De même, d'après le Président du Conseil Général de la Manche, l'ouverture de ces sites nucléaires a permis au département d'obtenir enfin la mise à 2X2 voies de la nationale 13, l'électrification de la ligne Paris-Cherbourg et l'ouverture d'un IUT dans la ville-arsenal, ce qui confirme l'engagement massif de l'Etat dans une filière à haute valeur stratégique et économique<sup>1</sup>. Mais cet apport n'est pas limité à l'investissement ou à l'équipement : Flamanville par exemple, avec 70 millions de francs de commandes pour l'exploitation du site, 47 millions de salaires versés chaque année et 40 millions de francs de taxes professionnelle et foncière, représente désormais un pôle d'entraînement économique majeur pour la région, constat qui vaut encore davantage pour la COGEMA. En matière de formation, le bénéfice s'est surtout fait sentir dans le secteur du génie civil. En effet, les recrutements pour les deux chantiers ayant été assurés en grande partie localement, les centres de formation de Coutances et de Cherbourg ont fonctionné à plein régime. Pour l'électro-mécanique la montée en qualification a été moins significative mais on estime quand même que plus de 3000 personnes ont pu, grâce au chantier, bénéficier d'une formation dans ce domaine. Enfin, les entreprises régionales ayant participé à la construction de ces deux établissements sont parvenues à acquérir des compétences nouvelles dans un domaine à forte valeur ajoutée et bon nombre d'entre elles ont depuis été impliquées dans de nouveaux chantiers, ailleurs en France ou à l'étranger, par l'intermédiaire notamment des deux groupements d'entreprises formés à l'occasion de la construction de La Hague.

Si le Nord-Cotentin est en quelque sorte l'archétype de la transformation économique et sociale des territoires induite par les grands chantiers du nucléaire des années 1970 et 1980, il n'est cependant pas le seul dans la région. En dehors de GANIL et CYCERON, implantés à Caen, le littoral de la Manche, entre Fécamp et Le Tréport, est l'autre grand bénéficiaire de la politique nucléaire de l'Etat en Normandie où les travaux se sont déroulés de 1976 – début de la centrale de Paluel – à 1989 – achèvement de la centrale de Penly. Ce sont ainsi plus de deux milliards<sup>2</sup> de francs de travaux qui ont bénéficié aux entreprises de Haute-Normandie, soit pour la construction des centrales, soit pour celle des équipements induits. Les retombées ont même été améliorées pendant la construction de Penly puisque près de 80 % de la sous-traitance a été

---

<sup>1</sup> L. Lozeau-Marigné, "Le Cotentin, bénéficiaire ou victime des grands chantiers", *ENA Région*, novembre 1987, p. 31.

<sup>2</sup> Daniel Lacotte, Bertrand Le Bal'h, "Le redéploiement normand", *L'Usine nouvelle*, 20 mai 1982, n°21, p. 69.

distribuée localement – contre 20 % seulement pour Paluel<sup>1</sup>. Quantitativement cependant, c'est la réalisation de cette centrale qui a eu l'impact le plus fort puisqu'elle représentait en 1982 le plus grand chantier européen de l'époque – 5000 salariés permanents – et que cette unité de quatre tranches fait désormais travailler plus d'un millier de personnes – dont 300 originaires de la région – , auxquels s'ajoutent 200 intervenants d'entreprises extérieures.

Partout ailleurs à Chooz, Nogent, Belleville, Dampierre, on retrouverait le même type d'influence sur le milieu économique, mais on peut dire que nulle part ailleurs qu'en Normandie, l'effet n'a été aussi fort. Dans la petite ville des Ardennes, non seulement le chantier a été plus limité – 180 millions de francs de travaux seulement distribués aux entreprises locales – et 450 personnes employées dans l'usine actuellement<sup>2</sup>, mais la gravité de la crise de la métallurgie a complètement annihilé l'impact de la centrale sur l'emploi local. A Nogent-sur-Seine, la problématique est sensiblement la même. Les 3000 personnes travaillant sur le chantier et les 600 emplois créés par la centrale ont été "masqués" par la crise de la bonneterie romillone. De même à Dampierre près de Gien, où la crise de l'industrie de la céramique a contribué à faire de l'usine d'EDF une forme très localisée de développement économique enclavé. Le seul impact fort de l'industrie nucléaire en dehors de la Normandie se situe dans la zone d'emploi d'Aubigny où la centrale de Belleville est à l'origine d'un profond renouvellement économique de cet espace à forte dominante rurale.

Mais l'influence la plus durable et la plus intéressante de cette politique du nucléaire n'est pas tant dans la construction ou dans la mise en exploitation de nouvelles usines de production. En effet, la diversification et la transformation profonde du tissu économique résultent la plupart du temps des mesures prises dans le cadre des procédures "d'après-chantier" codifiées lors du CIAT du 6 mai 1982. Celles-ci font obligation aux maîtres d'ouvrage de ces réalisations de compenser les pertes d'emplois dues à l'achèvement de la construction par des dispositifs d'aides susceptibles d'entraîner une substitution d'activité. Parmi ces dispositifs, on relève essentiellement la mise en place d'un abondement des primes versées aux entreprises par les collectivités locales, abondement qui peut aller jusqu'à 50 % des subventions accordées. Dans la réalité, ce soutien financier, apparemment très attractif, voit cependant ses effets limités par l'existence d'un plafonnement régi notamment par les directives européennes sur la concurrence. Cependant, le système s'avère souvent très efficace car il s'accompagne de la mise en place d'une cellule spécialisée dont le fonctionnement est assuré par les collectivités locales et le maître d'ouvrage du chantier. La mission principale de cette cellule est de prospecter des entreprises, avec l'aide de la DATAR et des services économiques compétents du maître d'ouvrage, en vue d'une implantation. Celui-ci s'implique également dans la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises. Ainsi, dans les zones d'emploi du Bassin parisien concernées par les chantiers du nucléaire, l'action de ces structures *ad hoc* a pu avoir un impact tout à fait significatif, comme l'indiquent les quelques évaluations disponibles.

Dans le bassin de Dieppe (centrale de Paluel), la cellule après-chantier s'est donnée pour objectif de développer 1550 emplois nouveaux entre 1985 et 1989. A la fin 1987, 39 entreprises existantes ou à créer avaient déjà été aidées, ce qui représentait 1021 emplois soutenus. Les entreprises concernées sont essentiellement des PME et appartiennent à des secteurs très diversifiés de l'industrie, avec une sur-représentation relative de la mécanique et de la maintenance, liées en grande partie au site nucléaire lui-même. A Penly, le chantier plus modeste appelait de 1991 à 1994 le même type de soutien et l'objectif à réaliser devait porter sur 710 emplois nouveaux. Dans le Nord Cotentin, ce sont près de 2000 emplois qu'il a été projeté de créer autour de la Hague et 1000 pour faire suite à l'achèvement de Flamanville. A la fin des années 1980, 600 emplois avaient déjà été soutenus.

Dans la plupart des cas, les objectifs assignés ont été atteints mais il est vrai qu'une bonne part des aides est allée à des entreprises déjà présentes dans la région ou à de petits établissements desserrés d'agglomérations proches ou de la région parisienne. C'est ce que montre l'exemple de

---

<sup>1</sup> Daniel Lacotte, Bertrand Le Balc'h, *art. cit.*, 1982, p. 67.

<sup>2</sup> D. Martinaud-Deplat, "Ardennes : l'état d'urgence", *L'Usine Nouvelle*, 4-18 août 1983, n° 31-33, p. 45.

Nogent-sur-Seine où l'impact de la procédure a été totalement masqué par les pertes d'activité dans d'autres secteurs. Sur près de 1600 emplois aidés, 1040 l'ont été dans l'Aube, 130 dans la Marne et 430 dans la Seine-et-Marne toute proche. Un recensement plus détaillé fait apparaître qu'aucune des sociétés soutenues ne dépassait 50 emplois et rares ont été les créations nouvelles. En effet, à l'exclusion de quelques établissements liés au fonctionnement de la centrale comme *S3N* – Société nogentaise de nettoyage nucléaire (30 emplois) – et de quelques rares implantations venues de région parisienne – comme la *Société Martelling* délocalisée de Romainville en Seine-Saint-Denis et spécialisée dans la location de matériel pour foires et stands d'exposition –, les primes à la création ont bénéficié soit à des implantations déjà existantes, soit à des ateliers de sous-traitance textile créés par d'anciens salariés du secteur de la bonneterie. Ainsi, *EPEDA Bertrand Faure*, un des principaux établissements de la région, a été soutenu pour la création de 40 emplois, tandis que l'ensemble du secteur de la maille recevait des aides pour le développement ou le maintien d'une centaine d'emplois environ<sup>1</sup>. En bref, les soutiens de l'*EDF* ont surtout représenté un effet d'aubaine et un moyen de financer les politiques économiques locales, bien plus qu'un système de mesures destinées à la réindustrialisation du bassin par attraction de nouvelles entreprises. Dans d'autres zones d'emploi du Bassin parisien cependant, le bilan est plus différencié. L'examen des secteurs industriels en croissance entre 1975 et 1990, tel que nous l'avons effectué dans la deuxième partie, révèle que pour Dieppe et Aubigny par exemple – centrale de Belleville –, la diversification du tissu industriel a été significative, les implantations d'origine extérieure ayant joué un rôle non négligeable.

Mais force est de constater que la manne attendue après l'achèvement des chantiers nucléaires n'a pas toujours répondu aux espoirs que l'activité de construction avait suscités pendant de nombreuses années. Pour bien des raisons, la déconvenue l'a emporté et pas seulement parce que les entreprises attendues dans le cadre de la procédure après-chantier n'ont pas été aussi nombreuses que prévues. L'exemple du Nogentais montre même que le chantier de la centrale a été, par bien des aspects, un facteur de déstabilisation du territoire. Ainsi, pour faciliter l'accueil, pendant la construction, des 3000 personnes amenées à travailler sur le site, des équipements pour 6000 personnes ont été mis en place sur les trois départements de l'Aube, de la Marne et de la Seine-et-Marne, afin de tenir compte notamment des apports supplémentaires de population dus aux familles. Or, depuis l'entrée en fonctionnement du site de production – 600 agents *EDF* –, l'impact démographique est retombé à 1500 personnes, en tenant compte des établissements nouveaux créés avec l'aide des financements d'*EDF*. C'est dans le secteur du logement que la perturbation a été la plus grande puisque *Mon Logis*, une SA HLM d'origine locale, en a construit près d'un millier – dont 350 pour le compte d'*EDF* –, tandis que l'entreprise publique assurait elle-même – via des filiales – la promotion de 500 autres logements d'habitation. Au milieu des années 1990, la vacance dans le parc *EDF* s'établissait en moyenne à 12,6 %, chiffre au demeurant très élevé pour des constructions neuves, et grimpait même au-delà de 30 % dans des opérations isolées en milieu rural – 32 % à Chalaute, 46 % à Trainel, et 63 % dans un petit collectif de la banlieue de Provins. Dans le parc *Mon Logis* lié au chantier de la centrale, le taux de vacance était un peu moins élevé – 10 % – mais ce résultat n'a été obtenu que grâce à une campagne de promotion auprès de ménages franciliens modestes et de travailleurs étrangers exerçant une activité professionnelle dans l'Est de l'Ile-de-France. Ces populations se sont installées à Nogent et Villenauxe, dans deux cités de migrants à l'habitat plutôt précaire, et effectuent quotidiennement le trajet vers la région parisienne et notamment vers Marne-la-Vallée. Cet apport démographique s'est ainsi accompagné de l'arrivée de problèmes sociaux – pauvreté, difficultés d'insertion, échec scolaire des enfants – qui ont amené les municipalités à exiger de *Mon Logis* l'arrêt de cette campagne de promotion. Comme le note justement Mireille Serieys, « en

---

<sup>1</sup> Ces chiffres et ces informations sont tirés de Mireille Serieys, *la centrale de Nogent, perspectives de développement local*, Mémoire de DESS d'administration locale, développement local et culturel de l'université de Reims, février 1995, 136 p. + annexes.

important la prospérité francilienne, les villes qui ont soutenu le chantier *EDF* en ont aussi importé les inconvénients sociaux »<sup>1</sup>.

Certes, de tels dysfonctionnements sont assez caractéristiques d'un espace géographique particulièrement proche de la région parisienne et n'ont aucune chance de refléter strictement ce qui a pu se produire ailleurs. Ainsi, dans le Cotentin, les problèmes qui se posent actuellement sont moins liés aux aspects domestiques et résidentiels de l'activité du nucléaire, qu'à la dépendance économique créée par l'ouverture de Flamanville et par l'extension de la Hague. En effet, alors que les chantiers ne se sont vraiment arrêtés qu'en 1998 sur le site de la *COGEMA*, se profile un fléchissement du plan de charge de l'usine, suite à la décision allemande d'arrêter le retraitement du combustible irradié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. De même, la *DCN* de Cherbourg voit baisser le nombre des commandes, ce qui pose la question du devenir de tout le réseau de sous-traitance du bassin d'emploi qui vit en étroite symbiose avec l'arsenal<sup>2</sup>.

Les grands chantiers du nucléaire sont donc de toutes les interventions sectorielles de l'Etat depuis le milieu des années 1970 celles qui ont eu, dans le Bassin parisien, les plus fortes répercussions au niveau local. Ils sont responsables d'une dynamique spatiale impulsée par les pouvoirs publics à la fois complexe et ambiguë. Nul ne peut nier que dans le cas du Cotentin ou dans celui de Dieppe, l'activité économique locale mais aussi la géographie sociale des territoires aient été totalement bouleversées et ceci en quelques années seulement. Ailleurs, le jugement appelle à davantage de circonspection, tandis que d'une manière générale la durabilité de ce type de développement apparaît comme problématique puisque celui-ci porte en germe les risques d'une nouvelle dépendance.

### *Les politiques de conversion.*

Enfin, l'examen des politiques sectorielles de l'Etat dans le Bassin parisien peut se clore par l'analyse des aides dispensées, parfois massivement depuis le milieu des années 1970, pour soutenir les régions les plus touchées par la crise industrielle. Les mesures les plus connues sont celles des pôles de conversion qui se sont traduits par la mise en place de dispositifs multisectoriels, intégrés spatialement, dans les zones d'emploi les plus affectées par le repli des industries traditionnelles. Au sein du Bassin parisien, ils ne sont qu'au nombre de deux, liés à l'activité sidérurgique ou métallurgique et situés pour l'un à Caen et pour l'autre dans la vallée de la Meuse. Ailleurs, l'intervention a été plus ponctuelle, et par conséquent plus sélective, en reposant soit sur des soutiens contractuels, intégrés aux contrats de plan Etat-région, à l'instar des PACT urbains de l'arc nord-est – programmes d'aménagement concerté du territoire –, soit sur des aides à la réindustrialisation dispensées par les sociétés de conversion des groupes industriels publics.

Le bilan et l'évaluation de ces politiques de l'Etat ne sont pas faciles à entreprendre tant ils dépendent de l'ampleur de la perte des emplois industriels et des potentialités de redéveloppement de chaque site. L'analyse qu'on peut en faire est donc relative aux contextes géographiques mais aussi aux politiques elles-mêmes, une hiérarchie semblant se dégager au sein des procédures engagées par les pouvoirs publics dans les années 1980.

Les mesures prises dans le cadre des pôles de conversion sont ainsi les plus conséquentes puisque dans un premier temps, en 1984 et 1985, pour l'ensemble des quinze pôles de conversion retenus par le gouvernement, 1,6 milliards de francs ont été débloqués au titre du réaménagement des sites (résorption des friches industrielles, amélioration du cadre de vie, reconquête urbaine, désenclavement routier) et 500 millions de francs pour améliorer les conditions de la formation initiale et supérieure (équipement des établissements scolaires...). Par ailleurs, elles ont été conçues pour répondre à trois objectifs : assurer le reclassement social des salariés touchés par la

---

<sup>1</sup> Mireille Serieys, *op. cit.*, 1995, p; 65.

<sup>2</sup> Juliette Ghiulamila, "Normandie : le Nord Cotentin en quête de relais de croissance", *L'Usine Nouvelle*, 21 janvier 1999, n° 2671.

crise industrielle (congés de conversion, préretraites à 55 ans, allocation compensatrice à la perte de revenus, aides à la création d'emploi et à la formation...) ; faire converger les actions sectorielles des différentes administrations dans le cadre d'une structure décisionnelle resserrée autour des préfets en s'appuyant sur une équipe légère de chargés de mission et sur un comité régional des aides, souverain en matière de déploiement des financements publics ; élaborer conjointement avec les collectivités locales des plans de redéveloppement dans le but d'améliorer l'environnement des entreprises et de faciliter la création de nouvelles activités. A Caen, seul exemple que nous développerons ici, les résultats obtenus ont été dans l'ensemble plus significatifs que dans la vallée de la Meuse où la gravité de la crise n'a pas permis la reprise économique escomptée. Cette ville, unique pôle de conversion de l'Ouest français, a perdu près de 11000 emplois industriels entre 1980 et 1985, tandis que les sept principales entreprises du bassin d'emploi supprimaient un tiers de leurs effectifs – 6350 emplois – entre 1973 et 1983. Parmi ces dernières, *Tréfinmétaux*, implantée à Dives-sur-Mer annonçait en 1983 la fermeture de son unité de production impliquant la disparition de 930 emplois tandis que la *Société Métallurgique Normande* et *Renault Véhicules industriels* connaissaient également des difficultés préoccupantes pour l'avenir industriel de la région. C'est dans ce contexte qu'a été décidé en février 1984 le classement de la région de Caen en pôle de conversion, la participation de Louis Mexandeau – député du Calvados – au gouvernement de l'époque ayant probablement beaucoup pesé dans cette décision. Malgré le retrait des syndicats de la conférence permanente du pôle de conversion présidée par le préfet pour cause de manque de concertation, la plupart des institutions présentes dans la région ont combiné leurs efforts pour relancer le développement économique. Le commissariat à l'industrialisation de l'Ouest français, le Conseil régional – représenté par le Comité d'expansion de Basse-Normandie (*CEBANOR*) –, *l'ANVAR*, les sociétés de conversion des entreprises (la *Société caennaise de développement* lancée par *SACILOR* et la *SMN*, la mission *Péchiney-Tréfinmétaux*), la société d'équipement de Basse-Normandie et la chambre de commerce et d'industrie ont associé leurs efforts pour inventorier les projets de création d'entreprises et les formaliser. Par ailleurs, l'Etat a déployé en trois ans près de 400 millions de francs de crédits dont 250 pour des travaux d'équipement, de formation ou d'aides aux entreprises (aménagement portuaires, désenclavement routier, aménagement de zones industrielles, pépinières d'entreprises). Ces financements publics ont induit une dépense totale de près d'un milliard de francs venant, en plus de ceux de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques impliquées dans les différents plans sociaux. On estime ainsi que près de 1700 emplois<sup>1</sup> ont pu être maintenus ou créés dans le pôle – ce qui est loin toutefois des pertes précédemment enregistrées –, la tertiarisation spontanée de l'agglomération bas-normande assumant le reste du redéploiement économique. Cependant, quand on examine plus précisément les activités réimplantées, on s'aperçoit qu'aucune entreprise nouvelle ne dépassait à la fin des années 1980 200 emplois, le plus gros établissement étant celui d'une fonderie de cuivre installée sur le site de Dives-sur-Mer, *Eurocel*, filiale de *Péchiney* – actionnaire principal de *Tréfinmétaux* –, et de *Mitsui mining and smelting Co. LTD*<sup>2</sup>. D'autre part, les secteurs en crise n'ont pas cessé de décliner puisque la *Société métallurgique normande* est passée de 2300 salariés en 1988 à 1800 au milieu des années 1990, malgré une modernisation de l'outil de production opérée entre 1980 et 1987 (nouveau haut fourneau, nouvelle aciérie et remise à niveau du laminoir). En termes de reconversion complète, c'est probablement sur le site de *Tréfinmétaux* à Dives que les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus. Le groupe public français a en effet mis en place une mission de reconversion fin 1983 dont l'action a été triple : reclassement des personnels dans le groupe (364 salariés) ou dans les entreprises de la région (sous-traitants) grâce au financement de formations qualifiantes ; aides à la création d'entreprises notamment par essaimage ; aménagement d'une zone industrielle destinée à accueillir des investissements français et étrangers sur le site de l'usine. En trois ans, la

---

<sup>1</sup> "Les points chauds de l'aménagement du territoire : pôles de conversion et zones d'entreprises", *Inter-régions*, septembre 1986, n° 82, pp. 3-7.

<sup>2</sup> "*Tréfinmétaux*, reconversion industrielle *Péchiney / Tréfinmétaux* de l'usine à Dives-sur-mer (Calvados)", *ENA Région*, novembre 1987, pp. 40-41

totalité du personnel a pu retrouver le chemin de l'emploi mais ce succès apparent tient autant au fort niveau de qualification antérieure de la main-d'œuvre qu'au caractère finalement limité des suppressions d'emplois.

Cet exemple souligne bien toutefois le rôle privilégié des sociétés de conversion des groupes publics dans les stratégies de sortie de crise, ces structures ayant été, avec les pôles de conversion, les outils les plus efficaces du redéploiement économique des zones d'emploi en difficulté. Ce constat découle du caractère particulièrement innovant des pratiques de développement qu'elles ont introduites. Yves Janvier en a relevé quelques-unes, telles que le reclassement individualisé des salariés, la concentration des aides aux entreprises dans des petites zones souvent intégrées au site de l'usine-mère, la mise en place de produits financiers attribués aux entreprises de la région selon des critères industriels et non plus financiers, la coordination des anciens sous-traitants et des entreprises de la zone touchée en vue de former un nouveau système industriel impliqué par un même marché ou par une même technique, la proposition de nouveaux services aux entreprises comme l'assistance technique, l'expertise de projets, le développement commercial. D'une manière générale l'ensemble de ces actions a contribué à faire émerger de nouvelles relations entre grands groupes et PME mais « l'enrichissement de l'action économique [ locale ], sous l'effet de la présence des sociétés de conversion, ne semble ainsi s'amorcer qu'en quelques rares situations où se retrouve la conjonction des milieux locaux ayant une approche qualitative du développement et des sociétés de conversion à la recherche d'un rôle de partenaire des responsables locaux »<sup>1</sup>. Cette affirmation permet de souligner que l'action des grands groupes en faveur des territoires qu'ils désinvestissent ne vaut que pour autant qu'elle s'établisse en coordination avec les milieux locaux de l'aménagement. Cet élément problématique peut être illustré par la comparaison de deux exemples picards de reconversion : celui du bassin de Creil et celui de Chauny<sup>2</sup>.

Dans le premier cas, ce sont les restructurations opérées au sein des trois principaux groupes industriels de la zone qui sont à l'origine des difficultés industrielles : *Sollac* (filiale d'*USINOR*) et *Chausson* à Montataire, *CDF-chimie-Orkem* à Villiers-Saint-Paul ont en effet le plus contribué à la perte de 2500 emplois enregistrée dans l'agglomération creilloise entre 1983 et 1989. De ces trois entreprises, c'est la filiale de *Charbonnages de France* qui a entrepris l'action la plus conséquente en faveur de la reconversion économique au cours des années 1980 pour deux raisons complémentaires : c'est sur le site de Villiers-Saint-Paul que les licenciements ont été les plus nombreux ; ailleurs, les diminutions d'effectifs ont été la conséquence d'une modernisation de l'outil de production plus que d'une réduction drastique de l'activité conduisant à l'abandon total des usines. En effet, la *Sollac* a supprimé près de 400 emplois – par pré-retraite ou par reconversion – à partir de 1986, date à laquelle l'outil de production a été totalement renouvelé pour devenir un des plus performants d'*USINOR* en Europe en matière de laminage à froid. Par conséquent, le maintien d'une activité importante sur le site n'a pas nécessité une intervention très lourde de la société de conversion du groupe public. Chez *Chausson*, la situation est la même : La gestion fluctuante de l'effectif – licenciements / embauches ponctuelles d'ouvriers intérimaires – a découlé d'une variation fréquente du plan de charge imposé par les deux actionnaires principaux – *Renault* et *Peugeot* –, sans que la pérennité de l'activité de l'établissement ait été remise en cause et ce jusqu'au début des années 1990. L'essentiel de la reconversion du bassin s'est donc concentrée dans un premier temps sur l'ancienne usine *La Colorante* de 1924, passée de *PUK* à *CDF-chimie* après les nationalisations de 1983 et rebaptisée *Orkem* en 1986. Le groupe a alors entrepris, après avoir un temps envisagé la fermeture, une importante modernisation de l'usine chimique avec désaffectation de l'atelier de méthanol qui a provoqué une diminution de 50 % de l'effectif, passé de 1200 à 600 personnes. Pour gérer ce désengagement, une mission de conversion a été mise en

<sup>1</sup> Yves Janvier, *L'action des sociétés de conversion et la pratique locale du développement, rapport final*, DATAR, Paris, juillet 1986, 85 p.

<sup>2</sup> Cette analyse s'appuie principalement sur deux articles : Jean-Claude Cavard, "Les mutations industrielles récentes du Bassin creillois et les problèmes d'aménagement régionaux", *Hommes et Terres du Nord*, n° 4, 1989, pp. 232-238. ; Michel Micheau, "Crises locales et formes de chômage dans les territoires anonymes en déclin : le cas de Chauny", *Annales de la recherche urbaine*, n° 35-36, 1987, pp. 10-19.



place à la fois pour reclasser le personnel et pour réaménager le site. De nouveaux espaces d'activités ont ainsi été créés – réhabilitation des anciens locaux – et mis sur le marché à des prix défiant toute concurrence, avec possibilité d'étaler les paiements sur trois ans. La prospection s'est faite dans le secteur de la chimie fine – *Norsolor*, filiale d'*Orkem*, *Cravelley*, fabrication de résine, *Arko*, filiale d'un groupe pétrolier américain qui a implanté son laboratoire de recherche –, l'attractivité du site étant complétée d'une part par la mise en place d'un centre de recherche appliquée de 200 personnes – *CDF chimie SP* –, destiné à offrir des services aux PMI locales intéressées, et d'autre part par l'ouverture d'embranchements ferroviaires au sein de la plateforme, à l'initiative du district urbain de Creil. Ce dernier a en effet fortement amplifié l'action d'*Orkem* en participant à l'installation de PMI sur la friche réhabilitée – 700 emplois et 43 entreprises extérieures répartis entre plusieurs domaines d'activités. Il a également obtenu de l'Etat en 1984 la mise en place d'un contrat de bassin d'emploi regroupant 5 cantons au sein d'une Mission de développement économique du bassin creillois qui préfigurait le réseau de ville Oise-la-Vallée, créé au début des années 1990 et doté d'une agence d'urbanisme couvrant une bonne partie de la vallée de l'Oise, au sud de ce département. Grâce à cette nouvelle mission et aux moyens alloués par les pouvoirs publics – aménagement en voie rapide de l'axe routier de la vallée –, une dizaine de PMI supplémentaires ont été implantées sur le site d'*Orkem*, une pépinière d'entreprises a été aménagée à la place de la friche industrielle *COMEC* (12 entreprises 120 emplois), un centre de création d'entreprises installé sur la zone d'activités économiques et tertiaires de Creil-Saint-Maximin (12 entreprises, 60 emplois), ce qui représente 70 créations nouvelles promues par la Mission de développement pour un total de 300 emplois. Ce partenariat entre les pouvoirs locaux et les entreprises en restructuration du bassin de Creil s'est prolongé dans les années 1990 après la fermeture de l'usine *Chausson* en 1996<sup>1</sup>. Cette entreprise qui fut longtemps le premier employeur du bassin d'emploi – jusqu'à 5000 salariés – a mis en place, à l'instar d'*Orkem*, une société de conversion – Creil-Montataire Développement (CMD) –, présidée par le PDG de la *SODIE* et comptant parmi ses actionnaires de nombreux acteurs locaux – CCI, agence de développement *SEM-OISE*, Caisse d'épargne de Picardie. Son action a permis en trois ans de reclasser la totalité des 1000 salariés de l'usine travaillant encore à la veille de la fermeture du site – un tiers de pré-retraites, un tiers de mutations vers des usines Peugeot ou Renault, un tiers de départs vers des sociétés extérieures, obtenus grâce aux contacts noués par CMD avec plus de 10000 entreprises. Parallèlement, avec l'aide du district urbain devenu propriétaire des locaux, le site a été totalement réaménagé – 30 hectares, 90 000 m<sup>2</sup> de locaux – pour accueillir des activités desserrées de la région parisienne : *CPC Pack*, PME de services dans le domaine des cosmétiques, *Gallay*, spécialiste des fûts métalliques (100 emplois dont 75 venus de Saint-Denis) qui a pu se rapprocher ainsi de la *Sollac*, son principal fournisseur. Le redéveloppement a été facilité à la fois par la modicité des prix immobiliers pratiqués (250 - 450 F/m<sup>2</sup> à la location et 1000 F/m<sup>2</sup> à l'acquisition –, par l'absence de taxes sur l'entreposage et par la proximité de la région parisienne.

En bref, même si l'agglomération creilloise reste très marquée par ces restructurations, notamment sur le plan social – le taux de chômage reste élevé –, la sortie de la crise a été facilitée par l'action conjointe des sociétés de conversion des grands groupes – *Orkem*, *Chausson* – et des pouvoirs publics – Etat et collectivités locales.

Cette réussite apparente ne se retrouve pas néanmoins à quelques kilomètres de là, dans le bassin de Chauny, où plusieurs sociétés de conversion de groupes industriels publics ont également été amenées à intervenir. Plusieurs explications convergent pour rendre compte de cette situation défavorable. Tout d'abord les nationalisations de 1981 ont amené 47,4 % de l'emploi salarié local à passer sous le contrôle des entreprises publiques (*Saint-Gobain*, *Thomson Chloé-Chimie*, *Mauguin*) – contre 22,6 % auparavant (*EDF*, *SNCF* notamment), ce qui a rendu le bassin d'emploi particulièrement dépendant de décisions extérieures, alors même que sa petite taille relative occultait les difficultés qu'ils rencontraient, infiniment moins médiatiques que les

---

<sup>1</sup> Exemple tiré de Laurence N'Kaoua, "Picardie, le site de Chausson renaît de ses cendres", *L'Usine Nouvelle*, 9 septembre 1999, n° 2700.

grands marasmes de l'époque – crise de la sidérurgie lorraine, dépôt de bilan de *Creusot-Loire* etc. Par ailleurs, si toutes les entreprises publiques sont entrées simultanément dans une phase de restructurations au début des années 1980, les effets de ces dernières ont été atténués par un étalement dans le temps des suppressions d'emplois et par la faiblesse relative des effectifs concernés à chaque fois, que ce soit chez *Rhône-Poulenc* (Chauny), *EDF* (Beautor) ou à la *SNCF* (Tergnier). Mais contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, les sociétés de conversion ne sont que marginalement intervenues en dehors des traditionnels reclassements du personnel dans d'autres usines du groupe et des mises en pré-retraite qui se sont alors multipliées. Faute d'une action de redéveloppement économique de grande ampleur mais aussi en raison d'un enclavement routier assez marqué, aucune entreprise nouvelle importante n'a pu être attirée, les friches industrielles subsistant durablement dans le paysage – 15 hectares à l'entrée de Chauny par exemple. Sur ces emprises, c'est la "stratégie du bernard l'hermite" qui l'a emporté, les groupes industriels se contentant de fournir une partie des locaux inutilisés à des PME locales. Outre la faible visibilité de l'hémorragie économique aux yeux des pouvoirs publics, l'implication médiocre des sociétés de conversion des entreprises nationalisées résulte aussi, pour une bonne part, de l'inorganisation flagrante des acteurs locaux du développement. Du point de vue de l'Etat, comme le souligne Michel Micheau, « sans sous-préfecture, cette zone ne dispose pas d'un haut fonctionnaire susceptible d'assurer avec son équipe administrative un suivi global et constant des problèmes du territoire. Le saupoudrage des crédits demeure la règle, ainsi que la non-intervention dans les affaires communales. L'Etat se contente de proposer sans l'imposer un traitement social des difficultés et d'éviter les troubles de l'ordre public. L'Etat n'entend pas impulser un processus de développement local, à la charge des collectivités locales »<sup>1</sup>. Du point de vue de ces dernières, le constat est également le même. Ce territoire, segmenté en deux unités urbaines – Chauny, Tergnier –, éclatées elles-mêmes en petites communes-centres, manque singulièrement de cohésion. Les relations entre agglomérations sont très faibles comme le montre le niveau modeste des migrations alternantes entre communes. Elles n'ont en effet jamais pu se développer du fait de la gestion directe d'une bonne partie du parc de logements par les principales entreprises pourvoyeuses d'emplois au sein de chaque commune. De même, l'intercommunalité n'a pu déboucher que sur la formation d'un SIVOM technique, l'opposition entre communes bourgeoises (La Fère et Chauny) et communes ouvrières (Tergnier, Quessy, Beautor), empêchant d'aller plus loin dans l'intégration politique. La formation du comité de bassin d'emploi en 1984 illustre bien la grande fragilité du consensus local et finalement la faible mobilisation en faveur d'une authentique stratégie de sortie de crise. En 1984, le comité de bassin d'emploi était en effet parvenu à formuler un véritable plan d'action économique reposant sur des mesures de formation, des dispositifs en faveur de l'habitat et de l'amélioration de la desserte routière de la zone. Malheureusement, le comité d'expansion du département, contrôlé par un Conseil général où dominaient les élus ruraux, a finalement retiré son soutien au projet. Les élus urbains locaux refusant de combler le déficit financier dû à cette défaillance, le projet capota, enterrant pour longtemps toute velléité d'une action collective un peu concertée. Dans le bassin de Chauny, la faiblesse de l'implication des décideurs locaux, le désengagement des groupes industriels et du milieu patronal en général n'ont donc fait que traduire le désarroi qu'a pu susciter l'absence de gouvernance, due elle-même à une faible préoccupation de l'Etat quant au devenir de ce territoire.

Dans ce contexte, on voit bien que le rôle des sociétés de conversion des entreprises publiques a été étroitement conditionné, dans le Bassin parisien comme ailleurs, par l'existence d'une mobilisation forte des acteurs locaux – étatiques et communaux – en faveur d'un véritable redéploiement économique. Dans l'agglomération de Creil et dans sa zone d'emploi en général, ces conditions ont de toute évidence été réunies, la revendication syndicale aiguillonnant par ailleurs la prise de conscience. A Chauny et à Tergnier par contre, la mise en action des entreprises nationales implantées n'a pu se produire faute d'une mobilisation suffisante de l'Etat déconcentré, des pouvoirs locaux et de la société locale.

---

<sup>1</sup> Michel Micheau, *art. cit.*, 1987, p. 18.

On peut terminer cette évocation des politiques de conversion menées par l'Etat dans le Bassin parisien par le rôle spécifique du PACT urbain arc Nord-est mis en place entre 1989 et 1993. Ce programme de grande ampleur, puisqu'il couvrait l'ensemble des régions industrielles en crise, s'est intéressé dans le Bassin parisien au réaménagement urbain de huit territoires touchés par la récession : les quartiers Sud-est du Havre, le bassin d'Elbeuf, l'arrondissement de Vervins, le réseau urbain Laon - Soissons - Château-Thierry, le bassin Chauny-Tergnier-La Fère, la Haute-Picardie (d'Amiens à Saint-Quentin), la vallée de la Meuse en Champagne, le Val d'Authie et le Val de Nièvre. Sur un périmètre assez dilué, l'objectif était d'obtenir une bonne coordination des moyens humains et financiers, dans un cadre intercommunal, en faveur d'une démarche globale et pluri-annuelle visant à améliorer l'attractivité d'agglomérations fortement touchées par la crise. Les crédits, peu significatifs puisque les financements provenaient essentiellement de la DATAR et de la DIV<sup>1</sup>, ne sont pas parvenus à des résultats vraiment encourageants, d'autant moins que la couverture géographique du programme ne pouvait conduire qu'à un subtil saupoudrage. L'examen de l'exemple du Havre suffira à s'en rendre compte. Contrairement à ce qui était attendu, les collectivités ne se sont que faiblement approprié cet outil d'aménagement. Comme le souligne François Saget, « l'Etat (à travers le SGAR) et la DDE est apparu comme le véritable pilote de l'opération, en accord avec le Conseil régional »<sup>2</sup>. Ce constat est assez compréhensible dans la mesure où les financements se trouvaient de toute façon intégrés au contrat de plan Etat-Région. D'autre part, les actions entreprises se sont davantage accrochées aux projets communaux existants qu'à une dynamique intercommunale que le PACT aurait engendrée. Ce dernier a donc représenté avant tout une aubaine en matière de financement, plus qu'une incitation à concevoir un projet global d'aménagement et de développement. C'est pourquoi l'opération n'a concerné qu'une seule commune et plus précisément un seul site au sein de la commune d'Harfleur, qui devait alors gérer le problème de la conversion des docks. 28 millions de francs ont ainsi été alloués – ce qui est peu – à un programme assez limité de transformation d'un quartier urbain à vocation logistique en pôle tertiaire. Les docks ont été réhabilités pour accueillir le siège social de la *Compagnie générale maritime* et de nouveaux locaux d'activités construits, destinés à des entreprises de haute technologie, l'accompagnement urbain étant assuré par la piétonnisation d'une partie du centre d'Harfleur, en continuité avec le premier aménagement. Pour intéressant que soit ce projet urbain à l'échelle locale, il ne constitue pas néanmoins un axe fort du redéveloppement économique de la ville du Havre, car trop circonscrit géographiquement et trop limité à la seule problématique de l'aménagement urbain. Ce faisant, il est assez emblématique des actions conduites dans le cadre des PACT urbains qui, des trois procédures publiques de conversion étudiées ci-dessus, sont très certainement celles dont l'effet a été le plus confidentiel.

### **Conclusion de la première section**

En conclusion de cet examen des politiques d'équipement et de conversion menées par l'Etat depuis le milieu des années 1970, se trouve confirmée l'idée que l'action publique en faveur du Bassin parisien n'a pas fondamentalement influé sur la mise en place et l'évolution des dynamiques spatiales de ce système géographique. En matière de transports, l'équipement routier a conforté une vocation d'espace intermédiaire – ou d'espace de transit – déjà amorcée par le réseau de radiales préexistant, tandis que l'ouverture de gares TGV dans le Sud-ouest du Bassin parisien n'a fait que précipiter la réorganisation urbaine de certains quartiers centraux des villes desservies, sans induire une attractivité nouvelle vraiment significative.

Dans le domaine de la formation, la progression forte du niveau de l'encadrement scolaire, accompagnée dans certains cas d'un rattrapage des niveaux de présence de ce service

---

<sup>1</sup> 309 millions de francs sans compter les enveloppes non spécifiques provenant du GIRZOM, de l'aide au logement et du développement social des quartiers. DATAR, *rapport d'activité 1991-1992*, p. 46.

<sup>2</sup> François Saget, *Bilan critique de la démarche des PACT urbains de l'arc Nord-est, rapport final*, Tecsa Consultants, avril 1992, 57 p., p. 31.

public, a pu induire pour quelques espaces à dominante rurale une contribution non négligeable à la progression de l'emploi total, mais globalement, les disparités sont demeurées et révèlent aujourd'hui de manière surprenante l'existence d'un gradient centre / périphérie inversé. S'agissant de l'enseignement supérieur, deux régions de l'aire régionale du Bassin parisien – la Picardie et la Haute-Normandie – ont bénéficié grâce à Université 2000 d'un programme d'investissements contrastant avec l'atonie des financements antérieurs, mais celui-ci a été porté à bout de bras par les collectivités locales. Compte tenu de la progression importante de l'effectif étudiant au début des années 1990, les universités de la couronne continuent néanmoins à souffrir d'un retard important tant en termes d'encadrement qu'en ce qui concerne le nombre de mètres-carrés disponibles par étudiant.

De toutes les politiques d'équipement, c'est en fait celle de l'énergie qui a apporté l'inflexion la plus importante dans la trajectoire dynamique des sous-systèmes géographiques du Bassin parisien, mais limitée à l'échelle des quelques zones d'emploi concernées par ce programme de construction. Grâce aux chantiers de l'industrie nucléaire, à la mise en fonctionnement des nouvelles usines de production de cette énergie et aux procédures de développement introduites après l'achèvement des différents travaux de construction, certains territoires – le Cotentin, le Dieppois, une partie du Val de Loire en amont d'Orléans – ont connu une transformation économique et sociale sans précédent et sans commune mesure avec les dynamiques enregistrées ailleurs dans l'aire régionale du Bassin parisien.

Enfin, la politique de conversion conduite par l'Etat, en opérant une sélection géographique sévère alors que le déclin industriel était généralisé, notamment dans l'arc nord-est, a pu, dans certains cas – Sud de l'Oise, bassin de Caen –, faciliter un redéveloppement économique partiel qui ailleurs ne s'est pas produit – Vallée de la Meuse ou bassin de Chauny par exemple –, même si celui-ci a pu dépendre d'autres paramètres tels que l'articulation des programmes nationaux à des stratégies locales de développement et la proximité de la région parisienne dans le cas du bassin de Creil.

Par conséquent, il est difficile de dégager des politiques d'investissement de l'Etat analysées ci-dessus, une cohérence géographique dans les choix territoriaux des pouvoirs publics. Non intégrées spatialement, car déterminées ou contraintes par des contingences d'ordre technique, politique ou normatif, ces différentes actions se sont surimposées aux dynamiques issues des mutations du système productif tout en induisant des processus de transformation plus ponctuels qui n'ont fait qu'additionner à des logiques de gradient, des formes plus segmentées et plus localisées de changement territorial.

Face à ces mécanismes relativement aveugles, peut-on dire que les exercices de planification spatiale, élaborés et mis en place parallèlement par l'Etat dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, sont de nature à avoir d'une part corrigé les disparités dynamiques entre la région-capitale et son aire d'influence, et d'autre part finalisé le principe de "solidarité géographique" qui, dès le premier Livre Blanc sur le Bassin parisien, est devenu le postulat de l'action publique à cette échelle ? Cette question, essentielle pour comprendre toutes les ambiguïtés ainsi que les parts d'échec et de réussite des politiques nationales développées au sein du Bassin parisien, permettra de mieux comprendre la portée véritable des interventions faites par l'Etat depuis 30 ans au sein de ce grand espace fonctionnel fréquemment invoqué dans les représentations de l'action collective.

## **Section 2. La planification spatiale : pourquoi l'aménagement du Bassin parisien a capoté ?**

Au cours de la première partie, nous avons pu montrer que le Bassin parisien dans sa définition actuelle avait émergé au cours des années 1960, dans le cadre de la mise en place des politiques d'aménagement du territoire. Plus précisément, il apparaît comme "un des enfants" de la DATAR, au même titre que les métropoles d'équilibre, cet organisme interministériel ayant le premier contribué à en formaliser le sens et le contenu en tant qu'objet géographique. L'examen

particulier de son apparition et de sa diffusion dans les discours et pratiques de l'aménagement nous a permis de constater qu'il constituait à l'époque une forme de réaction à la politique d'urbanisme conduite par le gouvernement en Ile-de-France et placée alors sous la houlette du Délégué général au District de la région parisienne, Paul Delouvrier.

Cette genèse un peu particulière a totalement influencé les politiques publiques d'aménagement qui s'en sont suivies. Dichotomique dans sa reconnaissance par les pouvoirs publics – distinction de la région de Paris de son aire d'influence –, le Bassin parisien l'est demeuré au stade opérationnel lorsqu'il s'est agi de conduire les actions structurantes correspondant aux objectifs identifiés et développés par administration au cours de ces années fondatrices. En effet, deux responsabilités conjointes se sont partagées la mise en œuvre de cet exercice de planification spatiale : le District de la région de Paris pour l'Ile-de-France, avec un schéma directeur approuvé par le gouvernement dès 1964 ; la DATAR pour le reste du Bassin parisien, dès lors que les directives nationales d'aménagement s'y appliquant eurent été adoptées en 1970.

Cette dichotomie à la fois conceptuelle et opérationnelle conditionne toute la politique d'aménagement mise en place par l'Etat au sein du Bassin parisien. Elle explique en grande partie la différenciation spatiale de l'impact des opérations d'aménagement, les résultats de la planification n'étant vraiment perceptibles qu'en Ile-de-France, l'aire régionale du Bassin parisien n'ayant pas connu dans le même temps de bouleversements importants, pour des raisons que nous verrons un peu plus loin. Elle se traduit tout d'abord par une disparité évidente, tant dans les principes que dans les objectifs d'aménagement, pour des raisons qui tiennent à la fois à la nature des problèmes rencontrés – développement explosif de l'urbanisation et manque de logements en Ile-de-France ; dépendance économique et fonctionnelle dans l'aire régionale – et aux ambitions précisément affichées. Mais cette dichotomie est surtout perceptible au niveau des moyens consentis, ceux-ci débouchant sur des résultats très inégaux et de fait assez peu marqués dans la couronne du Bassin parisien. Outre ces ambitions et ces moyens décalés, la disparité des résultats s'explique également par d'autres facteurs. Elle est tout d'abord la manifestation d'un retournement de la conjoncture économique, particulièrement défavorable aux politiques publiques destinées à l'aire régionale. Elle est ensuite la traduction des carences de la prospective et des prévisions conduites dans les années 1960 – qui ont favorisé le sur-dimensionnement des investissements en région parisienne. Elle est enfin le symptôme d'un fonctionnement différencié de la gouvernance, la collusion entre pouvoir d'Etat et pouvoir local, ainsi que la bénédiction des administrations centrales étant plus facilement acquises dans la région-capitale que dans l'aire régionale du Bassin parisien.

Tous ces faits permettent de montrer que parmi les politiques d'Etat, celles qui sont liées à l'aménagement et à la planification spatiale ont largement contribué au renforcement, même partiel, de la disparité dynamique entre Paris et son aire d'influence, quoique ce découplage – et cela ne saurait désormais être contesté – soit avant tout le résultat des mutations du système productif constatées depuis la fin des Trente Glorieuses.

### **1) Des principes d'aménagement et de planification spatiale généraux et ambitieux.**

La dichotomie de la planification spatiale entre l'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien conduit à examiner de manière distincte les principes, les objectifs et les prescriptions qui en découlent puisque les deux exercices du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne d'une part, et des Directives nationales d'aménagement du Bassin parisien d'autre part, proviennent chacun de processus décisionnels distincts, à l'origine d'une dissociation des échelles d'intervention qui, nous le montrerons, a beaucoup pesé sur les dynamiques de cette région fonctionnelle.

*Un schéma directeur introverti, refermé sur l'Ile-de-France et instrumentalisant le Bassin parisien.*

S'agissant de la région-capitale, il convient de rappeler le rôle éminemment structurant à la fois de la mise en place du District de la région de Paris dirigé par Paul Delouvrier et de la prise de conscience du caractère excessivement malthusianiste du PADOG adopté en 1960. Ce dernier s'est heurté, dès son entrée en application, à une augmentation des demandes de dérogation en matière de construction hors du périmètre de l'agglomération, demandes elles-mêmes attisées par une croissance démographique relativement soutenue. Dans ce contexte, le PADOG est très vite apparu comme une « barrière de papier »<sup>1</sup> que l'équipe du district a d'abord cherché à faire évoluer avant d'opter pour un nouveau document de planification, les modifications marginales paraissant rapidement inenvisageables.

Dans ses principes, le schéma directeur adopté par le gouvernement à la fin de 1964 apparaît largement « révolutionnaire » pour l'époque, selon l'expression de son inspirateur Paul Delouvrier<sup>2</sup>. Tout d'abord il s'appuie, d'un point de vue méthodologique, sur une démarche prospective, trait relativement novateur, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Des hypothèses d'évolution de la population francilienne ont ainsi été établies à l'horizon 2000 – comprises entre 12 et 16 millions d'habitants –, sur la base d'un prolongement des tendances de la période 1954-1962. Elles tiennent compte à la fois du rôle attendu des politiques d'aménagement du territoire – hypothèse basse – et d'une poursuite à l'identique des dynamiques antérieures – hypothèse haute. Cette exploration préalable a permis de fixer un nouveau cadrage démographique à l'exercice de planification dont l'optimum a été placé à 14 millions d'habitants, soit 5,5 millions supplémentaires par rapport à la situation du début des années 1960. A cette projection à long terme – 40 ans – s'est ajoutée une démarche prospective à moyen terme – 12 ans –, cette temporalité intermédiaire entre la précédente et celle de la planification indicative alors en vigueur – 5 ans –, permettant seule de dégager auprès des ministères concernés les ressources nécessaires à la réalisation d'équipements – routiers, ferroviaires, scolaires, sanitaires...

A partir de ce constat / postulat d'une forte croissance démographique à long terme et de la volonté d'un engagement à moyen terme sur la programmation, plusieurs principes d'action relayant la méthodologie de départ ont été définis pour guider l'élaboration du nouveau schéma directeur. La thèse de l'urbanisation "en doigt de gants", issue de l'observation des croissances urbaines d'autres grandes métropoles<sup>3</sup> et qui correspond à une expansion des zones construites le long des axes de communication, a dans un premier temps été écartée car elle aurait conduit, du fait du niveau élevé de l'hypothèse de croissance démographique, à une poursuite du développement de l'agglomération parisienne jusqu'à Rouen. D'autres principes organisateurs lui ont été substitués. La "règle-des-une-heure" tout d'abord, selon laquelle la structure urbaine optimale d'une ville correspond à un déplacement domicile-travail qui ne dépasse pas ce seuil à l'aller comme au retour, a permis d'établir, en tenant compte des vitesses des transports individuel ou collectif en région parisienne, que le front urbain ne pouvait guère dépasser les 50 ou 60 kilomètres du centre – et même moins si l'on veut garder un marché d'emploi unifié –, à la condition toutefois d'un équipement accru en moyens de communication rapide (autoroutes, RER)<sup>4</sup>. L'adoption définitive de cette règle a été étayée par les résultats d'un voyage d'étude dans la région londonienne où les villes nouvelles, assez éloignées de la capitale britannique, sont apparues comme un facteur d'exclusion et de pénibilité des conditions de vie pour les classes

<sup>1</sup> Jean-Paul Lacaze, *op. cit.*, 1994, p. 82.

<sup>2</sup> Paul Delouvrier, "Discours des ambassadeurs, 6 janvier 1966", in Jean-Eudes Roulier (Dir.), *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, DAEI, 1989, p. 50.

<sup>3</sup> L'équipe du district a effectué avant la publication du Livre blanc de la région parisienne plusieurs voyages d'études à Londres, Stockholm, New York, Washington, Brasilia, Moscou, Varsovie, Tokyo, Bruxelles, Rome, Mexico... Roselyne Chenu, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, L'histoire immédiate, 412 p., p. 243.

<sup>4</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 244.

moyennes ou ouvrières y résidant, du fait même qu'une partie d'entre elles avaient conservé un emploi dans l'agglomération de Londres ou ne pouvaient accéder facilement aux aménités de la capitale: « une conversation à Stevenhage fut décisive. J'y appris que trois mois plus tôt un habitant s'était plaint à la reine, venue fêter les quinze ans de la ville : il avait un bon emploi, un logement agréable, mais se languissait parce qu'il ne pouvait aller voir ses amis à Londres, aucune route ou chemin de fer n'y menant aisément »<sup>1</sup>. A cette volonté de maintenir un périmètre d'agglomération assez étroit, s'est ajouté ensuite le souci de préserver des coupures naturelles au sein des zones suburbaines et périurbaines – protection des espaces boisés et naturels –, préoccupation qui a conduit à privilégier, pour les urbanisations nouvelles, des concentrations de peuplement permettant d'éviter autant que possible une expansion en tache d'huile. Enfin, pour remédier à la monotonie de la vie de banlieue<sup>2</sup>, où s'était développée essentiellement la fonction résidentielle – en raison du moncentrisme de l'agglomération parisienne, illustré par une concentration des emplois, des services, des commerces rares et des principaux équipements culturels et sanitaires dans la commune de Paris –, fut promu le principe du polycentrisme, afin d'améliorer la qualité de la vie à la périphérie de l'agglomération. Ce mode d'organisation spatiale a eu pour traduction opérationnelle la planification de centres restructurateurs de banlieue, parmi lesquels huit villes nouvelles destinées à accueillir à la fois l'essentiel des constructions neuves, mais aussi des emplois, des bureaux, des services et commerces rares, ainsi que de nombreux équipements publics.

C'est la conjonction de ces différents principes qui a donné en grande partie sa configuration au schéma directeur de 1964 dont l'adoption a finalement déterminé assez strictement toutes les politiques d'aménagement conduites en région parisienne jusqu'en 1994. Pour cette raison et même si l'étroitesse du périmètre se justifie aussi par des raisons institutionnelles découlant des limites propres du ressort administratif du District de la région de Paris, le schéma de Delouvrier apparaît largement comme un exercice de planification spatiale introverti, ignorant superbement le reste du Bassin parisien. Certes, comme nous avons eu l'occasion de le signaler en première partie, le livre blanc précédant en 1963 le SDAURP avait largement défendu l'idée d'une intégration de l'aménagement de l'Ile-de-France dans un territoire plus vaste, celui du Bassin parisien, dans le but de parvenir à une croissance quantitative de la région-capitale qui pût se situer à mi-chemin entre hypothèse basse – 12 millions d'habitants – et hypothèse haute – 16 millions. Dans la réalité et avec le recul, cet argument apparaît aujourd'hui largement rhétorique. Il constitue de toute évidence une manœuvre tactique destinée à désamorcer sur le plan politique les conséquences négatives qu'aurait pu avoir, pour le schéma directeur, une inscription dans des paradigmes à ce point éloignés de la conception "graviériste" de l'aménagement du territoire qui prévalait alors, et dont le précédent document de planification, le PADOG, n'était finalement qu'un avatar par trop conforme. A ce propos, des contradictions ou plus exactement des réserves et des nuances perceptibles dans les déclarations mêmes de Paul Delouvrier résonnent, à la lecture, comme une confirmation : « j'étais "graviériste", c'est-à-dire que Gravier avait travaillé pendant longtemps dans un bureau voisin du mien, au Plan. Son livre, je le connaissais, puisque tandis qu'il l'élaborait, il venait froter ses idées contre ma propre cervelle : j'ai adhéré intellectuellement à ce que voulait Gravier. Mais ces sujets me préoccupaient beaucoup moins que le soin d'augmenter la production en France »<sup>3</sup>. Cette dernière phrase révèle toute l'ambiguïté de la démarche du Délégué général du District de Paris. Placé au départ à la tête de cette institution pour mettre en application le PADOG, dont le principe directeur consistant à favoriser une urbanisation densificatrice de l'agglomération existante ne serait pas renié aujourd'hui par les zélés du développement urbain durable, il n'a pas cherché longtemps à trouver des solutions concrètes pour sa mise en application, même si, effectivement, le développement d'un urbanisme dérogatoire avait déjà commencé à en atténuer la portée –

---

<sup>1</sup> Cité dans Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 243.

<sup>2</sup> « les habitants des banlieues étaient des citadins mutilés, par rapport à ceux du centre ville, c'est-à-dire Paris », Paul Delouvrier, "Un chef d'équipe", *Cahiers de l'IHTP*, p. 87.

<sup>3</sup> Paul Delouvrier, "Un chef d'équipe", *Cahiers de l'IHTP*, p. 87.

davantage pour des raisons de rationalisation des coûts de construction à la charge des promoteurs que par l'impossibilité effective de lancer des constructions dans la zone dense. Ainsi pour assurer la mise sur le marché de charges foncières en quantité suffisante, des outils tels que les ZAD, créés en 1959 et adaptées par la loi de 1965 pour permettre une expropriation à des conditions raisonnables – fixation des prix par le juge de l'expropriation au niveau atteint l'année précédant le "zadage", en fonction d'un usage correspondant à l'utilisation initiale et non plus finale des terrains – et des instruments d'intervention foncière comme l'AFTRP créée en 1962, auraient pu être plus précocement et davantage utilisés. De même pour accélérer la production de logements à des prix attractifs et assurer un meilleur développement des services et des commerces en banlieue, des dispositifs proches des ZAC actuelles auraient également pu être mis en place, une péréquation des charges foncières des constructions à usage d'activité vers celles destinées au logement pouvant très bien être envisagée au sein d'un même ensemble foncier. C'est d'ailleurs ce qu'a réussi à faire, dès 1965 c'est-à-dire avant l'invention des ZAC, la ville de Montreuil qui a réalisé une des premières opérations mixtes d'aménagement – 1000 logements 10000 m<sup>2</sup> de bureaux, 30000 m<sup>2</sup> de commerces – à la Croix de Chavaux<sup>1</sup>, par le biais d'une société d'économie mixte fondée au tout début des années 1960. En d'autres termes, alors que des solutions techniques existaient pour mettre en œuvre le PADOG – ou au moins pour en tenter l'application –, en privilégiant une modernisation et une adaptation des procédures de l'urbanisme opérationnel, le District et Paul Delouvrier ont préféré faire porter exclusivement leurs efforts sur l'urbanisme réglementaire, à travers la rédaction d'un nouveau plan d'aménagement, porteur des transformations les plus considérables de l'agglomération parisienne depuis le baron Haussmann. Ce choix définitif et sans retour montre bien que dès le départ une option avait été prise en faveur d'un développement volontariste et expansionniste de la région capitale. De fait, Paul Delouvrier s'est totalement glissé – ce qui est assez compréhensible compte tenu de son origine politique – dans schéma de pensée du Général de Gaulle pour lequel l'action de la Cinquième République ne pouvait que s'incarner dans de grands projets participant à la formation du dessein – et ainsi du destin – de la nation française : « Devant l'immense carte de deux mètres et demi sur deux mètres réalisée pour l'occasion par Jacques Michel et qui avait difficilement passé la porte du bureau présidentiel, il [ De Gaulle ] dut se sentir redevenir général et manœuvra villes et préfectures nouvelles comme des divisions blindées. Il me dit enfin, en montrant la carte : " Eh bien, voici un dessin d'une ampleur de belle venue. " Et me fixant dans les yeux : "Davantage encore, un grand dessein et une grande ambition" »<sup>2</sup>. Cette capacité à reproduire et à incarner la pensée du premier président de la Cinquième République n'est d'ailleurs probablement pas étrangère à la désignation de Paul Delouvrier – qui avait déjà officié dans la création de villes nouvelles autour d'Alger – comme patron du District de la région de Paris, quand bien même sa culture professionnelle le prédisposait assez peu à occuper de telles fonctions. Certes, on pourrait argumenter dans le sens des choix de l'époque en soulignant l'impératif de la construction rapide de nouveaux logements, dans un contexte de surpeuplement de la première couronne et de certains arrondissements parisiens, et en relation avec un solde migratoire dynamisé tant par l'arrivée de provinciaux que de populations venant de l'étranger – rapatriés d'Algérie, travailleurs immigrés. Mais le nouveau schéma directeur, même piloté à un rythme effréné, n'a pas été en mesure de produire de nouveaux logements à un rythme suffisant avant le tout début des années 1970, date de lancement des premières villes nouvelles de Cergy et d'Evry. Cette justification, souvent mobilisée par Delouvrier au cours des années 1960, peut donc apparaître rétrospectivement comme un prétexte supplémentaire.

Aussi, la relégation du Bassin parisien au rang d'espace englobant dans le cadre du schéma directeur ne doit-elle pas surprendre. Elle traduit bien une instrumentalisation de cet espace, conçu avant tout comme une représentation géographique *ad hoc*, mobilisée à des fins essentiellement politiques, dans un contexte où la doctrine d'aménagement du territoire,

---

<sup>1</sup> Emmanuelle Pellegrini, "L'urbanisme à Montreuil : itinéraire d'un précurseur", *Cahiers de l'LAURIF*, 1992, n° 102, pp. 99-104.

<sup>2</sup> Paul Delouvrier cité dans Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 270.



exclusivement préoccupée de décentralisation et de desserrement de la capitale au nom du retour à l'équilibre de l'espace français, risquait de faire apparaître les villes nouvelles comme des concurrentes importantes des agglomérations de province situées dans un rayon de 200 kilomètres. De fait, l'argumentation technique développée en faveur d'un aménagement plus ambitieux de l'Ile-de-France ne pouvait pas suffire et n'aurait pu convaincre à elle seule. En soulignant l'impossibilité d'accueillir 5,5 millions d'habitants supplémentaires dans le cadre du seul périmètre déjà urbanisé et en démontrant que l'éloignement des urbanisations nouvelles était un facteur de déstructuration et de remise en cause de la cohésion sociale – comme l'avait montré aux yeux de Delouvrier l'exemple londonien –, l'exposé des motifs du schéma directeur ne pouvait être acceptable politiquement sans un discours décentralisateur et donc rassurant pour le reste du Bassin parisien. De ce point de vue, le recours à la prospective et aux prévisions, déjà si utile pour galvaniser administration et politiques sur la question du devenir de la région parisienne, ne pouvait qu'avoir les mêmes effets, appliqué cette fois aux villes de l'aire régionale du Bassin parisien. Et cet effet fut d'autant plus marqué qu'on leur proposait une croissance démographique supérieure à celle de l'Ile-de-France – triplement de la population contre doublement pour la région capitale. A ce propos Paul Delouvrier a souvent rapporté une anecdote tout à fait instructive relatant un déplacement effectué à Reims en 1963, au moment de la publication du Livre Blanc de la région parisienne : « quand j'eus expliqué à un auditoire de quatre cents personnes mes desseins pour l'agglomération de Paris, et bien qu'ils fussent déjà connus d'une partie des élus présents dans la salle, je perçus que celle-ci, estimant que mes desseins seraient réalisés au détriment de Reims, commençait à murmurer. J'attrapai le taureau par les cornes et déclarai pour conclure : "j'ai admiré l'exposé de M. Rotival, mais je dois vous dire une chose : si vous êtes heureux, monsieur le Maire, j'estime pour ma part que votre audace ne va pas assez loin. Si vous voulez éviter pour Paris une agglomération de quatorze millions d'habitants, a fortiori de seize, il faut à Reims un plan non pas pour deux cent mille, mais pour quatre cent mille âmes. Vous, les Rémois, comme d'autres, vous oubliez que le nombre de Français augmentera et que cette augmentation se répercutera partout. [...] La grande erreur de M. Gravier dans son livre sur le désert français, c'est de ne pas avoir chiffré la croissance liée à la reprise de la natalité, amorcée en 1942." J'ai souvent utilisé dans d'autres villes cette argumentation rémoise et c'est en rabâchant l'explication, conférence après conférence, que je crois avoir commencé à neutraliser les craintes à l'égard de Paris »<sup>1</sup>. Ainsi associé à la dynamique francilienne et en même temps sommé de faire aussi bien, le Bassin parisien devenait, par sa capacité à se mobiliser et à se développer, un des enjeux de la réussite du schéma directeur, l'argument de la concurrence potentielle des villes nouvelles se trouvant ainsi totalement désamorcé par l'annonce de perspectives radieuses pour tous. Ce que cet argument ne dit pas toutefois, c'est qu'un dessein ne suffit pas. Les moyens aussi comptent, bien plus que les projets ou les esquisses, et pour ceux-ci, la dichotomie entre la région-capitale et l'aire régionale du Bassin parisien l'a également emporté.

L'instrumentalisation du Bassin parisien par le schéma directeur est donc devenu rapidement un des axes tactiques essentiels à la reconnaissance et à l'acceptation politique des nouvelles mesures de planification urbaine prévues pour l'Ile-de-France. A ce titre, la complicité accidentelle de la DATAR a pendant toute cette période pu servir de couverture au District et à Paul Delouvrier. Certes, tout comme la plupart des ministres de l'équipement de l'époque – à l'instar d'Edgar Pisani – dont l'hostilité aux villes nouvelles ne s'est jamais démentie – plus pour des raisons de fond que pour des préoccupations d'aménagement du territoire<sup>2</sup> –, la DATAR n'a jamais caché sa méfiance à l'égard des villes nouvelles<sup>3</sup>. Ainsi elle obtint en 1969, lors d'une première révision du schéma directeur, la suppression d'une des huit agglomérations initialement

<sup>1</sup> Paul Delouvrier cité dans Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 247.

<sup>2</sup> Edgar Pisani a qualifié, lors de la pose de la première pierre de la préfecture d'Evry, l'opération des villes nouvelles de « gageure urbanistique » et d' « aventure intellectuelle ». Cité par Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 263.

<sup>3</sup> « Le jeu de la concurrence serait faussé si on venait à faire des villes nouvelles de la région parisienne des pôles d'activités importants, plutôt que des centres de restructuration de la banlieue qu'elles doivent être avant tout ». DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 69.

prévues –Mantes-Sud – au profit de celle du Vaudreuil en Haute-Normandie. Néanmoins, le lancement par cet organisme interministériel d'une politique d'aménagement spécifique au Bassin parisien à partir des années 1966-1967, en renforçant l'impression d'un soutien privilégié de l'Etat aux villes et aux régions entourant la capitale, a fini par accréditer définitivement la thèse d'une complémentarité des politiques publiques destinées l'une à l'aménagement de la région-capitale, l'autre au développement tant quantitatif que qualitatif de l'aire régionale du Bassin parisien. De cette façon les élus de province ont pu se sentir rassurés et confortés par l'affichage d'une ambition qui, sur le papier au moins, leur ouvrait la perspective de ne pas être "à la remorque" de la région-capitale. Dans la réalité, l'approfondissement de la dichotomie, tant dans les conceptions que dans les mises en œuvre et les structures opérationnelles, n'a fait que s'accroître, conduisant de fait à un découplage dynamique se surimposant à celui qui découle du fonctionnement spontané du système productif.

***Un schéma d'aménagement du Bassin parisien  
différent dans les objectifs mais comparable dans les  
méthodologies et les préconisations urbanistiques.***

Dans l'ordre chronologique des politiques de planification spatiale appliquées au Bassin parisien, les préconisations et les principes d'aménagement retenus pour l'aire régionale sont donc seconds. Cette position relative n'est pas sans influence sur les orientations, tant théoriques que pratiques, des documents d'aménagement destinés aux quinze départements entourant la région parisienne. L'examen des pistes d'action proposées à l'époque pour l'aire régionale du Bassin parisien révèle en effet une tendance à la reproduction des mêmes méthodes et préconisations urbanistiques que celles ayant prévalu dans l'élaboration du schéma directeur de la région de Paris, même si, dans leurs objectifs et leurs finalités, les deux exercices de planification diffèrent nettement.

Tout d'abord le calage du Livre blanc du Bassin parisien sur le schéma directeur se retrouve dans la méthode. Le point de départ réside là aussi dans la mise en œuvre de projections de population à l'horizon 1985-2000. Ainsi alors que l'Ile-de-France doit passer de 8,5 à 14 millions d'habitants entre 1962 et 2000 d'après le schéma directeur – soit une hausse de 65 % –, les quinze départements qui forment alors la couronne du Bassin parisien<sup>1</sup>, sont appelés à évoluer de 6,4 à 10,8 millions d'habitants à la même date – soit une évolution relative de 69 %, en décalage sensible avec les prévisions de l'INSEE qui, pour 1985, annonçaient 800 000 personnes de moins dans l'aire régionale que celles faites par la DATAR<sup>2</sup>. Ce décalage par surestimation constitue déjà un indicateur fort de l'optimisme relatif et ce faisant exagéré qui a prévalu dans l'élaboration de la doctrine d'aménagement du Bassin parisien. Par ailleurs, comme l'aire régionale est un territoire hétérogène – rural / urbain – des prévisions spécifiques ont été conduites pour les neuf principales villes de la région. En ce qui les concerne, entre 1962 et 1968, on a d'abord tenu compte des taux d'accroissement réels de la période intercensitaire, puis, de 1968 à 1985 un taux de 3% par an a été appliqué, produisant « un doublement de leur population en moins de 20 ans, et pour certaines un triplement d'ici la fin du siècle »<sup>3</sup>. Cette méthode, particulièrement généreuse, en "révélant" une supériorité de la croissance des villes de l'aire régionale du Bassin parisien par rapport à celle de Paris, n'a fait l'objet d'aucune discussion argumentée et a été admise comme un postulat. En décalage complet par rapport aux évolutions tendanciennes, est-elle le résultat d'une extrapolation des évolutions antérieurement constatées entre 1954 et 1962 – comme en Ile-de-France – ou s'agit-il de l'expression chiffrée de l'impact attendu des politiques volontaristes d'aménagement du territoire ? Les sources disponibles invitent en fait à privilégier la

---

<sup>1</sup> La Manche, le Cher, l'Indre, les Ardennes, la Haute-Marne ne font pas à ce moment partie du périmètre.

<sup>2</sup> Ces mêmes prévisions indiquaient par ailleurs que les projections de l'IAURP, effectuée sur la base des tendances 1954-1962, sous-estimaient la croissance parisienne d'1,3 million.

<sup>3</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 59.

seconde hypothèse : les « trois schémas [ retenus pour l'aménagement de l'aire régionale de Paris ] correspondent à l'hypothèse du maintien dans le Bassin parisien de 1965 à 1985 de 632 000 personnes qui le quitteraient si l'évolution se poursuivait "au fil de l'eau" »<sup>1</sup>. Toujours est-il que cette prospective révèle d'emblée une contradiction majeure entre les prévisions effectuées pour l'Ile-de-France et celles rendues pour les villes de la couronne du Bassin parisien. D'un côté une projection tendancielle sous-estimée sert de cadrage aux politiques publiques et peut, de ce point de vue, être qualifiée de relativement réaliste. De l'autre, une extrapolation surestimée, incluant donc l'effet escompté des interventions publiques à venir, fixe les objectifs et peut donc paraître plus aléatoire, en raison même du tassement de la croissance observée à partir du recensement de 1968. Par conséquent, dans son cadrage prospectif, l'exercice de planification mis en place pour l'aire régionale du Bassin parisien se révèle dès le départ très différent du schéma directeur de la région parisienne. Alors que ce dernier propose des pistes d'intervention pour gérer une évolution tendancielle, le premier se présente au contraire comme un outil plus volontariste d'inflexion des dynamiques et peut donc être qualifié de plus ambitieux, au moins sur le papier, nécessitant par là même un recours à des moyens plus importants.

Mais là n'est pas la seule différence. La philosophie générale de l'action publique diffère également. Alors qu'en région parisienne il s'agit d'encadrer une croissance appréhendée comme spontanée, par la mise en place d'une structure spatiale favorable au développement mais répondant aussi à certains critères d'organisation – concentration de l'urbanisation et diversification économique et sociale de la banlieue –, dans le reste du Bassin parisien, le principe de base réside plutôt dans le détournement d'une partie de cette dynamique de la région-capitale au profit des régions de la couronne : « Il apparaît possible et souhaitable de prévoir et d'organiser une politique de desserrement de l'agglomération parisienne dans le Bassin parisien : j'entends par là que certaines activités industrielles ou tertiaires que l'on considère généralement comme nécessairement liées à la vie de l'agglomération parisienne peuvent trouver dans le Bassin parisien un développement ou une nouvelle localisation, sans pour autant cesser de participer à la vie économique et intellectuelle de la capitale : il en est ainsi de la recherche, de l'enseignement supérieur, des activités industrielles typiquement parisiennes, de certaines administrations publiques ou privées d'intérêt général »<sup>2</sup>. Cette déclaration reprend assez strictement les termes des éléments de doctrine retenus pour le Bassin parisien lors du CIAT du 22 janvier 1966 et dont les conclusions sont rappelées dans le premier livre blanc du Bassin parisien<sup>3</sup>. Assez précise quant aux objectifs poursuivis et à certains moyens préconisés, elle est conforme à la définition de l'aménagement du territoire à la française telle qu'elle existe depuis les années 1950, et qui repose sur la volonté d'atténuer les disparités territoriales par la recherche de nouvelles formes de répartition des hommes et des activités. Cette doctrine générale s'accompagne d'un principe d'aménagement qui fait lui aussi la part belle à la concentration de l'intervention publique : « un rôle préférentiel est attribué à quatre "zones d'appui" constituées par les principales vallées, axes naturels de circulation et d'échanges et zones privilégiées d'urbanisation – la Basse-Seine, la Loire Moyenne, l'Oise et l'Aisne, le Nord de la Champagne traversé par l'Aisne et la Marne –, et aux neuf agglomérations de plus de 100 000 habitants qualifiées de "centres régionaux" – Rouen, Le Havre, Caen, Le Mans, Tours, Orléans, Troyes, Reims et Amiens – capables d'exercer un rayonnement important et d'offrir à leurs habitants la diversité des activités et des fonctions qui

---

<sup>1</sup> Pierre Viot, "Paris et les zones d'appui du Bassin parisien", *Urbanisme*, n°96-97, 1966, Paris, p. 117

<sup>2</sup> Olivier Guichard, "Discours d'introduction au rapport sur les perspectives d'aménagement de la Basse-Seine (CODER, 24 janvier 1967)", in *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, février 1971, 259 p., p. 97.

<sup>3</sup> « Premiers éléments de doctrine : [...] Leur thème principal est l'organisation du desserrement des activités parisiennes, c'est-à-dire de la décentralisation à courte distance, 120 à 200 km au maximum. Ce desserrement concerne essentiellement des entreprises qui, par leur nature, doivent conserver des relations fréquentes et multiples avec la capitale, sans que pour autant elles soient obligées de s'installer dans la région parisienne ou à sa proximité immédiate. L'objectif est d'utiliser le potentiel de croissance parisien pour favoriser le développement de la couronne tout en organisant celui de la capitale dans un espace élargi. Parmi les activités à desserrer, l'action est mise sur le secteur tertiaire, ce qui doit permettre d'assurer à la population et aux entreprises des services plus complets et de niveau plus élevé ». DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 18.

caractérisent la ville »<sup>1</sup>. Ce choix renvoie à plusieurs facteurs structurant la stratégie d'aménagement. Tout d'abord, contrairement à la région parisienne dont l'organisation spatiale est marquée par une certaine continuité – due à la fois à la continuité du bâti dans la partie dense de l'agglomération, à l'existence d'une intégration fonctionnelle autour du centre de services et d'emploi que représente la capitale et à l'avantage d'une proximité entre lieux grâce à une échelle relativement grande –, « la couronne du Bassin parisien ne possède pas une unité économique ou géographique réelle, si du moins l'on entend par unité économique l'ensemble constitué par un groupe de partenaires entre lesquels s'établissent des échanges économiques et culturels constants. [...] Ainsi la couronne du Bassin parisien, prise dans son ensemble, ne peut constituer une unité d'aménagement, et ce n'est qu'au niveau de zones géographiques plus restreintes qu'il convient de se placer pour agir »<sup>2</sup>. A ce constat lié à la taille de l'aire régionale – 250 à 300 km de diamètre en moyenne –, s'ajoute la prise de conscience que n'existe aucune forme de gouvernance qui puisse fonctionner à un tel niveau d'étendue, en tout cas pour la mise en œuvre de politiques d'aménagement : « au demeurant, en l'état actuel des choses, on ne peut s'appuyer sur la conscience d'une solidarité à l'échelle de l'ensemble de la couronne : ni les problèmes que pose la proximité de la capitale, ni les échanges qui fondent des solidarités partielles entre certaines régions contiguës n'ont jusqu'ici suffi à constituer une mentalité "Bassin parisien" »<sup>3</sup>. Il en découle nécessairement la recherche d'un certain ciblage de l'intervention qui peut être plus ou moins important selon que l'on privilégie les niveaux moyens de l'armature urbaine ou au contraire, les pôles principaux de l'aire régionale du Bassin parisien : « ou bien l'urbanisation sera forte dans les principales villes moyennes (20000 à 100000 habitants) dont beaucoup ont connu jusqu'à maintenant le taux de croissance le plus élevé ; ou bien elle se concentrera dans les villes capables d'exercer une attraction qui puisse entrer en concurrence avec celle de Paris »<sup>4</sup>. De cette alternative, c'est le second terme qui a été finalement retenu, comme le montre le choix des zones d'appui et des neuf centres régionaux, car cette solution « permettra seule de faire passer le Bassin parisien de la dépendance subie à une complémentarité organisée »<sup>5</sup>. En effet, pour les aménageurs des années 1960, l'intervention sur les points forts de l'armature urbaine du Bassin parisien – à l'instar de ce qu'a déjà privilégié la politique des métropoles d'équilibre – est de nature à produire localement « un marché d'emploi diversifié », « alternative plausible, aux yeux des migrants, à la montée ou au maintien à Paris », tout en permettant « d'éviter une urbanisation trop diluée », le développement économique se trouvant lui-même facilité par l'existence d'un meilleur niveau de desserte de ces points forts de l'organisation de l'espace<sup>6</sup>. Toutefois, ce raisonnement initial ne justifie pas *a priori* le choix d'espaces plus étendus – qualifiés de zones d'appui – que les seuls centres régionaux de plus de 100000 habitants. Cet élargissement du périmètre d'intervention renvoie à d'autres principes théoriques, issus eux-mêmes d'études préalables commanditées par la DATAR avant la publication du livre blanc<sup>7</sup>. La SODIC a ainsi proposé trois schémas d'inflexion du développement spatial du Bassin parisien : un schéma de développement axial Nord-ouest favorisant « la Basse-Seine, avec une extension comprenant Caen, et avec la vallée de l'Oise » ; un schéma de développement Sud-ouest « centré sur Orléans, Tours et les villes voisines du Bassin ainsi que sur Le Mans et Angers » ; un schéma de développement d'une couronne de villes « situées dans un rayon de 100 à 150 km de Paris »<sup>8</sup>. C'est en fait la superposition de ces trois schémas – en réaction à un scénario préalablement étudié d'évolution au fil de l'eau – qui est apparue rapidement comme le seul vecteur pertinent d'une politique de rééquilibrage volontariste. Elle facilitait également l'acceptabilité politique du

---

<sup>1</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 18.

<sup>2</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 24.

<sup>3</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 24.

<sup>4</sup> Pierre Viot, *art. cit.*, 1966, p. 117.

<sup>5</sup> Pierre Viot, *art. cit.*, 1966, p. 117.

<sup>6</sup> Arguments cités par Pierre Viot, *art. cit.*, 1966, p. 117.

<sup>7</sup> Etudes de la SODIC et de la SETEC : cf. Pierre Viot, *art. cit.*, 1966 et Maurice Rotival, Paul Hanappe, "Recherche des partis d'aménagement : contribution à l'étude par l'analyse des flux", *Urbanisme*, 1966, n°96-97, Paris, pp. 66-80.

<sup>8</sup> Pierre Viot, *art. cit.*, 1966, p. 118.

parti d'aménagement du Bassin parisien en n'opérant pas de choix trop sélectifs entre les différents territoires potentiels d'intervention. L'autre étude de référence sur laquelle s'est appuyée la DATAR est celle conduite par la SETEC et par Maurice Rotival. Elle repose sur deux grilles d'intervention possibles : l'une tout d'abord à structure monocentrique qui « s'inscrit dans le développement des tendances actuelles »<sup>1</sup>, apparaissant aussi comme une illustration de l'évolution "au fil de l'eau", et une autre, à structure polycentrique, par conséquent plus volontariste car « une telle politique n'est pas dans la ligne des réalités et des tendances actuelles, qui ne peuvent donc pas fournir beaucoup d'inspiration pour la détermination de schémas décentralisés, qu'on ne voudrait pas cependant utopiques »<sup>2</sup>. En termes d'objectifs, « dans le schéma monocentrique, il s'agit de spécialiser [les différents systèmes urbains du Bassin parisien] dans les composantes de la vie économique et sociale pour lesquelles elles sont le mieux placées : industries lourdes, liaisons avec l'Angleterre et les régions non européennes pour la Basse-Seine ; industries plus légères et échanges avec les pays du Marché commun pour les zones fortes de Champagne et de Picardie ; culture et loisirs pour la vallée de la Loire. L'équilibre de l'ensemble n'est pas obtenu à l'échelle du Bassin parisien ; il se réalise à Paris. Les liaisons fortes s'organisent donc, le long des trois axes, vers et en provenance de Paris ». Au contraire, « dans le schéma polycentrique, ces trois zones doivent servir de centres équilibrés à de grands ensembles subrégionaux. Il faut donc qu'ils assurent la diversité des fonctions qu'implique la notion de centre ; il faut aussi que chacune des trois sous-régions assure le développement de toutes les composantes de la vie sociale et que l'équilibre se fasse au niveau de la sous-région, autour de la zone centrale de chacune d'elles. Les liaisons avec Paris demeurent importantes en raison du rôle prédominant que cette agglomération assume de toute façon. Mais on assiste à (et on encourage) un renforcement des liens entre les différentes parties des trois sous-régions et leurs centres respectifs. Apparaissent également comme importantes des liaisons "transversales" (de sous-région à l'exclusion des liaisons avec Paris) selon le schéma en couronne dont l'analyse des flux a montré l'existence même dans le système centralisé actuellement en cours de réalisation »<sup>3</sup>. Ces deux scénarios, qui constituent des hypothèses de travail, sont en fait deux scénarios « extrêmes » entre lesquels « il existe donc un "continu", formé des "combinaisons linéaires" des deux schémas théoriques. Le développement des prochaines décades se fera quelque part le long de ce "continu". Le choix offert à l'action volontariste consiste à infléchir la tendance en direction de l'un ou de l'autre des concepts extrêmes, certainement pas à réaliser l'un de ceux-ci de façon "pure" »<sup>4</sup>.

Il apparaît donc clairement que la politique d'aménagement du Bassin parisien, telle qu'elle ressort du *Livre blanc* de 1966 et des directives nationales d'aménagement de 1970, est une synthèse de ces différents points de vue théoriques qui, d'une part, dans la lignée des préconisations de la SODIC, suggèrent une intervention prioritaire sur des zones d'appui et des centres régionaux importants et d'autre part, avec Maurice Rotival et la SETEC, plaident pour un schéma situé à mi-chemin entre développement monocentrique et inflexion polycentrique. Ce faisant, contrairement à ce qu'écrit Daniel Béhar dans une étude récente sur la genèse de ces politiques d'aménagement, le schéma proposé par la DATAR n'est pas seulement « une vision organiciste du fonctionnement du Bassin Parisien dans son ensemble : comme dans une manufacture, chaque élément ne prend sens que comme la partie d'un tout ; la cohérence territoriale et socio-économique ne peut se lire qu'à l'échelle du Bassin parisien dans son ensemble »<sup>5</sup>. En fait, le parti d'aménagement défendu est plutôt une combinaison entre un système de représentation privilégiant la complémentarité entre Paris et son aire d'influence et un mode d'action pouvant conduire à l'autonomisation progressive des territoires que représentent les zones d'appui. Ainsi, il n'est pas très éloigné des préconisations retenues pour le *Livre blanc* de

<sup>1</sup> Maurice Rotival, Paul Hanappe, *art. cit.*, 1966, p. 73.

<sup>2</sup> Maurice Rotival, Paul Hanappe, *art. cit.*, 1966, p. 73

<sup>3</sup> Maurice Rotival, Paul Hanappe, *art. cit.*, 1966, p. 77

<sup>4</sup> Maurice Rotival, Paul Hanappe, *art. cit.*, 1966, p. 77

<sup>5</sup> Daniel Béhar, *Aménagement du Bassin parisien : nouveaux concepts, nouveaux enjeux. Note de problématique*, IUP, DATAR, 2000, 19 p., p. 4.

1992 dont la philosophie générale penche effectivement de manière plus nette en faveur du deuxième axe d'intervention.

La confirmation de cet angle d'attaque situé entre monocentrisme et polycentrisme transparait nettement dans le choix des actions retenues pour chacune des zones d'appui. D'une part, la recherche de spécialisations fonctionnelles pour chacune des zones prioritaires d'aménagement va dans le sens d'un développement des complémentarités, en vue de favoriser l'émergence d'un Bassin parisien plus intégré à la capitale et néanmoins toujours centré sur elle. Ainsi, pour la Basse-Seine, il s'agit de « favoriser la promotion d'un complexe industriel et portuaire tant maritime que fluvial, de dimension internationale », structuré selon une orientation radiale grâce à la « réalisation du tronçon Rouen - Caen de l'autoroute A 13, du tronçon Tancarville - Le Havre de l'autoroute A 15 et de la liaison rapide de Rouen avec Le Havre par le pont de Tancarville »<sup>1</sup>. Les premières mesures prioritaires consistent à examiner dans un premier temps les modalités d'action pour renforcer rapidement les capacités d'accueil au Havre de navires pétroliers de très grande taille – préfiguration du terminal d'Antifer. Ce complexe industrialo-portuaire doit naturellement s'appuyer sur la région parisienne puisque au plan national il est conçu comme « complémentaire du grand centre directionnel parisien, capable de défendre les couleurs françaises dans la libre compétition avec ses concurrents étrangers de la Mer du Nord » et qu'au plan régional il doit « permettre la mise en œuvre d'une politique de desserrement d'ensemble, d'activités diversifiées provenant de la région parisienne ou susceptibles de s'y installer »<sup>2</sup>. Pour la vallée de la Loire Moyenne, les préconisations faites pour ce qu'on a appelé la "métropole-jardin"<sup>3</sup>, indiquent que « la valeur des sites et du patrimoine incite à y accueillir des activités industrielles et tertiaires sélectionnées ». Plus précisément il s'agit d'industries légères non polluantes spécialisées notamment dans des activités de pointe ou de fonctions intellectuelles supérieures puisqu'on prévoit que « la recherche scientifique et technologique déjà bien amorcée à Orléans pourra s'y épanouir et placer Orléans parmi les premiers pôles de recherche français »<sup>4</sup>. Dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne, la proposition retenue est d'opérer un ancrage sur l'espace économique européen par l'amélioration prioritaire du système de transport. Un axe logistique terrestre – pendant de l'axe fluvial de la Basse-Seine – est ainsi esquissé dont la finalité est de « permettre le rétablissement entre Paris et le Nord de la France, d'une ligne de force qui, en raison du faible développement urbain actuel, doit d'abord se construire autour d'un système de communications : la vallée de l'Oise jusqu'à Tergnier, prolongée vers Saint-Quentin recevrait ainsi une ossature dont les deux éléments fondamentaux, en plus de la voie ferrée, seraient une voie express à caractère autoroutier et un canal à grand gabarit »<sup>5</sup>. A une échelle plus fine, les avantages comparatifs propres à chacune des villes de la région conduisent à rechercher, pour remédier aux déficits locaux de centralité, des spécialisations diverses pouvant s'appliquer à Compiègne et à Saint-Quentin : « la première dans les fonctions tertiaires liées à la proximité parisienne, la seconde dans les fonctions de production industrielle liées à la proximité des grandes concentrations du Nord »<sup>6</sup>. Enfin, dans la zone d'appui nord champenoise, on retrouve la même affirmation d'une vocation logistique que dans la zone picarde : « la politique nationale de communication conduira nécessairement à améliorer la compétitivité des activités localisées dans l'espace nord-champenois. Articulant celui-ci de façon étroite aux principaux marchés d'approvisionnement, de vente et de capitaux que compte le Nord-ouest européen, elle rendra non seulement à la ZANC sa vocation historique de carrefour, mais en fera un point possible de rupture de charge »<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> "Directives pour l'aménagement de la Basse-Seine (11 décembre 1969)", *Directives d'aménagement pour le Bassin Parisien*, 1970.

<sup>2</sup> *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, février 1971, 259 p., p. 20.

<sup>3</sup> Lucas Berry, "Vers la métropole - jardin", *Urbanisme et architecture*, n°150, 1975, pp. 47-62.

<sup>4</sup> Lucas Berry, *art. cit.*, 1975, p. 56.

<sup>5</sup> OREAV, *Livre blanc*, Noyon, DATAR, Ministère de l'équipement et du logement, 1969, 143 p., p. 87.

<sup>6</sup> OREAV, *op. cit.*, 1969, p. 32.

<sup>7</sup> *Schéma général d'aménagement de la ZANC*, Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, juin 1973, 107 p., p. 11.

A la définition de ces vocations fonctionnelles, propices au renforcement des complémentarités au sein du Bassin parisien – complexe industrialo-portuaire en Basse-Seine, logistique et industries liées au marché européen en Champagne et en Picardie, industries de pointe, services, recherche, loisirs en vallée de la Loire moyenne –, s'ajoutent des axes d'intervention qui sont, au contraire des précédents, plus favorables à une organisation polycentrique. En Basse-Seine, on prévoit ainsi l'aménagement d'un pôle régional de services sur la rive gauche de Rouen à Saint-Sever. L'équipement des aéroports à Rouen et au Havre est également envisagé pour une ouverture aux avions d'affaires et à quelques lignes régionales et internationales. De même, alors qu'on prévoit 47 000 étudiants dans la région en 1985 et 92 000 en 2000, on planifie la création d'une université nouvelle au Havre en 1975 – celle-ci ne verra le jour qu'en 1984 – le dédoublement de celle de Rouen en 1985 – essaimage à Evreux ou au Vaudreuil – et celui de l'université du Havre dans la région de Pont-Audemer vers la fin du siècle<sup>1</sup>. En Picardie et en Champagne, la stratégie polycentrique repose d'une part sur la promotion d'axes transversaux : la réalisation de l'autoroute Dijon-Calais par Reims et Saint-Quentin est ainsi annoncée pour les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> plans (1976-1984) ; la RN 31 Rouen-Reims fait également partie des axes routiers à moderniser en priorité – mais après les liaisons radiales – de même que la nationale 44, Laon - Reims - Châlons. D'autre part, le développement d'activités de recherche est désigné comme une priorité importante pour la zone d'appui nord champenoise avec le développement de troisièmes cycles à Reims et « le renforcement des centres de recherche en optique, physique moléculaire, biologie et biochimie du développement, recherche physicochimique et pharmaceutique sur les substances naturelles, électricité et microscopie électronique, anatomie, pathologie et biochimie médicale, cancérologie, étude du commerce européen, environnement et aménagement du territoire »<sup>2</sup>. Enfin, « la Loire Moyenne cherchera à attirer le tertiaire "supérieur décentralisé" ou "décisionnel" [...] en favorisant les structures d'accueil adéquates : centres de gestion, informatique, création de surfaces de bureau groupées principalement autour des gares de Tours, Blois et Orléans », tandis que « les universités seront spécialisées. [...] L'université d'Orléans sera confortée dans les spécialisations scientifiques et techniques, tandis que celle de Tours, polyvalente, développera son aire de rayonnement dans le Centre-ouest »<sup>3</sup>. Cette mixité des interventions, à la fois en faveur du monocentrisme et du polycentrisme, constitue donc la base du parti d'aménagement retenu pour l'aire régionale du Bassin parisien et cherche à focaliser les politiques publiques sur les zones d'appui retenues dans le Livre blanc.

Cependant, de ces différentes réflexions préalables sur les stratégies à conduire, il ressort néanmoins l'idée que l'action de l'Etat, située à mi-chemin entre une logique de desserrement de la région-capitale et une politique de développement et de promotion des points forts de l'aire régionale du Bassin parisien, ne peut se faire efficacement, malgré la tentation de "l'exhaustivité géographique" qui présente de nombreux avantages politiques, que dans le cadre d'une définition de territoires prioritaires. Cette hiérarchisation s'opère déjà entre zones d'appui et centres régionaux. Ces derniers « doivent borner leur ambition à recevoir des activités non industrielles qui, en tout état de cause, resteraient fortement liées à Paris »<sup>4</sup>. La nature de ces activités fait même l'objet d'une définition assez précise : édition et imprimerie, métiers de l'art, banques, assurances, commerces de gros, administrations publiques, gaz, électricité, sociétés de transport, recherche scientifique et technique, organisation »<sup>5</sup>. Cela exclut pour l'essentiel l'industrie que la DATAR réserve à l'Ouest français dans une optique de rééquilibrage mais aussi le tertiaire supérieur dont le développement est une priorité pour les métropoles d'équilibre : « le desserrement [ destiné aux centres régionaux du Bassin parisien ] ne doit pas être envisagé en

<sup>1</sup> *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, février 1971, p. 239.

<sup>2</sup> Inventaire issu du *Schéma général d'aménagement de la ZANC*, *op. cit.*, 1973, p. 94 et qui reprend en fait les thématiques des laboratoires universitaires préexistants.

<sup>3</sup> Lucas Berry, *art. cit.*, 1975, pp. 55-56.

<sup>4</sup> Gérard Weill, "Les centres régionaux du Bassin parisien. Perspectives de développement des activités tertiaires", *Urbanisme*, n°96-97, Paris, 1966, p. 128.

<sup>5</sup> Gérard Weill, *art. cit.*, p. 126.

concurrence avec la décentralisation et non seulement avec la décentralisation industrielle telle qu'elle s'opère vers l'Ouest de la France, mais également avec la décentralisation vers les métropoles d'équilibre. [...] [ Ces dernières ] devraient peu à peu être le siège de tous les services supérieurs nécessaires à la région : leurs universités, leur presse, [...] le siège d'activités de portée nationale »<sup>1</sup>. Ainsi, alors que la décentralisation industrielle est un enjeu d'aménagement pour l'Ouest du pays et la décentralisation tertiaire pour celui des métropoles d'équilibre, les centres régionaux du bassin parisien apparaissent avant tout comme des espaces de desserrement qui doivent rester liés à Paris. Or c'est là la différence principale avec les zones d'appui qui, en vertu des orientations polycentriques, sont appelés à connaître des formes de développement plus autonomes, ce qui, du point de vue de l'Etat, justifie une intervention plus massive et plus volontariste.

Cette hiérarchisation entre centres régionaux et zones d'appui se double d'une autre, plus explicite, entre les zones d'appui elles-mêmes, la préférence des pouvoirs publics allant vers la Basse-Seine et la vallée de la Loire moyenne. La principale justification tient aux disponibilités financières de l'Etat et à l'existence de coups partis qui contraignent les marges d'action : « l'ensemble des moyens que l'Etat peut consacrer à la politique d'équipement et d'aménagement n'est pas illimité et leur répartition doit tenir compte de ses engagements antérieurs dans de grandes opérations d'intérêt national (golfe de Fos, liaison Mer du Nord - Méditerranée par exemple), dans sa politique des métropoles d'équilibre et dans ses tâches de reconversion, notamment celle des bassins miniers. Il en résulte qu'à l'intérieur d'un schéma bâti sur les quatre zones d'appui et les centres régionaux, il est nécessaire de prévoir des degrés de priorité. [...] En l'état actuel, deux zones principalement semblent justifier une concentration particulière des actions : la basse vallée de la Seine, où il existe déjà une industrie et des ports actifs, des agglomérations importantes et un faisceau d'axes de transport [...] ; la vallée de la Loire-moyenne est une zone très attractive, dont le dynamisme a été au cours des années récentes particulièrement fort »<sup>2</sup>. Cette présélection révèle des orientations géographiques tout à fait intéressantes : parce que la décentralisation industrielle, particulièrement marquée à destination des zones d'appui retenues, y a entraîné un véritable renouveau du système productif entre les années 1950 et la fin des années 1960, la poursuite et l'encouragement de la dynamique apparaissent totalement justifiés dans le cadre d'une politique qui cherche à obtenir des résultats rapides. Ce faisant se trouve légitimée, sur le plan de l'action publique, une orientation prioritaire du développement vers l'Ouest et le Sud-ouest du Bassin parisien, l'arc Nord-est, déjà desservi par une moindre implication dans la décentralisation industrielle, n'appelant pas une implication équivalente des moyens collectifs. En d'autres termes, la dissymétrie dynamique esquissée par le fonctionnement spontané de l'appareil de production se trouve ainsi surdéterminée par les choix d'aménagement effectués dans les quelques années précédant la crise industrielle.

En bref, malgré des fondements méthodologiques comparables – recours privilégié aux prévisions démographiques pour cadrer l'exercice de planification –, le schéma directeur de la région parisienne et le Livre Blanc sur l'aménagement du bassin parisien élaborés dans les années 1960, ont contribué chacun à mettre en place des axes différenciés d'intervention de l'Etat. Dans le premier cas, il s'est agi essentiellement de promouvoir une organisation spatiale qui permette à la fois d'éviter l'étalement urbain, de conserver l'unité du bassin d'emploi francilien et de promouvoir de nouvelles fonctions économiques et sociales en banlieue. Dans le second au contraire, l'organisation spatiale n'a pas été vraiment au cœur des préoccupations, l'objectif étant plutôt de favoriser un desserrement général de la région-capitale, pour en éviter la croissance excessive, le choix de zones prioritaires découlant plutôt de la viabilité et de la faisabilité à court et moyen terme de cet objectif. Si à l'échelle de l'aire régionale du Bassin parisien la réflexion a donc peu porté en soi sur la structure spatiale à privilégier, c'est que ce type de questionnement s'est en fait effectué prioritairement au sein de chacune des zones d'appui. En effet, la grande échelle est apparue aux aménageurs de l'époque comme le moyen d'optimiser une dynamique

---

<sup>1</sup> Gérard Weill, *art. cit.*, p. 128.

<sup>2</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 24.



d'ensemble qui conduirait à limiter la concentration sur l'Ile-de-France grâce à l'affirmation de pôles situés à la périphérie du Bassin parisien. Les exemples de la Basse-Seine et des vallées de l'Oise et de l'Aisne permettent d'en donner une illustration.

En Normandie, tout d'abord, le choix d'urbaniser au plus loin de la capitale apparaît comme une décision au « caractère volontariste car, par rapport à la poursuite des tendances observées au cours des dix dernières années, elle propose une croissance relativement plus rapide dans la zone de l'estuaire et relativement plus lente dans la zone amont »<sup>1</sup>. Concrètement, il s'agit d'« organiser l'urbanisation sur les deux rives sous une forme discontinue, en fixant des objectifs plus ambitieux pour la partie située à l'aval de Rouen »<sup>2</sup>. Pour l'agglomération rouennaise dont la population doit plus que doubler – plus de 600 000 habitants attendus en 1985 – la proposition retenue pour éviter une évolution anarchique, est de structurer quatre ensembles urbains périphériques de 100 000 à 150 000 habitants situés sur les plateaux : trois à partir de centres urbains existants (Elbeuf, Bourg-Achard, Barentin), le quatrième grâce à la création d'une ville nouvelle située à l'amont – urbanisation tampon entre la Basse-Seine et la région parisienne – sur le site du Val de Reuil. L'intégration spatiale de la nouvelle région urbaine s'effectuerait, outre par la construction d'autoroutes et de voies rapides, par la mise en place d'une desserte ferroviaire cadencée entre chacun des pôles du corridor urbain. Ce report de l'urbanisation à l'extrémité d'un axe radial partant de la capitale ou en discontinuité par rapport à celle-ci, se retrouve également dans la vallée de l'Oise. Ici, dans une région à la structure urbaine très éclatée, voire anarchique, et où la croissance se fait surtout en continuité avec l'Ile-de-France – entre 1954 et 1968, +800 000 habitants dans le Sud de la vallée contre + 320 000 dans le centre et + 150 000 au Nord –, les propositions ne consistent pas tant à définir « des enveloppes de population » qu'à travailler sur « les fonctions urbaines qui seront dévolues à Compiègne »<sup>3</sup> – mais aussi à Saint-Quentin –, et à renforcer prioritairement les villes de plus de 10 000 habitants et notamment celles au-dessus de 50000 – Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Creil.

Ainsi, tout comme la planification spatiale en région parisienne s'accompagne de propositions fortes en matière d'organisation de l'urbanisation, celle développée dans le reste du Bassin parisien répond aux mêmes préoccupations pour des raisons à la fois analogues et différentes. Au titre de l'analogie, la conviction d'une croissance forte conduit à rechercher des formes d'aménagement relativement économes en espace, grâce à la promotion de points de concentration et de coupures vertes susceptibles de renforcer également les centralités existantes. Au titre des différences et pour répondre aux objectifs spécifiques assignés à l'aire régionale d'influence de la capitale, la priorité donnée à une autonomisation relative des centres urbains du Bassin parisien amène à choisir les sites les plus périphériques et l'urbanisation polynucléaire, afin de créer des aires urbaines multipolaires, contrebalançant le poids de Paris et intégrées à la capitale par la mise en place de dessertes ferroviaires cadencées.

Les schémas d'aménagement du Bassin parisien et des zones d'appui qui le composent sont donc étroitement liés à celui de la région parisienne. Qu'il s'agisse des objectifs défendus – développer l'aire régionale pour parvenir à un plafonnement de la croissance démographique en Ile-de-France –, des formes urbaines à promouvoir – urbanisation axiale privilégiant la concentration sur des pôles structurants séparés par des coupures –, ou du cadrage prévisionnel – des projections démographiques optimistes –, l'inspiration des différents documents est la même. Toutefois, si à l'échelle de la région parisienne les préoccupations d'urbanisme sont l'enjeu principal, les préconisations retenues pour le reste du Bassin parisien s'apparentent davantage aux paradigmes développés dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire. Dans le premier cas, la planification des sols reste l'outil principal de l'action publique, dans le second, c'est par le biais des leviers propres à une politique régionale que la mise en œuvre opérationnelle doit être envisagée. Or, de ce point de vue, force est de constater qu'existe une contradiction qui n'est pas qu'apparente. Par ses préconisations, le schéma directeur de la région parisienne a bien

---

<sup>1</sup> *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, février 1971, p. 142.

<sup>2</sup> *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, février 1971, p. 143.

<sup>3</sup> OREAV, *op. cit.*, 1969, p. 24.

déterminé l'évolution de l'urbanisme réglementaire et opérationnel mis en œuvre depuis trente ans en Ile-de-France. Par contre, dans le reste du Bassin parisien, le choix de modes opératoires comparables – réalisation de schémas d'utilisation des sols pour chacune des zones d'appui – apparaît inadapté, alors que l'action publique aurait dû s'orienter vers la mise en place d'une politique de développement spatial plus conforme aux objectifs poursuivis. Ce constat, essentiel pour comprendre la différenciation des résultats obtenus dans chacune des aires géographiques de planification – Ile-de-France et aire régionale du Bassin parisien – mérite donc d'être approfondi par un examen attentif des moyens consacrés à la mise en œuvre de chacune de ces politiques depuis leur élaboration.

## **2) Les moyens accordés à la planification spatiale du Bassin parisien : la constance des décalages entre la capitale et son aire d'influence.**

Alors que le schéma directeur de la région parisienne et le Livre blanc du Bassin parisien partagent certains points communs quant à l'ampleur des ambitions affichées, la traduction opérationnelle des objectifs définis, telle qu'elle s'est manifestée depuis la fin des années 1960, ne manque pas de faire apparaître un décalage entre la capitale et son aire d'influence. Ce contraste, dont nous pensons qu'il est un des facteurs importants de la distorsion dynamique entre l'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien depuis la fin des Trente Glorieuses, a été fort bien résumé par Eugène Claudius-Petit, ancien ministre de la construction sous la Quatrième République, lui-même à l'origine des politiques d'aménagement du territoire d'après-guerre : « quand on a mis Guichard<sup>1</sup> à la province et Delouvrier à Paris, j'ai observé qu'il aurait fallu mettre la locomotive à la province et l'autre à Paris. Delouvrier, avec sa puissance d'allant et de conviction, a kidnappé dans tous les domaines des pourcentages importants des grands budgets nationaux de travaux publics. Tout ce qui a été fait l'a été contre l'aménagement du territoire tel que je l'avais défini en 1950 »<sup>2</sup>. Si cette déclaration péremptoire ne concerne pas spécifiquement la politique du Bassin parisien, il l'inclut bien évidemment et certains aspects de ce jugement s'y appliquent sans nul doute.

A titre liminaire, le chiffrage financier de la politique d'aménagement en l'Ile-de-France telle qu'elle résulte du schéma directeur constitue déjà une indication et permet de corroborer l'affirmation sommaire de Claudius-Petit. Hors villes nouvelles, le programme duodécennal du district adopté en 1964 s'est traduit par 236 milliards de francs de dépenses pour les équipements routiers, 73 milliards de francs pour les transports en commun et 98 milliards de francs pour les équipements sanitaires et sociaux, soit un total de 407 milliards de francs d'investissement<sup>3</sup>. Si on prend en compte, à côté de ces données, l'ensemble des financements consentis aux villes nouvelles par l'Etat – sans tenir compte toutefois des subventions de fonctionnement aux EPA et des subventions d'équipement et de fonctionnement aux syndicats d'agglomération nouvelle, dont l'ordre de grandeur par année se situe aux environs d'un milliard de francs –, on arrive à un total de financement, pour ce volet particulier des politiques de planification en Ile-de-France

---

<sup>1</sup> Allusion à la nomination de ce dernier comme Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale en 1963.

<sup>2</sup> Déclaration de 1986 citée par Michel Brisacier, "Du PADOG au schéma directeur", *Cahiers de l'IHTP*, 1990, n°17, p. 62. La réponse de Paul Delouvrier a été la suivante : « le cher homme oubliait que j'avais aussi travaillé pour Guichard ! Si j'ai effectivement fait redémarrer la région de Paris, deux ans plus tard, c'est la province qui prenait un grand élan. Il est de fait que, par un sérieux travail préparatoire, nous étions arrivés au district à une solide connaissance tant des besoins chiffrés de la région de Paris que de ce que prévoyaient pour la France le quatrième et le cinquième plan. Nous eûmes au commissariat au plan de nombreuses réunions et j'ai effectivement réussi à faire augmenter les sommes prévues pour ici. Mais il en alla de même pour la province quand elle eut présenté des chiffres précis, ce qui fut l'œuvre de Jérôme Monod ».

<sup>3</sup> Ce chiffrage reprend des données exprimées en francs 1960, mais actualisées par nous en francs 1999, rapportées dans René Bréchet, "Plans et schémas directeurs régionaux en Ile-de-France", *Cahiers de l'LAURIF*, n°108, décembre 1994, pp. 49-61.

entre 1965 et 1985, de l'ordre de 18 - 19 milliards de francs 1999, auxquels s'ajoutent les financements du district puis de la région Ile-de-France pour deux milliards de francs entre les mêmes dates<sup>1</sup>. En bref, ce sont donc près de 430 milliards de francs qui ont été investis en vingt ans dans la région-capitale par l'Etat, au titre de la mise en œuvre du schéma directeur de 1964, encore que cette enveloppe financière reste sous-estimée par la non prise en compte des actions spécifiques conduites par les pouvoirs publics dans les pôles restructurateurs de banlieue autres que les villes nouvelles. De même, on peut penser que l'effet d'entraînement produit par ces investissements publics sur les dépenses privées a été particulièrement important. En effet, pour les seules villes nouvelles, du fait d'une prise en charge par les constructeurs privés d'une partie des coûts d'équipement à travers l'acquisition des charges foncières, le coefficient multiplicateur de la dépense publique sur l'investissement privé est compris entre 4,75 et 6 selon les périodes<sup>2</sup>, ce qui signifie que les 20 milliards dépensés par l'Etat dans le cadre de cette politique ont pu induire jusqu'à 120 milliards de francs de création de valeur, et ce dans le seul périmètre des agglomérations nouvelles.

Ces enveloppes financières, particulièrement importantes, sont sans équivalent dans le reste du Bassin parisien même si, malheureusement, aucune évaluation précise n'a été faite – en particulier dans les rapports d'activité de la DATAR – de la mise en œuvre des directives nationales d'aménagement concernant à la fois l'ensemble de l'aire régionale et chacune des zones d'appui. Elles indiquent l'ampleur du décalage existant entre les moyens consentis par l'Etat au profit de l'Ile-de-France et ceux mobilisés parallèlement pour l'aire régionale du Bassin parisien.

Mais le décalage ne se limite pas au seul volet financier. Il est conforté par de nombreuses analyses conduites dès l'époque sur la dimension programmatique du *Livre blanc du Bassin parisien*. Ainsi, dans les déclarations accompagnant ce document diagnostic, on relève des intentions précises qui signalent qu'au sein de la province, les arbitrages nationaux n'avaient pas à favoriser particulièrement l'aire régionale du Bassin de Paris par rapport au reste du pays : « l'aménagement du Bassin parisien n'a pas de raison de conduire à modifier les engagements déjà pris et singulièrement le développement des activités industrielles dans l'Ouest de la France. Il est préférable de continuer à réserver l'essentiel des moyens d'incitation à ces zones »<sup>3</sup>. D'où une non-modification de la carte des aides à l'implantation des entreprises industrielles ou tertiaires qui continuera à maintenir en "zone blanche" la plupart des régions du Bassin parisien. D'où également, dans les divers plans d'équipement des années 1970 – 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> plan – une orientation toujours privilégiée vers les régions où sont implantées les métropoles d'équilibre. Pourtant, le volontarisme affiché par la DATAR se donnait pour ambition d'être tout de même un peu plus dépensier pour le Bassin parisien : « il s'agit d'élaborer une directive générale pour les prises de décision des investisseurs publics et privés qui se traduira en particulier dans les programmes du 6<sup>ème</sup> plan. Il devra en être tenu compte dans l'élaboration des programmes de développement et d'équipement régionaux et dans les documents d'aménagement et d'urbanisme. [...] Les grandes orientations contenues dans le livre blanc vont être au cours du 6<sup>ème</sup> plan traduites en termes concrets »<sup>4</sup>. Mais l'examen rétrospectif des dépenses réellement effectuées confirme aujourd'hui la non-réalisation de cette intention générale. De 1971 à 1975, – période couverte par le 6<sup>ème</sup> plan – aucune région de l'aire régionale du Bassin parisien, à l'exception de la Haute-Normandie, n'a pu bénéficier d'une enveloppe financière d'équipement supérieure à la médiane nationale, à savoir 1400 F / habitant, alors que l'Ile-de-France a reçu plus du double. Une partie de l'explication de ce décalage réside dans la formulation même des directives d'aménagement approuvées en août 1970. En effet, dans les actions retenues, bon nombre de propositions consistent en la réalisation d'études destinées à approfondir les axes d'intervention, notamment dans le domaine des transports, de la politique universitaire et de l'aménagement

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont issus de Patrick Beghin, Gérard Guillaumin, Jean-Yves Debost, "Le financement des villes nouvelles", in Jean-Eudes Roulier (Dir.), *op. cit.*, 1989, pp. 129-155.

<sup>2</sup> Patrick Beghin, Gérard Guillaumin, Jean-Yves Debost, *art. cit.*, 1989, p. 130.

<sup>3</sup> DATAR, GIABP, *Documents relatifs à l'aménagement du Bassin parisien*, octobre 1968, 56 p., p. 16.

<sup>4</sup> DATAR, *Rapport d'activité*, 1970, p. 85.

rural<sup>1</sup>. D'une certaine manière, la mise en place de missions et d'organismes d'études (MEABS pour la Basse-Seine, OREAC pour la région Centre OREAV pour la Picardie...), rattachés aux préfets de région des zones d'appui en vue d'élaborer des schémas d'aménagement plus précis, est une façon de prolonger d'abord par des études l'ensemble des orientations qui ont été définies pour le Bassin parisien.

Cette absence de traduction opérationnelle a d'ailleurs bien été relevée par toutes les régions du Bassin parisien, représentées alors par leur CODER, qui furent amenées à l'époque à se prononcer sur les propositions du *Livre blanc*. La Champagne-Ardenne relevait ainsi en 1969 : « on est en droit par conséquent de regretter que, par suite principalement des limites géographiques imparties à l'étude et des incertitudes qui demeurent quant au contenu et à l'échéancier des principaux programmes nationaux d'équipement du territoire, il n'ait pas été possible aux auteurs du projet de prolonger leur excellente analyse par la définition précise des objectifs et des moyens d'une politique concrète d'aménagement du Bassin parisien » et « en ce qui concerne les moyens financiers, les termes utilisés ne laissent aucun doute sur le fait que, à l'exception des zones d'appui de la Basse-Seine et de la Loire Moyenne, aucun traitement particulier ne sera normalement réservé aux régions du Bassin parisien »<sup>2</sup>.

De fait, de telles déclarations n'ont pas de correspondance en région parisienne, le schéma directeur ayant été doté, dès son approbation par le gouvernement, de l'ensemble des moyens techniques puis financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, on retiendra principalement l'ensemble des outils instaurés pour produire, rapidement et efficacement, une offre foncière abondante et bon marché sur laquelle pourront se greffer les urbanisations futures. A ce titre, ce sont bien sûr les établissements publics d'aménagement qui sont les vecteurs privilégiés de la traduction opérationnelle du plan d'aménagement conçu par Paul Delouvrier et par son équipe. L'origine de ces structures remonte à une loi de 1957, lorsque fut prise la décision de créer un pôle directionnel nouveau, hors de la capitale, sur le site de la Défense dont l'EPAD a été la première incarnation. Ces opérateurs d'un genre nouveau sont dotés de pouvoirs d'intervention renforcés parmi lesquels on trouve :

- la possibilité d'user de la déclaration d'utilité publique et donc d'exproprier sans avoir à déclarer le but final de l'acquisition foncière ;
- la faculté de recourir à des emprunts à taux préférentiels et à des avances de fonds du Trésor public ;
- la maîtrise complète des décisions par l'Etat dans le cadre d'un conseil d'administration composé à la fois d'élus locaux et de représentants des différents ministères, instance décisionnelle dont les délibérations sont préparées par un Directeur général nommé en Conseil des Ministres.

Dans les villes nouvelles, les EPA, dont la création s'est étalée de 1969 – Evry – à 1973 – Sénart –, ont été précédés par des Missions d'aménagement chargées d'affiner les études sur les futurs sites d'urbanisation prévus au schéma directeur. La décision de leur création, relativement tardive par rapport aux délais qui avaient prévalu jusqu'alors, résulte d'une hésitation assez longue entre le recours à des sociétés d'économie mixte – qui n'auraient pu intervenir que sur un seul

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple on peut relever les décisions suivantes : « il sera procédé à un examen d'ensemble des programmes d'investissements routiers pour le 6<sup>ème</sup> Plan sur les liaisons transversales du Bassin parisien » ; « une étude de l'amélioration des horaires et des fréquences de desserte des villes de la couronne [ par le transport ferroviaire ] sera entreprise à la diligence du Ministre des Transports » ; « les études déjà entreprises dans le Bassin parisien sur les liaisons par des moyens de transports terrestres à grande vitesse seront confrontées et complétées en vue d'établir un plan coordonné avec les autres schémas de transports... » ; « il est demandé au Ministre de l'Education nationale de pousser les études sur la carte universitaire du Bassin parisien dans la double perspective du desserrement des enseignements supérieurs parisiens sur les villes de la couronne et de la constitution progressive d'un réseau d'établissements spécialisés accueillant indifféremment les étudiants originaires de la région parisienne et les étudiants issus des régions périphériques » ; « Il est demandé en particulier au Ministre de l'agriculture d'envisager, en liaison avec les autres ministres intéressés, la définition de quelques zones où seraient étudiées et mises en œuvre, à titre expérimental, des méthodes de développement et d'aménagement rural en secteur périurbain ». "Directives d'aménagement pour le Bassin parisien", août 1970.

<sup>2</sup> DATAR, *Livre Blanc du Bassin parisien, directives d'aménagement, Résultats de la consultation régionale*, 1970, p. 9.

territoire communal à la fois – et le choix de la structure juridique issue de la loi de 1957 qui offrait seule la possibilité d'envisager en même temps l'intervention sur de vastes périmètres intercommunaux et une gestion paritaire de l'aménagement avec les élus locaux – mais sous contrôle étatique grâce aux attributions du directeur de l'établissement public<sup>1</sup>. La mise en place progressive des EPA s'est accompagnée d'une dotation en moyens humains issus principalement du District de la région de Paris qui a pu, grâce à cette continuité, conserver la mainmise sur la traduction opérationnelle du schéma directeur. Ce faisant, malgré une installation différée des structures d'aménagement, le lancement de l'urbanisation dans les villes nouvelles ne s'est pas fait attendre puisqu'en 1975, ces dernières, qui couvraient alors 11000 hectares, avaient déjà permis d'accueillir 70000 logements nouveaux, 100 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 20 % des zones industrielles occupées en Ile-de-France. A titre de comparaison, dans le même temps, les autres "pôles restructurateurs" de banlieue<sup>2</sup>, non dotés d'établissements publics d'aménagement à l'exception de la Défense, n'avaient pu permettre de leur côté, malgré leur nombre plus élevé, que la construction de 25000 logements, d'1 million de m<sup>2</sup> de bureaux – dus à la Défense – et de 380 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, encore bien absentes par contre des villes nouvelles<sup>3</sup>. Ces premiers résultats sont cependant sans commune mesure avec l'expansion urbaine qui a suivi puisque si « les cinq Villes Nouvelles ont accueilli, à elles seules, plus de 620 000 habitants supplémentaires entre 1960 et 2000, ce qui représente 22 % de la croissance régionale de ces quarante années, leur essor a été surtout remarquable entre 1975 et 2000, avec 475 000 habitants supplémentaires sur cette seule période, soit 43 % de la croissance régionale (1,1 million) enregistrée durant ces dernières 25 années »<sup>4</sup>. Il est vrai qu'on est relativement loin des objectifs affichés au départ puisque ceux-ci, même révisés à la baisse en 1975, prévoyaient « d'accueillir [ dans les villes nouvelles ] 600 000 habitants supplémentaires au cours des dix prochaines années, soit l'équivalent des 2/3 de la croissance démographique de la région »<sup>5</sup>. L'échec – très relatif on le voit – du principe de concentration de l'urbanisation sur les villes nouvelles a en fait deux explications principales. D'une part, la lenteur de la mise en place des EPA a reporté sur les ZUP créées dès la fin des années 1950 en grande couronne – type Sarcelles – la demande de logements nouveaux : « il est regrettable que les villes nouvelles aient pris ce retard, car la croissance démographique a été, en grande couronne aussi, plus forte durant les 15 premières années de la période (1,5 million entre 1960 et 1975 soit 101 000 par an) que durant les 25 dernières (1,2 million entre 1975 et 2000 soit 49 000 par an) »<sup>6</sup>. D'autre part, dès la fin des années 1960, à l'instigation d'Albin Chalandon, Ministre de l'équipement et grand pourfendeur des villes nouvelles, la demande des ménages s'est reportée vers le secteur pavillonnaire et par conséquent vers les franges de l'agglomération susceptibles d'accueillir une telle urbanisation, ce qui a naturellement desservi les villes nouvelles non prévues à l'origine pour recevoir ce type de construction.

Toujours est-il que malgré ces retards et ces évolutions pas tout à fait conformes aux attentes, les EPA chargés de la promotion des villes nouvelles ont été les outils d'une mise en application rapide des préconisations du schéma directeur de la région parisienne. Une telle efficacité dans le passage à l'opérationnel n'a aucun équivalent dans le reste du Bassin parisien. Elle traduit une mobilisation exceptionnelle et continue des pouvoirs publics en faveur de ce plan d'aménagement, continuité qui, là non plus, ne se retrouve pas dans l'aire régionale. Elle est l'œuvre des établissements publics d'aménagement : leur caractère dérogoratoire aux règles communes du droit public a été en effet le principal facteur de réussite des programmes et des objectifs esquissés en 1964, ainsi que l'instrument de la promotion d'une offre immobilière exceptionnelle à l'échelle nationale. Cette offre est elle-même la cause d'une attractivité renforcée

<sup>1</sup> Jean Steinberg, *Les villes nouvelles d'Ile-de-France*, Paris, Masson, 1981, pp. 154-155.

<sup>2</sup> Saint-Denis, Le Bourget-Roissy, Bobigny, Rosny, Créteil, Orly-Rungis, Vélizy-Villacoublay, La Défense

<sup>3</sup> Ces chiffres sont cités par Maurice Doublet, *Paris en procès*, Hachette, Paris, 1976, 294 p.

<sup>4</sup> IAURIF, *40 ans en Ile-de-France. Rétrospective 1960-2000*, Collection études et développement, Paris, 2001, 173 p., p. 41.

<sup>5</sup> DATAR, *Rapport d'activité 1975*, Paris, 1976, p. 48.

<sup>6</sup> IAURIF, *op. cit.*, 2001, p. 47.

de la région-capitale à la fois sur les ménages et sur les entreprises. L'exemple du quartier de la Défense – commencé dès la fin des années 1950 et ce faisant antérieur au schéma directeur – est de ce point de vue tout à fait emblématique puisque avec plus de 2,5 millions de m<sup>2</sup> de bureaux construits en quarante ans, ce quartier est devenu la principale concentration d'activités tertiaires de la banlieue parisienne, voire de l'agglomération toute entière. Ce résultat a été atteint grâce à la constitution d'une véritable extra-territorialité juridique, confirmée dès le début des années 1970 par le préfet de la région Ile-de-France, la cherté des coûts d'aménagement puis la rentabilité financière<sup>1</sup> ayant d'ailleurs constitué, pour les pouvoirs publics, un enjeu plus important que les impératifs de l'aménagement urbain et de l'aménagement du territoire : « depuis les origines de l'opération, les responsables accroissent le programme au vu des aspects financiers du problème et découvrent la nécessité de développer considérablement la part des bureaux qui, compte tenu de l'ampleur des investissements à consentir, permettent seuls de trouver des sources importantes de recettes »<sup>2</sup>. Ainsi en 1972, l'EPAD a réclamé la programmation d'1,5 million de m<sup>2</sup> de bureaux – contre 750 000 prévus initialement. Cette demande a vu l'opposition du préfet de région qui cherchait à ne pas compromettre la réussite des autres pôles restructurateurs de banlieue, appelés eux aussi à se tertiariser. La décision finale ne lui fut pas favorable : « dans ce conflit, un organisme, théoriquement soumis au contrôle régional, tente de lui échapper en négociant directement avec l'administration centrale : l'établissement public de la Défense envoie directement le dossier de création de ZAC au ministère, espérant échapper par-là au contrôle régional. Pour contraire qu'elle soit à la procédure normale, cette manière de faire est entérinée par l'administration centrale »<sup>3</sup>.

Ainsi peut-on dire, sans risque de parti-pris, que par leur efficacité opérationnelle, leurs compétences juridiques renforcées et leur accès privilégié aux différents ministères, les six établissements publics d'aménagement créés en Ile-de-France ont été les instruments de la réussite du schéma d'aménagement de 1964. De ce fait, se trouve accréditée, au moins en partie, la thèse d'une confiscation du développement, au sein du Bassin parisien, par les villes nouvelles et le quartier de la Défense, comme l'ont d'ailleurs suggéré jusqu'à aujourd'hui, de nombreux témoignages d'élus locaux : « on ne s'est pas intéressé au Bassin parisien depuis les années 1965-1970 et tout à coup, l'aménagement du territoire est reparti. Mais il faut rappeler que, depuis ces années 1965 -1970 et pendant les vingt ans qui se sont écoulés, nous acceptons la construction des nouveaux remparts de l'Ile-de-France sous forme de villes nouvelles. L'effort total de la région Ile-de-France, de l'Etat, qui avait décidé à l'époque de la création des villes nouvelles, était bien de les rendre viables, de leur donner les moyens de communication, les moyens économiques, les logements nécessaires. Nous ne nous sommes pas rendus compte qu'à l'extérieur de ces remparts, il y avait un espace de stagnation totale »<sup>4</sup>. Même exagérée, cette affirmation n'en est pas moins le reflet d'une certaine réalité : alors que tous les moyens ont été consentis pour permettre le succès du schéma directeur de la région parisienne, ceux-ci ont manqué dans le reste du Bassin parisien, transformant rapidement en lettre morte le premier livre blanc mis au point par la DATAR.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Gérard de Senneville, *La Défense : le pouvoir et l'argent*, Paris, Albin Michel, 1992, 289 p.

<sup>2</sup> Maurice Doublet, *op. cit.*, 1976, p. 163.

<sup>3</sup> Maurice Doublet, *op. cit.*, 1976, p. 164.

<sup>4</sup> Jean-Louis Schneiter, "une nouvelle logique d'aménagement du territoire", *Inter-régions*, numéro spécial, 38<sup>ème</sup> congrès des économies régionales, Tours 10-11 octobre 1991, "Paris - Ile-de-France / régions : vers le scénario de l'inacceptable ?", p. 116. Cette plainte n'est toutefois pas isolée et ne caractérise pas seulement les élus oubliés de l'aire régionale du Bassin parisien puisqu'en Ile-de-France, on retrouve le même type d'analyse, dans la bouche de Jean-Pierre Fourcade notamment, vice-président du Conseil régional entre 1992 et 1998 : « Lorsque Paul Delouvrier avait été chargé du premier SDAU, il y avait eu un grand débat pour savoir s'il valait mieux renforcer les villes importantes de la couronne ou bien créer des villes nouvelles, et, à l'époque, la mode était aux villes nouvelles. Personnellement, je crois qu'il aurait mieux valu renforcer les villes à une heure de Paris, faire des universités puissantes, créer des zones d'emploi, de travail, etc. et organiser un réseau de communications. Bref, le gouvernement de l'époque a décidé différemment. Donc une fois que c'est lancé, on ne va pas arrêter la machine ». Conseil régional d'Ile-de-France, *Plan régional 1994-1998, avis sur le contrat de plan interrégional du Bassin parisien*, compte rendu des séances des 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1994, p. 121.

Si les EPA ont été les supports d'une offre foncière et immobilière abondante et bon marché et ainsi à l'origine d'une dynamique économique renouvelée compensant plus que largement les effets de la désindustrialisation en petite couronne, leur succès s'est appuyé sur d'autres innovations techniques mises en place par les pouvoirs publics. Ainsi, avant même leur création, Paul Delouvrier avait saisi tout l'enjeu d'une maîtrise des sols par la collectivité, dans le but d'éviter à la fois les risques de spéculation et d'orienter vers les secteurs géographiques reconnus prioritaires les formes nouvelles d'urbanisation. C'est pourquoi, dès 1962 a été créé le principal opérateur foncier d'Ile-de-France, l'AFTRP – agence foncière et technique de la région parisienne – destinée à préfinancer la mise en place des réserves foncières sur le site des futures villes nouvelles. C'est pourquoi ont été parallèlement réformées, dès 1965, les règles de mise en œuvre des ZAD (zone d'aménagement différé), permettant à la fois d'obtenir une fixation du prix plus favorable à l'expropriant – valeur de référence établie d'après l'usage des terrains un an avant la mise en place du périmètre de réserve foncière et non plus en fonction de l'usage final prévu par les plans d'urbanisme –, et une création plus rapide grâce au système des ZAD provisoires qui facilitent, par décision préfectorale, le "zadage" direct, sans avoir à obtenir l'avis conforme des communes concernées. Ces modifications juridiques ont ainsi permis au district de "zader", dès l'adoption de la loi de 1965, les 45 000 hectares de terrains nécessaires à la réalisation des villes nouvelles. Mais la maîtrise foncière n'était pas seule suffisante. Pour obtenir, dans des délais relativement courts, une production urbaine diversifiée à la fois d'un point de vue fonctionnel et architectural – contrairement à ce qu'étaient les ZUP –, il fallait disposer également de nouveaux outils. C'est ainsi que la loi d'orientation foncière de 1967 a fourni de nouveaux moyens réglementaires – le plan d'occupation de sols – mais surtout de nouveaux concepts opérationnels avec l'invention des ZAC qui, pour la première fois dans le cadre d'un programme mixte, permettaient d'envisager de manière plus systématique que par le passé, grâce au bilan financier unique, des interventions telles que la péréquation entre charges foncières et le financement d'une partie des équipements par les constructeurs. L'existence de cette nouvelle procédure explique d'ailleurs que, dès leur origine, les villes nouvelles ont vu la création de conseils de promoteurs - constructeurs sensés garantir une offre abondante et de qualité : « ainsi à Marne-la-Vallée fut créée une "Union des constructeurs pour l'aménagement de Noisiel" ; ce groupement fut associé à l'élaboration du schéma directeur et à celle des PAZ, ainsi qu'à la mise au point des règlements d'urbanisme et d'architecture et finalement reçut la mission de réaliser 7660 logements aidés dans le secteur II »<sup>1</sup>. De même, pour asseoir l'attractivité économique des nouvelles agglomérations et obtenir les premières créations d'emplois, des conventions en faveur de la promotion des zones d'activités récemment créées furent signées avec les CCI et la CGPME qui prirent en charge les premiers démarchages d'entreprises. Elles ont été accompagnées, dès 1973, de la suppression de la redevance pour la construction de locaux d'activités, ce qui permit de renforcer une compétitivité de l'offre en immobilier d'entreprise sans équivalent dans le reste de la région parisienne.

Mais la somme de ces innovations techniques et opérationnelles n'aurait pas suffi à créer l'efficacité recherchée si, par ailleurs un climat politique extrêmement favorable n'avait ancré dans la durée le processus d'urbanisation voulu par le schéma directeur. La première clé de la traduction opérationnelle rapide du projet réside dans le soutien sans faille accordé par les plus hautes autorités de l'Etat. Paul Delouvrier a ainsi montré que l'appui et la confiance du Général de Gaulle lui ont permis d'obtenir, jusqu'en 1969, tous les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur. Ainsi, avant même la publication du Livre blanc de la région de Paris en février 1963, le Délégué général du District eut à faire face à l'opposition d'Olivier Guichard, premier Délégué à l'aménagement du territoire et par ailleurs conseiller de Georges Pompidou, sous prétexte que le document « lui paraissait exagéré ». Cette opposition suscita une intervention du Premier ministre en faveur d'un report de la conférence de presse accompagnant la sortie du livre blanc mais l'Élysée, que les « chiffres [ des prévisions démographiques ] avaient rendu

---

<sup>1</sup> Maurice Doublet, *op. cit.*, 1976, p. 69.

heureux »<sup>1</sup> – puisque le Général de Gaulle souhaitait une France avec 100 millions d'habitants – s'opposa au report de la publication du document en arbitrante une première fois au détriment de la DATAR. Plus tard, lors de la présentation de l'avant-projet de schéma directeur au chef de l'Etat en juin 1964, le Délégué général du District obtint à nouveau un accord inconditionnel de celui-ci : « Le Président de la République prit la parole : [...] "Que faut-il pour faire tout cela ?".

- "Mon général, je ne vais pas vous demander de l'argent.

Un bon urbanisme, par une judicieuse combinaison des chantiers, économise des crédits. Certes, il en faut, et de très importants. Mais ce n'est pas le Schéma directeur qui les réclame. Il les faut de toute façon, tout simplement parce que les Français et les Parisiens croissent en nombre et en besoins par tête. Dès lors que faut-il ? La décision. Je crains que les ministres ne soient effrayés par cette perspective, qui n'est pourtant que l'ordre de grandeur, les ordres de grandeur de l'avenir. S'ils sont effrayés, pardonnez-moi mon Général, ils se coucheront, ils ne feront rien que des accommodages sous les contraintes de la nécessité".

- "Soyez-sûrs qu'ils se coucheront. Devant l'audace, ils se couchent toujours".

- "Je n'attaque personne, mon général, et je ne citerai pas un nom. Mais vous m'avez demandé ce qu'il faut faire. C'est simple, il faut que toutes les décisions essentielles soient prises ici, mon général, sous votre autorité".

- "C'est bien ce que je pensais et ce que je pense. Première décision : je convoque un conseil restreint avec le Premier ministre et les ministres intéressés. Nous en sortirons avec un assentiment général qui vous permettra la mise au point de ce Schéma directeur" »<sup>2</sup>.

Enfin, à partir de 1967, alors que les oppositions se cristallisaient contre Paul Delouvrier, Georges Pompidou chercha une première fois à obtenir son départ, en vain : « Le Premier ministre n'a pas été content que je sollicite un entretien avec le président de la République, auquel j'expliquai : "Le Plan me tente, mais vous m'avez demandé de créer quelque chose dont la réalisation n'est pas gagnée : elle ne le sera que lorsque j'aurai mis en place les missions d'aménagement et d'équipement des villes nouvelles, vu les hommes politiques locaux et engagé les premiers moyens financiers : alors seulement les choses seront irréversibles. D'ici là, un trait de plume peut tout anéantir. Il me faut au moins deux ans ." Ce que le Général confirma. Pompidou accepta mon maintien »<sup>3</sup>. La seconde tentative en 1968 ne fut pas plus efficace : « j'ai de nouveau été trouver le Général de Gaulle afin qu'il sache que j'avais encore besoin d'un an pour acquérir suffisamment de terrains : il devait me soutenir pendant l'intervalle... »<sup>4</sup>.

Ces deux citations montrent bien l'engagement personnel du chef de l'Etat derrière Paul Delouvrier a été très certainement un des facteurs essentiels de la réussite opérationnelle, dès les premières années qui ont suivi la publication du schéma directeur, des villes nouvelles d'Ile-de-France. L'existence même de ce soutien et sa connaissance par les acteurs publics locaux et nationaux – les ministres– ont suffi à désamorcer jusqu'à la fin des années 1960 la plupart des oppositions et permis à Delouvrier de dépasser le stade de la conception de la planification spatiale, chance que n'a pas eue à son tour la DATAR, s'agissant du *Livre Blanc* du Bassin parisien. Mais cette protection politique accordée au Délégué général du District de la région de Paris n'aurait pas été suffisante si, par ailleurs, un nouveau type de "management" public n'avait accompagné la sortie du schéma directeur de la région de Paris.

Effectivement, comme l'a justement remarqué Laurent Zylberberg à propos des nouvelles structures mises en place par Paul Delouvrier, « il s'agit d'abord de faire fonctionner le District comme une administration de mission, et par conséquent de court-circuiter les circuits administratifs, ce qui explique l'importance, souvent rappelée, des liens entre le Général de Gaulle

---

<sup>1</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 238.

<sup>2</sup> Paul Delouvrier, "Un chef d'équipe", *Cahiers de l'IHTP*, 1990, n° 17, pp. 100-101.

<sup>3</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 265.

<sup>4</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 266.



et Paul Delouvrier »<sup>1</sup>. A ce titre, l'attitude de ce dernier au moment de sa prise de fonction est totalement emblématique : « j'ai exigé auprès de Michel Debré que ma fonction ne fût pas simplement l'exécutif de quelques élus rassemblés autour d'un peu d'argent, mais qu'elle représentât l'Etat avec deux outils : la possibilité de rassembler pour les besoins de la tâche fonctionnaires et experts ; ma présence aux conseils interministériels traitant de la région de Paris. J'obtins satisfaction en rédigeant moi-même, avec l'aide de Jean Poincaré, le décret du 31 octobre, qui allait fixer mes attributions »<sup>2</sup>. Si bien que deux ans avant la création de la DATAR, qui deviendra par la suite l'archétype de l'administration de mission, un nouveau modèle d'organisation publique au service de tâches transversales était fondé, l'ensemble des structures issues quelques années plus tard de l'action du District – mission d'études et d'aménagement, Etablissements publics d'aménagement – conservant la même logique de fonctionnement. Mais la possibilité de s'abstraire de la tutelle des administrations de gestion n'aurait pas été possible si le District n'avait pas eu, par ailleurs, les moyens d'une relative indépendance lui permettant de tenir tête aux différents ministères techniques. Avec un Conseil d'administration composé exclusivement d'élus – nommés à part égale par le gouvernement et par les représentants des collectivités locales –, le District de la région de Paris a constitué le premier moyen tangible, pour les élus locaux d'Ile-de-France, de gagner une marge d'action appréciable en dehors de la tutelle habituelle du Ministère de l'intérieur, incarnée par les Préfets. En s'appuyant sur une administration légère, dotée d'un budget non négligeable – 170 millions de francs à ses débuts –, et dirigée par une personnalité qui avait l'oreille du chef de l'Etat, les élus locaux ont compris rapidement tout le bénéfice politique qu'ils pouvaient tirer d'un soutien sans faille à Paul Delouvrier, capable par son entregent de drainer efficacement de nombreux financements publics vers la région parisienne. C'est pourquoi ils n'ont pas hésité à accepter sa demande de créer l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris et de doter celui-ci d'un budget correspondant à 10 % des ressources du District. Les 200 personnes qui ont pu ainsi être embauchées, issues de différents milieux – et pas seulement de l'administration – ont constitué le fer de lance de la force de proposition stratégique du District au cours de toutes ces années. Conscient d'ailleurs de l'avantage politique que pouvait représenter le soutien des élus locaux dans les discussions rudes qui l'opposaient aux différents ministères, mais également lucide quant aux limites d'un tel procédé – les élus pouvaient être tentés de faire monter en puissance, au sein du district, des revendications territoriales – Paul Delouvrier a décidé très rapidement de renforcer son avantage tactique en s'appuyant également sur un "Comité consultatif économique et social" – ancêtre des actuels Conseils économiques et sociaux régionaux –, créé en 1963 et composé des représentants des différentes catégories socio-professionnelles de la région. Grâce à cette caution démocratique supplémentaire – s'ajoutant au soutien inconditionnel du Président de la République – le District de la région de Paris et Paul Delouvrier ont pu remporter avec plus de facilité les différents arbitrages interministériels qui ont ponctué l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur. Enfin, averti des difficultés que ne manqueraient pas de poser les différents préfets de département, eux-mêmes court-circuités par l'intervention directe du district dans les affaires parisiennes, Paul Delouvrier s'est occupé de très près de la réforme départementale de la région. Contre Michel Debré qui plaidait pour un élargissement de la commune de Paris – qui aurait permis ce faisant de faire disparaître la "ceinture rouge", au risque cependant d'importantes tensions politiques –, il a plaidé, en démontrant la sous-administration relative des territoires de banlieue, pour un pouvoir départemental – principal échelon décisionnel de l'époque du fait de la tutelle préfectorale – et par-là même pour une augmentation du nombre des départements. Cette réforme lui a permis de peser sur la désignation des nouveaux préfets – en puisant dans le vivier des sous-préfets –, tant la nomination à de telles responsabilités aurait rebuté bon nombre de fonctionnaires installés de longue date dans le corps préfectoral. Grâce à cette nouvelle forme d'activisme politique, Paul Delouvrier a pu compter sur une fidélité sans faille des hauts fonctionnaires qu'il avait fait désigner. Tenant leur poste du délégué général du District, ces

---

<sup>1</sup> Laurent Zylberberg, "La constitution d'une équipe de décideurs", *Cahiers de l'IHTP*, 1990, n°17, p. 64.

<sup>2</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 231.

derniers sont devenus des chevilles ouvrières parmi les plus zélées de la mise en œuvre du schéma directeur de 1965<sup>1</sup>. Ainsi, du fait de l'invention d'une organisation politico-administrative totalement inédite et décalée par rapport aux pouvoirs constitués – affranchissement vis-à-vis des administrations centrales, des collectivités territoriales et de la tutelle du Ministère de l'Intérieur –, Paul Delouvrier a pu compter sur un effet de levier opérationnel accru au service de la planification spatiale. Sans cette stratégie managériale d'un genre nouveau, le nouveau plan d'aménagement de la région-capitale aurait probablement connu le même sort que le PADOG, alors même que son adoption définitive n'a été obtenue, comme chacun sait, qu'en 1976.

Cette efficacité politique, qui s'ajoute à l'ensemble des innovations techniques et réglementaires portées par le District au cours de cette période, est une des clés de la concrétisation rapide des options du schéma directeur de la région parisienne. Elle n'a bien sûr aucun correspondant d'ampleur comparable dans le reste du Bassin parisien. En effet, à la fin des années 1960 et au début des années 1970, la DATAR n'a pas pu ou pas su compléter le Livre Blanc destiné aux régions de la couronne, par la mise en place de structures opérationnelles aussi efficaces que celles inventées par Paul Delouvrier en Ile-de-France. Les organismes d'études créés au sein de chacune des zones d'appui n'ont reçu aucune compétence opérationnelle. Cantonnés à la préparation de plans d'urbanisme, ils ont fonctionné "en vase clos", la méfiance des préfets – tout comme celle des élus – leur étant souvent fatale. Ainsi, en Picardie, l'OREAV, installé à Noyon, a été très vite muselé par le Préfet de région, comme le rapporte Jean Sellier : « dès le début des années 1970, [...] le Préfet de région a obtenu que l'OREAV soit transformé en OREAP (Organisme régional d'études pour l'aménagement de la Picardie) et que celui-ci soit transféré à Amiens et placé sous son contrôle direct »<sup>2</sup>. Ailleurs, si l'influence préfectorale a été un peu moins vive, elle est cependant devenue une tutelle définitive dès 1982, avec le rattachement de tous ces organismes aux secrétariats généraux aux affaires régionales dotés, dès cette époque, de services d'études dont ils ont constitué les noyaux durs. En fait, c'est uniquement en Basse-Seine, c'est-à-dire en Haute-Normandie, que le Livre blanc du Bassin parisien a connu un semblant de traduction opérationnelle. Dans cette région, plus que dans aucune autre, le Préfet Pierre Chaussade a décidé de jouer le jeu et s'est fait le relais de la DATAR – et d'Olivier Guichard – pour une mise en œuvre rapide des préconisations d'aménagement retenues. C'est ainsi qu'en décembre 1965, il obtenait la création d'une Mission d'études et d'aménagement de la Basse-Seine, confiée alors à un ingénieur des ponts, Jean-Paul Lacaze dont la carrière restera intimement liée, à partir de cette date, à l'aménagement du Bassin parisien. Les travaux de la nouvelle mission ont débouché très rapidement, d'abord sur un Livre blanc de la Basse-Seine, présenté à la CODER de Haute-Normandie en janvier 1967, puis sur un schéma d'aménagement dont les principales conclusions ont été adoptées par l'organisme consultatif de la région le 20 mars 1968 et par le Gouvernement le 9 décembre 1969. Dans le même temps, soucieux d'engager, à l'instar de Paul Delouvrier, la réalisation du schéma d'aménagement précédemment arrêté, Pierre Chaussade a cherché à se doter d'une structure opérationnelle, de même nature que le district de la région de Paris, c'est à dire d'un organe « adapté aux problèmes particuliers que nous avons à résoudre, et en même temps capable de mobiliser la conscience régionale, et de lui donner les moyens d'action efficaces, c'est-à-dire des ressources financières et la responsabilité d'en disposer »<sup>3</sup>. Cette structure, fondée en 1967, administrée par des représentants de la CODER et financée par une taxe régionale d'équipement, devait constituer avant l'heure un embryon de Conseil régional. Mais « modérément cautionné par le pouvoir, accepté sans enthousiasme par les élus et les socio-professionnels de la région, l'EPBS (Etablissement public de la Basse-Seine) fut surtout voulu avec détermination par un homme énergique »<sup>4</sup> qui, de ce fait, n'a pu le doter que de compétences modestes telles que la réalisation d'acquisitions foncières pour la mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, pp. 262-263.

<sup>2</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 237-350, p. 336.

<sup>3</sup> Jean Maze, *Le Vaudreuil*, Paris, D. Vincent, 1977, 233 p., p. 23

<sup>4</sup> Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 23

du schéma d'aménagement de la région. Pâle copie du district de la région de Paris et inimité jusqu'à la création d'un équivalent en Lorraine, cet établissement n'a pas pu compter, contrairement à son "grand frère" francilien, sur la possibilité d'intervenir dans d'autres domaines que le foncier. Quant à la mise en œuvre du schéma de la Basse-Seine, elle s'est très vite centrée sur la réalisation de deux opérations, à savoir l'aménagement d'un pôle de commandement tertiaire sur la rive gauche de l'agglomération de Rouen et la réalisation du Vaudreuil, seule ville nouvelle créée en dehors de l'Ile-de-France<sup>1</sup>. Cette orientation s'appuyait sur un relevé de décision du CIAT de 1967 qui retenait les principales conclusions auparavant approuvées par la CODER : « en dehors de sa vocation industrialo-portuaire, la Basse-Seine, avec les deux agglomérations de Rouen et du Havre, doit constituer une première zone d'appui pour le desserrement des activités dans le Bassin parisien. L'aménagement de Rouen, avec la perspective rattachée d'une urbanisation satellite au Vaudreuil, dans la Plaine de Poses, et de l'extension du centre principal sur la rive gauche, en est une condition indispensable »<sup>2</sup>. Ces deux opérations, portées à bout de bras par Pierre Chaussade et Jean-Paul Lacaze, mais également soutenues avec force par le gouvernement de Georges Pompidou, n'ont été acceptées qu'avec réticence par les élus, dans le contexte d'un malentendu durable qui minera largement la réussite de ces deux projets. C'est le délai extrêmement court entre l'adoption du Livre blanc de la Basse-Seine – janvier 1967 – et la décision de créer la ville nouvelle – 27 juillet de la même année – qui est à l'origine d'une bonne part des difficultés ultérieures. Le Livre Blanc, document de portée générale et sans implication concrète immédiate, a en effet été accepté sans difficultés par les élus régionaux qui ont même critiqué la modestie des perspectives démographiques – face à celles retenues quelques années auparavant pour l'Ile-de-France – et insisté sur la nécessité « de choisir des sites nouveaux pour commencer à y bâtir les villes du vingt et unième siècle »<sup>3</sup>. Renforcé par cet encouragement, le Préfet Chaussade a alors transmis au Gouvernement, dès le mois de mai 1967, une proposition pour la création d'une ville nouvelle au Vaudreuil, sans en faire part préalablement aux élus locaux, tant était grande la crainte de susciter, plus qu'une opposition, un début de spéculation foncière. C'est la raison pour laquelle les élus de la région ont appris par la radio la décision prise par le gouvernement lors du comité interministériel du 27 juillet 1967, d'ouvrir à l'urbanisation le site de Poses-Tournedos sur la vallée de la Seine. Dès lors, l'opposition régionale s'est cristallisée contre les projets de l'Etat et de la mission d'aménagement de la Basse-Seine avec une ampleur telle que se pose la question de sa justification profonde<sup>4</sup>.

La réponse est naturellement complexe. Elle tient tout d'abord à la méthode de sélection du site, extrêmement confidentielle, et qui reflète essentiellement les préoccupations stratégiques de l'Etat et de ses structures opérationnelles – DATAR et MEABS. En effet, malgré un discours extrêmement ambitieux pour la Basse-Seine, le Livre Blanc et le Schéma d'aménagement proposés pour cette région sont en réalité extrêmement défensifs, face à une dynamique francilienne soutenue et par conséquent perçue comme inéluctablement concurrente. D'où le choix de reporter l'essentiel de la croissance démographique vers l'aval, c'est-à-dire vers l'estuaire, en vue d'obtenir un développement régional plus autonome. D'où également le choix de promouvoir une urbanisation discontinue à l'amont, afin de contenir l'expansion en tache d'huile le long de l'axe fluvial. Ces orientations ont été étayées par les données de terrain qui confirment, dans cette première partie des années 1960, l'existence d'une croissance forte dans les secteurs limitrophes de l'Ile-de-France – Vernon, Les Andélys, Louviers. D'autre part, se profile à l'époque le spectre d'une ville nouvelle au sud de Mantes – 800 000 habitants projetés – dont on craignait

---

<sup>1</sup> L'analyse détaillée de ces deux opérations a été finement conduite dans *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine : analyse des jeux croisés entre élus locaux et pouvoir institutionnel central à partir de deux monographies sur l'opération Saint-Sever et le Vaudreuil, ville nouvelle*, 3 tomes, non pag., novembre 1989.

<sup>2</sup> Cité dans *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989.

<sup>3</sup> Citation du rapport de la CODER de Haute-Normandie rapporté par Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p; 50.

<sup>4</sup> A ce propos Jean Maze rapporte même que le Préfet de l'Eure avait reçu mission d'avertir par courrier avant la tenue du comité interministériel les élus concernés par ce choix d'aménagement. Malheureusement, un dysfonctionnement des services départementaux a fait que les informations ne sont parvenues à leurs destinataires que le lendemain de l'annonce officielle par la presse.

qu'elle puisse à terme aspirer tout le développement au nord-ouest de l'agglomération parisienne. Pour toutes ces raisons, plusieurs sites potentiels d'urbanisation nouvelle ont été successivement écartés : Pont-Audemer car la dynamique de la zone était alors très peu soutenue et l'aménagement en infrastructures de desserte totalement lacunaire ; Barentin et Elbeuf car l'impact sur l'amont de la région aurait été trop limité ; Vernon, Gaillon et Louviers, car la proximité de Paris les aurait empêchées de se développer de manière autonome. Dans ce contexte, seul le site du Vaudreuil, éloigné de Paris de 100 kilomètres et bien desservi par l'autoroute A 13, offrait la possibilité d'une urbanisation autonome, concurrentielle par rapport à celle du Mantois, et susceptible de fortes retombées régionales, en raison de la proximité de Rouen située à une trentaine de kilomètres. En rupture totale avec l'armature urbaine préexistante, malgré la perspective d'un couplage avec le développement tertiaire de la capitale haut-normande, ce choix ne pouvait qu'entraîner le scepticisme puis l'opposition des élus, avant tout préoccupés de la gestion des équilibres existants, tant politiques, économiques que territoriaux.

L'histoire de la ville nouvelle du Vaudreuil et du quartier d'affaires de la rive gauche de Rouen, prévus pour enclencher l'aménagement de la Basse-Seine, a donc été marquée constamment par ce malentendu originel qui explique toutes les dénaturations et les oppositions ayant ponctué la vie de ces projets. Au Vaudreuil, l'hostilité est d'abord venue des élus de l'Eure et en premier lieu du député de la circonscription René Tomasini : « il est évident qu'aucun parlementaire disposant d'une circonscription qu'il tient pour "sûre", ne saurait voir d'un bon œil, sur son propre fief ou à proximité, un bouleversement du type ville nouvelle, susceptible à terme, de modifier fondamentalement le visage socio-professionnel de son électorat »<sup>1</sup>. Puis ce fut le tour du Conseil Général de l'Eure, critiquant à la fois, lors d'une session extraordinaire de l'assemblée départementale, « le fait du Prince »<sup>2</sup>, un choix fait au détriment des autres villes du département et du plateau en particulier, ainsi qu'une décision dont la finalité, en termes d'aménagement, profitait plus au département de la Seine-Maritime – Le Vaudreuil étant présentée comme un relais du rayonnement rouennais – qu'à celui de L'Eure. Les critiques suivantes vinrent naturellement des propriétaires fonciers inclus dans le périmètre de la ville nouvelle et qui décidèrent alors de se regrouper en association de défense, soutenus dans leur démarche par les élus communaux du secteur qui craignaient la diminution des subventions publiques versées à leur commune et réclamèrent aussitôt des compensations. L'attitude des élus de Seine-Maritime fut plus ambiguë. Ils se rallièrent dans un premier temps au projet car Jean Lecanuet, Maire de Rouen, était dans la nécessité d'affirmer le rôle dominant de sa ville dans la région et se trouvait ainsi dépendant d'un projet régional dont le Vaudreuil était une composante, au même titre que l'aménagement d'un quartier d'affaires dans l'agglomération rouennaise. C'est la raison pour laquelle, les techniciens et élus de la préfecture de Seine-Maritime ont élaboré très rapidement le SDAU de l'agglomération – adopté en 1972 – afin d'être en mesure de lancer le quartier rive-gauche le plus rapidement possible – première ZAC en 1973. Ce ralliement entraîna un vote favorable des élus de la région réunis au sein de la CODER lors de la présentation du schéma d'aménagement de la Basse-Seine en 1968. Mais il s'exerça à partir de cette date sous deux conditions : « la première, c'est que la croissance démographique et économique de la Basse-Seine corresponde à un niveau tel que les communes existantes ne soient manifestement plus en mesure d'accueillir cette croissance de façon harmonieuse ; la seconde : que les crédits, forcément considérables, nécessaires à la construction de cette ville ne soient pas prélevés sur les enveloppes régionales, que l'apport financier propre de la région demeure donc très faible »<sup>3</sup>. Toute cette ambiguïté du soutien – d'aucuns diront typiquement normande – ne pouvait conduire qu'à une contradiction et à une opposition larvée. En liant le projet du Vaudreuil à une croissance régionale exceptionnelle – que rien ne permettait d'entrevoir en dehors des franges limitrophes de

---

<sup>1</sup> Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 54

<sup>2</sup> Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 51 : déclaration d'Augustin Azémia, adjoint au Maire d'Evreux devant le Conseil Général.

<sup>3</sup> Propos tenus par Jean Lecanuet cités dans Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 30.

la région parisienne –, les élus de Seine-Maritime témoignaient en réalité de leur hostilité. Celle-ci n'a pas manqué de se manifester lorsqu'il s'est agi de constituer en 1971, en complément de l'EPA créé lui-même en 1972<sup>1</sup>, un syndicat mixte chargé de l'aménagement hydraulique et de la construction de la base de loisirs de la ville nouvelle. En effet, la Seine-Maritime refusa d'abord d'y participer – et ce jusqu'en 1976 – indiquant par-là qu'elle ne voulait pas avoir à financer une partie du projet. Cet acte, provoqua à son tour la colère et l'incompréhension des élus de l'Eure qui réclamèrent, pour embarrasser leurs voisins, au moment de la mise en place des Etablissements publics régionaux en 1972, une réunification des deux Normandies. Cette crise et ces tensions locales ne purent jamais être vraiment désamorcées. Certes, dès que le gouvernement eût pris sa décision en 1968, le Préfet Chaussade s'engagea au nom de l'Etat à ce que les crédits d'aménagement du Vaudreuil ne fussent pas prélevés sur l'enveloppe régionale prévue au 6<sup>ième</sup> Plan, rappelant par ailleurs que la ville nouvelle ne devait pas capter plus de 10 % de la croissance démographique. D'un autre côté, les élus de l'Eure entamèrent leur ralliement sous l'influence de Rémy Montagne, Conseiller Général du Pont de l'Arche qui, avec l'aide d'André Chéville, Maire de la commune du Vaudreuil, réussit à faire comprendre à ses collègues qu'il valait mieux participer que rester en dehors, afin de pouvoir infléchir le projet et de bénéficier des financements induits par une telle opération. Certes encore, Jérôme Monod, Délégué à l'aménagement du territoire et André Bettencourt, son ministre de tutelle, firent à leur tour un déplacement sur le terrain en septembre 1971, pour commenter devant les élus les décisions prises en CIAT le 26 mai 1970<sup>2</sup> : « les crédits et dotations de logements nécessaires à la ville nouvelle [...] ne seront pas prélevés sur l'enveloppe régionale au détriment des autres collectivités. Ils seront individualisés au niveau national dans le cadre d'un programme finalisé "villes nouvelles" du 6<sup>ième</sup> Plan. Cette inscription les fait bénéficier d'une priorité »<sup>3</sup>. Se trouvaient également confirmées tout un ensemble d'aides spécifiques soit à l'établissement public d'aménagement, soit aux collectivités concernées, ainsi que des dotations exceptionnelles pour la construction d'un central téléphonique et d'une station de broyage des déchets urbains, destinés à accompagner la création de 6500 logements prévus dans le cadre du Plan. Mais si diverses annonces contribuèrent à changer le climat dans l'Eure et dans la plaine de Poses-Tournedos, elles ne désamorçèrent pas la réticence des élus de Seine-Maritime et particulièrement celle des édiles rouennais. Ceux-ci se consacrèrent alors entièrement à l'aménagement de la rive gauche de Rouen dont Jean Lecanuet s'attacha à réorienter le projet en faveur de la commune-centre, projet qui devait prendre la forme d'une rénovation urbaine du quartier Saint-Sever. En effet, alors que le Préfet Chaussade et Jean-Paul Lacaze plaidaient pour une intervention de grande ampleur visant à constituer un axe tertiaire Nord-Sud s'étirant de Rouen au Madrillet<sup>4</sup>, les élus de Rouen se sont attachés à ne réaliser que la partie du programme comprise dans l'hypercentre. Ce sont ainsi 210 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, 240 000 m<sup>2</sup> de bureaux avec à la clé 20000 emplois qui étaient prévus par la MEABS. Mais les élus rouennais ne songèrent qu'à infléchir ce projet, jamais de manière directe toutefois, puisque c'est la SORETUR – Société rouennaise d'études urbaines –, bureau d'études dépendant de la ville, qui prit en charge la formulation des critiques, le directeur de cette structure allant même jusqu'à parler, pour le programme de la MEABS, d'« une nouvelle

---

<sup>1</sup> L'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil remplaçait lui-même la mission d'études et d'aménagement du Vaudreuil créée en 1968 pour préparer la conduite de l'opération.

<sup>2</sup> Le relevé de décisions comprenait : la protection et l'aménagement hydraulique du site ; le lancement d'une ville nouvelle destinée à accueillir 70000 habitants à l'horizon 1985 et 140000 en 2000 ; la création avec le concours des collectivités locales d'une base de loisirs.

<sup>3</sup> Déclaration du Ministre délégué à l'aménagement du territoire, André Bettencourt, rapportée par Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 62.

<sup>4</sup> « L'effort devra porter en première urgence sur la rénovation du quartier Saint-Sever. Mais cette action ne peut suffire, et en particulier certaines activités à vocation régionale ne pourront s'installer dans le quartier Saint-Sever rénové parce qu'elles ont besoin de surfaces trop grandes. La seule chance d'éviter leur dispersion anarchique à la périphérie de l'agglomération consistera à les concentrer le long de l'axe Nord-sud de la rive gauche jusqu'au Madrillet ». Extrait du schéma d'aménagement de la Basse-Seine de mars 1968 cité dans *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989.

copie des Américains par les ingénieurs des Ponts »<sup>1</sup>. Même si l'Etat accepta par la suite de tempérer son schéma d'aménagement du Grand Rouen, en parlant d'axe discontinu ponctué de points forts, la ville de Rouen poursuivit dans sa démarche en lançant très rapidement l'opération Saint-Sever « sept ans seulement après les premières études, un temps record, mais un record sans doute jugé indispensable par les élus rouennais pour ne pas autoriser dans le même temps un doublet concurrent au Madrillet »<sup>2</sup>. De fait, le projet de la CCI d'aménager 40000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales sur ce site se trouvait ainsi remis en cause. Toutefois, la réalisation définitive est loin d'avoir répondu aux ambitions affichées par l'Etat. Avec un centre commercial de 4000 m<sup>2</sup>, 1200 logements et 40000 m<sup>2</sup> de bureaux construits en partie sur une dalle – à la mode de l'époque – le programme est demeuré assez modeste et en 1983, une des tours de bureaux – la tour Bretagne – n'avait encore que deux utilisateurs. Il est vrai que dans l'intervalle, la crise économique était venue tuer dans l'œuf la plupart des espoirs alors forgés d'une croissance économique rapide. Mais si l'opération est demeurée modeste par rapport aux objectifs, la ville de Rouen a réussi son pari : concentrer le développement tertiaire sur l'hypercentre. Cette stratégie communale, aux antipodes des ambitions de métropolisation voulues pour la capitale haut-normande, a d'ailleurs été confirmée par deux événements. Lors de l'inauguration du nouveau quartier, Jean Lecanuet a notamment déclaré : « si l'opération n'avait pas vu le jour, c'est au Madrillet qu'elle se serait réalisée », indiquant par-là l'ampleur des rivalités internes à l'agglomération. Par ailleurs, à la fin des années 1970, était prise la décision de boucler Saint-Sever par une rocade routière de contournement, empêchant ainsi définitivement la création de l'axe structurant que l'Etat avait envisagé.

Ces deux exemples du Vaudreuil et de Saint-Sever sont, avec l'université de technologie de Compiègne – qui, en ce qui la concerne, fut l'illustration d'une implantation parfaitement réussie –, les seules opérations connues qui découlent directement des axes retenus pour l'aménagement de la couronne du Bassin parisien et des zones d'appui qui la composent. Le cas haut-normand permet d'entrevoir avec netteté toute la différence entre la traduction opérationnelle des projets de l'Etat en Ile-de-France et celle obtenue dans l'aire régionale du Bassin parisien. Alors qu'en région parisienne, Paul Delouvrier a pu compter sur un contexte politique d'une exceptionnelle qualité – soutien de l'administration centrale et des élus –, en Basse-Seine, le Préfet de région et le Directeur général de la Mission d'étude, ultérieurement responsable de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle, ont dû, malgré leur volontarisme, composer sans cesse avec l'hostilité plus ou moins franche des élus locaux. Cette situation politique défavorable n'est pas sans relation avec l'échec relatif des deux opérations-phares de l'intervention planificatrice de l'Etat en Haute-Normandie. On a déjà vu comment le quartier de Saint-Sever, de centre directionnel régional, avait fini par devenir une simple intervention d'intérêt communal, tant dans sa mise en œuvre que dans ses objectifs. En ce qui concerne Le Vaudreuil, l'engagement de l'Etat ne s'est pas poursuivi au-delà du 6<sup>ième</sup> plan dont les objectifs n'ont d'ailleurs jamais été atteints puisque au début des années 1990, la population dénombrée dans le périmètre de l'agglomération nouvelle atteignait à peine 12000 habitants, pour 4000 logements achevés. Cette médiocrité du bilan a d'ailleurs conduit à la dissolution de l'établissement public d'aménagement en 1988. Si le retournement de la conjoncture économique – la ville a commencé à sortir de terre à partir de 1975 – est pour beaucoup dans cet échec relatif, la défiance des élus locaux a également beaucoup contribué au désengagement de l'Etat, notamment après la mort de Georges Pompidou : « dès le départ, cette ville a souffert de son rejet par la majeure partie des acteurs politiques en présence. Elle a été dès l'origine ressentie comme le symbole de la prédominance du pouvoir central vis-à-vis du pouvoir régional, puisqu'elle a été imposée d'en haut : la CODER ne donnait qu'un avis, seul le CIAT prenait la décision. L'Etat lui-même gardera paradoxalement ses distances avec cette ville nouvelle qui lui pèse à force de ne pas réussir »<sup>3</sup>. Enfin, il ne faut pas oublier que dans un climat plus favorable et

---

<sup>1</sup> Cité dans *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989.

<sup>2</sup> *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989.

<sup>3</sup> *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989

à proximité de Paris, les villes nouvelles d'Ile-de-France proposaient une offre immobilière largement aussi concurrentielle puisque les mécanismes particuliers de gestion du foncier y ont toujours permis une "production" urbaine abondante et bon marché. Cet échec a largement marqué l'action de l'Etat dans le Bassin parisien et permet de comprendre en partie le désengagement ultérieur. Il explique également que face à la dynamique francilienne les territoires de l'aire régionale du Bassin parisien n'ont jamais représenté une alternative convaincante pour le développement de certaines activités tertiaires supérieures. Il est donc, comme le note Jean-Paul Lacaze, une des causes du décalage et même du décrochage de l'aménagement de l'aire régionale du Bassin parisien et par conséquent de sa dynamique, alors même que Le Vaudreuil, au même titre que quelques autres sites, aurait pu être davantage valorisé : « dans ce site [ Le Vaudreuil ] comme à Orléans La Source et autour de l'université technologique de Compiègne, la preuve est vite apportée qu'il suffit d'une impulsion énergique, de moyens financiers finalement assez modestes, et des choix urbanistiques jouant sur la faible densité et le cadre végétal pour obtenir des résultats substantiels. [...] La démonstration est ainsi esquissée qu'une stratégie de la croissance diffuse dans le Bassin, stratégie comparable à celle adoptée dans le Sud-Est de l'Angleterre, peut constituer une alternative au moins partielle au schéma de croissance en continuité choisi par Delouvrier et refusé dans le cas de Londres »<sup>1</sup>.

Mais il n'est pas possible de juger de la portée opérationnelle du schéma d'aménagement du Bassin parisien sans évoquer, même succinctement, l'ensemble des mesures prises en faveur de la décentralisation tertiaire dont le Livre Blanc de 1966 a fait l'un des axes forts d'une nouvelle étape du desserrement des activités de l'Ile-de-France vers les villes de l'aire régionale.

La décentralisation tertiaire n'est pas une politique née avec le schéma directeur de la région parisienne ou avec le *Livre blanc du Bassin parisien*. Bien antérieure, elle est le prolongement d'une décentralisation industrielle que les décrets de 1955 instaurant l'agrément ont amorcée. C'est en 1967 qu'a été créé le Comité de décentralisation chargé de gérer cette procédure pour le compte de la DATAR. En même temps, l'agrément pour la construction et l'utilisation de bureaux en région parisienne a été mis en place, en vue d'inciter les activités tertiaires à d'autres choix de localisation que la région-capitale. La décentralisation tertiaire est alors devenue une priorité d'aménagement du territoire en faveur des « métropoles d'équilibre, des chefs lieux de région et des villes de la couronne du Bassin parisien ». D'abord non plafonné, l'agrément s'est progressivement durci : en décembre 1973 un premier quota de construction a été établi à 950000 m<sup>2</sup> pour l'Ile-de-France dont 400000 pour les bureaux en blanc ; celui-ci a été ramené à 700 000 m<sup>2</sup> en 1975. Jusqu'au milieu des années 1980 – à l'exception de 1981 –, la crise a fait que ce seuil n'a jamais été dépassé, légitimant ainsi un desserrement de l'étau, par la suppression de l'agrément d'abord pour les quartiers généraux des grandes multinationales en 1981, puis pour les bureaux en blanc en 1985, décision qui n'est pas étrangère au "boom" de l'immobilier d'entreprise dans la seconde moitié des années 1980. Enfin, si l'agrément a été rétabli pour ces bureaux non affectés dès 1990 à Paris et dans 24 communes de l'Ouest parisien, depuis l'autorisation délivrée par le comité de décentralisation a été remplacée par un conventionnement entre l'Etat et les collectivités locales. Par son pouvoir de contrainte, l'agrément a été un instrument important de la réorientation vers la province d'un certain nombre d'activités tertiaires en développement, comme on a pu le noter à propos d'Orléans : « les autorisations n'ont été accordées qu'exceptionnellement, sauf dans quelques secteurs aménagés en vue de l'installation de bureaux (Bercy-gare de Lyon, Place d'Italie, Front de Seine, Montparnasse...) et cet arsenal législatif a été à l'origine de l'installation à Orléans de plusieurs établissements tertiaires : ainsi *IBM France* aurait souhaité s'agrandir à Paris, 33 000 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires lui étant nécessaires en 1963, mais la DATAR n'a accordé des locaux qu'en contrepartie d'une décentralisation en province (en gros 1 m<sup>2</sup> dans la capitale pour 1m<sup>2</sup> installé en province) et l'entreprise, pour pouvoir développer ses services commerciaux parisiens, a dû se résoudre à installer en province non seulement usines

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Lacaze, "la prospective et l'action", *Metropolis*, 1995, n° 104-105, pp. 117-121.

et centres de recherche, mais aussi son centre administratif, aujourd'hui à Saint-Jean-de-Braye »<sup>1</sup>. Cependant, avec le lancement des villes nouvelles franciliennes, et l'inclusion des bureaux dans la procédure d'agrément, cette méthode contraignante a été peu à peu réorientée au bénéfice de ces dernières, à l'instigation notamment du Préfet Maurice Doublet : « alors qu'aucun texte ne l'imposait [...], j'ai subordonné l'octroi d'un agrément en zone dense à la réalisation d'un programme au moins équivalent en ville nouvelle »<sup>2</sup>. Pour cette raison notamment, la politique de décentralisation tertiaire a été réorganisée à partir de cette date, sur la base de nouveaux moyens d'intervention, afin de tenir compte de ce changement de stratégie. Ainsi à partir de 1967 puis de 1972, une prime à la localisation des activités tertiaires (PLAT et PLAR pour la recherche), calée sur la prime de développement industriel prévue pour les entreprises du secondaire, a été mise en place. D'abord faiblement efficace – car les projets primables devaient, pour être éligibles, réaliser un niveau minimum d'investissements, ce qui n'est guère possible pour la majeure partie des activités du secteur –, le système a été réformé en avril 1976, en supprimant toute référence à l'investissement, tandis que le seuil de création d'emplois était abaissé de 100 à 30. De même, la carte des aides a alors été élargie par rapport à la précédente, la plupart des régions du cœur Bassin parisien – ce qui comprend toutes les grandes villes à l'exception de Caen, Troyes et le Mans – demeurant toutefois en zone blanche, en contradiction partielle avec les objectifs affichés en 1967. Cette politique devenait ainsi prioritairement un instrument de développement des métropoles d'équilibre. La prime d'aménagement du territoire pour les activités tertiaires a prorogé cette ligne d'action en 1982 mais son efficacité est cependant demeurée assez faible en raison d'un seuil de création d'emplois encore trop élevé – 20 emplois –, par rapport à la nature des activités susceptibles d'être intéressées. A cette politique d'aides financières se sont ajoutées d'autres mesures plus ciblées dont les résultats ont été très inégaux<sup>3</sup> :

- Désignation du secteur de la banque et des assurances comme secteur prioritaire de décentralisation à partir de 1972, avec la mise en place d'une section spécialisée dans les institutions financières au sein du comité de décentralisation et, en 1973, la création de contrats de localisation concernant principalement les entreprises nationalisées du secteur.
- Décision en 1973 de délocaliser 20000 emplois des administrations publiques.
- Implication des organismes de retraites à partir de 1974.
- Création en 1974 de l'association Bureaux-Province, chargée de promouvoir le parc immobilier des grandes villes françaises auprès des entreprises tertiaires, avec organisation de voyages promotionnels dans plusieurs grandes villes, parmi lesquelles Orléans et Rouen dans le Bassin parisien.
- Instauration en 1974 de programmes pluriannuels de localisation des administrations.
- Extension en 1979 du principe des contrats de localisation à l'ensemble du secteur public et para-public, en contrepartie d'aides à la réimplantation impliquant des financements de l'Etat et des collectivités locales d'accueil.
- Obligation faite en 1983 à tous les ministères de présenter un plan de localisation dans le but de geler les extensions en région parisienne.
- Relance de cette mesure en 1987 en raison d'un faible taux de réponse des administrations, relance confirmée en 1988 et en 1990 avec fixation d'une échéance au 30 juillet 1991 qui a permis d'établir un objectif de 30000 emplois à délocaliser d'ici la fin de siècle.

Force est aujourd'hui de constater que les résultats de ce train de mesures ont été particulièrement modestes pour l'ensemble de la province, et plus encore pour les régions du Bassin parisien. Tout d'abord, en termes géographiques, l'aire d'influence de Paris a disparu

<sup>1</sup> Max Daumas, "La décentralisation des activités du tertiaire à Orléans", *Etudes ligériennes*, 1979, n° 4, pp. 29-52, p. 33. Ici, il ne s'agit pas toutefois d'une décentralisation tertiaire type, comme on en rencontrera dans le courant des années 1970, car l'entreprise concernée est de nature industrielle, la localisation de ses fonctions tertiaires ayant été affectée dans le cadre de la procédure normale concernant les activités de production.

<sup>2</sup> Maurice Doublet, *op. cit.*, 1976, p; 254.

<sup>3</sup> Sources : DATAR, *Rapports d'activités*, 1973-1991 et *Rapports d'activité du Comité de décentralisation*, 1985-1993.



rapidement des priorités des pouvoirs publics, tant au niveau de la carte des aides que dans le cadre de la discussion des plans de localisation négociés avec les banques et les administrations. Ensuite, avec la crise économique et la réduction relative des moyens budgétaires du secteur public, la réalisation effective des délocalisations est devenue de plus en plus difficile, jusqu'à la fin des années 1980<sup>1</sup> où la flambée des prix immobiliers a fait miroiter aux administrations parisiennes des perspectives de valorisation importante de leurs actifs immobiliers et a ainsi permis d'envisager d'autofinancer le départ de certains services<sup>2</sup>. Enfin, la métropolisation des années 1980 a dynamisé la création d'activités tertiaires en Ile-de-France au détriment d'autres villes ou régions, avec d'autant plus de force que la levée de l'agrément sur les bureaux non affectés a fait disparaître une bonne partie de la contrainte administrative.

Ce faisant, le bilan quantitatif de cette politique apparaît particulièrement modeste mais reste mal connu puisque la plupart des enquêtes à ce sujet remontent à la fin des années 1970<sup>3</sup>. De son côté l'association Bureaux Province a recensé 50 400 emplois délocalisés ou créés entre 1963 et 1977 dont 12 900 dans les régions du Bassin parisien, soit 24 % du total, chiffre assez éloigné des résultats enregistrés dans le même temps pour la décentralisation industrielle. Le maximum enregistré l'a été dans la région Centre avec 58,4 % des opérations (7050 emplois), en particulier à Orléans sur le pôle tertiaire de La Source. Au contraire, la Haute-Normandie, la Picardie, la Champagne n'ont reçu qu'entre 1240 et 1700 emplois chacun, le score le plus faible concernant la Bourgogne avec moins de 500 emplois<sup>4</sup>. C'est donc bien la Métropole-Jardin qui a, conformément au schéma d'aménagement du Bassin parisien, été la plus favorisée même si cette dynamique tient davantage aux conditions d'accueil offertes par les villes de la région – offre immobilière spécifique – qu'à l'action concertée des pouvoirs publics. De fait, comme l'a fort bien remarqué Jacques Bonnet, un double mouvement a marqué ces délocalisations tertiaires : « l'un affecte les activités à caractère technique – informatique, recherche, formation – qui, pénalisées à Paris par des charges trop lourdes, trouvent dans les villes moyennes de la grande couronne du Bassin parisien, aisément accessibles à partir de la capitale, de vastes terrains à des prix raisonnables ; et l'autre concerne des professions de nature commerciale – banque, conseil essentiellement – attirées vers les grandes métropoles d'équilibre par les exigences du marché »<sup>5</sup>. En d'autres termes, l'aire régionale du Bassin parisien est parvenue à attirer quelques activités de back-office, tandis que le tertiaire directionnel se desserrait plus facilement vers les principales villes de l'armature urbaine, plus éloignées de la capitale. Pour les années qui ont suivi l'établissement de ces enquêtes, les résultats sont relativement peu connus mais ils portent sur des effectifs très réduits, tant pour le secteur privé que pour le secteur public, en tout cas en ce qui concerne les villes de la couronne du Bassin parisien :

- 1977 : services administratifs de la *Caisse centrale des banques populaires* (120 emplois) et *SESSI* à Caen ; Centre informatique de la *BNP* au Vaudreuil
- 1979 : division acoustique du laboratoire national d'essais à Auxerre et service national des examens des permis de conduire à Troyes ; services techniques de *Gaz de France* à Compiègne
- 1982 : centre technique documentaire de *l'Institut national de la propriété industrielle* (15 emplois) à Compiègne ; Centre annexe du bassin d'essais des carènes (40 emplois) et

---

<sup>1</sup> Mais la crise n'explique pas tout, l'absence de volonté a eu un rôle tout aussi important puisque bon nombre de services publics ont continué à multiplier leurs implantations en région parisienne dans les années 1980 : « les administrations centrales et plus encore les organismes sous tutelle – le secteur para-public dans son ensemble – continuent d'accroître leur parc de bureaux en Ile-de-France ; la plupart cherchent à se soustraire à l'obligation qui leur est faite de présenter un plan de localisation ». *Rapport du Comité de décentralisation*, 1990, p. 105.

<sup>2</sup> Cette perspective fut de courte durée. L'effondrement des prix dans l'immobilier de bureau au début des années 1990 a rapidement contrecarré les nouvelles velléités de décentralisation des administrations.

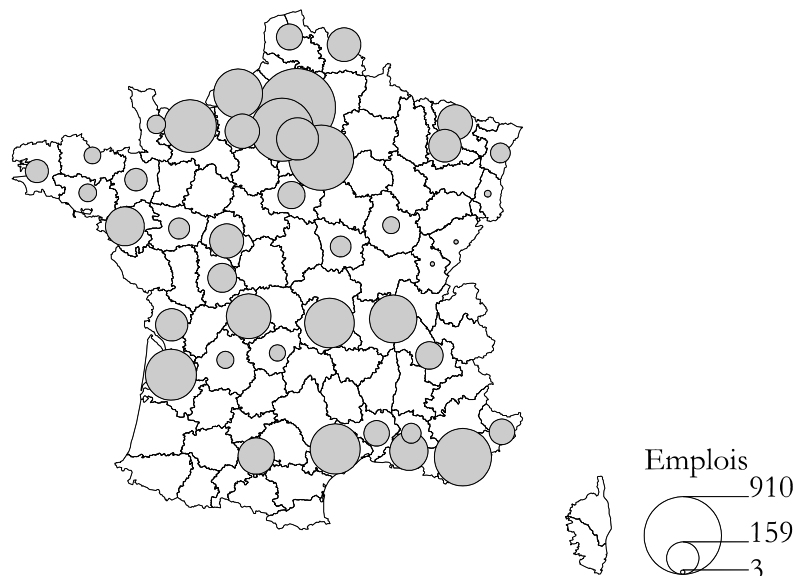
<sup>3</sup> Notamment *Analyse de l'Espace*, n° 4, 1978, "Décentralisation des activités tertiaires en France" qui recensait entre 1962 et 1978 des mouvements portant sur approximativement 45 000 emplois.

<sup>4</sup> Jacqueline Lieutaud, "L'évolution des délocalisations dans le Bassin parisien", *Cahiers du CREPIF*, juin 1994, n° 47, pp. 51-70.

<sup>5</sup> Jacques Bonnet, "la décentralisation des activités tertiaires en France", *Revue de géographie de Lyon*, 1979, n°4, pp. 357-368.

départements de *Thomson* et *Burroughs* au Vaudreuil ; Centre régional de la navigation aérienne à Reims (550 emplois) ;

A propos des délocalisations décidées sous le gouvernement d'Edith Cresson en 1991, dont on a vu précédemment l'ampleur, les estimations quantitatives sont un peu plus significatives mais les évaluations réalisées récemment montrent que le plan a une fois encore largement avorté<sup>1</sup>. Toujours est-il que les villes du Bassin parisien ont été largement évitées comme le montre la carte suivante sur les 10 000 emplois inclus dans le train des transferts d'emplois publics au 29 janvier 1992.



**Carte 142 : Transferts d'emplois publics décidés à l'issue des CIAT de 1991 et 1992 par département.** (Source : *La lettre de Matignon*, n°366, 10 février 1992)

On constate en effet que, hormis le département de l'Oise – délocalisation à Creil de nombreux services du ministère de la Défense ainsi que de régiments armés – de la Seine-Maritime – délocalisation du *Centre national de documentation pédagogique* – et du Calvados – nombreuses opérations à Caen concernant le *SESSI*, le ministère des anciens combattants et des organismes de recherche –, l'aire régionale du Bassin parisien, en particulier dans ses composantes les plus périphériques, est demeurée à l'écart. Dans les destinations privilégiées, on retrouve les grandes villes de l'armature urbaine – Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes –, les régions en difficulté – Lorraine, Limousin, Auvergne – ainsi que les régions méditerranéennes – impact de l'héliotropisme. Paradoxalement les départements de l'Est et du Nord de la région parisienne se distinguent par l'ampleur quantitative des transferts qui sont ici un outil de la politique de la ville – implantations à Saint-Denis, Aubervilliers, Sarcelles – et un moyen de remplir les villes nouvelles, Sénart notamment, en relative difficulté.

Par conséquent, il est clair que les discours sur le caractère prioritaire des décentralisations tertiaires dans l'aire régionale du Bassin parisien n'ont pas été suivis d'effets, tant en ce qui concerne les administrations publiques que les entreprises privées. Quelques villes seulement ont été privilégiées – Orléans, Tours ou Caen – dans des proportions toutefois moindres que les "métropoles d'équilibre" – Toulouse, Lyon – qui ont enregistré les mouvements les plus significatifs, quoique très en retrait par rapport aux ambitions affichées et à la manne qu'a pu représenter en son temps la décentralisation industrielle.

<sup>1</sup> Alain Fouché, "Les délocalisations administratives et le développement local", *Journal officiel de la République française. Avis et rapports du Conseil économique et social*, 22 octobre 1997, n°17, pp. 55-219., et Nicole de Montricher, "les délocalisations en France", *Revue française d'administration publique*, juillet - octobre 1998, n° 87, pp. 423-432.

En conclusion, il est donc clair que la dichotomie ayant prévalu depuis la fin des années 1960 dans l'aménagement du Bassin parisien – SDAURP d'une part, schéma d'aménagement du Bassin parisien d'autre part – est bien une des causes du décalage géographique important dans la traduction des objectifs affichés de planification. Autant les moyens dévolus à la région-capitale ont été importants et efficaces, en raison d'un management public qui n'a guère connu de dysfonctionnements et a fait l'objet d'un large consensus politique entre l'administration et les élus, autant ceux destinés à l'aire régionale du Bassin parisien paraissent parcellaires, inorganisés et inconstants dans le temps comme dans l'espace, la réticence des milieux locaux – comme l'a montré l'exemple de la Haute-Normandie – n'ayant pas peu contribué à l'échec relatif de cette politique.

Mais cette constatation n'aurait pas une telle portée si, par ailleurs, ces exercices de planification n'avaient pas subi, du fait de leur inscription dans la longue durée, l'impact négatif des erreurs de prévision ainsi que du retournement des conjonctures économique et démographique.

### **3) Erreurs prospectives et aléas des conjonctures : un handicap grave pour les politiques d'aménagement et de planification.**

L'examen des objectifs retenus pour les politiques de planification du Bassin parisien et de l'Ile-de-France nous ont déjà permis de remarquer l'existence d'erreurs dans les cadrages prévisionnels sous-tendant les orientations d'aménagement. Ainsi est-il apparu que, pour la région parisienne, les tendances d'évolution démographique entre 1954 et 1962 ont servi à élaborer une évaluation prospective de la population à l'horizon 2000 fixée à 14 millions d'habitants – en retrait de deux millions par rapport à une projection linéaire – tandis qu'au contraire, pour le Bassin parisien, les pourcentages d'évolution constatés au début des années 1960 ont été accentués pour établir les prévisions démographiques à l'horizon 1985. Cette accentuation permettait ainsi d'intégrer les effets escomptés d'une politique volontariste de décentralisation des activités présentes en région parisienne.

Ces prévisions largement erronées, comme l'ont révélé par la suite les mutations de la dynamique démographique nationale, ont déterminé, pour une bonne part, le succès ou l'échec relatif des politiques publiques conduites en matière d'aménagement.

S'agissant de l'Ile-de-France, l'exercice prévisionnel ne reposait sur aucune base scientifique et statistique solide puisque l'INSEE a toujours refusé de cautionner – mais aussi d'invalider – les résultats avancés par Paul Delouvrier, estimant ne pas pouvoir réaliser de prospective à si long terme : « comme l'INSEE se refusait à donner des prévisions démographiques à plus de cinq ans, nous dûmes extrapoler nous-mêmes quarante ans en avant, c'est-à-dire jusqu'à l'an 2000. Nous nous rendîmes compte que la population globale du pays atteindrait entre 60 et 70 millions d'habitants, et qu'il était impossible qu'un aménagement du territoire, même énergiquement mené, pût empêcher l'agglomération parisienne de croître elle aussi »<sup>1</sup>. Ce cadrage prévisionnel, même largement bricolé, a servi à Paul Delouvrier d'instrument politique pour obtenir une mobilisation sans précédent des pouvoirs publics. Peu importait alors la rigueur de la méthode. Seule comptait la portée de celle-ci, à savoir la possibilité d'infléchir au profit du schéma directeur une partie des politiques d'aménagement. Néanmoins, malgré la non-vérification par la suite de ses hypothèses – puisque l'Ile-de-France n'avait pas encore atteint 12 millions d'habitants en 1999 –, Paul Delouvrier a toujours refusé d'admettre qu'il s'était trompé – davantage d'ailleurs sur l'évolution provinciale que sur celle de la région capitale –, préférant considérer les variations des années 1970 et 1980 comme marginales : « nos chiffres étaient un peu excessifs parce que nous n'avions prévu ni la pilule et la baisse de la natalité ni la crise pétrolière qui allait marquer la fin des "trente glorieuses", donc la diminution relative de l'immigration. Mais nous ne nous sommes pas trompés quant à l'hypothèse basse puisque, d'après

---

<sup>1</sup> Paul Delouvrier, *art. cit.*, 1990, n°17, p. 89.

le recensement de 1990, la région comptera douze millions d'habitants à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle. Dès lors, nous basant sur le chiffre moyen de quatorze millions, nous avons à concevoir les logements, les emplois, les moyens de transports, les grandes infrastructures, etc., pour cinq millions et demi de personnes supplémentaires »<sup>1</sup>.

Les prévisions franciliennes déjà sur-dimensionnées, celles affichées pour le reste du Bassin parisien apparaissent par conséquent plus erronées encore, puisqu'elles accentuaient délibérément les évolutions escomptées par la croissance tendancielle. Pourtant, lors de la discussion des conclusions du Livre blanc et de la préparation des directives nationales d'aménagement du Bassin parisien, leur caractère irréaliste avait déjà été souligné par certains, s'agissant en particulier du report de la croissance à l'extrémité des axes traversant les zones d'appui : « qu'advient-il sur le terrain ? Nous savons que Creil constitue une amorce sérieuse de développement sur l'Oise, et que la population fixée dans le périmètre d'étude du schéma d'aménagement de la Basse Vallée de la Seine a augmenté en six ans de 8,91 %. Mais, observée avec davantage d'attention, l'évolution se révèle beaucoup moins satisfaisante. En amont de Creil, l'influx économique et par conséquent démographique diminue rapidement. Et il en va de même le long de la Basse Vallée de la Seine, puisque derrière une moyenne rassurante, les taux de croissance particuliers aux trois agglomérations principales diminuent d'Est en Ouest entre les deux derniers recensements [1962 et 1968] ; Evreux a atteint 15,02 %, Rouen 12,21 % et Le Havre 9,71 %. On ne saurait trop insister sur le fait qu'en raison de la disposition rayonnante des axes, la distance qui les sépare à leur origine est relativement courte : le risque d'assister à une interférence de leurs épaissements et, par conséquent, au colmatage des espaces interstitiels n'est pas illusoire. [...] Notre parti d'aménagement est-il "mal parti" ? Nos craintes seraient moins vives si une même politique volontariste animait à la fois, au niveau de la stratégie globale, et la région de Paris et le Bassin parisien »<sup>2</sup>. Cet avertissement n'a pourtant pas été entendu et l'optimisme l'a largement emporté comme le montrent les déclarations faites à l'époque par les géographes : « à tout point de vue maintenant, les régions du Bassin parisien sont parmi les mieux placées de France, et soulèvent l'envie par leur taux de croissance et par leur dynamisme : c'est vrai depuis longtemps pour la grande agriculture, c'est vrai désormais pour les villes aussi. [...] Etant donné leurs faiblesses de naguère, ne peut-on dire qu'il est déjà surprenant, presque miraculeux, que les villes du Bassin parisien, loin d'être définitivement annihilées par une capitale qui n'a jamais été aussi puissante, renaissent et croissent à des taux au moins égaux et souvent supérieurs à ceux des villes moyennes beaucoup plus éloignées »<sup>3</sup>.

Il a fallu attendre 1975, après la publication des résultats du recensement, pour que le caractère erroné des prévisions concernant l'aire régionale du Bassin parisien apparaisse au grand jour, mais sans pour autant susciter de grandes inquiétudes : « si l'évolution s'effectue bien dans le sens souhaité, elle n'a toutefois pas, à ce jour, l'ampleur prévue dans le Livre Blanc »<sup>4</sup>. En effet, dans le même temps, on constatait que « les disparités régionales de qualification d'emplois étaient plus fortes en 1968 qu'en 1973 »<sup>5</sup>, phénomène indicatif d'un lent rattrapage de l'aire régionale. Toutefois, par rapport au reste du pays les écarts demeuraient : « cette région, qui a traditionnellement bénéficié d'une part importante des décentralisations, a certes amélioré la qualification de ses emplois, mais moins vite que les autres régions du territoire »<sup>6</sup>. Et surtout, le parti d'aménagement du Livre Blanc se trouvait radicalement remis en cause, comme l'avait prévu le Comité consultatif économique et social d'Ile-de-France en 1969, puisque « la croissance ne

---

<sup>1</sup> Roselyne Chenu, *op. cit.*, 1994, p. 234.

<sup>2</sup> Comité consultatif économique et social de la région parisienne, "rapport présenté par Monsieur Gauer", in *Livre Blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 39.

<sup>3</sup> Roger Brunet, "Le Bassin parisien : berceau de la France", *Découvrir la France*, 1972, n° 23, p. 15-18.

<sup>4</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *Le Bassin parisien, évolution récente et perspectives de développement*, DATAR, IAURIF, octobre 1975, 87 p., p. 11.

<sup>5</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *op. cit.*, 1975, p. 13. Ainsi en 1973 il y avait 2,6 fois plus d'emplois de direction en Ile-de-France que dans le reste du bassin parisien (contre 2,7 en 1968), 1,9 fois plus d'emplois tertiaires qualifiés (contre 2,25 en 1968), 1,2 fois plus d'emplois secondaires qualifiés (contre 1,3 en 1968).

<sup>6</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *op. cit.*, 1975, p. 14.

s'est pas répartie entre les quatre zones d'appui comme le Livre Blanc l'avait souhaité : la Loire Moyenne et le Sud Picardie ont bénéficié d'une croissance plus rapide que prévue, alors que la Basse-Seine a pris du retard par rapport aux projections »<sup>1</sup>. Seules ces deux premières régions du Bassin parisien atteignaient ou dépassaient entre 1968 et 1975 les 3 % de croissance prévus par an, les deux autres stagnant en dessous de 2% – Basse-Seine 1,2 % et Nord-Champagne 1,9 %. Face à ce constat, un nouveau cadre prévisionnel a alors été proposé, sur la base de fourchettes plus larges que précédemment, débouchant sur trois scénarios différenciés : "ralentissement", "décentralisation industrielle", "décentralisation tertiaire". Aucun d'entre eux n'a été officiellement retenu ni même visé en CIAT. La DATAR s'est contentée de prendre acte, de façon très elliptique, des transformations intervenues dans la croissance démographique entre 1968 et 1975, tout en constatant que le ralentissement de celle-ci était plus important en région parisienne que dans le reste du Bassin parisien. Ce constat a servi de base à la justification d'un retrait discret des pouvoirs publics de ce chantier d'aménagement, les interventions en faveur de l'aire régionale se trouvant ramenées "au droit commun" de la politique régionale française – années Giscard –, avec une réorientation des interventions depuis les zones d'appui vers les villes moyennes et les "pays" : « Si les principes de ce livre blanc [du Bassin parisien] sont entrés en application, [...] des évolutions sensibles, notamment à l'examen des résultats du dernier recensement, sont intervenues depuis et une mise à jour des principes d'aménagement de cette vaste zone s'impose. [...] Tout se passe en effet comme si le freinage de la région parisienne était entièrement compensé par l'accélération de la croissance du Bassin parisien (11 % de la croissance nationale entre 1954 et 1962, 14 % entre 1962 et 1968, 18 % entre 1968 et 1975). [...] Il s'agit d'assurer par tous les moyens le renforcement de l'autonomie de chacune des régions face au pôle parisien : schémas régionaux de transports renforçant les liaisons internes à ces régions, promotion des axes transversaux, définition de politiques régionales de villes moyennes et de pays... »<sup>2</sup>.

La caducité des prévisions a ainsi découragé la puissance publique de poursuivre plus loin la politique du Bassin parisien, dans la mesure où les évolutions démographiques rendaient irréalisables les perspectives volontaristes de développement affichées à la fin des années 1960. Au contraire, en Ile-de-France, "les coups partis" représentés par les villes nouvelles ne méritaient pas d'être arrêtés – au risque d'un échec complet de ce qui avait été entrepris jusqu'alors – mais au contraire accélérés, et ceci d'autant plus que le modèle d'urbanisation de la région capitale évoluait vers une dédensification du centre – avec l'instauration du plafond légal de densité (PLD) notamment – et par conséquent vers une extension périphérique acceptable à la condition qu'elle fût concentrée et organisée.

Ce sont donc bien les erreurs de prévisions, particulièrement prononcées pour les zones de l'aire régionale du Bassin parisien, qui ont fini d'éteindre la volonté de l'Etat à conduire une politique spécifique d'aménagement à cette échelle. S'ajoutant à la faible réceptivité des élus des régions concernées, elles ont justifié un désengagement d'autant plus nécessaire que la crise économique n'allait pas laisser beaucoup de marges de manœuvre.

Toujours est-il que l'inconséquence des exercices prospectifs apparaît aujourd'hui avec une force particulière. C'est au niveau urbain que les prévisions ont été les plus décalées. Pour les neuf centres d'appui définis par le Livre blanc, les projections volontaristes se sont traduites par des surévaluations importantes : dans la réalité, les unités urbaines ont plafonné entre les deux tiers et les trois quarts des prévisions, le décalage le plus important étant enregistré pour les villes touchées vigoureusement par la crise économique.

---

<sup>1</sup> Suzy Guionnet-Devoize, *op. cit.*, 1975, p. 18.

<sup>2</sup> DATAR, *Rapport d'activité 1976*, p. 56.

	Population 1990	Prévisions du livre blanc pour 1985	Extrapolation des prévisions pour 1990	Recensement / prévisions extrapolées
Amiens	156140	192500	207500	75.25%
Caen	191505	263000	293435	65.26%
Le Havre	253675	325000	347022	73.10%
Le Mans	189032	240000	260370	72.60%
Orléans	243137	280000	309696	78.51%
Reims	206446	265000	290978	70.95%
Rouen	380220	528000	571674	66.51%
Tours	282193	348000	387478	72.83%
Troyes	122821	162500	176000	69.78%

**Tableau 79 : Comparaison des résultats du recensement de 1990 avec les prévisions démographiques du Livre blanc du Bassin parisien pour les neuf principales villes de l'aire régionale.**

La réactualisation des projections en 1975, pour tenir compte des résultats du recensement de population, reproduit d'ailleurs le même type d'erreurs, à l'exception toutefois du scénario ralentissement qui tient compte, plus que les autres, des évolutions tendanciennes. En effet, pour le scénario décentralisation industrielle, l'erreur est de l'ordre d'un tiers, et de près de 50 % pour le scénario décentralisation tertiaire. C'est dans les franges franciliennes et dans l'espace de la Loire moyenne que les projections sont les moins erronées, signes que la dynamique particulière de ces secteurs géographiques n'avait pas été pressentie à sa juste mesure comme susceptible de se démarquer par rapport à celle du reste du Bassin parisien. Ces erreurs, particulièrement sensibles pour les villes, découlent essentiellement de la méconnaissance d'un phénomène : l'amorce de la périurbanisation que le recensement de 1975 ne faisait que préfigurer avec une certaine discrétion.

		Prévisions de 1975 pour 1985 extrapolées à 1990			Recensement 1990 / prévisions extrapolées		
	Population de 1990	Scénario ralentissement	Scénario décentralisation industrielle	Scénario décentralisation tertiaire	Scénario ralentissement	Scénario décentralisation industrielle	Scénario décentralisation tertiaire
Amiens	156140	192933	262433	324933	80.93%	59.50%	48.05%
Beauvais	57701	76647	113647	138147	75.28%	50.77%	41.77%
Caen	191505	260366	342866	446366	73.55%	55.85%	42.90%
Chartres	85935	87914	118914	147414	97.75%	72.27%	58.30%
Compiègne	67057	80578	106078	135578	83.22%	63.21%	49.46%
Creil	97078	112568	134068	172068	86.24%	72.41%	56.42%
Dreux	48191	57282	101782	112282	84.13%	47.35%	42.92%
Evreux	58007	71139	98639	123639	81.54%	58.81%	46.92%
Le Havre	253675	292828	329828	380328	86.63%	76.91%	66.70%
Le Mans	189032	268820	328820	427820	70.32%	57.49%	44.18%
Montargis	52805	60820	72320	92820	86.82%	73.02%	56.89%
Orléans	243137	233111	282111	366611	104.30%	86.18%	66.32%
Reims	206446	226965	269465	350965	90.96%	76.61%	58.82%
Rouen	380220	454637	521137	683637	83.63%	72.96%	55.62%
Soissons	46174	76159	99159	128659	60.63%	46.57%	35.89%
Tours	282193	299868	354868	444368	94.11%	79.52%	63.50%
Troyes	122821	144926	170426	216926	84.75%	72.07%	56.62%

**Tableau 80 : Projections démographiques de 1975 pour 1985 rapportées à la population de 1990 pour les principales villes de l'aire régionale du bassin parisien.** (Source : Suzy Guionnet-Devoize, *op. cit.*, 1975)

En effet, pour les populations départementales (tableau 81), les distorsions entre prévisions et réalités sont moins criantes. D'abord parce que le phénomène périurbain est pris en compte à l'échelle des départements, non pas en tant que tel, mais parce que l'exode agricole attendu était au milieu des années 1960 estimé moins important que celui qui s'est effectivement

produit. Ensuite, parce que les projections sont ici celles de l'INSEE dont nous avons signalé que la DATAR avait choisi de se démarquer – en en majorant le résultat –, afin de donner une coloration plus volontariste à sa politique d'aménagement du Bassin parisien. Ce faisant, les écarts constatés ne sont que de l'ordre de 5 %, les prévisions allant même jusqu'à sous-estimer la croissance des franges franciliennes et de l'espace ligérien. Néanmoins, l'hypothèse ambitieuse de la DATAR reste décalée de 15 % par rapport à la réalité. Enfin, en mésestimant la croissance des espaces contigus de la région parisienne, les réflexions prospectives de la DATAR ont totalement manqué d'entrevoir que le parti d'aménagement des zones d'appui n'avait que peu de chance de se réaliser de la manière prévue, c'est-à-dire sur la base d'un développement plus puissant en périphérie du Bassin parisien qu'à proximité de la capitale.

	Prévisions de l'INSEE pour 1985	Population 1990	Prévisions extrapolées pour 1990	Recensement / prévisions extrapolées
Aisne	637000	537291	663978	80.92%
Aube	319200	289297	333135	86.84%
Calvados	598000	618729	623478	99.24%
Eure	494300	514025	523083	98.27%
Eure-et-Loir	347500	396073	362717	109.20%
Indre-et-Loire	504300	529416	528017	100.26%
Loiret	501900	580598	526248	110.33%
Loir-et-Cher	297000	305940	307065	99.63%
Marne	567600	558272	594861	93.85%
Oise	697700	725690	744743	97.44%
Orne	308200	293336	314222	93.35%
Sarthe	516000	513593	531870	96.56%
Seine-Maritime	1391500	1223882	1468826	83.32%
Somme	596000	547930	619435	88.46%
Yonne	296300	323138	302061	106.98%
Aire régionale	8072500	7957210	8443739	94.24%
<b>Prévisions du livre blanc</b>	<b>8800000</b>	<b>7957210</b>	<b>9329391</b>	<b>85.29%</b>

**Tableau 81 : Prévisions démographiques départementales de l'INSEE à la fin des années 1960, et comparaisons avec le recensement de 1990.**

Aux distorsions quantitatives et géographiques des projections démographiques, s'ajoutent enfin des décalages dans le domaine des prévisions par secteurs d'activités : l'exode agricole a été ainsi sous-estimé, tandis que la crise industrielle échappait totalement aux anticipations, de même que la tertiarisation de l'économie plus intense que prévue, malgré une implication relativement faible, comme on l'a constaté, de l'aire régionale du Bassin parisien dans la décentralisation tertiaire.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Ensemble
Aire régionale : recensement de 90	215593	1074901	1835545	3126039
Aire régionale : prévisions du livre blanc pour 1985	310200	1641400	1533400	3485000
Aire régionale : extrapolation des prévisions pour 1990	242091	1792443	1657617	3692152
Recensement / prévisions (%)	89.05%	59.97%	110.73%	84.67%

**Tableau 82 : Prévisions d'activités du Livre Blanc du Bassin parisien pour l'aire régionale à l'horizon 1985.**

Les erreurs de prévisions ont donc eu un rôle non négligeable dans l'abandon des politiques d'aménagement en faveur des régions de la couronne du Bassin parisien au cours des années 1970. Parce que ces prévisions étaient délibérément volontaristes par rapport aux projections de l'INSEE, les décalages constatés par la suite avec les évolutions réelles ont suffi à faire prendre conscience du caractère irréalisable du schéma d'aménagement du Bassin parisien. D'autre part, comme la croissance se ralentissait plus vite en Ile-de-France que dans l'aire

régionale, l'Etat en a tiré prétexte pour se désengager, l'évolution spontanée devant conduire à terme au rééquilibrage : « à travers la crise, on assiste en fait à un rééquilibrage qui était nécessaire entre Paris et la province et qui devrait se poursuivre au cours des prochaines années »<sup>1</sup>. En ne tenant pas compte des distorsions géographiques des prévisions – croissance privilégiée des franges et de la Loire moyenne –, on occultait par avance le décrochage en train de se produire dans l'arc nord-est du Bassin parisien et dont la crise du milieu des années 1970 allait être un des traits majeurs de la dynamique spatiale du bassin parisien des années 1980. On refusait également de voir le phénomène d'étalement urbain discontinu, pourtant craint et critiqué dès le premier Livre Blanc des années 1960, et qui, dans le contrat de Plan interrégional de 1994, est d'ailleurs devenu un des axes prioritaires d'intervention des pouvoirs publics.

Un retournement aussi rapide de l'engagement politique, après tant d'années de revendication d'un aménagement volontaire du territoire, ne peut s'expliquer que par le changement de conjoncture qui a torpillé durablement la politique en faveur du Bassin parisien.

En effet, avec la crise, les objectifs de la politique d'aménagement du territoire ont radicalement changé d'orientation. Comme l'a fort bien rappelé Yves Madiot, en citant lui-même Jean Lecanuet, avec la récession, l'aménagement du territoire est devenu « une politique économique de développement global du pays »<sup>2</sup>. En d'autres termes, si l'impératif de solidarité est resté présent dans les discours et a continué à conférer à cette politique toute sa portée incantatoire, l'objectif de compétitivité a pris dans le même temps une importance au moins aussi marquée en venant faire concurrence aux principes de rééquilibrage territorial. Or dans ce contexte, le Bassin parisien n'est plus apparu comme un destinataire légitime de la solidarité nationale. En Nord-Pas-de-Calais, en Lorraine, dans les périphéries du Massif Central, la crise minière et sidérurgique a appelé à un redéploiement des crédits publics en faveur de la conversion de ces régions, comme le montrent, depuis 1984, les enveloppes des contrats de plan Etat-région. Dans le même temps, le principe de compétitivité a amené l'Etat à desserrer considérablement le carcan réglementaire sensé freiner la croissance de la région capitale avec, en 1980-81, l'assouplissement de la procédure d'agrément en faveur des PME et des quartiers généraux des sièges de multinationales, puis, en 1985, la suppression plus que symbolique de celle-ci pour la construction des bureaux "en blanc". Ce principe de compétitivité, reflet de la nouvelle conjoncture économique, a été une des causes majeures de l'affaiblissement de l'aménagement du territoire dans les années 1980. L'aire régionale du Bassin parisien en a particulièrement souffert, puisque dans le même temps la métropolisation a permis la reprise de la croissance en l'Ile-de-France. Par exemple, si l'on considère tout d'abord la procédure d'agrément citée précédemment, tout atteste de sa perte quasi-complète d'efficacité après 1985, des déclarations mêmes du comité de décentralisation : « mis à part l'impact dissuasif de la procédure d'agrément, à laquelle bon nombre d'entreprises préfèrent ne pas se soumettre, le Comité n'a pratiquement pas pesé sur les flux physiques d'investissement du secteur privé. [...] De fait, toute tentative du Comité pour promouvoir une meilleure répartition des activités et des emplois tertiaires entre l'Ile-de-France et les autres régions, est contrecarrée, notamment, par la flambée du marché de bureaux parisiens. Compte tenu des stocks disponibles ou en voie de constitution, ce marché des bureaux parisiens entraîne un appel d'air : il draine vers l'Ile-de-France l'essentiel du développement tertiaire, balayant chez les investisseurs toute logique économique ou rigueur budgétaire. [...] C'est ainsi que le décret de janvier 1985 – supprimant l'agrément pour les bureaux en blanc – a recréé les conditions d'un nouveau déséquilibre de développement entre la région parisienne et les autres régions »<sup>3</sup>. Grâce à cet assouplissement, de nombreuses entreprises semblent avoir pu contourner l'agrément, en acquérant prioritairement des locaux non affectés plutôt qu'en construisant elles-mêmes les bureaux dont elles avaient besoin : « les bureaux en blanc sont de plus en plus souvent des bureaux "en gris", c'est-à-dire des bureaux pré-affectés à des utilisateurs et non libres de

---

<sup>1</sup> D Coton, "Editorial", *Bureaux: Provinces informations*, avril 1978, n°5, p. 2.

<sup>2</sup> Yves Madiot, "L'aménagement du territoire (1975-1990) : une analyse d'un naufrage", *Cahiers du CNFPT*, nouvelle série, septembre 1991, n°33, pp. 32-41, p. 32.

<sup>3</sup> *Rapport du comité de décentralisation, première partie : avis et propositions*, 1987, 59 p., pp. 25-26.



commercialisation, comme ils devraient l'être »<sup>1</sup>. Pour cette raison, entre 1985 et 1990, le comité de décentralisation n'a pu intervenir que sur 10 % des opérations induisant des emplois tertiaires, du fait même de l'essor sans précédent de la construction de ces locaux non affectés. Le rétablissement de l'agrément en 1990 dans l'Ouest parisien et dans un certain nombre de communes des Hauts-de-Seine parmi les plus attractives n'a rien changé. Il s'est accompagné effectivement de la mise en place de conventions autorisant la production d'un mètre carré de bureaux dès lors que deux mètres carrés de logements étaient également programmés, ceci afin de remédier aux déséquilibres internes de l'Ile-de-France, les disparités entre région parisienne et province n'étant plus le principal problème. Mais outre que ce troc reposait sur des chiffres totalement arbitraires<sup>2</sup>, les conventions, destinées avant tout à réguler la programmation des ZAC, n'ont absolument pas freiné l'engouement des communes de l'Ouest pour ce type d'immobilier. Bien au contraire, la tertiarisation et la gentryfication par l'immobilier de bureaux se sont trouvés implicitement reconnus : « l'agrément, institué au départ pour dissuader l'installation d'activités en Ile-de-France et permettre un dialogue visant à l'installation d'activités en province, devient en quelque sorte une récompense pour l'Ouest de la ville de Paris et les communes de l'Ouest de la capitale dès lors qu'elles acceptent la construction de logements »<sup>3</sup>. Pire encore, l'examen des pratiques communales a montré que certaines municipalités ont spéculé, du fait de l'existence de ces conventions, sur la suppression probable de l'agrément à court terme : elles se sont engagées à respecter la règle des "deux pour un" en faisant d'abord construire les bureaux prévus sans que les logements suivent, espérant que l'enterrement de l'agrément finirait par les libérer de toute contrainte. C'est ainsi qu'en avril 1991, la commune de Boulogne-Billancourt avait déjà laissé construire 114 000 des 127 000 m<sup>2</sup> de bureaux autorisés par sa convention triennale. La crise de l'immobilier a naturellement fini par mettre un terme à ces pratiques, mais le changement de contexte économique entamé avec la crise pétrolière, en faisant la part belle à l'impératif de compétitivité, montre que les objectifs originels de l'aménagement du territoire ont vécu.

A cet exemple très emblématique de l'agrément, on peut en ajouter un second, plus révélateur encore, dans la mesure où le principe de compétitivité laisse ici la place à l'appât de la rentabilité auquel les décideurs publics, sous l'influence de l'administration des Finances et des idéologies libérales, ont été particulièrement sensibles au cours des années 1980. Il porte sur le quartier de la Défense dont nous avons vu, avec le témoignage de Maurice Doublet, qu'il avait largement échappé dans le courant des années 1970 aux contraintes de l'agrément – avec il est vrai d'autant plus de facilité que l'atonie du marché de l'immobilier rendait ce dernier bien peu efficace. Au début des années 1980, s'est posée la question de restreindre le périmètre de la Défense aux 280 hectares déjà aménagés sur les 650 hectares prévus à l'origine de l'opération. Après avoir accepté l'abandon aux communes des 370 hectares restants, l'Etat est revenu sur sa décision en 1990, suite aux conclusions de la mission d'étude confiée à Loïc Josse sur le devenir de l'urbanisation du quartier à 15 ou 20 ans. Ce choix, justifié par la « continuité historique du développement autour du "grand axe" » et par la volonté de faire de La Défense, la « capitale d'une agglomération de deux millions d'habitants » étendue sur les Hauts-de-Seine, l'Ouest du Val d'Oise et une frange des Yvelines » cache en fait d'autres motivations : « parvenir à une opération blanche du point de vue financier »<sup>4</sup> et même, dans la mesure du possible, dégager des excédents susceptibles d'alimenter le budget national. En effet, comme l'a très bien montré Gérard de Senneville<sup>5</sup>, l'EPAD a toujours été une structure très profitable puisque pour un investissement

---

<sup>1</sup> *Rapport du comité de décentralisation*, 1987, p. 27.

<sup>2</sup> « En 1988, un rapport du 31 mars de la préfecture de Région Ile-de-France, notant les "conséquences de l'explosion de la construction de bureaux", indiquait la nécessité de construire 3 m<sup>2</sup> de logements pour 1m<sup>2</sup> de bureau. Cette valeur de 3 pour 1 a été dans un premier temps ramenée à 2 pour 1 "à titre de compromis" ». *Rapport du comité de décentralisation*, 1990, p. 31

<sup>3</sup> *Rapport du comité de décentralisation*, 1990, p. 31.

<sup>4</sup> Simon Rondi, « Concurrence de pouvoirs en Ile-de-France. La Défense, une affaire d'Etat », *Hérodote*, sept. 1991, n°62, pp. 101-114.

<sup>5</sup> Gérard de Senneville, *La Défense : le pouvoir et l'argent*, Paris, Albin Michel, 1992, 289 p.

de 300 millions de francs, il en a rapporté 2,3 milliards par la vente des charges foncières, dont une partie a été consacrée à l'équipement – construction de la Grande Arche, prolongement du métro, construction de l'A 14 – et une autre à l'alimentation du budget de l'Etat – 500 millions de francs en 1987, un milliard en 1991 permettant de financer une baisse partielle de la TVA.

Ce prolongement du quartier de la Défense est un des signes forts de l'évolution du principe de compétitivité – sous-jacent à la politique d'aménagement du territoire après le retournement de la conjoncture – vers une recherche de la rentabilité à tout prix. Il peut même être considéré comme parfaitement contradictoire avec les autres choix de l'aménagement, tels que le contrôle de la tertiarisation de l'Ouest parisien et le développement prioritaire des grandes villes de province qui se trouvent ainsi concurrencées par l'existence d'une offre sans cesse renouvelée en région parisienne. Gérard de Senneville a bien résumé ces contradictions : « c'était le seul endroit où l'Etat pouvait décider de ne plus construire de bureaux. Partout ailleurs, les décisions relevaient entièrement des maires : freiner était beaucoup plus difficile »<sup>1</sup>. Cependant, l'impératif d'optimisation des finances publiques, inhérent aux périodes de crise, en avait décidé autrement.

Ainsi, les erreurs de prévisions démographiques et le retournement de la conjoncture économique dans les années 1970 sont bien une des causes supplémentaires de la démobilitation des pouvoirs publics sur la question de l'aménagement de l'aire régionale du Bassin parisien. Cette dernière, déjà pénalisée et isolée par la conduite autonome des exercices de planification et de développement spatial de l'Ile-de-France, n'a pu échapper à la révision des choix collectifs la concernant, alors que ceux-ci n'ont jamais été vraiment remis en cause, par rapport aux projets de départ, pour la région parisienne, la relative rentabilité financière des opérations permettant d'asseoir une relative stabilité.

#### **4) Que doit-on penser de la résurgence du Bassin parisien dans les années 1990 ?**

Les développements de la première partie nous ont permis de montrer que cette résurrection avait des airs de manœuvre politique. En effet, pour la DATAR des années 1990 et son ministre de tutelle, il est apparu qu'une relance de la politique d'aménagement du Bassin parisien pourrait constituer le moyen de mieux contrôler la révision du schéma directeur de l'Ile-de-France, entamée dès 1988. C'est pourquoi, les deux exercices de planification se sont une fois encore effectués concomitamment, mais de manière tout aussi disjointe que par le passé.

Les préconisations adoptées pour l'Ile-de-France sont dans la lignée des schémas directeurs précédents de 1965 et de 1976, avec notamment l'objectif d'achèvement des villes nouvelles. Parmi les orientations novatrices, on note cependant le souhait de reconstruire la ville sur elle-même dans la perspective d'un développement urbain durable – plus économe en déplacements individuels et protecteur de la trame verte de l'Ile-de-France –, grâce à la mise en place de secteurs stratégiques d'urbanisation en zone dense, dans la plaine Saint-Denis et en Seine-amont plus particulièrement. Dans le but d'une meilleure articulation de l'aménagement avec le reste du Bassin parisien, un certain nombre d'agglomérations de la deuxième couronne – dix-huit – sont également promues villes - trait d'union (Mantes, Montereau, Etampes, Rambouillet, Meaux etc.). Il s'agit d'en faire à la fois les points limites de l'expansion périphérique de la région parisienne – afin de reporter vers les grandes villes du Bassin parisien la croissance démographique et économique –, et un outil de la structuration polycentrique de la région grâce au renforcement de leurs fonctions centrales. Enfin, pour 2003 et 2015, sont définies des perspectives précises d'évolution démographique et économique par département – nombre de nouveaux habitants et de nouveaux emplois – tandis que la localisation de cette dynamique est renvoyée aux schémas directeurs locaux, simplement encadrés par des proportions d'urbanisation à atteindre par grandes zones géographiques – "zones pyjamas" –, ceci à la fois pour préserver la

---

<sup>1</sup> Gérard de Senneville, *op. cit.*, 1992, p. 28.

libre initiative des collectivités locales en matière d'urbanisme et pour éviter les risques de spéculation foncière particulièrement importants dans la partie la moins dense de la région.

S'il n'est pas possible de réaliser à ce stade un bilan de cette nouvelle version du schéma directeur d'Ile-de-France, plusieurs éléments peuvent néanmoins être évoqués pour juger de l'efficacité potentielle des inflexions apportées à l'aménagement francilien, notamment dans l'optique de son articulation avec le développement du reste du Bassin parisien. Tout d'abord, force est de constater que le souhait d'une ville plus compacte et moins protéiforme sur ses franges a peu de chances d'aboutir. En effet, les espaces nouveaux ouverts à l'urbanisation laissent entrevoir un rythme de consommation annuel de nouveaux espaces de l'ordre de 1600 hectares par an, ce qui est du même ordre de grandeur que celui constaté entre 1982 et 1990, même si, il est vrai, le schéma directeur de 1994 débouche sur un modèle d'expansion se faisant davantage en continuité avec la tache urbaine existante<sup>1</sup>. Ensuite, le concept de villes ou d'espaces-trait d'union se présente davantage comme un "mur de papier" que comme un concept opérationnel de limitation de l'expansion francilienne. De ce point de vue, l'absence de prolongement du schéma directeur au-delà des frontières de la région est un réel problème. Certes, la crise immobilière des années 1990 a considérablement ralenti le mouvement de construction sur les franges franciliennes, stabilisé à 9000 logements par an<sup>2</sup> pour les huit départements limitrophes – contre plus de 20000 au début des années 1980. Cette stabilisation se traduit d'ailleurs par un déclin notable des franciliens parmi les pétitionnaires de permis de construire de maisons individuelles, la demande étant de plus en plus d'origine locale. Cependant « ce "repli" n'est pas uniforme : depuis 1995, la pression francilienne se concentre sur les cantons limitrophes de l'Ile-de-France et concerne essentiellement l'Oise, l'Eure, l'Eure-et-Loir et, à un moindre niveau, l'Yonne et le Loiret »<sup>3</sup>. En d'autres termes, la reprise de la construction sur les franges n'est pas à exclure, d'autant qu'en Ile-de-France, depuis 1994, la construction neuve individuelle plafonne également à 9-10000 logements par an, après avoir dépassé entre 1985 et 1994, selon les années, de 10 à 100 % celle des départements limitrophes. Mais la critique des villes-trait d'union ne saurait s'arrêter là : diverses études ont souligné leur faible capacité d'entraînement et de polarisation, ainsi que la médiocrité des échanges les reliant à leurs homologues situées de l'autre côté de la frontière francilienne<sup>4</sup>. Dans le premier cas, il apparaît qu'elles se révèlent incapables de résister à l'influence de la capitale : en effet, « elles deviennent des relais de l'extension parisienne, et de moins en moins des pôles de fixation. [...] Soit la ville fait preuve d'un certain dynamisme – comme c'est le cas pour Etampes et surtout pour Rambouillet – ce qui passe par une insertion croissante dans des migrations alternantes fonctionnant à l'échelle du quadrant francilien dans lequel elle se situe. Soit la ville dispose d'une plus grande autonomie apparente – comme c'est le cas pour Montereau par exemple – et se trouve en difficulté économique, voire connaît un certain décrochage par rapport au dynamisme francilien. [...] Leur rôle de commandement local semble en voie de disparition. Si leurs fonctions de polarité perdurent le plus souvent, cela s'accompagne d'une dissociation entre ces villes et leurs territoires. Cela se voit par la déconnexion progressive entre leur bassin d'emploi et l'habitat diffus qui se développe à proximité. L'un et l'autre sont transfrontaliers mais désormais régis par des logiques différentes. Le bassin d'emploi est organisé selon une logique d'attraction de proximité. En revanche, leur "hinterland" résidentiel semble avoir pris son autonomie »<sup>5</sup>. Dans le second cas – et c'est un peu la conséquence du premier – il se dégage l'impression que l'incapacité de ces villes à polariser davantage – compréhensible compte tenu de leur taille et de la proximité de la capitale – rend totalement illusoire un couplage entre développement francilien et

---

<sup>1</sup> Vincent Fouchier, "La densification : une comparaison internationale entre politiques contrastées. Eclairage du schéma directeur francilien par des exemples étrangers", *Annales de la recherche urbaine*, 1995, n° 67, pp. 94-108.

<sup>2</sup> Information tirée de DREIF, "Petite couronne, grande couronne, franges franciliennes : une mesure du desserrement par la construction neuve individuelle", in DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *Pour une métropolisation raisonnée*, Paris, La Documentation française 1999, pp. 123-125.

<sup>3</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *op. cit.*, 1999, p. 123

<sup>4</sup> IAURIF, *Entre banlieue et province, dix-huit petites villes en Ile-de-France*, Paris, 1993.

<sup>5</sup> Daniel Béhar, Philippe Estèbe, "Des systèmes traits d'union", *Metropolis*, 1995, n°104-105, p. 106.

développement de l'aire régionale du Bassin parisien transitant par les territoires des franges. D'abord parce que l'échelle de fonctionnement est totalement décalée – on est ici dans une dynamique locale et non régionale –, ensuite parce que le faible rayonnement des villes-trait d'union n'autorise pas de jumelages fonctionnels comme le montre l'exemple de Sens et de Montereau : « Montereau forme avec Sens un bassin d'emploi bipolaire qui évolue de façon paradoxale. Dans la durée, alors que les deux bassins d'emploi tendent à s'imbriquer, celui de Sens se rapproche du point de vue socio-économique de l'agglomération parisienne, quand celui de Montereau, en difficultés économiques, tend à s'éloigner »<sup>1</sup>. Ce dernier fait montre bien qu'à une telle distance de la capitale, Paris reste le principe organisateur incontournable des dynamiques spatiales, tant économiques que démographiques. Chercher à s'en abstraire par la promotion d'une "endogénéisation" du développement est bien une démarche illusoire.

Enfin, s'agissant des perspectives d'évolution dessinées par le schéma directeur, un état d'avancement établi en mai 1998 permet d'en établir toute l'ambiguïté, même si le bilan des années 1990 ne manque pas d'être rassurant<sup>2</sup>. D'une part, d'un strict point de vue quantitatif, il apparaît clairement qu'entre 1990 et 1999, sur le plan démographique, l'Ile-de-France s'est comportée de manière satisfaisante comme l'a montré le recensement. Avec 0,3 % de croissance par an contre 0,72 % entre 1982 et 1990 et 0,41 % d'évolution tolérée par le SDRIF, les prévisions ont largement été respectées alors que les ELP – estimations localisées de population – avaient établi, de manière inexacte, que la croissance était de 0,53 % par an entre 1990 et 1996. C'est le solde migratoire, dont le niveau s'est considérablement détérioré (-0,51 % par an dans les années 1990), qui explique cette dynamique, le solde naturel demeurant le seul ressort de l'accroissement de population à des niveaux d'ailleurs jamais égalés (+0,8 % par an) depuis les années 1960. D'autre part, pour les logements, les autorisations de construction se sont révélées bien inférieures aux ambitions (de l'ordre de 13 %), de même que pour les bureaux (-2,5 % par rapport aux prévisions) et plus encore pour les locaux industriels et de stockage (décalage de 17%). Cependant, la crise économique et plus particulièrement la crise immobilière ont surdéterminé ces évolutions et tout indique depuis 1998 une tendance inverse. Par ailleurs, que ce soit pour les bureaux, pour les logements ou les locaux d'activité, la répartition spatiale n'a pas été celle prévue : Hauts-de-Seine et Paris ont dépassé leurs enveloppes, signalant par-là l'accentuation des dissymétries internes à la région capitale dans le sens d'une gentryfication et d'une tertiarisation de plus en plus marquée de cette partie de l'agglomération ; quant aux Yvelines et à la Seine-et-Marne, ils sont à l'origine de 450 000 m<sup>2</sup> par an de nouveaux locaux d'activité depuis 1990, soit un tiers de l'enveloppe SDRIF et par conséquent un dépassement de plus de 15 % des prévisions.

Il est très difficile de tirer de ces éléments contradictoires des conclusions définitives. Toujours est-il que si la crise des années 1990 a largement montré le réalisme des préconisations du SDRIF, la reprise économique après 1997 peut tout au contraire laisser prévoir, par phénomène de rattrapage, un bilan moins avantageux aux termes de l'échéance de 2003. Par ailleurs, on peut se demander, au regard des distorsions enregistrées tant dans l'Ouest parisien pour les logements et les bureaux qu'en grande couronne pour les locaux d'activités, si l'encadrement réglementaire mis en place par le SDRIF est suffisamment contraignant et ne risque pas de voler en éclat au cours des premières années du 21<sup>ème</sup> siècle. Se trouveraient alors remises en cause les prescriptions pour une croissance plus durable de la région parisienne ainsi que les orientations pour une relance de l'aménagement du territoire en faveur de la province, telles qu'elles ont été revendiquées par le CIAT de Mende en juillet 1993 et la Loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire (LOADT) de février 1995.

En ce qui concerne l'aire régionale du Bassin parisien, la planification étatique des années 1990 débouche sur moins d'ambiguïtés et d'incertitudes quant aux résultats obtenus. L'ensemble des orientations nouvelles d'aménagement a été, comme nous l'avons vu, compilé dans deux

---

<sup>1</sup> Daniel Béhar, Philippe Estèbe, *art. cit.*, 1995, p. 107.

<sup>2</sup> Lydie Bosc, *Bilan quantitatif de l'avancement du schéma directeur de la région Ile-de-France*, DREIF/DUSD/GORE, mai 1998, non paginé.

documents essentiels, le Livre blanc du Bassin parisien de 1992 et la charte signée entre l'Etat et les huit régions impliquées, elle-même accompagnée d'un contrat de plan inter-régional totalement inédit dans l'histoire de la planification nationale. Le parti d'aménagement et les premiers engagements opérationnels ont été fort bien analysés par Daniel Béhar et Anna Geppert-Hébrard<sup>1</sup>. Sur le plan conceptuel, « il ne s'agit plus de rechercher une complémentarité en cascade de l'Île de France vers le Bassin parisien, mais d'assurer la compétitivité autonome de quelques territoires au sein du Bassin parisien »<sup>2</sup>. En effet, le scénario du "réseau métropolitain maillé" proposé par le Livre Blanc a été retenu par les différentes régions comme cadre de conférence à l'issue d'une consultation des collectivités locales conduites en 1992. Les deux autres scénarios – moins volontaristes – ont par contre été écartés : celui de la métropole concentrée parce qu'il représentait l'hypothèse d'une poursuite inacceptable de la concentration; celui de la métropole multipolaire centralisée car il reprenait, dans ses lignes directrices, bon nombre des préconisations qui déjà avaient marqué le premier livre blanc, et notamment l'idée d'un desserrement sélectif de certaines fonctions parisiennes sur les principales villes de l'aire régionale. Le point de départ du scénario métropolitain maillé est le constat que la métropolisation affectant la dynamique francilienne a entraîné un découplage durable et profond entre Paris et son aire d'influence, auquel les traditionnelles politiques de décentralisation et de déconcentration – largement tenues en échec depuis le milieu des années 1970 – ne peuvent plus sérieusement remédier. Le principe d'action qui se dessine alors est d'organiser un système de coopération entre les principales unités urbaines de l'aire régionale du Bassin parisien – la mode est alors aux réseaux de villes<sup>3</sup> dont les mérites, inspirés des exemples de la Randstad Holland, de la Ruhr ou de l'Italie du Nord, constituent un des nouveaux référents incontournables de la DATAR –, car seuls des ensembles urbains atteignant le seuil critique d'un million d'habitants sont de nature à faire contrepoids à la capitale et à offrir, dans un rayon de 200 kilomètres, une offre alternative aux entreprises cherchant à s'implanter dans un environnement économique favorable. Les réseaux de villes sélectionnés sont au nombre de trois et on retrouve là, avec quelques modifications mineures, les territoires des zones d'appui de la fin des années 1960 : il s'agit tout d'abord de l'ensemble Caen - Rouen - Le Havre, puis de la "métropole-jardin" ressuscitée – Orléans - Blois - Tours – et enfin de la ZANC étendue à la Champagne méridionale avec le réseau Reims - Châlons - Epernay - Troyes. La logique qui émerge s'appuie sur la notion d'attractivité fondée elle-même sur la recherche d'une identité propre à chaque territoire métropolitain et sur la définition de vocations distinctives par rapport à Paris. Celles-ci sont les seules susceptibles d'ancrer dans la réalité la compétitivité territoriale instituée comme nouveau "credo" de l'aménagement du territoire. L'autonomisation du développement de ces "espaces métropolitains" passe par la promotion prioritaire d'infrastructures en rocade, par l'encouragement des réseaux de coopération dans de nombreux domaines, mais plus particulièrement dans ceux de l'université et de la recherche, et par l'intégration économique avec comme perspective l'unification des marchés de l'emploi des villes parties prenantes. En contrepartie, la croissance des franges de l'Île-de-France doit être limitée, à la fois pour empêcher la "tache d'huile", mais aussi pour mettre un terme au développement de concurrences dommageables à la promotion des grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien. On retrouve là d'ailleurs une des orientations du Livre blanc de 1966 qui prévoyait de reporter la croissance du Bassin parisien sur les parties des zones d'appui les plus éloignées de la capitale. Ce nouveau parti d'aménagement, d'inspiration largement polycentrique, n'est donc pas si éloigné finalement des axes directeurs du premier Livre blanc, quoiqu'il apparaisse plus tranché dans ses principes. Toutefois, d'un point de vue géographique, il ne se limite pas aux seuls espaces définis comme métropolitains sur lesquels reposeraient les nouveaux enjeux de la compétitivité. En effet,

---

<sup>1</sup> Daniel Béhar, *op. cit.*, 2000. ; Anna Geppert-Hébrard, "La genèse d'un bassin parisien politique", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°97-98, 1998, pp. 121-131.

<sup>2</sup> Daniel Béhar, *op. cit.*, 2000, p. 6.

<sup>3</sup> Bernard Robert, Isabelle Bertrand (Dir.), *En Europe, des villes en réseaux*, DATAR, La Documentation française, Paris, 1991, 109 p.

à l'instigation des Conseils régionaux associés à l'élaboration de la Charte du Bassin parisien, il intègre d'autres préoccupations « dans la lignée "ruralisante" classique du pouvoir régional »<sup>1</sup>. Tout d'abord, il prévoit de promouvoir une armature verte composée d'une « ceinture verte » à protéger, aux limites de l'Ile-de-France, « d'espaces d'équilibre traits d'union » déjà mis en avant dans le SDRIF – et ayant vocation de "glacis" protecteur" – et « d'espaces naturels régionaux d'intérêt majeur », comprenant les grands parcs naturels présents dans le Bassin parisien. Ensuite, il propose, à l'échelle des systèmes urbains, une diffusion – dilution ? – du rééquilibrage du Bassin parisien à tous les niveaux de l'armature urbaine, depuis des « espaces de développement local » – composés de petites villes de 10 000 habitants en moyenne – jusqu'aux « espaces métropolitains » déjà cités, en passant par des « espaces de projets » qui impliquent des villes de taille moyenne et forment un ensemble de plusieurs bassins d'emplois s'étalant de 100 000 à 500 000 habitants. Ce dispositif permet une couverture quasi-complète de l'aire régionale du Bassin parisien, tandis que les propositions formulées pour chacun de ces niveaux hiérarchiques sont assez généreuses. A titre d'exemple, les espaces de projets ont notamment vocation à être rattachés au réseau TGV et desservis par des autoroutes ou voies express tandis que les espaces métropolitains sont destinés à accueillir des « fonctions de décision, privées et publiques, d'entreprises françaises et étrangères »<sup>2</sup>.

Sur le plan concret, cette charte du Bassin parisien ouvre la voie à une mise en œuvre opérationnelle que traduit le contrat de plan interrégional signé en même temps qu'elle. Ce dernier n'est d'ailleurs pas étranger à la rapidité avec laquelle ont été conduites les négociations pour l'élaboration de la charte. En effet, dès le départ, la région Ile-de-France s'était engagée à prendre en charge un tiers du financement du contrat pour des interventions dont la localisation devait exclusivement être située hors de son périmètre, ce qui, additionné à la contribution de l'Etat, a naturellement suscité l'intérêt des sept régions de l'aire régionale. Toutefois, comme le rappelle Jean-Paul Lacaze, « pour le contrat de plan interrégional du Bassin parisien, les régions souhaitaient une dotation de 3 milliards de francs, financés à part égale par l'Etat, l'Ile-de-France et l'ensemble des régions périphériques. Mais l'Etat a fait réduire ce montant d'un tiers, ne dégageant que 330 millions de francs sur cinq ans [ ramenés d'ailleurs à six, suite à la décision unilatérale d'Alain Juppé de prolonger l'exécution du plan sur une année supplémentaire ], soit une moyenne de 66 millions par an »<sup>3</sup>. Ces quelques chiffres suffisent à comprendre à quel point la montagne a, une fois encore, accouché d'une souris. Certes, ce contrat s'ajoute à ceux signés bilatéralement par l'Etat et chacune des régions, pour lesquels les financements nationaux étaient compris entre 1,9 milliard en Champagne et 3 milliards dans les Pays de la Loire – 11 milliards en Ile-de-France. Mais, dans le même temps, il faut bien voir que « sur les seuls sites de la Défense et de la Plaine Saint-Denis [...], l'effort en équipements primaires (autoroutes, transports en commun, grand stade) atteint déjà 6 milliards de francs »<sup>4</sup>. En conséquence, le contrat de plan interrégional ne peut apparaître que pour ce qu'il est, c'est-à-dire un ensemble de mesures anecdotiques au regard des ambitions et si son évaluation réelle reste difficile à conduire, il est certain qu'il n'aura pas eu plus d'effets que le précédent exercice de planification sur le Bassin parisien. Comme le résume fort justement Anna Hébrard-Geppert, « dans le détail de son programme, ce premier contrat de plan traduit la difficulté de satisfaire aux demandes éparées de tous les partenaires en place : le saupoudrage des investissements en une très grande quantité de petites opérations, certes compatibles avec les grandes orientations de la charte, mais dont chacune reste peu significative »<sup>5</sup>. En effet, en dehors du financement d'infrastructures de transports – 522 millions de francs – et du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche – 300 millions de francs – les autres actions conduites sont assez marginales car elles impliquent essentiellement des crédits d'études ou réalisent des abondements ponctuels sur des

---

<sup>1</sup> Anna Geppert-Hébrard, *art. cit.*, 1998, p. 128.

<sup>2</sup> DATAR, Conférence permanente des présidents de Région, *Charte du Bassin parisien*, 1994, p. 15.

<sup>3</sup> Jean-Paul Lacaze, "La prospective et l'action", *Metropolis*, 1995, n° 104-105, p. 120.

<sup>4</sup> Jean-Paul Lacaze, *art. cit.*, 1995, n° 104-105, p. 120.

<sup>5</sup> Anna Geppert-Hébrard, *art. cit.*, 1998, p. 130.

programmes déjà engagés, ce qui témoigne d'un effet de levier des financements très limité. Plus grave, d'un point de vue territorial, deux des axes forts de la charte sont gravement sous-représentés dans la programmation. Pour la promotion des espaces métropolitains, l'engagement se limite à des études ou à des interventions ponctuelles sur le réseau ferré, et encore sur des lignes qui n'intéressent que marginalement ces territoires tels qu'ils ont été définis : étude d'électrification de la ligne Auxerre – Laroche-Migennes ; aménagement de parking et de la signalétique des gares le long de l'axe Rouen – Le Havre ; étude d'une liaison ferroviaire Creil–Roissy etc. Sur les espaces d'équilibre-traités d'union, l'intervention porte sur la coordination des études déjà lancées, sur la constitution de réserves foncières expérimentales et sur la mise en place d'une base de données d'observation de l'environnement. En d'autres termes, les mesures sont extrêmement modestes au regard des enjeux. Les premiers résultats obtenus conduisent d'ailleurs à confirmer cette impression. S'il a été possible de définir dans les franges franciliennes six territoires de projet, avec pour objectif de fixer des emplois – pour ralentir la migration pendulaire –, de freiner la construction – sans l'arrêter afin de ne pas pénaliser les populations locales cherchant à accéder à la propriété – et de développer des relations tangentielles – pour diminuer la dépendance à Paris –, aucun d'entre eux n'est encore sorti du stade pré-opérationnel. De façon emblématique, aucune réserve foncière n'a d'ailleurs pu être constituée, les intercommunalités nécessaires étant encore en gestation<sup>1</sup>.

Aussi peut-on dire que le premier contrat de plan interrégional du Bassin parisien n'a pas vraiment permis de réaliser les objectifs esquissés dans le Livre Blanc de 1992 et approfondis dans la charte signée en 1994. Une fois encore, la faiblesse des moyens, l'éparpillement des acteurs ont nui à la concrétisation de projets eux-mêmes disproportionnés au regard des financements susceptibles d'être dégagés. Deux domaines, sans incidence géographique à court terme, sont cependant révélateurs d'une avancée toute relative. Le premier concerne la structuration d'une coopération politique à l'échelle des huit régions formant l'aire d'influence de la capitale. La conférence permanente des présidents de conseils régionaux, renforcée par la participation des Préfets de région pendant les années d'exécution du contrat de plan, en a été la cheville ouvrière et a pu contribuer à l'émergence d'un Bassin parisien politique. Mais la non-reconduction du contrat pour la période 2000 - 2006 – due notamment au désengagement financier de l'Ile-de-France – et l'absence de pérennisation du dispositif administratif qu'aurait pu autoriser la mise en place d'un établissement public du Bassin parisien<sup>2</sup>, semblent aujourd'hui menacer ces premiers acquis. Le second domaine est celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sur ce plan, de nombreuses réalisations ont pu être engagées : participation du contrat de plan au financement de l'université de technologie de Troyes, création de l'école nationale supérieure des capteurs de l'université du Maine, achèvement de la connexion des universités à RENATER, structuration de réseaux de recherche en sciences de l'ingénieur qui regroupent les régions de Haute et Basse-Normandie, la Picardie et la Champagne. Toutefois, comme pour l'amélioration du trafic routier sur la RN 154 et la RN 31, surnommées "routes du blé" ou "routes des cathédrales" – qui ont bénéficié de quelques mises à deux fois deux voies –, on peut douter de l'impact à long terme de cette politique. D'une part, le contrat de plan n'a pas été l'élément déclencheur : ces différentes actions avaient déjà été préfigurées dans le cadre commun des contrats de plan, le volet interrégional n'apportant que des financements additionnels. D'autre part, les actions engagées restent trop éparées pour amorcer une inflexion durable en faveur de l'aire régionale du Bassin parisien et il faudrait probablement qu'elles soient amplifiées et prolongées pour que des changements significatifs puissent être observés.

Même mieux déclinée d'un point de vue opérationnel que sa version des années 1960, l'action planificatrice de l'Etat en faveur de Bassin parisien n'a donc pas suffi depuis 10 ans à remettre en cause les distorsions dynamiques constatées entre Paris et son aire d'influence. Il faut

---

<sup>1</sup> Voir Jean-Paul Palisse, "Les franges franciliennes, des territoires stratégiques pour l'avenir du Bassin parisien", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 145-158.

<sup>2</sup> Projet de création inscrit à l'ordre du jour tous les CIAT de 1995 à 1998 mais retiré à chaque fois après les arbitrages de Matignon

dire que l'ampleur de la tâche dépassait largement les moyens que l'action publique pouvait y consacrer.

### **Conclusion de la deuxième section.**

L'histoire de la planification spatiale appliquée au Bassin parisien est donc celle d'un rendez-vous manqué. Le fait est d'autant plus surprenant que ce sont précisément les politiques d'aménagement du territoire des années 1960 qui sont à l'origine de la caractérisation actuelle et de la vulgarisation la plus aboutie de ce découpage de l'espace français. En effet, alors même que les discours de l'aménagement ont largement contribué à forger des cadres géographiques précis à la définition des politiques publiques applicables au Bassin parisien, les moyens consentis à leur application ont toujours été en décalage et en retrait par rapport aux ambitions. Probablement parce que les "jardins à la française", auxquels s'apparentent les deux partis d'aménagement inventés successivement en 1966 et en 1992, ont été intellectuellement trop aboutis et trop exigeants pour être davantage que des mythes collectifs à portée incantatoire.

Mais plus précisément, c'est surtout la dichotomie de l'action de l'Etat entre une politique d'urbanisme – rapidement dotée des outils opérationnels les plus efficaces – valable pour la région parisienne, et une action de développement spatial – moins assurée quant aux méthodes à utiliser (planification des sols, décentralisation fonctionnelle ...) et aux buts à atteindre –, voulue pour l'aire régionale du Bassin parisien, qui est à l'origine de la médiocrité réelle des résultats que nous avons décrits. Alors que la stratégie des pôles restructurateurs de banlieue en Ile-de-France a très vite permis de promouvoir une offre foncière et immobilière de qualité, facilitant la croissance urbaine et la tertiarisation d'Ile-de-France, celle des zones et centres d'appui de l'aire régionale du Bassin parisien – plus récemment suivie par la promotion des "espaces métropolitains" – n'a jamais pu déboucher sur des opérations et des programmations concrètes, suffisamment lisibles pour présenter une alternative crédible à la poursuite de la concentration francilienne. C'est là précisément, comme le dirait Jean-Paul Lacaze, ce qui distingue, de manière irréconciliable, le Bassin parisien du Sud-est anglais.

Par conséquent en dissociant l'intervention publique en deux camps distincts bornés chacun par la frontière administrative de la région-capitale, le SDAURP puis le SDRIF d'une part, les livres blancs de 1966 et de 1992 d'autre part, ont renforcé une disjonction dynamique que l'évolution même du système productif, évoluant vers plus flexibilité, rendait inéluctable. Dans ce contexte, l'action planificatrice de l'Etat ne pouvait que se confondre avec un discours schizophrène d'autant plus marqué que l'impératif de compétitivité se substituait progressivement à l'idéal de solidarité dans la conduite des politiques d'aménagement du territoire.

### **Conclusion du deuxième chapitre.**

S'il est bien évident que la disjonction dynamique entre l'Ile-de-France et son aire d'influence observée depuis la fin des Trente Glorieuses ainsi que l'affirmation des décalages croissants entre le Sud-ouest et le Nord-est du Bassin parisien sont avant tout le résultat des mutations du système productif et des héritages différenciés laissés par ce dernier, force est de constater qu'en contrepoint l'action de l'Etat a eu un rôle non négligeable.

Sur le plan sectoriel, les politiques d'infrastructures tout d'abord – longtemps centrées sur la capitale – n'ont guère permis que de renforcer la vocation d'espace intermédiaire de l'aire régionale du Bassin parisien. Les politiques de formation ensuite n'ont pas non plus, on l'a vu, dissipé les handicaps socio-économiques de la périphérie du Bassin parisien, hormis quelques exceptions ponctuelles. De même, les politiques de conversion, par leurs résultats très variables, n'ont eu de portée véritable que parce que d'autres facteurs de redéveloppement existaient – proximité de la capitale, existence d'une stratégie de sortie de crise des acteurs locaux, présence d'activités alternatives... Quant à l'équipement nucléaire et du Bassin parisien, il est à l'origine de dynamiques spatiales très ciblées et géographiquement enclavées.



C'est en fait l'action planificatrice de l'Etat, à travers ses politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, qui aurait pu le plus efficacement marquer l'évolution des dynamiques. Mais il n'en a rien été, les choix faits par Paul Delouvrier en faveur d'un redéploiement resserré des activités et fonctions de la capitale, malgré les revendications faites par ailleurs d'un aménagement du territoire plus équilibré au profit de la province, ayant abouti, grâce à l'appel d'air des villes nouvelles, à une concentration extrême du dispositif géographique des dynamiques, à l'exception de quelques cas particuliers qu'illustre bien l'espace ligérien.

Mais l'action de l'Etat central n'est pas seule en cause comme l'a suggéré l'exemple de la Basse-Seine. Notamment parce que les années 1980 sont celles de la mise en œuvre de la décentralisation administrative, le jeu des acteurs locaux, politiques ou économiques, est aussi une des explications de l'atonie relative des dynamiques spatiales de l'aire régionale du Bassin parisien.

### CHAPITRE 3 LA FAIBLESSE RELATIVE DES AUTRES ACTEURS PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS LOCALES.

Si du point de vue de l'action publique, l'aménagement et le développement économique du Bassin parisien apparaissent comme le terrain privilégié de l'intervention de l'Etat, c'est à la fois parce que cet espace fonctionnel est une invention technocratique des pouvoirs publics – non dénuée de fondement – et parce que les politiques publiques mises en œuvre à cette échelle depuis trente ans viennent principalement de l'Etat central. Mais l'examen du rôle des acteurs publics ne serait pas complet si on omettait de mentionner ce qui ressort de la stratégie propre aux collectivités locales dont la mobilisation s'est considérablement accrue pendant les années 1980 avec la décentralisation administrative.

Que peut-on dire de cette stratégie ? A-t-elle dans certains cas contribué à infléchir les dynamiques propres aux évolutions du système productif et à quelle échelle d'implication ? Peut-on au contraire affirmer qu'à des efforts insuffisants de l'action locale correspondent des trajectoires de déclin ou de stagnation ? Rien dans ce domaine ne peut déboucher sur des réponses catégoriques ou définitives. L'évaluation de la gouvernance locale conduit davantage à des spéculations, à des hypothèses, qu'à la production d'arguments incontestables dans un sens ou dans un autre.

Il nous semble néanmoins que face à une dynamique de l'offre, facilitée en Ile-de-France par des instruments de planification spatiale efficaces, rigoureux, objets de consensus entre le local et le national et portés par des moyens techniques – les EPA – et financiers importants, les régions et les villes de l'aire régionale du Bassin parisien présentent un profil beaucoup moins favorable. Ici l'offre a souvent peiné à se structurer de manière visible et cohérente, d'où en retour des dynamiques moins prononcées voire carrément récessives.

Ce qui dans la mobilisation des sociétés locales du Bassin parisien semble poser problème découle de trois champs de détermination dont l'association est une explication probable de certaines formes de décrochage dynamique entre la région-capitale et son aire d'influence.

En premier lieu, la constitution même d'une gouvernance a toujours été une entreprise difficile et parfois même impossible, tant la mise en place d'une coopération entre collectivités responsables du développement et de l'aménagement a échoué sur de nombreux obstacles – rivalités politiques et enjeux de pouvoir, faible prise de conscience des échelles optimales d'intervention. Ce constat n'est d'ailleurs pas propre au Bassin parisien. Il illustre une fragilité institutionnelle nationale, marquée à la fois par la prolifération d'acteurs légitimes et par l'absence de hiérarchisation dans les principes d'action. Cette faiblesse est due à l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre et dans le Bassin parisien, elle revêt, du fait de la proximité de la capitale au fort dynamisme économique, une ampleur plus prononcée qu'ailleurs.

En second lieu, à tous les échelons d'intervention territoriale, les acteurs publics de l'aire régionale du Bassin parisien semblent avoir peiné à formaliser d'authentiques projets de territoire et ce n'est qu'à la fin des années 1980 ou dans des circonstances très particulières, parfois mêmes totalement contingentes – comme le montre l'exemple d'Orléans –, que les résultats les plus significatifs ont été enregistrés.

Enfin, en troisième lieu, la mobilisation sociale a été partout rendue difficile, du fait de l'existence de blocages sociaux particulièrement importants. Compte tenu de leur segmentation et de leur hiérarchisation implicite, les sociétés locales n'ont pas réussi à générer de consensus autres que minimalistes, alors que partout des orientations plus volontaristes auraient été nécessaires dans la perspective d'un développement plus soutenu. Parce qu'elles se sont trop facilement bloquées, les sociétés locales n'ont pas pu se fédérer autour de projets structurants qui leur auraient permis de promouvoir une offre alternative à un développement économique resté trop centré sur la capitale.

Ces trois niveaux de détermination, que nous tâcherons d'illustrer à partir des exemples développés tant en géographie qu'en science politique, ne sont pas spécifiques au Bassin parisien. Ils se retrouvent ailleurs mais leur combinaison a ici une portée toute particulière.

### **Section 1. Des collectivités locales plutôt rivales et farouchement indépendantes.**

L'absence d'harmonisation entre les différents acteurs publics disposant d'un ressort territorial d'intervention a été soulignée par de nombreuses recherches. Fort récemment, Jacques Lévy l'a rappelée avec vigueur, à propos du Bassin parisien : « la fragmentation des pouvoirs dans les villes, la faiblesse des attributions et des moyens des régions, les lacunes de la démocratie locale et, corrélativement, le spectre toujours re-formé d'une inévitable "recentralisation" affectent beaucoup la dimension politique de la gestion de ces espaces »<sup>1</sup>. Ces carences sont aggravées par l'absence d'une véritable territorialité perçue à l'échelle de tout le Bassin parisien et qui pourtant pourrait servir à la structuration d'une gouvernance à ce niveau : « ici, la première difficulté est le manque d'identité ressentie, difficulté aggravée par l'existence d'entités régionales qui ont pu, depuis une quinzaine d'années, développer par leur action et leur "communication", des identités concurrentes »<sup>2</sup>. Cet état de fait, affirmé dans le cas des régions, vaut bien évidemment de la même manière pour les communes dont la structuration intercommunale demeure problématique, comme le montre l'analyse de Jean-Pierre Palisse à propos des espaces des franges franciliennes : « les démarches de pays, l'élaboration de schémas directeurs, la création de Parcs Naturels Régionaux contribuent à une gestion plus rationnelle dans un cadre intercommunal. Néanmoins les disparités, les méconnaissances et les méfiances qui subsistent de part et d'autres des frontières régionales et départementales continuent à susciter des concurrences stériles et empêchent trop souvent la mise en œuvre de projets cohérents et d'intérêt commun »<sup>3</sup>.

Ainsi, l'existence de rivalités, tant au sein d'un même niveau d'intervention territoriale – rivalités entre communes, entre régions voire entre départements et entre villes voisines – qu'entre collectivités de strates différentes – méfiance des villes et des départements vis-à-vis des régions –, apparaît bien comme une des explications de la difficulté à structurer des politiques publiques au niveau local au sein du Bassin parisien. Certes, ce problème existe aussi ailleurs mais il se pose ici avec une acuité démultipliée, les identités territoriales, régionales ou urbaines, ayant dans le Bassin parisien plus de mal à se formaliser, en raison de l'ancienneté de l'influence de l'Etat et de sa capitale.

#### **1) Les problèmes de l'intercommunalité.**

Les rivalités intercommunales se distinguent comme le premier niveau d'obstacle à l'élaboration de politiques publiques territorialisées. L'exemple de l'agglomération rouennaise, lorsqu'il s'est agi d'aménager un nouveau centre directionnel sur la rive gauche, en a été précédemment une première illustration. Ces rivalités présentent différents aspects et conduisent à plusieurs types de dysfonctionnements. Il faut ainsi distinguer les tensions existant en milieu rural et dont l'impact est modéré sur les dynamiques spatiales, du fait de la taille des collectivités locales, de celles qui se dessinent, souvent avec plus de vigueur, entre les communes d'une même agglomération. En effet, dans l'optique de la mise en place d'une politique d'attractivité économique et de développement des entreprises au sein d'un territoire, les querelles existant entre communes peuvent avoir plusieurs effets négatifs et ainsi freiner les perspectives de

---

<sup>1</sup> Jacques Lévy, "Quelle urbanité pour la région de Paris ?", *Travaux de l'institut de géographie de Reims*, n° 97-98, 1998, p. 25.

<sup>2</sup> Jacques Lévy, *art. cit.*, 1998, p. 26.

<sup>3</sup> Jean-Pierre Palisse, *art. cit.*, 1988, p. 154.

croissance. Cela peut déboucher sur une perte de visibilité vis-à-vis des investisseurs éventuels, sur une concurrence au sein des différents termes de l'offre – notamment foncière et immobilière– de nature à entraîner soit des surcapacités, soit un sous-dimensionnement qualitatif, soit encore une incohérence des politiques d'accompagnement – politique du logement, politique culturelle et de services à la population, aides aux entreprises. Outre les risques d'une mauvaise utilisation des fonds publics, cette situation peut freiner le développement local dans des proportions toujours délicates à évaluer de manière objective.

Dans ce schéma général, il existe de nombreuses nuances envisageables. En fonction du lieu où l'on se trouve – par exemple dans les franges franciliennes à la dynamique "spontanée" ou dans des zones géographiques plus éloignées de la capitale et par conséquent aux évolutions plus autonomes – des caractéristiques intrinsèques à chaque territoire – degré et type de morcellement communal, nature du tissu économique, existence de clivages politiques et sociaux plus ou moins tranchés –, les effets d'une plus ou moins bonne gouvernance intercommunale sont extrêmement variables.

On peut ainsi distinguer dans une première série d'approches, le cas des grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien. Ces dernières, compte tenu de leur poids démographique et économique ont en effet à jouer un rôle fondamental dans la structuration des dynamiques et la plus ou moins grande efficacité de la gouvernance peut avoir ici des conséquences non négligeables. De ce point de vue, un examen des principales agglomérations est assez révélateur. Sans prendre en compte les évolutions institutionnelles récentes – loi administration territoriale de la République de 1992 et loi sur l'intercommunalité de 1999 – dont l'impact juridique a été important mais dont le rôle sur les dynamiques économiques locales ne peut être sérieusement étudié, nous nous contenterons d'analyser les formes de coopération qui ont prévalu jusqu'au début des années 1990, puisque ce sont ces dernières qui ont accompagné les collectivités locales dans leur gestion de la crise.

Le bilan de l'intercommunalité est plutôt modeste car dans la plupart des cas les formes les plus élémentaires de coopération intercommunale ont prévalu, quels que fussent la taille et le morcellement des unités urbaines. Certes, on recense bien dans le Bassin parisien deux des neuf communautés urbaines ayant été créées en France dès la fin des années 1960<sup>1</sup>. Mais partout ailleurs, ce sont des structures moins intégrées de coopération – SIVOM ou district –, créées d'ailleurs assez tardivement, qui ont eu la préférence des élus. Rouen, malgré son morcellement relatif<sup>2</sup>, n'a su créer qu'un SIVOM en 1976 avec seulement deux compétences, la lutte contre l'incendie et les transports urbains, et aujourd'hui encore continue à se poser la question de l'évolution vers une structure communautaire permettant d'assumer enfin le développement économique local<sup>3</sup>. Certes, la faillite de *La Chapelle d'Arblay* en 1982 a précipité une reprise du débat intercommunal dans la capitale haut-normande. A l'occasion de cet événement, Jean Lecanuet a réussi à mettre sur pied une association de promotion, baptisée "Rouen, une ville capitale", qui fut l'embryon d'un Comité d'Expansion du Grand Rouen. Cette nouvelle structure, regroupant le Conseil Général, le Port, la CCI, la ville et le SIVOM, est parvenue à faire adopter une *Charte du Grand Rouen Eurocité* dont la portée a été de permettre à la fois une révision du Schéma directeur et le lancement du métro rouennais réalisé en trois ans par le SIVOM. Toutefois, l'élargissement des compétences du syndicat intercommunal au développement économique et à l'aménagement n'a jamais pu être concrétisé et ce malgré un changement de majorité politique en mars 1995<sup>4</sup>. Ces trente années d'intercommunalité chaotique ont d'ailleurs

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Cherbourg et du Mans, les autres communautés ayant été créées principalement dans les métropoles d'équilibre où la commune-centre ne disposait pas d'un poids démographique important au sein de son agglomération (Lyon, Bordeaux, Lille, Strasbourg) ou dans des unités urbaines où ce choix a été beaucoup plus contingent (Dunkerque, Le Creusot, Brest). Depuis la promulgation des lois de 1992 et 1999 – lois Joxe et Chevènement – 5 nouvelles communautés sont venues s'ajouter aux neuf fondatrices.

<sup>2</sup> 140 communes dans la région urbaine, près de 500 000 habitants dans l'agglomération pour un peu plus de 100 000 dans la commune centre, le SIVOM ne regroupant que 32 communes.

<sup>3</sup> Cf. "Radioscopie des 21 capitales régionales", *Urbanisme*, novembre 1990, numéro hors-série, p. 90.

<sup>4</sup> Claude Boulard, "le Grand Rouen une idée en marche", *Metropolis*, n° 104-105, 1995, pp. 29-31.

largement contribué à l'exaspération des représentants de l'Etat en région, qui pendant tout ce temps ont cherché en vain à faire émerger une dynamique de projet. En témoignent, en 1985, les déclarations extrêmement critiques du responsable du service d'études du SGAR de l'époque : « les remparts sont tombés mais Rouen garde une mentalité de "ville close", plus jalouse d'affirmer ses prérogatives que soucieuse d'exercer un rôle de métropole, attentive à l'essor de toute une région, moteur de son développement »<sup>1</sup>. De la même façon, dans la région voisine en Picardie, Amiens n'est parvenu à créer qu'un syndicat intercommunal avec neuf autres communes pour les transports en commun et un syndicat d'études et de programmation pour la révision du schéma directeur. Il est vrai qu'avec 132 000 habitants dans la commune-centre pour une population agglomérée de 155 000 habitants, le besoin de coopération se présentait avec moins d'acuité. A Orléans non plus, les élus n'ont pas pu concrétiser d'autre forme de coopération intercommunale qu'un SIVOM. Celui-ci a toutefois été assez précoce (1962), mais, bien que plus nombreuses que dans les autres agglomérations du Bassin parisien, « les compétences du SIVOM ne sont que basiques, rassemblant le plus petit dénominateur commun permettant à l'agglomération de fonctionner, concernant la voirie, l'incendie, le traitement des ordures et eaux usées, mais aussi la planification de la circulation des transports »<sup>2</sup>, cette dernière compétence, pourtant cruciale dans une agglomération très étendue, n'ayant été ajoutée qu'en 1975. Ce syndicat n'a pas réussi à se transformer en communauté urbaine en mai 1973, malgré le souhait du Maire d'Orléans de l'époque, Roger Thinat<sup>3</sup>. La même difficulté, quoique plus riche en rebondissements, se retrouve à Tours<sup>4</sup> où pourtant Jean Royer a tenté la création d'un district urbain en 1959 avec huit autres communes de l'agglomération, quelques mois seulement après la publication de la loi autorisant ce type de coopération intercommunale. Cette expérience a totalement échoué pour plusieurs raisons : la ville-centre contrôlait plus de 50 % des voix au Conseil districial ce qui a très vite effrayé les autres communes ; les compétences n'ont jamais été clairement délimitées, ce qui a entretenu l'appréhension des élus de la périphérie ; enfin Jean Royer, dans son appétit de puissance, pour reprendre une formule de Michel Lussault, n'a pas hésité à clamer qu'il ne s'agissait que d'une étape vers la fusion des communes, achevant ainsi de déliter le peu de consensus local existant. Tant et si bien que le district fut dissous en 1962, après trois ans d'existence, et il ne fut remplacé qu'en 1988 par un SIVOM doté uniquement de compétences gestionnaires : eau, assainissement, ordures ménagères, déplacements intercommunaux, qualité de vie, environnement, espaces verts. Malgré la volonté d'en faire « un syndicat pour le développement de l'agglomération »<sup>5</sup>, le SIVOMAT<sup>6</sup> n'a pas été doté de compétences économiques pourtant nécessaires à la réalisation des ambitions revendiquées. D'autre part, en dotant chaque commune de deux représentants, le maire de Tours l'a condamné à un fonctionnement consensuel qui s'est très vite avéré paralysant en raison des méfiances accumulées entre communes. Ce blocage l'a précipité vers une mort brutale, consommée avec sa disparition en 1989. A la place, une nouvelle structure plus informelle, l'ARIAT – association de réflexions et d'initiatives intercommunales pour l'agglomération tourangelle –, a été mise en place avec 10 autres communes. Elle a débouché sur la création de quatre SIVU – substituts plutôt décevants du défunt SIVOM. Quant à l'agglomération de Caen enfin, elle n'a connu un début de structuration intercommunale qu'en 1990, avec la création d'un district assez important puisque regroupant vingt communes : il est vrai que l'opposition politique entre la ville-centre et sa banlieue ouvrière d'Hérouville-Saint-Clair a longtemps empêché l'émergence d'une coopération locale plus soutenue.

En fait, les seuls exemples de coopération intercommunale relativement aboutie, parmi les villes de plus de 100 000 habitants du Bassin parisien, ne se retrouvent qu'à Troyes, Reims et au

<sup>1</sup> Bertrand Fouque, "L'introuvable territoire haut-normand", *Inter-régions*, décembre 1985, n°73, p. 6.

<sup>2</sup> Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 138.

<sup>3</sup> "Dossier - ville : Orléans", *Macadam*, 1-15 octobre 1977, n°1, pp. 9-16.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet Michel Lussault, *Tours : images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des sciences de la ville, Coll. Sciences de la ville, 1993, 399 p.

<sup>5</sup> Citation de la *lettre municipale de Tours*, n°17, 21 novembre 1988, rapportée par Michel Lussault, *op. cit.*, 1993, p. 77.

<sup>6</sup> Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération tourangelle.

Mans. Dans la première de ces agglomérations, seul un SIVOM a été créé en 1963 mais il a été très rapidement doté de compétences diversifiées – transports, assainissement, voirie, urbanisme, équipements sportifs, aménagement de zones d'activités ... En 1993, à la date de sa transformation en communauté de communes, il était parvenu à capter autour des missions intercommunales près d'un quart de la fiscalité locale. Il est vrai que le morcellement communal très poussé dans l'agglomération troyenne – 60 000 habitants dans la commune - centre pour 125000 dans l'agglomération – a très tôt milité pour une intégration politique poussée. Mais ici comme ailleurs, le Maire de Troyes d'alors, Henri Terré, n'a pas réussi dans son projet d'une plus grande coopération. Il est vrai qu'en proposant à terme la fusion des communes dans un Grand Troyes, il a très vite rencontré l'opposition des maires de la couronne suburbaine, trop attachés à leur mandat municipal. Par ailleurs, les compétences les plus stratégiques n'ont jamais été pleinement exercées. Dans le domaine de l'urbanisme, il n'a jamais été possible de réaliser un POS intercommunal, comme cela était initialement prévu, l'action collective se limitant à la mise en place d'une agence d'urbanisme faisant œuvre de pédagogie en proposant une méthodologie commune d'élaboration des documents de planification, à défaut d'avoir un rôle plus stratégique. Sur le plan économique ensuite, l'action a pu paraître au départ assez novatrice. En effet, le SIVOMAT a été chargé dès le début des années 1970 de l'aménagement de deux zones d'activités à Pont-Sainte-Marie et à Torvilliers, avec un montage financier assez intéressant et novateur pour un syndicat intercommunal, puisque par convention avec les communes concernées, la taxe professionnelle était reversée à la structure de coopération. Cependant la portée de cette intervention économique est demeurée assez modeste, dans la mesure où la produit fiscal dégagé a toujours été inférieur à un million de francs. D'autre part, avec l'adoption des lois sur la décentralisation, on a assisté à une "remunicipalisation" des politiques économiques, la ville de Troyes faisant passer son budget dans ce domaine de 500 000 F en 1981 à 26 millions en 1986, avec notamment la mise en place d'une politique de financement d'usines-relais et l'aménagement d'une zone d'activité purement troyenne sur le site inondable des Ecrevolles. Les autres communes de l'agglomération ont fait de même à l'instar de la Chapelle-Saint-Luc qui a décidé après 1983 d'étendre l'importante zone industrielle implantée sur son territoire dont le développement avait auparavant reposé sur la chambre de commerce. De son côté, Sainte-Savine, autre commune importante de l'agglomération, a vainement tenté de lancer à la même époque un parc d'activités technologiques baptisé SAVIPOL<sup>1</sup>.

A Reims, si le district a essentiellement consacré son activité à la mise en place de compétences gestionnaires – notamment par la création d'un réseau de transports en commun parmi les plus performants de France –, on l'a vu également intervenir dans la promotion de zones d'activités et notamment dans la création du pôle technologique *Henri Farman*. Celui-ci, développé par *Europarv*, filiale d'immobilier d'entreprise d'*Auguste Thouard*, a accueilli un certain nombre d'entreprises des secteurs de l'informatique, de la pharmacie et des biotechnologies, ainsi que l'Ecole supérieure d'ingénieurs en emballage et conditionnement (ESIEC), à l'origine d'un embryon de technopôle.

Mais c'est essentiellement au Mans que l'intégration intercommunale poussée a le plus porté ses fruits. La communauté urbaine mise en place en 1971 a été systématiquement utilisée pour la réalisation d'un certain nombre de projets structurants de l'agglomération et l'ampleur des moyens dont elle disposait lui ont permis d'obtenir des résultats tout à fait significatifs, surtout après 1977. Les fondements de cette réussite apparente sont nombreux et ont été très récemment exposés par les travaux de l'équipe ESO – *Espaces géographiques et sociétés* – de l'Université du Maine<sup>2</sup>. On trouve au départ, l'existence d'un consensus local qui, au début des années 1970, amène les élus locaux à prendre conscience du sous-équipement relatif des communes de l'agglomération. Puis, à partir de 1977, la victoire de l'Union de la gauche, tant au Mans que dans certaines communes suburbaines, conduit à l'approfondissement de ce consensus grâce à un

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet Martin, Vanier, *op. cit.*, 1988, p. 310.

<sup>2</sup> Jean René Bertrand, Jacques Chevalier, Rodolphe Dodier, Arnaud Gasnier, *Le Mans. Peut-on changer la ville ?*, Paris, Anthropos, collection villes, 2000, 220 p.

partage des tâches et des pouvoirs entre le Maire du Mans, Robert Jarry, représentant le versant communiste de cette union et J-C Boulard incarnant la mouvance socialiste. De fait, ce consensus, facilité par l'importance des moyens financiers et juridiques dévolus à la communauté urbaine, a permis la concrétisation de réalisations importantes qu'incarne parfaitement la création d'une politique foncière entreprenante – utilisation du droit de préemption urbain et constitution de réserves importantes de terrains. Cette politique a orienté le développement économique et urbain de l'agglomération en permettant d'ancrer solidement les dynamiques spatiales, de restructurer en permanence le tissu urbain, de concentrer l'urbanisation en évitant un étalement excessif de la résidence et des activités et de jouer sur la diversité et la fluidité de l'offre pour construire de nombreux partenariats avec les acteurs privés (promoteurs régionaux ou nationaux). Sa principale vertu est d'être parvenue à s'inscrire dans la durée, ce qui a permis à la fois la maîtrise des prix et le contrôle qualitatif de la production urbaine. La conservation en portefeuille d'un patrimoine foncier important a en effet favorisé la stabilité des prix des propriétés situées à proximité des îlots concernés, facilitant ainsi les dernières acquisitions nécessaires à la cohérence des opérations d'urbanisme réalisées au cours de ces dernières années. D'autre part, le potentiel d'offre de la collectivité a renforcé son pouvoir de négociation avec les différents constructeurs, tant en termes de programmation – imposition d'un quota de logement social, mixité de fonctions permettant de réaliser dans chaque opération un minimum d'équipements publics – qu'au niveau des prescriptions architecturales. Cette position dominante dans le processus de production urbaine a favorisé l'arrivée de promoteurs de dimension nationale – comme ce fut le cas dans l'opération *Novaxis* autour de la gare TGV – ces derniers ayant été attirés par ce marché foncier à la fois fluide, transparent et relativement peu coûteux. Enfin, cette politique de maîtrise du territoire a su se renouveler dans la durée témoignant ainsi d'une grande continuité des choix. Les importantes réserves foncières réalisées par la CUM avant 1970 ont pu être utilisées à la réalisation d'importantes zones d'activités pendant une dizaine d'années jusqu'à la relance d'une politique d'acquisition à partir de 1980, dans le centre et dans le péricentre, en vue de conduire des opérations de rénovation urbaine et de réaffectation optimale des friches industrielles. Dans le même temps, la CUM et la ville ont spécialisé leurs interventions, la première s'orientant vers les actions les plus massives tandis que la commune réservait sa stratégie foncière à l'échelle des quartiers dans la perspective d'une amélioration de la qualité de vie dans la ville – démultiplication de petites opérations de logement social, intense politique de diffusion des équipements publics. Mais l'intégration supracommunale s'est également effectuée en direction de l'action économique, par la création de l'ADEMA (Agence de développement économique du Mans). Cette structure assez classique de promotion a joué un rôle important dans le remplissage des zones d'activités et dans l'accompagnement économique des entreprises de la ville, notamment au moment du lancement du parc *Novaxis* – où elle est parvenue à concrétiser la délocalisation de quelques entreprises parisiennes – et lorsque le plan de licenciement de *Philips* en 1993 – 450 suppressions d'emplois – a pu être assorti, grâce à ses contacts permanents avec la DATAR, de l'implantation du centre mondial de recherche et de production en téléphonie mobile du groupe néerlandais – 1500 emplois créés. Toutefois, au Mans comme dans les autres villes du Bassin parisien, l'action en faveur de l'intercommunalité a buté sur certains obstacles qui ont nui à l'ancrage et à l'approfondissement des dynamiques locales. Tout d'abord le périmètre s'est très rapidement révélé trop étroit par rapport aux enjeux. En se bornant à la ville-centre et aux communes de la première couronne périurbaine, la CUM a été rapidement dépassée par des dynamiques concurrentes qui se sont développées en deuxième et troisième couronne. Ainsi, en bordure de sa zone d'activités de La Chapelle-Saint-Aubin, la CUM a vu émerger sur le territoire voisin de Saint-Saturnin une zone d'aménagement rivale qui, en accueillant un multiplex cinématographique, l'a obligé à développer un projet concurrent au cœur de l'agglomération pour contrecarrer les risques d'une dévitalisation du centre-ville. De même à l'Est, sur la commune de Changé, se sont développés des espaces d'activités tout aussi rivaux qui, avec l'implantation d'un échangeur de l'A 28, pourraient nuire à terme à la dynamique économique de la communauté urbaine, en lui subtilisant une partie du potentiel économique sur lequel elle compte pour assurer

le remplissage de ses propres zones d'activités. Cette logique concurrentielle ne devrait pas s'atténuer dans les années qui viennent, dans la mesure où les communes situées en dehors de la communauté ont obtenu une révision du schéma directeur leur permettant de lancer leurs propres projets de zones d'activités, ce que le document de planification de 1970 n'autorisait pas. Enfin, en favorisant le logement social, la communauté urbaine a laissé le développement de l'habitat individuel lui échapper, au profit de communes plus éloignées, ce qui se traduit par un tassement substantiel de la croissance démographique de l'agglomération.

La construction de l'intercommunalité est bien l'un des principaux problèmes rencontrés par les villes du Bassin parisien dans la formulation de leur projet de territoire. Toutefois, il importe de se demander quel a été son impact réel sur les dynamiques spatiales du Bassin parisien. En effet, des villes à l'intercommunalité plus que chaotique – Orléans ou Tours – se sont singularisées depuis quinze ans par l'ampleur de leur croissance économique et démographique. Au contraire, d'autres agglomérations, dotées d'une stratégie collective plus affirmée – Troyes ou Le Mans – n'ont brillé par leur performance dans aucun de ces deux domaines. C'est que la dynamique est d'abord affaire de composantes structurelles : comme nous avons pu le montrer au cours du premier chapitre, c'est la nature de l'activité économique, tant sur le plan de ses particularités marchandes que de son mode de régulation technique et sociale, qui permet de qualifier et d'interpréter l'ampleur des dynamiques. L'action publique, notamment au niveau local, et dont l'intercommunalité est un mode d'optimisation parmi d'autres, n'a guère qu'un rôle subsidiaire.

Dans la structuration d'une offre urbaine compétitive et visible de l'extérieur, de nombreuses agglomérations du Bassin parisien ont su en effet se doter de stratégies de substitution. La fusion de communes est une de celles-ci, particulièrement efficace dans le cas de Tours et d'Orléans. La ville dont Jean Royer fut maire pendant plus de trente ans a choisi d'agrandir son territoire pour disposer d'une offre foncière lui permettant d'assurer son développement. Les communes de Saint-Symphorien et Sainte-Radegonde ont été absorbées au début des années 1960, tandis que l'achat de terrains à Joué et à Saint-Avertin, ainsi que l'endiguement du Cher, ont permis de dégager les emprises nécessaires aux projets industriels et résidentiels de la commune. La ville est ainsi passée en quelques années de 1350 à 3236 hectares, ce qui lui permis d'enregistrer un gain de population important, en passant de 90852 habitants en 1954 à 145 441 en 1975. Ce faisant, 1400 hectares d'espace urbain ont pu être aménagés, avec l'aide de sociétés d'économie mixte – autre mode de substitution à l'intercommunalité – permettant la construction de 7000 logements et la création de 150 hectares de zones d'activités (4000 emplois accueillis en 20 ans)<sup>1</sup>. A Orléans, la stratégie est comparable mais moins systématique. Tout a commencé à la fin des années 1950, par la décision de recréer une université dans la préfecture du Loiret, dans le cadre du démantèlement de l'académie de Paris. Le Maire élu en 1959, Roger Secrétain, a alors proposé d'utiliser les terrains d'un domaine de 410 hectares acquis en décembre 1959 sur la commune voisine de Saint-Cyr-et-Val, pour créer à la fois un campus universitaire et une ville nouvelle destinée à accueillir 35 000 habitants. Afin de faciliter la réalisation de l'opération qui deviendra le quartier de La Source, le préfet a accepté un remboursement communal. Celui-ci s'est traduit, en avril 1960, par le transfert du nouveau domaine à la commune d'Orléans. Réalisé sur une vingtaine d'années, ce grand programme d'urbanisation a occupé la cité ligérienne pendant plusieurs mandats municipaux, remédiant ainsi à l'étroitesse de son territoire et lui permettant de ne pas avoir à trop se préoccuper d'intercommunalité dans la conduite de son développement économique. Dans ces deux cas, les déficits ponctuels ou plus structurels de la coopération intercommunale n'ont donc pas nui au développement économique car les villes-centres ont su, par d'autres moyens, assurer la promotion et le développement de leur agglomération. Cependant, cette adaptation a parfois été difficile comme le montre l'exemple de La Source à Orléans. Sa réalisation a été remise en cause à de nombreuses reprises, faute de moyens suffisants : « Il est indéniable qu'une entreprise de cette

---

<sup>1</sup> Jean Royer, "Tours, Indre-et-Loire, 20 ans de travaux avec les sociétés d'économie mixte", *Départements et communes*, mai 1986, pp. 8-12.



envergure a souffert d'être prise en charge essentiellement par la ville d'Orléans, qui était techniquement et financièrement limitée pour mener à bien l'ensemble de projet dans les délais prévus »<sup>1</sup>. A tel point qu'à la fin des années 1970, la préfecture du Loiret apparaissait comme une ville surendettée, l'amortissement des emprunts représentant alors 18 % du budget d'investissement<sup>2</sup>.

Par contre, là où les stratégies alternatives n'ont pas pu être trouvées, les résultats de l'action collective semblent particulièrement modestes. A Rouen, nous avons vu que l'opération Saint-Sever, lancée au début des années 1970, était loin d'avoir répondu aux ambitions proposées pour la ville par le Schéma d'aménagement de la Basse-Seine. Ce programme assez modeste, que la ville de Rouen a voulu absolument réaliser seule, n'a jamais eu un fort impact sur le territoire de l'agglomération, amenant et obligeant les autres communes – notamment Elbeuf, Sotteville et Mont-Saint-Aignan – à développer individuellement leur propre action pour répondre aux besoins des entreprises en matière d'immobilier. L'action intercommunale s'en est trouvée durablement affaiblie et demeure encore aujourd'hui très difficile. Elle a souffert d'un clivage entre la rive droite et la rive gauche dont témoigne bien l'attitude respective des communes de Rouen et d'Elbeuf : « En 1974, sans doute exaspérée par le peu de cas qui avait été fait de sa place dans l'agglomération rouennaise d'une part, et d'autre part, par le glissement du projet d'un axe majeur, conçu comme le support du nouveau développement de l'agglomération, du plateau du Madrillet à Saint-Sever, c'est-à-dire du Sud de l'agglomération à la rive gauche de la commune de Rouen, l'agglomération d'Elbeuf quitte le syndicat<sup>3</sup>, en provoque la disparition et crée un SIVOM propre à son secteur. [...] »<sup>4</sup>, obérant ainsi toute chance de créer un district ou une communauté urbaine à l'échelle de la région urbaine. Pour l'Etat, les carences fonctionnelles de cette grande unité urbaine reposent encore aujourd'hui sur cet héritage : « l'insuffisance de coopération intercommunale n'a pas permis de doter l'agglomération (380 000 habitants dans le périmètre du SIVOM rouennais) d'équipements suffisamment dimensionnés et structurés pour lui donner l'attrait et le poids d'une véritable métropole de dimension européenne »<sup>5</sup>.

Au niveau des grandes villes du Bassin parisien, l'intercommunalité n'est donc qu'un élément subsidiaire dans l'explication des dynamiques spatiales, les stratégies d'agglomération ayant pu être remplacées par d'autres modes d'action publique. Toutefois, ses insuffisances réelles ont fortement contribué à nuire à la qualité d'une offre concurrentielle pouvant faire pièce à celle de la région-capitale, dont l'atout majeur, en ce qui la concerne, est d'avoir bénéficié, grâce aux établissements publics d'aménagement, d'une grande visibilité auprès des entreprises cherchant à se développer.

De la même manière, on peut dire que les carences de la coopération intercommunale dans les franges franciliennes sont une des origines de la croissance anarchique constatée au sein de ces territoires, comme cela a été montré pour le Nord de l'Yonne et le Sud de la Seine-et-Marne. En effet, au cours des années 1980, l'intercommunalité en milieu rural s'est considérablement développée pour capter une partie du dynamisme sénonais. Un syndicat mixte de la région de Sens, regroupant 60 communes en dehors de cette ville, a ainsi été créé essentiellement parce qu'il « permet aux communes rurales de s'associer et d'organiser leur développement face à Sens »<sup>6</sup>. Ce faisant sur les 10 à 15 hectares de zones d'activités commercialisés chaque année dans cette partie de la Bourgogne, plus de la moitié le sont en milieu rural. Si cela ne constitue pas un facteur de freinage de la dynamique, bien au contraire, cette dispersion est néanmoins très préjudiciable au renforcement des centralités urbaines et produit un étalement de la dynamique à l'opposé des formes de concentration recherchées de

---

<sup>1</sup> B. Legrand, *La Source, deuxième génération. Du concept de ville nouvelle à celui de technopôle*, Mémoire de maîtrise de géographie de l'Université d'Orléans, Joël Mirloup (Dir.), juillet 1993, p. 15.

<sup>2</sup> "Dossier - ville : Orléans", *Macadam*, 1-15 octobre 1977, n°1, pp. 9-16.

<sup>3</sup> Syndicat d'études de l'agglomération Rouen-Elbeuf.

<sup>4</sup> *Aménagements et jeux d'acteurs en Basse-Seine*, 1989

<sup>5</sup> Préfecture de la région Haute-Normandie, *2015 : la Haute-Normandie dans le grand Bassin parisien*, septembre 1991, 136 p., p. 31.

<sup>6</sup> Anne-Véronique Vernardet, *Le Sud-est seine-et-marnais et les franges de l'Ile-de-France*, IAURIF, mars 1995, 115 p., p. 30.

l'autre côté de la frontière administrative, en Ile-de-France. Mais les conséquences du déficit d'intercommunalité ne s'arrêtent pas là. A la dynamique rurale se surimpose une logique de conflit en milieu urbain qui gêne l'attractivité des villes de ce secteur géographique : à Nemours comme à Montargis, l'IAURIF relève de nombreuses tensions conflictuelles entre centre et périphérie des agglomérations, ce qui freine la mise en place d'une coopération intercommunale et plus encore « sans doute le développement économique »<sup>1</sup>.

Enfin, dans les milieux ruraux plus traditionnels et moins touchés par la péri-urbanisation, rares sont les exemples d'intercommunalité qui ont pu déboucher sur un processus de développement significatif. L'exemple le plus emblématique est probablement celui du district du plateau picard<sup>2</sup> qui, en plein Santerre, pays rural enclavé entre Somme et Oise, a souvent été montré en exemple des nouvelles solidarités apparues dans les campagnes françaises. Ce précurseur des "pays", désormais au cœur des nouvelles politiques d'aménagement du territoire, a émergé à la fin des années 1970 suite à la disparition de nombreux emplois agricoles et à la fermeture de trois sucreries et de deux conserveries, principales pourvoyeuses d'emplois industriels dans la région. L'élaboration d'un Plan d'aménagement rural, puis d'une charte intercommunale de développement ont permis de cristalliser la stratégie collective en débouchant sur la création d'un district à la fin des années 1970. Le choix effectué a consisté à retenir comme objectif prioritaire le maintien et la création de services aux entreprises et à la population. Pour ce faire, un appel à la consommation locale a été lancé, tandis qu'un certain partage des fonctions s'est opéré entre les communes du territoire, favorisant ainsi la promotion d'une sorte de ville éclatée. S'il est difficile d'évaluer précisément la stratégie conduite, force est de reconnaître que le Plateau picard / Santerre est aujourd'hui un des espaces ruraux les plus dynamiques du Bassin parisien, avec des taux de création d'emplois particulièrement élevés. On peut aussi citer, dans ce même ordre d'idées, le cas des organismes de coopération créés pour gérer les retombées des grands chantiers de l'Etat, en particulier dans le domaine nucléaire. Ici, la structuration institutionnelle a été le plus souvent formelle comme le révèle l'exemple du Cotentin. En 1976, la perspective d'agrandissement de l'usine de la COGEMA a incité le préfet à recommander aux communes de la région de se regrouper à la fois pour mieux péréquier localement la taxe professionnelle à venir, mais aussi pour envisager de concert les investissements à réaliser afin de mieux profiter des retombées économiques attendues. Un district a donc été créé en 1977, permettant de répartir la taxe professionnelle sur 19 communes au lieu 4 initialement, mais aucun projet d'aménagement global n'y a été développé : « aucun débat d'ensemble sur l'aménagement raisonné de la région n'eut lieu au sein du conseil de district. Ce dernier n'eut à connaître que les diverses demandes d'infrastructures introduites par les communes, se bornant à examiner le montant des crédits affectés [...] »<sup>3</sup>.

Par conséquent, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, les stratégies intercommunales n'ont pas permis dans le Bassin parisien d'amplifier, de relayer ou de corriger efficacement – en cas de récession – les dynamiques propres au système productif. Mais ce problème n'est qu'un des volets de la rivalité inter-institutionnelle qui sévit entre acteurs publics au sein de l'aire d'influence de la capitale depuis de nombreuses années.

---

<sup>1</sup> Anne-Véronique Vernardet, *op. cit.*, 1995, p. 45.

<sup>2</sup> Voir notamment, Pierre Guyard, "L'expérience du plateau picard : la solidarité intercommunale en marche", *Correspondance municipale*, décembre 1987, pp. 27-32.

<sup>3</sup> Françoise Zonabend, *La presqu'île du nucléaire*, Odile Jacob, 1989, 188 p., p. 88.

## 2) Le jeu des rivalités inter-urbaines.

A plus petite échelle, les enjeux de pouvoir entre les villes du Bassin parisien ont eu également un rôle perturbateur dans la structuration des dynamiques. Au sein d'un espace où le rayonnement urbain a toujours buté sur l'influence dominante de Paris – le fameux effet châtaignier de l'association des villes à une heure de Paris –, la coordination des stratégies inter-urbaines a manqué, malgré le souci de la DATAR, dès la fin des années 1960 avec la politique des zones d'appui et plus encore depuis 1990 avec la mise en place des réseaux de villes, de promouvoir une concertation plus étroite entre les grandes agglomérations du Bassin parisien.

L'histoire des villes françaises est parsemée d'anecdotes sur les concurrences qui ont longtemps opposé des villes voisines, au sein d'une même région. De ce point de vue le Bassin parisien ne fait pas exception et on ne compte plus les binômes antagonistes : Troyes / Reims, Amiens / Saint-Quentin, Orléans / Tours, Rouen / Caen mais aussi Rouen / Le Havre, etc. Cette rivalité a contribué à entretenir un climat de suspicion entre agglomérations voisines, et ceci d'autant plus que l'Etat, en tant que principal responsable de l'aménagement et des infrastructures, a le plus souvent conduit ses choix de manière solitaire, sans grande concertation préalable, au bonheur des uns et à la frustration des autres. Ainsi, au moment de l'élaboration du premier Livre Blanc à la fin des années 1960, la désignation de la zone d'appui nord-champenoise comme prioritaire au sein du territoire champardennais a profondément ravivé la rancœur des Troyens vis-à-vis de l'agglomération rémoise. Celle-ci apparut aux yeux des méridionaux de la région comme excessivement privilégiée à la fois par le développement de la nouvelle université et par le passage de l'autoroute A 4 au tracé extrêmement septentrional. Plus surprenant, la ville de Châlons, pourtant très étroitement associée au développement rémois puisqu'elle a partagé avec Reims – et le plus souvent à son profit – la plupart des fonctions administratives régionales, n'a jamais manqué de faire savoir qu'elle estimait que la politique des zones d'appui avait surtout profité à sa voisine, alors même que son statut de préfecture de région aurait dû, estime-t-elle, lui permettre d'obtenir davantage<sup>1</sup>.

Ces rivalités ne prèteraient pas à conséquences si elles ne se traduisaient pas par des stratégies locales néfastes et si elles ne s'inscrivaient pas aussi fortement dans les invariants de la conscience collective des acteurs publics locaux, au point d'obérer durablement toute chance de territorialisation des politiques publiques à une autre échelle que communale ou intercommunale. Quelques exemples suffiront à le prouver.

Ainsi la construction du pont de Tancarville en amont du Havre est une première illustration de l'impact négatif de ces rivalités interurbaines. Yves Guermond rapporte comment Rouen et Le Havre se sont opposées pendant des décennies pour la construction de cette infrastructure pourtant essentielle au renforcement de l'arrière-pays du complexe portuaire de la Basse-Seine. Dès 1902, le Conseil général de Seine-Maritime repoussait en effet le projet havrais obtenant du Parlement une confirmation retentissante en 1911 lors d'un vote public enterrant durablement la réalisation de l'infrastructure. Sa réactualisation par le Gouvernement de Vichy en 1940 – signataire d'une première déclaration d'utilité publique – fit long feu puisque outre le deuxième conflit mondial et malgré le ralliement du président du Conseil Général Jean-Marie Louvel en 1950, l'action du député-maire de Barentin, André Marie, allié aux milieux portuaires rouennais, parvenait à bloquer à nouveau le projet. C'est seulement en 1951, suite à l'engagement du port du Havre de dédommager la chambre de commerce de Rouen en cas d'interruption de trafic pendant les travaux, qu'un accord put enfin être trouvé. Toutefois le mal était fait et les deux villes ont continué depuis à s'opposer vigoureusement sur différents sujets. En particulier lorsqu'il s'est agi en 1984 de créer une nouvelle structure d'enseignement supérieur au Havre, Rouen, craignant pour le rayonnement de son université déjà fortement borné par l'influence de Paris et par l'attraction séculaire de l'université de Caen, s'est élevé contre cette décision de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Cf. Paul Oudart, *op. cit.*, 1984.

Seules les difficultés de croissance du nouvel établissement, le glissement d'une partie du personnel universitaire rouennais vers Le Havre et les pratiques malthusiennes de l'Etat en matière d'habilitation de diplômés et d'équipes de recherche ont pu conduire à un rapprochement par la mise en place de DEA multiseaux, d'ailleurs élargis à la Basse-Normandie.

La construction du TGV Nord offre une seconde illustration. Dans les années 1980, alors que le Ministère des transports avait déjà opté pour un tracé évitant Amiens, la mobilisation des élus régionaux et amiénois a tenté un temps de ramener l'Etat à des dispositions plus favorables à la capitale régionale de Picardie. Ces interventions se basaient sur l'argument que l'allongement du trajet entre Paris et Lille ne serait que de quelques minutes, tandis que la relation vers Londres s'en trouverait facilitée. Malheureusement, dans ce conflit la ville de Saint-Quentin a opté pour le soutien au projet gouvernemental, la gare de Chaulnes lui ouvrant des perspectives plus intéressantes de raccordement au TGV, alors qu'un passage par Amiens l'aurait pénalisée, les liaisons ferroviaires entre les deux villes étant inexistantes. Le consensus régional s'est ainsi trouvé rompu, la méfiance entre les deux principales agglomérations de Picardie connaissant un nouveau regain d'activité, même si de toute façon, l'attitude de la sous-préfecture de l'Aisne n'a pas compté dans un choix déjà tranché depuis longtemps par les ingénieurs de la SNCF.

Dans l'espace des franges franciliennes, la même incapacité à travailler efficacement en réseau a également été mise à jour. Ici la méfiance et l'ignorance mutuelles prennent une coloration particulière puisque le schéma directeur d'Ile-de-France de 1994, à travers le concept de villes-trait d'union, a notamment prévu de faire de la "coopération transfrontalière" aux marges de la région parisienne, à la fois un outil de diffusion des dynamiques vers le reste du Bassin parisien et un moyen de structurer l'étalement urbain de la capitale. Les études récemment menées par l'IAURIF confirment que les villes-jumelles de ces territoires n'ont guère réussi à s'entendre. Ainsi, entre les villes de l'Yonne, de la Seine-et-Marne et de l'Est du Loiret, « une nette concurrence s'exerce entre les agglomérations et des binômes comme Sens / Montereau, Montereau / Nemours ou Nemours / Montargis n'ont pas encore réellement cherché à établir des rapprochements », malgré des complémentarités que la proximité assez grande permet d'envisager. Il est vrai que la manne provenant du desserrement francilien suffit à entretenir des dynamiques spontanées sans que se pose la question d'une action concertée de développement.

S'il est assez évident que les concurrences inter-urbaines ont dans le Bassin parisien un impact déplorable sur les processus dynamiques, la question se pose de la perpétuation d'une telle rivalité dans un contexte où de nombreux exemples étrangers, d'ailleurs mis en avant avec quelque naïveté par la DATAR au début des années 1990 – Randstad Holland, réseaux des villes de la troisième Italie, Ruhr<sup>1</sup>... –, montrent tout l'intérêt que peut comporter la création de réseaux de villes. A ce propos, l'interprétation géo-historique fournie par Félix Damette sur l'armature urbaine française peut apporter quelques éclaircissements<sup>2</sup>. D'après lui, l'ancienneté du processus de centralisation en France – qui remonte aux premiers temps de la monarchie capétienne –, serait à l'origine d'un dualisme structurel des villes françaises, en villes d'Etat d'une part, regroupant un certain nombre de fonctions régaliennes (intendance, pouvoir fiscal, parlement) et villes économiques et marchandes d'autre part. Cette dichotomie serait le produit d'une stratégie politique délibérée ayant conduit le pouvoir central à privilégier systématiquement pour le développement de l'encadrement politique les villes non marchandes, afin d'éviter au sein d'une même cité le risque de collusion entre les différentes formes de pouvoir. C'est ainsi qu'en Champagne, Châlons a été promue chef lieu de généralité dès le 17<sup>ème</sup> siècle, au détriment des deux centres économiques de la région, Troyes et Reims, asseyant ainsi une rivalité inter-urbaine que la République ne fera que prolonger. Par ailleurs, alors qu'à la périphérie du territoire des généralités de taille plutôt étendue ont été constituées, avec promotion des villes les mieux connectées au réseau national de communication, autour de la capitale, où le système de transport

---

<sup>1</sup> Bernard Robert, Isabelle Bertrand (Dir.), *En Europe, des villes en réseaux*, DATAR, La Documentation française, Paris, 1991, 109 p.

<sup>2</sup> Félix Damette, *La France en villes*, Paris, La Documentation française, 1994, chapitre 5, "La longue durée d'une logique urbaine", pp. 203-221.

était beaucoup plus dense, les généralités formées l'ont été sur des périmètres plus étroits, assurant ainsi la promotion de nombreuses petites villes – Soissons, Alençon, Bourges, Châlons. La dispersion des fonctions urbaines sur un nombre assez important d'agglomérations, qu'a parachevée la république avec la départementalisation, s'est de ce fait trouvée esquissée, préfigurant des concurrences qui aujourd'hui encore continuent de s'exprimer. L'Etat-Providence, dont l'apogée correspond à la période des trente Glorieuses, n'a fait que prolonger une telle situation en plaçant les villes françaises et plus particulièrement celles du Bassin parisien dans une situation de concurrence pour l'obtention de la manne publique : grands équipements, axes de transports, délocalisations administratives ou industrielles... En enfermant les villes dans la recherche de relations privilégiées avec le pouvoir central, c'est-à-dire avec la capitale, l'organisation territoriale du pouvoir politique, vieille de plusieurs siècles, a fortement nui à la formation des coopérations inter-urbaines.

Pour le confirmer il suffit d'examiner ce que sont devenus la plupart des réseaux de villes du Bassin parisien constitués à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Le plus complet d'entre eux, celui de l'association des villes à une heure de Paris, que Jean-Pierre Sueur préfère appeler « les villes du Bassin parisien »<sup>1</sup> a été mis en sommeil au milieu des années 1990. Né après la publication du Livre blanc de la région Ile-de-France, nous avons vu qu'il consistait essentiellement en un groupe de pression mis en place pour obtenir de l'Etat une meilleure prise en compte des agglomérations membres dans la politique d'aménagement du territoire. Après quelques années d'activisme, principalement consacrées à la réalisation d'études sur le positionnement de ces "villes à une heure de Paris", le réseau a été mis en sommeil, faute de parvenir à la définition d'axes d'intervention structurant à l'échelle d'une telle étendue géographique. C'est ce que confirme notamment Pierre Tridon, directeur de l'agence d'urbanisme de Reims et longtemps chargé de l'animation de cette association : « une [...] tentative exploratoire conduite par l'association a été l'élaboration d'une charte susceptible d'initier un comportement commun dans des domaines tels que l'offre touristique, de services ou d'activités. Mais cette démarche s'est révélée rapidement inopérante. Là encore, pour une question d'indépendance. L'association a trouvé son juste rôle dans le lobbying politique, relayé par la presse, les contacts et les rencontres pour marteler le même message : le desserrement de l'Ile-de-France doit être l'occasion d'un rééquilibrage au profit des villes cathédrales »<sup>2</sup>. Même sur ce sujet, l'action n'a pu être concertée très longtemps : « les programmes de délocalisation mis en œuvre par le gouvernement ont mis en évidence les limites de la solidarité [des villes à une heure de Paris]. L'implantation de services déconcentrés ne pouvait légitimement être l'affaire d'une association, mais de la seule compétence des villes »<sup>3</sup>.

A une échelle plus fine, la conduite des réseaux de villes régionaux est également un indicateur, au sein du Bassin parisien, de cette incapacité à dépasser les autonomies locales renforcées par des concurrences accumulées et accentuées au fil du temps. L'évaluation réalisée par la DATAR en 1998 sur la politique nationale des réseaux de villes<sup>4</sup>, politique soutenue par les contrats de plan Etat-région 1994-1999, est assez éclairante et confirme les résultats de l'analyse conduite par Anna Geppert-Hébrard dans sa thèse de doctorat sur les réseaux urbains champardennais<sup>5</sup>. Il apparaît tout d'abord que les réseaux de villes du Bassin parisien, très précocement constitués<sup>6</sup>, ont été les premiers à s'essouffler, malgré leur reconnaissance dans la *Charte du Bassin parisien*, faute d'avoir réussi à promouvoir des réalisations concrètes. Plusieurs facteurs, d'ordre technique et politique, interviennent pour expliquer cet essoufflement. Tout d'abord, le changement dû aux élections municipales de 1995 a été un obstacle important. Ainsi,

---

<sup>1</sup> Déclaration de Jean-Pierre Sueur, Maire d'Orléans, dans Pierre Tridon, Jacques Hussenet, "Les villes à une heure persistent et signent", *Metropolis*, 1995, n° 104-105, p. 23.

<sup>2</sup> Pierre Tridon, Jacques Hussenet, *art. cit.*, 1995, p. 22.

<sup>3</sup> Pierre Tridon, Jacques Hussenet, *art. cit.*, 1995, p. 21.

<sup>4</sup> Marion Unal, *Mission d'évaluation de la procédure réseaux de villes*, rapport n°1, DATAR, 1998, non paginé.

<sup>5</sup> Anna Geppert-Hébrard, *Réseaux urbains et aménagement du territoire en Champagne-Ardenne*, 603 pages, Thèse de doctorat, géographie, Université de Reims, 1996.

<sup>6</sup> Normandie-Métropole : Caen - Rouen - Le Havre ; Orléans - Blois - Tours ; Reims - Châlons - Epernay - Troyes.

en Champagne-Ardenne, l'arrivée de François Baroin à la Mairie de Troyes et celle de Bruno Bourg-Broc à celle de Châlons ont poussé ces deux communes à se recentrer sur l'action locale, la coopération intra-régionale paraissant aux nouveaux élus secondaire par rapport aux priorités communales. De la même façon, Normandie-Métropole a connu un hiatus de deux ans après les élections municipales, en relation avec l'arrivée d'Yvon Robert à Rouen et de Christian Ruffenacht au Havre. A ces contingences politiques s'ajoutent des problèmes de structuration institutionnelle : si en Normandie, la coopération a été finalisée dès 1993 par la création d'une association 1901, il n'en a pas été de même en Champagne et pour les villes de l'axe ligérien où le maintien d'un cadre informel n'a guère été favorable à la pérennisation du dispositif. Cependant, l'intégration en apparence plus poussée dans le premier cas a buté sur un autre obstacle, à savoir l'exclusion des agglomérations du réseau de villes : dans la réalité, la discussion s'est établie entre les villes-centres, ce qui a conféré à la coopération une légitimité et une efficacité plutôt médiocres. De même, la dynamique de collaboration interurbaine a été fragilisée par la réaction souvent hostile des conseils régionaux. Le réseau Normandie-métropole a dû abandonner un certain nombre de champs de réflexion car ils empiétaient sur les compétences légales de l'exécutif régional. Par exemple, la réflexion sur les structures d'accueil des entreprises, rassemblée dans le concept de "Métropole-parc normande", a été stoppée car elle recoupait les actions de la Région dans le domaine économique. De même, la promotion commune des trois villes à la foire industrielle de Hanovre a dû être interrompue en 1994, exactement pour les mêmes raisons. Enfin, les champs d'intervention définis en commun ont souvent paru décalés, voire inadaptés aux enjeux. D'un point de vue pratique, l'intervention des réseaux de villes s'est bornée à la conduite d'études qui, pour la plupart, n'ont jamais débouché sur un processus opérationnel. Par exemple le réseau des villes champenoises s'est d'abord lancé dans la réalisation d'une banque de données urbaines – SIL, Système d'informations localisées – regroupant un certain nombre de statistiques sur les quatre villes participantes. Puis une mission de conseil a été confiée à *FERE Consultants* pour formaliser les « pôles d'actions stratégiques » susceptibles d'intéresser le réseau – logistique, tourisme, services aux entreprises, ingénierie du développement. Enfin deux études importantes ont été conduites sur les plates-formes logistiques et sur la prise en compte de l'environnement dans les schémas directeurs des quatre agglomérations. A l'issue de cette phase de maturation, l'engagement d'actions concrètes est demeuré très limité : harmonisation du calendrier des manifestations culturelles, participation commune à des foires internationales et action de promotion touristique du patrimoine de chacune des agglomérations ... Des actions novatrices comme l'utilisation du réseau câblé rémois pour le développement de l'enseignement à distance ou le développement de formations communes en vue de renforcer les activités d'*Europoll'agro* – à la localisation principalement rémoise – n'ont jamais réellement abouti. Sur les 7 millions de francs prévus au contrat de plan Etat-région 1994-1998, une part minimale des financements a été engagée, l'essoufflement de la procédure stoppant net la consommation des crédits<sup>1</sup>. En Normandie, le même type de résultat a été enregistré avec toutefois un succès plus apparent. Les études conduites sur les modes de développement urbain des villes du réseau, sur les transports et sur les fonctions métropolitaines ont ouvert la voie à la mise à place d'un Conseil scientifique permanent doté d'un budget et chargé d'élaborer un programme d'études. Parallèlement, un certain nombre d'actions ont été conduites comme la mise en place d'une plaquette et d'un guide sur l'offre universitaire des villes du réseau, la création d'un "pass-tourisme" permettant de visiter les musées des trois villes, la promotion commune à la foire internationale de Hanovre, la réalisation d'un circuit de représentations théâtrales dans les trois agglomérations, la mise en complémentarité des calendriers des manifestations culturelles, une expertise de l'offre hospitalière en vue de chercher des complémentarités, etc. Mais au final tout ceci est demeuré bien modeste comme l'atteste le budget de l'association ramené ces dernières années à 200 000 F par ville et par an. Dans ces deux cas, on voit que la démarche s'est davantage

---

<sup>1</sup> Ceci a d'ailleurs contraint à redéployer en 1998 une partie des crédits sur d'autres réseaux de villes – le Triangle Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Vitry-le-François – ou sur d'autres actions comme la valorisation de friches industrielles dans les Ardennes.

portée sur le terrain symbolique dans le but de faire exister une structure dont la finalité a surtout été de conduire une action de lobbying : par exemple Normandie-métropole est intervenue auprès de l'Etat dans le dossier de la liaison Seine-Est. Il s'agissait d'obtenir le démarrage de cette infrastructure dans les mêmes délais que celui de Seine-Nord dont l'ouverture, d'ici quelques années, risque d'amputer l'hinterland de la Basse-Seine au profit des ports du *Northern Range*. En fait, ces réseaux de villes ont souvent fonctionné comme des conseils économiques et sociaux – ce que prouvent les études qu'ils ont réalisées ainsi que leur participation à différents groupes de travail des CCI, des régions... Le choix de sujets qui ne fâchent pas et sur lesquels les villes ont finalement peu de marges de manœuvre – comme l'enseignement supérieur – a été le moyen d'apprendre à se connaître et à désamorcer les rivalités du passé, tout en attirant l'attention de l'Etat. L'innovation managériale que représente la promotion d'un dialogue entre collectivités ou institutions aux compétences différentes a malheureusement fait long feu, même si elle a ouvert la voie à des pratiques que la recherche d'une meilleure compétitivité des territoires rendra probablement indispensable dans les prochaines années. Mais plus que tout, cette expérience témoigne d'une mauvaise appréhension de la pertinence de l'échelle à laquelle fonctionnent ces réseaux de villes de dimension régionale. Comme le remarque Anna Geppert-Hébrard à propos du réseau champardennais : « comment faire des économies d'échelle pour des villes aussi éloignées et aussi différentes ?<sup>1</sup> ». D'autre part, alors que dans certaines régions – le réseau des grandes villes de Rhône-Alpes par exemple – la réflexion s'est tout de suite engagée sur le partage des fonctions majeures et sur la spécialisation que chacune ville pouvait envisager dans le domaine des équipements publics et du développement économique – avec l'assurance d'un important programme de réalisations financé par le Conseil régional –, cette problématique centrale a été soigneusement évitée par les réseaux du Bassin parisien au profit de la mutualisation. Cette dernière, mieux adaptée au champ de la coopération intercommunale, ne pouvait pas donner, à l'échelle régionale, des résultats très significatifs. Elle ne peut intéresser que des réseaux de villes plus modestes, comme le montre l'exemple du Triangle qui regroupe désormais les trois villes de Saint-Dizier, Bar-le-Duc et Vitry-le-François.

Ce réseau de villes, plus jeune que celui des "grandes villes" de Champagne-Ardenne, est en effet devenu un des plus dynamiques du Bassin parisien et même du territoire français. Légitimé par la grande proximité entre les villes – une quarantaine de kilomètres –, la spécialisation économique commune – la métallurgie – et par une situation d'angle mort au sein de leurs régions respectives, il a laissé peu de place à la conduite d'études générales au profit d'une démarche plus pragmatique favorisant les réalisations concrètes. C'est sur cette base qu'a été constitué le comité de promotion du Triangle, composé des élus et de représentants de l'administration de chaque ville. La première réalisation importante est partie d'un contact entre le Maire de Saint-Dizier et le premier employeur de la ville, *Case Poclair*, qui avait besoin de recourir aux services d'une société de manutention de chariots élévateurs. Le bassin bragard étant trop étroit pour ce type d'activités, le comité de promotion du Triangle a réuni dix entreprises du même secteur que *Case Poclair*, puis lancé un appel d'offres sur la base de la demande ainsi constituée. Cette démarche a débouché sur l'implantation à Saint-Dizier d'une entreprise originaire de Metz, la *SERMAT*, permettant ainsi aux entreprises de la région de réaliser plusieurs millions de francs d'économies dans leur utilisation de services de manutention. Cette mutualisation a ensuite été étendue à d'autres domaines :

- les transports publics avec le lancement d'un SIVOM dont le but sera de mettre en place une desserte des villes par bus ;
- la culture avec la mise en place d'un festival d'orgues commun aux trois villes ;
- l'enseignement avec l'instauration d'un groupe de travail des chefs d'établissements des lycées de la région pour promouvoir les complémentarités de l'offre de formation ;

---

<sup>1</sup> Anna Geppert-Hébrard, *op. cit.*, 1996, p. 513.

- le tourisme avec la décision de valorisation commune du patrimoine industriel de la région et avec la modification des circuits récréatifs liés au Lac du Der situé près de Saint-Dizier...

L'ensemble de ces démarches, si elles ne se sont pas traduites – on s'en doute – par une inversion de la tendance au déclin des villes membres du réseau, ont réellement amorcé une dynamique de projet qui contraste avec la modestie de l'engagement et des réalisations observées dans les exemples précédents.

Cependant, il est clair que ce réseau de villes n'est pas vraiment emblématique des dynamiques de mutualisation et de complémentarités esquissées entre les villes du Bassin parisien. Ces dernières n'ont pas pu dépasser, en matière de coopération interurbaine, le stade de l'informel. Cette situation traduit la difficulté de faire émerger des projets territoriaux autres que locaux au sein du Bassin parisien, ce dont témoigne également l'action des régions, pourtant dotées de compétences importantes depuis les lois de décentralisation.

### 3) L'isolement relatif des régions.

A l'échelle d'un territoire aussi vaste que le Bassin parisien, on pourrait penser que la régionalisation, mise en œuvre depuis 1972, a constitué un moyen, pour les acteurs publics locaux, de pallier l'insuffisance des agglomérations et des réseaux de villes en matière de projets de développement. Transcendant les particularismes locaux, les régions se situent en effet à une échelle favorable à la promotion de projets ciblés et dotés d'une masse critique suffisante pour contrebalancer certains termes de l'offre mise en place en Ile-de-France.

En fait, il n'en a rien été et l'analyse des politiques régionales conduites dans le Bassin parisien, depuis vingt ou trente ans, révèle que chacune des régions s'est davantage préoccupée de gérer ses équilibres internes que de chercher un positionnement qui aurait pu faire pièce aux dynamiques concurrentes des autres régions françaises ou européennes. Cette logique de repli et d'enfermement du territoire régional sur lui-même a de nombreuses caractéristiques, communes à la plupart des régions du Bassin parisien, et s'explique par différents facteurs d'ordre politique, technique et institutionnel. Elle se manifeste d'abord par une réticence durable à considérer l'échelle du Bassin parisien comme une échelle pertinente pour l'action collective, alors même que cet espace constitue, de par l'influence de la capitale, une authentique région fonctionnelle dont Paris est le principal pôle organisateur. Dès le premier *Livre Blanc*, cette réticence s'est exprimée avec force, les CODER, ancêtres des régions, craignant un redécoupage de la carte administrative. Ainsi, la région Centre exprimait dès 1969 ses inquiétudes quant à une dilution de l'espace régional dans le concept englobant de Bassin parisien : « Bien que la CODER approuve la position exprimée dans le projet de Livre Blanc selon laquelle la Couronne du Bassin parisien ne peut constituer une unité d'aménagement, elle estime que la politique d'aménagement doit demeurer une responsabilité régionale où en particulier les élus devraient avoir un rôle dominant. Le Bassin parisien ne devrait pas entraîner la mise en place d'un nouvel écran administratif car il ne doit être qu'une zone de concertation permettant un développement harmonieux des différentes régions qui le composent »<sup>1</sup>. Cette affirmation de l'identité régionale, préalable à toute prise en compte de l'échelle du Bassin parisien, est donc devenue, depuis trente ans, l'axe politique dominant des politiques régionales.

Ensuite, il apparaît que si d'un point de vue institutionnel les régions ont été dotées de compétences importantes, certaines implications concrètes de ce nouveau régime juridique ne manquent pas d'ambiguïtés. D'une part, les lois de décentralisation de 1982 – 1983, en précisant les attributions des régions, sont revenues sur le caractère général du statut ayant prévalu après la réforme de 1972 et semblent ainsi avoir fait perdre à ces nouvelles collectivités une partie de leur marge de manœuvre : « le développement pragmatique des interventions régionales avait été

<sup>1</sup> "Avis de la commission organisation urbaine transports de la CODER de la région Centre, 20 octobre 1969", *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, tome 2, pp. 20-21.



favorisé avant 1981 par l'absence de mécanisme clair de répartition des compétences entre collectivités territoriales ; et la région avait pu, en raison de sa flexibilité, prendre progressivement en charge des tâches nouvelles que les communes et les départements étaient incapables, ou insusceptibles, d'assumer »<sup>1</sup>. D'autre part, en accordant d'importantes attributions aux communes et aux départements, ces mêmes lois ont pu entraver le processus de développement régional, dans la mesure où les contraintes pesant sur ces deux dernières collectivités, avant les lois de décentralisation, avaient finalement laissé le champ libre aux régions au cours des dix années précédant la décentralisation. Pourtant, tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue pratique, on ne peut pas dire que les collectivités régionales aient été dotées d'une personnalité différente de celle des autres structures territoriales. En effet, à l'instar des communes et des départements, la région s'est vue attribuée une clause générale de compétence puisque selon l'article 59 de la loi de mars 1982, « le Conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région ». Par ailleurs, elle dispose de domaines précis d'intervention, énumérés par la loi, tout comme les autres niveaux de collectivités territoriales : transports, développement économique, aménagement du territoire, formation - recherche, environnement (création des parcs naturels régionaux), amélioration de l'habitat, action culturelle – avec la possibilité de créer, comme les départements et les communes, bibliothèques, musées, établissements d'enseignement. Enfin, grâce à ses attributions spécifiques qui en font davantage une administration de mission qu'une administration de gestion et grâce à une modification réglementaire de la planification nationale opérée à la même époque, la région est devenue l'interlocuteur privilégié de l'Etat, puisque l'élaboration concomitante d'un plan national et d'un plan régional a ouvert la voie aux générations successives de contrats de plan Etat-région. Si la politique de la ville – apparition des premiers contrats de villes au début des années 1990 – et la loi orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, en promouvant agglomérations et pays, ont peu à peu remis en cause l'exclusivité de la région en matière de partenariat avec l'Etat, la plupart des financements délégués par l'administration centrale ainsi que les crédits européens continuent de transiter principalement par l'institution régionale.

Mais tous ces acquis institutionnels, qui confèrent à la région à la fois un champ d'action et une position privilégiée dans la conduite de la politique de la nation, doivent être nuancés par un certain nombre de remarques et d'observations. L'activisme régional se trouve tout d'abord limité par l'obligation de « respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». D'autre part, « la véritable limite à laquelle [les régions] se heurtent n'est pas juridique mais financière et tient à l'exigüité de leurs ressources »<sup>2</sup>. En effet, même si grâce aux dotations de l'Etat et à la possibilité d'utiliser la fiscalité locale, les budgets régionaux ont été multipliés par 5,6 entre 1979 et 1987<sup>3</sup>, les capacités d'intervention, qui se concentrent d'ailleurs sur l'investissement, restent très inférieures à celles des communes et des départements – 48 milliards de francs en 1990 contre 541 milliards pour les communes et les départements. Ensuite, si l'élection au suffrage universel des conseils régionaux après 1986 a donné une véritable légitimité politique aux élus de la région, en faisant apparaître d'ailleurs une nouvelle classe de dirigeants<sup>4</sup>, le maintien du scrutin départemental a renforcé la prééminence des intérêts départementaux, en particulier dans le Bassin parisien où les régions ont un faible ancrage historique. Les exécutifs régionaux ont ainsi été amenés soit à une quête excessive d'identité, soit à une recherche prométhéenne de l'équilibre géographique dans chacune de leurs interventions, afin de ne froisser aucune susceptibilité locale ou départementale. Enfin, avec le partage de la planification et de l'aménagement du territoire entre la région et l'Etat, les nouvelles collectivités territoriales se sont trouvées progressivement instrumentalisées par ce dernier. De ce fait, le plan régional et le schéma régional d'aménagement du territoire, au lieu de devenir les instruments

<sup>1</sup> Jacques Chevallier, "les compétences régionales", *Les politiques régionales* (Ouv. Coll.), Paris, PUF, 1993, p. 8.

<sup>2</sup> Jacques Chevallier, *art. cit.*, 1993, p. 13.

<sup>3</sup> Jean-Paul Laborie, "Le budget des régions : l'irrésistible ascension", *Urbanisme*, 1987, n° 221, pp. 64-67.

<sup>4</sup> Alors que les EPR étaient principalement composés de notables puisque les parlementaires en étaient membres de droit, la décentralisation, jointe à la limitation du cumul des mandats, a conduit au retrait progressif de ceux-ci au profit d'une nouvelle "élite politique", plus spécialement investie dans la gestion de ce nouvel échelon territorial.

d'une stratégie d'action à long terme, ont débouché sur des catalogues de mesures susceptibles d'être éligibles à court terme aux contrats de plan Etat-région : « les contrats de plan ont pour objet et pour effet de limiter la liberté d'action des régions en les orientant vers la réalisation d'objectifs compatibles avec le plan de la nation »<sup>1</sup>, faisant même des contrats de plan des « contrats d'adhésion »<sup>2</sup>. Les conseils régionaux sont ainsi devenus dès les années 1980 des administrations locales à la recherche de financements publics additionnels et ceci plus encore avec la réforme des fonds structurels européens – dont les contrats de plan sont les contreparties financières au niveau national –, réforme qui a renforcé la prééminence de l'Etat, seul négociateur reconnu avec la Commission européenne. En conséquence, « les conseils régionaux ont beaucoup de mal à se dégager de la traditionnelle mentalité de l'élus transformé en rabatteur de subventions venues d'en haut. Comme l'Etat fait connaître le premier ses intentions, comme il présente d'abord la synthèse des études prospectives de ses experts, comme il fait prévaloir les impératifs de l'intérêt national, les conseils régionaux chasseurs de prime croient avoir tout avantage à décalquer leurs intentions sur celles que l'Etat affiche »<sup>3</sup>. Ces différentes contraintes s'imposant à l'action régionale ont donc pesé sur les interventions des régions du Bassin parisien et n'ont pas permis l'émergence d'un échelon décisionnel discriminant qui aurait favorisé l'affirmation d'un processus de développement spécifique.

L'analyse précise de ces différents obstacles qui, dans le Bassin parisien, font de la région une collectivité dont le rôle n'est pas encore déterminant, peut être illustrée par de nombreux exemples. Tout d'abord la départementalisation et le départementalisme apparaissent comme un handicap grave pour la plupart des régions de l'aire d'influence de la capitale. Ainsi en Champagne, Marcel Bazin note qu'avant même la décentralisation, la désignation des membres de l'établissement public régional avait déjà permis d'asseoir et pour longtemps, la prééminence du département : « ce mode de désignation faisait [...] de l'établissement public régional un "syndicat de départements" plus qu'une entité nouvelle. L'expression des particularismes départementaux et locaux a tenu une grande place dans la vie politique régionale, transcendant les frontières des familles politiques. Au sein de la majorité de droite s'était implicitement établi une règle de double alternance, partisane et géographique. Après la brève présidence inaugurale de l'UDF aubois Paul Granet (janvier - juillet 1974) se sont succédés à la tête du Conseil régional le RPR ardennais Jacques Sourdille (jusqu'en juillet 1981) puis l'UDF marnais Bernard Stasi, devenu le premier chef de l'exécutif régional en vertu de la loi du 2 mars 1982 »<sup>4</sup>. Cette pratique pour le moins byzantine n'a cessé qu'en 1998, après que le RPR haut-marnais Jean Kaltenbach eût dirigé la région pendant six ans, puisqu'il a été finalement remplacé par un marnais – et non par un aubois comme le prévoyait la tournante – le professeur Jean-Claude Etienne, également membre du RPR. Pour cette raison, la Champagne n'a jamais réussi à se dépêtrer de la gangue départementale<sup>5</sup>. Dans la première partie, nous avons rappelé comment le contrat de plan interrégional du Bassin parisien avait été bloqué en 1994 dans cette région par la Haute-Marne et les Ardennes pour qui les différentes opérations retenues défavorisaient trop leurs territoires. Il a fallu l'engagement du Président Kaltenbach à organiser un plan de compensation intra-régional pour que le contrat pût enfin être signé. De même, lorsque à la fin des années 1980 l'Etat a annoncé le passage du TGV-

---

<sup>1</sup> J-C Douence, *Interventionnisme économique des collectivités locales et risques de recentralisation*, Rapport pour le Commissariat général au Plan, 1985, cité par François Rangeau, "Les politiques régionales : le cas de la Picardie", in *Les politiques régionales* (Ouv. Coll.), Paris, PUF, 1993, p. 54.

<sup>2</sup> G. Mouly, *Rapport d'information sur les contrats de plan Etat-région*, Sénat, Avril 1992, p. 30.

<sup>3</sup> Georges Gontcharoff, "La région planificatrice : l'Etat et la région, coplanificateurs, co-aménageurs", *Territoires*, novembre 1993, p. 46.

<sup>4</sup> Marcel Bazin, "La région, « syndicat de départements » ou syndicat de notables ?", *Urbanisme*, septembre 1987, n° 221, p. 96.

<sup>5</sup> Ce qui a souvent conduit les présidents de région à l'usage fréquent de la litote à l'instar par exemple de Bernard Stasi : « même si l'on note, parfois, de la part de certains élus un intérêt plus marqué pour la défense des projets qui concernent plus particulièrement leur département ou leur commune d'origine, j'ai le sentiment que, jusqu'alors, nous avons toujours pris nos décisions dans l'intérêt de toute la région. Mais la Champagne-Ardenne n'est pas une grande région ce qui nous rend peut-être la tâche plus facile ». Bernard Stasi, "Les clivages départementaux freinent la solidarité régionale", *Urbanisme*, septembre 1987, n° 221, p. 86.

Est par Reims, les représentants du département de l'Aube ont annoncé qu'ils n'accepteraient une participation financière de la région au projet qu'à la condition d'obtenir en échange une électrification de la ligne Paris-Bâle desservant Troyes et Chaumont.

Ce départementalisme se retrouve également dans la région voisine de Picardie où les mêmes problèmes ont été rencontrés. Ainsi de 1973 à 1980, la présidence tournante par département a constitué là aussi le principal mode de fonctionnement, le poste de président passant au cours de ces années de Jean Legendre (Oise), à Charles Baur (Aisne) puis à Max Lejeune et Jacques Mossion (Somme). Ce n'est que la victoire de la gauche en 1980 – suite à des querelles internes à la majorité de droite – qui conduit à l'interruption de ce système, avec l'élection jusqu'en 1985 de présidents de cette mouvance, date à laquelle Charles Baur reprend la région. Mais c'est probablement dans son champ d'action que la région de Picardie a le plus souffert de la concurrence départementale, dans un espace où l'influence des villes extérieures – Paris et Reims en particulier – ne contribue guère à la cohésion du territoire. En effet, dans le domaine-clé de l'action économique, la région n'a jamais réussi à s'affirmer, malgré la reconnaissance de sa compétence par les lois de 1982. Certes, un certain nombre d'outils très performants ont pu être mis en place. C'est le cas tout d'abord de *Picardie-Bail SA*, une SICOMI créée en 1984 pour proposer des solutions immobilières aux entreprises s'implantant ou se développant dans la région, avec l'aide de la Société de développement régional. Rien que dans ses deux premières années de fonctionnement, elle est parvenue à financer 52 usines pour un investissement total de 456 millions de francs : « cet outil a sans nul doute contribué à l'implantation de grandes sociétés de renom international tout en favorisant la modernisation de locaux industriels »<sup>1</sup>. Par ailleurs, dès 1986, pour éviter comme dans d'autres régions les risques financiers liés à l'utilisation de la prime régionale à l'emploi (PRE) et de la prime régionale à la création d'entreprises (PRCE) – à l'origine de certains gaspillages lorsque les entreprises ne sont pas viables –, la Picardie a remplacé ces dispositifs par des prêts : prêts à la modernisation industrielle, prêts participatifs à la création d'entreprise, prêts pour la robotisation<sup>2</sup>. De même, pour conforter le tissu économique régional et favoriser son développement, un réseau d'agences et des fonds spécifiques ont été créés : Agence régionale de développement (ARD) pour la prospection d'investisseurs extra-régionaux ; Agence régionale à l'exportation (AREX) ; Fonds régional d'aide au conseil (FRAC) pour les PME – pour financer l'accès à des consultants extérieurs. Cependant, l'ensemble de ces mesures et de ces dispositifs, dont certains ont montré leur efficacité mais qui n'ont rien d'original, la plupart des régions françaises les ayant adoptés, se sont trouvés remis en cause par le maintien de politiques départementales concurrentes ou par une logique souvent très départementaliste de leur utilisation. Ainsi, entre 1982 et 1985, la PRE adoptée par la majorité de gauche du conseil régional a été accordée non pas sur la base de la pertinence économique des projets mais en fonction des taux de chômage départementaux, le niveau maximal de l'aide n'étant atteint que dans les départements dont le chômage dépassait la moyenne nationale de deux points. Par ailleurs, l'Oise, la Somme et l'Aisne, ont maintenu chacun une politique spécifique, souvent très éloignée de la stratégie régionale en la matière. L'Oise par exemple, a créé en 1986 sa propre agence de développement (ADO) avec des objectifs discutables puisque la suppression de la PRE et de la PRCE ne lui permettait pas d'abonder des aides qui venaient d'être supprimées. Leur ont été substituées des primes d'inspiration totalement départementaliste, comme la prime de déménagement pour permettre des relocalisations internes et éviter le départ d'entreprises vers d'autres départements, situés ou non dans la région. De la même façon, la prime de développement et d'équipement du département de l'Oise a pris le

---

<sup>1</sup> Michèle Cascalès-Balligand, *Les effets pervers de la centralisation en matière de localisation d'entreprises, exemple de la Picardie*, Mémoire de DESS, IATEUR, Université de Reims, 1987, 159 p., p. 72.

<sup>2</sup> La Région Centre a fait de même avec une certaine efficacité : « le Conseil régional offre aux entreprises des avances remboursables sous forme de prêts participatifs régionaux et très classiquement des garanties pour les prêts contractés. Mais il le fait de façon sélective non pas directement mais en confiant l'étude des dossiers à des spécialistes, à savoir un certain nombre d'établissements bancaires regroupés dans une société : la SOGEFOREC (Société de Gestion du Fonds de Garantie de la Région Centre) » : René Perrin, "la ponction des routes et des lycées", *Urbanisme*, septembre 1987, n° 221, p. 93.

contre-pied de la prime à la modernisation industrielle de la région en étendant son éligibilité aux secteurs du stockage et de la distribution, ce qui a permis à ce département d'attirer un certain nombre d'implantations dans ces domaines, au détriment du reste de la région. De son côté, l'Aisne a créé un mécanisme de soutien individualisé à l'immobilier d'entreprise en s'appuyant sur la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne, concurrençant ainsi directement l'action de *Picardie-Bail* qui s'est trouvée alors instrumentalisée par la politique départementale. En bref, alors que la Région aurait dû devenir, comme le prévoyait la loi, le chef de file de l'action économique, le maquis des interventions départementales a totalement brouillé l'affirmation de la région dans ce domaine et par conséquent nui à la cohérence de l'action publique.

Cette hypothèque qu'ont fait peser les départements sur l'action des régions a inéluctablement poussé ces dernières, pour des raisons de géopolitique interne, à promouvoir des stratégies visant à la fois la recherche d'un équilibre intra-régional et l'affirmation d'une identité politique susceptible d'améliorer leur reconnaissance. Le premier volet de ces stratégies a consisté à mettre en place des mesures de soutien au développement local qui, pour la plupart, se sont traduites par un saupoudrage de crédits dont l'unique avantage est d'avoir contribué à la formation du consensus politique en faveur de la région. Ce domaine d'intervention est assez ancien puisqu'il correspond aux premières attributions des EPR pendant les années 1970, dans le cadre notamment de la décentralisation des aides au développement local auparavant gérées par la DATAR. Ainsi, en Basse-Normandie, une politique de soutien aux petites villes de la région a été instaurée de 1975 à 1983, dans la foulée des plans d'aménagement rural et des contrats de pays. Elle a débouché sur la signature de quinze contrats avec les villes de moins de 20 000 habitants de la région, contrats qui ont permis la réalisation d'OPAH, le financement d'équipements socio-culturels, la réalisation d'espaces piétonniers et de nouveaux espaces publics. La logique de saupoudrage a été soulignée par la dimension compensatrice de cette politique, le montant des aides par habitant étant inversement proportionnel à la taille des villes<sup>1</sup>. En région Centre, ce mode d'action s'est traduit par un empilement de procédures successives conduisant à un éparpillement de l'action régionale, tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue thématique. En particulier, le Centre n'a jamais voulu choisir entre les subventions aux communes et le soutien à l'intercommunalité, d'où un dédoublement des types d'intervention avec, dans le premier cas, les contrats de petites villes et bourgs, les contrats de centres bourg-cœurs de village, les audits d'aménagement et dans le second cas, les contrats locaux d'objectifs, les contrats de val, les contrats de pays d'accueil et de zones défavorisées. De fait, dans le premier contrat de plan signé par la région, il est apparu que l'Etat a pris majoritairement en charge la question du développement urbain – DSQ – tandis qu'au contraire la région a spécialisé ses financements en direction de l'espace rural, soulignant ainsi une vocation à redistribuer et à diffuser le plus finement possible les crédits régionaux<sup>2</sup>. La Picardie présente le même profil avec toutefois la construction d'une architecture différente. Ici le saupoudrage destiné au renforcement de la cohésion régionale est passé par la création du Fonds de développement local dans la foulée du schéma régional d'aménagement de 1987. Ce premier a promu le développement endogène de la région comme un des trois axes forts de la stratégie politique de la collectivité. Dans ce cadre, les villes ont été promues pôles d'intérêt régional (PIR) tandis que le mécanisme de subventions introduit par le FDL établissait un certain nombre de conditions au financement, à savoir la construction d'une intercommunalité, la mise en place d'une programmation triennale et l'engagement d'au moins 20 % de fonds propres des collectivités locales. Les établissements publics de coopération intercommunale ont ainsi commencé à fleurir mais on a relevé aussi de nombreux inconvénients à cette politique qui s'apparente davantage à une modernisation des subventions à la ruralité qu'à une entreprise permettant la constitution de projets de territoires dotés d'une véritable stratégie. Tout d'abord, le FDL a en partie contribué à couper les villes de leur espace périurbain, même si l'aide au PIR est assujéti à des propositions que doivent faire les

---

<sup>1</sup> Direction régionale de l'équipement de Basse-Normandie, Conseil régional de Basse Normandie, *Politique régionale des petites villes bas-normandes, présentation et bilan*, 1986, 45 p.

<sup>2</sup> René Perrin, *art. cit.*, 1987, p. 94.

villes concernant leurs zones d'influence : en effet, « les maires des communes rurales se montrent souvent réticents à mener une telle démarche par crainte de se voir imposer les choix de la ville principale. Ils préfèrent alors entreprendre une coopération à l'intérieur du seul monde rural. C'est ainsi qu'Abbeville, Amiens, Beauvais se trouvent entourées de structures locales de développement et qu'elles éprouvent de réelles difficultés à mener une démarche partenariale avec leur périphérie »<sup>1</sup>. Il est vrai toutefois que dans le même temps Creil, Château-Thierry et Compiègne sont parvenues malgré tout à un résultat inverse. Ensuite la logique de formation de ces espaces de projets semble s'être opérée largement de manière artificielle : « A quoi peut servir le rapprochement, dans des structures multicantonales contestables, d'espaces que désindustrialisation et périurbanisation ont fortement déstructurés ? On risque de créer des "faux pays", à moins que le but ultime de l'aménagement soit la constitution d' "espaces volontaires" dépourvus de références et de réelle identité, mais porteur d'un "projet" »<sup>2</sup>. Enfin, malgré l'assistance technique mise en place par le biais de l'Association pour l'aménagement et le développement de la Picardie, qui finance notamment les salaires des animateurs de terrain, la politique du FDL est devenue un nouvel avatar du subventionnement des équipements communaux et non un outil permettant l'inscription de la ruralité dans des processus durables et intégrés de développement<sup>3</sup>, à l'exception de quelques cas particuliers – le plateau picard, par exemple. Donc en Picardie, comme dans les autres exemples cités, l'important investissement de la région dans le développement local a davantage constitué un outil de construction de la cohésion politique régionale plutôt qu'un instrument de dynamisation économique : « La région, collectivité territoriale "jeune" s'est attachée rapidement à asseoir sa légitimité et à s'affirmer comme un nouveau partenaire public. La politique qu'elle a mise en place au travers la création du FDL peut être entendue comme un moyen d'assurer sa reconnaissance vis-à-vis du monde rural et des entités fortes que constituent les villes »<sup>4</sup>.

A cette action en faveur d'un développement régional endogène, dont la finalité a bien été de renforcer la cohésion de l'espace politique de la région, s'est ajoutée une orientation massive des financements vers les infrastructures de transport dont la création, la modernisation et la diffusion sont également apparues comme le moyen de conforter la légitimité de l'action de la collectivité, tant aux yeux des élus et de la population, ces infrastructures sont synonymes de développement économique. En Picardie, après la présidence socialiste de René Dosière (1982-1985), largement axée sur l'amélioration de la formation, le soutien à la recherche, à l'innovation, et aux technologies nouvelles<sup>5</sup>, celle de Charles Baur revient à des orientations plus classiques. Outre le développement local dont nous avons vu l'importance dans la légitimation de l'action régionale, la construction des infrastructures devient une des principales priorités : construction de l'A 16, de l'A 29, de l'A 28, du TGV, mais aussi amélioration des grandes routes nationales sont placées au cœur du projet régional. En Champagne-Ardenne, l'orientation est tout à fait comparable puisqu'on a « pu déceler, avec ironie ou agacement, une véritable "obsession autoroutière", chez les responsables régionaux »<sup>6</sup>. A l'instar de l'A 29 en Picardie, l'A 26 entre Reims et Chaumont, en permettant la mise en relation des principales villes de la région, devient l'axe prioritaire à développer afin de structurer l'espace régional. Viennent s'y greffer des routes nationales à moderniser – Epernay-Reims-Charleville et Châlons-Vitry-Saint-Dizier-Chaumont – permettant ainsi d'achever un processus d'intégration régionale par le transport routier. La diffusion des infrastructures, comme les programmes de développement local, offrent l'avantage

---

<sup>1</sup> Cécile Bazin, *Le fonds de développement local : instrument de la politique régionale d'aménagement du territoire de la Picardie*, Mémoire de DESS administration locale, développement local et culturel, Université de Reims, 1990, 108 p., p. 33.

<sup>2</sup> E Flament, "Le schéma régional d'aménagement et de développement de la Picardie : une philosophie de l'aménagement", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n°4, p. 201.

<sup>3</sup> Voir Frédéric Pelletier, "La politique de l'environnement du Conseil régional de Picardie", in *Les politiques régionales* (Ouv. Coll.), Paris, PUF, 1993, pp. 71-108.

<sup>4</sup> Cécile Bazin, *op. cit.*, 1990, p. 61.

<sup>5</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, p. 340.

<sup>6</sup> Marcel Bazin, *art. cit.*, 1987, p. 97.

politique de maintenir les grands équilibres internes à la région et ainsi de ne froisser aucune susceptibilité locale ou départementale.

Ce diktat des équipements de transports n'est toutefois pas le choix des seuls élus régionaux. Il révèle également une des grandes faiblesses de la région, à savoir sa manipulation par l'Etat, manipulation que révèle notamment la mise en œuvre des contrats de plan Etat-Région. Ces derniers ont fait l'objet de nombreuses critiques et pas seulement dans le Bassin parisien. Outre le fait qu'ils inhibent la planification régionale en transformant les élus régionaux en "chasseurs de primes" qui adaptent leurs choix aux priorités budgétaires des ministères, ils ont aussi été dévoyés par la pratique des "noyaux durs" qui se traduisent par une obligation faite au Préfet de Région, dans le cadre de son mandat de négociation, d'obtenir de l'exécutif régional un accord des parties sur des projets nationaux qui représentent généralement 80 % du montant financier du contrat. En d'autres termes, les régions ont dû s'engager à financer les priorités de l'Etat pour obtenir en retour un soutien marginal sur leurs propres priorités. La nature même de l'exercice contractuel a donc été pervertie puisque « la planification régionale s'est ainsi orientée vers la définition de programmes d'action cofinancés par l'Etat »<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'assez arbitrairement, le CIAT a supprimé dans le premier contrat de plan de Champagne-Ardenne un certain nombre de mesures régionales (la formation des enseignants du second cycle, l'utilisation des médias modernes dans les collèges défavorisés, le soutien à l'industrie agro-alimentaire, la politique régionale de l'énergie, le développement culturel, la création à Reims d'un centre du médicament) pour y substituer ses propres priorités (soutien à l'exportation des PME, construction de logements). D'autre part, en ponctionnant une partie des financements régionaux, le contrat de plan a amputé d'autant la conduite d'actions propres à la région. Ainsi, alors qu'en moyenne nationale les contrats représentaient un quart des budgets régionaux, celui de Champagne-Ardenne s'est élevé dès 1988 à 40 %, à l'instar d'ailleurs d'autres régions du Bassin parisien comme la Picardie. Ce phénomène de manipulation, du fait qu'il a pu éloigner la région des priorités développées par ailleurs par les autres collectivités territoriales, a également eu pour conséquence d'enfermer les conseils régionaux dans une relation bilatérale avec l'administration centrale, au détriment d'accords plus larges associant les autres acteurs locaux. Ce faisant, l'effet multiplicateur des contrats de plan a souvent été médiocre, les autres collectivités territoriales ne participant que marginalement aux tours de table. En Champagne-Ardenne par exemple, pour le premier contrat de plan, la mise des autres partenaires n'a été que de 2 % du montant total contre 12 % en moyenne dans les autres régions françaises. Cette instrumentalisation confère finalement à la Région un statut de financeur du projet des autres, comme le révèle l'exemple des Pays de la Loire entre 1986 et 1987, première année de fonctionnement des assemblées régionales nouvellement élues au suffrage universel : « les programmes en faveur des tiers, dans l'ensemble des programmes [...], progressent de près de 100 millions de francs, passant de 460,9 millions à 560,3 millions. La Région prouve ainsi que sa vocation essentielle n'est pas de se substituer aux autres collectivités mais de les aider à réaliser leurs projets »<sup>2</sup>. Ce rôle de supplétif – par rapport à l'action de l'Etat et des autres collectivités territoriales – explique d'ailleurs assez bien la faiblesse de la planification stratégique régionale qui, finalement, n'a que peu d'autonomie comme le révélait encore le schéma régional de Champagne-Ardenne en 1993 : « Un schéma régional d'aménagement du territoire n'est pas un document contraignant et détaillé. Ce n'est pas un plan au sens traditionnel, c'est-à-dire un document qui, partant d'un constat, fixe des objectifs à atteindre et les moyens de les atteindre, notamment par une programmation pluri-annuelle des actions et des équipements à réaliser. Un schéma régional d'aménagement du territoire n'est pas non plus une étude prospective à très long terme, c'est-à-dire à des horizons de 15 ou 20 ans qui comporte divers scénarios d'évolution et qui, à bien des égards, a un aspect plus spéculatif que réaliste. Ce schéma, élaboré pour une durée d'une dizaine d'années, ne doit pas avoir un caractère

---

<sup>1</sup> Eric Chassard, *Contrats de plan et décentralisation, l'exemple de la Champagne-Ardenne*, DESS d'administration territoriale décentralisée, Direction Jean-Claude Némery, Université de Reims, avril 1986, 116 p. + annexes, p. 21.

<sup>2</sup> André-Hubert Mesnard, "Quand Olivier Guichard tempère les rivalités de territoires", *Urbanisme*, septembre 1987, n° 221, p. 103.

dogmatique [...]. La finalité de ce document est donc de servir de cadre de référence pour la discussion du Contrat de plan avec l'Etat et pour l'élaboration d'éventuelles conventions avec les départements et les principales villes de la région. En effet, le Schéma régional d'aménagement du territoire ne pourra être opérationnel, en raison des capacités juridiques et financières limitées de la Région, que s'il est mis en œuvre en concertation avec l'Etat, les départements et les villes »<sup>1</sup>. On comprend mieux alors que la contrainte financière, jointe à la jeunesse politique, fait finalement des régions à la fois les instruments financiers d'actions définies ailleurs que dans l'assemblée régionale et les promoteurs, pour des raisons de géopolitique interne, d'un équilibre territorial particulièrement surveillé. Tant et si bien que la marge de manœuvre qui leur reste est de développer une politique identitaire par laquelle elles pourront à terme accroître une certaine légitimité et partant une certaine indépendance.

Ce paradigme identitaire joue, dans le Bassin parisien, un rôle particulièrement structurant du fait même de la faible tradition historique de la plupart des unités régionales découpées à la fin des années 1950. Il passe notamment, comme on l'a vu, par la politique du développement local telle que la Picardie, par exemple, l'a pratiquée<sup>2</sup>. Mais il découle aussi de quelques politiques privilégiées comme celles de la culture<sup>3</sup>, de l'environnement<sup>4</sup> et même, ce qui est plus surprenant, de l'enseignement supérieur, alors que dans ce domaine, la stratégie "normale" devrait plutôt consister, soit à améliorer le profil des qualifications – pour renforcer l'attractivité économique –, soit à développer le potentiel de recherche. La Champagne-Ardenne qui a fait de l'affirmation de l'identité régionale un des trois axes prioritaires du contrat de plan pour la période 1994-1998 a par exemple inscrit, comme première priorité relevant de cet axe, de « renforcer un dispositif d'enseignement et de recherche fédérateur » en indiquant que « la Champagne-Ardenne ne saurait avoir d'existence en tant que région sans un enseignement supérieur répondant largement aux besoins des populations »<sup>5</sup>. Cette quête d'identité émaille à des degrés plus ou moins forts les documents d'aménagement des différentes régions du Bassin parisien. En Haute-Normandie, il s'agit d'un des deux choix fondateurs du schéma régional : « un choix concernant son mode d'action et son identité : le choix de mettre en œuvre un projet de région capable de mobiliser les forces régionales. [...] Le sentiment d'appartenance à une même communauté viendra du caractère mobilisateur et fédérateur du projet de région qui sera l'affichage de la volonté haut-normande : une "identité" faite par un ensemble de stratégies et d'actions suscitant l'adhésion des habitants »<sup>6</sup>. Confirmant ainsi l'exemple champenois, le cas haut-normand indique que les régions du Bassin parisien, conformément aux thèses de l'existentialisme ne sont pas, mais qu'elles deviennent. De la même façon – et cela est plus surprenant –, le deuxième choix stratégique de cette région, qui s'intègre dans une logique plus propice au développement – « tirer parti du développement des métropoles du Nord-ouest européen en valorisant notamment sa vocation maritime » –, est formulé comme une conséquence du refus de « la banalisation [de la région] dans un grand bassin parisien ». De toutes les régions de l'aire régionale, c'est probablement la Picardie qui a poussé le plus loin cette affirmation identitaire sous la houlette de Charles Baur, son Président depuis 1986. Pour cet homme politique « préparer l'avenir de la région, c'est d'abord renforcer son identité<sup>7</sup> » car « en reprenant conscience du rôle qu'elle a pu jouer dans l'histoire nationale, la Picardie redécouvre sa place, ses atouts et sa raison d'être culturelle pour

<sup>1</sup> Région Champagne-Ardenne, *Schéma régional d'aménagement du territoire de la Champagne-Ardenne*, juin 1993, 61 p.

<sup>2</sup> « En reconstruisant son territoire, la région [Picardie] se l'approprie symboliquement ; en marquant l'espace de son empreinte, elle contribue à développer dans la population le sentiment d'appartenance régionale » : François Rangeau, *art. cit.*, 1993, p. 39.

<sup>3</sup> « Les fêtes du millénaire inaugurent en Picardie une stratégie de communication visant à promouvoir l'identité régionale non seulement à l'extérieur mais aussi auprès des habitants... » : François Rangeau, *art. cit.*, 1993, p. 66.

<sup>4</sup> « L'environnement devient un facteur de renforcement de l'identité régionale et autolégitime, de facto, l'action de ses élus : le Président de la Région Champagne-Ardenne, Jean Kaltenbach, assimile ainsi la protection du patrimoine à la sauvegarde de l'identité régionale. "Ce patrimoine est, dit-il, une des composantes essentielles de notre identité et même de notre culture régionale" » : Frédéric Pelletier, *art. cit.*, 1993, p. 72.

<sup>5</sup> Région Champagne-Ardenne, *Doc. Cit.*, 1993, p. 30.

<sup>6</sup> Conseil régional de Haute-Normandie, *Projet régional d'aménagement du territoire*, octobre 1991.

<sup>7</sup> Charles Baur, *Sacrée Picardie : Charles Baur répond à Bruno Coquelle*, Amiens, Martelle, 1991, 254 p., p. 50.

aujourd'hui et pour demain »<sup>1</sup>. Cette approche passe par la création de nouvelles infrastructures de communications – notamment l'A 29, pour relier les deux principales villes de la région et affirmer l'indépendance par rapport à Paris alors que l'aménagement de la RN 31 semblait plus urgent, vu le niveau des trafics –, par une politique culturelle magnifiant le passé et par une politique de développement local permettant de cofinancer les équipements locaux et ainsi d'ancrer l'assemblée régionale au plus près des territoires.

Bien sûr cette stratégie identitaire n'est pas sans handicaps et ce sont précisément ces derniers qui gênent la mise en place de projets susceptibles de rééquilibrer les dynamiques socio-économiques au profit de l'aire régionale, comme on le remarque toujours dans l'exemple picard : « la lecture des contrats de plan ne permet pas de dégager une ligne claire, un concept fort qui orienterait les énergies régionales vers une conception nouvelle du développement local. Pour reprendre le mot de P. Sadran, "les contrats de plan ressemblent plutôt à des catalogues de vente par correspondance", la région dispersant ses crédits en de multiples actions, les uns dépendant des politiques nationales, les autres visant à satisfaire une vaste clientèle d'élus locaux. La région parvient difficilement à assurer "la mise en cohérence prospective" de ses différents programmes »<sup>2</sup>. Comme le note d'ailleurs Jean Sellier, « électoralement prévoyante, cette approche présente toutefois l'inconvénient de tirer la politique régionale vers le bas (ses partisans disent : "vers le terrain"), de favoriser l'aménagement ou la reproduction de l'existant plutôt que la nouveauté, la perpétuation des contingences locales ou catégorielles plutôt que la complémentarité ou le développement par les échanges »<sup>3</sup>. Ce faisant, elle ne fait que valoriser un certain consensus qui n'est conçu que pour créer de l'identité territoriale : « alors que la seule stratégie de développement vraisemblable pour cette région serait celle d'une zone de transition entre pôle parisien et pôle lillois et belge, l'impératif de donner une identité au territoire mobilise les élus en de vaines opérations d'ordre symbolique »<sup>4</sup>. Autre exemple, la Haute-Normandie semble s'épuiser depuis de nombreuses années en conflits internes et ne parvient pas à valoriser les deux atouts sur lesquels pourrait reposer son développement, le potentiel maritime et la proximité de la région parisienne : « la naissance d'une identité régionale autonome et responsable est difficile, elle passe par l'affirmation des volontés et des capacités normandes. Pour y parvenir, la région n'a qu'une seule stratégie possible, se donner une image forte et mobilisatrice assise sur quelques projets porteurs et capables de faire de ses habitants les acteurs volontaires de son renouveau. Pour y arriver, la région doit savoir s'arracher aux délices et au confort de l'irresponsabilité pour devenir une véritable partenaire de la région parisienne ; elle doit également dépasser ses contradictions internes, [...] le morcellement de ses pays et l'atomisation de sa vie politique. [...] Actuellement dépourvue de grands projets et de grandes ambitions, la région doit repenser sa vocation maritime, non plus seulement en terme de trafic, mais principalement en terme d'initiatives et de décisions »<sup>5</sup>.

Le confinement identitaire est donc bien une des clés de l'incapacité des régions du Bassin parisien à avoir une véritable stratégie de développement de leurs territoires, même si, de ce point de vue – et l'exemple haut normand le confirme –, certaines régions n'ont même pas encore réussi à franchir ce premier stade de l'affirmation de soi. Mais cette carence politique a aussi d'autres explications. Tout d'abord, les régions, malgré une structure socio-professionnelle des fonctionnaires territoriaux et assimilés privilégiant les plus hautes qualifications, n'ont pas toujours l'ingénierie suffisante pour développer des projets de territoire. En Picardie, « l'exemple de la préparation du second contrat de plan Etat-région montre que les diagnostics préalables aux PACT ainsi que les dossiers de candidature des villes à des conventions de développement social des quartiers (DSQ) ont été rédigés dans la plupart des cas par des bureaux d'études privés parisiens [...]. De même, bien qu'ils le contestent, les élus raisonnent à partir des propositions du

---

<sup>1</sup> Charles Baur, *op. cit.*, p. 51.

<sup>2</sup> François Rangeau, *art. cit.*, 1993, p. 54.

<sup>3</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Fayard, Paris, 1986, p. 342

<sup>4</sup> Philippe Lorenzo, Denis Cerlet, *Enquête sur la Picardie* in Marc-Henri Piault (Dir.), *la représentation locale (réseaux, pratiques et stratégie)*, Tome 1, Centre de recherche et d'étude d'anthropologie et d'urbanisme, 1989, p. 17.

<sup>5</sup> Bertrand Fouque, *art. cit.*, 1985, pp. 6-7.



"Livre blanc du Bassin parisien" élaboré en 1992 par la DATAR et du "Livre blanc de l'Ile-de-France" élaboré en 1990 par la Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France, l'APUR et l'IAURIF...»<sup>1</sup>. Ensuite, le renouvellement des projets, leur prolongation ou leur interruption achoppent sur l'absence d'évaluation puisque comme le remarque François Rangeau pour les contrats de plan picards, « aucune procédure d'évaluation des résultats des actions menées n'est prévue »<sup>2</sup>. La communication et la publicité en tiennent lieu le plus souvent, en contribuant à la perpétuation du consensus local et en désamorçant les remises en cause qui pourrait nuire à la légitimation recherchée de manière frénétique : « les résultats positifs sont valorisés par une stratégie de communication qui occulte les échecs et qui crédite les politiques régionales d'une efficacité qu'elles n'ont pas toujours [...]. Les élus eux-mêmes, influencés par leurs propres politiques de communication, n'ont pas toujours conscience de l'écart qui existe entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font »<sup>3</sup>. Enfin, les contingences d'ordre politique handicapent l'autonomisation des stratégies régionales. Comme l'a observé Jean Sellier en Picardie, le changement de majorité gouvernementale en 1981 a en grande partie édulcoré le "plan de rattrapage" d'1,5 milliard de francs touchant tous les domaines de la vie locale et mis en place par la présidence communiste de la région au cours des deux années antérieures. En effet, le nouvel exécutif, tenu après 1982 par le parti socialiste, a préféré évoquer un "programme de rééquilibrage" en ne retenant comme priorité que la formation et l'innovation. Ce programme a d'ailleurs été par la suite lui-même abandonné (1985), lors du basculement de la région à droite, au profit d'une action plus visible – et par conséquent plus porteuse d'affirmation identitaire –, fondée sur les infrastructures, le développement local et l'action culturelle. Le manque de continuité qui en a découlé a constitué un handicap, en tous cas pour une collectivité territoriale qui émerge, la non-durabilité des choix obérant la réussite des actions entreprises.

Ainsi les régions du Bassin parisien, malgré une entrée sur la scène politique dès 1972, ne sont pas parvenues à incarner l'échelon territorial qui aurait pu porter la dynamique de projet qui manquait à l'action politique locale. Gênées par des contraintes géopolitiques internes – le départementalisme, la concurrence des autres collectivités –, accaparées par la conduite de stratégies à dominante identitaire s'accompagnant d'une certaine pratique du saupoudrage, instrumentalisées par l'Etat mais aussi par les villes et les départements, elles n'ont pas réussi à dégager une stratégie claire, d'abord à l'échelle de leur propre territoire, et moins encore dans un cadre interrégional puisque la politique du Bassin parisien n'a jamais été leur priorité, sauf lorsqu'il s'est agi de profiter des mannes du contrat de plan interrégional. Par conséquent, tant au niveau des villes qu'au niveau des de ces nouvelles collectivités, la mise en œuvre de projets globaux et cohérents n'a que rarement été possible, gênant ainsi le développement de dynamiques que seule l'action déterminée et constante de l'Etat parvenait à asseoir, mais en Ile-de-France exclusivement.

## Section 2. Le projet impossible.

Les analyses qui suivent s'appuieront essentiellement sur les différents projets de villes développés au sein des agglomérations du Bassin parisien depuis la fin des années 1960. En effet, avant la mise en place des lois de décentralisation, seules les collectivités urbaines ont véritablement investi ce champ de l'action locale, les départements mais aussi les régions, comme nous venons de le voir, déployant des interventions dans des domaines beaucoup plus techniques et accompagnant essentiellement les projets élaborés par d'autres. Or, si les réflexions précédentes nous ont montré que la structuration des intercommunalités avait posé de nombreuses difficultés, dans la plupart des cas, ce handicap n'a pas empêché les principales communes urbaines de concevoir certaines stratégies, tant pour favoriser leur développement

---

<sup>1</sup> François Rangeau, *art. cit.*, 1993, pp. 54-55.

<sup>2</sup> François Rangeau, *art. cit.*, 1993, p. 49.

<sup>3</sup> François Rangeau, *art. cit.*, 1993, p. 63.

économique, que pour accroître leur potentiel d'accueil résidentiel. Mais force est de constater que sur ce plan, de profondes disparités existent entre les villes du Bassin parisien. Les objectifs recherchés, les moyens utilisés, les périodes de maturation et de mise en œuvre ainsi que les résultats effectivement obtenus diffèrent profondément d'une ville à l'autre et semblent se répercuter, de manière significative, sur les dynamiques spatiales observées depuis une vingtaine d'années.

### 1) Les projets urbains ont connu bien des difficultés.

Si l'on reprend la distinction proposée par Michel Michel à propos de Chartres<sup>1</sup>, au moins deux générations de projets de ville se sont succédées dans les villes du Bassin parisien depuis une quarantaine d'années. Ainsi aux politiques d'aménagement expansionnistes des années 1960, destinées à accompagner les répercussions démographiques, économiques et sociales de la décentralisation industrielle, ont succédé, avec la crise et le ralentissement de la croissance, des politiques "réparatrices", destinées à adapter la dynamique urbaine à la nouvelle conjoncture et à corriger certains excès de la période précédente. De fait, au volontarisme débridé affiché par les élus locaux pendant les Trente Glorieuses, s'est substitué, à la fin des années 1970, un discours plus modéré et plus conservateur, même si la quête du développement n'a jamais été abandonnée par aucun maire, et ceci d'autant moins que la décentralisation, en attisant les concurrences interurbaines, a continué à entretenir les ambitions.

Malgré la portée normative et fatalement subjective d'une telle approche, on peut dans un certain nombre de cas opérer des distinctions significatives entre les différents types de projets, notamment en fonction de leur caractère plus ou moins développeur ou conservateur, et ainsi s'interroger sur une corrélation possible entre le dynamisme de certaines villes et la nature des stratégies qui y sont conduites par les acteurs locaux. A ce titre, on peut très sommairement opposer les villes qui, dans le Bassin parisien, ont conduit des politiques locales assez durablement expansionnistes (Orléans, Tours, Reims, Compiègne par exemple...) de celles où le conservatisme l'a globalement emporté, malgré des initiatives parfois novatrices ou ambitieuses (Troyes, Amiens, Rouen, Le Mans, Le Havre ou Caen). Ce clivage, extrêmement relatif, coïncide assez bien a priori avec la hiérarchie des dynamiques urbaines enregistrées depuis vingt ans dans le Bassin parisien. Et l'examen des différents projets de ville dans la durée nous donne à ce sujet un certain nombre d'éléments de confirmation.

Reims est très certainement l'un des cas les plus intéressants. En effet, dans cette ville, l'opposition entre "expansionnistes" et "réalistes" a toujours été très forte<sup>2</sup> et les premiers ne l'ont vraiment emporté sur les seconds qu'entre 1959 et 1977. A la fin de la guerre, la première ville de Champagne a peiné à retrouver le chemin du développement, en raison de la crise du textile qui a duré pendant toutes les années 1950. Les modernisateurs, réunis dès 1943 dans le CEARR (Comité d'étude et d'aménagement de la région de Reims) et dans le COPLORR (Comité paritaire du logement de Reims et de sa région) ont alors pesé pour obtenir une révision du plan de la ville favorable à l'expansion urbaine de la commune, afin d'attirer à terme de nouvelles activités économiques, notamment dans le cadre de la décentralisation industrielle naissante. Le Maire de l'époque, René Bride, hostile à tout bouleversement des équilibres sociaux de la ville et à l'origine d'un plan d'urbanisme assez malthusien, le Plan Camelot, dut alors démissionner devant l'opposition d'une partie de son Conseil municipal. Ce départ, après une transition courte de Pierre Schneiter, amena au pouvoir en 1959 et pour 18 ans, Jean Taittinger qui symbolisa pendant ses différents mandats la victoire du "lobby des expansionnistes". L'essentiel de son action fut d'obtenir du ministre de la construction de l'époque, Pierre Sudreau, la réalisation d'un exercice expérimental de planification scientifique conduit par l'urbaniste français, Maurice Rotival.

---

<sup>1</sup> "Les politiques urbanistiques dans une ville moyenne : Chartres", *Annales de géographie*, 1988, n° 544, pp. 716-731.

<sup>2</sup> Marcel Bazin, "La Champagne-Ardenne", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 707-810

Elaboré entre 1959 et 1963, ce plan a totalement bouleversé la physionomie de la ville. Fondé sur le scénario "Reims, ville d'échanges", il a fixé les grands objectifs de transformation de la cité entre 1960 et 1980 : mise en place d'un distributeur de circulation à partir de l'A 4 prévue pour traverser la ville afin de concrétiser cette vocation d'échange ; restructuration du centre (extension de la zone commerciale centrale vers le quartier Hincmar, regroupement des fonctions administratives autour de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Rémy) ; implantation des grands équipements régionaux soit à proximité des échangeurs de l'A 4 (parc des expositions, stade Léo Lagrange, piscine - patinoire) soit dans le quartier Croix-rouge qui constituait la dernière emprise urbanisable de la commune (université) ; captage de l'exode rural par création de logements et d'industries nouvelles ; aménagement de zones industrielles dans le prolongement du canal, le long de l'autoroute<sup>1</sup>. Dans l'ensemble, toutes ces propositions du plan Rotival ont été assez fidèlement concrétisées – à l'exception du quartier d'affaires Hincmar qui sera abandonné faute d'une demande suffisante en bureaux. Outre les équipements déjà cités et la pénétration en cœur de ville de l'autoroute, on doit également à ce plan la réalisation d'un très grand nombre de logements (2000 dans le quartier Europe, 2400 à Orgeval, 2900 à Châtillon, 10000 à Croix Rouge) qui ont permis à la ville d'atteindre les 200 000 habitants dès 1980. La forte croissance rémoise de cette époque, particulièrement soutenue, est donc en relation très étroite avec la mise en œuvre du plan Rotival qui fut un des plus ambitieux adoptés par une ville du Bassin parisien. Elle s'est toutefois ralentie après 1977, date à laquelle l'arrivée de l'Union de la gauche à la Mairie a conduit à réorienter les politiques locales vers un projet plus conservateur et même conservatoire : acquisition de foncier dans le centre en vue de certaines opérations de densification ; réhabilitation des ensembles locatifs sociaux anciens ; comblement par des opérations modestes de quelques dents creuses dans le péricentre ; révision du plan de circulation ; renforcement des équipements de quartiers. Le premier mandat de Jean Falalla, marquant un nouveau changement de majorité en 1983, n'a pas dérogé à cette ligne, à l'exception de la promotion de la construction d'ensembles pavillonnaires dans certains quartiers de la ville (Val de Murigny). Par la suite toutefois, ce maire a repris certaines des options inachevées du plan Rotival, telles que la requalification commerciale du centre avec le réaménagement de la place Drouet d'Erlon et la construction du Palais des Congrès. Il a également lancé de nouvelles opérations d'aménagement pour favoriser le développement économique (technopôle Henri Farman, création de l'école supérieure d'ingénieur en emballage et conditionnement – ESIEC –, mise en place d'une structure de valorisation des produits agricoles issus de la région, l'ADRIAC, etc.) retrouvant ainsi, en partie, la logique expansionniste de son prédécesseur, Jean Taittinger. Malgré une hésitation constante entre conservation et développement, Reims a donc su dans l'ensemble inventer un projet de ville qui, au bout du compte, aura beaucoup contribué à sa croissance rapide.

Second exemple emblématique, Tours est également représentative de stratégies durablement ancrées dans la recherche de l'expansion. Ici, c'est la présence à la tête de la ville de Jean-Royer pendant plus de trente ans (1959-1995) qui est le principal élément d'explication de la continuité de l'action. L'idéologie complexe sous-tendant ce projet a été fort bien analysée par Michel Lussault qui a montré dans sa thèse<sup>2</sup> l'omniprésence du paradigme de la modernisation – avec ses ambivalences –, au sein des politiques urbaines conduites par Jean Royer, ainsi que les résultats impressionnants qu'elles ont entraînés : « lors de son premier succès municipal, Jean Royer se posait très explicitement en modernisateur de la ville et de son gouvernement. Il appuyait son discours et sa volonté sur une présentation très critique – et en vérité fondée – du bilan des précédentes municipalités [...] et proposait un programme de rupture avec la gestion antérieure. [...] Ce souci d'en finir avec des comportements préalables jugés archaïques s'affirme comme une attitude de modernité, qui sera effectivement suivie de la modernisation de la

---

<sup>1</sup> Sur le plan Rotival voir : Alain Rallet, *la maîtrise du développement urbain. Le plan Rotival à Reims, 1960-1980*, Université de Reims, 1980, 116 p. ; Marcel Bazin, "Reims, de la croissance industrielle des années 60 aux perspectives européennes", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1990, n° 77-78, pp. 77-95.

<sup>2</sup> Michel Lussault, *op.cit.*, 1993.

pratique urbanistique, de ses fondements idéels jusqu'à ses outils, et par celle des formes urbaines produites, dont l'importance provoqua une réelle et rapide mutation de Tours »<sup>1</sup>. D'un strict point de vue quantitatif, l'ampleur des aménagements réalisés est impressionnante et repose sur l'utilisation systématique de sociétés d'économie mixte qui ont fait l'originalité de la gestion urbaine tourangelle<sup>2</sup> : « les sociétés d'économie mixte, avec la participation et l'appui de la ville, ont mené finalement 25 opérations d'aménagement et d'équipement, s'étalant sur près d'un tiers de la superficie de la ville (1314 hectares). En 1982, ces opérations avaient permis de livrer à la population, avec la coopération de tous les organismes de construction sociale, 15266 logements, avec tous les équipements économiques, scolaires, socio-éducatifs, sportifs et routiers ; 83458 m<sup>2</sup> de bureaux avaient été construits et 190 hectares organisés en zones d'emplois pour près de 5000 postes de travail, tandis que 35 hectares étaient placés en réserves foncières »<sup>3</sup>. Par de nombreux aspects, le projet royériste a été très innovant et a produit une forme de développement régulièrement plébiscitée par les électeurs. Parmi les causes de ce succès, on peut signaler l'importance du recours aux partenariats que révèle notamment la création de nombreuses sociétés d'économie mixte – SEMIVIT, SEMAVIT, Société tourangelle d'HLM, SACI – qui ont permis d'accéder à de nombreux financements privés ou publics – FNAFU trésor, prêts bancaires, emprunts obligataires, Caisse des dépôts, Comité interprofessionnel du logement, Crédit foncier, Comptoir des entrepreneurs ... – dans des conditions et à un niveau inexistant ailleurs dans le Bassin parisien. Ensuite on peut signaler le sens aigu de la synthèse dont a témoigné ce projet ainsi que la recherche constante de l'équilibre dans les différentes opérations d'aménagement. Par exemple dès 1960, Jean Royer engage une importante restauration du centre historique quatre ans avant la loi Malraux, pendant que dans le même temps des opérations d'urbanisme moderne sont lancées le long du Cher – récupération de 345 hectares inondables par endiguement de la rivière – réconciliant ainsi, au-delà de la rhétorique, passé et futur. De même, alors que les nouveaux quartiers auraient pu n'être que des incarnations du fonctionnalisme alors en vigueur, il prend soin de ne pas faire des nouveaux morceaux de ville de simples cités ouvrières en programmant à chaque fois locatif et accession, habitat individuel et collectif, ce qui a permis une amorce de mixité sociale. Enfin, sur le plan économique, l'offre locale ne s'est pas limitée comme dans de nombreuses villes du Bassin parisien à une promotion immobilière étriquée, trop souvent concentrée sur le seul secteur industriel. Avec le quartier "d'affaires" du Champ Girault, plus de 60 000 m<sup>2</sup> de bureaux ont été proposés aux entreprises tertiaires publiques ou privées, ce qui a permis de capter quelques décentralisations tertiaires, tandis qu'à la fin des années 1980, l'arrivée du TGV a facilité l'achèvement de la restructuration du centre avec la construction d'un palais des congrès à l'architecture novatrice et le lancement de nouveaux programmes de bureaux. L'importance des réalisations conduites dans la préfecture d'Indre-et-Loire, grâce à un projet qui s'est toujours voulu global, a été très certainement l'une des causes de la progression démographique constante enregistrée à Tours depuis le début des années 1960.

Orléans figure également parmi les villes du Bassin parisien qui ont réussi à conduire un aménagement urbain ambitieux. Ici toutefois, en raison du morcellement communal, l'action publique a manqué de globalité et d'intégration, tandis que les changements fréquents de municipalités ont conduit à des inflexions fréquentes des axes stratégiques. En fait, l'essentiel a été acquis dès le début des années 1960, avec la décision de créer une sorte de ville nouvelle, aux portes de la ville, dans le quartier de la Source<sup>4</sup>. Ce projet, très novateur pour l'époque, est parti de la décision du gouvernement de créer une université indépendante à Orléans, répondant ainsi

---

<sup>1</sup> Michel Lussault, "Le royérisme ou la recherche de la cité radieuse", *Sciences de la société*, février 1994, n°31, p. 42.

<sup>2</sup> A tel point d'ailleurs que la ville devra répondre par trois fois aux demandes d'explication de la Cour des Comptes au sujet de ce mode récurrent d'aménagement urbain.

<sup>3</sup> Jean Royer, *art. cit.*, 1986, p. 12.

<sup>4</sup> Sur l'historique de La Source, voir Hélène Tchakalian, *Orléans La Source, ville nouvelle universitaire*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Bastié, Université de Paris X, 1972. ; B. Legrand, *La Source, deuxième génération : du concept de ville nouvelle à celui de technopôle*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Mirloup, Université d'Orléans, 1993. ; Christophe Hurst, *Le quartier Orléans La Source*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Metton, Université d'Orléans, 1987, 176 p. + annexes.

favorablement à plus de six ans de lobbying local. L'accueil du nouvel établissement et le projet qui s'en est suivi ont été déterminés par une simple opportunité foncière. C'est l'acquisition par la ville, sur la commune de Saint-Cyr, d'un domaine très bon marché de 410 hectares – bientôt agrandi à 700 – , qui a incité le Maire d'Orléans, Roger Secrétain élu en 1959, à coupler l'université à un grand ensemble résidentiel. D'un point de vue urbanistique, l'inspiration est venue des Etats-Unis : l'idée d'un campus de faible densité, réalisé dans un espace en partie boisé a alors germé pour devenir la solution de référence. En raison de l'importance des emprises disponibles, la programmation a pu être extrêmement diversifiée : université (110 hectares), habitat (90 hectares), activités non polluantes (120 hectares), parc floral (35 hectares), équipements sportifs et de loisirs (35 hectares), autres équipements (42 hectares). De même, de nombreux terrains ont pu être réservés pour l'accueil de décentralisations tertiaires à l'instar des 80 hectares cédés à l'Etat en 1963 pour l'accueil du CNRS. Ce sont ainsi 8500 logements qui ont été prévus – pour l'accueil de 35 000 habitants – dont 6500 collectifs – avec 2500 logements HLM –, 14 000 m<sup>2</sup> de commerces, 3 collèges, deux lycées huit écoles etc.. La présence de cette offre extrêmement abondante et particulièrement précoce par rapport à l'offre concurrente des autres villes du Bassin parisien, a eu un rôle considérable dans les décisions de délocalisation de grands équipements nationaux tels que le CNRS, le BRGM, le centre des chèques postaux de Paris, et ceci d'autant plus que les terrains ont souvent été cédés gratuitement ou à très bas prix. De fait, les implantations dans ce quartier n'ont jamais cessé – 11000 emplois en quelques années – et ont toujours été principalement tertiaires, avec au moins une installation par an entre 1964 et 1975 – essentiellement des établissements publics – et un relais pris par les groupes privés après 1975, à un rythme toutefois beaucoup plus lent. Si le quartier de La Source a accaparé au moins jusqu'en 1971 – date du départ de Roger Secrétain – toutes les énergies de la ville, il n'est pas le seul point fort du projet urbain qui s'est constamment renouvelé avec le temps. Ainsi dès le début des années 1980, sous la municipalité de Jacques Douffiaques et après la digestion difficile de la "ville nouvelle", la politique municipale a été réorientée à la fois vers le réinvestissement du centre-ville et vers la promotion économique de la ville. L'innovation majeure est ici la création, en 1984, de l'ADECO (Association pour le développement économique d'Orléans), structure de prospection qui en quelques années a réussi à exceller dans la négociation avec les investisseurs, grâce à la fourniture d'un service complet : études de faisabilité, cautionnement auprès des organismes de crédits, proposition de partenaires, association immobilière et foncière et formation du personnel. Parallèlement, un "business club", destiné à maintenir le contact avec les entrepreneurs déjà implantés, a été créé afin de suivre au plus près les besoins des entreprises. Grâce à ces nouvelles structures et à l'existence d'un parc de zones d'activités extrêmement abondant, beaucoup d'implantations significatives ont été obtenues qui ont pu relayer la dynamique des années 1960 et 1970. Sur le plan urbain, le réaménagement du quartier de la gare a été finalisé avec une opération de plus de 100 000 m<sup>2</sup> de plancher comprenant notamment un grand centre commercial (11 000 m<sup>2</sup>) et des surfaces de bureaux (11000 m<sup>2</sup>). De même la place du Martroi a été requalifiée (piétonnisation) tandis que certaines opérations plus disséminées (Madeleine Rives de Loire, la Cigogne, Champ Chardon), ont permis de créer plusieurs centaines de logements, des bureaux et même des parcs d'activités (Champ Chardon, 30 000 m<sup>2</sup>). Enfin, en ce qui concerne les aménités, le projet de la ville a accompagné la mise en place d'une offre culturelle et récréative diversifiée et désormais de renommée nationale : centre de création dramatique, base de loisirs Charlemagne, centre chorégraphique, centre d'art contemporain...<sup>1</sup> Par conséquent, avec un projet plus discontinu dans le temps, moins global et moins intégré que ceux de Tours et de Reims, Orléans est parvenue à s'inscrire dans une logique de l'offre inégalée dans le reste du Bassin parisien, ce qui n'est très certainement pas étranger à son dynamisme soutenu.

Le dernier projet urbain porteur des villes du Bassin parisien est probablement celui de Compiègne. L'action publique a été portée ici par le SIVOM qui en 30 ans a notamment réussi à

---

<sup>1</sup> "Radioscopie des 21 capitales régionales", *Urbanisme*, novembre 1990, numéro hors-série, p. 82. ; *Recherche sociale*, avril-juin 1989, n° 110.

faire émerger 500 hectares de zones d'activités qui regroupent approximativement 13 000 emplois, soit le tiers de l'activité de l'agglomération. Deux axes prioritaires ont été retenus pour l'aménagement de ces zones : la valorisation de la proximité de Paris par l'accueil d'entreprises logistiques ; l'utilisation du potentiel de l'université de technologie présente depuis 1972 grâce au développement de structures d'essaimage et à l'accueil d'entreprises de haute technologie. Plusieurs générations de zones d'entreprises reflètent cette stratégie. Parmi celles-ci, on peut signaler tout d'abord le quartier Royallieu qui n'est pas une zone d'activités en tant que telle, mais « une sorte de petite ville nouvelle »<sup>1</sup> conçue dès 1971 par le SIVOM pour recevoir l'université et les infrastructures qui lui sont liées. Sur ce site se sont développées des sociétés de services ainsi que des PME innovantes liées au centre de transfert créé par l'université en 1991. La ZAC des Mercières ensuite est une zone d'aménagement qui date de 1970 – 4000 emplois – dont l'agrandissement a été décidée récemment pour accueillir un parc tertiaire et le parc scientifique Oise-développement structuré autour d'une pépinière. Enfin, la zone industrielle des Meux a été planifiée dès 1980 – 170 hectares – pour accueillir des entreprises de transport et de logistique grâce à son bon positionnement relatif par rapport à l'autoroute du Nord. Comme à Orléans, on peut estimer que c'est le calibrage d'une offre foncière importante, destinée au développement de l'immobilier d'entreprise qui, jointe aux retombées de l'université de technologie, a permis l'enclenchement d'un développement économique et spatial continu et particulièrement important.

Face à ces projets "expansionnistes", les autres villes importantes du Bassin parisien se caractérisent plutôt par la dimension conservatrice de leur projet urbain. A Troyes tout d'abord, malgré l'ancienneté de la coopération intercommunale, la dynamique du projet urbain a été orientée davantage vers la reproduction sociale que vers le développement économique. Il est vrai qu'avec une industrie de la bonneterie entrée en difficulté dès le début des années 1970, les marges de manœuvre de la collectivité se sont trouvées rapidement amoindries. Néanmoins, l'examen du projet de Robert Galley<sup>2</sup>, maire de 1971 à 1995, confirme l'idée que l'investissement dans l'encadrement social des populations a constitué la priorité essentielle de ses mandats successifs. Ainsi, l'essentiel des préoccupations de la ville a été d'améliorer le niveau de l'infrastructure socio-culturelle : construction de crèches (6 places pour 1000 habitants dès 1975), de résidences pour le troisième âge, d'équipements sportifs (salle omnisports, piscine olympique), parc de loisirs de 80 hectares à Menois et création de nouveaux équipements culturels (théâtre, centre culturel Thibault de Champagne) etc. Sur le plan urbanistique, l'action collective a été accaparée par la réhabilitation d'une partie du centre ancien avec piétonnisation partielle (quartier Saint-Jean) et par la création de voies nouvelles, désenclavant le centre et le péri-centre autrefois corseté par un tissu industriel important (pénétrante Nord, Boulevard des Manufactures – Georges Pompidou). L'action économique a été beaucoup plus modérée que dans les périodes précédentes, le SIVOMAT se contentant de constituer des réserves foncières – 200 hectares – en vue de réaliser de futures extensions urbaines sans perspectives ni finalités précises, chaque commune continuant d'ailleurs à aménager de petites zones d'activités dont aucune n'a jamais atteint l'ampleur de celle de la Chapelle-Saint-Luc, aménagée dès la fin des années 1950 par la CCI, et qui a accueilli l'essentiel des établissements de la décentralisation industrielle.

La modestie des ambitions se retrouve également dans les agglomérations à direction communiste où l'amélioration de l'environnement socio-culturel l'a toujours emporté sur la dynamique d'expansion. Au Havre, par exemple, cet état de fait a été extrêmement bien résumé par Anne Querrien : « la collectivité locale a été portée ici par l'histoire à dépenser l'essentiel de son énergie à loger une population attirée en masse des campagnes par les industries maritimes et portuaires, une population qui n'a jamais eu à inventer son emploi, mais seulement à négocier les conditions de celui-ci. L'intervention municipale a consisté jusqu'à présent à offrir aux habitants

---

<sup>1</sup> Jean-Marc Zaninetti, "Bilan de l'action économique des collectivités locales de l'agglomération de Compiègne", *Cahiers du CREPIF*, juin 1996, n° 55, pp. 37-46.

<sup>2</sup> Robert Galley, "Troyes, ville-centre d'une agglomération de 130 000 habitants", *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1<sup>er</sup> novembre 1975, pp. 12-17.

le niveau d'équipements auquel ils avaient droit en tant que citoyens d'un pays qui définit une grille d'équipements assez détaillée »<sup>1</sup>. De fait, en dehors d'une reconstruction assez réussie sur le plan urbanistique par Perret – pour ceux qui aiment le béton brut de décoffrage – et d'un développement portuaire porté jusqu'au début des années 1970 par la planification d'Etat, l'initiative locale s'est limitée à quelques réalisations originales et cependant marginales comme la Maison de la culture due à l'architecte Oscar Niemeyer, le centre du commerce international au bord du bassin du commerce auxquels il faut ajouter toutefois, après 1984, la création d'une université dans laquelle les acteurs locaux se sont beaucoup investis, dans le but d'en faire un outil de formation adaptée aux spécificités économiques locales.

A Amiens, le scénario est assez comparable avec là aussi des velléités de modernisation dont ont un temps témoigné la tour Perret, la création en 1954 par le président de la chambre de commerce René Dumoulin d'une gigantesque zone industrielle – imposée « dans l'indifférence voire dans l'hostilité générale »<sup>2</sup> – et le projet vite oublié d'un important quartier urbain lié à la fonction universitaire – à l'instar de l'exemple orléanais. Mais comme le résume fort bien Jean Sellier : « on s'y est laissé tenté par la grandeur (la tour Perret) mais, en définitive, on a réaménagé le centre-ville de façon aussi peu imaginative que possible. En témoigne aussi, à la fin des années 60, l'implantation de l'université : du projet grandiose d'extension de la ville en direction d'une véritable cité-jardin estudiantine, il ne reste qu'un campus excentré comme tant d'autres... En bref, entre le désir de s'affirmer et de rayonner, et celui de se replier sur un mode de vie sans prétention, Amiens ne parvient pas à choisir »<sup>3</sup>. L'arrivée au pouvoir de la municipalité communiste en 1971 a parachevé la tendance : « derrière René Lamps, [...] ce sont à bien des égards les partisans d'un certain repli de la ville sur elle-même qui ont gagné. Les perspectives, caressées par la municipalité précédente, d'un Amiens de "300 000 habitants en l'an 2000" sont rejetées »<sup>4</sup>. Il a fallu attendre l'arrivée aux affaires de Gilles de Robien pour assister au retour des thèses expansionnistes – 750 millions de francs injectés lors du premier plan triennal. Depuis 1989, la ville a été intensément transformée : réintégration d'une partie de l'université dans le centre ville, réhabilitation et animation de l'hypercentre autour de la cathédrale, rénovation de la maison de la culture et du centre sportif Pierre de Coubertin, aménagement du parc urbain Saint-Pierre. Sur le plan économique, l'action locale a été réorientée dans deux directions : l'accueil de projets logistiques comme l'opération *Whirlpool* – plate-forme européenne de distribution du groupe – et la valorisation des nouvelles technologies avec l'implantation d'une boucle à haut débit d'un opérateur britannique qui a permis d'attirer, depuis le milieu des années 1990, un nombre important de centres d'appels. Dans les années 1990, la préfecture de la Somme a pu ainsi connaître un des taux les plus élevés de création d'emplois de toute la région.

Au Mans, la situation est un peu plus complexe car le "jarryisme" ne peut être totalement qualifié de politique municipale conservatrice, même si « la majorité municipale est "là pour aider ceux qui en ont besoin" » et si « l'opposition déplore souvent le déficit d'image de la ville, le manque d'élan spectaculaire, l'absence de projets audacieux, l'enfermement du maire dans sa ville ». De fait, « avoir un emploi, disposer d'un logement, satisfaire des besoins de formation, de culture et de loisirs... bref, rendre la ville vivable pour tous, représentent les axes d'une action qui se répète d'un mandat au suivant, tout en se donnant la possibilité d'adapter les moyens aux conjonctures, circonstances et opportunités nationales »<sup>5</sup>. Cette pratique s'est inscrite dans le domaine de l'urbanisme par d'importantes opérations de réhabilitation de l'habitat social des quartiers périphériques, par l'achèvement de l'éradication de l'habitat précaire, par la relance de la construction dans le centre et le péricentre en vue de créer une nouvelle offre résidentielle,

---

<sup>1</sup> Anne Querrien, "Le Havre redéfinit son image, « porte océane de l'Europe »", *Urbanisme*, juillet 1988, n° 225, p. 55.

<sup>2</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 237-350, p. 267

<sup>3</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 237-350, p. 268.

<sup>4</sup> Jean Sellier, "la Picardie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 237-350, p. 269.

<sup>5</sup> Jean René Bertrand, Jacques Chevalier, Rodolphe Dodier, Arnaud Gasnier, *op. cit.*, 2000, p. 47.

notamment grâce à la création de nouveaux logements sociaux, et par la promotion d'une doctrine d'aménagement mêlant systématiquement habitat et équipements scolaires, sociaux et culturels, soit une démarche plus ancrée sur la qualité de vie que sur le développement. Mais quoi qu'en ait dit l'opposition, cette action publique municipale n'a pas été frileuse. Certes, sur le plan financier il y a eu recherche constante d'un développement contrôlé, sans nouveaux prélèvements fiscaux sur les habitants et les entreprises. Ce faisant, les partenariats extérieurs (Conseil général, Etat, Europe) ont été valorisés ainsi que la complémentarité d'action entre la ville et la Communauté urbaine. D'autre part, un phasage strict des programmes d'investissement a permis de partager chaque mandat en deux temps : un premier pour se désendetter, un second pour réaliser les projets municipaux. Mais malgré cette modération dans la mise en œuvre, de nombreuses réalisations d'importance ont pu être engagées : construction d'un palais des congrès et de la culture, réalisation de nombreux équipements de loisirs (Ile-aux-sports des Sablons, Etangs chauds de la Californie), piétonnisation du centre, réaménagement de la gare (gare-Sud, *Novaxis*, quartier du Miroir). C'est la relance des zones d'activités dans les années 1980 qui témoigne le mieux des ambivalences de ce projet puisqu'elle a permis d'ajouter à la logique de la reproduction sociale, constante dans le temps, celle de l'expansion économique de déclinaison beaucoup plus récente. La création de l'ADEMA (agence de développement économique) a permis d'achever le remplissage des zones industrielles (Nord et Sud) déjà existantes tandis que de nouveaux périmètres ont été ouverts ainsi que d'autres ensembles immobiliers plus diversifiés (complexes de bureaux, hôtels d'entreprise, pépinières...). Ce qui symbolise le mieux cette action économique renouvelée est probablement la mise en place avec le département d'un syndicat mixte auquel on doit notamment l'opération *Novaxis*, le technopôle université – même si le bilan de celui-ci est décevant<sup>1</sup> –, et le Technoparc. De même, par sa capacité de négociation et de discussion avec les entreprises, la ville a beaucoup œuvré pour le maintien de l'activité économique locale. Ainsi quand *Philips* a dû supprimer une partie de ses effectifs dans son unité mancelle, la ville a pu obtenir en compensation la délocalisation d'un centre de recherche parisien ; quand *Renault* a choisi d'externaliser sa production de transmissions, les élus mancaux ont proposé d'emblée les emprises foncières nécessaires à un maintien sur place de l'activité... Par conséquent, si dans sa déclinaison opérationnelle et dans la durée ce projet mancau apparaît plus marqué de modestie que ceux d'autres villes du Bassin parisien, il ne se réduit pas pour autant à un projet exclusivement conservateur, même si, effectivement, en dehors de *Novaxis*, peu de réalisations de grande ampleur ont été engagées.

Enfin, les deux dernières illustrations de projets à dominante "conservatrice" ou "reproductive" sont ceux des deux "métropoles" normandes, Caen et Rouen. Dans la première, d'après Jean-Marie Girault lui-même, maire de la ville depuis plus de trente ans, « ses élus décident, dès 1974, de placer la cité et son agglomération sur une voie porteuse, celle des activités de recherche et industrielles associées à la révolution technologique... »<sup>2</sup>. Dans les faits, le projet urbain n'a fait qu'accompagner les dynamiques issues de décisions contingentes de l'Etat et qui n'ont intéressé cette ville et la région Basse-Normandie que dans la mesure où deux de ses élus, Michel d'Ornano et Louis Mexandeau, ont utilisé leur position ministérielle pour doter Caen en équipements de recherche de rayonnement national ou international : le grand accélérateur national à ions lourds (GANIL), l'institut supérieur de la matière et du rayonnement (ISMRA) en relation avec ce premier équipement, le cyclotron médical CYCERON, le centre des supraconducteurs, le centre de formation des ingénieurs des centrales nucléaires EDF, le service d'études des postes et télécommunications (SEPT). Concrètement, cette action s'est limitée à la mise en place d'espaces d'accueil pour ces différents équipements et au tissage de relations avec l'université dans le but de nouer des synergies entre les différentes activités de recherche présentes. En complément de cette action d'accompagnement, un parc d'activités technologiques – la Folie-Couvrefief – dont la vocation a été d'accueillir essentiellement les relais régionaux de

---

<sup>1</sup> Jean René Bertrand, Jacques Chevalier, Rodolphe Dodier, Arnaud Gasnier, *op. cit.*, 2000, p. 156.

<sup>2</sup> Jean-Marie Girault, "Caen: de la ruralité à l'ouverture européenne", *Départements et communes*, mai 1989, n° 52, pp. 10-13.



firmes nationales ou étrangères du secteur de l'électronique a été aménagé et confié à la société *Europarc*. Aucune offre spécifique autre que celle-ci n'a été conçue et planifiée dans la durée, contrairement à l'exemple d'Orléans et de Compiègne, si bien que l'action municipale est restée au cours des vingt dernières années assez traditionnelle : requalification et piétonnisation de l'hypercentre, création du nouveau centre commercial Paul Doumer, aménagement de nouveaux quartiers résidentiel (Claude Decaen, Gardin...), câblage de la commune, réhabilitation du parc HLM...

A Rouen le manque de globalité du projet a été maintes fois souligné et l'analyse que nous avons faite de l'aménagement du centre d'affaires Saint-Sever nous a déjà permis de juger de la modestie des ambitions locales : « s'il existe de nombreux projets urbains à l'échelle des communes, un grand projet d'agglomération fait encore défaut. Cependant, de plus en plus d'acteurs politiques et économiques prennent conscience que les projets ponctuels (métro, centre multimodal, salles de spectacles, etc.) doivent s'intégrer dans une stratégie qui détermine des priorités de développement »<sup>1</sup>. De fait, les interventions municipales, même d'ampleur significative, sont restées isolées les unes des autres comme le montrent les réalisations des années 1980 : aménagement à Mont-Saint-Aignan du parc d'activités technologiques de la Batine ; planification d'un technopôle – complémentaire ou concurrent ? – à l'entrée sud de la ville autour de la faculté de médecine et de pharmacie ; réalisation de 12 km de tramway ; création du quartier Pelissier dans la continuité de Saint-Sever (450 logements et 20 000 m<sup>2</sup> de bureaux) ; opération du Champ de mars de requalification des quartiers populaires de l'Est de la ville (installation du Conseil régional, nouveau pont) ; nouveau quartier à l'ouest du centre ville pour accueillir notamment la préfecture.... En bref ces aménagements, souvent significatifs à l'échelle de la ville et de la commune de Rouen, ont été par trop éparpillés pour ne pas diluer la stratégie urbaine des élus qui ne s'est jamais vraiment trouvée.

Cette présentation dichotomique des différents projets des grandes villes du Bassin parisien, même sujette à débat quant au clivage manichéen qu'elle peut faire ressortir, a néanmoins l'intérêt de montrer que celles qui ont connu la dynamique urbaine la plus soutenue depuis trente ans – Orléans, Tours ou Compiègne en particulier – se sont inscrites dans une logique de promotion de l'offre urbaine sous toutes ses formes – résidentielle, économique et socio-culturelle – et que leur capacité à entretenir une croissance durable s'en est trouvée accrue. Cependant, qu'il s'agisse de projets expansionnistes ou de projets plutôt conservateurs, l'ensemble des villes du Bassin parisien a été confronté à certains paramètres récurrents qui expliquent à la fois les réussites et les difficultés rencontrées.

Tout d'abord parmi les facteurs de réussite, on ne peut que constater le rôle essentiel de l'accompagnement et de l'encouragement étatique. De ce point de vue, les exemples de Reims et d'Orléans sont tout à fait emblématiques. A Reims, le plan Rotival a fait l'objet d'un accord politique entre le Maire, Jean Taittinger, et le Ministre de la construction Jean Sudreau. Contrairement au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui sera inventés par la loi d'orientation foncière de 1967, ce document de planification a débouché sur la réalisation d'une étude détaillée et chiffrée des équipements et des logements avec « un mode de financement proposé qui repose pour l'essentiel sur l'Etat »<sup>2</sup>. Cette programmation a fait l'objet dès la première tranche d'exécution (1960-1965) d'un accord entre l'administration centrale et la ville. Une clé de répartition des dépenses a été proposée pour déterminer la participation de la ville selon des seuils variables en fonction de la nature des opérations. Ainsi, pour les équipements basiques (santé, logement), les investissements à la charge de la ville n'ont représenté que 5% du total. Par contre, pour les équipements de loisirs et de culture cette participation a été établie à 22,6 %. Grâce à cette prise en charge par l'Etat, le plan ROTIVAL a pu être réalisé presque intégralement entre 1960 et 1980. La transformation et le dynamisme connus par Reims au cours de cette période sont donc en relation directe avec cette prise en charge sans laquelle probablement, la planification n'aurait pas été conduite à son terme.

---

<sup>1</sup> "Radioscopie des 21 capitales régionales", *Urbanisme*, numéro hors-série, novembre 1990, p. 92

<sup>2</sup> Alain Rallet, *op. cit.*, 1980, p. 44.

A Orléans, le soutien étatique a été moins net et s'est apparenté à un sauvetage de l'opération du quartier de La Source. En effet, alors que la programmation a été d'une ambition inégalée pour une ville du Bassin parisien, la ville d'Orléans s'est heurtée dès 1965 à un isolement politique qui l'a obligé à prendre en charge, seule, les coûts de l'aménagement. Alors que la promotion de la ville nouvelle devait être partagée entre la commune et le Conseil Général par le biais d'un syndicat mixte, la création de ce dernier a été abandonnée en 1965. Dès lors, comme l'a noté B. Legrand, à la fin des années 1960, « l'opération est au bord du gouffre. La ville qui jusqu'alors tentait de faire cavalier seul va devoir changer de politique »<sup>1</sup>. Plusieurs facteurs ont miné ce projet urbain. Tout d'abord, la fermeture de la base de l'OTAN en 1966 a provoqué le départ des soldats américains et une détente subite sur le marché de l'immobilier empêchant d'envisager la commercialisation rapide des premiers programmes immobiliers du nouveau quartier. Ensuite, dans cette agglomération éclatée, deux ZUP – Fleury-les-Aubrais (3500 logements) et Argonne à Orléans (2500 logements) – ont également amené une concurrence préjudiciable à la réalisation de l'opération. D'autre part, la localisation du site, extrêmement excentrée, a manifestement découragé locataires potentiels et investisseurs. Enfin, la cession de charges foncières à titre gratuit et pour le franc symbolique à l'Etat, au CNRS, aux Postes et télécommunications – pour la réalisation du nouveau centre de chèques postaux de la capitale – et au BRGM a durablement miné le bilan financier de cette ambitieuse zone d'aménagement. Devant les risques de banqueroute, l'Etat, par le biais du Ministre de l'Équipement Albin Chalandon, alerté lui-même par Pierre Merlin chef du service régional de cette administration qui proposait une réintégration de la Source dans la politique nationale d'aménagement du territoire, a dans un premier temps débloqué, dès 1968, une subvention de 30 millions de francs permettant la réalisation de la dalle prévue dans le programme architectural et nécessaire à la mise en place du centre commercial. Puis, pour assurer un décollage démographique plus rapide, la priorité a été mise sur la réalisation d'immeubles collectifs sociaux grâce au déblocage des financements appropriés. Enfin, pour soutenir la dynamique économique, d'autres délocalisations tertiaires ont été consenties comme le centre régional d'informatique des impôts ou le centre interrégional de traitement de l'information EDF-GDF. De son côté, pour se dégager d'une implication par trop directe, la ville a créé une nouvelle société d'économie mixte, la SEMIVO, chargée notamment de lancer la construction de la dalle. Malgré tous ces efforts, le programme a connu de nombreux retards – pas d'aménagement du centre, dalle amoindrie par rapport au projet, construction lente de l'université, manque de programmes immobiliers en accession – mais pour l'essentiel, cette gigantesque opération d'aménagement a bien été sauvée *in extremis* par l'intervention rapide de l'Etat.

Parmi les autres facteurs de réussite des différents projets urbains du Bassin parisien, on relève également l'importance de la priorité accordée au développement économique plutôt qu'au développement résidentiel. Orléans bien sûr illustre parfaitement ce cas de figure. Si l'opération de la Source a été au départ motivée par la création d'une université nouvelle, l'abondance du foncier disponible a très vite réorienté le projet vers l'accueil d'opérations significatives de décentralisation tertiaire. De fait, les délocalisations du BRGM et du CNRS, tout comme celle du centre de chèques postaux de Paris, ont assuré en peu de temps la création d'un nombre très important d'emplois durables – plusieurs milliers<sup>2</sup> – qui sont en relation très forte avec la croissance démographique de la ville à cette époque. Ultérieurement, la réactivation de la dimension économique du projet urbain, sous le magistère de Jacques Douffiagues, a contribué à la seconde vague de dynamisme enregistrée dans les années 1980. L'ADECO, en agissant de concert avec l'ADEL (Agence pour le développement économique du Loiret) et en s'appuyant sur l'offre foncière de l'agglomération (Technoparc de La Source, Pôle 45 à Saran, zone de la Cigogne, Parc de la Charbonnière...) a facilité l'accueil de nombreuses nouvelles sociétés (*Boiron, Honda, AMCI, Dopral, Formix...*) : « il fallait en effet une véritable volonté politique pour attirer

<sup>1</sup> B. Legrand, *op. cit.*, 1993, p. 10.

<sup>2</sup> 4600 emplois ont été créés entre 1960 et 1972 sur la zone de La Source, toutes activités confondues : Hélène Tchakalian, *op. cit.*, 1972.

des entreprises, pour les séduire [...]. Ce mouvement a été initié depuis dix ans par la ville d'Orléans et le Conseil général qui, de son côté, par le biais de l'ADEL (Agence pour le développement économique du Loiret) a mis en place une politique exemplaire et enviée de tous les départements voisins »<sup>1</sup>. A Amiens également, le projet de la nouvelle municipalité élue en 1989 a consacré une part importante à l'action économique. Deux domaines ont été privilégiés, surtout après 1995, l'accueil des centres logistiques et celui des activités de haute technologie avec le concept d' "Amiens ville numérique" dont un des volets importants a été consacré à l'accueil des centres d'appel (2000 emplois d'ici 2001). C'est notamment le premier adjoint de Gilles de Robien, Roger Mezin, qui a présidé à cette politique avec la mise en place d'une formation spécifique à ce type d'activité à la CCI d'Amiens<sup>2</sup>. Parallèlement, une pépinière d'entreprises, *Media building*, a été dédiée à l'accueil des *start-up*, tandis qu'un fonds d'amorçage, *Picardie investissement*, a été mis sur pied – détenu à 50 % par la région – pour permettre la croissance de telles activités. Du côté de Reims également, Anna Geppert-Hébrard<sup>3</sup> a bien montré le rôle du parc Henri Farman dans la relance de l'activité économique de la ville après 1987, autour notamment de la valorisation de l'agro-alimentaire et de la filière emballage-conditionnement. Certes, les résultats enregistrés sont assez modestes – 625 emplois au début des années 1990 dont 258 créations pures – mais le mouvement de création est assez représentatif de l'importance d'une déclinaison économique ciblée du projet de ville.

Toutefois, malgré ces facteurs de réussite, ce qui ressort de la portée des stratégies de développement suivies par les grandes collectivités urbaines du Bassin parisien, tient essentiellement aux difficultés rencontrées qui font de ces offres localisées des vecteurs dynamiques assez décevants et ceci pour plusieurs raisons.

L'absence de moyens financiers suffisants est naturellement une première cause, fréquemment évoquée. Dans le cas du quartier de La Source, cette absence est particulièrement évidente et s'est accompagnée, jusqu'en 1968, d'un désengagement manifeste de l'Etat comme le montre notamment l'aménagement du campus auquel l'Education nationale n'a consacré que 17 millions de francs à l'époque contre 18 millions par la ville. De même, la cession gratuite des terrains à l'Etat pour un certain nombre d'opérations a considérablement contribué à mettre la zone d'aménagement en difficulté, comme le signale B. Legrand : « le Maire d'Orléans souligne dans une lettre adressée au Préfet, qu'en offrant des terrains viabilisés aux entreprises nationales décentralisées (BRGM, PTT...) la ville d'Orléans a dû renoncer à la charge foncière et s'engager dans la voie du déficit »<sup>4</sup>. A Reims également, pour des raisons d'économie, certains choix urbanistiques liés au plan Rotival ont dû être faits au détriment de la qualité et de la cohérence urbaine. Ainsi, la désignation du plateau de la Croix-Rouge comme espace privilégié de création des nouveaux logements et des nouveaux équipements a notamment résulté de la nécessité de minimiser les coûts fonciers puisque celui-ci « offre une vaste zone (180 hectares) où la propriété est faiblement morcelée, le prix du terrain faible et l'assainissement facile. [...] Le plus faible coût de l'urbanisation à Croix Rouge explique l'infléchissement du programme de constructions vers ce plateau et la décision d'y faire surgir une "ville nouvelle" créant un déplacement de la structure urbaine »<sup>5</sup>. Avec le recul, ce choix apparaît toutefois assez discutable dans la mesure où il a durablement nui à l'insertion des étudiants et de l'université dans la ville en créant de surcroît un ghetto où se sont accumulés depuis de nombreuses difficultés sociales. Le manque de moyens n'est d'ailleurs pas un problème conjoncturel lié à l'ampleur des travaux engagés dans le cadre de certains projets. Il reflète plutôt des carences structurelles qu'ont depuis confirmé des études sur

---

<sup>1</sup> Denis Chartier, *Cohérences et disparités de l'espace économique de la zone d'emploi d'Orléans*, septembre 1994, mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Grésillon, 205 p., p. 13.

<sup>2</sup> Patrick Rapes, "Réseaux d'influence en Picardie", *L'Usine nouvelle*, 25 mars 1999, n° 2680.

<sup>3</sup> Anna Hébrard, "Contribution à l'étude du tertiaire supérieur : cas de la région de Reims", *Cahier du GDR 874*, juin 1990, n° 6, pp. 49-64.

<sup>4</sup> B. Legrand, *op. cit.*, 1993, p. 10.

<sup>5</sup> Alain Rallet, *op. cit.*, 1980, pp. 85-86.

les bases fiscales à disposition des collectivités locales de l'aire régionale du Bassin parisien<sup>1</sup>. En effet, en ce qui concerne le produit des quatre taxes de la fiscalité directe locale, si les régions de l'aire régionale perçoivent en moyenne 37 % de plus par habitant que l'Ile-de-France, ce rapport s'inverse au niveau des départements et des communes (21 % et 40 %) signalant notamment par là la fragilité des villes du Bassin parisien quant à leurs possibilités d'autofinancer leur développement (voir tableau 83).

	Région	Départements	Communes
Ile-de-France	239	1301	3027
Picardie	399	1099	1797
Champagne-Ardenne	287	905	1715
Bourgogne	252	982	1642
Centre	383	951	2219
Pays de la Loire	278	941	1458
Basse-Normandie	294	1045	1816
Haute-Normandie	406	1261	2184
Bassin parisien	289	1167	2524
<b>Moyenne aire régionale</b>	<b>328</b>	<b>1026</b>	<b>1833</b>
<b>Ecart moyenne aire régionale / Ile-de-France</b>	<b>37.42%</b>	<b>-21.12%</b>	<b>-39.44%</b>

**Tableau 83 : Produit des quatre taxes pour les collectivités territoriales du Bassin parisien en 1993 (en francs par habitant).** (Source : DREIF, *op. cit.*, 1996, p. 21)

Cet écart, particulièrement important, est dû pour l'essentiel aux différences de potentiel fiscal ayant toujours existé entre Paris et le reste de la France, ce que confirme le tableau 84 portant sur les seules collectivités communales. Le potentiel fiscal de ces dernières, dans l'aire régionale du Bassin parisien, est de l'ordre de la moitié de celui des communes franciliennes ce qui nécessite un effort fiscal plus soutenu et par conséquent une pression plus forte sur les ménages et les entreprises : « les communes franciliennes se caractérisent par l'importance de leurs marges de manœuvre : seules 20 % connaissent une pression fiscale supérieure à la moyenne nationale, seules 28 % définissent un effort important »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, *Atlas fiscal du Bassin parisien et de l'Ile-de-France*, Paris, Préfecture de la région Ile de France, 1996, 87 p.

<sup>2</sup> DREIF, *op. cit.*, 1996, p. 86.

	Région	Ecart à l'Ile-de-France
Ile-de-France	3928	0.00%
Picardie	2072	-47.25%
Champagne-Ardenne	2314	-41.09%
Bourgogne	1955	-50.23%
Centre	2112	-46.23%
Pays de la Loire	2011	-48.80%
Basse-Normandie	1955	-50.23%
Haute-Normandie	2282	-41.90%
Bassin parisien	3079	-21.61%
<b>Moyenne aire régionale</b>	<b>2100</b>	<b>-46.53%</b>

**Tableau 84 : Potentiel fiscal des communes en francs par habitant dans les régions de l'aire régionale du Bassin parisien.** (Source : DREIF, *op. cit.*, 1996, p. 28)

Ces disparités ne semblent pas avoir été atténuées par les différentes mesures de péréquation existantes – dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, fonds national et départemental de péréquation de la taxe professionnelle... – et ceci d'autant moins qu'au produit de la fiscalité directe s'ajoute, pour les départements et les régions, une part importante de recettes provenant de la fiscalité indirecte (vignette automobile, droits de mutation, cartes grises ...). Or, de ce point de vue, le conseil régional et les conseils généraux d'Ile-de-France apparaissent grandement favorisés, du fait notamment du rythme et du niveau atteints par les transactions immobilières, surtout entre 1985 et 1991. Pour cette raison, la fiscalité indirecte représente plus de la moitié des recettes fiscales de la région parisienne et elle n'a cessé de voir son poids augmenter, passant de 46 à 53, % entre 1986 et 1992, grâce à un rythme de croissance annuelle de près de 17 % – 4 % seulement pour la Picardie, seconde région du Bassin parisien. Cette manne importante, ajoutée au produit de la fiscalité directe, permet en fait à l'Ile-de-France de disposer de moyens qui sont en fait supérieurs, rapportés à la population, à ceux de toutes les autres régions de l'aire d'influence de la capitale. Ainsi, grâce à une richesse fiscale beaucoup plus forte, les collectivités locales d'Ile-de-France peuvent compter sur des moyens de financement importants, tandis qu'au contraire, celles de l'aire régionale, et plus particulièrement les communes et les villes, doivent compenser leur retard par un effort fiscal plus soutenu qui nuit à leur marge de manœuvre pour financer de nouvelles interventions.

Mais le manque de moyens n'explique pas toutes les difficultés rencontrées par les projets urbains des villes du Bassin parisien. Il faut aussi compter avec l'excès de fonctionnalisme ou de "planisme" qui a présidé à la mise en place des opérations les plus ambitieuses, notamment à la fin des années 1960 et au début des années 1970. A Reims, le plan Rotival en est une incarnation presque caricaturale malgré une méthode d'aménagement qui se veut systémique : « Le plan Rotival véhicule le principe de la spécialisation de l'espace par fonction : le zoning. Lieux d'habitat et lieux d'emploi sont nettement séparés, le centre est baptisé "quartier d'affaires" [...]. L'approche systémique de la croissance urbaine se trouve rompue par la spatialisation fonctionnaliste des activités. De sorte qu'est réintroduit le risque d'une incohérence spatiale et de coûts économiques et sociaux de la croissance urbaine que la démarche initiale s'efforçait de minimiser au moyen d'une vue d'ensemble »<sup>1</sup>. A Orléans également, le quartier de la Source, aussi ambitieux soit-il, reste marqué dans sa conception même par les thèses fonctionnalistes, et ceci à deux échelles : celle de l'agglomération d'une part (concentration de la fonction universitaire) et celle de la zone d'aménagement d'autre part, puisque les différents programmes n'y ont pas été

<sup>1</sup> Alain Rallet, *op. cit.*, 1980, pp. 82-83.

conçus pour se mêler, le zoning demeurant dans ce cadre également très structurant. La conséquence de ce "hachage" de l'espace, à Reims comme à Orléans, est la montée des difficultés sociales dans nouveaux quartiers au cours des années 1980, nécessitant un traitement spécifique de requalification. La Source par exemple a dû être inscrit au programme national "Banlieue 89" avec la construction d'un nouveau centre fonctionnel, mêlant commerces, bureaux, logements, hôtels et résidences étudiantes, avec création d'un boulevard urbain, afin de remédier au déficit d'équipements et d'animation. Reims de son côté a été inscrite au début des années 1990 en tête de la liste des premières agglomérations appelées à bénéficier prioritairement des nouveaux contrats de ville. Une autre conséquence de l'excès de fonctionnalisme est d'avoir provoqué une fragilisation politique des équipes qui ont mis en place ces différents projets. Ainsi, en région Centre, Paul Bachelard cite dans son article sur la géopolitique de la région la thèse de Pascal Perrineau publiée en 1981 et qui oppose d'une part Orléans et Blois, où les projets urbains ont été fortement marqués par le fonctionnalisme et Tours d'autre part, où le Maire a toujours cherché à développer une certaine mixité fonctionnelle au sein des différentes opérations, comme le montre d'ailleurs le refus d'un développement universitaire qui prendrait la forme d'un campus : « à Orléans et Blois, des "crises d'adaptation spatiale" ont contribué à dresser les électeurs des nouveaux quartiers contre le pouvoir en place. Au contraire, à Tours, un niveau de satisfaction élevé [...] a renforcé le courant d'adhésion de la population pour la politique du maire »<sup>1</sup>. La réticence de la population à l'égard du projet urbain a même pris une tournure systématique depuis le début des années 1970 à Orléans. Ainsi, il semble admis qu'après cette date, les habitants de la Source ont sanctionné régulièrement les maires en place : Roger Secrétain en 1971, le successeur de Roger Thinat en 1983<sup>2</sup>, l'équipe sortante de Jacques Douffiagues en 1989, défaite pour avoir « mis l'accent sur une politique de développement économique, souvent au détriment de l'action sociale »<sup>3</sup>. Si l'échec de Jean-Pierre Sueur aux élections municipales de 2001 n'est pour une fois probablement pas due aux "sourciens", il résulte comme pour ses prédécesseurs d'un jugement sévère de la population à l'égard d'un projet jugé trop volontariste – la construction du tramway. Dans cette ville transformée au cours des trente dernières années par une succession de réalisations urbaines novatrices et régulièrement renouvelées, le changement est toujours apparu comme une contrainte et non comme une véritable opportunité de développement, les équipes municipales payant régulièrement tribut à ce jugement populaire. De fait, cette instabilité politique chronique a nui considérablement à la continuité de la stratégie de la ville, repli et modernisation se succédant dans le temps. Reims est également une ville dont le maire bâtisseur, Jean Taittinger, a souffert de la sanction électorale exprimée à l'égard de son projet : ainsi son échec en 1977 au profit de l'union de la gauche est largement dû aux habitants des nouveaux quartiers. De fait, après cette date, Reims n'a jamais plus été gérée de la même façon. La municipalité communiste après cette date s'est repliée sur une politique extrêmement introvertie, tandis qu'après 1983, Jean Falala s'est résolu à une gestion très modérée promouvant l'habitat individuel et les petites opérations – abandon du projet de tramway notamment –, afin d'éviter le renouvellement de l'accident électoral qu'avait connu son prédécesseur.

En conclusion, il est donc clair que les projets urbains ont eu beaucoup de difficultés à émerger dans les villes du Bassin parisien depuis une trentaine d'années. Les actions modernisatrices ont en effet buté sur de nombreux obstacles : manque de moyens, erreurs stratégiques en matière d'urbanisme (excès de fonctionnalisme en relation avec un déterminisme foncier accepté trop souvent comme une contrainte incontournable), réticence de la population face à des changements perçus comme trop radicaux. Dans bien des cas ces différentes entraves n'ont pu être compensées par le soutien de l'Etat, ce dernier ayant fortement modulé et limité son intervention au fur et à mesure que le pays se trouvait touché par la crise industrielle. Aussi, beaucoup de ces projets urbains sont-ils restés timorés, en tout cas sous-dimensionnés au regard du dynamisme de l'offre francilienne concurrente qui, après 1982, grâce à la décentralisation, s'est

---

<sup>1</sup> Paul Bachelard, "Le Centre", in Yves Lacoste (dir.), *Géopolitique des régions françaises*, 1986, p. 667.

<sup>2</sup> "Dossier-ville : Orléans", *Macadam*, 1-15 octobre 1977, n° 1, p. 15.

<sup>3</sup> Bruno Mousel, "Jean-Pierre Sueur ; quartier de vie !", *Murs Murs*, mars 1990, n° 17, p. 26.

considérablement accrue et améliorée. En fait de relance ou d'amplification de leur projet, les élus des grandes villes du Bassin parisien ont le plus souvent préféré se contenter d'un renouvellement des documents de planification spatiale en donnant à ceux-ci un contenu suffisamment consensuel pour ne pas se trouver embarrassés par des les nouvelles oppositions qu'ils auraient pu susciter.

## **2) Les tâtonnements de la planification urbaine : substitut ou catalyseur du projet urbain ?**

Dans la deuxième moitié des années 1980 et au début des années 1990, on a assisté dans le Bassin parisien comme ailleurs à une reprise accélérée de l'élaboration ou de la révision des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme – devenus schémas directeurs – et précédemment prescrits par l'Etat dans la lignée de la loi d'orientation foncière de 1967<sup>1</sup>. Entre 1988 et 1990, 77 schémas directeurs ont été mis en révision ou prescrits tandis que 72 autres agglomérations se préparaient à lancer une telle procédure. Dans le seul Bassin parisien, et sans tenir compte du schéma directeur d'Ile-de-France, ce sont près de 30 territoires urbains qui ont engagé à la même date une telle démarche, parmi lesquels toutes les villes de plus de 100 000 habitants. Cette reprise de la planification spatiale ne doit rien au hasard ou à la coïncidence. Elle correspond à diverses motivations assez récurrentes d'une ville à l'autre. Tout d'abord s'est posée, pour certaines agglomérations, la question de l'impact des grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires décidées après 1986 – Tours, Reims, Amiens, Troyes, Beauvais, Auxerre etc. –, l'Etat ayant, comme à Tours ou à Caen, souvent pris l'initiative de soulever ce problème. Ensuite, après une décennie 1970 marquée souvent par une stagnation démographique et économique, la reprise du milieu des années 1980 a fait renaître un certain nombre de projets, en particulier en matière d'activités, souvent incompatibles avec le zonage des anciens schémas directeurs : c'est le cas d'Amiens, d'Auxerre, de Caen, d'Orléans avec le parc de la Charbonnière sur la commune de Saint-Jean-de-Braye. Enfin, dans quelques agglomérations où la structuration intercommunale peinait à se renforcer, le schéma directeur a été le moyen, tant pour l'Etat que pour les principales collectivités locales, de susciter une mobilisation collective permettant de justifier à terme une meilleure intégration spatiale et politique de l'action publique. C'est le cas notamment à Rouen où la révision du schéma directeur s'est effectuée dans la lignée des travaux du comité d'expansion du Grand Rouen, baptisé *Rouen – Eurocité*, mais aussi dans une moindre mesure à Tours, où tous les efforts de coopération intercommunale avaient échoué, ainsi qu'à Caen où la mise en révision du schéma directeur a débouché en 1990 sur la formation d'un district de 18 communes.

Mais à ces grandes motivations générales se surimpose une différenciation de l'orientation stratégique qui tient compte de la localisation et des caractéristiques géographiques des différentes agglomérations concernées dans le Bassin parisien. Jean-Philippe Lamy, dans son travail d'enquête sur la révision des schémas directeurs, a pu ainsi répertorier trois catégories distinctes de villes qui s'individualisent par les facteurs qui ont présidé à la relance de leur schéma directeur.

Les neuf plus grandes agglomérations de l'aire régionale ont appuyé leur démarche sur plusieurs déterminations : la prise en compte de nouvelles infrastructures de communication et le lancement de nouvelles zones d'activités incompatibles avec la version antérieure du schéma directeur, comme nous l'avons déjà vu. Mais à celles-ci s'ajoutent le souhait de profiter des retombées des nouvelles radiales et la recherche d'un positionnement géographique spécifique qui permette de s'inscrire dans une concurrence avec la capitale. Sur ce dernier point, c'est le positionnement européen qui a été le plus souvent privilégié (« Rouen "Eurocité" », « Caen "Porte de l'Angleterre" ») ou tout autre référence géographique valorisante en dehors de Paris dont il s'agissait ici de se démarquer (« Tours "Jardin de la France" », « Le Mans "Porte du grand Ouest" »). A aucun moment, cette quête d'une reconnaissance nationale et même internationale

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet et pour les développements qui suivent : Jean-Philippe Lamy, *Stratégies de planification des villes du Bassin parisien*, projet de fin d'études sous la direction d'Antoine Haumont, Ecole nationale des Ponts et Chaussées, mastère "management public et maîtrise technique", juin 1991, 68 p. + annexes.

n'est passée par l'évocation du Bassin parisien, ce type de référence, même pertinent d'un point de vue fonctionnel ou géographique, apparaissant probablement en termes d'image avec une connotation négative<sup>1</sup>.

Les villes sous l'influence immédiate de la péri-urbanisation francilienne ont quant à elles conduit une stratégie beaucoup plus simple. Il s'agissait de « profiter de la croissance de celle-ci [l'Ile-de-France], tout en évitant de récupérer les déchets »<sup>2</sup>. Le contrôle de l'offre foncière est ainsi devenu une priorité, plus ou moins facile à faire accepter par les différentes communes parties prenantes, tandis que le développement qualitatif poussait à promouvoir l'aménagement de grands parcs d'activités de nature à accueillir le desserrement francilien, à l'instar de la zone d'entreprises de 200 hectares aménagée à Chartres et dont la réalisation a été confiée à des urbanistes comme Tsumi, Fainsilber...

Dans les autres villes moyennes, la réflexion a été semble-t-il engagée beaucoup moins loin puisque le processus n'a pas débouché partout sur une révision ou une prescription. Positionnement européen en moins, la réflexion s'est beaucoup inspirée de celle des plus grandes agglomérations puisqu'il s'est agi pour ces villes de s'interroger également sur l'impact des nouvelles infrastructures (autoroute uniquement puisque le TGV ne s'y arrête pas) et sur l'opportunité du lancement de nouvelles zones d'activités.

Sur les bases de ces déterminations générales, les nouveaux documents élaborés, ou en cours d'élaboration, apparaissent assez nouveaux et présentent de nombreux points communs même si, d'une agglomération à l'autre, on relève des différences qui tiennent notamment à la taille extrêmement variable des périmètres – 20 communes à Orléans contre 137 à Reims par exemple. En termes de normes d'urbanisme, les concepts en vogue dans les années 1970 ont été abandonnés. Ces derniers, « fortement marqués par le poids des services routiers et une idéologie de croissance » reposaient sur « une doctrine sans faille dont les deux piliers sont le polycentrisme et les coupures vertes »<sup>3</sup>. Le polycentrisme était, selon les termes mêmes d'Albin Chalandon, Ministre de l'équipement au début des années 1970 « la seule façon de résoudre le difficile problème de la migration excessive de l'habitat et de l'emploi »<sup>4</sup>, dans un contexte attendu de très forte croissance économique et démographique (perspectives de doublement de la population en une quinzaine d'années). Quant aux coupures vertes, elles représentaient le corollaire du polycentrisme et une alternative à l'expansion radiale, grâce à la promotion de secteurs non urbanisables le long des axes de développement. Elles parachevaient ainsi une idéologie du zoning que la logique d'expansion rendait, aux yeux des aménageurs de l'époque, absolument nécessaire. C'est ainsi que les préconisations faites au début des années 1970 ont conduit à une planification spatiale extrêmement hiérarchisée. A Caen par exemple, au sein même de l'aire du SDAU, plusieurs centres ou pôles de secteurs ont été définis : Hérouville-Saint-Clair pour les logements et les services à la population, le Plateau Nord pour le campus universitaire et le CHU, la ZAC de la Folie Couvrechef pour les logements etc.<sup>5</sup>. Au-delà de la zone de planification urbaine ensuite, deux types de pôles ont également été esquissés : les centres d'éclatement (Courseules, Douvres, Troarn, Meult-Argences) destinés à focaliser la péri-urbanisation et les services à la population des différents quadrants géographiques concernés ; les pôles relais, à une trentaine de kilomètres, capable de jouer un rôle d'entraînement et de se structurer selon une logique autonome – d'où la décision de les doter eux-mêmes de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (Bayeux, Villers-Bocage, Mézidon, Falaise, Dives-sur-Mer, Dézulé). L'histoire récente a montré, dans cet exemple comme dans d'autres, que ces prescriptions et les normes qui leur étaient attachées n'ont pas eu la portée qu'on en attendait.

---

<sup>1</sup> « Paradoxalement, la création d'un super-périphérique autoroutier du Bassin parisien reliant ces villes entre elles ne semble avoir que peu d'effet sur les réflexions de planification. La recherche d'une armature ou d'un réseau urbain intra Bassin parisien n'existe toujours pas ». Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 47.

<sup>2</sup> Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 48.

<sup>3</sup> Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 35.

<sup>4</sup> Albin Chalandon, *Discours à Reims*, 7 novembre 1970.

<sup>5</sup> Alain Radez, "La construction de la grande agglomération caennaise : du plan d'urbanisme directeur de 1965 au schéma directeur révisé de 1994", *Norôis*, 1996, n°1, pp. 209-228.



Tout d'abord, la crise industrielle a bloqué nettement la forte croissance urbaine enregistrée au cours des dernières années de la période des Trente Glorieuses. Surdimensionnés, les SDAU n'ont pas réussi à encadrer une urbanisation qui, à rythme réduit, a trouvé largement sa place dans un mode de planification excessivement volontariste, au zonage beaucoup trop large. Ensuite, la non-opposabilité des schémas directeurs jusqu'au lois de décentralisation qui ont rendu obligatoire la conformité des POS aux SDAU, a laissé aux pouvoirs municipaux et pendant longtemps, les marges de manœuvre suffisantes pour faire face à la demande croissance d'habitat pavillonnaire. Avec la périurbanisation triomphante, débordant d'ailleurs largement les périmètres de planification qui avaient été mis en place dans le courant des années 1970, l'effort minutieux de zonage, dans la zone centrale devenue désormais dépressive, est apparu rapidement inadapté au regard de la nouvelle configuration spatiale des dynamiques urbaines. Ce sont donc à la fois la reconnaissance du pouvoir municipal en matière d'urbanisme dès 1983, l'opposabilité indirecte des schémas directeurs à partir de cette date et la réflexion sur de nouveaux projets urbains ne s'inscrivant pas dans les précédents documents d'urbanisme qui ont rendu nécessaire la révision des SDAU, mais sur des bases conceptuelles désormais tout à fait différentes.

Tout d'abord, le polycentrisme a été abandonné, en particulier dans les villes du Bassin parisien dont la taille modeste rendait inadéquat ce type d'approche pour résoudre les problèmes posés. Si en Ile-de-France ou à Lyon, cette référence n'a pas été complètement rejetée, c'est que la taille des agglomérations rend inévitable une certaine spécialisation fonctionnelle des territoires urbains et par conséquent le polycentrisme, même embryonnaire. Ailleurs, et plus particulièrement dans ces villes plutôt moyennes du grand Bassin parisien, la nouvelle planification spatiale est donc devenue « une vision à plat » dans laquelle s'insèrent des « pics stratégiques »<sup>1</sup> qui correspondent aux espaces où existent des enjeux concrets d'urbanisation – échangeurs autoroutiers, espaces en développement économique, gares TGV, zones de tertiarisation etc<sup>2</sup>. A la rigidité de la préconisation hiérarchisée et zonée d'autrefois a été substitué un registre de contraintes caractérisé par davantage de souplesse et de pragmatisme. En raison de l'incertitude de la démarche prospective qui sous-tend l'exercice de planification urbaine, mais aussi pour tenir compte des problèmes posés par les segmentations socio-spatiales héritées, les différentes zones d'urbanisation ont été définies sur la base d'une plus grande mixité activités – habitat. Ensuite, pour permettre une meilleure adaptabilité aux projets futurs, ce même zonage a été modulé dans le sens de contours beaucoup plus ambigus que par le passé en s'appuyant soit sur des limites physiques (reliefs, réseau hydrographique) comme c'est le cas de Caen où le schéma privilégie des mailles larges, soit sur des limites floues, le contrôle des documents communaux d'urbanisme s'effectuant a posteriori dans le cadre d'une commission *ad hoc* chargée de suivre l'exécution du schéma directeur (Reims). En réaction aux méthodes du passé qui privilégiaient une approche essentiellement quantitative, les nouveaux schémas directeurs se veulent plus qualitatifs. L'approche paysagère est une des clés de cette démarche et remplace le rationalisme du zonage autrefois représentatif de ce quantitativisme de la planification spatiale. Ce faisant les schémas prétendent être davantage opérationnels en promouvant les instruments de la qualité paysagère : traitement d'entrées de villes, parcs d'activités de nouvelle génération, protection de sites, aménagement d'espaces naturels à vocation récréative, requalification des centres anciens, grands équipements etc.

Mais cette méthodologie renouvelée n'est pas exempte de défauts dans la perspective d'une régulation publique des dynamiques spatiales. En premier lieu, le contenu du schéma directeur apparaît moins important que le processus politique qu'il contribue à faire émerger. En effet, dans le contexte français d'éclatement des politiques d'urbanisme dû au morcellement communal, le schéma directeur apparaît davantage comme un outil au service d'une démarche intercommunale qu'un véritable instrument de développement, anticipant en cela les nouveaux schémas de cohésion territoriale. De ce point de vue, l'exemple orléanais est assez frappant. Alors que le schéma prescrit en 1969 couvrait une quarantaine de communes, ce nombre, à la fin des

---

<sup>1</sup> Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 53.

<sup>2</sup> Sans qu'on puisse pour autant parler d'un maintien du polycentrisme

années 1980, a été réduit volontairement à vingt pour tenir compte du périmètre de l'intercommunalité représentée par le SIVOM et pour susciter une démarche collective de projet, là où les enjeux d'aménagements sont les plus forts. De la même façon à Caen, la coopération dans l'élaboration du schéma directeur a surtout été un prétexte pour structurer un district urbain qui a pu enfin voir le jour sur 18 communes en 1990. En second lieu la démarche pragmatique et souple qui refuse les délimitations trop strictes des futures zones d'aménagement se situe en contradiction avec l'esprit même de ce que doivent être, pour le législateur, les schémas directeurs, à savoir des instruments destinés à définir les grandes affectations du sol en amont des POS. Cette définition lâche est une des manifestations tangibles des problèmes rencontrés par la planification spatiale en France depuis la décentralisation administrative : elle rend compte de l'extrême difficulté à dégager un accord de toutes les communes parties prenantes qui ne soit pas qu'un simple "consensus mou"<sup>1</sup>. Elle est confirmée par le développement d'une pratique devenue très courante que signalent d'ailleurs les exemples de Reims et de Caen, et qui consiste à renvoyer à un schéma de secteur la définition d'un zonage plus strict ainsi que les contenus urbains des futures zones de développement, ce qui est le signe d'une récupération forte d'un exercice pensé pour être d'abord intercommunal par les collectivités locales de base<sup>2</sup>. Cette méthode n'est d'ailleurs pas une spécificité des villes de l'aire régionale du Bassin parisien. En Ile-de-France, où le schéma directeur de 1994 présente pourtant un degré plus élevé de sophistication à la mesure des enjeux d'aménagement, les études conduites sur les schémas directeurs locaux ont indiqué une réelle affirmation du leadership des maires et des communes sur les autres acteurs. Parce que l'Etat n'a pu faire valoir son point de vue que dans le cadre du "porter à connaissance" – nécessairement vague à l'échelle locale car fondé essentiellement sur des dispositions valables à l'échelle des départements (enveloppes de logements et de population) ou sur des zones englobantes baptisées "zones pyjamas" –, parce que Région et départements n'ont pas voulu être soupçonnés de l'exercice d'une quelconque tutelle sur les communes et parce que les maires savaient très précisément ce qu'ils souhaitaient pour leur commune – logements ou activités –, « il y a eu, dans l'ensemble, assez peu de contre-pouvoir face à celui des élus locaux »<sup>3</sup>. Dans le même ordre d'idée, les schémas directeurs prescrits un peu partout dans le Bassin parisien au cours des années 1980 ont été « accusés de ne pas présenter de parti d'aménagement clair et d'être une chambre d'enregistrement systématique des demandes communales »<sup>4</sup>, ce qui, effectivement, est peut-être une des causes du flou des zonages. En fait, alors que le schéma directeur de Lyon, qui a été le précurseur des nouveaux documents de planification des sols élaborés à la fin des années 1980, a pu échapper à ce reproche grâce à la mise en œuvre préalable d'un véritable projet urbain à forte dimension prospective, ceux des villes du Bassin parisien, faute probablement d'équipes de techniciens suffisamment préparées à l'exercice, n'ont pas réussi à coiffer la négociation politique d'une véritable réflexion stratégique, ce qui recoupe bien sûr, comme nous l'avons déjà remarqué, la difficulté à faire émerger ici des projets d'agglomération. En troisième lieu, les nouveaux documents apparaissent comme des documents qui débouchent sur une perception syncopée de l'espace urbain. En privilégiant certains thèmes ou espaces porteurs – les technopôles, les entrées de villes, les vitrines autoroutières... –, ils passent sous silence le reste de la ville ainsi que la problématique sociale. Sont ainsi sous-estimés certains problèmes qui sont

<sup>1</sup> « Les nouveaux schémas directeurs du Bassin parisien tirent la leçon de la décentralisation et des erreurs passées, et tendent vers une expression souple et consensuelle du devenir territorial de l'agglomération ». Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 58.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, Alain Radec, *art. cit.*, 1996, pp. 226-227 et Jean-Philippe Lamy, "fiche synthétique n°9, région urbaine de Reims", *op. cit.*, 1991 : « le résultat s'inspire largement du vocabulaire introduit lors de la révision du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. En revanche, la dimension stratégique [bien que ce terme soit employé systématiquement pour les secteurs de développement potentiel] en est singulièrement absente. Certes, il en résulte un document de consensus [...] dont l'intérêt est de constituer une base de travail pour des éventuels schémas de secteurs ultérieurs sur les zones qualifiées de stratégiques. Malheureusement, cette base reste très floue et incertaine ».

<sup>3</sup> René Bréchet, "Plans et schémas directeurs régionaux en Ile-de-France", *Cahiers de l'LAURIF*, décembre 1994, n° 108, p. 58.

<sup>4</sup> Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, p. 57.

pourtant au cœur d'un développement plus qualitatif (cadre de vie, formation, qualification, typologie du logement...).

Pour toutes ces raisons, les nouveaux schémas directeurs d'agglomération, prescrits dans les années 1980 par les villes du Bassin parisien, n'ont pas réussi à imprimer une authentique démarche stratégique susceptible de se substituer à des projets de ville qui, au fil du temps, se sont avérés trop ponctuels, trop discontinus ou insuffisamment volontaristes. Parce qu'ils ont été insuffisamment fondés sur une perception claire et globale des enjeux d'aménagement et parce que la suprématie communale en matière d'urbanisme a gêné l'apparition d'un consensus autre que formel, ils n'ont pas constitué les outils attendus de redynamisation des villes. A bien des égards, ces schémas directeurs ont même été l'une des manifestations de la logique incantatoire qui a présidé à la mise en place des politiques locales au cours des premières années de la décentralisation administrative.

### **3) La dynamique de l'incantation ou les avantages de la géographie merveilleuse.**

Avec la libre administration des collectivités locales, les années 1980 ont donc été la décennie de l'autonomisation progressive des acteurs locaux qui se sont peu à peu emparés des compétences qui leur ont été dévolues en matière d'aménagement et de développement. Cependant, des analyses précédentes, il ressort que l'instrumentalisation de ces nouveaux pouvoirs a buté sur de nombreux obstacles : le manque de volontarisme, la difficulté à dégager un consensus fort, le déficit de coopération... Pour ces raisons, l'action locale, à défaut de projets novateurs et originaux, s'est fréquemment réfugiée dans une incantation formelle qui a consisté à ressasser des atouts géographiques dont la seule formulation aurait dû suffire, aux yeux de leurs énonciateurs, à enclencher la dynamique.

Ce privilège accordé aux représentations, au détriment de l'action, a conduit dans de nombreux cas à promouvoir une géographie merveilleuse dont la scansion ponctue le discours des décideurs locaux des villes et des régions du Bassin parisien. Ce trait n'est pas cependant une spécificité des territoires qui entourent la région parisienne. On le retrouve ailleurs, plus précisément là où des mythes géographiques ont servi pendant un temps à structurer l'action collective : Arc atlantique, Arc méditerranéen, diagonale du vide (diagonale continentale)... La promotion de la coopération interrégionale par l'Etat et la communauté européenne – par le biais notamment des grands chantiers d'aménagement du territoire proposés par la DATAR à la fin des années 1980 et des procédures INTERREG préfigurées par les réflexions *d'Europe 2000+* – n'est bien sûr pas étrangère à ce phénomène, pas plus que les travaux de Roger Brunet et du GIP Reclus dans les années précédentes sur les grandes structures spatiales de l'espace européen (invention entre autres de la Banane bleue).

De fait, un des premiers axes de la démarche incantatoire a consisté, de la part des collectivités locales, à valoriser l'appartenance au Bassin parisien assimilé à un des territoires forts de l'espace européen en constitution, autour de références telles que la « position charnière sur les grands flux d'échanges européens », l'existence de « réseaux de communication performants », « le poids économique » avec « 8 % du PIB communautaire, 40 % du PIB national, 22 millions d'habitants, soit 40 % de la population nationale et 12 % de la population communautaire »<sup>1</sup>. Ce parti pris a permis aux villes et aux régions du Bassin parisien d'apparaître comme des territoires privilégiés au sein du continent, comme le montre la propension de nombreuses collectivités à s'affirmer carrefour européen – tendance déjà révélée par le positionnement géographique des nouveaux schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. Il est vrai que la relance du programme autoroutier dans les années 1980 et l'ouverture des nouvelles lignes TGV ont beaucoup contribué à l'émergence de ce type de discours. Ainsi à Troyes, au début des années 1990, on attirait « l'attention sur le fantastique bouleversement que ne va pas manquer

---

<sup>1</sup> Charles Baur, "Pourquoi le Bassin parisien ?", *Cahiers du CREPIF*, juin 1994, n° 47, pp. 11-18.

d'engendrer dans les quatre prochaines années, l'ouverture des autoroutes Calais-Dijon et Troyes-Paris. Du coup, les Troyens attendent les Anglais à bras ouverts. Les touristes bien sûr, mais surtout les transporteurs routiers. [...] Bref, la capitale historique de Champagne retrouvera les atouts qui ont fait sa fortune médiévale [...]. Elle affiche l'ambition de devenir l'un des principaux centres logistiques du Bassin parisien » en vue notamment de « désengorger l'Ile-de-France »<sup>1</sup>. De fait, le développement attendu ne s'est pas produit, la fonction logistique continuant de préférer, comme on l'a vu, les espaces limitrophes de l'Oise ou du Loiret, où une offre adaptée a d'ailleurs été mise en place dès le début des années 1980. De même à Tours, la desserte TGV nourrissait à la même époque les espoirs les plus fantasques, le plus souvent exprimés avec grandiloquence : « le TGV, c'est fait : Tours est déjà à 55 minutes de Paris, et depuis quinze jours est relié au barreau de Massy. Mais la partie sera définitivement gagnée, lorsqu'en quelques heures l'Europe toute entière, via Paris et Bordeaux, Nantes, Angers, Troyes, Le Mans ou Clermont-Ferrand, pourra non seulement admirer ou savourer la Touraine éternelle [...] mais aussi mieux échanger avec la Touraine industrielle et tertiaire, la Touraine qui décolle avec de grandes réalisations, un magnifique palais des congrès, une technopole moderne et ciblée, une université en plein essor, un centre international de logistique et de transports, et peut-être, le futur Institut des sciences et techniques du vivant »<sup>2</sup>. La survalorisation des axes de transports, comme facteur d'ouverture et de repositionnement au sein de l'espace européen, est donc bien un des points forts de la démarche incantatoire des collectivités locales de l'aire régionale du Bassin parisien, comme le montrent ces deux exemples qui tiennent plus de la représentation mythologique que de l'évaluation rationnelle de l'impact des nouveaux systèmes de communication.

Le point commun de ces deux illustrations révèle d'ailleurs une autre tendance propre aux discours des acteurs publics locaux : retrouver, par la "modernisation", l'âge d'or perdu et affirmer une identité faite de performance et de réussite dont la géographie et l'histoire sont les principaux déterminants, mais aussi les témoins les plus manifestes. De ce point de vue, l'attitude de la Picardie est la plus emblématique. Nous avons déjà souligné l'importance de la démarche identitaire du Président de la région. Son discours, fait d'auto-légitimation, se complait à construire des argumentations dans lesquelles l'histoire et la géographie expliquent le destin de la région et son rôle prépondérant en France et en Europe. Ainsi l'homogénéité de l'espace naturel est-elle source d'une cohésion territoriale qui fonde le développement collectif : « j'ai le sentiment que la Picardie et l'Aisne ont un destin commun. La terre, faite de craie et de limons, les trois rivières, Aisne, Oise et Somme, qui unissent entre elles les composantes de la Picardie, n'ont pas établi de limites ni de barrières entre nos trois départements. [...] Parce que la Picardie compte seulement trois départements et qu'ils sont voisins les uns des autres, qu'ils ont tous une limite commune, aucun département n'est l'oublié ou le parent pauvre de la région. Le dynamisme régional profite véritablement à tous trois »<sup>3</sup>. De même, les quelques événements glorieux du passé justifient-ils un destin hors du commun et par conséquent un rôle déterminant dans la France contemporaine et *a fortiori* dans l'Europe : « Oui, la Picardie a une identité forte qui s'est affirmée au cours de son histoire et qui a donné à notre région son visage d'aujourd'hui. D'abord, pour avoir été le berceau de la France. Par trois fois, elle a donné naissance aux dynasties qui se sont succédé dans notre histoire. En 486, la victoire de Clovis à Soissons prépare le rétablissement du pouvoir des Francs sur toute l'ancienne Gaule et préfigure le visage de la France contemporaine. En 687, la victoire de Pépin d'Austrasie à Tertry, dans le Vermandois, marque la fondation de l'empire carolingien qui atteindra son apogée avec Charlemagne et construira la première Europe. Enfin en 987, le 3 juillet exactement, Hugues Capet est sacré à Noyon et sa descendance gouvernera la France jusqu'à la révolution. Berceau de la France moderne, la Picardie s'affirme par le rôle qu'elle a joué dans l'empire carolingien comme un

<sup>1</sup> François Delaunay, "Troyes tisse sa revanche", *Murs Murs*, octobre 1990, n° 23, p. 52.

<sup>2</sup> Robert Pouzioux, Vice-président du Conseil général d'Indre-et-Loire, "TGV : une Touraine à grande vitesse", *Inter-régions*, numéro spécial, 38<sup>ème</sup> congrès des économies régionales, Tours 10-11 octobre 1991, "Paris – Ile-de-France / Régions : vers le scénario de l'inacceptable ?", p. 45.

<sup>3</sup> Charles Baur, *op. cit.*, pp. 32-33.

ensemble à vocation européenne. Sa géographie lui a donné dans l'histoire de France à la fois le rôle de protecteur du royaume [...], et de carrefour reliant notre pays à l'Europe du Nord. Amiens a ainsi appartenu à la Hanse de Londres »<sup>1</sup>. Outre le fait que cette lecture historique et géographique, parfaitement réductrice, travestit la réalité, elle témoigne aussi d'une stratégie de communication davantage tournée vers les symboles et les mythes, que vers la valorisation objective des véritables atouts de la région. C'est le sens d'ailleurs de toutes les campagnes de communication menées par la région à cette époque, à l'instar de la célébration du millénaire de la monarchie portée par le slogan « naissance de la France en Picardie »<sup>2</sup>. Cette démarche explique également la passion mise dans le combat pour obtenir l'arrêt du TGV à Amiens. C'est parce que ce travestissement de l'histoire sert de référentiel et qu'il signale un âge d'or à retrouver que la nouvelle infrastructure de transport doit prioritairement devenir un outil de consolidation de l'identité régionale et un pansement pour les crises d'adaptation qu'elle traverse : « paravent chimérique, objet mi-réel mi-imaginaire, car si le TGV garde si longtemps le devant de la scène et passe bien avant le reste, c'est qu'il est censé, c'est du moins comme cela qu'on le ressent, résoudre à lui tout seul tous les problèmes que connaît la Picardie, par la seule vertu de son passage et de son arrêt »<sup>3</sup>. A ce stade, le discours n'est plus seulement incantatoire mais devient magique, les mots suffisant à créer la réalité. Mais si une telle attitude a pu se développer, ce n'est pas uniquement parce que les pistes d'une action concrète et pragmatique manquaient. Comme dans le discours sur la position géographique et sur les infrastructures de transport – à l'origine de carrefours plus rêvés que constatés – la logique ainsi révélée est celle du marketing dont la finalité est de construire une légitimité politique face à d'autres acteurs concurrents – les autres collectivités locales du même territoire ou des territoires voisins – ou face aux challengers qui viendront disputer les suffrages des électeurs lors des élections suivantes : « pour s'ancrer dans la réalité politico-administrative, le conseil régional produit un discours légitimant, non pas l'institution qu'il est, mais le territoire sur lequel il a compétence »<sup>4</sup>. Un second exemple reposant sur cette instrumentalisation du passé, revendiqué comme fondateur du développement futur, peut également être trouvé dans la stratégie de l'association des villes à une heure de Paris. Outre la formalisation de l'effet-châtaigner, on lui doit d'avoir rendu populaire la notion de villes-cathédrales perçues comme symboles de la continuité et de la permanence historico-géographique du Bassin parisien, villes sans lesquelles la puissance de la région parisienne pourrait se trouver remise en cause : « L'Ile-de-France ne peut être une capitale mondiale sans s'appuyer sur ses "villes-cathédrales" et sans que ces dernières aient des relations intimes avec leurs territoires et les villes nouvelles »<sup>5</sup>. Une telle affirmation, parfaitement fondée dans un mode d'accumulation économique de type territorial, ne vaut pas néanmoins pour une économie en réseau telle qu'elle semble se développer depuis le début de la globalisation et de son corollaire, la métropolisation. Faut-il en déduire pour autant une erreur de diagnostic de la part des élus de l'association des villes à une heure de Paris ? Certainement pas. La justification d'un tel discours n'est pas une fois encore de l'ordre de l'objectif. Comme dans le cas de la Picardie, il s'agit de produire un mythe mobilisateur qui permette à la fois d'attirer l'attention des pouvoirs publics, de maintenir le consensus au sein de l'association – puisque le propos tenu est égalisateur – et de légitimer l'action entreprise aux yeux des autres collectivités locales, en particulier des communes rurales de l'aire d'influence de chacune des villes membres.

Enfin, on ne saurait terminer cet examen des pratiques incantatoires, dont le but est bien la construction d'une légitimité politique, sans faire référence au dernier axe retenu qui, à côté de la référence au positionnement géographique et aux héritages de l'histoire déjà évoqués, consiste à valoriser certaines images porteuses de développement ou de rayonnement économique. Un des

---

<sup>1</sup> Charles Baur, *op. cit.*, pp. 47-48.

<sup>2</sup> Philippe Lorenzo, Denis Cercllet, *Enquête sur la Picardie* in Marc-Henri Piault (Dir.), *la représentation locale (réseaux, pratiques et stratégie)*, Tome 1, Centre de recherche et d'étude d'anthropologie et d'urbanisme, 1989, p. 41.

<sup>3</sup> Philippe Lorenzo, Denis Cercllet, *Enquête sur la Picardie* in Marc-Henri Piault (Dir.), *op. cit.*, 1989, p. 73.

<sup>4</sup> Philippe Lorenzo, Denis Cercllet, *Enquête sur la Picardie* in Marc-Henri Piault (Dir.), *op. cit.*, 1989, p. 96.

<sup>5</sup> Jean-Louis Schneiter, Président de l'association des villes à une heure de Paris, "Réinventer un maillage villes-campagnes", *Urbanisme*, décembre 1993, n° 269, p. 42.

derniers traits du marketing territorial développé par les acteurs locaux du Bassin parisien est de recourir fréquemment à certains concepts comme ceux de "technopole", de "métropole", ou de "capitale", dans le but de hisser leur territoire à un rang ou à une taille symbolique qui leur permettra de rivaliser avec les espaces en croissance. On ne citera ici que quelques exemples, toute exploration exhaustive conduisant à d'inutiles répétitions. Les régions les plus fortement touchées par la crise offrent une fois encore les illustrations les plus nombreuses. Ainsi en Picardie, l'équipe du Centre de recherche et d'étude anthropologie et d'urbanisme rappelle qu'en 1985, le maire de Beauvais, Walter Amsalem, qui fut président du Conseil régional, a fait établir une plaquette de présentation de sa ville dont le titre était tout à fait emblématique : « Beauvais, métropole régionale »<sup>1</sup>. De même, elle rapporte comment à quelques kilomètres de là, la ville de Saint-Quentin et son sénateur-maire, Monsieur Braconnier, ont œuvré à la fin des années 1980 pour sortir la cité de l'anonymat : « notre ville subit en matière de communication la concurrence de son homologue Saint-Quentin-en-Yvelines dont la localisation "en Yvelines" est de plus en plus abandonnée par les médias [...]. Notre ville souffre de cette concurrence et sa situation géographique n'est pas claire dans la conscience collective française. Afin de remédier à cet état de fait et de contribuer à la mise en place de l'image d'une ville [...], nous la nommerons Saint-Quentin-en-Picardie »<sup>2</sup>. Mais devant le refus du Conseil d'Etat d'avaliser ce changement de nom et alors que la ville ne pouvait par ailleurs se prétendre, comme venait de le faire Beauvais, métropole de Picardie – face à une capitale régionale, Amiens, qui ne l'aurait pas accepté –, il fut décidé de rebaptiser la ville, capitale de la Haute-Picardie, dans le but un peu vain de lui donner une identité et de la démarquer de ses concurrentes régionales ou extra-régionales. Enfin, toujours dans le même champ référentiel, on peut rappeler la teneur particulière du discours du Président du Conseil régional qui, en 1989, déclarait à propos de la même Haute-Picardie : « c'est un espace qui relie en son cœur historique les deux principaux bassins de vie et d'emploi de Picardie : Amiens – Saint-Quentin est certainement l'axe le plus structurant de notre région. [...] Il y a là l'opportunité de constituer [...] une vaste métropole de taille européenne, économique, culturelle, internationale. Une métropole à dimension humaine, une sorte de métropole-verte »<sup>3</sup>. A elle seule cette déclaration résume bien tous les poncifs du discours incantatoire qui, au cours des années 1980, dans la bouche des élus, s'est substitué à la démarche plus ingrate d'élaboration d'un véritable projet de territoire.

Malgré le caractère extrême de cet exemple picard, les autres régions du Bassin parisien ne sont pas en reste. Parmi les autres cas intéressants, on peut signaler celui de la Champagne-Ardenne à travers deux illustrations. Tout d'abord la capitale administrative régionale, Châlons-sur-Marne – la plus petite de France avec Ajaccio – a cherché également à remédier à son déficit de notoriété en se rebaptisant Châlons-en-Champagne. Après une longue procédure juridique, cette appellation a finalement été acceptée en appel au cours des années 1990. Ensuite, on peut évoquer l'originalité du marketing territorial de l'agglomération troyenne à la même époque. Cette ville, fortement touchée par la crise de l'industrie textile et condamnée à une stagnation démographique depuis le milieu des années 1970, a d'abord recherché dans la valorisation médiatique de son carrefour autoroutier une issue symbolique à ce revers de fortune, afin de ramener l'espoir à une population découragée par les conséquences de la récession. Puis, après une analyse ciblée du tissu des petites et moyennes entreprises de la région, il fut constaté qu'un certain nombre d'entre elles – en relation avec le textile, l'industrie agro-alimentaire et la filière bois – exerçaient dans le domaine de l'emballage et du conditionnement, impliquant d'ailleurs d'autres entreprises de Champagne-Ardenne. C'est ainsi qu'est né le concept de "Packaging Valley" qui désigne la trentaine d'entreprises du département de l'Aube (800 emplois) amenées à travailler dans ce secteur d'activité. La "Packaging Valley" est devenue une « véritable technopole thématique »<sup>4</sup> dont la concrétisation a été marquée par la création, avec l'aide de fonds publics, du

<sup>1</sup> Philippe Lorenzo, Denis Cercllet, *Enquête sur la Picardie* in Marc-Henri Piault (Dir.), *op. cit.*, 1989.

<sup>2</sup> Vœu du Conseil municipal de Saint-Quentin, adopté par délibération le 30 juin 1986.

<sup>3</sup> Charles Baur, *op. cit.*, p. 119.

<sup>4</sup> François Delaunay, *art. cit.*, 1990, p. 54.

centre technologique et marketing d'emballage et conditionnement et par l'implantation d'une antenne du centre de recherche privé américain, l'institut *Batelle*. Malheureusement, malgré un positionnement qui aurait pu être judicieux, cette technopole n'a pas vécu longtemps : le centre technologique a fermé ses portes tandis que l'institut *Batelle* a quitté l'agglomération troyenne au cours des années 1990. Le concept, placé symboliquement sur le même plan que la technopole californienne par l'analogie de son appellation, n'a pas suffi, en l'absence d'un véritable projet industriel et d'un tissu de recherche suffisant, à transformer un réseau d'entreprises sous-traitantes en milieu innovateur.

Les difficultés à faire émerger de véritables projets de territoires ont bel et bien conduit les acteurs locaux du Bassin parisien à faire évoluer leur démarche en direction de pratiques de plus en plus incantatoires. Ces dernières, fondées sur les avantages supposés d'une situation géographique "merveilleuse", sur un discours identitaire manipulant l'histoire à des fins de marketing territorial ou sur l'usage récurrent de concepts reconnus comme valorisants ("métropole", "technopole") ont permis de faire glisser l'action locale dans le domaine de l'auto-légitimation, plus importante que l'action concrète lorsqu'il s'agit pour un pouvoir de s'affirmer, de se reproduire et tout simplement de durer.

### **Conclusion de la deuxième section.**

L'émergence de projets de territoires aura donc été une entreprise difficile dans les villes et les régions du Bassin parisien depuis la fin des années 1960. Des contingences d'ordre politique, mais aussi d'ordre technique ou financier ont, comme on l'a vu, gêné les démarches entreprises dans ce domaine. Mais ces contingences ne sont pas seules en cause. Il est clair que la sociologie du Bassin parisien est aussi une des raisons qui expliquent les difficultés de mobilisation du tissu social autour des projets de développement. C'est sur cette évocation que nous terminerons l'analyse du rôle des acteurs locaux dans la formation des dynamiques spatiales du Bassin parisien.

### **Section 3. Une société bloquée ?**

Les particularismes sociaux des régions du Bassin parisien ont été soulignés à de nombreuses reprises. Les analyses les plus complètes et les plus novatrices sont venues de l'anthropologie, avec les travaux d'Emmanuel Todd et d'Hervé Le Bras qui, à partir des structures familiales, ont montré l'originalité de la trame sociétale du Bassin parisien en France et en Europe. Avec la domination, dès les temps modernes, de la famille nucléaire de type égalitaire, certaines pratiques collectives se sont développées, parmi lesquelles une attente particulière des sociétés locales vis-à-vis de l'Etat en matière de conservation des acquis et des conditions de l'égalité. Cette attitude a très certainement contribué à la promotion d'un conservatisme et d'un attentisme assez prégnants dans le Bassin parisien, comportements qui ne sont probablement pas étrangers au manque de dynamisme dont ces sociétés ont fait preuve, notamment au cours de l'histoire récente. D'autre part, en raison même de la proximité de Paris, les territoires du Bassin parisien ont été très précocement perturbés par l'influence de la capitale. Par son prélèvement migratoire sélectif, cette dernière a durablement ponctionné les élites locales, réduites au fil du temps à quelques capitaines d'industrie et aux professions libérales, l'aristocratie foncière disparaissant progressivement tandis que la haute fonction publique, par définition mobile, s'avérait généralement bien peu enracinée. De même, la spécialisation industrielle croissante, renforcée par la décentralisation des établissements de production pendant les Trente Glorieuses, a favorisé à une segmentation progressive des sociétés locales opposant une main-d'œuvre salariée souvent peu qualifiée à une classe moyenne dirigeante généralement assez refermée sur elle-même, et ce malgré le renouvellement d'une technostructure étatique davantage portée vers le modernisme depuis 1945. Enfin, sur un plan plus spécifiquement national, il ne faut pas négliger

le rôle de ce comportement typiquement français, le "parisianisme", qui, depuis l'époque moderne et plus encore depuis le siècle dernier, contribue à l'illusion collective que l'innovation, la modernisation économique et sociale et d'une manière générale le dynamisme, ne peuvent venir que de la capitale du pays.

### **1) Une certaine méfiance face au changement et à l'innovation...qui masque la passivité du corps social.**

Dans son ouvrage, *Les trois France*, Hervé Le Bras est le premier à avoir démontré la spécificité du Bassin parisien sur le plan social, en mettant en exergue le rôle joué par la capitale depuis au moins deux siècles dans la transformation des sociétés locales placées sous son influence. En partant des trois structures qui clivent en profondeur la société française, il est parvenu à mettre en évidence l'existence de tempéraments régionaux distincts correspondant à la prégnance plus ou moins forte, sur le plan local et régional, de l'une ou l'autre d'entre elles : « trois structures orientent en profondeur l'espace français ; ce sont, pour les nommer brièvement, le catholicisme, les structures familiales et le centralisme parisien »<sup>1</sup>. Ainsi, le Bassin parisien a-t-il pu être défini sur le plan anthropologique de manière négative, comme l'espace où l'influence de la capitale a peu à peu effacé l'impact des autres déterminations sociales et créé un territoire déstructuré, frappé par une certaine anomie : « Laïc, nucléaire, il [le Bassin parisien] est l'exact négatif des régions qui viennent d'être auscultées [Bretagne, Provence, Sud-ouest etc.]. Le pouvoir central de l'Etat n'est pas son émanation. Bien au contraire, Paris a commencé à dompter les zones qui l'entourent immédiatement avant de se lancer dans des opérations plus lointaines. Ni religieux, ni familial, le Bassin parisien semble aujourd'hui dépourvu de résistances et d'initiatives ; préfiguration, peut-être, de ce qui attend les autres régions de la France dans le futur aseptisé dont rêvent certains hauts fonctionnaires. [...] De la Sarthe à la Lorraine, de l'Artois au Berry, la mainmise de Paris a bouleversé les équilibres locaux. Production de vivres et approvisionnement de la capitale, migration, accueil de nouveau-nés parisiens mis en nourrice : l'activité des départements qui entourent Paris est entrée de plus en plus étroitement sous la dépendance de la capitale »<sup>2</sup>. Cette influence centrale a donc eu plusieurs impacts. En facilitant la mobilité des populations attirées dans le cadre de migrations temporaires ou définitives, elle a facilité la décomposition des cellules familiales et des valeurs qui lui sont attachées : « la présence de Paris a joué un rôle essentiel, peut-être à l'origine de la structure de la famille nucléaire »<sup>3</sup>. En accélérant les brassages de population mais aussi la diffusion de l'information, elle a facilité le processus de déchristianisation. La conséquence notable de ces deux phénomènes est une altération profonde et une distension durable des liens de la sociabilité locale, au point de faire apparaître des comportements nouveaux, signes d'une déstructuration profonde du tissu social : progression des naissances hors mariage, du suicide, de l'alcoolisme, de la violence etc. Dans le même temps, s'est mis en place un processus complexe de dégradation-promotion sociale des individus. Alors qu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, les régions du Bassin parisien faisaient partie des plus alphabétisées et des plus ouvertes à l'esprit des lumières et qu'elles fournissaient une part importante de l'élite révolutionnaire, elles entraient à la même époque dans un processus de stagnation se traduisant par une perte progressive de leur avantage relatif sur le plan culturel, bientôt rattrapées et dépassées dans ce domaine par les autres régions françaises, du Sud de la France en particulier. Toutefois, avec la mise en place du nouvel appareil d'Etat – grandes écoles et haute fonction publique – se présentaient de nouvelles possibilités d'ascension sociale, largement utilisées par les familles de notables et permettant d'éviter un blocage qui aurait pu conduire à des tensions graves : « l'existence de la société du Bassin parisien n'est pas désespérée. La descente sociale a déjà eu lieu et l'ascension est possible pour ceux qui la désirent. Ils tirent

---

<sup>1</sup> Hervé Le Bras, *les trois France*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 65.

<sup>2</sup> Hervé Le Bras, *op. cit.*, 1995, p. 169.

<sup>3</sup> Hervé Le Bras, *op. cit.*, 1995, p. 170.



alors profit de Paris, après en avoir subi la loi. La carte de l'origine de l'élite que l'on peut établir dès la restauration montre en effet la prédominance des provinces proches dans le recrutement des grandes écoles »<sup>1</sup>.

L'influence de Paris a donc contribué à forger la sociologie particulière des régions du Bassin parisien. On lui doit à la fois une déstructuration sociale profonde dont les conséquences se sont surtout fait sentir pour les classes populaires, peu à peu détachées des valeurs qui ailleurs demeuraient actives, la religion et la famille. Mais elle est aussi à l'origine de nouvelles possibilités de promotion sociale dont les nouveaux corps d'Etat sont l'illustration, mais au prix d'un écrémage des élites et d'une hiérarchisation des systèmes sociaux locaux qui a constitué un facteur important de l'atonie sociale de la région.

En effet, on ne peut pas juger du rôle de la sociologie du Bassin parisien sans faire référence à ce processus essentiel, dans l'histoire sociale française, qu'a représenté l'émergence d'une classe de notables dont les stratégies et les comportements différenciés ont influencé l'évolution des espaces régionaux et locaux jusqu'à aujourd'hui. Cette classe de notables est l'héritière des élites de l'Ancien Régime mais présente une complexité et une diversité plus grande qu'alors et que dans les autres pays européens<sup>2</sup>. A la noblesse d'épée, à la noblesse de robe et à la bourgeoisie se sont substituées de nouvelles élites : l'aristocratie foncière en partie héritière des deux premières mais à laquelle il faut ajouter les fortunes constituées suite à la vente des biens nationaux ; la fonction publique (magistrats, officiers, membres des grands corps) sur lesquels peuvent se greffer les élus du régime représentatif ; les négociants surtout présents et puissants dans les grands ports ; les manufacturiers tout aussi rares sauf dans les régions protestantes et là où existaient des influences économiques étrangères (Flandres, Alsace, Jura). Ces différentes catégories sociales ont constitué la nouvelle classe des notables, jamais unifiée malgré des alliances de plus en plus nombreuses entre familles de différents milieux. Elles ont petit à petit renforcé leur prééminence sociale en accaparant progressivement les fonctions électives à la base de la régulation politique locale. Parmi ces fonctions, deux institutions politiques ont joué un rôle majeur dans l'affirmation de leur pouvoir : les conseils généraux dès la Monarchie de Juillet puis les conseils municipaux dès lors que les communes se sont vues, avec la Troisième République, reconnaître une certaine autonomie décisionnelle. Mais avec la constitution et le renforcement du pouvoir des notables, la société française a progressivement pris une orientation et une direction plus conservatrices. En effet, la stratégie d'ascension sociale de cette classe n'a pas été individuelle mais familiale. Ce qui fut recherché, c'est la stabilité et la sécurité : d'où des comportements patrimoniaux dans lesquelles l'acquisition foncière a toujours eu une place essentielle ; d'où également, lorsque les fortunes étaient fondées sur l'entreprise, un privilège important accordé au capital familial au détriment de la constitution de groupes plus ouverts à structure plus complexe.

Les régions du Bassin parisien se sont parfaitement intégrées à ces stratégies et les sociétés de notables y ont régulé durablement l'action politique locale, avec cette particularité qu'elles jouèrent à plein le relais de la centralisation parisienne, comme l'a noté Alain Guillemin, à propos des notables de la Manche : « au 19<sup>ème</sup> siècle, les Conseils généraux, c'est-à-dire les grands propriétaires, les représentants de la frange supérieure du commerce et de l'industrie, ceux des fonctionnaires publics qu'une fortune personnelle rend indépendants, sont des auxiliaires plus que des censeurs du préfet et apparaissent de ce fait comme des agents de centralisation »<sup>3</sup>.

C'est en Normandie que ce système notabiliaire a été le mieux décrit<sup>4</sup> et qu'il a très certainement acquis le niveau de stabilité le plus grand, tout en produisant les attitudes les plus conservatrices. Dans cette région, ce sont les valeurs terriennes qui l'ont emporté – ce qui ne

---

<sup>1</sup> Hervé Le Bras, *op. cit.*, 1995, p. 173.

<sup>2</sup> Xavier de Planhol, *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1988, 635 p., p. 477.

<sup>3</sup> Alain Guillemin, "Les notables et la formation de l'identité départementale. Le Conseil Général de la Manche au 19<sup>ème</sup> siècle", *Etudes normandes*, n° 4, 1985, p. 78. Cette thèse rejoint celle de Pierre Grémion, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Editions du Seuil, 1983 et de Jacques Rondin, *le sacre des notables*, Paris, Fayard, 1985, 335 p.

<sup>4</sup> Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, pp. 17-190.

constitue pas d'ailleurs une grande originalité – : « la terre, en Normandie, est une affaire de famille qui réunit dans une étroite symbiose des valeurs matérielles, morales et psychologiques. Elle est supérieurement le bien »<sup>1</sup>. Et c'est autour de ces valeurs terriennes que la classe notabiliaire a construit son action en occupant la première place dans la société locale et en entraînant derrière elle les autres couches de la société demeurées relativement dociles. Dès le milieu du 19<sup>ième</sup> siècle, devant les difficultés accumulées par l'industrie traditionnelle (textile, métallurgie artisanale...), le choix est fait<sup>2</sup>, en relation avec les grands marchés parisiens de Sceaux et de Poissy, de s'orienter vers l'élevage bovin extensif, notamment pour la production de lait, afin de profiter des atouts naturels de la région, mais aussi de la supériorité alors reconnue de la race normande particulièrement résistante : « tout était trop facile. Le déclin démographique (moins d'hommes et davantage de terres), la richesse du sol, la proximité des grands marchés de consommation et l'investissement des capitaux extérieurs ne prédisposaient guère les bas-normands à se battre. Faute peut-être d'un véritable "challenge", les paysans bas-normands ont, au cours du 19<sup>ième</sup> siècle, eu la faiblesse coupable d'opter pour le "couchage en herbe" (expression suggérant tous les abandons) sans créer un élevage vraiment compétitif. La préférence pour l'herbe – qui pousse toute seule comme osera le dire de Gaulle aux notables du lieu – signifiait que l'agriculture s'éloignait de l'une de ses formes d'intégration naturelle à l'industrie : les "cultures industrielles". Ce n'est pas un hasard si cette orientation étiole les filières textiles tout en offrant, il est vrai, les conditions d'une relève »<sup>3</sup>. Cette spécialisation, en apparence profitable, inspirée par les notables qui donnent en affermage une bonne partie des terres de la région, a donc durablement contribué à ancrer le conservatisme régional : le statut du fermage, pendant longtemps assez défavorable aux exploitants, a incité les paysans à faire peu d'investissements sur leur exploitation, tout comme les propriétaires d'ailleurs, plutôt préoccupés par la stabilité de la rente. Le choix du marché au détriment de l'autarcie a quant à lui – contrairement à l'orientation prise par la Bretagne à la même époque – accéléré l'extensification, l'exode rural mais aussi l'effondrement de l'industrie textile, entraînant l'économie régionale dans un mode de production aux revenus assez élevés et cependant peu propice au renouvellement. Ainsi a joué la société notabiliaire dans la construction du modèle social assez immobiliste de cette région à fort profil rural du Bassin parisien qu'est la Normandie.

Dans l'Orléanais également, Michel Grésillon, en reprenant les travaux des historiens locaux, a récemment rappelé comment la bourgeoisie locale, désorientée par l'arrivée du chemin de fer à l'origine du déclin de la voie fluviale, avait finalement choisi de se réorienter vers l'investissement foncier, entraînant le repli de la région auquel seules les Trente Glorieuses ont mis fin, sans que pour autant se forme un consensus en faveur de la croissance économique : « la responsabilité des notables de la ville ne se limite pas à des choix contestables. Elle tient aussi, plus gravement, à une démission devant les problèmes économiques [...]. Combien d'héritiers du patriciat qui s'éloignent des affaires, préférant aux incertitudes du négoce ou de la manufacture la sécurité dans la magistrature, et plus encore celle des solides investissements fonciers. [...] Le malheur de l'investissement industriel orléanais au 19<sup>ième</sup> siècle est d'avoir été concurrencé par des

---

<sup>1</sup> Armand Frémont, *art. cit.*, 1986, p. 29. Ailleurs, la stratégie économique des notables a pu passer par d'autres moyens et notamment par l'industrie textile – qui fut une des spécialisations clé de villes comme Amiens, Saint-Quentin, Reims et Troyes – ou par la négoce comme à Orléans, malgré des positions que l'arrivée du chemin de fer a fini par éroder, en obligeant parfois à une réorientation vers la terre.

<sup>2</sup> Et ce choix a été fait par les notables, comme l'a montré Alain Guillemin dans la Manche, au détriment de la petite paysannerie et dans le sens de l'émergence d'un clientélisme croissant : « Aussi les conseillers généraux de la Manche, en multipliant les primes encouragent-ils les exploitants à se spécialiser dans l'élevage. Cette option en faveur de l'élevage contribue indéniablement à insérer l'agriculture dans le marché et à assurer la prospérité d'un certain nombre de producteurs. [...] Ce type d'innovation agricole fonctionne comme instrument de domination et d'élimination de la petite paysannerie et des salariés agricoles, renforce les rapports de clientèle entre notables et représentants des couches supérieures de la paysannerie. Ce processus entraîne en effet, l'émigration des catégories sociales les plus pauvres, c'est-à-dire les "classes dangereuses", et laisse face à face une masse importante de petits exploitants et une élite de notables au sein de laquelle la noblesse se distingue par sa richesse ». Alain Guillemin, *art. cit.*, 1985, p. 72.

<sup>3</sup> Bernard Prével, "La dérive de la Basse-Normandie", *Etudes prospectives*, juin 1985, n°2, DATAR, pp. 46-47.

placements en Beauce fort rémunérateurs et d'une grande sécurité. Un environnement rural moins favorable aurait sans doute été plus stimulant pour l'entreprise »<sup>1</sup>.

Au-delà de cette stratégie de démission, à l'origine d'une érosion de l'esprit d'initiative, la caste de notables a réuni, au fil du temps, plusieurs caractéristiques, comme continue à le montrer l'exemple normand. Tout d'abord, elle a accaparé la fonction de représentation : « le notable est un médiateur, un médiateur entre la société locale qu'il représente et dont il fait partie, et le pouvoir d'Etat »<sup>2</sup>. Mais cette médiation s'est toujours opérée dans le sens du consensus social, c'est-à-dire avec le souci de la conservation de l'existant, le refus du changement et le désamorçage des conflits potentiels : « les notables sont les pères du consensus conservateur. Ainsi sont-ils élus. Ainsi font-ils élire les autres »<sup>3</sup>. Ce faisant, la méfiance vis-à-vis du changement l'a toujours emporté, dans la mesure où celui-ci aurait pu remettre en cause les équilibres acquis, comme le rappelait encore en 1985, Bertrand Fouque, responsable du service d'études du SGAR de Haute-Normandie : « en murailles serrées, des cohortes de notables conservateurs (quelle que soit leur étiquette partisane), plus soucieux d'empêcher que de faire, tentent désespérément d'endiguer et de ralentir les nécessaires mutations régionales. Ils redoutent qu'elles minent les fondements socio-culturels de leur autorité et de leur pouvoir. [...] Les forces du renouveau existent, mais elles sont contenues par le poids des habitudes et des hommes en place »<sup>4</sup>. Toutefois, la force d'inertie n'a jamais été jusqu'à animer des dynamiques d'opposition ou de conflits, contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres régions que celles du Bassin parisien, notamment face aux interventions modernisatrices de l'Etat. Les exemples de Val-de-Reuil et des aménagements nucléaires du Cotentin sont là pour en témoigner.

A propos de la ville nouvelle haut-normande, nous avons vu précédemment comment les élus locaux s'étaient opposés à l'émergence de projet à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Jean Maze rapporte notamment comment les premiers opposants à la décision pompidolienne de juillet 1967 furent les conseillers généraux du département de l'Eure, représentants par excellence de la classe notabiliaire<sup>5</sup> et prompts à dénoncer « un complot de technocrates, absolument étrangers aux réalités, champions d'une civilisation du déracinement »<sup>6</sup>. Toutefois, symptôme d'un goût exacerbé pour le consensus, l'opposition ne fut que de courte durée. Deux ans plus tard, celui qui fut le premier à dénoncer au sein du Conseil général « le fait du prince », en l'occurrence Augustin Azémia, Premier adjoint au Maire d'Evreux, devenait le rapporteur du projet d'avis favorable à la création de la ville nouvelle devant la même assemblée : « cette fois, il ne tarit pas d'éloges sur la qualité des travaux de la Mission [Vaudreuil]. Travaux qui, dit-il, "ont abouti à la présentation d'un jeune bébé bien séduisant, paré de dons et de qualités exceptionnelles" »<sup>7</sup>. Comment interpréter un tel revirement ? En fait celui-ci s'explique simplement par la crainte de perdre l'opportunité des importantes subventions de l'Etat et souligne avec force la grande influence qu'a finalement toujours exercé celui-ci sur les notables du Bassin parisien, signe que, dans cet espace, le centralisme parisien n'a jamais été remis en cause et fait partie des habitudes. Dans ce contexte ne demeurèrent que deux catégories d'opposants. D'une part, les élus des plateaux de Seine-Maritime qui, en refusant le 27 avril 1971 et jusqu'en 1975 d'adhérer au syndicat mixte chargé de l'aménagement d'une partie de la ville nouvelle, témoignèrent, au nom d'un refus de voir les dynamiques se concentrer sur l'axe de la Seine, d'une autre tendance forte de la société notabiliaire, le localisme, à l'origine d'une certaine balkanisation

---

<sup>1</sup> J. Debal (Dir.), *Histoire d'Orléans et de son agglomération*, tome 2, Paris, Horvath, 1983, pp. 203-204, cité par Michel Grésillon, *op. cit.*, 1995, p. 24.

<sup>2</sup> Armand Frémont, *art. cit.*, 1986, p. 30.

<sup>3</sup> Armand Frémont, *La Basse-Normandie conservatrice et la géographie des notables*, *Hérodote*, 1984, n° 33-34, p. 201.

<sup>4</sup> Bertrand Fouque, *art. cit.*, 1985, p. 8.

<sup>5</sup> « Sur trente-six membres, huit agriculteurs, huit médecins, vétérinaires ou pharmaciens, sept notaires ou avoués ; un seul commerçant, un seul industriel ». Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 52.

<sup>6</sup> Propos de René Tomasini, Député de l'Eure, rapportés par Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 53.

<sup>7</sup> Jean Maze, *op. cit.*, 1977, p. 56.

du territoire<sup>1</sup>. D'autre part, les exploitants agricoles expropriés constituèrent la deuxième poche de résistance, allant jusqu'à saccager les locaux de la ville nouvelle au cours du mois de juin 1972. Cependant, parce qu'ils ne rencontrèrent qu'un soutien timoré de la part des notables du département quant à leurs revendications d'obtenir un meilleur prix d'achat des terrains, ils durent accepter, en septembre de cette année-là, de signer un protocole d'accord leur garantissant la possibilité d'exploiter leurs terres jusqu'à la construction effective de la ville nouvelle. Ce premier exemple montre bien que la réticence au changement n'a jamais été très virulente, l'attente vis-à-vis de l'Etat et la passivité qui s'en est suivie, l'emportant sur l'opposition initiale.

L'aménagement nucléaire du Cotentin confirme cette première impression. Dans cette région aussi, les notables contribuèrent à l'acceptation molle du projet, comme le rappelle Françoise Zonabend, le Conseiller général de Beaumont La Hague ayant servi de relais à l'administration et à la COGEMA en annonçant, lors de la décision d'extension de l'usine de retraitement des déchets nucléaires, des mesures fortes comme des promesses d'embauche pour les agriculteurs expropriés et des achats de terrains à bon prix : « du côté de l'histoire et des mentalités est apparu le poids pluriséculaire de l'obéissance aux notabilités, de la soumission aux ordres venus de l'administration centrale, ainsi que le sentiment écrasant de la vanité de toute lutte pour s'opposer à elle »<sup>2</sup>. De fait, la seule opposition structurée au projet n'est pas venue du canton – pas plus qu'il n'y a eu d'ailleurs d'opposition locale à la centrale de Flamanville puisque celle-ci a été approuvée par référendum – mais de Cherbourg, où s'est constitué en 1970, en marge de la société locale – car composé essentiellement d'enseignants et de personnalités de gauche influencées par 1968 –, un comité contre la pollution atomique. Encore celui-ci n'a-t-il eu un impact local qu'après 1979, date de l'arrivée des premiers bateaux étrangers sur le site de l'usine de retraitement.

Le rôle majeur de la classe notabiliaire dans l'atonie sociale des populations du Bassin parisien est donc confirmé par ce deuxième exemple. A La Hague comme à Val-de-Reuil, on voit à quel point les sociétés locales ont réagi mollement à l'annonce de projets entraînant de profonds bouleversements des territoires. A chaque fois, on saisit l'existence de certaines constantes qui, à travers la structure hiérarchisée de la société contrôlée par les notables, révèlent ce en quoi le tissu social du Bassin parisien est devenu conservateur et relativement fermé aux innovations autres qu'exogènes :

- La non-contestation du centralisme parisien ;
- L'obéissance aux notabilités et en même temps le faible engagement politique de celles-ci dans tout ce qui remettrait en cause le consensus local ;
- L'individualisme des populations et des communautés empêchant l'émergence de mouvements collectifs autres que localistes et toujours préoccupés de la défense d'intérêts particuliers de nature catégoriels ou géographiques ;
- Le suivisme au détriment de l'initiative locale ;
- Le fatalisme face aux intrusions extérieures, ce que confirment d'autres exemples comme l'absence durable de mobilisation contre la pollution importante en Basse-Seine, signalée par Yves Guermond : « tout se passe comme s'il y avait ici un très ancien sentiment d'impuissance devant la grosse industrie et l'appareil public et donc un certain repli sur soi »<sup>3</sup>.

Cependant, dans ces exemples révélateurs d'une certaine atonie du corps social, il n'est pas possible de trouver ni une hostilité irréductible aux changements venus de l'extérieur, ni une mobilisation durable de la société locale, notamment de sa composante notabiliaire, en faveur de la conservation et de la pérennisation de l'existant. En effet, les transformations, même subies, semblent avoir toujours été acceptées, même si cette acceptation a pris du temps. Elles n'ont jamais été refusées frontalement ou violemment. Mais le chemin de la résignation n'est pas

<sup>1</sup> Bertrand Fouque, *art. cit.*, 1985, p. 8. Il parle à ce propos de « patchwork haut-normand ».

<sup>2</sup> Françoise Zonabend, *La presqu'île du nucléaire*, Paris, Odile Jacob, 1989, p. 104.

<sup>3</sup> Yves Guermond, "La Haute-Normandie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, tome 2, Paris, Fayard, 1986, 1372 p., p. 229.

linéaire et il a entraîné de manière récurrente une cristallisation dichotomique du corps social entre modernisateurs et conservateurs, clivage qui n'a pas été sans influence sur le processus de segmentation sociale ayant affecté toutes les régions du Bassin parisien, en particulièrement pendant la période des Trente Glorieuses. A propos de la Basse-Normandie, Armand Frémont a bien montré comment dans cette région le réseau notabiliaire s'est renouvelé au fil du temps, en incorporant progressivement de nouvelles populations, issues notamment de la technostructure étatique, même si ces éléments extérieurs – qualifiés de horsains – ont continué à être distingués des classes dirigeantes locales et n'ont été en partie intégrés qu'après une période de transition. Ce faisant, ces nouvelles couches de la société ont œuvré à un nouveau dynamisme régional d'abord ignoré, puis reconnu par le reste des élites locales : « les décisions fondamentales qui ont impulsé la croissance ne sont pas venues de la Basse-Normandie. Comment aurait-il pu en être ainsi, alors que depuis plus d'un siècle les classes dirigeantes de cette région, les notables ruraux et leurs associés, préféraient la thésaurisation à l'investissement ? Dès le début des années 50 et surtout sous la 5<sup>ème</sup> République, l'Etat, représenté par ses fonctionnaires et ses grands commis, et les groupes industriels, animés par leurs directeurs généraux et par leurs cadres, deviennent réellement les moteurs du jeu régional. [...] La nouvelle région s'élabore dans ce dialogue de horsains, très loin des études de notaires, entre techniciens »<sup>1</sup>. La convergence entre les groupes sociaux issus de la région et ceux venus de l'extérieur a pourtant été obtenue grâce à l'apparition, dès les années 1950, d'entrepreneurs locaux réunis à partir de 1954 dans le CEBANOR (Comité d'expansion de Basse-Normandie) – dirigeants de *Promodès*, de la *SMN*, de *Moulinex*... – et dont les intérêts ont rencontré peu à peu les thèses développées par la technostructure "horsaine". Cependant, le processus d'intégration sociale et de rapprochement des différentes catégories professionnelles n'a jamais été total, pas plus en Basse-Normandie qu'ailleurs dans le Bassin parisien.

D'une part, le clivage entre modernisateurs et conservateurs, une fois atténué par le temps, s'est reconstitué avec la classe ouvrière et avec le corps étudiant, issus tous deux de la modernisation économique de la région. Ainsi les révoltes étudiantes de 1968 ont été particulièrement violentes à Caen, précédant même de trois mois celles de Nanterre en débutant dès janvier 1968. De même les mouvements ouvriers ont adopté ici des comportements radicaux, comme l'ont révélé les séquestrations d'industriels qui se sont déroulées dans le Calvados en 1976. Ces dérèglements montrent que l'élite locale, née du rapprochement entre notables et techniciens horsains, n'a pas réussi ni cherché à élargir le consensus social, bien au contraire. Leur déroulement a même contribué à refermer les notables sur eux-mêmes, la méfiance l'emportant, tant en ce qui concerne la gestion des affaires économiques que celle des affaires politiques. En Haute-Normandie, la relégation des catégories sociales populaires a même été une attitude systématique révélée par les pratiques sociales du patronat : « la déqualification [...] est largement liée aux réticences marquées des employeurs de la région. A l'embauche des adultes qualifiés, ils continuent de préférer la formation-maison puis se montrent peu concernés par la formation permanente, marquant par-là, l'archaïsme persistant des structures économiques régionales et leur mauvaise approche des enjeux de la modernisation. Une conséquence dramatique de cette situation, le départ des jeunes les plus qualifiés vers d'autres lieux plus hospitaliers »<sup>2</sup>. D'une manière générale, ces nouveaux antagonismes se sont inscrits dans l'espace urbain, les nouveaux quartiers résidentiels et les campus universitaires issus d'une urbanisation trop rapide traduisant et renforçant les nouvelles lignes de partages des sociétés locales du Bassin parisien ainsi que le montre, dès 1957, le colloque de Dourdan<sup>3</sup>, et comme le confirme Alain Lemenorel pour Caen :

<sup>1</sup> Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, tome 2, Paris, Fayard, 1986, pp. 58-59.

<sup>2</sup> Bertrand Fouque, *art. cit.*, 1985, p. 8.

<sup>3</sup> « Ces villes ont grandi assez brusquement, souvent après 30, 40 ou 50 ans de stagnation. Elles ont grandi par ZUP, par zones industrielles, par domaines universitaires brutalement importés, par gros paquets et, en général, au fur et à mesure que l'on obtenait les créations et les crédits ; le résultat, dramatique dans certaines d'entre elles, ou du moins particulièrement accusé, c'est la création par saccades d'un tissu urbain très morcelé, très hétérogène, avec de grands

« La création de banlieues d'O.S. comme la Guérinière, après 1955, puis la multiplication des Z.U.P., même sociologiquement plus équilibrées, confirment la rupture avec la ville traditionnelle ; la nouvelle logique impose un rejet à la périphérie des zones de travail et des réservoirs de main-d'œuvre. Ici comme dans d'autres villes du Bassin parisien, la méfiance de la bourgeoisie urbaine à l'égard du développement industriel n'a pu que renforcer des comportements ségrégatifs déjà anciens »<sup>1</sup>.

D'autre part, alors que les vellétés modernisatrices sont fortement orientées par la recherche des faveurs de l'Etat, comme le rappelle Armand Frémont<sup>2</sup> pour la Basse-Normandie, reflétant ainsi le rôle de ce paradigme essentiel qu'est le centralisme parisien, et malgré des interpénétrations importantes entre les anciens et les modernes, les sociétés notablières sont restées partagées entre une frange progressiste et une frange conservatrice. En Basse-Normandie, « la politique de croissance ne heurta jamais de front celle des notables traditionnels. Le débat d'idée n'eut jamais lieu »<sup>3</sup>. En Champagne, à Reims, nous avons déjà vu comment le Plan Rotival des années 1960 est sorti de la confrontation entre les modernisateurs et les conservateurs, les premiers l'emportant sur les seconds après l'échec de la municipalité de René Bride. De même, toujours dans cette ville, Anna Hébrard Geppert a indiqué l'importance de la coupure entre la classe notabiliaire locale et celle issues d'apports extérieurs, la première freinant fortement les transformations économiques et sociales et dissuadant, par une attitude de fermeture, les nouveaux arrivants à s'engager dans le développement de la ville, ce qui stimule en retour un fort turn-over migratoire : « La population de cadres rémois a tendance à apparaître comme une population partagée entre deux milieux qui s'ignorent : d'un côté le Reims des notables, assimilés par "ceux qui n'en sont pas" à des cercles très fermés autour des dynasties, encore puissantes, du champagne. De l'autre, une population exogène, aux liens extra-régionaux, dont la présence se justifie par des motifs professionnels mais n'est pas synonyme d'intégration – ce d'autant plus que quelques années de travail à Reims ne constituent, le plus souvent, qu'une étape de "début de carrière" considérée comme passagère [...]. Cette seconde fraction de dirigeants rémois [...] peu intégrée relationnellement, est d'autant plus tentée de s'en détourner qu'elle vit en fonction de liens nationaux / internationaux importants et verticaux. Cette désaffection à l'égard de Reims se traduit par une image extérieure inexistante ou médiocre. Si Reims est la capitale du champagne ou la ville des sacres royaux, cela ne lui confère pas de charme pouvant contrebalancer son image de ville froide et de ville sinistrée par la guerre et par la crise du textile »<sup>4</sup>. De fait, le cloisonnement social a ici une autre conséquence, celui de dégrader l'image de la ville auprès de réseaux extérieurs, nuisant ainsi à la dynamique susceptible de provenir d'une meilleure intégration aux échelles nationale et internationale. A Orléans également, l'affrontement des anciens et des modernes a joué un grand rôle dans la dynamique de la ville, la décentralisation industrielle et tertiaire ayant toutefois ici contribué à effacer durablement le poids des traditionalistes, comme l'ont noté H. Coing, J-P Destrade et G. Dupuy à propos de l'opposition à Tours, dont la politique urbaine particulièrement entreprenante a pu heurter les valeurs : « il faut bien voir que l'opposition à Tours est surtout celle d'une bourgeoisie traditionnelle, d'un capitalisme local maintenant à Orléans des valeurs industrielles, dénigrant la croissance à tout prix, voire la croissance tout court. Or si ces milieux existent encore dans la ville d'Orléans (bourgeoisie de robe, quelques entrepreneurs, propriétaires fonciers), l'évolution très rapide du tissu économique et social d'Orléans lui a ôté le pouvoir politique. [...] Le rôle des jeunes

---

problèmes de fonctionnement, de liaison entre les quartiers parfois écartelés par les infrastructures de transports ou les zones industrielles... ». DATAR, CEIBAP, *Colloque de Dourdan*, 1969, 51 p. + ann., p. 31.

<sup>1</sup> Alain Lemenorel, "De la guerre à la crise. Caen de 1945 à 1972", *Etudes normandes*, 1986, n°1, p. 25.

<sup>2</sup> Les progressistes « comptent à la fois sur leurs propres qualités et sur l'assistance permanente de l'Etat. Ce sont les spécialistes du libéralisme subventionné. [...] Ainsi apparaissent-ils dans la réalité ambiguë de leur position, commis ou obligés de l'Etat ou des grandes firmes, mais dirigeants en Normandie ». Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, p. 62.

<sup>3</sup> Armand Frémont, "La Basse-Normandie", in Yves Lacoste (Dir), *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, 1986, p. 62.

<sup>4</sup> Anna Hébrard, *art. cit.*, 1990, pp. 60-61.

chambres économiques ne signifie nullement, du moins pour le Loiret, que ces milieux ont un pouvoir important sur l'évolution du département. En revanche, il signifie probablement un changement idéologique accompagnant l'effacement progressif de la bourgeoisie traditionnelle orléanaise de la scène politique, mais peut-être pas de la scène économique (rôle des banques locales, des propriétaires fonciers, des notaires) »<sup>1</sup>. Pourtant dans cette ville également, les alternances politiques aux élections municipales successives montrent que la ligne de partage entre conservation et changement n'a que peu évolué, les maires les plus entreprenants – Secrétain, Douffiagues et très récemment Sueur – ayant finalement été défait en raison de politiques trop axées sur la croissance et la transformation urbaines.

A l'issue de ce raisonnement on peut donc dire qu'il existe bien un particularisme social du Bassin parisien dont le jeu semble avoir constitué constamment un frein – et non un obstacle – au changement économique. Ce particularisme résulte de l'influence du centralisme parisien qui a engendré les conditions d'une certaine passivité des populations et ceci de plusieurs manières :

- En provoquant une déstructuration de la société liée à l'exode migratoire et à l'écroulement social des populations ce qui a conduit à une déqualification progressive et à une certaine anomie des comportements ;
- En faisant émerger une classe de notables, relais de l'Etat, peu favorable aux changements et peu ouverte aux autres classes progressivement instrumentalisées par elle ;
- En favorisant la segmentation sociale entre les élites et le reste de la société et au sein de l'élite elle-même entre conservateurs et progressistes, ce qui est à l'origine de l'apparition d'intérêts catégoriels qui se sont souvent exprimés par une tendance forte au localisme.

Le processus à l'origine d'une telle configuration sociale s'est déroulé sur la longue durée – du 18<sup>ième</sup> siècle jusqu'aux années 1960 – et il semble avoir perduré au-delà, malgré les modernisations engendrées par la croissance des Trente Glorieuses. Les transformations apportées au cours de ces années ont dans l'ensemble confirmé la séparation de la société en deux pôles antagonistes : d'une part un salariat et des catégories sociales populaires, plus portées vers la revendication pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail que vers l'initiative individuelle et collective ; d'autre part un réseau de notables tourné vers l'Etat et soumis à ses décisions, acteur modeste et peu imaginaire du développement local. De ce fait, la crise des années 1970, en faisant apparaître dans de nombreuses régions du Bassin parisien des signes de déclin et de repli, n'a jamais pu être résolue localement par la formation d'un consensus favorable à un redéveloppement économique. Comme dans les années précédentes, l'attentisme et le suivisme ont prédominé, expliquant en partie l'absence de projets porteurs que nous avons pu relever dans les stratégies déployées par les collectivités locales du Bassin parisien. Engoncées dans l'habitude d'attendre de l'Etat – centralisme parisien oblige – les solutions à tous les problèmes – alors même que l'Etat-Providence, lui-même en repli, se concentrait désormais sur d'autres régions plus en difficulté que celles du Bassin parisien –, les classes dirigeantes et leurs clientèles se sont installées dans une certaine passivité dont elles commencent à peine à sortir.

## **2) L'effacement du rôle des capitaines d'industrie et des leaders politiques locaux.**

L'importance des notables dans la mobilisation sociale des régions et territoires qui composent l'aire régionale du Bassin parisien conduit à souligner le rôle essentiel joué par une partie d'entre eux dans les dynamiques spatiales constatées depuis une trentaine d'années. Ces élus, bien introduits auprès du pouvoir central, soit par des fonctions politiques nationales –

---

<sup>1</sup> H. Coing, J-P Destrade, G. Dupuy, *Loire moyenne, analyse des systèmes locaux de décision*, tome 2, conclusion, OREALM, BETURE, Orléans, 1973, non pag.

responsabilités ministérielles – soit par l'appartenance à des réseaux leur permettant de peser sur les décisions de l'Etat, ont abondamment usé de leur position privilégiée pour obtenir le soutien de l'administration, nécessaire au développement des territoires qu'ils représentaient. Cette élite de l'élite, composée de quelques grands leaders comme Pierre Sudreau, Roger Secrétain, Jean Taittinger, Michel d'Ornano, Louis Mexandeau, Laurent Fabius, Jean Royer, voire Robert Galley, a su utiliser les ressources de l'Etat, avec parfois des succès assez significatifs. Les aides qu'ils ont réussies à obtenir, ont pu, à différents moments de l'histoire récente, contribuer à la qualification rapide de certains espaces, devenus de ce fait parfois plus attractifs et plus dynamiques que ceux livrés au seul jeu du développement endogène.

Le premier exemple est celui de l'Orléanais dont le développement originel, remontant aux années 60, doit beaucoup à l'action conjointe de trois hommes : Roger Secrétain, Maire de la ville élu en 1959, Pierre Sudreau, ministre de la construction au début de la 5<sup>ème</sup> République et Michel Debré, Premier ministre et originaire de la région. Nous avons vu comment, à la fin des années 1950, Roger Secrétain, reprenant une idée développée par les élites locales, avait proposé de créer un pôle universitaire dans le quartier de La Source, redonnant ainsi à la ville ses fonctions universitaires perdues. La décision ultime, permettant le lancement de l'opération, a été obtenue grâce aux relais de Secrétain au sein du gouvernement : par une action de lobbying entamée dès juin 1959 auprès du ministère de la construction et de l'éducation nationale, la création de l'université et du rectorat a été obtenue en août 1960. La mobilisation des deux ministres, comme celle de Michel Debré, a été absolument décisive comme le rappelait en 1965 le préfet du département : « leur compréhension, leur appui nous valurent rapidement la création de l'université, la désignation du Recteur Antoine, le choix des deux architectes en chef, la promesse des premiers logements »<sup>1</sup>. A ce soutien, s'ajouta la décision de construire entre Paris et Orléans la première ligne de l'aérotrain, dont les premières infrastructures furent aménagées à cette époque. Cet ancêtre du TGV, quoique abandonné au début des années 1970, a beaucoup contribué à la décision d'implantation des administrations et des centres de recherche qui ont accepté de se délocaliser dans le courant des années 1960, au sein du nouveau quartier de La Source, rassurés par la perspective d'une liaison rapide avec la capitale. Ainsi, la sollicitation très appuyée de Roger Secrétain auprès des ministres de l'époque est donc bien l'un des facteurs déclencheurs de la dynamique orléanaise dont les effets se sont prolongés dans les années 1970 et 1980 par d'autres voies.

Le second exemple significatif est celui de Reims où Jean Taittinger est également parvenu à obtenir un soutien important de l'administration pour la mise en œuvre du projet urbain de la ville. Après l'échec des conservateurs, Jean Taittinger est parvenu après son élection en 1959 à obtenir de Pierre Sudreau le lancement d'une planification expérimentale conduite par Maurice Rotival et financée par l'Etat. Cette seconde intervention de Sudreau confirme le rôle important de cet homme politique, par ailleurs Maire de Blois, en faveur de l'aménagement et du développement des villes du Bassin parisien. Par son action, il essayait ainsi de mettre en application les prescriptions du PADOG dont il fut le principal initiateur. Le plan Rotival a, comme nous l'avons déjà noté, permis à Reims de bénéficier de nombreux crédits d'équipement dans les années 1960 ainsi que de la décision de créer une nouvelle université. Ce soutien privilégié a été renforcé par le choix du tracé de l'autoroute A 4 – également favorable à Metz mais pas à Nancy – qui résulte là encore d'une intervention efficace de Taittinger, proche du général de Gaulle, en faveur de sa ville. Le départ du maire de Reims après les élections municipales de 1977 a ainsi marqué la fin des liens privilégiés entre les élus nord champenois et l'appareil d'Etat. Depuis cette date, les maires qui se sont succédés à la tête de la ville n'ont plus recherché l'intervention étatique ou en tout cas n'ont pas disposé des relais nécessaires pour l'obtenir.

Enfin, le troisième exemple, très certainement le plus emblématique, concerne la Basse-Normandie dont le développement a été fortement soutenu par l'action de Michel d'Ornano, leader politique local dans les années 1970 et 1980. Armand Frémont a bien résumé les

---

<sup>1</sup> Hélène Tchakalian, *op. cit.*, 1972.



résultats de l'action conduite par cet homme politique qui a su, comme Secrétaire ou Taittinger auprès des premiers gouvernements de la Cinquième République, user notamment de ses liens privilégiés avec le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing pour obtenir de nombreux investissements favorables à sa région<sup>1</sup>. Alors que les leaders régionaux du gaullisme – Raymond Triboulet et Jean Buot – n'étaient pas parvenus à obtenir d'autres appuis que la mise en place d'une technostrucure modernisatrice – d'ailleurs largement boudée par les autres élus de la région (Mission d'étude et d'aménagement de la Basse-Normandie notamment)–, Michel d'Ornano, mieux ancré localement grâce à l'ampleur de ses réseaux, a réussi de son côté à réconcilier conservateurs et modernisateurs, dans la perspective d'une transformation de l'économie régionale. Elu Maire de Deauville en 1962, député en 1967, Conseiller général en 1976, il a mis à profit sa Présidence du CEBANOR (Comité d'expansion de la Basse-Normandie) et de la CODER, ainsi que son passage au Ministère de la recherche entre 1974 et 1977, pour impulser une modernisation de la région fondée sur les activités de recherche et le nucléaire. Soutenu localement par les Maires de Caen, Louvel et Girault, et par le futur président de la région, René Garrec, il a obtenu « parfois de petites choses pour l'un ou l'autre, et quelquefois beaucoup, tel GANIL, le grand accélérateur national à ions lourds, implanté à Caen alors qu'il était ministre de la recherche, contre l'avis de la communauté scientifique »<sup>2</sup>. Ainsi fut-il à l'origine de non nombre de décisions favorables à la Basse-Normandie jusqu'en 1981, date du changement de majorité présidentielle. Outre GANIL, il obtint la création de l'ISMRA, de CIRIL et de CYCERON qui ont fait de Caen une ville à compétences spécifiques dans la recherche fondamentale sur la matière. En outre, il est également intervenu pour faire du Cotentin un espace dédié à l'industrie du nucléaire avec la construction de la centrale de Flamanville et la décision d'agrandir l'usine de retraitement de La Hague. Aucun homme politique du Bassin parisien n'a pu obtenir de l'Etat autant que lui et son action a constitué un modèle de comportement, puisque son challenger de gauche, Louis Mexandeau, élu député à Caen dès 1973 et ministre des Postes et télécommunications après 1981, a utilisé la même méthode en décidant, au début des années 1980, la délocalisation du service d'études des postes et télécommunications dans la capitale bas-normande.

Ces trois exemples, les plus représentatifs d'une classe politique qui, à partir de fiefs situés dans le Bassin parisien, a su obtenir de l'Etat les implantations nécessaires à la croissance économique, ne sont pas les seuls. Mais ils représentent les actions les plus abouties en matière d'utilisation du centralisme parisien à des fins de développement local. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les trois villes concernées ont été celles qui ont enregistré, depuis le début des années 1960, sans tenir compte toutefois des agglomérations des franges franciliennes impliquées dans d'autres dynamiques, les taux de croissance les plus soutenus et les plus constants. Leur réussite relative contraste avec la trajectoire plus modeste de villes qui n'ont pas pu bénéficier de tant d'avantages. A ce titre, la comparaison avec Troyes est assez éclairante. Cette dernière a été dirigée de 1971 à 1995 par Robert Galley, un des grands barons du gaullisme qui fut de tous les gouvernements de 1968 à 1981. Pourtant, contrairement à Taittinger, Secrétaire ou d'Ornano, Robert Galley n'a jamais usé de sa position gouvernementale pour obtenir des privilèges en faveur de l'agglomération troyenne. Certes, pour faciliter son implantation politique, il a obtenu au début des années 1970 la décentralisation d'un établissement d'*Alcatel* – fermé à la fin des années 1980 – et l'inscription au schéma directeur des routes des autoroutes A 26 et A 5 – qui faute de moyens et en raison d'une rentabilité assez faible ne furent réalisées qu'à la fin des années 1980. Mais ici, le soutien du pouvoir central a été extrêmement modeste et de faible portée. Il est vrai qu'avec une densité de population plutôt faible et un rang démographique modeste – alors même que l'industrie de la maille a été touchée tardivement par la crise –, la région troyenne manquait d'arguments pour convaincre, au plan interministériel, de la priorité du développement et de l'aménagement de la Champagne méridionale.

---

<sup>1</sup> Armand Frémont, *art. cit.*, 1986, p. 66 et ss.

<sup>2</sup> Armand Frémont, *art. cit.*, 1986, p. 66.

Toutefois, à partir des années 1980, l'interventionnisme des "grands élus" du Bassin parisien a cessé d'être efficace – à défaut de cesser tout court – et n'a pas porté ses fruits comme il l'avait fait dans les périodes précédentes. Il faut dire que l'affaiblissement de certaines dimensions de l'Etat-providence ont largement contribué à ces résultats plus modestes. Sous la contrainte de politiques de rigueur régulièrement renouvelées et en raison d'un amenuisement des capacités d'action, l'intervention de l'Etat s'est faite plus ponctuelle et plus ciblée. D'autre part, les élections municipales de 1977, en faisant émerger une nouvelle catégorie d'élus locaux, issus notamment de l'union de la gauche, ont considérablement contribué à faire émerger de nouvelles pratiques politiques, dans lesquelles l'amélioration de la vie quotidienne et la gestion de proximité l'ont emporté sur les grands projets de développement. De même, la structure de décision s'est simplifiée, désacralisée et "dé-hiérarchisée", ce qui a conduit à dévaloriser les stratégies de recours à l'Etat qui constituaient un des modes d'action privilégiés par les anciens notables. Comme le note Paul Oudart : « le renouvellement en cours du personnel politique (la génération de la Résistance laisse la place à celle qui s'est formée à l'époque de la guerre d'Algérie et des événements de 1968), au-delà des clivages politiques, est un gage pour l'avenir. Aux notables éclairés succèdent des équipes plus entreprenantes, plus proches des aspirations populaires, moins engluées dans les règles d'une société urbaine hiérarchisée »<sup>1</sup>. Quelques hommes d'Etat de gauche ont néanmoins, au cours de cette période, obtenu beaucoup mais sans que cela transforme les économies locales, contrairement à ce qu'on a pu voir dans les cas précédents. En Haute-Normandie notamment, Laurent Fabius a beaucoup fait pour asseoir sa légitimité régionale. Yves Guermond<sup>2</sup> rapporte ainsi qu'il fut l'artisan de quelques implantations significatives suite à son passage au ministère de l'industrie en 1983 : une usine *Thomson* fabriquant des radars – potentiel de 1000 emplois – et un établissement de production de condensateurs d'une firme américaine (*AVX*). Toutefois ces deux apports n'ont eu, dans cette région déjà largement touchée par les baisses d'effectifs salariés dans le textile, l'industrie chimique, l'automobile et les activités portuaires, qu'une incidence économique mineure, la finalité électoraliste de ces opérations ayant d'ailleurs été critiquée par les concurrents de Monsieur Fabius – du parti communiste comme de l'UDF. Il est vrai que les nouveaux établissements étaient destinés à s'implanter dans deux communes de la circonscription électorale du ministre. De la même façon, l'action gouvernementale en faveur du renflouement de l'activité papetière de *La Chapelle-Darblay* s'est inscrite dans cette stratégie. Avec deux usines dans la région, à Saint-Etienne-du-Rouvray et à Petit-Couronne – 2000 emplois au total –, le dépôt de bilan du groupe a retenti comme une véritable catastrophe économique. Plusieurs solutions de reprise de l'activité ont tout d'abord échoué – *Beghin-Say*, le groupe public hollandais *Parentco* –, ce qui a conduit l'Etat à renflouer la société afin de retarder la cessation d'activité. Enfin, le président de *Parentco*, John Kyla, s'est décidé à quitter la direction de son groupe et grâce à la mise en place d'une cascade de sociétés a repris le contrôle de la *Nouvelle Chapelle-Darblay* dont la majorité des capitaux sont néanmoins restés d'origine publique. Ce sont ainsi 3,2 milliards de francs qui ont été injectés dans le groupe papetier, à l'initiative essentiellement de Laurent Fabius, alors Premier ministre. 950 emplois ont pu être sauvés mais l'intervention massive n'a pas empêché la Commission de Bruxelles de dresser un constat d'infraction pour entrave à la libre concurrence.

Dans la Nièvre également, suite à son élection en 1983 à la Mairie de Nevers, Pierre Bérégovoy est intervenu pour obtenir la modernisation du circuit automobile de Magny-Cours – grâce notamment à des subventions de la DATAR –, afin d'en faire un haut lieu du sport automobile français et international.

Plus récemment, certains hommes publics ont mobilisé leurs réseaux en faveur des régions ou départements dont ils étaient élus. Entre 1993 et 1995, François Fillon, alors Ministre de la recherche et Président du Conseil général de la Sarthe, a obtenu d'importantes subventions de la DATAR en vue de faciliter l'implantation au Mans du centre mondial de production de

---

<sup>1</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984, p. 584.

<sup>2</sup> Yves Guermond, "La Haute-Normandie", in Yves Lacoste (Dir.), *Géopolitique des régions françaises*, tome 2, 1986, Paris, Fayard, 1372 p., pp.191-306

téléphones mobiles de Philips. Dans l'Aube, le Sénateur et Président du Conseil général Philippe Adnot, proche de Jacques Chirac et de René Monory alors président du Sénat, est parvenu à faire accepter la création de l'université de technologie de Troyes – pourtant non inscrite au schéma de développement de l'enseignement supérieur issu d'Université 2000 –, une partie de la construction ayant d'ailleurs été financée par le contrat de plan interrégional du Bassin parisien.

L'activisme et le lobbying des élus locaux et des grands leaders politiques du Bassin parisien ont donc été une constante au cours des quarante dernières années, cette attitude politique ayant permis d'orienter vers certains territoires du Bassin parisien d'importants investissements de l'Etat. Toutefois, avec la crise économique, ce mode d'action s'est peu à peu effacé, faute de moyens, la décentralisation achevant de marginaliser ce type de politique. D'autre part, après l'échec des dernières grandes vagues de délocalisation des emplois publics entre 1990 et 1992, les stratégies des élus locaux dans ce domaine se sont progressivement affaiblies, la mise en œuvre de projets locaux de territoire prenant peu à peu le relais des tentatives d'intervention auprès de l'appareil d'Etat.

A cet effacement du jeu lobbyiste des leaders politiques locaux s'est également ajoutée la disparition des grands capitaines d'industrie qui, au cours du 20<sup>ième</sup> siècle et pendant une partie des Trente Glorieuses, avaient contribué au développement d'une partie du tissu industriel du Bassin parisien. A Reims comme à Rouen, les difficultés croissantes de l'industrie textile dès les années 1950 ont rapidement contribué au retrait des grandes familles qui avaient construit cette branche à partir de capitaux familiaux. Ailleurs, c'est le plus souvent le mouvement de concentration financière qui a eu peu à peu raison des structures capitalistes familiales : les maisons de champagne rémoises par exemple sont en grande partie passées sous le contrôle de grands groupes nationaux et internationaux, atténuant ainsi les marges de manœuvre des entreprises locales. Mais c'est probablement à Troyes que la fin du capitalisme local a été la plus rapide et la plus visible. Cette ville, dont Paul Oudart notait encore dans sa thèse la relative indépendance sur le plan économique – un tiers seulement du capital était sous contrôle extérieur<sup>1</sup> a perdu en effet au cours des années 1980 la plupart de ses grands patrons bonnetiers, les entreprises de ces derniers ayant été rachetées par des groupes de dimension internationale. Martin Vanier a bien montré l'extinction des dynasties textiles : le « changement de politique d'entreprise s'est accompagné dans la plupart des cas d'une interruption dans la lignée patronale : la quatrième ou cinquième génération n'est pas, comme les précédentes, celles des fils et des petits-fils, mais de plus en plus celle des gendres et des neveux, voire tout simplement celle des dirigeants extérieurs aux familles fondatrices. [...] Il se trouve que le début du repli et de la délocalisation de la bonneterie troyenne et auboise correspond globalement à l'arrivée de ce patronat "moderne" ; la génération locale des patrons bonnetiers a fait défaut, ou s'est effacée, à quelques exceptions près (Valton, jusqu'en 88!). [...] Cette décadence du patronat bonnetier a porté fort, dans les toutes dernières années faciles, au dynamisme de certaines entreprises, en matière d'investissements et de marketing »<sup>2</sup>. Aussi n'existe-t'il plus dans les régions du Bassin parisien de classe locales d'entrepreneurs, les tissus économiques, dans le domaine industriel, étant désormais inclus dans des réseaux de production qui échappent en grande partie à la décision locale.

En bref, il apparaît qu'avec la crise industrielle, les leaders économiques et politiques qui ont pu par le passé jouer un certain rôle dans la dynamique des territoires du Bassin parisien, n'ont plus qu'un rôle marginal. Avec la concentration des entreprises, la décentralisation administrative et le désengagement de l'Etat de certains investissements importants, ceux-ci ont été dépossédés d'une grande partie de leur pouvoir, tandis que les projets économiques ou d'équipement public ne sont désormais plus légion, les niveaux de croissance faible et la mondialisation du système productif n'autorisant plus des implantations aussi importantes que pendant les Trente Glorieuses.

---

<sup>1</sup> Paul Oudart, *op. cit.*, 1984, p. 291.

<sup>2</sup> Martin Vanier, *op. cit.*, 1988, pp. 80-81.

### 3) Le parisianisme éternel.

Si les villes et les régions du Bassin parisien n'ont pas connu de dynamiques importantes depuis les années 1970, c'est aussi parce que la métropolisation sur la région-capitale a beaucoup bénéficié du renouvellement d'un des paradigmes essentiels de la sociologie politique française, le parisianisme. Celui-ci est une des manifestations fortes du centralisme parisien et apparaît au 17<sup>ième</sup> siècle comme le pendant noble et respectable du provincialisme maladroit : « le ridicule provincial devient un thème habituel du théâtre comique »<sup>1</sup>. Dans l'esprit des Français et plus particulièrement dans celui des élites, la résidence parisienne devient synonyme de réussite sociale, d'appartenance à la sphère du progrès, et le fonctionnement des institutions républicaines avec le système de formation des cadres dirigeants du pays par les grandes écoles, n'a fait que renforcer ce modèle social dominant.

Jean-Paul Lacaze a souligné deux des éléments essentiels qui font du parisianisme un des facteurs structurants de la concentration des activités, et plus particulièrement des activités de commandement, sur la capitale : « le premier, c'est le besoin de reconnaissance. Dans toutes les professions, dans tous les types d'activité, si l'on veut accéder à une notoriété nationale, on ne peut échapper au test décisif consistant à aller se confronter, sur leur terrain, aux meilleurs des Parisiens. [...] Ce premier facteur spécifique du parisianisme résulte clairement des traditions colbertistes et dirigistes qui ont si longtemps organisé l'action du pouvoir royal. Le second facteur est plus original et assez spécifiquement français; c'est l'interpénétration des élites. [...] A un haut niveau de responsabilité, la classe politique, les grands responsables économiques, les animateurs culturels, les auteurs à succès et les conférenciers qui forment la génération de leurs futurs successeurs constituent un seul et même monde, très restreint, et qui exerce un formidable pouvoir collectif »<sup>2</sup>. La conjonction de ces deux éléments-clés est clairement perceptible dans l'évolution de la localisation des lieux de travail des anciens élèves de grandes écoles. Myriam Gautron a ainsi montré que « la comparaison entre les annuaires des années 60 et 80 pour une dizaine d'écoles, indique un renforcement de la centralisation pour les écoles de "1<sup>er</sup> rang", celles qui sont le plus liées au pouvoir de décision et de commandement. Ainsi les anciens élèves de l'Ecole nationale des Ponts dont moins de la moitié avait choisi de travailler en Ile-de-France en 1967, y sont aujourd'hui près de 60 %, les Centraliens de leur côté sont passés de 53 % à 66 % entre 1963 et 1985, et les Polytechniciens de 68 à 71 % entre 1962 et 1984. Au cours des 20 à 25 dernières années on assiste donc à un renforcement du rôle de l'Ile-de-France et de son pouvoir d'attraction sur ceux qui sont les véritables décideurs, signe que la décentralisation n'a peut-être pas eu tous les effets escomptés. Par contre, un mouvement de décentralisation s'amorce pour les ingénieurs de "second rang" qui ont reçu une formation plus technique »<sup>3</sup>. Il faut pourtant nuancer ce constat par le fait qu'un tel renforcement de la polarisation n'est pas seulement le résultat d'une inflexion dans l'attitude professionnelle des élites. En effet, l'analyse des évolutions économiques des vingt dernières années nous a montré que les fonctions abstraites des entreprises, et plus particulièrement celles qui reposent sur l'emploi cadre, s'étaient considérablement renforcées en région parisienne. Aussi faut-il voir cette accentuation de la localisation des élites dans l'agglomération - capitale comme la conséquence mécanique de cette transformation qualitative de l'emploi. Toutefois, la nature des filières économiques et des entreprises attractives nous renseigne sur la pérennisation de ce paradigme social qu'est le parisianisme. Ce sont les secteurs les plus porteurs de l'économie francilienne et nationale qui ont joué le rôle de pompe aspirante – la parachimie-pharmacie, l'électronique, l'aéronautique, l'agro-alimentaire – et plus particulièrement les grandes entreprises, très présentes à Paris, qui offrent les plus beaux salaires de départ : *Aérospatiale*, *Matra*, *Rhône-Poulenc*, *Thomson* pour les gestionnaires, *l'Oréal*, *BSN*, *Arthur Andersen* ou *Paribas* pour les élèves des écoles de commerce, *Matra*, *Sanofi*,

<sup>1</sup> Xavier de Planhol, *op. cit.*, 1988, p. 313.

<sup>2</sup> Jean-Paul Lacaze, *op. cit.*, 1994, pp. 258-260.

<sup>3</sup> Myriam Gautron, "Où travaillent les ingénieurs des grandes écoles d'Ile-de-France ?", *Cahiers du GDR 874*, juin 1990, n° 6, p. 65.

*Bonygues* pour les ingénieurs<sup>1</sup>. De même, pour les cadres de la fonction publique, Myriam Gautron note que malgré la décentralisation « le choix se porte le plus souvent vers les ministères que vers les délégations régionales et départementales »<sup>2</sup>. Dans ce domaine la seule exception vient des ingénieurs agronomes qui, compte tenu de leurs spécialités, sont encore nombreux à intégrer des Directions départementales et régionales de l'agriculture ou de l'Équipement.

La conséquence la plus visible du phénomène de concentration des cadres et professions supérieures a été le renforcement de la résidence des élites sur l'Ouest parisien, élargi désormais aux départements des Hauts-de-Seine et à une partie des Yvelines, ce qui constitue une des clés de la logique géographique du parisianisme : « l'efficacité de ce système tient [...] à son extrême concentration dans le périmètre sacré de l'Ouest parisien, parce que cette concentration, en multipliant les occasions de contact et de rencontres, est indispensable à chacun des membres de ce groupe restreint. Ils y gagnent une fantastique capacité à suivre l'actualité et même à la précéder, à intervenir sur les multiples rouages d'un système politico-économique de plus en plus complexe »<sup>3</sup>. De ce point de vue, les descriptions et analyses de Michel Pinçon et de Monique Pinçon-Charlot sur l'évolution des beaux quartiers de l'Ouest parisien<sup>4</sup> et les cercles de sociabilité qui leur sont attachés, ont bien montré à quel point le système, hérité de la grande tradition bourgeoise et aristocratique du siècle dernier et fondé sur l'endo-recrutement des grands clubs parisiens – *Automobile club*, *Cercle du Bois de Boulogne*, *Jockey-club* et *Polo de Paris* –, s'était reproduit à l'identique et même consolidé. Certes, plus nombreuse, la population cadre s'est étendue spatialement dans le cadre d'une gentrification généralisée des communes de l'Ouest de la petite Couronne, comme l'ont montré les analyses rétrospectives récentes de l'IAURIF<sup>5</sup> (voir figure 55). Mais dans le même temps, la hiérarchisation sociale de l'élite s'est maintenue puisque les arrondissements de l'Ouest parisien, auxquels on peut ajouter Neuilly, sont restés sans aucun doute, le centre de gravité des classes sociales les plus impliquées dans le commandement politique et économique.

---

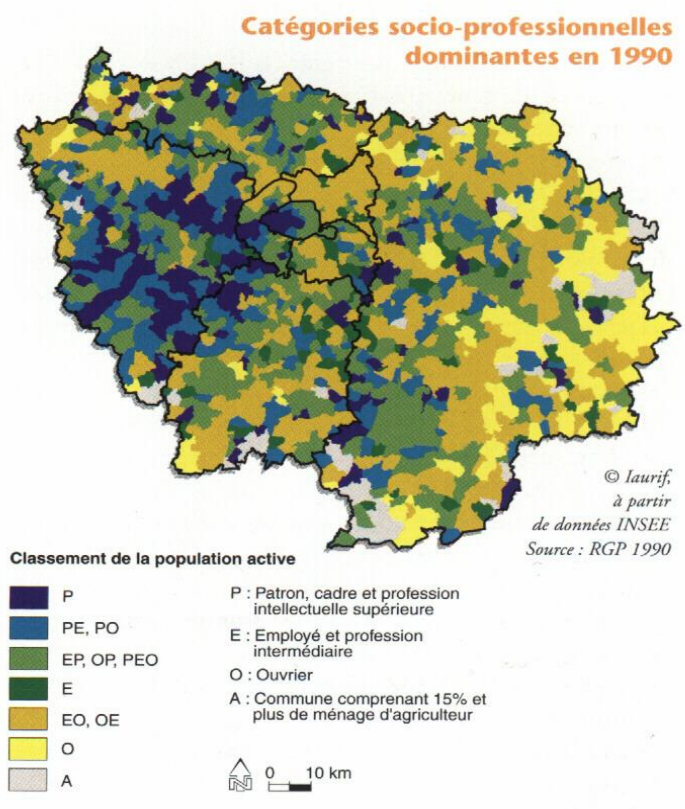
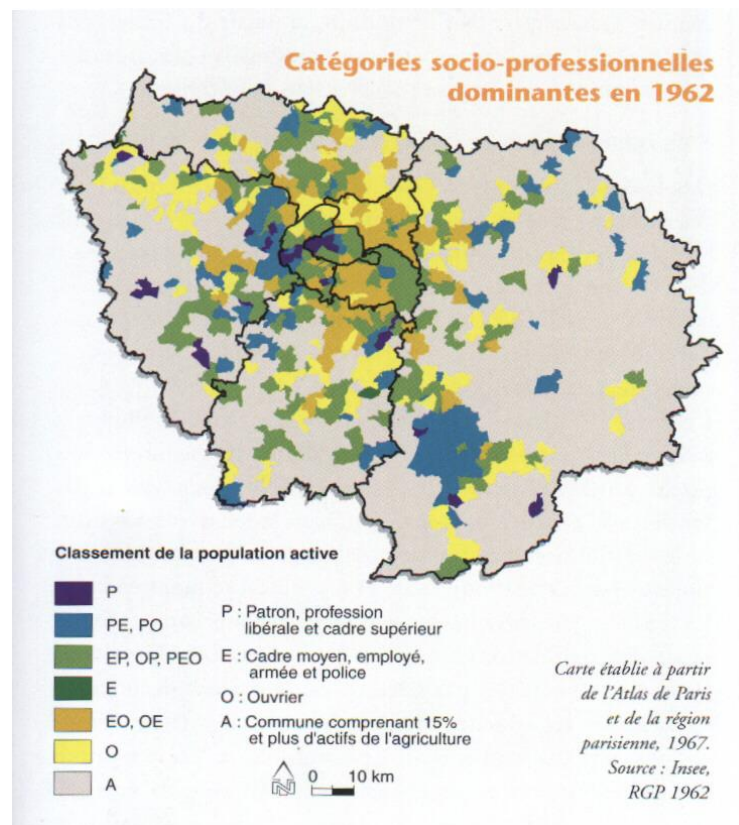
<sup>1</sup> Myriam Gautron, *art. cit.*, 1990, p. 72.

<sup>2</sup> Myriam Gautron, *art. cit.*, 1990, p. 74.

<sup>3</sup> Jean-Paul Lacaze, *op. cit.*, 1994, p. 261.

<sup>4</sup> Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, L'Épreuve des faits, 1989, 257 p.

<sup>5</sup> IAURIF, *op. cit.*, 2001, pp. 105-107.



**Figure 55 : Catégories socioprofessionnelles dominantes en 1962 et 1990.** (Source IAURIF, 40 ans en Ile-de-France. Rétrospective 1960-2000, 2001, pp. 101-106).

A ce titre, l'agglomération parisienne a maintenu et même accentué son particularisme par rapport aux autres métropoles européennes. Londres, qui est une des villes les

plus proches de Paris de par son profil économique et la place qu'elle occupe dans l'économie de son pays, n'a pas connu le même mécanisme de polarisation car de toute évidence "le londonisme" n'existe pas et n'a jamais existé : « maints observateurs soulignent, à propos de Londres, l'absence de goût pour la ville dans la culture britannique et une enquête menée parmi les membres de l'Establishment montrent que très peu vivent dans la capitale proprement dite, la Ceinture verte ou l'Angleterre rurale profonde demeurant leur cadre de vie préféré. D'où un évident manque d'intérêt de la classe politique britannique pour la chose urbaine »<sup>1</sup>. Sur ce dernier point, l'évolution urbanistique de la capitale française au cours des années 1980 apparaît tout à fait révélatrice. En effet, alors que la métropolisation fait apparaître une forte reprise de la polarisation, les grands travaux lancés par le Président François Mitterrand font émerger les conditions d'une nouvelle cristallisation du parisianisme en étendant les quartiers d'architecture monumentale – Arche de la Défense, Bibliothèque de France, Opéra Bastille, Ministère de l'économie et des finances – vers les marges de l'hypercentre et en renforçant une centralité de plus en plus attractive – rénovation du musée du Louvre. A ce sujet, c'est l'extension de l'opération de la Défense dans le prolongement de l'axe historique de la capitale qui apparaît la plus révélatrice du parisianisme éternel, incarné dans des options urbanistiques ambitieuses. Cette décision du 1<sup>er</sup> août 1990, en contradiction avec les efforts de la Direction régionale de l'Équipement pour rééquilibrer l'agglomération vers l'Est, notamment en ce qui concerne la localisation du parc de bureaux, souligne bien le caractère symbolique de l'investissement public et privé dans la capitale au cours des vingt dernières années. Si l'argument économique occupe toujours une place essentielle – construire 600 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 1 200 000 m<sup>2</sup> de logements – et justifie de poursuivre un programme financièrement juteux, la motivation première est bien de l'ordre des représentations urbaines et témoigne de l'importance accordée par les pouvoirs publics – et par l'élite parisienne en général –, à la magnificence et au rayonnement de la capitale. L'inauguration de la Grande Arche a joué ici le rôle de révélateur, comme l'indique en 1990 Gérard Charlet, alors chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat aux grands travaux, Emile Biasini : « dans les premières douceurs du printemps 1989, l'extrême pertinence du nouveau monument commence à s'imposer à tous : depuis Paris, comme un point d'orgue incontestable de l'axe historique et non sa fin, sur place, à La Défense, donnant enfin un sens à ce parvis jusqu'alors absurde. Mais surtout, à la regarder, cette grande arche blanche, depuis la plaine de Montesson, Carrières-sur-Seine, Bezons et, plus près, Nanterre, la grande bouleversée depuis trente ans, se plaît-on à rêver à l'ordonnance urbaine que sa sérénité va générer sur ces vastes territoires [...] déchiquetés ». Une telle préoccupation des pouvoirs publics, aussi noble soit-elle et dite de manière aussi lyrique, n'aurait pas d'équivalent possible dans les villes de province, les élites locales devant assurer seules et sur financements régionaux, l'embellissement et la mise en cohérence des espaces urbains des agglomérations dont elles sont responsables.

Il est donc clair que le parisianisme, paradigme social perpétuellement renouvelé depuis plusieurs siècles, a bien joué un rôle important dans la reprise de la polarisation sur la capitale. Sur le plan de l'activité, il s'est traduit par un renforcement du tropisme parisien dans l'itinéraire de carrière des élites économiques et politiques de la France, comme le montre le lieu de travail des anciens élèves des grandes écoles ; dans le domaine urbanistique, il s'est accompagné d'une reprise des grands travaux d'embellissement à Paris et à La Défense, ces deux facteurs réunis ayant très certainement contribué à l'amélioration de l'attractivité relative de l'agglomération francilienne. *A contrario*, trop proches de la capitale, les grandes villes du Bassin parisien n'ont pu que souffrir, par effet de contraste, de ce regain du parisianisme.

---

<sup>1</sup> Claude Chaline, "Etat et collectivités locales : une relation ambivalente. Le cas de Londres et de Paris", *Cahiers du CREPIF*, mars 1989, n°26, p. 132.

### **Conclusion de la troisième section.**

La structure sociale est donc bien une des composantes probables de l'explication des dynamiques différenciées entre Paris et son aire d'influence. Parce que le centralisme a forgé, dans les régions de l'aire régionale du Bassin parisien, un comportement social relativement peu favorable au changement, avec des clivages de classes relativement marqués et une certaine passivité face aux impulsions venues de l'extérieur, parce qu'il a entraîné la formation d'un paradigme relativement puissant, réanimé par la métropolisation, le parisianisme, les conditions d'une dynamique spatiale plus homogène entre le centre du système géographique et sa périphérie ne se sont pas trouvées réunies pendant les vingt dernières années de crise – ni d'ailleurs, mais de manière peut-être moins perceptible, pendant la période des Trente Glorieuses. L'affaiblissement de l'action des grands leaders politiques locaux pour obtenir de l'Etat les équipements et les implantations d'entreprises nécessaires à la croissance, ainsi que la disparition presque totale des classes locales d'entrepreneurs, ont également surdéterminé l'atonie sociale dans un contexte où les réseaux de décision sont devenus de plus en plus dépendants des nouveaux centres de pouvoir que constituent les acteurs de la mondialisation, c'est-à-dire les grandes entreprises et l'ensemble de leurs actionnaires.

### **Conclusion du troisième chapitre.**

Dans la recherche des causes pouvant permettre de comprendre les contrastes dynamiques constatés depuis le milieu des années 1970, le fonctionnement des collectivités et des sociétés locales occupe une certaine place, plus relative et difficile à évaluer que les transformations économiques ou le jeu de l'Etat, mais néanmoins tout à fait perceptible. Ainsi, face à l'Ile-de-France, investie par des stratégies étatiques structurées sur le long terme, servies elles-mêmes par des moyens importants et renforcées par un contexte de relatif consensus, les villes et les territoires du Bassin parisien ont peiné à établir des projets alternatifs suffisamment visibles pour contrebalancer la polarisation sur la capitale. Le morcellement communal et la difficulté à structurer les intercommunalités – jusqu'à l'adoption récente de la loi Chevènement, plus incitative –, les rivalités inter-urbaines, ainsi que la difficulté des régions à envisager une action autre que symbolique et subordonnée à celle des autres collectivités publiques – notamment l'Etat –, ont convergé pour rendre le projet de territoire incertain, le plus souvent animé par une ambition trop modeste comparée aux enjeux. De fait, il apparaît que les stratégies les moins conservatrices ont été élaborées dans la période qui précède la crise, au cours des années 1960 – à Orléans, Reims ou Tours – si bien que la dynamique particulière de ces villes semble s'être située, depuis 1975, dans le sillage de l'inertie positive acquise pendant les années de modernisation. En effet, dans ces quelques cas, l'offre abondante en immobilier résidentiel et en immobilier d'entreprise, préfigurée pendant les Trente Glorieuses, a le plus souvent suffi à maintenir un niveau de croissance généralement plus élevé que la moyenne des autres villes du Bassin parisien. Mais, y compris dans ces agglomérations, au cours de la période de forte métropolisation – années 1980 –, les projets urbains ont malgré tout manqué de souffle, comme l'a révélé l'examen des principaux documents de planification spatiale élaborés à cette époque. Assez significativement, devant les difficultés à construire de nouvelles politiques, la dimension symbolique des discours tenus, attisée par la mode du marketing territorial naissant, a pu représenter un dérivatif attirant pour des responsables locaux soucieux de prouver à leurs mandants le bien-fondé de leur gestion. Ces comportements permettent d'ailleurs de souligner à quel point les blocages sociaux – qui sont un phénomène anciennement hérité du centralisme parisien – ont pu encourager les manifestations d'attentisme. Face à une classe locale dirigeante, issue des notables du 19<sup>ième</sup> siècle, monopolisant le pouvoir et recherchant ou acceptant une complicité avec l'Etat, les autres catégories sociales n'ont jamais remis en cause l'ordre établi et ont fait preuve de passivité, peu favorable au renouvellement des dynamiques locales.



## Conclusion de la troisième partie.

Les transformations économiques sont donc bien le principal champ explicatif des dynamiques spatiales constatées dans le Bassin parisien depuis le milieu des années 1970 mais selon des modalités relativement complexes. De fait, l'héritage de la décentralisation industrielle et des phases antérieures d'industrialisation semble être un des éléments forts de l'interprétation. Effectivement, les espaces qui ont le mieux résisté à la déprise industrielle sont ceux qui avaient été le plus touchés par le desserrement du système productif entre 1950 et 1975. Parce que les établissements de production créés appartenaient essentiellement à des branches en croissance – ou en tout cas à des marchés non saturés – et que les résultats financiers des entreprises n'étaient pas aussi dégradés qu'ailleurs, l'emploi a pu relativement se maintenir ou diminuer dans des proportions plus modestes que dans les autres régions du Bassin parisien – arc nord-est. D'autre part, dans ces mêmes espaces, l'existence d'une main-d'œuvre restée relativement abondante, sensiblement meilleur marché – car féminine – et assez peu syndicalisée, peut expliquer des gains de productivité assez modérés – faiblesse relative des investissements, maintien d'un niveau élevé de salariat. A contrario, dans les espaces de l'arc nord-est, moins touchés par la décentralisation industrielle, les branches présentes ont vu leurs marges se détériorer rapidement, justifiant le recours à des licenciements nombreux pour améliorer la productivité relative, quand le déclin des marchés n'allait pas jusqu'à provoquer carrément la disparition des entreprises. Au sein de ce schéma, les franges franciliennes semblent avoir eu une trajectoire particulière. Le desserrement des industries parisiennes, principalement des PME ou certaines fonctions de l'entreprise, s'y est poursuivi, expliquant une spécialisation toujours plus marquée dans le secteur secondaire. Enfin, lorsque l'on examine sur le plan fonctionnel le résultat des principales mutations – métropolisation et remise en cause de la disjonction fonctionnelle issue de la période fordienne –, on s'aperçoit que le jeu des forces centripètes – renforcement en région parisienne du commercial-marketing, de l'administration-gestion, des services économiques – a eu une incidence beaucoup plus forte que celui des forces centrifuges – recherche-développement, logistique... – au point d'accentuer encore davantage le divorce dynamique entre la capitale et son aire d'influence.

Mais les forces économiques ne sont pas seules à l'œuvre. Dans un Bassin parisien dominé depuis plusieurs siècles par l'action centralisatrice de l'Etat, les stratégies des pouvoirs publics apparaissent dans certains domaines tout à fait décisives. Cela est vrai pour la planification spatiale, les concepts et les moyens les plus novateurs ayant été dévolus prioritairement à la région Ile-de-France. Mais cela est vrai également dans quelques secteurs comme celui du nucléaire, dont l'Etat a fait l'instrument de sa politique énergétique, au point d'engendrer une dynamique très ciblée et monovalente de certains bassins d'emploi.

Enfin nous avons pu constater que face à un Etat déterminé dans ses projets – même s'il le fut de moins en moins dans son action, faute de moyens suffisants – les collectivités et sociétés locales de l'aire régionale du Bassin parisien ont manqué de cohésion et d'orientations stratégiques, laissant l'offre territoriale poursuivre sa concentration dans la région urbaine de la capitale, surtout dans les années 1980.

## IV QUATRIEME PARTIE. LA RECOMPOSITION SPATIALE DU BASSIN PARISIEN

L'évolution des dynamiques spatiales du Bassin parisien depuis le milieu des années 1970, en relation avec les mutations d'un système productif désormais moins marqué par les logiques fordienne et taylorienne et par conséquent plus flexible, pose à ce stade la question des transformations de la structure spatiale qui ont été induites. Alors que, pendant les Trente Glorieuses, la vague des décentralisations industrielles avait entraîné une croissance soutenue des villes de l'aire régionale du Bassin parisien, quelle que fût leur taille, contribuant ainsi à la diffusion de l'emploi productif jusqu'aux niveaux les plus fins de l'armature urbaine, la reprise de la polarisation du développement, depuis vingt ans, sur la métropole parisienne et sur quelques espaces associés, conduit aujourd'hui au resserrement de l'aire géographique de la zone de plus grand dynamisme. Dans le même temps, la hiérarchie entre les lieux constitutifs de la structure spatiale – métropole régionale incarnée par Paris, relais fonctionnels que sont les autres grandes villes, relais secondaires que sont les petites villes ... – semble sortir renforcée de ces évolutions.

Mais ces tendances ne sont pas exhaustives des bouleversements géographiques rencontrés et surtout elles méritent une analyse plus attentive qui permette à la fois de les mesurer et d'en cerner plus précisément le contenu. De ce fait plusieurs questions doivent être posées : quelles sont les principales bifurcations de la dynamique enregistrée depuis quarante ans et dans quelle mesure le milieu des années 1970, avec le début de la crise, a pu représenter une date charnière ? Quelles modifications ces bifurcations ont-elles apporté à la structure spatiale ? Comment s'est renouvelée l'influence parisienne au cours de toutes ces années ? Le centrage du système spatial est-il aussi prégnant que par le passé ou assiste-t-on à la formation d'un espace plus polycentrique et plus hiérarchisé ? Les dissymétries propres à l'aire régionale du Bassin parisien se sont-elles renforcées, faisant émerger un espace en quadrants, ou bien y a-t-il homogénéisation de la structure ? Toutes ces interrogations appellent une approche diachronique privilégiant la longue durée – les quarante dernières années –, peu mobilisée jusqu'à présent, et qui reposera sur les analyses de variables fondamentales telles que l'emploi, la population et les migrations pendulaires.

A l'issue de ces observations qui replacent les dynamiques actuelles dans une perspective plus longue et offrent quelques éléments de compréhension des bouleversements géographiques ainsi suscités, il sera alors possible de proposer une représentation synthétique des grands types de dynamiques spatiales de l'après-Trente Glorieuses et d'envisager certains approfondissements, tant descriptifs qu'explicatifs, exploitant une série d'études de cas.

# CHAPITRE 1 DE LA CONTINUITÉ DANS LE TEMPS DES DYNAMIQUES SPATIALES À LA TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DU "SYSTÈME" BASSIN PARISIEN

Plusieurs sources statistiques mettent à disposition de l'analyste les informations nécessaires à l'appréhension, dans la durée, des inflexions dynamiques rencontrées dans le Bassin parisien, ainsi que les éléments nécessaires au débat sur les transformations spatiales qui en découlent. Il s'agit tout d'abord de l'historique des recensements depuis 1962 (base de données SAPHIR) qui offre les moyens quantitatifs de mesurer, pour la population et l'emploi total, à la fois les bifurcations de la dynamique entre les deux grands cycles économiques des quarante dernières années – Trente Glorieuses, crise du fordisme-taylorisme – et les conséquences de celles-ci sur la structure spatiale. Il s'agit ensuite d'informations sur les flux dont les plus utiles porteront sur les migrations pendulaires. En effet, l'évolution de ces dernières, entre 1975 et 1990, a transformé les modalités par lesquelles la région parisienne exerce son influence, modalités qui se traduisent notamment par une extension de son bassin d'emploi et une reconfiguration géographique de celui-ci.

Ces données, utilisées de manière sélective et ciblée, permettront de tester différentes hypothèses telles que la relative continuité de la dynamique post-fordienne par rapport à la période antérieure, le renforcement dans la structure spatiale d'une logique de quadrants et la plus forte polynucléarisation et hiérarchisation de l'espace du Bassin parisien.

## Section 1. Une dynamique contemporaine infléchie ?

Une idée communément admise est que la crise industrielle des années 1970 a entraîné, à l'échelle nationale, un retournement de la dynamique spatiale constatée pendant les Trente Glorieuses<sup>1</sup>. Cette nouvelle dynamique, reposant à la fois sur une transformation profonde des migrations interrégionales, sur la stagnation économique et démographique des régions les plus industrialisées du Nord et de l'Est de la France et sur une tendance à la localisation périphérique des nouvelles activités industrielles, a placé au premier rang des territoires attractifs, depuis vingt ans, les régions de l'arc méditerranéen et de la façade atlantique. Le raisonnement sur lequel repose ce constat reste toutefois largement empirique et n'a jamais fait l'objet d'une démonstration incontestable comme le remarque Christel Alvergne : « la perspective d'un retournement spatial ne peut pas être envisagée comme un nouveau modèle d'organisation du territoire. En effet, elle spéculé sur des tendances de localisation récentes, encore floues et contradictoires »<sup>2</sup>.

Or, quel impact cette inversion supposée de la dynamique spatiale nationale est-elle susceptible d'avoir eu sur les territoires du Bassin parisien ? En fait, si le moteur des nouvelles mutations est à la fois d'ordre migratoire – attractivité nouvelle liée au cadre de vie des régions dynamiques – et d'ordre économique – répulsivité des vieux espaces industriels provoquée par l'obsolescence de structures productives héritées du passé –, force est de constater que ce cadre interprétatif ne peut guère revêtir qu'un intérêt mineur s'agissant du Bassin parisien. Celui-ci ne dispose en effet ni d'atouts particuliers sur le plan naturel ou climatique qui justifieraient une insertion privilégiée dans les nouveaux champs migratoires, ni de handicaps économiques marqués, puisque la transformation du système productif, hérité en grande partie de la

---

<sup>1</sup> René Urich, *La France inverse ? Les régions en mutation*, Economica, Paris, 1987 ; A. Berger, J. Catanzano, J. D. Fornairon, J. Rouzier, *La revanche du Sud*, Paris, L'Harmattan, 1988 ; Véronique Thireau, *Les nouvelles dynamiques spatiales. A la redécouverte des territoires*, L'Harmattan, Paris, 1993, 342 p.

<sup>2</sup> Christel Alvergne, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 124.

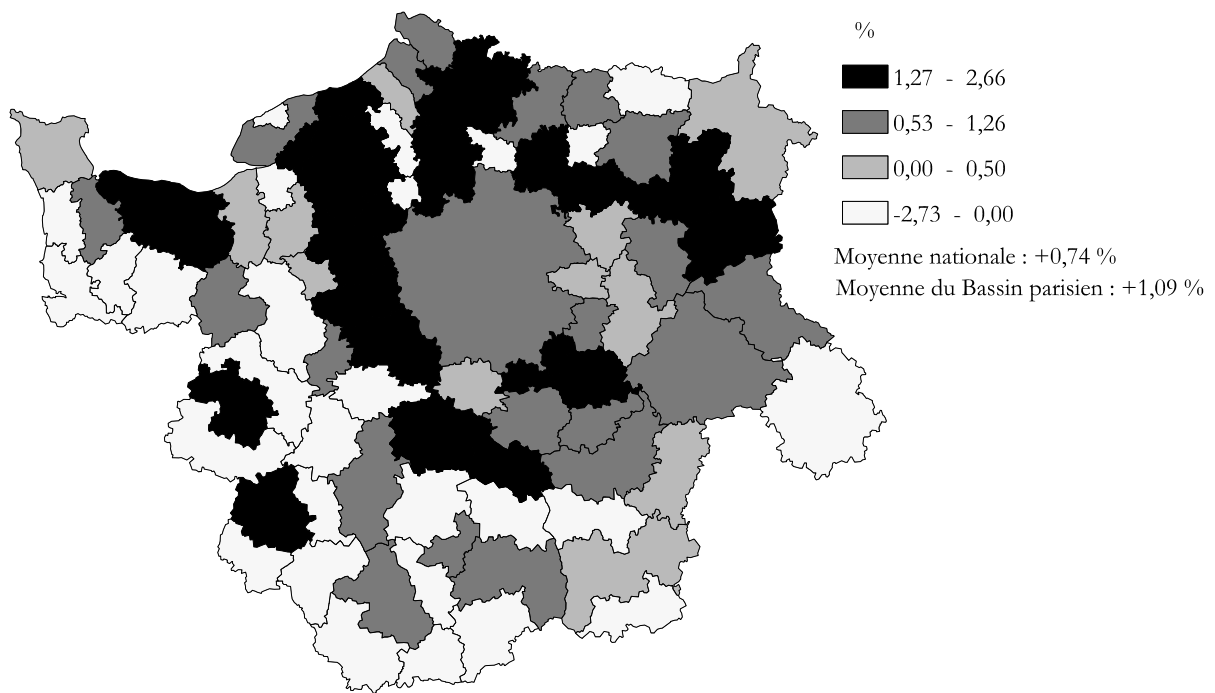
décentralisation industrielle, s'est effectuée et se poursuit selon des rythmes et des modalités différentes de ceux rencontrés dans les régions de la première révolution industrielle. Il semble donc clair, comme les développements suivants vont le montrer, que la dynamique post-fordienne se situe, dans le Bassin parisien – et pour s'en tenir au seul point de vue géographique –, dans la continuité de celle rencontrée pendant les Trente Glorieuses, à quelques nuances près. De ce fait, l'hypothèse que la structure spatiale du Bassin parisien est demeurée celle qui prévalait déjà au début de la crise des années 1970 apparaît particulièrement crédible.

### 1) Spécificité de la dynamique spatiale des Trente Glorieuses.

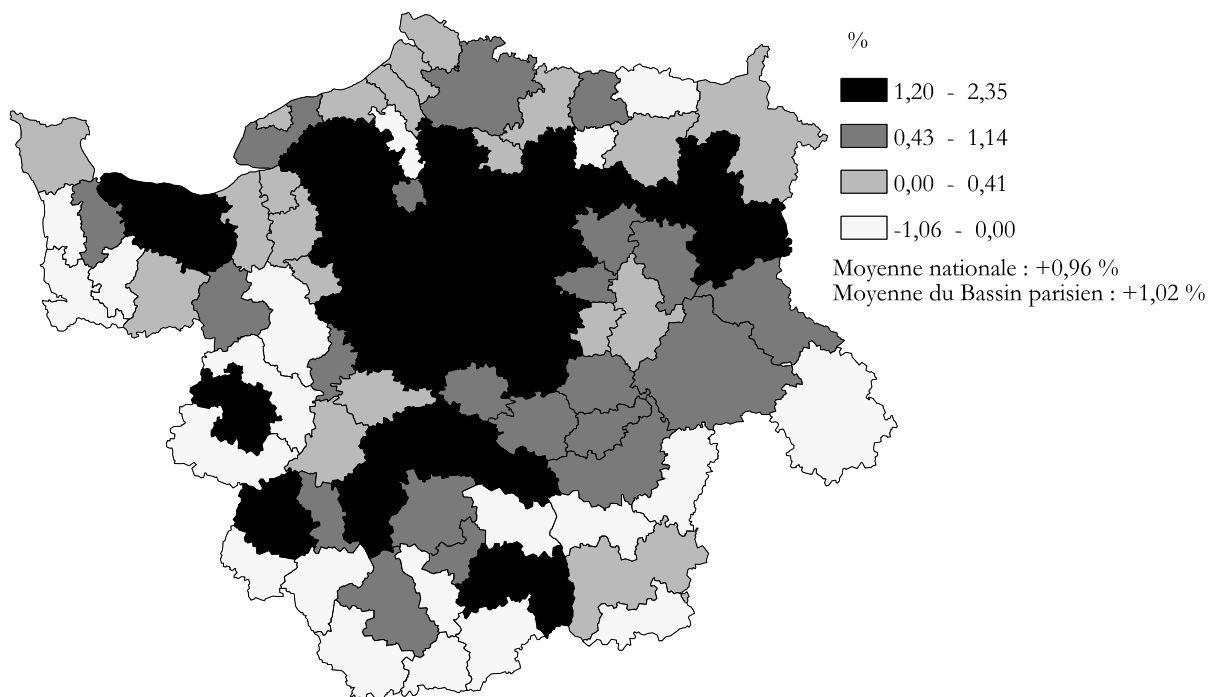
Les données du recensement de population compilées dans la base de données SAPHIR depuis 1962 permettent, à partir des évolutions de la population et de l'emploi entre 1962 et 1975, de qualifier la dynamique territoriale enregistrée pendant le maximum de la croissance économique des Trente Glorieuses.

S'agissant des variations de l'activité totale, la carte 143 offre une image synthétique du développement économique au cours de cette période. Tout d'abord, on observe que la croissance de l'emploi a été globalement plus forte dans le Bassin parisien qu'à l'échelle de la France métropolitaine dans son ensemble (+0,35 points de taux moyen annuel de différence). Puis, le second fait marquant est l'importance de la dissymétrie Nord-est / Sud-ouest, sensiblement inversée par rapport à la dynamique contemporaine. Ce point souligne l'importance des évolutions du secteur agricole dans la variation de l'emploi puisque au sud d'une ligne Lisieux – Avallon, les zones à dominante rurale du Bassin parisien enregistrent presque toutes des pertes importantes d'activité. Cette tendance s'inscrit dans la double logique de l'exode agricole et de l'exode rural, encore forts à cette époque, et montre à quel point les compensations par l'industrialisation et la tertiarisation n'ont pas suffi à enrayer les pertes élevées du secteur primaire. A contrario, les grandes villes du Bassin parisien – Tours, Le Mans, Caen, Orléans, Rouen, Amiens et Reims – ont enregistré des taux de croissance particulièrement forts – largement supérieurs à la moyenne nationale et aux résultats de la région-capitale –, ce qui indique à la fois l'ampleur de l'apport de la décentralisation industrielle et l'importance de la croissance des services urbains. De la même façon, les régions plus anciennement industrialisées de l'arc nord-est du Bassin parisien où la modernisation agricole a eu moins d'effets sur l'emploi ont généralement connu des niveaux de croissance supérieurs à la moyenne nationale. Enfin, les franges franciliennes – de Sens à Soissons en passant par l'Ouest et malgré quelques exceptions comme Pithiviers ou Gisors –, particulièrement favorisées depuis 1975, figuraient déjà dans les espaces les plus dynamiques, grâce évidemment au desserrement industriel de l'Île-de-France.

La carte de la variation moyenne de la population sur la même période (carte 144) n'est pas très éloignée de la précédente, ce que confirme d'ailleurs le coefficient de détermination ( $R^2$ ) entre les deux variables représentées, qui atteint près de 84 %. La dynamique démographique est donc bien la résultante de la dynamique de l'emploi. Toutefois, l'écart à la moyenne nationale est ici beaucoup plus réduit, tandis qu'on enregistre quelques différences de détail. Ainsi, les espaces en déclin perdent de la population à des rythmes moins soutenus que pour l'emploi, ce qui signale un mécanisme de diminution du taux d'activité propre à l'évolution du secteur agricole – départ en retraite des agriculteurs âgés. De même, la population francilienne a une croissance démographique déconnectée de celle de l'activité, signe d'un rajeunissement de la population dû lui-même à un solde naturel qui, au fil du temps, est devenu un des plus forts de France – 45 % du solde naturel national à la fin des années 1990.



**Carte 143 :** Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1962 et 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 144 :** Taux moyen annuel de variation de la population entre 1962 et 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

L'interaction marquée entre variation de l'emploi et évolution démographique n'est pas la seule qui mérite d'être soulignée. Il existe d'autres niveaux de corrélation susceptibles d'être dégagés entre la dynamique économique et les modes de croissance de la population active ou de

la population résidente. Une matrice de corrélation a ainsi été construite entre plusieurs variables révélatrices des changements socio-économiques propres à la période des Trente Glorieuses<sup>1</sup>.

	Taux moyen annuel de variation de la population	Taux moyen annuel de variation de l'emploi	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage	Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs
Taux moyen annuel de variation de la population	1	0.92	0.58	0.77	0.88	0.57	0.57	1
Taux moyen annuel de variation de l'emploi	<b>0.92</b>	1	0.6	0.7	0.77	0.81	0.62	0.9
Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	0.58	0.6	1	0.23	0.2	0.48	0.49	0.57
Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	<b>0.77</b>	<b>0.7</b>	0.23	1	0.71	0.44	0.44	0.77
Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	<b>0.88</b>	<b>0.77</b>	0.2	<b>0.71</b>	1	0.45	0.41	0.88
Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	0.57	<b>0.81</b>	0.48	0.44	0.45	1	0.64	0.54
Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage	0.57	0.62	0.49	0.44	0.41	0.64	1	0.51
Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs	1	<b>0.9</b>	0.57	<b>0.77</b>	<b>0.88</b>	0.54	0.51	1

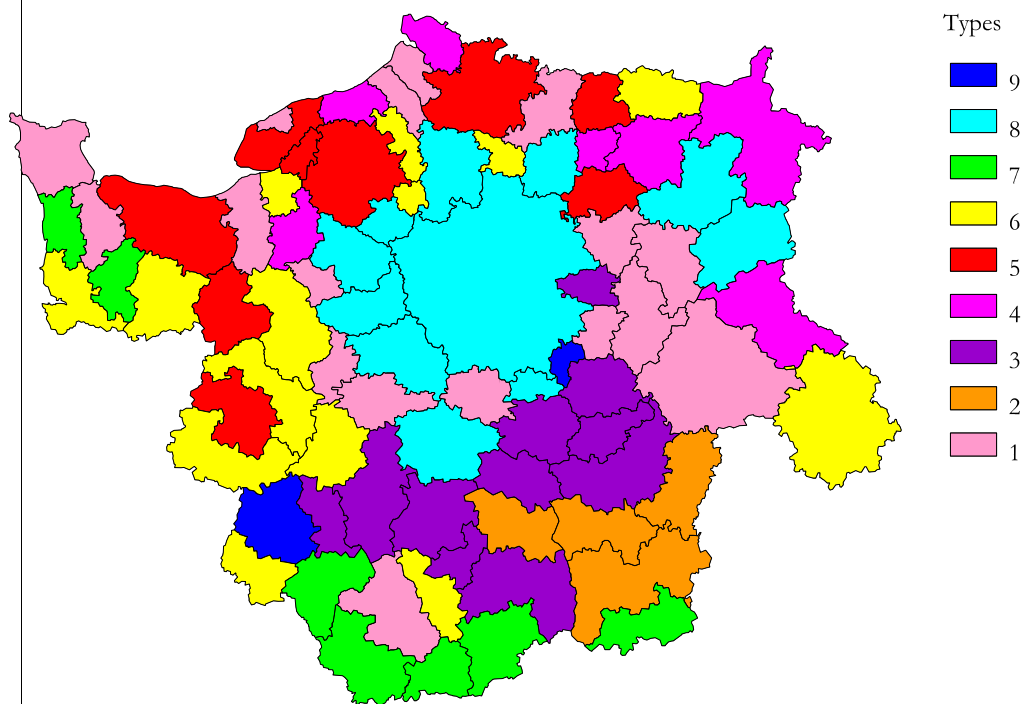
**Tableau 85 :** Coefficients de corrélation entre l'évolution de l'emploi et les différentes modalités de variation de la population et de la population active de 1962 à 1975<sup>2</sup>. (Source INSEE – RGP – SAPHIR.)

Ces indicateurs statistiques permettent de constater que l'évolution de l'emploi est en relation étroite avec le taux de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs. Ce dernier taux est d'ailleurs fortement corrélé avec le solde migratoire (0,88) et avec l'arrivée de travailleurs étrangers (0,77) ce qui montre que la création d'emplois pendant les Trente Glorieuses a moins mobilisé les ressources d'une main-d'œuvre locale insuffisamment exploitée (corrélation de 0,81 entre évolution de l'emploi et croissance de la population active par amélioration du taux d'activité) que provoqué une dynamique démographique soutenue par attraction de nouvelles populations. C'est ce qui explique notamment la corrélation parfaite entre la variation de la population et celle des actifs due à l'évolution des structures par âge et au bilan migratoire. Ainsi, dès les années 1960, la dynamique économique et l'attractivité démographique des territoires du Bassin parisien sont en étroite interaction, ce qui constitue une conclusion à laquelle nous sommes déjà arrivé à propos des dynamiques postérieures à 1975.

<sup>1</sup> Il s'agit des taux moyens annuels de variation de la population résidente, de l'emploi, de la population due au solde naturel, de la population due au solde migratoire, de la population due à l'arrivée de population immigrée, de la population active due à la variation du taux d'activité (différence entre la population active constatée en 1975 et la population active calculée sur la base du taux d'activité de 1962), de la population active due à la variation du nombre de chômeurs, de la population active due à l'évolution structurelle de la population (différence entre la variation constatée de la population active et la somme de la variation due au chômage et au changement du taux d'activité). Cette dernière variable permet d'intégrer l'effet du vieillissement de la structure par âge et celui de l'arrivée de nouveaux actifs dans la zone d'emploi.

<sup>2</sup> En gras les coefficients de corrélation supérieurs à 0,65.

Toutefois, une classification ascendante hiérarchique sur la base des mêmes variables – à l'exception du taux de variation de la population, trop dépendant du solde migratoire et du bilan naturel – révèle l'existence de profils dynamiques assez différenciés



Carte 145 : Classification ascendante hiérarchique combinant la variation de l'emploi entre 1962 et 1975 aux différents modes d'évolution de la population totale et de la population active. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Type	Taux moyen annuel de variation de l'emploi	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs	Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage
1 Profil moyen avec progression modeste de l'emploi et bilan migratoire négatif	0,36%	0,56%	-0,38%	0,29%	0,25%	0,11%	0,16%
2 Profil déclinant et vieillissant (bilan naturel < 0) avec baisse de l'emploi et faible augmentation de la population active par attractivité ou effet de structure	-0,07%	-0,23%	-0,05%	0,28%	-0,34%	0,33%	0,18%
3 Profil assez dynamique malgré un solde naturel faible avec croissance de l'emploi et croissance de la population active par apport extérieur	0,73%	0,26%	0,47%	0,52%	0,83%	-0,01%	0,21%
4 Profil dynamique moyen avec croissance de la population active par amélioration des taux d'activité (féminisation de l'emploi) et par croissance du chômage mais avec solde migratoire négatif et bon bilan naturel	0,60%	0,81%	-0,77%	0,26%	-0,06%	0,75%	0,28%
5 Profil dynamique avec croissance naturelle très élevée, progression forte de l'emploi, apparition d'un chômage structurel dû en grande partie à une structure par âge jeune	1,38%	0,98%	0,11%	0,34%	0,97%	0,43%	0,26%
6 Profil déclinant avec diminution de la population active par dégradation du taux d'activité, exode démographique et baisse de l'emploi (exode agricole)	-0,75%	0,52%	-0,70%	0,17%	-0,20%	-0,36%	0,15%
7 Profil très déclinant avec les mêmes caractéristiques que le type précédent mais aggravées	-1,60%	0,11%	-0,87%	0,10%	-0,75%	-0,59%	0,13%
8 Profil très dynamique avec croissance très forte de l'emploi se traduisant par l'attraction d'actifs extérieurs et soutenue par une structure par âge favorable	2,17%	0,91%	0,67%	0,69%	1,54%	0,79%	0,25%
9 Même profil avec une dynamique plus soutenue se traduisant par un très fort apport de population étrangère et extérieure et friction sur le marché du travail (chômage)	2,31%	0,95%	1,16%	1,04%	1,97%	0,78%	0,40%
Moyenne des zones du Bassin parisien	0,45%	0,56%	-0,15%	0,36%	0,41%	0,16%	0,20%
France	0,74%	0,63%	0,00%	0,63%	0,74%	0,02%	0,25%

Tableau 86 : Tableau explicitant le contenu et la spécificité de chaque type de la classification précédente<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En gras les variables les plus caractéristiques de la spécificité de chaque classe.

Cette classification<sup>1</sup> confirme tout d'abord l'originalité de la dynamique de Paris, de quelques grandes villes du Bassin parisien (Orléans, Reims – ainsi que Châlons –, Orléans, Tours) et des espaces limitrophes de l'Île-de-France en Picardie, Normandie et région Centre (types 8 et 9). La dynamique exceptionnelle de l'espace ligérien et du Nord de la Champagne pourrait même accréditer du succès du schéma d'aménagement du Bassin parisien – zone d'appui nord-champenoise et métropole-jardin – si la croissance parisienne et celle des franges ne venaient contrarier ce raisonnement en montrant l'échec d'un rééquilibrage souhaité par les planificateurs des années 60. Ici se trouve le cœur le plus dynamique du Bassin parisien des Trente Glorieuses, associant une forte création d'emplois à un apport important de population active extérieure que résume le solde migratoire et le taux d'immigration élevé. Le type 5 est assez proche de ces deux premières classes mais avec une création moins marquée d'activités nouvelles entraînant un solde migratoire plus faible et ceci d'autant plus que la jeunesse relative de la population provoque des frictions sur le marché du travail se traduisant par une augmentation, assez forte pour l'époque, de la population active au chômage. A l'opposé, les types 6 et 7, constitués principalement des marges méridionales et occidentales les plus agricoles du Bassin parisien, forment les espaces les plus déclinants. Les pertes d'activité dues aux mutations de l'agriculture y induisent une chute de la population active par tassement du taux d'activité – disparition des agriculteurs les plus âgés et diminution du travail féminin dans ce secteur – qui n'empêche pas un exode migratoire particulièrement prononcé pour le type 7. Les zones d'emploi du type 2 (Nivernais, Morvan) sont également en déclin, perdent des emplois, mais ici le vieillissement marqué de la population est d'abord responsable d'un solde naturel négatif. Les types 3 et 4 constituent des espaces intermédiaires. Dans le premier cas, la croissance de l'emploi est assez soutenue mais la structure par âge de la population assez défavorable entraîne un apport élevé d'actifs extérieurs. Dans le second cas, la croissance de l'emploi est comparable mais deux originalités se dessinent : l'activité plutôt masculine (importance de la métallurgie ou de la pêche) est progressivement complétée par des secteurs recrutant davantage de femmes ce qui s'accompagne d'une augmentation forte de la population active par amélioration du taux d'activité. Mais comme dans le même temps la population employable est plus nombreuse que les emplois créés, le solde migratoire reste assez fortement négatif. Enfin, le premier type se distingue par des performances assez proches du profil moyen (croissance modérée de l'emploi et variation positive de la population reposant surtout sur le solde naturel).

En bref, le dispositif géographique de la dynamique économique et démographique des Trente Glorieuses tend à montrer l'importance de la logique centre / périphérie dont nous avons déjà montré le rôle depuis le milieu des années 1970. En d'autres termes, il indique l'existence d'une réelle continuité dans la dimension spatiale des évolutions socio-économiques depuis quarante ans, continuité qui pourrait être à l'origine de la grande stabilité de la structure spatiale du Bassin parisien.

## **2) Les apparences de transformation spatiale des dynamiques contredites par les signes tangibles d'une certaine continuité.**

Bien sûr, la dynamique post-fordienne présente de nombreuses caractéristiques qui la font différer en profondeur de celle qu'a connue le Bassin parisien au cours du maximum de croissance des années 1960. Tout d'abord, le premier fait marquant est le resserrement important des écarts de l'évolution relative de la population comme de l'emploi, qui coïncide avec l'affaïssement des moyennes, tant pour la France métropolitaine que pour le Bassin parisien. Le taux moyen annuel de variation de l'emploi est ainsi passé entre 1962-1975 et 1975-1990 de 1,09 % à 0,36 % par an pour le Bassin parisien (respectivement 0,74 % et 0,39 % par an pour la France métropolitaine). Dans le même temps celui de la population s'abaissait de 1,05 % à 0,48 %

---

<sup>1</sup> 9 classes pour une variance intra-classes de 22,5 %.



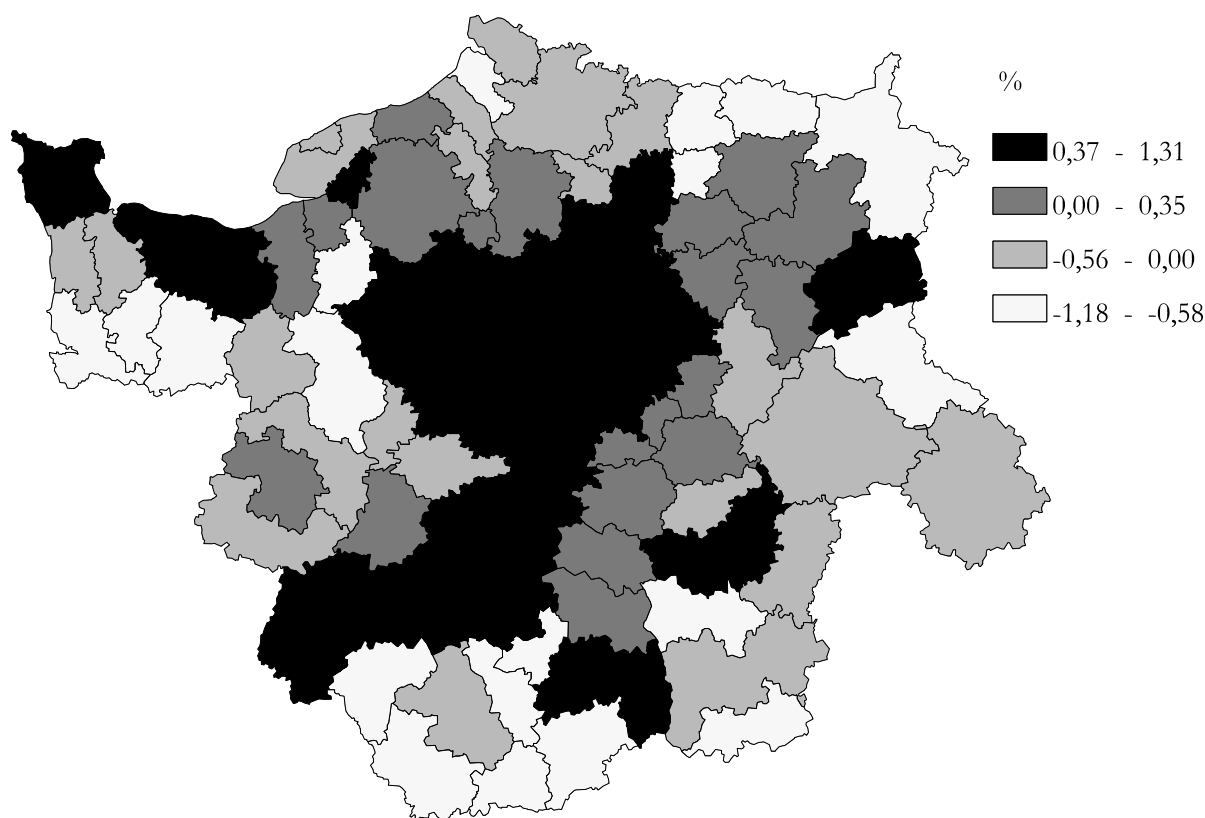
par an, contre une diminution comparable pour la France métropolitaine (de 0,96 à 0,49 % par an). Par conséquent, si le tassement de la dynamique est une évidence, on constate qu'il a été plus prononcé, s'agissant de l'activité, pour le Bassin parisien que pour l'espace national dans son ensemble. Le resserrement des écarts dynamiques, quant à lui, peut être appréhendé par le biais du niveau de dispersion relative des taux d'évolution entre chacune des périodes.

	Taux moyen annuel de variation de la population entre 1962 et 1975	Taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990	Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1962 et 1975	Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990
Minimum	-1.06	-0.79	-2.73	-1.18
Maximum	2.35	1.73	2.66	1.31
Moyenne	0.599	0.321	0.454	-0.05
Ecart-type	0.791	0.592	1.184	0.593
Maximum - moyenne / Ecart-type	2.21	2.38	1.86	2.29
Moyenne - minimum / écart-type	2.10	1.88	2.69	1.91
Amplitude	3.41	2.52	5.39	2.49

**Tableau 87 : Variation de l'amplitude et des écarts-types des taux moyens annuels de variation de l'emploi et de la population des zones d'emploi du Bassin parisien entre 1962-1975 et 1975-1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

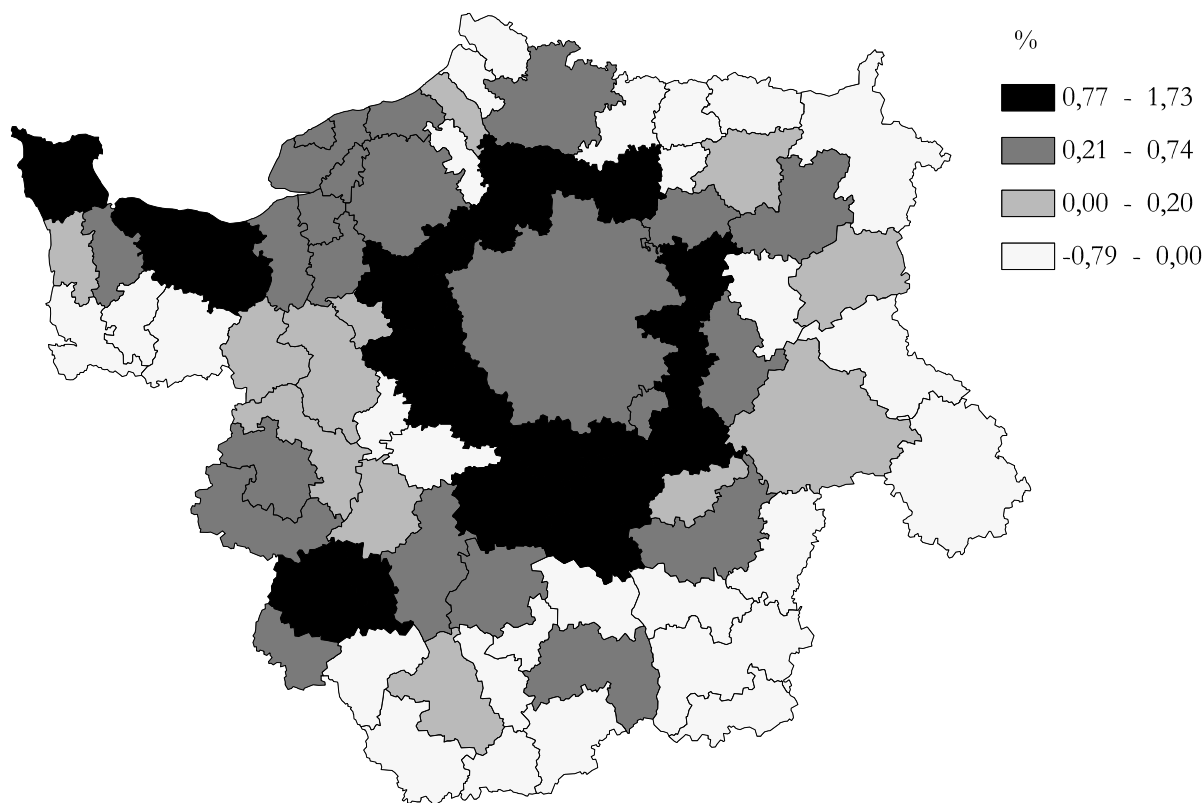
L'amplitude des taux de variation de l'emploi comme de la population s'est considérablement réduite, dans des proportions plus importantes dans le premier que dans le second cas. Ce fait s'accompagne d'une diminution importante du nombre d'écarts-types à la moyenne, diminution effective seulement pour les seules valeurs situées en dessous. Cela signifie que les dynamiques de déclin liées à l'exode rural et aux modernisations agricoles ont cessé de faire sentir leurs effets depuis le milieu des années 1970. Au contraire, le nombre d'écarts-types pour les valeurs supérieures à la moyenne s'est accru, ce qui indique que les disparités de la croissance démographique et économique entre les zones d'emploi les plus prospères et les autres se sont accrues. Il semble donc clair que la dynamique post-fordienne profite le plus aux espaces déjà les plus favorisés par les mécanismes de croissance.

Par ailleurs, le dispositif géographique de la dynamique a subi quelques évolutions notables.



**Carte 146 : Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien.** (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

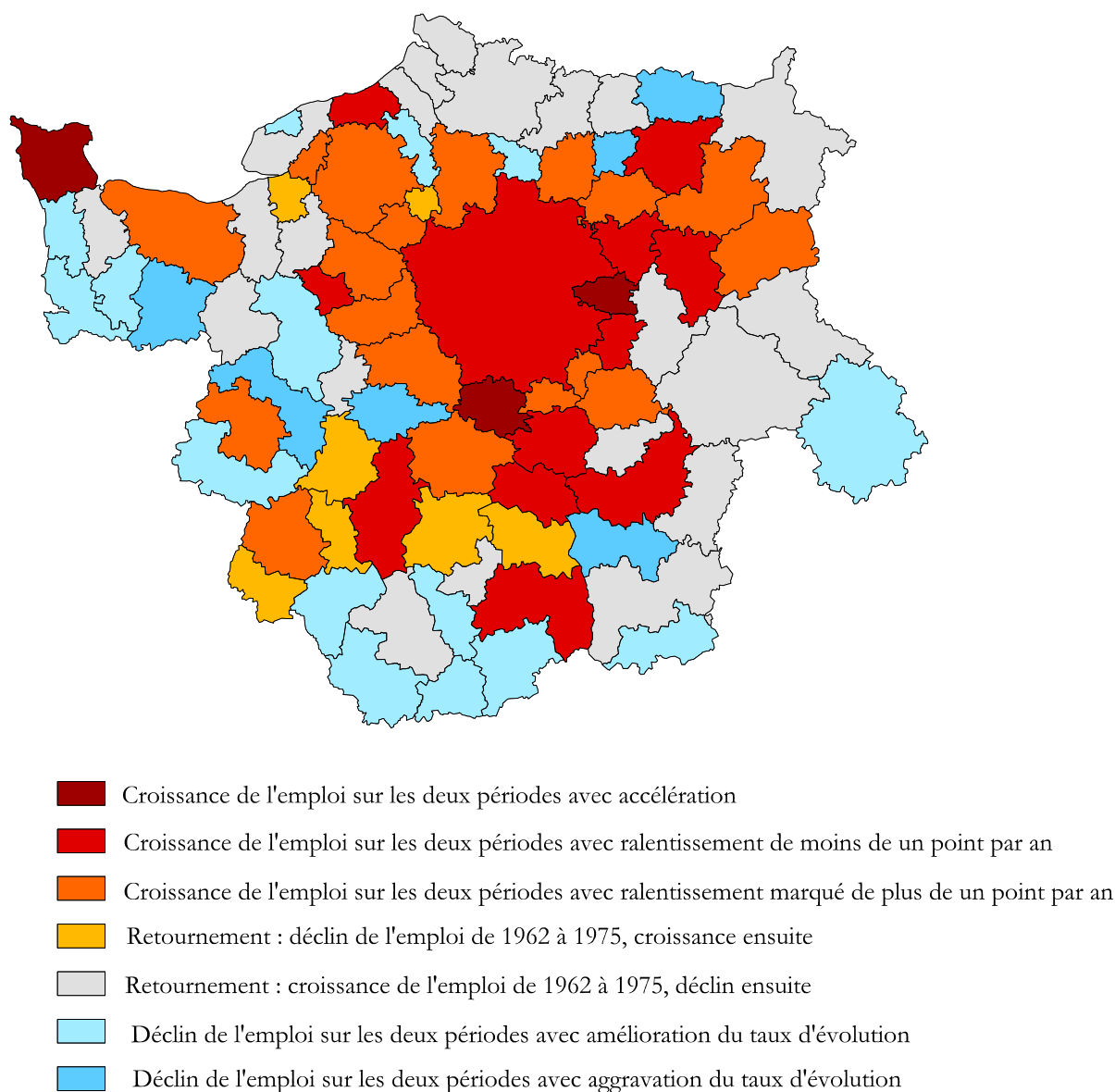
S'agissant de la dynamique de l'emploi, le premier constat est la disparition de la dissymétrie Nord-est / Sud-ouest remplacée par une organisation centre / périphérie déjà explicitée dans le deuxième partie. Ce résultat indique l'atténuation forte des pertes d'emplois dues à l'agriculture et l'entrée en récession des espaces industriels de l'arc nord-est. Le second constat porte sur les grandes villes du Bassin parisien. Le Mans, Rouen, Le Havre, Amiens, Reims, Troyes... ont vu leur croissance se tasser en relation avec la fin de la décentralisation industrielle, la crise de certaines industries traditionnelles et les premières conversions des activités fordiennes. Enfin, les franges franciliennes, et particulièrement celles de l'Ouest, confirment leur dynamisme tandis que la continuité ligérienne, déjà esquissée pendant les Trente Glorieuses, se renforce considérablement.



**Carte 147 : Taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien.** (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Une configuration géographique comparable se retrouve dans l'évolution des populations dont on connaît le fort niveau de corrélation avec celle de l'activité. Mais l'avantage de l'axe ligérien s'estompe ici dans ses parties les moins urbanisées, tandis que le déclin des périphéries apparaît plus marqué que pour l'emploi.

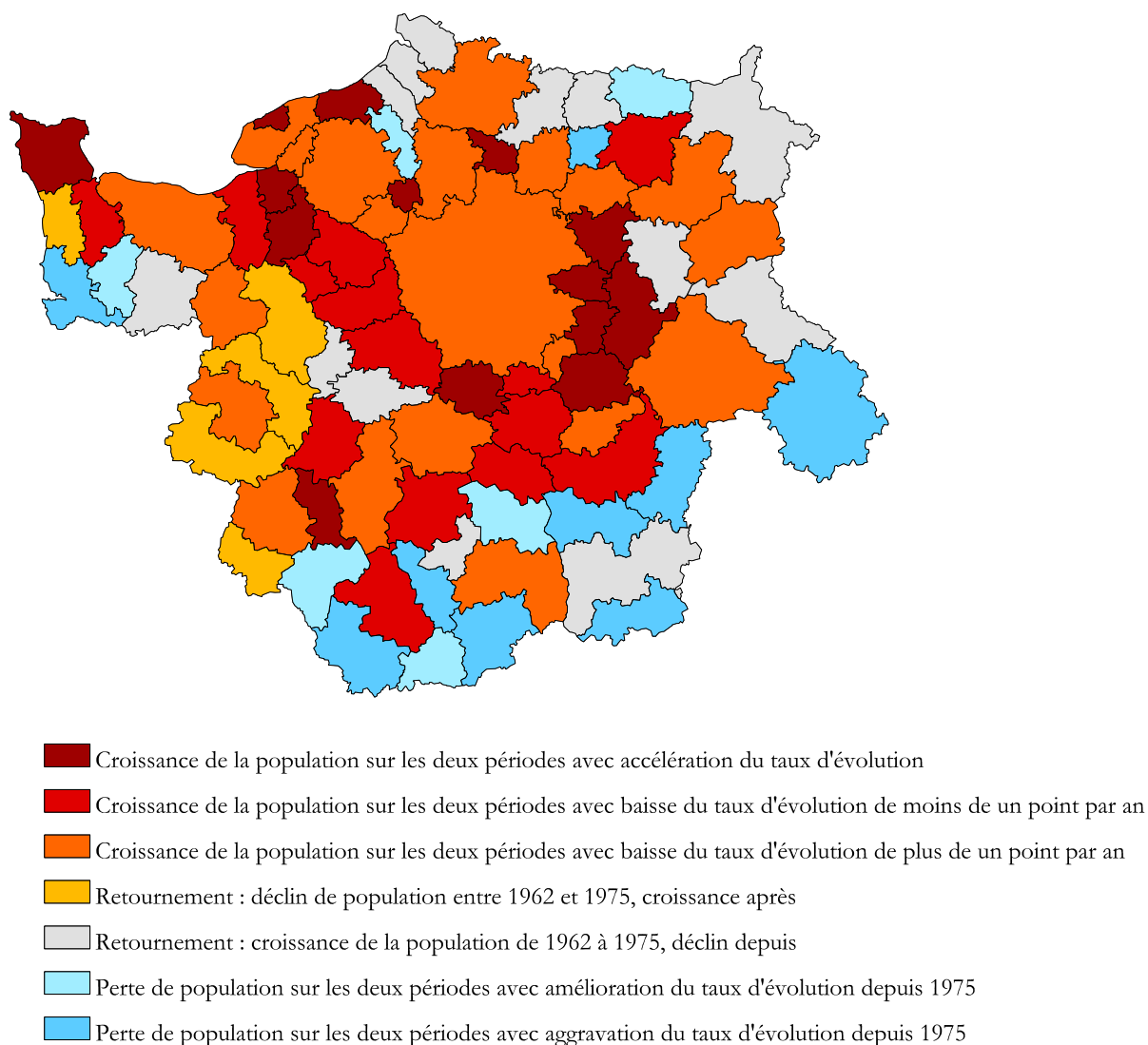
Cependant, malgré la comparabilité des cartes qu'offre la représentation cartographique selon la méthode des quantiles, les seuils de chacune des classes entre les deux périodes sont très largement différents en raison du tassement marqué de la dynamique. Si la hiérarchie des territoires demeure assez comparable entre les deux périodes, il faut tenir compte des inflexions plus ou moins fortes rencontrées ici ou là. Pour mettre en valeur ces inflexions, il est possible, à partir d'un diagramme cartésien (évolution 1962-1975 en abscisse, évolution 1975-1990 en ordonnée) d'opérer une typologie en fonction des modalités d'évolution des taux de variation de l'emploi et de la population (tassement plus ou moins marqué, retournement, accélération...). Pour chacune des deux variables sept classes ont pu être établies qui confirment et précisent les transformations spatiales soulignées ci-dessus.



**Carte 148 : Typologie des zones d'emploi en fonction des variations du taux d'évolution moyen annuel de l'emploi entre 1962-1975 et 1975-1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

S'agissant de l'emploi, les accélérations de croissance sont ainsi limitées. Elles concernent la zone de Cherbourg, touchées comme on l'a vu par les différents chantiers du nucléaire, et deux zones des franges franciliennes, Coulommiers et Pithiviers, où le desserrement de PME de la région – capitale a fait sentir ses effets. Les autres espaces en croissance, par contre, ont tous connu un tassement plus ou moins prononcé de leur dynamique. Celui-ci a été particulièrement modéré dans la métropole parisienne (moins de un point) et beaucoup plus accentué tant dans la plupart des franges (à l'exception de Château-Thierry ou Provins) que dans les grandes villes du Bassin parisien (Reims, Caen, Orléans, Tours, Le Mans, Rouen...), ce qui confirme le resserrement du dispositif géographique de croissance déjà signalé. Les zones d'emploi qui passent du positif au négatif appartiennent majoritairement aux vieilles régions industrialisées de l'arc Nord-est et se caractérisent par une forte tradition textile ou métallurgique. Celles dont l'évolution devient positive sont par contre presque toutes situées dans l'espace ligérien. Quant aux espaces en déclin des périphéries du Bassin parisien, ils améliorent presque tous leurs résultats, signe de l'achèvement lent des transformations agricoles, à l'exception de zones aux

difficultés particulières où se surimposent la modernisation du secteur primaire et la restructuration de certaines industries (Thiérache, Chaunois, Cosne-sur-Loire).

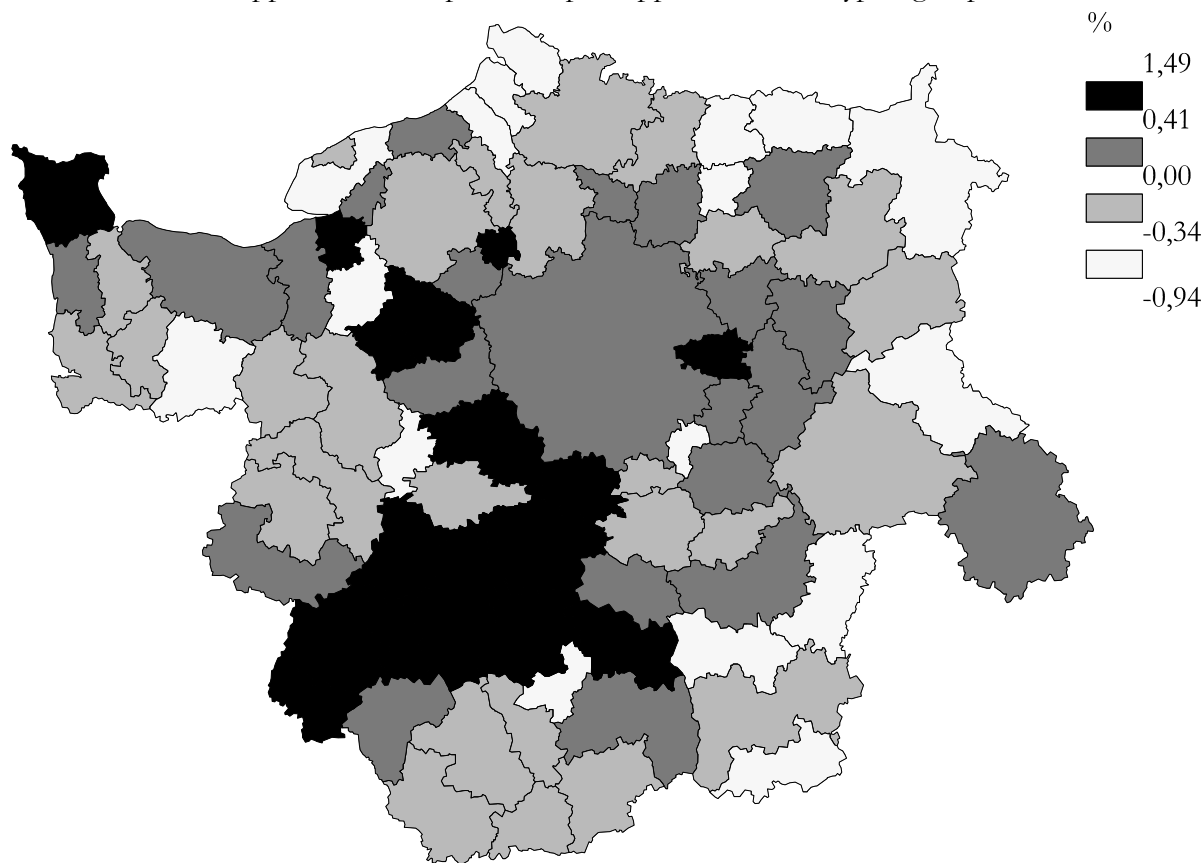


**Carte 149 : Typologie des zones d'emploi en fonction des variations du taux d'évolution moyen annuel de population entre 1962-1975 et 1975-1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Les changements rencontrés dans la dynamique démographique semblent en apparence plus importants. Tout d'abord, les zones d'emploi qui ont accéléré leur croissance sont plus nombreuses que dans le cas précédent. Dans l'Est de l'Ile-de-France, les franges, de Château-Thierry, à Sens semblent à leur tour touchées par le débordement de l'aire métropolitaine francilienne. Dans les espaces urbanisés de la Basse-Seine et de la vallée de la Loire, la dynamique périurbaine touche aussi quelques grandes villes qui dynamisent leurs périphéries comme Tours ou Rouen. Quant aux autres franges, en particulier à l'ouest de Paris, si elles ralentissent leur évolution, c'est dans des proportions assez faibles ce qui confirme, jusqu'en 1990, la poursuite d'un desserrement rapide de la région-capitale. Quant aux zones d'emploi des grandes villes – Paris compris –, si la variation de la population reste positive, c'est au prix d'une chute importante du taux d'évolution, due à plusieurs facteurs : la fin de l'exode rural, l'arrêt de l'immigration et la participation plus grande du solde naturel au mécanisme de la croissance urbaine. Les retournements positifs sont assez limités et concernent surtout des zones d'emploi de l'Ouest où l'exode rural a cessé. A contrario, les retournements négatifs sont, comme pour l'emploi, presque

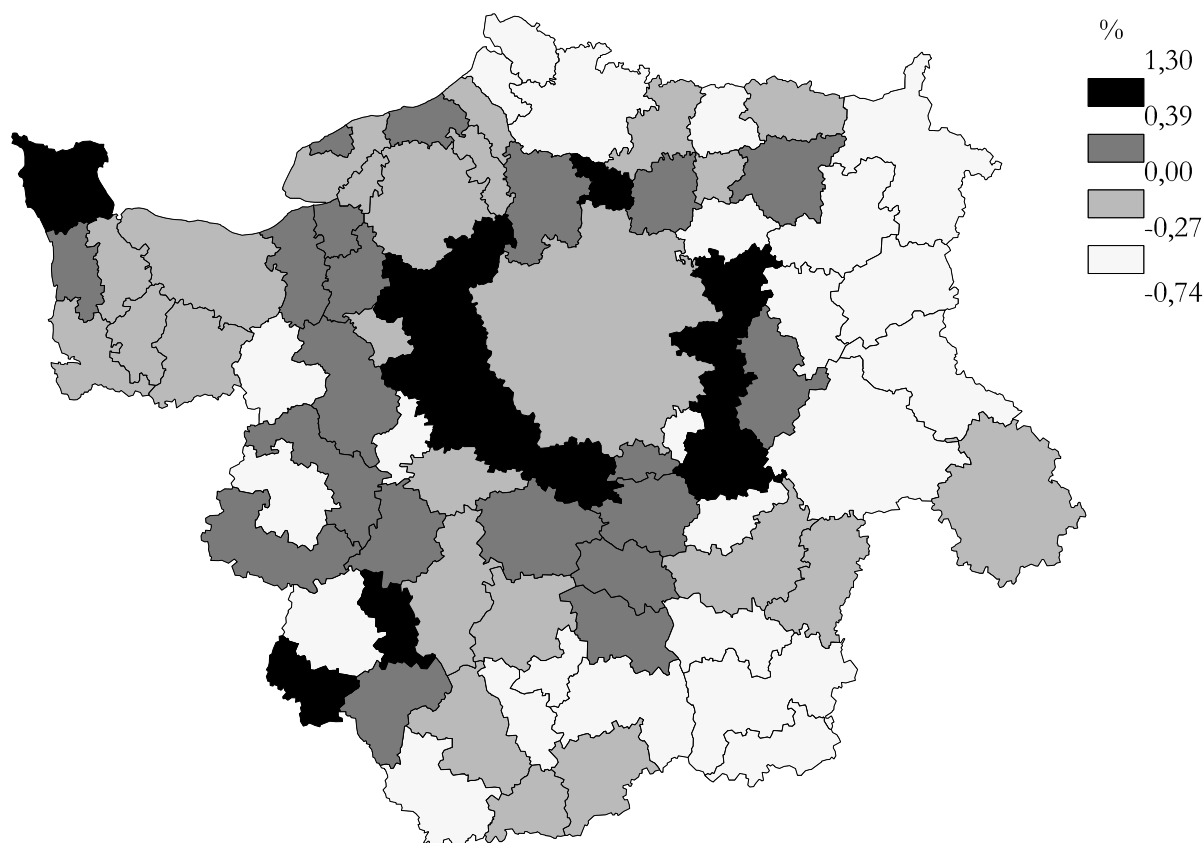
tous inscrits dans l'arc nord-est, signe d'une détérioration importante du solde migratoire. Les zones en déclin restent à peu près les mêmes d'une période sur l'autre mais l'aggravation est particulièrement marquée pour les espaces situés au sud du Bassin parisien, adossés à la diagonale du vide.

En fait si la dynamique spatiale de la crise présente bien des différences, comparée à celle de la croissance, de nombreux indices confirment l'existence d'une grande continuité dans les transformations géographiques enregistrées. La régression linéaire des taux de variation de 1975 à 1990 par ceux enregistrés de 1962 à 1975, tant pour la population que pour l'emploi, suffit tout d'abord à le prouver. C'est pour la population que le coefficient de corrélation atteint le niveau le plus élevé (coefficient de détermination de 51,6%), tandis qu'il s'établit pour l'emploi largement en dessous (coefficient de détermination de 38%). La cartographie des résidus de la régression est assez révélatrice et apporte des compléments par rapport aux deux typologies précédentes.



**Carte 150 :** Résidus de la régression taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 / taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1962 et 1975. (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Ce sont les zones d'emploi de l'Ouest des franges franciliennes ainsi que celles de l'axe ligérien qui ont l'évolution la plus atypique. La résistance de l'activité y est telle qu'elle contredit la tendance générale au tassement de la dynamique économique. La meilleure résistance des industries tayloriennes, l'absence d'industries traditionnelles, la poursuite du desserrement francilien ainsi que le développement d'activités spécifiques comme le nucléaire à Gien ou Aubigny concourent à une meilleure résistance face à la crise. Au contraire c'est bien dans les marges de l'arc nord-est et aux confins de la Normandie que se trouvent les inflexions de tendances les plus préoccupantes.



**Carte 151 : Résidus de la régression taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 / taux moyen annuel de variation de la population entre 1962 et 1975.** (Discrétisation : moyennes emboîtées) (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Pour les évolutions démographiques, ce sont presque exclusivement les franges qui connaissent l'évolution la plus favorable, signe que l'extension de l'aire métropolitaine centrale a été particulièrement vive depuis 1975. La valeur positive des résidus de la régression s'y explique par le niveau très élevé du solde migratoire qui ne s'affaîssera qu'après 1990. A l'opposé, les régions en crise du Nord de la Picardie au Berry en passant par la Champagne, qui ont été les plus touchées par la reconversion des industries traditionnelles, connaissent la mutation la plus défavorable entre les deux périodes, le mouvement migratoire étant le plus souvent devenu très négatif.

Ensuite, la relative continuité de la dynamique spatiale peut être confirmée par les différents types d'interaction entre la variation de l'emploi et les modes d'évolution de la population résidente et de la population active, comme nous l'avons déjà examiné pour la période 1962 – 1975. Les mêmes corrélations entre variation de l'emploi et variation de la population active par effet de structure et arrivée d'actifs apparaissent, de même qu'entre cette dernière variable et l'évolution de la population active par solde migratoire. On constate seulement une détérioration<sup>1</sup> du lien statistique entre les taux de variation, indice que la dynamique et les interactions qu'elle révèle, sont devenues plus complexes et moins linéaires dans leur déroulement que par le passé.

<sup>1</sup> Voir tableau 85 p. 623.

	Taux moyen annuel de variation de la population	Taux moyen annuel de variation de l'emploi	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage	Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs
Taux moyen annuel de variation de la population	1	0.83	0.58	0.61	0.74	0.31	0.36	0.98
Taux moyen annuel de variation de l'emploi	<b>0.83</b>	1	0.54	0.65	0.55	0.5	0.2	0.84
Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	0.58	0.54	1	0.44	-0.08	0.12	0.47	0.51
Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	0.61	<b>0.65</b>	0.44	1	0.35	0.17	0.11	0.62
Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	<b>0.74</b>	0.55	-0.08	0.35	1	0.31	0.09	0.77
Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	0.31	0.5	0.12	0.17	0.31	1	0.38	0.25
Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage	0.36	0.2	0.47	0.11	0.09	0.38	1	0.17
Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs	<b>0.98</b>	<b>0.84</b>	0.51	0.62	<b>0.77</b>	0.25	0.17	1

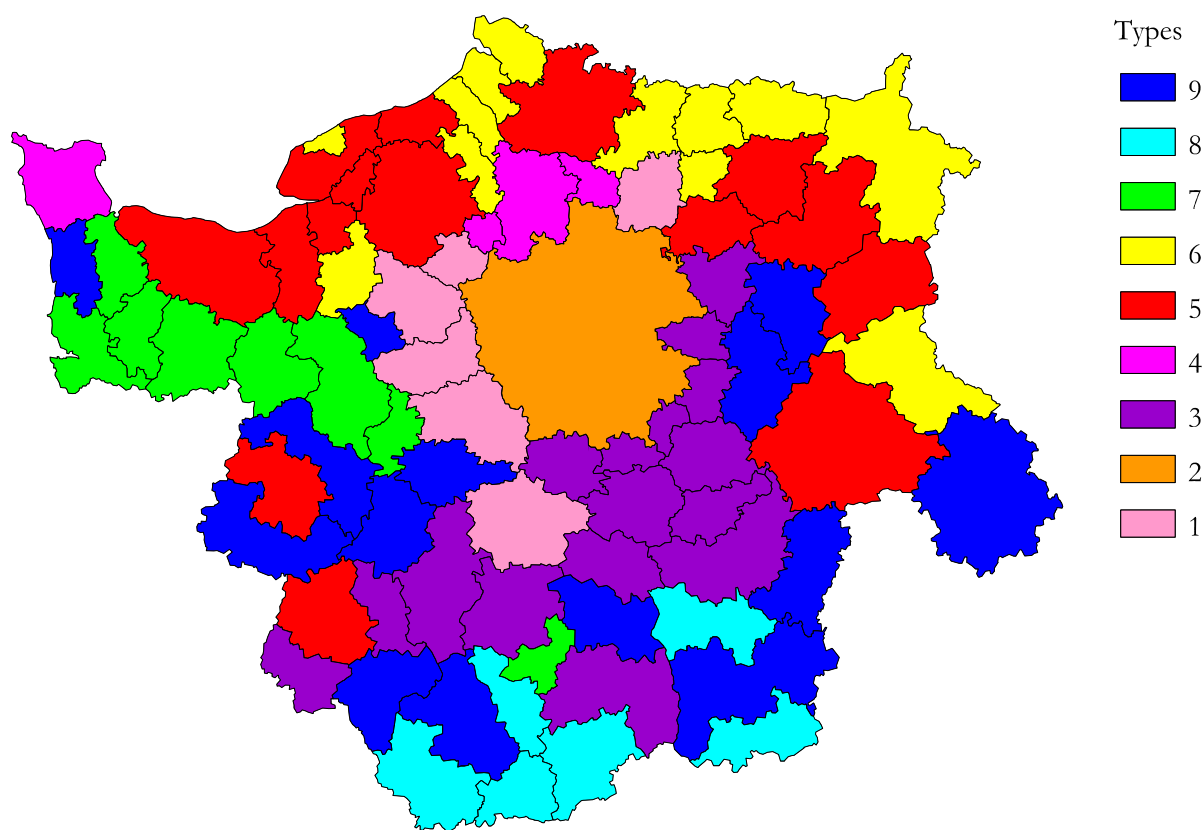
**Tableau 88 : Coefficients de corrélation entre l'évolution de l'emploi et les différentes modalités de variation de la population et de la population active de 1975 à 1990<sup>1</sup>. (Source INSEE – RGP – SAPHIR.)**

Combinées dans une classification ascendante hiérarchique sur la période, ces variables permettent de dégager une typologie<sup>2</sup> dont les classes mettent certes en valeur des combinaisons dynamiques particulières par rapport à celles qui ont été dégagées pour la période des Trente Glorieuses, mais où les découpages géographiques obtenus sont souvent très proches de ceux établis précédemment (voir cartes 152 et 145).

<sup>1</sup> En gras les coefficients de corrélation supérieurs à 0,65.

<sup>2</sup> 9 classes pour une variance intra-classes de 27,7 %





**Carte 152 : Classification ascendante hiérarchique combinant la variation de l'emploi entre 1975 et 1990 aux différents modes d'évolution de la population totale et de la population active. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).**

Type	Description	Taux moyen annuel de variation de l'emploi	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel	Taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire	Taux moyen annuel de variation de la population due à l'arrivée d'immigrés	Taux moyen annuel de variation de la population active due à l'effet de la structure par âge et à l'arrivée d'actifs extérieurs	Taux moyen annuel de variation de la population active due à la variation du taux d'activité	Taux moyen annuel de variation de la population active due au chômage
1	Profil le plus dynamique avec forts niveaux de création d'emplois, accroissement de la population active par apport extérieur et par effet de la structure par âge, dynamique naturelle très soutenue.	<b>0.93%</b>	<b>0.77%</b>	0.75%	<b>0.35%</b>	<b>0.91%</b>	0.47%	0.61%
2	Paris : croissance économique et dynamisme naturel forts, apport migratoire étranger élevé, faible progression du chômage mais bilan migratoire très négatif	0.55%	<b>0.72%</b>	<b>-0.51%</b>	<b>0.64%</b>	0.17%	0.22%	<b>0.37%</b>
3	Profil à forte dynamique migratoire permettant l'accroissement de la population active mais avec une croissance de l'emploi moins soutenue	<b>0.33%</b>	0.14%	<b>0.74%</b>	0.23%	<b>0.22%</b>	0.48%	0.58%
4	Profil dynamique avec forte augmentation de la population active par amélioration du taux d'activité, apport extérieur et effet de la structure par âge mais avec tension sur le marché du travail s'accompagnant d'une progression importante du chômage.	0.44%	0.50%	<b>0.66%</b>	0.13%	<b>0.37%</b>	<b>0.73%</b>	<b>0.71%</b>
5	Profil au dynamisme modéré : accroissement naturel important mais avec bilan migratoire négatif, forte progression du chômage et progression modeste de l'emploi	0.20%	<b>0.58%</b>	<b>-0.17%</b>	0.18%	-0.27%	0.50%	<b>0.65%</b>
6	Profil déclinant : chute importante de l'emploi accompagnée d'un solde migratoire très négatif et d'une forte progression de la population active au chômage	<b>-0.66%</b>	0.32%	<b>-0.42%</b>	0.08%	<b>-0.86%</b>	0.31%	<b>0.66%</b>
7	Profil déclinant : chute importante de l'emploi qui s'accompagne d'un ajustement par solde migratoire négatif et d'une diminution du taux d'activité tandis que le chômage progresse peu.	<b>-0.59%</b>	0.24%	<b>-0.29%</b>	0.09%	-0.51%	<b>-0.01%</b>	<b>0.43%</b>
8	Profil très déclinant : très forte dégradation de l'emploi sans répercussion notable sur le bilan migratoire ou le chômage en raison du vieillissement de la structure par âge mais avec bilan naturel très négatif.	<b>-0.93%</b>	<b>-0.57%</b>	0.04%	0.08%	-1.14%	0.40%	0.46%
9	Profil déclinant présentant les mêmes caractéristiques que le type 8 mais avec une situation moins dégradée pour l'évolution de l'emploi et le bilan naturel.	-0.15%	<b>-0.02%</b>	0.05%	0.13%	-0.54%	0.43%	<b>0.49%</b>
	Moyenne des zones du Bassin parisien	-0.05%	0.25%	0.12%	0.17%	-0.27%	0.41%	0.57%
	France	0.39%	0.41%	0.00%	0.32%	-0.09%	0.49%	0.58%

**Tableau 89 : Tableau explicitant le contenu et la spécificité de chaque type de la classification précédente<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> En gras les variables les plus caractéristiques de la spécificité de chaque classe.

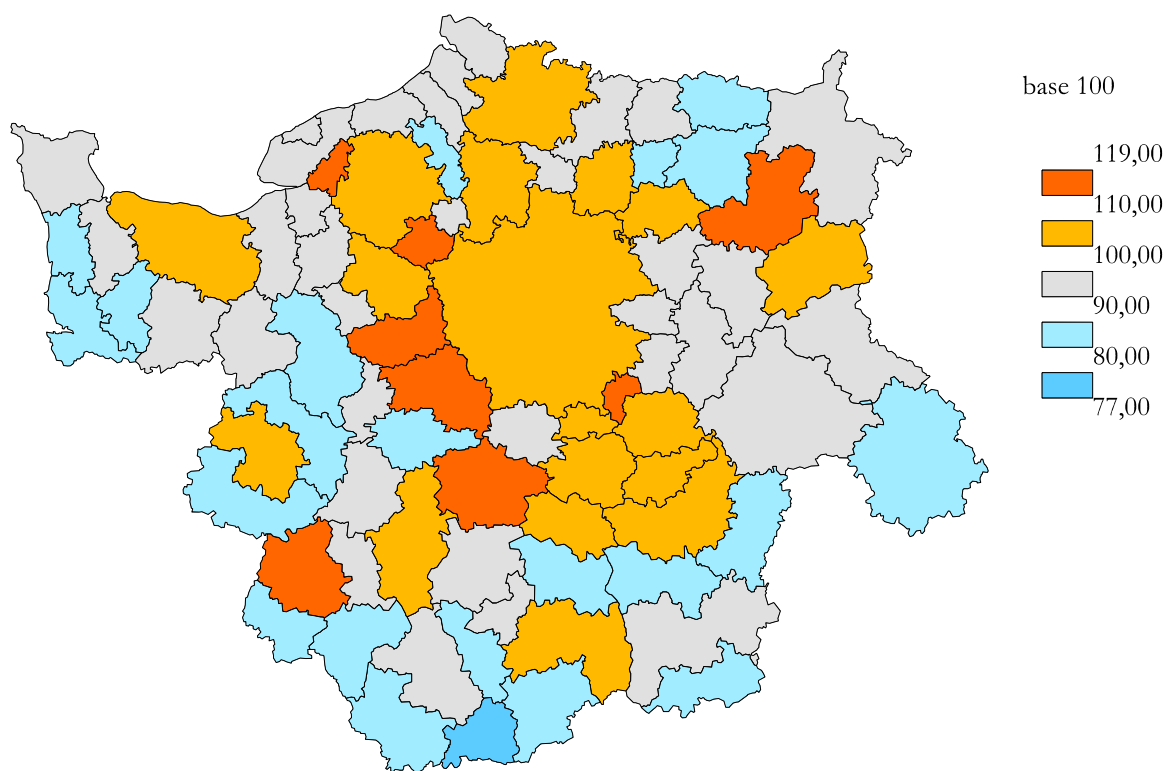
Les différences de profil dynamique sont en effet assez peu nombreuses d'une période à l'autre, en tout cas du point de vue de la composition territoriale des classes issues de l'analyse multivariée, car la combinaison des variables présente par contre quelques originalités. Parmi ces différences, signalons tout d'abord la spécificité francilienne : alors que dans la période précédente, la capitale pouvait être associée à de nombreuses zones d'emploi des franges et à un certain nombre de grandes villes du Bassin parisien, la médiocrité du bilan migratoire et la faible progression du chômage – signe d'une progression encore élevée de l'activité, malgré la crise – en font un espace à la trajectoire originale. Ensuite, on remarque que certaines villes comme Reims, Tours, Châlons qui faisaient partie des espaces les plus dynamiques entre 1962 et 1975 – au même titre que Paris et les franges franciliennes – ont désormais rétrogradé et se sont agrégées à un groupe qui comprend la quasi-totalité des agglomérations de plus de 100000 habitants du Bassin parisien (type 5 dans les deux cas). La dynamique s'y est en quelque sorte inversée avec progression modérée de l'emploi, perte de population par solde migratoire et croissance non négligeable de la population active au chômage. Enfin, les types 1 et 4 de la carte 145 – territoires d'industries traditionnelles faiblement concernés par la décentralisation des activités "fordiennes" – qui se caractérisaient par des croissances modérées de l'emploi, un solde migratoire négatif et une progression du taux d'activité pour le type 4 – zones d'industrie métallurgique – ont largement disparu. Ils ont cédé la place au type 6 de la classification 1975-1990 dans lequel les pertes d'emplois sont devenues très importantes – expliquant le maintien d'un solde migratoire assez nettement négatif – mais où la progression de la population active au chômage est paradoxalement élevée au regard de la fuite d'actifs enregistrée.

Mais ce sont bien les continuités géographiques entre les deux cartes qui sont les plus frappantes. Les franges franciliennes du Nord et de l'Ouest ainsi qu'Orléans (type 1) demeurent les espaces les plus dynamiques avec des indicateurs positifs dans tous les domaines (emploi, solde migratoire, bilan naturel...), et ce malgré une progression assez importante du chômage dont l'évolution est toutefois très relative rapportée à celle de l'emploi et de la population active. La croissance est ici cumulative et s'inscrit dans la durée. Parmi ces espaces péri-franciliens, ceux du Nord-ouest (type 4) – auxquels s'ajoute la zone d'emploi de Cherbourg qui connaît une importante bifurcation en relation avec les chantiers du nucléaire – se sont néanmoins dissociés du groupe en raison d'une augmentation plus modeste de l'emploi, d'une progression plus sensible du chômage et surtout d'une amélioration poursuivie du taux d'activité. Au sud du Bassin parisien, le type 3 a également conservé la même extension géographique. Composé essentiellement de zones d'emploi ligériennes et icaunaises il reste un espace relativement dynamique de par les créations d'activité, plus nombreuses qu'ailleurs, avec une attractivité migratoire soutenue qui à la fois compense une structure par âge insuffisamment rajeunie et signale des phénomènes localisés d'implantation de retraités (retours "au pays" ou installation définitive de résidents secondaires). Les types 2, 6 et 7 de la carte 145 forment désormais les types 7, 8 et 9 de la classification pour 1975 – 1990. Le déclin de l'emploi tout comme le déclin démographique y restent très prononcés. Les territoires de l'Ouest qui formaient l'essentiel du type 6 (chute de l'emploi, solde migratoire négatif et dégradation du taux d'activité) sont désormais au sein du type 7 concentrés sur la seule Basse-Normandie et conservent les mêmes caractéristiques dynamiques qu'auparavant. Le type 7 de la carte 145 (1962-1975) que l'on retrouvait essentiellement aux marges méridionales du Bassin parisien – espace le plus déclinant et le plus vieillissant – garde au sein du type 8 un profil comparable mais avec un solde naturel négatif – qui indique un vieillissement aggravé – et un bilan migratoire redevenu positif – retours de retraités. La seule nouveauté est, avec l'émergence du type 9 – qui regroupe des zones d'emploi des types 2 et 6 mais aussi du type 1 de la carte 145 –, l'apparition d'un espace en déclin intermédiaire où pertes d'emploi et déclin naturel sont plus modérés. Il est dispersé dans toute la partie sud du Bassin parisien avec un emploi qui résiste grâce à des dynamiques ponctuelles, d'origine industrielle (Sarthe, Coutances) ou tertiaire (zones d'emploi accueillant des préfectures). Enfin, le type 5 de la carte 145 – grandes villes et villes moyennes du Nord-ouest du Bassin parisien – où la croissance assez soutenue de l'emploi entre 1962 et 1975 accompagnait un bilan

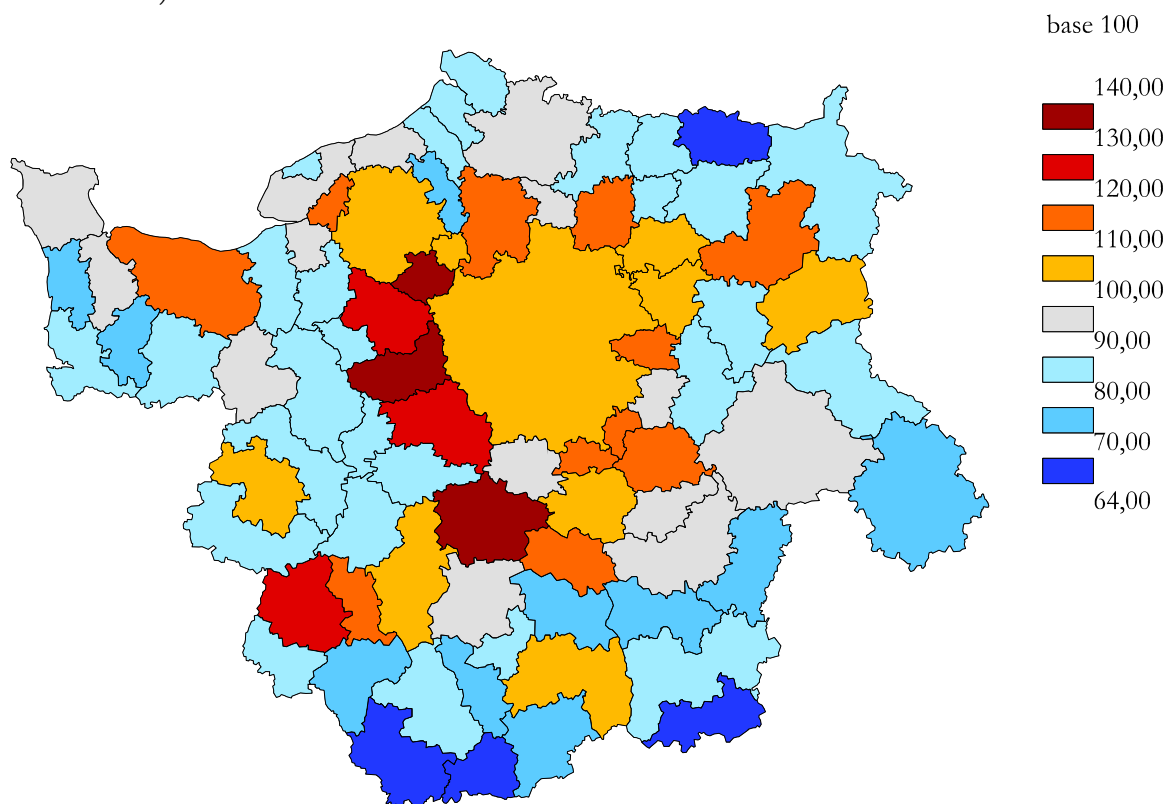
naturel élevé et indiquait un développement soutenu de l'activité – en relation avec la décentralisation industrielle – s'est étendu vers l'est (type 5 de la carte 152) en captant les principales zones d'emploi urbaines de l'Aisne et de la Champagne-Ardenne (Laon, Reims, Châlons et Troyes). La dynamique de l'emploi y a été divisée par 7 tandis que le bilan migratoire est devenu négatif, en contrepoint d'une progression sensible de la population au chômage.

Ainsi peut-on dire qu'il existe une réelle continuité géographique entre la dynamique spatiale de la croissance dite fordienne et celle de la crise qui a vu s'ajouter aux pertes du secteur agricole celles de l'industrie – adaptation des industries tayloriennes et déclin des industries traditionnelles. Les franges péri-franciliennes restent dans la durée les espaces les plus dynamiques tandis que les périphéries éloignées du Sud et de l'Ouest – et de plus en plus du Nord du Bassin parisien – sont demeurées les territoires les plus déclinants. Les seuls changements significatifs sont l'exclusion progressive de la plupart des grandes villes du domaine le plus dynamique, l'apparition d'un arc Nord-est où l'évolution du chômage est une variable-clé de la transformation des territoires et l'isolement d'une région-capitale aux mutations paradoxales puisive sur le plan migratoire et toujours attractive sur le plan économique.

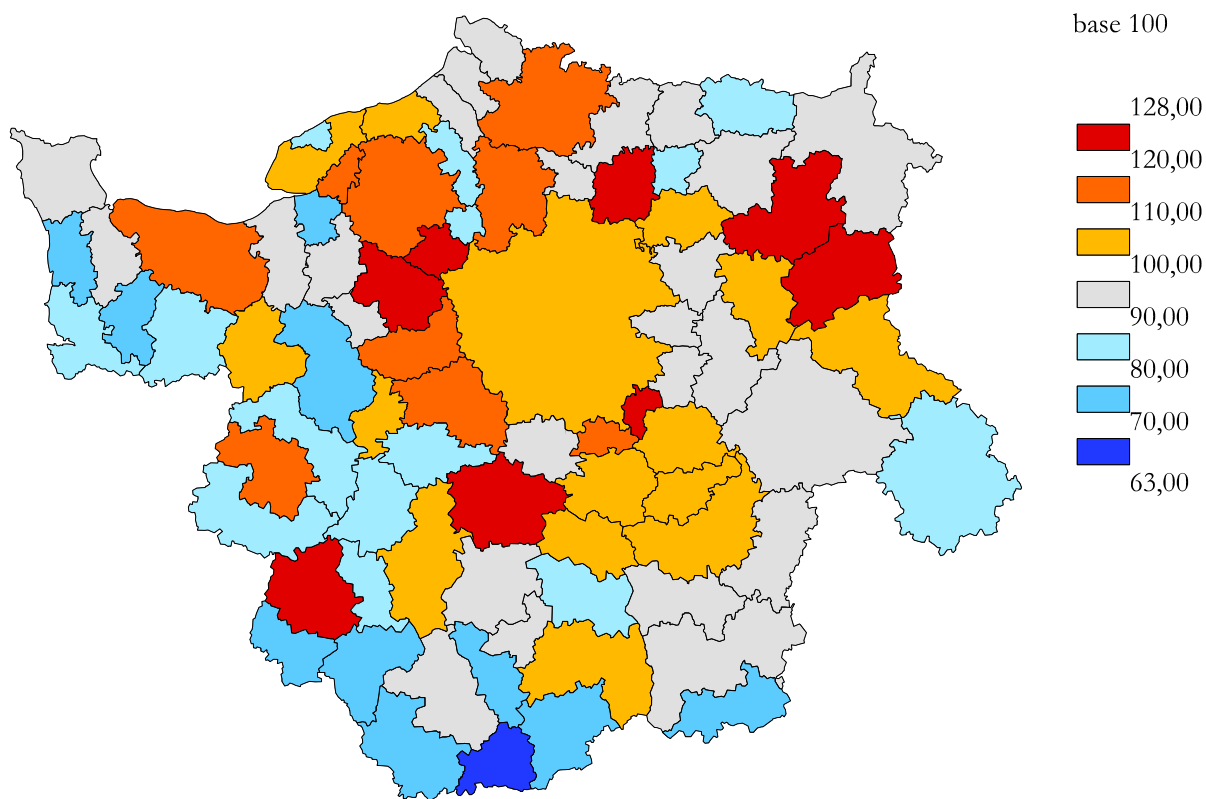
Cette continuité géographique entre fordisme et post-fordisme peut également être confirmée par deux indicateurs relativement simples : l'expression du poids de la population et de l'emploi de chaque zone dans l'ensemble national en 1975 et 1990, rapporté à une base 100 étalonnée sur 1962. On constate dans les deux cas que les espaces dont le poids démographique et économique s'accroît ou diminue entre 1962 et 1975 connaissent une poursuite de cette tendance entre 1975 et 1990 (cartes 153 à 156). Pour la population, ce sont les franges occidentales de l'Ile-de-France, de Vernon à Chartres, ainsi que les grandes villes de l'espace ligérien – Orléans et Tours – qui sont les grands bénéficiaires de la dynamique. Au contraire, le Sud du Bassin parisien de l'Indre au Plateau de Langres, ainsi que le Nord de la Picardie, les Ardennes et les campagnes de l'Ouest déclinent durablement, ce qui souligne, sans surprise, la fragilité des espaces à dominante rurale. Pour l'emploi, la configuration spatiale est comparable avec des écarts encore plus marqués entre zones d'emploi dynamiques et zones en déclin. Parmi les territoires qui se sont le plus renforcés en trente ans, on ajoutera à ceux déjà cités le Nord de la Champagne autour de Reims et Châlons, ainsi que la zone d'emploi de Compiègne dont le poids dans l'emploi national s'est renforcé de 40 %.



**Carte 153 :** Poids démographique en 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien dans le total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

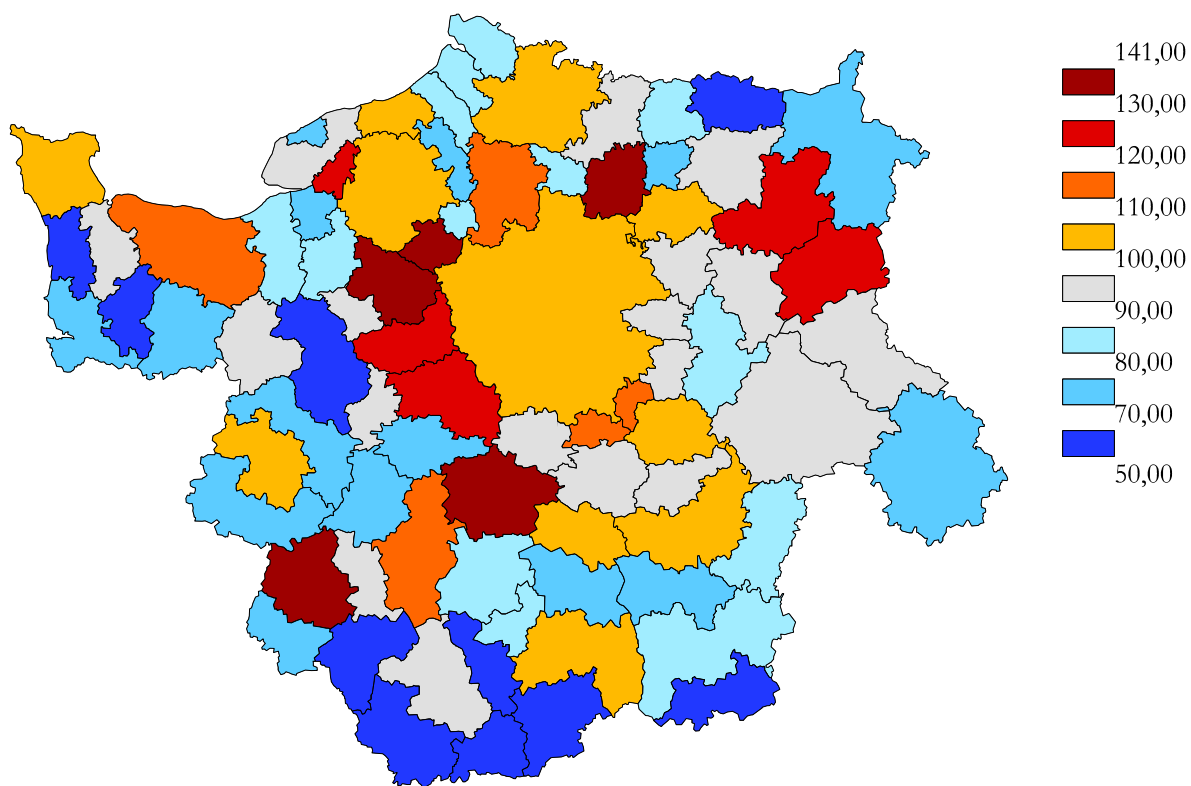


**Carte 154 :** Poids démographique en 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien dans le total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



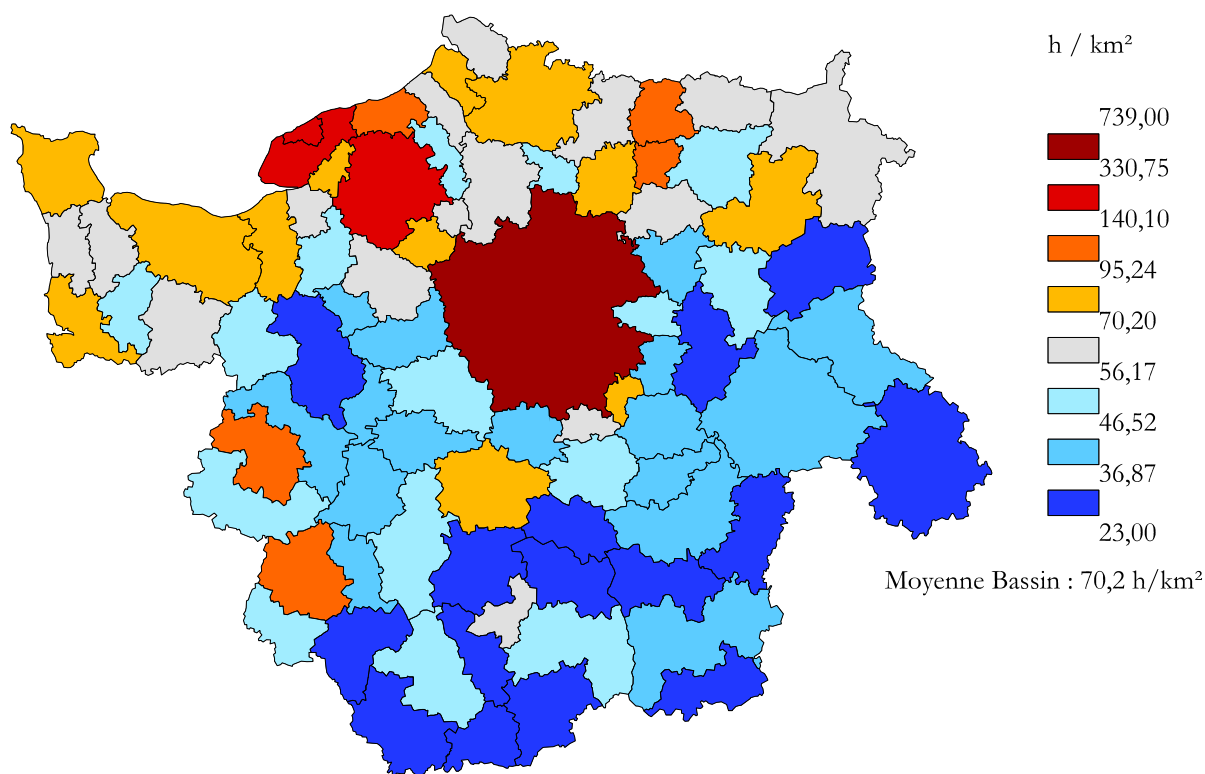
**Carte 155 :** Poids en 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien dans l'emploi total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

emp9010062

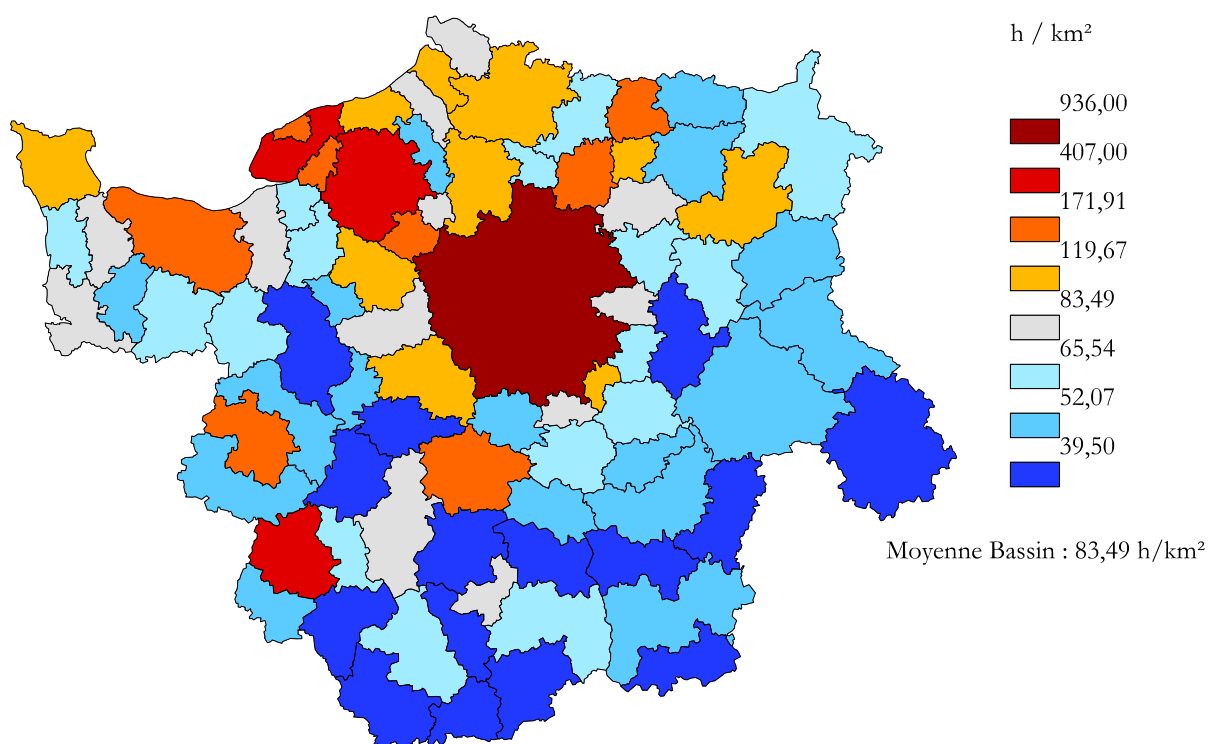


**Carte 156 :** Poids en 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien dans l'emploi total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

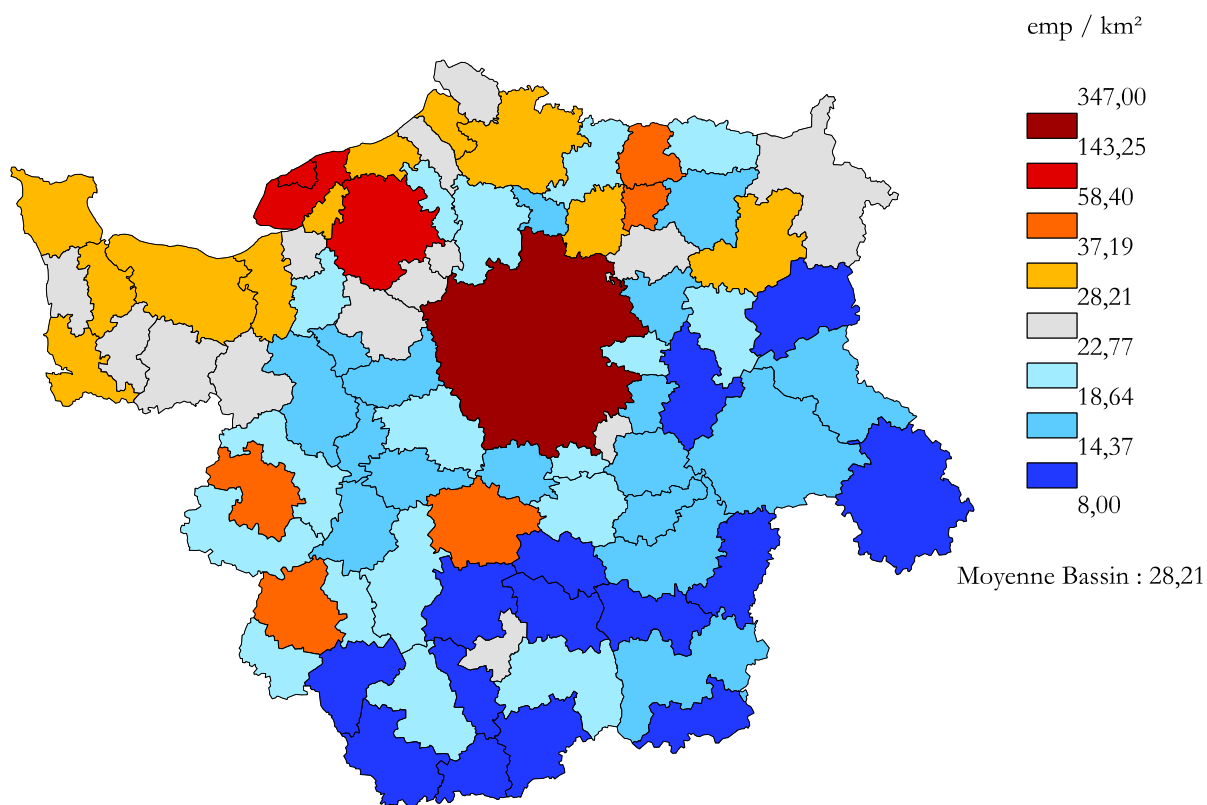
Mais malgré cette continuité dynamique qui a considérablement renforcé certains espaces du Bassin parisien, la structure spatiale ne semble pas avoir été fondamentalement bouleversée depuis trente ou quarante ans. Pour l'apprécier, il suffit de comparer les cartes de densité de population et d'emploi de 1962 et 1990, réalisées sur la base de la méthode des moyennes emboîtées qui permet d'exprimer les éventuels écarts à la moyenne des séries représentées (cartes 157 à 160). Le contraste Nord-est / Sud-ouest entre d'une part des densités assez élevées et d'autre part un Bassin parisien du vide, contraste très marqué au début des années 1960, se maintient dans ses grandes lignes. De même, les axes essentiels que sont la vallée de la Basse-Seine et celle de l'Oise conservent la même importance en 1990 qu'en 1975 et se renforcent dans leur partie limitrophe de l'Île-de-France. Quelques mutations peuvent toutefois être constatées : les franges de Beauvais à Chartres acquièrent une densité de plus en plus importante, tant pour l'emploi que pour la population, résultat de la continuité dynamique sur la longue durée ; l'axe ligérien se renforce, même si son marquage n'est vraiment apparent que pour l'ensemble Orléans-Blois-Tours ; certaines zones de dédensification s'étendent – campagnes entre Loire et Normandie, marges de l'espace picard et champenois... Ces éléments indiquent que si la concentration de la population et de l'emploi se poursuit, c'est au profit des principaux fleurons de l'armature urbaine du Bassin parisien et d'une aire métropolitaine centrale qui tend à s'élargir au détriment des espaces interstitiels dont la vocation agricole ou les industries traditionnelles constituent de sérieux handicaps.



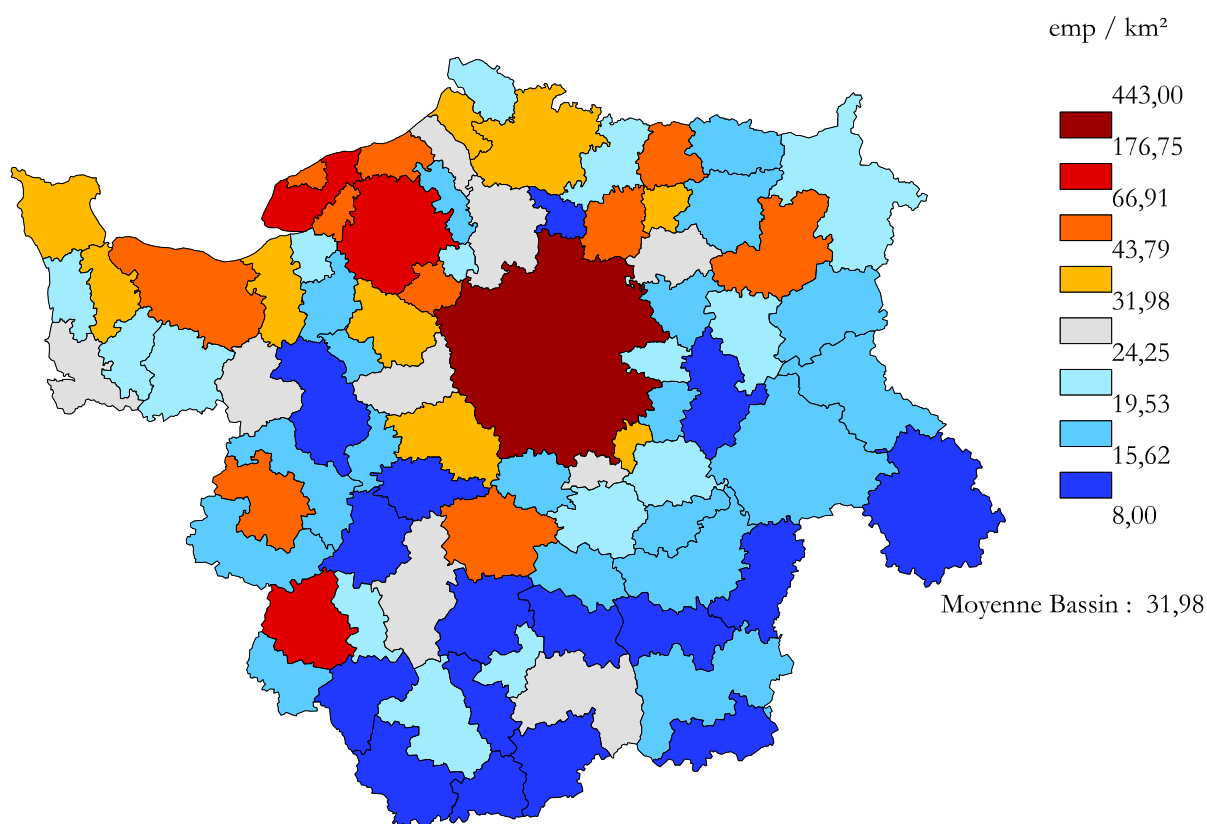
**Carte 157 : Densité de population des zones d'emploi du Bassin parisien en 1962.**  
(Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 158 : Densité de population des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990.**  
(Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 159 : Densité d'emploi des zones d'emploi du Bassin parisien en 1962.**  
 (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 160 : Densité d'emploi des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990.**  
 (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



Il existe donc une grande continuité géographique dans les dynamiques spatiales enregistrées de 1962 à 1975 et de 1975 à 1990 malgré des différences tangibles telles que l'effacement progressif des grandes villes autres que Paris et le resserrement de la croissance sur l'aire métropolitaine francilienne élargie à ses franges. Ce faisant, la structure spatiale du Bassin parisien n'a que marginalement évolué, le clivage Nord-ouest / Sud-est conservant toute sa pertinence.

## **Section 2. Renforcement de l'organisation spatiale en quadrants ?**

Tant l'examen des structures spatiales du Bassin parisien que celui des dynamiques liées aux mutations du système productif ont révélé l'importance des dissymétries internes qui, au même titre que les logiques de gradient, interviennent fortement dans l'organisation de cet espace. La dissymétrie entre le Nord-est et le Sud-ouest de l'aire d'influence de la capitale, de part et d'autre de la vallée de la Seine, est ainsi apparue comme un des aspects fondamentaux de ce qu'un certain nombre de géographes considèrent comme une organisation en quadrants, elle-même liée aux axes principaux qui partent de la capitale et aux complémentarités socio-économiques ou fonctionnelles existant entre les banlieues parisiennes et les espaces qui les jouxtent dans le reste du Bassin parisien. Cette représentation est cependant suffisamment ambiguë dans ses formulations pour justifier un examen plus attentif, notamment pour savoir si elle s'est ou non renforcée au cours des quinze ou vingt dernières années.

### **1) L'organisation en quadrants : de quoi parle-t-on ?**

L'importance des quadrants dans l'organisation des territoires apparaît dans la lignée de deux concepts fondamentaux en géographie dont Roger Brunet a contribué à formaliser le contenu dans ses travaux. Le premier appartient à la catégorie des lois fondamentales de la géographie et se mesure à travers le pouvoir organisateur d'une direction de l'espace. Le second est en partie une résultante du premier que l'on désigne sous l'appellation de champ géographique.

Par pouvoir organisateur d'une direction de l'espace on entend généralement la propension d'un secteur cardinal à attirer ou à repousser les hommes et les activités en relation avec son « intérêt technique ou idéal, ses coûts et ses nuisances »<sup>1</sup>. Roger Brunet rappelle que de nombreuses dissymétries qui lui sont dues sont attachées à la dynamique des systèmes urbains, eux-mêmes à l'origine de nombreux flux, et illustre justement ce pouvoir organisateur par l'exemple du Bassin parisien et de Paris en affirmant que : « les villes induisent ainsi nombre de dissymétries. Il y a un "bon" côté, au flux de la bourgeoisie parisienne : elle a peuplé les campagnes normandes de "résidences secondaires" et de "châteaux" bien avant d'aller vers l'est, elle a fait Deauville comme les Anglais ont fait Le Touquet mais à l'envers, et c'est dans les banlieues successives du sud-ouest de l'agglomération de Paris que se logent les cadres, les ingénieurs et les nouveaux ateliers "high-tech". [...] Il est de bons et de mauvais azimuts »<sup>2</sup>.

Le champ géographique découle en partie de ce pouvoir organisateur d'une direction de l'espace mais peut aussi procéder d'autres mécanismes. Il désigne en fait « des espaces fluides, orientés, au sens de champ de forces. [...] Il est à la fois l'expression d'un phénomène dans sa variation et le lieu d'action de ce phénomène, lequel est lui-même à prendre dans sa complexité, et non dans la simple extension d'une variable isolée qui le résumerait »<sup>3</sup>. Roger Brunet illustre ce concept à partir de l'exemple de la Champagne en rappelant que cette région se situe à l'intersection de plusieurs champs qui signent son originalité et sa spécificité : celui du

---

<sup>1</sup> Roger Brunet, *Mondes nouveaux, Géographie universelle*, tome 1, Paris, Hachette-Reclus, 1990, p. 112.

<sup>2</sup> Roger brunet, *op. cit.*, 1990, p. 111.

<sup>3</sup> Roger brunet, *op. cit.*, 1990, p. 173.

développement industriel ancien, celui de la France féconde, celui des formations courtes et des faibles qualifications, celui des faibles densités de la diagonale du vide, celui des relations conflictuelles entre la France et l'Europe médiane, celui des liaisons délaissées entre l'Europe du Nord et de la Méditerranée, etc.

C'est en croisant au sein du Bassin parisien l'extension géographique de certains phénomènes d'ordre socio-économique et leur position par rapport à Paris – en continuité avec celle-ci –, que nous pourrions appréhender l'existence ou non de quadrants spécifiques organisés par l'influence différenciée de la capitale.

De toute évidence, cette logique de quadrant s'inscrit dans la durée comme l'ont remarqué certaines études réalisées pour le compte de l'association des villes à une heure de Paris : « Au cours du dernier siècle (1876-1990), le Bassin parisien paraît avoir obéi au tropisme occidental : la population "occidentale" a été multipliée par 2,1(+0,67 % par an) : elle est passée de 4,8 à 10,3 millions, tandis que la population "orientale" ne l'a été que par 1,8 (+0,50 % par an), en passant de 4,1 à 7,2 millions ; le décrochage de l'Est assez peu perceptible entre 1876 et 1931, l'est nettement depuis, puisqu'à partir des années trente, l'Occident a gagné 77% de population en plus et l'Orient moins de 50 % »<sup>1</sup>. Encore faut-il pondérer ce constat par le fait que le pouvoir organisateur de la capitale n'est probablement pas seul en cause : si la décentralisation industrielle et la diffusion de l'emploi productif ont bien favorisé la partie occidentale du Bassin parisien, le décrochage de l'Est s'explique à la fois par l'attraction migratoire exercée par les bassins industriels du Nord et de l'Est sur la Champagne et la Picardie jusque dans les années 1930 et par les restructurations qui sont intervenues depuis le milieu des années 1970 dans les industries traditionnelles (métallurgie, textile).

Mais il faut attendre la mise en place des premières réflexions sur la nécessité d'un aménagement spécifique au Bassin parisien pour que soit mis à jour ce trait de son organisation territoriale. Préalablement à l'élaboration du premier livre blanc du Bassin parisien, une étude commandée par l'Etat au CREDOC et à la SODIC a ainsi contribué à établir le pouvoir organisateur des directions de l'espace autour de Paris. Elle a « fait apparaître à cet égard une assez grande "fidélité directionnelle", c'est-à-dire une concordance entre le secteur de l'agglomération parisienne et la région d'implantation – dans 53 % des cas les industriels qui se décentralisent choisissent un lieu d'implantation avec lequel il sera facile de communiquer grâce aux liaisons radiales – ; la structure géographique de l'industrie parisienne tend ainsi à se projeter dans le Bassin parisien ; cette tendance est particulièrement forte entre l'Ouest de Paris et l'Ouest du Bassin parisien »<sup>2</sup>. Cette intuition a été très vite confirmée par les premières synthèses géographiques sur le Bassin parisien, à l'instar de celle de Roger Brunet pour la collection *Découvrir la France* : « si certaines activités (recherche, bureaux ) s'y sont plus vite développées qu'ailleurs, c'est peut-être aussi [que cette partie du Bassin parisien] prolonge la banlieue sud de Paris »<sup>3</sup>. C'est d'ailleurs la perception des dissymétries et par conséquent des spécialisations existantes, qui a présidé à certaines options d'aménagement telle que l'orientation différenciée de certaines activités décentralisées depuis Paris, en fonction des secteurs géographiques.

De fait, la formation de quadrants différenciés dans l'aire régionale du Bassin parisien à partir de la capitale apparaît pour beaucoup comme le résultat du jeu croisé des infrastructures radiales de transport et des spécialisations économiques dominantes qui se sont développées depuis Paris. Ainsi, la fluidité de l'espace ressort beaucoup plus nettement dans la partie ouest du Bassin parisien que vers l'est, comme l'ont montré les diagnostics sur le réseau ferré au départ d'Ile-de-France : « le schéma des lignes convergeant vers la banlieue montre une différence encore plus marquée que pour les lignes convergeant vers Paris, entre les lignes situées dans la moitié nord-ouest de l'Ile-de-France et celles situées dans la moitié sud-est ; le déséquilibre est renforcé dans le cas de la banlieue par le fait que les pôles d'emploi franciliens de l'Ouest et du

---

<sup>1</sup> Bernard Prétel, *Les villes à une heure de Paris dans le grand Bassin parisien*, Bipe Conseil, Villes à une heure de Paris, mars 1992, p. 62.

<sup>2</sup> Pierre Viot, "Paris et les zones d'appui du Bassin parisien", *Urbanisme*, 1966, n° 96-97, p. 116.

<sup>3</sup> Roger Brunet, "le Bassin parisien : berceau de la France", *Découvrir la France*, 1972, n° 23, p. 18.

Nord sont plus développés que ceux du Sud et de l'Est »<sup>1</sup>. "Des lignes de désir", comme les ont appelées les experts, entre certaines gares parisiennes, leurs principaux relais placés sur les radiales et un certain nombre de territoires du Bassin parisien se sont ainsi constituées, le long desquelles on constate une amplification des déplacements pendulaires et une tendance à la migration des activités. Il s'agit principalement des axes Creil / Roissy / Paris-Nord, Beauvais-Gisors / Cergy-Pontoise, Rouen-Evreux / La Défense, Chartres-Rambouillet / Saint-Quentin. Ces barreaux enregistrent les plus fortes progressions de trafic de voyageurs, elles-mêmes amplifiées par un desserrement périurbain que le bon niveau de desserte ferroviaire facilite, tandis que les activités se diffusent de proche en proche, à partir des principaux pôles desservis sur ces faisceaux. Au contraire, là où les relations radiales font défaut – fréquences insuffisantes, vitesses moindres, absence de pôles relais en banlieue parisienne – des coupures se forment comme celle de Seine-et-Marne mise en évidence par Jean Steinberg : « la Seine-et-Marne offre une double image : le Nord et l'Ouest, prolongements normaux de l'agglomération parisienne, constituent des "nouvelles banlieues", avec leur cortège d'urbanisations plus ou moins concertées, de nouvelles activités industrielles et tertiaires, de centres commerciaux, d'équipements collectifs divers, etc. Quant au Sud et à l'Est, bien que déjà profondément touchés par la périurbanisation parisienne, ils ont conservé jusqu'à présent une structure largement rurale. [...] Les deux Seine-et-Marne, celle du nord-ouest et celle du sud-est évoluent différemment l'une de l'autre, voire séparément. La première est dépendante de la métropole parisienne mais réussit assez brillamment, notamment par l'intermédiaire de sa locomotive, Marne-la-Vallée. La seconde est restée, sinon complémentaire, du moins relativement autonome par rapport à Paris, mais elle souffre de tares structurelles (industrie vieillissante, inadéquation entre formations et qualifications) »<sup>2</sup>.

Quant aux spécialisations économiques, elles ont été particulièrement bien précisées par les chercheurs de l'équipe STRATES sur le système productif du Bassin parisien<sup>3</sup>. A partir de leur grille d'analyse croisant secteurs d'activités et PCS – distinction entre fonctions collectives et fonctions individuelles –, ils ont d'abord montré à petite échelle l'existence de trois quadrants fonctionnels : au sud, de l'axe Chartres – le Mans jusqu'au nord de la Bourgogne, l'espace le plus abstrait de l'aire régionale de Paris avec les meilleurs taux en conception, administration-gestion, commercial-marketing ; au nord-ouest, de la Somme à la Basse-Normandie, un espace intermédiaire avec des taux d'emplois abstraits légèrement en retrait par rapport à l'ensemble précédent ; enfin, au nord-est, de l'Aisne à la Haute-Marne, les taux de fabrication matérielle les plus élevés de tout le Bassin parisien avec carence des emplois abstraits. Puis, sur la base des seules branches industrielles classées en fonction de leur qualification, ils ont confirmé en partie ce dispositif (voir figure 30 p. 122), davantage basé cette fois sur une opposition nord-est / sud-ouest, avec quelques sous-ensembles correspondant aux grands axes fluviaux du Bassin parisien. Ainsi, de la Haute-Normandie à la Champagne et au sud du Bassin parisien (Berry, Indre, Nièvre), dominent les industries dites spécialisées qui emploient majoritairement des ouvriers non qualifiés. De la Basse-Normandie à l'Yonne, où ont été accueillies la plupart des industries décentralisées, ce sont les industries du secteur automobile et des industries techniques à fort taux d'emplois de conception qui l'emportent. Quant aux sous-ensembles axiaux, il s'agit de la vallée de la Seine qui présente les mêmes caractéristiques que le quadrant précédent en matière d'industries automobiles et techniques, puis de la vallée de l'Oise avec des industries à fort taux d'ouvriers qualifiés et spécialisés, et enfin de la vallée de la Loire au profil le plus proche de la banlieue sud-ouest de l'agglomération parisienne, puisque seules les industries techniques y sont vraiment prépondérantes. Ces logiques de spécialisation par quadrants à partir de l'Île-de-France ont été étayées par des approches à des échelles plus fines. Ainsi par exemple, le Sud de la Picardie se distingue comme un espace qui s'est précocement spécialisé dans les industries

<sup>1</sup> IAURIF, *Les déplacements au sein du Bassin parisien : propositions pour l'amélioration des liaisons ferrées avec l'Île-de-France*, juillet 1993, rapport, p. 131.

<sup>2</sup> Jean Steinberg, "La Seine-et-Marne : complémentarité ou dépendance vis-à-vis de la métropole parisienne ?", *Cahiers du GDR 874*, n° 12, juillet 1993, pp. 55 et 64.

<sup>3</sup> Voir Félix Damette, Jacques Scheibling, *Le Bassin parisien, système productif et organisation urbaine*, Paris, DATAR, La Documentation française, 1992, pp. 55-69.

cosmétiques et les activités de fabrication liées au secteur du luxe, avec renforcement progressif de ce profil de la fin des années 1960 au début des années 1990. La première implantation s'est faite à Beauvais en 1969 avec *Givenchy*. Puis suivirent en 1975 *Charles of the Ritz* – racheté depuis par *Yves-Saint-Laurent* – à Lassigny, Avon en 1978 à Liancourt, *Bourgeois*, *Ungaro*, *Chanel* en 1980 à Compiègne, Clermont-sur-Oise et Verneuil-sur-Halatte et enfin *Elida-Gibbs-Fabergé* au Meux en 1989. Ces localisations successives ont été accompagnées de la création de nombreux sous-traitants en emballage-conditionnement, ce qui permet désormais à ce secteur de fournir plus de 4000 emplois dans le département de l'Oise<sup>1</sup>. De même, il a été montré que la fonction logistique, à partir de son aire d'implantation originelle dans l'Est parisien, a beaucoup essaimé en Seine-et-Marne mais aussi au-delà dans le Sud de la Picardie.

Ces dissymétries d'ordre économique semblent connaître une certaine réplique sur le plan social puisque la logique de quadrant s'applique également aux contrastes géographiques de localisation des différentes catégories sociales. Les travaux de Martine Berger sur le périurbain en Ile-de-France l'ont assez bien montré : « le dispositif social des périphéries s'organise en quadrants, qui renvoient aux caractéristiques des bassins d'emploi et à celles des communes de l'agglomération qu'elles prolongent »<sup>2</sup>. Ce dispositif se retrouve au-delà de la région parisienne, comme en témoigne l'exemple du département de l'Eure: « la proximité des zones résidentielles aisées de l'Ile-de-France a permis à l'Est de l'Eure d'échapper en grande partie au rôle de "communs du château", souvent dévolu aux périphéries des métropoles »<sup>3</sup>. Cette détermination, jointe à la qualité paysagère d'un environnement rendu particulièrement attrayant par le charme des vallées de l'Eure, de la Seine ou de l'Eton, a d'abord facilité le développement de résidences secondaires qui, depuis une quinzaine d'années, connaissent une transformation en résidences principales avec l'arrivée de cadres ou d'ingénieurs qui travaillent notamment dans les industries techniques – et notamment aéronautiques – ou les services qui leur sont liés « du triangle Evreux, Vernon, Val-de-Reuil »<sup>4</sup>.

La pertinence des quadrants comme éléments-clés de la structure spatiale du Bassin parisien proche de Paris et leur renforcement apparent sont devenus un des ancrages du discours normatif développé récemment par les milieux de l'aménagement sur le devenir de cet espace. Au cours des années 1990, la mission interrégionale de prospective sur le Bassin parisien mise en place par la DATAR a repéré quatre faisceaux structurants à partir de l'Ile-de-France, susceptibles d'avoir des effets d'entraînement sur les espaces limitrophes : le premier à partir d'Eurodisneyland vers la Champagne-Ardenne autour des industries de l'image et du spectacle ; le second depuis Roissy vers le sud de l'Oise autour des fonctions logistiques et éventuellement commerciales liées à l'aéroport ; le troisième ancré sur La Défense et Cergy-Pontoise fondé sur le tertiaire directionnel ; le troisième vers la région Centre dans la continuité du technopôle de l'Ile-de-France et de ses industries de haute technologie mêlées à des activités de recherche<sup>5</sup>. Aussi séduisant que soit ce raisonnement, il révèle le caractère "mythique" qu'a pu revêtir ces dernières années, dans les représentations, la structure spatiale en quadrants. Quoique tout à fait réelles, les logiques de diffusion qui ont pu présider à son apparition ne sont pas valables pour toutes les activités ou toutes les fonctions. Les analyses que nous avons menées en seconde partie ont bien révélé que les externalités propres aux activités abstraites – conception, administration-gestion, commercial-marketing – justifiaient le maintien d'un fort niveau de concentration et n'autorisaient des glissements géographiques que de portée limitée.

---

<sup>1</sup> Franck Bourgaigne, *L'influence de l'Ile-de-France sur le développement du Sud de l'Oise*, Mémoire de maîtrise sous la direction de G. Chemla, Université de Paris IV, 1992-1993, 99 p.

<sup>2</sup> Questions à Martine Berger par Francis Beaucire, "Le rôle du logement dans les stratégies de localisation : l'exemple des périurbains d'Ile-de-France", *Villes en parallèle*, 1992, n° 19, p. 109.

<sup>3</sup> Jean Kamal, "L'Est de l'Eure ou la grande banlieue", in Yves Guermond (Dir.), *op. cit.*, 1993, pp. 44-45.

<sup>4</sup> Jeanine Cohen, "L'Est de l'Eure et l'industrie technique aux marges de l'Ile-de-France", in Yves Guermond (Dir.), *op. cit.*, 1993, pp. 25-38.

<sup>5</sup> Jean-Paul Lacaze, Marion Unal, *Rapport de mission du 4 juin 1992*, Mission d'animation inter-régionale de la prospective sur le Grand Bassin parisien, DATAR, 1992, pp. 19-20.

D'autre part, la notion de quadrant ne vaut apparemment que pour quelques aspects des composantes socio-économiques du système spatial qu'est le Bassin parisien et masque une complexité plus prononcée de la réalité dès lors qu'on passe à des échelles plus grandes. Si l'on prend le quadrant nord, structuré notamment par le corridor de la vallée de l'Oise, et dont les travaux de STRATES ont montré la spécialisation relative dans les industries à qualification faible ou moyenne, on ne peut que constater l'existence, à des échelles fines, de sous-systèmes marqués soit sur le plan résidentiel, soit sur le plan professionnel, par la présence de catégories sociales élevées et d'activités de pointe. Entre Senlis et Chantilly, on compte de nombreux lotissements de prestige – Forêt du Lys à Lamorlaye, Bois-Saint-Denis à Chantilly par exemple –, des équipements prestigieux – golfs, haras, cercles hippiques –, ainsi que des centres de recherche importants, comme le CETIM, qui emploient près de 700 personnes. Ces caractéristiques sont en contraste total avec le bassin voisin de Creil d'ailleurs fortement malmené par la crise industrielle. Dans le quadrant Sud-est de l'Île-de-France et la partie de l'aire régionale du Bassin parisien qui le jouxte, des contrastes internes assez nombreux sont également relevés, même si ces derniers sont davantage dynamiques que structurels. Entre Nemours et Montargis par exemple, « le solde naturel est nul ou négatif depuis 1968 ; la population y est composée de familles et de personnes âgées. Contrairement aux secteurs de l'Yonne, le déficit naturel n'est pas compensé par un solde naturel fortement positif »<sup>1</sup>. Malgré la présence d'entreprises importantes dotées d'activités de recherche à Montargis – les pneumatiques *Hutchinson*, les laboratoires pharmaceutiques *Synthelabo* et *Clintec* – et l'existence au nord du faisceau, à Fontainebleau, Corbeil-Essonnes ou Melun de pôles d'emploi relativement qualifiés, on ne constate pas de diffusion de la dynamique le long de cet axe qu'est la vallée du Loing. Plus à l'est par contre, le secteur icaunais est en plein essor et pas seulement sur le plan démographique puisque par exemple la commercialisation des zones d'activités y atteint 15 hectares par an contre 5 environ dans l'est du Loiret et la partie voisine de la Seine-et-Marne<sup>2</sup>.

Ainsi, la logique des quadrants et des faisceaux doit-elle être relativisée dans la mesure où elle ne semble revêtir de pertinence que pour les seuls aspects socio-économiques – en dehors de la périurbanisation qui valorise bien sûr les radiales – et à des échelles suffisamment petites qui lui évitent d'être contredite par des situations et des évolutions plus localisées. C'est pourquoi, avant d'affirmer ou non le renforcement de la structure spatiale en quadrants, il nous semble préférable d'envisager le traitement diachronique d'un certain nombre de variables socio-économiques qui pourront probablement apporter sur ce point des éléments de réponse.

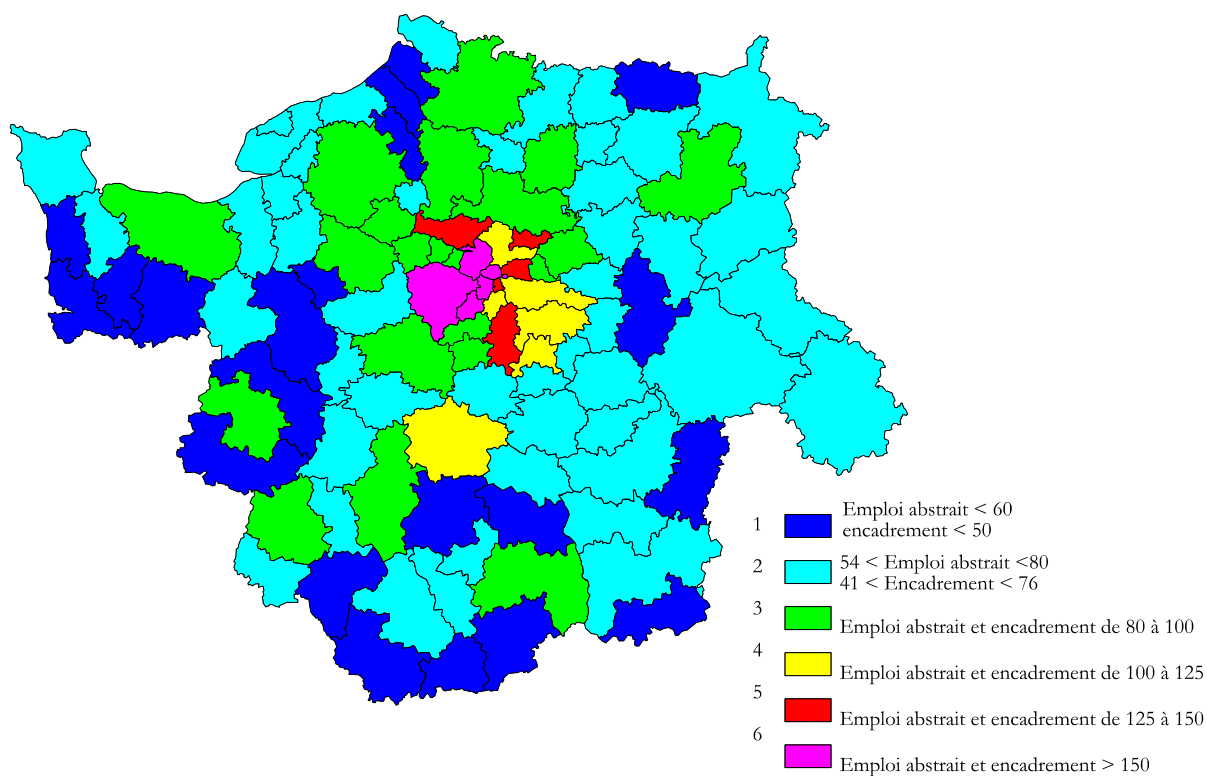
## 2) Des quadrants ou faisceaux encore largement incomplets.

Un des éléments sur lesquels l'équipe STRATES a appuyé son raisonnement sur les dissymétries du Bassin parisien concerne la répartition spatiale de l'emploi abstrait et de l'encadrement. L'emploi abstrait, rappelons-le, comporte l'ensemble des professions et catégories sociales travaillant dans le domaine de la recherche et des études, de l'administration et de la gestion, et du commercial-marketing. Pour ces deux variables, nous avons donc calculé un indice de présence pour chaque zone d'emploi en 1982 et 1990, la base 100 correspondant à la moyenne de la France métropolitaine. Ces deux indices étant fortement corrélés entre eux – à près de 96 % pour 1990 –, il a été possible d'établir une typologie en 6 classes qui s'appuie sur leur variation telle qu'on peut l'observer sur un graphique à double entrée au sein du Bassin parisien.

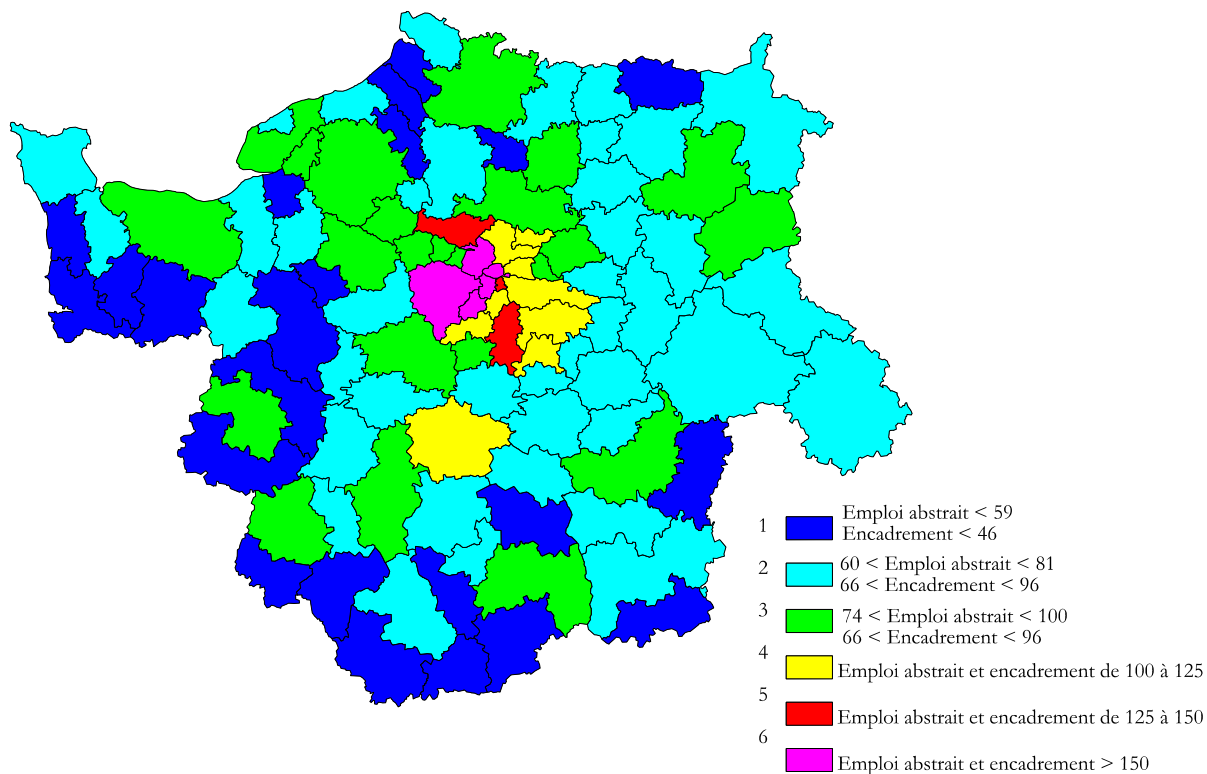
---

<sup>1</sup> Anne-Véronique Vernardet (Dir.), *Le Sud-est seine-et-marnais et les franges de l'Île-de-France*, Paris, IAURIF, 1995, 115 p., p. 39.

<sup>2</sup> Anne-Véronique Vernardet (Dir.), *op. cit.*, 1995.



**Carte 161 :** Indices d'encadrement et d'emploi abstrait des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990. (Source : INSEE – RGP – STRATES)



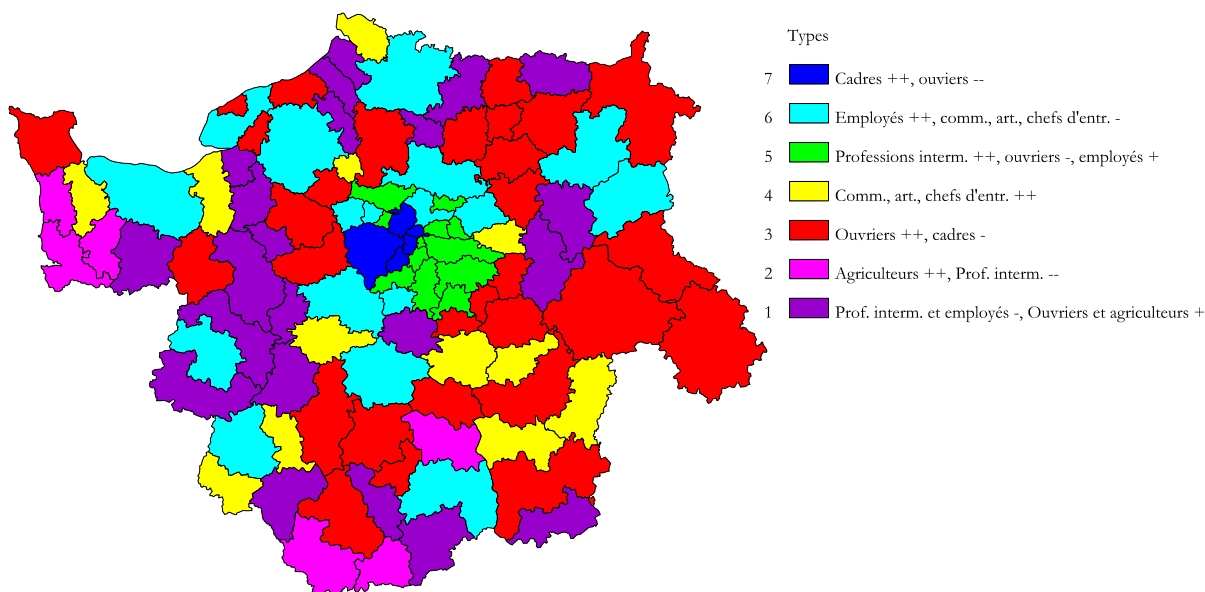
**Carte 162 :** Indices d'encadrement et d'emploi abstrait des zones d'emploi du Bassin parisien en 1982. (Source : INSEE – RGP – STRATES)

Outre la continuité temporelle que révèlent ces cartes sur les structures de qualification de l'emploi de l'Ile-de-France en 1982 et 1990, on remarquera essentiellement qu'il existe une rupture flagrante entre la région-capitale et son aire d'influence. En dehors d'Orléans, aucun sous-système spatial provincial ne présente de profils équivalents à ceux existant en région parisienne. Encore s'agit-il dans ce dernier cas d'une situation où l'encadrement et l'emploi abstrait ne sont que légèrement surreprésentés, à l'instar de la partie orientale de l'aire métropolitaine qui demeure la moins qualifiée. En fait, les phénomènes les plus révélateurs ici sont probablement d'une part la dissymétrie entre l'Est et l'Ouest de la région parisienne – stable dans le temps malgré l'amélioration des qualifications en Seine-amont, autour de Vitry – et d'autre part la diffusion du profil métropolitain en seconde couronne, dans les zones d'emploi où se trouvent les villes nouvelles et l'aéroport de Roissy. L'essaimage de ces fonctions, très relatif comme nous avons pu en juger dans la troisième partie, semble de toute évidence limité par la présence de ces agglomérations nouvelles, à l'offre immobilière abondante et bon marché et qui agissent comme des filtres puissants entre la capitale et l'aire régionale du Bassin parisien. Certes on remarque que dans la continuité de l'Ile-de-France, la Basse-Seine, quelle que soit la taille des zones d'emploi, présente un taux d'emploi abstrait et d'encadrement meilleur que le reste du Bassin parisien. De même, certaines continuités – qui n'excluent pas cependant une différence de niveau – s'esquissent entre la région parisienne et ses franges – Sud-Oise, Compiègne, Chartres, Evreux. Par contre, l'axe ligérien, présenté dans les travaux de Félix Damette et Jacques Scheibling comme relativement "métropolisé", n'apparaît pas ici comme un espace vraiment continu, la position intermédiaire de Blois provenant davantage de son statut de préfecture qui explique très certainement l'indice d'encadrement honorable.

Le manque de continuité ainsi constaté entre l'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien, tout comme le faible marquage des logiques de quadrants au-delà de l'espace francilien, sont naturellement confirmés par le profil socioprofessionnel des zones d'emploi qu'on peut lui-même appréhender à travers les catégories sociales dominantes de la population active résidente. La classification hiérarchique que nous avons réalisée sur ce thème, pour 1982 et 1990, en donne une idée assez représentative<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> 7 classes retenues en 1990 et 1982 pour une variance intra-classes respectivement de 15,9 % et 16,4 %



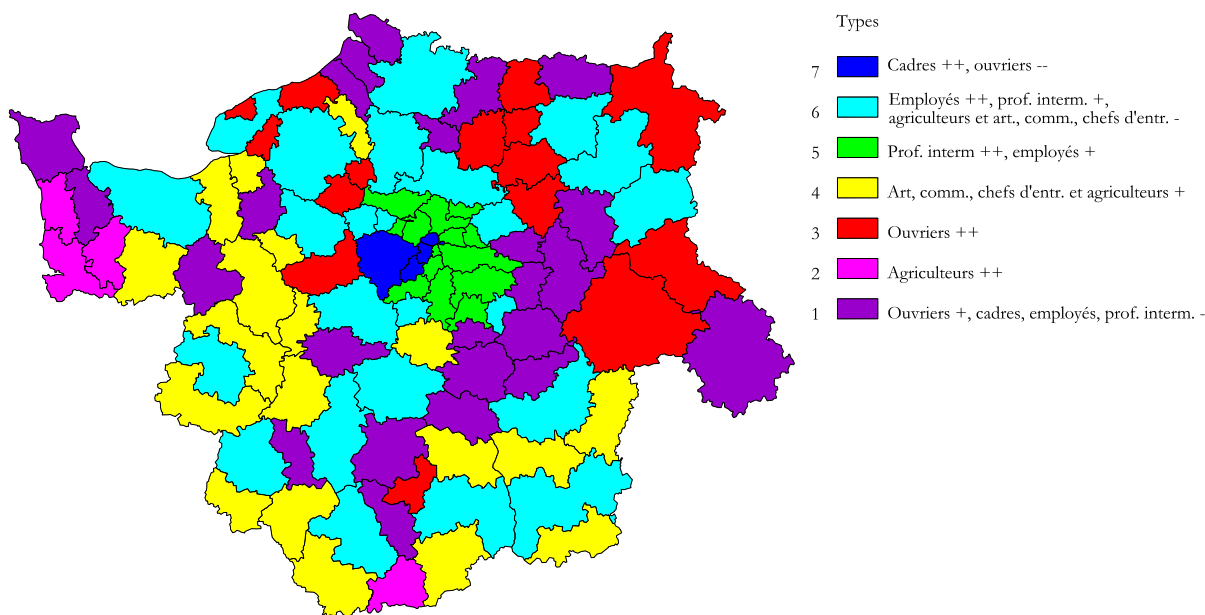
**Carte 163 : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans la population active résidente des différentes PCS en 1990. (Source : INSEE – RGP).**

Type		Part des cadres en 1990 (%)	Part des agriculteurs en 1990 (%)	Part des comm., art., chefs d'entr. en 1990 (%)	Part des employés en 1990 (%)	Part des ouvriers en 1990 (%)	Part des professions intermédiaires en 1990 (%)
1	Sous-représentation des professions intermédiaires et des employés, surreprésentation des ouvriers et des agriculteurs	4.70%	<b>9.91%</b>	7.98%	<i>21.92%</i>	<b>42.59%</b>	12.88%
2	Très forte sur-représentation des agriculteurs, sous-représentation des professions intermédiaires	4.39%	<b>16.92%</b>	<b>9.68%</b>	22.39%	34.22%	12.40%
3	Forte sur-représentation des ouvriers, sous-représentation des cadres	6.69%	4.33%	6.90%	26.04%	<b>39.51%</b>	16.53%
4	Très forte sur-représentation des artisans, comm., chefs d'entreprise	6.23%	7.37%	<b>8.87%</b>	25.73%	36.70%	15.11%
5	Forte sur-représentation des professions intermédiaires et des employés, sous-représentation des ouvriers	14.00%	0.48%	5.75%	<b>31.09%</b>	<i>25.30%</i>	<b>23.39%</b>
6	Sur-représentation des employés, sous-représentations des comm., art., chefs d'entr.	9.26%	2.40%	5.90%	<b>29.57%</b>	33.15%	19.72%
7	Très forte sur-représentation des cadres, sous-représentation des ouvriers.	<b>25.54%</b>	0.19%	5.61%	27.59%	<i>17.20%</i>	23.88%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien		8.25%	5.63%	7.16%	26.16%	35.78%	17.02%
France		10.87%	4.09%	7.36%	27.90%	30.77%	19.02%

**Tableau 90 : Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes PCS dans la population active résidente en 1990. (Source : INSEE – RGP) <sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.





**Carte 164 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans la population active résidente de différentes PCS en 1982. (Source : INSEE – RGP).

Type		Part des cadres en 1982 (%)	Part des agriculteurs en 1982 (%)	Part des comm., art., chefs d'entr. en 1982 (%)	Part des employés en 1982 (%)	Part des ouvriers en 1982 (%)	Part des professions intermédiaires en 1982 (%)
1	Sur-représentation des ouvriers, sous-représentation des cadres, prof. interm., employés	4.32%	10.64%	8.36%	21.89%	<b>41.78%</b>	13.01%
2	Très forte sur-représentation des agriculteurs	2.86%	<b>28.41%</b>	9.95%	17.22%	31.93%	9.63%
3	Très forte sur-représentation des ouvriers	5.23%	4.93%	7.14%	22.94%	<b>45.25%</b>	14.51%
4	Sur-représentation des comm., art., chefs d'entr. et des agriculteurs	3.38%	<b>15.82%</b>	<b>10.13%</b>	20.12%	39.41%	11.14%
5	Forte sur-représentation des prof. interm et des employés	11.12%	0.71%	6.02%	<b>32.65%</b>	28.52%	<b>20.97%</b>
6	Sur-représentation des employés et des prof. interm., sous-représentation des agriculteurs et des comm., art., chefs d'entr.	6.62%	4.73%	6.78%	<b>27.48%</b>	37.37%	<b>17.02%</b>
7	Très forte sur-représentation des cadres, forte sous-représentation des ouvriers	<b>20.77%</b>	0.40%	5.61%	31.28%	19.49%	22.45%
	Total	6.30%	8.35%	7.78%	24.64%	37.81%	15.11%
	France	8.18%	6.34%	7.89%	26.96%	33.63%	16.99%

**Tableau 91 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes PCS dans la population active résidente en 1982. (Source : INSEE – RGP)<sup>1</sup>.

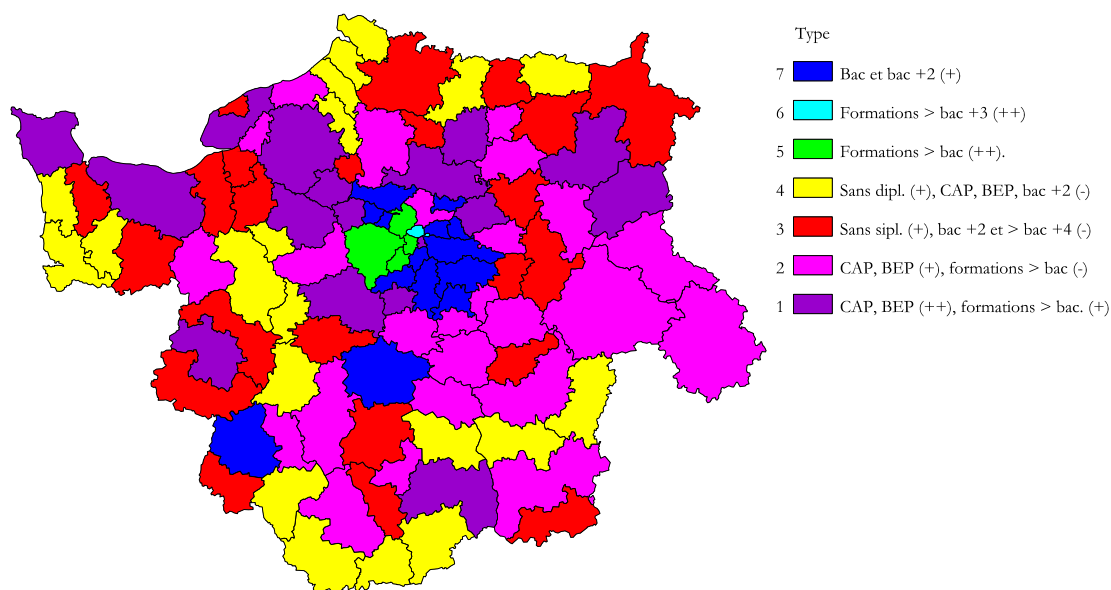
La coupure entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin parisien est assez nette, même si la plaine Saint-Denis et la zone d'emploi de Meaux, où les employés sont sur-représentés, sont en relative continuité avec le profil socioprofessionnel du Sud de l'Oise<sup>2</sup>. Par ailleurs, les deux principales classes franciliennes – dominante cadre à l'ouest et dominante professions intermédiaires et employés à l'est – ne sont présentes que dans cette région, tant en 1982 qu'en 1990. On remarque également que l'axe de la Basse-Seine débute avec une discontinuité majeure puisque les zones d'emploi de Dreux à Vernon sont très représentatives du type ouvrier

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.

<sup>2</sup> Rappelons toutefois que dans notre définition du sous-système spatial francilien, constitué sur la base de l'optimisation des relations domicile-travail, le Sud de ce département est intégré à l'aire métropolitaine centrale.

particulièrement présent dans le Bassin parisien, Evreux ayant même basculé dans ce dernier type entre 1982 et 1990. De la même manière, la limite sud-est de l'Ile-de-France qui inclut les petites zones d'emploi de Nemours, Montereau, Provins, auxquelles on peut ajouter le Nord du département de l'Yonne, se spécialise de plus en plus dans l'accueil des ouvriers à l'instar des franges de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Il est possible à ce propos d'émettre l'hypothèse que la périurbanisation sur les franges, au lieu de générer un continuum social entre l'aire métropolitaine et ses bordures, agit comme un processus ségrégatif en refoulant les populations les plus modestes au plus loin de la capitale. Ainsi n'y a-t-il pas, dans la constitution des espaces résidentiels autour de Paris, de quadrants géographiques clairement constitués au-delà du périmètre restreint de l'Ile-de-France.

Sur la base des niveaux de formation, catégorie plus large que celle des professions et catégories sociales puisqu'elle comporte aussi des renseignements sur les inactifs – retraités et femmes au foyer –, l'approche classificatoire amène une nouvelle confirmation de l'absence de quadrants au-delà de l'aire métropolitaine francilienne.

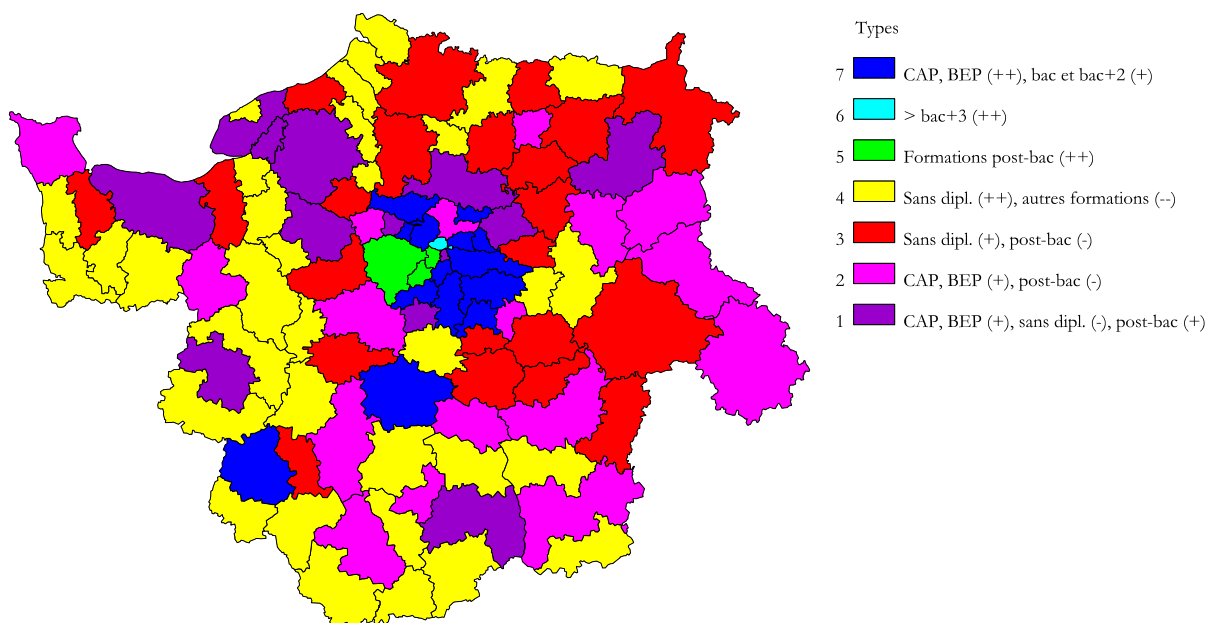


**Carte 165 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des différents niveaux de formation dans la population résidente en 1990. (Source : INSEE – RGP).

Type		Part des formations supérieures à bac +3 en 1990 (%)	Part des formations à bac +2 en 1990 (%)	Part des formations de niveau bac en 1990 (%)	Part des CAP et BEP en 1990 (%)	Part des sans diplômes ou BEPC seul en 1990 (%)
1	Sur-représentation du niveau CAP-BEP, avec légère sur-représentation des post-bac	4,12%	5,27%	9,85%	22,64%	58,11%
2	Sur-représentation du niveau CAP-BEP mais avec sous-représentation des formations > bac+2	2,91%	3,98%	8,28%	22,02%	62,82%
3	Sur-représentation des sans diplômes et sous-représentation des > bac+2	2,44%	3,58%	7,38%	20,10%	66,50%
4	Sur-représentation forte des sans diplômes et sous-représentation de toutes les formations > BEP	2,10%	2,94%	6,84%	18,24%	69,88%
5	Sur-représentation forte de toutes les formations post-bac.	14,23%	9,41%	14,65%	18,53%	43,18%
6	Paris : très forte sur-représentation des bac +3	20,23%	9,40%	14,08%	10,45%	45,85%
7	Sur-représentation des bac et bac +2	6,13%	6,96%	12,67%	22,88%	51,36%
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	3,88%	4,56%	8,95%	20,84%	61,76%
	France	5,50%	5,63%	10,53%	20,85%	57,49%

**Tableau 92 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes formations dans la population résidente en 1990. (Source : INSEE – RGP) <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.



**Carte 166 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des différents niveaux de formation dans la population résidente en 1982. (Source : INSEE – RGP).

Type		Part des formations supérieures à bac +3 en 1982 (%)	Part des formations à bac +2 en 1982 (%)	Part des formations de niveau bac en 1982 (%)	Part des CAP et BEP en 1982 (%)	Part des sans diplômes ou BEPC seul en 1982 (%)
1	Sur-représentation des CAP-BEP, légère sur-représentation des post-bac, sous-représentation des sans dipl.	2.99%	3.95%	7.87%	<b>17.48%</b>	67.71%
2	Sur-représentation des CAP-BEP	2.13%	3.06%	6.96%	<b>16.98%</b>	70.87%
3	Sur-représentation des sans diplômes avec sous-représentation des post-bac	2.14%	3.05%	6.62%	15.18%	<b>73.00%</b>
4	Très forte sur-représentation des sans diplômes avec sous-représentation des autres formations	1.53%	2.39%	5.21%	13.49%	<b>77.38%</b>
5	Sur-représentation forte des post-bac	<b>10.93%</b>	<b>6.98%</b>	<b>13.14%</b>	15.71%	53.24%
6	Sur-représentation forte des bac+3	<b>13.76%</b>	6.17%	12.68%	9.12%	58.28%
7	Sur-représentation des formations du CAP au bac+2	4.63%	<b>4.91%</b>	<b>10.54%</b>	<b>17.63%</b>	62.29%
	Moyennes des zones d'emploi du bassin parisien	2.75%	3.34%	7.14%	15.49%	71.27%
	France	3.78%	3.97%	8.61%	15.88%	67.76%

**Tableau 93 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes formations dans la population résidente en 1982. (Source : INSEE – RGP) <sup>1</sup>.

Bien sûr le recul très net des classes<sup>2</sup> où l'emportent les sans-diplômes est un indicateur réel de l'atténuation des disparités dans les niveaux de formation entre l'Île-de-France et le reste du Bassin parisien. Ce phénomène, dû à la fois à la désindustrialisation (disparition des postes les moins qualifiés – OS), à la diminution d'emplois dans l'agriculture et à la progression rapide de la scolarisation dans le second degré du secondaire et à l'université au cours des années 1980, est d'ailleurs responsable d'embryons de continuité entre l'Île-de-France et ses franges. Ainsi, on observe très nettement la montée en qualification des zones d'emploi de la Seine-aval et de l'Euve,

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.

<sup>2</sup> Comme dans la classification précédente 7 classes ont été retenues pour 1990 et 1982 avec une variance intra-classes respectivement de 10,2 % et 10,9 %.

en direction de la Basse-Seine, au même titre que celles de Compiègne et de Chartres, de plus en plus associées à travers les migrations pendulaires et les dessertements d'entreprises au fonctionnement de l'aire métropolitaine centrale. De toute évidence, si interactions et continuité il y a entre la région parisienne et sa zone d'influence, c'est bien à l'ouest, au nord-ouest et dans le prolongement de l'Oise que ces phénomènes se produisent, les coupures structurelles demeurant à l'est, au-delà de la Seine-et-Marne notamment, particulièrement marquées. Toutefois, nulle part dans l'aire régionale du Bassin parisien on ne retrouve, en solution de contiguïté, les profils de formation franciliens. Certes, Orléans et Tours partagent avec les zones d'emploi de l'Est de la capitale un niveau de formation relativement satisfaisant, mais celui-ci est propre aux aires urbaines de ces deux grandes villes et ne se retrouve pas dans le reste de l'axe ligérien ou dans la Beauce qui sépare Orléans de l'Ile-de-France.

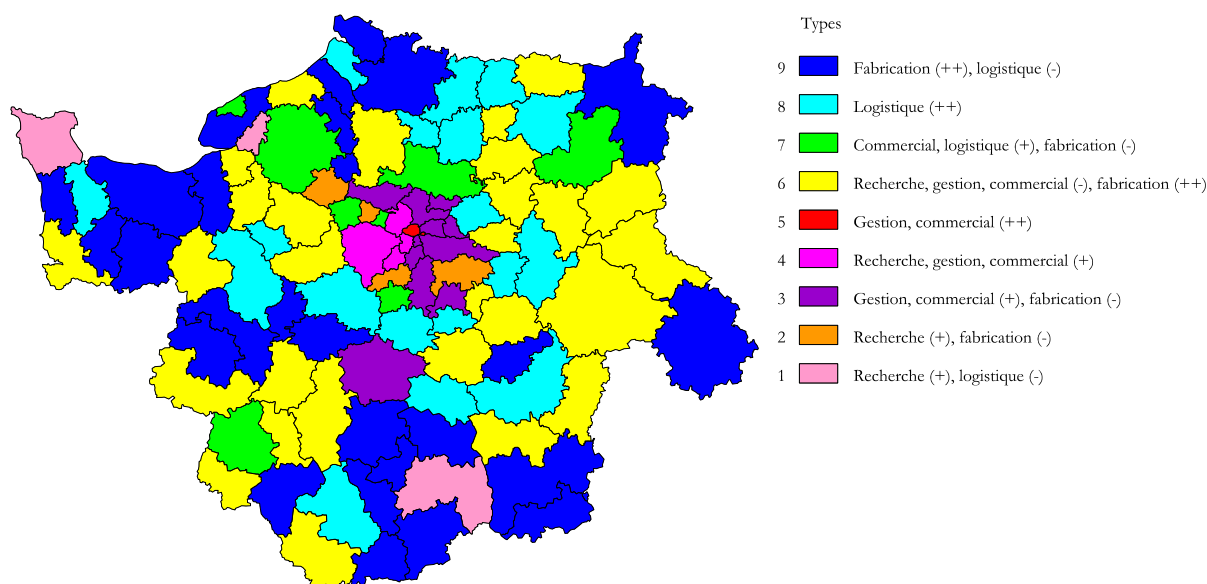
De fait, comme l'avaient suggéré Félix Damette et Jacques Scheibling dans leurs travaux, c'est davantage dans les caractéristiques majeures du système productif – c'est-à-dire de l'emploi – que l'on peut reconnaître des complémentarités économiques et fonctionnelles entre les différents quadrants franciliens et leurs correspondants au sein l'aire régionale du bassin parisien. Encore verrons-nous que sur ce terrain, il convient d'être particulièrement nuancé, tant les représentations cartographiques, à l'échelle des zones d'emploi, continuent de témoigner de l'importance de clivage entre l'Ile-de-France et les espaces qui l'entourent.

Pour commencer, nous partirons de l'examen des différentes fonctions – abstraites et concrètes – présentes dans l'emploi industriel en vue d'établir certains profils particuliers de spécialisation. Ce choix résulte de la réflexion particulière faite par Félix Damette et Jacques Scheibling, selon laquelle « on constate un processus de croissance d'un type nouveau, déterminé par l'expansion de la capitale au-delà de l'Ile-de-France à partir de sa structure fonctionnelle propre ; le secteur " gestion-conception" de l'Ouest parisien se prolonge en direction du Sud : Orléans et la Loire, tandis que le secteur "manutention transports" de l'Est parisien se prolonge en direction de Reims »<sup>1</sup>. Certes, on a bien vu ici ou là que la conception et la logistique avaient tendance à diffuser dans l'aire régionale du Bassin parisien, mais ce mouvement est-il de nature à modifier sensiblement la structure spatiale disjonctive du système productif hérité de la période des Trente Glorieuses et les directions de la diffusion sont-elles celles relevées par Félix Damette et Jacques Scheibling dans leurs travaux ?

Pour répondre à cette question, nous sommes partis, au sein des fonctions collectives de la grille STRATES, du seul secteur de l'industrie hors agro-alimentaire et production d'électricité. Sur cette base, nous avons opéré une classification ascendante hiérarchique sur la part respective, au sein de chaque zone d'emploi, des principales fonctions individuelles dans l'emploi du secteur, à savoir la conception, l'administration-gestion, le commercial-marketing, la fabrication matérielle (production), la logistique à laquelle a été ajoutée la fonction aval de distribution.

---

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992, p. 82.

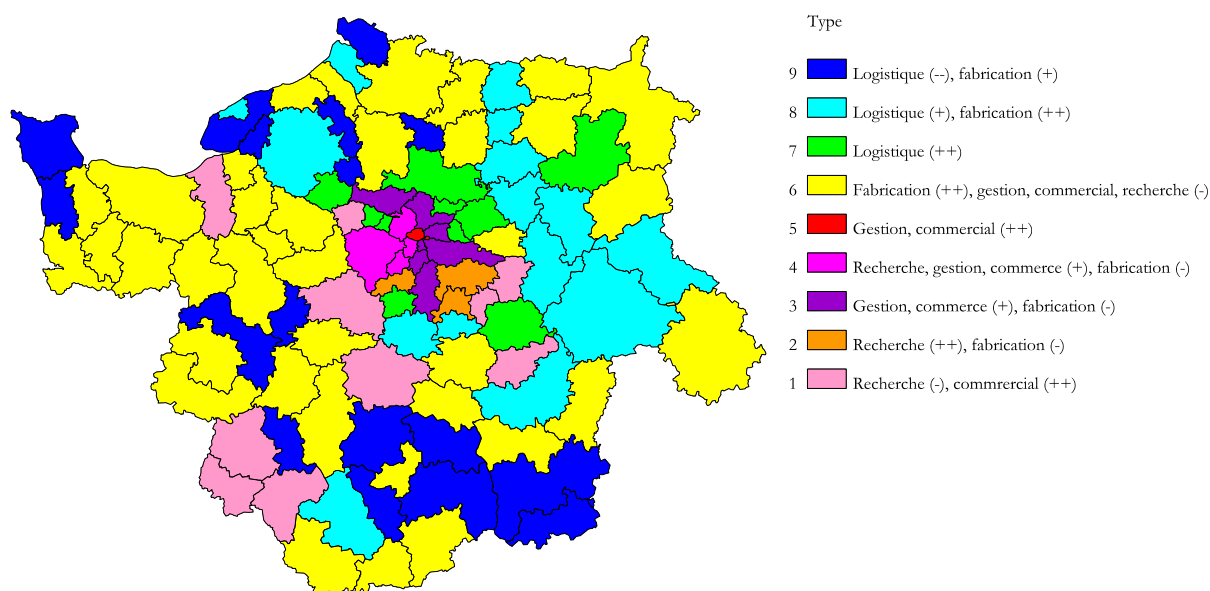


Carte 167 : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des principales fonctions individuelles dans l'emploi industriel hors IAA et électricité en 1990. (Source : INSEE – RGP –STRATES).

Type		Conception, recherche en 1990 (%)	Administration, gestion en 1990 (%)	Commercial, marketing en 1990 (%)	Fabrication en 1990(%)	Logistique, distribution en 1990 (%)
1	Sur-représentation de la recherche, sous-représentation de la logistique	<b>14.79%</b>	9.46%	2.19%	63.58%	<i>6.14%</i>
2	Sur-représentation de la recherche, sous-représentation de la fabrication	<b>16.15%</b>	12.64%	3.65%	<i>53.09%</i>	10.24%
3	Sur-représentation de la gestion et du commercial, sous-représentation de la fabrication	9.98%	<b>18.53%</b>	<b>8.95%</b>	<i>48.51%</i>	9.75%
4	Sur-représentation de la recherche, de la gestion et du commercial	<b>20.29%</b>	<b>27.74%</b>	<b>13.55%</b>	30.65%	4.78%
5	Paris : très forte sur-représentation de la gestion et du commercial	4.79%	<b>27.07%</b>	<b>16.98%</b>	41.35%	6.51%
6	Sous-représentation de la recherche, de la gestion et du commercial, forte sur-représentation de la fabrication	<i>4.28%</i>	<i>9.61%</i>	<i>2.69%</i>	<b>70.13%</b>	9.04%
7	Sur-représentation du commercial et de la logistique, sous-représentation de la fabrication	7.12%	11.51%	<b>5.05%</b>	<i>62.44%</i>	<b>9.22%</b>
8	Forte sur-représentation de la logistique	3.81%	9.54%	2.70%	68.39%	<b>11.20%</b>
9	Très forte sur-représentation de la fabrication, sous-représentation de la logistique	4.42%	8.73%	2.50%	<b>73.09%</b>	<i>7.14%</i>
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	6.44%	11.43%	4.06%	65.08%	8.78%
	France	7.90%	13.58%	5.95%	60.81%	7.65%

Tableau 94 : Tableau récapitulatif des différents types dégagés dans la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes fonctions individuelles dans l'emploi industriel en 1990. (Source : INSEE – RGP –STRATES)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.



**Carte 168 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des principales fonctions individuelles dans l'emploi industriel hors IAA et électricité en 1982. (Source : INSEE – RGP –STRATES).

Type		Conception, recherche en 1982 (%)	Administration, gestion en 1982 (%)	Commercial, marketing en 1982 (%)	Fabrication en 1982 (%)	Logistique, distribution en 1982 (%)
1	Sous-représentation de la conception, légère sur-représentation du commercial	3,96%	10,19%	<b>3,70%</b>	70,73%	6,36%
2	Sur-représentation forte de la conception, sous-représentation de la fabrication	<b>14,08%</b>	12,03%	4,06%	57,61%	7,66%
3	Sur-représentation de la gestion et du commercial, sous-représentation de la fabrication	9,34%	<b>17,79%</b>	<b>7,12%</b>	53,64%	7,45%
4	Forte sur-représentation de la conception de la gestion et du commercial, sous-représentation de la fabrication	<b>21,28%</b>	<b>22,27%</b>	<b>8,98%</b>	39,75%	4,53%
5	Paris : très forte sur-représentation de la gestion et du commercial	5,77%	<b>29,75%</b>	<b>14,71%</b>	41,30%	5,32%
6	Forte sur-représentation de la fabrication, sous-représentation des fonctions abstraites	3,09%	8,38%	1,87%	<b>76,07%</b>	6,24%
7	Sur-représentation de la logistique	6,07%	11,56%	3,24%	65,74%	<b>8,56%</b>
8	Sur-représentation de la logistique et de la fabrication	3,02%	8,96%	2,27%	<b>73,59%</b>	<b>8,16%</b>
9	Très forte sur-représentation de la fabrication, sous-représentation de la logistique	4,28%	7,53%	1,69%	<b>77,67%</b>	4,64%
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	5,11%	10,28%	3,02%	70,69%	6,54%
	France	6,40%	12,19%	4,35%	66,71%	6,19%

**Tableau 95 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés dans la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes fonctions individuelles dans l'emploi industriel en 1982. (Source : INSEE – RGP –STRATES).<sup>1</sup>

Dans l'ensemble, ces deux typologies constituées de neuf classes<sup>2</sup> chacune sont porteuses d'informations relativement ambiguës. La disjonction fonctionnelle y apparaît fortement, du fait de la très forte présence en Ile-de-France des fonctions dites abstraites. Toutefois, quelques formes de continuité s'esquissent, en particulier entre les types 3, 7 et 8 des deux cartes. Certes, en région parisienne la classe 3 qui englobe une large moitié Est de la banlieue parisienne et qui se poursuit vers le Nord – jusqu'à Cergy – et le Sud – jusqu'à Evry – est avant tout spécialisée dans l'administration-gestion et le commercial-marketing. Mais la logistique industrielle y est également très présente, comme d'ailleurs dans le type 2 – plutôt spécialisé dans la recherche – qui

<sup>1</sup> En gras et en italique, les variables sur- ou sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.

<sup>2</sup> La variance intra-classes pour 1990 s'établit à 13,6 % et pour 1982 à 14,1 %.

comprend les zones d'emploi d'Etampes, de Melun, de Vernon et des Mureaux à fort niveau d'implantation d'industries aéronautiques et aérospatiales. Cette sous-dominante logistique se retrouve dans l'aire régionale du Bassin parisien avec les types 7 et 8 où cette fonction occupe une part de l'emploi supérieure à la moyenne. S'esquissent ainsi des continuités fonctionnelles vers le nord (Sud-Oise, Compiègne, Santerre, Saint-Quentin), principalement le long de l'autoroute A 1, vers le Nord-ouest (axe de l'A 13 vers Rouen), vers le Sud-ouest (A 10 et A 11, vers Orléans et Chartres) et vers l'est le long de l'A 4, avec des installations logistiques à Meaux et Reims – et ce malgré une moindre spécialisation dans ce domaine à Château-Thierry qui semblait toutefois exister plus nettement en 1982. En fait, plus qu'une logique de quadrant, on peut lire dans ce schéma une tendance à la diffusion axiale des fonctions logistiques en relation avec la desserte autoroutière et la proximité des grands marchés urbains. Il est d'ailleurs significatif que certains axes se soient véritablement formés entre 1982 et 1990, vers le nord le long de l'A 1 et vers le sud-ouest en direction d'Orléans et Chartres – avec la possibilité d'un contournement facilité de la région parisienne par l'Est grâce à la Francilienne.

Par contre, les fonctions de conception, très présentes dans les zones d'emploi de l'Ouest de la banlieue parisienne, ne dépassent pas le périmètre de l'Île-de-France et on ne peut guère parler à leur propos de quadrant ligérien ou inter-séquano-ligérien. En 1982 d'ailleurs, les zones d'emploi de Chartres, d'Orléans et Tours faisaient même partie des territoires sous-dotés en conception industrielle. D'autre part, les sous-systèmes spatiaux de l'aire régionale du Bassin parisien dans lesquels la recherche joue un rôle non négligeable sont liés pour beaucoup à l'industrie de l'armement – Cherbourg avec la DCN, Bourges avec le GIAT – ou à la chimie lourde – Lillebonne.

Les différentes fonctions des entreprises industrielles du Bassin parisien ne montrent donc pas que les mutations récentes auraient renforcé l'organisation en quadrants de la structure spatiale du système productif. Tout juste constate-t-on l'existence d'axes logistiques qui se sont en partie renforcés entre 1982 et 1990. Aussi peut-on se demander si les niveaux de technicité des différentes activités industrielles et si la répartition géographique des différentes filières sont en mesure de nous livrer des indices plus significatifs.

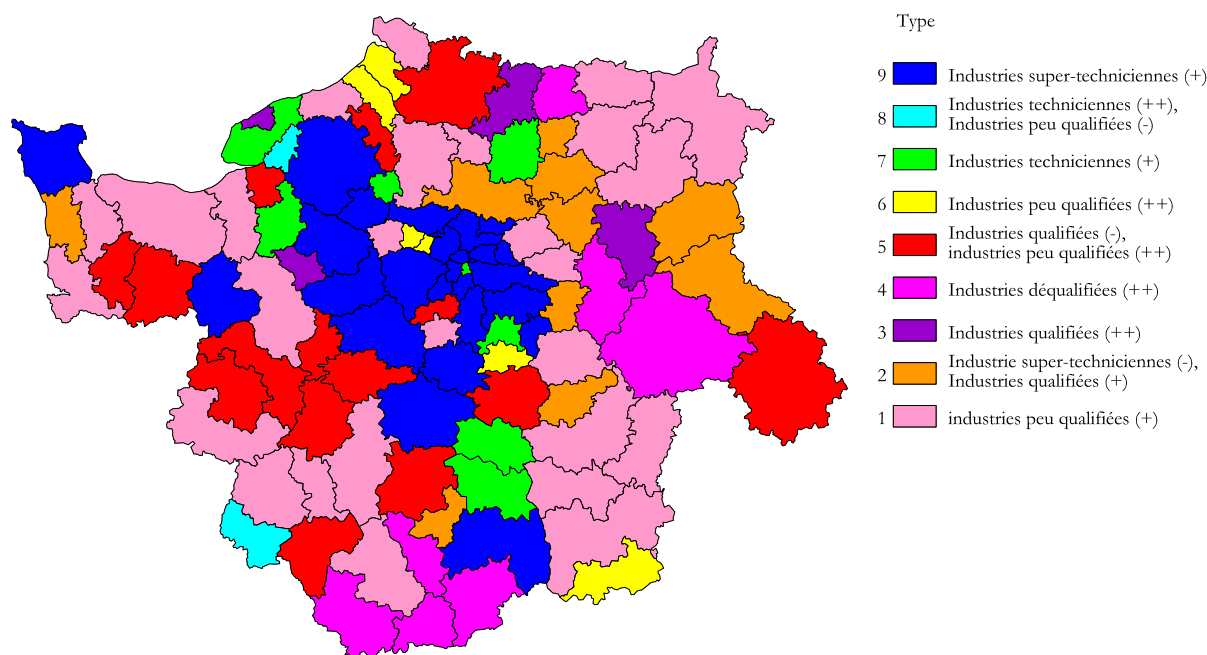
Pour l'appréhension du niveau relatif de technicité des différentes branches industrielles, Félix Damette et Jacques Scheibling, dans leur étude du Bassin parisien, étaient partis de l'enquête sur la structure des emplois industriels et avaient opéré un classement des différents secteurs de production en fonction de la place occupée par les cadres, les ingénieurs, les techniciens, les ouvriers qualifiés et spécialisés. Nous avons repris la même démarche et sur la base du recensement de population de 1990 – NAP 40 – avons distingué cinq branches qui se caractérisent chacune par un pourcentage particulier de cadres et d'ouvriers :

- La première branche regroupe des activités "super-techniciennes" dans lesquelles les cadres représentent plus de 15 % de l'emploi et les ouvriers moins de 50 %. Il s'agit de la production de pétrole et de gaz naturel, de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique, de la construction navale, aéronautique et de l'armement, de l'imprimerie, presse, édition, de la construction de matériel électrique professionnel et d'électroménager.
- La seconde branche peut être qualifiée de technicienne car l'emploi cadre y est compris entre 10 et 15 % tandis que l'emploi ouvrier reste inférieur à 50 %. On y trouve la production et la distribution d'électricité, gaz et eau ainsi que la chimie de base et la production de fibres synthétiques.
- Dans la troisième branche, le taux de cadre n'est plus qu'entre 5 et 10 % et le taux d'ouvriers est entre 50 et 60 %. Ce sont des industries "qualifiées" qui comprennent : les industries agro-alimentaires autre que l'industrie de la viande et du lait ; la production de minerais et métaux ferreux et la première transformation de l'acier ; la production de minerais et métaux non-ferreux ; la construction mécanique. D'une manière générale, il s'agit là d'industries métallurgiques et mécaniques.

- La quatrième branche comprend des industries peu qualifiées car si l'emploi cadre y est situé entre 5 et 10 % de la masse salariale, l'emploi ouvrier est supérieur à 60 % du total. Ce secteur est assez hybride puisqu'on y trouve à la fois des industries tayloriennes qui se sont beaucoup développées depuis la Deuxième guerre mondiale et des industries traditionnelles restées proches des matières premières. Il s'agit de l'industrie de la viande et du lait, de la production de matériaux de construction, de l'industrie du verre, de la fonderie et du travail des métaux, de la construction d'automobiles et de matériels de transport terrestre, de l'industrie du papier et du carton, de l'industrie du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.
- Enfin, dans la quatrième branche, on retrouve des industries de main-d'œuvre, souvent traditionnelles, qui forment un ensemble déqualifié. L'emploi cadre y est inférieur à 5 % et l'emploi ouvrier est compris entre 60 et 80 %, ce qui laisse peu de place aux professions intermédiaires, techniciens, agents de maîtrise. Il s'agit de l'industrie du textile et de l'habillement, de l'industrie du cuir et de la chaussure, de la production de combustibles et minéraux solides et de l'industrie du bois et de l'ameublement.

Ces cinq branches ont donc servi de point de départ à une classification ascendante hiérarchique portant sur la part de l'emploi industriel occupé par chacune d'entre elles. Tant en 1975 qu'en 1990 nous avons retenu 9 classes pour une variance intra-classes qui s'établit respectivement à 24,9 % et 24,7 %. Les types obtenus sont donc assez hétérogènes, compte tenu du faible nombre de variables de classification, mais dans l'ensemble un certain nombre de cohérences territoriales peuvent être dégagées.



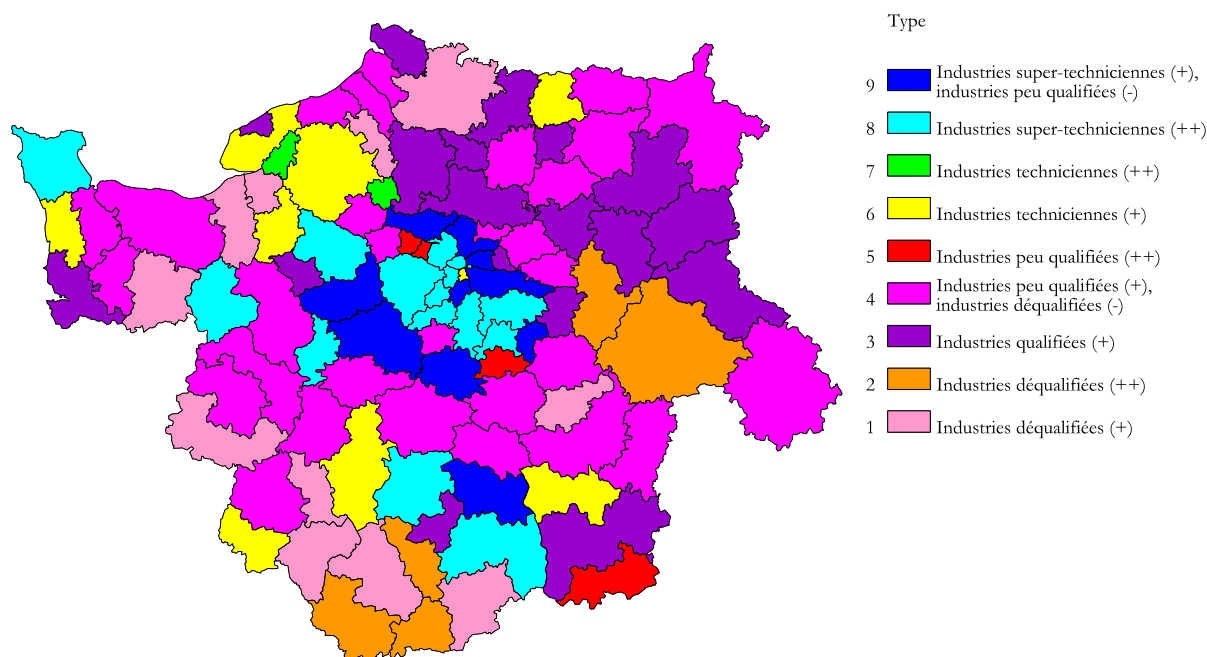


**Carte 169 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel de 1990 des différents secteurs de production classés selon leur niveau de technicité. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Type		Part des industries super-techniciennes en 1990 (%)	Part des industries techniciennes en 1990 (%)	Part des industries qualifiées en 1990 (%)	Part des industries peu qualifiées en 1990 (%)	Part des industries déqualifiées en 1990 (%)
1	Profil moyen à légère sur-représentation des industries peu qualifiées	16.69%	4.46%	22.02%	<b>40.98%</b>	15.86%
2	Fort sous-représentation des industries super-techniciennes, sur-représentation des industries qualifiées	<i>9.04%</i>	6.64%	<b>33.04%</b>	39.59%	11.69%
3	Très forte sur-représentation des industries qualifiées	7.66%	3.65%	<b>52.42%</b>	21.71%	14.56%
4	Très forte sur-représentation des industries déqualifiées	16.68%	4.00%	15.75%	24.63%	<b>38.94%</b>
5	Sous-représentation des industries qualifiées, sur-représentation des industries peu qualifiées	22.00%	2.43%	<i>12.23%</i>	<b>49.86%</b>	13.48%
6	Très forte sur-représentation des industries peu qualifiées	10.79%	2.03%	11.02%	<b>70.38%</b>	5.78%
7	Sur-représentation des industries techniciennes	23.84%	<b>16.03%</b>	20.97%	32.12%	7.04%
8	Très forte sur-représentation des industries techniciennes, sous-représentation des industries peu qualifiées	18.42%	<b>34.17%</b>	17.73%	<i>12.90%</i>	16.77%
9	Très forte sur-représentation des industries super-techniciennes	<b>42.62%</b>	5.22%	19.11%	24.91%	8.14%
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	22.85%	5.82%	20.92%	36.90%	13.52%
	France	24.66%	6.64%	20.79%	31.56%	16.35%

**Tableau 96 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part dans l'emploi industriel en 1990 des différents secteurs productifs classés selon leur niveau de technicité. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En gras les variables sur-représentés et en italique les variables sous-représentés qui contribuent le plus à la spécificité du type.



**Carte 170 :** Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel de 1975 des différents secteurs de production classés selon leur niveau de technicité. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Type		Part des industries super-techniciennes en 1975 (%)	Part des industries techniciennes en 1975 (%)	Part des industries qualifiées en 1975 (%)	Part des industries peu qualifiées en 1975 (%)	Part des industries déqualifiées en 1975 (%)
1	Sur-représentation des industries déqualifiées	12.76%	2.23%	16.00%	39.07%	<b>29.93%</b>
2	Très forte sur-représentation des industries déqualifiées	11.23%	2.19%	15.00%	20.90%	<b>50.67%</b>
3	Forte sur-représentation des industries qualifiées	9.61%	4.32%	<b>38.50%</b>	29.65%	17.92%
4	Sur-représentation des industries peu qualifiées, sous-représentation des industries déqualifiées	17.42%	2.96%	20.19%	<b>47.44%</b>	<i>11.98%</i>
5	Très forte sur-représentation des industries peu qualifiées	6.18%	1.51%	6.23%	<b>81.37%</b>	4.72%
6	Sur-représentation des industries techniciennes	17.48%	<b>11.33%</b>	21.15%	31.89%	18.15%
7	Forte sur-représentation des industries techniciennes	25.27%	<b>26.30%</b>	19.01%	10.33%	19.10%
8	Très forte sur-représentation des industries super-techniciennes	<b>44.05%</b>	4.42%	15.09%	27.75%	8.69%
9	Sur-représentation des industries super-techniciennes, sous-représentation des industries peu qualifiées.	<b>29.54%</b>	4.53%	26.25%	<i>28.61%</i>	11.07%
	Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	20.01%	4.56%	22.04%	36.79%	16.60%
	France	20.44%	5.91%	21.81%	30.80%	21.03%

**Tableau 97 :** Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part dans l'emploi industriel en 1975 des différents secteurs productifs classés selon leur niveau de technicité. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).<sup>1</sup>

La première observation importante est d'ordre méthodologique. La classification des différents secteurs industriels ayant été effectuée sur la base de la qualification de l'emploi au niveau national, rien n'indique que la présence de tel ou tel type d'industrie dans l'une ou l'autre des zones d'emploi du Bassin parisien s'accompagne du profil de technicité qui lui est théoriquement attaché. Au contraire, la disjonction fonctionnelle héritée de la décentralisation

<sup>1</sup> En gras les variables sur-représentés et en italique les variables sous-représentés qui contribuent le plus à la spécificité du type.

industrielle implique probablement que les branches techniciennes, dans leurs localisations au sein de l'aire régionale du Bassin parisien, se caractérisent par la présence d'emplois d'exécution, par définition peu qualifiés. Néanmoins, cette approche des contrastes territoriaux du système industriel vaut moins par les informations qu'elle nous livre sur les structures de qualification des territoires que sur les complémentarités industrielles existant entre l'Ile-de-France et son aire d'influence.

Ainsi, remarque-t-on en 1990 l'existence d'une continuité importante entre la région parisienne et le quadrant sud-ouest du Bassin parisien proche de la capitale. En effet, les diminutions d'emploi dans les branches peu qualifiées ou qualifiées entre Seine et Loire ont contribué à faire ressortir la spécialisation relative de ces zones géographiques dans les industries super-techniciennes dont les premières implantations remontent à la décentralisation industrielle. De Rouen à Orléans se dessine un espace inter-séquano-ligérien tout à fait complémentaire du tissu productif francilien fondé sur des industries technologiques. La comparaison des deux cartes de 1975 et 1990 montre même que cette continuité est sortie renforcée des mutations enregistrées depuis le début de la crise industrielle. En réalité, il s'agit moins d'un renforcement des secteurs les plus techniciens dans les franges occidentales de l'Ile-de-France que des conséquences de la décline survenue dans les autres branches. En direction du nord-est par contre, la continuité structurelle entre la région parisienne et les secteurs limitrophes de la Picardie et de la Champagne est beaucoup moins nette. La disparition des industries qualifiées et peu qualifiées de la banlieue nord, déjà entamée avant 1975 avec la décentralisation industrielle, a contribué à faire évoluer ce secteur géographique vers des industries de plus en plus techniciennes. Dans le Sud de la Picardie et le long de la vallée de la Marne, la spécialisation dans les industries qualifiées – métallurgiques notamment ou construction mécanique – est demeurée au contraire très importante et laisse apparaître une continuité dans l'orientation du système productif jusqu'à Saint-Dizier. Se trouve ainsi confirmée la dissymétrie du système productif du Bassin parisien de part et d'autre de la Seine, entre un Sud-ouest plus technicien et un Nord-est où les industries qualifiées et spécialisées restent très présentes. En conséquence, si la logique de quadrant est bel et bien perceptible ici, c'est surtout en direction du Sud-ouest, fortement arrimé à la région-capitale par son orientation industrielle.

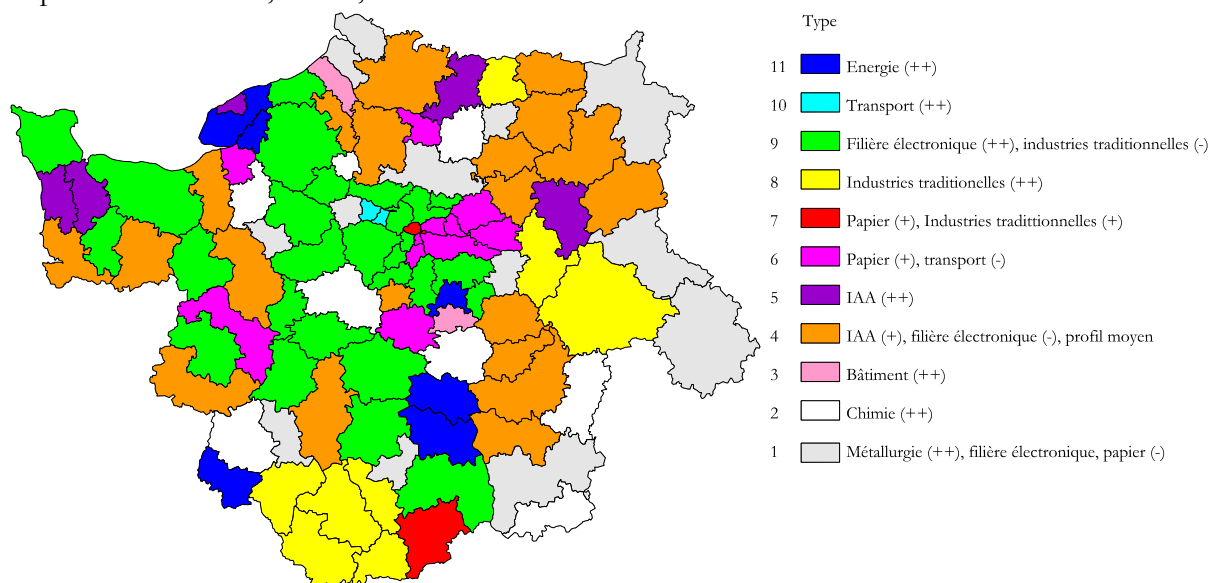
Enfin, si l'on considère la portée de cette continuité structurelle, on constate qu'elle ne dépasse pas un rayon de 100 km autour de la capitale, les appareils productifs déqualifiés l'emportant largement au-delà, à quelques exceptions près : Cherbourg et Bourges où dominent les industries militaires ; Le Havre et Pont-Audemer grâce à la présence des complexes d'industries chimiques ; Aubigny et Gien qui ont reçu des centrales nucléaires importantes ; Alençon où la présence de *Moulinex* contribue à un profil atypique, mais avec un emploi dont la finalité est essentiellement ici la production matérielle. Ce sont d'ailleurs les zones d'emploi les plus éloignées du Bassin parisien qui accueillent les industries au travail le moins qualifié – l'Aube et l'Indre orientés vers l'industrie textile – même si ces dernières ont connu un tassement tout à fait considérable de leur part dans l'emploi industriel – diminution de 12 points des industries déqualifiées dans le type qui regroupe précisément les deux départements cités précédemment.

Assez naturellement, cette logique de quadrant partiel en direction du sud-ouest se retrouve dans la localisation des différentes filières de production industrielle. Pour le montrer, nous avons choisi d'utiliser la répartition de l'emploi secondaire en neuf branches telles que l'INSEE les a définies<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir Etienne Turpin, "L'industrie à deux vitesses", in INSEE, *Les entreprises françaises à l'épreuve des années 80, Etude du système productif français*, Paris, INSEE, 1987, 334 p., pp. 59-76. Ces neuf branches sont : l'industrie agro-alimentaire (Industrie de la viande et du lait ; autres industries agricoles et alimentaires), l'énergie (combustibles, minéraux solides et cokéfaction ; pétrole et gaz naturel ; électricité, gaz, eau), métallurgie (minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier ; minerais, métaux et demi-produits non-ferreux ; fonderie et travail des métaux ; construction mécanique), transport (automobiles et autres matériels de transport terrestre), chimie (chimie de base, fils et fibres artificiels et synthétiques ; parachimie, industrie pharmaceutique ; caoutchouc et matières plastiques), bâtiment et construction (matériaux de construction, minéraux divers ; industrie du verre) ; électronique (construction de matériels électriques et électroniques professionnels ; fabrication de biens d'équipement ménagers ;

Onze classes ont été retenues pour 1975 et 1990 avec une variance intra-classes respectivement de 32,6 et 32,8 %.



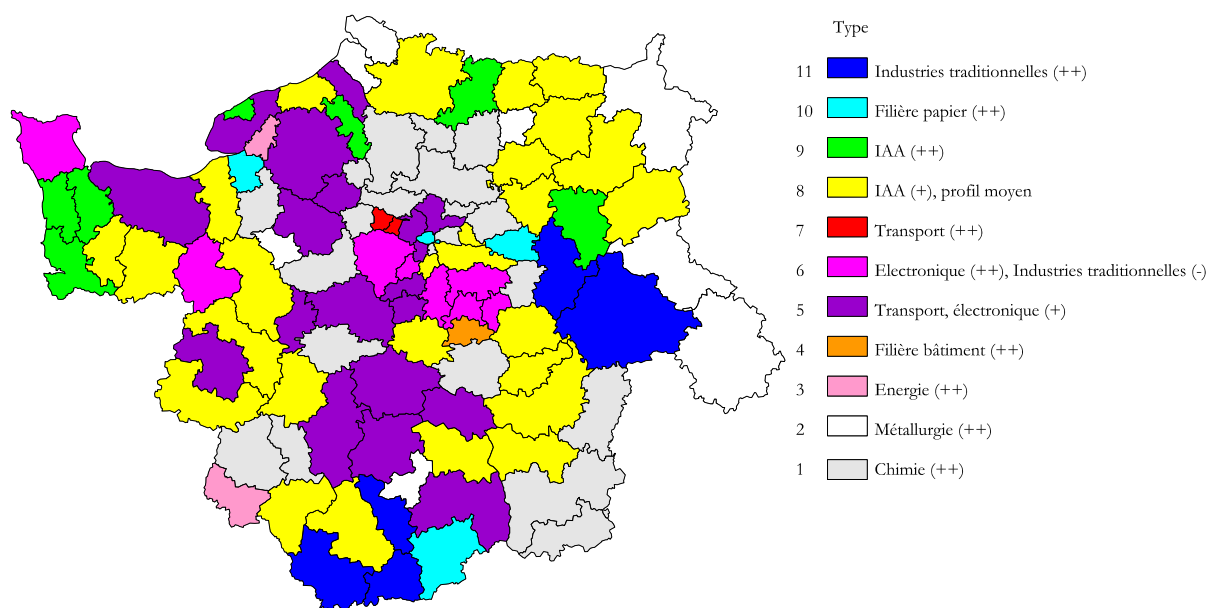
**Carte 171 : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel des neuf principales filières de production en 1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)

Type	Filière agro-alimentaire en 1990 (%)	Filière énergie en 1990 (%)	Filière métallurgie en 1990 (%)	Filière transport en 1990 (%)	Filière chimie en 1990 (%)	Filière bâtiment en 1990 (%)	Filière électronique en 1990 (%)	Filière traditionnelle en 1990 (%)	Filière papier en 1990 (%)
1 Très forte sur-représentation de la métallurgie, sous-représentation de l'électronique et de la filière papier	9.12%	3.18%	<b>43.52%</b>	4.83%	11.53%	6.10%	4.60%	14.21%	2.89%
2 Très forte sur-représentation de la filière chimie	10.11%	2.62%	20.25%	5.41%	<b>33.13%</b>	5.77%	9.14%	9.04%	4.53%
3 Très forte sur-représentation de la filière bâtiment	6.76%	1.91%	18.69%	4.20%	7.34%	<b>41.80%</b>	9.04%	6.40%	3.87%
4 Sur-représentation des IAA, sous-représentation de l'électronique	<b>19.05%</b>	2.85%	22.69%	11.50%	11.66%	3.54%	6.24%	14.63%	7.84%
5 Très forte sur-représentation des IAA	<b>42.65%</b>	2.05%	14.79%	1.79%	5.66%	2.80%	7.87%	16.47%	5.92%
6 Sur-représentation de la filière papier, forte sous-représentation des transports	12.94%	2.73%	23.25%	1.74%	11.84%	5.37%	15.59%	12.34%	<b>14.19%</b>
7 Très forte sur-représentation de la filière papier et des industries traditionnelles	8.16%	5.36%	9.77%	2.54%	6.30%	2.88%	5.34%	<b>31.27%</b>	<b>28.37%</b>
8 Très forte sur-représentation des filières traditionnelles	11.46%	3.44%	18.01%	4.35%	6.63%	5.64%	8.02%	<b>36.65%</b>	5.81%
9 Très forte sur-représentation de la filière électronique, sous-représentation des industries traditionnelles	8.69%	3.65%	20.52%	10.89%	10.74%	3.18%	<b>28.67%</b>	7.53%	6.13%
10 Très forte sur-représentation de la filière transport	3.36%	2.27%	7.64%	<b>61.38%</b>	3.39%	4.65%	12.05%	3.15%	2.12%
11 Très forte sur-représentation de l'énergie	8.38%	<b>21.06%</b>	18.89%	8.57%	12.98%	4.51%	11.48%	9.76%	4.36%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	12.97%	4.15%	23.03%	8.47%	12.13%	5.06%	13.74%	13.50%	6.95%
France	12.55%	5.26%	21.12%	7.67%	10.93%	4.25%	14.93%	15.87%	7.42%

**Tableau 98 : Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part de l'emploi industriel en 1990 des différentes filières de production.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)<sup>1</sup>.

construction navale et aéronautique, armement), traditionnelle (industries textiles et de l'habillement ; industrie du cuir et de la chaussure ; bois, ameublement, industries diverses), papier (industrie du papier et du carton ; imprimerie, presse et édition).

<sup>1</sup> En gras les variables sur-représentées et en italique les variables sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.



Carte 172 : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel des neuf principales filières de production en 1975. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)

Type	Filière agro-alimentaire en 1975 (%)	Filière énergie en 1975 (%)	Filière métallurgie en 1975 (%)	Filière transport en 1975 (%)	Filière chimie en 1975 (%)	Filière bâtiment en 1975 (%)	Filière électronique en 1975 (%)	Filière traditionnelle en 1975 (%)	Filière papier en 1975 (%)
1 Très forte sur-représentation de la chimie	8.88%	2.57%	27.68%	5.12%	<b>21.22%</b>	5.62%	11.36%	14.11%	3.43%
2 Très forte sur-représentation de la métallurgie	7.52%	1.86%	<b>54.01%</b>	3.10%	4.40%	7.43%	3.57%	16.06%	2.06%
3 Forte sur-représentation de l'énergie	13.20%	<b>19.57%</b>	21.06%	0.21%	16.07%	2.71%	5.10%	20.38%	1.71%
4 Très forte sur-représentation de la filière bâtiment	6.16%	0.94%	10.14%	0.00%	5.00%	<b>66.30%</b>	0.72%	7.10%	3.62%
5 Sur-représentation des transports et de la filière électronique	7.78%	3.26%	19.24%	<b>17.40%</b>	10.77%	6.02%	<b>20.09%</b>	10.07%	5.37%
6 Très forte sur-représentation de la filière électronique, sous-représentation des industries traditionnelles	8.87%	4.11%	17.16%	4.28%	5.58%	5.16%	<b>42.20%</b>	6.25%	6.38%
7 Très forte sur-représentation de la filière transport	1.45%	1.13%	5.01%	<b>74.74%</b>	2.20%	5.83%	7.43%	1.25%	0.95%
8 Profil moyen avec légère sur-représentation des IAA	<b>15.78%</b>	1.78%	24.99%	8.74%	8.10%	3.97%	10.64%	19.07%	6.94%
9 Très forte sur-représentation des IAA	<b>39.31%</b>	1.90%	12.69%	3.38%	5.50%	4.44%	6.08%	19.99%	6.71%
10 Très forte sur-représentation de la filière papier	9.22%	2.76%	16.09%	2.17%	5.44%	8.74%	7.30%	24.89%	<b>23.39%</b>
11 Très forte sur-représentation des industries traditionnelles	9.50%	1.66%	14.29%	2.35%	3.52%	6.28%	6.90%	<b>50.67%</b>	4.82%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	12.37%	2.76%	23.82%	8.92%	10.27%	5.97%	13.52%	16.58%	5.79%
France	9.83%	4.92%	23.73%	8.10%	9.45%	4.90%	13.46%	19.63%	5.98%

Tableau 99 : Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part de l'emploi industriel en 1975 des différentes filières de production. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)<sup>1</sup>.

Comme dans l'analyse précédente sur la technicité des secteurs industriels, on observe qu'entre 1975 et 1990 la continuité entre l'Île-de-France – plus particulièrement le quadrant occidental – et l'aire régionale du Bassin parisien s'est renforcée. Alors qu'en 1975, l'espace inter-

<sup>1</sup> En gras les variables sur-représentées et en italique les variables sous-représentées qui contribuent le plus à la spécificité du type.

séquano-ligérien se distinguait surtout par sa spécialisation dans les industries électriques, électroniques et des transports, cette dernière branche a vu son poids s'atténuer – restructuration du secteur automobile – au profit de la filière électronique, largement dominante dans toute la moitié sud-ouest du Bassin parisien et en Ile-de-France, malgré une discontinuité importante entre Basse et Haute-Normandie. Cet héritage de la décentralisation industrielle, par sa dynamique au cours des vingt dernières années, a donc contribué au rapprochement progressif du profil de spécialisation de la région parisienne et de l'aire régionale occidentale du Bassin parisien. Sur le flanc nord-est par contre, l'hiatus demeure et les facteurs de continuité sont bien moins évidents. On peut même dire qu'en 1975, avec une orientation importante vers les secteurs de la chimie au sens large, le Sud de la Picardie apparaissait davantage en complémentarité avec certains espaces de la banlieue nord de Paris qu'aujourd'hui. En effet, les difficultés de ce secteur dans l'Oise méridionale ont contribué à faire ressortir la seconde spécialisation qu'est la métallurgie, de plus en plus absente d'Ile-de-France. D'autre part, avec une présence de plus en plus marquée des industries polygraphiques, l'Est de la région parisienne évolue sur un mode qui lui est propre, même si le type 6 comprend encore des industries métallurgiques à un niveau proche de la moyenne nationale. Avec leurs spécialisations dans les industries traditionnelles et dans la métallurgie, les zones d'emploi périphériques du Bassin parisien confirment leur isolement relatif et leur faible articulation avec le système productif francilien. En déclin, ces orientations ont perdu entre 10 et 14 points dans l'emploi industriel, sans pour autant être relayées par de nouveaux secteurs forts.

Il est donc difficile d'affirmer, à l'issue de cet examen, que la continuité structurelle entre l'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien marquée par une logique de quadrant, se soit véritablement renforcée entre 1975 et 1990. Effectivement, tant en ce qui concerne les caractéristiques des populations résidentes (professions et catégories sociales, niveaux de formation) qu'en termes de profils d'emploi (poids des emplois abstraits, de l'encadrement, technicité des industries, logiques de filières), l'hiatus demeure important entre l'Ile-de-France et son aire d'influence. Les franges franciliennes que l'on considère souvent comme intégrées au système métropolitain francilien continuent de se distinguer, notamment par leur profil socioprofessionnel plutôt provincial. Certes, la principale évolution de ces vingt dernières années est probablement l'amorce de continuités entre le quadrant occidental de l'Ile-de-France et l'espace inter-séquano-ligérien. Mais celles-ci ne valent que pour le seul critère des secteurs industriels implantés, les emplois restant très différents de part et d'autre de la frontière francilienne. La disjonction fonctionnelle demeure donc un trait important de l'organisation spatiale. En fait, bien plus que les logiques de quadrants, ce sont les logiques d'axes qui paraissent plus importantes. L'examen des fonctions présentes dans les établissements industriels a montré qu'entre 1982 et 1990, l'emploi productif avait surtout évolué vers des fonctions logistiques le long des principales radiales partant de Paris (Basse-Seine, A 4, A1, A 13, A 10, A 11).

Le Bassin parisien n'a donc pas connu la même évolution que celui de Londres où des analyses récentes ont repéré, suite au desserrement d'activités de la zone centrale de l'aire métropolitaine londonienne – banque, assurances, industries de haute technologie, sièges sociaux d'entreprises – une tendance à la spécialisation fonctionnelle de la partie occidentale de la région Sud-est, en relation avec le spectre des activités présentes dans la banlieue ouest de la capitale britannique. D'Ipswich à Southampton, en passant par Northampton, un quadrant dynamique s'est ainsi constitué autour de ces activités de type métropolitain, issues de l'agglomération londonienne et particulièrement concentrées le long de radiales comme l'autoroute M 4 d'Heathrow à Bristol. Ainsi que le notent les analystes de l'IAURIF : « dans le bassin londonien, [...] la hiérarchisation spatiale est bien moindre. A plus de 100 kilomètres de Londres et principalement dans le "fer à cheval" nord-sud-ouest, sont concentrés des services haut-de-gamme faisant appel à des qualifications supérieures »<sup>1</sup> qui, par leur localisation, forment un quadrant continu de spécialisation socio-économique depuis l'ouest de la capitale anglaise

---

<sup>1</sup> IAURIF, *Les franges franciliennes et le Sud-est anglais, étude comparative de sept territoires*, Paris, novembre 1995, 76 p., p; 50.

jusqu'aux confins occidentaux de la région Sud-est. Grâce à une moindre segmentation socioprofessionnelle entre l'aire métropolitaine londonienne et sa zone d'influence que dans le cas parisien, une véritable logique de quadrant a pu se mettre en place et modifier la structure spatiale qui n'est plus seulement radio-concentrique. Un authentique fonctionnement polycentrique semble se développer, ce que l'on ne constate guère là non plus dans le Bassin parisien, comme nous le verrons dans les deux dernières sections de ce chapitre.

### **Section 3. Un espace qui se hiérarchise et devient plus polynucléaire.**

Si l'allégation de polycentrisme pour le bassin de Londres peut avoir quelque validité, en raison à la fois de l'impact de la politique de planification spatiale pratiquée – politique de villes nouvelles éloignées de la capitale – et de l'effet du desserrement de certaines activités métropolitaines, un tel jugement ne peut apparaître que discutable s'agissant du Bassin parisien. Certes, le schéma directeur de 1964 a été, on l'a vu, un des promoteurs d'une répartition plus polycentrique de l'emploi et de l'habitat en région parisienne avec la notion de pôles restructurateurs de banlieue tels que les villes nouvelles. Des lieux comme Roissy, La Défense sont naturellement devenus avec le temps des espaces fortement attractifs pour les pendulaires de la région ou des départements limitrophes, avec d'autant plus de vigueur que la progression de l'emploi y a été particulièrement rapide. Mais la multiplication des polarités dans l'aire métropolitaine francilienne peut aussi apparaître comme le résultat d'une mutation essentielle qui a accompagné la dynamique post-fordienne du système productif, à savoir la périurbanisation.

#### **1) L'expansion périphérique du bassin d'habitat francilien est un phénomène complexe et ambigu...**

La périurbanisation de l'agglomération parisienne est un phénomène ancien et complexe qui a pris une ampleur considérable dans les années 1970 avec la priorité donnée au logement individuel dans les nouvelles constructions. Comme le rappelle Jean Steinberg, « le développement périurbain, au-delà de l'agglomération parisienne dense et des villes nouvelles, caractérise une part de plus en plus vaste de la périphérie francilienne depuis près de vingt ans. Amorcé au même moment que la politique des villes nouvelles, à la fin des années 60, il a d'abord massivement touché les franges les plus proches jusque vers 1975, avant de se propager dans l'espace rural de manière plus surnoise et plus discrète, surtout depuis le début des années 80 »<sup>1</sup>. Cet historique a été précisé et complété par les travaux de Martine Berger sur les processus ségrégatifs liés à l'étalement urbain : « j'aurais tendance à distinguer trois phases successives. Ce que j'appellerais "la préhistoire de la périurbanisation" au début des années 1960, affecte surtout le quadrant sud-ouest de la région. Alors même que se poursuivent l'extension spatiale de l'agglomération en grande couronne et sa densification en petite couronne, les effectifs de population d'un certain nombre de communes rurales et de bourgs se stabilisent ou recommencent à croître (1962-1968) [ ce qui est très précoce comparé aux autres villes françaises ], sans que l'apparition de nouveaux lotissements soit généralisée. Il s'agit souvent de la reprise – ou l'arrêt de la déprise – d'un ancien parc rural vacant, s'accompagnant d'un changement des catégories sociales des occupants [...]. La fin des années 1960 et le début des années 1970 constituent la grande période périurbaine, avec la diffusion d'un nouveau modèle d'habiter et de consommer, largement "interclassiste", même si les couches aisées ont été souvent pionnières. Depuis 1975, la diffusion périurbaine se poursuit à un rythme soutenu en Ile-de-France : contrairement à une opinion largement répandue, le volume des constructions des maisons individuelles n'a pas fléchi, en grande couronne, au cours des 15 dernières années, et la reprise de

---

<sup>1</sup> Jean Steinberg, "Rôle et avenir des villes nouvelles d'Ile-de-France", *Annales de géographie*, 1990, n° 552, p. 149.

la construction d'immeubles collectifs en zone centrale ne doit pas occulter ce phénomène »<sup>1</sup>. Mais on peut considérer qu'une quatrième phase s'est superposée à la troisième, avec la tendance enregistrée dans les années 1980, à une migration du front de périurbanisation au-delà de la région parisienne, donnant ainsi naissance au concept de franges franciliennes, pour la première fois reconnues officiellement dans la *Charte du Bassin parisien* de 1994. Ce terme assez vague a été défini par la Direction de l'architecture et de l'urbanisme du ministère de l'Équipement pour s'appliquer aux zones géographiques proches de l'Île-de-France « sur lesquelles une pression importante se développe et où il est recherché une croissance limitée pour contenir un développement en tache d'huile, éviter le mitage et privilégier d'autres pôles de développement »<sup>2</sup>. Il est donc clair que la périphérie de l'agglomération parisienne a connu quatre fronts successifs de périurbanisation, en contiguïté avec la couronne externe de la banlieue ou seconde couronne d'abord, dans le reste de l'espace rural francilien ensuite, et enfin au-delà des limites administratives de la région plus récemment.

Avec cet étalement, la périurbanisation contribue donc à former une aire métropolitaine à la structure de plus en plus complexe autour de la capitale. Cette complexité vient de la diversité des espaces construits qui composent cette auréole périurbaine. En effet, le mythe de la tache d'huile a longtemps laissé planer l'idée d'une homogénéisation progressive de cet espace de desserrement résidentiel avec son corollaire, sur le plan sociologique, que résume le néologisme un peu abrupt de "banlieurisation"<sup>3</sup>. En réalité, les jugements formulés appellent à ce propos à une certaine circonspection pour trois raisons essentielles : la variété des formes périurbaines, l'hétérogénéité sociale des nouveaux périurbains, la multiplicité de leur origine résidentielle.

Sur le premier point, parce que la notion de "tache d'huile" n'a guère de portée autre que symbolique, le développement périurbain apparaît comme créateur d'un espace résidentiel composite. Tout d'abord, en fonction du site, la périurbanisation peut revêtir des aspects très différents. Dans le quart nord-ouest de l'Île-de-France, Didier Desponds a ainsi montré que « plusieurs types d'espaces sont à distinguer : la ville nouvelle, où l'urbanisation progresse par front, en empiétant toujours plus vers le nord sur les terres agricoles du Vexin [...] ; les vallées de l'Oise et de la Seine connaissent une urbanisation par mitage assez soutenue, ainsi que la réalisation de lotissements d'ampleurs diverses. Certaines communes connaissent une évolution très marquée, Bruyères-sur-Oise ou Champagne par exemple pour le mitage et Triel, Issou ou Limay pour les lotissements ; le Vexin, dans les départements du Val d'Oise ou de l'Oise, présente des taux de logements achevés d'autant plus faibles que les communes sont éloignées d'une grande agglomération (ville nouvelle ou Gisors). Cette urbanisation par diffusion ne fait pas apparaître d'opposition significative entre le "Vexin de l'Oise" et celui du Val d'Oise, en principe davantage protégé par le SDAU »<sup>4</sup>. Cette modulation du développement urbain périphérique en fonction du site et de la situation est confirmée par d'autres observations, comme dans le Sud-est de la région où l'on observe que « la densification qui est constatée aux franges de l'Île-de-France est nettement plus marquée dans la vallée de l'Yonne jusqu'à Sens »<sup>5</sup>. De même, toujours au nord de l'Île-de-France (Plaine de France, vallée de l'Oise) – mais l'observation vaudrait aussi pour certains secteurs des Yvelines et de la Seine-et-Marne –, Jean-Claude Cavard notait dès 1983 que « les lisières forestières ont été "grignotées" peu à peu (secteur de Presles, Courcelles, Maffliers, Chauvry et Montsoulst », tandis que « vergers et cultures maraîchères subissent dans la frange

<sup>1</sup> Questions à Martine Berger par Francis Beaucire, *art. cit.*, 1992, p. 110.

<sup>2</sup> Citation de l'*Atlas des franges franciliennes* de la Direction régionale de l'Équipement de la région Centre, 1995, rapportée par Jean Steinberg, "Les franges franciliennes, zones de transition en voie de périurbanisation ou espaces intermédiaires en cours de structuration ?", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, p. 96.

<sup>3</sup> Cité par Jean Steinberg, *art. cit.*, 1998, p. 98. Avec ce terme, on suggère à la fois une dépendance accrue des personnes résidant dans ces territoires vis-à-vis des services et du marché du travail parisien et une paupérisation qui résulte du processus de filtrage social qui présiderait à cet étalement. Cette paupérisation se traduit par une précarisation économique qu'entraîneraient dans certains cas l'accès à la propriété et l'augmentation du budget transport des ménages.

<sup>4</sup> Didier Desponds, "La mobilité résidentielle et ses incertitudes : choisir une ville nouvelle ou choisir sa périphérie ?", *Villes en parallèle*, 1992, n° 19, p. 117.

<sup>5</sup> Anne-Véronique Vernardet (Dir.), *op. cit.*, 1995, p. 66.



urbaine méridionale [ de la plaine de France ] des ponctions régulières »<sup>1</sup>. Périphérie des agglomérations existantes, vallées, lisières de forêts et parcelles maraîchères apparaissent ainsi comme des lieux privilégiés de l'extension périurbaine qui, loin de créer un tissu urbain continu proche de l'image de "tache d'huile", génère un paysage mosaïque oscillant entre mitage et fronts urbains multiples et discontinus. Les infrastructures de transport ensuite, par leur impact et leur rôle dans la fixation du peuplement, ont également leur influence quant à la génération d'un espace urbain discontinu. Dans l'Eure, au sein d'une frange francilienne à la dynamique particulièrement récente, on note que « les résidences se disposent dans un rayon de dix à quinze kilomètres autour des principales gares sur les deux axes ferroviaires convergeant vers Paris-Saint-Lazare, gare à partir de laquelle les quartiers de bureaux sont atteints par bus ou métro, pour quelques-uns même, comme La Défense, par le RER »<sup>2</sup>. Dans le Nord d'Ile-de-France, Jean-Claude Cavard remarque également que « la RN 1 et la voie ferrée qui lui est à peu près parallèle ont contribué d'une manière décisive aux urbanisations individuelles récentes qui se sont installées entre les axes de circulation et les villages situés à mi-pente sur les coteaux. Les opérations sont totalement décrochées des centres mais le "mitage" le long de la RN 1 a pu en grande partie être évité. La multiplication des nouveaux villages dans le secteur de Fosses, Marly, Surveilliers, Saint-Witz est consécutive à l'ouverture de l'échangeur autoroutier de Surveilliers »<sup>3</sup>. Se trouve ainsi confirmée la thèse qu'en relation avec les points d'accès aux infrastructures de circulation, l'urbanisation du rural périurbain progresse en fait à saute-mouton. Il existe enfin un dernier facteur de variété de la structure spatiale périurbaine due à la spécificité du foncier et aux modalités opérationnelles de la construction. Nous avons déjà signalé que les espaces maraîchers, particulièrement dans les vallées, du fait à la fois de la petite taille du parcellaire, de sa localisation à proximité de villages ou d'agglomérations urbaines et de la faible rentabilité de cette activité agricole, offre une réceptivité particulière aux opérations de construction de logements individuels. Au contraire, les parcelles plus vastes des plateaux, vouées essentiellement à la grande culture, particulièrement efficace en Ile-de-France et dans le Bassin parisien en général, présentent en ce qui les concerne une bien meilleure résistance. C'est ce que souligne Jean-Claude Cavard lorsqu'il affirme que « la RN 16 et la RN 17 [ pourtant parallèles à la nationale 1 ] n'ont guère généré de lotissements dans la mesure où la structure foncière ne s'y prêtait guère »<sup>4</sup>. Mais c'est surtout la diversité des procédures d'aménagement qui crée l'hétérogénéité. En Grande-Bretagne – cas du Sud-est anglais –, parce que les aménageurs fonciers sont en même temps le plus souvent promoteurs immobiliers dans le cadre de partenariats passés avec les collectivités locales – impliquant notamment la prise en charge par les premiers de la création des équipements publics –, les opérations groupées de construction dominent largement le paysage de la périphérie londonienne<sup>5</sup>. En France au contraire, en dehors de certaines opérations de standing – mise en œuvre par des professionnels comme *Kaufmann & Broad* ou *Bréguet* –, la construction est le plus souvent une opération distincte de l'aménagement et la multiplicité des procédures juridiques ouvre le champ à une grande diversité de formes urbaines. Ainsi, le mitage résulte-t-il le plus souvent de la mise en vente par des particuliers, au coup par coup, de parcelles agricoles considérées comme urbanisables par les plans d'occupation des sols, ce qui n'exclut pas la présence de petits lotissements aux formes plus ou moins aberrantes tels que les lotissements "en râteau" ou en impasse avec place de retournement. Les "nouveaux villages" de leur côté – comme Saint-Witz dans le Val-d'Oise, passé de 200 à 2000 habitants entre 1975 et 1982<sup>6</sup> – procèdent le plus souvent de lotissements de taille variable ou de permis de construire groupés qui donnent naissance à des tissus urbains très hétéroclites, puisque chaque opération dispose le plus souvent d'une organisation propre des espaces publics. On y assiste ainsi à la juxtaposition

<sup>1</sup> Jean-Claude Cavard, "Le mitage périurbain et les nouveaux villages", *Cahiers du CREPIF*, novembre 1983, n°3, p. 41.

<sup>2</sup> Jean Kamal, "L'Est de l'Eure ou la grande banlieue", in Yves Guermond (Dir.), *op. cit.*, 1993, p. 41.

<sup>3</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1983, p. 42

<sup>4</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1983, p. 42

<sup>5</sup> IAURIF, *Les franges franciliennes et le Sud-est anglais, étude comparative de sept territoires*, Paris, novembre 1995, 76 p.

<sup>6</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1983, p. 42

de formes différentes, correspondant à des âges différents : « en général les opérations de la première génération sont simples (rectangles, carrés ou triangles). Le paysage du lotissement "cimetièrre" est alors un cas assez fréquemment observé. Les opérations récentes, "nouveaux villages" proprement dits ont une forme plus ramassée et plus regroupée autour d'un noyau central »<sup>1</sup>. Les fronts urbains enfin, procèdent un peu de la convergence des logiques opérationnelles précédemment citées, en ajoutant, par leur ampleur, des formes spécifiques qui sont liées notamment à la présence de ZAC. Celles-ci ajoutent aux paysages déjà décrits des éléments nouveaux que sont la densité ponctuelle – liée à quelques constructions collectives – et la mixité fonctionnelle puisque les opérations peuvent comprendre des espaces d'activité industrielle, artisanale ou commerciale. Il faut cependant remarquer que la périurbanisation, entendue ici comme phénomène de localisation en milieu rural de populations urbaines par leur activité professionnelle, ne progresse pas seulement par construction de nouveaux ensembles d'habitation. Dans les espaces les plus périphériques du bassin d'habitat parisien et particulièrement dans les franges, le recyclage des constructions – ancien habitat rural et plus encore résidences secondaires – est un mode important de la périurbanisation. A la Ferté-sous-Jouarre par exemple, longtemps surnommée "la perle de la Brie" et qui fut dans les années 1960 gagnée par les résidences secondaires parisiennes, la part de celles-ci dans le parc immobilier est passé de 13,6 % en 1968 à moins de 6 % en 1990. La construction de Marne-la-Vallée et l'ouverture à la fin des années 1970 de l'autoroute A 4 ont peu à peu contribué à l'intégration de cette micro-région dans le bassin de recrutement de main-d'œuvre de la capitale. Cela s'est d'abord traduit par l'implantation de cadres, puis, avec la construction de Disneyland, une partie du parc de résidences secondaires a été transformé en studios locatifs pour répondre à la demande de logements bon marché d'une partie du personnel de ce parc de loisirs<sup>2</sup>.

En second lieu, si la périurbanisation ne peut pas être considérée comme un phénomène homogénéisant, c'est aussi parce que contrairement à une idée reçue, elle ne crée par d'uniformisation sociale – thèse de la relégation des catégories de population les moins favorisées – ce qui n'empêche pas, bien sûr, l'existence de certaines formes de ségrégation. Pour Martine Berger, « il est [ certes ] exact que professions intermédiaires et ouvriers sont proportionnellement plus nombreux dans l'espace périurbain d'Ile-de-France que dans l'agglomération, alors que les couches aisées (cadres et professions intellectuelles supérieures) et les employés conservent des localisations beaucoup plus centrales, pour des raisons qui tiennent à la fois aux revenus, aux structures des ménages et à la position dans le cycle de vie. Cependant chaque segment du parc de logements périurbains a une composition socioprofessionnelle bien particulière et, en ce qui concerne le pavillonnaire récent en propriété ou en accession, on observe, selon la position dans la région (distance à l'agglomération, type de banlieue ou zone d'emploi située à proximité), des combinaisons sociales locales bien différentes »<sup>3</sup>. Le parc pavillonnaire ancien, construit avant 1962, quelle que soit sa localisation, apparaît ainsi comme un lieu de concentration des retraités modestes mais aussi des ouvriers, puisqu'un quart des OS installés dans le périurbain « vivent dans le parc individuel ancien »<sup>4</sup>. Le parc collectif de son côté est plus hétérogène : dans le parc récent en propriété on trouve essentiellement des employés, des professions intermédiaires – et dans l'ensemble peu de cadres –, en raison de la faiblesse des coûts fonciers et de la faible valorisation de ce segment de logements dans l'espace périurbain. Les collectifs plus anciens de leur côté, qu'il s'agisse de logements en propriété ou en location, reçoivent surtout des ouvriers et secondairement des employés. Enfin, le parc HLM s'est presque exclusivement spécialisé dans l'accueil des populations les plus défavorisées et, plus encore qu'en ville nouvelle ou dans l'agglomération centrale – où il accueille également professions intermédiaires et employés –, il apparaît comme un espace de relégation des catégories sociales les

---

<sup>1</sup> Jean-Claude Cavard, *art. cit.*, 1983, p. 42

<sup>2</sup> Exemple cité par FERE – Consultants, *Questions sur l'avenir des petites villes en Ile-de-France*, juillet 1992, 113 p.

<sup>3</sup> Martine Berger, "Péri-urbains et exurbains en Ile-de-France (1975-1982)", *Géographie sociale*, 1991, n° 11, pp. 43-65, p. 50.

<sup>4</sup> Martine Berger, *art. cit.*, 1991, p. 50. Même référence pour les développements qui suivent.

plus modestes. Le pavillonnaire récent est plus composite encore et c'est en son sein que les profils sociaux, en fonction de l'implantation en Ile-de-France, sont les plus variables. La sous-représentation des cadres s'y estompe par rapport aux autres éléments du parc pour les logements en accession, et plus particulièrement pour les maisons individuelles les plus récemment construites dans lesquelles la proportion de cadres est presque la même que celle de l'agglomération parisienne – hors Paris intra-muros. C'est également le cas des professions intermédiaires elles aussi plus présentes dans ce type de logement<sup>1</sup>. Mais une segmentation géographique très importante vient perturber ce panorama général puisque Martine Berger identifie plusieurs types de bassins résidentiels au sein de l'habitat pavillonnaire construit entre 1962 et 1982. La sur-représentation des cadres et des professions intermédiaires n'est en fait acquise que dans la prolongation ouest-sud-ouest de la banlieue parisienne, l'Essonne et les Yvelines, tandis que le Nord-est de l'espace périurbain francilien apparaît plus mêlé, avec une part importante d'ouvriers. Dans les périphéries éloignées, quel que soit l'azimut, les ouvriers mais aussi les patrons de l'industrie et du commerce deviennent plus présents, la part des artisans, des commerçants et celle des ménages agricoles ayant également tendance à s'accroître au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale. Cette modulation des composantes sociales de la périurbanisation, particulièrement bien étudiée en Ile-de-France, est confirmée par des investigations conduites sur les franges au cours des dernières années. Parmi les Franciliens s'étant installés dans le département de l'Eure pendant les années 1980, on recense trois groupes distincts aux localisations assez différenciées : ceux qui travaillent désormais dans le département, parmi lesquels un nombre important de cadres dont le passage dans le département est provisoire, s'inscrit dans un parcours professionnel ; les artisans et commerçants qui s'implantent tant en ville qu'à la campagne et dont l'arrivée est motivée par les perspectives de développement de leur activité en relation avec la croissance démographique élevée ; les "rurbains", de plus en plus nombreux, employés et professions intermédiaires, dont l'implantation se concentre sur l'Est du département, au plus proche de la région parisienne<sup>2</sup>. L'hétérogénéité sociale du mécanisme périurbain est donc telle qu'on ne peut pas considérer celui-ci comme créateur d'une quelconque uniformité des caractéristiques socioprofessionnelles des populations vivant désormais dans le bassin d'habitat de la capitale. De ce fait, ce mécanisme n'est pas un facteur important de transformation de la structure sociale de la périphérie éloignée de l'aire métropolitaine. L'examen des PCS dominantes par zone d'emploi, entre 1982 et 1990, nous a d'ailleurs montré que sur cette seule période et malgré une périurbanisation importante, la structure socioprofessionnelle du Bassin parisien proche de Paris n'a pas fondamentalement changé (cartes 163 et 164).

En troisième lieu – et c'est là le dernier élément sur lequel se fonde la complexité de la structure spatiale générée par la périurbanisation –, les espaces rurbanisés de l'aire métropolitaine parisienne se signalent de plus en plus par la diversité des origines géographiques des populations qui s'y installent. Le mythe du desserrement de la zone centrale de l'agglomération – Paris et première couronne – est de moins en moins exact. Pour le recensement de 1982, Martine Berger notait déjà à propos des nouveaux arrivants du périurbain : « l'analyse des lieux de résidence, en 1975, des ménages mobiles, révèle que les originaires de l'agglomération parisienne ne représentent qu'un peu plus du tiers (36 %) des nouveaux installés, tandis que la mobilité à l'intérieur même du périurbain compte pour près de la moitié (47 %) des changements de résidence survenus au cours de la période »<sup>3</sup>. Comme pour les PCS, chaque type de lieu et chaque segment du parc résidentiel périurbain occupe une fonction d'accueil précise par rapport à la diversité des lieux d'origine des nouveaux arrivants : « Ceux qui sont originaires de province viennent plutôt s'installer, souvent provisoirement, dans le collectif neuf, en propriété ou en location, et dans l'individuel locatif. Ils sont particulièrement nombreux en ville nouvelle [...]. Les

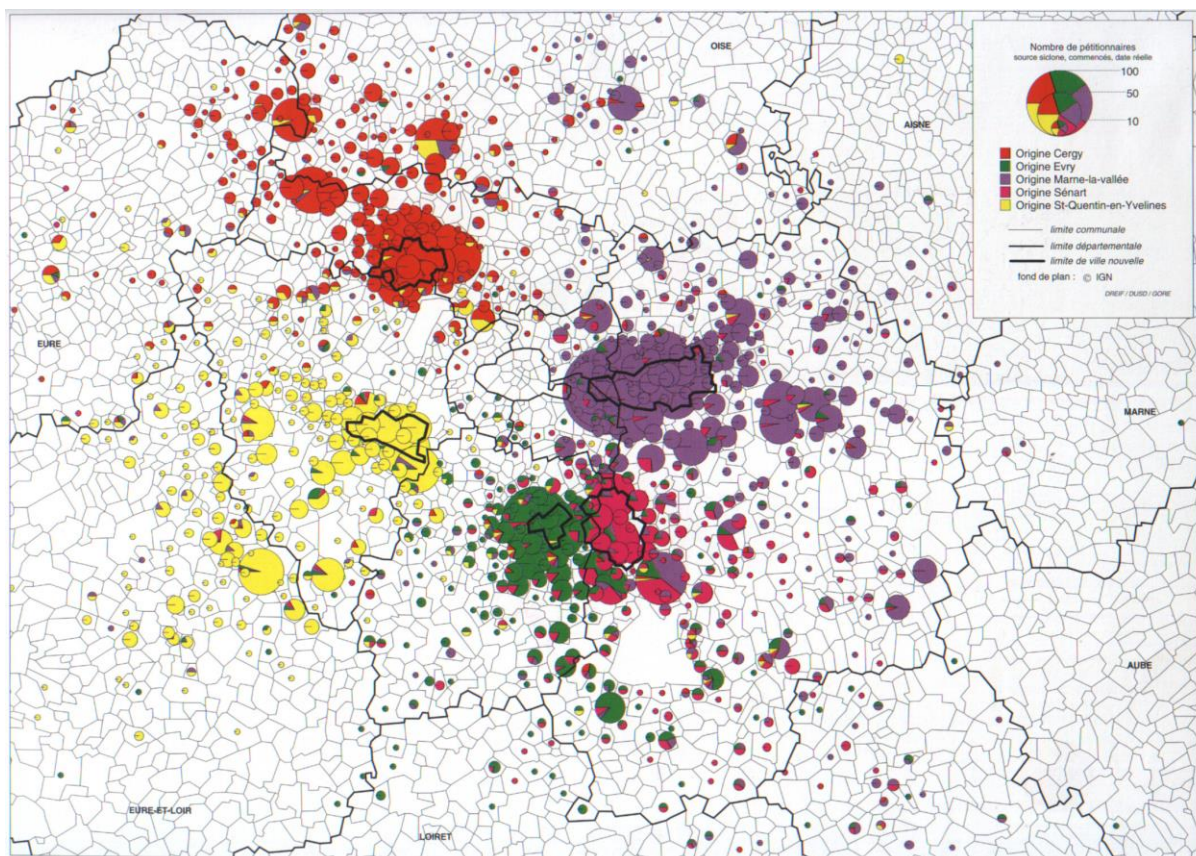
---

<sup>1</sup> 24 % des occupants en 1982 des logements pavillonnaires construits depuis 1975 sont des cadres, 30 % des professions intermédiaires, contre des profils de 27 et 28 % dans l'agglomération parisienne à l'exclusion de la ville centre.

<sup>2</sup> Jean Kamal, "L'Est de l'Eure ou la grande banlieue", in Yves Guermond (Dir.), *op. cit.*, 1993, p. 41.

<sup>3</sup> Martine Berger, *art. cit.*, 1991, p. 48.

exurbains [ originaires de l'agglomération ] migrent, dans les deux tiers des cas, vers la périphérie pour accéder à la propriété dans l'individuel. Parmi eux, les originaires de la petite couronne vont proportionnellement plus vers les secteurs les plus denses. Les périurbains contribuent pour une large part à la mobilité, tant dans le parc individuel que collectif. Ils ont tendance à se déplacer du collectif vers le pavillonnaire et du locatif vers l'accession à la propriété. Une partie de ces mouvements constitue sans doute une remigration d'exurbains de plus longue date »<sup>1</sup>. On peut donc dire que c'est la périurbanisation qui nourrit la périurbanisation ou bien encore qu'« il y a de moins en moins de relocalisation rupture, de plus en plus de desserrement de proche en proche »<sup>2</sup>. A cet égard, le cas des villes nouvelles d'Ile-de-France est tout à fait évocateur. Elles sont souvent désignées comme responsables de la périurbanisation pour avoir « favorisé l'étalement périurbain, en n'offrant pas un nombre de logements suffisant et une gamme assez diversifiée : tout ce qui n'a pas pu aller en ville nouvelle est allé ailleurs, dans la périphérie régionale »<sup>3</sup>. Mais plus encore, « les villes nouvelles ont constitué un facteur de périurbanisation pour leurs abords immédiats, par l'effet bien connu de "parasitage" ; de nombreux programmes se sont localisés à proximité... »<sup>4</sup>. Ce phénomène a été particulièrement bien illustré par une carte récente de la Direction régionale de l'Équipement de l'Ile-de-France portant sur la localisation, entre 1990 et 1996, des permis de construire de maisons individuelles émanant de pétitionnaires originaires des villes nouvelles, alors même que cette période ne fut pas particulièrement active en matière de construction (figure 56)<sup>5</sup>.



**Figure 56 : Ensemble des destinations des pétitionnaires originaires d'une des 5 villes nouvelles ayant construit une maison neuve dans le Bassin parisien entre 1990 et 1996.**

<sup>1</sup> Martine Berger, *art. cit.*, 1991, pp. 49-50.

<sup>2</sup> Questions à Martine Berger par Francis Beaucire, *art. cit.*, 1992, p. 110.

<sup>3</sup> Jean Steinberg, "Les villes nouvelles dans l'étalement péri-urbain", *Cahiers du CREPIF* n° 3, novembre 1983, p. 20.

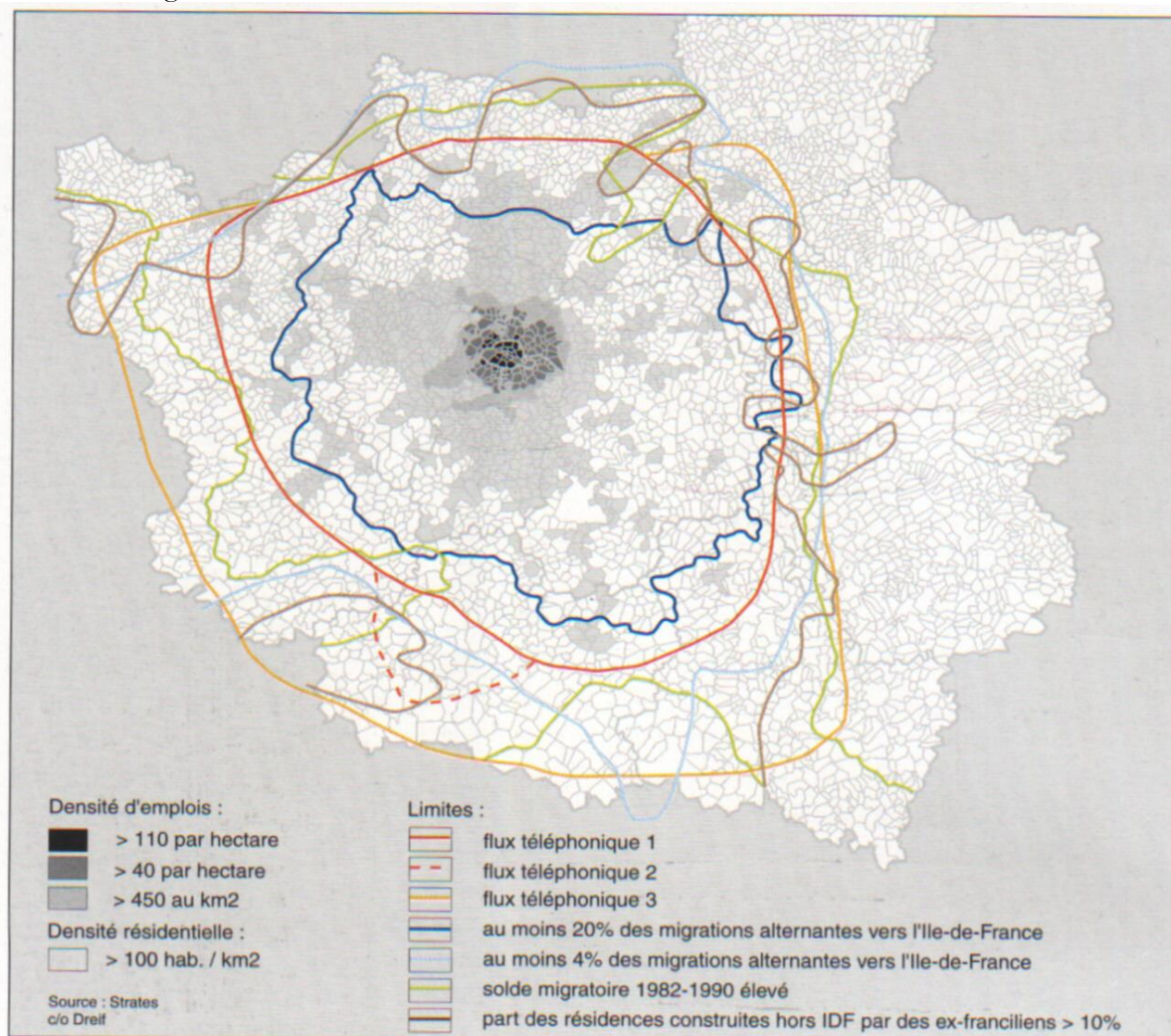
<sup>4</sup> Jean Steinberg, *art. cit.*, 1983, p. 20.

<sup>5</sup> DATAR, Préfecture d'Ile-de-France, *Pour une métropolisation raisonnée*, La Documentation française, Paris, 1999, p. 81.

La distinction entre les deux villes nouvelles occidentales et les autres est particulièrement nette. Cergy et Saint-Quentin diffusent intensément vers leur périphérie, particulièrement à destination des départements limitrophes. Pour Saint-Quentin, deux axes sont privilégiés : celui de la ligne Paris-Chartres, le long de laquelle s'égrène une bonne partie des permis de construire, et celui de la ligne de Houdan où les installations sont également nombreuses. Mais on est surpris également du nombre important de constructions nouvelles en Eure-et-Loir, particulièrement autour d'Epernon, la frontière départementale du côté de la région Centre se montrant même particulièrement attractive, comme si les mesures de protection existant d'un côté – SDRIF, communes plus frileuses – n'avaient pas leur symétrique dans ce département des franges. Pour Cergy, le mouvement est plus aréal, l'ensemble du Vexin, que ce soit en Ile-de-France, dans l'Oise ou dans l'Eure, se trouvant particulièrement touché. Magny, Gisors, Méru sont des pôles d'attraction importants, car situés sur des lignes de chemin de fer desservant Paris, ce qui n'est pas le cas de Vernon, pourtant encore assez proche. Les autres villes nouvelles se signalent au contraire par une moindre diffusion de la périurbanisation puisque la majorité des permis de construire se trouve concentrée à proximité de la ville nouvelle et même en zone dense pour Marne-la-Vallée. Les franges franciliennes sont ici très peu touchées à l'exception des périphéries de Pithiviers et de Sens et du Sud de l'Oise – bassin de Creil – pour Marne-la-Vallée.

L'étalement périurbain de la métropole parisienne et des espaces urbains qui la composent est donc un phénomène complexe affectant désormais de plus en plus les franges de l'Ile-de-France situées dans les départements limitrophes. Ce processus, comme on l'a vu, n'est en rien uniformisateur et ceci à plus d'un titre : il ne procède que marginalement du desserrement de la zone dense de l'agglomération parisienne ; il ne provoque pas un filtrage social qui conduirait à une relégation périphérique des catégories de population les plus modestes – même si les taux de cadres diminuent avec la distance, surtout dans les franges – mais se marque par des segmentations multiples, à différentes échelles, en relation avec les différentes composantes du parc résidentiel ; il conduit enfin, en étalant les populations – alors même que l'activité économique reste assez concentrée –, à renforcer les polarités que sont les principaux lieux d'emploi d'Ile-de-France, à destination desquels les migrations pendulaires vont croissant, comme nous le verrons plus loin. Néanmoins, il reste un phénomène assez difficile à cerner géographiquement puisque très dépendant des indicateurs choisis pour le mesurer. Les travaux menés par Félix Damette, Pierre Beckouche et Emmanuel Vire sont de ce point de vue particulièrement significatifs. Reprenant certains des seuils produits par les indicateurs utilisés dans *l'atlas des franges franciliennes*, ces auteurs ont, en les superposant, montré toute la relativité des délimitations de l'étalement périurbain (figure 57). Quatre variables ont ici un intérêt particulier : le taux de solde migratoire entre 1982 et 1990, la part (>10 %) des résidences construites sur la même période par des ex-franciliens, les seuils de 4 et 20 % de la population active touchée par les migrations alternantes vers l'Ile-de-France. De ces quatre indicateurs, il convient d'éliminer les deux premiers : le taux de solde migratoire même corrélé au desserrement francilien est dépendant, dès qu'on approche des principales villes des franges – Dreux, Evreux, Chartres, Beauvais... – des mouvements de périurbanisation et d'accession à la propriété individuelle propres à chacun de ses territoires ; le pourcentage de résidences construites par des ménages franciliens ne précise pas non plus s'il s'accompagne ou non d'un maintien des liens avec la région parisienne – cas des ménages ayant changé de lieu de travail, des retraités. De fait, c'est bien le niveau des migrations alternantes qui est ici le plus significatif à condition d'en fixer le seuil. A 4 % de la population active – alors que l'Ile-de-France représente près d'un quart des emplois nationaux –, on tombe à un niveau d'attraction assez faible qui survalorise les déplacements de longue distance, alors que les mouvements de proximité forment l'essentiel des navettes. Le seuil de 20 % par contre montre qu'à côté des pôles locaux, les destinations franciliennes – qu'il s'agisse des zones d'emploi de la couronne rurale et de la deuxième couronne ou des pôles d'activités de la zone dense – arrivent en deuxième position des déplacements de travail et placent les territoires concernés en position de dépendance vis-à-vis de la région parisienne. Cette limite, dont Damette, Beckouche et Vire considèrent « qu'il s'agit là des véritables franges

franciliennes »<sup>1</sup>, car c'est là que se situe la vague la plus récente de "périmétopolisation", justifie a posteriori nos choix en matière de délimitation du sous-système spatial parisien. Si le Sud de l'Oise est totalement intégré au marché du travail parisien, ce n'est pas le cas des autres zones d'emploi qui bordent la région parisienne, l'influence se limitant aux cantons les plus proches de la frontière régionale.



**Figure 57 :** Limites géographiques de certains flux à destination ou en provenance de l'Ile-de-France et des soldes migratoires péri-franciliens élevés. (Source : DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 42).

Malgré cette délimitation plus restrictive de ce qui nous semble être l'aire de véritable périurbanisation de l'agglomération parisienne, il est incontestable que son extension géographique s'est beaucoup accrue depuis trente ans. L'étalement du peuplement ainsi produit a-t-il cependant eu pour corollaire de renforcer la polarisation opérée par les principaux lieux d'activité d'Ile-de-France ? C'est ce qu'il s'agit de voir maintenant.

<sup>1</sup> Direction régionale de l'équipement de l'Ile-de-France, *Géographie économique de la région parisienne*, Paris, Préfecture d'Ile-de-France, 1997, p. 42.

## 2) ... qui paraît conduire à la polynucléarisation de l'aire métropolitaine francilienne élargie à ses franges.

Il est entendu, dans un contexte d'étalement, que les métropoles ont tendance à voir émerger, en complément du centre directionnel principal, de centre relais importants qui sont à l'origine de polarisations secondaires au sein de l'espace urbain. Ce phénomène, est bien connu aux Etats-Unis puisque à Los Angeles par exemple, Downtown est devenu un centre parmi d'autres, le maillage autoroutier favorisant, au gré des échangeurs, l'apparition de pôles secondaires dédiés aux affaires et aux services. En Europe, où l'étalement péri-métropolitain a pris bien moins d'ampleur, une telle évolution est également perceptible mais selon des modalités tout à fait différentes. Avec l'exemple de Londres, il nous a déjà été donné de constater que les logiques de desserrement à l'échelle d'une région métropolitaine – le Sud-est anglais –, accélérées par la volonté des pouvoirs publics – politique de planification spatiale –, pouvaient faire émerger un véritable polycentrisme dont les villes nouvelles et les villes d'expansion sont ici l'incarnation. Ce concept de polycentrisme, revendiqué par le schéma directeur de Paul Delouvrier au cours des années 1960, a-t-il toutefois connu une certaine fortune dans la région parisienne ? Est-il, comme dans le cas londonien le résultat conjugué de la planification spatiale et du développement périurbain qui, en diluant le peuplement, conduit à l'apparition de pôles périphériques, offrant emplois, activités et services ? Peut-on dire, comme certains l'affirment avec excès, « que d'ores et déjà la deuxième couronne [ Essonne, Yvelines, Seine-et-Marne, Val-d'Oise ] attire plus que Paris les actifs de la troisième couronne [ départements limitrophes de l'Ile-de-France ] »<sup>1</sup> ? Ou bien, le poids de l'hypercentre restant dominant, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ce fameux polycentrisme n'a-t-il pas avorté, les polarités-relais se situant à un niveau hiérarchique bien inférieur, tant par les flux qu'elles génèrent que par la nature des fonctions qu'elles ont accueillies ?

Pour répondre à ces questions, il faut rappeler qu'avant même le début effectif de la périurbanisation, la volonté des pouvoirs publics a été de créer des polarités en périphérie de l'agglomération centrale, tant pour accueillir des activités directionnelles que des emplois industriels desserrés de Paris et de la première couronne – en complément bien sûr de la politique de décentralisation industrielle. Jean-Albert Guïeyesse rappelle ainsi que dès les années 1950, avec le PADOG, des décisions ont été prises pour créer de nouvelles polarisations au sein de la banlieue parisienne : « deux projets précis de noyaux urbains nouveaux, différents des grands ensembles dortoirs prévus ou en voie d'édification, sont mentionnés dans le PADOG : il s'agit de l'opération de La Défense, et de celle de Vélizy-Villacoublay, dont la déclaration de zone à urbaniser en priorité (ZUP) date de 1959 »<sup>2</sup>. A ces embryons de pôles relais se sont ajoutés les autres pôles restructurateurs de banlieue, décidés par Delouvrier en 1965, parmi lesquels on retiendra essentiellement les villes nouvelles. Mais la planification ultérieure d'autres zones d'activités comme, dans les années 1970, la zone d'activités de Paris-Nord I – bientôt suivie par celle de Paris-Nord II entre Roissy et Aulnay – a également contribué à bouleverser la géographie de l'emploi de la région parisienne, au détriment de la zone dense de l'agglomération.

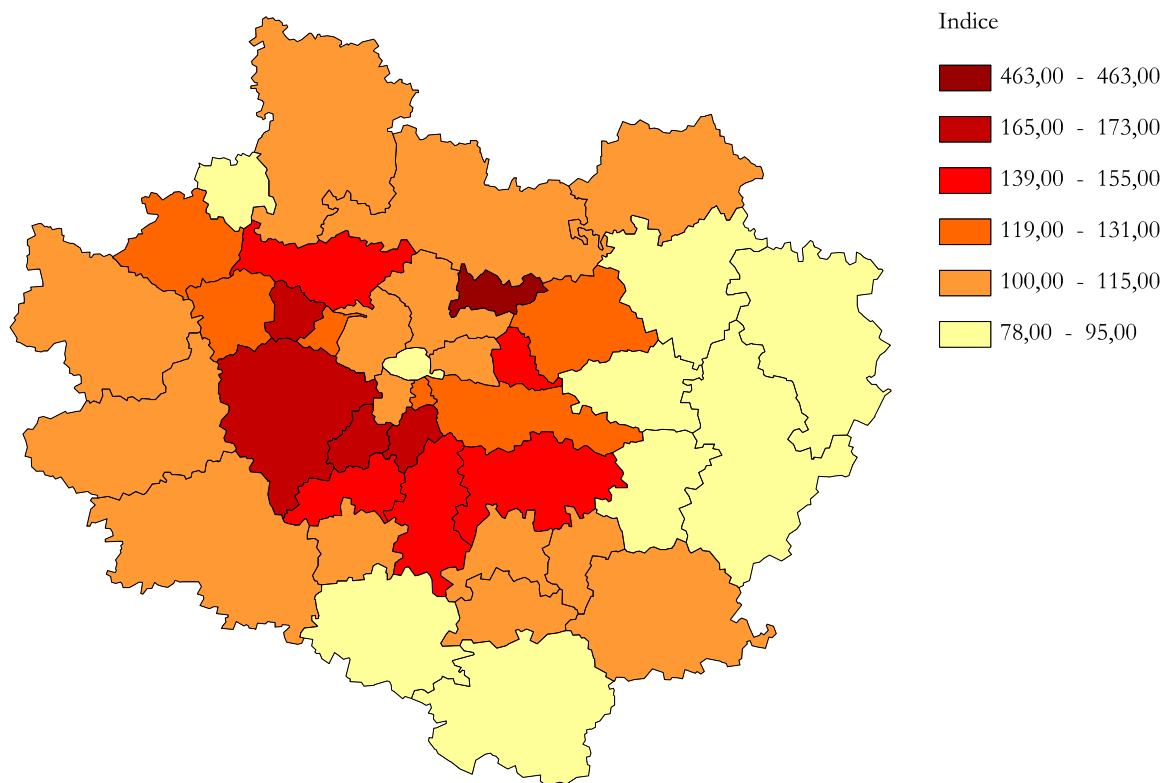
Ainsi, si l'on ajoute le desserrement polarisé de l'activité à l'étalement périurbain des populations, on peut se demander dans quelle mesure ces deux mécanismes n'ont pas été les vecteurs d'une organisation plus polycentrique de l'espace central du Bassin parisien.

Pour en juger, on peut d'abord regarder où s'est créée l'activité, depuis 1962, dans l'aire métropolitaine francilienne élargie à ses franges. Une cartographie en indice évaluant le poids de chaque zone d'emploi dans le total des emplois de cette aire en 1975 et 1990 – les valeurs de 1962 servant de référence à l'indice 100 – permet d'en donner un aperçu sommaire.

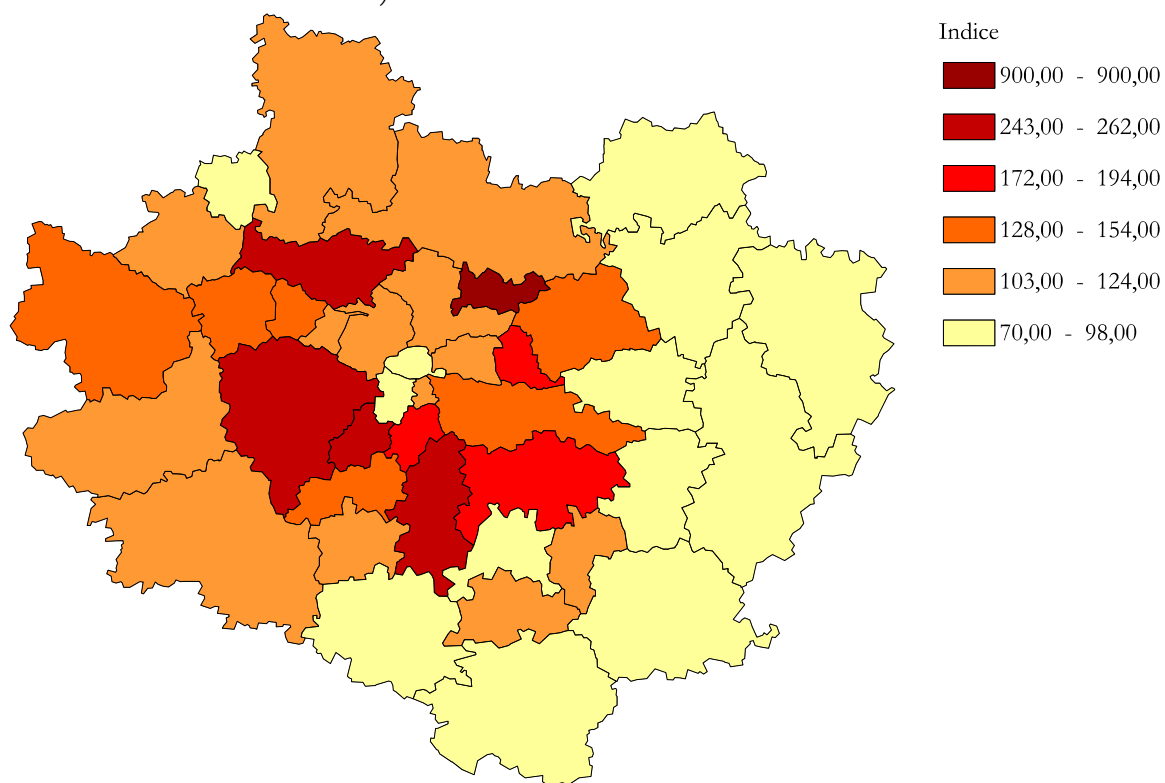
---

<sup>1</sup> Bernard Prével, *op. cit.*, Bipe Conseil, *Villes à une heure de Paris*, mars 1992, p. 160.

<sup>2</sup> Jean-Albert Guïeyesse, "L'industrialisation en Ile-de-France depuis 1965", *Villes en parallèle*, 1986, n° 11, p. 138.



**Carte 173 :** Poids en indice des actifs au lieu de travail des zones d'emploi de l'Île-de-France et de ses franges en 1975. (Base 100 = 1962). (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

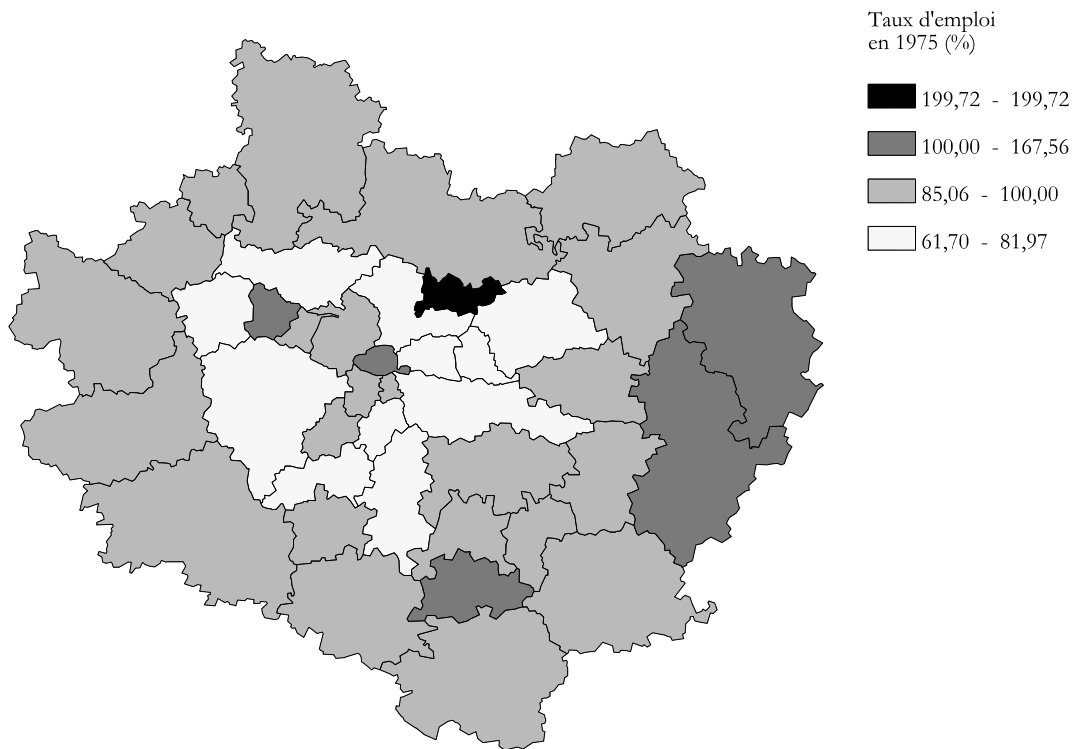


**Carte 174 :** Poids en indice des actifs au lieu de travail des zones d'emploi de l'Île-de-France et de ses franges en 1990. (Base 100 = 1962). (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

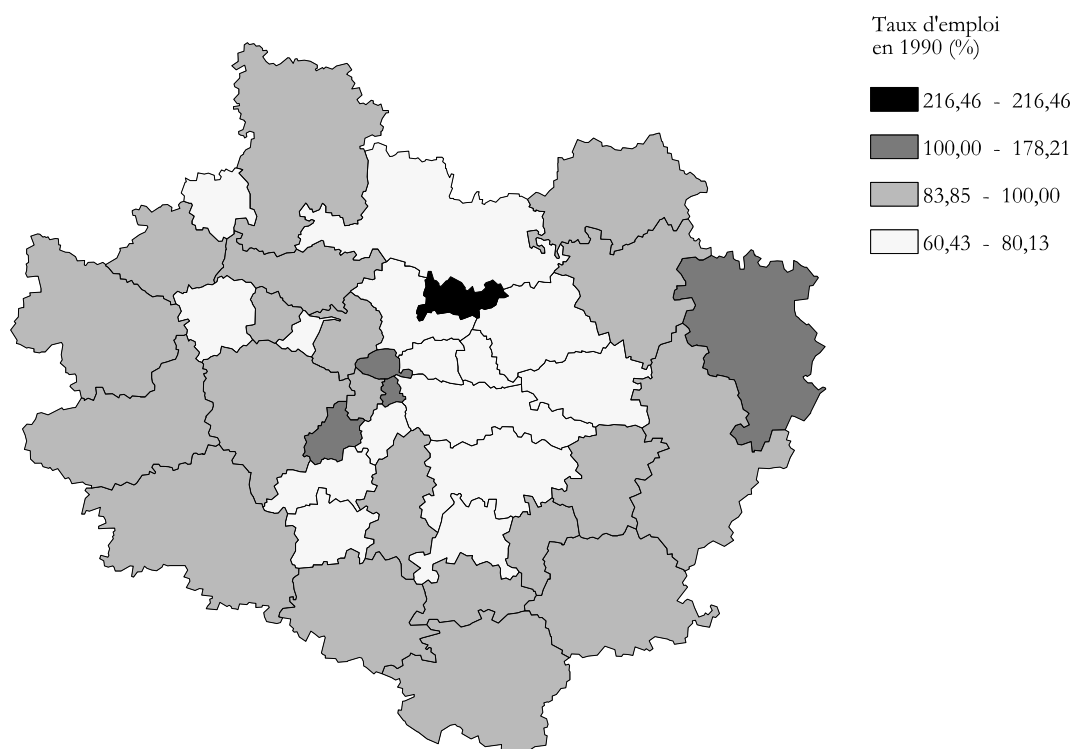


De fait, la zone d'emploi de Paris a perdu beaucoup de son importance dans la géographie de l'activité de l'aire métropolitaine puisque sa part dans l'emploi y a diminué de 30 % entre 1962 et 1990. Dans le reste de l'agglomération centrale, Boulogne a également connu un repli par rapport au début des années 1960, tandis que la zone d'emploi de Nanterre, où se trouve La Défense, ne pèse que 14 % de plus qu'en 1962. C'est donc bien dans la seconde couronne de l'agglomération parisienne que l'on trouve les progressions les plus fulgurantes de l'activité. Roissy a ainsi multiplié par 9 sa part dans l'emploi régional, tandis que les villes nouvelles apparaissent au cours de la période comme les principaux points de fixation des activités. Saint-Quentin, Cergy, Evry sont dans des bassins d'emploi dont le poids a été multiplié par 2,5, tandis que Melun – où se trouve la ville nouvelle de Sénart – et Lagny – celle de Marne-la-Vallée – ont presque doublé le leur. Hors ville nouvelle et à l'exception de Roissy, ce sont deux petites zones du Sud de la région qui engrangent également des progressions significatives : Orsay pour avoir accueilli une part essentielle de la technopole sud de l'Ile-de-France et Orly qui a bénéficié du développement de certaines activités – plate-forme aéroportuaire, marché d'intérêt national etc. Si sur les franges, quelques progressions en poids relatif de l'activité économique sont loin d'être négligeables – cas d'Evreux notamment (+28 % de sa part dans l'emploi de l'aire métropolitaine et de ses franges) –, on remarquera surtout du Sud de l'Aisne au Pithiverais, l'arrêt de l'étalement de l'activité au-delà du périmètre du SDRIF, interruption qui contribue effectivement à transformer certaines des zones d'emploi ici présentes en nouvelles banlieues-dortoirs.

Toutefois, ce desserrement quantitativement très significatif de l'emploi au profit de quelques pôles ciblés – villes nouvelles, Roissy, technopole sud – est-il suffisant pour être à l'origine d'une organisation plus polycentrique de l'aire métropolitaine, étant entendu que dans le même temps, la population a suivi le même mouvement, dans des proportions d'ailleurs plus importantes ? L'examen du taux d'emploi d'abord peut apporter quelques réponses à cette question. Cet indicateur, assez fréquemment utilisé, rapporte le nombre d'actifs au lieu de travail d'un territoire à celui de sa population active occupée, ce qui donne une indication quant à son attractivité potentielle sur les migrations alternantes. Supérieur à 100 %, ce taux indique que le territoire concerné attirera des pendulaires ; inférieur à 100% qu'il est lui-même zone d'émission de navettes nombreuses, supérieures en théorie au flux d'actifs entrants.

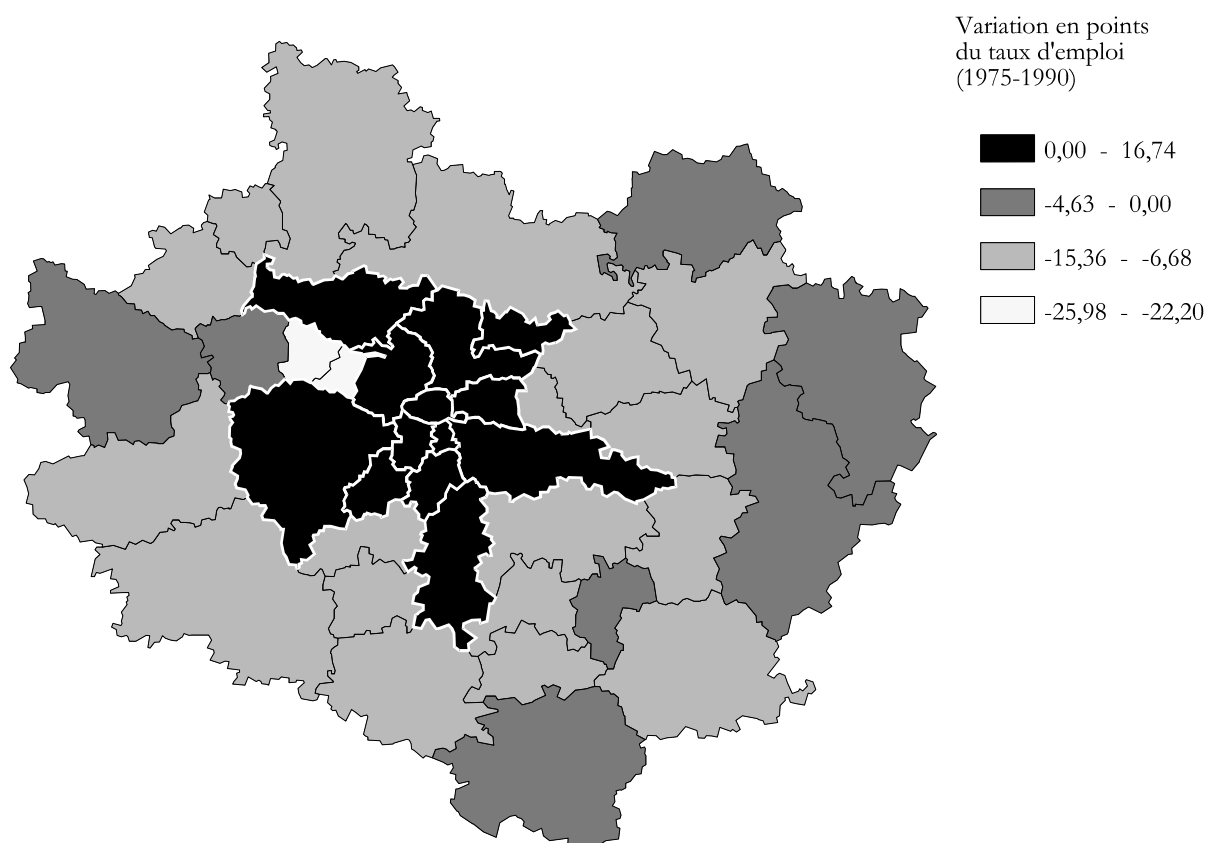


**Carte 175 : Taux d'emploi en 1975 des zones d'emploi d'Ile-de-France et des franges.**  
(Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)<sup>1</sup>



**Carte 176 : Taux d'emploi en 1990 des zones d'emploi d'Ile-de-France et des franges.**  
(Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)

<sup>1</sup> Le taux d'emploi est le nombre d'emplois rapporté à la population active résidente ayant un emploi.



**Carte 177 : Variation en points du taux d'emploi des zones d'emploi d'Ile-de-France et des franges entre 1975 et 1990.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)

Si le taux d'emploi s'est amélioré pour toutes les zones de l'agglomération parisienne – à l'exception de celles de Seine-aval, très touchées par les restructurations de l'automobile (Poissy, Mantes) – ce n'est pas le cas des zones les plus périphériques d'Ile-de-France et de celles des franges. Très affectés par la dernière vague de périurbanisation, mais aussi par la croissance économique de l'aire métropolitaine centrale, les bassins de main-d'œuvre des franges ont vu, par contraste, leur taux d'emploi s'affaïsser très sensiblement, remettant ainsi en cause le fonctionnement relativement autonome de leur marché du travail. Néanmoins, il ne semble pas, à l'examen des cartes 175 et 176, que des pôles d'emploi véritablement structurants et contrebalançant l'influence parisienne se soient constitués en périphérie de l'agglomération dense. A l'exception de Roissy qui compte deux fois plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs résidents, rares sont les zones d'Ile-de-France à avoir un taux d'emploi supérieur à 100 %, ce qui montre que l'activité reste très particulièrement concentrée dans l'hypercentre. Certes, Vitry et Orsay sont dans ce cas – respectivement 101 et 107 % – mais elles restent loin derrière Paris intra-muros qui, en se dédensifiant, est passé de 141 % en 1962 à 178 % en 1990. La zone d'emploi de Nanterre, malgré la présence du quartier de La Défense, pas plus que celles des villes nouvelles n'atteignent encore l'équilibre travail – habitat qui figurait pourtant parmi les objectifs essentiels du schéma directeur de 1965 pour les pôles restructurateurs de banlieue. En d'autres termes, il ne semble pas que malgré un desserrement de l'activité qui a en partie accompagné l'étalement des populations, on puisse encore parler d'une aire métropolitaine parisienne polycentrique.

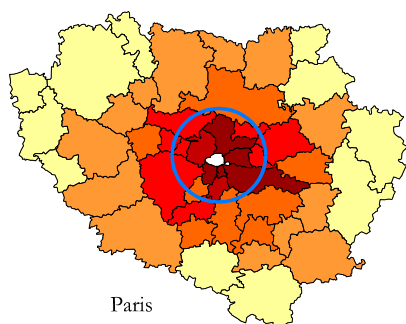
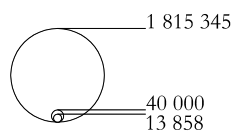
Mais cette affirmation fondée sur la comparaison des "stocks d'emplois et des stocks de travailleurs" ne permet pas de préjuger de la réalité des flux de main-d'œuvre, de leur ampleur, de leur orientation ni de leur hiérarchie au sein de cette partie centrale du Bassin parisien qui est probablement celle où les transformations de la structure spatiale ont été les plus importantes depuis 1975. Pour éclairer cet aspect du problème, il suffit d'abord d'examiner dans un premier

temps les aires de recrutement de main-d'œuvre d'un certain nombre de pôles majeurs de l'aire métropolitaine et de quantifier l'évolution de leur attractivité. Sur la base de la carte 176, nous avons retenu les zones d'emploi de Paris, Nanterre – pour le quartier de la Défense – Versailles – pour la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines –, Cergy-Pontoise, Evry et Vitry, qui présentent toutes un taux d'emploi proche de 100 % ou supérieur à 100 %. Nous n'avons pas pris en compte la zone d'Orsay, en raison du nombre assez faible d'actifs au lieu de travail – 55 000 à comparer aux 1,8 millions d'emplois parisiens ou aux 750 000 de Nanterre – mais avons ajouté Créteil, à l'est de laquelle se trouve la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Pour rendre les cartes comparables, il a été décidé d'appliquer les seuils dégagés par une discrétisation de Jenks pour la zone d'emploi de Paris à l'ensemble des autres zones retenues. Compte tenu de la diminution rapide des taux d'attraction, seul le Bassin parisien proche de l'Ile-de-France a été représenté. Les résultats apparaissent sur la carte 178. D'autre part, parce que le renforcement du polycentrisme francilien apparaît, par hypothèse, comme une résultante de la diffusion de certaines activités vers les première et deuxième couronne de l'agglomération parisienne, nous avons choisi d'examiner également la variation en points, entre 1975 et 1990, de la population active attirée par chacun des pôles sélectionnés. Les résultats figurent sur la carte 179.

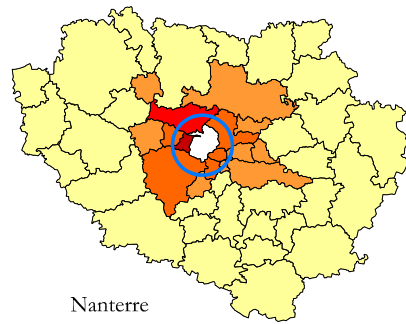
Part de la population active ayant un emploi (%) attirée par :



Emplois en 1990



Paris



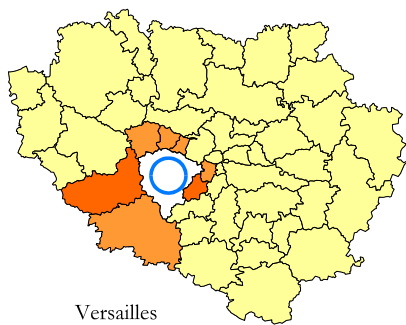
Nanterre



Vitry



Cergy



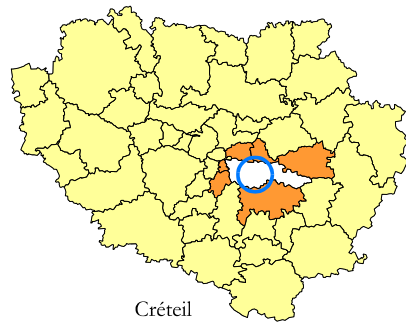
Versailles



Evry



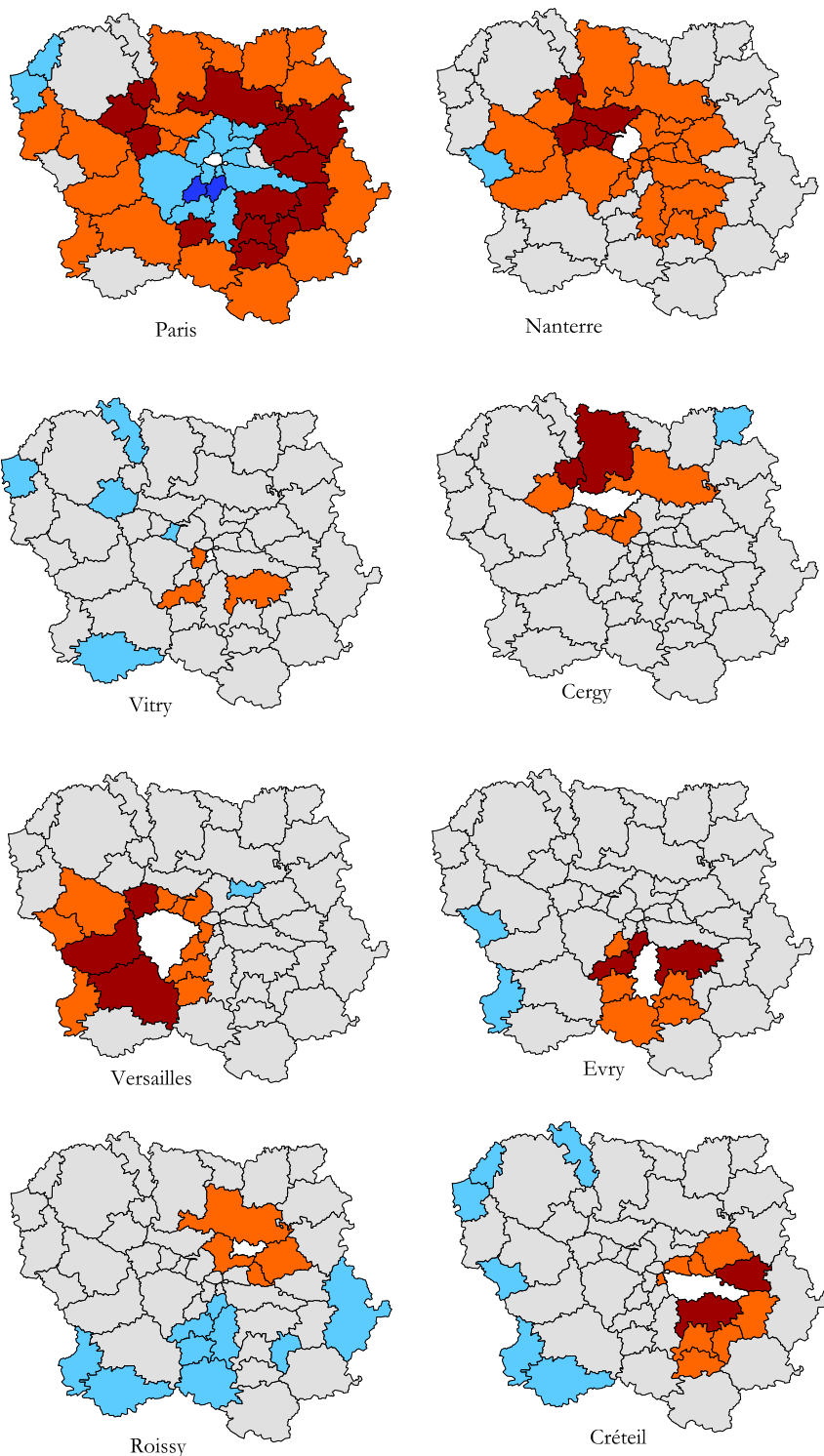
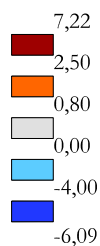
Roissy



Créteil

**Carte 178 :** Part de la population active des zones d'emploi du Bassin parisien attirée par les principaux pôles d'activités d'Ile-de-France en 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Variation en points entre 1975 et 1990  
de la part de la population active  
ayant un emploi attirée par :



**Carte 179 :** Variation en points de la part de la population active occupée attirée par les principaux pôles d'emploi d'Ile-de-France entre 1975 et 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Seul Paris dispose d'une aire de recrutement de main-d'œuvre couvrant l'ensemble de l'Ile-de-France et quelques-unes des franges de la région. Le nombre d'emplois particulièrement élevé et la convergence des réseaux de transport collectif expliquent largement cette situation. Les autres pôles, moins importants, ne couvrent qu'un quadrant de la région capitale, à l'exception de La Défense – Nanterre – qui attire de la main-d'œuvre jusque dans l'Est parisien, mais à des niveaux relativement faibles (3 à 7 % de la population active de la zone de départ). Parmi les

zones d'emploi des villes nouvelles, celle de Versailles est la seule à disposer d'une aire d'attraction assez vaste, débordant largement sur l'Eure-et-Loir. Roissy par contre, malgré la faiblesse de la population active résidente rapportée au niveau de l'emploi, n'attire que modestement le Sud de l'Oise, les autres pendulaires provenant d'un peu partout en région parisienne. Enfin, on remarque que les bassins de main-d'œuvre dessinés soulignent particulièrement le rôle structurant des infrastructures de transport : Nanterre par exemple diffuse son influence le long des lignes du réseau RER – RER A en particulier – et bénéficie notamment du carrefour secondaire que constitue la gare de La Défense (convergence de certaines lignes des Yvelines vers cette gare de banlieue) ; Vitry est en relation étroite avec les zones d'emploi desservies par les RER C et D qui disposent dans cette proche banlieue de nombreux arrêts. Mais au final, rien ne permet ici de parler de structure polycentrique. L'attraction démesurée de Paris et le confinement local des autres aires d'influence confirment que la région parisienne reste très polarisée et monocentrique, les pôles de banlieue n'ayant qu'un pouvoir d'attraction limité à leur proche voisinage.

Toutefois, la variation sur 1975-1990 de la part des actifs se rendant dans chacune des zones d'emploi analysées montre que la polarisation extrême des flux sur l'hypercentre commence à être remise en cause (carte 179). De manière très significative, la part des actifs résidant en première et seconde couronnes de l'agglomération et se rendant dans la capitale pour leur travail a considérablement diminué. Ceci est le résultat à la fois de l'accroissement quantitatif de l'emploi en banlieue – permettant de fixer une proportion plus importante de la population active résidente – et du ralentissement du desserrement résidentiel provenant de la zone dense de la région – avec maintien de l'emploi dans l'hypercentre. Au contraire, dans les parties les plus rurales et les plus éloignées de la région parisienne, ainsi que sur les franges de la région, l'attractivité de la capitale s'est considérablement renforcée, plus particulièrement à l'est dont l'éloignement avait jusqu'à présent gêné l'influence de la capitale. La Seine-et-Marne est de ce point de vue particulièrement concernée, probablement parce que ce département est celui qui a depuis 1975 le plus intensément subi la périurbanisation. Mais en dehors de l'Ile-de-France, seuls sont vraiment touchés les territoires les mieux reliés par train aux gares parisiennes, à savoir la zone d'emploi de Château-Thierry, celle du Sud de l'Oise (RER D jusqu'à Creil), celles de Vernon et de Gisors. Dreux et Chartres qui se trouvent pourtant dans la même situation sont en fait filtrées par les nouveaux pôles d'emploi des Yvelines – Rambouillet, Saint-Quentin –, la progression des navettes vers Paris progressant de manière plus modérée. L'évolution de 1975 à 1990 révèle également que l'attractivité de la zone de Nanterre s'est en fait forgée pour une part importante entre ces deux dates. Dans l'Est de la région, et dans le quadrant nord-ouest qui englobe les franges de l'Ile-de-France situées dans ce secteur, la polarisation par le quartier de La Défense et les espaces d'activité qui le jouxte immédiatement a très fortement augmenté. C'est d'ailleurs le long du RER A, à l'aval de ce territoire, qu'on observe les plus fortes augmentations de flux puisque Poissy et Cergy-Pontoise envoient respectivement, en 1990, une part de leur population active de 5,45 et 7,22 points plus élevée qu'en 1975. La Défense apparaît donc bien, au début des années 1990, comme le principal relais du pôle d'emploi parisien dans l'organisation des migrations pendulaires de l'aire métropolitaine. Néanmoins, dans cette évolution, les villes nouvelles ne sont pas en reste. Versailles (Saint-Quentin), Cergy, Evry et Marne-la-Vallée accroissent considérablement leur influence respective et ceci parfois bien au-delà des zones d'emploi limitrophes – Marne-la Vallée, Versailles... Parmi elles, Cergy et Versailles sont des vecteurs puissants, au même titre que Paris et La Défense, d'association de certaines franges de l'Ouest et du Nord au marché du travail métropolitain. Roissy, malgré des flux de toute évidence moins intenses, participe également de la même logique. Par contre, en proche couronne de l'agglomération, la Seine-amont ne renforce pas son attraction au-delà des zones d'emploi limitrophes, ce qui suggère que l'amélioration du taux d'emploi constaté au cours des 20 dernières années est principalement le résultat d'une diminution de la population active résidente.

Ainsi, si l'on ne peut pas encore parler d'une structure spatiale polycentrique, force est de constater que la dynamique des migrations pendulaires à destination des principaux centres d'activité d'Ile-de-France a largement contribué à l'atténuation de la polarisation du marché du

travail francilien sur la capitale. Si l'on ne saurait à ce stade affirmer l'existence d'une organisation polycentrique, on peut néanmoins évoquer une tendance lourde à la formation d'un système polynucléaire dont les villes nouvelles et quelques autres espaces planifiés d'activités comme La Défense sont désormais les noyaux. De ce fait, on ne peut plus guère parler aujourd'hui d'un bassin d'emploi unifié, même si, dans ce domaine, l'intégration spatiale du système de relations continue d'être assurée largement par Paris et en second lieu par la zone d'emploi de Nanterre. Ces deux pôles sont pour les populations des espaces suburbains et périurbains un recours incontournable en cas de perte d'emploi, et ce malgré des distances de plus en plus longues à parcourir, comme le montre le renforcement de leur attractivité sur certaines des franges franciliennes les plus éloignées.

Cette logique spatiale peut être confirmée par l'examen des espaces relationnels formés autour des pôles d'emploi d'Ile-de-France et appréciés non plus sur la base du pourcentage de population active attirée, mais à partir des valeurs absolues que représentent chacun des flux supérieurs à 7 % de la population active de la zone de départ<sup>1</sup>. Pour des raisons de lisibilité, nous avons cartographié séparément Paris et le reste de l'Ile-de-France, en conservant néanmoins la même échelle de représentation des flux qui est d'ailleurs commune à 1975 et 1990 afin de faciliter les comparaisons.

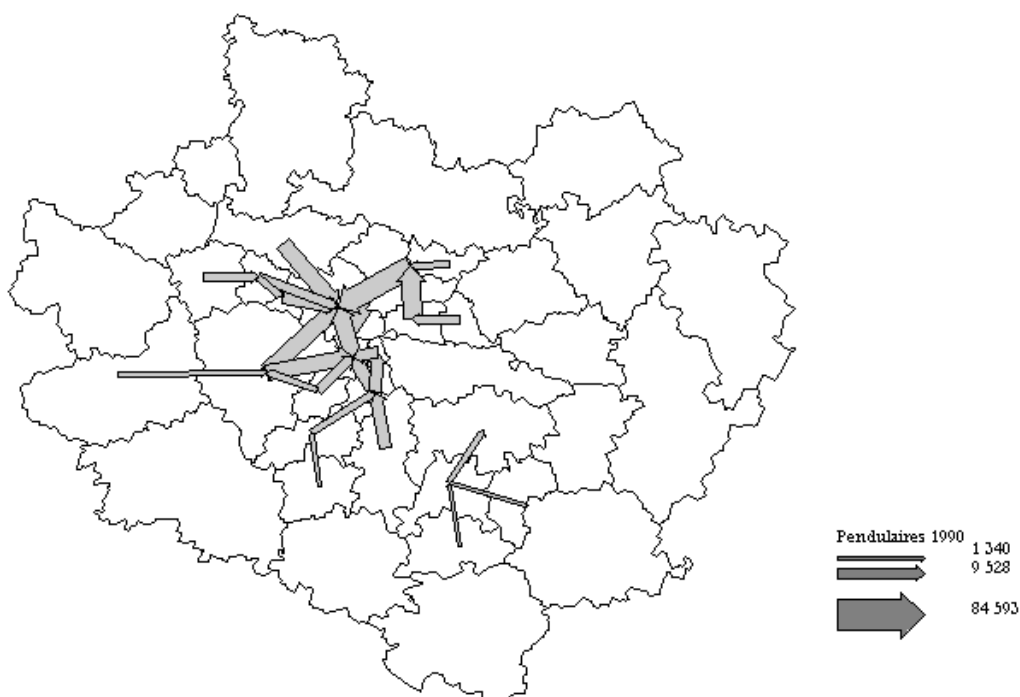
---

<sup>1</sup> Le seuil de 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ apparaît comme particulièrement structurant de l'aire de recrutement parisienne. Au-dessus de celui-ci, la dépendance à la capitale est particulièrement forte, alors qu'entre 3 et 7 %, l'influence est plutôt marginale, voire anecdotique. En dessous de 3 %, les interactions liées aux migrations pendulaires deviennent faibles et ne sont plus guère significatives d'un point de vue socio-économique.





**Carte 180 :** Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination de la zone d'emploi de Paris en 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 181 :** Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination des autres zones d'emploi d'Ile-de-France en 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 182 :** Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination de la zone d'emploi de Paris en 1975. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 183 :** Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination des autres zones d'emploi d'Ile-de-France en 1975. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Ce mode de représentation indique clairement que rien ne saurait remettre en cause l'éminence de la centralisation du bassin de main-d'œuvre francilien sur la capitale. Entre 1975 et 1990, la configuration radiale de celui-ci n'a pas été modifiée et l'on voit clairement que les flux en provenance des zones d'emploi qui ont le plus subi la périurbanisation se sont renforcés – cas du Sud de l'Oise, de Versailles, de Melun, d'Evry, de Cergy – ou sont apparus entre les deux dates – cas de Coulommiers. Ce n'est pas un hasard si les zones d'emploi qui ont connu l'édification d'une ville nouvelle sont aussi celles qui voient le plus s'accroître leurs migrations pendulaires car elles ont aussi enregistré en vingt ans les plus fortes augmentations de population. Les cartes 181 et 183 nous montrent également la faiblesse relative des autres pôles d'emploi de la région. La zone de Nanterre polarise toutefois davantage qu'en 1975. Avec La Défense, elle est bien devenue le relais économique de la capitale, ce que traduisent notamment l'apparition d'un flux de navettes provenant de Paris ou de Boulogne, ainsi que le renforcement des migrations émanant de Versailles ou de Cergy. On remarque également que la zone d'emploi de Boulogne-Billancourt est au cœur d'un système de relations émanant de ses voisines de banlieue. Ces deux territoires constituent avec Paris le Croissant d'or de la croissance économique évoqué par de nombreux auteurs. Ce sont là les seuls embryons remarquables d'un polycentrisme au sein de l'aire métropolitaine francilienne. Ailleurs, l'examen des flux est beaucoup plus décevant. Aucune des villes nouvelles ne constitue au même niveau que les exemples précédents des lieux de polarisation pour les relations domicile-travail de la région parisienne, Roissy pas davantage. A côté des exemples déjà analysés, seule la zone d'emploi de Saint-Denis paraît polariser plus que dans les années 1970, sans pour autant constituer un pôle au sens strict.

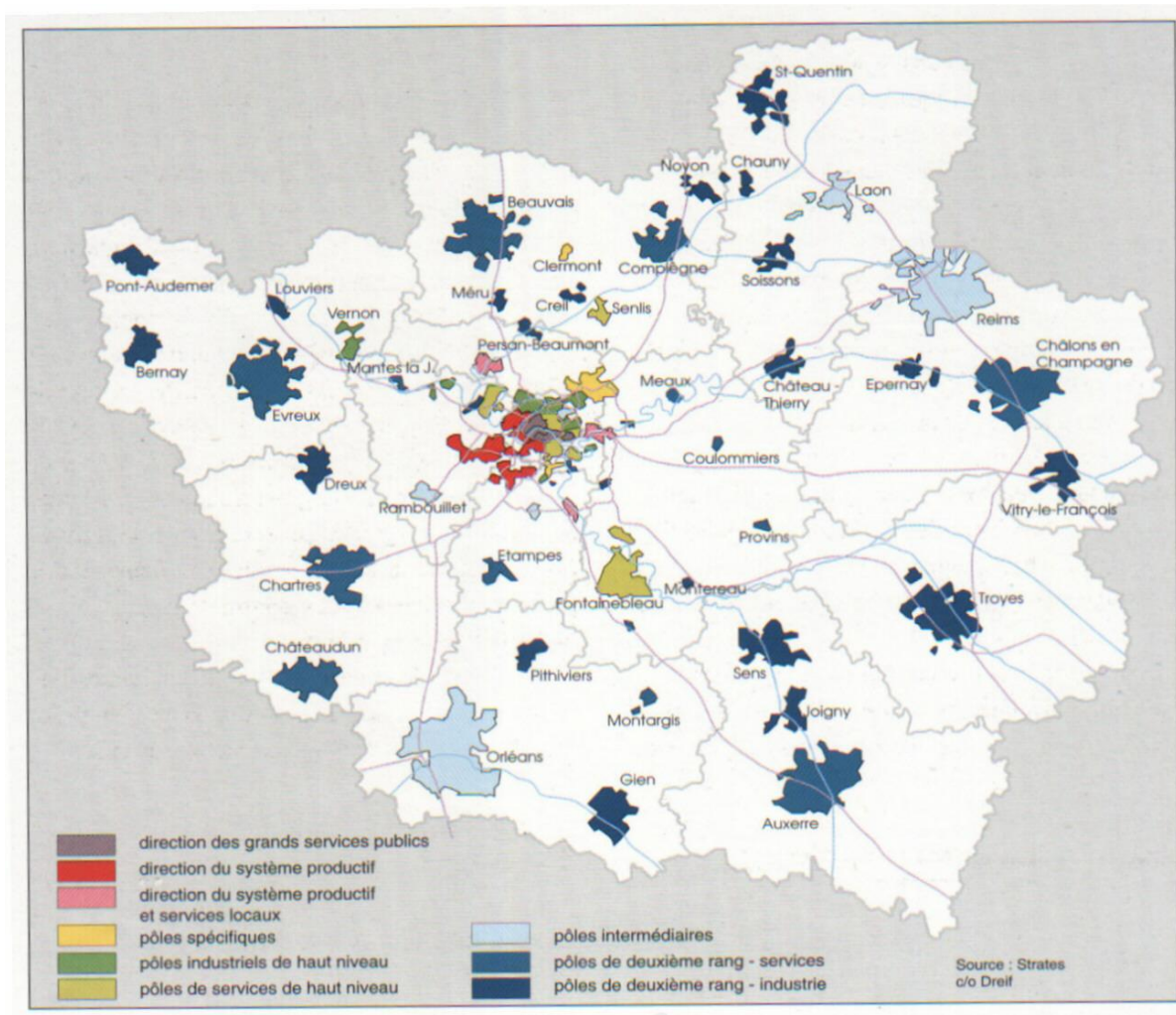
La structure spatiale de l'aire métropolitaine parisienne n'est donc pas devenue polycentrique malgré la constitution de centres d'activités périphériques importants – villes nouvelles, la Défense – et la diffusion du peuplement par périurbanisation qui a accentué le phénomène des migrations pendulaires. Trois pôles semblent cependant dominer le marché du travail de la région-capitale : celui de Paris, celui de Nanterre – La Défense – et celui de Boulogne, mais avec des écarts d'attractivité qui n'autorisent que l'évocation d'espace polynucléaire, le marché parisien demeurant de toute façon largement dominant. Toutefois, en raison de la mise en œuvre de nombreux nouveaux espaces d'activité entre 1975 et 1990, on peut se demander pourquoi, au terme de cette période de 15 ans, le marché du travail francilien ne s'est pas davantage segmenté. C'est peut-être parce que notre échelle d'observation, privilégiant la zone d'emploi, ne permet pas de faire apparaître des flux qui sont surtout perceptibles à grande échelle.

Dans leurs travaux sur l'espace économique francilien, Félix Damette, Pierre Beckouche et Emmanuel Vire ont en effet montré que dans une région où l'intégration fonctionnelle des territoires s'effectue sur des étendues de plus en plus vaste, il est nécessaire de modifier les échelles de lecture de l'activité en analysant les nouvelles modalités de répartition de celle-ci. A cette fin, ils ont cherché à repérer les lieux de concentration de l'emploi qui n'apparaissent pas avec les découpages administratifs traditionnels. Ils ont déterminé les pôles d'emploi de la façon suivante : « a) les pôles [...] comptent au moins 5000 emplois ; b) leur ratio d'activités [équivalent du taux d'emploi] hors navettes vers Paris est égal ou supérieur à 1. c) plusieurs [...] communes composent le même pôle si elles ont la même aire de recrutement d'actifs. Ces règles ont conduit par exemple à rattacher Saint-Quentin-en-Yvelines à Versailles, leurs marchés du travail respectifs étant très semblables »<sup>1</sup>. Au sein de Paris intra-muros toutefois, ces critères ont été abandonnés pour laisser la place à un découpage en quatre zones différenciées sur la base de l'indice de présence des différentes fonctions issues de la grille STRATES. Quatre pôles y ont été ainsi délimités : "Etat", "affaires", "services pratiques" et "Sud-est" qui tiennent compte des niveaux de spécialisation des arrondissements de la capitale. Dans l'aire métropolitaine francilienne une quarantaine de pôles ont été déterminés, auxquels peuvent s'ajouter les quarante autres de la couronne circum-francilienne qui correspondent généralement, sauf quelques distorsions – vide

---

<sup>1</sup> DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 12.

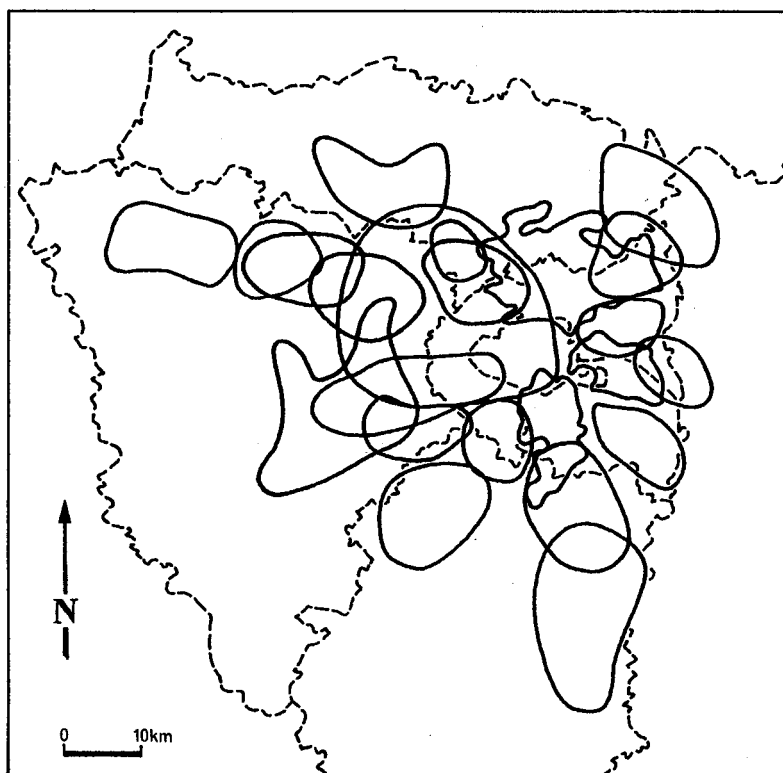
du Sud-ouest champenois –, aux aires urbaines éponymes des zones d'emploi du Bassin parisien (voir figure 58).



**Figure 58 : Typologie et localisation des pôles d'emploi de la région parisienne.**  
(Source : DREIF, *op. cit.*, 1997, p. 20).

L'intérêt de ce découpage est naturellement de préciser la géographie économique de la région parisienne, le découpage en zones d'emploi s'avérant trop grossier et arbitraire dans sa méthode, pour un espace où les relations économiques, qu'elles soient ou non de travail, ont une configuration de plus en plus complexe. Le second intérêt est de dégager une base nouvelle d'observation des spécialisations du système francilien, à une échelle beaucoup plus fine que par le passé, et sans le "bruit" propre au morcellement communal. La figure 58 montre ainsi à la fois l'importance de la disjonction fonctionnelle entre les pôles d'Île-de-France et le reste du Bassin parisien et les dissymétries internes à l'espace métropolitain, particulièrement entre l'Est et l'Ouest. Enfin, le troisième intérêt – qui nous préoccupe davantage ici – est d'autoriser une géographie des migrations pendulaires plus rigoureuse car fondée sur les pôles d'activités, eux-mêmes repérés sur des bases moins contestables qu'à d'autres échelles.

Les chercheurs de l'équipe STRATES ont ainsi cartographié la limite de l'aire d'influence de chaque pôle en dessinant les contours des communes qui sont amenées à y envoyer plus de 3 % de leur population active résidente. Ce seuil, dont on a déjà noté qu'il indiquait l'existence d'une relation assez forte pour les migrations pendulaires, permet de révéler la structure spatiale de l'aire métropolitaine liée au fonctionnement du marché du travail (figure 59).



**Figure 59 :** Les sous- marchés du travail d'Ile-de-France représentés par les aires d'influence des pôles d'emploi de la région. (Seuil retenu 3 % de la population active résidente attirée)<sup>1</sup>.

La petite taille des bassins d'emploi dégagés, le chevauchement fréquent des aires d'influence sont des indications d'une organisation du marché du travail en aires de recrutement emboîtées qui ne remet pas en cause la logique d'intégration de l'ensemble, largement assurée par Paris. Les polarisations sont toujours locales, à l'exception du pôle du centre des Hauts-de-Seine qui rayonne sur tout l'Ouest parisien, capitale comprise. Ces emboîtements sont la preuve que l'aire métropolitaine de la capitale, loin d'être polycentrique, est désormais polynucléaire, des marchés locaux du travail s'insérant au sein de l'aire de recrutement de la capitale. L'image d'éparpillement relatif qui en découle étonne, car elle ne souligne que marginalement la géographie des pôles restructurateurs de banlieue du schéma directeur de 1965. Ceux-ci ne sont en fait que des noyaux parmi d'autres, la diffusion de l'activité ayant largement contribué au brouillage relatif de la géographie francilienne de l'emploi.

Aussi se pose naturellement la question de l'origine de cette structuration brownienne. Les réponses sont à la fois d'ordre politique et d'ordre économique et, sans entrer dans les détails, nous en évoquerons rapidement quelques-unes. Tout d'abord, les espaces d'activités planifiés depuis trente ans ne l'ont pas été dans le cadre du respect absolu des recommandations du schéma directeur de 1965 sur les pôles restructurateurs de banlieue. Dès les années 1970 et plus encore dans les années 1980, avec la décentralisation des décisions d'urbanisme, de nombreux projets ont fleuri, en marge des villes nouvelles ou de certains territoires considérés comme prioritaires par les aménageurs. C'est le cas par exemple des zones d'activités de Paris Nord I et II, devenues un des principaux centres d'emploi du Nord-est de l'agglomération. Jacques Malézieux a clairement rapporté les conditions de leur genèse<sup>2</sup> : Paris-Nord I est née de la volonté

<sup>1</sup> Tiré de Emmanuel Vire, "La polarisation au sein de la région parisienne, 1982-1994", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, pp. 83-94.

<sup>2</sup> Jacques Malézieux, "Règlement et dérogation : étude de cas", *Cahiers du CREPIF*, 1990, n° 33, pp. 42-46

de *Citroën*, exprimée dès 1961, de construire un nouvel établissement de production en région parisienne. Après plusieurs refus d'agrément entre 1967 et 1971, seul un arbitrage ultime et favorable du Président de la République de l'époque – condition pour que l'entreprise continue de participer à la décentralisation industrielle – permit d'avaliser la construction de l'usine d'Aulnay destinée à accueillir 12000 salariés. C'est dans la continuité de cette dernière, qui occupe l'essentiel de la zone de Paris Nord I, que fut demandée, par l'établissement public régional, la poursuite de l'aménagement, approuvée en CIAT en 1977 (ZAC de Paris-Nord II). La désindustrialisation de la région parisienne, la desserte par le RER B et la proximité de Roissy sont pour beaucoup dans cette prise de décision. La commercialisation de la zone d'activité s'est poursuivie tout au long des années 1980 et 1990 à un rythme très rapide, jusqu'à atteindre plus de 4000 emplois, ce qui, avec la zone de Paris Nord I, permet à l'ensemble Aulnay-Villepinte de constituer un pôle d'activités majeur au nord-est de l'Île-de-France. Comme à Vélizy – où les établissements créés proviennent à hauteur des deux tiers de Paris intra-muros et pour le tiers restant des Hauts-de-Seine<sup>1</sup> –, les entreprises qui se sont implantées à Paris Nord II sont souvent d'origine locale, même si les centres d'immobilier locatif ont accueilli beaucoup d'entreprises ayant leur siège à l'étranger<sup>2</sup>. Ces espaces d'activités, comme tous ceux créés en Île-de-France à cette époque, ont donc été des vecteurs privilégiés d'un redéploiement généralisé de l'emploi au sein de l'aire métropolitaine.

Le second exemple qui peut être cité est celui de l'usine *CIMSA-SINTRA* construite en 1985 sur la friche industrielle *Kléber* à Colombes. Comme l'a montré Jacques Malézieux : « c'est en opposition avec l'avis du comité de décentralisation, du CIAT et de la DATAR qui la destinait à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, que cette spectaculaire unité industrielle a été implantée, dans la proche couronne, sur le site de la friche industrielle de *Kléber-Colombes*. L'autorisation a été accordée par le Premier Ministre, Pierre Mauroy, convaincu par l'argumentation du Maire de Colombes »<sup>3</sup>. Ce cas est très révélateur de l'importance revêtue par la conversion des vieux espaces industriels franciliens dans la diffusion hors pôles restructurateurs des nouveaux emplois de l'agglomération parisienne. Ce qu'on appelle aujourd'hui les "espaces gris" ou "marrons" sont les nouveaux lieux de polarisation économique de la région comme l'ont montré dans les années 1980 les trajectoires particulières de communes telles que Levallois-Perret et Issy-les-Moulineaux – qui ont accueilli de nombreuses opérations d'immobilier de bureau sur le site d'anciennes usines– ou comme le montre actuellement la transformation économique de la Plaine Saint-Denis dont la tertiarisation est extrêmement avancée.

Les facteurs économiques de la polynucléarisation de l'aire métropolitaine parisienne sont également très importants. La croissance des activités péri-productives au sein du système de production a déjà été évoquée comme une tendance lourde de la métropolisation parisienne affectant certains espaces privilégiés. Les mécanismes à l'œuvre dans ces dynamiques tiennent pour beaucoup à la recherche de lieux "communicants", essentiels à l'exercice de ces nouvelles fonctions, d'où une fixation des nouveaux emplois à proximité des grandes infrastructures de transport – routières, comme l'A 86, ferroviaires comme le réseau RER, aéroportuaire comme Roissy (Paris Nord II) et Orly (zone d'activités de la SILIC).

Ainsi, cette tendance à la dispersion périphérique des lieux d'emploi due à la conjonction de déterminations économiques et politiques a été très bien résumée par Jacques Malézieux : « le milieu des années 80 se caractérise par une très nette reprise des investissements productifs. Ce dynamisme [...] a surtout été permis par l'atténuation des traditionnelles mesures de freinage de croissance de la métropole nationale. Un changement important s'est progressivement affirmé, correspondant à la volonté des responsables nationaux et régionaux de faire de l'Île-de-France une des régions-capitales de l'Europe de la prochaine décennie. [...] Cessant d'être systématiquement favorisées, les villes nouvelles sont confrontées aux communes de la première

---

<sup>1</sup> Jean-Albert Guieyette, *art. cit.*, 1986, p. 141.

<sup>2</sup> Jacques Malézieux, "Recherches sur l'efficacité économique des villes nouvelles. Attractivité des espaces économiques", *Notes de recherche* n° 8, mai 1988, CRIA, Université Paris I, 45 p.

<sup>3</sup> Jacques Malézieux, *art. cit.*, 1990, p. 45

et de la seconde couronne de banlieue où les agents du développement et de l'aménagement local se révèlent de plus en plus actifs. [...] Relativement, la ville nouvelle souffre de la concurrence des espaces d'activités de la première et de la seconde couronne qui peuvent plus librement tirer parti de leurs aptitudes particulières. Sont particulièrement attractifs les lieux "communicants", c'est-à-dire les lieux les mieux placés et les mieux équipés pour faciliter la circulation des produits, des personnes, des informations et des images de marque »<sup>1</sup>.

En bref, "la polynucléarisation" est bien une tendance de fond dans la transformation de la structure spatiale de la partie centrale du Bassin parisien. Celle-ci, née à la fois de la politique d'aménagement des années 1960 – concept des pôles restructurateurs –, de la décentralisation administrative des années 1980 – qui a attisé la compétition entre collectivités locales – et de la recherche par les entreprises de nouveaux lieux d'implantation réputés "communicants", n'est cependant pas de nature à faire émerger dans l'immédiat un espace à l'organisation polycentrique. L'étendue relativement limitée du bassin d'habitat parisien comparée au cas londonien par exemple, la diffusion de l'activité au sein de la partie la plus dense de l'aire métropolitaine centrale – c'est-à-dire au plus près de la capitale – et la pérennisation de la disjonction fonctionnelle entre Paris et les autres pôles du Bassin parisien sont de nature à conserver au système spatial le plus intensément lié à la capitale une organisation monocentrique et fortement polarisée, comme l'ont bien révélé les dynamiques récentes des migrations pendulaires que nous avons examinées ici.

### 3) Un système spatial davantage hiérarchisé ?

Les analyses précédentes n'ont porté que sur la partie la plus centrale du Bassin parisien où les changements de la structure spatiale ont été, il est vrai, les plus significatifs. Aussi, important-il, pour compléter ce raisonnement, de replacer maintenant les évolutions constatées dans un contexte géographique plus général.

En 1972, Jacques Verrière affirmait déjà pour signaler les anomalies de l'organisation hiérarchique du Bassin parisien : « un formidable hiatus dans la hiérarchie urbaine sépare la capitale d'une bonne douzaine de centres régionaux de troisième ou de quatrième ordre : Amiens, Rouen, Le Havre, Caen, Le Mans, Tours, Orléans, Bourges, Troyes et Reims, auxquels s'apparentent Angers, Poitiers et Dijon. Loin d'aller dans le sens d'une différenciation hiérarchique au sein de cet étonnant peloton de grandes villes moyennes, l'évolution actuelle tend plutôt au nivellement. Longtemps privilège de Caen, Poitiers et Dijon, la fonction universitaire distingue maintenant, peu ou prou, la totalité de ces villes. A l'inverse, à l'instar du Mans, de Rouen ou d'Amiens, toutes ont développé leurs activités industrielles »<sup>2</sup>. Cette évolution découlerait à la fois du poids de la région-capitale qui, proche de ces villes, entraînerait à aussi faible distance la formation de pôles relais au rayonnement limité – un ou deux départements – et du dispositif radial de la structure spatiale rendant inévitable le recours à la capitale pour les services les plus éminents. Le jugement ainsi porté se révélait conforme aux démonstrations faites quelques années plus tôt par Jean Hautreux et Michel Rochefort dans leurs travaux sur l'armature urbaine française.

Néanmoins les dynamiques spatiales différenciées tant sur le plan économique que sur le plan démographique des quarante dernières années justifient de s'interroger sur la pérennisation ou non de ce modèle. La réponse, malgré la disponibilité de nombreuses informations quantitatives, n'est pas très facile à formuler. Nous partons tout d'abord de l'examen d'indices de concentration de la population et de l'emploi (indices de Gini) qui sont de nature à indiquer si ces deux variables de stocks ont connu ou non une forme de diffusion. Puis nous considérerons les apports de la loi rang-taille pour repérer les anomalies de la hiérarchie des sous-systèmes du Bassin parisien et leur évolution entre 1975 et 1990.

---

<sup>1</sup> Jacques Malézieux, *art. cit.*, 1988, pp. 42-43.

<sup>2</sup> Jacques Verrière, "A propos du Livre Blanc sur l'aménagement de la Loire Moyenne : faut-il régionaliser le Bassin parisien ?", *L'Espace géographique*, n°4, 1972, p. 267.

*Une concentration relativement stable et des anomalies hiérarchiques qui persistent.*

	1962	1975	1990
Indice de concentration (indice de Gini) de la population	0.476	0.477	0.477
Indice de concentration (indice de Gini) de l'emploi	0.478	0.479	0.479

**Tableau 100 :** Indices de concentration de la population et de l'emploi sur la base des 82 sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990. (le maximum de l'indice de Gini est de 0,5). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)

La structure spatiale mise en évidence par la répartition de la population ou de l'activité n'a donc pas beaucoup évolué. En 1962, dans les deux cas de figure, le poids de Paris rendait déjà compte de la forte concentration démographique et économique. Si celle-ci s'est encore renforcée pendant les Trente Glorieuses – l'exode rural a nui de toute évidence aux sous-systèmes les plus petits – elle n'a pas bougé depuis 1975, malgré la métropolisation intervenue en région parisienne. Il est vrai que cette dernière a été compensée en partie par les dynamiques d'emploi plus soutenues des franges et de l'espace ligérien. Le processus cumulatif associant dans ces territoires depuis quarante ans croissance économique exogène, excédent migratoire, croissance naturelle et création d'emplois induits, explique semble-t-il ce maintien des équilibres, également préservés par l'affaiblissement des taux d'évolution des différentes variables.

La loi rang-taille, mise en œuvre sur la base des 82 zones d'études qui forment les sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien nous fournit également un certain nombre d'indications supplémentaires.

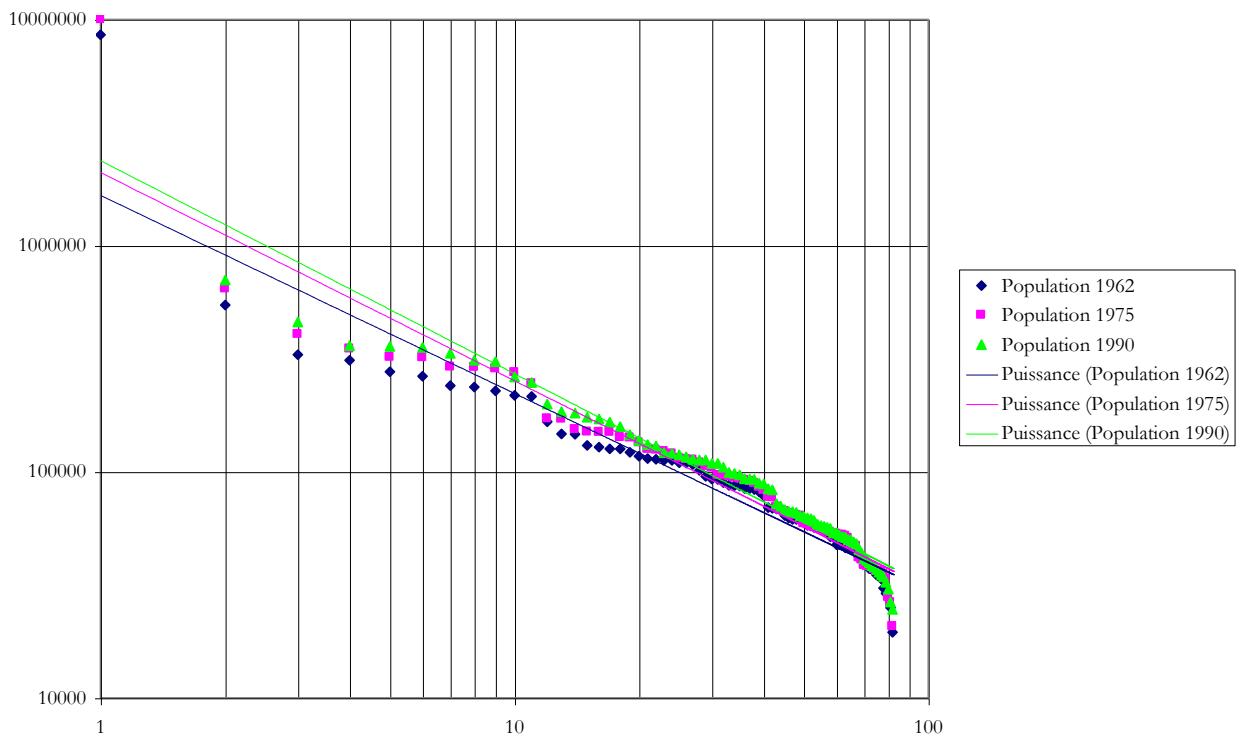
	Population			Emploi		
	1962	1975	1990	1962	1975	1990
Pente de la droite de régression	-0.87	-0.91	-0.93	-0.88	-0.95	-0.99
Coefficient de corrélation	-0.94	-0.95	-0.95	-0.94	-0.95	-0.95

**Tableau 101 :** Paramètres de la droite de régression rang-taille en double échelle logarithmique pour la population et pour l'emploi des 82 zones d'études du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

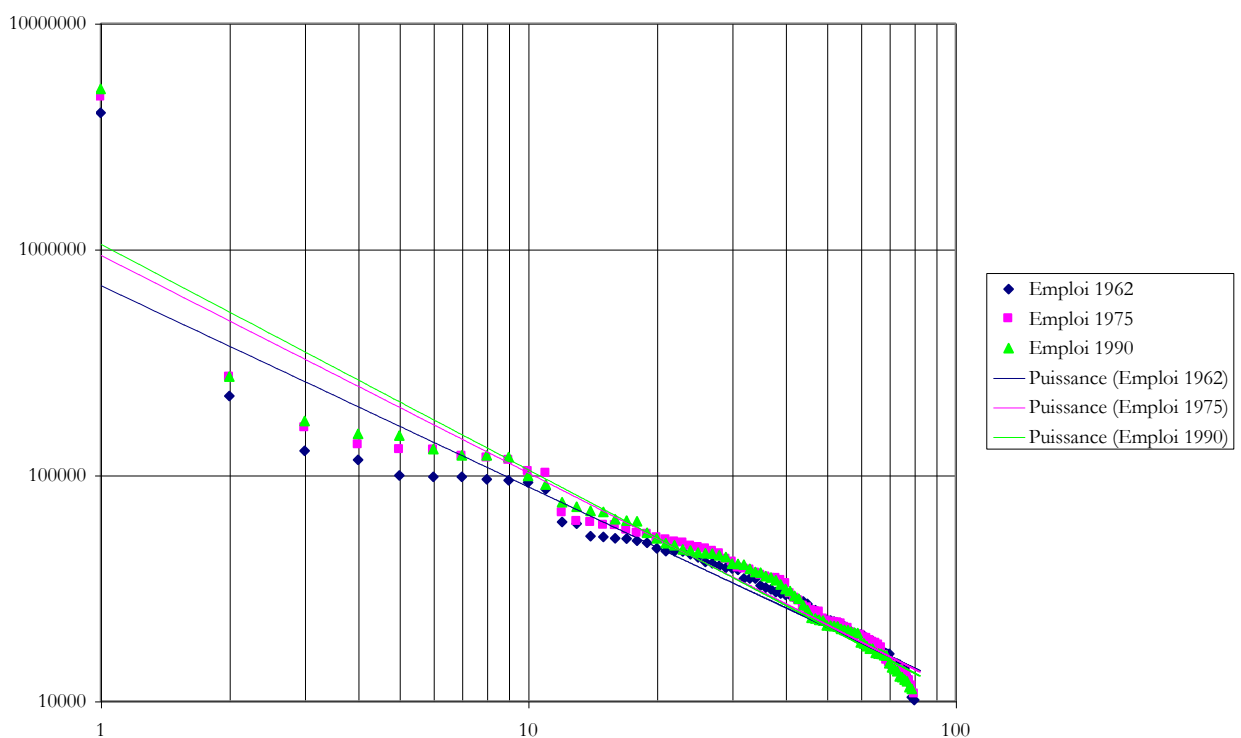
Plus qu'une concentration au profit des principaux sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien, elle indique assez clairement que la hiérarchie du système s'est renforcée. Avec une pente de droite de régression qui augmente de 6 points pour la population et de 11 points pour l'emploi, les écarts de taille se sont de toute évidence creusés, davantage d'ailleurs sur le plan économique que sur le plan démographique. Dans le même temps toutefois, le coefficient de corrélation<sup>1</sup> s'est amélioré, signalant que les écarts à ce modèle de répartition se sont atténués, surtout entre 1975 et 1990, dans des proportions toutefois assez faibles. Mais l'examen graphique, complété par la cartographie des résidus à la régression rang-taille, ne confirme que partiellement ce constat.

<sup>1</sup> Qui peut être ici issu d'une régression linéaire car tant le rang que la taille sont exprimés dans une double échelle logarithmique.

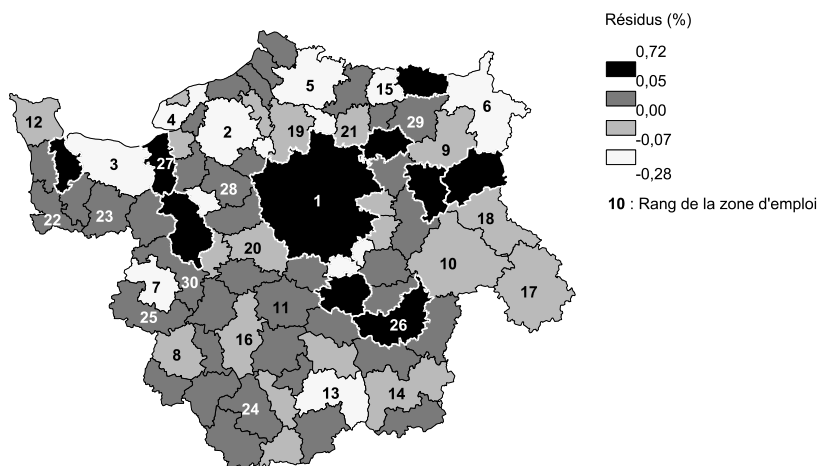




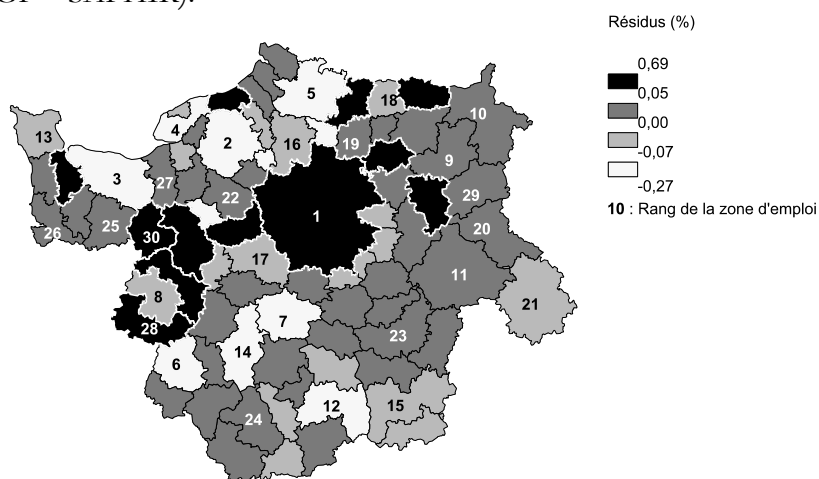
**Régression rang-taille pour la population des 82 zones d'étude du Bassin parisien en 1962, 1975 et 1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)



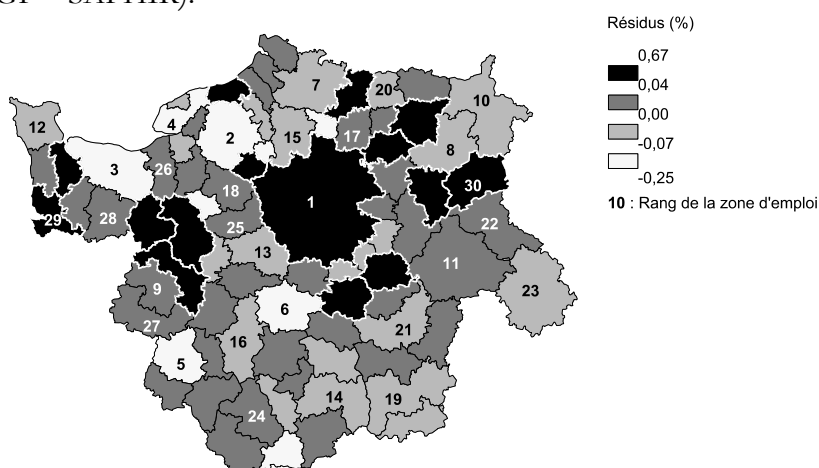
**Régression rang-taille pour l'emploi des 82 zones d'étude du Bassin parisien en 1962, 1975 et 1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)



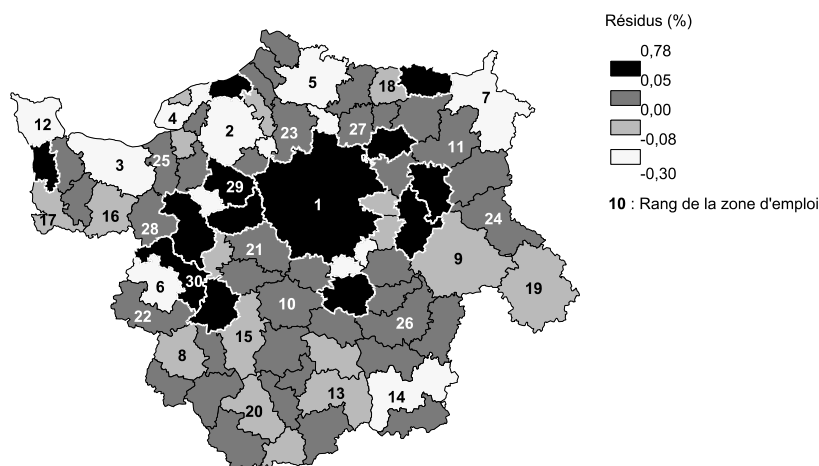
**Carte 184 :** Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1962 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



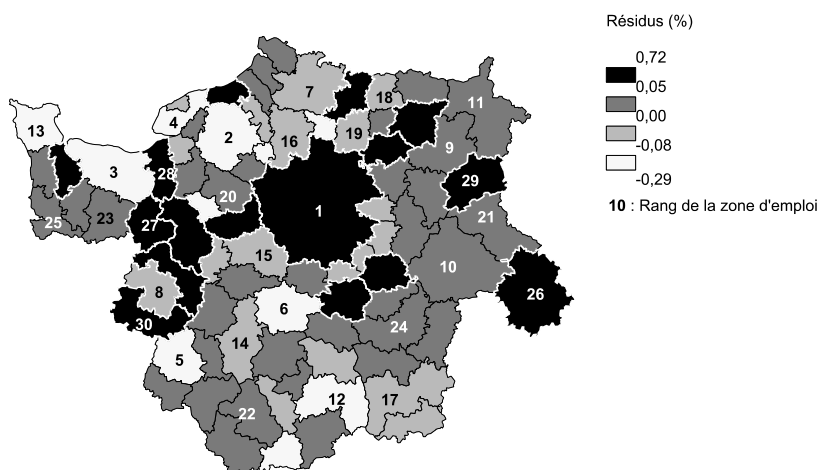
**Carte 185 :** Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1975 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



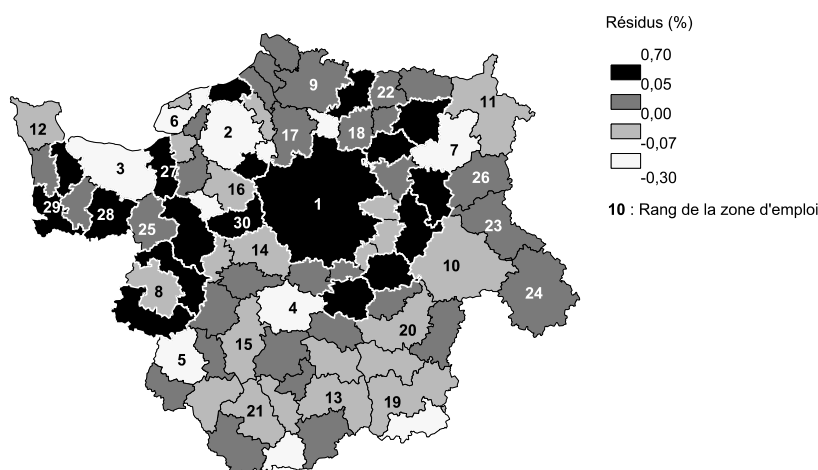
**Carte 186 :** Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1990 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 187 :** Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1962 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discretisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



**Carte 188 :** Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1975 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discretisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



RGP – SAPHIR).

**Carte 189 :** Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1990 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discretisation : moyennes emboîtées). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

En effet pour les sous-systèmes spatiaux autres que celui de Paris, l'écart à la droite de régression s'est accentué, surtout entre 1975 et 1990, tant pour la population que pour l'emploi, plus particulièrement en ce qui concerne les territoires situés aux premiers rangs. Cette situation est en relation étroite avec la poursuite de la croissance rapide sur la région-capitale qui, si elle a été inférieure en valeur relative à celle de nombreuses zones d'emploi des franges, a néanmoins représenté un niveau tout à fait considérable en valeur absolue. L'accentuation de la hiérarchie de la structure spatiale du Bassin parisien est donc essentiellement le fait du sous-système parisien. L'examen attentif du modèle rang-taille indique bien que ce sont les zones d'étude situées du second au neuvième rang qui enregistrent l'écart le plus significatif à la courbe de régression. C'est donc à ce niveau de la hiérarchie que le sous-développement relatif de la structure est le plus apparent et le plus net. L'explication réside dans le fait que le Bassin parisien est, comme on l'a vu, fortement centré sur la capitale. Le dispositif en couronnes lié à cette structure radio-concentrique, dans lequel on remarque à 150 kilomètres de la capitale l'anneau des principales villes, se traduit par une relative équivalence de taille des centres urbains appartenant à ces auréoles, ce qui, fort logiquement, conduit à une atténuation de la hiérarchie. Pour la population, les quatre premières zones d'emploi, à savoir Paris, Rouen, Caen, Le Havre sont restées les mêmes de 1962 à 1990. L'examen de leurs écarts à la courbe de régression constitue donc une illustration fiable des déséquilibres du sommet de la hiérarchie.

	Résidus à la courbe de régression rang taille pour la population			Résidus à la courbe de régression rang taille pour l'emploi		
	En 1962	En 1975	En 1990	En 1962	En 1975	En 1990
Paris	0.72	0.69	0.67	0.78	0.72	0.7
Rouen	-0.21	-0.23	-0.23	-0.21	-0.24	-0.27
Caen	-0.28	-0.27	-0.25	-0.3	-0.29	-0.3
Le Havre	-0.2	-0.22	-0.24	-0.23	-0.25	-0.12

**Tableau 102 :** Résidus à la courbe de régression rang-taille pour la population et l'emploi des quatre premières zones d'emploi du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990<sup>1</sup>.

Certes, on constate que l'écart positif de Paris s'est atténué, mais dans le même temps l'écart négatif de Rouen et du Havre s'est encore aggravé ou simplement stabilisé, tandis que seul celui de Caen s'est sensiblement amélioré. En d'autres termes, les disparités de masse entre les premiers sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien se sont largement maintenues au cours des trente dernières années. Pour l'emploi, la situation est tout à fait comparable, les écarts à la courbe atteignant même des niveaux plus importants, tandis que la zone d'emploi de Caen, contrairement au cas de figure précédent, ne connaît aucune amélioration de sa position hiérarchique. A des niveaux moindres, il faut attendre le neuvième rang pour trouver des zones d'emplois à l'écart positif tant sur le plan démographique qu'économique. Cela confirme que le Bassin parisien est bien un espace où sont surreprésentées les villes moyennes qui correspondent à ce niveau du classement.

En fait, si la structure spatiale ne s'est pas véritablement hiérarchisée au cours de la période – l'accroissement de la pente de la courbe de régression ne constituant pas une preuve suffisante – c'est que la hiérarchie entre les sous-systèmes a été considérablement bouleversée en une trentaine d'années. Sur le plan démographique tout d'abord, on constate qu'un certain nombre de sous-systèmes appartenant principalement à l'axe ligérien et aux franges franciliennes ont considérablement amélioré leur position. Pour les premiers, il s'agit essentiellement de Tours et Orléans passés respectivement du septième au cinquième rang et du onzième au sixième rang pour la population. Pour l'emploi, la progression a même été plus importante encore puisque

<sup>1</sup> Pour l'emploi et à la date de 1990 toutefois, Le Havre est passé au sixième rang, ce qui est expliqué par l'amélioration de son écart à la courbe de régression.

Tours est passée du huitième au cinquième rang et Orléans du dixième au quatrième rang. Dans les franges, les améliorations du classement sont encore plus importantes et paradoxalement, malgré la périurbanisation qui a surtout accru la pression démographique, elle s'est surtout manifestée sur le plan économique.

	Gains de rang entre 1962 et 1990	
	pour la population	pour l'emploi
Compiègne	4	9
Beauvais	4	6
Evreux	10	13
Chartres	7	7

**Tableau 103 : Gains de rang pour la population et pour l'emploi de quelques sous-systèmes des franges franciliennes entre 1962 et 1990.**

Les zones d'emploi qui ont rétrogradé sont naturellement situées aux marges du Bassin parisien. Il s'agit de territoires où les pertes d'emplois agricoles ou industriels, dès les années 1960, ont entraîné un déclin durable et toujours perceptible. Parmi ceux-ci, on citera plus particulièrement la vallée de la Meuse, Chaumont en Haute-Marne, Saint-Quentin, Flers, Avranches...

Il est donc clair que, en se référant à la loi rang-taille, la structure hiérarchique du Bassin parisien n'a pas été profondément modifiée, tant par la dynamique fordienne que par la dynamique post-fordienne. En effet, les disparités entre Paris et les autres sous-systèmes spatiaux sont demeurées, ainsi que le sous-calibrage des principales villes autres que la capitale et le surdimensionnement relatif des villes moyennes. Ce qui a changé par contre, c'est la configuration spatiale de la hiérarchie. En renforçant leur position, les principaux sous-systèmes de l'axe ligérien et des franges pourraient peut être à long terme remettre en cause la structure radio-concentrique héritée qui, au moins depuis le 19<sup>ième</sup> siècle, faisait de toutes les villes à 150 kilomètres de Paris les relais privilégiés de la capitale. Avec des lieux de plus en plus structurants qui s'affirment au nord et à l'ouest de l'Île-de-France, en bordure de cette région et, plus au sud, le long de la vallée de la Loire, le Bassin parisien pourrait accéder à une structure spatiale plus dissymétrique que par le passé. Encore faut-il nuancer cette affirmation en soulignant que les dynamiques anciennes ont à deux reprises déjà renforcé certains axes importants. Du 16<sup>ième</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, la Basse-Seine a ainsi bénéficié de l'ouverture maritime qu'elle offre à la capitale française, ce qui explique les concentrations démographiques et économiques importantes qui se sont constituées à Rouen ou au Havre<sup>1</sup>. Au 19<sup>ième</sup> siècle ensuite, la première révolution industrielle, en valorisant le développement du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais et les productions métallurgiques et minières qui lui étaient associées, rend compte de la formation de l'axe de la vallée de l'Oise où se sont fixées, le long du réseau d'infrastructures reliant l'Île-de-France à cette région, un certain nombre d'agglomérations industrielles. Depuis cinquante ans, une nouvelle continuité axiale est donc en formation, d'Orléans à Tours, malgré l'interruption physique que représentent la Beauce et la forêt d'Orléans. Cet espace, épargné par les premières vagues d'industrialisation du 19<sup>ième</sup> siècle et situé dans le prolongement du Sud-ouest parisien spécialisé dans les productions techniciennes, a reçu pendant les Trente Glorieuses, comme on l'a vu, des établissements décentralisés plutôt représentatifs des industries de pointe de l'époque. Cet apport, en permettant une modernisation du tissu productif régional, a favorisé par la suite le développement de fonctions plus abstraites – services aux entreprises notamment, recherche industrielle ou fondamentale – qui, malgré la crise des vingt dernières années, ont continué à porter la croissance forte de l'axe ligérien. En bref, la structure axiale apparaît bien comme une composante essentielle des dynamiques spatiales successives qui ont touché le Bassin parisien. Assez marquée, cette logique linéaire n'obère pas toutefois la structure concentrique qui

<sup>1</sup> Rouen fut jusqu'à la fin du 18<sup>ième</sup> siècle la seconde ville française avant d'être détrônée par Lyon.

reste une des dimensions majeures de l'organisation de ce territoire, pas plus qu'elle ne remet en cause les principes hiérarchiques observés qui se traduisent par un hiatus important, en termes de taille, entre Paris et les autres villes de la région.

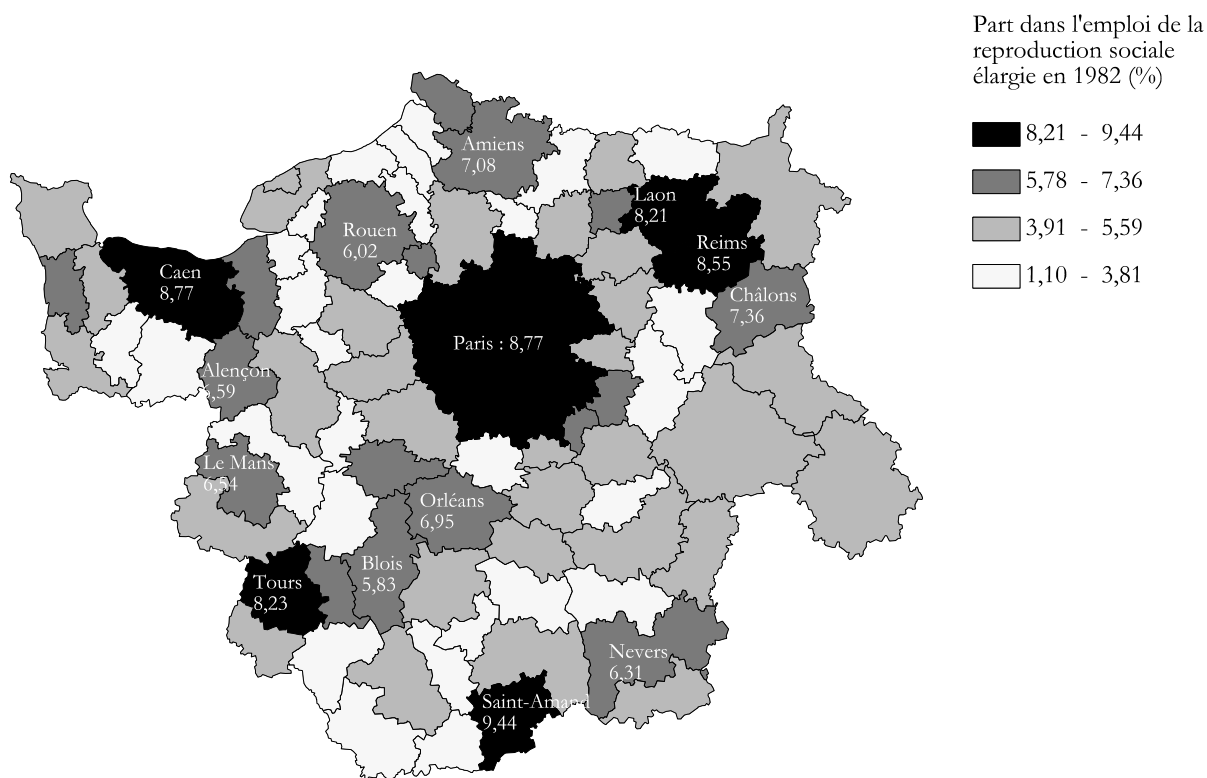
Plus inédite, l'affirmation des sous-systèmes des franges franciliennes, que nous avons perçue ici par le renforcement de leur poids démographique et économique, mais que d'un point de vue qualitatif on a pu aussi apprécier sous l'angle fonctionnel – présence non négligeable de certaines fonctions abstraites à Compiègne, Chartres ou Vernon –, est assez révélatrice d'une nouvelle forme de transformation de la structure spatiale. Elle indique que la métropolisation, parce qu'elle conduit à des phénomènes d'étalement et de déconcentration qui privilégient les solutions de proximité avec la métropole, est responsable des changements constatés dans les espaces limitrophes de l'aire urbaine parisienne, tout comme de leur progression dans la hiérarchie des territoires du Bassin parisien. Le processus qui conduit à de telles évolutions peut de fait être qualifié, par analogie avec ce concept issu de la géologie, de métamorphisme de contact.

Qu'il s'agisse de la promotion d'un nouvel axe – celui de la Loire – ou de l'enflamment rapide des espaces qui bordent l'Île-de-France, rien ne saurait dans ces changements de la structure spatiale remettre en cause la hiérarchie des territoires du Bassin parisien qui reste déséquilibrée. Cette hiérarchie est stable du point de vue de sa distribution statistique – comme l'indique la loi rang-taille – même si, au niveau détaillé que constituent les sous-systèmes, on assiste sur des périodes relativement courtes à des bouleversements significatifs du classement.

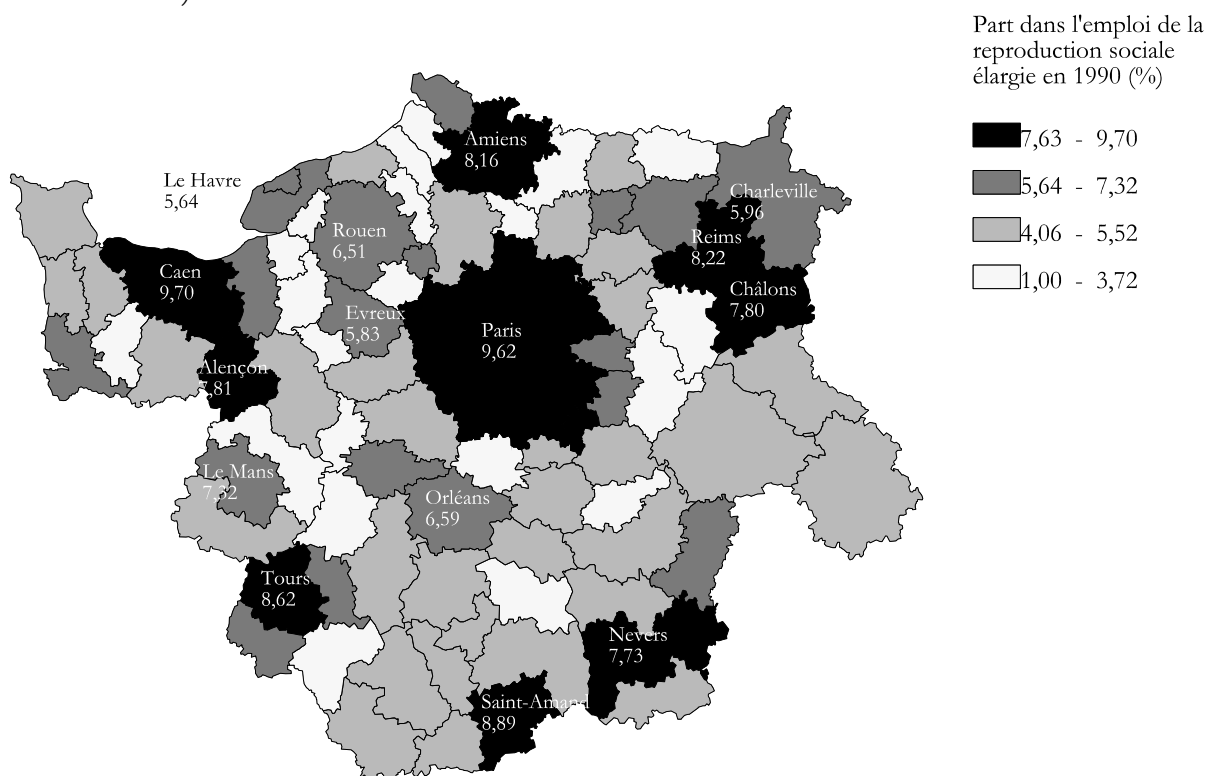
Le changement dans la permanence indique que si la structure spatiale évolue ce n'est que marginalement, sans remise en cause de l'organisation radio-concentrique. De même les disparités entre Paris et son aire d'influence sont toujours aussi fortes que par le passé et les logiques d'axe observées ici ou là dans les dynamiques récentes n'infirmant pas ce constat général.

### *Quel devenir pour la hiérarchie fonctionnelle ?*

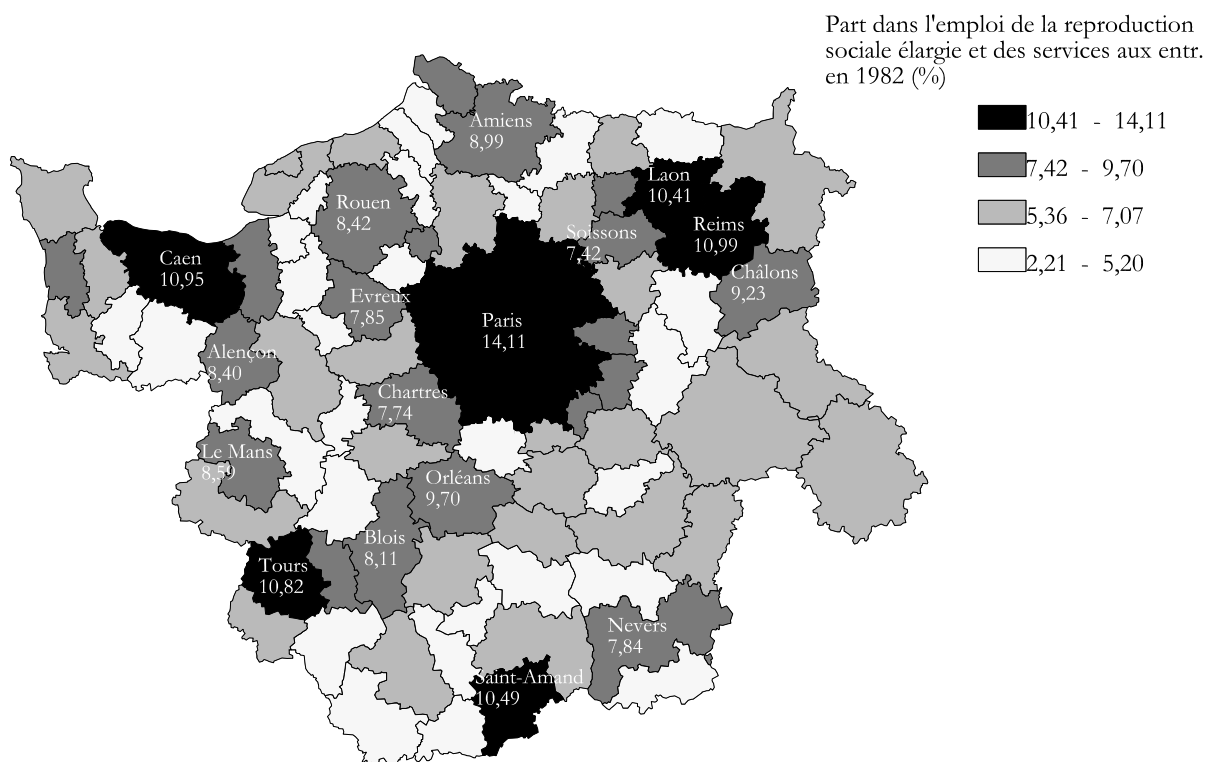
Les anomalies de distribution de la loi rang-taille sont toujours en géographie un révélateur de certaines modalités d'une hiérarchie spatiale. Elles ont servi par le passé à caractériser de nombreux réseaux urbains et à y repérer notamment les phénomènes de macrocéphalie. Mais la hiérarchie par la taille n'est pas toujours révélatrice de la hiérarchie fonctionnelle qui caractérise un territoire. On connaît en régime d'hyper-spécialisation économique, agricole, industrielle ou touristique, des concentrations humaines qui, du point de vue de la vie de relations, ne remplissent qu'un rôle médiocre. Si les villes sont en effet au cœur des processus d'interaction sociale, c'est par la fonction d'intermédiation qu'elles remplissent à destination des agents économiques d'une région, particuliers ou entreprises. Les services les plus rares quand ils sont présents et bien développés – commerce de luxe, équipements structurants de santé ou de formation, services économiques – sont à la base du rayonnement régional des villes et de l'optimisation de l'interaction sociale. Dans la grille fonctionnelle établie par le laboratoire STRATES, ce sont les activités dites de reproduction sociale élargie et de services économiques qui sont les plus révélatrices de l'existence d'un tel rayonnement. C'est pourquoi, afin de rendre compte d'éventuelles modifications intervenues dans la hiérarchie fonctionnelle des territoires qui structurent la vie de relations du Bassin parisien, nous avons choisi d'examiner les changements intervenus dans la concentration spatiale de ces différentes activités entre 1982 et 1990, ces deux dates étant les seules à offrir une disponibilité complète de l'information. Nous avons ainsi considéré en début et en fin de période la part dans l'emploi de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises – branche 77 de la NAP –, auxquels nous avons ôté toutefois les prestataires de travail temporaire très liés aux caractéristiques locales de l'emploi industriel et d'ailleurs peu représentatifs d'un rayonnement régional.



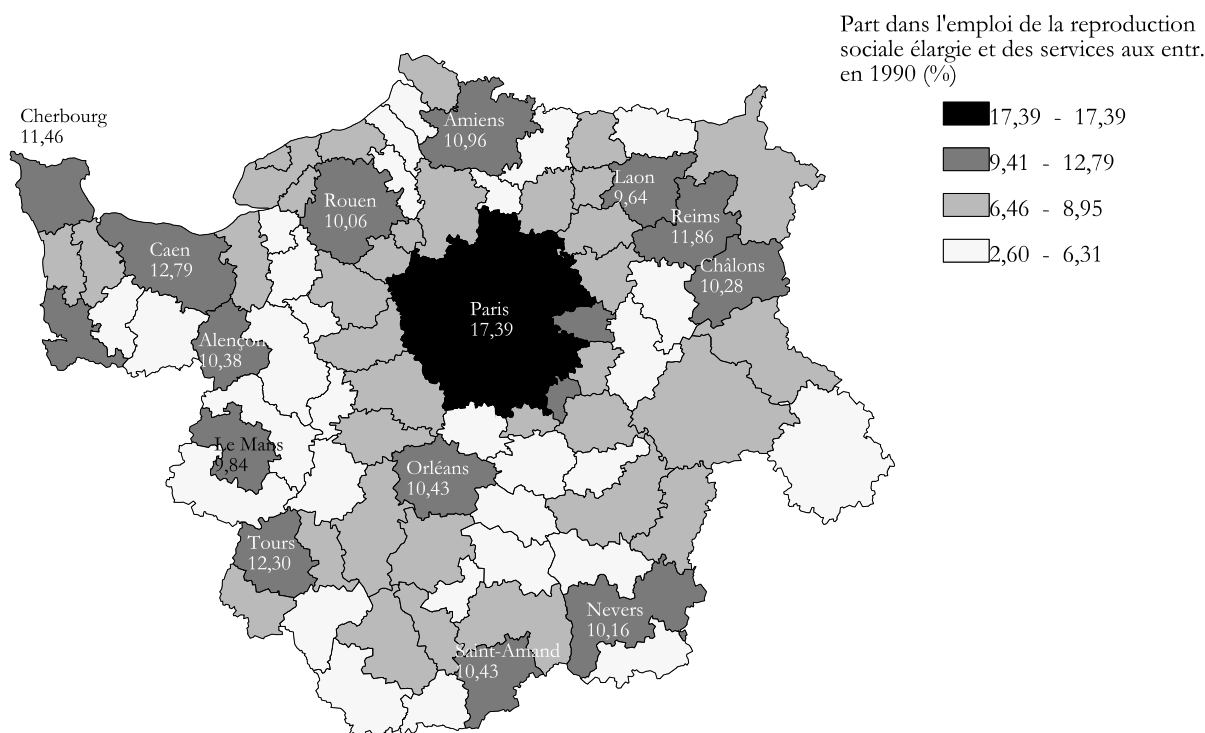
**Carte 190 :** Part dans l'emploi de 1982 de la reproduction sociale élargie pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).



**Carte 191 :** Part dans l'emploi de 1990 de la reproduction sociale élargie pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).

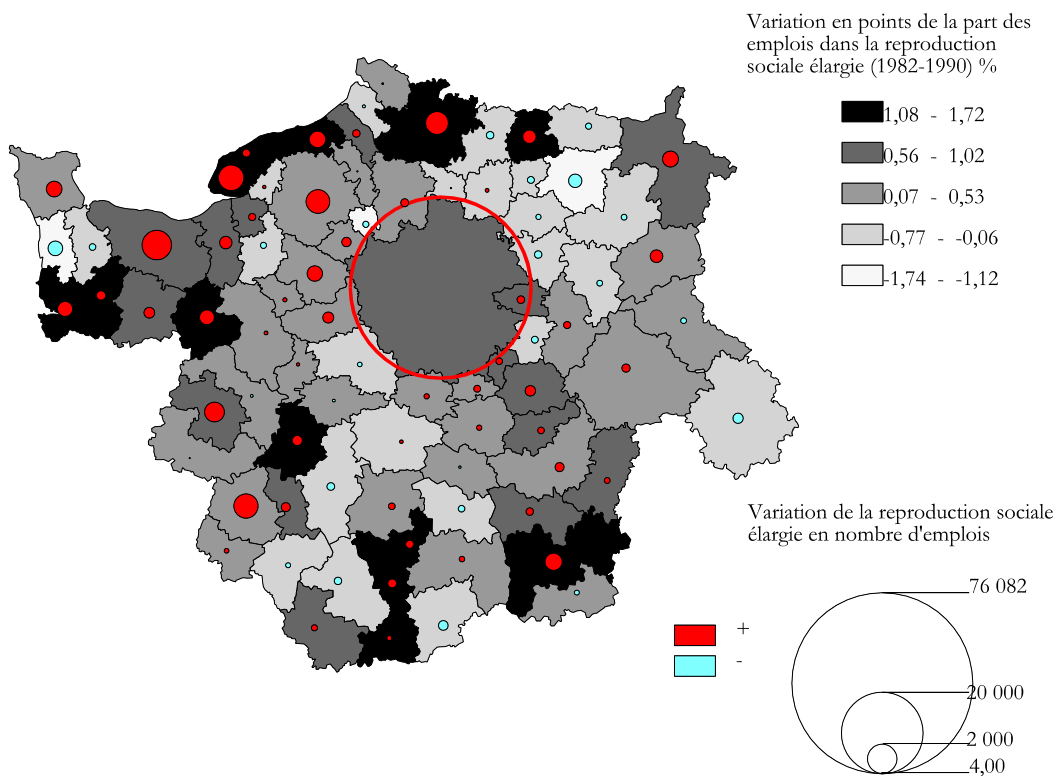


**Carte 192 :** Part dans l'emploi de 1982 de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises (hors travail temporaire) pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).

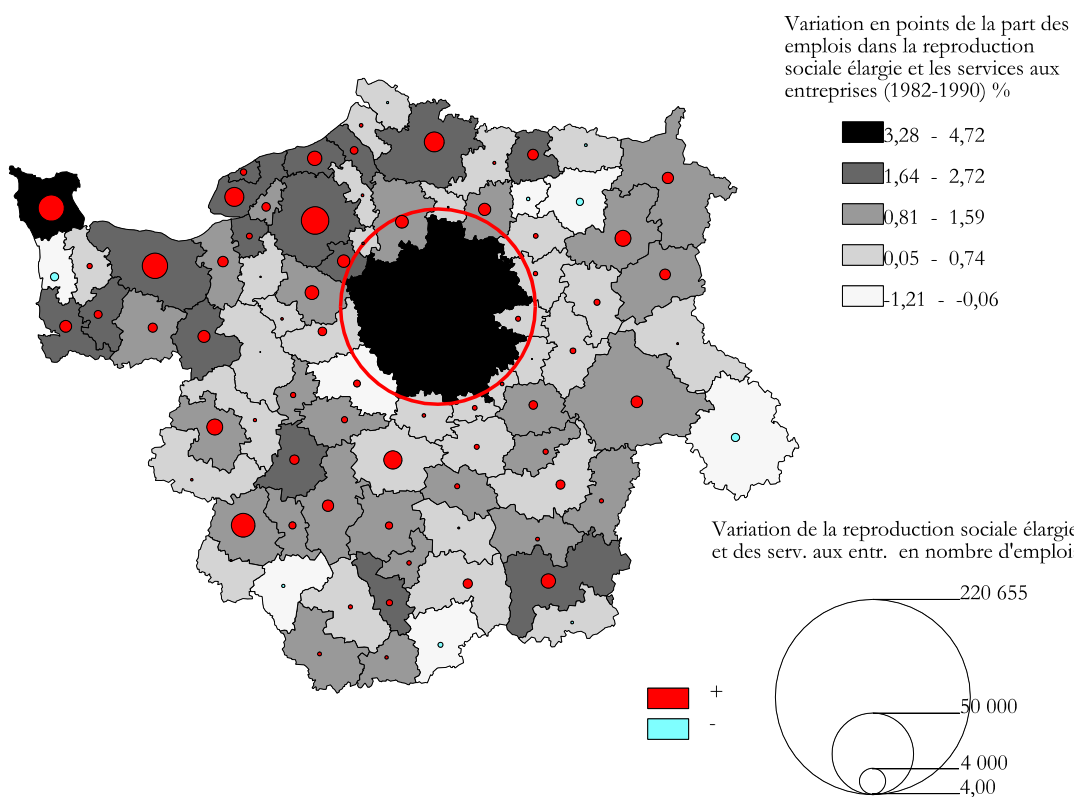


**Carte 193 :** Part dans l'emploi de 1990 de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises (hors travail temporaire) pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).





**Carte 194 :** Variation de la reproduction sociale élargie en nombre d'emplois et en points de la part totale des emplois entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).



**Carte 195 :** Variation de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises en nombre d'emplois et en points de la part totale des emplois entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – STRATES).

Les cartes 190 et 191 ne font pas totalement ressortir les principaux fleurons de l'armature urbaine du Bassin parisien, mais le choix du mode de représentation – part de la reproduction sociale élargie<sup>1</sup> dans le total des emplois – ne permet pas de tenir compte de la plus ou moins forte présence d'activités productives, notamment industrielles, qui par contraste minorent ou majorent la place des autres secteurs d'emploi. On retrouve toutefois ici, au sommet de la hiérarchie, en particulier en 1982, les grandes villes de services rares aux particuliers que sont Paris, Reims – associée à Châlons –, Amiens et Tours, qui ont des taux d'emploi exprimés en poids relatif tout à fait comparables. Mais ce peloton de tête partage les premières places avec de plus petites villes, comme Saint-Amand, Laon, Nevers ou Alençon. Ces dernières sont bien sûr de petite taille avec un niveau d'industrialisation plutôt faible – Laon par exemple – qui met en relief la part relative de la reproduction sociale. On peut également y rencontrer une sur-représentation de la fonction hospitalière, comme c'est le cas à Saint-Amand où l'hôpital emploie près de 600 personnes et se trouve être de fait le plus gros employeur du bassin de main-d'œuvre. Sinon, il s'agit de petites préfectures – de région dans le cas de Châlons – où par conséquent les activités liées au statut administratif occupent une place importante dans le spectre des activités. Si les grandes agglomérations se situent souvent à un niveau inférieur, ce n'est que la conséquence d'une présence significative de l'industrie. En effet en 1982, Rouen, Caen, Amiens, Tours Le Mans, Reims Orléans ont toutes entre 8000 – Le Mans – et 16000 emplois – Rouen – dans la reproduction sociale, alors que Saint-Amand, mieux dotée en termes relatifs, n'en a que 1700. En 1990, les fourchettes restent les mêmes puisque Le Mans a cette fois 8000 emplois dans ce domaine d'activités contre près de 18000 à Rouen. Par contre, Troyes qui est la plus petite des neuf grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien reste absente de la liste, avec approximativement 4000 emplois à chacune des dates. Le Havre de son côté fait à peine mieux en apparaissant toutefois plus favorisée en 1990 avec près de 7500 emplois. A cette même date, des villes plus petites ont également amélioré leur position dans la hiérarchie puisque Evreux et Vallée de la Meuse – Charleville – s'approchent du seuil de 6% d'emplois dans la reproduction sociale élargie.

Lorsqu'on ajoute à ce domaine d'activités intéressant le rayonnement régional des villes celui des services aux entreprises, on découvre une hiérarchie tout à fait comparable. Les grandes agglomérations – à l'exception de Troyes – tournent entre 8,5 et 11 % de l'emploi dans les deux secteurs en 1982 et entre 10 et 13 % en 1990. Elles se situent donc au même niveau hiérarchique. Par contre, Paris prend une avance très nette sur ses relais régionaux, avance plus marquée en 1990 qu'en 1982 d'ailleurs, du fait de l'impact la métropolisation. A un rang plus modeste, Evreux et Chartres font leur apparition dans le classement de tête dès 1982 même si, en 1990, l'avancée parisienne nivelle dans la représentation hiérarchique leur importance relative. On remarque aussi que Cherbourg suit de près les grandes villes de la région en relation avec le développement des activités du nucléaire. En bref, qu'il s'agisse de la reproduction sociale élargie seule ou de cette même fonction ajoutée aux services aux entreprises, la hiérarchie fonctionnelle des espaces du Bassin parisien ne change pas au cours des années 1980 : Paris est toujours la métropole régionale incontestée du système spatial tandis que les huit principales villes en dehors de la capitale conservent leur prééminence perceptible, soit en valeur absolue, soit en valeur relative ; à un rang inférieur ne se distinguent que quelques villes moyennes proches ou non de la capitale dont la présence à un niveau honorable de la hiérarchie fonctionnelle découle davantage de leurs activités administratives que de leur rôle en matière d'intermédiation économique.

Les évolutions entre 1982 et 1990 confirment largement cette impression de stabilité de la structure spatiale du système Bassin parisien. Pour la seule reproduction sociale, on remarquera que la progression en valeur de points mais aussi parfois en valeur absolue se concentre sur des

---

<sup>1</sup> La reproduction sociale élargie comprend dans la définition STRATES : la formation continue, l'enseignement supérieur, artistique, la recherche non marchande, les établissements hospitaliers généraux ou spécialisés, la gestion de bibliothèque, la conservation du patrimoine, la gestion de théâtre et d'équipements culturels, la création littéraire ou artistique, la radiodiffusion et la production de films, les organisations économiques (chambres consulaires), les syndicats et partis politiques, les pouvoirs publics, l'administration centrale, les ambassades et organisations internationales, les cours et tribunaux.

zones d'emploi plutôt petites dans lesquelles la crise de certaines activités – agriculture, industrie – fait apparaître la progression de ce type de services comme un palliatif du déclin économique (Nevers, la Châtre, Issoudun, Vallée de la Meuse, Avranches). Quelques grandes villes comme Amiens et Le Havre comblent leur retard, tandis que d'autres, pourtant dynamiques comme Orléans ou Reims marquent le pas. D'une manière générale, au plus près de la capitale, les niveaux de croissance sont modestes et s'élèvent fortement dans l'Ouest du Bassin parisien, plus favorisé. L'ajout des services aux entreprises révèle une dynamique moins contrastée, plus favorable aux grandes agglomérations du Bassin parisien et donc plus proche de la hiérarchie démographique, mais sans que là non plus les évolutions en valeur absolue préfigure une ascension ou un développement plus marqué de certaines villes. Certes, Le Havre et Amiens tirent fort bien leur épingle du jeu, mais il s'agit probablement d'un effet de rattrapage dans le domaine universitaire.

Ainsi comme la hiérarchie par la taille démographique ou par le poids économique, la hiérarchie fonctionnelle se révèle dans le temps d'une très grande permanence. La prééminence parisienne n'est pas remise en cause et s'accroît même sensiblement grâce aux services aux entreprises. Les huit principales agglomérations sont bien toujours les relais principaux de la capitale mais aucune ne gagne vraiment davantage d'emplois que les autres dans ces activités de services stratégiques. Le positionnement relativement bon de quelques petites villes ou villes moyennes n'est qu'un effet d'optique car les volumes en valeur absolue restent faibles. Dans les franges franciliennes, le dynamisme démographique et économique soutenu à Evreux, Compiègne et Chartres n'est guère suivi par un accroissement du rayonnement régional, puisque les gains d'emplois dans la reproduction sociale élargie ou dans les services économiques sont plutôt faibles. Le "métamorphisme de contact" ne s'accompagne pas d'une promotion fonctionnelle, ce que des analyses antérieures nous avaient déjà suggéré.

### **Conclusion du chapitre premier.**

La dynamique post-fordienne est donc loin d'avoir oblitéré de manière significative la structure spatiale du Bassin parisien. A bien des égards, à des niveaux de croissance beaucoup plus modestes que celle des Trente Glorieuses, tant pour la variation de l'emploi que pour celle de la population, elle a prolongé des tendances antérieures en les infléchissant marginalement. La concentration parisienne s'est poursuivie, les franges franciliennes se trouvant de plus en plus associées à la croissance de la capitale. La dissymétrie entre le Nord-est et le Sud-ouest du Bassin parisien a été confirmée, les espaces en déclin à dominante rurale restant localisés dans ce second quadrant, tandis qu'au sein du premier, une bonne part de la Picardie et de la Champagne entrainé à son tour en récession suite aux restructurations industrielles, sans que toutefois les profils de spécialisation ne soient significativement modifiés. Les grandes villes du Bassin parisien ont conservé un dynamisme moyen au fil du temps, même si celui-ci est apparu progressivement en net retrait par rapport aux années 1960.

En ce qui concerne la configuration spatiale du système productif, la coupure entre l'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien exprimée tant sur le plan fonctionnel par les niveaux d'emplois abstraits que sur le plan des qualifications par la part de l'emploi cadre et le niveau de formation, est demeurée intacte. Tout juste remarque-t-on une extension de la dissymétrie Est-Ouest de l'aire métropolitaine centrale au proche Bassin parisien, le profil technique et sectoriel des industries situées sur les franges occidentales de la région parisienne ressemblant de plus en plus à celui du Sud-ouest de l'Ile-de-France, au point de faire émerger une certaine logique de quadrant.

L'étalement du bassin d'habitat de l'agglomération parisienne ainsi que le glissement centrifuge d'une partie de l'emploi, à la faveur de l'apparition de pôles d'emploi périphériques au sein de l'aire métropolitaine (villes nouvelles, zones industrielles de grande banlieue, plates-formes aéroportuaires...), n'ont pas non plus conduit à une réorganisation lourde de la partie centrale du Bassin parisien. Certes, la région urbaine de la capitale est devenue plus polynucléaire – mais pas

polycentrique – et les flux de travailleurs entre cette dernière et son aire d'influence la plus proche n'ont pas été remaniés en profondeur, ni dans leur intensité relative ni dans leur orientation directionnelle.

Enfin, la hiérarchie de la structure spatiale n'a pas été non plus considérablement bouleversée. Le décalage, exprimé en taille démographique et en poids économique, entre Paris et ses relais régionaux est demeuré important et c'est à l'intérieur des différentes classes de taille que les évolutions se sont produites, sans remise en cause de la structure d'ensemble du système spatial. Au sein du groupe des grandes villes on a assisté ainsi à la promotion lente des agglomérations du nouvel axe de diffusion de l'activité économique de la capitale qu'est l'axe ligérien. Parmi les villes moyennes, ce sont celles des franges picardes et inter-séquano-ligériennes qui ont connu la plus forte ascension, comme affectées par un métamorphisme de contact. Mais il faut néanmoins nuancer cette appréciation par le fait que sur le plan fonctionnel les variations récentes – qui sont les seules disponibles – de la part de l'emploi dans la reproduction sociale élargie et les services aux entreprises n'ont pas provoqué de changements hiérarchiques importants, les huit principales villes du Bassin parisien assurant toujours, à côté de la capitale, l'essentiel de la polarisation régionale dans ce domaine.

Si donc la structure du système spatial du Bassin parisien n'a que peu évolué dans le temps et n'a pas été profondément bouleversée par la dynamique post-fordienne, il n'en demeure pas moins que cette période récente de l'histoire économique de la région est bel et bien à l'origine, depuis le milieu des années 1970, des trajectoires différenciées des territoires qui le composent. Ces trajectoires, objet de notre réflexion tout au long de cette démonstration, méritent, à titre conclusif, d'être synthétisées dans une ultime approche classificatoire qui permettra également d'éclairer plus particulièrement la spécificité de quelques-unes d'entre elles.

## CHAPITRE 2 LES GRANDS TYPES DE TRAJECTOIRE DE LA DYNAMIQUE POST-FORDIENNE : DU MODELE CENTRE-PERIPHERIE A L'EXAMEN DE QUELQUES LIEUX-MODELES

Les raisonnements conduits jusqu'à présent ont révélé la complexité des processus dynamiques intervenus depuis le milieu des années 1970, date du début de la crise industrielle et de la remise en cause du mode de production fordiste-tayloriste. Si le repli généralisé du secteur secondaire explique pour l'essentiel le tassement de la croissance par rapport à la période des Trente Glorieuses, il n'est pas exhaustif de la différenciation spatiale des évolutions d'emploi ou de population des territoires du Bassin parisien. Nos analyses ont en effet montré l'existence de plusieurs phénomènes qu'il est nécessaire de prendre en compte (cf. deuxième partie). En premier lieu, dans certaines régions et dans les sous-systèmes spatiaux à dominante rurale, l'agriculture a continué, comme dans les années 1960, à représenter la principale cause de déclin économique. En second lieu, les mutations industrielles n'ont pas eu partout des effets néfastes et on a pu opposer des régions qui ont renforcé leur potentiel de production à d'autres qui se sont effondrées. Ainsi, dans l'arc nord-est du Bassin parisien la débâcle de certains secteurs (textile, métallurgie) hérités des périodes d'industrialisation les plus anciennes a pu provoquer des crises locales extrêmement sérieuses et jusqu'alors inconnues. A l'opposé, les zones d'emploi du Sud-ouest du Bassin parisien ont généralement bénéficié d'un effet protecteur dû à la présence d'industries modernes, issues de la décentralisation industrielle (filrière électronique principalement), tout en continuant à voir se développer des activités nouvelles, spontanément ou en relation avec certaines décisions des pouvoirs publics (filrière nucléaire). En troisième lieu, la tertiarisation du système productif a conduit à une montée en puissance accélérée des fonctions abstraites au sein des entreprises et à un essor important de l'intermédiation économique, représentée essentiellement par les services aux entreprises et les activités financières. Elle a par-là même entraîné une importante concentration de la dynamique sur l'aire urbaine francilienne dont les caractéristiques métropolitaines se sont étendues à certains territoires de première et deuxième couronne de l'agglomération parisienne, mais sans effets de diffusion réellement déterminants au-delà. En quatrième lieu, on a pu remarquer que dans les franges de l'Ile-de-France, le moteur des dynamiques ne résidait que partiellement dans la croissance de l'emploi productif. Le desserrement résidentiel francilien et les apports de population, liés à la poursuite d'une déconcentration plus lente que par le passé des activités industrielles, ont fait de la dynamique démographique une des clés de l'augmentation de l'emploi. Celle-ci s'est manifestée par des gains importants dans le secteur domestique de l'économie, représenté lui-même par les services aux particuliers, marchands ou non marchands. Enfin, en cinquième lieu, la spécialisation administrative de certains sous-systèmes spatiaux appelés, par leur statut de préfecture ou de sous-préfecture, à remplir des fonctions régionales plus ou moins importantes, a pu leur permettre de poursuivre une croissance modérée, à l'abri de l'édredon du secteur public dont la croissance a été assez soutenue entre 1975 et 1990.

C'est pourquoi, devant une telle complexité des processus dynamiques, il nous paraît essentiel de proposer avant de conclure une synthèse simple et rigoureuse des mutations spatiales qui ont fait l'objet de notre recherche. A cette fin, il faudra être en mesure de retenir les variables les plus importantes permettant de comprendre et de représenter vingt ans d'évolution. Sur cette base, il sera alors possible d'envisager la présentation de quelques études de cas qui offriront un éclairage plus précis sur les grands types de trajectoires territoriales que nous avons pu rencontrer au cours de cette recherche.

## **Section 1. Les dynamiques spatiales du Bassin parisien : typologie récapitulative.**

Parmi tous les traitements statistiques effectués jusqu'à présent, analytiques ou multivariés, il n'est pas facile de choisir les indicateurs les plus révélateurs des principales évolutions économiques et sociales rencontrées. Faut-il, en s'appuyant sur la nomenclature d'activités et de produits de l'INSEE privilégier une approche sectorielle ou en contraire, en croisant celle-ci avec la nature des emplois présents, accorder la priorité à la dimension fonctionnelle mise en exergue par la grille STRATES ? Faut-il attacher plus d'importance aux modalités de variations de l'activité qu'aux différents éléments explicatifs de variation de la population ? Est-il plus pertinent de considérer chaque indicateur du changement individuellement ou chercher à les rapporter systématiquement aux variables de stocks les plus essentielles des systèmes spatiaux, à savoir la population et l'emploi ?

Toutes ces questions ont déjà été abordées, plus ou moins explicitement, au cours des développements antérieurs. Les enseignements qui en découlent sont qu'il faut à la fois retenir les variables économiques, démographiques et sociales les plus englobantes, afin d'obtenir la modélisation la plus complète, et celles qui, dans leur évolution, conduisent à la plus grande différenciation territoriale. De la même façon, parce que chacune d'elles ne saurait avoir le même degré structurant, il convient de rapporter leur variation à celle de l'emploi ou de la population dont le niveau stable, croissant ou refluant, reste le principal signe de l'état dynamique d'un système spatial.

### **1) Le choix des indicateurs.**

La discussion doit d'abord s'ouvrir sur le maillage à partir duquel il convient à ce stade de conduire l'analyse. Sans remettre en cause la validité de l'approche systémique retenue jusqu'à présent et dont nous avons tiré les 82 zones d'études représentatives des sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien, on peut s'interroger sur la nécessité de conserver une aire métropolitaine parisienne au sein de laquelle la différenciation spatiale est très marquée. En effet, l'exploration des manifestations géographiques de la métropolisation parisienne et des politiques d'aménagement conduites en Ile-de-France depuis le milieu des années 1960 nous a montré que les dynamiques internes à la région urbaine de Paris revêtaient, en termes quantitatifs, une importance tout à fait considérable. Qu'il s'agisse des évolutions propres à la seconde couronne, des dissymétries dynamiques propres à l'aire urbaine de la capitale, de l'évolution particulière de l'hypercentre et de la zone dense, les mutations territoriales au sein du bassin d'emploi de Paris, pris au sens large, sont souvent apparues comme les plus radicales et partant les plus visibles de la période qui nous intéresse. C'est pourquoi, dans le but de mieux prendre en compte cette échelle géographique particulière qu'est l'aire métropolitaine parisienne, nous reviendrons dans les analyses suivantes au strict découpage des zones d'emploi, même si celles-ci ne procèdent pas des mêmes critères de délimitation en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien.

La période d'analyse constitue le second élément important de discussion. Parce que l'intervalle de temps situé entre 1975 et 1990 représente un ensemble cohérent dans l'histoire économique et sociale récente de la France, nous excluons d'emblée les statistiques issues de la base de données STRATES qui ne feraient porter la synthèse que sur la décennie où la métropolisation a été la plus forte.

En troisième lieu, s'agissant de l'indexation des variables dynamiques sur les éléments de stocks les mieux adaptés, nous choisirons de retenir ici l'emploi et la population active.

Le premier s'impose avec évidence. C'est l'évolution quantitative de l'emploi, fortement corrélée par boucle de rétroaction à la variation de la population qui est, comme nous avons pu le

remarquer, à la base de la dynamique des territoires. Les grands indicateurs du changement de l'activité seront donc rapportés à l'emploi total en 1975, ce qui permettra de mesurer leur influence directe sur l'économie des sous-systèmes du Bassin parisien. Parmi ces indicateurs, les plus importants en termes quantitatifs ou les plus porteurs de différenciation spatiale seront donc choisis en priorité. Les secteurs agricole et industriel, pris dans leur ensemble pour éviter le brouillage qu'introduirait une individualisation par branche ou par filière, s'imposent ici en priorité. Ils sont les plus structurants des mutations rencontrées dans l'aire régionale du Bassin parisien. Puis, parce qu'un des principaux bouleversements du système productif depuis 1975 a été la montée des activités d'intermédiation économique à l'origine de la métropolisation, nous retiendrons le taux de variation de l'emploi due aux services aux entreprises, aux organismes financiers, à l'immobilier et aux assurances, ce qui permettra notamment de cerner la spécificité de la croissance parisienne. Ensuite, la croissance démographique étant l'une des variables-clés de la dynamique des franges franciliennes, le taux de variation de l'emploi due aux services marchands rendus aux particuliers apparaît également comme un indicateur incontournable. Enfin, dans la mesure où les services non marchands sont apparus dans un certain nombre de cas – les villes préfectorales notamment – comme des amortisseurs de la crise industrielle, le taux d'évolution de l'activité due à ce que nous avons appelé les emplois sous abri complétera la dimension sectorielle de la synthèse. Sur ce point, c'est l'agrégation statistique issue de la nomenclature d'activités et de produits qui a été retenue (voir carte 129), même si elle recoupe certains des indicateurs déjà utilisés (industrie et services marchands)<sup>1</sup>. Sur le plan social, la composante socioprofessionnelle des dynamiques sera appréhendée à travers les deux catégories d'emploi qui ont connu les évolutions les plus sensibles depuis 1975. Le taux de variation de l'emploi due aux cadres complétera ainsi les enseignements provenant de l'évolution des activités de services aux entreprises, tandis que celui des ouvriers arrivera en contrepoint des informations dégagées par la variation de l'emploi industriel<sup>2</sup>.

Le choix de la population active comme seconde variable de stock mérite davantage d'explications puisqu'il s'agit d'une réduction du champ informationnel que représenterait la population totale. En fait, cette donnée présente de nombreux avantages. Tout d'abord, certaines de ses modalités de variation sont tout à fait comparables à celles de la première, du moins dans le Bassin parisien. Le taux de variation de la population active due au solde migratoire est ainsi corrélé à 96 % avec celui de la population totale. De même, quoique à un niveau moins satisfaisant, l'évolution démographique due au solde naturel est en corrélation forte (76 %) avec la variation de population active due aux flux autres que migratoires. Cette dynamique endogène est le reflet des mutations du taux d'activité, plutôt mineures au cours de cette période, et surtout de la transformation de la structure par âge de la population. Ainsi une forte augmentation endogène de la population active est révélatrice d'une population jeune et des régimes démographiques antérieurs à la période qui, grâce à un solde naturel soutenu où à l'arrivée de jeunes actifs, ont permis d'aboutir à un tel profil. Au contraire une diminution endogène des actifs est un signe de vieillissement et par conséquent d'une perte de dynamisme déjà ancienne. Ensuite, le choix comme référent privilégié de la population active donne la possibilité de tenir compte, dans les meilleures conditions statistiques possibles, de l'augmentation du chômage qui est une des manifestations lourdes de la crise structurelle entamée dans les années 1970. La variation en

---

<sup>1</sup> Les secteurs de la NAP 100 qui ont été agrégés pour former cette catégorie sont les suivants : production et distribution d'électricité (06) ; distribution de gaz (07) ; transports ferroviaires (68) ; télécommunications et postes (75) ; enseignement marchand (82) ; santé marchande (84) ; action sociale marchande (85) ; administration générale (90) ; prévoyance et sécurité sociale (91) ; enseignement non marchand (92) ; recherche non marchande (93) ; santé non marchande (94) ; action sociale non marchande (95) ; services récréatifs non marchands (96) ; services divers fournis à la collectivité (97) ; représentation diplomatique étrangère en France et organismes internationaux (99).

<sup>2</sup> Sur ce point, il n'existe pas dans la nomenclature PCS adoptée lors du recensement de 1982 de possibilités strictes de récolement avec les données issues des recensements antérieurs. Pour pallier ce manque nous avons utilisé les données des matrices de migrations pendulaires de 1975 et 1990 provenant de la base de données SAPHIR. En additionnant, pour chaque zone d'emploi du Bassin parisien, le nombre de cadres et d'ouvriers qui y travaillaient en 1975 et 1990 (résidant et travaillant sur place + entrants), on reconstitue le nombre d'emplois occupés par ces catégories socioprofessionnelles aux dates voulues ainsi que leur évolution relative.

points du taux de chômage par exemple ou l'évolution relative du nombre de personnes à la recherche d'un emploi révélerait des contrastes territoriaux plutôt biaisés, compte tenu du faible niveau global du chômage en début de période et de son changement de signification au cours des vingt-cinq dernières années. On est en effet passé d'un chômage structurel lié à des facteurs très variés – dynamisme élevé de certains territoires les rendant particulièrement attractifs, inadéquation des profils de qualification aux emplois offerts –, à un chômage qui, au moins dans le Bassin parisien, est devenu avant tout un des marqueurs privilégiés de la crise industrielle. En rapportant la croissance du chômage à la population active en début de période on pourra ainsi relativiser sa progression en tenant compte de la taille économique de chacune des zones d'emploi et ainsi isoler les territoires dans lesquels il est devenu un phénomène massif.

Le choix des variables nécessaires à la synthèse des dynamiques spatiales de la période 1975-1990 étant justifié, on peut maintenant examiner les résultats obtenus par leur traitement statistique.

## 2) Les résultats.

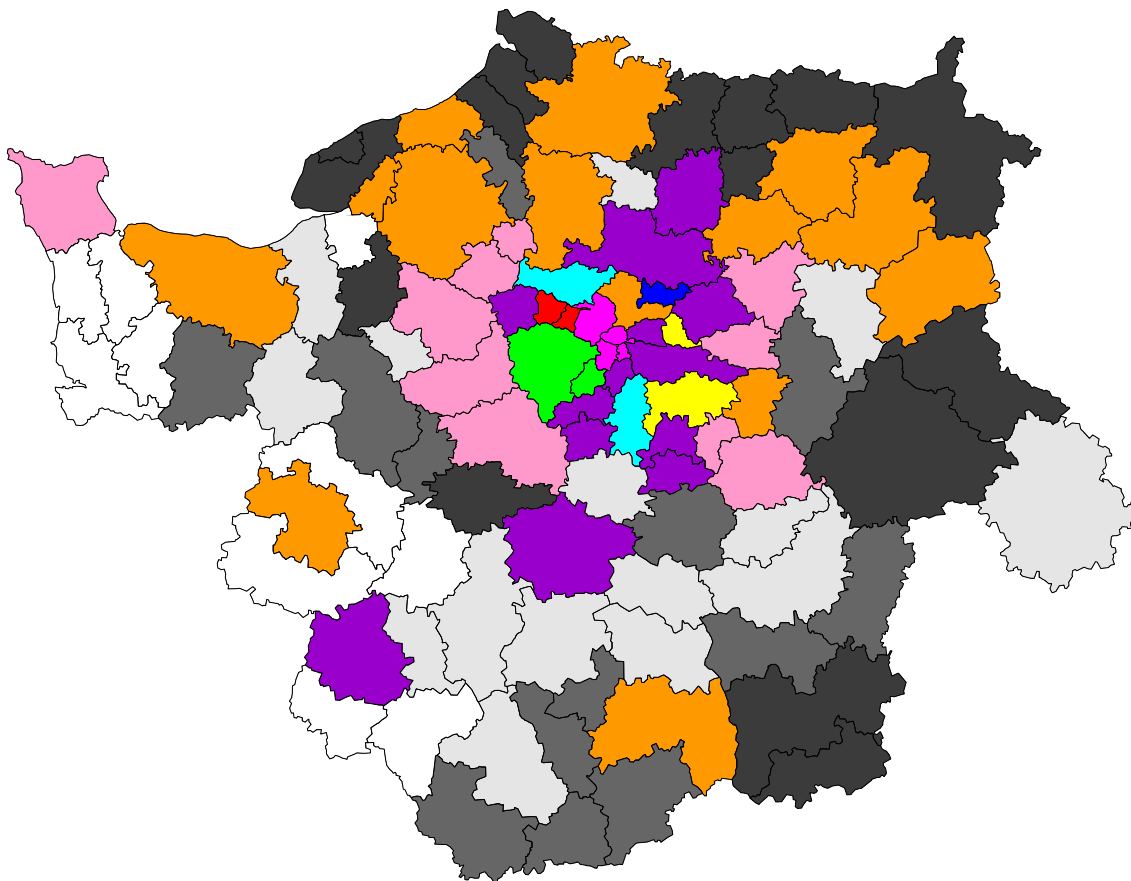
Comme pour les analyses de la seconde partie, la méthode de la classification ascendante hiérarchique est apparue la plus efficace, en particulier dans la perspective de déboucher sur une représentation complète des mutations, liées ou non au système productif, rencontrées entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien.

Les dix variables retenues pour cette période, conformément aux arguments que nous venons de développer, sont les suivantes :

- Le taux de variation de l'emploi due à l'agriculture ;
- Le taux de variation de l'emploi due à l'industrie ;
- Le taux de variation de l'emploi due aux services marchands rendus principalement aux particuliers ;
- Le taux de variation de l'emploi due aux assurances, à l'immobilier, aux organismes financiers et aux services rendus principalement aux entreprises ;
- Le taux de variation de l'emploi due aux activités publiques et parapubliques (emplois sous abri) ;
- Le taux de variation de l'emploi due à l'évolution du nombre de cadres ;
- Le taux de variation de l'emploi due à l'évolution du nombre d'ouvriers ;
- Le taux de variation de la population active due au solde migratoire ;
- Le taux de variation de la population active due à des facteurs endogènes (modulation du taux d'activité, transformation de la structure par âge) ;
- Le taux de variation de la population active due à l'évolution du chômage ;

Sur cette base, nous avons arrêté la classification à 13 classes (carte 196) qui permet d'obtenir une variance interne très satisfaisante de 21 %, du fait que l'analyse repose sur 10 variables. Le nombre de types dynamiques ainsi obtenu est toutefois élevé mais il a fallu scinder, pour rendre la démarche pertinente par rapport à nos développements précédents, le nœud 196 de l'arborescence – actuelles classes 5 et 6 – pour ne retenir que les deux nœuds de rang inférieur qui permettent de dissocier franges et grandes villes du Bassin parisien. La dissociation de la classe 5 a également été envisagée pour isoler la zone d'emploi de Cherbourg, mais la coupure de l'arborescence aurait alors conduit à accepter 32 types différents, ce qui n'aurait aucun sens. La carte récapitulative est accompagnée d'un tableau (tableau 104) explicitant la particularité de chaque type pour les variables retenues et d'un ensemble de cartes descriptives permettant d'éclairer certains points de la classification (cartes 197 à 199).





#### ZONES D'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

**Espaces en forte croissance de la seconde couronne de l'agglomération parisienne : Villes nouvelles et espaces assimilés à forte progression des services marchands aux particuliers**

- 13 ■ Roissy : très forte immigration d'actifs, Forte croissance de l'emploi due aux ouvriers
- 12 ■ Evry, Cergy : Forte progression de l'emploi due aux activités sous abri et, dans une moindre mesure, aux services aux entreprises et à l'emploi cadre
- 11 ■ Versailles, Orsay : Progression de l'emploi plus modeste mais avec une très forte composante cadre et une proportion importante de services aux entreprises
- 10 ■ Marne-la-Vallée, Sénart : zones à dynamique plus résidentielle. Très forte progression de la population active due au solde migratoire, augmentation plus modeste de l'emploi

**Espaces à croissance faible ou stagnante de l'hypercentre, de la première couronne et de la vallée de la Seine**

- 9 ■ Poissy et Mantes : déclin de l'emploi dû aux restructurations de l'automobile avec effondrement de l'emploi ouvrier
- 8 ■ Hypercentre : déclin démographique, progression modeste de la population active due au chômage mais avec une part très importante dans la croissance des services aux entreprises et de l'emploi cadre

#### ZONES D'EMPLOI MIXTES : ILE-DE-FRANCE, AIRE REGIONALE DU BASSIN PARISIEN

**Espaces en croissance associés à la métropolisation parisienne**

- 7 ■ Franges internes, axes de l'Oise et de la Loire : assez forte progression de l'emploi à caractéristiques métropolitaines (cadres, services aux entreprises), augmentation de la population active par fort solde migratoire et structure par âge favorable
- 5 ■ Franges franciliennes à vocation plus résidentielle : forte progression de la population active due au solde migratoire mais aussi au chômage

#### ZONES D'EMPLOI SPECIFIQUES DE L'AIRE REGIONALE DU BASSIN PARISIEN

**Espaces à croissance faible ou stagnante**

- 6 ■ Autres grandes villes du Bassin parisien et espaces associés : forte progression de la population active due au chômage et à une structure par âge favorable ; faible contenu métropolitain
- 3 ■ Espaces où la croissance de l'emploi est due à l'industrie avec bilan migratoire positif

**Espaces en déclin**

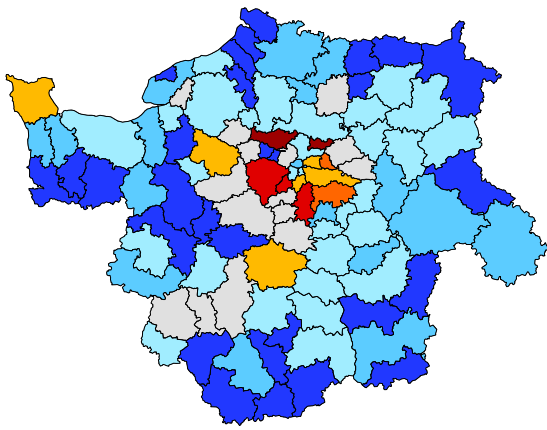
- 4 ■ Effondrement de l'emploi dû à l'agriculture avec compensation forte par l'industrie
- 2 ■ Espaces en très fort déclin industriel : effondrement de l'emploi ouvrier, exode migratoire et forte augmentation de la population active au chômage
- 1 ■ Très forte baisse de l'emploi due à l'agriculture et secondairement à l'industrie, avec diminution de la population active due principalement au vieillissement

**Carte 196 : Typologie récapitulative des dynamiques spatiales du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Classification ascendante hiérarchique). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).**

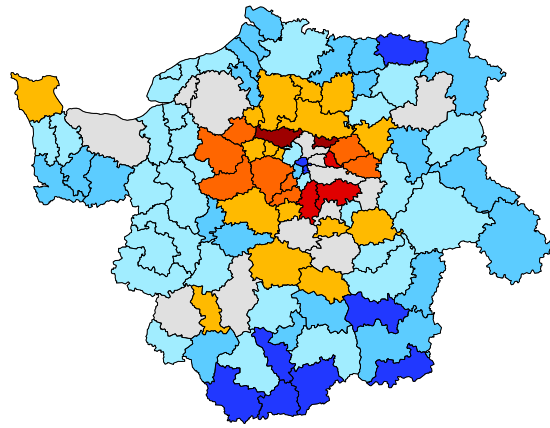
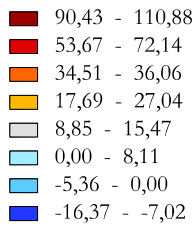
Types	Variables de la classification										Variables hors classification	
	Taux de variation de l'emploi due à l'agriculture	Taux de variation de l'emploi due à l'industrie	Taux de variation de l'emploi due aux services marchands rendus aux particuliers	Taux de variation de l'emploi due aux services aux entreprises, à l'immobilier, à la finance et aux assurances	Taux de variation de l'emploi due aux activités sous abri	Taux de variation de la population active due au solde migratoire	Taux de variation de l'emploi due au chômage	Taux de variation de la population active due à des facteurs endogènes	Taux de variation de l'emploi due aux cadres	Taux de variation de l'emploi due aux ouvriers	Taux de variation de l'emploi	Taux de variation de la population
1	<b>-9.61%</b>	-5.63%	5.13%	0.79%	5.67%	-4.79%	7.42%	<b>-2.35%</b>	1.63%	-6.85%	-9.23%	-2.64%
2	-5.89%	<b>-8.43%</b>	<b>3.78%</b>	1.02%	5.95%	<b>-9.13%</b>	<b>10.21%</b>	2.76%	1.74%	<b>-8.99%</b>	-8.88%	-1.80%
3	-6.53%	<b>0.61%</b>	6.48%	1.69%	7.14%	1.69%	8.08%	3.87%	2.40%	<b>-1.00%</b>	3.67%	6.06%
4	<b>-15.67%</b>	1.89%	5.92%	1.35%	8.33%	-4.78%	7.06%	3.48%	2.14%	0.32%	-3.68%	1.44%
5	-4.57%	-2.23%	8.09%	3.30%	8.90%	<b>14.81%</b>	<b>10.57%</b>	4.54%	3.81%	-2.84%	9.97%	21.45%
6	-3.44%	-6.87%	7.10%	2.87%	9.71%	-2.97%	<b>10.20%</b>	<b>8.98%</b>	3.70%	-5.92%	4.20%	7.81%
7	-1.97%	-5.89%	9.29%	<b>4.68%</b>	<b>11.90%</b>	8.82%	7.56%	<b>9.70%</b>	5.87%	-3.98%	13.31%	18.10%
8	-0.19%	-10.03%	4.62%	<b>7.89%</b>	5.62%	-7.63%	<b>4.45%</b>	0.81%	<b>9.89%</b>	-8.05%	3.00%	-4.07%
9	-1.17%	<b>-26.71%</b>	9.09%	3.96%	8.49%	6.11%	6.87%	10.49%	3.88%	<b>-19.40%</b>	-10.11%	19.56%
10	-1.75%	0.59%	<b>16.71%</b>	6.57%	<b>18.16%</b>	<b>42.28%</b>	7.69%	13.46%	9.15%	1.66%	35.28%	51.13%
11	-1.42%	8.67%	<b>22.95%</b>	<b>12.18%</b>	17.49%	23.02%	4.65%	18.83%	<b>22.89%</b>	2.47%	55.93%	35.56%
12	-1.91%	13.41%	<b>26.72%</b>	<b>14.76%</b>	<b>31.04%</b>	51.03%	10.61%	16.97%	<b>20.98%</b>	8.02%	81.29%	61.60%
13	-1.40%	6.16%	<b>30.74%</b>	9.79%	12.07%	<b>70.82%</b>	10.47%	20.47%	17.27%	<b>22.49%</b>	110.88%	76.93%
Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien	-5.85%	-4.01%	7.55%	3.04%	8.88%	2.65%	8.52%	5.26%	4.26%	-4.15%	5.15%	9.59%

Tableau 104 : Tableau récapitulant pour les variables retenues dans la classification précédente la spécificité dynamique de chaque type entre 1975 et 1990<sup>1</sup>.

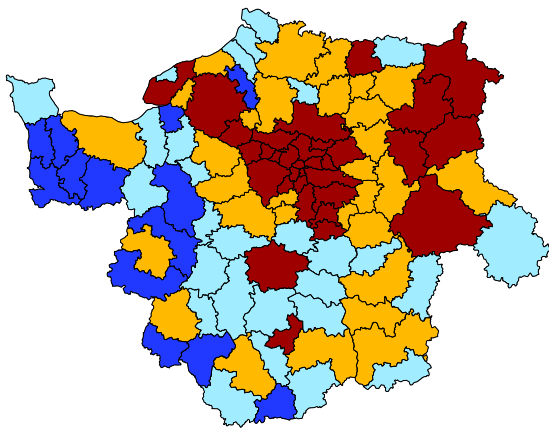
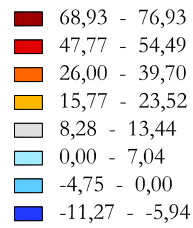
<sup>1</sup> En gras et surligné, les variables qui contribuent le plus à la particularité du type.



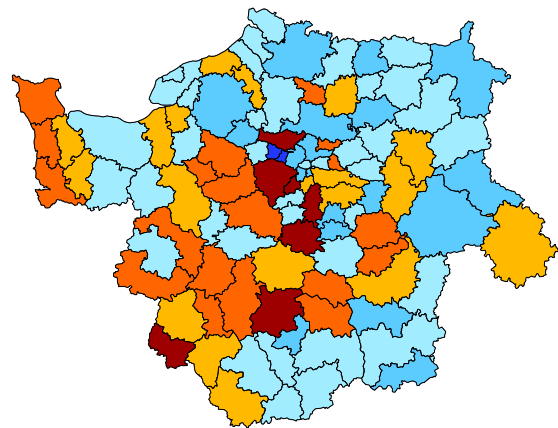
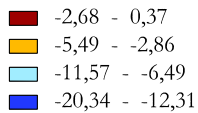
Taux de variation de l'emploi (%)



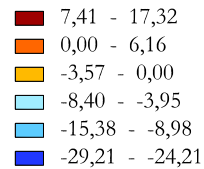
Taux de variation de la population (%)



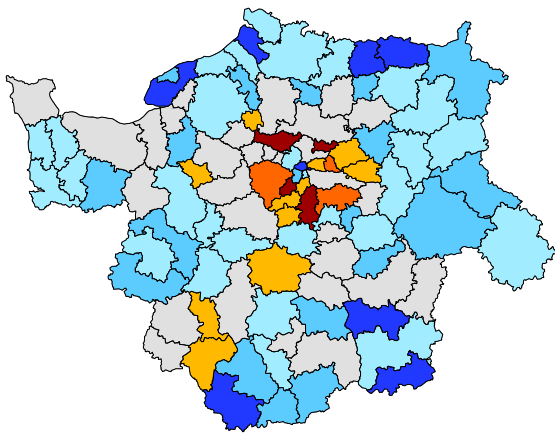
Taux de variation de l'emploi due à l'agriculture (%)



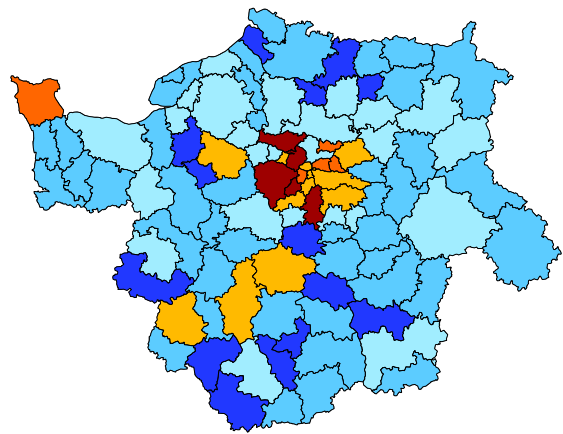
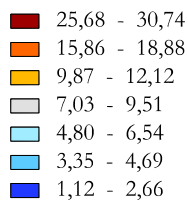
Taux de variation de l'emploi due à l'industrie (%)



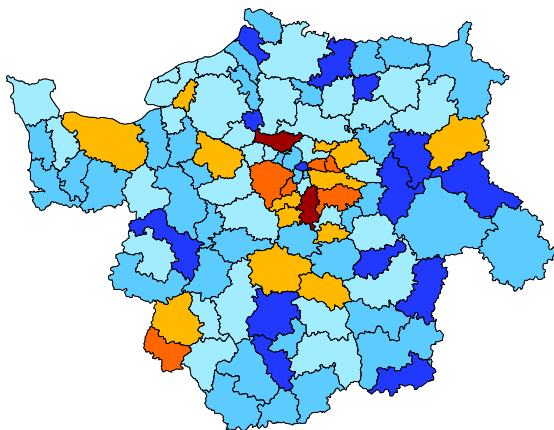
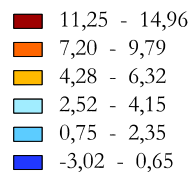
**Carte 197 : Taux variation de l'emploi et de la population et taux de variation de l'emploi due à l'agriculture et à l'industrie entre 1975 et 1990. (Discretisation de Jenks).**  
(Source : INSEE – RGP – SAPHIR).



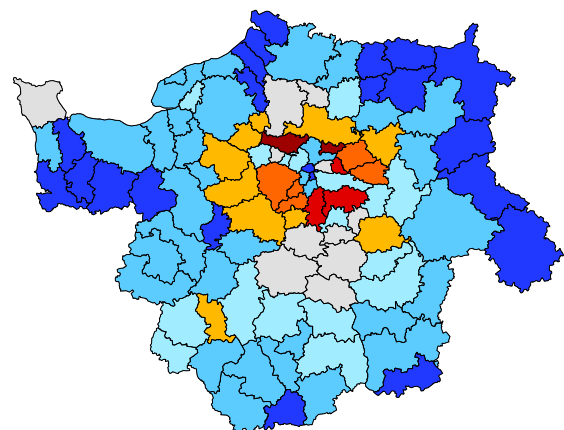
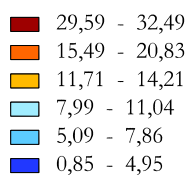
Taux de variation de l'emploi due aux services marchands aux particuliers (%)



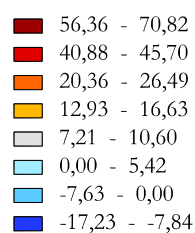
Taux de variation de l'emploi due aux services aux entreprises, organismes financiers, assurances, immobilier (%)



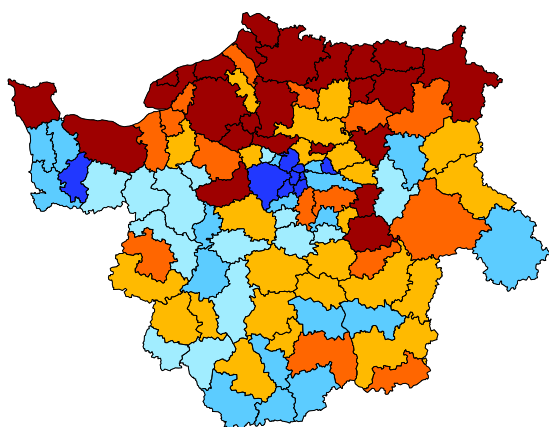
Taux de variation de l'emploi due aux activités sous abri (%)



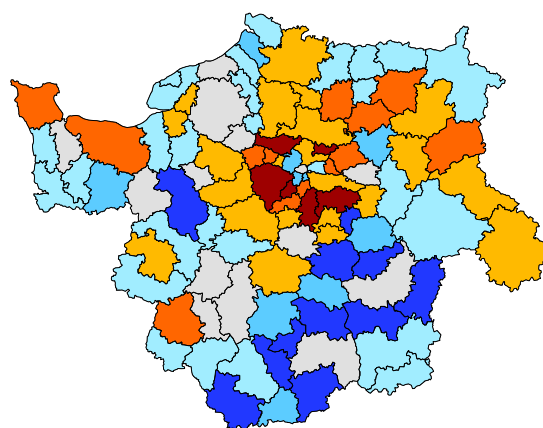
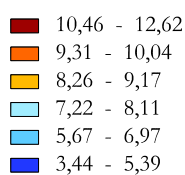
Taux de variation de la population active due au solde migratoire (%)



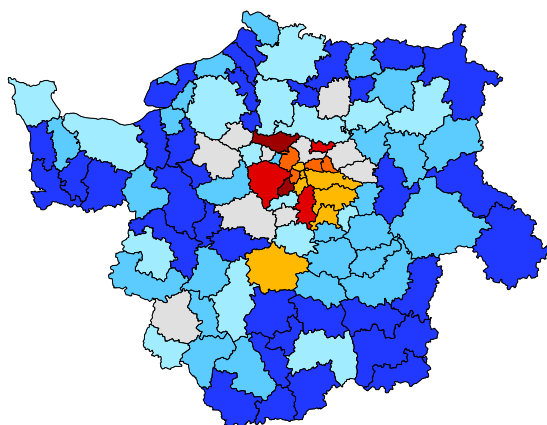
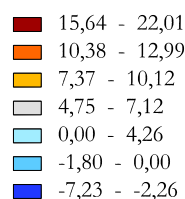
**Carte 198 : Taux de variation de l'emploi due aux services marchands aux particuliers, aux services aux entreprises, aux activités sous abri et taux de variation de la population active due au solde migratoire. (Discretisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).**



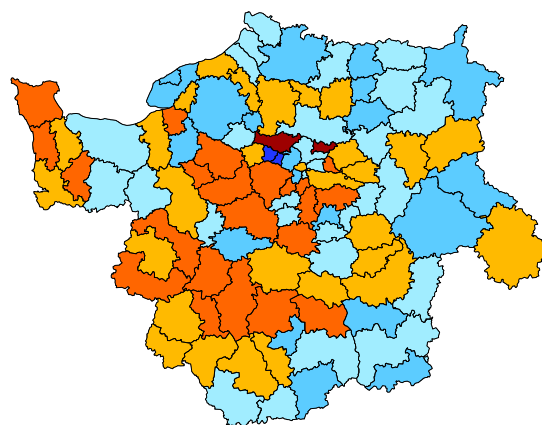
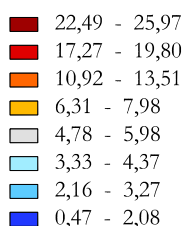
Taux de variation de la population active due au chômage (%)



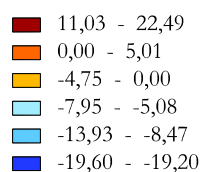
Taux de variation de la population active due à des facteurs endogènes (taux d'activité, structure par âge) (%)



Taux de variation de l'emploi due aux cadres (%)



Taux de variation de l'emploi due aux ouvriers (%)



**Carte 199 : Taux de variation de l'emploi due à des facteurs endogènes et au chômage et taux de variation de l'emploi due à l'évolution du nombre de cadres et d'ouvriers.** (Discrétisation de Jenks). (Source : INSEE – RGP – SAPHIR)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces cartes ont été réalisées en recourant à un nombre de classes et à une gamme de couleurs permettant de faire ressortir visuellement les contrastes, même si cela n'est pas toujours en cohérence avec les valeurs cartographiées – non-attribution systématique des couleurs chaudes aux valeurs positives et des couleurs froides aux valeurs négatives.

La classification révèle un clivage net entre L'Ile-de-France et l'aire régionale du Bassin parisien. Les classes caractéristiques de l'une sont rarement présentes dans l'autre et vice-versa. Certes, les types 5 et 7 sont en quelque sorte transfrontaliers mais ils correspondent à des dynamiques spécifiques qui marquent l'articulation dynamique la plus forte entre l'aire métropolitaine centrale et les espaces qui lui sont associés dans le Bassin parisien.

Cette disparité repose tout d'abord sur l'existence de niveaux de croissance beaucoup plus élevés en région parisienne qu'ailleurs. Les types 10, 11, 12, 13, tous situés sur les bordures de l'agglomération centrale, se distinguent par une croissance forte de la population et de l'emploi. Le cas de Roissy est de ce point de vue exemplaire avec un doublement de sa masse démographique en 15 ans. Le type 9 (Mantes, Poissy), moins dynamique, se singularise de son côté par un taux de variation élevé de la population active due principalement à des facteurs endogènes, car la population y est relativement jeune – présence de nombreux grands ensembles construits dans les années 1960 qui accueillent de jeunes ménages ou des familles nombreuses. Seul l'hypercentre (Paris, Boulogne, Vitry, Nanterre) a un niveau de croissance décevant, proche du profil provincial, mais avec cette aberration propre aux grandes métropoles qui se dédensifient, à savoir une variation négative de la population couplée à une croissance de l'emploi. Le deuxième fondement de la disparité dynamique tient aux caractéristiques de l'évolution. La plupart des types franciliens ont en commun de connaître un taux de variation élevé de l'emploi dû à l'augmentation du nombre des cadres, au développement des services aux entreprises ainsi qu'à l'essor des services marchands et non marchands rendus aux particuliers, qui sont eux-mêmes liés aux gains démographiques enregistrés dans les espaces de périurbanisation.

Au sein même de l'Ile-de-France, les contrastes sont importants et significatifs. Les zones de plus forte croissance tant démographique qu'économique sont, sans surprise, les lieux où la planification urbaine des pouvoirs publics a contribué à concentrer l'offre immobilière au cours des trente dernières années. On entend par-là principalement les villes nouvelles dont les zones d'emploi sont les principaux représentants des types 10 à 12. Mais il s'agit également d'espaces aux fonctions spécifiques qui sont eux aussi le produits de certaines politiques publiques : Roissy dont la croissance très élevée découle de la construction des équipements aéroportuaires et des entreprises induites qui se sont implantées sur la plate-forme (logistique, maintenance des appareils et des infrastructures) ; Orsay qui a accueilli depuis le milieu des années 1960 de nombreux équipements scientifiques (CEA, Ecole polytechnique, université, laboratoires publics de recherche) à l'origine de la "Cité scientifique sud de l'Ile-de-France". Le développement de ces vocations ciblées, appuyées par les pouvoirs publics, explique d'ailleurs le contenu socioprofessionnel de la croissance. A Roissy, le rôle de l'emploi ouvrier dans la dynamique est en relation étroite avec la dimension "concrète" de l'activité. A Orsay, par contre, la concentration de matière grise et de certaines fonctions abstraites des entreprises qui travaillent avec les équipes de recherche explique la place importante des cadres dans l'évolution (un quart de la variation de l'emploi environ). Cette spécificité fonctionnelle des lieux de croissance planifiée de la région parisienne vaut de la même façon pour les villes nouvelles. Marne-la-Vallée (zone d'emploi de Lagny) et Sénart, (zone d'emploi de Melun), toutes deux situées à l'est, apparaissent ainsi essentiellement comme des agglomérations récentes vouées à l'accueil résidentiel. La croissance de la population y est en effet largement supérieure à celle de l'emploi, ce dernier ayant un profil faiblement métropolitain comme le montre la croissance relativement modérée des cadres et des services économiques qui n'ont contribué qu'à hauteur de 9 et 7 % à la variation de l'activité. Cergy et Evry se trouvent en position intermédiaire. La dynamique est moins défavorable à l'emploi que dans le cas précédent, mais l'équilibre avec la fonction résidentielle n'est pas non plus atteint. Par contre, la dimension métropolitaine est un peu mieux affirmée puisque les catégories cadres ont permis une croissance de l'emploi de 21 % et les services aux entreprises de 12 % pour une croissance totale de 56 %. La zone d'emploi de Versailles enfin – où se situe Saint-Quentin-en-Yvelines – a le même profil qu'Orsay sa voisine. Malgré une augmentation plus modérée de

l'emploi – 35 % en quinze ans – la moitié est due aux services aux entreprises et les deux tiers aux cadres. Elle est ainsi la ville nouvelle dont la dynamique a été la plus métropolitaine.

Dans la zone dense de l'aire urbaine (type 8), la métropolisation est plus apparente encore. Dans un contexte d'effondrement de l'activité industrielle – moins marqué toutefois que dans le type 9, sous l'impact des restructurations automobiles (groupe PSA) – qui a fait disparaître 10 % des emplois, les services économiques apparaissent comme le principal secteur de compensation, à l'origine d'une augmentation du nombre de cadres (responsable d'une croissance de l'emploi de 10 %), sans commune mesure avec la dynamique économique globale (+ 3 %). La métropolisation s'accompagne d'un "effet de City", plutôt modéré à cette échelle, puisque 8 % de la population active a disparu à cause du solde migratoire négatif.

La classification des principales zones d'emploi d'Ile-de-France montre donc bien toute l'originalité dynamique du processus de transformation économique et sociale de l'aire métropolitaine centrale qui ne trouve pas de correspondant dans l'aire régionale du Bassin parisien. Métropolisation de l'emploi, glissement périphérique de la fonction résidentielle, concentration de celle-ci sur les noyaux d'urbanisation planifiés par le schéma directeur de 1965, sont autant de phénomènes originaux qui soulignent à la fois l'individualité de l'économie francilienne et de son territoire, ainsi que la portée des politiques publiques qui ont pu être conduites jusqu'à maintenant en région parisienne.

En comparaison, le profil dynamique des zones d'emploi de l'aire régionale du Bassin parisien paraît beaucoup plus lisse. Les écarts sont moins importants tant d'un point de vue quantitatif qu'en termes de contenu. Ce sont les secteurs de la "vieille économie", agriculture et industrie, qui sont les principaux responsables de la différenciation spatiale, à quelques nuances près. Le premier point remarquable est bien sûr l'opposition Nord-est / Sud-ouest : au nord d'une ligne Le Havre / Nevers se concentre la majorité des zones du type 2 qui se caractérise par une part élevée de l'industrie dans la disparition d'emplois et par une augmentation importante de la population active au chômage. La conséquence de cette évolution est bien sûr le déclin démographique, par émigration d'actifs surtout, la chute importante de l'emploi ouvrier et la stagnation des services marchands et non marchands. En effet, dans cette logique de repli, ces derniers n'offrent qu'une compensation médiocre puisqu'ils contribuent pour 5 et 6 % seulement à la croissance de l'emploi. Les services aux entreprises ne progressent également que très faiblement, la fonction de fabrication restant largement dominante. Les branches industrielles responsables d'un tel marasme sont bien sûr héritées de phases relativement anciennes d'industrialisation. Il s'agit du textile (Troyes, Santerre - Somme ; Saint-Quentin), de la métallurgie (vallée de la Meuse, Marne moyenne, Vimeu, Nivernais) mais aussi d'autres industries "lourdes" comme la chimie dans la Basse vallée de la Seine et l'industrie du verre dans la vallée de la Bresle. Au sud de cette ligne Le Havre / Nevers, la dynamique est plus composite mais c'est là que ce concentrent la plupart des zones d'emploi dans lesquelles l'agriculture reste un des principaux facteurs de repli. Le type 4 est emblématique de cette situation : très présent dans les campagnes de l'Ouest (Basse-Normandie, bocage mançais), il accuse les pertes d'emplois les plus nourries en relation avec la poursuite de la modernisation du secteur agricole (agrandissement de la taille des exploitations) et avec les quotas laitiers qui ont eu ici un très fort impact. L'agriculture a été dans ce groupe à l'origine de la disparition de près de 16 % des emplois, ce qui est considérable quand on sait que l'essentiel des mutations de ce secteur s'est produit il y a plus de trente ans. Ces terres de petite propriété et d'élevage dominant, déjà très touchées par l'exode rural dans les années 1960, ont donc continué à perdre des activités malgré la compensation par le secteur secondaire dont la dynamique a été relativement importante. Les entreprises créées dans ce domaine ont d'ailleurs été le plus souvent des industries agro-alimentaires – cas de la Sarthe nord avec le développement de la filière viande – ou des PME dont le développement est une poursuite du rattrapage engagé pendant les Trente Glorieuses. Ce faisant le déclin a pu être freiné (chute de l'emploi de - 3,7 % seulement) et l'exode migratoire limité, tandis que le chômage n'a que modestement progressé en comparaison du type précédent. Souvent – ce que la classification ne permet pas de montrer – le déficit d'emplois a pu être ponctuellement résolu par une diminution

du taux d'activité – sortie du marché du travail des plus vieux exploitants agricoles. Le type 4 est complété par le type 1 au profil encore moins favorable. Situé plus à l'est et particulièrement dans le Sud du Bassin parisien, du Berry au Morvan, mais aussi dans le Perche, il cumule à la fois un déclin industriel important – l'industrie a fait disparaître près de 6 % des emplois – et des pertes élevées dans l'agriculture – suppression de 10 % des actifs au lieu de travail du fait de cette activité. Cette combinaison de facteurs défavorables est donc à l'origine d'un processus récessif qui est le plus grave de tout le Bassin parisien car, non seulement la diminution de l'emploi est importante, mais celle de la population l'est également. Pourtant, contrairement au type 2 (déclin dû à l'industrie uniquement) les solde migratoire des actifs n'est pas trop négatif, car la population est relativement âgée, ce qui se traduit par une rétraction non négligeable de la population active due à des facteurs endogènes. En raison de ce vieillissement relatif, la hausse du chômage reste dans des proportions raisonnables mais la progression des services à la population est aussi considérablement ralentie. Le faible niveau d'urbanisation de ces zones d'emploi constitue une autre explication de ce phénomène, tout en rendant compte également de l'évolution particulièrement faible des services économiques. Enfin, le dernier type représentatif des dynamiques spatiales du flanc sud-ouest du Bassin parisien est le type 3, à l'évolution cette fois plus favorable. Il s'agit là encore de zones le plus souvent à dominante rurale, dans lesquelles on trouve un certain nombre de villes moyennes sièges de préfecture. C'est ce qui explique ici la contribution non négligeable des services marchands aux particuliers et des activités sous abri à l'évolution positive de l'emploi. De surcroît, un peu comme dans le type 4, on y constate une progression non négligeable de l'industrie, secteur pourtant en déclin, en relation avec le développement très localisé de certaines productions : l'électricité nucléaire à Gien et Aubigny, l'automobile à Romorantin, l'abattage de volailles à Joigny, etc. L'ensemble de ces activités en croissance permet donc de compenser les pertes dues à l'agriculture. De ce fait, la population connaît des niveaux de croissance assez significatifs, grâce notamment à un solde migratoire d'actifs qui, sans être très élevé, se révèle néanmoins non négligeable pour des espaces ruraux dominés par des villes petites et moyennes.

Le clivage Nord-est / Sud-ouest des dynamiques de l'aire régionale du Bassin parisien est cependant recoupé par d'autres types de trajectoires qu'on rencontre dans tous les quadrants de la région. Le type 6 est le premier d'entre eux et se présente comme un intermédiaire entre celui des franges franciliennes – auxquelles on associe fréquemment les villes de l'axe ligérien – et celui évoqué précédemment (type 3). Les mutations y sont assez complexes car, si l'industrie est à l'origine de la perte de nombreux emplois, celle-ci est compensée par une progression assez soutenue des services marchands aux particuliers et des activités sous abri. La structure urbaine des espaces regroupés dans cette classe est le principal facteur explicatif. On y retrouve en effet les grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien – à l'exception de Troyes, du Havre et des métropoles de l'axe ligérien – ainsi que des villes plus petites dont les évolutions sont originales mais découlent le plus souvent d'un statut administratif qui favorise la progression des services – préfecture régionale pour Châlons, de département, pour Laon, Beauvais ou Bourges, sous-préfecture pour Dieppe ou Provins. Le point commun à toutes ces zones – auxquelles on peut ajouter celle de Saint-Denis en Ile-de-France – est d'avoir connu un important rajeunissement pendant les Trente Glorieuses – par solde naturel et migratoire – dont le feed-back se fait aujourd'hui sentir. Ce sont les enfants des populations qui se sont installées dans les années 1960 qui aujourd'hui arrivent massivement sur le marché du travail, entraînant à la fois une forte augmentation endogène de la population active et une hausse importante des actifs au chômage, alors que globalement les activités nouvelles créées restent insuffisantes. Mais s'agissant du type regroupant les principales villes du Bassin parisien en dehors de Paris, le phénomène le plus marquant est probablement la faible progression de l'emploi liée aux services économiques et l'émigration élevée des actifs. Ces agglomérations ne connaissent donc pas de métropolisation sensible de leurs activités et sont devenues répulsives, ce qui n'était pas le cas il y a trente ans. Elles ne jouent donc que faiblement le rôle de relais de la capitale et ne sont pas parvenues à étendre leur spectre fonctionnel.



Avec le type 5, on approche des espaces les plus dynamiques de l'aire régionale du Bassin parisien. La croissance de la population et de l'emploi (+ 10 et + 21 % entre 1975 et 1990) y atteint même des niveaux relativement importants qui ne sont partagés qu'avec le type 7. La composition géographique de ce groupe est assez homogène. Les franges franciliennes sont majoritaires et ont comme correspondant en région parisienne les zones d'emploi les plus rurales situées aux limites de la Seine-et-Marne. Seule le secteur de Cherbourg fait office d'intrus. Dans ce type, les performances atteintes résultent d'une association à la logique de métropolisation sous des formes toutefois relativement ambiguës. En effet, le développement résidentiel s'avérant plus significatif que le développement économique, on observe un processus de "banlieurisation" qui conduit, à tort, à parler de troisième couronne de l'agglomération parisienne. Néanmoins la pression démographique est réellement forte puisque le solde migratoire est responsable d'une augmentation des actifs de 14 %, ce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans l'aire régionale du Bassin parisien. En même temps, comme il s'agit du prolongement d'un phénomène de desserrement entamé dès les années 1960 et comme la décentralisation industrielle a également fortement touché ces territoires à la même époque, la progression des actifs au chômage n'est par négligeable, pas plus que leur croissance due à l'évolution de la pyramide des âges. De ce fait, le profil fonctionnel des emplois créés au cours de la période s'avère plutôt décevant. C'est dans le secteur domestique – emplois sous abri et services marchands aux particuliers – que les gains sont les plus soutenus. Les services économiques progressent peu, malgré la proximité de Paris, car ils ne diffusent guère, comme on l'a vu, au-delà de l'aire métropolitaine. L'appartenance à ce type de la zone d'emploi de Cherbourg est d'ailleurs de ce point de vue assez emblématique. Malgré une progression soutenue des services aux entreprises, ce sont bien les caractéristiques "résidentielles" de la dynamique qui caractérisent la trajectoire du Nord-Cotentin. Le bilan migratoire, la progression des services aux particuliers et du chômage s'y révèlent plus représentatifs des mutations que la progression des fonctions "abstraites". Avec le type 7, le profil d'évolution paraît en grande partie plus équilibré. Plus hybride dans sa composition, il comprend à la fois des zones proches de la capitale – Montreuil, Créteil – des espaces de la seconde couronne de l'agglomération parisienne – Les Mureaux, Etampes, Dourdan, Nemours, Fontainebleau, Meaux – des franges franciliennes – basse vallée de l'Oise – et les grandes agglomérations de l'axe ligérien. La dynamique y est moins résidentielle que dans le cas précédent, et la création d'emplois est élevée puisqu'elle représente une progression de plus de 13 %. De fait, l'augmentation des actifs par solde migratoire est plus modeste ce qui n'empêche pas une contribution plus soutenue à la croissance des services marchands et non marchands aux particuliers, signe d'un développement plus qualitatif que quantitatif. La présence d'agglomérations au rayonnement régional indéniable comme Orléans ou Tours et d'une partie de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (située sur la zone de Créteil et de Montreuil) est sur ce point un élément d'explication. Mais le fait important est principalement la croissance relativement importante des services aux entreprises qui, pour la première fois s'agissant de territoires en grande partie situés dans l'aire régionale du Bassin parisien, dépasse la moyenne des zones d'emploi de la région, elle-même déformée par la dynamique de l'agglomération parisienne. Orléans, Tours, Compiègne mais aussi Fontainebleau, Les Mureaux participent donc bien à la métropolisation de la capitale ou connaissent en tout cas une évolution vers un mode de production moins fordiste où les fonctions "abstraites" ont de ce fait une place plus prégnante. En conséquence, la progression de l'emploi grâce à l'augmentation du nombre de cadres apparaît également tout à fait significative. Les territoires du type 7 sont ainsi engagés dans un processus vertueux de croissance qui prolonge une dynamique déjà ancienne – celle des Trente Glorieuses – puisque les gains de population active procèdent pour l'essentiel d'une évolution endogène. Toutefois, en termes quantitatifs, le développement n'atteint pas ici l'ampleur de certains territoires de l'aire métropolitaine centrale, qu'il s'agisse de l'hypercentre ou des espaces de desserrement situés en seconde couronne. Ainsi, même pour les zones d'emploi les plus dynamiques de l'aire régionale du Bassin parisien, la disjonction fonctionnelle demeure un élément structurant du clivage entre la capitale et son aire d'influence.

Cette typologie offre donc un point de vue global et récapitulatif des dynamiques spatiales du Bassin parisien depuis le milieu des années 1970. Grâce au choix des variables, il est possible de distinguer, dans les facteurs de mutations, ce qui découle du système productif (modernisation agricole, restructurations industrielles, métropolisation...), de ce qui résulte de l'adaptation ou du développement de la fonction résidentielle des territoires (croissance du secteur domestique de l'économie, marchand ou non marchand, gains de population et modalité des gains...). De ce fait, la démarche classificatoire débouche sur une représentation de l'espace relativement hiérarchisée, à la fois d'un strict de point de vue quantitatif mais aussi en termes qualitatifs, puisque le contenu de la croissance permet de spécifier le degré d'articulation de l'économie locale au système métropolitain central qu'est l'agglomération parisienne. A ce titre, le résultat obtenu conduit nettement à une lecture du territoire du type centre - périphérie qui constitue la base du modèle sur lequel se fondent les dynamiques récentes de cet espace.

## Section 2. Du modèle dynamique à la recherche de lieux-modèles.

La différenciation spatiale des mutations territoriales qui se sont mises en place depuis le début de la crise industrielle, synthétisée dans la précédente classification, met en exergue ce qui fait à la fois la singularité de chaque sous-système et ce en quoi il appartient à une totalité englobante qu'est le système spatial lui-même. Aussi, après avoir présenté la hiérarchie que suggèrent les dynamiques post-fordiennes, il nous paraît judicieux d'analyser brièvement quelques trajectoires dynamiques, tant pour en présenter l'originalité que pour montrer qu'elles sont révélatrices d'une certaine "position" au sein du Bassin parisien.

Les exemples susceptibles d'être choisis sont nombreux, mais il semble utile d'en argumenter le choix à partir d'une interprétation de la typologie fondée sur le modèle centre - périphérie. Dans un article consacré à ce sujet dans l'*Encyclopédie de la géographie*<sup>1</sup>, Alain Reynaud a rappelé fort justement la complexité de ce paradigme particulièrement fécond en géographie. En s'inspirant des différents concepts qu'il y définit et en les appliquant à la typologie des dynamiques spatiales du Bassin parisien, il est possible d'esquisser sur la période 1975-1990 un modèle des trajectoires des différents sous-systèmes spatiaux qui le composent.

Au cœur du système, on identifie aisément le territoire qui constitue le centre. Il s'agit essentiellement des types 8, 11, 12 et 13, c'est-à-dire respectivement de l'hypercentre, des villes nouvelles et des espaces de desserrement de certaines fonctions métropolitaines que sont les zones d'emploi d'Orsay et de Roissy. C'est à l'échelle de ce territoire restreint que se redéploient les fonctions de commandement du système productif, auparavant extrêmement concentrées dans la capitale. Dans cette partie de l'aire métropolitaine parisienne se développent rapidement des activités comme les services aux entreprises et les fonctions abstraites des firmes, telles que l'administration, la gestion, le commercial et le marketing. A Paris et dans les zones d'emploi de la première couronne (Nanterre, Boulogne, Vitry), la croissance des emplois métropolitains atteint en valeur absolue les niveaux les plus importants même si, en termes relatifs, les territoires de la deuxième couronne progressent davantage. Ainsi le centre se trouve-t-il composé d'un hypercentre, en partie congestionné – surtout pour les activités les plus banales car il continue à se développer qualitativement –, et d'un péricentre qu'on peut considérer comme un espace de desserrement des principaux attributs métropolitains. Face à ce centre, le reste du Bassin parisien apparaît comme une périphérie plus ou moins bien intégrée.

Les types 1, 2 et 4 constituent à l'évidence des périphéries délaissées. Le déclin agricole ou industriel n'y est pas compensé par une association à la dynamique de l'hypercentre, les dessertements d'activités connus pendant les Trente Glorieuses étant maintenant révolus, tout comme les compensations au titre de l'aménagement du territoire qui ont pu pourtant se traduire un temps, sur simple décision étatique, par des implantations d'industries nouvelles –l'automobile

---

<sup>1</sup> Alain Reynaud, "Centre et périphérie", in Alain Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (Dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1992, pp. 599-615.

par exemple dans le bassin de Charleville. Davantage associées au centre par le passé, les zones qui composent cet ensemble ne sont pas celles néanmoins qui ont le plus participé à la décentralisation industrielle. De tradition ouvrière comme Troyes et par conséquent aux bassins de main-d'œuvre déjà saturés, trop rurales comme le bocage mançais pour fournir une main-d'œuvre suffisante, ou trop éloignées de Paris comme le Sud du Berry ou les campagnes bas-normandes (Cotentin) pour entretenir des relations commodes avec la capitale, elles ont souvent découragé l'implantation d'activités nouvelles au cours des années 1960. Le délaissement actuel n'est donc que la conséquence d'une désarticulation dynamique déjà perceptible il y a une trentaine d'années et qui a succédé à une intégration – annexion autrefois beaucoup plus forte.

Enfin, tous les autres groupes constituent, selon des modalités différentes, des périphéries intégrées. Les types 9, 10 et 5 s'accrochent à la dynamique métropolitaine en accueillant prioritairement la fonction résidentielle et également des PME qui ne peuvent plus s'agrandir en Ile-de-France. Le type 6, de par son rôle de relais de la capitale, notamment en ce qui concerne l'encadrement administratif des populations, et parce qu'il est constitué des principaux pôles de reproduction sociale élargie existant en dehors de l'agglomération parisienne, est aussi une périphérie intégrée. Le type 7 conjugue toutes ces fonctions et bénéficie ainsi d'une dynamique proche de celle du "centre parisien". Accueil résidentiel, développement des fonctions abstraites et de la reproduction élargie y sont à l'origine d'un "espace métropolitain" aux transformations proches de celles du centre, quoique plus modestes en termes quantitatifs.

Aussi, c'est sur la base d'une telle distinction entre centre, périphéries délaissées et périphéries intégrées que nous proposerons de conduire quelques études de cas. En raison de la spécificité et de la complexité de ses propres évolutions, aucun espace du centre ne fera l'objet d'une de ces analyses, d'autant que les publications à ce sujet ont été relativement abondantes ces dernières années. Il nous semble préférable de privilégier les territoires de l'aire régionale du Bassin parisien dont le couplage dynamique avec l'aire métropolitaine centrale est devenu problématique. La diversité des périphéries intégrées nous amènera d'abord à croiser plusieurs éclairages. L'étude d'Orléans illustrera l'exemple d'un ancrage réussi à la dynamique métropolitaine tandis que celui du Vaudreuil montrera au contraire l'échec d'une politique qui a visé à associer davantage la Basse-Seine à la région parisienne. Parmi les espaces dont l'intégration repose sur le développement de la fonction résidentielle, nous choisirons le Beauvaisis et le Sud de l'Oise en général qui sont actuellement sous forte pression. Enfin, les périphéries délaissées seront surtout abordées à travers quelques exemples de territoires touchés par le déclin agricole et qui peinent à affirmer de nouvelles vocations.

### **1) Orléans : "Succes story" d'une ville de la couronne du Bassin parisien.**

Orléans est souvent présentée comme une agglomération dont le profil fonctionnel se rapproche le plus de celui de la capitale : « ville de fort encadrement, Orléans est aussi une ville où l'emploi ouvrier demeure peu qualifié. Cela dit, par sa structure forte (industries techniques et péri-productif amont), c'est la seule ville du Bassin parisien à présenter des affinités avec la capitale »<sup>1</sup>. Cette convergence s'est renforcée au fil du temps et constitue d'ailleurs la caractéristique essentielle de la trajectoire dynamique de cette agglomération depuis une quarantaine d'années, période post-fordienne comprise.

Les relations fortes et étroites entre Paris et Orléans relèvent de l'histoire ancienne. Sans en retracer les détails, on peut rappeler, à la suite de Michel Grésillon<sup>2</sup>, que la monarchie française a un temps hésité à en faire sa capitale, comme le montre le sacre des deux premiers rois capétiens dans la vieille cité ligérienne. Mais l'isolement relatif de la ville entre Beauce, Sologne et Forêt d'Orléans, au plus loin des rivaux champenois et normands, a contribué, dès le règne de

<sup>1</sup> Félix Damette, Jacques Scheibling, *op. cit.*, 1992, p. 69.

<sup>2</sup> Michel Grésillon, *Orléans*, Anthropos, Paris, 1995, pp. 12 et ss.

Philippe Auguste, à ancrer le jeune domaine royal sur les rives de la Seine, plutôt que sur celles de la Loire. Dès lors, la grande ville ligérienne a vécu dans l'ombre de Paris, ce que résume bien le statut d'apanage de la couronne qui fut le sien jusqu'à la disparition de la royauté.

En fait, le couplage entre Paris et Orléans a surtout été et est encore aujourd'hui, davantage d'ordre économique que politique. Orléans fut en effet, jusque vers 1850, le principal point de rupture de charge du trafic entre Paris et la Loire qui était à l'époque moderne le plus grand fleuve navigable de France. 6000 personnes y vivaient de la batellerie tandis que l'important trafic descendant et plus encore montant permettait d'entretenir une industrie relativement florissante (sucreries, vinaigrieres etc.). L'avènement du chemin de fer après 1850, en rallongeant les étapes et en accélérant la vitesse de transport, a ruiné en quelques décennies, et ce jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette économie basée sur le commerce, le capitalisme orléanais se réfugiant alors en priorité dans l'investissement foncier (Beauce, Sologne) au détriment du développement industriel<sup>1</sup>. Aussi, cette ville qui avait perdu son lien économique privilégié avec Paris, a-t-elle pu apparaître dans les années 1950 comme préservée par la révolution industrielle et redevenir en quelques années une extension privilégiée du système productif de la capitale. Ce nouvel ancrage à la dynamique francilienne n'a revêtu aucune originalité particulière jusqu'au milieu des années 1960. Les établissements qui se sont implantés à Orléans au cours de cette première phase de la décentralisation industrielle avaient, comme dans le reste du Bassin parisien, une simple fonction d'exécution, provoquant comme ailleurs l'accroissement de l'emploi ouvrier. *Thomson Armement, Saint-Gobain, Renault* (1945), *Thomson CSF* (1964), *Euronetec* (1965), *John Deere, IBM* (1966), la *Compagnie générale de productique Alsthom* (1968), *Komori Chambon, Servier* (1972), *Alcatel* (1972), *Dior* (1973), *Sandvik* (1976), *Valeo électronique* (1983), sont ainsi des établissements de production de plus de 300 salariés qui, avec des entreprises industrielles plus petites, sont à l'origine d'une bonne part des 20000 emplois secondaires "décentralisés" de la capitale depuis 1945<sup>2</sup>. Cette industrie qui a complètement bouleversé le profil économique de la ville a fortement contribué à la croissance urbaine enregistrée pendant les Trente Glorieuses – une des plus vigoureuses à l'échelle nationale – et s'est montrée particulièrement résistante au moment des chocs pétroliers, dans la mesure où les branches desserrées appartenaient pour l'essentiel à des activités en croissance (cosmétiques, électronique...).

La principale originalité orléanaise en termes de couplage dynamique avec le développement francilien se situe toutefois ailleurs. Elle réside dans la place prépondérante occupée par cette ville dans le processus de décentralisation tertiaire mis en place par l'Etat entre le milieu des années 1960 et 1975<sup>3</sup>. Ce phénomène a pris en effet une ampleur considérable à destination de l'agglomération orléanaise, puisqu'en 1979, on estimait à environ 10000 le nombre d'emplois qui en résultaient. Les particularités du desserrement d'activités de services dans le Loiret sont nombreuses. Il s'agit tout d'abord de la taille relativement importante des établissements implantés qui se situait en moyenne, à la même date, aux alentours de 500 salariés. Il s'agit ensuite de la nature des activités décentralisées qui appartenaient pour une moitié au secteur public et pour l'autre au secteur privé, contrairement à ce qu'on a pu constater ailleurs en France où l'un des deux secteurs a toujours été prépondérant – le public à Toulouse, le privé à Lyon par exemple. Parmi les entreprises privées qui se sont implantées, on ne relève pas de spécialisations particulières. Le commerce est bien représenté (*Quelle*, 1000 salariés), tout comme l'administration-gestion des entreprises industrielles (centre administratif d'*IBM*, siège social de *Sandvik*, division commerciale de *John Deere*), la banque (centre de services techniques de la Banque nationale de Paris) et l'assurance (*GMF, Institution générale interprofessionnelle de retraites des*

---

<sup>1</sup> L'impact récessif de cette révolution des transports a été d'autant plus marqué qu'Orléans a refusé dans un premier temps le passage du chemin de fer ce qui a conduit à la création de la gare des Aubrais, totalement excentrée par rapport à la ville.

<sup>2</sup> Informations tirées de Denis Chartier, *Cohérences et disparités de l'espace économique de la zone d'emploi d'Orléans*, Mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de Michel Grésillon, Université d'Orléans, 1994, 205 p.

<sup>3</sup> Les développements qui suivent sont tirés de Max Daumas, "La décentralisation des activités du tertiaire à Orléans", *Etudes ligériennes*, 1979, n°4, pp. 29-52.

*salariés – IGIRS –, Groupement des organismes de prévoyance et de retraites des industries de l'électricité – GOPREL –, Service d'assurances réservé au personnel de la Gendarmerie nationale*). Dans le secteur public au contraire, prédominent largement les administrations relevant des postes et télécommunications (Centre des chèques postaux de La Source, Centre de calcul de gestion de la Poste, Service national de l'épargne logement, Service central informatique des télécommunications), ainsi que les organismes de recherche (BRGM, CNRS, INRA). La présence de ces activités publiques ou privées est largement constitutive de l'interaction forte existant entre Orléans et la capitale, interaction qui contribue à faire de cette ville une périphérie intégrée. Tout d'abord, on lui doit une part importante du niveau de qualification relativement élevé de l'emploi local, ce qui rapproche le profil socioprofessionnel de l'agglomération orléanaise de celui de Paris. Sur les 8600 emplois tertiaires décentralisés qui ont fait l'objet d'une enquête par Max Daumas en 1978, on constatait que « les personnes ayant une qualification correspondant aux niveaux 3, 4 et 5, c'est-à-dire les plus élevés, constituaient 37,8 % de l'ensemble », ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de qualification de l'emploi, même si l'hétérogénéité d'un établissement à l'autre est particulièrement marquée. On trouvait même « parmi elles un nombre relativement important de cadres ayant fait des études supérieures, voire sortant des grandes écoles »<sup>1</sup>. Ensuite, la décentralisation tertiaire a renforcé le degré d'interdépendance fonctionnelle entre les deux villes. Celle-ci s'est en premier lieu traduite par des migrations résidentielles au bénéfice de l'agglomération ligérienne. Selon les établissements, le pourcentage de personnel transféré a oscillé entre 10 et 60 %, les niveaux les plus importants étant atteints pour les services dont le profil de qualification était le plus élevé (CNRS, Service central informatique des télécommunications...). Toutefois, la greffe n'a pas toujours bien pris puisqu'une part souvent importante des salariés a refusé de participer à la délocalisation, comme c'est le cas du BRGM « où près de la moitié du personnel a donné sa démission pour ne pas venir à Orléans »<sup>2</sup>. En second lieu, l'interdépendance entre Paris et la préfecture du Loiret s'est manifestée dans l'aire géographique d'intervention des activités implantées qui n'a que peu de rapport avec la zone d'influence traditionnelle de cette ville. En effet certaines des activités décentralisées ont un ressort géographique tout à fait révélateur : « dans la grande majorité des cas (19 établissements sur 24), les fonctions s'exercent dans l'ensemble de l'hexagone, cinq établissements ajoutant à cette vocation nationale un rayonnement international. [...] Une petite minorité d'établissements, cinq au total, voit l'intervention limitée à un ensemble régional plus ou moins vaste »<sup>3</sup>. Certains d'entre eux ne travaillent que pour l'Île-de-France, comme le service des archives de la caisse nationale d'assurances vieillesse – mais son aire d'intervention a depuis été élargie. D'autres couvrent un ensemble interrégional de dimension variable qui néanmoins englobe fréquemment la région parisienne, comme c'est notamment le cas pour le Centre de chèques postaux de La Source. Ainsi, il paraît clair que la décentralisation tertiaire, plus que la décentralisation industrielle, a largement contribué à renforcer le couplage dynamique entre Orléans et Paris. En modifiant la structure des emplois de la ville et en accentuant les relations fonctionnelles entre les deux agglomérations, elle a permis d'ancrer la métropole ligérienne à la dynamique de la capitale et a restauré des interactions que la révolution industrielle avait mises à mal.

Cependant, malgré l'ancienneté de ce couplage dynamique, on peut légitimement se demander si celui-ci a résisté à la phase d'intense métropolisation qui, au cours des années 1980, a plus que largement profité à la capitale. La réponse est à bien des égards largement positive et l'on peut s'en rendre compte en examinant un certain nombre d'indicateurs. Tout d'abord, les enquêtes réalisées sur l'immobilier d'entreprise et notamment l'immobilier de bureaux révèle que le dynamisme de l'agglomération orléanaise est le plus élevé du Bassin parisien en dehors de la métropole parisienne, et ce depuis de nombreuses années. Ainsi dès 1970, « les constructions de

---

<sup>1</sup> Max Daumas, *art. cit.*, 1979, p. 44.

<sup>2</sup> Max Daumas, *art. cit.*, 1979, p. 40.

<sup>3</sup> Max Daumas, *art. cit.*, 1979, p. 31.

bureaux se sont développées rapidement au rythme moyen annuel de 33 000 m<sup>2</sup> »<sup>1</sup>. Plus récemment, les enquêtes réalisées par l'IAURIF ont montré que la construction immobilière ne s'est pas ralentie puisque le Loiret fait partie des deux seuls départements de l'aire régionale du Bassin parisien avec la Seine-Maritime à avoir connu entre 1985 et 1989 l'édification de plus de 200 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Plus précisément, le rythme annuel s'est établi à 42 000 m<sup>2</sup>, soit 523 m<sup>2</sup> pour 1000 habitants, ce qui constitue le record de toute l'aire régionale du Bassin parisien<sup>2</sup>. L'implantation des grands cabinets d'immobilier d'entreprise comme *Bourdais, Pelège, Loyd et Thouard* est d'ailleurs la preuve de ce dynamisme. A ce propos, Michel Grésillon fait justement remarquer qu'Orléans est au neuvième rang national pour la commercialisation de locaux d'activités ce qui la place parmi les vingt-cinq agglomérations les plus dynamiques en France : « sans doute cela explique-t-il qu'une des firmes de taille mondiale de cette branche, *James Lang Wootton*, leader pour l'Europe occidentale, ait trouvé à Orléans son seul lieu d'investissement actuel en province hormis la Provence-Côte-d'Azur (pour la promotion du parc Charbonnière, 600 hectares) »<sup>3</sup>.

Ensuite, le profil des emplois créés au cours de ces dernières années est à son tour révélateur d'une métropolisation latente des activités orléanaises, surtout sur l'ensemble de la période 1975-1990, car les années 1980 témoignent par contre d'un réel fléchissement.

---

<sup>1</sup> Daniel Housset, "S'implanter dans une ville de la couronne parisienne", *La nouvelle extension industrielle et tertiaire*, novembre 1977, n° 8, pp. 23-36.

<sup>2</sup> Chiffres tirés de : M. Gleizer, D. Hengoat, *L'immobilier tertiaire dans le Bassin parisien*, IAURIF, décembre 1991.

<sup>3</sup> Michel Grésillon, op. cit., 1995, p. 90.

	Aire métropolitaine parisienne	Villes de plus de 100 000 habitants	Orléans	Bassin parisien	France
Emploi total	8,56%	4,05%	17,69%	5,53%	5,86%
Industrie	-7,03%	-6,50%	-2,87%	-6,05%	-5,43%
Services aux entreprises et services financiers	7,13%	3,44%	5,50%	5,17%	4,31%
Cadres	9,59%	3,94%	7,59%	6,80%	5,29%
Ouvriers	-5,03%	-6,55%	-2,62%	-5,00%	-4,89%

**Tableau 105 :** Taux de variation de l'emploi total et taux de variation de l'emploi due à certains secteurs d'activité et à certaines catégories socioprofessionnelles entre 1975 et 1990 à Orléans, dans les villes de plus de 100 000 habitants de l'aire régionale du Bassin parisien, et dans d'aire métropolitaine parisienne. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

	Aire métropolitaine parisienne	Villes de plus de 100 000 habitants	Orléans	Bassin parisien	France
Emploi total	7,80%	1,21%	5,74%	4,46%	4,91%
Recherche, conception, études	0,63%	0,70%	1,03%	0,61%	0,63%
Administration, gestion	2,75%	0,67%	1,36%	1,88%	1,64%
Commercial marketing	1,88%	0,73%	1,01%	1,30%	1,08%
Reproduction sociale élargie	1,60%	0,64%	0,02%	1,09%	0,96%

**Tableau 106 :** Taux de variation de l'emploi total et taux de variation de l'emploi due à des fonctions individuelles ou collectives de la grilles STRATES entre 1982 et 1990 à Orléans, dans les villes de plus de 100 000 habitants de l'aire régionale du Bassin parisien, et dans d'aire métropolitaine parisienne. (Source : INSEE – RGP – STRATES).

	Aire métropolitaine parisienne		Villes de plus de 100 000 habitants		Orléans		Bassin parisien	
	1975	1990	1975	1990	1975	1990	1975	1990
Industrie	97	87	107	106	101	101	102	100
Services aux entreprises et services financiers	185	173	92	89	101	101	136	130
Cadres	169	170	85	82	96	105	126	128
Ouvriers	79	73	113	112	105	102	94	94

**Tableau 107 :** Poids exprimé en indice (Base 100 = France métropolitaine) de l'industrie, des services aux entreprises, des cadres et des ouvriers, en 1975 et 1990, à Orléans, dans les grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien et à Paris. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

	Aire métropolitaine parisienne		Villes de plus de 100 000 habitants		Orléans		Bassin parisien	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Recherche, conception, études	165	148	81	88	119	123	123	118
Administration, gestion	155	150	98	94	127	120	123	121
Commercial marketing	154	152	87	84	90	89	119	118
Reproduction sociale élargie	134	132	103	100	106	91	112	111

**Tableau 108 : Poids exprimé en indice (Base 100 = France métropolitaine) de la recherche, de l'administration-gestion, du commercial-marketing et de la reproduction sociale élargie, en 1982 et 1990, à Orléans, dans les grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien et à Paris. (Source : INSEE – RGP – STRATES).**

Ainsi, la zone d'emploi d'Orléans est celle qui, parmi le groupe des villes de plus de 100000 habitants a connu sur quinze ans la plus forte variation de l'emploi (+17,69 % contre +4,05 % pour l'ensemble du groupe). Cette augmentation du poids économique n'est d'ailleurs pas seulement quantitative. On constate en effet qu'elle s'est également traduite par une forte croissance de l'emploi due aux services à la production (5,5 %) et aux cadres (7,6 %). De ce point de vue, Orléans surclasse nettement les autres grandes villes de l'aire régionale et se rapproche du profil dynamique de l'aire métropolitaine parisienne, même si les scores atteints restent inférieurs à ceux de la capitale. A cette bonne tenue des activités péri-productives amont et des emplois abstraits, s'ajoute la résistance tout à fait remarquable de l'industrie qui a moins contribué qu'ailleurs aux pertes d'emplois. C'est pourquoi le profil fonctionnel de l'agglomération ligérienne s'est amélioré, comme le montre la répartition des emplois exprimés en indice 100 pour la France entière, tant en 1982 qu'en 1990. Si Orléans, comme les autres grandes villes du Bassin parisien, apparaît bien comme une ville industrielle et ouvrière, c'est dans des proportions moindres que les autres, tandis qu'elle est la seule à avoir stabilisé au-dessus de 100 l'indice de présence des services aux entreprises, et à avoir connu une augmentation très sensible du poids des cadres dont l'indice de présence se situe à 105 en 1990. Certes, Orléans n'a pas comblé son retard par rapport à l'aire métropolitaine francilienne mais elle est en tout cas la seule grande ville à avoir connu une augmentation importante des emplois de type métropolitain (services aux entreprises, professions et catégories sociales cadres), tandis que les autres ne connaissaient aucune amélioration entre 1975 et 1990. Toutefois, si on ne focalise que sur la période la plus récente de la dynamique, on observe significativement un tassement important de la croissance de l'agglomération. Entre 1982 et 1990, la dynamique de l'emploi est retombée à 5,74 % – elle a donc été divisée par plus de deux – tandis que la nature des activités créées a été moins favorable à la préfecture du Loiret. La reproduction sociale élargie, qui s'était notamment beaucoup renforcée dans les années 1960 avec la création de l'université, marque le pas et contribue moins qu'à Paris et que dans les autres grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien à la création d'activités nouvelles. Si les emplois abstraits – administration, gestion, recherche, commercial, marketing – se révèlent plus dynamiques – on leur doit une hausse de l'emploi de 3,4% depuis 1982 –, cela ne se traduit pas par une transformation profonde du profil fonctionnel de la zone. Celui-ci ne s'améliore que pour la recherche – avec une progression en points de l'indice de présence moins élevée que pour les autres grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien. Il se dégrade même pour la reproduction élargie et l'administration-gestion dans des proportions sensiblement plus fortes que celui des huit autres grandes agglomérations de la couronne. Il est vrai que sur cette période, l'avantage parisien s'atténue également, surtout pour la recherche et l'administration-gestion, mais sans qu'Orléans puisse vraiment en profiter. La dynamique de



métropolisation de l'activité de cette ville est donc très en deçà de celle observée ailleurs en province comme à Montpellier, Lyon ou Toulouse. Toujours est-il que, même affaiblies par rapport aux années 1970, les mutations de l'économie orléanaise restent plus marquées que celles des villes de la couronne prises dans leur ensemble. Les emplois abstraits de recherche, gestion, commercial-marketing y sont mieux représentés et y contribuent davantage à la croissance, ce qui montre bien que cette agglomération fonctionne comme un territoire en partie intégré à la dynamique de métropolisation de la capitale.

La durabilité de cette dynamique, créatrice à la fois d'emplois peu qualifiés mais aussi d'activités à fort niveau de compétence, pose naturellement la question d'une telle constance de la trajectoire pour laquelle la crise des années 1970 ne représente pas une rupture. Il faut y voir la conjonction de plusieurs facteurs qui sont les clés de la réussite orléanaise : une sous-industrialisation relative qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, fait apparaître aux industriels l'intérêt de bassin d'emploi ligérien dans l'optique de la création de nouveaux établissements de production ; l'existence d'une politique d'aménagement du territoire qui, à travers la décentralisation tertiaire, a évité à Orléans les méfaits du taylorisme à outrance, générateur de sous-qualification ; la constitution d'un tissu industriel diversifié, formé d'activités en croissance et à fort potentiel d'externalisation, qui a permis l'apparition d'une sous-traitance locale performante ; la stratégie des collectivités locales qui ont su renouveler constamment leurs politiques d'attraction des entreprises ainsi que leur offre foncière ; la proximité de Paris qui a "désinhibé" de nombreux investisseurs à la recherche d'une implantation dans le Bassin parisien.

Si l'on s'attarde sur ces différents facteurs en essayant de les hiérarchiser, on peut d'ores et déjà signaler l'importance fondamentale du dernier cité. Certes, Orléans n'est pas une ville proche de l'Île-de-France, comme le sont celles situées aux franges de la région, mais sa desserte en fait une extension naturelle et privilégiée de la capitale<sup>1</sup>. L'étude des relations ferroviaires entre Paris et Orléans à travers l'histoire a notamment révélé l'importance du couplage entre les deux villes et l'impact économique de celui-ci. Ainsi remarquait-on en 1979 : « que pour ses relations avec la capitale [Orléans] présente des caractères de type "grande banlieue" »<sup>2</sup> que laissaient entrevoir la rapidité des liaisons, leur fréquence, et l'importance du trafic. En 1937 existaient déjà 28 liaisons descendantes et 41 liaisons remontantes qui faisaient d'Orléans une des villes les mieux desservies de l'hexagone. Depuis, le nombre des trains a certes diminué – 36 trains vers Paris et 31 vers Orléans en 1978<sup>3</sup>, 53 trains dans les deux sens en 1995 –, en particulier dans les années 1990 avec la mise en service du TGV atlantique. Mais Orléans a dans le même temps bénéficié d'innovations techniques qui ont, peu ou prou, maintenu son excellente accessibilité. Ainsi, la mise en place d'automotrices Z 5 300 en 1968 a permis la suppression du transbordement aux Aubrais et l'exploitation de rames directes avec la gare d'Orsay qui ont été maintenues jusqu'au milieu des années 1970, date des premiers travaux sur le RER C. Grâce à cette caractéristique technique, Orléans a été pendant cette période la seule ville du Bassin parisien à bénéficier d'un accès rapide au centre de Paris (en 70 minutes). Le Livre Blanc du Bassin parisien, réédité à la fin des années 1960, remarquait d'ailleurs à ce propos l'efficacité d'une telle offre de transport dont on souhaitait alors étendre le principe aux autres villes du Bassin parisien : « une première expérience faite par la SNCF en 1968 sur la liaison Paris-Orléans a montré qu'il existe une importante demande potentielle qu'une amélioration des horaires peut aisément satisfaire : la mise en service de rames reliant la gare d'Orsay à Orléans en 70 minutes aux heures creuses, de façon à compléter les relations existantes pour obtenir des intervalles réguliers de l'ordre d'une heure, a provoqué dès les premiers mois une augmentation de trafic dépassant 30 %, ceci sans dépense d'équipement supplémentaire. Il serait très souhaitable d'étudier, pour les principales relations à partir de Paris, des programmes analogues de "desserte cadencée" »<sup>4</sup>. L'histoire a montré que

---

<sup>1</sup> La plupart des entreprises qui se sont installées dans l'Orléanais depuis 1945 soulignent l'importance de la proximité de la capitale dans leur choix de localisation.

<sup>2</sup> Bernard Corriger, "Les relations ferroviaires entre Paris et Orléans", *Etudes ligériennes*, 1979, n°4, pp. 63-81, p. 73.

<sup>3</sup> Bernard Corriger, *art. cit.*, 1979, pp. 73-75.

<sup>4</sup> DATAR, *Livre blanc du Bassin parisien*, 1970, p. 80.

l'expérience orléanaise avait fait long feu et que sa systématisation, loin de s'appliquer aux villes de la couronne du Bassin parisien, avait plutôt été reportée sur les villes TGV – Lille, Lyon, Rennes, Nantes, Bordeaux ... – qui sont aujourd'hui les seules à bénéficier véritablement de ces dessertes cadencées. De ce point de vue, le modèle britannique qui se traduit dans le bassin de Londres par des liaisons ferroviaires très nombreuses entre la capitale et sa périphérie, n'a pas été reproduit dans le Bassin parisien dont les principales agglomérations, en dehors de Paris, ont plutôt connu une détérioration de l'offre de transport (allongement de la durée à cause du trafic banlieue, suppression de trains...). Autre innovation orléanaise, la mise en place en 1972 de quatre trains par jour fonctionnant avec des rames réversibles a permis, aux heures de pointe du matin et du soir, l'exploitation commerciale de convois circulant à 160 km/h. Enfin, la ligne d'Orléans a été la première avec celle du Havre à être équipée en 1978 de trains Corail qui ont considérablement amélioré le confort du transport de voyageurs en provenance ou à destination de la capitale<sup>1</sup>. A cette excellente accessibilité ferroviaire, s'est enfin ajoutée au début des années 1970 la perspective de construction d'un aérotrain qui a été pour beaucoup dans le desserrement d'activités, notamment tertiaires, depuis Paris. La desserte ferroviaire explique encore à l'heure actuelle l'intégration de cette ville à la dynamique métropolitaine de l'aire urbaine francilienne.

Le second facteur important qui explique les performances orléanaises dans la durée est celui de l'abondance et de la qualité de l'offre foncière et immobilière. Sans revenir à ce propos sur le rôle majeur du parc d'activités de La Source, dont les terrains, comme nous l'avons signalé dans la troisième partie, ont été vendus pour le franc symbolique, on peut toutefois souligner quelques actions des collectivités locales ayant permis d'attirer de manière constante des activités nouvelles. Tout d'abord, on peut signaler que la succession dans le temps d'opérations d'aménagement d'espaces d'activités a permis de contenir les prix fonciers à des niveaux assez faibles, l'offre se situant toujours à un niveau supérieur à la demande. En 1989, Jean-Pierre Lapaire, Maire de Saint-Jean-de-Braye indiquait à propos du Technoparc (parc Charbonnière), en cours d'aménagement, que « l'opération devrait sortir autour de 250 F/m<sup>2</sup> »<sup>2</sup>, soit près de trois fois moins que les prix pratiqués en Ile-de-France dans le secteur de Palaiseau-Saclay. De même, en 1991, dans leur étude sur l'immobilier de bureaux du Bassin parisien, les analystes de l'IAURIF remarquaient que les prix de vente oscillaient à Orléans entre 3000 et 9000 F/m<sup>2</sup> en fonction de la localisation et que les loyers s'échelonnaient entre 450 et 800 F/m<sup>2</sup>/an, soit à un niveau parmi les plus bas de toutes les grandes villes du Bassin parisien<sup>3</sup>. La mise régulière sur le marché d'espaces d'activités est une constante des politiques économiques locales des collectivités orléanaises depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale puisque, dès 1948, la CCI d'Orléans aménageait les premières zones industrielles de la région et se plaçait parmi les premières chambres consulaires de France à suivre une telle politique<sup>4</sup>. De fait, tous les acteurs locaux se sont engagés dans cette stratégie d'offre foncière : la ville d'Orléans qui est à l'origine du pôle économique de La Source ; la chambre de commerce comme nous venons de le voir, le Conseil Général qui, à la fin des années 1960, a notamment constitué une réserve foncière à Fleury-les-Aubrais dans l'optique d'implanter des activités tertiaires, ce qui a permis l'installation, à des conditions financières avantageuses, du service central informatique des télécommunications ; les autres communes de l'agglomération qui, telles Saint-Jean-de-Braye, Olivet, Saint-Cyr-en-Val ont su promouvoir des zones d'activités plus ou moins importantes. Rares sont les villes du Bassin parisien où une telle stratégie d'offre a été à ce point amplifiée par la conjonction de l'intervention des différents acteurs locaux. Il est vrai que la demande existait et que les opérations conduites n'ont pas toujours été concertées, ce qui a pu conduire parfois à un certain manque de lisibilité du marché pour d'éventuels acquéreurs extérieurs. En tout cas la disponibilité de terrains bon

<sup>1</sup> Bernard Corriger, *art. cit.*, 1979, p. 75.

<sup>2</sup> Jean-Pierre Lapaire, "Technoparc en espace boisé : le cas d'Orléans", in ADEF, *Le sol de l'entreprise*, Paris, ADEF, 1989, 199 p.

<sup>3</sup> M. Gleizer, D. Hengoat, *op. cit.*, 1991.

<sup>4</sup> Gilles Davoine, "Orléans, à la recherche d'une identité perdue", *Murs Murs*, Octobre 1990, n° 23, p. 49. Dans les villes déjà industrialisées du Bassin parisien, ce type de politique engendrait plutôt le scepticisme voire l'hostilité – par crainte de tensions sur le marché de l'emploi – comme l'a montré l'exemple amiénois analysé en troisième partie.

marché a permis d'emporter dans bien des cas la décision sur les territoires concurrents de la région ou d'autres régions françaises. Le directeur général de *Honda France* – qui a implanté à Ormes un établissement de fabrication de matériel de jardin d'une centaine de salariés – rapporte ainsi le résultat de la discussion entre la filiale française et la maison mère japonaise, quant à la localisation optimale de l'usine que le groupe avait décidée de construire en Europe : « une bande du territoire français à prospecter fut définie, limitée au nord à la latitude de Compiègne, au sud à celle de Nevers. Cette bande couvrait les régions à forte implantation commerciale *Honda-jardin* et incluait en même temps deux zones attractives, le jardin de la France qui avait les faveurs des français de *Honda*, l'Est et en particulier l'Alsace appréciée par les Japonais pour au moins deux raisons. La rigueur allemande plaît aux japonais et au travers des relations privilégiées avec le groupe *Peugeot*, ils ont retrouvé celle-ci en Alsace ; également, l'ouverture à Colmar de l'école *Seijo* les attire, tant le problème de l'éducation des cadres japonais est aigu. [...] Après avoir sélectionné un cabinet spécialisé, *Auguste Thouard*, pour aider notre équipe renforcée de deux délégués du siège à Tokyo dans la recherche du meilleur site, deux voitures prirent la route. Elles arrivèrent à Mulhouse sous la neige où furent proposées des conditions alléchantes de reprise d'un ensemble industriel, y compris son personnel. A l'évidence, le choix de *Honda* était de bâtir du neuf. [...] La marche vers l'ouest, à notre satisfaction, commençait. Reims, Dijon, Nevers rataient leur examen de passage. La DATAR, au courant de notre démarche par son bureau de Tokyo consulté, resta neutre, nous conseillant seulement de visiter Le Vaudreuil près de Rouen. [...] La *SOFIREM* essaya d'attirer nos prospecteurs vers Béthune et Blanzay. Tours proposait un terrain peu prestigieux. A Orléans par contre, la CCI se mit en quatre pour séduire nos chercheurs d'or. [...] Un terrain de 70 000 m<sup>2</sup> à la situation exceptionnelle nous était vendu sur la zone d'Ormes-Saran, les autorisations administratives étaient traitées rapidement par la CCI de telle sorte que, la première pierre posée le 17 juillet 1985, nous pouvions débiter l'exploitation début janvier 1986 »<sup>1</sup>. Cet exemple confirme bien le caractère fondamental de l'offre foncière et de la capacité des acteurs locaux orléanais à accompagner l'implantation physique de l'entreprise. Grâce à un suivi global et personnalisé la firme japonaise a pu, en peu de temps, passer de l'acquisition foncière à la construction puis, à l'exploitation de son nouveau site de production industrielle.

Le troisième facteur essentiel de la croissance orléanaise réside dans le renouvellement des politiques locales de développement qui ont apparemment toujours obéi à une stratégie relativement claire. Ainsi, au cours des années 1960, sous le magistère de Roger Secrétain, priorité était donnée, plutôt qu'au développement industriel, à l'implantation d'activités tertiaires plus ou moins qualifiées. La promotion du pôle de La Source est naturellement la traduction la plus visible de cet objectif dont nous avons détaillé le contenu dans la troisième partie. Au cours de la décennie suivante, les politiques de développement ont semble-t-il marqué le pas : les difficultés financières et politiques liées à l'aménagement d'Orléans-la-Source et, plus encore, la crise industrielle qui a suivi les chocs pétroliers, sont pour beaucoup dans ce revirement apparent<sup>2</sup>. Mais avec l'arrivée de la municipalité Douffrigues dans les années 1980, l'action économique a été relancée, avec une certaine efficacité. Celle-ci s'est d'abord traduite par une réactivation de l'urbanisme opérationnel à des fins économiques : « après une longue période de sommeil, Orléans s'est réveillée depuis trois ou quatre ans. Dès lors, elle n'a plus arrêté de construire, de restructurer, d'urbaniser. [...] Pour sortir de sa torpeur, la ville a commencé par relancer son économie en créant des ZAC pour attirer les entreprises. Aujourd'hui, Orléans affiche un réel dynamisme économique : une zone de plus de 100 hectares a été lancée à une quinzaine de kilomètres du centre ; au sud de la ville, en direction des universités, un parc d'attraction technologique est en cours de réalisation, destiné plus spécialement aux entreprises voulant louer leurs locaux d'activités ; le Nord et l'Ouest ne sont pas en reste avec une multitude de petites

<sup>1</sup> M. Derisbourg, "Les motivations des entreprises à la recherche de sites nouveaux", *Aménagement région Centre*, décembre 1987, n° 10, pp. 2-4.

<sup>2</sup> « Jusqu'en 1977, chaque année Orléans voyait s'accroître régulièrement de 3 % ses emplois industriels sans effort. Mais en 1979, lors du second choc pétrolier, c'est l'arrêt net des créations d'emplois et le début de la vague de licenciements », in D. Martinaud-Deplat, "Orléans traque les high-tech", *L'Usine nouvelle*, 15 novembre 1984.

ZAC qui surgissent çà et là, attirant même des investisseurs japonais. Enfin, au cœur de la ville, c'est un tout nouveau quartier de la gare qui a vu le jour et, sur plus de quatre hectares, 100 000 m<sup>2</sup> de droits à construire ont été transformés en centre commercial, bureaux, parking et quelques logements »<sup>1</sup>. En accompagnement de cette politique, la construction d'habitations a de nouveau été encouragée dans l'agglomération : « là encore, de grandes ZAC ont été mises en œuvre. Au sud, la ZAC de la Cigogne, commencée il y a près de trois ans est en voie d'achèvement ; [...] Au nord-ouest de la ville, la ZAC de la Madeleine joue la carte du haut de gamme et offrira, fin 1991, près de 500 logements en location ou en accession. L'habitat est complété par 11 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 3500 m<sup>2</sup> de commerces, un hôtel, des fontaines, des cascades...»<sup>2</sup>. Par ailleurs, priorité a été donnée au développement d'entreprises technologiques avec notamment la mise en place du *Technoparc* de La Source. Pour faciliter cet objectif, une nouvelle direction des affaires économiques a été créée à la Mairie d'Orléans, dirigée par Alain Noulhiane. Son action a été concertée avec celle du Conseil Général grâce à la création au début des années 1980 de l'Agence pour le Développement Economique du Loiret. Une des principales missions de cette nouvelle structure de prospection a consisté à accélérer l'implantation d'industries de pointe, principalement d'origine étrangère : l'américain *Combustion engineering*, les entrepôts d'IBM, une antenne régionale de *Digital Equipment* en sont quelques illustrations. Pour accompagner ce volet de la politique économique, une spécialisation des zones d'activités a été proposée. Trois pôles technologiques ont ainsi été définis : *Pôle 45* à Ormes et Saran pour la logistique ; un pôle cosmétique, informatique et chimie fine sur le site du parc Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye ; un pôle scientifique et technique à La Source, regroupant toutes les zones d'activités du Sud de l'agglomération où se trouvent des industries de pointe<sup>3</sup>. Au sein du *Technoparc* de La Source, une pépinière d'entreprises a également été construite en relation avec les nouveaux locaux de l'Ecole Supérieure de l'Energie et des Matériaux (ESEM). Enfin, dernier volet de la politique économique des années 1980, l'accent a été mis, dans l'attraction de nouvelles entreprises, sur l'existence d'un réseau local relativement dense de sous-traitants. Cette action s'est appuyée sur le constat qu'il existait dans l'agglomération orléanaise de nombreuses entreprises performantes comme *Dior*, *IBM*, fortement externalisées, et dont le développement au cours des années 1970 a justement été à l'origine de l'implantation de PME sous-traitantes. Ce tissu industriel semble d'ailleurs avoir beaucoup joué dans l'installation d'*Honda*<sup>4</sup> et, comme le reconnaît Denis Chartier, les collectivités locales en ont fait un de leurs principaux arguments de vente auprès des industriels candidats à une implantation dans le département<sup>5</sup>, notamment à travers l'organisation du FIST, le marché local de la sous-traitance dont le rayonnement est national.

Le quatrième et dernier facteur essentiel pour comprendre la réussite orléanaise depuis une trentaine d'années est d'ordre plus conjoncturel. De nombreux auteurs soulignent en effet l'importance qu'a revêtue, pour le développement économique de la ville, la fermeture de la base américaine de l'OTAN en 1966. En libérant de nombreux logements ainsi qu'une main-d'œuvre locale bien formée – notamment bilingue –, elle a facilité les implantations massives, tertiaires en particulier, de la fin des années 1960 et du début des années 1970<sup>6</sup>. Ce faisant, le processus cumulatif de croissance s'est trouvé accéléré – besoin de services aux particuliers, de logements – grâce à un impact direct sur le secteur domestique de l'économie et sur le bâtiment.

Orléans est donc bien, depuis une quarantaine d'années, une périphérie intégrée du Bassin parisien dont le développement s'articule avec celui de l'aire métropolitaine centrale. Les modes de cette intégration se sont renouvelés au fil du temps : décentralisation industrielle, décentralisation tertiaire, développement récent du péri-productif et des fonctions abstraites de

<sup>1</sup> Elisabeth Lelogeais, "Les grandes villes qui bougent", *Particulier immobilier*, septembre 1990, n° 47, p. 53.

<sup>2</sup> Elisabeth Lelogeais, *art. cit.*, 1990, p. 53.

<sup>3</sup> B Legrand, *La Source, deuxième génération : du concept de ville nouvelle à celui de technopôle*, Mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de J. Mirloup, Université d'Orléans, juillet 1993.

<sup>4</sup> « Notre usine d'assemblage devant faire appel à une sous-traitance évoluée, celle du Loiret semblait convenir, puisque venant déjà en appui d'industries de pointe », in M. Derisbourg, *art. cit.*, 1987, p. 3

<sup>5</sup> Denis Chartier, *op. cit.*, 1994, p. 130.

<sup>6</sup> Max Daumas, *art. cit.*, 1979, p. 36.

l'entreprise, contribuant à rapprocher, du moins en partie, le système productif de la zone d'emploi d'Orléans de celui d'Ile-de-France. A l'origine de cette trajectoire vertueuse, on retrouve quelques-uns des arguments-clés qui fondent les plus forts dynamismes des régions du Bassin parisien : la proximité de Paris – due ici à la qualité de la desserte –, l'existence d'une offre foncière abondante, attractive, mise en place par les collectivités locales et prise en compte par l'Etat, ainsi que le renouvellement constant des politiques de développement économique.

## **2) Une intégration fonctionnelle qui a avorté : l'échec de la ville nouvelle de Val-de-Reuil.**

On a vu au cours de la troisième partie comment la DATAR, pour faire face aux perspectives d'évolution de la population en Basse-Seine entre les années 1960 et la fin du vingtième siècle, avait proposé l'abandon de la ville nouvelle de Mantes en région parisienne, pour lui substituer un projet similaire, situé en Haute-Normandie entre Paris et Rouen, sur le site de Poses-Tournedos à proximité de la commune rurale du Vaudreuil. Ce projet, conçu au départ comme une alternative à l'urbanisation linéaire qui risquait d'affecter la vallée de la Seine à l'aval de Paris, devait permettre le développement d'une agglomération de taille moyenne – entre 100000 et 150000 habitants –, absorbant entre 1975 et 1985 10 % de la croissance urbaine de Haute-Normandie, autonome d'un point de vue fonctionnel, c'est-à-dire capable d'offrir à ses habitants les emplois et les services dont ils auraient besoin. Il devait également s'insérer dans un programme de développement à long terme de quatre noyaux d'urbanisation situés aux marges de l'agglomération rouennaise, parmi lesquels figuraient, outre le Vaudreuil, Elbeuf, Barentin, Bourg-Achard. Dans cette optique, grâce à une desserte ferroviaire vers Paris-Saint-Lazare, prévue pour être cadencée à une demi-heure ou une heure, Val-de-Reuil était planifié pour se spécialiser dans l'accueil prioritaire de fonctions tertiaires desserrées de la capitale.

Après 25 ans d'existence, force est de reconnaître que la ville nouvelle de n'a pas tenu ses promesses. Mais le bilan qu'on en fait oscille entre la satisfaction devant certains résultats obtenus – qui montrent que cette politique aurait pu porter ses fruits – et le constat que les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints, comme en témoigne cette affirmation récente de Jean-Paul Lacaze : « je ne pense pas me tromper en disant que le lancement de cette ville nouvelle reste la seule initiative significative prise par l'Etat pour organiser la croissance urbaine liée à la capitale à l'échelle des autres grandes aires métropolitaines d'Europe – celle de la centaine de kilomètres – sans réserver à la seule Ile-de-France le bénéfice du dynamisme des grands organismes publics d'aménagement. Mais l'expérience fut, malheureusement, lancée trop tard pour pouvoir prendre son régime de croisière avant que la crise de 1973-1974 ne frappe durement l'économie régionale, puis interrompue trop tôt pour des motifs peu convaincants<sup>1</sup>. [...] La reprise économique récente semble bien avoir validé le choix du site du Vaudreuil puisque de nombreuses initiatives privées l'ont ratifié, alors même que l'Etat avait baissé les bras »<sup>2</sup>.

C'est pourquoi on peut tenter de dresser à notre tour un bilan de l'opération, afin de voir quel entraînement elle a eu sur la Basse-Seine et si elle a constitué le trait d'union attendu entre l'agglomération parisienne et celle de Rouen. Le dixième anniversaire de la ville, en 1985<sup>3</sup>, a été l'occasion de la publication de données chiffrées sur les réalisations effectuées en matière de logements, d'espaces d'activités et d'emploi. Ces informations, déjà datées, permettent néanmoins de rendre compte de la dynamique de la ville nouvelle sur la période qui nous intéresse, à savoir entre 1975 et 1990. Le but fixé par l'établissement public d'aménagement, au moment de sa

---

<sup>1</sup> L'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle a été dissous en 1988, l'Etat considérant que l'objectif de 4000 logements assigné lors de la mise en place du "germe de ville" au milieu des années 1970 – premier objectif à moyen terme fixé à l'EPA – avait été atteint.

<sup>2</sup> Jean-Paul Lacaze, "Préface", in Yves Guermond (Dir.), *La Haute-Normandie sur deux horizons*, GIP-Reclus, Documentation française, Paris, 1993, p. 8.

<sup>3</sup> Etablissement public d'aménagement de Val-de-Reuil, *Val-de-Reuil a dix ans*, 1985, non paginé.

création, était d'achever un "germe de ville" correspondant à 4000 logements à l'horizon 1985-1990, pour une population estimée de l'ordre de 18 000 à 19 000 habitants – 25 000 en 1993 – et avec un équilibre habitat-activité – 9400 emplois à créer à la même date – qui aurait permis d'éviter la création d'une ville dortoir dépendante de Rouen. Force est de constater que ce premier objectif n'a été que très partiellement atteint. Entre 1976 et 1984, 2819 logements ont été construits, ce qui est assez éloigné des 4000 prévus pour constituer le "germe de ville". Le recensement de 1990 permet de préciser et d'actualiser ces données. La ville nouvelle fait en effet partie de l'agglomération de Val-de-Reuil qui comprend trois communes : celle de Léry, celle du Vaudreuil, qui correspond au territoire de l'ancien village sur lequel a été implanté l'ensemble urbain décidé en 1967, et celle du Val-de-Reuil, issue elle-même de la scission de la commune précédente et dont le territoire correspond au germe de ville. Ainsi Val-de-Reuil comprenait-elle en 1975, date de livraison des premières habitations, seulement 223 logements. Entre 1975 et 1990, 4064 résidences nouvelles ont ainsi été construites – dont 2063 entre 1975 et 1982 et 1994 entre 1982 et 1990 –, ce qui montre que la fin des années 1980 a été particulièrement active. A cela s'ajoutent 1015 logements supplémentaires, construits dans le reste de l'agglomération – à Léry et au Vaudreuil –, sur décision communale principalement. Il apparaît donc qu'en 1990, les objectifs de construction que s'était fixés l'établissement public d'aménagement – très éloignés toutefois de ceux du CIAT de 1970 qui prévoyait 70 000 habitants en 1985 – ont dans l'ensemble été largement atteints.

Cependant, quand on observe plus en détail le parc résidentiel produit et la dynamique démographique induite, plusieurs constats conduisent à nuancer ce jugement.

Tout d'abord, la suppression de l'établissement public d'aménagement a marqué un coup d'arrêt au mouvement de construction enregistré de 1975 à 1990. En effet, 280 logements seulement ont été réalisés depuis cette date, à rapporter aux 4000 des deux périodes intercensitaires précédentes et à comparer également aux 285 habitations construites au même moment dans les deux autres communes de l'unité urbaine.

Ensuite, la nature des programmes immobiliers réalisés révèle un réel déséquilibre du parc résidentiel de la ville nouvelle. Si à Val-de-Reuil (commune), le nombre de logements collectifs n'est pas en proportion le plus important (40 % en 1999, 43 % en 1990) – ce qui est plutôt surprenant pour une ville nouvelle –, la part des logements sociaux atteint un niveau tout à fait considérable, puisqu'en 1990 elle s'élevait à 72 % (58 % sur l'agglomération). Ce dernier point confirme le caractère totalement artificiel voire aberrant du développement de la ville nouvelle. L'absence d'investisseurs privés, régionaux ou nationaux, a contraint les responsables de l'établissement public d'aménagement à recourir en priorité aux prêts locatifs aidés, accordés généreusement par l'Etat, pour soutenir le démarrage laborieux du Vaudreuil. Les bailleurs sociaux, soit d'origine locale – *le Foyer Stéphanois* de Saint-Etienne-du-Rouvray a construit plus de 400 logements –, soit d'origine nationale – la *SCIC*, filiale de la *Caisse des Dépôts* en a édifié plus de 300 – ont donc largement été sollicités. Parmi ceux-ci toutefois, les organismes HLM de Seine-Maritime ont été le plus souvent absents, ce qui confirme le peu d'intérêt des responsables haut-normands pour le développement de la ville nouvelle. La polarisation excessive de la construction sur le logement social s'est accompagnée assez logiquement de grosses difficultés lors de la mise sur le marché des habitations. En 1982, la part des logements vacants sur la commune de Val-de-Reuil atteignait le chiffre record de 37 %, ramené péniblement à 17 % en 1990 et à 13 % en 1999 – grâce notamment à la décohabitation et au ralentissement de la construction. Cette vocation résidentielle très particulière explique aussi un profil économique et social atypique et pour tout dire lui aussi déséquilibré. La surreprésentation des logements HLM est notamment responsable d'un déséquilibre habitat-emploi relativement important : en 1990, l'agglomération comptait 5734 emplois pour 7282 actifs exerçant une activité, ce qui représente un taux d'emploi particulièrement faible de 79 %. Un nombre élevé d'habitants du Vaudreuil devait ainsi chaque matin aller travailler dans les villes voisines, et notamment à Rouen, située à une trentaine de kilomètres. En conséquence la création d'une ville-dortoir n'a pu être évitée : en 1985, 19 %<sup>1</sup> des

---

<sup>1</sup> "La ville nouvelle du Val-de-Reuil a dix ans", *Le Moniteur*, 31 mai 1985.

emplois seulement étaient occupés par les habitants de l'unité urbaine et de cinq autres communes environnantes faisant partie du site de l'agglomération nouvelle retenu à la fin des années 1960. Cela est confirmé par le décalage significatif entre le profil social de la population et le profil de qualification de l'emploi présent à Val-de-Reuil.

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
<b>Professions et catégories sociales au lieu de résidence en 1990 (part dans la population active ayant un emploi)</b>						
Val-de-Reuil (commune)	0,16%	3,22%	9,50%	20,44%	28,89%	37,79%
Val-de-Reuil (agglomération)	0,33%	4,67%	9,61%	20,05%	27,25%	38,09%
<b>Professions et catégories sociales au lieu de travail en 1990 (part dans l'emploi)</b>						
Val-de-Reuil (commune)	0,20%	4,07%	14,21%	24,84%	29,01%	27,67%
Val-de-Reuil (agglomération)	0,35%	5,44%	11,86%	22,32%	24,90%	35,12%
<b>Différence en points entre les PCS au lieu de résidence et les PCS au lieu de travail</b>						
Val-de-Reuil (commune)	-0,04%	-0,85%	-4,71%	-4,40%	-0,12%	10,12%
Val-de-Reuil (agglomération)	-0,02%	-0,77%	-2,25%	-2,27%	2,34%	2,97%

**Tableau 109 : Profil socioprofessionnel en 1990 de la population active ayant un emploi eu lieu de travail et au lieu de résidence de l'unité urbaine de Val-de-Reuil.**  
(Source : INSEE – RGP – FIDEL).

Sur la commune créée à partir de l'ensemble urbain, la part des ouvriers résidant était en 1990 de 10 points plus élevée que sur le lieu de travail, tandis que celle des cadres était de 5 points moins importante. De toute évidence, le développement résidentiel de la ville nouvelle s'est trouvé totalement déconnecté du développement économique, le tissu d'entreprises constituant une sorte enclave au sein d'un espace social largement destiné à l'accueil des populations modestes. Ce contraste, dû à la spécificité des habitations réalisées à Val-de-Reuil, s'accompagne naturellement de problèmes sociaux propres à un tel décalage. Sur la commune-centre de la ville nouvelle, la part des jeunes de moins de 20 ans atteignait en 1990 le chiffre-record de 40,3 % de la population – 38,7 % en 1999 – obligeant les collectivités locales à organiser un encadrement social très orienté vers cette catégorie d'habitants. De même en 1990, le chômage touchait 19 % de la population active et, à contre-courant des tendances nationales, s'envolait même à 23 % en 1999.

Enfin, dernier indice conduisant à nuancer la réalisation des objectifs assignés à la ville nouvelle, la dynamique démographique enregistrée a été largement inférieure aux prévisions. Alors qu'à l'horizon 1993, 25 000 habitants étaient envisagés, le recensement de 1999 a confirmé qu'on en demeure encore loin puisque l'unité urbaine du Vaudreuil plafonne à 19 000 habitants. La perspective d'absorber 10 % de la croissance démographique haut-normande n'a pas été non plus vraiment suivie d'effets, même si ce seuil n'est pas très éloigné de la réalité. En effet, la Haute-Normandie a gagné 141 500 habitants supplémentaires entre 1975 et 1990 – évolution bien modérée au regard des prévisions de la fin des années 1960 –, à rapporter aux 13 000 personnes qui se sont implantées à Val-de-Reuil. De fait, 9,2 % de la croissance démographique de la région s'est bien effectuée sur le site de la ville nouvelle.

Ainsi, les objectifs assignés au Vaudreuil ont été d'un point de vue quantitatif à peu près atteints, mais au prix d'un développement urbain assez pauvre, déconnecté de la dynamique économique et conduisant à une spécialisation sociale de la ville nouvelle. Le mûrissement de la fonction résidentielle aura donc été loin de répondre aux exigences de qualité et de diversité imposées par ailleurs aux autres agglomérations du même type créées dans les années 1970. Le retournement de la conjoncture, l'absence de demande pour ce type d'espace résidentiel, le faible volontarisme des élus haut-normands ont eu raison des généreuses ambitions du départ. Bien plus qu'un trait d'union entre la région parisienne et la Basse-Seine, Val-de-Reuil est devenu, du

moins sur le plan social, une périphérie de l'agglomération rouennaise, un espace de relégation des catégories sociales modestes du bassin d'habitat de cette ville.

Mais si sur le plan urbain et résidentiel on peut bien parler d'un échec, en est-il de même sur le plan économique ? Le Vaudreuil a-t-il bien été le réceptacle du desserrement de certaines activités franciliennes et a-t-il joué de ce point de vue le rôle qui était assigné auparavant à la ville nouvelle de Mantes-Sud ? Là aussi le bilan est plutôt mitigé. En nombre d'emplois créés, les résultats obtenus par l'établissement public d'aménagement sont loin d'être négligeables. La première entreprise implantée l'a été en 1971 et le premier immeuble de bureaux a été livré en 1979, ce qui a permis de passer de 480 emplois en 1973 à environ 4000 emplois dix ans plus tard – 5700 en 1990. Le rythme de croissance a donc été particulièrement soutenu et il a contribué de manière non négligeable à la dynamique rouennaise. Entre 1982 et 1990, alors que la zone d'emploi de Rouen<sup>1</sup> perdait près de 500 emplois, il s'en créait sur Val-de-Reuil près de 2400 et même plus de 3000 sur la seule commune centre. Sans la ville nouvelle, la récession rouennaise aurait été bien plus prononcée : grâce à elle, 1 % d'emplois supplémentaires ont été acquis dans le bassin d'emploi par rapport à 1982. C'est particulièrement dans le secteur secondaire et plus précisément dans les industries de biens de consommation que les gains ont été les plus forts, le taux de croissance de l'emploi de la zone due à la ville nouvelle dans cette branche atteignant 3,2 % entre 1982 et 1990. Le secteur tertiaire est un peu plus en retrait et particulièrement les services marchands qui n'ont créé que 11 % d'emplois supplémentaires entre 1982 et 1990 dans l'unité urbaine de Val-de-Reuil, alors que la croissance totale de l'emploi a dépassé sur cette même période 70 %.

---

<sup>1</sup> Où se trouve situé Val-de-Reuil



	Taux de variation de l'emploi de la ville nouvelle du Vaudreuil entre 1982 et 1990 provoqué par :	Taux de variation de l'emploi entre 1982 et 1990 de la zone d'emploi de Rouen provoqué par :	Taux de variation de l'emploi par secteur et par branche de la zone d'emploi de Rouen dû à la variation de l'emploi de l'agglomération du Vaudreuil dans :
Le secteur primaire	-0,84%	-1,01%	-0,27%
Le secteur secondaire	33,21%	-5,11%	1,07%
Le secteur tertiaire	38,89%	5,94%	0,82%
L'agriculture et la sylviculture	-0,84%	-1,01%	-0,27%
L'industrie agro-alimentaire	2,99%	0,11%	1,72%
La production d'énergie	0,00%	-0,27%	0,00%
L'industrie des biens intermédiaires	6,21%	-1,77%	0,86%
L'industrie des biens d'équipement	5,50%	-1,32%	0,60%
L'industrie des biens de consommation	17,92%	-1,43%	3,26%
Le bâtiment et le génie civil	0,60%	-0,43%	0,10%
Le commerce	2,87%	0,00%	0,28%
Les transports	3,64%	-0,34%	0,52%
Les services marchands	10,75%	3,95%	0,75%
Les services immobiliers	0,72%	0,03%	1,52%
Les assurances	0,00%	0,00%	0,00%
Les services financiers, la banque	0,00%	0,15%	0,00%
Les services non marchands	20,91%	2,15%	1,52%
Taux de variation de l'emploi total	71,27%	-0,18%	0,87%

**Tableau 110 : Niveaux de contribution de différents secteurs d'activités (NAP 15) au taux de variation de l'emploi de l'unité urbaine de Val-de-Reuil entre 1982 et 1990 et contribution de cette dernière, par secteurs, au taux d'évolution de l'emploi de la zone d'emploi de Rouen. (Source : INSEE – RGP – FIDEL).**

	Part des emplois de l'agglomération nouvelle de Val-de-Reuil en 1990 dans :	Part des emplois de la zone d'emploi de Rouen en 1990 dans :
Le secteur primaire	0,42%	2,77%
Le secteur secondaire	50,23%	33,16%
Le secteur tertiaire	49,35%	64,07%
L'agriculture et la sylviculture	0,42%	2,77%
L'industrie agro-alimentaire	2,23%	2,24%
La production d'énergie	0,14%	1,27%
L'industrie des biens intermédiaires	5,51%	7,10%
L'industrie des biens d'équipement	19,67%	9,96%
L'industrie des biens de consommation	17,30%	5,32%
Le bâtiment et le génie civil	5,37%	7,26%
Le commerce	6,98%	12,39%
Les transports	4,08%	8,27%
Les services marchands	16,88%	21,44%
Les services immobiliers	0,70%	0,61%
Les assurances	0,00%	0,83%
Les services financiers, la banque	0,84%	1,54%
Les services non marchands	19,88%	18,99%

**Tableau 111 : Profil comparatif en 1990 de la part de chaque secteur d'activités (NAP 15) dans le total des emplois dans l'unité urbaine de Val-de-Reuil et dans la zone d'emploi de Rouen. (Source : INSEE – RGP – FIDEL).**

Le profil d'activité de la ville nouvelle montre bien que celle-ci est devenue en quinze ans un des nouveaux pôles de développement industriel de la Basse-Seine, à la dynamique toutefois insuffisante pour compenser la désindustrialisation de la région qui a fait disparaître entre 1982 et 1990 13 % des emplois secondaires du bassin de Rouen. Avec plus de 50 % de la population active au lieu de travail dans l'industrie, Val-de-Reuil paraît même de ce point de vue hyperspécialisée. L'agro-alimentaire, les biens d'équipement et les biens de consommation sont les points forts, très largement surreprésentés, d'un secteur productif dominant. On peut même dire que la ville nouvelle est probablement une de celle qui en France a, en proportion, le plus accueilli d'activités du secteur secondaire. Celles-ci ne procèdent pas d'un développement endogène ou d'un redéploiement localisé d'entreprises régionales. Les firmes implantées à Val-de-Reuil appartiennent généralement à des grands groupes et ont été incitées par la DATAR à s'installer dans la ville nouvelle, en contrepartie d'agréments accordés ponctuellement en région parisienne par le comité de décentralisation. Il s'agit le plus souvent d'industries techniques à fort potentiel de développement : l'électronique avec *Matra*, *Burroughs*, *Bull* ; l'armement avec le bassin d'essais des carènes de la DCN ; l'industrie pharmaceutique avec *Pasteur Vaccins*, *Upjohn*, *Dievet* ; la mécanique de précision avec la société *Husson*.

La sous-tertiarisation qui découle de cette prédominance de l'industrie est cependant à nuancer. Si les commerces et les services marchands – aux particuliers et aux entreprises – sont peu présents – tout comme les services bancaires et les assurances – les services non marchands eux sont mieux représentés. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant d'activités destinées à la population que d'établissements publics décentralisés au Vaudreuil et provenant d'Ile-de-France ou du reste de la région : Institut régional d'enseignement des télécommunications, Institut géographique national, Ecole supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, Caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure, caisses de retraites (CRIP), etc.

Le profil de qualification de l'emploi est d'ailleurs assez paradoxal compte tenu de la vocation industrielle de la ville.

	Taux de variation de l'emploi de l'agglomération de Val-de-Reuil entre 1982 et 1990 due aux	Taux de variation de l'emploi de la zone d'emploi de Rouen entre 1982 et 1990 due aux	Part des emplois de 1990 de la ville nouvelle de Val-de-Reuil occupés par les :	Part des emplois de 1990 de la zone d'emploi de Rouen occupés par les :
Agriculteurs exploitants	-0,72%	-0,94%	0,35%	2,12%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,23%	-0,20%	5,44%	6,80%
Cadres	9,08%	2,06%	11,86%	9,56%
Professions intermédiaires	21,03%	3,10%	22,32%	20,97%
Employés	23,54%	1,23%	24,90%	26,75%
Ouvriers	15,11%	-5,43%	35,12%	33,79%

**Tableau 112 : Taux de variation de l'emploi entre 1982 et 1990 due aux différentes PCS et structure socioprofessionnelle de la population active exerçant une activité à Val-de-Reuil et dans la zone d'emploi de Rouen.** (Source : INSEE – RGP – FIDEL).

Si professions intermédiaires et employés sont avec les ouvriers les principales catégories d'emplois créées entre 1982 et 1990, les cadres ne sont pas en reste puisque près d'un emploi créé sur 7 – c'est-à-dire près de 13 % des nouveaux emplois – appartient à cette catégorie sociale, traditionnellement peu nombreuse. Cela se traduit en conséquence par une structure de

qualification de l'emploi au Vaudreuil beaucoup plus favorable que dans l'ensemble de la zone d'emploi de Rouen où pourtant, la présence d'une ville de plus de 400 000 habitants devrait tirer vers le haut le profil de la région. Cadres et professions intermédiaires – qui comprennent notamment les techniciens de l'industrie – sont donc représentés à Val-de-Reuil avec deux points de plus que dans la zone d'emploi, tandis que la surreprésentation du secteur secondaire n'entraîne pas un pourcentage particulièrement élevé d'ouvriers. Les fonctions exercées dans les établissements de production ne sont donc pas que de simples tâches d'exécution. Ainsi, le profil socioprofessionnel du Vaudreuil n'est finalement pas très éloigné de celui des villes nouvelles franciliennes. Certes, le taux d'encadrement est de 5 points inférieur et celui des professions intermédiaires de 3 points – à cause d'une présence plus marquée qu'ailleurs de l'industrie –, mais dans l'ensemble, l'activité économique de la ville nouvelle normande est plutôt une activité qualifiée. Ceci confirme le constat fait précédemment à propos de la fonction résidentielle de Val-de-Reuil : il y a bien découplage entre cette dernière et le développement économique qui résulte de la politique d'aménagement de la ville nouvelle.

	Part en 1990 des agriculteurs exploitants	Part en 1990 des artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Part en 1990 des cadres	Part en 1990 des professions intermédiaires	Part en 1990 des employés	Part en 1990 des ouvriers
Zone d'emploi de Cergy	0,76%	5,56%	16,06%	25,21%	27,41%	24,99%
Zone d'emploi de Versailles	0,42%	5,11%	20,92%	25,60%	28,59%	19,36%
Zone d'emploi d'Evry	0,72%	5,27%	16,47%	25,37%	27,57%	24,60%
Zone d'emploi de Melun	0,97%	5,87%	11,12%	24,22%	28,99%	28,82%
Zone d'emploi de Lagny*	0,52%	8,86%	11,92%	21,44%	25,42%	31,83%
Ensemble des zones d'emploi correspondant aux villes nouvelles franciliennes	0,62%	5,46%	17,54%	25,15%	28,13%	23,10%
Rappel de l'agglomération du Val-de-Reuil	0,35%	5,44%	11,86%	22,32%	24,90%	35,12%

\* Lagny comprend une part importante de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

**Tableau 113 : Structure socioprofessionnelle de l'emploi en 1990 des zones d'emploi franciliennes où sont situées des villes nouvelles et de l'unité urbaine de Val-de-Reuil.** (Source : INSEE – RGP – FIDEL).

La création du Vaudreuil au cours des années 1970 est donc à l'origine d'une dynamique économique surprenante au sein d'une zone d'emploi que la décentralisation industrielle avait plutôt destinée au développement des tâches de fabrication. Aussi faut-il se demander quels sont les facteurs qui ont permis cette trajectoire originale et voir quels enseignements plus généraux on peut en dégager.

C'est bien sûr l'encadrement par l'Etat, à travers l'établissement public d'aménagement, qui est le principal responsable de la dynamique économique enclenchée par la ville nouvelle. Comme à Orléans, la maîtrise du foncier et la mise en place d'une offre abondante, bon marché, adaptée à la diversité des besoins, a été un élément essentiel de l'accompagnement des implantations d'entreprises. 422 hectares de parcs d'activités ont ainsi été mis en place dans un délai très court, représentant une part importante de l'offre disponible en Haute-Normandie. Les zones d'activités ont même été spécialisées afin de mieux cibler les utilisateurs potentiels et de répondre à leurs exigences en matière d'environnement. Le parc industriel d'Incarville (72 hectares) – le plus ancien – a été destiné aux entreprises industrielles de taille moyenne ; celui de

Saint-Pierre (110 hectares) a vocation, en raison de la proximité de la Seine et de ses embranchements ferroviaires, à recevoir des industries lourdes utilisant des pondéreux ; le parc industriel du Village (11 hectares) a accueilli des industries de précision sur des terrains dont les caractéristiques ont été étudiées avec chaque usager ; le parc d'affaires des Portes a quant à lui été dédié aux activités tertiaires supérieures (Caisses de retraite) ainsi qu'à certaines industries de pointe (*Matra, Burroughs*) ; enfin, un centre d'entrepôt a également été créé pour l'accueil des activités logistiques desserrées de la capitale (*Sambre et Meuse, Upjohn, American air filter...*). Diversification, ciblage et intégration de l'offre ont donc été quelques-uns des axes essentiels de la politique conduite par l'EPA dans le domaine de l'immobilier d'entreprise. Grâce à cette offre, particulièrement visible comme à Orléans, les investisseurs ont été assez nombreux malgré la crise industrielle qui a beaucoup ralenti le développement de la ville nouvelle.

Mais cette offre n'aurait eu que peu d'effet si, dans le même temps – et c'est là le deuxième facteur, spécifique à l'intervention de l'Etat – la DATAR, par le biais de ses dispositifs d'aide à la localisation des activités (CIALA), n'avait aiguillé un nombre important d'entreprises sur le site. La plupart d'entre elles sont industrielles et on peut dire qu'au Vaudreuil la décentralisation de cette activité ne s'est pas arrêtée avec les chocs pétroliers. Mais la ville nouvelle a aussi intensément participé – compte tenu de sa taille – à la décentralisation tertiaire qui s'est accompagnée de quelques implantations prestigieuses comme l'IRET, la caisse de retraite CRIP, l'ESITPA, le centre de traitement informatique de la BNP. Les emplois tertiaires basiques ont ainsi été plus nombreux à être créés que les emplois tertiaires domestiques. Sans un accompagnement par la DATAR, la promotion rapide des parcs d'activités de Val-de-Reuil n'aurait pas été possible. On peut même dire que, comme à Orléans, c'est bien la volonté de l'Etat de faire de ce territoire une zone de développement prioritaire qui a permis une croissance économique particulièrement rapide. Cependant, le succès du Vaudreuil est loin d'avoir approché celui des villes nouvelles franciliennes. Les entreprises implantées ne sont venues qu'après des négociations difficiles et ont fait le déplacement moins spontanément que s'il avait fallu se diriger vers une des cinq agglomérations créées par le schéma directeur de 1965. Déjà en 1977 Jean Maze faisait remarquer que Cergy-Pontoise avait tendance à court-circuiter le développement de Val-de-Reuil : malgré des prix fonciers à l'époque deux fois plus élevés (100 F contre 45 F / m<sup>2</sup>), l'existence d'une redevance coûteuse (25 F / m<sup>2</sup>), Cergy a eu moins de difficultés que le Vaudreuil pour attirer des extensions d'entreprises industrielles ou tertiaires de la région parisienne. Le souhait des cadres de rester le plus près possible de la capitale et l'activité des conjoints ont freiné les velléités de s'installer plus loin dans le Bassin parisien. A l'ombre de Cergy-Pontoise et secondairement de Saint-Quentin-en-Yvelines, Val-de-Reuil ne s'est pas développée aussi vite que prévu, d'autant que les moyens qui lui étaient consacrés étaient bien inférieurs à ceux destinés aux villes nouvelles d'Ile-de-France.

Val-de-Reuil est bien une tentative avortée d'intégrer la Basse-Seine à la dynamique francilienne. Certes, les objectifs quantitatifs revus à la baisse ont été tenus dans l'ensemble, mais au prix d'une spécialisation sociale de l'espace urbain se traduisant par une dichotomie prononcée avec le profil d'activités. Certes encore, les emplois créés ont montré qu'il était possible de remettre en cause, par des politiques volontaristes, la disjonction fonctionnelle entre Paris et son aire d'influence. Mais les résultats obtenus sont trop isolés et portent sur des effectifs trop peu nombreux – tant pour les entreprises que pour les habitants – pour que la trajectoire de la Normandie s'en soit trouvée sensiblement modifiée. Le Vaudreuil est donc une enclave, une anomalie spatiale déconnectée de son environnement, qui montre quelles dynamiques auraient pu prévaloir dans le Bassin parisien si, à l'instar de l'exemple londonien, les villes nouvelles avaient été implantées plus loin de la capitale et si la restructuration urbaine de la région parisienne n'avait pas, pendant vingt ans, mobilisé la part la plus importante des crédits publics.

### 3) Une frange parmi d'autres : le Sud de la Picardie.

La typologie récapitulative des dynamiques spatiales du Bassin parisien a permis d'établir que certaines périphéries dites intégrées profitaient de la croissance francilienne par le développement de la fonction résidentielle, développement lui-même dû au desserrement périurbain de l'aire métropolitaine de la capitale (type 5). L'exemple que nous nous proposons de développer ici est principalement celui du département de l'Oise dont les zones d'emploi ont une position particulière dans la classification précédemment élaborée. Aucune n'y appartient en effet au type 5 puisque Compiègne et le Sud de l'Oise font partie du type 7 et que Beauvais se rattache au type 6. Néanmoins, c'est sur cette partie de la région que les sources d'information sont les plus nombreuses et les plus diversifiées, même si certaines analyses ponctuelles peuvent être trouvées concernant le département de l'Aisne. D'autre part, nul ne peut nier que cet espace est plus qu'un autre emblématique des mutations économiques et sociales qui se produisent là où la région parisienne étend l'aire de recrutement de son bassin d'emploi. C'est pourquoi nous le choisissons ici comme espace de référence.

Comme le rappelle Gilles Choquier, « avec 55 000 personnes qui vont chaque jour travailler en Ile-de-France, soit 20 % de sa population active, l'Oise est de loin le département limitrophe de la région-capitale qui génère le plus grand nombre de navettes domicile-travail (45 % du total des migrants vers l'Ile-de-France de ses huit départements limitrophes) »<sup>1</sup>. Il appartient ainsi à ces franges franciliennes également dénommées "espaces traits d'union" dans la charte du Bassin parisien et dont la population s'élève à 1,6 million d'habitants. Ces franges forment des territoires à forte croissance, de plus en plus touchés par le phénomène des migrations pendulaires vers la région-capitale et par conséquent de plus en plus impliqués dans la dynamique francilienne qui s'accompagne ici d'une pression résidentielle particulièrement forte : « 107 000 des actifs qui résident dans les espaces traits d'union travaillent en Ile-de-France et leur nombre a augmenté de près de 6 % par an entre 1982 et 1990. Cette évolution s'explique facilement : entre 1982 et 1990, ces espaces ont accueilli 60 000 nouveaux actifs mais seulement 30 000 emplois »<sup>2</sup>. Ce profil d'évolution est le symétrique inverse de celui d'Ile-de-France avec lequel il est en totale complémentarité, signe d'une intégration croissante de ces deux espaces l'un à l'autre : entre 1982 et 1990 la région parisienne a connu en effet une croissance de 530 000 nouveaux emplois, alors que dans le même temps la population augmentait seulement de 580 000 personnes<sup>3</sup>. C'est donc en déportant sur ses franges une partie de sa fonction résidentielle que la région parisienne a pu enregistrer un tel type de dynamique dont l'Oise a en conséquence particulièrement bénéficié.

Les chiffres sont très évocateurs. Depuis les années 1960, le solde migratoire de l'Oise est constamment positif, période à laquelle il se situait aux alentours de 30 000 personnes supplémentaires par période intercensitaire, pour s'établir dans les années 1980 à 25 000 personnes en moyenne. La part de cet apport extérieur dans la croissance démographique départementale est ainsi passée de 50 % à 39 %, ce qui représente encore un niveau tout à fait considérable<sup>4</sup>. La Picardie est d'ailleurs une région dont le taux d'immigration<sup>5</sup> est parmi les plus élevés en France – 12,2 % en 1990 contre 13,2 % pour l'Ile-de-France, réputée être une plaque de redistribution des populations par les migrations résidentielles –, ce taux atteignant des chiffres records dans le Sud de la région puisque les cantons de Chaumont-en-Vexin – proche de Cergy –, Nanteuil-le-Haudoin et Betz enregistraient à la même date des valeurs respectives de 37 %, 33 %

<sup>1</sup> Gilles Choquier, "L'Oise vallée-dortoir ?", *Métropolis*, 1995, n° 104-105, pp. 65-68.

<sup>2</sup> Pierre Miscopain, "Franges franciliennes 2015", *Métropolis*, 1995, n° 104-105, pp. 61-64.

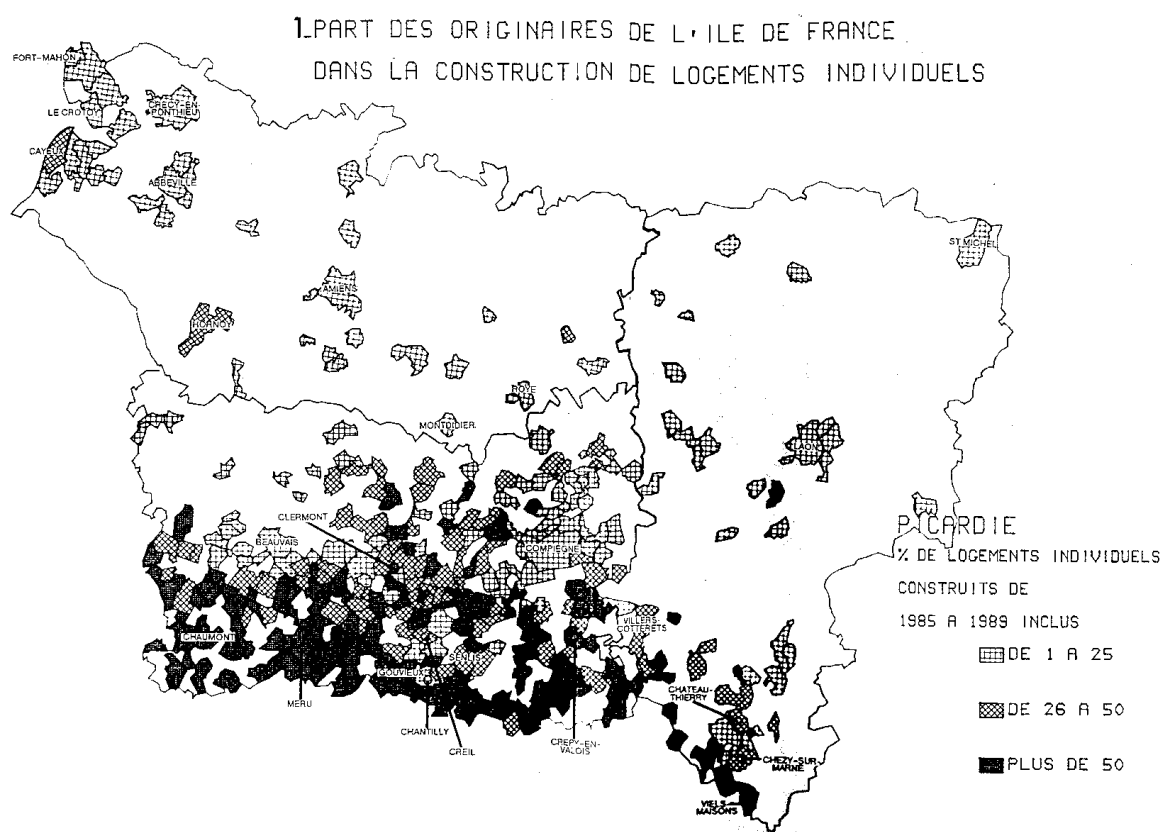
<sup>3</sup> SPIRE (Synergie pour l'information la recherche et les études), *Enjeux d'aménagement du Sud de la Picardie. Rapport final*, Direction régionale de l'Équipement de Picardie, juillet 1995, 68 p., p. 10.

<sup>4</sup> Chiffres tirés de Gilles Choquier, *art. cit.*, 1995, p. 66.

<sup>5</sup> Le taux d'immigration d'une région est la part de la population à une date du recensement qui, lors du recensement précédent, vivait dans une autre région.

et 30 %. L'Oise capte donc la moitié des nouveaux arrivants dans la région en relation directe avec le desserrement francilien. En conséquence, le nombre de migrants alternants originaires du département et allant travailler quotidiennement en Ile-de-France a considérablement augmenté ces dernières années. Cette augmentation entre 1982 et 1990 est de l'ordre de 14 % pour le Sud de l'Oise ce qui représente désormais 30 % de la population active, soit un doublement en quinze ans<sup>1</sup>. La partie la plus méridionale de la Picardie est donc bien aujourd'hui intégrée dans le bassin d'emploi de la région-capitale.

Cette dynamique résidentielle est cependant loin d'être homogène et elle constitue même un facteur de segmentation de l'espace sud-picard dont certains aspects se traduisent par des formes embryonnaires de ségrégation sociale. La périurbanisation francilienne n'est pas en effet la même partout comme le montre la figure 60 sur la part des pétitionnaires de région parisienne dans le total des permis de construire accordés par les communes du département entre 1985 et 1989, période de construction particulièrement intense.



**Figure 60 :** Part des originaires d'Ile-de-France dans les constructeurs de maisons individuelles en Picardie entre 1985 et 1989. (In J. Toledono, *Recueil de données du Sud de la Picardie, démographie-habitat-activités*, Amiens, DRE Picardie, CETE Nord, 1991, non pag.)

Les communes limitrophes de l'Ile-de-France sont naturellement les plus touchées, mais on observe que cette aire de périurbanisation a en partie une forme digitée. Les axes de transports ferroviaires déterminent les zones dans lesquelles plus de 26 % des maisons individuelles ont été construites par des franciliens. La ligne Paris-Amiens par Creil, Clermont et Saint-Just-en-Chaussée explique ainsi l'importante remontée septentrionale de la vague périurbaine, tandis qu'on perçoit également une sorte d'apophyse au départ de Creil vers Noyon, le long de la ligne Paris-St-Quentin. Dans l'Aisne, les communes les plus touchées sont situées sur le parcours de la ligne Paris-Reims par Château-Thierry, à proximité de laquelle passe également l'autoroute A 4.

<sup>1</sup> Chiffres tirés de Franck Bourgaigne, *op. cit.*, 1993.

L'Est du département de l'Oise profite pour sa part de la ligne Paris-Laon-Hirson qui, quoique particulièrement lente, a fixé une partie de la demande de construction, au moins jusqu'à Crépy-en-Valois. A l'autre bout de la région, on peut suivre également la ligne Paris-Beauvais par Méru avec un arrêt brutal de l'urbanisation au niveau de la préfecture du département, cette ligne étant elle-même très mal équipée<sup>1</sup>. Le Nord du Beauvaisis ou la région de Compiègne, moins bien desservis, semblent au contraire rester plus à l'écart du mouvement périurbain d'origine francilienne.

Mais la segmentation du département de l'Oise par le desserrement résidentiel de la région parisienne ne découle pas seulement du rôle des infrastructures de transport. Elle résulte aussi de la répartition spatiale des différentes catégories sociales de migrants venant d'Ile-de-France qui sélectionnent de manière relativement précise leur lieu d'habitation. Cette forme de ségrégation peut être analysée à travers les composantes socioprofessionnelles dominantes des migrations pendulaires dont une étude de l'IAURIF déjà ancienne – puisqu'elle date de 1983 – sur le bassin de Creil permet de rendre compte, les évolutions récentes n'en ayant pas, à notre avis, oblitéré la portée générale<sup>2</sup>. Ainsi, observait-on en 1983 un gradient qui se traduisait dans les migrations par une dominante cadre pour le Sud de la zone d'étude, tandis qu'au nord, employés, ouvriers et agents de maîtrise l'emportaient en valeur relative. Dans le secteur de Creil – Nogent-sur-Oise, les employés représentaient ainsi 40 % des migrants ; du côté de Senlis, les cadres supérieurs prenaient la première place avec 32 % et les cadres moyens la seconde avec 27,3 % tandis qu'à Chantilly, il s'agissait des cadres moyens (27,5 %) ; enfin plus au sud encore (Lamorlaye, Coye-la-Forêt, Orry-la-ville), les cadres supérieurs revenaient en tête avec 35,6 %. Ces tendances au filtrage social dû aux dynamiques de desserrement ont été confirmées par les analyses plus récentes du cabinet d'études SPIRE qui interprète de la façon suivante la décroissance de la charge foncière au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la région parisienne : « au résidentiel haut de gamme de Senlis, Chantilly ou de l'immédiate périphérie de la région Ile-de-France, on peut opposer l'accession sociale qui s'est propagée le long des axes ferroviaires. Le transport de voyageurs par chemin de fer a cette particularité d'abaisser les coûts de la mobilité. L'accession sociale a comme caractéristique de se situer en limite de solvabilité. La faisabilité financière des projets est donc liée à la charge foncière. Cette dernière décroît au fur et à mesure que la demande solvable diminue en s'éloignant du centre (Paris). A titre d'exemple, les secteurs ruraux autour de Saint-Just-en-Chaussée (Oise) (ligne de Paris-Amiens) et au sud de Villers-Cotterêts (Aisne) (ligne Paris-Laon) ont été tout particulièrement marqués par cette demande lors de la dernière période de croissance »<sup>3</sup>. La segmentation sociale par les coûts fonciers semble même être responsable d'une « deuxième onde de choc »<sup>4</sup> au sein du mouvement de périurbanisation, puisqu'il apparaîtrait que les ménages installés dans le Sud de la Picardie et y ayant un emploi, moins solvables que ceux venant d'Ile-de-France, soient obligés pour accéder à la priorité de se déplacer plus au nord du département où les prix fonciers sont encore abordables<sup>5</sup>. Cet impact du marché des terrains constructibles sur la formation de la vague périurbaine est d'ailleurs confirmé par les taux d'augmentation des prix enregistrés dans les différents secteurs géographiques du département. Entre 1983 et 1987 par exemple, les charges foncières ont le plus progressé dans le secteur de Senlis – Chantilly, mais aussi autour des deux principales agglomérations, Creil et Compiègne (secteur de Creil : +72,1 %, secteur de Senlis : +43,75 %, secteur de Pont-Sainte-Maxence : +39,5 %, secteur de Compiègne : + 30,4 %...). On

---

<sup>1</sup> Comme celle de Laon, cette ligne n'est pas électrifiée et subit de nombreux retards dus à des défaillances techniques mais aussi à l'intensité du trafic banlieue dans le nord de la région parisienne. Voir notamment à ce sujet : Michel Chlastacz, "Le casse-tête des banlieues lointaines", *La vie du rail*, 7 mai 1992, n° 2344, pp. 9-20.

<sup>2</sup> IAURIF, *Migrations alternantes entre le Bassin parisien et l'Ile-de-France. Cas du secteur de Creil*, Tome 1 : rapport d'enquête, Tome 2: composition du fichier, Paris, IAURIF, 1982.

<sup>3</sup> SPIRE, *op. cit.*, 1995, p. 11.

<sup>4</sup> Terme utilisé dans l'étude SPIRE, *op. cit.*, 1995, p. 12 qui tire ces indications d'entretiens réalisés auprès des maires des communes du Nord du département.

<sup>5</sup> Dans le Sud de l'Oise le terrain à bâtir oscille souvent autour de 500 000 F pour des parcelles dont la surface dépasse rarement 500 m<sup>2</sup>.

peut voir là l'impact conjugué d'une périurbanisation d'origine locale, autour des principales villes, et du desserrement résidentiel de l'Ile-de-France privilégiant naturellement le Sud-est du département, particulièrement bien desservi en infrastructures de transport. Mais dès cette période, on constate que les prix avaient déjà tendance à augmenter, en continuité géographique de cette première zone, le long de certaines voies de chemin de fer, en direction de Villers-Côtterets et le long de la vallée de l'Oise (Crépy-en-Valois : +30,4 %, Noyon : +22,2 %). Au contraire, le long des lignes les plus lentes (Paris-Beauvais), dans le Nord du département, et là où la périurbanisation francilienne avant 1975 n'avait pas encore fait sentir ses effets (Vexin, secteur de Méru), on constate que l'évolution des prix a pu être contenue (Clermont : +4,3 %, Beauvais : +8,5 %, Méru : +6,7 %)<sup>1</sup>. Ce rôle du marché foncier dans la propagation de la périurbanisation en ondes de diffusion de plus en plus lointaines est confirmé par des analyses partielles conduites à partir du recensement de 1999. Dans une étude sur le Beauvaisis, l'CEIL est parvenu à montrer qu'entre 1990 et 1999, période de fort ralentissement de la construction immobilière – et par conséquent de déclin des migrations résidentielles de l'Ile-de-France vers l'Oise –, l'arrondissement de Beauvais avait enregistré une croissance assez inédite par rapport aux périodes antérieures (+ 6,8 % contre +5,4 % pour l'ensemble du département), ce qui tend à montrer que le desserrement francilien se reporte aujourd'hui vers les zones du département au sein desquelles les coûts de construction des maisons individuelles sont encore abordables<sup>2</sup>.

Mais le marché foncier ne peut contribuer à la segmentation socio-spatiale du département que dans la mesure où les politiques locales d'aménagement surdéterminent les évolutions de prix que nous venons de constater. Par leurs schémas directeurs locaux et leurs plans d'occupation des sols, les communes de la région ont ainsi pesé sur la disponibilité du foncier et par conséquent ont créé ou désamorcé d'éventuelles tensions sur ce marché. Les zones géographiques où les prix ont le plus augmenté correspondent le plus souvent à des secteurs où les possibilités de construire ont été volontairement réduites. Ainsi, on peut mettre en relation, dans le Sud-est du département, la hausse des charges foncières avec le malthusianisme constaté en matière d'urbanisme : « Les objectifs affichés pour l'élaboration d'un schéma directeur sur la région de Senlis-Chantilly sont très clairs : limiter l'habitat et protéger l'environnement tout en développant l'activité afin d'éviter les migrations alternantes. Il s'agit de profiter de la proximité de l'Ile-de-France tout en évitant les nuisances. »<sup>3</sup>. Une appréciation plus globale peut être portée sur cet argument, en recourant à la typologie effectuée par le cabinet d'études SPIRE qui cherche à qualifier le caractère plus ou moins restrictif des plans d'occupation des sols de la région. Six niveaux de développement ont ainsi été reconnus dans les documents d'urbanisme<sup>4</sup> :

- Le niveau 0 : « Développement résidentiel autorisé proche de zéro. Logique de protection-préservation prioritaire ». Aucun POS dans le Sud de l'Oise ne correspond à cette catégorie malgré des velléités de l'adopter dans le Vexin – en relation avec la finalisation d'un parc naturel régional – et dans le secteur de Chantilly où la pression urbaine est relativement ancienne et a déjà saturé de nombreux sites d'urbanisation.
- Le niveau 1 : « Développement résidentiel et d'activités autorisé mais limité (en taux) et polarisé. Dispositif de contrôle collectif de l'adéquation POS/SDAU ». Ce type de stratégie se retrouve dans la zone de Chantilly-Senlis où les documents d'urbanisme permettent pour les années à venir une expansion limitée avec un taux de croissance de la population plafonné à 0,7 % par an – très inférieur aux tendances constatées dans les précédentes décennies – et une ouverture à l'urbanisation nouvelle de seulement 200 hectares. Les secteurs géographiques où ce cadre normatif a été adopté sont naturellement ceux où la hausse du foncier a été et est encore la plus forte et où le ralentissement de la périurbanisation s'est fait le plus sentir.

<sup>1</sup> Chiffres tirés de Direction départementale de l'équipement de l'Oise, *L'Oise et l'aménagement du Bassin parisien. Premières réflexions et propositions*, Beauvais, 1990, p. 41.

<sup>2</sup> CEIL, *Le développement local beauvaisien : le mariage d'un territoire de l'offre et d'un territoire de la demande*, Créteil, 2000, 30 p.

<sup>3</sup> Jean-Philippe Lamy, *op. cit.*, 1991, "Fiche synthétique n° 15 : territoires concernés : Beauvais et Senlis-Chantilly".

<sup>4</sup> SPIRE, *op. cit.*, 1995, pp. 23-25.



- Le niveau 2 : « Développement résidentiel autorisé. Limite fixée à la reconduction des tendances passées. Volonté de polariser. Dispositif de contrôle collectif d'adéquation SDAU/POS ». Aucun territoire de l'Oise n'est dans ce cas qui correspond au canton de Charly dans le Sud de l'Aisne où l'on ne connaît pas l'évolution tendancielle du marché foncier.
- Le niveau 3 : « développement résidentiel autorisé. Limite fixée à la reconduction des tendances passées sans volonté de polariser. Dispositif de contrôle collectif d'adéquation SDAU/POS ». Ces modalités de croissance urbaines sont proposées dans le Valois autour de Crépy et jusqu'à la limite du Val-d'Oise, à proximité de laquelle se trouve le pôle de Roissy. Ce dernier exerce dans cette partie du département une pression relativement forte due à la recherche de logements par les personnels employés sur le site. Ce facteur a déjà entraîné une hausse considérable des prix fonciers et le plafonnement de l'offre, par rapport à une demande qui semble ici très forte, est bien responsable de la tension encore vive sur le marché des terrains.
- Le niveau 4 : « Même critères [...], mais SDAU non encore réalisé ». C'est la situation du Vexin et du pays de Thelle à l'ouest du département. Le taux de croissance autorisé est toutefois plus élevé (2 % par an). La non-finalisation des normes encadrantes des plans d'occupation des sols et le refus de limiter l'urbanisation en milieu rural semblent expliquer la relative fluidité du marché et par conséquent la stabilité relative des prix fonciers. C'est probablement aussi ce qui explique que ce secteur géographique, auparavant moins touché par la périurbanisation francilienne, a entre 1990 et 1999 reçu davantage de néo-résidents que par le passé puisqu'il appartient à l'arrondissement de Beauvais où la croissance a été, on l'a vu, particulièrement forte depuis dix ans.

Si donc le développement résidentiel propre à ces "périphéries intégrées" que forment les franges franciliennes est bien un processus qui conduit à une segmentation socio-spatiale de l'espace sous l'impact conjugué de l'accessibilité à la région-capitale, du jeu du marché foncier et des politiques locales d'urbanisme, c'est aussi un phénomène diffus et non polarisé. La croissance se fait prioritairement en milieu rural et ce, au moins dans certains secteurs, depuis la fin des années 1960. Comme le rappelle l'étude SPIRE, « dans le Sud de l'Oise, les 309 communes de moins de 2000 habitants [...] accueillent 42 % de la population. Ces dernières ont connu une croissance moyenne annuelle de 2,07 %, absorbant ainsi 55 % de l'augmentation de la population »<sup>1</sup>. Dans le Sud de l'Aisne, la diffusion est plus importante encore puisque les « communes de moins de 2000 habitants » qui y « accueillent 67 % de la population [...] ont connu une croissance moyenne annuelle de 1,03 % soit 86 % de l'augmentation de la population » du secteur<sup>2</sup>. Cette diffusion semble revêtir un caractère inéluctable que l'on retrouve dans presque toutes les franges franciliennes, quel que soit le quadrant géographique retenu. La prégnance du phénomène résulte à la fois du désir profond des ménages d'accéder à la propriété individuelle mais aussi des carences de l'offre bon marché dans ce domaine en Ile-de-France : « la diffusion résidentielle sur "longue distance" ne résulte pas d'un choix en première instance de la part des ménages postulants mais d'un choix en instance "intermédiaire" : en minimisant les charges directes du coût du logement ; en sous-estimant volontiers les "charges consolidées" [transport notamment]. Ce choix, parfois révisé quelques années après, est réalisé du fait d'une pénurie d'offre foncière et immobilière en région parisienne au regard de la demande et de l'absence d'alternatives en termes d'emploi »<sup>3</sup>. Mais on peut aussi évoquer l'existence d'une véritable boucle de rétroaction systémique qui entretient le processus de diffusion et conduit même à son étalement continu. Qu'il s'agisse de l'agglomération de Creil ou de celle de Compiègne, les villes du Sud picard n'offrent pas, face aux communes rurales, de terrains en quantité suffisante et assez bon marché pour polariser le développement – et ceci d'autant moins

<sup>1</sup> SPIRE, *op. cit.*, 1995, p. 37.

<sup>2</sup> SPIRE, *op. cit.*, 1995, p. 37

<sup>3</sup> SPIRE, *op. cit.*, 1995, p. 29.

que certaines d'entre elles comme Clermont, Chantilly, Senlis voire Méru ou Chaumont-en-Vexin font tout pour ralentir l'arrivée de nouveaux résidents. En conséquence, à distance-temps comparable par rapport aux gares, les accédants à la propriété préfèrent s'implanter dans les communes où les coûts de construction sont beaucoup moins élevés. D'autre part, parce que la restriction de la constructibilité entraînerait dans ces communes le renchérissement des coûts fonciers, les maires concernés répugnent à une telle perspective qui nuirait en premier chef aux ménages moins solvables habitant dans la commune et exerçant une activité dans la région – car les salaires perçus sont plus modestes qu'en Ile-de-France. Les communes qui suivent une telle stratégie sont pour la plupart à dominante cadres, population par définition très réticente à toute forme massive de développement résidentiel, situation qui se présente de manière assez marquée dans le Sud-est du département de l'Oise. En retour, leur comportement a pour conséquence de reporter toujours plus loin la vague de périurbanisation, là où les systèmes de contrôle d'utilisation du sol ne présentent pas le même niveau de contrainte, ce qui conduit bien à une diffusion de proche en proche, mécanisme récurrent de l'extension périurbaine de l'aire métropolitaine parisienne depuis les années 1960.

Mais si ce type de dynamique résidentielle à fortes rétroactions systémiques est la caractéristique fondamentale des périphéries intégrées que sont les franges de l'Ile-de-France, il est aussi le moteur premier du développement économique de ces territoires comme l'ont montré l'étude récente de l'CEIL sur le Beauvaisis et nos propres réflexions sur l'interaction entre secteur basique et secteur domestique de l'économie<sup>1</sup>. On peut même à ce titre, en reprenant les termes utilisés par l'CEIL, parler de « carburant » de l'activité économique locale<sup>2</sup>. Pour le démontrer, cette analyse sur l'arrondissement de Beauvais mobilise un certain nombre de données statistiques qui se réfèrent à la ventilation des revenus de la population par grandes composantes. Comme nous l'avons fait nous-mêmes précédemment, une distinction est proposée entre secteur basique de l'économie et secteur domestique. Le premier est subdivisé entre un domaine productif « qui produit des biens et des services vendus au reste du monde »<sup>3</sup> et un domaine résidentiel qui comprend les revenus « venus de l'extérieur »<sup>4</sup>. Ceux-ci sont le produit de transferts venant d'autres territoires et ont plusieurs origines : les retraites, les dépenses des résidents secondaires dans la région (6300 logements à peu près), les salaires des fonctionnaires (20000 dans l'arrondissement) et des migrants alternants (16000 personnes) qui travaillent pour l'essentiel en région parisienne. Le secteur domestique quant à lui, comprend l'ensemble des revenus liés aux dépenses effectuées au sein de l'arrondissement par les agents qui appartiennent au secteur basique. Il regroupe des activités de services – rendus principalement aux particuliers. Sur la base de ce découpage, pour un revenu total des ménages de l'arrondissement en 1996 de 14 milliards de francs, la part respective des différents secteurs de l'économie est la suivante, d'après les calculs de l'CEIL.

---

<sup>1</sup> Cf. fin de la deuxième partie

<sup>2</sup> CEIL, *op. cit.*, 2000, p. 11.

<sup>3</sup> CEIL, *op. cit.*, 2000, p. 10.

<sup>4</sup> CEIL, *op. cit.*, 2000, p. 10.

	En valeur absolue (milliards de francs)	En part relative (%)
Revenu basique productif	1,6	11,43%
Revenu basique résidentiel	6,8	48,57%
<i>Dont retraites</i>	2,7	19,29%
<i>salaires publics</i>	1,7	12,14%
<i>salaires des navetteurs vers Ile-de-France</i>	1,5	10,71%
<i>salaires des navetteurs vers reste de la Picardie</i>	0,5	3,57%
Revenu du secteur domestique	3,2	22,86%
Autres revenus	2,4	17,14%
<b>Revenus total</b>	<b>14</b>	<b>100,00%</b>

**Tableau 114 :** Estimation de la structure du revenu des ménages de l'arrondissement de Beauvais en 1996. (Source : CEIL, *op. cit.*, 2000, p. 16, d'après les données de la DGI, de l'INSEE et de l'UNEDIC).

Cette estimation confirme que le revenu basique résidentiel est bien le principal moteur du développement local avec près de 50 % des ressources financières des ménages de l'arrondissement. Certes, comme dans la plupart des territoires, les transferts liés aux retraites arrivent au premier rang. D'autre part, la spécificité du Beauvaisis – siège de la préfecture du département – est de tirer également 12 % de son poids économique total des salaires des fonctionnaires. C'est là d'ailleurs ce qui explique que dans notre typologie récapitulative la zone d'emploi de Beauvais appartienne au type 6. Celui-ci regroupe à la fois les grandes villes du Bassin parisien hors Paris et un certain nombre de villes-préfectures, dans lesquelles la dynamique de l'emploi public est une des principales causes de résistance relative au déclin du secteur basique productif. Mais on constate aussi que près de 11 % du revenu de l'arrondissement provient des migrants pendulaires vers l'Ile-de-France, qui jouent ainsi un rôle non négligeable dans l'entraînement du secteur domestique et ceci d'un double point de vue : d'une part parce que les dépenses courantes de ces ménages sont plus élevées en moyenne que celles des populations qui travaillent et résident sur place, et ceci en raison des sur-rémunérations pratiquées en Ile-de-France ; d'autre part parce que cette catégorie de population, du fait de la poursuite de la périurbanisation de la région-capitale, est au sein de l'arrondissement en augmentation très rapide par rapport aux autres. Comme le reconnaît l'étude l'CEIL : « l'arrondissement de Beauvais présente un important bénéfice net au jeu des transferts publics et privés de revenus entre les territoires. C'est ce qui le caractérise par rapport à beaucoup de territoires français qui ne peuvent compter que sur les revenus générés sur place [cas des périphéries délaissées ], ou pire, qui sont affectés par un solde négatif des transferts de revenus liés aux localisations résidentielles (la Seine-Saint-Denis, par exemple, où 85 % des hauts salariés qui y sont occupés résident ailleurs) »<sup>1</sup>. Sur la base de ce raisonnement on peut donc dire que les franges, où le développement résidentiel procède de l'implantation de nouveaux actifs venant d'Ile-de-France et qui continuent d'y travailler, connaissent une dynamique économique totalement influencée par la périurbanisation de la capitale, à l'origine de leur statut de périphérie intégrée. Néanmoins, la dynamique ainsi induite et qui résulte d'une intégration forte de ces territoires à la logique économique et sociale de l'aire métropolitaine centrale – polarisation des emplois à fort niveau de qualification, expulsion d'une partie de la fonction résidentielle – est loin d'être optimale et représente même un enjeu pour l'avenir de ces territoires. Comme le note l'étude SPIRE, une bonne part du transfert de revenus généré par l'implantation des anciens franciliens échappe à l'économie domestique locale et ceci d'autant plus fortement que les territoires affectés sont des espaces

<sup>1</sup> Ceil, *op. cit.*, 2000, pp. 16-17.

ruraux généralement sous-équipés : « l'absence de services dans la commune d'accueil accentue le "parachutage" de la population nouvelle. Non seulement, le travail est réalisé en Ile-de-France, mais la consommation de services marchands et non marchands est réalisée en Ile-de-France (sur le lieu de travail ou son trajet) ». D'où l'enjeu, pour une région comme le Beauvaisis, d'accroître de manière significative la polarisation de la croissance périurbaine – afin d'atteindre des seuils qui faciliteraient la création de services domestiques induits – voire sa concentration à proximité des principales villes et de Beauvais en particulier, dont la taille, l'importance de l'aire d'influence et le statut de préfecture sont de nature à entraîner un processus cumulatif de développement de l'offre de services.

Mais il existe aussi d'autres enjeux pour que ces périphéries intégrées, au développement résidentiel fondé sur le desserrement francilien, captent à leur profit des sources de croissance qui contribuent à mieux asseoir et à diversifier leurs complémentarités avec l'économie de la région-capitale. C'est ce que nous enseigne le cas de Compiègne dont la dynamique a pu être qualifiée de métropolitaine dans la typologie récapitulative – type 7. Les travaux d'Alain Bernard sur le sud-est du département permettent de compléter ce raisonnement. Entre 1975 et 1990, la zone d'emploi de Compiègne se place ainsi au troisième rang des territoires des franges pour la croissance de l'emploi (+14 %), derrière Chartres (+15,5 %) et Evreux (+20 %), tandis que le Sud de l'Oise, à cause des difficultés du bassin de Creil, ne pointe qu'à la huitième place, en dessous du taux moyen de variation du Bassin parisien (+5,3 % contre 5,6 %). Pour le bassin de Compiègne, la dynamique enregistrée résulte en grande partie du secteur basique productif et du secteur basique résidentiel non induit par la périurbanisation francilienne qui, du fait de l'éloignement, n'a joué ici qu'un rôle mineur. Comme le remarque Alain Bernard, ici « c'est en fait l'impulsion du secteur public et parapublic qui est prédominante. 746 des 900 emplois supplémentaires créés entre 1980 et 1985 résultent du déploiement des administrations civiles et militaires »<sup>1</sup>. Parmi celles-ci, les activités liées au ministère de la Défense ont joué un rôle fondamental : il s'agit de la Direction centrale du service national implantée en 1982, du 6<sup>ième</sup> Régiment d'hélicoptères de combat dont les effectifs ont été renforcés et du 51<sup>ième</sup> Régiment de transmission dont l'implantation a été décidée. Avec ces apports, l'armée représentait à la fin des années 1980, en comptant les familles des personnels, 10 % de la population de Compiègne, d'où un potentiel de revenu induit par cette fonction particulièrement important. Sinon, la croissance locale a été générée par d'autres activités du secteur basique, dans le domaine productif essentiellement. Alain Bernard signale ainsi les extensions d'entreprises déjà implantées – issues en grande partie de la décentralisation industrielle – comme la *Biscuiterie Nantaise* en 1977, *Thomson CSF Téléphone* en 1980, *Roussel-Uclaf* en 1984, *Péchiney-Aluminium* en 1985, *Bourgeois-Chanel*, et des implantations nouvelles comme celle de *Matra-électronique*. A celles-ci s'ajoutent six autres formes de développement, soit endogènes, soit exogènes, intervenus également dans le secteur productif, mais aussi dans le domaine de la reproduction sociale élargie :

- La création de 178 emplois supplémentaires dans les établissements industriels de moins de 10 salariés de l'agglomération.
- L'apparition à la fois par essaimage – 250 emplois créés à la date de 1988 – et par croissance propre, d'activités induites ou suscitées par l'Université de technologie – qui au total représente 10 % de la population active de l'agglomération.
- L'implantation, par « polarisation différenciée »<sup>2</sup>, d'équipes de recherche dépendant de grands groupes et travaillant en relation avec l'université (délocalisation du centre de recherche de *Roussel-Uclaf* de Romainville, implantation de *Burmab-France*).
- La réorientation, avec apport d'unités nouvelles délocalisées d'Ile-de-France, d'entreprises sous-traitantes travaillant avec des donneurs d'ordre de la capitale dans le domaine des activités technologiques et de la défense. Comme le note Alain Bernard, « ces réorientations s'effectuent souvent à l'occasion d'une décentralisation, d'un desserrement parisien (*SERAP*,

<sup>1</sup> Alain Bernard, "Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carpolopolis à la technopolis", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n° 4, p. 206. Les chiffres rapportés, tirés de l'article, portent seulement sur l'aire du SIVOM de Compiègne.

<sup>2</sup> Alain Bernard, *art. cit.*, 1988, p. 211.

*ACCFSP*), doublé éventuellement d'un rachat d'entreprises locales (reprise des *Ateliers de Construction de Compiègne* par *ACMON la Jonchère*). Elles s'accompagnent fréquemment d'embauches locales (+8 % aux *ACC*) par transfert des emplois et extension des activités »<sup>1</sup>.

- La création d'activités de reproduction sociale élargie – de type basique car ayant un rayonnement national – (Ecole supérieure de commerce créée en 1985, Ecole de l'Etat-major, subdivision territoriale du Ministère de l'industrie).
- L'installation de centres de décision nationaux ou régionaux exerçant surtout des activités d'administration-gestion et de commercial-marketing (siège régional d'*IBM* en 1981, Mutualité Générale de l'Equipement et des Transports en 1982, Centre Interrégional de gestion de la Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France en 1982, Direction Générale et services commerciaux d'*Aluminium Pechiney* en 1983-1984).

Ces évolutions ont donc largement contrebalancé les pertes enregistrées suite à la restructuration des grandes unités de production installées dans l'agglomération : *Colgate-Palmolive*, *DSM Résines*, *USIPHAR/Roussel-Uclaf* qui, en robotisant leurs chaînes, ont contribué à la disparition de nombreux emplois d'ouvriers spécialisés – même si des reclassements sont par ailleurs intervenus dans la maintenance<sup>2</sup>. L'essor du secteur basique (productif ou résidentiel) est donc bien la clé de la dynamique de Compiègne qui se signale comme une frange dont le ressort de développement n'a que très peu dépendu du desserrement francilien – même si l'offre de services aux particuliers de l'agglomération a été très certainement dynamisée par l'apport de populations nouvelles dans les espaces ruraux proches (Valois, vallée de l'Oise). En conséquence, à la fois par le déclin – quantitatif – des activités fordiennes et leur substitution par des emplois à profil métropolitain – recherche, administration-gestion, commercial-marketing – la structure de qualification du bassin de Compiègne s'est considérablement améliorée. Compiègne est donc associé à la métropolisation francilienne. Parmi les périphéries intégrées, cette zone d'emploi se caractérise bien par une dynamique qui lui permet à la fois de bénéficier de certaines retombées de la périurbanisation francilienne – 6,5 % des actifs vont travailler en région parisienne, chiffre toutefois très inférieur aux autres franges (Sud-Oise : 29,5%, Dreux : 19 %, Chartres : 18,2 %, Beauvais : 12,7 %, Evreux : 10 %) –, et d'être associée à la métropolisation de la région-capitale centrale, grâce à l'apparition de nouvelles activités se rapprochant du spectre fonctionnel de Paris.

Mais à côté de ces périphéries intégrées, les mutations économiques récentes font apparaître l'existence de périphéries délaissées dans lesquelles l'influence de l'Ile-de-France, qui pouvait se faire sentir pendant les Trente Glorieuses (décentralisation industrielle), n'a plus aujourd'hui qu'un rôle mineur dans les évolutions constatées.

#### **4) Un exemple de périphérie délaissée : la ruralité bas-normande aux prises avec le déclin agricole.**

Parmi les périphéries délaissées, celles dans lesquelles l'agriculture est responsable de la disparition de 10 à 16 % des emplois – types 1 et 4 –, ont souvent connu, d'un point de vue économique et démographique, les replis les plus importants du Bassin parisien depuis 1975. En Basse-Normandie, nombreuses sont les zones d'emploi qui font partie de ces deux types, largement majoritaires dans la région. Celles de la Manche, à l'exception de Cherbourg, plus industrielle et affectée ces vingt dernières années par les grands chantiers du nucléaire, appartiennent au type 4. Plus à l'est, le pays de Flers et le Perche se rattachent au groupe le plus récessif qui forme le type 1. Dans cette région de transition située entre la France de l'Ouest et le Bassin parisien géologique, les mutations de l'agriculture figurent au premier rang des facteurs qui expliquent le déclin de l'emploi depuis le milieu des années 1970. Mais il ne s'agit pas là d'une nouveauté de l'après-Trente Glorieuses. Comme nous avons déjà pu le constater, le repli de l'activité agricole est ici, depuis les années 1950, une des causes structurelles de diminution de

<sup>1</sup> Alain Bernard, *art. cit.*, 1988, p. 211.

<sup>2</sup> Alain Bernard, *art. cit.*, 1988, p. 211.

l'emploi, qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres régions du Bassin parisien : la Thiérache, le Morvan ou certains petits pays du Sud du Berry.

La déprise agricole a en Basse-Normandie une ampleur toute particulière et s'inscrit dans la continuité de trois séries de transformations de l'agriculture qui ont particulièrement touché les terres d'élevage, depuis la fin de la seconde guerre mondiale : la révolution agricole des années 1950 et 1960, qui contrairement au modèle breton ne s'est pas accompagnée d'une intensification par l'élevage hors-sol et a par conséquent entraîné des pertes de population active en proportion plus substantielle ; la lutte contre la surproduction laitière des années 1980 qui, avec la politique des quotas laitiers, a continué à décimer les exploitations les plus petites et les plus marginales ; la réforme de la politique agricole commune de 1992 qui, en dissociant progressivement la politique des prix agricoles de celle du revenu paysan – aides compensatrices – a contribué à prolonger le mouvement de concentration des terres et le phénomène d'abandon des parcelles les moins rentables.

L'impact de ces transformations – pour la Basse-Normandie, comme pour la Haute-Normandie – a été assez bien analysé tant sur le plan paysager que sur le plan économique et social<sup>1</sup>, et on peut en esquisser les contours en quelques rappels synthétiques. Pour la seule Basse-Normandie, le déclin rural des quarante dernières années s'établit à un niveau considérable : « 1100 communes sur 1800 sont moins peuplées aujourd'hui qu'en 1954 ; leurs pertes cumulées représentent 125 000 personnes ! »<sup>2</sup>. Jusqu'en 1979, déclin démographique et diminution de la population active agricole sont allées de concert, ce qui témoigne du rôle essentiel des adaptations de l'agriculture dans la dynamique des territoires ruraux de la région. Ce n'est que depuis cette date que la baisse de la population active s'effectue à un rythme moins soutenu que celle des habitants, d'où une augmentation assez récente et paradoxale des taux d'activité. Dans la plupart des territoires ruraux en déclin de la Basse-Normandie, le nombre des actifs agricoles a été divisé par deux. C'est sur les hautes terres entre Bessin et Suisse normande, dans le sud avranchin, dans les plaines de Falaise et d'Argentan ainsi que dans le Perche que ce seuil a été le plus souvent dépassé, signalant les zones où l'exode agricole a été particulièrement prononcé. Les aides familiaux sont responsables en premier lieu de la disparition de la moitié des effectifs agricoles. Les enfants qui constituaient la part la plus importante de cette catégorie de travailleurs ont vu leur place diminuer dans l'activité agricole, sous l'effet conjugué de plusieurs phénomènes : la diminution de la taille des familles ; la progression de l'instruction qui a accéléré l'exode agricole vers d'autres secteurs d'activité ; la course à la productivité qui a entraîné un moindre recours au travail et à la main-d'œuvre. En second lieu, la chute de l'effectif salarié a été la seconde source de diminution de l'emploi du secteur : on ne comptait plus que 6600 actifs de cette catégorie en 1988 contre 24000 en 1970, d'où un recours ponctuel et de plus en plus massif à de la main-d'œuvre saisonnière – 8 % dans l'Orne, 4 % dans la Manche. La disparition de nombreuses exploitations et la concentration des terres qui lui est associée – de l'ordre du quart pour les exploitations à temps complet entre 1979 et 1988 – sont enfin la troisième cause de diminution de l'emploi agricole. La conjonction de ces trois phénomènes est à l'origine d'un vieillissement global des actifs qui augure mal de l'évolution de ce secteur pour les prochaines années : en 1988, 60 % de ceux-ci avaient plus de 50 ans et dans toute la région on ne trouvait qu'un repreneur direct pour cinq exploitations avec des pointes à un pour dix dans la Manche intérieure – bocage de Coutances et de Saint-Lô – et le Pays d'Auge.

La principale conséquence de ces évolutions est en premier lieu, sur le plan paysager, une tendance au développement de la déprise agricole parfois suivie de l'installation de véritables friches. La déprise désigne généralement des terres qui sont encore entretenues et exploitées mais

---

<sup>1</sup> Conseil Economique et Social de la Région Basse-Normandie, *Rapport sur la déprise des terres agricoles en Basse-Normandie : un phénomène menaçant*, Caen, avril 1986, 104 p. ; Michel Sieper, "L'agriculture bas-normande : stabilité et mutations", *Norois*, 1996, n° 1, pp. 113-127. ; Yves Guermond, *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*, Paris, Librairie Champion, 1979, 377 p. ; Conseil Economique et Social de la Région Haute-Normandie, *Les incidences de la réforme de la politique agricole commune sur les espaces ruraux haut-normands*, Rouen, 24 avril 1995, 177 p.

<sup>2</sup> Michel Sieper, *art. cit.*, 1996, p. 114., de même que pour les informations citées par la suite.

dont la mise en valeur n'est pas optimale, car elles appartiennent à des exploitations marginales – agriculteurs âgés ou insuffisamment équipés – alors que les friches correspondent à des parcelles dont l'utilisation agricole a définitivement cessé<sup>1</sup>. La déprise concerne essentiellement des exploitations entières, en cessation progressive d'activité, qui attendent un repreneur, tandis que le statut de friche est plutôt attaché à des parcelles isolées, aux conditions d'exploitation particulières, qui n'ont pu trouver d'acquéreur et se trouvent désormais exclues du système de culture, en raison notamment des contraintes techniques qu'elles présentent quant à leur mise en valeur. Si l'emprise des friches a toujours été relativement difficile à évaluer, on s'entend néanmoins sur leur progression rapide depuis le début des années 1980. Ainsi, la surface totale qu'elles occupent aurait augmenté de plus de 70 % entre 1982 et 1985 en Basse-Normandie, pour atteindre à cette date 9000 ha, ce qui représentait toutefois moins de 1 % de la superficie agricole utilisée. La tendance à la formation de friches dans la région a très certainement été accélérée par les changements intervenus dans les systèmes de production agricole, sous l'impact conjugué de la course à l'intensification – recherche de gains de productivité – et des incitations publiques liées à la politique agricole commune. Cette dernière a été plus favorable aux labours et aux cultures fourragères qu'aux prairies naturelles qui forment pourtant l'essentiel de la structure agraire bas-normande. Ainsi la surface toujours en herbe (STH) est passée de 80 % de la SAU bas-normande en 1970 à 63 % en 1988. La place laissée libre a été prise par les labours et plus particulièrement par les cultures fourragères – maïs-fourrager principalement – et les plantes de grande culture – blé tendre dans le Perche, tournesol et colza dans l'Orne et le Calvados. Mais la transition de la prairie vers les labours n'a pu s'effectuer que partiellement. En effet, pour partie d'entre elles, les parcelles couchées en herbe correspondaient à des terres humides ou difficiles à travailler dont l'arrêt de l'exploitation, et par conséquent l'évolution vers la friche, ont parfois été préférés à la conversion en labours.

La seconde conséquence – et probablement la plus importante – du déclin de l'emploi agricole régional est le dédensification du tissu économique, social et humain des territoires touchés par cette dynamique récessive. Le tableau suivant en donne un aperçu statistique et souligne la gravité relative du repli qui touche l'espace rural bas normand.

---

<sup>1</sup> CESR Basse-Normandie, *op. cit.*, 1986, p. 5.

	Taux de variation de l'emploi due à l'agriculture	Taux de variation de l'emploi due à l'industrie	Taux de variation de l'emploi due aux services marchands aux particuliers	Taux de variation de l'emploi due aux services non marchands	Taux de variation de l'emploi due au bâtiment	Taux de variation de l'emploi total	Taux de variation de la population due au solde naturel	Taux de variation de la population due au solde migratoire	Taux de variation de la population totale	Taux de variation de la population active due au solde migratoire
<b>Zones d'emploi bas-normandes du type 4</b>										
Vire	-20,34%	-0,01%	5,84%	1,07%	-1,01%	-11,68%	1,99%	-6,75%	-4,75%	-11,07%
Saint-Lô	-14,94%	-0,51%	5,12%	5,08%	-1,17%	-2,64%	8,91%	-5,72%	3,19%	-8,42%
Avranches	-17,86%	1,86%	5,03%	2,35%	-1,92%	-9,31%	1,90%	-2,58%	-0,68%	-8,30%
Coutances	-19,79%	4,18%	6,44%	3,85%	-0,53%	-3,91%	0,08%	1,19%	1,27%	-6,87%
<b>Moyenne du type 4 pour l'ensemble du Bassin parisien</b>	<b>-15,67%</b>	<b>1,89%</b>	<b>5,92%</b>	<b>3,00%</b>	<b>-0,90%</b>	<b>-3,68%</b>	<b>1,93%</b>	<b>-0,50%</b>	<b>1,44%</b>	<b>-4,78%</b>
<b>Zones d'emploi bas normandes du type 1</b>										
Flers	-12,37%	-6,20%	4,43%	1,33%	-0,13%	-12,01%	4,18%	-5,85%	-1,68%	-10,02%
Perche	-15,10%	-3,23%	4,80%	1,49%	-0,74%	-11,75%	1,65%	-1,39%	0,27%	-3,55%
<b>Moyenne du type 1 pour l'ensemble du Bassin parisien</b>	<b>-9,61%</b>	<b>-5,63%</b>	<b>5,13%</b>	<b>2,08%</b>	<b>-1,67%</b>	<b>-9,23%</b>	<b>-2,62%</b>	<b>-0,02%</b>	<b>-2,64%</b>	<b>-4,79%</b>
<b>Moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien</b>	<b>-5,82%</b>	<b>-4,03%</b>	<b>7,53%</b>	<b>3,97%</b>	<b>-0,81%</b>	<b>5,15%</b>	<b>6,05%</b>	<b>3,53%</b>	<b>9,57%</b>	<b>2,65%</b>

**Tableau 115 : Indicateurs de la variation de la population et de l'emploi dans les zones du type 1 et du type 4 de la Basse-Normandie entre 1975 et 1990.** (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).

Qu'il s'agisse du type 1 ou du type 4, de la variation de l'emploi total ou de la variation de l'emploi due à l'agriculture, on constate tout d'abord que généralement – à l'exception de la zone de Saint-Lô qui accueille la préfecture de la Manche –, les performances des territoires bas-normands sont plus médiocres que la moyenne du type observée à l'échelle du Bassin parisien. L'impact direct de l'exode agricole sur le plan démographique est également très net et confirme cette première impression. Le taux de variation de la population due au solde migratoire atteint partout des niveaux très négatifs – en particulier à Vire, Saint-Lô et Flers – largement inférieurs aux moyennes correspondantes enregistrées dans l'ensemble du Bassin parisien. Seule la zone de Coutances présente ici des performances moins médiocres, car le déclin est probablement amorti en partie par la proximité de la zone de Cherbourg où l'industrie du nucléaire a suscité de nombreuses activités nouvelles. Le rapprochement de ce taux avec celui qui exprime l'évolution de la population active par solde migratoire montre même que les dynamiques régionales sont encore plus préoccupantes. Les zones d'emploi bas-normandes battent des records de répulsivité pour les actifs qui culminent à Vire et à Flers où la période faste de la décentralisation industrielle est bel et bien révolue. Il est d'ailleurs surprenant qu'un tel niveau de fuite des actifs n'ait pas de conséquences plus néfastes sur la dynamique générale de la population. Ceci semble dû d'une part à un accroissement naturel qui reste fort parce que la population n'est pas aussi vieillie que dans le Sud du Bassin parisien et que la tradition catholique continue à faire de cette région un des derniers reliquats du croissant fertile. D'autre part, il existe à destination des espaces ruraux de la région un mouvement migratoire d'inactifs représentés en grande partie par des retraités – retours au pays, transformation de résidences secondaires en résidence principales lors de la cessation d'activité – qui compense le départ de populations plus jeunes. L'impact économique et social de la déprise agricole semble moins grave que l'impact démographique et humain. Même si les taux de variation de l'emploi due aux services marchands aux particuliers et aux services non marchands restent, pour les zones des deux types, généralement en deçà des moyennes



constatées, l'écart est moins grand que pour l'évolution de la population par solde migratoire. Certains territoires résistent même plutôt bien comme la zone d'emploi de Coutances pour les services marchands aux particuliers ou le bâtiment et celle de Saint-Lô pour les services non marchands. De même, dans le secteur de la construction, le Perche et le pays de Flers présentent un profil plutôt bon par rapport à la moyenne. Toutefois, l'importance des écarts constatés entre territoires confirme que certains espaces ruraux de la Basse-Normandie accusent de sérieuses difficultés. C'est le cas de Vire, de Flers et du Perche où la stagnation des services non marchands – services publics – est révélatrice d'une déprise humaine déjà perceptible dans les taux d'évolution de la population.

Les causes spécifiquement régionales de cette dynamique de déclin ont été assez bien analysées par le rapport du conseil économique et social de Basse-Normandie déjà cité<sup>1</sup>. Trois facteurs essentiels ont été retenus qui soulignent le caractère cumulatif et rétroactif de la trajectoire de récession.

En premier lieu, on peut citer les déterminations d'ordre économique. Celles-ci reposent essentiellement sur la dégradation de la rentabilité de l'activité agricole – essentiellement l'élevage – au cours des vingt dernières, dégradation elle-même aggravée par la mise en place des quotas laitiers à partir de 1984. Ainsi constate-t-on que la hausse de la productivité rendue possible par les innovations techniques, la mécanisation et la concentration des terres a été en grande partie insuffisante pour compenser l'inflation très élevée de la fin des années 1970 et du début des années 1980. De fait, l'intensification des systèmes de production agricole a été trop tardive pour compenser la stagnation du revenu, elle-même surdéterminée par le contexte de surproduction des produits de l'élevage. On estime notamment que si le revenu agricole régional a pu osciller en francs courants, selon les hypothèses retenues, entre -7 % et +15 % entre 1980 et 1984, cette variation a été notoirement insuffisante pour endiguer une hausse des prix cumulée de l'ordre de 48 %. Or, avec une pratique culturale de plus en plus intensive, l'agriculture et l'élevage pratiqués dans la région sont devenus plus capitalistiques, ce qui a provoqué une augmentation considérable de l'endettement – avec des conséquences d'autant plus graves que dans la deuxième moitié des années 1980 les taux d'intérêt réels sont redevenus négatifs. Un cercle vicieux s'est alors enclenché conduisant les agriculteurs, pour limiter des frais fixes excessivement élevés à cause de l'endettement, à restreindre leurs investissements, notamment fonciers, au risque d'accélérer le phénomène de déprise agricole (suite au départ en retraite de nombreux agriculteurs). En conséquence, la terre est entrée dans un cycle lourd de dévalorisation dont témoigne la chute des prix passés de 1981 à 1985 de 36 000 F/ha à 26 000 F/ha. Cette dévalorisation freine elle-même la cessation d'activité des agriculteurs les plus âgés pour qui la réalisation du capital foncier représente une part importante de l'épargne retraite. De ce fait, le renouvellement des producteurs agricoles de la région se trouve considérablement ralenti.

Le second facteur est d'ordre technique. Il découle des difficultés particulières que présentent certains sols dont les aptitudes agronomiques empêchent le passage de la prairie permanente aux labours. Parmi ces difficultés on peut citer principalement l'imperméabilité des sols – Pays d'Ouche –, la pente et l'humidité – Pays d'Auge –, l'excès d'humidité hivernale et la sécheresse estivale – Perche –, l'hydromorphie – Bessin, Cotentin... Ces handicaps sont accentués par les retards pris dans l'amélioration de la structure parcellaire. Les remembrements ont ainsi été limités aux zones de plaines et ne concernent qu'un quart de la SAU contre plus de 50 % en Bretagne. De la même manière, seuls 12 % des besoins théoriques en drainage avaient été satisfaits au milieu des années 1980.

Enfin les facteurs sociaux se surimposent aux deux précédents et gênent à leur tour le renouvellement des pratiques agricoles. Avec des exploitations qui demeurent de petite taille et où dominant des agriculteurs majoritairement âgés – les 2000 départs annuels ne sont compensés que par 500 installations au cours des années 1980 –, le contexte social de la production n'est pas à l'innovation et à la modernisation. Cela induit une orientation vers l'élevage extensif qui reste largement majoritaire ou conduit à des "spécialisations de niches", à l'instar des cultures

---

<sup>1</sup> CESR Basse-Normandie, *op. cit.*, 1986, pp. 15-30.

légumières des micro-exploitations littorales du Cotentin. La fiscalité foncière est également un frein redoutable à l'évolution vers la grande culture dont le développement pourrait pourtant ralentir en partie la déprise agricole. Avec près de 50 % des bases d'imposition communales et départementales, le foncier non bâti est la principale source de financement des collectivités locales et se trouve donc beaucoup plus imposé et sollicité que dans la plupart des autres régions françaises. L'augmentation entre 1980 et 1985 de 50 % de la fiscalité qui lui est liée est d'ailleurs très représentative de ce phénomène. Par ailleurs, les bases d'imposition dont l'évaluation remonte au début du siècle – époque où l'agriculture bas normande était une des plus florissantes du pays – ne reflètent plus du tout la rentabilité réelle de l'agriculture régionale. Alors que la productivité du sol a beaucoup moins progressé depuis un siècle en Basse-Normandie que dans la plupart des régions françaises, la valeur foncière des terres pour l'administration fiscale est demeurée une des plus élevée de France et n'a pas été réévaluée pour tenir compte des évolutions différenciées de la productivité agricole à l'échelle nationale. En conséquence, l'imposition de l'agriculture normande reste anormalement une des plus élevées de France, ce qui freine là encore la transformation du système de production de la région.

Pour des raisons structurelles lourdes et inscrites dans des déterminations de longue durée, la Basse-Normandie n'a pas réussi son virage vers l'intensification de l'agriculture, contrairement à sa voisine la Bretagne. En toute logique, le phénomène de déprise, entamé aux premières heures de la modernisation des années 1950, s'est donc trouvé accentué au fil du temps, conduisant à un déclin économique et humain qu'on peut considérer comme responsable de la récession durable des territoires ruraux de la région. Face à cette spirale du déclin, le développement de nouvelles activités ne semble pas avoir ouvert jusqu'à présent de voies alternatives suffisamment déterminantes pour enrayer la dynamique récessive.

Parce que Coutances, Saint-Lô, Avranches et Vire appartiennent au type 4 de la typologie récapitulative, la création d'emplois industriels devrait y avoir compensé le repli enregistré dans le secteur agricole. Ce n'est pas toutefois ce qu'indique le tableau 115 puisque seules Avranches et Coutances sont dans ce cas de figure, Vire et Saint-Lô enregistrant un léger affaissement – supérieur à la moyenne des zones d'emploi du Bassin parisien – de l'activité industrielle. Quant au Perche et à la zone d'emploi de Flers, leur rattachement au type 1 – dans lequel industrie et agriculture perdent massivement des emplois – est confirmé par le rôle relativement important joué par le secteur secondaire dans le repli économique.

<b>VIRE</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Fabrication de matériel électrique	2,10%	
Construction d'automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	1,07%	
Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel	1,07%	
Industrie de la viande	0,55%	
Fabrication de matériel de manutention	0,55%	
Industrie de l'habillement		-0,50%
Travail des métaux		-0,89%
Première transformation de l'acier		-0,97%
Industrie laitière		-2,91%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>		<b>-0,01%</b>
<b>SAINT-LO</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Fabrication de conserves	0,86%	
Industrie du verre	0,62%	
Industrie textile		-0,57%
Production de matériaux de construction et de céramique		-0,66%
Industrie laitière		-2,27%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>		<b>-0,51%</b>
<b>AVRANCHES</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Construction d'automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	0,57%	
Industrie de la viande	0,53%	
Travail des métaux		-0,51%
Travail du grain		-0,57%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>	<b>1,86%</b>	
<b>COUTANCES</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Fabrication de produits alimentaires divers	2,53%	
Industrie de la viande	1,96%	
Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel	1,01%	
Industrie du papier et du carton		-0,89%
Industrie laitière		-1,15%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>	<b>4,18%</b>	
<b>FLERS</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Industrie de la viande	1,38%	
Imprimerie, presse, édition	0,52%	
Construction d'automobiles et d'autres matériels de transport terrestre		-0,79%
Industrie de l'habillement		-1,45%
Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel		-1,64%
Industrie textile		-1,69%
Industrie du caoutchouc		-2,18%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>		<b>-6,20%</b>
<b>L'AIGLE / MORTAGNE-AU-PERCHE</b>	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total supérieur à 0,5 %	Secteurs industriels ayant contribué à un taux de variation de l'emploi total inférieur à -0,5 %
Transformation des matières plastiques	1,11%	
Construction d'automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	0,82%	
Imprimerie, presse, édition	0,73%	
Travail mécanique du bois		-0,60%
Première transformation de l'acier		-0,71%
Métallurgie, première transformation des métaux non ferreux		-0,87%
Fabrication de matériel électronique ménager et professionnel		-1,49%
Fonderie		-2,16%
<b>Taux de variation de l'emploi due à l'industrie</b>		<b>-3,23%</b>

**Tableau 116 : Détail des branches industrielles qui ont le plus contribué à la création et à la disparition d'emplois dans les différentes zones d'emploi étudiées de Basse-Normandie entre 1975 et 1990. (Source : INSEE – RGP – SAPHIR).**

Les facteurs qui expliquent cette médiocre contribution du secteur secondaire au renouvellement de l'activité – malgré la présence d'une main-d'œuvre disponible relativement abondante – sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, les branches créatrices d'emplois sur la période apparaissent en nombre limité. Elles appartiennent pour l'essentiel soit à l'industrie agro-alimentaire, soit à l'industrie automobile, soit à l'industrie des matières plastiques, soit à l'industrie électrique, soit encore au secteur de l'imprimerie. En leur sein, les industries agro-alimentaires – dont le développement s'est fait dans toutes les zones d'emploi à l'exception du Perche – se sont avérées les plus dynamiques. Il s'agit d'une part d'activités de diversification de la filière agricole bovine travaillant à la production de viande (*SOVICO SA* à Coutances, *Abattoirs de la Manche* à Avranches, *VITAL* et *Société anonyme Suisse normande* à Flers), et d'autre part d'entreprises cherchant à apporter davantage de valeur ajoutée aux productions agricoles de la région (*SOPAD Nestlé* et *Cuisimer* à Saint-Lô, *SOLECO* à Coutances). Viennent ensuite les équipementiers automobiles dont le développement a été largement facilité par la présence à Caen de grandes usines de montage (*Renault*, *Citroën*). Ces dernières, en promouvant la production en flux tendus et en juste-à-temps, ont poussé à la création d'un réseau de sous-traitance avec l'implantation de certaines entreprises dans la Normandie rurale : les *Etablissements Jean Chéreau* fabriquant des pièces de carrosserie dans la zone d'emploi d'Avranches, *Filtrauto* dans la zone d'emploi de Vire etc. La désintégration verticale de la production n'a pas empêché pourtant quelques sous-traitants de connaître des difficultés, comme les *Etablissements Lebranchu* dans le Perche. Dans le secteur de l'industrie électrique, les évolutions ont été plus ambiguës puisque les créations enregistrées dans la zone d'emploi de Vire ont été contrebalancées par des licenciements dans celle de Flers où l'usine *Moulinex* de Domfront a perdu beaucoup d'emplois. Quant à l'imprimerie et au travail des matières plastiques, ils se sont inscrits dans la lignée des délocalisations survenues pendant la décentralisation industrielle puisqu'il s'agit essentiellement de petites et moyennes entreprises desserrées de la région parisienne. C'est d'ailleurs pourquoi le Perche, plus proche de Paris, a été le plus concerné par cette dynamique et ceci d'autant plus que les industries en question comprennent des établissements de petite taille à la recherche d'une main-d'œuvre rurale peu qualifiée et bon marché. La zone d'emploi de l'Aigle-Mortagne a ainsi accueilli ou vu se développer, dans le domaine de la plasturgie, la *Société nouvelle de métallisation sous vide*, la *SOPARCO*, les *Etablissements Boutaux*, *Courthieu et Cie*, *Eumail traitement de surfaces*, et dans celui de l'imprimerie, *Arts Graphiques Roto*, *Imprimerie de Montligeon*, *Technigraphic SA*, *SIB SA*, etc.

Mais toutes ces créations, largement induites par la valorisation des productions agricoles, l'essaimage de branches déjà implantées dans la région ou l'implantation d'industries à la recherche d'une main-d'œuvre rurale "bon marché", n'ont pas pu avoir un impact suffisant car elles ont été en partie annulées par des pertes lourdes dans d'autres secteurs. Ces dernières sont intervenues d'abord dans les industries agro-alimentaires valorisant le lait – avec des diminutions d'emplois très importantes dues aux quotas laitiers et au besoin de concentration du secteur –, qu'il s'agisse de laiteries ou d'usines de transformation comme *Elle & Vire*. Ensuite, les secteurs traditionnels qui avaient survécu à la désindustrialisation de la région au début du siècle, comme le textile, l'habillement, la fonderie, le travail des métaux (cas en particulier des zones d'emploi de Flers et de l'Aigle-Mortagne) ont perdu de très nombreux emplois, par licenciements ou fermetures de sites. Face à l'hémorragie agricole, l'industrie n'a donc pas pu jouer le rôle de secteur alternatif, même si, à quelques exceptions près, le déclin industriel a été ici moins prononcé qu'ailleurs dans le Bassin parisien.

A la place de l'industrie, d'autres secteurs d'activité ont-ils pu contrebalancer les effets dévastateurs de l'exode agricole ? Le tableau 115 ne donne pas à ce sujet de réponse positive. Qu'il s'agisse des services non marchands ou des services aux particuliers, les taux de variation de l'emploi due à ces secteurs ont été presque partout inférieurs à la moyenne des zones d'emploi du Bassin et de chacun des types ruraux servant de référence à l'analyse. Pourtant, ces activités tertiaires ont été parmi les principaux pourvoyeurs d'activités nouvelles dans l'aire régionale du Bassin parisien. Dans ce contexte, les politiques publiques de soutien au développement n'ont pas été d'un grand secours. Que l'on prenne les crédits du FIDAR – fonds interministériel pour le

développement et l'aménagement rural – ou ceux plus récemment déployés de la politique régionale européenne, l'action a plutôt été commandée par la logique du saupoudrage que par celle du développement stratégique. L'exemple de l'utilisation des fonds structurels européens en Basse-Normandie est de ce point de vue tout à fait évocateur<sup>1</sup>. Ainsi, le faible impact des aides financières accordées par l'union européenne dans les zones d'objectif 5b de Basse-Normandie entre 1988 et 1993 est dû notamment à la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont justement conduit à un éparpillement de l'action collective : l'étendue du zonage – 50 % du territoire de la région se trouvait éligible –, et le caractère symbolique des enveloppes – 350 millions de francs entre 1991 et 1993 pour l'aide aux filières agricoles, 150 millions de francs pour l'aide au développement de nouvelles activités, une centaine de millions de francs pour l'amélioration des structures agraires etc. – ne pouvaient que conduire à la multiplication de projets de petite taille. Pour le développement du tourisme rural par exemple – création de chambres d'hôtes, gîtes ruraux, fermes-auberges –, l'analyse des dossiers des bénéficiaires montre que les subventions ont en majorité oscillé entre 50 000 et 250 000 F par demandeur. D'une certaine façon, la politique régionale européenne a accompagné le déclin agricole en en atténuant les effets sociaux par la promotion d'un début de diversification dont la place est demeurée marginale dans les comptes d'exploitation et le revenu des agriculteurs. Le soutien public n'a pas pu avoir l'effet structurant escompté, même s'il a pu freiner ici ou là les conséquences de la dévitalisation rurale.

De ce point de vue, un autre phénomène beaucoup plus spontané paraît avoir eu un impact beaucoup plus fort que les différentes politiques conduites dans le cadre de l'aménagement rural sur le réveil des campagnes bas-normandes. Il s'agit de l'arrivée massive, entre 1988 et 1992, d'investisseurs britanniques qui ont profité de la diminution des prix fonciers dans la région et du différentiel des coûts immobiliers entre la France et la Grande-Bretagne, pour acquérir massivement des propriétés en Basse-Normandie. Cette région fait ainsi partie des nouvelles destinations, apparues à fin des années 1980, des ressortissants britanniques vers le territoire français, au même titre que la Bretagne, le Languedoc, le Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Poitou-Charentes<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 1995, 3500 britanniques étaient ainsi propriétaires dans la région, l'essentiel des achats s'étant effectué en 1989 et 1990 avec plus de 1000 transactions par an<sup>3</sup>. Si la crise des années 1990 a semble-t-il tari en partie le flux d'acquisition (700 reventes sont également intervenues entre 1992 et 1994), les ressortissants du Royaume-Uni se sont bel et bien massivement implantés dans la région, au bénéfice de l'espace rural. Les secteurs géographiques les plus touchés par ce mouvement appartiennent à la Normandie bocagère, aux paysages particulièrement attractifs : sont ainsi concernés toute la moitié sud du département de la Manche, de Coutances à Pontorson, Portbail, Barneville-Carteret, le sud-ouest de l'Orne, le bocage normand de Saint-Lô à Putanges et, dans une moindre mesure, le Bessin et une partie du Pays d'Auge. S'il est difficile de mesurer l'impact de cette rénovation rurale un peu particulière, certaines études permettent néanmoins de cerner quelques aspects des formes d'intégration de cette migration au monde agricole bas-normand<sup>4</sup>. Tout d'abord si cette implantation étrangère s'inscrit en partie dans une perspective spéculative – dont témoigne notamment l'importance des reventes au cours des années 1990 –, largement facilitée par la vacance de nombreux bâtiments ruraux des campagnes bas-normandes – 43 % des biens achetés dans le Calvados sont d'anciennes propriétés agricoles<sup>5</sup> –, on constate dans ce même département « une croissance très récente des résidences principales par rapport aux résidences secondaires,

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : Philippe Madeline, "La Basse-Normandie et les fonds structurels européens", *Norvis*, 1996, n° 1, pp. 153-163.

<sup>2</sup> Henry Buller, Keith Hoggart, "Vers une campagne européenne : les Britanniques en France rurale", *L'Espace géographique*, 1994, n° 3, p. 266.

<sup>3</sup> Patrick Mallard, Jean Marie, Thierry Rochart, "Les britanniques en Basse-Normandie", *Norvis*, 1996, n° 1, pp. 177-181.

<sup>4</sup> Henry Buller, Keith Hoggart, *art. cit.*, 1994, pp. 263-273.

<sup>5</sup> Henry Buller, Keith Hoggart, *art. cit.*, 1994, p. 270.

qui jusqu'ici étaient dominantes »<sup>1</sup>. C'est là le signe d'un enracinement de plus en plus marqué des nouveaux arrivants. Le profil socioprofessionnel des acquéreurs et résidents britanniques livre aussi des informations sur le degré d'intégration à la vie régionale de ces néo-ruraux. Ainsi, alors que les retraités représentent 34 % des ressortissants britanniques installés en Dordogne, ils ne sont que 11 % dans le Calvados. Dans le même temps les actifs travaillant en France y représentent 21 % de la population implantée contre 14 % en Dordogne, le Calvados étant même un des départements français qui, à l'échelle nationale, connaît le développement d'une communauté britannique active aussi importante. Parmi ces actifs 32 % travaillent dans l'agriculture – 1 % en Dordogne –, 27 % dans le tourisme et 22 % dans l'artisanat ou l'immobilier<sup>2</sup>. De ce fait, les Anglais de Basse-Normandie apparaissent largement comme une population dont l'installation, si elle perdure, pourrait être à l'origine d'un renouveau de la ruralité avec diversification de l'activité économique en direction du tourisme.

Néanmoins, les zones d'emploi rurales de Basse-Normandie demeurent emblématiques de ce que sont les périphéries délaissées du Bassin parisien, dans lesquelles les mutations agricoles ont entraîné un mouvement cumulatif de déclin. Ni l'industrie, ni les services, ni encore le tourisme vert n'ont réussi à enrayer la spirale de la déprise, ces espaces se révélant, dans leur fonctionnement, bien peu intégrés à la dynamique de métropolisation qui touche le cœur du Bassin parisien et dont la diffusion s'arrête le plus souvent aux franges qui bordent la région-capitale.

### **Conclusion du chapitre deux.**

En recourant à des variables-clés qui permettent de spécifier les facteurs d'ordre sectoriel ou socioprofessionnel de l'évolution de l'emploi depuis 1975, ainsi que les composantes endogènes ou exogènes de la variation de la population des sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien, nous avons pu dégager environ une douzaine de types de trajectoires dynamiques qui tiennent compte à la fois de l'ampleur quantitative des mutations et de leur contenu "qualitatif". Cette démarche synthétique a confirmé, sur le plan géographique, l'existence d'une structuration concentrique des évolutions du Bassin parisien – logique de gradient – de même que l'esquisse d'une dissymétrie Nord-est / Sud-ouest qui oppose un arc industriel en déclin à une aire plus agricole et rurale où le secteur primaire est le principal responsable de la récession.

Sur la base d'une telle répartition spatiale des mutations, nous avons vu toute la pertinence du modèle centre-périphérie pour en éclairer l'interprétation. Se distinguent ainsi, à côté d'un espace central – Paris et les sous-systèmes de l'Ouest de son agglomération – et d'un péricentre – vers lequel le cœur de l'unité urbaine diffuse sélectivement certaines fonctions (habitat, commandement du système productif, recherche, production) – une aire périphérique qui englobe la majeure partie du Bassin parisien. Cette dernière s'est révélée fortement clivée entre une périphérie intégrée, sur laquelle la métropole parisienne exerce encore une influence forte, et une périphérie délaissée, où le déclin marqué des activités de fabrication matérielle – pour reprendre la terminologie du laboratoire STRATES – se traduit par une dissociation dynamique et fonctionnelle croissante, par rapport au territoire métropolitain central.

L'examen de quelques exemples nous a permis de préciser et d'argumenter ces impressions. La zone d'emploi d'Orléans est ainsi apparue comme un espace avec lequel la capitale a partagé certaines de ses attributions métropolitaines, sous l'effet conjugué des politiques publiques d'aménagement du territoire, de la proximité géographique et des stratégies locales d'offre foncière et immobilière. Au contraire, la Basse-Seine a raté de ce point de vue son arrimage à la métropolisation. Si la ville nouvelle de Val-de-Reuil a bien réussi à capter péniblement certaines activités à fort niveau de qualification – grâce à l'aide de l'Etat –, elle n'a pas entraîné dans son sillage l'ensemble de la zone d'emploi de Rouen dont la caractéristique

---

<sup>1</sup> Henry Buller, Keith Hoggart, *art. cit.*, 1994, p. 270.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont tirés d'une enquête réalisée auprès de 406 foyers britanniques dans 5 départements en 1992 et citée par Henry Buller, Keith Hoggart, *art. cit.*, 1994, p. 271.

majeure est de demeurer un simple relais fonctionnel de Paris pour la reproduction sociale élargie et pour certaines fonctions productives. De leur côté, les franges franciliennes du Sud de la Picardie ont pu confirmer leur dynamisme soutenu, grâce à l'impact économique bénéfique de la périurbanisation parisienne qui a dynamisé à la fois le secteur domestique de l'activité et un secteur basique résidentiel tout à fait unique dans l'aire régionale. Ceci n'a d'ailleurs pas empêché certaines d'entre elles, comme Compiègne, d'y ajouter certains modes d'intégration plus sophistiqués, avec le développement de fonctions abstraites du système productif – issues d'ailleurs parfois d'un desserrement de l'Île-de-France. Enfin, l'exemple des périphéries rurales délaissées de la Basse-Normandie a également permis de constater que, là où le déclin agricole continue à se manifester avec vigueur, l'ensemble de la vitalité du système spatial est profondément atteinte, l'éloignement de la capitale conduisant à l'absence remarquable de l'influence parisienne dans les processus de mutations territoriales.

### **Conclusion de la quatrième partie.**

Les dynamiques spatiales post-fordiennes n'ont donc pas induit de profonds bouleversements de la structure spatiale du Bassin parisien. En se plaçant dans la continuité des transformations économiques et sociales radicales de la période des Trente Glorieuses – spécialisation croissante de l'aire régionale du Bassin parisien dans la fabrication matérielle – elles se traduisent juste par un effondrement généralisé des niveaux de croissance enregistrés, et par une rétraction de l'aire géographique du plus fort dynamisme – décrochage de la plupart des grandes villes touchées par les restructurations industrielles.

Néanmoins, comme les analyses précédentes l'ont montré, quelques phénomènes conduisant à des modifications de la structure spatiale méritent d'être soulignés. La dissymétrie entre le Nord-est et le Sud-ouest de la région sort tout d'abord renforcée de ces évolutions. Celle-ci, qui remonte à la première révolution industrielle – industrialisation plus marquée au nord et à l'est de la capitale en continuité avec les grandes régions productives du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine – et que la décentralisation industrielle a en partie atténuée – apport sélectif d'activités secondaires plus favorable aux zones d'emploi du Sud-ouest du Bassin parisien – a continué de s'affirmer au point de provoquer l'émergence, de part et d'autre de la région-capitale, d'une logique de quadrants dont l'observation mériterait cependant d'être approfondie. Ensuite, parce que dans l'aire métropolitaine centrale les dynamiques spatiales du système productif ont été à la fois influencées par la politique de planification des sols mise en place par Paul Delouvrier – création des villes nouvelles –, par des logiques propres de localisation des différentes fonctions de la sphère productive et par la formalisation d'une filière de production en immobilier d'entreprise, la région parisienne est devenue plus polycentrique et a ainsi reconfiguré certaines modalités de son influence économique sur les territoires qui la jouxtent. Enfin, la hiérarchie spatiale et fonctionnelle propre au Bassin parisien semble, au cours de cette période, être restée la même que par le passé, les transformations constatées laissant seulement apparaître des modifications dans le classement relatif des villes au sein de chacune des catégories de taille.

En s'inscrivant dans une logique centre-périphérie renouvelée, les dynamiques post-fordiennes n'ont donc pas oblitéré la structure spatiale du Bassin parisien telle qu'elle s'est mise en place dans la longue durée. Cependant, la diversité des modalités d'évolution permet de voir que les trajectoires dynamiques des sous-systèmes spatiaux qui composent la région sont relativement nombreuses et conduisent à distinguer des formes d'intégration à la logique de métropolisation particulièrement variées, tandis que l'emprise spatiale des périphéries délaissées s'étend dangereusement au sein du Bassin parisien, au regard de la période faste des Trente Glorieuses. Pourrait ainsi se trouver confirmée la thèse selon laquelle la participation croissante des grandes métropoles au phénomène de la globalisation économique conduit ces dernières à se déconnecter de leur aire d'influence immédiate, comme les travaux de Pierre Veltz et de Saskia Sassen ont pu le démontrer.

## CONCLUSION GENERALE

Depuis 1975, le Bassin parisien a changé. Il n'est plus autant que par le passé, cette "zone de solidarité" qu'ont revendiquée, à de nombreuses reprises, les différents plans d'aménagement de la DATAR. Il ne met plus autant en complémentarité les économies respectives de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien, comme ce fut le cas pendant les Trente Glorieuses. Certes, la région-capitale reste largement dédiée au commandement du système productif, aux fonctions abstraites de la sphère productive (conception, administration, gestion, commercial, marketing) et aux tâches de reproduction sociale élargie (formation supérieure, culture, soins et services commerciaux rares) qui ne sont pas complètement assurées par les grandes villes de l'aire régionale. De même, la couronne du Bassin parisien voit se renforcer son rôle dans les fonctions concrètes (production agricole, fabrication industrielle, logistique), en continuité avec les évolutions esquissées pendant les Trente Glorieuses. Mais les conditions qui donnaient un sens à cette complémentarité socio-fonctionnelle ont été, comme nous venons de le voir, considérablement ébranlées.

En premier lieu, dans un contexte de globalisation des entreprises, la notion de commandement économique parisien a perdu de sa substance. Les sièges sociaux implantés à Paris et dont dépendent les établissements de production implantés dans le Bassin parisien, ne sont plus nécessairement les têtes de réseau du système productif de la région. La concentration financière des firmes – qui appartiennent de plus en plus à des groupes transnationaux –, le développement de l'actionnariat international, l'ouverture à la concurrence des autres pays et la dépendance aux marchés extérieurs qui représentent, grâce à l'exportation, une part importante du chiffre d'affaires, limitent considérablement les marges de manœuvre des instances décisionnelles des entreprises. Prises individuellement, celles-ci subissent plus qu'elles n'impulsent les évolutions économiques. En second lieu, du fait de la saturation de nombreux marchés industriels et des gains de productivité sans cesse renouvelés dans les principaux segments de la production matérielle (innovation de processus ou d'organisation), une part importante de la création de valeur et de l'efficacité économique réside désormais dans les fonctions abstraites de l'entreprise, ainsi que dans les services économiques et financiers (développement des services-produits). En troisième lieu, la mise en place d'un mode de production plus flexible par externalisation de certaines tâches de fabrication s'effectue de plus en plus dans un cadre international (division internationale des processus de production). En conséquence, la désintégration verticale qui en découle conduit au départ de certains segments de l'industrie, intensifs en main-d'œuvre, vers des zones à meilleurs coûts de salaires, ce qui dessert le Bassin parisien happé par ce jeu de la mise en concurrence des territoires à l'échelle mondiale.

Le résultat de tels changements intervenus dans les conditions générales de fonctionnement du système productif se traduit assez logiquement par l'atténuation de l'influence directe de la région parisienne sur la dynamique des territoires du Bassin parisien. Bien sûr, les sièges sociaux commandent toujours mais en fonction de paramètres qui dépassent largement le strict cadre du Bassin parisien et du territoire national. De fait, compte tenu des évolutions intrinsèques au système productif – rétraction des fonctions concrètes, essor des fonctions abstraites – la région parisienne ne crée plus à sa périphérie de nouveaux établissements de fabrication que de façon marginale – desserrement ciblé de PME, trop à l'étroit en Ile-de-France. De même, les facteurs de localisation d'une bonne partie du tertiaire productif font que celui-ci ne se développe qu'au plus près des centres de décision – c'est-à-dire au sein de la zone dense de l'agglomération de Paris, voire dans les villes nouvelles –, les logiques d'offre propre à la filière de l'immobilier d'entreprise renforçant d'ailleurs ce phénomène. Certes, la remise en cause de l'organisation fordienne de l'industrie rapproche la conception et les études techniques – recherche appliquée – des établissements de production, tandis que le développement considérable de la logistique nécessite, en raison des emprises foncières nécessaires, une implantation de plus en plus provinciale – donc dans l'aire régionale du Bassin parisien. Mais



dans ces deux cas, les effectifs salariés impliqués sont sans commune mesure avec les pertes enregistrées dans la fabrication et avec les gains cumulés dans les fonctions abstraites métropolitaines.

Ce faisant, le couplage dynamique qui, entre Paris et son aire d'influence, s'apparentait – et ce plus particulièrement pendant les Trente Glorieuses – à un modèle de fonctionnement de type centre-périphérie, a changé de nature. Parce que la mondialisation et la métropolisation font de Paris une ville globale davantage en interaction avec les principales agglomérations des pays développés qu'avec sa propre aire d'influence, les régions provinciales du Bassin parisien s'apparentent de plus en plus à des périphéries délaissées. Cette affirmation vaut tout d'abord pour les espaces où les pertes d'emplois agricoles ont continué à s'effectuer à un rythme soutenu. Déjà en marge de la décentralisation industrielle, ils continuent de perdre emplois et population. Mais cette affirmation vaut également pour les espaces anciennement industrialisés de l'arc nord-est du Bassin parisien qui connaissent le même sort, croissance du chômage en plus, alors que pendant les Trente Glorieuses ils avaient pu un temps faire figure de périphéries intégrées. De fait, ces dernières couvrent une surface géographique de moins en moins étendue et se résument à quelques situations ou avantages fonctionnels particuliers. Il s'agit tout d'abord des franges de l'Ile-de-France, au sein desquelles le développement de la fonction résidentielle, induite par la périurbanisation, est le vecteur principal d'intégration à la dynamique francilienne. Il s'agit ensuite des grandes villes de l'axe ligérien et de quelques agglomérations proches de Paris – comme Compiègne – qui partagent avec la capitale un nombre limité de fonctions métropolitaines. Il s'agit enfin des autres grandes villes du Bassin parisien et de certaines préfectures qui, en relation avec leur statut administratif, servent de relais à la capitale dans l'encadrement des populations. Ce rôle leur fait bénéficier d'une croissance non négligeable de l'emploi dans les fonctions de reproduction sociale et les services non marchands, ces activités faisant office, dans certains cas, d'amortisseur des chocs liés aux mutations générales du système productif.

La transformation du modèle centre-périphérie par lequel se traduisent les dynamiques spatiales du Bassin parisien – rétraction de l'aire d'intégration – débouche en conséquence sur un affaiblissement de la cohésion territoriale de cette grande région. L'influence parisienne ayant un impact de moins en moins déterminant, tant pour le commandement du système productif, que parce que la régionalisation (politiques d'aménagement du territoire, décentralisation administrative...) a réduit les dépendances en matière de reproduction sociale élargie (amélioration de l'équipement des villes), le Bassin parisien n'est plus la grande région fonctionnelle qu'on croyait déceler il y a trente ou quarante ans. Il ne constitue pas de toute évidence un territoire, c'est-à-dire un espace dans lequel les solidarités économiques, sociales, politiques et culturelles existantes se traduiraient par une convergence relative des jeux d'acteurs et de leur stratégie. Les exemples récents de l'échec – par non-reconduction – du contrat de plan interrégional du Bassin parisien et la mise en veilleuse de l'association des villes à une heure de Paris sont là pour en témoigner. Ni les populations, ni les entreprises, pas plus que les décideurs publics n'ont une conscience précise de la pertinence de cette échelle et ceci d'autant moins que la cohésion au sein même des régions administratives du Bassin parisien pose déjà problème. On a pu certes envisager parfois, d'un strict point de vue technique, d'investir dans des projets interrégionaux à l'échelle de tout le Bassin – routes, voies ferrées, réseaux de recherche... – mais de telles options n'ont pas suffi à fonder une véritable politique régionale acceptée par tous.

Or les évolutions dynamiques de la période "post-fordienne" ne vont pas dans le sens d'un renforcement de la cohésion territoriale du Bassin parisien. Lorsqu'on fait le bilan de ces dynamiques, on s'aperçoit que la multiplicité des logiques économiques et géographiques à l'œuvre ainsi que la diversité des échelles impliquées, brouillent les capacités de penser le Bassin parisien comme une totalité, c'est-à-dire comme un système. Parmi ces logiques, quatre d'entre elles nous sont apparues comme particulièrement déterminantes des mutations spatiales :

- *La logique de polarisation* : elle s'applique exclusivement à l'aire métropolitaine centrale puisqu'elle est la manifestation de la métropolisation de la région capitale. Elle se traduit par une croissance forte des emplois du fait de l'augmentation considérable

des fonctions abstraites des entreprises – principalement l’administration-gestion et le commercial-marketing – et des services économiques et financiers. Elle compense plus que largement les effets de la désindustrialisation rapide de l’agglomération parisienne et s’accompagne de mécanismes de redistribution géographique de l’activité à l’échelle de l’aire métropolitaine, en relation avec la politique de planification urbaine et avec la constitution d’une filière performante en immobilier d’entreprise.

- *La logique de diffusion / desserrement* : elle accompagne la précédente mais selon des modalités qui en atténuent fortement la portée géographique, limitée le plus souvent aux espaces proches de la région parisienne. La remise en cause de la disjonction fonctionnelle des entreprises, héritée du fordisme-taylorisme, par desserrement des fonctions de conception des firmes, ne concerne ainsi que des effectifs extrêmement limités et des territoires bien reliés à la capitale. La fonction logistique, en pleine croissance au sein d’un mode de production plus flexible, s’éloigne aussi quelque peu de la région parisienne, mais en privilégiant les franges – Oise, Eure-et-Loir – et quelques axes structurants, bien équipés en moyens de communication (autoroute du Nord, axe ligérien). La fonction résidentielle enfin, en raison du renchérissement foncier dans l’aire métropolitaine centrale, glisse également, à rythmes plus ou moins réguliers, vers les départements limitrophes de l’Île-de-France qui s’intègrent progressivement – mais de manière partielle – au bassin d’emploi de la capitale.
- *La logique d’adaptation du secteur de la production matérielle, agricole ou industrielle* : elle est marquée par la recherche depuis quarante ans de gains de productivité dont les effets convergent aujourd’hui vers une réduction des effectifs employés. Alors que dans l’agriculture, cette restructuration est à l’origine, depuis les années 1960, d’une diminution importante de l’emploi, plus particulièrement dans le Sud-ouest de la région où les orientations de production étaient plus intensives en main-d’œuvre, le déclin du secteur secondaire n’est perceptible quant à lui que depuis 1975, surtout dans le Nord-est de l’aire régionale. Les mutations de ces deux branches sont donc la principale cause des dissymétries dynamiques observées à l’échelle du Bassin parisien. L’arc nord-est connaît ainsi un décrochage marqué de ses territoires devenus répulsifs et gravement touchés par le chômage, parce que le secteur secondaire y a été moins renouvelé qu’ailleurs par les décentralisations industrielles. Pour cette raison, les branches traditionnelles sont ici dominantes et ce sont elles qui contribuent le plus à la rétraction de l’activité. Au contraire, au sud de la Seine, les zones d’emploi ont été davantage impliquées dans la décentralisation, ce qui leur permettait d’offrir, jusqu’au début des années 1990, une certaine résistance à la crise, les activités manufacturières contribuant moins qu’au nord au déclin de l’emploi. Toutefois, l’agriculture enregistrant ici ses principales pertes, c’est ce secteur qui est à l’origine des principaux décrochages dynamiques constatés dans ce quadrant du Bassin.
- *La logique de déploiement des investissements publics* : elle est intimement liée à la mise en œuvre des politiques sectorielles dont les conséquences ont été examinées pour quelques-unes d’entre elles (transports, éducation formation, reconversion, énergie...). Contrairement aux précédentes, elle n’entraîne que des effets particulièrement localisés qui se manifestent par une bifurcation rapide et de courte durée des sous-systèmes spatiaux impliqués. Certaines de ces politiques publiques sont imperceptibles à l’échelle des zones d’emploi, comme l’a montré l’impact modéré des infrastructures de transport. D’autres sont plus influentes, comme la construction des centrales nucléaires qui a eu des effets directs (quelques centaines d’emplois supplémentaires liés aux sites de production), des effets induits (développement de la sous-traitance locale et du secteur du bâtiment) et des effets indirects par croissance des activités domestiques et création de nouvelles entreprises dans le cadre des procédures d’après-chantier.

Ces quatre logiques ne sont évidemment pas équivalentes. Seules la première et la troisième ont eu des répercussions importantes sur le Bassin parisien et fondent notre double constat d'un resserrement géographique du modèle dynamique centre / périphérie et de remise en cause de l'intégration territoriale de cette région par l'affaiblissement de l'influence de la capitale. Elles ont été en partie surdéterminées par le jeu de la politique d'aménagement du territoire et de planification spatiale conduite en France depuis 40 ans. Cette dernière, en concentrant les moyens de l'aménagement sur la région-capitale, par le biais du SDAURP<sup>1</sup>, a accentué le divorce dynamique entre Paris et son aire d'influence. La couronne du Bassin parisien n'a par contre bénéficié que d'opérations ponctuelles et tardives (création de la ville nouvelle du Vaudreuil, décentralisation tertiaire à La Source – Orléans –, ouverture de l'université de technologie de Compiègne...). Et encore celles-ci ont-elles été freinées par le manque de constance de l'Etat dans ses choix et par l'hostilité parfois marquée des acteurs locaux à leur rencontre. Certes, on pourrait objecter que ces opérations sont déjà anciennes, datées et qu'elles correspondent davantage à la dynamique des Trente Glorieuses qu'à celle de la crise industrielle. Mais en matière d'aménagement, les investissements s'inscrivent dans la durée, les options initiales mettant souvent plus de vingt ans à s'inscrire dans les faits, comme le montre la réussite réelle et progressive, au regard des objectifs qui leur étaient assignés, des villes nouvelles d'Ile-de-France. Dans ce contexte, les politiques locales de développement n'ont eu que peu d'effets et n'ont pas empêché le creusement des disparités, la plupart des grandes villes du Bassin parisien se repliant dans des logiques conservatrices après avoir tenté une modernisation, parfois à marche forcée.

L'issue de ces transformations dynamiques sur la structure spatiale actuelle du Bassin parisien est cependant modeste. La métropolisation de la région-capitale et le décrochage de nombreux territoires de l'aire régionale n'ont pas modifié en profondeur la géographie du Bassin parisien. Celui-ci conserve sa structure radio-concentrique – plus radiale que concentrique d'ailleurs –, les grandes villes de la région confirmant leur rôle de relais de l'influence parisienne, même si elles n'en tirent pas toujours profit.

Dans l'état actuel des évolutions tendanciennes, ce mode d'organisation du territoire a vocation à durer. Inscrit dans l'espace national depuis de nombreux siècles, il continuera de changer par le cœur, comme il le fait depuis toujours, même si ce cœur doit continuer à grossir, jusqu'à créer une aire métropolitaine de plus en plus étendue et complexe dont les fonctions essentielles seront à la fois concentrées et diffusées dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de la capitale.

---

<sup>1</sup> Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1) Ouvrages généraux, thèses, mémoires de recherche.

- ADEF (Association des études foncières) *Le sol de l'entreprise*, Paris, ADEF, 1989, 199 p.
- ALVERGNE, Christel *Vingt-cinq ans d'évolution de l'industrie et des territoires français*, Paris, L'Harmattan, 1997, 207 p.
- AURIAC, Franck *Système économique et espace : le vignoble languedocien*, Paris, Economica, 211 p.
- AYDALOT, Philippe *Dynamique spatiale et développement inégal*, Paris, Economica, 1976, 336 p.
- AYDALOT, Philippe *Crise et espace*, Paris, Economica, 1984, 350 p.
- BABONAUX, Yves *Villes et régions de la Loire moyenne*, 1966.
- BACHELARD, Paul *L'industrialisation de la Région Centre : transformations économiques et socio-politiques*, 473 p., Thèse pour le Doctorat d'Etat, géographie, Tours, 1978.
- BACHELARD, Paul (Dir) *Les acteurs du développement local*, Paris, L'Harmattan, Coll. alternances et développements, 1993, 190 p.
- BAILLY, Antoine et al. *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1992, 1132 p.
- BAUR, Charles *Sacrée Picardie : Charles Baur répond à Bruno Coquelle*, Amiens, Martelle, 1991, 254 p.
- BAVOUX, Jean-Jacques *Le carrefour bourguignon : analyse d'un espace de circulation*, Paris, CNRS Editions, Mémoire de documents de géographie, 1994, 179 p.
- BAVOUX, Jean-Jacques *Le carrefour bourguignon : analyse d'un espace de circulation*, Paris, CNRS Editions, Mémoire et documents de géographie, 1994, 179 p.
- BAZIN, Cécile *Le FDL : instrument de la politique régionale d'aménagement du territoire*, 108 p., Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1990
- BEAUJEU-GARNIER, Jacqueline *Atlas et géographie de Paris et de la région Ile-de-France*, Paris, Flammarion, Coll. Atlas et géographie de la France moderne, 1977, 2 vol., 239, 244 p.
- BEAUMONT (de), Elie, DUFRENOY *Explication de la carte géologique de la France*, t. 1, 1841, t. 2, 1848 ; t. 3, 1873.
- BECKOUCHE, Pierre *L'industrie électronique française. Les régions face à la transnationalisation des firmes*, 850 p., Thèse de doctorat d'université sous la dir. de Michel Rochefort, Université de Paris I, 1987.
- BELLENGER, Marc *Le TGV Atlantique au Mans, à St-Pierre-des-Corps, Tours et Vendôme : opportunités, acteurs, enjeux*, Tours, Maison des sciences de la ville, 1991, 198 p.
- BENKO, Georges *La dynamique spatiale de l'économie contemporaine*, Paris, Editions de l'espace européen, 1990, 396 p.
- BENKO, Georges, LIPIETZ, Alain (Dir.) *La richesse des régions*, Paris, PUF, Coll. Economie en liberté, 2000, 564 p.
- BENOIT, Jean-Marc et al. *La France redécoupée, enquête sur la quadrature de l'hexagone*, Paris, Belin, 1998, 288 p.
- BERGER, Alain. et al. *La revanche du Sud*, Paris, L'Harmattan, 1988, 167 p.

- BERTRAND, Isabelle, ROBERT, Bernard *En Europe des villes en réseaux : du mythe à la réalité : les réseaux de villes comme outils*, Paris, DATAR, La Documentation française, 109 p.
- BERTRAND, Jean-René et al. *Le Mans. Peut-on changer la ville ?*, Paris, Anthropos, Collection Villes, 2000, 220 p.
- BOBROFF, Jacotte *Industrialisation d'une région rurale : l'exemple d'Argentan*, Paris, DGRST/CRRU, 1982, 274+34 p.
- BONAMY, J., MAY, N. (Dir.) *Services et mutations urbaines*, Paris, Anthropos, 1994, 283 p.
- BOURGAIGNE, Franck *L'influence de l'Ile-de-France sur le développement du Sud de l'Oise*, Mémoire de maîtrise d'aménagement, Paris IV, Sorbonne, sous la direction de G. Chemla, 1993.
- BRAUDEL, Fernand *L'identité de la France*, 3 tomes, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, 367, 221, 476 p.
- BROWAEYS, Xavier, CHATELAIN, Paul *La France du travail*, Paris, PUF, Coll. Recherches politiques, 1984, 267 p.
- BRUNET, Roger *Atlas de Champagne, Pays de Meuse et Basse-Bourgogne*, Paris, Flammarion, Coll. atlas et géographie de la France moderne, 1981, 426 p.
- BRUNET, Roger (Dir.) *Géographie universelle*, tome 1, *Mondes nouveaux*, Paris, Hachette, Reclus, 1990, 551 p.
- BRUNET, Roger et al. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Montpellier, Reclus, La Documentation française, 470 p.
- CARALP, Raymonde "Autoroute et aménagement : étude sur l'autoroute du Nord" in *Régions, villes et aménagement*, Mélanges jubilatoires à Jacqueline Beaujeu-Garnier, Paris, CREPIF, 1987, 675 p., p. 555-564.
- CASCADES-BALLIGAND, Michèle *Les effets pervers de la décentralisation en matière de localisation des entreprises. L'exemple de la Picardie*, 155 p., Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1987.
- CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE *Les politiques régionales*, Paris, PUF, 1993, 149 p.
- CHABOT, Georges *Géographie régionale*, Paris, Masson, 1966, 433 p.
- CHARTIER, Denis *Cobérences et disparités de l'espace économique de la zone d'emploi d'Orléans*, 205 p., Mémoire de maîtrise de géographie de l'université d'Orléans sous la direction de M. Grésillon, 1994.
- CHARVET, Jean-Paul *Les greniers du monde*, Paris, Economica, 1985, 368 p.
- CHASSARD, Eric *Contrats de plan et décentralisation : l'exemple de la région Champagne-Ardenne*, Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1986, 116 p.
- CHENU, Roselyne *Paul Delouvier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, l'Histoire immédiate, 412 p.
- CHEVALIER, Bernard *Histoire de Tours*, Toulouse, Privat, 1985, 423 p.
- CHEVALIER, Jacques (Dir.) *Le Mans à l'arrivée du TGV. Rapport de recherche*, Le Mans, Université du Maine, OEST, DATAR, DTT, 1990, 166 p.
- CLAVAL, Paul *Régions, nations grands espaces*, Paris, M-Th. Guénin, 1968, 837 p.
- CLAVAL, Paul *La logique des villes*, Paris, Litec, 1981, 633 p.
- CULERIER, Anne-Marie *Décentralisation industrielle à Evreux*, 2 tomes, 212 p., Mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de J. Bastié, Paris, 1973.

- DAMETTE, Félix *La France en villes*, Paris, La Documentation française, 1994, 272 p.
- DAMETTE, Félix, SCHEIBLING, Jacques *Le Bassin parisien. Système productif et organisation urbaine*, Paris, La Documentation française, 1992, 103 p.
- DATAR, GIP-RECLUS *Les villes européennes*, La Documentation française, Paris, 1989, 79 p.
- DATAR, IAURIF, INSEE *Bassin parisien : une approche par bassin d'emploi*, Paris, 1996, 58 p.
- DAUPHINE, André *Espace, région, système*, Paris, Economica, 1979, 167 p.
- DAUPHINE, André *Les modèles de simulation en géographie*, Paris, Economica, 1987, 187 p.
- DAVAILLON, X *Les retombées urbaines du TGV à Tours*, 159 p., Mémoire de maîtrise d'aménagement de l'Université de Paris IV sous la direction de M. Carmona, 1991.
- DE SENNEVILLE, Gérard *La Défense, le pouvoir de l'argent*, Paris, Albin Michel, 1992, 289 p.
- DELMOTTE, François *La création d'entreprises : définitions, mesures, classifications : le cas de la Champagne-Ardenne*, 79 p., Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1992.
- DEMANGEON, Albert *La France économique et humaine*, 2 vol., Paris, Armand Colin, 1946-1949, 899 p.
- DERYCKE, Pierre-Henri (Dir.) *Espace et dynamiques territoriales*, Paris, Economica, 1992, 336 p.
- DI MEO, Guy *Les démocraties industrielles, crise et mutation de l'espace*, Paris, Masson, 1988, 244 p.
- DOUBLET, Maurice *Paris en procès*, Paris, Hachette, 1976, 294 p.
- DUPUY, Claude, GILLY, Jean-Pierre (Dir.) *Industrie et territoires en France: dix ans de décentralisation*, Paris, La Documentation française, 1993, 216 p.
- DUPUY, Gabriel *Systèmes, réseaux et territoires : principes de réseautique territoriale*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1986, 168 p.
- ESTIENNE, Pierre *Les régions françaises*, tome 1, Paris, Armand Colin, 1996, 216 p.
- FENELON, Paul *Atlas et géographie des pays de la Loire*, Paris, Flammarion, coll. atlas et géographie de la France moderne, 1978, 501 p.
- FERRAS, Robert et al. *Géographie Universelle*, tome 2, *France, Europe du Sud*, Paris, Hachette/Reclus, 1990, 479 p.
- FEVRE, Joseph, HAUSER, Henri *Régions et pays de France*, Paris, Alcan éditeur, 1909, 516 p.
- FISCHER, André, MALEZIEUX, Jacques *Industrie et aménagement*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et entreprises, 1999, 352 p.
- FLATTRÈS, Pierre *Atlas et géographie du Nord et de la Picardie*, Paris, Flammarion, Coll. Atlas et géographie de la France moderne, 1980, 423 p.
- FREMONT, Armand *Atlas et géographie de la Normandie*, Paris, Flammarion, Coll. Atlas et géographie de la France moderne, 1977, 289 p.
- FRUIT, Jean-Pierre *Vexin normand ou Vexin parisien ? Contribution à l'étude géographique de l'espace rural*, Paris, PUF, 1974, 225 p.
- GALLOIS, Lucien *Régions naturelles et noms de pays*, Paris, Armand Colin, 1908, 356 p.
- GALLOIS, Lucien, VIDAL DE LA BLACHE, Paul (Dir.) *Géographie universelle*, Paris, Armand Colin, 15 vol., 1927

- GALLOIS-ERMINI, Isabelle *Les problèmes de l'action de promotion et de développement local en Champagne-Ardenne : exemple de l'Ardenne et de la Haute-Marne*, 144 p., Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1987.
- GAUDEMAR (de), Jean-Paul (Dir.) *Formation et développement régional en Europe*, DATAR, La Documentation française, Paris, 1991, 278 p.
- GEORGE, Pierre *La France*, Paris, PUF, 1970, 271 p.
- GEORGE, Pierre et al. *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française*, Paris, A. Colin, 1949, 178 p.
- GIP Reclus *Réseaux et territoires*, Montpellier, 1993, 175 p.
- GODARD, Francis, PUMAIN, Denise *Données urbaines 2*, Paris, Armand Colin, 1998, 471 p.
- GODARD, Francis, PUMAIN, Denise *Données urbaines*, Paris, Armand Colin, 1996, 377 p.
- GRESILLON, Michel *Orléans*, Paris, Anthropos, 1995, 160 p.
- GROUPE CHADULE *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris, Masson, Coll. Géographie, 1987, 189 p.
- GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES INTERREGIONAL *Populations et emploi : 30 ans de mutations à travers la France*, Vol 1 : Populations et migrations intérieures, Paris, La Documentation française, 1993, 174 p.
- GUERIN-PACE, France *Deux siècles de croissance urbaine. La population des villes françaises de 1831 à 1990*, Paris, Anthropos, 1993, 205 p.
- GUERMOND, Yves *Le système de différenciation spatiale en agriculture : la France de l'Ouest de 1950 à 1975*, Paris, Librairie Champion, 1979, 377 p.
- GUERMOND, Yves (Dir.) *La Haute-Normandie sur deux horizons*, Montpellier, Paris, RECLUS, La Documentation française, 1993, 208 p.
- GUETTARD *Mémoire et carte minéralogique sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre*, Paris, 1746.
- HALLOY (d'), Omalius *Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, Paris, 1823.
- HEBRARD, Anna *Reims-Amiens : capitales régionales et villes à une heure de Paris. Quels modèles de développement dans la communauté économique européenne ?*, 100 p., Mémoire de DEA, Géographie, Paris, 1991.
- HEURTEUX, Claude *L'immobilier d'entreprise*, Paris, PUF, QSJ, 127 p.
- HIRSCH, Bernard *L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise*, Paris, Presses de l'ENPC, 1990, 293 p.
- IAURIF, INSEE *Atlas des franciliens*, tomes 1 et 2, Paris, 1992, 80 et 160 p.
- INSEE, *Les entreprises françaises à l'épreuve des années 80, Etude du système productif français*, Paris, INSEE, 1987, 334 p.
- ISNARD, Hildebert et al. *Problématiques de la géographie*, Paris, PUF, 1981, 262 p.
- LACAZE, Jean-Paul *Paris, urbanisme d'Etat et destin d'une ville*, Paris, Flammarion, Coll. géographes, 1994, 369 p.
- LACOSTE, Yves (dir.) *Géopolitique des régions françaises*, 3 tomes, Paris, Fayard, 1986, 1114, 1372, 1159 p.

- LAMY, Jean-Philippe *Stratégies de planification des villes du Bassin parisien*, 63 p, Mastère de l'ENPC, Paris, 1991.
- LANDRIEUX, Eric *Les friches industrielles dans les Ardennes*, 84 p., Mémoire de DESS, IATEUR, Reims, 1988.
- LAZZAROTTI, R. *L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise : étude de géographie économique et humaine*, Gap, Louis-Jean, 1968, 590 p.
- LE BRAS, Hervé *Les trois France*, Paris, Seuil, O. Jacob, 1986, 266 p.
- LE BRAS, Hervé *Migrations internes*, Paris, Ed. du CNRS, 1975.
- LE LANNOU, Maurice, PROST, Brigitte *Les régions géographiques de la France*, tome 1, 3ième éd., Paris, SEDES, 1968, 214 p.
- LEPETIT, Bernard *Les villes dans la France moderne(1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 490 p.
- LIPIETZ, Alain, BENKO, George (Dir.) *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 1992, 424 p.
- LOJKINE, Jean *La politique urbaine dans la région de Paris*, Paris, La Haye, Mouton, 1972, 281 p.
- LUCIANI, Jacques *Les activités industrielles des satellites proches de Paris*, 3 vol., 349, 10 et 144 p., Thèse pour le doctorat d'État sous la direction de J. Bastié, géographie, Paris, 1986.
- LUSSAULT, Michel *Tours : images de la ville et politique urbaine*, Tours, Maison des sciences de la ville, 1993, 415 p.
- MABILEAU, Albert, SORBETS, Claude, (dir.) *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, 1989, 188 p.
- MAILFERT, Alain *Recherche et territoire*, Paris, DATAR, MRT, La Documentation française, 1991, 158 p.
- MARTONNE (de), Emmanuel *La France physique*, Paris, Armand, Colin, 1942, 464 p.
- MAZE, Jean *L'aventure du Vaudreuil*, Paris, D. Vincent, 1977, 233 p.
- MICHEL, Michel *Développement des villes moyennes :Chartres, Dreux, Evreux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984, 2 vol., 1427 p.
- MICHEL, Michel *L'aménagement régional en France. Du territoire aux territoires*, Paris, Masson, 1994, 235 p.
- MULLER, Colette, GUERMOND, Yves *Le Cotentin d'aujourd'hui*, St-Pierre-de-Salerne, G. Monfort, 1984, 178 p.
- NOIN, Daniel *L'espace français*, Paris, Armand Colin, U 2, 1992, 257 p.
- NORDMAN, Daniel, REVEL, Jacques *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, 672 p.
- LOUDART, Paul *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris*, 684 p., Thèse pour le doctorat d'Etat, géographie, Université de Paris I, Lille, Atelier de reproduction nationale des thèses, 1984.
- PELATA, Patrick *L'industrie fordienne et l'espace français : le cas de la région de Caen (1950-1980)*, 525 p., Thèse pour le doctorat de troisième cycle, EHESS, Paris, 1982.
- PELATAN, Jean *Le Perche : espace rural, espace régional ? Un pays et ses hommes*, 1026 p., Thèse pour le Doctorat d'Etat, Géographie, Nanterre, 1984.
- PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil, 1989, 257 p.



- PIORE, Michael, SABEL, Charles *Les chemins de la prospérité*, Paris, Hachette, 1989, 441 p.
- PLANHOL (de), Xavier *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1988, 635 p.
- RANDET, Pierre *L'aménagement du territoire, genèse et étapes d'un grand dessein*, Paris, La Documentation française, 1994, 147 p.
- RECLUS, Elisée *Géographie universelle*, tome 2, "la France", Paris, 1852.
- ROSNAY (de), Joël *Le macroscopie. Vers une vision globale*, Paris, Points Seuil Essais, 1975, 351 p.
- ROULIER, Jean-Eudes (Dir.) *25 ans de villes nouvelles en France*, Paris, Economica, DAEI, 1989, 360 p.
- ROUSSEAU, Marie-Paule *La productivité des grandes villes*, Paris, Anthropos, 1998, 206 p.
- SAINTE-JULIEN, Thérèse *Croissance industrielle et système urbain*, Paris, Economica, 1982, 280 p.
- SAINTE-JULIEN, Thérèse (Dir.) *Atlas de France*, volume 9, *Industries*, Montpellier, Paris, RECLUS, La Documentation française, 1998, 128 p.
- SAINTE-JULIEN, Thérèse (Dir.) *Atlas de France*, volume 3, *emplois et entreprises*, Montpellier, Paris, RECLUS, La Documentation française, 1998, 128 p.
- SANDERS, Léna *L'analyse statistique des données en géographie*, Montpellier, Reclus, Coll. Alidade, 1990, 267 p.
- SASSEN, Saskia *La Ville globale, New-York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie, 1996, 534 p.
- SAVY, Michel, VELTZ, Pierre, (Dir.) *Economie globale et réinvention du local*, Paris, DATAR, Editions de l'aube, 1995, 189 p.
- SAVY, Michel, VELTZ, Pierre, (Dir.) *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, Paris, DATAR, Editions de l'aube, 1993, 195 p.
- SERIEYS, Mireille *La centrale nucléaire de Nogent : perspectives de développement local*, 133 p. + ann., Mémoire de DESS Administration du territoire et développement, Reims, 1995.
- SOLLE, Henriette "Le dynamisme des communes agricoles entre Seine et Loire dans les années 80", in *Régions, villes, aménagement*, Paris, CREPIF, 1987, 675 p.
- SORBETS, Claude *Points de vue et stratégie d'acteurs*, Paris, Centre d'études et de recherche sur la vie locale, 1992.
- STEINBERG, Jean *Les villes nouvelles d'Ile-de-France*, Paris, Masson, 1981, 786 p.
- TAHET, Noël *Finances publiques, pouvoir local et urbanisme à Rouen*, 274 p., Maîtrise d'aménagement, Paris IV, 1984.
- TCHAKALIAN, Hélène *Orléans-La-Source : ville nouvelle universitaire*, 95 p., Mémoire de maîtrise de géographie sous la direction de J. Bastié, Nanterre, 1972.
- THIREAU, Véronique *Les nouvelles dynamiques spatiales. A la redécouverte des territoires*, Paris, L'Harmattan, 1993, 342 p.
- TODD, Emmanuel *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil, rééd., 1996, 687 p.
- UHRICH, René *La France inverse ? Les régions en mutations*, Paris, Economica, 1987, 390 p.
- VANDERMOTTEN, Christian (Dir.) *L'Europe et ses régions. Diagnostic interrégional*, Cherleroi, Bruxelles, Centre interuniversitaire de formation permanente, Société royale de géographie, Editions du DULBEA, 1990, 223 p.

- VANIER, Martin *Troyes, capitale de la maille, une ville industrielle en crise*, 372 p., Thèse, Université Paris I, géographie, Paris, 1988.
- VELTZ, Pierre *Mondialisation, villes et territoires. L'économie en archipel*, Paris, PUF, 1996, 262 p.
- VELTZ, Pierre *Le nouveau monde industriel*, Paris, Gallimard, coll. Le Débat, 2000, 230 p.
- VIDAL DE LA BLACHE, Paul *Tableau de la géographie de la France*, Paris, rééd. de 1903, La Table Ronde, 1994, 562 p.
- WALLISER, Bernard *Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse des systèmes : essai*, Paris, Seuil, 1977, 247 p.
- ZONABEND, Françoise *La presqu'île du nucléaire*, Paris, O. Jacob, 1989, 188 p.
- ZYLBERBERG, Laurent *De la région de Paris à l'Ile-de-France, construction d'un espace politique*, 469 p., Thèse de doctorat de sociologie, IEP, Paris, 1992.

## 2) Articles de périodiques et de revues spécialisées

- ABALLEAU, François "Stratégies municipales : reproduction sociale et régulation spatiale", *Recherche sociale*, Juin 1989, n° 110, pp. 3-52.
- ANDRE, Jean "Une métallurgie de pointe : Imphy", *Géographie et recherche*, Mai 1986, n° 58, pp. 53-72.
- AYDALOT, Philippe "La mobilité des activités et de l'emploi : résultats d'une enquête nationale menée auprès des grandes entreprises", *Revue d'économie régionale et urbaine*, Oct. 1978, n° 3, pp. 299-328.
- AYDALOT, Philippe "Politique de localisation des entreprises et marchés du travail", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1981, n° 1, pp. 107-127.
- BACHELARD, Paul "Décentralisation et emploi industriel", *Analyse de l'espace*, 1979, n° 3-4, pp. 53-67.
- BACHELARD, Paul "Décentralisations industrielles et résistances face à la crise", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n° 460, pp. 151-156.
- BAILLY, Antoine, COFFEY, William "Activités de services et systèmes de production flexibles", *L'espace géographique*, 1990-1991, n° 4, pp. 335-342.
- BARON, Guy "Le Vimeu industriel : une étude de pays", *Hommes et terres du Nord*, 1985, n° 4, pp. 335-342.
- BARON, Guy "Industrialisation en milieu rural et système territorial. Une nouvelle approche de l'étude de l'ouest de la Picardie à la lumière de la thèse d'Alain Chauvet sur l'isolat choletais", *Hommes et terre du Nord*, 1990, n° 4, pp. 275-280.
- BASSIERE, Dominique "Investissements britanniques en Normandie", *Etudes foncières*, Janv. 1989, n° 43, pp. 36-40.
- BAUDOIN, Thierry "Les villes portuaires, de l'hexagone vers l'international", *Les Annales de la recherche urbaine*, 1992, n° 55-56, pp. 92-70.
- BAUR, Charles "Pourquoi le Bassin parisien ?" *Cahiers du CREPIF*, juin 1994, n° 47, pp. 11-18.
- BAZIN, Marcel "Reims, de la croissance industrielle des années 60 aux perspectives européennes", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1990, n° 77-78, pp. 77-95.
- BAZIN, Marcel "La région, «syndicats de départements» ou syndicat de notables ?", *Urbanisme*, septembre 1987 n° 221, p. 96.
- BECKOUCHE, Pierre, DAMETTE, Félix "Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail", *Economie et statistiques*, 1993, n° 270.

- BECKOUCHE, Pierre "La Seine-amont", *Sociétés contemporaines*, mars 1992, n° 9, pp. 159-175.
- BECKOUCHE, Pierre "Les mutations du dispositif territorial de l'industrie électronique française", *L'Espace géographique*, 1992, n° 3, pp. 253-264.
- BECKOUCHE, Pierre "Le yoyo et la locomotive. Evolution récente de la place de l'Ile-de-France dans l'économie nationale", *Annales de géographie*, mai-juin 1995, n° 583, pp. 256-279.
- BECKOUCHE, Pierre (Dir.) "Bassin parisien 2015", *Metropolis*, 1995, n° 104-105, 128 p.
- BERGER, Martine "Péri-urbains et exurbains en Ile-de-France", *Géographie sociale*, mars 1991, n° 11, pp. 43-56.
- BERGER, Martine "Le rôle du logement dans les stratégies de localisation : l'exemple des périurbains d'Ile-de-France", *Villes en parallèle*, 1992, n° 19, pp. 105-113.
- BERNARD, Alain "Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carpolopolis à la Technopolis", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n° 4, pp. 203-215.
- BEUZON, François-Xavier "Centre : Orléans affirme sa vocation logistique", *L'Usine nouvelle*, 20 avril 1995, n° 2499.
- BEUZON, François-Xavier "Vendômois : le TGV favorise bel et bien l'emploi", *L'Usine nouvelle*, 14 juillet 1994, n° 2465.
- BISEAU, Grégoire "Haute Normandie. A Sandouville, Renault crée un parc de fournisseurs", *L'Usine nouvelle*, 26 novembre 1998, n° 2665
- BONNET, Jacques "La décentralisation des activités tertiaires en France", *Revue de géographie de Lyon*, 1979, Vol. 54, n° 4, pp. 357-368.
- BOURDAIS, Jean-Claude "Immobilier : le nouveau visage de l'entreprise", *Politique industrielle*, 1989, n° 16, pp. 71-79.
- BOYER, Jean-Claude "Les municipalités face à la densification", *Etudes foncières*, décembre 1990, n° 49, pp. 13-15.
- BRECHET, René "Plans et schémas directeurs régionaux en Ile-de-France", *Cahiers de l'IAURIF*, déc. 1994, n° 108, pp. 49-61.
- BRIARD, Marie-Jeanne "Technoparc en espace boisé", *Etudes foncières*, Sept. 1987, n° 36, pp.48-49.
- BROCARD, Madeleine "Université 2000 en Haute-Normandie", *Etudes Normandes*, 1992, n° 3, pp. 9-23.
- BRUN, A., KALAORO, B. "Les résidences secondaires et l'évolution du tissu rural", *Economie rurale*, Mars-juin 1987, n° 178-179, pp. 81-83.
- BRUNET, Roger "Le Bassin parisien : berceau de la France", *Découvrir la France*, 1972, n° 23
- BRUNET, Roger "Systèmes et approche systémique en géographie", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n° 465, pp. 399-407.
- BULÉON, Pascal et al. "Dynamiques urbaines et grands chantiers. Le Nord Cotentin dans les années 80", *Géographie sociale*, 1991, n° 11, pp. 209-223.
- BULLER, Henry, HOGGART, Keith "Vers une campagne européenne : les Britanniques en France rurale", *L'Espace géographique*, 1994, n° 3, pp. 263-276.
- CAVARD, Jean-Claude "Le mitage péri-urbain et les nouveaux villages", *Cahiers du CREPIF*, 1983, n° 3, pp. 39-48.
- CAVARD, Jean-Claude "Une ville nouvelle à la recherche de son second souffle : Cergy-Pontoise", *Cahiers du GDR 874*, juillet 1992, n° 10, pp. 57-73.

- CAVARD, Jean-Claude "Les mutations industrielles récentes du bassin creillois et les problèmes d'aménagement régionaux", *Hommes et terres du Nord*, 1989, n° 4, pp. 232-238.
- CAVARD, Jean-Claude, BERNARD, Alain "L'université, la ville les entreprises : un exemple d'interaction : l'UT de Compiègne", *Cahiers du GDR 874*, Janv. 1989, n° 4, pp. 21-75.
- CHAMOREL, A "Orléans, banlieue de Paris", *Implantations d'entreprises*, Janv. 1983, n° 79, pp. 18-24.
- CHAPUIS, Dominique "Villes à une heure de Paris : quelle stratégie pour demain ?", *Urbanisme*, Déc. 1993, n° 269, pp. 39-56.
- CHARLIER, Jacques "L'arrière-pays du Havre", *Espace géographique*, Déc. 1991, n° 4, pp. 325-334.
- CHARRIER, Jean-Bernard "Chronique bourguignonne : la propriété foncière dans la Nièvre et son évolution", *Revue de géographie de l'Est*, 1984, n° 4, pp. 307-322.
- CHARRIER, Jean-Bernard "La dépendance de l'industrie nivernaise", *Bulletin de l'association des géographes français*, Mars-avr. 1981, n° 477-478, pp. 107-113.
- CHESNAIS, Michel "La localisation des opérations de décentralisation industrielle en France (1954-1974)", *Analyse de l'espace*, 1979, n° 4, pp. 2-43.
- CHLASTACZ, Michel "Le casse-tête des banlieues lointaines", *La Vie du rail*, 7 mai 1992, n° 2344, pp. 9-20.
- CHOLLEY, André "Problèmes du Bassin parisien", *Information géographique*, 1942, n°3, pp. 23-32.
- CLARY, Daniel, RENAN, J-N. "Une nouvelle donne pour le littoral bas-normand", *Analyse spatiale et quantitative*, 1987, n° 22, pp. 15-30.
- CLAVAL, Paul "L'avenir de la métropolisation", *Annales de géographie*, 1989, n° 550, pp. 692-706.
- COLLECTIF "L'Ile-de-France et l'aménagement du Bassin parisien", *Cahiers du CREPIF*, juin 1994, n° 47, pp. 7-135.
- COLLECTIF "Numéro spécial Picardie", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n° 4, pp. 197-257.
- COLLECTIF "Picardie 1993", *Hommes et terres du Nord*, Déc. 1993, pp. 125-179.
- COLLECTIF "Stratégies de développement du Bassin parisien", *Cahiers du CNFPT*, Sept. 1991, n° 33, pp. 227-257.
- COLLECTIF "La Normandie à l'heure du nucléaire", *ENA région*, Nov. 1987, n° spécial, pp. 13-57.
- COLLECTIF "Caen, hier, aujourd'hui, demain", *Etudes normandes*, 1986, n° 1, pp. 5-66.
- COLLECTIF "Espace rural en Normandie", *Etudes normandes*, 1991, n° 1, pp. 3-126.
- COLLECTIF "Le Havre, métropole de la mer", *Etudes normandes*, 1984, n° 33, pp. 5-94.
- COLLECTIF "La Basse-Normandie", *Norois*, 1996, n° 1, 313 p.
- COLLECTIF "Le Bassin parisien", *Urbanisme*, 1966, n° 96-97, 142 p.
- COQUELARD, Jean "Haute-Normandie : une région ouverte", *Collection cahiers d'Aval*, 1984, n° 9, 61 p.
- CORRIGER, Bernard "Les relations ferroviaires entre Paris et Orléans", *Etudes ligériennes*, 1979, n° 4, pp.63-81.
- COUE, Daniel "Automobile : Renault et PSA rappelés à leur devoir d'actionnaires chez Chausson", *L'Usine nouvelle*, 23 juin 1994, n° 2462.
- CREUSAT, Joël, RICHARD, Annick "Une approche des systèmes industriels régionaux : le cas de l'Alsace et de la Haute-Normandie", *Economie statistique*, Mai-juin 1987, n° 199-200, pp. 65-81.

- DAUMAS, Jean-Claude "Le textile-habillement en Seine-Maritime 61-83", *Etudes normandes*, 1986, n° 4, pp. 56-69.
- DAUMAS, Max "La décentralisation des activités du tertiaire à Orléans", *Etudes ligériennes*, 1979, n° 4, pp. 29-52.
- DAVEZIES, Laurent "Les illusions d'optique du Grand Bassin parisien", *Pouvoirs locaux*, 1997, n° 32, pp. 53-58.
- DAVOINE, G., DELAUNAY, F. "Les villes à une heure de Paris", *Murs Murs*, Oct. 1990, n° 23, pp. 43-59.
- DE MONTRICHER, Nicole "Les délocalisations en France", *Revue française d'administration publique*, juillet-octobre 1998, n° 87, pp. 423-432.
- DECOSTER, Elisabeth "Les phénomènes de technopolisation en Ile-de-France : les collaborations recherche-industrie", *Cahiers du GDR 874*, Juil. 1991, n° 8, pp. 3-46.
- DELACROIX, Odile, LIMOUZIN, Pierre "La filière pomme de terre en Picardie", *Hommes et terre du Nord*, 1990, n° 4, pp. 281-283.
- DELAPORTE, Carole "Le marché des locaux d'activité en Ile-de-France", *Cahiers de l'IAURIF*, avril 1993, n° 103, pp. 53-59.
- DEMANGEOT, Daniel "Mutations résidentielles et péri-urbanisation en Ile-de-France", *Villes en parallèle*, 1992, n° 19, pp. 29-45.
- DENEUX, Jean-François "Les villes nouvelles d'Ile-de-France et les flux migratoires", *Villes en parallèle*, 1992, n° 19, pp. 75-103.
- DENIEUL, P-N, UHALDE, Marc "Les logiques économiques et culturelles du développement : le cas de la sous-traitance dans un système industriel localisé", *Sociétés contemporaines*, Juil-août 1994, n° 18-19, pp. 215-248.
- DERISBOURG, M. "Les motivations des entreprises à la recherche de sites nouveaux", *Aménagement région Centre*, Déc 1987, n° 10, 7 p.
- DEROIN, Michel "Moins de métallos, plus de secrétaires", *Economie champenoise*, Fév. 1993, n° 63, pp. 12-16.
- DESPONDS, Didier "La mobilité résidentielle et ses incertitudes : choisir une ville nouvelle ou sa périphérie", *Villes en parallèle*, Juin 1992, n° 19, pp. 115-137.
- DEZERT, Bernard "Les industries du littoral et les métropoles portuaires", *Cahiers Nantais*, Janv. 1985, n° 25, pp. 37-42.
- DEZERT, Bernard, et al. "Le rôle de l'eau dans les localisations industrielles de la Seine de Montereau à l'estuaire", *Revue de géographie de l'Est*, 1984, n° spécial 2-3, pp. 191-206.
- DORE, Pierre-Yves "La régionalisation fonctionnelle à partir des flux téléphoniques : l'exemple du grand est français", *Bulletin de l'IDATE*, Juil. 1982, n° 7, pp. 189-219.
- DOREL, Gérard, DUMENIL, Claude "Evolution de l'agriculture en Champagne-Ardenne ", *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 1983, n° 55-56, pp. 87-113.
- DROUIN, Patrice "Les industriels du Vimeu incités à se regrouper", *L'Usine nouvelle*, 2 décembre 1999, n° 2712.
- DUMARTIN, TOMASINI, "Déclin de l'emploi industriel et tertiarisation accrue. L'emploi par secteur d'activité entre 1982 et 1990", *Economie statistique*, 1993, n° 261, pp. 33-44.
- DUSSOL, Anne-Marie "La Bourgogne industrielle", *Cahiers de dimension économique de la Bourgogne*, 1987, n° 62, 92 p.

- FAHRI, Stéphane "Juste-à-temps, Sextant avionique rattrape le temps perdu", *L'Usine nouvelle*, 28 avril 1994.
- FENNETEAU, Hervé "Filière automobile en Picardie : entreprises nombreuses mais non soudées", *Relais*, Mars 1983, n°1, pp. 11-18.
- FIETTE, André "L'agro-alimentaire en Picardie", *Hommes et terres du Nord*, 1985, n° 4, pp. 288-300.
- FIXOT, Anne-Marie "Le redéploiement industriel à Caen 1975-1985", *Etudes normandes*, 1986, n° 1, pp. 33-56.
- FLAMENT, E. "Le schéma régional d'aménagement et de développement de la Picardie : une philosophie de l'aménagement", *Hommes et terres du Nord*, 1988, n° 4, p. 201.
- FOUCHÉ, Alain "Les délocalisations administratives et le développement local", *Journal officiel de la République Française. Avis et rapports du Conseil économique et social*, 22 octobre 1997, n° 17, pp. 55-219.
- FOUQUE, Bertrand "L'introuvable territoire haut-normand", *Inter-régions*, décembre 1985, n° 73, pp. 5-8.
- FOURNIER, Jean-Marie "ZAC en stock", *Etudes foncières*, septembre 1997, n° 76, pp. 6-7.
- FREMONT, Armand "La Basse-Normandie conservatrice et la géographie des notables", *Hérodote*, 1984, n° 33-34, pp. 199-212.
- GABEY, Emmanuel "Les technopoles : des villes en filigrane ?", *Urbanisme*, Mars 1993, n° 261, pp. 25-45.
- GALLEY, Robert "Troyes, ville-centre d'une agglomération de 100000 h", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1er nov. 1975, pp. 12-17.
- GASSMANN, Daniel "Groupes industriels et nationalisation", *Economie champenoise*, 1983, n° 22, pp. 7-12.
- GAUTRON, Myriam "Où travaillent les ingénieurs des grandes écoles de l'Ile-de-France ?", *Cahiers du GDR 874*, juin 1990, n° 6, p. 65-80
- GAY, J-F "Le bassin parisien autour d'une capitale", *Documentation photographique*, 1977, n° 6028, 37 p.
- GENIX, Robert "La crise et les grands établissements industriels", *Cahiers de la dimension économique de la Bourgogne*, Mars-avr. 1983, n° 32, pp. 3-8.
- GENTIL, Brigitte "Industrie : performances comparées des bassins d'emploi", *Economie champenoise*, 1981, pp. 17-21.
- GEORGE, Pierre "Dépeuplement rural et croissance urbaine sur les façades nord et ouest du Morvan", *Travaux de l'institut de géographie de Reims*, 1983, n° 55-56, pp. 5-14.
- GEPPERT-HEBRARD, Anna (Dir.) "Le Bassin parisien", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1998, n° 97-98, 162 p.
- GERVAISEAU Patrick et al. "Péri-urbain : Ile-de-France zone rurale fragile", *Initiatives rurales*, 1989, n° 7-8, pp. 21-23.
- GERVAISEAU, Patrick et al. "Déprise : enquête dans les Vosges et en Normandie", *Initiatives rurales*, 1989, n° 7-8, pp. 21-23.
- GHIULAMILA, Juliette "Basse-Normandie et Haute-Normandie : rude remise en question pour la filière automobile", *L'Usine nouvelle*, 3 juillet 1997, n° 2602.
- GHIULAMILA, Juliette "Normandie : le Nord Cotentin en quête de relais de croissance", *L'Usine nouvelle*, 21 janvier 1999, n° 2671.

- GILLION, Elisabeth "La Picardie, à la croisée des chemins", *Votre logement, journal du 1%*, Janv.-mars 1994, n° 68, pp. 4-15.
- GIRARD, Laurence "Télécommunications : Philips mise gros sur les terminaux GSM", *L'Usine nouvelle*, 29 septembre 1996, n° 2538.
- GIRAUD, Hélène "Bassin parisien : tous au rapport", *Urbanisme*, Oct. 1991, n° 251, pp. 19-21.
- GIRAULT, Jean-Marie "Caen : de la ruralité à l'ouverture européenne", *Départements et communes*, Mai 1989, n° 52, pp. 10-13.
- GONTCHAROFF, Georges "La région planificatrice : l'Etat et la région, co-planificateurs, co-aménageurs", *Territoires*, novembre 1993.
- GRAVIER, Jean-François "Paris et le désert français : quarante ans après", *Cahiers du CREPIF*, mars 1991, n° 34, pp. 15-23.
- GREMONT, C. "Evreux, une ville dont la population se renouvelle rapidement", *Statistiques pour l'économie normande*, 1980, n° 1, 10 p.
- GRIBET, Marie-France "De la multinationale à l'usine éclatée. Des villes désarticulées dans la France profonde", *Hérodote*, 1980, n°17, pp. 61-88.
- GUERMOND, Yves "La localisation des industries de haute technologie", *Espace géographique*, Oct-déc. 1988, n° 4, pp. 277-286.
- GUEULLE, J-P. "La décentralisation parisienne : villes nouvelles ou villes de la couronne", *Picardie Information*, Janv. 1973, n° 9, pp. 16-26.
- GUIEYESSE, Jean-Albert "La localisation de la recherche-développement en France des années 60 aux années 80", *Annales de géographie*, Juil-août 1994, n° 578, pp. 361-379.
- GUIEYESSE, Jean-Albert "l'industrialisation en Ile-de-france depuis 1965", *Villes en parallèle*, Oct. 1986, n° 11, pp. 135-161.
- GUILLEMIN, Alain "Les notables et la formation de l'identité départementale. Le Conseil Général de la Manche au 19ième siècle", *Etudes normandes*, 1985, n° 4, pp. 69-86
- GUYARD, Pierre "Développement et intercommunalité en milieu rural", *Correspondance municipale*, Déc. 1987, n° 283, pp. 18-32.
- HAURCOEUR, Jean-Claude "La fuite des cerveaux", *Economie champenoise*, Juin 1985, n° 30, pp. 2-6.
- HAUTCOEUR, Jean-Claude "Champagne-Ardenne : une région riche ?", *Economie champenoise*, 1983, n° 24, pp. 5-11.
- HAUTCOEUR, Jean-Claude "Dix ans de crise de l'industrie", *Economie champenoise*, Mai 1986, n° 35, pp. 6-20.
- HEBRARD, Anna "Contribution à l'étude du tertiaire supérieur, cas de la région de Reims", *Cahiers du GDR 874*, Juin 1990, n° 6, pp. 49-64.
- HOUSSET, Daniel "Rouen, métropole tertiaire", *Implantations d'entreprises*, 1978, n° 31.
- HOUSSET, Daniel "S'implanter dans une ville de la couronne parisienne. Le Bassin parisien à l'ère de la nouvelle croissance", *La nouvelle extension industrielle et tertiaire*, Nov. 1977, n° 8, pp. 23-36.
- INSEE "Paris, Londres, New-York, Buenos-Aires, Tokyo, Moscou", *Cahiers d'aspect*, non daté, n° 13.
- JOYAUX, Nadège "Picardie : nouvelle année faste pour la logistique", *L'Usine nouvelle*, n° spécial "la France de l'industrie", 1er juin 1998.

- LABASSE, Jean "Sièges sociaux et villes dominantes", *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, 1980, n° 43-44, pp. 3-14.
- LABBE, Christine "Les grands chantiers", *Partenaires*, Février 1992, n° 23, pp. 19-23.
- LABORIE, Jean-Paul "*Le budget des régions : l'irrésistible ascension*", *Urbanisme*, 1987, n° 221, pp. 64-67.
- LACAZE, Jean-Paul "Le rôle des villes nouvelles françaises dans l'aménagement du territoire et l'animation de la région", *Équipement logement transports*, Juin-juill. 1973, n° 79-80, pp. 16-24.
- LACAZE, Jean-Paul, UNAL, Marion "L'aménagement du Bassin parisien depuis 25 ans", *Actions et recherches sociales*, Déc. 1991, n° 4, Janv. 1992, n° 1, pp. 115-126.
- LANDRE, Philippe "Une région face à la crise :1971-1986", *Aval*, Janv. 1989, n° 42, pp. 24-28.
- LANDRE, Phillipe "1971-1986 : une région face à la crise", *Aval*, janvier 1989, n° 42, pp. 24-28
- LAURENCIN, Henri "Les zones industrielles de Bourgogne", *Les cahiers de la dimension économique de la Bourgogne*, Déc. 1981, n° 35, 70 p.
- LAURENT, Catherine "A la recherche de la déprise agricole", *Courrier de la cellule environnement*, Août 1992, INRA, n° 17.
- LE BRIS, Raymond-François "La région-capitale, atout maître français dans le jeu européen", *Cahiers de l'LAURIF*, 1992, n° 100, pp. 39-48.
- Le FLOCH "L'espace rural en crise : les vallées de la Meuse et de la Semoy", *Construction et aménagement*, 1982, n° 87, pp. 57-73.
- LE JEANNIC, Thomas "Géographie des migrations Ile-de-France - Province", *Espace, population, sociétés*, 1993, n° 2, pp. 205-214.
- LEBOUTEUX, Geneviève "Connaître le Tardenois Marnais", *Economie champenoise*, 1982, n° 17, pp. 13-23.
- LECOMTE, Dominique "La position concurrentielle de l'Ile-de-France en Europe", *Cahiers de l'LAURIF*, 1992, n° 100, pp. 9-30.
- LEFEBVRE, Gilliane, DEVIN, J-M. "Comportement des établissements français et étrangers dans leurs régions d'implantation 1974 -1982-1983", *Revue d'économie industrielle*, 1985, n° 33, pp. 74-86.
- LELOGEAIS, Elisabeth "Le marche des viles moyennes", *Particulier immobilier*, Janv. 1992, pp. 24-34.
- LELOGEAIS, Elisabeth "Le marché des villes nouvelles", *Le particulier immobilier*, Janv. 1992, n° 62, pp. 24-34.
- LELOGEAIS, Elisabeth "Les villes charnières de l'Ile-de-France", *Particulier immobilier*, mars 1992, n° 64, pp. 28-36.
- LELOGEAIS, Elisabeth "Les grandes villes qui bougent", *Le particulier immobilier*, Sept 1990, n° 47, pp. 42-52.
- LEMENOREL, Alain "De la guerre à la crise. Caen de 194 à 1972", *Etudes normandes*, 1986, n° 1, pp. 15-31.
- LEREGLE, Nicolas "La région du grand Ouest", *Immobilier d'entreprise*, Nov. 1992, n° 19, pp. 25-28.
- LEREGLE, Nicolas "La région Nord-Picardie", *Immobilier d'entreprise*, Sept 1992, n° 17, pp. 31-35.
- LIEUTAUD, Jacqueline "L'évolution des délocalisations dans le Bassin parisien", *Cahiers du CREPIF*, juin 1994, n° 47, pp. 51-70.
- LIMOUZIN, Pierre "L'évolution des systèmes de culture et des structures d'exploitation (1979-1988) en Picardie", *Hommes et terres du Nord*, Sept. 1990, n° 4, pp. 239-247.
- LOEIZ, Laure, TARDIF, Laurent "Depuis 30 ans, dynamiques de l'espace français", *INSEE Première*, Septembre 1993, n° 280, 4 p.



- LOISEAU, Philippe "La situation économique de la Picardie en 1988. Evolution depuis 1982. Perspectives", *Territoires en projet*, Janv. 1990, n° 19, 50 p.
- LUCOTTE, Daniel, LE BOECH, Bertrand "Industries : le redéploiement normand", *Usine nouvelle*, mai 1982, n° 21, pp. 64-72.
- LUNG, Yann "Changements structurels et périodisation de la dynamique spatiale. L'évolution de la répartition départementale de l'emploi, 1896-1985", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989, n° 3, pp. 447-469.
- LUSSAULT, Michel "Le royérisme ou la recherche d'une cité radieuse", *Sciences de la société*, 1994, n° 31, pp. 35-50.
- MADIOT, Yves "L'aménagement du territoire (1975-1990) : une analyse d'un naufrage", *Cahiers du CNFPT*, septembre 1991, n° 33, nouvelle série, pp. 32-41.
- MAILLAT, Denis "Du district industriel au milieu innovateur : contribution à une analyse des organisations productives territorialisées", *Working papers Université de Neuchâtel*, 1996, n° 9606, 35 p.
- MALEZIEUX, Jacques Recherches sur l'efficacité économique des villes nouvelles. Attractivité des espaces économiques, *Notes de recherche*, mai 1988, n° 8, CRIA, Université Paris I, 45 p.
- MALÉZIEUX, Jacques "Règlement et dérogation : étude de cas", *Cahiers du CREPIF*, 1990, n° 33, pp. 42-46.
- MANIERE, P., JOHANET, C. "L'Yonne", *Notes et études documentaires*, 1976, n° 4326-4328, Paris, La Documentation française.
- MARCADON, Jacques "Les chances des ports français et les coûts d'acheminement des conteneurs", *Espace géographique*, 1986, n° 1, pp. 67-75.
- MAROIS, William "La concurrence Paris-province dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris et en Ile-de-France", *Cahiers du CREPIF*, Déc. 1991, n° 37, pp. 37-42.
- MARTIN, Vincent "La dynamique de l'espace industriel en Picardie", *Hommes et terres du Nord*, 1993, n° 3-4, pp. 132-150.
- MARTINAUD-DEPLAT, D. "Ardennes : l'état d'urgence", *L'Usine nouvelle*, 4-18 août 1983, n° 31-33, pp. 41-46.
- MARTINAUD-DEPLAT, D. "Orléans traque les high-tech", *L'Usine nouvelle*, 15 novembre 1984.
- MAZE, Jean "A propos du Vaudreuil : Les villes nouvelles, panacée ou faux-semblant ?", *Revue politique et parlementaire*, Nov-déc. 1977, n° 871, pp. 83-92.
- MESNARD, André-Hubert "Quand Olivier Guichard tempère les rivalités de territoires", *Urbanisme*, septembre 1987, n° 221, pp. 102-105
- METIVET, J-P. "L'Yonne, une décentralisation réussie", *Officiel des transporteurs*, 11 oct; 1979, n° 1099, pp. 26-34.
- MEYER, Jean-Michel "Spécial grand Nord. Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie : combler le retard en PMI innovantes", *L'Usine nouvelle*, 22 avril 1999, n° 2684.
- MICHEAU, Michel "Crises locales et formes de chômage dans les territoires anonymes en déclin : le cas de Chauny", *Annales de la recherche urbaine*, Nov. 1987, n° 35-36, pp. 10-19.
- MICHEL, Michel "Ville moyenne, ville moyen", *Annales de géographie*, Nov-déc. 1977, n° 478, pp. 641-685.
- MICHEL, Michel "Les politiques urbanistiques dans une ville moyenne : Chartres", *Annales de géographie*, 1988, n° 544, pp. 716-731.

- MONEIN, Christelle "Les petites entreprises industrielles picardes", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Déc. 1987, n° 16, 40 p.
- MONOD, Jérôme "Région parisienne, Bassin parisien et aménagement du territoire", *Revue juridique et économique du Sud-ouest*, 1970, n° 3, pp. 609-622.
- NAPPI, Ingrid "Pour une approche immobilière et financière des marchés de bureaux", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1995, n° 3, pp. 481-500.
- N'KAOUA, Laurence "Picardie : la logistique prend le dessus", *L'Usine nouvelle*, n° spécial, "La France de l'industrie", 1er juin 1997.
- N'KAOUA, Laurence "Picardie : *Amylum* implante une usine d'amidon". La plate-forme multimodale de Whirlpool voit le jour", *L'Usine nouvelle*, n° spécial, "La France de l'industrie", 1er novembre 1995.
- N'KAOUA, Laurence "Picardie, le site de *Chausson* renaît de ses cendres", *L'Usine nouvelle*, 9 septembre 1999, n° 2700.
- OUDART, Paul "Amiens", *Notes et études documentaires*, 1974, n° 4144-4146, Paris, La Documentation française.
- PARGNY, François "Picardie, creuset industriel", *MOCI*, octobre 1990, n° 940 p. 25-83.
- PELATAN, Jean "Caen : la 15e technopole française ?", *Cahiers du GDR 874*, Janv. 1989, n° 4, pp. 17-19.
- PELATAN, Jean "Le tertiaire de haut niveau en Basse-Normandie", *Cahiers du GS 20*, Déc. 1987, n° 2, pp. 61-69.
- PELLEGRINI, Emanuelle "L'Urbanisme à Montreuil : itinéraire d'un précurseur", *Cahiers de l'IAURIF*, 1993, n° 102, pp. 99-104.
- PELLERIN, Jean-Claude "Le développement d'une ville nouvelle et de sa périphérie : conjonction ou planification", *Annales de géographie*, Mai-juin 1995, n° 583, pp. 280-303.
- PHILIPPE, Jean, MONNOYER, Marie-Christine "Gestion de l'espace et développement des services aux entreprises", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989, n° 4, pp. 671-684.
- PORTERET, Christiane "Région Bourgogne", *Analyses et documents économiques*, Avr. 1992, n° 50, 12 p.
- POTTIER, Claude "L'habitat et le travail : le cas d'Evreux", *Espaces et sociétés*, Janv-juin 1981, n° 36-37, pp. 3-12.
- POULAIN, M. "Contribution à l'analyse spatiale d'une matrice de migration interne", *Recherches démographiques*, 1981, n° 3, 225 p.
- POULAIN, M., PUMAIN, D. "Une famille de modèles spatiaux et leur application à la matrice des migrants interdépartementaux français pour la période 1968-1975", *Espace, population, société*, 1985, n° 1, pp. 33-42.
- PRÉÉL, Bernard "La dérive de la Basse-Normandie", *Etudes prospectives*, juin 1985, n° 2, DATAR, pp. 46-47.
- PUMAIN, Denise "Les migrations interrégionales de 1954 à 1982 : directions préférentielles et effets de barrière", *Population*, 1986, n° 2, pp. 378-389.
- PUMAIN, Denise, COURGEAU, Daniel "Mobilité par temps de crise", *Population et sociétés*, Mai 1993, n° 279, 4 p.
- PUMAIN, Denise, SAINT-JULIEN, Thérèse "Migration et changement urbain en France. 1975-1982", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1989, n° 3, pp. 509-530.
- QUERRIEN, Anne "Le Havre redéfinit son image, «porte océane de l'Europe»", *Urbanisme*, juillet 1988, n° 225.

- RALLET, Alain "La maîtrise du développement urbain : le plan ROTIVAL à Reims" (1960-1980), *Recherches économiques*, Juin 1981, n° 2-3, 116 p.
- RANDET, Pierre "Aménagement du territoire : aider les villes du Bassin parisien", *Administration*, Oct-déc 1992, n° 157, pp. 136-140.
- RAPES, Patrice "Réseaux d'influence : Picardie", *L'Usine nouvelle*, 25 mars 1999, n° 2680.
- REYNAUD, Alain "La Champagne : le mot et la chose. Un nom à la recherche d'un espace", *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 1990, n° 77-78, pp. 5-13.
- RICHE, Corine "Quelles évolutions pour l'accès à la propriété en Ile-de-France ?", *Cahiers de l'IAURIF habitat*, Janv. 1995, n° 10.
- ROBISCHON, Christian "Transport : Faure & Machet de plus en plus logisticien", *L'Usine nouvelle*, 30 avril 1997, n° 2499.
- ROCHEFORT, Michel "Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui", *Métropoles en déséquilibre ?*, Actes du colloque organisé à Lyon les 22-23 novembre 1990, Paris, Economica, 1993, pp. 3-8.
- RONCAYOLO, Marcel (Dir) "Planification et projets", *Temps libre*, 1985, n° 14, pp. 91-148.
- RONDI, Simon "La Défense, une affaire d'Etat", *Herodote*, Sept 1991, n° 62, pp. 101-114.
- RONEZ, Claude "Evolution des établissements industriels en Champagne", *Economie champenoise*, 1981, n° 14, pp. 7-14.
- RONSAC, Jean-Jacques "300000 actifs habitent et travaillent de part et d'autre des limites de l'Ile-de-France", *Regards sur l'Ile-de-France*, Mars 1992, n° 12.
- RONSAC, Jean-Jacques "Portrait de la région Ile-de-France", *L'Ile-de-France à la page*, février 1994.
- ROQUES, Georges "Du mondial au local : le Champagne à Epernay", *Espace géographique*, 1995, n° 1, pp. 38-43.
- ROUSSEAU, Marie-Paule "Géographie de la productivité", *Annales de géographie*, Mars-avr. 1994, pp. 115-133.
- SAINT-JULIEN, Thérèse "Croissance industrielle et trame urbaine", *Bulletin de l'Association des géographes français*, Janv. Fév. 1981, n° 475-476, Janv-fév. 1981, pp. 59-66.
- SALLEZ, Alain "Décentralisation industrielle et entraînement local de l'emploi", *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1983, n° 2, pp. 179-192.
- SANMARCO, P., PANINI, P. "La Nièvre", *Notes et études documentaires*, 1976, n° 4283, Paris, La Documentation française, 100 p.
- SASSEN, Saskia "Le complexe urbain et la mondialisation de l'économie", *Revue internationale des sciences sociales*, 1994, n° 139, pp. 55-78.
- SASSEN, Saskia "La ville globale, éléments pour une lecture de Paris", *Le Débat*, 1994, n° 81, pp. 147-163.
- SAVELLI, Pierre-Yves "Les transports quotidiens vers l'Ile-de-France", *Revue Générale des chemins de fer*, mai 1992, n° 5, pp. 7-13.
- SCHERRER, A. "Picardie. Qualité : une affaire d'hommes", *Industries*, Mai-juin 1993, n° 14, pp. 16-19.
- SCHMIDIGER, Catherine "Les bureaux dans l'œil du cyclone", *Le particulier immobilier*, février 1993, n° 74, pp. 24-35.
- SCHNEITER, Jean-Louis "Réinventer un maillage villes-campagnes", *Urbanisme*, décembre 1993, n° 269.

- SECHET, Raymonde "Ports militaires. Les arsenaux passent le relais aux universités", *Annales de la recherche urbaine*, Sept. 1992, n° 55-56, pp. 88-96.
- SELLIER, Jean "Les participations étrangères dans l'industrie picarde", *Picardie information*, Mai 1979, n° 34, pp. 12-29.
- SELLIER, Jean "Les industries travaillent pour l'automobile", *Picardie information*, Mai 1974, n° 14, pp. 14-21.
- SERRUYS, Noëlle "Le dynamisme du Nord, les difficultés du Sud", *Economie champenoise*, Fév. 1993, n° 63, pp. 17-20.
- SOLLE, Henriette "Une enquête sur les résidences secondaires : les plaines du Gâtinais", *Acta Geographica*, Oct. 1979, n° 40, pp. 9-18.
- STEINBERG, Jean "Les villes nouvelles et l'étalement périurbain", *Cahiers du CREPIF*, Nov. 1983, n° 3, pp. 20-25
- STEINBERG, Jean "La périphérie de l'Ile-de-france : simple espace métropolisé ou relais actif vers le Bassin parisien", *Acta geographica*, 1994, n° 99, pp. 24-34.
- STEINBERG, Jean "La Seine-et-Marne : complémentarité ou dépendance vis-à-vis de la métropole parisienne", *Cahier du GDR 874*, Juil. 1993, n° 12, pp. 55-66.
- STEINBERG, Jean "L'évolution des activités et de l'emploi à Marne-la-Vallée de 1989 à 1991", *Cahiers du GDR 874*, Juil. 1992, n° 10, pp. 35-55.
- TANGUY, Yann et al. "La réforme de l'administration territoriale de la République. Aménagement du territoire et développement local", *Pouvoirs locaux*, Déc. 1990, n° 7, pp. 31-47.
- TEMPIA, Emilio "La Picardie en 2010. Etude prospective", *Territoires en projet*, Janv. 1991, n° 21, 59 p.
- TEMPIA, Emilio "La Picardie et le Bassin parisien face au développement de l'Ile-de-France : diagnostic et propositions", *Territoires en projet*, Mars 1991, n° 22, 37 p.
- TEMPIA, Emilio "Les aides publiques à l'innovation en Picardie", *Territoires en projet*, Mars 1991, n° 22.
- TEMPIA, Emilio "Problèmes et perspectives de développement régional", *Territoires en projet*, Janv. 1992, n° 23.
- TILLAR, Serge "Les industries chimiques en Haute-Normandie", *Etudes et statistiques*, 1979, n° 1, 10 p.
- TIRON, F. "Le renouveau du plateau picard", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Juin 1987, n° 18, pp. 15-18.
- TROUFLEAU, Pascal "Spécificité de l'organisation spatiale des bassins de main-d'œuvre et d'emploi des petites villes.", *Annales de géographie*, Juil-août 1994, n° 378, pp. 361-379.
- VALMANN, Daniel (Dir.) "Les origines des villes nouvelles", *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, Déc. 1990, n° 17, 105 p.
- VANIER, Martin "Troyes, vieille ville du textile en mutation", *Annales de géographie*, 1989, n° 550, pp. 658-676.
- VARNIERE-SIMON, Françoise "L'évolution contrastée de l'aménagement touristique transfrontalière en Ardennes. Perspectives franco-belges", *Revue de Géographie de l'Est*, 1991, n° 2, pp. 113-121.
- VASSAL, Serge "Orléans", *Notes et études documentaires*, 1975, n° 4153-4155, Paris, La Documentation française, 114 p.
- VERDIER, J-P et al. "Le nouveau visage de l'Yonne", *Cahiers de la dimension économique de la Bourgogne*, Nov. 1985, n° 57, 25 p.

- VERLAQUE, Christian (Dir.) "30 ans de décentralisation industrielle en France (1954-1984), *Cahiers du CREPIF*, Sept. 1984, n° 7, 206 p.
- VERRIERE, Jacques "A propos du Livre blanc de la Loire moyenne : faut-il régionaliser le Bassin parisien ?", *L'Espace géographique*, 1972, n° 4, pp. 261-268.
- VIGARIE, André "Les ports de commerce français de 1965 à 1983", *Norois*, Janv-mars 1984, n° 121 pp. 15-29.
- VIGARIÉ, André "La mer omniprésente : 33 km de côtes", *Etudes normandes*, 1992, n° 2, pp. 73-87.
- ZANINETTI, Jean-Marc "La situation de l'emploi dans le Bassin parisien", *Cahiers du GDR 874*, Juill. 1993, n° 12, pp. 43-54.
- ZANINNETTI, Jean-Marc "Bilan de l'action économique des collectivités locales de l'agglomération de Compiègne", *Cahiers du CREPIF*, Juin 1996, n°55, pp. 37-46.
- "De la sous-traitance au partenariat. Une approche nouvelle des relations industrielles", *Les 4 pages des statistiques industrielles*, mai 1996, n° 65, 4 p.
- "L'irrésistible ascension de l'Ile-de-France", *A pour affaires économiques*, Avr. 1991, n° 18, pp. 91-100.
- "L'industrie agro-alimentaire en Picardie. Structure et évolution 1984-1991", *Agrreste*, décembre 1993, n° 5, 32 p.
- "L'impact local du tourisme en région Centre", *Aménagement région Centre*, Sept. 1988, n° 13.
- "Bilans régionaux et départementaux de la décentralisation industrielle (1954-1982)", *Analyse de l'espace*, 1983, n° 3-4, pp. 1-87.
- "Région Picardie", *Analyses et documents économiques*, Juin 1992, n°51, 12 p.
- "Région Champagne-Ardenne", *Analyses et documents économiques*, Déc. 1994, n° 62, 12 p.
- "Réalités industrielles. Picardie : la tradition technologique", *Annales des mines*, Nov. 1992, n° spécial, 69 p.
- "L'avenir sera dur pour les Ardennais", *Ardenne économique*, 1988, n° 1, pp. 20-33.
- "Une région-pilote dans le domaine technologique", *Ardenne économique*, 1984, n° 4, pp. 8-39.
- "Emploi : les années 80", *Anal*, Oct. 1990, n° 50, pp. 5-13.
- "Le second souffle de la sous-traitance", *Bourgogne expansion*, 1986, n° 124, pp. 17-27.
- "Population, actifs et emplois. 18 analyses locales", *Bourgogne dimensions*, mai 1993, dossier n° 1, Dijon, INSEE, 90 p.
- "Séance thématique : les systèmes en géographie", *Bulletin de l'association des géographes français*, 1979, n° 465.
- "Tertiaire industriel", *Bureaux provinces informations*, Fév. 1979, n° 8.
- "Villes moyennes et développement des activités tertiaires", *Bureaux provinces informations*, Janv. 1980, n° 10, pp. 3-10
- "Le plateau de Saclay : pôle scientifique européen : comment un projet national avec le respect de la ceinture verte ?", *Cahiers du CREPIF*, Sept. 1995, n° 52, pp. 3-128.
- "Les stratégies communales en Ile-de-France", *Cahier du CREPIF*, déc. 1993, n° 45, pp. 7-103.

- "Paris-Londres, l'aménagement à l'heure de la compétition", *Cahiers du CREPIF*, Mars 1989, n° 26, 159 p.
- "Pouvoirs publics et localisation des entreprises dans les grandes métropoles", *Cahiers du CREPIF*, Déc. 1990, n° 33, pp. 11-133.
- "Europe 90, quels bureaux pour l'Ile-de-France ? L'immobilier tertiaire : pourquoi ? Combien ? Où ?", *Cahiers du CREPIF*, Sept. 1990, n° 32, pp. 11-134.
- "Le développement local et les nouvelles technologies de communication : l'exemple du plateau picard", *Cahier du nouveau dialogue*, Janv. 1985, n° 7, 48 p.
- "Les outils d'aménagement du territoire et développement économique en Picardie", *Les cahiers du nouveau dialogue*, Oct. 1985, n° 9, 33 p.
- "Evolution démographique de la Picardie : les effets et les causes", *Les cahiers du nouveau dialogue*, Mars 1983, n° 1, pp. 1-27.
- "FIDAR : Bilan quantitatif des trois premières années d'application en Picardie", *Les cahiers du nouveau dialogue*, juin 1987, n° 13, 48 p.
- "La Picardie en 84 : les concours de l'État au développement régional", *Les cahiers du nouveau dialogue*, Janv. 1986, n° 10, 21 p.
- "Le développement des industries mécaniques et le travail des métaux en Picardie", *Les cahiers du nouveau dialogue*, Janv. 1986, n° 10, 34 p.
- "Le développement des industries mécaniques et le travail des métaux en Picardie. 2) Problèmes, objectifs, aides publiques", *Les cahiers du nouveau dialogue*, Juin 1986, n° 11, 51 p.
- "Spécial Ile-de-France", *Cahiers du GDR 874*, Juil. 1992, n° 10.
- "Enjeux économiques pour l'Ile-de-France. Du fait régional au local. Contribution aux états généraux de l'emploi", *Cahiers de l'LAURIF*, 1999, n° 124, 112 p.
- "Les infrastructures régionales publiques et leur avenir", *Cahiers de l'LAURIF*, Sept. 1994, pp. 57-93.
- "Le rôle des collectivités territoriales : interview de Jean Royer", *Cahiers de l'habitat*, Oct 1992, n° 19, pp. 59-64.
- "Un premier bilan des contrats de pays en Picardie et des propositions pour l'avenir", *Cahiers de l'OREAP*, Nov. 1980, Vol. 25, pp. 1-49.
- "Les nouveaux dynamismes régionaux : les activités du tertiaire supérieur", *Cahiers du GS 20*, Déc. 1987, n° 2, 89 p.
- "Contrat de plan Etat-Région : un compromis satisfaisant", *Champagne économique*, Sept. 1984, n° 67, pp. 8-20.
- "Les grands travaux d'infrastructure dans les ports de commerce de la côte ouest", *Chantiers de France*, Juillet-Août 1992, pp. 43-73.
- "Un maire témoigne : 20 ans de travaux avec les SEM", *Départements et communes*, Mai 1986, n° 19, pp. 8-12.
- "Tours veut aussi arrêter les trains", *Développeurs*, Janv-fév. 1992, n° 12, pp 61-64.
- "Le tertiaire en Picardie", *Dossiers INSEE Picardie*, Vol. 5, 1995, 32 p.
- "Dossier logement", *Economie champenoise*, Mai 1992, n° 60-61.
- "Spécial bassin d'emploi", *Economie champenoise*, 1979, n° 8, pp. 9-41.

- "Spécial industrie", *Economie champenoise*, 1979, n° 6, pp. 7-52.
- "Les entreprises industrielles du Bassin d'emploi d'Amiens", *Economie 80*, 1984, n° 89, pp. 9-20.
- "Mais qu'est-ce qui fait courir les Anglais chez nous ", *Economie 80*, Oct-nov. 1990.
- "Emploi industriel", *Economie 80*, Juin 1987, n° 105, pp. 15-21.
- "L'intercommunalité en marche", *En deux mots*, Janv. 1993, n° 27, pp. 3-9.
- "17 villes, 17 styles", *Ensembles*, Déc. 1985, n° 9, pp. 6-29.
- "La Picardie industrielle", *Etudes de Relais*, 1992, 51 p.
- "La Picardie, une région industrielle", *Etudes de Relais*, Juin 1988, pp. 2-48.
- "Le nouveau visage du monde rural en Picardie", *Etudes de Relais*, Mars 1993, n° 18-19, 48 p.
- "Le complexe industrialo-portuaire de la Basse-Seine", *Géographie et recherche*, Oct 1982, n° 43, pp. 3-70.
- "L'évolution démographique et sociale de la couronne péri-urbaine d'Ile-de-France", *Géographie sociale*, mars 1991, n° 11, pp. 57-64.
- "La région du grand Est. Un marché diversifié et très adapté", *Immobilier d'entreprise*, Déc. 1992, n° 20, pp. 35-39.
- "Reims, vocation tertiaire confirmée", *Implantation d'entreprises*, Nov. 1983, n° 86, pp. 37-39.
- "Emploi : évolution et contrastes", *Indicateurs de l'économie du Centre*, Mai 1993, n° 1, pp. 3-21.
- "Population et aménagement du territoire", *Indicateurs de l'économie du Centre*, Mars 1994, n° 5, pp. 5-46.
- "Créations et implantations d'établissements dans le Loiret", *Indicateurs de l'économie du Centre*, 1993, dossier n°5, 52 p.
- "Créations et implantations d'établissements dans l'Indre-et-Loire", *Indicateurs de l'économie du Centre*, 1993, dossier n°7, 52 p.
- "Dossier emploi", *Indicateurs de l'économie du Centre*, Oct. 1991, n° 3, 32 p.
- "Picardie : un flux industriel original", *Industries mécaniques*, 13 déc. 1984, n° 1442, pp. 7-18.
- "La Picardie", *Ingénieur-constructeur ETP*, Août-sept. 1985, pp. 3-35.
- "Basse-Normandie : profil haut", *Inter Régions*, Mai 1987, n° 90, pp. 21-24.
- "Champagne-Ardenne : une région qui s'affirme", *Inter Régions*, Mai 1988, n° 102, pp. 11-26.
- "Collectivités locales et problèmes économiques", *Inter Régions*, Déc. 1980, n° 13, pp. 7-12.
- "Des ports compétitifs, outils de développement et d'aménagement", *Inter Régions*, Nov. 1990, n° 132, pp. 3-52.
- "La Haute-Normandie : quelle identité, quelles ambitions ?", *Inter Régions*, Déc. 1985, n° 73, pp. 1-26

"Le développement local et ses moyens", *Inter Régions*, Janv. 1990, n° 122, pp. 2-45.

"Le tour de France des contrats de plan", *Inter Régions*, Juill. 1984, n° 55-56, 80 p.

"Les partenaires de la construction automobile", *Inter Régions*, Mai 1994, n° 174, pp. 13-31.

"Les points chauds de l'aménagement du territoire : pôles de conversion et zones d'entreprise", *Inter Régions*, Sept. 1986, n° 82, pp. 3-14.

"Les priorités des régions. 1ère partie", *Inter Régions*, Nov. 1992, n° 156, pp. 24-34.

"Quel avenir pour l'espace rural ?", *Inter Régions*, Février 1991, n° 135, pp. 2-37.

"Technopoles : les vraies et les autres", *Inter Régions*, Avr. 1990, n° 125, pp. 2-39.

"Les points chauds de l'aménagement du territoire : pôles de conversion et zones d'entreprises", *Inter Régions*, septembre 1986, n° 82, pp. 3-7.

"Développement local : la sève de l'aménagement du territoire", *La lettre de la DATAR*, Juillet-août 1990, n° 128.

"L'aménagement du territoire sous contrats", *La lettre de la DATAR*, Avr. 1994, n° 151, pp. 1-4.

"Fret : pourquoi on ferme des gares", *La vie du rail*, 23 janv. 1992, n° 2329, pp. 14-22.

"La saga du TGV est", *La vie du rail*, 6 Fév. 1992, n° 2331, pp. 10-20.

"Champagne-Ardenne : situation économique, potentiels industriel et financier, infrastructures régionales de formation et de recherche, environnement et patrimoine", *Les échos*, 7 décembre 1993, n° hors série, 66 p.

"Dossier ville d'Orléans", *Macadam*, 1-15 oct. 1977, n° 1, pp. 9-16.

"Basse-Seine, la haute main sur le foncier", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 13 mai 1988, pp. 115-116.

"Dossier ports", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 15 déc. 1989, pp. 79-89.

"La modernisation de Rouen", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1990, n° 4521.

"La naissance de la ville nouvelle du Vaudreuil", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 7 oct. 1972, pp. 16-26.

"La ville nouvelle du Vaudreuil a 10 ans", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 31 mai 1985, p. 78.

"L'aménagement du sud de la Picardie", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 14 fév. 1987, p. 43.

"Le centre d'affaires de Caen", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1990, n° 4524, pp. 27-29.

"Tours programme son développement", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 1989, n° 4487.

"Une solution aux problèmes fonciers des collectivités locales en Normandie. L'activité de l'EPBS", *Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, 3 déc. 1979, pp. 14-18.

"Les nouveaux maires un an après", *Murs Murs*, Mars 1990, n° 17, pp. 22-31.



- "Augmentation des déplacements au sein du Bassin parisien", *Note rapide sur l'économie*, Janv. 1994, n° 89, 4 p.
- "Les investissements britanniques en France", *Notes bleues de Bercy*, 16-30 sept. 1993, n° 23, 8 p.
- "Le Centre. Un territoire sous influence", *Perspectives immobilières*, Nov-déc. 1992, n° 112, pp. 22-27.
- "Paris-Province : deux marchés parallèles", *Perspectives immobilières*, Mai-juillet 1987, n° 85, pp. 7-47.
- "Réseaux pour l'emploi", *Projets*, Mars-avr. 1989, n° 216, pp. 5-15.
- "De Rodez à Vesoul : contrats de ville moyenne", *Regards sur l'actualité*, Mars 1976, n° 19, pp. 33-41.
- "Travailler en région Ile-de-France, résider sur les marges", *Regards sur l'Ile-de-France*, Déc. 1993, n° 22, pp. 13-18.
- "1993 : l'année sinistrée", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Mars 1994, n° 13, pp. 1-4.
- "Démographie régionale : Nord contre Sud. Le dynamisme de la Picardie n'est plus assuré que par les arrondissements du Sud", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Déc. 1986, n° 16, pp. 18-19.
- "La construction mécanique en Picardie", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Déc. 1980, n° 4.
- "Démographie et emploi dans le Sud picard", *Relais statistiques de l'économie picarde*, Sept. 1991, n° 35, pp. 3-15.
- "Les grandes transformations de la région Paris-Ile-de-France", *Revue économique franco-suisse*, 1991, n° 3, pp. 3-38.
- "Atlas des ressources humaines en Picardie", *Territoires en projet*, Mars 1989, n° 17, 65 p.
- "FEDER, FSE, Picardie, programme 1989-1993 : analyse des bassins d'emploi de la Somme", *Territoires en projet*, Oct. 1989, n° 18, 44 p.
- "Le bassin d'emploi d'Amiens 1. Le diagnostic 2. Les perspectives", *Territoires en projet*, Janv. 1990, n° 19, 127 p.
- "Le développement de l'Ile-de-France et l'aménagement du Bassin parisien", *Territoires en projet*, 1990, n° 20, pp. 35-44.
- "Programmes de développement local : premier bilan", *Territoires en projet*, Mars 1989, n° 17, Amiens, 32 p.
- "Coopération intercommunale dans l'Oise", *Territoires*, Avr. 1993, n° 337, pp. 9-15.
- "Jardin d'entreprises : Chartres", *Urbanisme*, Oct. 1992, n° 247, pp. 48-50.
- "La métropole-jardin", *Urbanisme*, 1975, n° 44, pp. 47-61.
- "La reconquête des ports", *Urbanisme*, Juil. 1988, n° 225.
- "Orléans", *Urbanisme*, Juin-juillet 1986, n° 214, pp. 29-38.
- "Politique des villes moyennes", *Urbanisme*, 1975, n° 146, pp. 57-64.

- "Radioscopie des 21 capitales régionales", *Urbanisme*, Nov. 1990, n° hors-série, 98 p.
- "Régions et aménagement", *Urbanisme*, Sept. 1987, n° 221, pp. 58-113.
- "Reims", *Urbanisme*, Fév. 1982, n° 188, pp. 23-30.
- "Villes nouvelles en France", *Urbanisme*, Juillet 1982, n° 190-191, pp. 85-106.
- "Les bureaux en Haute-Normandie", *L'Usine nouvelle*, 4 octobre 1984, suppl. au n° 40, pp. 108-117.

### 3) Rapports, études, documents de planification.

- AGENCE D'URBANISME DE REIMS *Transports-déplacements. Aménager le grand Bassin parisien au moyen d'infrastructures performantes de transport en commun rapides et d'une politique tarifaire incitative.* Document préalable, Reims, 1991.
- AGENCE D'URBANISME DE REIMS *Compte-rendu de la journée du 27 septembre 1991 à Orléans*, Reims, 1991, 45 p.
- APUR, DREIF, IAURIF *Le Livre blanc de l'Ile-de-France*, 1990, 96 p.
- ASSOCIATION URBANX *La demande en services et conseils par les entreprises du bassin creillois*, 1988, 40 p.
- AUGUSTE-THOUARD *Le marché de l'immobilier d'entreprise en 1991*, Tome 2 : le marché des métropoles régionales, Paris, 1991, 136 p.
- AUGUSTE-THOUARD *Les marchés des bureaux et des locaux d'activités dans 14 métropoles régionales*, Paris, 1988-1989, 65 p.
- BEAUCIRE, Francis et al. *Evolution de l'occupation du sol dans le Vexin français*, Nanterre, Université de Paris X, Centre de géographie régionale, 1984, pag. mult.
- BECKOUCHE, et al. *Métropolisation et aire métropolitaine. Internationalisation et enjeu urbain*, Paris, DATAR, CGP, 1989, 354 p.
- BECKOUCHE, et al. *La crise de l'industrie française. Etude géographique, régions et villes*, Paris, CNRS, 1987.
- BÉHAR, Daniel *Aménagement du Bassin parisien : nouveaux concepts, nouveaux enjeux. Note de problématique*, IUP, DATAR, 2000, 19 p.
- BENON, Jean-François *Rapport sur le développement des transports et l'ouverture de l'Ile-de-France vers le grand Bassin parisien*, CES Ile-de-France, Paris, 1992, 80 p.
- BIPE *Manifeste pour le Bassin parisien*, Reims, Association des villes à une heure de Paris, 1992.
- BODIER, Elisabeth *Les migrations alternantes dans le Bassin parisien*, Orléans, Direction régionale de l'équipement de la région Centre, 1992.
- BODIER, Elisabeth (Coord.) *Atlas des franges franciliennes*, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire des transports et du tourisme, 1995, 56 p.
- BOSC, Lydie *Bilan quantitatif de l'avancement du schéma directeur de la région Ile-de-France*, Paris, DREIF/DUSD/GORE, mai 1998, non paginé.
- BOUCHERAT, Jean-Claude *Communication du CES sur le livre blanc du Bassin parisien*, Paris, Comité économique et social de la région Ile-de-France, 1992, 55 p.
- BRANDILLY, Jean *Les villes de la région Centre et leur évolution récente*, Orléans, DRE Centre, 1980, 85 p.

- BRUHAT, Thierry *Technopoles et développement régional : éléments d'évaluation de la valeur ajoutée des technopoles*, DATAR, Paris, 1993, 73 p.
- BRUN, F. et al. *Créations d'entreprises : le cas de la Picardie. Pour un recentrage de la notion de création.*, Paris, Centre d'étude de l'emploi, 1990, 110 p.
- CARALP, Raymonde, LUGNIER, Jean-Pierre "Les mutations de la vallée de l'Oise", *Milieux, villes et régions. Actes du 112e congrès national des sociétés savantes*, Lyon, 1987, pp. 207-227.
- CERAU *Comparaison du coût d'implantation d'un établissement industriel ou de bureau dans les agglomérations du Bassin parisien et dans les villes nouvelles de la région parisienne*, Paris, 1971.
- CERAU *Typologie des implantations industrielles récentes dans les villes de la couronne du Bassin parisien*, 1970, 44 p.
- COING, Henri et al. *Loire moyenne, analyse des systèmes locaux de décisions*, 2 vol., Orléans, OREALM, 1973, 141 et 21 p.
- COLLETIS, Gabriel, LEVET, Jean-Louis *Quelles politiques pour l'industrie française ?*, Paris, La Documentation Française, 1997, 407 p.
- COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *Groupe Bassin parisien. Rapport*, Paris, 1966, 25 p.
- CONFERENCE PERMANENTE DES PRESIDENTS DE CONSEILS REGIONAUX DU GRAND BASSIN PARISIEN *Scénario des huit, le scénario de l'équilibre*, Amiens, juin 1993, 38 p + cartes.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE BASSE-NORMANDIE *Rapport sur la déprise des terres agricoles en Basse-Normandie*, Caen, 1986, 78 p.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE HAUTE-NORMANDIE *Les incidences de la réforme de la politique agricole commune sur les espaces ruraux haut-normands*, Rouen, Avr. 1995, 177 p.
- CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE *La Basse-Normandie*, Caen, 1992, 187 p.
- CONSEIL REGIONAL DE HAUTE NORMANDIE *Projet régional d'aménagement du territoire*, Rouen, 4 vol., 1991.
- CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE *Les évolutions majeures depuis le début des années 70 en Picardie*, Amiens, 1991, 100 p.
- CONSEIL REGIONAL DU CENTRE *Grand Bassin parisien région Centre : horizon 2015, premières réflexions*, Orléans, 1991, 31 p.
- COTTET, Patrice, PACHE, Gilles *Les effets de la volatilité du consommateur sur la logistique des industriels : une monographie tirée de la bonneterie troyenne*, 1991, 103 p.
- COULARD, D. (éd) *Le maintien des activités en milieu rural dans la région Centre*, Orléans, 1990, 36 p.
- DAMETTE, Félix, SCHEIBLING, Jacques *Le bassin parisien : système productif et organisation urbaine*, 2 tomes, Paris, DATAR, 1991, 330 et 170 p.
- DANY, Michel, LECOMTE, Xavier *Les migrations alternantes, vers l'Ile-de-France, d'actifs résidents de départements limitrophes. Cas d'un secteur de l'Oise autour de Creil*, Paris, IAURIF, 1982, 64 p.

DATAR	<i>Livre blanc du Bassin parisien</i> , Paris, 1966, 116 p.
DATAR	<i>Livre blanc du Bassin parisien. Directives d'aménagement. Résultats de la consultation</i> , Paris, La Documentation française, 1970, 277 p.
DATAR	<i>Livre blanc du Bassin parisien</i> , Paris, La Documentation française, 1992, 135 p.
DATAR	<i>Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan Université 2000 (1990-1995)</i> , Paris, La Documentation française, 1998, 209 p.
DATAR, DIV.	<i>PACT urbains arc nord-est, Journée nationale du 12 décembre 1991</i> , 7 fasc., 1991.
DATAR, DIV.	<i>PACT urbain arc nord-est : état d'avancement - objectifs 1990, Journée de travail du mercredi 13 juin 1990</i> , 1990, non pag.
DATAR, PREFECTURE ILE-DE-FRANCE	<i>Pour une métropolisation raisonnée</i> , Paris, La Documentation française, 1999, 140 p.
DAVEZIES, Laurent	<i>La redistribution des revenus entre Paris et la province. Etude du budget de l'Etat et du système de sécurité sociale en 1991</i> , Rapport au Conseil régional d'Ile-de-France, Créteil, OEIL/IUP/UPVM, 57 p.
DDE DE LA MARNE	<i>Mise en révision des SDAU : diagnostics et bilans préalables</i> , Châlons, 1991, 13 p.
DDE DE L'AISNE	<i>L'Aisne et le développement de l'Ile-de-France</i> , Laon, 1991, 67 p.
DDE DE L'OISE	<i>L'Oise et l'aménagement du Bassin parisien</i> , Beauvais, 1990, 64 p.
DELAMARRE et al. (coord)	<i>Atlas des zones d'emploi</i> , Paris, DATAR, DEP, INSEE, Ministère de l'industrie, Ministère du travail et de l'emploi, 1994, 76 p.
DELISLE, Jean-Pierre, LAINE, Frédéric	"Les transferts d'établissements dans l'espace français. Relations territoriales et recomposition locale", <i>L'espace en mouvement : propagation des forces et recompositions territoriales</i> , Actes du colloque des 4 et 5 avril 1996, Amiens, 39 p.
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME	<i>Aménager le Bassin parisien, synthèse des approches de planification urbaine et territoriale</i> , Paris, Ministère de l'équipement du logement et des transports, 1992, 87 p.
DRE BASSE-NORMANDIE	<i>Politiques régionales des petites villes bas-normandes</i> , Caen, 1986, 45 p.
DRE BASSE-NORMANDIE	<i>Les acquisitions étrangères dans le milieu rural bas-normand de 1987 à 1989</i> , Caen, 1991, 34 p.
DRE BASSE-NORMANDIE	<i>Les achats de résidences en Basse-Normandie par les Britanniques</i> , Caen, 1991, 30 p.
DREIF (Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)	<i>L'évasion aux franges de l'Ile de France (1977-1981)</i> , 4 vol., Paris, 1983, 33, 102, 181, et 68 p.
DREIF (Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)	<i>L'atlas fiscal du Bassin parisien</i> , Paris, 1996, 91 p.
DREIF (Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)	<i>Le Bassin parisien analyse spatiale du système productif</i> , Paris, Préfecture d'Ile-de-France, 1996, 287 p.
DREIF (Direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France)	<i>Géographie économique de la région parisienne</i> , Paris, Préfecture de la région Ile-de-France, 1997, 139 p.
DUBRULLE, Pierre, SARRAZIN, Claire	<i>Prévention des friches industrielles dans le pays du Vimeu</i> , Paris, GEPAR, 1988, 92 p.

- ECOLE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE *Aménagement et jeux d'acteurs en Basse-Seine : amalgame des jeux croisés entre élus locaux et pouvoir institutionnel central à partir de deux monographies sur l'opération St-Sever et le Vaudreuil ville nouvelle. Rapport définitif, 3 vol., Rouen DDE, SGAR, 1989, non pag.*
- EPA DU VAUDREUIL *Val-de-Remil a dix ans, Val-de-Reuil, 1985.*
- FABRE, J. *Le développement des villes françaises de dimension européenne, Comité économique et social, 1991, 175 p.*
- FERE Consultants *Questions sur l'avenir des petites villes en Ile-de-France, Eure-et-Loir, Oise, Paris, 1991.*
- GERI, (Groupe d'étude et de réflexion interrégional) *Dynamique de l'investissement public à travers la France. Evolution des crédits d'investissement de l'Etat, Paris, La Documentation française, 1992, 237 p.*
- GERIS-CONSULTANTS *Etude détaillée des filières : zone d'emploi de Flers de l'Orne, 1988, 58 p.*
- GERIS-CONSULTANTS *Eléments pour une stratégie : zone d'emploi de Flers de l'Orne, 1988, non pag.*
- GIRAUD, Michel *Plan régional 94-98 : Partenariats et projets, Paris, Conseil régional, 1994.*
- GIRAUD, Michel *Plan régional 94-98 : Partenariats et projets, Annexe 1 : Contrat de plan État-région 1994-1998, Paris, Conseil régional, 1994.*
- GIRAUD, Michel *Plan régional 94-98 : Partenariats et projets, Annexe 2 : Bilan du contrat de plan État région 1989-1993, Paris, Conseil régional, 1994.*
- GIRAUD, Michel *Rapport sur le plan régional, Paris, Conseil régionale d'Ile-de-France, 1993.*
- GLEIZER, Michel *Evolution de l'emploi salarié dans le Bassin parisien (de 1975 à 1988), Paris, IAURIF, 1991, 29 p.*
- GLEIZER, Michel, HENGOAT, D. *L'immobilier tertiaire dans le Bassin parisien, Paris, IAURIF, 1991, 20 p.*
- GRANDVAUX, V. *Villes à une heure de Paris. Dynamisme du grand Bassin parisien, Reims, Association des villes à une heure de Paris, 1991.*
- GRENET, François, NAVARRE, Daniëlle *Les déplacements au sein du Bassin parisien : propositions pour l'amélioration des liaisons ferrées avec l'Ile-de-France, 3 vol., Paris, IAURIF, 1993, 156, 36, 66 p.*
- GROUPE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU BASSIN PARISIEN *Liaisons ferroviaires du Bassin parisien. Éléments pour une amélioration des liaisons existantes et pour l'étude des dessertes cadencées entre les villes du Bassin parisien et surtout avec Paris, Paris, 1975.*
- GROUPE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU BASSIN PARISIEN *Rapport du groupe de réflexion sur le Bassin parisien, Paris, 1969.*
- GROUPE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU BASSIN PARISIEN *Le Bassin parisien, Paris, La Documentation française, 1969, 56 p.*
- GROUPE INTERMINISTERIEL D'AMENAGEMENT DU BASSIN PARISIEN *Documents relatifs à l'aménagement du Bassin parisien, Paris, 1968, 56 p.*
- GROUPE TEN *Villes à une heure de Paris : un premier état des lieux, mars 1991, 52 p. + annexes.*
- GUIONNET-DEVOIZE, Suzy *Le Bassin parisien ; évolution récente et perspectives de développement, 2ième éd., Paris, DATAR, IAURIF, Octobre 1975, 87 p.*

- HAUTREUX, Jean et al. *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française*, Paris, Ministère de la construction, mars 1963.
- HAUTREUX, Jean et al. *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*, Ministère de la construction, avril 1963.
- HEBRARD-GEPPERT, Anna *Contribution des villes à une heure de Paris au débat national sur l'aménagement du territoire*, Reims, Association des villes à une heure de Paris, 1994, 50 p.
- HEBRARD-GEPPERT, Anna *Reims, ville à une heure de Paris*, Reims, Association des villes à une heure de Paris, 1993, 49 p.
- HENGOAT, Danièle *Répartition spatiale et évolution de la population du Bassin parisien*, Paris, IAURIF, 1991, 23 p.
- IAURIF *Les régions métropolitaines de la l'Europe du Nord-Ouest. Limites géographiques et structures économiques*, Paris, 1996, 124 p.
- IAURIF *Migrations alternantes entre le Bassin parisien et l'Ile-de-France. Cas du secteur de Creil. , Tome 1 : rapport d'enquête*, Paris, IAURIF, 1982.
- IAURIF *Migrations alternantes entre le Bassin parisien et l'Ile-de-France. Cas du secteur de Creil, Tome 2: composition du fichier*, Paris, 1982.
- IAURIF *Le quadrant Sud-Ouest de la grande couronne de la région Ile-de-France*, Paris, 1990, 39 p.
- IAURIF *Les transferts d'activités économiques d'Ile-de-France vers le Bassin parisien, rapport d'étude*, Paris, Conseil régional, DREIF, Préfecture d'Ile-de-France, 1997, 98 p.
- IAURIF *40 ans en Ile-de-France, Rétrospective 1960-2000*, Paris, Collection études et développement, 2001, 173 p.
- IAURIF *Les franges franciliennes et le Sud-est anglais, étude comparative de sept territoires*, Paris, novembre 1995, 76 p.
- IAURP, *Schéma Directeur d'aménagement de la Région de Paris*, avril 1966, 247 p.
- JANVIER, Yves *L'action des sociétés de conversion et la pratique locale du développement*, Paris, DATAR, 1986, 85 p.
- JAOUEN, Michel *Gares TGV et urbanisme : étude sur neuf agglomérations des impacts d'une gare TGV*, 1993, 71 p.
- JEGER, François *Paris - Londres*, Paris, INSEE, 1991, 41 p.
- KAYSERGRUBER, Daniele *La nouvelle organisation des grandes entreprises. Conséquences sur l'emploi et sur l'espace en Ile-de-France*, Paris, IAURIF, janvier 1996, 93 p.
- KNAPP, Nicolas *L'Oise industrielle en friche*, Beauvais, DDE, 1981, 56 p.
- LACAZE, Jean-Paul *La ville dans l'animation de la région. Le rôle des villes nouvelles françaises dans l'aménagement du territoire et l'animation de la région*, Rouen, Mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil, mai 1972, 21 f.
- LACAZE, Jean-Paul, UNAL, Marion *Rapport de mission du 4 juin 1992, rapport provisoire*, Paris, Mission d'animation inter-régionale de la prospective sur le Grand Bassin parisien, DATAR, 1992, 29 p. + ann.
- LEGRAND, Nicolas TESSIER, Emmanuelle *Comportements, stratégie, intégration des propriétaires britanniques en Basse-Normandie*, Caen, DRE Basse-Normandie, 1991, 92 p.
- LE MOSQUET, Jean-Claude *Aménager le Bassin parisien : contribution de la DAU et des services extérieurs à une réflexion d'aménagement du territoire*, Paris, Ministère de l'équipement, du logement et des transports, 1992.

- LORENZO, Philippe, CERCLET, Denis *La représentation locale : réseaux, pratiques et stratégies. I) Enquête en Picardie II) Deux études en Rhône-Alpes*, centre de recherche et d'étude d'anthropologie et d'urbanisme, 1989, 292 et 117 p.
- MARCHAND, Patrick et al. *Implantations récentes d'activités en milieu urbain en Champagne-Ardenne*, Metz, CETE de l'Est, 1991, 149 et 86 p.
- MEABP (Mission d'étude et d'aménagement du Bassin parisien) *Etude des problèmes d'aménagement du territoire dans la zone du centre et la région de Moscou*, Paris, 1969, 46 p.
- MEABP (Mission d'étude et d'aménagement du Bassin parisien) *Atlas du Bassin parisien*, Paris, La documentation française, 1971, non pag.
- MEABS (Mission d'études et d'aménagement de la Basse-Seine) *La Basse-Seine dans le Bassin parisien*, Rouen, non daté, 8 p.
- MEABS *Schéma d'aménagement de la Basse-Seine*, Paris, La Documentation française, 1971, 261+215 p.
- MEABS *Tertiaire et développement en Haute-Normandie*, Rouen, Préfecture, 56 f.
- MEABS *L'avenir de la Basse-Normandie. Livre Blanc*, Paris, La Documentation française, 1973, 239 p.
- MEABS *Basse-Seine et Bassin parisien en 1975 : rapport, annexes*, Rouen, 1975.
- MEABS *Le développement et l'aménagement du triangle Caen-Rouen-Le Havre*, Rouen, Octobre 1971, 46 p.
- MEABS *L'avenir du Havre*, Rouen, 1971, 15 p.
- MEVN (Mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil) *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Louviers-le Vaudreuil*, 3 vol., 1971.
- MINISTERE DE L'INDUSTRIE *Les chiffres-clés. L'industrie dans les régions.*, Paris, Dunod 1994, 461 p.
- MOULY, G. *Rapport d'information sur les contrats de plan Etat-Région*, Paris, Sénat, Avril 1992.
- MOURIAUX, Marie-France et al. *Les créations d'entreprises à l'épreuve du temps : l'échantillon picard*, Noisy-le-Grand, Centre d'études de l'emploi, 1991, 50 p.
- OEIL (Observatoire de l'économie et des institutions locales) *Le développement local beauvaisien : le mariage d'un territoire de l'offre et d'un territoire de la demande*, Créteil, 2000, 30 p.
- OREAC *Eléments pour un Livre Blanc*, Orléans, 1970.
- OREAC *Les bassins d'emploi de la région Centre*, Orléans, 1979, pag. mult.
- OREALM *Aménagement de la Loire moyenne. Schéma de la métropole-jardin*, Orléans, 1975, 94 p.
- OREAM BASSE-SEINE *Basse-Seine et Bassin parisien en 1975*, Rouen, 1975, 60 p.
- OREAP *L'aménagement du sud de la Picardie*, Amiens, 1975, 31 p.
- OREAP *Problèmes et perspectives de développement de la Picardie. Préparation du livre blanc pour l'aménagement du Bassin parisien*, Amiens, 1991, 124 p.
- OREAV *Vallée de l'Oise, vallée de l'Aisne, livre blanc*, Noyon, 1970.
- ORIE (observatoire régional de l'immobilier d'entreprise) *Le parc et la production neuve de bureaux en grande couronne en 1993*, Paris, DREIF, juin 1994, non pag.

ORIE (observatoire régional de l'immobilier d'entreprise)	<i>L'immobilier d'entreprise en Ile-de-France</i> , Paris, 1997, 120 p.
PALISSE, Jean-Pierre	<i>Entre banlieue et province 18 petites villes d'Ile-de-France</i> , Paris, IAURIF, 1993, 60 p.
PEUVERGNE, Claire, RAGU, Denise	<i>Les écoles d'ingénieurs en Ile-de-France : évolution récente des établissements, des étudiants et des diplômés</i> , Paris, IAURIF, 1994.
POTTIER, Claude et al.	<i>Diffusion et polarisation industrielle en France</i> , DATAR, Paris, 1985, 153 et 57 p.
PREEL, Bernard	<i>Les villes à une heure de Paris dans le Grand Bassin parisien</i> , Issy, Bipe-Conseil, mars 1992, 207 p.
PREFECTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE	<i>La Champagne-Ardenne à l'horizon 2015</i> , 2 vol, Châlons, 1991, 97 et 52 p.
PREFECTURE DE LA REGION CENTRE	<i>L'aménagement du grand Bassin parisien. Réflexions prospectives à l'horizon 2015. La place de la Région Centre. Les systèmes urbains</i> , Orléans, 1991, 44 p.
PREFECTURE DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE	<i>2015 : La Haute-Normandie dans le grand Bassin parisien</i> , Rouen, Préfecture de Région, 1991, 136 p.
RAGU, Denise	<i>Les étudiants en Ile-de-France : éléments d'information sur les effectifs par grandes filières, leur évolution ; comparaison avec le Bassin parisien et le reste de la France</i> , Paris, IAURIF, 2 vol., 1993, 27 et 5 p.
RIQUET, Pierre et al.	<i>Le Bassin parisien et la décentralisation industrielle</i> , Paris, IAURP, 1965, 199 p.
ROTIVAL, Maurice	<i>Le Bassin parisien : trois partis d'aménagement</i> , Paris, SETEC, 1966.
SAGET, François	<i>Bilan critique de la démarche des PACT urbains de l'arc Nord-est, rapport final</i> , Tesca Consultants, avril 1992, 57 p.
SALLEZ, Alain	<i>Des localisations exceptionnelles pour l'accueil des entreprises</i> , Reims, association des villes à une heure de Paris, 1991, 13 p.
SESSI	<i>Treize ans d'implantation étrangère dans l'industrie française. Traits fondamentaux du système industriel français</i> , Paris, Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, 1988, 162 p.
SIVOM DE ROUEN	<i>Pour un nouveau projet d'agglomération : livre blanc de Rouen-Elbeuf</i> , Rouen, 1992, 51 p.
SPIRE (Synergie pour l'information la recherche et les études)	<i>Enjeux d'aménagement du Sud de la Picardie. Rapport final</i> , Amiens, DRE Picardie, Juill. 1995, 68 p.
TEN-Conseil	<i>Gares TGV et urbanisme. Etude sur neuf villes des impacts d'une gare TGV</i> , tome 2, SNCF, Paris, MELT, 1992, 344 p.
TERRIER, Christophe	"Le Bassin parisien", <i>Zones d'échanges habitat-emploi : contours en 1982 et évolution 75-82</i> , Paris, INSEE, 1986.
THIARD, Philippe	<i>Développer et mieux répartir l'enseignement supérieur et la recherche dans le Bassin parisien</i> , Paris, DATAR, MESR, 1994, 195 p. + annexes
TOLEDONO J.,	<i>Recueil de données sur le sud de la Picardie</i> , 3 vol., Amiens, DRE Picardie, non pag.
UNAL, Marion	<i>Organisation du territoire : état des lieux des pratiques interrégionales observables, Rapport n° 1: regards sur l'histoire(1190-1195)</i> , Paris, DATAR, 1998, non pag.
UNAL, Marion	<i>Mission d'évaluation de la procédure réseaux de villes, rapport n° 1</i> , Paris, DATAR, 1998, non paginé.



- VERNARDET, Anne-Véronique *Le Sud-est seine-et-marnais et les franges de l'Ile-de-France*, Paris, IAURIF, mars 1995, 115 p.
- VILLE DE CAEN *Etude sur la situation économique de Caen et de sa région*, Caen, 1986, 47 p.
- VILLE DE SOISSONS *Soissons, pôle potentiel de développement : une métropole francilienne ou des cités à l'échelle humaine*, Soissons, 1991, 146 p.
- ZANC (Zone d'appui nord-champenoise) *Schéma général d'aménagement de la France. L'espace nord champenois. Perspectives de développement*, Paris, La Documentation française, 1972, 127 p.
- Charte Bassin parisien*, Paris, 1994, 36 p.
- Paris/Ile-de-France/Régions : vers le scénario de l'inacceptable. Acte du 38e congrès des économies régionales*, Tours 10-11 oct. 91, Paris, CNERP, 1992, 192 p.
- Les régions et la politique des transports. Actes de la journée d'études tenue à Rouen le 2 décembre 1993*, Ville de Rouen, 1993, 206 p.
- Métropoles et aménagement du territoire. Actes du colloque tenu à Paris-Dauphine les 12-13 mai 1993*, Paris, IAURIF, Université Paris IX, 1993, 271 p.
- Les 20 ans des régions : 1972-1982-1992 : deux décennies de régionalisation. Actes du colloque d'Amiens. 17-18 oct. 1991*, Amiens, Conseil régional de Picardie, 1992, 219 p.
- Plan d'aménagement et d'organisation de la région parisienne*, Paris, 1960, 151 p.

## TABLE DES CARTES

<b>Carte 1 :</b>	Nombre de sorties des actifs vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des régions de départ. (Discrétisation de Jenks). .....	75
<b>Carte 2 :</b>	Nombre de sorties des actifs de moins de 35 ans vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active du même âge des régions de départ. (Discrétisation de Jenks).....	75
<b>Carte 3 :</b>	Nombre d'entrées des actifs venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des régions d'accueil. (Discrétisation de Jenks).....	76
<b>Carte 4 :</b>	Nombre d'entrées des actifs de moins de 35 ans venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active du même âge des régions d'accueil. (Discrétisation de Jenks).....	77
<b>Carte 5 :</b>	Taux de rotation des actifs entre l'Ile-de-France et les autres régions de 1975 à 1990. (Discrétisation de Jenks). .....	77
<b>Carte 6 :</b>	Nombre de sorties d'actifs vers l'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des zones de départ – régions, départements, zones d'emploi. (Discrétisation de Jenks). .....	79
<b>Carte 7 :</b>	Nombre d'entrées d'actifs venant d'Ile-de-France de 1975 à 1990 rapporté à la population active des zones d'accueil – régions, départements, zones d'emploi. (Discrétisation de Jenks). .....	80
<b>Carte 8 :</b>	Taux de rotation des actifs entre l'Ile-de-France et le reste de l'espace français de 1975 à 1990. (Discrétisation de Jenks). .....	81
<b>Carte 9 :</b>	Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par fer, route et voie navigable (en pourcentage du tonnage). (Discrétisation de Jenks). .....	82
<b>Carte 10 :</b>	Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par fer (en tonnes). (Discrétisation de Jenks). .....	83
<b>Carte 11 :</b>	Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par route (en tonnes). (Discrétisation de Jenks). .....	84
<b>Carte 12 :</b>	Taux d'échanges entre l'Ile-de-France et les départements français en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé. (Discrétisation de Jenks). .....	85
<b>Carte 13 :</b>	Taux d'expédition des marchandises vers l'Ile-de-France en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé. (Discrétisation de Jenks). .....	86
<b>Carte 14 :</b>	Taux de réception des marchandises d'Ile-de-France en 1994 par route (en tonnes) : transport en compte propre non conteneurisé. (Discrétisation de Jenks). .....	86
<b>Carte 15 :</b>	Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993. (Discrétisation Jenks).....	92
<b>Carte 16 :</b>	Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993. (Classes à effectifs égaux).....	93
<b>Carte 17 :</b>	Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993 pour le droit. (Classes à effectifs égaux).....	94
<b>Carte 18 :</b>	Indice d'attraction des universités franciliennes en 1992-1993 pour les troisièmes cycles dans les départements de la ZEAT Bassin parisien. (Discrétisation Jenks).....	95
<b>Carte 19 :</b>	Etudiants inscrits en 3ème cycle en Ile-de-France en 1992-1993 rapporté à la population départementale des 19-24 ans. (Classes à effectifs égaux). .....	96
<b>Carte 20 :</b>	Part des emplois décentralisés en 1975 dans la population active industrielle de 1975. (Discrétisation de Jenks). .....	106
<b>Carte 21 :</b>	Evolution en valeur relative du nombre de femmes salariées dans l'industrie par région (1954-1974). (Classes à effectifs égaux). .....	112
<b>Carte 22 :</b>	Pourcentage des ouvriers non qualifiés de l'industrie dans l'emploi départemental en 1990. Discrétisation de Jenks. ....	120
<b>Carte 23 :</b>	Pourcentage des effectifs dépendant d'un siège social situé en Ile-de-France en 1992.....	124
<b>Carte 24 :</b>	Pourcentage des effectifs industriels dépendant d'un siège social situé dans la région en 1992. (Discrétisation de Jenks). .....	125
<b>Carte 25 :</b>	Part des établissements des zones d'emploi contrôlés par des sièges sociaux situés en Ile-de-France au 1er janvier 1997 (%). (Classes à effectifs égaux). .....	127
<b>Carte 26 :</b>	Mesure de l'attraction francilienne à travers les emplois industriels décentralisés, les flux d'étudiants, le trafic de marchandises non conteneurisé en compte propre par route. ....	131
<b>Carte 27 :</b>	Pourcentage des actifs qui résident dans la zone d'emploi et y travaillent. (Discrétisation de Jenks).....	152
<b>Carte 28 :</b>	Résultats de la classification ascendante hiérarchique sur les relations domicile - travail entre zones d'emploi du Bassin parisien. ....	153
<b>Carte 29 :</b>	Les relations domicile - travail supérieures à 10 % des actifs de la zone d'emploi de départ (taille des flèches proportionnelle au pourcentage d'actifs).....	154
<b>Carte 30 :</b>	Pourcentage des emplois de reproduction simple et de fabrication des secteurs de production des biens matériels dans le total des emplois. (Discrétisation de Jenks). .....	157

<b>Carte 31 :</b>	Pourcentage des emplois de reproduction élargie, des services économiques et des services financiers dans le total des emplois. (Discrétisation de Jenks). .....	158
<b>Carte 32 :</b>	Pourcentage des emplois d'administration-gestion de la sphère productive dans le total des emplois. (Discrétisation de Jenks).....	159
<b>Carte 33 :</b>	Trafic interdépartemental de marchandises interne au Bassin parisien par route et par fer en 1994. (Seuls les flux supérieurs à 20 % des flux sortants sont représentés). .....	167
<b>Carte 34 :</b>	Trafic interdépartemental de marchandises par route, fer et voie navigable pour l'ensemble de la France en 1994. (En tonnes). (Seuls les flux supérieurs à 15 % des flux sortants sont représentés). .....	170
<b>Carte 35 :</b>	Trafic interdépartemental de marchandises interne au Bassin parisien par route et par fer en 1994. (Seuls les flux compris entre 10 et 20 % des flux sortants sont représentés).....	173
<b>Carte 36 :</b>	Migrations résidentielles entre 1975 et 1990 au sein du Bassin parisien entre les zones d'emploi distantes de plus de 75 km hors Ile-de-France. (En nombre de migrants supérieurs à 750 et en pourcentage du nombre total de migrations sortantes – discrétisation de Jenks). .....	174
<b>Carte 37 :</b>	Solde migratoire de 1975 à 1990 entre les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France. (en nombre de migrants supérieurs à 500).....	175
<b>Carte 38 :</b>	Nombre de trains circulant par jour entre Paris et les villes du Bassin parisien en 1995 (plus de 20 trains par jour) et vitesse d'exploitation maximale atteinte. (discrétisation de Jenks). .....	176
<b>Carte 39 :</b>	Nombre de trains circulant par jour entre les villes du Bassin parisien hors Paris en 1995 et vitesse d'exploitation maximale atteinte. (même discrétisation que la carte 38). .....	177
<b>Carte 40 :</b>	Nombre de trains de voyageurs par jour entre Paris et les villes du Bassin, quel que soit le sens de circulation, et vitesse maximale atteinte (1995).. .....	179
<b>Carte 41 :</b>	Les quatre principaux ensembles géographiques du Bassin parisien représentés sur la base des zones d'emploi.....	224
<b>Carte 42 :</b>	Types de spécialisation économique des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975.....	231
<b>Carte 43 :</b>	Types de spécialisation fonctionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1982.....	235
<b>Carte 44 :</b>	Résidus de la régression linéaire "taux de variation de l'emploi entre 1982 et 1990/part des fonctions de fabrication en 1982". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	240
<b>Carte 45 :</b>	Types de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975. ....	242
<b>Carte 46 :</b>	Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives de chaque secteur de la NAP à la variation totale de l'emploi entre 1975 et 1990.....	246
<b>Carte 47 :</b>	Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des fonctions collectives à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990.....	251
<b>Carte 48 :</b>	Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990.....	254
<b>Carte 49 :</b>	Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien établie sur la base des contributions relatives des professions et catégories socioprofessionnelles à la variation totale de l'emploi entre 1975 et 1990.....	258
<b>Carte 50 :</b>	Typologie récapitulative des mutations du système productif et de l'activité économique dans le Bassin parisien entre 1975 et 1990.....	261
<b>Carte 51 :</b>	Cartographie des résidus de la régression "contribution de l'agriculture à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 / Pourcentage de l'agriculture dans l'emploi en 1975". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	266
<b>Carte 52 :</b>	Types de spécialisation agricole dans le Bassin parisien en 1975 et contribution de l'agriculture à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990.....	267
<b>Carte 53 :</b>	Cartographie des résidus de la régression "contribution de l'industrie à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 / Pourcentage de l'industrie dans l'emploi en 1975". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	269
<b>Carte 54 :</b>	Types de spécialisation industrielle des zones d'emploi du Bassin parisien et taux de variation de l'emploi dû à l'industrie entre 1975 et 1990. ....	271
<b>Carte 55 :</b>	Typologie des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction du taux de variation de l'emploi dû aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990.....	275
<b>Carte 56 :</b>	Modalités des composantes structurelles et régionales du taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990.....	280
<b>Carte 57 :</b>	Qualité de représentation des zones d'emploi sur les axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des huit principaux secteurs de la NAP entre 1975 et 1990. ....	289
<b>Carte 58 :</b>	Qualité de représentation des zones d'emploi par rapport aux axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des sept principales fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990. ....	292
<b>Carte 59 :</b>	Niveau de corrélation des zones d'emploi par rapport aux axes factoriels de l'analyse en composantes principales réalisée sur les taux moyens annuels de variation des sept principales fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990. ....	296

<b>Carte 60</b> :	Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de l'emploi basique (1975-1990) ". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	299
<b>Carte 61</b> :	Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de la population (1975-1990) ". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	301
<b>Carte 62</b> :	Résidus de la régression linéaire "taux moyen annuel de variation de la population (1975-1990)/taux moyen annuel de variation de l'emploi basique (1975-1990) ". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	304
<b>Carte 63</b> :	Pourcentage de l'emploi industriel manufacturier travaillant pour la sous-traitance en 1994. (Discrétisation de Jenks). .....	308
<b>Carte 64</b> :	Niveau de turbulence de la variation de l'emploi entre 1975 et 1990 en fonction du taux de variation de l'activité due aux secteurs en croissance et aux secteurs en déclin de la NAP 100. ....	314
<b>Carte 65</b> :	Taux moyen annuel de variation du taux d'activité des femmes entre 1975 et 1990. ....	328
<b>Carte 66</b> :	Déséquilibre du marché du travail (manque d'emplois) entre 1975 et 1990 en pourcentage de la population active de 1975 pour les sous-systèmes du bassin parisien. (discrétisation : méthode des quantiles). .....	334
<b>Carte 67</b> :	Résidus en % de la régression "déséquilibre du marché du travail / taux de variation de l'emploi entre 1975 et 1990". (Discrétisation : méthode des moyennes emboîtées). .....	335
<b>Carte 68</b> :	Déséquilibre du marché du travail dans les zones d'emploi du Bassin parisien et modes d'ajustement entre 1975 et 1990. ....	336
<b>Carte 69</b> :	Taux de variation de la population active due au solde migratoire entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). .....	337
<b>Carte 70</b> :	Variation du chômage entre 1975 et 1990 rapportée à la population active de 1975. (Discrétisation de Jenks). .....	337
<b>Carte 71</b> :	Déséquilibre du marché du travail, facteurs aggravants et modes d'ajustement dans les zones d'emploi du Bassin parisien en croissance entre 1975 et 1990. ....	340
<b>Carte 72</b> :	Déséquilibre du marché du travail, facteurs aggravants et modes d'ajustement dans les zones d'emploi du Bassin parisien en déclin entre 1975 et 1990. ....	341
<b>Carte 73</b> :	Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 1 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". .....	343
<b>Carte 74</b> :	Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 2 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". .....	344
<b>Carte 75</b> :	Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 3 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". .....	345
<b>Carte 76</b> :	Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 4 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". .....	346
<b>Carte 77</b> :	Coordonnées et qualité de représentation des zones d'emploi du Bassin parisien sur l'axe 6 de l'ACP "dynamique de l'activité / dynamique globale entre 1975 et 1990". .....	347
<b>Carte 78</b> :	Taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990. (Discrétisation : méthode des quantiles). .....	349
<b>Carte 79</b> :	Part des branches industrielles résistantes dans l'emploi industriel des zones d'emploi hors Ile-de-France en 1975. (Discrétisation de Jenks). .....	363
<b>Carte 80</b> :	Part des branches industrielles en déclin absolu dans l'emploi industriel des zones d'emploi hors Ile-de-France en 1975. (Discrétisation de Jenks). .....	364
<b>Carte 81</b> :	Répartition par filière des différents secteurs d'activité des industries résistantes en 1975 dans les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France. ....	365
<b>Carte 82</b> :	Répartition par filière des différents secteurs d'activité des industries déclinantes en 1975 dans les zones d'emploi du Bassin parisien hors Ile-de-France. ....	367
<b>Carte 83</b> :	Résidus de la régression linéaire "taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990 / part des emplois industriels résistants en 1975". (Discrétisation : moyennes emboîtées). .....	370
<b>Carte 84</b> :	Taux moyen annuel de variation de l'emploi féminin industriel dans les départements du Bassin parisien entre 1976 et 1998. (Discrétisation de Jenks). .....	371
<b>Carte 85</b> :	Nombre d'établissements transférés depuis l'Ile-de-France vers les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1993 et 1996. ....	373
<b>Carte 86</b> :	Part des établissements transférés d'Ile-de-France entre 1993 et 1996 dans le total des établissements présents dans la zone. (Discrétisation de Jenks). .....	374
<b>Carte 87</b> :	Variation du nombre total d'emplois et taux de variation entre 1975 et 1990 par zone d'étude. (Discrétisation de Jenks). .....	382
<b>Carte 88</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les activités d'études et de conseil et taux de variation de l'emploi due à ces activités entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks). .....	382

<b>Carte 89</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la prestation temporaire de personnel et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	383
<b>Carte 90</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les cabinets d'étude technique et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	383
<b>Carte 91</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la recherche marchande et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	384
<b>Carte 92</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les cabinets d'étude informatique et d'organisation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	384
<b>Carte 93</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les services juridiques et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	385
<b>Carte 94</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la création publicitaire et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	385
<b>Carte 95</b> :	Variation du nombre d'emplois dans le conseil en information et en documentation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	386
<b>Carte 96</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	388
<b>Carte 97</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les fonctions commerciales et marketing des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	389
<b>Carte 98</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les services juridiques et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	399
<b>Carte 99</b> :	Variation du nombre d'emplois dans le conseil en informatique et en organisation et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	399
<b>Carte 100</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la publicité et taux de variation de l'emploi due à cette activité entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	400
<b>Carte 101</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble des activités d'études et de conseil et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	400
<b>Carte 102</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble les fonctions commercial-marketing des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	401
<b>Carte 103</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'ensemble les fonctions d'administration gestion des entreprises de la sphère productive et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	401
<b>Carte 104</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la recherche marchande et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	402
<b>Carte 105</b> :	Variation du nombre d'emplois dans les activités d'étude technique et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	402
<b>Carte 106</b> :	Types d'immobilier d'entreprise construit dans les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1982 et 1992 et nombre total de m <sup>2</sup> de locaux d'activité mis en chantier entre les deux dates sauf en Ile-de-France.....	407
<b>Carte 107</b> :	Types d'immobilier d'entreprise construit dans les zones d'emploi d'Ile-de-France entre 1982 et 1992 et nombre total de m <sup>2</sup> de locaux d'activité mis en chantier entre les deux dates.....	408
<b>Carte 108</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	423
<b>Carte 109</b> :	Variation du nombre d'emplois dans l'administration-gestion des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	423
<b>Carte 110</b> :	Variation du nombre d'emplois dans le commercial-marketing des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	424
<b>Carte 111</b> :	Variation du nombre d'emplois dans le commercial-marketing des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	424
<b>Carte 112</b> :	Variation du nombre d'emplois dans la recherche et développement des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	425

<b>Carte 113</b> : Variation du nombre d'emplois dans la recherche et développement des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	425
<b>Carte 114</b> : Variation du nombre d'emplois de certaines activités annexes des transports et entrepôts et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	426
<b>Carte 115</b> : Variation du nombre d'emplois de certaines activités annexes des transports et entrepôts <sup>1</sup> et taux de variation de l'emploi due à celles-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	426
<b>Carte 116</b> : Variation du nombre d'emplois dans le transport routier de marchandises en zone longue et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1975 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	427
<b>Carte 117</b> : Variation du nombre d'emplois dans le transport routier de marchandises en zone longue et taux de variation de l'emploi due à celui-ci entre 1975 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	427
<b>Carte 118</b> : Variation du nombre d'emplois dans la logistique des services de flux et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	428
<b>Carte 119</b> : Variation du nombre d'emplois dans la logistique des services de flux et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	428
<b>Carte 120</b> : Variation du nombre d'emplois dans la logistique des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 dans le Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	429
<b>Carte 121</b> : Variation du nombre d'emplois dans la logistique des entreprises industrielles et taux de variation de l'emploi due à celle-ci entre 1982 et 1990 en Ile-de-France et sur les franges. (Discrétisation de Jenks).....	429
<b>Carte 122</b> : Taille moyenne des établissements de l'industrie manufacturière en 1976 dans le Bassin parisien.....	441
<b>Carte 123</b> : Taux moyen annuel de variation du nombre d'établissements de l'industrie manufacturière par département entre 1976 et 1998.....	443
<b>Carte 124</b> : Part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales en France en 1978. (Discrétisation de Jenks).....	456
<b>Carte 125</b> : Variation en points de la part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales entre 1978 et 1993. (Discrétisation de Jenks).....	456
<b>Carte 126</b> : Part des effectifs industriels placés sous le contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales en France en 1993. (Discrétisation de Jenks).....	456
<b>Carte 127</b> : Part des effectifs industriels sous contrôle d'entreprises étrangères ou de leurs filiales en 1991 par zone d'emploi. (Discrétisation de Jenks).....	457
<b>Carte 128</b> : Taux de variation de l'emploi due aux industries agro-alimentaires (à l'exception des boulangeries et pâtisseries) dans les zones d'emploi du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	469
<b>Carte 129</b> : Part des emplois dans la sphère publique (emplois sous abri) dans les zones d'emploi du Bassin parisien en 1990. (Discrétisation de Jenks).....	474
<b>Carte 130</b> : Part des fonctionnaires de l'Etat dans l'emploi départemental en 1990. (Discrétisation de Jenks).....	475
<b>Carte 131</b> : Taux de dépendance des régions françaises aux fonds publics en 1989. (Discrétisation de Jenks).....	478
<b>Carte 132</b> : Résidus (en %) de la régression linéaire du taux de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 et de la part des emplois publics ou para-publics dans l'emploi total en 1975. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	481
<b>Carte 133</b> : Types de profils de dépenses d'investissement par région entre 1976 et 1989.....	483
<b>Carte 134</b> : Nombre d'emplois scolaires pour 100 habitants de moins de 20 ans en 1982 dans les zones d'emploi du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	490
<b>Carte 135</b> : Taux de variation de l'emploi due à l'emploi scolaire entre 1982 et 1990 dans les zones d'emploi du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	491
<b>Carte 136</b> : Types de progression de l'emploi scolaire en fonction des niveaux d'évolution des moins de 20ans, des taux d'encadrement de la population scolaire en 1982 et de leur variation entre 1982 et 1990.....	493
<b>Carte 137</b> : Nombre d'emplois scolaires pour 100 habitants de moins de 20 ans en 1990 dans les zones d'emploi du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	495
<b>Carte 138</b> : Montant des investissements réalisés dans le cadre d'Université 2000 (1990-1998) en francs par habitant de 20 à 29 ans. (Discrétisation de Jenks).....	497

<b>Carte 139</b> : Part des financements de l'Etat dans l'exécution du plan Université 2000. (Discrétisation de Jenks). (Source : DATAR, op. cit., 1998) .....	497
<b>Carte 140</b> : Nombre de m <sup>2</sup> de locaux universitaires par étudiant en 1995. (Discrétisation de Jenks) .....	498
<b>Carte 141</b> : Nombre d'étudiants par enseignant en 1995. (Discrétisation de Jenks) .....	498
<b>Carte 142</b> : Transferts d'emplois publics décidés à l'issue des CIAT de 1991 et 1992 par département. ....	539
<b>Carte 143</b> : Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1962 et 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0) .....	622
<b>Carte 144</b> : Taux moyen annuel de variation de la population entre 1962 et 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0) .....	622
<b>Carte 145</b> : Classification ascendante hiérarchique combinant la variation de l'emploi entre 1962 et 1975 aux différents modes d'évolution de la population totale et de la population active .....	624
<b>Carte 146</b> : Taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0) .....	627
<b>Carte 147</b> : Taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien. (Classes à effectifs égaux avec seuil significatif à 0) .....	628
<b>Carte 148</b> : Typologie des zones d'emploi en fonction des variations du taux d'évolution moyen annuel de l'emploi entre 1962-1975 et 1975-1990. ....	629
<b>Carte 149</b> : Typologie des zones d'emploi en fonction des variations du taux d'évolution moyen annuel de population entre 1962-1975 et 1975-1990. ....	630
<b>Carte 150</b> : Résidus de la régression taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990 / taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1962 et 1975. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	631
<b>Carte 151</b> : Résidus de la régression taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 / taux moyen annuel de variation de la population entre 1962 et 1975. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	632
<b>Carte 152</b> : Classification ascendante hiérarchique combinant la variation de l'emploi entre 1975 et 1990 aux différents modes d'évolution de la population totale et de la population active .....	634
<b>Carte 153</b> : Poids démographique en 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien dans le total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962) .....	637
<b>Carte 154</b> : Poids démographique en 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien dans le total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962) .....	637
<b>Carte 155</b> : Poids en 1975 des zones d'emploi du Bassin parisien dans l'emploi total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962) .....	638
<b>Carte 156</b> : Poids en 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien dans l'emploi total national exprimé en indice. (Base 100 en 1962) .....	638
<b>Carte 157</b> : Densité de population des zones d'emploi du Bassin parisien en 1962. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	640
<b>Carte 158</b> : Densité de population des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	640
<b>Carte 159</b> : Densité d'emploi des zones d'emploi du Bassin parisien en 1962. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	641
<b>Carte 160</b> : Densité d'emploi des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990. (Discrétisation : moyennes emboîtées) .....	641
<b>Carte 161</b> : Indices d'encadrement et d'emploi abstrait des zones d'emploi du Bassin parisien en 1990. ....	647
<b>Carte 162</b> : Indices d'encadrement et d'emploi abstrait des zones d'emploi du Bassin parisien en 1982. ....	647
<b>Carte 163</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans la population active résidente des différentes PCS en 1990. ....	649
<b>Carte 164</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans la population active résidente des différentes PCS en 1982. ....	650
<b>Carte 165</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des différents niveaux de formation dans la population résidente en 1990. ....	651
<b>Carte 166</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des différents niveaux de formation dans la population résidente en 1982. ....	652
<b>Carte 167</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des principales fonctions individuelles dans l'emploi industriel hors IAA et électricité en 1990. ....	654
<b>Carte 168</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part des principales fonctions individuelles dans l'emploi industriel hors IAA et électricité en 1982. ....	655
<b>Carte 169</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel de 1990 des différents secteurs de production classés selon leur niveau de technicité .....	658

<b>Carte 170</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel de 1975 des différents secteurs de production classés selon leur niveau de technicité.....	659
<b>Carte 171</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel des neuf principales filières de production en 1990.....	661
<b>Carte 172</b> : Typologie par classification ascendante hiérarchique des zones d'emploi du Bassin parisien en fonction de la part dans l'emploi industriel des neuf principales filières de production en 1975.....	662
<b>Carte 173</b> : Poids en indice des actifs au lieu de travail des zones d'emploi de l'Île-de-France et de ses franges en 1975. (Base 100 = 1962). (Discrétisation de Jenks).....	673
<b>Carte 174</b> : Poids en indice des actifs au lieu de travail des zones d'emploi de l'Île-de-France et de ses franges en 1990. (Base 100 = 1962). (Discrétisation de Jenks).....	673
<b>Carte 175</b> : Taux d'emploi en 1975 des zones d'emploi d'Île-de-France et des franges. (Discrétisation de Jenks).....	675
<b>Carte 176</b> : Taux d'emploi en 1990 des zones d'emploi d'Île-de-France et des franges. (Discrétisation de Jenks).....	675
<b>Carte 177</b> : Variation en points du taux d'emploi des zones d'emploi d'Île-de-France et des franges entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	676
<b>Carte 178</b> : Part de la population active des zones d'emploi du Bassin parisien attirée par les principaux pôles d'activités d'Île-de-France en 1990.....	678
<b>Carte 179</b> : Variation en points de la part de la population active occupée attirée par les principaux pôles d'emploi d'Île-de-France entre 1975 et 1990. ....	679
<b>Carte 180</b> : Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination de la zone d'emploi de Paris en 1990.....	682
<b>Carte 181</b> : Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination des autres zones d'emploi d'Île-de-France en 1990.....	682
<b>Carte 182</b> : Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination de la zone d'emploi de Paris en 1975.....	683
<b>Carte 183</b> : Flux de migrants pendulaires dépassant 7 % de la population active de la zone d'emploi de départ à destination des autres zones d'emploi d'Île-de-France en 1975.....	683
<b>Carte 184</b> : Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1962 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	691
<b>Carte 185</b> : Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1975 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	691
<b>Carte 186</b> : Résidus de la régression rang-taille pour la population en 1990 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	691
<b>Carte 187</b> : Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1962 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	692
<b>Carte 188</b> : Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1975 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	692
<b>Carte 189</b> : Résidus de la régression rang-taille pour l'emploi en 1990 pour les 82 zones d'études du Bassin parisien. (Discrétisation : moyennes emboîtées).....	692
<b>Carte 190</b> : Part dans l'emploi de 1982 de la reproduction sociale élargie pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). ....	696
<b>Carte 191</b> : Part dans l'emploi de 1990 de la reproduction sociale élargie pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks). ....	696
<b>Carte 192</b> : Part dans l'emploi de 1982 de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises (hors travail temporaire) pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	697
<b>Carte 193</b> : Part dans l'emploi de 1990 de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises (hors travail temporaire) pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. (Discrétisation de Jenks).....	697
<b>Carte 194</b> : Variation de la reproduction sociale élargie en nombre d'emplois et en points de la part totale des emplois entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks). ....	698
<b>Carte 195</b> : Variation de la reproduction sociale élargie et des services aux entreprises en nombre d'emplois et en points de la part totale des emplois entre 1982 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	698
<b>Carte 196</b> : Typologie récapitulative des dynamiques spatiales du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Classification ascendante hiérarchique). ....	706
<b>Carte 197</b> : Taux variation de l'emploi et de la population et taux de variation de l'emploi due à l'agriculture et à l'industrie entre 1975 et 1990. (Discrétisation de Jenks).....	708



<b>Carte 198</b> : Taux de variation de l'emploi due aux services marchands aux particuliers, aux services aux entreprises, aux activités sous abri et taux de variation de la population active due au solde migratoire. (Discrétisation de Jenks). .....	709
<b>Carte 199</b> : Taux de variation de l'emploi due à des facteurs endogènes et au chômage et taux de variation de l'emploi due à l'évolution du nombre de cadres et d'ouvriers. (Discrétisation de Jenks).....	710

## TABLE DES FIGURES

<b>Figure 1 :</b>	Le bassin de la Seine d'après Philippe Buache (1752). .....	13
<b>Figure 2 :</b>	Les types familiaux en Europe.....	22
<b>Figure 3 :</b>	Les gouvernements, les intendances et les généralités sous l'Ancien Régime.....	25
<b>Figure 4 :</b>	Les cinq grosses fermes ou pays de grande gabelle. ....	26
<b>Figure 5 :</b>	Les régions Clémentel (1917).....	28
<b>Figure 6 :</b>	Le niveau supérieur de l'armature urbaine française (1963) .....	32
<b>Figure 7 :</b>	Continuités et discontinuités du système de production. ....	41
<b>Figure 8 :</b>	Types de villes à la fin du 18ème siècle.....	49
<b>Figure 9 :</b>	L'origine de la population parisienne (fin du 18ème - fin du 19ème siècle).....	50
<b>Figure 10 :</b>	Variation du rang entre 1831 et 1982 des cent premières villes en 1831.....	53
<b>Figure 11 :</b>	Armatures urbaines comparées du Sud-est anglais et du Bassin parisien .....	57
<b>Figure 12 :</b>	Evolution démographique dans le Bassin parisien et dans le Sud-est anglais.....	61
<b>Figure 13 :</b>	Proportion d'actifs des départements travaillant en Ile-de-France (1990).....	71
<b>Figure 14 :</b>	Les courants préférentiels des échanges migratoires de l'Ile-de-France avec la Province de 1954 à 1962 et de 1975 à 1982. ....	73
<b>Figure 15 :</b>	Les effets de barrière dans les échanges migratoires de l'Ile-de-France avec la Province de 1954 à 1962 et de 1975 à 1982. ....	73
<b>Figure 16 :</b>	Part du trafic ferroviaire voyageurs avec Paris.....	88
<b>Figure 17 :</b>	Trafic relatif voyageurs SNCF avec Paris. ....	88
<b>Figure 18 :</b>	Evolution des zones d'influence des villes mesurées par les flux de télécommunication, entre 1963 et 1993.....	89
<b>Figure 19 :</b>	Indice ajusté des liaisons téléphoniques à Paris.....	90
<b>Figure 20 :</b>	Périodes de création d'emplois par la décentralisation industrielle au regard des effectifs connus en 1975.....	102
<b>Figure 21 :</b>	Indice de présence des décentralisations totales d'établissements au regard des effectifs connus en 1982.....	103
<b>Figure 22 :</b>	Indice de présence des extensions décentralisées au regard des effectifs connus en 1982.....	103
<b>Figure 23 :</b>	Indice de présence des décentralisations avec transfert des sièges sociaux au regard des effectifs connus en 1982.....	103
<b>Figure 24 :</b>	Indice de présence des décentralisations partielles d'un établissement au regard des effectifs connus en 1982.....	104
<b>Figure 25 :</b>	Pourcentage des effectifs employés en 1982 dans le total des effectifs décentralisés par tranche de taille des établissements.....	105
<b>Figure 26 :</b>	Indice de présence des différents secteurs d'activité au regard des effectifs décentralisés connus en 1982.....	108
<b>Figure 27 :</b>	Besoins d'emplois supplémentaires avant 1986 par département et indice de surpeuplement agricole en 1962.....	111
<b>Figure 28 :</b>	Les grands types structurels régionaux en Europe.....	117
<b>Figure 29 :</b>	Typologie structurelle des régions européennes à deux niveaux de désagrégation spatiale.....	119
<b>Figure 30 :</b>	Villes et système productif dans le Bassin parisien. ....	122
<b>Figure 31 :</b>	Part et nombre des salariés dépendant de sièges localisés en Ile-de-France en 1992. ....	126
<b>Figure 32 :</b>	La construction hexagonale du Bassin parisien. ....	133
<b>Figure 33 :</b>	Centralité et flux dans l'espace français.....	134
<b>Figure 34 :</b>	Les systèmes urbains d'après les échanges téléphoniques. ....	135
<b>Figure 35 :</b>	Modèle général de la production de l'espace ou « l'œuf de Colomb » de la géographie.....	139
<b>Figure 36 :</b>	Système général d'énergie des territoires et cybernétique du système. ....	140
<b>Figure 37 :</b>	Réseau des conventions CIFRE.....	146
<b>Figure 38 :</b>	Zones d'attraction de main-d'œuvre en région Centre. Méthodes Terrier et Laurent.....	149
<b>Figure 39 :</b>	Les zones d'étude du Bassin parisien définies par l'INSEE et les zones d'emploi.....	150
<b>Figure 40 :</b>	Flux d'étudiants entre les départements du Bassin parisien pour le deuxième cycle d'études universitaires (1992-1993).....	162
<b>Figure 41 :</b>	Flux d'étudiants entre les départements du Bassin parisien pour le troisième cycle d'études universitaires (1992-1993).....	163
<b>Figure 42 :</b>	Demande de services des entreprises de Saint-Quentin. ....	164
<b>Figure 43 :</b>	Trafic interrégional de marchandises dans le Bassin parisien en 1988. ....	166
<b>Figure 44 :</b>	Flux routiers de longue distance en 1989. ....	169
<b>Figure 45 :</b>	Auréoles et orbites péri-parisiennes.....	172

<b>Figure 46 :</b>	La clientèle des services SNCF de "grande couronne".	180
<b>Figure 47 :</b>	Evolution désaisonnalisée du nombre de salariés de l'ensemble des établissements affiliés à l'UNEDIC (1977-1999).	187
<b>Figure 48 :</b>	Emplois et professions au niveau national entre 1962 et 1990.	217
<b>Figure 49 :</b>	Evolutions régionales de la qualification de l'emploi des industries de biens d'équipement (1988-1993).	221
<b>Figure 50 :</b>	Boucles de rétroaction entre secteur basique, secteur domestique et population au sein des sous-systèmes du Bassin parisien	305
<b>Figure 51 :</b>	Evolution des politiques de sous-traitance de quatre donneurs d'ordres dans les années 1980.	438
<b>Figure 52 :</b>	Les fournisseurs de Renault - Sandouville pour la fabrication des modèles Safrane et Laguna.	439
<b>Figure 53 :</b>	Transferts interrégionaux nets liés aux budgets nationaux dans l'Union européenne (1993), en euros / hab. exprimés en standard de pouvoir d'achat.	477
<b>Figure 54 :</b>	Dépendance du revenu disponible brut des ménages des agglomérations de plus de 100 000 habitants aux fonds publics en 1990.	479
<b>Figure 55 :</b>	Catégories socioprofessionnelles dominantes en 1962 et 1990.	615
<b>Figure 56 :</b>	Ensemble des destinations des pétitionnaires originaires d'une des 5 villes nouvelles ayant construit une maison neuve dans le Bassin parisien entre 1990 et 1996.	669
<b>Figure 57 :</b>	Limites géographiques de certains flux à destination ou en provenance de l'Ile-de-France et des soldes migratoires péri-franciliens élevés.	671
<b>Figure 58 :</b>	Typologie et localisation des pôles d'emploi de la région parisienne.	685
<b>Figure 59 :</b>	Les sous- marchés du travail d'Ile-de-France représentés par les aires d'influence des pôles d'emploi de la région.	686
<b>Figure 60 :</b>	Part des originaires d'Ile-de-France dans les constructeurs de maisons individuelles en Picardie entre 1985 et 1989.	735

## TABLE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b>	Structure spatiale et démographique de Londres et Paris.....	56
<b>Tableau 2 :</b>	Part de l'emploi dans l'industrie et les services aux entreprises à Paris, New York, Londres, en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne.....	64
<b>Tableau 3 :</b>	Mesure de l'attraction francilienne pour certains départements des classes 1, 2 et 3.....	132
<b>Tableau 4 :</b>	Pourcentage de quelques départements du Bassin parisien dans le total des déplacements vers l'Ile-de-France qui en proviennent. ".....	181
<b>Tableau 5 :</b>	Variation moyenne annuelle de l'emploi salarié par période entre 1976 et 1998.....	188
<b>Tableau 6 :</b>	Variation moyenne annuelle de l'emploi entre 1962 et 1990 par période intercensitaire d'après les recensements de population. ....	189
<b>Tableau 7 :</b>	Evolution relative de l'emploi par grand secteur d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.....	193
<b>Tableau 8 :</b>	Taux de variation de l'emploi total due à chaque grand secteur d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale. ....	193
<b>Tableau 9 :</b>	Spécialisation relative en 1975 et 1990 de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien par grand secteur d'activités. (Base 100 = France).....	195
<b>Tableau 10 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi par grand secteur d'activités de la NAP entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.....	195
<b>Tableau 11 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi par grand secteur d'activités de la NAF entre 1976 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.....	195
<b>Tableau 12 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à chacun des secteurs d'activités entre 1975 et 1990 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.....	196
<b>Tableau 13 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à chacun des secteurs d'activités entre 1990 et 1998 pour la France, le Bassin parisien, l'Ile-de-France et son aire régionale.....	196
<b>Tableau 14 :</b>	Spécialisation relative en 1976, 1990 et 1998 de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien par grand secteur d'activités agrégées de la NAF. (Base 100 = France). ....	198
<b>Tableau 15 :</b>	Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour la France entre 1975 et 1990.....	199
<b>Tableau 16 :</b>	Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour l'Ile-de-France entre 1975 et 1990.....	200
<b>Tableau 17 :</b>	Taux moyen de variation annuelle des 20 premières et des 20 dernières branches de la NAP et taux moyen de variation de l'emploi total due à celles-ci pour l'aire régionale du Bassin parisien entre 1975 et 1990. (Source RGP 1975 et 1990, sondage au 1/5 et au 1/4).....	201
<b>Tableau 18 :</b>	Taux moyen annuel de variation des activités d'études, de conseil et d'assistance en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités entre 1975 et 1990. ....	203
<b>Tableau 19 :</b>	Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour la France entre 1990 et 1998. ....	205
<b>Tableau 20 :</b>	Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour l'Ile-de-France entre 1990 et 1998.....	206
<b>Tableau 21 :</b>	Taux moyen annuel de variation des 15 premières et des 15 dernières branches de la NAF et taux moyen annuel de variation de l'emploi total due à ces activités pour l'aire régionale du Bassin parisien entre 1990 et 1998.....	207
<b>Tableau 22 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi des fonctions collectives et taux de variation de l'emploi total due à ces fonctions entre 1982 et 1990 en France et dans le Bassin parisien. ....	212
<b>Tableau 23 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi des fonctions individuelles et taux de variation de l'emploi total due à ces fonctions entre 1982 et 1990 en France et dans le Bassin parisien. ....	213
<b>Tableau 24 :</b>	Spécialisation relative de l'Ile-de-France et de l'aire régionale du Bassin parisien en base 100 en 1982 et 1990 (Base 100 = France entière à chacune des dates).....	215

<b>Tableau 25 :</b>	Taux moyen annuel de variation des principales PCS et taux de variation de la population active due à celles-ci entre 1982 et 1990 en France, dans l'aire régionale du Bassin parisien et en Ile-de-France. ....	217
<b>Tableau 26 :</b>	Contribution relative de quelques PCS à la variation totale de la population active ayant un emploi entre 1975 et 1990 et taux moyen de variation annuelle.....	218
<b>Tableau 27 :</b>	Indice de présence de grandes catégories sociales au lieu de travail et au lieu de résidence en 1975, 1982 et 1990 (France = 100).....	219
<b>Tableau 28 :</b>	Indice de présence des cadres d'entreprise dans la population active résidente en 1982 et 1990 (France = 100).....	219
<b>Tableau 29 :</b>	Contribution relative des principaux secteurs d'activité à la variation totale de l'emploi entre 1975-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien .....	224
<b>Tableau 30 :</b>	Indice de présence des principaux secteurs d'activité dans les "couronnes" du Bassin parisien. (France = 100).....	225
<b>Tableau 31 :</b>	Contribution relative des principales fonctions collectives à la variation totale de l'emploi entre 1982-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien .....	226
<b>Tableau 32 :</b>	Contribution relative des principales fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien .....	227
<b>Tableau 33 :</b>	Indice de présence des principales fonctions dans les "couronnes" du Bassin parisien. (France = 100).....	228
<b>Tableau 34 :</b>	Contribution relative des principales PCS à la variation de l'emploi entre total 1975-et 1990 au sein des différentes "couronnes" du Bassin parisien .....	229
<b>Tableau 35 :</b>	Indice de présence des principales PCS dans les "couronnes" du Bassin parisien en 1975 et 1990. (France = 100).....	229
<b>Tableau 36 :</b>	Profil des types de spécialisation économique des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975. ....	231
<b>Tableau 37 :</b>	Contribution relative des principaux secteurs d'activité à la variation totale de l'emploi des principaux types de sous-systèmes spécialisés du Bassin parisien entre 1975 et 1990. ....	233
<b>Tableau 38 :</b>	Indices de présence des secteurs d'activité en 1975 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes spécialisés du Bassin parisien. (France = 100).....	234
<b>Tableau 39 :</b>	Profil des types de spécialisation fonctionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1982.....	235
<b>Tableau 40 :</b>	Contribution des fonctions individuelles à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 pour chaque type de spécialisation fonctionnelle des sous-systèmes du Bassin parisien.....	237
<b>Tableau 41 :</b>	Détail pour le secteur de la production de biens matériels des contributions de la fonction de fabrication à la variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 selon les types de spécialisation fonctionnelle.....	237
<b>Tableau 42 :</b>	Indices de présence des fonctions individuelles en 1982 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes fonctionnels du Bassin parisien. (France = 100). ....	241
<b>Tableau 43 :</b>	Profil des types de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien en 1975.....	242
<b>Tableau 44 :</b>	Contributions des PCS à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 pour chaque type de spécialisation socioprofessionnelle des "sous-systèmes" du Bassin parisien.....	243
<b>Tableau 45 :</b>	Indices de présence des catégories sociales en 1975 et 1990 dans les différents types de sous-systèmes socioprofessionnels du Bassin parisien. (France = 100).....	244
<b>Tableau 46 :</b>	Profil des contributions des secteurs d'activité à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 46.....	246
<b>Tableau 47 :</b>	Détail des contributions relatives des secteurs d'activité à la variation de l'emploi total entre 1975 et 1990 au sein du type 8. ....	248
<b>Tableau 48 :</b>	Profil des contributions des fonctions collectives à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 47.....	251
<b>Tableau 49 :</b>	Profil des contributions des fonctions individuelles à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 48.....	254
<b>Tableau 50 :</b>	Profil des contributions des professions et catégories socioprofessionnelles à la variation de l'emploi total pour chacun des types de la carte 49. ....	258
<b>Tableau 51 :</b>	Tableau récapitulatif de la classification ascendante hiérarchique croisant les résultats des typologies sur la contribution des secteurs d'acteurs d'activités, des fonctions collectives et individuelles, des catégories socioprofessionnelles à la variation de totale de l'emploi entre 1975 et 1990.....	262
<b>Tableau 52 :</b>	Profil des types de spécialisation agricole des zones d'emploi du bassin parisien en 1975. ....	267
<b>Tableau 53 :</b>	Profil des types de spécialisation industrielle des zones d'emploi du bassin parisien en 1975. ....	272

<b>Tableau 54 :</b>	Détail du taux de variation de l'emploi due aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990 pour chacun des types présentés dans la carte 55.....	275
<b>Tableau 55 :</b>	Détail du taux de variation de l'emploi due aux 22 branches industrielles de la NAP 40 entre 1975 et 1990 pour chacune des zones d'emploi du type 0 de la carte 55. ....	276
<b>Tableau 56 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. ....	288
<b>Tableau 57 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi des huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les 26 zones d'étude du Bassin parisiennes corrélées à l'axe 1.....	289
<b>Tableau 58 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les huit secteurs de la NAP entre 1975 et 1990 pour les neuf zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 2.....	291
<b>Tableau 59 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept principales fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien. ....	291
<b>Tableau 60 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les quatorze zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 1.....	293
<b>Tableau 61 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les dix-neuf zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 2.....	293
<b>Tableau 62 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions collectives de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les treize zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 3.....	294
<b>Tableau 63 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept principales fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les 82 zones d'étude du Bassin parisien.....	295
<b>Tableau 64 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les vingt-six zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 1.....	296
<b>Tableau 65 :</b>	Matrice de corrélation entre les taux moyens annuels de variation de l'emploi pour les sept fonctions individuelles de la grille STRATES entre 1982 et 1990 pour les dix zones d'étude du Bassin parisien corrélées à l'axe 3.....	298
<b>Tableau 66 :</b>	Niveau du coefficient de détermination R <sup>2</sup> entre certains indicateurs du changement démographique et le taux de variation de l'emploi due aux grands secteurs d'activités. ....	325
<b>Tableau 67 :</b>	Coefficient de détermination entre le taux de variation de l'emploi due à l'industrie et la part des emplois industrialisés dans l'emploi industriel en 1975 par période.....	360
<b>Tableau 68 :</b>	Part des emplois décentralisés au niveau national pour chacune de ces filières résistantes en 1975.....	365
<b>Tableau 69 :</b>	Part des emplois décentralisés au niveau national pour chacune de ces filières déclinantes en 1975.....	367
<b>Tableau 70 :</b>	Zones d'emploi à forte croissance relative ou absolue pour chacune des activités et fonctions cartographiées dans les cartes 88 à 97.....	390
<b>Tableau 71 :</b>	Types d'immobilier d'entreprise construit entre 1982 et 1992 dans les zones d'emploi du Bassin parisien avec la part moyenne de chaque catégorie de locaux dans le total mis en chantier. ....	409
<b>Tableau 72 :</b>	Variation absolue et taux de variation de l'emploi due aux fonctions et activités contribuant à la métropolisation et à l'atténuation de la disjonction fonctionnelle en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien entre 1982 et 1990. ....	433
<b>Tableau 73 :</b>	Variation absolue et taux de variation de l'emploi due aux fonctions et activités contribuant à la métropolisation et à l'atténuation de la disjonction fonctionnelle en Ile-de-France et dans l'aire régionale du Bassin parisien entre 1975 et 1990. ....	433
<b>Tableau 74 :</b>	Taux moyen annuel de variation de la productivité du travail et des effectifs salariés, montant des investissements par emploi dans les industries traditionnelles et modernes des régions de l'aire régionale du Bassin parisien exprimés en francs constants.....	450
<b>Tableau 75 :</b>	Part des excédents bruts d'exploitation et de la masse salariale dans la valeur ajoutée en 1977 et leur évolution en points entre 1977 et 1988 pour six régions de l'aire régionale du Bassin parisien.....	453
<b>Tableau 76 :</b>	Coefficient de détermination entre le taux moyen annuel de variation des effectifs salariés de l'industrie entre 1977 et 1988 et différents indicateurs des entreprises industrielles traditionnelles et modernes des sept régions de l'aire régionale du Bassin parisien.....	454

<b>Tableau 77 :</b>	Variation absolue des emplois dans le secteur du transport maritime entre 1975 et 1990 pour certaines zones d'emploi du Bassin parisien. ....	488
<b>Tableau 78 :</b>	Tableau récapitulatif des types de progression de l'emploi scolaire entre 1982 et 1990. ....	493
<b>Tableau 79 :</b>	Comparaison des résultats du recensement de 1990 avec les prévisions démographiques du Livre blanc du Bassin parisien pour les neuf principales villes de l'aire régionale. ....	543
<b>Tableau 80 :</b>	Projections démographiques de 1975 pour 1985 rapportées à la population de 1990 pour les principales villes de l'aire régionale du bassin parisien. ....	543
<b>Tableau 81 :</b>	Prévisions démographiques départementales de l'INSEE à la fin des années 1960, et comparaisons avec le recensement de 1990. ....	544
<b>Tableau 82 :</b>	Prévisions d'activités du Livre Blanc du Bassin parisien pour l'aire régionale à l'horizon 1985. ....	544
<b>Tableau 83 :</b>	Produit des quatre taxes pour les collectivités territoriales du Bassin parisien en 1993 (en francs par habitant). ....	589
<b>Tableau 84 :</b>	Potentiel fiscal des communes en francs par habitant dans les régions de l'aire régionale du Bassin parisien. ....	590
<b>Tableau 85 :</b>	Coefficients de corrélation entre l'évolution de l'emploi et les différentes modalités de variation de la population et de la population active de 1962 à 1975. ....	623
<b>Tableau 86 :</b>	Tableau explicitant le contenu et la spécificité de chaque type de la classification précédente. ....	624
<b>Tableau 87 :</b>	Variation de l'amplitude et des écarts-types des taux moyens annuels de variation de l'emploi et de la population des zones d'emploi du Bassin parisien entre 1962-1975 et 1975-1990. ....	626
<b>Tableau 88 :</b>	Coefficients de corrélation entre l'évolution de l'emploi et les différentes modalités de variation de la population et de la population active de 1975 à 1990. ....	633
<b>Tableau 89 :</b>	Tableau explicitant le contenu et la spécificité de chaque type de la classification précédente. ....	634
<b>Tableau 90 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes PCS dans la population active résidente en 1990. ....	649
<b>Tableau 91 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes PCS dans la population active résidente en 1982. ....	650
<b>Tableau 92 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes formations dans la population résidente en 1990. ....	651
<b>Tableau 93 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes formations dans la population résidente en 1982. ....	652
<b>Tableau 94 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés dans la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes fonctions individuelles dans l'emploi industriel en 1990. ....	654
<b>Tableau 95 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés dans la classification hiérarchique précédente sur la part des différentes fonctions individuelles dans l'emploi industriel en 1982. ....	655
<b>Tableau 96 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part dans l'emploi industriel en 1990 des différents secteurs productifs classés selon leur niveau de technicité. ....	658
<b>Tableau 97 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part dans l'emploi industriel en 1975 des différents secteurs productifs classés selon leur niveau de technicité. ....	659
<b>Tableau 98 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part de l'emploi industriel en 1990 des différentes filières de production. ....	661
<b>Tableau 99 :</b>	Tableau récapitulatif des différents types dégagés par la classification précédente sur la part de l'emploi industriel en 1975 des différentes filières de production. ....	662
<b>Tableau 100 :</b>	Indices de concentration de la population et de l'emploi sur la base des 82 sous-systèmes spatiaux du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990. (le maximum de l'indice de Gini est de 0,5). ....	689
<b>Tableau 101 :</b>	Paramètres de la droite de régression rang-taille en double échelle logarithmique pour la population et pour l'emploi des 82 zones d'études du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990. ....	689
<b>Tableau 102 :</b>	Résidus à la courbe de régression rang-taille pour la population et l'emploi des quatre premières zones d'emploi du Bassin parisien en 1962, 1975, 1990. ....	693
<b>Tableau 103 :</b>	Gains de rang pour la population et pour l'emploi de quelques sous-systèmes des franges franciliennes entre 1962 et 1990. ....	694
<b>Tableau 104 :</b>	Tableau récapitulatif pour les variables retenues dans la classification précédente la spécificité dynamique de chaque type entre 1975 et 1990. ....	707

<b>Tableau 105 :</b>	Taux de variation de l'emploi total et taux de variation de l'emploi due à certains secteurs d'activité et à certaines catégories socioprofessionnelles entre 1975 et 1990 à Orléans, dans les villes de plus de 100 000 habitants de l'aire régionale du Bassin parisien, et dans d'aire métropolitaine parisienne.....	720
<b>Tableau 106 :</b>	Taux de variation de l'emploi total et taux de variation de l'emploi due à des fonctions individuelles ou collectives de la grilles STRATES entre 1982 et 1990 à Orléans, dans les villes de plus de 100 000 habitants de l'aire régionale du Bassin parisien, et dans d'aire métropolitaine parisienne.....	720
<b>Tableau 107 :</b>	Poids exprimé en indice (Base 100 = France métropolitaine) de l'industrie, des services aux entreprises, des cadres et des ouvriers, en 1975 et 1990, à Orléans, dans les grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien et à Paris.....	720
<b>Tableau 108 :</b>	Poids exprimé en indice (Base 100 = France métropolitaine) de la recherche, de l'administration-gestion, du commercial-marketing et de la reproduction sociale élargie, en 1982 et 1990, à Orléans, dans les grandes villes de l'aire régionale du Bassin parisien et à Paris.....	721
<b>Tableau 109 :</b>	Profil socioprofessionnel en 1990 de la population active ayant un emploi eu lieu de travail et au lieu de résidence de l'unité urbaine de Val-de-Reuil.....	728
<b>Tableau 110 :</b>	Niveaux de contribution de différents secteurs d'activités (NAP 15) au taux de variation de l'emploi de l'unité urbaine de Val-de-Reuil entre 1982 et 1990 et contribution de cette dernière, par secteurs, au taux d'évolution de l'emploi de la zone d'emploi de Rouen.....	730
<b>Tableau 111 :</b>	Profil comparatif en 1990 de la part de chaque secteur d'activités (NAP 15) dans le total des emplois dans l'unité urbaine de Val-de-Reuil et dans la zone d'emploi de Rouen.....	730
<b>Tableau 112 :</b>	Taux de variation de l'emploi entre 1982 et 1990 due aux différentes PCS et structure socioprofessionnelle de la population active exerçant une activité à Val-de-Reuil et dans la zone d'emploi de Rouen.....	731
<b>Tableau 113 :</b>	Structure socioprofessionnelle de l'emploi en 1990 des zones d'emploi franciliennes où sont situées des villes nouvelles et de l'unité urbaine de Val-de-Reuil.....	732
<b>Tableau 114 :</b>	Estimation de la structure du revenu des ménages de l'arrondissement de Beauvais en 1996.....	740
<b>Tableau 115 :</b>	Indicateurs de la variation de la population et de l'emploi dans les zones du type 1 et du type 4 de la Basse-Normandie entre 1975 et 1990.....	745
<b>Tableau 116 :</b>	Détail des branches industrielles qui ont le plus contribué à la création et à la disparition d'emplois dans les différentes zones d'emploi étudiées de Basse-Normandie entre 1975 et 1990.....	748



## TABLE DES GRAPHIQUES

<b>Graphique 1 :</b>	Variation totale de l'emploi entre 1982 et 1990 des zones d'emploi du Bassin parisien rapportée à la part des emplois de fabrication présents en 1982.....	239
<b>Graphique 2 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique entre 1975 et 1990 rapporté au taux moyen annuel de variation de l'emploi basique à la même période. ....	300
<b>Graphique 3 :</b>	Taux moyen annuel de variation de l'emploi domestique entre 1975 et 1990 rapporté au taux moyen annuel de variation de la population à la même date.....	302
<b>Graphique 4 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	319
<b>Graphique 5 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population due au solde migratoire entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	321
<b>Graphique 6 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population due au solde naturel entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	321
<b>Graphique 7 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la part des plus de 60 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	323
<b>Graphique 8 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la part des moins de 20 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	323
<b>Graphique 9 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux d'activité entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	327
<b>Graphique 10 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux d'activité des 20 à 60 ans entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	329
<b>Graphique 11 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation du taux de chômage entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période.....	329
<b>Graphique 12 :</b>	Régression linéaire du taux moyen annuel de variation de la population active due au solde migratoire entre 1975 et 1990 et du taux moyen annuel de variation de l'emploi sur la même période. ....	331
<b>Graphique 13 :</b>	Régression linéaire du solde des navettes – exprimé en pourcentage de la population active de 1975 – et du taux moyen annuel de variation de l'emploi entre 1975 et 1990. ....	332
<b>Graphique 14 :</b>	Régression linéaire du taux moyen de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1976 et 1998 par le taux d'emplois décentralisés dans l'emploi industriel en 1976.....	359
<b>Graphique 15 :</b>	Régression linéaire du taux moyen de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1994 et 1998 par le taux d'emplois décentralisés dans l'emploi industriel en 1975.....	361
<b>Graphique 16 :</b>	Régression linéaire du taux de variation de l'emploi due à l'industrie entre 1975 et 1990 par la part des emplois appartenant à des branches résistantes dans l'emploi industriel en 1975.....	369
<b>Graphique 17 :</b>	Régression linéaire du taux de variation moyen annuel des effectifs de l'industrie manufacturière par département entre 1976 et 1998 et de l'effectif salarié par établissement industriel en 1976.....	442
<b>Graphique 18 :</b>	Régression du taux moyen annuel de variation de la productivité du travail dans les secteurs "modernes" de l'industrie par le taux moyen annuel de variation de l'effectif salarié de ces mêmes secteurs entre 1977 et 1988 (en francs constants 1999).....	451
<b>Graphique 19 :</b>	Régression rang-taille pour la population des 82 zones d'étude du Bassin parisien en 1962, 1975 et 1990.....	690
<b>Graphique 20 :</b>	Régression rang-taille pour l'emploi des 82 zones d'étude du Bassin parisien en 1962, 1975 et 1990.....	690

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>4</b>
<i>Les dynamiques spatiales du Bassin parisien : des axes de recherche et des hypothèses de travail qui découlent des mutations récentes du système productif.....</i>	<i>6</i>
<i>Questions de méthode.....</i>	<i>8</i>
<i>Une démonstration en quatre étapes.....</i>	<i>9</i>
<b>I PREMIÈRE PARTIE. LE BASSIN PARISIEN : LE MOT ET LA CHOSE.....</b>	<b>11</b>
<b>Chapitre 1 Le Bassin parisien : histoire d'une représentation.....</b>	<b>11</b>
<b>Section 1. La première naissance : le bassin sédimentaire .....</b>	<b>12</b>
1) A l'origine, la géographie vidalienne ? .....	12
2) Les grandes caractéristiques du "modèle" Bassin parisien : la dialectique de l'unité et de la diversité.....	16
3) Un objet progressivement "déviant" .....	18
4) L'induration du modèle spatial : la logique du cadre formel.....	20
<b>Section 2. Le Bassin parisien : une production de la géographie volontaire .....</b>	<b>23</b>
1) La "logique" des découpages administratifs et politiques hérités .....	24
2) La découverte des grandes régions : l'impact de la planification à la Française.....	28
3) Le Bassin parisien : un concept d'aménagement .....	29
<i>Au commencement, le P.A.D.O.G. ....</i>	<i>29</i>
<i>Les travaux des années 60 sur l'armature urbaine.....</i>	<i>31</i>
<i>Du S.D.A.U.R.P. au premier Livre blanc du Bassin parisien. ....</i>	<i>33</i>
<i>Les mêmes causes entraînent-elles les mêmes effets ? Le deuxième Livre blanc du Bassin parisien.....</i>	<i>37</i>
<b>Section 3. Un nouveau géo - type : la région-capitale.....</b>	<b>44</b>
1) Les leçons de l'histoire : les jalons de la capture parisienne. ....	45
2) Les modèles étrangers : comparaison avec d'autres régions - capitales.....	54
<i>La comparaison passe par la notion de "bassin".....</i>	<i>55</i>
<i>L'archétype de la comparaison : les structures spatiales des bassins de Paris, de Londres et de Moscou. ....</i>	<i>55</i>
<i>La dynamique spatiale des régions - capitales : les leçons d'une nouvelle comparaison Paris - Londres. ....</i>	<i>60</i>
<i>Le Bassin parisien et la ville globale. ....</i>	<i>63</i>
<i>La mesure de la performance des régions - capitales et des aires métropolitaines. ....</i>	<i>66</i>
<b>Chapitre 2 Le Bassin parisien : un espace difficile à délimiter.....</b>	<b>70</b>
<b>Section 1. La délimitation par les flux. ....</b>	<b>70</b>
1) Les migrations alternantes.....	70
2) Les migrations résidentielles .....	72
3) Les flux de transport et de télécommunications. ....	82
<i>Les échanges de marchandises dans l'espace français.....</i>	<i>82</i>
<i>Les flux de voyageurs et de télécommunications. ....</i>	<i>87</i>
4) Les flux d'étudiants.....	91
<b>Section 2. Le Bassin parisien, un espace au système productif spécifique. ....</b>	<b>97</b>
1) L'espace de la décentralisation industrielle .....	98
<i>Rappels généraux sur la décentralisation industrielle .....</i>	<i>98</i>
<i>La décentralisation industrielle et le Bassin parisien.....</i>	<i>101</i>
<i>La décentralisation industrielle et la différenciation du Bassin parisien.....</i>	<i>107</i>
<i>Des causes de cette différenciation .....</i>	<i>110</i>
<i>La décentralisation industrielle, le Bassin parisien et l'Europe .....</i>	<i>116</i>
2) Un espace taylorisé .....	120
3) Un espace commandé depuis... Paris.....	123
<b>Section 3. Bassin parisien : bouclage du périmètre. ....</b>	<b>128</b>
1) Le Bassin parisien selon la DATAR .....	128
2) Les critères à retenir, le découpage obtenu. ....	130
3) Dernières discussions autour du périmètre. ....	132
<b>Chapitre 3 Le bassin parisien est un système spatialisé .....</b>	<b>137</b>
<b>Section 1. Petit rappel de systémique utile à l'étude des dynamiques spatiales du Bassin parisien.....</b>	<b>137</b>
1) La notion de système en géographie et ses implications scalaires.....	138

2)	Le Bassin parisien est-il un système ? .....	142
	<i>Le bassin d'emploi, niveau pertinent de désagrégation du système spatial</i> .....	144
	<i>Pourquoi le Bassin parisien est-il un système... ?</i> .....	154
<b>Section 2.</b>	<b>Les modalités spatiales d'organisation du système Bassin parisien</b> .....	<b>160</b>
1)	Un système à structure centrée et arborescente .....	160
2)	Une structure cyclique formelle. . . . .	171
3)	Un mode de couplage entre sous-systèmes qui conduit à des gradients, à des dissymétries et à des inflexions anisotropes. . . . .	178

## **II DEUXIEME PARTIE. LES MUTATIONS DU SYSTEME BASSIN PARISIEN ..... 185**

### **Chapitre 1 Les mutations du système productif et de l'activité économique.....186**

#### **Section 1. Perspectives à petite échelle..... 187**

1)	Les phases historiques.....	187
2)	Les évolutions sectorielles.....	192
	<i>Des contrastes sectoriels qui se maintiennent voire se renforcent. . . . .</i>	<i>192</i>
	<i>Activités en croissance, activités en déclin dans le Bassin parisien. . . . .</i>	<i>198</i>
	(i) De 1975 à 1990 .....	199
	(ii) De 1990 à 1998.....	204
3)	Les mutations fonctionnelles .....	209
	<i>L'évolution des fonctions collectives correspond aux logiques sectorielles</i> .....	<i>211</i>
	<i>L'évolution des fonctions individuelles : une segmentation spatiale renforcée</i> .....	<i>213</i>

#### **Section 2. Les mutations spatiales du système productif. .... 223**

1)	Une représentation par couronnes : approche déductive .....	224
2)	Types de comportements dynamiques : approche inductive. ....	230
	<i>Dynamique des types sectoriels</i> .....	<i>230</i>
	<i>Dynamique des types fonctionnels</i> .....	<i>234</i>
	<i>Dynamiques des types socioprofessionnels</i> .....	<i>242</i>
	<i>Types de dynamiques sectorielles et fonctionnelles et implications socioprofessionnelles.</i> .....	<i>245</i>
	(i) Secteurs d'activité.....	245
	(ii) Fonctions collectives.....	250
	(iii) Fonctions individuelles .....	253
	(iv) Dimension sociale des dynamiques fonctionnelles et sectorielles. ....	257
	(v) Typologie des dynamiques spatiales de l'activité économique et du système productif dans le Bassin parisien : essai de synthèse. ....	260
3)	La spécificité des dynamiques de l'agriculture et de l'industrie. ....	265
	<i>Certaines filières agricoles semblent plus résistantes que d'autres. . . . .</i>	<i>265</i>
	<i>Les branches industrielles en croissance, les branches industrielles en déclin. . . . .</i>	<i>269</i>

### **Chapitre 2 De la dynamique du système productif à la dynamique globale ..... 284**

#### **Section 1. Les dynamiques de l'emploi présentent un faible niveau d'intégration relative ..... 284**

1)	Mesure du niveau d'intégration et des effets d'entraînement des mutations du système productif et de l'activité dans le Bassin parisien. ....	285
2)	Des relations inter-industrielles faibles au sein des sous-systèmes du Bassin parisien .....	305
3)	L'enclavement des dynamiques spatiales de l'activité économique : représentation d'une désarticulation.....	313

#### **Section 2. Impacts de la dynamique du système productif et de l'activité économique sur les autres composantes du système spatial..... 318**

1)	Quelques corrélations simples .....	318
	<i>Dynamique économique et dynamique démographique</i> .....	<i>318</i>
	<i>Dynamique économique et ajustement du marché du travail</i> .....	<i>326</i>
2)	Un Bassin parisien... Plusieurs modèles dynamiques ? .....	342

### III TROISIEME PARTIE. UNE ÉVOLUTION COMPLEXE : LES FACTEURS DE MUTATION DU SYSTÈME.....353

#### Chapitre 1 Le système productif n'explique pas tout...mais reste le principal déterminant des dynamiques..... 354

##### Section 1. Au commencement, la décentralisation industrielle, ses héritages, ses suites... ..354

- 1) Les emplois décentralisés sont-ils plus résistants que les autres ? .....355
- 2) L'évolution dépend aussi de la nature des emplois décentralisés. ....361
- 3) Le desserrement industriel se poursuit sur une aire plus étroite.....371

##### Section 2. La crise industrielle et la recomposition technique, organisationnelle et capitalistique du système productif.....378

- 1) La métropolisation : logique de gradient et disjonction dynamique .....379
  - Métropolisation rime avec polarisation...* ..... 379
  - La métropolisation comme processus cumulatif* ..... 391
  - La métropolisation est un complexe systémique.* ..... 393
  - ... Où le processus de différenciation dynamique met en exergue des échelles de plus en plus grandes.* ..... 397
- 2) La construction de la valeur et de l'efficacité économiques. ....410
  - La remise en cause de la disjonction fonctionnelle peut-elle compenser la polarisation métropolitaine ?* .....412
    - (i) Les fonctions où la diffusion reste problématique : l'administration-gestion et .....413
    - (ii) ... les fonctions commerciales et informatiques.....414
    - (iii) Les fonctions plus centrifuges : la recherche et développement ... .....414
    - (iv) ... et la logistique. ....419
    - (v) Disjonction fonctionnelle : une tentative de bilan quantitatif .....421
  - A qui profite la désintégration verticale des firmes ?* .....434
  - Gains de productivité et ajustement de l'emploi* .....443
  - L'internationalisation du capital : quel impact pour le Bassin parisien ?*.....455
  - Les nouveaux positionnements des entreprises.* .....459
- 3) L'ancrage territorial des dynamiques du système productif : quel bilan pour le Bassin parisien ? .....460

#### Chapitre 2 L'état régulateur ou perturbateur ? ..... 472

##### Section 1. De l'impact des interventions sectorielles.....473

- 1) Vision d'ensemble : poids et rôle de la sphère publique dans les structures et les dynamiques économiques du Bassin parisien. ....473
- 2) Les politiques publiques d'équipement et de reconversion. ....481
  - Les équipements de transport.* .....483
  - Les équipements de formation.* .....489
  - L'équipement nucléaire de la France et du Bassin parisien.* .....498
  - Les politiques de conversion.* .....503

##### Section 2. La planification spatiale : pourquoi l'aménagement du Bassin parisien a capoté ? .....509

- 1) Des principes d'aménagement et de planification spatiale généreux et ambitieux. ....510
  - Un schéma directeur introverti, refermé sur l'Ile-de-France et instrumentalisant le Bassin parisien.* .....511
  - Un schéma d'aménagement du Bassin parisien différent dans les objectifs mais comparable dans les méthodologies et les préconisations urbanistiques.* .....515
- 2) Les moyens accordés à la planification spatiale du Bassin parisien : la constance des décalages entre la capitale et son aire d'influence. ....523
- 3) Erreurs prospectives et aléas des conjonctures : un handicap grave pour les politiques d'aménagement et de planification. ....540
- 4) Que doit-on penser de la résurgence du Bassin parisien dans les années 1990 ? .....547

#### Chapitre 3 La faiblesse relative des autres acteurs publics et des sociétés locales. .... 555

##### Section 1. Des collectivités locales plutôt rivales et farouchement indépendantes. ....556

- 1) Les problèmes de l'intercommunalité.....556
- 2) Le jeu des rivalités inter-urbaines. ....564
- 3) L'isolement relatif des régions. ....569

##### Section 2. Le projet impossible.....578

- 1) Les projets urbains ont connu bien des difficultés. ....579
- 2) Les tâtonnements de la planification urbaine : substitut ou catalyseur du projet urbain ? .....592
- 3) La dynamique de l'incantation ou les avantages de la géographie merveilleuse.....596

<b>Section 3. Une société bloquée ?</b> .....	<b>600</b>
1) Une certaine méfiance face au changement et à l'innovation...qui masque la passivité du corps social. ....	601
2) L'effacement du rôle des capitaines d'industrie et des leaders politiques locaux. ....	608
3) Le parisianisme éternel. ....	613
<b>IV QUATRIEME PARTIE. LA RECOMPOSITION SPATIALE DU BASSIN PARISIEN</b> .....	<b>619</b>
<b>Chapitre 1 De la continuité dans le temps des dynamiques spatiales à la transformation de la structure géographique du "système" bassin parisien</b> .....	<b>620</b>
<b>Section 1. Une dynamique contemporaine infléchie ?</b> .....	<b>620</b>
1) Spécificité de la dynamique spatiale des Trente Glorieuses. ....	621
2) Les apparences de transformation spatiale des dynamiques contredites par les signes tangibles d'une certaine continuité. ....	625
<b>Section 2. Renforcement de l'organisation spatiale en quadrants ?</b> .....	<b>642</b>
1) L'organisation en quadrants : de quoi parle-t-on ?.....	642
2) Des quadrants ou faisceaux encore largement incomplets. ....	646
<b>Section 3. Un espace qui se hiérarchise et devient plus polynucléaire.</b> .....	<b>664</b>
1) L'expansion périphérique du bassin d'habitat francilien est un phénomène complexe et ambigu... ..	664
2) ... qui paraît conduire à la polynucléarisation de l'aire métropolitaine francilienne élargie à ses franges. ....	672
3) Un système spatial davantage hiérarchisé ? .....	688
<i>Une concentration relativement stable et des anomalies hiérarchiques qui persistent.</i> .....	689
<i>Quel devenir pour la hiérarchie fonctionnelle ?</i> .....	695
<b>Chapitre 2 Les grands types de trajectoire de la dynamique post-fordienne : du modèle centre-périphérie à l'examen de quelques lieux-modèles</b> .....	<b>702</b>
<b>Section 1. Les dynamiques spatiales du Bassin parisien : typologie récapitulative.</b> .....	<b>703</b>
1) Le choix des indicateurs.....	703
2) Les résultats.....	705
<b>Section 2. Du modèle dynamique à la recherche de lieux-modèles.</b> .....	<b>715</b>
1) Orléans : "Succes story" d'une ville de la couronne du Bassin parisien. ....	716
2) Une intégration fonctionnelle qui a avorté : l'échec de la ville nouvelle de Val-de-Reuil. ....	726
3) Une frange parmi d'autres : le Sud de la Picardie. ....	734
4) Un exemple de périphérie délaissée : la ruralité bas-normande aux prises avec le déclin agricole. ....	742
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>753</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>757</b>
<b>TABLE DES CARTES</b> .....	<b>787</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b> .....	<b>795</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	<b>797</b>
<b>TABLE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>802</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>803</b>

## **Les dynamiques spatiales du Bassin parisien (1975-1990)**

Le Bassin parisien s'impose depuis au moins un siècle comme une catégorie pertinente pour la description du territoire français. Ce vaste espace, dont les contours ont d'abord été empruntés à la géologie, est apparu au cours des cinquante dernières années comme le périmètre le mieux adapté pour désigner l'aire géographique sur laquelle Paris exerce son influence. Celle-ci s'est considérablement accrue pendant les Trente Glorieuses puisque le Bassin parisien a pu bénéficier, au cours d'une période de croissance sans précédent, de l'implantation de nombreux établissements de production desserrés de la capitale (décentralisation industrielle).

Toutefois, la mutation qui touche le secteur secondaire depuis le milieu des années 1970 a mis un terme à cette dynamique. Dans un contexte de globalisation des firmes, la métropolisation de la région Ile-de-France s'est traduite par une reprise de la polarisation sur l'aire urbaine de Paris. Une disjonction dynamique s'est établie entre la région-capitale et son aire d'influence dont la conséquence a été de renforcer la division spatiale du travail à l'échelle du Bassin parisien. Si la sortie partielle du fordisme-taylorisme a permis une certaine diffusion des fonctions abstraites des entreprises – comme la recherche industrielle par exemple –, celle-ci n'a touché que quelques espaces privilégiés : axe ligérien et franges franciliennes en particulier. De nombreux territoires sont ainsi entrés en récession, mais de manière différenciée. Généralement, les espaces qui avaient le moins bénéficié de la décentralisation industrielle (arc nord-est du Bassin parisien) et ceux où l'agriculture occupait une part encore importante des actifs (Ouest de la région) ont le plus souffert de la crise et sont devenus des périphéries délaissées.

Face à ces mutations, l'intervention publique n'a eu que des impacts ponctuels, limités à quelques bassins d'emploi, en relation avec certaines politiques sectorielles (programme nucléaire, programme aérospatial, programmes militaires...). Par ailleurs, la planification spatiale et l'aménagement du territoire ont renforcé le divorce dynamique entre Paris et son aire d'influence. Grâce à son schéma directeur d'aménagement, la région-capitale a connu un renouvellement exceptionnel de son offre territoriale qui a favorisé la reprise de la polarisation économique. Dans le reste du Bassin parisien au contraire, l'action de l'Etat a été beaucoup plus chaotique et inconstante, tandis que les collectivités locales ont peiné à faire émerger des projets de territoire leur permettant de concurrencer le dynamisme francilien.

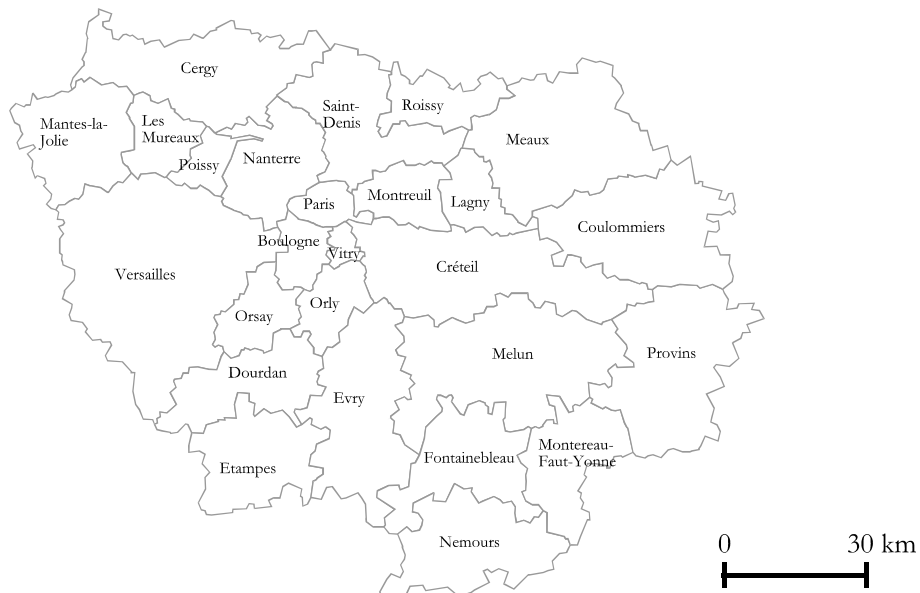
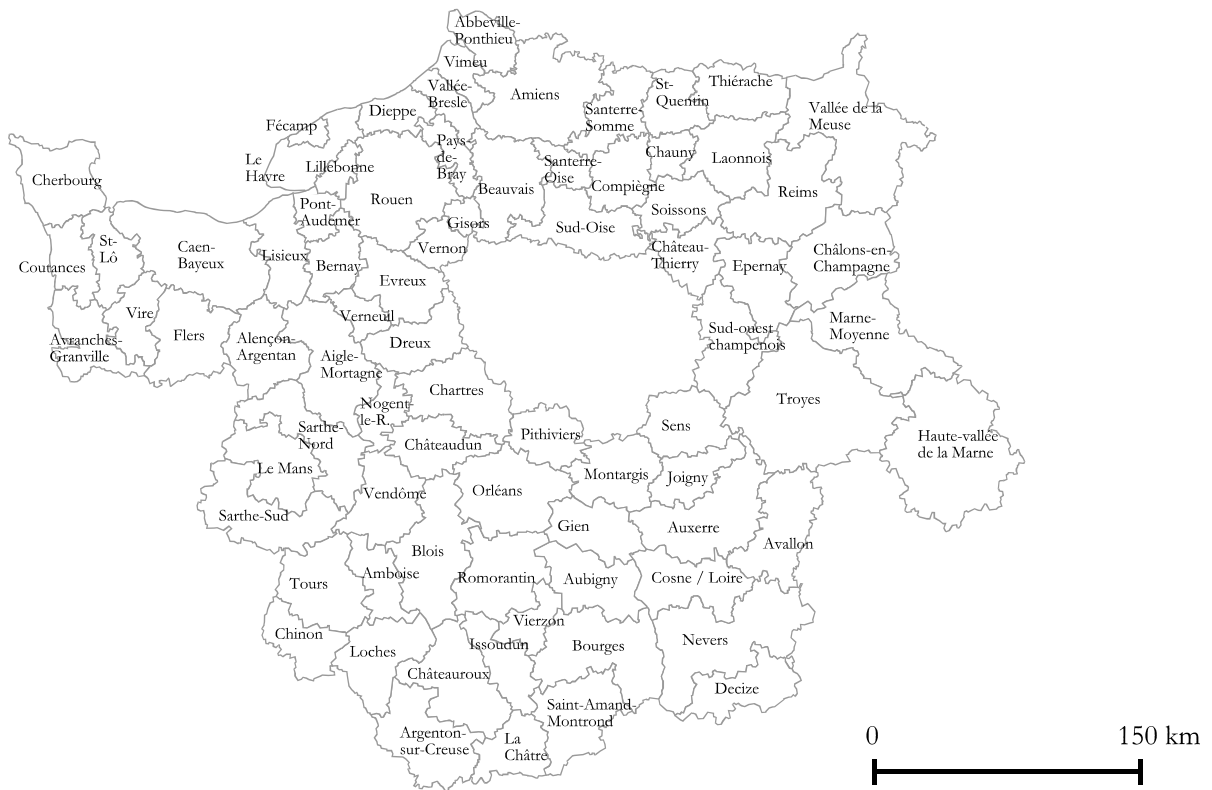
**Discipline :** géographie

**Mots-clés :** Aménagement du territoire, Analyse de système, Analyse régionale, économie régionale, Bassin parisien, Développement local, Dynamique spatiale, Géographie des flux, Géographie du travail, Ile-de-France, Immobilier d'entreprise, Métropole, Métropolisation, Migrations alternantes, Migrations résidentielles, Périurbanisation, Planification urbaine, Représentations, Stratégies d'entreprises, Système productif

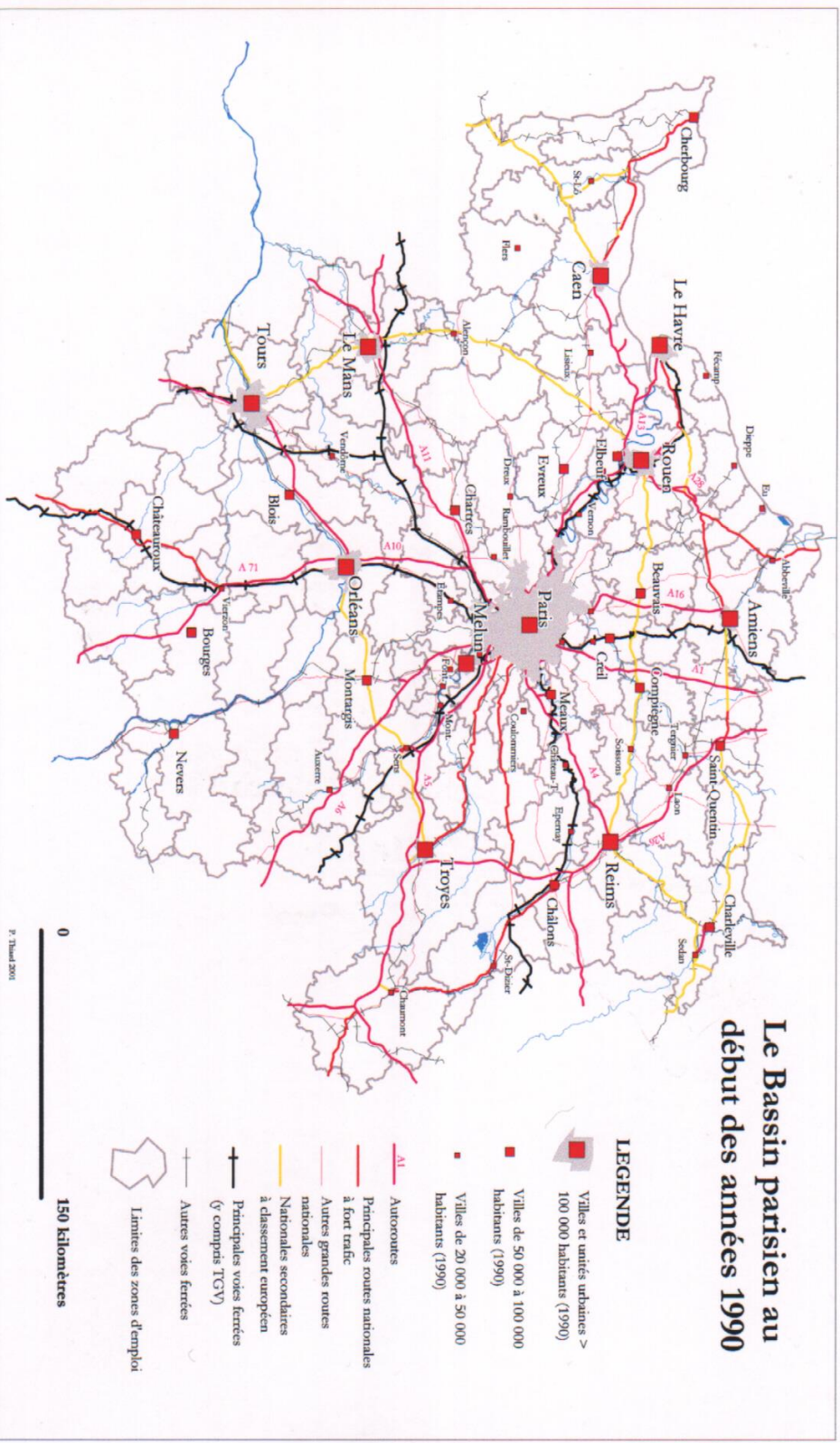
**Laboratoire de rattachement :**

Centre de recherche sur l'industrie et l'aménagement (CRIA)  
Université Paris I  
191, rue Saint-Jacques  
75005 Paris

# DELIMITATION DES ZONES D'EMPLOI DU BASSIN PARISIEN



# Le Bassin parisien au début des années 1990



## LEGENDE

- Villes et unités urbaines > 100 000 habitants (1990)
- Villes de 50 000 à 100 000 habitants (1990)
- Villes de 20 000 à 50 000 habitants (1990)
- Autoroutes
- Principales routes nationales à fort trafic
- Autres grandes routes nationales
- Nationales secondaires à classement européen
- Principales voies ferrées (y compris TGV)
- Autres voies ferrées
- Limites des zones d'emploi











0  
150 kilomètres

7 Mars 2005



# L'Ile-de-France et ses franges au début des années 1990

## LEGENDE

-  Villes et unités urbaines > 100 000 habitants (1990)
-  Villes de 50 000 à 100 000 habitants (1990)
-  Villes de 20 000 à 50 000 habitants (1990)
-  Autoroutes
-  Principales routes nationales à fort trafic
-  Autres grandes routes nationales
-  Nationales secondaires à classement européen
-  Principales voies ferrées (y compris TGV)
-  Autres voies ferrées
-  Limites des zones d'emploi

